CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION
(112e DE LA PÉRIODE 1867-1967)
DE LA VINGT-SEPTIÈME LÉGISLATURE

16 ÉLISABETH II, 1968

•

VOLUME VII, 1968

DU 26 FÉVRIER AU 23 AVRIL

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

27054—439½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 février 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION RELATIVE AU VOTE DE LA CHAMBRE SUR LE BILL Nº C-193

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 23 février, de la motion du premier ministre:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill nº C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de cette motion dans mes remarques introductoires, vendredi, et comme les orateurs de l'opposition qui m'ont précédé, j'ai signalé qu'il ne s'agissait pas d'une question ordinaire. La question dont la Chambre a été saisie vendredi est importante, car le vote en question portait sur tout le programme économique et financier du gouvernement. J'ai aussi dit dans mon exorde que non seulement l'opposition signale depuis quelque temps que le gouvernement fait l'objet de critiques sévères à cause de son programme économique et financier, mais . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Woolliams: . . . c'est certainement l'attitude qu'a prise le gouverneur de la Banque du Canada. A l'appui de mon argument, j'ai cité l'*Economist* du 30 septembre. J'attaque maintenant le problème lui-même. Nous affirmons que le gouvernement a été mis en minorité sur une question essentielle. Quelle est notre position? Il serait bon, à mon avis, de rappeler l'attitude de notre chef ainsi que celle de notre parti, c'est-à-dire de l'opposition officielle.

Voilà notre position. Bien entendu, nous admettons que le gouvernement est libre de considérer qu'une défaite sur un point mineur ne soulève pas la question de confiance. Là n'est pas la question. La question est plutôt celle-ci: est-il loisible au gouvernement de ne pas tenir compte d'une défaite majeure touchant un point vital d'intérêt public? Nous affirmons que selon les dispositions constitutionnelles, le gouvernement n'a pas le droit de saisir la chambre de travaux ou de motions. Nous n'avons modifié en rien notre position. C'est la position que nous avons adoptée; c'est celle de notre chef; c'est celle de notre parti et c'est celle que je prends cet après-midi.

Je ferai appel à quelques autorités en la matière et j'espère pouvoir effectivement réfuter les arguments du premier ministre. Le premier ministre croit-il que le vote de lundi soir aurait été différent s'il s'était trouvé à la Chambre des communes et avait dit: «C'est un vote de confiance?» Est-ce que de simples mots peuvent changer une situation? Si le projet de loi lui-même concerne une partie vitale du programme économique et financier du gouvernement libéral, quelle différence cela fait-il qu'on parle à cet égard d'un vote de confiance ou qu'il s'agisse effectivement d'un tel vote, puisqu'il modifie la principale politique financière du gouvernement? Les mots ne sauraient changer la situation.

Le chef des créditistes aurait-il voté pour l'augmentation des impôts si le premier ministre avait été ici et s'il nous avait dit, juste avant le vote de lundi, qu'il s'agissait d'un vote de confiance? Leur chef aurait voté contre cette majoration lundi soir parce qu'il s'y opposait, de même qu'au programme financier et économique de ce gouvernement.

Voyons ce que le premier ministre avait à dire à ce sujet. Examinons les autorités que nous ont si abondamment citées non seulement le premier ministre, mais aussi d'autres libéraux. Le premier ministre a rapporté les paroles suivantes du professeur Jennings:

Il appartient d'abord au gouvernement de décider ce qui est assez important pour nécessiter sa démission ou la dissolution.

S'il s'agit toujours, pour le gouvernement, de décider si une question est vitale ou essentielle, le gouvernement pourrait—comme il l'a fait—rendre perpétuel son droit de gouverner le Canada. Voilà l'objet du débat. (*Applaudissements*)

Telle n'est certes pas la position du premier ministre. Je répète les termes qu'il a cités pour appuyer son argument:

Il appartient d'abord au gouvernement de décider ce qui est assez important pour nécessiter sa démission ou la dissolution.

A mon avis, il s'agit d'un problème essentiel. Le gouvernement n'a certes pas le droit de prendre une liberté qui équivaut à une démarche illégale. Je cite un exemple à cet égard. Si quelqu'un obtenait frauduleusement un titre de propriété sur un article et si la personne chez qui il aurait obtenu cet article venait à connaître cette manœuvre il ne pourrait certainement jamais transférer ce titre à quelqu'un et le rendre valide.

C'est ce que le gouvernement actuel a tenté de faire. Il a été renversé au sujet d'une question d'importance majeure et essentielle et il dit maintenant: «A nous de décider. Du point de vue parlementaire comme du point de vue légal, c'est à nous qu'il appartient de décider que la situation actuelle ne nous oblige pas à dissoudre le Parlement et à nous adresser au Gouverneur général.» Si telle est leur attitude, le régime parlementaire canadien est devenu un régime républicain sans que la constitution canadienne ait été modifiée, et c'est là la situation où se trouve le gouvernement cet après-midi.

• (2.40 p.m.)

J'ai l'intention de réfuter une autre citation dont s'est servi le premier ministre et que voici:

Il incombe donc au gouvernement de décider quelles sont les questions qu'il considérera comme essentielles et qui entraîneront sa démission ou la dissolution du Parlement si elles ne sont pas approuvées.

Je recourrai ici encore à l'argument que j'ai employé dans le cas de la première citation de Jennings. Si c'est ainsi que le gouvernement l'entend, il a donc fait de notre régime parlementaire un régime républicain ou, ce qui est pis encore, le premier ministre s'est attribué le droit divin de gouverner en tant que roi du Canada et je l'ai déjà désigné sous le nom de roi Pearson 1er, du Canada.

C'est ce qu'il faut conclure, en définitive, pour réfuter l'argument que le premier ministre a invoqué en s'appuyant sur des autorités. Les députés libéraux et les courriéristes ont affirmé qu'il n'existe pas d'autorités pour prouver le contraire. A mon avis, les autorités sont parfaitement claires sur ce point. J'aimerais citer un passage de la page 237 de l'ouvrage de Dawson *The Government of Canada*. Nous avons déjà entendu les citations insipides empruntées à cet ouvrage et selon lesquelles le gouvernement peut interpréter le Règlement comme il veut et prendre sur lui de perpétuer son droit de gouverner le Canada. Voici la citation que je relève dans le livre de Dawson:

Le cabinet doit donc présenter et parrainer toutes les mesures destinées à dépenser ou à recueillir des fonds; et comme tout amendement proposé en vue de réduire un impôt ou une dépense contrairement aux vœux du cabinet serait considéré, en l'occurrence, comme un vote de défiance ...

Autrement dit, selon Dawson—et le chef de notre parti partage également cet avis—quand il s'agit d'une question d'importance vitale, et encore plus quand elle a trait au programme économique et financier du parti libéral, le vote devient un vote de confiance dans le gouvernement. Si l'on accepte la position de Dawson, il faut conclure que le gouvernement fonctionne illégalement au sein du Parlement et qu'il a cessé d'être le gouvernement légal du Canada.

Je sais que c'est une faiblesse que de citer les experts, mais le premier ministre a montré la même faiblesse quand il a laissé entendre à la Chambre et au pays que son gouvernement est autorisé à trancher les questions constitutionnelles. Il a assumé les pouvoirs de la Cour suprême du Canada en interprétant la loi en faveur du gouvernement, ce qui donnerait à celui-ci le droit de gouverner le pays pour toujours.

Je voudrais maintenant citer le passage suivant qui figure à la page 228 du livre de M. Dawson intitulé *The Government of Canada*:

Le grand corollaire du gouvernement par le cabinet, c'est donc que le rejet d'une mesure du gouvernement entraînera automatiquement la défaite du gouvernement lui-même.

L'auteur cite ensuite une exception, puis continue ainsi:

Si la Chambre décidait de rejeter un projet de loi ou de le modifier d'une façon inacceptable au cabinet, le gouvernement de Sa Majesté s'estimera alors déchargé du devoir d'assumer plus longtemps le gouvernement.

Le gouvernement a été relevé de ses fonctions; il a été destitué. Je le répète, d'après le principe cité par le premier ministre et contrairement aux propos de M. MacGregor Dawson selon lesquels la fonction du gouvernement devrait être fondée sur son droit constitutionnel de gouverner, un gouvernement pourrait perpétuer indéfiniment son droit de gouverner, et c'est ce que le gouvernement actuel a fait. Il a établi un régime républicain dans notre pays. En toute déférence, je soutiens que le plus important principe que le Parlement sera appelé à débattre

de mon vivant, c'est le principe du droit de gouverner. Le gouvernement a changé le régime parlementaire de notre pays en un régime républicain sans égard pour notre constitution, et des partisans du gouvernement ont, à maintes reprises, soulevé des questions constitutionnelles. A mon avis, c'est détruire le Parlement autant que s'il était dissous par le premier ministre pour ne jamais être rappelé. Si vous démolissez notre système, vous détruisez le Parlement. Autant brûler cet édifice de fond en comble ou bien en barrer et verrouiller la porte. Voilà ce qui arrive lorsque le gouvernement refuse d'accepter sa responsabilité constitutionnelle, comme notre chef l'a précisé dans ses remarques à l'ouverture de ce débat.

Lorsque nous parlons de questions constitutionnelles, celles-ci sont, bien entendu, sujettes à une certaine interprétation. Où en est la situation économique? Pourquoi est-elle une question primordiale et vitale? Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de feindre de l'ignorer? Qu'est-ce qui l'obligeait à imposer une surtaxe de 5 p. 100 au pays? Quelle en était la raison? S'agissait-il d'une mesure normale justifiée par le cours des événements ou était-elle le résultat de sa politique économique et financière? A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est cette politique qui a mis le pays dans une situation telle que le gouvernement s'est vu obligé d'imposer cette taxe. Ce gouvernement est le plus prodigue que nous ayons jamais eu. Les dépenses qu'il a engagées et les impôts qu'il a prélevés sont sans précédent dans nos annales.

Pour renforcer mon argument, examinons pendant quelques instants le rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes, que nous avons reçu dernièrement. Il est daté du 31 mars 1967. Voyons un peu ce qui s'est passé sous le gouvernement actuel. Que le gouvernement nous indique un ministère dont les dépenses ont été réduites. Le gouvernement a été mis en minorité sur une question essentielle et capitale et, d'après la constitution, il devrait maintenant démissionner en tant que gouvernement du Canada. Permettez-moi d'énumérer certains services et ministères où les dépenses se sont accrues: la Société Radio-Canada, 18 p. 100; la production de défense, 34 p. 100; le Bureau fédéral de la statistique, 71 p. 100; l'Énergie et les Mines, seulement 4.6 p. 100; les Affaires extérieures, 51 p. 100. Je pourrais continuer ainsi et donner le pourcentage de l'augmentation des dépenses de chaque ministère. Celles de l'honorable secrétaire d'État ont augmenté de 147 p. 100. (*Exclamations*)

On voit que les dépenses du ministère du Solliciteur général ont augmenté de 17 p. 100. Ces chiffres de l'auditeur général apportent sûrement confirmation à l'énoncé que le gouvernement actuel est le plus dépensier que nous ayons eu. Il rend au principe de la réduction des dépenses un hommage platonique. La mesure fiscale qui a été défaite faisait partie des politiques économiques et financières du gouvernement exposées par le ministre des Finances. A mon avis, le gouvernement ne peut le nier en aucune façon.

A quoi tout cela nous mène-t-il? Le premier ministre a fait un discours sur le rôle de l'opposition le 27 janvier 1959, lorsqu'il a pris la parole à un déjeuner-causerie du Canadian Club à Ottawa. Il a alors cité, en l'approuvant, l'ancien chef de l'opposition, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Voici ce qu'avait déclaré le député de Prince-Albert, et c'est à quoi précisément je veux en venir. Je m'efforcerai de terminer mon argumentation sur cette note:

> L'autocratie, la tyrannie et la dictature sont des ombres qui planent sans cesse même sur les parlements les plus libres.

Il dit, en définitive, que l'autocratie est toujours présente, que la tyrannie est toujours présente, que la dictature est toujours présente. C'est à nous, parlementaires, qu'il incombe de faire en sorte que le Parlement canadien demeure le plus libre de tous les Parlements et d'assumer nos devoirs constitutionnels.

> En l'absence d'une opposition forte, un cabinet qui occuperait une position de commande à la Chambre risquerait de gouverner, et gouvernerait même, sans tenir compte des droits des individus et des minorités.

C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement. Le premier ministre a cité ce discours en l'approuvant. Le gouvernement agit vraiment de manière très autocratique. Impossible de le nier. Il ne remplit pas ses devoirs constitutionnels. Il agit en quelque sorte en dictateur. Qui nous dit qu'il ne fera pas de même demain. Le pire dans tout cela, c'est que si jamais la proposition de l'axe Martin-Caouette l'emporte, on aura créé à la Chambre un précédent auquel on pourra se reporter à l'avenir et qui est susceptible de mener à la tyrannie, à l'autocratie et à la dictature, même si le gouvernement actuel lui-même ne suit pas cette pratique à l'avenir.

• (2.50 p.m.)

Si nous assistons aux funérailles du régime parlementaire canadien, je suis heureux d'appartenir à un parti où l'on se refuse à être des porteurs honoraires ou, contrairement aux créditistes, des porteurs récompensés. On a formé l'axe Martin-Caouette; le premier ministre l'a avoué en fin de semaine. Bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) soit resté muet là-dessus, il s'est fait démasquer par le premier ministre qui nous a tout dévoilé.

Je suis heureux d'avoir participé à ce débat pour m'inscrire en faux contre l'implantation de l'autocratie, de la tyrannie et de la dictature, qui ne sont plus des spectres menaçant le Parlement, mais dont la présence est désormais visible au sein de notre institution. Quel dangereux précédent le gouvernement tente d'établir, monsieur l'Orateur.

Avant d'abandonner l'aspect constitutionnel, je voudrais dire quelques mots au sujet des propos tenus pas le ministre des Finances (M. Sharp), qui n'est pas à son fauteuil, durant le présent débat. Il a adopté deux positions ou employé deux expressions différentes, ce qui est caractéristique du gouvernement. Il a déclaré que le Canada ne pouvait se dispenser des 400 millions, que c'était une affaire d'importance capitale. Il a tenté en même temps de souscrire à la proposition du gouvernement, et même s'il s'y oppose, et je le sais, il n'a pas démissionné. Il a parlé du danger qu'il y aurait à discuter du dollar et de l'économie, et des répercussions internationales qui pourraient en découler.

Dans mes observations préliminaires j'ai cité *The Economist* et consigné au compte rendu l'avis de cette publication concernant la crise financière provoquée par le gouvernement et les répercussions internationales de cette dernière. Alors que le premier ministre s'inquiète de la situation financière du pays et de la manière dont son attitude peut influer sur le Canada à l'échelon international, je lui rappelerai ce qu'en disait un article paru dans *The Albertan* le 22 mai 1962. Ce journal n'est pas dans le meilleur des états, mais je suis heureux de l'avoir rescapé. Voici ce qu'on y disait au sujet des problèmes que posait le dollar pour les Conservateurs:

> Pearson craint qu'une forte hausse des prix ne résulte de la dévaluation.
>
> La dévaluation du dollar due à la panique dont est pris le gouvernement conservateur portera forcément le coût de la vie à des sommets sans précédent et imposera une lourde charge financière ...

Et ainsi de suite. Le très honorable représentant s'est-il inquiété à l'époque, alors qu'il était chef de l'opposition? Le ministre des Finances actuel ou le ministre des Transports actuel se sont-ils inquiétés? Non, monsieur l'Orateur; ils ont parcouru le pays sans se demander s'ils allaient le plonger dans la ruine complète, sur le plan international ou national. Leur conduite est mise en évidence par l'article dont je viens de parler.

Maintenant, monsieur l'Orateur, ces mêmes représentants viennent nous dire d'une voix doucereuse que nous devons discuter de la situation économique. Nous devons suivre leur programme, même si nous faisons face à une crise financière, pour empêcher toute ruée sur le dollar. Peu leur importait, en 1962, une ruée sur le dollar. Ils étaient irresponsables, à l'époque, monsieur l'Orateur, et ils le sont encore aujourd'hui en ce qui concerne les devoirs que leur impose la constitution.

Le *Globe and Mail* me paraît avoir exprimé l'opinion de la majorité des commentateurs dans son éditorial du 22 février 1968. Le gouvernement, selon l'article, violait les règles pour accaparer le pouvoir et imposer une dictature, pour substituer un régime républicain au régime parlementaire. Un autre de ses éditoriaux du 21 février 1968 s'intitule «Une défaite est une défaite.» Le gouvernement, à mon avis, n'est pas à la hauteur de sa responsabilité. Défait, il cherche à détourner l'attention de la question principale en usant de faux-fuyants à la télévision et à la radio.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est son devoir constitutionnel de démissionner. Le premier ministre devrait se rendre chez le Gouverneur général et discuter avec lui du gouvernement qu'il y aurait lieu de former dans les présentes circonstances. Voilà la responsabilité qui incombe au premier ministre, responsabilité que lui et le gouvernement refusent d'assumer. Les libéraux gouvernent en vertu du droit divin sous tous les rapports.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'espère que les créditistes, qui se sont prononcés contre le bill sur l'impôt, contre le programme financier et économique des libéraux, et qui, comme nous, ont désapprouvé ces deux mesures, assumeront leur responsabilité en tant que députés et, le moment du vote arrivé, voteront comme l'opposition.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme notre chef l'a dit vendredi dernier nous avions espéré que le débat prendrait fin ce jour-là. Au nom de notre parti, j'exprime maintenant l'espoir qu'il se terminera aujourd'hui. En conséquence, nous sommes disposés à limiter la durée de nos discours.

La semaine dernière, tout le monde a, je pense, remarqué une chose: le débat sur la question à l'étude à la Chambre a principalement été tenu à l'extérieur de celle-ci, c'est-à-dire, à la radio et à la télévision. La conférence de Toronto sur la constitution

canadienne, la dernière conférence fédérale-provinciale et l'expérience que nous avons faite la semaine dernière, démontrent combien il est important de s'adresser directement aux Canadiens au lieu de se parler uniquement entre nous à la Chambre. J'espère que l'expérience de la semaine dernière nous incitera à prendre de nouvelles dispositions pour admettre dans la Chambre les caméras de la télévision, au lieu d'inciter les députés à sortir de la Chambre pour se précipiter devant les caméras de la télévision. Il est temps, me semble-t-il, que nous nous adaptions aux nouvelles techniques d'information et que nous prenions les dispositions nécessaires.

Une chose qui m'a vivement frappé la semaine dernière, c'est que nous avons d'autres preuves de l'écart de crédibilité que certains chefs politiques créent parmi le public à propos de la politique et des politiciens. Le premier ministre a des raisons valables, simples et humaines, pour refuser d'accepter la décision de lundi soir dernier. Ces raisons ne peuvent influencer mon vote, mais j'avais de la sympathie pour lui. Il avait des raisons bien compréhensibles qui sautaient aux yeux. Il ne pouvait démissionner et demander à un de ses collègues de former un nouveau gouvernement parce qu'un certain nombre d'entre eux aspirent à sa succession et il lui aurait été difficile de faire un choix.

M. Horner (Acadia): Il pourrait choisir l'un de ceux qui ne sont pas candidats.

M. Lewis: Le très honorable représentant n'a pas voulu dissoudre le Parlement et déclencher des élections; je le comprends. Ayant annoncé sa retraite, il lui était impossible de songer à diriger son parti dans une autre campagne électorale. De son point de vue, de celui de son parti, comme aussi de celui du pays, il serait préférable que son successeur annonce des élections et dirige le parti dans la campagne.

Voilà donc les raisons toutes simples, humaines, et, je crois, les vraies raisons pour lesquelles le premier ministre a refusé d'accepter la décision de lundi soir dernier. Alors pourquoi ne pas le dire? Pourquoi ne pas être franc avec le Parlement et le peuple canadien? Pourquoi déformer les faits et recourir à de fausses accusations de complots et tromperie? (*Applaudissements*)

J'ai été peiné de voir un être humain, admirable et honnête comme notre premier ministre, qui parfois peut être d'une franchise désarmante, accepter le principe politique de certains de ses collègues selon lequel une pelletée de sable dans les yeux est plus utile et vaut mieux qu'un baril de faits honnêtes. Cette façon d'envisager le débat et la discussion politique a nui à la crédibilité du Parlement et des hommes politiques au Canada.

• (3.00 p.m.)

Je tiens à souligner, par un discours qui ne se prolongera pas trop, que, comme notre chef l'a dit vendredi dernier, notre vote du lundi précédent n'était pas seulement un vote contre l'augmentation injuste de l'impôt des salariés, mais aussi un vote exprimant notre manque de confiance dans les politiques économiques et fiscales du gouvernement. Nous croyons que le programme économique du gouvernement cause du tort au Canada présentement et qu'il menace de se révéler ruineux d'ici un an ou deux. Nous voterons contre cette motion parce que nous ne faisons pas plus confiance au programme économique du gouvernement aujourd'hui qu'il y a une semaine. Nous avons combattu dès le début le budget et le programme économique qui l'a inspiré, comme les députés le savent. J'ai été le premier à participer au débat au nom de notre parti, et j'ai affirmé, comme l'ont fait d'autres après moi, que selon nous le mini-budget était inutile, non souhaitable, fondé sur un programme erroné et des objectifs mal calculés, et que, en particulier, la surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt personnel est mal conçue et appelée à accentuer l'injustice d'un système fiscal que la Commission Carter a déjà qualifié d'inéquitable.

Dans son plaidoyer lamentablement et pathétiquement faible de vendredi dernier, le ministre des Finances a presque admis ne pas savoir vraiment ce qu'il faisait. Il nous a dit que le Canada n'avait jamais été aussi prospère que ces dernières années et même maintenant, ajoutant tout d'une haleine que l'économie et le régime financier du pays étaient si menacés que nous ne pouvions même pas nous permettre de tenir des élections en ce moment sans brouiller les cartes.

Il a dit au cours de sa défense pitoyablement faible vendredi dernier que le gouvernement n'avait pas l'intention d'affecter l'argent perçu, grâce aux impôts supplémentaires sur le revenu des particuliers, aux fins indiquées par le chef de notre groupe. Malgré ce qu'il a dit, il n'en reste pas moins que le projet de loi proposé aurait permis de percevoir 185 millions de dollars des contribuables et d'en rembourser immédiatement les deux tiers aux sociétés, sous forme d'impôt remboursable—105 millions la première année

et 139 millions l'année suivante. Il nous a semblé injuste, inopportun et antisocial de percevoir de l'argent des petits salariés pour le rembourser aux grandes sociétés sous forme d'impôt remboursable.

J'ai dit le 6 décembre dernier que le mini-budget était injuste, qu'il visait surtout, comme le bill rejeté lundi dernier, à accroître le chômage et à ralentir le taux de croissance du pays. Le ministre l'a dit lui-même presque aussi clairement. A notre avis, ce n'est pas la politique que le Canada devrait suivre. Même avant que la mesure fiscale soit rejetée il y a une semaine, les résultats des politiques du gouvernement et du ministre se reflétaient dans l'économie par le ralentissement des investissements et l'augmentation du chômage. Tout indique que l'an prochain les investissements seront probablement inférieurs à ceux de 1967 et que le chômage s'accroîtra dans tout le pays.

Qu'il me soit permis de rappeler aux députés que le Conseil économique a indiqué plus d'une fois que la main-d'œuvre au Canada augmente considérablement chaque année et qu'il faut se préoccuper non seulement de trouver des emplois pour les travailleurs qui la composent actuellement mais aussi pour ceux qui s'y ajoutent à raison de 3 ou 4 p. 100 par année. Ralentir le taux de croissance amènera deux résultats inévitables: l'impossibilité de fournir des emplois suffisants et l'augmentation du chômage.

Le ministre des Finances a dit que mon chef préconisait des politiques véritablement inflationnistes pour résoudre l'inflation. Je dis au ministre des Finances, qui n'est pas ici aujourd'hui, qu'il dit des bêtises. En fait, nous vivons dans un milieu économique où rien ne garantit que les anciennes façons de régler pareille situation—abaissement du taux de croissance et augmentation du chômage—auront une influence quelconque sur les prix. Nous vivons à une époque où une hausse du taux d'intérêt se produit en même temps qu'une augmentation de la masse monétaire. Cette situation, qui a duré assez longtemps en 1967, est sans précédent d'après les manuels orthodoxes de science économique. J'ose affirmer que c'est encore ce qui nous attend dans ce domaine du chômage et de la vie chère. Nous ne sommes plus dans un marché libre, et cela depuis plusieurs années. Dans la situation actuelle, une baisse de la demande globale et du taux de croissance, et un ralentissement accru de l'économie, ne retentiront plus automatiquement sur la structure des prix.

[M. Lewis.]

• (3.10 p.m.)

Les prix ne sont pas aussi souples qu'autrefois, ni d'ailleurs les salaires. A l'heure actuelle, l'évolution des structures salariales va au-delà de la baisse du cycle économique, et c'est la même chose pour la structure des prix, qui ne reflète plus les prix d'un marché libre. Il doit en être ainsi car, dans la plupart des secteurs importants de l'économie, les prix sont effectivement contrôlés par les oligopoles qui contrôlent l'industrie.

Voilà pourquoi les propositions que le ministre a énoncées dans sa politique économique et financière constituent les pires solutions du diptyque: augmentation du coût de la vie et augmentation du chômage. C'est le genre de programme qu'il nous propose et le genre de programme contre lequel nous avons voté lundi dernier.

Le ministre affirme que nous ne lui présentons pas d'instances. Nous lui en avons présentées au contraire, mais il ne les acceptera pas car son gouvernement s'inspire de vieilles rengaines quant au fonctionnement de l'économie; il s'accroche, dans les années 60, à des concepts dépassés. L'honorable représentant parle comme si nous étions à l'époque prékeynésienne, ou avant la deuxième guerre mondiale, comme si notre sort ne dépendait pas d'oligopoles et qu'il existât une certaine liberté au niveau des marchés, ailleurs que dans le secteur tertiaire.

Je dis que nous devrions contrôler la spirale de l'inflation, non pas en détruisant la prospérité au Canada, comme le gouvernement le propose, mais en chargeant une commission de revision des prix de veiller à ce qu'aucun producteur ne profite indûment de la situation actuelle. Si ses pouvoirs ne lui permettent pas, le gouvernement fédéral doit alors convoquer les gouvernements provinciaux à une conférence en vue de déterminer de qui relève le contrôle des prix, et discuter avec eux la possibilité d'en réglementer certains pour enrayer les pressions inflationnistes. Comme nous l'avons indiqué lors du débat sur le budget, les pressions inflationnistes ne résultent pas de la force d'attraction de la demande, mais plutôt ce que les économistes appellent la poussée du coût.

La seule façon d'enrayer l'inflation des prix est de réglementer et de contrôler directement les oligarchies qui fixent les prix arbitrairement. Pour qu'on puisse réduire le chômage, il faut que la situation économique s'améliore et non qu'elle se dégrade. Il faut que le chômage baisse et non qu'il augmente. J'aimerais rappeler à la Chambre que chaque fois que nous prenons des mesures pour ralentir l'expansion économique, chaque fois que nous adoptons des politiques qui font

augmenter le chômage, cela a pour résultat, comme je l'ai dit le 6 décembre, d'accentuer les inégalités au pays. Dans les provinces situées à l'est de la rivière Ottawa, comme l'a dit le premier ministre de Terre-Neuve au cours de la conférence fédérale-provinciale sur la constitution, le chômage sera proportionnellement plus élevé que dans les provinces situées à l'ouest de la rivière Ottawa. Cela non seulement nuit à la situation économique d'un bout à l'autre du pays, mais cela nuit en particulier aux cinq provinces situées à l'est de la rivière Ottawa qui sont le moins en mesure de le supporter.

Je dis, monsieur l'Orateur—et c'est d'ailleurs pourquoi nous avons voté contre le bill lundi dernier et nous voterons contre la motion aujourd'hui—que les politiques économiques et financières du gouvernement ne peuvent que faire monter sans cesse le coût déjà élevé de la vie, ralentir la croissance au Canada, accroître continuellement le chômage; elles produiront aussi des difficultés sociales et une perte de revenus pour le gouvernement actuel et les autres qui suivront.

Vendredi, le ministre des Finances a reproché son assurance au chef de notre parti et, ayant fait cette déclaration de façon mal assurée, il a ajouté, non seulement avec suffisance mais avec une arrogance sans borne: vous avez peut-être défait le bill que je vous ai présenté lundi soir, mais je vous préviens que j'en présenterai un autre, non pas identique mais semblable, aussitôt que je pourrai. Il parle d'assurance. Il ose reprocher à quelqu'un d'autre de savoir exactement où aller, quand une décision du Parlement ne l'ébranle pas et ne lui fait pas modifier ses politiques.

Je suis certain qu'avant dix jours, la Chambre sera saisie d'une autre mesure qui accroîtra de quelque façon les impôts des particuliers. Nous nous y opposerons de toutes nos forces, comme nous l'avons fait pour le dernier projet de loi, quel que soit—quel est donc le mot employé par un représentant très haut placé et très respecté dans cette Chambre—quel que soit le genre de tromperie utilisée pour tourner la décision prise il y a une semaine. Toute tentative d'augmenter aujourd'hui, au Canada, les impôts des particuliers est contraire, selon nous, aux intérêts de notre pays et de notre peuple. C'est pourquoi nous nous y opposerons de toutes nos forces.

Je le répète: nous nous sommes opposés au bill n° C-193 et nous nous opposons à cette motion de confiance. Nous n'avons pas changé d'avis. Nous avions alors raison et nous avons raison en ce moment, car nous sommes convaincus que les mesures économiques et financières du gouvernement sont ruineuses pour le Canada et pour son avenir. En outre, le chômage en fait, est une menace pour les nouveaux adhérents aux effectifs de la main-d'œuvre. A notre avis, le programme de recyclage de la main-d'œuvre est forcément insuffisant, comme on l'a d'ailleurs déjà prouvé. Plus le problème du chômage deviendra aigu, moins le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sera capable de recycler les gens. Ces mesures économiques et financières menacent l'avenir de notre jeunesse. C'est pourquoi nous nous sommes opposés au bill il y a une semaine et nous voterons aujourd'hui, je l'espère, contre la motion.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, je veux tenter de me servir des expressions les plus simples et les plus familières pour essayer de bien faire comprendre aux journalistes, d'abord, et à toute la population en général notre point de vue au sujet de la présente motion.

Je ne voudrais pas retenir la Chambre trop longtemps en me permettant des digressions telles que celles que se sont permises quelques-uns de mes préopinants. En effet, depuis des heures, nous avons entendu des citations remontant à 40, 50, 100 ans et même plus, pour nous prouver que la manière de procéder n'était pas selon la pensée des Pères de la Confédération ou selon la simple tradition britannique, alors que les membres du gouvernement se sont évertués à démontrer le contraire.

Pour la gouverne des traditionalistes, il faudrait leur dire que beaucoup de choses ont changé depuis ces temps mémorables et que nos arrière-arrière-grands-parents auraient bien de la difficulté à s'y reconnaître dans la pratique, même si l'on reconnaissait les lois qu'ils ont édictées.

A travers tous ces discours à répétition qui, à la fin, nous tapent dangereusement sur les nerfs, qu'espère-t-on prouver à toute cette population qui requiert de l'action de la part de ses représentants? Veut-on démontrer que le gouvernement n'a pas le droit d'agir comme il vient de le faire? C'est là l'opinion de ces gens? Très bien, nous la respectons, même si nous ne comprenons pas toujours très bien leurs raisons personnelles. Je crois que pour mieux décrire leur état d'âme, il me faudrait un détecteur de vérité, afin d'avoir la certitude de ce qui s'est passé dans leur cerveau le soir du 19 février, ou de ce qu'ils mijotent encore aujourd'hui!

Que voulez-vous, monsieur l'Orateur. Nous avons bien, ici, l'interprétation simultanée, mais pas d'appareil détecteur. Espérons que cela viendra, un jour!

Monsieur l'Orateur, il faut tout de même que ces gens-là sachent que nous avons nos raisons, nous aussi, pour voter en faveur ou contre la présente mesure et que, à notre avis, nos raisons sont de beaucoup supérieures aux leurs, puisqu'elles dépassent les cadres mêmes de la politique partisane ou de la tradition.

• (3.20 p.m.)

En effet, pendant qu'ils trouvent leurs délices dans un vieux mythe de l'âge de pierre et qu'ils s'acharnent à défendre une législation périmée ou, encore, ce qui est indéniable, qu'ils jouent délibérément à la politique sur le dos des contribuables, nous accélérons notre lutte pour le triomphe de nos principes qui apporteront au peuple canadien le salut par la libération de leurs représentants.

Oui, monsieur l'Orateur, nous avons des principes bien établis sur le plan juridique et social. Depuis que nous siégeons dans cette enceinte, nous n'avons cessé d'inciter les différents gouvernements à nous écouter, promettant l'appui nécessaire au premier d'entre ceux qui voudraient coopérer avec nous—qu'il soit bleu, blanc, rouge ou jaune, cela nous importe peu—car nous sommes plus que jamais convaincus, aujourd'hui, que c'est l'esprit de parti qui a empêché nos gouvernements et toute notre population de progresser vers une législation plus humanitaire.

Je ne crains pas d'affirmer, aujourd'hui, en face du grand public, que si le gouvernement Diefenbaker ne s'était pas retranché dans sa tour d'ivoire, en 1963, pour tout refuser au Ralliement créditiste, dans l'espoir bien arrêté de nous faire mourir d'inanition, il serait encore au pouvoir. Nous avions alors bien indiqué nos conditions au gouvernement de l'époque en lui répétant que s'il n'en était pas ainsi, il serait défait. Nous lui demandions bien peu de choses: juste un début de législation. Mais du haut de sa forteresse, le grand et inflexible dictateur, le grand chef refusait; alors, ce fut la fin.

Aujourd'hui, on revient de nouveau à la charge et on ose encore nous parler de dictateurs. Le peuple a-t-il bien compris la portée de cet affrontement? J'en doute, parce que le bandeau partisan obstrue encore trop de vues. Dieu merci, ils disparaissent peu à peu!

Plusieurs diront: Oui, mais vous avez perdu des plumes. Nous admettons que le combat était de taille, inégal même, bien que nous eussions toutes les audaces, puisque les deux vieux partis étaient là, avec tout le poids de leur députation, au service de la haute finance anglaise et américaine, utilisant comme torche incendiaire tous les moyens de propagande les plus modernes tels que les journaux, la radio et la télévision, etc., toujours au service des détenteurs de capitaux et semant le découragement, quand ce n'était pas la zizanie.

Nous avons perdu de valeureux soldats et de solides lutteurs pour la cause du peuple. Mais aujourd'hui, ils peuvent être fiers, puisque tant de sacrifices n'auront pas été vains. Les vieux partis ont oublié que l'armure des créditistes est coulée au fond de leur cœur et non à l'Hôtel de la monnaie ou sous la plume de ceux qui contrôlent nos vies par l'argent et le crédit.

En effet, monsieur l'Orateur, je crois que le prochain vote—ridiculisé par certains membres de l'opposition, et c'est là d'ailleurs la dernière arme des lâches—sera capital pour nous et tous ceux du Ralliement qui se battent pour la bonne cause. Ce sera le sceau de notre première grande victoire sur une tradition et les règlements que tous les parlementaires, passés et modernes, ont accepté et ne peuvent plus supporter plus longtemps, aujourd'hui.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il...

M. Gauthier: Depuis six ans que nous sommes à l'assaut de la colline parlementaire...

M. Grafftey: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une simple question?

M. Gauthier: Monsieur l'Orateur, si l'on veut me permettre de finir mon discours, je ferai ensuite un forum, comme je le fais dans mes assemblées paroissiales, dans toute ma circonscription.

Depuis six ans que nous sommes à l'assaut de la colline parlementaire dans l'espoir de gagner le vote libre à la Chambre, c'est-à-dire le droit—et ceci est très important—de rejeter une législation, sans pour cela renverser le gouvernement élu par la majorité de la population et plonger ainsi le pays dans des élections tous les ans ou tous les six mois.

Ce que nous réclamons n'est que la simple logique, et je crois que l'exemple le plus concret nous est donné au niveau de nos institutions municipales et scolaires. Permettrait-on, par exemple, à une municipalité de décréter une nouvelle élection chaque fois qu'une résolution du maire ou du maire suppléant serait défaite par l'ensemble du conseil? Jamais, me dira-t-on! Il serait utopique de croire à cela, mais allons-nous pratiquer cet illogisme au niveau fédéral?

Les arguments majeurs des deux vieux partis étaient «la tradition britannique» et «le Règlement de la Chambre», inchangeables et, apparemment, intouchables.

Eh bien! monsieur l'Orateur, après ce vote, nous entrerons dans une ère nouvelle, puisque ces deux grands arguments n'auront plus le droit de cité dans cette enceinte, puisque,

enfin, ou par la force des choses ou par une démocratie compréhensive avec notre groupe, un gouvernement aura admis nos vues en acceptant un de nos principes les plus chers, soit la possibilité de voter contre un bill important du gouvernement, sans nécessairement déclencher des élections.

Tout cela devra nécessairement conduire à une réforme parlementaire qui établira une période fixe pour un gouvernement, comme c'est le cas pour les municipalités et les commissions scolaires ou, encore, pour ceux qui ont la phobie des grandeurs, disons, aux États-Unis.

Monsieur l'Orateur, comme on peut le constater, en limitant un Parlement à un nombre déterminé d'années, il serait impossible, comme l'avançaient certains orateurs du parti conservateur, qu'un gouvernement puisse se tenir au pouvoir durant des années et des années. C'est encore un de leurs trucs pour tenter de faire croire à la population qu'il est impossible de déterminer une limite. Grâce à cette méthode, chaque député serait absolument libre de voter comme il l'entend. Nous, créditistes, avons la conviction profonde que nous sommes ici, non pas pour voter pour ou contre un homme, pour ou contre un ministre, pour ou contre un gouvernement, mais pour ou contre une loi, selon qu'elle est à l'avantage ou au désavantage de la population que nous représentons.

Voilà notre unique raison d'être ici. A ce moment-là, les divers partis ne deviennent plus que des coopérateurs pour ceux qui acceptent et des instruments pour les réticents. On verra ainsi que nous avons dépassé de bien des coudées le niveau de la politique partisane ancienne, dont le mythe persiste toujours encore chez plusieurs.

Ce faisant, ceux qui enlèveront leurs œillères pour lire la résolution y découvriront que tous les mots auront de l'importance. Je cite donc le texte de la résolution:

> Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill nº C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

En résumé, la résolution, comme elle est rédigée, demande que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement. Le mot confiance n'apparaît même pas dans cette motion.

• (3.30 p.m.)

Aussi, on se demande pourquoi l'opposition de Sa Majesté ne cesse de nous casser les oreilles avec cette histoire de confiance et de défiance, etc. La résolution, comme elle est présentée à la Chambre, n'en est même pas une de confiance. Elle déclare simplement que le Parlement ne considère pas le vote du 19 février comme un vote de défiance.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je puis assurer la Chambre en toute franchise que lorsque j'ai voté lundi soir, je n'avais qu'une seule chose à l'esprit: rejeter le bill visant une augmentation de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu des contribuables, et rien de plus. C'est tout ce que je désirais. J'ai voté pour défaire la mesure, et j'en suis très heureux.

Ce bill était très important, et nous voulions le rejeter. Au fait, c'est tellement vrai que même si le ministre s'était levé à cet instant précis—je ne me souviens pas quel député de l'opposition a supposé cela tout à l'heure—et, dans l'espoir de nous intimider, nous avait dit: Je fais de ce vote un vote de confiance, eh bien! monsieur l'Orateur, à cause de nos principes et de nos convictions, nous aurions quand même voté contre ce projet de loi. J'irais même plus loin. Si le gouvernement n'avait pas présenté la résolution dans sa forme actuelle, c'est-à-dire que s'il nous avait demandé de lui accorder notre confiance sans retirer le bill qui a été rejeté lundi dernier, nous aurions voté contre le gouvernement.

D'ailleurs, c'est précisément dans ce sens-là que notre chef a répondu aux journalistes qui lui demandaient comment il voterait sur une motion de confiance. La question en jeu, à ce moment-là, n'était pas une question de confiance. Il a répondu: Contre le gouvernement. C'est justement le sens que j'ai donné antérieurement. Il avait raison, puisque, à cette date, nous ne pouvions pas prévoir encore ce que le gouvernement allait accepter de nos exigences. C'est précisément à ce stade-là que les journalistes en ont perdu leur latin, ne se doutant même pas qu'il doit exister une certaine diplomatie entre les partis. Certains l'ont fait par ignorance, ce qui me rappelle une anecdote.

Deux jeunes garçons avaient été envoyés sur la ligne de feu sans même avoir reçu les instructions élémentaires. Tout ce qu'ils avaient à l'esprit, c'était d'abattre l'ennemi. Ils n'entendaient plus que la voix de leur général, qui criait: Tirez, tuez! Quelle ne fut pas leur surprise, lors d'un cessez-le-feu, de voir ce même général traverser les lignes pour parlementer avec les autorités ennemies. Ils se disaient, dans leur ignorance, qu'il était fou, qu'il se contredisait, qu'il était ridicule, qu'il avait viré son capot de bord et fait la pirouette. Ne voit-on pas là le portrait de certains journalistes!

D'autres agissent par intérêt personnel ou partisan. Ils sont bien conscients de l'erreur qu'ils lancent dans le grand public, et cela est beaucoup plus grave.

Je lisais les grands titres des journaux: «Caouette appuie le gouvernement; Caouette sauve le gouvernement». Croit-on vraiment que si ces gens-là avaient été honnêtes, ils

n'auraient pas plutôt écrit: Caouette épargne aux contribuables des dépenses de 450 millions de dollars. Les conservateurs ont beau rire, par bonheur, c'est nous qui détenons la balance du pouvoir, et non pas eux.

M. Valade: C'est du chantage!

M. Gauthier: Ce n'est pas du chantage, c'est la vérité. Le chantage, c'est ce que l'on voit dans les journaux. Je ne veux pas attaquer tous les journalistes, car il est consolant de savoir qu'il y en a encore quelques-uns qui sont honnêtes. Je les prierais d'exhorter leurs confrères à cesser ces abominations.

On a beau dire ce qu'on voudra, monsieur l'Orateur, c'est encore au gouvernement qu'il incombe de décider s'il doit ou non y avoir des élections. L'opposition a beau s'époumoner, les faits sont là. Le gouvernement, après avoir admis catégoriquement la défaite du bill C-193 et nous avoir affirmé qu'il ne représenterait plus ce bill, a déclaré qu'il ne considérait pas ce vote comme un vote de défiance. C'est son affaire, monsieur l'Orateur. A mon avis, c'est la même chose que si le ministre s'était levé avant le vote et avait dit: Je préviens la Chambre que, même si ce vote est négatif, je ne le considérerai pas comme un vote de confiance.

Monsieur l'Orateur, il y a évidemment la question de la tradition britannique, et c'est justement cette tradition britannique que nous voulions secouer. Maintenant, le précédent est créé. Nous avons réussi. Bravo! Une porte est ouverte, nous permettant de franchir la deuxième étape, c'est-à-dire d'inclure dans le Règlement de la Chambre que tout député pourra, à l'avenir, voter librement, selon sa conscience, puisque son vote ne sera plus considéré comme un vote susceptible de renverser son propre gouvernement. Voilà enfin disparu le carcan des partis politiques, carcan imposé depuis tant d'années aux députés des vieux partis par les magnats de la haute finance, qui remplissent les caisses électorales et obligent ainsi les bleus comme les rouges à adopter des lois qui les favorisent, pendant que les petits travailleurs sont sans cesse condamnés à payer la note.

Ici, je ne veux blâmer aucun député des deux vieux partis, car je les comprends assez pour les plaindre amèrement. Aussi, qu'ils soient assurés que nous mettrons tout en œuvre pour promouvoir les mesures législatives qui permettront à tous les députés de sortir de cette dictature de parti où ils ne peuvent être pleinement eux-mêmes. Encore une fois, nous prévenons la Chambre que le groupe qui agira le plus vite en ce sens-là recevra l'appui du peuple canadien, qui sera le premier à en bénéficier.

[M. Gauthier.]

Je conçois qu'il est difficile pour plusieurs députés de couper le cordon ombilical qui les retient encore aux mythes de leurs pères, puisque l'enfantement sans douleur n'existe pas encore. Donc, qu'ils fassent preuve d'un peu de résignation, de plus de courage, de beaucoup de sérieux, d'un esprit social sans limite et, surtout, qu'ils n'arrêtent pas de travailler afin de parvenir au but.

Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement dire un mot au sujet de la rumeur voulant que des élections générales soient déclenchées demain. Je réponds: «Non, monsieur l'Orateur,» bien conscient de toutes les responsabilités que cela comporte, parce que le gouvernement se doit d'agir et ce pour deux raisons majeures. La Chambre peut être assurée que s'il nous incombe de voir à ce que le gouvernement agisse, nous travaillerons jour et nuit, car le temps presse et il y a deux raisons principales à cela.

• (3.40 p.m.)

Premièrement, parce que nous terminerons les travaux de la présente session dans à peine un mois, selon ce qu'on nous a annoncé. Nous n'aurons donc pas trop de temps, et nous devons employer toutes les heures qui nous restent à terminer notre travail de bureaux.

Deuxièmement, parce que je me dois d'abord aux intérêts de la circonscription de Roberval, dont près de 6 p. 100 de la population ouvrière sont en chômage. Pour remédier à cette épidémie, nos conseillers municipaux ont mis tout en œuvre, ont tout sacrifié pour exécuter des projets de travaux d'hiver. Mais voilà qu'après plus de deux ou trois semaines de travail surhumain, 12 des municipalités de ma circonscription sont encore à l'étape de l'adoption finale de leurs projets. Inutile de dire que tout cela requiert l'attention et la présence indispensables du ministre concerné. Peut-on s'imaginer l'étendue de la catastrophe, si le ministre fermait les portes de son bureau, demain, pour faire une campagne électorale? C'est dire que ce n'est pas le temps, moins que jamais, de délaisser le champ de bataille, de renier notre devoir le plus sacré, pour aller jouer aux élections.

Il y a aussi, dans ma circonscription, d'autres problèmes urgents auxquels il nous faut trouver une solution ces jours-ci, et je suis bien déterminé à poursuivre ma besogne envers et contre tous ces farceurs inconscients.

Le travail de la Chambre terminé, dans un mois ou plus, le champ sera libre pour les amateurs d'élections, si nous devons encore imposer cette dépense au peuple, et si le peuple le veut. Je ne suis ici que le serviteur de

ma circonscription, je me soumettrai donc volontiers à la volonté de la majorité.

A propos de farceurs, monsieur l'Orateur, croit-on sincèrement que le parti conservateur veuille des élections, ou si ce n'est pas plutôt pour décrocher la vedette de tous les journaux et de la télévision. Ceux qui ont écouté leur porte-parole et leur chef, hier soir, ont dû ressentir les tremblements de la mort en écoutant le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) déclarer qu'il ne voulait pas renverser le gouvernement, qu'il ne voulait pas, non plus, déclencher des élections avant que le parti libéral ait son congrès, le 5 avril. Cela, monsieur l'Orateur, je l'ai entendu de mes propres oreilles, et je félicite l'honorable chef de l'opposition de sa grande franchise. Mais après cette déclaration, que les journalistes n'ignorent certainement pas, quelle pirouette feront-ils, eux, qui interprètent tout selon leur «partisanerie» ou selon le montant d'argent qu'on leur donne? Que le chef de l'opposition officielle ne s'en fasse pas; ils n'ont pas encore commencé à jeter leurs flèches empoisonnées contre lui. Ils ne le feront pas tant et aussi longtemps qu'il demeurera dans le camp des groupes financiers.

Après tout cela, j'éprouve beaucoup de difficulté à m'expliquer tout ce branle-bas des conservateurs. En effet, tandis que leur chef fait appel à la paix, ils essaient de lancer leurs cris de guerre ou leurs semblants de cris de guerre. Serait-ce encore un écran de fumée, dans le seul but de retarder les travaux de la Chambre?

Pour nous, tous les gens sérieux constatent, encore une fois, que le Ralliement créditiste doit remplir son rôle de médiateur vigilant afin d'éviter les combats stériles dont le peuple paiera nécessairement les frais. C'est une lourde responsabilité, me dira-t-on. C'est le prix de la balance du pouvoir. Nous sommes conscients que chaque jugement que nous prononçons influence notre avenir. Voilà pourquoi tous nos membres doivent se sentir complètement libres dans leur action et dans leur vote.

En effet, ce n'est pas tout de prêcher; il faut donner l'exemple, et la Chambre peut être assurée qu'au sein de notre parti, le vote est libre à 100 p. 100. Certains jours, nous souhaiterions posséder la sagesse de Salomon, mais nous ne sommes que des humains, avec la seule bonne volonté de faire du bien dans nos régions et à travers le Canada.

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, il est regrettable qu'à l'occasion d'une question aussi importante que celle-là, le premier ministre (M. Pearson) ne soit pas ici avec nous, à la Chambre. Il est encore plus déplorable que le ministre des Finances, (M. Sharp) dont la responsabilité est ici en jeu n'y soit pas non plus et nous déplorons enfin que le ministre directement responsable, si je puis dire, en tant que gardien de notre constitution et de nos procédures constitutionnelles, je veux parler du ministre de la Justice, (M. Trudeau) ait jugé préférable de paraître à la télévision, comme il l'a fait il y a une demi-heure dans les couloirs, plutôt que d'affronter la Chambre afin de défendre la position du gouvernement. En fait, comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il est assez remarquable que, dans un débat d'une telle gravité, il n'y ait que cinq ministres du cabinet présents. C'est la preuve de l'arrogance et de la suprême indifférence qu'affichent les membres du Cabinet à l'égard de la Chambre.

Les membres du parti créditiste peuvent clamer aussi longtemps qu'ils le voudront, mais force leur est d'admettre qu'ils rendent un mauvais service à leur chef qui a dit parler au nom de son parti, et qu'ils se dissocient de la position qu'ils avaient eux-mêmes adoptée lundi soir. On ne peut nier la position définie que le chef de ce parti a adoptée mercredi dernier, et j'aimerais citer ses paroles reproduites à la page 6905 du hansard du 21 février. Après que le premier ministre eut annoncé son intention de soumettre la motion à la Chambre, le député de Villeneuve, (M. Caouette) a dit ce qui suit:

> Si l'on croit, en démocratie, que le Parlement est le souverain réel du pays, dans les circonstances présentes, nous ne pouvons que dire que le gouvernement a été défait par une majorité parlementaire et qu'il devrait démissionner.

• (3.50 p.m.)

Il n'en n'est pas resté là. A la même page, voici ce qui est consigné:

> Je ne vois pas d'autre porte de sortie, pour le gouvernement, que celle d'en appeler au peuple et de lui demander son avis sur la façon dont doivent être administrées les affaires du pays.

Encore une fois, le même jour, à la même page, nous trouvons plus loin:

> Dans les circonstances, je répète qu'il n'y a qu'une porte de sortie, et c'est d'en appeler au peuple.

Maintenant, qu'en est-il? Lorsque le Créateur créa ces gens qui sont à ma gauche, il a jeté, je pense, le moule à gelée. Ces circonstances me rappellent 1963. Ces gens ne sont pas plus vertueux maintenant qu'autrefois. En fait, il leur a fallu en 1963 à peu près le même temps, l'heure du souper, pour changer d'avis. Le leader suppléant du parti à cette

époque, le député de Québec-Montmorency, avait lancé une publication intitulée: «Dans le même sac». La situation est la même, je crois, aujourd'hui, et ils sont dans le même sac. Nul doute que le député de Medicine Hat (M. Olson) qui, sauf erreur, doit prendre la parole sous peu, est aussi dans le même sac.

Depuis la défaite du gouvernement lundi soir dernier, le premier ministre et ses partisans gémissent et se lamentent sur le réseau national de télévision. Ils affirment, des sanglots dans la voix, qu'une élection n'est pas souhaitable au moment même où l'économie du Canada est en danger. Ils ont tenté de faire croire que l'opposition a agi de façon irréfléchie à la Chambre lundi soir. Le premier ministre se rappelle-t-il sa propre conduite en 1962 et 1963? Je lui servirai quelques citations à ce sujet tout à l'heure, car j'ai l'intention de le citer comme expert en matières constitutionnelles.

Je me demande si nos vis-à-vis se rappellent l'impression, il y a un peu plus de quatre ans, des «Diefendollars»? Se rappellent-ils avoir voyagé d'un bout à l'autre du pays pour tenter de miner l'économie du pays dans la poursuite d'un seul but, s'emparer du pouvoir? Le premier ministre se souvient-il de ces occasions? Les membres de son parti se rappellent-ils avoir entendu ces choses? Quel genre de déception tente-t-il de créer dans le pays maintenant? Ces paroles ne sont pas de moi, mais du premier ministre, comme je le prouverai dans un moment.

En fait, la crise financière dont ils se plaignent présentement est leur œuvre. Elle ne dépend pas du tout de l'opposition. Elle s'est préparée graduellement et était inévitable compte tenu des politiques du gouvernement actuel, fruit, pour paraphraser les paroles du premier ministre en 1962, fruit, dis-je de déficits constants, d'une croissance économique insuffisante, de propositions budgétaires mal inspirées, de l'effet destructeur de taux d'intérêt élevés, de la vie chère, de lourds impôts, d'une pénurie de logements, d'un chômage considérable et enfin, facteur non des moindres, du gâchis causé par un gouvernement inepte. (*Exclamations*)

Je suis heureux de voir applaudir les députés d'en face, en particulier le député de Lotbinière (M. Choquette). Je me réjouis de le voir occuper son siège, dont il était absent lundi.

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le député du Yukon pendant tout 1966.

[M. Nielsen.]

M. Nielsen: Si le député était ici plus souvent, il me verrait.

Le premier ministre a parlé de tromperie. L'opposition a usé d'un sale tour pour renverser le gouvernement à propos d'une mesure fiscale importante, je dirais même d'importance capitale. Je voudrais à nouveau citer les paroles du premier ministre en 1962:

> Y a-t-il rien de plus fantastique mais, fantastique ou non, vous entendrez à maintes reprises et sous peu à la Chambre des communes cette explication donnée en termes reflétant une indignation frémissante.

C'est le premier ministre qui parle, monsieur l'Orateur. Est-ce une tromperie de la part de l'opposition, je vous le demande, qui explique l'absence de 48 députés ministériels lundi dernier? Est-ce une tromperie de l'opposition qui fait que le vote a eu lieu lundi soir? Est-ce en raison d'une tromperie de l'opposition que le gouvernement a été mis en minorité non pas une fois, mais deux fois lundi soir? Est-ce à cause d'une tromperie de l'opposition que la situation du pays a poussé le gouvernement à prélever des impôts supplémentaires de ceux qui sont le moins en mesure de les supporter? Est-ce une tromperie de l'opposition qui fait que cette mesure fiscale a été présentée à la Chambre en novembre dernier? Est-ce une tromperie de l'opposition qui a attiré le premier ministre en Jamaïque, alors que ce vote avait lieu? Est-ce une tromperie de l'opposition qui a incité le ministre de la Consommation de des Corporations (M. Turner), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et le ministre de l'Agriculture (M. Greene) à s'absenter de la Chambre lundi dernier, lors de la mise aux voix? Ils étaient en tournée électorale. Ils couraient par monts et par vaux, dans leur campagne de leadership, au lieu de s'occuper des affaires du pays.

L'hon. M. Greene: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député du Yukon a l'habitude de dénaturer les faits. Je tiens à déclarer...

L'hon. M. Starr: Vous étiez donc ici?

L'hon. M. Greene: ...que je ne participais pas dans l'Ouest à la course de leadership; j'étais au Manitoba à la réunion annuelle de la Manitoba Dairy Association. Contrairement à ce qu'a insinué le député de Bow-River, j'y ai été aimablement reçu et très bien traité. Le maire de Winnipeg m'a nommé citoyen d'honneur de cette ville.

M. Nielsen: Comme d'habitude, le ministre de l'Agriculture n'a pas réellement soulevé de question de privilège.

M. Stafford: Qu'en savez-vous?

M. Nielsen: Il est manifeste, à en juger par les actes du gouvernement, qu'il n'y a pas d'experts de ce côté-là de la Chambre.

Je demandais, monsieur l'Orateur, s'il s'agissait d'une ruse de l'opposition, quand le gouvernement a insisté pour poursuivre la marche de cette mesure législative-ci, lundi soir. Je demandais s'il s'agissait d'une astuce ou d'une entente secrète de la part de l'opposition, lorsque le ministre des Transports (M. Hellyer) a insisté sur la mise aux voix et que le ministre des Finances (M. Sharp) a fait de même, ou encore si nous avons amené par ruse le whip du gouvernement à assurer au ministre des Finances qu'il pouvait compter sur un nombre suffisant de représentants à la Chambre. Le premier ministre doit vraiment prendre les Canadiens pour des gens incroyablement stupides, s'il pense qu'ils vont gober une telle absurdité.

D'une part, le gouvernement nous accuse de collusion et de tromperie et, d'autre part, il dit que le vote a été une erreur, un faux calcul, un vote de surprise ou un hasard. Voilà les gens qui nous lancent aujourd'hui de telles accusations.

M. Choquette: Vous n'étiez pas censé être là, lundi dernier. Vous étiez absent depuis un an.

M. Nielsen: Quelle arrogance!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nielsen: En sommes-nous au stade de la dictature selon laquelle seul le gouvernement décidera désormais du moment où un vote sera un vote de défiance? Voici ce que cette éminente autorité en matière de constitution qu'est le premier ministre disait en 1962:

> Le gouvernement responsable, qui n'a pas été acquis au Canada sans effusion de sang, est le fondement de notre indépendance et de notre démocratie au pays. Qu'entendons-nous par gouvernement responsable? Nous entendons que les ministres de la reine sont comptables envers le Parlement élu. Ils n'ont le droit de demeurer en fonction que tant qu'ils jouissent de la confiance et de l'appui de la majorité des représentants élus de la population.

• (4.00 p.m.)

Le gouvernement a perdu cet appui et cette confiance lundi soir. Je cite encore le premier ministre:

> Dans un Parlement où aucun parti politique ne détient une majorité nette, le gouvernement ne peut naturellement pas présumer de cette confiance et de cet appui. Toutefois, aucun gouvernement n'a le droit de rester au pouvoir s'il n'est pas appuyé par la majorité des députés.

Ce sont là les propos du premier ministre, monsieur l'Orateur. Il s'est maintenant «trouvé un Caouette». Ce gouvernement arrogant qui pense que le parti libéral gouverne par droit divin, ce qui n'est rien de nouveau, tente maintenant de s'accrocher au pouvoir comme si les événements de lundi soir ne s'étaient jamais produits. Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer encore le premier ministre car il est une source irréprochable. Il a dit:

> C'est indéfendable et inconstitutionnel de la part de quelqu'un qui parle tant des droits du Parlement et du caractère sacré de nos institutions parlementaires.

C'est d'autant plus abominable que se poursuivent présentement des discussions essentielles sur la constitution. Nous délibérons sur des questions de haute importance. Et cependant, cela n'empêche pas le premier ministre, à qui le peuple et le Parlement ont révoqué son mandat, d'insister allégrement pour garder le pouvoir comme si de rien n'était. Voici ce qu'a dit le premier ministre dans le même discours:

> J'insiste pour que le Parlement ne fasse rien d'autre tant que la question de confiance n'aura pas été réglée comme l'exige la constitution. A moins qu'elle ne le soit d'abord, le droit de regard du Parlement sur l'exécutif deviendra vide de sens.

Toutes ces citations, monsieur l'Orateur, sont tirées d'un discours prononcé par le premier ministre à l'occasion d'un dîner donné le 18 septembre 1962 au Royal York Hotel à Toronto en l'honneur des parlementaires libéraux de Toronto et de sa circonscription. Quelle autorité plus valable pourrais-je citer?

Parlant de la soudaine volte-face du chef créditiste, un collègue m'a déclaré que l'attitude adoptée maintenant par ce parti l'avait totalement «discréditisté». Tout ce que je puis dire, c'est que je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de son incroyable talent diplomatique. Un talent si grand, monsieur l'Orateur, que nous devrions, si vous m'en croyez, l'envoyer sur-le-champ au Vietnam.

Nous avons été quelque peu critiqués pour n'avoir pas cité de précédents. En voici quelques-uns que je propose aux méditations de la Chambre. Le premier que je veux leur soumettre est *Law of the Constitution*, dû à la plume d'un auteur hautement estimé, M. A. V. Dicey. Dans la neuvième édition de son livre, page 418 et page 419, celui-ci explique que nos préceptes constitutionnels se partagent entre préceptes statutaires et préceptes concernant l'usage et la pratique de la Chambre des communes. Nous y lisons, à la page 420, la déclaration suivante:

> Un gouvernement défait à la Chambre des communes doit, en bien des cas, démissionner. Un cabinet défait à propos d'une question capitale, peut en appeler une fois au pays au moyen d'une

dissolution des Chambres. Si un appel aux électeurs ne favorise pas le gouvernement, il est tenu de démissionner, et il n'a nul droit de dissoudre le Parlement une seconde fois.

Ensuite, à la page 430:

Les conventions de la constitution se composent maintenant de coutumes, lesquelles (quelle qu'en soit l'origine historique) se maintiennent de nos jours pour assurer la suprématie de la Chambre des communes et, finalement, par le truchement de cette Chambre élue, celle de la nation. Notre code moderne de moralité constitutionnelle procure, quoique par un biais, ce qu'on appelle outre-mer la «souveraineté du peuple».

Voilà pourquoi il faut honorer ces coutumes, monsieur l'Orateur; voilà pourquoi il ne faut pas les considérer comme de simples règles qu'un gouvernement peut transgresser à loisir en vue de se maintenir au pouvoir à tout prix.

Quels sont les principes constitutionnels que doit respecter un cabinet défait sur une mesure comme celle dont la Chambre était saisie lundi soir dernier? Examinons un instant le point de vue juridique et constitutionnel. Aux termes de la constitution, l'attitude du cabinet, qui demeure au pouvoir dans ces circonstances, est-elle immorale? Cette question a été soulevée par le chef de notre parti et par le chef du Nouveau parti démocratique.

Selon Dicey, la constitution ne prévoit pas vraiment qu'un cabinet puisse alors demeurer au pouvoir, mais plutôt qu'il doive démissionner, à moins qu'après en avoir appelé au peuple il obtienne l'élection de représentants qui appuieront le gouvernement, appui que le gouvernement n'a pas obtenu lundi soir. Voici un paragraphe extrait de la page 451 de l'ouvrage de Dicey:

Les conventions prévues dans la constitution ne sont pas des lois mais, pour autant qu'elles possèdent un caractère obligatoire, la valeur de leur sanction découle du fait que quiconque les enfreint doit finalement enfreindre la loi et subir les peines imposées aux transgresseurs de la loi.

J'aurai tout à l'heure quelque chose à dire sur l'illégalité de la taxe. A la page 455 Dicey continue en ces termes:

Pour prendre des exemples précis de cette incertitude et de cette inconstance, pourquoi personne ne peut-il définir, avec une précision absolue, les circonstances qui devraient obliger un premier ministre à se démettre? Pourquoi personne ne peut-il fixer le point précis auquel la résistance de la Chambre des lords à la volonté de la Chambre des communes devient inconstitutionnelle?

Puis, Dicey donne quelques exemples de circonstances dans lesquelles la démission d'un ministère serait justifiée et conforme à la constitution. Je cite un extrait de la page 456:

La règle selon laquelle le cabinet ayant perdu la confiance de la Chambre des communes devrait se démettre est assez claire. Tout refus permanent

[M. Nielsen.]

de respecter l'esprit de cette règle serait absolument incompatible avec le gouvernement parlementaire et amènerait finalement le ministre qui l'enfreindrait à commettre des actes d'une illégalité indubitable... Il existe cependant une centaine d'indices de la désapprobation du Parlement qui, selon les circonstances, peuvent prouver, suffisamment ou insuffisamment à un ministre qu'il devrait démissionner. L'essentiel, c'est que le cabinet doit obéir à la Chambre en tant que représentante de la nation. Mais la question de savoir si la Chambre des communes a ou n'a pas manifesté indirectement son désir de voir le cabinet donner sa démission ne peut être tranchée par aucun principe rigoureux.

La difficulté qui existe à l'heure actuelle, pour ce qui est de déterminer quand un premier ministre et ses collègues sont tenus de reconnaître qu'ils ont perdu la confiance de la Chambre, est exactement analogue à celle qui laissait souvent perplexes des hommes d'État du siècle dernier, lorsqu'il s'agissait d'établir quand un ministre était obligé de reconnaître qu'il avait perdu la confiance du roi, alors essentielle... l'obstination indigne avec laquelle des cabinets subséquents se sont occasionnellement cramponnés au pouvoir même s'il était évident que la Chambre souhaitait un changement de gouvernement.

Rien ne pouvait être plus clair, lundi soir dernier: l'opposition exigeait unanimement la démission du gouvernement.

Le premier ministre accuse l'opposition d'irresponsabilité; j'ai déjà traité de cet aspect de la question. L'opposition a été «irresponsable» quand elle a exposé les bévues et fait état de toutes les bourdes dont le gouvernement actuel s'est rendu coupable au long des années. A ce propos, j'aimerais citer Dicey. Je cite un passage qui se trouve à la page 599:

On pourrait ajouter que, dans l'ensemble, la tendance moderne en matière de coutume constitutionnelle reconnaît qu'il appartient maintenant non à la Chambre des communes, mais aux électeurs, comme représentants de la nation, de prendre une décision définitive sur toute question politique grave.

Le premier ministre a aussi cité un autre ouvrage qui fait autorité, celui de M. Jennings, la deuxième édition de *Cabinet Government*. En parlant du rôle du partisan, M. Jennings mentionne à la page 441:

• (4.10 p.m.)

Somme toute, un partisan du gouvernement ne prendra très probablement aucune mesure...

Ou s'abstiendra de prendre aucune mesure comme s'absenter, par exemple—

...qui renversera le gouvernement. Car si ce dernier est défait à propos d'une question importante, il doit démissionner ou dissoudre le Parlement.

A la page 446 nous trouvons cette déclaration:

La Chambre possède les instruments qu'il lui faut pour décider du sort des gouvernements. Si elle n'approuve pas la politique du gouvernement, celui-ci doit démissionner ou dissoudre le Parlement.

Que pourrait-il y avoir de plus positif que des déclarations de ce genre de la part d'un auteur notoire et respecté. Il poursuit:

... la Chambre peut ... rendre illégale la levée de l'impôt sur le revenu des particuliers et de surtaxes en refusant d'adopter la loi de finances;

Je continue à citer un passage de la page 450:

Un gouvernement ne cède pas sur une question importante de politique.

Nul ne peut contester que la mesure présentée lundi soir dernier n'était pas une question de politique officielle. Voici ce que dit Jennings à la page 457, et je vais donner lecture de la citation que le premier ministre a lue en partie, mais sans la terminer:

Il ne faut pas penser, cependant, qu'une seule défaite nécessite la démission ou la dissolution. Pareil résultat ne s'ensuit que lorsque la défaite suppose une perte de confiance.

Nous soutenons que la défaite du projet de loi, lundi soir, suppose une perte de confiance, car cette mesure était l'essence même du budget du gouvernement. Citant M. Ramsay MacDonald, d'Angleterre, en 1924, Jennings déclare ceci à la page 459:

Le gouvernement travailliste devra démissionner s'il est défait sur des questions essentielles, des questions de principe, des questions vraiment importantes ... Sur des questions accessoires, des questions d'opinion pure et simple, des questions qui ne se rattachent pas au principe même de nos propositions et ne vont pas directement à l'encontre des intentions générales du gouvernement, traduites dans ses mesures législatives—si la Chambre veut modifier nos propositions, elle doit en assumer la responsabilité—le rejet d'amendements et de questions semblables, à la suite d'une mise aux voix, ne sera pas considéré comme un vote de défiance.

Voilà donc le point exposé, en plus, de façon négative. Il m'a été impossible de trouver un exemple de gouvernement qui n'ait pas démissionné après que son budget eut été rejeté.

M. Woolliams: C'est parfaitement exact.

M. Nielsen: J'en ai seulement pour un moment, monsieur l'Orateur. A la page 461, Jennings dit:

Quatre facteurs, au fond, déterminent l'attitude d'un gouvernement face à une défaite parlementaire.

Il les énumère et poursuit:

Le quatrième est l'importance de la proposition ou de la question sur laquelle il a été défait. Une défaite sur une partie importante du budget, comme ce fut le cas en 1852 et en 1885, est évidemment trop importante pour qu'on y passe outre.

Le dernier précédent que j'ai à citer est tiré de *Government of Canada,* du professeur Robert MacGregor Dawson, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto. La position qu'il soutient est aussi exposée dans un article du *Canadian Journal of Economics and Political Science* d'août 1946. Il dit entre autres:

Par conséquent, le cabinet doit présenter et parrainer toutes les mesures relatives à la dépense ou à l'impôt; ainsi, vu que tout amendement proposé dans le dessein de réduire un impôt ou une affectation à l'encontre des désirs du cabinet serait considéré comme un vote de défiance, il est peu probable que sa maîtrise des finances soit gravement menacée.

Ainsi, de l'avis de cette autorité reconnue en droit constitutionnel, le vote de lundi dernier pourrait être implicitement considéré comme un vote de défiance. D'ailleurs, il renchérit à la page 265, dans les termes suivants:

Ainsi, si un cabinet est défait quant à une de ses mesures ou par un vote de défiance de la Chambre, une des deux conséquences ci-après doit en résulter: ou bien le cabinet doit être remanié de façon de donner à la Chambre l'exécutif auquel elle fera confiance, ou la Chambre se choisit elle-même l'exécutif possédant les qualités voulues, ou bien la Chambre des communes doit subir les changements nécessaires pour que le cabinet jouisse de l'appui qui lui est indispensable pour conserver le pouvoir. Par conséquent, en cas de défaite du cabinet, il faut choisir entre deux mesures: la démission du cabinet ou la dissolution de la Chambre. La première offre un nouveau cabinet à la Chambre, tandis que la seconde offre une nouvelle Chambre au cabinet.

Voilà quelle est la situation constitutionnelle, et le gouvernement actuel n'en fait aucun cas. Nous avons un gouvernement dont la principale politique est de s'agripper au pouvoir. Vendredi dernier, le premier ministre nous a donné l'exemple d'un homme qui s'agrippe au pouvoir comme un homme ivre s'agrippe à un bout de mât qui s'enfonce dans l'eau. Tous les autres s'agrippaient avec lui. Leur principale politique financière a été renversée, rejetée et répudiée par le Parlement, lundi soir dernier, mais ils sont disposés à avaler la pilule. Ils avaleront tout, pourvu qu'ils puissent garder le pouvoir.

L'hon. M. Starr: C'est à faire vomir.

M. Nielsen: Nos estomacs et ceux des Canadiens ne sont pas si solides. On peut comprendre que le gouvernement veuille à tout prix se maintenir. Il a fait un si beau gâchis. Il a une peur bleue des découvertes que ferait un nouveau gouvernement. La lecture rapide du rapport de l'auditeur général révèle que le gouvernement a de petits cadavres, des cadabres si gros même qu'ils devraient donner des cauchemars aux membres du cabinet.

Le gouvernement bénéficie d'un sursis, et tout ce que peuvent faire les députés de ce côté-ci de la Chambre est de lui fermer les yeux. Il a perdu le droit d'occuper les banquettes du gouvernement. Il a fait banqueroute du point de vue politique et économi-

que. Il fera l'impossible pour rester au pouvoir, car il ne peut faire autrement, tant sa position est mauvaise. Pour la première fois, il a vu son budget rejeté.

Je demande aux députés de réfléchir froidement et raisonnablement sur les paroles du premier ministre à la télévision nationale, sur ses discours à la Chambre et sur ceux du ministre des Finances. Ils ont dit que leur défaite étaient un accident et qu'ils devaient trouver le moyen de réunir 475 millions de dollars. Telle est la déclaration que nous avons entendue, hier soir, à la télévision. On a rejeté, lundi soir, la politique fiscale du gouvernement. Or, celui-ci a maintenant l'incroyable toupet d'informer le public canadien et cette Chambre qu'il essaiera, malgré le rejet des mesures touchant l'impôt sur le revenu, de poursuivre et d'atteindre, en quelque sorte, ses objectifs initiaux.

Quand le président du Conseil privé (M. Gordon) était ministre des Finances, son budget de 1963 a été rejeté par les milieux d'affaires, par le Parlement et ensuite par ses collègues. Ceux-ci étaient les derniers à le savoir. Cette situation me rappelle une annonce commerciale télévisée: «Même ses meilleurs amis ne le lui diraient pas». Cependant, le rejet du budget n'a pas empêché, on s'en souvient, le maintien du ministre. Ainsi, dès son entrée en fonction, ce gouvernement a prouvé son aptitude à façonner l'histoire constitutionnelle. Si cela se passait à Westminster, monsieur l'Orateur, le ministre serait immédiatement fini. C'est ainsi qu'il devrait en être ici, quelle que soit la norme employée. On devrait agir ainsi avec ce ministre des Finances. On a rejeté et condamné sa politique en termes catégoriques. Il ne lui reste donc qu'une seule possibilité conforme à la constitution.

L'ancien ministre des Finances a été chassé par le Conseil privé pour une bonne part à cause de sa ferme opposition à la famille Rockefeller et à la Banque Mercantile. Son successeur était plus conciliant. Le gouvernement tente encore une fois de refaire la constitution. Les fondements mêmes de sa politique budgétaire, rattachée à une surtaxe de 5 p. 100, ont été rejetés, mais il insiste pour conserver le pouvoir.

M. Woolliams: Et pour percevoir la surtaxe.

M. Nielsen: En effet. Un mot maintenant à propos de l'illégalité de cet impôt. Voici ce que dit Dicey à la page 447 de son ouvrage:

> Par ailleurs, même si le gros des impôts était encore versé au Trésor, une grande partie des recettes cesseraient d'être légalement dues et ne pourraient être légalement perçues ...

[M. Nielsen.]

• (4.20 p.m.)

C'est la conséquence du rejet d'une mesure fiscale.

> ... tandis que tout fonctionnaire ayant agi comme percepteur s'exposerait à être poursuivi personnellement. Toutefois, la part des recettes perçues ne pourrait légalement servir aux fins du gouvernement. Si le ministère gardait les recettes, il pourrait difficilement ne pas enfreindre des lois particulières qui prévoient des poursuites en justice.

Dicey explique ensuite en détail le caractère illégal d'un impôt proposé, une fois la mesure rejetée. Je soutiens que l'impôt est illégal depuis le début de l'année et que le gouvernement, s'il tente d'en appliquer les produits d'une manière quelconque, commet un acte illégal et tout fonctionnaire qui aide et encourage l'utilisation abusive de ces recettes est, lui aussi, responsable devant la loi.

Quand on songe à la situation dans laquelle il se trouve, on ne peut s'empêcher de comparer le gouvernement à cet animal qui se cramponne à une seule position, à l'envers, le bradype. Cet animal, à l'instar du gouvernement actuel, préfère la position renversée et son instinct—comme le gouvernement encore—le porte à s'agripper à des bouts de branche. Voilà bien le gouvernement Pearson. Il s'agrippe, il continue de s'agripper et il ne produit rien. Il sera maintenant contraint, toutefois, de se procurer de quelque façon 475 millions de dollars environ pour satisfaire ses penchants désordonnés et extravagants qui l'entraînent à faire des dépenses.

Laissant de côté l'aspect constitutionnel pour le moment—car il n'y a pas moyen, je suppose, de contraindre un locataire insupportable d'évacuer les lieux après l'expiration de son bail—je suis convaincu que le Parlement a vécu sa plus belle heure, l'autre soir, lorsqu'il a déclaré à ce gouvernement prodigue qu'il ne consentirait pas à imposer aux Canadiens cette hausse d'impôt tout à fait inutile de 5 p. 100. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a précisé clairement et succinctement la position de son parti. Il y a bien des contrastes, ce me semble, entre lui et le premier ministre. Le discours prononcé vendredi dernier par mon honorable ami de l'opposition était positif, sincère et véridique. (*Applaudissements*)

Lorsque la Chambre a pris lundi soir l'attitude que l'on sait, elle s'exprimait en tant qu'institution représentant le peuple. Elle avait le droit d'agir comme elle l'a fait. Elle parlait au nom de tous les Canadiens. Elle a dit au gouvernement: La route s'arrête là. Tenter de défaire maintenant, par des moyens indirects, ce que le gouvernement n'ose pas faire directement est le comble de l'irresponsabilité.

Ils parlent de tromperie. Que penser alors de cette motion? Si elle n'est pas une tromperie, qu'est-ce donc que la tromperie? Voilà une motion qui inflige un affront au Parlement, qui censure un vote de la Chambre, qui s'efforce d'en limiter les effets, qui cherche à tirer le gouvernement d'embarras et qui introduit une nouvelle définition du mot «confiance» tel que l'entend la constitution.

Cette motion directement et indirectement met en doute les décisions du Parlement.

Qu'on se rappelle qu'on aurait pu invoquer le Règlement vendredi dernier, au matin, pour soulever ces arguments. Nous ne voulions pas entraver la marche des travaux de la Chambre. Nous, de ce côté-ci, avons presque à l'unanimité décidé, en personnes responsables, de faire trancher la question et nous y parviendrons. Il faut néanmoins établir clairement la situation. Le premier ministre a dit hier soir, lors d'une émission télévisée à toute la nation, que les gros titres d'aujourd'hui sont relégués à la page 37 la semaine d'après. C'est ce qu'il espère. Il espère que le peuple canadien continuera d'être la dupe de ceux qui se moquent étourdiment des principes constitutionnels.

Voilà un gouvernement qui dit au Parlement ce qu'il convient de penser, qui veut définir ce qui est et ce qui n'est pas un vote de confiance. La Chambre a manifesté, par son vote, son manque de confiance envers la politique gouvernementale. Et voilà que le gouvernement présente une motion qui veut faire croire que cette confiance lui est acquise. Ceux qui veulent y croire sacrifient sans rémission l'autorité du Parlement et le droit de regard du peuple sur l'exécutif, par l'entremise du Parlement. Voilà dans quelle position ils se trouvent et elle est totalement indéfendable de par la constitution.

La question dépend maintenant des jurés et bien qu'on puisse contester leur décision parce qu'un ou deux d'entre eux ont été influencés, il y a toujours le tribunal d'appel. Le peuple canadien décidera si un gouvernement discrédité, qui a perdu la confiance de la Chambre, peut, par des procédés mesquins et répréhensibles, conserver les rênes de l'État. (*Applaudissements*)

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, je crois avoir entendu quelques-uns des meilleurs arguments juridiques pour et contre la motion, des arguments aussi bons que ceux que pourrait invoquer n'importe quel avocat des plus retors. J'ajoute même qu'on pourrait encore en trouver, de part et d'autre. Mais voici à quoi tout cela se réduit. Il n'y a pas de doute, en ce qui concerne le vote, que le gouvernement a été renversé. (*Applaudissements*)

C'est-à-dire, selon les traditions, coutumes et usages constitutionnels tels que nous les connaissons actuellement. Je tiens, néanmoins, à signaler que bien des motions et résolutions ont été présentées de temps à autre, par de simples députés qui désiraient apporter des réformes sous ce rapport et assurer une meilleure définition des expressions parlementaires «confiance» et «défiance».

Le premier ministre (M. Pearson) s'est bien rendu compte de la situation, lorsqu'il a laissé entendre que, malgré les coutumes et usages du passé, les Canadiens n'étaient pas disposés aujourd'hui à accepter de nouvelles élections.

Une voix: Après coup.

M. Horner (Acadia): Modifiez le règlement au beau milieu de la partie.

M. Otto: Prétendre que ne pas présenter le projet de loi de finances ou quelque chose du genre entraînerait la ruine fiscale du pays, ne vaut pas grand-chose à mes yeux. Ce n'est pas un argument pertinent.

Peu importe d'ailleurs qu'on ait obtenu ce vote au moyen d'une tromperie. A mon avis, le premier ministre a très bien compris l'humeur du peuple canadien, et je crois qu'il a pris la décision qui s'imposait. Mais, encore une fois, je le prends au mot à propos de sa déclaration selon laquelle il allait demander à la Chambre un vote de confiance touchant son administration. Il a poursuivi en disant qu'à ses yeux le peuple canadien voulait que le gouvernement se maintienne, organise un congrès pour choisir un nouveau chef et pour nommer un nouveau gouvernement. Ensuite, le nouveau premier ministre choisirait une date pour les élections.

• (4.30 p.m.)

Si telle est la motion, je dis qu'elle comprend deux parties. La première question est de savoir si le gouvernement actuel mérite jusqu'ici un vote de confiance. La deuxième question est de savoir si, à l'avenir, le gouvernement méritera un vote de confiance. Ce sont là deux questions entièrement distinctes.

Quant à la première question, savoir si le gouvernement actuel mérite notre confiance et, précisément mon vote de confiance, je veux signaler qu'en dépit de ce qu'on a pu dire, je ne suis pas à l'abri de la discipline de parti et que, si j'avais pensé un seul instant que le gouvernement était aussi près du parti libéral et de sa politique qu'il devrait l'être,

ma réponse aurait été affirmative. Je ne nie pas que le gouvernement actuel ait présenté nombre de bonnes mesures, mais je signale aux occupants des banquettes ministérielles que le parti libéral est synonyme de réforme. Il s'agit là précisément de la seule et même chose. Le libéralisme, c'est la réforme. Il s'agit alors de savoir si le gouvernement actuel a été à la hauteur.

Je le répète, certaines des mesures préconisées par le gouvernement étaient très bonnes. Toutefois, pour certaines mesures du programme électoral de notre parti, le mieux qu'on puisse en dire c'est qu'elles ont été mal présentées et mal appliquées, et les résultats ont laissé beaucoup à désirer. Un exemple que j'ai mentionné, ce sont les 10,000 bourses d'études promises par le parti libéral lors de la campagne électorale de 1962. C'était un programme très simple de politique. On aurait pu facilement présenter ce programme, mais on a préféré s'occuper d'un mélange comprenant les banques, les bourses d'étude et les subventions aux universités. Résultat: une très mauvaise administration du régime boursier et du régime bancaire. C'est pourquoi peu de gens peuvent, aujourd'hui, vraiment profiter du programme, dont certains ne laissent pas d'abuser. C'est pourquoi nous avons permis aux étudiants des universités d'obtenir un diplôme en assumant une dette de $5,000, sans compter une autre dette de $5,000 pour la dot de leur épouse, soit en tout $10,000 qu'ils doivent payer aux banques alors que leurs gains sont encore peu élevés. Il n'est donc pas étonnant que les compagnies américaines trouvent le moyen de leur offrir des emplois mieux rémunérés aux États-Unis. Nous avons là l'exemple d'une idée excellente à laquelle fait défaut un peu de ce caractère professionnel qui la rendrait applicable.

Le régime de pensions du Canada est excellent. Tous l'ont accepté. Néanmoins, il crée deux classes parmi nos citoyens âgés: ceux qui tombent sous le coup du régime et les autres. Ils sont à peu près égaux en nombre. Certains vont toucher une pension anticipée, mais d'autres non, parce qu'ils étaient trop vieux pour être admissibles au régime lorsqu'il est entré en vigueur. Il n'aurait pas été trop difficile de concevoir un régime ne faisant pas d'exception.

Il y a aussi le régime d'assurance frais médicaux, une autre politique du parti libéral, mais, pour une raison quelconque, ses protagonistes ardents le répudient à l'heure actuelle. Je reçois quotidiennement des lettres de libéraux bien connus, qui à l'origine appuyaient ce régime et qui se demandent actuellement si c'est vraiment une bonne chose.

[M. Otto.]

Je connais l'attitude du parti libéral quant à la propriété étrangère. Le parti n'a jamais été dans le doute. Il se préoccupe énormément du fait que 67 p. 100 de notre avenir industriel se trouve entre les mains des étrangers. Il se préoccupe aussi de voir un milliard ou plus de dollars quitter le pays sous forme de capitaux, bénéfices et dividendes. Il s'inquiète parce que ces sommes pourraient servir à de nouveaux placements en immobilisations. Mais qu'allons-nous faire à propos de la Société canadienne de développement qui est projetée? Que lui est-il arrivé? Il ne suffit pas, de l'avis des libéraux, de réintégrer le député de Davenport (M. Gordon) dans ses fonctions de membre du cabinet, lui qui le premier avait proposé cette Société.

Les relations ouvrières ont toujours été l'une des principales caractéristiques de la doctrine libérale. La plupart des membres du parti estiment que ce serait le moment de présenter de grandes réformes qui mettraient un terme aux arrêts du travail occasionnés simplement par des différends ouvriers. Il y a quelque temps, le député d'York-Sud (M. Lewis), parlant à Montréal, a dit que les relations ouvrières étaient une source de vives inquiétudes. Il ajoutait que le gouvernement devrait sûrement s'attaquer au problème, en vue d'y trouver une solution qui permette d'augmenter le produit national brut et de financer toutes les mesures de bien-être social que nous avons adoptées. Imaginez mon étonnement en lisant qu'un des ministres actuels ayant appuyé entièrement le principe de la responsabilité fiscale, le gouvernement s'en était étonné et lui avait dit: «Attention, votre déclaration n'est pas tout à fait conforme à la politique libérale.» Pourtant, la responsabilité fiscale a toujours fait partie du programme électoral du parti libéral.

En ce qui a trait aux réformes financières, je ne prétends pas que toutes les recommandations de la Commission Carter doivent être adoptées, mais je dis qu'un grand nombre de libéraux estiment que le temps est venu de reviser toute la structure fiscale. Mais qu'avons-nous fait?

Le logement est un exemple classique. Le parti libéral a toujours prôné—c'est un de ses traits caractéristiques—le droit pour tous les Canadiens d'accéder à la propriété. Il est inutile que je vous dise ce qu'est devenue notre politique du logement, à supposer que nous en ayons eu une. Mais je me demande si le ministre qui a déclaré publiquement que les Canadiens feraient mieux de s'habituer à l'idée de vivre en appartements, car jamais, au

grand jamais, ils ne posséderont une maison à eux, était un ministre libéral authentique. Est-ce bien là du libéralisme? Je doute donc fort que ce gouvernement représente réellement le parti libéral dont je suis membre.

Je ne veux pas dire que nous aurions pu entreprendre immédiatement toutes ces réformes mais en cinq ans nous aurions facilement pu nous atteler à ce problème. Tous les libéraux, je le sais, tiennent vivement, et même avec un véritable zèle à voir des réformes, mais le gouvernement, lui, semble-t-il, n'accepte les réformes que le couteau sur la gorge. Les libéraux sont partisans, je pense, de réformes à pas de géants et non à pas menus comme semble les aimer le gouvernement actuel.

Je crois pouvoir résumer toute la question de réforme ou du manque de réforme. Dès 1962, j'ai signalé le problème de nos pages. Je n'entrerai pas dans les détails, car nous savons tous que nos 17 pages ont dû quitter l'école. Ils ne vont pas à l'école. Notre parti déclare que l'éducation est la plus importante des choses. Et pourtant nous n'avons rien fait, ou presque rien, à ce sujet sauf que l'Orateur ne cesse de nous exhorter à faire quelque chose. Bref, le gouvernement n'a pas jugé bon d'affronter ce problème qui reste encore sans solution.

• (4.40 p.m.)

Une ardeur réformatrice et un bon plan de réformes, ce n'est pas la même chose. Face au problème du vote de confiance dans le gouvernement, si je veux juger ce dernier sur ses réalisations, je doute pouvoir l'appuyer, Depuis quelques mois, j'ai acquis la conviction que notre parti comprend des réformateurs sincères et décidés; certains d'entre eux veulent ardemment prendre la direction du parti. Nous avons été saisis de certaines mesures législatives excellentes. En toute honnêteté, les vis-à-vis et les députés de ce côté-ci de la Chambre doivent reconnaître que certaines des mesures présentées jusqu'ici ou qui doivent l'être constituent un pas de géant dans la voie des réformes. Je dois donc passer à la troisième proposition formulée par le premier ministre. Selon lui, nous devrions permettre au gouvernement actuel de poursuivre sa tâche jusqu'à l'élection d'un nouveau chef et à la formation d'un nouveau gouvernement. J'espère que nous aurons alors ce que je considérerais comme un vrai gouvernement libéral, et je pense que nous avons de bonnes raisons de l'espérer.

Une autre question me tracasse; elle met en jeu le gouvernement précédent: celle de deux Canadas et de l'unité nationale. Nous savons tous que c'est un énorme problème qui doit être réglé, en même temps que la question du bilinguisme. L'application d'un bilinguisme viable peut se faire sans obstacles, mais je ne puis pardonner au gouvernement d'avoir confié ce problème à une commission royale en faisant primer l'aspect ethnique sur l'aspect linguistique. Le mandat de la Commission souligne d'abord la question des deux peuples fondateurs. Il ne devrait échapper à aucun gouvernement que le problème intéresse aussi des Canadiens qui ne sont ni d'origine anglaise ni d'origine française. Ces gens en ont eu assez des problèmes ethniques et ne veulent pas se mêler à celui-ci. La difficulté ne réside plus de nos jours dans le bilinguisme ou dans le biculturalisme; il s'agit d'une question ethnique. J'espère que le prochain chef du gouvernement libéral affrontera cette question et que le parti libéral aura le courage de s'inscrire en faux contre la division ethnique. L'unité dans la diversité est une vaine expression. La nation fait face à une énorme tâche de nos jours et j'espère que le nouveau gouvernement libéral dirigé par le nouveau chef abordera ce problème en éliminant tout facteur de division.

Aucun des chefs passés ou éventuels de ce parti ne m'a convaincu qu'il a pris conscience de ce problème. Voilà pourquoi je réserverai ma décision et voterai pour le gouvernement sur cette motion. Je suis convaincu de la possibilité d'instaurer un libéralisme et un gouvernement libéral authentiques, mais je ne suis pas encore convaincu que le prochain gouvernement libéral le sera dans le véritable sens du mot. Mon vote d'aujourd'hui ne reflète pas une telle conviction.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme l'ont mentionné d'autres membres de notre parti, la question pourrait se régler aujourd'hui. J'aimerais expliquer ma position avant la tenue du vote. Elle diffère un peu de celle de mes collègues néo-démocrates. Notre parti professe des principes démocratiques. Un membre a le droit de voter selon sa conscience, pourvu qu'il précise qu'il s'agit d'une opinion purement personnelle et non de la politique du parti. De nombreux membres ont, à maintes reprises, agi ainsi. Je me souviens très bien que lors de la défaite du gouvernement du très honorable John Diefenbaker, deux membres de notre parti ont appuyé le gouvernement le soir de sa défaite, contrairement à une décision du caucus.

Mes commentaires ne portent pas sur la politique ni sur les programmes du parti, mais plutôt sur la tactique. La question à

l'étude, à mon avis, n'a rien de commun avec le programme ou la politique générale d'un parti, mais elle implique un aspect de stratégie ou de tactique dans l'art de la confrontation politique. C'est ce que nous faisons présentement.

Personne ne peut excuser la mauvaise gestion du gouvernement actuel. Je me rends bien compte que nous ne pouvons blâmer le gouvernement des maux suscités par l'inflation. Tous les banquiers nord-américains savent que cette période inflationniste est due principalement à la guerre au Vietnam. L'économie des États-Unis est orientée vers la guerre, sans que soient appliqués les contrôles qui étaient en vigueur au cours des deux autres guerres. Mon interprétation de la situation actuelle, c'est qu'on utilise des tactiques pour persuader les Canadiens qu'il faudrait renverser le gouvernement dès maintenant.

Beaucoup d'éléments de la conjoncture actuelle m'inquiètent, et je traite de cette question sans parti pris. Certains ont des opinions bien arrêtées pour et contre cette question. En qualité de député élu sans interruption depuis 1945, j'ai soigneusement étudié le problème et j'ai acquis la ferme conviction qu'une dissolution immédiate du Parlement ne servirait pas les meilleurs intérêts du pays ou des Canadiens. Depuis quelques jours, j'ai constaté avec plaisir que l'esprit de fair-play et le sens de l'humour, qui sont habituels à la Chambre, ont été partiellement rétablis. Il est exact de dire, je pense, que le débat a perdu toute sa vigueur, puisque chacun sait maintenant que le gouvernement conserve le pouvoir.

J'ai beaucoup de respect pour le chef de l'opposition (M. Stanfield) et j'ai été piqué de sa citation: «Pour l'amour de Dieu, allez-vous-en.» Il citait Cromwell, je crois, mais il n'a pas mené l'allusion à sa conclusion logique. En disant au gouvernement de s'en aller, Cromwell menaçait presque d'assassinat. Le chef de l'opposition ne songeait certainement pas à cela.

Voici simplement quelle est mon attitude. Il faut d'abord que le gouvernement s'occupe des lois importantes et urgentes, qui intéressent directement la population, par exemple qu'il modifie la loi nationale sur l'habitation, ainsi que la loi sur l'assurance-chômage en vue d'accroître les prestations aux chômeurs. A ce propos, j'ai reçu nombre d'appels téléphoniques des syndicats. Un autre sujet important est la modification de la loi sur les brevets et de la loi sur les marques de commerce. Beaucoup de consommateurs s'inquiètent et ont hâte de voir adopter le bill présenté par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Turner) en vue de la réduction possible du prix des médicaments dans le pays.

• (4.50 p.m.)

Ils s'intéressent vivement aux crédits supplémentaires qui prévoient une majoration de 15 p. 100 des pensions aux invalides, rétroactive au début de cette année. J'ai reçu nombre de télégrammes et d'appels téléphoniques à ce sujet et voici, pour la gouverne de la Chambre, ce que j'ai dit à mes protégés de Kootenay-Ouest: vous pouvez compter sur moi.

Nous attendons aussi les modifications au Code criminel si, toutefois, nous pouvons les étudier avant l'ajournement. Elles touchent plusieurs personnes.

M. Horner (Acadia): Et qu'en est-il du bill n° C-186?

M. Herridge: Je pense qu'on peut l'oublier pour cette session. Plusieurs personnes avec qui j'ai causé se préoccupent des modifications à divers articles du Code criminel. Elles adhèrent à l'idée et au principe de ces modifications, mais certaines autres modifications ont été proposées par les clubs de pêche et de chasse et par des assocations pour la préservation de la faune, etc. J'ai aussi reçu des suggestions à propos des articles du Code criminel qui traitent des loteries.

Néanmoins, ces gens ont bien indiqué dans chaque cas qu'ils appuyaient le principe d'ensemble des amendements au Code. Nous devons assurer, je pense, le temps voulu au parti libéral pour se choisir un nouveau chef avant de nous lancer dans une campagne électorale, si nous ne voulons pas jeter le pays dans le chaos. Mener de front une course au poste de chef et une campagne électorale, ce serait, à mon avis, se moquer du droit des électeurs de se rendre compte des qualités du nouveau chef libéral avant d'aller aux urnes. Par suite d'appels téléphoniques, de télégrammes, de lettres ainsi que d'entretiens que j'ai eus avec nombre de personnes, je constate que beaucoup de Canadiens partagent cet avis. Ce ne sont pas tous les gens qui savent tous les faits, mais j'ai reçu assez de renseignements de mes commettants, de personnes de la Colombie-Britannique, ainsi que de gens d'autres provinces qui indiquent leur appui à ce point de vue.

Par exemple, j'ai reçu des télégrammes et des appels téléphoniques d'organismes tels que le *Fellowship of Reconciliation* qui se préoccupent beaucoup des affaires internationales. J'ai reçu des appels téléphoniques de dames qui s'intéressent à la Voix des femmes.

J'en ai eu de sections du Nouveau parti démocratique qui sont d'avis que le chef de l'opposition (M. Stanfield) devrait avoir l'occasion d'indiquer à la Chambre les grandes lignes de la politique étrangère de son parti, avant des élections générales. Ces personnes s'inquiètent de la guerre au Vietnam. Elles se demandent quelle serait la politique de son parti à l'égard de l'OTAN, du NORAD et d'autres affaires internationales. A leur avis, le chef de l'opposition devrait avoir l'occasion de consigner au compte rendu de la Chambre la politique de son parti quant aux affaires internationales.

J'ai reçu des appels téléphoniques de personnes très désireuses de voir approuver, le plus tôt possible, le bill visant à augmenter les prestations des chômeurs. Nous sommes passablement avancés, je pense, en ce qui concerne cette mesure législative. J'ai reçu des télégrammes d'anciens combattants, disant que la défaite du gouvernement à l'heure actuelle signifierait qu'ils ne recevraient pas l'augmentation de 15 p. 100 dans leur pension. Quelques-uns d'entre eux qualifient l'éventualité de désastreuse, dans le cas de bon nombre d'anciens combattants, de veuves ainsi que de leurs enfants. J'imagine, naturellement, que tout gouvernement nouvellement élu rétablirait l'augmentation de 15 p. 100, mais s'il y avait des élections bientôt, ces gens devraient attendre peut-être jusqu'à la fin de l'automne pour bénéficier de l'augmentation. Bon nombre d'anciens combattants espèrent la recevoir le 1er avril prochain, avec effet rétroactif au 1er janvier de cette année.

J'ai eu des entretiens avec des groupes de consommateurs qui comptent sur l'adoption rapide du projet de loi destiné à réduire le prix des produits pharmaceutiques. Ils s'intéressent vivement à cette affaire. J'ai reçu un télégramme de la ville de Trail portant la signature de 29 personnes, dont un certain nombre de conservateurs notoires, de membres du Crédit Social et de mon parti.

Une voix: Pas de libéraux?

M. Herridge: Je n'ai vu le nom d'aucun libéral sur le télégramme; de toute façon, je ne les connaîtrais pas. Le télégramme recommande instamment aux députés de vaquer à nouveau aux affaires du pays en qualité de citoyens mûrs et dignes de confiance. J'ai vu un télégramme de Regina dont voici le texte:

Contre position conservateurs et NPD sur motion de confiance. Discrédite le Parlement. Défaite de lundi soir erreur malheureuse mais ne devrait pas nécessiter élections indésirables à cause de subtilités de procédure. Soyez loyaux. Permettez libéraux se choisir nouveau chef ensuite obligez à tenir élections si souhaitable. Sommes NPD.

(signature) Claire V. Powell

Barrett D. Halderman

En toute honnêteté, je dois dire que j'ai reçu d'une section provinciale de ma circonscription un télégramme m'exhortant à ne pas m'abstenir de déposer un vote de défiance à l'égard des libéraux, mais, lorsque je rentrerai chez moi, les gens comprendront pourquoi j'adopte cette position aujourd'hui. Voici ce que l'on me disait: De toute manière, Bert, nous savons que vous ferez pour le mieux. (*Exclamations*)

Je dois dire que j'ai reçu un bon nombre de messages et de télégrammes du reste de la circonscription indiquant le contraire.

M. Fane: M. Paul Martin est-il aussi allé vous voir?

M. Herridge: Non, M. Martin n'est pas un habitué de mon bureau.

Une voix: Et le secrétaire d'État?

M. Herridge: Non, le secrétaire d'État (Mlle LaMarsh) n'est pas venue dans mon bureau.

L'hon. Mlle LaMarsh: Pas dernièrement.

M. Herridge: On n'a exercé sur moi aucune pression indue. Je n'ai rien à gagner en adoptant cette position. Je regarde simplement de façon objective la grave situation qui menace les Canadiens. Je comprends et respecte la position prise par les conservateurs-progressistes. Je respecte l'opinion de mes collègues. Ils prennent cette attitude parce qu'ils sont foncièrement convaincus que la meilleure chose à faire est de déloger le gouvernement immédiatement. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, j'ai signalé à la Chambre certains faits qui m'ont été communiqués par divers moyens. J'insiste pour qu'on les étudie sérieusement. Si des élections devaient avoir lieu maintenant, les Canadiens se trouveraient placés dans la situation suivante: le nouveau chef du parti libéral n'aurait pas eu l'occasion d'annoncer sa politique et son programme avant les élections. En outre le chef du parti progressiste-conservateur n'a pas eu l'occasion de consigner au compte rendu le programme de son parti, surtout à l'égard des

questions internationales. J'ai reçu des télégrammes et des communications de Toronto, de Vancouver et de Montréal à ce sujet. Lorsque ce débat aura pris fin, j'exhorte le chef de l'opposition officielle à consigner au compte rendu la politique de son parti pour que les Canadiens aient l'occasion d'en discuter.

Donc, monsieur l'Orateur, après un examen de la situation sous tous ses angles et d'une manière rigoureusement neutre et sage à titre de représentant non seulement de la population de Kootenay-Ouest mais du Canada, et non point à titre de délégué mais à titre d'individu qui doit exercer son propre jugement à la suite de l'examen des faits, j'ai l'intention, au moment du vote, de me laisser guider par ma conscience.

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, ma première impulsion, en prenant la parole, cet après-midi, serait de répondre aux remarques blessantes, inintelligentes et injustes qu'a faites tantôt l'honorable député d'York-Est (M. Otto) relativement au rapport de la Commission Laurendeau-Dunton. Je crois même que ce serait abuser de la patience de la Chambre que d'essayer de parler à des sourds qui ne veulent pas entendre et d'ouvrir les yeux de ceux qui ne veulent pas voir l'évidence. Je soumets simplement que je suis un de ceux qui sont un peu scandalisés de voir que l'honorable député d'York-Est—et j'inclurais peut-être aussi l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan—persiste à demeurer au sein du parti libéral, alors qu'il devrait venir s'asseoir avec les indépendants pour compléter l'arc-en-ciel des nuances indépendantistes de tous les partis et peut-être aussi me donner l'occasion de les enguirlander à mon goût, du matin au soir.

Monsieur l'Orateur, même si j'ai l'habitude de faire mes observations dans ma langue maternelle, cet après-midi, pour répondre à l'honorable député d'York-Est d'une façon plus objective et pour montrer que, dans ma province, nous n'avons pas cette étroitesse d'esprit, je ferai mes remarques dans la langue anglaise, dans l'espoir que mes collègues de langue anglaise, qui peuvent faire la même chose—et il y en a un bon nombre qui le peuvent—auront l'occasion de faire preuve de la même largeur de vue, en exposant leur foi dans le bilinguisme au Canada.

• (5.00 p.m.)

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je suis parmi ceux qui sont portés à croire que le débat a assez duré.

[M. Herridge.]

Cependant, le moment est peut-être venu d'examiner la situation froidement et sans parti pris. Si j'étais un libéral, je me demanderais peut-être cet après-midi si j'ai honte du gâchis de lundi soir dernier, de l'erreur de tactique qui a été commise et de l'excès de confiance des Libéraux, qui ont toujours cru que le Parlement voterait toujours pour le gouvernement parce qu'aucun député ne voulait d'élections.

Je devrais peut-être me demander, par contre, si j'ai honte de ne pas avoir été à la Chambre lundi soir. Je m'empresse de dire que j'avais une bonne raison: un ministre de la Couronne visitait ma circonscription ce jour-là et nous sommes très hospitaliers. Quand un personnage important nous rend visite, nous essayons d'être là pour l'accueillir chaleureusement. Chaque fois qu'un ministre ou le chef d'un parti représenté à la Chambre, quel qu'il soit, nous fait l'honneur de visiter notre ville, j'estime qu'il est de mon devoir de le saluer au nom de mes commettants. Je n'ai pas à m'excuser de n'avoir pas été ici lundi dernier; mon assiduité se compare favorablement, je pense, à celle de n'importe quel député. Si j'avais été à la Chambre ce jour-là, j'aurais voté contre l'augmentation de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu pour des raisons que j'expliquerai une autre fois.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais préciser autre chose. J'ai remarqué que des journalistes m'ont désigné à plusieurs reprises comme libéral-indépendant ou indépendant-libéral. Je tiens à leur rappeler que je me suis présenté comme indépendant tout court. Cela les surprendra peut-être, étant donné que j'appuie le gouvernement libéral la plupart du temps. C'est ce que mes commettants m'ont demandé de faire. Si les conservateurs étaient au pouvoir, je ferais la même chose, en supposant, bien entendu qu'ils ne commettraient pas de bévues comme les libéraux.

Je n'ai pas été envoyé ici pour combattre le gouvernement. Mes commettants se rendent compte que nous vivons des jours critiques. Ils trouvent qu'en ce moment il faut coopérer. S'ils avaient su, de façon certaine, qui des libéraux ou des conservateurs allaient remporter les dernières élections, ils m'auraient demandé de me mettre du côté gagnant, mais, sachant que ce gouvernement est minoritaire, ils m'ont demandé d'essayer de collaborer avec ceux qui ont été élus. Quand des mesures inacceptables sont proposées, comme cette augmentation de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu, mes commettants me demandent de voter contre. Dans le cas présent, il y avait de bonnes raisons de le faire. Je ne suis pas

nécessairement membre de l'opposition. Disons plutôt que je suis du parti de la coopération, et je crois bien être le seul membre de ce parti de ce côté-ci de la Chambre, bien que cela puisse sembler de la forfanterie.

Quelques mots maintenant à propos du vote de lundi dernier. Certains députés ont démontré, à l'aide d'arguments et de citations juridiques, que le vote de lundi dernier était un vote de confiance, tandis que d'autres se sont efforcés de prouver le contraire. Je prétends que lorsqu'il y a divergence de vues et que des hommes aussi pondérés que ceux que nous avons entendus présentent des arguments pour et contre, c'est à la Chambre de choisir la procédure à suivre et les partisans du gouvernement ont parfaitement le droit de demander le vote afin de trancher la question, que le vote litigieux ait été un vote de confiance ou non. A mon sens, les précédents ne sauraient régler une question lorsque les avis sont si contradictoires. Nous devrions mettre la question au scrutin, afin de savoir si oui ou non le gouvernement jouit de la confiance de la majorité des députés. A mon avis, le premier ministre a raison de demander l'avis clair et net de la Chambre.

Je suis personnellement convaincu que le vote de lundi soir était contre une hausse de l'impôt sur le revenu. C'était un vote en faveur de ce que j'appellerais l'homme oublié, qui se moque bien d'une élection prochaine, mais qui est aux abois à cause de la hausse des impôts. Voici comment un certain diplomate l'a décrit:

> L'homme oublié est celui qui s'attache patiemment à son labeur, fait vivre sa famille, paie ses impôts, vote, soutient l'église et l'école; c'est celui qui lit son journal, applaudit le politicien qu'il admire mais qui ne participe pas à la mêlée et qu'on écarte de l'assiette au beurre. Voilà l'homme oublié. Il travaille, il vote, souvent il prie—mais il paie toujours—oui, par-dessus tout, il paie.

C'est cet homme qui a besoin de protection dans les circonstances actuelles. A mon avis, le vote de lundi dernier était un vote contre l'accroissement des impôts. Comme le disait Franklin D. Roosevelt, dans un discours de 1932:

> Les impôts sont payés grâce à la sueur de tout homme qui peine ...
>
> Nos travailleurs peuvent ne jamais voir de bill fiscal, mais ils paient. Ils paient en retenue à la source, en prix plus élevés pour leurs achats; ou dans le chômage à l'échelle nationale.

Nous avons atteint le point où il convient de mettre un terme à cette augmentation des impôts. A mon avis, les salariés de ce pays sont surtaxés, et ils se désolent de voir leurs législateurs voter pour une augmentation, en particulier de l'impôt sur le revenu. C'est ailleurs qu'il faudrait trouver l'argent nécessaire, et je mentionnerai plus loin une ou deux solutions possibles.

Quand la Chambre se trouve dans une situation comme celle-ci, il y a toujours des gens qui parlent de scandale, de crise et de dissension entre les partis. Il ne faut pas exagérer. Nous vivons en démocratie et, même si à l'occasion nous pouvons sembler nous comporter comme des enfants, c'est peut-être ce que la démocratie a de meilleur. De nombreux journalistes ont dit par exemple que les libéraux avaient perdu la confiance du peuple canadien et qu'ils forment un gouvernement faible. Qu'ils forment un gouvernement faible, c'est peut-être vrai. Au fait, nous le savions le lendemain des élections qui ont porté au pouvoir un gouvernement minoritaire. Si les conservateurs avaient été à leur place, ils auraient eux aussi formé un gouvernement faible, car, nous le savons, c'est le sort d'un gouvernement minoritaire. Toutefois, disons que les libéraux tentent de faire de leur mieux dans les circonstances existantes et qu'ils sont bien appuyés par une opposition qui est constructive la plupart du temps, même si parfois elle pense trop aux prochaines élections. D'après moi, les conservateurs, dans ces circonstances, font du bon travail. Même si les libéraux ont commis une grosse maladresse et une erreur enfantine de stratégie, il faut comprendre que cela aurait pu arriver à n'importe qui—telle est la nature humaine. On a dit également que les conservateurs ont usé de tromperie. Je n'en crois rien. D'après moi, les conservateurs ont rempli leur rôle. Je suis parmi ceux qui croient que le chef du parti conservateur a fait une belle déclaration lorsqu'il a dit «Je suis un homme patient» et «Je peux attendre la décision du peuple». En nous laissant entendre que son parti ne ferait pas d'obstruction, il a, d'après moi, rehaussé son prestige auprès des Canadiens. Les journaux et plusieurs de nos collègues nous ont critiqués d'avoir, comme certains le pensent, changé d'attitude. D'après moi, une personne intelligente a toujours le droit de reviser son attitude et de changer d'opinion à la lumière de nouveaux renseignements. Les Français disent que seuls les sots ne changent pas d'avis. Je ne suis donc pas de ceux qui veulent critiquer les créditistes d'avoir changé d'opinion. A mon avis, précipiter des élections à propos d'une question comme une augmentation de 5 p. 100 des impôts aurait été à leur avantage, plus peut-être qu'à l'avantage des libéraux. D'après moi, les créditistes ont songé à l'intérêt du

peuple canadien. Ils ont évalué les circonstances et pris une décision. A mon sens, ils ne méritent nullement les critiques de certains de mes collègues et des journaux.

• (5.10 p.m.)

On me rappelle que les journaux ont publié les noms des députés absents. Je crois qu'ils étaient au nombre de 98. Les journaux ont sévèrement critiqué les absents, mais ils n'ont pas mentionné les raisons de certaines de ces absences. Un bon nombre de nos collègues étaient absents pour des raisons officielles. On aurait dû le dire. Certains d'entre eux étaient dans leurs circonscriptions, où ils s'occupaient des besoins de leurs commettants.

Bien entendu, quelques députés s'absentent souvent de la Chambre, mais il appartient aux whips et aux leaders des partis de s'en occuper. Je ne condamnerais pas de façon générale tous les députés qui étaient absents lundi soir. L'autre jour, à la Chambre, le leader du Ralliement créditiste, a déclaré: Je ne puis voter contre le gouvernement parce que je ne trouve pas les conservateurs plus dignes de confiance que les libéraux. Pour ma part, je dirais les choses autrement. Je dirais que j'ai également confiance dans l'un ou l'autre des deux partis les plus importants et dans leurs chefs, mais j'estime qu'il ne vaudrait rien, pas même pour les conservateurs de presser la tenue d'élections. A quoi cela servirait-il? Nous devrions donner aux libéraux la chance de s'organiser; ensuite, nous pourrons nous assurer s'il est possible d'avoir un gouvernement qui jouira d'une majorité absolue. Ce n'est pas le temps de tenir des élections. Au cours de la fin de semaine, j'ai consulté mes commettants, dont les allégeances politiques sont partagées entre les divers partis. A leur avis, un parti comme le parti libéral a le droit de tenir un congrès et de se choisir un nouveau chef. C'est un procédé démocratique qui fait partie de notre régime démocratique.

Ensuite, la situation internationale est très complexe. C'est pour cette raison, entre autres, que je n'aimerais pas qu'on nous précipite dans des élections. Nous avons beaucoup de raisons d'appuyer le gouvernement. L'économie nationale est dans un état critique et notre cas n'est pas isolé. Dans nombre de pays, l'économie est malade. En ce moment, la nôtre a besoin de soins spéciaux. Mes commettants, de leur côté, s'inquiètent du coût des élections et de la stagnation des affaires pendant leur durée. Ils pensent aussi au temps que perdra la Chambre et aux nombreux travaux auxquels nous devrions vaquer. Je crois que le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) en a parlé tout à l'heure. Je veux l'en féliciter. Il est un bon indépendant et j'attends le jour où il viendra siéger avec nous. Je me remémore la réflexion d'un homme politique du XIX[e] siècle, Macaulay:

> Les hommes politiques timides et intéressés songent plus à la sécurité de leur siège (ou de leur parti) qu'à celle du pays.

Mes gens sont aussi convaincus qu'en tenant des élections maintenant il en résultera un gouvernement minoritaire. A quoi donc sert-il de faire toute cette dépense? Attendons que les grands partis soient bien organisés; les indépendants et les autres pourront alors assister à la lutte réglée. Nous nous divertirons beaucoup. J'espère qu'on ne nous imposera pas un impôt sur les spectacles. Nous avons beaucoup de travail à faire en ce moment, et ce n'est donc pas le moment de tenir des élections. Je devrais vous citer la phrase d'Abraham Lincoln: «on ne change pas d'attelage au milieu du gué.»

Il faudrait, à mon avis, commencer par modifier la procédure de la Chambre afin que les députés soient avertis lorsqu'il y a des votes de confiance. Ils sauraient ainsi sur quoi ils doivent se prononcer. Les conservateurs ou les libéraux auraient dû le faire depuis longtemps. Nous venons de vivre des moments que nous aurions pu éviter. J'ai une suggestion à faire aux libéraux. Au lieu de taxer les gagne-petit, pourquoi ne pas songer sérieusement à réduire les dépenses, à rogner le budget de défense de quelques centaines de millions? Nous devons maintenant vivre selon nos moyens. Ce n'est pas le moment de dépenser sans compter.

Il faut comprendre que les impôts, tout comme les taux d'intérêt, sont élevés. Les banques exigent déjà 7½ p. 100 d'intérêt et, sur certains prêts hypothécaires, l'intérêt est de 9 p. 100. Il est grand temps, d'après moi, de réduire les dépenses avant d'acculer les gens à la faillite. Il faudrait retarder les élections jusqu'à la fin de l'année. Je suis de ceux qui favorisent la tenue d'élections cette année, mais pas dès maintenant. Il importe d'agir au lieu de déclencher des élections. En provoquant des élections, nous agirions en hommes politiques irréfléchis. Nous n'avons pas trop bonne réputation d'un bout à l'autre du pays, il faut bien l'admettre. Il est grand temps, selon moi, de rehausser cette réputation et d'agir en hommes politiques sérieux.

Sinon, d'autres pourront dire comme Charles Edison en 1948:

> Certains s'élèvent au-dessus de la politique en la qualifiant de malpropre et d'intolérable. Au nom de tout ce que représente la démocratie américaine, comment un bon citoyen peut-il se croire supérieur à la politique? Nous avons obtenu notre indépendance grâce à la politique. Nous avons libéré les esclaves grâce à la politique. Nous payons des impôts à cause de la politique. Nos affaires sont florissantes ou périclitent à cause de la politique.

Si nous avons mauvaise réputation comme hommes politiques, c'est peut-être parce que nous nous engageons trop facilement dans ce jeu de disputes puériles. Je tiens à répéter que l'opposition officielle, par son chef, a agi de manière à accroître son prestige parce que le chef s'est opposé à ce que certains membres fassent de l'obstruction. Il a bien fait.

Je déclare que je voterai en faveur de la motion. Je ne le fais pas parce que je crois le gouvernement parfait. Cependant, un autre gouvernement ne le serait pas davantage, pourquoi changer? Je le répète, j'ai consulté mes commettants. Je suis convaincu que le temps est à l'action, non aux élections. J'insiste, nous devrions sans tarder changer notre façon de faire; réduisons les dépenses au lieu d'augmenter les impôts. Nous pourrons tenir une élection vers la fin de l'année. Je souhaite à tous mes collègues actuel de se retrouver ici après les élections.

• (5.20 p.m.)

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député de Trois-Rivières?

M. Mongrain: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Valade: L'honorable député de Trois-Rivières n'est-il pas conscient du fait que le parti conservateur n'a jamais demandé d'élections, à ce temps-ci de l'année, mais plutôt la démission du gouvernement, qui s'était avéré tout à fait incapable d'administrer les affaires du pays? Nous n'avons jamais parlé d'élections. Il y a certainement d'autres possibilités, et l'honorable député de Trois-Rivières peut en convenir.

M. Mongrain: Je voudrais dire à mon bon ami et collègue de Sainte-Marie que sa question est aussi insidieuse que certaines des interventions qu'il a faites à la télévision l'autre jour, et il pose un problème en exprimant un point de vue qui est mal fondé.

On ne l'a peut-être pas dit clairement dans la circonscription de Sainte-Marie, mais dans certains milieux, on disait: C'est le temps de vous en aller. Par exemple, quand on a cité ces paroles d'un politicien anglais «For goodness sake, go», que voulait-on dire? Monsieur l'Orateur, il ne faut tout de même pas jouer sur les mots, car tous ceux qui savent compter jusqu'à 130, 135, savent fort bien qu'un parti qui compte 90 ou 91 députés ne pourrait pas administrer le pays bien longtemps; je vois mal un gouvernement de coalition qui comprendrait le Nouveau parti démocratique et le Ralliement créditiste. A titre d'indépendant, je ne vois aucun de nous trois faire partie de cette administration. Alors, ce ne serait pas long que ce gouvernement serait renversé, et je suis persuadé que mon ami de Sainte-Marie est beaucoup plus intelligent qu'il ne veut le laisser paraître.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à l'honorable député de Trois-Rivières qu'il est aussi intelligent que je le croyais.

[*Traduction*]

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat. Je me réjouis de ne pas avoir eu à parler vendredi après-midi, car le discours de notre chef a été si brillant qu'il m'aurait été difficile de le suivre. J'exagère peut-être en disant que rarement quelqu'un s'est-il autant distingué ici, car si quelqu'un prend la parole après un très mauvais orateur, son discours peut paraître meilleur qu'il l'est en réalité.

Il fallait avoir vu et entendu le chef de l'opposition (M. Stanfield) démolir le premier ministre (Mr. Pearson) pour y croire. Il faut s'attendre, je suppose, à ce qu'une tâche soit plus facile lorsqu'on a une bonne thèse à défendre. Le premier ministre avait une tâche extrêmement difficile puisqu'il devait exposer ce que même ses amis ont appelé une cause très mauvaise et il s'en est acquitté avec son arrogance et son ambiguïté coutumières.

En entrant à la Chambre cet après-midi j'ai entendu quelque chose de relié à l'ancien cri familier de tromperie, ou bien que le gouvernement avait été défait par un coup du hasard. On disait à peu près ceci, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition aurait été malhonnête dans sa tactique; le premier ministre savait qu'une bataille serait engagée, mais il ne se rendait pas compte que le chef de l'opposition allait se servir de la plus convenable des armes parlementaires, le glaive de la vérité. On a jugé qu'il s'agissait là d'une tactique déloyale puisque cette arme n'est pas du tout familière au premier ministre, qui estimait donc aller se battre sans armes.

Sauf erreur, pour le premier ministre, il n'est que juste que ce soit une question de deux de trois. Plutôt que d'essayer de régler

l'affaire lui-même, il attend que l'un de ses champions dans la lutte pour la chefferie poursuive le combat. Sauf erreur, il y aura un long délai, car il semble manquer de députés ministériels à qui l'arme de la vérité soit tant soit peu familière. Nous sommes habitués à observer à la Chambre de temps en temps des gens qui ont quelque difficulté à s'approcher de la vérité. A certains l'idée semble répugner, tandis que d'autres paraissent simplement incapables de la saisir.

Il y a des moments, monsieur l'Orateur, où certains d'entre nous doivent faire une entorse à la vérité. Par exemple, l'autre jour, le député de Northumberland (M. Hees), dans sa réponse à une question du secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh), a prouvé qu'il devait parfois faire une entorse à la vérité pour rester un gentleman. Je souhaite qu'on puisse trouver une excuse aussi honorable pour le premier ministre.

A mon avis, l'aspect le plus remarquable du discours du premier ministre était sa manière de présenter la défense du gouvernement en commençant par exposer, à sa manière, l'attitude que nous aurions prise. Puisque la thèse la plus facile à détruire est non pas la véritable position de votre adversaire, mais celle que vous voudriez lui voir prendre, le premier ministre a commencé par rendre un compte inexact de l'attitude de l'opposition. Les paroles du premier ministre qui figurent dans le hansard et celles du chef de notre parti montrent que les allégations du chef du gouvernement sont injustifiées.

Puisque le premier ministre a rendu un compte inexact de notre position, monsieur l'Orateur, en ma qualité d'avocat, je me demande pourquoi. Quand, partout dans le monde, les jurys entendent des causes et écoutent des témoins en cour, ils découvrent bientôt que l'un des plus sûrs moyens de savoir quelle partie doit être crue ou quel témoignage doit être considéré comme digne de foi, c'est de voir qui utilise la vérité le plus souvent possible. Quand quelqu'un fait une fausse déclaration ou une citation inexacte ou, encore, dénature les faits, il devient alors évident que la vérité ne lui profitera pas.

Dans la situation actuelle, le premier ministre n'a pas dit la vérité en parlant de la position que nous avions adoptée. Il ne nous a pas non plus dit toute la vérité quand il a cité et mentionné les autorités et lorsqu'il a énoncé les faits. A mon avis, son argument selon lequel il s'agissait d'un vote surprise, d'une tromperie et ainsi de suite, a été très bien traité par le chef de notre parti.

J'ai été élu à la Chambre des communes il y a environ dix ans, monsieur l'Orateur, et je crois pouvoir dire que l'ordre des travaux est assez bien établi. Je ne vois certes rien d'extraordinaire à la manière dont le bill a franchi la semaine dernière les diverses étapes. Il avait été débattu de façon normale. Le gouvernement avait annoncé quand l'étude en serait abordée; le débat eut lieu le jeudi 15 février, mais, du consentement de la Chambre, et parce que le ministre devait s'absenter, il avait été convenu qu'il ne serait pas débattu vendredi. Tous les députés savaient que la suite du débat aurait lieu lundi. Les choses ont suivi leur cours habituel lundi, même si la résistance se faisait toujours sentir en allant vers le durcissement des positions. Enfin, dans la soirée, la mise aux voix eut lieu officiellement et le gouvernement a été défait.

La position que le premier ministre a prise devrait être consignée au compte rendu, je pense. Je devrais préciser, je crois, le genre de tactiques dont s'est servi le premier ministre pour que nous puissions examiner au juste combien il a foi dans ses propres thèses. Je dis cela parce que j'espère démontrer l'absolue présomption de la part du premier ministre de demander à qui que ce soit d'appuyer la position du gouvernement.

Comme en fait foi le hansard de vendredi dernier, à la page 6922, le premier ministre a déclaré:

> Elle prétendait ...
>
> Il parle ici de l'opposition.
>
> —et je ne critique pas sa prétention, je précise seulement sa position—que le Parlement ne pouvait rien faire avant que le gouvernement n'ait démissionné ou qu'il n'y ait dissolution, si ce n'est peut-être discuter des critiques de l'opposition à l'égard du premier ministre.

La situation est bien simple, monsieur l'Orateur. Personne n'a rien prétendu du genre. Personne, et je parle ici de gens au courant de la procédure parlementaire, n'irait prétendre qu'il n'y avait que ces deux possibilités. Voilà le hic, et c'est pourquoi j'ai peine à comprendre le point de vue de ceux qui voudraient appuyer la ligne de conduite actuelle du gouvernement. Le projet de loi en question a été abordé de la façon habituelle. J'ai toujours pensé, au cours de mes dix années à la Chambre, qu'un vote sur un important projet de loi de finances était automatiquement un vote de confiance. Les projets de lois sur lesquels le gouvernement insiste, parce qu'ils importent pour la mise en œuvre de son programme, sont toujours des questions de confiance. Des bills de moindre importance pour le programme du gouvernement sont rejetés de temps à autre, et leur rejet n'est pas considéré comme un vote de défiance. Leur importance varie, et il est parfois difficile de déterminer si un bill entraîne ou non un vote de confiance. Néanmoins, on peut toujours s'appuyer sur les précédents à propos de questions de confiance.

[M. Nugent.]

• (5.30 p.m.)

Nous savons tous qu'un bill important aux yeux du gouvernement devient une question de confiance. L'adoption d'une mesure de ce genre est une question de confiance tant pour le gouvernement que pour l'opposition. Il en a toujours été ainsi quant aux bills comme celui qui a été rejeté lundi dernier. Ce rejet a indiqué le manque de confiance. Le premier ministre a rendu à la Chambre un compte inexact de la position du gouvernement et a présenté ce qui est arrivé sous un faux jour car il s'efforçait de fonder l'action du Parlement sur des bases entièrement nouvelles.

Le député d'York-Est (M. Otto) a dit que le pays n'était pas mûr pour des élections et qu'il fallait éviter de les proclamer. Le premier ministre déclare—et c'est le fond de son argument—que le résultat du vote déterminera s'il doit y avoir ou non des élections. Or, notre constitution, telle que nous l'entendons, dit qu'en cas de défaite du gouvernement, le Gouverneur général peut prier quelqu'un d'autre que le premier ministre de former un gouvernement si ledit premier ministre le lui demande. Si le nouveau gouvernement ne passe pas le cap de son premier vote de confiance, le premier ministre peut ne pas avoir le droit de proclamer des élections, mais il a sans aucun doute ce droit lorsqu'il a subi victorieusement sa première épreuve. Seul le premier ministre a le droit de conseiller la tenue d'élections à Son Excellence, ou le premier ministre peut recommander à Son Excellence qui, je crois, doit tenir compte de ce conseil, de confier à un autre la direction du gouvernement défait, ou le premier ministre peut proposer que quelqu'un d'autre essaie de former un gouvernement.

Sans aucun doute, le gouvernement actuel devait démissionner. Le premier ministre déforme la vérité et dissimule les faits en disant que la démission de son gouvernement entraînerait forcément des élections. Il a essayé de berner certains membres de la Chambre jusqu'à leur faire promettre un vote dicté par la panique pour appuyer son gouvernement. Il ne leur a pas dit carrément que leur refus d'appuyer son gouvernement n'entraînerait pas nécessairement des élections. Je le répète, le premier ministre peut démissionner et déclencher des élections. Ou il peut démissionner et recommander à Son Excellence quelqu'un d'autre—un de ses ministres ou une personne de son choix—à la direction du gouvernement. A la suite de cette recommandation, Son Excellence désignerait un premier ministre qui pourrait former un gouvernement et demander à la Chambre un vote de confiance. S'il l'obtenait, il pourrait demeurer en fonctions.

Le premier ministre pourrait également mettre fin à la session. Mais il a dit: «Non, nous aurons un vote de confiance; nous ne tiendrons compte ni des droits constitutionnels qui prévalaient jusqu'ici ni de ce qui constitue un vote de confiance. Nous porterons au Parlement l'atteinte la plus grave qu'il ait jamais subie dans l'histoire constitutionnelle du Canada et tout cela parce que je ne veux pas démissionner.» On ne nous demande pas d'examiner cette motion afin d'éviter des élections, comme le prétend le premier ministre, mais plutôt parce qu'il ne veut pas démissionner.

Nombre de députés ont déjà dit qu'ils ne veulent pas d'élections. Après avoir pesé la grave décision et la lourde responsabilité de tenir des élections et après s'être fait dire qu'appuyer le gouvernement est l'alternative, certains estiment qu'ils doivent jouer le jeu du gouvernement. Mais la solution est beaucoup plus simple. Le premier ministre a déjà annoncé sa retraite et son parti est en train de s'organiser pour le choix d'un chef. Il ne s'agit donc pas du maintien au pouvoir du premier ministre et de son gouvernement; il s'agit du départ du premier ministre un peu plus tôt qu'il l'avait prévu. Dans cette perspective, la question est tout autre.

Le député d'York-Est dit voir un rayon d'espoir dans le programme législatif du gouvernement depuis trois ou quatre mois et parce que lui voit ce rayon d'espoir, il estime que nous ne devrions pas tenir des élections. Si, comme je le suppose, le député et certains de ses collègues craignent la tenue d'élections, ils devraient se rappeler qu'il y a d'autres possibilités. Le premier ministre pourrait démissionner un peu plus tôt et un de ses collègues pourrait lui succéder et former un nouveau gouvernement. Il pourrait même inaugurer une nouvelle session sans tarder, présenter un bill fiscal ou un bill semblable, et proroger le Parlement. Cette solution est à la portée du gouvernement et se substituerait fort bien à des élections.

Le premier ministre soutient qu'un vote de confiance n'en est un que lorsque le gouvernement le déclare tel. Il a affirmé de façon générale que c'est le gouvernement qui décidera quand il y aura un vote de confiance. En fait, cela revient à dire que c'est le gouvernement qui choisira les questions qu'il considère comme des questions de confiance. En affirmant qu'une importante question financière n'est pas une question de confiance, il dit que les questions de confiance seront choisies au caprice du gouvernement, selon que ce dernier peut l'emporter lors d'un vote. C'est à quoi cela revient, et c'est à quoi il réduit l'affaire.

En refusant de reconnaître sa défaite sur un important bill de finances, le gouvernement crée l'impression que la confiance n'a rien à voir avec l'importance de la question qui fait l'objet d'un vote. Il affirme qu'il n'y aura vote de confiance que lorsque le gouvernement estimera pouvoir l'emporter. En outre, le gouvernement peut décider, après un vote, si ce dernier était un vote de confiance.

• (5.40 p.m.)

C'est ridicule, mais voilà jusqu'où le premier ministre demande au Parlement d'aller. Voilà à quelle épreuve le premier ministre demande à ses partisans de soumettre le Parlement pour conserver lui-même les rênes du pouvoir un peu plus longtemps. Maintenant, il ne s'agit pas simplement de savoir si nous voulons voter la confiance au gouvernement ou faire face à des élections. Admettre ce que l'on veut, c'est tourner le Parlement et le gouvernement responsable en dérision. Nous dirions en fait au gouvernement: vous pourrez faire ce que vous voudrez, au moment de votre choix, et l'épreuve de confiance portera exclusivement sur ce que vous déclarerez être l'épreuve de confiance.

Si on prétend que je vais trop loin, qu'on lise les propres paroles du premier ministre, consignées à la page 6922 du hansard, au deuxième paragraphe de la colonne de droite:

> Nous convenons, cependant, que la défaite en troisième lecture du bill de l'impôt sur le revenu, si elle n'entraîne pas une démission ou une dissolution automatique et obligatoire, soulève en fait la question de confiance et qu'il faut la régler.

En fait, il dit que ce n'est pas la nature du bill qui soulève la question de confiance. Le premier ministre nous dit que c'est la défaite du gouvernement qui la met en cause. Prétendre, comme il le fait, que le rejet d'une importante mesure seul soulève la question de confiance constitue une simple réponse à la question: Que veut dire le premier ministre par un critère que seul le gouvernement appliquerait? Quelque moyen devrait lui permettre d'en arriver à cette décision. Au cours de ce débat, certaines citations, dont quelques-unes du premier ministre, ont été consignées au compte rendu. J'aimerais vous montrer le degré de malhonnêteté, de tromperie dont use le premier ministre à l'endroit de la Chambre dans l'effort désespéré qu'il tente pour s'accrocher au pouvoir pendant une couple d'autres semaines. A la page 6924, le premier ministre cite M. Eugene Forsey:

> Il existe certaines façons de penser ou de juger que nous devrons modifier.
>
> D'abord, il ne faut pas croire que toute défaite du gouvernement à la Chambre des communes signifie nécessairement la démission du gouvernement ou de nouvelles élections, car tel n'est pas le cas.

[M. Nugent.]

Aucun député de ce côté-ci n'a laissé entendre qu'il en était ainsi. Plus loin, le très honorable représentant cite les paroles suivantes:

> Nous devrons certainement nous débarrasser de la conception selon laquelle toute défaite encourue à la Chambre des communes doit entraîner de nouvelles élections.

Au risque de me répéter, mais pour souligner les faits, je voudrais résumer la situation, comme elle m'apparaît à la Chambre aujourd'hui. Depuis des années, chaque mesure financière importante est censée mettre en jeu la question de confiance. Il suffisait de voir l'expression des ministres lundi dernier pour se rendre compte qu'ils comprenaient qu'un projet de loi comportant la question de confiance avait été rejeté. D'autres mesures importantes sont ordinairement considérées comme des questions de confiance, bien que certaines ne le soient pas. C'est ainsi que le Parlement fonctionne et que nous avons conservé le gouvernement responsable.

Ce ne sont pas des choses sans importance. Le Parlement et notre système de gouvernement reposent sur le maintien de cette pratique. Le système des partis tel qu'il existe au Canada s'est développé et a subsisté grâce à ces traditions. Chaque parti, lorsqu'il part en campagne, fixe les principaux points de son programme électoral. L'électeur ordinaire n'a que ces promesses ou ces intentions pour l'aider à choisir entre les partis. Au moment où il doit décider s'il convient de prolonger le mandat du parti au pouvoir ou de le lui ôter, il va se demander en tout premier lieu si les objectifs sur lesquels on a tant appuyé pendant la campagne ont été mis en œuvre dans la législation. A mon avis, si un point du programme qui a reçu la confiance des Canadiens pendant la campagne électorale est considéré ultérieurement au Parlement comme n'étant pas une question de confiance, attendons-nous à assister à la faillite du système des partis tel qu'il existe aujourd'hui. Comment pourrait-il subsister? Qui oserait croire que les électeurs vont tolérer cela? S'ils ont manifesté leur confiance en se fondant sur un certain point du programme électoral, comment vont-ils réagir devant un gouvernement qui leur dit: Nous déciderons quels sont les points du programme qui doivent être considérés comme des questions de confiance; nous resterons au pouvoir, quoique vous ayez pu penser lorsque vous nous avez élus; c'est nous qui choisirons les critères pour juger si le Parlement a ou n'a plus la confiance du peuple?

Celui qui nous demande de placer le Parlement dans une situation aussi ridicule, c'est un premier ministre à la veille de quitter la politique, dont les jours à son poste sont comptés, mais qui refuse de choisir la voie honorable et de s'en aller un peu plus tôt qu'il ne l'avait prévu. Selon toute apparence, il a persuadé ses partisans de l'appuyer dans cette ligne de conduite. J'espère que quelques-uns d'entre eux se raviseront. La solution est simple. Le premier ministre pourrait désigner n'importe lequel parmi quelques-uns des membres de son cabinet, comme premier ministre intérimaire.

J'ai assez de sens politique pour comprendre qu'il hésiterait à nommer un ministre qui se porte candidat au poste de chef du parti. Le premier ministre pourrait craindre qu'une fois les rênes du pouvoir entre les mains d'un autre, il ne pourrait être délogé et que ce ne serait peut-être pas la façon idéale pour un nouveau premier ministre de commencer sa carrière, alors que plusieurs membres du cabinet estiment avoir été poignardés dans le dos. Mais pourquoi le premier ministre ne demanderait-il pas au gouverneur général de nommer quelqu'un qui n'aspire pas à devenir premier ministre et qui pourrait en assumer le rôle d'une façon neutre pour le moment? De fait, il n'aurait pas à assumer la tâche bien longtemps. Si le gouvernement faisait preuve de bon sens, si le premier ministre était honnête envers son parti et envers la Chambre, et si le parti assumait ses responsabilités envers le Parlement ses membres accomplissant leur devoir comme députés pour maintenir les traditions de la Chambre et de la constitution, ils constateraient que la Chambre leur prêteraient volontiers leur appui.

• (5.50 p.m.)

La nomination d'un premier ministre intérimaire créerait de fait un nouveau gouvernement, et à n'en pas douter celui-ci aurait le droit de saisir la Chambre de nouvelles mesures. La motion ridicule actuellement à l'étude devrait être rejetée, et le nouveau premier ministre pourrait présenter les mesures de son choix. Il pourrait proroger ou suspendre, et serait en merveilleuse posture pour demander des subsides. Si les honorables vis-à-vis, et surtout le premier ministre, sont le moins du monde honnêtes en affirmant que ce n'est pas le moment d'avoir des élections, s'ils estiment que la situation financière incertaine du moment exige qu'il y ait au gouvernail, un gouvernement capable d'obtenir la collaboration du Parlement, de faire adopter les mesures nécessaires pour assurer la stabilité financière et la confiance dans notre monnaie, alors la solution est très simple.

Certains ont prétendu que, de l'avis de M. Forsey, une fois défait, un premier ministre n'a pas le droit de se rendre auprès du Gouverneur général pour lui recommander quelqu'un d'autre. Bien sûr, cet argument se fonde sur le fait qu'après avoir perdu une motion de confiance, un premier ministre n'en a plus le droit. Voilà l'argument qu'on invoque et quiconque veut me l'objecter se trouve à me dire simplement qu'il faut voter contre la motion dont nous sommes saisis. Si le gouvernement est défait sur une motion de confiance, l'affaire est classée et le gouvernement doit démissionner, si cet argument est fondé; toutefois, je ne crois pas que M. Forsey aille aussi loin, ni que cet argument se fonde sur notre pratique constitutionnelle.

Il a toujours été entendu que, pour avoir droit à son poste, le premier ministre doit jouir de l'appui de la majorité au Parlement. En effet, il y est désigné parce qu'il prétend avoir cet appui, et il devient conseiller officiel lorsqu'on a la preuve qu'il a obtenu un vote de confiance. Après cela, il est le conseiller officiel et unique du Gouverneur général, et si, dans le cas d'une défaite à la Chambre, il peut conseiller au Gouverneur général qu'un autre forme un gouvernement et obtienne l'appui de la Chambre, le Gouverneur général est alors tenu de permettre à cette autre personne de se faire valoir.

Selon le premier ministre, la seule solution de rechange à la tenue d'élections, c'est de demander au chef de l'opposition (M. Stanfield) de former un gouvernement. C'est évidemment une possibilité mais, à mon avis, le Gouverneur général ne s'adresserait au chef de l'opposition que sur la demande ou la suggestion du premier ministre. En l'occurrence, le Gouverneur général demanderait à celui qu'il aurait choisi comme nouveau premier ministre s'il peut, selon lui, obtenir la majorité des voix à la Chambre. Ces nominations sont évidemment temporaires et valent seulement jusqu'au premier vote de confiance.

Il est presque six heures, monsieur l'Orateur, et je signalerai une autre fois seulement que notre situation n'est pas comme l'a décrite le premier ministre, c'est-à-dire une situation à laquelle il faut se résigner et qui sera suivie par des élections générales ou la désignation du chef de l'opposition. Le premier ministre peut démissionner et demander au Gouverneur général de charger un autre membre de son parti de former un gouvernement.

De cette façon, un gouvernement intérimaire, comme celui que je suggère, expédierait les affaires courantes jusqu'à la fin du congrès libéral. Ou le premier ministre pourrait proroger la session. De fait, il pourrait combiner les deux. Il pourrait désigner un premier ministre intérimaire qui prorogerait la session, en entamerait une autre immédiatement, ou quand bon lui semblerait, et le même bill sur les impôts pourrait être présenté à nouveau au cours de la nouvelle session, car ce n'est qu'au cours de la session actuelle que l'examen de ce projet de loi se trouve exclu. Le nouveau gouvernement aurait les coudées franches et nous serions bien plus disposés à collaborer car je tiens à vous le dire franchement, le gouvernement actuel ne bénéficiera d'aucune collaboration. Si nous en venons aux voix au sujet de la motion actuelle et que le gouvernement l'emporte, ce sera le vote de confiance le plus futile que le Parlement ait jamais connu. (*Applaudissements*)

Il n'y aura aucune collaboration, car un premier ministre qui exigerait de ses députés de l'arrière-ban une loyauté si inébranlable qu'ils trahiraient leur devoir envers la Chambre en épaulant le gouvernement responsable de façon à la tourner ainsi en dérision, afin que le premier ministre ne se trouve pas dans l'embarras en quittant son poste plus tôt qu'il ne l'avait prévu, ce premier ministre irait si loin et pousserait à tel point l'outrage envers la Chambre et la nation que personne à la Chambre, je pense, ne verrait son initiative d'un bon œil. Les députés devraient songer aux suites fâcheuses de l'adoption de la motion, le cas échéant. Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est six heures, je dois quitter le fauteuil.

La séance est levée à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, avant le souper, j'ai exposé à grands traits ce qui me paraît être certaines considérations dont nous devons tenir compte quant à la motion que le gouvernement nous demande d'accepter. Dans les quelques minutes qui me restent, je devrais peut-être passer ces considérations en revue, surtout celles qui ont trait à ce que nous accomplirons si nous acceptons cette motion.

L'usage veut, à la Chambre des communes et sous le régime parlementaire britannique, que tous les projets de loi de finances importants soient considérés comme des motions de confiance. C'est la base même du contrôle que le Parlement exerce sur l'exécutif. C'est la coutume, l'usage et la pratique suivis sous le régime parlementaire, et personne ici n'a trouvé à y redire depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes, ou depuis qu'y siègent certains de mes collègues, dont certains ont été élus bien avant moi.

Dans le passé, toutes les questions importantes, y compris les questions d'argent, ont été reconnues comme engageant la confiance, que cela soit précisé ou non. Autrement, notre régime actuel de partis politiques serait impossible. Les partis adoptent une attitude en conséquence, ce qui permet aux votants de décider si les candidats des divers partis politiques ont rempli leurs promesses électorales et, sinon, d'y remédier par la suite.

Le premier ministre ayant dit que la défaite de lundi soir dernier sur le projet de loi de finances ne mettait pas en jeu la confiance, nous n'osons pas oublier la signification de son attitude sur ce que nous devrions faire à l'avenir. Il n'a pas dit que le projet de loi de finances engageait la confiance, ce qui a toujours été reconnu, mais il a déclaré que le rejet du bill ne mettait pas en jeu la question de confiance. Il laisse entendre qu'il y aura question de confiance, dont dépendra l'existence du gouvernement, seulement lorsque le gouvernement en décidera ainsi.

Dans les circonstances, d'importants projets de loi comme des bills de finances ne seraient pas reconnus comme comportant automatiquement la question de confiance. Si l'importance d'un sujet n'est pas le critère et si une déclaration du gouvernement peut seule déterminer si la question de confiance se pose et si le gouvernement survivra ou sera renversé alors, selon le premier ministre, la seule manière pour un gouvernement de s'assurer d'une victoire sur une motion de confiance, c'est de déclarer que la motion est une motion de confiance après avoir gagné le vote. A mon avis, les paroles et les actes du premier ministre lors de la présentation de cette motion et tout le comportement du gouvernement à venir jusqu'à maintenant sont une preuve manifeste de ce que j'avance.

La Chambre détiendra-t-elle quelque contrôle efficace sur l'exécutif? Voilà l'enjeu ici. Nous n'avons pas besoin de nous reporter bien loin en arrière pour nous rappeler les jours d'Hitler et les légères modifications qu'il a présentées en vue d'assurer au gouvernement le pouvoir dont il avait besoin, enlevant ainsi toute autorité au Reichtag.

Si nous acceptons la motion, nous créerons un précédent. Nous reconnaîtrons à l'exécutif un pouvoir absolu que nous ne pourrons mettre en doute que si l'exécutif le permet, ce qu'il ne fera qu'après avoir survécu au vote de confiance. Beaucoup de mes amis d'en face sont des gens honorables. J'espère qu'ils relèveront l'erreur de mon argument, s'il y a lieu. Bien que je ne pense pas comme les vis-à-vis, je ne peux croire qu'ils soutiendront cette position s'ils en comprennent toutes les implications. Le deuxième choix n'est pas une élection immédiate, mais de savoir si l'on doit prier le premier ministre de partir un peu plus tôt que prévu. Un de ces représentants m'a demandé si nous ne voulions pas laisser le premier ministre quitter avec respect et dignité. Pour répondre à la supposition que s'il part plus tôt, il le fait sans respect ni dignité, je ne peux que demander comment on peut se retirer honorablement et dignement après avoir, à titre de chef d'un gouvernement responsable, mis la Chambre dans une telle situation.

[*Français*]

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'honneur de dire quelques mots sur la présente situation et, surtout, sur la motion présentement à l'étude.

Tous les députés ont eu l'occasion d'exprimer leur opinion sur cette motion. En disant quelques mots sur le sujet je voudrais aussi expliquer les causes des culbutes politiques et parlementaires qui sont les signes d'une culbute économique. Notre économie est entièrement déséquilibrée et fonctionne en faveur de la haute puissance, car on dirait qu'elle est dirigée par des hautes puissances. Je voudrais faire ressortir, dans le présent exposé, le malaise de notre économie, et je voudrais citer des données statistiques afin d'indiquer où se dirige notre économie.

Notre économie se dirige quelque part. Il y a des citoyens, des puissances qui dirigent notre économie, et ces puissances font de notre économie un bien-être pour elles. Elles en font un système, un moyen qui satisfait leur ambition, mais au détriment de la grande masse du peuple. Nous ne nous opposons pas à ce que les gens manipulent l'économie à leur satisfaction ou à leur guise, car nous voulons leur laisser un certain produit, mais, par ailleurs, nous voulons que le peuple ait sa petite part de notre économie. S'il n'y a pas moyen d'appliquer de réformes autres que celles que nous avons présentement, je suis d'avis qu'il incombe au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour diriger notre économie du côté de la population, afin qu'elle ait son droit de vivre, le droit de marcher et de s'épanouir. L'économie n'existe pas simplement pour quelques individus, mais elle doit être dirigée en fonction de toute la nation, en fonction des 20,610,000 citoyens canadiens.

Alors, monsieur l'Orateur, à l'occasion du vote de confiance que demande le gouvernement aujourd'hui, certains journaux ont fait savoir que j'avais décidé de m'abstenir de voter, tout en me réservant le droit de changer ma décision, selon les circonstances qui évoluent d'une journée à l'autre. Je me vois donc dans l'obligation de motiver mon abstention de voter à la Chambre et, pour la gouverne de mes électeurs, je me dois de m'adapter à la présente situation. Si la situation est logique, je changerai d'idée, pour le bien du peuple, et si nous avons changé d'idée, comme nous l'avons fait dans le mouvement du Ralliement créditiste, c'est parce que la situation a changé, parce que la situation nous a paru sous un autre aspect et qu'elle a pris une autre tournure. Devant cette situation, nous nous sommes adaptés selon les faits, selon les possibilités, et nous avons regardé du côté pratique, du côté logique; nous travaillons non seulement par esprit de parti, mais pour le peuple tout entier, pour le bien de chaque individu et de chaque Canadien.

Alors, pour ces raisons, nous avons changé d'attitude relativement à cette motion.

Premièrement, je m'oppose à toute hausse des taxes ou de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui m'empêche de voter pour le gouvernement, à l'occasion d'une mesure visant à imposer une surtaxe de 5 p. 100 sur le revenu des particuliers.

Deuxièmement, je m'oppose aussi à la tenue d'élections générales à cette époque de l'année, à cause de la situation actuelle de notre administration nationale, qu'il faut absolument rectifier avant une prochaine élection.

Pour ces deux raisons, je m'abstiendrai de voter, à moins que de nouveaux arguments viennent me démontrer qu'il serait dans l'intérêt du peuple que je vote autrement sur cette question de confiance dans le gouvernement actuel.

Si je suis contre notre système de taxation et toute hausse de taxes ou d'impôts sur le dos des particuliers, cela ne veut pas dire que je suis contre les libéraux, à ce point de vue, car j'ai aussi les mêmes raisons d'être contre les conservateurs, parce que nos deux vieux partis ont les mêmes attitudes et sont aussi responsables l'un que l'autre de notre mode de taxation vraiment préjudiciable à l'équilibre économique national, vraiment préjudiciable à la protection des particuliers, des

individus, des citoyens qui composent notre nation, le Canada.

Voilà ce qu'il me faut expliquer et démontrer avec le plus de précision possible, non pas tant pour blâmer qui que ce soit que pour éclairer les honorables députés sur une situation économique nationale que nous ne pouvons plus tolérer, que nous devons changer avant qu'elle nous conduise au désastre final.

Cette situation dépend donc aussi bien des libéraux que des conservateurs qui conduisent alternativement les affaires du pays depuis 100 ans, depuis la Confédération. Un changement des deux vieux partis au pouvoir en lui-même ne veut pas dire un changement dans la conduite du système de taxation. Voilà pourquoi, dans les circonstances actuelles, je préfère continuer d'administrer le Canada sous la direction des libéraux et chercher à les convaincre eux-mêmes qu'il leur appartient de faire les changements nécessaires, non pas dans les hommes au pouvoir, mais dans leur attitude à l'égard du pouvoir. Ce ne sont pas les hommes qu'il faut changer, mais il faut redresser la reconnaissance véritable de leurs responsabilités dans leur mandat de représentants du peuple.

• (8.10 p.m.)

Qu'est-ce donc qu'un député? Pourquoi sommes-nous donc ici?

Pour les citoyens qui ont la vie, au nombre de 20,610,000, ou pour les grandes banques et compagnies du Canada, avec leurs présidents et directeurs millionnaires et multimillionnaires? Sommes-nous ici les représentants des citoyens ou les représentants des compagnies?

Pourquoi, alors, tant de banques et de compagnies de toutes sortes réalisent-elles tant de profit sur une production annuelle de 62 milliards en 1967, quand tant de personnes et de familles manquent du nécessaire?

Pourquoi le Canada est-il toujours lui-même en déficit, chaque année, et même en 1967, quand les huit banques augmentent leur actif total de plus de 3 milliards 200 millions, quand les compagnies, en plus de leurs 5½ milliards de profits déclarés et taxés, font encore plus de 15 milliards de profits cachés, camouflés, comptabilisés, non taxés et recapitalisés dans l'économie nationale, alors que plus de 60 p. 100 de la population vit au jour le jour, manquant du bien-être ou de l'honnête aisance, et ne pouvant jouir de la prospérité générale du Canada?

Pourquoi tout cela se fait-il sous notre autorité législative et administrative? L'honorable ministre des Finances (M. Sharp) peut-il me répondre? Le très honorable premier ministre (M. Pearson) et l'honorable ministre de la Justice (M. Trudeau) peuvent-ils répondre à cette question?

[M. Latulippe.]

Par ailleurs, quand on juge nécessaire d'augmenter le revenu annuel garanti des vieillards, il faut aller chercher 280 millions dans le pouvoir d'achat déjà trop restreint des autres contribuables. Pourquoi pas dans les 15 milliards de profits recapitalisés des grandes compagnies? Pourquoi ces purges de 1 p. 100, de 5 p. 100 de majoration d'impôt sur le revenu, ou d'augmentation de taxes sur la consommation des individus vivants et souffrants, quand des compagnies anonymes et irresponsables ont réalisé, avec notre autorisation, des profits recapitalisés de plus de 15 milliards en 1967, même après avoir payé des impôts sur des profits déclarés de 5½ milliards?

Je pose la question suivante aux honorables représentants de toute la population du Canada: De qui sommes-nous les ministres ou les députés, ici, dans cette plus haute institution parlementaire du Canada?

Croit-on que je parle à travers mon chapeau, que j'invente des chiffres approximatifs, que j'ai rêvé cette trouvaille la nuit dernière? Qu'on aille aux renseignements. Voici une liste de chiffres que chaque député peut se procurer au Bureau fédéral de la statistique, chiffres que vous tous connaissez ou, du moins, devriez connaître, en tant que représentants de tous les citoyens du Canada.

Pour bien indiquer que je ne vise pas plus les libéraux que les conservateurs, je vais donner les statistiques des cinq dernières années du régime conservateur et les cinq dernières années de l'administration libérale. Depuis dix ans, notre gouvernement accumule les déficits, alors que 60 p. 100 de notre population manquent du nécessaire. Voyons, par contre, de quelle façon les compagnies ont administré leurs affaires, c'est-à-dire nos affaires et celles de leurs actionnaires, présidents et directeurs, toujours avec notre permission, notre collaboration, notre connivence plus ou moins consciente ou éclairée.

Monsieur l'Orateur, je cite donc les statistiques suivantes:

En 1957, les compagnies ont déclaré des profits imposables de 3 milliards 56 millions comparativement à 7 milliards 335 millions non taxés. En 1958, sous l'administration des conservateurs, les profits déclarés et imposés s'élevaient à 3 milliards 75 millions, alors que les profits non imposés étaient de l'ordre de 6 milliards 975 millions. En 1959, les profits imposés atteignaient la somme de 3 milliards 504 millions, et les profits non imposés 6 milliards 894 millions. Toujours sous l'administration des conservateurs, en 1960, les profits déclarés et imposés étaient de l'ordre de 3 milliards 338 millions et les profits non imposés, 6 milliards 692 millions. Sous le régime conservateur, en 1961, 3 milliards 427 millions de profits déclarés, comparativement

à 6 milliards 635 millions de profits non déclarés. En 1962, il y a eu 3 milliards 819 millions de profits déclarés et 6 milliards 960 millions de profits non déclarés. Sous l'administration libérale, en 1963, les profits déclarés et imposés atteignaient la somme de 4 milliards 188 millions, et les profits de capitalisation non déclarés et non imposés, 7 milliards 591 millions. En 1964, les profits déclarés et imposés s'élevaient à 4 milliards 819 millions, et les profits non déclarés et non imposé, 9 milliards 103 millions. En 1965, il y a eu 5 milliards 199 millions de profits déclarés et imposés, contre 10 milliards 651 millions de profits non déclarés et non imposés. En 1966, les profits déclarés et imposés atteignaient la somme de 5 milliards 187 millions et les profits non déclarés et non imposés, 12 milliards 214 millions. En 1967, les profits déclarés et imposés étaient de l'ordre de 5 milliards 500 millions, comparativement à 15 milliards de capitalisation non déclarée et non imposée.

Si l'on additionne le tout, on en arrive à un total, depuis dix ans, de 45 milliards 112 millions de profits déclarés et imposés, 96 milliards 50 millions de profits capitalisés non déclarés et non imposés.

Voilà, monsieur l'Orateur, où je veux en venir. Il y a toujours deux fois plus de profits cachés que de profits déclarés, toujours deux fois plus de profits non imposés que de profits imposés, toujours deux fois plus de profits capitalisés que de profits imposés, toujours deux fois plus de profits centralisés que de profits répartis. Depuis 1957, les compagnies ont accumulé 96 milliards de profits non imposés et capitalisés sur la production faite par tout le peuple, ce qui représente presque $5,000 par individu et $25,000 par famille de cinq, que l'on considère comme la famille moyenne au Canada.

Parce que nos gouvernements ont omis de taxer proportionnellement les gros revenus, ils ont dû emprunter ces gros revenus et imposer des taxes aux personnes ayant des petits revenus, pour payer des intérêts à ceux qui ont de gros revenus. Voilà les résultats d'une injuste exemption d'impôts.

Voilà ce qu'il faut voir, savoir, examiner et corriger dans le plus bref délai possible, même dans les cadres de la constitution actuelle. Voilà la première priorité administrative et législative à laquelle nous devons nous attaquer immédiatement, si nous croyons vraiment être les dignes représentants du peuple canadien qui nous a donné confiance et qui nous a élus pour que nous lui rendions justice au Parlement canadien.

En 1934, monsieur l'Orateur, le Canada était plongé dans une période de crise économique, qui a sévi dans le monde entier, par suite de l'effondrement de la Bourse et des actions de compagnies à New York et dans le monde entier.

Le gouvernement de l'époque, avec l'aide d'experts canadiens, américains et européens, entreprit une étude approfondie de tout notre système économique et aboutit à la fondation de la Banque du Canada. Dix ans plus tard, en 1944, le gouvernement canadien, se basant sur l'expérience acquise au cours des dix premières années d'existence de la Banque du Canada, tenta une refonte de la loi régissant la Banque du Canada dans ses rapports avec les banques à charte du pays. En 1954, notre gouvernement répéta le même geste. Il fit quelques réformes administratives et laissa le système fonctionner tant bien que mal pour une autre période de dix ans. En 1964, une Commission royale d'enquête sur notre système bancaire et financier présentait le rapport Porter, à la suite d'une longue étude faite avec l'aide de grands conseillers économiques et financiers canadiens et étrangers. Ce n'est qu'en 1967, trois ans plus tard, que notre gouvernement put enfin présenter la nouvelle loi régissant la Banque du Canada et nos huit banques à charte, avec leurs 6,000 succursales à travers le Canada et, dans des pays étrangers.

• (8.20 p.m.)

En 1967, notre gouvernement a reçu un autre fameux rapport, de la Commission royale d'enquête Carter sur tout le système fiscal canadien. Ce rapport de 2,600 pages, très scruté et approfondi, a coûté au peuple canadien la somme de $3,600,000.

Au cours de l'année 1963-1964, notre gouvernement, pour bien marquer l'importance d'une bonne direction et de bons conseillers à la tête de notre économie nationale, a décidé de fonder le Conseil économique du Canada, qui se tient continuellement à la disposition du gouvernement, soit pour l'inspirer, soit pour faire des recherches précises sur des facteurs désignés de l'économie, soit pour publier des informations techniques qui peuvent être utiles aux directeurs des grandes institutions financières, industrielles et commerciales du Canada, soit encore pour orienter la conduite des activités économiques vers la satisfaction des besoins des consommateurs canadiens.

Malgré tout cela, malgré toutes ces enquêtes répétées: enquêtes royales, décennales ou annuelles, quotidiennes ou permanentes, malgré ces nombreux conseillers très bien rémunérés et très bien soutenus par une armée de recherchistes, de techniciens, de technocrates et de secrétaires, notre ministre des Finances (M. Sharp) passe son temps à nous dire que le Canada subit une crise financière incroyable, que notre équilibre écono-

mique national est dans un lamentable état de dépression, d'inflation, et que le peuple doit, à tout prix, se serrer la ceinture, cesser de vivre au-delà de ses moyens et même cesser de travailler, car notre pouvoir de gain dépasse notre pouvoir de produire et cause l'inflation.

Pour forcer le peuple à moins dépenser, il faut le taxer davantage et, surtout, le taxer à la source, avant même qu'on lui remette les salaires qu'il a pourtant bien gagnés par son travail régulier, dans la production régulière des biens et services matériels, intellectuels ou spirituels fournis par toutes les activités économiques de toute la population, pour toute une population, c'est-à-dire pour nos 20,610,000 citoyens canadiens.

Voilà, monsieur l'Orateur, une série de faits contrôlés et contrôlables par chacun de nous, pour nous-mêmes, d'abord, pour notre propre famille et, surtout, pour tous et chacun de nos électeurs: patrons, employés et dépendants.

Si, donc, on trouve ce tableau noir et décourageant, on reconnaîtra sans doute que c'est le tableau de la triste réalité actuelle.

Monsieur l'Orateur, ce n'est certainement pas l'endroit ni le temps d'élaborer tout un cours d'économie politique, mais ces quelques remarques nous font bien voir que nos banques et nos grandes compagnies canadiennes sont très prospères, alors que plus de 60 p. 100 de notre population ne peuvent jouir de la production, manquent du pouvoir d'achat nécessaire à une vie convenable et digne d'un citoyen canadien.

Allons voir maintenant aux pronostics de l'année 1968. C'est le président de la Bourse de Montréal qui nous parle: «La production nationale sera de 68 milliards de dollars, la consommation de 40 milliards et la capitalisation de 28 milliards de dollars, en 1968.» Cette déclaration est de M. Neapole, président de la Bourse et ex-directeur de la Banque Royale du Canada. Un pourcentage de 40 p. 100 pour le capital sur 100 p. 100 de production.

Si l'honorable ministre des Finances ne sait pas encore où aller chercher des taxes, en vertu de son système actuel de taxation, qu'il se tienne pour dit que nous allons continuer d'utiliser tous les moyens pour l'empêcher de taxer le pouvoir de gain ou le pouvoir d'achat des ouvriers, des cultivateurs, des salariés et autres particuliers du Canada.

La Banque du Canada, les huit banques à charte, les 800 plus grandes compagnies à la Bourse, voilà bien des institutions importantes dans l'économie du Canada, mais ce qui compte le plus, au Canada, c'est encore la population, et toutes les institutions ne sont là que pour accomplir les services d'administration. Ce sont des instruments seulement, des moyens de production et d'administration. Il ne faut donc pas leur sacrifier tout le meilleur de notre production.

[M. Latulippe.]

Alors, monsieur l'Orateur, si l'on veut savoir où j'ai pris ces renseignements, on n'a qu'à consulter la brochure intitulée *Monthly Review*, revue mensuelle, dans laquelle M. Neapole cite les faits que je viens de mentionner. Le capital ainsi que le travail ne sont que des moyens de production, et la production elle-même est ordonnée à la consommation. Pourquoi sacrifier une si grande partie de la production au capital, avant même d'avoir pourvu aux besoins les plus stricts de la consommation?

Il faudrait taxer le capital au moins sur les mêmes bases que l'on taxe le travail. Il faudrait taxer les corporations sur la même base que les particuliers. C'est là la conclusion générale du rapport de la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité. Pourquoi ne pas en tenir compte à partir de tout de suite? Pourquoi remettre à plus tard les conclusions fondamentales de ces experts sur nos modes de taxation?

Nous donnons aux banques le pouvoir de créer 3 milliards 200 millions de monnaie nécessaire à la production; nous donnons aux compagnies le pouvoir de créer une capitalisation de 15 milliards nécessaire à la production mais, de grâce, n'allons pas jusqu'à les exempter de taxes, jusqu'à leur permettre de recapitaliser 28 milliards de dollars sur une production annuelle de 68 milliards, soit plus de 40 p. 100, quand, en 1944, on ne réservait que 10 p. 100 pour la capitalisation, soit 1 milliard 200 millions sur une production de 12 milliards de dollars.

En 1968, nous allons réserver 40 p. 100 pour la capitalisation et seulement 60 p. 100 pour la consommation.

Alors, l'exposé des faits de notre économie nationale nous en indique les défauts les plus évidents. Depuis la fin de la dernière guerre, surtout, la recherche du capital dans les banques et compagnies a pris une telle importance, une telle ampleur que l'on a dû y sacrifier le bonheur et le bien-être des citoyens qui composent la nation et travaillent à la prospérité de nos banques et compagnies, sous la direction de nos gouvernements, élus par le peuple.

Les banques, monsieur l'Orateur, créent la monnaie, les compagnies créent les capitaux et les gouvernements taxent les particuliers pour permettre encore plus de profits et de prospérité à ces banques et compagnies qui n'ont pas la vie, qui n'existent pas en réalité, qui ne sont que des instruments de production et d'administration de biens ou de services matériels, intellectuels et spirituels, au

bénéfice des 20,610,000 citoyens qui composent notre nation, en 1968.

En 1967, soit au cours de l'année qui vient de s'écouler, les banques ont augmenté leur actif global de 3 milliards 200 millions, les compagnies ont augmenté leurs capitaux non taxés de plus de 15 milliards de dollars, et les gouvernements continuent de taxer le revenu des particuliers ainsi que leur pouvoir d'achat déjà insuffisant.

• (8.30 p.m.)

Les banques, les compagnies, les gouvernements eux-mêmes, bref, toutes les institutions ou corporations ne sont que des instruments de production ou d'administration au service de la population. Voilà que c'est la population qui est sacrifiée au bénéfice des banques, des compagnies, des gouvernements et des grandes institutions. Est-ce que cela n'est pas assez clair?

J'irai, monsieur l'Orateur, encore un peu plus loin. Voilà des faits, des constatations; voilà l'état de la question. Voilà la situation dans laquelle se trouve notre gouvernement—la première institution du Canada—le grand responsable de notre système monétaire, économique et politique.

Un gouvernement, avec 265 députés élus par le peuple, par les 20 millions de citoyens canadiens qui ont tous droit de vivre selon notre capacité de production! Nous sommes donc les responsables, ici, dans ce Parlement, du redressement qui s'impose dans notre économie.

Exposer les faits ne veut pas dire accuser, reprocher ou blâmer, pas même juger le gouvernement. Mais les faits parlent par eux-mêmes et nous aident à comprendre les causes d'une crise parlementaire qui ne prend encore que l'aspect d'un abcès superficiel, d'un abcès occasionnel, mais qui témoigne en toute virulence du vice fondamental qui se cache dans les tréfonds de notre administration, de notre législation gouvernementale, ici, au Parlement du Canada.

Résultats, donc, de l'année 1967: devant une population qui manque du nécessaire ou du bien-être normal, nos banques augmentent leurs actifs de 3 milliards 200 millions, nos compagnies encaissent ou forment de nouveaux capitaux de plus de 15 milliards de dollars, et l'on veut continuer de réduire le pouvoir d'achat des particuliers pour augmenter encore les profits, les capitaux des banques et des grandes compagnies.

Avec la collaboration, la protection, la connivence plus ou moins consciente des ministres et députés élus par le peuple, pour le peuple, nos banques et compagnies prospèrent, capitalisent, s'enrichissent à coups répétés de milliards, annuellement, et les gouvernements accusent des déficits, s'endettent, capitulent, taxent les citoyens à revenu modeste pour payer des intérêts de plus en plus élevés sur les capitaux empruntés, sur des gros capitaux formés à l'origine justement par suite d'injustes exemptions de taxes.

A voir les choses aussi clairement que je les vois, il n'y a plus à chercher où est le mal; il n'y a plus qu'à le corriger à sa base. Augmenter le pouvoir d'achat aux endroits où il fait défaut, d'abord. La production est là, abondante, mais elle ne s'écoule pas selon les besoins de la population, précisément parce que la population manque de pouvoir d'achat.

M. l'Orateur: A l'ordre, je me permets d'interrompre l'honorable député à ce moment-ci pour lui demander s'il est bien persuadé que ce qu'il dit se rapporte à la motion présentement à l'étude.

M. Latulippe: Merci, monsieur l'Orateur.

Il me semble que je fais mon possible pour essayer de démontrer les méfaits du système actuel et où tout cela nous conduit présentement. C'est ce qui a provoqué la présente crise économique et cette culbute gouvernementale. C'est ce système qui l'a provoquée, et c'est la situation et le malaise que j'essayais de démontrer. Avant de terminer mes observations, j'ai un amendement à proposer à la motion du gouvernement.

On voit bien que nous ne faisons pas que déclarer les faits, trouver le mal, blâmer le gouvernement, mais que nous indiquons le remède, bref, une solution immédiate, efficace, pratique et logique. Il faut du pouvoir d'achat à différents endroits bien connus, mais il faut y pourvoir en allant prendre l'argent où il y en a déjà. Il faut aller chercher le pouvoir d'achat dans ces endroits où il y en a en surabondance, pour le placer où il en manque. C'est aussi simple que cela. Voilà la solution.

Le pouvoir d'achat du consommateur est plus important encore que le capital nécessaire à la production, car, à quoi servirait le capital de production, s'il n'y avait pas de consommateurs? Toute la production resterait sur les tablettes; le capital ne trouverait plus ni ses intérêts ni son remboursement, et la population aurait travaillé sans pouvoir jouir de la production qui lui est nécessaire.

Si donc, ici, dans notre Parlement du Canada, nous voulons revoir notre économie fonctionner normalement et fructueusement, il ne reste plus qu'à favoriser le relèvement du pouvoir d'achat dans ces endroits où il en manque encore, en allant chercher l'argent aux endroits où il y en a en surabondance. C'est ainsi seulement que nous corrigerons le chômage, que nous éliminerons l'inflation, que nous redresserons notre équilibre économique entre la production, la consommation

et la capitalisation, entre les personnes, les familles et les compagnies, entre les patrons, les employés et les dépendants, entre le capital, le travail et le droit vital des citoyens sans travail ou capital.

Tout ceci peut se faire ici, par nous-mêmes, dans les limites de la constitution actuelle, par les ministres et députés actuels, sans nouvelle élection, sans nouveaux ministères, sans nouvelles institutions.

Monsieur l'Orateur, j'entendais les conservateurs soulever toutes sortes de questions, faire toutes sortes de protestations, mais ils n'ont apporté aucune solution. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas pour cette motion, parce que nous n'approuvons pas la logique des conservateurs dans cette affaire. S'il leur arrivait de reprendre les rênes du pouvoir, ils y reviendraient avec les mêmes outils, les mêmes arguments, les mêmes moyens et cela entraînerait les mêmes résultats: l'insuccès, le déséquilibre national que nous connaissons présentement et les culbutes que nous avons vues dernièrement.

Avant de terminer, je propose, appuyé par l'honorable député de Chapleau (M. Laprise):

Que la motion soit amendée en y ajoutant immédiatement après le mot «approuvé» les mots suivants entre deux virgules: , sur division, .

• (8.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je vais donner lecture de la motion proposée par le député de Compton-Frontenac. Les députés voudront peut-être en discuter du point de vue de la procédure. Voici l'amendement:

[*Français*]

Que la motion soit amendée en y ajoutant immédiatement après le mot «approuvé» les mots suivants entre deux virgules: , sur division, .

[*Traduction*]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au député qui a proposé l'amendement s'il en a des exemplaires en anglais?

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas en anglais; il faudrait en faire imprimer.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pourrais peut-être donner à nouveau lecture de l'amendement en français. Si les députés veulent bien écouter l'interprétation en anglais, cela pourrait leur permettre de se faire une opinion.

[*Français*]

Que la motion soit amendée en y ajoutant immédiatement après le mot «approuvé» les mots suivants entre deux virgules: , sur division, .

[M. Latulippe.]

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la légitimité de la motion. L'amendement propose que la Chambre renonce à son droit de se prononcer. Un nombre suffisant de tentatives ont été faites la semaine dernière pour abolir les droits de la Chambre des communes. L'amendement, dans sa forme actuelle, priverait les députés du droit de se prononcer. Il me paraît donc tout à fait inadmissible.

L'hon. M. Starr: Si j'ai bien entendu, monsieur l'Orateur, le mot *approved* est dans la motion. Toutefois, lorsque j'ai pris connaissance de la motion même, ce mot n'y apparaissait pas.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur l'Orateur, peut-être qu'en lisant toute la motion, on éclaircirait la situation. Dans la motion française, nous avons le mot «approuvé», et notre amendement a trait à la copie française.

Une fois amendée, la motion se lirait ainsi:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill C-193, qui avait été approuvé, sur division, à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Peut-être que cela pourra éclairer le député d'Ontario (M. Starr) et les autres députés, parce que dans la version française, nous avons le mot «approuvé».

M. Grafftey: Cela veut dire que vous êtes gêné.

[*Traduction*]

L'hon. M. Starr: Vu la confusion dans laquelle nous sommes au sujet de cet amendement, monsieur l'Orateur, nous devrions avoir des exemplaires en anglais pour trancher la question en toute connaissance de cause.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, que nous recevions ou non des exemplaires anglais de l'amendement, Votre Honneur voudrait-il jeter un coup d'œil à l'amendement français. Si je comprends bien, il a pour but d'insérer les mots «sur division» dans la partie de la motion où il est dit que le bill n° C-193 a été adopté à toutes les étapes précédentes.

M. Langlois: Sur division.

M. Knowles: C'est justement parce que les mots «sur division» ont des significations

différentes que, me semble-t-il, l'amendement crée de la confusion et, par conséquent, n'a aucun sens. Il n'est donc sûrement pas approprié...

L'hon. M. Starr: Ne dites pas cela d'eux; ils sont camarades avec les libéraux.

M. Knowles: ... dans la motion.

• (8.50 p.m.)

La référence a trait à toutes les étapes antérieures. Le bill a été adopté en deuxième lecture par un vote inscrit. Quand on emploie l'expression «sur division», cela veut dire d'ordinaire que le vote ne sera pas inscrit. A l'examen en comité, certains articles ont été adoptés par un vote par assis et levé; d'autres sur division. Je crois qu'on peut mettre en doute l'exactitude des mots et, comme ils rendraient la motion inintelligible, ils ne devraient pas être acceptés.

M. Nasserden: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Dans la version française que nous avons, on trouve le mot «approuvé» au lieu du mot «adopté» à toutes les étapes antérieures. Il y a une différence. La version française ou la version anglaise est inexacte. Quoi qu'il en soit, les deux textes ne semblent pas identiques.

M. Pugh: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que la Chambre puisse jeter le discrédit sur un vote pris antérieurement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pense pas que le député de Compton-Frontenac veuille discréditer le vote précédent. Pour moi, son intention est claire. Il voulait que soient insérés les mots «sur division à toutes les étapes antérieures».

Je comprends aussi très bien le point de vue du député de Winnipeg-Nord-Centre et l'amendement, s'il était adopté, rendrait la motion difficile à comprendre. Je signalerai qu'il contredirait les faits, puisque, sauf erreur, le bill avait été adopté, du moins lors de la première lecture, du consentement unanime de la Chambre. Plus simplement, disons qu'il avait été adopté sans division.

Cela étant et puisque le texte de l'amendement proposé par le député manque de clarté, je regrette de ne pouvoir accepter cet amendement.

[*Français*]

M. Latulippe: Pourrais-je donner quelques éclaircissements?

M. Grafftey: Ce n'était pas vraiment sérieux!

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si vous avez complètement rejeté l'amendement...

M. l'Orateur: Je rappelle à l'honorable député que j'ai invité les députés à donner leur opinion au sujet de la recevabilité de l'amendement. Je l'ai rejeté, et je ne crois pas qu'il soit possible de poursuivre la discussion.

[*Traduction*]

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, votre décision au sujet de l'amendement et le discours prononcé à la Chambre m'ont tous deux intéressé. Si le député de Compton-Frontenac estime que le pays est si mal en point, pourquoi accordera-t-il sa confiance au gouvernement?

La grave crise financière que le Canada traverse à l'heure actuelle a sans aucun doute été provoquée par le gouvernement. Qu'est-il arrivé lundi dernier? Cet incident est peut-être déjà estompé dans l'esprit de certains. Je n'étais pas ici, me trouvant dans les provinces Maritimes avec 24 autres membres du comité des transports. Certains députés s'y trouvaient aussi pour aider leurs commettants à présenter des mémoires au comité. Quoi qu'il en soit, selon le premier ministre, comme il n'y avait pas assez de députés à la Chambre lundi soir, le vote de ce soir-là ne saurait être un vote de confiance.

Tous peuvent se rendre compte de ce qui s'est produit en lisant le hansard. Le ministre des Finances (M. Sharp) a demandé le vote. Le ministre du Commerce (M. Winters) agissait comme premier ministre suppléant. Il se trouvait à la Chambre, et dirigeait les affaires du pays du mieux qu'il le pouvait. Nous avons pu voir le ministre des Transports (M. Hellyer) se lever et exhorter tous les député à voter. C'est le genre de direction que nous avons eue en ce lundi fatidique comme on l'appellera souvent...lundi fatidique pour le peuple canadien, la démocratie et le parti libéral. Il est étrange qu'un parti qui a adopté comme couleur le rouge succombe un noir lundi de deuil.

Le gouvernement l'avait emporté par une mince majorité de neuf voix à l'étape de la deuxième lecture. Lundi après-midi, un article du bill avait été adopté par seulement trois voix de majorité. Le gouvernement avait assurément été amplement prévenu par l'opposition. Il y avait certainement eu assez de votes pour prévenir le gouvernement. Celui-ci ne peut pas maintenant demander de ne pas considérer le vote de lundi soir comme un vote de confiance.

A la suite du vote décisif de lundi dernier, on a invité le gouvernement à démissionner, mais il a répliqué qu'ils voulait continuer à gouverner. La motion d'ajournement de l'honorable député de Kamloops a été adoptée par 79 voix contre 78, donc le gouvernement a été de nouveau défait. La Chambre a convenu lundi dernier que le gouvernement devait offrir sa démission, et pourtant le lendemain le premier ministre est revenu de la Jamaïque, sans doute pour dire quelques mots bien sentis aux membres de son Cabinet, et il a dit qu'il voulait garder les rênes de l'État. Ce qu'il a bien pu dire à ses ministres est sans importance. La question est de savoir si le gouvernement peut rester au pouvoir illégalement. Le premier ministre n'est-il pas moralement obligé de gouverner le pays selon la volonté des élus du peuple? Or, les représentants élus ont déclaré que le gouvernement devrait démissionner.

On ne peut remettre ça dans le cas d'un vote important. La politique n'est pas du hockey. Si l'on rejouait le match Finlande-Canada, je parie que le Canada emporterait la médaille d'argent au lieu de la médaille de bronze. Le premier ministre abandonnera la partie et se retirera de la politique avec une médaille de bronze toute ternie. Il a fait preuve de fort peu d'esprit sportif parce qu'il a failli à l'obligation morale de gouverner comme il faut, obligation qu'il a contractée le jour où il a accepté le titre de premier ministre.

Le ministre du Commerce a circulé dans l'Ouest du Canada en disant que le cabinet et le pays étaient divisés, que nous traversions une crise financière et on lui fait dire qu'il n'allait pas participer à la course au leadership. Il a dit qu'il tirait sa révérence. Mais lundi, en tant que premier ministre suppléant, il a permis à ses collègues de se faire battre, volontairement, car il n'avait lui-même aucune confiance en eux. (*Applaudissements*)

J'ai fait connaître mes opinions sur cette question un certain nombre de fois et, à une autre occasion, je citerai plus en détail ce qu'il est censé avoir dit. Ses observations se résument à ceci: il ne faisait aucune confiance à ses collègues du cabinet et il n'avait pas l'intention de participer à la course au leadership.

Pas d'imposition sans représentation, voilà l'essence même de la démocratie. Et pourtant que fait le gouvernement actuel? Le contraire. Bien que mis en minorité, il nous dit que nous paierons tous des impôts illégaux. Bien que la surtaxe de 5 p. 100 soit illégale, nous allons continuer à la payer et le ministre des Finances ne s'en fait aucun scrupule. L'impôt, selon lui, ne sera pas remboursé aux Canadiens. L'autre jour, j'ai entendu le ministre des Finances défendre incroyablement mal sa position. Qu'a-t-il dit? Il a gémi. Il s'en est pris au député de Burnaby-Coquitlam d'avoir fait un discours politique. N'est-ce pas odieux en temps de crise?

• (9.00 p.m.)

Il voulait s'approprier le mérite de tout ce qui allait bien au Canada, mais il prétendait que nous ne devrions pas blâmer le gouvernement libéral pour ce qui allait mal, sous prétexte que la situation dans le monde n'était pas rose. Il nous a dit que le Canada traversait une période d'expansion. Oui, mais quel genre d'expansion? Les producteurs reçoivent moins pour ce qu'ils cultivent tandis que les prix à la consommation montent en flèche. Les taux d'intérêt augmentent. Le chômage augmente. Les impôts augmentent. Oui, tout augmente actuellement. Le ministre des Finances (M. Sharp) a tenté faiblement de défendre la position du gouvernement en nous disant que ce n'est pas sa faute; tout va mal dans le monde. Monsieur l'Orateur, le Conseil économique a clairement indiqué il y a quelque temps que, même sans le fardeau de la guerre au Vietnam, la position financière du Canada était beaucoup plus précaire que celle des États-Unis. Ces derniers mois, le dollar a été soumis à de fortes pressions et les taux d'intérêt ont monté rapidement; d'autre part, il y a eu le resserrement du crédit et le chômage. Il est extraordinaire que toutes ces choses se produisent en même temps et on se demande pourquoi.

Il n'est pas étonnant que le ministre du Commerce (M. Winters) ne se soit pas levé ce soir-là pour défendre ses collègues; il a si peu confiance en eux. Comment aurait-il pu les défendre? L'honorable représentant a ri de l'extrait de l'*Annuaire du Canada* et des commentaires formulés à cet égard. Le passage en question est rédigé de la même façon depuis 20 ans. Mais il y aura maintenant un changement. Cette partie sera modifiée, et le ministre du Commerce ne peut le nier; il sait que c'est la première chose qu'il lui faudra faire avant la publication du prochain *Annuaire du Canada*.

Qu'a-t-il dit de ses collègues? Que le gouvernement comprend des hommes consciencieux et des hommes qui veulent se cramponner au pouvoir à tout prix. Il déplorait l'absence d'un budget équilibré. Parlant du poste de premier ministre, il a dit ne pouvoir

imaginer qu'on veuille la présidence d'un conseil aussi divisé. Pourquoi alors blâmer l'opposition de la défaite du gouvernement? Le premier ministre suppléant était le ministre responsable à la Chambre des communes ce lundi soir. C'est l'opinion que lui prêtait M. Charles Lynch, le 13 janvier, et je cite:

Quant au poste de premier ministre, il ne saurait imaginer que quelqu'un «accepte la présidence d'un conseil aussi divisé».

A qui la faute si le gouvernement a été défait le lundi fatidique? A personne. Cependant, le capitaine doit en prendre la responsabilité. Selon le *Star* de Windsor du 13 janvier, l'honorable M. Winters a dit espérer que le prochain chef libéral adoptera une solide politique d'intégrité fiscale. Que dire du chef libéral actuel? Quel membre de la Chambre des communes peut se demander pourquoi nous avons lutté pour défaire le gouvernement actuel? Nous sommes d'avis, nous aussi, que le gouvernement actuel ne suit pas une solide politique d'intégrité fiscale. Nous sommes d'accord avec le premier ministre suppléant.

Suivant le même article, l'honorable représentant a ajouté ceci:

Je regrette que nous n'ayons jamais pu équilibrer le budget. Nous devons revenir au principe d'intégrité fiscale.

Nous n'y sommes pas parvenus depuis un certain temps, selon lui, mais nous devons y revenir. Peut-on blâmer l'opposition d'avoir tenté de défaire le gouvernement quand celui qui dirigeait alors le gouvernement s'est fait le complice du vote défavorable des représentants de ce côté-ci de la Chambre, ce lundi fatidique? Naturellement, le député n'a guère d'éloges pour le ministre des Finances, et on ne saurait l'en blâmer. L'article continue:

M. Winters a la conviction que le budget fédéral aurait pu être équilibré. S'il avait été ministre des Finances, c'eût été son principal objectif.

Il ne peut y avoir de doute: le député n'avait pas confiance dans le ministre des Finances. Il a constaté la division au sein du cabinet et ne voulait pas être président de ce conseil. Il n'y avait qu'une issue. Il a voulu sauver le pays en faisant renverser le gouvernement, et on ne peut pas lui en vouloir pour cela. (*Exclamations*)

Où en sommes-nous, maintenant? J'ai ici une coupure du *Telegram* de Toronto, en date du 21 février, et on y lit notamment ceci:

Le gouvernement est profondément divisé entre les hommes de conscience et ceux qui voudraient s'accrocher au pouvoir par tous les trucs ou moyens imaginables.

Nous savons que celui auquel était confié le gouvernement lundi, le premier ministre suppléant de ce jour-là, est homme de conscience. Il n'a pas l'intention de s'accrocher au pouvoir. Il nous dit qu'il veut démissionner à la fin de mars, peut-être même plus tôt.

Une voix: Comment votera-t-il?

M. Horner (Acadia): Attendons pour voir si l'occasion lui sera jamais donnée de voter. Nous nous demandons pourquoi lui-même et l'opposition ont été d'accord à l'occasion de ce lundi fatidique. Voici comment le *Journal* d'Edmonton, en date du 20 février, résume la situation:

Les libéraux ont été défaits au Communes par un vote devant, selon toute définition acceptable, constituer un vote de confiance; ils doivent, selon leur conscience et d'après les précédents établis, démissionner. Peu de doute subsiste qu'ensuite, lorsque la politique aura suivi son cours et que la constitution aura fait l'objet d'une autre épreuve, on fera appel au peuple pour que celui-ci prenne position sur cette question.

C'est exactement ce que nous voulons, naturellement. Il n'y a pas de meilleur guide à la démocratie que le peuple lui-même. C'est là toute l'essence du principe pour lequel des hommes ont combattu et sont morts. C'est toute l'essence de la démocratie en tant qu'elle diffère du communisme; c'est pour elle qu'on se bat au Vietnam. Nous, les Canadiens, ne devrions certainement pas avoir honte d'exercer au maximum notre pouvoir démocratique.

Je vous signale les commentaires de l'auditeur général dans son récent rapport. Voici une coupure du *Herald* de Calgary en date du 20 février. Un extrait de cet article, rédigé par Bruce Phillips, se lit ainsi:

Une entreprise anonyme d'automobile, dit M. Henderson dans son rapport annuel au Parlement, doit peut-être au gouvernement jusqu'à 30 millions en arriérés d'impôts et de droits de douane.

Le gouvernement fait grâce aux fabricants d'automobiles de 30 millions de dollars, mais il a déjà perçu illégalement 13 millions de dollars en impôts, dans les poches des Canadiens. Sommes-nous censés accorder notre confiance à un gouvernement qui permet pareille chose alors que, d'après l'auditeur général, le vérificateur du conseil d'administration auquel le premier ministre suppléant ne veut pas s'associer, une entreprise anonyme d'automobiles a été autorisée à devoir au gouvernement jusqu'à 30 millions de dollars en arriérés d'impôts et de droits de douane?

• (9.10 p.m.)

Comment pourrions-nous consciencieusement lui permettre de s'en tirer à si bon compte après avoir soutiré 13 millions aux humbles sous forme d'impôt, avant même que la Chambre ait adopté le bill fiscal? Il ne veut pas renoncer à la surtaxe. Il dit qu'il ne remboursera rien à personne, car nous ne pourrons le poursuivre tous à la fois. Il défie là-dessus les citoyens. Il croit pouvoir forcer l'opposition à adopter la même mesure fiscale. Il fait une croix sur 30 millions de dollars en ce qui concerne les fabricants d'automobiles, mais il est prêt à nous soutirer 13 millions avant même d'en avoir le droit.

Les Canadiens sont transformés ainsi en esclaves de la bureaucratie. En approfondissant le rapport de l'auditeur général, on peut saisir toute la portée de ce genre de budgétisation. Pourtant, on s'attend que nous montrions notre confiance envers le ministre des Finances (M. Sharp). Nous l'avons vu présenter budget sur budget et, durant six mois, il a subi un déphasage quant à l'accélération et à la décélération en ce qui concerne notre économie. Le détail de ses calculs budgétaires accuse une terrible insouciance.

Voici ce qu'écrit M. Lynch au sujet du rapport de l'Auditeur général dans le *Herald* de Calgary en date du 20 janvier:

> Il est difficile pour un fonctionnaire de l'État de crier à tue-tête, mais on peut quasiment entendre l'auditeur général, M. Max Henderson, s'époumoner et hurler dans son dernier rapport déposé à la Chambre des communes lundi dernier.
>
> Il s'adresse à grands cris à tous ceux qui veulent l'entendre—qu'il s'agisse du gouvernement, des députés, des contribuables, des jeunes, de n'importe qui.
>
> Il nous apprend que la plus grande entreprise nationale, le gouvernement fédéral, est dans le pétrin. Mais personne ne tente d'y remédier. Il laisse entendre que si une société privée se trouvait dans un gâchis semblable, les actionnaires se révolteraient contre une administration incompétente.

Voilà comment M. Lynch interprète le raptort de M. Henderson. Il ajoute que le pire reproche qu'on puisse formuler c'est que toute l'affaire n'a pas été déférée au comité des comptes publics qui, signale-t-il, ne s'est pas réuni depuis avril dernier.

M. Lewis: Ils n'ont pas voulu le convoquer.

M. Horner (Acadia): Quelqu'un dit qu'ils n'ont pas voulu le convoquer. Comment pouvons-nous faire consciencieusement notre devoir envers la population vu le gâchis que signale l'auditeur général, qui fait la comptabilité du bureau d'administration qui siège en face? Allons-nous continuer à siéger et ne pas voter contre le gouvernement, ne pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'expulser? A titre de législateurs consciencieux, nous devons être prêts à le chasser à la première occasion.

Dans notre démocratie, les gouvernements doivent-ils être indéfectibles? Le scrutin doit-il être considéré comme une façon de faire l'appel nominal des députés et rien de plus? C'est ce qui arrivera si nous laissons adopter cette motion. Laissera-t-on le gouvernement, mis en minorité au Parlement sur une question majeure de politique, sur sa propre résolution budgétaire, s'accrocher quand même désespérément au pouvoir? Le pays certainement se dressera et demandera la démission des membres du gouvernement. Si le ministre du Commerce était sincère en tenant ces propos sur ses collègues, lors d'une conférence de presse, il se dresserait certainement lui aussi et voterait contre ses collègues, à la première occasion.

Le *Citizen* d'Ottawa de ce soir renferme un article intéressant. Il s'intitule «Prêt de 400 millions de dollars demandé par le Canada.» D'après une nouvelle de Paris, le Canada a demandé un prêt de 400 millions du Fonds monétaire international. Ce quotidien cite cette nouvelle d'aujourd'hui et ajoute:

> A Washington un porte-parole du Fonds monétaire international a refusé tout commentaire.

Qu'il s'agisse d'un prêt que le Canada cherche à obtenir ou du remboursement d'une somme versée au Fonds monétaire international, cela importe guère. Le fait est que le gouvernement actuel s'est vu refuser l'argent par le Parlement. Les représentants du peuple lui ont refusé les fonds. Il n'a donc pas le droit d'en obtenir d'autres sources avant de communiquer avec le gouverneur général et avant que le premier ministre (le très honorable M. Pearson) démissionne et que quelqu'un d'autre soit nommé. Je proposerais que le consciencieux ministre là-bas, le ministre du Commerce, assume la charge jusqu'à ce qu'ait eu lieu le congrès libéral de leadership, car il n'est pas dans la course. Il ne peut approuver ce genre d'intégrité fiscale dont le ministre des Finances a fait preuve et je ne puis l'en blâmer.

Le présent débat n'a peut-être pas eu d'autres résultats, mais il a au moins démontré la volonté farouche du gouvernement de s'agripper au pouvoir. Il doit aussi avoir démontré le terrible désarroi financier dans lequel le Canada se trouve actuellement. Comme on l'a

rapporté, le gouvernement cherche aujourd'hui à emprunter 400 millions de dollars. Il tentera naturellement d'en blâmer le rejet de son projet de surtaxe de 5 p. 100. Que les membres du gouvernement s'en prennent à qui ils voudront. Ils ont dépensé cet argent avec étourderie. Il incombe aux législateurs de resserrer les cordons de la bourse.

Il est intéressant de noter les propos qu'a tenus à cet égard un député récemment converti au parti libéral. En 1963, le député de Medicine-Hat (M. Olson) avait des opinions très catégoriques sur le droit du Parlement de contrôler les cordons de la bourse. Comme en fait foi le hansard du 15 juillet 1963, à la page 2189, voici ce qu'il disait sur ce ton de petit saint qu'il peut facilement affecter:

... autrement dit, si l'on privait les députés du droit de contrôler les cordons de la bourse, nous serions arrivés à la suppression des plus importants des droits de ceux qui ont été élus au Parlement.

Je me demande pourquoi il ne participe pas au débat, puisque le Parlement a retiré au gouvernement le droit d'imposition. D'après le gouvernement, le vote de lundi soir dernier ne compte pas. Les membres du gouvernement veulent effacer ce lundi de triste mémoire sur le calendrier et tout recommencer. Autrement dit, le gouvernement n'a aucun respect pour le Parlement. Le conseil d'administration n'a aucun respect pour ses actionnaires. L'exécutif n'a aucun respect pour la population canadienne qui s'exprime par la bouche des députés. Bien entendu, je dois signaler à propos du député de Medicine-Hat qu'à l'époque il était membre du Crédit social. Depuis lors, il a pensé qu'il était préférable de suivre la majorité victorieuse et il est tombé de Charybde en Scylla.

Traitant du même sujet, le 23 juillet 1963, comme on le voit à la page 2661 du hansard, le député de Medicine Hat a dit:

... pourquoi, au nom du ciel, le ministre des Finances et le trésor fédéral ne recourent-ils pas directement à la Banque du Canada, qui est une institution de droit public, pour obtenir l'argent nécessaire?

Monsieur l'Orateur, c'est ce qu'ils font aujourd'hui en demandant ce prêt de 400 millions de dollars au FMI. Cette décision, d'un côté réjouit peut-être le député de Medicine Hat tandis que, de l'autre, elle brave le principe et le pouvoir du Parlement.

Les Canadiens devront désormais être imposés pour rembourser l'emprunt au FMI contracté par le gouvernement actuel. Quelle est l'attitude des créditistes qui ont conclu un beau marché avec ce gouvernement prodigue? Ils devront approuver l'imposition nécessaire pour rembourser l'intérêt de l'emprunt au FMI, puisqu'ils vont accorder leur confiance au gouvernement. Les créditistes seront obligés de dire à leurs commettants québecois: «Vous devez payer les impôts que le gouvernement exige, car il faut payer l'intérêt du prêt accordé par le FMI.» Leurs commettants ne seront certes pas très contents. S'ils sont comme les miens, ils doivent trouver qu'ils paient déjà assez d'impôts, surtout à un gouvernement qui a dépensé sans compter, qui a un budget sans précédent au Canada, qui a affecté de l'argent à des biens et à des services qui n'ajoutent pas un radis à notre produit national brut.

• (9.20 p.m.)

Nous n'avons pas permis que l'on ajoute une surtaxe de 5. p. 100 à l'augmentation de 10 p. 100 d'impôt d'il y a un an. Le Ralliement créditiste est d'avis qu'il devrait appuyer cette surtaxe. Cela n'importe guère, puisque le Parlement a empêché le gouvernement de taxer davantage la population. Qu'importe s'il emprunte de l'argent au Fonds monétaire international ou aux Canadiens en émettant une série d'obligations: le gouvernement n'a pas le droit de dépenser davantage, puisque les Canadiens ont déclaré qu'il était allé trop loin. Voilà exactement ce qu'a fait le Parlement lundi soir.

Les journaux nous ont critiqués, nous, du parti conservateur, de ne pas défaire le gouvernement. On a laissé entendre que certains d'entre nous se sont abstenus d'assister à des séances de la Chambre par crainte de renverser le gouvernement. Comme nous avons maintenant mis le gouvernement en minorité, que les journalistes nous disent bien franchement que nous avons agi comme il le fallait.

C'est bien beau pour le ministre des Finances (M. Sharp) de dire que nous ne devrions pas avoir d'élections maintenant mais, s'il dit cela, c'est qu'il sait qu'il a lancé le Canada dans la pire crise financière que le pays ait jamais connue. Nous avons, d'un côté, l'argent serré et, de l'autre, les taux d'intérêt les plus hauts que nous ayons connus. Les banques envoient des avis à leurs clients pour leur dire qu'elles exigeront désormais un taux d'intérêt de 8 p. 100. Il y a un peu plus d'un an, le gouvernement actuel a supprimé le plafond sur les taux d'intérêt, qui étaient alors de 6 p. 100. C'était, disait-il, pour mettre plus d'argent en circulation en vue de faire baisser les taux d'intérêt. C'est précisément le contraire qui s'est produit. Je me souviens d'avoir entendu dire, il y a quelques années, par un ancien ministre des Finances, un ancien représentant d'Eglinton, alors qu'il présentait son budget, que l'inflation était comme une

drogue et que dès qu'on en donnait un peu à l'économie, cette dernière se sentait un besoin irrésistible d'en avoir davantage. Le gouvernement actuel a commis une erreur il y a environ deux ans, lorsqu'il a presque doublé la masse monétaire. Il a donné à l'économie une grande quantité de cette drogue et, depuis lors, elle en a demandé bien davantage. C'est ainsi que nous avons connu une inflation accentuée.

Le ministre des Finances a tenté d'appliquer les freins en juin dernier, et de nouveau en novembre, mais les deux fois avec six mois de retard. Comme ministre des Finances, il a misérablement échoué. Le ministre du Commerce sait parfaitement bien que, s'il avait été ministre des Finances, il aurait peut-être été plus en accord avec l'économie. Je suis persuadé de la chose, car il a eu l'expérience de l'économie et il connaît les hauts et les bas des entreprises économiques. Notre ministre des Finances actuel a vécu à l'écart de tout cela, la plupart du temps à titre de fonctionnaire. Il y a là une grande différence. Le ministre du Commerce aurait été beaucoup plus en accord, selon moi, avec la situation économique du Canada. Peut-être, comme il l'a laissé entendre dans une entrevue pour les journaux, aurait-il pu présenter un budget équilibré l'an dernier, et échapper aux difficultés qui ont surgi cette année. Nous sommes aujourd'hui témoins de pressions sur le dollar, et je suppose que l'emprunt de 400 millions de dollars est destiné à enrayer le retrait de capitaux par les sociétés américaines à filiales canadiennes.

Comme le député de Medicine-Hat (M. Olson) s'est rallié au gouvernement, il a dû en assimiler la doctrine, mais je constate qu'il n'a pas tenté de participer au débat. Il semble ne pas savoir si le gouvernement doit être comptable au peuple et au Parlement ou s'il doit régner en dictateur. Il ne sait pas s'il croit dans ces beaux principes qu'il préconisait du temps qu'il était assis à notre extrême gauche, ou s'il a abandonné ces principes en traversant la Chambre. Il doit se rendre compte que le gouvernement libéral n'a pas su tenir serrés les cordons de la bourse. Si quelqu'un en doute, je lui conseille de lire le rapport du Conseil économique et celui de l'auditeur général. Si ses doutes persistent, qu'il consulte notre balance des paiements et nos prix agricoles, qui sont les plus bas en dix ans. Pour la première fois depuis une dizaine d'années, les producteurs de blé canadien ne sont pas protégés par un accord international sur le blé. Quelqu'un est sûrement en faute, et ce «quelqu'un», selon moi, c'est le ministre du Commerce, car c'est à lui qu'il incombait de veiller à ce que l'accord s'applique sans interruption.

A l'heure actuelle, les prix agricoles sont à la baisse et l'inflation est à la hausse. Les taux d'intérêt augmentent et l'argent devient plus serré. Pourquoi accorderions-nous notre confiance au gouvernement actuel? Un des plus éminents hommes d'affaires du pays, qui a fait une rentrée en politique, est au courant de la présente mauvaise gestion du gouvernement. Il est en dégoûté, j'en suis sûr, et veut démissionner afin de pouvoir retourner sur la scène des affaires. Le renversement du gouvernement actuel ne le rendrait certainement pas malheureux.

L'économie canadienne présentant aujourd'hui un visage très sombre, la seule solution, à mon avis, c'est de permettre au congrès de choisir un nouveau chef et de se présenter ensuite devant l'électorat. Les Canadiens pourront ainsi exprimer leurs vues sur le gâchis financier où s'enlise actuellement l'économie canadienne.

Hier soir, à l'émission *W-5*, le premier ministre a dit qu'il était mécontent de lui-même, de son parti et de l'opposition pour avoir fabriqué cette crise. L'opposition n'a pas fabriqué la crise. Les collègues du premier ministre, appuyés par la sagesse du ministre du Commerce l'ont fabriquée. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Turner) l'a reconnu. Lorsqu'il en a entendu parler à Toronto, il a dit: «Je ne suis plus dans la course pour obtenir la direction du pays, ou le poste de premier ministre du pays, je suis candidat au poste de chef de l'opposition.» Comme ces mots sont vrais. Il s'est rendu compte qu'il n'aurait plus l'occasion de postuler le poste de chef du parti et de premier ministre.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Horner (Acadia): Mon temps de parole est-il expiré?

L'hon. M. Turner: Je pose la question de privilège.

Une voix: Vous n'avez pas la parole.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je voudrais relever la citation du député...

M. Horner (Acadia): Quand ce sera votre tour.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le ministre désire rectifier une déclaration du député d'Acadia, il admettra sûrement que cela ne donne pas lieu à la question de privilège.

L'hon. M. Turner: Le représentant ne voudrait sûrement pas donner une fausse impression à la Chambre. J'ai dit alors que si j'avais l'occasion...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Vous venez de perdre 27 votes et demi de plus.

M. Horner (Acadia): Je constate avec intérêt combien ces ministres sont susceptibles. La plus petite piqûre d'épingle les fait se dresser sur leurs pieds. Un ancien président des États-Unis, M. Truman, disait: «Si vous ne supportez pas la chaleur, éloignez-vous de la cuisine». Je déconseillerais au ministre d'entrer dans la cuisine s'il ne peut supporter une légère piqûre d'épingle sans bondir. Je lui conseille de ne pas entrer dans la cuisine, car il y fait parfois terriblement chaud. Croyez-moi, il y fera si chaud que l'actuel ministre des Finances s'y brûlera les doigts. Notre seul espoir est que le pays tout entier ne brûle pas en même temps.

• (9.30 p.m.)

Nous avons vu le gouvernement défait s'accrocher quand même au pouvoir. Nous l'avons vu se tourner vers le Fonds monétaire international pour lui emprunter de l'argent alors qu'il s'était vu couper les cordons de la bourse. Nous pensons cependant, monsieur l'Orateur, que nous sommes une nation où le Parlement est roi. Le Parlement a retiré au gouvernement le droit de dépenser l'argent; nous lui avons dénié le droit d'imposer encore des taxes au peuple canadien. Et pourtant, il s'en va emprunter plus d'argent encore.

Nous croyons jouir de la démocratie dans ce pays. Plus d'un brave Canadien a combattu dans deux guerres mondiales au nom de la démocratie. On m'a dit à l'école que cela avait été l'objet de la première guerre mondiale. J'avais un oncle qui n'est pas revenu de cette guerre. Le ministre actuel a joué au football avec lui à Toronto. Mon oncle aurait peut-être mieux servi la démocratie en restant chez lui pour apprendre à son coéquipier le véritable sens de la démocratie. L'homme a lutté pour conquérir un peu de liberté et vivre en régime démocratique, mais les députés se rendent compte que le gouvernement enfreint les règles et principes parlementaires.

Nous avons réduit les moyens financiers du gouvernement et nous lui avons dit de restreindre ses dépenses; néanmoins, nous constatons, dans le *Citizen* d'aujourd'hui, que le gouvernement emprunte et dépense comme auparavant. Il s'adresse alors au contribuable canadien et prélève des impôts pour rembourser ses emprunts. Si on ne croyait pas en Dieu, on aurait l'impression qu'il n'y a pas de justice au Canada. Mais le jour viendra où les Canadiens se souviendront du lundi fatidique comme du vendredi de sinistre mémoire.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois avertir le député de Compton-Frontenac (M. Latulippe) qu'il a déjà parlé, et le député d'Acadia (M. Horner) que son temps de parole est expiré. Le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) a la parole.

[*Français*]

M. Latulippe: J'aurais voulu poser une question à l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Mongrain: J'invoque le Règlement ...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Trois-Rivières a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, à ce sujet, le député de Compton-Frontenac veut seulement poser une question.

M. l'Orateur suppléant: J'ai déjà avisé le député de Compton-Frontenac que, même s'il veut poser une question au député d'Acadia, le temps de parole de ce dernier est écoulé. La parole est au député de Cap-Breton-Sud.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'avais l'impression que le député de Compton-Frontenac se levait de nouveau pour présenter un amendement et, à en juger par celui dont il a saisi la Chambre

tantôt, je croyais que cet amendement faisait état de collusion et qu'il était donc probablement irrecevable. (*Exclamations*)

Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est que la collusion entre le parti libéral et les Créditistes constitue un geste honteux qu'ils ne pourront jamais faire oublier. (*Applaudissements*)

A mon avis, ce n'est qu'un échange de bons procédés à l'endroit de la clique libérale qui, il y a quelques années à peine, a jugé opportun d'appuyer le Crédit social à propos de l'argent libre de dette. Pour ma part, je vois d'un très bon œil les événements qui se sont déroulés ici. Nous avons défait le gouvernement, accomplissant ainsi une chose que beaucoup de Canadiens attendaient depuis trois ans. (*Applaudissements*)

A mon avis, en ce qui concerne notre région, la défaite du gouvernement permettra aux habitants de la Nouvelle-Écosse d'obtenir le juste traitement qu'ils méritent, et que le gouvernement actuel leur refusait à la Chambre il n'y a pas tellement longtemps.

L'hon. Mlle LaMarsh: Depuis l'élection du chef actuel de l'opposition (M. Stanfield).

M. MacInnis: J'entends une remarque venant du député de Niagara-Falls. Je dirai autre chose plus tard, mais je signalerai maintenant à l'honorable représentante qu'on m'a dit, en dehors de la Chambre, qu'on ne récolte plus de pêches dans la péninsule du Niagara, mais des raisins verts. Je dirai autre chose plus tard à l'honorable représentante.

En plus de renverser le gouvernement qui refuse de reconnaître les problèmes de la Nouvelle-Écosse, le mouvement syndical canadien a fait rejeter le bill nº C-186. Les membres du Nouveau parti démocratique et de nombreux libéraux opposés à ce bill ont maintenant l'occasion d'éviter de se prononcer sur lui en exhortant le premier ministre (le très honorable M. Pearson) à prendre une retraite prématurée et à laisser le Parlement poursuivre les travaux que nous sommes ici pour abattre.

On a reproché à ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre de ne pas se mettre d'accord, mais lorsque nous l'avons finalement fait et que nous avons voté contre le gouvernement, qu'avons-nous constaté? Le premier ministre a tenté d'exercer son autorité à longue distance. Il est regrettable qu'on l'ait fait revenir pour la deuxième fois cette année du Sud ensoleillé. Il rentre de la Jamaïque et, à la télévision canadienne ainsi qu'à la Chambre des communes, il parle de ceux qui ont provoqué la chute de son gouvernement.

• (9.40 p.m.)

Le premier ministre parle de responsabilité; à ce propos, il adresse des remontrances aux Canadiens et au Parlement. Tout ce que je lui demande, c'est qu'il fasse honneur à ses obligations. En 1965, les Canadiens ont donné au premier ministre un mandat dont le terme n'expirera qu'en 1970. Depuis deux ans, le premier ministre n'a cessé de se soustraire à cette responsabilité. Il parle de responsabilité, d'un parti libéral uni; de ce que ce parti ferait dans l'opposition même avec un gouvernement minoritaire.

L'autre jour, le ministre des Finances a soutenu que le dollar canadien était mis à l'épreuve, ainsi que le gouvernement et le ministre des Finances. Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Je vous signale, monsieur l'Orateur, que sur 28 ministres, nous en avons dix présents aujourd'hui.

Ceux que nous jugeons cet après-midi se sont parfois aperçus, comme a dit le député d'Acadia (M. Horner) tantôt, en reprenant l'expression du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), qu'il faisait trop chaud dans la cuisine, en particulier quand les députés de Bow-River (M. Woolliams) et du Yukon (M. Nielsen) avaient la parole. Nous ne voyons que quelques-uns des 28 ministres et il leur est arrivé de n'être que deux.

Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) trouve aussi qu'il fait trop chaud près des fourneaux. J'aimerais lui rappeler les prédictions qu'il a faites en 1963. Je ne critique pas tous les membres du gouvernement. Je dois complimenter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'est révélé un grand prophète et j'approuve une déclaration qu'il a faite en 1963. Il disait alors: «Si nous élisons un gouvernement qui n'est pas majoritaire, ce serait désastreux pour notre gouvernement». Il faut reconnaître qu'il ne s'est pas trompé dans ses prédictions. C'est le 6 mars 1963 qu'il disait cela. Il aurait pu ajouter «désastreux pour le Canada». Ce qui m'étonne, c'est que cette fameuse boule de cristal lui ait été passée à lui, et non au premier ministre. Le sécrétaire d'État aux

Affaires extérieures (M. Martin) a fait encore bien d'autres déclarations intéressantes et, si j'en avais le temps, je vous les citerais. Je tiens cependant à souligner qu'en précipitant la chute du gouvernement, nous avons empêché l'adoption de mesures législatives inoffensives, comme le bill nº C-186, que le salariat canadien avait demandé à la Chambre de ne pas adopter.

M. Grégoire: Non, c'est faux.

M. MacInnis: Nous entendons maintenant le député qui maintient l'équilibre des partis, mais je dois dire que, dernièrement, il a perdu la vedette.

Depuis vendredi, on rivalise d'efforts pour ménager l'amour-propre de Pearson, rien d'autre. Le gouvermenent tâche de se raccrocher au premier ministre qui ne le mérite pas. Il n'a pas témoigné du sens des responsabilités, comme il l'avait promis aux Canadiens et, je le répète, il cherche constamment à se soustraire à ses responsabilités. Qu'est-ce qui importe le plus aux yeux des Canadiens? Est-ce le Parlement, le parti libéral, le congrès libéral ou le premier ministre? Monsieur l'Orateur, le Parlement, comme tous les parlements en régime démocratique, devrait être souverain et, s'il ne l'est plus, c'est à cause de la bande d'en face, et j'emploie le mot «bande» à dessein. Je sais que ce mot, employé déjà à la Chambre pour désigner une commission, avait été déclaré irrégulier, mais si quelqu'un veut protester contre l'usage des mots «bande» ou «syndicat», qu'il le fasse donc. Je le répète, les députés ministériels sont tout simplement ce que je viens de dire, une bande; on pourrait même dire qu'ils sont les «créatures du syndicat».

On nous a demandé d'indiquer, par notre vote, que nous avons confiance dans le gouvernement. Je me demande si les Canadiens ont bien étudié ce gouvernement et les gens qui le composent. Il n'y a pas longtemps, j'ai posé à la Chambre une question relative à la situation qui régnait à Sydney. Ce qui est arrivé alors prouve qu'il n'y a absolument aucune unité au sein du parti libéral. Le ministre de l'Industrie (M. Drury) m'a répondu alors qu'il serait insensé, de la part du gouvernement, d'établir de tels plans, alors qu'au même moment son collègue le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé)—qui était parti dans l'Ouest canadien à l'époque—parlait de plans élaborés par le gouvernement en vue de mettre progressivement un terme à l'exploitation de l'aciérie de Sydney. C'était en contradiction directe avec ce qu'avait dit le ministre de l'Industrie.

Puis, nous étions accoutumés de voir le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) assis à côté du secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh). Quelque chose a dû arriver dans ce coin-là, car ils ne sont plus voisins.

L'hon. M. Laing: Il ne m'est rien arrivé.

M. MacInnis: Je n'en suis pas sûr. Je ne dirais pas qu'il se soit agi d'une question de mauvaise haleine. Le gouvernement actuel est en train de se rendre compte qu'il vaut mieux avoir mauvaise haleine que ne pas respirer du tout.

On en vient ensuite au ministre des Finances (M. Sharp). Ce qui s'est produit lundi soir dernier n'était pas de sa faute. Il y a été poussé par le ministre des Transports (M. Hellyer). J'en viendrai, le moment voulu, au ministre de la Défense nationale (M. Cadieux). Le ministre des Transports a poussé le ministre des Finances à commettre son erreur fatale de lundi soir. Je crois savoir que c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) qui a blâmé le ministre des Transports d'avoir poussé le ministre des Finances, et ce dernier, naturellement, a blâmé tout le monde, même s'il s'est placé lui-même dans cette position vulnérable. Il est très intéressant de revoir les déclarations du ministre des Finances dans les communiqués à la presse. Lorsqu'on lui a demandé si quelqu'un était à blâmer de ce qui s'était produit et si le ministre des Transports l'avait poussé à agir, le ministre n'a pas confirmé la chose. Toutefois, l'accusation était contenue dans la question qu'il a posée au ministre, même s'il n'en a pas confirmé le bien-fondé. Nous pouvons donc accepter que selon le ministre des Finances, le ministre des Transports l'a vraiment poussé à agir. Or, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été poussé à se prononcer sur le projet de loi. Somme toute, ils postulent tous le même poste.

M. Nielsen: Dans l'intervale, il y eut l'incident de Trois-Rivières.

M. MacInnis: Je n'en sais pas bien long sur le voyage en avion depuis Trois-Rivières, mais nous pouvons nous rappeler les événements qui ont suivi le voyage de retour d'Halifax, au cours duquel le premier ministre a commodément oublié certaines choses, ce qui l'avait alors mis en difficulté. Les deux incidents ne sont pas tellement différents. A l'époque, il est venu bien près d'y laisser sa tête. Cette fois-ci, il l'y a effectivement laissée; à lui d'en subir les conséquences.

Passons maintenant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Examinons quelques-unes des observations intéressantes qu'il a faites à Halifax. Il a dit que le moment était venu d'avoir un leadership fort. S'il existe de l'unité dans le parti libéral, pourquoi une telle allusion au premier ministre actuel? Certains de ces points ont déjà été mentionnés par le député d'Acadia (M. Horner). Je répète qu'en certaines occasions où le gouvernement était tenu sur la sellete, ses membres n'étaient pas ici pour se défendre. Comme ils ne réfutent pas présentement ces accusations, nul doute qu'ils se contentent de pérorer sur l'unité et de faire un boniment à l'intention du peuple canadien.

Cependant, je ne voudrais pas oublier le ministre du Commerce (M. Winters) au sujet duquel j'aimerais faire quelques remarques intéressantes. Toutes les absurdités que le premier ministre a vomies à la télévision en fin de semaine ne sont qu'une façon malhonnête d'aborder toute l'affaire.

Je sais que le mot «mentir» n'est pas admis à la Chambre et qu'on l'estime contraire aux usages parlementaires. Nous ne sommes pas censés dire qu'un député ment. Je n'ai pas l'intention de le dire maintenant, mais qu'il me soit permis de signaler qu'un précédent vient d'être établi, alors que des députés du parti au pouvoir ont été accusés à la Chambre de mentir et qu'ils n'ont pas eu le bon sens de prendre la parole et de se défendre. Aujourd'hui, la population du Canada fait face à un gros mensonge.

Je le répète, j'ai d'intéressantes observations à faire sur le ministre du Commerce qui devrait maintenant estimer à propos, je pense, de prendre la parole et de défendre son attitude. Plusieurs passages de l'*Annuaire du Canada* ont été cités, dont un a été repris plusieurs fois en rapport avec la déclaration du ministre sur l'intégrité fiscale. Tout ce que je puis dire, c'est que, de nouveau, le gouvernement essaie de faire avaler aux Canadiens quelque chose à $5 du coup, et qu'il ne peut faire honneur à ce qu'il énonce par écrit. Maintenant l'intégrité du ministre du Commerce a été mise en question de même que l'intégrité du ministre des Finances à l'égard de l'économie canadienne.

Il est également intéressant de constater, monsieur lOrateur, que cet homme qui avait déclaré en dehors de la Chambre qu'il avait fermé plus de mines que tout autre au Canada a également affirmé que Sydney ne possédait pas une industrie rentable et que par conséquent ne devrait pas recevoir d'aide du gouvernement. Cest lui qui s'est rendu en Inde et a prêté 20 millions au gouvernement indien, mais qui a refusé de prêter la moitié de ce montant à la population de la Nouvelle-Écosse, afin de lui permettre de régler un problème qu'il connaît bien.

[M. MacInnis.]

• (9.50 p.m.)

Il est également intéressant de constater, monsieur l'Orateur, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) s'est présenté devant un auditoire d'environ 20,000 personnes au Cap-Breton cet été et a déclaré que le gouvernement cherchait désespérément un moyen de venir en aide aux intéressés. Lorsque le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a indiqué le secours qu'il pourrait apporter, le gouvernement a carrément refusé d'agir. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, tout en rendant hommage à la population du Cap-Breton, n'a pas assumé ses responsabilités, non plus que le premier ministre. Je vois le ministre qui occupe son fauteuil. Je devrais également mentionner que lors d'un vote précédent, la semaine dernière, j'avais signalé au président le fait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait regagné furtivement son fauteuil et avait voté illégalement de même que d'autres libéraux. Je dirais donc qu'ils ont volé des voix ce jour-là et ont perdu deux votes.

Il est regrettable que tant de ministres soient absents. J'aurais aimé permettre au ministre des Corporations et de la Consommation (M. Turner) de se lever à nouveau. Ces ministres, semblerait-t-il, ne se lèvent que pour poser la question de privilège. Ils n'ont pas le cran de se lever lorsqu'il s'agit de défendre leur position. Combien y a-t-il de ce côté-là de ministres ou de députés qui ont pris le parti du gouvernement? Le bruit court même que le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) aurait déclaré en dehors de la Chambre qu'il se range à l'avis de l'opposition, que le premier ministre aurait dû s'adresser au Gouverneur général.

Je le répète, il est regrettable qu'il y ait tant d'absents parmi les ministres qui devraient être là pour défendre le gouvernement. L'autre soir, lorsque le chef du NPD avait la parole il a fait allusion au ministre des Finances d'abord, puis à un autre ministre et enfin au ministre de la Justice (M. Trudeau). Ce dernier s'est immédiatement esquivé. Lui non plus ne pouvait plus endurer la tension nerveuse. Voilà celui qui est censé évoluer sur un plan supérieur, en tant qu'expert en matière constitutionnelle. Il n'a pas encore soufflé mot à la Chambre; il passe trop de temps devant les caméras. Il y a une semaine à peine, nous ne pouvions pas jeter les yeux sur le petit écran, sans le voir de face, arrivant à fond de train. Depuis quelques jours il tourne le dos aux caméras.

Le ministre de la Justice s'enfuyait parce que, comme spécialiste en matière constitutionnelle, il sait très bien qu'il ne peut défendre la position du gouvernement. Si j'avais le temps, monsieur l'Orateur, je citerais certains propos de ce ministre au sujet de son chef actuel. Mais le temps ne me le permet pas. Si le ministre de la Consommation et des Corporations estime pouvoir poser la question de privilège parce qu'on a parlé à la Chambre de son désir de se présenter comme chef de l'opposition, je dirai que cela démontre dans quelle mesure les ministres du cabinet peuvent errer. Ils ne savent pas quand ils ont droit de poser la question de privilège. Il reste que les journaux ont cité le ministre à cet égard, mais il a peut-être fait cette déclaration pour plaisanter. Mais cette idée lui est venue à l'esprit, et tel est le sort qu'il envisage pour le chef du parti libéral. C'est un sort mérité.

Le ministre de l'Agriculture (M. Greene), dit le babillard, n'est pas à sa place. Il a l'habitude d'interrompre.

Une voix: Joe le babillard.

M. MacInnis: Il trouve à redire chaque fois que l'on rappelle qu'il mène une campagne électorale d'un bout à l'autre du pays. C'est ce même ministre qui a déclaré à Halifax, devant un auditoire de télévision, qu'à ce moment-là l'unité était le problème le plus important qu'affrontait la nation canadienne. On peut voir quelle sorte de chef il fera pour le pays.

L'hon. M. Turner: Il vous reste deux minutes.

M. MacInnis: Il y a toujours demain, du moins pour ce côté-ci de la Chambre. Ce ministre de l'Agriculture pense comme le ministre de la Consommation et des Corporations. Il s'est mis les pieds dans les plats, il n'y a pas si longtemps, en criant à un député de ce côté-ci de la Chambre qui persistait à poser une question que le député essayait de se frayer un chemin vers le cabinet. Cette réponse a montré que le ministre de l'Agriculture se rend compte, lui aussi, que les libéraux se retrouveront fatalement dans l'opposition et qu'il y aura un cabinet formé par notre parti. Je tiens à dire, en toute justice pour mon chef, qu'il n'a pas laissé de doute à la Chambre qu'il n'a aucun désir de devenir premier ministre du pays à moins d'avoir l'appui de la nation canadienne. C'est précisément à ce défi que les libéraux veulent échapper.

Le premier ministre a déclaré à l'extérieur de la Chambre qu'il y avait eu complot. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, dans le cas de tout vote il est du devoir des whips d'assembler tous leurs membres. Ayant parlé de complot à l'extérieur, le premier ministre déclare à la Chambre qu'il n'y avait pas eu connivence, mais que depuis un jour ou deux il s'en dessinait une. Il ne pourrait faire ces accusations à la Chambre devant l'opposition. A la Chambre il a nié qu'il y avait eu connivence; les whips ont fait leur devoir. Le ministre des Finances n'a pas pris sa décision avant que son propre whip l'informe qu'il y avait suffisamment de députés présents. Nous voyons maintenant un ministre aller se plaindre à l'extérieur de la Chambre d'un de ses collègues, le ministre des Transports (l'hon. M. Hellyer). Il mérite tout le blâme qu'il reçoit, je pense.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 février 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CAOUETTE—PROTESTATIONS CONTRE L'ATTITUDE DE CERTAINS JOURNALISTES

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Depuis jeudi dernier, je suis la cible d'insinuations virulentes de la part de journalistes peu scrupuleux, tant de langue française que de langue anglaise, qui critiquent l'attitude que nous avons prise mercredi au sujet de la motion présentement débattue en cette enceinte.

Monsieur l'Orateur, on m'accuse de marchandage avec le gouvernement. On se demande ce qui s'est produit entre lundi et mercredi pour amener le chef du Ralliement créditiste et son groupe à un changement d'attitude. Monsieur l'Orateur, je dois dire que ce qui s'est produit entre lundi et mercredi, c'est exactement la présentation de la motion que nous étudions présentement, et rien d'autre.

Quand, dans le journal *Le Devoir,* M. Claude Ryan mentionne que j'ai rencontré l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) et l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), il ment effrontément et malhonnêtement. Il en va de même pour les autres journalistes qui ont écrit la même chose. J'ai seulement échangé quelques mots avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui me demandait si nous nous opposions à ce que la motion soit immédiatement discutée après sa présentation mercredi, sans tenir compte de l'avis de 48 heures exigé par le Règlement de la Chambre. C'est tout ce dont il a été question entre l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même. A ce moment-là, j'ai donné ma parole à l'effet que nous ne voyions pas d'objection à ce que la motion soit discutée dès mercredi dernier.

Donc, les journalistes ou les députés des autres partis qui nous prêtent des mauvaises intentions agissent de façon malhonnête, et je dois dire carrément que notre position n'a fait l'objet d'aucun marchandage. Par ailleurs, à ceux qui ont demandé au très honorable premier ministre (M. Pearson) s'il m'avait offert un poste de sénateur, j'aurais pu dire, à ce moment-là: Il y a huit vacances à l'autre endroit, nous sommes huit du Ralliement créditiste et nous sommes tous disposés à combler ces vacances. Mais tel ne fut pas le cas.

A ceux qui m'ont demandé si le très honorable premier ministre m'avait offert des voyages au frais de l'État, je dois dire qu'il m'est possible de voyager à l'étranger sans mon indemnité parlementaire et sans l'intervention de quelque gouvernement que ce soit.

Alors, je désire protester énergiquement contre ces insinuations malhonnêtes et malveillantes de la presse. Je désire ajouter, monsieur l'Orateur, que ma réputation, mon intégrité et mon honnêteté sont comparables à celles de toutes ces personnes qui écrivent actuellement contre moi. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai reçu un préavis touchant une seconde question de privilège de la part du député de Winnipeg-Sud-Centre.

L'HONORABLE M. CHURCHILL: NOUVELLE AFFILIATION POLITIQUE

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel et annoncer que j'ai l'intention de siéger à la Chambre à titre de conservateur indépendant. C'est avec un très vif regret que je prends cette décision après y avoir longuement réfléchi. La question dont nous sommes saisis est trop importante pour notre régime parlementaire et tellement dangereuse pour notre liberté qu'en mon âme et conscience, je ne puis abandonner maintenant une partie de notre liberté dans l'espoir que nous pourrons la recouvrer dans un avenir incertain. Cela va à l'encontre de mon expérience de la vie et de la compréhension que j'ai de la longue et douloureuse lutte de l'homme pour la liberté. La décision du parti conservateur de capituler à ce moment-ci est tellement contraire aux principes du parti, comme je les conçois, que je préfère être entièrement libre d'exprimer mes opinions dans ce débat sans embarrasser mes collègues.

• (2.40 p.m.)

Aussitôt que possible, je rencontrerai les dirigeants du parti conservateur progressiste de Winnipeg-Sud-Centre et, après les avoir consultés, j'agirai de la façon jugée convenable.

Je garderai un intérêt amical et sympathique pour le parti conservateur dans l'espoir qu'un jour, je pourrai de nouveau lui accorder mon appui ferme et inébranlable.

M. l'Orateur: Ordre du jour. La parole est au député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis).

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À LA DÉTENTION DE DEUX ACCUSÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député désire-t-il soulever une question de privilège?

M. Grégoire: Un simple rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

Le Règlement de la Chambre prévoit une période de questions, et comme vous venez de faire l'appel de l'ordre du jour, je me levais pour poser une question, avant qu'on passe à l'ordre du jour lui-même.

J'ai justement une question à poser à l'honorable ministre de la Justice...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra que depuis l'autre jour, apparemment par consentement tacite des honorables députés, il n'y a pas eu de période de questions. Je crois que c'est encore le désir de la Chambre.

M. Grégoire: Non, monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune entente officielle ou officieuse à ce sujet-là. Aucune motion à cet effet n'a été présentée à la Chambre, et je n'ai jamais entendu parler d'un tel accord, tacite ou non.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député a une question à poser, il devrait la poser immédiatement, pour régler cette question.

M. Grégoire: J'ai une question à poser, monsieur l'Orateur. Au fait, j'en ai même deux.

Je voudrais poser ma première question à l'honorable ministre de la Justice.

[L'hon. M. Churchill.]

Étant donné que deux montréalais, Vallières et Gagnon, sont détenus en prison depuis un an et demi, sans même avoir eu la chance de subir leur procès, qui est encore retardé...

[*Traduction*]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement.

M. l'Orateur: Avant qu'il fasse appel au Règlement, je pourrais signaler au député qu'il pose une question encore devant les tribunaux. Il mentionne un procès actuellement en cours à Montréal. Je crois que cette question est irrecevable.

L'hon. M. Starr: Voici en quoi je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur. Vous aviez fait l'appel de l'ordre du jour, le greffier adjoint avait donné lecture de la motion et vous aviez donné la parole au député de Cap-Breton-Sud. Il n'était pas nécessaire de revenir à une autre partie des délibérations.

M. l'Orateur: Je suis d'accord avec le député, mais c'était simplement pour faciliter la marche des travaux cet après-midi que j'ai cru bon de permettre au député de poser une question. Je lui ai dit que la question était irrecevable. Je puis difficilement concevoir une question tellement urgente qu'on ne puisse attendre, par exemple, une journée avant de la poser.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, le Règlement est là et je demande qu'il soit observé. La rubrique «Affaires du jour» indique qu'il y a une période de questions d'une durée de 40 minutes, le mardi. Le greffier n'a pas lu l'ordre du jour ni la question à discuter. Dès que vous avez dit: «Orders of the day», je me suis levé et j'ai dit: «Monsieur l'Orateur, je veux poser une question».

Le Règlement de la Chambre énonce qu'il y a une période de questions et je suis complètement dans mon droit.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra que je lui ai permis, de toute façon, de poser sa question.

Par ailleurs, l'honorable député d'Ontario (M. Starr) a soulevé un point très légitime, disant que j'avais déjà fait l'appel de l'ordre du jour.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, tous les jours, vous dites: «Orders of the day», quand la période des questions commence. C'est à ce moment-là que je me suis levé.

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

La Chambre consentirait peut-être à faciliter le travail de la Chambre et la tâche de la présidence. Le député a dit qu'il avait deux questions à poser. L'une était irrecevable, mais nous n'avons pas entendu l'autre.

[*Français*]

M. Grégoire: Je n'ai pas besoin du consentement des autres députés. J'ai le Règlement en ma faveur, et je n'ai besoin du consentement de personne pour poser des questions.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député pourrait peut-être poser sa question.

M. Grégoire: Je voudrais poser ma question. Il ne s'agit pas du tout de *sub judice*.

M. l'Orateur: Je suggère à l'honorable député qu'il ne peut pas faire allusion à ce sujet. C'est une question clairement irrégulière.

M. Grégoire: Je ne voulais pas faire allusion à la cause, monsieur l'Orateur. Si vous voulez écouter ma question, vous verrez que le point que je veux soulever est un point...

[*Traduction*]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si le député veut passer à l'appel de l'ordre du jour, il doit alors obtenir le consentement unanime de la Chambre. Il ne l'obtiendra pas, parce que nous entamons un débat sur la question dont la Chambre est saisie.

M. l'Orateur: Il est très difficile de savoir à quel point exactement a lieu ou non l'appel de l'ordre du jour. Il me semble qu'il serait si facile pour tous les intéressés de permettre au député de poser sa question.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je demande aux députés de faire preuve de sens commun.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je connais la différence entre ce qui est *sub judice* et ce qui ne l'est pas. Si vous me permettez de poser ma question, vous verrez qu'elle est très importante.

Étant donné que deux montréalais sont détenus en prison sans qu'on leur ait permis de subir un procès, depuis un an et demi...

[*Traduction*]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Cap-Breton-Sud aurait-il l'obligeance de m'aider; il aura la parole dans un moment. Je voudrais permettre au député de Lapointe de m'expliquer sa question.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je vais poser ma question comme ceci: Étant donné que deux montréalais, Gagnon et Vallières, sont détenus en prison depuis un an et demi, sans avoir subi de procès, et qu'on a encore retardé ce procès indéfiniment, je voudrais demander à l'honorable ministre de la Justice s'il a l'intention de se servir de la Charte des droits de l'homme pour que ces deux individus aient un procès immédiat ou qu'il leur soit accordé un cautionnement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois maintenir la décision que j'ai rendue à ce sujet, il y a un moment.

[*Traduction*]

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous ferai respectueusement observer que la question du député de Lapointe est d'importance capitale. Certains jeunes ont apparemment été détenus sans procès pendant 18 mois. On devrait, à mon avis, demander au ministre de nous dire s'il va s'occuper de cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai lu des rapports du procès ce matin mais je dois m'en tenir aux renseignements que je possède. Si je fais erreur, peut-être pourra-t-on permettre cette question demain après avoir approfondi davantage ce sujet.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON SUGGÈRE QUE LE CONSEIL RETARDE L'ÉTUDE DE DEMANDES D'ACCRÉDITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser...

Des voix: A l'ordre! Assoyez-vous.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, le Règlement prévoit une période de questions d'une durée de 40 minutes et j'ai une autre question à poser à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné que le Conseil canadien des relations ouvrières a rendu une décision sur un sujet qui est présentement à l'étude à un des comités de la Chambre, l'honorable ministre a-t-il l'intention de demander au Conseil canadien des relations ouvrières de suspendre l'application de cette décision jusqu'à ce que la mesure législative soit approuvée ici?

M. l'Orateur: Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

QUESTION RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE LA 2e PARTIE DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député abuse de la patience de la Chambre. Il abuse certainement de la mienne.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, s'il y en a d'autres qui veulent poser des questions, ils sont libres de le faire, mais en ce qui me concerne, il existe une période de 40 minutes pour les questions. Je désire poser au très honorable premier ministre une question que je crois urgente.

Le très honorable premier ministre peut-il nous dire s'il est vrai que la Commission Laurendeau-Dunton refuse de présenter la deuxième partie de son rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme?

M. l'Orateur: Cette question aussi n'est pas urgente et pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

• (2.50 p.m.)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION RELATIVE AU VOTE DE LA CHAMBRE SUR LE BILL Nº C-193

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 février, de la motion du premier ministre:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill nº C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant d'accorder la parole au député de Cap-Breton-Sud, puis-je remercier la Chambre de sa patience et de son aide.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, la Chambre comprendra combien il m'est malaisé de parler à cette occasion. A cause des actes du gouvernement, un député qui a pendant de longues années, servi son parti avec dévouement et loyauté, a dû démissionner de ce parti. Mes collègues conviendront, j'en suis sûr, que son association avec notre parti nous l'a rendu très cher. (*Applaudissements*)

J'espère que les prévenus dans ce procès —car il s'agit bien d'un procès selon le qualificatif du ministre des Finances—resteront

[M. l'Orateur.]

plus longtemps à leur place cet après-midi qu'hier. Hier, lorsqu'il a commencé à faire trop chaud dans la cuisine, certains ont décampé, entre autres le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère que plus de deux ministres resteront ici pour écouter ce qui se dit.

Il est malheureux que le député de Lapointe soulève la question de deux hommes qui sont en prison. Quoique le gouvernement actuel puisse les aider, ils sont détenus en prison. Toutefois, le gouvernement n'est pas entièrement à blâmer pour son attitude; tout bien considéré, ce qu'il fait par ailleurs tend à égaliser le compte. Je parle d'un ancien député libéral qui a été nommé juge. Condamné à deux ans de prison à la suite d'un procès, il n'a pas purgé une journée de sa peine jusqu'à présent. En dépit de la condamnation, le gouvernement continue à lui verser ses émoluments.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que le député fera attention à ses remarques sur la magistrature.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, si je dois user de prudence dans mes remarques au sujet d'un homme qui a été...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'aurais dû ajouter que l'affaire en question est devant les tribunaux.

Une voix: La cause est en appel.

M. MacInnis: Je n'en dirai pas davantage, si ce n'est qu'un précédent existe à la Chambre, la question ayant déjà été soulevée.

Je veux parler du gouvernement et de la composition du cabinet qui réclame un vote de confiance de notre part. Hier soir, j'énumérais les éléments de discorde qui se sont manifestés au sein du parti libéral depuis un certain nombre d'années, et j'ai nommé des membres du cabinet. Pour la gouverne du premier ministre, je vais répéter certaines des choses que j'ai dites.

Le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) a parlé dans l'Ouest de l'élimination graduelle de l'industrie sidérurgique de Sydney; d'autre part, le ministre de l'Industrie (M. Drury) déclarait à la Chambre des communes qu'il serait insensé, de la part du gouvernement, de dresser des plans. Autre exemple de désunion: le secrétaire d'État (Mlle LaMarsh) a refusé de s'asseoir à côté du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing). Le cabinet a reproché au ministre des Transports (M. Hellyer) d'avoir poussé le ministre des Finances (M. Sharp) à

commettre son erreur fatale, lundi soir dernier. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a dit, hors de la Chambre, que le ministre des Transports avait été le premier à influencer le ministre des Finances.

Malgré les allusions faites par le premier ministre en dehors de la Chambre à propos d'un complot, le ministre des Finances a subi des pressions ce lundi soir. Il est ridicule pour le premier ministre de dire qu'il y avait un complot. C'est très malhonnête, surtout si l'on considère ce que le premier ministre a dit à son retour à la Chambre. Si j'ai bonne mémoire, il a déclaré qu'il n'y avait pas eu collusion. Cette déclaration va à l'encontre de ses remarques au peuple canadien au sujet d'un complot.

Ils ont fait de leur mieux pour démontrer que le député de Cumberland (M. Coates) avait fait cette déclaration. On avait fait une enregistrement sur ruban, qui a été porté au bureau du premier ministre. Après l'avoir écouté, ils ont constaté que l'allusion au complot n'était pas ce qu'ils cherchaient; ils ne sont donc pas allés plus loin. Ils sont revenus à la Chambre et ont déclaré qu'il n'y avait pas eu collusion. Mais, de leur propre aveu, il y a eu collusion à l'extérieur de la Chambre. Selon l'explication fournie à la télévision par le député de Villeneuve (M. Caouette), la seule conversation qu'il ait eue avec un ministre du gouvernement a eu lieu lorsqu'il a rencontré ce dernier dans un studio de télévision. Le lendemain, pourtant, les journaux faisaient dire au premier ministre (M. Pearson) que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) avait parlé de la question au député de Villeneuve. Il y a collusion, monsieur le premier ministre, et vous y êtes jusqu'au cou.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit adresser ses remarques à la présidence.

M. MacInnis: Eh bien, monsieur l'Orateur, il y a collusion et le premier ministre y est jusqu'au cou. (*Exclamations*)

Il semble trouver cela plutôt amusant. Ce ne l'est guère quand nous songeons au triste état où il a mis les affaires, ainsi que nous avons tous pu nous en rendre compte à la Chambre ces derniers jours. Ce n'est pas du tout amusant, si nous considérons ce qui est arrivé à un des députés de la Chambre. Ce ne l'est pas davantage si nous examinons ce que font les partisans et les ministres du très honorable représentant.

J'ai tout lieu de croire que les libéraux —surtout ceux qui sont candidats à la direction du parti—ont reçu la consigne de garder la bouche close. On leur a dit: ne vous laissez pas entraîner dans ce débat; n'y fourrez pas le nez. Ils ont eu une algarade parce que le ministre des Finances (M. Sharp) était le seul candidat à participer à ce débat. Les députés d'en face se disputent entre eux à ce sujet, et à propos de bien d'autres choses encore.

Le premier ministre a dû lire avec intérêt le seul discours prononcé à la Chambre hier par un député libéral qui a exprimé l'espoir que le nouveau chef du parti instaurerait un véritable libéralisme au pays. Que font les ministres de la Couronne? Ils critiquent sans vergogne la direction du parti. Ainsi du voisin de fauteuil du premier ministre, son vieil ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—le Jack Benny du parti libéral. Qu'a-t-il dit au sujet du premier ministre comme leader? A Halifax il a déclaré aux libéraux de la Nouvelle-Écosse que ce dont le parti libéral a besoin aujourd'hui, c'est d'une direction solide. Que sont ces propos, sinon une critique des chefs actuels, donc du premier ministre. Je pourrais relever des propos de tous les ministres où ils se contredisent les uns les autres et s'en prennent les uns aux autres.

Récemment nous avons été témoins de l'un des spectacles les plus inusités que nous ayons vus à la Chambre depuis longtemps, et sûrement depuis que je suis ici. Deux ministres libéraux se sont prononcés de façon différente lors d'un vote. Pourtant le premier ministre parle d'unité et de solidarité au sein du cabinet. Monsieur l'Orateur, on y trouve une douzaine de factions différentes depuis cinq ans.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas le seul membre du parti qui a parlé du leadership. Je saisis l'occasion de signaler qu'il doit maintenant se rendre au Congrès en portant la croix d'une alliance avec les créditistes. Quelle qu'ait été sa tactique avant cet incident, la collusion entre les libéraux et les créditistes est une croix qu'il devra porter au congrès libéral et qui l'empêchera de survivre, et qui lui a mis cette croix sur les épaules? Son vieil ami, le premier ministre lui-même. Que Dieu me protège de mes amis; de mes ennemis, je m'en charge.

Au dire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'heure est aux chefs dynamiques—ce qui semble une critique des chefs actuels. Il y a aussi le ministre des Finances

qui a dit à Halifax il y a plusieurs semaines, bien avant cette crise—«Certains de mes collègues ne me parlent pas.» Tout cela restera dans l'histoire; c'était une déclaration faite au réseau national de télévision.

• (3.00 p.m.)

Si un ministre veut se lever et nier mes accusations, qui retombent sur le premier ministre et sur la direction du parti libéral, libre à lui; j'apporterai alors des preuves. Certains membres du cabinet ont constamment contredit des déclarations faites en dehors de la Chambre. Hier soir, pendant les quelques instants qui étaient à ma disposition, j'ai pensé que ce grand spécialiste de la constitution, le ministre de la Justice (M. Trudeau), allait se lever pour dire quelque chose. L'autre jour, j'ai remarqué que lorsque le chef du Nouveau parti démocratique a prononcé son nom, il a rassemblé ses documents et est sorti précitamment de la Chambre; il courait encore lorsqu'il est arrivé devant les caméras de la télévision car il a enjambé un garde-fou pour esquiver cela même qu'il recherchait la semaine précédente.

Ce spécialiste de la constitution n'a pas ouvert la bouche au sujet de la crise actuelle. Pas un seul des ministres d'en face ne s'est levé pour appuyer la motion présentée par le premier ministre. Pourquoi? Parce qu'ils reconnaissent la faiblesse de leurs leaders. A quoi rime toute cette polémique? A une seule chose: à ce que Pearson ne perde pase la face, à ce que son orgueil ne soit pas blessé. Il y a quelque temps, on a fait savoir que le premier ministre avait manifesté l'intention de prendre sa retraite. Ce que nous faisons maintenant consiste simplement à retarder celle-ci d'un mois peut-être.

Le premier ministre s'est adressé au peuple canadien et a annoncé de prochaines élections. Il a été question de juin, puis de septembre. Et sur la même lancée, il a dit que la date des élections devrait être fixée par le nouveau chef du parti libéral.

Et que déclare ce candidat leader que nous voyons là-bas, le ministre des Transports (M. Hellyer)? Il devrait avoir honte de s'être mis ici à la Chambre dans une situation d'accusé mais il n'a pas le cran de se lever et de défendre la position de son gouvernement. Il est vrai que le ministre a toujours brillé par l'absence de cran. Voilà donc un chef éventuel du parti libéral qui déclare qu'il ne convoquerait pas d'élections avant 1969.

[M. MacInnis.]

Nous avons dans le ministre des Finances (M. Sharp) un autre chef possible, et il dit lui aussi qu'il ne procéderait pas à des élections avant 1969. Il y a aussi un homme du dehors qui est candidat à la direction du parti libéral, et quand je dis «du dehors», j'entends qu'il ne fait pas partie de ce groupe d'en face, heureusement d'ailleurs. Ces chefs possibles du parti libéral disent qu'ils remettraient les élections à 1969, mais le chef actuel dit qu'en fin de compte, c'est la population canadienne qui décidera.

De quoi s'agit-il? On nous demande d'accorder notre confiance à un gouvernement dont les membres n'ont pas confiance les uns dans les autres. Il n'est pas un ministre qu'un autre n'ait contredit. Ils ne s'assoient même plus côte à côte. Il a fallu faire pour eux une répartition nouvelle des sièges. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), profitant du fait qu'il est un chef possible du parti, a critiqué deux autres ministres. Lorsqu'on a demandé à brûle-pourpoint au ministre des Finances si le ministre des Transports l'avait poussé à agir comme il l'a fait, avec les résultats que l'on sait, il n'a pas voulu confirmer la chose. Je le répète, l'accusation se trouvait dans la question, mais le ministre n'a pas voulu la confirmer.

Or, qu'avons-nous? Des candidats leaders du parti libéral qui, bien que le premier ministre leur ait demandé de demeurer près d'Ottawa, s'en sont éloignés. Le premier ministre lui-même se rend en Jamaïque, abandonnant la responsabilité que les Canadiens lui ont confiée en 1965 et dont il aurait pu s'acquitter jusqu'en 1970. Il se dérobe constamment à cette responsabilité. Il n'y avait personne à la barre. Le premier ministre n'est pas conscient de ses responsabilités. De retour à la Chambre, il y fait une déclaration, mais il dit tout autre chose aux Canadiens à la télévision.

Je regrette, monsieur l'Orateur, que le premier ministre quitte la Chambre. J'aimerais lui citer certaines de ses propres remarques avant qu'il s'en aille. Nous avons obtenu des réponses malhonnêtes à la Chambre de la part du premier ministre lui-même. Les vis-à-vis peuvent aller le rejoindre pour l'en informer. Il s'est levé à la Chambre et a fourni des renseignements malhonnêtes en plus d'une occasion. Je citerai brièvement...

M. l'Orateur: Une fois encore, que le député prenne garde. Il n'aide guère le Parle-

ment ni la Chambre des communes en employant des expressions peut-être un peu trop fortes.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je vous assure que je suis très prudent et que je prends soin de m'appuyer sur le compte rendu officiel. Si vous désirez que je cite un cas précis, je le ferai en m'appuyant sur le hansard. Il n'y a pas très longtemps, le premier ministre a excusé l'absence de l'un de ses collaborateurs en disant qu'il était indisposé et devait suivre un traitement médical. Or, le lendemain ce ministre est venu lui-même nous expliquer son absence en déclarant qu'il faisait visiter la Chambre au Shah d'Iran. Qu'on me dise que je suis incapable de prouver mes allégations selon lesquelles nous avons un gouvernement malhonnête qui nous fait des déclarations mensongères et mène actuellement le pays à la ruine. (*Applaudissements*)

Je ne me propose pas de faire, en aucun temps, à la Chambre, des déclarations qui ne puissent être confirmées par des documents, des déclarations qui démontrent que les membres du cabinet actuel se contredisent tous les jours. Je voudrais terminer sur cette note, monsieur l'Orateur...(*Applaudissements*) Je vous remercie, messieurs. Je suis content que vous m'en sachiez gré. Maintenant qu'ils m'ont incité à faire une remarque de plus, je pourrais dire, pour la gouverne des partisans libéraux, que leur discipline n'est pas du tout ce qu'elle paraît être. Il ne s'agit plus de discipline si celle-ci est maintenue au moyen d'une promesse ou d'une menace. Apparemment, comme vient de le démontrer aujourd'hui le parti libéral, on peut arriver à faire observer la discipline en employant divers moyens: la promesse de doubler les pensions des députés ou la menace de leur supprimer certains privilèges, par exemple, la franchise postale et les moyens de transport. Un troupeau de moutons...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré. (*Applaudissements*)

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur lOrateur, je regrette sincèrement de prendre maintenant la parole à ce sujet. Je regrette de devoir traiter une question qui n'a pas sa place, actuellement, dans l'ordre des travaux de la Chambre. Par-dessus tout, monsieur l'Orateur, je regrette le traitement infligé par le gouvernement à la constitution du Parlement, comme à la théorie et à la pratique du gouvernement démocratique et parlementaire, en cherchant effrontément à s'accrocher au pouvoir. Obsédés par leurs fonctions et par l'hypothèse arrogante selon laquelle ils ont seuls le droit de gouverner, les membres du gouvernement ont avili le Parlement et dégradé chacun des députés obligés, par leur entêtement, à prendre part à ces travaux. (*Applaudissements*)

Nous l'avons vu cet après-midi. Après leur défaite à la Chambre des communes sur une question essentielle de la politique budgétaire, leur devoir est clair: ils doivent démissionner et ne pas faire de cérémonies. Monsieur l'Orateur, en tant que profane, je soutiens que vous n'auriez jamais dû permettre ou ordonner que la Chambre soit saisie de cette motion dans sa forme actuelle. Cest tout à fait contraire à l'article 35 du Règlement, dont voici un passage:

> Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Je répète la deuxième partie de la phrase:

> ... sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

J'ai peine à croire, monsieur l'Orateur, que vous sachiez déjà par le gouvernement qu'il a l'intention de rescinder le vote si la motion est adoptée, ou même si elle est rejetée. Je me demande donc pourquoi vous avez permis que la Chambre soit saisie de cette motion?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois signaler au député qu'il est tout à fait irrégulier, et sûrement contraire aux principes les plus fondamentaux de la procédure parlementaire, de commenter ou de blâmer comme il le fait la position de l'Orateur.

• (3.10 p.m.)

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, très respectueusement, je vais citer l'article du Règlement, si vous...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je saisis l'argument du député. Il parle de la procédure. Il peut le faire sans y mêler l'Orateur.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, vous êtes la seule autorité que je reconnaisse à la Chambre en ce moment. Vous avez ordonné

que la Chambre soit saisie de cette motion. Je considère la motion présentement. Vous êtes le seul symbole d'autorité parlementaire qu'il reste au pays présentement. Je sais que vous connaissez le Règlement mieux que moi; cependant, vous n'avez pas protesté et vous n'avez même pas mentionné l'article 35 lorsque la motion a été inscrite au *Feuilleton*. En réalité, vous en avez ordonné la mise en délibération.

Non seulement je censure le vote, mais je me demande, compte tenu de l'article 35 du Règlement, pourquoi il a été permis au premier ministre, en plusieurs occasions au cours du débat, de critiquer le vote de lundi soir. Même dans ses premières remarques, le premier ministre a mis le vote en doute, contrairement à l'article 35 du Règlement. Si la motion n'entraîne pas l'annulation du vote pris à la Chambre le 19 février, existe-t-il quelque autre règle ou procédure qui permette automatiquement au gouvernement d'annuler le vote sur le bill C-193, quelle que soit la décision prise à propos de la motion actuelle? Suivant la page 6923 du hansard du 23 février, le premier ministre a dit ceci:

En ce qui concerne la troisième lecture, elles sont encore plus catégoriques. Voici ce que dit Erskine May, auteur souvent cité à la Chambre, à la page 571 de la 17e édition de son ouvrage:

«Si la motion portant 'que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois' ...»

C'est la question sur laquelle la Chambre s'est prononcée lundi soir dernier.

«... est rejeté, un tel vote non seulement ne constitue pas nécessairement une question de défiance, mais il ne compromet même pas nécessairement l'avenir du projet de loi.»

Nous avons indiqué très clairement que nous ne demanderons pas qu'on aille plus loin avec le projet de loi ...

Je trouve très étranges les quatre dernières lignes de cette citation. Je les répète:

«... mais il ne compromet même pas nécessairement l'avenir du projet de loi.»

Nous avons indiqué très clairement que nous ne demanderons pas qu'on aille plus loin avec le projet de loi ...

Parce que nous avons discuté la motion et que nous voulons maintenant la mettre aux voix, est-ce à dire que le vote sur le bill n° C-193 est automatiquement annulé? On a beaucoup commenté les termes étranges de la motion elle-même. Je demande s'il y a quelque rapport entre les termes inusités de cette motion et les remarques du premier ministre que je viens de citer et que je répète:

«... mais il ne compromet même pas nécessairement l'avenir du projet de loi.»

Nous avons indiqué très clairement que nous ne demanderons pas qu'on aille plus loin avec le projet de loi ...

[M. McIntosh.]

C'est ce doute qui m'empêche de voter pour ou contre cette motion si vous, en tant qu'Orateur du Parlement canadien, réclamez ou décidez qu'elle soit mise aux voix. Je crois aussi que la procédure et le comportement qu'on a permis au gouvernement d'adopter ici depuis lundi soir constituent une menace à la suprématie du Parlement, car si nous débattons cette motion jusqu'à l'aboutissement final, tout vote négatif contre le gouvernement ou un autre gouvernement canadien sera à jamais vain. On pourrait toujours obliger le Parlement à réexaminer la question après un intervalle de 48 heures. Voilà la seconde raison pour laquelle je ne puis voter ni pour ni contre la motion à l'étude.

Comme en fait foi la page 6921 du hansard, monsieur l'Orateur, vous avez ordonné que la présente motion fasse l'objet d'un examen. Il s'agit là d'un piège, à mon avis, qui va détruire le Parlement. Je tiens à vous signaler un discours prononcé il y a déjà quelques années par le député de Queens (M. MacLean), qu'on peut trouver à la page 4780 du hansard du 8 juin 1955. Il se rattache étrangement, selon moi, au débat actuel. Avec votre permission, je vais en citer une partie:

Hitler a obtenu son premier pouvoir important grâce à un projet de loi adopté par le Parlement allemand. Le projet de loi en question était tout simple et on disait que ses dispositions ne seraient pas nécessairement utilisées et que de toute façon il était anodin. On a aussi affirmé, comme on nous le dit maintenant, que les droits du Parlement ne seraient ni entravés ni amoindris. Les explications de divers membres du gouvernement m'ont rappelé, à leur insu et par pur hasard, je le dis en toute sincérité, la déclaration d'Hitler au Parlement allemand quand il a présenté le projet de loi habilitant dont j'ai parlé. J'ai pris la peine de vérifier son discours; or voici les propos qu'il a formulés à cette occasion:

«Le gouvernement n'invoquera ces pouvoirs que dans la mesure où ils seront indispensables à la réalisation de mesures d'une importance vitale. L'existence du Reichstag non plus que celle du Reichsrat n'est menacée.»

C'est-à-dire que rien ne menace les deux Chambres.

«La situation et les droits du président restent inchangés. Le gouvernement se donnera toujours pour tâche principale d'agir conformément à ses buts. Les divers États fédéraux ne disparaîtront pas en tant que tels.»

Autrement dit, cela ne gênera pas les droits des provinces.

«Les droits des Églises ne sont pas diminués et leurs rapports avec l'État ne seront pas modifiés. De par la nature même des choses, rares seront les occasions où des nécessités intérieures exigeront le recours à la loi.»

La loi est bonne parce que rares sont les occasions d'y recourir.

«Toutefois, le gouvernement insiste d'autant plus sur l'adoption de la loi. Il préfère une décision nette.»

Chaque phrase de cette déclaration donne un ton qui nous est familier.

Plus loin, le député ajoutait:

Je suis en faveur du mode de vie démocratique qu'ont établi nos ancêtres. C'est pourquoi j'estime qu'il nous appartient de protéger ce mode de vie en conservant notre régime parlementaire, ce régime qui nous a été acquis aux prix de tant d'efforts. Je suis persuadé que nous devons protéger tout cela, non seulement au moyen de la guerre ou de la défense militaire, mais aussi par l'application de méthodes ennuyeuses et peu spectaculaires, par le recours à la liberté de parole et par le soin apporté à écarter de nos recueils de lois toute mesure qui ne serait pas démocratique.

Voilà, je le répète, ce qui nous ramène singulièrement au sujet présentement à l'étude. Je suis un conservateur parce que j'adhère aux principes de ce parti. Ils sont six, mais je me contenterai d'en signaler trois à la Chambre, car ils ont trait à ce débat. Le premier c'est la protection de la liberté individuelle. Le deuxième prône le progrès du Canada et le troisième la suprématie du Parlement. Je me demande si cette motion se rattache d'une façon quelconque un de ces trois principes. Voici le libellé plutôt bizarre de la motion:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill nº C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

A mon avis, un vote sur une pareille motion enfreindrait les trois principes que j'ai énoncés. La liberté individuelle s'en trouvera certainement réduite. Rien de plus essentiel que le rejet d'un projet de loi fiscal qui entraverait le développement de notre pays. La surtaxe de 5 p. 100, entrée en vigueur le 1er janvier, et essentielle à la politique du gouvernement a été rejetée par un vote du Parlement.

Il ne fait aucun doute que la suprématie du Parlement est en jeu. Les éditorialistes de pratiquement tous les journaux canadiens ont exprimé cette opinion. On ne devrait pas autoriser un vote de confiance, car on met ainsi en question la suprématie du Parlement, lequel s'est déjà prononcé à ce sujet. En tant que Canadiens, nous plaçons le Parlement au-dessus de n'importe quel gouvernement ou de n'importe quel parti.

Selon les traditions et principes démocratiques, le premier ministre a le devoir de présenter la démission du gouvernement. En fait, il ne lui reste plus qu'un devoir à remplir: se rendre auprès du Gouverneur général. C'est pourquoi nous sommes ici. Voilà pourquoi nous étudions la motion que Votre Honneur a laissé inscrire au *Feuilleton*.

• (3.20 p.m.)

Les spécialistes de la constitution vont beaucoup parler de la validité de cette motion. Les juristes présenteront de nombreux précédents et ils en discuteront. Les deux côtés utiliseront les mêmes précédents à prouver des thèses opposées. Les précédents, comme les statistiques prises à la même source, peuvent servir à prouver des points de vue différents. Je vais, dans quelques instants, consigner au compte rendu un certain nombre de ces précédents. Au cours du débat, les spécialistes vont certainement mettre en doute l'interprétation des termes. J'ai moi-même mis en doute l'interprétation de certains termes de notre Règlement.

Je le répète, je ne suis pas juriste. Je vous ai demandé, monsieur l'Orateur, pourquoi vous avez accepté que cette motion soit inscrite au *Feuilleton*. On s'interrogera sur des mots essentiels comme ceux que M. Eugene Forsey a cités il y a quelques jours. J'admets qu'on considère M. Forsey comme une autorité en matière constitutionnelle et, à mon avis, on aurait dû lui demander si le rejet du bill nº C-193 est, selon lui, d'une importance capitale pour la politique du gouvernement. Sa réponse serait probablement fort intéressante.

Voilà l'une des questions que se pose l'homme de la rue, dont je suis le représentant. C'est une des questions que nous posons à titre de députés de l'arrière-ban. Très peu d'entre nous, je le répète, sont versés en matière juridique ou possèdent la compétence voulue pour participer à un débat sur la constitution. Comme l'homme de la rue, nous voulons des règles simples. Voici un extrait d'un éditorial paru le 22 février dans le *Globe and Mail* sous le titre: «La violation des règles en vue du pouvoir»:

Les règles de base en vertu desquelles un gouvernement canadien se maintient ou tombe sont si bien connues que l'annuaire du Canada de 1967, publié sous l'égide du ministre du Commerce, M. Robert Winters, pouvait déclarer sans ambage:

Dans le cas où le cabinet (le gouvernement) subit une défaite à la Chambre, lorsque celle-ci rejette un bill du gouvernement ou adopte une motion de censure ou de méfiance, il doit (le gouvernement ou cabinet) démissionner ou demander au Gouverneur général de dissoudre le Parlement.

C'est ce qu'on enseigne à tous nos élèves d'un bout à l'autre du Canada. C'est facilement compréhensible. C'est la langue que comprend le Canadien moyen. C'est celle que je comprends.

M. Crouse: Que tout le monde comprend, mais pas un libéral.

M. McIntosh: Les gens ordinaires et raisonnables, qui constituent le public canadien, en concluent que le gouvernement ou le cabinet doit démissionner ou demander la dissolution au Gouverneur général. (*Applaudissements*)

L'éditorialiste déclare, plus loin, qu'à son avis, la motion dont est saisie actuellement la Chambre est contraire au Règlement, et il termine son article par ces mots:

La seule solution, c'est la dissolution, et le plus tôt sera le mieux.

Je paraphrase ce qu'a dit mon chef l'autre jour à la Chambre: le gouvernement n'a nul droit de saisir la Chambre de travaux, y compris une motion de confiance. Il a été mis en minorité à propos d'un projet de loi visant à majorer les impôts, élément fondamental de son programme. Cette mise en minorité exprime nettement le manque de confiance de la Chambre envers le gouvernement. Il faut respecter l'usage constitutionnel. Il est essentiel, dans l'intérêt de notre constitution, que la perte d'un vote de confiance de ce genre soit suivie d'une démission ou d'une recommandation de dissolution.

D'après l'homme de la rue, la défaite du gouvernement sur une mesure fiscale budgétaire présentée par le ministre des Finances ne peut que signifier un manque de confiance manifeste dans le gouvernement de la part de ses représentants au Parlement. Une autre chose qui se rattache au problème et que les Canadiens comprennent très bien, c'est l'extravagance du gouvernement, clairement démontrée dans le rapport de l'auditeur général et dans les récentes prévisions budgétaires. On constate que les dépenses prévues pour la plupart des programmes du gouvernement ont augmenté de façon sensible.

Nous sommes actuellement aux prises avec une inflation grave, des taux d'intérêt astronomiques, une politique d'argent serré et un accroissement constant dans le domaine du chômage. Ces questions sont graves, mais elles cèdent le pas à la crise politique qui sévit actuellement au Parlement, car il y va de la suprématie du Parlement; la liberté individuelle des Canadiens est en danger. Dans un éditorial paru dans le *Telegram* de Toronto, le 21 février, on lit le passage suivant:

Le gouvernement est lamentablement divisé à l'heure actuelle: d'un côté, il y a les hommes de conscience, et de l'autre, ceux qui veulent se cramponner au pouvoir par tous les moyens ou expédients possibles.

On ajoute, dans l'éditorial, que le premier ministre prend conseil de ceux de ses collègues qui veulent se cramponner à tout prix aux restes du pouvoir. La détermination du premier ministre de recourir à ces tactiques rejette sur les députés la responsabilité d'appuyer l'institution au sein de laquelle ils ont été élus. Si le gouvernement se maintient, le Parlement devient alors rien de plus qu'un tampon.

Si la Chambre n'a pas la haute main sur les projets de loi de finances, elle ne l'a plus sur rien. On ne saurait demander aux députés de servir de boucs émissaires et d'endosser la responsabilité des erreurs du gouvernement. Je suis persuadé que les gens que je représente, dans la circonscription de Swift-Current-Maple-Creek, seraient amèrement déçus à la pensée que le député qu'ils ont élu, de quelque parti qu'il soit, n'a d'autre obligation envers eux que de servir de bouc émissaire ou de tampon. Si telle était l'idée qu'on se faisait des fonctions d'un député, le parti que j'appuie aurait choisi un autre candidat, je le sais.

J'estime qu'agir ainsi détruit complètement notre régime démocratique. Tout le mécanisme de notre système de gouvernement prévoit que le Parlement a des moyens de protéger le peuple contre l'exécutif qui juge peut-être souhaitable de gouverner d'une façon dictatoriale. C'est ce que le gouvernement tente de faire: gouverner d'une façon dictatoriale. Je répète que notre devoir, en tant que députés, est de protéger le peuple contre pareille action. Winston Churchill a dit:

La démocratie est la pire forme de gouvernement jamais conçue par l'homme—à l'exception de toutes les autres.

Nous n'avons rien de mieux et nous devons la protéger. Demander à la Chambre de ne pas tenir compte du vote de lundi, c'est tourner la Chambre des communes en ridicule. Ne pas tenir compte du vote, c'est porter atteinte à l'essence même de la démocratie constitutionnelle et du gouvernement responsable. Je ne puis comprendre l'attitude prise par le premier ministre et le gouvernement en essayant de contourner le vote décisif de lundi soir. Ils tiennent si désespérément à garder le pouvoir qu'ils sont prêts, pour cela, à dévaluer les faits, à faire fi des précédents et de l'usage constitutionnel. Je les comprends, monsieur l'Orateur, mais je ne puis être d'accord avec eux ni approuver leur façon d'agir.

Si je comprends bien leur thèse, ils auraient été défaits par suite d'un malencontreux et ridicule accident, d'une chose sortant de l'ordinaire et pas tout à fait loyale. Ils prétendent aussi, si je comprends bien, que quels que soient les événements survenus lundi soir, le vote qui les a défaits ne constitue pas véritablement un vote de défiance.

Si je comprends bien leur position telle qu'on l'a exposée jusqu'ici, ils désirent maintenant que la Chambre revienne sur sa décision, qu'elle annule entièrement ce qui s'est

passé le lundi néfaste et qu'elle cesse d'entraver le parti libéral dans l'exercice de son droit divin de diriger le Canada. Vu leur arrogance, on s'étonne qu'ils en soient restés là. Vu leur conception vaine et dénaturée, nous nous serions attendus à ce qu'ils introduisent une motion de censure contre l'opposition pour avoir osé les renverser, ou encore une motion de mépris du Parlement.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, je ne puis absolument pas être d'accord avec eux ou excuser leur inflexible arrogance. Je rappelle au premier ministre l'injonction d'Oliver Cromwell, autre personnage vaniteux et autoritaire:

Je vous conjure, par le Christ, de penser que vous pouvez être dans l'erreur.

• (3.30 p.m.)

La position du gouvernement, selon moi, c'est que le vote de lundi a été un accident. La troisième lecture n'est pas, en réalité, une étape importante du bill et, de toute façon, le fond du bill n'était pas assez important pour que l'administration le juge comme une question de confiance. Vous vous en souvenez peut-être, monsieur l'Orateur, la mesure en question avait été opposée à l'étape de la deuxième lecture et au cours de l'étude en comité. L'opposition constante s'est accrue à toutes les étapes du bill. Elle a simplement atteint son apogée à la dernière étape, soit à la troisième lecture, qui est l'étape cruciale à franchir pour l'adoption de toute mesure. Nous devrions tous nous rappeler que quelques heures plus tôt, lors du vote pris au comité, le bill a failli être rejeté. Ce n'est pas par hasard, ni par accident, encore moins par suite d'un sinistre complot, comme l'ont laissé entendre certains des ministres les plus désespérés, que la mesure a été écartée. L'étape de la troisième lecture est, dans notre procédure parlementaire, aussi importante que les autres, et c'est pourquoi elle a été prévue.

J'ajouterai que le vote a eu lieu au cours d'une journée de séance habituelle. On ne pouvait agir ni par surprise ni à la dérobée. Je tiens à l'établir clairement. Le gouvernement a été défait par une majorité de députés qui étaient présents et qui ont voté. Voilà qui constitue le seul critère valable d'une décision parlementaire. Si nous acceptons l'argument du premier ministre, il nous faudrait attendre que les députés soient tous présents pour qu'une mesure devienne légale; cela est ridicule.

M. Horner (Acadia): Que dire du bill sur la peine capitale?

M. McIntosh: Le gouvernement a sans cesse prétendu que cette affaire ne devait pas être interprétée comme étant un manque de confiance en lui. Sir Ivor Jennings, éminent spécialiste des questions constitutionnelles, écrit à la page 146 de son ouvrage *The British Constitution*:

Sauf de très rares exceptions, toutes les affaires déférées à la Chambre des communes posent la question de confiance.

M. Michel Ameller, Européen de marque et spécialiste en droit constitutionnel, a préparé en 1966, à l'intention de l'Union interparlementaire, une étude sur les coutumes parlementaires de 55 pays qui est simplement intitulée «Les parlements». A la page 281 de cet ouvrage, il écrit:

L'usage veut actuellement en Grande-Bretagne et, de façon générale, dans tous les pays sous l'influence de la Grande-Bretagne, qu'on considère un vote hostile à la politique ou l'administration du gouvernement comme étant un vote de défiance.

Feu le professeur Harold J. Laski, que je n'ai pas besoin de présenter, a écrit à la page 184 de son *Parliamentary Government in England*:

La mise en minorité du cabinet à la Chambre entraîne soit la dissolution du Parlement, soit la démission du cabinet, si cette défaite a eu lieu sur une question importante ...

Voici ce qu'une autre autorité bien connue, Byrum E. Carter, écrit à la page 258 de son ouvrage: *The Office of the Prime Minister.*

... le Parlement peut provoquer la chute de n'importe quel gouvernement par un simple expédient, celui de lui retirer son appui, soit par l'adoption d'un vote de défiance pur et simple, soit par le rejet d'une proposition majeure du gouvernement.

Une telle unanimité parmi les autorités est rare dans quelque domaine que ce soit, mais les spécialistes de la pratique parlementaire semblent bien d'accord sur ce point. Tous disent qu'il existe peu d'exceptions et qu'il n'y en a aucune lorsque le gouvernement est défait sur une question importante.

Pour plus d'exactitude, j'aimerais revenir à l'ouvrage «Les parlements» où l'auteur, M. Ameller, dit ceci à la page 281:

... c'est l'adoption du budget qui met le plus à l'épreuve la confiance du Parlement dans le gouvernement.

Je rappelle à Votre Honneur que M. Ameller résumait alors ses études sur la pratique et les coutumes parlementaires de 55 nations démocratiques.

On peut voir clairement par ces citations qu'après une telle défaite officielle à la Chambre des communes, le gouvernement n'a pas de choix: il doit démissionner. Une fois ce vote officiellement consigné au compte rendu de la Chambre, comme ce fut le cas, le gouvernement ne pouvait même plus s'offrir le

luxe de décider s'il s'agissait réellement d'un vote de confiance. L'unique raison de notre séance d'aujourd'hui, c'est que Votre Honneur a permis l'inscription d'un avis de motion au *Feuilleton.*

Comme je l'ai dit précédemment, le premier ministre n'a qu'un pas de plus à faire: s'adresser au Gouverneur général. Néanmoins, le gouvernement est renversé, peu importe le temps qu'il prendra pour franchir les étapes formelles de la démission. Il est fini. Simplement pour faire comprendre que le premier ministre et son cabinet n'ont pas le choix et doivent tirer leur révérence qu'il me soit permis de citer un passage d'un autre volume, intitulé *How Are We Governed?*, du professeur John T. Saywell, de l'Université d'York, et du professeur John C. Ricker, de l'Université de Toronto. A la page 53, nous trouvons la déclaration suivante:

> Ces ministres, désignés sous le nom collectif de cabinet, sont en retour responsables auprès de la Chambre des communes et ne peuvent demeurer en fonction, à titre de conseillers de la Couronne, qu'avec l'appui de l'assemblée élue.
>
> S'ils sont défaits aux élections ou à la Chambre des communes, ils doivent démissionner.

Voici ce que nous lisons encore à la page 68:

> La Chambre peut manifester son mécontentement en repoussant une mesure gouvernementale ou tout simplement en adoptant une motion de défiance à l'endroit du cabinet. Le premier ministre ne peut alors que remettre sa démission au Gouverneur général ou demander la dissolution de la Chambre.

A la lumière de cette foule d'extraits qui font autorité, je ne puis accepter que le gouvernement ait le droit, après la soirée du lundi 19 février, de proposer des travaux ou même de continuer à gouverner. L'alternative est catégorique et, légalement ou constitutionnellement, le gouvernement doit démissionner ou dissoudre le Parlement.

Au cours des derniers jours, les partisans du gouvernement ont, les uns après les autres, prétendu que l'incident survenu à la Chambre lundi soir avait été une terrible erreur, un malheureux accident, un léger échec, un accroc sans importance qui n'a réellement aucune répercussion constitutionnelle et qui ne contraint aucunement le gouvernement d'agir. Qu'est-il arrivé durant cette soirée fatidique? Quels sont les faits relatés dans le hansard? La vérité c'est que le gouvernement a été défait sur un important bill financier par les efforts conjugés de tous les partis d'opposition.

J'ai entendu le premier ministre à la télévision mardi soir. Il essayait de nous convaincre du peu d'importance, comparativement parlant, qu'avait ce vote. Je ne parlerai pas maintenant du compromis consenti par notre chef au premier ministre lors de son retour hâtif de la Jamaïque. C'est là une tout autre question sur laquelle il y aurait lieu de s'arrêter longuement. Le premier ministre a déclaré mardi que le bill avait franchi toutes les étapes jusqu'à la troisième lecture avant d'être rejeté par quelques voix au vote final. Il a soutenu, notamment, que c'était un accident cocasse qui n'aurait jamais dû arriver, mais que, devant le fait accompli, on pourrait tout arranger par le simple expédient d'un autre vote.

Je vous signale de nouveau, monsieur l'Orateur, le texte de la motion dont vous avez permis l'inscription au *Feuilleton,* contrairement à l'article 35 du Règlement. Selon le premier ministre, l'affaire était sans importance, la confiance envers le gouvernement n'était pas vraiment en jeu ou, si elle l'était, la question n'avait pas été tranchée équitablement, et après tout, pourquoi aller jusqu'à déclencher des élections sur une vétille comme un vote contre le gouvernement? Songeons combien coûteraient des élections au pays. On a parlé d'une somme allant de 13 à 30 millions de dollars. Rares sont les Canadiens aujourd'hui qui savent combien d'argent le gouvernement dépense inutilement chaque heure, argent qui pourrait être affecté à de nouvelles élections. Il nous incombe, en tant que membres de la Chambre des communes, de mettre un frein à ces dépenses inutiles.

Si le premeir ministre et ses collègues apologistes sont vraiment sincères dans ce qu'ils disent, s'ils ne se complaisent pas tout simplement à manipuler cyniquement les faits pour jouir plus longtemps des fruits du pouvoir, alors ils prouvent leur ignorance de la théorie fondamentale du gouvernement parlementaire, c'est-à-dire qu'un gouvernement peut continuer à gouverner seulement aussi longtemps qu'il a la confiance du peuple qui, au départ, lui a donné le pouvoir de gouverner. Je le répète, le peuple est représenté par les députés élus à la Chambre des communes. Lorsque la majorité de ces députés votent contre le gouvernement, il semble évident que le gouvernement a perdu la confiance du peuple. L'homme ordinaire de la rue croit en ce principe. Voilà qui devrait sauter aux yeux même des nombreux ministériels qui préfèrent un autre régime de gouvernement. Mais je ne m'attarderai pas là-dessus pour l'instant.

• (3.40 p.m.)

Mise à part, pour le moment, la question de confiance dans le gouvernement, le fait brutal, inéluctable, reste que l'une des principales mesures du programme législatif du gou-

vernement est morte, à moins qu'on ne puisse la réintroduire d'une façon que j'ignore, par tromperie ou quelque autre moyen inconnu qui viole l'article 35 du Règlement. Voilà ce que je vous demande, monsieur l'Orateur, en votre qualité de président de notre assemblée en ce moment.

On peut juger de l'importance de cette mesure par le fait qu'elle était destinée à accabler le peuple canadien d'impôts nouveaux se chiffrant à 200 millions de dollars ou plus au cours des 18 prochains mois. D'après le ministre des Finances (M. Sharp), lorsqu'il a introduit ce nouvel impôt le 30 novembre de l'année dernière, il espérait 25 millions de dollars de recettes cette année, et 185 millions de dollars au cours de l'année 1968-1969. On a plusieurs fois employé le mot «broutilles» dans cette Chambre. Cette somme n'est peut-être que «broutilles» aux yeux du premier ministre et de ses prodigues collaborateurs, mais c'est une somme énorme pour les Canadiens moyens qui doivent la payer. Quant à nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous disons que le gouvernement n'a pas besoin de demander cet argent au peuple. Il devrait réduire ses dépenses, comme les partis de l'opposition le lui ont conseillé bien des fois.

Étant donné l'augmentation des dépenses que révèlent les prévisions budgétaires dont on nous a saisis, je me demande comment le gouvernement peut faire si bon marché d'une telle tranche de revenu. Seul le désir farouche de rester au pouvoir peut expliquer qu'il traite comme il le fait, c'est-à-dire comme une question de peu d'intérêt, la défaite des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Au lieu de nous expliquer tout uniment que le bill avait franchi toutes les étapes avant la troisième lecture et qu'il n'avait échoué que par inadvertance, que le premier ministre se reporte au hansard pour voir ce qui est réellement arrivé. Il set vrai qu'occupé ailleurs à traiter d'affaires nationales urgentes, il ne pouvait guère avoir les nouvelles de première main.

En fait, ce bill fiscal est venu très près d'être défait en comité comme il allait l'être à la troisième lecture, quelques heures plus tard. On s'est demandé si un autre vote allait avoir lieu ce jour-là, mais je voudrais rappeler à la Chambre que cette mesure était la pierre d'angle du programme gouvernemental. On nous a dit qu'il fallait en finir avec ce bill pour permettre à la Chambre d'examiner d'autres mesures fiscales d'une importance vitale, comme par exemple les prévisions budgétaires pour l'année financière en cours.

Cette mesure très importante devait être étudiée l'un ou l'autre jour de la semaine dernière, mais il a fallu la remettre à plus tard parce que le ministre des Finances, son parrain, était appelé ailleurs par des affaires nationales d'une importance incalculable. Les journaux nous ont appris que ces affaires nationales d'une importance incalculable consistaient à faire des discours devant des sympathisants du parti. Mais je ne vais pas discuter l'importance accordée à ce bill. Après tout, il était peut-être aussi important pour le pays que la réception d'un diplôme honorifique de l'Université des Antilles. Bref, monsieur l'Orateur, on ne saurait douter de l'importance vitale de ce bill, ni qu'il ait été bel et bien rejeté, de même que le gouvernement, par un vote de la Chambre.

L'importance des effets de cette mesure sur les contribuables et l'économie du pays se voit clairement aux définitions que l'on trouve chez les autorités constitutionnelles et parlementaires ainsi qu'au rang où la place le gouvernement lui-même. Ce vote était-il équitable? Traduisait-il la volonté de la Chambre? Je rappelle simplement à Votre Honneur que c'était un vote libre et inscrit, non en comité, mais à l'étape de la troisième lecture. Il est évident que le seul critère acceptable de la valeur d'une mesure est le résultat des votes des députés présents.

La fonction la plus importante du gouvernement ou du Parlement touche la rentrée et la sortie des fonds. L'histoire de notre démocratie parlementaire traduit le souci du Parlement à l'égard des deniers publics. Si le gouvernement l'a oublié, il a oublié la raison de sa présence ici.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, j'aurais un mot à dire à propos des manœuvres du premier ministre qui, non content de minimiser l'importance de ce projet de loi, a tenté de déformer grossièrement les mobiles et les actes de l'opposition. Si l'attaque n'avait pas été aussi méchante, elle aurait été amusante. Le premier ministre, qui s'y connaît en insinuations, alors que la franchise n'est pas son fort, a laissé entendre que toute l'affaire avait été montée pour mettre dans l'embarras le grand parti libéral à la veille de son congrès de direction. S'aventurant plus loin, il a voulu éclairer d'un jour favorable un autre cas fort différent. Selon lui, les libéraux se sont montrés bons princes l'an dernier, et pleins d'un esprit sportif, lorsque les conservateurs ont tenu leur congrès de leadership, en n'intervenant pas ou en n'essayant pas d'en empêcher la tenue. La réponse à cette insinuation pharisaïque est simple: les conservateurs ne formaient pas le gouvernement à l'époque, et le Parlement était en congé; il n'étudiait pas de questions d'une importance capitale pour la vie même du pays.

C'est le parti du premier ministre qui forme le gouvernement. Lui seul surveille les menées du Parlement et décide de l'urgence des problèmes nationaux. Comme leader du pays et de son parti, le premier ministre savait très bien tout cela quand il a choisi d'annoncer un programme léger pour sa retraite, laissant ainsi les portes grandes ouvertes au chaos parlementaire qui a suivi. Le premier ministre a souvent attiré l'attention sur l'habileté et les connaissances requises pour diriger un gouvernement minoritaire pendant plusieurs années d'une orageuse traversée de l'océan parlementaire. Pourvu de cette habileté et de ces connaissances, il a certainement eu assez d'intuition pour prévoir les récifs dressés dans le dangereux chenal politique où il a conduit son navire quand il a décidé de mettre en scène la pièce sur ses adieux. Il a pris la décision d'entamer des démarches concernant le choix de son successeur alors que le Parlement siégeait et s'occupait de graves problèmes nationaux. Puisqu'il a fait la mise en scène et qu'il a écrit la pièce, peut-il maintenant blâmer les acteurs?

Je ne crois pas qu'il y ait un seul député, monsieur l'Orateur, qui veuille, à dessein, nuire au parti ministériel dans son choix d'un nouveau chef. Je n'en connais aucun, assurément aucun dans mon parti, qui veuille mettre le parti du gouvernement dans l'embarras sous ce rapport. Nous comprenons qu'il s'agit d'un événement important et nécessaire dans la vie d'un parti politique. Nous admettrons peut-être même qu'il revêt une certaine importance pour le pays tout entier. Mais, assurément, aucune personne qui est en possession de toutes ses facultés, même si elle a poussé la cupidité et l'arrogance aussi loin que l'ont fait les membres du cabinet, ne prétendrait que le congrès de leadership du parti libéral doit primer le bien-être des Canadiens et la gestion des affaires de l'État. Le premier ministre a l'ultime responsabilité de diriger les travaux de la nation et les affaires de son parti. S'il y a conflit entre les deux, ou si l'on permet aux uns d'éclipser les autres ou de leur nuire, c'est à lui également qu'il incombe d'y remédier. J'espère que l'on n'opposera plus désormais cette excuse futile et sans mérite aux décisions légitimes de l'opposition à la Chambre.

● (3.50 p.m.)

Pour terminer, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'exhorter le gouvernement, en toute honnêteté et sincérité, à penser d'abord au Canada et au Parlement, à les placer au-dessus de son désir glouton d'assumer pendant seulement quelques semaines ou quelques mois, d'après l'estimation la plus optimiste, un pouvoir stérile et anémique. Mon exhortation sera peut-être vaine et s'adressera peut-être à des esprits fermés à la raison et à la décence. Si c'est le cas, comme je le crains, permettez-moi alors d'exhorter les simples députés à agir pour préserver notre régime de gouvernement parlementaire et à favoriser les meilleurs intérêts du pays. C'est la Chambre des communes britannique qui, il y a bien, bien longtemps, a détruit le mythe du droit divin des rois. Que la Chambre des communes détruise, une fois pour toutes, le mythe du droit divin qu'aurait le parti libéral de gouverner le Canada.

[M. McIntosh.]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas prendre la parole au cours de la session actuelle, bien qu'une fois ou deux les événements m'aient obligé de dire quelques mots. Mon silence m'aurait permis de jouer mon rôle jusqu'à la fin; en ce qui concerne la loyale opposition de Sa Majesté, il n'y aurait eu aucune intervention de ma part susceptible d'être interprétée en raison du changement de chefs.

Nous avons été témoins, la semaine dernière, d'événements regrettables. Aujourd'hui, l'expression de nos vis-à-vis est tout autre, car ils sont forts de l'appui de ceux qui voient la situation du même œil qu'eux—les créditistes.

Nos concitoyens auraient dû être ici il y a une semaine, lundi soir, monsieur l'Orateur. Quelle impression d'égarement et de consternation incroyable sur les traits des députés ministériels, dont quatre ou cinq ministres étaient en congé ce soir-là; dont chacun se voit déjà un jour premier ministre du Canada. Chacun d'eux s'est efforcé, depuis lors, de justifier la tournure qu'ont prise les événements. Les ministres ne sont pas très nombreux ici aujourd'hui, car ils connaissent d'avance le résultat. Malgré la façon dont ils ont traité le Parlement, ils savent qu'ils détiennent une majorité numérique et c'est tout ce qui compte.

Monsieur l'Orateur, il faut exposer les faits. Le député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh) vient de faire l'une des analyses les plus compétentes, les plus complètes et les plus fouillées de la situation, à mes yeux, et comme ancien premier ministre et ancien chef de l'opposition, comme député depuis 28 ans qui a vu le Parlement dans toutes ses vicissitudes, je ne puis garder le silence.

On a signalé l'autre jour que, dans le feu des débats parlementaires, des paroles dures

sont prononcées. Tant qu'il en sera ainsi, le pays ne sera pas gouverné par un seul parti, ni dominé par un parti minoritaire qui, au mépris des traditions, foule aux pieds les droits du Parlement. Peu importe la majorité qui prévaudra, peu importe le résultat numérique du vote—je parlerai des Créditistes tout à l'heure—cette dernière semaine nous avons été témoins de la violation, sinon du viol, du Parlement. De mon temps, monsieur l'Orateur, peu importait ma position à la Chambre, je n'ai jamais présenté de motion pour blâmer quelqu'un d'avoir dit telle ou telle chose en dehors de la Chambre. J'ai toujours cru qu'au cours des débats parlementaires, et aussi à l'extérieur de la Chambre, s'il est un droit qui doit être maintenu, c'est bien la liberté de parole. Je ne pouvais approuver d'initiative prise par la Chambre des communes à cause de paroles prononcées en dehors de la Chambre, si grande que fût ma désapprobation. Ce principe est ancré dans notre vie parlementaire. En effet, monsieur l'Orateur, pareille motion ne pouvait que rassurer le gouvernement qu'il était encore au pouvoir et que le Parlement était encore actif.

Je ne veux répéter aucun des arguments invoqués, sauf d'une façon générale. Ces derniers jours, on m'a demandé à maintes reprises: Quelle est votre position sur cette question? Je n'ai jamais demandé de sympathie à personne. J'ai toujours été prêt à prendre position. On se souviendra, j'espère, que si humble qu'ait été la personne, si puissants les tyrans, j'ai toujours, durant mes années à la Chambre, protesté contre de telles initiatives, et je continuerai de le faire tant que je serai ici.

Le Parlement, monsieur l'Orateur, a été émasculé. Il ne sera plus nécessaire de faire retentir le timbre pendant une heure ou une heure et demie. Dorénavant, nous pourrons voter sur n'importe quelle mesure dès que le débat est terminé. Car, indépendamment du résultat, et de l'importance de la question débattue, le gouvernement pourra dire le lendemain: «Il ne s'agissait pas vraiment d'un vote de confiance hier soir; nous voulons une deuxième chance».

Divers arguments ont été formulés, monsieur l'Orateur. Un honorable représentant a dit qu'il n'y avait pas assez de députés à la Chambre lors du vote. Monsieur l'Orateur, 71 p. 100 des votants étaient ici. Le gouvernement actuel a été élu en 1965 par environ 42 p. 100 des suffrages. Maintenant il demande un deuxième vote. Le lendemain d'une défaite, j'aurais voulu que l'élection ait lieu de nouveau, car c'est alors que les gens vous disent qu'ils sont désolés que vous ayez été battus et qu'ils étaient de votre côté la veille. Un régime démocratique, toutefois, ne nous donne pas une deuxième chance—ou du moins nous n'en avons pas eu dans le passé. Voici un jour bien triste pour le Parlement, monsieur l'Orateur.

• (4.00 p.m.)

J'avais l'intention de venir à la Chambre en fin d'après-midi puisqu'on m'avait dit que cette place m'était réservée sur la liste des orateurs. Puis, j'ai entendu que le député de Villeneuve (M. Caouette) avait la parole et je suis entré pour l'écouter. Or, ce n'est pas le député de Villeneuve que j'ai entendu mais celui de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill).

Depuis que je siège à la Chambre, à l'époque de la guerre, j'ai vu des députés libéraux adopter l'attitude du député. Je regrette profondément qu'il ait jugé nécessaire d'adopter cette ligne de conduite, mais la Chambre doit reconnaître une chose: un autre Churchill a fait la même chose, et il l'a fait deux fois. Notre Churchill a rejoint les rangs pendant la première guerre mondiale pendant trois ans et il s'est distingué pendant la dernière guerre. Il a été décoré du DSO pour actes d'une bravoure inouïe sur le champ de bataille. (*Applaudissements*)

Lorsque les grands principes sont en jeu, on est loyal envers son parti mais on est aussi loyal envers ses principes, tel qu'on les envisage. J'ai été vraiment scandalisé de voir ce qui se produit à la Chambre. Je ne nommerai pas ceux qui ont décidé que ce qui se produisait, à leur avis, n'était pas dans l'intérêt du pays. Les événements prouvent à quoi sert le Parlement. Nous sommes tous unis au sein de nos partis; mais lorsque des partis perdent leur notion d'idéal, il est temps que d'autres, de l'autre côté de la Chambre, fassent connaître leur opinion.

Ce sont de grands parlementaires, les députés ministériels. Je n'en nommerai aucun, car on pourrait y voir un stigmate. (*Applaudissements*)

Je dois admettre que le doyen de la Chambre fait partie de cette catégorie. Ce qui l'a empêché d'être témoin du pétrin de l'autre soir est une des plus heureuses choses qui lui soient arrivées. Le destin désigne souvent ses élus, disait Horace.

Quelle soirée! Jamais je n'ai vu tant de gens aussi humiliés, aussi écrasés que le gouvernement et ses amis ce jour-là. Et on nous dit maintenant que tout va bien, que tout est racheté, qu'un comité a été constitué et qu'ils ont devisé d'un plan pour circonvenir, avilir et saper les principes fondamentaux du Parlement. J'ignore de quels députés il s'agit mais, d'après les journaux, le député de Medicine Hat (M. Olson) est de ce nombre. (*Exclamations*)

Il a tourné casaque, il y a deux ans. Il était de ce côté-ci, il y a quelque temps; il revient dans cette direction-ci.

On dit que tout est arrangé. Je ne traiterai pas des propos que l'on prête au premier ministre, vu qu'il n'est pas ici, mais un article de la Presse canadienne donnait hier soir un exposé détaillé de grand rôle qu'il a joué. Je veux parler de la phrase élogieuse où l'on disait: «Il est revenu; le gouvernement a cessé peu à peu de perdre du terrain; il a tout arrangé et il les a tous ralliés».

Ma foi, monsieur l'Orateur, quelle dénaturation des faits dans le projet de résolution suivant:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill nº C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Alors pourquoi faire sonner le timbre? Pourquoi ne pas proposer de vote n'importe quand? Je ne citerai pas les autorités de nouveau. Cela a été fait à satiété. Je souligne une chose: peu importe les faux-fuyants, la casuistique, les circonlocutions ou la tromperie pure et simple, rien ne changera les paroles suivantes. Je vais citer de la page 461 de *Cabinet Government* de Jennings, ce modèle des principes du gouvernement parlementaire cité par le premier ministre:

Quatre facteurs déterminent vraiment l'attitude d'un gouvernement devant une défaite parlementaire. Le premier est la perte de son prestige.

Le gouvernement actuel n'a pas à s'inquiéter de ce côté-là. Le deuxième facteur est celui-ci, et je n'y ajoute pas un seul mot personnel:

Un gouvernement faible est un mauvais gouvernement.

Le gouvernement est faible et il le sait. Il se raccroche voracement au pouvoir, car il se sait perdu. Il a imaginé ce simulacre de tactique parlementaire, suivant ainsi l'example de Mackenzie King. En 1940, M. King convoqua le Parlement en lui promettant une nouvelle session. Le Parlement se réunit à 2 h. 30 et, à 4 heures, M. King déclarait: «La session est terminée, je viens de dissoudre le Parlement.» Il s'en est tiré. En 1926 se produisait le célèbre incident Byng-King, dont le parti libéral sortit indemne. Il ne répéta pas son exploit en 1956, cependant, alors qu'il a bafoué le Parlement et foulé aux pieds les principes les plus sacrés de cette institution. Le gouvernement pensait que le peuple oublierait.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je poursuis ma lecture:

La défaite est un signe de faiblesse qui ne peut être effacé que par la démission ou la dissolution.

Là Jennings ne sait de quoi il parle. Ce petit problème peut être surmonté si vous avez des alliés créditistes qui croient dans l'aphorisme suivant:

A marciful Providunce fashioned us holler
O'purpose that we might our principles swaller.

Je poursuis:

• (4.10 p.m.)

Le deuxième est la force de sa propre cohésion.

Hé bien! Si les propos tenus par les huit candidats reflètent la cohésion, qu'on nous donne de la désunion.

Le troisième est la nature de la question qui a causé la défaite. Il est imprudent de risquer la dissolution sur un point qui peut faire l'objet d'attaques à la tribune, à moins de posséder une bonne défense pouvant séduire les masses.

Ma foi, je ne voulais pas lire ces lignes. Comme vous voilà apeurés!

Le quatrième est l'importance du projet de loi ou de la question sur lequel le gouvernement a été défait. Une défaite sur une partie importante du budget, comme en 1852 et en 1895, est évidemment d'une importance trop grande pour qu'on puisse passer outre.

C'est ainsi que le parti d'en face a subi une défaite. Les Canadiens veulent qu'on agisse. On nous dit à présent que le Canada se trouve dans une situation financière terrible: c'est à cette conclusion que le ministre des Finances (M. Sharp) en est arrivé. Où sont les déclarations glorieuses des deux dernières années, alors qu'on nous assurait que tout allait bien, que tout était parfait. Nous affrontons aujourd'hui une situation financière terriblement grave. Il faut y faire face. Le peuple veut de l'action. Il veut qu'on le soulage du pire fardeau fiscal de notre histoire. Que nous promet-on? On nous dit: «Si vous adoptez cette motion, il ne sera plus question de la surtaxe de 5 p. 100, et nous allons

surcharger l'impôt sur le revenu d'un supplément.» Monsieur l'Orateur, ceux qui appuieront cette motion voteront pour cette surcharge prochaine. (*Applaudissements*)

Le Canada n'a jamais connu encore de vie aussi chère, ni d'inflation aussi forte. Les prix continuent à grimper. Mais le gouvernement s'en moque. Il entretient son appétit glouton du pouvoir.

Je déclare au gouvernement: si vous réussissiez à vous en tirer, à faire accepter cela, vous pourriez impunément sans doute demeurer au pouvoir pendant cinq ans, si cela vous chantait, peu importe ce qu'on en pense; il vous suffirait à la prochaine défaite de dire le lendemain: «Quel dommage. On nous a interrompus au moment même où nous allions nous attaquer à ces grands problèmes.» (*Exclamations*)

Ils sont assis là-bas, en train d'essayer de trouver un bouc émissaire. J'ai vu le ministre des Finances et le leader de la Chambre, assis là-bas en face. Le dernier savait fort bien ce qui se passait. Si le regard reflète les sentiments, il avait peur. Mais le ministre des Finances semblait dire: «Avançons, avançons ...tâchons d'en finir avec ce vote un lundi soir.»

Je donne au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) une occasion de nier qu'il n'ait pas tenté d'empêcher ce vote... Mais le ministre des Finances avait un rendez-vous quelque part—je ne sais où et cela m'est égal—et quand on a un rendez-vous, pourquoi n'y aurait-il pas vote?

La question a été mise aux voix et les vis-à-vis sont accourus en désordre. Or, ils nous disent maintenant: «On nous a eus; nous avons été pris au piège comme des agneaux innocents.» Quelle défense absurde! Ils se sont pris à leur propre piège. Les gens veulent pouvoir acheter du pain et d'autres produits à des prix raisonnables et le gouvernement impose une surtaxe de 5 p. 100 qui vise le citoyen moyen, puisque le plafond est de $600. Les marchés agricoles sont mal en point, les prix des produits agricoles ont fléchi, le chômage augmente. Comme en 1957, nous avons averti le gouvernement des mois à l'avance, mais il n'a rien fait. Dans une situation semblable, des vis-à-vis débitent des platitudes vermoulues sur leur foi en la suprématie du Parlement.

Vous n'aimez pas cette institution car, autrement, vous ne permettriez pas qu'un tel crime soit commis contre elle. (*Applaudissements*)

Vous trônez ici avec majesté. Qu'importent les sentiments des Canadiens, puisque vous êtes là. Je redoute les lieux communs, mais le flot de lamentations qui a suivi votre défaite indique bien que la race des pleurnicheurs n'est pas morte.

Les députés de ce côté-là de la Chambre disent: Donnez-nous une deuxième chance. Nous avons été pris au dépourvu. Nous voulions le vote, mais ne nous blâmez pas. Monsieur l'Orateur, à notre époque, grâce aux ordinateurs électroniques, même les ministres des Finances ne sont pas obligés de savoir compter.

Le whip du gouvernement travaille très fort. Je le lui ai dit personnellement et je le répète en public. Toutefois, on le blâme maintenant d'avoir osé répondre aux vœux du ministre des Finances. Cela n'est pas de jeu. Le gouvernement veut une deuxième chance. Pourquoi? Pour présenter un nouveau projet de loi relevant les impôts. Le gouvernement n'a jamais réduit ses dépenses comme il aurait dû le faire. Toutefois, je devrais être juste à l'égard du ministre des Postes (M. Côté). J'ai de l'admiration personnelle pour lui, et j'en ai toujours eu. A mon avis, toutefois, lorsque les autres ministres et lui n'ont rien fait à propos de l'augmentation des droits postaux proposée en automne dernier, c'est la première fois dans l'histoire du Canada que l'inertie du gouvernement a épargné aux Canadiens une augmentation d'impôt. (*Applaudissements*)

• (4.20 p.m.)

Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire? Au lieu de régler les problèmes qui se posent, il passe son temps à saper notre monarchie. Il en a fait disparaître graduellement les vestiges. Je ne reproche pas au député de Lapointe (M. Grégoire) de rire, parce qu'il croit que tous les libéraux sont de son côté maintenant.

Au cours d'une réunion libérale, à Montréal, on a voté pour l'abolition de la monarchie. Tout parti politique a le droit d'agir comme bon lui semble, mais le gouvernement partage-t-il cet avis? Parmi ceux qui ont voté pour l'abolition, on trouve le député d'Hochelaga (M. Pelletier), le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Pearson). Et le ministre de la Justice (M. Trudeau)? Je regrette qu'il ne soit pas ici; il a autre chose à faire, bien entendu. Dans les circonstances actuelles, n'est-ce pas le moment approprié de présenter une mesure concernant des choses qui jusqu'ici étaient considérées commes des délits contre l'État?

Qu'a dit le ministre de la Justice? On lui a demandé pourquoi il n'avait pas voté et il a répondu: «La chose ne me semblait pas assez importante à aucun point de vue. Je ne ferai rien pour enrayer la tendance.» Est-ce à dire que le gouvernement songe à faire certaines de ces choses?

Depuis quelques années, les associations de jeunes libéraux, les organisations universitaires, présentent des résolutions en vue d'abolir la monarchie; or, ni le premier ministre ni aucun des ministres de la Couronne n'ont jamais exprimé leur désapprobation. Voilà à quoi ils se consacrent malgré les conditions économiques qui règnent dans notre pays.

Puis, alors que nous essayons d'unifier notre pays, le gouvernement émet un nouveau timbre-poste. Je me souviens de la grande opposition d'Henri Bourassa durant la première guerre mondiale. Il a fait tout ce qu'il pouvait pour faire opposition, et maintenant il aura son effigie sur un timbre-poste. Serez-vous impartiaux et ferez-vous le prochain à l'effigie de Camillien Houde? De quelles inepties politiques le gouvernement s'occupe-t-il, quand notre pays fait face à des problèmes plus graves que jamais? Mais de quoi se préoccuperait-il? Il reçoit l'aide de l'étranger. Pas de Washington cette fois-ci, mais de New York. En passant, j'aimerais mentionner de quelle façon le *Times* de New York est entré dans la danse, si je puis m'exprimer ainsi. Il a publié un éditorial intitulé «On pousse la plaisanterie trop loin» et je cite:

C'était, pour les forces de l'opposition, un bon divertissement politique que de saisir une occasion inattendue de renverser le gouvernement canadien à la Chambre des communes, mais ce serait manquer de sérieux que de poursuivre la plaisanterie davantage.

Qui a écrit ces lignes? Et au dernier paragraphe, on peut lire ceci:

Avec l'aide des membres des petits partis, M. Pearson devrait l'obtenir ...

C'est-à-dire obtenir un vote de confiance.

S'il l'obtient, le Canada se portera mieux.

(*Applaudissements*)

Je suis heureux de voir des étrangers venir à la rescousse. On ne peut trouver beaucoup d'éditoriaux qui tiennent ces propos au Canada. (*Applaudissements*)

J'aimerais aussi parler d'une nouvelle parue dans le *Times* de New York, et qui émanait de cet immeuble. Pas étonnant que

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

les rédacteurs de ce journal aient fait fausse route. Le reporter y avait inclus ceci:

Les libéraux ont été défaits subitement lorsqu'en l'absence de M. Pearson les forces de l'opposition l'ont emporté par leur tactique en exigeant un vote immédiat sur le bill fiscal. Ce projet de loi litigieux imposerait une surtaxe de 5 p. 100 sur le revenu des particuliers et ajouterait 10 p. 100 aux taxes sur l'alcool et le tabac.

La Chambre avait presque terminé son débat et les libéraux avaient franchi le cap des deux épreuves précédentes à ce sujet. Après cela, le vote à l'étape de la dernière ou troisième lecture pouvait être considéré comme une formalité.

L'unique excuse qu'on puisse invoquer à l'endroit du reporter, c'est qu'il ne respecte pas dûment la vérité ou qu'il ne comprend pas la procédure parlementaire britannique. (*Applaudissements*)

J'en arrive aux créditistes. (*Exclamations*) Je n'ai nullement l'intention d'exprimer même l'ombre d'un espoir que l'un de mes arguments les convertisse car, après tout, n'est-ce pas le chef de ce parti qui a déclaré l'autre jour qu'il allait résister et que le gouvernement devrait démissionner? Voici ce qu'il a dit en dehors de la Chambre:

Si, au Canada, nous croyons qu'en démocratie le Parlement est le véritable (pouvoir) souverain du pays, nous pouvons dire, dans les circonstances actuelles, que le gouvernement a été battu par une majorité parlementaire et que, vraiment, il devrait donner sa démission.

C'est l'opinion que le représentant a fait entendre dans tout le pays. Il ne m'appartient pas d'entreprendre de formuler des hypothèses quant aux circonstances qui ont amené un revirement aussi extraordinaire, mais je m'en reporte encore une fois au couplet:

A marciful Providunce fashioned us holler
O'purpose that we might our principles swaller.

Que s'est-il produit à la suite de cette déclaration claironnante? Nul ne sait.

Une voix: Il a reçu de l'aide extérieure du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nul ne sait. Je n'ai pas à analyser des hypothèses, mais je reste songeur. Il est encore permis de l'être ici, je l'espère. Je me rappelle si bien le mois d'avril 1963, quand, quelques jours après les élections, une demi-douzaine de créditistes se sont concertés pour envoyer un message au Gouverneur général lui annonçant qu'ils accorderaient leur appui aux libéraux; sur ce, évidemment, j'ai conseillé à Son Excellence d'inviter quelqu'un d'autre à former le gouvernement.

Qui était mêlé à cela? Je ne sais, mais un ancien député était au courant et il était membre de ce parti-là. Le nom de John C. Doyle est certes évocateur. Il était ici en 1963, et il est toujours au pays, en 1968, bien qu'il ne puisse franchir la frontière américaine, car s'il essayait de le faire on le mettrait à l'ombre pour trois ans. C'est néanmoins encore quelqu'un dans la politique. J'aimerais savoir s'il était mêlé à cette histoire. Bien des Canadiens doivent se le demander.

Là où se trouve Doyle, il y a des combines politiques. Il s'arrange très bien également avec ce gouvernement. Il doit des millions et des millions de dollars. Nous, nous ne pouvons ajourner nos paiements, mais lui, il tripote et tripatrouille. Après tout, il doit seulement des millions de dollars. Le Canadien ordinaire qui doit quelques dollars reçoit des lettres qui le condamnent vertement. Je voudrais savoir s'il pourrait nous être utile, s'il pourrait nous donner quelques renseignements sur les six personnes qui ont collaboré en 1963 et dont une seule est actuellement à la Chambre. Je serais très heureux que les membres de ce parti expliquent, s'ils le peuvent, de fait, autrement que par son désir naturel de venir à Ottawa pour visiter les beautés de la capitale, la raison pour laquelle il se trouve ici depuis quelques jours, si mes renseignements sont exacts.

Ce n'est peut-être qu'une coïncidence, mais lorsqu'elle répète celle de 1963, on a alors raison de se demander si un revirement d'attitude s'est produit en quatre ans. Je n'ai fait que poser une simple question. Que s'est-il passé au juste? Qui a parlé aux Créditistes?

• (4.30 p.m.)

M. Grégoire: Cessez de tourner autour du pot.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député me rappelle le dicton: Il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre.

Je termine maintenant, monsieur l'Orateur. Mon temps de parole tire à sa fin. Vous remporterez peut-être ce vote mathématique, mais la vieille poésie enfantine est encore vraie: Un œuf était assis sur un mur, l'œuf tomba par terre; tous les chevaux de Caouette et tous les hommes de Caouette n'ont pu le raccommoder. Vous le savez; vous êtes assis là et vous entrevoyez déjà la fin de votre mandat car, vous le savez, on ne peut fouler aux pieds les droits inviolables du Parlement. Vous ne pouvez faire ce pourquoi Charles I[er] a été décapité. Ce n'est pas le sort que nous vous souhaitons mais, dans son cas, le châtiment était certes mérité.

Vous avez oublié le peuple. Vous avez oublié le sens du mot «responsabilité» et vous avez oublié le Parlement. Vous essayez de défendre une position par des moyens injustifiés et indignes. Si l'on vote en faveur de cette motion, cette masse, monsieur l'Orateur, n'est qu'un hochet. Cette masse représente, dans sa pureté, l'héritage entier du Parlement. Je fais miens les mots d'Oliver Cromwell lorsqu'il est entré à la Chambre britannique qui siégeait toujours et illégalement:

C'est pourquoi, je vous ordonne sur vos vies de quitter immédiatement cet endroit. Allez, sortez, dépêchez-vous, disparaissez. Qu'on enlève ce brillant hochet et qu'on ferme les portes.

(*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

L'ancien chef de l'opposition vient de lancer des accusations, de faire des insinuations que je qualifie de malhonnêtes à l'endroit du groupe que je représente, soit le Ralliement créditiste. L'ancien chef de l'opposition a rappelé l'affaire des six de 1963, alors que le mouvement que je représente et moi-même n'avions rien à faire dans cette question.

Des voix: A l'ordre!

M. Caouette: L'ancien chef de l'opposition fait des insinuations à l'endroit de M. Doyle que, semble-t-il, j'aurais pu rencontrer.

J'ai dit, ce midi, monsieur l'Orateur, et je le répète, que ceux qui lancent des insinuations comme cela, et c'est l'habitude de l'ancien chef de l'opposition, adoptent une attitude malhonnête. Il n'y a pas eu de rencontres...

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il l'obligeance d'exposer sa question de privilège?

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je crois que la question de privilège, c'est de me défendre et de défendre le groupe que je représente contre les accusations portées par l'ancien chef de l'opposition contre notre groupe, et je dirai, en vertu de la question de privilège que je soulève, . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Caouette: . . .que si l'ancien chef de l'opposition est prêt à porter des accusations, il devrait le faire au comité des privilèges et élections et agir de façon honnête, au lieu d'agir de façon lâche, comme il l'a fait cet après-midi à la Chambre des communes.

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire bien nettement, au départ, que le Règlement

qui, depuis huit jours, ne nous permet pas de résoudre une question fort simple, est suranné et devrait être modifié au plus tôt. Depuis huit jours, le pays et la Chambre aussi se demandent si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre.

Ce n'est pas le moment, ici, évidemment...

[*Traduction*]

M. Nugent: Vous êtes convaincu que le gouvernement conserve la confiance du peuple.

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: La question de savoir si le Règlement, qui prévoit huit jours de débat sur une question parlementaire, alors que nous vivons dans un siècle et à une époque où les décisions doivent être prises beaucoup plus vite, non seulement au nom de la nation mais aussi au nom de la justice...

L'hon. M. Lambert: Vous faussez la question.

L'hon. M. Trudeau: ...cette question-là devrait trouver une réponse. La question, en somme, est fort simple. Il s'agit de savoir, monsieur l'Orateur, si le gouvernement doit continuer de gouverner ou s'il doit demander des élections.

C'est une question à laquelle nous avons droit d'obtenir une réponse. C'est surtout une question à laquelle le peuple a droit d'obtenir une réponse.

Il y a deux opinions en présence. C'est l'opinion de l'opposition que, lundi dernier, nous avons perdu la confiance de la Chambre. C'est notre opinion que nous ne l'avons pas perdue.

Le chef de l'opposition a cité des autorités. Il a cité notamment l'élection de 1963, alors que la question de confiance avait été clairement posée et le mot confiance apparaissait dans la motion alors présentée et dans les amendements proposés. Il a également cité l'Annuaire du Canada.

• (4.40 p.m.)

Nous avons cité des autorités contraires, non pas l'Almanach Beauchemin, mais des autorités parlementaires de renom.

Que le gouvernement ait raison ou tort, que l'opposition ait raison ou tort de prendre cette position, c'est là la question qui se pose, et elle est fort simple. Alors, qui doit répondre à cette question? Faut-il chercher la réponse dans le Règlement, dans la tradition ou dans la Constitution?

Une voix: Le peuple canadien.

L'hon. M. Trudeau: Est-ce dans la Constitution du pays? Clairement non.

On l'a déjà dit antérieurement: la Constitution fait seulement mention d'élections qui doivent avoir lieu tous les cinq ans. Nous sommes bien en deça de cette limite.

Est-ce que c'est vous, monsieur l'Orateur, qui devez trancher cette question fort simple? La réponse est clairement non. On ne demande pas autre chose au président que d'être le porte-parole de la Chambre. Lorsque la Chambre s'exprime suivant le Règlement, dans une voix clairement énoncée, le président en est l'interprète. Lorsque le Règlement est mis en doute, le président doit trancher la question. Donc, ce n'est sûrement pas, et évidemment pas, au président de déclarer si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre, parce que ce serait donner au président le droit de déclencher des élections ou de ne pas en déclencher. Il est donc clair que ce n'est pas à vous, monsieur l'Orateur, qu'il faut s'adresser.

Est-ce le chef de l'opposition (M. Stanfield) ou le très honorable premier ministre (M. Pearson) qui doit répondre à cette question? Il est évident que si le chef de l'opposition devait être appelé à répondre à cette question, nous serions les premiers à dire que c'est de la dictature. Ce n'est pas à un homme en particulier, convaincu de la justesse de son opinion, qu'il appartient d'exprimer la volonté de la Chambre.

On a cité les paroles de Cromwell. C'est une autorité assez suspecte, puisque c'est un homme qui a dissous le Parlement à plusieurs reprises et a fini dans la dictature. Ce ne sont pas des paroles qu'il faut mettre dans la bouche d'un parlementaire.

Je m'étonne, à ce propos, que le chef du nouveau parti démocratique (M. Douglas) ait eu si peu d'imagination qu'il ait été obligé de répéter exactement la même citation. Il me semble que l'histoire parlementaire est assez riche pour ne pas répéter ces clichés, surtout lorsqu'ils ont un dictateur comme auteur.

Donc, ce n'est ni au chef de l'opposition, ni au premier ministre qu'il appartient de répondre à cette question, car ce serait leur donner une autorité dictatoriale. Au fait, on leur donnerait le droit de décider par-dessus les volontés de la Chambre. Ce serait mépriser le Parlement. C'est vraiment placer un homme dans une position dictatoriale que de l'obliger à répondre à cette question fort simple.

J'ai entendu le député de Kamloops (M. Fulton) dire que c'est le peuple. C'est justement ce qu'il faut se demander. Est-ce que, chaque fois que le gouvernement perd un vote, il faut aller devant l'«électorat»? C'est exactement la thèse que certains députés soutiennent. Eh bien! je rétorque que si c'était la logique du Règlement, si c'était dans l'esprit de la Constitution, il nous faudrait décréter des élections incessamment; et, d'autre part, il

serait interdit au peuple d'élire des gouvernements minoritaires ou de coalition car, en définitive, c'est le sens qu'il faudrait donner au Règlement. Celui-ci doit se rapprocher de la logique, du bon sens. Il doit chercher l'efficacité.

Le passé nous offre des exemples innombrables de gouvernements, généralement minoritaires ou de coalition, parfois des gouvernements dont les administrations étaient instables, qui ont perdu des votes à la Chambre. Je veux tout simplement rappeler trois exemples parmi les plus connus.

Dans les quatre premières sessions du Parlement canadien, donc de 1867 à 1871, le gouvernement a perdu neuf votes à la Chambre, dont certains avaient trait aux subsides et aux questions monétaires. S'il avait dû démissionner chaque fois, comme c'est l'opinion de l'opposition, il y aurait eu neuf élections en quatre ans.

On donne aussi un autre exemple: de 1834 à 1840, en Angleterre, le gouvernement a été défait 58 fois à la Chambre des communes et 49 fois à la Chambre des Lords, ce qui fait qu'en quatre ans, il y aurait eu une centaine d'élections.

Une voix: Insensé.

L'hon. M. Trudeau: Non, ce ne sont pas des choses insensées, car il faut se mettre dans l'esprit du parlementarisme. Si le peuple décide d'élire un gouvernement minoritaire, comme il a choisi de le faire depuis cinq ans au Canada, il faut que nous interprétions les lois de façon qu'elles aient du sens.

Par ailleurs, il serait insensé de tenir des dizaines d'élections en quelques mois, parce que là aussi, c'est le cas qui s'est présenté en Angleterre, de janvier 1924 au mois d'août 1924, alors que dix votes ont été perdus à la Chambre de communes. Encore une fois, cela aurait voulu dire une dizaine d'élections en dix mois.

Je donne ces exemples uniquement pour tirer la conclusion suivante: Nous sommes ici pour respecter la volonté du peuple, pour interpréter la volonté générale. Si le peuple élit une Chambre des communes pour le gouverner, le peuple le fait suivant un vote libre, suivant ses connaissances. Si, plutôt que d'élire un gouvernement majoritaire, il élit un gouvernement minoritaire, eh bien! il prend cette chance, et il demande au gouvernement minoritaire de le gouverner au mieux qu'il peut, et de ne pas déclencher des élections dès qu'il s'aperçoit qu'il est en minorité.

En revanche, il est étonnant de voir que notre gouvernement minoritaire, depuis cinq ans, ait perdu si peu de votes et ait réussi à faire adopter d'innombrables lois.

Des voix: Oh! oh!

L'hon. M. Trudeau: Comment non? C'est vrai; il est là depuis cinq ans. Il a perdu le vote lundi soir, et ce qui m'étonne, c'est que, tout d'un coup, lundi soir, le gouvernement, veut-on prétendre, a perdu la confiance de la Chambre. Ce n'est pas la logique du Règlement.

Monsieur l'Orateur, quand il y a une différence d'opinion sur une question fondamentale...

[*Traduction*]

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une question? Nie-t-il que le premier ministre a le droit, à la suite d'une défaite du gouvernement, de recommander à Son Excellence de déclencher des élections ou de demander à quelqu'un d'autre, qui d'après le premier ministre jouirait probablement de la confiance du Parlement, de former un gouvernement?

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien le rapport entre la question et ce que je disais. Cependant, la réponse est non. Je ne nie pas cela. Bien sûr que le gouvernement a été défait à la Chambre; mais a-t-il perdu la confiance de la Chambre? En découle-t-il l'obligation de démissionner, une obligation de dissoudre les Chambres?

Mon énoncé est clair: Si l'on nie à la Chambre le droit de se prononcer sur une différence fondamentale entre l'opposition et le gouvernement; si, lorsqu'il s'agit d'une question aussi simple que celle qui s'est posée depuis lundi soir dernier—avons-nous ou non la confiance—si l'on nie à la Chambre le droit de se prononcer sur cette question, on nie tout le système et on nie le parlementarisme. Parce que c'est cela, la loi du Parlement: lorsqu'il y a une différence d'opinion entre le gouvernement et l'opposition, comme cela se voit à longueur de journée, sinon à la semaine, chaque fois que nous discutons d'une loi, après la discussion, on demande à la Chambre de se prononcer. C'est cela le parlementarisme, monsieur l'Orateur.

Ce n'est pas la démocratie directe, qui est d'aller devant le peuple, chaque fois qu'il y a un désaccord; ce n'est pas dissoudre le Parlement dix fois en six mois. Alors, précisément, ce serait la démocratie directe.

Chaque fois qu'il y a un désaccord entre nous—et Dieu sait s'il y en a souvent—il faudrait s'adresser au peuple pour savoir ce que le peuple pense? Ce ne serait pas la peine d'avoir une démocratie parlementaire, ce ne serait pas la peine d'avoir une démocratie qu'on appelle représentative. Nous sommes là

pour représenter le peuple; comme nous sommes souvent en désaccord, monsieur l'Orateur, il faut résoudre ces désaccords sans avoir des élections générales chaque fois. Des élections générales, c'est un instrument qui est donné au gouvernement pour démontrer qu'il a le contrôle et la confiance des Chambres. La dissolution du Parlement, tout le monde le sait, c'est un instrument par lequel le gouvernement exerce son autorité sur les Chambres. Or, nous faisons le contraire, nous ne menaçons pas la Chambre de dissolution. Nous disons à la Chambre: Nous n'allons pas par-dessus votre tête pour savoir ce que le peuple pense. . .

[*Traduction*]

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une question?

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, qu'on me laisse finir ma péroraison, après quoi je répondrai aux questions.

Nous n'en appelons pas au peuple par-dessus la tête des parlementaires pour savoir ce que le peuple pense. Nous demandons aux parlementaires ce qu'ils pensent. C'est cela, la question de confiance que nous avons posée depuis lundi dernier, la question dont nous sommes saisis. C'est la question qui est inscrite au *Feuilleton*, monsieur l'Orateur.

Je suis prêt à entendre la question de l'honorable député, maintenant.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Voici ma question, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire pourquoi, dans les circonstances qu'il a décrites avec tant d'éloquence, le gouvernement ne nous a pas présenté une simple motion de confiance? Pourquoi la rattacher au vote de lundi soir dernier?

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Oui, je peux très facilement répondre à cette question, monsieur l'Orateur.

Si nous avions pris comme position de présenter un simple vote de confiance à la Chambre, si nous avions inscrit au *Feuilleton*: Cette Chambre a confiance dans le gouvernement, sans doute que plusieurs députés auraient refusé à voter «oui».

[*Traduction*]

M. MacInnis: Collusion, voilà la réponse.

[L'hon. M. Trudeau.]

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Je ne sais pas de quoi on s'étonne. Nous l'avons avoué depuis le début.

Des députés ont parlé dans ce sens-là et je répète leurs assertions. Ils nous ont dit que le vote qu'ils ont donné lundi dernier n'était pas un vote de défiance. Ils ont dit que ce qu'ils voulaient faire ce soir-là, c'était uniquement de rejeter cette loi.

Et à ce sujet, je me réfère à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a déclaré, comme l'atteste la page 132 des Débats du 31 janvier 1966, que l'opposition devrait avoir le droit de voter contre des projets de loi, de dire qu'elle est contre des projets de loi ou en désaccord avec le gouvernement, sans pour autant exprimer sa défiance envers le gouvernement. Monsieur l'Orateur, j'ai la citation en main, et il serait peut-être utile de la lire:

[*Traduction*]

... de nous permettre ... de voter sur des questions importantes indépendamment de la possibilité d'élections ... Nous pouvons voter sur d'autres choses ...

la question de confiance

... quand le gouvernement le voudra.

C'est exactement ce qui arrive. Nous disons que ce lundi-là certains députés ont voté contre le bill parce qu'ils voulaient le faire échouer. Ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dit, c'est que si nous demandons à la Chambre de voter sur la question de confiance, elle le fera, mais qu'elle ne veut certainement pas faire tomber le gouvernement chaque fois qu'elle défait un bill. Tel est exactement l'argument présenté et c'est un argument valable.

M. Knowles: Puis-je poser une question au ministre? Ne demandais-je pas qu'on précise cette position avant et non pas après le vote, c'est-à-dire non pas après la défaite du gouvernement? (*Applaudissements*)

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'affirme que tel n'est pas le cas. C'est là le Règlement de la Chambre. Le député l'a cité en détail et il est très précis. La différence entre la thèse du député et ma propre position, c'est que le député tient à être du côté de ceux qui décident si le rejet de tel ou tel projet de loi signifie la défaite du gouvernement. Telle est la différence entre nous. Nous affirmons que c'est à nous de décider si le rejet de tel ou tel projet de loi signifie la défaite du gouvernement. (*Exclamations*)

L'hon. M. Hees: Nous voulons en décider.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Le gouvernement est sur le chemin de la dictature.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre me permettrait-il une question?

M. Howard: Vous l'avez déjà assez embarrassé.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, quand on hurle comme des animaux, je n'entends pas très bien les questions qu'on me pose. Si l'on veut me poser des questions, je veux bien y répondre, mais beugler comme un troupeau, cela n'avance pas beaucoup la décision.

Les questions ne sont pas tellement pertinentes, si vous voulez...

[*Traduction*]

Des voix: Essayez donc.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: J'aimerais continuer mon petit laïus, et je répondrai volontiers aux questions, s'il me reste du temps.

Je voudrais simplement essayer d'en arriver à la fin de ma démonstration. Si l'on nie à la Chambre l'autorité de décider les différences d'opinion fondamentales entre les deux principaux partis, on nie le parlementarisme, parce que c'est la règle de base, monsieur l'Orateur.

Je ne dis pas que nous avons raison, je ne dis pas que l'opposition a tort. Je dis qu'il y a une différence d'opinion et qu'on ne peut pas aller devant le peuple chaque fois qu'il y a une différence d'opinion. (*Applaudissements*)

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, je pense que je connais assez, maintenant, la mentalité de la Chambre pour savoir que si nous avions dit, lundi soir dernier, que nous avions perdu la confiance de la Chambre, et si nous avions, dans cette hypothèse, déclenché des élections générales, nous aurions entendu des cris de protestation énormes du côté de l'opposition. On aurait dit: Quoi! Ce gouvernement précipite des élections alors que le peuple n'en veut pas! Ou encore: Quoi! Ce gouvernement demande des élections parce qu'il a été battu seulement sur une question technique! Il aurait fait la démonstration que la défaite de lundi soir, la semaine dernière, était une défaite purement sur une question technique.

Je ne vais pas répéter très longuement toutes les autorités. Je vais quand même les citer, parce que des honorables députés semblent ne pas les avoir en tête.

Beauchesne dit que lorsque...

[*Traduction*]

La motion portant troisième lecture peut être résolue par la négative, mais, comme on l'a exposé antérieurement, le vote ne porte pas un coup fatal à la mesure.

[*Français*]

C'est le commentaire 418.

Et Bourinot, à la page 648 de la 3e édition:

[*Traduction*]

Si une résolution contraire au projet de loi est adoptée ou si la motion: «Que le bill soit maintenant lu pour la deuxième fois» est simplement rejetée sur division ...

[*Français*]

C'est ce qui est arrivé: c'est à la troisième lecture qu'il y a eu un vote négatif.

[*Traduction*]

... la mesure sera retirée du *Feuilleton*, mais on peut la réintroduire n'importe quand par la suite, vu que la Chambre a seulement décidé qu'elle ne devait pas alors être lue pour une deuxième fois, et l'ordre antérieurement adopté en vue de la deuxième lecture demeure valide.

M. Alkenbrack: C'était la troisième lecture.

L'hon. M. Trudeau: Permettez-moi de poursuivre ma lecture. Je cite Bourinot:

La même pratique s'applique pour tout le bill à toutes les étapes précédentes ou suivantes.

(*Applaudissements*)

J'aimerais maintenant vous citer Erskine May, une autre autorité reconnue; l'extrait se trouve à la page 571 de la 17e édition. On dit la même chose qu'il s'agisse de Bourinot, Beauchesne ou Erskine May. Voici le texte:

Si la question, Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois, est rejetée, un tel vote ne compromet pas nécessairement l'avenir du projet de loi. La façon la plus ordinaire de s'y opposer est donc de proposer un amendement reportant la troisième lecture à trois (six) mois, ou encore de proposer un amendement «motivé» contre la motion proposant une troisième lecture immédiate. L'adoption du premier amendement équivaut au rejet du bill, alors que si l'amendement «motivé» est adopté, il est peu probable que le bill passe à une étape ultérieure.

Je n'ai pas l'*Annuaire du Canada* ici mais, je le répète, il s'agit d'un détail de procédure.

Si nous avions dissous la Chambre et annoncé des élections générales, on aurait protesté à qui mieux mieux que le gouvernement, défait sur une simple question technique, imposait au pays des élections générales.

• (5.00 p.m.)

Une voix: Ce n'est pas une simple question technique.

L'hon. M. Trudeau: Ce que je fais valoir, monsieur l'Orateur, c'est que nous n'essayons pas, comme le Règlement nous le permet, de ranimer le bill et de l'inscrire de nouveau au *Feuilleton*.

Des voix: Essayez.

L'hon. M. Trudeau: Certains députés disent: «Essayez». C'est facile de nous mettre au défi quand nous avons déclaré que nous ne le ferions pas.

[*Français*]

J'irais même plus loin, et je dirais que le gouvernement non seulement n'a pas l'intention de représenter ce projet de loi, mais qu'il est fermement résolu à créditer les contribuables qui ont versé de l'argent en vertu du bill. (*Applaudissements*)

Le gouvernement reconnaît que c'est la volonté de la Chambre de ne pas percevoir d'impôt de cette manière-là. Par conséquent, il dit d'une façon claire et nette aux contribuables: l'argent que vous avez payé légalement, en vertu de cette loi, vous sera crédité. On ne peut pas être plus clair que cela.

[*Traduction*]

L'hon. M. Harkness: Si vous reconnaissez que tel est le cas, pourquoi alors parler de question technique en ce qui concerne votre défaite, comme vous l'avez fait il y a quelques instants.

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce que je suis en train d'expliquer, c'est que nous n'avons pas l'intention de revenir avec ce bill. C'est le pouvoir de choisir. Le gouvernement, tant qu'il sera le gouvernement, a le choix de gouverner de la manière qu'il l'entend...

[*Traduction*]

M. Coates: Répondez à la question.

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Je réponds à la question. Nous sommes les maîtres de la Chambre, dans le sens que nous devons en diriger les affaires. C'est cela assumer le pouvoir. Nous sommes...

Des voix: Oh! Oh!

[L'hon. M. Trudeau.]

L'hon. M. Trudeau: Les honorables députés ne sont pas d'accord. Monsieur l'Orateur, nous les supplions, depuis huit jours, de manifester leur désaccord par un vote de défiance.

Nous trouvons ridicule, monsieur l'Orateur, que depuis huit jours l'opposition, qui prétend que nous n'avons pas la confiance de la Chambre, refuse d'exprimer sa défiance. Nous disons: Donnez-nous la chance de trancher le débat; essayons de voir si, oui ou non, nous avons la confiance. Si vous votez contre le gouvernement, il n'y aura aucune espèce d'hésitation: Nous démissionnerons.

Mais c'est là, encore une fois, une question fort simple, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

Une voix: Votre temps de parole est expiré.

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Combien de temps me reste-t-il, monsieur l'Orateur?

[*Traduction*]

M. Nugent: puis-je maintenant poser une question, s'il vous plaît? Une question simple.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Le ministre a toujours la parole.

L'hon. M. Trudeau: S'il me reste du temps, je répondrai à toutes les questions. Cependant, bon nombre de députés m'ont mis au défi en disant qu'on doit laisser le ministre de la Justice, dans sa grande sagesse, traiter cette question. On a fait beaucoup d'ironie à propos de ce que je pense. Eh bien, je vais vous le dire ce que je pense.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, l'argument que je veux avancer, c'est que le peuple a le droit de savoir si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre. Le peuple a le droit de savoir si ce gouvernement contrôle les affaires de l'État ou s'il ne les contrôle pas, et puisque le peuple a le droit de le savoir, nous avons l'obligation de demander à la Chambre de trancher la question. Nous sommes dans l'obligation morale de poser cette question pour que le peuple sache à quoi s'en tenir.

Je m'étonne des propos de ce nouveau théologien; il y en avait un que l'on n'aimait pas, autrefois, et qui s'appelait saint Thomas Morus, maintenant, nous avons saint Thomas Douglas.

D'après lui, l'obligation morale de poser la question à la Chambre n'existe pas. Il dit que nous avons l'obligation politique, le devoir constitutionnel de le faire, mais pas le droit moral.

[*Traduction*]

S'il y a lieu de croire que la Chambre voulait réellement renverser le gouvernement —nous avons peut-être tort, et c'est ce qu'il faut décider—et le rendre impuissant à diriger les affaires de l'État, je soutiens alors que non seulement le gouvernement a-t-il le droit constitutionnel mais il a également le devoir constitutionnel de demander à la Chambre d'exprimer sa volonté d'une façon claire et sans équivoque. Le chef du Nouveau parti démocratique a reconnu, mercredi dernier, que le gouvernement avait le droit constitutionnel de demander un vote de confiance à la Chambre, mais il a ajouté qu'il n'avait pas le droit moral de le faire. Je m'inscris en faux contre cette déclaration, car il est impossible de dissocier la moralité politique du devoir politique. A mon avis, il est du devoir du gouvernement, et c'est son devoir envers le peuple, de tirer cette question au clair. C'est ce que nous tentons de faire, et c'est ce que nous demandons maintenant à la Chambre, de se prononcer clairement sur cette question, ce qui, nous l'espérons, ne tardera pas.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, plusieurs autorités se sont prononcées là-dessus. Chaque fois qu'il y a un désaccord entre l'opposition et le gouvernement, il faut que la Chambre tranche la question, et c'est ce que nous lui demandons de faire, avec un minimum de délai, parce que les arguments qui se répètent *ad nauseam* ne sont pas tous des arguments très nouveaux.

Je pense que tous les députés ont leur idée sur cette question: le gouvernement doit-il considérer le vote de lundi soir comme une défaite du gouvernement ou comme une défaite d'une loi? Mais je pense que leur idée est faite. C'est maintenant le temps de ne pas éterniser les arguments, bref, c'est le temps de se décider.

Quant à moi, monsieur l'Orateur, je pense que ceux qui refusent le dialogue, le débat, et ceux qui s'opposent à ce que ce débat soit tranché par un vote sont des gens que j'estime suspects. Ce sont des gens qui n'acceptent pas, sur une question qui nous divise, une solution rationnelle, contrôlée et qui doit être la règle de base dans un Parlement.

Voilà la règle de base, quand il y a désaccord entre l'opposition et le gouvernement; il faut trancher le débat et le faire de façon rationnelle et contrôlée.

C'est ce que nous avons tenté de faire lorsque nous avons présenté la motion présentement débattue. Je pense que je peux résumer cela en quelques lignes.

[*Traduction*]

Il n'appartient ni à l'opposition de donner des ordres au gouvernement, ni à celui-ci d'en donner à l'opposition. La question est soumise à la Chambre des communes et c'est à elle seule de se prononcer pour ou contre le gouvernement. Si l'ensemble des partis ou les membres de la Chambre refusent à celle-ci le droit de trancher, ils attaquent ou détruisent, en réalité le cadre essentiel dans lequel cette institution doit nécessairement fonctionner. Monsieur l'Orateur, ce débat n'est pas seulement destiné à éclairer et à persuader les députés, mais aussi à renseigner le grand public. Quelqu'un qui refuse de débattre et de régler une question par un vote prouve, en définitive, qu'il n'a pas confiance dans la Chambre des communes. Sa thèse est peut-être si faible qu'il redoute pour elle un débat et ne peut accepter une solution rationnelle ou contrôlée. Cependant, monsieur l'Orateur, c'est ce que les Canadiens veulent, et c'est ce dont ils ont besoin. Ils veulent la fin de ce débat; ils veulent que la Chambre des communes se décide à accorder ou à retirer sa confiance au gouvernement. Or, pour en décider, il faut voter, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député d'Edmonton-Strathcona désire poser une question.

M. Nugent: Le ministre a promis d'accepter des questions. Ai-je bien compris? Le gouvernement estime-t-il que la question de confiance n'est pas inhérente à un bill important d'initiative ministérielle mais qu'elle surgit seulement lorsqu'un bill de ce genre cause la mise en minorité du gouvernement?

• (5.10 p.m.)

L'hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. J'ai dit qu'il revenait au gouvernement de décider s'il considérait un vote comme un vote de confiance ou non.

M. Nugent: Avant ou après le vote?

L'hon. M. Trudeau: Avant ou après le vote. Si le gouvernement décide que telle ou telle question, qui peut revêtir un aspect technique mineur...

M. Nugent: Je parle d'un bill de finances important.

L'hon. M. Trudeau: Laissez-moi répondre à la question. Si le gouvernement déclare qu'un vote sur une question secondaire, technique, est un vote de confiance...

Une voix: C'est stupide.

L'hon. M. Trudeau: Peut-être, mais c'est l'opinion de Dicey, de Jennings et de Todd. Toutefois, si les députés veulent poursuivre le débat et si le temps me le permet, je puis m'étendre plus longuement là-dessus.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de mettre un peu d'ordre dans le débat. Je remarque que plusieurs autres députés veulent poser des questions. Le ministre a conclu son discours mais les députés aimeraient peut-être qu'on lui accorde quelques minutes de plus pour qu'il réponde à des questions.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration du ministre et je voudrais lui poser une question qui s'y rattache. Sauf erreur, 16 articles sont actuellement inscrits au *Feuilleton*. Pour la gouverne des députés, le ministre dirait-il si un vote sur un de ces articles, notamment le bill nº C-195 visant à modifier le Code criminel, pourrait être interprété par le gouvernement comme étant un vote de confiance?

L'hon. M. Trudeau: Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on peut répondre à cette question; je ne le ferai pas moi-même, cependant, car je ne suis pas le gouvernement. Toutefois, le gouvernement, me semble-t-il, pourrait prétendre que tous les projets de loi inscrits au *Feuilleton*, sauf celui-ci et celui-là, ou toutes les mesures sans exception posent la question de confiance, et que si l'une d'entre elles était rejetée, il estimerait avoir été renversé. Il pourrait également dire que s'il était défait sur une simple question de procédure au cours d'un débat sur un projet de loi quelconque, il se présenterait devant le peuple.

Une voix: Mais avant la défaite, pas après.

L'hon. M. Trudeau: Soit avant, soit après. (*Exclamations*)

Si la Chambre n'acceptait pas l'interprétation que le gouvernement donnait à un projet de loi, elle pourrait toujours lui refuser des subsides, des fonds.

M. l'Orateur: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur...

[L'hon. M. Trudeau.]

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre pourrait peut-être permettre au député de Lapointe de poser une dernière question?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Le ministre a toujours la parole. Est-il disposé à répondre à une autre question?

L'hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser à l'honorable ministre une question relative à l'impôt et au vote sur le bill C-193.

Peut-il nous dire, au nom du gouvernement—quel que soit le résultat du vote de confiance—si le gouvernement considère que ce vote de lundi soir est définitif et qu'il n'augmentera pas l'impôt sur le revenu?

L'hon. M. Trudeau: J'ai répété, tout à l'heure, ce que le très honorable premier ministre avait déjà dit, à savoir que le bill était rejeté, que nous acceptions qu'il soit rejeté et que nous ne le soumettrions pas de nouveau à la Chambre.

Nous avons même déclaré, tout à l'heure, que le gouvernement considérait comme un crédit les contributions versées en vertu de ce bill. La conclusion est donc fort simple.

M. Grégoire: Puis-je poser une question supplémentaire? L'honorable ministre peut-il nous dire si...

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

Le temps de parole du ministre est expiré. Quand j'ai donné la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre, il y a un instant, je croyais qu'il voulait poser une question au ministre. Puisqu'il n'en est rien, je donne la parole au député de Qu'Appelle.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, la Chambre a été témoin cet après-midi d'un des plus grands événements de son histoire. Tout d'abord, je vais répondre aux remarques du ministre de la Justice (M. Trudeau), en deux mots bien sentis. Nous

avons entendu énoncer cet après-midi une doctrine qui n'a pas sa place dans un régime parlementaire fondé sur la responsabilité de l'exécutif envers les représentants élus au peuple. (*Applaudissements*)

Cette doctrine revient ni plus ni moins à demander à la Chambre d'adopter le régime congressionnel de Washington, aux États-Unis.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, le ministre a énoncé une doctrine politique qui aurait fait honneur au dictateur Cromwell, qui a dit: «Nous sommes les maîtres». J'espère que tous les députés libéraux qui ont assisté à ce spectacle, cet après-midi, savent maintenant à quoi s'en tenir sur le choix de leur nouveau chef. S'ils choisissent le nouveau ministre de la Justice, ils auront à leur tête un vrai patricien qui sait distinguer les manants des autres.

Le ministre de la Justice nous a défiés sur trois points. Premièrement, il a parlé de la situation d'un gouvernement minoritaire; deuxièmement, du régime de gouvernement responsable; et, troisièmement, de ce qui est ou n'est pas une question vitale.

Je déclarerai d'abord catégoriquement qu'il n'est écrit nulle part, chez les auteurs faisant autorité, qu'un gouvernement mis en minorité à propos d'un projet de loi de finances a le droit de demander un vote de confiance. Je connais les précédents établis au Canada de 1867 à 1873. Un seul de ces précédents se rattachait d'une façon quelconque aux finances, et il touchait un bill concernant la douane. Je suis au courant aussi des précédents créés à la Chambre des communes britannique de 1846 à 1886, et jamais, malgré les nombreuses fois où le gouvernement a été mis en minorité sur un projet de loi de finances, il n'a manqué de s'adresser à la reine. C'est ce que les débats sur le budget, en 1852 et 1855, établissent au-delà de tout doute.

Cela m'amène, monsieur l'Orateur, à mes propres considérations sur le sujet que nous débattons présentement. Le peuple canadien sait que le gouvernement a fait fi des précédents créés au cours de 700 ans et qui visent les citoyens et ceux qui les gouvernent. Aucun principe fondamental de ce régime n'est plus important que celui qui déclare que le peuple a le droit de contrôle sur l'argent qu'on lui enlève. Ce principe remonte à la Grande Charte. Il fait partie de notre régime parlementaire et a été maintenu en vigueur au long des siècles. Il s'applique encore à la Chambre des communes du Canada. C'est lui qui a fait échec aux pressions de ceux qui voulaient saisir le pouvoir.

Cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, qu'on n'a pas tenté, au cours de notre histoire constitutionnelle, d'accaparer le contrôle des finances. Au Canada, on désigne en anglais par le mot «royalty» les redevances applicables aux gisements miniers, pétrolifères ou gaziers. Cette expression remonte à l'époque où la Couronne avait enlevé au Parlement le droit de contrôler à la fois les recettes et les dépenses. Ces rois, monsieur l'Orateur, ont payé cher leur mépris des droits du peuple.

• (5.20 p.m.)

De même, à l'époque d'Oliver Cromwell, la dictature s'opposait au régime parlementaire. N'oublions jamais cela. Je me rappelle bien la question que posaient les jeunes gens, aux premiers jours de la guerre, dans tous les camps militaires du monde: «Pourquoi nous battons-nous»? Le gouvernement du Canada a publié un livre indiquant quatre raisons de se battre jusqu'à la fin pour assurer que les armées d'Hitler ne domineraient le monde. Lisez ce livre. On y disait que les jeunes gens devaient se battre parce que nous avons un régime de gouvernement où les représentants doivent rendre compte au peuple. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) s'est levé et a tenté de secouer la Chambre et le pays pour leur faire prendre conscience de ce qui s'est passé ici depuis lundi dernier, car on y a tourné en dérision les droits d'hommes libres, chose révoltante sous un gouvernement qui se dit libéral. Jamais plus le mot «libéral» n'aura la même signification pour les Canadiens et jamais plus il ne sera prononcé avec respect.

Cette question se résume à deux ou trois points très simples. Comme je l'ai dit en débutant, on n'a jamais trouvé un seul écrit faisant autorité qui citât le cas où, un important projet de loi de finances ayant été défait, le premier ministre ne se soit pas adressé à la nation, au Gouverneur général ou au roi, suivant le cas. Il y a des centaines de précédents pour montrer que, défait sur un bill mineur, un gouvernement minoritaire n'a pas toujours consulté le corps électoral. C'est sur des exceptions limitées de ce genre que le gouvernement fonde son attitude.

Voyons les précédents. Nous constatons qu'au nom de la stabilité, un gouvernement minoritaire défait à l'occasion d'un bill mineur ne considère pas toujours cette défaite comme une question de confiance parce que, ainsi que l'a dit le ministre de la Justice, on devrait alors recourir aux élections chaque fois qu'il y aurait mise en minorité. Toutefois, monsieur l'Orateur, le premier ministre doit

dans ce cas invoquer le précédent à l'avance. On peut trouver beaucoup d'exemples où l'on voit le premier ministre britannique déclarer en début de session que certains domaines seront considérés comme mineurs et qu'un vote défavorable à leur égard ne saurait être réputé vote de confiance, tandis que d'autres domaines sont déclarés majeurs et tout vote à leur sujet est un vote de confiance.

Je m'adresse à toutes les banquettes du côté gouvernemental de la Chambre.

Une voix: Elles sont vides.

L'hon. M. Hamilton: Je dis à chaque député ministériel que son honneur est en jeu. Votre gouvernement minoritaire revendique-t-il les droits d'un gouvernement minoritaire après une défaite effective? Je soutiens que vous n'avez nul droit de siéger vis-à-vis après avoir été défait sur un projet de loi important. Il s'agissait d'un bill fiscal important pour les prévisions budgétaires du gouvernement. Je demande de quel droit, en pure logique et en pure justice, le gouvernement peut continuer à siéger avec honneur.

Voici maintenant la plus haute autorité qui ait jamais été citée dans le présent débat. Il s'agit d'un homme qui a fait plus pour ruiner ce pays, l'unité nationale et le Parlement que tout individu dans l'histoire du pays. Je parle de celui qui, fondamentalement, est la cause de tout ce gâchis, car il n'a aucune force de volonté et il a détruit ses ministres à gauche et à droite au lieu d'accepter la responsabilité de ce qui cloche. Je citerai maintenant cet homme qui occupe le poste de premier ministre.

Le 23 avril 1963, au lendemain des élections, il a paru sur le petit écran, organe de diffusion par excellence, où la vérité toute nue s'imprime fatalement sur les traits. Voici ce qu'a dit le premier ministre lorsqu'il renonçait à la protection dont doit dépendre quelquefois un gouvernement minoritaire:

> Mon gouvernement a été à deux doigts d'obtenir une majorité absolue. Je ne m'en plains pas. Je suis bien décidé à ne pas laisser cette position minoritaire influencer le gouvernement de façon à affaiblir les décisions qu'il prendra dans votre intérêt. Nous ne tenterons d'éviter aucune question, aucun vote au Parlement. Nous ne rechercherons pas d'ententes particulières. Nous ne commettrons pas d'abus de confiance et ne trafiquerons pas de nos principes.

Une voix: Écoutez cela, Trudeau.

L'hon. M. Hamilton: Ces paroles sont extraites du communiqué officiel du texte de l'émission du 23 avril 1963.

Si le nouveau premier ministre élu n'avait pas été aussi suffisant, aussi arrogant ou aussi stupide, il aurait pu demander l'indulgence des Canadiens; s'il était mis en minorité sur des questions secondaires—cela fait partie des risques auxquels un gouvernement minoritaire est exposé—il n'aurait pas à en appeler au pays.

J'ai lu dans le hansard du 23 avril le discours prononcé par le premier ministre. Il y met en lumière la situation de son gouvernement minoritaire. Il nous demande maintenant de le traiter comme le premier ministre d'un gouvernement minoritaire et de le dispenser de renoncer à ses droits. Toutefois, en revenant de la Jamaïque, il était irritable et en colère, et il a donné à la télévision un pénible spectacle, blâmant son whip, et tout le reste. Il a blâmé à la Chambre le député de Winnipeg-Nord-Centre et il s'est fâché contre le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken), qui lui aurait fait commettre une erreur de jugement. Il a blâmé tout le monde, excepté lui-même. Son irritation passée, il a chargé son ministre de la Justice (M. Trudeau) de déclarer à la Chambre: «Mais il s'agissait d'une question secondaire, d'une minime question d'ordre technique, d'une surtaxe de 5 p. 100.» Elle venait s'ajouter à la hausse d'impôt de l'an dernier.

Pour comble, le premier ministre a déclaré: «Nous allons nous procurer cet argent de quelque manière». Le ministre des Finances a aussi dit «Nous allons obtenir cet argent». Quelqu'un est allé voir les créditistes en leur promettant que cette taxe ne serait pas imposée à nouveau s'ils approuvaient la motion de confiance. Je leur demande «Qui allez-vous croire?» Allez-vous croire ce qu'on vous a dit ou ce que vous avez entendu à la Chambre? Allez-vous croire ce que l'on a annoncé à la télévision, à la radio et dans les journaux, à savoir que le ministre des Finances a l'intention d'obtenir cette taxe de quelque manière et de vous arracher d'autres concessions? Tout créditiste et tout député qui vote en faveur de la motion de confiance du gouvernement se déhonore et vote en fait pour de nouveaux impôts, que le gouvernement actuel lèvera à la première occasion. N'oubliez jamais cela.

Quelqu'un a dit que les sociétés occidentales ne peuvent être gouvernées que d'après les précédents ou par la force des armes. Cet après-midi, le ministre de la Justice a refusé de reconnaître les précédents selon lesquels le rejet d'un bill financier d'importance majeure entraîne le renversement du gouvernement. Il a préféré nous présenter un argument pitoyable, un pur sophisme, savoir qu'il s'agit d'une simple question de procédure, d'une troisième lecture de rien du tout. Si le congrès du parti libéral d'avril prochain s'inspire de l'attitude du ministre de la Justice, que Dieu protège le Canada!

De nos jours, le gouvernement et les affaires sont extrêmement liés. Le Parlement se doit d'envisager l'emploi de méthodes moder-

nes. Les députés de Parry Sound-Muskoka et de Winnipeg-Nord-Centre, et d'autres encore, se sont demandé comment moderniser le régime parlementaire en cas de gouvernement minoritaire, et même en cas de gouvernement majoritaire, et aussi comment régler les questions importantes dans le moindre délai sans porter atteinte aux privilèges traditionnels. Notre société, caractérisée par la grande entreprise, pourrait sûrement adopter de nouvelles méthodes.

• (5.30 p.m.)

Nous pourrions sûrement améliorer, et de beaucoup, notre façon d'étudier les bills. Nos règlements, écrits ou non, pourraient indiquer certains domaines concernant la conscience ou les convictions religieuses des députés, et les mesures touchant ces domaines pourraient être étudiées de la même façon que l'a été le bill sur la peine capitale il y a deux ans, chaque député étant libre de voter selon sa conscience. Cela ne porterait aucunement atteinte à la responsabilité du cabinet. Le ministre de la Justice, qui demande à modifier la loi au sujet de questions qui lui sont chères comme l'avortement, le port d'armes à feu et l'homosexualité, voudra sûrement que les députés se prononcent selon leur conscience à cet égard. De telles questions se prêtent à certains accommodement. Mais ce que je ne puis accepter, c'est qu'on dise que le nombre de fois qu'un bill est défait ne fait aucune différence, le gouvernement peut décider de demander un vote de confiance pour voir s'il peut rester au pouvoir ou non. Voilà une doctrine étrangère à tous les principes que nous soutenons.

Mon chef a dit que nous devons nous présenter devant le peuple et demander aux Canadiens de trancher la question. Je me souviens des événements de 1955, alors que l'opposition avait contesté la loi sur les pouvoirs d'urgence en vertu de laquelle on avait conféré au gouvernement des pouvoirs illimités pour une période de temps illimitée. Finalement, en raison des fortes pressions exercées par l'opposition sur le gouvernement, C. D. Howe fut envoyé en vacances et, en l'absence de ce puissant personnage, on modifia la loi de façon à réduire à trois ans seulement les pouvoirs qui avaient été conférés pour un temps indéfini.

On a mentionné le débat sur le pipe-line. Lorsque les députés songeront à la manière dont ils se prononceront, qu'ils gardent aussi à l'esprit ce qui s'est passé en novembre 1966, quand leur gouvernement a porté un coup aux fondements du Parlement. Les députés pensaient alors que la façon de mater le gouvernement, c'était de parler de crédits provisoires et de le forcer à agir. C'est une tradition bien établie que tous les mois ou tous les deux mois, les députés ont la chance de rappeler à l'exécutif qui est le maître en matière d'argent.

En novembre 1966, les vis-à-vis, voyant les conservateurs en train de s'entre-déchirer dans un hôtel du voisinage, déclarèrent avec mépris: Vous pouvez parler autant que vous voudrez sur les crédits provisoires; nous avons mis tellement d'argent de côté dans divers comptes que vous n'avez vraiment aucun moyen de nous forcer la main. Pourtant, ils prétendent qu'ils ne profiteraient pas de la situation si un parti était obligé de prendre certaines décisions. Néanmoins, ils ont porté un grand coup au Parlement au moment où l'opposition officielle de Sa Majesté était dans la tourmente et la détresse. Ils ont alors détruit une bonne partie de la liberté du Parlement.

Aujourd'hui, ces mêmes gens tentent de nous dire qu'une défaite à la Chambre sur un bill de finances important n'est qu'une question secondaire et technique. Pour faire une telle déclaration, il faut tout voir en blanc et en noir, tout juger par vrai ou faux; il faut refuser la protection assurée par les 700 ans d'évolution de nos institutions parlementaires. Un tel homme nous dit: Je vois la chose ainsi, vous la voyez autrement; à vous de trancher la question.

Je prierais ceux qui sont assez vieux pour cela de se rappeler les sons de voix qui, dans les années 30, nous parvenaient d'Italie et d'Allemagne. Je ne parle ni l'italien ni l'allemand, mais je n'avais pas besoin de comprendre ce que ces hommes disaient. Ils disaient: décidez. Certains Occidentaux conseillaient le compromis. Mais, en fin de compte, nous avons dû demander à nos jeunes hommes de régler la question, et le gouvernement a dû publier une brochure pour leur expliquer pourquoi ils étaient à l'étranger et leur demander de continuer à se battre. Certains ne se rappellent peut-être pas qu'au début, en 1940 et 1941, la situation n'était pas rose, et quand on demande à des hommes de combattre loin de leur pays, il faut qu'ils aient foi en quelque chose. La seule chose que plusieurs d'entre nous pouvions leur dire, c'était qu'au Canada nous avions un régime de gouvernement selon lequel le peuple contrôlait l'exécutif. Ceux de nos soldats qui ont servi sous des généraux américains étaient fiers que notre régime soit supérieur à celui des Américains. Notre régime plaçait le chef d'État au-dessus des questions de parti. En vertu de notre régime, l'exécutif devait siéger chaque jour à la Chambre des communes pour y être questionné et critiqué. Selon notre régime, l'exécutif tombait s'il ne réussissait à obtenir un vote majoritaire sur tout bill émanant du gouvernement ou toute mesure de finances.

Un grand nombre de jeunes gens reposent aujourd'hui en terre étrangère pour avoir cru à ces principes. Ce n'était peut-être pas l'idéal, mais c'était mieux que d'avoir quelqu'un sur les talons, d'une intelligence et d'une force supérieures, qui leur eût dicté leur conduite. Ils étaient prêt à accepter la stupide inefficacité du gouvernement démocratique du moment qu'ils avaient le droit de placer de temps à autre une croix sur un bulletin de vote pour se débarasser d'un gouvernement qu'ils n'aimaient pas. Mais ils demandaient à leurs représentants parlementaires de se lever et de lutter pour les principes sur lesquels se fonde la démocratie. Quand les gens font le compte à la Chambre et nous disent que le tout se ramène à une question de chiffres, je voudrais qu'ils pensent à tous ces pauvres dupes qu'on a envoyés en Europe dans les bains de sang de 1916 et de 1917, à tous ces jeunes gens qu'on a envoyés un peu partout dans le monde se battre pour ces principes en 1939, et qui ne sont pas revenus. Quant à ceux d'entre nous qui sont revenus, permettez-moi de dire que nous comprenons parfaitement le sens des propos tenus aujourd'hui par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). J'espère que le sens de ce qu'il a voulu nous dire aujourd'hui n'échappe à personne ici, quel que soit son parti. Pour ma part, j'accepte de discuter cette question en y consacrant toutes mes faibles ressources intellectuelles.

Je dis que le gouvernement a renoncé à son droit d'être considéré comme un gouvernement minoritaire. Il a rejeté des suggestions faites ici pour la réforme du Parlement et pour élargir les domaines qui écartent la question de confiance. Il tente maintenant de s'accrocher au pouvoir en pleurnichant. Je me rappelle bien les événements de lundi dernier. Les visages des vis-à-vis ce jour-là m'ont fait penser au 5 février 1963. Nous, au moins, nous avons été battus après une lutte et étions prêts à demander le verdict du peuple. Et notre vaillant chef a eu le courage de se rendre chez le gouverneur général pour lui annoncer sa démission.

• (5.40 p.m.)

Et voilà que ce gouvernement poltron et pleurnicheur demande une chance de s'en sortir. Vous voyez la jeune Nancy Greene, arrivée dixième dans la descente, répétant toute éplorée: «Si seulement je pouvais recommencer, je gagnerais». Elle se savait capable de gagner. Est-elle allé demander à M. Brundage une chance de se reprendre? Non, elle a accepté courageusement sa défaite et fourni de plus grands efforts la fois suivante.

[L'hon. M. Hamilton.]

A observer les visages d'en face, l'autre soir, j'ai trouvé d'un coup une réponse à une question posée à la télévision qui me tracassait depuis des mois. On demandait: Qu'y a-t-il de plus blanc que le blanc? Je le sais maintenant. C'est le visage d'un ministre libéral dont le parti vient de perdre un vote de confiance.

L'autre jour, le chef de l'opposition (M. Stanfield) en parlant avec sérénité, avec le calme mépris qu'inspirent à un homme de sa formation et de son prestige les remarques qu'il a dû endurer des vis-à-vis depuis son arrivée ici, a posé cette simple question:

> Monsieur l'Orateur, si, avant de voter, on avait demandé à ceux qui occupent les banquettes d'avant, y compris le premier ministre, s'il s'agissait ou non d'un vote de confiance, ils auraient tous sans hésitation répondu: «Assurément».

La thèse présentée aujourd'hui par le ministre de la Justice (M. Trudeau) était un tissu de sophismes flagrants, assaisonnés d'une attitude de *mea non culpa*. Je me disais qu'il devrait briguer la tiare et non le poste de premier ministre, car un premier ministre n'a pas à être infaillible. Il peut se tromper.

Je vous en prie, monsieur l'Orateur, lisez plutôt ce que disent les journaux de la semaine dernière sur la signification de ce précédent. Vous pouvez lire ce qui suit dans l'éditorial de la *Gazette* d'hier:

> Ce précédent pourrait avoir divers effets sur l'avenir du Parlement. En premier lieu, il pourrait faire refleurir l'insouciance au sein des gouvernements. Jusqu'ici, la possibilité de défaire la Chambre sur un bill très important a toujours constitué un problème extrêmement sérieux. Elle a contribué à la densité et à la signification des débats et des votes à la Chambre, ce qui a donné à nos travaux ce caractère grave et discipliné qui s'impose dans toutes les situations critiques. Tout cela pourrait maintenant changer. La défaite d'un gouvernement pourrait cesser d'être essentielle. Il pourra toujours s'y reprendre, tout comme un cinéaste peut couper un tronçon de pellicule, le jeter au panier et rappeler les acteurs pour une nouvelle prise de vues.
>
> Les débats sur un projet de loi, les arguments sérieux avancés de part et d'autre, la signification dramatique de l'ultime mise aux voix, tous ces éléments perdront beaucoup de leur signification.

Sur le ton tranquille et réservé, qu'on lui connaît, l'excellente, la distinguée *Gazette* de Montréal nous donne la signification de ce précédent: la Chambre ne sert plus à rien.

Maintenant, j'aimerais soulever une question que j'ai abordée déjà. J'ai laissé entendre que les commentaires du ministre de la Justice justifient le doute que j'ai depuis quelque temps, à savoir que de nombreux Canadiens pensent que la forme de liberté la plus pure est le genre de gouvernement adopté par nos amis et voisins du Sud, les États-Unis. J'ai

rencontré cette opinion tant de fois au cours des derniers 30 ou 40 ans dans des ouvrages sur l'histoire, dans des articles et ailleurs. Les Américains ont une déclaration des droits, par écrit. Ils l'ont bien définie. Tout ce que je veux dire, c'est qu'en entendant la déclaration du ministre de la Justice aujourd'hui, j'ai pensé qu'elle exprimait cette thèse dans sa forme pure, inaltérée.

La différence entre notre système de gouvernement et celui des États-Unis est bien connue. Ils divisent les éléments. Ils séparent l'exécutif de l'assemblée législative, et l'assemblée du pouvoir judiciaire. Ils emploient l'appareil judiciaire pour décider des droits individuels et lorsqu'il s'agit de décider si une loi est *contra vires*. Dans leur constitution, ils ne font pas confiance aux gens. Par conséquent, ils partagent les pouvoirs en prévoyant des contrôles et des contrepoids.

Notre régime est absolument différent. Nous avons confiance que notre population, une fois en possession de la vérité, prendra une décision que l'exécutif mettra un jour en œuvre. Cette confiance ne peut être efficace que si la Chambre est formée de personnes qui comprennent le principe que le Règlement existe pour tout le monde. Notre régime responsable est tel que si un premier ministre ne sait pas qu'il a été renversé alors qu'on a voté sur une question majeure, il ignore ce que sait tout écolier, tout fonctionnaire, tout rédacteur de journal, et je prétends qu'il ne devrait pas être premier ministre.

Je dis simplement que ce qui m'inquiète, ce ne sont pas les seuls vœux des jeunes libéraux de Montréal et de Toronto, selon qui il nous faudrait un gouvernement républicain, idée que divers vis-à-vis ont adoptée. Lorsque j'entends un ministre responsable soutenir qu'un gouvernement peut être renversé autant de fois qu'il lui plaît, pourvu qu'il puisse revenir à la charge, demander un vote de confiance et l'obtenir, je suis aussi troublé. Car, en réalité, c'est là la forme de gouvernement propre à un congrès. Ce n'est même pas du républicanisme honnête.

Sous le régime américain, tout démocrate peut voter comme bon lui semble, censurer ou blâmer le président; tout cela ne compte pas, ne peut renverser le gouvernement. Les représentants peuvent s'amuser tout le temps à vilipendier le chef de l'État. Pour éviter cet état de choses, nous avons placé notre chef d'État au-dessus de tout cela, et actuellement, le chef de l'État, c'est la Reine. Toutefois, nous entrons en lutte avec le représentant de la Reine, en la personne du premier ministre. Notre régime fondé sur la responsabilité est enseigné à l'école primaire, à l'école secondaire et à l'université, et qu'on n'aille pas critiquer notre pauvre petit *Annuaire du Canada* sous prétexte qu'il répète sans cesse ce qu'on nous a appris dès la plus tendre enfance.

J'ai parlé de ce principe lors de l'étude de la loi sur le ministère de la Production de défense, lors des débats sur le pipe-line et sur les crédits provisoires, et j'en parle encore à propos de cette motion. Je prétends donc, monsieur l'Orateur, que si le premier ministre avait agi comme il se doit lors de son retour mardi passé, il aurait convoqué ses ministres et, à tout le moins, aurait prié le ministre des Finances (M. Sharp) de démissionner. A mon sens, il aurait dû demander à tous les candidats au poste de chef du parti libéral de démissionner les remplacer par des suppléants. Nous n'avons assurément pas le droit d'empêcher un candidat à la direction du parti libéral de mettre toutes les chances de son côté, pour que les délégués de tout le pays puissent choisir l'homme de la situation, qui sera notre premier ministre. Pourtant, nous forçons les candidats à siéger ici même, nous les empêchons de diffuser leurs opinions à travers le pays, et nous leur imposons deux tâches simultanées.

Troisièmement, le premier ministre aurait dû consulter le chef de l'opposition qui a bien montré, je crois, qu'il avait le sens des responsabilités. Il sait que nous devons adopter les crédits provisoires, la rallonge budgétaire, qu'il faut ratifier les accords du GATT avant le 1er juillet sans quoi ils seront sans effet. Il aurait pu prendre des dispositions pour poursuivre l'administration des affaires courantes, faire adopter ces mesures, permettre aux candidats libéraux de faire campagne, et nous aurions pu rester ici jusqu'à ce que les travaux ordinaires soient terminés. Une foule d'initiatives auraient pu être prises qui auraient démontré les qualités de chef du premier ministre, et prouvé qu'il s'efforçait en quittant la scène politique de bien gouverner. Il s'en va maintenant, non seulement pathétique, comme toujours, mais peu honorable. C'est pourquoi je demande à tous ceux qui, dans cette Chambre, ont conscience de la crise que nous avons traversée, de bien se rendre compte que lorsqu'ils se lèveront pour voter ce soir, ils poseront un geste qui atteindra non seulement notre honneur mais aussi cette institution et la population du Canada.

• (5.50 p.m.)

Cette motion n'est pas seulement une atteinte au Parlement et à la population du Canada; elle est une atteinte au principe même qui régit les rapports des hommes entre eux. J'aimerais rappeler aux créditistes et à quiconque croit qu'il n'y aura pas d'autre

vote sur l'augmentation de l'impôt que cette dernière va revenir sur le tapis, sous une forme ou sous une autre. Si vous voulez voter en faveur de ces taxes, vous n'avez qu'à accorder un vote de confiance au gouvernement et vous les aurez. Il vous dira quoi faire une fois qu'il sera maître de la situation.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en entrant à la Chambre, cet après-midi, j'avais l'intention de prendre part au débat. Vous comprendrez ce que je veux dire sans doute lorsque je dis que le débat d'hier m'avait mis dans une certaine disposition d'esprit; je me proposais de ne me montrer ni trop raisonneur ni trop provocant. Je dois avouer que le discours du ministre de la Justice (M. Trudeau) a légèrement changé cette disposition d'esprit. (*Applaudissements*)

Je reviendrai à ce que j'avais l'intention de dire après m'être occupé de lui. Le ministre de la Justice, à l'instar du premier ministre (M. Pearson) l'autre jour, a cité des extraits des propositions que j'ai faites à la Chambre en janvier 1966, avec l'appui de mon chef l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), le député de Greenwood (M. Brewin) et d'autres membres du parti. Le premier ministre et le ministre de la Justice ont tous deux insinué que la procédure qu'ils suivent maintenant s'inspire, en réalité, d'une suggestion que nous avions faite dans ces propositions.

J'accepte l'entière responsabilité des propositions que j'ai faites alors, et j'y reviendrai au cours de mes remarques. Toutefois, je m'oppose très vigoureusement à ce que le ministre de la Justice dénature mes paroles comme il l'a fait cet après-midi. Cependant, je lui ai fourni l'occasion de revenir sur la voie en lui posant une question. Je l'ai posée le plus simplement possible. Je lui ai demandé s'il n'était pas exact que ma proposition tendant à un vote de confiance après une défaite du gouvernement sur une affaire importante consistait à ce qu'il ait lieu seulement lorsque la décision en serait annoncée avant le vote important plutôt qu'après la défaite du gouvernement. Quelle réponse a-t-il fournie? A-t-il répondu à ma question? Pas du tout. D'après sa réponse, je demandais que l'opposition, plutôt que le gouvernement, ait le droit de décider ce qui constitue une question de confiance. Si c'est là une réponse à une question, je ne comprends plus aucun langage. Autrement dit, comme il ne pouvait pas répondre à la question, il a tenté de déplacer le sujet.

Le fait est que dans la proposition que j'ai faite en janvier 1966 et dans celles que nous faisons encore maintenant, nous ne demandons pas que l'Opposition ait le droit de dire quelles seront les questions comportant la question de confiance. Je suis prêt à reconnaître au gouvenemrent le droit d'en décider, mais je maintiens aussi qu'il doit en prendre la décision et l'annoncer avant le vote, non après. (*Applaudissements*)

C'était là un des élements fondamentaux de la proposition que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons faite en janvier 1966. Dans sa prise de position actuelle, le gouvernement ignore l'élément majeur de notre proposition. En termes clairs, voici ce qui est arrivé. Le gouvernement a échoué quant à une mesure, ou plutôt il a perdu un vote, conformément à toutes les règles en vigueur à la Chambre. Cependant, ayant été battu, il voudrait changer les règles afin de trouver un moyen de recouvrer ce qu'il a perdu, s'il se peut. (*Applaudissements*)

Il veut changer les règles du jeu après coup, après la défaite. C'est comme si, sur le terrain de football, l'équipe du gouvernement avait manqué une passe avant parce que son joueur n'était pas au bon endroit, et qu'elle demandait de modifier les règles et de reprendre le jeu afin de permettre à son joueur de se poster au bon endroit et d'attraper le ballon.

Ailleurs, dans son discours de cet après-midi, le ministre de la Justice a longuement parlé du fait que le gouvernement ne présentera pas de nouveau le bill nº C-193. Je suis heureux que ces paroles soient consignées au compte rendu. Elles y seront en cas de besoin futur. Il est intéressant de les comparer avec la déclaration faite, dimanche soir, à la télévision, par le ministre des Finances, lorsqu'il a dit qu'une mesure fiscale semblable serait présentée avant trois ou quatre jours. Il ne lui reste plus beaucoup de temps. Qu'il se dépêche.

Le même ministre de la Justice qui s'est levé ici pour déclarer solennellement qu'on n'essaierait pas de ramener le bill nº C-193, s'est donné beaucoup de mal pour essayer de nous prouver qu'il existe des commentaires pour l'appuyer quand il affirme qu'une défaite en troisième lecture n'est pas nécessairement fatale et qu'on pourrait présenter le bill C-193 de nouveau. Il me permettra de lui suggérer de lire attentivement les commentaires de Beauchesne sur lesquels il entend s'appuyer, de chercher d'où ils viennent et de voir quel est l'Orateur dont les décisions servent de base à ces commentaires. Une fois ce travail accompli, je pense qu'il découvrira qu'en nombre de cas ces décisions n'ont pas tout à fait le sens qu'il paraît. J'affirme que rien ne

peut appuyer l'allégué du ministre de la Justice, selon qui il est permis de présenter de nouveau un bill qui a été rejeté en deuxième ou en troisième lecture.

De toute façon, je me permets de signaler au ministre que ces commentaires sur la troisième lecture remontent à une époque où nous présentions deux motions distinctes à cette étape-là. La première motion proposait que le bill soit lu pour la troisième fois. Après son adoption, avec ou sans débat, une deuxième mise aux voix se faisait de la façon suivante: que le bill soit maintenant adopté et que le titre soit comme celui qui est inscrit au *Feuilleton*. Après la session de 1956, qui restera gravée dans la mémoire de bon nombre d'entre nous, cette procédure fut modifiée. Nous ne présentons plus deux motions distinctes, dont l'une vise à la troisième lecture, et l'autre, à ce que le bill soit adopté maintenant. Nous avons maintenant une motion. C'est celle qui est inscrite au nom du ministre des Finances et que l'on trouve à la page 702 des *Procès-verbaux* de la Chambre des communes du 19 février 1968, sous la forme suivante:

> Sur quoi, M. Sharp, appuyé par M. Benson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Les commentaires qui auraient pu être applicables à l'époque où la motion ne visait que la troisième lecture, ne le sont plus lorsqu'il s'agit d'une motion portant que le bill soit lu pour la troisième fois et adopté. La motion qui a été rejetée par 84 voix contre 82, le lundi 19 février, n'était pas simplement une motion visant à la troisième lecture du projet de loi. Il ne s'agissait pas simplement d'une proposition sur une question de procédure; mais de la décision finale et définitive de la Chambre que le bill n° C-193 soit adopté, et la Chambre l'a rejeté. Quelle que soit l'expression que l'on puisse employer et selon les normes de la justice, le projet de loi a été rejetée, et voilà.

Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

(La séance est levée à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes dont j'ai disposé avant six heures, j'ai relevé certains des propos tenus par le ministre de la Justice dans son discours cet après-midi. J'ai souligné notamment qu'il avait, comme le premier ministre d'ailleurs, déformé notre proposition du mois de janvier 1966 pour tenter de justifier l'attitude actuelle du gouvernement. J'ai aussi signalé que le ministre de la Justice, comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, prétend que la mise aux voix de la troisième lecture, le lundi soir 19 février, n'était pas vraiment importante, alors que nous savons tous qu'elle l'était.

J'aimerais maintenant passer aux réflexions que j'avais en tête avant d'entendre l'irritant discours du ministre de la Justice cet après-midi. Comme mes collègues du Nouveau parti démocratique, je m'oppose à la motion dont la Chambre est actuellement saisie; je voterai contre cette motion à la fois à cause de l'effet immédiat que son adoption entraînerait, et parce que je me soucie profondément de la portée à long terme de son adoption.

Comme je tiens surtout à exprimer mon inquiétude quant aux répercussions à long terme de l'adoption de la motion, je ne traiterai que brièvement des effets immédiats. Je suis convaincu, pour ma part, qu'un vote affirmatif sur cette motion entraînera pour les Canadiens l'établissement d'impôts semblables ou équivalents à ceux qui ont été rejetés le lundi soir, 19 février.

Nous étions contre cette surtaxe alors, et nous n'avons pas changé d'avis depuis. Nous refusions alors notre confiance au gouvernement qui avait présenté cette mesure fiscale; nous n'avons pas plus confiance en lui à l'heure qu'il est. Ce qui nous préoccupe encore plus, c'est que cette motion, nous en sommes convaincus, représente plus qu'un témoignage de confiance. On va la considérer comme un blanc-seing dont le gouvernement se servira pour essayer de rétablir des impôts comme ceux qui ont été rejetés. Le ministre des Finances (M. Sharp) l'a bien précisé à la télévision dimanche soir, et à plusieurs autres reprises.

D'autres ont dit cela aujourd'hui, et le chef et le sous-chef de mon parti ont clairement exposé ce point de vue dans les déclarations qu'ils ont faites au cours de ce débat; je n'ai donc pas besoin de m'attarder là-dessus: les effets immédiats de l'adoption de cette motion seront tels, qu'à mon avis tous ceux qui se préoccupent du bien-être du peuple canadien et de notre économie devraient voter contre la motion et contre le genre d'impôt qu'entraînerait son adoption.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je m'inquiète encore davantage, je le répète, des effets à long terme de cette motion; il s'agit, d'ailleurs, d'une conséquence inévitable, je pense, que nous adoptions la motion ou non. Je ne suis pas de ceux qui trouvent que le gouvernement n'avait pas le droit de présenter cette motion. A mon sens, il en avait le droit, légalement et constitutionnellement, et Votre

Honneur a eu raison de permettre que la motion soit présentée et débattue à la Chambre. Toutefois, nous devons reconnaître qu'en discutant de la motion, en l'adoptant peut-être, nous ferons une chose très grave: nous modifierons en fait la constitution du Canada.

Je sais qu'en général les gens pensent que la constitution du Canada c'est l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, un point c'est tout. Lorsqu'on parle de modifier la constitution la plupart des gens entendent la modification, la revision ou le remaniement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais certains savent que la constitution du Canada ne se borne pas à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et je soutiens que nous n'avons pour ainsi dire aucune constitution écrite régissant notre Parlement et ses procédures. C'est nous, qui chaque année, par nos actes ici-même, créons notre propre constitution.

Je demande aux députés de relire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de le faire minutieusement et d'y compter le nombre de dispositions régissant le Parlement. Elles sont très, très minimes. Oh, sans doute, il renfermait une disposition interdisant à une législature de durer plus de cinq ans sans élections, mais nous l'avons modifiée lors de la Première Guerre Mondiale. Il y avait une disposition prévoyant le remaniement de la carte électorale tous les dix ans. Nous l'avons modifiée lors de la Seconde Guerre Mondiale. Une disposition initiale stipulait le nombre de députés pour chaque province, comme critère de distribution; nous l'avons modifiée plus d'une fois. Et la liste est longue, monsieur l'Orateur.

Il y a deux ou trois choses que nous n'avons pas changées. Par exemple, il est clairement indiqué que nous devons avoir un Orateur, et on laisse entendre pas mal de choses au sujet de son autorité. Il est clairement stipulé que les décisions prises dans cette Chambre doivent l'être en vertu d'un vote majoritaire. Mais notre constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ne dit rien de notre Règlement. Rien n'indique que nous devons donner aux projets de loi une première, une deuxième et une troisième lecture. On n'a absolument rien stipulé sur la longueur ni sur la nature de nos débats. On y fait allusion aux questions monétaires, savoir que toute dépense d'argent doit être précédée d'un projet de résolution émanant du Gouverneur général.

M. Nielsen: Ou dans le cas des impôts.

M. Knowles: Mais en ce qui concerne le fonctionnement général du Parlement, nous nous rapprochons beaucoup du Parlement de Westminster—nous établissons notre propre Règlement; nous menons notre propre barque. Si vous me permettez de m'écarter du sujet pour un moment, monsieur l'Orateur, la seule différence qu'il y a, pour ainsi dire, entre notre pays et la Grande-Bretagne, en ce qui concerne le Parlement, c'est que nous avons l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui établit la démarcation entre l'autorité fédérale et l'autorité provinciale. En Angleterre, le Parlement est suprême et tous le savent. Le Parlement est suprême ici aussi, mais nous avons une constitution qui stipule que certaines questions tombent sous la juridiction fédérale, et d'autres sous celle des provinces. Par contre, nous établissons notre propre Règlement, nos propres traditions, les précédents quant au mandat et le genre d'institution que constitue la Chambre.

A mon sens, à l'occasion du présent débat, nous augmentons le nombre des précédents qui seront employés à l'avenir pour déterminer ce que le Parlement peut faire. Pourquoi, par exemple, quand on essaie de déterminer si le vote du 19 février était une motion de confiance, doit-on citer Erskine May, Beauchesne, Bourinot, Jennings, Dicey, Eugene Forsey, et l'Annuaire du Canada, et ainsi de suite? C'est parce qu'il n'y a pas de constitution écrite qui donne une réponse.

• (8.10 p.m.)

Il n'existe aucun document où il est dit officiellement: Ceci est un vote de confiance, ceci n'en est pas un. Nous nous fondons sur les précédents, la tradition et les décisions de l'Orateur. En fait, s'il existe un facteur constitutionnel dans cette institution, c'est le rôle de la présidence, qui doit s'assurer que les traditions qui doivent être respectées le sont, et que les innovations ne sont permises que si elles ont du sens et répondent à la volonté du peuple en général. Mais je tiens à insister sur le fait que c'est une institution pragmatique. Nous n'avons pas de constitution écrite qui dit comment nous devons fonctionner. Nous savons tous qu'aux États-Unis pour qu'un bill devienne loi, il faut qu'il soit adopté par les deux Chambres et signé par le président. Si ce dernier refuse de le signer le bill est fini, sauf s'il obtient les deux tiers des voix de l'une et l'autre Chambre. Si un bill est rejeté d'une façon ou d'une autre, il est fini et c'est incontestable. Mais le président ne l'est pas, il termine son mandat de quatre ans parce qu'une constitution écrite prévoit toutes ces choses.

Nous travaillons avec un minimum de directives écrites. Nous nous fondons sur la tradition et les précédents. Il s'ensuit donc, à

mon sens, que la motion à l'étude est plus sérieuse en fonction de notre histoire constitutionnelle qu'en fonction de la mesure fiscale qui l'a provoquée. Nous avons déjà certaines traditions quant à la question de confiance. Il est assez bien établi, car cela est arrivé souvent, qu'un gouvernement peut être défait sur une question de moindre importance et continue de gouverner. Si tout le monde reconnaît qu'il s'agit d'une question secondaire, il n'y a pas d'élection. Par exemple, nous avons, il n'y a pas tellement longtemps rejeté, à l'étape de l'étude en comité plénier, une motion du ministre des Postes (M. Côté) visant à majorer les tarifs postaux. Le gouvernement avait alors été défait, mais personne n'a soutenu que c'était une question importante. Le gouvernement n'a pas démissionné, et personne n'a réclamé la tenue d'élections. Le gouvernement a également été défait, au cours de la dernière législature, sur l'amendement que nous avons proposé au Code canadien du travail (Normes) quant au nombre de fêtes légales dans un an. Le gouvernement a tenu énergiquement contre notre amendement, mais il a été défait.

C'est une convention et une tradition que certaines mesures dites mineures n'entraînent pas la chute du gouvernement. Par contre, nous avons une autre tradition, inscrite non dans la constitution, celle-là, mais dans le Règlement du Parlement; elle vise les motions de subsides. D'après cette disposition, si le gouvernement est défait par l'adoption d'un amendement à une motion de subsides, autrement dit, si la motion du gouvernement est supplantée par l'adoption d'un amendement, le gouvernement peut immédiatement présenter une autre motion de subsides et, sans autre amendement, la mettre aux voix. Si cette dernière est adoptée, le gouvernement reste en fonction. Soit dit en passant, je me souviens de deux ou trois cas de ce genre qui ont surgi naguère, notamment en août 1946, alors que nous, de ce parti, avions proposé un amendement à une motion de subsides visant la subvention quant au prix du lait. Notre amendement fut adopté, mais auparavant M. Howe avait déclaré qu'il s'agissait d'un vote libre, c'est-à-dire que la question de confiance n'entrait pas en jeu. Notre amendement a été adopté et le stratagème a réussi. M. St-Laurent s'en est servi deux ou trois fois pour des motions de subsides lorsque les questions en cause ne donnaient guère lieu à la controverse. Il était entendu que nous ne provoquerions pas des élections parce que le gouvernement avait accepté un amendement de l'opposition.

Notre façon d'agir, notamment lors du maintien du gouvernement au pouvoir après le rejet de la mesure sur les postes, de la modification apportée à une loi sur le travail ou d'une motion de subsides et ainsi de suite, fait vraiment partie intégrante de la constitution du Canada. Ce sont des précédents qui constituent, pour la présidence et nous-mêmes, des principes directeurs dont nous devons nous inspirer beaucoup plus que ce que nous pouvons trouver dans la constitution.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous poser une question pour la forme? Combien souvent, lorsque vous étudiez les problèmes de procédure qui vous sont déférés, consultez-vous l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Il renferme si peu de dispositions sur la procédure de la Chambre, qu'on peut les parcourir très rapidement et ne se reporter qu'aux précédents. Les précédents établis jusqu'ici définissent assez clairement ce que nous pouvons faire au sujet de la question de confiance ou de défiance, mais il n'y a, à ma connaissance, aucun cas dans l'histoire parlementaire du Canada où le rejet d'une mesure fiscale importante présentée par le gouvernement ait été traité comme une affaire secondaire et non pas comme une question de confiance.

Je le répète, j'admets que le gouvernement a le droit, sur le plan légal, de présenter la motion dont nous sommes saisis; et, sur le plan légal et constitutionnel, il a le droit de demander au Parlement s'il peut ou non rester au pouvoir malgré cette défaite, mais je vous en conjure, rendons-nous bien compte de ce que nous sommes en train de faire. Nous sommes en train de modifier la constitution canadienne, tout comme si le ministre de la Justice était tombé d'accord avec les dix gouvernements provinciaux pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

A partir d'aujourd'hui, disons-nous, la Chambre des communes peut exercer ses pouvoirs dans des circonstances différentes. Le gouvernement peut être mis en minorité sur une question importante sans être, pour cela, véritablement battu. Même si je m'oppose à cette motion, je crois non seulement qu'une motion de ce genre est recevable, mais qu'il serait bon de réfléchir et d'inventer quelque nouveau moyen de sortir d'une situation comme celle-ci, où le gouvernement est minoritaire. C'est ce que mon parti s'est efforcé de faire avant mon discours de janvier 1966, cité par le premier ministre et le ministre de la Justice. J'ai proposé qu'à l'égard d'amendements à l'Adresse en réponse au discours du trône, d'amendements au budget et de diverses propositions émanant de l'opposi-

tion, il soit convenu d'avance que le vote sur l'essence même de ces amendements soit distinct de la question de savoir si le gouvernement devrait démissionner et s'il devrait y avoir des élections générales. L'idée me paraît bonne. Nous constituons un Parlement de minorités, et la situation pourrait se continuer pendant quelques années. Je propose donc un bon dispositif qui devrait être inséré dans la constitution, mais il faudrait le faire en toute connaissance de cause et avec les garanties nécessaires.

Plusieurs membres du gouvernement ont dit avoir lu nos discours de janvier 1966, et que c'est précisément ce qu'ils sont en train de faire. Puis-je signaler qu'il existe trois différences importantes entre notre proposition de janvier 1966 et les événements actuels. La première, nous l'avons répétée à maintes reprises, mais elle ne semble pas avoir pénétré dans la tête des membres du gouvernement. Nous avons dit qu'il faudrait annoncer avant la mise aux voix, et non après, qu'une certaine question n'est pas une question de confiance, ce point devant être décidé séparément. Autrement dit, dans tout jeu, les règles doivent être fixées préalablement, et non après que deux ou trois parties ont été perdues dans l'engagement. A mon avis, c'est un trait essentiel de ce genre de changement dans notre constitution.

La deuxième différence—et je signale que je n'insisterai pas sur ce point autant que je pourrai le faire sur une ou deux autres choses—c'est que dans ma proposition de janvier 1966, je voulais parler de choses que propose l'opposition, de l'expression d'opinions dans des amendements à l'Adresse ou au budget. En réalité, je ne suis pas allé plus loin. Mais le gouvernement a appliqué le principe d'un deuxième vote non pas à quelque idée mise de l'avant par l'opposition, mais à l'une de ses principales mesures législatives. Le gouvernement ne peut contrôler ce que propose l'opposition, et je pense donc qu'il convient, s'il est renversé à propos d'une idée émanant de l'opposition, qu'il ait droit à un autre vote.

Cependant, le gouvernement est maître des mesures qu'il présente. C'est lui qui décide des mesures fiscales. Je prétends qu'en ce cas le gouvernement ne devrait pas avoir ce droit. Si le gouvernement trouve que cela n'est pas tout à fait juste et que ce principe devrait jouer dans les deux sens, je pense que nous pouvons négocier. Autrement dit, je n'attache pas autant d'importance à mon deuxième point qu'au premier, celui qui concerne le fait d'avertir les députés.

[M. Knowles.]

• (8.20 p.m.)

La troisième différence, c'est qu'en janvier 1966 nous ne proposions qu'un mécanisme, une disposition de procédure parlementaire qui permettrait à un gouvernement défait sur une motion de l'opposition de rester au pouvoir et de continuer à gouverner. Nous ne proposions pas un moyen qui permettrait au gouvernement de ramener une mesure déjà présentée et rejetée, mais voilà ce que le gouvernement actuel tente de faire. Il tente d'employer notre proposition comme moyen d'obtenir le droit de continuer à gouverner et l'applique à une situation qui permettrait au gouvernement de présenter de nouveau la mesure qui a été repoussée par la Chambre des communes le 19 février. Je sais que le ministre de la Justice a dit cet après-midi qu'il ne présenterait pas de nouveau le bill n° C-193, mais je suis inquiet; je n'en serai sûr qu'une fois cette histoire terminée. J'ai entendu ce que le ministre des Finances a dit et ce que le premier ministre (M. Pearson) a dit. C'est justement le sujet de mes préoccupations actuelles.

En donnant suite au genre d'arrangement que nous avons proposé en 1966, nous modifierions alors la constitution, mais en procédant d'une façon rationnelle qui faciliterait le fonctionnement de parlements minoritaires. A mon avis, trois choses sont essentielles: d'abord, il faut annoncer avant une mise aux voix, et non après, qu'il ne s'agit pas d'un vote de confiance; deuxièmement, cette proposition ne devrait s'appliquer qu'aux changements apportés par l'opposition et qui échappent à l'autorité du gouvernement; troisièmement, le gouvernement devrait avoir le droit de se maintenir, mais non de présenter de nouveau au cours de la même session une mesure rejetée. C'était là notre idée, et elle devrait être incorporée dans la structure de la Chambre, mais le gouvernement actuel l'a déformée d'une façon dangereuse. Cette motion, adoptée ou même rejetée, sera citée en exemple. Nous aurons ajouté à notre constitution un précédent tout aussi significatif, tout aussi utile pour le gouvernement et pour la présidence que tout ce qui s'y trouve déjà. Dorénavant, la prochaine fois qu'un gouvernement sera défait lors d'un vote, si important qu'il soit, il pourra dire: «Nous l'avons fait en février 1968, nous pouvons le faire de nouveau». Nous allons présenter une autre motion et recommencer la même fumisterie. Le droit d'agir ainsi figurera dans la constitution si la motion est adoptée. C'est surtout pour cela que je m'y oppose.

Monsieur l'Orateur, je pourrais m'étendre sur ces idées, mais je ne ferais que me répéter. Voilà à peu près ce que je comptais dire

à la Chambre plus tôt dans la journée, avant que le ministre de la Justice nous irrite comme il l'a fait avant le souper. Je le répète: nous sommes en train de faire une chose terriblement grave. Nous ne sommes pas seulement en train d'adopter une simple motion, en février 1968, nous sommes en train de modifier la constitution du Canada. Nous sommes en train de changer la façon dont fonctionne le Parlement. Certes, nous devrions apporter des changements, et nous devrions tenir compte de la situation minoritaire. Nous devrions aussi tenir compte des voies et moyens permettant de rester ici et de poursuivre les travaux du pays. Mais nous ne voulons pas appuyer une mesure qui permet au gouvernement de déformer nos paroles et de recourir à une nouvelle règle alors qu'il a perdu, en vertu d'une première règle, le droit de ramener une mesure déjà défaite par la Chambre des communes.

Je vois que mon temps de parole est à peu près expiré, monsieur l'Orateur; je devrai donc formuler en quelques minutes ce qui me reste à dire. Mes prochaines remarques ne se rattachent peut-être pas à ce que j'ai déjà dit et l'on m'accusera sans aucun doute de jouer à l'instituteur. Je vais cependant courir ce risque; d'ailleurs, je prendrai aussi une autre chance. J'espère que l'expérience du lundi soir 19 février et celle que nous avons vécue les jours qui ont suivi nous ont amenés à comprendre l'importance d'être présent à la Chambre des communes. Tout ce malheureux imbroglio dans lequel nous sommes depuis huit ou neuf jours ne se serait pas produit s'il y avait eu deux ou trois députés libéraux de plus à la Chambre le 19 février. Des gens comme le ministre de la Justice se plaignent qu'on ait perdu ces huit jours—en passant, le débat sur cette motion ne dure que depuis trois jours—mais les députés du gouvernement doivent se rappeler que tout cet imbroglio est dû au fait que tous les membres du parti ministériel n'étaient pas ici. J'irai même plus loin et je dirai que je souhaite que nous nous soyons rendu compte de l'importance d'assister aux séances de la Chambre des communes.

M. Nielsen: Mais pourquoi? Un vote ne signifie rien.

M. Knowles: Mon honorable ami dit que le Règlement ne signifie rien.

M. Nielsen: Non, un vote ne veut rien dire, alors pourquoi sommes-nous ici?

M. Knowles: Désolé d'avoir mal compris, car je sais que le député a écouté mes remarques antérieures dans lesquelles j'ai déclaré que nous devrions avoir un Règlement qui donne un sens aux votes. D'après moi, il est clair que la crise actuelle n'aurait pas eu lieu si plus de députés prenaient leur devoir au sérieux. Si l'on me permet de faire un brin de publicité, dimanche soir le député de Medicine Hat (M. Olson), le député de Peace River (M. Baldwin) et moi-même avons eu le privilège de participer à un programme d'appels téléphoniques de Radio-Canada intitulé *Cross Country Check-up*. On nous a demandé de discuter de la procédure parlementaire dans l'espoir qu'on nous poserait des questions qui feraient ressortir notre connaissance académique de ce sujet. On ne nous a pas posé beaucoup de questions de ce genre. Presque toutes avaient trait à la crise de cette semaine. Toutefois, bien que je n'aie pas compté exactement, je suis sûr que dans trois questions sur cinq—posées par téléphone et provenant de toutes les parties du pays—on demandait pourquoi les députés ne sont pas ici.

Une voix: Ils n'étaient pas tous en Jamaïque.

M. Knowles: Je vois que mes amis conservateurs me donnent leur appui en faisant ricocheter mes remarques chez les libéraux. Mais je m'adresse à l'ensemble de la Chambre. En fait, il n'y avait que 166 députés sur 265 à la Chambre des communes lundi soir dernier. Cela n'est pas à notre honneur. J'espère qu'à la suite de cette expérience nous nous rendrons compte que notre devoir est d'être ici. Je conviens avec le député du Yukon (M. Nielsen) que nous devons modifier nos usages de façon à ce qu'il vaille la peine d'être ici. Nous pouvons accroître l'importance de notre présence à la Chambre en apportant des modifications qui permettront à tous les partis et à tous les députés de participer au débat et qui feront compter chaque vote.

Monsieur l'Orateur, je déplore la façon dont l'autre côté a dénaturé les choses. Avec le reste de mes collègues, je dis que nous devrions rejeter la motion à l'étude, car en réalité elle ouvrirait la porte au retour d'impôts auxquels nous sommes fortement opposés. Je m'y oppose aussi parce que j'estime que l'adoption de cette motion ouvre la porte à des modifications constitutionnelles, qu'en fait elle effectue des modifications constitutionnelles, qui ne seraient pas à l'avantage du Parlement. D'autre part, si l'on considère nos problèmes et qu'on regarde ce qu'on peut faire, on peut à mon avis effectuer des changements qui vont rendre encore meilleure notre procédure parlementaire. J'espère que cela ne tardera pas.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je me sens forcé de participer au débat à cause des observations qui ont été faites, certaines à mon endroit dont je parlerai plus tard. Mais, avant de citer faits et chiffres relatifs à cet état de choses, je me suis demandé si les députés savaient que le parti libéral à la suite d'un vote favorable au cabinet, adopterait Nancy Greene comme sa sainte patronne, puisqu'elle nous montrera comment tout gagner en dévalant les pentes.

J'avais préparé l'essentiel de mon discours de ce soir avant la fabrication de toutes pièces de la majorité nécessaire pour étouffer la prétendue crise artificielle. Je veux faire consigner les commentaires que je vais faire, car la crise survenue il y a eu une semaine lundi et le débat des quelques derniers jours ont montré l'absolue nécessité de changer les règles de procédure à la Chambre des communes canadienne.

• (8.30 p.m.)

Je soutiens depuis 40 ans que le régime britannique et canadien de responsabilité parlementaire, en vertu duquel un gouvernement peut être battu sur n'importe quel vote, est ridicule; qu'au pays, nous devrions adopter le système des États-Unis, par lequel le Congrès est libre de voter comme il l'entend durant les quatre années de son mandat sans déranger le système parlementaire ou gouvernemental. Dans l'étude attentive que j'ai faite du régime américain tout au long de ma vie, j'ai eu connaissance de nombreux cas de rejet de mesures dont l'exécutif—le cabinet—aurait désiré l'adoption. Mais l'exécutif n'a pas eu à quitter Washington. Au cours du mandat de quatre ans, les représentants sont libres de dire ce qu'ils pensent; on ne les menace pas en disant: Si vous ne soutenez pas les projets de l'Administration, nous aurons des élections générales immédiatement. La situation—et pour reprendre l'expression du secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh), cette situation pourrie —causée lundi dernier par la maladresse des libéraux à la Chambre, éclaire d'une lumière vive un état de choses auquel il faudrait remédier.

Je pense qu'il en résultera un bien, car il nous faudra modifier les règles de la Chambre et le faire rapidement. Nous ne pouvons permettre que se prolonge une situation où des députés qui ont une opinion donnée sur une question quelconque voteront en tout état de cause en faveur de la motion s'ils sont assis à la droite de l'Orateur parce qu'on leur a dit que le cabinet souhaitait voir adopter la motion, tandis que les braves gens assis à la gauche de l'Orateur voteront contre ladite motion sous prétexte que c'est le rôle que l'on prête à l'opposition.

[M. Knowles.]

Je le répète, cette situation est ridicule. Il y a des compétences des deux côtés de la Chambre des communes du Canada et le peuple canadien est en droit de bénéficier de leurs lumières. Il est enfantin de prétendre qu'on pense bien à la droite de l'Orateur et mal à sa gauche. C'est une illusion qu'il faut dissiper. A la Chambre, c'est un vote de majorité qui devrait établir la loi.

Je commence à en avoir vraiment marre d'entendre les gens reprendre la remarque célèbre de Harry Truman: «Si vous ne pouvez pas supporter la chaleur, n'entrez pas dans la cuisine». J'approuve cette remarque de l'ancien président. Les critiques adressées aux députés et aux sénateurs peuvent souvent s'inspirer uniquement de ce principe. Cependant, j'aimerais donner un corollaire canadien qui, à mon avis, est meilleur: «Si vous ne pouvez pas tenir pendant les trois périodes de hockey, ne chaussez pas vos patins».

J'ai sous la main, monsieur l'Orateur, la réimpression provisoire du Règlement de la Chambre. L'article 75, qui figure à la page 72, dit nettement:

> Tout bill doit être soumis à trois lectures, en des jours différents, avant d'être adopté.

Un bill n'est adopté qu'après avoir subi trois lectures distinctes. Le parti libéral a-t-il oublié l'article 75 du Règlement, monsieur l'Orateur? A l'article 76 du Règlement, nous lisons:

> Lorsqu'un bill est lu en Chambre, le greffier y appose un certificat attestant cette lecture ...

Remarquez le pluriel en anglais.

> ... et en indiquant la date. Une fois que le bill a été adopté, le greffier en atteste le fait au bas du bill, et il indique la date.

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que trois lectures s'imposent avant l'adoption d'un bill. Il est tout à fait ridicule de prétendre qu'il s'agissait d'un rejet sur une question de procédure à une étape d'importance secondaire, la troisième lecture; cet argument est indigne de quiconque a eu une certaine expérience au Parlement. La troisième lecture est aussi importante que la deuxième, aussi importante que la première, et on devrait la considérer comme telle.

Je vous affirme, monsieur l'Orateur, que la liberté s'acquiert au prix d'une vigilance constante. Si le parti au pouvoir est incapable d'exercer une vigilance constante sur les mesures législatives qu'il présente, il fait mieux de se désister de ses fonctions et de céder les banquettes ministérielles à ceux qui

pourront exercer cette vigilance. Prétendre que la mesure législative relative à l'impôt sur le revenu a été adoptée en première lecture, adoptée en deuxième lecture et adoptée au cours de l'étude article par article du bill, et n'a connu l'échec qu'à la troisième lecture, c'est tout à fait puéril—je ne vois pas d'autre qualificatif que celui-là.

Le gouvernement oserait-il prétendre qu'une équipe qui n'enregistre aucun point, ni à la première ni à la deuxième période d'un match de hockey, n'a pas le droit de marquer des points au cours de la troisième période et de l'emporter? Va-t-on nous dire que, parce qu'une équipe de baseball ne marque aucun point au cours des huit premières manches, elle n'a pas le droit de frapper un circuit à la neuvième, alors que chaque but est occupé, et de gagner la partie? Vous ne pouvez modifier les règlements tout simplement parce que le jeu de baseball joue contre vous et vous ne pouvez les modifier au cours de la troisième période d'une partie de hockey.

On a aussi prétendu qu'une faible assistance à la Chambre avait causé la défaite de la motion. Le vote a été de 84 contre 82, je crois. Je trouve cela étrange. Si les députés étaient aussi peu nombreux, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté de nouveau le projet de résolution sur les Postes qui avait été rejeté par 14 contre 11? Je me trouvais à la Chambre cet après-midi-là et, lors de cette mise aux voix, je lisais mes épreuves du hansard à l'extrémité de la salle. Si un vote de 82 contre 84 témoigne d'une faible assistance, monsieur l'Orateur, que diable signifie un vote de 14 contre 11? Si un vote de 82 contre 84 n'a constitué qu'une défaite technique, pourquoi alors le gouvernement ne ramène-t-il pas le projet de résolution sur les Postes? Un tel projet devait, sauf erreur, procurer 30 millions de dollars par année, montant qui s'imposait de toute nécessité.

Après avoir franchi les étapes de la première et de la deuxième lecture, le bill de la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa de 1964-1965 avait été déféré au comité des transports. Au cours des délibérations de ce dernier, feu le député de Hull, M. Alexis Caron, avait proposé un amendement à certains articles du bill qui prévoyait la formation d'un conseil d'administration de la gare du chemin de fer du terminus d'Ottawa. Cet amendement de feu M. Caron avait été adopté par une seule voix de majorité.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, voilà ce qu'il est intéressant de noter. On a immédiatement reçu la consigne de bloquer le projet de loi au comité des transports jusqu'à la prorogation de la Chambre. On l'a donc, naturellement, bloqué au comité jusqu'à la prorogation de la Chambre, mais on ne l'a plus jamais discuté ici. Le projet de loi avait subi la première lecture, la deuxième lecture, et on l'étudiait, article par article, au comité des transports. Si l'on peut considérer à la Chambre des communes une défaite de 84 voix contre 82 comme une simple défaite technique, pourquoi n'a-t-on pas réintroduit le projet de loi sur la gare d'Ottawa? Pourquoi n'a-t-on pas réintroduit la résolution sur les Postes?

Dans ce domaine particulier, monsieur l'Orateur, je puis parler la conscience nette et les mains propres, car je n'étais pas à la Chambre le soir du lundi 19 février. Je me suis absenté après m'être pairé avec un membre de l'opposition. J'ajoute également ceci: depuis cinq ans et demi que je siège dans cette Chambre, jamais aucun de mes pairages n'a été rompu. Le whip du parti libéral peut d'ailleurs le confirmer.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'étais absent à cette occasion et je me trouvais à Toronto. Le 14 décembre, le chef du parti libéral a déclaré qu'il donnerait sa démission comme chef du parti au cours du printemps prochain. Il y a une semaine lundi soir, j'avais pour agréable tâche de choisir les délégués au congrès de leadership de parti libéral qui va choisir un nouveau chef pour notre parti.

• (8.40 p.m.)

Il y avait plus de 600 personnes dans la salle; c'était la réunion la plus nombreuse tenue jusqu'ici dans une circonscription de Toronto pour choisir des délégués. Cinq autres auront lieu plus tard, mais aucune des 19 réunions antérieures n'avait eu un auditoire aussi nombreux que le nôtre, soit 600 personnes. Peut-être que l'une des cinq qui restent dépassera ce nombre. Je l'ignore. Mais moi j'avais pairé jusqu'à mardi; c'était l'entente, parce que nous choisissions à Toronto les délégués qui assisteraient au congrès de leadership à Ottawa en avril.

Ne me tenez pas responsable du vote. Les membres du cabinet veulent savoir où étaient les députés libéraux ce soir-là. Mais ils ne se renseignent pas auprès des députés eux-mêmes; pas du tout, cela prendrait trop de temps. Ceux-ci sont censés venir leur avouer humblement: «Ce n'est pas ma faute, j'avais pairé.» Ou encore: «J'étais malade.»

Une voix: Arrogance.

M. Cowan: La responsabilité de ce qui est survenu ici le 19 février ne pèse pas sur tous ceux qui étaient absents. Il y avait, en Île-du-Prince-Édouard, 21 membres d'un comité de la Chambre des communes, dont dix libéraux et onze membres de l'opposition. Chacun était là pour le compte du comité des transports, avec l'autorisation de la Chambre. Tout était

légitime, et pourtant certains crient: «Où étaient les 21 membres?» Quelqu'un devrait préciser qu'ils étaient à une quizaine de milles de Charlottetown, pris dans une tempête de neige, derrière un camion-remorque replié sur lui-même. Ce n'est pas une honte pour ces 21 députés; il n'y a là rien de déshonorant. Mais je ne puis en dire autant de ceux qui s'en vont se balader en Jamaïque sans même s'arranger pour pairer. (*Exclamations*)

Lorsque je suis revenu à la Chambre mardi, le lendemain du 19 février, je me suis entretenu avec certains dirigeants du parti et j'ai parlé de mon pairage. Contrairement au député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) qui a déclaré que personne n'a communiqué avec lui avant que la majorité fabriquée n'ait été obtenue, trois ministres du cabinet sont venus me voir. Je dois ajouter qu'en leur parlant personnellement, je leur ai fait remarquer que le gouvernement avait été renversé lundi soir par 84 voix contre 82. J'ai dit: «D'après les renseignements que j'ai pu obtenir—je ne suis qu'un simple député et je suis supposé ne rien savoir et on ne m'a certainement fait aucune confidence—d'après les renseignements les plus sûrs que j'ai pu obtenir, une résolution sera présentée et si elle est adoptée, elle permettra de remette en discussion le bill nº C-193 et constituera un vote de confiance envers le cabinet». J'ai déclaré à un ministre: «Je ne voterai pas en faveur d'une résolution divisée en deux partie. Ce projet de loi a été coulé lundi soir par 84 voix contre 82; la seule façon de remettre le projet de loi en discussion est de proroger la Chambre et de le présenter à nouveau au cours d'une prochaine session si vous le voulez. Si tel est le cas, je me prononcerai en faveur du projet de loi dans une nouvelle législature, mais je ne le ferai certainement pas si le bill nº C-193 est relancé au cours de la présente session, quel que soit celui qui tentera de le présenter.» (*Applaudissements*)

Ma déclaration repose sur une décision rendue en janvier 1967 par l'Orateur actuel de la Chambre des communes—je crois, en effet, qu'il est parfaitement régulier de se référer à une telle décision. J'ai en mains des photocopies de cette décision. Je les ai montrées à deux des trois ministres en leur disant: «Notre sort dépend de ceci, car j'ai une confiance totale dans l'Orateur.» Cette décision porte sur un amendement que les libéraux voulaient présenter pour annuler une défaite sur le projet de loi sur les transports qu'ils avaient essuyée au comité plénier.

J'étais à la Chambre ce soir-là lorsque l'opposition, par 59 voix contre 57, a fait adopter un amendement. D'après ce que l'on m'a dit, les habitants de l'Ouest sont enchantés que l'opposition ait réussi à apporter cet amendement au bill. Mais vous vous souviendrez peut-être que deux jours plus tard, ce côté-ci de la Chambre a essayé de présenter un amendement qui aurait réintroduit dans le bill ce que l'opposition en avait retranché.

En lisant les *Journaux* de la Chambre des communes du Canada en date du 26 janvier 1967, on peut voir quelle a été sur ce point la décision de l'Orateur. Il a déclaré que l'amendement ne pouvait être présenté. Il s'est exprimé en ces termes:

> Tous les députés en conviennent, la plus importante des règles de procédure, c'est qu'une question déjà rejetée ne peut être présentée de nouveau au cours d'une même session.

Il déclare, dans la dernière phrase de la décision rendue:

> Je suis prêt à faire jouer ce doute en faveur du principe le plus important du commentaire et à rejeter l'amendement.

L'Orateur a rendu la décision appropriée le 26 janvier 1967; je remarque avec plaisir qu'il a parlé de «la plus importante des règles...» et non tout simplement d'une règle. Il a bien dit: «...la plus importante des règles de procédure, c'est qu'une question déjà rejetée ne puisse être présentée de nouveau au cours d'une même session». Dans la dernière phrase il dit «en faveur du principe le plus important du commentaire». Il n'a pas dit «un principe important».

J'ai prévenu un membre du cabinet que si le projet de résolution renfermait deux parties, il se heurterait à une opposition irréductible et on ne pourrait pas le présenter, car l'Orateur a déjà rendu une décision. Qui sommes-nous pour aller à l'encontre de ce qu'il a décidé avec compétence?

Un des membres du cabinet m'a répondu «Mais si l'Orateur approuve ce projet de résolution, serez-vous satisfait?» J'ai répondu: «Si l'Orateur estime qu'il ne se compose pas de deux parties, je serais satisfait. Si l'on ne parle pas de remettre à l'étude le bill nº C-193 au cours de la présente session du Parlement et si l'on ne tente pas de contourner la décision de l'Orateur, comme le cabinet a essayé de le faire pour le bill des transports, je consentirai au maintien du cabinet.» Voilà exactement ce que j'ai dit.

Je veux vous rappeler la façon dont le premier ministre est intervenu pour défendre sa position, le vendredi 23 février dernier. Il l'a fait dans les 200 premiers mots de son discours. La page 6921 du hansard rapporte ainsi ses paroles:

> Nous... avons accepté le rejet.

Plus loin, parlant en faveur de la motion, il dit:

Elle ne demande pas à la Chambre d'annuler le vote ou de le reprendre en considération.

J'aimerais maintenant me reporter à l'article 35 du Règlement de la Chambre: nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Remarquez qu'à la page 6923 nous lisons ces propos du premier ministre:

Elle ne demande pas à la Chambre d'annuler le vote ou de le reprendre en considération.

Plus tard, il dit ceci:

Nous avons indiqué très clairement que nous ne demanderons pas qu'on aille plus loin avec le projet de loi ...

Ainsi le cabinet avait armé cette motion d'une pointe. C'était mieux qu'on ne pouvait le craindre car on m'avait dit qu'elle aurait deux pointes. La décision fort sage de l'Orateur en ayant éliminé une, la motion ne porte plus que sur un aspect des choses.

Or, monsieur l'Orateur, je voudrais que vous considériez le fait qu'il n'y avait qu'une Chambre peu nombreuse pour se prononcer à 84 contre 82 et que, partant, il ne s'agissait que d'une erreur technique mineure; c'était un coup de hasard, nous dit-on. Mais qu'on songe au projet de loi sur la peine capitale. Nous l'avons maintenue par un vote de 143 à 112; donc, 255 députés se sont prononcés. Qu'est-il arrivé ensuite? Quatorze mois plus tard, le gouvernement saisissait de nouveau la Chambre des communes de cette même mesure. Si un vote exprimé par 255 députés ne retient pas le cabinet, quel vote y réussira? (*Applaudissements*)

Cette mesure a été ressussitée et adoptée par 114 voix contre 87. On l'avait repoussée auparavant par 14 voix contre 112, mais cette fois-là elle a été adoptée par 114 voix contre 87. Comme je l'ai dit alors, là où 112 députés avaient échoué 114 ont réussi 14 mois plus tard, quand l'affaire a été relancée par un bill du gouvernement après avoir reçu la promesse d'un vote libre. Je n'ai jamais rien entendu de plus révoltant.

• (8.50 p.m.)

Il est temps de modifier notre Règlement pour qu'on puisse tenir plus souvent des votes libres sans courir le risque d'une élection à chaque rejet d'une mesure ministérielle. On nous a expliqué, je le rappelle, que la question a été tranchée par un vote peu nombreux, de 82 voix contre 84, et que c'était un lundi aussi, jour plutôt inhabituel pour un vote, qu'il y a eu donc tromperie, manœuvre louche, etc. Monsieur l'Orateur, le 7 février j'ai proposé un amendement lors d'une troisième lecture. On prétend maintenant qu'un vote en troisième lecture est une simple question technique et qu'une mise en minorité importe peu. Pourtant, mon amendement qui demandait simplement à la Chambre de se former à nouveau en comité plénier pour réexaminer l'article 28 du bill de la radiodiffusion a été contrecarré par le parti libéral qui a rassemblé 107 voix pour faire repousser ma proposition.

Si la troisième lecture importe peu pourquoi se donner la peine de recruter 107 voix? Si la troisième lecture est après tout une étape purement technique quel mal pouvait entraîner l'adoption de l'amendement? J'ai l'impression que les dés sont pipés et ceux qui observent notre Règlement ne peuvent, me semble-t-il, obtenir le verdict qu'ils sont en droit d'escompter.

A propos du projet de loi visant l'impôt sur le revenu, un des orateur a fait allusion au cours de ce débat à un certain M. Jennings, je pense, auteur d'un ouvrage intitulé: *Cabinet Government*. Or, je n'aime pas entendre citer des passages de livres intitulés: *Cabinet Government*. A l'heure qu'il est la balance penche trop vers le gouvernement de cabinet, le gouvernement ministériel. Je voudrais voir plus de gouvernement parlementaire et moins de gouvernement ministériel et je n'aime pas les citations de cet ouvrage.

J'ai mentionné tantôt que je voulais parler d'une affaire personnelle. Je me suis tenu coi depuis le vote de lundi, voici plus d'une semaine. J'ai toujours été ici, sans jamais m'absenter. Mais dans le *Globe and Mail* de Toronto de jeudi dernier, j'ai lu un article coiffé du titre: «La crise s'aggrave à mesure que les partis révèlent leur stratégie». A la page 8, je suis tombé sur un passage intéressant. M. Pearson avait convoqué ce qu'on a appelé une conférence de presse officielle. J'ignore si ceux qui y ont assisté portaient l'habit ou le smoking.

M. Pearson a rappelé que M. Stanfield avait suggéré que le premier ministre pourrait céder les rênes du gouvernement à un autre libéral.

Je remercie le député de cette suggestion.

Il a dit qu'il devrait demander à M. Stanfield à qui il songeait, en ajoutant que tout membre du gouvernement ferait un bon premier ministre.

Le compte rendu poursuit:

«Même le député libéral Ralph Cowan (York-Humber)?» a demandé un reporter.

«Il ne fait pas partie du gouvernement», a vivement répliqué M. Pearson.

Je dois demander ce que pensent les quelque 100 libéraux de ce côté-ci de la Chambre qui ne sont pas du cabinet. S'ils ne font pas partie du gouvernement, pourquoi les rappeler pour qu'ils votent sur des questions de confiance et autres questions semblables? Pourquoi les membres du gouvernement ne peuvent-ils régler ces choses eux-mêmes—eux qui semblent capables de tout faire. (*Exclamations*)

J'ai écrit une lettre au premier ministre le jeudi 22 février, et je l'ai portée moi-même à son bureau. Je pourrais peut-être la consigner au compte rendu:

Je soutiens, depuis quelques années déjà, que le Canada n'est pas gouverné par ses représentants, mais qu'il est la victime d'un gouvernement de cabinet. Voilà qui dénote, évidemment, la différence marquée entre les membres du cabinet et les hommes et les femmes élus à la Chambre par leurs électeurs, ceux-ci s'imaginant que ceux-là feraient partie du gouvernement canadien.

Lorsqu'on m'a demandé de me présenter comme libéral en 1962, on a réclamé mon aide pour renverser le gouvernement Diefenbaker. On ne m'a pas demandé mon aide pour renverser le cabinet Diefenbaker. Lorsque j'ai été de nouveau choisi candidat par le parti libéral en 1963, les libéraux d'York-Humber étaient fermement résolus à renverser le gouvernement Diefenbaker, pas le cabinet Diefenbaker. Je me suis présenté en 1962 et en 1963 comme libéral, sans que personne sache qui ferait partie du cabinet Pearson si les libéraux étaient portés au pouvoir. Je n'ai pas tardé à apprendre, après 1963, qu'un simple député libéral ne vaut pas grand-chose aux yeux d'un cabinet outrecuidant et présomptueux.

(*Applaudissements*)

Je continue ma lettre:

Dans le *Globe and Mail* de ce matin, 22 février 1968, à la page 8, quatrième colonne, on mentionne votre commentaire sur la proposition de M. Stanfield selon laquelle le premier ministre pourrait confier le gouvernement à un autre libéral. Vous auriez dit que n'importe quel membre du gouvernement ferait un bon premier ministre. Je remarque la distinction entre ce que M. Stanfield aurait dit, il aurait employé le mot «libéral», et ce que vous auriez dit, c'est-à-dire que vous auriez employé le mot «gouvernement». Un reporter vous aurait alors demandé si même le député libéral, Ralph Cowan, ferait un bon premier ministre. Le *Globe and Mail* vous cite alors et vous fait dire: «Il n'est pas membre du gouvernement».

Au nom de ces cent quelques députés libéraux qui ne sont pas membres du cabinet, auriez-vous l'obligeance de nous faire savoir au juste quel est notre statut? Dans tout le Canada il se trouve des électeurs libéraux qui pensent que les députés libéraux sont membres du gouvernement libéral. Si je ne suis pas membre du gouvernement libéral actuel, qui ou que suis-je alors? Personnellement, je ne pourrais moins me soucier de ce que vous avez à dire de moi, mais j'aimerais pouvoir dire à cette centaine de députés libéraux qui ne font pas partie du cabinet ce qu'ils sont au juste à vos yeux.

[M. Cowan.]

J'ai en main un des avis hebdomadaires de convocation du caucus. Vous en appréciez sûrement le libellé: «Une réunion des partisans du gouvernement aura lieu, etc., etc.» Chaque fois que je reçois un de ces avis, je me demande ce que nous, simples députés libéraux, nous sommes, vu que, à la lecture de l'avis, il est évident qu'on ne nous considère pas comme des membres du gouvernement.

Maintenant que les Canadiens ont de vous l'assurance que je ne suis pas membre du gouvernement, vous n'avez pas idée comme je me sens libre à ce moment-ci.

(*Exclamations*)

J'ai alors dit au député de Lapointe (M. Grégoire) que j'appuierais sa motion. Il me l'avait demandé à une ou deux reprises. Je me sentais libre d'appuyer son amendement et je l'ai fait pour lui permettre de parler là-dessus.

A cet égard, j'aimerais citer quelques allusions et commentaires qu'on a faits au sujet des simples députés libéraux qui étaient absents. Je regrette que certains d'entre eux hésitent à prendre la parole; quant à moi, ce n'est pas mon point faible. J'ai ici un exemplaire de l'*Evening Telegram* de Toronto, d'hier soir, lundi 26 février. Voici ce qu'on y trouve en première page:

Le premier ministre, M. Pearson, a reconnu hier soir au réseau national de télévision que les libéraux ont commis une bévue lorsque la mesure fiscale a été rejetée lundi dernier. «Bien sûr, ils ont commis une bévue . . .»

On m'avait demandé de faire partie de l'équipe Pearson en 1962, 1963 et 1965. Belle équipe, lorsque le chef dit «ils ont commis une bévue». Où était le chef? A ce qu'il paraît, il n'avait même pas pairé.

«Bien sûr, ils ont commis une bévue; quand un gouvernement a 129 membres à la Chambre qui peuvent voter pour l'appuyer et ne peut réunir que 82 voix, il s'agit d'une bévue. Je n'essaie pas de l'excuser,» a-t-il dit. «Je savais que cela était possible. Je ne m'attendais pas à terminer mon mandat en paix.

«J'ai été très fâché . . . »

Ma deuxième fille a vécu en Jamaïque pendant deux ans après son mariage et je peux vous dire, monsieur l'Orateur, que c'est un endroit très agréable, même si l'on est fâché contre quelqu'un. Le meilleur, c'est que c'est si loin d'ici, qu'on se rend compte de sa colère seulement une fois qu'elle est tombée.

Voici un autre passage qui figure à la page 4 du même journal:

«J'étais furieux et scandalisé» a déclaré M. Pearson. Je tournais ma colère contre moi, à cause de mon absence, contre notre caucus . . . contre les députés absents.

Eh bien, j'étais absent et si quelqu'un a tourné contre moi sa colère, je n'en n'ai rien

su jusqu'ici. Je parle au nom d'un grand nombre de libéraux qui étaient absents ce lundi soir, car ils avaient des raisons valables de s'absenter. Il y a donc pas lieu de les accabler à cause de leur absence.

• (9.00 p.m.)

Le *Star* de Toronto a fait paraître hier soir, en premiere page, une vignette, sur cinq colonnes, de l'extérieur de la Chambre des communes. On pouvait lire en dessous: «Notre gouvernement a fait une gaffe». Quelle bévue ont commise ceux qui ont pairé et qui n'étaient pas ici? Et quelle bévue encore ces députés libéraux bloqués par la neige dans un autobus à la sortie de Charlottetown? Les députés libéraux ne sont pas considérés comme membres du Cabinet. Le ministre du Travail (M. Nicholson) qui avait été envoyé à New-Delhi, avec le plein agrément du cabinet était-il coupable de maladresse? Je voudrais voir moins de désinvolture chez ceux qui jettent le blâme sur des députés libéraux qui se rendaient là où leur devoir les appelait ou qui se trouvaient là où ils devaient être, et je souhaiterais que ceux qui étaient à des milliers de milles d'ici à un moment où leur présence était particulièrement vitale pour ce vote, s'abstiennent de toute critique.

Le premier ministre a été jusqu'à nous dire que nous étions tous ici à nous mordre les poings. Je ne connais pas un député libéral qui, ayant une excuse légitime pour ne pas voter ce soir-là, se soit mordu les poings. Si cette motion est adoptée, elle créera des précédents pour l'avenir, comme l'a souligné l'autre jour le député de Lapointe (M. Grégoire). Il a fait remarquer que, dans ce cas, il ne serait plus nécessaire que le cabinet remporte des votes. Ses membres pourraient se contenter de rester chez eux en déclarant: «Aujourd'hui, cela ne compte pas. Lundi, nous aurons un vote pour de bon.» En fin de compte, nous n'aurons même plus à sonner l'appel pour le scrutin. Ce vote projeté établira un précédent qu'il faudra éliminer en adoptant le système pratiqué au Congrès des États-Unis où les gens ont la liberté de voter pendant une période de quatre ans.

Je me trouve face au problème posé par le vote à deux tranchants. J'ai dit que je n'ai jamais pu appuyer une résolution de ce genre. Je vais écouter attentivement l'Orateur et l'écouter jusqu'à la fin. Je le répète, ils ont supprimé l'un des deux aspects mordants et nous allons maintenant avoir une mise aux voix. J'ai remarqué avec intérêt, avant qu'on fabrique la majorité, que la motion actuelle n'exprimait pas la confiance. Elle est rédigée de la façon suivante:

> ... la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill nº C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Fait intéressant, le cabinet ne demande pas un vote de confiance. Il dit qu'il s'agit ici d'un vote de défiance à l'endroit du gouvernement. Le fait qu'ils aient présenté cette motion prouve que le vote de lundi soir de la semaine dernière était un vote de confiance. Autrement, pourquoi aurait-on présenté cette motion? (*Applaudissements*)

S'il ne s'agissait pas d'un vote de défiance, le cabinet aurait pu présenter le budget des dépenses supplémentaires qui doit être approuvé sous peu, puis les crédits provisoires dont nous allons avoir besoin bientôt. Mais au lieu de présenter deux sujets de ce genre, puisque le cabinet n'avait pas été défait sur une motion de confiance—d'après les propos que nous avons entendus—il n'aurait pas été nécessaire de présenter la présente motion. Le fait qu'on l'ait présentée démontre que le vote sur la troisième lecture était une motion de confiance, et l'opposition doit être félicitée de s'être tenue en état d'alerte au moment de la troisième lecture.

Me voici en face du problème de revenir sur ma déclaration: Si la moitié du projet de résolution était éliminée, j'appuierais l'autre moitié. Je ne veux pas me placer dans cette situation, mais j'en arrive à cette situation patente. J'ai été élu à la Chambre en 1962. En novembre et en décembre 1962, ainsi qu'en janvier 1963—j'ai vu tous les comptes rendus du hansard à ce sujet—l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a dirigé l'attaque contre le gouvernement de l'époque pour avoir adopté des mesures par décret ministériel.

J'ai en main un exemplaire du hansard du 20 décembre 1962. A la page 3021, on y lit:

> La Chambre reprend la discussion interrompue le jeudi 6 décembre ...

J'ajoute que cela remontait au 22 et au 28 novembre.

> ... sur la motion de l'honorable M. Martin.

Qui voulait faire déposer de la correspondance.

> ... au sujet du décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-902, daté du 24 juin 1962, et de la modification du décret relatif à une

surtaxe sur des importations, C.P. 1962-987, daté du 11 juillet 1962, et au sujet de la liste de marchandises d'importation contrôlée, modifiée par le décret C.P. 1962-903, daté du 24 juin 1962, en ce qui concerne notamment la légalité desdits décrets.

L'argument relatif à la présentation de ces documents, que nous n'avons jamais vus, se fondait sur le fait que le gouvernement au pouvoir, en 1962, imposait des taxes sans l'autorité nécessaire. Ce qui impliquait une certaine prestidigitation quant au Tarif des douanes et à la loi sur l'administration financière. J'en ai parlé déjà à la Chambre, et je vais en parler une seconde fois. Nous sommes tous les obligés du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui avait exposé que la loi sur l'administration financière n'était pas respectée, car elle prévoyait qu'une liste soit dressée et déposée, indiquant la remise de sommes de plus de $1,000, selon la ruse appliquée par le gouvernement précédent.

Si la présente motion n'est pas adoptée et si le gouverneur général doit être prié de nommer une autre personne pour prendre la direction du gouvernement, nous perdrons un gouvernement qui a subi la défaite à la Chambre des communes sur un bill de finances. On me dit que ce n'était qu'un bill sans importance, qu'il n'aurait rapporté que 475 millions de dollars l'an prochain. Croyez-moi, le pays connaît véritablement l'inflation. (*Applaudissements*)

Certains se sont gaussés du regretté C. D. Howe—mais pas moi—parce que, dans un accès de colère à la Chambre, il s'était écrié «Qu'est-ce qu'un million?». Que feront-ils alors quand on leur dira que ce fut seulement une défaite technique, que cela ne coûtera au cabinet que 475 millions?

Monsieur l'Orateur, 475 millions de dollars, ce n'est pas une défaite technique, mais je dois choisir entre appuyer une motion qui permettrait au cabinet de mettre fin à la session, d'en ouvrir une nouvelle et de ressusciter le projet de loi défait il y a huit jours—et je voterais pour ce bill-là—d'une part, et, d'autre part, risquer de remettre les rênes de l'État à une équipe qui, par un décret du conseil et sans consultation du Parlement, a commencé, en 1962, à imposer les Canadiens pour 200 millions de dollars par année suivant l'évaluation d'alors, et nous ne savons pas encore quel en sera le total ultime. Je dois affirmer que, puisqu'on a éliminé la seconde pointe et qu'il me faut choisir entre bonnet blanc et blanc bonnet, je voterai en faveur de la motion qui sera mise aux voix sous peu. (*Exclamations*)

[M. Cowan.]

• (9.10 p.m.)

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai souvent soutenu et défendu le principe que c'est ici, à la Chambre des communes, que les débats doivent avoir lieu et non sur la place publique. J'aimerais vous dire que nous avons eu aujourd'hui un bel exemple d'un débat très utile, qui est un apport précieux au grave sujet dont nous avons à discuter.

Nous avons eu aujourd'hui la bonne fortune d'entendre des personnes compétentes et expérimentées. On nous a soumis des idées qui n'avaient jamais été débattues jusqu'ici. D'autres idées et suggestions ont été soulignées et ont été portées avec plus de vigueur à notre attention. C'est pourquoi j'ai toujours soutenu que c'est ici, à la Chambre des communes, que le débat doit prendre place, même s'il exige un peu de temps et qu'il ne se termine pas en un jour ou deux. A une question comme celle-ci qui touche à la constitution de notre pays, comme l'a montré le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans le discours très sensé et très habile qu'il a prononcé, pourquoi n'accorderions-nous pas tout le temps voulu?

Ce débat deviendra historique. Les spécialistes de la politique, les historiens et tous ceux qui étudient l'histoire parlementaire s'y reporteront. Les idées qui ont été présentées aujourd'hui devraient être étudiées. Si des modifications doivent être apportées à la procédure parlementaire, c'est bien ici qu'il faudrait le faire car le Parlement lui-même est une institution qui évolue.

Il a changé au cours des années tout en demeurant le même; il est demeuré le centre, le cœur et l'âme de la démocratie et de la liberté. C'est donc, pour moi, une raison d'approuver la tenue, à la Chambre des communes, de débats qui ne se terminent pas en un jour ou deux. Je ne m'oppose pas aux déclarations qui ont été faites à la radio et à la télévision. Je m'oppose plutôt à ce qu'on fasse entendre au public que seulement deux ou trois jours d'entretiens à la télévision et à la radio et des éditoriaux publiés dans les journaux suffisent. Je m'inscris précisément en faux contre l'idée qu'il convient alors de compter les voix et de passer à autre chose. Le débat d'aujourd'hui a montré que ma critique au sujet d'un débat public radiodiffusé n'est pas sans valeur.

J'ai l'intention d'aborder maintenant le principal point en litige dans cette controverse qui retient l'attention de la Chambre, soit le but et les effets de la motion dont nous sommes saisis, ainsi que le résultat de son adoption. Je veux le faire, car les Canadiens n'ont pas été parfaitement renseignés, à mon avis, sur le fond du problème. J'estime que l'adoption de cette motion accordera au pouvoir exécutif, au cabinet, une autorité complète et absolue sur le Parlement. Je montrerai comment le pouvoir de la Chambre des communes a été peu à peu réduit et comment on a constamment empiété sur les droits et les privilèges des députés, au cours de la période où j'ai eu le plaisir et l'honneur de siéger ici.

La restriction des pouvoirs de la Chambre a vraiment commencé lorsque le gouvernement actuel a été élu, en 1963. On a vite pris des mesures pour modifier le Règlement en apportant des restrictions aux débats et en renforçant les pouvoirs de l'exécutif. Avant 1963, la Chambre avait coutume, comme cette institution est en évolution constante, de mettre sur pied, sous la présidence de l'Orateur, un comité du Règlement chargé d'étudier les modifications à apporter au Règlement. C'est la méthode que l'on a suivie de 1952 à 1963, ou de 1952 à 1962—qui est la période que j'ai connue—sous la présidence des Orateurs de ce temps-là. Le comité, au sein duquel tous les partis étaient représentés, ne faisait rapport à la Chambre que des modifications proposées qui avaient recueilli l'accord unanime des membres. Beaucoup de changements ont été ainsi apportés, mais je vous ferai grâce de leur énumération. En 1964, le gouvernement libéral a aboli cette méthode et a décidé de proposer lui-mmêe les modifications à apporter au Règlement. Au lieu d'obtenir l'accord de tous les partis, il a insisté pour subordonner toute modification à un vote majoritaire qu'il a estimé préférable pour la Chambre et, en dépit de protestations énergiques, il a imposé le Règlement actuel.

Ces récents changements imposés par le gouvernement ont eu de graves conséquences. L'étude du budget principal des dépenses a été limitée à 30 jours. L'expérience acquise au cours des trois dernières années révèle combien la chose a été avantageuse pour le gouvernement. La Chambre n'a pas examiné les crédits de nombreux ministères qui ont été automatiquement adoptés le 30e jour, grâce à l'imposition du baîllon. Cette façon d'agir a restreint sensiblement la liberté des députés, durant la discussion des dépenses proposées, et a étendu outre-mesure l'autorité du pouvoir exécutif. La deuxième modification apportée récemment au Règlement, c'est l'emploi de la clôture sous couvert de répartition du temps. Cette méthode entrave impitoyablement la liberté des députés et accorde une autorité extraordinaire au pouvoir exécutif.

Sous le prétexte spécieux de moderniser le Règlement et d'accélérer les travaux, on a modifié le caractère du Parlement et réduit son efficacité en restreignant les droits des députés et en accroissant le contrôle et l'influence de l'exécutif. Nombre de députés ont été induits à entraver le Parlement et à transférer le pouvoir de la Chambre à l'exécutif. La motion dont la Chambre est saisie et qui figure au *Feuilleton* achèvera de rendre l'exécutif souverain, car maintenant il contrôlera les votes de la Chambre des communes. C'est le pouvoir absolu. Jusqu'à présent, les votes aux Communes étaient jugés très importants. Ils imposaient une contrainte au gouvernement et ont souvent mis son existence en danger. Entrevoyant la possibilité d'un vote défavorable, des gouvernements successifs ont souvent modifié des mesures soumises à la Chambre. Dans certains cas, ils les ont retirées. Cette crainte n'existera plus maintenant. On pourra se soustraire à un vote défavorable en présentant une motion de confiance et en sous-entendant les effets néfastes d'élections générales, à moins que les députés ne s'inclinent devant le gouvernement.

L'efficacité de cette menace se révélera peut-être sous peu à la Chambre. Déjà, certains critiques du gouvernement ont manifesté leur intention de voter en faveur de la motion ou de s'abstenir. Voilà qui assure au gouvernement une majorité. Si le truc réussit cette fois, il réussira à l'avenir et on y recourra. La méthode que le gouvernement est sur le point d'établir affaiblira gravement, inévitablement et réellement l'autorité du Parlement. Le premier ministre et les membres du cabinet détiendront un pouvoir égal à ceux d'un dictateur. La force de la Chambre des communes tenait surtout à son droit de regard sur l'imposition. Le rejet, par la Chambre, du bill n° C-193, le lundi 19 février, démontrait parfaitement l'exercice de ce droit de regard. Les Communes ont refusé d'imposer à la population le supplément de taxes proposé par le gouvernement.

Des représentants du peuple, convoqués pour approuver le prélèvement d'impôts pour assurer des revenus à la Couronne, ont cons-

titué le premier Parlement. Au cours des siècles, ce dernier a graduellement obtenu le plain contrôle des finances de l'État, réduit le pouvoir de la monarchie absolue, detruit la croyance en le droit divin des rois, établi un gouvernement responsable et investi d'une autorité limitée l'exécutif ou le cabinet. Nous sommes aujourd'hui témoins, au Canada, de l'accroissement graduel mais constant du pouvoir de l'exécutif qui tente présentement à outrance d'exercer un pouvoir absolu. A l'avenir pas un seul gouvernement, si incompétent, si extravagant ou si autocratique qu'il soit, ne sera remplacé au cours de son mandat de cinq ans à moins qu'il le demande lui-même ou que ses membres se révoltent. Aussi longtemps que l'exécutif réussira à réunir tous les députés qu'il faut pour assurer une majorité lors d'un vote de confiance, il pourra se maintenir en fonction et prélever tous les impôts qu'il voudra, s'adonner à toutes les extravagances de sa fantaisie et adopter toutes les lois qu'il jugera nécessaires pour arriver à ses fins.

Le vote à la Chambre des communes ne signifiera plus rien, sauf l'enregistrement d'opinions. Aucun député, à l'avenir, ne se sentira spécialement tenu de voter. Quelle urgence présentera la mise aux voix, quelle importance aura-t-elle? L'absentéisme sera plus que jamais de mise. Les débats dégénéreront. Pourquoi se donner la peine d'attaquer un bill du gouvernement, de présenter des amendements ou de réunir les députés pour voter en deuxième lecture, à l'étape du comité ou en troisième lecture alors que l'exécutif, d'un geste, pourra annuler tout le processus? Pas même les votes séculaires sur l'Adresse, en réponse au discours du trône, n'auront de validité. Si un vote défavorable se produisait alors, l'exécutif prétendrait que ce n'était là qu'une erreur, qu'il faudrait attendre d'examiner le programme en détail et que la Chambre voudrait assurément reconsidérer la question au lieu d'avoir des élections sur-le-champ. On presenterait alors une nouvelle motion de confiance.

• (9.20 p.m.)

Que dire des fameuses motions de défiance à propos des subsides? Elles n'auront plus aucune signification. Si elles sont adoptées, le gouvernement ne démissionnera pas mais prétendra que la Chambre n'a fait que critiquer certains points de son programme ou de son administration et que la ligne de conduite à suivre serait de procéder à un autre vote plutôt que de convoquer des élections générales. Les votes sur le budget, auxquels on a toujours accordé jusqu'ici une importance capitale pour la politique du gouvernement, n'auront plus de signification. (*Applaudissements*)

Nous en avons eu un exemple frappant la semaine dernière. Si un vote sur le budget est négatif, le gouvernement présentera une autre motion, les députés repenseront le problème et auront une deuxième chance de décider s'ils voulaient vraiment la tenue immédiate d'élections ou s'ils voulaient simplement exprimer leur mécontentement à propos d'une partie des propositions du gouvernement.

La motion à l'étude, comme l'ont fait observer d'autres orateurs, vise à introduire dans notre régime parlementaire un élément du système républicain pratiqué aux États-Unis. Dans ce pays, l'exécutif, séparé et à part du Congrès, propose des mesures législatives mais ne démissionne pas si elle sont rejetées; on ne peut non plus renverser l'exécutif par un vote. L'exécutif au Canada, étant un élément du Parlement, est comptable au Parlement et celui-ci peut le renverser. Et voilà que, dans la nouvelle formule, l'exécutif ne risque plus aucune défaite.

Cette motion menace l'essence même du système parlementaire. Elle bouleverse nos pratiques constitutionnelles. Elle détruit notre système de gouvernement. C'est une mesure dictatoriale visant à reléguer le Parlement au rang d'une simple association où l'on s'exerce à l'art oratoire. Elle a pour objet de confier le pouvoir absolu à l'exécutif. Cette motion menace aussi la liberté individuelle, car elle enlève tout pouvoir aux députés. Si je me trompe sur la gravité de la situation, je ne suis pas le seul dans ce cas et je vais citer quelques témoignages dans ce sens.

Dans le *Telegram* de Toronto paru le mardi 20 février, je lis ces mots concernant l'idée qu'un vote de confiance puisse être demandé:

C'est mauvais. Un vote de confiance ne devrait pas être autorisé. Ce problème en vient à concerner la suprématie du Parlement. Or, celui-ci s'est déjà prononcé.

Le Parlement est au-dessus de n'importe quel gouvernement ou parti.

(*Applaudissements*)

La *Gazette* de Montréal du 22 février contient les mots suivants:

On n'est pas loin...

A propos du gouvernement.

...de mépriser le Parlement. Au cours de la brève séance d'hier, le gouvernement s'est vu submergé, comme si c'était une marée, par les problèmes fondamentaux de la démocratie parlementaire. Si la Chambre n'a pas, finalement, tous les pouvoirs sur les bills financiers, elle n'a, en fin de compte, aucun pouvoir.

Le *Globe and Mail* du 21 février dit ceci:

La vérité, c'est que s'il devait y avoir un vote de confiance de rattrapage chaque fois que le gouvernement, minoritaire ou non, est défait à l'occasion d'un bill monétaire d'importance majeure, il n'y aurait plus de gouvernement responsable au pays...

Si nous leur permettions de s'en sortir, combien d'entre eux reverrions-nous encore au Parlement...

Évoquant les membres du Parlement:

... sauf en ces circonstances officielles où l'on aurait formellement réclamé un vote de censure? Des programmes majeurs du gouvernement pourraient être rejetés l'un après l'autre et tant qu'il y aurait un nombre suffisant de politiciens peu enclins à voir intervenir des élections immédiates, nos bons amis pourraient regagner Ottawa pour voter la prolongation de la confiance envers le gouvernement.

Dans l'intervalle entre la défaite et la motion de confiance, les gouvernements auraient toute liberté d'entreprendre toute action ou d'accorder toutes faveurs qu'ils jugeraient nécessaires au maintien de la confiance.

Voilà qui est assez fort, de la part du *Globe and Mail,* et qui touche à certaines répercussions de l'affaire que l'on n'a peut-être pas reconnues. L'article se termine par ces mots:

Même le premier ministre Pearson, en ce moment difficile, ne devrait pas vouloir imposer pareil état de choses au Canada.

Je tire de la *Gazette* du lundi 26 février un article qui a pour titre: «Quel précédent pour l'avenir?» Voilà bien ce qui m'inquiète depuis. Qu'allons-nous transmettre à nos successeurs? Nous ne sommes pas éternels. Que sera le Parlement de l'avenir? Voyons ce que dit la *Gazette*:

L'importance du vote à la Chambre des communes ... ne réside plus dans la question de savoir si le gouvernement sera défait cette fois-ci ... Ce qu'il y a de plus grave, c'est de savoir quelle sorte de précédent sera établi, si la motion du premier ministre est adoptée.

Telle est toujours la principale difficulté des méthodes et procédures extraordinaires. Même si elles réussissent à atteindre quelque but immédiat et provisoire, elles subsistent au point d'influencer l'avenir. La vie parlementaire tourne autour de nombreux précédents. Quelle sorte de précédent cette motion constitue-t-elle pour les années à venir?

Un tel précédent pourrait avoir différents effets sur l'avenir du Parlement. Ainsi, il pourrait entraîner une nouvelle insouciance de la part des gouvernements. Jusqu'ici, la possibilité d'une défaite à la Chambre par rapport à un projet de loi très important a toujours été une affaire excessivement sérieuse ...

Tout cela pourrait maintenant changer. La défaite d'un gouvernement ne serait plus quelque chose de capital. Il pourrait se reprendre sans cesse à l'instar d'un directeur de la production cinématographique qui peut jeter un bout de film et rappeler les acteurs pour une reprise.

J'admets que c'est une preuve assez solide que j'offre à l'appui de la thèse que j'ai exposée. Dans la *Tribune* de Winnipeg du samedi 24 février, sous le titre *Le Parlement, notre plus noble institution,* paraît un article de R. W. Queen-Hughes, où figure ce paragraphe:

A une époque où le pouvoir non réprimé devient plus centralisé que jamais, le régime parlementaire, produit de l'empirisme, est un moyen incomparable pour sauvegarder les libertés de la personne. Aucun tribunal, nulle part, n'est mieux outillé pour le faire que les représentants souverains du peuple ... c'est-à-dire les députés.

Ce sont des extraits de journaux. Je cite maintenant les paroles du chef du parti progressiste-conservateur lorsqu'il a pris la parole à Ottawa le samedi 24 février. Je souscris à chacun des mots que le chef de ce parti a employés et j'estime qu'ils devraient être imprimés et adressés à chaque conservateur du pays et à tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde de notre liberté. (*Applaudissements*)

Les voici:

En vertu du régime modifié, ou inventé, par MM. Pearson et Caouette, l'exécutif est raffermi, le Parlement affaibli; l'exécutif devient moins responsable, le Parlement moins suprême; il devient plus facile au cabinet d'en faire à sa tête, plus difficile au Parlement ou à la population de l'en empêcher.

• (9.30 p.m.)

Le cabinet acquiert plus de liberté, le Parlement —et les Canadiens—en ont moins.

C'est ainsi que s'écrit l'histoire. C'est comme cela qu'une institution s'altère. Comme cela que la liberté s'amoindrit. Comme cela que la responsabilité s'effrite. Comme cela que nous affermissons l'emprise du dispositif qui gouverne et que nous affaiblissons la protection de ceux qui sont gouvernés.

J'aurais aimé avoir moi-même écrit ces mots.

J'espère que les gens commencent à envisager le problème à ma façon. J'ai montré aujourd'hui cette citation à quelques personnes qui s'occupent des organes de communication et je leur ai demandé pourquoi les gens de la radio et de la télévision ne répétaient pas cela à toutes les heures à leurs stations, comme ils l'ont fait pour la propagande effectuée la semaine dernière par le premier ministre. (*Applaudissements*)

Ne me dites pas qu'on a présenté aux gens le véritable problème de manière à leur permettre de se prononcer vendredi ou jeudi soir. Combien d'entre eux ont entendu la déclaration selon laquelle notre liberté a diminué, ou même des déclarations semblables?

M. Nesbitt: Exactement comme dans le roman: «1984».

L'hon. M. Churchill: Durant la période que j'ai passée à la Chambre, de 1951 à aujourd'hui, il y a eu trois attaques d'importance

contre les droits du Parlement. Celle-ci est la troisième et la pire de toutes. La première eut lieu en 1955, au cours du débat sur la production de défense, dont on a bien souvent parlé, lorsque l'honorable C. D. Howe voulait que la Chambre lui accorde des pouvoirs complets, illimités et à perpétuité, en vertu de cette loi si importante.

M. Horner (Acadia): Le ministre actuel était son sous-ministre.

L'hon. M. Churchill: L'opposition conservatrice a résisté à cette tentative. Nous avons dit: «Cela n'est pas juste». Nous avions confiance en l'honorable C. D. Howe, qui était un homme d'honneur et un ministre très compétent. Mais nous avons dit: «Et ceux qui vous succéderont à l'avenir?» Maintenant que j'ai vu ceux qui lui ont succédé, je rends grâce à Dieu que nous ayons adopté cette attitude-là. (*Applaudissements*)

On me dit: «Ce débat est chose du passé. Il ne comptait pas». Il comptait. Nous avons lutté pendant 11 jours. Nous avons discuté des droits du Parlement. Certains de mes bons amis dans la tribune des journalistes ont dit: «Vous ne ferez jamais comprendre ce principe à la population canadienne». Les Canadiens sont beaucoup plus intelligents que certains journalistes voulaient bien l'admettre à l'époque. Ils ont saisi le problème. Personne ne nous a dit à ce moment-là: «L'issue du vote n'est pas douteuse». Nous n'avons jamais pensé qu'elle pouvait l'être. Il y avait 51 députés conservateurs de ce côté-ci de la Chambre et 170 libéraux. C'était comble de ce côté-là. Nous avions les membres du NPD de ce côté-ci—une position très peu confortable pour le parti conservateur. Nous avons débattu la question pendant 11 jours. Qu'est-il arrivé? Heureusement, j'ai dressé un résumé des événements à ce moment-là, ce qui m'a permis de me remettre les faits en mémoire. Le débat a mal débuté; certains de nos députés ne voulaient pas y participer. On se moquait de nous. Des gens qui avaient entendu parler de la chose nous ont écrit ou téléphoné pour nous dire: «Vous faites fausse route. Abandonnez la partie».

Graduellement, la question en jeu est apparue clairement aux députés de la Chambre des communes et aux Canadiens. Quand le gouvernement s'aperçut qu'il était dans une situation difficile, ses partisans nous ont présenté un amendement, que nous avons examiné très attentivement et que nous avons trouvé trop tortueux à notre goût. Le débat s'est poursuivi, et le gouvernement s'est obstiné. Finalement, le premier ministre St-Laurent, éminent homme d'État canadien, a fait ce qu'il fallait. Il a dit: «Cela n'est pas bien. Nous prévoirons une restriction dans la loi sur la production de la défense.» Et la restriction a été imposée. Ce jour-là, il a protégé les droits du Parlement. Supposons que nous eussions abandonné la partie en disant: «Peu importe. Nous sommes en minorité avant de commencer.» Qui aurait l'autorité de faire cela aujourd'hui dans un gouvernement marqué par tant de changements successifs au sein du cabinet depuis cinq ans? Serait-ce quelqu'un comme le très honorable C. D. Howe? Cette fois-là, nous avons protégé les droits du Parlement.

La deuxième attaque d'importance contre les droits du Parlement eut lieu en 1956, au cours du grand débat sur le pipe-line. Au départ, la liberté de parole ne semblait pas en jeu. D'autres questions furent considérées, mais avant la fin, la liberté de parole à la Chambre était devenue la principale cause à défendre. La clôture a été imposée avant que l'étude de certains articles aient été abordée, et une bataille acharnée fut livrée. Pendant tout le conflit, des gens disaient: «Vous ne devez pas agir ainsi. Arrêtez. Vous détruisez le Parlement. C'est mauvais. Finissez le débat dès maintenant. Il y a trop longtemps que cela dure, et l'issue du vote n'est pas douteuse», parce qu'il y avait 51 députés conservateurs et 23 néo-démocrates qui appuyaient notre position et dont nous appuyions la position, contre 170 libéraux. J'attribue tout le mérite de cette bataille prodigieuse pour la liberté de parole au Nouveau parti démocratique, dirigé par mon collègue à la Chambre des communes et qui était aussi parfois mon ami dans Winnipeg-Nord-Centre.

La liberté de parole est importante. Elle est essentielle au fonctionnement de cette institution. Des hommes expérimentés s'en sont rendu compte et nous avons combattu. Le parti libéral a presque détruit le Parlement. Sans merci, ils ont sacrifié l'Orateur et ont presque anéanti son rôle à la Chambre. Mais nous avons gardé la liberté de parole dans cette assemblée; sans cette liberté, que nous resterait-il?

Le troisième assaut important contre les droits du Parlement a lieu présentement. La raison pour laquelle je prends cette affaire tellement au sérieux ne tient pas seulement à ma conviction en ce qui touche ces questions mais aussi à l'expérience que j'ai acquise ici, et chacun est influencé par son éducation et son expérience. J'ai vu dès le début que la difficulté serait très grande, qu'une crise éclaterait et qu'une épreuve de force opposerait

les deux côtés de la Chambre. Je me suis rappelé d'autres débats et je savais quels sacrifices ils comportaient, car la santé de plusieurs députés a été atteinte et je pense que des décès prématurés sont survenus à la suite du conflit de 1956.

Nous avons continué la lutte. Elle ne s'est pas dénouée en un, deux ou trois jours, et nous ne nous sommes pas alarmés à l'idée que la partie était jouée d'avance. Ce qui m'inquiétait tant la semaine dernière—et je n'entrerai pas dans tous les détails de la situation —c'est qu'on ait déclaré que les Canadiens étaient informés, qu'il connaissaient tout de l'affaire. Les vis-à-vis ont pris leur décision. On nous a dit: «Mettez fin au débat. Ne créez pas d'obstruction. Taisez-vous.»

• (9.40 p.m.)

Ce qui m'a le plus déprimé, entre autres choses, ces dernières années, ce sont les attaques continuelles contre cette institution. La chose s'en vient. Certains amis nous disent: «Que faites-vous au Parlement? Pourquoi parlez-vous tant? Pourquoi n'expédiez-vous pas les travaux? Le vote est réglé d'avance. Finissez-en.» J'ai dit ce soir à l'une des émissions de télévision sur le sujet des attaques contre le Parlement: «Tout ce que je puis dire à ceux qui les mènent, c'est «Dieu vous pardonne, car vous ignorez ce que vous faites.»» J'ai ajouté qu'à mon avis des forces de subversion tendant à détruire notre Parlement sont à l'œuvre dans notre pays. Une fois notre Parlement détruit, vous perdez votre liberté et je perds la mienne. Où donc trouverez-vous la liberté, si ce n'est dans cette institution qui est le cœur, l'âme, le centre de la liberté de notre pays?

D'aucuns disent que nous allons plonger le pays dans de nouvelles élections. On pourrait penser qu'aller aux élections c'est se jeter dans l'eau froide. On en parle avec un frisson d'horreur. Il y a aux États-Unis des élections à tous les deux ans et certains sont peut-être mécontents. Nous n'avons pas d'élections aussi souvent. Il y a des élections municipales chaque année. Est-ce mauvais d'avoir des élections chaque année? Nous avons, tous les trois ou quatre ans, des élections provinciales. Environ 99 p. 100 des électeurs du pays ne consacrent pas plus de 10 à 15 minutes à déposer leurs bulletins au cours d'une élection. J'ai voté à une élection provinciale, pas la dernière mais celle d'avant. Je connaissais et respectais le candidat. Tout au long de cette campagne électorale, qui a duré cinq semaines, j'ai fermé mon poste récepteur à chaque discours; je n'ai pas regardé la télévision; j'ai jeté au panier la propagande électorale au fur et à mesure que je la recevais; je n'ai regardé aucune annonce dans les journaux; je n'ai assisté à aucune assemblée, puis il m'a fallu 15 minutes pour sortir de chez moi et déposer mon bulletin au bureau de vote. Je connaissais les questions en cause et j'avais confiance au candidat. Et il en est ainsi pour des millions de personnes à chacune des élections générales.

Il ne s'agit pas de se précipiter dans une élection et de s'affoler. Je ne préconise pas une élection en ce moment. Je ne crois pas qu'elle soit nécessaire. On peut trancher cette question de façon tout à fait différente, je crois. La Chambre est paralysée. La présente motion portera atteinte au Parlement, à nos institutions libres, à moins que je ne m'illusionne et que les témoignages que je vous ai apportés soient faux. A moins que la plupart des député de ce côté-ci de la Chambre fassent erreur, voilà ce qui adviendra.

Alors que pouvons-nous faire pour que la motion soit retirée? Vous dites qu'on ne saurait pas faire d'obstruction systématique. Les gens disent que ce serait inconcevable et que vous ne devez pas engager ce genre de débat mais plutôt vous attaquer aux travaux. Nous voulons protéger la liberté de cette institution, les droits du Parlement et la liberté de nos citoyens. Notre seul recours est de débattre la question à la Chambre des communes. Qu'allons-nous faire? Irons-nous avec des pancartes à 24 rue Sussex dire «Cher monsieur Pearson, ayez l'amabilité de supprimer cette motion.» Nous n'allons pas nous battre à coups de poing. Nous ne voulons pas d'une guerre civile. Le Parlement existe dans le but exprès de mener des débats d'une manière raisonnable en vertu de règles justes. D'après mon expérience, si le débat porte sur la question principale, vous obtenez des opinions clairement exprimées et, à un certain moment, un dénouement se produit immanquablement. Au cours du débat sur la production de défense, un incident est survenu. Le chef d'État, M. St.-Laurent, a résolu le problème.

Ce grand conciliateur, cet homme politique de renommée mondiale, cet homme qui peut négocier aux Nations Unies, au sein du Commonwealth, avec n'importe quel pays et aboutir à un accord ne peut négocier avec les Canadiens. Ce héros à l'étranger est un tyran dans son pays. A l'étranger, il a recours à des mesures de conciliation, mais ici le bulldozer écrase ses concitoyens et détruit cette institution. Notre premier ministre veut-il passer dans l'histoire comme étant le seul premier ministre à s'être attaqué au cœur même de cette institution? Il y a des millions de personnes qui voudraient lui rendre hommage en qualité d'homme politique de stature internationale, mais que penseront-elles maintenant?

Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas lieu de déclencher des élections. Le premier ministre pourrait jouer son rôle de diplomate. Il pourrait s'entretenir avec le chef de l'opposition (M. Stanfield). Ces deux hommes sont des dirigeants de la Chambre des communes. En outre, monsieur l'Orateur, les traditions et les coutumes de cette institution sont confiées à leur garde. Pourquoi ne peut-on pas transiger? Cela m'est égal que nous établissions un autre précédent. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pourrait arranger les choses, et je le dis en toute honnêteté.

Peu m'importe que le premier ministre, M. Pearson, reste au pouvoir pendant cinq semaines encore. Some toute, il a servi son pays pendant 50 ans. Voilà ce que je lui dis: Renoncez à la motion et sauvez le Parlement, sauvez nos libertés. En échange, nous mettrons fin à ce débat. Nous vous laisserons au pouvoir pendant cinq semaines encore. Nous aurons certainement expédié les affaires essentielles, le budget supplémentaire et les crédits provisoires pour la fin de mars. Il nous sera alors loisible de proroger la session ou d'ajourner, le congrès libéral, pourra avoir lieu et un nouveau chef sera choisi, le premier ministre pourra alors se retirer avec honneur. Nous laisserons le nouveau chef du parti libéral revenir à la Chambre et y présenter éventuellement un budget pour redresser la situation financière et économique du Canada. J'en appelle au premier ministre et au parti libéral. Le parti libéral a une longue et honorable histoire. Quel est le parti qui a lutté pour un gouvernement responsable, pour la liberté de parole, pour la représentation par le peuple—c'est le parti libéral. C'est le parti libéral qui au 19e siècle a représenté la liberté. Ce n'était pas comme maintenant un parti opportuniste et avide de puissance. Je conjure les membres du parti libéral de faire pour le Parlement et pour le pays ce que leurs ancêtres ont fait pour le Canada au 19e siècle. Voilà ma solution du problème. Elle est réalisable par la voie de négociations, sans obliger le pays à voter et sans nous encombrer d'un précédent qui sapera le dynamisme du Parlement. Voilà, monsieur, ce que j'en pense.

• (9.50 p.m.)

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, les circonstances ont voulu que les travaux de la Chambre soient retardés depuis quelques jours, par le jeu d'un Règlement et de procédures qui devraient être modifiés. La population canadienne désire autre chose que des débats stériles entre politiciens qui semblent chercher la meilleure occasion d'assurer l'avenir de leur parti, au lieu de préparer l'avenir du pays. Espérons, au moins, que le précédent qui sera sans doute crée aura des effets salutaires dans l'orientation des modifications qu'il est nécessaire d'apporter à la procédure.

Nous assistons présentement à un débat qui a été provoqué par un manque d'observation de la part de l'équipe libérale, qui ne semble pas réaliser que les citoyens canadiens sont déjà écrasés par une variété de taxes qui contribuent à amener les plus rusés à utiliser des moyens variés pour contourner les règlements établis.

Les circonstances se prêtent assez bien, ici, pour ajouter que le système financier vicié que nos politiciens appuient et duquel ils s'accommodent a grandement contribué à amener les citoyens à chercher des moyens d'éviter, dans la mesure où ils le peuvent, les nombreuses taxes et les impôts trop lourds qui les accablent.

Nos politiciens, avec cette mentalité de «taxeux», sont dans une forte proportion responsables de l'état de choses que nous constatons relativement au sens des responsabilités, à l'honnêteté et à la droiture dans les relations entre individus. Le système d'imposition a contribué—je le souligne de nouveau—à amener les citoyens à utiliser leur faculté imaginative pour découvrir des moyens de conserver le salaire qu'ils gagnent, soit en falsifiant leurs déclarations d'impôt sur le revenu, soit en imaginant différentes déclarations qui, selon eux, pourraient diminuer un peu la pression qu'ils subissent de toutes parts par les «taxeux» de toutes catégories.

Partout on sent la pression exercée par ceux qui paraissent avoir une attention particulière pour protéger le système qui a établi cette mentalité qui veut que les taxes aient été en vigueur depuis la création du monde, et les partisans du groupe sont déjà enclins à croire à leur immortalité. C'est sans doute la raison qui explique un peu l'absence d'un grand nombre de députés à la Chambre, le 19 février 1968, et l'attitude provocante du ministre des Finances (M. Sharp), docile serviteur du système, qui semblait avoir hâte d'enregistrer son vote en faveur de la clique de financiers qui l'obligent à vider les poches des citoyens canadiens par toutes sortes de trucs afin de conserver son prestige de grand argentier. Malheureusement pour lui et les barons du système, le soir du 19 février, les circonstances ont voulu que la majorité des représentants du peuple présents à la Chambre pensent aux travailleurs et aux contribuables, en général peu fortunés, et qui ne peuvent plus supporter ce régime de pompage. C'est ce qui a amené un vote défavorable à l'adoption du bill C-193.

C'est une victoire sur la dictature financière, qui a trop souvent triomphé, et tous les

Canadiens en général devraient être fiers d'avoir réussi un pareil exploit. Malheureusement, ce n'est pas ce qui se produit. Voilà qu'une forte partie de l'équipe qui a réussi ce tour de force, sans doute dans l'enthousiasme de la victoire, semble être atteinte d'hystérie électorale et réclame des élections. Après avoir réussi à ménager quelques millions aux contribuables canadiens, on voudrait les entraîner dans une dépense de plus d'un milliard. L'esprit de parti, qui sommeillait depuis quelque temps, à la suite de deux ou trois élections générales consécutives qui ont empiré la situation au lieu de l'améliorer, renaît aussitôt, et l'on risque de perdre les avantages de notre victoire dans une décision bien plus dictée par l'attache au parti qu'à l'amour du pays. On veut déclencher des élections générales qui obligeraient la plupart des Canadiens à participer, contre leur gré, au sport des politiciens: discussions, mensonges, attaques, contradictions, promesses, dénigrement, démagogie et tout ce qui se rattache à une campagne électorale. On a vu, dans le passé, ce dont certains politiciens sont capables, dès qu'il s'agit de prendre le pouvoir.

Si la majorité de ces politiciens en mal d'élections avaient au moins l'esprit sportif quelque peu développé, ils admettraient que l'on doit permettre à l'adversaire de se relever, après avoir reçu un coup qui le place momentanément hors de combat. Je n'ai pas plus de sympathie qu'il en faut pour l'équipe qui se retrouve assez souvent dans une situation d'équilibre instable.

Les membres du Ralliement créditiste ont toujours présents à la mémoire les nombreux coups portés en bas de la ceinture par certains membres de leur équipe, qui sont loin d'avoir toujours observé les règles d'honnêteté qui doivent exister, aussi bien en période électorale qu'en toute autre occasion. Cependant, la vengeance n'est jamais bonne conseillère, et je crois que tout être humain conscient de ses devoirs...

L'hon. M. Lambert: Dix heures!

M. Dionne: Monsieur l'Orateur, puis-je vous faire remarquer qu'il est dix heures?

[*Traduction*]

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'étais sur le point de demander si la Chambre serait d'accord de poursuivre la discussion encore un moment?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il est évident que personne n'est d'accord. Comme il est dix heures, la séance est levée jusqu'à deux heures et demie demain après-midi.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 février 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LES FINANCES

REMPLACEMENT DES SOMMES D'ARGENT IMPLIQUÉES DANS LE REJET D'UNE MESURE FINANCIÈRE

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. L'honorable député pourrait peut-être attendre l'appel de l'ordre du jour.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Grégoire: Je m'excuse, monsieur l'Orateur; je ne voulais pas prendre de risque.

J'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Finances. Peut-il nous dire si son ministère a pris une décision concernant les nouvelles mesures à apporter pour remplacer le bill C-193, et a-t-il l'intention de faire une déclaration à ce sujet aujourd'hui?

M. l'Orateur: La question de l'honorable député est évidemment très intéressante, mais je lui fais remarquer qu'elle se rapproche un peu trop du débat présentement en cours et ne devrait donc pas être posée maintenant.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je sais qu'avant même que je pose une question, vous acceptez difficilement que quelques questions soient posées aujourd'hui comme cela s'est fait hier.

Je voudrais vous faire remarquer, en vertu de mon rappel au Règlement, que, justement, ma question ne se rapporte pas au débat mais peut l'influencer. De plus, le ministre ne peut plus prendre la parole sur le débat, et c'est pourquoi nous voulons obtenir les renseignements...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Grégoire: Puis-je demander à l'honorable ministre des Finances s'il a l'intention de faire une déclaration avant le vote de confiance relativement aux mesures...

M. l'Orateur: Je crois que cette question ne peut être posée maintenant, car elle se rapproche trop du débat qui se poursuit présentement.

M. Grégoire: Alors, si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je poserai ma question d'une autre façon, de manière qu'elle ne se rapporte pas au débat.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si, dans les nouvelles mesures qu'il entend prendre, la question de l'augmentation de l'impôt sur le revenu est définitivement éliminée?

M. l'Orateur: Cette question pourrait être posée plus tard. Je ne crois pas qu'il soit possible de l'accepter maintenant.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE SI DES PLAINTES ONT ÉTÉ REÇUES AU SUJET DES FORMULES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Alors, monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre du Revenu national.

Peut-il nous dire s'il a reçu des plaintes concernant les formules de déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers, qui sont de plus en plus compliquées, et s'il a l'intention de remédier à cette situation?

M. l'Orateur: Je ne veux pas faire d'obstruction, mais l'honorable député reconnaîtra, encore une fois, qu'il ne s'agit pas là d'une question urgente et que, de plus, dans les circonstances présentes, la Chambre est très désireuse de reprendre l'étude de la motion dont elle est présentement saisie. Pour cette raison, je ne puis permettre que cette question soit posée maintenant.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Vos décisions semblent être rendues en fonction du présent débat. A mon avis, cela ne devrait pas entrer en ligne de compte, parce que le débat...

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question urgente et, de plus, la décision de la présidence, dans un tel cas, ne peut pas faire l'objet d'un débat.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LES ENGAGEMENTS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question à poser à l'honorabe ministre de la Défense nationale, dans le genre des autres questions permises antérieurement.

J'aimerais demander à l'honorable ministre s'il est vrai que l'Allemagne, en vertu des nouvelles ententes qui sont sur le point d'être négociées relativement à nos troupes canadiennes cantonnées en Allemagne, paierait une partie des frais d'entretien de nos troupes, comme cela se fait en Angleterre présentement?

M. l'Orateur: L'honorable député peut poser des questions, mais il ne peut insister pour obtenir une réponse.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

QUESTION RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE LA 2e PARTIE DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, durant la période régulière des questions, je n'ai pas souvent l'habitude d'en poser, mais là, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre peut-il nous dire quand il entend...

[*Traduction*]

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant voudrait-il permettre au député de Lapointe de finir sa question?

M. Nielsen: J'en appelle au Règlement. Lorsque Votre Honneur est passé aux ordres du jour, le greffier a mis en délibération l'ordre nº 68. Cela, écarte, me semble-t-il, tous les autres travaux puisque que nous sommes rendus à cette motion.

M. l'Orateur: Bien que je comprenne le rappel au Règlement du député, je dois reconnaître que nous suivons la pratique habituelle, et lorsque la présidence est passée aux ordres du jour, le député de Lapointe était déjà debout, avant même que nous ayons atteint cette étape. Je pense que je vais lui permettre de poser cette question.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, pourquoi serait-ce ma dernière question? Nous avons droit à 30 minutes, et il en reste encore 25.

Je désire poser ma question au très honorable premier ministre. Peut-il nous dire quand il recevra la deuxième tranche du rapport Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme?

[M. Grégoire.]

M. l'Orateur: L'honorable député a déjà posé cette question. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une question urgente. Si l'honorable député avait une question vraiment urgente, il pourrait la poser, mais il conviendra avec moi qu'il pourrait la poser demain, ce qui faciliterait beaucoup les travaux de la Chambre.

M. Grégoire: Alors, monsieur l'Orateur, je ne vois qu'une solution: je suis obligé de m'arrêter.

• (2.40 p.m.)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION RELATIVE AU VOTE DE LA CHAMBRE SUR LE BILL Nº C-193

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 février, de la motion du premier ministre:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill nº C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, hier soir, lors de l'ajournement, j'étais en train d'expliquer l'attitude du Ralliement créditiste sur ce qui s'est produit à l'occasion de certaines campagnes électorales et, à ce moment-là, j'étais dans de bonnes dispositions puisque je mentionnais que la vengeance n'était jamais bonne conseillère. Au fait, je crois que tout être humain, conscient de ses devoirs et de ses responsabilités, doit s'efforcer de montrer qu'il peut pardonner, à l'occasion, les erreurs de jugement de certains politiciens qui oublient parfois que l'intérêt du pays doit passer avant celui du parti.

De toute façon, nous, du Ralliement créditiste, sommes heureux du résultat du vote du lundi 19 février, et nous faisons appel à l'esprit de solidarité des députés, afin de continuer à travailler dans cet esprit de collaboration, ce qui nous permettrait d'obliger les «taxeux», peu importe leur parti politique, à faire machine arrière en face d'un peuple déjà taxé, retaxé et surtaxé et de réussir, ensemble, à trouver un moyen d'administrer le pays sans surcharger le contribuable, qui a besoin de ses revenus pour vivre et faire vivre les siens.

Nous devrions être en mesure de trouver un moyen d'administrer le pays d'abord en surveillant les dépenses exagérées et souvent inutiles pour la défense nationale et les voyages, puis en assumant nos responsabilités de représentants d'un Parlement souverain qui commande aux manipulateurs de l'argent et

du crédit, au lieu de tenir la population en pénitence financière, au moyen d'un système de taxation, dont la plupart des recettes servent à payer les intérêts sur une dette publique qui s'accroît plus rapidement que le pays se développe. Cette façon de procéder mérite d'être qualifiée de folie.

Un système de perception d'impôt bien équilibré devrait tenir compte des besoins des citoyens du pays. Il est reconnu qu'il faut au moins $5,000 par année pour subvenir aux besoins d'une famille de 4 ou 5 enfants. Pourquoi fixer une base d'impôt sur le revenu à $2,000? C'est manquer de jugement! Il s'agit d'établir une base qui laisse au moins aux gens la chance de respirer; nous pourrions employer une forte équipe de fonctionnaires et d'enquêteurs de diverses catégories à des travaux utiles, plutôt que de créer des embêtements à tout le monde. Nous avons suscité, par ce système, un climat de méfiance en vertu duquel la moitié des citoyens canadiens surveillent l'autre moitié.

Dans une situation normale, où les législateurs s'occuperaient d'orienter la législation en vue du bien commun, au lieu de taxer tout le monde, on éviterait des débats sur les questions de défiance ou de confiance. Nos journalistes pourraient sans doute écrire des articles plus intéressants et tout le monde se porterait beaucoup mieux.

Ceux qui réclament une bataille électorale quand l'adversaire est désemparé font preuve de beaucoup plus de peur que confiance en eux-mêmes. Peut-être craignent-ils que l'effet d'une publicité gonflée à dessein, avec le concours d'une presse qui semble avoir bénéficié de largesses, soit sur le point de s'évaporer en face des réalités.

Pour ma part, mon vote à la Chambre n'a jamais été déterminé par la peur que le gouvernement soit renversé, mais plutôt par l'intérêt des Canadiens et de tous les contribuables du pays.

J'avais l'avantage d'être présent à la Chambre à l'occasion du vote sur la motion tendant à la troisième lecture du bill C-193. D'ailleurs, j'ai toujours pensé que les électeurs de la circonscription de Kamouraska apprécieraient le fait que leur représentant essaie d'être présent au bon moment. J'ajoute que ce fut là le genre de vote le plus plaisant qu'un député pouvait enregistrer.

Je connais beaucoup de travailleurs aux prises avec les complications des déclarations d'impôt sur le revenu, et je mentionne entre autres les Canadiens employés en territoire américain, qui sont obligés de faire trois déclarations d'impôt, afin de satisfaire aux exigences du présent système de perception.

Sommes-nous au courant de tous ces problèmes? Je souligne ici, en passant, la différence qui existe entre le mécanisme de perception et le mécanisme de remboursement, en vertu de lois et règlements différents. Tous les travailleurs canadiens employés dans les États du Maine et du New Hampshire ne peuvent bénéficier de prestations d'assurance-chômage. Il s'agit d'appliquer une loi de compensation. Le système fonctionne à retardement, et le travailleur ne bénéficie de rien.

Mais lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi de l'impôt sur le revenu, ce même travailleur devra remplir trois déclarations, s'il réside dans la province de Québec: une aux États-Unis, une pour les taxes fédérales et une autre pour les taxes du Québec, et ce même s'il n'a reçu aucun salaire au Canada. Il est vraiment honteux de voir un système qui tient toujours sous pression le travailleur en forêt qui gagne sa vie péniblement.

Étant donné la rigidité et les restrictions imposées par les modalités d'application de la loi et des règlements de l'impôt sur le revenu, et compte tenu des déclarations du premier ministre (M. Pearson) et de ses collègues, les ministres de la Justice et du Revenu national (MM. Trudeau et Chrétien), en ce qui regarde le remboursement des montants perçus en vertu du bill C-193,—sans mettre en doute la valeur des déclarations déjà mentionnées —nous croyons qu'il est dans l'ordre, pour éviter tout contretemps, qu'un amendement soit apporté à la motion qui fait présentement l'objet du débat.

• (2.50 p.m.)

Considérant que le montant à rembourser ou à créditer s'élève à plus de 20 millions de dollars, et étant donné les complications des modalités d'application du Règlement, nous croyons qu'il est dans l'ordre qu'un amendement soit présenté à la motion afin que tout soit bien clair.

J'ai l'honneur de proposer, appuyé par mon collègue de Lac-Saint-Jean (M. Simard):

Que la motion soit amendée en y ajoutant immédiatement après le mot «gouvernement» les mots suivants: «et que le gouvernement ne représentera pas ledit bill au cours de la présente session, et qu'il créditera aux contribuables toutes les sommes perçues, en prévision du bill (C-193), depuis le 1er janvier 1968».

Monsieur l'Orateur, j'ai des copies anglaises et françaises de cet amendement.

Est-ce que je pourrais continuer mes remarques, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il terminé ses remarques?

M. Dionne: Non, monsieur l'Orateur.

J'ai remarqué que plusieurs députés sont intervenus au cours du débat actuel pour discuter de diverses questions, et je crois que c'était tout à fait dans l'ordre,—d'ailleurs, le débat s'est toujours maintenu dans l'ordre —que de parler de questions constitutionnelles, de Règlements, mais, hier soir, si l'on s'en souvient, j'ai bien mentionné que la cause principale du présent débat était le fait que le bill C-193 traitait d'une question de taxation.

Je crois qu'il n'est guère pratique, dans de telles circonstances, de s'attarder à discuter du Règlement, à moins que ce soit dans le but de l'améliorer. Cependant, en ce qui regarde cette question de constitutionnalité et celle du Règlement qui en découle, il a toujours été et il est toujours question de déterminer, entre les intéressés, qui aura le plus de pouvoirs de taxer. Il n'est pas nécessaire d'avoir inventé l'électricité pour constater que le problème est, avant tout, un problème financier.

Il ne s'agit pas de se décourager devant ce problème. Entre gens intelligents, je crois qu'il y a moyen de trouver une solution, d'envisager la situation avec clarté, en tenant compte des réalités du monde actuel.

J'admets que tous ces écrivains et ces politiciens, qui s'attardent à compliquer le problème en nous parlant de rapatriement de la Constitution ou de nouvelle rédaction, réussissent parfois à nous démontrer leur talent d'aborder le sujet, même de faire des élections sur la question. Il s'agit tout simplement de jeux de mots.

Il serait beaucoup plus important cependant de travailler à réformer le système qui a engendré la majeure partie des difficultés que nous éprouvons. Personne n'osera soutenir, même s'il dispose d'une série de diplômes, que la Constitution est responsable du fait que des milliers de familles canadiennes vivent dans la misère, qu'elles sont logées dans des taudis; ce n'est pas la faute de la Constitution si les institutions d'enseignement se voient parfois obligées de refuser des étudiants doués, à cause d'un manque d'espace et d'argent pour construire.

Qui osera soutenir avec logique que les mauvaises conditions de vie d'un trop grand nombre de familles, attribuables à un revenu trop bas, posent un problème constitutionnel, alors que le ministre des Finances (M. Sharp), en vertu du système qui le pousse à s'orienter de ce côté-là, continue de taxer tant qu'il le peut? C'est un problème de biens et de besoins, c'est un problème qui touche la manière de répartir les produits et la richesse existante.

Que l'on cesse donc de discourir à côté du vrai problème; les Canadiens de toutes les nationalités s'entendront mieux quand ils auront vraiment des chances égales de vivre.

Je crois qu'il faut envisager une forme d'égalitarisme, rétablir l'équivalence du pouvoir d'achat et bâtir un monde avec de vraies aspirations au bonheur, en donnant à tous et à chacun la chance d'obtenir le minimum absolument nécessaire à la vie.

Que l'on s'occupe d'abord de redonner au gouvernement le contrôle de l'argent et du crédit et, à ce moment-là on pourra parler de souveraineté du Parlement; la solution des problèmes constitutionnels deviendra plus facile.

Les citoyens canadiens et nos visiteurs pourront parler de liberté chez nous, sans énerver les marionnettes contrôlées par le système qui utilise tous les moyens pour empêcher la véritable libération.

Les principaux événements de notre jeune histoire se rapportent à des luttes et à la résistance aux pressions des pays amis, qui n'ont pas toujours compris nos aspirations, mais qui s'aperçoivent aujourd'hui que notre survivance a joué un rôle primordial dans l'évolution du Canada. Il faudrait assumer pleinement chacune de nos responsabilités, afin d'éviter toute division qui nous empêcherait de devenir ce que nous devrions être: un peuple uni dans un pays libre.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je voudrais dire un mot sur le fameux problème de la taxation. Est-ce que la majorité des députés en seraient venus à la conclusion que ce fameux système ne peut être modifié?

Croit-on vraiment qu'il est normal de penser que les armées de vaillants qui implantèrent la croix, la charrue et la civilisation dans les forêts du Canada, de même que leurs successeurs qui, pendant trois siècles, ont amélioré l'agriculture, fait surgir des villes modernes, construit le réseau routier que nous connaissons, auraient peiné et sué sur le sol canadien pour ne laisser à leurs descendants qu'un héritage de dettes, de taxes et de privations? Tâchons donc de faire un effort pour sortir de cet état social ridicule qui permet la misère au sein de l'abondance.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Y a-t-il des députés qui aimeraient commenter, sous l'angle de la procédure, l'amendement proposé par le député et dont je devrais peut-être tout d'abord vous donner lecture.

[*Français*]

M. Dionne, appuyé par M. Simard, propose:

Que la motion soit amendée en y ajoutant immédiatement après le mot «gouvernement» les mots suivants: «et que le gouvernement ne représentera pas ledit bill au cours de la présente session, et qu'il créditera aux contribuables toutes les sommes

perçues, en prévision du bill C-193, depuis le 1er janvier 1968».

L'honorable député de Mégantic désire-t-il m'éclairer au sujet de cet amendement?

[*Traduction*]

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques commentaires de l'ouvrage de Beauchesne (quatrième édition) à citer à l'égard de l'amendement proposé par le député de Kamouraska (M. Dionne). Je reconnais que les indications fournies hier à ce sujet par le gouvernement, en particulier par le ministre de la Justice, étaient très précises.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit parler sur le rappel au Règlement.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, s'agit-il d'un rappel au Règlement ou d'une explication de l'amendement?

M. l'Orateur: D'un rappel au Règlement. J'ai des doutes sérieux sur la recevabilité de l'amendement, et je me demandais si le député voulait commenter le rappel au Règlement pour préciser si l'amendement était recevable ou non, du point de vue de la procédure. C'est le seul point dont la Chambre soit actuellement saisie.

M. Langlois (Mégantic): Je suis tout à fait d'accord, monsieur l'Orateur, et j'en arrive maintenant au fait. Mon premier commentaire est extrait de la page 172 de la quatrième édition de Beauchesne. Il s'agit de l'article nº 201:

Une proposition d'amendement peut avoir pour but d'apporter à une question les modifications qu'il faut pour lui assurer l'appui de ceux qui, si les modifications n'étaient pas faites, se verraient dans l'obligation ou de voter contre ou de s'abstenir de voter ...

Et il y a eu indice que certains s'abstiendraient de voter sur la motion.

... ou de présenter à la Chambre une autre proposition qui irait à l'encontre, en partie ou en totalité, de la question initiale.

Cela vise à gagner l'appui de ceux qui, faute de ces modifications, se verraient dans l'obligation ou de voter contre ou de s'abstenir.

L'hon. M. Fulton: Le député me permettrait-il de poser une question? A la lumière du commentaire dont il vient de donner lecture, devons-nous conclure que, si l'amendement n'est pas adopté ou s'il est jugé irrecevable, mon honorable ami votera contre la motion?

• (3.00 p.m.)

M. Langlois (Mégantic): Je n'ai jamais dit cela, monsieur l'Orateur. Jignore sur quel genre d'hypothèse le député de Kamloops (M. Fulton) appuie cette opinion extravagante. Je tente de régler certains problèmes de son parti.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait revenir au rappel au Règlement.

M. Langlois (Mégantic): Si on me le permet, j'aimerais continuer. Si quelqu'un d'autre a quelque chose à dire, il pourra s'adresser à la présidence lorsque j'aurai terminé.

Voici ce que dit le commentaire 203 (1) de l'ouvrage de Beauchesne (4e édition):

Est impérative la règle qui exige que toute proposition d'amendement se rattache à la question qui fait l'objet de l'amendement. Tout amendement que l'on songe à proposer soit à une question, soit à une proposition d'amendement, doit être rédigé de façon telle que, si la Chambre l'accepte, la question ou l'amendement modifié soit intelligible et cohérent.

A mon avis, c'est tout à fait le cas.

Selon la règle de pertinence relative aux amendements, ceux-ci sont admissibles s'ils portent sur la même question que celle de la motion initiale; s'ils portent sur autre chose, ils ne le sont pas. Les exceptions à cette règle sont les propositions d'amendement à la motion portant formation en comité des subsides ou en comité des voies et moyens.

J'aimerais citer ensuite le commentaire 426 qui se trouve à la page 298 de la quatrième édition de Beauchesne:

Pour donner force de loi à un bill ou, en d'autres termes, pour en faire un acte statutaire, les conditions juridiques et constitutionnelles suivantes sont de rigueur:

a) Que le bill soit passé par toutes ses étapes aux deux Chambres, et soit conséquemment prêt pour la sanction royale. S'il avait reçu la sanction royale et qu'on découvrait par la suite qu'il n'était pas passé par toutes les étapes appropriées aux deux Chambres, ou qu'il n'était pas conforme, en quelque autre point, à la procédure constitutionnelle qui régit pareils cas, ce serait autant de papier gaspillé.

En ce qui concerne le projet de loi qui a été rejeté, tout ce qu'on essaie de faire par cet amendement, c'est d'éviter un gaspillage de papier et d'aider les députés qui n'ont pas encore pris de décision quant à leur vote.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, un amendement peut avoir pour objet d'ajouter, d'éclaircir ou de retrancher quelque chose d'une motion principale. Dans le cas présent, je crois que le but est de l'élucider, et tout amendement qui a pour but d'éclaircir une motion principale est certainement régulier.

La motion principale se lit comme suit:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill nº C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que cela veut dire que le bill C-193 pourra être présenté dès demain, puisque l'on ne considère pas que cela constitue un vote de défiance? Cette question soulève des points d'interrogation dans la tête de bien des gens, dont le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a soulevé les mêmes objections. Il s'agit de savoir si ce n'est pas un vote de défiance.

Est-ce que cela veut dire que le gouvernement a le droit de présenter le bill à nouveau? L'amendement, comme il est rédigé, stipule que le gouvernement ne le présentera plus au cours de la présente session. Cela ne veut pas dire que le gouvernement s'engage indéfiniment, mais seulement pour la présente session. Cela vient éclaircir ce point-là.

En mentionnant aussi que les montants qui ont été payés par les contribuables leur seront crédités, cela vient également élucider la motion principale, parce que le gouvernement, avant le vote de lundi dernier, avait jugé bon de percevoir des impôts depuis le 1er janvier, et ce sans même que la mesure soit approuvée par la Chambre.

Si l'on n'accepte pas cet amendement, cela peut vouloir dire que l'on reconnaît que ce que le gouvernement a fait du 1er janvier à lundi dernier était correct et que l'on a confiance en lui.

Alors, je crois qu'un amendement visant à éclaircir une motion principale ne peut être rejeté. Est-ce que cela s'éloigne des principes de la motion principale? Non, puisque la motion principale indique clairement qu'il y a eu un vote lors de la troisième lecture du bill C-193. L'amendement vient ajouter que le gouvernement ne reviendra pas avec le même bill au cours de la présente session, en vertu de l'autre article du Règlement, qui énonce qu'une question sur laquelle on a déjà voté une fois ne peut pas faire l'objet d'un deuxième vote, soit directement soit indirectement.

L'amendement vient aussi élucider la motion principale en ce qui a trait aux frais de remboursement, puisqu'il implique une reconnaissance non seulement tacite mais officielle du fait que le vote ne constituait pas un vote de défiance, mais purement et simplement un vote de désapprobation relativement à l'augmentation des impôts. C'est cela que nous voulons éclaircir.

C'est pourquoi je doute que cet amendement, qui vient préciser la motion principale, puisse être rejeté de quelque façon que ce soit.

Monsieur l'Orateur, je crois que cela constitue le nœud du problème, et c'est pourquoi je demande que l'amendement soit accepté tel quel.

[M. Grégoire.]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, un mot seulement sur cet amendement présenté par l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne), lequel se lit en partie comme il suit:

> ... que le gouvernement ne représentera pas ledit bill au cours de la présente session, et qu'il créditera aux contribuables toutes les sommes perçues, en prévision du bill C-193, depuis le 1er janvier 1968.

Or, vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que cet amendement se rapporte exactement aux propos tenus hier par le ministre de la Justice (M. Trudeau) qui déclarait que le gouvernement ne représenterait pas...

M. l'Orateur: A l'ordre! Que l'amendement se rapporte ou non à ce qu'a pu dire le ministre de la Justice, cela n'a rien à voir avec le rappel au Règlement qui fait présentement l'objet de la discussion.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, vous suggérez que cet amendement se rapporte bien à la motion et, hier, lorsque le ministre de la Justice parlait de la motion que nous voulions amender, il en parlait dans ces termes. Il n'a pas été rappelé à l'ordre parce qu'il était dans l'ordre, et si le ministre de la Justice, en parlant dans ce sens, était dans l'ordre, je ne vois pas très bien de quelle façon une motion semblable ou des propos semblables seraient déclarés irréguliers, relativement à une motion qui doit être mise aux voix incessamment.

Monsieur l'Orateur, je vous suggère de considérer les propos tenus hier par le ministre, relativement à la motion, avant de rendre votre décision sur la recevabilité de l'amendement actuellement à l'étude.

M. l'Orateur: Je remercie les honorables députés qui ont bien voulu offrir des commentaires au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne).

[*Traduction*]

J'ai examiné l'amendement, et ma seule difficulté consiste à m'assurer s'il est pertinent quant à la motion qu'il vise. Des députés ont dit que l'amendement vise à donner une interprétation ou une clarification d'interprétation de la motion dont la Chambre est saisie. Des députés veulent que j'interprète cette motion d'une façon ou d'une autre. Les honorables députés comprendront que je ne suis pas trop désireux de le faire.

A mon avis, la motion dont la Chambre est saisie est très claire du point de vue de la procédure. Essentiellement, elle ne signifie qu'une chose: que cette Chambre ne considère pas son vote comme un vote de défiance

envers le gouvernement. Voilà le fond de la question. Il me semble que les conditions ou les explications que l'honorable député cherche à obtenir par son amendement ne se rapportent pas à l'essence de la motion dont la Chambre est saisie.

Je voudrais renvoyer les députés au principal commentaire sur ce point. Je veux parler du commentaire 203 (1) de la 4e édition de Beauchesne qui se lit en partie ainsi:

Est impérative la règle qui exige que toute proposition d'amendement se rattache à la question qui fait l'objet de l'amendement.

[*Français*]

Je me permets de demander aux honorables députés de se reporter au même article de la 4e édition de l'œuvre de Beauchesne, soit l'article 5, et je cite:

... un amendement a déjà été déclaré irrecevable puisqu'il soulevait une nouvelle question qui ne pouvait être étudiée que sur présentation d'une motion distincte précédée d'un avis.

Cet amendement ressemble beaucoup à celui que l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) a proposé il y a quelques jours. Après l'avoir considéré, j'avais exprimé l'opinion qu'il s'agissait d'une nouvelle proposition, et qu'un tel amendement ne pouvait être suggéré à la Chambre que par voie d'une motion de substance, avec l'avis exigé par le Règlement.

Pour ces raisons, je ne crois pas qu'il me soit possible d'accepter l'amendement de l'honorable député.

• (3.10 p.m.)

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(La motion du très hon. M. Pearson, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Laprise
Allmand	Latulippe
Andras	Laverdière
Asselin (Richmond-Wolfe)	Leblanc (Laurier)
Badanai	LeBlanc (Rimouski)
Basford	Lefebvre
Batten	Legault
Béchard	Lessard
Beer	Lind
Benson	Loiselle
Berger	Macaluso
Blouin	Macdonald (Rosedale)
Boulanger	MacEachen
Brown	Mackasey
Byrne	McIlraith
Cadieux	McLean (Charlotte)
Cameron (High Park)	McNulty
Cantin	McWilliam
Caouette	Marchand
Caron	Martin (Essex-Est)
Cashin	Matheson
Chatwood	Matte
Choquette	Mongrain
Chrétien	Morison
Clermont	Munro
Comtois	Neveu
Côté (Dorchester)	Nicholson
Côté (Longueuil)	Nixon
Côté (Nicolet-Yamaska)	Noël
Cowan	O'Keefe
Crossman	Olson
Davis	Orange
Deachman	Otto
Dionne	Ouellet
Drury	Pearson
Dubé	Pelletier
Duquet	Pennell
Émard	Pepin
Éthier	Pilon
Faulkner	Prud'homme
Forest	Racine
Foy	Reid
Gauthier	Richard
Gendron	Rideout (Mme)
Godin	Robichaud
Gordon	Rochon
Goyer	Rock
Granger	Roxburgh
Gray	Ryan
Greene	Sauvé
Groos	Sharp
Guay	Simard
Habel	Stafford
Haidasz	Stanbury
Harley	Stewart
Hellyer	Tardif
Honey	Teillet
Hopkins	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Hymmen	Tolmie
Isabelle	Tremblay
Jamieson	Trudeau
Klein	Tucker
Lachance	Turner
Laflamme	Walker
Laing	Wahn
LaMarsh (Mlle)	Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Langlois (Chicoutimi)	Whelan
Langlois (Mégantic)	Winters
Laniel	Yanakis—138.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Loney
Alkenbrack	MacDonald (Prince)
Allard	MacEwan
Asselin (Charlevoix)	MacInnis
Baldwin	MacInnis (Mme)
Ballard	MacLean (Queens)
Barnett	Macquarrie
Beaulieu	MacRae
Bell (Carleton)	McCleave
Bell (Saint-Jean-Albert)	McCutcheon
Bigg	McKinley
Bower	McLelland
Brand	McQuaid
Brewin	Madill
Cadieu	Mandziuk
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Martin (Timmins)
Cantelon	Mather
Caston	Monteith
Chatterton	Moore
Churchill	More
Clancy	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Coates	Muir (Lisgar)
Code	Nasserden
Crouse	Nesbitt
Danforth	Nielsen
Diefenbaker	Noble
Dinsdale	Nowlan
Douglas	Nugent
Enns	Orlikow
Fairweather	Ormiston
Fane	Pascoe
Fawcett	Patterson
Flemming	Peters
Forbes	Prittie
Forrestall	Pugh
Fulton	Rapp
Germa	Régimbal
Gilbert	Ricard
Grafftey	Rynard
Grégoire	Saltsman
Grills	Schreyer
Gundlock	Scott (Victoria (Ont.))
Hales	Sherman
Hamilton	Simpson
Harkness	Skoreyko
Hees	Smallwood
Horner (Acadia)	Smith
Horner (The Battlefords)	Southam
Howard	Stanfield
Howe (Hamilton-Sud)	Starr
Howe (Wellington-Huron)	Stefanson
Irvine	Thomas (Middlesex-Ouest)
Johnston	Thompson
Jorgenson	Valade
Keays	Wadds (Mme)
Kindt	Watson (Assiniboïa)
Knowles	Webb
Korchinski	Winch
Lambert	Woolliams—119.
Lewis	

• (3.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

[M. l'Orateur.]

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué hier, à la Chambre, les raisons qui m'ont empêché de voter pour ou contre cette motion.

M. Herridge: J'ai pairé avec tous les Canadiens qui s'inquiètent beaucoup des conséquences d'une dissolution immédiate du Parlement.

Des voix: C'est une honte.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ÉLARGISSEMENT DES DISPOSITIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 16 février, de la motion de l'honorable M. MacEachen, au nom de l'honorable M. Nicholson, tendant à la 2e lecture du bill nº C-197, visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre. Lors de la dernière étude de cette question, c'est le député de Compton-Frontenac (M. Latulippe) qui avait la parole.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, j'avais terminé mes observations.

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, étant donné les événements de ces derniers jours, nos délibérations sur le bill nº C-197 vont amener un changement de rythme. Néanmoins, l'idée maîtresse du bill est d'un intérêt considérable pour ceux qui veulent bénéficier de prestations d'assurance-chômage.

Le projet de loi vise à augmenter ces prestations. D'autre part, de l'avis de bon nombre de gens au pays, des remèdes s'imposent dans le cas de régions qui posent des problèmes relativement à l'emploi et à l'assurance-chômage. Dans ma circonscription, par exemple—et il en va de même, sauf erreur, dans bon nombre d'autres régions—bien des bureaux d'assurance-chômage ont fermé leurs portes. On les a installés dans les grands centres où, grâce à l'utilisation de machines à calculer et ainsi de suite, bon nombre de services particuliers de la Commission d'assurance-chômage ont été fusionnés. Il s'ensuit que ma circonscription se trouve privée de tout personnel qualifié pour aider les requérants à présenter leurs réclamations de prestations d'assurance-chômage. Il n'y a personne non plus pour s'occuper des appels, qu'il faut mener à distance en s'adressant à des bureaux situés à plusieurs centaines de milles de là. Le ministère dit que la situation

est temporaire et qu'elle sera redressée. On créera des centres provinciaux où les renseignements seront enregistrés sur le ruban d'une machine IBM et où toute l'opération sera effectuée par des ordinateurs.

Le gouvernement libéral a rendu un bien mauvais service au Canada quand d'une part il a désigné au cabinet certains collaborateurs en s'inspirant de leur intérêt et, dans certains cas, de leur compétence, et que d'autre part, il a ensuite établi des ministères séparés pour la Main-d'œuvre et le Travail, attribuant ainsi les questions d'emploi à un ministre et les questions d'assurance-chômage à un autre. Je n'ai jamais vu une décision aussi stupide. Cela signifie qu'un individu peut réclamer des prestations sans devoir nécessairement postuler un emploi.

L'hon. M. Nicholson: J'invoque le Règlement. J'espère que le député a remarqué que ce changement a été effectué près d'un an avant la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. Peters: Je suis d'accord sur le moment auquel on aurait pris cette décision, mais le ministre admettra, je pense, qu'on voulait instituer, à l'origine, deux ministères distincts. Or, les voilà absolument étrangers l'un à l'autre. A l'origine, les fonctions des deux ministères étaient confiées au ministère du Travail. En fait, dans ma région, ces deux ministères étaient logés dans le même édifice. Le responsable de l'assurance-chômage pouvaient s'assurer que les intéressés s'étaient inscrits au bureau de placement avant de pouvoir profiter des prestations prévues par la loi sur l'assurance-chômage. Maintenant, les ministères sont séparés et ne sont plus du tout installés dans le même endroit. Il y a peut-être des raisons à cela, mais je ne parviens pas à les deviner. En outre, les résultats de cette séparation ne m'enthousiasment guère.

J'admets que pour augmenter la main-d'œuvre canadienne par l'immigration, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration devra faire en sorte que les gens puissent trouver du travail au Canada. Toutefois, les Canadiens qui perdent leur emploi chercheront à obtenir des prestations étrangères à l'immigration. Je m'étonne que d'autres députés n'aient pas dénoncé le parfait cloisonnement entre les fonctions du ministère du Travail et celles de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. La séparation est tellement complète dans ma région que les préposés dans les centres de main-d'œuvre n'ont pas la permission d'aider à remplir les demandes de prestations ou les formules d'appel. Le ministre leur a interdit de s'en mêler. J'ai appris qu'une personne peut entrer dans un bureau de la Société du crédit agricole, demander de l'aide et l'obtenir d'un fonctionnaire qui l'aidera à remplir une formule peu compliquée. De même, il peut demander à son député ou à son ministre de l'aider à régler n'importe quel problème.

• (4.00 p.m.)

Les fonctionnaires du centre de la main-d'œuvre ont cependant fait savoir qu'ils n'aideront même pas ces gens à remplir le questionnaire. Ils ne feront pas ce geste de courtoisie élémentaire. Le ministre du Travail (M. Nicholson) semble très susceptible à ce sujet; il se dit au courant des problèmes relevant de l'assurance-chômage. Dans ma région et ailleurs, on en est au point où l'on songe à engager des gens pour venir en aide à ceux qui demandent des prestations dans les régions dépourvues de bureaux. Chacun sait que parmi nos 500,000 chômeurs, un grand nombre cherchent simplement un emploi de manœuvre et n'ont même pas le niveau d'instruction requis pour un cours de recyclage.

J'admets que les programmes de recyclage ont fait beaucoup de bien. Mais, à mon avis, on a fort mal servi l'intérêt public quand on a soustrait ces programmes à la juridiction fédérale pour les placer entièrement sous celle des provinces; il en résulte que le gouvernement fédéral n'a pas voix au chapitre et tout ce qui lui reste à faire, c'est de fournir les fonds.

La fermeture des bureaux d'assurance-chômage dans un si grand nombre de régions a mis les gens peu instruits dans l'impossibilité d'en appeler des décisions prises par la Commission, d'autant plus qu'il faut remplir un formulaire. Ce qui me renverse, c'est que nous nous proposons de modifier cette loi sans songer à ce problème, qui me paraît très important. Pensez aux difficultés que doit surmonter l'habitant de ma circonscription qui voudrait interjeter appel. Il n'y a plus de bureau dans le district de Tritown ou à Kirkland Lake. Il faut se rendre à Timmins, et Timmins est à 130 milles. Ne pouvant faire ce voyage, la plupart des gens écrivent à leur député ou bien renoncent à leur droit éventuel aux prestations.

Le moment est venu d'examiner ce que nous avons fait. Je reconnais avec le ministre qu'il y a plus d'un an que nous avons décidé de séparer les deux services. Je crois que le Service national de placement a fait du bon travail et qu'il a accompli de grandes choses. Je sais que, dans ma propre région, nous avons pu faire usage de persuasion, dans certains cas, et prendre les grands moyens, en d'autres, afin d'augmenter le volume d'engagements par l'intermédiaire du Service national de placement. Les personnes en quête d'emploi pouvaient aller formuler une demande au bureau et bien souvent, elles constataient que des postes étaient disponibles; elles ne demandaient pas de prestations, mais tiraient parti des occasions qui leur étaient offertes.

Le ministre du Travail a fait nombre de discours sur l'assurance-chômage, et cela dans tout le pays. Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un millier de lettres d'enseignants qui croyaient qu'on avait l'intention de remettre au feu le vieux marron dont parlait le représentant d'Essex-Est (M. Martin) du temps où il était simple député, savoir l'intégration de l'assurance-chômage au régime fiscal de façon que les employés de l'État et ceux qui occupent des postes semblables contribuent à la Caisse.

Personne ne disait—pas même le ministre —que les prestations d'assurance-chômage seraient versées aux fonctionnaires. Non. Ils déposeraient simplement des fonds dans la Caisse afin que d'autres puissent toucher des prestations. Ce n'est donc pas un véritable programme d'assurance. Le système ne serait pas sain du point de vue actuariel, car les cotisants en question n'auraient pas la perspective de toucher des prestations. La proposition ne visait qu'à un afflux de recettes. Pourquoi fallait-il plus de recettes au moment de la proposition du député d'Essex-Est? Parce qu'en période de récession, les rentrées étaient inférieures aux sorties. Je pense que la Caisse, après avoir contenu un milliard de dollars, n'était qu'à une centaine de milliers de dollars d'un déficit.

L'épuisement de la Caisse a été hâté par l'inclusion, parmi les bénéficiaires, contrairement à une saine logique actuarielle, de deux catégories de travailleurs qui n'auraient pas dû être couverts, et, quoique inversement, pour la même raison que les fonctionnaires étaient exclus. La protection a été accordée aux pêcheurs, alors que, évidemment par suite des conditions atmosphériques, ils ne peuvent pêcher pendant la moitié de l'année, ainsi qu'aux bûcherons, tandis que, me semble-t-il, ils auraient dû être couverts d'une façon entièrement différente. En outre, l'assurance est accordée aux ouvriers du bâtiment.

[M. Peters.]

Bon nombre de gens n'approuvaient pas que les ouvriers de la construction soient protégés parce que les intéressés pouvaient gagner jusqu'à $15,000 pendant six mois de l'année. Ils n'en demeurent pas moins admissibles à l'assurance-chômage durant les six autres mois à cause de la pénurie d'emploi due au temps défavorable; on leur verse des prestations, en quelque sorte, pour qu'ils puissent se payer un verre de bière de temps à autre. Quant aux pêcheurs, les revenus qu'ils touchaient n'avaient aucun rapport avec les prestations auxquelles ils avaient droit. Ils se trouvaient dans la même catégorie que d'autres qui représentaient des risques d'assurance.

Je vous fais toutes ces observations à la lumière des discussions qui ont eu lieu ces derniers jours à propos de l'assurance-chômage et de l'inquiétude qu'ont suscitée, chez les enseignants, les déclarations du ministre. J'ai l'impression que le ministre sondait l'opinion publique au sujet de cette proposition. Certains soupçonnent qu'on envisage des changements qui transformeraient radicalement la nature de la Caisse. Cette dernière serait non plus une caisse d'assurance, mais une caisse entièrement différente, probablement conçue en vue de l'établissement d'un salaire minimum garanti.

• (4.10 p.m.)

J'adhère totalement à la proposition visant à instituer un revenu annuel garanti. Le pays appuierait volontiers un tel programme. On devrait demander au peuple, lors des prochaines élections, quel niveau de revenu il favoriserait et comment il conviendrait de coordonner nos programmes de bien-être social et un salaire annuel garanti. Pour ma part, toutefois, si on établit un régime de revenu annuel garanti en faveur des cultivateurs et des autres ouvriers, je suis convaincu que la Caisse d'assurance-chômage aura toujours un rôle à jouer. Il y aura un écart entre le montant du salaire annuel garanti et le revenu global d'un travailleur.

Un ouvrier de la construction qui touche $10,000 par année devrait pouvoir, en vertu d'un programme établi selon des normes actuarielles, toucher des prestations d'assurance-chômage au besoin. L'industrie du bâtiment est sujette à des fluctuations qui entraîneront toujours des périodes de chômage.

D'aucuns affirment que, dans un avenir prévisible, un ouvrier pourra changer de métier cinq fois dans sa vie à cause de l'automatisation et des progrès technologiques. Si, dans un tel cas, la nation assurait son recyclage, on devrait, me semble-t-il, prévoir quand même une Caisse d'assurance-chômage grâce à laquelle l'ouvrier, pendant son recyclage, pourrait bénéficier du même niveau de revenu que lorsqu'il travaillait.

J'ai cotisé à la Caisse d'assurance-chômage dès sa création. J'étais, à l'époque, employé dans une industrie qui était en activité 365 jours par année et où il y avait très peu de chômage. Nous demandions en fait, qu'on réduise nos heures de travail à 48 heures par semaine, ce qui est raisonnable, et après de longues années nous avons réussi à obtenir un régime hebdomadaire de 56 heures. L'industrie des mines d'or écartait les risques ordinaires de chômage, mais nous étions tout de même heureux d'être protégés par l'assurance-chômage. La fermeture d'une mine d'or était toujours à craindre. L'âge d'un mineur présentait aussi un risque.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je m'oppose énergiquement à ce qu'on oblige ceux dont l'emploi est absolument garanti à cotiser à la Caisse d'assurance-chômage. On ne peut prévoir quand, si cela se produit jamais, les enseignants, les médecins, les infirmières et les fonctionnaires seront victimes du chômage. Lorsque les députés auront terminé leur carrière et seront devenus chômeurs, il y aura toujours des fonctionnaires pour distribuer des deniers aux assistés, et d'autres pour surveiller leurs collègues. La dernière dépression a bien montré que les fonctionnaires étaient ceux qui couraient le moins de risques de chômage.

On se propose d'apporter des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Certaines réformes devraient être profondes, mais je ne vois aucune justification à la réforme apportée par le ministre du Travail qui a renoncé à la moitié de son ministère, en gardant la responsabilité de la Commission d'assurance-chômage et en transférant le Service national de placement à son collègue de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) qui l'a, à son tour, confié aux centres nationaux de la main-d'œuvre.

J'affirme que celui qui verse des prestations d'assurance-chômage doit aussi s'efforcer de fournir de l'emploi. Je n'aime pas voir un centre de la main-d'œuvre dans une ville et un bureau d'assurance-chômage dans l'autre. Séparés, ils ne peuvent servir de façon satisfaisante ceux qui ont besoin de travail. Les gens qui offrent des emplois actuellement ne voient jamais les chômeurs. Pour l'employeur, le chômeur n'existe pas. Les fonctionnaires des centres de la main-d'œuvre ignorent le nombre des chômeurs, à moins de consulter les données statistiques du BFS, car le chômeur ne fréquente plus leurs bureaux ou ne se présente plus chez eux une fois par semaine.

La modification qu'on nous demande d'adopter est d'ordre secondaire, et je pense qu'elle aura l'appui de tous les députés. Puisqu'on relève le niveau de vie en augmentant les salaires, il est juste que les prestations soient proportionnelles aux contributions des travailleurs. Toutefois, j'invite instamment les députés à examiner sérieusement la lacune qui existe depuis que nous avons dissocié le Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage.

Le Service national de placement et la Commission d'assurance-chômage sont maintenant administrés par deux ministères distincts, Or, j'ai appris avec stupeur, par certains fonctionnaires de ces deux ministères, qu'on leur a enjoint de ne collaborer en rien, car toute collaboration empêcherait le divorce complet des fonctions assumées par les deux organismes.

Nous avons examiné les machinations du gouvernement à l'égard de la Commision canadienne du blé. Les membres du cabinet se sont parfois demandé qui, parmi eux, connaissait un peu la Commission du blé? Peu leur importe qu'elle relève du ministère des Finances, du Commerce ou de l'Agriculture. La responsabilité à l'égard de la Commission du blé est passée d'un ministère à l'autre, ce qui n'est pas une bonne chose.

J'affirme qu'on n'aurait pas dû partager les responsabilités touchant les centres de la main-d'œuvre et la Commission de l'assurance-chômage. Ce système ne fonctionne pas, et je pense que les députés au courant des problèmes de l'assurance-chômage devraient faire profiter le ministre de leurs conseils. Ce partage des responsabilités constitue un changement ridicule qui n'aurait jamais dû avoir lieu.

• (4.20 p.m.)

Quant à moi, j'estime qu'il y a toujours eu une lacune dans la loi sur l'assurance-chômage. Je veux parler de la proposition selon laquelle les contributions devraient toujours être suffisantes pour couvrir les prestations effectivement déboursées. Nous avons vu que la Caisse d'assurance-chômage subit des fluctuations. Lorsque ses ressources augmentaient, tout allait manifestement bien, c'était presque le plein-emploi. Lorsque ses ressources baissaient, en revanche, le chômage était anormalement élevé. Je ne veux pas dire que le chiffre de 4 p. 100 qui a été avancé soit un chiffre raisonnable. A mon avis, 1 p. 100 caractérise davantage un chômage normal, celui que nous ne pourrons jamais éliminer, qu'il y ait ou non pénurie d'emplois. Ce chômage-là existe surtout pour deux raisons.

En premier lieu, il y a les jeunes qui se cherchent du travail dans le domaine qui les intéresse. Ils sont sans travail tant qu'ils ne se trouvent pas un emploi qui leur convient. Quant au deuxième groupe, il subsistera toujours, sans égard à la prospérité du pays. Il s'agit des travailleurs qui passent d'un domaine à un autre. Ces groupes portent probablement le chômage à 1 p. 100 environ. Ce pourcentage pourra augmenter en proportion inverse du nombre d'années où une personne exercera le même métier. On a dit qu'un jeune qui se prépare actuellement à être préposé d'ordinateur sera incapable de faire fonctionner le genre d'ordinateurs que nous aurons dans trois ans. C'est dire qu'il devra être recyclé d'ici trois ans, et il sera sans emploi pour la durée de l'apprentissage. Ainsi, la proportion de chômeurs en raison du recyclage ou de la reclassification sera portée au-dessus de la normale qui est probablement de 1 p. 100.

Il y a maintenant 500,000 chômeurs. C'est loin de 4 p. 100, de 1 p. 100, ou du taux accepté, quel qu'il soit. C'est un indice qui nous avertit que nous sommes à deux doigts d'une crise économique d'envergure nationale qui touchera l'économie du pays. Peut-être est-ce la même situation que nous avons connue lorsqu'on a demandé aux ouvriers du Canada de contribuer un milliard de dollars à l'économie nationale en sus des cotisations journalières qu'on leur faisait verser à la Caisse d'assurance-chômage. A mon sens, c'est cette contribution d'un milliard qui, en 1962 et 1963, a empêché la crise de s'aggraver davantage. Elle est intervenue, non parce que les ouvriers subissaient une période de chômage normale ou parce qu'ils bénéficiaient d'un temps de réadaptation professionnelle en attendant d'avoir trouvé un autre emploi, mais afin que le pays puisse jouir des douteux avantages d'une récession sur laquelle les travailleurs canadiens n'avaient aucun contrôle. A cette époque, il y a eu une augmentation du chômage évaluée à 5 p. 100 qui était entièrement attribuable au gouvernement.

C'est dans ce contexte que le député d'Essex-Est (M. Martin) a demandé que tous les fonctionnaires soient priés non pas d'aider mais d'assurer un nouveau régime fiscal qui permette au gouvernement de verser plus de fonds à la Caisse d'assurance-chômage sans pour autant modifier les risques de l'autre partie. Ayant travaillé pendant de nombreuses années au pic et à la pelle dans des mines, j'estime que nous devrions prévoir une assurance-chômage qui protège les travailleurs contre les risques, mais je ne voudrais pas qu'on demande à ceux qui exercent d'autres métiers d'y contribuer afin de nous protéger contre une régression économique qu'il incombe au gouvernement d'éviter et qui se rattache au régime fiscal du pays. Je n'approuve pas du tout le ministre à cet égard. Il a déclaré, je le sais, que le vrai problème, c'est de savoir si la situation a assez changé pour qu'il considère que les enseignants et d'autres travailleurs de catégories semblables qui ne seront pas admissibles aux prestations, soient visés par la Caisse.

Si le ministre annonçait que son collègue de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) verserait aux enseignants des prestations leur permettant de suivre des cours d'été ou d'autres cours, pour accroître leurs connaissances, il constaterait que même s'ils étaient normalement exposés au chômage, ils ne verraient aucun avantage à être protégés par la Caisse d'assurance-chômage. Le ministre constaterait que les cotisations qu'on exigerait des enseignants pour qu'ils puissent toucher les prestations en suivant ces cours spéciaux dépasseraient de beaucoup les sommes qu'ils verseraient sous forme d'impôts en prévision de périodes de récession où la Caisse d'assurance-chômage s'épuiserait à un rythme supérieur au taux actuariel normal.

La question me semble importante. D'ailleurs, tous les enseignants qui m'ont écrit semblaient poursuivre un intérêt très égoïste. Ils étaient tous personnellement en cause et,

ayant étudié les vœux qu'ils ont adoptés à leur congrès, je crois qu'ils sentaient tous, qu'on leur demandait de cotiser à un régime d'assurance qui ne leur permettrait pas de toucher des prestations. Beaucoup de gens contractent des assurances offrant des avantages après décès aux bénéficiaires désignés. On pourra penser que c'est là un mince avantage pour le payeur de prime, mais il sait, du moins, que sa famille, ses héritiers, ou encore, comme je l'ai lu l'autre jour, des universités ou divers légataires toucheront quelque chose. Dans le cas de l'assurance-chômage, nous protégeons contre l'absence d'emploi. Certains ont suggéré que les vieillards ne faisant plus partie de la population active devraient recouvrer toutes leurs cotisations. Cela me semble une fausse interprétation de l'objet de la Caisse, qui ne constitue pas du tout un fonds de rente.

J'avais suivi avec un vif intérêt un discours prononcé là-dessus il y a nombre d'années par le député de Cochrane. Il racontait comment il était heureux d'avoir conduit une automobile pendant 40 ans sans jamais avoir été indemnisé par l'assurance à laquelle il avait contribué pendant cette période. Il en était heureux parce que cela voulait dire qu'il n'avait jamais eu d'accident. Il avait dépensé une somme considérable sous forme de primes non pour écarter le risque d'un accident mais pour être indemnisé en cas d'accident. Il était fier de n'avoir jamais eu d'accident et de n'avoir jamais eu à réclamer une compensation. Il faisait ainsi un parallèle avec la Caisse d'assurance-chômage. Je suis de son avis. On est heureux de payer cette prime tant qu'on est employable et employé, car on contribue, comme bien d'autres, aux prestations payables aux personnes moins fortunées. La Caisse profite beaucoup plus à certains qu'à d'autres car leurs contributions sont moindres.

• (4.30 p.m.)

On abuse cependant du régime d'assurance-chômage. Or, c'est au ministre qu'il appartient de mentionner ces abus au Parlement pour qu'on puisse y remédier. Les plus graves ont eu un caractère politique. A deux reprises, les gouvernements au pouvoir ont augmenté le nombre des catégories de travailleurs qui doivent verser des contributions. Ces catégories ne sont généralement pas assurables, car le chômage ne risque guère de les affecter. On abuse alors de la Caisse.

Il y a eu d'autres abus d'ordre politique. Si j'en avais le temps, j'en citerais quelques-uns. Il est difficile d'y remédier sans éliminer la protection que tout le monde juge nécessaire. Nous connaissons tous certains cas individuels qui n'entrent pas dans des catégories définies. Des règlements ont permis d'en résoudre quelques-uns, mais là aussi on a parfois abusé du concept des prestations d'assurance-chômage. Je songe en particulier au règlement selon lequel on doit étudier une réclamation après 15 semaines, et décider alors si cette personne doit quitter la région avant d'obtenir de nouvelles prestations. Cet abus est particulièrement grave alors que les fonds diminuent et que le chômage augmente.

Encore une fois, nous abusons, je pense, du principe en ajoutant la catégorie mentionnée aujourd'hui. Le risque de chômage y est si faible que ce groupe, de toute évidence, ne devrait pas être assurable. C'est uniquement un moyen de faciliter la perception de montants pour assurer des prestations aux chômeurs. Je connais très bien le travailleur canadien et, franchement, je le trouve fort raisonnable et charitable envers ses compagnons de travail. La plupart des travailleurs des catégories qui me sont familières, ont consenti à verser des cotisations sans espérer toucher de prestations, mais ils n'aiment pas qu'on abuse d'eux de la sorte.

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je ne serai pas très long, mais je veux simplement appeler l'attention de l'honorable ministre sur trois points.

Nous nous sommes opposés au principe de ce bill, car nous savons que le gouvernement doit trouver les moyens de venir en aide aux 464,000 chômeurs canadiens qui sont aux prises avec des problèmes très sérieux.

On se demande tout de même si, en 1968, le concept de l'assurance-chômage correspond encore aux objectifs que cette loi visait lors de son adoption.

A mon avis, monsieur l'Orateur, la loi sur l'assurance-chômage est une solution temporaire, un cataplasme. Disons que c'est une loi sociale qui est nécessaire, mais qui ne profite guère à l'ensemble de la communauté.

Évidemment, elle peut secourir une personne pendant quelques semaines, mais si cette personne est en chômage durant deux, trois ou quatre mois, le montant des prestations qu'elle touche ne peut pas, à mon avis, suffire à ses besoins et boucler son budget.

Cette loi a rendu des services lors de sa mise en vigueur, et elle en rend encore aujourd'hui,—je répète que je ne suis pas contre le principe de cette loi sociale—mais je pense qu'en 1968, on devrait trouver des formules

plus positives pour tâcher d'aider non seulement les individus, mais également l'ensemble de la communauté dans laquelle ils vivent.

Depuis que je suis ici, on a souvent dit, plus particulièrement lorsqu'on discutait de la loi sur l'assurance-chômage, que le gouvernement pourrait peut-être trouver d'autres formules qui, comme je le disais tout à l'heure, favoriseraient davantage l'ensemble de la population.

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, on parlait d'assurance-travail. Évidemment, les députés avaient à cette époque certaines objections. On disait qu'une loi sur l'assurance-travail serait prosocialiste et devait donc être écartée. Mais, peu importe le nom qu'on lui donne, je pense qu'en 1968, on devrait adopter une loi, qui, tout en aidant le chômeur, permettrait à la société de bénéficier des sommes d'argent qui servent à dépanner les individus qui ne trouvent pas de travail au cours d'une saison.

Je pourrais donner l'exemple suivant: Supposons que, dans une région donnée, le fonds d'assurance-chômage soit de $500,000, de $600,000 ou de un million. Ce fonds-là pourrait être administré par le gouvernement, de façon à permettre à ceux qui y sont admissibles de toucher des prestations d'assurance-chômage, et, en même temps, d'exécuter des travaux dans les municipalités qui sont aux prises avec des problèmes financiers très importants.

Ces travaux fourniraient du travail aux chômeurs qui retireraient, sous forme de salaire, les sommes qu'ils auraient reçues en prestations. Tout en bénéficiant personnellement aux sans-travail, ces sommes d'argent pourraient également servir à bâtir quelque chose dans nos municipalités qui, comme je le disais tout à l'heure, sont aux prises avec des problèmes sérieux, en ce qui concerne les projets et les développements industriels qui sont sous leur juridiction.

Si l'on veut aider les municipalités, je pense que l'honorable ministre devrait penser à cette formule, même si je le fais rire en la lui proposant.

• (4.40 p.m.)

Je pense qu'en 1968, on devrait avoir assez d'imagination pour faire en sorte qu'une loi sociale profite à toute la société et non seulement aux individus. Je voulais porter ce fait à l'attention de l'honorable ministre, qui a énormément de travail sur les bras avec les 464,000 chômeurs qui sont dans le besoin.

Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière année, l'honorable ministre a également décidé de centraliser les bureaux d'assurance-chômage. Dans ma circonscription, il y en a un qui existe depuis plus de 25 ans; il a rendu d'énormes services à notre population, et je crois que le principe que le ministre ou son ministère a adopté, visant à centraliser le plus possible les bureaux d'assurance-chômage, ne devrait pas s'appliquer à toutes les régions du pays. À mon avis, il faut regarder la situation géographique des régions dans lesquelles sont situés les bureaux d'assurance-chômage, et je dois dire que la centralisation de bureaux d'assurance-chômage dans notre région ne rendra aucunement service aux gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

En effet, on nous a dit qu'au mois de juin prochain, le bureau d'assurance-chômage de la région de La Malbaie sera centralisé à Québec. Cela sera très incommode, étant donné notre situation géographique un peu particulière, et le fait qu'au cours de l'hiver, les déplacements sont des plus difficiles, au point que bien souvent, à cause du retard du courrier, des personnes ne reçoivent leur chèque d'assurance-chômage qu'au bout d'une semaine ou de huit jours. Je pense que le ministre pourra considérer que le fait, pour un père de famille qui attend son chèque de prestation d'assurance-chômage, de ne pas le recevoir avant sept ou huit jours peut présenter des inconvénients majeurs.

La centralisation des bureaux d'assurance-chômage dans la région de Québec fera évidemment disparaître celui qui existe actuellement dans la région de La Malbaie, et les gens devront écrire à Québec. Je dois dire au ministre que certaines personnes devront parcourir une distance de 110, 120 ou 125 milles pour se rendre à ce bureau. Les hasards du transport, les retards de courrier vont certainement causer de graves préjudices à ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

Alors, je supplie l'honorable ministre de demander à ses fonctionnaires d'essayer de réviser leur décision concernant la fermeture du bureau d'assurance-chômage dans la région de Charlevoix, à La Malbaie. Le ministre pourrait peut-être demander à ses fonctionnaires de faire une enquête plus approfondie. Même si le principe de la centralisation est bon en général, je dis que, dans des régions données, c'est néfaste pour ceux qui doivent bénéficier des avantages de la loi sur l'assurance-chômage.

Je prie l'honorable ministre de tenir compte de mes observations et de demander à ses fonctionnaires d'étudier d'une façon plus attentive la décision qu'ils devront prendre au sujet de l'opportunité de fermer le bureau d'assurance-chômage situé dans la région de La Malbaie.

Mais le principal but de mon intervention, aujourd'hui, monsieur l'Orateur, est d'appuyer le discours que mon honorable ami, le député de Gaspé (M. Keays), a fait la semaine dernière. Je veux cependant, insister sur un point bien particulier.

Le ministre sait que le gouvernement provincial a institué une enquête concernant le camionnage dans certaines régions de la province. L'enquêteur a fait son rapport au gouvernement provincial et a fait certaines recommandations. A mon avis, les camionneurs, à cause de leur métier, sont «pénalisés», en ce qui a trait à l'assurance-chômage.

J'ai reçu des recommandations d'une association de camionneurs de chez nous, la Société des artisans-camionneurs. Ces gens-là se plaignent d'être traités de façon discriminatoire, en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, et je pense qu'ils ont parfaitement raison. Dans des cas isolés, les compagnies forestières accordent à leurs camionneurs, de temps en temps, des timbres d'assurance-chômage. Mais, lorsque ces mêmes camionneurs travaillent pour une autre compagnie qui ne reconnaît pas la nécessité et l'obligation de payer les timbres d'assurance-chômage, ces camionneurs, dont le camion est l'outil, au même titre que la scie est l'instrument du charpentier...

[*Traduction*]

L'hon. M. Nicholson: J'espère que le député me permettra d'invoquer le Règlement ou de poser la question de privilège. Le point qu'a soulevé son collègue de Gaspé (M. Keays) était excellent. D'ailleurs, le règlement a été modifié l'été de 1966. Le député de Gaspé est maintenant satisfait, je crois. Le député de Charlevoix signale le même problème.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin: Je remercie l'honorable ministre, mais je dois dire que si les règlements sont modifiés, ils ne l'ont pas été chez nous, parce que, la semaine dernière encore, des représentants de la Société des artisans-camionneurs sont venus se plaindre du fait que des compagnies ne respectaient pas les règlements de la loi sur l'assurance-chômage. Ces compagnies-là refusent, dans bien des cas, d'apposer des timbres d'assurance-chômage dans les livres de gens qui sont camionneurs de leur métier.

A ce stade, monsieur l'Orateur, je mets évidemment de côté les propriétaires de dizaines de camions, les chefs d'entreprises de camionnage. Mais si j'interviens, c'est pour dire au ministre—je l'ai dit tout à l'heure et je le répète—que lorsqu'un camionneur qui gagne sa vie avec son camion est en chômage, il l'est au même titre qu'un menuisier ou un ouvrier. Il gagne sa vie d'une autre façon mais, à mon avis, même si la loi a été modifiée, comme le prétend l'honorable ministre, on devrait enquêter auprès de ces compagnies pour voir si tous les employeurs la respectent.

Monsieur l'Orateur, ce sont là les quelques observations que je voulais faire au cours de ce débat. Je suis convaincu que l'honorable ministre, on devrait enquêter auprès de ces habituellement. Je veux dire qu'il a toujours tenu compte des interventions que j'ai faites.

Il devra penser à trouver une nouvelle formule d'assurance-chômage. Autrement, on devra, comme l'ont réclamé plusieurs premiers ministres à la conférence fédérale-provinciale sur la Constitution, mettre de l'ordre dans nos lois sociales afin d'éviter une duplication de services et une course effrénée entre les gouvernements, fédéral et provinciaux, pour savoir lequel en donnera le plus.

Je pense que l'on devra mettre de l'ordre dans ces questions de lois sociales et je suis convaincu, connaissant la bonne volonté du ministre, qu'il tiendra compte de nos représentations.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas au bill, en fait, j'y suis favorable, mais je crois que les contributions supplémentaires qu'il prévoit ne constituent pas un plan d'assurance-chômage. Certes, l'inclusion d'un grand nombre de participants ne servira guère qu'à résoudre le problème financier. Pour la même raison, je trouve peu fondé l'argument des instituteurs et des médecins, à savoir que des dispositions du bill ne devraient pas les viser parce qu'ils ne chômeront pas. Naturellement, beaucoup d'autres gens ne seront jamais chômeurs; l'argument vaudrait pour eux aussi, mais tel n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, ces contributions supplémentaires n'amélioreront pas le régime d'assurance-chômage pas plus qu'elles ne régleront notre vaste problème; seul un véritable régime d'assurance-chômage y parviendrait. Le mot même d'«assurance» suggère une protection contre quelque chose, et l'assurance-chômage donne à entendre que si vous perdez votre emploi, vous pourrez vivre des prestations qui vous seront versées. En réalité, c'est impossible, car aucune famille ne peut subsister, encore moins vivre, avec $36 par semaine. Bien entendu, nous reconnaissons que le régime présente ces lacunes depuis bon nombre d'années. Je ne blâme ni

le ministre ni le gouvernement actuel; je doute cependant qu'ils aient étudié ce vaste problème comme ils l'auraient dû. Il s'agit d'un programme supplémentaire. Dans le cas des travailleurs du bâtiment dont le barème de salaire est déjà bien établi, il est bon, pendant la saison chômée, de toucher un supplément de $36 par semaine. Les travailleurs syndiqués qui jouissent d'un contrat de travail et qui font la grève, apprécient ce revenu qui s'ajoute à l'allocation de grève. Les bûcherons, les pêcheurs et d'autres sont dans cette catégorie.

M. Winch: Mais les grévistes ne la touchent pas.

M. Otto: Il est fort agréable d'avoir un revenu supplémentaire. Qu'est-il arrivé au principe de l'assurance-chômage? A l'origine, le régime devait constituer un régime d'assurance-chômage, mais avec les années, la politique étant ce qu'elle est, des pressions ont été exercées pour y inclure d'autres dispositions. Ce qui a été fait. Comme l'a signalé le député, cela n'a pas amélioré le régime. Il en est résulté un salmigondis de peu d'utilité pour qui que ce soit.

On a établi ce régime peu de temps après celui de l'épargne obligatoire que nous avons eu durant la guerre. Bien sûr, les gens connaissaient le montant de leurs cotisations, de leur épargne, et aussitôt la guerre finie, ils ont voulu qu'on leur rende ces cotisations. Pour eux, c'était leur argent. Naturellement, quand un participant regarde son livret d'assurance-chômage, il voit combien il y a de timbres. Ce qui rappelle peut-être aux gens les contributions qu'ils ont faites et leur fait penser à un genre de régime d'épargne. Les êtres humains étant ce qu'ils sont, ils se disent peut-être: Un tel a reçu tant, pourquoi pas moi? Évidemment, ce n'est plus alors un régime d'assurance-chômage.

J'aimerais aujourd'hui signaler aux députés d'autres régimes qui remplissent une fin semblable, en particulier le régime d'indemnisation de l'Ontario, créé presque à la même époque, mais qui a réussi. Les prestations sont raisonnables. Ce régime d'indemnisation alloue 75 p. 100 des gains antérieurs jusqu'à un certain maximum. Un employé dont le salaire hebdomadaire est $100 peut vivre avec $75 par semaine. Personne, je crois, n'oserait prétendre qu'un père de famille en chômage peut payer, avec des prestations de $36 par semaine, son combustible, son loyer ou son hypothèque et des vêtements pour sa famille. Si nous voulons augmenter les prestations, jusqu'où pouvons-nous aller? Il y a lieu, je crois, de revoir tout le concept de l'assurance-chômage. Bien des présomptions se sont révélées fausses. J'ai discuté la question avec d'autres, et j'ai soutenu que l'on devrait peut-être verser des prestations de chômage raisonnables à quiconque se trouve sans travail, quelle qu'en soit la raison. Immédiatement, on m'a répondu avec véhémence que je voulais payer tous les paresseux qui préfèrent ne toucher que 75 p. 100 de leur salaire plutôt que de travailler. Pourtant, ce n'est jamais celui à qui l'on parle qui serait disposé à agir ainsi; il en accuse les autres.

En fait, les gens travaillent, quand leur travail leur plaît. Personne ne profiterait de la situation à seule fin de rester chez lui. Ceux qui le feraient souffriraient ordinairement de troubles psychologiques. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de mettre cette théorie à l'épreuve, à propos d'un de mes employés qui, manifestement, n'aimait pas son travail et comme il me créait de graves soucis, je lui ai dit: «Je vous offre quatre mois de paie. Vous devrez vous présenter ici tous les vendredis pour recevoir votre chèque, mais je vais vous donner quatre mois pour vous trouver un emploi où vous serez heureux, où vous pourrez vous entendre avec vos compagnons de travail et où vous ne détesterez pas le patron». Mes associés ont dit que cet homme toucherait alors un salaire durant quatre mois sans améliorer son sort. Ce n'est pas cela qui est arrivé. En moins de trois semaines, l'intéressé avait trouvé un emploi. A mon service il donnait 10 p. 100 de son rendement, alors qu'en travaillant à un autre endroit et avec des gens qu'il aimait il en donnait maintenant 90 p. 100. A lui seul, ce fait mérite considération.

Passe pour l'opportunité d'un régime d'assurance-chômage, mais je doute qu'il doive être contributoire. Ces retenues hebdomadaires rappellent aux gens leur contribution au régime, de sorte qu'ils sont portés à recouvrer leur argent. Nous pourrions, j'en suis sûr, adopter un régime semblable à celui de la Commission des accidents du travail, qui n'est pas contributoire, mais dont les fonds proviennent des profits généraux de la compagnie. Bien sûr, qu'il s'agisse de contributions gouvernementales ou autres, le régime doit être universel, et les prestations doivent être payables à toute personne sans emploi.

Actuellement, le chômeur qui reçoit des prestations d'assurance-chômage peut toucher en même temps des prestations de sécurité sociale ou des indemnités d'une commission des accidents du travail. D'une façon ou d'une autre, les prestations sont financées par les ressources de notre économie. Si notre programme était véritablement un programme d'assurance-chômage, on pourrait réaliser des économies en tenant compte de tous les autres programmes, fédéraux, provinciaux ou locaux. Un programme d'ensemble ne coûterait pas plus cher au pays et encouragerait notre capacité de production. Je ne parviens pas à comprendre ce que nous gagnons à modifier constamment un programme qui, chose reconnue, ne marche pas. Il est temps que le gouvernement entreprenne une étude du problème en vue d'un programme viable. On admet que les changements dans le monde du travail créent des chômeurs. Tout programme devrait reposer sur la nécessité de recycler de temps à autre ces chômeurs, de leur donner une formation nouvelle. Il devrait garantir au travailleur, en période de chômage, le maintien du niveau de vie auquel il s'est hissé. Le travailleur se sentira plus en sécurité et produira davantage, et c'est là le point essentiel d'un programme d'assurance. Nous devrions éliminer tout élément ou tout risque qui gênerait sa capacité de contribution.

Je ne dis pas que nous allons y arriver immédiatement. Si je mentionne ces points, c'est seulement parce qu'il est grand temps, selon moi, que le gouvernement envisage cette question au lieu de modifier le régime actuel.

On pourrait produire un Livre blanc ou un comité de la Chambre pourrait étudier un concept tout à fait nouveau de l'assurance-chômage. Le régime devrait garantir aux travailleurs canadiens que s'ils perdent leur emploi, leurs familles n'en souffriront pas et leur niveau de vie ne sera pas moins élevé.

M. J. H. Horner (Acadia): Quiconque prend part à ce débat, doit revoir toute la question de l'assurance-chômage. Pour le pays, ce régime est un moyen de soutenir quelque peu l'économie même lorsqu'il y a beaucoup de chômage. Dans un certain sens, et si mes amis de l'Alberta n'y voient pas d'objection, on pourrait dire que nous mettons un peu en pratique, au Canada, le crédit social. Est-ce, néanmoins, pour le plus grand bien de l'économie canadienne, et ne pourrions-nous apporter plus d'améliorations que n'en prévoit le bill?

• (5.00 p.m.)

Le préopinant a fait valoir qu'il était grand temps d'entreprendre une étude complète de l'assurance-chômage. Il y a cinq ans et demi, le gouvernement d'alors avait confié toute la question à un organisme appelé communément la Commission Gill qui a dûment présenté un rapport. Je tiens à dire, tout d'abord, combien je suis déçu que le bill n° C-197 ne fasse que perpétuer ou aggraver les nombreux abus commis au cours des années, aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Aucune des recommandations importantes du rapport Gill n'a été incorporée dans ce bill.

La page 109 du rapport du comité Gill contient la recommandation suivante:

> Nous sommes d'avis qu'un régime d'assurance-chômage devrait être élaboré en vue de parer aux premières conséquences du chômage et qu'il devrait reposer sur des principes d'assurance propres à un mode d'assurance sociale de ce genre.

Assurément, monsieur l'Orateur, c'est là l'essence de la question. Nous devons d'abord définir nos objectifs. Aurons-nous un régime d'assurance? Si oui, élaborons un régime digne de ce nom, qui soit logique sur le plan actuariel. Si nous ne voulons pas d'un régime d'assurance mais simplement d'un autre régime de bien-être social—de revenu garanti, comme l'ont proposé certains membres du cabinet actuel—désignons-le alors comme tel. Monsieur l'Orateur, depuis les cinq ans et demi qui ont suivi le rapport du comité Gill, le gouvernement aurait sûrement pu modifier la loi mieux que ne le fait le bill.

Voici ce qu'on lit à la page 111 du rapport:

> D'après le régime actuel, les prestations peuvent être payées à des travailleurs saisonniers pendant la morte-saison même s'ils n'ont jamais travaillé pendant la morte-saison et s'ils n'ont aucun espoir d'y parvenir.

Il semble donc, monsieur l'Orateur, qu'il y a, au Canada, des employés saisonniers qui n'ont aucune intention de travailler pendant les quatre, cinq ou six mois de l'année où ils sont oisifs, mais qui touchent quand même des prestations aux termes du régime d'assurance-chômage. Cela n'est certes pas justifié du point de vue économique. Ce n'est pas ainsi qu'on encouragera ces gens à travailler et à améliorer leur sort dans ce pays jeune, sain et dynamique.

D'une façon générale, monsieur l'Orateur, tout le monde admettra, je pense, que le Canada doit avoir une plus forte population. C'est peut-être ce qui lui manque le plus. Il est pourtant reconnu que beaucoup de Canadiens ne sont pas prêts à consacrer du temps

à se perfectionner et à contribuer de façon réelle à l'économie du pays. C'est, à mon sens, une des principales erreurs que le Canada a commises au cours des années 60.

Au lieu d'encourager l'indifférence de certains Canadiens envers l'économie de leur pays, nous devrions chercher à stimuler un vaste secteur de la population à participer à l'amélioration de notre économie. Le gouvernement semble néanmoins décidé à permettre aux gens de contribuer de moins en moins à l'économie nationale, tout en veillant à maintenir leurs revenus à un certain niveau. Voilà exactement, monsieur l'Orateur, ce que fait cette mesure législative.

On peut lire ensuite ce paragraphe à la page 106 du rapport Gill:

Vu le programme d'ensemble que nous préconisons, nous sommes d'avis que le régime d'assurance existant devrait être modifié de façon qu'il redevienne un régime fondé sur de justes principes d'assurance. Nous allons donc maintenant examiner les modifications que nous jugeons nécessaires à cette fin.

Ces modifications sont discutées à la page 112, et suivantes.

La mesure à l'étude devrait contribuer davantage à faire de ce programme un régime d'assurance et à augmenter les prestations des chômeurs qui ont vraiment besoin d'aide. Il serait regrettable de perpétuer l'indifférence manifestée par de nombreux secteurs de notre population travailleuse d'aujourd'hui au moyen de la loi sur l'assurance-chômage.

Puis, à la page 126 de son rapport, le comité Gill dit:

Il faudrait établir un régime d'assurance-chômage tel qu'il protège les personnes qui sont normalement les employés d'un employeur, c'est-à-dire celles qui pourraient souffrir du chômage. Il ne faudrait pas que le régime facilitât si bien le droit aux prestations que les gens soient tentés de prendre un emploi assurable pour cette simple raison.

Le comité Gill entend par là, monsieur l'Orateur, qu'il devrait être plus difficile de percevoir les montants de l'assurance-chômage. Il mentionne que les gens sont attirés par des emplois qui leur donnent droit à l'assurance-chômage. Ils travaillent donc le temps qui leur est nécessaire pour en bénéficier. A mon avis, ce projet de loi ne fait que perpétuer ce qu'on a vu jusqu'ici et permet à ces travailleurs de profiter plus facilement de la situation.

Toujours à la page 126 du rapport, monsieur l'Orateur, on lit:

Le régime actuel exige, comme preuve d'exercice d'un emploi assurable, un minimum de 30 semaines de contribution pendant les deux années qui précèdent la réclamation. Deux autres dispositions

[M. Horner (Acadia).]

portent sur le temps écoulé et sur le renouvellement du droit aux prestations: la première prévoit un minimum de huit semaines de contribution pendant la période d'un an précédant la réclamation ou pendant la période qui s'est écoulée depuis le commencement de la dernière période de prestations.

Le rapport déclare ensuite que la période d'emploi devrait être plus longue. On peut lire au paragraphe 63 à la page 127:

Nous estimons que ces dispositions ne donnent pas satisfaction à l'égard de deux points principaux. Tout d'abord, elles se fondent sur le nombre de semaines pendant lesquelles les contributions ont été versées et, dans ce contexte, une semaine de contribution peut signifier un à six jours de travail. Ainsi, les gens peuvent avoir droit aux prestations même si la durée de leur emploi assurable a été négligeable, pourvu que cet emploi soit réparti sur un assez grand nombre de semaines. En second lieu, les vérifications sont par trop compliquées. Elles sont difficiles à comprendre et à appliquer.

Elles deviennent plus difficiles à effectuer, monsieur l'Orateur, par suite du changement survenu au ministère du Travail. Comme l'a signalé le député de Timiskaming (M. Peters), il y a deux ou trois ans, on a scindé le ministère du Travail pour créer le ministère de la Main-d'œuvre. A l'heure actuelle, nous avons donc le ministère du Travail et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Or chacun ignore ce que fait l'autre. Les deux ministères dressent les mêmes statistiques, chacun ignorant ce que fait l'autre.

• (5.10 p.m.)

Les bureaux d'assurance-chômage ferment leurs portes un peu partout dans le pays et leur activité est centralisée dans les grandes villes. Les chômeurs authentiques ont donc plus de difficultés à réclamer leurs prestations de la Caisse d'assurance-chômage. Au lieu de simplifier les formules de demande, le gouvernement les a rendues plus compliquées. Rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu, l'année dernière, 24,486 cas de fraude. Il faudrait simplifier les formules de demande et les rendre plus précises.

Ces règlements n'ont été que timidement modifiés lorsqu'on a conservé le terme «acceptable». Voici ce que le rapport Gill dit à propos des abus, à la page 139:

En dehors de la question du paiement de prestations aux travailleurs saisonniers pendant leur morte-saison, les mémoires qui nous ont été présentés ont accusé d'abus les catégories principales suivantes: *a*) les femmes mariées qui touchent des prestations sans chercher véritablement un emploi; *b*) les pensionnés ou retraités qui touchent des prestations sans chercher véritablement un emploi; *c*) les réclamants et peut-être même l'administration qui restreignent trop la définition des

genres d'«emplois acceptables» dans le cas de chacun; *d*) certains réclamants qui s'abtiennent de déclarer leurs gains des semaines où ils travaillent à temps partiel; *e*) certains réclamants qui passent sous silence certains faits relatifs à leur disponibilité; et *f*) certains employeurs et employés qui s'entendent pour cacher les renseignements nécessaires sur les motifs de cessation de l'emploi.

Ces abus durent depuis des années. N'importe quel Canadien qui exploite une petite entreprise se heurte rapidement à la loi sur l'assurance-chômage et aux abus fermement enracinés. On les connaît bien, et lorsque des députés en discutent avec leurs commettants, ils doivent leur dire: «Sans doute, cela est regrettable, mais que voulez-vous...» La loi n'aide pas du tout notre économie.

Daprès le comité Gill—on me permettra sans doute d'en paraphraser le texte, aux pages 136 et 137—bon nombre de ceux qui touchent des prestations équivalant à 90 p. 100 de leur salaire assuré préfèrent le chômage à un emploi.

Ces dernières années, on a élargi la portée de l'assurance-chômage de façon à protéger l'industrie de la pêche et d'autres industries saisonnières. Elle s'applique maintenant à l'agriculture. Mais cette couverture élargie a-t-elle aidé les cultivateurs à trouver des employés? Non pas. Dans ma province, l'élevage du bétail constitue une importante industrie agricole et pour qu'une ferme d'élevage rapporte, il faut trimer 12 mois par an. L'application actuelle de la loi sur l'assurance-chômage ne répond pas aux besoins de cette industrie. Rendre l'assurance-chômage obligatoire dans le domaine de l'agriculture a été une erreur d'aiguillage. Il aurait mieux valu la rendre facultative, mais les autorités responsables ne voulaient pas en entendre parler.

Le gouvernement a dit que la loi serait applicable aux agriculteurs et aux propriétaires de ranches et on n'a tenu aucun compte de l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture (M. Greene) a déclaré, lors d'une réunion à laquelle j'assistais, que les versements à la Caisse ne pouvaient être facultatifs parce que cela dérogerait à l'élément «assurance» du programme. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a longtemps que nous nous sommes écartés de cet aspect-là.

Je serais le premier à approuver un retour à un programme d'assurance. Le comité Gill signale que l'on devrait instituer un programme d'assurance—et j'insiste sur le mot «assurance»—à l'intention de ceux qui travaillent dans des industries assurables et que l'on devrait créer un autre genre de programme pour ceux qui sont atteints par le chômage d'hiver ou le chômage saisonnier. L'industrie de l'élevage des bestiaux verrait la chose d'un œil favorable.

Pour qu'un ranch soit rentable au Canada, de nos jours, il y faut le travail de deux hommes. Le propriétaire engage d'ordinaire un homme pour l'aider. Pour qu'une exploitation laitière soit rentable, le propriétaire doit engager deux hommes. Il faut au moins deux employés pour qu'elle devienne rentable et permette à l'agriculteur et à ses employés de bénéficier d'un niveau de vie comparable à celui des autres Canadiens.

Les ranches et les exploitations laitières sont des entreprises soumises à la concurrence. L'industrie de la pomme de terre est saisonnière. L'un des grands problèmes de l'agriculture, c'est d'engager des aides. Il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture, au cours d'une séance de comité, s'il présentait une demande spéciale au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de l'immigration de personnes à employer comme aides en agriculture, et il m'a répondu qu'il n'y avait pas songé. Il y a deux ans de cela et bien que j'aie régulièrement rappelé au gouvernement les problèmes fondamentaux de l'agriculture, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'a apparemment pris aucune mesure.

Qu'en résultera-t-il pour l'agriculture? L'agriculteur ou l'éleveur devra cotiser, qu'il estime ou non la couverture utile pour son employé. Il n'y aura là rien de facultatif. Un employé pourra toucher des prestations non seulement s'il a été congédié, mais s'il a quitté son emploi et ne peut trouver d'emploi «convenable». Et voilà que ce bill hausse la prestation maximum à $53 par semaine. J'ignore le salaire courant des travailleurs agricoles au Canada, mais je parie que peu d'agriculteurs canadiens peuvent se permettre de payer beaucoup plus que $53 par semaine, ce qui fait un peu plus de $200 par mois. Il y en a peu qui peuvent payer ce salaire en hiver, bien qu'à l'automne et au printemps, les producteurs de blé de la Saskatchewan et de l'Alberta puissent payer davantage, surtout si la récolte est bonne, la demande satisfaisante et les prix sensiblement égaux à ceux d'aujourd'hui.

• (5.20 p.m.)

En augmentant les prestations en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, nous créons une situation tr.s dangereuse. Si l'augmentation était accompagnée de modifications aux règlements, l'industrie agricole, d'après moi, n'y verrait pas d'objection, et sans doute moi non plus. Les propositions actuelles, toutefois, ne prévoient aucune modification réelle des règlements et ne tiennent aucun compte des recommandations du comité Gill. Aucun moment n'a été fixé pour recevoir en hiver l'assurance-chômage.

J'ai écouté les remarques du préopinant. Je les ai trouvées intéressantes, mais je ne vois pas comment l'on pourrait donner suite à ses propositions dans toutes les circonstances. Je suis sûr qu'elles compliqueraient encore le problème du chômage et rendraient plus difficile le recrutement des travailleurs agricoles.

Quelles mesures le gouvernement actuel a-t-il prises pour aider l'industrie agricole dans ce recrutement? Il a mis sur pied récemment le régime de pensions du Canada, régime qui, dans bien des cas, a été rejeté par les cultivateurs ainsi que par leurs ouvriers agricoles. Nous croyons que le gouvernement a l'intention d'instituer un régime d'assurance frais médicaux et d'indemnisation pour accidents du travail. On nous dit qu'on pourra peut-être un jour prévoir un revenu garanti, ou même des dispositions visant un salaire minimum pour les travailleurs agricoles.

Je n'y verrais aucun inconvénient si les agriculteurs touchaient certaines compensations en plus de leur revenu. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Au contraire, les revenus et les prix agricoles ont baissé. La présente mesure ne ferait qu'accroître davantage les coûts dans cette industrie. Cest bien beau de dire que puisque le coût de la vie augmente, il faudrait augmenter aussi l'assurance-chômage. Je le répète, on devrait modifier la loi afin d'en faire davantage un régime d'assurance. On aurait dû établir deux sortes d'assurance: l'une visant les emplois réguliers et l'autre les emplois saisonniers. Même si l'on a recouvré un million de dollars en prestations versées à des personnes ayant présenté de fausses réclamations, il se produit encore trop d'abus et c'est surtout l'industrie agricole, à laquelle cette mesure législative ne s'applique que depuis avril dernier, qui en souffre. Cela n'a pas facilité l'embauche des travailleurs agricoles.

L'existence de prestations d'assurance-chômage destinées à leurs ouvriers a pu aider les agriculteurs qui cultivent, par exemple, le tabac, la pomme de terre, les fruits et légumes, la betterave à sucre et le reste, mais je prétends que le régime aurait dû être facultatif pour l'industrie agricole. Je ne vois pas pourquoi, même aujourd'hui, il ne pourrait être rétabli sur une base facultative. Si ce bill est adopté, il ne fera qu'accroître pour les agriculteurs le coût de production, alors qu'ils sont déjà coincés dans l'étau des prix. L'embauche d'ouvriers agricoles n'aidera pas les cultivateurs. Si, en présentant ce bill, le ministre avait songé davantage à l'élément assurance ou nous avait promis que les règlements seraient mieux appliqués—par exemple, si le mot «acceptables» avait été entièrement rayé des règlements—j'aurais pu l'appuyer. Toutefois, dans les circonstances actuelles, je n'hésite pas à dire que ce projet de loi ne me sourit pas du tout. A mon avis, il serait préjudiciable à une industrie qui touche de très près mes commettants, et c'est pourquoi je voterai contre.

[M. Horner (Acadia).]

M. E. Nasserden (Rosthern): J'aimerais dire quelques mots au sujet de la mesure à l'étude—des mots d'encouragement au ministre pour la fin qu'il poursuit, je crois, en proposant ce bill.

Ma circonscription est en majeure partie agricole, mais beaucoup de ceux qui vivent tout près de Saskatoon comptent sur le travail saisonnier pour gagner leur vie. Un grand nombre de mes commettants cherchent du travail l'hiver, beaucoup possèdent bien leur métier, et je n'aimerais pas qu'on leur enlève la possibilité d'obtenir l'assurance-chômage durant la période où ils ont droit aux prestations.

Considérant le problème exposé par mon ami d'Acadia (M. Horner), il me faut conclure que rien ne montre mieux combien peu, ces dernières années, on s'est occupé des prix agricoles en général. Toutefois, tel n'est pas le sujet que nous discutons cet après-midi.

En plus des prestations supplémentaires que pourrait toucher la main-d'œuvre, une mesure de ce genre devrait assurer un nouveau débouché ou un marché plus stable, pour les produits agricoles, qu'il n'en existerait autrement. Dans certains secteurs de l'industrie agricole, et certainement dans la construction, il faut prévoir des moyens d'aider à la création d'une main-d'œuvre saisonnière capable d'entreprendre les énormes tâches à exécuter au Canada. Je pense au ralentissement de ces dernières années dans la construction de maisons et dans la construction en général. Compte tenu de notre climat, nous aurons certainement besoin d'une importante main-d'œuvre saisonnière pour assurer l'exécution rapide de ces projets.

Si j'ai une critique à faire au gouvernement c'est d'avoir tellement compliqué les choses pour les municipalités qui veulent entreprendre des travaux d'hiver; il a sapé le programme institué à l'époque où le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre. Il a tenté d'encourager la construction de maisons à l'aide de prime de $500...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'attends du député qu'il fasse porter ses remarques sur le bill dont la Chambre est saisie.

M. Nasserden: Je pensais le faire. Tous ces problèmes se rattachent aux prestations d'assurance-chômage. En tout cas, un député a déjà longuement traité, au cours du débat, de la main-d'œuvre saisonnière. Je m'y intéresse parce qu'un certain nombre de gens de ma région y appartiennent et j'aimerais exposer à la Chambre l'essentiel de mes opinions à cet égard.

• (5.30 p.m.)

Je cherchais à montrer, il y a un instant, qu'à mon avis les abus n'ont pas été aussi nombreux que certains le pensent. Moins de gens toucheraient l'assurance-chômage de façon saisonnière si le gouvernement actuel avait, comme il le pouvait, pris des mesures pour prolonger un peu leur emploi. Un mois de plus, environ, de travail ferait une énorme différence pour bon nombre d'entre eux. Très peu de gens capables de travailler réclament l'assurance-chômage.

Je veux parler aussi au ministre de l'application de la règle concernant l'admissibilité à l'assurance-chômage des travailleurs qui fréquentent l'école. Sauf erreur, si le ministère envoie des gens suivre des cours de formation professionnelle, ils peuvent toucher les prestations. Je songe au cas d'un jeune homme chômeur qui essayait de terminer sa 9e année en fréquentant l'école. Comme il était toujours prêt à travailler s'il pouvait obtenir un emploi, on lui a refusé les prestations d'assurance-chômage. Jespère que le ministre examinera ce cas.

Je comprends qu'il faut une limite quelque part. Toutefois, ce que j'ai appris au sujet de ce jeune homme indique qu'il n'a nullement tenté d'abuser. Tout ce qu'il veut, c'est accroître son instruction pendant qu'il est en chômage. Sans en dire davantage, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre de l'objectif valable que renferme le projet de loi.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec le plus vif intérêt les dernières observations du député d'York-Est (M. Otto). Il a terminé son très utile exposé en disant qu'à son avis, les libéraux devraient s'entendre en vue d'élaborer une politique de sécurité coordonnée. Je suis certes tout à fait d'accord avec lui, mais au lieu de s'entendre j'estime qu'ils devraient plutôt faire jaillir une politique coordonnée du choc de leurs idées.

En réalité, monsieur l'Orateur, le Canada est pourvu actuellement d'un régime de bien-être étrange et compliqué. Il est presque impossible pour un député de se tenir au courant de tous les règlements concernant les conditions d'admissibilité, à mesure qu'elles changent aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Je suis certain, monsieur l'Orateur, que vous devez recevoir de nombreuses demandes de renseignements, comme la plupart d'entre nous,

Ce méli-mélo comprend l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, les allocations aux vieillards, les pensions fédérales, les allocations aux anciens combattants, les pensions des invalides et des aveugles, les indemnités pour les accidents du travail, les pensions des veuves et les allocations d'aide à l'enfance. Nous avons des travailleurs et des chômeurs qui touchent des prestations de bien-être social. C'est une situation extraordinaire.

C'est pour cette raison que j'espère vivre assez longtemps pour voir l'avènement d'un régime de sécurité sociale global comme celui mentionné par le député, qui couvrira tous ceux qui en ont besoin, qu'ils soient en chômage, malades, invalides, trop âgés, ou pour tout autre motif. On y viendra finalement et j'espère que ce ne sera pas dans un avenir trop éloigné. Mais comme nous n'en sommes pas encore là, nous devons étudier certaines modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage. J'évoquerai brièvement deux aspects de cette assurance.

La circonscription de Vancouver-Est est avant tout une circonscription ouvrière, résidentielle. Elle est donc durement touchée par le chômage et, partant, les questions d'assurance-chômage l'intéressent de très près.

Je déplore vivement que le ministre du Travail (M. Nicholson) n'ait pas jugé bon ou n'ait pas été en mesure de faire en ce moment des recommendations pour l'instauration d'un régime d'assurance-chômage au sens véritable du mot, c'est-à-dire un régime applicable à tous ceux qui sont capables et désireux de travailler mais qui ne parviennent pas à trouver du travail, ou à qui on ne peut en procurer, pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Nous n'aurons un régime d'assurance-chômage tout à fait digne de ce nom qu'au moyen d'une loi garantissant un niveau de vie convenable et une sécurité suffisante à quiconque peut et veut travailler, mais à qui on en refuse l'occasion. Voilà ce que nous aurions dû avoir depuis longtemps, et je regrette les pas hésitants que nous faisons d'une année à l'autre, d'une législature à l'autre, et qui nous laissent bien loin de la réalisation de cet idéal.

De fait, monsieur l'Orateur, les règlements, et parfois même l'attitude de ceux qui les appliquent, tournent en dérision le sens de l'assurance-chômage, aux termes de la loi actuelle. Il est très difficile pour un député de discuter de cette question avec ses commettants ou avec ceux de quelque autre membre de la Chambre des communes. Sauf erreur, c'est en 1940 que nous avons établi le principe de l'assurance-chômage.

L'hon. M. Nicholson: En 1941.

M. Winch: C'est très pénible pour un député d'avoir la visite d'un de ses commettants qui contribue à la caisse d'assurance-chômage depuis 1941 ou la plupart du temps depuis 1941 et qui, âgé de 65 ou 67 ans et encore capable et désireux de travailler, se fait dire qu'il n'est plus physiquement apte au travail, non pas qu'il en soit incapable, mais parce qu'en raison de son âge, de sa situation et de l'absence d'emplois appropriés, les fonctionnaires le déclarent indisponible. Ils disent, en fait: «Nous vous déclarons indisponible.» Cette personne a beau avoir contribué à la caisse depuis 1941, que représente l'assurance-chômage pour elle et pour d'autres dans le même cas? Elles en sont exclues.

Pendant que j'attendais de prendre la parole, je ne pouvais m'empêcher de penser au compte rendu paru dans les journaux à propos du témoignage d'appréciation donné à l'autre endroit au sénateur Roebuck, à l'occasion de son 90e anniversaire. Je n'hésite pas à dire, comme je l'ai déjà fait en public, qu'il est un des sénateurs les plus compétents, les plus brillants et les plus actifs. Cela ne fait aucun doute, mais sachez bien que s'il était visé par le règlement de l'assurance-chômage, il aurait perdu toute son utilité depuis 30 ans.

• (5.40 p.m.)

Voilà, en principe, ce qui se passe actuellement partout au Canada. Cela me rend malade de penser au grand nombre d'hommes âgés de 65 à 67 ans qui cherchent du travail, après avoir tant travaillé, et que les bureaux ou agences de l'État classent comme non disponibles. Ce devrait être au travailleur lui-même d'en décider, non pas à un bureaucrate quelconque. L'ouvrier en bonne santé et qui a payé ses contributions d'assurance-chômage devrait être jugé disponible, ce qui lui donnerait droit à ses prestations.

Le ministre du Travail (M. Nicholson) est de Vancouver, en Colombie-Britannique, et il sait que depuis quelques mois le chômage y pose un grave problème.

[M. Winch.]

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député est au courant des chiffres les plus récents. La Colombie-Britannique est la seule province où le chômage est en régression.

M. Winch: Tant mieux, mais cela ne change pas un iota à ce que j'avance. La situation du chômage à Vancouver et en Colombie-Britannique a été et est encore très grave. Les chiffres peuvent bien baisser d'une fraction de un pour cent, mai peu m'importe qu'il y ait 400,000, 300,000, 200,000 ou 100,000 chômeurs: quand un travailleur est sans emploi et que sa famille a faim, il y a un problème; il s'est répété à plusieurs milliers d'exemplaires en Colombie-Britannique. Le ministre du Travail sait que notre situation a été critique au cours des douze derniers mois, en particulier dans l'industrie de la construction, dans l'industrie énergétique et dans les chantiers maritimes. Dans ce dernier secteur, 65 p. 100 des ouvriers sont présentement sans travail à Victoria et à Vancouver. Vingt-deux p. 100 de tous les charpentiers et menuisiers de Vancouver, Nanaïmo, New Westminster et Victoria sont sans emploi à l'heure actuelle. Voilà les chiffres. Il y a de l'amélioration aux barrages de la rivière de la Paix et du ruisseau Mica, mais le gouvernement fédéral porte tant d'intérêt à Ottawa et à Québec que les importants travaux de construction vont de l'avant dans ces endroits, tandis que ce n'est pas le cas, par suite des instructions du gouvernement actuel, pour le seul projet de construction majeur dans la ville de Vancouver.

Je me devais de relever l'observation du ministre, car même si lui et moi sommes parfaitement justifiés de toucher notre traitement, les gens de la Colombie-Britannique qui, aux termes de certains règlements, ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage ont tout un problème à résoudre lorsqu'ils doivent assurer la subsistance de leur famille et payer leur loyer. Je connais beaucoup de gens qui n'ont pu travailler pendant plus de cinq mois et demi au cours des douze derniers mois. Peuvent-ils toucher des prestations d'assurance-chômage? Non. Ils n'y sont pas admissibles parce que leurs timbres ne couvrent pas une période de six mois. C'est le règlement, je sais. J'espérais qu'on pourrait le changer, car celui qui a travaillé pendant cinq mois et demi seulement et ne peut se trouver un emploi doit comme tous les autres faire vivre sa famille. La Caisse d'assurance-chômage ne l'aide pas du tout à cet

égard, bien qu'il y ait versé des cotisations. Je ne prétends pas qu'il doive être dans la même situation que ceux qui ont travaillé pendant 12 mois ou pendant un certain nombre d'années, mais s'il a versé des cotisations, il devrait avoir droit à un certain remboursement lorsqu'il ne peut se trouver un emploi pour des raisons indépendantes de sa volonté.

J'espérais que le ministre du Travail irait plus loin dans son projet de loi. Nous apprécions l'augmentation. Nous apprécions tout progrès, mais on aurait sûrement dû songer en même temps à d'autres travailleurs. Quand, par suite du règlement, des personnes dont les timbres couvrent seulement une période de cinq mois et demi au lieu de six mois ne peuvent obtenir de l'aide à cause de leur âge ou bien parce que le bureau ne peut pas leur trouver du travail, bien qu'elles soient disponibles, je dis sans hésitation que le gouvernement se fait complice de vol. A mon avis, le gouvernement retient de l'argent frauduleusement, car lorsqu'on paie une prime, on a droit à un certain remboursement.

J'espère que l'on fera bientôt plus de progrès quant aux politiques et aux règlements en matière d'assurance-chômage, et que le gouvernement actuel prendra ensuite des mesures encore plus importantes pour accroître l'emploi et non le diminuer. Je terminerai mes remarques comme je les ai commencées en rappelant aux députés les propos du député d'York-Est: Concertez-vous et élaborez un régime de sécurité sociale et économique pour tous les Canadiens.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, depuis la publication du rapport de la Commission royale présidée par M. Gill il y a environ cinq ans et demi, le Parlement et bien des Canadiens s'attendaient que la loi sur l'assurance-chômage serait soumise au tortueux processus d'une révision complète et finirait bien un jour par arriver au Parlement. On a déjà parlé du rapport du comité Gill. Pour ma part, je voudrais maintenant me reporter à la recommandation n° 11 qui se rapporte à l'étendue de l'assurabilité aux termes de la loi. Certaines classes d'emploi sont exceptées selon les dispositions de la loi; elles sont exclues de l'assurabilité. Si je ne me trompe, on parle effectivement d'«emploi excepté». Telle est la situation depuis le moment, juste après la seconde guerre mondiale, où la loi est entrée en vigueur.

Le comité Gill traite, dans certaines de ses recommandations, des classes ou catégories d'emplois qui sont exclues. Elle résume l'article 27 de la loi, qui les énumère, et elle souligne en termes très généraux qu'il s'agit d'employés de la fonction publique, d'enseignants, de membres de la police, d'employés au service d'œuvres de charité ou de sociétés sans but lucratif, d'employés des hôpitaux, de domestiques, etc.

Elle parle aussi de l'autre vaste classe d'employés exceptés, savoir ceux dont les gains dépassent $5,460 par année. Sauf erreur, la Commission recommande que ces groupes, actuellement exemptés, soient inclus.

• (5.50 p.m.)

Un principe de la loi de 1940 ou 1941 était, semble-t-il, que certaines classes d'employés soient exclues du régime parce qu'il était assez peu vraisemblable qu'ils deviennent chômeurs, même provisoirement. L'autre raison pour exclure certaines classes d'employés c'est que certains étaient presque sûrs de traverser certaines périodes de chômage: bûcherons, pêcheurs, chasseurs et autres employés saisonniers. La Commission Gill cherche à modifier la situation en recommandant que ces classes d'employés soient comprises, non parce que ces travailleurs peuvent devenir chômeurs à titre provisoire, mais pour partager les pertes de la Caisse d'assurance-chômage. La Commission estime que ces pertes devraient être réparties aussi largement que possible. Si tel est le cas et si on l'accepte, il faut alors changer le principe même de la loi. Il ne s'agit plus d'assurance, mais, somme toute, de sécurité sociale.

Ni le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), en proposant la deuxième lecture du bill, ni le gouvernement n'ont indiqué quelle suite on entent donner aux recommandations de la Commission Gill selon lesquelles les instituteurs, les employés municipaux, les fonctionnaires, le personnel des sûretés et autres entrent dans le champ d'application de la loi. Nous savons que la loi permet d'inclure des classes d'employés auparavant exclues par décret du conseil. On l'a fait dans le cas des pêcheurs—en 1957, je crois—il y a 11 ans. Le gouvernement libéral d'alors avait inclus les pêcheurs par une longue série de règlements établis par décret ministériel.

On n'a pas précisé la politique du gouvernement au sujet de la recommandation de la Commission Gill visant à inclure certaines classes de travailleurs présentement exemptes. L'inquiétude est grande chez ceux qui font partie des catégories exclues qu'énumère la loi. Ils redoutent fort d'être inclus sans que le gouvernement avertisse qu'il accepte la recommandation de la Commission Gill. Je n'ai pas eu connaissance que le gouvernement ait déclaré le contraire.

Étant donné qu'il a présenté des modifications à la loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement est tenu de faire connaître à ces gens—qui craignent simplement d'être volés pour contrebalancer des pertes—son attitude au sujet des recommandations de la Commission Gill. Il devrait se prononcer sur l'inclusion de ces personnes parmi les assurés, surtout là où il est peu probable qu'elles puissent toucher des prestations. Aussi longtemps que ces craintes subsisteront—et la Commission Gill a été établie pour faire enquête sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage—nous pouvons présumer, me semble-t-il, que le gouvernement a examiné les recommandations de la Commission Gill et n'en est pas arrivé à une conclusion. Pour donner au gouvernement le bénéfice du doute, il a, j'en suis certain, examiné ces recommandations. Il serait tout à fait opportun, tandis que le Parlement étudie cette loi, que le gouvernement révèle sa ligne de conduite en faisant savoir qu'il accepte les recommandations de la Commission et qu'en temps voulu, ces gens entreront, grâce à un décret ministériel, dans le champ d'application de la loi. Autrement, le gouvernement devrait déclarer qu'il rejette les recommandations ou qu'il n'est pas encore décidé.

Du fait que certaines personnes devront, à cause de ces modifications, contribuer à l'assurance avec peu de probabilités d'en profiter, le gouvernement leur doit de se déclarer en ce qui concerne la recommandation de la Commission Gill, au moins d'ici à ce que le bill soit remis à l'étude et que le ministre mette un terme au débat. Le gouvernement voudra peut-être entre-temps tenir compte de ce que j'ai dit et faire connaître ses intentions.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur de dire à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill nº S-33 concernant la Compagnie de téléphone Bonaventure et Gaspé, Limitée, aux sujet duquel il demande l'assentiment de la Chambre, ainsi qu'un message informant la Chambre que le Sénat a adopté, sans amendement, les bills suivants: Le bill nº C-163 ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes; le bill nº C-192 modifiant la loi sur l'accise; et le bill nº C-191 modifiant la loi sur la taxe d'accise.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader du gouvernement s'il pourrait nous dire de quoi la Chambre sera saisie demain, vendredi et lundi.

L'hon. M. Pennell: Demain, nous poursuivrons l'étude de l'article 57, soit la deuxième lecture du bill nº C-197 modifiant la loi sur l'assurance-chômage. Ensuite, nous mettrons en délibération l'article 64, la deuxième lecture du bill nº C-202 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation. J'espère que, demain, je pourrai informer les différents leaders des travaux prévus pour le reste de la semaine.

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au leader de la Chambre si les votes sur n'importe quel de ces articles seront considérés comme des votes de confiance.

L'hon. M. Pennell: A la Chambre d'en décider.

L'hon. M. Starr: Voulez-vous dire qu'il y aura deux mises aux voix par projet de loi?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à 2 h. et demie demain après-midi.

(A 6 h. 05, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 février 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉSENCE DE M. TUCKER LORS DU VOTE SUR LE BILL N° C-193

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je crois devoir m'expliquer sur un fait personnel. Plusieurs journaux ont rapporté que j'étais absent le vendredi 19 février lors du vote sur la troisième lecture du bill n° C-193, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas le cas; j'étais à la Chambre.

M. Nielsen: C'était lundi et non vendredi.

M. Tucker: Je remercie le député; en effet, c'était le lundi 19 février. J'occupais mon siège lorsque les deux votes ont eu lieu ce jour-là. De fait, comme en fait foi le hansard à la page 6893, j'ai dit:

> Monsieur le président, si j'avais voté, je l'aurais fait en faveur du projet de loi.

Il s'agissait alors du vote sur l'article 5, tenu juste avant six heures.

Lors du vote par assis et levé tenu à l'étape de la troisième lecture, à environ 8 h. 20 du soir, j'étais à ma place, mais je n'ai pu attirer l'attention de M. l'Orateur tout de suite après. Je ne me suis pas prononcé sur la motion tendant à la troisième lecture, quoique à la Chambre et occupant mon siège, parce que j'avais pairé. Autrement, monsieur l'Orateur, j'aurais voté pour le bill.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL D'ÉTUDES DES RELATIONS SYNDICALES-PATRONALES

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer le rapport sur l'état de la question, préparé par le groupe spécial d'études sur les relations ouvrières et qui, selon l'assurance donnée à la Chambre par le premier ministre (M. Pearson), devait être déposé dans le moindre délai. Comme le rapport l'indique, le groupe spécial est fort avancé dans l'examen des politiques, des problèmes et des pratiques concernant les relations industrielles.

En appendice au rapport sont données les grandes lignes d'un vaste et important programme d'études fondamentales. Ces études et les échanges de vues actuels avec les représentants syndicaux, patronaux et gouvernementaux dans tout le pays aideront sans aucun doute le groupe spécial à régler les principales questions exposées dans son rapport initial, y compris les problèmes spéciaux qui pourraient surgir dans le cas de différends au sein d'industries essentielles. Le groupe spécial d'études s'est engagé à terminer son travail pour la fin de 1968.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, qu'on ne doit pas considérer comme un précédent le fait que le gouvernement dépose ce rapport. Il pourra sans doute arriver que le gouvernement décide de ne pas déposer le rapport d'un comité spécial. Souvent, ceux qui en font partie sont engagés pour conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'un programme; c'est évidemment le programme lui-même, décidé après une étude complète des recommandations présentées, que le gouvernement doit expliquer à la Chambre et à l'ensemble du pays. Cependant, en certains cas, pour permettre à la population de mieux saisir une question complexe, il est également souhaitable que le rapport d'un comité spécial ou d'un groupe consultatif soit rendu public.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, il est étrange qu'on ait choisi ce moment pour déposer le rapport. On cherche peut-être à réaliser, par rétroactivité ou par anticipation, la promesse du premier ministre (M. Pearson); il avait dit il y a un an que le rapport serait présenté avant des mesures importantes dans le domaine du travail.

Nous ne saurons pas, avant de voir le rapport, jusqu'à quel point il empiète sur le bill n° C-186, la mesure très controversable qu'étudie présentement un comité de la Chambre. Toutefois, dans sa brève déclaration, le ministre a indiqué que le rapport traite des différends dans des industries essentielles, et c'est là un des problèmes qui ont inquiété les membres de ce comité dans la question qu'ils examinent. Nous réservons tout jugement sur le rapport jusqu'à ce qu'il soit étudié, mais je crois qu'il est regrettable que l'étude définitive, et non seulement une étude provisoire, ait été soumise avant la mesure proposée à la Chambre.

27054—447

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme on ne connaît pas le contenu du rapport, il est difficile de le commenter. Aussi, je ne veux prendre qu'une minute pour faire une suggestion. Selon le ministre, il ne s'agit pas d'un précédent de nature à indiquer que les rapports des comités spéciaux seront toujours déposés à l'avenir. J'avais supposé que c'était un précédent, parce qu'un autre rapport, sur le capital étranger, a été déposé l'autre jour. Je pensais que le ministre voulait simplement nous dire que le rapport déposé aujourd'hui n'avait pas non plus l'appui du gouvernement, et que c'était la raison pour laquelle il insistait sur ce point.

• (2.40 p.m.)

Je me suis tenu au courant, de mon mieux, en lisant les journaux, des travaux du groupe d'experts et j'ai hâte de lire l'appendice car, sauf erreur, ces travaux portent sur une gamme étendue de sujets.

Je me joins au député d'Halifax pour exprimer le regret que la controverse sur le bill nº C-186 ait été soulevée avant que nous ayons pris connaissance du rapport de ce groupe d'experts, car je suppose que des recommandations porteront sur le domaine entier des relations ouvrières, et c'est ce qui compte.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, il est assez difficile de porter un jugement sur un rapport que le ministre vient tout juste de déposer à la Chambre. Alors, nous nous réservons le droit d'étudier le rapport qu'on vient de présenter et, ensuite, d'en discuter la valeur.

[*Traduction*]

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, la Chambre est heureuse d'entendre que les initiatives prises ces derniers jours par le gouvernement ne seront pas nécessairement considérées comme un précédent. J'aime à croire qu'il en sera de même pour ce qui s'est passé hier, mais je doute que le gouvernement soit prêt à admettre plus tard que ce n'était pas un précédent.

Il nous tarde de lire ce rapport car il concerne des relations touchant les services essentiels. S'il y a une grève dans ces services, l'économie de notre pays en sera paralysée.

Le rapport a un peu de retard. Nous savons que l'adoption d'importantes mesures législatives dans ce domaine est déjà en bonne voie dans les provinces, y compris la Colombie-Britannique. En dépit des recommandations du rapport, les efforts du gouvernement fédéral viendront sans doute trop tard.

[M. McCleave.]

LES FINANCES

LES PROCHAINES MESURES FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances. Des fonctionnaires ayant laissé entendre qu'ils continueraient à percevoir la surtaxe de 5 p. 100 à l'impôt sur le revenu rejetée par la Chambre, le gouvernement compte-t-il nous présenter bientôt un projet fiscal semblable à celui qui a été défait?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la première partie de cette question devrait plutôt s'adresser au ministre du Revenu national qu'elle concerne davantage. Répondant aux deux parties de la question, je puis vous dire que le gouvernement prend en ce moment des mesures pour changer les perceptions à la source—je parle des tableaux que l'on est en train de préparer —et le gouvernement ne se propose pas de présenter à nouveau le bill nº C-193.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Le gouvernement compte-t-il présenter une nouvelle mesure fiscale avant le congé?

L'hon. M. Sharp: Le gouvernement avise présentement aux mesures fiscales qui s'imposent pour remplacer celles que prévoyait le bill nº C-193.

L'hon. M. Starr: Je répète ma question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, avant le congé qu'il pourrait envisager, une mesure fiscale pour remplacer celle qui a été rejetée?

L'hon. M. Sharp: Je n'ai rien à ajouter à ma réponse. Le gouvernement fera connaître ses intentions à ce sujet en temps voulu.

L'hon. M. Starr: Je pose cette question supplémentaire au premier ministre suppléant. A-t-il consulté le conseiller financier du gouvernement sur ces questions, le député de Villeneuve, et a-t-il écouté ses avis? (*Exclamations*)

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'honorable représentant ne devrait pas être si jaloux.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Une question complémentaire au ministre des Finances. Ce projet de loi sur l'impôt sera-t-il rétroactif au 1er janvier?

L'hon. M. Sharp: A mon avis, il ne conviendrait pas que je réponde à une question de ce genre. Les projets de loi du gouvernement seront présentés à la Chambre en temps voulu.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances.

Envisage-t-il la possibilité de présenter un projet de loi visant à imposer des taxes aux conservateurs seulement?

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question complémentaire pour le ministre du Revenu national. Le gouvernement a-t-il l'intention de rembourser l'impôt perçu illégalement depuis le 1er janvier?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de créditer chaque contribuable pour les impôts qui ont été perçus depuis le 1er janvier 1968, en vertu de cette surtaxe de 5 p. 100.

[*Traduction*]

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Le ministre du Revenu national pourrait-il dire à la Chambre quand le nouveau barème des retenues sera envoyé aux employeurs?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère du Revenu national travaillent à la préparation d'un nouveau tableau qui, nous l'espérons, sera expédié aux employeurs avant le 15 mars.

[*Traduction*]

M. Hales: Le ministre et ses fonctionnaires fourniront-ils de nouvelles formules de déclaration d'impôt?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit tantôt, les tableaux seront envoyés aux employeurs avant le 15 mars, comme cela se fait tous les ans, en même temps que les tables d'impôt aux employeurs.

[*Traduction*]

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): J'aimerais demander au ministre du Revenu national si le gouvernement a l'intention de présenter une autre mesure fiscale pour autoriser le crédit, qui ne constitue qu'une inscription dans les livres?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: L'honorable ministre des Finances a fait une déclaration à ce sujet il y a quelques minutes.

[*Traduction*]

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais demander au ministre des Finances si nous pouvons légitimement supposer que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait à cet égard. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Martin: Le député de Winnipeg-Sud-Centre devrait peut-être répondre à cette question.

L'hon. M. Starr: Vous êtes évidemment à court d'idées pour y répondre.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—L'ENCOURAGEMENT AUX EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): La possibilité que le ministre du Commerce prenne bientôt sa retraite ne fait qu'accroître l'urgence de ma question. Étant donné que plus de la moitié de la campagne agricole de la Commission canadienne du blé est écoulée et vu que les exportations de blé s'élèvent à environ 40 p. 100 de celles de l'an dernier, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à prendre des mesures particulières pour remédier à cette situation assez grave?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Oui monsieur l'Orateur, un programme de ventes intensif et dynamique.

M. Schreyer: A titre de question complémentaire j'aimerais demander au ministre si avant de mettre en œuvre ce programme de ventes intensif et dynamique, ses fonctionnaires étudieront le programme de vente de blé des États-Unis en vertu duquel on a réussi à maintenir les exportations de blé presque au niveau de l'an dernier?

L'hon. M. Winters: Oui, monsieur l'Orateur. Nos méthodes seront probablement autres, mais nous sommes en contact constant avec les autorités américaines afin de collaborer au rétablissement de l'ordre sur les marchés mondiaux du blé; nous avons déjà fait des progrès.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre du Commerce.

Croit-il que les derniers paiements pour le blé, l'avoine et l'orge seront effectués à temps pour montrer aux délégués de l'Ouest au congrès libéral quel type épatant il est?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Schreyer: A titre de nouvelle question supplémentaire, étant donné que le transport des céréales en dehors des fermes, c'est-à-dire le transport du blé et d'autres céréales de l'Ouest entreposés dans les élévateurs ruraux a ralenti et ralentira encore davantage, le gouvernement songe-t-il à augmenter le montant disponible à titre d'avances en espèces?

L'hon. M. Winters: Pas pour le moment, monsieur l'Orateur, mais comme je l'ai déjà dit, ces affaires sont constamment à l'étude et des décisions seront prises selon les circonstances.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Commerce. Étant donné le contingent très rigoureux imposé à l'Ouest canadien et les taux élevés d'intérêt, je me demande si le ministre voudrait bien insister auprès de ses collègues sur la nécessité d'augmenter le montant disponible en vertu de la loi concernant les avances en espèces?

L'hon. M. Winters: Il ne s'agit pas de faire comprendre la situation à mes collègues, monsieur l'Orateur, mais de consulter la Commission canadienne du blé et prendre une décision dans l'intérêt bien compris des cultivateurs.

[*Français*]

LES EXPOSITIONS

MONTRÉAL (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À LA PARTICIPATION À «TERRE DES HOMMES»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au très honorable premier ministre, mais en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire.

Peut-il dire à la Chambre s'il a reçu une demande de participation officielle à l'Exposition de «Terres des hommes»?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en l'absence du très honorable premier ministre, je pourrais peut-être dire que cette question sera sérieusement étudiée et que je pourrai donner une réponse à l'honorable député demain ou lundi prochain.

[M. Nasserden.]

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'ÉTUDE DES DEMANDES EN PROVENANCE DU KENYA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu la décision du gouvernement britannique de freiner l'immigration des ressortissants d'origine asiatique du Kenya et l'accroissement possible du nombre de ceux qui voudront venir au Canada, le gouvernement compte-t-il étoffer les services chargés d'étudier les demandes des candidats immigrants?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous mettrons sur pied des équipes volantes afin de répondre aux besoins dès qu'ils se poseront.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, tel que nous l'entendons aux nouvelles, la frontière britannique sera extrêmement difficile à franchir pour ces immigrants.

L'honorable ministre peut-il nous dire si les frontières canadiennes seront plus largement ouvertes à ces milliers d'Asiatiques qui viendront d'Afrique?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de changer les règlements de l'immigration. Nos règlements doivent s'appliquer au Kenya comme ils s'appliquent sans discrimination à tous les pays du monde, et s'il y a un surcroît de demandes, comme nous le faisons dans les autres pays, nous mettrons sur pied des équipes spéciales de fonctionnaires, de façon à pouvoir analyser ces requêtes au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

[*Traduction*]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, puis-je encore demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si, eu égard à la situation au Kenya, ces équipes spéciales seront dépêchées sur les lieux sans attendre?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Jusqu'à présent, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas eu d'accroissement appréciable des demandes d'immigration au Canada. Nous avons un bureau à Beyrouth depuis quelque temps, et dès que nous nous apercevrons qu'il y a un nombre suffisant de requêtes—nous ne sommes tout de même pas pour lancer des invitations spéciales aux immigrants—nous mettrons sur pied les équipes que j'ai mentionnées tout à l'heure.

[*Traduction*]

M. Brewin: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il, sans attendre que des demandes soient présentées, chercher à déterminer s'il y a vraiment lieu d'envoyer maintenant une équipe spéciale au Kenya pour interroger les candidats éventuels et répondre à la situation urgente qui se pose actuellement?

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Étant donné la déclaration qu'il a faite aujourd'hui à cet égard, le ministre ou le gouvernement ont-ils déjà envisagé soit d'admettre au Canada des Asiatiques du Kenya, aux termes de la dernière déclaration de principe où l'accent était censément mis sur les aptitudes professionnelles soit, le cas échéant, d'accueillir certaines de ces personnes, en collaboration avec d'autres nations du Commonwealth, en s'inspirant de considérations plus humanitaires?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, les nouveaux règlements de l'immigration et nos critères de restriction sont extrêmement souples et tiennent compte des circonstances particulières qui prévalent au Kenya présentement.

[*Traduction*]

M. Woolliams: J'ai encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Près de 7 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne sont sans emploi. A-t-on tenu compte de ce fait dans les plans qu'on élaborerait avec d'autres nations du Commonwealth ou avec celle dont il est question?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, nos critères de sélection tiennent également compte de la situation de l'emploi au Canada.

[*Traduction*]

M. Frank Howard (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre a mentionné la possibilité d'instituer des équipes spéciales, le cas échéant, peut-il me dire s'il prendra des mesures pour faire étudier le nombre énorme de demandes accumulées depuis longtemps à Hong-Kong?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, la situation à Hong-Kong s'améliore. Nous avons également des problèmes en Inde et au Portugal, mais nous appliquons les critères de sélection qui ont été approuvés par le gouvernement et que les députés connaissent très bien. Jusqu'à présent, nous pouvons accepter, au Canada, un nombre d'immigrants qui, à mon avis, peut être facilement absorbé, et nous devons évidemment tenir compte des limites d'absorption de la population canadienne.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je désirerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Est-ce que son ministère, avant d'entreprendre un tel programme d'immigration, va s'enquérir auprès des provinces pour savoir jusqu'à quel point elles peuvent absorber une telle immigration, étant donné les conditions d'emploi qui prévalent actuellement dans les différentes régions du pays?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je crois avoir indiqué que nous n'avons pas changé notre politique d'immigration et que nous n'avons pas l'intention de le faire.

[*Traduction*]

L'EXPO '67

LE VERSEMENT FÉDÉRAL À LA LIQUIDATION DU DÉFICIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il l'intention de financer, au moyen d'obligations de l'État ou des recettes fiscales générales le déficit de l'Expo qui, selon les calculs, s'établit maintenant entre 200 et 250 millions de dollars?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'informe le député que sa question n'est pas, semble-t-il, urgente. Je me demande si elle n'est pas de nature trop générale pour être posée à ce moment-ci.

L'hon. M. Starr: Il ne s'agit que de 250 millions de dollars.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; cette question me semble très importante surtout à cette période-ci où le gouvernement désire percevoir de nouvelles recettes fiscales. Il me semble qu'une question impliquant un quart de milliard de dollars est importante ces jours-ci.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si l'on veut bien me permettre de répondre, je dirai que le député sait que le financement du déficit de l'Expo n'exigera pas de recettes fiscales supplémentaires. Le déficit a déjà été financé.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES TRAITEMENTS DES INFIRMIÈRES DANS LA RÉGION D'HALIFAX-DARTMOUTH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, je veux poser cette question au président du Conseil du Trésor. Peut-il répondre à la question que j'ai posée le 9 février à propos du traitement des infirmières employées par le gouvernement fédéral dans la région d'Halifax-Dartmouth.

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, cette question particulière fait l'objet de consultations entre mes fonctionnaires et leurs collègues du ministère des Affaires des anciens combattants. J'espère pouvoir, sous peu, dire quelque chose là-dessus.

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES ET À L'AMÉLIORATION AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement se propose-t-il de reviser sans délai les taux d'intérêt statutaires prévus aux termes de la loi sur les petits prêts et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

Si je pose la question maintenant, c'est qu'il est devenu presque impossible d'obtenir des prêts en vertu de l'une ou l'autre de ces lois, en raison des hauts taux d'intérêt actuels et des fonds insuffisants dont disposent les banques à charte pour les prêts.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à des questions de ce genre et je prie le député de consulter le hansard.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je m'en rends bien compte et c'est pourquoi j'ai parlé au début de ma question de «reviser sans délai».

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, j'ai posé une question semblable au ministre et il a alors informé la Chambre de son intention d'apporter des amendements à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Peut-il nous dire quand la Chambre sera saisie de ces amendements?

L'hon. M. Sharp: Je ne suis pas en mesure de le dire, cela dépend naturellement de la durée de la session actuelle. La question est à l'étude.

[L'hon. M. Sharp.]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

UTILISATION DES VOIES AÉRIENNES COMMERCIALES PAR DES AVIONS MILITAIRES SOVIÉTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports est-il en mesure de répondre à mes questions du 19 février au sujet des incursions dans les voies aériennes commerciales, s'il s'en est produit, de la part d'avions militaires russes volant parallèlement au littoral de Terre-Neuve? Le ministre s'est alors engagé à obtenir la réponse, en collaboration avec le ministre de la Défense nationale.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on a établi qu'au moment de l'inspection, les avions se trouvaient dans l'espace aérien international. On les a surveillés constamment par radar, et cette surveillance étroite n'a pas cessé; l'aviation civile n'a donc pas été menacée.

L'hon. M. Harkness: Étant donné qu'ils avaient fait une incursion dans les voies aériennes commerciales, en violation des accords internationaux, a-t-on protesté contre cette action des avions russes?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, on me dit que la Russie n'est pas signataire de l'accord de l'Association internationale du transport aérien; cependant, lorsqu'ils effectuent des vols transatlantiques commerciaux, les avions russes se conforment aux règlements de la convention. La Russie n'est pas autrement tenue d'observer les règlements, et je pense que ses avions militaires ne le font pas.

LE CABINET

LA DÉMISSION PRÉALABLE DES CANDIDATS À LA DIRECTION DU PARTI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, vu le geste très approprié que le ministre du Commerce a posé en renonçant à son portefeuille avant de devenir candidat à la chefferie, j'aimerais demander au premier ministre, par l'intermédiaire de son suppléant, s'il demandera, comme il se doit, aux autres candidats de faire de même?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question ne me semble pas relever de la compétence administrative du premier ministre suppléant.

LA LOI SUR LES EXPROPRIATIONS

LA PRÉPARATION D'UN NOUVEAU PROJET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre suppléant une question qui me semble opportune et appropriée. Je m'excuse de ne pas lui en avoir adressé un préavis, mais j'ai dû me rendre à des émissions imprévues, et j'ai été retenu à la dernière minute par plusieurs dames qui m'ont téléphoné pour me dire combien elles étaient heureuses de savoir que j'avais pairé avec...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Herridge: Le gouvernement songe-t-il à rédiger un nouveau projet de loi sur les expropriations à la demande de la Fédération canadienne des agriculteurs ainsi que d'autres propriétaires intéressés?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je devrai considérer la question comme préavis, monsieur l'Orateur.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE RÉSULTAT DES ENTRETIENS AVEC LE DIRECTEUR DU PROGRAMME DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il a rencontré, ces jours derniers, M. William Haddin, directeur du programme fédéral de la sécurité automobile et routière des États-Unis, et si oui, pourrait-il exposer à la Chambre le résultat de ces entretiens?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, et cette réunion a été très utile. Nous avons échangé des idées et des opinions, et nous avons décidé de renforcer la collaboration déjà étroite qui existe entre nos deux pays. Nous avons reconnu que les rencontres devraient être plus fréquentes, particulièrement au niveau des gouvernements, en vue d'un échange complet des données pouvant amener éventuellement l'élaboration commune de normes susceptibles de réduire le carnage sur nos routes.

M. Grafftey: Le ministre a-t-il informé M. Haddin qu'en plus de la collaboration avec les États-Unis, le gouvernement a l'intention d'imposer des normes canadiennes précises dans ce domaine?

L'hon. M. Hellyer: J'ai exprimé l'opinion que, dans l'intérêt de nos deux pays, nous devrions avoir des normes aussi semblables que possible, mais que si nous étions convaincus qu'une mesure précise s'impose dans notre pays ou que l'intérêt des citoyens canadiens exige des normes différentes, nous ferions des recommandations en ce sens.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT CANADIEN POUR LA CESSATION DES BOMBARDEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui a trait à la récente déclaration de U Thant. À la suite de ses visites dans diverses capitales, il estime que tout arrêt des bombardements au Vietnam, amènerait après quelques jours les diverses parties à la table de conférence.

Est-ce également l'avis du ministre et dans ce cas, a-t-il, ces jours derniers, appuyé cette opinion par des instances auprès des États-Unis? Est-il en mesure de dire, de façon générale, dans quelles dispositions se trouvent ceux-ci, en considération, tout particulièrement, de l'augmentation effrayante là-bas des pertes en vies américaines. Y a-t-il des signes qui permettraient de croire que le Département d'État américain envisage sérieusement la question et le représentant canadien qui se trouve en ce moment au Vietnam du Nord est-il entré en contact, ces derniers jours, avec le gouvernement nord-vietnamien?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'attitude des États-Unis, monsieur l'Orateur, n'a pas changé. L'autre jour, le président a répété qu'il appuyait toujours la position énoncée dans la déclaration dite de San Antonio et selon laquelle les États-Unis ne mettront pas fin aux bombardements à moins qu'on en vienne à une entente prévoyant des pourparlers immédiats dans des circonstances qui ne compromettraient en aucune façon les opérations militaires des États-Unis.

Nous avons été en contact avec le secrétaire général qui a réaffirmé que, selon lui, le Vietnam du Nord serait prêt à entamer des pourparlers dans un délai de quelques jours si les bombardements cessaient. J'espère que c'est ce qui se produirait, mais tout ce que je puis dire, c'est que d'après les rapports de notre ambassadeur, qui revient de Hanoï, nous n'avons pu obtenir de précisions. Nous croyons

que le Vietnam du Nord a réaffirmé son désir d'entamer des négociations et, si je fais exception des propos du secrétaire général, je n'ai aucune raison de croire que ces pourparlers commenceraient dans un délai de quelques jours ou de quelques semaines, comme il l'a laissé entendre. J'ose espérer qu'il en serait ainsi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, quand il a dit que le représentant du Canada n'a pas des vues aussi précises qu'U Thant sur les résultats d'une cessation des bombardements par les États-Unis—qui serait suivie de pourparlers immédiats à la table de conférence—le ministre savait-il un peu jusqu'où le Vietnam du Nord est prêt à aller?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, tout récemment, on nous a dit que ce pays entamerait des pourparlers, mais nous ne savons pas précisément quand ils auraient lieu.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, à la lumière de la déclaration du député de Prince-Albert et de sa propre réponse, et compte tenu de l'extrême urgence de la question et, éventuellement, d'une escalade plus poussée de la guerre, le temps ne serait pas venu, pour le gouvernement canadien, de prendre l'initiative de demander que toute la question soit de nouveau discutée au Conseil de sécurité, avant que la situation empire?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, voilà bon nombre de mois que le gouvernement canadien considère la guerre au Vietnam comme une question relevant de droit de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il dire que les États-Unis ne songeraient à un arrêt des bombardements qu'aux termes exposés dans le discours dit de San-Antonio? En outre, quel point de vue le Canada a-t-il exposé au gouvernement des États-Unis, après la visite de l'ambassadeur du Canada au Vietnam du Nord? A-t-il déclaré aux États-Unis que, même sans renseignements précis, mais se fondant sur les entretiens qui ont eu lieu, il croyait qu'un arrêt des bombardements permettrait des consultations immédiates, suivies d'une conférence?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le Canada n'a pas modifié son attitude depuis ma déclaration de septembre dernier devant l'Assemblée générale, où j'avais dit que les bombardements devaient cesser. Nous ne pouvions garantir les résultats d'une telle initiative, mais nous pensions qu'une nouvelle situation serait créée et nous ne voyions pas d'autre moyen d'en arriver à des négociations constructives. Le gouvernement canadien s'en tient à ce point de vue.

[L'hon. M. Martin.]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. Le ministre de la Justice ayant laissé entendre, comme en fait foi le hansard à la page 7038, que l'Annuaire du Canada faisait autorité à peu près autant que l'Almanach du peuple, ou l'Almanach Beauchemin, le ministre compte-t-il cesser de le publier?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'INDUSTRIE

SYDNEY (N.-É.)—L'AIDE FÉDÉRALE ADDITIONNELLE À LA SIDÉRURGIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je voudrais adresser ma question au ministre du Commerce; il fait partie, sauf erreur, du comité du cabinet chargé d'étudier le problème qui est, à nos yeux, le plus important depuis quelques années: la crise de l'acier en Nouvelle-Écosse. Puis-je demander au ministre s'il est aujourd'hui en mesure de nous donner un rapport circonstancié sur l'aide financière que le gouvernement fédéral fournira à la Nouvelle-Écosse vu l'extrême gravité de cette situation.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, on est en train de rédiger une réponse à la lettre écrite, il y a quelques jours, par M. Smith au premier ministre. On l'enverra, je crois, demain ou après-demain. Elle expose l'attitude actuelle du gouvernement.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre du Commerce. Elle a trait à celles que le député de Grey-Nord et moi-même avons posées il y a quelques jours au sujet du dumping de l'acier. Le ministre a dit alors:

> Je crois savoir qu'on a préparé un rapport. Je ne suis pas au courant de tous ses détails, mais peut-être pourrais-je me renseigner et vous répondre un peu plus tard.

Le ministre peut-il répondre aujourd'hui à cette question d'une extrême importance pour l'industrie de l'acier au Canada?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, j'ai étudié cette question avec soin. Le ministre du Revenu national est prêt à y répondre, je crois, et je vais lui demander de le faire, si cela convient au député.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, nous faisons présentement enquête sur la présumée question de «dumping» par certains pays exportateurs, et je crois être en mesure de donner des précisions à la Chambre dans quelques jours.

[*Traduction*]

LA NAVIGATION

LE REFUS DE SOCIÉTÉS DE NAVIGATION RELATIF À L'UTILISATION DES PORTS DU SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Vu le refus catégorique des importantes compagnies de navigation d'accepter des cargaisons allant à ou venant de Montréal, Québec et Trois-Rivières la saison prochaine, le ministre prendra-t-il des mesures, en plus de l'ouverture d'enquêtes, pour rassurer la population de ces villes quant à ses craintes de voir ces ports fermés au mouvement des marchandises?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député sait que depuis janvier dernier des négociations sont menées présentement, avec le concours du médiateur, entre la Fédération des armateurs et les six ou sept syndicats à propos de l'expédition des marchandises à partir des trois ports du Saint-Laurent. On a réclamé l'institution d'une Commission de conciliation. Les parties intéressées m'ont proposé deux noms le 23 février et j'ai préparé et signé au cours de la fin de semaine suivante les documents nommant ces deux hommes et leur demandant de choisir un président.

En outre, comme il y a quelques mois on avait promis à la Chambre qu'à la suite de l'enquête sur l'activité des ports en question il y aurait une second enquête sur les causes des arrêts de travail, j'ai annoncé, il y a quelques jours, que le juge Arthur Smith de la Cour supérieure de Québec présiderait cette seconde enquête. Sa nomination est maintenant confirmée officiellement. Les audiences de cette Commission d'enquête commenceront au début de mars, je l'espère. Je ne crois pas que le gouvernement puisse faire davantage pour le moment.

M. Grafftey: Pourquoi ne pas créer un nouveau groupe d'études pour faire encore traîner les choses?

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Il y a répondu en partie il y a un instant. Pourrait-il nous dire à quel point en sont les entretiens de conciliation entre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et ses employés?

L'hon. M. Nicholson: J'ai répondu partiellement à cette question, comme l'a dit le député. La seule chose que je puisse ajouter, c'est que les parties, au cours de leurs négociations, se sont heurtées à des difficultés quant à l'interprétation du rapport Picard, qui, une fois tiré au clair, devrait, de l'avis des deux parties, être incorporé aux nouveaux accords. Je ne suis pas sûr que les deux parties veuillent d'un arbitrage sur ce point.

M. Lewis: Elles le veulent sûrement. Elles l'ont réclamé.

L'hon. M. Nicholson: Cela les regarde. Une des parties l'a réclamé, l'autre également, puis il y a eu un léger délai et la demande a été retirée. Je me renseigne à ce sujet.

L'AGRICULTURE

LA POMME DE TERRE—LA SOLLICITATION D'AIDE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Hugh John Flemming (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. A-t-il reçu une requête du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet de mesures précises que le gouvernement pourrait prendre pour alléger les difficultés qui affligent l'industrie des pommes de terre dans cette province?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Je ne me souviens pas qu'on m'ait soumis aucune demande précise de ce gouvernement bien qu'on ait attiré mon attention sur l'insuffisance du prix des pommes de terre. Je ne crois pas que le Nouveau-Brunswick nous ait fait parvenir une requête précise.

L'hon. M. Flemming: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il vérifier s'il a reçu ou non une telle requête?

L'hon. M. Greene: Avec plaisir, monsieur l'Orateur, et je ferai part à la Chambre de la réponse dès demain.

LES MÉDICAMENTS

LES TESTS CLINIQUES DU CHLORAMPHÉNICOL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, le 14 février dernier le ministre de la Santé nationale et du Bient-être social, étant absent j'ai posé une question au premier ministre et celui-ci a promis de s'informer. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudrait-il répondre maintenant à cette question et nous dire quels sont les tests cliniques auxquels est soumis, en vue de la protection du public le chloramphénicol vendu au Canada alors qu'aux États-Unis il a été retiré du marché depuis huit semaines environ.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas en mesure de faire des tests cliniques comme ceux auxquels pense mon honorable ami; mais je crois que la Direction des aliments et drogues a pris des dispositions pour exclure du marché canadien le médicament dont il a parlé et que produisent deux compagnies américaines.

M. Rynard: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations quelles mesures il a prises à ce sujet. Le ministre sait-il si ces produits ont été retirés du marché canadien? Peut-il en fournir l'assurance aux Canadiens?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question de santé. Nous avons consulté le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et la Direction des aliments et drogues, sous la juridiction de laquelle tombent directement, je tiens à le préciser, l'importation et la mise en marché des médicaments en ce qui concerne leur innocuité.

LES FINANCES

L'ATTITUDE INTERNATIONALE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question, que j'adresse au ministre des Finances, découle des arrangements pris récemment avec le

[L'hon. M. Flemming.]

Fonds monétaire international et d'articles conjecturaux et assez mal documentés qui ont paru dans les journaux au sujet des dépôts temporaires de fonds canadiens par suite d'opérations de la banque centrale.

Je me demande si le ministre est disposé à faire une déclaration précise à la Chambre quant à notre situation, de manière à mettre fin aux conjectures fantaisistes, tant sur les ondes que dans les journaux.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, étant donné que je ne pouvais pas faire de déclaration à la Chambre, le 26 février j'ai expliqué à la télévision et au cours d'une conférence de presse, la raison du transfert de ces fonds. Toutefois, je tiendrai compte de la demande du député, si je puis contribuer ainsi à dissiper de vaines inquiétudes.

[*Français*]

LES COMPTES PUBLICS

A PROPOS DE LA REQUÊTE DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL POUR RECRUTER DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable premier ministre suppléant et lui demander si le gouvernement a l'intention de donner suite aux demandes de l'Auditeur général du Canada, M. Henderson, en vue de recruter le personnel qualifié nécessaire à l'apurement des comptes du gouvernement.

L'hon. Paul Martin (sécrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question demain ou, peut-être, lundi.

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPOSITION DES GRATIFICATIONS AUX MINEURS RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): La semaine dernière, j'ai demandé au ministre du Revenu national quelle justification invoquait le gouvernement pour inclure, aux fins d'impôt, les gratifications payées aux mineurs retraités du Cap-Breton. Il a dit qu'il pourrait répondre dans peu de temps.

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Je répondrai au député demain. Ma réponse était prête, mais j'ai oublié de l'apporter.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'APPLICATION DES NORMES RÉGIONALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre des Transports. La Commission des transports ayant recommandé qu'on cesse de verser des subventions aux transports aériens dans les Prairies, le ministre peut-il dire à la Chambre quand la politique régionale sur les transports aériens, annoncée par le gouvernement en septembre 1966, sera appliquée afin que les Prairies puissent continuer à être desservies par les lignes aériennes?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous nous occupons activement de cette question importante. Nous cherchons les meilleurs moyens de donner un excellent service à mon ami et à nos nombreux autres amis des Prairies. Nous pensons y parvenir.

L'hon. M. Dinsdale: Puis-je poser une question supplémentaire. Le ministre nous dira-t-il pourquoi on a retardé de mettre en œuvre cette politique qui, comme il vient de l'indiquer, est très importante?

L'hon. M. Hellyer: C'est justement parce qu'elle est si importante que nous tenons à prendre la bonne décision afin d'assurer le genre de service que souhaite mon ami.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Le ministre admettra que le temps consacré à l'étude de ce service dans les Prairies a déjà dépassé...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question du député est litigieuse.

L'AMÉNAGEMENT RURAL

LE MANITOBA—L'ACCORD DE L'ARDA CONCERNANT LA RÉGION DES LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric Stefanson (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural. Peut-il maintenant répondre à la question que je lui ai adressée le 15 février au sujet du programme des écoles de formation professionnelle destiné à la région des lacs, au Manitoba, et exposé dans l'accord ARDA-FRED? Peut-il maintenant nous assurer que ce programme ne sera pas réduit?

[*Français*]

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, les négociations se poursuivent entre les deux ministères.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

DATE PRÉCISE POUR LES VERSEMENTS DÉFINITIFS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Ma question s'adresse au ministre du Commerce et concerne la Commission canadienne du blé. Étant donné qu'on s'attend de plus en plus à ce que les agriculteurs gèrent leurs affaires sur une base commerciale et comme les dates de paiement varient d'année en année, envisagera-t-il de recommander à la Commission du blé qu'elle établisse une date fixe pour le versement définitif de chaque année?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Je serai heureux d'entrer en contact avec la Commission. Il serait toutefois difficile de donner suite à cette proposition car la date finale dépend de l'importance de la moisson et de l'aptitude de la Commission à la vendre. Nous essayons de hâter les paiements et nous faisons de notre mieux pour que les chèques soient expédiés aussi promptement que la Commission peut les émettre.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): Puis-je poser une question supplémentaire? La Commission canadienne du blé règle-t-elle ses livres aujourd'hui en ce qui concerne le syndicat du blé de 1966-1967, comme on l'avait déjà annoncé, ou réclame-t-elle un délai à cause des mesures prises par le gouvernement lundi?

L'hon. M. Winters: Non, aucun délai n'a été demandé.

M. McLelland: La Commission boucle-t-elle ses comptes aujourd'hui?

L'hon. M. Winters: Je ne puis me rappeler les dates précises que j'ai annoncées à la Chambre il y a environ une semaine, mais elles restent les mêmes.

L'AGRICULTURE

LA RÉDUCTION POSSIBLE DES PRIMES À L'ÉGARD DU PORC, DE L'AGNEAU ET DU FROMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. McKinley (Huron): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. A la suite des instances de la Fédération canadienne des agriculteurs, a-t-il résolu de ne pas réduire, comme il l'avait décidé, la prime de qualité à l'égard du porc, de l'agneau et du fromage?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement

étudie en ce moment le mémoire très soigneusement préparé et présenté de la Fédération, mais aucun changement n'est envisagé à l'heure actuelle.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'ADMISSIBILITÉ DES ÉPOUSES DE DROIT COMMUN ET DES ENFANTS ILLÉGITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question dont je lui ai donné avis. Récemment, le président de la Régie des rentes du Québec a annoncé que les épouses de droit commun et les enfants illégitimes figurent, à certaines conditions, sur la liste des personnes admissibles comme bénéficiaires. Sont-ils admissibles, aux termes du régime de pensions du Canada, aux pensions de veuves ou d'orphelins?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à dire que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Nous pourrions peut-être permettre qu'elle soit posée, et passer ensuite à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé national et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les prestations versées en vertu du régime de rentes du Québec et celles qui découlent du régime de pensions du Canada sont les mêmes, de sorte que ce qui s'applique dans un cas s'applique dans l'autre. Dans certaines circonstances, plutôt complexes, les veuves de droit commun sont admissibles aux avantages du régime de pensions du Canada. J'en fournirai subséquemment le détail à la représentante. A propos des enfants illégitimes, ni le régime de pensions du Canada ni le régime de rentes du Québec ne font la distinction. Ils exigent seulement que l'intéressé soit l'enfant du cotisant. Peu importe que l'enfant soit né d'un mariage ou hors du mariage.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je voudrais poser une question supplémentaire, qui découle d'une réponse donnée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet du régime de pensions du Canada, et dans laquelle il a parlé d'équité. Je demande au ministre s'il y a vraiment équité, alors que les gratifications accordées aux mineurs retraités de Cap-Breton ne sont pas sur le même pied que celles dont bénéficient les directeurs à la retraite de grandes compagnies?

L'hon. M. MacEachen: La question ne se rapporte pas au régime de pensions du Canada.

[L'hon. M. Greene.]

M. MacInnis: Je l'ai rattachée au régime de pensions du Canada. Selon la première déclaration du ministre, puisqu'il s'agissait là de gratifications, elles ne pouvaient être considérées comme des pensions et devaient être incluses aux fins de l'impôt sur le revenu. Le ministre du Revenu national ne me donne aucune réponse et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que la chose est impossible, mais le gouvernement veut à tout prix percevoir cet impôt.

LA LOI SUR LES EXPROPRIATIONS

DISCUSSION DES MODIFICATIONS AVEC LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roxburgh: Je voudrais poser une question. Votre Honneur n'a pas regardé de ce côté-ci.

M. l'Orateur: Le député n'est pas le seul à n'avoir pas pu poser de question. Je sais qu'il voulait en poser une, mais d'autres députés qui attendaient cette occasion n'ont pas pu le faire. Nous avons déjà dépassé de plusieurs minutes le temps réservé à la période des questions et nous devrions nous attaquer aux travaux de la Chambre.

M. Roxburgh: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je suis le seul député de ce côté-ci de la Chambre qui veuille poser une question aujourd'hui. Il est juste assurément que de ce côté-ci de la Chambre, nous en posions au moins une.

M. l'Orateur: Le député de Norfolk a la parole.

M. Jack Roxburgh (Norfolk): Je voudrais adresser ma question au ministre de la Justice. A-t-il eu le temps d'examiner la question que j'ai posée le 19 février au sujet de la loi sur les expropriations? Le solliciteur général en avait pris note.

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mon ministère examine actuellement la revision possible de la loi sur les expropriations, mais je ne puis pas dire, pour le moment, à quelle date elle sera présentée au cabinet.

LES TRANSPORTS

LA REPRISE DE L'ENQUÊTE DU COMITÉ DANS LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je voudrais simplement poser une question au ministre des Transports. A-t-il reçu un

rapport intérimaire sur le bref mais héroïque voyage du comité des Transports dans les provinces Maritimes? Compte tenu de l'impression formidable que nous avons laissée au cours de ces quelques heures, fera-t-il en sorte que le comité retourne bientôt dans les provinces Maritimes?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, l'impression a joué dans les deux sens. La visite a été brève, mais elle a été bien accueillie et il est à espérer qu'elle se poursuivra plus tard, afin que le comité puisse obtenir les renseignements qu'il espérait avoir avant la présentation d'un nouveau projet de loi, en vue de remédier aux problèmes en matière de transport dans les provinces atlantiques.

M. Forrestall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signalerai aux députés que la période des questions a été sensiblement prolongée. J'ai tenté d'être aussi indulgent que possible, mais il faudra à un moment donné y mettre fin. Je signale que cela ne crée pas un précédent.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ÉLARGISSEMENT DES DISPOSITIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 février, de la motion de l'honorable M. MacEachen, au nom de l'honorable M. Nicholson, tendant à la 2e lecture du bill n° C-197, visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, lorsque le règlement découlant de la loi avait été modifié en vertu d'un décret ministériel en 1957, en vue d'inclure les pêcheurs dans le champ d'application de la loi sur l'assurance-chômage et de les protéger, le ministre du Travail à l'époque, l'honorable Milton Gregg, avait avoué que cette mesure avait été prise afin d'établir un régime quelconque de bien-être social pour les pêcheurs et de remédier aux difficultés économiques qui existaient alors dans les provinces atlantiques. De fait, un grand nombre de gens considèrent cette assurance comme un régime quelconque de bien-être social.

Lors de l'étude de cette question en 1957, le ministre des Pêcheries de l'époque, M. Jimmy Sinclair, a indiqué à plusieurs reprises que c'était là un règlement monstrueux et qu'un examen des règlements prouverait que la loi et son principe directeur avaient été déformés pour étendre la protection aux pêcheurs. Un problème se posa lorsqu'on voulut aider ceux qui ne pouvaient facilement trouver un emploi régulier et assez durable et lorsqu'on tenta de greffer ce concept sur un autre. Il s'ensuit, monsieur l'Orateur, que dans la pratique, les règlements s'appliquant aux pêcheurs sont des plus injustes.

Tout d'abord les règlements stipulent qu'un pêcheur peut bénéficier de prestations saisonnières en cotisant à la Caisse pendant 15 semaines. Toutefois, le ministre du Travail (M. Nicholson) qui vient de Colombie-Britannique, sait fort bien, j'en suis sûr, que certains gros pêcheurs touchent un revenu assez élevé, du moins selon leurs propres normes. Dans certains cas, pour donner un chiffre au pied levé, leurs recettes s'établissent entre $9,000 et $10,000. Même avec un tel revenu ils ont droit aux prestations d'assurance-chômage s'ils ont cotisé pendant 15 semaines.

Pour les gros pêcheurs, ces prestations ne servent ni plus ni moins qu'à prendre un verre de temps à autre, comme ils disent. D'autre part, le pêcheur au filet maillant voit ses chances de pêche réduites par les périodes de fermeture qu'impose le ministère des Pêcheries. Il perd ainsi l'occasion de gagner sa vie pendant quelques semaines de la saison de pêche. Alors, la saison peut lui rapporter une pitance de $2,000 et il se retrouve endetté à l'égard de la compagnie de pêche, à la fin de la saison. C'est le pêcheur qui a le plus grand besoin de secours qui subit une injustice, car il ne peut pas compléter les 15 semaines de cotisation nécessaires pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage. La raison, dans nombre de cas, c'est que le collègue du ministre du Travail, le titulaire des Pêcheries (M. Robichaud), impose des périodes de fermeture pour conserver les espèces.

Je ne mets pas en question la valeur des périodes de fermeture, car il faut songer à la conservation. Néanmoins, il n'est pas normal que les règlements permettent à celui dont le revenu est assez substantiel de toucher des prestations d'assurance-chômage qu'il considère comme de l'argent de poche, et le refusent aux pêcheurs qui en ont réellement besoin. Je dis que ce principe est mauvais, et il l'a toujours été depuis 1957. Le ministre le sait aussi bien que tous ceux qui sont engagés dans l'industrie de la pêche, et pourtant les règlements dont il est question existent toujours. Quant à moi, j'estime qu'on aurait dû les modifier il y a longtemps, et qu'à plus forte raison, il faudrait le faire maintenant.

Il est plus qu'étrange, me semble-t-il, monsieur l'Orateur, qu'à la lumière de l'étude approfondie effectuée au nom du gouvernement par le comité Gill, il y a plus de cinq

ans, une telle anomalie subsiste dans la loi. Les règlements doivent tenir compte des particularités de l'industrie de la pêche. Par exemple, les relations entre employeurs et employés sont différentes de celles qui existent dans la plupart des autres industries; elles ne sont ni aussi directes, ni aussi cohérentes. Elles sont donc extrêmement complètes et enchevêtrées.

Donc, monsieur l'Orateur, ces particularités et cette notion différente exigeraient, me semble-t-il, de nouvelles modifications aux règlements de façon à les adapter à la condition des pêcheurs qui, étant donné leur revenu, ont besoin de prestations d'assurance-chômage. Il est évident que le besoin d'assistance dépend du niveau de revenu. On devrait cesser de mal appliquer le principe selon lequel on aide ceux qui connaissent des embarras financiers.

Passons à un autre article de la loi. On a posé maintes fois des questions à propos de l'article 54 et de l'interprétation trop stricte des dispositions visant les chances d'emploi qui faisait perdre des prestations à certaines personnes.

Je citerai un bref passage de la loi pour que la disposition en cause figure au compte rendu. L'article 54(2) se lit ainsi:

• (3.40 p.m.)

Un assuré est exclu de la prestation à l'égard d'un jour pour lequel il ne prouve pas qu'il était

a) capable de travailler et disponible pour travailler, et

b) incapable d'obtenir un emploi approprié.

Il faut se pencher sur les mots «disponible pour travailler». Le ministre connaît le problème. De nombreux députés l'ont soulevé à la Chambre à maintes reprises. Je ne me trompe pas, je pense, en disant que le prédécesseur du ministre, maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a reconnu le bien-fondé des plaintes et des restrictions relatives à la partie de la loi que je viens de citer. Il avait l'intention de s'en occuper, mais les dispositions sont toujours là. Des difficultés se posent depuis des années et, à mon avis, cela est fort mauvais.

Je connais des cas où des fonctionnaires de l'assurance, en leur posant des questions pièges, ont rendu inadmissibles des personnes qui réclamaient des prestations. A Terrace, en Colombie-Britannique, une femme qui avait travaillé dans un hôpital comparaît devant un fonctionnaire de l'assurance, qui lui demande à peu près ceci: «Seriez-vous disponible pour exercer votre métier dans un hôpital?» La femme répond oui. Le fonctionnaire lui tend ensuite un autre piège: «Je suppose que vous préféreriez travailler à Terrace ou dans les alentours?» Elle répond encore oui. Il est naturel qu'elle réponde oui aux deux questions. Elle a travaillé dans des hôpitaux; elle préférerait trouver un emploi dans la région où elle habite, car sa famille demeure là. A cause de ces réponses faites à des questions tendancieuses, le fonctionnaire a déclaré cette femme inadmissible aux prestations. Il a dit qu'elle avait fait certaines réserves, qu'elle voulait travailler dans un hôpital à Terrace ou dans les alentours.

L'hon. M. Nicholson: Le député me permet-il une question? Sait-il si ces faits ont été alors signalés au Commissaire en chef ou au ministre? Sinon, j'aimerais bien les examiner.

M. Howard: Oui, en ce qui concerne ce cas précis. J'ai communiqué avec M. Fortier qui était, sauf erreur, commissaire en chef à l'époque, et aussi avec le prédécesseur du ministre. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est qu'on n'y pouvait rien, parce que la femme elle-même avait posé des conditions avant d'accepter un emploi. Autrement dit, elle avait fait certaines restrictions, et je dois ajouter que c'était presque sur les instances du préposé à l'assurance. On m'a dit que cette décision s'appuyait sur une foule de précédents du même genre.

M. Knowles: La même chose m'est arrivée des douzaines de fois.

M. Howard: Nous avons échangé beaucoup de lettres, mais cela n'a abouti à rien. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans un aparté que le ministre n'a peut-être pas saisi, a dit que la même chose lui est arrivée des douzaines de fois. Je parle de cas où une personne est privée de son droit de toucher des prestations d'assurance-chômage à cause de la manière dont elle est interrogée par les fonctionnaires et des réponses qu'elle leur donne. Je pourrais citer d'autres cas. Je connais celui d'une famille qui s'est déplacée pour aller vivre dans une autre région. La mère avait été secrétaire. Dans son nouvel endroit de résidence, elle a sollicité un emploi et les prestations d'assurance-chômage—les deux étant liés—les prestations lui ont été refusées parce qu'il n'y avait pas d'emploi de secrétaire disponible. Tout ce que cette femme avait à faire—et le ministre le sait, et j'encourage les gens à le faire—c'était de dire: Oui, en vertu de l'article 54 (2) *a*) de la loi, car je me placerais n'importe où à n'importe quel salaire.»

Il est injuste et regrettable que les fonctionnaires de l'assurance-chômage et ceux qui appliquent la loi, soit à dessein, soit pour d'autres motifs, mettent les requérants dans une position de ce genre et les privent des prestations auxquelles ils ont droit. Ce n'est pas la première fois que nous le disons et ce ne sera pas la dernière. Des députés de tous les partis en ont parlé, et ils ont reçu du prédécesseur du ministre actuel l'assurance que des mesures seraient prises à ce sujet.

Je pense que dans un bill visant à modifier la loi, le ministre devrait étudier aussi cet aspect du problème, en même temps que d'autres dont on s'est plaint. Je soutiens que c'est une erreur de la part du gouvernement, erreur non pas exclusivement du ministre actuel mais des ministres du Travail en général qui connaissaient la situation et les autres défauts de la loi, de ne pas redresser la situation. Le Parlement n'a été saisi d'aucune solution ou proposition raisonnable sur les mesures à prendre. Nous sommes venus le plus près d'une solution quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit l'autre jour en proposant la deuxième lecture: «Nous allons modifier la loi de façon générale, mais plus tard; pour le moment nous l'étudions de près.» Ce n'est pas une attitude acceptable. Elle l'est peut-être pour les membres du cabinet qui préfèrent lanterner et temporiser quand il s'agit de problèmes sérieux comme ceux-là, mais la réponse ne satisfait pas les citoyens que cette loi prive de leurs justes droits.

Nous vivons à l'âge des ordinatrices et nous avons tous un numéro d'assurance sociale. Mon ami de Winnipeg-Nord-Centre l'appelle le *sin number* (le «numéro incriminant»). Quelque part dans les dossiers officiels, nous sommes tous inscrits sur une liste numérique. Les fonctionnaires peuvent facilement repérer toute personne qui porte un tel numéro. Je suis sûr qu'il coûterait moins cher et qu'il serait plus efficace d'utiliser les ordinatrices de façon à pouvoir déterminer immédiatement les cotisations d'assurance-chômage des personnes. Une ordinatrice pourrait déterminer exactement combien la personne a versé et si ses cotisations suffisent à la rendre éligible aux prestations.

Toute la population du Nord de la Colombie-Britannique, et en particulier celle de l'industrie forestière, utilise la poste. Les gens vivent loin du bureau d'assurance-chômage, et doivent communiquer avec ce dernier par la poste. Je connais des cas où il y a eu correspondance suivie entre des requérants et les bureaux d'assurance-chômage. Les lettres de ces derniers se résument à ceci: Nous le regrettons, mais nous ignorions que vous travailliez pour cet employeur. On ne nous a pas remis votre livret. Où sont vos timbres? L'intéressé n'a pas son livret; c'est son employeur qui l'a. Ou il se trouve dans le bureau de quelqu'un ou on l'a envoyé de Prince-Rupert à Vancouver pour permettre à quelqu'un d'autre de l'examiner. Mais dans tout ce pétrin de bureaucratie administrative, le demandeur ne peut pas toucher ce qu'il considère, à bon droit, ses prestations légitimes aux termes de la loi. On le lui refuse semaine après semaine parce quelqu'un, quelque part, s'est gouré.

• (3.50 p.m.)

Le ministre sait que c'est vrai. Quiconque s'est heurté au dispositif de l'assurance-chômage, surtout par la poste, sait que quelque chose cloche. Ce service a 25 ans d'existence environ, mais du point de vue de la comptabilité c'est toujours la pagaille. On pourrait assurément mettre au point un mécanisme qui permettrait aux fonctionnaires d'utiliser un ordinateur pour connaître les cotisations versées, sans avoir à échanger une correspondance volumineuse ou téléphoner aux employeurs dans le pays ainsi qu'à diverses branches des services d'assurance pour savoir pourquoi on refuse aux intéressés ce qui leur revient de droit, c'est-à-dire la possibilité de percevoir des prestations d'assurance-chômage au bon moment, lorsqu'ils chôment. Il n'est certes pas normal qu'un mois ou deux s'écoulent avant que quelqu'un débrouille l'écheveau et que les versements soient autorisés.

Permettez-moi de dire en terminant que le bill dont la Chambre est saisie est certainement acceptable. Personne ne s'opposera au fond du bill. Mais il laisse beaucoup à désirer: il effleure à peine sur les bords un système qui ne répond pas aux besoins actuels. Mais, compte tenu de toutes les études menées au cours des années, et du fait que le ministre et son prédécesseur ont mis tout leur talent à améliorer l'assurance-chômage, il est fort regrettable que les modifications ne touchent pas aux problèmes fondamentaux qui nous sollicitent.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au ministre que lui et moi avons échangé une volumineuse correspondance sur la fermeture des bureaux d'assurance-chômage dans l'ensemble du pays

et sur le bien-fondé de cette politique du gouvernement. J'en ai aussi parlé au ministre. Il s'est montré circonspect, obstiné—je devrais peut-être dire qu'il a été ferme. Dans ma propre circonscription, à Orillia il a fermé un bureau qui desservait 40,000 personnes et un autre, à Midland, avec un nombre comparable d'usagers.

L'hon. M. Nicholson: Le député me permettrait-il une question? Ne lui ai-je pas alors signalé que ce n'est pas le ministre qui a fermé ces bureaux? Que c'est une commission responsable devant le Parlement? Que le ministre n'est que son porte-parole devant la Chambre? La fermeture des bureaux à été décidée par cette commission.

M. Rynard: J'accepte cette explication mais je déclare au ministre que le responsable, c'est lui. S'il n'est pas à la tête de la commission, les gens n'y ont pas de représentant.

L'hon. M. Nicholson: Dans ce cas, vous feriez bien d'insister pour qu'on change la loi.

M. Rynard: Il vaudrait mieux la modifier sur-le-champ car si le Parlement ne contrôle pas ces choses, le peuple n'est pas représenté comme il le devrait.

Orillia est une ville de près de 20,000 âmes et Midland, d'environ 15,000. Au dire du ministre, la centralisation s'impose. Je lui ai parlé à ce sujet. Nous sommes tous les deux en bons termes et nous avons discuté de la question. Nos discussions terminées, j'étais encore d'avis qu'il était obstiné—il préférerait peut-être que je sois plus aimable et que je dise qu'il était ferme. Selon lui, cette centralisation s'impose dans l'intérêt de l'économie et de l'efficacité; l'ère de l'électronique est parmi nous. Compte tenu des dépenses du gouvernement la plupart d'entre nous doutent que les mesures prises étaient sages et économiques. Il est étrange de noter que sur 41 bureaux fermés, deux étaient dans la région de Simcoe.

L'hon. M. Nicholson: Encore une fois, c'est à regret que j'interromps le député, mais il ne voudrait pas, j'en suis sûr, voir consignés au compte rendu les propos où il dit que seulement les bureaux ont été fermés. Plusieurs centaines de bureaux l'ont été.

M. Rynard: Oui, je vais corriger cette assertion. Je donnais lecture des derniers chiffres que j'ai ici. J'ai en main une liste. Dix-huit bureaux ont été fermés au Canada en 1965, 47 en 1966 et 41 de plus en 1967, ce qui fait plus de 100. Je citais les chiffres de 1967.

[M. Rynard.]

Un contrôle bureaucratique plus étendu aura-t-il les avantages qu'on prétend? Il n'en est résulté jusqu'ici qu'une majoration des frais pour les contribuables. Je le répète, il est étrange que sur 41 des bureaux fermés l'an dernier, deux se soient trouvés dans la région de Simcoe. Je doute que la décision soit d'ordre politique. Il y avait celui d'Orillia, où le taux du chômage est supérieur à la moyenne. Je l'ai signalé au ministre. De son côté, le conseil municipal d'Orillia lui a présenté un mémoire, soulignant que bien des gens en souffriraient. Est-ce vraiment le rôle du gouvernement de faire souffrir la population? Dans ma circonscription, les gens sont ainsi obligés de parcourir 42 milles dans un sens et de faire de grosses dépenses. Si on veut le nier, je puis citer exemple sur exemple—je ne prendrai pas le temps de la Chambre, mais je renseignerai privément le ministre, s'il le désire.

D'après le mémoire, bien des habitants ont besoin d'aide personnelle pour remplir leurs demandes à cause de difficultés de langue. C'est un fait que je puis prouver par les lettres que j'ai reçues. Le mémoire ajoute que beaucoup d'entre eux ont besoin d'aide personnelle à cause de leur âge ou par manque d'instruction. Certains n'ont pas de moyens de transport. Chacune de ces affirmations est exacte. Si le ministre veut des preuves, je serai heureux de lui en fournir. Les gens de ces régions en concluent que les autorités ne veulent pas leur accorder ce service, mais veulent plutôt le leur enlever. Les événements de la semaine dernière, où nous avons vu la défiance du Parlement ce «lundi fatidique», nous font comprendre que le gouvernement n'a plus de contact avec le peuple. Le député qui représente le parti libéral dans York-Humber (M. Cowan) a dit que le cabinet et le premier ministre ne font pas grand cas, même de leurs propres partisans. Eh bien, le temps viendra où les électeurs règleront ces questions.

Que le ministre me dise donc si un seul membre du personnel de la Commission ayant une certaine ancienneté, disons cinq ans de service au moins, a démissionné à cause de la réorganisation, dans la région que j'ai citée. Combien y a-t-il d'employés de l'assurance-chômage qui ont été obligés de déménager? Combien y en a-t-il qui, n'ayant pu trouver un logement convenable ont dû s'installer à 50 milles de leur travail? Quelles économies les nouveaux arrangements ont-il permis de réaliser? Je dois cependant signaler aussi le revers de la médaille: les inconvénients qui en ont résulté pour les demandeurs, ainsi que le temps et l'argent consacrés aux déplacements.

Tous mes commettants approuvent les économies, mais la perte de services, le relèvement des impôts, la vie chère font qu'on s'interroge sur la sagesse du ministre.

• (4.00 p.m.)

Avant que ce débat prenne fin, le ministre pourrait-il nous dire quand fermera le bureau central qu'il a établi pour coiffer les deux autres dans la région? Après sa fermeture, les gens devront-ils se rendre à Toronto? Si c'est là un progrès, que le ministre organise un personnel à Toronto et centralise le service, mais qu'il laisse du moins une personne dans chacun des bureaux d'Orillia et de Midland en faisant tout programmer au bureau central.

Le programme du ministre est-il raisonnable? Est-il pratique? Si nous devions le mener à sa conclusion logique, nous pourrions l'appliquer aux voitures, aux chaussures, aux machines, au matériel et à tous les autres articles que nous utilisons et achetons. On pourrait dans ma région centraliser les approvisionnements de ce genre à Toronto et en faire la distribution à partir de cette ville. Les prix seraient assurément plus bas mais les frais généraux seraient accrus. Adieu, les petites villes avec leurs gens d'affaires et leurs membres des professions libérales. Ce serait la ruine et le destruction.

Je voudrais maintenant traiter d'une question qui intéresse de très près un grand nombre de personnes. Il s'agit des problèmes des hommes de 65 ans ou plus qui cherchent à obtenir des prestations d'assurance-chômage. J'en connais un qui a environ 66 ans. Il avait toujours contribué à la Caisse, mais n'avait jamais retiré de prestations. Or, il a été congédié, ayant plus de 65 ans et, bien qu'il ait gardé gardé sa valeur physique et mentale, il ne peut obtenir un autre emploi. On lui a dit qu'on n'avait aucun emploi à lui offrir. On n'en veut plus sur le marché du travail.

Il y a ensuite l'autre panneau du dyptique. Prenons le cas d'un homme de 65 ans, victime d'un infarctus du myocarde et qui, un jour, essaie de reprendre son travail mais ne le peut pas. Une fois ses prestations épuisées, il doit recourir à l'assistance publique s'il ne possède aucune autre source de revenus. Voilà l'une des réalités les plus tristes. Nombre de nos citoyens sont capables de travailler à 65 ans ou à 75 ans. Quelle sorte de société avons-nous, lorsque nous disons que l'âge d'un homme est un facteur déterminant en matière d'emploi? N'avons-nous pas besoin de son cerveau enrichi avec les années? Je ne saurais citer de meilleur exemple que cet homme merveilleux de l'autre endroit, qui a célébré son quatre-vingt-dixième anniversaire et qui pourrait faire à la Chambre un si bel apport.

Je dis: revenons un peu sur terre. Personne ne devrait être considéré comme fini et être exclu à 65 ans s'il est encore vert, physiquement et mentalement. Occupons-nous de celui qui n'a pas encore 65 ans et qui est incapable de travailler. Lorsqu'on a inauguré l'assurance-chômage en 1941, c'était en principe pour aider ceux qui étaient exposés au chômage saisonnier. Aujourd'hui, le ministre modifie les règles. Je prévois une couverture universelle. Nous modifions le principe de la loi. Autrement dit, le ministre propose de modifier une mesure de bien-être.

Je voudrais maintenant parler de ce qui se passe en agriculture. Par égard envers la Chambre, je serai bref. Quand on étudiera le bill article par article, j'y reviendrai peut-être. Bon nombre d'agriculteurs sont inquiets à propos de l'assurance-chômage. Dans le secteur laitier et celui de l'élevage, il y a du travail à longueur d'année. Ceux qui travaillent dans ces secteurs ne veulent pas cotiser à la Caisse d'assurance-chômage, et les propriétaires ou les exploitants des fermes non plus. Ils diffèrent des producteurs de récoltes marchandes, mais on ne fait pas la distinction.

Avez-vous jamais entendu parler d'un employé de vacherie en chômage? Lorsqu'un employé de vacherie s'en va de son propre gré, il est presque impossible de lui trouver un remplaçant. Pourquoi cette mesure législative devrait-elle faire d'eux des assujettis? C'est renier totalement le principe de l'assurance de 1941. Je m'étendrai davantage sur ce point lorsque nous étudierons le bill au comité. Entre-temps, si le ministre veut me parler de la possibilité de rouvrir les bureaux d'Orillia et de Midland, je l'écouterai volontiers et je lui montrerai certaines des lettres que j'ai reçues.

M. Norman Fawcett (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder indûment les travaux de la Chambre ni l'adoption de ce bill modificateur, car les membres de mon parti se rendent compte de son importance. Comme mon collègue, le député de Skeena (M. Howard) l'a déclaré, nous acceptons ce projet de loi, étant donné que par suite de l'augmentation du coût de la vie, nous sommes convaincus que les prestations d'assurance-chômage devraient être

majorées. Toutefois, à l'instar de mon collègue, je crois que depuis longtemps des modifications importantes auraient dû être apportées à la loi et à l'application de certaines dispositions.

Je félicite le ministre d'avoir étendu l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage à ceux dont le salaire ne dépasse pas $7,800 l'an. Lorsque j'ai d'abord été élu député, la plupart des plaintes que je recevais au sujet de l'assurance-chômage émanaient de personnes qui avaient été promues à des postes qui comportaient en partie, pourrait-on dire, des fonctions de surveillance. Par conséquent, les cotisations d'assurance-chômage n'étaient pas déduites de leur traitement qui avait atteint le plafond de $5,400. Ces hommes voulaient obtenir la protection que constitue l'assurance-chômage, car d'un certain point de vue, leur nouvel emploi n'était que temporaire. Toute mise à pied signifiait qu'ils seraient rétrogradés à leur poste antérieur et s'ils étaient congédiés, ils devaient renoncer à une proportion importante de leurs prestations. Je félicite le ministre d'avoir porté à $7,800 le plafond relatif à l'admissibilité car j'estime que c'est une excellente initiative.

• (4.10 p.m.)

Mon collègue le député de Timiskaming (M. Peters) a soulevé un point avec lequel je suis d'accord. Il s'agit de la séparation des services nationaux de l'emploi d'avec l'application de la loi sur l'assurance-chômage. Récemment, à propos d'un appel, j'ai demandé s'il y avait quelque indication que le requérant avait refusé un emploi quelconque à lui offert dans le domaine de sa compétence. On m'a répondu que les hauts fonctionnaires ne s'occupent pas de cela, mais seulement de l'application de la loi sur l'assurance-chômage. A mon avis, les liens devraient être plus étroits entre le service de l'emploi et l'application de la loi sur l'assurance-chômage.

Je conviendrai le premier que l'on abuse de la caisse d'assurance-chômage. Nous le savons tous: dans un programme de ce genre, les abus sont inévitables. Mais j'estime qu'à cause de ces abus, bien des gens qui ont le droit légitime de toucher des prestations de la caisse d'assurance-chômage éprouvent de la difficulté à y parvenir.

Mon collègue, le député de Skeena (M. Howard), a mentionné l'article 54, en ce qui concerne la déchéance. Il a cité quelques-unes de ses propres expériences dans ce domaine.

J'aimerais attirer l'attention du ministre sur un cas auquel j'ai été récemment mêlé. Je ne veux pas insinuer qu'on avait de propos délibéré tendu un piège à la personne en cause, mais je crois que certaines questions qu'on lui a posées n'y étaient pas étrangères. Peut-être puis-je vous décrire le cas. Il s'agissait d'une dame qui avait été employée dans une région assez populeuse où il était relativement facile de trouver du travail. Elle avait rempli un emploi pendant une très longue période de temps et contribué à la caisse d'assurance-chômage. Quand son emploi prit fin, elle ne put en trouver d'autre dans la région. La raison principale en était, je présume, qu'on était en automne et qu'il n'y avait guère d'emplois vacants dans son métier.

Quand la dame en question se présenta à l'inscription afin de toucher les prestations d'assurance-chômage, on lui dit qu'elle avait perdu ses droits aux prestations, vu qu'elle avait posé des restrictions concernant son emploi. La seule restriction dont elle avait fait mention, c'est qu'il lui était impossible de se rendre à Sudbury, situé à 20 milles de là, pour sept heures du matin, car il n'y avait aucun service d'autobus à cette heure-là. C'est ridicule, à mon avis. Elle demeurait dans une région où on lui avait déjà assuré du travail. Pourquoi perdrait-elle ses droits aux prestations, pour la simple raison qu'aucun service de transport ne pouvait l'amener à Sudbury pour sept heures du matin?

De meilleures relations s'imposent, je pense, entre ceux qui sont chargés de l'application de la loi sur l'assurance-chômage et ceux qui paient des contributions à la Caisse d'assurance-chômage. Certains préposés semblent croire qu'ils distribuent des portions d'une caisse de bienfaisance au lieu de gérer une caisse d'assurance à laquelle ces gens ont contribué. Je n'irai pas jusqu'à dire que tous les préposés adoptent cette attitude blâmable mais c'est le fait, j'en suis sûr, de quelques-uns d'entre eux. Et c'est à cause de cela que certaines personnes ne demandent pas l'assurance-chômage, à laquelle elles ont parfaitement droit, car elles ont l'impression de s'avilir en demandant l'aumône, alors qu'il s'agit d'une chose qui leur revient de droit.

On devrait, à mon avis, mieux renseigner les gens sur l'assurance-chômage. Je sais bien qu'on donne quelques renseignements. Il est un fait aussi que bon nombre de personnes n'essaient pas de comprendre les droits que leur accorde la loi. Il demeure, toutefois, qu'un trop grand nombre d'administrateurs n'en ont cure et ne font rien pour éclairer ces

gens. Ceux-ci donc restent dans l'ignorance. Bon nombre de ces administrateurs devraient comprendre qu'il s'agit d'une caisse d'assurance alimentée par des cotisations et qu'on ne devrait pas la considérer comme une caisse de bienfaisance.

C'est, je crois, le député de Vancouver-Est (M. Winch) qui a parlé des travailleurs qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage, parce qu'ils sont partiellement invalides ou touchent une pension. Je n'ai éprouvé aucune difficulté à l'égard des pensionnés, pourvu qu'ils se déclarent en bonne santé et disposés à travailler partout. Je n'ai rien à redire à ce sujet, mais il n'en va pas de même quant aux travailleurs partiellement invalides. Il y a beaucoup de gens qui sont incapables de creuser des tranchées ou de faire tout autre travail pénible, mais qui peuvent néanmoins faire autre chose. Il y a aussi les gens qui ont dépassé l'âge de 65 ans et qui, en raison des métiers qu'ils ont exercés, ne touchent qu'une petite pension ou aucune pension. A mon sens, il y a lieu d'étudier de plus près le cas de ces gens-là. S'ils sont disposés à accepter un emploi de surveillant, de gardien, de garde-barrière ou autre, ils devraient avoir droit aux prestations d'assurance-chômage même si aucun emploi de ce genre n'est disponible, car beaucoup d'entre eux ont versé leurs cotisations depuis que la Caisse existe.

J'ai annoncé au début de mon discours que je serais bref. Je pensais que les problèmes qui m'avaient sollicité étaient peut-être uniques, après avoir écouté d'autres orateurs, mais je constate qu'ils sont assez répandus. Je félicite le ministre de proposer ces modifications à la loi de façon à accroître les prestations. Je tiens à lui dire, toutefois, que je suis d'avis, à l'instar de mon collègue de Skeena, qu'il est grand temps de remanier toute la loi car, pour ma part, elle renferme trop de lacunes.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais quelque peu de ne pas participer à ce débat, car ayant été chômeur moi-même en plus d'une occasion, je connais bien les modalités de l'application de la loi sur l'assurance-chômage et les difficultés qui surgissent à certains moments. Je m'en voudrais de ne pas signaler à l'attention de la Chambre certains faits qui devraient, selon moi, être corrigés.

D'abord, je dois dire que j'appuie ce bill, qui vise à rajuster le taux des prestations, mais on ne peut tout de même pas s'empêcher de reconnaître que ce projet de loi contient certaines restrictions. Trois choses nous illustrent ce fait. On trouve dans le bill du «contradictoire», de l'«obligatoire» et du «contributoire».

Ce que je trouve étrange et que je veux signaler tout de suite, c'est l'aspect contradictoire de ce bill. On entend souvent parler de plein emploi. De plus en plus, les gens favorisent le plein emploi et croient que c'est une chose possible. Alors, ils tentent d'améliorer la loi sur l'assurance-chômage. Je tiens à signaler tout de suite cette contradiction flagrante. On devrait être assez franc pour admettre que le plein emploi est quasi impossible dans une période d'évolution rapide, où l'automation modifie les méthodes de travail, avec le résultat qu'il y a toujours un certain pourcentage d'employés en chômage. Les employés des chemins de fer en savent quelque chose, et c'est regrettable qu'il y ait tant de retards pour procéder aux ajustements de prestations prévus et un peu promis.

Vous conviendrez que je pourrais aussi mentionner beaucoup d'autres catégories de travailleurs.

• (4.20 p.m.)

Cependant, essayons plutôt d'être logiques, en face des réalités de l'heure, et examinons de quelle façon on peut aider les travailleurs qui sont victimes du chômage.

Depuis l'adoption de la loi sur l'assurance-chômage, il y a plus de 25 ans, plusieurs modifications ont été apportées. Dans la plupart des cas, ce fut d'abord pour essayer d'assurer la protection de la Caisse et fournir de l'emploi à un nombre croissant de fonctionnaires.

En 1942, les contributions de l'État, de l'employeur et de l'employé s'élevaient à environ 44 millions, et le coût de l'administration à un peu plus de 2 millions, tandis que les travailleurs en chômage recevaient $27,752,000 sous forme de prestations.

En 1962, soit 20 ans après, le montant des contributions de l'État, des employeurs et des employés s'élevait à un peu plus de 325 millions et les prestations au delà de 400 millions, avec un coût d'administration de 45 millions. C'est vraiment une «patente» où il se manipule passablement d'argent.

Les modifications proposées dans le bill C-197 démontrent un esprit socialisant: Étendre la loi sur l'assurance-chômage à tous les Canadiens dont le revenu annuel atteint $7,800. On cherche à inclure le plus de personnes possible dans le régime contributoire et obligatoire.

Rien dans le bill C-197, ne prévoit que des modifications seront apportées aux méthodes établies pour assouplir les formalités relatives à l'admissibilité d'un travailleur victime du chômage. On assure d'abord la protection de la Caisse.

Le taux des prestations sera augmenté proportionnellement aux gains réalisés par le travailleur. Le taux des salaires, dans un grand nombre de régions que l'on dit économiquement défavorisées, est généralement bas. Par conséquent, l'augmentation des prestations ne sera pas proportionnée à l'augmentation du coût de la vie.

Je ne suis pas opposé à un ajustement du taux des contributions, des prestations et des gains non déduits. Cependant, il ne faut pas oublier qu'une loi sur l'assurance-chômage doit avoir comme principal objectif d'aider les chômeurs. Constatant que ceux qui ont préparé le bill C-197 semblent avoir apporté beaucoup plus d'attention à protéger la Caisse que le chômeur, j'en déduis que cet esprit de protection se manifestera surtout chez les enquêteurs de la Commission, qui sont souvent disposés à prendre le risque de dépenser $100 pour essayer de découvrir qu'un chômeur dans la misère a reçu un paiement de $5 ou $10 en trop.

Le geste le plus important que le gouvernement devrait poser, à mon sens, c'est d'abord de ne pas paralyser la construction par des augmentations du taux d'intérêt et de taxes sur les matériaux, mais plutôt d'entreprendre de vastes travaux de construction d'hôpitaux, de foyers pour personnes âgées, de centres d'adaptation pour les infirmes de tout âge et de centres de recherches.

L'exécution de projets de ce genre contribuerait à diminuer le chômage et serait plus dans l'ordre que l'établissement d'un plan d'assurance-santé, qui ne fournirait à la population du pays ni un médecin, ni un lit d'hôpital de plus. Combien d'autres projets utiles ne pourrait-on pas entreprendre, de façon à réduire, dans une bonne proportion, les effets de ce fléau social qu'on appelle le chômage. Qu'il soit occasionnel, frictionnel, saisonnier ou chronique—ce sont là des mots nouveaux que nous avons trouvés depuis l'adoption de la loi, en 1946—c'est toujours une période démoralisante pour ceux qui en sont les victimes.

C'est pourquoi il faudrait une loi rédigée de façon claire et des règlements qui permettraient aux fonctionnaires compréhensifs—et je sais qu'il y en a, j'en connais beaucoup, d'ailleurs,—d'aider vraiment le chômeur, en appliquant de façon humaine une loi qu'on appelle une loi sociale.

[M. Dionne.]

Les fonctionnaires hauts, moyens et petits auraient plus d'avantages à se rappeler qu'ils sont les serviteurs du peuple et non ses tyrans, que le peuple est composé d'individus et non de robots, bref, que c'est le peuple qui les paie et qu'il attend d'eux des services et non des embêtements.

Une meilleure loi leur éviterait peut-être d'échapper à la loi de la gravité, leur permettant de rester les deux pieds sur terre et les préservant de l'enflure du cerveau, ce qui en amène parfois quelques-uns à se prendre pour d'autres, avec le résultat que les travailleurs en chômage éprouvent de sérieuses difficultés.

Il n'y a pas très longtemps, nous étions intervenus, en utilisant toutes sortes de moyens, y compris des représentations par les organismes représentatifs de nos régions afin d'éviter la concentration des bureaux d'assurance-chômage dans les grands centres. Un de mes collègues a souligné ce point-là tantôt, et je sais que cela apporte des contretemps.

Monsieur l'Orateur, ce programme vient complètement à l'encontre de la décentralisation économique dont on a parlé en instituant les zones désignées. Alors que le gouvernement demande à l'industrie de s'y installer, les mêmes retireraient ces employés dans ces mêmes zones.

Le bill propose d'étendre l'application de la loi aux travailleurs agricoles. J'approuve cette décision avec satisfaction, mais il faudra nécessairement informer les chômeurs des modalités d'application. A mon avis, ce sont les employés des bureaux locaux qui sont le plus en mesure de répondre aux nombreuses demandes d'informations.

Certains hauts fonctionnaires proclament souvent qu'un fort pourcentage des travailleurs sont en chômage, parce qu'ils n'ont pas atteint le niveau de la 5e, 6e ou 7e année scolaire. Cependant, dans les modalités d'application de la loi, on manque de réalisme au point d'obliger les travailleurs en chômage à remplir des formules compliquées que certains fonctionnaires s'ingénuent à multiplier. Et, histoires de donner une idée du genre de formules qu'un chômeur est appelé à remplir, dans différentes circonstances, j'ai ici une liste moyenne des formules qui sont adressées aux citoyens en chômage. Il arrive parfois que ces formules sont assez difficiles à remplir. Voici, pour n'en mentionner que quelques-unes:

Formule de déclaration du réclamant;

Formule de demande postale de prestations d'assurance-chômage;

Formule de demande de renseignements complémentaires;

Formule: Avis, demande de prestation incomplète;

Formule: Rapport du réclamant par la poste;

Formule: Avis de rapport incomplet;
Formule de demande postale d'emploi;
Formule de demande de prolongation des périodes d'admissibilité;
Formule de demande d'antidater une réclamation;
Formule de modification des registres d'assurance sociale;
Formule de modification aux registres d'assurance sociale;
Formule de questionnaire des cultivateurs;
Formule de demande de livret d'assurance;
Formule d'application pour taux de soutien de famille;
Formule de certificat de charge de famille;
Formule d'avis aux cultivateurs.

En outre, on a inventé autre chose. On arrive avec une carte plus petite d'environ trois pouces et demi par cinq pouces et demi. J'ai constaté moi-même, l'autre jour, que dans une de ces cartes-là, il y avait 56 perforations. Alors, là, les formules sont rapetissées; on écrit moins, peut-être, mais on fait des trous dans les formules. C'est une série de perforations et il y a bien des endroits où les gens ont de la difficulté à écrire ce qu'ils désirent.

Si l'on ajoute à cela certains postes, dans le fonctionnarisme, qui se rapportent à l'assurance-chômage et qu'on mentionne les titres qui sont donnés à quelques-uns, je vous assure que ce n'est pas de nature à jeter beaucoup de clarté dans le domaine compliqué de la loi sur l'assurance-chômage. J'ai ici, par exemple, les titres d'employés au Conseil arbitral: «Surveillant de la Section des décisions de la Division des réclamations, Commission d'assurance-chômage», «Adjoint de l'adjoint au registraire en chef, Direction de l'enregistrement national du ministère du Travail». On peut facilement s'imaginer que lorsque le pauvre chômeur écrit à ce fonctionnaire-là, cela lui prend une enveloppe assez grande pour pouvoir écrire tout cela.

Je me souviens également d'une chose,—et c'est un point très important que j'ai eu l'occasion de soulever en cette enceinte et que je soulignerai encore de nouveau aujourd'hui —parce que j'ai en main un article du journal *La Souche* que j'avais écrit moi-même en 1962. Il se rapporte à un problème toujours d'actualité, à savoir essayer de participer aux avantages d'une loi sociale qui intéresse un groupe de travailleurs canadiens en territoire américain. Nous entendons parler de cette question-là depuis longtemps. Je sais que quelques employés du gouvernement canadien ont essayé d'avoir des contacts ou, du moins, nous avons eu l'assurance que des contacts avaient été établis en plus d'une occasion. Cependant, je suis surpris qu'on ne puisse pas trouver de solution, et la conclusion à laquelle j'en venais en 1962, quand je dirigeais le local 2817, à titre de président de cette organisation ouvrière, et que j'écrivais ce qui suit, est encore d'actualité et s'adapte bien aux circonstances présentes. Je cite:

● (4.30 p.m.)

On semble éprouver beaucoup de satisfaction à démontrer en exemple les relations de bon voisinage qui existent; tout cela est beau et bien, mais il ne faudrait pas que le champ de vision si vaste de nos dirigeants absorbe leur occupation au point d'oublier que des milliers de résidents près des frontières canadiennes et américaines ne peuvent participer aux bénéfices d'une loi sociale à cause du manque d'entente.

A remarquer qu'une entente canado-américaine existe déjà depuis les 6 et 12 mars 1952 dans tous les États de nos voisins du Sud, à l'exception des États de l'Iowa, du Maine, du New Hampshire et de l'Alabama. L'absence de ces États à ces accords est particulièrement inquiétante étant donné qu'un nombre imposant de travailleurs canadiens, particulièrement dans les États du Maine et du New Hampshire, se voient ainsi privés des bénéfices appréciables d'une loi sociale, normalement applicable à tous les travailleurs.

Si les bûcherons canadiens se désintéressent des emplois saisonniers qu'ils peuvent obtenir aux États-Unis, ils demeureront au Canada et grossiront le nombre des chômeurs.

Il faut nécessairement faire des efforts sérieux de ce côté-là.

Je reviens pour quelques instants aux modalités d'application. Pour compléter mes informations en ce qui a trait à cette question, j'ai ici une lettre datée de 1962. A ce moment-là, préoccupé par la question, comme je le suis toujours, parce que nous avons des milliers de ces travailleurs-là qui résident dans les paroisses bordant les frontières du Maine et du New Hampshire, j'écrivais à un député fédéral, et j'ai en main la copie de sa réponse; il me disait:

Je crois que le seul développement est le rapport qui a été préparé à la suite d'une enquête faite par les autorités du Maine auprès des employés canadiens et les employeurs des bûcherons canadiens.

La note la plus importante du rapport est que le fonds du Maine, qui est de $26,698,000, serait complètement épuisé après quelques années, dû à l'évaluation des prestations payées aux bûcherons canadiens à raison de $1,567,932.

Dans 12 à 15 ans environ, la Caisse d'assurance-chômage du Maine serait à sec. Alors, le problème est là: on a peur de toucher à la Caisse, c'est-à-dire qu'on a peur qu'elle tombe à sec. C'est dangereux l'histoire «du fonds», l'histoire des piastres, l'histoire de l'argent; c'est toujours cela qui arrive. Alors, le député concluait:

Je ne sais pas quelle conclusion il faut tirer de cet état de choses et s'il est possible qu'un jour une entente soit conclue, comme ça été le cas avec les autres États américains.

S'il n'y avait pas le problème du «fonds», je crois que cela marcherait; même si ce problème-là existe, il serait sans doute possible à la Commission d'assurance-chômage et au ministère du Travail d'essayer de trouver une formule qui permettrait à l'employé, en tout

temps après qu'il a terminé sa période d'emploi, d'indiquer combien de semaines il a travaillé. Il est disposé à apporter sa part de contributions, et je crois qu'il devrait être possible d'en arriver à une entente quelconque afin d'empêcher qu'il éprouve une série de contretemps, parce que n'étant pas admissible aux prestations, il lui reste seulement l'assistance-chômage ou, encore, l'assistance sociale. Alors, il faudrait nécessairement essayer de trouver une formule de compréhension et solutionner ce problème-là.

Ce midi même, j'ai eu l'occasion d'écrire une lettre pour un de mes électeurs, qui se plaignait du fait qu'il ne pouvait pas toucher de prestations. Il était reconnu indisponible, ayant été la victime d'un accident, l'automne dernier, vers la fin de novembre. Le médecin qui le soigne lui donne un certificat à l'effet qu'il est en état de reprendre le travail. Alors, le fonctionnaire, qui n'a pas examiné le travailleur—c'est justement ce que je dis dans l'avis d'appel au Conseil arbitral—décide qu'il est indisponible, qu'il n'est pas capable de faire le travail qui devrait être fait à cette période de l'année. Ce qu'il y a d'étrange dans toute l'affaire, c'est qu'à cette époque de l'année, les fonctionnaires savent très bien que s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, d'un travailleur en forêt, il n'y a pas de travail, étant donné que l'exploitation forestière est terminée partout. A ce moment-là, ils font preuve d'un zèle dépassant la mesure en essayant de priver un travailleur de la forêt du bénéfice de prestations, en lui offrant une sorte d'emploi possible ou probable en forêt.

Je me souviens qu'il y a quatre ou cinq ans, on avait suspendu le paiement des prestations de près de 300 travailleurs de la circonscription de Kamouraska et d'une bonne partie de celle de Témiscouata; au fait, cela s'étendait jusqu'à Rimouski. C'était presque un scandale. Pourquoi? Parce qu'un haut fonctionnaire de la Commission était arrivé, à un moment donné, au bureau de Rivière-du-Loup et avait constaté qu'il y avait trop de chômeurs dans le district.

Ce n'est pas la faute des citoyens s'ils vivent dans une région économiquement défavorisée. Il n'est pas nécessaire qu'un fonctionnaire parte du bureau de Montréal pour venir essayer de pénaliser ceux qui sont aux prises avec le chômage. Évidemment, la situation s'est réglée, mais j'ai vu des fonctionnaires travailler des nuits pour trouver les noms et adresses de chômeurs à qui ils envoyaient des offres d'emploi. Ensuite, ils ont été obligés de travailler des nuits pour payer les prestations, parce que, évidemment, leur affaire était tombée à l'eau. Nous avons rencontré un haut fonctionnaire du ministère du Travail, soit le commissaire en chef de la Commission d'assurance-chômage, qui a compris le problème, et l'affaire s'est réglée avantageusement. Mais pourquoi avoir laissé souffrir pendant un mois des travailleurs aux prises avec des problèmes résultant d'un manque de revenu, parce qu'ils étaient en chômage?

[M. Dionne.]

Monsieur l'Orateur, je termine mes remarques, parce que je n'aurais pas voulu parler très longtemps sur le sujet, étant donné que, comme la plupart des députés, j'ai hâte que ce bill soit adopté. Cependant, je ne puis reprendre mon siège sans souligner un point particulier, qui m'a bien frappé.

En passant, je tiens à signaler tout de suite que quoique je vienne de la région de Kamouraska, cela ne veut pas nécessairement dire que les exemples que je donne portent la signature des fonctionnaires des bureaux de ma région. Non. Il y a des fonctionnaires dans les bureaux de Montréal et dans plusieurs régions. Ayant eu des contacts avec des travailleurs de toute la province pendant 10 ans, soit de 1952 à 1962, il m'arrive de recevoir de la correspondance d'un peu partout.

Je ne dirai pas de quel endroit cette lettre-là venait, mais il n'en reste pas moins qu'elle était écrite par un fonctionnaire, sur du papier de la Commission, à la suite d'une décision du Conseil arbitral. Le fonctionnaire en question avait rendu une décision disqualifiant le chômeur qui attendait ses prestations. Or, le chômeur aux prises avec ses problèmes interjette appel auprès du Conseil arbitral, et là, on discute de son problème. Dans la conclusion des membres du Conseil, on en vient à dire cela.

C'est vraiment révoltant. On n'aurait pas pensé que les gens pourraient s'exprimer comme cela, et l'écrire en toutes lettres, pardessus le marché!

Dans leurs délibérations, les membres du Conseil arbitral admettent que la raison pour laquelle cet homme a arrêté son travail peut être valable, au point de vue humain; seulement, elle ne peut pas être acceptée au sens de la loi, puisqu'elle est considérée comme personnelle. C'est pourquoi ils n'ont d'autre alternative que de maintenir la décision du bureau d'assurance-chômage et de rejeter l'appel.

Je suggère à l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson) de faire bien attention quand il s'agit de choisir des fonctionnaires qui ont à rendre des décisions. Je répète ce que j'ai dit au début de mes remarques: il y a de très bons fonctionnaires, bien qualifiés et compréhensifs, et j'en connais. Par contre, j'en connais qui ne sont pas qualifiés pour faire leur travail et qui tirent des conclusions très défavorables à l'endroit du chômeur aux prises avec la misère. C'est à ceux-là surtout qu'il faut faire attention.

• (4.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. Melvin McQuaid (Kings): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord qu'à mon avis, cette mesure modificatrice plaira sans doute à la plupart des travailleurs canadiens. Autant que je sache, c'est la première fois en neuf ans que la loi sur l'assurance-chômage est modifiée de façon à relever les prestations payées aux employés. Ce n'est que juste, évidemment, à cause de l'augmentation du coût de la vie ces dernières années.

Cela dit, cependant, je crois devoir critiquer énergiquement le fonctionnement de certains de nos bureaux d'assurance-chômage. Je m'élève vigoureusement contre tout programme destiné à fermer, d'un bout à l'autre du pays, des bureaux régionaux qui, jusqu'à présent, ont rendu de très précieux services à tous ceux qui ont dû demander de l'assurance-chômage. On m'a signalé le cas de chômeurs qui avaient besoin de leurs prestations, qui y avaient droit et qui ont présenté leur demande le 16 décembre, mais qui n'avaient pas encore reçu un seul chèque au 7 février.

Ce n'est rien moins que criminel, car ses gens avaient besoin de leur argent. Jusqu'à ce que la Commission introduise ce changement, les assurés obtenaient leur argent à temps. Cependant, comme la Commission a décidé de fermer les bureaux régionaux, ces retards sont survenus. Le ministre a essayé, dans sa réponse au député de Simcoe-Est (M. Rynard), de nier sa responsabilité quant à la fermeture des bureaux. Où va notre régime parlementaire, monsieur l'Orateur? Le ministre ne peut certes pas, devant le Parlement, nier sa responsabilité quant à la fermeture de ces bureaux, car c'est lui qui s'occupe de la Commission d'assurance-chômage.

L'hon. M. Nicholson: Le député ne voudrait certainement pas qu'une pareille déclaration reste sans réponse au compte rendu. A-t-il lu la loi? Le ministre n'est pas comptable de la Commission. Je l'affirme. Le Parlement a chargé la Commission de cette responsabilité. Le député ne voudrait sûrement pas que sa déclaration demeure sans rectification, si elle est erronnée.

M. McQuaid: Il va sans dire, je pense, que c'est le ministre qui est comptable au Parlement du fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je lui demande donc pourquoi, lorsqu'on lui a soumis une plainte à propos de la fermeture d'un de ces bureaux régionaux, il y a répondu non pas à titre de ministre du Travail mais simplement en son nom personnel. La lettre portait l'en-tête de la Commission d'assurance-chômage. Il n'a pas répondu à cette plainte à titre de ministre du Travail, mais il a utilisé du papier à lettre portant l'en-tête de la Commission d'assurance-chômage, et sa lettre ne portait pas la signature du ministre du Travail mais celle de John R. Nicholson.

J'ai ici une lettre que le ministre a écrite au président du Board of Trade de Summerside le 31 mai 1967. Cet organisme s'était plaint—à bon droit, selon moi—de la fermeture du bureau régional de l'assurance-chômage de Summerside. Nous n'avons plus maintenant qu'un seul bureau régional pour toute l'Île du Prince-Édouard. Le ministre pense-t-il qu'un seul bureau soit suffisant pour accommoder tous les habitants d'une province qui doivent toucher des prestations d'assurance-chômage? Se rend-il compte que pour les habitants de l'Ouest de l'Île qui doivent présenter des réclamations d'assurance-chômage ou entrer en communication avec la Commission d'assurance-chômage, le bureau régional le plus proche se trouve à 150 milles? Comment le ministre peut-il justifier la fermeture du bureau en question?

Le Board of Trade l'a saisi de l'affaire et le ministre a répondu, je le répète, sur du papier à en-tête de la Commission d'assurance-chômage, le 31 mai 1967. Voici l'explication qu'il a donnée; je cite un passage de la lettre:

> La Commission est en train de fusionner et de centraliser ses services; elle a déjà cessé son activité dans plusieurs régions et transféré ses services dans d'autres localités.

C'est vrai, monsieur l'Orateur, mais cela n'explique pas la fermeture d'un bureau quand le plus proche se trouve à 150 milles. Voici la suite de la lettre:

> La Commission n'est plus responsable de l'administration du Service national de placement et les bureaux régionaux deviennent bien moins nécessaires puisque le courrier peut servir, autant qu'il le faudra, à l'exercice de son activité.

A mon avis, le service postal ne peut être employé efficacement par tous ceux qui veu-

lent communiquer avec la Commission d'assurance-chômage et je crois que cette dernière l'a reconnu en déclarant dans son rapport de 1966:

La Commission a maintenu les arrangements aux termes desquels des agents sont chargés de préparer tous les documents qui doivent accompagner les demandes de prestations d'assurance-chômage.

La Commission croit qu'il faudrait nommer des agents qui aideraient les gens à préparer leurs demandes de prestations d'assurance-chômage. Compte-t-on que ces gens parcourront 150 milles pour se faire aider à rédiger leurs demandes? Voici ce que dit le rapport:

Ainsi, ceux qui ne peuvent commodément se rendre à un bureau de la Commission, vu l'endroit où ils se trouvent, peuvent présenter leurs demandes dans un délai minimum. Ce régime réduit considérablement le volume de la correspondance avec ceux qui formulent leurs demandes par la poste.

D'après ce rapport, la Commission semblait vouloir réduire la correspondance échangée avec ceux qui présentaient leurs demandes par la poste. Cependant, le ministre a répondu le 31 mai à une plainte du Board of Trade de Summerside que l'on pouvait maintenant se servir largement du service postal à cette fin. Voici la suite de la lettre:

• (4.50 p.m.)

En mettant en œuvre son programme, la Commission a amélioré ses méthodes et mis au point des procédures simplifiées. Cela a réduit les contacts personnels et les demandes de renseignements, et la politique de la Commission ne cause aucun tort à l'assuré et à l'employeur.

Cela n'est pas conforme à la vérité, monsieur l'Orateur. Les gens ont besoin d'aide pour remplir ces formules et, à mon avis, il appartient à la Commission et au gouvernement de leur fournir cette aide. Cette politique permet peut-être d'épargner un peu d'argent; néanmoins, la Commission d'assurance-chômage est un organisme de l'État. Elle n'est pas chargée seulement d'épargner de l'argent; une de ses fonctions les plus importantes—et cela s'applique à tous les organismes de l'État —est de fournir aux Canadiens un service pour lequel ils paient des impôts. A mon avis, on ne fournit pas ce service lorsqu'on oblige les requérants à faire un voyage de 150 milles afin de se rendre dans le bureau de la Commission d'assurance-chômage le plus proche.

La lettre continue ainsi:

La Commission a toujours visé à assurer un service prompt et efficace à ceux qui réclamaient des prestations et c'est dans ce but aussi bien que pour des raisons d'économie que certains changements ont été apportés ...

A mon avis, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là une excuse pour refuser le service. Une telle mesure n'améliore pas l'efficacité mais elle la diminue. Le peuple canadien, les contribuables canadiens ne reçoivent certainement pas les services auxquels ils ont droit sous un régime d'assurance-chômage bien administré.

Le député de Skeena (M. Howard) a cité des exemples d'interprétations de l'article de la loi qui exige qu'une personne prouve qu'elle peut travailler. Il a signalé à la Chambre des cas où des enquêteurs à l'emploi de la Commission d'assurance-chômage avaient, de fait, attribué à des réclamants de prestations d'assurance-chômage des paroles que, selon lui et moi aussi, ils n'avaient pas l'intention d'employer.

Je suis, moi aussi, au courant de cas semblables que j'aimerais signaler à l'attention du ministre.

J'ai dans mes dossiers une plainte reçue d'une dame qui avait été interviewée par un enquêteur de la Commission. Cette dame avait présenté, il y a plusieurs mois, une demande de prestations d'assurance-chômage où elle indiquait qu'elle ne pouvait accepter de travail. C'était juste; elle n'était pas disponible à ce moment-là.

Cependant, monsieur l'Orateur, elle a travaillé par la suite, étant, plus tard, licenciée faute de travail. Elle a, de nouveau, présenté une demande de prestations. L'enquêteur est venue chez elle, mais au lieu de s'asseoir et de lui demander de remplir la formule, il lui a simplement dit: «Je suppose qu'il n'y a rien à changer à la déclaration que vous avez faite la dernière fois que vous avez réclamé des prestations?» Ne se rendant pas tout à fait compte du sens de la question, elle a répondu non. L'enquêteur, ayant inscrit la réponse sur la formule, plia bagage et partit; or peu après, elle était informée qu'elle n'avait plus droit à des prestations parce qu'elle ne pouvait accepter de travail.

C'est fort bien d'affirmer que cette femme a le droit d'en appeler; mais je prétends qu'une foule de Canadiens qui réclament des prestations d'assurance-chômage ne se rendent pas parfaitement compte de leurs droits. Comme ils ne peuvent consulter personne ni faire sans inconvénient un trajet de 150 ou 160 milles pour se rendre au bureau régional le plus rapproché, ils perdent leurs prestations d'assurance-chômage. Il ne devrait pas en être ainsi, monsieur l'Orateur.

Apparemment, la Commission d'assurance-chômage est fière, et à juste titre je crois, du fait que ses enquêteurs qui parcourent tout le pays épargnent l'argent des contribuables. D'après le rapport de 1966, 15 nouveaux postes d'agents de surveillance ont été ajoutés en

février 1966, aux cadres du service de surveillance, portant l'effectif global à 149. Il serait peut-être préférable maintenant, au lieu de nommer de nouveaux agents de surveillance, que la Commission désigne des fonctionnaires qui pourraient aider les citoyens honnêtes à remplir convenablement leurs formules, afin que ces derniers ne soient pas privés de leurs prestations.

Ce sont ces choses-là, entre autres, que je blâme sévèrement, monsieur l'Orateur. Le moment est venu pour le ministre, ou pour un autre que lui s'il n'est pas responsable de cela, d'attirer l'attention de la Commission sur les plaintes que nous avons formulées pendant que nous discutions des modifications de la loi. Il est plus que temps que quelqu'un prenne la situation en main et fasse quelque chose pour protéger les intérêts d'un grand nombre de gens qui, malheureusement, ne peuvent se défendre eux-mêmes.

Bien qu'entièrement d'accord sur les modifications à apporter à la loi, je reconnais que l'administration actuelle de l'assurance-chômage doit absolument, à certains égards, être réformée. Je signale au ministre—il portera cela à l'attention de la Commission, je l'espère—que certains des employés actuels des bureaux régionaux de la Commission d'assurance-chômage ne sont pas courtois avec le public. Je connais des cas où les gens n'ont reçu dans ses bureaux que des réponses évasives. Ils se sont plaints mais en pure perte et ont dû quitter le bureau gros-jean comme devant. C'est inadmissible. Ces employés sont au service du public. Il y en a beaucoup qui font tout leur possible, soit, mais certains autres sont loin de le faire; ce sont ceux-là que je blâme sévèrement. Voilà quelques-uns des points qui, selon moi, devraient retenir l'attention du ministre et il devrait mettre tout en œuvre pour essayer d'y porter remède.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux faire quelques brèves remarques à propos de ces modifications. Je suis sûr qu'un bon nombre de travailleurs, dans tout le Canada, se réjouissent que nous discutions de cette importante mesure.

Nous appuyons le principe du projet de loi et nous sommes ravis des modifications. Cependant, je tiens à signaler au ministre que la séparation des bureaux de la main-d'œuvre de ceux de l'assurance-chômage, n'a pas été très bien reçue dans ma circonscription et j'ai promis d'en parler au ministre à la première occasion. Plusieurs organismes représentant divers secteurs de la collectivité, ont protesté, il le sait, contre la séparation de ces deux services. Je n'en ai jamais bien compris la raison, car leur tâche est interdépendante et concerne des problèmes qui sont communs aux deux services.

La situation actuelle cause beaucoup d'inconvénients. Dans ma circonscription, certaines collectivités sont à 150 milles au moins du plus proche bureau d'assurance-chômage. Point n'est besoin que j'en fournisse des exemples, car les députés de Timiskaming (M. Peters) et de Skeena (M. Howard) ont traité fort bien de cet aspect, de sorte qu'il serait superflu pour moi de répéter ce qu'ils ont dit. Cependant, certains de mes commettants demeurent à 175 milles d'un bureau d'assurance-chômage ou d'un centre de la main-d'œuvre, et très souvent ils ont besoin de conseils. Par exemple, certains ne sont pas tout à fait sûrs de la façon de remplir les formules de demande ou du sens de l'expression «disponibilité pour un emploi» et autres choses du même genre. Il est particulièrement nécessaire pour eux de pouvoir remplir correctement leurs formules de demande ou interjecter appel de façon appropriée. Dans les conditions actuelles, il leur est physiquement impossible de le faire.

• (5.00 p.m.)

Dans l'intervalle, serait-il possible à la Commission d'assurance-chômage d'envoyer des fonctionnaires à ces collectivités, une fois par semaine, pour y aider les intéressés? Par exemple, un fonctionnaire pourrait se rendre à Nakusp, qui se trouve à environ 130 milles du bureau d'assurance-chômage de Castlegar. Un agent pourrait se rendre aussi à Kaslo qui est situé environ à la même distance et il pourrait périodiquement aller à North Lardeau qui compte bon nombre de travailleurs mais où la population est moins dense. Les agents pourraient conseiller les intéressés sur la façon de remplir les formules et d'interjeter appel. Je voudrais que le ministre réponde à cette proposition lorsqu'il prendra la parole à la fin du débat sur la deuxième lecture.

Il y a vraiment lieu d'améliorer les relations extérieures de la Commission. Ce serait une bonne idée que ses fonctionnaires, de temps à autre, prononcent des allocutions devant les syndicats ouvriers à propos des demandes d'assurance-chômage, des méthodes à suivre et des formules nécessaires. Ils pourraient renseigner les syndicats quant à la loi d'une façon générale et aux demandes, de façon précise. Ils pourraient faire de même auprès des chambres de commerce qui repré-

sentent en grande partie des associations d'employeurs pour qu'elles soient bien renseignées. Ils pourraient aussi prononcer des discours devant diverses associations féminines, car les femmes sont tout aussi en cause que leurs maris quand il s'agit de la bonne application de la loi.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Si l'on donnait suite à mes propositions, on ferait droit à bien des plaintes, dans l'intervalle.

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une ou deux choses à signaler au ministre. Il a fait preuve de prévoyance, je le reconnais, présentant ce projet d'amendement. J'approuve les principes visant à accroître les prestations et le champ d'application de la loi.

Jusqu'à présent, on a pu refuser le droit aux prestations d'assurance-chômage aux Indiens et Esquimaux faisant partie de l'effectif national de la main-d'œuvre, lorsqu'ils étaient des employés à gages. Deux questions relatives à l'application de la loi sur l'assurance-chômage dans le Nord devraient être signalées au ministre. L'une d'elles a trait aux règlements. On y dit qu'une personne employée au nord du soixantième parallèle de latitude, qui ne tire pas ordinairement son gagne-pain d'un emploi assurable, n'aura pas nécessairement droit aux prestations d'assurance-chômage. Cette disposition a été adoptée en 1959, en vue d'encourager les entreprises privées à embaucher des Indiens et des Esquimaux, mais elle a rempli son but et elle donne maintenant lieu à ce que j'appelerais de la discrimination à rebours.

Les entreprises de construction qui exécutent des travaux dans les régions septentrionales en été amènent une partie de leur personnel des villes du Sud, mais elles embauchent des ouvriers semi-qualifiés sur place. Ces derniers sont, pour la plupart, des chasseurs ou des trappeurs, mais, vu qu'ils ont une certaine expérience dans la construction, les compagnies n'hésitent pas à les embaucher. Ces ouvriers travaillent six, huit, dix ou même douze mois d'affilée. Ce que je veux relever, c'est que, bien qu'ils aient droit aux prestations, leurs employeurs profitent des dispositions du règlement dont j'ai parlé. J'invite le ministre à étudier le règlement de près, afin de se rendre compte si l'objet de ces dispositions n'existe plus. A mon sens, les Indiens et les Esquimaux du Canada devraient bénéficier des dispositions de la loi, au même titre que les travailleurs qui habitent au sud du 60e parallèle.

Il y a autre chose qui mérite l'attention du ministre. Plusieurs députés ont parlé de villes situées à 150 milles du bureau d'assurance-chômage le plus proche. Or, le plus proche du 60e parallèle est celui d'Edmonton, qui en est distant d'environ 450 milles. Quant à celui d'Inuvik, il en est distant de 1,300 à 1,400 milles. On pourrait sans doute faire valoir que la population y est trop clairsemée que pour y établir un bureau, mais il y a d'autres éléments dont il faudrait tenir compte. Si nous voulons encourager les entreprises à mettre en valeur les ressources du Grand Nord, le gouvernement devra mettre à leur disposition les mêmes services qu'il offre aux entreprises des régions méridionales. Inuvik est fort éloigné d'Edmonton. Je conviens que le service postal est satisfaisant, mais il y a lieu de tenir compte du «dialogue».

Il vaudrait beaucoup mieux établir un bureau de la Commission à Yellowknife, capitale des Territoires du Nord-Ouest, par exemple. Le directeur serait en mesure de résoudre les problèmes particuliers auxquels les employeurs sont en butte dans le Nord.

Une autre raison de sa présence dans cette région, c'est que des situations semblables à celle de 1964 pourraient surgir à nouveau. Un incendie s'était déclaré dans la charpente supérieure d'une de nos grandes mines de Yellowknife. La mine et la fabrique durent fermer leurs portes pendant trois ou quatre mois. J'avais prié la Commission d'assurance-chômage d'envoyer un fonctionnaire à Yellowknife, pour s'occuper des demandes aussitôt que possible, vu que la situation atteignait non seulement certains travailleurs mais toute la collectivité. Le bureau de poste disposait de certaines formules de demande, mais elles avaient vite disparu, naturellement. Grâce à l'aide des directeurs de la mine et d'autres personnes de la région, des formules de demande furent expédiées en toute hâte à Edmonton. Sans l'initiative des habitants de la région, les prestations auraient peut-être accusé un retard plus considérable encore.

La Commission dessert assez bien le Nord du pays; néanmoins, un bureau d'assurance-chômage à cet endroit nous aiderait beaucoup. Les gens qui vivent dans des agglomérations isolées comprendraient qu'il y a des problèmes, mais au moins ils pourraient savoir à quelles prestations ils ont droit et pendant combien de temps ils y ont droit.

Je pense en particulier à cet homme qui avait été employé par le gouvernement fédéral un certain nombre d'années comme concierge d'une école. Pour une raison ou pour une autre, il quitta un jour son emploi. J'ignore si ce fut de son plein gré ou s'il y avait été forcé. Mais il ne s'est trouvé personne pour lui dire qu'ayant contribué à la Caisse d'assurance-chômage pendant trois ou quatre ans, il avait droit à des prestations. Voilà le point que je m'efforce de démontrer.

• (5.10 p.m.)

Finalement, j'espère que le ministre étudiera le problème que pose l'exclusion des Indiens et des Esquimaux vivant au nord du soixantième parallèle. Cette exclusion engendre une sorte de situation discriminatoire que le gouvernement j'en suis sûr, n'a pas recherchée. On devrait examiner la loi pour voir comment elle pourrait assurer les plus grands avantages à ceux qui vivent au nord du 60e parallèle, en changeant cette disposition et en ouvrant un bureau dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Eric Stefanson (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je serai bref. A mon avis, la modification dont nous sommes saisis est nécessaire, compte tenu de la situation inflationniste et de la vie chère que nous connaissons en ce moment.

Le député d'Acadia (M. Horner) disait hier que cette loi était à l'origine fondée sur le principe de l'assurance, principe qu'on a graduellement perdu de vue. Selon lui, tout le monde serait content si nous revenions au principe de l'assurance, et je pense qu'il a raison. Le député de Simcoe-Est (M. Rynard) et le député de Kings (M. McQuaid) ont parlé plus particulièrement de la fermeture des bureaux. J'ignore si la fermeture des bureaux s'est traduite par une efficacité accrue, mais elle a certainement apporté au public des ennuis et des dépenses. Dans ma circonscription, le seul bureau qui s'y trouvait, celui de Selkirk, a été fermé, ce qui incommode grandement la population.

Je voudrais parler maintenant de la façon dont des travailleurs des régions rurales perdent leur droit aux prestations et appuyer, du même coup, les propos à ce sujet du député de Skeena (M. Howard), du député de Kings et d'autres. Voici comment la chose se passe. Un fonctionnaire rend visite à des demandeurs et les mentionne, dans son rapport, comme ayant répondu à l'une des questions en disant qu'ils préféreraient travailler dans la région où ils demeurent. Si la région en question est désignée comme une région à emplois restreints, comme c'est d'ordinaire le cas, les prestations leur sont refusées.

Une telle application de la loi me déconcerte. Si des gens perdent leur droit aux prestations de cette façon, il n'y a qu'une conclusion à en tirer, c'est que la loi fait des distinctions contre les travailleurs des régions rurales. De fait, il n'y a qu'un seul moyen, semble-t-il, d'être sûr d'avoir droit aux prestations, et c'est d'habiter dans les grands centres urbains. Le gouvernement tient-il à ce que tout le monde vive dans les villes? Sinon, le ministre et ses hauts fonctionnaires devraient examiner attentivement la façon dont les travailleurs perdent leur droit aux prestations dans les régions rurales du Canada. J'ai eu connaissance de bon nombre de cas particuliers; je n'ai pas l'intention d'en faire mention maintenant, mais je vais les signaler au ministre lui-même plus tard. C'est une grave erreur, à mon avis, que de priver les habitants des régions rurales de leur droit aux prestations, sous prétexte qu'ils vivent dans une région à emplois restreints. La loi devrait être appliquée autrement pour que tous les Canadiens soient traités avec justice et équité.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre a été très patient, et je serai bref. Divers préopinants ont déjà mentionné certains des points que je voulais soulever sur la nécessité d'avoir des bureaux locaux d'assurance-chômage.

Le ministre a sûrement reçu des lettres qui lui montrent qu'on a mal compris le règlement applicable à la main-d'œuvre agricole. Moi, en tout cas, j'en ai reçues. Les ouvriers agricoles tombent sous le coup de la loi depuis le 1er avril 1967. Le ministère du Travail a fait savoir qu'il communiquerait par écrit peu après cette date avec tous les cultivateurs connus. J'imagine qu'on aura maintenant communiqué par lettre avec la plupart des cultivateurs. Je souligne l'expression «par lettre», car je tiens à signaler que pour la plupart des cultivateurs, dont l'exploitation est individuelle et varie à bien des égards, il n'est pas toujours satisfaisant de leur communiquer des renseignements par lettres. Ils préféreraient se renseigner directement et sans délai auprès de bureaux locaux plutôt que par correspondance.

Selon le ministre, c'est la Commission d'assurance-chômage qui a décidé de fermer une centaine de bureaux régionaux. Je lui demande de porter à l'attention de la Commission les arguments invoqués aujourd'hui.

J'ignore au juste quelles sont les connaissances ou l'expérience du ministre en matière agricole. Il n'est certes pas sans savoir qu'à notre époque on a besoin de travailleurs de qualifications diverses: conducteurs de tracteur et de moissonneuse-batteuse, convoyeurs et éleveurs de bétail, aviculteurs. Chacun de ces domaines d'activité agricole exige une formation distincte. Je pense, notamment, à un cas qui fera ressortir deux points que je tiens à souligner.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un conducteur expérimenté de tracteur et de moissonneuse-batteuse, employé par un cultivateur du 1er avril au 1er novembre 1967. Naturellement,

comme les tracteurs servent très peu à la fin de l'automne, le conducteur a été réduit au chômage. Le cultivateur et son employeur avait tenu le carnet d'assurance à jour. Selon le conducteur de tracteur, lorsqu'il a demandé plus tard de l'assurance-chômage, un fonctionnaire lui a dit qu'on avait besoin d'éleveurs de bestiaux et qu'il devrait accepter un emploi de ce genre. Mais cet homme, conducteur de tracteur expérimenté, ne connaissait rien à l'élevage.

Il semblerait aussi qu'on ait eu beaucoup de difficultés à retrouver le carnet de l'assuré; il était rendu dans un bureau central, probablement en vue de subir certaines opérations d'informatique. Le conducteur de tracteur avait présenté sa demande de prestations en décembre. Après avoir échangé de la correspondance avec la Commission, j'ai reçu une lettre où l'on déclarait dans le dernier paragraphe:

> Il est regrettable que la réclamation de M. Kessler ait été retardée du fait qu'on attendait son carnet d'assurance. On l'a reçu et des prestations lui seront versées sans tarder.

Voilà qui grâce montre bien l'importance de ports directs grâce à des bureaux régionaux; on voit aussi qu'un conducteur de tracteur expérimenté, qui verse les cotisations prévues pendant les mois d'été, devrait avoir droit aux prestations d'assurance au cours des mois d'hiver si l'on ne peut lui offrir un emploi comparable.

Pour conclure, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur le mémoire présenté au gouvernement il y a deux ou trois jours, je crois, par la Fédération canadienne de l'agriculture. On me dit que le ministre était alors présent; il a donc pu l'écouter. Je ne répéterai pas tous les vœux formulés. Je signalerai simplement la déclaration suivante concernant l'assurance-chômage:

> Il est résolu que l'application de ce programme à l'industrie agricole fasse à l'avenir l'objet de l'étude et des recommandations de la Fédération canadienne de l'agriculture.

• (5.20 p.m.)

Je dirai pour terminer que les cultivateurs connaissent avec l'assurance-chômage des problèmes qui exigent une étude plus approfondie et j'espère que le ministre fera en sorte qu'on écoute, le moment venu, les dirigeants de la Fédération canadienne de l'agriculture.

[*Français*]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je serai également très bref, mais je ne veux pas laisser passer l'étude de cette mesure sans dire quelques mots. D'abord, je voudrais dire que je suis en faveur du principe du bill.

[M. Pascoe.]

Par les temps qui courent, étant donné la cherté de la vie, et l'inflation qui menace, quelqu'un qui est en chômage a sûrement besoin de prestations plus élevées qu'il n'en avait besoin il y a quelque temps.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour m'unir à la population ouvrière de Saint-Hyacinthe, qui déplore la décision de fermer le bureau d'assurance-chômage de Saint-Hyacinthe.

Au moment de cette décision, les autorités de la municipalité de Saint-Hyacinthe, de même que les dirigeants du Conseil central de la CSN de Saint-Hyacinthe et moi-même, avons fait des représentations auprès de l'honorable ministre (M. Nicholson). Nous nous sommes heurtés à un mur de pierre, puisque aucune attention n'a été portée à nos représentations qui n'avaient qu'un but, le bien-être de la population ouvrière de Saint-Hyacinthe.

Le ministre et son collègue, l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), savent également que Saint-Hyacinthe est un centre industriel et qu'un bureau d'assurance-chômage y a été établi dès les premières années de l'entrée en vigueur de cette loi. Il en résulte, pour ceux qui sont en chômage, des inconvénients et des tracasseries sans nombre. Ils sont obligés de se déplacer, pour toucher leurs prestations, ou être victimes de délais inutiles.

Je voudrais également appuyer les représentations qui ont été faites, relativement au fait que les fonctionnaires donnent souvent l'impression de faire tout en leur possible pour que les chômeurs et les sans-travail soient même privés des prestations qui leur sont dues. Je ne crois pas que ce soit par manque de renseignements nécessaires ou par zèle. Ce doit sûrement être parce que les fonctionnaires n'ont pas les renseignements nécessaires, dans bien des cas, et les informations qu'ils donnent aux sans-travail ont comme résultat, de priver ces derniers des prestations d'assurance-chômage.

Je crois que l'honorable ministre devrait faire un effort pour que de telles situations ne se présentent plus à l'avenir parce qu'elles sont absolument nuisibles aux ouvriers qui sont sans travail. Celui qui est sans travail est déjà assez affligé, sans qu'on le prive des prestations qui pourraient l'aider à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Le fait d'appeler l'attention de l'honorable ministre sur ces situations sera de nature à l'inciter à accorder une attention spéciale au problème et à faire des représentations auprès de ses fonctionnaires, afin qu'ils donnent satisfaction aux ouvriers.

Je suis d'avis comme tant d'autres, que la loi sur l'assurance-chômage doit viser à rendre service au public. Il ne faudrait pas créer

l'impression que c'est une loi qui tend à disqualifier ceux qui veulent en tirer avantage, mais bien qu'elle doit réellement rendre service à la population ouvrière qui est momentanément sans emploi.

Voilà, monsieur l'Orateur, les quelques observations que je voulais faire, pour la gouverne de l'honorable ministre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Tardif): A l'ordre. Si le ministre parle maintenant, il va clore le débat.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord remercier tous les représentants qui ont participé au débat. On a fait des suggestions utiles et constructives pour améliorer, en général, l'application du programme d'assurance-chômage. Par vous, monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apprendre aux députés, s'ils ne le savent déjà, que le commissaire principal de la Commission d'assurance-chômage et d'autres hauts fonctionnaires étaient à la tribune pendant toute la durée du débat et ont pu entendre les propositions des députés.

Je suis enchanté, mais non étonné, que tous les partis et tous les groupes de la Chambre aient approuvé le principe des amendements que renferme le bill. Cependant, de nombreux députés ont exprimé le regret que le bill n'aille pas plus loin et n'englobe pas une plus grande partie des recommandations que renfermait le rapport du comité Gill qui a terminé ses travaux il y a environ cinq ans.

Je signale, en réponse, que les recommandations du comité Gill étaient très détaillées et les députés se rappellent qu'elles ont été faites à une époque de grave chômage au Canada où la Caisse d'assurance-chômage était épuisée. A deux occasions, on a dû remplir la Caisse au moyen de subventions spéciales de la Chambre. Je suis fort aise de dire que les choses ont évolué depuis et que si certaines au moins des recommandations du comité Gill méritent d'être appliquées, d'autres, méritent au moins d'être modifiées.

On l'a déjà annoncé ici, le rapport du comité Gill a été confié il y a quelque temps à un comité interministériel. Ce comité a déjà remis un rapport provisoire au gouvernement et il a été prié d'étudier plus à fond le document. J'aimerais informer les députés qu'un remaniement total de la loi de façon à y inclure 50 p. 100 ou même plus des recommandations du comité Gill et des recommandations modifiées qui pourraient émaner de l'étude que fait le comité interministériel, aurait exigé des mois d'étude à la Chambre. Ce ne serait pas une mesure législative simple. Je suis convaincu qu'elle exigerait trois mois d'étude au bas mot.

En présence de cette situation, le gouvernement s'est rendu compte qu'on n'avait pas modifié la loi depuis neuf ans et que l'évolution de l'économie depuis quatre ou cinq ans rendait caduque l'échelle des prestations. Il a donc jugé qu'il ne pouvait retarder plus longtemps l'introduction au moins des amendements que comporte ce projet de loi.

Je me suis senti particulièrement responsable, car à maintes reprises, ces douze derniers mois, j'avais assuré aux députés que, pendant la présente session du Parlement, je présenterais des amendements conformes aux dispositions de ce projet de loi. C'est pourquoi nous avons un bill relativement court et simple pour subvenir aux besoins immédiats, ainsi que l'assurance, donnée par le gouvernement que le projet de loi complet et détaillé, le bill de révision, si vous voulez l'appeler ainsi, sera présenté le plus tôt possible.

Des députés qui ont dit appuyer le bill en principe ont aussi soulevé des questions fort intéressantes qui, à cette étape, exigent de ma part quelques mots. Par exemple, le député d'Halifax (M. McCleave) a parlé de certains calculs établis d'après un tableau qui figure à l'article 4 du projet de loi.

• (5.30 p.m.)

A cet égard, je tiens à assurer au député et aux autres intéressés que les variations minimes signalées par le député d'Halifax, entre les taux visant les bénéficiaires qui ont des personnes à charge et ceux qui n'en ont pas sont entièrement attribuables au fait que les chiffres ont été arrondis pour faciliter les calculs. Dans la pratique, le montant est le même mais, du point de vue mathématique, les chiffres ont été arrondis. Dans la colonne 2, par exemple, les taux augmentent par échelons de $3 et $4, tandis que dans la colonne 4, ils s'accroissent par échelons de $4 et $5. J'aimerais assurer aux députés qu'en examinant le bill ils verront qu'on n'avait

nullement l'intention de défavoriser ceux qui ont des personnes à charge, et que les gens aux paliers inférieurs en ce qui concerne l'impôt sur le revenu sont, en fait, favorisés. Depuis que cette loi est entrée en vigueur, la proportion des prestations accordées à ceux qui ont des personnes à charge a été maintenue à 50 p. 100 ou plus du nouveau tableau qui sera appliqué quand les amendements à cette loi auront force de loi. Cela est conforme à la pratique adoptée en matière d'assurance-chômage dans beaucoup de pays du monde, y compris la république voisine. Ce n'est pas une raison pour nous de l'accepter mais c'est, du moins, l'indice que nous agissons d'une manière que d'autres pays jugent équitable et sensée.

D'après ce tableau et le nouveau tableau sur les gains admissibles pour une personne durant la période où elle réclame des prestations, quiconque a une personne à charge peut gagner jusqu'à 75 p. 100 de son salaire brut ou jusqu'à concurrence du maximum prévu dans la loi. Cela me semble une protection raisonnable, à moins qu'on ne veuille encourager les gens à demeurer sans emploi pour toucher des prestations d'assurance-chômage.

Monsieur l'Orateur, le député de Comox-Alberni (M. Barnett) a demandé des renseignements que je suis heureux de lui fournir. Il veut avoir des chiffres à propos de l'état actuel de la Caisse. Je suis heureux de signaler qu'à la fin de la dernière année financière, le 31 mars 1967, la Caisse d'assurance-chômage avait un solde créditeur de quelque 258 millions de dollars. La situation est bien différente de ce qu'elle était en 1962 et en 1963, les deux premières années que j'ai passées à la Chambre et où l'on a dû renflouer la Caisse. Quant à l'état de la Caisse à la fin de la présente année financière, nous devons nous contenter d'une estimation, vu que le chômage augmente habituellement de novembre à mars. Or, cinq de ces mois sont déjà passés, et tout indique maintenant que le solde de la Caisse dépassera un peu 300 millions de dollars à la fin de la présente année financière.

Le député de Comox-Alberni, le député de Timiskaming (M. Peters), le député de Simcoe-Est (M. Rynard), le député de Kings (M. McQuaid), le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) et l'un des derniers préopinants, le député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Pascoe) ont tous mentionné la fermeture de bureaux d'assurance-chômage. Il y a un malentendu à ce sujet, je crois. Il serait peut-être utile de fournir quelques renseignements, non pas tellement aux députés, mais au grand public. Lors de son établissement, la Commission d'assurance-chômage a été chargée d'administrer le Service national de placement. Elle a continué à remplir cette fonction jusqu'après la publication du rapport de la Commission royale Glassco. Cette dernière, ayant étudié le fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage, jugea qu'il y avait conflit d'intérêt entre elle et le Service national de placement. Dans son rapport la Commission Glassco a recommandé que les deux services soient séparés.

J'étais membre du comité spécial du cabinet qui a étudié les recommandations de la Commission Glassco et, si ma mémoire est bonne, nous avons recommandé l'application de cette recommandation et de certaines autres que contenait le rapport de la Commission. Aussi, dès le début de l'année financière, le 1er avril 1965, les deux services furent séparés. On ne l'a pas fait au moment de la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en décembre 1965, car on l'avait fait neuf mois plus tôt. En conséquence, la quantité de travail et le besoin de personnel dans les bureaux d'assurance-chômage furent sensiblement réduits quand cette fonction passa à un autre service du gouvernement.

En même temps, comme on était convaincu qu'il y aurait un énorme avantage à recourir aux ordinateurs et autres systèmes modernes, la Commission fut chargée d'appliquer la loi de manière efficace et économique, dans l'intérêt national. Les deux furent synchronisés. On a fermé certains bureaux, mais des centres de main-d'œuvre se trouvent dans la plupart de ces régions, et des fonctionnaires y sont en mesure de donner des renseignements —et ils sont heureux de le faire—aux gens qui présentent une demande en vertu de la loi sur l'assurance-chômage et de son règlement.

M. Pugh: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que des fonctionnaires peuvent fournir des renseignements. Bien sûr, puisqu'ils ont été formés à cette fin. J'aimerais demander si cela fait bien partie de leurs fonctions.

L'hon. M. Nicholson: En certains cas, oui. Je pourrais dire que j'ai demandé un mémoire à la Commission sur ce point. Le

commissaire en chef m'a assuré que là où des bureaux de la Commission ont été fermés, des arrangements ont été pris, lorsqu'ils étaient requis, avec des représentants d'autres organismes gouvernementaux—dans certains cas, des employés de centres de main-d'œuvre —pour qu'ils fournissent ces renseignements. On est aussi en train d'assurer un service téléphonique gratuit pour les gens qui veulent appeler le plus proche bureau d'assurance-chômage.

Cet après-midi, le député de Kings a parlé des difficultés qui existent dans l'Île du Prince-Édouard où, a-t-il dit, il n'y a qu'un seul bureau. Je regrette l'absence du député, car je lui aurais signalé qu'on a établi huit agences, dans cette province, pour le genre de service mentionné par le député d'Okanagan Boundary (M. Pugh). Ces agences désirent instamment poursuivre leur travail, et si les députés veulent bien écrire soit à moi soit à la Commission, nous leur dirons où ces agences sont situées.

M. Pugh: Le ministre parle de la fourniture de renseignements. Je comprends cela. Je sais que le personnel de ces bureaux a fait plus qu'aider les personnes qui demandaient des renseignements, mais adopte-t-on la même attitude à propos de l'examen des demandes?

L'hon. M. Nicholson: Je parle de tous les genres de renseignements que peut demander n'importe quel citoyen canadien obligé de remplir des formules d'assurance-chômage. J'ajoute qu'il est impossible d'avoir des bureaux dans toutes les collectivités canadiennes. Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) a montré à quel point c'est difficile ou impossible dans des régions aussi vastes que les territoires ou dans des secteurs de certaines provinces. Les rapports que je reçois de la Commission et de mon ministère chaque semaine ou, parfois, plus souvent, révèlent que le nouveau service fonctionne avec plus d'efficacité qu'avant malgré la fermeture de nombreux bureaux d'assurance-chômage consécutive à l'utilisation d'ordinateurs et autres services connexes.

• (5.40 p.m.)

M. Nesbitt: Le ministre accepterait-il une question? Songera-t-il à réexaminer les rapports qu'il reçoit de ses fonctionnaires sur la situation dans le Sud-Ouest de l'Ontario, région fortement industrialisée? Je peux, quant à moi, assurer au ministre que depuis trois mois, j'ai reçu au moins 15 fois plus de plaintes que depuis les 15 ans que je siège ici, surtout parce que les gens ne savent pas comment remplir les formules. Ils ne peuvent obtenir des renseignements parce qu'il n'y a personne à qui s'adresser dans les bureaux.

L'hon. M. Nicholson: J'ai habité quelque temps, plusieurs années, le Sud-Ouest de l'Ontario et je promets au député d'examiner minutieusement sa demande. Des fonctionnaires de la Commission sont ici et ils donneront suite à la demande du député. La Commission a longuement songé au regroupement des bureaux, et elle m'a assuré que lorsqu'elle a jugé bon d'en fermer un, elle a examiné toutes les circonstances.

Le député de Simcoe-Est a cherché, avec la tenacité convaincante qui lui est coutumière, à me faire user de mon influence convaincante auprès de la Commission. J'ai souscrit à ses instances et je lui ai facilité les choses. Je rappelle toutefois aux députés que le Parlement a, dans sa sagesse, jugé bon de confier, en vertu des articles 4 et 22, l'application de cette loi à une Commission composée d'un représentant du monde des affaires, d'un représentant des syndicats et d'un membre nommé par le gouvernement, soit le commissaire en chef. Les deux premiers possèdent un vote prépondérant par rapport au commissaire en chef. Après plus de deux ans de collaboration étroite avec la Commission, j'estime qu'elle s'est acquittée honnêtement et consciencieusement de sa tâche en faveur des Canadiens, et on devrait la féliciter de ses efforts. La nouvelle initiative proposée par la Commission est opportune, selon elle, et répond à un souci non seulement d'efficacité mais d'économie.

J'ai laissé entendre hier que le député de Gaspé (M. Keays) avait reçu une réponse satisfaisante à sa question. Bien qu'il soit absent, j'aimerais lui assurer que si tout n'est pas réglé comme je le crois, il a tout le loisir de faire de nouvelles instances. Je pense, toutefois, qu'on a donné suite à sa demande.

Le député de Queens-Lunenburg (M. Crouse) voulait qu'on l'assure que le gouvernement n'avait pas l'intention de convertir le régime d'assurance-chômage en un régime général de sécurité sociale. Je lui donne sans hésiter cette assurance.

M. Crouse: Merci.

L'hon. M. Nicholson: On a signalé que nous avions l'intention d'inclure d'autres catégories d'employés dans le régime d'assurance-chômage. Cela découlait du discours que j'ai fait l'été dernier à Kingston devant des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage et d'autres personnes que l'administration des programmes de service social au pays intéressait. Je parlais de la tendance que nous avons à rendre universels nombre de nos programmes, y compris le Régime de pensions du Canada, l'assurance frais médicaux et j'en passe. J'assure à la Chambre que je n'ai pas parlé des enseignants ou des médecins. J'ignore où les journaux ont appris qu'il y aurait un élargissement du programme, mais ce n'est certainement pas de ce que j'ai dit ce jour-là.

Le député de Skeena a cité un cas qui me bouleverse vraiment et qui s'est produit avant que j'assume le portefeuille du Travail, mais j'étudierai volontiers l'affaire. Nous espérons certes que des situations semblables ne se produiront plus à l'avenir.

D'après le député de Kings, l'application de cette loi incombe au ministre, car il a signé une lettre «John R. Nicholson». Le papier à lettre dont se sert le ministre est celui de la Commission d'assurance-chômage, et il porte l'en-tête «Cabinet du ministre» ou un autre analogue. Aux termes de la loi, le ministre est désigné comme étant le ministre du Travail, mais sa responsabilité est limitée. Tous les députés le savent, un ministre peut, à l'occasion, déléguer certains pouvoirs, en conformité de la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public. Le ministre responsable ne doit pas être nécessairement le ministre du Travail. Dans le cas en question, j'ai signé la lettre en qualité de ministre responsable; je le suis encore, et je continuerai probablement à agir de la sorte tant que je serai le ministre responsable. L'administration, néanmoins, incombe toujours à la Commission, et je ne voudrais pas qu'il en soit autrement. Si les députés sont d'avis que la loi et le règlement devraient être modifiés, j'en discuterai volontiers avec eux, puis avec la Commission, et ensuite avec mes collègues du cabinet.

Le député des territoires du Nord-Ouest a signalé la nécessité de modifier les règlements concernant les employés vivant au nord du 60e parallèle. On a attiré là-dessus l'attention des membres de la Commission lors de leur passage ici aujourd'hui. Je tiens à assurer le député qu'on étudiera la proposition.

Le député de Kootenay-Ouest s'est très bien exprimé à propos des bureaux—100 ou davantage—qu'on a fermés. Ce problème de relations publiques m'inquiète. A mon avis, il est nécessaire d'améliorer les relations avec le public. On en a discuté avec le commissaire en chef qui a démissionné il y a quelques mois. On a également étudié la question avec son successeur. Bien qu'il ait réduit son personnel, il est en train de former son groupe de collaborateurs dans le domaine très important des relations avec le public. Il est bon que les divers fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage rencontrent les représentants des municipalités et des cercles de bienfaisance de certaines petites collectivités afin de leur fournir de tels renseignements. La Commission m'a assuré que ses membres seraient très heureux d'agir ainsi.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Tardif.)

Sur l'article 1—

M. Howard: Monsieur le président; avant de continuer, je suis certain que nous sommes tous intéressés par ce qu'a dit le ministre en terminant le débat qui a précédé la deuxième lecture. Sa déclaration selon laquelle des instances adressées par les députés ont facilité l'application de la loi m'a particulièrement intéressé. Le ministre a aussi manifesté le désir de discuter avec ses collègues du cabinet toute modification à la loi proposée par les députés. Cela m'intéresse également. C'est comme écouter un vieux disque usé.

• (5.50 p.m.)

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, le député admettra sans doute que nous avons quelque peu progressé, notamment dans ce domaine.

M. Howard: Il est indubitable, monsieur le président, que le gouvernement n'a pas beaucoup progressé dans ce domaine, non plus que dans l'autres. Sur ce point, je me range tout de suite à l'opinion du ministre. Dans certains domaines en vérité, le gouvernement

a marqué le pas, sinon régressé. Mais si courtois et si aimable que se montre le ministre en disant qu'il apprécie les utiles propositions déjà faites, alors que les membres de la Commission, présents à la tribune, écoutent très attentivement, il n'en demeure pas moins que les députés qui ont participé aux débats sur la loi sur l'assurance-chômage, et le reste, font ces mêmes propositions depuis d'interminables années, et qu'il ne s'est pas encore produit de changement.

Il n'en coûte rien au ministre de dire qu'il serait heureux de faire ceci, cela et autre chose, qu'il est reconnaissant des suggestions utiles qu'on lui a faites, mais les députés ne prisent guère, j'en suis sûr, d'avoir sans cesse à les répéter. Nous aimerions voir certaines de nos idées, si elles sont pratiques—et quelques-unes ont été jugées telles par le ministre—transformées en lois, en règlements ou en déclarations de principe par le ministère ou la commission.

J'ai cité le cas de la dame qu'un fonctionnaire de l'assurance avait amenée à répondre d'une certaine manière et qui, de ce fait, a perdu son droit aux prestations. Voilà un grief typique dont presque tous les députés ont été saisis un jour ou l'autre. Propositions sur propositions ont été faites pour modifier l'article 54 en vue de remédier à une telle situation, mais nous n'avons pas encore vu de changement.

Ces griefs continueront à se faire entendre si on ne fait rien pour corriger la situation. A ce propos, il serait intéressant de savoir si la Commission a donné instruction à son personnel de questionner les requérants de façon qu'ils répondent ainsi, ou si c'est une simple coïncidence, car en plusieurs cas la façon de poser les questions a été trop constante pour que ce soit une coïncidence. Je ne serais pas surpris qu'une directive demande au personnel de chercher à obtenir les renseignements de cette façon.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Je suis sûr que le député a accepté l'assurance que je lui ai donnée, savoir que j'étudierais ce cas particulier et que, si une mesure était requise, j'assumerais la responsabilité de voir à ce que l'affaire ait une suite. Je ne saurais faire davantage. Si les circonstances sont telles que le député les a décrites, une mesure législative ne devrait pas être nécessaire, car il suffirait d'une mesure administrative, et j'y veillerai.

M. Howard: S'il s'agit d'une affaire administrative, monsieur le président, on aurait dû agir il y a longtemps, puisque cette situation existe depuis nombre d'années. Peu m'importe la façon de le faire, que ce soit au moyen d'une mesure législative, d'un règlement ou d'une simple déclaration, la situation devrait être redressée. Je ne parle pas exclusivement de ce cas, mais de cas semblables.

Le député de Nickel Belt a cité le cas d'une femme qui est devenue inadmissible à cause d'un ensemble de circonstances entièrement indépendantes de sa volonté. Les situations de ce genre dérivent d'une interprétation trop rigide et trop sévère de l'article 54(2)*a*) de la loi, relatif à la disponibilité pour travailler. Toute la bonne volonté du ministre—et j'ai des lettres qui le démontrent—ne peut renverser la décision des arbitres qui, dans de semblables situation, a toujours été maintenue.

Il faudrait que la Commission s'attache à cette question avec un peu plus de générosité. Comme je comprends la chose, lorsque après un certain nombre d'années le tribunal arbitral—si c'est ainsi qu'on l'appelle—et les arbitres ont élaboré des interprétations et fait des déclarations quant à la signification de cet article de la loi, cela se passe exactement comme aux tribunaux civils: on se reporte aux cas antérieurs; on dit: «C'est déjà arrivé auparavant», et on ressort les décisions de l'arbitre pour justifier la réédition du précédent.

En interprétant ce règlement de façon trop rigide, on encourage effectivement les gens à enfreindre la loi, à se duper eux-mêmes en répondant à des questions d'une façon malhonnête. On les oblige à agir ainsi. Qu'une personne apprenne que son voisin a perdu ses droits aux prestations d'assurance-chômage pour avoir répondu d'une certaine façon au fonctionnaire de l'assurance-chômage, elle s'arrangera pour répondre autrement, si l'on enquête sur son cas. Elle dira: Je pense bien que je puis travailler n'importe où au monde, pour n'importe quel salaire, n'importe quand et dans n'importe quel genre de travail. Au fond d'elle-même, cette personne peut savoir qu'elle n'est pas compétente pour remplir certaines fonctions, mais elle dira qu'elle l'est pour toucher ce qui lui revient, pense-t-elle, c'est-à-dire les prestations prévues par la loi.

D'autre part, il y aurait avantage—comme je l'ai demandé au ministre à la deuxième lecture—à ce qu'il indique clairement la posi-

tion du gouvernement au sujet de la recommandation nº 11, je crois, du comité Gill visant à étendre l'application de la loi aux instituteurs, aux employés des hôpitaux, aux policiers et à d'autres. Si je comprends bien le ministre—si je me trompe, je sais qu'il rectifiera—le doute là-dessus est né à cause du discours qu'il a prononcé à Kingston et qui a été mal interprété par les moyens d'information. Doit-on comprendre que le ministre expose de façon précise la position du gouvernement à l'égard des instituteurs et des agents de police? Seront-ils inclus ou non?

L'hon. M. Nicholson: Je répondrai avec plaisir à cette question, monsieur le président. Je croyais l'avoir déjà fait. J'ai dit à la Chambre plus d'une fois que le gouvernement n'a pas l'intention—je ne puis parler au nom d'un prochain gouvernement—d'étendre les dispositions de cette loi aux enseignants ou aux autres catégories de gens mentionnées par le député. Le comité Gill a fait des recommandations. On a déjà élargi le cadre de la loi; les ouvriers agricoles sont maintenant visés par ses dispositions. Il est fort possible que d'autres catégories le soient aussi avec le temps. Mais, le but, c'est d'étendre l'assurance-chômage exclusivement à ceux qui en ont besoin.

J'ai dit, sans équivoque, que les opinions sont très partagées quant à la mesure dans laquelle les recommandations du comité Gill, celle-ci notamment, devraient être mises en œuvre.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis)—la situation économique—mesures pour faire face à la hausse du coût de la vie; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—le Code criminel—modification proposée concernant la représentation par un avocat; le député de Skeena (M. Howard)—l'industrie—la revision des normes relatives aux régions désignées.

[L'hon. M. Nicholson.]

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui: les bills privés.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

M. Russell C. Honey (Durham) propose la 3e lecture du bill nº C-104, concernant la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Peters: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

• (6.00 p.m.)

LA LONDON AND MIDLAND GENERAL INSURANCE COMPANY

M. J. G. Lind (Middlesex-Est) propose la 2e lecture du bill nº S-25, concernant la London and Midland General Insurance Company.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

M. Howard: Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement à propos de ce qui vient de se passer? En toute déférence, je crois que Votre Honneur y est allé trop vite. Le parrain du projet de loi était debout et nous nous attendions à ce qu'il formule quelques remarques d'introduction. Il n'avait pas eu la chance de le faire lorsque la Chambre a été appelée à se prononcer. Il y a eu malentendu, je pense.

M. l'Orateur: J'ai jeté un coup d'œil dans la direction du député, et il ne s'est pas levé. Nul ne s'est levé. Le bill a subi la deuxième lecture et on pourra l'étudier lorsque le comité qui en a été saisi le renverra.

LA COMPAGNIE DES PIPE-LINES COMMERCIAUX POUR SOLIDES

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'examen, interrompu le mardi 28 novembre 1967, du bill nº C-113, visant à constituer en corporation la Compagnie des pipe-line commerciaux pour solides et présenté par M. Basford.

Sur l'article 1—*Constitution en corporation.*

M. Peters: Monsieur le président, si le parrain du bill désire faire quelques commentaires, je lui cède ma place. Toutefois, comme il

ne s'est pas levé et pour ne pas nous trouver dans la même situation que tout à l'heure, je prends la parole, car j'ai quelques mots à dire au sujet de ce bill. Je voudrais en effet que le parrain du bill nous donne les assurances, avant la fin de l'étude en comité, que la loi sur les transports nationaux, soit le bill n° C-231 adopté par la Chambre, a été promulguée. J'ai l'impression que la partie relative aux pipe-lines pour denrées n'a pas été retenue, ce qui nous laisse dans une situation difficile. En effet, nous sommes en train d'autoriser la construction d'un pipe-line pour denrée—le premier pipe-line au Canada qui servira au transport de solides—sans législation pour régir son exploitation.

On a beaucoup parlé de ce pipe-line pour denrées. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de discuter de ce projet de loi avec les responsables de la compagnie et je suis convaincu qu'elle s'intéresse non seulement à la mise en œuvre d'un projet d'essai ou de recherche mais aussi à un pipe-line pour denrées qui traitera un produit dès qu'on pourra l'utiliser.

L'une des raisons d'étudier les problèmes touchant les pipe-lines pour solides destinés au traitement des matières premières essentielles, c'est que nous étions en train de créer, en fait, une nouvelle forme de transport. Je ne sais à quoi songeait l'ancien ministre des Transports, aujourd'hui président de la Commission des transports, quand il a supprimé la Partie II en promulguant la loi. Je suis sûr que ce n'est pas le gouvernement qui l'a supprimée, mais plutôt le président qui a décidé que cet article ne serait pas appliqué. Sans doute était-il conscient de la raison d'inclure l'article sur les pipe-lines pour solides. Il était certainemement conscient de la nécessité de protéger les consommateurs canadiens qui font usage des moyens de transport.

On nous a dit combien de milliers de wagons couverts quitteront les rails à cause de la construction d'un pipe-line qui traitera les denrées essentielles actuellement transportées par le chemin de fer. Sauf erreur, cette nouvelle forme de transport réduira considérablement le prix du produit et permettra à la Shell Oil Company de lutter efficacement avec ses concurrents sur les marché mondiaux. Cette initiative est pleinement justifiée. Si on transporte vers la côte ouest, grâce à cette nouvelle forme de transport, de la potasse, du soufre et quelques autres produits essentiels on utilisera moins le rail et la route, et le coût du transport des marchandises par ces deux moyens de transport s'en trouvera modifié. Il était donc essentiel, à mon avis, de promulguer la Partie III de la loi sur les transports nationaux avant la construction du pipe-line.

Mes entretiens récents avec les dirigeants de la compagnie indiquent qu'ils sont convaincus d'avoir surmonté les difficultés que comportait l'expédition vers le littoral de soufre incorporé à une base huileuse. Ils croient avoir résolu le problème du raffinage et de l'extraction du produit de sa base huileuse. Les dirigeants ont dit qu'ils apporteraient un certain nombre d'amendements qui, m'apprend-on, sont valables. Dans mes entretiens avec leurs avocats, j'ai été étonné qu'ils consentent à retirer du bill certaines dispositions qui, à mes yeux, sont absolument nécessaires. Nous sommes convenus avec la compagnie de les y garder, car elle pourra en utiliser certaines immédiatement. A mon sens, nous n'avons plus à insister pour assurer au pays une certaine protection. Le gouvernement devrait proclamer la Partie II de la loi sur les transports nationaux qui, à ma connaissance, ne l'a pas encore été. Aucune raison légitime n'a été donnée pour expliquer cette omission.

Dans le transport d'un produit comme le soufre, les difficultés sont multiples et la manutention rentable de ce produit exige une recherche très poussée. La compagnie a dû, grâce à la recherche, doter le soufre d'une gravité spécifique qui permettra d'acheminer le produit par le pipe-line quand son volume est égal à 80 p. 100 du volume total du pipeline. La gravité spécifique du produit acheminé par le pipe-line doit se rapprocher suffisamment de la gravité spécifique du véhicule pour permettre à la compagnie de mettre à nouveau le solide fluidifié en mouvement à la suite d'une interruption imprévue dans l'acheminement. Autrement, les solides séjourneraient dans le pipe-line, ce qui entraînerait d'énormes difficultés.

Je me suis entretenu avec d'autres dirigeants de compagnies de pipe-line et je constate qu'il y a un certain nombre de façons de manutentionner les solides. On a évoqué la nécessité éventuelle de transporter des produits comme le soufre sous forme de capsule. On a fait des recherches sur la possibilité de transporter du soufre en blocs ronds ou oblongs. Si une défectuosité, dans le pompage, disons, causait l'interruption du transport de ces blocs de soufre, le risque d'un étranglement serait écarté car, dans le conduit, la densité du soufre est égale à celle de l'air.

• (6.10 p.m.)

Tous ceux qui connaissent le soufre savent qu'il est produit sous différentes formes, par exemple, sous forme d'acide, en poudre, ou en plaques et, dans ce dernier cas, on brise celles-ci avec un marteau-piqueur pour les transporter en wagons couverts. C'est comme la fabrication des bonbons *Smarties*. On les dépose dans des moules et on les enduit de chocolat. Il en est de même pour le soufre sauf qu'il n'est pas recouvert de chocolat.

Les représentants de la Shell Oil avaient laissé entendre qu'il y aurait moyen de se dispenser des opérations de raffinage. Toutefois, il me semble qu'un des principaux éléments du raffinage est l'extraction du soufre du pétrole. Si on ajoute au pétrole 80 ou 90 p. 100 de soufre par volume sous forme de solide fluidifié le raffinage doit se faire à la sortie du pipe-line, et c'est une difficulté que rencontre la compagnie Shell.

Que ce bill soit adopté ou non, monsieur le président, je suis certain que la compagnie a suffisamment de connaissances techniques pour faire un succès de son exploitation. Je suis certain aussi qu'elle a les moyens financiers pour réaliser ce projet de pipe-line. Toutefois, j'ai beaucoup de réserves à faire sur l'aptitude du public canadien à se protéger contre les conséquences éventuelles du bill. Ceci n'est qu'un commencement. Il est un peu regrettable que la Shell Oil soit ici critiquée parce qu'elle joue le rôle de pionnier en ce domaine. Mais l'intérêt du public importe beaucoup plus que celui d'une ou de plusieurs compagnies, et le public n'a pas été vraiment protégé. Le président de la Commission canadienne des transports ne le protège pas, et nous devrons l'aider à le faire contre son gré, en insistant pour que la Partie II de la loi nationale sur les transports soit proclamée avant que la compagnie obtienne son permis d'exploitation.

Vous connaissez certainement, monsieur le président, la loi sur l'Office national de l'énergie et les lois antérieures régissant les différents moyens de transport des produits. Vous n'ignorez pas non plus que depuis de longues années de nombreuses compagnies de pipeline sollicitent du Parlement un permis de construction de pipe-lines pour solides. Pour reprendre à peu près les propos du député d'Edmonton-Strathcona nous nous sommes inclinés devant les compagnies qui possèdent l'organisation commerciale nécessaire pour profiter des lois dans ce domaine. Nous avons muni plusieurs compagnies de la structure financière qui leur permet d'exploiter à leur avantage les progrès réalisés dans la construction de pipe-lines pour solides.

[M. Peters.]

L'Office national de l'énergie, de qui relèvent de telles entreprises, n'a certainement pas l'intention d'autoriser l'installation de pipe-lines pour solides avant qu'un décret du conseil ne mette en vigueur l'article du bill n° C-231 que j'ai mentionné.

Ceux qui ont suivi le débat sur le bill des transports savent combien ce projet de loi était compliqué. Ils savent aussi que la construction de pipe-lines pour solides est régie par certaines modalités. De fait, un des articles de la loi portait sur les pipe-lines pour denrées, dont les pipe-lines mixtes et les pipe-lines pour solides; un autre avait trait aux droits et aux tarifs. On y trouvait aussi des dispositions relatives aux transporteurs publics. Nous avons aussi inséré dans le bill une disposition stipulant que la loi sur les transports ne devait pas entrer en conflit avec la loi sur l'Office national de l'énergie quant aux articles 26 à 39, 57, 58, 59 et quant à la Partie V.

Nous avons aussi prévu la disposition suivante à l'article 28 de la loi:

(1) Lorsque cela semble d'intérêt public, la Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, établir une ou plusieurs ordonnances exemptant un pipe-line pour denrées, ou une ou plusieurs parties de celui-ci, de l'application de toutes les dispositions de la présente loi ou de certaines d'entre elles.

(2) Dans toute ordonnance prise en vertu du présent article, la Commission peut imposer les modalités qu'elle estime souhaitables.

Une des choses qui me préoccupent à cet égard, c'est que le rédacteur de la loi devait sans doute songer à la Compagnie des pipelines commerciaux pour solides car c'était à l'époque le seul pipe-line de son espèce. Pourtant, l'application de cet article et la protection qu'il assurerait ont été suspendues. C'est pourquoi je suis peu enclin à approuver l'adoption de ce bill en ce moment.

Un de nos députés a téléphoné au bureau du Conseil privé pour demander si la Partie III de la loi sur les transports a été promulguée. La secrétaire au bout du fil a dit que chacun était rentré chez soi et qu'elle n'était pas en mesure de donner de réponse. Nous avons adopté un bill très compliqué comportant un article qui assurait la protection du public. Il n'y avait rien, je pense, dans cet article de la loi sur les transports qui fût en conflit avec les intérêts de la Compagnie des pipes-lines commerciaux pour solides. Ses dipositions devraient donc s'appliquer à ce bill préalablement à l'adoption de celui-ci. Après avoir constaté que cette partie n'a pas été promulguée, je peux seulement conclure qu'il y a un fait dont je ne suis pas au courant ou qu'un certain intérêt est négligé. Je

voudrais demander au motionnaire pourquoi la promulgation n'a pas eu lieu, car je crois que la Partie II est particulièrement pertinente et devrait s'appliquer aux opérations de la compagnie.

• (6.20 p.m.)

M. Basford: Monsieur le président, je voulais parler, lorsque vous avez donné la parole au député de Timiskaming, et signaler qu'à une étape ultérieure, je proposerai des amendements au bill, qui sauf erreur, ont fait l'objet de discussions entre les députés et la compagnie.

En ce qui concerne les questions soulevées par le député de Timiskaming, chose étonnante, on s'est aperçu au cours des séances du comité des transports que la Partie II n'avait pas été promulguée. J'ignorais alors la chose, mais je me suis renseigné. La Partie II n'a pas été promulguée à cause de raisons administratives. La Commission canadienne des transports n'a pas encore rédigé le règlement découlant de la Partie II qui ne peut être promulguée aussi longtemps que le règlement n'aura pas été mis au point. C'est la seule raison du retard.

Cette affaire m'intéresse autant que mon collègue et j'en ai parlé au ministre du Transport. Il m'a autorisé à dire à la Chambre et à consigner au compte rendu que si quelqu'un entreprend la construction d'un pipe-line pour solides ou même songe à en construire un, la Partie II sera promulguée à temps pour qu'elle s'applique à ce cas et que la construction du pipe-line se fasse selon les dispositions de la Partie II. J'espère sincèrement que mon collègue est satisfait de cet engagement. C'est un homme de sens pratique et il sait que tout gouvernement canadien serait stupide de laisser quiconque commencer la construction d'un pipe-line sans que la Partie II ait été promulguée. L'engagement que le ministre du Transport m'a autorisé à prendre satisfait, je l'espère, le député.

L'honorable représentant a discuté de la question avec la compagnie Shell et il a étudié leur projet. Comme le sait le député de Timiskaming, il s'agit de transporter du soufre mélangé à un hydrocarbure, c'est-à-dire du pétrole ou un hydrocarbure. Le transport des hydrocarbures est régi par la Loi sur l'Office national de l'énergie; par conséquent, le pipe-line ne pourrait entrer en exploitation sans qu'un permis n'ait été demandé à l'Office national de l'énergie. Cette demande est distincte des dispositions de la Partie II. Nous avons la promesse que la Partie II sera proclamée avant que la construction soit permise. Si le député n'accepte pas cette promesse, il se souvient peut-être que le transport des hydrocarbures est régi par les dispositions de la Loi sur l'Office national de l'énergie.

M. Peters: Puis-je poser une question au député? N'est-il pas vrai qu'une forte quantité de soufre sera transportée? Le pétrole sera le véhicule de cette marchandise. L'Office de l'énergie aura affaire à un transporteur de pétrole, alors que la Partie II s'appliquera au transport de la marchandise qu'est le soufre. Le pipe-line sera donc régi par l'article du projet de loi sur les transports qui concerne les pipe-lines pour marchandises. Est-ce exact?

M. Basford: Oui. Tel sera certes le cas aux termes de la Partie II, mais j'ai déjà dit publiquement ce que le ministre des Transports m'a autorisé à dire: que la Partie II sera proclamée avant que quiconque commence à construire un pipe-line pour solides. Cette Partie II n'a pas été promulguée parce que le règlement n'a pas été rédigé. Je voulais dire que, même si la Partie II n'est pas promulguée, comme le député le sait, la proposition relative au transport des hydrocarbures doit être régie présentement par la loi sur l'Office national de l'énergie. Comme le pétrole servira de base de transport pour le soufre, le pipe-line ne saurait entrer en exploitation sans qu'une demande préalable soit faite à l'Office national de l'énergie. Comme le député le sait, lorsqu'il s'agit d'un pipe-line pour le transport de marchandises qui utilise un hydrocarbure comme véhicule, il faut soumettre une demande et à l'Office national de l'énergie et à la Commission canadienne des transports. Ce que je tiens à signaler, c'est que même si la Partie II n'a pas encore été promulguée, elle le sera, et visera le pipe-line dont il s'agit ici.

En raison de la promesse que j'ai consignée au compte rendu et parce que l'Office national de l'énergie entre ici en jeu, j'espère que le député sera satisfait. Ses objections étaient bien fondées. J'ai l'autorisation de dire, au nom de la compagnie pétrolière, qu'elle n'a pas l'intention d'aménager un pipe-line, sauf en vertu des dispositions de la Partie II.

M. Nasserden: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le quorum n'est pas atteint, je pense.

M. le président: A l'ordre. Je vais demander au greffier adjoint de compter les membres du comité.

(Et comme il n'y a que 17 membres présents, y compris le président, le président en fait part à l'Orateur.)

M. l'Orateur: Je vais demander au greffier adjoint de compter les représentants à la Chambre.

M. Howard: C'est l'usage maintenant—faire deux fois la même chose.

M. l'Orateur: Il y a 31 députés. Comme il y a quorum, le comité va poursuivre ses travaux.

• (6.30 p.m.)

La Chambre se forme de nouveau en comité sous la présidence de M. Batten pour étudier le bill nº C-113, constituant en corporation la Compagnie des pipe-lines commerciaux pour solides.

Sur l'article 1—*Constitution en corporation.*

M. Peters: Je veux remercier le député de Rosthern, auquel nous devons ce large auditoire. Le bill est important et je suis heureux de voir cette nombreuse assemblée.

Je saisis la portée de ce qu'a déclaré le parrain du bill au sujet de la proclamation de la Partie II de la loi nationale sur les transports. Je dirai, cependant, que je ne suis pas d'accord avec lui; je pense que cette partie de la loi pourrait effectivement être promulguée avant qu'on publie les règlements. Mais je suis content d'apprendre que les règlements sont en voie d'élaboration. J'en suis certain, le député est véridique en disant que les intéressés veulent que l'entreprise relève du chapitre des coalitions de la Partie II de la loi nationale sur les transports plutôt que du seul Office national de l'énergie. J'accepte l'assurance qu'il en sera ainsi.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 5 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 6—*Pouvoir de construire et mettre en service des pipe-lines.*

M. Basford: Je demanderai ici à mon ami d'Essex-Sud de proposer un amendement en mon nom.

M. Whelan propose:

Que l'article 6 soit modifié ainsi:

1. à la ligne 38, avant le mot «acheter», ajouter ce qui suit: «*b*) aux fins de son exploitation et se rattachant uniquement à celle-ci,» de sorte que la dernière partie de l'alinéa *a*) devienne un nouvel alinéa de l'article 6;

2. aux lignes 44 et 45, supprimer les mots «aux fins de son entreprise»;

3. supprimer, à la fin du présent alinéa *a*) modifié au comité permanent, les mots «aux fins de son entreprise»; et

4. redésigner c) et *d*) les alinéas b) et c).

M. Basford: On me dit que cet amendement règle les points sur lesquels on s'est entendu lors d'une réunion des parrains du bill et de certains vis-à-vis.

(L'amendement est adopté.)

[M. l'Orateur.]

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 7 à 10 inclusivement, sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois, et adopté.

M. Basford: Je soulève la question de privilège. Je remercie le député de Skeena (M. Howard) et le député de Timiskaming (M. Peters) d'avoir consenti à s'entretenir avec les parrains du bill et à accepter les amendements. Je leur sais gré de leur collaboraiton.

M. Nasserden: Je soulève aussi la question de privilège. Si je voulais qu'il y ait quorum, c'est parce que lorsqu'un bill franchit l'étape de la troisième lecture, il devrait y avoir quorum et que l'heure des mesures d'initiative parlementaire est tout indiquée pour cela.

Une voix: Tout à fait d'accord.

L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

L'ordre du jour appelle:

Suite du débat sur la motion de M. Ryan portant 2e lecture du bill nº S-9 concernant l'Empire, compagnie d'assurance-vie, présentée le 23 janvier 1968.

M. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'allais demander si l'on ne pourrait pas, du consentement de la Chambre, placer ce bill au bas de la liste.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le bill est placé au bas de la liste.

LA BRITISH NORTHWESTERN INSURANCE COMPANY

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 janvier, de la motion de M. Allmand tendant à la deuxième lecture du bill nº S-14 concernant la British Northwestern Insurance Company.

M. Arnold Peters (Timiskaming): La Chambre a été saisie de cette mesure à diverses reprises. Il y a eu une assez grande divergence d'opinion quant à savoir s'il s'agit d'une compagnie canadienne ou non. Nous nous sommes inquiétés de temps en temps du nombre de sociétés d'assurance qui ont présenté des requêtes au Parlement. Lorsque la projet de loi à l'étude a été présenté pour la première fois, on a donné l'impression qu'il s'agissait d'une compagnie appartenant à des Canadiens. Le motionnaire a obscurci la question dans ses remarques introductoires du 2 novembre 1967, consignées à la page 3814 du hansard:

Pour la gouverne du député, c'est une compagnie canadienne, constituée en société initialement en

1906, au Manitoba, et qui, par la suite, a obtenu une charte fédérale aux terme du chapitre 70 des statuts de 1910. La compagnie initiale, l'Eagle Star, était une société britannique.

● (6.40 p.m.)

Le parrain du bill a beau prétendre qu'il s'agit d'une entreprise canadienne, elle appartient entièrement à des étrangers. Comme l'a dit M. Humphrys le 23 janvier:

La British Northwestern Insurance Company est une société fédérale, qui a été constituée en corporation au niveau fédéral en 1917, mais qui avait commencé à titre de société à charte provinciale. Elle appartient à l'Eagle Star Insurance Company, société britannique très en vue, qui a des ramifications dans le monde entier et qui brasse un important volume d'affaires.

Comment devient-elle une société canadienne? Si c'en est une uniquement parce qu'elle est constituée en corporation au Canada, alors toutes les compagnies à charte fédérale ne nous posent plus le moindre problème. Étant constituées en corporations au Canada, elles seraient automatiquement naturalisées canadiennes. Mais, à mon avis—et quiconque s'intéresse au contrôle de l'industrie canadienne par le Canada me donnera raison, j'en suis sûr—elle n'appartient pas à des Canadiens, puisqu'elle est financée par des fonds britanniques.

Il y a déjà assez longtemps que mon parti s'intéresse à la question des compagnies qui appartiennent à des étrangers. Nous avons insisté pour que les sociétés d'assurance et de fiducie, pour bénéficier d'une charte fédérale, soient à intérêt prédominant canadien. Il ne suffit pas de refuser la charte à la compagnie en cause, car elle continuera à faire des affaires sous le nom d'Eagle Insurance. Nous voulons que cette société devienne un bon citoyen canadien, pour employer l'expression dont s'est servi le ministre du Commerce. Pour qu'elles soient de bonnes sociétés canadiennes, il faudrait que la majeure partie de leurs actions soient la propriété de citoyens canadiens.

Le président du Conseil privé (M. Gordon) a écrit plusieurs ouvrages traitant de la reprise par des Canadiens de la haute main sur l'économie canadienne. Le rapport Watkins, présenté dernièrement sous ses auspices, signale plusieurs moyens d'assurer que l'intérêt prédominant des compagnies passe aux mains de Canadiens. Bien des gens ont étudié la question et ont proposé toutes sortes de méthodes. Pourtant, rares sont les compagnies d'assurance qui y prêtent attention. Elles ne se soucient pas du tout de leur statut par rapport aux sociétés mères. Le profit réalisé sur leurs placements est plus important pour elles que la méthode par laquelle les maisons mères gardent la mainmise sur leur portefeuille.

Je pense qu'on peut dire sans crainte que la Compagnie de téléphone Bell, dont 2 p. 100 appartiennent à l'American Bell, est soumise à l'American Bell tout autant que d'autres entreprises le sont aux sociétés mères étrangères qui contrôlent 50 p. 100 de leurs actions. Je souhaiterais que nous élargissions l'appartenance canadienne de toutes ces sociétés et, en particulier, celle des sociétés d'assurance qui recueillent des fonds au Canada et peuvent les réinvestir au Canada ou ailleurs.

Si l'on exploite à fond l'idée du civisme au sein des entreprises, il faut que la majorité des actions d'une société appartiennent à des citoyens canadiens. Le public canadien doit pouvoir acheter les actions de filiales étrangères. D'autres pays ont pris des mesures en ce sens. Il n'y a pas longtemps, la plupart des entreprises dans les pays scandinaves étaient d'appartenance étrangère, mais les gouvernements de ces pays ont alors pris des mesures pour acheter une partie des actions des sociétés étrangères et ils ont exigé que le gouvernement ait une voix au conseil. C'est ainsi que la Suède possède maintenant une forte proportion des entreprises industrielles qui s'y trouvent.

Une loi japonaise stipule qu'aucun étranger ne peut faire d'affaires au Japon à moins que 51 p. 100 des actions de sa compagnie ne soient détenues par le gouvernement japonais. Pourtant, les Japonais sont autorisés à venir au Canada, où ils sont traités si généreusement et où ils bénéficient de tant de concessions qu'ils peuvent détenir l'entière propriété des sociétés qu'ils établissent ici. On peut trouver des solutions à ce problème dans le rapport du comité Watkins, dans celui de la Commission Gordon, qui remonte à quelques années, et dans ceux d'autres Commissions qui ont enquêté là-dessus.

En toute franchise, j'estime que c'est dans le commerce de l'assurance que le problème est le plus grave. Ce commerce fournit une bonne partie des fonds dans le cas des dépenses d'établissement des municipalités, des hypothèques pour maisons d'habitation et d'autres domaines importants pour le développement de notre pays. J'ai été atterré en prenant connaissance des concessions accordées à des compagnies d'assurance pour leur permettre d'investir à l'étranger l'argent qu'elles perçoivent au Canada.

J'ai été étonné récemment de lire dans un éditorial du *Daily Star* de Toronto que le régime fiscal se montrait très généreux pour les assureurs canadiens. On y signalait que ces derniers prélèvent 30 p. 100 des épargnes personnelles des Canadiens; on mentionnait

aussi la répugnance des compagnies d'assurance à investir leur argent dans l'expansion industrielle du pays. On y citait des faits et des chiffres que j'espère consigner un jour au compte rendu afin que les députés puissent les examiner.

Plus tôt dans la session, lors de l'étude du bill tendant à la constitution en société de la United Investment Life Assurance Company, nous avons proposé que, dans les deux ans suivant le début de ses opérations, elle vende 25 p. 100 de ses actions à ses dirigeants, à ses administrateurs et, au besoin, à d'autres personnes résidant au Canada. La société a accepté d'inclure dans sa charte une disposition prévoyant que, si dans les dix ans elle n'avait pas réussi à vendre 50 p. 100 de ses actions à des citoyens canadiens résidant au Canada, elle renoncerait à sa charte et se dissoudrait.

Cette société mérite nos félicitations. Vu qu'elle exploite une société canadienne dans un domaine canadien, elle a librement consenti à trouver des fonds au Canada, à vendre ses actions au Canada, à faire des affaires au Canada, et si elle ne parvient pas à le faire dans une proportion de 50 p. 100 dans un délai de dix ans, à renoncer à sa charte.

• (6.50 p.m.)

Je ne tiens pas à coincer le parrain du bill à l'étude en lui demandant de dire que la société en cause sera prête à adopter l'attitude de la United Investment Life Assurance Company. Je ne lui demanderai pas de prendre une telle décision au pied levé. Je propose donc, appuyé par le député de Sudbury (M. Germa):

Que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il le soit dans six mois de ce jour.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuille bien dire «oui».

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire «non».

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les «non» l'emportent.

Comme le vote a été exigé, cet article des travaux sera réservé jusqu'à huit heures, en conformité de l'article 6 (7) du Règlement.

[M. Peters.]

LA SEABOARD FINANCE COMPANY OF CANADA

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de M. Cameron (High-Park) visant à la 2e lecture du bill n° S-15, loi constituant en corporation la Seaboard Finance Company of Canada.

M. Bud Germa (Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques commentaires à faire sur le bill n° S-15, constituant en corporation la Seaboard Finance Company of Canada. La compagnie en question est une société constituée en corporation par une charte de la province d'Ontario. Elle voudrait se constituer en société fédérale, sous le régime de la loi sur les petits prêts. C'est un fait reconnu, je pense, que cette compagnie fait des affaires par tout le Canada en vertu de sa charte provinciale. Aussi, si elle est constituée en société fédérale, le seul avantage qu'elle en tirera, c'est d'avoir une position sociale plus considérable au sein de la collectivité, vu que le gouvernement fédéral lui aura accordé son autorisation en déclarant qu'elle a toute liberté de se lancer dans le monde des affaires pour y consentir de petits prêts.

La Seaboard Finance Company of Canada est une filiale qui appartient entièrement à une importante société étrangère d'investissements. Le premier ministre estime que l'industrie et les institutions financières du Canada devraient passer progressivement, et de plus en plus, sous le contrôle de citoyens canadiens, et il espère qu'il en sera ainsi. C'est un bon précédent. Je dirai, pour appuyer le premier ministre, que ces compagnies qui contrôlent de fortes tranches d'actions au Canada, devraient appartenir à des Canadiens et se préoccuper davantage des besoins du Canada, et moins des besoins et des influences d'un pays étranger.

Nous hésitons donc à permettre à cette compagnie de se lancer en affaires. Il y a des prêteurs d'argent depuis la création du monde, je suppose. La Bible en fait mention. Dans l'antiquité, les prêteurs d'argent se rendaient dans les temples pour pratiquer leur négoce et les grands prêtres les en chassaient à coups de fouet. Je ne propose pas qu'en cette ère moderne, on fouette les prêteurs d'argent, mais ils ne contribuent certes pas au bien-être des Canadiens, lorsqu'ils exigent des taux d'intérêt usuraires des gens qui ont la malchance de tomber dans leurs griffes.

Les Canadiens ont profité de la loi sur les petits prêts pour emprunter 900 millions de dollars environ en vue d'acquérir des biens

qui, à notre époque et dans notre pays, sont considérés comme indispensables. Si l'on songe que le taux d'intérêt permis aux termes de cette loi atteint parfois jusqu'à 24 p. 100, on doit bien admettre que beaucoup d'argent qui, sans cela, aurait pu servir à la production de plus de biens de consommation, est retiré du marché sous forme d'intérêt. En effet, des intérêts moins élevés augmenteraient le pouvoir d'achat du consommateur, et, j'en suis sûr, contribueraient à créer plus d'emplois. Si l'argent retenu sous forme d'intérêt usuraire était laissé aux mains du consommateur, notre niveau de vie s'améliorerait et toute l'économie en bénéficierait.

Puis-je déclarer qu'il est sept heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Avant de déclarer qu'il est sept heures, j'aimerais informer la Chambre que le député de High-Park (M. Cameron) m'a signalé qu'il se proposait de demander le consentement unanime pour retirer le bill du *Feuilleton*.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'espère avoir l'occasion de demander le consentement unanime de la Chambre pour que le bill retienne sa place dans l'ordre de priorité au *Feuilleton*, parce que nous n'avons pas eu l'occasion de l'examiner aujourd'hui. Ce serait, je pense, la meilleure façon d'agir.

M. A. J. P. Cameron (High-Park): Monsieur l'Orateur, si tel est le sentiment de mon ami, le bill devrait alors être reporté au bas de la liste.

M. l'Orateur: Comme il est sept heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

BILLS PRIVÉS

LA BRITISH NORTHWESTERN INSURANCE COMPANY

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand, tendant à la deuxième lecture du bill n° S-14, concernant la British Northwestern Insurance Company, et de la motion d'annulation de M. Peters.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 7 de l'article 6 du Règlement, la Chambre revient maintenant aux mesures d'initiative parlementaire pour une mise aux voix qui a été différée lors de l'étude de ces mesures, entre six heures et sept heures, ce soir. La Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement proposé par l'honorable député de Timiskaming, savoir que la deuxième lecture du bill n° S-14 soit renvoyée à six mois.

Procédons à l'appel nominal.

(L'amendement de M. Peters, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Barnett	Langlois (Mégantic)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Laprise
Caouette	Lewis
Dionne	MacInnis (Mme)
Fawcett	Martin (Timmins)
Gauthier	Mather
Germa	Orlikow
Gilbert	Peters
Godin	Prittie
Grégoire	Saltsman
Howard	Schreyer
Howe (Hamilton-Sud)	Simard
Knowles	Winch—26.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Addison	Côté (Longueuil)
Aiken	Côté (Nicolet-Yamaska)
Alkenbrack	Cowan
Allmand	Crossman
Asselin (Richmond-Wolfe)	Crouse
Baldwin	Danforth
Ballard	Davis
Basford	Deachman
Batten	Dinsdale
Béchard	Drury
Beer	Dubé
Bell (Carleton)	Duquet
Bell (Saint-Jean-Albert)	Émard
Benson	Enns
Berger	Éthier
Bigg	Fairweather
Blouin	Fane
Boulanger	Faulkner
Bower	Forest
Brown	Forrestall
Byrne	Foy
Cadieux	Gendron
Cameron (High Park)	Gordon
Cantelon	Goyer
Cantin	Granger
Caron	Gray
Cashin	Grills
Chatterton	Groos
Chatwood	Guay
Choquette	Gundlock
Clermont	Habel
Code	Haidasz
Comtois	Hales
	Harley
	Hellyer

Honey
Hopkins
Horner (The Battlefords)
Hymmen
Irvine
Isabelle
Jamieson
Johnston
Jorgenson
Kindt
Klein
Korchinski
Lachance
Laflamme
Laing
LaMarsh (Mlle)
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Laverdière
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Leboe
Lefebvre
Legault
Lessard
Lind
Loiselle
Loney
Macaluso
MacDonald (Prince)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacEwan
MacInnis
Mackasey
MacLean (Queens)
McCleave
McCutcheon
McIntosh
McLean (Charlotte)
McLelland
McNulty
McQuaid
McWilliam
Madill
Marchand
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
Moore
Munro
Nasserden
Neveu
Nicholson
Nielsen
Nixon
Noble
Noël
Nugent
O'Keefe
Olson
Orange
Ormiston
Otto
Pascoe
Pelletier
Pennell
Pepin
Pilon
Prud'homme
Pugh
Rapp
Régimbal
Reid
Ricard
Richard
Rideout (Mme)
Robichaud
Rochon
Rock
Roxburgh
Ryan
Sauvé
Scott (Victoria (Ont.))
Sharp
Sherman
Southam
Stafford
Stanbury
Stanfield
Stefanson
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Middlesex-Ouest)
Thompson
Tolmie
Tremblay
Trudeau
Tucker
Valade
Wadds (Mme)
Wahn
Walker
Watson (Assiniboïa)
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Webb
Whelan
Winters—177.

• (8.30 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare que la motion est rejetée. La Chambre se forme maintenant en comité plénier.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ÉLARGISSEMENT DES DISPOSITIONS

La Chambre reprend l'étude en comité du bill n° C-197, visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage et présenté par l'honorable M. MacEachen, au nom de l'honorable M. Nicholson, sous la présidence de M. Batten.

[M. l'Orateur.]

Sur l'article 1—

• (8.40 p.m.)

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

M. Alkenbrack: Avant l'étude des bills privés, j'ai entendu le ministre admettre qu'il faut améliorer les relations de la Commission d'assurance-chômage avec le public et je suis heureux qu'il l'ait dit. Je présume que le ministre peut donner au comité l'assurance qu'aucune partie de ce bill visant à modifier la loi ne s'applique aux enseignants de nos écoles ou de nos collèges. Le ministre déclare qu'il est impossible d'avoir des bureaux dans toutes les collectivités au Canada. Je prétends que le programme de centralisation du gouvernement actuel n'assure pas un service approprié à notre population. Nous devrions encore avoir, comme auparavant, des bureaux d'assurance-chômage dans tous les comtés de l'Ontario. Ainsi, nous pourrions accorder aux citoyens un bien meilleur service.

Je saisis cette occasion afin de commenter brièvement le bill n° C-197 tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. A vrai dire, cette discussion vient à propos en raison du chômage considérable qui sévit présentement au Canada. Le taux a atteint un sommet de près de 7 p. 100 de l'effectif ouvrier—et ce chiffre contredit les divers ministériels qui se vantent de l'impressionnant progrès économique du pays.

Au Canada, les conditions ne sont pas aussi favorables qu'on le souhaiterait. La situation n'est pas aussi rose que le prétend le gouvernement. Sous le régime actuel, la production dans tous les domaines diminue, quand elle ne fait pas complètement défaut. Le gouvernement actuel ne s'occupe pas, comme son prédécesseur, de notre commerce d'exportation. L'accroissement de notre produit national brut a atteint cette année un nouveau bas point. Les marchés d'exportation qu'avait conquis l'ancien gouvernement conservateur disparaissent ou dépérissent à la suite des accords commerciaux conclus lors de la négociation Kennedy. Résultat: le chômage. Nos ventes de blé à la baisse constituent un exemple frappant de ce qu'on a dit antérieurement au sujet des marchés d'exportation.

Voici une page du *Globe and Mail* du 28 février coiffée du titre «Exportations de blé inférieures au niveau de 1967». Voilà qui prouve que le gouvernement actuel mène une campagne moins vigoureuse que son prédécesseur en faveur des exportations de blé. La baisse des exportations ne peut qu'entraîner du chômage.

Notre industrie de la conserverie, dont dépend énormément ma circonscription de Prince Edward-Lennox, n'est pas assez prospère parce que l'optique nationale et internationale du gouvernement l'empêche de fournir à cette industrie l'aide et les services nécessaires à sa prospérité. Aussi, le chômage a augmenté dans nos comtés tout comme dans les régions où la mise en conserve des fruits et des aliments était une entreprise stable. Ces remarques se rattachent au chômage et au sujet de ce bill; la raison en est que la politique du gouvernement actuel aggrave le chômage dans les conserveries et dans d'autres industries.

Il est évident, à lire l'article 1 du bill n° C-197, que le gouvernement ne prévoit pas de changement dans le niveau actuel élevé du chômage. Ceux qui gagnent jusqu'à $7,800 par année seront inclus dans la loi à titre de personnes assurées. Le gouvernement sait que ceux dont le salaire annuel se situe entre $5,460 et $7,800, et que l'on doit inclure dans la loi, manifesteront indubitablement une plus grande stabilité dans l'emploi que ceux qui gagnent moins. Le gouvernement renforce donc la Caisse d'assurance-chômage aux seuls frais ou à peu près de cette catégorie de salariés. Je vois aussi que les taux des salaires horaires ont augmenté; ces augmentations concourent à placer les travailleurs rémunérés à l'heure dans une position différente, relativement à la loi, de celle qu'ils occupaient au cours des années cinquante et au début des années soixante. Je ne peux pas dire que je suis tout à fait en faveur de cette nouvelle participation ou des nouveaux taux de prestations. J'avertis le gouvernement d'être prudent en adoptant des mesures qui encouragent les gens à chômer.

Dans certains milieux, on s'interroge actuellement sur l'opportunité de rendre l'assurance-chômage obligatoire dans toute l'industrie agricole. Je voudrais consigner au compte rendu deux résolutions de la Fédération canadienne des agriculteurs qui figurent dans le mémoire présenté au cabinet et aux divers partis à la Chambre durant la semaine. La première résolution est intitulée: «Déclaration concernant le petit nombre d'emplois.» Je suppose qu'elle a trait à la main-d'œuvre itinérante ou saisonnière et elle est ainsi conçue:

Attendu que dans certains secteurs, les producteurs agricoles doivent compter sur l'aide à temps partiel; et

Attendu que de nombreux travailleurs à temps partiel ne sont pas intéressés à obtenir un autre emploi; et

Attendu qu'il est peu probable que ces employés voudraient ou pourraient toucher des prestations d'assurance-chômage;

Il est résolu que la Commission d'assurance-chômage soit priée de remettre en vigueur la «Déclaration concernant l'emploi minimal», afin que les personnes employées à temps partiel dans l'agriculture aient la faculté de participer ou non à l'assurance-chômage.

Autrement dit, la Fédération canadienne des agriculteurs demande au gouvernement de ne pas assujettir contre leur gré les travailleurs agricoles à l'assurance-chômage.

Le mémoire comporte aussi une résolution conçue en ces termes:

Attendu que l'assurance-chômage a été au début de l'année étendue aux travailleurs agricoles;

Attendu que les règlements ont été modifiés ultérieurement pour soustraire à l'assurance les travailleurs saisonniers;

Attendu que la valeur de l'assurance-chômage ou ses effets sont négligeables pour les travailleurs agricoles;

Il est résolu que ce régime devrait, en ce qui concerne son application au secteur de l'agriculture, faire l'objet d'une étude et de recommandations par la Fédération canadienne des agriculteurs.

Je recommande à l'équipe spéciale d'études agricoles, instituée par le gouvernement et qui, je suppose, parcourt le pays pour examiner les problèmes agricoles, d'étudier ces résolutions et les conditions nationales pour élaborer des recommandations pertinentes.

Je tiens à soulever une autre question. Pourquoi est-il si fréquent qu'un ouvrier qui a cotisé pendant des années à la Caisse d'assurance-chômage, qui a travaillé constamment sans être congédié éprouve des difficultés à toucher des prestations de chômage en cas de nécessité? Pourquoi après avoir longuement travaillé sans être congédiés ces gens se voient-ils refuser des chèques pour des périodes prolongées? Pourquoi sont-ils exposés aux humiliations et aux déboires d'argent à cause des réponses équivoques que leur donnent si souvent les employés des bureaux d'assurance-chomage? Pourquoi ces braves assurés seraient-ils victimes des lanterneries des préposés? Bien des cas de ce genre m'ont été rapportés et j'aimerais, à ce sujet, citer un extrait d'une lettre d'un de mes commettants. Entre autres choses, il me fait remarquer que, d'une part, les gens dont les cotisations ont assuré la solidité même de la Caisse d'assurance-chômage ne peuvent toucher sans peine l'assurance qui leur revient tandis que d'autre part ceux qui n'ont connu qu'une brève période d'emploi ou dont le dossier ne témoigne que d'emplois intermittents entrent généralement dans le bureau d'assurance-chômage pour en ressortir un chèque en main. Je suis sûr que je ne suis pas le seul député auquel on adresse des plaintes semblables.

Voici la lettre que j'ai reçue datée du 26 janvier 1968:

• (8.50 p.m.)

Cher monsieur Alkenbrack,

Je vous écris au sujet de l'assurance-chômage. Depuis le jour où j'ai quitté l'école secondaire, je n'ai pour ainsi dire jamais cessé de travailler et j'ai toujours payé mes cotisations à l'assurance-chômage. Je n'y ai jamais recouru jusqu'à présent. J'ai été congédié le 18 septembre 1967 et j'ai dû me livrer à une correspondance qui a duré six semaines avant de pouvoir toucher ladite assurance.

J'ai donc touché les prestations pendant un temps très court; aujourd'hui j'ai reçu une lettre où l'on me dit: «Nous attendons une décision au sujet de votre demande. Dès réception, nous vous enverrons vos prestations le cas échéant.» C'est injuste. En effet, il y a des gens qui travaillent juste assez longtemps pour toucher des prestations, et ils en touchent effectivement sans difficultés, tandis que les personnes qui veulent travailler les entretiennent. Ensuite, lorsque nous sommes mis à pied, nous devons nous battre pour bénéficier de l'assurance.

Mon mari a éprouvé les mêmes difficultés; il a travaillé durant 15 ans, et c'est seulement la deuxième fois qu'il touche des prestations. Il lui a aussi fallu attendre six semaines. N'eût été la faible somme que j'ai touchée, nous serions morts de faim. Il n'a pas reçu un cent durant six semaines. Il a dû téléphoner là ...

Cette lettre vient d'une femme de Picton (Ontario). Elle parlait du bureau de Belleville. La lettre continue ainsi:

Il a dû téléphoner là-bas, échanger nombre de lettres et faire un tas d'autres choses. Ils ont examiné son livret et pris le timbre le plus bas; ils lui ont donné $33 au lieu de $36. Il était à l'emploi d'une compagnie de transport routier et la valeur de la majorité de ses timbres était la plus élevée qui soit. Quand je recevais quelque chose, au moins nous pouvions manger et acheter de l'huile de chauffage. Maintenant, nous sommes très inquiets, car vous savez aussi bien que moi que $33 ne permettent pas de nourrir convenablement une famille de six, d'acheter du mazout, de payer l'électricité et le téléphone, de faire les versements sur la maison et de payer les autres factures qu'une famille moyenne doit régler. De plus, avec ce montant d'argent, nous ne pouvons nous permettre d'assurance frais médicaux et d'hospitalisation ce qui ajoute à nos préoccupations.

Nous allons perdre notre maison et tout le dur labeur que nous y avons consacré. Que ferons-nous alors Notre versement est moins élevé que la plupart des loyers; alors si nous ne pouvons le faire, comment pourrons-nous louer un logement?

Plusieurs familles dans la région sont dans la même situation pénible et je crois qu'il est temps qu'on nous aide ou qu'on nous montre comment nous aider nous-mêmes. Il y a des parents et des enfants dans notre ville qui souffrent du froid et de la faim et la plupart sont de bons travailleurs, bien disposés, mais nous ne pouvons tout simplement pas trouver de travail. Et la Commission d'assurance-chômage pense que parce que nous vivons dans une petite ville, elle peut nous duper impunément.

C'est tout ce que je citerai de cette lettre. J'ai rendu visite à cette famille. La femme n'exagère sûrement pas. Ces gens ont la vie dure et auraient dû toucher l'argent il y a longtemps. J'enquête en ce moment sur cette plainte, et le ministre, je le sais, va faire bon accueil à mes instances, car il ne tolérera certes pas que des requérants soient ainsi traités.

Voici une autre plainte d'un de mes commettants de Napanee qui a travaillé toute sa vie pour la même entreprise, soit depuis 1913. Cela fait combien d'années, monsieur l'Orateur? Cinquante-cinq ans à l'emploi de la même maison, et pendant tout ce temps, il n'a jamais retiré de prestations. Je cite cette lettre pour montrer qu'une foule de Canadiens sont traités injustement. Elle est datée du 15 février 1968. Je signale, aux fins du compte rendu, que la précédente était datée du 26 janvier dernier.

Monsieur,

Je vous écris à propos de chômage. Comme vous le savez, je travaille depuis 1913 à la Napanee Iron Works, maintenant la Napanee Industries, où j'ai débuté à l'âge de 12 ans. J'y ai travaillé pendant deux guerres mondiales.

Je suis tombé malade en septembre 1966 et j'ai dû demeurer chez moi pendant quelque temps. Je n'ai pu reprendre le genre de travail que je faisais. Il me fallait un travail plus facile, et il n'y en avait pas à ce moment-là. J'ai été mis à pied par la Napanee Industries jusqu'au moment de faire la demande de prestations d'assurance-chômage, en septembre 1967, et l'on m'a dit, au bureau de la main-d'œuvre de Kingston ...

Je m'arrête encore ici pour apprendre au comité que le bureau d'assurance-chômage a quitté Napanee pour être centralisé à Kingston.

... que je n'avais assez de timbres pour l'année, qu'il me fallait aussi un certificat médical attestant que j'étais en mesure de travailler. Je leur ai fait tenir ce certificat, avec une lettre de la Napanee Industries et le livret d'assurance-chômage comprenant les timbres de mon paiement de jours fériés pour 1967. On me dit encore que je n'ai pas assez de timbres. Je verse les cotisations depuis les débuts du régime d'assurance-chômage. Cela ne paraît vraiment pas juste. Si l'on peut faire quelque chose à ce sujet, j'en serai vraiment reconnaissant.

Vous remerciant à l'avance, je demeure

Votre tout dévoué,

Milton Vanalstine.

Je n'ai aucune hésitation à consigner son nom au compte rendu car je le connais depuis des années et je sais qu'il mérite les prestations d'assurance-chômage que la loi lui accordera. Le Canada lui doit, comme à des milliers de ses semblables, une dette de gratitude ainsi que l'assurance-chômage qu'il va toucher après 55 ans passés dans l'industrie de notre pays. *(Applaudissements)*

Monsieur le président, je collabore avec le ministre à l'examen de ce cas, également. Bon nombre de ces maux et de ces malheurs sont attribuables aux règles impitoyables et à la

[M. Alkenbrack.]

mentalité étroite qui caractérisent la bureaucratie. Je n'en attribue pas entièrement la responsabilité au gouvernement actuel.

• (9.00 p.m.)

Il nous faut être conscients des procédés des bureaucrates. Lorsqu'on signale ces injustices à un gouvernement quel qu'il soit il devrait se charger de redresser ces torts.

Il faut remanier en profondeur la loi de l'assurance-chômage afin qu'elle puisse servir avec plus d'équité ceux qui deviennent chômeurs dans les conditions actuelles, inconnues dans les années 40 et 50. L'injustice ne devrait pas frapper ceux qui ont longtemps cotisé. Je constate que celui qui n'a jamais sollicité et touché des prestations d'assurance-chômage perd souvent ses droits, car il n'a pas l'habileté nécessaire pour remplir ces formulaires complexes et confus. Par ailleurs, celui qui s'adresse souvent au bureau d'assurance-chômage sait bien comment les remplir et il réussit toujours à obtenir satisfaction.

Je veux faire comprendre au ministre, qui a déjà deviné ma position, que je m'oppose au transfert des bureaux d'assurance-chômage dans les grands centres. Je suis certain de parler au nom d'un vaste secteur de la population car ce point de vue est général. Cette centralisation est nuisible. Elle confie le pouvoir de décision à des fonctionnaires qui ignorent les conditions locales. Comment un fonctionnaire établi à Ottawa, à Toronto, à Kingston ou à Belleville peut-il comprendre la situation des demandeurs locaux des petites collectivités comme Napanee et Picton? Que le gouvernement cesse de considérer les prestations aux termes de la loi sur l'assurance-chômage comme des dons de bienfaisance distribués de façon mesquine aux gens et qu'il reconnaisse le programme pour ce qu'il est: une Caisse d'assurance appartenant à ses cotisants. Ceux-ci, en cas de besoin, devraient pouvoir sans restriction ni délai y avoir recours.

M. Fane: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire, qui intéresseront le ministre, j'espère, et j'aimerais aussi lui poser une question ou deux, mais auparavant je tiens à lui dire combien je suis heureux qu'il ait jugé bon d'exempter les enseignants des cotisations à la Caisse d'assurance-chômage. Dans ma province, il n'y a aucun enseignant en chômage et il n'y en aura pas avant longtemps.

Une autre profession se trouve dans la même situation privilégiée, et je suis sûr que le ministre aura pris connaissance de la résolution adoptée par l'Alberta Association of Registered Nurses:

> ...il est résolu que l'Alberta Association of Registered Nurses, représentant les quelque 10,000 infirmières diplômées de la province, s'opposent vigoureusement à toute modification de la loi sur l'assurance-chômage ou de tout règlement édicté aux termes de ladite loi en vue d'obliger les infirmières diplômées à cotiser à la Caisse d'assurance-chômage.

Je n'ai pas entendu le ministre dire si les infirmières en sont exemptées, mais il n'y a pas non plus de chômage dans leur profession. Il serait donc très injuste de les obliger à contribuer régulièrement à la Caisse, puisqu'elles n'en retirent aucun bénéfice. J'espère que le ministre me dira exactement dans quelle situation se trouvent les infirmières. Dans la même situation, j'espère, que les membres du corps enseignant.

On dirait que la loi sur l'assurance-chômage s'applique très bien à certaines personnes et moins bien à d'autres. Il y a une dizaine de jours, j'ai reçu une lettre d'une dame de ma circonscription qui a perdu son emploi l'automne dernier. Elle habite une petite ville. A propos, en Alberta, nous n'avons pas les difficultés créées par la fermeture des bureaux régionaux d'assurance-chômage, du simple fait que nous n'en n'avons aucun. Ces bureaux se trouvent à Edmonton, Calgary et peut-être dans les autres villes importantes. Il n'y en a aucun dans les petites villes, même si un grand nombre d'entre elles desservent d'importantes collectivités.

Cette femme m'a appris qu'elle a reçu le 21 janvier, une lettre lui demandant si elle acceptait de faire plus de 15 milles pour se rendre à son lieu de travail au cas où on lui en trouverait. Elle a répondu qu'on ne devrait pas lui demander de faire plus de 15 milles pendant l'hiver pour aller travailler. Par la suite elle a téléphoné au bureau d'Edmonton pour déclarer aux responsables qu'elle ferait bien 25 ou 30 milles pourvu que la route soit bonne. Elle a immédiatement reçu une autre lettre lui disant qu'elle n'était plus admissible aux prestations.

Je lui ai tout de suite écrit pour lui dire qu'elle ferait bien d'invoquer l'aide du Conseil arbitral. C'est justement ce qu'elle a fait, mais en attendant, elle ne touche aucune prestation d'assurance-chômage et elle ne pourra pas retrouver son emploi avant le printemps. On dirait que le printemps est déjà arrivé en Alberta, mais il est encore trop tôt. Elle retrouvera donc, probablement, son emploi en mai seulement. Mais en attendant, elle n'a rien pour vivre.

Elle m'a dit aussi que d'autres personnes qui ont travaillé au même endroit, pendant la même période, et qui résident dans la même ville, continuaient de toucher les prestations. On n'a pas enquêté sur leur compte et elle ne peut comprendre cette discrimination. Je n'ai pas dérangé le ministre en lui écrivant sur ce cas. Je me suis adressé au directeur du bureau d'assurance-chômage d'Edmonton, un jour ou deux après avoir répondu à cette dame. Il m'a répondu qu'elle avait suivi mon conseil et en avait appelé au conseil d'arbitrage, que son dossier avait été envoyé à Winnipeg et qu'il ne pouvait rien faire d'autre.

Le bureau de Winnipeg n'a pas encore répondu, mais il est étrange que des gens qui habitent la même ville, qui avaient le même travail et le même temps de service, à l'heure près, n'aient pas été interrogés, tandis que ce cas-ci a été vérifié et que les paiements ont cessé. Pourquoi ne pas traiter tout le monde de la même façon? C'est ça qui serait juste.

• (9.10 p.m.)

On m'a signalé des cas semblables, où des gens ont vu leurs versements se tarir. Presque chaque fois, j'ai obtenu qu'on les recommence. J'ignore quelle serait la situation dans le cas mentionné. Je le répète, d'autres personnes ont déjà été dans la même situation que cette femme. Cela me fait penser au psaume 91:

> Que mille tombent à ta gauche,
> Et dix mille à ta droite,
> Tu ne seras pas atteint.

Il ne devrait pas en être ainsi, selon moi, lorsqu'il s'agit d'une chose aussi importante que les prestations d'assurance-chômage. Le ministre aura sûrement quelques mots à dire à ce sujet le moment venu. J'espère qu'il accordera une attention particulière à la résolution adoptée par l'Alberta Association of Registered Nurses et aux cas semblables à ceux que j'ai mentionnés.

Je vous remercie, monsieur le président.

M. Peters: Monsieur le président, ce que le ministre a dit au sujet de la fermeture des bureaux d'assurance-chômage, en terminant sa déclaration, en deuxième lecture, m'a intéressé. Presque tous les préopinants ont d'ailleurs soulevé cette question. Le ministre a dit d'abord qu'il n'y pouvait rien, que c'était du ressort de la Commission, dont un membre seulement est nommé par le gouvernement, les deux autres étant désignés par le salariat et le patronat. Je ne crois que ce régime de nominations soit nécessairement mauvais. Il y a longtemps que cela se fait ainsi. Il a ensuite rejeté la faute sur l'emploi des ordinateurs et des cartes IBM. D'après lui, c'est moins cher ainsi. Si les gens ne reçoivent pas les services auxquels ils ont droit, à quoi bon les économies. Nous essayons d'être utile aux gens. C'est un régime d'assurance pour les travailleurs canadiens et c'est leur argent que nous gérons.

La mise en œuvre de ce régime doit être effectuée de manière à répondre aux besoins des gens. Je peux assurer au ministre que la population de nombreuses régions mi-rurales ne profite d'aucun service. Le ministre l'ignore peut-être mais dans ma circonscription, par exemple, beaucoup de gens connaissent mal leur langue. Bon nombre de mes commettants sont francophones, néanmoins, la plupart d'entre eux ont fréquenté les écoles de langue anglaise. Ils ne sont guère en mesure de comprendre les formules distribuées. Une question à laquelle ils ont du mal à répondre a trait au transport. On leur demande s'ils ont des moyens de transport à leur disposition. Dans de nombreux cas, ils répondent non. Lorsque je discute de la situation avec l'intéressé en ayant la lettre de la Commission d'assurance-chômage devant moi, je lui demande s'il conduit une voiture. Il me répond oui. Je lui demande alors s'il a une voiture et il déclare qu'il en possède une. Puis je lui dis: «Vous avez un moyen de transport.» Il réplique: «Non, je n'en ai pas.» Je lui demande alors ce qu'il considère être un moyen de transport, et il me répond: «Le train et l'autobus.»

Cela n'est pas la faute de l'intéressé. S'il pouvait aller au bureau d'assurance-chômage, on pourrait y établir dans quelques minutes s'il a un moyen de transport. Toutefois, cela ne saurait se faire au moyen d'un ordinateur. Cette machine ne peut s'assurer de l'interprétation que le requérant donne au mot «transport». Les ordinateurs ne sont d'aucune utilité s'ils ne fournissent pas un service. Ils sont satisfaisants pour les grandes compagnies d'assurance, car elles ont aussi des gens qui vont voir les assurés en personne. Les ordinateurs ont leur place au bureau principal. Si les bureaux de poste ou les centres de la

main-d'œuvre avaient la permission d'assurer les services des anciens bureaux d'assurance-chômage, nous pourrions résoudre certains de ces problèmes. A l'origine, ces deux bureaux importants avaient une double fonction, mais ils ont maintenant été séparés.

Le ministre a le devoir, je crois, d'examiner plus attentivement ce problème de la division des services. Il a dit que la question a été soulevée avant le dernier remaniement ministériel. Soit; mais il admettra avec moi, j'en suis sûr, que si ces modifications n'aident pas ceux qui ont droit aux prestations, il y a lieu de reconsidérer la question. Presque tous les préopinants se sont dits préoccupés du manque d'attention accordé à l'individu et du fait que celui-ci n'obtient pas satisfaction d'un ordinateur. L'ordinateur ne fait rien pour lui; il ne lui donne pas d'argent non plus. Il se peut qu'il contente les hauts fonctionnaires du ministère, mais il ne satisfait certainement pas la population. Je suis surpris que les députés libéraux n'aient pas de problèmes. Je suis surpris qu'ils semblent tous venir de villes pourvues à la fois d'un bureau d'assurance-chômage et d'un centre de la main-d'œuvre.

Je ne réclame pas un bureau d'assurance-chômage dans chaque ville mais il devrait y en avoir un dans chaque région. Les gens de ma région peuvent parcourir 140 milles jusqu'à Timmins mais le bureau de cette ville traverse une période de transition. Timmins ne sera plus le seul endroit où l'on pourra obtenir des renseignements sur l'assurance-chômage. A l'avenir une personne risque de devoir se rendre à Toronto. Si quelqu'un doit se rendre jusqu'à Toronto pour s'enquérir de son assurance-chômage, il peut juger plus facile de vivre de l'assistance sociale et de s'adresser à la municipalité. Je souhaite bonne chance au ministre pour tous les changements qu'il envisage, car bien des gens sont tout à fait mécontents de cette situation. A mon avis, si le ministre le désirait, il pourrait présenter des dispositions capables de renverser la situation de manière à doter les gens d'un service. Je crois que le ministre oublie le but de la Caisse. Je suis sûr, monsieur le président, que les déclarations faites ce soir vous ont étonné. Elles supposent qu'après une longue période d'emploi, une personne devrait pouvoir rentrer dans son argent. Le ministre applaudit. A mon avis, cette situation est ridicule. Il ne s'agit pas d'un programme de dotation mais d'assurance. Une personne ne devrait rentrer dans son argent que si elle peut travailler alors qu'il n'y a pas de travail pour elle. Il n'y a pas d'autre raison valable.

A mon avis, on a très mal compris le but du programme d'assurance-chômage. Il est certain que les déclarations d'un certain nombre de gens qui ont soulevé les professeurs prouvent la nécessité d'améliorer les relations avec le public dans le domaine de l'assurance-chômage. Sous l'ancien directeur, les problèmes des relations avec le public étaient bien réglés. Mais depuis, la politique suivie dans ce domaine ne donne plus satisfaction. J'avais personnellement beaucoup de respect pour l'ancien directeur, M. McGregor.

• (9.20 p.m.)

Le ministre estime peut-être qu'il n'a pas le pouvoir d'apporter ces changements, mais nous en avons déjà apportés et sommes disposés à en apporter d'autres. A mon sens, nous devrions être prêts à modifier le règlement et la loi. Le règlement crée une situation imprévue, je pense—je le dis à titre d'ancien représentant du mouvement ouvrier. On a parlé des nombreuses lettres que certains députés ont reçues, et je pourrais en lire 15 ou 20 autres semblables que j'ai reçues ces deux dernières semaines. Ces problèmes qu'on a signalés aux députés auraient pu être réglés par les fonctionnaires régionaux à la satisfaction des intéressés.

Cette caisse n'appartient pas au gouvernement mais à ceux qui y ont cotisé. Ces derniers devraient pouvoir indiquer au gouvernement comment, à leur avis, la Caisse devrait être administrée. C'est ici que cela devrait se faire. Je suis étonné que le ministre n'adopte pas une attitude plus souple. Il pourrait sûrement exercer une influence plus grande sur la Commission.

M. Hymmen: Monsieur le président, mes remarques ne découlent pas de celles du député de Timiskaming, car j'avais l'intention de parler des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Personne ne conteste que cette mesure législative présentée par le gouvernement libéral ait effectivement profité à la main-d'œuvre canadienne. Des difficultés ont surgi au cours des années. Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté ce projet de loi, en l'absence du ministre du Travail, j'ai apprécié son exposé du programme d'assurance-chômage que le gouvernement avait l'intention de mettre en œuvre, et j'ai été particulièrement impressionné par les mesures que l'on entendait prendre relativement aux abus.

Dans un certain sens, la loi sur l'assurance-chômage est mal désignée. La plupart des députés possèdent des polices d'assurance-vie, d'assurance-automobile, d'assurance-accident et d'assurance-incendie. Ils ne sont pas sûrs d'en retirer des avantages, mais ils estiment que c'est probable. Lorsque la loi sur l'assurance-chômage est entrée en vigueur, il y avait beaucoup de chômage au pays. La loi devrait prévoir des fonds pour faire vivre les chômeurs. Depuis, notre niveau d'instruction et notre niveau de vie ont beaucoup augmenté.

Il faudrait examiner de près non seulement cette loi mais d'autres du genre qui figurent dans nos recueils de lois. Il faudrait coordonner les prestations accordées en vertu de diverses lois. J'ai parlé à la Chambre de l'assurance-chômage récemment lorsque nous étudiions un bill d'initiative parlementaire. J'ai noté que des membres de l'opposition officielle ont demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas adopté les recommandations du rapport Gill. Permettez-moi de dire que je m'oppose formellement à une recommandation de ce comité concernant l'universalité de l'assurance-chômage, selon laquelle indépendamment de la probabilité ou de l'éventualité qu'une personne bénéficie de l'assurance-chômage, elle devrait verser des cotisations pour fournir des fonds permettant à d'autres de toucher des prestations.

Le ministre du Travail a nié que les catégories professionnelles et les travailleurs indépendants s'inquiétaient de cotiser à la Caisse d'assurance-chômage alors qu'il est peu vraisemblable qu'ils touchent un jour des prestations. J'ai reçu à ce sujet bien des lettres de ces gens-là qui manifestaient une certaine inquiétude. Je m'oppose catégoriquement au principe dont s'inspire cette recommandation concernant l'universalité.

J'approuve entièrement le plafond plus élevé à l'égard des prestations d'assurance-chômage. Les traitements et le niveau de vie ont crû depuis le dernier amendement à ce projet de loi. Ainsi, l'allocation maximum accordée à un travailleur ayant des personnes à charge est absolument insuffisante. Heureusement, le maximum n'a pas atteint celui qu'on a proposé l'été dernier car j'estimais, à l'époque, le maximum proposé trop élevé.

Certains députés, y compris celui de Timiskaming, ont mentionné les problèmes concernant la fusion des activités des bureaux d'assurance-chômage. Je représente une circonscription dont le bureau d'assurance-chômage a été fusionné avec celui d'une circonscription voisine. Je connais quelques-uns des problèmes qui résultent de cette fusion. Toutes les opérations du gouvernement doivent être efficaces, mais l'emploi des méthodes IBM a créé des problèmes. Un grand nombre de candidats aux prestations viennent de l'étranger et ont du mal à remplir les formules. Voilà pourquoi il y a du bon dans la proposition de coordonner les opérations de la Commission d'assurance-chômage avec celles du ministère de la Main-d'œuvre. De la sorte, on pourrait aider directement les personnes légalement admissibles aux prestations d'assurance-chômage, mais qui, pour diverses raisons, ont du mal à remplir les formules et se trompent en les remplissant. C'est pourquoi on les leur renvoie pour qu'ils les remplissent de nouveau. Des retards s'en suivent.

[M. Hymmen.]

• (9.30 p.m.)

Il est un autre problème que j'aimerais signaler au ministre. On m'a dit que dans certaines grandes municipalités, un problème surgit quant aux prestations d'assistance sociale versées par telle ou telle municipalité. Il arrive que, dans ces régions, le chômage soit dû à des conditions particulières à la municipalité. Nous savons tous que la municipalité doit s'occuper des personnes qui, pour des raisons qui ne dépendent pas d'elles, ne peuvent trouver immédiatement un gagne-pain. Le problème, dans ce cas, découle de l'éloignement de la Commission d'assurance-chômage; il est très difficile de déterminer si les prestations d'assurance-chômage sont légitimement réclamées et s'il y a lieu de les verser. Les services d'assistance sociale dans les municipalités en cause en ont éprouvé bien des ennuis. Ils ne savent pas ce qu'il convient de faire: accorder immédiatement l'aide nécessaire à la subsistance, attendre la réception des prestations d'assurance-chômage ou régler autrement le problème.

Sous l'ancien régime—et, je le répète, je défendrai volontiers tout changement qui réduira les frais et augmentera l'utilité de tout programme de l'État—les liaisons étaient plus étroites entre le bureau d'assurance-chômage ou le centre de main-d'œuvre et le service municipal de bien-être. Il était beaucoup plus facile de déterminer s'il y avait lieu de verser les prestations d'assurance-chômage ou si le service municipal de bien-être devait s'occuper directement de l'affaire afin que ceux qui, sans négligence de leur part, avaient besoin d'aide, ne soient pas privés des nécessités de la vie, la nourriture et le logement.

J'aimerais que le ministre nous dise si les ministères provinciaux du Bien-être et les municipalités lui ont signalé ce problème. Si, dans certains cas, le ralentissement de l'activité d'une industrie, à cause de certaines circonstances, entraînait une hausse de la demande de prestations de bien-être, il serait

très important que les personnes chargées de veiller à ce que les intéressés soient en mesure de pourvoir à leurs premiers besoins, sachent si les personnes qui demandent cette aide toucheront des prestations d'assurance-chômage et quand ils les toucheront.

Nous savons que si un individu est admissible aux prestations d'assurance-chômage et qu'il reçoit aussi l'aide de la municipalité, il est extrêmement douteux qu'il rende les avantages auxquels il n'a pas droit. Je compte que le ministre étudiera sérieusement la question et en discutera avec les autorités municipales. Je sais que ma propre municipalité et les services de bien-être de l'Ontario qui sont chargés des allocations de secours sont fort inquiets.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations à cette étape-ci du débat et, à mon tour, dire au ministre que j'appuie ce bill, en ce qui a trait à l'augmentation du taux des prestations que les chômeurs toucheront à l'avenir.

Par ailleurs, tout en étant d'accord avec cette partie du bill, j'aurais souhaité que cette mesure parrainée par l'honorable ministre apporte plusieurs autres amendements à la loi actuelle sur l'assurance-chômage, de même qu'une réorganisation du système de la Commission d'assurance-chômage. A l'instar de ceux qui l'ont mentionné, je suis d'avis que dans les régions rurales, les bureaux d'assurance-chômage sont un peu trop disséminés. Par exemple, dans la région que j'habite et que je représente, soit celle de Chapleau, une des plus vastes circonscriptions du pays, nous n'avons aucun bureau d'assurance-chômage. Dans toute la région du nord-ouest, il n'y a que deux bureaux: un à Rouyn et un à Val-d'Or. Mais dans la circonscription de Chapleau, il n'y en a aucun. Par ailleurs, la région de Chibougamau-Chapais est desservie par le bureau d'assurance-chômage de Chicoutimi.

Dans les régions d'Amos et de La Sarre, ou dans les paroisses au nord de ces villes, et principalement dans le nouveau centre de Lebel-Quévillon, cela représente une distance assez considérable à parcourir pour se rendre au bureau d'assurance-chômage.

En conséquence, monsieur le président, je suis d'avis qu'il y aurait peut-être lieu de reconsidérer cette situation. Je comprends que des demandes de prestations peuvent être faites par la poste, mais comme d'autres députés l'ont mentionné, il arrive que cela entraîne des retards qui sont probablement attribuables au fait que plusieurs des réclamants sont un peu moins instruits que la moyenne des gens. Or, ayant de la difficulté à comprendre les formules de réclamation de prestations d'assurance-chômage, il arrive parfois qu'ils les remplissent incorrectement, ce qui occasionne des retards, et c'est pourquoi je pense qu'on pourrait peut-être reconsidérer cette situation-là. Si l'on ne peut pas établir d'autres bureaux pour en faciliter l'accès aux gens, on pourrait peut-être revoir le système de demandes par la poste et tenter de l'améliorer.

Un autre point que je voudrais signaler à l'honorable ministre, ce soir, concerne le Conseil arbitral. Là encore, il n'y a qu'un bureau dans ma région, soit celui de Rouyn, où les gens peuvent présenter leurs appels. Évidemment, à ceux qui ne sont pas satisfaits de la décision du fonctionnaire, on dit qu'il ne leur en coûte rien pour en appeler au Conseil arbitral. Mais un individu doit tout de même défrayer ses frais de déplacement et de séjour à Rouyn, et cela peut entraîner des dépenses assez considérables. On sait qu'un individu sans travail, qui réclame des prestations d'assurance-chômage qui ne lui sont pas accordées, alors qu'il se croit en droit de les toucher, est déjà privé des moyens financiers de se déplacer et il prend le risque que son appel soit rejeté. Ce sont toujours des dépenses très élevées, dans ces cas-là, et il prive ainsi toute sa famille de plusieurs dollars qu'il pourrait dépenser pour subvenir à leurs besoins. Je suis d'avis, là encore, qu'on pourrait permettre aux membres du Conseil arbitral de se rendre au moins dans chaque bureau de la Commission d'assurance-chômage pour entendre les appels, lorsqu'il y a lieu, évitant ainsi des dépenses inutiles aux réclamants.

• (9.40 p.m.)

Monsieur le président, lors de la présentation de ce bill, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), je crois, a mentionné qu'il y avait un nombre considérable de réclamants qui faisaient de fausses déclarations. Je doute que ce nombre soit tellement élevé. Le fait qu'il en existe me porte à croire qu'il faudrait faire une différence entre les gens qui font une fausse déclaration et ceux qui font une déclaration erronée. J'ai souvent remarqué que lorsqu'un réclamant faisait une déclaration erronée, il le faisait de bonne foi. Mais à chaque occasion, les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage croient que le réclamant a fait une fausse déclaration. A mon avis, c'est une façon injuste de considérer ces gens-là. On devrait au moins leur laisser le bénéfice du doute jusqu'à preuve du contraire.

Maintenant, il ne faudrait pas croire que les réclamants sont les seuls à se tromper ou à faire des déclarations erronées. J'ai remarqué, en certaines occasions, que les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage s'étaient eux-mêmes trompés; ces

gens ne sont pas à l'abri des erreurs. Il faudrait également tenir compte de ces cas-là.

Il y a un autre point que je voudrais signaler à l'honorable ministre—je pense qu'on lui en a parlé durant les deux derniers jours—et c'est celui que, assez souvent, les employeurs, lorsqu'ils congédient certains employés, négligent de leur remettre leur livret d'assurance-chômage. Cela place l'employé ou le réclamant dans une situation difficile. Il y en a qui ne savent trop quoi faire et qui ne font pas leur réclamation immédiatement; ils attendent que leur employeur leur remette ce livret d'assurance-chômage. Par ailleurs, d'autres font leur réclamation immédiatement, mais étant donné qu'ils n'envoient pas leur livret d'assurance-chômage en même temps, cela leur cause des contretemps et, parfois, leur fait perdre des prestations d'assurance-chômage auxquelles ils auraient droit autrement. Je pense que ce sont les cas qui se présentent habituellement.

Je suis d'avis que le nombre de réclamations erronées est peu considérable en regard du nombre toujours grandissant de réclamations d'assurance-chômage. A mon sens, on ne devrait pas en tenir compte plus qu'il ne faut, et l'on devrait plutôt essayer d'aider les réclamants à remplir leurs formules de réclamation.

A ce sujet, monsieur le président, je vous ferai remarquer que, presque tous les mois, le Bureau fédéral de la statistique, par le truchement de la Commission d'assurance-chômage, publie le nombre de chômeurs qu'il y a au Canada et dans chaque province. A certains moments, on nous dit qu'il y a 280,000 chômeurs. A une autre occasion, on nous dit qu'il y en a 300,000, 400,000, et je crois qu'à l'heure actuelle, le chiffre atteint 465,000, sinon plus.

Je me demande si ces chiffres nous donnent une image exacte de la situation de l'emploi au Canada. On laisse croire à la population qu'il y a, en ce moment, 465,000 chômeurs au Canada, mais il est une chose que je voudrais souligner ici: c'est que parmi ces 465,000 chômeurs, il y en a qui travaillaient il y a un mois ou qui seront au travail dans une, deux, quatre semaines ou plus. Là où je veux en venir, c'est qu'au cours des douze mois d'une année, il y a beaucoup plus que 465,000 personnes qui, à un moment donné, sont sans emploi et réclament des prestations d'assurance-chômage.

Le 8 juin 1964, je recevais du gouvernement une réponse à la question que j'avais inscrite au *Feuilleton*. A ce moment-là, on indiquait qu'il y avait eu, au cours de l'année 1957, 1,256,051 personnes qui avaient réclamé des prestations d'assurance-chômage; cela veut dire qu'au cours de l'année 1957, 1,256,051 travailleurs avaient été, à un moment ou l'autre de l'année, en chômage, c'est-à-dire sans emploi. En 1958, le chiffre avait atteint 1,682,948 réclamants ou chômeurs. En 1959, le chiffre était monté à 1,792,864 réclamants. En 1960, sela avait diminué quelque peu à 1,742,508 personnes. En 1961, je crois qu'on a eu là le plus grand nombre de réclamants, soit 1,814,326. En 1962, il y avait 1,613,308 réclamants et 1,507,802 en 1963. En 1964, la dernière année pour laquelle j'ai obtenu des chiffres, le nombre de réclamants s'élevait à 1,385,142. Tout ceci pour dire, monsieur le président, que toutes ces personnes, à un moment ou l'autre de l'année, ont été sans emploi, n'ayant que les prestations d'assurance-chômage pour vivre et faire vivre leur famille.

[M. Laprise.]

Nous savons que n'importe quel ouvrier qui travaille douze mois par année, soit dans la construction, soit dans la forêt, soit dans n'importe quel autre domaine où la loi lui permet de toucher des prestations d'assurance-chômage, a besoin de tout son revenu pour joindre les deux bouts. Alors, comment veut-on que les personnes qui ont chômé pendant quelques semaines, chaque année, puissent y arriver? Ce sont toutes des personnes qui sont aux prises avec un problème de revenu insuffisant et, partant, ont du mal à arriver à vivre convenablement. C'est la situation dans laquelle nous sommes encore à l'heure actuelle, alors que le pays compte environ 465,000 chômeurs. Mais durant l'année 1967, je ne crois pas que le nombre de travailleurs qui ont dû vivre, pendant un certain temps, à même leurs chèques d'assurance-chômage ait dépassé le million.

A mon avis, monsieur le président, l'augmentation du taux des prestations vient à point et améliore quelque peu le sort de ces personnes qui, à un moment ou l'autre, n'ont que cette source de revenu pour vivre. C'est pourquoi je suis d'accord avec cette partie du bill et que je l'appuierai.

Cependant, je constate qu'en vertu de ce bill, le ministre a pensé à inclure dans le champ de l'application de la loi des personnes qui ne courent à peu près aucun risque de se trouver sans emploi. Par exemple, je prends le cas des professeurs. J'ai en main une lettre signée par le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Laliberté, qui fait justement remarquer que la probabilité, pour les enseignants, du moins en ce qui concerne la province de Québec, de bénéficier de cette assurance, est pratiquement nulle. Alors, monsieur le président, je pense que...

[*Traduction*]

L'hon. M. Nicholson: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je suis certain que le député voudra rectifier l'impression qu'il semble avoir. La modification à la

loi qui hausse la plafond à $7,800, ne vise pas les instituteurs, les infirmières ni aucune des autres personnes faisant partie de ces catégories. Elle ne s'applique qu'aux personnes déjà visées par la loi, et je crois qu'il faut le préciser car de nombreuses personnes semblent se méprendre sur ce point.

• (9.50 p.m.)

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je remercie l'honorable ministre d'avoir rectifié les faits. J'avais vraiment l'impression que même les instituteurs, ou n'importe quel employé qui gagnait moins de $6,500, devaient contribuer à la Caisse d'assurance-chômage.

Je ferais également remarquer à l'honorable ministre qu'actuellement, du moins, la plupart des personnes qui gagnent un salaire de $6,000 ou plus courent généralement très peu de risque d'être sans emploi, parce qu'elles ont justement des emplois assurés.

Je prendrai le cas, par exemple, des employés de chemins de fer, qui vont payer des contributions pendant toute une année et qui risquent très peu de devenir chômeurs. Alors, je pense que l'honorable ministre a bien pris des précautions, afin que la Caisse ne devienne pas à sec.

Maintenant, monsieur le président, je voudrais faire une remarque et, en même temps, poser une question à l'honorable ministre. J'espère qu'il pourra me donner des précisions ou me dire ce qui en est actuellement.

Nous savons que, du moins en ce qui concerne la province de Québec, les employés des ministères de la Voirie ou de la Colonisation ne contribuent pas à la Caisse d'assurance-chômage. Je ne pense pas que l'honorable ministre, le gouvernement fédéral ou la Commission d'assurance-chômage soient mis en cause là-dedans, mais plutôt le gouvernement de la province de Québec.

A tout événement, je voudrais savoir si l'honorable ministre a eu, récemment, des pourparlers, ou s'il y a des pourparlers en cours, à l'effet que la province de Québec accepte que ses employés des ministères de la Voirie ou de la Colonisation, ou n'importe quel autre fonctionnaire, contribuent à la Caisse d'assurance-chômage, parce que les employés des ministères de la Voirie ou de la Colonisation ne travaillent que six mois par année pour le gouvernement et doivent se diriger vers d'autres emplois, comme le travail en forêt et autres, le reste du temps. Il en résulte qu'à l'automne ou au printemps, ils ont toujours une période creuse, une période de quelques semaines durant lesquelles ils n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage, étant donné qu'ils n'ont pas de travail, et, alors, ils ne sont pas protégés.

Alors, je voudrais savoir de l'honorable ministre s'il y a, entre les deux gouvernements, des négociations en vue de venir en aide à ces personnes-là. Je voudrais savoir si la Commission d'assurance-chômage ou l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson), qui est responsable de cette Commission, pourrait prendre l'initiative, auprès du gouvernement de la province de Québec, pour en arriver à une entente qui permettrait à ces personnes-là de bénéficier des avantages de la loi sur l'assurance-chômage. J'espère que l'honorable ministre pourra me donner ces renseignements-là.

[*Traduction*]

M. McCleave: Monsieur le président, nous de l'opposition officielle, espérons qu'il est encore possible de terminer l'examen du bill au comité et de faire franchir à la mesure l'étape de la troisième lecture, ce soir. Nous avons pour cela deux raisons. L'une est l'incertitude qui plane de temps à autre sur nos travaux. La seconde est notre désir sincère de faire place nette en vue de la course d'obstacles qui se déroulera en avril. Nous avons l'espoir d'en avoir terminé avant les Ides de mars pour permettre aux Césars en puissance de marcher à la rencontre de leurs destins respectifs.

Je renonce, par conséquent, monsieur le président, au discours que j'allais prononcer et je pose au ministre une simple question. Étudie-t-on sérieusement, au sein de son ministère, d'un comité du gouvernement ou de la Commission d'assurance-chômage elle-même, les recommandations du rapport Gill? Dans l'affirmative, quand pouvons-nous espérer voir saisir le Parlement de la loi qui découlera de cet examen?

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, s'il m'est permis de répondre à la question que vient de poser le député d'Halifax, je puis lui assurer, ainsi qu'aux autres membres du comité, que les études se poursuivent. Plusieurs sont terminées. Je crois qu'on appuie, en général, un grand nombre des recommandations du comité Gill. On ne les appuie pas toutes, cependant; certaines devront être modifiées à la lumière des événements qui se sont produits depuis la parution de son étude très importante et très complète. Toutefois, je déclare au député que le travail est sérieusement en marche, sous la direction d'un comité que préside le nouveau président de la Commission. Le gouvernement a bien confiance qu'un projet de loi remaniant la loi en profondeur sera présenté, non pas au cours de la

session actuelle du Parlement, certes, mais à la prochaine.

Tandis que j'ai la parole, j'aimerais répondre à une question posée par le député de Chapleau au sujet des fonctionnaires provinciaux. En général, les fonctionnaires, qu'ils relèvent de la province de Québec ou de toute autre au Canada, peuvent tomber sous le coup de la loi, si le gouvernement provincial intéressé le demande. Le gouvernement de la province de Québec le comprend, et il lui appartient de l'indiquer s'il désire que ses fonctionnaires soient protégés par l'assurance-chômage. Il se pourrait que des adaptations soient nécessaires dans ma déclaration aux employés provinciaux, mais je crois avoir donné un juste exposé des faits.

Je crois avoir répondu à la plupart des autres questions. J'ai posé la question de privilège pendant l'intervention du député de Chapleau. J'ai traité la question soulevée par le député de Prince-Edward-Lennox à propos des enseignants et des membres d'autres professions. Nous n'avons pas l'intention d'étendre les dispositions de la loi aux enseignants, aux infirmières, aux médecins et aux membres des autres catégories qui, pour le moment, peuvent se passer des avantages de l'assurance-chômage. J'ignore ce que fera un gouvernement futur, mais celui dont je suis membre n'a aucune intention dans ce sens. J'ai donné cette assurance à la Chambre il y a plusieurs mois; certains députés étaient peut-être absents ce jour-là.

Le député de Prince-Edward-Lennox a mentionné aussi le mémoire de la Fédération canadienne des agriculteurs. C'est à la demande de la Fédération que les ouvriers de l'industrie agricole—et l'agriculture est devenue une industrie chez nous—ont été protégés. Elle a été efficacement appuyée par le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale qui avait fait valoir cette demande avec ténacité pendant des mois.

La Fédération demande maintenant que l'on apporte des modifications à la loi ou au règlement, et je puis assurer aux députés qu'à la demande de l'industrie agricole, des changements ont déjà été apportés aux dispositions du règlement qui visent l'agriculture. Je le tiens de la Commission elle-même. Ces nouvelles dispositions ne s'appliquent toutefois pas depuis assez longtemps pour qu'on puisse déterminer de façon définitive l'étendue et à la nature de la protection, mais les problèmes qui ont surgi font l'objet d'une étude constante. La Commission m'assure qu'elle accueillera avec bienveillance toute suggestion raisonnable que la Fédération canadienne des agriculteurs ou tout autre organisme intéressé pourrait lui faire en vue d'améliorer la situation.

Le député de Timiskaming a fait certaines propositions et a prétendu que l'application de la loi sur l'assurance-chômage comportait certaines faiblesses. Selon lui, les économies ne devraient pas être le principal souci. Le député ne m'a peut-être pas entendu, cet après-midi, lorsque j'ai dit que d'après la Commission, du moins dans le rapport qu'elle m'a fait, les économies sont importantes mais l'application efficace de la loi revêt une importance suprême. Elle tente de tenir compte de tous ces facteurs en appliquant les dispositions de la loi.

Néanmoins, monsieur le président, même si la plupart de ces suggestions sont utiles, et il en sera tenu compte lors de la revision complète de la loi, je tiens à rappeler que la portée de la loi est limitée, et surtout que l'élément temps revêt beaucoup d'importance. Je puis assurer aux députés qu'il s'écoulera au moins trois mois, et peut-être un peu plus. une fois que la loi aura été adoptée et qu'elle aura reçu la sanction royale, avant que les formules soient disponibles et que la loi soit appliquée. Voilà pourquoi il est nécessaire d'adopter la mesure au plus tôt si nous voulons obtenir les résultats que tous les députés semblent attendre avec tant d'impatience.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 7 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

• (10.00 p.m.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la 3e fois?

Des voix: Avec votre permission, dès maintenant.

L'hon. M. Nicholson propose la 3e lecture du bill.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre de confirmer les projets du gouvernement quant aux travaux de la Chambre pour demain et lundi?

L'hon. M. MacEachen: Demain, nous avons l'intention de mettre en délibération les crédits supplémentaires en commençant par l'agriculture. Après cela, nous passerons aux crédits du ministère des Finances.

L'hon. M. MacLean: Quand le leader de la Chambre se propose-t-il de nous saisir du bill modificateur de la loi sur l'habitation?

L'hon. M. MacEachen: Je n'en suis pas sûr, monsieur l'Orateur. Nous voulions traiter d'abord de l'agriculture, puis des finances; toutefois, je serai heureux de discuter avec les leaders de la Chambre la date où nous mettrons en délibération le bill modificateur en question.

L'hon. M. MacLean: Je suppose que, rendus aux crédits du ministère des Finances, nous aurons un vaste débat sur le sujet, tel qu'il a été entendu antérieurement.

L'hon. M. MacEachen: Oui. Je crois que cela a été convenu.

M. Knowles: Pour que la mise au point soit complète, n'était-il pas entendu que les Affaires extérieures suivraient le ministère des Finances?

L'hon. M. MacEachen: Oui, c'était entendu.

M. Nasserden: Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre si le ministre du Commerce va annoncer les paiements définitifs à propos du blé, de l'avoine et de l'orge, au cours du débat sur les crédits de l'Agriculture?

M. l'Orateur: A l'ordre.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE—MESURES POUR FAIRE FACE À LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a environ deux semaines, j'ai demandé au ministre de la Consommation et des Corporations quelles mesures son ministère entendait prendre, face à la hausse du coût de la vie de 4½ p. 100 enregistrée entre janvier 1967 et janvier 1968. Les récents événements nous ont empêchés de traiter de la question. Nul doute que le coût de la vie ait monté sans cesse ces derniers temps, tout comme au cours des deux dernières années. Si des mesures s'imposaient il y a un an et demi, au sujet du coût de la vie, elles s'imposent encore plus aujourd'hui.

On nous parle des difficultés qu'affrontent les citoyens dans toutes les circonscriptions du pays; pourtant il n'y a pas un problème, j'en suis convaincu, qui préoccupe autant les Canadiens que la hausse sournoise du coût de la vie. Les prix montent constamment et ce sont les responsables du budget familial qui s'en aperçoivent le plus. Je reçois nombre de lettres désespérées de personnes qui me parlent du prix de la nourriture, des loyers, des vêtements et des autres nécessités du ménage.

Le prix des articles ménagers a augmenté. Certains ont demandé ici des explications au sujet de l'augmentation du prix de l'essence, du pétrole, de l'acier basique.

Le gouvernement n'a répondu à aucune de ces questions; il ne nous a jamais dit ce qu'il comptait faire. Nous ne pouvons continuer à fermer les yeux sur ces questions. Il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre de la Consommation quand il comptait convoquer à nouveau, à supposer que telle soit son intention, le comité du crédit au consommateur. Au moment où ce comité a remis son rapport, nous pensions qu'il siégerait sans doute à nouveau, car plusieurs aspects de notre économie qui avaient et ont encore grand besoin d'être étudiés ne l'avaient pas été à ce moment. Le ministre m'a répondu qu'il n'envisageait pas de reconvoquer d'ici peu le comité, bien qu'il soit concevable qu'on puisse renvoyer certaines questions devant ce comité.

Cela ne saurait nous satisfaire. Un gallup a été organisé à la fin de l'automne dernier; 45 p. 100 des personnes interrogées ont mentionné d'abord le coût de la vie avant tous les autres sujets relatifs à la consommation et aux corporations qui devraient être étudiés. Et aujourd'hui, 45 p. 100 des gens ou même davantage, donneraient encore la même réponse.

Les gens tirent le diable par la queue et je voudrais savoir ce que le ministre et son ministère sont disposés à faire. Nous avons demandé que l'on permette au comité de se réunir de nouveau, mais on nous a opposé une fin de non-recevoir. Nous avons demandé qu'un bureau de revision des prix soit établi pour étudier les cas où les prix des marchandises essentielles et des nécessités du ménage avaient augmenté sans raison suffisante. Cela

aussi nous a été refusé. Le ministre a laissé entendre qu'il s'occuperait de tous les problèmes des consommateurs sauf du plus important, celui des prix. Quand il s'agit de prix, il dit non.

Le «non» du ministre a fléchi sur un point, et j'y vois un début. Il est prêt à proposer une mesure touchant les marques de fabrique et la loi sur les brevets et, selon lui, elle aura pour effet de faire baisser les prix à la consommation. Voici ses propres paroles:

Le gouvernement a un programme qui doit réduire le prix de détail des médicaments.

Je ne dis pas que le programme tout entier réside dans des modifications à la législation sur les brevets et marques de commerce. Mais si le gouvernement est prêt à inaugurer un programme qui ferait baisser les prix des médicaments, je prétends que rien ne peut empêcher l'administration de prendre les mesures qu'elle croit appropriées pour forcer la baisse du prix des articles de ménage de première nécessité et des marchandises telles que le gaz, le pétrole, l'acier et le reste. Rien ne me permet d'augurer de l'efficacité de la politique du gouvernement en matière de produits pharmaceutiques. Il s'est coupé l'herbe sous le pied quand il a proposé cette loi en vue de les faire baisser. Je demande au gouvernement quand il a l'intention d'instaurer un programme semblable pour juguler les prix dans les autres secteurs que j'ai mentionnés? Les gens attendent anxieusement cette décision et beaucoup d'entre eux ne peuvent même plus faire semblant d'avoir un train de vie normal à notre époque.

• (10.10 p.m.)

[*Français*]

M. Ovide Laflamme (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes qui me sont accordées, je veux répondre aux remarques de l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) et lui dire, tout d'abord, que le gouvernement n'a évidemment pas une juridiction absolue dans le domaine du contrôle des prix.

[*Traduction*]

A propos des prix, on sait fort bien qu'en ce domaine la compétence fédérale est limitée. Le gouvernement fédéral n'a pas l'autorité d'imposer de véritables contrôles des prix, sauf en cas d'urgence nationale, par exemple, en cas de guerre. C'est par des lois provinciales que sont établis les niveaux des prix, et je crois que le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) le sait fort bien. L'autorité fédérale s'exerce exceptionnellement dans le seul domaine des taux des services d'utilité publique, par exemple sur les tarifs des chemins de fer.

[M^me^ MacInnis.]

La fluctuation des prix dépend d'un certain nombre d'éléments complexes. Il y a les conditions économiques dans le monde; il y a la politique nationale fiscale, monétaire et tarifaire. La conjoncture et les perspectives économiques entrent aussi en jeu. Les députés le savent, le ministère n'est pas chargé d'appliquer les principaux instruments de politique fiscale qui influent sur le niveau général des prix. Le ministre des Finances (M. Sharp) a traité de ces questions nombre de fois et il a clairement montré que la solution n'en est pas simple.

Notre ministère doit prévoir des mesures législatives qui influent indirectement sur le niveau des prix, et nous avons l'intention d'user des moyens à notre disposition aussi judicieusement que possible. Mentionnons, entre autres, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui cherche à faire disparaître certaines pratiques de nature à restreindre le commerce de certains biens et de certains services particuliers. On institue, en vertu de cette loi, une enquête officielle sur les majorations de prix lorsque celles-ci semblent résulter de certains actes qui en eux-mêmes constituent une violation de cette loi, comme une coalition, un monopole abusif ou une tentative d'imposer de force un prix de revente.

Nous avons en outre l'intention de chercher à faire modifier cette loi afin d'y inclure d'autres services. Il faudra attendre pour faire ces modifications que le Conseil économique du Canada ait fait son rapport sur la mise à jour de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ce qui rendra cette loi encore plus efficace.

Le ministère de la Consommation et des Corporations peut aussi étudier et analyser certains programmes fédéraux propres à influencer les prix, et apporter les correctifs nécessaires. La Chambre est actuellement saisie d'un bill destiné à modifier la loi sur les brevets et la loi sur les marques de commerce; il a pour but de stimuler la concurrence parmi les distributeurs de médicaments brevetés ou vendus sous une marque de commerce en réduisant la protection douanière qu'accorde la loi actuelle. En participant au débat, le député de Vancouver-Kingsway a loué le gouvernement d'avoir saisi la Chambre de cette importante mesure législative. Il ne s'agit que de la première étape d'un programme qui vise à abaisser le prix des médicaments tout en favorisant la production de médicaments sûrs et la rentabilité de l'industrie pharmaceutique nationale.

Le nouveau ministère a également entrepris des enquêtes et des recherches pour aider les consommateurs...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est expiré.

LE CODE PÉNAL—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION À LA REPRÉSENTATION PAR UN PROCUREUR

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, à plusieurs reprises, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Trudeau) s'il envisageait d'introduire, dans le bill d'ensemble destiné à modifier le Code criminel, un article où serait précisé le droit de toute personne qui a des démêlés avec la police d'être représentée par un avocat. Je regrette ce soir l'absence du ministre, car étant donné son expérience longue et active dans le domaine des libertés civiles avant son accession à la Chambre, j'aimerais qu'il m'explique pourquoi il a rejeté l'idée d'ajouter cette disposition aux modifications proposées du Code criminel.

Il ne fait aucun doute, monsieur l'Orateur, qu'il est arrivé et qu'il arrive fréquemment que des gens soient traités, par les tribunaux, beaucoup plus sévèrement qu'ils ne le méritent simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens de recourir à un avocat. Il y a plusieurs semaines, dans tout le Canada, les journaux ont publié des articles comme celui-ci, paru le 10 février dans le *Star* de Toronto:

La Cour suprême du Canada a marqué un point, cette semaine, en faveur du sens commun et de l'humanité en ordonnant la libération de John Hadden. John Hadden est l'homme de la Colombie-Britannique qui a été condamné pour ainsi dire à l'incarcération à perpétuité pour le vol d'un ouvre-boîtes d'une valeur de $1.25.

Il a été condamné comme repris de justice. Je suis certain qu'à l'instar de 95 p. 100 des autres condamnés pour cette raison il n'était pas représenté par un avocat lorsqu'on l'a accusé d'être un récidiviste. De la même façon, lors d'une récente cause devant les tribunaux du Québec, un homme accusé de meurtre, je crois, a témoigné que, lors de son arrestation et de son interrogatoire par la police on lui a refusé d'être représenté par un avocat, comme il le demandait. Alors qu'il était sous la garde de la police, il a été battu au point de s'évanouir. Il a été battu tant de fois qu'il a avoué le crime qu'il prétend ne pas avoir commis. Il n'a peut-être pas dit la vérité, qui sait? Cependant, le fait n'en demeure pas moins qu'il n'était pas représenté par un avocat. Je suis d'avis qu'il aurait dû en avoir le droit.

J'aimerais rappeler aux députés le cas de Steven Truscott. Je retiendrai seulement que Steven Truscott, un garçon de 14 ans, a été ramassé par la police et interrogé pendant cinq ou six heures—fait que personne n'a contesté—sans être représenté par un avocat. Lorsque son père est arrivé au poste de police pour l'aider de sa présence, la police l'a gardé dans une antichambre. Nous ne devrions pas tolérer pareille conduite au Canada. Beaucoup de Canadiens sont persuadés que les États-Unis sont un pays beaucoup moins démocratique que le nôtre mais en 1956 la Cour suprême des États-Unis a énoncé clairement et catégoriquement le droit de ceux que la police interroge à être assistés d'une avocat. J'aimerais résumer quelques-unes des choses que la Cour suprême a dites. Je citerai un éditorial paru dans le *Daily Star* de Toronto, le 26 novembre 1966.

Les règles établies par la Cour suprême des États-Unis dans une série de cas survenus cette année vont beaucoup plus loin.

Cela a trait au cas dont j'ai parlé.

La police doit non seulement avertir le prisonnier qu'il n'est pas tenu de déclarer quoi que ce soit; elle doit aussi lui dire qu'il a le droit d'être représenté par un avocat et le mettre au courant de toutes les dispositions lui permettant d'obtenir les services d'un avocat s'il n'a pas les moyens d'en retenir un lui-même.

Le prisonnier a le droit d'être accompagné d'un avocat lors de tout interrogatoire.

Si le prisonnier indique «d'une façon quelconque» qu'il ne veut pas être interrogé, la police doit interrompre son interrogatoire.

Si un prisonnier, qui n'est pas assisté d'un avocat, fait une déclaration à la police, on ne peut utiliser cette déclaration contre lui lors de son procès, à moins que la poursuite démontre qu'il a «sciemment et en toute lucidité» décliné ses droits à être représenté par un avocat.

Le ministre de la Justice a peut-être raison de dire que la meilleure façon de garantir le droit d'un citoyen à un procureur serait de consacrer ce droit dans la déclaration des droits proposée par le ministre. Il est évident que certains gouvernements provinciaux ne pourraient pas, à brève échéance, assurer une telle protection à nos concitoyens.

Il y a, me semble-t-il, un moyen très simple d'éviter les nombreuses injustices dont j'ai cité des cas; ce serait pour le ministre d'ajouter quelques dispositions très simples à son bill d'ensemble visant à modifier le Code criminel. Ce bill a reçu du public une adhésion remarquable, mais méritée en partie seulement. Le ministre pourrait se contenter d'ajouter un article stipulant que toute personne ayant des difficultés avec la police ou avec la loi a droit aux services d'un procureur.

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, il m'est difficile d'ajouter grand-chose à la réponse donnée par le ministre au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) lorsque celui-ci a posé sa question la première fois. On trouve à la page 6670 du hansard la réponse du ministre.

• (10.20 p.m.)

Le ministre et moi reconnaissons la validité de l'argument qui a été accepté par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Escobedo. Le ministre a montré son approbation par son projet de charte canadienne des droits de l'homme qu'il a soumis, il n'y a que quelques semaines, aux procureurs généraux et aux chefs de gouvernement des différentes provinces.

Quant à la réponse donnée à ce moment-là, je ne peux faire plus que répéter ce qu'il a dit, c'est-à-dire que le problème de la propriété individuelle, qui peut faire l'objet de contestations devant les tribunaux, n'est pas restreint au Code criminel, mais embrasse un champ beaucoup plus vaste. Quelques-unes des célèbres causes judiciaires ces dernières années ne relevaient pas du Code criminel, mais de la juridiction provinciale, comme les demandes visant à établir l'incompétence mentale. Je sais que le député est au courant de ces cas et je crois comme lui à l'opportunité d'apporter de telles modifications aux lois de notre pays.

La principale question est de trouver la meilleure façon d'apporter ces modifications. Je partage l'opinion du ministre qu'en définitive, la méthode idéale est d'apporter le genre de changement à nos lois fondamentales sur les droits de l'homme qu'il a proposé, c'est-à-dire le droit fondamental à être représenté par un avocat devant les tribunaux.

L'INDUSTRIE—LA REVISION DES NORMES RELATIVES AUX RÉGIONS DÉSIGNÉES

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, les normes établies par le ministre de l'Industrie (M. Drury) à l'égard des régions qu'on peut désigner en vue d'aider chez elles le développement et la croissance économique de l'industrie primaire, par leur nature, peuvent se révéler utiles. Évidemment, elles ont été utiles dans certaines régions, car il existe quelque 80 régions désignées. Toutefois, les avantages accordés le sont au détriment de certaines autres régions, car le programme ne tient pas compte, dans les normes de rechange, du caractère saisonnier de certaines industries.

[M. Orlikow.]

En Colombie-Britannique, l'abattage et le sciage du bois sont des industries avant tout saisonnières, ainsi que la construction, la pêche et les occupations semblables. Ces occupations sont affectées par les saisons. A cause du caractère saisonnier de ces occupations, les travailleurs se trouvent sans emploi, à intervalles réguliers. Dans les normes établies pour la désignation des régions ayant besoin d'être développées, on ne tient pas compte du caractère saisonnier du travail.

Il peut fort bien arriver que les revenus touchés par ceux qui occupent des emplois saisonniers dépassent parfois le minimum de $4,250 établi en vertu des critères de développement des régions désignées. Il demeure que le caractère saisonnier d'une telle situation, ainsi que le chômage qui sévit périodiquement tendent à faire languir l'économie d'une région toute entière. A titre d'exemple, arrêtons-nous à l'industrie forestière en Colombie-Britannique. Elle enregistre périodiquement du chômage et des périodes régulières de ralentissement à certaines époques particulières de l'année, et il y a lieu d'en tenir compte.

Je demande que cette situation soit étudiée avec soin. Je n'ai aucune suggestion à faire en ce moment au sujet des termes qu'il y aurait lieu d'employer pour préciser l'expression «saisonnier» ou le caractère saisonnier des emplois, mais c'est un point qu'il faudrait inclure dans les critères. Son inclusion permettrait à ces régions qui se trouvent actuellement dans une situation difficile, qui sont incapables de satisfaire aux normes requises et qui ne peuvent recevoir l'aide fournie par le programme de développement régional, d'obtenir une telle assistance, d'améliorer l'économie et d'augmenter le bien-être du peuple, but principal qu'un tel programme se propose.

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, on peut dire à juste titre, je pense, que la question du travail saisonnier préoccupe les préposés à l'application du programme visant à stimuler le développement de certaines régions, et cela, depuis l'établissement du programme. La Chambre se rappelle sans doute qu'au nombre des critères établis dès le début, pour ce qui est de la désignation des régions devant bénéficier du programme de développement régional, figurait le travail saisonnier qui, d'après l'exemple apporté par le député, suscite une telle inquiétude.

Il est curieux de constater—mais peut-être n'est-ce là, somme toute, qu'une chose toute naturelle, vu l'éventail étendu d'activités économiques et d'occupations au Canada—que les premiers critères basés sur la notion d'emploi saisonnier ont fait l'objet de grands débats et ont été vivement critiqués. On reprochait à ces critères de favoriser injustement certaines régions qui ne répondaient pas, en réalité, à l'idée de base du programme, dont le but est d'aider les régions où le sous-emploi existe à l'état chronique.

On se souviendra que la notion d'emploi saisonnier qui a suscité tant de commentaires s'appliquait à des industries employant un personnel assez nombreux et offrant des salaires assez élevés, comme l'industrie de l'automobile et celle de l'équipement agricole, pour lesquelles des régions avaient été désignées et où, tout bien réfléchi, le sous-emploi ou le chômage ne sévissait pas à l'état chronique.

C'est par suite de commentaires de ce genre et en raison d'une conception plus large du programme, dans le contexte actuel, que l'élément saisonnier a été supprimé et on a décidé, en ce qui concerne les critères à établir pour le programme visant à stimuler le développement régional, de chercher à en arriver à une moyenne quelconque de l'emploi d'une année entière pour voir si, de fait, en se fondant sur toute une année, on découvrirait, dans l'effectif de la main-d'œuvre, une poche chronique de chômage ou de sous-emploi, nécessitant les stimulants spéciaux prévus dans le programme.

Je regrette de ne pouvoir assurer au député que le changement qu'il propose sera automatiquement inséré dans la loi. Je peux lui promettre, comme la chose se répète chaque année depuis l'entrée en vigueur du programme, une revision annuelle des statistiques utilisées pour désigner certaines régions. Je voudrais rappeler à la Chambre que, par suite de cette revision annuelle, les critères ont été modifiés de temps à autre. Je suis convaincu que durant la revision des statistiques qui sera effectuée au cours de l'année prochaine, une fois encore et non pas moins à cause des instances du député, on examinera le problème de l'emploi saisonnier en fonction du chômage chronique.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er mars 1968

La séance est ouverte à onze heures.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le neuvième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques préparé, comme d'habitude, en anglais et en français.

[*Français*]

Dans ce rapport, nous retournons à la Chambre la teneur du projet de résolution relatif au tarif des douanes.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ENQUÊTE SUR L'AGITATION OUVRIÈRE DANS LES PORTS DU SAINT-LAURENT

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des copies, en anglais et en français, de l'ordonnance que j'ai émise comme ministre du Travail, désignant l'honorable Arthur I. Smith, de la Cour supérieure du Québec, comme commissaire chargé d'enquêter sur l'agitation ouvrière dans les trois ports du Saint-Laurent.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que le ministre dépose le document?

Des voix: D'accord.

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

INDICATION DE LA DURÉE DES PRODUITS

M. Barry Mather (New Westminster) demande à présenter le bill nº C-203, modifiant la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations.

M. Knowles: Expliquez-vous.

M. Mather: Ce bill a pour objet de modifier la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations et, pour autant que le Parlement le puisse, d'obliger les fabricants et les vendeurs à indiquer la durée prévue de leurs produits. Aujourd'hui, bien des fabricants savent assez bien, par exemple, combien de temps durera un grille-pain ou une ampoule électrique. Si le bill est approuvé, le consommateur le saura aussi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'AGRICULTURE

LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE CONTRE LES SUCCÉDANÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lee Grills (Hastings-Sud): Monsieur l'Orateur, je me proposais de poser ma question au ministre de l'Agriculture ou à son adjoint parlementaire. Étant donné leur absence, je l'adresse au ministre des Forêts et du Développement rural. Le ministre se rend compte, j'en suis sûr, des problèmes que pose la vente des produits laitiers artificiels au Canada. Peut-il dire à la Chambre si son ministère songe à des mesures quelconques, en vue de sauvegarder les intérêts de l'industrie laitière du Canada?

[*Français*]

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je pense que la Commission canadienne du lait a déjà été saisie du problème, et l'honorable ministre de l'Agriculture pourra faire rapport à ce sujet un peu plus tard la semaine prochaine.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ D'UN IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES DES CAPITAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre des Finances? Dans ses efforts en vue de trouver des revenus pour remplacer ceux qu'aurait assurés le bill C-193, le gouvernement songe-t-il à proposer un impôt sur les plus-values de capitaux?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Le gouvernement étudie toutes les sources de revenu. Bien entendu, un impôt sur les plus-values de capitaux ne rapporterait pas beaucoup sur-le-champ à supposer qu'on en établisse un.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE DE DONNER SUITE À UNE RECOMMANDATION DE LA COMMISSION CARTER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

A la suite d'une recommandation contenue dans le rapport Carter, l'honorable ministre va-t-il consentir à accorder aux femmes qui travaillent des exemptions fiscales pour les soins des enfants?

M. l'Orateur: Je crois que la question pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu le rôle de premier plan que le Canada a joué dans l'affaire rodhésienne, surtout pour ce qui est des sanctions, son ministère se propose-t-il de consulter directement sir Alec Douglas Hume après ses pourparlers d'aujourd'hui avec le premier ministre Harold Wilson?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il me faudra attendre que le gouvernement canadien ait reçu un rapport de ces conversations.

M. Johnston: Une question supplémentaire; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire s'il y aura en octobre, et à Ottawa, une conférence des premiers ministres du Commonwealth?

L'hon. M. Martin: Je ne puis rien ajouter à ce qui a déjà été dit là-dessus. On n'a encore pris aucune décision. Le gouvernement canadien est en consultation avec d'autres gouvernements du Commonwealth et nous informerons la Chambre de toute décision qui sera prise sur cette question.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'AUGMENTATION DU PERSONNEL MÉDICAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le gouvernement semble maintenant avoir pris une décision définitive sur l'avenir de l'assurance frais médicaux, l'honorable représentant annoncera-t-il bientôt à l'appel des motions ou à un autre moment propice quels sont les projets du gouvernement en vue d'augmenter le personnel médical professionnel?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les projets à cette fin ont déjà été approuvés par le Parlement.

L'AGRICULTURE

L'ADMISSIBILITÉ DES ÉLEVEURS D'ANIMAUX À FOURRURE AUX SERVICES DU CRÉDIT AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il pris une décision pour ce qui est de rendre les éleveurs d'animaux à fourrure admissibles aux services de la Société du crédit agricole. Sinon, quand obtiendra-t-on une décision à cet égard.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je crois que la Société du crédit agricole relève de mon collègue le ministre de l'Agriculture.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Toutes les modifications à la loi sur la Société du crédit agricole seront annoncées à la Chambre de la façon habituelle. Pour le moment, on n'envisage aucun changement dans la portée de la loi.

LES FINANCES

LES PROCHAINES MESURES FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre du Commerce a dit il y a une heure qu'il préférait disposer des mesures fiscales avant tout ajournement de la Chambre. Cela représente-t-il la politique gouvernementale?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai pas vu le texte de l'allocution de mon collègue, mais tout ce qu'il a pu dire, j'en suis sûr, serait absolument conforme à la politique du gouvernement.

Lorsque l'honorable représentant a dit que le ministre du Commerce avait fait cette déclaration, il a employé le mot «préférer» et j'ai cru qu'il allait ajouter qu'il préférait un candidat en particulier. J'espère que c'est bien le cas. (*Exclamations*)

LA DÉFENSE NATIONALE

SUMMERSIDE (Î. P.-É.)—LA FONCTION STRATÉGIQUE DE LA BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. A-t-il reçu une résolution, adoptée par l'assemblée législative de l'Île du Prince-Édouard, exhortant le gouvernement fédéral à définir et à fixer une fonction militaire stratégique pour la base des forces canadiennes à Summerside, afin d'assurer la continuation de son rôle à des niveaux actuels ou accrus d'activité et d'utilité?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il ne suffit pas simplement de demander au ministre s'il a reçu un télégramme ou une résolution.

L'hon. M. MacLean: Puis-je reposer ma question? Le ministre prendrait-il cette résolution en délibéré dans l'espoir de pouvoir faire une déclaration rassurante à la Chambre et à la population de l'Île du Prince-Édouard, dans un avenir prochain?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je puis faire cette déclaration rassurante dès maintenant. J'ai eu l'honneur de recevoir, lundi, le premier ministre de la province accompagné d'une délégation qui venait présenter un mémoire relatif à l'utilisation de la base de Summerside. J'ai déclaré, je le répète, que la base n'allait pas fermer, que nous nous efforçons d'y maintenir le niveau maximum d'activité militaire, que nous avons reçu de la province des propositions que nous examinons et que nous allons nous réunir dans une quinzaine pour décider si nous pouvons y donner suite.

LES EFFECTIFS DES FORCES ARMÉES DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de la Défense nationale. La nouvelle de la réduction à 90,000 hommes des effectifs des forces armées canadiennes provient-elle d'une fuite ou s'agit-il d'une mesure envisagée par son ministère et par le gouvernement?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): D'après moi, monsieur l'Orateur, ce n'est là qu'une hypothèse. Nous avons fixé le minimum des effectifs à 100,000 hommes et j'espère que nous le maintiendrons. C'est, à mon avis, ce qu'il nous faut pour répondre à nos obligations.

LA NAVIGATION

MONTRÉAL—LA LUTTE CONTRE LA MARAUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme de graves dangers menaceront le port de Montréal au cours de la prochaine saison de navigation —sauf erreur, le ministre connaît ces risques— étudiera-t-il les recommandations formulées à la suite des huit dernières enquêtes sur cette situation et proposera-t-il certaines mesures avant que la saison de navigation ouvre pour de bon au début du mois prochain?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, certaines dispositions ont déjà été prises. Comme mon honorable ami s'y attendait sans doute, le Conseil des ports nationaux s'est déjà occupé d'un des secteurs les plus critiques en ce qui a trait à la maraude. Il a embauché quelques-uns des meilleurs spécialistes dans le domaine, qui constitueront un corps de police chargé de contrôler ces abus. Ils espèrent que les programmes entrepris pourront contribuer à résoudre ce problème très grave de façon satisfaisante. Une autre enquête est en cours, mais je suis sûr que dès qu'on pourra faire quelque chose à la lumière des enquêtes précédentes, on n'attendra pas sous le prétexte qu'une autre enquête se poursuit.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre du Travail. A-t-il entendu des bruits au sujet des lock-out que l'on projetterait cette année aux élévateurs terminus du port de Montréal?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): J'ai entendu des bruits à ce sujet, mais je ne possède aucun renseignement définitif.

M. Grafftey: Vous attendrez la crise. Nos dirigeants gouvernent à coups de crises.

LES PORTS

LA RÉORGANISATION DES POLITIQUES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'adresse une question supplémentaire au ministre des Transports. Vu les critiques de plus en plus fortes provenant de plusieurs ports du Canada, y compris Montréal, le gouvernement songe-t-il à une vaste réorganisation des politiques financières et administratives concernant ces ports et, si oui, quand sera-t-elle mise en vigueur?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): C'est là une très importante question de politique, monsieur l'Orateur, mais une étude se poursuit pour revoir l'activité actuelle dans tous les ports, les différentes administrations qui les concernent, et le succès relatif des différentes formes d'administration. Une fois l'étude terminée, nous pourrons mieux voir quels changements recommander, au besoin, en ce qui touche l'administration des ports.

M. Bell: J'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre pourrait-il dire si le gouvernement a trouvé un moyen d'accorder une plus grande autonomie aux ports locaux?

L'hon. M. Hellyer: La question, monsieur l'Orateur, sera sans aucun doute soulevée ou du moins étudiée lors de l'enquête, et l'on espère y obtenir une réponse. C'est une des choses que nous devons savoir avant de considérer toute autre forme d'administration, afin de déterminer si la même méthode devrait être appliquée d'un bout à l'autre du pays, ou si l'on devrait prévoir des formules d'administration différentes pour répondre aux diverses conditions locales.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE MANITOBA—LA MENACE DE GRÈVE À FLIN FLON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. E. Nixon (Algoma-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Est-il en mesure de nous faire rapport sur la grève que les employés de la Hudson Bay Mining and Smelting Company ont menacé de déclencher aujourd'hui à Flin Flon, au Manitoba?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. La menace était grave, je l'avoue, pour l'économie de Flin Flon. Il y a une semaine environ, j'ai dépêché un médiateur spécial sur les lieux. Je suis heureux de pouvoir vous dire que je viens de recevoir un rapport établissant qu'on était parvenu à un accord provisoire sanctionné hier soir par un vote. Il semble que cette grève soit évitée.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

JOHN STEPHEN MARSHALL—LA REVISION DE LA SENTENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. A-t-il reçu des instances de la part de M. John Stephen Marshall, de la réserve indienne d'Eskasoni? Sauf erreur, ces instances ont été faites par l'Université Saint-François-Xavier et la John Howard Society, au sujet de l'accusation de crime d'incendie volontaire et de la sévère sentence qui a suivi. Compte tenu des circonstances pénibles et regrettables de l'incident, le ministre aurait-il l'obligeance de se mettre en rapport avec le solliciteur général et le ministre de la Justice, pour voir s'il y aurait moyen de réexaminer l'affaire?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député ne tient sûrement pas à ce que je fasse des commentaires sur la façon dont la justice est administrée par les tribunaux canadiens. L'objection a été formulée et, sauf erreur, on s'occupe d'interjeter appel en faveur de cet homme. Quelques-uns de mes fonctionnaires sont d'avis qu'il existe des circonstances atténuantes, du fait que l'on construisait une nouvelle maison pour l'homme en question et certains témoignages portent à croire qu'il était impatient d'aller y habiter.

[Plus tard]

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au sujet de John Stephen Marshall. Comme le ministre n'a pas indiqué, dans sa réponse, qu'il instituera une enquête, je voudrais poser ma question au solliciteur général. Sait-il que cet homme a longtemps souffert du chômage, qui est très grave dans sa région, et de l'alcoolisme, qui est très répandu au Canada? En outre, il ignorait l'anglais et ne parlait que le micmac. Enfin, il n'a pas eu d'avocat pour présenter sa défense. Vu ces circonstances atténuantes, le ministre pourrait-il faire tenir une enquête?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à la réponse de mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais je discuterai le problème avec lui.

LA HOUILLE

L'ITINÉRAIRE DES EXPORTATIONS VERS LE JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis. Dans l'Ouest on s'intéresse vivement à l'expédition du charbon de Fernie vers le littoral. Le ministre a-t-il du nouveau à communiquer à la

Chambre au sujet du transport de ce charbon vers les ports canadiens du Pacifique?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne saurais ajouter grand-chose à ce qui a déjà été dit. Les négociations se poursuivent avec la société, et j'espère toujours que le charbon sera acheminé par des transporteurs canadiens vers le port des basses terres de la Colombie-Britannique. Je crois toujours que cela est essentiel aux intérêts canadiens, et nous supposons que tel sera le cas.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON SUGGÈRE D'INCLURE L'ABITIBI DANS LA LISTE DES RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie.

Étant donné que des industries seraient prêtes à s'installer en Abitibi, région qui a été négligée depuis de nombreuses années, l'honorable ministre a-t-il l'intention d'inclure bientôt cette région dans la liste des régions désignées?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, la sélection des régions désignées est faite à la suite de l'examen des statistiques de chômage. Il n'y a pas de question de discrétion ni de sélection, à part la revue des statistiques de chômage.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre est-il au courant que plusieurs centaines de personnes de l'Abitibi, principalement de la région environnante de La Sarre, sont obligées d'aller travailler dans la province d'Ontario, qui longe la frontière de l'Abitibi? Est-il aussi au courant que cette partie est considérée comme une région désignée et que les industries qui veulent présentement s'installer à La Sarre songeraient à s'établir dans l'Ontario, si l'Abitibi n'est pas reconnue comme région désignée?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre a-t-il reçu des représentations des corps organisés de la région du nord-ouest québécois, lui demandant d'inclure cette région dans la liste des régions désignées?

L'hon. M. Drury: Pas personnellement, monsieur l'Orateur, mais je vais faire enquête, pour voir s'il y a des représentations qui ont été faites au ministère.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Loney (Bruce): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture se rend-il compte de la grave portée du bill n° S-34 modifiant la loi sur la Commission canadienne du lait, qui a été présenté au Sénat par le critique de son parti en matière agricole?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande un énoncé d'opinion; sa question n'est donc pas recevable.

LA CONSTITUTION

L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si, en faisant le programme des travaux de la Chambre pour le reste de la session, on a songé à mettre un jour ou deux de côté pour discuter des questions constitutionnelles auxquelles le premier ministre songeait avant la défaite du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord dire au représentant que nous sommes tous heureux à la Chambre de le voir de nouveau parmi nous après sa longue et grave maladie. (*Applaudissements*)

Le premier ministre a dit, mercredi je crois, que le gouvernement aurait été heureux d'étudier à la Chambre, la semaine dernière, la conférence constitutionnelle et ses répercussions. D'autre part, les honorables vis-à-vis n'étaient pas, en général, prêts à se rendre au désir du gouvernement. Nous y voyons une question très importante et nous devrons étudier cette nouvelle manifestation d'intérêt à l'égard de ce problème vital qui se pose au peuple canadien à l'heure actuelle.

M. Mandziuk: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de demander au premier ministre suppléant de nous donner quelques jours d'avis avant la tenue d'un tel débat?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre sera avisée du programme prévu pour le Parlement dans les jours qui vont suivre.

LA PÊCHE

LA MISE EN MARCHÉ DU POISSON D'EAU DOUCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric Stefanson (Selkirk): Monsieur l'Orateur, vu que le ministre du Commerce serait sur le point d'abandonner son portefeuille actuel, peut-il faire rapport à la Chambre de l'état des travaux touchant les recommandations de la Commission McIvor sur la mise en marché du poisson d'eau douce?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la question est encore à l'étude et nous sommes en consultation agissante avec les provinces de l'Ouest, en particulier le Manitoba. Nous sommes en train d'élaborer un programme qui nous permettra de collaborer, au palier fédéral comme au provincial, à la mise au point d'un plan qui, on l'espère, aidera les pêcheurs en eau douce à mettre leur poisson sur le marché.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre du Commerce. Nous savons qu'il faut s'y prendre à deux fois pour demeurer en place. Combien de tentatives cela prendra-t-il pour sortir?

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES IMPORTATIONS D'HUILE VÉGÉTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs jours, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture s'il enquêterait sur le problème que pose l'importation considérable d'huiles végétales qui entrent en concurrence directe avec les huiles canadiennes dont il y a présentement un excédent. Le ministre est-il maintenant en mesure de répondre à cette question?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la réponse en ce moment. Sauf erreur, nous serons saisis dès aujourd'hui des crédits supplémentaires, dont ceux du ministère de l'Agriculture. Je répondrai alors à la question du député, si cela lui convient.

L'AGRICULTURE

LE PRIX MINIMUM DU LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question à poser au ministre de l'Agriculture.

[L'hon. M. Martin.]

Quelle est la réaction du gouvernement à la demande de la Fédération canadienne de l'agriculture d'un prix de support minimum de $5 le quintal de lait industriel? Prendra-t-on sur le champ des mesures dans ce domaine pour venir en aide à l'industrie laitière du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'argument qu'a fait valoir il y a un instant le ministre de l'Agriculture est valide. Dans quelques minutes, nous allons étudier les crédits du ministère de l'Agriculture et on pourra alors poser la question.

LES AÉROPORTS

LES MESURES DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports prend-il sans retard des mesures pour renforcer la sécurité dans les grands aéroports canadiens à la suite du vol qui se serait produit hier soir à l'aéroport de Montréal?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il faudra que je me renseigne davantage afin de savoir au juste ce qui s'est passé et les mesures qui s'imposeraient. En matière de sécurité, il faut toujours chercher à équilibrer le coût et les avantages qui en découlent. Cette question fait l'objet d'un examen constant de divers ministères, notamment ceux de la Défense nationale et des Transports.

L'hon. M. MacLean: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre soupçonne-t-il une organisation paramilitaire d'avoir monté ce coup?

L'hon. M. Hellyer: Oui, c'est mon opinion.

M. Bell: Porterait-elle un uniforme vert?

LA PÊCHE

L'ÉTABLISSEMENT DES COORDONNÉES DE LIGNES DE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pour une raison qui m'échappe, il semble être d'assez bonne humeur aujourd'hui. Comme il pourra bientôt changer de poste, peut-il nous dire qu'il est disposé pendant qu'il détient son

portefeuille actuel, à en finir avec un travail important et inachevé, à savoir l'établissement des coordonnées des lignes de base qui serviront à délimiter nos zones de pêche?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je regrette que les règles du jeu m'interdisent de commenter les remarques de mon ami.

M. Nielsen: Vous n'avez jamais eu de tels scrupules avant.

L'hon. M. Martin: Je pourrais peut-être le faire plus tard hors de la Chambre. J'aimerais dire que, peu importe la position que j'occuperai, le gouvernement veillera à faire aboutir cette question.

L'ÉNERGIE

LE RAPPORT SUR LA FORCE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le comité spécial, chargé d'étudier l'utilisation de la force marémotrice dans la baie de Fundy, a maintenant fait connaître ses conclusions, dans un rapport, le ministre voudrait-il nous dire quand le rapport sera mis à la disposition des députés et du public?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le rapport hier et je n'ai pas encore eu le temps de le lire. Je compte le faire pendant la fin de semaine et je répondrai lundi à cette question.

LES INONDATIONS

L'ONTARIO—LA SOLLICITATION DE L'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement d'Ontario une demande d'aide en faveur des gens du Sud-Ouest de l'Ontario qui ont subi de grands dommages causés par des inondations au début de février? Si oui, quelle décision a été prise?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne sache pas que le gouvernement d'Ontario ait présenté quelque demande.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION DES ADULTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui frétillait à la Chambre il y a quelques instants.

Des voix: Expliquez-vous.

M. MacDonald: C'est un autre poisson flottant. Comme le ministre n'est pas ici en ce moment, j'adresserai une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le 19 février, je l'avais posée au ministre du Commerce, alors premier ministre suppléant. Comme certains événements ont surgi ce jour-là, il n'a pu la transmettre au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre a-t-il reçu de l'Association canadienne d'éducation des adultes le rapport sur la politique de la main-d'œuvre? De plus, le gouvernement a-t-il eu l'occasion d'examiner les changements qu'il y aurait lieu d'apporter à la politique actuelle de main-d'œuvre pour qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des provinces?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Immigration et de la Main-d'œuvre): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu, lu et analysé le rapport qui contient des suggestions qui sont fondées et d'autres qui le sont moins.

Lorsque le présent ministère fut fondé, il y a deux ans, il y avait environ 150,000 travailleurs à l'entraînement. L'an dernier, le nombre est passé à 242,000, ce qui représente une amélioration considérable. Les travailleurs qui abandonnent les cours sont beaucoup moins nombreux qu'auparavant.

De toute manière, certaines critiques sont valables, et nous prendrons ce qu'il y a de bon dans les recommandations de l'Association.

[*Traduction*]

M. MacDonald: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné ces critiques ainsi que d'autres, exprimées depuis par divers ministères provinciaux, les délégués des provinces pourront-ils bientôt rencontrer le gouvernement fédéral pour discuter la possibilité de modifier le programme?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, nous rencontrons assez régulièrement les

autorités provinciales et nous discutons de ces problèmes. Nous continuerons de le faire, mais il n'est pas question d'un changement radical de notre politique.

LE NATIONAL-CANADIEN

ON DEMANDE D'INSTAURER LE BILINGUISME AU SEIN DU RÉSEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que plusieurs employés du National-Canadien, notamment les agents de gare de langue française qui travaillent dans la province de Québec, sont tenus de faire leurs rapports et reçoivent leurs instructions dans une langue autre que leur langue maternelle, des dispositions seront-elles prises sans délai en vue de corriger cette situation, conformément à l'esprit du rapport Laurendeau-Dunton?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais prendre la question comme préavis et j'y répondrai bientôt.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES RÉSERVES DANS LE FONDS DES CHANGES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances s'il est ce matin en mesure de révéler à la Chambre où en sont les réserves dans le fonds des changes depuis la fin de février?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai fait ce matin une déclaration concernant la situation du fonds des changes. Avec la permission de la Chambre, je serais heureux de la lire. Elle est très courte. Je ne sais si cette initiative est conforme au Règlement.

M. l'Orateur: Est-on d'accord là-dessus?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: J'ai annoncé aujourd'hui que nos réserves d'or et de devises américaines, constituées par les avoirs du fonds des changes, du ministère des Finances et de la Banque du Canada, étaient équivalentes à 2,490 millions de dollars en devises américaines, le 29 février 1968. Le 31 janvier 1968, ces réserves s'élevaient à 2,175.3 millions de dollars. J'ai rappelé que, dans mon communiqué de presse du 26 février, j'annonçais que le Canada avait décidé de retirer du Fonds monétaire international l'équivalent de 426 millions en devises américaines.

Cette ponction est maintenant chose faite et le montant en est inscrit dans les réserves officielles du Canada. Elle comprend 241 millions de dollars américains qui constituaient le solde créditeur du Canada au Fonds monétaire international au moment du retrait. Le 31 janvier, le solde créditeur du Canada était de 243.1 millions en devises américaines. Je pourrais peut-être expliquer ce point pour la gouverne de la Chambre en disant...

L'hon. M. Bell: Quelle est la perte nette?

L'hon. M. Sharp: ... que le changement survenu, compte tenu du transfert, représente une réduction de nos réserves de l'ordre de $113,400,000.

M. Nielsen: De combien le coût de la vie a-t-il baissé?

L'hon. M. Bell: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a dit: «compte tenu du transfert». Veut-il dire qu'il y a eu réduction de 113 millions de dollars en plus des 426 millions?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. C'est le contraire. Ce que je veux dire, c'est qu'après avoir éliminé ce transfert, le changement survenu, si je n'avais pas effectué ce transfert, aurait représenté une réduction de l'ordre de $113,400,000.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir du ministre des Finances si les 426 millions de dollars qui ont été transférés ou retirés du Fonds monétaire international représentent le montant total des dollars que le Canada y avait déposés?

L'hon. M. Sharp: Comme je l'ai expliqué à l'époque, nous avons transféré à nos comptes des avoirs qui nous appartiennent et qui représentent notre situation de créditeurs vis-à-vis du Fonds monétaire international, ainsi que l'équivalent de nos dépôts en or, afin qu'ils soient visibles et qu'ils indiquent à ceux qui, sans cela, seraient tentés de spéculer sur le dollar canadien, que nous disposons de ces avoirs et que nous les utiliserons. Nous conservons intacts nos droits d'emprunter du Fonds monétaire international.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances nous dirait-il si ces rajustements de notre compte de réserves ont entraîné le transfert réel d'or des États-Unis au Canada ou vice-versa?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas renseigné exactement au préalable, mais je ne pense pas qu'une réduction de nos réserves se soit traduite par une réduction de notre réserve d'or. Je crois que cela s'est soldé simplement par une réduction de nos réserves de devises américaines.

L'EXPO '67

LA FORMULE DE LIQUIDATION DU DÉFICIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): J'ai une question connexe à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances a-t-il pris une décision quant à la date où l'on prendra des mesures pour procéder aux entrées et aux rajustements nécessaires pour tenir compte du déficit de l'Expo?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on s'en occupera pendant la nouvelle session. Comme je l'ai expliqué au député de Northumberland, nous n'avons pas à recueillir des fonds à cette fin; c'est déjà fait. C'est une simple question de comptabilité, et on en tiendra compte pendant la prochaine année financière.

LES SPORTS

LA PARTICIPATION DU CANADA AUX JEUX OLYMPIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au titulaire de la Santé nationale et du Bien-être social, ministère qui accorde les subventions à l'aptitude physique et aux sports. Le gouvernement a-t-il été consulté par la commission olympique canadienne concernant la participation du Canada aux Jeux olympiques et a-t-il une opinion à exprimer à ce sujet?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas été consulté au sujet de l'attitude prise par le représentant canadien à la commission olympique internationale.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre pourrait nous donner l'assurance que le Canada respectera la tradition olympique d'écarter la politique des Jeux.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES SIGNATAIRES DE L'ACCORD MONDIAL SUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné l'inquiétude largement répandue dans les provinces des Prairies à propos de l'entrée en vigueur, le 1er juillet, du nouvel accord mondial sur le blé, peut-il nous indiquer combien de pays ont maintenant signé l'accord et s'il pourra entrer en vigueur à cette date?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Bien des pays ont signé le protocole en vue de signer l'accord le 1er juillet. Nous attendons la ratification d'un certain nombre d'entre eux.

LES NATIONS UNIES

LA RHODÉSIE—L'EFFICACITÉ DES SANCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre suppléant une question relative à la Rhodésie. C'est la remarque de l'ancien premier ministre britannique au sujet de l'échec des sanctions qui m'y incite. Le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement a toujours l'intention de prendre l'initiative au Conseil de sécurité à ce sujet?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Oui, monsieur l'Orateur, nous prenons l'initiative au Conseil de sécurité où nous espérons que le rapport du secrétaire général fera incessamment l'objet d'un débat. Tout dépendra des conclusions du secrétaire général quant à l'efficacité des sanctions. Il serait aussi faux de dire que les sanctions ont échoué que de dire qu'elles ont eu tous les résultats escomptés. Mais il est indubitable que leur effet se fait sentir en Rhodésie.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES SÉANCES DU SAMEDI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. Comme le bousillage du gouvernement nous a fait perdre un certain

nombre de jours dans l'expédition de nos travaux, accepterait-il qu'à partir de maintenant et jusqu'à la fin de la présente session, nous siégions le samedi?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Cela me conviendrait, monsieur l'Orateur.

LES COMPTES PUBLICS

LA CONVOCATION D'UNE SÉANCE D'ORGANISATION DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de leader de la Chambre. Le gouvernement a-t-il l'intention de convoquer le comité des comptes publics en vue d'établir un comité d'organisation? Dans l'affirmative, quand se propose-t-il de le faire?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): On a approuvé il y a quelque temps la motion de déférer les comptes publics au comité, et je présume que l'ancien président du comité convoquera les membres. Si toutefois, comme leader de la Chambre, je puis me rendre utile, j'en serai très heureux.

M. Hales: Je dois signaler au ministre, qu'à l'heure actuelle, le comité n'a pas de président, et qu'il incombe au gouvernement de convoquer une réunion du comité pour fins d'organisation.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Puis-je demander au ministre s'il sait que le projet de résolution touchant le renvoi des comptes publics au comité, n'a pas été adopté et figure encore au *Feuilleton*? Puis-je demander quand on se propose de convoquer le comité pour fins d'organisation?

L'hon. M. MacEachen: Nous pouvons le faire dès maintenant ou au début de la semaine prochaine.

M. David MacDonald (Prince): Le ministre, à titre de leader de la Chambre, pourrait-il nous dire quand commenceront les importants travaux du comité des privilèges et des élections, afin qu'ils se terminent à temps pour les prochaines élections?

L'hon. M. MacEachen: Avant que nous abandonnions la question des comptes publics, puis-je signaler que je serais heureux de proposer au début de la semaine prochaine la motion de déférer les comptes publics au comité permanent.

[M. Howard.]

[*Plus tard*]

M. Hales: Monsieur l'Orateur, si le Règlement le permet, j'aimerais poser maintenant la question de privilège. Je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Le leader du gouvernement à la Chambre a laissé entendre qu'il m'appartenait de convoquer le comité des comptes publics pour discuter de l'organisation. J'aimerais indiquer clairement qu'il appartient au gouvernement de convoquer les comités à des réunions pour discuter de l'organisation, alors que les comités choisissent leurs présidents. Le ministre se souvient sans doute qu'il y a environ trois mois, le chef de l'opposition officielle à la Chambre l'a prié de convoquer ce comité. Plus tard, le chef de l'opposition a demandé au premier ministre si le gouvernement tiendrait une réunion du comité des comptes publics et le premier ministre a dit qu'il étudierait la question. Il y a un mois, j'ai posé une question au ministre à ce sujet et il a répondu également qu'il s'occuperait de la chose.

Je tiens à ce que l'on comprenne bien, monsieur l'Orateur, qu'il n'appartient pas à l'ancien président du comité de convoquer une réunion d'organisation.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPOSITION DES GRATIFICATIONS AUX MINEURS RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) m'a posé une question et je peux y répondre aujourd'hui.

En vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, un particulier est tenu d'inclure dans son revenu, aux fins de l'impôt sur le revenu, tout montant qu'il a touché à titre de prestations, de retraite ou de pension.

Dans le cas d'un employeur qui a institué un régime prévoyant le versement de paiements réguliers aux employés retraités, ces paiements représentent des prestations de pension de retraite ou de pension, même si l'employeur n'est pas tenu, aux termes des dispositions contractuelles, d'effectuer de tels paiements.

[*Traduction*]

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): En abordant la question d'un autre point de vue, j'aimerais poser au ministre la question suivante: dans le cas où les mineurs retraités du Cap-Breton décideraient de ne pas déclarer les gratifications qu'ils ont reçues, en vertu de

quel règlement le gouvernement, ou tout autre organisme, pourrait-il les considérer comme des paiements de pension?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: En vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, un contribuable est obligé de déclarer lui-même les paiements qu'il reçoit au cours de l'année et, s'il ne le fait pas, nous devrons suivre le cours de la loi.

[*Traduction*]

M. MacInnis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demanderais au ministre d'examiner les circonstances dans lesquelles ces paiements viennent s'ajouter à la pension de la sécurité de la vieillesse. Il constatera alors que n'importe qui peut toucher la gratification sans l'indiquer sur sa déclaration d'impôt.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre quand le drapeau sur la Tour de la Paix sera mis en berne en mémoire d'un principe démocratique mort à la Chambre la semaine dernière?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Mon honorable ami devrait se rappeler que le gouvernement a gagné un vote de confiance très marqué.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. J'ai trois billets pour le sweepstake irlandais du Lincolnshire, et j'ai reçu personnellement une lettre de la reine qui a eu l'obligeance de m'envoyer un mandat officiel de £25 en m'informant qu'elle a tiré mon numéro dans la loterie d'obligations britannique. Si je suis arrêté pour avoir eu en ma possession des billets du sweepstake irlandais, la police confisquera-t-elle le mandat de £25 de la reine qui se trouve en ce moment dans ma poche gauche?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES TRANSPORTS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'AMÉNAGEMENT D'UN PORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Étant un des députés de Vancouver, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question très urgente au ministre des Transports. Le premier ministre Bennett a déclaré dernièrement à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique qu'on ne tenait actuellement que des discussions, et non des négociations, à propos de l'aménagement d'un nouveau port dans le sud de la Colombie-Britannique. Vu l'importance de la question, le ministre aurait-il l'obligeance de nous informer de la situation? Je lui rappellerais qu'au cours d'une récente visite à Vancouver, il a pris un engagement au nom du gouvernement en ce qui concerne l'aménagement d'un port dans cette région.

Le ministre ne répondra-t-il pas à ma question?

• (11.50 a.m.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

AGRICULTURE

Recherches—

5c. Administration, fonctionnement et entretien—Extension des fins du crédit 5 du budget principal de 1967-1968 pour inclure une contribution de $10,000 à la ville de Kapuskasing en vue de la construction d'une route, $1.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, pour l'étude des crédits supplémentaires (C) de l'année 1967-1968, du ministère de l'Agriculture. Le crédit 5c est-il adopté?

M. Danforth: Monsieur le président, puis-je savoir si le ministre a l'intention de faire une déclaration maintenant?

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, comme nous examinons le budget supplémentaire et non le budget principal des dépenses, je m'efforcerai de répondre à la fin de nos délibérations, si le comité est d'accord, aux questions que les députés pourront poser.

M. Danforth: Monsieur le président, les membres de notre parti, dont plusieurs tirent ou tiraient autrefois leur subsistance de l'agriculture, attendent impatiemment depuis des semaines que le Parlement soit saisi de ces prévisions supplémentaires du ministère de l'Agriculture. A mon avis, ni la peste, ni les maladies des plantes, ni la sécheresse, ni aucun autre fléau de Dieu n'ont causé autant de tort à l'ensemble de l'agriculture canadienne que le gouvernement libéral. Pareille affirmation passerait normalement pour un énoncé de politique partisane, mais je vais démontrer avec preuve à l'appui que, malheureusement pour cette industrie, les choses en sont ainsi.

Les porte-parole du gouvernement, en Chambre ou ailleurs, ne cessent de dire aux agriculteurs canadiens que tout va pour le mieux, que le produit national brut des fermes augmente, que le rendement de la production continue de s'accroître, que sous le gouvernement actuel les prix des produits agricoles augmentent constamment, bref, monsieur le président, que les agriculteurs n'ont jamais aussi bien vécu. Je sais d'expérience qu'ils peuvent sans doute montrer les chiffres nécessaires à l'appui de cette fable. Toutefois, j'aimerais prendre quelques minutes pour donner au comité une idée de la mauvaise passe économique presque désespérée que l'activité ou l'inertie des honorables vis-à-vis a créée pour les cultivateurs canadiens qui essaient de gagner leur vie.

Monsieur le président, je songe seulement à traiter du sujet en termes généraux, car certains collègues de mon parti iront jusque dans les menus détails. Ainsi, produit par produit, nous espérons saisir les membres de cette Chambre des tristes réalités du chaos économique auquel doivent faire face de nos jours presque toutes les entreprises agricoles canadiennes. Le gouvernement dit que la situation économique des cultivateurs n'a jamais été aussi bonne. Je me demande si le gouvernement est absolument fermé à la situation actuelle au pays. Leur situation économique n'a jamais été aussi bonne, monsieur le président? Il n'y a pas douze mois, des milliers de cultivateurs en colère contre la politique ou le manque de politique du gouvernement actuel ont accompli la plus grande marche de protestation dans l'histoire du Canada, sur la colline même du Parlement.

Leur situation n'a jamais été aussi bonne, monsieur le président? Nous avons connu des barrages de tracteurs, des réunions de protestation, des cultivateurs qui faisaient le piquet, des menaces de boycottage d'aliments, de la violence, des pétitions au gouvernement, la fermeture de fromageries, d'usines de mise en boîte ou de conditionnement des aliments, d'une raffinerie de sucre et de crémeries, comme on ne l'aurait jamais cru possible au Canada. Nous avons vu des secteurs de l'industrie, notamment celui des fruits et légumes de primeur, celui de la production de la laine et celui des serres, réduits à un niveau économique tellement bas que, dans de vastes régions, on les délaisse complètement.

Leur situation n'a jamais été aussi bonne, monsieur le président? Permettez-moi de citer quelques titres parus dans des publications agricoles, des rapports du marché et des journaux de tout le pays. Ces quelques exemples sont choisis au hasard. Le premier a paru dans le *News Tribune* de Blenheim, le 15 février et se lit «Les plus faibles exportations de blé d'hiver en 10 ans». Il s'agit non du blé de l'Ouest, monsieur le président, mais du blé tendre d'hiver produit dans l'Est du Canada.

Une autre manchette se lit, «Des produits artificiels menacent l'industrie laitière». Voici une manchette du *Farmer* de Kent du 20 novembre: «Les subventions agricoles ne constituent pas la solution». En voici une autre: «Enquête réclamée par les producteurs de graines de soya». Le *Western Producer* du 22 février 1967 sous le titre «Stimulation et protection des ventes de blé», fait ce commentaire: «Réduction radicale des exportations de blé canadien». Le même journal titre ailleurs: «L'industrie de la graine de soya éprouvée par la baisse des exportations». Voici un titre du *Star* de Windsor du 10 février: «La rivalité pour les contingentements menace les producteurs de lait». En voici un autre: «Marasme dans les fermes». Le *Farm and Country* de Toronto publie le 23 janvier cette manchette: «Les serres chaudes d'Ontario menacées d'extinction». Le même journal titre le 27 février: «La Fédération ontarienne de l'agriculture propose la confiscation de l'usine». Il s'agissait de la fermeture regrettable de la raffinerie de sucre à Chatham, ce qui a été un rude coup pour les cultivateurs locaux de betterave sucrière. *The Grower*, numéro d'octobre 1967, titre: «Le mémoire réclame une protection contre les importations australiennes». On voit encore dans le numéro de février 1968 du même magazine: «Y a-t-il un avenir pour la culture des fraises en Ontario?» On peut y lire aussi cette manchette: «Fermeture de la conserverie de Kingsville». Il s'agissait de la conserverie de la Canadian Canners Limited qui produisait depuis nombre d'années des pêches, des pommes de terre et des tomates en conserve.

Rares sont les journaux commerciaux de nos jours, monsieur le président, qui ne portent pas de titres comme «Le prix des œufs de classe A aux producteurs tombe à 20c.» Presque toutes les rubriques concernant l'agriculture sont coiffées de titres analogues. En voici quelques-uns: «Le prix au producteur des œufs de catégorie A baisse à 20c. par jour», «Les prix du porc continuent de fléchir», «Les prix du bœuf baissent de ½c. la livre», et ainsi de suite.

• (Midi)

Ainsi, la situation économique des cultivateurs n'aurait jamais été si bonne? Selon les prévisions économiques sur l'agriculture, les revenus bruts des cultivateurs équivaudront, en 1968, à ceux de 1967, mais la hausse des coûts réduira les recettes nettes de millions de dollars en 1968.

L'agriculteur n'a jamais été si prospère? Les cultivateurs canadiens ont 800 millions de dollars de dettes de plus qu'il y a dix ans.

Leur situation n'a jamais été si bonne? Voici ce qu'en disait, le samedi 10 février, M. Ernie Bezaire, chroniqueur agricole chevronné du *Star* de Windsor;

Il faudrait que les cultivateurs du Sud-Ouest de l'Ontario retournent aux dures années 30 pour trouver une époque aussi difficile que celle que traverse l'agriculture à l'heure actuelle.

En toute justice, il faut dire que la situation mondiale et les tendances du commerce touchent directement notre propre industrie. Ailleurs, cependant, les gouvernements adoptent sans tarder des contre-mesures visant à protéger leurs industries agricoles. Mais notre gouvernement temporise, il dit des sottises, commet des bévues pour adopter finalement des mesures peu sages qui nous ont presque menés au bord de la ruine économique.

Le gouvernement, dans sa politique agricole, a peut-être eu de bonnes intentions, mais qu'il me soit permis de montrer clairement, par quelques exemples frappants, que notre gouvernement était ou bien mal informé, ou mal conseillé, ou qu'il ne s'intéressait pas à l'affaire. Considérons en premier lieu l'administration. Le gouvernement actuel a soutenu qu'à notre époque moderne, efficacité et promptitude des décisions n'étaient possibles que par des ministères centralisés et la filière du commandement. En conséquence, il a mis son avenir en jeu sur cette politique et fusionné les forces armées en un service unifié. Et l'agriculture? Côté personnel, le ministère est presque aussi considérable que l'établissement militaire. En ce temps de crise agricole, le gouvernement a renversé sa politique. Il a réparti la responsabilité de l'agriculture entre le ministre de l'Agriculture, le ministre des Forêts et du Développement rural, le ministre du Commerce, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministre de la Consommation et des Corporations.

Quel en a été le résultat? La plus grande confusion possible sévit dans ce secteur.

Deuxièmement, le ministre de l'Agriculture suit à la débandade une ligne de conduite conçue délibérément, comme il l'a annoncé à maintes reprises, pour inciter les petits cultivateurs canadiens—je crois qu'il en évalue le nombre à 30 p. 100 de tous les cultivateurs—à quitter leurs terres afin de les transformer en unités rentables, solides et viables, et afin de créer la stabilité en agriculture. Voilà un argument populaire, mais cette politique s'écroule immédiatement lorsque l'activité ou l'inertie d'un gouvernement enlève les marchés profitables à ces prétendues unités rentables. C'est ce qui s'est produit lorsque le gouvernement a permis l'importation massive de fruits en conserves, de viandes, de dindes et, bien sûr, d'œufs. Nous constatons maintenant la faillite des plus grandes de ces prétendues unités agricoles stabilisées; et nous avons assisté aux récentes faillites de trois grandes sociétés de culture en serre dans une seule semaine. Le gouvernement devrait s'inspirer d'une telle leçon. Aux États-Unis, plus de 50,000 de ces grandes unités rentables ont fait faillite depuis quelques années.

Troisièmement, le gouvernement dit qu'il faut retirer les cultivateurs des fermes et les recycler. Mais que fait-il? Il met le programme en route, puis il réduit les subventions nécessaires à la construction et au financement des écoles techniques où la formation serait dispensée. Les familles d'agriculteurs sont donc forcées d'émigrer vers le centre urbain le plus proche et d'y disputer des emplois de deuxième ordre comme travailleurs non spécialisés.

Quatrièmement, le gouvernement a constamment encouragé les producteurs de denrées agricoles à assurer le maintien de l'ordre dans leurs propres industries. On leur dit «de réduire la production, de l'adapter aux besoins du marché canadien». Ce sont des paroles qui sonnent bien. Les cultivateurs s'y sont fidèlement conformés mais ils se sont aperçus que le marché intérieur restreint était envahi par des produits d'exportation peu coûteux alors qu'ils étaient prêts à l'approvisionner.

Cinquièmement, en préconisant une production plus efficace et des unités plus considérables, et en rendant le crédit facile, le gouvernement a encouragé les cultivateurs canadiens à emprunter des millions à ces fins. Il a maintenant l'effronterie de dire qu'en raison de la négociation Kennedy, certains cultivateurs doivent disparaître, qu'il s'écoulera sans doute une période où ils pourront se retirer graduellement et entrer dans un autre champ d'activité agricole. Tout gouvernement qui pense ainsi ne connaît absolument, rien de l'agriculture moderne. (*Applaudissements*)

Les immobilisations, le vaste savoir technique et l'équipement spécial qu'exige l'agriculture rendent presque impossible à ceux qui s'y adonnent de changer d'activité. Dans la plupart des cas, la tentative équivaudrait presque à la ruine économique. Des cultivateurs qui ont négocié le financement de leur ferme savaient que la dette ne s'éteindrait, pour le moins, qu'au cours d'une génération. Ils se sont engagés de propos délibéré. Parler ensuite de retrait graduel est absolument insensé.

Sixièmement, j'aimerais parler de projets à long terme. Les unités rentables, comme le gouvernement a proposé d'en créer, exigent d'énormes capitaux, une réelle gestion des affaires et une planification à long terme, laquelle s'impose de toute nécessité. Le gouvernement actuel a causé un tort immense par sa maladresse. C'est un exploit lorsque

ses programmes à long terme subissent l'épreuve pendant un an. Je cite à l'appui de mes avancés les trois différentes politiques laitières adoptées en trois ans et les contingents d'importation de dindes que le gouvernement a imposés puis supprimés.

Septièmement, la confusion qui règne dans l'industrie laitière prêterait à rire si elle n'était pas si tragique. Les producteurs de lait de l'Ontario se trouvent aujourd'hui dans une position intenable. La politique fédérale vise nettement à décourager les petits producteurs et à imposer aux grandes entreprises un volume accru de production, ainsi qu'un rendemment plus efficace. Au même moment, une politique provinciale impose des contingents limités aux producteurs, ce qui rend l'expansion presque impossible. Qui dit que les cultivateurs n'ont jamais été en meilleure posture? Par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, le gouvernement dépense de l'argent des contribuables pour augmenter la production du tabac et, par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il en dépense d'autre pour réduire au pays la consommation du tabac.

Leur situation n'a jamais été aussi bonne? Nos Canadiens, jeunes et vieux, quittent le pays par milliers. Nos meilleurs bovins sont éparpillés à la surface du globe, notre meilleure terre arable est couverte de béton et de bâtiments, nos marchés intérieurs se rétrécissent rapidement sous la pression constante de produits d'importation bon marché. L'agriculture canadienne, naguère puissante et admirée universellement, en est réduite à s'accrocher désespérément pour survivre.

Le gouvernement gémit constamment lorsqu'on lui met ces faits sous les yeux. Il demande: «Qu'avez-vous fait lorsque vous étiez au pouvoir? Quelles étaient vos politiques?» Lorsque nous étions au pouvoir, notre politique était conçue pour garder les cultivateurs dans leurs fermes, s'ils voulaient y rester. (*Applaudissements*)

De propos délibéré, nous avons encouragé les jeunes gens à opter pour l'exploitation agricole. Nous avons sûrement commis des erreurs, mais une bonne partie de notre politique constitue toujours l'arrière-plan des politiques du gouvernement actuel. Et notre politique était orientée de façon à remédier aux problèmes de 1956 et non de 1968.

Pour ce qui est de notre politique actuelle, notre chef va prendre part au débat et il exposera nos idées à la Chambre. Je dois signaler toutefois qu'il y a, à notre avis, trois catégories d'agriculteurs de nos jours, et que toutes trois sont absolument essentielles au Canada: les agriculteurs à mi-temps, les chefs d'une exploitation agricole familiale et les agriculteurs constitués en société, et aucune politique d'ordre général ne saurait répondre à toutes leurs exigences.

Ils n'ont jamais été en meilleure posture? Dieu vienne en aide aux agriculteurs canadiens dans les heures d'angoisse qu'ils vivent actuellement.

• (12.10 p.m.)

M. Peters: Je suis heureux de voir le député de Kootenay-Est prêter ses services au ministre de l'Agriculture aujourd'hui. Cela indique peut-être une nouvelle façon de penser au sein du gouvernement, étant donné surtout que la Cominco s'intéresse à l'agriculture depuis quelque temps—je pense en ce moment à l'industrie des engrais—et le ministre pourrait sûrement tirer parti, au cours des prochains jours, des conseils de la Cominco.

Un grand débat sur l'agriculture ne serait pas de mise à l'heure actuelle et nous n'avons pas l'intention non plus de nous étendre sur le sujet. Mais dans ces crédits supplémentaires, derniers restes du budget principal des dépenses, on demande effectivement une nouvelle tranche de 33 millions de dollars pour le ministère de l'Agriculture. A mon sens, les principaux problèmes qui se posent dans l'industrie sont ceux que le député de Kent a signalés, et quelques-uns d'entre eux découlent des mesures législatives du gouvernement, dont il nous faudra envisager les répercussions.

Tout le monde estime, depuis longtemps, que l'agriculture devrait s'améliorer. Les agriculteurs eux-mêmes l'ont reconnu, et ils ont amélioré leurs opérations de telle sorte que l'industrie laitière, par exemple, fonctionne beaucoup mieux qu'autrefois. C'est aussi le cas de biens d'autres secteurs agricoles. Mais il reste inquiétant de voir les difficultés auxquelles doivent faire face les agriculteurs qui vivent sur des terres marginales et les cultivent comme des propriétés agricoles, alors qu'ils pourraient probablement les utiliser à d'autres fins en vertu de l'ARDA. La plupart des députés ont appuyé ce programme; pourtant, de graves anomalies résultent de son application. Les producteurs laitiers ont éprouvé bien des difficultés. Le lait vendu à $5 franco à la fabrique a amélioré le revenu des agriculteurs engagés dans la production laitière, mais le gouvernement, en cessant il y a un an de subventionner le lait transformé, a fait diminuer sensiblement le revenu net de beaucoup de producteurs. Le gouvernement se doit de remédier à cette situation.

Il est vrai que, pour être rentable, la production du lait doit être en rapport étroit avec la consommation. Mais si, dans le passé, notre régime de soutien des prix a produit un excédent, le genre de programme suivi présentement risque d'avoir comme résultat qu'un petit nombre de cultivateurs touchent

une bien plus grande part des revenus de la production. Utilisant de vastes terrains et de forts capitaux, ils auront des exploitations dont l'ampleur dépassera de beaucoup ce que les cultivateurs ordinaires peuvent rêver d'atteindre. Finalement, il pourrait en résulter que les consommateurs canadiens aient à payer beaucoup plus pour les produits laitiers à cause de leur rareté relative. Le gouvernement doit tenir compte de cette possibilité en étudiant d'autres aspects de la politique touchant l'industrie laitière.

Les cultivateurs ne seront pas d'accord, mais à mon avis, quand la pénurie de beurre s'est produite pendant la guerre, les organisations de cultivateurs auraient dû demander au gouvernement d'autoriser la production de margarine. Si on l'avait fait, les agriculteurs auraient pu contrôler le rapport entre la margarine et le beurre. Mais on ne l'a pas fait. Le public a tellement protesté que la production et la vente de la margarine ont été légalisées et, depuis, ce produit fait directement concurrence au beurre.

Le marché de la margarine est lucratif. Ceux qui la produisent et la vendent ont réussi à en régler le prix de vente en tenant compte un peu de celui du beurre, et sont parvenus à souffler le coût relativement modeste de la production au point d'en faire une industrie très rentable. Dans certains cas, du flair dans la réclame a permis de hausser les prix des succédanés à base d'huile jusqu'à ce qu'ils se vendent à prime.

On est à mettre au point de nouveaux produits agricoles, et leur apparition devrait inquiéter le ministère et les organismes agricoles. On peut faire un nombre étonnant de choses avec nos produits naturels. Aujourd'hui, il peut être difficile pour quiconque mange habituellement du beurre d'être absolument certain qu'il mange du beurre frais et non pas un succédané. De même, s'ils pouvaient choisir entre le lait nature et le lait reconstitué, ou ce qu'on appelle le lait à usages multiples, produit condensé, les usagers éprouveraient sûrement de la difficulté à savoir lequel est reconstitué et lequel vient directement de la ferme.

• (12.20 p.m.)

Il semble qu'on puisse maintenant obtenir du lait d'une vache artificielle, machine dans laquelle on n'introduit aucun produit du lait. Nous avons tous entendu parler du navire *Hope* qui s'est rendu dans divers pays donner des services médicaux; a-t-on oublié les millions de pintes de lait produites sur ce navire pour les enfants de ces pays? Nous savons que ce lait avait été reconstitué à partir de lait écrémé et certains additifs, et que le produit avait un goût très agréable. Depuis lors, nous avons mis au point des succédanés du lait beaucoup plus sophistiqués. Nous avons maintenant le lait adultéré qui est un produit du lait auquel on a ajouté des huiles végétales ou animales. Il y a un autre succédané de fabrication entièrement mécanique et les expériences ont démontré que son goût ne diffère pas de celui du lait. Le ministère de l'Agriculture devrait s'intéresser à ces innovations et prendre des mesures de concert avec des organismes agricoles, non pas pour entraver leur expansion, mais pour se rendre compte comment elles peuvent être intégrées dans le programme agricole actuel. Que nous le voulions ou non, de nouveaux produits continueront à faire leur apparition, mais ce qui nous intéresse est qu'ils provoquent le moins de désorganisation possible.

Lorsque le ministre préparera ses prévisions budgétaires pour l'an prochain, il devrait prévoir des fonds en vue d'élaborer une mesure qui permettra aux jeunes gens de s'établir plus facilement sur une ferme rentable. Il y a quelques années, un jeune homme devait trouver $25,000 pour se lancer dans l'exploitation agricole. Le montant nécessaire maintenant a probablement doublé.

Comme je m'intéresse à l'irrigation, j'étais curieux de voir quelle sorte d'agriculteurs assistaient à l'inauguration du barrage de la Saskatchewan. La plupart d'entre eux, je pense, seraient fous de s'intéresser à l'irrigation. Ces vieux de la vieille, ces pionniers âgés de 50 à 70 ans, peut-on croire qu'ils achèteront le matériel d'irrigation requis? C'est la génération suivante qui devra s'en charger, mais il lui faudra de gros capitaux.

Si l'on veut encourager les jeunes à se lancer dans l'agriculture, il faudra que le gouvernement apporte des modifications aux droits successoraux sur la terre. Le prix de la terre augmente plus vite que le coût de la vie. On peut dire avec certitude que celui qui aurait acheté le piton d'une montagne il y a dix ans pourrait aujourd'hui le revendre deux fois plus cher, qu'il soit utilisable ou non.

L'augmentation du prix des terrains a été causée, dans une certaine mesure, par l'achat de fermes en banlieue à des fins de lotissement. Ces fermes sont achetées à des prix qui vont de 400 à 500,000 dollars, et d'autres fermiers s'imaginent donc que leurs propres fermes ont une valeur équivalente. Tout va bien s'ils parviennent à vendre leurs terres, mais s'ils meurent avant, l'estimation de leur propriété est si élevée que leurs familles doivent vendre leurs titres pour acquitter les droits de succession. Il arrive fréquemment qu'une fois les droits liquidés, le solde ne suffit pas à assurer l'établissement d'un fils survivant comme agriculteur.

Nous devrons étudier la question soulevée par le député de Kent. Il nous faudra orienter les jeunes vers l'agriculture, mais il ne suffit pas de leur procurer de l'argent. Si un jeune fermier, partant à zéro, venait me demander si je crois qu'il pourrait obtenir un emprunt de 20 ou 25,000 dollars pour s'établir agriculteur, sans contingent fixé, je croirais qu'il est fou. D'autre part, dans bien des cas, les gens qui ont hérité d'une ferme peuvent fort bien n'être ni aussi capables ni aussi ardents cultivateurs que les jeunes gens qui ont choisi de le devenir de leur plein gré.

Même E. P. Taylor aurait des difficultés à rentabiliser ses placements s'il finançait l'aménagement de fermes, surtout de fermes laitières. Si un tel placement n'est pas rentable, cela en dit long sur cette industrie. On soutient souvent que l'orientation méthodique vers l'agriculture relève conjointement des gouvernements fédéral et provinciaux. Je m'inquiète chaque fois que j'entends le ministre de l'Agriculture rejeter une responsabilité sur son collègue provincial et d'entendre ensuite ce dernier lui renvoyer la balle.

Il faudrait élaborer une formule de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de l'éducation rurale. Les impôts fonciers destinés à l'éducation rurale dépassent, dans nombre des cas, les moyens financiers de la population des campagnes.

Pour finir, passons à la question de la comptabilité que doivent tenir les cultivateurs. Les vieux cultivateurs, à mon avis, font fi de cette exigence mais le jeune agriculteur doit tenir des livres sur les indemnisations, sur l'impôt sur le revenu, sur le contrôle du rendement, sur la qualité des croisements, sur l'insémination artificielle, sur l'assurance-chômage, et la liste est longue. Mon frère m'a appris qu'il consacre 25 p. 100 de sa journée à tenir des livres et sa ferme est loin d'être une grosse entreprise.

Si un cultivateur calcule mal son impôt sur le revenu, il doit passer deux ou trois jours en compagnie de fonctionnaires du fisc. S'il commet une erreur dans le calcul des indemnisations pour les accidents du travail, il reçoit la visite d'un employé de la direction des indemnisations. Il lui faudra maintenant, pour l'assurance-chômage, tenir une feuille complète de salaires.

• (12.30 p.m.)

J'ai souvent été choqué d'entendre de vieux agriculteurs dire que leur méthode de comptabilité faisait leur affaire depuis 20 ans et qu'il ne la changeraient pas. Ensuite, ils sont étonnés de se trouver en difficultés avec l'un de ces organismes. On devrait, me semble-t-il, fournir plus d'aide aux autres services intéressés, de sorte que les dossiers des calculs des indemnisations puissent s'intégrer à l'ensemble des données relatives au rendement, à l'élevage, à l'insémination artificielle, et ainsi de suite. Si les autres dossiers pouvaient entrer dans le cadre élargi offert par le ministère, on serait en mesure, me semble-t-il, de fournir de l'aide aux jeunes aspirants agriculteurs. Je me rends compte qu'il s'agit d'un problème qu'il sera difficile de régler pour répondre de façon satisfaisante aux conditions nouvelles.

Un jeune homme qui débute dans l'agriculture aurait certainement avantage à connaître les difficultés de la comptabilité touchant sa production, les déductions possibles et les documents qu'on met à sa disposition. A mon avis, cet approfondissement lui serait utile pour évaluer le bilan de son exploitation agricole. Le ministre nous dira peut-être si on a réussi dans ce domaine. Je n'ai pas eu l'occasion de parler à une personne quelque peu au courant des prêts accordés par la Société de crédit agricole du Canada. Je ne sais donc pas comment on la contrôle et quels sont ses avantages.

Si les rangs des agriculteurs s'éclaircissent, il sera de plus en plus important que les agriculteurs qui restent forment des unités plus rentables pouvant facilement s'adapter à un autre genre d'exploitation agricole si le besoin s'en fait sentir. Ceux qui s'intéressent à l'agriculture ont observé avec attention, j'en suis sûr, le cas des agriculteurs qui se sont lancés dans l'élevage du bœuf en pensant que les prix allaient monter. D'après ce que j'ai lu, le prix du bœuf n'a pas monté autant qu'on le prévoyait. Il semble que des influences extérieures y soient pour quelque chose. Je suis sûr que les agriculteurs aimeraient savoir pourquoi le prix de la dinde n'a pas monté, et ainsi de suite. Des données de ce genre seraient, il me semble, très utiles aux jeunes qui sont en voie de devenir des agriculteurs prospères.

Dans dix ans, la production agricole devra être plus importante. L'aspect principal de ce domaine sera la nécessité d'une loi sur la commercialisation qui ouvrira les marchés mondiaux non seulement à notre blé, à notre beurre et à nos fromages mais aussi à un certain nombre de nos produits agricoles. Grâce à la technologie que peuvent employer aujourd'hui les agricultures et à l'aide que nous espérons pouvoir leur fournir, je suis sûr que nous aurons une économie agricole viable, capable de se défendre et de soutenir

la concurrence sur les marchés mondiaux. Cela n'est possible que si le ministère de l'Agriculture décide de relever sur-le-champ le défi lancé à la nouvelle génération qui aujourd'hui s'adonne à l'agriculture dans des conditions entièrement nouvelles.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire au sujet de ces crédits supplémentaires, puisqu'ils touchent une question très importante pour ma région, à savoir l'agriculture.

J'aurais aimé que l'honorable ministre nous donne un aperçu de la politique agricole à venir, car il est toujours intéressant, pour un député et pour les cultivateurs d'une région, de savoir quelques mois d'avance ce qu'ils peuvent attendre des autorités.

Je sais que la fonction du ministère fédéral de l'agriculture est d'abord de s'enquérir de toutes les productions possibles, à travers le Canada, et de garantir les marchés. Pour arriver effectivement à ce but, il faut que le ministère découvre ces marchés, les protège et, ensuite, les encourage.

En ce qui concerne la question de découvrir les marchés internationaux qui intéressent le Canada en général, je suis d'avis que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene) devrait se faire aider par l'honorable ministre du Commerce (M. Winters), qui a pour fonction tout simplement de parcourir ou de consulter les autres pays pour établir la possibilité d'échange.

Je comprends que la fonction de l'honorable ministre, à l'heure actuelle, n'en est pas une de tout repos. Je suis membre du comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural depuis six ans, et j'ai eu l'occasion d'aller constater par moi-même les développements agricoles dans les autres provinces. Au fait, c'est à partir de ce moment-là que j'ai vraiment compris la fonction du ministre et toutes les difficultés auxquelles il pouvait se heurter pour garantir des marchés aux cultivateurs car, en définitive, c'est là le succès du cultivateur: si l'on veut une production stable, rentable, qui fasse vivre son homme, il faut de toute nécessité avoir un marché capable d'absorber non seulement une partie de notre production, mais toute la production. C'est pour cette raison que je disais tantôt que, dans sa lourde tâche de trouver des marchés, le ministre devrait insister davantage pour que le ministre du Commerce vienne lui prêter son aide.

J'ai aussi dit qu'il fallait que le gouvernement fédéral protège ces marchés internationaux. Ce n'est pas tout d'avoir des ententes; il faut que ces ententes soient à l'avantage du Canada et des producteurs canadiens. J'ai justement eu l'occasion, hier, alors que notre parti rencontrait les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, de parler de l'industrie laitière et du marché des œufs. Faut-il, par exemple, ne traiter que de ces deux questions?

Dans le domaine de l'industrie laitière, on nous dit que les ventes américaines ont atteint à peu près le même niveau que les nôtres. A mon avis, en étudiant les problèmes de l'industrie laitière, l'honorable ministre de l'Agriculture devrait être capable, avec l'aide de tous ses techniciens, d'en pousser davantage l'expansion, puisqu'elle constitue une industrie majeure, surtout pour les provinces de l'Est et de l'Ontario. Nous prétendons qu'une entente qui permet aux États-Unis de vendre 50 p. 100 des produits, dans une industrie donnée, n'est pas réellement à l'avantage des cultivateurs canadiens.

Ainsi, dans le domaine de la production des œufs, on nous donne une proportion de 65 p. 100. Je crois que si le gouvernement fédéral voulait garantir les marchés, la province de Québec et les provinces de l'Est pourraient fournir une production beaucoup plus poussée que celle qui existe en vertu des ententes actuelles.

Monsieur le président, je ne cite ces exemples que pour donner une idée des avantages que peuvent apporter certaines ententes. On dit que c'est pour protéger les marchés internationaux, le marché entre les États-Unis et le Canada. Je le comprends, mais lorsqu'on étudie ces ententes, on s'aperçoit qu'elles sont toujours un peu favorables aux États-Unis et défavorables aux petits pays ou au Canada. J'attire donc l'attention de l'honorable ministre sur cette question.

Maintenant, je vais parler de la province de Québec plus spécifiquement, car j'ai certainement un intérêt plus grand dans cette province que dans les autres, quoique toutes les provinces m'intéressent. Nous avons, dans la province de Québec, une production agricole très diversifiée. Nous ne sommes pas dans la même situation que les provinces de l'Ouest, qui s'adonnent surtout à la production de céréales et à l'élevage du bœuf.

• (12.40 p.m.)

La production agricole du Québec et des provinces de l'Est est beaucoup plus diversifiée. Bien que l'industrie majeure soit celle du lait et de ses succédanés, ces provinces produisent aussi la pomme de terre, les légumes, le sirop d'érable et divers autres produits. À mon avis, c'est surtout au niveau de

ces produits que l'honorable ministre du Commerce (M. Winters) ne prête pas assez d'attention aux possibilités de marchés.

Étant donné la diversité de cette production, je crois que l'honorable ministre de l'Agriculture s'intéresse principalement à l'industrie laitière. Ce n'est pas un reproche que je lui fais, parce que je crois qu'il a constaté que c'était surtout l'industrie laitière qui prédominait dans l'Est du Canada et qu'il a orienté ses efforts pour essayer de la rendre plus rentable. À mon sens, le problème qui se pose dans l'industrie laitière, c'est que la production de nos régions de l'Est et du Québec est tellement diversifiée et disparate qu'il est très difficile d'en venir à une entente, lorsqu'on parle d'aide à la production laitière aux cultivateurs.

Nous avons eu des expériences au cours des dernières années—et nous en aurons encore —lors des discussions de nature à encourager l'industrie laitière, quand on parlait d'un prix de $4.50 ou $4.75 les 100 livres pour le lait industriel, et que les producteurs réclamaient $5 et plus.

Je crois que l'honorable ministre de l'Agriculture serait bien avisé de demander à ses techniciens de faire une étude régionale, parce que tant et aussi longtemps qu'on parlera d'aide à l'Est du pays ou même, en certaines occasions, au niveau provincial, on constatera que le prix qu'on a établi et qui convient à une région—soit celle des Cantons de l'Est, soit celle de Montréal, par exemple —ne sera pas satisfaisant dans la région du Lac Saint-Jean, dans Chicoutimi ou dans l'Abitibi. À mon sens, ces dernières régions devraient faire l'objet d'une étude spécifique.

Je comprends que c'est une difficulté de plus à laquelle doit faire face l'honorable ministre de l'Agriculture, mais nous ne sommes pas capables, surtout dans le domaine de la production laitière, d'envisager une entente qui conviendra à tout le Canada. Au fait, nous ne sommes même pas capables d'envisager une entente qui conviendrait à la province de Québec seulement. Je crois qu'il faudra, dans les jours à venir, essayer de trouver une formule qui satisfera les cultivateurs de chaque région.

Je crois qu'il y aura beaucoup plus de justice en agissant en ce sens, parce qu'après avoir fait une enquête personnelle, j'ai constaté que le coût de production dans notre région, par exemple, dépasse celui de la région de Montréal de 60c. ou 65c. C'est sur cette différence que je veux appeler l'attention de l'honorable ministre en vue d'essayer de donner justice non seulement à la grandeur du Canada, mais, d'abord et avant tout, à chacune des régions spécifiques du pays.

[M. Gauthier.]

Monsieur le président, nous avons eu le bonheur de rencontrer, comme je le disais tout à l'heure, les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui nous ont présenté un rapport très intéressant.

Nous inviterions l'honorable ministre de l'Agriculture—d'ailleurs, il a dû rencontrer les conseillers très compétents de cette Fédération—à prendre les conseils de ces techniciens, parce que je considère que ces hommes, qui sont choisis par la population de leur région respective, c'est-à-dire par les membres de l'UCC et d'autres organisations agricoles, sont beaucoup plus près du cultivateur et peuvent agir plus concrètement, justement parce qu'ils vivent constamment avec lui. Je ne dirai pas qu'ils sont plus compétents que les techniciens fédéraux, mais je crois qu'il serait très profitable, pour ces derniers de rencontrer régulièrement ces gens qui sont délégués par des groupes de chaque région pour venir faire leurs suggestions à Ottawa.

Je ne veux pas croire, non plus, que ces groupes se déplacent simplement pour venir faire une promenade à Ottawa. Je suis sûr que l'honorable ministre de l'Agriculture prend leur mémoire au sérieux, mais je crois qu'il pourrait inciter davantage son personnel à prendre leurs conseils, surtout lorsqu'ils disaient, parlant de l'industrie laitière, et je cite:

> Le Canada devrait appuyer les propositions du Comité laitier international de la Fédération internationale des producteurs agricoles, qui ont été présentées au GATT et ont rallié un solide appui, en vue de la formation d'un conseil international des produits laitiers auquel participeraient les producteurs aussi bien que les gouvernements.

Monsieur le président, je ne veux pas m'attarder sur ce mémoire, mais je voudrais attirer l'attention surtout sur les quotas. Je crois qu'aujourd'hui, dans notre région, la plus grande inquiétude se concentre sur cette question des quotas. Il est entendu que le travail à ce sujet est déjà commencé depuis plusieurs années, mais nous traversons, dans la région du Lac Saint-Jean, une période de transition; nous passons, pour ainsi dire, de la qualité de semi-cultivateurs à de vrais cultivateurs, parce que nous avions auparavant une industrie agricole assez marginale, à cause de la proximité des exploitations forestières. J'en ai fait moi-même l'expérience. Nous étions une nombreuse famille d'agriculteurs, dont 50 p. 100 travaillaient sur la terre et 50 p. 100 en forêt.

C'est ainsi que nous nous sommes réveillés, un bon matin, et que nous avons constaté que la forêt n'employait plus que 18 p. 100 de la main-d'œuvre. Il faut que les fils de cultivateurs reviennent sur leur terre, dans une proportion de 90 p. 100.

Je crois que cette transition est très difficile à effectuer dans nos régions. Je voudrais que l'honorable ministre de l'Agriculture se rende bien compte de cet état de choses, lorsqu'il traite avec les gens de notre région, parce qu'on dit que lorsque le troupeau n'est pas assez nombreux, la quantité de lait n'est pas assez considérable, et ainsi de suite.

Monsieur le président, je demande à l'honorable ministre de l'Agriculture de prendre des dispositions efficaces en vue d'augmenter tous ces petits troupeaux qui tendent à s'accroître.

• (12.50 p.m.)

Il faut absolument, pour devenir rentables, que ces troupeaux augmentent, se multiplient. Il faut aussi donner la chance à ces cultivateurs, non pas de vendre leurs troupeaux, mais de les augmenter. Je vous dis ceci, parce que, malheureusement, des cultivateurs ont reçu ce conseil-là de certains enquêteurs. Je n'ai jamais rencontré ces enquêteurs, parce que je leur aurais parlé! Ils conseillent le cultivateur en lui disant: Ton troupeau est trop petit, vends-le et va-t-en en ville.

Je sais que ce n'est pas là du tout l'idée de l'honorable ministre, car il veut plutôt tenter de faire en sorte que ces petits cultivateurs soient plus productifs et atteignent même un rendement de 100 p. 100, ce qui leur permettrait de vivre sur leur terre. Je crois qu'il va falloir procéder étape par étape, non tout renverser en un an, pour ensuite en arriver à dire: Ceux qui produiront moins de 12,000 à 20,000 livres de lait ne recevront plus d'aide. Au contraire, je suis d'avis que c'est avec l'ensemble de ceux qui produisent 12,000, 20,000 et 40,000 livres qu'on en viendra à avoir des cultivateurs qui produiront 150,000, 200,000 et 300,000 livres. J'en connais un grand nombre qui ont la bonne volonté, mais il leur faut un peu d'aide de la part du gouvernement.

Je voudrais toucher un peu à l'aspect de la mécanisation, qui constitue un des plus grands problèmes de ma région. Une trop grande mécanisation est requise pour augmenter la productivité de la terre et la rentabilité du troupeau. Encore là, je crois que le gouvernement devrait faire un effort et prendre les conseils des associations pour tenter de réduire le coût des machines agricoles. Durant dix ans, j'ai moi-même vendu de la machinerie agricole, et je suis renversé par la hausse phénoménale du prix des machines agricoles. Cela n'a plus de sens!

A mon avis, les ministres de l'Agriculture et du Commerce seraient les mieux désignés pour faire enquête à ce sujet, afin que les cultivateurs puissent, non pas obtenir gratuitement la machinerie, mais au moins l'acheter à un prix raisonnable, car elle est maintenant indispensable.

On dit souvent que le cultivateur commet des extravagances, qu'il est mécanisé de fond en comble et qu'il investit tout son capital dans la machinerie. Mais que voulez-vous? On n'est plus à l'époque des bœufs ou des chevaux! On est à l'époque de la machinerie. Autrefois, on disait qu'un cheval et une voiture étaient une nécessité pour le cultivateur. Aujourd'hui, il doit avoir une voiture passable pour aller en ville et faire ses courses.

Il faut absolument adapter le cultivateur à l'époque moderne. Il faut l'aider, il faut que le gouvernement comprenne la situation dans laquelle il est. J'espère que le ministre de l'Agriculture continuera ce bon travail.

On peut faire des rapprochements, quand un homme fait son possible. Je ne suis pas homme à faire reproche sur reproche. Je dis que le ministre de l'Agriculture fait son possible, mais qu'il ne peut pas faire tout ce qu'il désire. Je lui demande donc de continuer son travail et, surtout, d'accélérer l'aide à ces cultivateurs qui ne demandent qu'une chose: vivre à l'aise sur leur terre.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur le président, en prenant part à ce débat sur les crédits supplémentaires du ministère de l'Agriculture, j'éprouve beaucoup de sympathie pour le ministre qui doit représenter une industrie assiégée de problèmes. Le ministre vient d'entendre présenter au gouvernement et à tous les partis représentés à la Chambre un mémoire très complet émanant de la Fédération canadienne des agriculteurs, et il est au courant des difficultés qui cernent cette industrie de toutes parts.

M. Knowles: Il est une heure.

M. Johnston: Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est une heure?

M. le président: A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance du comité est reprise à deux heures et demie.

M. Johnston: Monsieur le président, au début de mes remarques plus tôt aujourd'hui j'ai parlé d'une industrie agricole assiégée, cernée, investie, bombardée par des coûts toujours plus élevés, blessée par les bas prix et les importations étrangères. La liste de ses déboires est longue. Bon nombre des secteurs de cette industrie voient, j'en suis sûr, dans le ministère de l'Agriculture et dans les politiques du gouvernement une force de plus à combattre. Je ne voudrais pas comparer le

ministre et son ministère à une cinquième colonne, car leurs rapports avec l'industrie, ses besoins et ses souhaits ne sont pas si intimes, je pense. Toutefois, les politiques du gouvernement dans divers domaines ont contribué à créer une situation foncièrement préjudiciable à l'agriculture.

J'aimerais illustrer ma pensée. Si j'éprouve tant de sympathie pour le ministre de l'Agriculture, c'est notamment parce que je sais que de nombreuses politiques sont élaborées et mises en œuvre par d'autres ministères, sur lesquels il n'exerce personnellement aucun contrôle. Toutefois, cette situation ne justifie pas le gouvernement de ne pas coordonner les programmes de tous ses ministères de façon à mettre au point une politique nationale qui permette à l'industrie agricole de survivre et de prendre de l'essor. J'aimerais me reporter au tableau des importations de novembre dernier, où figure le total de l'année jusqu'à cette date.

Je voudrais surtout parler des importations de sucre brut au Canada, où la liste des pays de provenance est intéressante. Au haut de la liste figure l'Île Maurice, située à des milliers de milles d'ici, dans l'océan Indien. Ce pays est tellement éloigné du Canada que la plupart des Canadiens ignorent où il se trouve. Nous apprenons que le montant de nos importations de sucre de l'Île Maurice jusqu'en novembre seulement, et non pour toute l'année, a presque atteint 3 millions de dollars. Nos importations en provenance de la République d'Afrique du Sud s'élevaient au mois de novembre 1967 à 13.5 millions de dollars. Nos importations en provenance de l'Inde s'élevaient à 2.5 millions de dollars et personne, j'en suis sûr, ne rechignera devant nos transactions avec ce pays aux prises avec de grandes difficultés. Les importations de sucre en provenance de l'Australie se sont élevées à près de 7.5 millions de dollars; les importations en provenance des îles Fidji ont dépassé 2.5 millions; les importations en provenance des Antilles ont atteint: 4.5 millions pour la Guyane, 1 million pour le Honduras, près de 2 millions pour la Barbade, près de 3 millions pour la Jamaïque, et un peu moins de 1 million pour la Trinité et Tobago. En fin de liste vient Cuba, d'où nous avons importé pour plus de 3 millions de dollars de sucre, jusqu'en novembre 1967. Enfin vient le Mexique, d'où nous avons importé pour $205,000 de sucre brut.

Tout Canadien examinant cette étrange structure de nos importations de sucre, pourrait se demander quels facteurs ont contribué à la produire, car on dirait que nous n'importons que de régions pauvres et surpeuplées, ce qui est une exploitation cruelle de certaines catégories de leurs habitants, afin de leur payer le moins possible et obtenir un rendement maximal. On pourrait supposer que nous importons du sucre d'un pays producteur devenu communiste et que les quantités de sucre que nous importons des Antilles Britanniques sont loin de ce qu'elles pourraient être si nous désirions vraiment aider et développer ces îles; elles pourraient même devenir une autre province du Canada si nous étions assez clairvoyants pour en entrevoir les possibilités. L'axe de notre ligne de conduite n'est pas politique; c'est l'obstination du gouvernement à poursuivre des politiques qui maintiennent le coût des aliments au plus bas niveau.

Le sucre brut est importé au Canada du monde entier, car nous achetons constamment les excédents qui ne peuvent pas être vendus; c'est «le sucre sacrifié», comme l'appelle l'industrie. Il n'est donc pas très étonnant que les raffineries canadiennes l'achètent au rabais de ces pays, au lieu de le payer plus cher chez les producteurs canadiens. Nous avons affaire ici à une tentative délibérée visant à prévenir des arrangements mondiaux quant aux prix des denrées. Nous refusons aux producteurs de sucre mondiaux la chose même que nous voulons pour nos producteurs de blé. Nous pouvons être assez désinvoltes avec nos exportations de blé, et les producteurs de blé des Prairies savent que le gouvernement les a laissé tomber dans les négociations relatives à l'Accord international sur le blé; par la faute de nos dirigeants, cet accord a été périmé depuis un an, ce qui a été extrêmement nocif pour l'industrie canadienne. Nous nous moquons bien du sucre parce que, au détriment de notre industrie agricole, le gouvernement a insisté pour maintenir au plus bas le prix de base des denrées.

Si je parle du sucre en particulier; c'est à cause de l'effet de ces importations sur un secteur de notre industrie agricole. Si nous tournons quelques pages de cette statistique des importations, ventilée d'après la nature des marchandises, pour arriver aux importations de fruits en conserve, les chiffres relatifs aux pêches nous sautent aux yeux. Nous n'en achetons pas dans autant de pays que nous le devrions, nous en importons de trois pays seulement. Le volume de nos importations de la République d'Afrique du Sud est si peu élevé que le chiffre ne vaut pas beaucoup la peine d'être signalé. Néanmoins, jusqu'au mois de novembre dernier, nous avons importé pour 2 millions et demi de dollars de pêches en conserve de l'Australie, pour $670,000 de poires en conserve et pour plus d'un million de dollars de salades de fruits en conserve.

• (2.40 p.m.)

Vous vous demandez peut-être, monsieur le président, lorsque vous examinez des fruits en boîte d'Australie, pourquoi on les met tou-

jours en conserve dans un épais sirop contenant 30 p. 100 de sucre. C'est qu'il s'agit d'un autre moyen d'exporter du sucre au Canada, de façon presque aussi directe que le sucre brut, dont le Canada a importé pour 5 millions de dollars. L'industrie sucrière se rend compte de la chose et a souvent présenté des mémoires au gouvernement, lui demandant de mettre au point une politique nationale du sucre qui permettrait à l'industrie canadienne de survivre. Cette politique s'impose plus vite que nous ne le croyons, monsieur le président.

Au cours d'un récent discours, le directeur général de la B.C. Tree Fruits Limited de la vallée d'Okanagan s'est étendu sur ce sujet. Il a dit notamment ce qui suit:

Le gouvernement demande constamment à l'industrie de donner plus d'ampleur à ses marchés d'exportation. D'autre part, il ne semble pas se soucier du fait que l'industrie canadienne enregistre des pertes au profit d'importations subventionnées par des gouvernements étrangers. Pour que l'industrie canadienne entre en concurrence sur les marchés internationaux, il lui faut d'abord être en mesure de rivaliser sur le marché canadien.

Les tarifs actuels permettent et aux États-Unis et à l'Australie de vendre les produits canadiens à prix réduits. Le 12 juin 1967, les pêches australiennes se vendaient à Toronto $7.62 la caisse, contre $8.63 dans le cas des pêches canadiennes et $8.31 dans celui du produit américain. En outre, l'Australie offrait au détaillant une allocation d'encouragement de 30c. par caisse. L'industrie australienne a institué une politique, en vertu de laquelle le prix établi au Canada est inférieur à celui de tout autre produit sur le marché.

Nul, j'en suis sûr, ne mettra en doute que cet écart des prix soit dû exclusivement à l'initiative et aux efforts vigoureux des fructiculteurs d'Australie. Voici la suite du discours:

L'industrie australienne peut vendre ses produits à des prix si bas grâce aux politiques du gouvernement de Canberra. Les encouragements pour les exportations sont: déduction à la base sur le salaire, double exemption (200 p. 100) de l'impôt sur le revenu pour toutes les dépenses de promotion des exportations. D'autres fonds proviennent d'un droit d'accise frappant les fruits produits et vendus en Australie. On prévoit que 1.8 million de dollars (2.16 millions en dollars canadiens) provenant de ce droit d'accise, pourront servir à stimuler les exportations en 1967.

L'ensemble de ces avantages fiscaux, de ces dégrèvements sur le fer-blanc et le sucre, représente un avantage de $2 par caisse de fruits pour les conserveurs australiens. Ils s'en servent pour vendre des produits aux supermarchés canadiens au détriment de notre production nationale.

Il est fort évident que le gouvernement australien œuvre en contact très étroit avec l'industrie de transformation des fruits, afin d'élaborer des programmes d'aide. Par ailleurs, l'industrie canadienne des fruits non rustiques estime qu'on a trop souvent sacrifié la protection tarifaire en vue d'obtenir des concessions pour d'autres produits canadiens.

Ensuite il signale quelques-unes des raisons pour lesquelles l'industrie fruitière du Canada attache tant d'importance aux industries de transformation.

Le producteur de fruits est tributaire de l'industrie de transformation de deux façons. Au cours des dix dernières années, l'industrie de transformation a acheté 43 p. 100 des abricots, 45 p. 100 des pêches et 47 p. 100 des poires du Canada. Si les fructiculteurs perdaient ce marché, l'effet en serait désastreux pour le marché des fruits frais.

Le gouvernement est ensuite saisi des recommandations suivantes:

1. Entreprendre sans délai des négociations avec le gouvernement australien pour refondre la loi de 1960 sur la convention commerciale australienne, afin d'abolir les concessions favorisant l'importation des fruits non rustiques.

2. Étudier les incitations fiscales favorisant la production des fruits non rustiques en Australie. Si elles équivalent à une subvention directe, remettre en vigueur notre législation antidumping à l'égard de l'Australie. Dans le cas contraire, le Canada devrait adopter une loi pour éliminer les injustices.

3. Imposer des droits d'entrée égaux à ceux dont jouissent les concurrents des producteurs canadiens.

4. Imposer un contingentement temporaire.

5. S'il est impossible d'éliminer les injustices actuelles, le gouvernement canadien est prié d'instituer un programme de subventions semblable à celui dont bénéficie l'industrie de la betterave à sucre, de la volaille, du lait, etc.

6. En collaboration avec l'industrie, établir un programme publicitaire à l'intention des marchés canadiens et internationaux.

7. En collaboration avec les producteurs et les conserveurs, mener une enquête économique sur la production des fruits non rustiques et l'industrie de transformation, afin de rendre l'industrie plus concurrentielle.

Ce sont là quelques-unes des mesures qui peuvent être prises et certains des problèmes qui peuvent être approfondis quant à un aspect de l'agriculture canadienne, aspect important, non seulement pour ma circonscription, mais aussi pour plusieurs régions du pays. Ces questions ont déjà été soulevées; l'industrie l'a fait à maintes reprises pendant plusieurs années, et elle commence à désespérer de toute action efficace de la part du gouvernement actuel.

On attaque également l'industrie laitière. Elle aussi se prépare à repousser l'opposition. Elle tend très vite à se moderniser, tout comme l'industrie fruitière. On ne saurait reprocher à la production canadienne l'inefficacité ou la mauvaise qualité, car tel n'est pas le cas. Dans l'industrie fruitière, surtout celle de la pomme en Colombie-Britannique, la qualité est imbattable et la modernisation de l'ensemble de cette industrie est, elle aussi, inégalée.

Par exemple, l'année dernière, on a enregistré sur le marché de New York le plus haut prix qu'ait jamais atteint une caisse de pommes, ce qui montre bien la qualité des produits de l'industrie et son dynamisme vis-à-vis de ses problèmes. Cela ne suffit cependant pas. Il faut que le gouvernement envisage enfin un programme agricole coordonné à l'échelle nationale.

L'industrie laitière elle-même y tend. Le mémoire de la Fédération canadienne des agriculteurs en a fait état, tout comme des problèmes concernant les éleveurs de volaille, les producteurs de grain et un grand nombre d'autres secteurs de l'industrie agricole au Canada. J'ai lu avec grand intérêt le rapport déposé sur mon bureau. J'ai tout d'abord pris connaissance des recommandations de l'industrie au sujet des produits de remplacement qui sont en train de s'introduire sur le marché des produits laitiers. Lorsque je me suis entretenu l'autre jour avec les représentants de la Fédération des agriculteurs du Canada, je leur ai exprimé ma déception au sujet de la manière circonspecte dont ils avaient abordé ce problème. Je dis cela parce qu'ils n'ont guère de temps, non plus que le gouvernement fédéral, pour décider de leur attitude à l'égard de cette nouvelle menace pour l'industrie laitière.

• (2.50 p.m.)

Les députés ont certainement vu, l'autre soir, un court programme télévisé qui montrait un fabricant audacieux occupé à produire un succédané de lait vendu dans des boîtes de plastique. Il ne l'appelait pas du lait, mais on le vendait comme un produit convenant à de nombreuses préparations pour lesquelles le lait est habituellement employé. Le fabricant a reconnu que son produit n'avait ni la valeur ni la qualité nutritive du lait, et je suppose que bien des téléspectateurs, en apprenant la composition du produit se sont exclamés: «Quel mélange.» Cependant, le fabricant a déclaré ensuite qu'il coûterait, la pinte, 5 p. 100 de moins que le lait véritable. Ce produit a dû prendre une saveur soudaine pour beaucoup de téléspectateurs. Mais se rendent-ils compte de l'importance fondamentale de l'agriculture pour notre pays? Si une rumeur se répand qu'on vend 5c. de moins la pinte un succédané du lait, le ministre aura à soutenir une dure lutte non seulement avec le ministre du Commerce, mais aussi avec le ministre de la Consommation et des Corporations. Il sait qu'il ne peut pas compter sur la sympathie des ménagères qui luttent contre la hausse des prix, ni sur le concours du ministère de la Consommation et des Corporations, vu que ce dernier est censé assurer le bien-être des consommateurs.

C'était une erreur de changer le nom de ce ministère en celui de la Consommation et des Corporations. On aurait dû le laisser tel quel.

[M. Johnston.]

Le ministère de la Consommation et des Corporations devrait s'enquérir des relations qui existent entre les grands fabricants de savon qui exercent leurs activités dans le pays—et je parle des sociétés internationales. Il devrait aussi s'informer au sujet de l'emploi de produits synthétiques dans la fabrication des aliments. Ces grandes sociétés ont les ressources et les matières premières nécessaires à la fabrication du savon; elles pourraient facilement se lancer dans la fabrication des produits alimentaires synthétiques. Voilà pourquoi l'industrie laitière hésite; elle se demande ce qui se passe et elle veut trouver les moyens de parer la menace. Ces moyens, je suppose, résident dans les pouvoirs du ministère de la Consommation et des Corporations, dans ceux du ministère de l'Agriculture et dans la politique commerciale du gouvernement. Nous devrions cesser de tirer profit de la main-d'œuvre à bon marché, des conditions de vie précaires, de la famine, de la multitude de problèmes, enfin, qui assaillent les pays sous-développés du monde pour forcer l'agriculture canadienne à se prosterner. Il est temps d'instituer des mesures qui garantissent à nos marchandises un prix convenable sur les marchés internationaux et à nos industries, la possibilité de pratiquer une concurrence loyale dans le monde.

J'espère que le ministre, avant qu'il quitte son poste, fera entreprendre des études destinées à élaborer une telle politique pour l'agriculture canadienne. J'espère que lui et ses fonctionnaires examineront minutieusement le mémoire de la Fédération canadienne des agriculteurs. Que le ministre consulte le paragraphe 39. Ce passage propose des solutions aux problèmes critiques de l'agriculture canadienne. Le mémoire recommande une politique de revenu minimum, sujet qui est sur toutes les lèvres de nos jours et qui déborde le domaine agricole.

Un chroniqueur d'un journal de Toronto a parlé hier du ministre de la Justice comme du prochain premier ministre du Canada et l'a appelé le nouveau William Aberhart. Déclaration renversante, il faut en convenir, mais nous savons que le gouvernement actuel a dû envisager, en fin de compte, des politiques préconisées par le Crédit social en 1935 quant à la répartition des revenus parmi toute la population. Même si je ne suis pas trop porté à vouloir du bien au ministre de la Justice, j'espère, s'il parvient à cette haute charge, qu'il ne fera pas mentir la propagande que lui ont faite les journaux de Toronto hier.

Il était question, dans le mémoire, de programmes de retraite hâtive pour les cultivateurs ainsi que de programmes de recyclage et de rétablissement, qui sont d'une importance fondamentale pour la politique laitière, étant donné la déclaration du 15 janvier au sujet du contingentement et des subventions pour 1968-1969. Nous savons que le programme de subventions a été resserré considérablement. Cette politique, approuvée par d'importants secteurs de l'industrie, vise à éliminer certains petits exploitants. Quand au contingentement, il a pour objet d'aider à la mise en œuvre de plus grandes unités de production.

Je crois que cette politique est sage, et le gouvernement doit la conserver. En même temps, il devrait se rendre compte que lorsqu'il cesse de subventionner quelqu'un et octroie l'argent à quelqu'un d'autre, un membre de la société a perdu un certain avantage et il devrait en recevoir quelque compensation. Si je dis cela, c'est que le gouvernement a causé de graves problèmes à l'industrie laitière canadienne par les revirements soudains de sa politique laitière ces dernières années.

Le gouvernement ferait bien de voir, par l'entremise du ministère des Forêts et du Développement rural, si l'on pourrait mettre au point, pour les cultivateurs, un régime de retraite précoce. Une telle politique ne laisserait pas le cultivateur de soixante ans en plan, avec une ferme ayant perdu de sa valeur qu'il lui faut vendre à la hâte parce qu'il n'a pas de revenus. Le gouvernement doit établir des politiques de recyclage et de rétablissement, et des politiques de consolidation des fermes. On pourrait bien étudier la question des octrois de capitaux pour l'amélioration des fermes. Le gouvernement sait quels succès ont connu les octrois directs aux industries des régions désignées.

Il est temps que le gouvernement sache que l'industrie agricole a besoin des mêmes égards que l'industrie manufacturière ou l'industrie pharmaceutique. L'autre jour, nous avons délicatement entrepris l'étude de mesures qui pourraient faire baisser le prix des médicaments au Canada. Le gouvernement ne permettrait jamais à l'industrie agricole de réaliser des bénéfices de 100 ou 300 p. 100 comme en fait l'industrie des médicaments depuis des générations.

Le gouvernement peut faire beaucoup pour rendre notre industrie agricole concurrentielle. La valeur de cette industrie ne se limite pas à ce qu'elle produit. L'agriculture est plus précieuse pour le pays que toute autre industrie. Le tourisme en dépend de façon très indirecte. Si les fermes sont abandonnées ou demeurent incultes, si les bâtiments se détériorent et deviennent délabrés, nos paysages sont déparés, et la beauté de nos paysages, la beauté de nos campagnes canadiennes, c'est notre plus grande attraction touristique.

Même s'il ne peut résoudre tous les problèmes agricoles d'un seul coup, j'espère que le ministre pourra remédier à certains des problèmes causés par l'ordinateur qui prépare la distribution des chèques de subventions aux producteurs laitiers. Ses fonctionnaires devraient réclamer un remboursement ou un nouveau modèle au fabricant. D'autre part, si le personnel est en cause, il faudrait peut-être engager d'autres employés pour le faire fonctionner comme il faut. Ou on devrait peut-être enseigner aux employés actuels comment s'y prendre. Je suis fatigué, comme doivent l'être aussi tous les autres députés, de dire aux producteurs laitiers de ma circonscription que l'ordinateur est détraqué. Je leur dis: «Il sera réparé la semaine prochaine. Je sais que vos créanciers vous talonnent, mais le chèque vous parviendra la semaine prochaine.» La semaine suivante, si rien n'est arrivé, je dois leur écrire de nouveau pour leur dire: «C'est regrettable, mais l'ordinateur est encore détraqué. Vous recevrez votre chèque au cours du mois prochain. Vous pouvez y compter, ne désespérez pas. Tenez bon et le chèque vous parviendra.» On pourra nous assurer avant longtemps, j'espère, que les problèmes de l'ordinateur ont été résolus et que les chèques seront expédiés assez régulièrement pour relever le moral de certains de nos producteurs laitiers qui ont grand besoin d'encouragement.

• (3.00 p.m.)

M. Byrne: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler d'autant de choses que le député d'Okanagan-Revelstoke. Il est remarquable, je crois, que je prenne la parole après le député, car à la suite du remaniement électoral, les circonscriptions d'Okanagan-Revelstoke et de Kootenay-Est seront unifiées. J'ai dit aux commettants de ces circonscriptions qu'ils étaient très chanceux d'avoir deux représentants ici, du moins au cours de la présente législature.

J'ai constaté que le député d'Okanagan-Revelstoke fait de brèves randonnées dans Kootenay-Est. Je lui ai certes rendu la pareille et, au cours de mes brèves visites, j'ai pu me renseigner sur les problèmes de l'Okanagan. Je devrais signaler que la circonscription de Kootenay-Est, celle d'Okanagan-Revelstoke et, certes, celle d'Okanagan Boundary, dont le député parlera sûrement d'ici la fin du débat, constituent le verger de l'Ouest canadien. L'Ouest canadien produit

des fruits en plus du blé. Il est souvent question du blé à la Chambre, mais rarement des fruits. Je suis certain, toutefois, que nous en entendrons parler davantage à l'avenir. Je pourrais vous rappeler que les fort succulentes pommes *Red Delicious* offertes aux députés à la fin de l'automne dernier venaient d'Okanagan-Revelstoke. Jamais fruit plus savoureux ne fut produit comme tous en conviendront, j'en suis sûr.

M. Roxburgh: Et les *Northern Spies* d'Ontario?

M. Byrne: J'avais l'impression qu'on cultivait seulement du tabac dans le comté de Norfolk. Me voilà renseigné. Fait intéressant à souligner, ces pommes succulentes se sont vendues à des prix fantastiques sur les marchés de spécialités de certains grands centres comme New York—jusqu'à $10 et plus le panier.

Le député d'Okanagan-Revelstoke a critiqué assez longuement les politiques du ministère de l'agriculture et du gouvernement, en général, au sujet de l'agriculture. En toute justice, le député d'Okanagan-Revelstoke reconnaîtra, je pense—comme le fera sûrement le député d'Okanagan Boundary—ce que le gouvernement fait pour aider l'expansion de l'industrie dans l'Okanagan et, mais à un moindre degré peut-être, le progrès de l'agriculture.

J'ai envoyé quelqu'un à mon bureau chercher une liste—que je crois avoir dans mes dossiers—des programmes de l'ARDA entrepris depuis l'entrée en fonction du gouvernement libéral, en 1963. Malheureusement, d'après mes renseignements, on n'a rien entrepris dans l'Okanagan avant 1963, et si l'on a fait quelque chose, c'était relativement peu important.

M. Pugh: Je pose la question de privilège. Si le député consultait le ministre de l'Agriculture, il découvrirait que ses paroles si royales et si altières sur l'entrée en fonction...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Je crois que c'est là un argument et non pas la question de privilège.

M. Pugh: J'y arrive. Dans ma circonscription de l'Okanagan, 90 p. 100 des projets de l'ARDA mis en œuvre l'ont été avant ce que le député appelle l'entrée en fonction du gouvernement.

M. Byrne: On ne peut guère dire que le député d'Okanagan Boundary a posé la question de privilège. Cependant, je crois qu'il participera à ce débat. Si je me fourvoie il trouvera certainement le temps de me reprendre.

M. Johnston: Le député accepterait-il une question?

M. Byrne: Je préférerais répondre aux questions à la fin de mon discours.

M. Johnston: Je serai parti avant.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Le député de Kootenay-Est a la parole.

M. Byrne: Je le répète, je compte avoir en main, avant de terminer, la liste qui se trouve certainement dans mes dossiers, et je pourrai alors vérifier pour déterminer si le député a raison. La liste des entreprises est longue. Le programme a permis de nombreux travaux d'irrigation, soit la remise à neuf d'anciens canaux détériorés ou la construction de nouveaux. Les réserves domestiques d'eau ont été améliorées et divers vergers à travers l'Okanagan sont désormais irrigués. En outre, l'organisme d'aménagement régional a mis sur pied des entreprises qui n'ont pas vu le jour sous l'ancien gouvernement, quoi que puisse en dire le député d'Okanagan Boundary.

On a aménagé de nombreuses industries nouvelles, dont les moindres ne sont pas les entreprises viticoles qui se rattachent directement à l'agriculture. Sauf erreur, on a créé trois de ces entreprises au moins dans l'Okanagan, dans une province dont le gouvernement croit en la tempérance. En outre, on a installé une conserverie de viande, entreprise qui dépend directement de l'agriculture. La région a été dotée d'une fabrique de saucisses, autre industrie reliée à l'agriculture.

• (3.10 p.m.)

Si je mentionne cela, c'est pour défendre la politique du gouvernement, étant donné la déclaration du député d'Okanagan-Revelstoke. Il faut être juste et rendre à César ce qui appartient à César. Je me demande justement, monsieur le président, si le député d'Okanagan Boundary a reçu sa liste, ou s'il regarde tout simplement son billet d'Air Canada.

Le premier but de mon intervention était de discuter d'une question que m'ont signalée des députés de la Colombie-Britannique, délégués à la réunion de la Fédération des agriculteurs, réunion qui eut lieu ici à Ottawa. Tantôt, le député d'Okanagan-Revelstoke a fait allusion à ce problème. Il serait peut-être utile au ministre de le lui exposer de façon plus détaillée.

Dans l'industrie des fruits frais, nous devons envisager deux méthodes de commercialisation: la première, celle qui se fait avec l'aide des avions à réaction qui transportent un volume considérable de marchandises, correspondant à deux ou trois wagonnées en un seul vol, à partir d'Okanagan jusqu'à Londres, Paris ou New York; la seconde, la vente aux conserveries, en cas de surproduction de fruits frais. En parlant de conserves, je songe à l'usine que l'on construit à Penticton pour la fabrication des boîtes de conserve. Le projet intéresse l'American Can, je crois, et se poursuit sous l'égide de l'organisme pour le développement régional. Il devrait en résulter une baisse du coût des boîtes de conserve qu'utilisent les usines de la région.

L'automne dernier, à la fin de novembre je crois, *la National Association of Fruit Producers* et le Conseil des horticulteurs canadiens ont présenté un mémoire au cabinet sur l'importation des pêches australiennes au Canada. Ces importations absorbent une grande partie du marché canadien et, dans une certaine mesure, supplantent les conserves de pêches importées des États-Unis.

Les conserveries au Canada, en Colombie-Britannique surtout, se plaignent des subventions dont bénéficie l'exportation des pêches en conserves de l'Australie. Je ne saurais dire si les Australiens cherchent simplement à exporter du sucre, en épaississant le sirop, comme l'a déclaré le député d'Okanagan-Revelstoke. Je ne crois pas que l'Australie soit au nombre des pays exportateurs de sucre. Quoi qu'il en soit, un certain nombre de subventions secrètes ou subtiles entrent dans l'opération.

Sauf erreur, la Trésorerie de l'Australie rembourse une partie du prix du sucre contenu dans le produit exporté. Une taxe d'accise frappe tous les fruits en conserve en Australie, et le revenu qu'on en retire sert à stimuler l'expansion du marché dans d'autres continents et à faire de la publicité à ce sujet. En outre, la Trésorerie de l'Australie accorde un dégrèvement fiscal à l'industrie pour les dépenses relatives à l'expansion des exportations, qui peuvent atteindre jusqu'à 200 p. 100 aux fins de l'impôt sur le revenu. On assure également une subvention au moyen d'une remise sur les bordereaux de paye, en ce qui a trait à la production des fruits en conserve exportés.

Que le problème soit grave ou non, il me semble que le Canada, et surtout la Colombie-Britannique, ne devrait pas s'opposer à l'importation de marchandises. Néanmoins, l'importation de denrées produites dans d'autres pays et vendues ici, grâce à des subventions ou à des remises, ne devrait pas être vue d'un bon œil. L'économie de la Colombie-Britannique est tributaire dans une telle mesure des marchés d'exportation qu'il n'est pas dans notre intérêt de critiquer l'importation de marchandises au Canada.

On peut dire à coup sûr, je pense, que 75 p. 100 de notre industrie du bois de charpente dépend des marchés d'exportation. De fait, la région de Kootenay-Est de ma circonscription doit compter pour une large part sur le commerce d'exportation. Des compagnies japonaises sont en train d'y construire une fabrique de pâte à papier, dont le coût final s'établira à 65 millions de dollars et qui produira de la pâte à papier pour le Japon. Les répercussions économiques de cette entreprise seront extrêmement avantageuses pour la région de Kootenay-Est. Je signale également l'annonce sensationnelle faite dernièrement, au sujet de la vente de 45 millions de tonnes de charbon au Japon, qui rapportera au Canada près de trois quarts de milliards de dollars au cours des quinze prochaines années.

En raison des possibilités de ventes et de leur corrélation avec le marché d'exportation, nous devrions, à mon avis, procéder avec prudence et sagesse si nous voulons recommander au gouvernement de recourir aux contingents d'importation, aux tarifs ou à d'autres mesures. Toutefois, il faut reconnaître la nécessité des contingents, pour protéger en saison nos fruits et légumes.

• (3.20 p.m.)

M. Johnston: Puis-je poser une question au député de Kootenay-Ouest? Il a fait une déclaration assez remarquable, soit qu'une région du pays a la bonne fortune d'avoir ici deux députés. Quand il fait ses incursions dans Okanagan-Revelstoke, comme je fais les miennes dans la région de Kootenay, ne devrait-il pas plutôt dire aux gens qu'il représente d'abord Kootenay-Est, comme je dis, de mon côté, que je représente Okanagan-Revelstoke? Alors, il serait laissé à la sagesse des votants de déterminer, en dernier ressort, qui représente l'ensemble de la région.

M. Byrne: Monsieur le président, il est difficile de savoir quelle est au juste la question, mais je tiens à assurer le député que lorsque je visite l'Okanagan, je ne manque jamais de vanter aux habitants les mérites et qualités de leur représentant et de sa très charmante épouse.

M. Pugh: Monsieur le président, je suis heureux de revenir sur le chapitre de l'agriculture. Pour commencer, j'espère que le député continuera de venir en touriste à Okanagan Boundary. Quand il a eu fini de traiter le sujet que je tiens à discuter, sa position

ne m'était pas très claire. D'autres membres du cabinet lui ont peut-être lavé le cerveau.

J'assistais récemment, à Oliver, à un banquet organisé par la Chambre de commerce. Le directeur général de la British Columbia Tree Fruits Limited a fait un discours très intéressant sur les problèmes posés par l'importation peu équitable, au Canada, des conserves australiennes. Le plus notable, c'est que je n'ai pas adopté de position officielle, alors que ce problème m'intéressait depuis longtemps, jusqu'à ce que le gouvernement ait pu étudier le mémoire présenté en octobre dernier. Cependant, ne pouvant plus m'en désintéresser plus longtemps, j'ai demandé une copie du mémoire. On en a envoyé des copies au député de Kootenay-Ouest et de Kamloops, à celui de Kootenay-Ouest ou à un membre de son parti demeurant dans cette circonscription, ainsi qu'au député d'Okanagan-Revelstoke. Ils ont tous eu l'occasion de l'examiner avant moi.

J'aimerais dire au ministre de l'Agriculture, au ministre des Finances, qui est absent en ce moment, et au ministre du Commerce, que dans l'Ouest, l'industrie canadienne de transformation des fruits et des légumes ne craint pas la concurrence loyale. Aucun Canadien ne s'y oppose, à quelque industrie qu'il appartienne. Mais pour que nous puissions continuer à soutenir la concurrence sur les marchés étrangers, il faut que les pays qui exportent au Canada observent la loi de la réciprocité et jouent franc jeu. Je dirai sans ambages que ce n'est pas le cas des Australiens. Le ministre de l'Agriculture et ses collègues doivent le savoir, car de toute évidence la question a été discutée au cabinet. Nous sommes l'objet de mesures déloyales. Ce disant, je ne parle pas seulement au nom de l'industrie de transformation de l'Ouest, mais de l'industrie de transformation canadienne en général.

En octobre dernier, les fabricants de conserves de fruits agissant conjointement avec le Conseil canadien d'horticulture sont venus présenter un mémoire au gouvernement fédéral. Ils ont déclaré avoir été très bien reçus, mais maintenant ils veulent savoir quelle suite a été donnée à leur démarche, comme ils n'ont plus entendu parler de rien depuis lors. J'ose affirmer que pas un député ministériel n'aurait osé souffler mot ici à ce sujet, s'il n'avait représenté une circonscription de la vallée de Kootenay.

On a fait grand bruit au sujet des pêches en conserve dont les Australiens inondent le marché torontois à des prix nettement inférieurs aux nôtres ou à ceux des États-Unis. Les Australiens demandent $7.62 la caisse. Or, notre prix le plus bas est de $8.63, tandis que celui des fabricants américains est de $8.31.

[M. Pugh.]

L'Australie a un régime de subventions qui permet à ses exportateurs de faire une concurrence déloyale ici et ailleurs. En Australie, en effet, la vente des conserves sur le marché intérieur est soumise à une taxe d'accise qui se reflète sur le prix payé par le consommateur australien. Le produit de cette taxe sert à subventionner les fabricants de conserves qui exportent leurs marchandises sur nos marchés.

Un dégrèvement spécial d'impôt sur le revenu de 200 p. 100 est accordé pour encourager la vente des produits destinés à l'exportation, mais non de ceux destinés au marché australien. Je suis certain de mes chiffres parce que je les ai obtenus des fructiculteurs, et on peut les vérifier. Compte tenu de tout, comme la ristourne accordée sur le fer-blanc et sur le sucre, les conserveurs australiens retirent un bénéfice de $2 la caisse et, dans certains cas, davantage.

J'aimerais savoir si le gouvernement a examiné le mémoire qui lui a été présenté ou s'il l'a simplement jeté dans la corbeille à papier. Pourquoi n'a-t-on pas présenté à l'industrie un rapport intérimaire? Par ailleurs, le gouvernement australien a-t-il été pressenti ou lui a-t-on au moins signalé cette pratique déloyale?

J'aborderai à l'instant les recommandations que renferme le mémoire présenté par les fructiculteurs. Cependant, j'aimerais auparavant reprendre le député de Kootenay-Est simplement pour être serviable. Ce n'est pas pour absorber la surproduction que les conserveries se sont installées au Canada et dans la région d'Okanagan. Il s'agit là d'une partie essentielle de l'industrie des fruits à chair tendre. L'histoire de cette industrie aide à comprendre ce fait. Nous produisons de tels fruits dans la vallée de l'Okanagan, et nous avons accès aux conserveurs. Leur entreprise ne consiste pas à vendre ces produits aux Canadiens moyennant des profits excessifs. Au cours des ans, ils ont dû importer des fruits à chair tendre afin de répondre aux demandes du marché de l'alimentation. Nous produisons des conserves d'une assez bonne qualité.

• (3.30 p.m.)

Je suis sûr que le ministre sait à quel point cette industrie de transformation est nécessaire. Elle n'a pas été fondée par une société de l'extérieur. Elle s'est développée grâce à chaque dollar contribué d'une façon ou d'une autre par les producteurs. Des millions de dollars ont été investis dans les fabriques et dans l'outillage de la vallée de l'Okanagan. Ces usines de transformation sont nécessaires à toute l'industrie fruitière au Canada. Si une partie est sacrifiée, l'ensemble de l'industrie

périclitera. Cette industrie de transformation doit fonctionner à l'année longue sinon elle ne sera pas rentable.

Vu l'attitude adoptée actuellement de part et d'autre, je me demande si le gouvernement et le ministre ont tenu compte des recommandations de l'industrie. Le mémoire soumis par cette dernière contenait sept recommandations, et j'aimerais les mentionner. Voici la première recommandation:

Entamer immédiatement des pourparlers avec le gouvernement de l'Australie dans le but de renégocier la loi de 1960 sur la convention commerciale australienne en vue d'annuler les concessions accordées aux importateurs de fruits non rustiques.

Le gouvernement a-t-il pris des mesures quelconques à cet égard? Voici la deuxième recommandation:

Revoir les encouragements fiscaux que l'Australie accorde à son industrie des fruits non rustiques. S'il s'agit d'une subvention directe, on devrait prendre les mesures qui s'imposent afin de rétablir nos lois antidumping visant l'Australie. S'il ne s'agit pas d'une subvention directe, on devrait mettre en vigueur des mesures législatives canadiennes pour supprimer les injustices.

Le ministre sait très bien que cet accord renferme une clause restrictive selon laquelle, en cas d'injustice, des mesures peuvent être prises. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait à cet égard? Pourquoi ne s'est-il pas tenu en rapport avec les producteurs de fruits et les conditionneurs de fruits au Canada? Le ministre me dira-t-il quelles mesures ont été prises, et, s'il en est, pourquoi le ministère n'en a pas informé l'industrie? Voici la troisième recommandation:

Établir des droits d'importation égaux à ceux dont jouissent les concurrents des producteurs canadiens.

Je ne suis pas en faveur de l'accroissement des droits tarifaires. Je l'ai déjà signalé, aucune industrie canadienne trouve à redire à la concurrence loyale; mais la concurrence déloyale, c'est autre chose. Le gouvernement canadien devrait s'occuper de la question, que l'industrie intéressée soit petite ou grande. Si l'on ne veut pas que l'industrie fruitière subsiste, qu'on le dise, mais qu'on cesse de dire des sottises. La recommandation nº 4 est la suivante:

Établir un contingentement temporaire.

Autant demander la lune, car ce gouvernement a exprimé son attitude quand il a aboli le contingentement pour les dindes et a bien failli ruiner le marché pour les éleveurs canadiens. Comme l'a signalé le député de Kent, le gouvernement ne sait pas tenir compte des exigences de l'agriculture au Canada. On n'établit pas une politique pour la conserver indéfiniment. On doit suivre son temps, sinon dans ce monde de la concurrence, aussi bien disparaître. Ne perdons pas nos marchés intérieurs. Voici la recommandation nº 5:

S'il est impossible de supprimer les injustices actuelles, on a demandé au gouvernement canadien d'établir un programme de subventions semblable à ceux qui s'appliquent aux industries de la betterave sucrière, de la volaille, des produits laitiers et autres.

C'est une recommandation que je n'approuve pas. Nous avons une industrie fruitière importante en Colombie-Britannique et en Ontario et ce sont là les régions profondément atteintes. Je ne suis pas en faveur de l'octroi d'une subvention, car elle ne sera pas nécessaire si on supprime la concurrence injuste. Voici la recommandation nº 6:

Établir, de concert avec l'industrie un programme de nature à stimuler les ventes sur les marchés nationaux et internationaux.

Cela ressemble beaucoup à l'initiative australienne. Le ministre a sûrement examiné cet aspect et j'aimerais connaître ses impressions à ce sujet. Voici la recommandation nº 7:

De concert avec les producteurs et les conserveurs, faire une étude économique des industries de production et de conserve des fruits non rustiques, pour trouver des moyens de rendre l'industrie plus concurrentielle.

L'industrie en question affronte la concurrence. J'aimerais bien connaître les circonstances de l'élimination récente d'une conserverie, qui existait depuis bon nombre d'années. J'aimerais savoir s'il s'agit là d'une politique établie par une compagnie et quelles ont été ses répercussions sur cette région de l'Ontario. Nous ne pouvons pas supprimer la concurrence, mais le ministre a-t-il examiné les circonstances à ce sujet? Quels sont les tarifs-marchandises pour les fruits, dans le cas des producteurs canadiens, comparativement aux tarifs-marchandises dans le cas des producteurs australiens, qui expédient des fruits dans des chargements globaux, de l'Australie à Toronto?

Le député de Kootenay-Est signale que des difficultés se posent peut-être dans cette industrie, mais que nous ne devrions pas adopter une position hostile. C'est peut-être là le point de vue du gouvernement mais j'ai été étonné d'entendre le député dire cela à la Chambre. C'est une déclaration tout à fait irrationnelle, en ce qui concerne n'importe quelle industrie canadienne.

Le mémoire en question a été soumis au ministre et au ministère il y a quelque temps. J'aimerais savoir si des instances l'avaient précédé. Les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture connaissent depuis plus de deux ans l'influence des fruits australiens sur notre marché. On n'a qu'à se rappeler l'évolution des choses depuis 1957, année où le Canada a produit 103 millions de livres de fruits en conserve et en a importé 72 millions. En dix

ans seulement, en 1966, la tendance s'est renversée. La production canadienne, de 103 millions de livres est tombée à 88 millions alors que nos importations sont passées de 72 millions à 132 millions de livres. A une époque où notre économie progresse et où les Canadiens ont besoin de plus de vivres, il faudrait assurer une certaine protection à l'industrie canadienne.

• (3.40 p.m.)

Je crois avoir bien plaidé cette cause et je suis heureux de voir ici le député de Kootenay-Ouest car il a toujours été le défenseur de la fructiculture.

Je me réjouis que tous ceux qui ont participé jusqu'ici à ce débat sur l'agriculture aient réclamé des mesures. Si j'étais le seul à présenter ces instances au ministre, il me dirait sans doute que personne d'autre ne s'en plaint. Mais lorsque tous s'accordent pour réclamer de l'action, je sais que le ministre va se remuer un peu et obtenir des résultats. Il va sans doute reparler de ces problèmes au ministre des Finances, si ce n'est déjà fait, ainsi qu'au ministre du Commerce.

Plaisanterie à part, je dis au ministre que s'il exclut les apprêteurs de ma région, il fera disparaître l'industrie fruitière, ce qui comprendra sans doute la culture de la pomme, et je lui signale que nous produisons aussi du jus de pomme. Si le ministre exclut les apprêteurs canadiens, l'ensemble de l'industrie des fruits tendres, et peut-être toute l'industrie fruitière, subira des pertes financières irréparables qui pourraient lui porter un coup mortel. La situation est grave à ce point, monsieur le président.

Même si le gouvernement est au courant de cet état de choses, de modestes débuts et un manque de réglementation pourraient éventuellement amener cette industrie à disparaître. Les fructiculteurs pourraient constater qu'en fin de compte ils n'en retireront rien. Je prie le ministre de ne pas leur laisser croire que, parce que leur industrie est moins importante que celle du charbon qui permet d'énormes ventes au Japon, des exportations aux États-Unis ou celle de blé vendu à différents points de l'univers, que le gouvernement actuel les néglige. Le ministre devrait se rappeler que la fructiculture représente un secteur important et essentiel de l'économie canadienne, et qu'il faut la protéger.

Je veux dire maintenant quelques mots au sujet des auteurs d'un mémoire au gouvernement. Le ministre sait ce que sont l'Association canadienne des conserveurs de fruits et le Conseil canadien d'horticulture. Toutes les associations de producteurs, d'expéditeurs, de grossistes et de quiconque s'intéresse à l'industrie des fruits et légumes au Canada ont fait entendre leur voix dans le mémoire du Conseil canadien d'horticulture. Je voudrais maintenant parler d'un ancien titulaire illustre du portefeuille de l'agriculture, du même groupe politique que le ministre actuel. Je veux parler de James ou Jimmy Gardiner. Les députés devraient se reporter au hansard de l'époque pour voir ce qu'il pensait du Conseil canadien d'horticulture.

Cet organisme ne crie pas au loup pour des questions sans importance. Ses membres examinent toute requête présentée au gouvernement et si elle est sans intérêt ou sans valeur, elle ne reçoit pas l'approbation du Conseil des horticulteurs canadiens. Le ministre sait que le Conseil s'est réuni ici la semaine dernière et que ses délibérations sont pour le bien de tous les producteurs du Canada. Le Conseil cherche à venir en aide à l'industrie tout entière, du producteur au consommateur. Je ne dirai rien de la prise de position des apprêteurs de fruits car on pourrait m'accuser de parti pris, mais il est évident qu'ils devaient présenter un mémoire.

J'aurais pu parler aujourd'hui de bien d'autres choses. A mon avis, le sujet a été traité de façon très complète, mais une brève récapitulation serait utile. Pêches en conserve d'Australie, poires, cocktails de fruits, etc., se vendent au Canada à des prix qui défient la concurrence. Nous ne pouvons produire ces fruits au prix où se vendent ici les produits australiens. Si les Australiens peuvent vendre à ce prix, c'est qu'ils reçoivent des subventions directes de leur gouvernement. Le ministre a entendu ce que j'ai dit des remises et de tout ce qui a trait à cette question. Bref, en Australie, le gouvernement aide les conserveries. Les fruits en conserve d'Australie se vendent moins cher que les produits canadiens sur les étagères des magasins de Toronto. Leur prix est bas en dépit du tarif-marchandises et de tous les autres frais de leur expédition au Canada. Le prix des fruits australiens est inférieur au nôtre de $1.01 la caisse.

C'est une concurrence injuste. J'espère que le ministre de l'Agriculture ici présent, le ministre des Finances qui est absent, et le ministre du Commerce qui traverse une période de transition, se réuniront, oublieront pour un moment la course au leadership et prendront sans délai des mesures énergiques pour régler ce problème. J'espère qu'ils prendront contact avec le Conseil des horticulteurs

[M. Pugh.]

canadiens et la Canadian Food Processors Association et leur diront: Voilà messieurs les mesures que nous avons prises. Voici celles que nous allons prendre. Il ne s'agit que d'un rapport provisoire, et nous maintiendrons le contact avec vous. L'industrie fruitière ne peut plus souffrir que le gouvernement tarde à régler ses problèmes.

M. Honey: Monsieur le président, c'est avec un brin de témérité que j'interviens dans le débat qui semble porter surtout sur les vallées de Kootenay et d'Okanagan, mais que je trouve néanmoins très utile. Les trois préopinants ont dit—et je vois que mon ami de Kootenay-Ouest est des nôtres; il participera sans doute au débat—s'inquiéter de l'industrie agricole dans une autre région du Canada; pour ma part, je m'inquiète surtout de celle de l'Ontario.

Les observations des députés s'appliquent en général au débat, et je tiens à m'associer aux préoccupations exprimées par les députés de la Colombie-Britannique qui m'ont précédé. D'autre part, les députés comprennent tous sûrement le problème très difficile auquel le gouvernement fait face à cet égard, vu que le Canada est une des grandes nations commerciales du monde et que, lorsqu'il prend des décisions sur ces questions, il doit le faire consciencieusement, en tenant compte des nombreuses ramifications qu'elles entraînent sur les échanges internationaux. Je n'en dirai pas davantage, sauf pour souligner ce que mes collègues, de ce côté-ci de la Chambre, et les vis-à-vis ont déjà dit, savoir que nous savons combien le problème des échanges internationaux est compliqué et difficile.

Je tiens à traiter de quelques questions cet après-midi. L'occasion est fort à propos car nous tenons un débat sur l'agriculture et la Fédération canadienne des agriculteurs a présenté un mémoire cette semaine. Je regrette seulement que nous n'ayons pu avoir le mémoire du Syndicat national des cultivateurs. Je compte qu'il le présentera la semaine prochaine. J'espère qu'avant la conclusion de ce débat nous pourrons connaître les opinions du Syndicat.

• (3.50 p.m.)

Ayant mentionné ces deux organisations agricoles nationales, je tiens à leur dire, par l'entremise du hansard, qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas, au Canada, un seul porte-parole pour défendre les intérêts de l'industrie agricole. Je pense que les députés de tous les partis partageront mon sentiment. Je connais les difficultés qui accablent le ministre et ses fonctionnaires pour savoir, par exemple, qui est autorisé à parler au nom de l'industrie laitière. Cela s'applique naturellement à d'autres secteurs de l'industrie agricole. Je pourrais peut-être conseiller aux associations agricoles canadiennes—et je sais qu'il y a eu des tentatives dans ce sens, que des négociations se poursuivent et que des études sont mises sur pied—d'agir dans l'intérêt de l'industrie et, il va sans dire, du gouvernement et du Parlement en formant une fédération ou un syndicat après des discussions préliminaires sur cette question; alors nous serions certains d'avoir une organisation munie de l'autorité nécessaire pour se faire l'interprète de l'agriculture canadienne.

Je suis sûr que le ministre aimerait savoir lesquels des nombreux groupes de gens qui vont le voir, lui et ses fonctionnaires, et voient les députés de temps à autre, parlent avec autorité dans les divers domaines agricoles. Il me semble que cette situation doit lui créer certaines difficultés. J'aimerais dire au sujet du ministre—je désire le faire avec tact vu que nous devons nous choisir un nouveau chef de parti—qu'à mon avis il accomplit bien ses fonctions. Me fondant sur les entretiens que j'ai eus avec divers groupements agricoles en Ontario, il me semble qu'à tout prendre, à quelques exceptions près, ce qui est toujours le cas, on estime que le ministre et ses hauts fonctionnaires ont fait preuve d'un sens des responsabilités et agi de façon constructive dans l'intérêt de l'industrie agricole.

L'équipe spéciale dont le ministre a annoncé l'an dernier la formation, qui s'affaire maintenant à remplir ses fonctions et qui, je l'espère, présentera un rapport cette année, est un organisme créateur et utile. J'ai été heureux de voir l'appui que la Fédération canadienne des agriculteurs, a accordé, dans le mémoire présenté cette semaine, à l'idée d'une équipe spéciale. J'aimerais faire écho à la proposition, exprimée par la Fédération dans le septième paragraphe de son mémoire, d'après laquelle l'équipe spéciale aborde sa tâche et structure son rapport de façon qu'il puisse servir de documentation essentielle pour une conférence nationale visant la politique agricole, qui serait parrainée conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et organisée de concert avec les organismes agricoles. J'espère

que ce sera là l'un des nombreux résultats du rapport de l'équipe spéciale de l'agriculture.

Je voudrais parler durant quelques minutes de la politique laitière dont il est longuement question dans le mémoire de la Fédération. Il serait peut-être utile, je crois, de citer le paragraphe 19 à la page 6 du mémoire où la Fédération énonce cette opinion constructive:

> Les producteurs laitiers et la Fédération canadienne des agriculteurs éprouvent une vive satisfaction depuis que nous semblons évoluer de façon progressive mais concrète vers l'établissement d'une organisation bien conçue, minutieusement élaborée et intégrée de la politique laitière. En collaboration avec le gouvernement fédéral et avec l'appui de la politique provinciale, l'industrie semble commencer à compter sur la perspective d'un rendement minimum garanti en rétribution des efforts des cultivateurs, dans le cadre d'une politique connue et comprise au sujet des prix, des contingents, de la mise en marché et des exigences en matière de qualité. On se rend de plus en plus compte, croyons-nous, de la nécessité de mesures d'adaptation pour accroître les revenus et les gains éventuels des producteurs moins favorisés.

Je partage l'opinion de la Fédération là-dessus. A mon avis, le Canada a eu une bonne politique laitière sous le règne du ministre actuel. Je tiens aussi à dire qu'à mon avis le président et les membres de la Commission canadienne du lait ont entrepris leur tâche avec beaucoup de connaissance et de compréhension de tous les problèmes de l'industrie laitière qui relèvent du gouvernement fédéral.

J'aimerais commenter deux aspects de la politique que le ministre et la Commission feraient bien d'envisager quelque peu. L'un a déjà été soulevé par la Fédération au cours d'années antérieures. A ma connaissance, on n'a pris aucune mesure à son sujet, mais j'espère que le ministre et la Commission tiendront compte de la recommandation de la Fédération prévoyant le versement de paiements de rajustement aux producteurs de crème. A l'heure actuelle, les paiements aux expéditeurs de crème ne diffèrent pas de ceux qui sont versés aux expéditeurs de lait industriel, tel le lait destiné aux fromageries. Cela me semble assez injuste envers les expéditeurs de crème, et il y aurait peut-être lieu de songer, comme le propose ou le recommande la Fédération, à ajouter une aide supplémentaire à la subvention actuelle. La Fédération propose, je crois, 7c. la livre de matière grasse ce qui, dit-elle, donnerait aux producteurs de crème séparée dans la ferme même un revenu plus convenable, qui se rapprocherait davantage de celui des producteurs de lait industriel, compte tenu de la valeur du lait écrémé que garde chez lui l'expéditeur de crème. Voilà donc une proposition à laquelle je demanderais au ministre et à ses hauts fonctionnaires de songer sérieusement.

La deuxième suggestion a trait aux contingents alloués aux expéditeurs de lait industriel pour la campagne laitière de 1968-1969 et les campagnes suivantes, à mesure que la politique de la Commission évoluera. Je suis heureux que la politique initiale de la Commission du lait au sujet des contingents pour 1968-1969 ait été considérablement modifiée. Je sais que c'était une cause de souci pour les députés des deux côtés de la Chambre. On a déclaré que la Commission pourrait s'abstenir d'accorder des contingents aux producteurs qui, au cours de la campagne laitière de 1967-1968, ont fourni moins de 50,000 livres de lait industriel ou moins de 1,750 livres de matière grasse. Je pense qu'on a eu raison de changer cette politique. Sauf erreur, aux termes de la nouvelle, toute personne qui produira 12,000 livres de lait industriel ou 420 livres de matière grasse au cours de la campagne laitière de 1967-1968 aura droit à un contingent pour la campagne de 1968-1969.

Ayant dit cela, je tiens à approuver le principe—énoncé par la Commission—de l'accroissement graduel de la production. Ainsi, les fonds accordés par le Parlement à la Commission pourront être consacrés de plus en plus au producteur laitier qui fait des efforts honnêtes pour exploiter une unité de production laitière sur une base viable et vraiment rentable.

• (4.00 p.m.)

Cependant, monsieur le président, en encourageant la production dans l'industrie laitière, la Commission ne devrait pas oublier qu'il y aura certains éléments de désintégration. Je le répète: le principe est sain, mais j'estime qu'on devrait l'appliquer raisonnablement et à loisir pour donner à tous les producteurs des possibilités nombreuses et appropriées d'augmenter leur production. Pour ceux qui ne le peuvent pas, la Fédération a recommandé qu'on envisage sérieusement de rajuster les subventions de manière à aider les producteurs qui jugent bon de se tourner vers une autre forme de production.

Je regrette l'absence du député d'Okanagan-Revelstoke qui a parlé, en termes assez pittoresques et quelque peu dramatiques, des pannes des ordinateurs qui ont parfois retardé les chèques envoyés aux producteurs par la Commission canadienne du lait. L'expérience m'a appris qu'elle est extrêmement

serviable et obligeante. On ne peut que s'émerveiller de l'efficacité du système si l'on songe au nombre des producteurs laitiers qui reçoivent des chèques de la Commission canadienne du lait. Mon ami d'Okanagan-Revelstoke a été un peu trop sévère, je pense, car je me suis rendu compte que chaque fois qu'il y avait un retard dans l'envoi des chèques, les fonctionnaires de la Commission se mettaient en quatre pour découvrir la cause du retard. Dans la plupart des cas, elle était au niveau local, d'ordinaire parce que le vendeur n'avait pas envoyé son rapport à la Commission; la Commission n'y était pour rien. Je crois de mon devoir de signaler cela en toute justice pour la Commission, parce qu'elle s'acquitte de sa tâche avec énormément de compétence et d'efficacité.

On a également parlé de l'inquiétude de l'industrie laitière, au sujet des produits laitiers avec matière de remplissage et des produits synthétiques. Comme je faisais route vers Ottawa il y a une semaine ou deux, je m'arrêtai à un restaurant au bord de la route, qui était situé dans une région laitière. On m'a servi de la crème synthétique avec mon café et j'y ai vu là un avertissement, relativement à l'inquiétude que devrait éprouver l'industrie laitière. Certains aspects du problème relèvent du gouvernement actuel, bien qu'un certain nombre d'entre eux soient de la compétence des gouvernements provinciaux.

Si je puis me permettre quelques conseils gratuits à l'endroit de l'industrie laitière, il me semble qu'elle devrait lancer une campagne de publicité, au moyen des relations extérieures ou autrement, en vue de convaincre les consommateurs canadiens qu'il importe d'éviter les produits laitiers avec matière de remplissage et les produits synthétiques. Je comprends que l'emballage et l'étiquetage de tels produits peuvent fort bien relever du ministère de la Consommation et des Corporations, et j'espère que le ministre intéressé se préoccupe de protéger les acheteurs de produits laitiers, qui ne sont peut-être pas au courant du fait qu'ils achètent un produit synthétique.

Libre à eux, bien sûr, d'acheter les produits de leur choix. En outre, s'il y a des restrictions à imposer à ces produits, c'est aux provinces d'y voir. Cependant, c'est au Parlement qu'il incombe de veiller à ce que la description de ces articles, imprimée sur les étiquettes, soit dûment réglementée et surveillée dans l'intérêt des consommateurs canadiens et des producteurs laitiers.

Avant de terminer, monsieur le président, il me reste deux points à soulever. J'aimerais laisser de côté l'industrie laitière pour parler un peu du crédit agricole. Je comprends bien, et je suis sûr que c'est le cas de tous les députés, les problèmes et les raisons qui, dit-on, entraîneront peut-être une réduction des sommes mises à la disposition de la Société du crédit agricole. Si tel doit être le cas, j'espère que le gouvernement examinera de nouveau la question. Car si nous voulons que les agriculteurs canadiens produisent de façon rentable et jouissent d'une marge raisonnable de profit, il importe qu'ils puissent emprunter à long terme et à un taux raisonnable auprès de la Société du crédit agricole, l'argent dont ils ont besoin.

Il y a un autre secteur du crédit agricole: celui des prêts d'amélioration consentis par les banques à charte. Le plafond de $15,000 semble fort peu conforme à la réalité de notre société agricole. J'appuie la recommandation de la Fédération canadienne des agriculteurs selon laquelle le gouvernement devrait hausser le plafond à $30,000. Certes, cette question relève du ministre des Finances, mais je sais que son collègue le ministre de l'Agriculture, s'y intéresse également.

Nous devrions également examiner, selon moi, la politique des banques à charte, relativement à ces prêts. D'après mes renseignements obtenus des agriculteurs actuels en Ontario, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles devient peu à peu une sorte d'idéal plus ou moins inaccessible. C'est, me dit-on, parce que les banques à charte prétendent qu'elles ne disposent pas des fonds nécessaires pour ce genre de prêt. Si l'on veut que la mesure législative ait un sens et soit utile aux agriculteurs canadiens, il me semble que le ministre des Finances et le gouvernement devraient reviser, de concert avec les banques à charte, la politique de ces dernières, relative aux prêts consentis en vertu de cette mesure. La loi ne sera d'aucun avantage particulier pour la collectivité agricole si les banquiers en font fi. A mon avis, le gouvernement devrait indiquer clairement aux banquiers qu'il y va de l'intérêt national, de l'intérêt de la collectivité agricole et de celui des banques à charte du Canada que la loi ait, comme il se doit, pleine force d'application.

• (4.10 p.m.)

J'aimerais mentionner un autre point. J'aurai ainsi bouclé la boucle, car, dans mon exergue, j'ai parlé du commerce international. Je voudrais m'arrêter un instant à l'industrie du tabac en Ontario et au Canada, principalement du tabac jaune, dont l'Ontario produit quelque 96 ou 97 p. 100. Je veux faire ressortir

l'inquiétude que l'Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board a exprimée au ministre du Commerce, au ministre du Revenu national et au ministre de l'Agriculture à propos de l'importation, au Canada, du tabac de la République d'Afrique du Sud.

Bien qu'il n'y ait pas eu beaucoup de tabac d'importé jusqu'à ce jour, un important principe est en jeu. Il n'a rien à voir avec un autre dont ont parlé certains préopinants et qui portait sur l'importation de fruits. Mais dans ce cas-ci, on a laissé entendre et je ne m'arrête pas sur le bien-fondé d'une telle déclaration que des importations de tabac de l'Afrique du Sud au Canada devenaient possibles vu que le tabac jaune de la Rhodésie est accessible à l'Afrique du Sud. La politique actuelle du gouvernement prévoit un embargo sur l'importation directe au Canada du tabac et d'autres produits de la Rhodésie. Je veux seulement signaler qu'à cause des échanges entre la Rhodésie et l'Afrique du Sud, il se peut que le tabac de la Rhodésie soit devenu disponible au Canada. Si oui, j'espère que nos fonctionnaires prendront la question en considération, et je crois qu'ils le font. J'espère que le ministre du Revenu national étudie l'application de la loi antidumping en ce qui concerne ces importations.

Personne ne trouvera à redire parce que le gouvernement a décidé qu'il est dans l'intérêt national et international de ne pas entretenir des relations commerciales avec la Rhodésie. Si les compagnies de tabac au Canada se dérobent à l'application de cette décision, en achetant du tabac de l'Afrique du Sud, il devrait y avoir une enquête et il faudrait y mettre fin. La chose intéresse tous les producteurs et tous les citoyens canadiens. Je n'en dirai pas davantage. Je sais que le ministre a pris note de mes observations et que le ministre du Commerce et le ministre du Revenu national avec lesquels j'ai discuté la question se préoccupent de la situation.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire. Je voudrais ajouter que les agriculteurs canadiens s'inquiètent du retrait du gouvernement —si je peux m'exprimer ainsi—du programme de subventions aux produits agricoles. Il est impossible de discontinuer actuellement le versement de toutes les subventions, car le gouvernement doit encore venir en aide dans certains domaines. J'ai parlé du groupe d'experts, et j'espère qu'on étudiera soigneusement son rapport et que les diverses associations agricoles fusionneront en un seul groupement autorisé que nous pourrons consulter. Grâce à ce rapport et aux entretiens que nous aurons avec ce groupement, nous serons plus à même de renoncer à subventionner certains domaines agricoles. Mais jusque-là, nous devons accepter nos responsabilités. Nous devons soutenir les agriculteurs dont l'entreprise ne saurait être rentable sans l'aide du gouvernement. Nous devons être réalistes et utiliser le mieux possible les fonds alloués par le Parlement, afin que notre industrie agricole puisse se maintenir et augmenter sa contribution à l'économie canadienne.

M. Jorgenson: Monsieur le président, les préopinants, y compris les vis-à-vis, ont fait voir les graves lacunes de notre industrie agricole. Le député de Durham, qui vient de se rasseoir, a doucement reproché au gouvernement de n'avoir pas amélioré le sort de cette industrie. Si elle est en difficultés aujourd'hui—je ne vois pas d'autre mot—c'est à cause de la faiblesse d'un gouvernement instable qui ne trouve jamais le temps de faire ce qu'il faudrait pour que cette industrie jouisse d'un traitement équitable.

Au cours des trois dernières campagnes électorales, on a vu les ministres parcourir le Canada en tous sens, proclamant à cor et à cri qu'ils savaient comment résoudre tous les problèmes. Non seulement ils ne savent pas les résoudre, mais ils n'en connaissent même pas les données.

M. Fane: Bravo.

• (4.20 p.m.)

M. Jorgenson: Ils ont dû créer un groupe spécial pour étudier la question. Loin de moi l'idée de critiquer la mise sur pied de ce groupe; je connais certains de ceux qui en font partie. Que le ministre le sache, certains des intéressés comptent parmi les meilleurs agronomes canadiens. J'espère seulement que s'ils formulent des recommandations avant que le mandat du présent gouvernement expire, il y sera donné suite.

J'ai écouté avec intérêt le député de Kootenay-Est, qui espérait que les députés de ce côté-ci de la Chambre se montreraient justes et reconnaîtraient ce que le gouvernement a fait pour l'agriculture ou à l'agriculture. Je ne suis pas certain de la tournure qu'il a employée. J'incline à croire qu'il voulait dire «à», bien qu'il ait employé l'autre mot.

M. Fane: Bravo.

M. Jorgenson: Nous n'avons pas suffisamment discuté l'état actuel de notre industrie agricole. En dehors des débats sur le budget

ou sur le discours du trône, c'est la première fois, au cours de cette session, que nous avons pu parler de l'agriculture. On a adopté un peu à la hâte le budget des dépenses du ministère, même si on l'avait étudié auparavant en comité. J'ai toujours pensé qu'il était normal de permettre aux députés de dire quelques mots à la Chambre des communes. De ce fait, et à cause du nombre des représentants qui veulent participer à ce débat, j'espère que les porte-parole du gouvernement n'iront pas clamer, dans tout le pays, que l'opposition est en train de retarder les travaux de la Chambre. A mon avis, la Chambre n'a rien de plus pressé que de chercher à résoudre les problèmes agricoles.

On l'a déjà dit: le pays tout entier nous offre des preuves abondantes de nos graves difficultés. Le nombre des manifestations, des marches de protestation et des mémoires rédigés depuis l'entrée en fonction du ministre auraient dû convaincre ce dernier qu'il a devant lui une tâche formidable. Je ne dis nullement que le ministre ne s'intéresse pas à la situation ni qu'il n'en n'a cure. A mon avis il s'en inquiète, mais je crois que certains de ses collègues du cabinet s'en préoccupent beaucoup moins, et qu'il n'a pas pu s'imposer suffisamment à ceux-ci pour pouvoir accomplir ce que nous jugeons nécessaire.

Je me souviens d'une des promesses que renfermait le discours du trône de l'an dernier: des mesures législatives seraient présentées afin d'assurer une aide, sous forme de subventions ou de prêts, aux diverses sociétés agricoles du pays. On a soulevé ce problème à plusieurs reprises et l'on a posé des questions à ce sujet à la Chambre, mais le ministre ne nous a jamais dit qu'il serait en mesure de faire inscrire ses mesures au *Feuilleton* au cours de la présente session et encore moins de les faire adopter.

Lorsqu'il résumera le débat, le ministre pourra, sans doute avec raison, relever des chiffres indiquant une augmentation du revenu des cultivateurs. Il dira: Ce n'est pas si mal. Si ces chiffres donnaient une image complète de la situation, s'ils indiquaient vraiment comment se porte l'agriculture, nous pourrions peut-être croire que la situation n'est pas si mauvaise. Mais ils ne révèlent pas tout, et nous le savons tous. Les députés qui s'occupent activement d'agriculture sont profondément inquiets de la situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs à la suite des énormes augmentations des coûts de production. Le revenu des cultivateurs s'est peut-être accru, mais pas dans la même mesure que les prix des produits qu'ils doivent acheter.

Cette augmentation des coûts tient en grande partie aux mesures prises par le gouvernement actuel—relèvement des impôts, surtaxes, hausse des taux d'intérêt, et ainsi de suite. Le genre de prospérité dont les cultivateurs jouissent aujourd'hui les porte à se demander s'ils n'auraient pas dû épargner leur argent pendant la période de régression afin de pouvoir en jouir. Pour ce qui est de l'augmentation des coûts, ceux qui approvisionnent les cultivateurs semblent avoir pris l'engagement solennel de leur soutirer jusqu'au dernier sou; cela semble être leur credo. Par conséquent, le cultivateur doit déployer des efforts beaucoup plus grands pour obtenir le même résultat.

La commission chargée d'étudier l'augmentation des prix des machines agricoles devrait être appuyée par tous les députés. D'après mon expérience, quand les cultivateurs ont une bonne année—et ils en ont eu de bonnes dans le passé—il ne leur reste jamais rien une fois qu'ils ont payé les frais accrus de production. Les cultivateurs se trouvent toujours dans cette situation, et je commence à me demander si cela n'a pas quelque chose à voir avec le fait qu'un gouvernement libéral soit au pouvoir.

Nous n'avons pas oublié l'attitude prise par le parti d'en face à l'égard de la Commission canadienne du blé, les premières années; lors de sa prise de pouvoir, en 1935, il était opposé à cet organisme. Il n'a admis le principe de la commercialisation qu'après la guerre, alors que les premiers signes d'inflation sont devenus évidents. La conclusion avec la Grande-Bretagne de l'Accord sur le blé n'était alors rien de plus qu'un effort en vue d'empêcher les prix d'augmenter et de se servir du cultivateur comme bouc émissaire dans la lutte contre l'inflation. La même chose se produit actuellement et nous assistons à une nouvelle baisse des prix du blé, en dépit de l'apport des cultivateurs canadiens en vue de surmonter les difficultés qu'avait le gouvernement actuel à maintenir notre balance des paiements, il y a quelques années.

Une voix: Votre gouvernement.

M. Jorgenson: On aurait pu croire que le gouvernement se serait finalement rendu compte de l'importance de l'agriculture et du producteur de blé pour le pays. Mais non, nous voyons baisser les prix de tous les produits agricoles, en dépit de la hausse constante des frais de production. Le gouvernement aurait-il encore une fois l'intention de faire du cultivateur le bouc émissaire dans la lutte contre l'inflation dont le gouvernement est presque entièrement responsable?

Plus dangereuses encore sont les déclarations de certains candidats au leadership, surtout celles du ministre du Commerce. S'adressant à l'Agricultural Institute of Canada, division de l'Ontario, il a dit, en parlant de la culture de la tomate dans le Sud-Ouest de l'Ontario:

J'imagine que toute protection qui sera accordée sera provisoire; ce sera simplement pour aider les producteurs à se libérer graduellement de leurs engagements financiers et à chercher d'autres moyens de gagner leur vie.

Il ressort de cette déclaration que le ministre serait prêt, semble-t-il, à sacrifier cette industrie. Il a dit un peu après:

Dans le commerce international, nous devons produire ce que nous pouvons produire bien.

S'il en est ainsi, pourquoi éprouvons-nous tant de difficultés au sujet du blé? Voilà une denrée que nous produisons mieux et d'une façon plus compétitive que n'importe quel autre pays au monde. Dans ce domaine, nous devons faire concurrence à la fois au cultivateur américain et au contribuable américain. Pourtant, les initiatives du gouvernement semblent indiquer qu'il est prêt à accepter ce genre de concurrence sans même élever la voix.

• (4.30 p.m.)

Voici la suite de l'article:

Il a dit à l'institut que le Canada occupe le quatrième rang dans le monde parmi les exportateurs de produits agricoles. Le libre-échange à l'égard de ces produits était un objectif des négociations du GATT l'année dernière, a-t-il dit.

Autrement dit, on cherchait à éliminer bon nombre d'industries agricoles au Canada.

A propos de la production à bon marché dans d'autres pays, M. Winters a dit: «Nous ne pouvons pas nous permettre de dissuader la production rentable ailleurs.»

En d'autres termes, le gouvernement est prêt à accepter la concurrence de pays capables de produire à meilleur prix que nous. Le problème a été signalé dernièrement aux députés à propos de la fructiculture en Colombie-Britannique et, ces dernières semaines, il s'est posé avec acuité à l'industrie des pommes de terre de l'Ouest.

Le ministre est au courant. A plusieurs reprises, je lui ai demandé à quelle date il prendrait des mesures afin d'appliquer la valeur imposable et accorder ainsi aux Canadiens une certaine protection contre les pratiques commerciales inéquitables des États-Unis. On nous dit, au Canada, d'adapter notre production à la demande effective du marché mais lorsque nous le faisons, nous constatons que d'autres pays sont autorisés à expédier

[M. Jorgenson.]

chez nous leur production excédentaire. Cela s'est produit pour le cas des pommes de terre importées au Canada. Deux années de suite, les Américains ont eu une surproduction de pommes de terre. Il leur est facile de prendre le dessus du panier, pour ainsi dire, et de vendre leurs pommes de terre de première qualité à un prix convenu. C'est là que se font les bénéfices, et quant au reste, il arrive sur nos marchés à des prix sacrifiés, détruisant par le fait même le marché de nos producteurs.

Des semaines durant, les producteurs de pommes de terre de l'Ouest canadien ont exhorté le gouvernement d'appliquer la loi sur la valeur imposable pour leur aider à remédier à cette pratique commerciale injuste. Mais à quoi cela a-t-il abouti? La réponse nous est venue cet après-midi d'un député qui a dit que nous ne devions pas inquiéter les Américains, que nous devions nous garder de les froisser; toutes nos industries peuvent s'en aller à la dérive, pourvu que nous soyons en bons termes avec les États-Unis. Si c'est là le critière dont nous allons nous servir, pourquoi ne pas l'appliquer sur toute la ligne? Pourquoi le réserver à l'agriculture? Pourquoi cette industrie doit-elle être la seule à faire face à cette concurrence injuste? Et les autres industries? En Angleterre, on peut fabriquer des turbines à bien meilleur compte que chez nous; il en va de même aux États-Unis, dans le cas des réfrigérateurs, et de même également, au Japon, dans le cas des radios à transistor. Nous pouvons acheter, de la Chine, des vêtements beaucoup moins chers que ceux que nous produisons ici. A ce compte-là, pourquoi ne pas faire venir des coiffeurs italiens? Selon toute apparence, c'est là la politique du gouvernement.

Il refuse ou est incapable de venir en aide aux industries en butte aux pratiques commerciales les plus injustes que l'on connaisse. Peu importe le nombre des instances, peu importe le nombre ou la vigueur des exhortations présentées au gouvernement par des délégations, il semble n'y avoir aucun remède en vue.

Les Canadiens vont surveiller de près les candidats à la direction du parti libéral. Je puis leur donner l'assurance que nombre d'agriculteurs d'un bout à l'autre du pays lisent leurs déclarations avec intérêt afin de connaître leur position sur les problèmes agricoles et de savoir ce sur quoi ils, les agriculteurs, pourront compter de la part de l'élu. En conclusion, je dois dire qu'après avoir suivi les performances de certains candidats à la direction du parti, Lloyd Henderson gagne du terrain tous les jours.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson). Il a raison lorsqu'il dit que l'agriculteur est passablement négligé et oublié par le gouvernement. Seulement, il faudrait que l'honorable député se rende compte que la situation agricole actuelle ne date pas d'aujourd'hui ni d'hier, mais qu'elle existait bel et bien, dans toute son ampleur, lorsque son parti était au pouvoir, soit de 1957 à 1962. Les sociétés agricoles font des représentations auprès du gouvernement depuis un grand nombre d'années. J'étais ici de 1946 à 1949 et, à ce moment-là, les agriculteurs demandaient d'être reconnus, mieux traités et mieux compris par les autorités gouvernementales.

Je remarque que dans le budget supplémentaire (C), le ministère de l'Agriculture demande une somme additionnelle de $33,383,166. Cela veut donc dire que lorsque les fonctionnaires ont préparé les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 mars 1968, ils ont sous-estimé leurs dépenses de $33,383,166.

Comparons le budget du ministère de l'Agriculture à celui du ministère des Finances, qui s'élève à $2,122,694,590 de même qu'à celui de la défense nationale, qui nous coûtera, cette année, la somme de $1,747,269,001. Comparons-le également à celui de la Santé nationale et du Bien-être social, un ministère qui mériterait davantage pour augmenter les pensions et les allocations, et nous voyons que l'agriculture bénéficie à peu près du dixième des sommes requises par le ministère des Finances. Pourtant, toute la députation, tous les partis politiques, tous les citoyens reconnaissent facilement que l'agriculture constitue la base de toute la structure économique et sociale de notre pays. On sait fort bien que si l'on ne pouvait pas nourrir les Canadiens, ils cesseraient d'exister dans l'espace de quelques jours. Nous sommes tous soumis au premier besoin de la vie, soit celui de satisfaire sa faim, et c'est l'agriculture qui nous permet de survivre.

Et pourtant, on traite la classe agricole, comme nous le voyons présentement en lui accordant un budget de 282 millions pour l'année, soit un dixième des dépenses pour servir les piastres au Canada, pour nourrir la population et pour aider l'agriculteur. Et là, on se perd en toutes sortes de conjectures.

Monsieur le président, nous, du Ralliement créditiste, avons réclamé, à maintes reprises, depuis six ans, une aide accrue pour les producteurs laitiers. Le gouvernement a attendu; il a pris son temps, car il n'était pas pressé. On promet à la veille d'une élection, mais on ne veut plus en parler le lendemain. Tout le monde sait que le producteur laitier est actuellement obligé de dépenser cinq fois ou six fois plus qu'il dépensait il y a quelques années, simplement pour entretenir sa ferme, pour nourrir ses animaux, pour acheter de la machinerie, pour exploiter sa ferme.

Par exemple, un tracteur, qui se vendait, il n'y a pas tellement longtemps, $1,500, se vend aujourd'hui $4,000, et c'est le cultivateur qui doit payer pour cela. Dans l'Ouest du Canada, il n'y a pas tellement longtemps, on pouvait obtenir, pour $6,000, une «combine» qui se vend aujourd'hui de $15,000 à $16,000. Il en est de même pour les épandeuses, les trayeuses, bref, tout ce qui fait partie du domaine de la machinerie. Les prix ont doublé, triplé, quadruplé et même quintuplé, et c'est toujours le cultivateur qui doit payer la note.

Il n'y a plus de limite. Le cultivateur doit se contenter de travailler pour acheter des machines agricoles. Pourtant, le travail ne manque pas sur la terre. On y travaille ferme; on abat de la besogne de quatre heures, quatre heures et demie du matin, jusqu'à neuf heures et demie, dix heures du soir, sept jours par semaine, 365 jours par année. Le cultivateur ne peut pas faire de grève; il faut qu'il soit sur sa terre. Il n'est pas question, pour lui, d'avoir des semaines de travail de 36, 40 ou 45 heures; il lui faut travailler 98 et même 100 heures pas semaine. Au fait, il n'arrête pas.

Et pourtant, on nous demande de voter—et cela c'est énorme—un dixième du budget du ministère des Finances pour l'agriculture.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre plus longtemps, mais il est une chose certaine, c'est que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene) nous demande actuellement d'adopter le budget supplémentaire (C) de l'année financière se terminant le 31 mars 1968, c'est-à-dire dans trente jours d'aujourd'hui.

Seulement, je voudrais bien que dans son budget à venir, le ministre de l'Agriculture soumette à ses collègues du cabinet la possibilité d'augmenter sensiblement les subventions à l'industrie laitière, en vue d'aider le cultivateur—non pas le caler—afin de lui permettre de vivre comme l'ensemble des Canadiens et d'être reconnu comme d'autres classes de travailleurs de la société canadienne.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, je voudrais appeler l'attention de l'honorable ministre sur le crédit 5-C, dont le détail se lit comme il suit:

Extension des fins du crédit 5 du budget principal de 1967-1968 pour inclure une contribution de $10,000 à la ville de Kapuskasing en vue de la construction d'une route.

Or, Kapuskasing, c'est un peu dans notre région. Je me demande à quel endroit cette route sera construite et dans quel but. Se-

rait-ce pour donner accès à des terres nouvelles dans cette région? Dans le cas de l'affirmative, monsieur le président, je demanderais à l'honorable ministre de l'Agriculture de nous accorder une subvention égale pour la construction d'une route de La Sarre vers la baie James, où il y a des possibilités économiques et agricoles immenses.

Est-il rentable de verser une somme de $10,000 pour la construction d'une route à Kapuskasing, qui est un peu dans notre région? Je suis d'avis que l'honorable ministre devrait étudier la possibilité d'accorder une subvention semblable à la ville de La Sarre ou à l'Organisation économique de la région de La Sarre, en vue d'aider à la construction d'une route conduisant vers la baie James. Autrement, je serais porté à croire que la contribution de $10,000 versée à la ville de Kapuskasing est un don politique quelconque. On n'a pas le droit de faire de la politique dans l'octroi de ces contributions, même si, dans le passé, on a fait du patronage en octroyant des contributions ou des subventions à des villes, à des comtés ou à des régions.

Alors, monsieur le président, je demande que l'honorable ministre de l'Agriculture étudie la possibilité d'accorder une contribution à la région de La Sarre pour la construction d'une route qui conduit vers la baie James.

[*Traduction*]

M. Herridge: Monsieur le président, j'éprouve toujours une grande satisfaction de l'examen du budget des dépenses, parce que je suis issu d'une longue lignée de pirates, de braconniers, de prédicateurs, de politiciens et de laboureurs. De fait, je suis un cul-terreux. Même maintenant, je m'éveille à six heures du matin, prêt à aller traire des vaches inexistantes.

Je voudrais d'abord signaler au ministre que les circonscriptions électorales d'Okanagan Revelstoke, d'Okanagan Boundary et de Kootenay-Est sont toutes comprises dans le comté de Kootenay. J'aimerais appuyer les recommandations des représentants de ces circonscriptions. Je connais très bien l'industrie fruitière, et j'ai assisté au premier congrès qu'a tenu l'Association des producteurs de fruits de la Colombie-Britannique, en 1919. Je suis au courant de leurs problèmes.

Avant mon élection à la Chambre des communes, j'étais propriétaire de ranch et mon revenu dépassait à peine le niveau d'assistance sociale. Depuis, mon niveau d'existence n'a cessé de monter. Vu l'importance de l'agriculture comme industrie et le développement d'une politique agricole, je pense que nous devons nous attaquer à des domaines nouveaux. Nous devrions étudier la nécessité d'une politique d'encouragement au sujet du revenu et du recyclage de nos jeunes. Je représente une circonscription où se trouvent un grand nombre de petits cultivateurs qui se contentent du genre de vie qu'ils mènent. Les jeunes, toutefois, à cause d'un revenu agricole médiocre, quittent les fermes, car les emplois dans l'industrie et à la ville les attirent. Je crois qu'ils résisteraient à l'exode rural s'ils étaient assurés d'un revenu raisonnable dans la ferme et si ce travail leur plaisait.

• (4.50 p.m.)

Voici une brève citation figurant à la page 24 de l'*Agricultural Institute Review* de mars-avril 1967. C'est un article de M. David Suderman intitulé: «Nous devons repenser nos politiques agricoles»:

> L'industrie agricole est arrivée au point où les politiques qui la régissent et l'orientent ne peuvent plus être laissées au seul soin d'une poignée de dirigeants politiques et agricoles. Les deux prochaines décennies imposeront comme tâche à cette industrie d'utiliser au maximum ses ressources; il faudra concentrer les talents des agronomes dans tous les domaines pour permettre aux cultivateurs d'appliquer les dernières innovations techonologiques.
>
> On a beau dire que la technologie théorique a beaucoup d'avance sur ses applications pratiques. Il est tout aussi justifié de prétendre que la productivité augmente déjà plus vite dans l'agriculture que dans tout autre champ d'activité.

L'expérience l'a prouvé depuis 20 ans. L'article ajoute:

> L'évolution technologique a aidé le cultivateur à mieux travailler, mais elle n'a pas contribué sensiblement à augmenter son revenu net, comparativement à celui des autres citoyens.

Puis, sous le sous-titre «Le nœud gordien» l'auteur poursuit:

> La technologie appliquée, la productivité et le revenu sont tous trois emmêlés dans un nœud gordien. Tant que les revenus agricoles seront insuffisants pour attirer beaucoup de nouveaux placements, les progrès technologiques ne seront pas adoptés aussi rapidement qu'il le faudrait. Et tant que les revenus agricoles ne pourront soutenir la concurrence des salaires et des traitements ailleurs, l'exode rural se poursuivra. Au point de vue strictement économique, ce n'est pas forcément mauvais, car les économies résultant d'une production en série semblent souligner la nécessité de réduire le nombre de fermes. Mais un aspect regrettable de cette tendance est qu'elle perpétue l'erreur classique voulant que les jeunes quittent la ferme pour s'instruire. Peu de jeunes gens qui quittent le foyer pour poursuivre leurs études y reviennent un jour. Pendant combien de temps encore l'agriculture pourra-t-elle survivre à cet exode intellectuel?

Je souscris à ce jugement. M. Suderman écrit plus loin:

> Il faut faciliter une large discussion permettant à l'industrie agricole de profiter des talents conjoints de tous ceux qui s'adonnent à l'agriculture que ce soit le spécialiste des plantes, l'économiste, l'éducateur ou le simple cultivateur afin d'élaborer des politiques propres à rendre notre agriculture plus intensive, plus productive et plus rentable pour ses adeptes. Le temps presse. En fait, si l'on

doit prendre au sérieux les prédictions de la FAO sur l'explosion démographique, l'agriculture dans notre pays est le seul domaine dont nous devrions nous préoccuper.

C'est une industrie qui devrait nous préoccuper, car si tous les adeptes d'autres occupations venaient à disparaître demain, nous pourrions mener notre petite vie, à notre gré sans trop de difficultés. La suite de cet article est longue et j'adhère sans hésiter à la thèse de M. Suderman qui fait valoir la nécessité de reviser nos politiques agricoles.

Dans un autre article du même numéro, écrit par B. H. Kristjanson et intitulé «Une politique de revenus encourageants», on peut lire:

A défaut de faits et de chiffres, voici quelques présomptions audacieuses.

(1) le principal but d'un bon exploitant de ferme familiale est d'avoir une vie agréable. Il ne cultive pas parce qu'il veut devenir riche mais plutôt parce que c'est ce qu'il aime faire et parce qu'il le fait mieux que toute autre chose.

L'article poursuit:

(2) Il n'est pas prouvé que l'exploitation efficace d'une ferme familiale dans une collectivité stable bien desservie par des organisations coopératives dynamiques de tous genres ne puisse fournir des produits alimentaires à des prix acceptables par le consommateur.

(3) Il y aurait un réel intérêt à promouvoir une politique nationale destinée à maintenir la production alimentaire à un niveau maximum tout en permettant aux prix de refléter les tendances du marché intérieur et du marché international. En d'autres termes, une politique propre à réduire le coût des produits alimentaires afin de contenir les tendances inflationnistes de l'économie et de renforcer nos avantages vis-à-vis de la concurrence sur les marchés internationaux.

(4) Le coût des services publics pourrait être stabilisé et ces services pourraient être plus efficaces, puisque de nombreuses fonctions exercées dans les régions rurales pourraient être rationalisées dans le cadre d'un système stabilisé.

(5) Mieux encore, le grand public pourrait être persuadé que les transferts de revenus provenant de ce genre d'agriculture seraient à l'avantage du consommateur. Le procédé, hélas, est plus facile à expliquer qu'à appliquer.

Je crois que les agriculteurs et les consommateurs pourraient collaborer afin que toute la population du pays puisse profiter d'une agriculture prospère. De plus, toutes les populations affamées du monde pourraient en bénéficier.

J'ai quelques textes à signaler sur la nécessité de veiller à la formation des agriculteurs. Ce sujet m'intéresse au plus haut point et je voudrais citer quelques passages du numéro de janvier-février 1968 de l'*Agricultural Institute Review*. Il s'agit d'un article de E. H. Lange intitulé «La formation technique et professionnelle en agriculture», dont je cite une partie:

Dans l'ensemble, la formation agricole doit avoir pour objet la formation la meilleure et la plus étendue de la main-d'œuvre dans l'industrie agricole, la formation des personnes qui ont besoin de connaissances agricoles et de ceux qui occupent des postes d'influence et de commande dans l'industrie. Une partie de cette formation doit se situer au niveau professionnel. Aux niveaux professionnel et technique, l'ensemble du programme doit avoir pour objet précis: (1) la formation des cultivateurs, des administrateurs d'entreprises agricoles et des chefs agricoles; (2) la formation d'une main-d'œuvre compétente pour les entreprises para-agricoles qui exigent une connaissance de l'agriculture; (3) la formation de techniciens qui puissent aider les agronomes (et vétérinaires) dans leurs programmes; et (4) la formation d'ouvriers spécialisés en agriculture et entreprises para-agricoles.

A tout prendre, il y a deux domaines d'emploi, donc de formation, aux niveaux techniques et professionnels: (1) des emplois et le travail à son propre compte dans l'entreprise agricole, dans la ferme ou ailleurs et (2) des postes de techniciens ou technologues pour aider les agronomes.

On fait un excellent travail dans ce sens à l'Université de Guelph. Le problème est censé être provincial, mais j'espère que notre ministère fédéral de l'Agriculture collaborera davantage avec les gouvernements provinciaux pour donner la formation requise.

En terminant mes quelques brèves observations, permettez-moi de dire que les gouvernements, la population, et les organismes agricoles devraient travailler de concert à élaborer une politique, à hausser le revenu, comme aussi à aménager des centres de formation pour nos futurs cultivateurs.

M. le vice-président adjoint: Le projet de résolution est-il adopté?

M. McCutcheon: Monsieur le président, mes observations seront brèves, mais je ne pourrai les terminer dans le temps qui reste. Je signale qu'il est cinq heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills publics et les bills privés.

• (5.00 p.m.)

LA POLLUTION DE L'AIR

MESURES D'AIDE AUX DIVERS ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET PRIVÉS

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose la 2e lecture du bill n° C-25, visant le contrôle de la pollution de l'air.

—Monsieur l'Orateur, j'attends cette occasion depuis le 11 mai 1967, lorsque la Chambre des communes a fait subir la première lecture au bill n° C-25, qui renferme des mesures pour contrôler la pollution de l'air. Je suis convaincu que la pollution de l'air con-

stitue, au stade actuel de notre développement national, l'un des problèmes les plus importants et les plus urgents. Des agents de pollution de l'air contaminent régulièrement les personnes, les animaux, la végétation et les biens matériels.

Les résultats progressifs de la pollution de l'air, dus aux phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation ainsi qu'à l'utilisation de véhicules munis de moteur à carburant exigent une direction nationale ferme et des initiatives plus vigoureuses pour épurer l'air que respirent les citoyens. L'air pur constitue une ressource naturelle vitale d'une valeur incalculable. Dans le cadre de la compétence fédérale, ce projet de loi propose, je pense, des mesures d'aide aux organismes provinciaux, régionaux, municipaux et privés reconnus, ainsi qu'aux citoyens, en vue de réduire la pollution de l'air.

A titre de médecin d'une ville très peuplée et hautement industrialisée et de député de Parkdale, région qui compte de nombreuses usines, je suis très préoccupé par les mauvais effets de la pollution de l'air. Dans l'exercice de ma profession, j'ai été alarmé par le nombre croissant des cas d'emphysème, de bronchite et de cancer du poumon. J'ai été heureux d'obtenir l'aide de nombreux spécialistes dans ce domaine, qui m'ont aidé à élaborer certaines propositions que j'ai insérées dans le projet de loi. J'accueille également avec grand plaisir les assurances du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), qui a déclaré à la Chambre que la Division de l'hygiène du travail de son ministère est en train de préparer une loi canadienne sur la salubrité de l'air.

Je propose dans ce bill que le Parlement accorde immédiatement, ou aussitôt que possible, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les attributions et pouvoirs nécessaires pour s'occuper de certains aspects particuliers de la pollution de l'air. Au cours de l'étude que j'ai faite de ce problème, j'ai eu l'occasion de rencontrer M. W. B. Drowley, de la Direction du contrôle de la pollution de l'Ontario, M. H. A. Belyea, directeur du Contrôle de la pollution de l'air du Toronto métropolitain, le conseiller municipal O'Donohue, de Toronto, le Dr Norman Delarue et autres spécialistes en la matière.

Aux termes de ce projet de loi, la pollution de l'air signifie la présence discernable dans l'atmosphère extérieure de tout agent ou de tous agents viciateurs dans des proportions qui peuvent occasionner de l'incommodité, mettre en danger la santé des personnes, porter préjudice à la vie animale, contaminer la végétation, endommager les biens matériels ou gêner la visibilité, l'activité normale du transport ou la marche normale du travail et des affaires.

[M. Haidasz.]

Divers facteurs ont contribué et continuent de contribuer à la pollution de l'air. La plupart des agents polluants présents dans l'air respiré par l'homme s'y trouvent par suite de sa propre activité. Une bibliographie importante, que l'on peut se procurer facilement, dresse une liste d'ouvrages contenant des données épidémiologiques ou obtenues en clinique ou en laboratoire sur les dangers que représente pour la santé la pollution de l'air. De plus, la tendance actuelle vers la longévité rend peut-être une partie de notre population encore plus sensible aux effets nocifs de la pollution de l'air dans les centres urbains du Canada.

J'ai proposé, à l'article 3 du bill, que le ministre envisage l'opportunité d'encourager les activités coopératives des gouvernements municipaux, provinciaux, interprovinciaux, fédéral et internationaux visant les recherches sur la pollution de l'air, sa prévention et sa réduction. J'ai proposé aussi dans cet article que le ministre envisage l'à-propos d'instituer et de diriger des recherches appropriées à travers le Canada dans le domaine de la pollution de l'air, d'entreprendre particulièrement des études de la qualité de l'air, des conditions atmosphériques et de contrôler des programmes destinés à établir des guides nationaux de la qualité de l'air ambiant et des critères pour les agents polluants connus.

J'ai également signalé, en ce qui a trait au domaine fédéral, que le ministre devrait étudier la possibilité de contrôler la pollution de l'air provenant de navires dans les eaux canadiennes, au moyen de recherches efficaces et de l'application des dispositions de la loi sur la marine marchande du Canada; provenant des opérations interprovinciales de chemins de fer, par l'entremise de la Commission des chemins de fer; et par l'entremise de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, de contrôler la pollution de l'air causée par des retombées radioactives, la pollution de l'air provenant de la contamination du sol traité au moyen de pesticides et, par-dessus tout, j'exhorte le gouvernement fédéral à prendre l'initiative de contrôler la pollution de l'air provenant des immeubles fédéraux, du matériel et des véhicules appartenant aux autorités fédérales.

Je propose également, dans le projet de loi, que le ministre encourage des réunions et colloques entre les autorités fédérales et provinciales pour énoncer des normes de la qualité de l'air; qu'il établisse une Direction des contrôles de la pollution de l'air, disposant d'un personnel adéquat et de laboratoires au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour réunir des données et des renseignements sur la pollution de l'air, pour déterminer des critères et des guides destinés

à aider à l'énonciation de normes de la qualité de l'air ambiant fondées sur les principes du rapport sur la pollution de l'air de l'Organisation mondiale de la santé.

En outre, monsieur l'Orateur, j'ai proposé l'établissement d'un office fédéral de lutte contre la pollution de l'air pour coordonner ce programme, et également d'un office national et d'un conseil consultatif national pour aider à la lutte contre la pollution de l'air.

Dans l'article 4 du bill, je propose que le gouverneur en conseil établisse des règlements pour imposer aux véhicules automobiles ou aux moteurs la fixation sur ceux-ci ou l'inclusion dans ceux-ci d'un ou de plusieurs dispositifs destinés à prévenir ou réduire l'émission de tout agent ou de tous agents viciateurs de l'air dans l'atmosphère extérieure, et pour prescrire les critères, normes de tout dispositif de ce genre; pour classifier les véhicules automobiles et les moteurs aux fins des règlements et pour soustraire à l'application de règlements quelconques toute classe ou catégorie de véhicules automobiles ou de moteurs; et pour classifier la qualité de l'outillage et des carburants en usage dans les procédés industriels, dans la production de vapeur et d'électricité, et dans le chauffage d'habitations.

De nombreux éléments contribuent à la pollution atmosphérique mais nous avons appris en étudiant le problème que ces éléments se présentent sous deux formes principales: sous une forme d'agent réducteur, suie et dioxide de soufre en général, et sous une forme d'agent oxidant, monoxide de carbone et déchets d'hydrocarbure et de produits photochimiques comme l'oxide azoteux, l'ozone et de nombreux autres éléments. La pollution atmosphérique dépend aussi de la topographie de la région, des conditions atmosphériques comme l'humidité, la clarté du soleil, la stagnation de l'air et l'inversion de la température. Les effets nocifs des éléments polluants sont encore aggravés par l'âge, le tabac et les maladies antérieures.

Lors d'une assemblée publique tenue en décembre dernier à l'Université de Toronto, j'ai participé à un colloque où M. Alfred Bernhart, ingénieur civil, a expliqué jusqu'à quel point l'air était pollué dans la ville de Toronto et combien il était nuisible. D'après lui, en brûlant 8.8 millions de tonnes de charbon, de mazout, de gaz de chauffage, d'ordures, et 3 millions de tonnes d'essence et de carburant de diesel, les Torontois dégagent dans notre air, en un an, 5.2 trillions de pieds cubes de gaz d'échappement pollué. De plus, le vent emporte à Toronto 65,300 tonnes de poussière par année. Il a aussi déclaré que les automobiles, les autobus et les camions causent 47 p. 100 de cette pollution, les centrales d'énergie, 20 p. 100; le chauffage, 20 p. 100; les manufactures, 10 p. 100; et les incinérateurs, 3 p. 100. Cette pollution, dit-il encore, cause pour environ 120 millions de dollars annuellement en dommages matériels et à la santé, uniquement dans Toronto.

• (5.10 p.m.)

Les responsables de l'hygiène ont déclaré que le haut degré d'urbanisation et d'industrialisation qui produit la pollution de l'air peut influer sur la mortalité due au cancer du poumon. Certains spécialistes de la médecine sont d'avis que les décès par cancer du poumon chez les fumeurs sont plus fréquents dans les grandes villes industrielles que dans les régions rurales.

Des études indiquent aussi que la visibilité diminue quand la pollution de l'air atteint son maximum. Dans quelques études sur les décès en période d'intense pollution de l'air des villes, les écrasements d'avions et les accidents ferroviaires ont été parmi les facteurs de forte mortalité. Par conséquent, les apôtres de la sécurité routière devraient savoir que l'effet de la pollution de l'air est accru par la cigarette et le monoxyde de carbone—une combinaison qui augmente le risque des accidents d'automobile.

Ce qui est inquiétant, c'est que, d'une part, il existe un danger accru de pollution de l'air pour les êtres humains, les animaux, la végétation et la propriété matérielle, alors que, de l'autre, il y a une insuffisance de recherche coordonnée sur le plan national, une absence de normes sur la qualité de l'air ambiant, des règlements inefficaces et pas assez d'organismes de surveillance. Tous ces facteurs contribuent sans cesse à aggraver le problème de la pollution de l'air au Canada.

Je ne connais pas présentement d'autorité au Canada qui s'occupe des problèmes de la pollution de l'air sur le plan interprovincial. C'est ce qui explique la grande diversité des lois et des mesures de surveillance adoptées au pays à ce sujet. Actuellement, seul l'Ontario a prévu un vaste programme visant la pollution de l'air, programme qui figure dans la loi de 1967 sur le contrôle de la pollution de l'air. Selon les experts, les autres provinces n'ont pas prévu suffisamment de mesures à ce sujet. Des pays comme les États-Unis, l'URSS, l'Allemagne de l'Ouest et la Pologne sont très avancés dans leurs travaux relatifs à l'établissement de normes de qualité de l'air ambiant, de règlements de contrôle et d'autres moyens de surveillance.

Nous n'avons pas encore, au Canada, les effectifs financiers et scientifiques pour fixer des normes nationales relatives à la qualité de l'air ambiant. Nous devrions nous renseigner auprès des pays en question pour savoir s'il serait pratique d'adopter certaines de leurs méthodes. Aux fins d'orientation générale

dans ce domaine, nous disposons depuis 1964 du rapport des experts de l'Organisation mondiale de la santé. M. W. B. Drowley, président du comité de l'Association des normes canadiennes en matière de pollution de l'air, a déclaré dans une allocution prononcée lors d'une conférence à Montréal en 1966 que le gouvernement du Canada aurait dû placer entre les mains d'un seul organisme ou ministère un programme de coordination afin d'éviter le double emploi et la dispersion des efforts.

Je crois que les propositions que j'ai faites dans le bill nº C-25 répondent à des besoins immédiats et urgents. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourra combattre plus efficacement la pollution de l'air au Canada s'il accepte les propositions que renferment les articles 3 et 4 du bill. D'autre part, j'espère qu'il amènera son collègue le ministre des Finances (M. Sharp) à accorder des dégrèvements d'impôts aux particuliers qui installeront des dispositifs de lutte contre la pollution de l'air ou qui utiliseront des carburants propres.

Il est très urgent de s'attaquer vigoureusement, au Canada, au problème de la pollution de l'air. A mon avis, ce bill contribuera à y atténuer la pollution de l'air et à assurer une meilleure santé et une vie plus agréable à nos citoyens. J'ai donc l'espoir que les députés adopteront ce bill ou, du moins, en défèreront le fond au comité pertinent de la Chambre, pour qu'il l'étudie davantage.

M. Howard: Je me demande si le député me permettrait de lui poser une question avant la fin de ses remarques. Comme il est secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing), ou une espèce de ministre junior, vu l'importance du sujet dont il nous a donné les grandes lignes avec tant de compétence et l'urgence qu'il y a de s'en occuper, je me demande si le gouvernement lui a indiqué de quelque manière son acceptation ou son rejet du concept même dont s'inspire le projet de loi.

M. Haidasz: Puis-je répondre que je n'ai reçu aucune assurance du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ni d'aucun autre ministre, qu'on accepterait quoi que ce soit du projet de loi, mais je leur ai demandé si, à leur avis, certaines des idées que j'y ai insérées seraient acceptables. Je n'ai reçu aucune réponse; toutefois, mes collègues des deux côtés de la Chambre ont dit qu'à leur avis, ces mesures proposées sont dignes de considération. Je ne serais pas étonné que certaines des dispositions du projet de loi se retrouvent dans une loi concernant la pollution de l'air au Canada.

[M. Haidasz.]

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, cet après-midi j'ai été bien impressionné par la brièveté et la précision des interventions de ceux qui ont participé au débat sur l'agriculture, de ce côté-ci de la Chambre. J'entends suivre leur exemple en commentant ce bill. Je crois savoir qu'un député pourra proposer qu'il soit déféré au comité permanent, s'il franchit l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui.

A mon avis, le contrôle de la pollution au Canada est l'une des questions les plus urgentes et les plus importantes que nous ayons à règler actuellement. Il ne s'agit pas seulement d'air pur et d'eau propre, car le problème est plus fondamental. Tant que la pollution ne sera pas contrôlée, notre production industrielle ne pourra pas maintenir un taux de croissance de plus en plus rapide, parce que l'augmentation de la pollution est proportionnelle à l'augmentation de la production. Il faut plus que diminuer la pollution actuelle; nous devons contrôler la pollution future. L'activité des grandes industries entraîne inévitablement la pollution de l'air et de l'eau; parfois la même usine est coupable sur les deux points. Il faut enrayer cela avant de mettre de nouvelles industries en route. Nous ne pourrons donc pas accélérer la production tant que le problème ne sera pas réglé et tant qu'on n'aura pas établi des règlements applicables à toutes les nouvelles industries du Canada.

Deuxièmement, nous ne pouvons espérer attirer un plus grand nombre de touristes au Canada si nous ne maintenons pas notre réputation concernant la pureté de notre air et de nos eaux, et c'est notre ferme intention de conserver notre réputation pour encourager l'affluence des visiteurs. Enfin la qualité de notre vie se ressentira de l'absence de contrôle de la pollution et, après tout, la qualité de la vie est notre but ultime.

• (5.20 p.m.)

Même si l'on adopte ce projet de loi, monsieur l'Orateur, j'estime qu'il est loin de constituer une arme radicale contre la pollution de l'air qui ne représente, en soi, qu'un seul des aspects du problème de la pollution. Pour certains, on ne peut vraiment séparer, du point de vue administratif, la pollution de l'air de celle du sol ou de l'eau. Un grand nombre d'industries polluent simultanément l'air, le sol et l'eau. Cependant, je ne tiens pas à vétiller sur le partage des responsabilités, car celui-ci constitue actuellement notre principal problème. Un si grand nombre de commissions, d'organisations et de paliers de gouvernement sont en cause que, du point de vue de l'action, nous sommes pour ainsi dire dans une impasse.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler uniquement du bill à l'étude qui porte sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Comme je l'ai déjà dit, je trouve que cette mesure législative est insuffisante. Elle sert uniquement à amorcer la discussion et, sur ce point, je suis d'accord. Le bill ne prévoit aucune sanction; de fait, il ne renferme rien de nouveau car les moyens de répression qui y sont prévus sont déjà utilisés. Le bill ne prévoit aucune participation financière fédérale, sauf de façon très indirecte. Je crois que le gouvernement doit offrir une participation financière pour diverses raisons dont l'une est que les autres juridictions ont été incapables d'agir pour freiner la pollution en raison d'une pénurie de fonds.

Le bill prévoit l'établissement d'un office national de lutte contre la pollution de l'air et un conseil consultatif national de lutte contre la pollution de l'air. Je ne vois pas la nécessité de deux organismes lorsqu'un seul ferait l'affaire, monsieur l'Orateur. Deuxièmement, je ne crois pas que le bill accorde de nouveaux pouvoirs au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). Je ne serais pas en faveur, je crois, de l'établissement d'un organisme chargé uniquement de la lutte contre la pollution atmosphérique, mais dépourvu de tout pouvoir d'imposer des sanctions et de toute ressource financière. Le pivot central du projet de loi est l'article 3, qui établit simplement les devoirs du ministre. Celui-ci doit étudier l'opportunité de certaines initiatives, mais l'article ne lui donne aucun pouvoir additionnel.

En résumé, monsieur l'Orateur, je n'approuve pas du tout la mesure législative proposée. Elle est inefficace dans les domaines que j'ai mentionnés. En outre, en tant que mesure législative, elle ne répond pas aux problèmes de la pollution qui se posent maintenant à nous. Cependant, je le répète, en tant qu'instrument de discussion ici et au comité, s'il doit y être déféré, ce projet de loi a quelque valeur, car il soulève le problème du contrôle de la pollution de l'air. Mais c'est à peu près tout ce qu'il fait.

La nécessité de contrôler la pollution au Canada est si impérieuse que je ne veux pas m'opposer au projet de loi, même sous sa forme actuelle. S'il nous permet d'affronter quelque peu la situation, je l'approuve dans cette mesure, afin que nous puissions entamer quelque discussion.

M. Bud Germa (Sudbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots du bill nº C-25 sur le contrôle de la pollution de l'air. Je pense comme le préopinant. Ce bill est peut-être bon en ce qu'il ouvrira la voie à la discussion, mais à part cela il ne contribuera guère à la solution des problèmes de pollution tels qu'ils existent actuellement au Canada.

Nous parlons de pollution de l'air, monsieur l'Orateur, mais il faut aussi songer à une autre pollution, celle du sol et de l'eau. La pollution de l'air se communique à la végétation, de là elle s'infiltre dans le sol et dans nos cours d'eau, lacs et rivières, où elle a tendance à se concentrer. Je ne crois donc pas qu'il nous soit permis de dissocier ces trois genres de pollution; il faut les étudier ensemble. La législation souffrirait d'une telle simplification du problème.

Je crois que ce bill engendrera des discussions au sein des divers comités, agences et groupements qui, de cette manière, parleront de la pollution. Il est donc utile et c'est pour cela que je l'appuie.

J'estime également qu'il faut s'attaquer au problème de la pollution à l'échelle nationale. A l'heure actuelle, la lutte contre la pollution relève surtout de la compétence des provinces qui, à leur tour, se déchargent de leurs responsabilités sur les diverses municipalités. Celles-ci hésitent à appliquer des mesures susceptibles de nuire à leur santé économique, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas à légiférer contre l'industrie. Tout le monde sait que si elles le font, les industries vont s'installer dans une autre région où elles peuvent continuer à polluer l'atmosphère par leurs méthodes de production. Il est donc très rare qu'une municipalité adopte des lois rigoureuses contre la pollution, ou même si elle en adopte, qu'elle les applique, car elle ne veut pas chasser une industrie vers une ville voisine plus accueillante.

En s'attaquant au problème à l'échelle nationale, on évite donc des rivalités de ce genre entre les municipalités. Ce concept pourrait aussi être appliqué au domaine provincial, de façon qu'une province n'édicte pas de règlement plus strict contre la pollution qu'une province voisine, invitant ainsi les industries à traverser la frontière provinciale pour se soustraire au coût de mesures antipollution. Il n'est que juste, selon moi, d'aborder le problème de la pollution sur le plan national et le gouvernement fédéral devrait affirmer son autorité dans ce sens. La pollution devrait faire l'objet d'une loi nationale. Elle ne devrait pas être laissée aux provinces car les normes d'application et les textes législatifs diffèrent d'un province à l'autre.

• (5.30 p.m.)

On ne s'occupera efficacement du problème de la pollution que lorsque le public se rendra compte de la menace qu'elle constitue. On tend de plus en plus, dans la presse, à la radio et à la télévision, à en exposer abondamment tous les dangers. Je me souviens

d'un programme transmis par Radio-Canada, le 12 février, je crois. Les opérateurs s'étaient introduits subrepticement avec leur caméra dans l'usine de l'International Nickel à Sudbury, et filmaient des images de la pollution prises sur le vif telles qu'on n'en avait jamais filmées auparavant. Le président de la société avait déclaré que la caméra et ses opérateurs ne seraient pas admis dans l'usine parce que c'était contraire au règlement de la société. Mais avant même toute demande d'autorisation, les photographies avaient été prises.

Il faut rendre hommage à Radio-Canada; la question aurait pu être débattue lors de l'étude du bill relatif à la radiodiffusion. Je ne crois pas qu'un poste privé prenne le risque de froisser un commanditaire de cette envergure. Un poste privé n'aurait pas filmé la pollution sur le tas. L'équipe de Radio-Canada devrait être décorée pour avoir exposé le problème au public de façon si frappante.

Il paraît aussi qu'un des cameramen a dû être soigné par un médecin à sa sortie de la fonderie, où les fortes vapeurs d'anhydride sulfurique l'avaient rendu malade. A ce propos, je tiens à signaler que l'air à l'intérieur de la fonderie contient 200 parties par million d'anhydride sulfureux. Cette concentration est presque mortelle. D'après des médecins, l'être humain ne peut résister plus de quatre heures à l'inhalation d'air renfermant 200 parties par million d'anhydride sulfureux. Or, ce degré de pollution existe presque toujours dans l'usine. Je tiens aussi à faire remarquer que des milliers de personnes sont exposées chaque jour à des concentrations plus élevées encore d'anhydride sulfureux, de gaz ammoniac et d'anhydride carbonique.

Vous pouvez respirer jusqu'à quatre parties d'anhydride sulfureux pour un million sans vous rendre compte que vous respirez un air pollué. Ce n'est qu'au moment où le niveau atteint cinq ou six parties pour un million, que vous commencez à vous en ressentir; mais il est trop tard alors, car vous avez été trop exposé. Ainsi, l'air pollué peut vous faire du tort à votre insu. C'est ce qu'il y a d'insidieux dans la pollution, car souvent vous ne savez même pas que vous y êtes exposé.

M. Peters: On ne peut pas dire ça dans le cas de E. B. Eddy de l'autre côté de la rivière.

M. Germa: L'odeur est insupportable, mais j'ignore si elle est dangereuse. Peut-être ne cause-t-elle du dommage qu'à notre sens de l'odorat.

Je me préoccupe du problème de la pollution depuis de nombreuses années. Je suis de Sudbury que ne manquent pas d'attaquer les voyageurs qui y passent mais y demeurent rarement. Invariablement, vous entendez des choses comme celles-ci: «On se penserait sur une autre planète». Un homme a même dit «Où la bombe est-elle tombée?» Nous n'avons pas de forêts dans notre région; elles ont disparu depuis bien des années. Notre sol non protégé est érodé et les rocs nus et noirs restent à découvert. Bien des gens s'expliquent mal qu'on puisse habiter un tel endroit. Mais notre région renferme des richesses. Lorsque nous les exploitons il se dégage dans l'air de l'anhydride sulfureux dont les vapeurs ont ruiné l'un des plus beaux coins du Canada. Un des plus beaux peuplements de pin blanc du pays se trouvent dans notre région du Nord de l'Ontario. Il est maintenant ravagé. La terre arable est affouillée. Il ne reste que des ravins d'argile érodés et des rocs noirs et nus.

L'incidence des maladies pulmonaires est élevée chez nous. Bien qu'il n'y ait pas eu d'enquête, je me doute que celles-ci sont dues à l'exposition pendant longtemps aux vapeurs de l'anhydride sulfureux.

Le Père Hod Marshall, du collège Saint-Charles, de Sudbury, dirigé par l'ordre de Saint-Basile, demande, dans le texte d'une lettre:

> Veuillez donc me tenir au courant des progrès accomplis en ce sens. Qui s'est chargé de résoudre un problème semblable à Trail, en Colombie-Britannique?

Il parle ici du problème de la pollution. On se rappellera que Trail, en Colombie-Britannique, éprouvait la même difficulté que Sudbury. Une fonderie y raffinait le plomb et le zinc et le procédé laissait échapper du SO_2. Le gouvernement provincial n'a rien fait; aucun gouvernement du pays n'a agi. Néanmoins, les émanations s'acheminaient vers les États-Unis et y endommageaient les vergers de Washington. Le gouvernement américain a jugé à propos de poursuivre la Consolidated Mining and Smelting Company, qui a dû épurer ses opérations. Les produits qui polluaient l'air ont été transformés en engrais. Ainsi, la compagnie a converti un déchet en un produit qui lui a amené des profits. Si un gouvernement étranger peut prendre des mesures répressives pour contraindre une industrie à assainir ses méthodes de fabrication, pour quelle raison ce gouvernement-ci ne peut-il pas en prendre d'aussi efficaces pour obliger nos usines à faire de même?

• (5.40 p.m.)

Il y a quelque temps, j'ai cru bon de poser la question que voici à propos de la pollution à Sudbury, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen):

> Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il ouvert une enquête afin de déterminer les effets qu'a sur les travailleurs une longue exposition aux fortes concentrations de vapeurs d'anhydride sulfureux à l'usine de l'International Nickel Company dans le district de Sudbury?

Voici la réponse du ministre:

Sur demande, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social aiderait le gouvernement provincial à faire une enquête de ce genre.

Vous voyez par là, monsieur l'Orateur, qu'il existe un problème de juridiction quant aux mesures de contrôle de la pollution de l'air. Dans l'exemple précité, on m'a renvoyé au gouvernement provincial. J'ai donné suite à l'affaire en adressant ma question, ainsi que la réponse du ministre fédéral, au Dr Dymond, ministre de la Santé de l'Ontario. Voici sa réponse:

J'accuse réception de votre lettre du 11 janvier et je vous informe par la présente qu'on a entrepris, à l'usine de Sudbury, une étude des effets que peuvent subir à long terme les ouvriers exposés à l'anhydride sulfureux dans les fonderies ou ailleurs.

J'ai été heureux d'apprendre que cette étude était commencée. Jétais en relations avec le syndicat local, qui observait la situation de près, et j'ai transmis la nouvelle au représentant international des Métallurgistes unis d'Amérique, M. Valentine. Ce dernier s'est rendu à l'usine de l'International Nickel, à Sudbury, où cette enquête était supposée se faire, et il m'a ensuite écrit ce qui suit:

Je me suis fait un devoir de communiquer avec M. Seli, directeur des relations industrielles à l'usine Inco de Sudbury, et je lui ai demandé s'il était au courant d'une étude en cours, à Sudbury, quant aux effets que peuvent subir à long terme les ouvriers exposés à l'anhydride sulfureux dans les fonderies ou ailleurs. J'ai été très surpris, c'est le moins qe je puisse dire, de l'entendre me répondre qu'il n'en savait rien.

Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, il y a une confusion. Le directeur des relations industrielles à l'usine où l'étude est censée se faire ne sait même pas que la province d'Ontario conduit une enquête, si enquête il y a. Le représentant des syndicats n'en sait rien, ni moi non plus, bien que je sois convaincu de la nécessité d'une telle enquête car nous manquons d'informations quant aux effets de l'anhydride sulfureux sur les personnes qui y sont exposées. S'il y eut jamais un groupe de cobayes, c'est bien celui de cinq ou six mille ouvriers dont certains ont été exposés près de trente ans à ces émanations. On pourrait comparer leurs poumons avec ceux des ouvriers récemment arrivés; cela constituerait une documentation définitive de tous les genres de ravages causés par l'anhydride sulfureux. Je pense que ce dernier est la cause principale de la pollution. En ce qui concerne cette enquête menée le 2 février dans le district de Sudbury, le ministère des Mines de l'Ontario a fait un communiqué à la presse qui déclare:

Le ministère de la Santé et le ministère des Mines de l'Ontario ont entrepris, de concert, une étude des effets nocifs des vapeurs d'anhydride sulfureux sur la santé des travailleurs des usines de Sudbury. L'étude a pour but de déterminer s'il y a un rapport quelconque entre l'inhalation, au cours du travail, de vapeurs d'anhydride sulfureux et la fréquence de certaines maladies chroniques, notamment les maladies du cœur et des voies respiratoires.

Voilà ce qu'ont annoncé le ministère de la Santé et le ministère des Mines de l'Ontario. La compagnie en cause n'en sait pourtant rien, ni moi non plus. N'est-il pas étrange qu'une étude pareille se fasse sans qu'aucun intéressé le sache?

D'autres s'inquiètent de la pollution. J'ai été en rapport avec le docteur W. Y. Watson, président du Département de biologie de l'Université Laurentienne, à Sudbury. Ses idées au sujet de la pollution sont différentes des miennes et de celles du parrain du bill dont la Chambre est saisie. Le docteur Watson a assisté à la conférence sur la pollution qui a eu lieu en novembre dernier. Voici ce qu'il en dit:

Une impression que j'ai retirée de la conférence, c'est que les lois qui existent suffisent pour commencer le contrôle de la pollution.

Le professeur croit que les lois actuelles suffisent. Je n'argumenterai pas avec lui. Je ne crois pas que les textes législatifs nous permettent d'appliquer les mesures que nous jugeons nécessaires. Sil est vrai que les documents nécessaires existent, nous n'avons pas besoin du bill nº C-25, qui est un nouveau projet de loi traitant de la pollution, quoique ce soit un bon bill en ce qu'il accomplit. M. Watson continue en disant qu'il faudra peut-être modifier les lois et les règlements à mesure que les recherches indiqueront les faiblesses.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois rappeler au député que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Gatineau): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de faire quelques observations sur le bill C-25 présenté par mon collègue de Toronto-Parkdale (M. Haidasz).

Il est maintenant reconnu que la pollution de l'air est un des problèmes auquel le monde moderne doit faire face et qui est susceptible de bouleverser l'économie de tous les pays.

Cette pollution est si apparente, dans les grands centres, que nous ne saurions en douter, qu'il s'agisse de l'altération des constructions, des métaux attaqués par l'acidité de l'air ou des végétaux qui périssent ou ne parviennent pas à leur plein épanouissement. Comment l'homme, à son tour, ne subirait-il pas les effets de cette même pollution?

On peut dire que très peu de pays ne connaissent pas les méfaits de cette intoxication

graduelle qu'est la pollution de l'air qui, contrairement aux plaies sociales classiques, affecte les pays dont le standard de vie est le plus élevé. En conséquence, dans les pays les plus avantagés ou les plus industrialisés, où l'on possède le plus de véhicules à moteur, l'air est de plus en plus vicié et de moins en moins respirable. Lorsque la contamination atteint un certain degré, les conditions atmosphériques défavorables peuvent amener des maladies graves et même, dans certains cas, provoquer la mort.

Dans un article publié dans un journal de Montréal, soit le *Dimanche Matin* de dimanche dernier, on notait la gravité des émanations d'oxyde carbonneux au centre de la ville de Montréal. M. Jean Marier, directeur de la division de la pollution de l'air au service de la santé de la ville de Montréal, déclarait qu'on avait fait récemment une expertise sur ce sujet. On a envoyé un inspecteur comme simple passager dans une automobile; il a passé plusieurs jours à circuler dans le centre de la ville. Le système de ventilation du véhicule fonctionnait parfaitement et les vitres des deux portières étaient ouvertes. Or, voici ce que cette expertise a donné comme résultat:

> Des tests ont démontré que cet inspecteur avait subi dans son système sanguin l'infiltration de monoxyde de carbone dans une proportion de 12 p. 100, émanant surtout des tuyaux d'échappement des véhicules. Cela signifie que 12 p. 100 de ses globules rouges ne pouvaient remplir leur fonction d'absorber de l'oxygène.
>
> Quand la présence de monoxyde de carbone dépasse 10 p. 100, on rencontre de légers symptômes d'empoisonnement, nausées, malaise général. Entre 15 et 20 pour cent, il y a étourdissements et déséquilibre du jugement et des facultés. Entre 50 et 60 p. 100, la mort fait rapidement son œuvre.

Le monde a déjà été témoin de tels désastres, et nul ne peut affirmer qu'une grande ville, assujettie à de telles circonstances, ne peut souffrir de telles conséquences.

On peut aussi constater, depuis quelques années, une diminution sensible de l'ensoleillement et l'augmentation progressive du brouillard dans les régions industrielles. La réputation de ce fameux «smog» (fumée et brouillard conjugués), qui afflige la capitale londonienne, est universellement reconnue.

Parmi les villes qui ont eu le plus à souffrir de la pollution de l'air, on peut citer la ville de Londres, en Angleterre, qui a eu sa large part de morts et de malades, comme résultat de cette situation. Durant l'hiver de 1952, tout le monde se souvient qu'on a connu une longue période de brouillard qui a causé toutes sortes d'impuretés de l'air; 4,000 résidants sont morts et les hôpitaux étaient remplis de malades, victimes de ce fléau.

On se souviendra aussi que plus cette période de «smog» (fumée et brouillard conjugués) progressait, plus les hôpitaux et autres centres médicaux se voyaient dans l'obligation de n'accepter comme patients que ceux qui étaient le plus dangereusement atteints. La plupart des malades souffraient de maladies respiratoires aiguës.

Cependant, les humains n'ont pas été les seuls à en ressentir les effets, comme je l'ai dit tantôt. Certains animaux qui prenaient part à une exposition durant cette période sont morts ou ont dû être abattus, à cause des effets causés par des difficultés respiratoires aiguës. Tous les animaux ont été atteints, et ceux qui ne sont pas morts ont dû recevoir des soins intensifs.

Ce désastre est le pire du genre, bien que Londres ait enregistré plusieurs pertes de vie, à cause de ce fléau, avant et depuis 1952. Les registres de décès indiquent que déjà, en 1874, plusieurs pertes de vie étaient causées par l'air pollué. D'autres parties du monde ont subi le même sort.

En 1930, dans les régions industrielles de la vallée de la Meuse, en Belgique, 60 personnes sont mortes et plusieurs tombèrent gravement malades, alors qu'une période assez longue de brouillard polluait cette région. Plusieurs animaux domestiques ont succombé à cette occasion.

Plus près de nous, à Donora, en Pennsylvanie, 20 personnes perdirent la vie, et la moitié de la population devint malade en 1948, dans des circonstances analogues. Plus récemment, New York a commencé à subir les effets funestes de la pollution.

Ceci prouve hors de tout doute que la pollution de l'air peut causer la mort ou des maladies qui pourraient rendre certaines de ses victimes invalides. Ce qui frappe le plus des exemples mentionnés plus haut, c'est qu'avant que les gens ne souffrent des effets nocifs mentionnés, la pollution semblait normale et anodine.

• (5.50 p.m.)

A Londres, entre autres, la journée où est apparu le brouillard, la visibilité était bonne le matin mais, à un certain moment, la vélocité du vent devint presque nulle et le manteau de pollution commença à couvrir la ville. Le lendemain, l'agglomération de brouillard et de suie devint si dense que certaines compagnies de transport durent cesser toute activité. La circulation devint presque inexistante et plusieurs conducteurs abandonnèrent leurs voitures dans les rues. Ainsi, la ville de Londres devint pratiquement paralysée pendant quatre jours par le brouillard.

Qu'adviendra-t-il si des conditions identiques se répètent? On peut se demander jusqu'à quel point, dans une journée normale, les individus vivant dans une ville où l'air est pollué peuvent être affectés. Il y a toujours

dans l'air la présence d'un mélange de fumée, de bioxyde de soufre et, possiblement, d'autres substances dangereuses, mais ces substances ne présentent pas le même danger en temps de conditions atmosphériques calmes. Les autorités médicales ne sont pas unanimes sur ce point, mais il est de plus en plus évident que des maladies comme la bronchite, l'emphysème et autres maladies respiratoires sont aggravées, sinon causées, par l'exposition quotidienne des individus à une atmosphère considérée comme normale, mais possédant un certain degré de pollution. On soupçonne également que le cancer du poumon est causé par la pollution de l'air, mais à un degré moindre que la fumée de la cigarette.

Il a été prouvé que les gens demeurant dans les villes où le danger de pollution est plus accentué sont plus sujets à mourir du cancer du poumon que ceux qui demeurent dans les milieux ruraux. Il n'est pas nécessaire d'avoir été soumis à la pollution de l'air toute sa vie pour en subir les conséquences, car il a été démontré clairement que les personnes qui ont émigré du Royaume-Uni en Australie et en Afrique du Sud sont plus sujettes à mourir du cancer du poumon que celles qui sont nées dans ces pays et qui y ont toujours demeuré.

En plus de la mortalité causée au genre humain, la pollution de l'air entraîne une perte énorme de ressources humaines. La végétation est compromise, le bétail souffre de maladies quasi incurables, les maisons et les édifices sont noircis, et l'homme est même privé du plaisir d'admirer les beautés de la nature. Des estimations des pertes ainsi encourues ont été faites, mais il est généralement accepté que les habitants des régions urbaines paient annuellement entre $30 et $50, per capita, en dommages causés par cette pollution.

Au Canada, ceci veut dire que la pollution de l'air peut coûter des milliards de dollars annuellement. Nous pourrions subventionner plusieurs programmes dans le but de «contrôler» la situation, avec une petite partie de ces sommes d'argent. Tous les citoyens devront contribuer aux dépenses encourues pour enrayer la pollution, qui est en train d'envahir toutes nos villes, petites ou grandes.

Les sources de la pollution sont multiples, et je me contenterai de résumer. Nous venons de faire des recherches, et toutes les connaissances acquises sur le sujet, à travers le pays, devront être transmises de manière efficace. On apprend que le bill C-25 contient des dispositions à cet effet. Le bill demande au ministre de reconnaître qu'il est urgent d'encourager les recherches, aussi bien à l'échelon municipal, provincial que fédéral, dans le but de déterminer la nature de la pollution de l'air et les moyens de la prévenir.

Le bill vise également la recherche sur les conditions atmosphériques et la qualité de l'air, dans le but d'être en mesure d'établir des critères, des standards nationaux. Des prévisions spéciales sont également incluses dans ce bill pour encourager la recherche sur le plan universitaire et pour faciliter la transmission des connaissances que possèdent différents corps intermédiaires que le ministère se propose d'instituer.

Ces points, monsieur l'Orateur, sont parmi les plus importants et concordent avec ce que j'ai dit précédemment. Nous devons être renseignés sur cette question. Nous ne pouvons pas nous contenter d'adopter des lois et espérer que le problème sera ainsi résolu. Nous devons également être sûrs que la ligne de conduite que nous suivrons répondra, d'une façon adéquate et à tous points de vue, à l'intérêt du pays.

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Norfolk (M. Roxburgh):

Que le bill soit déféré au comité permanent de la santé et du bien-être social.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. M. Isabelle propose, appuyé par M. Roxburgh, que la substance du bill soit déféré au comité permanent de la santé et du bien-être social. La Chambre consent-elle à adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Isabelle est adoptée.)

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES VOLUMES I, II ET III ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais obtenir le consentement de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin qu'on puisse adopter le projet de résolution visant à déférer les comptes publics au comité permanent.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) est-il autorisé à passer à l'ordre nº 67?

Des voix: D'accord.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que les comptes publics, volumes I, II et III, pour l'année financière terminée le 31 mars 1967, déposés à la Chambre le 22 janvier 1968, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, vu les circonstances, notre groupe est disposé à adopter ceci sans débat si, en général, la Chambre y consent.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous aussi, monsieur l'Orateur, mais nous aimerions qu'on défère également le rapport de l'auditeur général. Ce rapport est déposé, je crois, depuis que la motion est rédigée et je me demande si, de l'assentiment unanime, on ne pourrait pas l'inclure?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur. On pourrait peut-être l'ajouter à ma motion.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il nous dire si nous pouvons compter que le comité nommera immédiatement un nouveau président et un nouveau vice-président?

M. l'Orateur suppléant: Du consentement unanime de la Chambre, la motion est modifiée ainsi qu'il suit:

Que les comptes publics, volumes I, II et III, pour l'année financière terminée le 31 mars 1967, déposés à la Chambre le 22 janvier 1968, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre nous ferait-il part de l'ordre des travaux pour les deux premiers jours de la semaine prochaine, dans la mesure où il peut le faire?

M. Knowles: Qu'il nous le donne pour toute la semaine.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, lundi, nous voulons continuer l'étude des crédits supplémentaires du ministère de l'Agriculture. Ensuite, nous voulons mettre en délibération les crédits des ministères des Finances, des Affaires extérieures et de la Défense nationale.

M. Howard: Avant la levée de la séance, monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre, quant à l'activité de la semaine prochaine, si le gouvernement songe à nous saisir de quelque crise particulière et, si oui, aurait-il l'obligeance de nous la préciser?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à deux heures et demie lundi après-midi.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE DOCUMENTS SUR LE GABON

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'aimerais déposer une copie de la déclaration que j'ai faite pendant l'heure du déjeuner sur les rapports entre la république du Gabon et le Canada, ainsi qu'une note du secrétaire d'État aux Affaires extérieures adressée au ministre des affaires étrangères du Gabon qui était attachée à cette déclaration.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le premier ministre dépose ces documents?

Des voix: D'accord.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je ne sais pas si cela est conforme au Règlement, mais j'aimerais demander au premier ministre s'il ne pourrait pas également déposer la note envoyée par le Gabon au gouvernement canadien?

Le très hon. M. Pearson: Je serai heureux de me renseigner là-dessus immédiatement. J'ignore si l'on a reçu une note écrite; je crois qu'il y a eu une visite de l'ambassadeur du Gabon représentant son gouvernement. Toutefois, je me renseignerai là-dessus et je verrai si nous pouvons déposer un rapport de cet entretien.

LES FINANCES

LES FINANCIERS ET LES ÉCHANGES DE DÉPÔTS

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Comme les députés l'ont sans doute appris par les moyens d'information, les marchés financiers internationaux ont connu une certaine agitation à la fin de la semaine dernière. Ces nouvelles me semblent beaucoup exagérées, car l'agitation n'est pas aussi grave qu'on le dit.

Cependant, les événements des quelques derniers jours ont fait monter sensiblement les taux d'intérêt à court terme sur ce qu'on appelle le marché européen du dollar. Ces taux ont atteint des niveaux très élevés. En raison du niveau déjà élevé des taux d'intérêt à court terme au Canada, on a jugé opportun de protéger autant que possible la structure canadienne du taux d'intérêt contre les effets des taux à court terme sur le marché européen du dollar.

Après s'être entendu avec moi, le gouverneur de la Banque du Canada a demandé ce matin aux banques et autres intermédiaires financiers de ne pas faciliter pour le moment les opérations d'échange de dépôts, qui constituent le principal lien entre la structure canadienne des taux d'intérêt à court terme et le taux régnant sur le marché européen du dollar.

Je demande donc aux portefeuillistes canadiens de s'abstenir, pour le moment, de conclure ou de renouveler pareilles transactions par l'entremise d'un intermédiaire canadien ou étranger. J'aimerais expliquer que les échanges de dépôts visent des fonds canadiens qui sont convertis en devises étrangères, en dollars américains d'ordinaire, et déposés à terme auprès d'une banque ou d'un autre intermédiaire, l'intermédiaire s'engageant, par contrat à terme, à reconvertir les fonds en dollars canadiens à maturité.

LES LIEUX HISTORIQUES

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): De l'assentiment de la Chambre, j'aimerais déposer des copies, en anglais et en français, d'une déclaration de principe sur les lieux historiques du Canada.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que le ministre dépose ces documents?

Des voix: D'accord.

LES FEMMES

LES CONGÉS DE MATERNITÉ

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway) demande à présenter le bill n° 204 concernant l'occupation par les femmes d'un emploi relevant de la juridiction fédérale avant et après leurs accouchements.

M. Knowles: Expliquez-vous.

Mme MacInnis: Comme l'indique la note explicative, ce bill vise à prévoir un congé de maternité pour les femmes occupant un emploi dans une entreprise ou un commerce relevant de l'autorité législative du Parlement canadien.

Ses dispositions s'accordent avec les normes établies par l'Organisation internationale du travail et adoptées à des degrés divers par des pays un peu partout dans le monde. L'adoption, par le Parlement canadien, d'une mesure législative comme celle-là encouragerait, nous l'espérons, les Assemblées législatives à faire de même.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

CHERCHEURS SCIENTIFIQUES DE L'ÉTAT

Question nº 887—**M. Orlikow:**

1. Au 1er avril 1967, combien l'effectif *a*) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *b*) du ministère des Forêts et du Développement rural, *c*) du ministère de l'Agriculture, comptait-il de fonctionnaires appartenant à la classification des chercheurs scientifiques?

2. Le traitement de ces chercheurs scientifiques fait-il l'objet d'une revision annuelle fondée sur le mérite et la productivité scientifique?

3. Quel est le pourcentage des chercheurs scientifiques de chacun de ces trois ministères qui ont reçu une augmentation de traitement à compter du 1er avril 1967?

4. Leur a-t-on accordé cette augmentation seulement en tenant compte du mérite et de la productivité scientifique?

5. Quel est le pourcentage des chercheurs scientifiques de chacun de ces trois ministères qui n'ont pas reçu d'augmentation annuelle avec rétroactivité au 1er avril 1967?

6. Pourquoi les chercheurs scientifiques, dont il est question au numéro 5, n'ont-ils pas reçu d'augmentation annuelle à compter du 1er avril 1967?

7. Quel pourcentage des chercheurs scientifiques de chacun de ces trois ministères a reçu une augmentation de traitement de $500 ou plus par année à compter du 1er avril 1967?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): En ce qui concerne le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

1. *a*) 388; *b*) Ne s'applique pas; *c*) Ne s'applique pas.

2. Oui.

3. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—64.8 p. 100.

4. Oui.

5. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—35.2 p. 100.

6. La comparaison de leurs traitements avec ceux des chargés de recherches des autres ministères fédéraux, basée sur une évaluation de la productivité, n'a pas permis de considérer cette augmentation comme possible à ce moment.

7. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—17 p. 100.

En ce qui concerne le ministère des Forêts et du Développement rural:

1. 237*

2. Oui.

3. 84.4 p. 100*

4. Oui.

5. 15.6 p. 100.

6. On n'a pas accordé d'augmentation annuelle à ces chercheurs scientifiques, parce qu'on a jugé que leur productivité était insuffisante pour justifier une augmentation au mérite.

7. 19 p. 100.

*Cela comprend 14 personnes promues à la classe de chercheurs scientifiques depuis d'autres classes professionnelles, avec effet rétroactif au 1er avril 1967; toutes ces personnes ont reçu une augmentation de traitement lors de leur promotion.

En ce qui concerne le ministère de l'Agriculture:

1. *a*) Ne s'applique pas, *b*) Ne s'applique pas; *c*) 682.

2. Oui.

3. Environ 99 p. 100.

4. Oui.

5. Environ 1 p. 100.

6. 8 scientifiques des recherches n'ont pas obtenu d'augmentation annuelle au 1er avril 1967 pour les raisons suivantes: manque de mérite; salaire maximal atteint; en congé sans rémunération; en congé de retraite.

7. Environ 33⅓ p. 100.

EMPLOYÉS DE RADIO-CANADA À L'ÉTRANGER

Question nº 897—**M. Orlikow:**

1. Combien d'employés de la Société Radio-Canada travaillent dans les villes suivantes: New-York, Londres, Paris, Washington?

2. De ceux-ci, combien sont employés au service des nouvelles ou à la radiodiffusion, combien appartiennent au personnel technique (cameraman, etc.), et combien sont membres du personnel de l'administration et du secrétariat?

3. Dans chacune de ces villes, les chefs des bureaux de Radio-Canada sont-ils membres du personnel de l'administration, de la radiodiffusion ou du service de nouvelles?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me fournit les renseignements qui suivent:

1. New York, 10 employés, dont 5 engagés sur place; Londres, 24 employés, dont 16 engagés sur place; Paris, 23 employés, dont 18 engagés sur place; Washington, 6 employés, dont 2 engagés sur place.

2. New York, Diffusion, 6; Services techniques, néant; Administration, 4; Londres, Diffusion, 13; Services techniques, 4; Administration, 7; Paris, Diffusion, 9; Services techniques, 5; Administration, 9; Washington, Diffusion, 4; Services techniques, néant; Administration, 2.

3. A New York, à Londres et à Paris, les représentants de Radio-Canada, comme on appelle les chefs de ces bureaux, font partie du personnel administratif selon la pratique suivie par les autres organismes de radiodiffusion. Le bureau de Washington est une succursale de celui de New York, dont il dépend pour son administration.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN D'AFFAIRES INDIGÈNES

Question nº 901—**M. Macquarrie:**

1. Y a-t-il des Canadiens qui ont assisté aux séances plénières de l'Institut interaméricain d'affaires indigènes?

2. Dans l'affirmative, indiquez les noms des personnes qui y ont assisté et la date à laquelle elles y ont assisté.

3. Le Canada songe-t-il à devenir membre de l'Institut interaméricain d'affaires indigènes?

4. Quels organismes ou particuliers canadiens ont préconisé cette participation?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):
1. Oui.

2. Le secrétaire de l'ambassade du Canada au Pérou a assisté au congrès de Cuzco, au Pérou, en 1949 et le directeur des Affaires indiennes et le directeur de la Citoyenneté, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ont assisté au congrès de Quito, en Équateur, en 1964.

3. Cette question est encore à l'étude.

4. En plus de quelques recommandations de la part de particuliers, les organismes suivants ont recommandé l'adhésion du Canada: l'Indian Eskimo Association of Canada; le National Indian Council; le Canadian Indian Youth Council; le Miss Indian Canada Pageant.

TUNNEL SOUS LE DÉTROIT DE BELLE-ISLE

Question nº 902—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il eu des entretiens avec le gouvernement de Terre-Neuve au sujet de la construction d'un tunnel sous le détroit de Belle-Isle?

2. Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention d'y participer et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):
Plusieurs ministères m'informent comme suit:

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

L'ÉTATISATION DE LA SOCIÉTÉ DOSCO

Question nº 903—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il eu des entretiens avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet de la nationalisation des usines sidérurgiques de la DOSCO?

2. Dans le cas de l'affirmative, en quoi ces entretiens ont-ils consisté?

3. Le gouvernement du Canada a-t-il pris des engagements à l'égard de cette affaire et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):
Certains ministères m'informent comme suit:
1. Non. 2. Ne s'applique pas 3. Ne s'applique pas.

BONI AUX FONCTIONNAIRES BILINGUES

Question nº 923—**L'hon. M. Bell:**

1. Quelles normes de compétence dans les deux langues officielles la Commission de la fonction publique exige-t-elle avant d'autoriser un fonctionnaire à recevoir un boni de 7 p. 100?

2. Quels examens ou autres épreuves ont lieu pour assurer que le fonctionnaire (i) possède et (ii) conserve, les normes en cause?

3. Quelle vérification ou autre surveillance la Commission de la fonction publique exerce-t-elle à l'égard des certificats délivrés par les sous-ministres et attestant que le fonctionnaire remplit les conditions requises?

4. Dans combien de cas, s'il en est, et par ministère, la Commission de la fonction publique a-t-elle été en désaccord avec le certificat d'un sous-ministre, et quel a été le résultat de ce désaccord?

5. Dans quelle mesure doit-on faire usage de la seconde langue officielle pour mériter un boni?

6. Quelle vérification ou autre surveillance la Commission de la fonction publique exerce-t-elle pour s'assurer que le fonctionnaire continue effectivement à faire un tel usage minimum de la seconde langue officielle?

7. A-t-on cessé de verser le boni dans un cas quelconque où un fonctionnaire aurait cessé de faire un usage minimum de la seconde langue officielle et, dans l'affirmative, dans combien de cas?

8. Parmi les 1,780 personnes mentionnées dans la réponse à la question nº 784 et qui reçoivent le boni de 7 p. 100, combien, par ministère, *a*) ont pour langue maternelle l'anglais, et reçoivent le boni pour leur compétence en français et *b*) ont pour langue maternelle le français, et reçoivent le boni pour leur compétence en anglais?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):
La Commission de la fonction publique me communique les renseignements suivants:

1. *a*) On considère qu'un employé répond à la norme appropriée de compétence dans

les deux langues officielles si, au moment de sa nomination, son poste exigeait entre autres qualités essentielles la connaissance des deux langues officielles et s'il avait réussi les épreuves de la Commission de la fonction publique; *b*) Dans tous les autres cas, les employés doivent subir une épreuve de compétence de la Commission de la fonction publique afin de toucher la prime pour la connaissance de l'autre langue officielle.

2. (i) *a*) Les candidats à tous les niveaux doivent subir ou avoir subi une épreuve de dactylographie dans les deux langues officielles à une vitesse minimum de 35 mots à la minute tout en maintenant un haut degré d'exactitude; *b*) Les sténographes et les secrétaires subalternes (ST 3, 4 et 5) doivent avoir réussi une épreuve de sténographie dans les deux langues officielles d'une durée de trois minutes à 80 mots à la minute; c) Les secrétaires supérieures (ST 6, 7 et 8) établissent leur titre de compétence au moyen d'une épreuve de dactylographie et d'un certificat de leur ministère précisant qu'elles composent, écrivent à la machine et signent un bon nombre de lettres et de notes de service dans les deux langues officielles et que, lors de contacts fréquents avec des cadres supérieurs, elles doivent parler les deux langues; (ii) La Commission ne fait passer aucun examen aux employés qui ont déjà subi l'épreuve avant l'entrée en fonctions en vue de déterminer si ces employés ont toujours la compétence qu'ils avaient au moment de leur nomination. Donc, une fois qu'il a été établi qu'un employé a le droit de toucher la prime de bilinguisme, la Commission ne lui fait subir aucun autre examen ou épreuve.

3. C'est le ministère employeur qui sait le mieux dans quelle mesure ses employés doivent utiliser et utilisent, de fait, la seconde langue officielle. Lorsque la Commission a l'assurance que l'employé répond aux normes appropriées de compétence, on ne procède à aucune vérification ou surveillance.

4. Voir réponse au nº 3.

5. Pour toucher la prime, l'employé doit se servir de la langue seconde au moins 10 p. 100 de son temps.

6. Puisque cette responsabilité incombe au sous-chef, la Commission de la fonction publique ne procède à aucune vérification ou surveillance pour s'assurer que le fonctionnaire continue de faire usage de la seconde langue officielle au moins 10 p. 100 de son temps. Toutefois, on a demandé au ministère de revoir la situation à intervalles réguliers.

7. Les dossiers de la Commission de la fonction publique ne possèdent pas ces renseignements. Toutefois, dans 97 cas, on a cessé de verser la prime. On aurait pu invoquer l'un des quatre motifs: *a*) L'employé peut être muté à un poste qui n'exige pas l'usage de la seconde langue officielle; *b*) L'employé peut passer à une catégorie où la prime n'est pas versée; *c*) L'employé quitte le service; *d*) L'employé cesse d'utiliser la seconde langue officielle au moins 10 p. 100 de son temps.

8. Ce renseignement n'est pas disponible.

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

CONTRATS ADJUGÉS À L'ENAMEL AND HEATING PRODUCTS LTD.

Question nº 926—**M. Coates:**

Quelles étaient la valeur totale des contrats adjugés au cours de l'année financière 1960-1961 à l'*Enamel and Heating Products Ltd.* par le ministère de la Production de défense, et celle des contrats qui ont été adjugés à cette compagnie en vertu de l'entente avec les États-Unis visant à répartir la production, et quelle était la valeur totale pour l'année financière 1967-1968 de tous les contrats provenant de ces deux sources?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense: La valeur totale nette des contrats adjugés par les Directions du siège administratif du ministère de la Production de défense et de ceux passés en vertu de l'entente de partage de la production avec les États-Unis s'est élevée à $159,962 en 1960-1961 et à $678,823 du 1er avril au 31 décembre de l'année financière 1967-1968.

ÉQUIPE FÉDÉRALE D'ÉTUDE DE L'AGRICULTURE

Question nº 931—**L'hon. M. Bell:**

1. Qui sont les membres de l'équipe fédérale d'étude de l'agriculture?

2. Quelles sont l'occupation et l'expérience principales de chacun de ses membres?

3. Qui est président de l'équipe d'étude, ou quel est le membre à qui il incombe de convoquer ses collègues?

4. Quel est le mandat de l'équipe?

5. L'équipe a-t-elle retenu les services de conseillers en recherche ou d'autres experts?

6. Dans l'affirmative, quels sont le nom, l'occupation et l'expérience principales, de chacun de ces conseillers?

7. Quels honoraires ou autres émoluments reçoivent chaque membre de l'équipe ou chaque conseiller en recherche ou tout autre expert?

8. L'équipe va-t-elle tenir des séances publiques?

9. Dans l'affirmative, quand et à quels endroits?

10. Quand prévoit-on recevoir un rapport de l'équipe?

11. Lorsqu'on l'aura reçu, déposera-t-on ce rapport à la Chambre?

12. A combien estime-t-on le coût total du travail, des études ou autres dépenses de l'équipe?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Membres du groupe d"experts fédéraux en agriculture: M. Donald Ralph Campbell, doyen adjoint des Arts et des Sciences, Université de Toronto, Toronto (Ontario). M. Pierre Comtois, C.A., Bélanger, St-Jacques, Sirois, Comtois & Cie, comptables agréés, Sherbrooke (Québec). M. J. Clayton Gilson, titulaire, Département d'économie agricole, Université du Manitoba, Winnipeg (Manitoba). M. Davis L. MacFarlane, titulaire, Département d'économie agricole, collège Macdonald, Québec. M. Donald H. Thain, école d'administration commerciale, Université Western Ontario, London (Ontario).

2. M. Donald Ralph Campbell est professeur d'économie politique et doyen adjoint des Arts et des Sciences, Université de Toronto. Il a obtenu son B.A. à l'Université de Toronto en 1949 et son M.A. à Oxford, en 1958. Il s'intéresse à l'expansion économique dans le monde. Il a été conseiller auprès du gouvernement de la Jordanie de 1962 à 1964; directeur du Département de l'économie agricole du Collège d'agriculture de l'Ontario, Guelph, 1952-1962.

M. Pierre Comtois est associé de Bélanger, St-Jacques, Sirois, Comtois & Cie, comptables agréés, Sherbrooke. Il est également membre et directeur de Bélanger, Chabot, Nobert, Angers, conseillers en administration, Montréal. Il a obtenu son B.A. de l'Université Laval en 1945; son B.S.A. de l'Université de Montréal (Institut agricole d'Oka) en 1949; son M.S. de l'Université Laval en 1951. Il a été nommé expert comptable agréé à l'Université Laval en 1954. Jusqu'en 1966, il a donné des cours en comptabilité à l'Université de Sherbrooke.

M. J. Clayton Gilson est professeur et titulaire du Département de l'économie agricole à l'Université du Manitoba, Winnipeg. Il a obtenu son B.S.A. et son M.Sc. à cette même université et son Ph.D. à l'université de l'État de l'Iowa. Il s'est spécialisé en économie de la production, en gestion agricole, en crédit et en économie agraire.

M. Davis L. MacFarlane est professeur et titulaire du Département d'économie agricole, collège Macdonald. Il a obtenu son B.S. en 1933 et son M.S. l'année suivante à l'Université du Minnesota. Il a également suivi des cours à l'Université Harvard et à l'Université de Chicago. Il a été professeur à l'Université du Kentucky 1938-1942; économiste au gouvernement fédéral en 1942-1944; directeur des approvisionnements pour les Nations Unies, en 1944-1947. Professeur à l'Université McGill de 1947 à 1965, il a été membre de la faculté de l'Université du Nigeria, Enugu, de 1963 à 1965.

M. Donald H. Thain enseigne la politique commerciale à l'École d'administration commerciale, Université Western Ontario. Il a obtenu une maîtrise et un doctorat de l'Université Harvard. Un des plus éminents conseillers commerciaux au Canada, M. Thain a été professeur externe en 1965-1966 à l'I.M.E.D.E., Lauzanne (Suisse), une des écoles d'administration les plus renommées dans le monde.

3. Le président du groupe d'experts est M. David L. MacFarlane.

4. Mandat du groupe d'experts: (1) Le groupe d'experts effectuera une étude complète de l'agriculture canadienne en fonction de sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux. Une importance particulière sera accordée au revenu et au bien-être des cultivateurs. Dans ce travail, on s'occupera de la productivité de l'industrie agricole dans le contexte des réformes d'une nouvelle technologie et du maintien de l'industrie dans une forte position concurrentielle sur les marchés intérieurs et internationaux. (2) Il étudiera les politiques agricoles nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux et agricoles à long terme, et fera les recommandations nécessaires, tout en tenant compte des intérêts des cultivateurs et des consommateurs.

(3) Pour réaliser ces objectifs, le groupe d'experts utilisera les résultats actuels des recherches et il effectuera une série de projets de recherches.

5. Jusqu'à présent, aucun expert-conseil ni autre conseiller en matière de recherches n'a été retenu sous contrat par le groupe d'experts pour fins de recherches. Cependant les négociations sont en bonne voie avec plusieurs groupes universitaires éminents et maisons d'experts-conseils en recherches.

6. Voici une liste des projets de recherches qui sont en voie d'être négociés, ainsi que le nom de l'expert-conseil et son occupation: *a*) Étude de l'industrie laitière—professeur Brian B. Perkins, Université de Guelph, Guelph (Ontario). b) Bestiaux, volailles et économie des céréales fourragères—Acres Research and Planning Ltd., Toronto, Experts-conseils en recherches. *c*) Étude de l'économie du blé et

des oléagineux—Hedlin, Menzies & Associates Ltd., Winnipeg (Manitoba), Experts-conseils en recherches. *d*) Objectifs de la politique agricole—Professeur P. J. Thair, Université de la Saskatchewan (Sask.). *e*) Relations fédérales-provinciales—M. Marcel Daneau, Université Laval (Québec). *f*) Services de crédit et de gestion agricole—Price, Waterhouse & Co. Ltd., Montréal, Experts-conseils en recherches. *g*) Étude de l'offre et de la demande —M. C. B. Haver, Collège Macdonald. Professeur d'économie agricole. *h*) Extrapolations à long terme de la demande—M. James P. Cavin, expert-conseil en analyse des statistiques économiques. (Dans cette étude, M. Cavin travaille en étroite collaboration avec M. Frank Shefrin de la Direction de l'économie, ministère de l'Agriculture du Canada.)

7. Les cinq membres du groupe d'experts sont payés comme il suit: $150 par jour, $25 de frais de logement et de subsistance par jour lorsqu'ils travaillent ailleurs que dans leurs lieux de résidence normale, enfin les dépenses de déplacement lorsqu'ils sont appelés à voyager. Voir en outre la réponse à la question n° 5.

8. Vu le temps limité, il n'y aura pas de séances publiques. Cependant des annonces ont été publiées dans une grande variété de quotidiens et hebdomadaires à grand tirage, ainsi que dans tous les principaux quotidiens et hebdomadaires agricoles. L'annonce invitait les particuliers et les organisations à présenter des soumissions sur les problèmes et les politiques agricoles. La réponse jusqu'à présent a été considérable et encourageante.

9. Ne s'applique pas.

10. Décembre 1968.

11. Aucune décision n'a encore été prise.

12. Le coût estimatif global est de $688,000.

SIGNAUX D'AVERTISSEMENT AU PASSAGE À NIVEAU DE HAY RIVER, (T. N.-O.)

Question n° 932—**M. Orange:**

1. A la suite d'un récent accident survenu à un passage à niveau entre une automobile et une locomotive diesel exploitée par le chemin de fer Great Slave dans la ville de Hay River, T. N.-O., accident qui a causé une mort, le chemin de fer ou le gouvernement ont-ils l'intention d'installer des signaux d'avertissement au passage à niveau dans cette ville et ses environs?

2. Dans l'affirmative, à quelle date et pour quel coût estimatif?

3. Dans la négative, pour quelle raison?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous communique les renseignements suivants:

[L'hon. M. Greene.]

1. Actuellement, aucun projet d'installation d'un système de signalisation automatique à un passage à niveau de la ville de Hay-River ou des environs ne fait l'objet d'une étude de la part du comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports. Cependant, conformément à l'usage établi, l'un des inspecteurs régionaux du comité enquêtera sur l'accident mentionné; à ce moment, la question de la nécessité d'installer des signaux d'avertissement au passage en cause fera l'objet d'une étude.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Voir réponse au n° 1.

SUBVENTIONS À LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES SOCIALES

Question n° 937—**M. Schreyer:**

1. Pour chacune des deux dernières années, quelles subventions le Conseil national de recherches a-t-il accordées pour la recherche dans le domaine des sciences sociales?

2. Combien de particuliers et combien d'institutions ont bénéficié de ces subventions?

3. Quelles sont ces institutions et quel montant a été versé dans chaque cas?

4. A quel domaine précis de recherche étaient destinées ces subventions?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Le Conseil national de recherches a octroyé un certain nombre de subventions au cours des deux dernières années dans trois domaines qu'on peut rattacher sous certains angles avec les sciences sociales, c'est-à-dire l'archéologie et l'anthropologie physique, la géographie physique et la psychologie expérimentale.

Au cours de l'année budgétaire 1966-1967, le Conseil a accordé 150 subventions à 147 particuliers travaillant dans 22 universités à des recherches en archéologie et en anthropologie, en géographie et en psychologie expérimentale. Au cours de l'année budgétaire 1967-1968, 208 subventions ont été octroyées à 202 particuliers travaillant dans 25 universités à des recherches dans les trois domaines mentionnés.

Le tableau n° 1 donne la répartition de ces subventions, par université, pour l'année 1966-1967 et le tableau n° 2 fait de même pour l'année 1967-1968.

Un exposé détaillé de toutes les subventions octroyées en 1966-1967 apparaît dans la publication du Conseil intitulée «Compte rendu annuel sur l'aide apportée à la recherche scientifique dans les universités—1966-1967». La publication annuelle donnant des détails sur les subventions accordées en 1967-1968 sera publiée en temps voulu.

TABLEAU N° 1

Répartition des subventions accordées dans le domaine des sciences sociales et détenues par des universités canadiennes 1966-1967

	Archéologie et anthropologie		Géographie		Psychologie expérimentale		
					frais de recherche		
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	Appareils
		$		$		$	
Acadia					1	3,000	
Alberta	1	7,500	1	9,000	10	55,600	
Colombie-Britannique	1	3,500	1	3,500	4	13,638	
Calgary	1	9,000	1	3,000	8	26,850	
Carleton					3	13,208	
Dalhousie					12	67,685	
Manitoba	1	10,650			6	20,600	
McGill			2	18,500	8	58,709	
McMaster			3	4,650	12	95,200	
Memorial of Nfld.					2	14,000	
Montréal	1	4,000			1	5,000	
Nouveau-Brunswick					2	7,500	
							(1)
Queen's					6	33,450	5,000
Saskatchewan (Sask.)	1	4,000			2	1,258	
Simon Fraser					4	10,120	
Sir George Williams					1	4,600	
							(1)
Toronto					19	137,100	5,000
Trent	1	3,500					
Waterloo					13	65,200	
Western Ont.					6	22,542	
Windsor					1	4,500	
							(1)
York					11	69,497	15,000
	7	42,150	8	38,650	132	729,257	(3) 25,000

TABLEAU n° 2

Répartition des subventions accordées dans le domaine des sciences sociales et détenues par les universités canadiennes 1967-1968

	Archéologie et anthropologie (frais de recherche)		Géographie (frais de recherche)		Psychologie expérimentale (frais de recherche)		Appareils	
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
Acadia	—	—	—	—	1	5,540	—	—
Alberta	1	9,000	1	7,000	10	72,200	—	—
Brandon	—	—	1	2,700	—	—	—	—
British Columbia	—	—	2	6,000	12	50,700	—	—
Calgary	2	23,500	2	9,200	9	31,805	—	—
Carleton	—	—	—	—	5	30,100	—	—
Dalhousie	—	—	—	—	14	86,855	—	—
Laval	1	5,000	—	—	—	—	—	—
Loyola	—	—	—	—	1	2,500	—	—
Manitoba	2	16,000	1	1,400	5	17,200	—	—
McGill	—	—	2	23,000	13	98,470	1	18,400
McMaster	—	—	4	17,940	16	154,800	—	—
Memorial (Nfld)	1	1,350	—	—	1	10,000	—	—
Montréal	2	12,500	—	—	3	16,500	1	6,600
New Brunswick	—	—	—	—	6	18,453	—	—
Ottawa	—	—	—	—	—	—	—	—
Queen's	—	—	3	8,760	6	51,250	—	—
Saskatchewan (Sask.)	1	6,000	—	—	—	—	—	—
Simon Fraser	—	—	—	—	3	20,300	—	—
Sir Geo. Williams	—	—	—	—	2	8,200	—	—
Toronto	—	—	—	—	25	201,888	2	19,000
Trent	1	3,500	—	—	1	3,237	—	—
Victoria	—	—	1	3,000	2	10,000	1	10,000
Waterloo	—	—	—	—	17	83,743	—	—
Western	—	—	—	—	10	54,950	—	—
Windsor	—	—	—	—	1	4,500	—	—
York	—	—	—	—	11	86,590	1	9,000
	11	76,850	17	79,000	174	1,118,781	6	63,000

LES SERVICES AÉRIENS DANS LES TERRITOIRES

Question n° 944—**M. Orange:**

1. En quels endroits de l'île de Baffin (T. N.-O.) existe-t-il des installations de navigation aérienne?

2. Quelle est la nature des installations particulières de Frobisher Bay (T. N.-O.) à l'heure actuelle?

3. Est-ce que des mesures sont prises pour améliorer les installations de navigation aérienne de l'île de Baffin en général, et celles de Frobisher Bay en particulier, et dans l'affirmative, quelles sont-elles?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Des installations de navigation aérienne sont situées sur l'île de Baffin (T. N.-O.) aux emplacements suivants: Arctic Bay, Breevort, Broughton, Cape Christian, Cape Dorset, Cape Dyer, Cape Hooper, Dewar Lakes, Frobisher Bay, Longstaff Bluff, Mary River, Pangnirtung et Pond Inlet.

2. Les installations particulières situées présentement à Frobisher Bay (T. N.-O.) sont les suivantes: une station de radiophare d'alignement, trois radiophares non directionnels, un système d'atterrissage aux instruments et une station radioaéronautique internationale.

[L'hon. M. Drury.]

3. Aucune disposition n'est prise à l'heure actuelle pour améliorer les installations de navigation aérienne sur l'île de Baffin en général et à Frobisher Bay en particulier.

FILM DE L'ONF «WAITING FOR CAROLINE»

Question nº 945—**M. Fairweather:**

1. Combien avait-on prévu que coûterait le film *Waiting for Caroline* que Radio-Canada et l'ONF ont produit en collaboration?

2. Combien ce film a-t-il effectivement coûté?

3. Combien de temps avait-on prévu qu'il faudrait pour produire ce film?

4. Combien de temps a-t-il effectivement fallu?

5. Qui l'Office national du film a-t-il recommandé comme réalisateur?

6. Qui a effectivement réalisé ce film?

7. Cette personne était-elle aussi directeur du personnel à Radio-Canada?

8. Qui a surveillé la production de ce film au nom de l'ONF?

9. Qui a réalisé ce film pour le compte de l'ONF?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Radio-Canada et l'O.N.F. me communiquent les renseignements qui suivent: 1. $319,768.58.

2. Les comptes ne sont pas encore entièrement liquidés, mais il semble que les dépenses globales s'élèveront à $511,252.36.

3. Il était prévu que le programme de production s'étendrait sur 31 semaines et comporterait 9 semaines et 2 jours de tournage.

4. Durée effective du tournage: 15 semaines. Temps global de production: 29 semaines et 3 jours.

5. George Kaczender et Bernard Devlin.

6. Ron Kelly.

7. Non.

8. J. W. Hewitson.

9. J. R. Biggs.

«HOW OUR PARLIAMENTARY RIGHTS WERE WON»

Question nº 959—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. En vertu de quelle autorité une circulaire intitulée *How our Parliamentary Rights Were Won* a-t-elle été publiée dans le numéro pour la semaine du 7 au 13 décembre du *CBC Times*?

2. Les frais d'impression de cette circulaire ont-ils été acquittés totalement ou partiellement par la Société Radio-Canada?

3. Quel pourcentage des sommes perçues par l'intermédiaire du bon de commande de cette circulaire sera retenu par Radio-Canada?

4. En vertu de quelles dispositions les sommes perçues de cette façon seront-elles distribuées ailleurs, et à qui?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada m'a communiqué les renseignements suivants: 1. Un prospectus concernant *A Man at Westminster*, livre publié par la Société Radio-Canada en vertu de l'article 29.1 de la loi sur la radiodiffusion de 1958, était encarté dans le *CBC Times*, numéro du 2 au 8 décembre.

2. La Société a acquitté intégralement les frais d'impression du livre et de la publicité connexe.

3. Les sommes accompagnant le bon de commande annexé au prospectus servent à amortir les frais de production.

4. Il n'est pas question de répartir les sommes perçues. Radio-Canada détient à perpétuité les droits universels de publication.

LABORATOIRE DE RADAR DE PRINCE-ALBERT —ENTENTES CONCLUES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Question nº 960—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Quelles ententes, s'il en est, ont été conclues entre le gouvernement ou l'un de ses organismes et une société particulière ou un particulier pour que continue le fonctionnement du Laboratoire de radar de Prince-Albert?

2. *a*) Quelles sont les implications pour la souveraineté canadienne de l'entente sur la défense civile qui a été signée le 8 août 1967 par le Canada et les États-Unis, *b*) quelles dispositions a-t-on prises en vue des opérations mixtes des services ou fonctions par les deux pays au cas où l'on donnerait suite à l'entente?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère de la Défence nationale, le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Production de défense m'informent comme suit: 1. Une entente a été conclue entre le Conseil de recherches pour la défense et «Bell Telephone Laboratories Incorporated» en vue de poursuivre un programme de mesure scientifique pendant une période de six mois, ou plus. Voir le décret en conseil C.P. 1968-8/1 du 4 janvier 1968.

2. *a*) La souveraineté du Canada n'est pas en cause. L'accord prévoit la consultation réciproque et la collaboration des deux pays en matière de planification des mesures d'urgence pour la défense passive. La consultation a pour objet d'assurer que les plans formulés séparément par les deux pays soient aussi compatibles que ceux-ci le jugent souhaitable et possible. L'accord ne prévoit aucune planification intégrée et chacun des deux pays conserve le plein exercice de son autorité sur ses propres programmes d'urgence pour la défense passive. *b*) On n'a pris aucune disposition spéciale en vue d'assumer

l'action conjointe des deux pays en ce qui touche le fonctionnement de services ou l'application de mesures. L'entente a pour but de déterminer les régions où, advenant une attaque directe dont l'effet se ferait sentir dans les deux pays, leurs organismes de protection civile pourraient agir conjointement; elle a aussi pour but d'assurer que les plans civils d'urgence pour ces régions sont compatibles.

COMITÉ CONSULTATIF DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 967—**L'hon. M. Bell:**

1. A-t-on établi un comité consultatif chargé d'étudier les traitements et autres conditions d'emploi des fonctionnaires qui ne peuvent faire partie d'unités de négociation collective?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms, adresses et occupations normales des membres de ce comité?

3. Quelles sont, en détail, les attributions de ce comité?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1. Oui. Le Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la fonction publique.

2. L'honorable J. V. Clyne (président), président de la MacMillan, Bloedel and Powell River Limitée, Vancouver (C.-B.); Docteur John Deutsch, principal désigné, Université Queen's, Kingston (Ontario); Docteur Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal, Montréal (Qué.); M. Alan Lambert, président de la Banque Toronto-Dominion, Toronto (Ontario); M. Marcel Vincent, président de la Compagnie de téléphone Bell du Canada, Montréal (Qué).

3. Aviser le gouvernement: *a*) des taux de rémunération et des conditions d'emploi qui doivent s'appliquer au personnel de direction dans la fonction publique; et *b*) des principes qui doivent régir l'établissement des taux de rémunération et des conditions d'emploi d'autres personnes préposés à la gestion ou à des fonctions confidentielles.

PRÊTS DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DES MAISONS

Question nº 974—**M. Douglas:**

1. En 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, quel montant les demandes de prêts destinés à l'amélioration des maisons représentaient-elles?

2. Quel montant a-t-on accordé dans chaque province pendant chacune de ces années?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1. Les demandes de prêts destinés à l'amélioration de maisons sont soumises par les requérants aux succursales des banques à charte. La Société n'a donc pas les données concernant la valeur de ces demandes.

2. Le tableau ci-annexé fournit les renseignements se rapportant au nombre et à la valeur des prêts pour l'amélioration de maisons, approuvés par province, durant chacune des années 1963, 1964, 1965 et 1966. Nous n'avons pas encore les données pour l'année 1967.

PRÊTS NETS POUR L'AMÉLIORATION DE MAISONS, APPROUVÉS AUX TERMES DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION, PAR PROVINCE

Région	1963		1964		1965		1966	
	Nombre de prêts	Valeurs des prêts ($000)	Nombre de prêts	Valeurs des prêts ($000)	Nombre de prêts	Valeurs des prêts ($000)	Nombre de prêts	Valeurs des prêts ($000)
Terre-Neuve	346	662	343	734	346	770	236	548
Île du Prince-Édouard	222	300	222	333	222	336	197	328
Nouvelle-Écosse	1,459	1,951	1,263	1,788	1,271	2,150	1,166	2,014
Nouveau-Brunswick	694	1,186	689	1,286	709	1,402	778	1,610
Québec	4,107	8,886	4,029	9,341	3,702	8,972	3,181	7,582
Ontario	6,320	9,957	5,588	9,651	5,297	9,320	5,217	10,333
Manitoba	1,425	2,058	1,091	1,681	939	1,501	852	1,414
Saskatchewan	1,085	1,601	1,000	1,593	907	1,493	724	1,271
Alberta	2,588	3,795	2,172	3,421	2,055	3,269	2,218	3,670
Colombie-Britannique	3,746	6,261	3,361	6,088	3,363	6,304	3,513	7,112
Territoire du Yukon	17	35	9	21	8	18	10	18
Territoires du Nord-Ouest	15	30	33	72	27	54	13	31
CANADA	22,024	36,722	19,300	36,009	18,846	35,589	18,042	35,931

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

HABITATIONS UNIFAMILIALES CONSTRUITES SOUS LE RÉGIME DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

Question n° 975—**M. Douglas:**

1. Combien de nouvelles habitations unifamiliales construites sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, et vendues par les constructeurs en 1967, ont été évaluées, *a*) à moins de $14,000, *b*) entre $14,000 et $19,999; et *c*) à $20,000 ou plus?

2. Quelle est la ventilation par province?

3. Quelle est la ventilation dans les 18 plus grandes villes du Canada?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1, 2 et 3. Nous n'avons pas encore les données pour 1967.

MAISONS MISES EN CHANTIER ET ACHEVÉES EN 1967

Question n° 976—**M. Douglas:**

1. Combien de maisons ont été mises en chantier, et combien ont été achevées, en 1967?

2. Parmi les maisons mises en chantier combien étaient des maisons, *a*) simples, *b*) doubles et *c*) duplex, maisons en rangée, ou appartements?

3. Parmi les maisons achevées, combien étaient des maisons, *a*) simples, *b*) doubles et *c*) duplex, maisons en rangée, ou appartements?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1, 2 et 3. Le tableau ci-annexé fournit les données se rapportant aux logements commencés et aux logements achevés, par genre de construction, pour l'année 1967.

Logements commencés et logements achevés par genre de construction
Canada 1967
(Unités)

Genre de construction	Commencés	Achevés
Maisons simples	72,534	73,631
Duplex et jumelés	9,939	9,089
En rangées	7,392	5,431
Appartements	74,258	61,091
Total	164,123	149,242

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS FINANCÉS EN VERTU DE LA LNH

Question n° 977—**M. Douglas:**

1. *a*) Des immeubles résidentiels (comprenant six appartements ou plus) terminés en 1967, combien ont été financés en vertu de la loi nationale sur l'habitation, *b*) quel était le coût moyen de chaque appartement, *c*) dans quelle catégorie se situait le revenu des locataires de ces appartements?

2. *a*) Quel pourcentage des immeubles résidentiels (comprenant six appartements ou plus) des 18 plus grandes villes du Canada a été vacant chaque mois, en 1967, *b*) quel pourcentage des maisons unifamiliales, des duplex et des immeubles comprenant moins de six appartements a été vacant dans les 18 plus grandes villes du Canada chaque mois, en 1967?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1 *a*) Les données pour 1967 ne sont pas encore disponibles. *b*) Les données pour 1967 ne sont pas encore disponibles. *c*) Les données se rapportant à la catégorie de revenu des locataires de ces appartements financés aux termes de la LNH ne sont pas disponibles.

2 *a*) La Société fait chaque année, au mois de juin, un relevé des immeubles résidentiels comprenant six unités de logement ou plus, dans 11 districts métropolitains, afin d'y déterminer le pourcentage des unités vacantes. Le tableau ci-annexé indique les résultats de ce relevé au mois de juin 1967, tant pour les unités du secteur public que pour celles du secteur privé. Les données mensuelles pour les autres grandes villes ne sont pas disponibles.

Pourcentage des unités dans des immeubles résidentiels comprenant six appartements ou plus qui étaient inoccupées au mois de juin 1967 (p. 100)

District Métropolitain	Pourcentage des unités inoccupées
Calgary	1.8
Edmonton	2.3
Halifax	2.5
Hamilton	1.4
Montréal	1.2
Ottawa-Hull	1.9
Québec	2.2
Toronto	1.1
Vancouver	1.0
Windsor	1.0
Winnipeg	1.5

b) Les données ne sont pas disponibles.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION ET LES DEMANDES DE LOTISSEMENTS DOMICILIAIRES ET COMMERCIAUX

Question n° 978—**M. Douglas:**

1. *a*) Combien de demandes ont été présentées en 1967 pour des appartements dont la construction avait été financée en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, *b*) combien ont été approuvées, *c*) parmi celles qui ont été approuvées, combien visaient des appartements à loyer modique, *d*) parmi celles qui n'ont pas été approuvées, quelles étaient les principales raisons pour ne pas accorder cette approbation?

2. *a*) Combien de demandes relatives à des programmes de constructions d'habitations publiques en vertu de la Loi nationale sur l'habitation ont été reçues (i) dans chaque province (ii) dans chacune des 18 villes les plus importantes, *b*) combien d'entre elles ont été refusées, s'il en est, *c*) quelles étaient les principales raisons de ces refus?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1 *a*) Les demandes officielles qui ont été reçues en 1967 sous forme de demandes de promesses d'assurer, de demandes de prêts directs SCHL ou de demandes d'aide au gouvernement fédéral en vertu de l'article 35A de la loi nationale sur l'habitation, visaient 36,974 unités de logement à loyer.

b) Des prêts et des investissements ont été approuvés à l'égard de 35,460 unités de logement à loyer.

c) Parmi les unités de logement à loyer à l'égard desquelles le gouvernement fédéral a fourni une aide, 9,848 étaient des habitations à loyer modique, financées en vertu des articles 16A, 35A et 35D de la loi nationale sur l'habitation.

d) La Société n'a refusé aucune des demandes officielles d'aide qu'elle a reçues pour des unités de logement à loyer, bien que dans certains cas, le requérant ait décidé après coup de ne pas donner suite à sa demande. Avant qu'une demande officielle soit présentée, il se peut que la question fasse l'objet de pourparlers entre un requérant éventuel et la Société centrale d'hypothèques et de logement. Si, lors de ces pourparlers, la Société découvre qu'une proposition n'est pas rentable ou est inacceptable pour toute autre raison, le requérant éventuel en sera informé et ne soumettra pas de demande officielle d'aide financière. Aucun dossier de ces pourparlers dont la nature est très variée, n'est conservé.

2 *a*), *b*) et *c*) Les données se rapportant aux demandes officielles reçues pour une aide financière en vertu de programme LNH portant sur le logement public ne sont compilées qu'en fonction des régions desservies par les bureaux locaux. Pour les raisons énoncées au paragraphe 1 *d*) ci-dessus, cependant, les données concernant ces demandes officielles ne se différencieraient des données relatives à l'aide réellement approuvée que lorsqu'il y a décalage ou que le requérant a décidé de ne pas donner suite à sa demande. Dans la mesure où l'aide au logement public est concernée, aucune demande admissible n'a été refusée. Les données concerant l'aide financière approuvée aux termes des articles 16A, 35A, 35D et 36B sont indiquées dans le tableau ci-annexé.

PROGRAMMES D'AIDE AU LOGEMENT PUBLIC APPROUVÉS AUX TERMES DE LA LNH PAR PROVINCE ET PAR DISTRICT MÉTROPOLITAIN, 1967[1]

Région	Projets fédéraux-provinciaux d'unités de logement à loyer et de logement public, aux termes des articles 35A et 35D				Corporations sans but lucratif aux termes de l'article 16A				Projets—logement d'étudiants, aux termes de l'article 36B			
	Unités de log.		Lits		Unités de log.		Lits		Unités de log.		Lits	
	Nouv.	Exist.	Nouv.	Exist.	Nouv.	Exist.	Nouv.	Exist.	Nouv.	Exist.	Nouv.	Exist.
Terre-Neuve	328	—	—	—	—	—	—	—	—	—	93	—
Île du Prince-Édouard	—	—	—	—	24	—	—	—	—	—	153	—
Nouvelle-Écosse	103	—	—	—	—	—	—	—	—	—	716	—
Nouveau Brunswick	—	—	—	—	—	—	209	—	—	—	152	—
Québec	—	—	—	—	224	2	1,161	107	—	—	725	—
Ontario	6,787	400	—	—	434	—	930	—	1,176	28	4,065	26
Manitoba	—	—	—	—	168	—	383	—	11	—	188	100
Saskatchewan	258	—	—	—	12	5	321	22	24	—	99	91
Alberta	20	—	—	—	1	—	20	—	—	—	660	—
Colombie-Britannique	790	50	—	—	241	1	559	64	275	—	269	57
Territoire du Yukon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Territoires du Nord-ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada	8,286	450	—	—	1,104	8	3,583	193	1,486	28	7,120	274
Districts métropolitains:												
Calgary	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Edmonton	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	660	—
Halifax	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	132	—
Hamilton	739	—	—	—	82	—	123	—	—	—	—	—
Kitchener	94	—	—	—	—	—	—	—	64	—	276	—
London	322	—	—	—	—	—	—	—	399	—	1,204	—
Montréal	—	—	—	—	105	—	396	—	—	—	725	—
Ottawa-Hull	175	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Regina	—	—	—	—	—	—	115	—	24	—	—	91
Saint-Jean (N.-B.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
St-Jean (T.-N.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	93	—
Saskatoon	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	75	—
Sudbury	82	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Toronto	3,956	384	—	—	257	—	572	—	713	—	584	—
Vancouver	790	—	—	—	130	—	499	10	275	—	131	57
Victoria	—	50	—	—	38	—	—	—	—	—	—	—
Windsor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Winnipeg	—	—	—	—	26	—	200	—	11	—	3	100
Total-Districts métropolitains	6,213	434	—	—	638	—	1,905	10	1,486	—	3,883	248

[1] Il n'y a eu aucune activité en 1967 aux termes de l'article 16.

PRIX DES TERRAINS EN VERTU DE LA LNH

Question nº 980—**M. Douglas:**

1. *a*) A quel montant évalue-t-on le prix moyen des terrains destinés aux bungalows dont la construction a été financée en 1967 en vertu de la loi nationale sur l'habitation, pour chaque province et pour chacune des 18 principales villes du Canada, *b*) quelle était dans chaque cas et en pourcentage la variation par rapport à 1965, 1963 et 1960?

2. *a*) Quel était en 1967 le prix des lopins de terrain dotés de services dans les zones urbaines d'Halifax, Québec, Montréal, Ottawa-Hull, Toronto, Hamilton, Winnipeg et Vancouver, *b*) quel était en pourcentage le taux d'accroissement entre (i) 1965 et 1967 et (ii) entre 1960 et 1967?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1. *a*) et *b*) Le tableau ci-annexé fournit les données se rapportant au coût moyen des terrains destinés à la construction de bungalows financée en vertu de la loi nationale sur l'habitation, par bureau local de la Société, en 1967. Les données pour chaque province ou pour chacune des principales villes ne sont pas disponibles.

2. *a*) et *b*) Les données pour 1967 ne sont pas encore disponibles.

COÛT ESTIMATIF DES TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE BUNGALOWS FINANCÉE EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION, 1960-1967

Bureau local de la SCHL	Coût du terrain 1967 $	Variation dans le coût des terrains, p. 100		
		1960–1967	1963–1967	1965–1967
Halifax	1,968	+ 24.5	— 5.3	— 2.5
Moncton	2,208	+ 65.0	+ 19.6	+ 11.9
Saint-Jean (N.-B.)	2,600	+ 89.0	+ 48.7	+ 7.3
St-Jean (T.-N.)	3,355	+ 116.7	+ 44.9	+ 12.7
Baie-Comeau	1,839	—	+ 84.8	+ 14.7
Chicoutimi	1,221	+ 29.2	+ 3.0	+ 4.3
Hull	2,225	—	—	+ 3.0
Montréal	1,899	— 0.7	— 14.3	— 22.7
Québec	2,335	+ 69.7	+ 18.5	+ 19.5
Rimouski	1,519	—	—	—
St-Lambert	1,889	+ 14.8	+ 6.4	+ 3.5
Sherbrooke	1,461	—	+ 9.7	— 2.9
Trois-Rivières	1,507	+ 29.9	+ 11.5	+ 6.1
Val d'Or	1,127	—	—	—
Barrie	3,457	+ 103.6	+ 49.3	+ 31.7
Fort William	2,949	+ 27.6	+ 21.7	+ 14.1
Hamilton	5,999	+ 77.7	+ 48.0	+ 24.0
Kingston	3,386	+ 103.7	+ 82.1	+ 26.6
Kitchener	4,538	+ 119.9	+ 107.8	+ 51.0
London	3,732	+ 71.7	+ 33.0	+ 24.0
North Bay	2,524	+ 23.0	+ 16.8	+ 23.2
Oshawa	5,222	+ 64.7	—	+ 19.6
Ottawa	3,535	+ 20.5	+ 10.6	+ 5.4
Peterborough	2,774	+ 140.6	+ 80.6	+ 17.7
St. Catharines	4,853	+ 136.4	+ 88.2	+ 30.9
Sault Ste. Marie	2,972	+ 17.8	+ 10.7	+ 0.7
Sudbury	2,359	+ 89.8	+ 10.8	— 8.8
Toronto	8,306	+ 63.7	+ 67.7	+ 43.8
Windsor	4,567	+ 115.9	+ 105.4	+ 51.6
Calgary	3,585	+ 30.4	+ 24.4	+ 16.7
Edmonton	3,709	+ 23.1	+ 14.8	+ 4.7
Lethbridge	2,231	+ 34.0	+ 39.1	+ 28.1
Red Deer	2,261	+ 36.1	— 1.6	+ 2.4
Regina	2,130	+ 45.6	+ 15.1	+ 8.0
Saskatoon	2,348	+ 73.2	+ 46.8	+ 17.5
Winnipeg	3,111	+ 10.7	+ 6.5	— 4.0
Kelowna	3,378	+ 71.3	+ 47.0	+ 13.6
Prince George	2,993	+ 126.1	+ 79.7	+ 5.2
Trail	2,384	+ 74.0	+ 39.1	+ 17.8
Vancouver	3,979	+ 25.0	+ 17.9	+ 13.2
Victoria	3,255	+ 74.6	+ 41.3	+ 17.8
CANADA	3,155	+ 33.7	+ 17.2	+ 12.0

COÛT DES BUNGALOWS EN VERTU DE LA LNH

Question nº 981—**M. Douglas:**

1. Quel a été le coût moyen des nouveaux bungalows dont la construction a été financée en vertu de la loi nationale sur l'habitation en 1967 dans les 18 plus grandes villes du Canada?

2. Quel a été le pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente dans chacune de ces villes?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1 et 2. Le tableau ci-annexé fournit les données concernant le coût estimatif des nouveaux bungalows financés en vertu de la loi nationale sur l'habitation, en 1967, par bureau local de la Société. Les données pour les 18 principales villes ne sont pas disponibles.

COÛT ESTIMATIF DES NOUVEAUX BUNGALOWS FINANCÉS EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION, 1966-1967*

Bureau local de la SCHL	Moyenne du coût total		Variation procentuelle
	1966	1967	
	(en dollars)		
Halifax	16,998	17,784	+ 4.6
Moncton	15,393	16,645	+ 8.1
Saint-Jean (N.-B.)	16,410	17,597	+ 7.2
St-Jean (T.-N.)	19,115	17,963	− 6.0
Baie-Comeau	20,013	19,833	− 0.9
Chicoutimi	13,853	14,387	+ 3.8
Hull	16,395	15,783	− 3.7
Montréal	18,066	15,901	− 12.0
Québec	15,708	16,502	+ 5.1
Rimouski	15,377	15,898	+ 3.4
St-Lambert	16,685	16,733	+ 0.3
Sherbrooke	14,504	14,923	+ 2.9
Trois-Rivières	15,152	15,824	+ 4.4
Val d'Or	nd	16,867	—
Barrie	18,942	19,730	+ 4.2
Fort William	17,452	18,798	+ 7.7
Hamilton	19,947	21,341	+ 7.0
Kingston	19,063	19,751	+ 3.6
Kitchener	18,907	20,544	+ 8.7
London	16,675	18,028	+ 8.1
North Bay	18,552	18,329	− 1.2
Oshawa	19,506	21,272	+ 9.1
Ottawa	19,829	19,973	+ 0.7
Peterborough	16,583	18,442	+ 11.2
St. Catharines	19,395	20,262	+ 4.5
Sault Ste.Marie	17,026	17,917	+ 5.2
Sudbury	19,168	18,357	− 4.2
Toronto	23,056	24,878	+ 7.9
Windsor	21,774	22,620	+ 3.9
Calgary	17,980	18,980	+ 5.6
Edmonton	17,954	18,967	+ 5.6
Lethbridge	16,037	17,530	+ 9.3
Red Deer	17,242	17,629	+ 2.2
Regina	16,594	17,299	+ 4.2
Saskatoon	16,391	16,988	+ 3.6
Winnipeg	18,297	18,622	+ 1.8
Kelowna	19,450	19,700	+ 1.3
Prince George	21,451	21,077	− 1.8
Trail	19,629	20,365	+ 3.7
Vancouver	19,554	20,687	+ 5.8
Victoria	20,732	20,848	+ 0.6
CANADA	18,059	18,529	+ 2.6

*Comprend le prix du terrain, le coût de construction et autres frais, mais non le droit d'assurance du prêt hypothécaire.

VENTES D'ARTICLES DE PAPETERIE PAR LE MINISTÈRE DES POSTES

Question nº 985—**M. MacEwan:**

1. Le ministère des Postes a-t-il augmenté le prix des enveloppes et autres articles de papeterie qu'il vend au public canadien?

2. Le ministère des Postes est-il tenu de payer la taxe de vente de 12 p. 100 sur les enveloppes qu'il vend au public canadien, et ce montant est-il ajouté au prix de cet article?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. Oui.

2. Le ministère des Postes doit payer une taxe de vente de 12 p. 100 sur le coût de production d'enveloppes timbrées et il en est tenu compte dans l'établissement du prix de vente consenti au public. La taxe de vente ne s'applique pas à la valeur de l'affranchissement représenté par l'empreinte du timbre.

LES ÉMISSIONS RELIGIEUSES À RADIO-CANADA

Question nº 991—**M. Tucker:**

1. Y a-t-il un comité ou un corps consultatif qui conseille Radio-Canada en ce qui a trait aux émissions religieuses?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms et adresses de ceux qui font partie de ce comité?

3. Quelles confessions religieuses sont représentées au sein de ce comité, et par qui?

4. Ce comité choisit-il les personnes qui adressent la parole aux émissions intitulées a) *The World and the Music*, b) *Morning Devotions* et c) *Plain Talk*?

5. En 1967, combien de personnes différentes ont adressé la parole à la station CBO (Ottawa) au cours de l'émission *Plain Talk*?

6. Quelles personnes ont parlé au cours de l'émission *Plain Talk* de CBO (Ottawa) plus de 5 fois en 1967, et combien de fois chacune de ces personnes a-t-elle parlé?

7. Pourquoi l'heure de *The World and the Music* a-t-elle été reportée de minuit à 1 heure du matin?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Oui. Le Comité consultatif national des émissions religieuses conseille la Société en tout ce qui concerne les émissions religieuses. Ses membres, désignés par les autorités des principales confessions, sont nommés par le conseil d'administration de Radio-Canada. Le soin des intérêts des confessions moins nombreuses est confié au président du Comité.

2 et 3. Des représentants des Églises catholique, anglicane, unie, presbytérienne, luthérienne et baptiste siègent au Comité. En voici les noms et adresses: The Right Rev. H. R. Hunt, Président (anglicane), Suffragan Bishop of Toronto, Toronto Diocesan Synod Office, 135 Adelaide Street East, Toronto 1 (Ontario); The Rev. Frank Stone, Vice-Chairman (catholique romaine), National Catholic Communications Centre, 21 Grenville Street, Toronto 5 (Ontario); The Rev. Douglas Herron, Secretary (presbytérienne), Calvin Presbyterian Church, 26 Delisle Avenue, Toronto 7 (Ontario); The Rev. J. R. Hord (église unie), United Church of Canada, 85 St. Clair Avenue East, Room 711, Toronto 7 (Ontario); The Rev. Keith Woollard (église unie), Berkeley Studio, United Church of Canada, 315 Queen Street East, Toronto 2 (Ontario); The Rev. H. F. Davidson (presbytérienne), Presbyterian Church in Canada, 50 Wynford Drive, Don Mills (Ontario); The Rev. Carl V. Farmer (baptiste), 43 Heath Street East, Toronto 7 (Ontario); The Rev. Harold J. Balsdon (baptiste), Président, Baptist Convention of Ontario and Quebec, 815 Victoria Avenue, Windsor (Ontario); Dr. Henry Endress (luthérienne), Waterloo University Waterloo (Ontario); The Rev. J. E. Moss (catholique romaine), St. Augustine's Seminary, Kingston Road, Toronto (Ontario); The Rev. Peter Meggs (anglicane), Anglican Church House, 600 Jarvis Street, Toronto 5 (Ontario); The Rev. Karl Schweder (luthérienne), Church of St. Luke, 3202 Bayview Avenue, Willowdale (Ontario).

4. Non. Toutefois, la politique régissant le choix des personnes qui y prennent la parole est soumise à l'approbation des sections locales des comités consultatifs, formés de représentants locaux des principales confessions et de ceux de Radio-Canada. La facilité de parole au micro compte pour beaucoup dans ce choix.

5. La station CBO d'Ottawa ne relaie pas l'émission *Plain Talk*. En 1967, 12 personnes ont pris la parole à CBO au cours de l'émission *A Thought for Today*, où sont exprimées des vues sans caractère confessionnel.

6. Chacun des participants de l'émission *A Thought for Today*, dont les noms suivent, a eu cinq minutes d'antenne chaque jour du lundi au vendredi: Rev. Dale Crampton (catholique romaine), 7 semaines; Rev. Donald Stirling (unie), 4 semaines; Rev. E. K. Lachey (anglicane), 7 semaines; Rev. Kevin Milaney (catholique romaine), 6 semaines; Rev. W. R. Bell (presbytérienne), 5 semaines; Rev. Raymond O'Connor (catholique romaine), 4 semaines; Rev. Pat Playfair (anglicane), 7 semaines; Rev. Wilbur Howard (unie), 3 semaines; Rev. Hallam Johnston (anglicane), 6 semaines; Rev. Dr. Arthur W. Currie (presbytérienne), 2 semaines; Rev. Michael Peers (anglicane) et Rev. Peter Meggs (anglicane), (1 semaine partagée).

7. L'émission *The Word and the Music* a été conçue pour clore la journée de diffusion. Une nouvelle émission d'une heure ayant récemment prolongé la durée du programme quotidien, il a fallu décaler d'autant *The Word and the Music*.

INSTANCES AU SUJET D'UN CORRIDOR PASSANT PAR LE MAINE

Question nº 993—**M. Crouse:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il formulé une demande aux autorités des États-Unis, à Washington, afin d'obtenir l'autorisation de construire un «corridor» reliant le Nouveau-Brunswick et le Québec et passant par le Maine?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la réaction des autorités américaines?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non; toutefois la question a fait l'objet de discussions officieuses d'ordre technique entre les autorités des provinces et celles de l'État en cause.

2. Ne s'applique pas.

EMPLOYÉS À TAUX RÉGNANTS À LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 994—**M. McCleave:**

1. Combien d'employés à taux régnants et de fonctionnaires étaient au service du ministère de la Défense nationale au 1er janvier de chacune des cinq dernières années?

2. Le Ministère a-t-il fixé un objectif en vue de réduire le nombre de ces employés et, dans l'affirmative, quel est cet objectif, et comment sera-t-il atteint?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. 1er janvier, 1964 48,218; 1965 44,521; 1966 44,251; 1967 42,929; 1968 42,190.

2. Oui, l'objectif que nous nous sommes fixé quant au nombre d'employés occupant des postes à caractère continu, au 31 mars 1969, est 34,950. Les employés occasionnels sont embauchés à titre temporaire, en fonction d'un certain nombre de jours de travail par année qui, pour 1968-1969, s'élèvera à environ 6,800. Les effectifs font l'objet d'une étude constante et sont ajustés selon les changements qui interviennent dans l'organisation, les améliorations des méthodes de travail et les conditions économiques. Les postes civils devenus non nécessaires sont rayés des effectifs, et nous aidons les titulaires de ces postes à se trouver un autre emploi, ou, en dernier ressort, nous les congédions. En outre, à titre de mesure temporaire visant à accélérer la réduction des effectifs plus rapidement qu'il ne serait possible autrement, les employés qui quittent le ministère de leur plein gré ou qui prennent leur retraite ne sont pas, à quelques exceptions près, remplacés.

DEMANDES SOUMISES AU CONSEIL DE LA RECHERCHE MÉDICALE

Question nº 998—**L'hon. M. Fulton:**

1. Quels étaient le nombre global et la valeur globale des demandes et des demandes renouvelées soumises au Conseil des recherches médicales d'appui pour des programmes de recherches réalisés durant les années financières 1967-1968 et 1968-1969, respectivement?

2. A l'égard de chacune des années 1967-1968 et 1968-1969, combien de demandes d'appui ont été, *a*) approuvées en totalité, *b*) approuvées en partie, *c*) remises à plus tard, *d*) refusées?

3. Quelle était la valeur globale en dollars des demandes d'appui approuvées en 1967-1968 et 1968-1969, respectivement?

4. Quelle était la valeur globale des demandes approuvées par le Conseil des recherches médicales après les revisions de l'automne 1966 et de l'automne 1967, respectivement, par son Comité de revision des subventions, exprimée en pourcentage de la valeur globale en dollars des demandes qui sont revisées à chacune de ces périodes de revue?

5. Le changement procentuel indiqué dans la partie 4 ci-dessus est-il indicatif d'un changement des normes de jugement employées ou d'un changement du calibre des demandes soumises et jusqu'à quel point ce changement est-il attribuable à l'un ou à l'autre?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du Conseil de la recherche médicale:

1 à 5. Cette question est semblable aux parties 2 à 6 de la question nº 888 posée par l'honorable député de Saskatoon, à laquelle il a été répondu le mercredi 7 février 1968, comme en fait foi le hansard à la page 6458.

PROJET «HYDROFOIL» DE LA MRC

Question nº 1000—**M. MacEwan:**

1. Quels travaux ont été accomplis durant la dernière année relativement au projet «hydrofoil» de la MRC?

2. Combien a coûté ce projet jusqu'ici?

3. Une équipe est-elle encore affectée à ce projet et, dans l'affirmative, combien de personnes comporte-t-elle, et quels sont leurs grades?

4. Le gouvernement a-t-il décidé de continuer ce projet et, si aucune décision n'a encore été prise, quand peut-on en attendre une?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Les réparations au navire et aux systèmes d'armes, rendues nécessaires par suite de l'incendie, ainsi que les autres travaux de construction, se sont poursuivis en vue de leur achèvement à l'été de 1968.

2. Au 31 janvier 1968: $41,686,000.00

3. Oui, une équipe de sept ainsi constituée: 1 capitaine (M), MDN; 1 officier des achats et fournitures 7, MPD; 1 lieutenant-commander (M), MDN; 1 officier des achats et fournitures 5, MPD; 2 officiers des achats et fournitures 4, MPD; 1 officier des achats et fournitures 2, MPD.

4. Oui.

[*Français*]

À PROPOS DES AVIONS AMÉRICAINS TRANSPORTANT DES OGIVES NUCLÉAIRES QUI ONT SURVOLÉ LE TERRITOIRE CANADIEN

Question nº 1004—**M. Caouette:**

1. Depuis le 1er janvier 1967, combien d'avions américains transportant des ogives nucléaires ont survolé le territoire canadien?

2. Ces avions avaient-ils reçu une autorisation d'effectuer ces vols?

3. Durant cette même période, combien d'avions canadiens transportant des ogives nucléaires ont survolé le territoire américain?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Ces renseignements sont de caractère secret.

2. Oui.

3. Aucun.

[*Traduction*]

LA DÉSIGNATION DES INSTITUTS DE RECHERCHES INDUSTRIELLES

Question nº 1010—**M. Hales:**

Sur quoi le gouvernement s'est-il fondé pour choisir les Universités McMaster, de Waterloo, de Windsor et d'Halifax comme les quatre instituts de recherches industrielles au coût de $746,000?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Le ministère de l'Industrie a mis au point en décembre 1966 un programme en vue d'aider à l'établissement d'instituts de recherches industrielles dans les universités canadiennes. Ce programme permet aux universités de se constituer des cadres pour entreprendre de la recherche au nom de l'industrie et il vise à des relations plus étroites entre les industries et les facultés de génie des universités.

Jusqu'à maintenant, quatre universités ont demandé et reçu de l'aide en vertu de ce programme. Ce sont l'Université de Windsor, le Collège technique de la Nouvelle-Écosse, l'Université McMaster et l'Université de Waterloo. Ce programme est accessible à toutes les universités qui disposent des ressources et du potentiel nécessaires.

LES BREVETS DE PILOTES

Question nº 1020—**M. Forrestall:**

1. Quel nombre total de permis de pilotes-étudiants ont été délivrés dans chacune des six régions du ministère des Transports, pour l'année civile 1967?

2. Combien de licences de pilotes privés ont été délivrées en tout dans chacune des six régions du ministère des Transports pour l'année civile 1967?

3. Combien de licences commerciales ont été délivrées en tout dans chacune des six régions du ministère des Transports pour l'année civile 1967?

4. Combien de marques d'immatriculation d'avions ont été attribuées par chacune des six régions du ministère des Transports pour l'année civile 1967?

[L'hon. M. Cadieux.]

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Moncton 412; Montréal, 1,175; Toronto, 2,952; Winnipeg, 1,325; Edmonton, 1,300; Vancouver, 1,858; Total, 9,022.

2. Moncton, 267; Montréal, 664; Toronto, 1,729; Winnipeg, 851; Edmonton, 764; Vancouver, 1,140; Total, 5,415.

3. Moncton, 83; Montréal, 264; Toronto, 361; Winnipeg, 178; Vancouver, 351; Edmonton, 157; Total 1,394.

4. Moncton, 14; Montréal, 132; Toronto, 333; Winnipeg, 247; Edmonton, 157; Vancouver, 119; Total, 1,002.

PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Question nº 1023—**Mme Wadds:**

Quel montant global a été prêté par la Société du crédit agricole, chaque année, de 1960 à la fin de 1967?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): En ce qui concerne la Société du crédit agricole:

Année financière et Prêts consentis en dollars): 1960-1961, 52,305,266; 1961-1962, 68,-886,875; 1962-1963, 78,428,094; 1963-1964, 96-315,635; 1964-1965, 139,750,639; 1965-1966, 201,687,642; 1966-1967, 234,447,269; 1967-1968 jusqu'au 31 décembre, 1967 (9 mois), 210,-361,878.

OBTENTION D'UN NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Question nº 1025—**M. Thompson:**

1. Est-il obligatoire pour tous les Canadiens adultes de demander un numéro d'assurance sociale?

2. Quelles sanctions prend-on contre ceux qui ne demandent pas de numéro d'assurance sociale?

3. Combien connaît-on de cas de gens qui sont tenus d'avoir un numéro d'assurance sociale et qui n'en ont pas demandé ou qui refusent d'en demander un?

4. *a*) Y a-t-il des citoyens qui subissent des sanctions actuellement pour n'avoir pas de numéro d'assurance sociale, *b*) quelles sont ces sanctions, *c*) combien de Canadiens sont actuellement poursuivis en justice pour n'avoir pas de numéro d'assurance sociale ou pour avoir refusé d'en demander un?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Commission d'assurance-chômage m'informe comme suit:

1. Non. Cependant, tout employeur qui emploie une personne dans un poste assurable exigera, si cette personne n'a pas déjà reçu de numéro d'assurance sociale, qu'elle remplisse et signe une formule d'inscription en vue de l'obtention d'un numéro d'assurance

sociale. L'employeur fera ensuite parvenir cette demande, au nom de l'employé, au bureau local de la Commission d'assurance-chômage.

2. Une personne qui, aux termes de la loi sur l'assurance-chômage, occupe un poste assurable, et qui refuse de présenter une demande de numéro d'assurance sociale, peut être traduite en justice et devient, sur déclaration sommaire de culpabilité, passible d'une amende n'excédant pas $500 ou d'un emprisonnement pour une durée ne surpassant pas six mois ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement.

3. Neuf (aux termes de la loi sur l'assurance-chômage).

4. *a*) Aucun (aux termes de la loi sur l'assurance-chômage). *b*) Ne s'applique pas. *c*) Un (aux termes de la loi sur l'assurance-chômage).

CONFÉRENCE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME

Question nº 1027—**M. Mandziuk:**

1. Le gouvernement canadien enverra-t-il une délégation à la Conférence mondiale des droits de l'homme qui aura lieu à Téhéran le 22 avril 1968?

2. La délégation comprendra combien de personnes?

3. Est-ce que des non-parlementaires seront invités à se joindre à la délégation soit comme membres, soit comme observateurs?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le gouvernement du Canada va envoyer une délégation à la Conférence des Nations Unies sur les Droits de l'homme, qui aura lieu à Téhéran du 22 avril au 13 mai 1968.

2. Le nombre des délégués n'a pas encore été déterminé.

3. La délégation comprendra probablement une ou deux personnes non officielles qui possèdent une grande expérience dans le domaine des droits de l'homme. Nous sommes également en consultation avec les gouvernements des provinces pour déterminer s'ils désirent désigner des observateurs auprès de la délégation; il est entendu que les dépenses de ces observateurs relèveront des gouvernements provinciaux en cause.

CONSULAT DE L'URSS À MONTRÉAL

Question nº 1028—**M. Mandziuk:**

Est-ce que l'URSS a institué un consulat à Montréal et, dans l'affirmative, à combien de personnes se chiffre le personnel de ce consulat?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'URSS a institué à Montréal, en 1967, un consulat général qui compte actuellement six personnes.

CONSULAT DU CANADA EN URSS

Question nº 1029—**M. Mandziuk:**

1. Le Canada a-t-il institué en URSS un consulat ailleurs qu'à Moscou?

2. Dans l'affirmative, à quel endroit, et qui fait partie du personnel de ce consulat?

3. Dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non, bien que le gouvernement soviétique nous ait reconnu le droit de le faire.

2. Ne s'applique pas.

3. La décision d'ouvrir des missions canadiennes à l'étranger se fonde sur l'évaluation des besoins et des priorités du Canada, compte tenu des ressources financières et du personnel disponibles. A l'heure actuelle, on ne dispose pas de ressources qui permettent la création de nouvelles missions.

AÉROPORT DE ST. ANDREWS (MAN.)

Question nº 1030—**L'hon. M. Churchill:**

1. Quelles mesures prendra-t-on, en 1968, pour rendre l'aéroport de St. Andrews, au Manitoba, utilisable par le Winnipeg Flying Club et les propriétaires particuliers de petits avions?

2. Le ministère des Transports se propose-t-il de confier à l'aéroport de St. Andrews tout le programme de formation de vol pour avions civils?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. On se propose d'entreprendre le revêtement en dur de deux pistes d'envol, de voies de circulation et d'une aire de trafic au cours de l'année financière 1968-1969, et ces ouvrages pourront recevoir tous les genres d'aéronefs légers (jusqu'à 12,500 livres), à l'exception des avions à réaction légers.

2. Oui. Cependant, cela prendra un peu de temps et ne pourra se faire avant que les travaux de construction envisagés pour cette année ne soient terminés.

LOCATION À L'AÉROPORT DE WINNIPEG

Question nº 1031—**L'hon. M. Churchill:**

1. Le gouvernement prendra-t-il des mesures pour louer à long terme des locaux à l'aéroport international de Winnipeg afin que les sociétés commerciales qui s'occupent d'activités aéronautiques et de l'entretien des avions puissent disposer de locaux convenables à ces fins?

2. Le gouvernement fera-t-il connaître bientôt son programme à l'égard de la location à long terme à l'aéroport susmentionné afin que les travaux de construction projetés par le gouvernement ou des sociétés civiles puissent débuter en juin 1968?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. Dans les limites jugées réalisables dans les plans relatifs à l'utilisation et à la croissance futures de

l'aéroport et dans la mesure où les installations peuvent être rendues disponibles, compte tenu en particulier du fait que la principale raison d'être de l'aéroport est le soutien de services commerciaux à horaire fixe et que son utilisation par l'aviation en général et par les aéronefs légers ne doit que s'ajouter à ce soutien.

2. Des experts-conseils sont actuellement à faire, sur l'expansion future à Winnipeg, une étude spéciale qui devrait être terminée au printemps et qui aidera à établir une ligne de conduite de sorte qu'une déclaration publique pourra être faite.

*L'ORGE—LE VERSEMENT FINAL POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE DE 1966-1967

Question nº 1035—**M. McLelland:**

Quand la Commission canadienne du blé effectuera-t-elle des derniers versements comptants aux producteurs d'orge de l'Ouest pour leurs livraisons par l'entremise de la Commission au cours de la campagne agricole de 1966-1967?

M. Bruce Beer (au nom du ministre du Commerce): La Commission canadienne du blé a fermé, le 31 janvier, les comptes du syndicat à l'égard de l'orge qui lui a été livrée au cours de la campagne agricole de 1966-1967. On prévoit que les derniers paiements au compte de l'orge seront versés aux producteurs au début de mars.

IMPORTATION D'ŒUFS

Question nº 1037—**M. Scott (Victoria, Ont.):**

1. Combien d'œufs le Canada a-t-il importés au cours de l'année 1967?

2. De quels pays le Canada a-t-il importé ces œufs?

3. Quel était le coût moyen d'une douzaine d'œufs en provenance de chacun de ces pays?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1. La quantité «d'œufs en coquille» importés au Canada pendant la période janvier-novembre 1967 (dernières données disponibles) est de 11,432,585 douzaines. (La classe 53-19 de la statistique des importations, «œufs en coquille», comprend les œufs à couver et les œufs frais en coquille.)

2 et 3. Voici les noms des pays d'où les «œufs en coquille» ont été importés et le prix moyen à la douzaine suivant le pays, de janvier à novembre 1967:

Pays	Quantité* douz.	Valeur en milliers de dollars	Prix moyen à la douz. dollars
République sud-africaine	270,000	84	.311
Hong-Kong	58,027	36	.620
Australie	44,940	27	.601
États-Unis	11,059,558	6,526	.590

*Les quantités de faible importance ne sont pas indiquées séparément, mais sont comprises dans le total.

POSTES D'AGENTS TECHNIQUES À CERCLE ROUGE

Question nº 1039—**L'hon. M. Bell:**

1. Est-ce que des postes, antérieurement classés comme agents techniques, classes 5 à 9 inclusivement dans les directions, *a*) des télécommunications, *b*) de la construction, *c*) de l'exploitation des aéroports, *d*) de l'aviation civile du ministère des Transports, ont été encerclés en rouge lors de la revision des classifications?

2. Dans l'affirmative, quels étaient, *a*) le nombre de ces postes dans chaque direction et leur classe, *b*) le nombre de ces postes (i) au bureau central à Ottawa (ii) aux bureaux régionaux ou de l'extérieur, *c*) la durée moyenne des services des titulaires des postes encerclés en rouge?

3. Dans chaque direction et pour chaque classe, combien de titulaires ont vu disparaître le cercle rouge?

4. Que se propose le Ministère en vue de faire disparaître les cercles rouges des autres postes?

[M. Byrne.]

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. *a*) Oui *b*) Oui. *c*) Oui. *d*) Non.

2. *a*) Télécommunications—2 agents techniques 8; 1 agent technique 7; 7 agents techniques 6; 5 agents techniques 5. Construction—4 agents techniques 6. Exploitation des aéroports—3 agents techniques 9; 7 agents techniques 8; 14 agents techniques 7; 11 agents techniques 6; 4 agents techniques 5. *b*) (i) 28 au bureau central d'Ottawa. (ii) 30 aux bureaux régionaux. *c*) Durée moyenne de service: 14.6 ans.

3. Titulaires qui ont vu disparaître le cercle rouge: Télécommunications—2 agents techniques 8; 1 agent technique 7; 1 agents technique 6. Construction—4 agents techniques 6. Exploitation des aéroports—9 agents techniques 7; 1 agent technique 5.

4. Pour faire disparaître les cercles rouges des autres postes, le ministère se propose: (1) De demander une révision de l'initiative prise lors de la classification. (2) De donner à ces employés l'occasion de se faire inscrire sur une liste spéciale tenue par la Commission du service public. (3) D'adopter une façon spéciale de procéder, de façon que ces employés dont le nom est encerclé en rouge soient mis au courant de toutes les occasions d'avancement à des postes pour lesquels ils ont les qualités voulues.

DÉPENSES POUR LES PORTS ET RIVIÈRES, COMTÉ DE CUMBERLAND (N.-É.)

Question nº 1042—**M. Coates:**

Quelles ont été les dépenses totales de la Direction du génie (ports et rivières) du ministère des Travaux publics dans le comté de Cumberland au cours des années financières 1957-1958, 1958-1959, 1959-1960, 1960-1961, 1961-1962 et 1962-1963?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Les dépenses de 1957 à 1968 se chiffraient comme il suit: 1957-1958, $22,228; 1958-1959, $77,770; 1959-1960, $68,014; 1960-1961, $220,745; 1961-1962, $40,710; 1962-1963, $30,313; 1963-1964, $99,400; 1964-1965, 46,900; 1965-1966, $104,300; 1966-1967, $23,-300; 1967-1968, $264,800 (estimatif).

LES EFFECTIFS CANADIENS AU VIETNAM

Question nº 1047—**M. Mather:**

Quel est le nombre connu de Canadiens qui combattent au Vietnam-Nord ou au Vietnam-Sud dans le présent conflit?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement canadien n'a, bien entendu, aucun renseignement sur le nombre de Canadiens qui peuvent combattre dans les forces armées au Vietnam. Une enquête officieuse auprès des autorités des États-Unis a révélé que les contrôles nominatifs de leurs effectifs militaires ne sont pas tenus de façon à fournir des données sur la nationalitié.

*LA CESSION DE «GREAT RING OF CANADA»

Question nº 1051—**M. Smallwood:**

1. Maintenant que le *Great Ring of Canada* est exposé provisoirement dans la Bibliothèque nationale jusqu'au 31 août, en quel endroit le gouvernement envisage-t-il de placer ce cadeau?

2. Le gouvernement a-t-il consulté le président du Sénat et le président de la Chambre des communes quant à la possibilité de placer cet objet en permanence au Parlement?

3. Quand cette décision sera-t-elle annoncée au peuple canadien?

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): 1. On songe sérieusement à la disposition des dons reçus à l'occasion du centenaire du Canada, y compris le *Great Ring of Canada* présenté par le gouvernement américain.

2. Oui.

3. Dès que ces consultations seront terminées.

LA CAISSE DE RETRAITE DES PILOTES D'HALIFAX

Question nº 1052—**M. McCleave:**

1. Sur quelle caisse les pensions des pilotes retraités du port d'Halifax sont-elles payées?

2. Comment ce fonds a-t-il été constitué, de combien était-il à la fin des cinq dernières années budgétaires, combien de personnes ont été payées sur ce fonds au cours de chacune de ces années, et quel était, en moyenne, le montant versé?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les pensions des pilotes retraités du port d'Halifax sont payées sur la Caisse de pension des pilotes d'Halifax.

2. Cette caisse a été constituée au moyen de contributions de la Caisse de pilotage d'Halifax.

Voici le solde de la Caisse à la fin de chacune des cinq dernières années, le nombre de personnes payées sur cette caisse et le montant, en moyenne, versé chaque année:

Année	Solde en caisse	Nombre de personnes payées	Montant moyen versé
1962	$211,134.07	22	$609.73*
1963	207,767.91	22	604.42
1964	212,649.32	21	626.06
1965	218,271.82	21	617.53
1966	219,019.02	23	612.81

*En outre, une somme globale de $5,947 a été versée, au lieu d'une pension, à M. R. M. Betts, pilote à la retraite.

RÉDUCTION GRADUELLE DE LA STATION DE RADAR À FALCONBRIDGE

Question nº 1055—**M. Fawcett:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il l'intention de cesser graduellement d'utiliser la station de radar de l'A.R.C. à Falconbridge

2. Si oui, est-ce qu'un gouvernement municipal ou provincial ou quelque organisation se sont montrés intéressés à faire usage des installations existantes à la base?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Non.

2. Sans objet.

*LONDON (ONT.)—LES ÉTUDES SUR L'UTILISATION DE L'AÉROPORT

Question nº 1057—**M. Irvine:**

1. Le personnel du ministère des Transports ou des experts-conseils indépendants ont-ils entrepris

des études ou mis sur pied des programmes concernant les besoins futurs de l'aéroport de London (Ont.)?

2. Continue-t-on d'étudier la possibilité de remplacer l'aéroport international de Toronto par l'aéroport de London, en ce qui concerne les envolées internationales et les vols de longue distance?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1 et 2. Bien qu'aucun programme n'ait été mis sur pied actuellement au sujet des besoins futurs de l'aéroport de London (Ont.) ou de son utilisation à titre d'aéroport de dégagement de l'aéroport international de Toronto, ces questions font néanmoins l'objet d'une étude continuelle dans le cadre de la planification d'ensemble du ministère relative aux aéroports.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AUX CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES EMPLOYÉS DES POSTES D'EDMONTON

Question nº 1061—**L'hon. M. Lambert:**

Combien d'employés du bureau de poste et des succursales postales d'Edmonton ayant des contacts avec le public dans le cours normal de leur travail (outre les facteurs) sont capables d'utiliser pour leur travail la langue anglaise et *a*) le français, *b*) l'ukrainien, *c*) l'allemand, *d*) une autre langue?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): *a*) 9; *b*) 27; *c*) 6; *d*) 15.

QUESTION RELATIVE AU TRANSFERT DE L'ADMINISTRATION DE L'HÔPITAL CHARLES CAMSELL D'EDMONTON

Question nº 1062—**L'hon. M. Lambert:**

1. Envisage-t-on de confier l'administration et le fonctionnement de l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton au gouvernement de la province de l'Alberta ou à un organisme de ce gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quels facteurs influenceront la décision?

3. A-t-on pris une décision, et, *a*) dans l'affirmative, quelle est-elle, et *b*) dans la négative, quand peut-on s'attendre que cette décision sera prise et rendue publique?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

[*Traduction*]

LA CONNAISSANCE DES LANGUES CHEZ LES FONCTIONNAIRES DU FISC ET DES DOUANES À EDMONTON

Question nº 1063—**L'hon. M. Lambert:**

1. Combien d'employés du bureau de district d'Edmonton de la division de l'impôt du ministère du Revenu national sont capables de parler et d'écrire pour leur travail l'anglais et *a*) le français, *b*) l'ukrainien, *c*) l'allemand, *d*) une autre langue?

2. Parmi ces employés, combien ont des contacts avec le public dans l'exercice de leurs fonctions normales?

[M. Irvine.]

3. Quels sont les chiffres pertinents dans le cas des employés de la division des Douanes et de l'Accise dans le même district?

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): 1 et 2.

	Question nº 1 Pour leur travail Parler et écrire	Question nº 2 Contacts avec le public
L'anglais	291	202
a) Le français	11	8
b) L'ukrainien	8	5
c) L'allemand	3	2
d) Autres	6	1

3. Nombre d'employés capables de parler et d'écrire pour leur travail l'anglais et *a*) le français (1), *b*) l'ukrainien (trois), *c*) l'allemand (aucun), *d*) une autre langue: le néerlandais (1), le polonais (1), le finnois (1).

Trois de ces employés ont des contacts avec le public dans l'exercice de leurs fonctions normales.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AU PERSONNEL DE L'HÔPITAL CHARLES CAMSELL D'EDMONTON

Question nº 1064—**L'hon. M. Lambert:**

1. Combien de membres *a*) du personnel médical, *b*) du personnel infirmier, *c*) du personnel administratif, ont démissionné ou sont sortis du service de l'hôpital Charles Camsell depuis le 1er juillet 1967?

2. Combien de personnes de catégories susmentionées ont donné leur avis de démission et combien de ces derniers entrent en vigueur le ou environ le 1er juillet 1968?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a) 2; b) 29; c) 6.

2. Trois infirmières dont l'avis de démission entre en vigueur au mois de mars 1968.

[*Traduction*]

FORMULES FRANÇAISES D'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 1065—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le public peut-il obtenir sur-le-champ des formules de rapport d'impôt en langue française aux bureaux de la Division de l'impôt et aux autres endroits où l'on peut ordinairement se procurer ces formules à Edmonton et, si oui, quand ont-elles été disponibles dans le cas de l'exercice financier 1967?

2. Ces formules ont-elles toujours été disponibles sur-le-champ pour qui en faisait la demande par le passé?

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): 1. Oui, le 29 janvier 1968.

2. Oui, depuis la date susmentionnée et vers cette date chaque année.

BILINGUISME AU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 1067—**M. Caouette:**

1. Quelle est la proportion des anglophones parmi les hauts fonctionnaires qui ont été nommés depuis décembre dernier au ministère de la Consommation et des Corporations?

2. Au niveau des chefs de section de ce ministère, des instructions ont-elles été données pour qu'on y respecte les exigences essentielles du bilinguisme?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Néant.

2. Le directeur du personnel a été chargé de veiller au respect des exigences essentielles du bilinguisme.

Lors de l'établissement du ministère de la Consommation et des Corporations, tous les hauts fonctionnaires sauf un faissaent dépà partie du ministère du Registraire général. Des onze hauts fonctionnaires, quatre étaient anglophones et les autres francophones. Depuis le 21 décembre, un douzième haut fonctionnaire a été nommé et il est de langue française.

MISE À LA RETRAITE DE MILITAIRES AFFECTÉS AUX DIVISIONS NAVALES

Question nº 1068—**M. McCleave:**

Le gouvernement a-t-il décidé de mettre à la retraite les militaires affectés aux divisions navales des Forces armées du Canada cinq ans plus tôt que ceux qui servent ailleurs? Si oui, quelles en sont les raisons?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la défense nationale): Non.

LE CHANGEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'IMMEUBLE FÉDÉRAL À NORTH-SYDNEY (N.-É.)

Question nº 1071—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Relativement à l'installation de chauffage de l'édifice fédéral de North Sydney, a-t-on abandonné l'utilisation du charbon pour passer à celle du mazout?

2. Cette transformation amènera-t-elle une réduction du nombre des pompiers non permanents ou d'autres employés à l'édifice fédéral de North-Sydney?

3. Est-ce que les chargeurs à charbon et les moteurs etc. utilisés à l'édifice fédéral de North Sydney ont été remis à la Société de disposition des biens de la Couronne et, dans la négative, quelles dispositions a-t-on prises au sujet de ces appareils?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2. Oui, trois chauffeurs de chaudières saisonniers auxquels on a offert un autre emploi dans la région.

3. Non. Ces appareils deviennent la propriété de l'entrepreneur aux termes du contrat.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À L'ACHAT D'UN TERRAIN À YAMACHICHE

Question nº 1078—**M. Mongrain:**

1. A quelle date le ministère des Travaux publics a-t-il fait l'acquisition d'un terrain devant servir à l'érection d'un nouvel bureau de poste à Yamachiche?

2. Quel fut le prix d'achat?

3. La maison sise sur ce terrain est-elle chauffée par le ministère des Travaux publics?

4. Quels sont le nom et l'adresse du fournisseur d'huile à chauffage

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1 et 2. Le lot 797, appartenant à M. Eugène H. Bourassa, a été exproprié pour la somme de $8,000, le 23 octobre 1967.

3. Non, la maison a été démolie en 1967.

4. Ne s'applique pas.

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES SERVICES DE L'INFORMATION AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Question nº 500—**L'hon. M. Harkness:**

1. *a*) Pour chaque année de 1964 à 1967 inclusivement, quelles sont les personnes qui ont travaillé de temps à autre à la Division des services de l'information et/ou à la Division des relations publiques du ministère de la Défense nationale, *b*) quel poste a occupé et occupe encore actuellement chacun de ces employés, pendant quelle période de temps, et moyennant quel traitement ou rémunération?

2. *a*) Pour chaque année de 1964 à 1967 inclusivement, quelles sont les personnes, entreprises ou sociétés, s'il y a lieu, autres que la Division des services de l'information ou des relations publiques du Ministère qui ont été employées et/ou dont les services ont été retenus pour préparer et disséminer des renseignements, ou de quelque façon que ce soit s'occuper des services de l'information et/ou des relations publiques du Ministère, *b*) quels sont les noms de ces personnes, entreprises et sociétés, s'il y a lieu, à quelle fin et pendant combien de temps leurs services ont-ils été retenus et moyennant quel prix, dans chaque cas, *c*) a-t-on fait publiquement appel aux soumissionnaires pour les services décrits aux paragraphes *a*) et *b*) et, dans la négative, sur quoi reposait le choix, et qui a fait ce choix?

3. *a*) Pour chaque année de 1964 à 1967 inclusivement, combien de communiqués a-t-on rédigés pour le compte ou au nom du Ministère et/ou du ministre, qui a rédigé ces communiqués et moyennant quel prix, *b*) pour chaque année de 1964 à 1967 inclusivement, combien d'heures de publicité à la radio et à la télévision le Ministère a-t-il payées, à quelle fin et à quel prix, *c*) pour chaque année de 1964 à 1967 inclusivement, combien de réclames ou autres annonces le Ministère a-t-il fait paraître dans les journaux du pays et dans les journaux étrangers, dans les revues et autres publications, à quelle fin et à quel prix?

4. Pour chaque année de 1964 à 1967 inclusivement, quels ont été les frais de transport du ministre et de son personnel et de tout employé décrit aux numéros (1) et (2) précédents, quels voyages a-t-on entrepris et à quelle fin?

5. Pour chaque année de 1964 à 1967 inclusivement, quels contrats de publicité ou autres le Ministère a-t-il passés, à qui a-t-on adjugé ces contrats, à quelle fin et à quel prix a-t-on fait un appel de soumissions dans chaque cas et, dans le cas de la négative, sur quoi s'est-on fondé pour adjuger les contrats, et qui était chargé d'adjuger ces mêmes contrats?

6. Le Ministère maintient-il et/ou dirige-t-il un bureau à l'extérieur de la ville d'Ottawa, entièrement ou partiellement aux fins d'encourager les relations publiques du Ministère et/ou du ministre et, dans l'affirmative, où sont situés ces bureaux, quel est le coût de l'entretien et de l'exploitation de ces bureaux, combien de personnes sont employées dans chacun de ces bureaux, et moyennant quel traitement ou rémunération dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

L'EXPÉDITION DE TOXIQUES PAR LES TRANSPORTEURS PUBLICS

Question nº 830—**Mme MacInnis:**

1. Existe-t-il des règlements prohibant l'expédition d'insecticides ou autres substances toxiques dans des wagons ou camions des transporteurs publics qui contiennent en même temps des aliments?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces règlements?

3. Quelles sanctions sont prévues pour les infractions à ces règlements?

4. Quels règlements, s'il en est, régissent la signalisation de danger sur les récipients servant à l'expédition de substances toxiques par des transporteurs publics?

5. Quelles sanctions sont prévues pour les infractions à ces règlements?

(Le document est déposé.)

LES PERMIS DE PROSPECTION DANS L'ARCHIPEL DE L'ARCTIQUE

Question nº 900—**L'hon. M. Fulton:**

Au sujet du travail de prospection de pétrole et de gaz qu'on se propose de faire effectuer dans la région des îles canadiennes de l'Arctique par la *Panarctic Oils Ltd.*, comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a annoncé récemment:

1. A-t-on jusqu'ici accordé des droits de prospection pour la région en question?

2. Dans l'affirmative, ces droits sont-ils détenus à la fois individuellement par des particuliers ou des sociétés, et collectivement par des consortiums de particuliers ou de sociétés?

3. Si les réponses aux parties 1 et 2 sont affirmatives, quels sont *a*) les noms des particuliers ou sociétés qui détiennent ces droits (avec les adresses des particuliers), *b*) les noms des membres de chacun de ces consortiums qui détiennent des droits, ainsi que le pourcentage des intérêts que détient chaque membre de chaque consortium respectivement et *c*) la surface totale, en acres, à laquelle s'appliquent les droits que détiennent chacun de ces particuliers ou sociétés et chacun de ces consortiums respectivement?

4. Au sujet des sociétés nommées dans la réponse à la partie 3, quels sont les noms et adresses des membres du conseil d'administration?

(Le document est déposé.)

[L'hon. M. Harkness.]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION GLASSCO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Ordonnera-t-il qu'on détermine où en sont les recommandations de la Commission Glassco et celles des rapports précédents de l'auditeur général et du comité permanent des comptes publics, afin d'établir les raisons du délai apporté à mettre en œuvre un si grand nombre de ces recommandations?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ferai volontiers cet examen, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CAP-BRETON (N.-É.)—LE CHÔMAGE DES CHEMINOTS CONSÉCUTIF AU TRANSPORT DU CHARBON PAR CAMION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Des habitants de Glace Bay, au Cap-Breton, se sont-ils plaints que jusqu'à la moitié des employés du chemin de fer de Cumberland sont oisifs parce que le charbon extrait de la mine nº 20 est transporté par camion? Je voudrais aussi lui demander si la décision de transporter le charbon par camion vient de la Société de développement du Cap-Breton et, si oui, que fait le ministre ou la Société pour procurer du travail à ceux qui sont touchés par cette décision?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune connaissance personnelle de cette affaire, mais je vais faire enquête et je répondrai à la question demain.

LE CODE CRIMINEL

QUESTION RELATIVE À LA COMPARUTION DE L'ÉPISCOPAT CANADIEN DEVANT LE COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'ai donné préavis de la question que je veux poser à l'honorable ministre de la Justice. En son absence, je vais l'adresser à son secrétaire parlementaire.

Peut-il nous dire si les membres de l'Episcopat canadien ont demandé de comparaître comme témoins devant le comité parlementaire qui étudie présentement le projet de loi

relatif à l'avortement? Dans l'affirmative, le président dudit comité les a-t-il invités officiellement à soumettre leur mémoire sur cette question controversée?

M. l'Orateur: Je crois devoir faire remarquer à l'honorable député que la question qu'il pose se rapporte aux délibérations d'un comité qui siège présentement et, pour cette raison, la question n'est pas recevable.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CRÉATION D'UN POSTE D'OMBUDSMAN PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il a dit à plusieurs reprises que le gouvernement ferait connaître ses intentions quant à la création d'un poste d'ombudsman parlementaire, que l'Alberta a maintenant un ombudsman, que plusieurs autres provinces ont annoncé leur intention d'en nommer un et que le sénateur Croll a l'intention de recommander la création d'un comité de l'ombudsman, le premier ministre nous ferait-il connaître ses intentions à cet égard, avant d'abandonner son poste?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'aimerais prendre la question pour préavis, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

LES MESURES POUR ÉQUILIBRER LES REVENUS ET LES DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme il a déclaré, vendredi dernier, qu'après dix mois de la présente année financière, le gouvernement faisait face à un déficit de 141.2 millions de dollars, alors qu'il y a un an exactement, il faisait état d'un surplus de 134.6 millions, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre, dans un proche avenir, des mesures pour équilibrer les revenus avec les dépenses?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur; c'est bien notre intention.

L'hon. M. Hees: Pas plus tard qu'en janvier, les revenus étaient de 55 millions plus élevés alors que les dépenses avaient augmenté de 107 millions. Le gouvernement ne pense-t-il pas que le ministre des Finances ferait mieux de sourire un peu moins et d'agir un peu plus, vu l'importance de la question?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, après tout, nous avons proposé à la Chambre certaines mesures fiscales qui n'ont pas été adoptées.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DIMINUTION DE L'EFFECTIF MILITAIRE CANADIEN EN EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. La délégation militaire canadienne actuellement en Europe, ou sur le point d'y arriver, a-t-elle pour mission de discuter avec les dirigeants de l'OTAN une diminution de l'effectif militaire canadien en Europe?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, une délégation est en route pour l'Europe afin de discuter avec le comité militaire de l'OTAN la contribution qui a été suggérée au niveau politique lors de la réunion de décembre. C'est le but du voyage.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre d'être en peu plus explicite? Dois-je comprendre que la délégation a pour mission de discuter une réduction de la contribution canadienne à l'OTAN?

L'hon. M. Cadieux: Comme je l'ai dit alors, monsieur l'Orateur, nous avons proposé à l'OTAN l'emploi d'une brigade de transport aérien, comme unité de réserve, au lieu de deux brigades blindées. Si cette suggestion est acceptée, elle devra être intégrée au plan général. C'est pourquoi une délégation est envoyée en Europe pour discuter cette question avec le comité militaire.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LE KENYA—L'AIDE AUX PERSONNES D'ORIGINE ASIATIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le secrétariat du Commonwealth a-t-il pris des dispositions pour amorcer des entretiens ou des négociations entre les pays du Commonwealth en vue d'améliorer le sort d'environ 100,000 personnes d'origine asiatique vivant au Kenya?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je tiendrai la question pour préavis, monsieur l'Orateur.

M. Nesbitt: Vu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures considère la question comme préavis, si le secrétariat n'a pas entamé de négociations, le gouvernement canadien se chargerait-il de faire les recommandations nécessaires afin que des entretiens ou des négociations soient engagés?

L'hon. M. Martin: J'y songerai, monsieur l'Orateur.

LA TÉLÉVISION

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il énonçait la politique du gouvernement, dans la province de Québec, lorsqu'il a exposé son point de vue quant à la juridiction du Québec sur la télévision éducative.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question ne saurait être posée qu'au premier ministre.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le ministre de la Consommation et des Corporations énonçait la politique du gouvernement, dans la province de Québec, lorsqu'il a exposé son opinion, il y a quelques jours, sur la juridiction du Québec en matière de télévision éducative.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): L'opinion en cause, n'est pas celle que les journaux ont rapportée.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, pour favoriser la stabilité nationale dans les semaines qui viennent, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre s'il a prévenu les ministres qui présenteront leur candidature à la direction du parti libéral, de s'exprimer clairement en ce qui concerne la solidarité du cabinet sur les diverses questions de politique.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, mon ami discutait de ce qui peut ou ne peut être fait à l'égard d'une nouvelle constitution canadienne.

[M. Nesbitt.]

LES FINANCES

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question découlant des nouvelles parues dans les journaux de ce matin, selon lesquelles il songerait à établir un conseil consultatif pour s'occuper de l'inflation et de situations connexes. A-t-il l'intention d'exposer cette politique à la Chambre et, si oui, quand?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les mesures qu'entend prendre le gouvernement à l'égard de la situation actuelle seront révélées, je l'espère, très prochainement.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il dire par là que la politique générale du gouvernement en matière économique et financière sera révélée en même temps qu'une nouvelle mesure fiscale, ou avant? Le ministre informerait-il la Chambre quand nous pouvons compter être renseignés au sujet de ces questions importantes?

L'hon. M. Sharp: Tout ce que je puis répondre, monsieur l'Orateur, c'est que le cabinet étudie activement toute la question et qu'une déclaration sera faite bientôt.

LES FLUCTUATIONS DES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu que les nouvelles obligations du gouvernement émises pour remplacer celles qui arrivaient à maturité le 15 septembre 1967 ne valent aujourd'hui que $48 au lieu de $100 chacune, le gouvernement songe-t-il à les racheter sous peu ou à verser une prime aux Canadiens qui doivent maintenant prêter leurs économies au gouvernement à moins de la moitié du taux courant?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est le genre de question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*. Il faudrait que les obligations soient décrites beaucoup plus clairement pour que je puisse les identifier.

M. Crouse: Pour la gouverne du ministre, j'en ai deux ici.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait peut-être en parler avec le ministre en privé.

M. Crouse: Afin de rétablir un peu la confiance des gens dans les titres du gouvernement canadien, le ministre songerait-il à remplacer ces obligations à raison de deux pour une au taux d'intérêt courant? Il s'agit d'obligations perpétuelles portant intérêt de 3 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

LES PORTS

MONTRÉAL (P.Q.)—ON RÉCLAME UNE COLLABORATION PLUS ÉTROITE AVEC LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que les autorités de la ville de Montréal ont déjà exprimé le désir et le besoin d'une collaboration plus étroite avec le Conseil des ports nationaux, l'honorable ministre a-t-il l'intention d'accéder à cette demande d'un certain degré d'autonomie, de gestion et d'administration du port de Montréal, du moins pour les activités qui affectent la région de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette question est analogue à d'autres posées la semaine dernière. J'ai déclaré que nous envisagions la question à plus long terme et que nous examinions l'administration des ports au Canada ainsi que les divers modes d'administration actuellement en vigueur. Une fois cette enquête terminée, je saurai mieux s'il y a lieu de recommander des changements au gouvernement.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre d'État nous a prouvé, en fin de semaine, qu'il s'intéresse aux problèmes ouvriers de Montréal, car il est allé se promener sur les quais, j'aimerais demander au ministre du Travail si des réunions ont été tenues ou sont prévues avec le Conseil du port; si oui, tout a-t-il été fait pour s'assurer que ces problèmes seront réglés avant l'ouverture de la navigation?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le Conseil du port a demandé que soit tenue à Montréal une réunion avec le ministre des Transports et moi-même, ainsi qu'avec un ou deux de nos autres collègues. Cette réunion doit avoir lieu aujourd'hui.

[*Français*]

M. Régimbal: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire à l'honorable ministre d'État?

Au cours de sa visite au port de Montréal, l'honorable ministre a-t-il eu l'occasion de suggérer l'établissement d'une commission permanente des relations industrielles, comprenant les autorités du port de Montréal et les représentants de la Fédération des employeurs et des centrales syndicales, dans le dessein de prévenir les difficultés, plutôt que de dépenser toutes ses énergies à les corriger?

[*Traduction*]

L'hon. B. S. Mackasey (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai proposé en fin de semaine sera divulgué en temps voulu.

[*Plus tard*]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État, représentant de Verdun. Le député peut-il faire part à la Chambre des résultats des enquêtes et des visites qu'il a faites au port de Montréal en fin de semaine?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député se souviendra sans doute qu'on a posé récemment une question semblable à la Chambre.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT DE LA COMMISSION WOODS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires des anciens combattants s'il a maintenant reçu le rapport de la Commission Woods?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Non, monsieur l'Orateur. Je ferai une déclaration dès que je l'aurai reçu.

M. Chatterton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la traduction a presque cinq mois de retard le ministre pourrait-il, en attendant le dépôt du rapport dans les deux langues, présenter celui qui est rédigé dans l'une d'elles?

L'hon. M. Teillet: J'y ai songé, monsieur l'Orateur. D'après mes derniers renseignements je devrais obtenir ce rapport dans deux ou trois semaines.

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

LA PROFANATION DES PLAQUES DANS LA CHAPELLE DU SOUVENIR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Travaux publics une question d'ordre affectif? Elle s'inspire de mon attachement pour l'édifice central du Parlement et la vénération que j'éprouve pour la Chapelle du Souvenir. Au cours d'une visite d'une heure, hier, à la Chapelle du Souvenir, j'ai remarqué que des plaques avaient été endommagées, notamment que la tête d'un soldat et le bras d'un autre avaient disparu, et qu'il s'agissait de dégâts récents. Voilà ce que je voudrais demander au ministre des Travaux publics: Premièrement, prend-on les mesures nécessaires pour réparer les dégâts? Deuxièmement, voudrait-il songer à la possibilité de faire construire une barrière protectrice, à 18 pouces ou deux pieds environ des plaques, de façon que tous les visiteurs à la Chapelle du Souvenir puissent voir et lire les inscriptions sur les plaques sans les endommager?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir signalé la chose. Je m'en occupe immédiatement et lui donnerai une réponse précise plus tard.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

QUESTION RELATIVE À L'AMBASSADEUR DU CANADA AU GABON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Peut-il nous dire s'il est vrai que son ministère a ordonné à l'ambassadeur du Canada au Gabon de ne pas présenter ses lettres de créance aux autorités gabonaises tant et aussi longtemps que le Gabon n'aura pas présenté des excuses pour avoir invité le Québec à participer à une conférence sur l'éducation au mois de février dernier?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Étant donné la réponse affirmative du ministre, et étant donné également que le gouvernement fédéral laisse une place vacante dans ce domaine-là, l'honorable ministre peut-il nous dire si son ministère s'offusquera si les autorités québécoises prennent la place qu'il n'occupe pas?

[L'hon. M. Teillet.]

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre voudrait-il calmer la frousse du Parlement et du public en déclarant que la preuve absolument évidente de la détérioration actuelle des relations entre le Gabon et le Canada ne devrait pas être considérée comme un coup fatal à notre prestige international. J'en profite pour assurer le ministre de ma très haute considération. (*Exclamations*)

L'hon. M. Martin: Elle est réciproque.

LES FINANCES

LES DISCUSSIONS DU MINISTRE AVEC LE SECRÉTAIRE AMÉRICAIN AU TRÉSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il nous révéler la nature des discussions qu'il a eues à Washington, en fin de semaine, avec les représentants du secrétaire américain au Trésor?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Ce matin, monsieur l'Orateur, à cause de certaines questions qui m'ont été posées par des journalistes j'ai déclaré que je m'étais rendu à Washington, le 1er mars, pour m'entretenir avec le secrétaire au Trésor, M. Fowler, et le mettre au courant de la manière de voir du gouvernement canadien en ce qui concerne certaines mesures commerciales envisagées par le gouvernement américain.

L'hon. M. Lambert: Y avait-il un lien entre ces discussions et les déclarations que le président a faites le 1er janvier?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, elles se rapportaient aux projets d'impôt frontalier mentionnés antérieurement. J'ai profité de l'occasion pour lui signaler le point de vue du gouvernement canadien en ce domaine, à cause des délibérations qui, je le savais, se poursuivent à Washington.

L'hon. M. Lambert: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire quel a été le résultat de ses entretiens avec son homologue américain?

L'hon. M. Sharp: M. Fowler a écouté très attentivement mes observations et j'espère qu'il en tiendra compte.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il discuté avec M. Fowler, secrétaire au Trésor, des filiales canadiennes de sociétés américaines qui ont été priées de retourner aux États-Unis une partie de leurs gains retenus? Y a-t-il eu des éclaircissements sur ce point?

Si le dollar canadien est menacé, le gouvernement américain est-il disposé à faire une exception en faveur du Canada?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il va sans dire que les conversations entre le secrétaire américain du Trésor et le ministre canadien des Finances portent sur bien des choses. Ils ont abordé ce sujet et ont aussi évoqué l'inquiétude commune que nous cause la gravité de la situation internationale.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je veux demander au ministre s'il a reçu du secrétaire américain du Trésor l'assurance qu'on ne prendrait aucune mesure susceptible d'aggraver la position du dollar canadien sur le marché financier international.

L'hon. M. Sharp: Monsieur Fowler m'a assuré qu'aucune des mesures prises par les États-Unis pour protéger leur propre balance des paiements ne risque de nuire au Canada.

LE CODE PÉNAL

L'ADOPTION DE L'ÉPREUVE D'ALCOOLÉMIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voulais adresser ma question au ministre de la Justice mais en son absence, le solliciteur général pourrait peut-être la recevoir à titre d'avis. Je songe à la déclaration faite aujourd'hui en Grande Bretagne où ce mois encore, le taux de la mortalité due aux accidents d'automobile accuse une baisse d'un tiers depuis qu'on impose une épreuve d'alcoolémie aux conducteurs. Ma question est la suivante: le gouvernement n'envisagerait-il point de faire adopter une mesure semblable à celle-là et qui a été inaugurée il y a quelques semaines?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Les leaders de la Chambre ont déjà convenu de l'ordre des travaux pour les prochains jours.

[*Francais*]

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

QUESTION RELATIVE À L'APPLICATION DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Depuis la publication du rapport Laurendeau-Dunton, deux gouvernements provinciaux, ceux de Terre-Neuve et de l'Ontario, ont posé des gestes concrets pour s'y conformer.

Le très honorable premier ministre peut-il dire si le secrétariat sur le bilinguisme, dont il a la direction, a établi un programme en vue de donner suite, à brève échéance, aux principales recommandations de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Peut-être, monsieur l'Orateur, pourrais-je faire une déclaration sur ce point important dans un jour ou deux.

LE SÉNAT

LA REPRÉSENTATION ACADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. O. Bower (Shelburne-Yarmouth Clare): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Comme la Nouvelle-Écosse a une vacance à l'autre endroit depuis plus de deux ans et que la saison des nominations semble arrivée, songe-t-il à donner la priorité au fait acadien-français quand viendra le tour de la Nouvelle-Écosse?

LES FINANCES

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET LES DROITS DE TIRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne sa déclaration d'octobre dernier au sujet du Fonds monétaire international et des droits de tirage. Le ministre avait alors dit qu'on élaborait un plan en vue de fixer les dispositions des droits de tirage, et que ce plan devait être prêt le 31 mars. Ma question est la suivante: vu les démarches entreprises par le

Canada depuis deux semaines auprès du Fonds monétaire international pouvons-nous présumer que ce plan a été mené à bonne fin?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Je pense que le député parle des plans actuellement en voie d'élaboration pour la création d'une nouvelle devise de réserve. Les entretiens se poursuivent, et ils n'ont pas de rapport avec le retrait de notre tranche or et le transfert de nos soldes créditeurs effectués l'autre jour au Fonds monétaire.

J'espère qu'on fera des progrès vers la création d'une nouvelle devise de réserve internationale, mais je regrette d'avoir à dire qu'ils n'ont pas encore été aussi marqués que je l'avais souhaité.

L'hon. M. Hamilton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure de la dernière déclaration du ministre qu'il se peut que le projet ne soit pas terminé pour la fin du mois en cours?

L'hon. M. Sharp: Un projet existe déjà qui a été discuté à plusieurs reprises par les ministres du Groupe des Dix et le Fonds monétaire international; on a pris certaines décisions en septembre, lors de la réunion du Fonds monétaire international, mais aucune de nature à activer le projet de quelque façon que ce soit.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA MAJORATION DES PRIX DE L'ESSENCE ET DU MAZOUT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bud Germa (Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances sur la hausse des prix de l'essence et du mazout. Mon collègue de York-Sud a le premier soulevé la question, le 26 janvier—on y est revenu à quelques reprises par la suite—et le ministre déclarait alors que son ministère faisait enquête. Je demande au ministre si l'enquête est terminée et quels en sont les résultats.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le ministère s'en est occupé et j'ai reçu un rapport ce matin, mais ayant passé la matinée à une réunion du cabinet, je n'ai pu en prendre connaissance.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ÉCONOMIES CONSÉCUTIVES À L'UNIFICATION DES FORCES ARMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Étant donné la déclaration de vendredi selon laquelle les dépenses de son ministère dépassent de 166 millions de dollars, au cours des dix premiers mois de l'année financière actuelle, celles de la même période de l'année dernière, quand le ministre annoncera-t-il de nouvelles mesures qui permettront au Canada d'effectuer, grâce à l'unification, les économies promises à notre pays par son prédécesseur?

[L'hon. M. Hamilton.]

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous avons déclaré, au cours du débat sur l'unification—le député était peut-être absent—qu'elle permettrait de réduire d'environ 270 millions de dollars les dépenses administratives de l'armée.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il saisir la première occasion d'expliquer, à l'appel des motions, pourquoi, au cours des dix premiers mois de l'année actuelle, les dépenses de son ministère ont dépassé de 166 millions de dollars celles de l'année dernière? Où donc ces économies sont-elles passées?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

LE PARTAGE DES FRAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, responsable de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Vu que les diminutions projetées cette année dans les dépenses de l'Office sont attribuables, comme l'a expliqué le ministre, à l'incapacité de bon nombre des provinces atlantiques d'employer les fonds mis à leur disposition, le ministre pourrait-il nous dire si les dispositions relatives au partage des frais seront modifiées?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous pourrons étudier cette question au moment opportun.

M. MacDonald: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Dans l'examen de ce sujet, le ministre tient-il compte des propositions du premier ministre de l'île du Prince-Édouard visant à permettre aux provinces de participer davantage à l'affectation des fonds de l'Office d'expansion économique de la région atlantique?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, à la conférence fédérale-provinciale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a présenté certaines instances qui sont à l'étude. Nous étudierons volontiers, j'en suis sûr, celles du premier ministre de l'Île du Prince-Édouard.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PROTECTION CONTRE LES INSECTICIDES ET LES PRODUITS TOXIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dirait-il si le gouvernement enquête sur les résultats sensationnels de travaux scientifiques effectués sur les insecticides et certains produits pharmaceutiques dans le dessein de présenter une mesure législative destinée à protéger les Canadiens de dangers nouvellement découverts?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La direction des aliments et drogues ne cesse d'examiner toutes ces questions.

LA NAVIGATION

LA BAIE DE FUNDY—AMÉNAGEMENT D'UN PORT EN EAU PROFONDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelques jours, avant un certain événement, je lui ai demandé si le gouvernement du Canada avait été informé ou consulté par le gouvernement du Nouveau-Brunswick à propos des pourparlers entre cette province et l'État du Maine quant à l'aménagement d'un port en eau profonde dans la baie de Fundy. Le ministre m'a répondu qu'il allait étudier l'affaire mais, sans doute préoccupé par d'autres questions, peut-être l'a-t-il oubliée. Peut-il maintenant répondre à ma question?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami m'a demandé le 16 février si le gouvernement du Canada avait pris part aux pourparlers en question. Nous savions évidemment qu'ils auraient lieu, mais aucun organisme du gouvernement fédéral n'y a pris part. Le 23 janvier, le président de l'Office d'expansion économique de la région atlantique a annoncé que cet Office effectuait une étude sur le potentiel économique des ports en eau profonde de la région atlantique.

L'hon. M. Lambert: J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sait-il que ces discussions ont lieu en ce moment, et si le gouvernement du Canada y participe activement ou maintient les contacts désirables?

L'hon. M. Martin: Oui, monsieur l'Orateur, nous allons le faire.

LES TRAVAUX PUBLICS

LE FRASER—LA RÉGULARISATION DU DÉBIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources quand il prévoit être en mesure d'annoncer à la Chambre l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique au sujet de la régularisation du débit du fleuve Fraser.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le projet d'accord est terminé, et j'espère que d'ici quelques jours, je pourrai rencontrer le ministre provincial responsable de ces questions.

L'AGRICULTURE

LA POMME DE TERRE—LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, et il en a reçu prévis. Le ministre a-t-il pris une décision quant à la fixation d'une valeur aux fins de droits pour les pommes de terres importées des États-Unis par les provinces de l'Ouest canadien, comme l'avaient demandé les cultivateurs de pommes de terre de l'Ouest?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Aucune décision n'a été prise, monsieur l'Orateur.

M. Schreyer: Une question complémentaire. Le ministre fera-t-il une déclaration à cet égard cette semaine ou bien sous peu?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait peut-être, les cultivateurs de l'Ouest demandent que l'on fixe une valeur aux fins de droits, alors que les cultivateurs des Maritimes, et notamment du Nouveau-Brunswick, s'y opposent fermement. On surveille la situation de près, et le gouvernement agira au mieux de l'intérêt du pays. Si

l'on doit fixer une valeur aux fins de droits, on l'annoncera en temps utile.

M. David MacDonald (Prince): Une question supplémentaire; étant donné que le ministre de l'Agriculture a décrit les graves difficultés qu'éprouvent les cultivateurs de tout le pays à écouler les pommes de terre, a-t-il songé à convoquer une conférence spéciale des représentants de toutes les régions du Canada qui dépendent de la culture de la pomme de terre?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas songé à une telle initiative. Nous tenons des consultations avec des cultivateurs et des associations de producteurs de toutes les régions du Canada et s'ils jugent qu'une telle initiative serait dans l'intérêt de l'industrie, nous proposerons volontiers une telle rencontre.

LES PORTS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'AMÉNAGEMENT DU PORT DE ROBERTS BANK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au ministre des Transports. Je lui ai posé l'autre jour une question qu'il n'a même pas entendue. Il m'écoutera peut-être cette fois-ci. Comme le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique a refusé d'accepter la dernière proposition fédérale visant le financement du port de Roberts Bank, songe-t-on à en venir à une entente qui garantira l'utilisation des installations portuaires pour le transport de la houille de cokéfaction de la Colombie-Britannique au Japon en vertu de ce qui est, sauf erreur, un contrat tripartite entre les États-Unis, le Canada et le Japon?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son Conseil des ports nationaux, est tout disposé à construire les installations portuaires nécessaires. Nous l'avions stipulé clairement dans nos communications avec le premier ministre, M. Bennett. Nous croyons aussi qu'en commençant tout de suite et à condition de bénéficier d'une certaine coopération de toutes les parties intéressées, nous pourrions achever les installations portuaires à temps, à la fin de mars 1970. Le député apprendra avec intérêt que nous avons installé ce matin un treuil de forage pour procéder à des sondages d'exploration préparatoires à la mise du travail en adjudication prochaine des travaux.

M. Winch: Merci des renseignements. Le ministre a-t-il entendu dire que le premier ministre Bennett conteste le droit du gouvernement fédéral de procéder à ces travaux et refuse d'accepter l'exploitation par le seul gouvernement fédéral?

[L'hon. M. Greene.]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu dire que cette nouvelle avait paru dans les journaux locaux, mais je n'en ai pas encore été avisé directement par le premier ministre de la province.

M. Winch: Il s'agit d'une chose très importante pour nous, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi je demande au ministre s'il est prêt à commencer de sa propre initiative cette année?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RAPPORT FINAL DES ADMINISTRATEURS DES SYNDICATS DES TRANSPORTS MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai posé, il y a quelques jours, deux questions au ministre d'État qui était alors ministre suppléant du Travail. Une question avait trait au rapport des administrateurs des syndicats des transports maritimes et l'autre, au rapport de M. Murchison sur le Code du travail, notamment sur les heures de travail. Serait-il en mesure de répondre à ces questions maintenant?

L'hon. B. S. Mackasey (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on s'occupe actuellement de rédiger et de traduire le rapport des administrateurs, afin qu'il puisse être déposé. Pour ce qui est du rapport Murchison, je crois qu'on a, à maintes reprises, consigné au compte rendu la déclaration du ministre du Travail, selon laquelle le rapport serait étudié par ses fonctionnaires.

L'hon. M. Starr: Puis-je poser une question supplémentaire? Si le rapport final des administrateurs des syndicats des transports maritimes est entre les mains du ministère, le ministre songera-t-il, comme le désire sûrement les représentants à la Chambre, à soumettre le rapport à un comité permanent?

L'hon. M. Mackasey: Le député devrait s'adresser au ministre, qui occupe son siège en ce moment.

L'hon. M. Starr: Le ministre du Travail nous donnera-t-il l'assurance que le rapport en question sera déféré à un comité permanent?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): J'ai répondu à la question, il y a quelque temps déjà. J'ai dit qu'une fois que nous

aurions reçu et étudié le rapport, nous envisagerions la possibilité de le déférer à l'étude d'un comité. Les anciens administrateurs ne remplissent plus leurs fonctions, mais nous ferions en sorte qu'ils puissent comparaître devant le comité, si ce dernier le désire.

L'hon. M. Starr: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre du Travail a-t-il l'intention de mettre à exécution les recommandations du rapport Murchison?

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, on a dit à maintes reprises à la Chambre que le rapport Murchison était excellent. Toutefois, aucun rapport n'est parfait. On a recommandé de légères modifications que le ministère étudie actuellement. Elles ont fait l'objet de discussions avec les représentants des deux parties en cause et, lorsque le ministère aura pris une décision qui, j'espère, sera satisfaisante—ma recommandation sera alors transmise au gouvernement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'AIDE MÉDICALE AUX MALADES ET AUX BLESSÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'adresse ma question au premier ministre. Étant donné les grandes souffrances continuelles et le nombre de victimes parmi la population civile, le premier ministre pourrait-il nous dire quelles sont les intentions du gouvernement au sujet d'un envoi immédiat et considérable d'aide médicale et de secours dans la région sinistrée du Vietnam?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je sais qu'on étudie sérieusement la question, mais j'ignore où en sont les choses actuellement. Je me renseignerai.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'APPLICATION DES NORMES RÉGIONALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Vu que le comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports, qui a recommandé dernièrement l'abolition des subventions aux lignes aériennes des régions de l'Ouest, va à l'encontre de la politique régionale sur les transports aériens annoncée par le gouvernement en 1966, le ministre pourrait-il assurer de nouveau à la Chambre que cette politique de 1966 visant à améliorer le service aérien des Prairies vaut toujours?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, jusqu'à ce que la compagnie TransAir se soumette à la décision de la Commission des transports aériens, il ne conviendrait assurément pas que le gouvernement ou la Commission canadienne des transports commente aucunement les instances faites à ce propos. Mon ami le comprendra aussi, comme on peut en appeler au ministre d'une décision, je serais malvenu de formuler des commentaires à ce moment-ci.

L'hon. M. Dinsdale: Je suppose que le comité des transports aériens à été informé de la politique adoptée par le gouvernement à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXEMPTION DU SUPPLÉMENT DE REVENU DES PENSIONNÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les pensionnés de la vieillesse de 67 à 70 ans qui obtiennent le supplément de revenu garanti doivent payer l'impôt sur le revenu sur une partie de leur supplément, même s'ils n'ont pas d'autres ressources. A ce propos, le ministre va-t-il discuter avec son collègue, le ministre des Finances, la possibilité d'exempter le supplément de l'impôt sur le revenu?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je serai heureux d'en discuter avec le ministre des Finances.

M. Knowles: Pourrais-je obtenir la réponse l'un de ces jours à dix heures?

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre à quelle date il envisage d'accepter la démission du ministre du Commerce? Il pourrait ainsi faire à la Chambre les critiques qu'il fait à l'extérieur sur la politique financière.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRANSPORTS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA TROISIÈME TRAVERSÉE ENTRE VANCOUVER ET LA CÔTE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Étant donné qu'il faut rendre d'urgence une décision sur l'accord provincial-fédéral prévu à l'égard d'une troisième traversée entre la ville de Vancouver et la côte nord, le ministre peut-il nous indiquer l'état des choses, le premier ministre Bennett ayant déclaré que la province versera une quote-part de 72 millions de dollars à condition que la nouvelle traversée soit en tout ou en partie exempte de péage?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, la question du député n'est pas réglementaire.

M. Winch: Pourquoi, monsieur l'Orateur?

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ACCÈS À LA CORRESPONDANCE SUR LES RÉGIMES DE RÉPARTITION DES FRAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Afin que nous puissions nous préparer au débat de cette semaine sur les finances, le ministre nous promet-il de mettre à notre disposition, au nom du gouvernement et d'avance, toute correspondance du gouvernement avec les provinces sur les programmes de partage des coûts et, en particulier, au sujet de l'accord sur la formation professionnelle?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je verrai si je puis accéder à la demande du député.

[*Français*]

RADIO-CANADA

A PROPOS DE CERTAINES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable député d'Hochelaga (M. Pelletier), en sa qualité de président du comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Étant donné les accusations sérieuses portées par le directeur général de la radiodiffusion du réseau français de Radio-Canada à l'endroit de certains employés en autorité, à l'effet qu'il y aurait un lavage de cerveau et une propagande orchestrée dans la division des affaires publiques, l'honorable député a-t-il l'intention de soumettre cette question au comité qu'il préside?

M. l'Orateur: La question posée par l'honorable député se rapporte à une question de régie intérieure du comité et ne peut être posée en ce moment.

M. Gérard Pelletier (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il y a une erreur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Plus tard*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, étant donné les nombreux changements qui s'opèrent de l'autre côté de la Chambre, j'ai tout à l'heure posé ma question à une personne qui n'était pas responsable au Parlement. Je voudrais corriger cette situation et poser ma question à l'honorable secrétaire d'État en sa qualité de ministre comptable à la Chambre de la Société Radio-Canada.

Devant les accusations sérieuses portées par le directeur général du service français de Radio-Canada, à l'endroit de certains employés, à l'effet que la Société recourt à un lavage de cerveau et à une propagande orchestrée, l'honorable ministre a-t-elle l'intention de déférer cette question au comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts?

[*Traduction*]

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ignore les détails, mais je crois être au courant de l'incident dont parle mon ami. Je me suis mise en rapport avec la nouvelle direction de la Société afin de m'informer sur ce qui se passe. On m'apprend que l'affaire semble s'apparenter à une atteinte aux intérêts internes de la Société et une étude par la nouvelle direction pourra s'ensuivre, qui portera naturellement sur le fond de telles accusations, si elles ont vraiment été portées.

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Étant donné que ces accusations peuvent porter atteinte à la confiance que le public doit avoir dans cette société de la Couronne, et pour dégager principalement les responsables de l'administration, l'honorable ministre permettrait-elle au comité d'étudier la question?

M. l'Orateur: La question supplémentaire de l'honorable député n'est pas recevable.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES MÉDICAMENTS—LA DISPARITION POSSIBLE D'UNE ENTREPRISE CANADIENNE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Est-il au courant de l'écroulement possible de la nouvelle et florissante industrie P. M. U. Estrogen Drug dans l'Ouest canadien à cause des dispositions du bill nº C-190? Si oui, le ministre a-t-il consulté son collègue du cabinet, le ministre de la Consommation et des Corporations, en vue d'épargner cette nouvelle industrie agricole?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas précisément consulté le ministre de la Consommation et des Corporations, mais je serai heureux de le faire à la suggestion du député.

LES TRAVAUX PUBLICS

YARMOUTH (N.-É.)—LES DANGERS DE L'ABSENCE D'UN BRISE-LAME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. O. Bower (Shelburne-Yarmouth-Clare): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le bureau régional du ministère, à Halifax, a-t-il informé le ministre du grave danger qui menace l'existence même du port de Yarmouth? Ce danger vient de ce que l'océan pourrait forcer la barre de Yarmouth à cause de l'absence d'un brise-lame offrant une protection suffisante à cet accident topographique du côté de la mer. S'il a reçu cette information, quelle décision a-t-on prise pour parer à ce danger? Sinon, le ministre communiquera-t-il avec son bureau d'Halifax pour voir si on peut faire quelque chose?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a soumis son point au ministre et je pense qu'il devrait s'en tenir à cela.

LA RADIODIFFUSION

SUDBURY—LA SUPPRESSION DES ÉMISSIONS EN ITALIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bud Germa (Sudbury): J'ai une question à poser au secrétaire d'État. L'honorable représentante se propose-t-elle de présenter des instances au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, au nom de l'important groupe d'Italiens de Sudbury qui s'est plaint à elle de la discontinuation arbitraire du programme d'une heure, en italien, à la station radiophonique CHNO de Sudbury?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

QUESTIONS OUVRIÈRES

SARNIA—LES LICENCIEMENTS ET LE SURTEMPS À L'USINE DE LA SOCIÉTÉ POLYMER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je veux poser une question au ministre de l'Industrie. A-t-il reçu des griefs d'employés de la Société Polymer à Sarnia voulant qu'il y ait eu de nombreux congédiements alors que d'autres ouvriers font, semble-t-il, du surtemps excessif pour maintenir la production. Le ministre a-t-il reçu de tels griefs et quelles mesures prend-il pour y remédier?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu moi-même de tels griefs. Je sais qu'on négocie présentement une convention collective et que ces pourparlers susciteront probablement des instances de ce genre.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demande au ministre de nous assurer que le gouvernement n'a aucune intention de vendre la Société Polymer à des intérêts privés.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, le député sait fort bien ce qui a inspiré la façon de voir du gouvernement quant à la propriété de la Société Polymer.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

QUESTION RELATIVE À L'ADOPTION DU BILL C-186

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre?

Peut-il nous dire s'il a l'intention de faire adopter le bill C-186, traitant du Conseil canadien des relations ouvrières, au cours de la présente session et avant l'ajournement?

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA CONVOCATION DU COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD POUR L'ÉTUDE DES PARCS NATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre. Pourrait-il me dire quand le comité des affaires du Nord canadien sera convoqué pour entendre les instances des résidents des parcs nationaux de l'Ouest canadien? J'ai déjà posé la question au leader suppléant du gouvernement à la Chambre, le 7 février dernier.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la question avec mon collègue, le ministre, qui a tout particulièrement compétence en la matière.

LA RECHERCHE

LES PERSPECTIVES D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, le premier ministre a promis d'indiquer si des progrès tangibles avaient été réalisés quant à la création éventuelle, au Canada, d'un centre international de développement. Il a dit qu'il ferait une déclaration. Est-il actuellement en mesure de la faire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, depuis que mon ami a posé la question, j'ai eu deux entretiens avec les intéressés, et j'ai soulevé un ou deux points sur lesquels je voulais plus d'éclaircissements avant de pouvoir faire une déclaration. Mon ami sait que je m'intéresse à cette question, comme lui et d'autres députés; je la suis avec intérêt et j'espère faire une déclaration dès que possible.

• (3.30 p.m.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

AGRICULTURE

Recherches—

5c. Administration, fonctionnement et entretien—Extension des fins du crédit 5 du budget principal de 1967-1968 pour inclure une contribution de $10,000 à la ville de Kapuskasing en vue de la construction d'une route, $1.

[M. Grégoire.]

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, pour l'étude des crédits supplémentaires C de l'année 1967-1968, du ministère de l'Agriculture. Crédit 5c. Le crédit est-il adopté?

M. McCutcheon: Monsieur le président, je ne me propose pas dans ce débat d'aujourd'hui de me contenter de m'apitoyer sur le sort des agriculteurs canadiens qui se trouvent coincés dans l'étau coûts-prix. J'aimerais en outre m'arrêter sur ce problème de l'agriculture et considérer pendant quelques instants l'effet des prix agricoles sur le consommateur.

Le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, chargé d'étudier le crédit au consommateur et le coût de la vie et dont j'étais membre, a tenu de nombreuses séances, où des ménagères irritées, liguées contre les prix élevés, se sont plaintes amèrement de la cherté des légumes, de la viande, des fruits et de presque tous les produits de nos fermes. Je suis le premier à admettre qu'elles avaient raison. Notre comité n'a pas entendu d'exposés de nombreux groupes agricoles parce que, j'en suis certain, le comité de direction et le président étaient convaincus que la cause des plaintes des ménagères n'était pas la ferme. Toutefois, je dois dire, en toute honnêteté, que certains témoins ont essayé d'accuser le pauvre agriculteur.

Nous avons constaté une autre chose fort intéressante. D'abord, la plupart des avantages d'une productivité accrue, d'une technologie perfectionnée, d'une organisation rationnelle de la ferme, sont transmis au consommateur sous forme d'une abondance de denrées vendues aux plus bas prix qu'on puisse trouver presque n'importe où ailleurs dans le monde occidental. Ensuite, depuis la seconde Guerre mondiale, les cultivateurs du Canada ont accru leur production-homme et leur rendement—peu importe comment les députés aimeront exprimer la chose—plus rapidement et dans une plus grande mesure que toute autre industrie.

Je me demande pourquoi les cultivateurs ont agi ainsi. Il y a plusieurs raisons. Premièrement, je crois, la fierté qu'ils éprouvent à l'égard de l'industrie agricole. Deuxièmement, les services extérieurs du ministère de l'Agriculture ont encouragé leurs efforts. Troisièmement, ce qui est plus important, ils se trouvaient tous dans le marasme et devaient améliorer leur exploitation ou se ruiner. Je dois ajouter qu'un bon nombre se sont ruinés et que des milliers ont dû quitter la ferme pour gagner leur vie.

En raison de cet extraordinaire effort, on serait porté à croire que l'agriculture est en bonne posture actuellement. Croyez-moi, il

n'en est rien. Quelle a été la portée de cette amélioration sensible et des progrès technologiques importants? Qui en a tiré profit? Eh bien, le consommateur a grandement bénéficié d'une production améliorée. Mais d'autres personnes, d'autres que les agriculteurs, en ont aussi rudement profité.

En 1949, le consommateur consacrait 24.3 p. 100 de son revenu à l'alimentation. En 1965, il y consacrait 21.1 p. 100 et ce pourcentage est actuellement encore plus faible. Fait intéressant cependant, on rapporte que dans les pays communistes, le budget alimentaire représente 50 p. 100 de la paie. Il faut se rappeler que depuis 1949 beaucoup de consommateurs ont vu leurs traitements ou leurs salaires augmenter de 50 à 60 p. 100. Dois-je rappeler aux députés qu'en 1949 le salaire moyen dans l'industrie était de $42.96? En 1965, il était de $91.01 et en 1966, de $96.30. Pour 1967, on l'évalue à $102.80.

A qui la sueur des cultivateurs a-t-elle le plus profité? Voici quelques chiffres intéressants. En 1949, la production vivrière intérieure, d'une valeur au détail de $2,111 millions, représentait pour le cultivateur $1,234 millions. Le coût de la transformation et de la vente s'élevait à 877 millions de dollars. Autrement dit, du cultivateur au détaillant, les marchandises étaient majorées des trois quarts de leur valeur. Et maintenant? En 1965, dernière année pour laquelle je possède des statistiques, la valeur au niveau du détaillant de la production vivrière intérieure était de $5,029 millions tandis que sa valeur, au niveau du cultivateur, était de $2,043 millions. La transformation et la vente coûtaient donc $2,986 millions. Avant de parvenir au détaillant, les produits sont majorés maintenant d'une fois et demie leur valeur, alors que cette majoration n'était que des trois-quart en 1949. Aujourd'hui, ce coût est deux fois plus élevé.

Je ne me plains pas particulièrement de cela, car l'augmentation que j'ai mentionnée est comparable à celle que l'on constate dans les autres secteurs de l'économie. Ce dont je me plains, c'est de l'absence de tout effort réel du gouvernement pour redresser une situation injuste et permettre au cultivateur de retirer quelque profit d'une besogne bien faite.

Qu'avons-nous fait? Bien peu, en vérité. Le gouvernement a bien accordé aux éleveurs de dindes qui, l'automne dernier, réclamaient de l'aide, quelques concessions tarifaires mineures sur les contingents, si l'on peut dire. Qu'a-t-on fait pour la culture en serres? Le ministre du Commerce a certes beaucoup facilité les choses dans ce domaine, comme le signale la revue *Farm and Country* du 23 janvier, lorsqu'il a donné son avis aux intéressés qui auraient demandé à être protégés contre les importations:

> Il ne pourrait s'agir, je pense, que d'une protection temporaire, destinée à permettre aux cultivateurs de dégager peu à peu leurs capitaux et de chercher d'autres moyens de gagner leur vie.

Qu'a fait le gouvernement quant à l'élaboration d'une politique du sucre, promise depuis au moins cinq ans? On me dit que le ministère de l'Industrie a consulté la C. and D. Sugar Company quant à l'affectation de la raffinerie de Chatham à un autre usage. Cependant, nul n'a cru utile d'en prévenir les producteurs avant la dernière minute.

Un soir de la semaine passée, le ministre de l'Agriculture a dit à certains producteurs qu'il en coûterait 50 millions de dollars de plus chaque année aux consommateurs si le Canada adhérait à une politique du sucre ou à un accord pertinent, comme l'ont fait les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis. J'ignore la provenance et l'exactitude de ce chiffre. Toutefois, même si j'accorde le bénéfice du doute à l'honorable représentant, la somme qu'il a mentionnée me semble faible par rapport aux cinq ou six milliards de dollars que les consommateurs canadiens dépensent chaque année pour l'alimentation. Et que dire des avantages? On pourrait ainsi maintenir une industrie qui emploie plusieurs centaines de travailleurs, à temps plein ou partiel, et 900 cultivateurs pourraient exploiter 20,000 acres de façon rentable, au lieu de cultiver d'autres produits difficiles à vendre. En outre, le Canada pourrait compter sur le sucre canadien comme base d'approvisionnement en cas de crise mondiale. On s'en inquiète beaucoup dans ma région; cependant, le 1er mars, cette industrie de Chatham a cessé en fait d'exister. Pourquoi? Pourquoi n'avons-nous pas élaboré une politique nationale du sucre? Je vais vous le dire. Parce que le Canada attendait qu'un jour quelqu'un, quelque part, d'une façon ou d'une autre, élabore un programme mondial en matière de sucre.

• (3.40 p.m.)

Le problème est grave. Pour lui trouver une solution satisfaisante, il faudra, si j'ose dire, la sagesse de Salomon et la patience de Job; mais il faut s'y attaquer quelle que soit la difficulté. Il faut s'y attaquer immédiatement et avec énergie. Sinon, nous risquons le chaos.

Le gouvernement n'a certainement pas oublié les 10,000 agriculteurs qui sont venus l'an dernier sur la colline du Parlement. Qui osera prétendre que depuis lors on ait essayé sérieusement de résoudre le problème agricole? Le ministre du Commerce a abandonné l'industrie des cultures en serre chaude, et le gouvernement a réduit du tiers les primes à la qualité versées pour l'élevage du porc et de l'agneau. Néanmoins, je n'aurais pas tant d'inquiétude si le gouvernement nous indiquait qu'il a un plan d'ensemble.

A mon avis, lorsqu'une personne ou un groupe a un problème à régler, il doit d'abord fixer l'ordre des priorités. C'est simple. La première chose que le gouvernement doit faire est de décider si nous voulons, si nous avons besoin d'une industrie agricole au Canada. J'espère que nous obtiendrons une réponse affirmative, bien que les signes jusqu'ici n'aient pas été très encourageants. S'il est établi que nous voulons effectivement une industrie agricole, il faut alors mettre au point une politique des prix compensatoire pour le Canada. Cette politique devrait aider le producteur efficace et celui qui pourrait l'être. Elle ne devrait pas garantir un revenu annuel au cultivateur, mais elle devrait lui permettre de gagner un revenu raisonnable si —et je dis bien «si»—il accomplit sa tâche comme il convient. Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, que jusqu'ici c'est surtout le consommateur qui a bénéficié des gains de productivité. Ne voulons-nous pas tous encourager une efficacité agricole accrue? Surtout, évitons d'imposer aux seuls cultivateurs la responsabilité d'une politique de l'alimentation à bon marché.

Par où faut-il commencer? Selon moi, il faudrait d'abord se rendre compte des effets de nos mesures actuelles. Je crois que nous découvrirons alors d'étranges situations. J'aimerais donner un exemple pour montrer qu'on ignore au juste ce que nos politiques étaient censées accomplir. Par exemple, aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, le soutien des prix ne s'applique qu'à l'égard d'un rendement maximum d'environ 100 porcs ou 500 pondeuses. Pour pouvoir exploiter son entreprise efficacement, un cultivateur doit posséder un cheptel environ cinq fois plus considérable. Pourquoi, me demanderez-vous? Pour le savoir, on n'a qu'à demander un prêt à la Société du crédit agricole. La première condition exigée pour obtenir un prêt est d'exploiter une entreprise assez considérable pour être rentable.

Il y a deux opinions différentes sur ce point. J'ai peine à comprendre pourquoi le maximum fixé en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles ne se rapproche même pas des conditions exigées par la Société du crédit agricole, quant à l'importance d'une entreprise d'élevage de la volaille ou du porc, pour consentir un prêt aux cultivateurs. Comment pouvons-nous justifier le paiement de primes pour permettre aux entreprises non rentables de se maintenir, en s'efforçant, d'autre part, d'encourager le fusionnement de ces mêmes entreprises?

Je ne vois pas bien si les subventions destinées au soutien des prix avaient pour but de stabiliser les prix des produits agricoles, de les faire monter, de fixer des prix minimums, de leur donner une certaine parité en ce qui concerne le pouvoir d'achat ou bien si elles ont été fixées à la suite de pressions ou de réactions découlant d'une crise dans l'agriculture. Je soupçonne que c'est ma dernière hypothèse qui est la bonne, car il ne fait aucun doute qu'il n'y a aucune parité en ce qui concerne le pouvoir d'achat.

Bien des gens parfaitement au courant ont beaucoup discuté le problème. M. Gilson, du département d'économie agricole de l'Université du Manitoba, a présenté des vues vraiment intéressantes quant à une véritable politique de compensation des prix des produits agricoles. Je cite:

> Nous croyons qu'une politique nationale à l'égard des denrées alimentaires et des prix des produits agricoles devrait être surtout orientée vers la production de denrées alimentaires à bon marché. Les politiques de production agricole sont orientées dans ce sens depuis bien longtemps. La seule politique des prix qui correspondrait à cette orientation serait fondée sur un programme de compensation des prix, selon lequel le consommateur paierait le prix du marché libre, tandis que le cultivateur recevrait directement en compensation la différence entre ce prix et le prix de soutien.

M. Gilson donne quatre justifications d'une politique de compensation des prix: il soulève aussi deux objections. Voici ses justifications:

> 1. Une politique de compensation des prix est conforme à l'objectif d'une production efficace dans l'industrie agricole.
>
> 2. Elle assure aux cultivateurs des prix de soutien sans intervenir indûment dans le régime des prix du marché.
>
> 3. Comme tous les produits passeraient par le marché, cela préviendrait la création d'excédents encombrants—les produits agricoles iraient directement aux consommateurs comme il se doit, et non pas dans les entrepôts du gouvernement.
>
> 4. Une politique de compensation des prix permettrait aux consommateurs d'acheter les denrées alimentaires aux plus bas prix possibles, objectif qui semble raisonnable sous l'angle de nos doctrines actuelles dans les domaines économiques et social.

M. Gilson signale que de nombreux cultivateurs s'opposent à toute politique des prix qui comporte des versements directs par le gouvernement. D'autres agriculteurs craignent que les limites supérieures établies pour les paiements de compensation des prix, à la

suite de pressions politiques, ne nuisent à l'efficacité de la production dans l'industrie agricole.

On peut soulever deux autres objections. La première est la possibilité d'interpréter cette politique comme une forme de dumping, c'est-à-dire la vente à l'étranger à un prix inférieur à celui que reçoit le producteur au pays, pratique fortement condamnée par les agriculteurs canadiens quand d'autres y ont recouru. La seconde objection est que le contribuable canadien n'est pas tenu moralement de subventionner un produit au bénéfice des consommateurs d'autres pays. Les problèmes qui se posent ne doivent pas nous empêcher de mettre au point une politique nationale des prix vraiment adaptée à l'agriculture canadienne. Le projet de M. Gilson n'est pas un régime de dualité des prix, mais il ressemble à de nombreux programmes agricoles d'autres pays.

Je reviens au paradoxe des directives différentes des divers ministères du gouvernement. Si une exploitation agricole est rentable avec 5,000 pondeuses, alors, pour l'amour du ciel qu'on fixe la limite à ce niveau. Si l'efficacité d'un élevage requiert 500 cochons par an, pour l'amour du ciel, que ce soit la limite. Mais, au moins soyons logiques. Pourquoi employer un ministère pour pénaliser ou frustrer les cultivateurs efficaces—les services extérieurs et le conseiller en prêts agricoles qui tous deux travaillent pour lui?

• (3.50 p.m.)

Il est temps que nous ayons une politique précise au sujet des prix agricoles et des prix des denrées. On n'a jamais très bien su jusqu'ici ce qu'elle était et qui devrait assumer le coût du soutien des prix. Quand on utilise la méthode d'entreposage et d'achat, on s'attend sans doute que le consommateur paie plus cher. Quand on utilise celle du prix déficitaire, le consommateur achète au prix du marché libre et la différence entre ce prix et le prix de soutien est versée directement aux agriculteurs. Cela signifie que le contribuable canadien doit en assumer le coût. Laissons de côté les problèmes sociaux et ceux qui n'ont pas trait aux prix dans l'industrie agricole. Ils sont d'un tout autre ordre et nous ne devrions pas en parler maintenant; cela détournerait l'attention du problème principal et disperserait nos efforts. Nous réagirions spontanément comme toujours à la pression politique. On passerait d'une crise à l'autre comme d'habitude.

Est-ce trop demander au gouvernement de dire clairement aux Canadiens, dès maintenant, s'ils auront une industrie agricole ou non. M. Gilson a poursuivi:

> Que coûterait à notre pays la politique proposée en ce qui concerne les prix compensatoires? Par exemple, si les prix reçus par les cultivateurs grâce à cette politique se rattachaient aux prix des biens et des services qu'ils achètent, le coût total par année d'une telle politique s'élèverait présentement, selon nous, à quelque 300 millions de dollars. C'est une somme assez considérable, mais si l'on songe que cette politique éliminerait un grand nombre de paiements versés à l'heure actuelle en vertu de divers programmes empiriques, et si l'on considère les gains appréciables qu'en tirerait le consommateur sous forme de denrées alimentaires à bon marché, le montant de 300 millions serait pour notre pays, une somme relativement minime, selon nous, à consacrer à un tel programme.

Selon M. Gilson, il en coûterait 300 millions de dollars pour appliquer une politique des prix des vivres, mais le ministre de l'Agriculture avance le chiffre de 50 millions de dollars pour une politique sucrière nationale. Qui a raison? Les deux, peut-être, je l'ignore. Je soutiens que si notre pays a pu réaliser un réacteur nucléaire soutenant toute concurrence dans le monde—il s'agit, sauf erreur, du réacteur CANDU—nous pouvons certainement élaborer une politique nationale concernant les vivres et les cultivateurs, qui assurerait une abondance de vivres à bon marché et une rémunération raisonnable pour les cultivateurs.

M. Roxburgh: Monsieur le président, je désire traiter quelques problèmes assez litigieux. Mais je tiens tout d'abord à dire aux honorables vis-à-vis que bien que l'agriculture ait connu de nombreux problèmes, l'actuel ministre de l'Agriculture a fait d'énormes efforts pour les alléger.

Des voix: Non.

M. Roxburgh: Je m'étonne que le cultivateur d'Ontario...

L'hon. M. Starr: La plus grande région agricole du Canada.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je viens d'entendre un député de l'opposition déclarer que le ministre de l'Agriculture n'a absolument rien fait pour les cultivateurs d'Ontario.

M. Roxburgh: Allez-y, raillez tant que vous voudrez! D'abord, je tiens à appuyer l'attitude prise vendredi par un certain nombre d'orateurs qui ont traité d'importation de

fruits, surtout des pêches d'Australie, notamment, le député d'Okanagan Boundary. Je mentionne ce dernier, en particulier, parce qu'il est entré dans une foule de détails à ce sujet. Il a exposé des faits. Je ne vais pas continuer dans le même sens, sauf pour dire au ministre que j'espère sincèrement qu'il étudiera soigneusement cette question.

Sans m'attarder aux questions de détail, j'aimerais rappeler les concessions fiscales dont jouissent les exportateurs d'Australie et qui constituent des encouragements naturels considérables. Premièrement, les concessions à l'égard de l'impôt sur le revenu, et ensuite la taxe sur les salaires. Le gouvernement consent une réduction de la taxe sur les salaires pour encourager les exportations. Deuxièmement, le gouvernement accorde une déduction spéciale d'impôt sur le revenu pour les dépenses de promotion des exportations.

Je n'ai encore jamais entendu un cultivateur canadien se plaindre d'une concurrence loyale. Cependant, lorsqu'un produit importé est subventionné par le pays exportateur, le gouvernement se doit certainement d'examiner la situation de près. Comme un député l'a signalé vendredi dernier, l'Australien paie plus cher ses pêches indigènes que nous ne payons les nôtres. Assurément, les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture devraient étudier le problème.

J'aimerais aborder maintenant un sujet qui me tient fort à cœur et de plus d'une façon. Il concerne un problème qui me préoccupe depuis longtemps. Je veux parler de l'industrie vinicole. L'une des industries importantes de l'Ontario est celle du vin. Celle-ci, bien entendu, se rattache directement à la culture du raisin. Toute mesure touchant l'industrie vinicole a des répercussions sur les viticulteurs.

Je ne sais si tout le monde est au courant, mais dans la seule province d'Ontario, environ 15,000 acres sont consacrés à la viticulture. Si une acre donne une excellente récolte, le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario recueillent $1,300 par acre avant que l'exploitant n'obtienne le maigre profit qui lui revient. Au cours des années 1964 et 1965, le gouvernement fédéral a recueilli plus de 4 millions de dollars sous forme de taxe d'accise sur le vin. Au cours de la même période, les viticulteurs ont touché environ 1 million de dollars de moins, soit un peu plus de 3 millions de dollars. Le gouvernement provincial a perçu quelque 13 millions de dollars.

J'aimerais que les messieurs de la tribune des journalistes écoutent spécialement ce que je vais dire. Lors des réceptions officielles, quelle sorte de vin sert-on? On sert des vins importés—parfaitement.

Je suis allé à ces réceptions. On sert seulement des vins importés.

• (4.00 p.m.)

Des voix: Quelle honte.

M. Roxburgh: Quelle est la politique de notre gouvernement à cet égard? Dans presque toutes les réceptions officielles, on sert des vins importés. Que servent les grandes provinces viticoles de l'Ontario et du Québec lors des réceptions officielles? Des vins importés. Et nos ambassades à l'étranger, suivent la même coutume. J'assistais à un événement spécial à une ambassade dont je tairai le nom. C'était une solennité spécialement canadienne et l'on a servi du vin canadien. Après la réception, il restait un certain nombre de caisses de vin. L'ambassade l'a-t-elle gardé pour le servir à d'autres invités? Non. Elle l'a vendu à vil prix à son personnel.

M. Alkenbrack: C'est une vieille coutume libérale.

M. Roxburgh: Pas d'interruptions de la part de mes amis d'en face. Le président Johnson a décrété que les ambassades des États-Unis ne serviraient que des vins de leur pays. Vous conviendrez, je pense, non pas uniquement parce que nous sommes Canadiens, que les vins canadiens ont une bien meilleure réputation que les vins américains.

J'ai eu l'honneur d'assister à des réceptions au Canada dans un certain nombre d'ambassades européennes. En fait de vins, qu'y sert-on? Ces ambassades servent avec fierté le vin du pays qu'elles représentent. Le Portugal est connu comme l'un des meilleurs producteurs au monde de xérès et de porto, pourtant il importe du sherry canadien. C'est une nation commerçante, ne l'oublions pas. Le moyen certain d'augmenter nos importations de vins c'est de faire connaître nos vins aux gens des autres pays en les servant dans nos ambassades de là-bas.

Je sais ce que diront immédiatement certaines personnes sur la qualité du vin canadien comparativement au vin importé. Ces gens, qui devraient mieux se renseigner, vous diront que nos vins ne peuvent se comparer aux produits importés. J'ai ici des faits montrant que c'est de la blague. Ils prouvent que le Canada produit quelques-uns des meilleurs vins du monde, dont certains ont remporté des médailles d'or.

Une compagnie dont je tairai le nom a organisé une dégustation de vins canadiens et de vins importés de même catégorie. Avant l'épreuve, les vins ont été versés dans des bouteilles identiques et chaque catégorie était identifiée par les lettres «x» et «y». Cette dégustation a été faite en plusieurs endroits du pays, comme à Toronto, Kitchener, Ottawa, London, St. Catharines, Fort William, Windsor et Hamilton. Plus de 500 personnes y ont participé et le résultat général donne 267 voix aux vins canadiens et 247 aux vins importés. Si je demandais au grand public son avis sur les vins importés par rapport aux vins du pays, je suis certain que 75 p. 100 des réponses donneraient la préférence aux vins importés. Voyez comme il aurait tort.

Qu'il me soit permis de vous livrer les résultats de cette expérience faite à St. Catharines. Certains de nos amis les journalistes ont notamment goûté les vins. Qui oserait nier qu'ils sont des connaisseurs? Leur compétence en la matière me semble indiscutable. Dans la catégorie des vins rouges secs de table, notre bordeaux canadien l'a emporté sur l'étranger par 19 contre 5. Dans la catégorie des bourgognes, c'est l'inverse qui s'est produit. J'essaie de vous brosser un tableau véridique. Les bourgognes importés ont reçu 15 votes de préférence, contre 9 en faveur des bourgognes canadiens. Ces derniers en ont tout de même récolté 9. Dans la catégorie des vins du Rhin, le produit importé à été favorisé par 16 contre 8. Dans celle des sauternes, la plus consommée comme nous le savons, les vins canadiens l'ont emporté sur les vins étrangers par 17 à 7. La préférence pour le sherry canadien a été de 16 à 7. Même si le Portugal est reconnu comme l'un des grands producteurs de porto, le produit canadien l'a emporté sur le produit importé par 15 à 7.

Ces résultats confirment, comme le prétend M. W. D. Hatch, président de l'Institut viticole canadien, que les vins canadiens sont aussi bons sinon meilleurs que la vaste majorité des vins importés. Malgré cela, un grand nombre de gens servent des vins importés. J'imagine que c'est parce qu'on nous a inculqué avec le temps que les vins importés étaient meilleurs. J'espère sincèrement que les détails que j'ai donnés encourageront les députés et les Canadiens à consommer les vins canadiens.

Depuis que la France ne veut plus du dollar, un grand nombre de vins importés qui se trouvaient dans les caves aux États-Unis, à New York en particulier, ont été versés dans les égoûts. Voilà qui prouve l'opinion que ces gens-là ont des vins importés. Peut-être en fin de compte s'imaginent-ils que le leur est meilleur ou du moins aussi bon. Qu'il s'agisse de vin, d'un bon whisky, de certains aliments, de cigarettes, de cigares ou de bien d'autres produits, le goût des gens pour un produit est uniquement question d'habitude. C'est comme l'enfant qui goûte sa première olive. Quelle grimace! Pourtant, plus tard, il lui arrivera souvent de manger des olives et d'y prendre plaisir.

• (4.10 p.m.)

Je termine, monsieur l'Orateur, en disant que le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces vinicoles peuvent faire beaucoup pour assurer l'avenir de l'industrie viticole et assurer la prospérité des viticulteurs, sans verser un cent. En agissant ainsi, ils contribueront à résoudre nos difficultés en matière de change étranger, et Dieu sait si nous avons besoin d'aide à cet égard.

M. Clancy: Monsieur le président, le député me permet-il de lui poser une question?

M. Roxburgh: Volontiers.

M. Clancy: Le porto, et le Xérès (sherry) sont des vins alcoolisés. Ce ne sont pas de véritables vins; ils sont alcoolisés. Autrement dit, on leur ajoute 20 p. 100 d'alcool.

M. Roxburgh: Tout dépend du vin que vous achetez.

M. Clancy: Je parlais du porto et du Xérès (sherry).

M. Roxburgh: Peut-être, mais nos vins n'en sont pas moins considérés parmi les meilleurs au monde. Nous produisons du bon vin.

M. Schreyer: Monsieur le président, c'était agréable d'entendre tout à l'heure les députés parler des qualités du vin canadien. Mais il n'est pas aussi agréable, selon moi, de discuter du bien-fondé de la politique du ministre de l'Agriculture. Il y a longtemps que nous avons eu l'occasion, à la Chambre, de discuter et d'examiner la politique agricole du gouvernement. Depuis nos dernières délibérations là-dessus, à la Chambre, la politique agricole a connu des réalisations et des changements qui ont eu des répercussions très graves et nous n'avons vraiment pas eu la chance de les débattre ici au Parlement.

La semaine dernière, ou la semaine précédente, un sénateur a présenté à l'autre endroit un bill touchant la politique canadienne du lait. Je veux parler du bill nº S-34. Si l'on a présenté ledit bill, c'est, sans doute, parce qu'un nombre croissant de personnes de l'Ouest canadien et, en particulier des provinces des Prairies, se sont rendu compte que les modifications apportées à la politique canadienne du lait desservent de nombreux producteurs laitiers de l'Ouest. Voilà donc pourquoi on aurait présenté au Sénat un bill qui aurait pour effet, fût-il adopté, d'enlever à la Commission canadienne du lait le pouvoir de retirer aux producteurs de lait et de crème, à temps partiel, les allocations qu'ils devraient toucher sous le régime du programme laitier actuel si leur production annuelle n'atteint pas 50,000 livres de lait ou 1,750 livres de matières grasses.

Le ministre sait sans doute que, lorsque la nouvelle politique a été présentée pour la première fois, on n'a pas tout de suite compris toutes les conséquences qui en découleraient mais, dès qu'on les a comprises, une tempête de protestations s'est déchaînée. Même la *Free Press* de Winnipeg a écrit le printemps dernier, dans un éditorial, que le projet de subventions à l'industrie laitière désavantagerait les producteurs de l'Ouest canadien, surtout les expéditeurs de crème centrifugée à la ferme et même ceux de lait industriel. J'aimerais citer un paragraphe ou deux de l'éditorial publié en mai dernier dans la *Free Press* de Winnipeg:

> Les conséquences qui découleront de la nouvelle politique pour le cultivateur de l'Ouest sont donc claires. Le régime des quotas fera baisser la production laiitère du Manitoba; ainsi de nombreux petits producteurs seront éliminés; il sera presque impossible pour un nouveau producteur (pour lequel aucune quote-part n'a été fixée) d'entrer dans ce domaine; et les cultivateurs qui projetaient d'augmenter leurs troupeaux y repenseront à deux fois.
>
> La nouvelle politique ira à l'encontre des efforts déployés par le gouvernement provincial pour rendre le Manitoba indépendant en ce qui concerne la production laitière; cela ...

La chose est à noter, monsieur le président.

> ... nuira aux petites crémeries rurales et entravera la construction d'un bon nombre de nouvelles fabriques de transformation de lait que l'on achève ou qu'on projette de construire actuellement, et dont certaines sont commanditées par le gouvernement provincial.

L'éditorial mentionne ensuite les régions de la province—et cela s'applique aussi à la Saskatchewan et à l'Alberta—où des crémeries existent depuis longtemps et où l'on projetait de construire des usines de transformation du lait. Il est devenu évident que la politique laitière du gouvernement compromettrait directement et gravement l'existence de ces crémeries et de ces usines de transformation.

Le ministre soutiendra, bien entendu, qu'à la suite de ces plaintes, le gouvernement et la Commission ont modifié quelque peu la politique, de sorte qu'au lieu d'éliminer tous ceux qui produisent moins de 50,000 livres de lait, on s'en tiendrait à ceux qui en produisent moins de 12,000. Quant à ceux qui produisent entre 12,000 et 50,000 livres de lait, leur sort dépendrait de la Commission. Il lui appartiendrait de décider s'ils sont admissibles ou non à la subvention.

J'avoue que c'est déjà mieux; mais cela ne suffit pas. Du fait que la décision est laissée à la discrétion de la Commission, certains cultivateurs produisant de 12,000 à 50,000 livres de lait recevront la subvention, mais d'autres pas. Voilà le problème. Le ministre doit se rendre compte que cela s'applique à la Saskatchewan autant qu'au Manitoba, sinon davantage. Au Manitoba, 83 p. 100 des producteurs de lait nature et de lait industriel ont une production inférieure à 50,000 livres, de sorte que, de fait, la politique met en jeu l'avenir de 83 p. 100 des producteurs de crème et de lait de cette province, et encore plus en Saskatchewan. Un nombre presque aussi élevé de producteurs seront touchés en Alberta.

• (4.20 p.m.)

Depuis vingt ans, l'évolution de l'industrie agricole a été rapide, si rapide qu'elle a entraîné des bouleversements sociaux. Il ne convient vraiment pas pour le gouvernement, pas plus qu'il ne lui est nécessaire, de proposer ou d'approuver une politique ou une tendance qui ne fera qu'aggraver le problème. Pourtant, c'est précisément ce qui arrivera. Par ailleurs, le gouvernement est assez intelligent pour se rendre compte que la situation économique se détériore dans la plupart des régions rurales du pays; c'est pourquoi il a parlé de la nécessité de mettre en œuvre des programmes dans le cadre de l'ARDA, de verser des allocations de recyclage, et le reste. Il y a une inconséquence fondamentale dans le fait que, d'une part, il refuse le soutien des prix à un grand nombres de petites exploitations agricoles et, d'autre part, il lui faut accorder une aide financière sous d'autres formes. Il en coûte autant, sinon plus, au public. Depuis l'inauguration de l'ARDA, et ceux qui s'occupent de ces programmes s'en rendent compte maintenant, il est extrêmement difficile de mettre au point des programmes pouvant être appliqués dans la pratique et pouvant donner des résultats immédiats dans un grand nombre de régions agricoles du pays.

Avant de songer à mettre à exécution l'un ou l'autre de ces programmes de rajustement à long terme, sous l'empire de l'ARDA, le gouvernement doit remettre à l'étude son programme laitier, afin que les petits producteurs laitiers, les expéditeurs de crème centrifugée à la ferme et ceux qui livrent moins de 50,000 livres de lait industriel, c'est-à-dire 83 p. 100 des producteurs, soient assurés d'un prix de soutien proportionné à leur production, autant que ceux qui produisent plus de 50,000 livres. Je suis d'accord avec l'ancien député d'Assiniboïa, maintenant sénateur, que le gouvernement ne devrait pas se réfugier derrière l'autorité de la Commission canadienne du lait. Je le répète, le bill à l'étude a pour but de supprimer, parmi les pouvoirs discrétionnaires de la Commission, celui de décider si ceux qui produisent moins de 50,000 livres continueront à bénéficier des prix de soutien. Si le gouvernement ne se penche pas sur ce problème, le nombre de cultivateurs des Prairies qui s'occupent partiellement de production laitière ira décroissant.

J'ai ici des chiffres qui révèlent qu'il y a seulement quatre ans, les Prairies produisaient 25 millions de livres de beurre de fabrique, mais qu'elles n'en ont produit que 17½ millions de livres l'an dernier, soit une baisse de près de 8 millions de livres. Si l'on tient compte de la perte en argent—pour les fermiers qui contribuent en partie ou moins à la production laitière—soit en bénéfices, en heures de travail, etc., on voit quels effets adverses immédiats produit cette initiative. Le gouvernement y remédiera en distribuant de l'argent par l'intermédiaire de l'ARDA. Évidemment, ce serait pire si le gouvernement ne tenait pas compte de ces répercussions et n'offrait aucune compensation pour régler ces problèmes. Quoi qu'il fasse, cela lui coûtera tout aussi cher. Si le gouvernement veut économiser sur le soutien des prix des produits laitiers, il devra agir davantage par l'intermédiaire de l'ARDA et, je le répète, c'est difficile.

Je dirai aussi au ministre qu'à mesure que les agriculteurs de l'Ouest canadien abandonneront la production laitière, sous la contrainte de la politique du ministre, le gouvernement devra, proportionnellement, améliorer sa politique en matière de prix des céréales de l'Ouest. Des choses troublantes se produisent dans cette région. Nous savons aujourd'hui qu'au milieu de la campagne agricole actuelle, les exportations de blé canadien n'atteignent que 40 p. 100 de celles de l'an dernier. Les ministres d'en face diront probablement que c'est dû à la tournure des événements sur les marchés internationaux, et, nous le savons tous, ils excellent à justifier leurs échecs. Néanmoins, on constate qu'aux États-Unis les exportations de blé sont presque au même niveau que l'an dernier. Ce qu'un pays peut réaliser, un autre devrait donc pouvoir l'accomplir, pourvu qu'il ait la volonté de faire un effort supplémentaire.

Le ministère du Commerce a assez bien réussi à encourager l'exportation des produits canadiens. Son budget a été augmenté pour qu'il puisse s'occuper davantage de la stimultation des ventes, de l'organisation de foires, de missions commerciales et d'autres initiatives semblables. Il lui faudrait s'efforcer autant de promouvoir les ventes de blé et de provendes du Canada.

Outre les résultats plutôt décevants qu'ont donnés les exportations de céréales de l'Ouest, il y a le problème des prix. Au cours des ans, les députés de ce côté-ci ont renseigné les libéraux sur l'étau coût-prix, surtout pour l'agriculture de l'Ouest canadien. Le ministre de l'Agriculture et ses collègues savent donc fort bien qu'il n'y a pas eu d'amélioration. On n'a pas même fait le moindre geste pour essayer de remédier quelque peu à la situation.

De temps à autre, le président du syndicat du blé de la Saskatchewan fait des déclarations vraiment très instructives. Il n'est pas porté à exagérer, et c'est précisément pour cela que je voudrais vous lire les quelques phrases suivantes qui tendent à exposer le fond du problème des prix et des coûts pour l'agriculture de l'Ouest. M. Gibbings, du syndicat du blé de la Saskatchewan, déclare:

> ...les récentes ventes considérables de blé...

Il parlait de l'an dernier.

> ...ont suscité dans l'Est du Canada l'idée erronée que les problèmes du cultivateur des Prairies ont été résolus.
>
> Mais les ventes n'ont fait qu'obscurcir le rapport défavorable coût-prix qui empirerait encore si une récolte était médiocre ou si le Canada ne pouvait pas vendre et devait emmagasiner un excédent important de céréales.

Le point capital de l'argument que j'essaie de développer est contenu dans la déclaration suivante de M. Gibbings:

> Les cultivateurs avaient reçu pour leurs céréales les mêmes prix qu'il y a 17 ans, bien que le coût de leur production eût augmenté de 54 p. 100 depuis cette date. Les cultivateurs avaient pu absorber cette augmentation du coût en redoublant d'efficacité. Le consommateur n'avait pas eu à payer les frais de cette augmentation.

A cause de l'attitude du gouvernement face à l'inflation, le coût de la production agricole a augmenté démesurément depuis trois ans. L'augmentation a été régulière dans les années 50 et 60, mais depuis trois ans nous assistons à une montée en flèche. A la lumière de ces faits, comment peut-on rester serein devant la mévente des produits agricoles? Les prix des produits agricoles sont demeurés statiques, tandis qu'il y a eu une montée soudaine du coût de la production agricole à cause de l'activité aventurière et insuffisante du gouvernement actuel vis-à-vis de l'inflation qui s'infiltre dans tous les secteurs de notre économie. A la lumière de tout cela, monsieur le président, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les libéraux de l'Ouest du Canada sont devenus de plus en plus mécontents depuis quelques années, ni pourquoi ils ont convoqué des conférences régionales de temps à autre. Ils ont tenté désespérément de venir à s'entendre sur ce qu'il faudrait faire, et même en conférence régionale, ils semblent incapables de s'accorder sur les politiques concernant l'agriculture dans l'Ouest.

• (4.30 p.m.)

Pour être juste, je dois dire qu'à leur dernière réunion, il y a quelques semaines, ils sont tombés d'accord. Lors d'une séance plénière tenue le lendemain, ils ont renversé une décision d'une séance du comité et ils sont convenus d'appuyer un projet de résolution qui devait être transmis au gouvernement. Je suppose qu'ils demandaient une politique améliorée en matière de prix pour le grain de l'Ouest. Je suis sûr que la résolution a été soumise au ministre de l'Agriculture et au cabinet. Nul doute que le ministre était présent. Il sait ce que les libéraux de l'Ouest ont demandé en fait de politiques des prix à l'égard des céréales des Prairies.

En ce qui concerne le blé, ils ont demandé un régime de dualité des prix selon lequel on paierait un minimum de $2.12 le boisseau, plus $1 le boisseau pour les céréales consommées au pays. Comme je l'ai dit, le ministre de l'Agriculture était probablement présent. Il a sûrement prononcé un très bon discours: cela lui arrive de temps à autre. Il a donné à ses amis libéraux de l'Ouest, j'en suis certain, l'assurance que cette résolution ferait l'objet d'un accueil sympathique et d'une étude sérieuse, et que le gouvernement essaierait d'y donner suite. L'ennui avec le ministre, loin de moi l'idée de vouloir l'offenser, c'est qu'il fait de très bonnes déclarations quand il parle à des groupements en dehors de la Chambre. Il a parlé à Vancouver et il s'est adressé à des réunions de syndicats agricoles dans les Prairies. Cependant, il ne remporte pas autant de succès au cabinet. De toute évidence, il n'a pas pu persuader ses collègues de prendre maintenant des mesures pour résoudre le problème. Personne n'a présenté un régime de prix. Les libéraux, je le sais, répondront que l'automne dernier ils ont dit que le prix du blé serait maintenu au niveau minimum prévu par l'accord international sur le blé, c'est-à-dire à $1.95. Comment peut-on concilier cette déclaration avec celles que faisaient, il y a quelques années, les libéraux de l'Ouest, non seulement pendant les campagnes électorales mais aussi lors de conférences régionales, concernant le besoin impérieux d'instituer un prix minimum de $2 pour le blé? Bien sûr, c'était en 1963; depuis, l'inflation a fait baisser la valeur du dollar de 12 ou 13 p. 100. Pourtant, au lieu d'offrir une garantie de $2, le gouvernement propose maintenant $1.95. Je présume que $2 de 1963 valent maintenant environ $1.90. C'est de cette manière, j'imagine, que le gouvernement se justifiera dans les provinces de l'Ouest lors des prochaines élections. Les libéraux diront: Oui, nous vous avons promis $2 en 1963, mais n'ayant pu empêcher l'inflation, $2 de 1963 ne valent maintenant que $1.90, et comme nous vous offrons $1.95, nous vous donnons, en fait, plus que ce que nous vous avons promis. Cela sèmera la confusion chez tout le monde, j'en suis sûr, y compris le ministre de l'Agriculture et ses collègues. C'est peut-être, pour le gouvernement, l'unique moyen de sortir de cette position honteuse quant à ce qu'il a fait pour l'agriculture de l'Ouest. J'ai déjà signalé combien la politique laitière du gouvernement actuel nuisait à la production laitière et aux producteurs laitiers de l'Ouest canadien. La logique exigerait que les 2 dollars promis en 1963 soient portés au moins à 2.12 dollars le boisseau. Le moins que le gouvernement puisse faire pour compenser cet effet défavorable, ce serait d'améliorer sa politique relative à la production de céréales dans les Prairies. Mais, il ne le fait pas non plus, monsieur le président.

Je dirai aux députés que la conduite du gouvernement et du ministre est tellement difficile à saisir que de temps à autre je dois m'arrêter pour tâcher d'y voir clair. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont cessé de demander si le gouvernement s'appliquerait à augmenter les affectations aux avances. D'après moi, c'est une chose à considérer. On n'a pas pu maintenir les exportations aux niveaux des années précédentes et

[M. Schreyer.]

le mouvement des céréales de la ferme et des élévateurs régionaux a beaucoup ralenti. Il semble qu'il se ralentira encore dans les semaines et les mois à venir. Raison de plus, donc, pour augmenter les sommes avancées aux cultivateurs.

Le gouvernement n'a rien laissé savoir de ses intentions. Les ministres agissent comme si la question ne les regardait pas. Je l'ai dit déjà mais je tiens à le répéter, l'impression que crée le gouvernement en ce qui touche l'industrie agricole est celle de l'indifférence, de l'indolence et de la nonchalance la plus parfaite. Pensez à l'attitude du gouvernement devant l'exode rural qui se poursuit depuis 1952, et qui s'accentue. Au lieu de présenter des programmes qui atténueraient cette tendance et empêcheraient un démembrement de l'ordre social et économique, le gouvernement ne s'intéresse pas aux politiques laitières, ni aux soutiens des prix pour l'agriculture de l'Ouest; en fait, il semble accélérer la tendance. Ceux qui ont tenté de se renseigner sur l'avenir de l'agriculture ont déclaré que cette tendance se maintiendrait. Dans une région où 40,000 cultivateurs se consacrent aujourd'hui à l'élevage des porcs, il y en aura entre 4,500 et 5,000 en 1980. Voilà donc un changement plutôt radical et le perdant sera, en fin de compte, le consommateur canadien. Voilà pourquoi aucun gouvernement ne devrait hésiter à soutenir les prix des produits agricoles.

• (4.40 p.m.)

Certains députés de l'Ontario, siégeant de ce côté-ci de la Chambre, ont mentionné particulièrement la betterave sucrière, les légumes, etc. Je vais parler brièvement de la culture des pommes de terre au Manitoba. Le prix des pommes de terre a connu une chute radicale l'année dernière aux États-Unis et, par conséquent, l'Ouest est inondé de pommes de terre et il y a presque dumping. Dans l'Ouest du Canada il n'y a pas eu surproduction marquée. En fait, il n'y a pas eu de surproduction de pommes de terre cette année. Cela n'a pas empêché une chute catastrophique des prix aux producteurs. Par conséquent, une délégation est allée demander au ministre de l'Agriculture de songer à imposer sur les pommes de terre des États-Unis une valeur aux fins de droits. Le ministre a dit aujourd'hui qu'il n'a pris aucune décision. Il a embrouillé la question en donnant une réponse indirecte; j'en conclus donc qu'il n'a pas l'intention de donner suite à cette demande. Il n'a même pas daigné donner une réponse aux délégués.

Il y a quelques mois, le premier ministre donnait à entendre que, puisque certaines industries du pays allaient souffrir de certaines dispositions de l'accord du Kennedy Round, le gouvernement actuel envisagerait de subventionner les entreprises ainsi affectées. A mon avis, le gouvernement devrait réagir de la même façon à l'endroit de l'industrie agricole. C'est injuste d'aider l'industrie à s'adapter aux changements rapides du commerce sans accorder les mêmes avantages à l'agriculture.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'apprendre au député que son temps est expiré.

M. Schreyer: M'accorderait-on quelques minutes pour terminer?

M. le vice-président adjoint: Le comité y consent-il?

Des voix: Convenu.

M. Schreyer: Merci, monsieur le président. C'est très bien de parler des problèmes des divers secteurs de notre économie, de parler des problèmes agricoles et de donner de belles assurances de considération sympathique et d'action probable, comme le fait le ministre de temps à autre; mais franchement, après plus de deux ans, il est temps que le ministre agisse. (*Applaudissements*)

Le moins que le gouvernement doive faire, c'est de consacrer judicieusement des sommes importantes à la stabilisation de la production de diverses denrées agricoles et à relever les revenus des producteurs. C'est absolument nécessaire, car, à bien des égards, l'agriculture canadienne est dans une situation lamentable. L'industrie agricole est si essentielle à notre pays et la situation actuelle est si lourde de conséquences pour le peuple canadien que le ministre ne pourra être blâmé des mesures draconiennes et pleinement justifiées que le gouvernement doit prendre dès maintenant.

M. Muir (Lisgar): Monsieur le président, disons tout de suite que la sympathie qu'on peut éprouver pour le ministre ne saurait s'étendre à son gouvernement lorsque l'industrie qu'il représente au cabinet est dans le marasme. Par suite de l'indifférence ou du

manque de jugement, la politique du gouvernement, ou plus exactement, l'absence de politique agricole, équivaut à un chassé-croisé pour ce qui est de résoudre les problèmes immédiats des agriculteurs ou d'élaborer des solutions à long terme de leurs problèmes.

Les changements mineurs apportés par le gouvernement à une législation qui datait de huit ans lorsqu'il a pris le pouvoir semblent avoir accru, et non pas atténué, les difficultés des agriculteurs. Mentionnons, par exemple, la situation des expéditeurs de crème de l'Ouest et des laiteries régionales qui les desservent. On pourrait parcourir toute la liste. La même situation existe dans chacun des secteurs de cette industrie. L'industrie se débat pour faire face à la concurrence des produits étrangers protégés par des subventions. En général, il s'agit de produits excédentaires. Le gouvernement est en grande partie responsable des circonstances qui ont présidé à ces difficultés. Je songe ici au resserrement du crédit, aux taux d'intérêts élevés, à la baisse des prix, à l'augmentation des coûts de production et à l'absence de liquidités pour alimenter le fonds de roulement. Il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir: ce vieil adage est encore vrai. Comme l'a dit un préopinant, le gouvernement ne trouve pas de réponses à nos problèmes agricoles parce qu'il ne comprend pas les questions en jeu.

L'insuffisance des contingents de livraison de grain actuellement en vigueur dans les silos des Prairies cause de graves soucis à nos cultivateurs de l'Ouest. Rien d'étonnant à cela, si nous comparons la situation d'aujourd'hui à celle d'il y a un an. Aujourd'hui, 394 silos de l'Ouest canadien ont un contingent de trois boisseaux, 1,071, un contingent de quatre boisseaux et 387, un contingent de cinq boisseaux. A la même époque, l'an dernier, il n'y avait que 726 silos limités par un contingent maximal de cinq boisseaux. Les 1,156 silos restant jouissaient d'un contingent de six à huit boisseaux.

La différence entre cette année et l'année dernière quant à l'argent dont disposent les agriculteurs est manifeste. Les avances, bien qu'elles aident à régler certaines dépenses de l'automne, n'y changent rien puisque de semblables avances étaient aussi disponibles l'an dernier. La situation est d'autant plus grave cette année que les taux d'intérêt ont augmenté et que les agriculteurs ne peuvent obtenir, aux taux d'intérêt statutaires, des prêts destinés aux améliorations agricoles.

On a beau souhaiter une amélioration dans les livraisons de céréales, tout porte à croire qu'elles se réduiront presque à rien. Dans sa récente circulaire sur l'état du marché, la compagnie de grainetiers de Winnipeg, James Richardson & Sons, déclare:

> Les stocks de céréales et de graines oléagineuses dans les élévateurs régionaux s'élèvent présentement à plus de 295 millions de boisseaux, c'est-à-dire à quelque 15 millions de moins que la pleine capacité, et les départs de la ferme ralentiront bientôt considérablement, à mesure que les élévateurs se congestionneront.
>
> Les expéditions vers l'Est sont presque immobilisées, vu qu'il y a dans le pipe-line suffisamment de céréales pour remplir les terminus de la tête des Lacs, et que les expéditions à destination de la côte du Pacifique ont récemment ralenti.

Comme nos exportations de farine de blé enregistrent une diminution d'environ 160 millions de boisseaux, par rapport à la période correspondante de l'an dernier, nos expéditions de blé à l'extérieur sont les plus basses depuis 12 ans—soit depuis 1956. Les chiffres que je viens de citer, tirés du *Co-operator* du Manitoba du 22 février, semblent indiquer que nous ne pouvons nous attendre à une amélioration marquée dans un avenir prévisible.

• (4.50 p.m.)

Il ressort de tout cela, bien entendu, que les agriculteurs ne peuvent s'attendre à une amélioration immédiate de leur situation financière. Sans doute le gouvernement espère-t-il que les paiements définitifs, relatifs au syndicat de blé de l'an dernier, remédieront à la situation et c'est vrai dans une certaine mesure. Néanmoins, le gros de ces paiements a trait au blé et ne s'effectuera vraisemblablement pas avant la fin du mois. Les agriculteurs en auront besoin pour financer leurs travaux d'exploitation du printemps et bien peu de cette somme servira à payer les factures accumulées. L'agriculteur qui a engrangé une bonne récolte, au cours de la saison dernière, mais qui a eu des récoltes déficitaires durant l'année englobée dans les livraisons en commun, ne sera sûrement pas en mesure d'entreprendre ses travaux de printemps s'il ne peut retirer plus d'argent comptant des céréales qu'il a dû emmagasiner dans ses silos.

J'ai toujours pensé que c'était le propre d'un bon gouvernement que de créer un climat où les divers secteurs de notre économie pourraient manœuvrer efficacement. Un gouvernement comme celui-là prendrait les mesures nécessaires pour en arriver là. Cela n'entraîne pas toujours de grandes dépenses de la part du gouvernement, mais exige de ce dernier une bonne compréhension des principes fondamentaux d'une saine économie agricole.

L'agriculture moderne ne peut être efficace que si elle dispose d'un montant raisonnable de capitaux d'exploitation. Si ceux-ci sont taris par l'incapacité du producteur à écouler son produit à un moment donné, il faut chercher les moyens d'en sortir.

En ce qui concerne le blé, nous avons heureusement des mécanismes qui assurent des paiements avant la livraison; hélas, la montée des prix de revient a rendu ces sommes insuffisantes. Je suis heureux de voir ici le ministre du Commerce. Il m'avait laissé entendre l'autre jour que cette question devrait être étudiée par le ministère et la Commission canadienne du blé. A mon avis il faudrait modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies avant de pouvoir consentir des avances plus considérables en espèces. La Fédération canadienne des agriculteurs a, dans son mémoire au gouvernement, recommandé que la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies soit modifiée afin de permettre des avances pour le blé, l'avoine et l'orge jusqu'à concurrence de $4,500, chiffre assez acceptable dans les circonstances actuelles eu égard aux contingents peu élevés de livraison.

Je n'ai pas l'intention de signaler les solutions que l'on pourrait apporter à des problèmes semblables dans d'autres secteurs agricoles. D'autres orateurs, plus compétents que moi dans ces domaines, vont présenter leurs vues au cours de ce débat. Je veux cependant attirer encore une fois l'attention du ministre, comme je l'ai fait antérieurement, sur les conséquences graves qu'a, sur l'industrie du tournesol du Manitoba, la forte importation d'huiles végétales.

L'expérience du passé a montré que cette industrie est en mesure de surmonter un état de surplus à l'aide d'un prix minimum, à très peu de frais pour le Trésor. En fait, la seule et unique fois qu'un prix minimum a été établi, il en a coûté au gouvernement environ $40,000—le chiffre exact, je crois, était de $44,000—ce qui est une bien petite somme pour sauver une industrie. J'espère que le gouvernement jugera bon d'étudier sérieusement cette question et de voir dans quelle mesure l'importation d'huiles étrangères affecte notre marché intérieur des huiles végétales.

Récemment, la Lower Red River Valley Water Commission a remis un mémoire à tous les membres du cabinet fédéral, exhortant le gouvernement à accepter les recommandations de la Commission conjointe internationale touchant la construction du projet de la rivière Pembina. J'espère que le ministre a pris le temps de lire son exemplaire, vu l'importance de ce projet pour l'économie de la région puisqu'il doit assurer des réserves d'eau satisfaisantes pour l'irrigation, l'industrie et la conservation. La protection qu'il accorderait aux vastes et riches terres arables de cette partie de la vallée de la Rouge contre des inondations désastreuses et onéreuses contrebalancerait, par ses avantages, le coût initial de sa réalisation. J'ose espérer que le ministre appuiera sans réserve ce projet si important.

Enfin, j'aimerais pouvoir lui dire combien je suis déçu que l'excellent travail accompli aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, depuis sa mise en vigueur, mesure qui a permis d'aménager des bassins de retenue partout dans les Prairies, semble en être au point mort. Si cela est dû, comme je me le suis laissé dire, au fait que le gouvernement n'a pas fait choix du ministère auquel il confiera désormais l'application de cette loi, il serait grand temps, à mon avis, qu'il prenne sa décision. Si c'est parce qu'il envisage de présenter une loi sur les ressources hydrauliques avant de continuer ces travaux, j'espère que la mesure requise sera présentée le plus tôt possible. L'important, c'est de ne pas retarder davantage, à cause de l'indécision et de l'inertie du gouvernement, des travaux si importants pour l'économie des Prairies.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, mes préopinants ont exposé clairement le problème, aussi grave qu'urgent, auquel fait présentement face la classe agricole.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur les détails, mais ces problèmes doivent toutefois être considérés en regard de l'ensemble de la situation économique du Canada. Aussi, nous pouvons exprimer notre vive inquiétude au sujet du ralentissement qui sévit dans de nombreux secteurs de notre économie, ralentissement qui risque de s'étendre et de se transformer en une véritable crise.

La hausse du taux d'intérêt et les restrictions budgétaires sont autant d'éléments qui contribuent à la rareté de capitaux qui caractérise présentement l'économie canadienne.

Comme les politiques d'austérité ont généralement des effets néfastes sur les classes les moins favorisées, la période que nous traversons peut compromettre, à mon avis, la situation de l'agriculture, dont l'endettement est considérable présentement, et ce au moment même où les agriculteurs font face à une hausse ininterrompue du coût de production et doivent améliorer la production, au moyen de nouveaux investissements.

La situation du cultivateur, à mon sens, est nettement inférieure à celle des autres groupes, en dépit des nombreux efforts qui ont été faits en vue d'améliorer son sort. Cette situation ne peut pas et ne doit pas se perpétuer, puisqu'elle traduit la diminution constante du nombre de cultivateurs, sans pour autant améliorer le sort de ceux qui demeurent sur la terre.

Malgré les belles paroles et les grandes déclarations de toujours au sujet de l'importance et de la valeur de l'agriculture, les paroisses qui, jadis, attribuaient leur prospérité à l'agriculture, doivent maintenant leur survie au bureau du bien-être social.

Faute d'une politique adéquate qui précéderait les problèmes au lieu de les créer, nous assistons à la désertion de sections complètes de paroisses, à cause de revenu insuffisant. Plusieurs de ces cultivateurs se sont adressés au bureau du bien-être, qui accepte de les aider pourvu qu'ils s'abstiennent de toute activité.

Par ailleurs, les techniciens agricoles, tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux, font constamment de la recherche pour améliorer le secteur agricole. Ils ont découvert de nouvelles méthodes d'élevage, d'alimentation. Ils disséminent également toutes les améliorations qui ont été apportées à la culture, comme le contrôle des insectes et des plantes nuisibles. Tous ces techniciens sont également occupés à faire comprendre aux cultivateurs qu'il leur serait avantageux d'augmenter leur «stock» pour en arriver vraiment à une augmentation des profits.

La situation actuelle, qui dure depuis assez longtemps déjà, nous prouve que le rendement ne peut à lui seul résoudre le problème pressant d'un meilleur revenu agricole. Même chez certains producteurs de porc et les éleveurs de volailles, c'est-à-dire les producteurs d'œufs, les gros «stocks» se sont avérés un désastre.

Monsieur le président, nous avions, la semaine dernière, dans nos murs, M. Lionel Sorel, président général de l'UCC, organisme que les cultivateurs se sont bâti dans le Québec. On sait que M. Sorel est également vice-président de l'Association des producteurs laitiers du Canada et de la Fédération canadienne de l'agriculture, et c'est à ce dernier titre que M. Sorel s'est rendu à Ottawa.

Cette Association présentait un mémoire au très honorable premier ministre du Canada (M. Pearson), ainsi qu'aux membres du cabinet. Nous avons pris connaissance de ce mémoire à l'occasion d'une rencontre qui avait été organisée avec notre groupe.

M. Sorel était absent à l'occasion de cette rencontre, ayant certainement ses raisons, mais nous avons pris connaissance de ses impressions sur la situation agricole actuelle. Même s'il nous a été impossible de rencontrer M. Sorel, il est quand même prouvé qu'il connaît bien les problèmes de l'agriculture.

● (5.00 p.m.)

Dans une entrevue qu'il accordait à un journaliste du journal *Le Droit*, et qui était publiée dans l'édition du vendredi 1er mars,

[M. Godin.]

nous pouvions lire cette déclaration de M. Sorel, que je fais mienne:

Les problèmes des cultivateurs sont ceux de toujours. Leur défi reste toujours la lutte avec des coûts de production de plus en plus élevés et des prix de vente qui, pour eux, ne varient pas ou presque jamais. Le cultivateur a en réalité deux coûts à absorber, la hausse du coût de sa vie personnelle et celle de son coût de production, a déclaré mercredi M. Lionel Sorel, président de l'Union catholique des cultivateurs du Québec. Les autres travailleurs, ne s'occupant pas directement de production, n'ont pas à subir l'une de ces deux hausses, a expliqué M. Sorel.

M. Sorel se trouvait alors à Ottawa, à la suite de la présentation du mémoire annuel de la Fédération canadienne de l'agriculture du Cabinet fédéral.

Voici quelques-uns des points, tirés du mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture, que le président de l'UCC a daigné soulever: la nécessité de la consultation; les problèmes de l'industrie laitière, dans l'Est du Canada, de la production du blé, dans l'Ouest; du crédit foncier et d'amélioration, de la taxation, de l'assurance-maladie et, enfin, de la mise en marché.

M. Sorel indiquait aussi, à la même occasion, qu'à son avis:

... l'intervention agricole auprès du gouvernement fédéral avait pu tomber mal, cette année, à cause des soubresauts de la crise politique sévissant à Ottawa.

M. Sorel considérait que le prix du lait industriel devrait être de $5 les 100 livres, et déclarait:

... le but reste toujours l'obtention du prix minimum de $5.00 pour le cent livres de lait industriel. Même après trois ans d'efforts et de succès partiels, cet objectif n'est pas atteint. En effet, M. Sorel est convaincu que la moyenne de la vente du lait s'est établie à environ $4.65 en 1967.

Plus loin, M. Sorel continue en soulignant un autre problème, soit celui de la mise en marché.

Au sujet de la mise en marché, sorte d'équivalent pour les fermiers des négociations collectives pour les travailleurs, le président de l'organisme syndical québécois a déclaré que le gouvernement de sa province devra bientôt s'entendre avec celui d'Ottawa pour éliminer les effets nocifs de la concurrence extérieure.

Aujourd'hui, cette concurrence vient à la fois des pays étrangers et des autres provinces, a-t-il dit.

M. Sorel a énoncé que la solution convenable pourrait probablement dépendre d'une délégation de pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement du Canada.

Quant à l'attitude du gouvernement de l'Union nationale, au Québec, en matière d'agriculture, M. Sorel l'a commentée en ces termes: «Je ne trouve pas que c'est bien constructif. On ne nous présente pas effectivement la vérité. On dit: «On veut nos droits». Mais on ne nous propose jamais de solutions concrètes.»

Selon lui, la communication entre les deux ministères, fédéral et québécois, de l'Agriculture s'est obscurcie depuis la défaite du parti libéral en juin 1965.

Or, comme j'avais pris connaissance la veille d'un dîner tête à tête avec M. Sorel et d'un membre influent du cabinet, je considère

que son allusion à la défaite du parti libéral québécois et au comportement de l'Union nationale du Québec est une déclaration d'amour.

Je considère également qu'il est assez facile de dire, à un moment donné, qu'il y a eu manque de coopération, mais à quel moment cela s'est-il produit dans le Québec? Le manque de coopération a-t-il commencé à se faire sentir en 1964, en 1965 ou en 1966?

Par exemple, en vertu d'ARDA, un programme conjoint du gouvernement fédéral et des provinces, Ottawa a souscrit la somme de 11 millions pour le Québec, tandis que la contribution provinciale s'est limitée à trois millions. Nous savons tous que c'est une rareté d'argent.

En ce qui concerne la coopération, je songe toujours à ce jeune homme qui a décidé de fonder un foyer. S'il gagne $125 par semaine, il a beaucoup plus de chance de trouver quelqu'un pour coopérer que s'il touche seulement une prestation d'assurance-chômage de $25.

On se souvient des années 1929 à 1939 alors que de bons travailleurs agricoles gagnaient la somme d'un dollar par semaine et que beaucoup de jeunes citadins devaient se contenter du secours direct. A ce moment-là, il était très difficile de trouver de la coopération, lorsqu'on voulait fonder son foyer. Mais lorsque la guerre est arrivée, les salaires ont augmenté, et nos Canadiens ont trouvé la coopération nécessaire pour fonder un foyer. Il est à noter que, à ce moment-là, il n'était jamais question de pilule et la coopération se faisait à 100 p. 100.

Personnellement, avant mon arrivée ici, comme ouvrier, je roulais une bagnole d'une valeur de $200 à $300. Si l'on m'avait offert une subvention de 50 p. 100 sur l'achat d'une voiture Cadillac de $6,000, je ne l'aurais pas acceptée, parce que je n'aurais même pas été capable de payer ma part. Par contre, si l'honorable ministre m'offrait la même aubaine aujourd'hui, je serais prêt à coopérer, car j'ai gagné un salaire régulier pendant ces dernières années.

Monsieur le président, le problème des cultivateurs de l'Est du pays, du Centre ou de l'Ouest, en est un de finance. On tente de le cacher par toutes sortes de moyens, en disant que si cela va mal, cela dépend de la crise politique qui a sévi à Ottawa ou d'un manque de coopération, alors qu'en réalité, c'est un manque de finance. Au lieu de s'attaquer au vrai problème, on choisit tous les moyens pour passer à côté. On donne l'occasion à tous ceux qui veulent traiter du sujet d'en traiter et de dire ce qu'ils désirent.

• (5.10 p.m.)

Au Québec, on dit: Si cela va mal, c'est parce que vous vous faites voler par les Anglais. En supposant que tel soit le cas, il faut tout de même reconnaître qu'il y a des gens honnêtes et des voleurs dans toutes les races. Il y a du monde honnête chez les Juifs, chez les Italiens, chez les Canadiens, chez les Anglais. Lorsque j'entends le Québec se plaindre des Anglais, je voudrais savoir, par exemple, qui a volé les Anglais de la Nouvelle-Écosse?

A ce stade, je me permets de faire une petite remarque relativement à un mémoire présenté au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur le crédit à la consommation. Comme l'atteste la page 3137 du fascicule 39, on traitait, à ce moment-là, du problème du logement et du niveau du revenu en Nouvelle-Écosse. Je tiens à signaler cela, parce qu'en Nouvelle-Écosse, il s'agit d'un groupe d'Anglais.

On dit, dans ce mémoire:

> Lorsqu'on étudie le problème du logement en Nouvelle-Écosse, il convient de se rappeler que les revenus sont en général plus bas dans la région de l'Atlantique, la moyenne y étant de 25 p. 100 inférieure à la moyenne nationale, et que la proportion de familles pauvres est très élevée.

Dans un paragraphe précédent on peut lire:

> Qu'un cinquième de nos logements abritent un nombre excessif de personnes et n'ont ni eau courante, ni baignoire, ni douche; que plus d'un cinquième de nos logements sont dépourvus de toilette à chasse d'eau et que nous avons deux fois plus de logements délabrés que la moyenne nationale.

Plus loin, on peut lire:

> Depuis cent ans, notre province, bien qu'une des plus anciennes du Canada, n'a pas progressé au même rythme que les autres. La population ne s'étant guère accrue et l'industrie ayant pris peu d'expansion, le nombre de maisons est à peu près le même qu'il y a cinquante ou même cent ans. Beaucoup de ces vieilles maisons ayant été maintenues en bon état, il n'est pas tenu compte, dans la statistique, des maisons délabrées, ce qui fausse les données. La plupart de ces structures en bois qui servent d'habitation ou de locaux commerciaux sont encore solides mais n'ont aucun attrait.
>
> Pour rendre nos agglomérations plus attrayantes, il faudrait démolir beaucoup de nos maisons ou les remettre en état.

Ce rapport fut soumis en 1967, à l'époque où l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) était premier ministre de sa province. En fin de compte, on s'aperçoit qu'une situation vraiment déplorable existait alors. Cependant, depuis l'arrivée de l'honorable chef de l'opposition sur la scène fédérale, les journaux tentent de nous faire croire qu'il en est autrement et ne parlent pas du tout des problèmes de la Nouvelle-Écosse.

On nous dit que l'honorable chef de l'opposition a toujours bien réussi ce qu'il a entrepris. Un autre jour, on lit dans un journal que l'honorable député a commencé à bouler le gouvernement. Mais en ce qui concerne la

pauvreté de sa province et ses maisons délabrées, je crois qu'il aurait dû commencer par bouler ces taudis avant de venir bouler le Parlement.

A tout événement, je répète que le problème des cultivateurs n'est pas un problème d'honnêteté mais de finance. Le problème de famine n'est pas, non plus, un problème d'honnêteté, mais de finance. Le problème agricole n'est pas un problème de production, mais de consommation. Monsieur le président, je me demande comment les cultivateurs vont pouvoir joindre les deux bouts dans les années à venir. On se rend compte que toutes les classes de la société manquent réellement du nécessaire.

On sait que l'assurance-récolte, qui a été acceptée par les autres provinces il y a trois ans, ne l'a été que cette année par la province de Québec. On sait aussi que le coût de cette assurance est défrayé à parts égales par les gouvernements fédéral et provinciaux, c'est-à-dire qu'Ottawa paie 50 p. 100 et les provinces 50 p. 100. La prime est payée dans une proportion de 25 p. 100 par le gouvernement fédéral, et de 25 p. 100 par les provinces. En fin de compte, il ne reste que 50 p. 100 à payer par l'agriculteur, par le cultivateur, par l'intéressé. Malgré tout cela, le Québec n'a pas été en mesure de mettre son plan en vigueur plus tôt, parce qu'il manquait d'argent. Il est clair aujourd'hui que l'honorable ministre ne devrait pas s'attarder à attendre les provinces, ne devrait plus patauger dans les programmes conjoints, parce qu'en vertu du système actuel, les provinces sont devenues des enfants pauvres.

Je ne sais pas quelles sont les intentions de l'honorable ministre relativement à la hausse constante du prix de la machinerie agricole. Je ne sais pas non plus quelle sera sa politique, en face des demandes des cultivateurs, au sujet d'un prix de $5 les 100 livres pour le lait. J'ignore également quelle sera sa politique, en ce qui a trait aux quotas, qui favoriseront ou défavoriseront les cultivateurs qui veulent augmenter leur revenu.

On sait que l'honorable ministre a décidé de réduire les subventions pour le fromage, de même que pour l'abattage du mouton et du porc, à cause d'un budget insuffisant.

Je voudrais rappeler, monsieur le président, que pendant la guerre, il n'a jamais été question de budget insuffisant. On n'a pas attendu que le gouvernement obtienne les taxes de gens qui ne travaillaient pas pour se mettre en guerre. On s'est rendu à la source, c'est-à-dire à la Banque du Canada.

Aujourd'hui, on se souvient également que des prix de soutien ont été accordés à l'ensemble du Canada, si bien qu'en dépit d'une main-d'œuvre réduite, la production canadienne a augmenté et a pu alimenter une bonne partie du monde.

On se souvient également des millions accordés à l'Angleterre afin de lui venir en aide. Je dis que ce geste pourrait se répéter et que l'occasion serait toute désignée, pour l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene), de partir en guerre contre la pauvreté. Étant donné que l'Angleterre n'a plus besoin de nos cadeaux et que les subventions actuelles sont insuffisantes, je crois que l'honorable ministre pourrait songer à accorder un escompte spécial, payé par de l'argent nouveau, sur toute la consommation canadienne. Cet escompte pourrait être payé sur tous les aliments produits et consommés à travers le pays. Ce qui a été bon pour l'Angleterre serait bon, j'imagine, pour tous les Canadiens, et accepté par les Canadiens.

Lorsque le gouvernement s'est servi de la Banque du Canada, il s'agissait d'un effort de guerre. Naturellement, utiliser la Banque du Canada, aujourd'hui, serait aller à l'encontre des vieilles habitudes. Cela demande toujours un effort, mais, à mon avis, ce serait un effort en faveur du bons sens. Le ministre pourrait compter sur l'appui de toute la population, et étant donné que cela toucherait indirectement tous les cultivateurs, il pourrait aussi compter sur l'appui de M. Paul-Henri Lavoie, secrétaire général de l'UCC, qui, comme on le sait, est un directeur de la Banque du Canada. Or, comme la classe agricole serait indirectement aidée par cette nouvelle formule, je suis persuadé que M. Lavoie serait très heureux de donner son appui à une initiative semblable. J'imagine que M. Lavoie, qui est secrétaire général de l'UCC et directeur de la Banque du Canada, pas plus que l'honorable ministre et moi-même, ne désire voir apparaître une période semblable à celle des années 1929 à 1939.

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, je ne retarderai pas davantage les travaux de la Chambre, mais je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est donnée pour dire quelques mots au sujet de l'agriculture au Canada.

Il faut reconnaître que le ministre a certainement une tâche très ardue et également très importante, alors qu'il préside aux destinées du ministère de l'agriculture.

Je ne voudrais pas employer le temps que j'ai à ma disposition à lui faire des reproches. Seulement, j'aimerais prendre les quelques minutes qui vont suivre pour lui faire quelques suggestions et quelques observations, en vue d'améliorer le bien-être de la population agricole en général.

On sait, monsieur le président, que, depuis quelques années, l'industrie agricole traverse

une période de transformation extraordinaire. Les méthodes de production ont changé énormément. La machinerie change également d'une année à l'autre, ce qui n'est pas sans causer des problèmes très importants aux cultivateurs et à ceux qui veulent promouvoir l'agriculture dans le pays.

• (5.20 p.m.)

Depuis quelques années, on assiste à une diminution graduelle du nombre de cultivateurs. Plusieurs fermes marginales sont disparues, et il y en a encore plusieurs qui devront disparaître. C'est pourquoi, il faudra établir une coopération très étroite, non seulement entre les ministères d'Agriculture fédéral et provinciaux, mais aussi entre d'autres ministères. Un esprit de collaboration devra exister entre les deux niveaux de gouvernement, et j'ose croire que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) voudra coopérer dans la mesure du possible, afin que les cultivateurs n'aient pas à subir de pertes, par suite d'un manque de coopération à une étape quelconque des discussions.

Par le temps qui court, il doit s'établir une communication continuelle entre les différents ministères. Il est à souhaiter que nous verrons une amélioration constante, pour le plus grand bien général.

Un des principaux facteurs de réussite, pour un cultivateur, est sans doute la facilité d'obtenir le crédit dont il a besoin pour l'aménagement et la gestion de son exploitation agricole. Depuis plusieurs années, l'Office du crédit agricole a rendu d'excellents services aux cultivateurs, mais je crois que nous en sommes rendus au point où il faudrait améliorer la loi afin de permettre aux cultivateurs qui le veulent d'en tirer plus d'avantages.

Ce n'est pas médire que de prétendre que, bien des fois, les fonctionnaires qui sont appelés à appliquer la loi sur le crédit agricole ne prennent pas assez l'intérêt du cultivateur. On dirait que certains fonctionnaires se donnent comme mission de protéger le gouvernement de façon trop rigide.

Je connais plusieurs cultivateurs qui ont eu à se plaindre de la façon dont ils ont été traités. On ne leur a pas assez fait confiance, et l'on n'a pas mis à leur disposition les sommes d'argent qui leur auraient permis de rendre leur exploitation agricole plus rentable.

C'est un fait connu que le cultivateur, de façon générale, peut être d'une sécurité très intéressante, et je pense que si les banques pouvaient obtenir un taux d'intérêt conforme aux exigences modernes, elles seraient prêtes à consentir plus de prêts aux cultivateurs.

Par conséquent, je voudrais demander au ministre d'utiliser tout son pouvoir de persuasion afin de convaincre les fonctionnaires qui s'occupent tout particulièrement des prêts agricoles, d'accorder une plus grande confiance aux cultivateurs qui demandent un prêt agricole, parce qu'ils le méritent.

Une attention toute particulière devrait être accordée, il me semble, aux jeunes cultivateurs qui veulent s'établir sur des terres. Le ministre sait également combien peu nombreux sont les jeunes de nos paroisses qui se destinent à l'agriculture. Ceux qui veulent s'y adonner ont de grandes qualités, mais, souvent, ils ne peuvent donner suite à leurs projets, parce que leur père ne peut pas leur fournir les sommes d'argent nécessaires pour s'établir. Dans plusieurs familles, il y a plus d'un garçon qui désire s'établir sur une terre, mais n'ayant qu'une superficie de terre limitée, le père ne peut pas, en toute logique et justice, aider ses fils qui voudraient devenir cultivateurs.

C'est là, je crois, que l'Office du crédit agricole pourrait rendre de grands services, non seulement aux cultivateurs qui désirent emprunter, mais également à la nation en général.

Il faut bien reconnaître que le cultivateur est le nourricier de la nation, et si l'on se place dans une situation où il faudra, dans un avenir plus ou moins rapproché, s'approvisionner à l'extérieur du pays, ce sera sûrement au désavantage de notre population.

• (5.30 p.m.)

Monsieur le président, je voudrais, pendant quelques instants, parler de l'industrie laitière. On sait que l'industrie laitière est très importante chez nous, car elle représente 40 p. 100 du revenu du cultivateur. De ce fait, on doit lui accorder une attention toute spéciale.

On sait que durant les dernières années, à cause d'une politique qui ne répondait pas à leurs exigences, plusieurs cultivateurs ont vendu leur troupeau pour s'adonner à d'autres cultures. Il en est résulté que les cultivateurs intéressés ont été désavantagés et que nombre de fabriques ont été obligées de fermer leurs portes, à cause du manque de matière première.

Alors, je voudrais bien que l'honorable ministre accorde une attention toute particulière à la recommandation qui lui a été faite par la Fédération canadienne de l'agriculture. On sait que la semaine dernière, la Fédération canadienne présentait au cabinet son mémoire annuel, dans lequel elle réitérait la demande qu'elle faisait l'année dernière et l'année précédente, à savoir qu'il est absolument nécessaire, pour le cultivateur, d'obtenir un prix de $5 les 100 livres de lait. Au fait, dans son mémoire, la Fédération dit que le prix de $5 les 100 livres s'impose encore plus aujourd'hui que durant les années précédentes, parce que le coût de la production croît sans cesse. Par exemple, on sait que le

prix moyen qu'a reçu le cultivateur canadien l'an dernier s'établissait à $4.65 les 100 livres. On réalise facilement que la demande de l'organisation agricole est raisonnable, et que le gouvernement devrait s'empresser de faire en sorte que les cultivateurs obtiennent ce prix. Il est essentiel que l'honorable ministre de l'Agriculture mette à la disposition de la Commission canadienne du lait les sommes d'argent qui lui permettront de satisfaire les exigences des cultivateurs.

Dans son mémoire, la Fédération mentionne également que la politique laitière actuelle comporte deux injustices à l'endroit des intéressés. La première touche les producteurs de crème, qui touchent passablement moins que les producteurs de lait industriel. Selon le mémoire, la deuxième injustice «réside dans la discrimination qui s'exerce contre le producteur de lait nature, qui doit vendre une bonne partie de sa production à des fins de transformation, au prix de l'industrie». Ceci prive donc le producteur de lait nature d'un surplus de revenu qu'il devrait obtenir. A cette fin, la Fédération fait la recommandation suivante:

> Il faudrait, selon nous, plus de fonds afin de revenir à l'ancienne politique fédérale selon laquelle les subventions versées aux autres producteurs laitiers l'étaient aussi aux producteurs de lait nature ...

Dans sa recommandation, la Fédération voudrait que le gouvernement revienne à l'ancienne façon de payer les subsides, subventions qui étaient plus en conformité avec les exigences du cultivateur.

La production du fromage est aussi d'une importance capitale. On sait que la région du lac Saint-Jean a vendu l'an dernier environ six millions de livres de fromage à l'Angleterre. A cause de la dévaluation de la livre sterling, les dirigeants des fromageries de la région du lac Saint-Jean croient qu'ils se heurteront à des difficultés. Il ne serait pas surprenant, du moins à ce que l'on dit, et à cause de la dévaluation de la livre sterling, que le fromage soit vendu environ 15c. la livre de moins que l'an dernier; ceci se reflétera sûrement dans la paie des fromageries aux cultivateurs. Par conséquent, l'honorable ministre de l'Agriculture ne devrait pas donner suite à sa proposition ou à son intention de réduire la prime sur le fromage. Au contraire, il faudrait que cette prime soit maintenue, car il y va de l'intérêt des cultivateurs qui s'adonnent à la production du fromage.

Monsieur le président, ceci m'amène à parler, pendant quelques instants, de la nécessité d'améliorer les indemnités pour les animaux abattus par suite de maladies contagieuses.

Il y a quelques semaines, j'avais le plaisir de présenter à cette Chambre un avis de motion demandant que la Chambre étudie la possibilité d'augmenter les indemnités pour animaux abattus sous la loi des épizooties. Je fixais ces indemnités à $200 pour les animaux pur-sang et à $125 pour les animaux croisés.

Quand on sait, monsieur le président, qu'une bonne vache laitière, par exemple, coûte $500, il faut se rendre à l'évidence et conclure que les indemnités qui étaient payées il y a quelques années ne suffisent plus. Le représentant de l'UCC voudrait voir ces indemnités augmentées, et je pense que l'honorable ministre devrait faire tout en son possible pour qu'il en soit ainsi.

Il est vrai que la motion que je présentais a été déférée au comité permanent de l'Agriculture pour y être étudiée, mais ceci ne suffit pas. Je pense que l'honorable ministre ferait un cadeau très bien reçu des cultivateurs, s'il annonçait prochainement qu'il a pris les mesures nécessaires pour que les indemnités que je suggérais dans mon avis de motion soient accordées.

Il y a une autre source d'inquiétude pour les cultivateurs de chez nous et, surtout, pour ceux qui s'adonnent à la culture des fruits et des légumes. Chaque année, monsieur le président, des primeurs venant des autres pays viennent concurrencer les produits canadiens.

Je pense, monsieur le président, que l'honorable ministre de l'Agriculture devrait y accorder plus d'attention que dans le passé, parce que, quand les produits de nos cultivateurs atteignent le marché, celui-ci est surchargé. Il en résulte que nos cultivateurs sont obligés de baisser leurs prix pour vendre leurs produits. Il est très intéressant pour les ménagères d'avoir sur leur table des fraises plus tôt dans la saison, mais il me semble que ce n'est qu'une question de logique, et l'honorable ministre devrait protéger nos producteurs.

Je sais que dans ce milieu, il existe une certaine idéologie qui veut qu'on achète à l'extérieur des produits à meilleur prix que ceux que l'on a ici. Si l'on donne suite à cette idéologie, tôt ou tard, il faudra à tout prix aider nos cultivateurs ou les orienter vers d'autres productions qui les intéressent.

Je pense que même si le consommateur est privé de primeurs pendant quelques jours, voire même une semaine, il en résultera un avantage marqué pour nos cultivateurs.

• (5.40 p.m.)

Très peu de temps après avoir assumé la direction du ministère de l'Agriculture, le ministre avait promis aux cultivateurs, si ma mémoire est bonne, de faire une étude en profondeur des différentes conditions d'achat des machines agricoles, et il avait également promis d'apporter un allégement aux cultivateurs.

Je crois que les cultivateurs n'ont pas encore vu les résultats des promesses faites par l'honorable ministre, dans ce domaine, et il serait grandement temps qu'il les assure de son appui et prenne des mesures positives pour que le prix des machines agricoles cessent d'augmenter d'une année à l'autre.

Enfin, monsieur le président, je voudrais dire à l'honorable ministre de l'Agriculture que les producteurs de porc ont appris avec beaucoup de peine la nouvelle que la prime sur le porc serait diminuée. Je pense que le ministre, après avoir réfléchi comme il le faut, voudra faire toutes les représentations dont il est capable auprès du Conseil du Trésor, afin que la décision de réduire la prime sur le porc ne soit pas mise à exécution. Si la chose devait se faire, monsieur le président, je voudrais avertir le ministre que les cultivateurs perdront énormément d'argent, par suite de cette décision, et que cela les placera dans une position très défavorable pour acquitter leurs obligations et faire face à leur prix de production.

En conclusion, monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable ministre de l'Agriculture de nous faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour s'assurer que nos produits canadiens ne seront pas affectés par les résultats du «Kennedy-Round».

Il existe actuellement une grande inquiétude chez nos cultivateurs. Le temps des semailles n'est pas très éloigné, et ils aimeraient avoir l'assurance que leurs efforts ne seront pas réduits à néant, bref, qu'ils ne travailleront pas pour rien.

Le cultivateur doit déjà faire face à différents facteurs qui lui sont inconnus et qui peuvent ruiner tout le fruit de son travail d'une saison. Il ne faudrait pas qu'il soit en plus à la merci du danger de voir les importations de produits étrangers réduire son travail ou le forcer à écouler ses produits à un prix qui ne lui permettrait pas d'acquitter son coût de productions.

Ceci dit, monsieur le président, je voudrais réitérer mes bons vœux à l'adresse de l'honorable ministre de l'Agriculture et l'assurer que les cultivateurs s'attendent à recevoir de lui la protection à laquelle ils ont droit.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Monsieur le président, je voudrais, dans les quelques minutes à ma disposition, traiter de ce fameux problème de l'agriculture, mais dans une optique un peu différente de celle de mes collègues, c'est-à-dire en fonction de son avenir et en essayant d'être le moins politicien possible. Je ne veux donc pas féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene), de façon à accroître le capital politique qu'il mériterait, mais, d'un autre côté, je ne veux pas le critiquer pour que les journaux disent que j'aurais fait quelque chose pour l'agriculture, car je veux parler de l'avenir de l'agriculture.

J'entendais, au début de l'après-midi, un député de l'opposition dire que le ministre avait réellement mal agi jusqu'à maintenant. J'ai trouvé cela assez dur jusqu'au moment où il a dit que lorsque le parti conservateur avait pris la direction du pays, en 1957, il avait lancé un défi.

Monsieur le président, j'ai vécu ce défi-là dans le domaine de l'industrie laitière. Je ne veux pas citer des chiffres, parce que ce serait, comme je l'ai dit tout à l'heure, essayer de faire de la politique, et l'honorable député en serait gêné. J'aimerais plutôt toucher le problème de l'agriculture ou essayer de le faire voir d'un point de vue différent de celui d'un simple besoin d'argent.

A l'heure actuelle, le problème agricole est, a mon sens, un problème social, et ce à tel point qu'on voit les jeunes de nos milieux ruraux s'expatrier vers les villes.

Lorsque j'étais jeune, j'allais parfois à l'école nu-pieds, car les moyens de mes parents étaient très limités. Cependant, je ne me sentais pas brimé, parce que mes camarades vivaient dans le même milieu que moi. Mais, aujourd'hui, nos enfants sont obligés de s'en aller dans des centres urbains, de côtoyer d'autres classes de la société. Au fait, lorsqu'un enfant se rend compte, à un certain moment, que l'élève qu'il côtoie vit mieux, qu'il a quelques sous dans son gousset, qu'une petite fille change de robe un peu plus souvent, l'enfant souffre d'un complexe d'infériorité, il a un peu plus de difficulté à se concentrer sur ses études. Il retourne à la maison et demande à sa mère de lui acheter les mêmes choses que les autres ont. S'il fait cela, c'est simplement parce qu'il est intelligent; s'il le reconnaît, c'est parce qu'il est intelligent. Bien souvent, les conflits qui s'élèvent dans les foyers ruraux ne sont dus qu'à un manque d'argent.

On a expliqué tout à l'heure que le manque d'argent était attribuable à un manque d'administration. Il n'y a aucun doute là-dessus. Il est reconnu que l'État doit subventionner 50 p. 100 de la communauté rurale, mais il n'en est pas moins vrai que cette dernière est responsable de l'état de choses actuel, au même degré. Ce n'est pas surprenant, parce que la classe agricole a donné des prêtres et des évêques à l'Église, des avocats et des notaires au droit et des hommes publics à la politique. Que reste-t-il à l'agriculture? Des gens qui ont peut-être un peu plus de difficulté que les autres à comprendre les problèmes et à administrer. A la lueur de tous ces faits, nous sommes en face de quelqu'un qui a de la difficulté à administrer un bien.

A mon sens, un agriculteur prospère est un homme extrêmement intelligent, qu'on trouve difficilement dans d'autres corps de la société, parce qu'il doit être à la fois un homme d'affaires, un comptable, un médecin vétérinaire—non diplômé mais capable de détecter, au bon moment, les maladies des animaux—et aussi un mécanicien. S'il possède toutes ces qualités, il va réussir, car c'est en quelque sorte un surhomme. Mais il arrive aussi que les difficultés d'un agriculteur résultent d'une mauvaise gestion, et ce point est très important.

• (5.50 p.m.)

Je félicite le ministre de l'initiative qu'il a prise de mettre des calculatrices à la disposition des cultivateurs pour leur permettre de mieux administrer leur terre. Le Collège Macdonald a déjà commencé à les utiliser. A mon avis, cela apportera un renouveau dans l'agriculture. On ne peut presque plus se fier à la vente de nos produits, parce que nous devons faire face à la concurrence étrangère. Alors, il nous faut trouver un moyen d'obtenir un rendement maximal de nos terres. C'est à cette fin que les calculatrices pourront vraiment servir.

J'ai été moi-même producteur laitier, et ce n'est qu'au moment où j'ai pu établir la production de chacune de mes bêtes—elle varie énormément de l'une à l'autre—que je me suis rendu compte que l'œil humain ne peut déterminer cela. Il faut des techniciens. La technique, jointe à la pratique, permet de réaliser un revenu convenable.

Mais pour ne pas donner seulement l'aspect technique du problème, je voudrais attirer l'attention de l'honorable ministre sur quelques points tout à fait particuliers, qui ont d'ailleurs été soulevés par les honorables députés, entre autres le député de Portneuf (M. Godin), qui m'a semblé—je suis obligé de le mentionner—connaître un peu ce dont il parlait. En effet, on se rendait compte en l'écoutant qu'il avait vécu le problème de l'agriculture.

Alors on a parlé de quotas, de contingentements. Il faudrait que cela soit changé. Monsieur le président, je voudrais appeler l'attention de l'honorable ministre sur la question des quotas. On a parlé de $5 au début. L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) a parlé de $5 tout à l'heure. Mais dans la région de Saint-Hyacinthe-Bagot, tout comme dans les 26 circonscriptions de la province de Québec qui sont comprises dans une grosse coopérative de cette province, le prix moyen du lait va être de $4.94 à $4.96 les 100 livres. On n'a pas annoncé officiellement ce dernier chiffre, mais c'est tout près de $5. Or, comme l'honorable ministre de l'Agriculture s'était fixé un objectif de $4.75, il faut reconnaître qu'il l'a dépassé, et les agriculteurs de ma région lui en sont très reconnaissants.

De plus, si nous n'avions pas perdu la prime de 25c. qui nous était versée par la province de Québec, nous serions rendus à $5.25. A ce stade, je demande à ceux qui sont intimes avec les autorités provinciales de ne pas se gêner, s'ils peuvent aider à obtenir cette prime dans les milieux où le prix du lait n'atteint pas $4.75 les 100 livres, car il est impossible, pour le gouvernement fédéral, d'établir un prix aux quatre coins d'une province, du pays, compte tenu des variantes de l'agriculture, selon le milieu géographique ou les fluctuations de la température. Au fait, même dans la province de Québec, il ne faut pas descendre bien plus bas que la ville de Québec ou le «Bas de Québec», comme on l'appelle, pour constater que l'industrie laitière est exploitée à un niveau inférieur.

Alors, c'est là un problème unique, à mon sens, et qui relève de la compétence provinciale. Le gouvernement fédéral subventionne ou essaie d'établir un prix moyen à la grandeur du pays, mais s'il y a des facteurs particuliers dans les provinces, je pense que cela relève de leur autorité en tant qu'elles s'entendent pour ne pas faire du «dumping» et, après cela, dire qu'il incombe au gouvernement fédéral de régler le problème.

Dans notre région, par exemple, et dans les régions rurales des Cantons de l'Est, dans la plaine de Montréal et dans les régions de la Beauce, soit une étendue qui comprend 23 comtés, nous touchons presque $5. Mais il y a une lacune dans le domaine des quotas.

Monsieur le président, j'aimerais que l'honorable ministre de l'Agriculture pense aux cultivateurs qui ont abandonné le marché du lait nature pour s'orienter vers le marché du lait industriel, croyant bénéficier de subsides, parce que leur production est un peu trop près de la norme de 45 p. 100 établie par la Commission, à l'effet qu'un cultivateur n'a pas le droit de changer d'une production à l'autre. Alors, ceux qui ont changé, parce qu'ils ne connaissent pas les règlements se trouvent pénalisés. Ces personnes ne sont pas reconnues comme des producteurs de lait industriel ayant droit aux subventions. On sait que si l'on n'arrête pas à un signal d'arrêt, même si l'on dit: «Je ne le savais pas», il faut payer quand même. Alors je trouve que ceux qui ont été pénalisés devraient cette année obtenir un quota. Durant l'année 1967-1968, le cultivateur a été obligé de vendre son lait à $3.54, et s'il était possible de faire reconnaître ce cultivateur-là, qui ne peut plus retourner à la production du lait nature, il pourrait être subventionné.

Un député a aussi mentionné les quotas inférieurs à 50,000 livres de lait. Pour la

gouverne de ceux qui ne le savent pas, la Commission a déjà reconnu ces quotas, et je pense même qu'on en est rendu à 12,000 livres. Personnellement, je ne favorisais pas un quota si bas, parce qu'une production de 12,000 livres représente seulement le rendement de deux vaches, qui donnent chacune 6,000 livres de lait. Un cultivateur ne peut vivre avec une telle production, et j'ai l'impression qu'il nuit même à celui qui aimerait vivre de l'exploitation agricole ou de l'industrie laitière.

Mais disons tout de même qu'à la suite des pressions qui ont été faites par les associations agricoles, la Commission canadienne du lait, après entente avec l'honorable ministre, a reconnu le bien-fondé de cette demande. Mais, je pense également qu'il faudrait songer à les relever, pour que celui qui veut vivre de l'exploitation laitière atteigne une production assez élevée, parce qu'on ne peut vivre raisonnablement à moins de 200,000 à 300,000 livres de lait.

Monsieur le président, puis-je vous signaler qu'il est six heures?

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance du comité est reprise à huit heures.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque le comité a suspendu la séance à six heures, il en était à l'étude du crédit 5c du budget supplémentaire des dépenses ayant trait au ministère de l'Agriculture.

[*Français*]

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Monsieur le président, avant l'ajournement, j'essayais d'expliquer à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene) qu'il existe certaines lacunes dans l'administration de la Commission canadienne du lait, tout particulièrement en ce qui concerne les quotas.

Je n'ai pas parlé officiellement du prix du lait. Je disais que dans certaines régions il atteignait presque $5 les 100 livres, mais que ce n'était pas le cas pour l'ensemble du pays. J'aurais pu, comme certains députés de l'opposition l'ont fait, demander une augmentation de 25c. les 100 livres. A ce moment-là, j'aurais rejoint les désirs du ministre de l'Agriculture. Il aurait aimé, lui aussi, se rendre à cette demande, mais même si je le lui avais demandé, cela aurait été peine perdue. Une hausse du prix du lait de 1c. les 100 livres coûterait environ 1 million de dollars au pays. Si l'on demande 25c. de plus, cela veut dire que le ministre de l'Agriculture se verrait obligé de demander à l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) de lui accorder 25 millions de plus. Chaque fois que les membres de l'opposition ou des tiers partis demandent de hausser le prix du lait, le ministre des Finances est obligé d'adopter une nouvelle politique fiscale pour prélever ces sommes d'argent. Il serait alors défait par l'opposition, et c'est pourquoi il ne sert à rien de le demander. J'aime mieux m'en tenir aux quotas actuels.

Je voudrais que tous les cultivateurs, qui ont abandonné la production du lait nature pour se consacrer à la production du lait industriel, soient reconnus par la Commission canadienne du lait, comme des producteurs de lait industriel, afin qu'ils bénéficient d'un quota pour l'année 1968-1969.

Un autre problème sur lequel j'aimerais appeler l'attention du ministre, et qui touche plusieurs personnes, est celui des producteurs de lait qui livrent quelques pintes de lait nature dans les villages ou dans les milieux ruraux. Parce qu'ils vendent 2, 3, 4 et 5 p. 100 de leur production, c'est-à-dire 5 ou 10 pintes de lait nature, ces cultivateurs sont reconnus comme des producteurs de lait nature et n'ont pas droit aux subventions accordées par la Commission canadienne du lait.

Ces mêmes cultivateurs sont obligés d'abandonner leur livraison de lait aux villageois et de s'en tenir à la production du lait industriel; et même là, ils ne sont pas reconnus. Les villageois, eux, sont obligés d'acheter leur lait du distributeur de la ville et de le payer deux fois plus cher. C'est un des cas sur lesquels j'aimerais appeler l'attention du ministre. Dans ma circonscription, plusieurs cultivateurs ont cessé la vente de quelques pintes de lait, pour être reconnus par la Commission canadienne du lait, et ils n'ont même pas été reconnus. Alors, je demanderais, si cela était possible, que ces personnes reçoivent des subsides pour l'année 1968-1969. Il faudrait aussi penser aux jeunes cultivateurs qui ont des responsabilités financières et dont le quota n'atteint pas 300,000 livres de lait; ces jeunes-là devraient avoir la possibilité de faire ajuster leur quota suivant leur production de l'année 1967-1968.

Un fils de 18 ans, qui est devenu presque salarié ou à qui le père ne paie pas un salaire, essaie d'investir, de les préparer une terre qu'il pourra exploiter dans un, deux ou trois ans.

Mais le père n'est pas reconnu comme ayant deux employés officiels, et il ne peut obtenir un quota de plus de 300,000 livres de lait. J'aimerais voir ces cultivateurs bénéficier

de subsides et être reconnus par la Commission canadienne du lait.

Je fais appel aux députés de l'opposition, qui ont demandé que le gouvernement tente d'aider les cultivateurs. Depuis que je suis ici, je trouve que c'est un très beau geste, de la part de l'opposition, de suggérer au ministre d'aider les cultivateurs. Alors, d'une main, on est prêt à donner aux cultivateurs, mais, de l'autre, on n'accorde pas au ministre les crédits nécessaires. Si l'on est sérieux, on cessera de faire de la «politicaillerie» et l'on acceptera peut-être que le ministre de l'Agriculture aille à la source afin d'obtenir les crédits nécessaires pour aider l'agriculture.

Maintenant, monsieur le président, j'aimerais féliciter le ministre—j'aimerais bien que les courriéristes parlementaires ne m'entendent pas, car ils vont s'imaginer que je veux louanger l'honorable ministre de l'Agriculture pour son aide aux sociétés agricoles.

Lorsque deux ou trois sociétés se fusionnent, elles ont l'avantage d'être classifiées, par le gouvernement fédéral, dans la catégorie «B», ce qui leur permet de bénéficier d'une subvention de 50 p. 100, pour les prix décernés aux animaux, de même que 50 p. 100 de certaines dépenses, et les juges sont payés par le gouvernement fédéral.

Dans ma propre circonscription, j'ai eu l'occasion, en tant que président de la Société du district, de fusionner trois sociétés agricoles qui ont bénéficié d'un octroi de $4,900 du gouvernement fédéral, l'an dernier. On a donné cela aux sociétés agricoles, parce que leurs expositions reflètent le caractère agricole de nos régions, et que c'est là qu'on peut montrer ce qui se fait dans le domaine de l'agriculture. Au fait, ce sont les seuls contacts qui nous restent avec les autres classes de la société. On ne se voit plus comme avant. On ne vend plus, comme nos pères ont vendu, à un frère ou à une sœur, dans les villes. Les expositions organisées par les sociétés agricoles constituent le seul contact avec les urbains et, grâce à ce geste, le ministre de l'Agriculture a contribué pour au-delà de 10 millions de dollars. Or, cette somme de 10 millions, qui provenait du Trésor, des contribuables, évidemment, a aidé l'agriculture. Alors, ceux qui sont encore sincères devront penser que lorsqu'on demande quelque chose, il faut prendre l'argent quelque part.

Dans le domaine des sociétés agricoles, il y a quelque chose que je voudrais signaler à l'attention de l'honorable ministre. Lorsque deux ou trois sociétés se fusionnent, elles devraient pouvoir bénéficier de prêts, soit par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, soit autrement, je ne connais pas la solution; je suis un peu comme si j'étais de l'opposition; je fais des offres, sans savoir où cela me conduit—à un taux d'intérêt de 3 ou 4 p. 100, répartis sur une période de 25 ou 30 ans, afin d'aménager un site convenable pour exposer, dans des conditions adéquates, les produits d'une agriculture moderne de 1968. Il faudra à nouveau demander de l'argent pour être capable de consentir ces prêts à une petite société agricole.

[M. Côté (Nicolet-Yamaska).]

• (8.10 p.m.)

Dans le domaine des épizooties, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) a présenté, il y a quelque temps, une motion demandant une augmentation des indemnités pour le bétail abattu.

Je n'ai pas participé activement au débat à ce moment-là, parce que l'honorable ministre de l'Agriculture nous avait dit l'an dernier qu'il voulait préparer quelque chose à ce sujet-là, et même prévoir une hausse du budget de cette année. Je serai très heureux lorsque le ministre de l'Agriculture fera cette annonce. Je pense qu'il va la faire avant longtemps.

Certains membres de l'opposition, y compris l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot, ont fait une demande qui, à mon sens, est très valable, en ce qui a trait aux primes sur le fromage, à savoir des subventions de 2c. pour les fromages de «94» et de 1c. pour les fromages de «93». Je pense que l'honorable député ne connaissait pas le vrai problème relativement à cette subvention.

En 1944, le gouvernement a pris l'initiative de donner une subvention pour hausser la qualité du fromage. En 1944, la production de fromage «94» était de 48 p. 100. Elle a atteint 71 p. 100 et, depuis quelques annés, elle tend à se stabiliser. Cela veut dire que le montant d'argent n'est peut-être pas aussi rentable. Le producteur laitier s'est organisé de façon à fournir un bon produit. Il a reconnu la nécessité de produire quelque chose de bien pour le vendre sur le marché international. Aujourd'hui, il semble être rendu à un point où il ne peut plus améliorer sa production parce que certains facteurs ne sont pas respectés. Pour le producteur industriel, il n'est peut-être pas rentable d'essayer de faire beaucoup plus.

Certaines grosses industries laitières semblent presque toujours produire du «94», alors que d'autres ne le peuvent pas. Alors, on investit des sommes d'argent dans des industries qui sont mieux organisées que les autres et qui n'en ont pas besoin pour produire une certaine qualité, mais on ne fait rien pour ceux qui pourraient s'améliorer.

Par ailleurs, il y a également le prix du porc. On a réduit la subvention payée aux

producteurs de porc. Là encore, il y a un problème qu'il faut essayer de regarder comme il se doit. Je sais que dans ma circonscription et dans la région de Saint-Hyacinthe-Bagot—si je parle souvent de la région de Saint-Hyacinthe-Bagot, c'est parce qu'elle est voisine de la mienne, qu'on y pratique la même agriculture, qu'on a les mêmes problèmes et que l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot n'est peut-être pas au courant des conditions de l'industrie porcine—on pratique l'élevage du porc. Il y a des personnes qui font de l'intégration. On dit aux cultivateurs: Vous allez produire, on va vous fournir le porcelet, on va vous fournir le financement, et on va vous donner $3 du porc. Vous signerez la facture, le chèque, et vous nous les remettrez. A mon avis, dans ce cas-là, on prend l'argent du ministère de l'Agriculture, mais on ne le retourne pas aux cultivateurs.

Je ne veux pas qu'on enlève cette prime-là. Je ne voudrais pas que quelqu'un dise: Le député de Nicolet-Yamaska ne veut pas qu'on donne de prime aux cultivateurs. Mais j'aimerais qu'on donne ces subventions de façon qu'elles aillent dans les poches des cultivateurs. C'est de cette façon que je vois un changement. Pour le moment, disons qu'elle est enlevée parce que c'est une question de restriction; le ministre de l'Agriculture sera certainement obligé de la restreindre encore, si l'opposition n'approuve pas les crédits qui lui seront proposés. Mais si l'on veut éliminer les difficultés des cultivateurs, il faudra que tous les députés soient d'accord pour augmenter les impôts, même si ce n'est pas rentable, au point de vue «électoral». Si l'on est conscient des difficultés de cette classe de la société, on se doit de prendre ses responsabilités, de faire face à l'«électorat» et de lui expliquer que l'argent qu'on verse dans les goussets de quelques classes de la société doit provenir de la société. C'est aussi clair que cela.

Monsieur le président, je vois que mon temps de parole s'écoule, et je demanderais qu'on m'accorde quelques minutes supplémentaires.

Il faut bien comprendre que lorsqu'on demande de l'aide pour les cultivateurs—je m'adresse à tous ceux qui ne connaissent pas l'agriculture et qui ne vivent pas dans ce milieu—ce n'est pas pour qu'ils mettent l'argent dans leurs poches ou dans un coffre dans leur cave. Mais chaque fois qu'on investit un dollar, c'est toute l'industrie et le commerce qui en bénéficient. L'agriculture représente 35 à 40 p. 100 de l'économie nationale du pays, et ce non seulement par la vente des produits agricoles, mais par tout ce qui se rattache à l'agriculture. Au moment où l'on investit dans l'agriculture, on n'investit pas seulement chez le cultivateur, on investit dans toute cette collectivité qui vit de l'agriculture.

J'ai fait le tour de la Gaspésie et du Témiscamingue, et j'y ai vu des endroits où on longe le roc sur une distance de 20 ou 25 milles, des petits villages où les gens vivent uniquement de l'industrie touristique ou de la pêche. Mais si l'on traverse une plaine de 10 ou 15 milles carrés, on y voit des terres, un beau village et une foule d'organismes qui y sont implantés, parce qu'ils vivent de l'agriculture.

Chaque fois qu'on subventionne l'agriculteur, il achète quelque chose pour l'amélioration de son exploitation. Alors, il ne faudrait pas croire que ces subventions vont simplement dans les poches des cultivateurs.

Pour appuyer mes dires, je vais citer quelques chiffres qui vont prouver que lorsqu'on investit dans l'agriculture, plusieurs en bénéficient.

Par exemple, en 1965, la valeur des produits expédiés par les producteurs laitiers a atteint le chiffre de $909,172,000, soit $145,-186,000 de plus qu'en 1961. Or, cette augmentation de plus de 145 millions est allée à tous les organismes connexes à l'agriculture. L'industrie laitière a employé 31,866 travailleurs et a payé des salaires s'élevant à $137,681,000. Le coût des fournitures et des matières premières s'est chiffré à $721,735,000. Le coût des contenants et du matériel d'emballage s'est établi à $47,798,000. Il faudrait ajouter aussi le coût du combustible et de l'électricité.

Cette poussée qu'on a donnée à l'industrie laitière a permis d'acheter des fournitures dans d'autres domaines.

Je vois que mon temps de parole est expiré et, pour donner la chance à d'autres de mes collègues de s'expliquer à leur façon, je vais reprendre mon siège et demander à tous ceux qui sont ici de bien comprendre que lorsque le ministre de l'Agriculture fait des demandes spéciales au ministre des Finances, elles concernent d'autres domaines de l'économie.

[*Traduction*]

L'hon. M. Stanfield: Il est évident je pense, monsieur le président, que l'agriculture canadienne connaît de nombreux problèmes graves, et je ne tenterai pas de les régler tous durant mon intervention de ce soir. Après tout, le ministre lui-même n'y a pas réussi depuis tout le temps qu'il dirige le ministère de l'Agriculture. Je ne vais donc pas tenter ce tour de force en une demi-heure ce soir. Néanmoins, je tiens à exprimer quelques opinions.

Les problèmes de l'agriculture sont illustrés par des statistiques que nous connaissons tous à propos de la pauvreté des campagnes et des

revenus agricoles, par rapport à d'autres secteurs de l'économie. L'ampleur des difficultés ressort aussi du mécontentement évident des cultivateurs canadiens, comme l'a décrit vendredi le député de Kent. En somme, monsieur le président, il y a une couple d'années, 60 p. 100 des cultivateurs du Canada étaient assez mécontents de l'attitude du gouvernement actuel envers les problèmes agricoles pour voter contre lui, et je pense que le pourcentage serait plus élevé aujourd'hui. Toutefois, plusieurs idées fausses sont largement répandues quant à l'agriculture canadienne, et elles me semblent se refléter, du moins dans une certaine mesure, dans l'attitude du gouvernement actuel.

• (8.20 p.m.)

Il vaut la peine de souligner que l'agriculture n'est pas une industrie isolée de tout le reste. Nous le répétons sans cesse, mais je pense qu'il vaut la peine d'insister sur ce que cela signifie. Bien sûr, ce sont non seulement les politiques du ministère de l'Agriculture, mais aussi les politiques générales du gouvernement qui influent directement sur l'agriculture. Il faut garder ce point important à l'esprit. Fait également important, bien sûr, l'agriculture elle-même touche directement la santé et le progrès économiques du pays. Nous pouvons nous occuper intelligemment de l'agriculture si nous l'isolons du reste de l'économie. Sans industrie agricole saine au Canada, pas d'économie saine... (*Applaudissements*) .. et sans économie saine, au Canada, pas d'industrie agricole saine.

Aujourd'hui, l'agriculteur est serré dans l'étau coût-prix. Ses débouchés internationaux sont compromis par la réticence apparente du gouvernement à préserver vigoureusement ces marchés. Ses débouchés intérieurs sont compromis par des régimes d'importation qu'une foule d'agriculteurs et beaucoup d'associations agricoles trouvent certainement incompréhensibles. Et il est particulièrement difficile d'emprunter, sauf dans la mesure où l'on peut le faire directement des organismes gouvernementaux. Les agriculteurs sont atteints par l'incertitude générale qui règne au sujet de l'économie canadienne et des programmes économiques du gouvernement.

L'agriculture est évidemment une industrie sur laquelle le gouvernement fédéral aussi bien que les gouvernements provinciaux exercent une profonde influence. Le gouvernement détermine les contingents de plusieurs denrées. Il régit le transport et les frais de transport. Il régit dans une très large mesure la commercialisation et le taux des paiements de soutien. C'est lui qui décide si de tels paiements seront faits et il contrôle dans une très grande mesure la disponibilité du crédit. Par conséquent, le sort des agriculteurs repose en très grande partie entre les mains du gouvernement.

Le gouvernement est sans aucun doute profondément engagé. Il ne peut certainement pas se retirer. Je crois discerner—j'espère que c'est sans raison, mais c'est mon impression—que le ministre et le ministère tendent, dans une certaine mesure, à se laver les mains du problème parce qu'il serait trop ardu à résoudre et appelé à se régler par l'usure du temps. Mais le gouvernement a le devoir d'élaborer des politiques efficaces à longue portée.

Nul ne saurait nier la difficulté du problème, du moins pas moi. D'une part, notre situation agricole est liée à une pauvreté persistante dans le monde et, d'autre part, à la rapide évolution technologique qui assaille nos cultivateurs et les soumet constamment à de nouvelles conditions de production et à une nouvelle concurrence. Notre agriculture est évidemment réfractaire à toute politique d'ensemble, à cause des différents types d'agriculture, des différences régionales, de la grande variété des cultures possibles ou pratiquées au Canada. Mais la complexité du problème n'excuse assurément pas l'inefficacité de la politique, et il ne serait pas souhaitable de simplement faire disparaître peu à peu cette industrie ou de lui permettre de façonner sa destinée au gré d'une érosion naturelle.

Il faut que notre agriculture soit viable. L'univers, aussi bien que notre pays, ont besoin et continueront d'avoir besoin de vivres. L'ancien gouvernement conservateur, qui avait confiance dans l'agriculture canadienne...(*Applaudissements*)... a pris de très importantes mesures à propos de la vente à crédit, de l'ARDA et, d'autres programmes. Les politiques adoptées à cette époque avaient donné un élan à l'agriculture et fait naître de l'optimisme, tendance qu'on a délibérément découragée. Bon nombre des politiques actuelles en matière d'agriculture se révèlent inefficaces ou suscitent plus de problèmes qu'elles n'en règlent. Ce qui est peut-être même encore plus grave, c'est que l'attitude fondamentale du gouvernement quant à sa politique agricole présente en elle-même de sérieuses lacunes.

J'ai déjà insisté, d'une manière générale, sur l'importance que revêt pour l'agriculture la politique ou la carence de politique économique du gouvernement. Nous avons précisé antérieurement notre point de vue sur la mauvaise administration du gouvernement en

matière d'économie et sur le manque général de confiance qui en a découlé. Point n'est besoin d'y revenir en ce moment, si ce n'est pour dire que cette mauvaise gestion touche les questions agricoles au même titre que toutes les autres.

L'inflation a des conséquences particulièrement graves pour l'agriculture. Je me contenterai de rappeler au ministre l'augmentation des coûts agricoles de ces deux ou trois dernières années. De 1960 à la fin de 1963, nous avons connu une augmentation annuelle, mais elle est demeurée relativement faible. En 1964, l'indice de l'augmentation a été de 10 points; en 1965, il aurait été de 13 points et en 1966, de 22 points.

Des voix: C'est une honte.

L'hon. M. Stanfield: Je précise: une augmentation de 22 points par rapport à 1963. Il y a donc eu une hausse constante des coûts agricoles.

A mon avis, l'inflation est le facteur unique le plus considérable de l'étau coût-prix où se trouve coincé le cultivateur. L'inflation gonfle les prix que le cultivateur doit payer pour ses moyens de production et les autres marchandises qu'il achète, et elle rogne évidemment ses rentrées de fait, car elle réduit le pouvoir d'achat du dollar. L'inflation constitue une menace particulière pour la communauté agricole, car malheureusement de nombreux cultivateurs ont à peine le minimum vital et peu d'entre eux sont en mesure de passer le fardeau à d'autres.

Nombre de nos agriculteurs font affaires sur les marchés internationaux, dont les prix ne reflètent pas les pressions inflationnistes canadiennes, mais il est certain que les coûts de production de nos agriculteurs reflètent ces pressions. Nombre de nos agriculteurs qui ne vendent pas sur les marchés internationaux, mais uniquement sur nos marchés intérieurs, sont aussi en concurrence avec des producteurs étrangers qui ne subissent pas les mêmes pressions inflationnistes. L'échec pitoyable du gouvernement actuel à contrôler l'inflation coûte très cher, à mon avis, aux agriculteurs du pays.

Ce qui contribue à l'inflation, c'est le taux d'intérêt élevé et croissant que les cultivateurs doivent payer pour le crédit au Canada de nos jours. L'investissement nécessaire à une exploitation agricole efficace et concurrentielle augmente chaque année. L'inflation complique énormément le problème d'investissement du cultivateur, en grossissant le coût des bâtiments et de l'outillage qu'il doit acheter. Mais le coût du crédit agricole en ce moment, sauf là où il est consenti par les organismes provinciaux et fédéraux, fait qu'il est de plus en plus difficile au cultivateur d'assurer l'efficacité de son exploitation et de réaliser des bénéfices. Sans aucun doute, monsieur l'Orateur, les profits du cultivateur dépendent de son rendement.

A mon avis, le crédit est très difficile à obtenir, même aux taux actuels. A toutes fins pratiques la hausse du taux bancaire a tari la source des prêts pour les améliorations agricoles pour lesquels le plafond est fixé à 5 p. 100, car les banques hésitent sûrement à prêter à ces taux quand elles peuvent profiter de taux plus avantageux.

• (8.30 p.m.)

La pénurie de fonds qu'éprouve un certain nombre de nos agriculteurs se fait particulièrement sentir dans l'Ouest du Canada où les ventes de céréales ont déçu les espoirs. Par conséquent, les agriculteurs sont terriblement à court. En outre, n'oublions pas qu'en général, la marge de profit sur les investissements agricoles est bien plus faible que dans la plupart des autres secteurs de l'économie. Par conséquent, l'attrait des investissements agricoles souffre particulièrement de toute augmentation importante du coût du crédit consenti à l'agriculteur. C'est encore un exemple de la façon dont les mesures du gouvernement actuel entravent l'application des programmes adoptés par le Parlement. Or, on sait qu'ils sont nécessaires à une saine expansion de l'agriculture.

Je reconnais que les pressions qui s'exercent sur les taux d'intérêt ont en partie un caractère international, mais nous ne savons que trop bien, au Canada, que la récente majoration du taux officiel d'escompte découle des mesures de protection qu'on a crues nécessaires pour parer à la situation qui existait au pays même. La rareté et la cherté du crédit montrent bien à quel point le cultivateur souffre du manque absolu de politiques économiques au sein du gouvernement actuel. D'autre part, la question de confiance touche les cultivateurs autant que les autres gens engagés dans les affaires. L'agriculture est aujourd'hui une grande entreprise qui exige, je l'ai indiqué, de très gros investissements. Quiconque fait de gros investissements requiert les certitudes qui permettent les projets à long terme. Même si le cultivateur pouvait de quelque façon organiser son propre financement, il lui répugne aujourd'hui, naturellement, de prendre de lourds engagements, à des taux d'intérêt qui peuvent être élevés et où le rendement n'a certes rien de sûr.

Il est naturel, dans ces conditions, que les agriculteurs soient inquiets en ce qui touche les investissements et ne veulent pas prendre d'engagements à long terme, tant que les

perspectives économiques resteront incertaines. Cette incertitude économique en agriculture est compliquée par cette autre incertitude résultant des politiques inconsistantes et non coordonnées du gouvernement fédéral. J'ai parlé des effets de la hausse du taux officiel d'escompte et de ses conséquences naturelles sur le crédit agricole. Le député de Kent, en Ontario, a mentionné vendredi l'inconséquence qu'il y a d'une part, à mettre l'accent sur le recyclage et, d'autre part, à réduire la contribution fédérale touchant les écoles professionnelles où cette formation doit se donner. Plusieurs préopinants ont signalé l'inconséquence d'une politique fédérale qui subventionne la production canadienne, d'une part, et qui permet, d'autre part, les importations concurrentielles. Le gouvernement actuel semble manquer d'une politique d'ensemble en ce qui concerne l'agriculture, car à mon avis, s'il en avait une, il pourrait éviter ces inconséquences.

En général, cette situation montre clairement, selon moi, que le gouvernement accorde relativement peu d'importance aux agriculteurs et à leurs problèmes car, tout comme les inconséquences au sein du gouvernement fédéral, de graves conflits peuvent surgir entre les gouvernements. C'est pourquoi il est temps, peut-être, d'envisager des mesures plus efficaces pour coordonner l'action des gouvernements aux divers paliers. Il est clair, je crois, qu'il faut ici tenir compte, en partie, des problèmes de la juridiction provinciale, mais ils peuvent être résolus par un gouvernement fédéral disposé à exercer les pouvoirs qui lui reviennent de droit et, par ailleurs, à manifester un esprit raisonnable de collaboration.

Je devrais signaler que le gouvernement a en outre pris plusieurs décisions regrettables qui ont coûté cher aux cultivateurs canadiens. Sans être nécessairement imputables au ministère ou au ministre de l'Agriculture, elles ont réellement nui aux cultivateurs. Comme on l'a maintes fois dit à la Chambre, une maladresse du gouvernement a privé les cultivateurs canadiens d'un accord mondial sur le blé et les a par conséquent laissés sans protection pendant quelque onze mois. *(Applaudissements)*

Or, je crois comprendre qu'il en est résulté des réductions de prix. Le député de Qu'Appelle a prealablement souligné que les États-Unis n'auraient jamais commencé à concurrencer les prix du Canada si le gouvernement libéral avait respecté sa convention tacite au sujet de la stabilisation des prix, convention établie par l'ancien premier ministre, le très honorable M. Diefenbaker, et le président Eisenhower, et confirmée, sauf erreur, par feu le président Kennedy en avril 1963 encore.

Cette entente, maintenue au cours des réunions trimestrielles officieuses entre les fonctionnaires canadiens et américains, a vraisemblablement été mise de côté par le ministre des Finances et le ministre du Commerce. Les agriculteurs canadiens subissent les conséquences de cette décision du gouvernement, car c'est sur eux que retombe directement le fardeau de l'instabilité des prix.

La politique ministérielle a manifestement compliqué les problèmes de l'industrie laitière. C'est la faute du ministère de l'Agriculture selon moi, car, sauf erreur, en trois ans nous avons eu trois politiques différentes pour l'industrie laitière. Une telle façon d'agir met en échec toute planification et mine la confiance.

Or, on court un danger, semble-t-il, et c'est que le gouvernement, en raison de son indécision et de son manque d'initiative, permettra peut-être à la situation difficile sur les quais de Montréal de se prolonger. Une telle situation entrave l'expédition des céréales, et c'est d'autant plus malheureux actuellement, vu que les agriculteurs ont déjà pâti l'automne dernier par suite des difficultés de livraison. On a posé des questions au gouvernement à ce sujet, dernièrement, et la Chambre le tient responsable de la chose. Des mesures s'imposent si l'on veut s'assurer que les expéditions de céréales ne seront pas de nouveau entravées par l'agitation sur les quais de Montréal.

Non seulement les agriculteurs souffrent-ils de politiques du ministère de l'Agriculture, mais ils souffrent de l'ensemble des politiques et des activités du gouvernement. L'aspect le plus grave de la politique actuelle du gouvernement est peut-être qu'elle semble fondée sur un principe par trop général: réduire le nombre des fermes et préconiser des entreprises plus vastes. Certes, il faut aider certains agriculteurs à quitter leur ferme et en encourager beaucoup d'autres à diversifier leurs cultures. Toutefois, il est mauvais, je pense, de fonder une politique agricole sur le principe qu'il faille partout réduire le nombre des fermes et en accroître la superficie, car il me semble que l'avenir de l'agriculture canadienne repose à certains égards sur une exploitation plus intensive des fermes et une production accrue par unité, et non pas nécessairement sur des unités plus vastes. C'est ce qui ressort, semble-t-il, de l'étude entreprise à Kemptville et dont les responsables ont recueilli des témoignages dans toutes les régions de l'Ontario, ainsi que de l'étude

effectuée dans l'une des régions où l'on produit le plus de céréales en Alberta.

D'après certains indices, au cours de la prochaine décennie, il faudra, pour tirer le meilleur parti possible des terres, avoir plus de fermes qu'aujourd'hui, et non pas moins, et utiliser des terres qui sont présentement en friche. C'était là, bien entendu, l'un des objets premiers de l'ARDA que nous ne devrions pas oublier lorsque nous étudions les politiques agricoles du Canada. A mon avis, les politiques agricoles ne doivent pas être fondées sur des prémisses globales qui ne s'appliquent pas partout. Nous avons d'excellentes raisons de prévoir, pour l'avenir, un marché grandissant pour une industrie agricole canadienne plus vaste, fondée sur la demande sans cesse croissante de denrées alimentaires dans le monde. Cela, certes, ne résout pas notre problème immédiat, mais cela nous permet d'avoir confiance pour l'avenir.

• (8.40 p.m.)

On le sait, le monde entre dans une période où le spectre de la famine menace encore le progrès des pays moins développés. Les prochaines décennies seront des années de crise, semble-t-il, en ce qui touche la famine. Je pense que le Canada se trouve devant un véritable défi, celui de coopérer avec les autres pays développés à des programmes internationaux qui apportent un secours immédiat en vivres, par l'augmentation du rendement agricole à longue échéance pour certains pays bénéficiaires. Cela demande peut-être de se départir de l'attitude selon laquelle nous devons produire pour la ville voisine ou les marchés intérieurs seulement. Sans doute, la recherche est alors nécessaire pour la mise au point de nouvelles techniques, du conditionnement et de la mise en marché afin de permettre un déversement continu de tous les produits agricoles canadiens vers les marchés étrangers.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du programme de l'ARDA. Il est, je crois, d'importance capitale pour l'agriculture canadienne, en particulier, peut-être, dans les provinces atlantiques et dans le Québec. Il est important, non seulement pour ces provinces mais pour toutes les régions du Canada où le revenu agricole et la productivité ont été anormalement bas. Je crois que sous l'égide du gouvernement actuel, toutes les possibilités de l'ARDA n'ont pas été exploitées. On a mis l'accent sur des études qui étaient, bien sûr, nécessaires, mais on n'a pas assez insisté sur les mesures à prendre. Nous persistons à croire que l'ARDA pourrait devenir l'un des instruments les plus efficaces que la politique économique et sociale du Canada ait jamais utilisés mais si l'on veut qu'il remplisse ce but, il faut s'en servir effectivement.

Laissez-moi répéter que la politique agricole doit être fondée sur une économie saine et en expansion. Le gouvernement doit réserver une haute priorité à l'agriculture, avoir des vues à longue portée et l'envisager comme une industrie qui présente de nombreux problèmes mais aussi des possibilités d'expansion. Le gouvernement a sans doute grande confiance dans l'avenir de l'agriculture et l'agriculture elle-même doit avoir confiance dans le gouvernement.

Comme toutes les autres, bien sûr, cette industrie doit s'adapter aux changements, et le gouvernement doit aider l'évolution au lieu d'y résister. Pour que leur entreprise soit rentable, les cultivateurs doivent obtenir un bon rendement, mais comment le peuvent-ils et comment peuvent-ils maintenir le rendement avec les politiques économiques du gouvernement actuel appliquées à notre pays, où le crédit est aussi rare que le merle blanc du dicton populaire et où le coût de production est si élevé par rapport aux gains anticipés? De nos jours, la plupart des cultivateurs sont peu encouragés à hypothéquer non seulement leur ferme, mais aussi leur vie, à cause du peu d'espoir et des faibles bénéfices.

Je veux souligner surtout qu'il ne suffit pas de se préoccuper du rendement, car on peut supposer qu'il va s'améliorer. En ce qui a trait à l'agriculture, le gouvernement et le ministre sont pris dans un cercle vicieux. Certes, pour être rentable une ferme doit avoir un bon rendement; toutefois, à cause des frais croissants, moins de ces fermes sont rentables. Le gouvernement actuel élimine les stimulants au rendement en permettant la persistance de l'inflation et le coût élevé du crédit au cultivateur, ce qui lui enlève en pratique toute confiance dans la planification de ses investissements.

Donc, je le répète, c'est très bien de parler d'efficacité mais, somme toute, la politique du gouvernement a pour effet d'enlever au cultivateur tout désir d'être efficace. Voilà qui me paraît très grave. Les problèmes abondent en agriculture aujourd'hui. Ces problèmes ne pourront être résolus avant que le gouvernement actuel ou un autre n'encourage de nouveau le cultivateur à être efficace, ne lui permette de faire des plans sensés et de penser à l'avenir avec l'assurance de tirer un revenu raisonnable des fonds toujours plus considérables qu'il doit placer.

Je vous remercie.

L'hon. M. Greene: Je suis très heureux de voir le chef de l'opposition participer à ce débat sur la politique agricole. Je dois m'excuser auprès des autres députés qui ont pris

la parole, et j'ai bien l'intention d'essayer de répondre de mon mieux aux questions qu'ils ont posées. Cependant vu la position de l'honorable représentant, qui vient de parler comme chef de l'opposition loyale de Sa Majesté, je pense que je dois à la courtoisie de lui répondre immédiatement. J'espère que les autres députés m'approuveront.

D'abord, l'honorable député a commencé sur une note d'humilité en disant à la Chambre qu'il ne saurait apporter toutes les réponses ou toutes les solutions aux problèmes de l'agriculture en une demi-heure. Indépendamment de ce qu'on pourrait dire du discours qu'il vient de prononcer, nous admettons tous, je pense, que son humilité était bien fondée. Nous venons d'entendre une suite de banalités, sur les problèmes de l'agriculture, dont la plupart avaient déjà été dites par d'autres orateurs au cours des ans.

L'honorable représentant ne s'est pas donné la peine de vérifier les faits qu'il nous a cités pour comparer la prospérité actuelle de l'industrie agricole avec l'époque où le gouvernement de son parti accablait le pays. Il conviendrait peut-être, vu que nous lui souhaitons beaucoup de bonheur au cours de ses nombreuses années dans l'opposition, de rétablir les faits afin qu'il puisse s'en inspirer à l'avenir dans ses critiques de la politique agricole.

L'honorable représentant a tout d'abord reproché au gouvernement d'avoir fait preuve de négligence en ce qui concerne les exportations et il a dit qu'une politique d'exportation plus vigoureuse aurait élargi nos débouchés. Il a déclaré que c'était un des problèmes fondamentaux. Je vais citer les faits à l'intention du député pour réfuter la comparaison qu'il a tenté d'établir entre notre gouvernement et le gouvernement conservateur qui nous a précédés et pour lui signaler les mesures énergiques prises en faveur des exportations. Voici les faits que le député devrait peser et examiner.

Le blé est probablement notre principal produit d'exportation qui a grandement soutenu notre balance des paiements et qui représente les efforts énormes et louables des cultivateurs canadiens. En 1960-1961, nous avons vendu quelque 353.5 millions de boisseaux de blé qui ont rapporté 602 millions de dollars; en 1961-1962, 358 millions de boisseaux valant 686 millions de dollars; en 1962-1963, environ 331.4 millions de boisseaux d'une valeur de 668 millions de dollars.

[L'hon. M. Greene.]

• (8.50 p.m.)

Puis, si étrange que cela puisse paraître, la situation a commencé à s'améliorer. En 1963-1964, 594.5 millions de boisseaux ont rapporté aux cultivateurs canadiens un montant global de 1,185 millions de dollars; en 1964-1965, 399.6 millions de boisseaux pour un montant global de 880 millions; en 1965-1966, 584.9 millions de boisseaux, pour des rentrées globales de 1,126 millions. En 1966-1967, le chiffre estimatif s'établit à 516.6 millions de boisseaux qui ont rapporté 1,072 millions aux cultivateurs du Canada.

Une voix: Finissez-en.

L'hon. M. Greene: Je sais que les vis-à-vis n'aiment pas à discuter les faits; quoi qu'il en soit, je veux donner quelques précisions sur l'évolution réelle de la situation de l'agriculture. (*Applaudissements*)

En l'occurrence, les faits se passent de commentaires.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, je crois...

Une voix: Il a peur.

M. Roxburgh: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député cultivateur d'Oshawa peut bien rire, mais nous avons écouté paisiblement les remarques des vis-à-vis; je leur demanderai donc de nous rendre la politesse.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole et les députés ne lui faciliteront pas les choses si, demeurant assis, ils font des facéties.

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, j'espère pouvoir répondre aux affirmations du chef de l'opposition et rétablir les faits sur lesquels il pourrait, à l'avenir, fonder ses initiatives, sa pensée et ses propositions concernant les problèmes agricoles. Nous sommes vraiment à court de conseils sur la situation agricole. Nous savons qu'il y a des problèmes très difficiles à régler. Nous ne les sous-estimons pas et nous ne pouvons pas nous y dérober. Nous ne fondons pas non plus nos décisions sur des faits déformés ou des hypothèses inexactes et voilà pourquoi j'espère rétablir les faits.

Le chef de l'opposition, tout en nous reprochant de ne pas avoir promu vigoureusement

nos exportations, a exprimé son inquiétude quant au revenu réel net que reçoivent les cultivateurs pour leur grand apport à l'économie globale du Canada. Je partage l'inquiétude du député à propos de la condition des cultivateurs, et j'admets qu'il reste encore beaucoup à faire pour hausser les revenus agricoles au même niveau que ceux des autres secteurs économiques. Mais l'honorable représentant a prétendu, si je l'ai bien compris, que le cultivateur a, dans une certaine mesure, souffert quant à son revenu réel net depuis que nous sommes arrivés au pouvoir.

Tout en admettant que le cultivateur ne soit pas présentement aussi prospère qu'on ne l'est dans bien d'autres secteurs de la collectivité économique, quant au revenu net et réel, je vais citer des chiffres pour indiquer que, depuis que nous sommes au pouvoir, sa situation à ce point de vue a progressé exactement à la même allure que le reste de l'économie canadienne. Si le cultivateur tire encore de l'arrière, c'est qu'il était tellement loin lorsque nous sommes arrivés au pouvoir que nous n'avons encore pu lui faire rejoindre les autres.

Voici les faits à ce sujet, monsieur le président. Si les honorables vis-à-vis s'intéressent vraiment à d'autre chose qu'aux faits politiques de la situation actuelle, en dépit de la tendance dont ils ont fait preuve aujourd'hui, je signalerais qu'en prenant comme base l'indice 100 de l'année 1945, le Bureau fédéral de la statistique a rapporté que, pour l'année 1962, la productivité totale avait été de 148. En 1966, elle avait atteint 183. En 1962, la vente des produits agricoles a procuré des recettes en argent dont le total a atteint 3.1 milliards de dollars. En d'autres termes, la dernière année où nos vis-à-vis, ou du moins certains d'entre eux, ont été au pouvoir, c'est-à-dire en 1962, le revenu total des agriculteurs canadiens s'est élevé à 3.1 milliards. En 1966, il est passé à 4.2 milliards. Il a donc augmenté de plus d'un milliard durant nos quatre ans d'administration. Nos vis-à-vis pourraient rétorquer: soit, mais il s'agit du revenu brut; bien sûr qu'il a augmenté d'un milliard, mais les coûts ont augmenté eux aussi.

Le chef de l'opposition a eu raison, je pense, de parler de la montée des coûts de l'agriculture et de l'étau coût-prix dans lequel se trouve l'agriculteur. Mais comment a évolué son revenu réel pendant ce temps? Le revenu net des agriculteurs est passé de $1,492,000,000 en 1962 à $1,978,000,000 en 1966, une augmentation de 33⅓ p. 100 durant nos quatre années de pouvoir.

A mon avis, il est remarquable que cette augmentation de 33⅓ p. 100 soit comparable à l'accroissement du taux dont jouissent les autres salariés au sein de l'économie canadienne. En d'autres termes, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons pu augmenter le revenu réel de l'agriculteur, non seulement grâce à sa propre productivité, mais aussi par notre dynamique politique de vente sur les marchés mondiaux grâce à laquelle son revenu a augmenté de 33⅓ p. 100, soit dans la même proportion que celui du reste de la communauté canadienne.

Monsieur le président, s'il est encore à la traîne, c'est certes pour une raison aussi simple que deux et deux font quatre; c'est parce cette situation existait avant notre arrivée au pouvoir. Les vis-à-vis nous parlent des grandes réalisations de l'époque de leur mandat. Il est très étrange qu'en dépit de la situation qui existait lorsqu'ils étaient au pouvoir, l'agriculteur a fait depuis un progrès de 33⅓ p. 100 et retarde quand même par rapport au reste de la communauté canadienne.

Le député de Kent, Ont., qui est parfois le porte-parole des vis-à-vis sur les problèmes agricoles, s'est inquiété du nombre de fermes qui ne sont plus exploitées. Il s'est préoccupé du rythme de la disparition des fermes pendant notre mandat et du fait que le pourcentage des Canadiens employés à la production des denrées alimentaires destinées au reste de la communauté canadienne a baissé.

• (9.00 p.m.)

Je ferai tout d'abord remarquer que, d'une manière générale, il est apparemment considéré comme un axiome dans le domaine économique que, dans une nation, le nombre des personnes qui produisent la nourriture pour le reste de la communauté décroît inévitablement avec les progrès d'ordre social, industriel et technologique de cette nation. Nous pouvons, je crois, nous en convaincre par les exemples que nous en offrent les pays sous-développés où presque 100 p. 100 de la population cultivent la terre sans pourtant produire une quantité de vivres suffisante pour subvenir aux besoins de ces infortunés. Dans des pays tels que la Pologne, si j'ai bon souvenir—et j'ai eu l'occasion d'en étudier les statistiques l'été dernier, lors de la visite de la délégation polonaise—la population agricole qui était d'environ 40 p. 100 à la fin de la deuxième guerre modiale a été réduite à quelque 32 p. 100 de la population totale d'aujourd'hui. Au Canada, au début de cette même guerre, 30 p. 100 environ de la population étaient occupés à la culture du sol. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 8 p. 100 qui assurent avec beaucoup d'efficience la production de la nourriture, suivant des techniques qui sont probablement les plus efficaces du monde. C'est inévitable, je pense, avec le progrès industriel qui fournit de nouvelles possibilités et une nouvelle technologie.

Les experts, à tort ou à raison, nous disent que dans une communauté économique totalement évoluée, au sens moderne, d'ici dix ans environ, 4 ou 5 p. 100 de Canadiens produiront la nourriture pour tous les autres. C'est une loi immuable de la science économique, semble-t-il, que la technologie et le perfectionnement industriel réduisent le pourcentage des producteurs de denrées. Je n'attaque donc pas la prémisse fondamentale du député de Kent, à laquelle le chef de l'opposition a souscrit, je crois. Toutefois, je signale qu'à cause des nouvelles compétences, moins de personnes peuvent produire la nourriture pour nous tous, et si le député d'en face s'en plaint, je dirai que de 1956 à 1961, quand les vis-à-vis étaient au pouvoir, quelque 94,000 fermes ont cessé de produire au pays, tandis qu'entre 1961 et 1966, alors que nous étions presque constamment au pouvoir, seulement 50,000 fermes ont abandonné la production commerciale. Encore une fois, les griefs devraient se fonder sur des faits avérés.

Je tiens à préciser en outre que de 1961 à 1966, la plupart des 50,000 fermes qui ont dû cesser toute production étaient classées comme non rentables selon les critères appliqués par le BFS pour évaluer les revenus agricoles et que le nombre de fermes dites rentables a augmenté de 15,000 pendant la même période. Autrement dit, depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, de nombreuses fermes sont devenues rentables.

M. MacInnis: Vous faites un tour de passe-passe avec trois années, mais bah! vous n'en êtes pas à ce détail près.

L'hon. M. Greene: Le chef de l'opposition s'est aussi plaint d'un manque de confiance des cultivateurs dans le gouvernement et du fait que cette méfiance a retardé le progrès, freiné le développement et persuadé l'agriculteur de ne pas donner plus d'ampleur à son entreprise, car avec ce gouvernement-ci au pouvoir, dont il se méfie, il ne pourrait pas progresser, prendre de l'expansion et s'aventurer dans l'avenir avec assurance. Permettez-moi de vous dire que le cultivateur canadien est un homme d'affaires bien pratique, très rusé, très averti, qui n'hypothéquerait pas son avenir et n'emprunterait pas maintenant, quitte à payer plus tard, afin d'aménager une installation agricole plus prospère et plus grande, s'il n'avait pas confiance dans l'avenir et s'il n'espérait pas que le gouvernement au pouvoir allait bâtir un Canada meilleur et plus grand où il pourra prospérer et acquitter ses dettes.

Considérons le comportement du cultivateur canadien depuis notre arrivée au pouvoir et sa confiance en l'avenir. En 1961, les cultivateurs canadiens ont emprunté 69 millions de dollars à la Société du crédit agricole. Belle confiance en l'avenir, sous le gouvernement conservateur.

Une voix: Ils n'avaient pas besoin d'emprunts.

L'hon. M. Greene: Ils ont emprunté en 1962, 78 millions de dollars, en 1963, 96 millions de dollars, en 1964, 140 millions, en 1965, 202 millions et, en 1966, 234 millions de dollars.

L'hon. M. Ricard: C'est qu'alors ils avaient besoin d'emprunts.

L'hon. M. Greene: Voilà qui illustre le peu de confiance que le cultivateur canadien avait en l'avenir du pays.

Je vous signale, monsieur le président, que le chef de l'opposition ne peut pas jouer sur les deux tableaux. En 1966, le cultivateur canadien, confiant dans l'avenir, a emprunté plus de deux fois plus qu'à l'époque où les vis-à-vis étaient au pouvoir.

Une voix: Il lui fallait survivre.

L'hon. M. Greene: Le chef de l'opposition doit choisir: Le cultivateur canadien a emprunté cette somme considérable en 1966, parce qu'il misait sur l'avenir du pays ou sur le gouvernement actuel, ou bien il a agi ainsi sans savoir ce qu'il faisait, et alors il était bien sot d'emprunter cet argent si le pays n'avait pas d'avenir. J'ignore pour quel parti opte le chef de l'opposition, mais ou bien il dit que le cultivateur canadien a montré très peu de jugement en empruntant la plus forte somme jamais vue pour étendre son bien-fonds, alors que le gouvernement actuel était au pouvoir et qu'il n'aurait pas dû miser sur l'avenir du pays, ou bien qu'il avait vraiment confiance dans l'avenir du Canada et dans le gouvernement.

Le chef de l'opposition participera certainement désormais aux débats sur l'agriculture, car je suis sûr qu'il a acquis des connaissances sur ce sujet dans sa province natale, qu'il a quittée trop tôt. Je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus, car la question ne nous touche pas immédiatement; elle le fait indirectement, car il y a les ministères provinciaux de l'agriculture en plus du ministère fédéral. A mon avis, les ministères provinciaux et le ministère fédéral collaborent étroitement en vue d'améliorer le sort des cultivateurs canadiens. Je sais que le chef de l'opposition s'intéresse à l'agriculture car, de toutes les régions canadiennes, la Nouvelle-Écosse est celle où l'agriculture présente le plus de problèmes. Ainsi, d'après moi, il sait de quoi il parle lorsqu'il s'agit des problèmes de l'agriculture, et il sait également, je crois, que les solutions ne sont pas faciles à trouver. Cependant, la rationalisation des unités agricoles et la création de fermes plus grandes et plus productives a lieu plus lentement en Nouvelle-Écosse que dans d'autres parties du pays. Je ne jette la pierre à personne parce que je suis convaincu que le gouvernement de cette province fait tout ce qu'il peut. Il va sans dire que nous sommes disposés à collaborer avec lui dans toute la mesure du possible pour l'aider à créer des unités plus viables et plus efficaces qui fourniront un meilleur revenu pour ceux qui élisent de demeurer dans l'agriculture.

• (9.10 p.m.)

J'admets sans peine que l'agriculture préoccupe vivement le chef de l'opposition vu la gravité de la situation dans sa province, car, malgré ses nombreuses années au pouvoir, son gouvernement n'a pu régler complètement ces problèmes agricoles, et en fait a progressé plus lentement que dans d'autres régions du Canada.

Je n'ai pas très bien saisi le raisonnement de l'honorable représentant. Peu de temps après avoir déclaré que la plupart des belles politiques qu'il a mentionnées avaient été conçues par le parti adverse quand il était au pouvoir, il a ajouté qu'elles étaient inefficaces, insuffisantes et pour ainsi dire inutiles. Je ne saurais dire si l'éclat de ces politiques a pâli depuis que nous sommes au pouvoir. Si elles viennent du gouvernement antérieur et si elles étaient valables à ce moment-là, il est évident qu'elle ne le sont plus maintenant. J'espère que l'honorable représentant m'éclairera là-dessus.

Le chef de l'opposition a parlé explicitement de l'ARDA. J'ai toujours essayé, il me semble, de rendre justice à qui de droit. L'ARDA a été conçue par les vis-à-vis lorsqu'ils étaient au pouvoir. Je n'ai jamais pu savoir exactement qui en a été l'instigateur: le député de Calgary-Nord quand il était ministre de l'Agriculture ou le député de Qu'Appelle. Une chose est sûre, c'est que le mérite en revient à l'un deux, je ne saurais en disconvenir. Mais je dois préciser que depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons élargi considérablement la portée de l'ARDA. Au départ, il s'agissait d'un simple programme agricole en vue de rendre les petites fermes plus productives et de créer des unités plus grandes, ce dont il a déjà été question. Ce programme est présentement mis en œuvre conjointement avec le programme du Fonds de développement économique rural. Ayant posé cette pierre angulaire, si je puis m'exprimer ainsi, nous pourrons, animés par le courage, l'imagination et l'inspiration, faire beaucoup pour abolir la pauvreté dans nos régions rurales. J'attribue à l'honorable vis-à-vis tout le mérite de la conception de ce programme, mais je tiens à dire au chef de l'opposition que le programme initial a été élargi considérablement, et qu'au cours des dernières années il a servi bien plus qu'aux origines.

L'honorable député prétend qu'on ne s'en est pas suffisamment servi. Je lui rappellerai toutefois, s'il ne le sait déjà, que toute initiative, das le cadre de l'ARDA, relève des provinces. Si on ne s'est pas servi suffisamment du programme, bien que je ne sache pas qu'un seul projet important ait été rejeté à l'échelon fédéral, c'est que les provinces n'ont pas jugé bon de nous proposer autant de travaux et d'entreprises que l'honorable député aurait voulu. Il est néanmoins illogique de prétendre qu'il y a eu trop peu de projets de l'ARDA, alors que, pour autant que je sache, nous n'en avons refusé que bien peu au niveau fédéral. Si l'honorable député n'est pas d'accord là-dessus, qu'il veuille bien s'adresser aux provinces à qui incombe l'initiative des programmes de l'ARDA.

Par ailleurs, monsieur le président, le député se plaint que le cultivateur canadien ne bénéficie pas de crédits suffisants. Or, nous avons prouvé que le cultivateur canadien peut jouir, qu'il jouit en fait de crédits jusqu'ici inégalés grâce à l'Office du crédit agricole. Le député se plaint que le fermier canadien éprouve de grosses difficultés à emprunter de l'argent pour perfectionner son

exploitation. Il prétend que ces prêts ne conviennent pas parce que l'intérêt annuel est de 5 p. 100. On prétend que les banques ne prêtent pas d'argent à 5 p. 100 par année et que, par conséquent, les agriculteurs ne peuvent obtenir autant d'argent que l'honorable représentant estime nécessaire. Je lui demande respectueusement ceci: Dois-je comprendre d'après ses remarques, qu'il recommande la hausse du plafond quant à l'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles? Il fait signe que non de la tête. Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi il se plaint que les agriculteurs ne peuvent obtenir de l'argent parce que le taux d'intérêt est trop bas, puisqu'il ne veut pas que le taux d'intérêt soit majoré. J'espère qu'un jour, il nous dira comment il résoudrait le dilemme. Apparemment, il veut tout avoir.

L'hon. M. Stanfield: Je le ferai volontiers.

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, le vis-à-vis se plaint aussi de la possibilité de grèves futures.

M. le président: A l'ordre. Je dois avertir le ministre que son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Stanfield: Oh, non, qu'il poursuive.

M. le président: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre poursuive son exposé?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Greene: Je tiens à remercier nos honorables vis-à-vis. Je ne sais trop si j'aurai le temps de relever toutes les aberrations exprimées par le chef de l'opposition, mais je ferai de mon mieux. Il craint que de nouvelles grèves, dans la voie maritime, ne ralentissent le transport du blé et de nos autres denrées si importantes vers les marchés d'exportation. Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que j'espère ardemment que la chose ne se produira pas. De ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons le principe de la négociation collective libre. Nous ne prendrions sûrement aucune mesure en vue de prévenir des grèves des mois d'avance, ou d'enlever aux travailleurs le droit de sauvegarder leurs intérêts collectivement. Nous envisagerons la situation du moment qu'elle se produira. Si l'honorable représentant laisse entendre que nous devrions, d'une façon ou d'une autre, supprimer les droits collectifs des travailleurs pour sauvegarder les intérêts économiques, il peut être sûr que nous ne recourrons jamais à un tel mode d'action de ce côté-ci de la Chambre.

[L'hon. M. Greene.]

Le député se plaint également que nous ayons mis de côté, comme il dit, un certain programme d'entente avec les États-Unis, dont je n'ai pas tout à fait saisi le sens. Selon lui, le député de Qu'Appelle aurait laissé entendre qu'une telle façon d'agir aurait entravé nos ventes de blé. Or aucun programme de ce genre n'a jamais été mis de côté, ni d'une façon ni d'une autre, par le gouvernement actuel. J'ai entendu dire qu'il était d'usage, et cela se passait avant mon entrée en fonction, de tenir des réunions trimestrielles avec nos homologues des États-Unis, au cours desquelles on discutait des prix mondiaux du blé et de la situation internationale. Sauf erreur, c'est à la suite d'une suggestion des États-Unis que ces réunions ont cessé. C'est là, à ma connaissance, la seule façon de procéder qui soit différente actuellement de ce qu'elle était déjà.

• (9.20 p.m.)

Je le répète, je puis seulement conclure que l'honorable chef de l'opposition, qui est reconnu pour son impartialité et pour sa juste présentation des faits, a été induit en erreur par certains de ses partisans, qui s'en tiennent peut-être moins rigoureusement aux faits que lui. A cet égard, l'honorable représentant a fait observer que les Canadiens n'avaient pas, d'une certaine façon, saisi l'occasion de conclure un accord mondial sur le blé. Je suis sûr que mon collègue, le ministre du Commerce, pourrait traiter de ce sujet plus à fond et avec plus de compétence que moi, puisque c'est son domaine; toutefois, comme j'ai présentement l'occasion de prendre la parole, je puis dire qu'un tel commentaire est tout à fait injuste et très inexact.

A mon sens, le Canada a joué un rôle déterminant, lors des négociations Kennedy, dans l'établissement de prix minimums et maximums pour le blé. Je rappelle que l'accord prévoit un prix minimum de $1.95½ pour le blé, disposition qu'on applique maintenant à la lettre. Cette initiative, en attendant la signature d'un accord international sur le blé, constitue, dans le cadre de nos politiques actuelles, un grand pas en avant pour les producteurs de blé. Malgré toutes les protestations des membres de l'opposition, malgré les versements par acre, et autres mesures qu'ils ont instaurées et qui n'étaient qu'une pitance pour le cultivateur de l'Ouest par rapport au prix minimum de $1.95½ que les députés de l'opposition n'ont pas jugé bon de proposer.

M. Jorgenson: Et pour le prix de $2 promis pour le blé, qu'a-t-on fait?

L'hon. M. Greene: Ma foi...

M. Jorgenson: Ajoutez une autre pitance.

L'hon. M. Greene: Voilà que les députés de l'opposition m'interrogent sur le prix du blé. C'est une question excellente que j'accueille volontiers. Ils semblent blâmer le gouvernement d'avoir pour la première fois dans l'histoire jugé bon de garantir aux cultivateurs de l'Ouest un prix minimum de $1.95½ pour le blé.

Une voix: Que dire du blé à $2?

L'hon. M. Greene: Pour ce qui est de la mise en vigueur de l'accord Kennedy et de l'accord international sur le blé, je comprends mal comment le chef de l'opposition, qui, sauf erreur, est connu pour la prudence de ses déclarations publiques—il est, si je ne me trompe, réputé pour son franc jeu—peut tenir les Canadiens responsables du retard à incorporer dans l'accord international sur le blé les prix maximums et minimums établis à la négociation Kennedy.

Des Canadiens ont assisté aux réunions du Conseil mondial du blé. Mon collègue vous dira que nous n'avons pas cessé de communiquer et de négocier avec les autres pour obtenir la mise en œuvre de la négociation Kennedy et de l'Accord international sur le blé. Je suis sûr que ces négociations seront fructueuses. Je ne vois pas comment le chef de l'opposition peut prétendre qu'il y a eu négligence—en réalité ce n'est pas seulement le gouvernement qui est visé, mais aussi les fonctionnaires chargés d'intégrer les arrangements de la négociation Kennedy à l'Accord international sur le blé—que cette négligence nous a poussés, ou a poussé nos fonctionnaires, à manquer à des devoirs reconnus. Il affirme que nous aurions pu ou dû chercher l'intégration de la négociation Kennedy à l'Accord international sur le blé. Je pense, monsieur le président, que c'est une critique fort injuste et entièrement fausse, soit dit en toute déférence.

Comme les députés le savent, après que la négociation Kennedy eut été menée à bon terme le 16 mai de l'an dernier, les prix mondiaux du blé ont baissé sensiblement. Ainsi, les pays acheteurs ont eu du mal à appliquer la négociation Kennedy et l'Accord mondial sur le blé en juillet, comme nous l'escomptions. La négociation en est devenue plus difficile. Nous ne contrôlons pas les prix mondiaux du blé. Certainement, je pense que le ministre et les fonctionnaires canadiens n'ont rien négligé et se sont activement employés à appliquer l'échelle des prix de la négociation Kennedy dans le cadre de l'Accord international sur le blé.

Si nous voulons parler des prix mondiaux du blé, voici quelques faits pertinents. Le prix du blé du Nord n° 1 était de $1.62 en 1957-1958, de $1.60 en 1958-1959, de $1.59 en 1959-1960, de $1.80 en 1960-1961, et de $1.91 en 1961-1962. Rappelons qu'il s'agissait de quantités représentant la moitié environ de celles qui ont été vendues depuis notre arrivée au pouvoir. Le prix, en 1962-1963, était de $1.87; en 1963-1964, il était de $1.97. Je n'ai guère entendu parler de blé à $1.97 de 1957 à 1962. Le prix en 1964-1965 était de $1.89; en 1965-1966, il était de $2; le prix estimatif en 1966-1967 était de $2. Voilà le blé à $2 dont parlent mes honorable vis-à-vis. (*Applaudissements*)

Parlons-en donc, des prix du blé.

Une voix: Nous en parlerons: attendez seulement.

L'hon. M. Greene: Versons-les au dossier et voyons qui a vendu du blé, quelle quantité et à quel prix, et nous nous en tiendrons désormais toujours à ces chiffres.

Je n'en dirai guère davantage, monsieur le président, car de nombreux députés de l'opposition m'ont demandé de répondre à leurs questions. Je ne serais pas intervenu cette fois, n'étaient les remarques du chef de l'Opposition. Il m'a paru opportun de faire quelques commentaires. Je m'adresse à l'honorable chef de l'opposition et je pense qu'après cette mise au point des faits concernant l'agriculture, il sera désormais en mesure, lorsqu'il prendra la parole à la Chambre à leur sujet, d'apporter quelque contribution très valable au problème si difficile de l'agriculture.

M. Ormiston: Monsieur le président, je ne tiens pas à gaspiller mon temps de parole à discuter avec le ministre de l'Agriculture. Je félicite le chef de l'opposition officielle de la connaissance qu'il paraît avoir des problèmes actuels de l'agriculture. (*Applaudissements*)

Il a balayé les protestations du ministre de l'Agriculture. Or, je crois que celui-ci a beaucoup trop protesté.

Il est certain que depuis vendredi le ministre a dû avaler bien des propositions concernant l'agriculture. Il y en aura bien d'autres avant la fin de ce débat. Le ministre a reçu des propositions non seulement des membres de la Chambre, mais aussi de deux organisations ayant présenté des mémoires: la Fédération canadienne des agriculteurs et l'Union nationale des agriculteurs. Certes, ces mémoires traitent de nombreux aspects des nécessités agricoles. Je n'aurai pas assez des quelques minutes qui me restent pour les discuter.

Ayant parcouru ces mémoires, je me rends compte des remarques concernant les aléas de l'accroissement des coûts de production et de la diminution des profits qui inquiètent tant ceux qui ont présenté les mémoires. Ma foi, je ne vois aucune preuve que le régime actuel d'assurance-récolte facultative augmenté des dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies suffit à protéger les agriculteurs de l'Ouest contre les conséquences des calamités naturelles ou à les indemniser pour leurs pertes.

• (9.30 p.m.)

Il est beau de parler des prix alors que les cultivateurs ont une récolte à vendre. Mais à l'occasion d'un fiasco, il faudrait faire plus qu'on n'accomplit actuellement pour aider les agriculteurs à se tirer d'une situation grave. La récolte déficitaire de 1967 et les paiements versés aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies font ressortir l'état de notre législation agricole. Nous recourons à présent aux dispositions d'une loi entrée en vigueur en 1939, à une époque où les conditions étaient fort différentes de celles d'aujourd'hui. En 1939, il y avait quantité de fermes d'un quart de mille carré où les agriculteurs employaient des chevaux et des machines à traction animale. Les fermes étaient beaucoup plus nombreuses et, dans bien des cas, l'exploitation était d'un autre genre. Les dispositions de la loi pouvaient alors être plus efficaces qu'aujourd'hui. En vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, l'indemnité payable à un particulier s'appliquait à un maximum de 200 acres. L'indemnité maximale est de $800 et le versement moyen des 29 dernières années n'a été que de $300.

On peut conclure de ces chiffres que dans le cas d'une mauvaise récolte, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies n'a qu'une utilité limitée. En raison de sa nature même cette loi s'est prêtée à un nombre croissant d'abus, connus non seulement des inspecteurs locaux, mais aussi du personnel de surveillance. Une telle situation inquiète beaucoup ceux qui appliquent la loi. Si d'autres excès survenaient, la loi s'en trouverait encore affaiblie.

Il y a plusieurs années, en 1964 pour être exact, le juge Harold Pope avait présenté un rapport à la suite de prétendues irrégularités et avait fait plusieurs recommandations visant à améliorer la loi. Malgré les bonnes intentions du commissaire, aucune de ces recommandations n'avait été exécutée, parce qu'on avait peut-être l'impression qu'il fallait plus que des améliorations apportées de bric et de broc pour mettre cette loi à jour. C'est dans une telle intention, je suppose, qu'on avait adopté en 1959 la loi sur l'assurance-récolte dans l'espoir qu'elle fournirait plus tard une aide appropriée aux cultivateurs des Prairies et remplacerait l'ancienne loi.

Je n'ignore pas que les provinces appliquent un plan d'assurance-récoltes, mais il faudra que le gouvernement fédéral prolonge son aide en attendant que ce plan soit en mesure de couvrir complètement tous les risques. Beaucoup d'agriculteurs des régions à production faible trouvent que les primes actuelles sont trop élevées si l'on veut un rendement financier convenable. Il conviendrait à n'en pas douter, de reviser la loi. Elle a été en vigueur pendant sept ans et il faudrait songer maintenant à des primes établies sur une base actuarielle en prévoyant la possibilité d'une assistance à des régions marginales pour une période de temps limitée, mais suffisante cependant pour vérifier si un tel plan est praticable ou non.

Entretemps, et puisque nous devons nous accommoder de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, il y a certainement une amélioration que nous pouvons envisager et c'est l'application d'un droit prohibitif aux municipalités qui demandent des inspections. Ces dernières font gaspiller trop d'argent et si la demande qu'on en fait était accompagnée du montant approximatif de cette inspection, la chose serait traitée avec plus de sérieux.

C'est tout ce que je voulais signaler. Cependant, avant de reprendre mon siège, j'aimerais féliciter le ministre de l'Agriculture de l'impartialité avec laquelle ont été choisis les inspecteurs locaux de l'assistance à l'agriculture des Prairies. Certes, cette méthode a renforcé l'application de la loi l'an dernier et, s'il y a des plaintes à formuler, il ne faudrait sûrement pas les adresser aux fonctionnaires consciencieux qui appliquent la loi de leur mieux.

M. McKinley: Les cultivateurs canadiens se réjouiront sûrement des propos du ministre de l'Agriculture, qui leur a dit ce soir que leur situation n'a jamais été aussi bonne. Naturellement, c'est ce qu'ils ont eux-mêmes

essayé de signaler au ministre en marchant sur la colline parlementaire l'été dernier. Il voudrait peut-être nous faire rapport de l'efficacité des mesures de sécurité qu'on a prises ce jour-là.

Une théorie veut que les cultivateurs soient trop nombreux et que l'unique façon de régler les problèmes de l'agriculture consiste à les chasser de leur ferme en leur rendant la vie impossible. Voilà une théorie que je ne saurais accepter. Nous avons assisté à la suppression des subventions à la qualité pour les porcs, les agneaux et le fromage. C'est un autre acte de foi en cette théorie qu'on décèle ici et là.

Certains employés de l'État ont une autre théorie: selon eux, tous les agriculteurs se tirent très bien d'affaire. J'ai causé avec certains hauts fonctionnaires qui sont de cet avis. Ils s'imaginent que tous les agriculteurs roulent en Cadillac sauf quand ils sont en Floride, où ils se rendent en avion. Cela ne correspond guère à la réalité, et c'est une mauvaise façon d'aborder les problèmes de l'agriculture. En réalité, les agriculteurs qui réussissent sont obligés de travailler très dur. Ils doivent être très au fait des dernières méthodes, bien favorisés par les conditions du marché, et aussi avoir beaucoup de veine. Je pense que la chance est ici un facteur au même titre que les autres, et c'est peut-être le plus important.

L'agriculture n'est pas une partie de plaisir, même pour les fructiculteurs, et si quelqu'un du gouvernement croit le contraire, il aurait certainement dû changer d'idée quand les agriculteurs sont venus sur les pelouses du Parlement, l'été dernier, voir le ministre de l'Agriculture et les autres membres du cabinet. Le premier ministre a eu peur de les affronter.

L'hon. M. Greene: Moi aussi.

M. McKinley: On les a même empêchés d'entrer au Parlement quand ils ont cherché à le faire. Je n'aurais jamais pensé être témoin d'une scène semble à la Chambre des communes. Je suppose que les cultivateurs se sont alors rendu compte de l'attitude des vis-à-vis à leur égard. Plus tard, ils ont obtenu que le gouvernement remédie quelque peu à la situation des fermes laitières. Les recettes provenant du lait se sont améliorées dans une certaine mesure, mais elles sont à peine suffisantes pour couvrir les frais supplémentaires de production. Le coût de production de chaque article augmente pour le cultivateur. Je crois que le ministre est au courant. Il demeure dans une région où les coûts s'élèvent aussi rapidement qu'ailleurs et où les prix que touchent les cultivateurs ne s'accroissent pas au même rythme.

Le marché n'est pas aussi bien organisé qu'il devrait l'être. Une province cherche à prendre quelques initiatives, mais doit faire face aux importations d'autres provinces et elle déclare alors: «Que diable, nous ferions aussi bien de nous en désintéresser.» Il conviendrait de fournir une plus grande assistance pour l'établissement d'un programme national de mise en marché si le gouvernement voulait faire quelque chose dans ce domaine. Je ne parviens pas à comprendre comment le ministre, au courant comme il l'est de la situation, peut déclarer en fait que le cultivateur n'a jamais eu la vie aussi belle. C'est simplement faux. Les membres du cabinet peut-être n'ont jamais eu la vie aussi belle, mais ce n'est pas le cas des cultivateurs canadiens.

• (9.40 p.m.)

Les cultivateurs sont coincés dans un formidable étau coût-prix, bien plus encore que dans les années 50. Les légères modifications du prix du blé, dont a parlé le ministre, n'ont pas suivi le rythme d'augmentation des coûts des cultivateurs. Peu importe ce qu'ils produisent, que ce soit du bétail ou du blé, les coûts ont augmenté alors que le prix de leurs produits est resté stationnaire ou a même baissé dans certains cas. Pourtant, le prix de tout ce qu'ils doivent acheter est monté en flèche. Le prix du porc, du bétail, et des produits de la ferme en général a baissé, y compris celui des œufs et de la volaille. Mais le prix de la provende préparée, de l'outillage de ferme, de l'essence et de toutes les autres nécessités a presque doublé depuis quelques années. Par dessus le marché, le prix de vente au détail des produits de la ferme au consommateur a monté considérablement. L'indice des prix à la consommation a environ doublé depuis 1951, mais le cultivateur vend toujours ses produits au même prix. Noublions pas que le cultivateur est lui aussi un consommateur.

Comme le mineur, le pêcheur et le bûcheron, le cultivateur est un des producteurs de base du pays, et en tant que producteur de denrées alimentaires, il représente sans doute l'élément économique le plus important du pays. Mais malgré cela, lorsque l'occasion se présente pour le cultivateur de réaliser un bénéfice, après les années maigres, que voyons-nous? Le fabricant d'outillage augmente ses prix. Le détaillant en alimentation en fait autant. On ne donne rien de plus au cultivateur pour ses produits, mais on lui fait payer plus cher ce qu'il achète. Le fabricant de provende augmente ses prix, mais le cultivateur, lui, ne fait pas un sou de plus. Qui oserait dire que le cultivateur ne l'a jamais eue si belle? Tout le monde, au Canada, semble-t-il, fait chorus pour duper celui dont la

production est à la base même de notre prospérité économique.

C'est classique. Le gouvernement ne se soucie pas du sort du cultivateur, parce qu'il estime, vu la baisse du nombre des cultivateurs, pouvoir se passer de leurs voix. Le gouvernement actuel, monsieur le président, va comprendre, aux prochaines élections, à quel point sa théorie à cet égard est fausse.

Le cultivateur n'a pu s'organiser. Jusqu'à dernièrement il n'avait pas de syndicat. Lorsque les travailleurs de l'automobile estiment qu'on leur marche sur les pieds, ils s'unissent et décrètent une grève. Le cultivateur n'agit pas ainsi. Il n'est pas organisé à ce point. Mais récemment il a amplifié ses structures, et ceux qui s'enrichissent en achetant à vil prix le produit du cultivateur et en le revendant à prix fort au cultivateur et à d'autres, constateront peut-être, lorsque le cultivateur décidera en fin de compte qu'il lui faut se structurer, qu'il est beaucoup plus impitoyable que bon nombre de syndicats ouvriers.

Le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour aider les cultivateurs. Il leur a même verrouillé la porte au nez lorsqu'ils sont venus sur la colline du Parlement. Ces cultivateurs n'endureront sûrement pas cet état de choses bien longtemps de la part de gens qui sont élus. De temps à autre, ces gens semblent oublier qu'ils sont élus. Les cultivateurs ne supporteront pas sans mot dire des importations d'œufs d'une valeur de 6 millions de dollars, comme on l'a vu l'an dernier. Nous avons importé 9 millions de douzaines d'œufs des États-Unis, et 50,000 douzaines d'Australie. Voilà comment le gouvernement traite les producteurs d'œufs canadiens. Nous avons importé d'autres pays plus de $700,000 d'œufs en poudre et 1 million de dollars de divers produits des œufs, dont des jaunes d'œufs. Nous avons importé de la Pologne 112,000 livres d'œufs en poudre. Comment cela aide-t-il nos producteurs canadiens?

Au cours des dix premiers mois de 1967, nous avons importé au-delà de 4,000 livres de beurre de l'Allemagne de l'Est, 58,000 livres de la Belgique, et 22,000 livres de la Nouvelle-Zélande. L'an dernier, nous avons importé pour plus de 7 millions de dollars de fromage. Qu'est-ce que cela rapporte à notre industrie laitière canadienne? Pendant les dix premiers mois de 1967, nous avons importé un tas de dindes des États-Unis, alors que nous pouvons fort bien élever au Canada toutes les dindes que les Canadiens peuvent manger. Elles n'ont pas à nous venir d'ailleurs.

Le ministre peut brosser un tableau rose de la situation agricole au Canada. Le gouvernement semble voir le problème à la lumière du fait qu'il y aura moins de cultivateurs dans les fermes pour voter contre lui, et cette évolution lui plaît. Depuis 1961, 12,000 fermes ont disparu de l'Ontario. Voilà une situation grave. Nous, les Canadiens, devrons bien décider un jour si l'agriculture doit être considérée uniquement dans l'optique des profits ou rester un mode de vie pour de nombreux Canadiens qui n'en connaissent pas d'autre et qui ne veulent pas grossir les rangs des chômeurs dans les grandes villes. Voilà ce que nous devrons décider, dans l'élaboration de nos politiques agricoles et voilà la décision à laquelle s'est dérobé le gouvernement.

[M. McKinley.]

Nous devrons perpétuer le succès du cultivateur qui a réussi, car nous avons besoin de ses produits. Par ailleurs, nous devrons prendre des mesures pour permettre à l'agriculture de rester un mode de vie pour ceux qui s'y intéressent, parce que notre pays ne peut se passer de producteurs vivriers.

Un article de D. F. Symington, paru dans le numéro de décembre du *Canadian Geographical Journal*, traite des problèmes ruraux et décrit le genre de mesures gouvernementales propres à améliorer l'agriculture régionale, mais qu'on n'applique pas actuellement. Je cite:

> En 1961, l'adoption de la loi de l'ARDA a incité les gouvernements non seulement à admettre, mais aussi à dénoncer la gravité de la désorganisation économique des campagnes. Depuis lors, on a largement cité des statistiques concernant les difficultés rurales. D'après les chiffres fondés surtout sur les analyses du recensement de 1961, sur un total de 481,000 exploitations canadiennes, 209,000 effectuent des ventes annuelles brutes de moins de $3,750.

Voilà qui est incroyable. Ces agriculteurs et leurs familles forment un groupe énorme dispersé à travers l'Ontario. Cependant, sur un total de 120,000 exploitations, environ 50,000 vendent moins de $2,500 de produits par an. L'article ajoute:

> Des centaines de milliers d'agriculteurs, d'un bout à l'autre du Canada, ont dû abandonner leurs affaires à cause du contrôle des prix résultant d'une production agricole infiniment plus efficace. Les immenses capacités productives de l'Ouest du Canada sont dues à la mécanisation du temps de guerre, appliquée à de vastes terrains plats et généralement fertiles. En consacrant d'énormes investissements à l'aviculture, à l'industrie laitière, à l'élevage du bétail et à d'autres domaines de la production, d'un bout à l'autre du Canada, on a désavantagé ceux qui ne pouvaient pas employer assez de capitaux ou qui ne l'ont pas fait.

• (9.50 p.m.)

A mon avis, c'était surtout qu'ils ne le pouvaient pas.

> Il est difficile d'élaborer une politique nationale ainsi que les mesures provinciales avec lesquelles elle doit être compatible. La solution, au Canada au moins, consiste probablement à fournir un cadre durable au développement régional pour permettre à chaque région d'exploiter toutes ses véritables possibilités. Cette politique exige des ententes fiscales souples entre les gouvernements fédéral et provinciaux; elle exige la décentralisation de l'administration fédérale, accompagnée d'une réforme

en profondeur de la structure des services fédéraux; elle exige l'application des innovations technologiques et de nouvelles méthodes de recherche et de compilation des données; elle implique la formation professionnelle, la mobilité de la main-d'œuvre, des programmes d'expansion industrielle beaucoup plus dynamiques et plus cohérents. Bref, l'aménagement régional exige une analyse fine et intelligente des ressources naturelles, des débouchés potentiels, des attitudes, des talents et des possibilités du peuple.

Une récente étude américaine établit que l'abandon des fermes devient souvent un facteur de chômage urbain. Il n'y a aucun avantage à sortir les gens des fermes et à les amener à la ville où ils dépendront de l'assurance-chômage ou de l'assistance publique. Une commission consultative présidentielle aux États-Unis a réclamé le plein emploi et la prospérité pour la population rurale même, comme le rapporte le *Times* de New York, le 10 décembre, si le gouvernement doit procurer des emplois pour mettre fin à ce que les spécialistes appellent une honte nationale. Une situation semblable existe au Canada où les programmes de l'ARDA théoriquement parfaits ont été rendus ineffectifs par l'incompétence de l'administration, comme l'ont révélé de récents rapports. La President's National Advisory Commission on Rural Hardship, aux États-Unis, réclame des chances égales pour les régions rurales quant à l'habitation, aux emplois, à l'éducation et au bien-être. Le rapport de la Commission déclare que le besoin est encore plus grand dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Elle demande que l'on accorde la priorité à ces besoins dans les lois et les crédits.

Qu'est-ce à dire de la situation au Canada? On a formulé des critiques à l'endroit des programmes de conservation du sol et de l'eau mis en œuvre sous le régime de l'ARDA. Le concept de l'ARDA était et est excellent. Il encourage le cultivateur à demeurer sur la terre et à mettre un frein à l'exode vers la ville, exode qui cause de vives inquiétudes. De récents rapports du Conseil économique révèlent que l'administration de l'ARDA n'applique pas les principes originaux dont ce programme s'inspirait. Ces rapports précisent que 500,000 familles rurales éprouvent des difficultés. Les fonds de l'ARDA sont gaspillés pour des projets non réalistes... du genre «bleuetières». C'est là une faiblesse administrative qui ne répond pas aux aspirations du début. De fait, le rapport du Conseil économique préconise la concentration sur les ressources humaines plutôt que matérielles, bien que ces dernières ne soient pas rejetées comme aide supplémentaire. Le rapport fait mention de «migration extérieure» des collectivités rurales aux collectivités urbaines, qui, selon lui, représente une solution partielle au problème. Si le problème peut être résolu ainsi, il est assez près de recevoir sa solution.

Des voix: D'accord.

Il est très difficile de croire qu'une solution pourrait être amenée par une politique gouvernementale destinée à appuyer la situation d'aujourd'hui, qui sera celle de demain, même en l'absence de toute politique. Ce qu'il faut maintenant, à la lumière de toutes les données, de nombreuses études et de l'énorme quantité d'argent qui a été dépensé, c'est une décision du gouvernement ou, plutôt, de la nation. Quelle est notre politique nationale en face des difficultés des campagnes? A titre de nation, nous devons déterminer si nous estimons important de maintenir sur place la population des campagnes, d'arrêter l'exode rural, de mettre fin à l'usure économique et sociale, de freiner la migration lamentable qui vide fermes et villages. Certains croient qu'une telle décision ne saurait être rentable. Le coût de l'assistance aux gens en difficulté ne diffère pas beaucoup de la campagne à la ville. Il faut aussi nous demander, sur le plan social, si nous avons les moyens de tenter l'effort en face du chaos croissant qui règne dans les quartiers métropolitains déshérités. Le gaspillage tend à se perpétuer et à se multiplier d'une génération à l'autre. Plutôt que d'aggraver les problèmes de l'urbanisme, il y aurait un avantage social et économique certain à nous occuper des ruraux en milieu rural, celui où ils sont chez eux et celui qu'ils connaissent le mieux.

S'ils réussissent, les programmes conçus à cette fin produiront des bénéfices incontestables, tels la stabilité, l'équilibre social, l'amélioration de la santé, une baisse de la délinquance et une diminution des charges de bien-être social dans les villes. Ceux qui sont soumis à cet effritement économique n'ont pu résister à l'appât de la ville et d'un meilleur revenu. Ils ont abandonné les régions rurales cherchant de meilleurs salaires dans les villes. En certains cas, ils ont trouvé ce qu'ils voulaient; en d'autres cas, l'amélioration a été temporaire, puisqu'ils se sont trouvés incapables de s'adapter et qu'ils ont été forcés de s'inscrire à l'assistance sociale et sur la liste des chômeurs. Ce n'est évidemment pas une solution et ces cas ne font qu'aggraver la misère et l'encombrement de zones urbaines déjà surpeuplées. Si nous voulons garder une société progressiste, nous ne pouvons nous permettre d'avoir parmi nous des poches de misère toujours plus vastes. Les efforts accomplis au cours des années par différents gouvernements, au Canada et aux États-Unis, montrent que le public accepte l'idée de donner chances égales à tous. Nous avons parmi nous des Canadiens dépourvus; nous avons des régions sous-développées qui ont autant besoin d'assistance que les pays sous-développés.

Pour indiquer à quel point la situation est mauvaise, je pourrais mentionner qu'on m'a signalé qu'un libéral de l'autre endroit avait rédigé un éditorial à ce sujet après avoir présenté un projet de loi. Il me semble que si c'est là quelque chose qui puisse éveiller un sénateur libéral, c'est alors un indice sûr que les choses vont très mal. Douze mille livres de lait constituent la production de deux vaches seulement. Dans la circonscription d'Huron, je suppose que nul n'a seulement deux vaches à traire, mais on me laisse entendre que cela arrive dans certaines régions de tout le pays. Je crois qu'il faudrait réexaminer cette politique. Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre s'apprête-t-il à annoncer les travaux de la Chambre pour demain?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous nous proposons de poursuivre, demain, l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Vu qu'il est dix heures, la séance est levée jusqu'à deux heures et demie, demain après-midi.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SMALLWOOD—L'USAGE INDU D'INSTALLATIONS PARLEMENTAIRES

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège qui intéresse tous les députés; il s'agit de l'emploi des installations que le Parlement met à la disposition de ses membres et, surtout, puisque vous êtes le gardien de nos privilèges, je vous signale le grave abus que l'on fait des privilèges parlementaires.

Ma question de privilège a trait à l'emploi de ces installations par un ministre de la Couronne, candidat à la direction du parti libéral. Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, on a attiré mon attention sur un document qui avait été reproduit sur les machines à polycopier mises à la disposition des députés pour leur faciliter l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Je crois de mon devoir de vous signaler cette question de cette manière, monsieur l'Orateur, afin que ces installations ne servent pas à autre chose qu'aux affaires parlementaires, surtout en ce moment.

J'ai ce document en main. Il a été tiré à la salle de photocopie, après utilisation de la papeterie, du personnel et des installations de la Chambre des communes. Il s'intitule *Agenda Ontario for Trudeau committee*. J'estime, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas là un usage approprié de nos services. Le document a trait à la campagne de leadership du ministre de la Justice (M. Trudeau). Je vous signale donc cette affaire, monsieur l'Orateur, afin que vous preniez les mesures nécessaires pour prévenir cet usage illégitime des services parlementaires, et afin que le ministre intéressé, ainsi que les autres dont les partisans pourraient faire la même chose puissent en prendre note et agir en conséquence. Qu'il soit très clair que je ne songe nullement à mettre en cause les employés à la polycopie de la Chambre des communes.

[*Français*]

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement dire que je vais me renseigner à ce sujet au plus tôt.

Je dois cependant ajouter que beaucoup de choses se font en mon nom sans que je le sache. Je vais voir si cela est vrai, et, dans le cas de l'affirmative, je vais prendre des mesures immédiates pour rectifier la situation.

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LES COMPTES PUBLICS—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. D. Hales (Wellington-Sud) présente le 1er rapport du comité permanent des comptes publics et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE—DÉPÔT DU 1er RAPPORT

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry) présente le 1er rapport du comité permanent de la défense nationale.

[*Note: Le texte des rapports précités figure dans les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES PROCHAINES MESURES FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme il n'a pu faire adopter la principale des mesures budgétaires du 30 novembre dernier, a-t-il maintenant l'intention de présenter un budget à la Chambre, et dans l'affirmative, quand?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement continue d'étudier les conséquences du rejet du bill nº C-193, et je pense pouvoir faire une déclaration très bientôt.

L'hon. M. Monteith: Le ministre peut-il nous dire s'il annoncera alors qu'il déposera un livre blanc en même temps que son budget.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, lorsque le gouvernement prendra une décision, il projette de déposer en Chambre un ensemble de propositions ayant trait à la conjoncture actuelle.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné les difficultés que le gouvernement éprouve dans les domaines économique et financier, le gouvernement a-t-il l'intention d'ajourner les Chambre à l'occasion du congrès pour la nomination d'un chef?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les travaux parlementaires devront être terminés avant que nous envisagions même la chose.

LE MAINTIEN DE LA PARITÉ DU DOLLAR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, vu les nouvelles plutôt inquiétantes d'hier et de ce matin au sujet de nos devises, le ministre des Finances est-il en mesure de dire à la Chambre quelles mesures le Canada pourrait prendre pour soutenir son dollar?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que le gouvernement est bien décidé à maintenir la parité actuelle du dollar canadien. Nous sommes d'avis que c'est ce qu'il faut faire vu la valeur essentielle de notre dollar. Nous avons des ressources en abondance et j'espère que le Parlement appuiera le gouvernement dans ses efforts pour recueillir les revenus nécessaires qui sont un des moyens de créer le climat de confiance qui convaincra les étrangers et les Canadiens que le dollar canadien vaut sa parité actuelle.

LA CONSOMMATION

LE RAPPORT DE LA VENTE AU DÉTAIL DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations au sujet du rapport de la Commission qui a été désignée par les gouvernements des trois provinces des Prairies pour y étudier les ventes au détail dans le secteur de l'épicerie. Comme le rapport expose la position dominante de la compagnie Canada Safeway Ltd. et du groupe George Weston Ltd. et les profits excessifs réalisés dans la région par le secteur des produits d'épicerie, le gouvernement se propose-t-il, suivant les recommandations de la Commission, de procéder immédiatement à une enquête? Si oui, quelle forme prendra cette enquête?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les journaux signalent que le rapport mentionné par le député est très vaste. Ni le gouvernement ni notre ministère n'ont reçu un exemplaire du document. Ce matin nous avons communiqué avec l'Imprimeur de la Reine à Regina afin de demander un certain nombre d'exemplaires. A sa réception le rapport fera sans doute l'objet d'une étude par le ministère et par le directeur des enquêtes et des recherches. Entre autres sujets qui seront sans doute étudiés figureront les allégations que vient d'énumérer le député.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il me dire quand il pense pouvoir renseigner la Chambre sur les mesures que lui inspireraient les recommandations de la Commission.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, nous jugerons peut-être opportun de faire une déclaration à la Chambre après avoir reçu et examiné le rapport.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si après avoir obtenu et examiné minutieusement le rapport, il serait souhaitable de le déférer au comité spécial du crédit au consommateur, afin que les députés puissent l'étudier?

L'hon. M. Turner: Nous tiendrons certainement compte de cette proposition.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre fera enquête au sujet de ces allégations, se renseignera-t-il également sur les politiques d'achat de ces compagnies à l'égard des fruits de Colombie-Britannique et des conditions imposées en l'occurrence?

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA RHODÉSIE—RAPPORT AU SUJET DES ENTRETIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai adressé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lui demandant s'il

n'avait rien à nous communiquer au sujet des entretiens qui ont eu lieu entre des fonctionnaires et sir Alexander Douglas-Home au sujet de la Rhodésie. Il a dit alors qu'il devrait attendre un rapport sur ces entretiens avant de répondre à ma question. A-t-il reçu ce rapport et peut-il nous dire s'il y a eu une amélioration quelconque de la situation en ce qui concerne la Rhodésie?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les entretiens ont eu lieu, mais ils étaient de nature privée, et je n'ai donc rien à en dire.

LE KENYA—L'AIDE AUX PERSONNES D'ORIGINE ASIATIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il répondre maintenant à mes deux questions d'hier au sujet du sort des refugiés asiatiques au Kenya?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le secrétariat du Commonwealth n'a pas amorcé de négociations, comme le laissait entendre mon ami hier. Que je sache, aucune recommandation n'a été faite à cet égard.

M. Nesbitt: Le gouvernement a-t-il l'intention de recommander la tenue de négociations en ce sens par l'entremise du secrétariat du Commonwealth?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, de l'avis du gouvernement, cette question intéresse essentiellement les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Kenya, et les personnes en cause.

M. Nesbitt: Est-ce à dire que, selon le ministre, le Canada, en tant que membre du Commonwealth, n'a aucune responsabilité à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question prête à controverse.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être poser une question complémentaire double, pour ainsi dire, car elle a trait à deux questions précédentes. Le gouvernement étudie-t-il sérieusement, ou discute-t-il avec d'autres gouvernements, la possibilité de convoquer immédiatement les dirigeants du Commonwealth à une conférence au sommet afin d'étudier les problèmes qui se posent relativement à la Rhodésie, ainsi que les problèmes plus immédiats qui ont surgi au Kenya?

L'hon. M. Martin: Pour ce qui est de la Rhodésie, d'après moi, les mesures les plus efficaces sont celles que peut prendre le conseil de sécurité. J'ai déjà répondu à la question en ce qui concerne le Kenya.

LES PORTS

MONTRÉAL—AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS POUR LES DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, compte tenu de certaines recommandations du rapport Picard et de la récente visite du ministre d'État, le ministre des Transports a-t-il l'intention de faire construire des salles de toilette ou des salles d'attente pour améliorer les installations aménagées dans le port de Montréal pour les débardeurs?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne vois rien d'urgent dans la question. (*Exclamations*)

[*Plus tard*]

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Ma question supplémentaire concerne celle du député de Mercier au sujet des salles d'attente et des salles de toilette aux quais du port de Montréal. Je pense que cette question est urgente et que le ministre est prêt à y répondre. La réponse pourrait aider beaucoup à prévenir un autre différend dans le port de Montréal. Je crois que le ministre était prêt à répondre au député de Mercier.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés doivent comprendre qu'il ne m'est pas toujours facile de déterminer l'urgence d'une question. Si, dans le présent cas, l'affaire est importante et urgente, je ne m'oppose nullement à une réponse.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà parlé de cette question au président du Conseil des ports nationaux. Il m'a assuré qu'il s'en occuperait immédiatement, et j'ai confiance que la mise en chantier de la première de ces toilettes pourra se faire presque sans délai.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Puis-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: Je dois dire que je me demande encore si la question était recevable. L'honorable député d'Ontario.

L'hon. M. Starr: J'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. J'ai-

merais lui demander ce que fait le gouvernement, en plus de s'occuper de cette question secondaire des salles d'attente et des salles de toilette, pour améliorer la situation et trouver une solution.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Le gouvernement a fait tout ce que lui permettait la loi. Nous attendons depuis plusieurs jours la décision des deux parties quant au choix d'un président du conseil dont ils ont demandé la création. Je leur ai fait savoir que je serai heureux d'en nommer un si elles ne peuvent se mettre d'accord. Elles espèrent parvenir à une entente et j'attends de leurs nouvelles.

M. J. R. Keays (Gaspé): J'aimerais savoir si le ministre peut nous renseigner sur la réunion qui a eu lieu hier avec le conseil du port.

L'hon. M. Nicholson: Je défère la question au ministre des Transports. C'est avec lui que la réunion s'est décidée et elle a eu lieu dans son bureau.

M. Keays: Je repose la question au ministre des Transports. Peut-il nous donner ces renseignements?

L'hon. M. Hellyer: Nous avons bien tenu une réunion avec le conseil du port. Les membres du conseil sont venus rencontrer le ministre, comme c'est l'usage lorsqu'un nouveau ministre des Transports est nommé. Ils ont soulevé un certain nombre de questions d'actualité concernant le port de Montréal et parlé de la participation possible à la gestion. Je leur ai donné l'assurance que le ministère étudiait cette question, ainsi que diverses autres solutions possibles et les autres qui pourraient émerger, en vue de s'assurer pour l'avenir la meilleure gestion possible de nos installations portuaires. Nous avons discuté de la situation actuelle de la main-d'œuvre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre voudrait-il qu'on revienne aux avis de motions?

L'hon. M. Starr: Il n'a rien à dire, c'est pourquoi il prend tant de temps.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Transports.

Envisage-t-il de remettre la juridiction du port de Montréal aux autorités de la ville de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Pas en ce moment, monsieur l'Orateur; il serait prématuré d'y songer. Nous avons eu un bon entretien et nous sommes convenus d'entretenir des communications actives pendant que nous cherchons les moyens de régler certains problèmes d'intérêt mutuel.

M. Keays: Puis-je demander au ministre si des mesures ont été prises, en vue d'encourager ces compagnies, qui avaient décidé de ne pas se rendre jusqu'à Montréal, à y revenir?

L'hon. M. Hellyer: On ne ménage aucun effort, je crois, pour améliorer la situation dans le port, afin qu'il obtienne l'appui commercial qu'il avait naguère et qu'il mérite vraiment à cause de sa situation centrale.

LE CONSEIL PRIVÉ

L'AVENIR DU SECRÉTARIAT SPÉCIAL DE PLANIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé. En raison du travail assez profitable accompli par le secrétariat spécial de planification du Conseil privé, est-il vrai, comme l'ont annoncé les journaux récemment, que ce secrétariat sera supprimé ou qu'il est appelé à disparaître?

L'hon. Walter L. Gordon (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demanderais au premier ministre de répondre à cette question.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, on a répondu à cette question à la Chambre, il y a quelque temps. On procède au licenciement du personnel du secrétariat spécial de planification, afin de réduire les dépenses, et ses membres seront affectés aux ministères directement intéressés.

M. Enns: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas bien saisi la dernière partie de la réponse du premier ministre. Le travail de coordination relatif au chevauchement des ministères se poursuit-il? Il est d'une telle importance.

Le très hon. M. Pearson: Oui, ce travail se poursuivra. Je compte faire une déclaration à ce sujet, dès que nous aborderons les prévisions budgétaires.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA STABILISATION INTERNATIONALE DES PRIX DU BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence Watson (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au

ministre du Commerce. La déclaration du ministre du Commerce, qui figure au hansard du 1er mars, selon laquelle le Canada et les États-Unis stabiliseraient les prix du blé, signifie-t-elle que le gouvernement reprend les conférences trimestrielles organisées par les deux pays à l'initiative du gouvernement conservateur, alors qu'il était au pouvoir? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour s'assurer que l'Arrangement international sur les céréales sera respecté et que le blé se vendra aux prix du barème convenu?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, cette question n'est pas recevable en ces termes.

[*Plus tard*]

M. Watson (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler autrement ma question au ministre du Commerce. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour que l'Arrangement international sur les céréales s'applique effectivement et que le blé se vende suivant l'échelle des prix convenus?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Nous avons eu beaucoup d'entretiens avec nos collègues des pays exportateurs et, récemment, un à Washington qui a été très fructueux. Nos pourparlers ont donné lieu à des ententes qui seront annoncées ce mois-ci aux autres pays importateurs ou exportateurs de blé parties à l'arrangement international sur les céréales et discutées avec eux. D'ici là, il ne conviendrait pas, dans les circonstances actuelles, de révéler la nature des ententes.

Toutefois, je puis dire que, en général, des progrès notables ont été accomplis lors de cet entretien dans l'élaboration de mesures pour appliquer l'échelle des prix prévue dans le nouvel arrangement international sur les céréales qui doit entrer en vigueur le 1er juillet.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA MAJORATION DES PRIX DE L'ESSENCE ET DU MAZOUT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser au ministre des Finances une question, maintes fois posée, sur l'enquête concernant l'augmentation du prix de l'essence et du mazout. Hier, en réponse à une question de mon collègue, le député de Sudbury, le ministre des Finances a déclaré qu'il avait, ce matin, reçu un rapport. Mais comme il avait assisté à une réunion du cabinet, il n'avait pas encore eu le temps de l'examiner. Il s'agit peut-être d'une réunion permanente, mais je me demande si le ministre a déjà eu l'occasion de voir ce rapport.

M. l'Orateur: Le député voudrait-il poser sa question.

M. Lewis: La voici: le ministre a-t-il eu l'occasion d'examiner le rapport et voudrait-il dire à la Chambre ce qu'il contient?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Chambre comprendra je pense, que le ministre des Finances s'est beaucoup occupé au cours des dernières heures, des travaux du cabinet ou de leur préparation.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que le Canada vient de rompre ses relations diplomatiques avec le Gabon, peut-il nous dire s'il a également l'intention de rompre nos relations diplomatiques avec le Québec, en rappelant notre représentant à Québec, c'est-à-dire le lieutenant-gouverneur?

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

DIRECTIVE DU VICE-PRÉSIDENT SUR L'ACCUEIL FAIT AUX SÉPARATISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au secrétaire d'État mais en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire. Peut-il vérifier si son ministre déposera la directive de M. Marcel Ouimet à M. Grand-Landau à propos du traitement de faveur que Radio-Canada aurait accordé aux séparatistes?

LES TRAVAUX D'HIVER

LA PROLONGATION DU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le 1er février, il a dit qu'il était en

pourparlers avec les provinces au sujet du programme des travaux d'hiver. Ces entretiens sont-ils terminés et le ministre a-t-il pris une décision?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur, la discussion n'est pas terminée et aucune décision n'a encore été prise.

M. Chatterton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la plupart des municipalités sont maintenant en train de préparer leur budget, le ministre peut-il nous dire quand il se propose de présenter quelque modification à ce programme?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, j'espère que je serai très bientôt en mesure d'informer la Chambre des décisions du gouvernement.

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR L'ORIENTATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. J'ai demandé la semaine dernière au ministre s'il était disposé à nous faire une déclaration assez détaillée sur la situation monétaire internationale et particulièrement sur celle du dollar canadien. Je sais qu'il a répondu aujourd'hui à une question plutôt simple du député d'Edmonton-Ouest, mais vu la persistance... (*Exclamations*)

Je n'avais pas l'intention de blesser. Ce n'était pas une question compliquée.

Je me demandais si le ministre ne jugerait pas à propos de faire à la Chambre une déclaration plus complète sur les différentes mesures que le gouvernement se prépare à prendre pour protéger le dollar canadien et pour protéger l'économie canadienne face à la spéculation et aux conjectures, qui semblent croître chaque jour. Peut-être pourrait-il, au-delà d'une simple déclaration...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Chambre se rappellera que j'avais l'intention, une fois les prévisions du ministère des Finances mises en délibération, d'exposer en détail la situation économique, tant sous ses aspects internationaux que nationaux. C'est encore mon intention, et je pourrai alors décrire la situation telle qu'elle m'apparaît. J'espère que cette importante question sera débattue à la Chambre.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Pour la gouverne de lourdauds comme moi, le ministre pourrait-il, en faisant cette déclaration, préciser les avantages ou les désavantages d'un taux fixe ou flottant du change?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

LA TÉLÉVISION

ON DEMANDE D'AMÉLIORER LE SERVICE DE RETRANSMISSION DANS LA RÉGION DE JONQUIÈRE-KÉNOGAMI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-St-Jean): Monsieur l'Orateur, j'ai donné préavis de la question que je veux poser à l'honorable ministre des Transports.

A la suite des représentations faites par la Chambre de commerce d'Alma, chef-lieu de ma circonscription, l'honorable ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour améliorer la retransmission des émissions de Radio-Canada, par le poste CKRS-TV de Jonquière-Kénogami?

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra que la question pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton*. S'il y a urgence, ce que je ne vois pas, l'honorable député peut demander que la question soit débattue au moment de l'ajournement.

M. Simard: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE SAINT JOHN ET DIGBY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a un mois, le 5 février, il a informé la Chambre que les négociations concernant le transbordeur entre

Saint-Jean et Digby se poursuivaient à un rythme accéléré, donnant lieu à des espoirs croissants concernant une déclaration. J'aimerais que le ministre nous dise s'il peut expliquer le sens qu'il donnait au mot «espoirs» et aussi à quelle date nous pouvons compter avoir une déclaration concernant le transbordeur en question.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Dans un avenir raisonnablement proche, monsieur l'Orateur. Je suis même plus optimiste que je l'étais la dernière fois où mon ami a posé la question.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la saison touristique approche et vu le retard du rapport du comité des transports, le ministre fera-t-il une déclaration nette à ce sujet avant que nous partions en congé?

L'hon. M. Hellyer: Je ne puis assurer à mon ami que ce sera possible, mais nous n'épargnerons aucun effort pour faire une déclaration aussitôt que possible.

M. Bell: Le ministre ne se rend-il pas compte qu'il accroîtrait ses chances d'obtenir des voix des Maritimes?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES RUMEURS DE FAILLITES DANS LA CONSTRUCTION FERROVIAIRE AU GRAND LAC DE L'ESCLAVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle porte sur la construction du chemin de fer du grand lac de l'Esclave et sur la faillite de certaines entreprises qui y ont participé. Le ministre a-t-il reçu, de membres des Communes ou de l'autre endroit, quelque demande d'enquête sur les faillites qu'a entraînées la construction de ce chemin de fer? J'aimerais aussi demander au ministre pourquoi il a refusé de répondre à son courrier.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Schreyer: A dix heures.

M. l'Orateur: Comme cette question n'est pas recevable, elle ne saurait être débattue à dix heures.

[*Plus tard*]

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il dire s'il a pris une décision à propos de la demande d'enquête formulée par certains députés et sénateurs, quant à la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves et la faillite de certaines des entreprises de construction qui y participaient?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Pas encore, monsieur l'Orateur. J'étudie le dossier, qui est volumineux et compliqué, et je n'ai pu encore arriver à une conclusion quelconque.

LES INONDATIONS

L'AIDE FÉDÉRALE À L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Je voudrais poser une question au premier ministre. Je l'en avais saisi il y a quelques jours et il avait promis de se renseigner. Pourrait-il me dire s'il a reçu une demande d'aide au nom de l'Ontario en vue de secourir les victimes d'inondations dans le Sud-Ouest de l'Ontario, qui ont subi de graves dégâts au début de février. Si tel est le cas, quelle décision a été prise à ce sujet?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'ai reçu une demande d'un ministre de l'Ontario, probablement au nom du gouvernement, bien que ces demandes d'aide émanent ordinairement du chef du gouvernement; le ministre sollicitait une assistance de ce genre. Je lui ai répondu ce matin.

[*Plus tard*]

M. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le premier ministre a-t-il répondu oui ou non au gouvernement d'Ontario?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, comme le ministre n'a pas encore reçu la lettre, je me demande si je devrais en révéler la teneur avant qu'il la reçoive. Il me pardonnera peut-être, cependant, si je dis à mon ami qu'on a répondu que les circonstances ne justifiaient pas le genre d'aide que le gouvernement fédéral accorde d'habitude aux provinces quand elles sont incapables de porter secours à des sinistrés.

LES SPORTS

MLLE NANCY GREENE—L'OPPORTUNITÉ D'UN HOMMAGE OFFICIEL À SA VICTOIRE AUX OLYMPIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): J'aimerais poser une question au premier ministre, tout en m'excusant d'envahir cette chasse gardée du député de Kootenay-Ouest. En vue de promouvoir les réalisations nationales, le gouvernement songe-t-il à rendre un hommage officiel à la skieuse olympique Nancy Greene?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Elle a déjà l'Ordre du Canada, honneur national très remarquable.

L'INDUSTRIE

SUBVENTION POUR L'ACHAT DE L'ACIÉRIE DE SYDNEY (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'aurais une question à poser au ministre du Commerce, qui fait partie du comité du cabinet chargé d'étudier le problème de l'aciérie de Sydney. Le ministre approuve-t-il la déclaration du chef du parti libéral de la Nouvelle-Écosse, selon laquelle le premier ministre de cette province aurait dû demander au gouvernement fédéral une subvention pure et simple et non un prêt pour acheter l'aciérie de Sydney?

M. l'Orateur: Le député admettra, je pense, que sa question, sous sa forme actuelle, est irrecevable. Il demande si le ministre approuve une déclaration, ce qui est contre le Règlement.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Commerce si le gouvernement songera à octroyer une subvention au lieu d'un prêt pour l'achat de l'aciérie de Sydney?

M. l'Orateur: Je me demande si cet aspect administratif de l'affaire relève du ministre du Commerce.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je m'excuse monsieur l'Orateur; puis-je m'adresser au premier ministre pour lui demander si, au cours de ses délibérations, le gouvernement étudiera la possibilité d'octroyer une véritable subvention à la Nouvelle-Écosse, en vue de l'achat de l'aciérie de Sydney, au lieu de consentir un prêt?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous sommes tombés d'accord sur une réponse à la lettre du premier ministre de Nouvelle-Écosse, reçue il y a quelque temps, et qui lui sera adressée demain, je l'espère. Cette réponse pourrait être déposée à la Chambre, une fois que le premier ministre de Nouvelle-Écosse l'aura reçue.

[Le très hon. M. Pearson.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE DE LA CHINE CONTINENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à la déclaration du ministre de la Justice sur la reconnaissance diplomatique de la Chine. Je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, désirant ne pas se laisser dépasser par les événements, songe sérieusement à sa propre position dans ce domaine?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne crains pas de me faire dépasser par qui que ce soit, mon honorable ami y compris. J'ai déjà dit, il y a quelques mois, en annonçant la politique du gouvernement, ce que le ministre de la Justice a dit l'autre jour.

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

CAP-BRETON (N.-É.)—LE CHÔMAGE DES CHEMINOTS CONSÉCUTIF AU TRANSPORT DU CHARBON PAR CAMION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique me demandait hier si j'avais reçu des plaintes des employés du chemin de fer de Cumberland, au sujet du «stockage» de charbon par camion, à la mine numéro 20.

J'ai communiqué avec la Société de développement du Cap-Breton à ce sujet. Celle-ci n'a pas encore autorité en cette matière, parce qu'il n'y a pas encore eu de prise de possession des mines par ladite Société, et elle n'a pas été consultée sur le mode de transport dont il est question ici.

On me dit, cependant, qu'il s'agit de transporter du charbon de la tête de la mine au lieu de «stockage», soit une distance de quelques centaines de verges seulement.

Il n'y a pas de doute que, dans ce cas, le transport par camion est beaucoup plus facile que par chemin de fer. De toute façon, la Société s'est engagée à convoquer une rencontre entre tous les partis intéressés, au cours de la semaine qui vient.

[*Traduction*]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je demander au ministre si l'on espère que les expéditions de charbon seront rendues aux chemins de fer lorsque la Société de développement du Cap-Breton assumera toutes ses obligations?

[*Français*]

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, on me dit que le 1er avril est la date prévue. Cependant, comme je l'ai expliqué dans ma réponse antérieure, il me semble qu'il sera toujours plus facile de transporter du charbon de la tête de la mine au lieu du «stockage» par camion plutôt que par chemin de fer, puisqu'il s'agit seulement d'une distance de quelques centaines de verges.

[*Traduction*]

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le prévoit la loi adoptée par la Chambre, la Société de développement du Cap-Breton a-t-elle commencé de prendre des mesures en faveur des ouvriers déplacés depuis que le charbon est transporté par camions au lieu de l'être par le rail.

[*Français*]

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, il s'agit certainement là du genre de responsabilité qui a été assigné à la Société de développement du Cap-Breton.

[*Traduction*]

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne sais trop si je devrais poser une question supplémentaire ou invoquer la question de privilège, mais je voudrais demander ceci au ministre: voudrait-il prendre la peine d'étudier ses dossiers afin de ne pas confondre les problèmes et rendre la tâche de la Société de développement du Cap-Breton plus ardue encore qu'elle ne l'est? Le renseignement qu'il vient de communiquer à la Chambre est certainement très éloigné de la vérité.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est une question de privilège plutôt qu'une question régulière.

LE CABINET

LA DÉMISSION PRÉALABLE DES CANDIDATS À LA DIRECTION DU PARTI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, le 29 février dernier, j'ai posé au premier ministre suppléant la question suivante qui figure en page 7100 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, vu le geste très approprié que le ministre du Commerce a posé en renonçant à son portefeuille avant de devenir candidat à la chefferie, j'aimerais demander au premier ministre, par l'intermédiaire de son suppléant, s'il demandera, comme il se doit, aux autres candidats de faire de même?

Je me demande si le ministre lui en a parlé et quelle a été leur réponse.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, je ne l'ai pas fait.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

LE COMMERCE

ON SUGGÈRE L'IMPOSITION DE DROITS CONTRE LE «DUMPING»

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le 29 février dernier, l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria a demandé quelles mesures avaient été prises pour protéger l'industrie de l'acier.

Le ministère du Revenu national fait une étude des importations d'acier, à la lumière des dispositions «anti-dumping» contenues dans la loi. Le ministère fait enquête à l'étranger sur les valeurs marchandes réelles de l'acier dans certains pays qui en exportent au Canada. Jusqu'à présent, nos enquêtes ont eu pour résultat une majoration des prix, dans plusieurs cas. Dans d'autres cas, nous n'avons recueilli jusqu'à maintenant aucune preuve de «dumping». Toutefois, les enquêtes se poursuivent et toutes les importations sont examinées soigneusement. Lorsque des mesures correctives seront justifiées, elles continueront d'être appliquées.

[*Traduction*]

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. Me dirait-il quand il sera en mesure de nous fournir d'autres renseignements, comme il l'a donné à entendre?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'habitude de donner les détails de chacune des enquêtes. J'ai donné un rapport général. Nous continuons d'analyser chacune des importations d'acier, et lorsqu'il y a des preuves de «dumping», nous appliquons les règlements. Nous sommes satisfaits, jusqu'à maintenant, du fait que nos enquêtes aient eu des résultats positifs et aient forcé certains exportateurs à augmenter leurs prix.

L'AMÉNAGEMENT RURAL

QUÉBEC—ENTENTE RELATIVE À UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable

ministre des Forêts et du Développement rural, qui semble s'ennuyer à l'autre extrémité de la Chambre.

Peut-il nous dire s'il a encore des entretiens avec le gouvernement du Québec au sujet d'une entente fédérale-provinciale relative à un programme de développement économique et rural, et à quelle date l'entente sera signée?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, les négotiations continuent de plus belle.

[*Traduction*]

M. Keays: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il en mesure de nous dire maintenant si l'on envisage des réductions d'ordre financier?

[*Français*]

L'hon. M. Sauvé: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà déclaré, à la Chambre, que les coupures budgétaires n'affecteraient pas le programme ARDA ni le Fonds de développement économique et rural voté par le Parlement l'an dernier.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA POMME DE TERRE—LES IMPORTATIONS DE L'OUEST EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu que les cultivateurs de pommes de terre de l'Ouest ont demandé l'établissement, pour les pommes de terre importées des États-Unis, d'une valeur aux fins des droits, le ministre a-t-il déterminé si ces importations de pommes de terre dans l'Ouest constituent du dumping?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle au député que la Chambre se formera dans quelques minutes en comité pour examiner les crédits du ministère de l'Agriculture; ce sera alors le moment de poser cette question.

QUESTIONS OUVRIÈRES

SARNIA (ONT.)—LES LICENCIEMENTS ET LE SURTEMPS À L'USINE DE LA SOCIÉTÉ POLYMER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie pourrait-il répondre à la question que je lui ai posée hier concernant les employés de la Société Polymer à Sault-Sainte-Marie?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant veut parler, j'imagine, de l'usine de la Société Polymer à Sarnia.

M. Douglas: Je m'excuse, Sarnia.

L'hon. M. Drury: Deux questions ont été posées hier. D'abord, on a demandé si j'avais reçu des instances concernant les méthodes d'emploi de la Société Polymer. J'ai dit, hier, que je n'avais reçu aucune instance moi-même, mais que plusieurs avaient été présentées indirectement. J'ai demandé qu'on se renseigne afin de savoir si ces instances font légitimement partie des négociations ouvrières actuelles, ou si elles découlent d'instances présentées directement.

Deuxièmement, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ma réponse en ce qui concerne les intentions du gouvernement quant à la possession de la Société Polymer.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la dernière partie de la réponse du ministre, tout ce que le ministre a dit hier c'est...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question au lieu de répéter ce qui a été dit hier.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit hier que je connaissais la façon de voir du gouvernement quant à la propriété de la Polymer. Vu que je l'ignore tout comme, je pense, bon nombre de députés, je lui demande si le gouvernement a l'intention de vendre la Société Polymer à des intérêts privés?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je regrette de m'être trompé en supposant qu'une chose était connue. Le gouvernement a examiné de temps à autre l'opportunité de demeurer l'unique propriétaire de la Société Polymer et nous avons examiné plusieurs formules de rechange. Aucune décision n'a été prise jusqu'ici quant à une nouvelle forme de propriété.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

QUESTION RELATIVE À UNE INVITATION AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC DE VISITER LA FRANCE

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que le gouvernement français a récemment invité le premier ministre du Québec à se rendre en France, et ce par-dessus la tête du gouvernement d'Ottawa, le secrétariat des Affaires extérieures a-t-il l'intention de rompre maintenant nos relations diplomatiques avec la France?

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE RAJUSTEMENT DU SUPPLÉMENT DE REVENU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Oh, j'avais cru voir le ministre.

M. Macaluso: Je vais enlever mes lunettes.

M. Knowles: Où est le ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question au premier ministre?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas embarrasser le ministre. Je le vois à son siège, mais, apparemment, il a un sosie que j'ai pris pour lui.

A maintes reprises, le député d'Ontario et moi-même, d'autres aussi peut-être, avons posé des questions au sujet des personnes âgées touchant le supplément de revenu garanti dont les autres revenus diminuent ou se tarissent et auxquelles on refuse de porter le revenu au niveau minimum dans l'année civile en cours ou dans la suivante. Le ministre avait dit qu'il s'occuperait de la question. A-t-il trouvé moyen de réparer cette injustice?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, certains amendements à ce programme particulier font l'objet d'une étude, mais il ne sera pas possible de les présenter prochainement.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Le ministre admettra certainement que la situation entraîne de graves injustices pour les vieillards intéressés. Dit-il maintenant que lorsque ces amendements seront présentés dans un projet de loi, on rendra les versements rétroactifs à la date de l'établissement des prestations supplémentaires?

L'hon. M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. Il est impossible d'anticiper sur les dispositions du projet de loi.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SAUVEGARDE DES DROITS DE CHASSE DÉCOULANT DE LA CONVENTION SUR LES OISEAUX MIGRATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Le premier ministre est-il maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée le 9 février sur le conflit qui existe entre la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et les traités avec nos Indiens?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je m'excuse auprès du député du retard qui s'est produit. Je vais examiner l'affaire immédiatement.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

L'AGRICULTURE

Recherches—

5c. Administration, fonctionnement et entretien—Extension des fins du crédit 5 du budget principal de 1967-1968 pour inclure une contribution de $10,000 à la ville de Kapuskasing en vue de la construction d'une route, $1.

M. Southam: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques commentaires sur les crédits supplémentaires du ministère de l'Agriculture soumis au comité. Je dois tout d'abord féliciter mon très honorable ami le chef de la loyale opposition de Sa Majesté; hier soir il a fait à propos de ces crédits un examen complet et réaliste des problèmes agricoles d'aujourd'hui. Par son intervention dans le débat, il a su démontrer avec beaucoup de compétence qu'il est fort renseigné sur l'une de nos industries les plus importantes.

D'autre part, je regrette de le dire, le ministre de l'Agriculture, dans une réplique qui était à la fois pleine d'emphase et d'intentions politiques, a laissé le comité sous une impression diamétralement opposée. Il me semble que par son ignorance, par son indifférence et, parfois, par pure stupidité, le gouvernement a placé l'agriculture dans la pire situation financière qu'elle ait connue depuis des années. Voilà le gouvernement qui parlait de 60 jours de décision, qui se targuait de galvaniser les faibles et d'enthousiasmer les audacieux. Au lieu de cela, qu'est-il arrivé? Il est passé de l'indécision à l'indiscrétion et a trébuché d'une crise à l'autre.

Le discours du ministre, hier soir, était la réplique de celui qu'il a fait le 30 octobre dernier, qui figure au hansard, de la page 3725 à 3728, et dans lequel, en fait, il répétait à satiété que les agriculteurs du pays n'avaient jamais eu la vie aussi facile. Il évoquait à mes yeux l'ombre de feu le très honorable C. D. Howe, lors de cette réunion funeste en 1957, à Morris, au Manitoba. Après son discours d'hier soir, le ministre viendra maintenant loin derrière le maire de Portage-la-Prairie, M. Lloyd Henderson, dans la course au leadership.

L'honorable représentant a passé beaucoup de temps hier soir à citer des chiffres ayant trait aux ventes de blé de 1961 à 1967. Mais il a oublié de dire au comité que ces ventes découlaient de politiques conçues par l'ancien gouvernement. Je me rappelle fort bien que de 1957 à 1962 les membres de ce gouvernement ont attaché beaucoup d'importance à l'élaboration de politiques plus solides de commercialisation du blé. Le premier ministre de l'époque, accompagné de fonctionnaires des ministères du Commerce et de l'Agriculture, a fait le tour du monde pour inviter des groupes de vendeurs à visiter le Canada pour y conclure des échanges. Une délégation commerciale du Japon est venue au Canada l'année suivante et, après des négociations ayant trait au transfert et à l'échange de textiles, nous avons pu doubler nos ventes de blé au Japon.

Plus tard la Chambre a consacré beaucoup de temps à l'étude des modifications à l'assurance des crédits à l'exportation. Cela a permis l'élaboration d'une politique entièrement nouvelle grâce à laquelle nos ventes de blé à l'étranger ont triplé. Il y a lieu de signaler que des ventes de blé à crédit à la Chine ont été approuvées malgré la vive opposition des députés qui siègent maintenant de l'autre côté de la Chambre. L'un d'eux nous a dit que, selon lui, c'était presque de la trahison de vendre au comptant à nos amis et à crédit à nos ennemis.

Le représentant d'Assiniboïa à cette époque leva les bras au ciel, disant que ce n'était qu'une supercherie, que cela n'avait ni queue ni tête, que nous ne serions jamais payés. La suite des événements a prouvé le contraire. Grâce à notre ténacité et aux efforts soutenus de notre comité à ce moment-là, nous avons mis au point la politique de ventes dont a hérité le gouvernement actuel. C'est pourquoi le ministre a pu, pendant presque tout le temps qu'il a parlé hier soir, vanter les réalisations de son parti même si, en fait, le mérite ne lui en revient aucunement, bien au contraire. Que l'on songe à ce qui s'est produit en 1967 et en 1968.

Je n'ai pas l'intention de traiter de tous les problèmes agricoles. Mais je me dois en passant de dire qu'il n'est question que de problèmes dans les journaux ces temps-ci. Les prix du blé ont fléchi, de même que ceux du porc, des œufs, des volailles, des dindes, de la graine de colza, du soya et des pommes de terre, les prêts destinés aux améliorations agricoles ont diminué, les exportations de blé sont encore moindres qu'en 1967, et ainsi de suite.

[M. Southam.]

Un en-tête se lit: «Très forte baisse des exportations de blé par rapport au total de l'an dernier». L'article commence ainsi:

> Les exportations de blé canadien pour le premier trimestre de la campagne agricole courante s'établissent à 64,487,000 boisseaux, soit presque 60 p. 100 de moins que le total de l'an dernier qui était de 163,249,000 boisseaux.

Voici un autre en-tête, paru dans le *Globe and Mail:* «On prévoit des coûts plus élevés pour compenser l'augmentation de la production étrangère». Sur la même page, on lit ce titre: «Durcissement prévu dans le commerce de blé». En voici un autre, publié dans le *Western Producer* du 7 décembre: «Que dire de la PFRA?» L'auteur y déclare que l'on néglige maintenant une des meilleures lois adoptées il y a des années par le Parlement. Dans le *Co-Operator* du Manitoba, on lit cet en-tête: «L'ARDA et la PFRA ne sont pas efficaces, d'après le rapport». On y soutient que c'est dû à l'ineptie libérale. Dans le *Farm and Country*, sous le titre «Critique du gaspillage de l'ARDA», on traite d'une étude spéciale faite pour le Conseil économique du Canada. Dans le *Western Producer* du 14 décembre, on rapporte que M. Roy Atkinson, président du Saskatchewan Farmer's Union, a lancé un appel en faveur d'une plus grande unité parmi les agriculteurs. On attribue à M. Atkinson les propos suivants:

> Il est clair, étant donné la brusque réduction des possibilités relatives aux contingents, que la protection du minimum ne suffira pas à maintenir les revenus agricoles à cause de la baisse continuelle des contingents due à la perte des débouchés et à l'accroissement du coût de production.

En d'autres termes, si le blé ne peut pas être vendu, peu importe, d'après lui, qu'on fixe ou non le prix du boisseau à $1.95.

• (3.30 p.m.)

Le *Western Producer* du 14 décembre 1967 contenait un article intitulé «Le blé—Le moment de la réévaluation». C'était un discours de Charles W. Gibbings, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Le *Manitoba Co-operator* du 29 février 1966 contenait un article intitulé «La demande d'une réunion nationale sur la politique agricole». On pouvait y lire les lignes suivantes:

> J. M. Bentley d'Edmonton, président de la FCA a mis en doute, en présentant ce mémoire, la réussite de l'équipe d'experts agricoles nommée par Ottawa l'année dernière.

C'est ainsi, monsieur le président.

Pour en revenir à la vente du blé, le ministre a longuement parlé, hier soir, des statistiques touchant les ventes. Mais, à mon avis, son argument était creux. D'ailleurs, il y a quelques instants, j'ai donné des preuves que

ces ventes étaient fondées sur des mesures élaborées par nous et qu'elles ne doivent rien à l'action du gouvernement actuel.

Le problème actuel de la mise en vente du blé découle directement du fait que l'Accord international sur le blé a cessé d'être en vigueur. Les mêmes événements que sous les gouvernements libéraux antérieurs se sont reproduits. En 1935, le gouvernement de feu R. B. Bennett a proposé une loi qui créait la Commission canadienne du blé. Le première chose qu'a faite le gouvernement libéral qui lui a succédé a été d'abolir la Commission, mais à cause des protestations des organisations agricoles de l'Ouest du Canada, cette importante loi a été remise en vigueur et, depuis, la Commission canadienne du blé est un organisme qui aide efficacement les cultivateurs à vendre leurs récoltes.

Pour faire ressortir l'absence de politique des libéraux et leur manque d'intérêt pour l'agriculture, je me reporte aux années de guerre. Leur politique étant de montrer leur attachement à la mère patrie, les libéraux, soutenus par les associations agricoles, ont institué l'Accord de préférence britannique sur le blé en vertu duquel les cultivateurs de l'Ouest canadien étaient forcés de vendre leur blé $1 le boisseau conformément au prix des marchés mondiaux. On estime à 600 millions de dollars la perte ainsi subie par l'agriculture de l'Ouest. En d'autres mots, on a prié notre industrie agricole et notre population rurale de sacrifier cette somme à la politique libérale.

En février 1965, le ministre des Finances, qui avait alors sous son aile la Commission canadienne du blé, a engagé celle-ci dans une guerre des prix avec les États-Unis; cette guerre a duré plusieurs mois et coûté bien au-delà de 100 millions de dollars aux cultivateurs canadiens. C'est que nos amis d'outre-frontière essayaient d'écouler en partie leurs forts excédents de blé et ils voulaient éprouver la stabilité du gouvernement libéral et son intérêt quant aux politiques agricoles.

Un matin, nous nous sommes aperçus que les Américains avaient effectivement inondé nos marchés de blé offert à 6c. de moins le boisseau que ne le prévoyait l'Accord sur le blé. Au lieu d'aller signaler aux Américains qu'ils transgressaient les règles, le ministre a dit à la Commission canadienne du blé: «Nous leur ferons concurrence en réduisant le prix nous aussi.» C'est précisément ce que nos amis des États-Unis voulaient. Le lendemain, ils ont réduit de 6c. le boisseau le blé n° 3 et le blé n° 4 et, une nouvelle réduction de 4c. a suivi, dans la semaine. En somme, en moins de dix jours, le prix du blé canadien avait fléchi de 18c. en tout, et cela a coûté aux cultivateurs canadiens entre 90 et 100 millions de dollars. C'est là une preuve notoire de l'indifférence du gouvernement vis-à-vis de la politique du blé et des agriculteurs de l'Ouest canadien. Et j'en arrive maintenant au fiasco de 1967, année où nous avons permis, durant 11 mois, que l'Accord international sur le blé ne soit pas renouvelé, et tout indique qu'il nous faudra attendre des années avant d'en voir le renouvellement.

Cet après-midi, le député d'Assiniboïa a posé une question au ministre du Commerce au sujet de l'Accord international sur le blé. On lui en avait déjà posé bien d'autres là-dessus. Je lui ai moi-même souvent demandé pourquoi on avait laissé l'Accord tomber en désuétude, mais il ne nous a jamais donné de réponse sensée à ce sujet. Malgré les protestations du ministre, nous sommes toujours très inquiets à la pensée que le nouvel accord n'entrera peut-être pas en vigueur cette année car, d'après les dernières nouvelles, même les pays qui avaient signé le protocole, en signe d'approbation du principe de l'Accord, ne l'ont pas encore ratifié. Le nouvel accord sur le blé était censé entrer en vigueur le 1er juillet. Il est grand temps que le gouvernement prenne des mesures énergiques et précises pour réparer les dommages qu'il a occasionnés en laissant prescrire l'ancien accord. Je le répète, le ministre du Commerce a été maintes fois interrogé à ce sujet et il s'est efforcé de nous assurer que tout allait pour le mieux. En fait, il a tenté de se défendre en déclarant que les groupements agricoles de l'Ouest canadien étaient d'accord avec les mesures qui ont été prises. Cette déclaration est absolument contraire aux faits.

Pas plus tard que mercredi dernier dans la matinée, devant 40 députés présents à la réunion au cours de laquelle la Fédération canadienne des agriculteurs, la plus importante organisation agricole du Canada, remit son mémoire, M. James Bentley, son président, déclarait sans ambages que la Fédération n'avait jamais été avertie ou mise au courant de l'intention du Canada de laisser prescrire l'accord international sur le blé; il ajoutait que c'était la cause principale des problèmes actuels du Canada sur le marché du blé. Cela concorde avec la surprise exprimée par les chefs des syndicats du blé de l'Ouest, par les syndicats des agriculteurs et par d'autres porte-parole encore.

Pourquoi le ministre tente-t-il de leurrer ainsi les agriculteurs canadiens? Certaines gens ont un mot pour désigner ce genre de chose; c'est «de la fichaise», disent-ils. Nous voyons les ventes des Américains augmenter de jour en jour, tandis que les nôtres diminuent. Cette année, nous n'avons vendu qu'une petite quantité de blé au Japon, tandis que les États-Unis se sont implantés sur ce

marché avec des ventes d'envergure. Nous sommes revenus vingt ans en arrière et en sommes maintenant à la loi de la jungle, pour ce qui est des ventes de blé. Avec les réductions de prix actuelles, c'est tout simplement «au plus fort la poche».

J'aimerais maintenant me reporter à quelques notes. Je n'ai pas l'intention d'abuser de la patience des députés en prononçant un long discours là-dessus, car je sais que la plupart des membres de notre parti se rendent parfaitement compte du problème, et si le ministre, lui, n'en est pas encore conscient, j'espère qu'il le deviendra à la suite de mes propos. Réduire les prix est la tactique que les États-Unis ont adoptée après que le secrétaire de l'Agriculture, Orville Freeman, a déclaré que l'objectif national était d'exporter 750 millions de boisseaux de blé cette année, dont une quantité réduite aux fins de l'aide alimentaire. Le ministre du Commerce s'est rendu à Washington. Il a rappelé avec insistance à M. Freeman qu'un accord tacite obligeait les États-Unis et d'autres pays exportateurs de blé à s'en tenir au prix minimum consenti. M. Freeman, en termes polis, a fait remarquer que les États-Unis n'étaient pas légalement tenus de pratiquer un prix autre que celui dicté par l'offre et la demande et qu'en outre il était loin d'avoir sur les exportateurs américains de blé le contrôle ou l'influence que possède le gouvernement canadien par l'entremise de la Commission canadienne du blé. Voilà qui illustre encore l'indifférence et, je le répète, la stupidité d'un gouvernement qui n'a pas su prévenir une telle situation.

Pour évoquer brièvement les longs efforts qu'a exigés l'établissement du premier accord international sur le blé, je signale que, pendant les 12 ans qui ont précédé l'année 1947, les associations agricoles de l'Ouest n'ont cessé de poursuivre cet objectif et ont collaboré énergiquement avec leurs homologues des autres pays pour l'atteindre. L'accord est maintenant en vigueur depuis 18 ans environ. Quand une telle formule s'est révélée d'une si grande utilité, je ne vois pas pourquoi le gouvernement a accepté aux négociations Kennedy à Genève, qu'on déclare l'accord caduc, annulant ainsi tous les efforts de naguère, et permis qu'on s'en passe depuis 11 mois. On n'aurait même pas dû tolérer qu'on s'en prive pendant un mois. Si l'accord était resté en vigueur, nous serions à l'abri de nos difficultés actuelles.

Le ministre du Commerce est rentré à Ottawa de Washington sans la moindre assurance de voir cesser la guerre des prix qui permet l'écoulement des vastes excédents de blé américain. Le marché favorable aux vendeurs, qui existait au moment où l'Accord international sur le blé a pris fin, s'est transformé pendant l'été de 1967 en marché favorable aux acheteurs sous l'effet de récoltes magnifiques de blé dans bien des régions du monde. Ce fait souligne plus que jamais la nécessité d'avoir un accord international du blé, et voilà où nous en sommes.

• (3.40 p.m.)

Avant de conclure, je voudrais parler brièvement d'une autre affaire très importante pour ma circonscription et certaines régions avoisinantes. Il s'agit de la question que j'ai posée hier au ministre et qui figure à la page 7233 du hansard. La voici:

> Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Est-il au courant de l'écroulement possible de la nouvelle et florissante industrie P.M.U. Estrogen Drug dans l'Ouest canadien à cause des dispositions du bill nº C-190? Si oui, le ministre a-t-il consulté son collègue du cabinet, le ministre de la Consommation et des Corporations, en vue d'épargner cette nouvelle industrie agricole?

Voici la réponse du ministre de l'Agriculture:

> Monsieur l'Orateur, je n'ai pas précisément consulté le ministre de la Consommation et des Corporations, mais je serais heureux de le faire à la suggestion du député.

J'en déduis que le ministre n'était même pas au courant de cette nouvelle industrie et qu'il n'était pas en mesure de régler le problème qui a surgi il y a un mois ou deux. Autrement, il se serait entretenu avec son collègue là-dessus. Cette nouvelle industrie, établie dans l'Ouest et dans d'autres régions du Canada, n'existe que depuis deux ans, mais des cultivateurs canadiens y ont déjà investi des millions de dollars. Elle va s'effondrer à moins qu'on n'agisse sans tarder. Voilà qui démontre dans quelles situation précaire se trouvent l'agriculture et surtout le producteur de blé de l'Ouest, parce que le gouvernement n'a pas de politique. On semble ignorer ce problème, et, pour certains autres, on fait preuve d'une véritable stupidité. (*Applaudissements*)

M. Nowlan: Monsieur le président, moi aussi j'accueille avec joie l'occasion de participer au débat sur la rallonge budgétaire du ministère de l'Agriculture et pour diverses raisons dont la moindre n'est pas celle-ci: le Conseil des horticulteurs ainsi que la Fédération canadienne des agriculteurs ont présenté la semaine dernière leurs recommandations au gouvernement et, si je comprends bien, le

Syndicat national des cultivateurs va présenter des recommandations au gouvernement demain sur ce que, à son avis, et de l'avis d'organismes agricoles divers, les politiques du gouvernement devraient être. Je suis donc heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole vu que ces autres organismes exposent leurs vues; mais si cela n'avait suffi à m'y encourager, le discours du ministre hier soir aurait suffi pour persuader n'importe quel député de ce côté-ci, et même de l'autre côté, j'espère de faire quelques observations sur le problème et sur les déclarations du ministre.

Je sais que les agriculteurs de l'Est du Canada, surtout ceux de la Nouvelle-Écosse, n'en reviendront pas d'apprendre que le revenu net des cultivateurs a augmenté de plus de 30 p. 100. C'est l'un des nombreux chiffres semés à la volée par le ministre hier soir. En fait, à l'en croire, les agriculteurs canadiens n'ont jamais été si prospères. C'est l'attitude que le ministre a adoptée l'automne dernier lors de l'examen du budget des dépenses quand il a cité beaucoup de chiffres bruts. Je n'emploie pas le terme «bruts» pour susciter dans nos propres rangs un sentiment de répugnance; il s'agissait de totaux qui ne tenaient pas compte des prix de revient. Il a donné le même spectacle hier soir quand il s'est jeté dans le débat après le discours somme toute calme et mesuré du chef de l'opposition. Cherchant peut-être quelques avantages personnels, à défaut de récoltes avantageuses, le ministre a décidé de mettre sa réputation et celle du gouvernement en jeu pour quelques applaudissements. Si les candidats sont jugés par leur optimisme le 4 avril, le ministre de l'Agriculture prendra sûrement la tête du peloton, car il a montré hier soir qu'il voyait tout en rose. Un ministre devrait parfois, devant les faits, être réaliste. Si jamais ce ministre décide de voir les choses comme elles sont, il sera aussi sombre et déçu que l'est l'industrie agricole au Canada à l'heure actuelle par suite du manque d'initiative, d'intérêt et de dynamisme du ministre. Je ne veux pas être trop dogmatique en parlant ainsi, car je n'aurais pas été surpris, quoique d'autres députés de ce côté-ci l'auraient peut-être été, si le ministre avait admis que diverses régions de notre pays font face à des problèmes fondamentaux qu'aucun ministre ne saurait régler. Il faut beaucoup de temps et l'effort conjugué de plusieurs ministères pour régler les problèmes.

Nous savons tous qu'il y a des révolutions tranquilles et nous constatons qu'elles suscitent des problèmes. En cette enceinte, nous avons beaucoup discuté de la révolution tranquille au Québec. Nous entendons parler de révolutions tranquilles au sein de sociétés rurales qui s'urbanisent et de difficultés inhérentes au processus. Il n'y a pas longtemps, nous avons été témoins ici même d'un changement en quelque sorte fondamental dans les droits parlementaires. Lors des changements fondamentaux, il se pose des problèmes d'ordre fondamental. Il est regrettable de voir un ministre qui ne fait rien alors que l'agriculture est la proie d'une révolution tranquille; il se borne à rechercher des avantages politiques immédiats à partir de problèmes économiques de longue portée.

La révolution tranquille se manifeste dans l'agriculture. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, qui représentent la majorité de nos régions agricoles sont les premiers à l'admettre. Les moyens d'existence de beaucoup d'entre eux se trouvent touchés par cette révolution tranquille qui entraîne l'utilisation de l'énergie mécanique plutôt que de l'énergie humaine et la transformation des exploitations familiales en exploitations commerciales. Ces changements dans la ferme causent des problèmes, mais il existe d'autres difficultés qui diffèrent entre l'Est et l'Ouest.

Lorsque je me trouve ici avec mes collègues de l'Ouest il m'arrive parfois de ne pas partager leur opinion car j'aimerais me trouver dans leur position. Ils ne connaissent que la monoculture, qui leur rapporte de l'argent après quelques mois, alors que les cultivateurs de ma région s'adonnent à la polyculture répartie sur 12 mois et n'obtiennent qu'à grand-peine des paiements en espèces. Le ministre n'aurait pu réussir à gagner l'affection des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais nous aurions accueilli ses remarques avec plus de sympathie s'il avait renoncé à vouloir voir tout en rose, s'il avait admis que tous les ministres héritent de certains problèmes et affirmé que lui au moins essaie de leur apporter une solution au lieu de prétendre que la situation des cultivateurs canadiens n'a jamais été aussi bonne.

Il y a bien une révolution tranquille dans l'agriculture, mais certains de ses aspects sont plus agités. Les députés qui se trouvaient sur la pelouse, devant la colline du Parlement, lorsque les agriculteurs s'y sont rassemblés, comprendront ce que je veux dire. S'il y a un défilé de tracteurs sur la route, c'est que quelque chose ne tourne pas rond, même si le ministre déclare que notre situation n'a jamais été aussi bonne. D'après les remarques du député de Moose-Mountain, le problème essentiel de notre agriculture est dû, en partie, au fait que l'industrie est malade. Elle présente le syndrome coûts-prix. Malheureusement, le médecin, c'est-à-dire le ministre de l'Agriculture, ne sait même pas qu'elle ne va pas bien.

• (3.50 p.m.)

Je ne peux pas vous citer de chiffres au sujet de l'agriculture dans l'Ouest, mais je peux certainement vous en donner pour la vallée d'Annapolis, principale région agricole de la Nouvelle-Écosse. Plus tard au cours du débat, le ministre nous fournira peut-être des statistiques concernant l'agriculture au Nouveau-Brunswick, dans l'Île du Prince-Édouard et la région est du Québec, pour démontrer que les statistiques que j'ai l'intention de citer à l'égard de la Nouvelle-Écosse ne s'appliquent pas à l'agriculture de l'Est en général. J'espère que le ministre ou un honorable vis-à-vis pourra prendre la parole et citer des statistiques au sujet de l'agriculture de l'Est, révélant qu'elle est somme toute dans une meilleure situation qu'en Nouvelle-Écosse.

Je prétends que l'agriculture éprouve des malaises attribuables au rapport coût-prix. Hier soir et en diverses autres occasions, le ministre a signalé un symptôme de ces malaises. Il a beaucoup insisté sur la majoration des prix, mais qu'est-ce qui ne coûte pas plus cher aujourd'hui qu'il y a un an? On peut comparer ces prix élevés à une forte température. Notre industrie agricole souffre à mon sens, d'une haute tension qui devrait inquiéter celui qui la traite, le ministre de l'Agriculture. Cette haute tension est encore plus grave que le symptôme de forte température ou que les prix élevés.

En examinant un malade, il est très important de lui tâter le pouls ou d'écouter les battements de son cœur. Je ne dis pas que le ministre n'a pas de cœur. Une foule de choses étonnantes s'accomplissent dans le monde, y compris des transplantations cardiaques. En ce qui concerne l'agriculture, j'estime que le pouls, indice de vigueur cardiaque, en est plus faible que jamais. S'il est faible, c'est à cause des faibles revenus nets. Indépendamment des prix élevés, ce qui importe à un cultivateur est son revenu net. L'agriculture en Nouvelle-Écosse est dans le marasme, et nous comptons sur le ministre de l'Agriculture pour faire un diagnostic et prescrire un traitement susceptible de guérir cette industrie.

J'aimerais citer quelques données statistiques concernant l'agriculture en Nouvelle-Écosse. Il y a moins de fermes, mais on ne saurait s'en étonner, en raison du fusionnement des entreprises au profit de l'efficacité. Cela tient peut-être aussi aux progrès technologiques et aux machines agricoles plus efficaces. C'est ce qui explique aussi peut-être les rangs éclaircis des agriculteurs. Cependant, les statistiques les plus importantes révèlent une diminution du nombre de terres cultivées.

[M. Nowlan.]

Voilà qui devrait inquiéter vivement n'importe quel ministre.

Hier soir, le ministre nous a demandé de citer des faits, prétendant que le chef de l'opposition s'était borné à des lieux communs et à des généralités. Les chiffres ne mentent pas, a-t-il dit. C'est peut-être vrai, mais ils servent souvent aussi à débusquer les menteurs. D'après les statistiques relatives à la période 1951-1961, le nombre des fermes est passé de 23,815 à 12,518, soit une chute de 47.4 p. 100. Au cours de cette période, le Bureau fédéral de la statistique a changé son mode de classification des fermes. Même si l'on tient compte de ce changement, le nombre des fermes est passé de 23,815 à 18,264, ce qui représente une baisse de 19.1 p. 100.

Au cours de cette même période, le nombre des agriculteurs a terriblement diminué. Nous avons beaucoup entendu parler des déchets scolaires et des efforts du gouvernement en vue de réadapter les ouvriers à la suite des progrès technologiques. Que fait le gouvernement pour les agriculteurs impersévérants? S'il faut en croire les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, le nombre des agriculteurs au cours de ces 10 ans est tombé de 115,414 à 58,000. Par rapport à l'ensemble de la population agricole, cela représentait une diminution de 18 p. 100 en 1951 contre 7.9 p. 100 en 1961.

Hier soir, le ministre a parlé de la proportion de Canadiens qui s'adonnaient à l'agriculture par rapport à la population globale. Il a dit qu'elle s'établissait à environ 8 p. 100. Ce chiffre n'est peut-être pas significatif, mais nous devons aussi considérer la réduction des superficies cultivées pendant la même période. D'après mes statistiques, les superficies cultivées sont passées de 661,975 acres à 497,521 acres. C'est une baisse importante, même si grâce à l'amélioration de la technique, moins d'hommes peuvent exploiter de plus grandes fermes. En Nouvelle-Écosse une ferme s'étend en moyenne sur 40 acres. Ces chiffres devraient inciter le ministre à s'intéresser à l'état général de l'agriculture dans notre pays.

La situation agricole en Nouvelle-Écosse se trouve assez bien résumée dans un extrait d'un relevé indépendant produit en juillet 1966 par l'Office bénévole de planification de la Nouvelle-Écosse que je vais citer. Voici ce qu'on lit à la page 5:

D'une façon générale, les preuves statistiques réunies au cours du recensement de 1961 révèlent la transition qui s'est opérée dans la structure de l'agriculture de base en Nouvelle-Écosse depuis 1951: la diminution du nombre de fermes, alliée à la diminution des superficies cultivées, une certaine amélioration dans la bonification des terres en culture, une augmentation formidable de l'utilisation des machines et autre équipement, et des

augmentations correspondantes de la valeur globale des produits vendus. Même si d'après cette dernière statistique, il est évident que les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse améliorent leur situation respective, il est aussi manifeste que la faible valeur des produits vendus par ferme dans la catégorie des autres fermes constitue l'un des principaux domaines incontrôlables de l'agriculture provinciale des années 60. En fait, si l'on exprimait sous une forme «réelle» la valeur des produits vendus, c'est-à-dire en éliminant les fluctuations de prix, et si ce groupe en 1961 était ramené à la même base de détermination qu'en 1951, le revenu moyen en espèces par ferme atteindrait un niveau inférieur à celui de 1950.

Je ne sais où le ministre a obtenu ses chiffres concernant le tableau d'ensemble de notre pays, mais les statistiques que je possède prouvent certainement que la situation agricole est grave en Nouvelle-Écosse et dans presque toute la partie est du Canada. Pour illustrer à nouveau la gravité de cette situation, je renvoie au tableau A-3 qui figure au dos de ce rapport. Il indique, pour la période comprise entre 1960 et 1964, un revenu brut de 43 à 44 millions de dollars. Il indique aussi une baisse du revenu net pour la même période. En 1960, ce revenu net était de 15 millions de dollars; en 1961, de 14 millions; en 1962 de 12 millions; en 1963, de 11 millions et en 1964, de 8 millions de dollars. Ainsi, entre 1960 et 1964 il y a eu une baisse de 54 p. 100 du revenu net, dont plus de 30 p. 100 entre 1963 et 1964. Pourtant le ministre affirme que le revenu net de l'agriculteur a augmenté de 30 p. 100. J'ignore où il prend ses chiffres, car dans la circonscription de la Nouvelle-Écosse que je représente, une région agricole, la baisse du revenu net, d'après le BFS, dépasse 30 p. 100.

• (4.00 p.m.)

Je pense que le ministre devrait se préoccuper de la situation et lui accorder son attention, au lieu de chercher à en tirer un bénéfice politique à court terme à cause des problèmes personnels ou politiques qui l'assaillent. En Nouvelle-Écosse, le revenu moyen de l'agriculteur s'élevait à $871 en 1951. Il s'était légèrement accru en 1961, mais il ne s'élevait encore qu'à $1,184. J'ignore où l'agriculteur de la Nouvelle-Écosse trouvera de l'aide et comment il augmentera un revenu net anormalement faible.

En dépit de ces chiffres, le ministre a énoncé hier soir à la Chambre une nouvelle règle fondamentale de prospérité agricole. Il y a quelques jours à peine, nous avons eu le précédent Pearson en cas de crise parlementaire—je n'en parlerai pas aujourd'hui—et hier soir la recette Greene pour la prospérité agricole. D'après l'argumentation présentée par le ministre hier soir, le fermier canadien est en meilleure posture parce qu'il emprunte plus d'argent. Pour trouver le corollaire, il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres du BFS que je viens de citer. Les cultivateurs empruntent plus et gagnent moins. Je doute fort que les cultivateurs canadiens soient plus prospères parce qu'ils empruntent davantage. A mon sens, s'ils empruntent davantage, c'est que leur exploitation ne leur rapporte pas assez pour acheter le matériel nécessaire à la culture de leurs terres. Or, il est nécessaire que nos cultivateurs rendent leurs terres plus productives pour soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

J'aimerais maintenant parler de l'argent investi dans les exploitations agricoles. On devrait mettre au point à cet égard une politique nouvelle et plus émancipée. Nous savons, comme le ministre le sait sans doute également, que le programme de prêts destinés aux améliorations agricoles ne donne pas les résultats escomptés à cette époque où les taux d'intérêt sont élevés à cause du taux d'intérêt garanti de 5 p. 100. Rien d'étonnant peut-être que les banques refusent de prêter de l'argent au taux d'intérêt de 5 p. 100. A mon avis, il est temps que le gouvernement repense le taux d'intérêt fixe et décide d'établir un taux d'intérêt flottant ou souple semblable à celui établi dans le domaine du logement. D'après moi, ce serait plus utile. Les cultivateurs pourraient alors obtenir des fonds; les capitaux ne seraient pas gelés, et les banques ne refuseraient pas de consentir des prêts.

Depuis le début de ces brèves remarques, je me préoccupe de l'attitude du ministre qui trouve que les agriculteurs n'ont jamais été aussi prospères. Je ne comprends pas comment il peut le croire pour ce qui est de ma région. Les choses sont différentes dans l'Est. Les cultivateurs de ma région ont connu des jours meilleurs; leur revenu net n'a jamais été aussi bas.

Le gouvernement pourrait également revoir sa politique agricole dans le domaine des céréales de provende. C'est une question délicate et controversée dont tous les députés saisissent l'importance. Je n'en parlerai pas aujourd'hui mais le gouvernement verse une subvention pour le transport des céréales de provende vers l'Est du Canada. Je me demande si l'heure n'est pas venue de revoir cette politique. Il me semble que les contribuables et les cultivateurs en bénéficieraient si le programme était plus souple et permettait à un agriculteur qui veut cultiver localement des céréales de provende de toucher la subvention que le gouvernement verse actuellement pour le transport vers l'Est du Canada des céréales de provende de l'Ouest.

L'Ouest canadien ne voit pas d'un bon œil les problèmes que posent les grains de provende. L'Ontario s'inquiète, à juste titre, des primes versées pour les céréales de provende de l'Ouest. Cette province a produit plus de maïs et voudrait élargir son marché des provendes. Il y a dans l'Est canadien des régions où l'on pourrait s'adonner à la culture des céréales de provende si le sol était cultivé et si les agriculteurs avaient l'argent voulu. Ils seraient alors prêts, je pense, à s'aventurer dans ce domaine.

Le ministère devrait modifier sa politique de façon à permettre au cultivateur de s'adonner à la culture des provendes, s'il en a envie. En fait, les cultivateurs reçoivent une subvention de l'ordre de $12 la tonne pour faire venir les provendes de l'Ouest. Cette subvention pourrait servir à l'aménagement d'un silo de séchage et d'emmagasinage des céréales dans un délai de trois ans. Je connais un cultivateur qui a mis au point un silo de séchage et d'entreposage de 600 tonnes, au coût de $16,000. Compte tenu de la subvention de $12 la tonne, fournie par le gouvernement fédéral, le montant revient à $6,000 pour 500 tonnes. Les $18,000 ainsi accumulés en trois ans pourraient servir à la construction d'un silo de séchage et d'entreposage des céréales. On encouragerait ainsi les agriculteurs à produire leurs grains de provende et ils ne seraient pas obligés de compter sur les contribuables canadiens pour la subvention d'un programme, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et suscité des dissensions dans les milieux agricoles et politiques du Canada.

On pourrait utiliser la subvention d'une autre façon, par exemple pour améliorer la productivité dans certaines régions et pour stimuler les agriculteurs qui voudraient produire des grains de provende; elle pourrait aussi servir à améliorer le rendement des terres. Bien peu d'agriculteurs disposent de l'argent nécessaire pour mettre leur terre en valeur et en améliorer le rendement. S'ils pouvaient obtenir une subvention à des fins déterminées pendant deux ou trois ans, il ne leur en faudrait pas davantage pour améliorer le rendement de leur terre de façon à produire les provendes dont ils ont besoin. En outre, monsieur le président, on ne serait pas obligé de prélever des impôts sur le revenu des contribuables pour faire venir des grains de provende de l'Ouest canadien. Sous ce chapitre, le gouvernement dépense pas mal d'argent. Il faudrait, me semble-t-il, dans l'application de la politique agricole, plus de souplesse afin de permettre aux agriculteurs de l'Est de cultiver, s'ils le veulent, leurs propres céréales de provende. Ils le feraient s'ils pouvaient tirer profit des subventions versées en ce moment par le gouvernement canadien pour transporter de l'Ouest à l'Est les céréales de provende.

[M. Nowlan.]

Enfin, un groupe de travail spécial étudie les divers problèmes qui se posent à l'agriculture. J'espère qu'une conférence nationale sur l'agriculture couronnera les travaux de ce groupe. Toutes les sociétés agricoles réclament une conférence de ce genre. Mais un groupe de travail, même une conférence, ne peut remplacer une politique. L'inquiétude, non seulement des gens de l'Est, mais de tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, peut, je pense, se résumer en quelques mots: à moins que le gouvernement ne soit disposé à mettre au point une politique nationale pour le développement régional, les différences régionales dans le domaine de l'agriculture subsisteront.

Dans le domaine de l'agriculture, l'Est a besoin d'une aide financière massive. Le fait qu'on peut recevoir une aide financière dans de si nombreux domaines constitue une étrange anomalie. C'est à l'industrie qu'on fournit cette assistance, dans ma province comme dans tout le Canada. On peut obtenir une aide financière pour construire un bateau, mais non pas pour construire une grange. Les directeurs de la Fédération des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse ont calculé que les subventions et les subsides octroyés à l'industrie et à la pêche dans cette seule province, entre 1961 et 1966, ont totalisé plus de 200 millions de dollars. Mais dans la même période, l'agriculture de la province n'a reçu que 20 millions de dollars.

• (4.10 p.m.)

A mon avis, le président sortant de la Fédération des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse, M. Harvey, a fait un résumé très concis du problème de l'aide massive à l'Est, en prononçant les paroles suivantes dans sa déclaration finale ou dans son discours présidentiel prononcé lors de la réunion annuelle de la Fédération et reproduit dans le *Chronicle-Herald* du 28 décembre 1967:

> Parlant de la place occupée par les gouvernements dans ce tableau, M. Harvey a dit que, dans le passé, celle-ci était souvent trop réduite ou trop tardive. Tout ce que les agriculteurs peuvent demander au gouvernement, ce sont des possibilités égales, ce qu'ils n'ont pas eu dans le passé. Trop souvent, les agriculteurs doivent vendre sur un marché libre et acheter sur un marché protégé. Au cours des sept dernières années, a-t-il dit, l'agriculture de la Nouvelle-Écosse a reçu 14 millions de dollars sous forme d'aide aux transports, tandis que la houille a reçu une aide de 120 millions de dollars.

D'après les chiffres fournis par les directeurs de la Fédération des agriculteurs, la somme approche 200 millions de dollars, par comparaison à 20 millions. Et le rapport de poursuivre:

> Depuis nombre d'années, les cultivateurs versent plus que leur part des taxes municipales. Lorsqu'une entreprise de pêche désire construire un navire, elle peut obtenir une forte subvention fédé-

rale, alors que l'agriculteur qui bâtit une grange doit payer au gouvernement fédéral une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux.

Tout ce que les agriculteurs demandent, ce sont des chances égales quant à la participation et à la production. A moins que le gouvernement actuel n'élabore une politique pour les secteurs régionaux, certains ne pourront contribuer au courant principal de la société. Une politique de cette nature semble s'imposer depuis fort longtemps. Elle aurait peut-être une meilleure chance si le ministre de l'Agriculture admettait l'existence du problème comme l'a fait le président des États-Unis entre 1930 et 1940, à l'égard de l'agriculture dans le Sud. Si je comprends bien les comptes rendus de l'époque, le président estimait que, même s'il s'agissait d'un problème régional, celui-ci avait des conséquences et une importance nationales. C'est alors que fut créée la Tennessee Valley Authority, et d'autres politiques furent élaborées pour aider à la solution des problèmes agricoles et autres, dans le Sud. En ce qui concerne l'Est, il faudra plus qu'un programme étendu, général et applicable à tout le pays; il faudra une politique régionale pour aider ce secteur.

Je crois, non seulement à cause de la situation qui prévaut dans ma région mais encore pour avoir voyagé partout et travaillé en divers endroits du pays, que si l'agriculture est prospère, le Canada le sera aussi. C'est peut-être un cliché, mais c'est vrai. A mon avis, tous les problèmes qui assaillent notre pays aujourd'hui et les symptômes de malaise, de désillusionnement et de désenchantement que nous observons, ont leur point de départ sur la terre. Les travailleurs de la terre se demandent avec raison, je pense, quel sort on leur réserve et quelle est la politique du gouvernement actuel. Le ministre ne devrait pas se contenter des applaudissements de ses partisans, succès politique de courte durée; il devrait plutôt élaborer des programmes propres à rendre l'agriculture prospère, ce qui amènera la prospérité du Canada.

M. Loney: Monsieur le président, ces deux derniers jours, la Chambre a été le témoin de critiques adressées au gouvernement actuel pour ses politiques agricoles inefficaces et ineptes du point de vue politique. Le ministre de l'Agriculture, un des aspirants au leadership libéral, a dit hier soir à la Chambre aux cultivateurs canadiens qu'en fait ils n'avaient jamais eu la vie aussi belle—opinion une fois de plus contraire à la leur. Je défie le ministre de prononcer ce discours mot pour mot devant le Syndicat national des cultivateurs lorsqu'il présentera son mémoire le 7 mars. Si le ministre de l'Agriculture voulait vraiment se faire l'émule de son héros politique, il serait bien avisé de rappeler aux cultivateurs canadiens ces paroles de Lincoln, qu'il a employées à d'autres occasions:

Si nous pouvions savoir d'abord où nous en sommes, et où nous allons, nous pourrions mieux discerner nos buts et nos méthodes.

En réponse au chef de l'opposition officielle, le ministre s'est moqué de l'humilité. Qu'il me soit permis de rappeler que cette vertu a été depuis longtemps considérée comme l'une des qualités essentielles des véritables grands hommes. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne souscrivons pas à la conclusion que le ministre a tiré des conseils de Christopher Hollis au sujet de l'ambition politique. Je reprends les paroles du ministre lorsqu'il parlait du leadership libéral:

J'en conclus donc que ceux qui aspirent à devenir premier ministre, doivent être ceux qui prétendent être les plus vains et les plus vulgaires parmi leurs collègues.

Le ministre de l'Agriculture, s'adressant à la Fédération canadienne des agriculteurs à Victoria, le 25 janvier dernier, terminait ses observations en citant un passage de l'une des célèbres œuvres mystiques de John Donne: «Nul homme n'est une île, complète en soi.» Cette citation figurait à la fin d'un texte qui contredit précisément les paroles de Donne. Dans le domaine de l'agriculture, le ministre a montré dans ses récents discours qu'il se détachait effectivement des problèmes qui relèvent entièrement de son ministère. Le député de Renfrew-Sud se préoccupe peut-être d'autres responsabilités de premier ordre. La chose était également évidente dans les propos qu'il formulait à la réunion de la Fédération canadienne des agriculteurs.

Dans les deux premiers paragraphes de son texte, il a répété cinq fois le mot «premier ministre». Si la répétition possède un pouvoir de suggestion, alors les délégués qui représentaient la communauté agricole du Canada ont dû avoir l'impression que le ministre de l'Agriculture voulait démissionner de son poste pour tenter d'atteindre d'autres objectifs. Après avoir entendu la conclusion de son discours, je pense qu'ils avaient peut-être raison, et je suis porté à en convenir avec eux.

Il y a d'abondantes preuves que le ministre pourrait mieux servir son parti dans d'autres fonctions, et avant qu'il sourie, je me hâte d'ajouter qu'à en juger par le texte de ses discours, excellents par le fond, assortis de données conformes à la pensée libérale et débordants de citations, il pourrait être candidat au poste de poète-lauréat du parti libéral. Le ministre est inconscient des problèmes dont il est chargé de s'occuper si l'on en juge par sa flagrante incompréhension de ce qui est attendu de lui comme ministre de l'Agriculture.

Le 12 février, le ministre a parlé à l'Agricultural Institute of Canada. Dans son discours—et je dois souligner qu'il était excellent—le ministre, avocat d'expérience en exercice, qui se considérait évidemment alors sur la sellette, a présenté une liste interminable de considérations sur les problèmes de l'unité nationale et de la réforme constitutionnelle. Ce discours aurait dû être prononcé à la Chambre des communes. A mon avis, il devrait subir l'épreuve d'une représentation en anglais à Trois-Rivières et en français à Victoria. De fait, je félicite l'auteur de ce discours. Mais examinons l'assemblée. Ce document de 28 pages était adressé à l'Agricultural Institute of Canada, se composant de l'élite professionnelle du monde agricole, groupe choisi qui s'occupe entre autres de fournir des renseignements sur les questions législatives intéressant les organismes agricoles du pays tout entier.

J'ai employé il y a un instant le terme «flagrante». Dans son allocution à ceux qu'intéresse le plus l'administration de son ministère, le ministre de l'Agriculture n'a pas une seule fois prononcé le mot «agriculture». Il n'a pas employé une seule fois le vocable «cultivateur». Il semble que le savant avocat conseiller, tout en présentant un excellent exposé des faits, ne s'est pas rendu compte qu'il ne se trouvait pas dans la bonne salle d'audience.

• (4.20 p.m.)

Le ministre a souvent exprimé des vues erronées et a fait preuve d'incompréhension à l'endroit de l'agriculture. Sans vouloir prendre le député en faute, je prétends qu'il a ou bien été mal renseigné et mal conseillé, ou bien qu'il est si tyrannique que ceux qui sont au courant de la situation décrite par les préopinants, ont eu peur de le critiquer, même de façon constructive et de le conseiller, même à bon escient.

D'ailleurs, que raconte le ministre à la Fédération canadienne des agriculteurs? Il parle encore dans le même style, semant citations et lieux communs pour impressionner le public. Mais que veut ce public intéressé qui se compose de tous les cultivateurs de profession du Canada? Leurs délégués sont décidés à obtenir, par la voie de consultations, quelque soulagement, quelque remède à leurs maux. Ceux-ci découlent principalement des gaffes du gouvernement, de son manque d'orientation, de son imprévoyance, de son manque de direction et surtout de l'incapacité du ministre à comprendre les rouages de son ministère.

S'adressant à la Fédération canadienne des agriculteurs, le ministre a parlé des besoins pressants de l'avenir libéral. C'est son propre avenir libéral qui préoccupe le ministre. Les

[M. Loney.]

agriculteurs du Canada en ont plein le dos du présent libéral, et ils ne peuvent se permettre un avenir libéral. Le ministre a parlé du logement, de la pollution, de l'éducation, de la recherche, toutes choses qui méritent notre plus grande attention, j'en conviens. Mais comment prendre le ministre bien au sérieux lorsque, d'après la page 5 de son texte, il déclare, en parlant de notre produit national brut:

> Au mieux de ma connaissance, nous n'avons même pas d'objectif comme nation, seulement les espérances solennelles du Conseil économique.

Voilà ce que dit un ministre qui voudrait être le chef du gouvernement. Pendant environ 17 pages, soit la première moitié de son discours, il n'est pas question des agriculteurs, de l'agriculture ou des problèmes agricoles. Mais il y a des suggestions sur la façon d'améliorer l'administration des ministères des autres candidats. Rien, absolument rien, à propos de son propre ministère. Le ministre fait certaines propositions qui permettraient d'obtenir une planification plus avantageuse de la capacité de production. Ses suggestions concernent le monde des affaires et le gouvernement et, en second lieu, le gouvernement et le monde des affaires.

En relisant ce discours, on se demande quel sera le sort du cultivateur. Après tout, c'est le ministre de l'Agriculture qui parle. On a dit que le but de la politique libérale est d'instituer des services sociaux qui permettent à chaque citoyen de jouir d'un minimum de prospérité. Le ministre devrait entendre ce qu'on dit sur certains de ces services sociaux. Demandez aux agriculteurs ce qu'ils pensent du régime de pension du Canada, du régime d'assurance-chômage et ainsi de suite. Demandez l'opinion du cultivateur sur la Commission du lait. Voilà un exemple de libéralisme. La politique en matière des produits laitiers a été imposée aux producteurs laitiers et ressassée par le sénateur socialisant qui a proposé un amendement au Sénat pour rectifier les faiblesses de la politique gouvernementale.

En parlant de lacunes, je signale qu'il n'est pas question des prêts pour les améliorations agricoles, ni de l'impossibilité pour les cultivateurs d'en obtenir. Le ministre, toutefois, a eu le temps de parler de l'insuffisance des prêts aux petites entreprises et de la Banque d'expansion industrielle. Certes monsieur l'Orateur, on s'attendrait que le ministre de l'Agriculture consacre un peu de temps aux problèmes agricoles. Il ne suffit pas d'esquiver les problèmes difficiles, comme il l'a fait dans un discours à Victoria, le 25 janvier, lorsqu'il a dit:

> Et que dire des cultivateurs canadiens? Ils représentent une proportion très considérable de notre population. Ils contribuent pour beaucoup à l'économie du Canada.

Voilà ce que déclare le ministre en s'adressant à un organisme d'agriculteurs. Il ne dit pas: vous représentez une proportion très considérable de notre population. Il ne dit pas: vous contribuez pour beaucoup. D'autre part, le ministre a dit:

La principale raison pour laquelle nous jouissons d'un niveau de vie si élevé—nous pouvons nous permettre des «skidoos», des moteurs hors-bord, une voiture dans chaque garage, et toutes les autres gâteries, c'est que l'efficacité et la productivité de nos cultivateurs sont les plus élevées au monde.

Puis, le ministre poursuit:

Les aliments ne nous coûtent donc pas cher ...

Lorsqu'il dit «nous», veut-il dire le gouvernement d'aujourd'hui?

... par comparaison à ce qu'on paie dans d'autres pays, et la forte partie de notre revenu peut servir aux agréments de la vie.

Est-ce que le ministre louange les agriculteurs? Est-ce qu'il les félicite? Reconnaît-il même le rôle qu'ils jouent? Pas du tout. Il dit que le droit d'avoir accès aux denrées alimentaires, et à de bas prix, nous semble normal. Et il s'arrête là. Le ministre a dit, néanmoins, que nous étions très fiers de nos réalisations dans le secteur industriel. Je pose encore une fois la question: quand il dit «nous», entend-il par là le gouvernement actuel? Au lieu de faire des remarques encourageantes, le ministre a déclaré, par trois fois, que les agriculteurs savent déjà que ce sont eux qui sont à la merci des marchés, sur lesquels ils n'exercent pour ainsi dire aucun pouvoir. En outre, il a déclaré que les prix payés aux agriculteurs ont monté moins vite que ceux des choses qu'ils doivent acheter.

Et que dire maintenant des associations agricoles? Le ministre n'a absolument rien dit au sujet de la réaction de son ministère devant le dilemme agricole de 1968. Quelles méthodes faudrait-il adopter pour que les agriculteurs puissent exercer une plus grande influence sur les marchés? Je vais vous citer les paroles du ministre au sujet des méthodes relatives aux associations agricoles:

Il faudrait tout d'abord que les agriculteurs puissent exercer une plus grande influence sur les marchés. Ils pourraient peut-être y arriver par l'entremise d'associations agricoles et la mise sur pied d'un organisme énergique et unifié, qui servirait de porte-parole aux agriculteurs.

Je me demande si le ministre dira la même chose aux délégués des syndicats agricoles qui viendront ici le 7 mars.

Un organisme comme celui-là pourrait facilement obtenir le droit d'en arriver, par voie de négociation, à un régime de prix convenable. L'importance des organismes de commercialisation dans les divers secteurs est une preuve des efforts déployés par les agriculteurs pour pouvoir exercer une certaine influence sur les marchés.

L'autre moyen d'en arriver à un revenu plus équitable, ce serait l'intervention directe du gouvernement, grâce à laquelle on récompenserait les agriculteurs de leur production au moyen d'une politique ministérielle de revenu. La plupart des gens conviendront, je pense, que l'on devrait examiner à fond les mesures de nature à assurer l'équité, au moyen d'une surveillance plus efficace des marchés, avant de recourir à la deuxième formule.

• (4.30 p.m.)

Une politique de revenu comporte les risques d'une mainmise gouvernementale—le gaspillage d'une bureaucratie envahissante chargée de la mise en œuvre des programmes et l'inévitable perte de liberté et d'initiative pour les citoyens.

En toute sincérité, je ne crois pas que le ministre songe sérieusement à la seconde méthode. En annonçant sa candidature au poste de chef de parti à Regina, il a déclaré ne pas avoir confiance en une politique agricole nationale, qui indiquerait aux agriculteurs ce qu'ils doivent semer, le moment de vendre et les prix. Cette conception socialiste a lamentablement échoué dans les pays socialistes.

De telles méthodes seront peut-être adoptées par le député qui se considère comme le successeur du ministre actuel, mais j'imagine que le ministre n'y donnera jamais suite, car il se considère comme un libéral réformé; n'a-t-il pas affirmé que les choses sont mieux faites si les gens les font tout seuls.

Mais quels résultats, monsieur le président, obtiennent ceux qui prennent en mains leurs propres intérêts. Nous en avons vu un exemple le 24 mai dernier. Le ministre réclame un porte-parole pour l'ensemble des agriculteurs. Le 24 mai dernier, la colline parlementaire a vu 20,000 agriculteurs debout comme un seul homme pour formuler leurs demandes, mais en vain jusqu'ici. Le ministre a parlé, hier soir, de millions et de milliards de dollars. Je demande donc la raison de sa réaction changeante et ambiguë vis-à-vis des producteurs laitiers qui réclament $5 pour le lait. Le ministre parle de millions alors qu'il refuse d'accorder 25c.

Quelles ont été les demandes des cultivateurs en mai dernier? Ils étaient 20,000 à réclamer $5 pour cent livres de lait. Ce fut en vain. Ils ont demandé un programme cohérent, global et à long terme pour tous les secteurs agricoles. Ils ont réclamé l'énoncé d'une politique agricole prévoyant certains objectifs, la création de programmes gouvernementaux pour atteindre ces objectifs et une planification gouvernementale dynamique permettant aux cultivateurs d'établir leurs propres programmes. Rien n'a été fait jusqu'ici.

On n'a rien fait pour assurer un minimum viable de revenus aux cultivateurs. On n'a rien fait non plus pour lancer des programmes précis d'exportations de denrées alimentaires ou pour assurer le même niveau de vie

aux cultivateurs et à ceux qui occupent des postes industriels comparables, ou pour aider de façon raisonnable ceux qui abandonnent les fermes tout comme ceux qui y restent.

On a négligé d'appliquer une politique plus énergique pour empêcher la mainmise des entreprises commerciales sur l'agriculture, ou de mettre en œuvre un régime d'État pour financer le coût des vivres à bon marché. Il nous faut une politique officielle catégorique sur l'utilisation des terres, et des règlements plus sévères pour empêcher d'autres pays de pratiquer le dumping de vivres au Canada. La situation à cet égard s'est empirée depuis mai dernier.

Ces 20,000 cultivateurs ont aussi réclamé une plus large discussion publique de la politique agricole, et ils l'ont obtenue. Toutefois, d'après la tournure que prend cette discussion, le ministre peut s'attendre à une autre marche en mai. La Fédération canadienne des agriculteurs a de nouveau demandé des mesures dans ce sens. Que se propose de faire le ministre?

Le Syndicat national des cultivateurs présentera, le 7 mai, son mémoire sur l'avenir de l'agriculture. J'ai mis le ministre en demeure de répéter devant cette association son discours d'hier soir. Que le ministre interroge ses membres sur l'agriculture. Qu'il interroge aussi les cultivateurs du Canada. Si le ministre a le courage de ses convictions, comme il en a donné l'impression hier soir, qu'il interroge les cultivateurs sur le prix du blé, de l'orge, de la betterave sucrière, des porcs, des bovins et des moutons. Que le ministre demande aux cultivateurs d'opiner sur sa politique laitière. Le bien-être des cultivateurs dépend de la rentabilité de leurs fermes et c'est à eux, monsieur le président, de proposer les solutions à leurs problèmes.

Que le ministre ose dire aux cultivateurs combien ils sont prospères et quel bel avenir les attend. Le ministre a prononcé deux discours lors de l'étude de ses crédits. Il a affirmé, le 31 octobre 1967, que les cultivateurs n'ont jamais été aussi prospères; qu'on leur avait donné un cheval et qu'ils regardaient à la bride. Le ministre a abondé dans le même sens hier soir. Mais les cultivateurs savent aujourd'hui que ce n'est pas à la bride qu'ils regardent mais à l'autre extrémité du cheval.

M. Douglas: Monsieur le président, hier et aujourd'hui, le comité des subsides a consacré du temps à l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture; il convient, à mon avis, qu'il en soit ainsi. Pendant de nombreuses décennies —pas seulement depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, mais pendant des décennies—l'agriculture a été la Cendrillon de notre économie. Alors que d'autres secteurs

[M. Loney.]

de l'économie jouissaient d'une certaine prospérité, l'agriculture a toujours été la dernière industrie à sentir les avantages d'une période de progrès, et la première à sentir les effets d'une régression économique.

Mon propos n'est pas de discuter si les conditions de vie de l'agriculteur étaient pires du temps des conservateurs-progressistes ou aujourd'hui sous le parti libéral. Ce qui m'inquiète, c'est que l'agriculture ne retire pas sa juste part du revenu national mais qu'elle devient rapidement une industrie languissante au Canada. Il faut que le Parlement trouve des programmes agricoles qui permettront aux cultivateurs de rester sur leurs terres et d'y assurer leur subsistance aussi lucrativement que d'autres Canadiens gagnent leur vie dans d'autres secteurs.

Hier soir, j'ai suivi avec intérêt le discours du ministre; il a consacré une bonne partie de son temps à souligner l'amélioration du revenu agricole et des ventes et exportations de produits agricoles de 1962 à 1966. Le ministre, bien entendu, répondait au chef de l'opposition et cherchait à faire ressortir que les cultivateurs sont mieux partagés sous le gouvernement actuel qu'ils ne l'étaient sous le régime précédent.

Le ministre a pris grand soin, je dois dire, de parler du revenu et des ventes agricoles jusqu'à la fin de 1966. Mais nous sommes maintenant en 1968 et nous devons nous occuper de la crise qui menace l'agriculture aujourd'hui. Si le ministre veut s'attribuer le crédit, comme il l'a fait hier soir, pour la hausse du revenu et des ventes agricoles de 1962 à 1966, alors il doit maintenant accepter le blâme et la responsabilité de la baisse du revenu et des ventes agricoles depuis 1966.

• (4.40 p.m.)

Je signale au comité l'état des revenus agricoles révélé par les données statistiques disponibles. Selon le Bureau fédéral de la statistique, le revenu net provenant de la production agricole, corrigé des variations saisonnières, pour les trois premiers trimestres de 1967, par rapport à la période correspondante en 1966, s'établissait ainsi qu'il suit: le revenu net en espèces en 1966 s'élevait à 2,060 millions de dollars, contre 1,864 millions pour les trois premiers trimestres de 1967, soit 196 millions de moins. Voilà, évidemment, ce qui préoccupe les milieux agricoles, car le fléchissement des neuf premiers mois de 1967 a persisté pendant le dernier trimestre et se continue encore aujourd'hui. En outre, si l'on prend la peine d'examiner l'indice des prix obtenus par les cultivateurs, on

constate qu'en 1962, il s'établissait à 272.2, tandis qu'en 1966, il s'élevait à 297.2. Il y a donc eu une hausse de 25.2 points ou de 9.26 p. 100. Mais si l'on étudie les dix premiers mois de 1967, on constate que l'indice des prix payés aux cultivateurs pour leurs produits est passé à 290.1, c'est-à-dire 7.1 points ou 2.4 p. 100 de moins. Quoi que puisse dire le ministre au sujet de la situation de 1962 à 1966, il reste qu'en 1967—et je suis sûr qu'on trouvera qu'il en est de même en 1968—les revenus agricoles ont baissé. L'indice des prix agricoles est aussi en baisse.

Il convient de le remarquer, tandis que l'indice des prix payés aux agriculteurs pour leurs produits tombe, celui des prix qu'ils doivent payer pour les choses dont ils ont besoin pour produire ne cesse de monter. Les rapports montrent que le chiffre représentant l'ensemble des prix payés par les agriculteurs pour tout ce qu'ils achètent sauf leurs frais réels de subsistance s'élevait, en 1962, à 290.7. En 1966, il était de 343.2, soit une augmentation de 52.5, c'est-à-dire 18 p. 100. Mais en 1967, alors que l'indice des prix payés aux agriculteurs était en baisse, comme je viens de le montrer, celui des prix qu'ils devaient payer pour les choses qu'ils achètent montait à 362, soit une augmentation de 18.8 points ou 5.4 p. 100 par rapport à 1966.

Je m'arrête un instant pour permettre au comité d'étudier ces chiffres. D'après le BFS, l'indice du coût de la vie a monté de 4½ p. 100 au Canada, mais l'indice des prix des marchandises nécessaires aux agriculteurs a augmenté de 5.48 p. 100, soit près de 1 p. 100 de plus. Ainsi, on voit clairement ce qui s'est passé ces 12 ou 14 derniers mois. Alors que l'indice des prix de ce que le fermier vend a baissé de 2.4 p. 100, les prix de ce qu'il doit acheter ont monté de presque 5½ p. 100.

Cet étau coût-prix n'est pas apparu subitement. Les chiffres du BFS racontent toute l'histoire de l'agriculture. La publication que j'ai en main est, je crois, la plus récente. On y trouve les indices des prix qu'obtient le fermier et ceux des prix qu'il doit payer. La période de 1935 à 1939 est prise comme base de l'indice 100. En août 1967, l'indice du coût des biens et services utilisés par le cultivateur atteignait 367.1. Par ailleurs, l'indice du coût des produits nécessaires au cultivateur était de 302.1. C'est là un écart de 65 points. L'indice du coût de la vie à la ferme atteignait, en août 1967, 264.6.

Toute l'histoire de l'agriculture est résumée dans ces indices. Sur un certain nombre d'années, si on prend les années de 1935 à 1939 comme période de base, ou voit que les prix que le cultivateur a touchés et ceux qu'il est forcé de payer ont accusé un écart d'environ 20 p. 100, même si l'on suppose que ces chiffres étaient comparables pendant la période de base, ce qui n'était pas le cas.

Les prix des machines agricoles constituent l'un des principaux facteurs de l'augmentation du coût de la vie des cultivateurs. Je me souviens que le ministre, devenu titulaire de son portefeuille actuel à la suite des dernières élections en 1965, a voyagé dans l'Ouest. Les cultivateurs l'ont bien accueilli, car c'était la première fois qu'ils avaient un ministre de l'Agriculture de l'Est depuis longtemps, et je dois dire qu'il a fait une très bonne impression et qu'il a prononcé d'excellents discours. Personne ne peut nier au ministre son talent oratoire et sa grande éloquence.

• (4.50 p.m.)

Le ministre a dit aux cultivateurs ce qu'ils savaient déjà, c'est-à-dire que les prix agricoles étaient beaucoup trop élevés, mais il a promis d'y porter remède. Fait intéressant, l'indice des prix de la machinerie agricole publié par le Bureau fédéral de la statistique s'établissait à 284.9 en 1965 et à 302.5 en 1967, ce qui équivaut à une augmentation de 17.6 points de pourcentage ou à une augmentation de presque 6 p. 100.

Cest vrai, le ministre a institué une commission royale d'enquête. Je ne suis jamais sûr si ces commissions ont un objet précis ou si le gouvernement s'en sert pour voiler son inaction. Au cours des années, on a enquêté sur le prix de la machinerie agricole. J'étais membre du comité de l'agriculture de la Chambre pendant les années 30, alors qu'une enquête sur le coût élevé de ces machines a duré deux ans. Les enquêtes se sont succédé.

Les prix élevés des machines agricoles constituent sans aucun doute une des raisons principales de la hausse des frais de production des cultivateurs. Les frais de main-d'œuvre par machine ont certainement baissé; on ne peut donc pas attribuer l'augmentation des prix des machines agricoles à une hausse des salaires. Pourtant, les prix des instruments agricoles ont continué à augmenter régulièrement. Même au cours des 12 derniers mois, ils ont augmenté de 3.2 p. 100.

Comme la plupart des députés, je serai heureux d'apprendre quelles mesures le ministre entend prendre en ce qui concerne

ces prix élevés. Voilà deux ans qu'il a promis d'empêcher le cultivateur d'être exploité comme il l'est actuellement par le monopole des machines agricoles. Tout le monde est prêt à laisser au ministre amplement le temps de faire enquête, d'obtenir les données nécessaires et de mettre au point une politique, mais un délai d'un peu plus de deux ans devrait lui suffire pour présenter des propositions concrètes au Parlement. Jusqu'ici, il ne l'a pas fait, et les prix des machines agricoles continuent à monter.

Hier soir, le ministre a parlé des ventes de blé et du prix du blé. La situation fâcheuse du producteur de blé des Prairies se trouve résumée dans le mémoire de la Fédération canadienne des agriculteurs, et il n'est besoin d'en citer qu'un seul paragraphe:

> Le producteur canadien de blé a dû affronter un concours de circonstances comprenant des coûts à la hausse, des prix à la baisse et des marchés mondiaux rétrécis, ce qui a réduit fortement et gravement ses revenus.

La baisse de la vente du blé est un sujet de grave inquiétude non seulement pour les cultivateurs des Prairies mais pour toute l'économie des Prairies. Le ministre s'est fait une grande joie de mentionner les fortes ventes de blé réalisées par le gouvernement actuel en 1963, 1964, 1965 et 1966. On pourrait faire remarquer, je pense, que ces ventes de blé ont été dues en grande partie à de très mauvaises récoltes dans certaines parties du monde. Ces ventes accrues s'expliquent par la bonne fortune de fortes exportations de blé vers les pays communistes, mais hier soir, le ministre s'en est attribué tout le mérite. A mon avis, s'il entend prendre pour lui le mérite des ventes accrues, il doit aussi prendre sur lui le blâme de la baisse très grave des ventes, et non seulement lui mais également le ministre du Commerce, qui est le ministre responsable en premier lieu.

Du 1er juillet au 14 février, dernière période pour laquelle des chiffres sont disponibles, le blé vendu par le Canada à des fins d'exportation s'élevait à 126.5 millions de boisseaux, en comparaison de 283.1 millions pour la même période au cours de l'année précédente, ce qui représente une diminution de 156.6 millions de boisseaux. Cela signifie que durant la campagne en cours, nos ventes ne sont qu'environ 40 p. 100 de ce qu'elles étaient durant la même période de la dernière campagne. Quand on ne réussit qu'à vendre les deux-cinquièmes de la quantité de blé vendue durant la campagne précédente, j'estime que la situation économique du blé est en danger.

[M. Douglas.]

Le ministre, bien entendu, prétendra que cet état de choses est attribuable à la situation internationale, mais je signalerai que les États-Unis qui exportent beaucoup plus de blé que nous, n'ont subi, durant la même période qu'une diminution de 28.7 millions de boisseaux de blé, et le ministère de l'Agriculture des États-Unis prédit que pendant la présente campagne, ils vendront 750 millions de boisseaux de blé en comparaison de 742 millions de boisseaux, la campagne précédente. Ils sont convaincus qu'ils vendront plus de blé durant la présente campagne que durant la dernière.

Nous vendrons peut-être, comme l'a prédit le ministre, de 350 à 400 millions de boisseaux de blé dans la présente campagne agricole. Je l'espère bien, mais ce serait encore beaucoup moins que les années précédentes. Cependant, pour vendre de 350 à 400 millions de boisseaux, nous devrons faire beaucoup mieux que nous n'avons fait jusqu'ici.

Il ne s'agit pas seulement des ventes de blé—je reviendrai là-dessus tout à l'heure—il s'agit aussi des prix, car il y a lieu de s'en inquiéter. Le 25 mai dernier, comme on peut le lire à la page 577 du hansard, le ministre du Commerce a déclaré, en discutant le nouvel arrangement international de 1967 sur le blé:

> Quant aux prix, il est entendu que, pour les fins du commerce, la nouvelle échelle que j'ai annoncée à la Chambre sera suivie, jusqu'à l'entrée en vigueur complète du nouvel Accord.

Certes, nous savons, que ces mots étaient vides de sens. Peut-être le ministre voulait-il faire respecter la nouvelle échelle des prix au cours des mois suivants, mais tous les députés de l'Ouest du Canada le savent: quand l'Accord international sur le blé a expiré, le 31 juillet 1967, les États-Unis ont commencé par écouler du blé à des prix bien inférieurs à ceux de l'échelle proposée pour le nouvel arrangement international sur le blé. C'est pourquoi le gouvernement a présenté un prix minimum $1.95½ pour le blé canadien. Les agriculteurs s'inquiètent de ce qui se passera après la fin de juin, alors que ce prix minimum de $1.95½ cessera d'être en vigueur.

• (5.00 p.m.)

Le gouvernement entend-il garantir ce minimum? Y aura-t-il assez de pays importateurs qui signeront l'accord pour nous assurer que les producteurs toucheront un minimum de $1.95½ pour tout le blé que nous vendrons? Nous avons été 11 mois sans la protection de l'ancien Accord international sur le

blé. La seule protection que le producteur de blé ait maintenant, c'est la garantie provisoire que le gouvernement a donnée de $1.95½ le boisseau, prix de base à Fort William en vigueur jusqu'au 30 juin.

Et à l'avenir? Quelles sont les perspectives? Le ministre du Commerce doit aux producteurs de blé de l'Ouest canadien une déclaration très claire sur les perspectives d'avenir et sur le maintien du minimum actuel, ou encore sur la fixation d'un autre. Je n'ai pas besoin de rappeler au comité que, dès le 7 mars 1963, à Saskatoon, le premier ministre a promis fermement aux agriculteurs de l'Ouest du Canada un prix minimum garanti de $2 le boisseau et, de plus, un régime de dualité des prix pour le blé. Nous n'avons jamais plus entendu parler de cette promesse. C'était là un ferme engagement de la part du chef du parti libéral, de l'homme qui est actuellement premier ministre du Canada.

Le gouvernement se doit, je pense, de dire aux agriculteurs quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne les prix du blé, car depuis 1963, époque où le premier ministre parlait d'un prix minimum de $2 le boisseau, le coût de la vie a augmenté d'environ 14 p. 100 et le coût de production d'un boisseau de blé bien davantage encore. C'est pourquoi la Fédération canadienne des agriculteurs songe maintenant à un prix garanti de $2.12 le boisseau, dans le cas du blé vendu sur le marché d'exportation, et de $3.12 pour le boisseau pour le blé vendu au Canada. Par bonheur ou par malheur pour le gouvernement—je l'ignore—les libéraux de l'Ouest canadien, au cours d'une conférence tenue il y a quelques semaines et à laquelle assistait le ministre de l'Agriculture, ont adopté une politique semblable.

Que le premier ministre, sur une tribune électorale, et que les libéraux, réunis en conférence à Winnipeg, parlent d'un prix garanti de $2.12 le boisseau pour le blé d'exportation et de $3.12 le boisseau pour le blé vendu au pays, cela ne vaut rien si la chose n'est pas mise en vigueur. Faut-il croire qu'en faisant de telles propositions aux agriculteurs au cours d'une campagne électorale ou lors d'une conférence politique, le gouvernement vise tout simplement à l'effet qu'il produit sur le public et n'a nullement l'intention de faire quoi que ce soit pour établir des prix minimums raisonnables pour le blé et un régime de double prix?

Monsieur le président, je termine en disant que personne ne considère le problème du ministre de l'Agriculture comme un problème facile. Comme je l'ai dit au début, l'agriculture est certainement, depuis longtemps, l'industrie canadienne qui est dans le marasme. Cette situation est partiellement attribuable au type d'économie qui se développe au Canada et en Amérique du Nord. De plus en plus se forge une économie dont une large part est contrôlée par ce que Galbraith appelle un oligopole, c'est-à-dire un ensemble de monopoles géants qui sont en mesure de fixer le prix de marchandises comme l'acier, les automobiles, la machinerie agricole et une vingtaine d'autres. Ces sociétés sont si puissantes qu'elles peuvent produire leurs propres capitaux, contrôler leurs propres sources de matières premières et pratiquement fixer leurs prix. Il reste bien peu de place pour une concurrence des prix. La concurrence peut se faire, par le service, la publicité ou des artifices. Mais dans le secteur de notre économie soumis à la manipulation des prix, ces derniers sont en grande partie fixés par les entreprises elles-mêmes.

Il ne faut pas oublier, par contre, qu'une partie de notre économie fonctionne toujours sur une base compétitive, savoir les industries de services, certaines petites industries du commerce de détail et surtout l'industrie agricole. On trouve donc dans notre économie, d'une part, le vaste oligopole où les prix sont fixés sans qu'intervienne la loi de l'offre et de la demande et, de l'autre, le secteur compétitif au sein duquel les agriculteurs qui doivent acheter sur le marché protégé où les prix sont fixés arbitrairement, doivent ensuite vendre sur un marché compétitif intérieur ou extérieur. Ils vendent sur un marché compétitif tandis qu'ils achètent ce dont ils ont besoin sur un marché protégé.

M. le président: A l'ordre. Je dois informer le député que son temps est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président: Le député aimerait-il continuer son discours?

M. Douglas: Jaimerais le terminer, si je le puis, monsieur le président.

M. le président: De l'assentiment unanime du comité, le député peut-il continuer son discours?

Des voix: D'accord.

M. Douglas: Ce que je veux dire, monsieur le président, c'est que nous ne pouvons revenir en arrière. Nous ne pouvons revenir à un régime d'entière concurrence ou restaurer le régime de libéralisme économique, comme celui du XIX[e] siècle, s'il a jamais existé. Une grande partie de notre économie est maintenant réglementée; les prix y sont fixés arbi-

trairement et nous ne pourrons abolir cela. Nous devons maintenant nous occuper du secteur compétitif de notre société, qui n'a pas de protection et qui, je le répète, doit acheter sur un marché protégé, où les prix sont fixés arbitrairement, et vendre sur un marché compétitif; avec des résultats désastreux. Donc, ce qu'il faut au Canada, c'est une politique agricole nationale qui tienne compte du fait que si l'agriculture est laissée à elle-même, dans une économie de ce genre, elle n'a aucune chance de survivre.

Il incombe donc au gouvernement, celui-ci ou n'importe quel autre, de prendre certaines initiatives. Il doit prendre des mesures pour protéger les producteurs agricoles contre toute concurrence déloyale. Les producteurs de primeurs, de pommes de terre et de lait se ressentent déjà de cette concurrence injuste.

Je ne dis pas qu'il faille ériger de hautes barrières douanières pour protéger des prix, exorbitants, mais il y a des périodes où une concurrence injuste peut compromettre le marché pour les producteurs nationaux à tel point qu'ils peuvent être liquidés; et nous en l'occurrence, nous pourrions nous trouver à la merci d'importateurs, qui pourraient nous imposer leurs prix, ayant éliminé nos producteurs. Le gouvernement actuel se doit donc d'adopter des mesures de protection suffisantes contre la concurrence injuste.

• (5.10 p.m.)

Il faudra bien, je pense qu'un jour ou l'autre, le gouvernement adopte un régime de prix garantis pour un grand nombre de produits agricoles. Si l'agriculteur est obligé de payer pour son outillage, son automobile, l'acier, le bois et les autres matériaux de construction, des prix imposés par des monopoles contre lesquels il ne peut rien, alors les dirigeants de l'économie doivent être disposés à veiller à ce que l'agriculteur jouisse de certains prix garantis.

J'estime aussi que le gouvernement devra s'efforcer d'obtenir des débouchés sur les marchés étrangers pour nos produits agricoles. Nous avons écouté les propos tenus hier par le ministre au sujet des fortes exportations de céréales, ce dont nous nous réjouissons tous mais il ne faudrait tout de même pas oublier qu'une très grande partie de ces exportations provenait de ventes de blé aux pays communistes où sévissait la famine par suite de la perte de leurs récoltes. Au cours de la campagne agricole 1965-1966, nous avons vendu 765 millions de boisseaux de céréales, mais rien ne prouve que cela se reproduira.

[M. Douglas.]

Cette année, nous avons vendu jusqu'à maintenant, je pense, environ 75 millions de boisseaux de céréales à l'Union soviétique et 78 millions de boisseaux à la Chine. Que fait-on au sujet de ces marchés, et quelles mesures le gouvernement prend-il pour encourager ces pays à continuer à acheter chez nous?

Je ne parle pas seulement des crédits à l'exportation. En somme, ces pays ont les moyens de commercer avec nous seulement si nous arrivons à des transactions bilatérales; autrement, ils seront des acheteurs irréguliers. Ils n'achèteront de nous qu'en désespoir de cause. Il n'y a aucun doute que, dans le cas de l'Union soviétique, par exemple, il lui reviendrait moins cher d'acheter au Canada le blé nécessaire à la Sibérie et de l'expédier de Vancouver par Vladivostok que d'y envoyer le blé d'Ukraine. La Chine offrira un débouché toujours plus vaste pour le blé canadien pendant longtemps, pourvu qu'elle puisse payer. Le problème qu'implique la capacité de payer est lié à la possibilité de gagner des dollars canadiens. Que faisons-nous pour établir un commerce bilatéral afin de jouir d'un marché permanent là-bas?

Nous avons un marché en Europe et nous y tenons, mais ce marché ne grandira pas au même rythme que la productivité dont les cultivateurs sont capables. Si nous voulons vendre les quantités toujours plus grandes de blé que nos cultivateurs produiront probablement dans les Prairies, nous devons ouvrir des marchés en Orient, en Chine et dans le Sud-Est de l'Asie, si la guerre au Vietnam se termine un jour, et des marchés en Sibérie. Nous n'y parviendrons qu'avec l'appui d'accords bilatéraux. J'espère que le ministre du Commerce nous dira ce qu'il entend faire.

Enfin, le gouvernement doit examiner quelle peut être la contribution du cultivateur canadien aux programmes d'aide étrangère aux nombreuses régions du globe. Cela en dit long sur le peu d'ingéniosité des êtres humains lorsque 1,500 millions de personnes vont se coucher chaque soir la faim dans le ventre, alors que nous, les Canadiens, nous nous préoccupons de notre énorme excédent de vivres. Les débouchés ne manquent pas à l'étranger et il faut les satisfaire, soit au moyen de prêts, soit en acceptant des devises faibles, ou en faisant des dons purs et simples. J'ai l'impression que ces dons éventuels coûteraient beaucoup moins que nos dépenses militaires et je suis convaincu que les dons de vivres contribueraient plus, à long terme, à assurer la paix mondiale que les sommes consacrées à un attirail militaire désuet. Il faut tenir compte de ce facteur.

Il ne faut pas oublier non plus la consommation nationale. Qu'en est-il des programmes des repas aux écoles dont nous avons entendu parler et de la distribution gratuite de lait aux écoliers? Les États-Unis ont lancé avec un énorme succès un programme de timbres permettant aux vieillards, aux pensionnés de vieillesse et aux défavorisés d'obtenir des timbres pour acheter des vivres à bon marché. Les possibilités sont illimitées pour l'écoulement des vivres. Personne ne peut douter de l'aptitude du cultivateur à produire des vivres. Aucun secteur n'a vu sa productivité augmenter plus vite que l'agriculture, par personne employée. L'industrie agricole a connu une production si abondante et si efficace qu'elle risquait presque de disparaître. Nulle autre industrie ne s'est révélée aussi capable d'augmenter son unité de production par personne employée. Le cultivateur a fait sa part.

Il revient maintenant au gouvernement et au Parlement de trouver, d'abord, le genre de programme qui assurera au cultivateur des prix raisonnables pour ses produits, ce qui lui permettra de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, comme aussi d'assumer ses obligations, et deuxièmement, de trouver des programmes grâce auxquels les quantités énormes d'aliments produits par les Canadiens seront mises à la disposition des gens qui en ont besoin ici au Canada et dans de nombreux pays du monde.

Je ne veux pas critiquer le ministre de façon mesquine, car la question dépasse par son ampleur n'importe quel point de détail. Ce dont le Canada a réellement besoin, c'est que l'ensemble du gouvernement, et non pas seulement le ministre de l'Agriculture, mais le ministre du Commerce et le ministre des Finances, élabore une politique nationale de l'agriculture qui reconnaisse que les cultivateurs, dans une économie concurrentielle, elle-même rouage de vastes structures économiques planifiées doivent être aidés et dirigés par le gouvernement. Si le gouvernement est disposé à élaborer une telle politique agricole, je puis lui garantir notre entière collaboration. D'autre part, si le gouvernement continue à ne pas tenir compte du problème, à rapiécer tout simplement un vêtement en lambeaux, la situation ira de mal en pis. Chaque fois que l'état de l'industrie agricole s'aggrave, l'économie tout entière en subit le contrecoup. Les citadins sont, dans une très large mesure, tributaires du pouvoir d'achat des ruraux, et une industrie agricole saine est une condition essentielle à une économie canadienne florissante.

M. Watson (Assiniboïa): Monsieur le président, après avoir écouté le ministre hier soir, je n'ai pu m'empêcher de penser au beau tableau qu'il a peint de l'agriculture de l'Ouest. Je me souvenais des sillons laissés dans le ciel par les avions à réaction à 37,000 pieds au-dessus de la Saskatchewan. C'est bien de cette hauteur que le ministre a dû voir les Prairies.

Il saute maintenant aux yeux de tous les cultivateurs que les négociateurs canadiens à Genève, y compris le ministre du Commerce et celui de l'Agriculture se sont simplement fait rouler par les pays importateurs de blé. A l'heure actuelle, le blé se vend 22c. moins cher qu'en avril, et 4c. de moins que le prix minimum de $1.95½.

La situation du cultivateur de l'Ouest est particulièrement grave, car l'évolution tend à le placer dans l'étau coûts-prix d'où il ne peut s'échapper. Les prix qu'il doit payer n'ont cessé d'augmenter, et ont presque doublé depuis sept ou huit ans. Le gouvernement est directement responsable d'une bonne partie de l'inflation. C'est l'opinion de tous les économistes, des premiers ministres provinciaux, des journalistes et même du président du Conseil économique du Canada, M. Arthur J. R. Smith. De récents rapports du Conseil économique du Canada et un article de son président paru en janvier dans le *Times* de New York, révèlent que les dépenses de l'État se sont accrues à un rythme intenable.

• (5.20 p.m.)

De nombreux produits achetés par les cultivateurs sont assujettis à la taxe de vente de 11 p. 100. Les matériaux de construction sont encore frappés par cette taxe. Le cultivateur a été rudement mis à l'épreuve par la hausse des biens de consommation, puisqu'il compte parmi les principaux consommateurs du pays. Depuis cinq ans, il paie de lourds impôts indirects qui représentent 18 p. 100 et 20 p. 100 de presque tout ce qu'il achète. Cependant, la majoration des prix des denrées agricoles a été comparativement minime et, dans bien des cas, il y a eu réduction des prix de celles que vend le cultivateur: blé, bestiaux, porcs.

Pour toute l'année 1951, les bœufs de choix ont atteint 31c. la livre sur les marchés de l'Alberta. Même si les coûts sont montés en flèche, les prix du bétail sont bien inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 15 ans. Cependant, le consommateur paie deux fois plus qu'à cette époque pour la viande de bœuf. Quelqu'un fait donc d'énormes profits, mais je puis assurer le ministre que ce n'est pas l'agriculteur.

Or, des ministres du gouvernement actuel nous disent que les agriculteurs n'ont jamais eu la vie aussi belle. Si c'est une plaisanterie, j'affirme qu'elle est certainement de mauvais goût pour les agriculteurs. Le gouvernement n'a pas fait un geste pour protéger leurs intérêts. Nous, agriculteurs de l'Ouest, nous comprenons que cette situation est normale sous un gouvernement libéral.

Tous les gens de l'Ouest canadien se souviennent des montagnes de blé qui s'y dressaient en 1956 et 1957. En ce temps-là aussi, un gouvernement libéral était au pouvoir. On se disait alors que si quelqu'un voulait de ce blé il n'avait qu'à venir en chercher. Maintenant on voudrait le donner. Je dirai au ministre et au gouvernement qu'ils ne peuvent même pas le donner cette année.

J'ai ici un article du *Leader-Post* de samedi dernier qui signale que les exportations de blé ont baissé de 58 p. 100. En voici un extrait:

> Les exportations de blé et de farine du Canada ont baissé de 58 p. 100 au cours des cinq premiers mois de la présente année-récolte, rapporte aujourd'hui le Bureau fédéral de la statistique.
>
> A partir du mois d'août jusqu'à la fin de décembre, les ventes ont atteint un total de 110 millions de boisseaux de blé, contre 260,800,000 pour la période correspondante de l'année-récolte précédente.

Un autre article intitulé: «Les prix du bœuf fléchiraient» dit:

> Il se peut que le prix des autres viandes se raffermisse en mars, mais celui du bœuf baisse petit à petit.

Malgré cela, le ministre a laissé l'impression hier soir que les agriculteurs n'avaient jamais eu la vie aussi facile. Le gouvernement a commis une trahison envers les agriculteurs de l'Ouest. En même temps, il négligeait, oubliait ceux de l'Est. L'été dernier, nous avons pu voir sur la colline du parlement 10,000 fermiers canadiens de l'Est venus exposer leurs vues au gouvernement. Des ministres qui n'ont aucune idée des problèmes auxquels les cultivateurs doivent faire face leur ont dit d'être raisonnables et qu'ils n'avaient jamais eu la vie aussi facile. Puis ils ont verrouillé les portes des édifices du Parlement.

Notre situation est telle que toute l'éloquence du ministre de l'Agriculture ne parvient pas à la dissimuler. Les prix du blé se sont effondrés, car deux ministres ignorant tout du blé sont allés à Genève où ils ont tout abandonné, au grand dam des agriculteurs de l'Ouest. Je comprends la situation de ces ministres. Ils font une tournée internationale sans vouloir blesser personne, excepté l'agriculteur de l'Ouest. Il est évident qu'ils étaient disposés à tout accepter. Pourquoi faut-il que les cultivateurs se voient toujours mettre des bâtons dans les roues quand un gouvernement libéral est au pouvoir? Lorsque le parti conservateur y était, ces choses-là n'arrivaient pas.

M. Roxburgh: Il n'arrivait rien du tout.

M. Watson (Assiniboïa): On n'a pas vu le député de Qu'Appelle assister à ces conférences et y présenter les intérêts de l'Ouest canadien sur un plateau d'argent. Sous le gouvernement actuel, nous sommes aux prises avec un affaissement des prix, des marchés qui rétrécissent, des perspectives incertaines et un refus d'affronter la réalité. Pourquoi n'admet-il pas son échec? Pourquoi essayer de berner le cultivateur de l'Ouest?

Lorsqu'il a rencontré les éleveurs de l'Ouest à Calgary il y a quelques semaines, le ministre de l'Agriculture a compris qu'eux non plus ne se laissaient pas berner. Le problème du gouvernement, c'est que tant de candidats à la direction siègent en face qu'à leurs yeux, gouverner le pays n'est qu'une occupation à temps partiel. Que leur importe que le cultivateur de l'Ouest doive faire face à des frais plus élevés et payer $16,000 pour une moissonneuse-batteuse qui se vendait $12,000 en 1962? Que leur importe que le petit cultivateur qui, entre 1950 et 1955, pouvait acheter une moissonneuse-batteuse de 30 pouces pour $5,000, doive payer $10,000 aujourd'hui pour le même genre de machine?

Il y a quelques années, le ministre des Finances, alors ministre du Commerce, s'essayait à diriger la Commission du blé. A l'époque, il est allé dans l'Ouest canadien—à Moose Jaw, si je ne me trompe—et il a demandé aux cultivateurs de réduire leur production. Un peu plus tard, il est allé dans l'Ouest pour leur demander d'accroître leur production le plus possible.

Le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture se sont rendus à Genève pour représenter nos cultivateurs, et on s'est encore joué des cultivateurs de l'Ouest canadien. Les deux ministres ont sans doute consulté le ministre des Finances, car ils ont décidé que les cultivateurs canadiens n'auraient pas besoin de protection pendant l'absence d'un accord sur le blé.

Qu'est-il arrivé? Alors que le cultivateur canadien n'a joui d'aucune protection, les Américains ont fait baisser les prix, afin de liquider autant de blé qu'ils pouvaient, et cela avec le consentement ou à l'insu de notre gouvernement. L'aveugle qui en conduit un autre, quoi! Les ventes se sont maintenues aux États-Unis, tandis qu'au Canada elles ont

baissé de 58 p. 100. En même temps, les frais de l'agriculteur de l'Ouest n'ont cessé d'augmenter.

Le 31 octobre, le ministre nous a conté monts et merveilles, et hier soir encore il a raconté aux fermiers de l'Ouest et à ceux qui s'intéressent à l'agriculture qu'ils étaient plus prospères que jamais. Alors que les prix ne cessent de baisser, il a parlé des prix élevés dont nous avons profité, en moyenne, depuis cinq ans. Je lui ferai remarquer que nous avons connu aussi des frais très élevés, et ils ne cessent de monter, alors que les prix des produits agricoles ne cessent de baisser. Le gouvernement et ses partisans n'ont plus qu'une chose en tête, le congrès de leadership qui doit avoir lieu au début d'avril.

Le Parlement permettra-t-il que l'on se joue des producteurs de blé de l'Ouest sans dire un mot? Dans son discours du 31 octobre, le ministre a mentionné que la grandeur moyenne des fermes en Saskatchewan est actuellement de 763 acres. J'aimerais que le ministre voie une ferme de 700 acres au Saskatchewan. Selon la Commission canadienne du blé, nous serions chanceux si nous obtenions un contingent de six boisseaux à l'acre. C'est dire que l'agriculteur de l'Ouest peut vendre 4,200 boisseaux. Il en retirera donc environ $6,500. Qu'en sera-t-il alors du cultivateur qui a une famille à nourrir, des impôts à payer, des machines qui lui coûtent plus cher et des dettes à acquitter? A quel autre groupe de Canadiens demanderait-on de payer tout cela avec un revenu de $6,500, après avoir acheté une terre et des machines aratoires?

• (5.30 p.m.)

Si la situation économique de l'Ouest canadien fléchit, comme cela semble probable d'ici quelques mois, on s'en ressentira dans tout le pays, dans les salons d'exposition d'automobiles, dans les entreprises de machines aratoires, dans le commerce de détail et aussi dans les investissements. Le déclin de la prospérité de l'Ouest se fera sentir immédiatement dans l'Est du Canada. Si le chômage continue à monter, ce sera à cause du gouvernement actuel et de ses politiques. Tout récemment le gouvernement de la Saskatchewan a publié un Livre blanc qui indique un fléchissement de 37 p. 100 dans le revenu des agriculteurs en 1967.

J'aimerais citer l'article suivant du *Financial Times* du 12 février 1968, intitulé «La Saskatchewan se serre la ceinture après une récolte «moyenne»:

> En Saskatchewan, ainsi va le blé, ainsi va l'économie provinciale, et en 1967, plusieurs secteurs de l'économie provinciale se sont dégradés.
>
> La semaine dernière, un Livre blanc du gouvernement a révélé une baisse du revenu total, de la valeur nette de la production de biens et des habitations achevées...
>
> Le revenu total des particuliers, en 1967, a baissé de six p. 100, à 2 milliards de dollars—une baisse de 37 p. 100 du revenu agricole...
>
> Mais les investissements en machines agricoles ont baissé en raison de la récolte plus faible.
>
> La récolte de blé de 1967 s'est élevée à 339 millions de boisseaux, environ 37 p. 100 de moins que l'année précédente... mais on prévoit que les frais plus élevés de l'exploitation et de l'amortissement vont ramener le revenu agricole net à environ 329 millions de dollars—environ 37 p. 100 de moins qu'en 1966.

Ayant été moi-même agriculteur dans l'Ouest et connaissant le fond du problème, je pense que cet exposé est très conforme à la réalité. En Saskatchewan, la récolte de blé s'élève à 339 millions de boisseaux, une diminution de 37 p. 100 par rapport à 1966. Le rendement moyen est de 17.7 boisseaux, 10 p. 100 de moins que la moyenne des années 1957 à 1966. Quant au revenu net de l'agriculture, il s'élevait à 329 millions de dollars en 1967, une baisse de 37 p. 100 par rapport aux 751 millions de l'année précédente.

Nous avons entendu le ministre du Commerce se féliciter d'avoir élargi la portée de l'accord. Cela n'aide pas l'agriculteur, alors que le prix minimal est bas, que les prix tombent même en deçà de ce minimum, et que les ventes fléchissent. Qu'on ne vienne pas demander au producteur de blé de l'Ouest, qui a pris d'énormes engagements, de regarder la situation avec sérénité. Je regrette de ne pouvoir me montrer aussi optimiste que le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce. Comme ni l'un ni l'autre ne se trouvent pris dans l'étau coût-prix par suite du fléchissement des prix et des marchés, ils peuvent demeurer insensibles, mais le cultivateur de l'Ouest ne le peut pas.

Que dire des derniers paiements pour le blé en 1969? C'est alors que les cultivateurs de l'Ouest se rendront compte qu'en raison des ventes peu nombreuses durant la présente campagne, il n'y aura pas pour ainsi dire de derniers paiements en 1969. C'est un exemple impardonnable de la naïveté de ces ministres, qui ont laissé le Canada et le producteur canadien sans la protection d'un accord sur le blé durant toute une année. Il est excellent d'être conciliant à l'échelon international, mais cet état de choses a déjà coûté au cultivateur de l'Ouest et à l'économie canadienne plus que l'Expo, bien au-dessus de 100 millions. Les ventes de blé fléchissent en même temps parce que les États-Unis vendent à vil prix depuis qu'on n'a pas insisté sur le maintien ou l'extension de l'accord sur le blé. De nombreux pays ont retardé leurs achats de blé en prévision des baisses de prix.

Je veux bien que le ministre du Commerce se précipite à Washington pour leur arracher quelques cents, mais nous devrions obtenir au moins 25c. de plus le boisseau pour notre blé de l'Ouest. Voilà ce que veut le cultivateur de l'Ouest et ce dont il a besoin. A quoi sert-il de produire la meilleure qualité de blé au monde si le gouvernement actuel veut le déverser sur le marché comme du rebut. Le cultivateur ne veut pas qu'on se débarrasse de son blé ni qu'on le donne en cadeau. Le cultivateur de l'Ouest pâtit et l'économie canadienne tout entière accusera le coup lors des rentrées. Le gouvernement actuel ne peut s'en prendre qu'à lui-même du gâchis que ses tactiques d'amateur ont créé en ce qui concerne le blé.

Le 27 septembre le ministre a dit à la Chambre qu'il était déçu de nos ventes au Japon. Les cultivateurs de l'Ouest le sont aussi. Nous sommes chagrinés de tout le gâchis du gouvernement et de son impuissance à conclure avec succès des marchés pour le compte des producteurs. Nous avons fait notre possible et nous n'aimons pas particulièrement avoir à sacrifier nos produits à cause de l'incompétence du gouvernement actuel. Nous savons que le boom du blé est fini. Il ne l'est pas parce que les habitants du globe n'ont pas besoin de notre blé, mais parce que le gouvernement ne s'est pas acquitté convenablement de sa tâche. S'il ne parvient pas à vendre du blé et à mener à bien les négociations, qu'il suive les conseils du député de Qu'Appelle dont les états de service sont sans égaux à cet égard.

Ces dernières années le blé est devenu le principal soutien de notre économie. Mais, de nouveau, le gouvernement actuel le relègue à l'arrière plan. Il consacre son temps et l'argent des contribuables à des initiatives publicitaires de pur trompe-l'œil, comme la guerre à la pauvreté, des rapports sur les investissements américains, sans lesquels nous ne pourrions vivre au Canada, et une foule d'autres idées inutiles qui font perdre du temps. Par contre, il est incapable de s'occuper des affaires essentielles de l'État, comme vendre du blé, empêcher les prix et les impôts de monter et donner aux Canadiens la chance de bénéficier de la prospérité dont nous devrions jouir. Le gouvernement l'a gaspillée. Et maintenant il s'imagine que nous allons le féliciter parce que, dit-il, il nous a préservé de la misère. On a besoin du blé du Canada. Le marché est là, et la production. Le gouvernement doit se réveiller et oublier les ambitions de certains de ses membres qui aspirent à devenir chef de parti. Il devrait plutôt s'occuper des questions d'importance fondamentale pour le pays.

[M. Watson (Assiniboïa).]

Un autre facteur crée de l'inquiétude: combien de blé la Chine achètera-t-elle l'an prochain? Le gouvernement n'en dit rien. Si la Chine devait nous acheter beaucoup moins de blé, l'économie, non pas seulement celle de l'Ouest du Canada mais celle du pays tout entier subira de graves difficultés. Nous voulons que le gouvernement et le ministre nous disent les faits sur ces questions. Nous voulons du ministre l'assurance que lui et son ministère vont vendre du blé. Nous voulons savoir quels seront les prix et le volume des ventes afin que les cultivateurs aient une idée de ce que l'avenir leur réserve sous le gouvernement actuel.

• (5.40 p.m.)

L'avenir semble incertain et il s'assombrit de jour en jour. Comment expliquer aux cultivateurs canadiens une diminution dans les exportations pour l'an prochain de 100 millions de boisseaux alors que les États-Unis augmentent leur ventes? Ni le ministre de l'Agriculture ni le ministre du Commerce ne devraient se rendre dans l'Ouest pour tenter de justifier la situation. Si l'un ou l'autre aspire vraiment à la direction du parti, ils doivent s'appliquer à trouver des solutions au problème du blé. Il faut activer la campagne de vente. Nous ne voulons pas revenir aux jours où le producteur de l'Ouest était la victime facile de l'inactivité du gouvernement. La situation est extrêmement grave; aussi, non seulement les cultivateurs de l'Ouest, mais les dirigeants de l'économie canadienne et le gouvernement feraient mieux de s'occuper de la question du blé sur-le-champ.

L'agriculture, dans l'Ouest, est dans le marasme. Ma circonscription comprend quelque 45 municipalités rurales, dont 38 environ recevront en 1968 une assistance aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Qu'un si grand nombre de cultivateurs reçoivent cette assistance, illustre la gravité de la situation agricole dans l'Ouest. Le ministre a mentionné hier soir le montant des prêts consentis par la Société du crédit agricole. Il a rappelé, sauf erreur, que la Société avait prêté environ 78 millions de dollars en 1962 et 234 millions en 1966. Que le ministre et les membres du comité sachent qu'aucun cultivateur de l'Ouest n'est fier d'emprunter de l'argent. S'il avait eu cet argent comme il le méritait, il n'aurait pas eu recours à la Société du crédit agricole.

Avant de terminer, j'aimerais dire quelques mots de la PFRA. Le ministre se rend-il compte de ce qu'il fait au cultivateur de l'Ouest? Le programme qui a le plus aidé le cultivateur aux prises avec des problèmes d'eau, c'est bien le programme d'assistance à l'aménagement de fosses-réservoirs et de barrages aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Ce programme prévoyait le versement de 7½c. par verge cube pour les fosses-réservoirs et les barrages, jusqu'à concurrence de $300. A l'heure actuelle, le taux est encore à 7½c. la verge cube, mais le maximum a été ramené à $150. En réalité, cela ne peut signifier qu'une chose pour le cultivateur de l'Ouest, c'est que le taux est effectivement à 3¼c. la verge cube, mais le ministère l'a exprimé autrement. Le ministère croit-il vraiment le cultivateur de l'Ouest aussi stupide que cela.

Dans l'Ouest canadien, nous savons que les ingénieurs du programme de rétablissement agricole des Prairies, avec leurs nombreuses années d'expérience dans l'aménagement du barrage du bras Sud de la Saskatchewan, par exemple, sont les mieux préparés à s'occuper de ces problèmes. Or ces hommes sont maintenant mutés au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; on tente donc de saper le programme de rétablissement agricole des Prairies au moment où l'agriculture a subi une année record de sécheresse. Aucun groupement canadien ne comprend mieux que les responsables de la loi sur le rétablissement agricole des prairies les problèmes de l'Ouest du Canada. J'aimerais citer, à ce sujet, une lettre que j'ai reçue de la municipalité rurale de Gap n° 39. La voici:

> Lors d'une réunion du comité de la conservation et de l'amélioration agricole qui s'est tenue le 26 février, on a beaucoup discuté la réduction des subsides accordés aux réservoirs agricoles et la résolution suivante a été adoptée par le comité local comprenant l'ensemble du conseil et deux agriculteurs n'en faisant pas partie;
>
> «Une longue discussion a porté sur la réduction des subsides que doit accorder le gouvernement fédéral. Andrew Barbarin a proposé que le secrétaire envoie une lettre de protestation à l'honorable J. J. Greene et demande que la subvention fédérale soit rétablie à son niveau antérieur ...»

Tels sont les problèmes actuels de l'Ouest du Canada. Cependant, un autre problème a surgi récemment mais je ne suis pas sûr qu'on l'ait soumis au ministre. Le député de Moose-Mountain en a brièvement parlé hier. Il s'agit des conséquences du bill n° C-190 pour les producteurs d'u.j.p. expédiée aux laboratoires Ayerst à Brandon. Si ce problème n'est pas résolu, environ 150 agriculteurs de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta s'en ressentiront. Je crois que cette importante région productrice de l'Ouest s'en ressentira.

M. Moore: Monsieur le président, je saisis avec plaisir la première occasion qui m'est offerte, depuis un certain temps, pour parler de l'état actuel de l'agriculture au Canada. Je me bornerai à l'industrie laitière. Mais, je voudrais dire d'abord, qu'hier soir, j'ai écouté le ministre comparer deux politiques du gouvernement. Il suffit de dire, je pense, que les agriculteurs sont en mesure de porter un jugement sur ces deux politiques. Ce qu'ils veulent en réalité, c'est connaître ce qu'on leur réserve. On ne leur a rien dit à ce sujet. Depuis le discours que le ministre a prononcé hier soir, les agriculteurs savent, j'en suis sûr, qu'ils n'ont rien à craindre. Ils gagnent plus qu'ils ne croyaient.

Quant aux emprunts des agriculteurs, je signale que la plupart de ceux qui empruntent le font parce qu'ils n'ont pas d'argent et non par goût. Ils savent combien il est difficile de rembourser un emprunt. Je fonde mon opinion sur une expérience personnelle, ayant été producteur de lait pendant plus de trente ans. Le gouvernement semble croire qu'on peut éliminer la pauvreté dans les milieux ruraux en se débarrassant des agriculteurs: plus d'agriculteurs, plus de pauvreté. Je ne m'aventurerais pas à dire au petit producteur de lait qui ne touche aucune subvention: vous n'avez jamais été si bien. Je ne tiendrais même pas ce propos à l'expéditeur de lait nature soumis à un petit contingent.

Si le gouvernement actuel ne se signale pas par l'adoption d'une politique agricole, il présente d'autre part une politique laitière tous les ans, chaque fois différente. Le gouvernement espère ainsi dissiper suffisamment les craintes des producteurs jusqu'à l'année suivante. Le résultat? Les producteurs laitiers, qui dirigent une exploitation pour ainsi dire à vie, ne peuvent entreprendre de projets à long terme. La politique change tous les ans, parfois même au beau milieu de l'année; toute planification devient donc impossible. Devinez qui est le dindon de la farce, comme d'habitude?

Le ministre de l'Agriculture, avec l'aide maintenant de la Commission canadienne du lait, prodigue deux genres de conseils distincts aux producteurs de lait pour les aider à remédier à leurs problèmes. Ces deux genres de conseils distincts sont vraiment intéressants. D'après le premier, les producteurs doivent devenir plus compétents, agrandir leur exploitation et fournir de plus longues heures de travail. Cela, monsieur le président, entraînerait une augmentation des heures de travail des producteurs de lait, dont la moyenne est déjà de 13 heures par jour. Ils devraient également réduire leurs prix de revient; pour cela, ils devraient nous dire comment ils peuvent y arriver, de nos jours. Enfin, ils devraient améliorer leurs troupeaux.

• (5.50 p.m.)

A ce propos, monsieur le président, quel est le prix record qu'on ait payé aux éleveurs canadiens de vaches laitières? Il y a environ deux ans, ce prix était de $42,000. Peu de temps après, un autre éleveur obtenait $43,000 pour une vache. Le meilleur prix qu'un éleveur canadien pouvait obtenir pour un taureau reproducteur, au cours d'une enchère, était de $115,000. Peu de temps après, un taureau était vendu $140,000 à l'Association des éleveurs américains; et depuis, on a payé jusqu'à $150,000. Il s'agissait cette fois-là d'un reproducteur utilisé en Ontario dans une ferme spéciale. Ces reproducteurs sont utilisés par les producteurs laitiers du Canada, dans le cadre du programme d'amélioration du rendement agricole.

Voyons, si la production laitière a accusé quelque progrès. Il y a quelques années, il était plutôt rare qu'une vache donnât 20,000 livres de lait par année. Toutefois, aujourd'hui, les gros producteurs l'obtiennent fréquemment et certains ont obtenu plus de 30,000 livres. Sauf erreur, trois vaches ont atteint ce chiffre au Canada l'an dernier. Une seule vache peut ainsi produire plus de 1,000 livres de matières grasses par année, parfois même 1,200 livres. Si ce n'est pas une amélioration, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir ce que c'est. J'aimerais savoir aussi ce que les producteurs laitiers du Canada peuvent faire de plus pour améliorer leur troupeau.

En deuxième lieu, on conseille aux cultivateurs de produire moins de lait. Comment le faire tout en augmentant la production; je n'ai pas encore compris mais j'y arriverai peut-être un jour. Si ce n'est pas une solution au problème du producteur, c'en est une pour le ministre et la Commission du lait. Jusqu'où peut aller le ridicule?

Une nouvelle politique laitière devrait être annoncée bientôt, quoique nul n'en sache la teneur. Si le producteur laitier est bon devin, il sera prêt à tirer parti des avantages qu'elle offrira. Monsieur le président, prenons quelques instants pour examiner la politique encore en vigueur. Les subventions ont été plus fortes que l'année dernière, mais il y a eu plus de mécontentement; j'aimerais qu'on me dise pourquoi. J'ai la réponse monsieur le président: les producteurs qui ont expédié moins de 50,000 livres de lait ou de l'équivalent en crème n'ont reçu aucune subvention. C'est là une des injustices répugnantes de la politique laitière.

Quels sont les agriculteurs qui en ont souffert, monsieur le président? Les humbles qui se livrent à la culture mixte et pour qui la vente du lait de quelques vaches constituait un apport important. J'aimerais savoir de quel principe le ministre s'inspire. Pour atténuer cette injustice, on pourrait abaisser le minimum requis à 12,000 livres, de 50,000 qu'il est présentement. Ce nouveau minimum correspondrait à la production annuelle d'une bonne vache. Tout cultivateur qui produirait davantage bénéficierait de la politique laitière. Néanmoins, le principe est toujours le même, et nous ne devons pas oublier qu'il porte atteinte à un grand nombre de producteurs de lait. Si ce principe est juste, quiconque produit une livre de matière grasse ou une livre de lait industriel aurait droit à la subvention. Le programme actuel est défavorable au producteur de lait nature, qui doit fournir un lait de très haute qualité et d'un prix de revient plus élevé, sans parler de la mise de fonds considérable qu'exige son matériel. Quelques voix me font concurrence de l'autre côté de la Chambre, monsieur le président.

M. le président: A l'ordre.

M. Moore: Par exemple, monsieur le président, les producteurs de lait nature sont obligés de se procurer un réservoir refroidissant qui coûte $4,000 ou $5,000. Le matériel de nettoyage de l'étable coûte $2,000. La plupart des grands producteurs de lait possèdent cet outillage, mais les producteurs de lait nature doivent se le procurer, ainsi que bien d'autres pièces d'équipement. Néanmoins, ils ne touchent aucune subvention pour une grande partie de leur lait, qui servira à des fins industrielles. En nombre de cas, la proportion du lait affecté à la consommation domestique, lait qui vaut plus cher, est très faible. C'est de ces producteurs que je parle, pas de ceux qui y affectent toute leur production. Il est possible que la Commission provinciale augmente le prix pour cette tranche, ce qui la fait payer plus cher aux consommateurs, et ceux-ci, en conséquence, achètent moins de lait. Cette nouvelle baisse réduit encore davantage le contingent du cultivateur.

En voici un exemple, monsieur le président. Il y a quelques mois, j'ai rencontré un groupe de producteurs de lait nature de l'Alberta qui venaient de recevoir leur paiement. Nous avons calculé soigneusement le montant moyen reçu par chacun d'eux. Un jeune homme—j'ai choisi son cas car, pour le gouvernement, semble-t-il, les vieux devraient fermer boutique—a reçu un prix moyen de $3.31 les cent livres, avant déduction des frais de transport et croyez-moi, monsieur le président, ceux-ci ne sont pas négligeables. Voilà qui n'a aucune commune mesure avec la subvention de $4.75 les cent livres de lait industriel dont le ministre a fait grand état. La ferme de ce jeune homme est située dans une région où on garde les vaches à l'étable huit mois par année et où on les nourrit de foin coûtant entre 50c. et $1 la balle.

La politique laitière du gouvernement est une politique de discrimination et d'expédients, monsieur le président. Il n'y a pas de mot pour décrire la maladresse de l'administration et la bizarrerie des modalités de paiement, comme bon nombre des députés qui ont des producteurs de lait dans leurs circonscriptions peuvent en témoigner.

Soit dit en passant, monsieur le président, le gouvernement recommande que nos cultivateurs deviennent de meilleurs hommes d'affaires. L'Office de stabilisation des prix et la Commission canadienne du lait n'ont pas donné au cours de la dernière année laitière un très bon exemple aux cultivateurs sous ce rapport. J'aimerais vous citer un extrait de la page 2 de la déclaration de la Commission canadienne du lait en date du 15 janvier 1968:

La Commission signale que c'est la dernière année que les nouveaux venus pourront recevoir des contingents de subvention, sauf par réaffectation.

Est-ce là une pratique ordinaire monsieur le président, ou une décision dictatoriale? Dans un pays démocratique comme le nôtre c'est certainement de l'arrogance. Quiconque achète un troupeau de vaches laitières et se voit accorder un contingent a-t-il quelque garantie que ce contingent sera honoré? C'est le ministre de l'Agriculture qui devrait répondre à cette question, je pense. Nous attendons la réponse et j'espère que nous l'aurons aujourd'hui. Tout le régime des contingents devrait faire l'objet d'une enquête très poussée. Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur le président?

M. le président: A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Winnipeg-Nord-Centre—la majoration des pensions des fonctionnaires retraités; le député de Lac-Saint-Jean—retransmission des émissions de Radio-Canada par le poste CKRS-TV de Jonquière-Kénogami; le député de Kootenay-Ouest—déclaration sur la politique économique et financière.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance du comité est reprise à huit heures.

M. le président: Lorsque le comité a suspendu sa séance à six heures, il étudiait le crédit 5c du budget supplémentaire des dépenses ayant trait au ministère de l'Agriculture.

M. Moore: Lorsque la séance a été suspendue, je parlais de certaines déclarations dictatoriales formulées le 15 janvier 1968 par la Commission canadienne du lait. Faut-il s'étonner que des centaines de cultivateurs aient été forcés d'abandonner la partie et qu'on ne puisse trouver d'hommes jeunes pour les remplacer, même s'ils pouvaient se le permettre, ce dont ils sont incapables, de toute façon, à notre époque?

Le ministre nous a dit à maintes reprises que les prix sont plus élevés que jamais. Il les compare aux prix en vigueur sous le gouvernement précédent. Quelle comparaison trompeuse! Le revenu net est subordonné aux frais de production. Est-il besoin d'en dire davantage?

Une voix: Il est mal renseigné.

M. Moore: Merci.

Cette attitude du ministre ne fait pas le poids. Du temps des libéraux, j'ai vendu du lait à 48c. les cent livres. Mais cela ne fait pas l'affaire du cultivateur d'aujourd'hui. C'est de l'histoire ancienne; cela ne l'intéresse pas.

Il vaut d'être signalé qu'un partisan du gouvernement a présenté dans l'autre endroit un bill destiné à modifier la loi sur la Commission canadienne du lait. Je l'ai lu et j'en ai un exemplaire ici. Je me demande à quels mobiles obéit son promoteur. Ce ne peut être la justification d'une institution qu'il voulait autrefois abolir. Il a déjà été député à la Chambre et le porte-parole de son ou de ses partis quand il s'agissait de critiquer la politique agricole. Il sait que la loi actuelle n'est pas juste. Je ne reproche qu'une chose à son bill: c'est de ne pas aller assez loin. Il ne fait état que de la discrimination contre les petits expéditeurs de lait ou de crème. Il mérite cependant des félicitations et son argument est bien fondé.

Cette industrie périclite rapidement, et pourtant le gouvernement, par sa politique, incite les producteurs de lait à abandonner leur ferme. Il y réussit, d'ailleurs. Veuillez noter, monsieur le président, que je ne demande pas au gouvernement d'accroître ses dépenses; je le blâme de ne pas avoir distribué l'argent plus équitablement. Le ministre devrait redresser cet état de choses lorsqu'il formulera sa nouvelle politique laitière. Le montant que le gouvernement peut verser en subventions est limité, nous le savons, mais il y a un autre aspect à la question. Combien le gouvernement a-t-il alloué aux recherches, pour trouver de nouvelles méthodes de fabrication et d'emballage, et acquérir de nouveaux débouchés? Le gouvernement va-t-il encore une fois céder le pas aux autres pays, qui ont accompli d'immenses progrès dans ce domaine. Il ne faut pas oublier que ces débouchés existent très probablement dans les pays où la réfrigération est encore inconnue ou presque. Formulons donc pour l'an prochain une politique laitière conçue pour

encourager tous nos producteurs et leur assurer la juste récompense de leur labeur, dans un des métiers les plus durs et les plus difficiles qui soient.

M. Madill: Prenant la parole pour présenter quelques commentaires sur les prévisions supplémentaires du ministère de l'Agriculture, j'aimerais traiter plus précisément des prêts destinés aux améliorations agricoles, des prêts au titre du crédit agricole et des prêts aux petites entreprises dans la mesure où ils touchent l'agriculture. J'entends aussi faire quelques remarques sur la mise en marché et le classement des porcs.

En premier lieu, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cette loi, qui comporte un taux d'intérêt fixe, n'est plus en rapport avec les exigences actuelles de l'intérêt. Elle n'est plus en accord avec la situation présente. On nous dit que ces prêts sont consentis ou, parfois, que les fonds disponibles sont épuisés. Mais aujourd'hui, à un taux de 5 p. 100, les quelques prêts qui sont accordés ne le sont qu'à un petit nombre d'hommes d'affaires ou de cultivateurs bien établis. Les directeurs locaux des banques se trouvent dans une situation peu agréable. Ils peuvent autoriser un petit prêt à 7 ou 8 p. 100, mais les cultivateurs, surtout s'ils sont jeunes ou moins bien établis, estiment souvent être l'objet de discrimination. Les prêts à 5 p. 100 sont limités à un petit nombre de personnes qui sont des emprunteurs privilégiés de longue date.

De l'avis des directeurs de banque, les cultivateurs se sont révélés des emprunteurs compétents et réalistes, et un tas de paperasserie, exigée par les dispositions de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, est inutile. Le gouvernement n'a plus besoin d'assurer le prêt puisque les cultivateurs ont prouvé qu'ils les rembourseront. Évidemment, puisque les banques paient maintenant 5 p. 100 sur les fonds à vue, il n'est pas raisonnable de leur demander de prêter de l'argent aux cultivateurs à 5 p. 100. Je recommanderais alors que l'on modifie la loi sur-le-champ, afin de venir en aide à tous les agriculteurs, fructiculteurs, éleveurs d'animaux à fourrure et autres qui veulent améliorer leurs bâtiments, leur exploitation, leur troupeau, leur dispositif de drainage et ainsi de suite. Ils devraient pouvoir profiter de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles au lieu de s'adresser aux maisons de financement qui, par nature, consentent des prêts à court terme.

A propos d'améliorations agricoles, j'aimerais signaler que les basculeurs à batterie généralement employés en agriculture actuellement pour l'emmagasinage et l'enlèvement des pommes de terre, des pommes et ainsi de suite, sont assujettis tant à un droit d'entrée qu'à une taxe de vente—et presque tous sont importés. En plus de leurs nombreuses utilisations dans les fermes, les basculeurs sont employés pour charger les billes et le bois de construction, également dans le domaine de l'agriculture. Dans l'intérêt de l'industrie au Canada, j'exhorte vivement le gouvernement à songer à supprimer la taxe dans ce cas.

Mon deuxième sujet a trait à la Société du crédit agricole. A mon avis, on devrait faire preuve de plus de libéralité en accordant le crédit, évidemment selon le genre d'entreprise agricole envisagée. Les producteurs laitiers sont, il est vrai, dans une situation particulière, mais les cultivateurs qui produisent des récoltes commerciales peuvent certainement faire d'autres sortes de travail tout en exploitant leurs fermes avec succès. Toutefois, en vertu de la mesure législative actuelle, ils ne peuvent pas alors obtenir de prêt. A un moment où les cultivateurs sont pris dans un étau coûts-prix, on veut réduire le crédit qu'ils peuvent obtenir par l'entremise de la Société du crédit agricole par suite des réductions des dépenses du gouvernement fédéral.

Troisièmement, je voudrais dire quelques mots sur les prêts consentis par la Banque d'expansion industrielle aux exploitants de petites entreprises, en particulier les vendeurs d'instruments aratoires, les exploitants de minoterie de provende, les producteurs de primeurs, les propriétaires de couveuses et autres dont l'entreprise se rattache directement à l'agriculture. A maintes reprises, j'ai essayé d'aider certains à obtenir des prêts de la Banque d'expansion industrielle. Ils ont essuyé un refus poli mais net. Qu'est-il advenu de l'intention avouée du gouvernement d'aider la petite entreprise?

• (8.10 p.m.)

Jusqu'ici, j'ai indiqué quelques domaines où l'on pourrait moderniser et perfectionner les mesures législatives, afin d'aider ceux pour qui l'agriculture est le gagne-pain. En commençant, j'ai parlé de la mise en vente et de la classification des porcs. J'ai sous la main certains chiffres que j'aimerais consigner au compte rendu. Le prix moyen pondéré des porcs, de $33.64 en 1966, est tombé à $30.40 en 1967. C'est une baisse sensible, surtout quand on sait combien les frais de production ont augmenté. De janvier à juin 1967, on a importé 18,568,200 livres de porc frais, congelé ou fumé au coût de $7,063,000. Au cours de la même période, on a importé 25,603,163 livres de porc et de succédanés du porc au coût de $10,302,000. C'est insensé quand nos éleveurs de porcs reçoivent moins d'argent pour leur production.

A cet égard, il est intéressant de noter ce que le ministre de l'Agriculture a répondu en décembre 1967 à une lettre qui lui avait été adressée:

Il est vrai que certains produits, comme les porcs, sont touchés par un cycle de surproduction et de prix à la baisse. L'augmentation du porc ces dernières années a poussé certains producteurs à accroître leur production, si bien que, depuis quatre ou cinq mois, la demande de produits du porc est moins forte que l'offre. Toutefois, la production a fléchi, et on prévoit que les prix du porc se raffermiront.

Je n'arrive pas à voir le rapport entre cette réponse et la tendance à importer des produits du porc, ce qui a réduit les prix payés à nos agriculteurs.

L'autre point que je voudrais signaler a trait à la réduction de $3 à $2 de la prime sur les porcs abattus de la catégorie A. J'ai reçu le texte d'une résolution adoptée par la South Simcoe Hog Producer's Association, dans laquelle on s'oppose vivement à la réduction de $3 à $2 de la prime sur la qualité. Voici ce que me dit l'association dans sa lettre:

Nous comprenons qu'il faut réduire le coût des initiatives du gouvernement, mais les producteurs de denrées alimentaires de haute qualité ont l'impression de faire l'objet d'une distinction injuste quant à la réduction projetée de la prime sur la qualité.

Depuis bien des années, les cultivateurs essaient d'améliorer la qualité de leurs porcs tant au point de vue de la reproduction que de la concurrence avec le Danemark. La Grande-Bretagne était un de nos meilleurs marchés pour le porc maigre. Il ne faut pas oublier qu'ils est bien plus facile de produire un porc de qualité B qu'un de qualité A.

J'ai ici une lettre d'un homme d'Hastings-Frontenac qui exprime l'opinion d'un bon nombre d'éleveurs à ce sujet. La voici:

Je vous écris simplement pour expliquer mes idées au sujet du projet du gouvernement de réduire de $3 à $2 la prime pour les porcs de qualité A, et cela comme mesure d'économie, prétend-on.

Il s'agit d'une somme dérisoire pour le gouvernement, mais qui signifie beaucoup pour les cultivateurs dont la marge de profit est minime. J'ai lu hier soir dans le journal de Belleville un article au sujet du montant consacré à une enquête sur la condition de la femme canadienne. Il s'agirait de la moitié du montant payé pour la prime sur le porc dans tout le pays.

La production de porcs dans le comté d'Hastings est tombée à 21,000 l'an passé. Notre pourcentage de porcs de qualité A, 51 p. 100, nous plaçait au troisième rang dans l'Ontario. La moyenne de l'Ontario s'établit à 44 p. 100. Le consommateur exige du porc maigre et il le veut à bon marché.

J'estime que l'agriculteur de l'Ontario paie déjà plus que sa quote-part pour maintenir la stabilité de l'économie, et il est certain que c'est nous qui assumons une bonne partie du coût de la politique du gouvernement visant la fourniture de denrées alimentaires à bon marché.

J'ai fréquenté un collège d'agriculture pendant trois ans pour apprendre à exploiter une ferme efficacement. Revenu à la maison, j'ai fait construire de nouveaux bâtiments et j'ai acheté plus de terrain pour «me maintenir en affaires», comme me le conseillaient les experts. Permettez-moi de vous signaler que, l'an dernier, je n'ai même pas couvert mes intérêts sur le placement, encore moins touché un revenu pour mon travail. Je vends annuellement de 800 à 1,000 porcs dont 70 p. 100 environ sont classés dans la catégorie «A». Sans la prime de $3 versée à l'heure actuelle, je n'aurais pas les moyens de produire autant de porcs de cette catégorie et, l'an dernier, j'ai acheté un certain nombre de reproducteurs qui comptent parmi les meilleurs au Canada.

Autrement dit, je ne pourrais rester en affaires en produisant des porcs de catégorie «A» sans toucher la prime, parce que je puis produire plus facilement et à meilleur marché des porcs de catégorie «B». Est-ce ce que veut le consommateur?

La réduction de la prime signifie pour moi une coupure de $600 à $700 par année. Combien de Canadiens verront, cette année, la rémunération de leur travail réduite d'autant?

On a introduit cette prime pour encourager le cultivateur à produire des porcs de catégorie «A». En examinant les chiffres, on se rend bien compte que la prime a véritablement contribué à l'amélioration de la qualité. En abaissant cette prime, encore une fois, on perdra tout ce qu'on avait gagné.

Une autre chose, dont bien peu de gens se rendent compte, c'est que le nombre des agriculteurs qui exportent des porcs, aujourd'hui, n'est plus que la moitié environ de ce qu'il était il y a 12 ans. La tendance va se maintenir dans ce sens. Comme leurs exploitations sont plus considérables, qu'ils investissent plus d'argent et qu'ils sont mieux documentés, les agriculteurs savent mieux, qu'il y a quelques années, ce qu'il en coûte pour produire du porc des catégories «A» et «B». S'ils ne sont pas rémunérés pour produire ce que le consommateur exige, dans le cadre du régime actuel des prix, il faudra bien que quelqu'un paie les frais; autrement, ils ne recevront rien.

Un dernier point que je tiens à signaler: .8 p. 100 seulement du revenu des agriculteurs canadiens provient du Trésor. Aux États-Unis, le chiffre équivalent est près de sept fois plus considérable, soit 5.4 p. 100. Ces chiffres sont tirés du rapport Hedlin-Menzies sur le revenu agricole. Ne croyez-vous pas que les agriculteurs canadiens déploient assez d'efforts actuellement pour combattre l'inflation?

Voilà les quelques remarques que je tenais à faire, monsieur le président, et j'ose croire que le ministre de l'Agriculture en tiendra compte afin d'améliorer l'agriculture au Canada.

M. Fane: Monsieur le président, il y a longtemps que nous n'avons parlé si abondamment d'agriculture que depuis deux jours. Cela tient surtout à ce que l'an dernier, lorsque nous avons été saisis du budget principal des dépenses, seul le ministre a eu le temps de faire son discours avant qu'on retire les crédits de son ministère. De fait, il me semble que nous n'avons pas eu le temps de discuter les crédits du tout. C'est à se demander pourquoi le gouvernement ne nous donne pas l'occasion de discuter d'agriculture. Les membres du gouvernement craignent-ils d'entendre ce que les députés cultivateurs diront, ou crai-

gnent-ils le secteur agricole du pays? Ce doit être le cas, monsieur le président, pour la simple raison qu'ils savent que leur programme agricole, s'ils en ont un, ne vaut pas un clou pour aider l'agriculture; cela, en dépit du discours merveilleux du ministre de l'Agriculture hier soir—je devrais dire plutôt, qui lui paraissait merveilleux. Mais ce discours semblera moins merveilleux sans doute quand les cultivateurs le liront, car le gouvernement libéral perdra vraisemblablement, lors des prochaines élections, ses deux ou trois députés des régions agricoles.

J'aimerais féliciter le chef de l'opposition du discours fort raisonnable et positif qu'il a fait hier soir. Il a prouvé aux cultivateurs du Canada tout entier qu'il comprend bien les problèmes agricoles et que, le moment venu, il saura représenter l'industrie agricole aussi bien que toutes les autres. Il s'en est certes fort bien tiré quant à l'agriculture.

• (8.20 p.m.)

Le discours du ministre m'a un peu étonné, car c'était tout simplement une reprise du discours qu'il nous a fait lors du budget principal l'automne dernier; exactement le même discours. Mais, comme le gouvernement actuel est enclin aux reprises, cela ne devrait étonner personne. Quand il a dit expressément que la situation des cultivateurs n'a jamais été aussi bonne, je me suis rappelé cette fois, il y a 11 ans—j'étais candidat au Parlement pour la deuxième fois—où le ministre de l'Agriculture d'alors, le très honorable député qui aimait se faire appeler «M. Agriculture du Canada», a visité mon comté. De fait, il est arrivé le lendemain du jour où j'ai été choisi candidat. Je croirais être généreux si je disais qu'il a parlé devant 300 personnes pendant 3 heures et demie, débitant trois millions de mots, et qu'il n'a rien dit si ce n'est que la situation des cultivateurs n'avait jamais été aussi bonne. J'y vois une raison de mon élection comme député. Par conséquent, selon moi, quand le ministre dit aux cultivateurs que leur situation n'a jamais été aussi bonne, il détruit le peu d'affection qu'ils avaient encore pour le parti qu'il aimerait diriger le mois prochain. Au cas où son ambition serait satisfaite, ce dont je doute, j'espère qu'il fera plus pour les cultivateurs lorsqu'il sera premier ministre qu'il n'a fait comme ministre de l'Agriculture.

Mon honorable ami de Provencher a dit l'autre jour que les agriculteurs ne se demandent pas ce que le ministre a fait pour eux, mais simplement ce que le gouvernement actuel a fait pour eux. Ils le savent très bien. Le discours du ministre me rappelait le petit garçon qui traverse en courant le cimetière à minuit en hurlant de toutes ses forces pour se donner du courage. Je me demande si le ministre connaît vraiment la situation réelle de l'industrie laitière au Canada. Son discours ne reflétait certainement pas la réalité, car les agriculteurs canadiens ne sont pas aussi à l'aise qu'il voudrait le faire croire à tout le monde. Je le répète: quand le pays entendra parler de son discours, les agriculteurs riront bien quand ils apprendront comme ils sont à l'aise.

Il est étrange que de tous ceux que l'agriculture intéresse, le ministre semble être le seul qui ne soit pas au courant de la situation. Peut-être ne veut-il pas voir la réalité. Il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Je trouve difficile de croire que les renseignements que le ministre reçoit de ses conseillers pourvus d'une belle formation et recrutés à des prix élevés, puissent être aussi inexacts. Son personnel sait sûrement ce qui se passe. Le ministre lui-même doit assurément le savoir, surtout après avoir vu, l'été dernier, 23,000 agriculteurs d'Ontario et de Québec venir ici se plaindre de la situation. Des délégations représentant les cultivateurs laitiers, les syndicats agricoles, le Syndicat national des cultivateurs et la Fédération canadienne des agriculteurs, sont aussi venues à Ottawa. De toute façon, le ministre fait face à la Chambre à beaucoup de gens qui sont en mesure de lui dire de quoi il s'agit. Nous ne parlons pas uniquement par plaisir et il pourrait certainement écouter certains d'entre nous.

Je vois que le ministre ne reçoit pas beaucoup l'appui des cultivateurs, mais les membres de son parti qui représentent les régions agricoles pourraient assurément, au caucus ou à son bureau, lui faire connaître la situation véritable. Nul doute que les membres des divers partis d'opposition lui parlent franchement de l'agriculture. L'ennui c'est que les membres du gouvernement ne se rendent pas compte qu'ils n'ont pas de politique agricole et que les expédients avec lesquels ils essaient de s'en tirer ne suffisent simplement pas aux agriculteurs canadiens.

On nous parle très souvent du blé à la Chambre. Depuis mon arrivée à Ottawa, il y a dix ans, le blé semble avoir été le principal sujet de discussion des députés de l'Ouest. Le prix du blé vient de baisser de 22c. le boisseau. A mon avis, on peut en blâmer directement le ministre du Commerce, qui a permis à l'accord international du blé de demeurer inopérant pendant à peu près un an. L'industrie primaire du pays s'en est sérieusement ressentie.

Même si d'autres industries fournissent parfois plus de revenus au pays, je peux vous assurer qu'elles ne sont pas aussi importantes pour le bien-être du Canada que l'industrie agricole simplement parce que si cette dernière n'existait pas, nous ne pourrions pas nous nourrir. Telle est la situation. Le prix du blé a baissé cette année, car le gouvernement a déployé peu d'efforts pour vendre nos céréales. Partout dans l'Ouest, les contingents sont faibles. Certains cultivateurs sont en mesure de livrer 4 ou 5 boisseaux de céréales par acre cultivée, mais c'est tout. Les derniers paiements ont été retardés et, cette année, ils seront probablement plus bas que d'habitude.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, les cultivateurs ne touchent pas leurs versements provisoires, ce qui a gravement compromis la sécurité économique des agriculteurs. Pendant les cinq dernières années, sous le gouvernement actuel, les cultivateurs n'ont jamais pu toucher un versement provisoire de 10c. le boisseau.

• (8.30 p.m.)

Le prix du bétail est à la baisse. Celui des porcs aussi. La prime pour les porcs de première catégorie, à l'exception de $1 les cent livres, et la prime pour les agneaux a été supprimée. La prime pour le fromage a été éliminée. En enlevant ces primes pour les produits de qualité supérieure, le gouvernement a pénalisé les cultivateurs qui excellent. Donc, peu importe maintenant que leurs produits soient de première ou de seconde catégorie. Il n'y a plus de prime à l'excellence.

Les députés viennent d'entendre mon collègue, le député de Wetaskiwin, parler de la situation épouvantable de l'industrie de la volaille. Le gouvernement établit une nouvelle politique laitière chaque année, mais aucune d'elles ne vaut quoi que ce soit. Les producteurs laitiers deviennent mécontents au point de quitter l'industrie. Près de la moitié de nos grandes laiteries sont fermées ou en voie de disparaître. Les éleveurs vendent leurs vaches. Avant longtemps, peut-être boirons-nous tous du lait synthétique et mangerons-nous tous du bifteck synthétique. J'ignore où nous trouverons des succédanés pour les produits du blé.

Le marché canadien des œufs est dans une situation particulièrement mauvaise. L'autre jour, j'ai reçu une lettre à ce sujet, parmi bien d'autres. Ma commettante a envoyé à Edmonton 75 douzaines d'œufs qui lui ont procuré $10.75. Sur ces 75 douzaines, 43 douzaines étaient de la catégorie A gros qui lui ont procuré 20c. la douzaine. Elle se demandait pourquoi le prix des œufs est si effroyablement bas pour le producteur. Quelques enquêtes m'ont appris que durant les 11 premiers mois de l'année dernière, nous avons importé 11,059,558 douzaines d'œufs des États-Unis au prix de $6,526,000. Nous avons importé 264,184 livres de jaune et de blanc d'œufs séchés au prix de $294,000. Nous avons également importé 1,821,560 livres de jaune et de blanc d'œufs séchés, n.d., au prix de $187,000. Ces chiffres proviennent des rapports du Bureau fédéral de la statistique. J'ai ici un rapport sur la commercialisation des volailles, publié le 1er mars 1968 par le ministère canadien de l'Agriculture; ce document indique que, depuis le début de l'année, le Canada a importé des États-Unis, 3,260 caisses d'œufs de 30 douzaines chacune. Il n'est pas étonnant alors que le producteur primaire touche si peu pour ses œufs. Nous avons aussi importé 23,000 livres d'œufs congelés des États-Unis.

D'aucuns se demandent aussi pourquoi les dindes et les poulets rapportent si peu aux producteurs. Le Canada a déjà importé 1,359,386 livres de volaille, cette année, et le ministère a déjà inspecté 489,464 volailles de diverses espèces. On comprend bien que le producteur primaire reçoive si peu pour son produit. Les cultivateurs du centre du Canada, de l'Ontario, du Québec et des Maritimes, écoulent leur blé sans difficultés; mais c'est une autre histoire pour les bovins, les porcs, les moutons, les œufs, le fromage et les produits laitiers. Ils sont aussi mal pris que leurs collègues de l'Ouest.

Il est très difficile aux cultivateurs d'obtenir des prêts aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, car les banques ne veulent pas prêter de l'argent au taux d'intérêt autorisé de 5 p. 100. La situation actuelle des cultivateurs les empêche de payer un taux d'intérêt aussi élevé. La taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction nuit aussi aux cultivateurs. Cela rend difficile la construction de silos et d'autres installations. Le prix des machines agricoles augmente chaque année et nous commençons à nous demander ce que le gouvernement compte faire des recommandations de la commission d'enquête sur le prix de l'outillage agricole. Ce rapport restera probablement lettre morte tout comme d'autres documents émanant d'enquêtes et de commissions royales.

Le prix élevé de l'outillage agricole constitue un problème grave. Une moissonneuse-batteuse automobile, bonne pour une récolte abondante, coûte aux environs de $15,000 et

même plus si elle est dotée d'une cabine. La hausse du prix des machines agricoles persistera, semble-t-il, tant que la demande pourra l'absorber. Les cultivateurs de certaines régions ont boycotté l'achat des machines, et les compagnies d'instruments aratoires ont pu réellement mesurer le problème qui se pose si elles ne réussissent pas à vendre leurs appareils.

• (8.40 p.m.)

Fait remarquable, nous a dit le ministre, les cultivateurs du Canada ont emprunté 234 millions de dollars à la Société du crédit agricole en 1966. Cela peut sembler excellent au ministre, mais je vous ferai observer qu'il est extrêmement difficile aux cultivateurs qui s'endettent à ce point de rembourser les prêts. Chaque fois qu'un agriculteur emprunte, il doit rembourser intérêt et principal. Grâce aux députés de l'Ouest en particulier et aux conservateurs en général, l'intérêt a été maintenu à un taux aussi bas que possible sur ces prêts.

Je le demande au ministre: lui-même ou quelqu'un d'autre à la Chambre croit-il qu'on puisse s'enrichir en empruntant? Quant à moi, je n'en crois rien. J'ai eu des dettes pendant bien des années, comme cultivateur, et je sais combien il est difficile de régler même des petits comptes, surtout quand c'est un gouvernement libéral qui est au pouvoir à Ottawa. Cela fait une différence considérable.

La réduction de l'aide fournie aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies n'aide pas les cultivateurs de l'Ouest à se creuser des réservoirs printaniers et à se faire des approvisionnements d'eau pour l'été. Dans la région d'où je viens, les gens savent que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est presque inexistante, car, au cours des cinq dernières années, cette assistance a suscité une foule d'ennuis. Je n'accuse pas le ministre de toutes ces difficultés, mais il sait comme moi ce qui cloche en partie. Je puis donner aux députés l'assurance que les cultivateurs et la loi ne sont pas les seuls à blâmer.

L'ARDA est une idée magnifique qui a pris naissance sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture du gouvernement conservateur, le député de Qu'Appelle. Son expansion a donné, dans certains cas, des résultats remarquables. Je sais que le programme est maintenant sous la direction des ministères provinciaux de l'Agriculture. On a mis en œuvre, dans ma circonscription, un programme dont n'importe qui pourrait s'enorgueillir. Il s'agit du programme relatif à la réserve indienne de Saddle Lake, où l'on est en train de défricher et de mettre en valeur 15,000 acres de terre magnifique, à l'intention des habitants de la réserve. Cette entreprise va aider grandement ces gens à voler de leurs propres ailes. Aussi, j'approuve l'idée de l'ARDA. Je sais que le programme dont je parle sera d'un grand secours aux quelque 2,000 Indiens de cette réserve.

Mon temps de parole semble révolu, monsieur le président. Je ne sais trop si j'ai réussi à rattacher mes remarques au crédit 5c que voici:

Administration, fonctionnement et entretien—Extension des fins du crédit 5 du budget principal de 1967-1968 pour inclure une contribution de $10,000 à la ville de Kapuskasing en vue de la construction d'une route.

La somme d'un dollar est prévue pour ce crédit. Je le répète, monsieur le président, j'ignore jusqu'à quel point mes propos se rattachent à ce crédit. Néanmoins, j'ai dit ce qu'il fallait dire à ce sujet, selon moi, et j'espère m'en être tenu au sujet à l'étude au comité.

M. Alkenbrack: Monsieur le président, un verset de notre hymne national «O Canada» définit notre pays comme une terre aux grands espoirs pour tous ceux qui peinent. Qui de nous travaille plus durement que l'agriculteur? Je me le demande. Mais sous le gouvernement actuel, il peine sans espoir.

Je serai bref, ce soir, afin de permettre au ministre de l'Agriculture de réfuter les remarques du député de Burnaby-Coquitlam, car s'il veut être logique, il doit s'attaquer au chef du Nouveau parti démocratique tout comme il l'a fait hier soir pour mon chef, celui de l'opposition officielle. Ses propos d'hier soir, dignes d'un opéra comique, lorsqu'il s'en est pris au magnifique discours de mon chef et aux saines théories économiques qu'il a formulées, auraient pu être plus utiles au ministre le printemps prochain, dans les plates-bandes d'Arnprior.

Vu l'importance de l'agriculture dans l'économie de ma circonscription et, en vérité, dans celle de tout le pays, je vais participer au débat sur ces prévisions budgétaires. La production laitière compte beaucoup dans notre région et j'aborderai maintenant ce sujet. Je veux protester contre la réduction marquée des subventions agricoles fédérales qui s'appliquent à notre industrie laitière et surtout contre la suppression prévue pour le 1er avril prochain des primes sur le fromage à pointage élevé.

Je signalerai au gouvernement que les primes sur le fromage ont été établies dès 1939, en vue d'encourager les cultivateurs à produire du lait de haute qualité qui, à son tour permettrait d'améliorer la qualité globale du

fromage. Des paiements de 2c. la livre ont été versés pour le fromage remportant 94 points ou davantage, et de 1c. la livre pour celui qui atteignait 93 points. Je veux aussi signaler au ministre le splendide produit et les merveilleux résultats que cette aide a permis d'obtenir au cours des années.

Je remarque qu'au début du programme, 48 p. 100 de tous les fromages méritaient la prime et 71 p. 100 en 1966. On se rend compte de ce qu'a fait le programme pour améliorer la qualité de nos fromages. A cause de son importance pour notre économie locale et notre balance des paiements sur les exportations avec la Grande-Bretagne et d'autres pays où l'on consomme et exige notre cheddar, je dis au ministre: Ne supprimez pas cette aide aux producteurs canadiens de fromage.

Dernièrement, le gouvernement menaçait d'abandonner aussi le petit producteur laitier. Je suis fier d'avoir été de ceux qui ont pris la parole au nom de tous ces producteurs laitiers dont le rendement annuel est de 50,000 livres de lait ou moins. Le 30 novembre dernier, j'attirais l'attention de la Chambre et celle du ministre sur la question, et je constate maintenant que la subvention s'appliquera dans le cas de ceux qui ont une production annuelle de 12,000 livres de lait et non exclusivement à ceux qui produisent 50,000 livres. Je n'ai rien contre le chiffre établi, car celui qui produit moins de 12,000 livres réussirait peut-être mieux dans une autre entreprise.

• (8.50 p.m.)

L'on admet qu'il faudra relever la forte production par unité, et il y aura de profonds changements d'ici cinq ans. On me dit qu'en 1966, sur un total d'environ 190,500 cultivateurs, 48,704 produisaient plus de 100,000 livres de lait par année et que d'ici cinq ans le nombre des producteurs de cette catégorie sera de 80,000 ou 90,000.

Il est donc évident que notre production laitière s'accroîtra de beaucoup, et j'espère que notre pays sera alors en mesure d'aider à nourrir plus des millions d'affamés du monde entier. Dans l'intervalle, nous le disons une fois encore, que nos législateurs ne condamnent pas d'un trait de plume, les petits producteurs laitiers, car la plupart ont atteint un âge où ils ne veulent pas, et avec raison, étendre leurs exploitations. Sur leurs lopins de terre bien à eux, ils ont six ou huit, parfois dix vaches qui donnent plusieurs veaux chaque année et ils récoltent en été le fourrage nécessaire. Je soutiens que ces gens sont un véritable actif pour une collectivité ou un pays. Je suis fier d'être de ceux qui ont convaincu le gouvernement de ne pas avoir la cruauté de leur enlever leur gagne-pain.

J'ai parlé de l'importance qu'a l'industrie laitière dans notre pays, et en particulier dans ma circonscription de Prince-Edward-Lennox. A l'échelle du pays, la Canadian Holstein-Friesian Association est depuis des années l'un des groupements les plus précieux de l'industrie laitière. Depuis nombre d'années, cette association concourt à la propagation de cette grande race de vaches laitières et à l'amélioration et au perfectionnement des bovins Holstein et, partant, de toute notre industrie laitière, car je pense que cette race de bovins compose la majorité des troupeaux laitiers du pays.

Un insigne honneur échoit en 1968 à ma circonscription de Lennox: l'élection de M. Harold McCaul, route rurale n° 5, Napanee (Ontario), au poste de président de la Canadian Holstein-Friesian Association. Pendant nombre d'années M. McCaul a rendu de précieux services à l'Association, qu'il dirige maintenant, de même qu'à l'industrie laitière et à l'ensemble du Canada. Je le félicite au nom de mes commettants et je lui suis reconnaissant de l'honneur qui rejaillit sur les comtés de Lennox et d'Addington et sur son comté natal de Richmond.

Le ministre conviendra sûrement avec moi qu'il est important de maintenir des normes élevées pour nos diverses races de troupeaux laitiers. D'autres orateurs parleront sans doute de l'importance des subventions pour les foires et les expositions de bétail. Qu'il me soit permis de citer un extrait d'un article paru le 22 février 1968 dans le *Western Producer* sous le titre suivant: «Baisse des troupeaux Holstein dans les concours». Voici le premier paragraphe:

> Le nombre moins élevé d'exposants et d'animaux dans les foires préoccupe vivement le comité d'extension des services de la Canadian Holstein-Fresian Association, a déclaré M. Curtis Clark, de Carstairs, en Alberta, dans un rapport présenté à la réunion annuelle de l'association Holstein à Toronto, le 14 février.
>
> «Rien ne peut remplacer parfaitement l'arène de vente comme moyen pour l'éleveur de comparer ses bêtes avec les meilleures offertes par d'autres éleveurs, ou comme moyen d'exposer les plus beaux spécimens.»

Le ministre en conviendra sûrement, l'activité de cette association et de toutes les associations de bétail de race est d'une très grande valeur pour nous au point de vue national. C'est un important facteur dans l'équilibre des échanges commerciaux, car les Holsteins de première qualité produits au Canada sont très

recherchés dans tout l'hémisphère occidental, y compris l'Europe. Le bétail Holstein exporté du Canada en 1966 atteignait une valeur de 15 millions de dollars, somme qui aura peut-être été encore dépassée en 1967. Les chiffres de 1967 n'ont pas encore été établis, mais cette année-là, 10,000 têtes de bétail ont été exportées à des pays autres que les États-Unis; 7,630 têtes sont allées aux États-Unis; 4,400 à l'Espagne. Un taureau exporté à Cuba s'est vendu $100,000 cette année-là. Un autre, exporté au Japon, a rapporté $75,000 et un troisième, exporté aux États-Unis, a été payé $140,000. Je signale au ministre que le nouveau règlement relatif aux catégories fédérales d'exposition découragent dans une grande mesure les membres de l'Association Holstein Fresian d'exposer leurs troupeaux. Seulement 25 p. 100 environ des troupeaux de race Holstein relèvent du programme de contrôle de la production. Le gouvernement fédéral ne fournit pas les fonds nécessaires à l'établissement d'un programme complet. Tant que le régime actuel sera maintenu, la situation ne s'améliorera pas. Le gouvernement devrait consulter davantage nos associations d'éleveurs de bestiaux de race. Le ministre s'empresserait ensuite, j'en suis sûr, de modifier sa politique de façon à leur venir en aide, dans l'intérêt national. Je lui rappelle de nouveau que ce seul organisme a contribué pour beaucoup à équilibrer notre balance des paiements.

Pour résumer le dernier argument, j'aimerais dire que le gouvernement devrait faire tout son possible, en accordant de meilleures subventions aux foires et aux expositions, pour empêcher que le nombre d'expositions de vaches laitières continue à diminuer au Canada.

J'ai écouté le débat avec intérêt, et je félicite les vis-à-vis qui ont signalé le manque d'intérêt souvent total du gouvernement actuel à l'égard de l'agriculture au Canada. Comment le gouvernement peut-il être assez bête pour ne pas reconnaître un atout lorsqu'il se présente? Qui a jamais entendu un cultivateur demander l'aide de l'assistance publique ou une aumône, peu importe les difficultés de sa situation? Bien que le nombre de gens qui travaillent dans les fermes diminue constamment et bien que les cultivateurs soient maintenant en minorité parmi les diverses catégories de travailleurs, ils sont néanmoins d'importance capitale pour le pays et l'agriculture demeure notre industrie primaire la plus importante.

Jeudi dernier, j'ai participé au débat sur le bill C-197, destiné à modifier la loi sur l'assurance-chômage. Comme en fait foi le hansard à la page 7137, j'ai alors fait remarquer qu'une des principales causes de l'augmentation soudaine du chômage au pays était le peu de cas que le gouvernement fait de l'agriculture en général. Cette situation est très malsaine. Le chômage au Canada est aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'a été depuis des années, et la situation s'aggravera si le gouvernement continue de se désintéresser de l'agriculture et de lui refuser son aide.

Bien des industries secondaires dépendent de notre production agricole. Je songe maintenant à l'industrie des conserveries, qui est très importante dans ma circonscription. Le comté de Prince-Edward surtout est le foyer de l'industrie des conserveries canadiennes; c'est à Demorestville qu'on a établi la première conserverie de légumes au Canada, il y a longtemps.

Que devient l'industrie des conserveries cette année? Les difficultés de l'industrie de la tomate et des conserveries tiennent à la concurrence injuste des industries hautement subventionnées de pays étrangers. Ainsi, l'Italie verse des subsides de 18 p. 100 à l'industrie de la tomate. Quelle subvention accordons-nous à nos producteurs de tomates? Aucune. Il est temps, je pense, que le gouvernement se dégourdisse, et que nous, en tant que Canadiens, en fassions autant et prenions quelque disposition pour combattre cette concurrence injuste. Nos produits sont bien meilleurs que tout ce qu'on cultive en Italie ou ailleurs. Nos tomates des champs n'ont pas leur pareil au monde.

• (9.00 p.m.)

Je voudrais maintenant porter au compte rendu un article qui corrobore mes affirmations. Sous le titre «les aliments étrangers à bon marché portent atteinte aux cultivateurs» il a paru dans la *Gazette* de Picton du mercredi 31 janvier 1968:

> La concurrence offerte par les produits alimentaires bon marché des pays étrangers frappera cette année les cultivateurs, y compris ceux de la région, et les conserveurs.
>
> A la réunion annuelle de l'unité 213 du syndicat des cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard, tenue lundi soir dans la salle Cherry Valley, M. J. F. Hepburn, directeur de la Waupoos Canning et président de l'Ontario Food Processors Association, a exposé le problème de la concurrence étrangère dans le secteur du conditionnement des aliments. Ces produits, a-t-il dit, sont importés en franchise au Canada et moyennant de généreuses subventions d'exportation, directes ou cachées, accordées par le pays d'origine.
>
> «Il est presque indispensable que nous (l'industrie des conserves) réduisions de 30 à 35 p. 100 la superficie cultivée en tomates, lors de la campagne de 1968.»
>
> M. Hepburn a cité des chiffres relatifs à la consommation régulière du marché intérieur pour montrer que cet état de choses est dû précisément à la quantité croissante de tomates entières en conserve, qu'on importe de pays tels que l'Italie, l'Espagne, l'Afrique du Sud, le Portugal et autres.

La seule Bulgarie a triplé en trois ans ses exportations de tomates entières en conserve, grâce à des subventions à l'exportation et à l'absence de droits d'entrée au Canada.

M. Harry Evans, lui ayant demandé dans la salle, après son discours, ce qu'il advenait de la réduction moyenne de 20 p. 100 accordée aux tomates importées, M. Hepburn s'est contenté de répondre qu'une boîte de tomates en provenance d'un pays étranger coûtait au magasin, le même prix qu'une boîte de tomates indigènes.

En Ontario la récolte de tomates, a dit M. Hepburn, est la plus rentable des récoltes marchandes.

La mise en conserve des fruits dans la Péninsule du Niagara est également dans le marasme. A elle seule, l'Australie a accaparé 30 à 40 p. 100 du marché intérieur en fruits mûrs et imposé à la capacité d'absorption du marché intérieur une réduction semblable, évaluée à un tiers de ce qu'elle était à l'origine, il y a sept ans.

L'Australie pratique, d'une part, un vaste programme d'aide à l'exportation et, de l'autre, elle impose des droits de douane de 22 p. 100 sur les produits alimentaires importés: «pourtant ses marchandises sont admises en franchise au Canada,» a déclaré M. Hepburn.

De même, pour les denrées alimentaires américaines ... il y a des droits sur les denrées canadiennes entrant aux États-Unis, mais aucun sur les denrées américaines entrant au Canada ...

L'Italie a déjà des droits de 18 p. 100 sur les tomates entières empaquetées, de 15 p. 100 sur la pâte de tomate, et de 16 p. 100 sur le jus de tomates. «Dans les dernières 48 heures, la France a annoncé qu'elle imposerait des droits pour contrebalancer tout droit établi par l'Italie,» a-t-il annoncé à l'assistance.

Les conserveries de tomates de l'Ontario, a-t-il signalé, sont contraintes par la loi de payer plus cher pour leurs tomates brutes quel que soit leur pays d'origine. Leurs frais de main-d'œuvre sont aussi les plus élevés qui soient.

Je cite, toujours du même article:

Ces deux-là se sont entendus avec l'exécutif du syndicat des cultivateurs pour adopter et signer une résolution accordant leur appui à tout mémoire que l'O.F.P.A. présenterait à l'avenir au gouvernement fédéral.

La résolution est rédigée en ces termes:

«Attendu que le président de l'Ontario Food Processors Association, le président de la Prince Edward County Canning Crop Growers Association, le président de la Prince Edward Federation of Agriculture et le président, l'exécutif et les membres de la Prince Edward Farmers Union, se sont réunis en vue d'étudier de concert les problèmes qui assaillent l'O.F.P.A. et les producteurs primaires par suite de la concurrence injuste des pays d'outre-mer qui exportent sous un régime de subventions directes et indirectes, nous insistons fortement pour que des mesures soient prises de toute urgence en vue de contrebalancer le susdit régime de subventions.»

Voilà une résolution de la circonscription de Prince-Edward, l'une des plus importantes au Canada pour la mise en conserve des récoltes, et je prie le gouvernement d'en tenir compte.

A propos des tarifs douaniers de la négociation Kennedy, nos représentants à Genève (Suisse), devaient admirer les montagnes et le paysage lorsque cet aspect des questions tarifaires était en discussion. La situation actuelle acculera nos producteurs et nos conserveurs à la faillite, et il faut donc lutter avec acharnement. Je demande respectueusement au ministre de l'Agriculture et au ministre du Commerce également de nous aider à cet égard. Les producteurs de tomates du Canada ne demandent pas, n'exigent pas un climat d'affaires comparable à une production en serre contre la rafale glaciale de la concurrence injuste. Je fais appel au gouvernement et à ses fonctionnaires chargés des questions tarifaires pour qu'ils leur accordent un traitement équitable. Ces gens-là sont affligés devant la négligence et l'ineptie dont on a fait preuve lors de cette négociation tarifaire internationale qui les abandonne à une annihilation certaine, à moins que le gouvernement n'assume immédiatement ses responsabilités, qui consistent à rendre notre agriculture, à vrai dire toute notre économie nationale, florissante au point que les Canadiens pourront vraiment, à propos de leur pays, parler d'une magnifique terre d'espoir pour ceux qui travaillent dur.

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, je devrais, je crois, répondre à certaines des multiples questions soulevées au cours du débat. Il sera assez difficile de répondre à toutes, car les discours ont été nombreux. Plusieurs étaient constructifs et plusieurs, bien entendu, purement politiques. Aux auteurs des premiers, je puis dire qu'ils avaient à cœur, j'en suis sûr, les meilleurs intérêts de la collectivité agricole et je leur sais gré de leurs observations. Quant aux auteurs de ceux ayant une teinte politique, j'ai été assez surpris d'entendre bon nombre d'orateurs de l'opposition officielle se plaindre de mon discours d'hier soir dans lequel j'ai cherché à remettre de l'ordre dans les statistiques à la lumière desquelles on devrait fonder la politique agricole actuelle. J'ai indiqué qu'il y avait eu des améliorations dans le revenu agricole brut et net. Les honorables vis-à-vis ont conclu qu'il s'agissait d'un discours politique. Je ferai remarquer que le chef de l'opposition, que je revois avec plaisir parmi nous, a entamé son discours en faisant valoir que les conservateurs avaient recueilli 60 p. 100 des votes des cultivateurs aux dernières élections, et qu'ils en auraient davantage aux prochaines. (*Applaudissements*)

Voilà les paroles dénuées de tout sens politique par lesquelles le chef de l'opposition a entamé son discours. Pourtant, quand j'ai répondu en citant certains chiffres pour brosser le tableau de l'agriculture à l'heure actuelle, les députés de l'opposition officielle ont pensé, paraît-il, que je faisais un discours

politique. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi les allégations du chef de l'opposition n'étaient pas politiques de l'avis des membres de l'opposition, mais il semble qu'il en soit ainsi. Si les statistiques sur lesquelles il a fondé ses conclusions pour déterminer le pourcentage des voix des agriculteurs qu'il allait recueillir aux prochaines élections ne sont pas plus justes que celles sur lesquelles il a fondé son discours, il vaudrait mieux alors qu'il les revise, parce qu'elles ne sont pas très sûres. A une certaine époque, sauf erreur, un honorable député avait coutume de communiquer avec les esprits avant de prendre une décision importante. Sauf erreur, le chef de l'opposition ne communique pas avec les esprits d'un autre monde, mais avec ceux de la rue Bay avant de prendre n'importe quelle décision. (*Exclamations*)

Si c'est là qu'il a obtenu les statistiques sur lesquelles il fonde ses conclusions touchant les problèmes agricoles, je lui conseille de choisir un meilleur moyen de renseignement. Autrement, tous ses pronostics politiques et agricoles risquent d'être erronés.

Je signale également que le député de Digby-Annapolis-Kings a fait allusion aux discours politiques. En outre, il a plusieurs fois parlé non pas tant de la situation qui existait au Canada, mais de celle que connaissait la Nouvelle-Écosse. Je ne suis pas sûr que le député de Digby-Annapolis-Kings ait trouvé mauvais que les recettes brutes et nettes des agriculteurs n'ont pas augmenté d'un bout à l'autre du Canada. J'ai remarqué que la plupart des discours politiques émanaient de l'opposition officielle. Je suppose qu'il s'agissait plutôt, de leur part, d'une entreprise politique concertée et préparée. Ils ont rappelé la déclaration du ministre de l'Agriculture selon laquelle la situation des agriculteurs n'a jamais été aussi bonne. Il s'agit, paraît-il, d'une manœuvre politique digne de Machiavel, d'une façon très habile de décrire le gouvernement et le ministre.

• (9.10 p.m.)

Je signale, monsieur le président, que j'ai fait autant de discours que n'importe qui sur la situation des agriculteurs et sur leur contribution à notre économie. Cependant, parmi les discours des vis-à-vis il n'y en a pas beaucoup qui présentent les deux aspects de la question. Ils n'ont pas dit aux consommateurs canadiens que leur position n'a jamais été aussi bonne et qu'ils devaient payer davantage leurs aliments pour améliorer le sort de nos agriculteurs.

[L'hon. M. Greene.]

Je l'ai souvent dit, monsieur le président, et je continuerai à le dire, aucun secteur de notre économie ne contribue davantage au bien-être général des Canadiens que celui de l'agriculture. Aucun secteur de l'économie canadienne n'a été assailli par des problèmes plus difficiles dans cette période de transition. Toutefois, je cherche à prendre mes décisions et à tirer mes conclusions en me fondant sur des faits concrets et non sur des prémisses d'ordre politique comme celle qui suit: Les choses allaient bien, elles étaient même excellentes, lorsque nous étions au pouvoir, même si toutes les statistiques et les données révèlent que l'agriculture a connu ses jours les plus difficiles à l'époque où le parti conservateur était au pouvoir.

Les vis-à-vis ont pu réussir naguère à convaincre le cultivateur de l'Ouest qu'ils étaient ses amis—bien qu'ils aient fait très peu pour le cultivateur de l'Ouest alors qu'ils étaient au pouvoir, comme l'indiquent les statistiques —mais ils n'ont pu berner le cultivateur de l'Est. Ce dernier sait qu'ils n'ont jamais rien fait pour lui, et les statistiques encore une fois démontrent clairement que tel est le cas.

Pour revenir aux commentaires du député de Digby-Annapolis-Kings, qui semble avoir prononcé un discours politique «non politique», le député a allégué que la situation en Nouvelle-Écosse était très, très mauvaise, et que le revenu de tous les agriculteurs y avait baissé de 30 p. 100. J'ai évité tout spécialement de parler d'une province en particulier, surtout la Nouvelle-Écosse—et cela en dépit du discours politique du chef de l'opposition—car l'honorable représentant siégeant maintenant ici à titre de chef de l'opposition après avoir été premier ministre de la grande province de Nouvelle-Écosse, il me semblait malhonnête d'en signaler la situation malheureuse, surtout dans le domaine de l'agriculture. Voilà pourquoi je me suis abstenu de le faire.

Toutefois, monsieur le président, le député de Digby-Annapolis-Kings a bien pris soin de signaler par le menu détail la triste condition de l'industrie agricole dans la province même où son chef actuel a été premier ministre durant nombre d'années.

M. Nowlan: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Greene: J'ai la parole.

M. Nowlan: Ce n'est pas tellement une simple question qu'une question de privilège.

M. le président: A l'ordre.

M. Nowlan: Monsieur le président, j'interromps le ministre; puisqu'il refuse que je lui pose une question, je pose la question de privilège. J'espère que dans la suite de son exposé, le ministre tiendra compte de tout mon discours, car j'ai parlé du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de l'Est du Québec.

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, le député de Digby-Annapolis-Kings est peut-être quelque peu inquiet, maintenant que son chef est à la Chambre, de l'embarras qu'il lui cause. Néanmoins, ici à la Chambre, nous établissons des politiques et des programmes pour l'ensemble du pays et non pas seulement pour une province en particulier.

M. Crouse: L'embarras n'est pas comparable à celui que vous avez causé à votre chef le 19 février.

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, lorsque les députés d'en face ne soutiennent pas une bonne thèse, ils crient plus fort que tous les autres. Si le volume de la voix correspondait à une bonne politique, ils seraient encore au pouvoir. Cela ne fait aucun doute, car ils ont de la voix.

L'hon. M. Flemming: Nous y serons.

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, on nous laissera peut-être reprendre le débat pour quelques minutes. Le député de Digby-Annapolis-Kings se plaint de ce que le revenu des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse a diminué de 30 p. 100 ces dernières années. Le revenu brut des agriculteurs canadiens, de 1962 à 1966, est effectivement passé de 3.1 milliards à 4.2 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 1.1 milliard.

Comme bon nombre de vis-à-vis ont demandé que le revenu soit exposé sous forme de revenu net plutôt que de revenu brut, j'aimerais maintenant consigner au compte rendu le revenu net des agriculteurs de l'ensemble du Canada. En 1962, la moyenne du revenu net des agriculteurs canadiens était de $1,492 millions; en 1963, de $1,495 millions; en 1964, de $1,281 millions; en 1965, de $1,565 millions, et en 1966, $1,978 millions. Ces chiffres représentent le revenu net, après déduction des dépenses. Comme je le disais hier soir, monsieur le président, ces chiffres, établis par le Bureau fédéral de la statistique, montrent bien que le revenu net des agriculteurs de l'ensemble du Canada s'est accru d'environ 33⅓ p. 100 ces trois dernières années.

Si, malgré cette hausse, monsieur le président, le revenu des cultivateurs de la Nouvelle-Écosse a baissé de 30 p. 100, comme le prétend le député de Digby-Annapolis-Kings, je lui conseille de se plaindre au gouvernement provincial, car la situation y semble pire que dans d'autres régions du pays. Comme l'actuel chef de son parti était premier ministre de cette province pendant cette période, il pourrait peut-être recevoir de tels griefs.

L'hon. M. Starr: Le ministre accepterait-il une question fondée sur ce qu'il vient de dire?

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, je préférerais terminer d'abord mes remarques. Il y a beaucoup de questions qui attendent une réponse.

L'hon. M. Starr: Ma question est très simple et a trait aux statistiques que le ministre vient de citer. Je me demande s'il aurait l'indulgence de répondre à une question?

M. le président: A l'ordre.

L'hon. M. Greene: Le député de Digby-Annapolis-Kings se plaint aussi que les fermes, en Nouvelle-Écosse, sont beaucoup plus petites qu'ailleurs au Canada. Il a dit, je crois, qu'elles n'ont que 40 acres en moyenne. En 1961, la dimension moyenne d'une ferme au Canada était de 359 acres. Elle est montée à 404 acres en 1966.

Voilà qui semblerait encore indiquer, monsieur le président, que la Nouvelle-Écosse est dans une situation pire qu'ailleurs. Assurément, nous le regrettons tous vivement pour les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse. Si le député de Digby-Annapolis-Kings est aussi inquiet qu'il prétend l'être ici, il signalera certainement les problèmes précis et spéciaux de la Nouvelle-Écosse au gouvernement de cette province. Je regrette simplement que, sous le gouvernement de son chef, il n'ait pas été facile de trouver des solutions aux problèmes agricoles, contrairement à ce que semblent penser des députés fédéraux venant de la Nouvelle-Écosse.

• (9.20 p.m.)

Par ailleurs, le député de Digby-Annapolis-Kings a déclaré qu'on devrait accroître les subventions d'équipement relatives à l'agriculture. Je sais que c'est là une des demandes que la fédération provinciale des agriculteurs a faite, sauf erreur, aux gouvernements provinciaux, bien que je me sois entretenu de cette question avec les intéressés lorsqu'ils sont venus ici pour me voir ou quand je les ai rencontrés dans leur province. Les subventions d'équipement sont naturellement disponibles en vertu des programmes de l'ARDA et

du FRED, et, je suppose, bien que je ne sois pas spécialiste en la matière, en vertu de la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Je fais remarquer au député que l'initiative de tels programmes doit venir des provinces et, à ma connaissance, aucune initiative provinciale n'a encore été prise ou soumise ici sous le régime de l'ARDA, du FRED ou de quelque autre programme de partage des frais, relevant du domaine provincial.

Selon le député, des programmes semblables à ceux qu'on a mis en vigueur dans l'extrême Sud des États-Unis pourraient convenir ici. Je doute beaucoup qu'on puisse comparer la situation actuelle des Maritimes à celle qui prévalait dans le Sud, il y a nombre d'années. Pour un, je me garderais bien de comparer les agriculteurs habiles et compétents des Maritimes aux pauvres ruraux du Sud. Nous devons affronter de graves problèmes, mais malgré tout le respect que je porte à ces bonnes gens des États-Unis, je ne crois pas qu'on puisse comparer les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse aux pauvres blancs du Sud.

Je suis convaincu, cependant, qu'on pourrait élaborer des programmes d'amélioration et, si les dirigeants des provinces, dans leur sagesse, jugent bon de présenter des programmes relevant de l'ARDA, du FRED ou de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, les autorités fédérales compétentes leur accorderont sûrement la plus grande attention.

Le député de Moose-Mountain, qui a également fait un discours politique dépolitisé, s'inquiétait d'un sujet extrêmement important: l'Accord international sur le blé. Il a accablé le gouvernement et les ministres en cause pour avoir permis que l'Accord international sur le blé tombe en désuétude, comme il l'a dit et que les cultivateurs de l'Ouest n'aient plus de protection sans l'Accord. Permettez-moi de dire ceci, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'un bon nombre de députés d'en face ont exprimé la même opinion, je déduis de ce qu'ils ont dit qu'ils n'auraient pas permis l'abandon de l'Accord international sur le blé s'ils avaient été au pouvoir. Par conséquent, je suis obligé de conclure que leur politique aurait été de continuer cet accord. En vertu de l'Accord, si je ne me trompe, le prix variait du minimum de $1.75½ au maximum de $2.18 pour le blé du Nord n° 1. Notre gouvernement a consenti à l'abandon de l'Accord afin d'obtenir une échelle de prix variant entre $1.95 et $2.38½. Nous trouvions que le cultivateur de l'Ouest n'avait pas un assez bon prix pour son blé. Je suppose que pour les vis-à-vis un minimum de $1.75 était largement suffisant pour les cultivateurs de l'Ouest et un maximum de $2.18 était également acceptable.

[L'hon. M. Greene.]

Les cultivateurs ont déclaré à maintes reprises que c'est là leur opinion. Ils auraient renouvelé l'accord mondial sur le blé tel qu'il était. Les orateurs précédents nous l'ont dit. Si ce n'est pas là leur opinion, s'ils étaient prêts à abroger l'accord comme nous l'avons fait, qu'ils se lèvent et qu'ils le disent. Les orateurs nous ont répété l'un après l'autre qu'ils désapprouvaient l'abrogation de l'accord mondial sur le blé en vue de remonter le niveau des prix—une amélioration de 20½ cents à la suite de la négociation Kennedy. Je présume que les députés d'en face, y compris celui de Moose Mountain, ont désapprouvé la hausse de prix obtenue.

Une voix: Le prix est tombé de 22 cents.

L'hon. M. Greene: Ces minimums et ces maximums auxquels nous sommes parvenus lors de la négociation Kennedy et que nous nous efforçons d'inclure dans un nouvel accord mondial sur le blé, suivant une échelle de prix plus élevés en remplacement de l'échelle inférieure dont les honorables représentants d'en face semblaient satisfaits...

Une voix: Nous voilà ici pour bien des jours à présent.

L'hon. M. Greene: C'est pourquoi l'accord a été abrogé. Or, si nous devons surtout nous demander au cours du débat si les cultivateurs de l'Ouest doivent ou non recevoir des prix variant de $1.75½ à $2.18, plutôt que de nouveaux prix établis par un nouvel accord, nous serons heureux d'entendre les remarques des députés d'en face.

Plusieurs autres points ont été soulignés par les députés. Celui de Wetaskiwin a parlé de la politique laitière, sujet dont je dirai peut-être un mot. Évidemment, il ne tenait pas beaucoup à parler des prix, car il sait aussi bien que moi qu'au moment où nous sommes arrivés au pouvoir le prix moyen du lait industriel, grâce aux politiques très réussies dont il a parlé, était de $2.62 les cent livres pour le lait titrant 3.5, tandis qu'aujourd'hui, un peu moins de cinq ans après, il est de $4.64. (*Applaudissements*)

Je ne prétends pas qu'en ce domaine, non plus que dans beaucoup d'autres, nous ayons atteint le but, quoique les vis-à-vis semblent vouloir faire croire à tout le monde que, aux yeux des libéraux, les cultivateurs n'ont jamais aussi bien vécu.

Voici la différence entre ce que nous disons et ce qu'ils cherchent à répandre. Nous admettons que les agriculteurs ont de très graves problèmes et que nous devons progresser le plus rapidement possible, aussi rapidement que notre économie nous le permet, vers l'amélioration de la condition économique des agriculteurs. Mais nous appuyons nos décisions sur des faits au lieu de faire de la petite politique en exploitant la regrettable situation économique de l'agriculteur. (*Exclamations*)

Les faits sont en eux-mêmes très éloquents du point de vue du revenu net, du revenu brut, de l'importance des exploitations, du nombre des unités rentables, qui peuvent fournir un revenu intéressant, du point de vue des recettes que permet d'obtenir la politique laitière. Dans tous ces domaines, on a fait des progrès remarquables, beaucoup plus rapides qu'aucun de ceux accomplis entre 1957 et 1963. Certes, il y a un long chemin à parcourir et il reste beaucoup à faire. Si les vis-à-vis se préoccupent de l'accélération des progrès ils se soucieront davantage de l'influence sur l'agriculteur, des méthodes de l'avenir, que de faire de la petite politique en comparant leurs prétendus grands résultats avec les nôtres.

Les problèmes réels de l'agriculture sont déjà assez difficiles. Le député de Burnaby-Coquitlam a donné une introduction de ce genre à ses remarques, dont certaines sont parfaitement valables. Il reste beaucoup d'efforts à faire et certaines améliorations, tout indéniables qu'elles soient, ne suffisent pas à assurer aux cultivateurs le bien-être dont jouissent, dans une grande mesure, d'autres secteurs de notre économie.

• (9.30 p.m.)

Pour revenir à la politique laitière, le député de Wetaskiwin s'est plaint des contingents. Elle relève, comme il se doit, de la Commission canadienne du lait dont les progrès me rejouissent; je suis très heureux de pouvoir répondre en son nom ici. Je dirai tout d'abord que nous, à l'instar de l'ensemble des députés aimerions que la Commission possède toute la latitude voulue pour formuler ses politiques grâce aux fonds qui lui sont affectés, dans le but de rationaliser l'industrie laitière. Ce n'est pas tâche facile.

J'informe les députés qui veulent le savoir que le contingentement vise en fin de compte à rationaliser l'industrie et à aider les producteurs de lait à exploiter des fermes que leurs dimensions rendent rentables. Le plan initial de cette année visait à établir un contingent minimum de 50,000 livres, ce que pourraient, sauf erreur, produire de 8 à 12 vaches moyennes. La Commission, alors qu'elle était sur le point de prescrire les contingents pour l'année en cours a jugé que ce serait aller trop vite. C'est bien simple, n'est-ce pas. Trop de cultivateurs étaient menacés ainsi d'un désavantage économique. La Commission a donc décidé de réduire le contingent minimum à quelque 12,000 livres, soit la production de deux vaches environ. Ce taux d'expansion semble raisonnable.

Si l'industrie doit en définitive prospérer, si les gens qui tentent de tirer leur subsistance de l'industrie laitière doivent pouvoir gagner leur vie comme nous voudrions qu'ils le fassent, ils devront posséder plus de deux vaches pour être des producteurs de lait à plein temps. La question qui se pose certes est celle du rythme de l'évolution, de l'allure à laquelle nous pouvons effectuer ces changements sans susciter trop de difficultés ou de problèmes aux intéressés.

Je conviens avec le député que le système des contingents n'arrivera pas à la perfection dans 5 minutes, ni dans un an, ni dans deux. Je crois que la Commission fait un travail remarquable et je signalerai que la question des contingents et celle de la politique ont été longuement discutées au cours de nombreuses réunions tenues avec les producteurs de lait du Canada, l'Union catholique des cultivateurs du Québec et les divers organismes agricoles qui tentent d'améliorer le sort du producteur de lait; et dans la plus grande mesure possible, compte tenu des fonds disponibles et de la politique générale du gouvernement qui voudrait améliorer la situation économique de l'industrie laitière dans une période de temps raisonnable, les recommandations et les directives de ces organismes agricoles ont été suivies dans l'élaboration de la politique des contingents et elles le seront cette année lors de la mise au point de la politique laitière.

Le député de Bruce a consacré son long discours à une revue exhaustive de mes discours. Je lui en suis fort reconnaissant car pareille revue a sûrement son utilité aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il ait assisté aux réunions où ces discours ont été prononcés et il

est possible que bien des passages cités ne figuraient pas dans les discours, tandis que bien d'autres choses dites ont été passées sous silence. Mais je ne cherche pas à me justifier. Sauf erreur, il me reproche, parce que je suis ministre, de parler à la collectivité agricole du Canada d'autre chose que d'agriculture. Il me semble que je lui parle assez souvent des problèmes agricoles et je ne m'excuse pas de discuter avec les dirigeants agricoles du Canada de l'unité nationale, des problèmes qui affectent l'avenir de l'économie canadienne à l'exclusion de l'agriculture. Je sais par expérience que les dirigeants agricoles comptent parmi nos citoyens les plus importants. Ce qui se passe au Canada les intéresse.

Ce serait, il me semble, mésestimer leur intelligence, leur aptitude et leur désir de faire du Canada un pays prospère sous tous rapports, dans tous les domaines outre celui de l'agriculture, que de leur dire: «Je ne vous parlerai jamais d'autre chose que d'agriculture car c'est tout ce qui vous intéresse, semble-t-il.» Tel n'est pas le cas, mais le député de Bruce a semblé trouver que cela dépréciait les dirigeants agricoles du Canada ou leur faisait affront. Ce n'est pas mon avis.

Le député d'Assiniboïa, qui a, lui aussi, prononcé un discours de grande envergure sur les problèmes agricoles, a cité, à son tour, le ministre comme ayant dit que les cultivateurs n'avaient jamais été dans une situation aussi bonne; or je tiens à le répéter, cela n'a jamais été dit, ni par moi, ni par aucun de mes collègues. Nous avons dit qu'il y a progrès. Le revenu net est plus élevé. Il y a encore beaucoup à faire. Nous n'avons rien dit d'autre.

Le député prétend aussi qu'il y avait des montagnes de blé dans les entrepôts en 1956 et 1957, avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Nous devrions toujours nous efforcer, je le répète, de bien établir les faits. Les vis-à-vis nous prêtent des intentions politiques lorsque nous les rétablissons, mais si c'est le cas, je préfère cela à des déclarations non conformes aux faits. Selon le député, il y aurait beaucoup de blé dans les entrepôts quand les libéraux sont au pouvoir, et il y en aurait moins sous un régime conservateur parce qu'on le vend. Or, voici les faits.

En 1957, 734 millions de boisseaux de blé étaient entreposés; en 1958, il y en avait 648 millions de boisseaux; en 1959, 588 millions; en 1960, 600 millions, et en 1961, 608 millions.

[L'hon. M. Greene.]

En 1962, il y en avait 391 millions de boisseaux; en 1963, 487 millions; en 1964, 459 millions; en 1965, 513 millions; en 1966, 420 millions, et en 1967, d'après les estimations à ce jour, 577 millions. J'admets que c'est notre pire année, mais c'est encore mieux qu'en 1957, 1958, 1959, 1960 et 1961. (*Applaudissements*)

Si c'est là faire de la politique, comme les honorables vis-à-vis le prétendent, alors je ne puis que m'excuser de consigner ces faits au hansard, car j'admets volontiers que nous ne devrions pas faire de capital politique de la situation très grave dans laquelle les cultivateurs se trouvent.

• (9.40 p.m.)

Le député d'Assiniboïa, comme d'autres d'ailleurs, a mentionné la négociation Kennedy, disant que les représentants canadiens ont alors fermé la porte de l'immeuble—c'est je crois l'expression qu'il a employée—et ont cédé la partie à Genève. Permettez-moi de répéter que c'est, je pense, une critique très injuste à l'endroit des hauts fonctionnaires canadiens qui ont participé aux négociations. Les ministres ont assisté aux derniers moments de la négociation Kennedy et ne s'attribuent guère de mérite devant le grand succès remporté par les négociateurs du Canada. Ceux-ci ont magnifiquement servi les intérêts du pays et je crois, par conséquent, qu'il est très injuste de prétendre qu'ils aient d'une certaine façon trahi les intérêts du Canada. Comme on l'a dit déjà, le principal point de la négociation Kennedy qui intéressait l'agriculture, c'était évidemment l'éventail des prix du blé. Quand la négociation a commencé, ces prix, selon l'Accord international sur le blé, s'échelonnaient entre $1.75½ et $2.18. En raison de la grande réussite de la négociation Kennedy, nos négociateurs ont obtenu des prix beaucoup plus élevés, s'échelonnant entre $1.95½ et $2.38½. Inutile de dire qu'il ne fut pas facile d'y arriver parce que les pays acheteurs étaient beaucoup plus nombreux que les pays vendeurs, et qu'ils n'étaient pas favorables à une hausse de 20c..

En dépit de leurs objections, les vis-à-vis approuvent sans doute une augmentation des prix. Ils croient évidemment que la négociation Kennedy était une erreur et que nous aurions dû nous en tenir à l'ancien accord. A mon avis, la gamme de prix élaborée par nos négociateurs est une très grande réussite.

C'est pourquoi ils méritent des louanges et non pas des blâmes. Leur grande réussite s'incarnera, espérons-le, dans l'accord mondial sur le blé qui, encore une fois, améliorera beaucoup la situation du producteur de blé.

M. Southam: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Le ministre a déclaré que les agriculteurs de l'Ouest n'approuvaient pas la signature d'un nouvel accord sur le blé. Or, c'est la thèse que nous avons soutenue et développée en premier lieu.

M. le président: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Greene: Peut-être le député veut-il changer d'avis? Il a dit, je crois, que nous n'aurions jamais dû abandonner l'accord mondial sur le blé.

M. Southam: Nous avons dit qu'on n'aurait pas dû le laisser tomber en désuétude.

L'hon. M. Greene: Si le député avait été bien au courant de la nature de la négociation Kennedy, il aurait su que, si nous n'avions pas laissé tomber en désuétude l'accord mondial sur le blé nous n'aurions pu participer à la Kennedy Round pour négocier ces minimums et maximums tellement plus favorables aux intérêts du cultivateur canadien. Je pense qu'on a tout à fait tort de rejeter sur qui que ce soit le blâme parce que les prix du blé sont tombés après la négociation Kennedy ou de tenir nos négociateurs ou le gouvernement canadien responsables de la baisse du blé sur le marché mondial—baisse qui naturellement n'a guère porté les pays acheteurs à se conformer aux conclusions de la négociation Kennedy et aux dispositions de l'accord mondial sur le blé.

Je crois que le député de Burnaby-Coquitlam avait parfaitement raison sur ce rapport. Il n'a pas tenté de faire de la politicaillerie. Il a déclaré que les prix mondiaux du blé avaient baissé parce que les récoltes avaient été abondantes dans les pays communistes —j'ignore s'il s'agit d'une allégation—et que les Américains auraient mis en culture, sauf erreur, 30 millions d'acres provenant de la banque des sols. Tels sont les faits qui ont provoqué la baisse des prix mondiaux du blé. Lorsqu'on tente de formuler une politique, compte tenu de ces faits au lieu d'obéir au souci électoral, il faut reconnaître, je crois, que le fléchissement des prix mondiaux du blé est attribuable à des causes naturelles et non à la négligence des négociateurs ou du gouvernement canadiens. Les négociations se poursuivent depuis, comme le ministre du Commerce l'a souvent signalé ici. Je crois que ces pourparlers seront fructueux et donneront lieu à la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé qui mettra en application une échelle plus élevée des prix que celle qu'on avait adoptée lors de la négociation Kennedy. Si cet accord est conclu, et je suis convaincu qu'il le sera, il placera le cultivateur de l'Ouest dans une bien meilleure posture qu'il l'était avant la négociation Kennedy et il saura gré aux négociateurs canadiens de leurs efforts à Genève.

J'aimerais traiter des points soulevés par le député de Burnaby-Coquitlam parce qu'à mon avis lui-même et le député de Lambton-Kent ont présenté des opinions très constructives que je crois valables et qui pourraient ajouter quelque chose d'extrêmement utile aux échanges de vues relatifs à l'orientation de notre politique agricole et à la voie que nous devrions suivre. Sauf erreur, le député de Lambton-Kent a d'abord proposé que nous nous dirigions vers une politique des revenus en matière d'agriculture, en appliquant les recommandations de M. Gilson. Je crois que la même méthode générale a été proposée par le député de Burnaby-Coquitlam quant à la question du marché où se trouve aujourd'hui le cultivateur, marché qui n'est pas libre.

Si j'ai bien saisi la pensée de ces députés, ils ont souligné tous deux que nous devrions nous orienter vers une politique quelconque des revenus, afin de conserver l'agriculture florissante et assurer un niveau de revenu satisfaisant au producteur agricole sur le marché qui n'est plus libre de nos jours. En effet, le marché n'est plus libre comme il l'était à l'époque où la politique agricole de jadis a été formulée. Pour que le cultivateur obtienne sa juste part de ce marché qui n'est plus libre, il faudra envisager de nouvelles mesures ne s'inspirant pas, comme maintenant, du principe que le cultivateur évolue sur un marché libre où le consommateur peut choisir librement. Voilà, à mon sens, des propositions et une orientation qui s'imposent à l'examen minutieux de ceux qui s'appliquent à améliorer le sort du cultivateur. Lorsque des centaines de milliers de cultivateurs produisent pour un nombre minime d'acheteurs sur un marché qui n'est pas libre, ils seront

forcément les perdants tant qu'ils ne parviendront pas à contrôler le marché, dans un sens ou dans un autre, que ce soit grâce à une politique des revenus ou par d'autres moyens.

J'apprécie beaucoup les propositions des deux députés à cet égard; qu'ils sachent que le gouvernement étudie leur façon de voir qui, j'en suis sûr, sera examinée à fond par notre groupe d'étude. Je me rends parfaitement compte que notre industrie agricole devra subir des changements profonds et fondamentaux si nous voulons assurer des revenus convenables aux agriculteurs canadiens.

Nos vis-à-vis n'ont pas dit grand-chose de notre groupe d'étude; sauf erreur, un ou deux députés ont posé des questions à son sujet. A ceux qui s'intéressent au travail de cet organisme j'affirme que j'attends beaucoup de son apport pour orienter l'agriculture canadienne et le Parlement, de façon à assurer à nos agriculteurs les revenus et le bien-être économiques qui leur reviennent.

Je réponds aux représentants qui ont posé des questions sur le groupe spécial, qui se réunit presque continuellement. En fait, il a tenu aujourd'hui même une réunion et je l'ai rencontré. Il présentera un rapport à la fin de l'année. J'ai tout lieu de croire que son travail, une fois terminé, prendra la forme d'un document que pourront consulter les députés et, d'une manière générale, le public qui s'intéresse aux problèmes agricoles. Actuellement, le gouvernement a l'intention de soumettre, en fin de compte, les trouvailles du groupe à une conférence nationale de quelque sorte, au palier fédéral et provincial où les organisations agricoles seraient représentées, selon que le groupe le recommanderait.

• (9.50 p.m.)

Il est clair que, vu les complexités de notre constitution, ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne peuvent seuls régler les problèmes de l'agriculture. Ce secteur de notre économie relève clairement des deux.

M. le président: A l'ordre. Je dois interrompre le ministre pour l'informer que son temps de parole est maintenant expiré.

Des voix: Continuez.

Une voix: Non.

M. le président: Le ministre veut-il continuer?

[L'hon. M. Greene.]

L'hon. M. Greene: Les députés ne semblent pas être d'accord.

Le président: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre continue?

Une voix: Non.

M. le président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Moore: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Le ministre a laissé entendre que je ne savais pas de quoi je parlais lorsque j'ai cité certains chiffres. Je tiens à signaler que de nombreux expéditeurs de lait nature reçoivent $3.25 les cent livres pour leur excédent, et que de nombreux expéditeurs de crème reçoivent un peu plus de $2. Avec le paiement supplémentaire, cela veut dire qu'ils reçoivent à peine un peu plus de $3.30 les cent livres.

M. McLelland: Monsieur le président, si je prends part au débat, c'est afin que le ministre de l'Agriculture comprenne bien ce que nous disons quand nous parlons du blé de l'Ouest et de son importance pour l'Ouest du Canada et l'ensemble du pays. D'autres représentants de l'Ouest ont admirablement bien exposé au ministre les problèmes auxquels se heurtent les producteurs de blé. Afin que le ministre comprenne pleinement de quoi il s'agit, j'aimerais lui envoyer deux échantillons de blé. Le premier échantillon est le blé de printemps de l'Ouest, une sorte de blé dur, et l'autre le blé durum de l'Ouest, un blé tendre servant à la préparation du macaroni, plat que le ministre mange souvent au dîner, j'en suis sûr.

Au point de livraison, à Loreburn en Saskatchewan, le blé de printemps n° 2 du Nord rapporterait cette année le prix net de $1.47½ le boisseau à l'élévateur, moins 1 p. 100 pour le règlement en espèces des cotisations en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Le blé durum n° 3 de l'Ouest de la catégorie tendre, rapporte un prix net de $1.43½ le boisseau. Je mentionne ces classes car, dans notre région, elles dominent. Voilà les véritables prix que le cultivateur reçoit pour le blé au point de livraison au cours de la campagne 1967-1968.

Il est peu probable que ces prix s'améliorent à cause du faible prix maximum obtenu pour le blé vendu sur le marché d'exportation cette année. Autrement dit, nous ne nous attendons pas à un versement final élevé l'an

prochain. Les cultivateurs de l'Ouest insistent auprès du gouvernement pour qu'il demande à la Commission canadienne du blé de faire le versement final pour le blé de la récolte de 1966-1967 parce qu'ils ont besoin du reste de leur argent. J'espère que le ministre se rend compte que les cultivateurs qui livrent la même variété et la même classe de blé que j'ai mentionnées plus tôt ne reçoivent que $1.28½ le boisseau pour le blé dur n° 2 et $1.24¼ le boisseau pour le blé durum n° 3 de l'Ouest canadien. Les cultivateurs de la circonscription de Rosetown-Biggar ont besoin de leur versement final et j'espère qu'ils le recevront dans un avenir assez rapproché. J'espère aussi avoir fait mieux comprendre au ministre les propos des députés de l'Ouest au sujet du blé.

J'aimerais signaler au ministre un autre problème qui préoccupe beaucoup les gens de certaines parties de ma circonscription. On y trouve un barrage construit, ou du moins commencé, alors que les Conservateurs étaient au pouvoir. Je suis certain que le ministre le sait parce qu'il était sur les lieux le 21 juillet dernier. Un grand ouvrage d'irrigation sera aménagé en aval de ce barrage. Les cultivateurs de la région sont en train de niveler et de préparer leurs terrains. Certains feront de la culture d'irrigation dès cette année. Je demande au ministre d'user de son influence, avec ses collègues du cabinet, auprès du ministre des Finances pour qu'il abolisse la taxe de vente de 12 p. 100 sur le matériel d'irrigation et autre outillage servant à l'irrigation. J'espère qu'on pourra inciter le gouvernement à accorder des avantages fiscaux aux cultivateurs dans cette région nouvellement mise en valeur qui devra produire beaucoup pour répondre aux besoins de denrées alimentaires dans le monde. Le ministre devrait examiner sérieusement toute cette question et user de son influence pour convaincre le ministre des Finances d'accorder quelque incitation fiscale ou d'abolir la taxe sur ce matériel. Ces cultivateurs pourraient ainsi activer la mise en valeur de la région de façon à en augmenter le rendement. Monsieur le président, il est dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais informer la Chambre que, demain, nous poursuivrons l'étude des crédits supplémentaires en commençant par ceux du ministère des Finances. Le ministre des Finances fera une déclaration lors de la présentation de ses crédits.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je tiens à le préciser, je ne suis pas sûr que cela nous convienne étant donné la longueur du discours du ministre, ce soir, et la qualité de ses remarques. La nuit nous portera conseil.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA FONCTION PUBLIQUE—LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, les pensions des fonctionnaires retraités sont encore au programme du spectacle tardif ce soir à cause d'une question que j'ai posée au premier ministre (M. Pearson) le mercredi 31 janvier, comme en fait foi la page 6207 du hansard. A l'origine, cette question concernait les travaux de la Chambre. Je lui avais surtout demandé s'il pouvait indiquer à la Chambre les mesures législatives dont le gouvernement aimerait saisir le Parlement avant l'arrivée de quoi que ce soit à la présente session. Dans sa réponse, le premier ministre avait dit qu'il espérait pouvoir indiquer le programme législatif sous peu. Voici ce qu'on peut lire ensuite au hansard:

> M. Knowles: La liste comprendra-t-elle des mesures destinées à augmenter la pension des fonctionnaires retraités, pour que la chose puisse se faire avant que le premier ministre actuel quitte son poste?
>
> Le très hon. M. Pearson: Je devrai m'en tenir aux mesures législatives très urgentes et d'une importance immédiate. Or, bien que l'article dont parle le député revête une importance extrême, il ne figure pas sur la liste en question.
>
> M. Knowles: Pourquoi pas?

De fait, la raison pour laquelle j'ai voulu que cette question soit débattue au moment de l'ajournement ce soir, c'est pour obtenir une réponse à cette question: Pourquoi pas? Pourquoi la hausse des pensions des fonctionnaires retraités, recommandée à l'unanimité par un comité mixte des deux chambres dans un rapport déposé le 8 mai 1967, ne figure-t-elle pas sur la liste des mesures dont on doit disposer avant que le premier ministre actuel quitte son poste?

Certes, monsieur l'Orateur, je n'ai pas le temps de faire tout l'historique de ce problème. D'ailleurs, ce n'est pas nécessaire, car on l'a fait bien des fois. Mais il y a encore une ou deux remarques que je voudrais faire maintenant. Le 15 décembre 1967, huit jours après que le président du Conseil du Trésor

(M. Benson) eut indiqué les programmes qui seraient réduits, j'ai demandé au premier ministre si l'augmentation des retraites des fonctionnaires figurerait sur la liste des questions dont il s'occuperait avant de quitter son poste. La réponse qu'il a faite, à cette date, figure à la page 5474 du hansard. Il espérait que la situation s'améliorerait pendant le temps qu'il resterait premier ministre, ce qui rendrait possible cette initiative. A une date ultérieure j'ai demandé au premier ministre si la situation s'était améliorée à ce point. C'était le vendredi 9 février 1968, comme en témoigne la page 6558 du hansard. Il a répondu qu'il espérait toujours que la situation s'améliorerait et qu'on pourrait s'occuper de cette question.

Toute cette histoire est longue; elle porte sur bien des années. Mais les faits sont maintenant assez bien connus des députés et du public en général. Nos fonctionnaires retraités méritent une augmentation de leurs pensions. D'autres gens y ont aussi droit, mais le gouvernement doit assurément commencer par s'occuper de ses propres employés. Cela a été confirmé par le rapport du comité mixte spécial dont j'ai déjà parlé. On nous a maintes fois assurés qu'on s'occuperait de cette question, mais on l'a toujours remise à plus tard.

Franchement, si cette question n'est pas réglée avant que le premier ministre actuel ne s'en aille, je ne m'attends guère à ce qu'aucun des aspirants au poste de premier ministre pour la prochaine session de la Chambre s'intéresse autant que lui à la question.

M. Douglas: A une exception près.

M. Knowles: A une exception près, dit mon chef. Peut-être le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), s'il incarne cette exception, pourrait-il nous dire ce qu'il en pense, car cela pourrait lui donner un atout lors du congrès d'avril prochain.

Quoi qu'il en soit, je ne plaisante pas là-dessus. Il me semble que ni la Chambre ni les intéressés ne devraient être les objets d'une insulte; on ne devrait pas nous faire languir davantage en nous donnant les excuses qu'on nous sert périodiquement. Le prétexte qu'il s'agit de faire des économies, invoqué par le président du Conseil du Trésor le 7 décembre dernier, ne tient pas debout. L'excuse selon laquelle il s'agit d'une question compliquée n'est pas valable. L'excuse selon laquelle la Chambre n'a pas le temps de s'en occuper ne peut être acceptée. Le besoin existe; il a été prouvé. Un gouvernement précédent s'est occupé de la question; on peut donc s'en occuper. Il ne s'agit pas d'une chose nouvelle. Ainsi, d'après moi, on devrait répondre à mon appel. On devrait s'occuper de cette question pendant la présente session, avant que le premier ministre actuel ne quitte ses fonctions.

Mon temps de parole est presque écoulé. Ainsi, sans plus de démonstrations ni d'arguments, j'aimerais demander à l'honorable vis-à-vis qui répondra à ma question ce soir, au nom du premier ministre, de me dire pourquoi cette affaire urgente et importante ne figure pas sur la liste des questions qui doivent être étudiées avant que le premier ministre quitte ses fonctions. Si elle ne figure pas encore sur la liste, je sollicite qu'on l'y inscrive sans délai.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en réponse à cette question, je devrai répéter certaines observations faites par le député il y aura cinq semaines demain. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a, à l'appel de l'ordre du jour, posé une question d'ordre général au premier ministre concernant les mesures législatives dont le gouvernement aimerait disposer au cours de la session actuelle. Le premier ministre a répondu en termes généraux, mais deux jours plus tard, il a apporté des précisions. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé une question complémentaire, comme en fait foi le hansard, à la page 6207. La voici:

> La liste comprend-t-elle des mesures destinées à augmenter la pension des fonctionnaires retraités, pour que la chose puisse se faire avant que le premier ministre actuel quitte son poste?

Et voici la réponse:

> Le très hon. M. Pearson: Je devrai m'en tenir aux mesures législatives très urgentes et d'une importance immédiate. Or, bien que l'article dont parle le député revête une importance extrême, il ne figure pas sur la liste en question.

Je dirai au député qu'à mon avis, il serait moins que réaliste de sa part de faire fi des réponses qu'ont maintes fois données, à lui et à d'autres, le premier ministre, le président du Conseil du Trésor et moi-même. Pourquoi prend-il la peine de poser la question s'il n'écoute ni ne comprend la réponse? D'après moi, voilà ce qu'il faut se demander.

Voici une autre question primordiale: Quand la Chambre s'occupera-t-elle des questions urgentes et sérieuses dont elle est saisie, y compris une simple modification à la loi nationale sur l'habitation qui abaisserait le versement initial pour l'achat d'une maison pour des milliers de Canadiens. La question des pensions de retraite a une grande importance aux yeux du gouvernement, qui ne cesse de s'en occuper.

M. Knowles: Pourquoi déférer quoi que ce soit aux comités si l'on ne s'occupe pas de leurs rapports?

• (10.10 p.m.)

[*Français*]

RETRANSMISSION DES ÉMISSIONS DE RADIO-CANADA PAR LE POSTE CKRS-TV DE JONQUIÈRE-KÉNOGAMI

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je vais d'abord relire la question que j'ai posée à l'honorable ministre des Transports cet après-midi:

A la suite des représentations faites par la Chambre de Commerce d'Alma, chef-lieu de ma circonscription, l'honorable ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour améliorer la retransmission des émissions de Radio-Canada, par le poste CKRS-TV de Jonquière-Kénogami?

Monsieur l'Orateur, les raisons qui m'ont incité à poser cette question à l'honorable ministre sont très urgentes, à mon avis, parce que depuis un certain temps, la population de chez nous déplore l'inefficacité de la retransmission des émissions provenant du réseau national.

Les faits qui motivent cette question sont contenus dans un mémoire qui a été adressé à l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer), et dont il a certainement une copie.

Je cite ce passage du mémoire de la Chambre de commerce d'Alma:

Le poste de Jonquière (CKRS) dessert la population d'Alma par les canaux 12 et 8, c'est-à-dire depuis l'émetteur principal ou depuis le satellite de Chambord. Dans les deux cas, et nous verrons pourquoi, la réception des émissions en noir et blanc ou en couleur laisse à désirer, principalement dans les parties basses de la cité et dans certains quartiers comme Isle-Maligne et Maltais. Les antennes les plus perfectionnées, ainsi que plusieurs citoyens en ont fait l'expérience, n'ont pas corrigé la situation. Le poste de Chicoutimi, lui, (CJPM) ...

Ce poste, soit dit en passant, est un poste privé.

... dessert toute la région par ses seules installations du Mont Sainte-Claire. Règle générale, la réception des émissions en noir et blanc et couleur est supérieure à celle de CKRS-TV.

Dans une ville comme Alma, où des milliers de gens écoutent la télévision, réservoir de publicité dans lequel les deux stations régionales de télévision puisent abondamment, ceci est inadmissible.

Maintenant, monsieur l'Orateur, quelles sont les raisons de cette mauvaise réception? Je cite toujours le mémoire:

Au cours de notre enquête, nous avons interrogé bon nombre d'usagers de la télévision, des électroniciens, voire des personnes qui œuvrent dans le milieu.

Sur la foi de leurs témoignages, et considérant que les problèmes relatifs à la qualité de la retransmission sont beaucoup plus aigus par les canaux du poste de Jonquière, nous avons résolu, pour l'instant, de circonscrire nos remarques à cette dernière entreprise.

Maintenant, monsieur l'Orateur, qui est responsable de cet état de choses des plus lamentable? Voici ce que le mémoire dit à ce sujet:

Il est difficile de déterminer le véritable responsable de tout ceci, car les fréquences sont allouées par le ministère fédéral des Transports. Les propriétaires de stations de télévision n'ont aucune juridiction sur elles. Mais, d'un autre côté, il est malheureux de constater que de tels inconvénients ne soient perceptibles qu'après l'installation des transmetteurs et des antennes. Sans doute leur suppression coûterait-elle des centaines de milliers de dollars au poste de Jonquière.

Maintenant, j'espère qu'on se rend bien compte du genre de dépenses qui ont été occasionnées aux propriétaires de téléviseurs qui, ayant constaté une aussi mauvaise réception, ont fait venir le vendeur ou le technicien pour en déterminer la cause. D'autres se sont installé des antennes assez coûteuses, pour en arriver tout simplement à établir que le grand coupable était le poste, le poste CKRS-TV lui-même.

Et le mémoire conclut ainsi:

Après avoir pesé tous les arguments et les faits précédemment énoncés, la Chambre de commerce d'Alma demande donc au ministère fédéral des Transports de faire en sorte que le poste CKRS-TV, télédiffuseur des émissions en provenance de Radio-Canada, installe un système de retransmission par micro-ondes (tour de relais) comme il en existe partout ailleurs dans la province de Québec et au Canada.

J'aimerais connaître l'attitude de l'honorable ministre des Transports relativement à cette situation, et lui demander s'il peut nous assurer que des mesures seront prises pour y remédier?

[*Traduction*]

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, voilà une question qui devrait s'adresser au secrétaire d'État, je pense, car elle a trait à Radio-Canada. Je plains sincèrement le député de Lac-Saint-Jean s'il peut difficilement distinguer les canaux des diverses stations de télévision dans sa collectivité. Je voudrais que des députés du Québec, de l'Ontario et des régions centrales viennent en Colombie-Britannique où ils verront les difficultés qu'il nous faut surmonter pour avoir un bon service de télévision. Radio-Canada et les stations privées ne peuvent arriver à desservir des localités de deux à trois mille habitants. Ainsi, tout en plaignant le député, je tiens à lui assurer qu'il n'est certes pas le seul à éprouver ces difficultés.

J'ai pu trouver le temps cet après-midi de me renseigner; on m'a informé que Radio-Canada est en train d'étudier l'affaire et que l'étude de la demande de transmission par satellite, si j'ai bien compris, sera remise jusqu'à ce que certains problèmes techniques

aient été réglés. L'affaire est néanmoins à l'étude, et puisque le député l'a déférée au ministère des Transports, qu'il sache que je me ferai un plaisir de m'en occuper moi-même en son nom.

FINANCES—DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre des Finances a été interrogé aujourd'hui au sujet de la déclaration qu'il fera à la Chambre lorsque nous serons saisis de ses crédits demain, je lui ai posé la question suivante:

Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Pour la gouverne de lourdauds comme moi, le ministre pourrait-il, en faisant cette déclaration, préciser les avantages ou les désavantages d'un taux fixe ou flottant du change?

Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que les taux du change dépassent quelque peu les capacités intellectuelles du député de Kootenay-Ouest; je suis, toutefois, désireux de me renseigner. En lisant l'histoire des taux du change, je constate qu'il n'y a eu aucune tendance spéciale dans aucun pays, au cours des ans. Les pays, à ce que je vois, ont pour la plupart pris les mesures qu'ils jugeaient être dans l'intérêt national en période d'urgence. Je m'aperçois que les gouvernements conservateurs ont adopté tantôt une attitude, tantôt l'autre, comme l'on fait les gouvernements libéraux, tandis que les gouvernements socialistes se sont, à certains moments, prononcés pour l'une ou l'autre. Voilà pourquoi je pose ma question.

A l'heure actuelle, si je ne me trompe, le ministre est très en faveur d'un cours de change fixe. Avant qu'il réponde, je veux me reporter brièvement à un article de Peter Newman, qui a paru dans le *Star* en date du 16 février, à propos du rapport du groupe d'étude Watkins. A mon avis, il faut féliciter le *Star* d'avoir publié cet article, qui représente, en somme, une étude sur les investissements étrangers au Canada.

• (10.20 p.m.)

Voici ce que dit l'article:

D'après le groupe d'études Watkins sur les placements étrangers, un cours flottant pour la valeur internationale du dollar canadien protégerait les emplois et nous protégerait contre l'inflation.

Le rapport ajoute que le cours fixe actuel—92½c. É.-U.—restreint l'indépendance de la politique canadienne dans ces domaines.

Le document appuie les partisans de la flexibilité dans le débat qui persiste sur la politique du cours de change. Ce groupe comprend bon nombre de banquiers et de financiers, ainsi que des hommes politiques.

Le gouvernement s'engage depuis 1962 à maintenir un cours fixe. A l'époque le Canada a dû renoncer notamment au cours flottant, afin d'obtenir un appui international massif dans ses efforts visant à soulager le dollar canadien des pressions spéculatives et autres.

D'autres grands pays commerçants importants maintiennent aussi des cours fixes par suite d'un accord avec le Fonds monétaire international. Ils visent à stabiliser la valeur de leur monnaie à l'intention des commerçants et investisseurs internationaux.

Le rapport déclare que le rétablissement d'un cours de change flexible est probablement la formule la plus efficace pour alléger les restrictions qui s'exercent sur les politiques économiques du Canada.

Les partisans d'un cours de change flexible voient les choses de la façon suivante:

Lorsque les sorties de capitaux sont considérables, la valeur du dollar a naturellement tendance à baisser.

Cette baisse, si elle est suffisante, contribue à restreindre les sorties de capitaux en restreignant les importations et en encourageant les exportations.

Autrement dit, elle augmente les rentrées et réduit les sorties.

Mais le Canada ne peut présentement laisser fléchir le dollar à plus de 1 p. 100 au-dessous du niveau de stabilisation.

Il pourrait être obligé d'attirer des capitaux au Canada en relevant les taux d'intérêt, en réduisant brutalement les dépenses gouvernementales et en relevant les impôts.

Et ces mesures peuvent gêner les programmes de croissance et de plein emploi.

Après avoir entendu le pour et le contre, je comprends facilement que nombre de Canadiens ne s'y retrouvent plus. C'est pourquoi j'ai posé cette question au ministre. J'espère qu'il voudra bien me répondre car je pense que ses commentaires intéresseraient vivement les membres de la Chambre et seraient fort instructifs pour la population canadienne.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Comme le député l'a proposé, je veux, quand mes prévisions budgétaires auront demain été mises en délibération, parler des questions internationales et nationales et, parallèlement, des récents événements sur le marché du change.

Présentement, je ne puis promettre que je disserterai des avantages respectifs des cours de change fixes et flottants. Ce qui m'intrigue un peu, c'est que le député soulève même la question. J'avais compris que le parti auquel il appartient est entièrement acquis à l'idée des cours de change flottants. Toutefois, j'écouterai avec beaucoup d'intérêt les opinions qu'exprimeront les membres de ce parti, et le député lui-même participera peut-être au débat, quand l'occasion s'en présentera pour lui?

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant qu'il est survenu une vacance dans la représentation, à savoir: celle de M. Maurice Allard, député de la circonscription électorale de Sherbrooke, par voie de démission.

En conséquence, j'ai adressé au Directeur général des élections mon mandat lui enjoignant d'émettre un bref pour l'élection d'un nouveau député pour ladite circonscription électorale.

[*Traduction*]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES ÉQUIPES AMÉRICAINES D'HYDROGRAPHIE

Question nº 949—**M. Germa:**

1. Y a-t-il des équipes américaines, militaires ou civiles, qui font actuellement des études hydrographiques dans l'Ontario-Nord?

2. *a*) Dans le cas de l'affirmative, pour le compte de quel ministère du gouvernement du Canada fait-on ces études, *b*) quel est le but de ces études?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):
1. Pas à la connaissance des ministères des Affaires extérieures et de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

2. *a*) et *b*) Ne s'applique pas.

LES SERVICES FÉDÉRAUX DE TRADUCTION

Question nº 1013—**M. Isabelle:**

1. A quels ministères ou organismes gouvernementaux le secrétariat d'État fournit-il le personnel d'un bureau de traduction?

2. A l'exception des traducteurs affectés à la traduction des lois et des débats, combien y en a-t-il qui sont attitrés à plein temps *a*) à la Chambre des communes, *b*) au Sénat, et qui ont leurs bureaux dans les édifices parlementaires?

3. Combien de traducteurs ne possédant pas encore la nationalité canadienne font partie du bureau de traduction *a*) du Conseil privé, *b*) du ministère des Affaires extérieures, *c*) du ministère de la Défense nationale?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):
1. Le ministère de l'Agriculture, la Banque du Canada, les ministères des Consommateurs et des Corporations, de la Production de défense, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Affaires extérieures, des Finances et le Conseil du Trésor, les ministères des Pêcheries, des Forêts, des Affaires indiennes et du Nord canadien, du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Revenu national, le ministère des Postes, le Conseil privé, la Commission de la fonction publique, le ministère des Travaux publics, le Bureau fédéral de la statistique, les ministères du Commerce, des Transports, la Commission de l'assurance-chômage et le ministère des Affaires des anciens combattants.

D'autres ministères et organismes du gouvernement ont à leur disposition le service central du Bureau des traductions.

2. *a*) et *b*) Aucun. A cause de l'espace restreint dans les édifices du Parlement, les traducteurs affectés au Sénat et à la Chambre des communes ont leurs bureaux dans l'édifice Blackburn, endroit où se trouve aussi l'administration du Bureau des traductions.

3. *a*) 1. *b*) 1. *c*) 1.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À LA MANUTENTION DE MARCHANDISES DANS CERTAINS PORTS DE MER EN 1967

Question nº 1066—**M. Blouin:**

Quel a été le total de la manutention des marchandises (par tonne) durant l'année 1967 dans les ports de mer suivants: Montréal, Vancouver, Halifax, Port Arthur, Fort William, Québec, Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Îles (y inclus Pointe Noire)?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):

Statistique provisoire du trafic global de marchandises de certains ports de mer en 1967

Port de mer	Tonnes
Montréal	20,740,279*
Vancouver	23,096,287*
Halifax	9,363,659*
Port Arthur-Fort William	15,464,609
Québec	7,174,064*
Rimouski	534,936
Baie-Comeau	4,513,168
Sept-Îles (y compris Pointe Noire)	22,740,432

*Chiffres fournis par le Conseil des ports nationaux.

QUESTION RELATIVE À UN TERRAIN EN BORDURE DU LAC SAINT-PIERRE

Question nº 1077—**M. Mongrain:**

1. Est-ce que depuis le mois d'octobre 1967 le ministère des Travaux publics a vendu un terrain en bordure du lac Saint-Pierre à M. André Pellerin de Yamachiche?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quel prix et à quelles conditions?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1 et 2. Non. Toutefois, trois parcelles de terrain, faisant partie des lots 860 et 566, ont été déclarées excédentaires aux besoins du ministère des Travaux publics et cédées en 1964 à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, afin que celle-ci puisse en disposer.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES DEMANDES DES POSTES DE TÉLÉVISION CJCH ET CKCW

Question nº 919—**M. Coates:**

1. A quelle date la CJCH TV a-t-elle initialement présenté une demande au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion en vue d'obtenir le canal 8?

2. A quelle date le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a-t-il rendu sa première décision au sujet de la demande émanant de la CJCH TV?

3. A quelle date a-t-on permis à la CJCH TV de présenter une autre demande au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion au sujet du canal 8; à quelle date le Bureau a-t-il rendu une décision provisoire au sujet de cette demande, et à quelle date a-t-il fait connaître sa décision finale au sujet de cette demande?

4. Pourquoi y a-t-il eu un laps de temps considérable entre la présentation de la première demande et celle de la deuxième demande de la CJCH TV?

5. A quelle date la CKCW TV a-t-elle présenté sa première demande en vue d'obtenir des droits de télévision dans la même région qui visait la demande de la CJCH TV?

6. Quelles sociétés de télévision dans les provinces Maritimes sont en mesure d'assurer un autre service de télévision du réseau CTV aux téléspectateurs du nord de la Nouvelle-Écosse, du centre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard?

(Le document est déposé.)

LES CONTRATS DE MAZOUT POUR LE CHAUFFAGE DE BUREAUX DE POSTE DU NORD-OUEST DU QUÉBEC

Question nº 941—**M. Laprise:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il fait un appel de soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage pour l'année 1967-1968 aux édifices des postes de: *a*) La Sarre, *b*) Amos, *c*) Normétal, *d*) Senneterre, *e*) Macamic?

2. Dans le cas de l'affirmative, dans quels journaux a été publié cet appel, et à quelle date?

3. A quel prix et à qui les contrats ont-ils été accordés?

(Le document est déposé.)

[M. Cantin.]

[*Traduction*]

M. Jack A. Irvine (London): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. La question nº 907, marquée d'un astérisque, est inscrite en mon nom au *Feuilleton* depuis le 22 janvier. Ne pourrait-on me dire quand je puis compter recevoir une réponse?

[*Français*]

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, nous répondrons à cette question le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège pour la même raison. La question nº 867, marquée d'un astérisque, est inscrite au *Feuilleton* depuis le 15 décembre et j'aimerais aussi savoir quand je pourrai obtenir une réponse.

[*Français*]

M. Béchard: La même réponse s'applique, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, la question nº 693 marquée d'un astérisque est inscrite en mon nom au *Feuilleton* depuis le 14 novembre. Quand pourrais-je recevoir une réponse à cette question?

[*Français*]

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, la même réponse s'applique.

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, la question nº 545, marquée d'un astérisque, figure au *Feuilleton* depuis le 24 octobre. Pour le gouvernement, il serait très simple d'y répondre, s'il le veut, et j'aimerais bien savoir quand je pourrai obtenir une réponse.

[*Français*]

M. Béchard: La même réponse s'applique encore, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, la mienne est encore plus ancienne. La question nº 387 marquée d'un astérisque est inscrite au *Feuilleton* depuis le 25 septembre.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents nºs 48 et 50 sont acceptables par le gouvernement.

Les avis de motions nos 47, 49, 51, 52 et 53 sont acceptables par le gouvernement, sujets aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

REMBOURSEMENTS DES PAIEMENTS EN TROP AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Demande nº 47—**M. Hales:**

La Chambre est d'avis qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les lettres, de tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et tous les gouvernements provinciaux au sujet de l'obtention de la permission des provinces de faire des paiements aux employeurs qui ont fait des paiements en trop au régime de pensions du Canada.

(La motion est adoptée.)

L'INSTRUCTION DES ENFANTS IMMIGRANTS

Demande nº 48—**M. Lewis:**

La Chambre est d'avis qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée en 1968 entre les administrateurs et les représentants élus des commissions scolaires de Toronto et de l'agglomération torontoise, d'une part, et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, d'autre part, au sujet de l'instruction et du coût de l'instruction des enfants immigrants.

(La motion est adoptée.)

LA PART DU GOUVERNEMENT DANS LES RÉALISATIONS À FRAIS PARTAGÉS

Demande nº 49—**M. Hales:**

La Chambre est d'avis qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les télégrammes, lettres ou autres documents échangés depuis le premier novembre 1967 entre le gouvernement et l'une ou l'autre des provinces concernant le paiement qu'aurait fait le gouvernement fédéral ou l'engagement qu'il aurait pris de faire le paiement de sa part dans le cas des réalisations suivantes à frais partagés: écoles de formation professionnelle, ARDA, programmes de conservation et prêts aux étudiants.

(La motion est adoptée.)

LES FONCTIONNAIRES PRÉPOSÉS À LA GESTION OU À DES FONCTIONS LES TENANT AU SECRET

Demande nº 50—**L'hon. M. Bell:**

La Chambre est d'avis qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout énoncé de principe portant sur l'attitude du gouvernement concernant les obligations incombant aux eemployés de la fonction publique reconnus comme préposés à la gestion ou à des fonctions les tenant au secret.

(La motion est adoptée.)

LES RESSOURCES MINÉRALES DES RÉSERVES INDIENNES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Demande nº 51—**M. Howard:**

La Chambre est d'avis qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les directives préparées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de tous les rapports préparés à l'intention de ce ministère, depuis le 1er janvier 1965, concernant la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

LES RESSOURCES MINÉRALES DES RÉSERVES INDIENNES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Demande nº 52—**M. Howard:**

La Chambre est d'avis qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement ou toute agence ou ministère du gouvernement, et toute autre personne, gouvernement ou organisme, depuis le 1er janvier 1965, concernant la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

Demande nº 53—**L'hon. M. Fulton:**

La Chambre est d'avis qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, etc., échangée entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces ou l'un des gouvernements provinciaux, depuis le 1er septembre 1967, concernant le ralentissement, la retenue ou l'élimination des contributions fédérales à tout programme ou projet qui, selon les ententes, devrait être financé conjointement par le fédéral et les provinces.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PAIEMENT PAR LA FRANCE DES BASES DE L'OTAN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question sur les bases canadiennes de l'OTAN en France. Le gouvernement canadien a-t-il récemment présenté des requêtes au gouvernement français ou en a-t-il reçu des communications à propos du paiement, par la France, pour les bases abandonnées l'an dernier? Sauf erreur, ces bases ont coûté environ 18 millions de dollars et la France a consenti à accorder quelque compensation en retour.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, des

consultations sont présentement en cours avec 14 pays, notamment les États-Unis et le Canada, à propos de réclamations contre la France. D'ici à ce que les consultations aient abouti à un résultat, je crains de ne pouvoir répondre de façon plus définitive. Je puis dire qu'on s'occupe très activement de l'affaire.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il à la Chambre quel est le montant de l'indemnité que le Canada réclame à la France pour ces installations?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, c'est un des points visés par les arrangements consultatifs. On évalue actuellement ce que chaque pays prétend pouvoir réclamer de la France.

L'IMMIGRATION

L'ADMISSIBILITÉ DES ASIATIQUES DU KENYA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet des Asiatiques qui, au Kenya, perdront sous peu leur permis de travail et deviendront peut-être apatrides. Songe-t-on de façon spéciale à accepter ces gens au Canada pour des motifs humanitaires et dans l'intérêt des relations au sein du Commonwealth? Leur accordera-t-on une attention spéciale, pour des raisons de commisération, ou le gouvernement envisage-t-il la possibilité de déroger aux règlements actuellement en vigueur?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois que nos règlements, tels qu'ils existent présentement, peuvent tenir compte de cette situation. Je crois avoir mentionné à la Chambre, si ma mémoire est bonne, que nous enverrons des équipes spéciales au Kenya dès que le nombre de demandes pourra le justifier.

Alors, nous sommes prêts à étudier rapidement ces demandes dès qu'elles nous seront formulées.

[*Traduction*]

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si des équipes spéciales sont parties pour Nairobi, et si des points supplémentaires seront prévus pour permettre à ces personnes d'être admissibles? Un règlement spécial s'appliquera-t-il à ces requérants en particulier?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner, et je pourrai, demain, dire à l'honorable député si les équipes sont déjà rendues au Kenya.

Quant à la modification de nos critères de sélection, nous ne l'avons pas encore envisagée.

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si le Commonwealth doit avoir quelque utilité, le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il s'agit là d'une question qui devrait être discutée par les membres du Commonwealth?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pose une question controversable, ce qui n'est pas permis.

M. Jack Roxburgh (Norfolk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration nous assure que même si des privilèges sont accordés à ces gens pour leur permettre d'entrer au Canada, cela ne nuira aucunement à la politique d'immigration en vigueur.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Peut-il nous dire si son ministère a pris des décisions dans le cas de la jeune athlète cubaine qui a demandé asile au Canada?

M. l'Orateur: La question n'est pas supplémentaire.

[*Traduction*]

M. Raymond Rock (Jacques-Cartier-Lasalle): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre songera-t-il sérieusement...

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole a été accordée au député de Wellington-Sud.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, au ministre du Travail, qui s'occupe de l'habitation. Peut-il assurer à la Chambre et au pays que des logements seront mis à la disposition de ces immigrants éventuels?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Rock: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En étudiant ce problème d'immigration, le ministre tiendra-t-il compte du chômage élevé au Canada?

Des voix: Expliquez-vous.

M. Bell: Une rupture de plus.

LA DEMANDE D'ASILE POLITIQUE PAR UN JEUNE ATHLÈTE CUBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A-t-on pris une décision en ce qui concerne la demande faite, à Vancouver, par un jeune athlète cubain qui désire demeurer au Canada et y jouir d'un asile politique?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne l'ai pas à la mémoire. Je vais vérifier et je donnerai une réponse à l'honorable député demain.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

QUÉBEC—DÉNÉGATION DU PREMIER MINISTRE RELATIVEMENT À UNE NOTE D'OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A-t-il pris connaissance de la déclaration du premier ministre de la province de Québec, à l'effet qu'il n'aurait pas reçu de note du gouvernement d'Ottawa au sujet de la délégation du Québec au Gabon?

De plus, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire à quel moment cette note a été envoyée au gouvernement de Québec, et serait-il prêt à la déposer à la Chambre?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être me charger de répondre, car c'est moi qui ai déposé la note l'autre jour. Dans cette note, j'ai dit qu'on avait suggéré que le ministre de l'Éducation du Québec dirige une délégation canadienne. C'est l'exacte vérité: cette suggestion a été faite. La question d'une invitation officielle ne pouvait évidemment se poser du fait que le Canada lui-même n'avait pas, à ce moment-là, été invité à la conférence. En fait, malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à nous faire inviter. Mais les termes de ma déclaration étaient tout à fait conformes à la réalité. Le compte rendu le confirmera.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En raison des difficultés actuelles entre le Canada, le Gabon et le Québec, le premier ministre assurerait-il à la Chambre qu'avant de continuer à défendre la cause fédérale, le gouvernement va juger à propos de poursuivre les pourparlers nécessaires sur la constitution, afin de tirer la chose au clair?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, des pourparlers ont été engagés avec le Québec au tout début de cette affaire.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question principale, mais elle sera plutôt complémentaire. Le premier ministre me dirait-il si le gouvernement canadien a été invité officiellement à participer à la conférence sur l'éducation qui doit avoir lieu à Paris pour faire suite à celle du Gabon? Le gouvernement a-t-il été invité à assister à cette conférence-là?

Le très hon. M. Pearson: Je ne crois pas qu'aucune invitation n'ait été envoyée en ce qui concerne cette conférence. Si le Canada en recevait une du gouvernement invitant —en l'occurrence le gouvernement français —nous serious sans doute très heureux de l'accepter.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que le Québec a été invité à une conférence sur l'éducation qui doit avoir lieu en France, le très honorable premier ministre peut-il nous dire si, à cette occasion, le gouvernement canadien a l'intention de rompre ses relations diplomatiques avec la France, comme il l'a fait avec le Gabon?

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA MAJORATION POSSIBLE DU TARIF DOUANIER PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme il se peut fort bien que les États-Unis imposent une surtaxe à l'importation afin de redresser leur balance de paiements, le gouvernement canadien a-t-il abordé la question avec le gouvernement américain? Si oui, lui a-t-on assuré qu'une telle surtaxe ne sera pas applicable aux produits canadiens?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne puis vous confirmer que le gouvernement des États-Unis n'ait aucunement l'intention d'imposer une surtaxe. Je dirais, cependant, que j'ai déjà discuté cette possibilité avec le secrétaire du Trésor.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire du Trésor des États-Unis a-t-il assuré le ministre que le Canada ne sera visé par aucun projet de surtaxe, s'il est question d'en imposer une.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il va sans dire que le secrétaire du Trésor ne s'occupe pas d'hypothèses de ce genre. Je dirai simplement que M. Fowler n'a pas confirmé l'intention des États-Unis d'imposer une taxe sur les importations.

L'hon. M. Hees: Je voudrais poser une autre question supplémentaire. Le ministre a déclaré qu'il s'agissait d'une hypothèse. Ne croit-il pas honnêtement que le problème a une importance énorme?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DE LA LOI SUR LE LOGEMENT ET DES PROGRAMMES DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre aurait-il l'obligeance d'examiner la proposition suivante? Comme l'article 64 figurant au *Feuilleton*, en vue de la deuxième lecture du bill nº C-202, pourrait aider à améliorer la situation du logement, nous serions disposés à faire franchir en un jour au projet de loi toutes les étapes qui restent, si le gouvernement voulait bien nous en saisir. Nous nous proposons également d'adopter sans débat l'article nº 66 du *Feuilleton*, projet de résolution visant à l'établissement d'un comité mixte des deux Chambres du Parlement, pour étudier les programmes de la Commission de la capitale nationale et les progrès qu'elle a réalisés, afin que le comité mixte puisse se mettre au travail immédiatement.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire s'il est disposé à accepter cette proposition?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'accepterai volontiers la proposition à une condition: que mon honorable ami consente à adopter l'article nº 64 sans débat. (*Exclamations*)

[L'hon. M. Hees.]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Loney (Bruce): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dirait-il à la Chambre si, lors de sa réunion de demain avec le syndicat national des cultivateurs, il entend citer des statistiques pour démontrer qu'ils n'ont jamais été aussi prospères?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Je citerai des chiffres qui montreront la situation actuelle des cultivateurs.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question et la réponse prêtent à discussion.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTERDICTION DES EXPORTATIONS DE NICKEL AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai appris de bonne source que le moyen le plus rapide et le plus efficace de faire cesser la guerre au Vietnam serait d'empêcher l'exportation de nickel canadien aux États-Unis, car ce produit est essentiel à la poursuite de cette guerre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit poser une question.

M. Herridge: Ce n'était qu'une introduction, monsieur l'Orateur. Voici la question. Le gouvernement songerait-il à négocier avec les États-Unis un accord comme celui qu'il a offert à la France pour l'exportation d'uranium, ce dont nous seraient reconnaissants tous les peuples pacifiques?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il est évident que le Canada exporte de nombreux produits importants aux États-Unis. Sauf erreur, le papier est aussi essentiel aux fins évoquées par le député. Le gouvernement canadien ne se gagnerait pas la reconnaissance des Canadiens employés dans la fabrication de ces produits s'il cherchait à freiner ces exportations vers les États-Unis. Le député de Sudbury, qui est du même parti que mon honorable ami, serait certainement de cet avis.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Comme le gouvernement a imposé des contingents d'exportation pour ces marchandises, en particulier le nickel et le cuivre, le ministre pense-t-il qu'on pourrait trouver des débouchés suffisants dans d'autres pays?

L'hon. M. Martin: J'en doute.

M. Lewis: Vous ne le savez pas.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE LICENCIEMENT DU CANADIAN REGIMENT OF GUARDS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de la Défense nationale. Son ministère projette-t-il de dissoudre le Canadian Regiment of Guards, et s'il en est ainsi, pour quelles raisons?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Nous n'avons pas de projet semblable, monsieur l'Orateur.

LES PORTS

LA REPRÉSENTATION DE MONTRÉAL AU SEIN DU CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement, ou son ministère, envisage-t-il de modifier la structure ou l'organisation du Conseil des ports nationaux pour y joindre un représentant du port de Montréal?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): C'est une suggestion qu'a faite la Commission du port de Montréal, monsieur l'Orateur. On l'étudiera, bien entendu, avec le soin habituel. J'ignore encore quelle attitude le gouvernement pourra adopter.

M. Forrestall: Puis-je poser une question complémentaire. Si le gouvernement a une telle intention, songera-t-il aussi à faire en sorte qu'Halifax et Saint-Jean soient représentés?

L'hon. M. Hellyer: La Commission a déjà un représentant d'Halifax.

M. Forrestall: Est-ce un aveu?

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACIER—LA RÉPONSE DU MINISTRE SUR LES DROITS DE DUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest): Je voudrais poser au ministre du Revenu national une question découlant de l'inquiétude manifestée par l'une de nos plus grandes régions productrices d'acier à propos d'une réponse du ministre consigné à la page 7279 du hansard d'hier. Il s'agit de l'acier importé de l'étranger. La question découle...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait poser sa question.

M. Macaluso: La question découle d'un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin. Cet article résulte-t-il d'un communiqué ou d'une déclaration, ou bien s'agit-il d'une interprétation erronée de la réponse donnée hier par le ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Albert.

M. Macaluso: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La question du député est irrecevable puisqu'il demande une déclaration.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES PILOTES DE LIGNE RELATIF AU RAPPORT SUR L'ÉCRASEMENT D'UN AVION AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. A-t-il reçu un mémoire dans lequel l'Association des pilotes de ligne du Canada exprime son désaccord complet avec le rapport sur l'écrasement, au Japon, d'un avion des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien? Si oui, voudrait-il étudier ces deux déclarations et faire rapport à la Chambre?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je vais tenir la question pour préavis.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA POURSUITE JUDICIAIRE CONTRE UN SURINTENDANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Vu qu'un surintendant des affaires indiennes en Colombie-Britannique a

été accusé d'abus de confiance en tant que fonctionnaire de l'État et d'un vol de $50, le ministre enquêtera-t-il sur les ramifications possibles de ces accusations?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Je ne suis pas au courant de cette affaire, et il ne convient pas, bien entendu, que j'en parle maintenant. J'en discuterai avec mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, après le procès, afin qu'il établisse si d'autres questions connexes exigent son attention.

LE CODE CRIMINEL

L'ÉTUDE DE LA FORMULE DE MODIFICATION PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur ma question s'adresse au ministre de la Justice et elle a déjà été soulevée à la Chambre le 8 février. Le ministre a-t-il décidé si le projet de loi d'ensemble modifiant le Code criminel sera déféré au comité, en tout ou en partie, afin que le public sache s'il doit y adresser des instances?

[*Français*]

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur le président, les décisions que nous sommes en train de formuler à cet égard sont constamment rajustées, à cause, évidemment, de la chronologie des événements. Nous ne savons pas encore quand ce projet de loi pourra être présenté à la Chambre. S'il ne l'est pas au cours de cette session ou de ce Parlement, il le sera à un autre. Pour cette raison, le moment où l'on étudiera ce projet de loi reste encore à déterminer.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MOYENS D'ENRAYER LE TRAFIC DES STUPÉFIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné le nombre croissant de rapports au sujet des graves répercussions que l'usage de stupéfiants prohibés a sur les jeunes, l'augmentation manifeste du trafic des stupéfiants, et les récentes recommandations de l'Association médicale canadienne au sujet des dangers de ces stupéfiants prohibés dont la distribution doit faire l'objet de restrictions légales et sociales...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question?

[M. Howard.]

M. Thompson: J'y arrive, monsieur l'Orateur. Le solliciteur général dirait-il à la Chambre si son ministère songe à prendre des mesures précises pour contrôler efficacement cette dangereuse situation, y compris la dissémination d'imprimés et de programmes de télévision qui encouragent l'usage des stupéfiants?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): La GRC ne ménage aucun effort pour régler le problème, dont on peut mesurer l'importance par le nombre croissant de poursuites intentées pour des délits relatifs aux stupéfiants. Le nombre de poursuites est passé de 943 en 1966-1967 à 1,915 au cours des onze premiers mois de 1967-1968. Pas plus tard que la semaine dernière, le sous-commissaire aux opérations de la GRC s'est entretenu avec les représentants officiels du bureau des stupéfiants de Washington dans le cadre de consultations suivies. Il y a quelques semaines, le commissaire a convoqué une réunion spéciale des commissaires adjoints des huit divisions canadiennes afin de discuter, entre autres choses, de questions relatives au commerce des stupéfiants. Bien entendu, la GRC est en rapport avec tous les organismes intéressés du continent...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me permets de signaler au ministre que sa déclaration est un peu longue.

LES FINANCES

L'IMPOSITION DE DROITS AU RETRAIT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances au sujet des réserves que le Canada a dernièrement retirées du Fonds monétaire international, retrait qui s'élevait à 241 millions de dollars. Le ministre dirait-il à la Chambre si le Canada a dû verser un droit ou une pénalité pour ce transfert?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne croit-il pas que c'est le genre de question qui pourrait être posée dans quelques minutes, quand la Chambre étudiera les crédits du ministère des Finances?

L'hon. M. Fulton: Révérence parler, monsieur l'Orateur, si je la pose maintenant, c'est afin que toute cette question puisse servir d'arrière-plan à la déclaration du ministre.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je devrais tenir la question pour préavis, mais comme mes hauts

fonctionnaires seront avec moi plus tard, je pourrai la leur soumettre. J'ignore tout d'un tel droit ou versement, mais je ne voudrais pas en nier l'existence sans les consulter.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE REMBOURSEMENT DES PAIEMENTS AUX EMPLOYEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Est-il en mesure de présenter à la Chambre un rapport sur les progrès que son ministère a accomplis en ce qui concerne le remboursement des paiements en trop que des employeurs ont versés au régime de pensions du Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, pour régler ce problème, il faudrait présenter une nouvelle loi et je ne crois pas que nous puissions annoncer, immédiatement, la politique du gouvernement.

Nous avons déjà consulté certaines provinces, et nous ferons savoir ce qui sera décidé en temps utile.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES NORMES DE SÉCURITÉ RELATIVES AUX VOITURES D'OCCASION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au ministre des Transports si, dans le cadre du programme fédéral touchant la sécurité routière, on a songé à encourager les provinces à établir, à l'échelle provinciale, des normes de sécurité pour les voitures d'occasion?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est l'un des sujets que nous comptons discuter avec les provinces lorsque nous rencontrerons leurs représentants. Personnellement, je crois essentielle l'existence d'une norme valable pour les voitures d'occasion et j'aimerais en voir adopter une qui soit applicable à toutes les provinces du Canada.

QUESTION POSÉE AU CABINET

LA DÉMISSION DU MINISTRE DU COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Indiquerait-il à la Chambre quand il compte accepter la démission du ministre du Commerce? Sauf erreur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait que cette question est irrecevable.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES ESTIMATIONS ARBITRAIRES RELATIVES AUX POURBOIRES DES BARMEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bud Germa (Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Revenu national. A-t-on dit aux inspecteurs de la Division de l'impôt sur le revenu de faire des estimations arbitraires dans le cas des pourboires reçus par les barmen au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'AGRICULTURE

LA POMME DE TERRE—LES IMPORTATIONS DE L'OUEST EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je voudrais lui demander si lui et ses fonctionnaires en sont arrivés à une décision, au sujet de la revendication des producteurs de pommes de terre de l'Ouest canadien, selon laquelle les pommes de terre des États-Unis sont importées dans l'Ouest canadien à des prix qui constituent du dumping.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une question qui a été posée hier.

M. Schreyer: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Votre Honneur m'a dit hier que cette question, je devais la poser au cours de l'examen des crédits, mais la chose m'a été impossible vu que le ministre faisait de l'obstruction au sujet des crédits de son ministère.

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, ou bien le ministre n'a pas entendu ma question ou bien il refuse de répondre. J'aimerais la formuler à nouveau.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis persuadé que le ministre l'a entendue.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député demande une opinion juridique. Il devrait savoir que le Règlement de la Chambre ne me permet pas d'en donner.

M. Schreyer: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la réponse du ministre, j'aimerais savoir s'il va rendre une décision dans le cas de l'Association des producteurs de pommes de terre de l'Ouest canadien qui demande d'imposer une valeur aux fins de droit sur les exportations de pommes de terre des États-Unis au Canada.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, si une telle décision doit être prise, elle sera annoncée de la manière appropriée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FRONTIÈRE ENTRE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET L'ALASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à mon cher ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je tiens tout d'abord à lui dire combien nous sommes heureux d'apprendre qu'il se rendra dans ma ville dans le courant du mois. J'attends sa visite avec impatience. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous éclairer sur la position du gouvernement au sujet de la frontière internationale entre l'Alaska et la Colombie-Britannique?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un vif plaisir pour moi d'éclairer mon honorable ami.

LES FINANCES

LA NOUVELLE ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): J'aimerais poser une question au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Se propose-t-il d'offrir au public au printemps des obligations d'épargne du Canada, comme le *Globe and Mail* en annonçait la possibilité ce matin?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement songe à offrir d'échanger la série de 1959 pour une nouvelle série. J'en ai parlé il y a quelque temps.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

[L'hon. M. Greene.]

FINANCES

Administration—

4c. Subvention au Fonds de dotation de l'Institut Vanier de la Famille, $236,869.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen des crédits supplémentaires (C) de 1967-1968 du ministère des Finances. Le crédit 4c.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur le président, il y a deux semaines, je m'attendais à ce que nous ayons un débat sur la situation économique, comme l'opposition en exprimait le désir. Les événements qui se sont produits récemment sur la scène internationale et le vote défavorable dont a été l'objet le bill nº C-193 ont modifié le climat dans lequel il devait se dérouler. Il revêt maintenant un caractère nouveau et acquiert une priorité nouvelle.

La tâche urgente à laquelle doivent immédiatement faire face le gouvernement et le Parlement est de prendre les mesures qui sont de nature à étayer la confiance dans l'économie canadienne et le dollar canadien au milieu des incertitudes croissantes qui assaillent la finance internationale.

Il y a peu de choses que nous puissions faire, dans ce Parlement, pour influer sur les forces sous-jacentes qui agissent sur les marchés internationaux. Nous avons l'obligation de faire en sorte de ne pas contribuer, soit par notre action ou notre inertie, à affaiblir notre position et aggraver la situation financière mondiale. Je saisis donc l'occasion d'expliquer pourquoi le gouvernement juge essentiel de présenter de nouvelles mesures fiscales pour remplacer les recettes que devait apporter le bill nº C-193. A cette fin, un projet de résolution annonçant la présentation d'un autre projet de loi fiscal, différent du précédent, paraîtra au *Feuilleton* de demain.

En plus de cette mesure fiscale, que le gouvernement espère voir étudier dès que possible, et les nouvelles réductions de dépenses dont je vous ferai part, le gouvernement se propose d'annoncer dans un jour ou deux les propositions qu'il entend formuler pour freiner la hausse des prix et des salaires ainsi que celle des autres coûts et revenus. Ces propositions porteront sur l'établissement d'un Bureau de revision.

• (3.10 p.m.)

Avant de discuter de nos affaires domestiques et de la politique qui selon nous devrait être suivie à leur égard, je voudrais décrire quelques-uns des événements dont ont été le théâtre récemment, depuis mon exposé budgétaire du 30 novembre, les marchés financiers internationaux.

La dévaluation du sterling et la nervosité que manifestent depuis les milieux internationaux, ont apporté l'incertitude et favorisé l'inflation sur un grand nombre de marchés de capitaux et de change étranger à travers le monde. Au cours des derniers trois mois, des vagues de rumeurs, de spéculations et de fluctuations boursières ont déferlé à divers moments. Les marchés internationaux ont rarement été bouleversés à ce point.

Le programme américain relatif à la balance des paiements visant à mettre un frein à la sortie de l'or, annoncé le 1er janvier de cette année, a produit un effet considérable tant sur le change international que sur les marchés de capitaux. Le point du programme des États-Unis qui a le plus suscité d'incertitude à l'égard de ses effets au Canada est le nouveau contrôle obligatoire sur les investissements effectués par les entreprises contrôlées par les Américains dans les autres pays. Lorsque ce programme nous a été annoncé et expliqué, il était évident que le gouvernement des États-Unis s'était efforcé d'atteindre ses objectifs en prenant soin d'en atténuer l'incidence au Canada, laquelle comme le font voir les chiffres relatifs à la balance des paiements entre nos deux pays, nuirait à la production en tant que les États-Unis sont concernés.

Il m'a été possible de dire, lorsque ces contrôles sur les investissements directs ont été annoncés, que les évaluations qui m'ont été communiquées indiquaient que ces mesures ne visaient pas à resteindre cette année de façon sensible le flux des investissements directs des États-Unis au Canada, ni ne semblaient devoir produire un tel effet. Depuis le 1er janvier, nous avons étudié plus en détail les effets probables de ces contrôles et nous en avons discuté à plusieurs reprises avec les États-Unis. Ces contrôles permettent à peu près le même flux d'investissements directs au Canada que celui qui se produirait sans eux cette année, à quelques exceptions près. Dans le cas particulier de l'industrie pétrolière, à l'égard de laquelle les programmes varient considérablement d'une année à l'autre, quelques problèmes sont à l'étude tant ici qu'à Washington, et je prévois qu'il sera possible de les résoudre.

Toutefois, vu la nervosité manifestée par les marchés internationaux au cours des derniers mois, il était naturel que l'effet possible de ces mesures des États-Unis sur la situation au Canada provoque de l'incertitude. Vers la mi-janvier, le dollar canadien a commencé à subir des pressions sur les marchés de change, pressions déclenchées apparemment à la suite d'un malentendu quant aux conséquences de ces contrôles américains sur les investissements directs. Le 21 janvier, le secrétaire américain au Trésor, après avoir discuté la question avec moi, a fourni des explications qui donnaient l'assurance que le nouveau programme américain relatif à la balance des paiements ne vise ni ne tend à provoquer des transferts anormaux de gains ou des retraits anormaux de capitaux par les sociétés américaines qui ont des investissements au Canada, et que ce programme permet un flux continu et important de capitaux vers le Canada.

Bien entendu—et la Chambre le sait—l'entrée au Canada d'importants capitaux à longue échéance se continue. En fait, il se passe rarement un mois sans que des prêts à long terme soient consentis, aux États-Unis, à des provinces, des municipalités ou d'autres organismes canadiens.

Le 21 janvier, la Banque du Canada a porté son taux bancaire de 6 p. 100 à 7 p. 100 et annoncé que les banques à charte étaient convenues de décourager l'emploi de crédit bancaire pour faciliter des transferts anormaux de fonds à l'étranger par les filiales canadiennes de sociétés étrangères, ou pour remplacer un financement assuré normalement jusqu'ici par les sociétés-mères.

A la suite de ces précisions apportées par les États-Unis et de l'initiative prise par la Banque, la pression a diminué sur le dollar canadien. La publication, comme d'habitude, de l'état de notre réserve à la fin de janvier révélait que les réserves canadiennes avaient baissé, durant le mois, d'environ 100 millions de dollars américains, compte tenu de l'inclusion dans nos réserves du tirage de 250 millions de dollars effectué par la Banque du Canada en mettant en œuvre une partie de ses facilités réciproques de crédit avec le système fédéral de réserve.

Au début de février s'est produite, sur le marché des changes, une période de nouvelle pression sur le dollar canadien, traduisant la réaction du marché à la nouvelle des changements dont nos réserves avaient été l'objet en janvier. Par la suite, le dollar a subi derechef de fortes pressions après le vote défavorable essuyé par le projet de loi fiscal du gouvernement. L'état de nos réserves à la fin de février, publié vendredi dernier, indique clairement qu'il y aurait eu une autre réduction de nos avoirs en change en février si les réserves n'avaient pas été accrues par le tirage sur le Fonds monétaire international. Si nous n'avions pas effectué ce tirage, nos avoirs en or et en change étranger auraient diminué de 113 millions de dollars américains.

Comme je l'ai dit dès le début, il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire en ce qui concerne les événements qui se produisent dans le domaine financier international, comme la dévaluation de la livre sterling et les efforts tentés par les États-Unis pour enrayer la sortie de l'or. Mais nous avons

l'obligation de prendre des mesures pour renforcer et étayer notre propre position en face de ces événements de portée internationale. Ces dernières années, on s'est inquiété de la hausse des prix et des coûts de production au Canada et de l'effet qu'elle pourrait avoir sur la position concurrentielle de l'industrie canadienne. Plus récemment, les mesures que l'on pouvait attendre du gouvernement et du Parlement, à ce sujet, ont causé de l'incertitude.

Je traiterai d'abord de notre position concurrentielle. Je tiens à rappeler que l'an dernier, notre position en ce qui concerne le commerce extérieur était meilleure qu'elle ne l'avait été depuis quelques années et qu'à la fin de l'année, notre excédent commercial se situait à un sommet jamais atteint depuis plus de 10 ans. Même notre position d'ensemble au compte courant de la balance des paiements en 1967—on me dit qu'elle sera publiée plus tard cette semaine—était beaucoup plus forte qu'elle ne l'a été depuis plusieurs années.

Même si ce résultat est attribuable en partie aux recettes extraordinaires que nous a apportées le tourisme grâce à l'Expo, l'amélioration nette de toutes nos autres opérations courantes dans le domaine international était presque aussi élevée. Il est donc raisonnable de prévoir que notre solde de compte courant cette année, même s'il doit augmenter, sera quand même meilleur qu'il ne l'a été dans l'une ou l'autre des deux années qui ont précédé l'Expo. Il constituera donc une amélioration par rapport au déficit moyen des douze dernières années, en termes absolus et plus précisément en fonction de notre production nationale accrue et du volume de nos échanges internationaux.

Le cours du change actuel du dollar canadien reflète bien l'état de notre économie. L'essor vigoureux qu'elle a pris, il y a sept ans, continue toujours sans interruption marquée. Dans le domaine des exportations, nos réalisations ont été encourageantes, surtout depuis quelques mois. Il n'y a pas eu d'accroissement disproportionné des exportations. Notre économie ne connaît pas de relâche marquée. Au contraire, elle présente encore quelques-uns des effets de la pression exercée par un excès de demande accumulé au cours de la longue période d'expansion.

L'hon. M. Churchill: Où est la crise, alors?

L'hon. M. Sharp: Une baisse du cours du change, dans les circonstances actuelles, aggraverait nos problèmes inflationnistes en augmentant la demande de produits canadiens à l'étranger et en réduisant la quantité de denrées et services de provenance étrangère disponibles au peuple canadien. Il faudrait alors restreindre davantage la demande nationale afin de compenser les conséquences inflationnistes de ces réactions.

[L'hon. M. Sharp.]

Il nous faut d'ailleurs considérer les conséquences que nos actes pourraient entraîner pour les autres, pour le monde avec qui nous échangeons des produits et qui nous fournit tant de capitaux réels et financiers. Le système financier international connaît des tensions depuis quelques années et, tout récemment, il a subi plusieurs secousses graves. Nous devons reconnaître que nous partageons l'obligation d'assurer la bonne marche du système mondial de commerce et de paiements. Nous devons nous en acquitter. Ce système, et l'aide mutuelle qu'il implique à des moments de tension, fournissent des ressources considérables pour pallier à des mouvements spéculatifs, comme ceux que nous avons connus tout dernièrement.

• (3.20 p.m.)

De telles ressources nous sont disponibles comme elles l'ont été à d'autres. En effet, nous avons eu recours en janvier, par exemple, aux arrangements monétaires réciproques que nous avons conclus avec le système fédéral de réserve et au droit de tirage sur le Fonds que nous avons utilisé en février. Ces organismes mettent à notre disposition d'autres montants considérables pour que nous puissions faire face à tout autre mouvement spéculatif éventuel, abstraction faite des nouveaux crédits que nous pourrions négocier au besoin.

J'ai parlé des répercussions sur le marché de l'incertitude quant à ce qu'il faut attendre ici du gouvernement et du Parlement et j'ai mentionné la réaction des marchés de change à la défaite de la mesure fiscale. Nous devons nous rendre bien compte du danger qu'il y a d'exagérer l'incertitude politique dans une situation telle que la situation actuelle. Répéter sans cesse que nous affrontons une crise financière, que le gouvernement canadien sera peut-être paralysé par les événements politiques, il y a là matière à manchettes. On peut créer une crise financière si le grand public en vient à croire ces allégations concernant le Parlement. Pourtant, le Parlement n'a pas prolongé indûment le débat sur la motion de confiance. Le Parlement veut débattre, bien sérieusement, l'état de l'économie canadienne. Je ne crois qu'il existe, d'un côté de la Chambre comme de l'autre, un désir de paralyser le Parlement. (*Applaudissements*)

L'énervement provoqué par une crise politique comme celle que nous venons de traverser pourrait, si elle se prolongeait, créer cette impression mais je crois que c'est une impression non motivée.

Je voudrais mentionner brièvement quelques autres points relatifs à l'économie canadienne afin d'en faire ressortir les lignes de conduite qu'il faut prévoir. Les députés se

souviennent sans doute que nous avons joui d'une longue période d'expansion économique à partir de 1961 jusqu'à la vague de prospérité de 1966, alors que notre économie a atteint son potentiel. Vers la fin de 1966 et en 1967, le rythme d'accroissement s'est atténué, surtout dans la dépense de capitaux commerciaux, alors que l'essor de l'emploi et de la production diminuait. Nous avions alors le problème de maintenir dans l'économie un rythme de croissance stable tout en poursuivant nos grands objectifs économiques, à savoir le plein emploi, la stabilité des prix, un taux de croissance élevé, une balance de paiements viable et une distribution équitable de revenus de plus en plus considérables.

Au cours de l'année dernière, il est devenu évident que notre principal problème, c'était d'assurer la stabilité des prix et des coûts, en dépit d'une baisse de la demande globale excessive qui avait fait pression sur nos ressources économiques. Nous semblions, toutefois, être affligés par un genre d'inflation des prix de revient, même après que l'inflation de la demande se fut atténuée. L'avenir nous laisse entrevoir tant de choses utiles à accomplir au Canada qu'une insuffisance de la demande semble peu probable dans l'ensemble pour quelques années encore. Il y a plutôt un besoin de diriger cet ensemble et de fixer des priorités à ses divers éléments, de façon à créer suffisamment de stabilité pour permettre une expansion acceptable.

L'un des plus importants facteurs économiques des trois mois écoulés depuis l'exposé financier du 30 novembre, a été l'expansion économique rapide qui s'est manifestée de plus en plus aux États-Unis. La période d'accalmie qu'a connue l'économie pendant le premier semestre de 1967 est maintenant du domaine du passé. Les investissements de capitaux d'affaires sont actuellement en expansion aux États-Unis et les dépenses que font les consommateurs et les gouvernements augmentent rapidement. Donc, à moins qu'on relève les impôts ou qu'on recoure à une autre forme de contrainte fiscale, les États-Unis devront faire face à la possibilité réelle d'une hausse inflationniste des prix et des coûts, comme celle qu'a subie le Canada au cours des deux dernières années. Inutile de dire que c'est ce que soutient le gouvernement américain.

Il faut également prévoir une expansion en Europe continentale. L'OCDE y annonce actuellement, pour 1968, une reprise dans cette région de l'expansion au rythme de 3½ p. 100 en termes réels. L'expansion pour l'ensemble de l'OCDE, y compris les États-Unis et le Japon, est prévue au taux de 4 à 4½ p. 100.

Ces événements qui se produisent à l'étranger fournissent au Canada un bon débouché pour la plupart de ses produits d'exportation. L'un des aspects les plus encourageants a été, ces derniers mois, l'accroissement marqué, en novembre et, de nouveau, en décembre, des exportations, et leur importance dans tous les principaux secteurs du marché. Malgré la difficulté que nous avons eue à vendre notre blé l'an dernier, l'excédent des exportations sur les importations a été sensiblement plus élevé en 1967 que celui des deux années prospères qui ont précédé.

La production industrielle a augmenté sensiblement au Canada en novembre et en décembre, sous l'impulsion de l'industrie de l'automobile et de la production de fer brut et d'acier. Le chômage a serré de près, dans ses fluctuations, le taux de 4½ p. 100, compte tenu des variations saisonnières habituelles. La montée du chômage à ce niveau, au cours de l'année dernière, a reflété, bien entendu, une série de facteurs, dont, en particulier, l'état statique, en 1967, des dépenses de capitaux par les entreprises.

Les dépenses de capitaux d'affaires subissent encore l'influence de la réduction des bénéfices dans beaucoup d'industries et de la préoccupation au sujet des coûts et des perspectives qu'offre le marché des diverses industries canadiennes. Dans certains cas, le niveau d'investissement peut être le résultat d'une compression des gains accumulés à cette fin, ainsi que des taux élevés d'intérêt, quoique j'aie vu bien peu de signes indiquant une insuffisance de crédit bancaire pour les entreprises canadiennes. Une hausse rapide du niveau des dépenses de capitaux d'affaires est improbable dans les circonstances actuelles. Heureusement, le niveau actuel est élevé et permet l'expansion de notre base industrielle et la modernisation des techniques et de l'équipement canadiens.

Il y a eu une amélioration évidente de la situation du logement. En 1967, les mises en chantier ont atteint le nombre total de 164,000, moins que ce que nous aurions souhaité, moins que ce que nous tous, ici, aurions souhaité, mais quand même une augmentation de 22 p. 100 par rapport à 1966, et un chiffre supérieur à ce que beaucoup avaient prévu au cours de l'année. C'est avec plaisir que j'ai remarqué qu'à la suite d'une plus grande latitude laissée au marché pour fixer les taux d'intérêt des hypothèques garanties en vertu de la loi nationale sur l'habitation, l'investissement de fonds privés en provenance de diverses institutions a augmenté. Les taux d'intérêt sur ces fonds sont élevés, selon les normes antérieures, et ils sont concurrentiels, comme ils doivent l'être, par rapport aux autres taux d'intérêt des marchés financiers, tant ici qu'aux Etats-Unis et en Europe. Je crois que nous pouvons prévoir un taux de mises en chantier d'habitations privées plus élevé cette

année que l'an dernier, surtout pour ce qui est des appartements; et nous pourrons en même temps consacrer à différents types d'habitations publiques les fonds que le gouvernement accorde à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Mon collègue le ministre qui est responsable du logement, s'attend à 175,000 mises en chantier cette année.

Depuis que j'ai fait rapport à la Chambre en novembre, l'augmentaton des prix et des coûts a été excessive au Canada, comme elle l'était depuis plusieurs mois. L'indice des prix à la consommation a continué de monter à un rythme troublant. En janvier, il accusait une augmentation de 4½ p. 100 par rapport au niveau de l'année précédente. L'augmentation du coût des services a été particulièrement importante au cours de 1967 soit 6.4 p. 100. L'augmentation des coûts de l'habitation, c'est-à-dire les loyers et les autres coûts du logement, a été aussi très forte en partie pour des raisons bien connues—augmentation des impôts fonciers, prix élevés des terrains et taux élevés des intérêts—mais peut-être aussi parce que les propriétaires jouissent en plus d'un endroit, d'une forte position sur le marché.

Tandis que les prix de certains aliments ont augmenté sensiblement le mois dernier, dans l'ensemble, les prix de l'alimentation ont monté plus modérément que les autres au cours de l'année dernière. Il en est de même pour les prix des denrées non périssables. Naturellement, et heureusement, les augmentations de prix ont été moindres pour la plupart des catégories de denrées à l'égard desquelles les producteurs canadiens affrontent la concurrence internationale.

En ce qui concerne les coûts, les augmentations de salaires ont fait pression sur les prix. Les rajustements de salaires au Canada ont continué d'atteindre, depuis quelques mois, des taux élevés qui dépassent sensiblement les rajustements effectués aux États-Unis, malgré l'augmentation de ces derniers.

Depuis un an, il y a eu quelques signes encourageants d'une augmentation de la productivité dans le secteur non agricole de l'économie, mais le taux d'augmentation reste bien en deçà de ce que dans notre impatience, nous voulons et exigeons au sujet de l'augmentation annuelle de nos niveaux de vie et des services du gouvernement. Il s'ensuit que les augmentations des prix et des revenus des classes qui ont sur la marché le plus d'influence exercent des pressions sérieuses et injustes sur les revenus réels et les niveaux de vie des classes moins favorisées. La perspective d'augmentations incessantes des prix perturbe très sérieusement à la fois le marché des capitaux et le marché du travail. Quand on tient compte de toutes les conséquences des augmentations persistantes des prix, il est évident qu'ils ne peuvent pas continuer d'augmenter d'année en année au rythme de l'année dernière sans porter atteinte à la stabilité de notre prospérité, de notre production et de notre emploi.

Il me semble tout à fait évident que le premier objectf de notre politique économique doit être actuellement de réaliser une plus grande stabilité des prix et des coûts.

• (3.30 p.m.)

La conséquence d'une continuation probable de la hausse des prix s'est reflétée sur nos marchés de capitaux, en particulier sur le marché des obligations du gouvernement et des municipalités, et des hypothèques. Les taux d'intérêt élevés demandés par les investisseurs reflètent en partie le niveau élevé des taux d'intérêt aux États-Unis et en Europe où règnent des conditions semblables, et aussi la demande considérable qui s'est exercée sur les marchés de capitaux l'année dernière. Ils reflètent aussi, cependant, l'attente générale de voir se poursuivre la hausse des prix—non seulement au Canada mais ailleurs, pendant une longue période—ce qui rend les investisseurs inquiets quand il s'agit d'engager leurs fonds pour longtemps, à moins d'obtenir en compensation des rendements élevés. Une raison importante d'arrêter ces tendances inflationnistes, c'est de permettre aux gouvernements, aux municipalités et aux propriétaires de contracter des emprunts à longue échéance à des taux d'intérêt raisonnables.

C'est dans le contexte que nous venons d'esquisser que nous devons considérer notre programme. Nous jugeons nécessaire de conserver la forte position fiscale que le bill nº C-193 visait à créer. Le but d'une telle politique fiscale est d'enrayer l'inflation que je viens de décrire, en alignant nos revenus sur nos dépenses. Je ne propose rien de plus. C'est l'élément le plus essentiel du programme prévu à cette fin. A moins d'un système fiscal adéquat, nous ne pouvons pas nous efforcer utilement de le compléter par d'autres mesures.

Les nouvelles propositions fiscales procureront presque autant de revenus que le bill nº C-193 n'en aurait procuré—$390 millions de revenus budgétaires contre $425 millions. Nous obtiendrions un montant supplémentaire de 50 millions de recettes non budgétaires dans chaque cas. Nous proposons de combler la différence—et au delà—par une nouvelle réduction de 75 millions des dépenses du gouvernement pour le nouvel exercice financier. (*Applaudissements*)

Ceci ne peut être réalisé que par des mesures sévères et quelque peu arbitraires de caractère transitoire appropriées à un cas urgent comme celui qui nous occupe actuelle-

ment. Nous proposons de déposer un projet revisé du budget des dépenses qui reflète ces réductions, et de le soumettre à l'approbation du Parlement en remplacement du budget principal actuel.

Je désire aussi annoncer que le gouvernement a décidé de figer immédiatement l'effectif total des employés de la Fonction publique dans son ensemble.

Dans une économie idéale où tout se produirait conformément à la théorie fondamentale du système de prix et du mouvement des ressources, où tout serait concurrentiel, où nous ne subirions pas l'effet des influences de l'extérieur ou des imperfections de l'intérieur, nous pourrions poursuivre l'objectif du plein emploi et du maximum de croissance économique sans rencontrer d'obstacles sérieux. Mais le monde n'est pas un endroit idéal, le Canada ne possède pas une économie parfaite. Il y a des limites à notre liberté d'action. Il faut tenir compte de ces limites tout autant que des idéaux que nous nous efforçons tous d'atteindre dans la poursuite du plein emploi, de la prospérité et de la justice sociale.

La limitation principale qui nous confronte actuellement et au sujet de laquelle nous avons beaucoup appris au cours des dernières années, c'est celle des tendances inflationnistes qui se développent au fur et à mesure que nous approchons du plein emploi. Nous avons constaté qu'à un niveau de chômage de 3½ p. 100, en 1965 et en 1966, nos prix commençaient à monter rapidement. Nos coûts montaient beaucoup plus rapidement que ceux des économies concurrentes. Même lorsque le niveau d'emploi a baissé un peu et que la pression exercée par la demande sur nos marchés est devenue moins intense, nous avons constaté que l'augmentation des salaires, des autres coûts, des prix, maintenait tout son élan. C'est la principale contrainte qui s'exerce actuellement sur notre politique.

Notre problème n'est pas non plus simplement les augmentations réelles de prix qui se produisent actuellement. Ce qu'il y a de plus troublant, c'est la tendance croissante de s'attendre à ce que les prix continuent de monter d'une année à l'autre. C'est ce facteur notamment qui pousse les ouvriers à demander des rajustements de salaires aussi élevés. C'est ce facteur qui pousse les investisseurs, chez-nous comme ailleurs, à demander des taux d'intérêt aussi élevés. C'est ce facteur qui inquiète les vieillards et tous ceux dont la vie dépend d'un revenu fixe—en particulier ceux dont la vie dépend des épargnes qu'ils ont accumulées au cours d'un grand nombre d'années. C'est ce facteur qui crée de l'incertitude dans l'esprit de ceux dont les investissements productifs doivent nous donner, dans l'avenir, des emplois plus nombreux et meilleurs. C'est cette attente qui inquiète fondamentalement ceux qui doivent opter entre les investissements au Canada et les investissements à l'étranger. Par conséquent, monsieur le président, le gouvernement estime qu'il doit maintenant demander au Parlement d'adopter d'autres mesures financières anti-inflationnistes.

La nation a besoin que le Parlement manifeste clairement son intention d'adopter une attitude ferme quant à l'inflation, même lorsque cette attitude exige de reléguer provisoirement au second rang d'autres objectifs. Si nous ne voulons pas, ici, prendre les mesures que nous dictent nos lourdes responsabilités, que pouvons-nous attendre des autres?

Nous devons accorder la priorité, dans notre politique fiscale, à la restriction de l'inflation. Nous devons aussi rechercher, de concert avec les hommes d'affaires, les ouvriers et avec tous ceux dont les décisions jouent un rôle important dans la fixation des prix, un moyen de mieux comprendre le danger que nous fait courir l'augmentation excessive des prix, des salaires et des autres coûts en permettant à ceux qui occupent une position de force d'exploiter l'avantage dont ils jouissent sur le marché dans les circonstances actuelles.

Nous ne pouvons produire cet effet direct sur les prix et les salaires en imposant à notre économie un système de contrôle. Nous ne possédons pas ici, au Parlement, la compétence juridique nécessaire, pas plus que nous ne pouvons nous attendre à résoudre, dans des conditions de temps de paix, la multitude des problèmes de détail dont la solution s'imposerait dans l'application d'un programme rigide de ce genre. Nous sommes essentiellement une économie de marché exposée aux influences des autres marchés du monde. Au cours des années, nous avons prospéré en grande partie à cause de cette économie ouverte. Depuis 30 ans, nous connaissons un développement et une expansion plus rapides que celle de la plupart des autres pays. Il serait rétrograde, en même temps que non nécessaire, de renoncer à tous les avantages que nous retirons du fait que nous fonctionnons comme une économie de marché—y compris non seulement les marchés des biens et services, mais aussi ceux du capital et du travail. Par contre, il nous faut concilier nos politiques économiques d'ensemble et parvenir à nos objectifs économiques fondamentaux dans le contexte de marchés libres.

Au lieu de régies d'ordre juridique, nous devons utiliser toute la capacité de persuader et d'influencer à laquelle nous pouvons faire appel afin de donner lieu à des décisions au sujet des prix et à des règlements au sujet des salaires qui tiennent compte de l'intérêt prépondérant du grand public dans la stabilité

des prix. Notre objectif et notre programme qui porteront, comme je l'ai dit, sur l'établissement d'un Bureau de revision, sont d'arriver à la stabilité des prix en même temps qu'à un niveau d'emploi courant plus élevé que nous ne pourrions obtenir si nous comptions uniquement sur des mesures fiscales et monétaires pour arriver à nos fins.

J'ai été heureux d'entendre et de lire ce que le chef de l'opposition avait à dire là-dessus, ces derniers jours, et j'ai eu l'occasion aujourd'hui de lire un texte du Nouveau parti démocratique sur le sujet. Il me semble que tous les partis représentés à la Chambre sont passablement d'accord quant à notre attitude générale en abordant la question que j'ai exposée.

L'hon. M. Churchill: Et les créditistes?

L'hon. M. Sharp: J'espère que le présent débat et les mesures à prendre nous permettront d'établir les fondements d'un ensemble de politiques convenues, grâce auxquelles nous réussirons à maintenir notre prospérité sans inflation.

Je me permets de souligner, en terminant, que les circonstances actuelles sur le plan international rendent urgente—et je ne saurais trop insister là-dessus—l'adoption, aussitôt que possible, des mesures qui s'imposent maintenant.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, le ministre des Finances a conclu sa péroraison en ces termes:

> J'espère que le présent débat et les mesures à prendre nous permettront d'établir les fondements d'un ensemble de mesures convenues grâce auxquelles nous réussirons à maintenir notre prospérité sans inflation.

• (3.40 p.m.)

Il demeure que notre prospérité n'a pas échappé à l'inflation. Le gouvernement a fait fi de nombreux avertissements sans se méfier de l'inflation. Nous voyons maintenant des convertis de la onzième heure à la lutte contre l'inflation. La déclaration du ministre est un tissu de paradoxes. Il a parlé des États-Unis, de la croissance économique, de la pression sur les prix et d'autres facteurs. Le Canada ne mène pas la guerre au Vietnam. Il n'y a pas chez nous de pénurie de produits, de biens et d'autres nécessités à cause d'un effort de guerre. Je peux comprendre que les États-Unis aient pris des mesures fiscales orthodoxes. Ils s'efforcent de comprimer la demande, mais qui a prétendu que la demande au Canada ait été excessive? Autant que je sache, il n'y a pas—dans la plupart des régions tout au moins—de pénurie de biens ou de main-d'œuvre; pourtant nous tentons de lutter contre l'inflation, dont le gouvernement a pris conscience trop tard, avec les moyens adoptés par notre voisin du Sud.

[L'hon. M. Sharp.]

J'ai été frappé par la réponse faite hier par le ministre des Finances à ma question qui est consignée à la page 7272 du hansard:

> ... vu les nouvelles plutôt inquiétantes d'hier et de ce matin au sujet de nos devises, le ministre des Finances peut-il indiquer à la Chambre quelles mesures le Canada songe à prendre pour soutenir son dollar?

Le ministre a répondu en partie:

> ... j'espère que le Parlement appuiera le gouvernement dans ses efforts pour recueillir les revenus nécessaires, qui sont un des moyens de créer le climat de confiance qui convaincra les étrangers et les Canadiens que le dollar canadien vaut sa parité actuelle.

Examinons ces paroles. J'y vois, tout comme ailleurs, l'insinuation que la crise actuelle résulte du rejet irresponsable du bill C-193 par le Parlement. C'est faux. Le gouvernement fait preuve de beaucoup d'arrogance en insinuant une chose pareille. L'opposition faisait son devoir. Elle n'a jamais aimé la proposition annoncée dans le mini-budget vers la fin de novembre, alors que le dollar canadien ne subissait pas de pression évidente. La pression qui s'exerce actuellement se manifeste depuis janvier. Elle résulte de la dévaluation de la livre sterling et de la pression consécutive sur le dollar américain. Puisque le dollar canadien étant le deuxième en importance dans le monde, nous étions particulièrement exposés à toute attaque dirigée contre le dollar des États-Unis. On a tout à fait tort d'insinuer que le Parlement a contribué à la crise actuelle.

L'opposition trouvait que le projet de loi fiscal ne représentait pas la bonne solution, qu'il était inflationniste et inutile à l'époque. Elle avait le droit de le rejeter, tout comme elle peut rejeter les propositions qui seront annoncées plus tard aujourd'hui si elle les juge inappropriées. Elle les examinera avec grande attention. Il n'y a pas seulement le gouvernement qui s'inquiète de la valeur du dollar canadien, l'opposition s'en inquiète elle aussi. Nous examinerons attentivement les propositions du gouvernement et nous ne chercherons certainement pas à empêcher délibérément la mise en œuvre de toute mesure que nous considérons raisonnable et justifiée.

Sur ce, je me hâte d'ajouter que dans sa déclaration d'hier, le ministre des Finances a laissé entendre que l'augmentation des revenus du gouvernement rétablira la confiance. C'est là manifestement un indice que le gouvernement n'a pas l'intention de réduire ses dépenses. Le sermon économique qu'a prononcé le ministre cet après-midi indique clairement que, selon lui, nous devons imposer des taxes pour obtenir des revenus et raviver ainsi la confiance dans le dollar canadien. C'est certainement là une erreur.

Le ministre a nettement reconnu et exposé l'inflation de l'an dernier. Cette inflation n'est pas du type classique, au sens où le pouvoir d'achat excède la quantité des biens offerts. Le ministre se propose de brider l'inflation par des impôts. Allons-nous acheter moins de marchandises fabriquées au Canada? Allons-nous employer moins de Canadiens et, en conséquence, créer plus de chômage? C'est ce qui se produira si cette mesure restreint effectivement la consommation des biens et des services d'origine canadienne. Les prix ont-ils monté parce que biens et services sont rares? Pas du tout.

Je me demande encore de quel genre de mesure nous serons saisis aujourd'hui. A cet égard, examinons le niveau des dépenses gouvernementales. Le ministre a déclaré qu'il y aurait une réduction d'environ 75 millions de dollars, mais sans indiquer dans quel secteur, et il serait futile, je pense, de faire des conjectures sur ce point. Il a peut-être l'intention d'accélérer la réduction de nos dépenses pour la défense. Il croit peut-être que le «gel» du nombre des fonctionnaires amènera des économies. Il projette peut-être de réduire d'autres programmes. Quoi qu'il en soit, ces réductions du gouvernement doivent tenir compte de la réalité.

J'ai toujours soutenu que les gouvernements provinciaux et municipaux ont, comme le gouvernement fédéral, des responsabilités à l'égard de notre économie. En ce moment, les assemblées législatives sont saisies des budgets provinciaux ou sont sur le point de l'être. Le gouvernement du Canada devrait donner l'exemple en fait de mesures réalistes contre l'inflation. Nous souffrons tous de l'inflation.

• (3.50 p.m.)

Nous avons assisté à une répétition d'opéra-bouffe quand, dans le débat sur le budget, le président du Conseil du Trésor a dit que le gouvernement restreignait ses dépenses; tout le superflu avait été coupé. Pourtant, on nous dit que nous allons limiter l'accroissement à environ 4.5 p. 100. En comparant les chiffres des premières prévisions de 1968-1969 avec ceux de 1967-1968, nous avons constaté une augmentation plus proche de 8 p. 100. Même en tenant comptes des crédits supplémentaires à l'étude, les prévisions pour l'année prochaine dépassent de presque 6 p. 100 les prévisions globales de 1967-1968.

On a proposé des mesures anti-inflationnistes réalistes, qui pourraient être adoptées. Je prie les députés de lire le rapport de l'auditeur général et ses allusions aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, qui n'ont pas été mises en œuvre. Ce rapport s'adresse au Parlement, non au gouvernement. Le rapport évalue les réalisations du gouvernement. Nous voyons qu'on s'est bien peu soucié des recommandations du comité des comptes publics et de l'auditeur général. C'est comme si le gouvernement se disait: Nous sommes obligés de recevoir ces rapports. On nous les impose comme un cilice, mais nous y attacherons le moins d'importance possible.

Cette semaine, à Montréal, le chef de l'opposition a laissé entendre qu'il consentirait à appuyer les mesures du gouvernement destinées à empêcher l'inflation et à soutenir le dollar canadien, mais il ne croit pas que de nouvelles taxes soient le seul moyen d'atteindre ces buts. Nous voulons savoir très précisément ce qu'a fait le gouvernement l'année dernière pour appliquer les recommandations du rapport Glassco et ce qu'il compte faire cette année. J'ai fait allusion aux critiques de l'Auditeur général sur la carence du gouvernement à ce sujet et la lecture de la page 5 du rapport devrait certainement plonger le gouvernement dans l'embarras et l'obliger à se voiler la face. Le ministre des Finances a parlé de ce qu'on pourrait appeler une crise provoquée artificiellement. Il n'a peut-être pas employé l'expression d'une façon littérale, mais il a certainement décrit ainsi la situation. Il a soumis un exposé aux organes d'information où il a parlé de l'exagération de l'incertitude politique. Voici ce qu'on trouve à la page 4 de son allocution:

> Cela fait du bruit, quand on répète que nous sommes à la veille d'une crise financière et que le gouvernement canadien pourrait fort bien se trouver paralysé par les événements politiques.

Je regrette de ne pas l'avoir dit au premier ministre. A la télévision, ce fameux mercredi soir-là, le premier ministre nous a montré on ne peut mieux comment alimenter les flammes d'une crise. Cet exemple devrait être suivi dans les rangs du gouvernement.

Quant à l'annonce faite par le ministre qu'il déposera aujourd'hui deux motions relatives à des mesures fiscales, je prétends que c'est au gouvernement qu'il incombe de choisir les meilleures méthodes de lutte non seulement contre l'inflation mais aussi contre les pressions qui s'exercent sur le dollar. C'est au gouvernement de choisir ses méthodes. L'opposition n'a pas à se laisser impressionner ou contraindre à accepter ces méthodes comme étant les seules bonnes.

Somme toute, le ministre de la Justice nous a dit, l'autre après-midi: «C'est nous qui avons été élus. C'est à nous de choisir». Très bien; mais alors les vis-à-vis doivent assumer leurs responsabilités et le gouvernement doit répondre de toutes les mesures qu'il présente.

Si les méthodes proposées par le gouvernement ne sont pas satisfaisantes aux yeux de l'opposition, cette dernière décidera, eu égard aux circonstances, si ces mesures sont opportunes. Le gouvernement ne pourra pas dire: Vous ne devez pas repousser nos propositions, autrement vous allez aggraver la crise internationale.

Le problème de la parité des devises est international. Ce problème est encore plus grave pour les États-Unis que pour nous. Ils se proposent de prendre les mesures indiquées par leur situation. La Grande-Bretagne aussi a pris certaines dispositions et devra peut-être en prendre d'autres. Mais en Grande-Bretagne, on présentera un budget dans deux semaines. Pourquoi ne serions-nous pas saisis d'un budget en bonne et due forme, plutôt que de dispositions fragmentaires? Après tout, ce ne serait pas la première fois qu'on entendrait parler d'un budget au mois de mars. Mais la course à la direction crée des complications. C'est ce qui dicte l'action ou l'inaction du gouvernement. Franchement, seul, en fin de compte, un budget d'ensemble saura restaurer entièrement la confiance du public.

Nous devons connaître les données sur lesquelles le gouvernement se fie pour poursuivre ses programmes. Nous devons savoir quel sera le montant du déficit pour 1968-1969 et le montant exact des taxes requises pour le combler. Nous devons savoir, par exemple, quel est le déficit exact de l'Expo et comment le gouvernement compte s'en occuper. Si le gouvernement persiste dans ses intentions d'inaugurer l'assurance frais médicaux le 1er juillet, nous devons savoir ce qu'il compte faire au sujet des impôts qui, selon le ministre et ses associés, devront être prélevés pour en absorber le coût. Nous avons besoin de renseignements sur toutes ces questions.

On nous a présenté cet après-midi un autre relevé provisoire, qui fait partie d'une série de mesures ad hoc. A mon avis, monsieur le président, le plus tôt nous aurons un budget en bonne et due forme, le mieux cela sera pour nous. Je dirais même que l'absence d'un budget à l'heure actuelle donne l'impression que le gouvernement ne dit peut-être pas tout en ce qui concerne l'économie et qu'il attend peut-être après son congrès d'avril. Cela ajoute à la confusion, à l'incapacité de prévoir l'avenir et à l'incertitude générale qui règne sur les marchés.

• (4.00 p.m.)

L'échec du gouvernement, dans le passé, à mettre en œuvre des politiques saines et à contrôler ses engagements fiscaux l'a mené dans une impasse où les impôts élevés, l'inflation, les taux d'intérêt et les coûts élevés ont rendu l'économie vulnérable aux pressions de l'extérieur. Si le gouvernement avait maintenu une économie saine et la prospérité dont a parlé le ministre, et à laquelle nous avons droit, le Canada serait bien mieux en mesure aujourd'hui d'affronter les pressions venant de l'extérieur sans les inquiétudes présentes.

A mon avis, nous n'y parviendrons que si l'on met au point et si l'on adopte des politiques saines et positives et si l'on présente un budget complet le plus tôt possible.

La déclaration du ministre suscitera de nombreux commentaires. J'ai dit que je refusais de spéculer sur la nature des impôts. Nous attendrons les événements. On doit réduire les dépenses, paraît-il. Nous attendrons également de voir les réductions avant de les commenter. Troisièmement, on doit proposer, d'ici un jour ou deux, une mesure visant à établir un Bureau de revision des prix afin de restreindre les augmentations de prix et de salaires ainsi que d'autres coûts et revenus. Il sera intéressant de voir exactement quelles mesures on entend prendre. Prévoira-t-on des pouvoirs de contrainte, des retours à des situations antérieures? Ces pouvoirs viseront-ils les prix et les salaires? Pour ce qui est des salaires, quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard des négociations entre patrons et travailleurs? Tout cela est fort intéressant, et je me demande dans quelle mesure le gouvernement s'en rapportera au Bureau de revision.

Ce qui me préoccupe surtout—et je crois que nous n'avons pas fini d'en entendre parler—c'est l'effet qu'auront les restrictions sur les investissements directs au Canada, notamment en ce qui concerne les industries du pétrole et du gaz. Vendredi soir, j'ai assisté à la présentation du budget à l'Assemblée législative de l'Alberta. Un déficit prévu d'environ 68 millions de dollars était passé à 100 millions, les recettes devant diminuer de 40 millions, en grande partie au chapitre des ventes de pétrole et de gaz. Il est certain que cela tient en partie au fait qu'on se demande ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet du rapport Carter. De toute évidence, cette incertitude a gravement nui à l'expansion des industries du pétrole et du gaz. Ensuite, quel résultat cette entrée directe d'investissements au Canada aura-t-elle sur l'industrie du pétrole au cours de l'année qui vient? Cela intéresse non seulement l'Alberta mais aussi la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, bien que l'Alberta ait à en souffrir le plus. Il ne faut pas oublier non plus les répercussions sur les formules de péréquation. Le gouvernement finira par devoir faire certains ajustements.

J'insiste sur la nécessité pour le gouvernement de continuer à signaler à nos amis du Sud les effets négatifs très graves des mesures qu'ils prennent pour régler leurs problèmes vis-à-vis des nations étrangères et qui ont, comme telles, un effet marqué sur le Canada. Au fait, elles ont un effet tout à fait contraire à ce qu'ils en attendaient. Nous allons sûrement suivre avec un vif intérêt ce que les États-Unis proposeront au sujet des surtaxes tarifaires ou douanières, et de tout ce qui a trait aux problèmes commerciaux des États-Unis et de l'Europe en particulier. Quant aux effets que ces mesures auront sur le Canada, nous ne pouvons qu'en dire qu'ils seront absolument désastreux.

Nous fondant sur ce qui s'est dit jusqu'ici, nous voudrons faire un examen plus approfondi de la déclaration du ministre. Dans le débat qui suivra, mes collègues parleront de certains autres aspects de ce qui s'est dit cet après-midi. Lorsque ces propositions seront déposées ou inscrites au *Feuilleton,* nous serons en bien meilleure posture pour commenter d'une façon plus détaillée ce qui s'est dit.

M. Saltsman: Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre dire dans sa déclaration d'aujourd'hui qu'il ouvrait un débat sur l'état de l'économie. Il s'est montré des plus conciliants. Il a signalé que le débat qui se déroulera à la Chambre ne changera pas la situation. J'espère que nous aurons l'occasion, en discutant des points qu'il a soulevés, de nous attaquer à certaines des difficultés fondamentales auxquelles notre pays fait face sur le plan économique.

Depuis un an, l'économie canadienne a été en proie à des remous tels qu'il est devenu impossible de la contrôler. Selon le ministre, certains problèmes à cet égard sont de portée internationale et échappent donc à notre contrôle immédiat. Dans bien des discours, nous avons exhorté le ministre à exercer une autorité plus ferme sur l'économie, à la diriger, à l'orienter; nous avons demandé que certaines mesures soient prises à cette fin. Nous consentirions, avons-nous dit, à appuyer la mise en œuvre de mesures visant à consolider l'économie canadienne.

Dans son exposé le ministre a dit aujourd'hui qu'il allait établir un Bureau de revision. Nous ne savons au juste ce qu'il entend. Nous présumons, nous espérons qu'il créera cet organisme en se fondant sur les idées que nous exposons depuis des années concernant un Bureau de revision des prix. Jusqu'ici, il était enclin à dire qu'un bureau de ce genre n'était pas nécessaire; nous sommes donc fort aise de voir qu'il songe au moins à la nécessité d'étudier la situation quant aux prix.

Un des fâcheux aspects de la déclaration du ministre, c'est qu'il n'a cessé de mettre l'accent sur la hausse des coûts de la main-d'œuvre au Canada et de la déplorer. Pourtant, il n'a rien trouvé à redire contre la faible productivité, qui découle de la gestion incroyablement mauvaise de notre industrie. C'est le patronat, bien plus que le salariat, qui est responsable de cette faible productivité. La main-d'œuvre n'organise pas une industrie, elle réagit simplement aux conditions qui y règnent.

• (4.10 p.m.)

On a démontré qu'en dépit d'investissements bien supérieurs, d'un bien plus fort quotient de capital par travailleur au Canada, nous avons un niveau de productivité bien inférieur. De nombreuses études expliquent pourquoi. C'est que le capital n'est pas employé de la façon la plus productive. Je crois que le ministre de l'industrie a commenté ce fait et que le ministre des Finances, comme d'autres membres du cabinet, se rend compte de la difficulté ainsi que du besoin de modifier la structure de l'industrie canadienne. Le comité Watkins insiste beaucoup là-dessus. Notre parti ne prétend pas qu'on ignore le problème, mais nous disons que les dispositions prises par les différents ministres ne sont pas à la hauteur des défis lancés à l'économie canadienne. Il serait lamentable de blâmer la main-d'œuvre pour la lente croissance de la productivité au Canada à un moment où il est bien évident qu'une grande partie du blâme devrait retomber sur l'économie à base de filiales qui s'est implantée au pays.

Nous avons réclamé l'élaboration d'une politique canadienne de l'investissement et l'établissement de priorités, car il est évident qu'on ne peut faire des dépenses dans tous les domaines. Un pays doit déterminer ce qui est important pour son progrès et veiller à ce que l'argent et les ressources soient affectés à cette fin. Il y a quelques semaines, j'ai prononcé un discours sur les placements au Canada. J'y signalais que les industries canadiennes répartissaient vraiment mal leurs ressources et qu'on avait rendu excessive notre capacité de production, en grande partie à cause de notre régime fiscal. C'est l'une des conclusions majeures de la commission Carter, qui a bien montré que notre régime fiscal

orientait les capitaux vers certaines industries. Le préopinant a parlé de l'industrie du pétrole et de la baisse de ses recettes. Il en a mis la faute sur la pénurie des investissements, mais en réalité, si l'industrie du pétrole est maintenant dans cette situation, c'est à cause du dirigisme d'un système fiscal inéquitable. Tôt ou tard, l'heure des comptes devait sonner, et c'est ce qui est arrivé.

Nous avons aussi demandé un taux flottant du change. Notre demande n'est pas motivée par un désir d'isolationnisme à l'égard de ce qui se passe dans le monde. Nous ne disons pas que nous devrions penser seulement à nous et abandonner le reste du monde à son sort. Un taux flottant du change bénéficierait au Canada et, certainement, aux États-Unis, de nombreuses façons. Ils cesseraient alors de se demander si leurs plus-values de capital peuvent demeurer au Canada. Il est raisonnable qu'un pays comme le nôtre ait un taux flottant du change. Je crois que nombre d'économistes éminents du Canada sont d'autant plus de cet avis que, comme le ministre l'a dit lui-même, notre situation économique est l'une des plus vulnérables au monde.

Un simple mot là-dessus. Au fond, rien ne justifie une telle situation au Canada. Il est vrai que nous avons bénéficié dans une large mesure de notre empressement à admettre des capitaux et des investisseurs au Canada. Toutefois, nous aurions certes pu obtenir tous ces bienfaits, et peut-être davantage, en recourant à une certaine forme de réglementation et de discrétion quant à l'emploi des capitaux qui entraient au Canada.

On n'a qu'à regarder un pays comme le Japon, qui s'est développé beaucoup plus que le Canada, pour constater le résultat de politiques de réglementation du capital étranger importé dans un pays. Le Japon dit aux capitalistes étrangers: nous sommes heureux de vous accueillir, mais nous comptons que vous vous conduirez comme de bons citoyens japonais et que vous utiliserez votre capital de façon à servir au mieux, selon nous, les intérêts de notre pays, et non ceux du vôtre. Nous avons le droit, je pense, d'exiger la même chose des capitalistes étrangers au Canada, nous avons aussi le droit de l'exiger des portefeuillistes canadiens.

Nous avons également signalé les difficultés d'ordre fiscal suscitées au Canada par suite de notre promesse aux États-Unis de maintenir nos réserves à un certain niveau. Il importe, d'après moi, de nous soustraire à cet engagement aussitôt que possible.

[M. Saltsman.]

Nous avons demandé à maintes reprises qu'on donne suite aux recommandations de la Commission Carter. Afin d'embarrasser notre parti, des députés ministériels nous ont demandé si nous voulions donner suite à toutes les recommandations. Certaines d'entre elles auront des répercussions que nous n'approuvons pas entièrement. A tout prendre, cependant, nous croyons que les propositions de la Commission Carter sont tellement avantageuses pour le pays que nous sommes disposés à accepter certains inconvénients qui en découleraient. Mises en application, elles créeraient un régime fiscal plus équitable que le régime actuel, une meilleure répartition des ressources. Elles exigeraient de chaque Canadien qu'il assume sa juste part des frais d'administration d'un pays tel que le Canada, au lieu d'imposer un fardeau trop lourd aux contribuables à revenu faible ou moyen. Rien ne devrait empêcher les compagnies d'assurance, les compagnies minières ou les compagnies de pétrole de verser leur quote-part.

Récemment, le rapport Watkins a été déposé à la Chambre. Je le trouve excellent. Il n'est pas très radical, mais on y prend la peine de souligner les difficultés suscitées par les placements étrangers au Canada. J'aurais cru que le gouvernement aurait donné suite immédiatement à certaines des recommandations et laissé savoir qu'il approuvait bon nombre d'entre elles. Je voudrais ajouter, en mon nom propre et celui de mes collègues, que nous approuvons le rapport Watkins. Nous croyons que c'est un excellent rapport et nous demandons instamment au gouvernement d'en accepter les principales recommandations.

Le gouvernement devrait certes s'empresser d'instituer la Société de développement du Canada. Il devrait faire en sorte que les entreprises soient obligées de divulguer leur bilan financier. Nous pourrions ainsi savoir ce qui s'y passe et nous faire une idée de l'influence qu'elles ont sur l'économie canadienne. Le gouvernement devrait s'empresser, je crois, d'instituer une société de commerce extérieur pour s'assurer que les pays du monde qui veulent commercer avec le Canada en aient l'occasion sur une base de transactions commerciales uniquement, au lieu de se sentir frustrés du fait que la politique étrangère d'un autre pays est imposée aux fabricants canadiens.

Nous avons demandé au ministre des Finances—et j'espère qu'il me passera l'expression—de cesser de s'agenouiller et de ramper

devant les capitalistes de notre pays et d'autres. Nous lui avons demandé d'exercer la souveraineté politique que possède le gouvernement pour le compte des Canadiens. Le ministre doit choisir quels seront ses amis: la vaste majorité des Canadiens qui, grâce au processus électoral, ont envoyé à la Chambre un parti politique pour les gouverner et les représenter ou le petit groupe de gens qui ont toujours envisagé de façon bornée et stupide la gestion des finances de notre pays.

Lorsque nous parlons de certains de ces traditionalistes, nous ne voulons pas dire que ce sont des scélérats. Ils n'en sont pas vraiment. Leur attitude s'explique simplement, je crois, par le fait que les efforts qu'ils déploient pour s'opposer à l'évolution, pour exercer une souveraineté politique, pour empêcher le gouvernement d'agir pour le compte des Canadiens, les rendent imprévoyants et sots. Il incombe au gouvernement de rectifier cette attitude.

• (4.20 p.m.)

Le ministre des Finances a déclaré aujourd'hui que les instruments traditionnels de la politique fiscale et monétaire ne sont désormais plus entièrement adéquats pour régler le genre de problèmes qui se présente au pays. J'ai signalé au ministre, à plusieurs reprises, qu'il faisait toujours allusion à cela mais qu'il n'osait jamais le dire nettement. Il l'a fait aujourd'hui, monsieur le président, et les membres de mon parti sont heureux qu'il ait finalement adopté cette attitude. Je savais à quoi on se butait en essayant de gérer l'économie du Canada par de simples politiques fiscales et monétaires. D'autres moyens de corriger les défauts du régime des marchés sont évidemment nécessaires.

Mon parti estime que le gouvernement actuel aurait pu obtenir des résultats encore meilleurs avec les instruments traditionnels de la politique fiscale et monétaire. L'efficacité de ces instruments traditionnels a été limitée par divers engagements du gouvernement dans différents domaines. Parmi ceux que j'ai mentionnés, il y a l'engagement envers les États-Unis de maintenir un plafond sur les réserves, l'engagement d'un taux de change fixe, le refus d'examiner les politiques d'investissement et de roulement de capitaux et, incidemment, le refus d'envisager quelque forme de contrôle du change.

Je ne m'étonnerais pas, monsieur le président, que le ministre propose sous peu une forme quelconque de contrôle du change, bien qu'il ait l'intention de dire le contraire. Nous ne sommes plus dupes des protestations énergiques du ministre contre l'institution d'un conseil de revision des prix, car quelques semaines après ses protestations, il propose la création d'un organisme semblable. Je suis toutefois partisan du contrôle du change. Un de ces rivaux dans la course au leadership a reconnu cette nécessité, lorsqu'il à fait observer que nous ne pouvons pas compter sur le seul bon vouloir des États-Unis, quelles que puissent être leurs bonnes intentions. Après tout, nous ne pouvons pas toujours réglementer sans failles les filiales des sociétés américaines installées au Canada et nous ne pouvons pas compter sur leur bonne volonté pour freiner la fuite des dollars. Nous devons donc prendre des mesures concrètes pour prévenir l'attaque indirecte contre le dollar canadien que représente le rapatriement excessif des intérêts et dividendes obtenus au Canada.

Il est difficile de savoir avec exactitude en quoi consistent les nouvelles mesures fiscales du gouvernement, mais nous pouvons certainement prévoir que le gouvernement compte toujours percevoir des recettes équivalentes à celles qu'aurait rapportées la surtaxe de 5 p. 100. On aurait cru que le gouvernement, sauvé du manque de perspicacité et d'adresse qui lui a valu d'être mis en minorité, aurait profité du sursis qu'on lui a accordé pour réexaminer sa politique et comprendre qu'un budget équilibré à l'heure actuelle n'est pas une solution aux problèmes du pays.

Le chômage est très élevé au Canada. Le ministre ne voit sûrement pas d'un bon œil ce niveau de chômage et aimerait pouvoir y remédier, mais dans son esprit cet objectif semble céder la préséance à la stabilité des prix. En effet, il ne lui a accordé aucune priorité. Toutefois, je veux donner au ministre le bénéfice du doute à cet égard.

Le ministre a eu le temps de respirer et il devrait s'être rendu compte que ce n'est pas le moment de parler de budgets équilibrés. Outre un taux élevé de chômage, nous voyons aujourd'hui un ralentissement de la croissance économique, un potentiel inemployé et, dans bien des secteurs, le besoin de nouveaux débouchés. Si l'on allait à la rencontre de ces besoins, certains des revenus nécessaires seraient automatiquement acquis au gouvernement.

Cela ne veut pas dire, monsieur le président, que les impôts ne sont pas en certaines circonstances une chose nécessaire. Il faut parfois y recourir pour financer certains programmes. Nous n'allons pas attendre ici de nous trouver dans la situation de devoir admettre que certaines dépenses gouvernementales sont indispensables pour refuser

ensuite de reconnaître la nécessité de l'impôt pour financer de telles dépenses. Toutefois, l'impôt, s'il faut qu'il existe, doit être juste et équitable et nous ne trouvons pas que la proposition présentée antérieurement par le gouvernement l'était le moins du monde.

Je crains que la nouvelle proposition du gouvernement ne soit dans la même veine, et que le ministre ne propose pas d'imposer un impôt sur les plus-values de capital ni de faire accepter les recommandations de la Commission Carter, mais qu'il compte toujours taxer les gens qu'il avait en vue dès le début. S'il en est ainsi, monsieur le président, ce n'est pas cela qui accroîtra les recettes de l'État, pas plus que ce n'est une façon équitable de régler le problème.

Nous connaissons les difficultés qu'éprouve le ministre. Nous admettons volontiers qu'il se trouve en butte à une foule de problèmes à la fois. Un grand nombre des problèmes qui assaillent actuellement le gouvernement sont presque insolubles. Nous savons que le gouvernement doit se procurer de l'argent coûte que coûte. Un petit coup d'œil sur les besoins financiers du gouvernement, pour cette année, révèle qu'il doit se trouver quelque 2 milliards de dollars rien que pour refinancer les obligations d'État. L'an dernier, on a pu éviter la catastrophe en poussant les banques à charte à acheter les obligations émises par l'État. Si les banques à charte n'avaient pas souscrit un grand nombre d'obligations, le gouvernement se serait trouvé dans de fort mauvais draps l'an dernier.

Les chiffres révèlent que le public est en train de vendre les obligations du gouvernement et qu'il est très difficile de placer les nouvelles émissions. Le ministre a probablement atteint la limite, et ne réussit plus guère à imposer des obligations aux banques; il semble que le ministre ne veuille pas augmenter les disponibilités monétaires et les deux vont de pair. Le ministre pourrait augmenter la réserve secondaire des banques, ce qui pourrait les forcer à souscrire les obligations d'État. Il pourrait peut-être aussi activer la vente en relevant encore les taux d'intérêt. D'autre part, je suis convaincu qu'il n'oserait pas; d'ailleurs, ce serait à éviter parce que les taux d'intérêt sont aujourd'hui les plus élevés de l'histoire du Canada.

Si on devait recourir à un tel programme, il en coûterait cher au Trésor, et la tendance dans le public à s'éloigner du marché des obligations du gouvernement s'accentuerait. Par conséquent, le ministre consacre une bonne partie de ses énergies à protéger la position et à rajuster les politiques nationales pour relever ce défi.

[M. Saltsman.]

Nous aimerions que le ministre réponde à certaines questions au cours du débat. Nous aimerions qu'il nous dise pourquoi il ne s'oriente pas vers une économie plus franchement planifiée ou dirigée, plutôt que de voir notre économie ballottée par les changements continus des marchés monétaires internationaux et nationaux. Cela n'avance pas le ministre d'éviter de répondre à ce genre de question, en nous disant comme un petit malin que nous ne sommes pas en guerre. Pour bien des Canadiens dans une position désespérée, la crise est aussi grave qu'une guerre. Rien ne lui sert non plus de dire: «Voyez ce qui est arrivé à la Grande-Bretagne». On ne peut comparer l'économie du Canada avec celle de la Grande-Bretagne.

• (4.30 p.m.)

Le ministre doit nous donner une réponse franche et nous dire pourquoi il refuse de diriger notre économie plus que dans le passé. Le gouvernement, auquel on a confié la direction des affaires du pays, s'est mal acquitté de sa responsabilité, et il est clair, d'après nous, que ses initiatives sont destinées à maintenir la confiance sur le marché ou la confiance des investisseurs. Les investisseurs doivent être apaisés par les mesures fiscales actuelles. Il est clair que les mesures fiscales ne suffisent pas à restaurer la confiance des investisseurs dans le Canada. On ne la rétablirait pas non plus en donnant suite aux recommandations de la Commission Carter. Mais il ne faut pas songer uniquement aux investisseurs. A mon avis, le ministre devrait tâcher d'obtenir la confiance de l'ensemble du peuple canadien. *(Applaudisements)*

Au cours d'une discussion avec des députés de notre parti, le ministre a dit que, même s'il adoptait les recommandations du rapport Carter, ses besoins d'argent immédiats ne seraient pas satisfaits, parce qu'il faudrait des années avant que les problèmes soient réglés. Nous l'admettons. Mais s'il est disposé à donner suite à ces recommandations, selon lesquelles les sociétés minières et pétrolières, ainsi que les compagnies d'assurance devraient assumer leur juste part des impôts, nous estimons qu'il pourrait prendre des mesures provisoires pour accroître ses disponibilités. Nous ne nous opposerons pas à ces mesures provisoires si le ministre accepte de donner suite aux recommandations du rapport Carter. Si les Canadiens veulent un régime fiscal plus équitable, ils accepteront sans doute qu'un impôt remboursable soit perçu, à condition que leur argent leur soit remis quand le gouvernement disposera des recettes provenant des diverses sources mentionnées dans le rapport Carter.

Le ministre devrait prendre des mesures pour permettre aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'obtenir les fonds dont ils ont besoin à meilleur marché. Ceux qui détiennent des obligations fédérales, provinciales ou municipales devraient avoir droit à un dégrèvement fiscal. Somme toute, ceux qui reçoivent des dividendes de sociétés canadiennes ont droit à un dégrèvement de 20 p. 100. Pourquoi n'en accorderait-on pas à ceux qui détiennent des obligations du gouvernement, quelles qu'elles soient. Au lieu d'accorder un dégrèvement fiscal à ceux qui touchent des dividendes, nous serions plus justifiés, il me semble, d'en accorder un à ceux qui tirent des revenus d'obligations de l'État.

Il importe que le gouvernement poursuive ses politiques expansionnistes puisqu'elles permettraient d'accroître les revenus sans modifier les taux d'imposition. Il est amplement prouvé qu'une augmentation du produit national brut amène un accroissement des recettes du gouvernement, sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux d'imposition.

Aujourd'hui, nous avons offert au gouvernement un certain nombre de solutions de rechange, et nous espérons qu'il en fera son profit. Par-dessus tout, j'espère que le gouvernement est déterminé à diriger notre économie et à empêcher qu'elle soit entraînée à la ruine par ceux qui, traditionnellement, au pays, ont tout à gagner à ce que les affaires de la nation soient mal gérées.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, ce n'est pas mon habitude d'adresser des louanges —c'est peut-être là ma faiblesse—et je ne voudrais pas que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) se félicite de la façon dont il a abordé l'étude de ses crédits, vendredi dernier. Cependant, je crois qu'il l'a fait d'une façon plus bienveillante que ne l'a fait l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), cet après-midi. Le ministre de l'Agriculture n'avait rien de nouveau à nous annoncer et il s'est alors tenu coi. Le ministre des Finances aurait dû suivre son exemple, cet après-midi, puisqu'il ne nous a rien annoncé de nouveau relativement à la situation que le public canadien et les députés connaissent déjà.

L'honorable ministre a essayé de plaider la cause du gouvernement. Il a répondu à ceux qui prétendent, un peu partout, que le Canada et le gouvernement canadien sont en proie à une crise très importante, que c'était là une erreur et que tout va pour le mieux, en tant que l'administration du pays est concernée.

Toutefois, en écoutant le discours de l'honorable ministre des Finances, nous avons compris que la situation financière du Canada est des plus précaire et qu'elle l'inquiète. Le ministre a prononcé un discours anti-inflationniste. Il s'inquiète de la hausse continuelle de l'indice des prix qui nous entraîne vers une diminution continuelle du pouvoir d'achat, mais il me semble pas en connaître la cause. Le bill C-193 que le ministre a présenté après son mini-budget du 30 novembre 1967 visait à combattre l'inflation, mais du même coup, il diminuait le pouvoir d'achat et empêchait les particuliers de dépenser. Par ailleurs, à la même époque, le ministre nous annonçait, l'automne dernier, par la voix de son collègue, l'honorable ministre du Revenu national d'alors (M. Benson), des restrictions dans les investissements du gouvernement. C'était là la façon habituelle du gouvernement de combattre la hausse continuelle des prix.

Si l'on se reporte à quelques années en arrière, on constate que cette méthode n'est pas tout à fait nouvelle. De fait, depuis la dernière guerre mondiale, le gouvernement n'a cessé d'augmenter, une ou deux fois par année, les taxes et les impôts, et ce toujours dans le but de combattre la hausse du coût de la vie. Pourtant, depuis la dernière guerre mondiale, l'indice du coût de la vie n'a cessé d'augmenter. Au fait, en 1947, alors qu'on utilisait l'indice de 1939, celui-ci avait tellement augmenté que le gouvernement était gêné de se servir de cette base. Alors, on a cessé de s'en servir; on a alors employé la base de 1949 et recommencé à zéro, car c'était moins humiliant pour le gouvernement.

Depuis 1949, l'indice des prix est tout de même rendu à environ 155 points; c'est donc dire que l'indice des prix a augmenté de 55 points. Or, si le fait d'augmenter les impôts et de diminuer le pouvoir d'achat était vraiment susceptible d'enrayer l'inflation, pourquoi n'en est-il pas ainsi depuis 20 ou 25 ans?

Monsieur le président, l'objectif du ministre des Finances d'arrêter l'inflation en augmentant les impôts aura un effet contraire, c'est-à-dire qu'il contribuera à augmenter l'inflation et l'indice des prix, tout en suscitant d'autres difficultés pour le consommateur canadien. L'honorable ministre s'inquiète beaucoup des échanges commerciaux, mais s'inquiète-t-il autant du sort de l'individu canadien? A mon avis, c'est la dernière question qu'il se pose!

Le gouvernement veut équilibrer son budget, mais il déséquilibre celui du contribuable. Ainsi, c'est l'effet contraire qui se produit.

• (4.40 p.m.)

Monsieur le président, je suis d'avis que l'honorable ministre des Finances n'a aucune solution à offrir et il l'avoue d'ailleurs lui-même dans sa déclaration. Son principal souci

est de sauvegarder la valeur du dollar et il le fait aux dépens de l'individu canadien. Encore là, je suis d'avis que le ministre, ou le gouvernement, fait fausse route, et la leçon qu'il a reçue il y a deux semaines aurait dû lui servir. Comme on l'a vu, l'honorable ministre a été mal conseillé, puisqu'il n'a rien apporté de nouveau. Il s'acharne toujours à taxer le petit contribuable, le travailleur, celui qui participe effectivement au développement du pays.

Le gouvernement, pour équilibrer son budget et ainsi paraître moins mal aux yeux du public, n'a que deux possibilités: soit taxer le contribuable de plus en plus, soit restreindre les investissements publics.

Cela fait des années, monsieur le président, qu'on nous présente des solutions qui n'ont jamais rien réglé, et l'on s'acharne à continuer dans le même sens.

Au cours de son énoncé, le ministre nous a dit bien clairement qu'il avait déclaré, il y a déjà quelques jours, que les obligations qui écherront au cours de 1968 seront reconverties, c'est-à-dire qu'on échangera les vieilles obligations pour des nouvelles. Cela me fait un peu penser au temps de l'épidémie de la grippe espagnole, il y a plusieurs années, alors qu'on ne suffisait pas à enterrer les morts. Qu'est-ce qu'on faisait? On changeait les vieux cadavres pour des cadavres plus jeunes, et l'on s'imaginait ainsi régler la situation. C'est, en quelque sorte, la solution que le ministre des Finances nous propose: Échanger de vieilles obligations contre des plus jeunes. Alors, qu'est-ce qui se produit? Il en résulte que les obligations qui ont été vendues en 1959, peut-être à un taux d'intérêt de 4 p. 100, seront reconverties au cours de l'année et que le gouvernement sera obligé de payer un intérêt de 5, 5¼ et 5½ p. 100. C'est une solution qui n'en est pas une, puisqu'elle contribuera peut-être à créer de nouveaux problèmes dans le système fiscal et dans l'administration du pays.

Le ministre semble chercher des façons de s'en sortir et ne pas y arriver. D'un peu partout, on lui offre des solutions. Mon préopinant en a offert une ou quelques-unes. Je voudrais dire tout de suite que je m'oppose aux suggestions du représentant du Nouveau parti démocratique. Il a proposé au ministre d'appliquer les recommandations du rapport Carter, c'est-à-dire de taxer les corporations plutôt que le contribuable ou le travailleur.

A première vue, cela semble une très bonne solution, quand on se place au niveau direct du travailleur ou de l'ouvrier; cependant, et peu de gens le réalisent, chaque sou payé en impôt par les corporations vient des poches des consommateurs. On sait très bien que lorsqu'on taxe l'industriel ou les corporations, ces impôts proviennent des poches des contribuables, et c'est encore le consommateur qui en acquitte les frais.

Le député du Nouveau parti démocratique a aussi suggéré d'exempter de l'impôt les obligations des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Encore là, monsieur le président, ce serait encourager l'investissement public, alors que l'épargne doit plutôt se diriger vers l'entreprise privée.

On se plaint, avec raison, que les Américains «contrôlent» de 75 à 80 p. 100 de nos industries, de notre commerce, de nos affaires, et cet état de choses s'aggraverait si la proposition du porte-parole du Nouveau parti démocratique était adoptée. A mon sens, on devrait faire l'inverse et permettre à l'épargne de se diriger plutôt vers l'entreprise privée, afin de reprendre la mainmise sur nos industries, notre commerce et nos affaires.

C'est pour cette raison que le Ralliement créditiste, qui est tout à l'opposé du socialisme d'État, propose que la Banque du Canada finance sans intérêt tous les corps publics, c'est-à-dire les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités et les commission scolaires...

M. Schreyer: C'est un socialisme de finance!

M. Laprise: Non, ce n'est pas un socialisme de finance.

De cette façon, monsieur le président, l'épargne serait orientée vers l'industrie et l'entreprise privée, et les Canadiens redeviendraient propriétaires de leur commerce, de leur industrie et de leurs affaires. Cela prendrait peut-être quelques années, monsieur le président, mais c'est la seule façon de redevenir maîtres chez nous, maîtres de notre destinée, sans être obligés de subir les influences étrangères.

Le ministre se demande toujours où trouver de l'argent. S'il croit devoir s'en tenir au bill C-193 tant qu'on ne lui aura pas suggéré d'autre proposition, je lui dirai que depuis longtemps, le Crédit social lui a offert une solution. Il nous dit qu'elle n'est pas bonne, mais il oublie de nous en soumettre une meilleure.

Il nous a prouvé, encore une fois cet après-midi, que le système capitaliste actuel est désuet. Nous ne lui suggérons pas de le remplacer complètement; nous lui disons simplement de le réformer, d'y mettre de l'ordre, parce que le système actuel manque d'ordre.

Si l'honorable ministre avait mis en pratique les suggestions que le Crédit social lui fait depuis de nombreuses années, il ne serait pas embêté pour équilibrer son budget et pour administrer les affaires de l'État, puisqu'il aurait suffisamment de revenus. Il aurait un pouvoir économique et financier suffisant pour administrer les affaires de l'État de

façon adéquate et pour encourager les investissements nécessaires au développement du pays.

Nous ne serions pas en proie, comme nous le sommes actuellement, à une crise d'emploi ou plutôt de sous-emploi. Le Canada compte environ 500,000 chômeurs, dont 70,600 se retrouvent dans la seule ville de Montréal. Ce sont les chiffres les plus récents que l'on vient de publier.

Si le ministre ou le gouvernement avait demandé à la Banque du Canada, comme je l'ai dit plus tôt, de lui fournir les fonds nécessaires pour administrer les affaires de l'État, nous ne serions pas aux prises avec un problème semblable. Le ministre n'aurait pas à débourser, cette année seulement, la somme de $1,406,849,000 pour l'intérêt sur la dette nationale. Si l'intérêt sur la dette nationale était éliminé, il n'y aurait pas de déficit budgétaire, et l'honorable ministre ou le gouvernement pourrait continuer à favoriser les investissements publics. Il pourrait éviter bien des problèmes et, en plus, augmenter considérablement l'aisance des familles canadiennes, c'est-à-dire des consommateurs et des contribuables. C'est là, je pense, la première préoccupation d'un gouvernement, et c'est ce que le gouvernement actuel semble oublier trop souvent.

Cet après-midi, l'honorable ministre ne nous a pas mentionné ce qu'il entendait proposer pour améliorer la situation. Le représentant du parti conservateur progressiste n'a pas offert de solution, et celui du Nouveau parti démocratique a offert des solutions socialistes qui sont déjà désuètes dans d'autres pays où on les a mises en vigueur depuis 10, 20 et même 50 ans.

Il semble, monsieur le président, que l'honorable ministre ne veuille pas reconnaître la solution créditiste, soit celle de se servir de la Banque du Canada—notre banque, la banque des Canadiens—pour créer les capitaux nécessaires à l'administration du pays. Nous ne lui suggérons pas de créer tous les capitaux, mais nous lui disons que la Banque du Canada devrait investir dans le secteur public, tandis que l'épargne des citoyens servirait à l'investissement privé.

Ce faisant, je suis d'avis qu'on pourrait régler bien des problèmes, dont celui de l'habitation.

• (4.50 p.m.)

L'honorable ministre nous a dit que l'an passé, on n'avait pas construit autant d'habitations qu'on avait proposé. On nous en promet encore plus cette année, mais, si l'on se fonde sur l'expérience des années passées, nous savons d'avance que ce niveau ne sera pas atteint, parce que les taux d'intérêt sur les prêts à l'habitation, s'ils sont attrayants pour l'investisseur, ne le sont pas du tout pour celui qui veut devenir propriétaire. Pour cette raison, je pense qu'on aura peut-être des financiers pour construire des maisons, mais personne pour les acheter.

Monsieur le président, le gouvernement n'a ainsi pas de solution à offrir. L'honorable ministre n'a rien apporté de nouveau aux choses que nous connaissons déjà. S'il veut être sérieux, il devra chercher ailleurs que dans le vieux système que nous connaissons depuis tant d'années. Autrement, l'inflation continuera d'augmenter, parce que l'honorable ministre continue d'administrer de la même façon.

En conséquence, monsieur le président, le ministre des Finances ne devrait pas bouder les propositions du Crédit social. Je suis convaincu qu'il les a étudiées et, comme il l'a déjà déclaré, s'il n'est pas libre d'agir, il devrait au moins nous dire ce qui l'en empêche. Si ce sont les gros financiers qui mènent le monde ou notre pays, qu'il sache bien que le peuple canadien est prêt à appuyer le parti politique qui tentera de débarrasser le Canada de ces financiers qui sont cachés derrière les rideaux. Je pense que l'honorable ministre sera assuré, à ce moment-là, de l'appui de tous les Canadiens. Tant et aussi longtemps qu'un gouvernement ne voudra pas prendre des mesures pour améliorer la situation actuelle, nous continuerons d'être victimes du chaos qui règne présentement.

On n'a pas à s'en prendre ni aux États-Unis, ni à l'Angleterre, ni aux autres pays d'Europe. On nous dit qu'ils éprouvent également des difficultés avec leur système monétaire. Or, s'ils ont des difficultés, ne suivons pas leurs méthodes, et prenons-en de nouvelles; étudions-les consciencieusement et attentivement, pour le plus grand bien des contribuables canadiens.

Monsieur le président, je pense qu'au cours de ce débat, nous aurons l'occasion d'entendre à nouveau nos porte-parole qui tenteront de préciser davantage les arguments que j'ai avancés cet après-midi. Je n'ai eu que peu de temps pour étudier la déclaration de l'honorable ministre, mais je suis encore d'avis que l'honorable ministre ne nous a rien appris cet après-midi.

Il a essayé de nous dire qu'il n'y avait pas de crise financière au Canada ou dans le monde. Mais si l'on étudie les événements qui se produisent actuellement un peu partout, je me demande, monsieur le président, si l'on n'est pas en face d'une crise mondiale semblable à celle de 1929 ou si, prochainement, on ne sera pas en face d'une guerre mondiale comme celle qui a éclaté en 1939. Eh bien! les deux sont à éviter!

Le gouvernement doit être à l'avant-garde et prendre des mesures susceptibles d'éviter le chaos à l'intérieur de notre pays, après quoi nous serons capables de donner l'exemple aux autres pays.

Monsieur le président, je souhaite que, au cours de ce débat, ainsi que dans la déclaration qu'il fera probablement demain, l'honorable ministre apporte quelque chose de réellement nouveau en vue d'améliorer la situation qui sévit présentement au pays. Sinon, nous serons obligés de combattre le gouvernement sur tous les fronts, c'est-à-dire que nous serons obligés de combattre toute augmentation de taxes qui menace continuellement l'individu, le travailleur canadien.

[*Traduction*]

M. Thompson: Monsieur le président, en participant au débat, surtout pour répondre aux commentaires du ministre des Finances, je dirai pour commencer que je respecte l'avis du ministre qui nous avertit que nous éprouvons vraiment de graves difficultés financières et qu'à moins d'une action prudente et réfléchie, nous maintiendrons une situation qui pourrait devenir catastrophique pour le pays. Je partage l'opinion du ministre à cet égard, car je pense que la situation présente est grave. Il suffit de lire les avertissements et les signes précurseurs, pour ainsi dire, pour admettre que c'est vrai. Donc, bien qu'en réponse aux commentaires du ministre je doive critiquer certaines politiques du gouvernement que je tiens pour principales responsables de la situation actuelle, j'exprime aussi l'espoir que le ministre agira maintenant comme il aurait dû le faire il y a longtemps pour mettre au moins un peu d'ordre dans le chaos qui nous menace financièrement.

L'aspect le plus impressionnant du discours du ministre ne réside pas tant dans ce qu'il a dit, mais plutôt dans ce qu'il a omis. Le ministre a solennellement averti les Canadiens que le pays doit faire face à des pressions économiques. Il a courageusement remis à plus tard sa propre participation à la course à la direction de son parti, parce qu'il lui faut consacrer son énergie aux problèmes critiques qu'il lui incombe de résoudre en qualité de ministre des Finances. Oui; il fait un grand sacrifice. Mais si c'est vrai, il ne fait que récolter maintenant ce qu'il a semé depuis plusieurs années. Nous ne pouvons rien d'autre que de lui offrir notre sympathie et espérer qu'il saura tenir solidement le gouvernail du vieux navire pour le conduire à bon port ou, au moins, jusqu'à ce qu'on remplace les politiques actuelles.

Bien que le ministre des Finances ne l'ait pas dit, c'est lui qui est responsable d'une bonne partie des difficultés qu'il affronte présentement. Il demande la compréhension et la collaboration de l'opposition. Je voudrais seulement qu'il ait suivi certains des conseils qui lui sont venus il y a trois ou quatre ans de ce coin-ci de la Chambre. Depuis que le parti libéral a assumé la responsabilité du gouvernement, les porte-parole du Crédit social n'ont cessé de prévenir et le ministre des Finances actuel et son prédécesseur que nous allions nous créer des difficultés si l'augmentation inévitable et impitoyable des dépenses du gouvernement n'était maintenue à un niveau compatible avec l'augmentation du niveau de la productivité. Nous avons averti le gouvernement que l'accroissement incessant de la dette publique provoqué par le financement des déficits budgétaires mènerait à la catastrophe, nous l'avons mis en garde contre l'accroissement démesuré des dépenses aux fins d'expansion des services gouvernementaux et d'assistance sociale, mais en vain. Des sourires inexpressifs et un amical mépris ont été notre seule récompense. Il n'y a pas eu d'autre réaction.

• (5.00 p.m.)

Nous n'étions pas les seuls à avertir le ministre des conséquences inévitables de ses politiques, car le Conseil économique du Canada l'a également averti. Dans ses quatre derniers exposés annuels, le Conseil a répété ses mises en garde contre l'accélération injustifiée des dépenses du gouvernement, qui ne cessaient de devancer l'accroissement de ses recettes. En fait, le Conseil a préconisé il y a trois ans déjà, et chaque année depuis, la diminution des dépenses gouvernementales et l'accroissement de la productivité, la réduction du volume des emprunts contractés aux États-Unis et l'établissement d'un ordre de priorité des dépenses de l'État. On a fait la sourde oreille, puis il a bien fallu se rendre à l'évidence.

Il n'est pas de meilleur exemple de la doctrine paradoxale du ministre des Finances et des politiques financières de son propre gouvernement que son attitude personnelle à l'égard de la mise en œuvre de l'assurance frais médicaux. Ce n'est qu'en janvier dernier qu'il a dit que le programme n'était pas financièrement valable, mais qu'il était nécessaire sur le plan politique. Drôle de logique. Le gouvernement impose maintenant l'assurance frais médicaux au Canada et à une minorité de provinces—à deux, en fait—qui, pour des raisons qui leur sont propres, ont agréé la proposition fédérale, préparant ainsi insidieusement la voie à sa mise en œuvre, bien que l'opinion publique canadienne ne le demande pas. Il faut réfléchir là-dessus. Oui, nous dit-on, il suffira d'une hausse de 50 à 60 millions de dollars cette année; nous n'aurons qu'à majorer les impôts d'autant, et les provinces n'auront qu'à hausser les leurs en conséquence, car seules deux provinces vont

mettre le régime en vigueur. Pendant combien de temps le reste des habitants du Canada, qui paieront, par l'intermédiaire des impôts, la quote-part du gouvernement fédéral des coûts de l'assurance frais médicaux pour ces deux provinces, verseront-ils de l'argent en retour duquel ils ne recevront aucun avantage? Je prétends que ce ne sera pas pendant très longtemps. A cause de la mise en œuvre du régime d'assurance frais médicaux le 1er juillet de l'année courante, nous devons dès maintenant faire face aux cours des sept prochaines années à une augmentation des impôts d'un milliard de dollars, répartis également entre le gouvernement fédéral et les provinces aux termes du projet actuel. Quelle est cette philosophie?

Ce qu'il y a d'étrange dans l'attitude de l'opposition officielle, c'est qu'elle a appuyé en substance le même genre de programme. La plupart de ses membres ont d'abord approuvé le régime. Lorsque le critique financier de l'opposition officielle a commencé à parler aujourd'hui, j'ai cru que ses nombreuses années passées en Alberta l'avaient vraiment influencé, car il a d'abord mentionné la réduction du pouvoir d'achat et des inévitables contraintes. Selon lui, ce ralentissement allait nous plonger dans une régression dont personne ne veut. Voilà ce qui arrive lorsque les impôts et les taux d'intérêt montent. Ce qu'il y a de tragique, c'est qu'en voulant développer sa thèse, il a épousé la position du gouvernement et préconisé les politiques du ministre des Finances. D'après lui, il n'existerait pas de solution sensée ou valable au problème que pose une saine administration. Il est temps que nous fassions face à la réalité et que nous comprenions que nous ne pouvons continuer ainsi.

Autre exemple flagrant, entièrement amené par les politiques gouvernementales est la situation actuelle en ce qui concerne les taux d'intérêt. Nous payons actuellement à la Société centrale d'hypothèques et de logement un taux d'intérêt de 8⅝ p. 100, et l'on nous dit qu'il atteindra 8¾ ou 9 p. 100 à la fin du mois. Les taux d'intérêt des prêts de premier ordre exigés actuellement des clients les mieux cotés des banques, nous a-t-on dit au cours des deux dernières semaines, s'élèvent à 7 p. 100 et doivent être portés à 8 et à 8¼ p. 100. Les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires provenant des sources ordinaires, à l'exclusion des banques et du gouvernement, s'élèvent à 10 p. 100. Je sais qu'on a même exigé ces derniers mois des taux hypothécaires de 12 p. 100. Combien de temps cela peut-il durer?

J'ai effectué l'autre jour quelques recherches sur les dépressions qui ont eu lieu au pays depuis 1902. Inévitablement, dans chaque cas, les dépressions qui ont eu lieu au Canada ont été précédées de taux d'intérêt anormalement élevés, et ils n'ont jamais été aussi élevés que maintenant. Pourtant, lorsque nous examinions les modifications à la loi sur les banques, nous étions les seuls à nous opposer au relèvement des taux bancaires; le ministre des Finances, le directeur de la Banque du Canada et le président de l'Association des banquiers nous ont tous trois dit que si nous supprimions le plafond établi pour les taux d'intérêt, ces derniers baisseraient dans l'ensemble, et il y aurait plus de fonds disponibles. Ils se sont appliqués à nous assurer qu'il en serait ainsi.

Qu'est-il arrivé? Lisez le compte rendu, tout y est. Jamais, depuis 40 ans, sinon depuis un siècle, les taux d'intérêt n'ont été aussi élevés, du moins en ce qui concerne l'homme ordinaire qui a un urgent besoin d'argent. L'autre soir le ministre de l'Agriculture se vantait que plus d'argent avait été mis à la disposition des agriculteurs depuis plusieurs années sous le gouvernement actuel, et pourtant il est impossible d'obtenir des prêts destinés aux améliorations agricoles, du crédit agricole et mêmes des prêts destinés à l'amélioration domiciliaire parce que les banques ne prêtent pas d'argent à 6 ou 6½ p. 100 quand elles peuvent obtenir 8, 9, 10, 11 ou 12 p. 100. Si la situation est aussi critique aujourd'hui, c'est à cause de l'insuffisance des politiques du gouvernement.

Il est inquiétant de penser que des économistes, le Conseil économique et l'opposition à la Chambre ont mis le gouvernement en garde à maintes reprises; ils lui ont signalé que ses politiques menaient à la confusion financière et à des difficultés économiques. Malgré cela, le gouvernement a préconisé la modification de la loi sur les banques afin que les banques à charte puissent hausser leurs taux d'intérêt au-dessus de 6 p. 100. Le gouvernement est responsable de l'augmentation du taux bancaire qui n'a jamais été aussi élevé. Tout laisse croire qu'il montera encore.

En outre, le gouvernement a encouragé le financement, au taux le plus élevé dans l'histoire de notre pays, d'obligations d'épargne qui ne comportent aucun risque et qui permettent de doubler les fonds en treize ans. C'est du moins ce que dit l'annonce. Nous avons vendu aux États-Unis de l'or, qui est en manque à l'heure actuelle. Nous avons consacré des millions de dollars en subventions à l'industrie des mines d'or. Nous avons vendu cet or au prix où il était évalué il y a une trentaine ou une quarantaine d'années: $35 l'once. Nous appuyons les États-Unis en disant que nous ne pouvons hausser le prix de l'or, et pourtant c'est la seule marchandise dont la valeur n'a pas, dans le monde actuel, au moins doublé, sinon triplé ou quadruplé

depuis 1935. Devons-nous protéger les politiques américaines en adoptant inévitablement les mêmes politiques au Canada, même si notre position est très différente? Je ne veux aucunement me montrer anti-américain, nous ne pouvons nous permettre de tels luxes. Nous devrions nous fonder sur la logique et la raison en élaborant nos propres politiques, surtout en ce qui concerne les problèmes financiers que nous étudions présentement. Apparemment, nous devons demeurer à la traîne et nous accrocher à une politique surannée qui consiste à perpétuer une situation monétaire internationale qui a tari les sources des fonds internationaux et du change; nous en sommes venus à être plus en danger aujourd'hui sur le plan international que sur le plan intérieur.

• (5.10 p.m.)

Je soutiens que la politique actuelle de taux d'intérêts élevés ne remédiera pas aux problèmes économiques du Canada. Son seul résultat consiste à hausser le coût de la vie des Canadiens. Le gouvernement réussirait bien mieux, il me semble, à remédier au problème dont nous parlait le ministre des Finances aujourd'hui, en cherchant à réduire les taux d'intérêt. Lorsqu'il s'agit d'un secteur de notre économie aussi essentiel que celui de la construction domiciliaire, nous devrions sûrement adopter un autre genre de politique, en ce qui concerne les taux d'intérêts.

On nous dit qu'il nous faut augmenter nos impôts. Nous payons actuellement 1.4 milliard de dollars d'impôts sur la dette nationale seulement, ce qui n'a jamais été aussi considérable, même en temps de guerre. Le ministre nous prie de comprendre la situation, mais comment comprendre, quand il s'agit d'une politique comme celle-là?

Le ministre recommande l'établissement d'un Bureau de revision. Qu'entend-il par là? Je l'ignore. Il ne nous a donné aucune précision à ce sujet. S'il faut entendre par là un certain mode d'action et une autorité capable de mettre fin au problème incessant des salaires et du coût, qui se pose pour nos agriculteurs, nos travailleurs et l'ensemble des Canadiens, ce pourrait être une formule salutaire. Mais nous ne savons vraiment pas de quoi il s'agit, du moins pas d'après ce qu'en a dit le ministre.

Le ministre parle de geler la croissance de la fonction publique. C'est une bonne manière de faire des économies. C'eût été, me semble-t-il, un bon système pour arrêter la hausse des prix, si cette politique avait été inaugurée l'an dernier, ou l'année précédente, ou même avant cela. Dans notre contexte économique, les gouvernements ont crû deux ou parfois trois fois plus que la productivité. Nous sommes donc obligés d'envisager de plus en plus sérieusement les solutions maintes et maintes fois évoquées par le président du Conseil privé, qui s'efforce de convaincre le peuple canadien que le seul moyen de résoudre ce problème est d'adopter la politique des gouvernements socialistes d'autres pays et celle que défend ici à la Chambre le Nouveau parti démocratique.

[M. Thompson.]

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique a dit aujourd'hui que, si nous mettions en pratique les recommandations de la Commission Carter et du rapport Watkins, nos problèmes seraient peut-être résolus. Tout ce qu'on y demande, c'est de tuer la poule aux œufs d'or et de jeter ces œufs. Des gouvernements socialistes d'autres pays ont établi à maintes reprises l'insuffisance de telles politiques.

C'est étrange comme nombre de ceux qui cherchent le salut économique dans quelque formule socialiste croient que seul Harold Wilson peut conserver la maîtrise et l'initiative dans la gestion des affaires de Grande-Bretagne. Je vais lire quelques lignes d'un vieux sage qui demeure à Saskatoon. Il s'agit de A. P. Waldron, collaborateur de *The Western Producer*. En fait de lecture, je ne puis recommander de sage canadien plus profond au ministre des Finances. Ses commentaires paraissent chaque semaine dans le journal agricole de l'Ouest dont j'ai parlé. Il dit ceci la semaine dernière:

> La raison de l'échec de M. Wilson, c'est que si radicale, voire révolutionnaire, que soit l'idéologie socialiste dans d'autres domaines, elle semble ne pas y voir clair quand il s'agit du système monétaire. Les gouvernements socialistes et leurs ministres des Finances, depuis Snowden, ont toujours strictement adhéré à une politique financière orthodoxe, comme le font presque tous les économistes professionnels. Ils se soumettent presque sans discussion aux édits de la puissance de l'argent même si c'est humiliant, parce qu'ils croient autant que les banquiers à ce qu'on appelle des doctrines financières saines.
>
> Pourquoi les socialistes, si prompts à contester à peu près tous les aspects du capitalisme, font-ils une exception pour la politique financière? Nous ne prétendons pas le savoir. Il y a un fait qui peut les avoir influencés, du moins jusqu'à ces derniers temps: c'est leur conviction que la propriété publique pourrait et devrait résoudre presque tous les problèmes. Mais la propriété ou le contrôle des bastions du système financier à l'intérieur d'un pays, c'est-à-dire les banques centrales, n'a rien réglé. Il est sans importance que ces institutions soient la propriété du gouvernement ou de l'entreprise privée, aussi longtemps que la politique financière nationale et internationale actuelle continue à respecter les règles du jeu.
>
> Les règlements d'une association lient tous ses membres, et les socialistes, tout comme les autres partis politiques, refusent obstinément de croire qu'il faille remettre en question le système monétaire, et a fortiori le modifier, pour répondre aux exigences modernes de l'automatisation.

Nous devons tenir compte de la situation actuelle pour concevoir un régime monétaire

prétendument viable, qu'il soit proposé par le ministre canadien des Finances, par un gouvernement socialiste comme celui de la Grande-Bretagne ou par les économistes orthodoxes, qui croient qu'un simple laminage du système actuel suffirait. Il reste qu'aucun changement véritable à la situation ne s'est produit, sauf qu'elle empire.

Dans la récente étude Watkins, menée sous l'égide du président du Conseil privé, on propose une politique de nationalisme économique dont la mise en œuvre détruirait les assises même de la libre entreprise au Canada. Cette politique, telle qu'elle est couramment préconisée par les partisans de la même théorie, freinerait les investissements étrangers, mais encouragerait les entreprises canadiennes, l'exploitation des ressources et le contrôle de notre commerce extérieur, grâce à de puissantes sociétés de placements qu'on instituerait. On le qualifia de rapport excellent. Je n'ai pas entendu le ministre des Finances faire beaucoup de commentaires là-dessus, mais lui aussi était prêt sans doute à faire des États-Unis le bouc émissaire de notre propre erreur et de notre apathie. Nous parlons de l'argent américain qui entre chez nous. Je vous ferai observer que l'année dernière, en 1967, plus de 1.75 milliard de dollars canadiens ont été investis aux États-Unis. Ne pouvons-nous pas convaincre les Canadiens que les placements au Canada valent tout autant qu'aux États-Unis? Il est étrange que pour chaque dollar par tête que les Américains ont investi au Canada, nous avons placé $3 chez eux. Je vais vous lire à ce sujet le commentaire qui a paru dans le *Star* de Toronto de mardi dernier. En voici un extrait:

> Ne pouvons-nous encourager certains dollars acheminés vers le Sud à demeurer au Canada et arriver par nos propres moyens à relever notre niveau de vie?

Parce que les politiques financières du gouvernement ont tari les sources de capital, nos administrations municipales, provinciales et fédérale doivent emprunter de l'autre côté de la frontière l'argent que nous ne voulons pas fournir nous-mêmes. En outre, il faut emprunter à des taux d'intérêt élevés, ce qui augmente les pressions sur le dollar canadien et accroît constamment la dette nationale.

Il serait temps que nos hommes politiques cessent leur rengaine sur le rachat des parts étrangères et commencent à encourager les Canadiens à investir au Canada. De même, il est temps que certains de nos courtiers canadiens incitent les épargnants à placer leur argent en valeurs canadiennes et dans le développement des ressources. Non seulement est-ce urgent, mais c'est le devoir de chaque Canadien de réinvestir ses épargnes dans les entreprises et le développement du pays. Si nous y parvenions, le Canada n'aurait pas besoin des capitaux étrangers, les Canadiens s'en trouveraient bien mieux et nous n'aurions plus de crise. Il serait grand temps que le ministre des Finances use de bon sens en raisonnant sur nos politiques financières nationales.

• (5.20 p.m.)

Je ne songe certes pas à minimiser les problèmes internationaux. Un des grands problèmes qui se posent au Canada, provient de ce que nos sources de capitaux sont épuisées et que nous devons maintenant recourir aux marchés extérieurs. C'est également un des graves problèmes qui se posent à l'échelle internationale. Il n'y a pas assez de liquidité pour effectuer les échanges normaux. Voilà qui exerce aujourd'hui des pressions sur le dollar américain comme sur le dollar canadien. Nous serions bien avisés de suivre le conseil de ceux qui préconisent la hausse du prix de l'or. Je ne suis pas d'avis que l'étalon or doive subsister sur le plan international. Nous l'avons rejeté au pays en 1935, et nous devons aussi le rejeter sur le plan international. C'est peut-être le premier pas à faire pour en arriver au règlement des échanges internationaux. Si le prix de l'or était porté au double du cours actuel, cela réglerait, pour le moment du moins, le problème du change international. C'est tout ce que le général de Gaulle a préconisé par la bouche de ses propres économistes, et c'est lui qui est responsable de nombre de pressions exercées sur le dollar canadien et sur le dollar américain.

Il y a quelques jours à peine, lorsque le ministre des Finances a jugé à propos de retirer 460 millions de dollars tenus en réserve par le Fonds monétaire international, la Chambre ne l'aurait même pas su sans d'indiscrètes révélations de représentants du gouvernement français aux journaux. Ainsi, nous faisons encore, au Canada, les frais des pressions qu'exerce la France et des politiques financières qui résultent des centres économiques de l'Europe contre les États-Unis et dont les répercussions se font sentir au Canada à cause de la faiblesse de nos propres politiques financières. Il est temps que nous commencions à préconiser une réforme monétaire internationale et que nous mettions en œuvre des politiques plus efficaces sur le plan national.

J'ai écouté avec un vif intérêt le ministre des Finances à certaines auditions du comité sur la négociation Kennedy. Il parlait de la conférence qu'il a tenue à Rio de Janeïro avec les neuf autres membres de ce groupe choisi des Dix nations qui forme le comité spécial au sein du Fond monétaire international. Il nous a dit en comité qu'aucun des experts des neuf autres pays n'avait la moindre idée

quant à la manière de contrôler la présente augmentation de leurs taux d'intérêt et le tarissement continu des sources internationales de capitaux pour les règlements et le change. Ils auraient déclaré que les taux d'intérêt monteraient encore. Ils devront plus tard trouver quelque solution de rechange, encore invisible.

Je ne comprends pas que ces specialistes soient assez idiots pour croire que le problème se règlera de cette façon, car si nous n'agissons pas bientôt nous nous verrons forcément plongés dans une récession auprès de laquelle, comme quelqu'un l'a dit il n'y a pas très longtemps, celle de 1930 fera penser à un pique-nique d'une classe de catéchisme.

Voilà les choses qui nous préoccupent. Cette sorte de valse-hésitation des prétendus spécialistes monétaires internationaux devra prendre fin avant trop longtemps, et je puis seulement espérer que le Canada sera le premier à proposer quelques politiques de rechange. Les enjeux sont élevés. Ce dont nous avons besoin sur la scène internationale, c'est une nouvelle sorte de devise, une monnaie de réserve internationale qui, comme quelqu'un l'a dit, serait aussi bonne que l'or et aussi stable que le dollar. Il ne faut pas que se prolonge la situation dont le ministre des Finances a parlé mardi, lors de la période des questions.

Cela nous ramène à la scène canadienne—une expansion éhontée du gouvernement, une spirale continue des taux d'intérêt, une hausse irrésistible de la dette nationale, qui, tout comme la dette privée, a battu tous les records. Le montant accru de la dette privée est la meilleure preuve que quelque chose cloche quant à la source de l'argent et des capitaux au Canada. Notre niveau de vie élevé tient simplement au fait que nous remettons à demain le paiement des biens que nous consommons aujourd'hui. Et non seulement à demain, mais jusqu'à la prochaine génération ou celle d'après, car en certains domaines cela va aussi loin. Au-delà, les taxes montent de plus en plus. C'est le résultat final.

Les taxes élevées ne sont pas la cause mais plutôt un symptôme de la situation. C'est pourquoi j'espérais que le ministre des Finances, au lieu de nous servir un beau discours ronflant et les insipidités qu'il a prononcées aujourd'hui dans sa déclaration solennelle sur la gravité de la situation, nous aurait proposé quelque chose d'un peu plus réaliste et d'un peu plus encourageant qu'un simple conseil de revision et un arrêt de l'expansion de la fonction publique.

Nous collaborerons avec le ministre de notre mieux pour tenter d'apporter une sorte de palliatif à la crise actuelle, si c'est possible. Mais tout en disant que telle sera notre attitude devant les mesures que le ministre proposera, je le supplie d'agir autrement qu'il n'a fait jusqu'ici. S'il croit que l'assurance frais médicaux est financièrement malsaine pour l'économie à l'heure actuelle, qu'il la retarde d'une année encore. Les provinces n'en veulent pas. Permettons-leur de dire leur mot sur la façon dont elles lèveront des impôts, au lieu de les obliger à abandonner des programmes d'assurance frais médicaux qui, à leur manière, fonctionnent très bien et satisfont aux besoins des pauvres et au lieu d'imposer des politiques paternalistes à des personnes qui pour la plupart n'en veulent pas.

Le ministre doit, entre autre choses, se montrer très ferme en matière de dépenses gouvernementales. Même en appliquant des réductions de plus de 1 milliard de dollars aux dépenses prévues pour cette année, celles-ci accuseront encore une augmentation de 3½ p. 100 par rapport à celles de l'an dernier. Ce pourcentage ne comprend aucun des crédits supplémentaires qui interviendront inévitablement avant la fin de l'année financière qui vient. Si nous faisons cela, nous accomplirons sans doute quelque chose de plus valable que ce dont le ministre a parlé aujourd'hui, pour résister aux pressions exercées sur le dollar canadien et sur la situation financière en général.

Voilà comment, dans notre parti, nous envisageons la situation. Je voudrais rappeler au ministre des Finances et au peuple canadien, ainsi qu'à tous ceux à la Chambre qui partagent ses soucis, que, si nous désirons sincèrement coopérer et faire ce qui est nécessaire, il est grand temps de cesser de nous complaire dans le statu quo. Nous devrions suivre les conseils d'un grand nombre de gens pondérés, c'est-à-dire renoncer à certaines des mesures qui n'ont jamais cessé de s'avérer inadéquates aux besoins.

M. Irvine: Monsieur le président, je laisse de côté les questions déjà traitées. Mais je tiens à mentionner quelques détails dont on n'a pas parlé jusqu'ici. Le ton conciliant du ministre des Finances m'a beaucoup plu comme, j'en suis sûr, à la plupart des députés. J'irais presque jusqu'à dire que ses paroles étaient bienveillantes. Quelle contraste avec d'autres qu'il a déjà prononcées ici. Elles m'ont rappellé un peu—en fait, j'ai cru par moments qu'il allait les citer—les célèbres paroles de saint François:

> Dans le champ de la haine, je sèmerai l'amour;
> Et le pardon dans celui des offenses.
> Dans les sillons du doute, je sèmerai la foi;
> Et l'espoir dans ceux de la navrance.

Le ministre a pourtant rappelé qu'on avait voté contre le bill n° C-193. Je ne crois pas que j'emploierais exactement cette expression. Je dirais plutôt qu'on l'a rejeté, comme il ne faut pas l'oublier. A notre avis, le rejet constituait un manque de confiance envers le gouvernement.

Le ministre a également signalé qu'il y avait eu une relance des affaires qui a duré, a-t-il dit, sept ans, c'est-à-dire depuis 1961. Nous ne voulons pas nous en attribuer entièrement le mérite, mais nous estimons au moins en avoir été les instigateurs.

• (5.30 p.m.)

Le ministre a déclaré que nous avions joui d'une grande période d'expansion de 1961 à 1966. Selon lui, la situation semblerait s'être quelque peu modifiée, car il a affirmé par la suite qu'il prendrait certaines mesures et qu'un projet de résolution serait inscrit au *Feuilleton* demain, afin d'aligner les recettes sur les dépenses. J'espérais qu'il intervertirait l'ordre et dirait qu'il avait l'intention d'aligner les dépenses sur les recettes. Je ne vois pas actuellement pourquoi il faudrait accroître les impôts. Le ministre devrait songer très sérieusement à réduire nos dépenses générales. Il a mentionné également que le gouvernement adopterait des mesures pour combattre l'inflation en frappant de restrictions les prix et les salaires. Je me demande ce que cela signifie. Qu'il établira une régie des prix et des salaires? S'il le fait, quelle en sera la répercussion sur les groupes de négociation de nos syndicats?

Je pose ces questions en ma qualité d'ancien membre syndiqué. Ce sont là des problèmes que nous devons examiner très sérieusement. Notre avenir économique inquiète beaucoup un grand nombre de nos économistes. A mon avis, tous les députés devraient se préoccuper sérieusement de la situation actuelle. J'ai eu le privilège d'assister aux réunions du comité des finances, du commerce et des questions économiques alors que nous n'étions pas censés siéger. Je tiens à rendre hommage à la direction du comité, composé certainement de gens très dévoués. Le comité vient de clore une série de réunions sur les accords tarifaires de la négociation Kennedy. Or, je me demande s'il ne s'agissait pas d'un exercice absolument vain. On avait déjà préparé ces accords qu'on pourrait qualifier de multilatéraux et l'on était en train de les présenter à la Chambre pour qu'elle les ratifie. A mes yeux, ces réunions n'avaient qu'un seul but: faire connaître certains détails des accords aux membres du comité et au public. J'espère sincèrement qu'ils profiteront au Canada. Cependant, certaines questions me préoccupent, car elles influeront beaucoup sur notre bien-être économique.

Il y a d'abord ce que j'appellerai l'ampleur de ces accords. La seconde concerne leur aspect antidumping, la troisième, l'absence de barrières douanières. A propos l'ampleur des accords, je rappelle qu'un grand nombre de ces réductions tarifaires s'étaleront sur une période de cinq ans et comprendont cinq étapes. A mon avis, la baisse de 7.5 p. 100 touchant un grand nombre d'entre elles, au cours de la première phase, pourrait être nuisible à notre bien-être économique. Un grand nombre de nos industries canadiennes pourrait en recevoir un choc terrible. Ne serait-ce que pour nous protéger, la réduction devrait être plus graduelle.

Je suppose que nous serons saisis d'une mesure législative concernant les ventes à rabais de produits importés. Sauf erreur, une société étrangère peut exporter en franchise un seul lot de marchandises. Or, une fin de série d'une société américaine ou japonaise représentant 3 p. 100 d'une série complète de production pourrait équivaloir à environ 30 p. 100 de toute la production d'une fabrique canadienne. Il s'agit donc d'une chose très grave. Avant la fin de l'enquête, la marchandise importée pourrait fort bien être écoulée, ce qui aurait forcé certains de nos fabricants à fermer leurs ateliers.

Tout d'abord, le fabricant lésé doit formuler une protestation. Il doit prouver qu'on lui a causé un préjudice ainsi qu'à toute l'industrie. Comment définit-on le mot «préjudice»? On pourrait donner de nombreuses définitions différentes. Certains fabricants peuvent croire qu'une âpre concurrence leur est préjudiciable. Il faudrait expliquer ces choses clairement. Les chinoiseries administratives pourraient prendre des mois, et ensuite, bien sûr, le dommage serait fait. Le fabricant pourrait être forcé de fermer boutique. Nous devons aussi nous souvenir que la marchandise, au Canada depuis 90 jours, est exempte de tout recours. J'espère que la Chambre sera saisie avant trop longtemps d'une nouvelle mesure législative anti-dumping et que nous collaborerons à son adoption, qui profitera à tout le pays.

Regardons un instant la triste situation économique dans laquelle nous sommes placés. J'ai ici un article du *Times* de New York, paru le lendemain du jour où le ministre des Finances nous a informés qu'il était allé à New York le 21 janvier pour s'entretenir avec le secrétaire au Trésor. Ce jour-là, le *Times* de new York publiait en gros caractères la manchette suivante: «Le Canada s'inquiète du ralentissement de son expansion économique». J'aimerais citer un court passage de l'article:

En 1967, alors que le Canada célébrait son centenaire et que les tourniquets de l'Expo allaient plus vite que personne n'avait osé l'espérer, la vigoureuse expansion économique de la décennie a perdu la majeure partie de son élan. La production nationale des biens et services a augmenté, mais seulement d'un maigre 2.5 p. 100.

Le taux moyen de croissance des 20 années précédentes, c'est-à-dire de 1946 à 1966, avait été de 5 p. 100. Il est tombé à 2.5 p. 100. Le taux désaisonnalisé du chômage était de 3.6 p. 100 en 1963, et il est passé à 4 p. 100 en 1967. En janvier 1968, le taux brut du chômage était de 6.1 p. 100; pourtant la productivité n'a augmenté que d'environ 2 p. 100 en 1967. Néanmoins, les conventions salariales prévoyaient en moyenne des hausses de 8 p. 100.

A mon avis, ce sont ces facteurs qui sont la cause de l'inflation et des difficultés qu'éprouvent bien des gens aujourd'hui. Selon le Conseil économique du Canada, le taux de croissance sain, permettant aux Canadiens de maintenir un niveau convenable d'expansion et d'emploi, se situerait aux environs de 5 p. 100. Nous n'avons pas atteint ce niveau au cours des 18 derniers mois. Au 30 novembre, le ministre songeait à commencer la présente année avec une augmentation d'impôt de 5 p. 100, qu'il appelait une surtaxe. Évidemment, ce bill fiscal a été défait. Le chômage, d'après toutes les statistiques, est un peu plus élevé cette année, et il pourrait atteindre 7 p. 100 ou même davantage.

• (5.40 p.m.)

Le chômage augmente au Canada, mais baisse aux États-Unis. En janvier 1968, il y avait aux États-Unis, 3.5 p. 100 des ouvriers en chômage, le pourcentage le plus faible de leurs effectifs depuis 1953. Le chômage y a diminué pendant trois mois consécutifs: novembre et décembre 1967 et janvier 1968, tandis qu'au Canada, il augmentait. Nous ne pouvons donc pas prétendre que le chômage soit de caractère international. Assurément, certains problèmes d'ordre économique ont un caractère international; mais le chômage est plus aigu au Canada que chez notre voisin du Sud, et il exige à l'heure présente que nous nous y arrêtions sérieusement.

[M. Irvine.]

D'autre part, le coût des emprunts au Canada est devenu astronomique. Le député de Red-Deer a mentionné que le taux d'intérêt applicable aux prêts de la SCHL serait de 8.58 p. 100. Il est fort possible que le 1er avril, au moment où les taux seront ajustés, ce taux d'intérêt représente 8¾ ou peut-être 9 p. 100. Il en résulterait un lourd fardeau, notamment pour les économiquement faibles. Bien entendu, d'autres hypothèques comportent maintenant un taux d'intérêt de 9, 10 ou 11 p. 100. Les intérêts courants élevés et le prix croissant des maisons empêchent des milliers de personnes d'accéder à la propriété.

En 1950, une modeste maison de trois chambres à coucher coûtait en moyenne $14,500. Le taux d'intérêt était alors de 5½ p. 100. Les paiements mensuels, pour une maison de ce genre, étaient en moyenne de $90 par mois. En 1968, la même maison coûte en moyenne $21,500, le taux d'intérêt, du moins pour l'instant, est de 8.58 p. 100, et les paiements mensuels de $180.

J'affirme qu'un homme gagnant entre $4,500 et $8,000 par année ne peut accéder à la propriété. Cela lui est absolument impossible, et on devrait adopter des mesures pour aider ceux qui sont dans cette catégorie. Il fut un temps où nous étions d'avis qu'en permettant à quelqu'un de s'acheter une maison, on lui donnait l'occasion de devenir un meilleur Canadien et une raison de s'intéresser à sa collectivité. Ses enfants auraient une cour pour s'amuser. Cependant, ce temps est révolu. J'affirme que nous devons nous pencher sérieusement sur ce problème le plus tôt possible.

Bon nombre d'articles de journaux laissent entendre que le dollar canadien s'affaiblit, qu'il subit de fortes pressions à la suite du fléchissement des exportations de blé, de la fin de l'Expo '67, des réductions tarifaires que je viens de mentionner, de la dévaluation du sterling, de la productivité languissante et de la hausse des frais de main-d'œuvre. Le 14 février, je crois, le député de Regina a demandé au ministre des Finances quand il allait présenter son nouveau budget. Le ministre avait alors répondu qu'en fait il ne présenterait pas un nouveau budget avant la tenue prochaine du congrès de leadership. J'aimerais savoir s'il a changé d'idée, car ceci pourrait bien vouloir dire qu'un nouveau budget ne serait pas présenté avant la fin d'avril. Il y a aussi la perspective, comme le ministre l'a dit aujourd'hui, qu'une autre majoration d'impôts sera présentée demain.

Il se peut que le gouvernement, et avec lui, le ministre des Finances, ne soient pas particulièrement désireux d'imposer à un nouveau

premier ministre un héritage d'erreurs ininterrompues. Le ministre des Finances a tenté d'ajouter une surtaxe de 5 p. 100 au mini-budget qu'il a présenté le 30 novembre, en même temps que ce qu'il décrivait comme un état financier. Ce prétendu état financier proposait de retarder les immobilisations, mais non de les réduire sensiblement. Elle proposait en même temps des restrictions dans les dépenses prévues pour le logement.

Je prétends, bien que cela n'ait point été intentionnel, que ces restrictions ont touché les petites gens. Le travailleur qui gagne entre $5,000 et $8,000 par an doit ressentir le surcroît de $50 ajouté à sa feuille d'impôts à la fin de l'année. Il doit certainement le ressentir bien plus que celui qui gagne $35,000 et qui doit seulement payer le plafond de $600. Cette taxe supplémentaire de $50 peut faire toute la différence quand il s'agit de mettre du pain sur la table familiale. Rien d'étonnant à ce que le Conseil du Travail du Canada ait déclaré à l'époque que la politique du gouvernement actuel privilégiait les riches et les puissants.

Voici ce qu'a dit des politiques de dépense du gouvernement M. Arthur J. Smith, président du Conseil économique du Canada, dans le *Times* de New York du 22 janvier:

> En 1965 et en 1966, l'augmentation substantielle des dépenses gouvernementales s'est superposée à la très forte expansion de la demande dans d'autres secteurs de l'économie. Quoique des progrès plus modérés dans la demande totale du secteur privé en 1967 aient eu tendance à réduire la concurrence et les conflits avec le secteur public quant à l'utilisation des ressources, il est devenu de plus en plus clair au cours de l'année que les dépenses du gouvernement avaient augmenté à un taux insoutenable . . .

Cependant, le taux bancaire a atteint 7 p. 100, sommet inégalé jusqu'ici. L'indice des dépenses de l'industrie, considéré comme un baromètre sûr du taux de croissance est tombé à moins de 3 p. 100 l'an dernier. Le taux de croissance moyen a été de 4.8 p. 100 entre 1946 et 1966. Il indique, pour l'an dernier, un fléchissement de près de 40 p. 100. Le retard dans le taux de croissance a été accompagné d'une hausse du chômage et des impôts, d'un affaiblissement du dollar et d'une augmentation des prix de 4 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le nombre des travailleurs s'est accru de 2.7 p. 100 par comparaison à il y a un an, mais 6.1 p. 100 de l'effectif ouvrier est en chômage. Par comparaison avec les deux années précédentes, le taux de chômage était de 5.2 p. 100 en janvier 1967, 6.1 p. 100 en janvier 1968 et 5.1 p. 100 en janvier 1966.

J'aimerais citer un article paru le 8 décembre 1967 dans le *Star* de Toronto, qui ne passe pas précisément pour un journal d'allégeance conservatrice. Je voudrais faire inscrire au compte rendu le seul paragraphe suivant:

> Le programme d'économie du gouvernement fédéral présenté hier soir par le ministre du Revenu, M. E. J. Benson, se compose presque entièrement de coupures apportées à des projets d'augmentation des dépenses, et non de réductions apportées aux niveaux actuels des dépenses.

• (5.50 p.m.)

C'est un article qui devrait intéresser quiconque a le privilège de vivre dans notre pays. Plus loin, l'article affirme qu'il n'y a aucune, je le répète, aucune diminution véritable. Il n'y a eu qu'une réduction des crédits demandés par les ministères. Établissons-en la preuve. Examinons les dépenses du gouvernement actuel au cours des cinq dernières années. Il a dépensé 6,570 millions de dollars en 1963, 6,872 millions en 1964, 7,218 millions en 1965, 7,734 millions en 1966. En 1967—nous commençons à enregistrer une accélération rapide—le chiffre s'est élevé à 8,795 millions et en 1968, nous assistons à un autre saut gigantesque, soit 10,300 millions. L'augmentation depuis 1963 a représenté 3,730 millions. C'est là un accroissement de près de 60 p. 100 en cinq ans dans les dépenses du gouvernement. Il n'y a manifestement pas eu de réduction. Nous avons plutôt eu une véritable escalade dans les dépenses.

Si nous laissons de côté les budgets supplémentaires des deux années que j'ai déjà cités—si on les inclut, il faut le faire pour ces deux années-là—la hausse représente environ 8 p. 100. On ne peut tromper très longtemps le public sur ces questions, car, aujourd'hui, il est trop évolué pour avaler ce genre de fumier. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas mettre l'accent sur les rentrées du Trésor mais plutôt sur les sorties. Et cela, particulièrement dans une entreprise qui s'embourbe comme semble le faire notre pays. En 1967, les dépenses fédérales se sont élevées à $595 pour chaque homme, femme ou enfant du Canada. Pouvons-nous aller beaucoup plus loin? Sur chaque dollar que le Canadien moyen ou pauvre du pays reçoit, 34c. sont prélevés en impôts. Il s'agit des impôts fédéraux, provinciaux ou municipaux occultes. La situation est très grave.

Mais on peut réaliser des épargnes. On a dit que le ministre devrait réduire les dépenses des ministères. Le premier organisme qui devrait subir une coupure est, à mon avis, la Société Radio-Canada. Le secrétaire d'État a déclaré à la Chambre qu'il y avait quelque chose de pourri au sein de cette Société. Le temps n'est-il pas venu de couper les subventions versées à Radio-Canada à raison de 150 millions de dollars par année? Pourquoi ne

pas la vendre à l'entreprise privée? Qu'on laisse la suite des affaires à l'entreprise privée avec l'entente qu'elle continue à servir toutes les régions desservies à l'heure actuelle. Il ne serait guère difficile de faire une telle vente. En vendant Radio-Canada, nous pourrions économiser, sur un poste, 154 millions de dollars dans le budget des dépenses de 1968.

Nous pouvons réaliser des économies dans bien d'autres domaines; je n'ai pas le temps de les énumérer. Pourquoi devons-nous avoir tant de commissions royales d'enquête? On a mentionné la Commission Carter; je n'approuve pas toutes les conclusions de celle-ci. Certaines sont excellentes, mais à mon avis, certaines autres devraient être supprimées du rapport. Et que penser de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme? Je suis marié depuis 30 ans, monsieur le président, et je sais quelle est la condition de ma femme. C'est elle qui commande. Je présume qu'on peut en dire autant de la plupart des députés. La condition de la femme est nettement établie.

Une voix: Je vous crois.

M. Irvine: Pensons un moment à la possibilité de faire travailler les membres de l'autre endroit au sein de comités. Nous savons qu'ils sont débordés mais, tout de même, je ne pense pas qu'ils refusent de donner un peu plus de temps à ces enquêtes. A ma connaissance, un sénateur a présidé le comité du divorce et il a fait un travail remarquable. Certes, beaucoup d'autres sénateurs sont disposés à remplir des fonctions supplémentaires. Nous devons penser objectivement. L'heure est à la planification. Nous devons réduire les dépenses; nous devons cesser de puiser dans les goussets du gagne-petit.

Pensez au chaos qui règne dans le pays. Nous sommes en pleine crise, les prix montent—et ce n'est pas fini—et la productivité baisse. Tous ceux qui sont ici sont inquiets au sujet de notre productivité. L'inflation est telle qu'il est difficile de l'imaginer. Le chômage atteint 6.1 p. 100 de l'effectif ouvrier dans certaines régions et il est plus élevé ailleurs. Les taux de rémunération croissent, le dollar est affaibli et le coût du crédit augmente avec tout ce que cela entraîne pour le gagne-petit, pour ceux dont le revenu est moyen ou faible qui ne peuvent démarrer à cause de la conjoncture actuelle. Puis, par dessus tout cela, un gouvernement prodigue dépense à tort et à travers.

Quel héritage à laisser à un nouveau premier ministre! Comment 12 personnes peuvent-elles être intéressées par un tel gâchis? Le moment est venu d'agir. Le ministre des Finances se sent disposé à le faire. Il devrait persuader les ministériels de suivre ses conseils. Il est temps de nous en tenir strictement aux faits, de songer au pays d'abord, et seulement ensuite au parti que nous servons.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat a adopté les bills ci-après, sans amendements: le bill n° C-104, loi concernant la Compagnie de téléphone Bell du Canada, et le bill n° C-113, loi constituant en corporation la Compagnie des pipe-lines commerciaux pour solides.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, le leader suppléant de la Chambre voudrait-il nous dire quels seront les travaux de la Chambre demain et vendredi?

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, nous comptons poursuivre l'étude des crédits supplémentaires du ministre des Finances. Peut-être des consultations entre les leaders pourront modifier le déroulement des débats. Je prévois que nous poursuivrons l'étude des crédits du ministère des Finances.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérald Fauteux, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 7 mars, à 5 h. 45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-chef du Cabinet du Gouverneur général.

Louis-Frémont Trudeau,
Brigadier-général.

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 10e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 10e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, par lequel nous retournons le bill S-25 à la Chambre.

[*Note: Le texte du rapport précité figure dans les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry) propose l'adoption du 1er rapport du comité permanent de la défense nationale, présenté à la Chambre le mardi 5 mars.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

DÉPÔT DES INSTRUMENTS ADOPTÉS À LA 51e CONFÉRENCE

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 19 de la constitution de l'Organisation internationale du travail, j'aimerais déposer les textes français et anglais des instruments adoptés à la 51e conférence internationale du travail tenue à Genève (Suisse) en juin dernier.

Six instruments ont été adoptés lors de cette conférence—deux conventions et quatre recommandations. Le ministre de la Justice est d'avis que la question traitée dans chacune d'elles relève en partie de la compétence fédérale et en partie de la compétence provinciale.

La convention nº 127 et la recommandation nº 128 qui l'accompagne visent à protéger les travailleurs contre les risques que le fait de transporter des poids très lourds pourrait avoir sur leur santé. Des consultations se poursuivront afin d'atteindre les normes de sécurité de l'OIT, ce qui nous permettra peut-être un jour de ratifier la convention avec le consentement de toutes les provinces.

La convention nº 128 et la recommandation nº 131 qui l'accompagne revisent et codifient six conventions adoptées en 1933 sur les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survie dans l'industrie et l'agriculture. Mon ministère et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont en train d'étudier cette convention ainsi que les conventions nos 102 et 118, qui visent également la sécurité sociale, en vue de leur ratification par le Canada.

Les deux autres recommandations adoptées à la conférence de l'OIT (1967) concernent les relations entre patronat et salariat au niveau de l'entreprise; la recommandation nº 129 expose les points essentiels d'une politique des communications à divers paliers au sein d'une entreprise, en ce qui concerne les voies et les moyens d'information, les conditions de travail, la description des emplois, la sécurité et l'hygiène, les services d'assistance sociale, la sécurité sociale et d'autres questions. La recommandation nº 130 énonce les principes généraux pour l'examen des griefs et les méthodes à suivre pour y faire droit au sein de l'entreprise.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose ces documents?

Des voix: D'accord.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—LA MÉCONNAISSANCE DE LA COMMUTATION DE PEINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a-t-il eu des discussions ou des entretiens avec celui de la Grande-Bretagne au sujet de la position de la Rhodésie, qui n'a pas tenu compte de la commutation de peine accordée par Sa Majesté?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, peut-être me sera-t-il permis de compléter cette réponse. Je n'ai pas eu l'occasion de parler au secrétaire d'État aux Affaires extérieures avant d'entrer à la Chambre. J'ai reçu un coup de téléphone du haut-commissaire du Royaume-Uni; il m'a dit qu'il avait en main une communication de son premier ministre, communication ayant trait à cette question et qu'il voudrait me remettre cet après-midi.

M. Nesbitt: Peut-être devrais-je poser ma question supplémentaire au premier ministre. Quelle est la position du Canada dans cette affaire, et le gouvernement canadien a-t-il exprimé son appui au gouvernement britannique? Y a-t-il actuellement des discussions en cours portant sur ce qu'a dit le premier ministre au sujet d'une revision des sanctions actuellement en vigueur?

Le très hon. M. Pearson: Je crois que le secrétaire d'État aux affaires extérieures a traité de cette question hier ou avant-hier. Je préfère ne rien ajouter avant d'avoir pu étudier la communication la plus récente.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Vu le danger inhérent à la mesure prise en Rhodésie et son insuccès, le premier ministre de Grande-Bretagne a-t-il consulté ses collègues du Commonwealth avant de conseiller l'usage de la prérogative royale en Rhodésie?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur.

L'ACCORD SUR LA PROTECTION DES PAYS SANS ARMEMENT NUCLÉAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au sujet de l'accord de non-prolifération nucléaire, visant à protéger les pays qui ne possèdent pas d'armement nucléaire et que les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne auraient accepté. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il des renseignements complémentaires sur cet accord et voudrait-il nous dire quelles sont les mesures envisagées par le gouvernement canadien pour encourager et appuyer cet accord?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, chacun sait que le Canada s'est montré, au cours des discussions sur l'accord de non-prolifération, un chaud partisan de cet accord. Nous avons admis toutefois que la sécurité de certains pays pourrait s'en trouver compromise, mais l'accord étudié entre l'URSS, la Grande-Bretagne et les États-Unis relatif à l'initiative que pourrait prendre au Conseil de sécurité un État non nucléaire pour se protéger contre une puissance nucléaire est de nature à augmenter considérablement les chances de succès d'un traité qui, à nos yeux, est absolument nécessaire en ce moment.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure que le gouvernement canadien approuve cet accord et cherchera, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, à y faire adhérer d'autres pays?

L'hon. M. Martin: Le gouvernement n'a pas encore songé à cet aspect particulier, mais il approuve vivement ce traité de non-prolifération. Je n'ai pas encore eu l'occasion de présenter l'entente intérimaire conclue par certaines grandes puissances. Je présenterai sous peu une recommandation à mes collègues et j'espère bien que le Canada sera en mesure de se joindre à d'autres pays et d'appuyer l'entente indispensable à l'acceptation du traité général.

M. Douglas: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre fera-t-il part à la Chambre, sous forme de déclaration, de la décision qui aura été prise?

L'hon. M. Martin: Oui, monsieur l'Orateur.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à proposer certaines modifications au traité de non-prolifération dans le sens suggéré par les pays qui se sentent incapables d'accepter l'accord actuel?

L'hon. M. Martin: Telle est l'objectif de l'entente conclue par certaines grandes puissances.

DÉCLARATION QU'AURAIT FAITE LE MINISTRE DE LA JUSTICE SUR LES RELATIONS AVEC LE GABON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a été informé d'une déclaration apparemment faite par le gouvernement du Gabon selon laquelle la vraie raison du refus du gouvernement canadien de nouer des relations diplomatiques est que le Canada manque actuellement à ses engagements en ce qui concerne l'aide extérieure à ce pays. A-t-on vraiment fait une telle déclaration, et le Canada manque-t-il réellement à ses engagements concernant l'aide à l'étranger?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, en matière d'assistance, le Canada n'a pas manqué à ses engagements. L'assistance n'est certainement pas l'affaire d'une entente entre pays. Quand un pays donateur décide d'accorder son aide, il le fait de sa propre initiative, sur la suggestion d'autres gouvernements ou du gouvernement particulièrement intéressé. Il n'y a aucun lien contractuel dans la situation en cause. Ce n'est pas la raison. Au fait, nous n'avons pas rompu nos relations diplomatiques avec le Gabon; nous les avons suspendues.

L'hon. M. Fulton: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il eu entente quant à l'élargissement de l'aide sur laquelle le Gabon aurait pu se baser pour supposer qu'il recevrait une aide qui en fait n'est pas venue?

L'hon. M. Martin: Non, monsieur.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Le ministre de la Justice exprimait-il les vues du gouvernement lorsqu'il a dit hier soir à Québec que la république française avait inspiré la démarche du Gabon et que si la France adoptait à l'égard de notre pays une politique similaire nous devrions interrompre nos relations avec la France?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier, si ce n'est que dans ces questions, nous ne faisons par de distinctions entre grands et petits pays.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui fait suite à celle de l'honorable député de Kamloops, dans le but d'obtenir une précision.

Étant donné que dans son communiqué, le gouvernement du Gabon ne parle pas de contrat ou d'engagement contractuel, mais de promesses d'assistance économique, financière et technique faites au Gabon par le gouvernement canadien, l'honorable ministre peut-il nous dire si de telles promesses ont été faites et si on leur a effectivement donné suite?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a rempli toutes ses promesses au Gabon et nous sommes prêts à continuer à remplir nos obligations envers tous les pays, quels qu'ils soient.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

L'honorable ministre pourrait-il s'informer auprès du gouvernement gabonnais de la signification de la phrase qui accuse le Canada de ne pas avoir tenu ses promesses et, ensuite, de ne pas en avoir informé la Chambre?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, à mon avis, j'ai déjà répondu à cette question.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre d'indiquer à la Chambre quels sont les objectifs du voyage de l'honorable Lionel Chevrier dans les pays africains?

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra que la question a déjà été posée et qu'on y a répondu.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que l'incident gabonnais a créé une dispute entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa, peut-il nous dire s'il rencontrera les autorités de la province de Québec afin de définir une politique claire et précise sur la représentation extérieure des provinces et du gouvernement central?

L'hon. M. Martin: Je crois que la réponse est très claire, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il l'intention de saisir le comité sur les affaires constitutionnelles, établi lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, du différend qui existe présentement entre Ottawa et Québec et des représentations québécoises, relativement à l'éducation et au domaine international?

[*Traduction*]

L'OPPORTUNITÉ DE CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR UNE PROCHAINE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme un certain nombre de pays francophones doivent être représentés à une conférence qui aura lieu dans quelques semaines en France, le gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre immédiatement des discussions appropriées sur la constitution avec les provinces, afin de minimiser tout malentendu qui pourrait survenir plus tard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le Canada est invité à assister à la conférence internationale qui devrait avoir lieu à Paris dans quelques semaines—ce qui serait normal si le Canada doit y être représenté—nous discuterions certes la chose avec les provinces, comme nous l'avons fait à maintes reprises dans le passé, et à plus forte raison si la conférence devait porter sur des questions de compétence provinciale.

L'INTERDICTION DES EXPORTATIONS DE NICKEL VERS LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu la réponse qu'il m'a donnée hier à propos des exportations de nickel canadien aux États-Unis, et comme les principes humanitaires exigent que nous fassions l'impossible pour mettre fin à la guerre au Vietnam, le ministre n'a-t-il pas suffisamment foi en l'intégrité des Canadiens pour savoir qu'ils ne permettraient pas à nos travailleurs de souffrir, même d'une gêne matérielle temporaire, par suite de la cessation de cette guerre?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question, posée en ces termes, prête à controverse.

[*Français*]

LES TRAVAUX D'HIVER

ON DEMANDERAIT DE PROLONGER LA PÉRIODE D'UN MOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il a reçu des demandes de la part de municipalités, en vue de prolonger d'un mois la période des travaux d'hiver et de leur permettre de terminer les travaux entrepris. Peut-il aussi nous dire s'il donnera une réponse favorable à ces demandes?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu des demandes et il est peu probable que la période soit prolongée.

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDERAIT DE RETARDER L'ÉTUDE DU BILL C-195

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de la Justice, mais, en son absence, je vais la poser au très honorable premier ministre.

Est-il au courant si l'honorable ministre de la Justice a reçu des représentations de la part des membres du «caucus» libéral du Québec, lui demandant de remettre l'étude du bill C-195, surtout en ce qui a trait à l'avortement et à l'homosexualité?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question telle que posée soit recevable.

M. Régimbal: Monsieur l'Orateur, puis-je poser la question autrement à l'honorable premier ministre?

Le gouvernement a-t-il l'intention d'organiser les obsèques générales du bill C-195, du bill C-186 et du parti du Ralliement créditiste?

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE DÉBAT SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION DU MINISTRE DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre, au ministre des Finances ou au leader de la Chambre. Quand serons-nous saisis du ou des projets de résolution sur des questions autres que la fiscalité, dont le ministre des Finances a parlé hier? Ces autres projets seront-ils présentés avant le débat sur la résolution relative à l'impôt sur le revenu dont l'avis a été donné hier soir?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on n'a pas encore établi si un projet de résolution et un projet de loi seront légalement nécessaires pour constituer le genre de Bureau auquel mon honorable ami songe sans doute, mais les

occasions ne manqueront pas pour discuter de la nature et des fonctions du Bureau, qu'une loi soit nécessaire ou non.

M. David Lewis (York-Sud): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je poser une question au ministre des Finances et lui demander, si l'on décide qu'aucune mesure législative n'est nécessaire et que, par conséquent, aucun projet de résolution ne s'impose, si lui-même et le gouvernement ont l'intention de déposer un Livre blanc (*White Pyper*) . . . (*Exclamations*) . . . Ma façon de le prononcer reflète la solidarité du Commonwealth . . . un Livre blanc ou quelque autre document décrivant les pouvoirs, les objectifs et les fonctions d'un tel Bureau.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, s'agira-t-il à ce sujet d'une autre déclaration à la Chambre ou de la présentation d'un Livre blanc ou du recours à ces deux procédés, rien n'a vraiment été décidé, mais je puis confirmer qu'on a l'intention de saisir la Chambre de détails supplémentaires sur la nature de ce Bureau.

M. Lewis: Une autre question complémentaire. Comme l'établissement de ce bureau, d'après ce qu'a expliqué le ministre l'autre jour, entre dans la politique qu'il a exposée au Parlement, nous indiquerait-il si nous obtiendrons ces renseignements supplémentaires avant que le projet de résolution actuellement inscrit au *Feuilleton* soit discuté à la Chambre ou, tout au moins, avant que le bill fondé sur ce dernier projet de résolution soit présenté à la Chambre?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure de faire une déclaration à ce sujet demain ou, au plus tard, lundi.

LA CONSOMMATION

LE RAPPORT SUR LA VENTE AU DÉTAIL DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le rapport Batten fait état de bénéfices excessifs et laisse supposer l'existence d'un monopole dans la distribution des produits alimentaires parmi les commerces d'épicerie à succursales multiples, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures a prises la Division des enquêtes sur les coalitions?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu des exemplaires du rapport et, comme je le disais en réponse à une question précédente à ce sujet, nous examinons toutes les recommandations touchant notre ministère. De fait, j'ai appelé le juge Batten au téléphone ce matin et je l'ai invité à venir à Ottawa la semaine prochaine pour que nous puissions discuter quelques-unes des recommandations de son rapport.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

A-t-il l'intention d'inclure, dans les cours de recyclage qui sont donnés un peu partout au Canada, des cours de personnalité qui permettraient, par exemple, de déniaiser l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes?

[*Traduction*]

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si, au cas où le gouvernement aurait encore quelques vieilles médailles du centenaire, il songerait à en envoyer une à M. George Bain? (*Applaudissements*)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Si je peux en trouver une très vieille, je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*)

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. Pense-t-il être bientôt libre d'exprimer son opinion sur des questions financières, ou bien le premier ministre a-t-il l'intention de le tenir enchaîné sur un navire en perdition? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES FINANCES

CESSATION POSSIBLE DE TOUT ACHAT D'OR PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Compte tenu des clameurs actuelles au sujet de l'or, le ministre des Finances a-t-il reçu des renseignements de son homologue des États-Unis, portant que les États-Unis

réduiraient peut-être le prix de l'or ou cesseraient tout à fait d'en acheter, comme le laisse entendre un éditorial du *Financial Post* du samedi 9 mars 1968?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucun renseignement de ce genre.

L'IMPOSITION DE DROITS AU RETRAIT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Puis-je profiter de cette occasion pour répondre à une question posée hier par le député de Kamloops. Il m'a demandé si le Canada avait dû payer un droit ou une pénalité pour le transfert des réserves retirées dernièrement du Fonds monétaire international. La réponse est non.

QUESTIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LE TAUX ÉLEVÉ DU CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre. Dans la ville de Montréal, le chômage n'a jamais été aussi important depuis huit ans. A ce propos, le gouvernement est-il en train d'étudier les moyens d'améliorer cette grave situation?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, tous nos services sont offerts aux personnes sans emploi, et nous faisons notre possible pour leur en trouver.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Je voudrais poser une question supplémentaire. Le gouvernement ne cherche-t-il pas un moyen positif de fournir du travail aux personnes qui sont en chômage à Montréal?

LE DIVORCE

MESURES PRISES EN VERTU DU BILL SUR LE DIVORCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Ma question s'adresse au ministre de la Justice. D'ailleurs, je viens de lui en donner préavis. Voudrait-il nous mettre à la page à propos du bill sur le divorce?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Je remercie la député de m'avoir

[M. Crouse.]

envoyé une note pour me prévenir de sa question. Quant au projet de loi sur le divorce, nous avons fait, bien sûr, ce que nous avons annoncé. Nous préparons actuellement de nouveaux règlements judiciaires applicables en vertu de la loi. La semaine prochaine, nous rencontrerons, parmi d'autres personnalités, les juges en chef des provinces pour discuter le problème. Ils verront mes collaborateurs et moi-même. Je serai heureux de vous faire part des faits nouveaux en temps utile.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE CONTRÔLE DES BREVETS DES PILOTES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): J'aimerais poser au ministre des Transports une question sur l'affaire dont on parle de ce temps-ci, savoir la possibilité que des pilotes de ligne n'aient pas la licence réglementaire. Le ministre a-t-il vérifié et est-il convaincu que tous les pilotes canadiens possèdent présentement la licence appropriée?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): J'ai lu l'article dans le journal, monsieur l'Orateur. C'est le genre d'histoire qui surgit de temps à autre et qui donne des cheveux gris aux ministres. Monsieur l'Orateur, on ne m'a signalé aucune anomalie.

M. Bell: Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il montrera des qualités de chef dans cette affaire?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES FINANCES

LES PROCHAINES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Hier, le ministre des Finances a annoncé à la Chambre que l'on préparerait de nouvelles prévisions budgétaires. Le président du Conseil du Trésor nous dira-t-il s'il faut en déduire que l'ancien budget des dépenses sera mis au rancart et qu'un nouveau Livre bleu sera publié?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous examinons la question à l'heure actuelle. Nous préférerions simplement déposer des prévisions budgétaires revisées pour les crédits modifiés.

Si la Chambre y consentait, nous économiserions ainsi $50,000 pour la réimpression.

[*Plus tard*]

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'ai une question complémentaire pour le président du Conseil du Trésor, qui a laissé entendre, en répondant à une question antérieure, que le gouvernement économiserait environ $50,000 en ne faisant pas réimprimer le budget des dépenses. Pourrait-il nous dire combien coûtera la revision du budget afin que nous sachions combien le gouvernement est gaspilleur?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'APPLICATION DES CONVENTIONS DE L'O.I.T.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Aujourd'hui, le ministre a énuméré les diverses conventions adoptées à la dernière conférence de l'OIT; or, comme un grand nombre des conventions de l'OIT n'ont jamais été ratifiées par le Canada, le gouvernement discutera-t-il avec les provinces de l'éventualité d'appliquer sans retard les récentes conventions dont a parlé le ministre?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, les discussions sont déjà entamées.

LE NORD CANADIEN

LA RÉDUCTION DES AFFECTATIONS AUX SERVICES DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-on tenu compte des besoins sanitaires spéciaux de la population indienne et esquimaude du Nord canadien, où la mortalité infantile est quatre fois plus élevée que la normale et la probabilité de vie de l'Esquimau est de 20.9 ans, lorsqu'on a sensiblement réduit le budget des services de santé du Nord, dernièrement?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous avons tenu compte de tous les facteurs.

L'hon. M. Dinsdale: A titre de question supplémentaire, l'argent économisé sera-t-il affecté à l'assurance frais médicaux?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le gouvernement fédéral sait-il que le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté une mesure législative destinée à augmenter les pensions de ses fonctionnaires retraités, et a-t-il l'intention de faire la même chose?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne le savais pas, mais je me renseignerai là-dessus. Je suis sûr que mon honorable ami ne voudrait pas que nous suivions toujours l'exemple du gouvernement de la Colombie-Britannique.

LES PORTS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES AMÉNAGEMENTS DE ROBERTS BANK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Comme j'ai constaté que le premier ministre de la Colombie-Britannique a proclamé la loi sur le Conseil des ports de la Colombie-Britannique, parce qu'il n'est pas sûr qu'Ottawa appuie le projet de Roberts Bank, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement fédéral va collaborer avec le Conseil des ports provinciaux établi récemment pour l'aménagement de ce port?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question pourrait, il me semble, être inscrite au *Feuilleton*.

LES DROITS DE L'HOMME

L'ÉTUDE DU RAPPORT DE L'EX-JUGE EN CHEF DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. A-t-il chargé les fonctionnaires de son ministère d'étudier le volumineux rapport sur les libertés civiles que vient de rédiger l'ancien juge en chef de l'Ontario, M. McRuer, afin de décider à quelles recommandations le Parlement fédéral pourrait donner suite?

[*Français*]

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): C'est une excellente suggestion, monsieur l'Orateur; j'y avais déjà pensé. Nous allons étudier ces recommandations, et nous allons également étudier celles que le comité présidé par l'honorable juge Ouimet nous fera. Cela nous aidera sans doute considérablement.

[*Traduction*]

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque, à mon avis, certaines des recommandations peuvent être mises en œuvre, sans avoir à attendre d'autres initiatives dans quelque sens que ce soit, le ministre voudrait-il revenir sur sa décision et faire en sorte que le droit d'être représenté par un avocat, les questions relatives au cautionnement et toutes autres questions semblables soient également abordées dans les modifications apportées au Code criminel?

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà expliqué, notre préférence serait de faire en sorte que des droits comme ceux-là, droit à un avocat, droit à un cautionnement, s'appliquent à l'ensemble des lois canadiennes et non seulement au Code criminel. Pour cette raison, nous préférons obtenir une charte des libertés publiques. Mais, évidemment, si cette question se fait trop attendre, nous songerons à cette autre technique.

M. Lewis: Cela prendra beaucoup de temps.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD —LE RAPPORT SUR LE RÉAMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Dira-t-il à la Chambre s'il a reçu du colonel Churchill un rapport sur la refonte du projet de construction de la chaussée de Northumberland? Sinon, quand compte-t-il le recevoir?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore reçu le rapport. Je compte qu'il nous parviendra dans six semaines environ.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Tardif.

[M. Lewis.]

FINANCES

Administration—

4c. Subvention au Fonds de dotation de l'Institut Vanier de la Famille, $236,869.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen des crédits supplémentaires (C) de 1967-1968 du ministère des Finances. Le crédit 4c. Le crédit 4c est-il adopté?

M. Irvine: Monsieur le président...

M. le vice-président adjoint: Je regrette d'informer le député que son temps de parole a, sauf erreur, expiré hier soir.

L'hon. M. Starr: Qu'il poursuive.

M. Irvine: Il me restait une minute ou deux, je pense. Si la présidence n'est pas d'accord, je vais m'en tenir à la décision de Votre Honneur.

M. le vice-président adjoint: Le comité consent-il à accorder au député une couple de minutes?

Des voix: D'accord.

M. Irvine: Je m'engage à ne pas parler plus d'une ou deux minutes.

Quand j'ai déclaré qu'il était six heures, hier soir, j'allais résumer la crise que nous traversons. Je voulais parler des prix élevés, de la faible augmentation de notre productivité et de l'inflation. Le temps ne me permet pas de m'attarder là-dessus maintenant. Je tiens à répéter, toutefois, que 6.1 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne est en chômage. Il faut tenir compte des taux de salaires qui augmentent, du dollar qui faiblit, et du coût élevé des emprunts. Surtout, il faut songer aux dépenses absolument insensées de ce gouvernement extravagant. Comme je l'ai dit hier, le nouveau premier ministre héritera d'un beau gâchis.

M. Douglas: Hier, monsieur le président, nous avons entendu le ministre des Finances passer en revue l'état de l'économie canadienne. Je désire lui dire, comme au gouvernement, que nous comprenons fort bien les difficultés auxquelles ils doivent faire face; nous n'avons pas l'intention de faire quoi que ce soit pour aggraver la situation, ni de tirer un avantage politique de l'impasse financière dans laquelle le gouvernement se trouve. D'autre part, je préviens le gouvernement que nous n'avons pas non plus l'intention d'accorder notre appui à de simples palliatifs qui ne remédieront pas aux difficultés actuelles et ne donneront au peuple canadien qu'un sentiment de fausse sécurité.

A n'en pas douter, la situation économique du Canada est grave; le plus tôt le Parlement et les Canadiens le reconnaîtront, et le plus tôt le gouvernement appliquera des mesures pour y remédier, le plus tôt nous verrons une amélioration.

Le ministre des Finances a passé en revue l'état de l'économie, et il convenait qu'il le fasse. Mais nous devons examiner cette revue à la lumière des objectifs que s'était déjà proposés le gouvernement. Nous devons nous rappeler qu'il s'est engagé, il y a cinq ans, à assurer une croissance économique continue et le plein emploi; qu'il a annoncé publiquement, il y a trois ans, dans son discours du trône, qu'il déclarait la lutte à la pauvreté. Les membres du gouvernement ont parlé, à la Chambre et ailleurs, de reprendre la main haute sur l'économie canadienne. Le président du Conseil privé, tout juste avant les dernières élections, a inondé le Canada de son article sur le rachat du Canada. Pour résumer, le premier ministre a dit au sujet du programme du gouvernement: «Nous traversons des temps qui excitent les audacieux et qui éprouvent les forts».

● (3.10 p.m.)

Nous devrions, à la lumière de ces objectifs, examiner l'état de l'économie canadienne. Étudions certains indices sur lesquels nous avons l'habitude d'évaluer le bon état de l'économie. Le premier et le plus important c'est, bien entendu, le taux de croissance économique. Dans son premier exposé, le Conseil économique du Canada indique que notre productivité doit augmenter d'environ 5½ p. 100 par année, en dollars constants, si nous voulons circonscrire le chômage à 3 p. 100 et offrir des emplois à ceux qui arrivent sur le marché du travail. Cela, nous ne le faisons pas à l'heure actuelle.

Le ministre a dit hier, comme en fait foi la page 7334 du hansard:

> L'essor vigoureux qu'elle a pris, il y a sept ans, continue toujours sans interruption marquée.

Je n'hésiterais pas à contester cet essor de l'économie. Que nous révèle un retour sur l'année 1967? Nous constatons qu'en dollars constants, l'augmentation du produit national brut a été de 2 p. 100 pendant les neuf premiers mois. Les chiffres pour les trois derniers mois ne sont pas disponibles, mais le chômage croissant pris en considération, une amélioration au dernier trimestre de 1967 est peu probable. Si nous considérons notre productivité des neuf premiers mois de 1967 par habitant, nous voyons qu'en dollars réels, elle a atteint environ $2,370 au regard de $2,368 l'année précédente. En d'autres mots, la productivité, par habitant, n'a presque pas augmenté dans les neuf premiers mois de 1967 au regard de la période correspondante de 1966. De plus, nous constatons qu'au troisième trimestre de l'an dernier, le taux de croissance économique a effectivement diminué.

Comme je l'ai signalé l'autre jour, un des secteurs de l'économie dont l'expansion n'est pas évidente, c'est l'agriculture, le revenu des cultivateurs ayant fléchi de 19 p. 100 par rapport à 1966. On ne saurait donc dire que la croissance économique s'y est fait sentir. En pratique, la productivité des Canadiens est à un point mort depuis 12 mois.

Le deuxième indice qu'on examine d'ordinaire est, bien sûr, l'emploi. Il est important, puisqu'il nous dit dans quelle mesure nous utilisons notre ressource la plus importante: la main-d'œuvre. Selon le Conseil économique du Canada, nous devrions pouvoir contenir le chômage à un niveau maximum de 3 p. 100. Tel devrait être l'objectif. Soit dit en passant, selon les normes de l'Europe occidentale, 3 p. 100 constitue un chiffre très élevé. En effet, lorsque le chômage a atteint 1.8 p. 100 en Suède l'an dernier, le gouvernement en a été extrêmement troublé, au point qu'il a pris certaines mesures d'urgence.

Que s'est-il passé au Canada? Nous n'avons pas réussi à contenir le niveau du chômage à 3 p. 100. Au milieu de janvier dernier, il y avait 464,000 chômeurs, soit 6.1 p. 100 de la main-d'œuvre, comparativement à 5.2 p. 100 en 1967 et à 5.1 p. 100 en 1966. Fait encore plus troublant, le chômage frappe certaines régions du Canada plus sévèrement que d'autres. Dans la région de l'Atlantique, le chômage s'élevait à 10.9 p. 100 au milieu de janvier. Au Québec et en Colombie-Britannique, il était de 7.8 p. 100. Le nombre des personnes sans travail depuis un à trois mois est passé de 135,000 en décembre à 195,000 en janvier. C'est une situation vraiment alarmante. En janvier 1967, il n'y avait que 26,000 personnes sans travail depuis plus de sept mois. En janvier de cette année, 37,000 personnes étaient sans travail depuis plus de sept mois.

Le Conseil économique du Canada, on l'a répété maintes fois à la Chambre, a signalé que le moyen le plus efficace d'accroître la productivité est de mettre les chômeurs au travail. Selon le Conseil, en réduisant le chômage de 1 p. 100, nous sommes en mesure

d'accroître le produit national brut de quelque 2 milliards de dollars par année. Lorsque le chômage excède 6 p. 100, notre production s'accroît de 6 milliards de moins, accroissement dont un tiers environ prendrait le chemin du Trésor fédéral, provincial ou municipal.

Voici ce qui m'inquiète dans la question du chômage. J'ai la fâcheuse impression que le gouvernement tient le chômage pour un moyen de résoudre le problème de l'inflation. Je vais me reporter à la déclaration faite hier par le ministre et consignée à la page 7337 du compte rendu:

> Nous avons constaté qu'à un niveau de chômage de 3½ p. 100, en 1965 et en 1966, nos prix commençaient à diminuer rapidement. Nos coûts montaient beaucoup plus rapidement que ceux des économies concurrentes. Même lorsque le niveau d'emploi a baissé un peu et que la pression exercée par la demande sur nos marchés est devenue moins intense, nous avons constaté que l'augmentation des salaires, des autres coûts, des prix, maintenait tout son élan. C'est la principale contrainte qui s'exerce actuellement sur notre politique.

Si le gouvernement croit qu'un des moyens d'enrayer l'inflation des prix c'est de permettre l'augmentation du chômage, il suit alors une politique qui mènera le pays au désastre.

Le coût de la vie est un autre indice dont je voudrais parler. Il a des répercussions sur chacun des Canadiens. Le ministre a déjà fait observer que l'accroissement du chômage n'a pas fait baisser les prix. Au contraire, le chômage et les prix à la hausse se côtoient. En janvier 1967, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 146 comparativement à 152.6 en 1968; le coût de la vie a donc augmenté de 4½ p. 100 en douze mois. Les quatre dernières années, soit depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le coût de la vie a monté de près de 14 p. 100.

Cela ne provient pas d'une demande accrue. D'ailleurs, les commandes des fabriques, l'an dernier, ne dépassaient pas le chiffre de 3,150 millions de dollars atteint l'année précédente.

• (3.20 p.m.)

Comme l'a signalé hier mon collègue de Waterloo-Sud, nous ne souffrons pas de l'ancienne forme d'inflation où la masse monétaire est trop grande pour les produits trop peu nombreux. Nous sommes dans une situation où un secteur important de l'économie, dominé par les grosses sociétés, a réussi à établir des prix arbitraires qui ne répondent pas aux lois de l'offre et de la demande. Je ne pourrais pas mieux illustrer la situation qu'en citant un passage de la brochure *Monthly Business Analysis* publiée par W. A. Beckett Associates Limited, de Toronto. Le passage suivent se trouve à la page 1:

> Les bénéfices réalisés par les sociétés au cours du troisième trimestre de 1967 ont été remarquables vu le faible accroissement de la production réelle. Ces bénéfices étaient dûs aux augmentations des prix de gros et à la consommation plutôt qu'à une amélioration quelconque dans le domaine de la productivité et des coûts.

Je demande à la Chambre de bien noter ceci:

> ... plutôt qu'à une amélioration quelconque dans le domaine de la productivité et des coûts.

Si les prix augmentent, ce n'est pas forcément parce que les frais ou la demande augmentent, mais parce que certaines sociétés peuvent hausser leurs prix comme bon leur semble.

En voici un exemple frappant. Aux termes de l'accord canado-américain sur l'automobile, le gouvernement a remis aux fabricants environ 50 millions de dollars par année; en retour, le prix des automobiles devait baisser au Canada par rapport à celui des États-Unis. Que disent les chiffres? L'écart entre le prix des automobiles au Canada et aux États-Unis en 1964 était de 17.6 p. 100 et en 1967 de 17.5 p. 100; il n'a donc presque pas changé. Même s'ils ont empoché 50 millions de dollars par année, les fabricants d'automobiles ont réussi à maintenir la même différence entre le prix des automobiles fabriquées au Canada et celui que le consommateur américain doit payer. Outre un ralentissement de l'essor économique et une augmentation du chômage, notre pays fait face à une hausse du coût de la vie qui va en s'accélérant.

Autre indice important: la mise en chantier d'habitations. Il est important non seulement à cause du besoin de logements mais parce que cette industrie, qui touche surtout la main-d'œuvre, permet de déterminer le taux de l'emploi dans notre pays. Bien entendu, c'est un multiplicateur économique, comme je le soulignerai plus tard, car chaque dollar consacré à l'habitation augmente de $2 la richesse et la production du pays. Selon le Conseil économique du Canada, l'objectif devrait être de construire 193,000 maisons par année. Nous n'avons pu l'atteindre. Nous avons présentement un report de 72,284 maisons pour les deux dernières années, ce qui signifie qu'avec l'objectif de cette année, nous devrions construire 265,000 maisons en 1968. Le ministre a dit hier que le gouvernement espérait mettre 175,000 maisons en chantier

cette année. S'il en est ainsi, il nous manquera encore 90,000 maisons, compte tenu seulement de l'objectif établi par le Conseil économique du Canada, sans parler du demi-million de familles qui habitent des maisons inférieures aux normes. A cause des taux d'intérêt accrus, il est à peu près impossible aux personnes dont le revenu ne dépasse pas $8,000 d'avoir leur propre maison.

L'autre jour, dans un de ses discours électoraux, le ministre des Transports a dit qu'aujourd'hui le travailleur ne peut se permettre de se construire une maison. Je le félicite d'avoir découvert cette évidence. Je ne puis le féliciter, ni lui ni ses collègues, de ce qu'ils ont fait pour remédier à la situation. Le prix des terrains aménagés a monté de 40 p. 100 depuis 1964. La famille moyenne au Canada doit aujourd'hui payer au-delà de 30 p. 100 de son revenu pour se loger, alors que d'après le Conseil national du bien-être, le plus qu'une famille peut se permettre de payer pour le logement est de 20 à 25 p. 100.

Dans cet exposé très sommaire de l'économie, je dirais au ministre que sa déclaration optimiste d'hier sur le progrès continu de notre économie n'a ni rime ni raison. A mon sens, l'économie régresse, le chômage augmente, le coût de la vie monte à un rythme accéléré, nous ne répondons pas au besoin de logements au Canada et l'état actuel de notre économie constitue une accusation contre le gouvernement et ses politiques. Quiconque connaît les faits ne saurait se réjouir quand le ministre vient tenter de nous dire ici, comme il l'a fait hier soir, que tout va bien dans le monde et que le ministre est bien à sa place.

Que se propose le gouvernement à ce sujet? Il a commencé par une mesure fiscale. Le bill C-193 a été présenté et rejeté. Inutile de revenir sur les circonstances de l'événement. La mesure prévoyait une surtaxe de 5 p. 100 sur les traitements et les salaires. Je crois qu'il faut savoir gré à la Chambre d'avoir rejeté ce projet de loi. A la longue, il finira par se féliciter de sa propre maladresse et de sa propre sottise, qui ont permis le rejet du bill, car s'il avait été adopté, c'eût été une erreur catastrophique. Maintenant, le ministre propose une autre mesure. Au lieu de la surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt sur le revenu des particuliers, il suggère un impôt de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers, le seuil passant de $100 à $200 et aucun plafond n'étant prévu, ainsi qu'une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des sociétés canadiennes.

Il ne fait pas de doute que c'est mieux. Au moins, le ministre a supprimé le plafond de sorte que tout le monde payera la surtaxe, qu'il a d'ailleurs abaissée de 5 à 3 p. 100. Il s'est décidé à passer une partie du fardeau aux sociétés. Toutefois, cela revient à essayer de traiter une tumeur maligne avec un morceau de sparadrap. Pour sûr, il s'agit d'un refus bien net d'attaquer de front les problèmes qui assaillent le pays. Tout d'abord, le ministre se propose d'imposer une surtaxe de 3 p. 100 sur les revenus des particuliers et des sociétés, tout cela fondé sur un barème déjà inéquitable et injuste en soi. Le parti néo-démocrate réitère que le gouvernement n'a pas le droit d'imposer une taxe quelconque tant qu'il n'aura pas refondu notre régime fiscal pour le fonder sur une base raisonnable et équitable.

• (3.30 p.m.)

Le ministre était à la recherche de $185 millions. Il a abaissé ce montant en disant qu'il réduirait les dépenses de 75 millions, de sorte qu'il n'aura besoin que de 110 millions. Si le ministre avait été disposé à accepter une des recommandations fondamentales du rapport Carter, à exiger des compagnies de pétrole, des compagnies d'assurance et des compagnies minières qu'elles paient non pas un impôt spécial, mais les mêmes impôts que toute autre société, et à supprimer les concessions spéciales dont jouissent ces entreprises, il aurait pu obtenir des recettes supplémentaires de 200 millions. Nous prétendons qu'aussi longtemps que le gouvernement ne sera pas disposé à demander aux profiteurs de payer leur part d'impôts, il n'a pas le droit d'exiger des contribuables qu'ils en paient davantage.

Certes, le point le plus fondamental, c'est que la solution ne consiste pas à accroître les impôts ou à restreindre les services essentiels du gouvernement. Cest une théorie désuète qui ne nous semblait plus reçue depuis les années 30, et qui a été rejetée par Franklin Delano Roosevelt et lord Keynes. La solution à notre situation actuelle consiste sûrement à stimuler la productivité. Si nous suivions les recommandations du Conseil économique du Canada et si nous réduisions le chômage de 3 p. 100 tout en augmentant effectivement notre produit national brut de 5½ ou 6 p. 100, il n'y aurait pas d'inflation.

Le gouvernement ne s'attaque pas au problème par le bon bout. La solution, d'après lui, consiste à taxer davantage le salarié et les sociétés. Je ferai remarquer que l'augmentation de l'impôt sur les sociétés aura un effet inflationniste, car il se répercutera sur le consommateur par le biais des prix de détail.

C'est sous son angle commercial que le gouvernement devrait s'attaquer au problème, et cela, en confiant la tâche d'accroître la productivité aux ressources de la main-d'œuvre, du matériel et du capital.

Le gouvernement a aussi essayé de trouver une solution au problème par l'instauration de certaines mesures monétaires. L'année dernière, il a supprimé le plafond du taux d'intérêt des banques. Le ministre des Finances nous a donné des assurances de toutes sortes que la compétition accrue entre les banques et les organismes de prêt aurait pour conséquence d'abaisser les taux d'intérêt. Au lieu de cela, nous avons maintenant le taux d'intérêt le plus élevé que nous ayons jamais eu, le taux d'intérêt de premier ordre des banques dépassant 7 p. 100. Il faut remonter avant 1900 pour trouver une période où le taux des banques a été aussi élevé.

Quel est le résultat de ces taux d'intérêt exorbitants? Ils provoquent l'adjudication des capitaux disponibles au plus offrant, de sorte qu'ils ne sont pas dirigés où les réclament les besoins sociaux. Les capitaux sont offerts à quiconque peut payer ces taux d'intérêt excessifs. On n'a rien fait pour répartir nos ressources en capital. Certaines industries sont surcapitalisées, pour d'autres, c'est le contraire, et certains services essentiels, comme le logement, en sont privés. Ce n'est pas faire preuve d'une direction avisée, monsieur le président, c'est trahir la confiance des Canadiens dans le gouvernement actuel.

Le gouvernement a porté le taux officiel à 7 p. 100 en réponse à l'appel du président des États-Unis à leurs filiales, au Canada et à l'étranger, les invitant à rapatrier une partie de leurs bénéfices. Je ne blâmerai pas le président des États-Unis d'avoir pris des mesures indispensables, je suppose, à la santé économique de son pays mais, en tant que Canadien, je dois reconnaître que les États-Unis se déchargent, en fait, sur leurs associés commerciaux d'une partie du coût de la guerre du Vietnam. C'est exactement ce qui se passe. Les États-Unis cherchent à exporter certains de leurs problèmes, d'abord en réduisant leurs investissements à l'étranger, puis en demandant à ces filiales de rapatrier une partie de leurs bénéfices non répartis.

Tous les députés le savent: les filiales ont réagi avec une rapidité presque indécente. D'après le rapport hebdomadaire du marché des obligations de New York, en trois semaines, au mois de janvier, les industries de l'automobile et du caoutchouc installées au Canada ont envoyé 150 millions de dollars aux États-Unis. Un grand nombre de filiales américaines étaient si pressées de renvoyer de l'argent aux États-Unis que le ministre des Finances a téléphoné à M. Fowler, secrétaire au Trésor, pour lui demander de préciser sa position. Le ministre, fort alarmé, a téléphoné de Winnipeg. M. Fowler a enjoint aux filiales de ne pas opérer des transferts «anormaux» —j'insiste sur le mot—de fonds aux États-Unis. Il y a eu d'importantes transactions. D'après nos meilleurs chiffres, la Banque du Canada devait trouver 350 millions de dollars en janvier, et encore 113 millions en février, pour arrêter ce mouvement dont la fin n'est pas encore en vue.

Le gouvernement n'a rien fait quant à l'application de contrôles sur le change. Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, il faut obtenir un permis de la banque centrale pour transférer une forte somme d'argent. Tout ce qu'a fait le gouvernement dans ce sens, c'est son appel assez pathétique au gouvernement des États-Unis. Voilà les deux choses qu'il a faites en matière de politiques fiscale et monétaire.

Le ministre des Finances m'a fait plaisir hier lorsqu'il a dit qu'il en était venu à la conclusion que les politiques fiscales et monétaires ne suffisaient pas à elles seules. Bénit soit-il. C'est ce que nous n'avons cessé de lui répéter depuis qu'il occupe son poste. En effet, ce sont là des instruments utiles, mais frustres. Si nous voulons nous attaquer réellement à cette situation, nous devrons prendre d'autres mesures. Voici seulement les grandes lignes d'une couple de celles que nous avons suggérées de temps à autre.

Nous avons suggéré, comme première étape, l'institution d'un organisme de revision des prix, qui aurait le pouvoir de reviser les prix et de s'occuper des hausses non motivées ou injustifiées des prix à la consommation. Nous demanderions aux provinces d'adopter une législation parallèle afin de donner au Bureau le pouvoir de forcer les compagnies qui font des bénéfices excessifs aux dépens de la population canadienne à baisser leurs prix.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant expiré.

Des voix: Continuez.

M. le vice-président adjoint: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. Douglas: J'aimerais remercier le comité, monsieur le président, et j'essaierai de ne pas abuser de sa bonté.

Nous avons préconisé la création d'un bureau de revision des prix. Hier, le ministre a annoncé son intention d'en établir un. On me demande parfois si je m'inquiète quand je vois les libéraux s'emparer de nos idées. Qu'ils volent nos idées m'est égal, ce qui m'inquiète, c'est qu'ils s'attachent seulement aux mots. Nous devrons nous en contenter. Ce ne sera pas un bureau de revision des prix. Le ministre ne sait même pas s'il faudra présenter un projet de loi. L'organisme n'aura pas d'autorité ou de pouvoir statutaire. Ce sera, en mieux, un *Better Business Bureau,* établi chez quelqu'un qui recueille des statistiques et qui déclarera, deux ans après qu'une majoration a eu lieu, qu'elle n'était pas inévitable. Le consommateur canadien en profitera beaucoup. La maîtresse de maison se réjouira sûrement d'apprendre, deux ans après avoir payé un prix majoré pour son sucre ou toute autre denrée, que la hausse n'était vraiment pas justifiée.

• (3.40 p.m.)

Je rappelle au ministre que s'il veut vraiment s'attaquer à la hausse des prix, il ne leurrera pas le peuple canadien en lui donnant un chien de garde édenté qui ne peut qu'aboyer doucement, parce qu'il est vieux et faible et à qui le gouvernement ne donne aucun pouvoir. Nous continuerons donc d'insister pour que le gouvernement crée une véritable commission de revision des prix à laquelle le Parlement fédéral et, au besoin, les Assemblées législatives des provinces auront donné le pouvoir d'exercer un contrôle sélectif du prix de n'importe quelle denrée, quand on aura la preuve qu'il a augmenté sans justification.

Voici notre deuxième proposition. Afin de stimuler l'économie, le gouvernement devrait notamment mettre en œuvre sans tarder un programme qui permette la construction de 250,000 à 300,000 maisons cette année. La construction domiciliaire a un effet multiplicateur. Tous les matériaux peuvent être fabriqués au Canada; il n'est pas nécessaire d'importer quoi que ce soit pour construire des maisons au Canada. Un programme de ce genre créerait un nombre prodigieux d'emplois dans l'industrie de la construction, les industries de fabrication des matériaux, les camps de bûcherons, l'industrie forestière et l'industrie des transports au Canada. On pourrait réduire le chômage de façon substantielle par un programme massif de construction domiciliaire, en vertu duquel on construirait des maisons pour les gens ordinaires et non seulement d'énormes tours domiciliaires pour les riches. Ce programme devrait être très différent de celui qui existe actuellement, en vertu duquel il faut avoir un revenu annuel de 8,000 à 10,000 dollars pour bénéficier des termes de la loi nationale sur l'habitation.

Nous soutenons, comme nous l'avons déjà fait, que le gouvernement devrait établir une priorité pour l'emploi de notre capital de placement. Nous devrions pouvoir répartir les capitaux d'après nos besoins sociaux. Je viens de le dire, nous répartissons actuellement le capital en le mettant pour ainsi dire à l'enchère; ceux qui peuvent se permettre de payer un taux d'intérêt de 10, 11 ou 12 p. 100 n'ont aucune difficulté à obtenir des capitaux. Pour que les municipalités, les gouvernements provinciaux, les petites industries et les petites entreprises obtiennent des capitaux, il faudrait les répartir selon une certaine priorité tenant compte, d'abord, de ce qui pourra stimuler la croissance économique et, deuxièmement, de tout ce qui pourra améliorer le niveau de vie des Canadiens en général.

Le capital est abondant au Canada. Le peuple canadien est un de ceux qui, par tête d'habitant, épargnent le plus au monde. Mais une grande partie de notre capital est gaspillé. Une dépêche parue dans le *Globe and Mail* montre que pour les 11 premiers mois de 1967, le déficit de nos transactions internationales sur les titres en circulation atteignait 3,232 millions de dollars, soit 40 p. 100 de moins que l'année précédente. Notre argent est investi dans des fonds de pension, d'assurance et de fiducie; il pourrait être mobilisé et servir à promouvoir la croissance économique et le plein emploi.

Nous pourrions réaliser ce que le gouvernement n'a pas cessé, depuis qu'il est au pouvoir, de promettre: établir une Société de développement du Canada qui mobiliserait les économies du peuple canadien et les lancerait dans la guerre contre la pauvreté, la stagnation économique et le chômage. Mais la Société de développement du Canada demeure une illusion: il n'en est rien sorti.

En quatrième lieu, nous avons proposé une refonte complète de notre régime fiscal. Je ne retarderai pas le comité pour commenter certaines recommandations de la Commission Carter, mais je dis au gouvernement qu'il sera tourmenté tant qu'il n'aura pas le courage d'y donner suite. Les Canadiens soupçonnent depuis longtemps que les groupes à

revenu moyen ou à faible revenu portent une trop large part du fardeau que constitue le financement des divers gouvernements canadiens, fédéral, provinciaux et municipaux. Le grand public soupçonne depuis longtemps qu'un grand nombre de gens jouissent de privilèges spéciaux qu'il ignore, mais le rapport de la Commission Carter a révélé les injustices de notre régime fiscal. Il a démontré sans l'ombre d'un doute que nous avons des parasites qui jouissent de la meilleure part aux dépens du reste des contribuables. Le gouvernement actuel doit faire quelque chose pour refondre notre régime fiscal. Il ne peut s'y soustraire longtemps encore.

En cinquième lieu, nous avons suggéré que, dès maintenant, le gouvernement commence à reprendre en main notre économie. Je le lui répète, l'une des choses qu'il ne pourra pas enterrer, c'est le rapport Watkins. On y retrouve les idées que notre parti et le président du Conseil privé exposent depuis des années: la propriété et le contrôle croissants des investisseurs étrangers quant à l'économie canadienne, minent notre souveraineté et réduisent notre indépendance. Si nous en exigions la preuve, nous l'avons depuis quelques mois.

Pourquoi le ministre fait-il face en ce moment à une crise financière? Ce n'est pas parce que les Canadiens sont incapables de produire. Ce n'est pas parce que les agriculteurs ne produisent pas assez de denrées. En réalité, c'est parce que les États-Unis, devant les difficultés de la guerre au Vietnam, rapatrient les capitaux dont disposent leurs filiales dans notre pays et dans d'autres. C'est une partie du prix que nous devons payer parce que les deux tiers d'importants secteurs de notre économie appartiennent à des intérêts étrangers et sont sous leur contrôle. Nous ne sommes plus maîtres chez nous. Nous ne pouvons plus diriger et contrôler l'économie canadienne. La direction de cette économie a passé de notre trésorerie aux salles de conseil de New York. Nous n'avons pas un moment à perdre, et j'ai l'impression que si nous attendons un peu plus longtemps pour commencer à reprendre en main l'économie canadienne, il sera trop tard.

Les décisions fondamentales touchant le bien-être et la vie du peuple canadien doivent, croyons-nous, se prendre au Canada et non à l'étranger. Nous ne proposons pas un programme d'isolement économique. Nous n'avons pas de raison de refuser des capitaux étrangers sous forme d'emprunts ou même de capitaux de participation, pourvu que ceux-ci ne soient pas prédominants. Mais le contrôle principal, le pouvoir de décider si notre économie doit prendre de l'expansion, si nous devons opter pour le plein emploi et le progrès économique ou pour la contrainte et le chômage, comme c'est le cas à l'heure actuelle, devrait se trouver au Canada et appartenir au peuple canadien et surtout à ses représentants élus.

• (3.50 p.m.)

Je tiens à dire, en terminant, que tout ne va pas très bien dans l'économie, en dépit des suaves assurances d'hier de la part du ministre. Nous faisons face à une très grave situation; à un ralentissement massif de notre progrès économique; à une augmentation alarmante du chômage et du coût de la vie. Nous sommes dépassés par les exigences en matière de construction domiciliaire, d'écoles, d'hôpitaux, et d'autres services publics essentiels. Aussi le programme annoncé par le gouvernement, qui consiste simplement à ajouter quelques impôts et à réduire quelques dépenses, représentera peut-être, aux yeux de certaines gens, la solution voulue pour quelques mois, mais je signale au ministre que s'il ne prend pas des mesures plus fondamentales, d'ici douze mois il se trouvera exactement dans la même situation ou dans une situation pire. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement assez courageux et assez prévoyant pour intervenir dans le domaine économique, lorsque l'intérêt public l'exige. Si le gouvernement néglige d'intervenir activement dans l'économie et de la diriger, la situation économique actuelle empirera au lieu de s'améliorer.

L'hon. M. Flemming: Monsieur le président, lorsque le ministre a présenté son exposé sur l'état de l'économie canadienne, nous l'avons tous écouté attentivement. Puis, hier soir, lorsque nous l'avons entendu à la radio, parler de surtaxe et de réduction très légère des dépenses, nous avons été quelque peu déçus. Toutefois, je voudrais ici remercier le ministre de m'avoir remis, à ma demande, une copie supplémentaire de son discours. Avec sa bonne grâce habituelle, il a accordé à ma requête une attention spéciale.

Le ministre a mentionné les nombreux faits qui ont provoqué la situation actuelle. Il a parlé de la gravité de la situation et avec

optimisme de certaines choses encourageantes. Je n'y trouve rien à redire. Il me semble approprié pour un ministre de mêler les bonnes nouvelles avec celles qui le sont peut-être moins.

Il a parlé, entre autres, de l'inflation qui est liée à une chose très importante pour les Canadiens, le coût de la vie. Inflation et coût de la vie sont, bien entendu, interdépendants et leur importance est énorme. Hier, le ministre a agité le spectre de l'inflation. Il n'avait pas besoin de le faire. Nous savons bien qu'il y a inflation. Il nous suffit d'accompagner notre femme au supermarché pour nous rendre compte qu'il y a un an à peine nous en avions deux fois autant pour notre argent. Nous savons bien que le coût de la vie a monté, surtout lorsque notre femme nous laisse payer la facture. Le ministre n'avait pas besoin de nous avertir. Il nous avait déjà averti le 1er juin, en présentant son budget, ensuite le 4 octobre et enfin hier.

Je rappelle au ministre qu'en 1965 il avait reçu, ainsi que le gouvernement, des avertissements à propos de l'inflation, dans l'exposé du Conseil économique du Canada. L'éditorial de la *Gazette* d'aujourd'hui cite cet avertissement, qui reste d'actualité. C'était en 1965. Et voici ce qu'on lisait:

> Nous estimons que ce sont ces deux aspects—*plus grande efficacité dans l'utilisation et meilleure concordance de l'offre et de la demande de nos ressources productives*—qui doivent tout d'abord retenir notre attention en ce qui a trait aux politiques et du secteur privé et du secteur public, si nous voulons éviter que la réalisation de nos objectifs d'emploi et de croissance ne soit compromise par l'élargissement de secteurs de pressions inflationnistes dans l'économie.

Ce passage est assez grandiloquent, mais il peut se résumer en: «gare à l'inflation!» Je soutiens qu'on avait, en 1965, averti le ministre et le gouvernement de cette menace, si tant est qu'ils aient eu besoin d'être avertis. Le gouvernement aurait dû, pour parer à l'inflation, chercher à savoir l'aide que pourrait apporter le secteur privé sous forme d'investissements, et aurait dû reculer devant toute dépense publique. Mais il ne l'a pas fait. J'ai l'impression que le ministre tenait à le faire, mais qu'il a dû céder devant l'action concertée de 26 ou 27 autres personnes. Je déclare au ministre du Travail que j'ai l'impression, sans avoir le moyen d'en être sûr, qu'il a fait valoir cette thèse, mais en vain. Cela n'a rien changé.

Le gouvernement a versé dans l'économie non seulement ses déboursés constants, mais aussi tout ce qu'il pouvait emprunter, au point que le financement de déficits s'est élevé à trois-quarts de milliard de dollars. La période ne s'y prêtait guère. On ne pratique pas le financement de déficits en période de prospérité. C'est admis par tous ceux qui s'y connaissent en affaires, petites ou grandes. Mais le gouvernement, avec désinvolture, allait son petit bonhomme de chemin.

Nous voici maintenant en 1968. Le gouvernement s'est lancé dans la concurrence pour les biens, pour la main-d'œuvre et pour tous les facteurs d'expansion, et maintenant il est dans le pétrin. Voilà pourquoi nous avons dû écouter le genre de discours que le ministre des Finances nous a servi hier. Nous n'avons pas besoin des avertissements du ministre. Nous n'avons vraiment pas grand-chose à dire sur les dépenses du gouvernement. Celui-ci expose ses propositions, que nous approuvons ou non un point, c'est tout. Je soutiens que l'inflation est à nos portes et c'est au gouvernement, plus qu'à tout autre corps organisé, qu'il incombe de résoudre le problème.

• (4.00 p.m.)

Que propose le ministre comme correctif? Il va instituer un Bureau de revision des salaires et des prix. Comme l'a dit le député de Burnaby-Coquitlam, cet organisme, sauf erreur, n'aura aucun pouvoir. A l'heure actuelle, au lieu de se demander où l'on peut obtenir des recettes fiscales supplémentaires, le gouvernement devrait remettre à chaque ministère ses crédits en lui disant de rogner tel ou tel pourcentage. Le ministère établirait alors ses propres priorités. Comment un bureau connaîtrait-il les hautes priorités du ministère du Travail, par exemple? Comment? En le demandant au ministre ou à ses fonctionnaires. Le gouvernement n'a même pas effleuré la surface quant aux possibilités de réduction des dépenses. Il y a certains montants statutaires à payer comme les versements de bien-être, etc. Or à mon avis, dans sa guerre à l'inflation, le gouvernement n'emploie pas la bonne tactique. On ne s'attache pas suffisamment à la réduction des dépenses ni à la suppression du gaspillage et

de l'extravagance; ce sont là les maux que surveillent tout particulièrement les Canadiens. Il leur tarde qu'on y remédie. Le gouvernement est capable de le faire mais il n'y semble pas décidé. Je ne saurais vous dire pourquoi, monsieur le président.

Le gouvernement institue maintenant cet organisme inutile et impuissant appelé le Bureau de revision. Comme l'a dit le député de Burnaby-Coquitlam, personne ne sait même quel sera son statut. Les bureaux ne m'inspirent pas grande confiance, pas plus d'ailleurs que les commissions. Le gouvernement actuel est réputé pour son empressement à instituer commissions et équipes d'experts. Pourquoi n'assume-t-il pas ses responsabilités? Je suis de ceux qui attachent de l'importance à la responsabilité générale confiée aux représentants élus, où qu'ils siègent à la Chambre. J'aimerais naturellement que mon parti soit majoritaire, mais je ne m'en soucie pas outre mesure du point de vue des responsabilités ou des devoirs des députés. C'est à eux qu'incombe la responsabilité ultime, puisqu'ils ont été choisis par la population. Ce sont eux qui devront un jour se représenter devant leurs commettants pour rendre compte de leur administration. J'estime donc que ce bureau de revision et toutes ces idées biscornues sont inutiles. J'ignore d'où elles émanent, je sais par contre qu'elles offensent le bon sens.

Le montant de 75 millions de dollars dont il a été question ne représente même pas 1 p. 100 des crédits. Le gouvernement va maintenant ajouter 3 p. 100 à l'impôt sur le revenu des sociétés. Voilà la proposition. Bien entendu, les sociétés n'ont ni corps pour encaisser les coups ni âme à damner, mais je me demande si quelqu'un se rend compte de leur contribution aux recettes générales du pays. Elle est de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars. Je puis dire aux députés, d'après l'expérience limitée que j'ai acquise avec une petite entreprise, que l'exploitation d'une affaire exige un travail assidu et beaucoup d'organisation. Mon ami le ministre du Travail le sait, parce qu'il en a fait l'expérience. Les difficultés nous obsèdent jour et nuit et la moindre réussite apporte beaucoup de satisfaction. La tendance à considérer les sociétés qui réalisent des bénéfices comme des ennemis publics est bigrement assommante et ne devrait pas être tolérée dans notre pays.

Le gouvernement a décidé d'instituer cet organisme de revision et de déléguer sa responsabilité. Je ne crois pas à la délégation de responsabilité. Le gouvernement a décidé aussi d'abolir le maximum visant les versements d'impôt sur le revenu des particuliers. Je n'affirmerais pas que cette disposition est mauvaise. Quand on dépasse $600, peut-être que payer 3 p. 100 de plus ne change pas beaucoup les choses. Je ne vois pas cela d'un œil trop critique. On a repris le versement accéléré de l'impôt sur le revenu des sociétés et je ne m'y oppose pas vraiment.

En résumé, il faut admettre que les sociétés doivent encaisser un autre coup dur. Quand l'impôt s'élève à 54 ou 55 p. 100 du total des bénéfices d'une société, cela rebute les gens. S'ils ont quelques milliers de dollars à investir, ils sont tentés d'acheter des certificats à 7 p. 100 des sociétés de fiducie; ils passent l'hiver en Floride et les jours ensoleillés de l'été au Canada. C'est ce qu'ils pourraient faire s'ils doivent payer des impôts trop élevés. A mon avis, il faut y aller avec beaucoup de bon sens pour recueillir l'argent dont on a tant besoin. Je répète qu'on n'a pas examiné à fond le domaine des dépenses en vue d'éliminer, notamment, le gaspillage.

Je me demande où le ministre s'est procuré ses chiffres concernant les bénéfices de l'an prochain? Je présume qu'il s'est fondé sur les bénéfices de l'année en cours pour en arriver là. Rien ne nous garantit que les bénéfices de 1968 seront aussi considérables que ceux de 1967. J'ai conversé avec quelques personnes qui sont dans le commerce et qui s'inquiètent beaucoup des perspectives pour l'année en cours. Il y a une chose qui devrait changer au pays. Il devrait y avoir moins d'intervention de la part du gouvernement dans le domaine des affaires et un meilleur sens des affaires au sein du gouvernement. Je vais vous citer un passage du discours d'hier du ministre des Finances, vu qu'il se rapporte aux sociétés que l'on se propose d'assujettir à des impôts. Le passage en question apparaît à la page 7337 du hansard:

> Nous devons accorder la priorité, dans notre politique fiscale, à la restriction de l'inflation. Nous devons aussi rechercher, de concert avec les hommes d'affaires ...

Je signale ces derniers mots «de concert avec les hommes d'affaires».

> ... les ouvriers et avec tous ceux dont les décisions jouent un rôle important dans la fixation des prix, un moyen de mieux comprendre le danger que nous fait courir l'augmentation excessive des prix, des salaires et des autres coûts en permettant à ceux qui occupent une position de force d'exploiter l'avantage dont ils jouissent sur le marché dans les circonstances actuelles.

Je cite ce passage, car il me semble convenable et opportun de consulter le monde des affaires et les travailleurs, puisque l'inflation les intéresse tous. Ils en sont des éléments constitutifs. Le ministre va maintenant consulter les hommes d'affaires en vue de restreindre l'inflation. Néanmoins, du même coup il choisit le monde des affaires et fait ainsi des distinctions en ce qui concerne le paiement des impôts. Il y a là quelque chose d'incompatible, à mon avis.

• (4.10 p.m.)

Depuis 1963, le nombre des employés de l'État a considérablement augmenté. D'une façon générale, ces employés sont très compétents, je le reconnais, mais les dépenses ont beaucoup augmenté avec l'établissement d'un nombre croissant de commissions et de conseils, de sociétés de la Couronne et d'autres organismes semblables; il y en a tellement qu'on s'épuise à en parler. Or tout cela vient s'ajouter aux dépenses de l'homme qu'on semble toujours oublier, le contribuable, dont on n'entend guère parler à la Chambre. C'est lui qui paie les impôts, mais il est vite oublié.

Les gouvernements tripatouillent les salaires plus que jamais, semble-t-il. A mon avis, il faudrait modérer cela. Les gouvernements ne devraient pas prendre sur eux de pourvoir aux besoins d'un secteur de la population et d'imposer ensuite tout le monde pour obtenir les fonds nécessaires. Nul autre que le regretté W. L. Mackenzie King a dit que la perception d'impôts par un organisme du gouvernement au profit d'un autre était un principe erroné. J'aborde là un autre sujet que je ne veux pas poursuivre, mais il serait préférable que les gouvernements fassent en sorte que les gens puissent s'aider eux-mêmes au lieu de les aider aux frais du public.

Il y a environ cent ans, on a demandé à l'un des plus grands philosophes des États-Unis, le professeur Channing, si le gouvernement avait pour fonction de rendre le peuple heureux. Il a répondu que non. D'après lui, la fonction du gouvernement consiste à prévoir dans la mesure où il en est capable, les moyens qui doivent permettre au peuple de travailler lui-même à son bonheur. Cette déclaration mérite qu'on s'y attache davantage qu'on ne l'a fait.

J'en viens à la productivité canadienne et à la comparaison avec nos amis du Sud qui me semble confirmer mes propos. Si un producteur s'entend dire qu'on va constamment grignoter, examiner et réduire son chèque de paye, il finira par se sentir découragé. A quoi bon, se demandera-t-il? De toute manière, le gouvernement va tout me prendre et il ne me restera rien. Qu'importe le volume de ma production?

Je citais tout à l'heure un éditorial de la *Gazette* de ce matin intitulé «Toujours pas ce qu'il faut». A mon avis, c'est un éditorial formidable. L'article ne fait pas que blâmer le ministre, mais je n'en suis pas froissé. Il traite de notre protection contre la menace d'inflation et de l'établissement de principes directeurs par le gouvernement. Je suis parfaitement disposé à le reconnaître: étant donné l'individualisme de certains, les individus ont certes besoin d'une réglementation, car ils ne sont pas tous parfaits. Il nous faut des principes directeurs dans nos affaires et pour prévenir l'inflation. Je cite l'éditorial:

> Dans sa déclaration d'hier, M. Sharp a reconnu que le gouvernement doit diriger, en quelque sorte, la lutte contre l'inflation en établissant, pour ainsi dire, des principes directeurs, bien qu'il ait évité l'expression. C'est en soi une excellente initiative. La tendance du gouvernement, au cours des années passées, a consisté à condamner l'inflation d'une manière générale, sans jamais s'occuper de ses manifestations concrètes.

Je n'ai rien à reprocher à l'expression «principes directeurs». Si j'étais membre du gouvernement, je ne m'y opposerais pas. Des principes directeurs me semblent une bonne chose pour un groupe comme un gouvernement chargé du sort d'un grand nombre de personnes. Je reprends la citation de l'éditorial:

> Une des raisons que l'on pourrait prêter au gouvernement pour avoir évité jusqu'ici d'établir tout principe directeur, est sa répugnance à donner l'exemple comme il se doit. Donner des directives aux autres quand on est soi-même extravagant dans ses dépenses, c'est se placer dans une situation fort embarrassante sans pouvoir s'esquiver.

Je sais que le ministre et ses collègues ont lu l'éditorial. Je trouve ce dernier paragraphe très puissant et digne d'être signalé.

Dans son discours d'hier, le ministre a annoncé qu'il figerait l'effectif des employés de la fonction publique. On l'a fait en 1962. A l'époque, quand des postes devenaient vacants, la Commission de la fonction publique les annonçait au sein du ministère intéressé, puis dans la fonction publique en général et, enfin, dans la fonction publique à travers le Canada. En conséquence, personne n'a souffert du gel. Les fonctionnaires ont reçu la

préférence à laquelle ils avaient droit. En 1962, on a ainsi supprimé graduellement bien des dépenses. Mais voici ce que l'éditorial en dit:

Quant à geler, pour le moment du moins, le nombre des employés, c'est le rapport de l'auditeur général qui l'a rendu nécessaire—rapport déposé à la Chambre le jour même où le projet de loi sur l'impôt de M. Sharp a été défait. L'auditeur général a signalé que les frais administratifs généraux du gouvernement avaient augmenté de 60 p. 100 environ depuis 1962-1963, et que les ministères, les sociétés de la Couronne et autres organismes comptaient 18,788 employés de plus pendant l'année terminée le 31 mars 1967 que l'année précédente.

Un gouvernement ne peut donner l'exemple et enrayer l'inflation quand il dépense autant et compte autant d'employés.

Il se peut fort bien que M. Sharp ait fait pour le mieux, compte tenu des courants contraires au sein d'un cabinet gravement divisé—un cabinet si partagé en matière de politique économique qu'il lui est impossible depuis des années de trouver des mesures efficaces contre l'inflation. Le gouvernement a besoin de l'appui de tous dans tout ce qu'il pourra faire pour maîtriser la crise financière.

Le ministre sait mieux que l'éditorialiste si l'allusion aux courants contraires dans un cabinet gravement partagé est fondée. Par ailleurs, nous pouvons signaler le fait que le ministre se rend souvent à New York et à Washington visiter notre grand voisin amical et prospère. C'est la chose la plus naturelle à faire pour lui, et là, il discute de questions financières. Mais quand il s'y rend, on doit sûrement lui demander: «Que dire du bonhomme chez vous, qui ne veut pas de nous au Canada? Que dire du président de votre Conseil privé qui dit que vous devriez racheter le Canada et qui ne veut pas de nous»? Que dit-il quand on lui pose cette question et qu'il doit y répondre? Ce doit être très difficile d'y répondre. Voilà qui nous donne une idée de la division au sein de cabinet. Voilà qui explique en grande partie le manque de confiance du public à l'endroit du cabinet.

• (4.20 p.m.)

M. Blakely, l'éminent courriériste parlementaire, a écrit ce qui suit dans la *Gazette* d'hier, à propos des tendances inflationnistes:

... en octobre dernier, les tendances inflationnistes (qui n'ont certainement pas perdu de leur vigueur depuis) étaient déjà inquiétantes au point que M. Sharp a pensé qu'il n'avait rien à perdre et tout à gagner en faisant appel aux principes directeurs ... je veux dire à la modération volontaire. Il avait même choisi, du moins en théorie, le moment d'agir.

En somme, tous les Canadiens sont conscients de l'inflation. Je ne crois pas que le gouvernement ait songé suffisamment aux moyens de réduire les dépenses. Pour l'année courante se terminant le 31 mars 1968, on ne

[L'hon. M. Flemming.]

saurait réduire assez les dépenses pour rétablir la confiance dans notre pays. Il faut songer aux dépenses de l'an prochain. Rien ne sert de dire que l'accroissement des dépenses de l'an prochain a été ramené de 6 milliards et demi de dollars à 6 milliards, ce qui représente une économie. Ces chiffres ne représentent rien de tel, et le prétendre est absurde.

Je blâme le gouvernement d'avoir omis d'indiquer aux Canadiens comment combattre l'inflation. Les ministres des Finances se sont toujours vantés de notre prospérité; mais le ministre actuel, dont les vues sont plus larges que celles de son prédécesseur, a admis que notre prospérité remontait à 1961. Selon son prédécesseur, elle datait du jour de 1963 où les libéraux ont accédé au pouvoir. C'était là son avis. Néanmoins, le ministre actuel, homme d'une certaine stature, a dit que notre prospérité remontait au gouvernement précédent, en 1961. Nous avons eu de bonnes années et c'est pourquoi je disais tout à l'heure que nous aurions dû réduire nos dépenses publiques quand le secteur privé de l'économie pouvait s'occuper de la situation. Le gouvernement aurait dû équilibrer son budget et rester en dehors des marchés monétaires; il n'aurait pas dû faire concurrence au secteur privé, du côté des matériaux et de la main-d'œuvre.

Si le gouvernement avait équilibré son budget au cours des bonnes années et n'avait pas fait appel aux marchés monétaires, son crédit serait excellent à l'heure actuelle. S'il avait eu besoin d'argent dans les moments difficiles, il aurait pu en emprunter. Nous n'en sommes pas encore aux années difficiles, mais elles viendront peut-être. Selon la Bible, nous pouvons nous attendre à sept années d'abondance suivies de sept années qui ne sont pas tellement bonnes. Je ne prétends pas que nous aurons sept années mauvaises, mais comme nous avons eu sept années d'abondance, nous pouvons nous attendre à de moins bonnes années à l'avenir.

J'espère que le ministre des Finances nous dira, quand bon lui semblera, pourquoi à l'époque des bonnes années, le gouvernement n'a pas pris des mesures en prévision des mauvais jours inévitables. Une telle négligence est la preuve d'un manque de sens de direction. J'accuse le gouvernement de ne pas avoir imprimé la direction voulue, et c'est une accusation qu'il mérite. Le gouvernement est entré en concurrence avec l'industrie privée dans le domaine de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'argent. Personne ne conteste au gouvernement le droit de gouverner, bien que beaucoup mettent en doute sa compétence dans sa façon de gouverner. (*Applaudissements*)

Le gouvernement est blâmable d'avoir fait ce qu'il n'aurait pas dû faire et de ne pas avoir fait ce qu'il aurait dû faire. Maintenant le ministre demande notre collaboration pour tirer le pays du pétrin où il est engagé. Pour ma part, je suis sûr que chacun des députés à la Chambre est disposé à travailler dans l'intérêt du pays.

M. le président: A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui signaler que son temps de parole est écoulé.

Une voix: Poursuivez.

M. le président: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Flemming: Je remercie le comité et je vous remercie, monsieur le président, de votre bienveillance. Le ministre a recouru, dans son discours, à des locutions qui méritent d'être signalées. Il a parlé d'un nouvel état d'urgence. Cet état d'urgence, selon moi, vient de la mauvaise administration du gouvernement actuel. Il a également parlé d'étayer la confiance. J'ai pris la peine de chercher la signification du mot «étayer»; cela veut dire «appuyer». Le ministre nous demande «d'appuyer» la confiance.

L'hon. M. Dinsdale: On ne saurait appuyer le gouvernement actuel.

L'hon. M. Flemming: C'est tout à fait juste et je ne crois pas que nous devions le faire. La confiance dans le gouvernement actuel est descendue à un si bas niveau qu'il est à peu près impossible de la restaurer. Ceux qui ont fait diminuer la confiance du pays dans le gouvernement, ce sont sûrement les députés ministériels.

Le ministre a parlé de restrictions du côté des salaires et des hausses de prix. C'est une mesure assez équitable, du moment que la restriction des prix s'exerce en même temps que celle des salaires. Il serait injuste de porter atteinte aux salaires, sans se préoccuper également du coût de la vie et des choses que les salaires permettent de se procurer.

Le ministre a parlé de la dévaluation de la livre sterling. Me permet-on de dire ce qui a causé cette dévaluation? Je me demande si un député voudrait répondre à cette question.

Une voix: Le député de Burnaby-Coquitlam peut-être?

L'hon. M. Flemming: Non, non. Je ne lui demanderai pas d'y répondre. J'essaierai de le faire moi-même. Bref, la dévaluation, à mon avis, a été occasionnée par le trop grand nombre de choses données gratuitement en Grande-Bretagne. Les Britanniques ne pouvaient pas produire de manière à soutenir la concurrence dans le monde; de ce fait, la Grande-Bretagne a perdu ses marchés étrangers. Depuis longtemps, les Britanniques ont été incapables de soutenir la concurrence et cette inertie concurrentielle—faute d'une meilleure expression—a duré sans conséquences néfastes apparentes tant que l'Angleterre a pu emprunter de l'argent. Après un certain temps, elle a été incapable d'emprunter et il ne restait plus qu'une solution: dévaluer la livre sterling. Les Britanniques ont vécu au-dessus de leurs moyens. Nous, au Canada, nous vivons ainsi depuis cinq ou six ans avec un déficit de 750 millions par année. Voilà dans quelle proportion nous avons vécu au-delà de nos moyens, et le gouvernement doit en accepter la responsabilité.

Avons-nous, au Canada, perdu notre aptitude à soutenir la concurrence? Vivons-nous au-dessus de nos moyens? Voilà des questions pertinentes et je m'efforcerai d'y répondre. Non. Je ne pense pas que nous ayons perdu notre aptitude à soutenir la concurrence, mais je pense, par contre, que nous vivons au-dessus de nos moyens. Nous avons oublié d'inciter les gens à être productifs. Nous devons produire des marchandises qui soutiennent la concurrence avec celles du reste du monde, sans quoi nous nous trouverons dans la même situation que l'Angleterre. (*Applaudissements*)

• (4.30 p.m.)

Je le répète, nous vivons à côté de très riches, de très bons voisins. De braves gens. Ils connaissent le luxe auquel nous pensons avoir droit, nous aussi. Nous ne pouvons peut-être pas nous le permettre, mais nous ne voulons pas nous laisser dépasser. C'est une chose naturelle, je suppose. Nous avons à peu près le même niveau de vie que les Américains et nous pouvons les concurrencer quant à la productivité et aux bénéfices qu'ils retirent du commerce extérieur. Nous n'avons qu'à le vouloir, c'est tout. Mais le gouvernement sera bien obligé d'aider et d'encourager l'industrie pour lui permettre de mener à bien cette tâche. Jusqu'ici, elle n'a reçu ni cette aide ni cet encouragement.

J'ai parlé des entreprises canadiennes appartenant à des étrangers, mais puisque j'ai dépassé mon temps de parole, je n'en dirai pas plus. Nous avons le rapport Watkins et les déclarations du président du Conseil privé au sujet du rachat du Canada. Si j'en avais le temps, je pourrais mettre le comité au courant d'entreprises des provinces Maritimes qui n'auraient jamais été fondées sans les capitaux américains; leurs propositions avaient été rejetées par les banques canadiennes. Je connais beaucoup de cas pareils. A

mon sens, tous les portefeuillistes étrangers d'entreprises établies au Canada devraient se conformer aux lois canadiennes. Il ne peut exister le moindre doute à ce sujet. Ils devraient faire tout ce qui est avantageux pour le Canada; ils ne devraient pas en demander plus.

Je remercie le comité d'avoir prolongé mon temps de parole. J'ai presque tout dit, à une chose près. Nous constatons que le régime universel d'assurance frais médicaux, qui doit entrer en vigueur le 1er juillet, est encore à l'étude. Les gens me disent qu'ils ne veulent surtout pas de nouvelles taxes. Or, ce régime exigera des taxes supplémentaires de l'ordre de 12 p. 100.

Je le déclare au gouvernement: cette question devrait être tirée au clair, car il n'y a rien de pire, dans la vie des nations comme dans celles des individus, que l'incertitude. C'est tout aussi vrai dans le domaine financier. Il appartient au gouvernement de décider et de rétablir la confiance qui, je le crains, a été détruite, au moins partiellement, sinon totalement. Pour cela, les honorables représentants vis-à-vis doivent mettre de l'ordre dans leur maison. Si j'avais un conseil à donner au ministre des Finances, ce serait celui-là. (*Applaudissements*)

M. McKinley: Monsieur le président, parmi les problèmes auxquels le pays doit faire face en ce moment, beaucoup proviennent du fait que la politique du gouvernement a été une politique d'expédients, fragmentaire et instable, de moyens de fortune sans portée, plutôt que de mesures cohérentes et réfléchies, visant à une expansion économique régulière.

A cet égard, j'aimerais rappeler certains faits. On a pu en mentionner quelques-uns déjà, mais je pense qu'il vaut la peine de les répéter. Nous affrontons à l'heure actuelle des coûts élevés, des impôts accrus, des prix élevés et un malaise général, en raison des extravagantes politiques de dépense du gouvernement. Les prix élevés proviennent d'un accroissement de demande où le gouvernement fédéral compte pour beaucoup. Les augmentations sporadiques de la masse monétaire et les fluctuations brusques des dépenses fédérales, en 1966 particulièrement, ont ébranlé le marché de l'argent et accru nos difficultés. Des politiques fiscales peu sages, telles que la taxe de vente sur les matériaux de construction, ont accru les coûts internes du commerce et de l'industrie et nui à notre productivité et à notre production. Le ministre se voit maintenant forcé d'imposer des taxes nouvelles à une économie déjà chargée. Le chômage augmente et un certain nombre d'indices montrent un ralentissement général de l'économie. Les mises à pied sont plus nombreuses, le boom a diminué, et pourtant l'inflation sévit encore partout au pays.

Il faut revenir à des mesures à long terme, efficaces, rentables, indépendantes des fluctuations quotidiennes et capables de rétablir la confiance. Pour des millions de Canadiens, la prospérité disparaît aujourd'hui sous l'action des forces corrosives de l'inflation galopante et de la hausse des prix. L'inflation a durement éprouvé le bien-être économique de tous les Canadiens. Il n'est pas de pauvres qu'elle ne puisse appauvrir davantage ni de gens trop riches pour échapper à ses conséquences. Elle éprouve en particulier les gens les moins capables de lutter contre elle.

L'inflation est devenue un monstre débridé à la recherche d'une proie. La prospérité est en train de disparaître. Ceux qui ne l'ont jamais connue ont vu leur situation empirer à cause de l'impôt indirect, mais non moins réel, exigé par l'inflation.

Dans son discours budgétaire du 1er juin 1967, le ministre des Finances a exposé, on peut le lire à la page 865 du hansard, les dangers très réels de l'inflation:

> Depuis deux ans, dans ce domaine, nous avons perdu du terrain. D'avril 1965 à avril de cette année, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 7.3 p. 100.

Et encore dans le même discours:

> A moins d'être freinée, cette augmentation des coûts et des prix produira nécessairement des inégalités et des dissensions croissantes à l'intérieur de notre pays, cependant que nous aurons plus de peine à soutenir la concurrence des États-Unis. Le développement de l'industrie canadienne s'en trouverait sérieusement limité et nous échouerions dans nos efforts pour maintenir un taux constant d'expansion dans les emplois disponibles pour notre main-d'œuvre croissante.

C'est exactement ce qui est arrivé, monsieur le président.

L'ancien ministre des Finances, aujourd'hui président du Conseil privé, a réduit les impôts de 10 p. 100 en avril 1965. Pour certains, c'était un budget motivé par les élections. Le ministre l'a nié, mais il y a bien eu des élections en novembre 1965, deux ans après les précédentes. Alors que les vis-à-vis auraient dû redresser la situation financière, ils ne pensaient qu'à obtenir une majorité. Leurs espoirs ont été déçus.

Le ministre actuel a présenté un budget en mars 1966—un budget de printemps—dont le principal objectif consistait à supprimer les réductions fiscales accordées avant les élections. Le suivant était un mini-budget dans lequel il a augmenté le montant prévu aux fins de la sécurité de la vieillesse. Il a en outre augmenté la taxe de vente générale d'un point de pourcentage. Il croyait que cette mesure ne serait pas inflationniste, mais elle l'a bel et bien été. Dans son discours budgétaire,

comme on peut le lire à la page 11331 du hansard, il déclarait:

Nous devons freiner le taux d'accroissement de nouvelles dépenses publiques. Ne tenons pas pour assuré que les Canadiens ont la capacité et le désir de payer des impôts accrus.

• (4.40 p.m.)

J'estime en outre qu'on ne devrait pas, non plus, trop présumer de la bonne volonté de la Chambre des Communes. Je voudrais citer un éditorial paru le 1er novembre 1967 dans la *Free Press* de London:

La *Free Press* de London est, à mon avis, l'un des journaux canadiens qui s'en tient le plus aux faits. Voici ce qu'il dit:

La fonction publique a acquis l'an dernier en moyenne plus de 1,000 employés par mois, taux d'accroissement inégalé depuis l'expansion éclair qui a eu lieu pendant la seconde guerre mondiale.

Bien qu'on ne puisse encore obtenir des données précises sur le taux d'accroissement de l'année en cours, la plupart des fonctionnaires croient qu'il demeure constant.

Au 1er janvier, 222,385 employés figuraient sur le livre de paie des ministères et des organismes qui s'y rattachent directement, ce qui représente une augmentation annuelle de 13,711 personnes, ou 6.6 p. 100.

Ces chiffres ne comprennent pas des sociétés fédérales indépendantes comme Radio-Canada, les Chemins de fer du National-Canadien, Air-Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement et l'Énergie atomique du Canada, limitée, ni les organismes spéciaux établis pour l'année du centenaire et pour Expo '67.

L'emploi dans la fonction publique a augmenté régulièrement depuis son maximum en temps de guerre, qui était de 116,000 employés en 1945. Toutefois, le nombre de fonctionnaires a seulement commencé à monter en flèche au début de 1965. Depuis, il a accusé une augmentation extraordinaire de 9 p. 100.

Voilà ce qui se passait tandis que le ministre faisait ces déclarations dans son exposé budgétaire. La caractéristique principale du budget de juin dernier, c'était l'abolition de la taxe de vente sur les médicaments pour permettre, sans doute, aux Canadiens, vu ce qui se préparait, de recourir à des sédatifs moins coûteux. On leur demande maintenant, en majorant les impôts et en tolérant le chômage, de faire les frais de l'ineptie du gouvernement actuel à adopter des politiques à long terme efficaces.

Également dans son budget de mars 1966, le ministre des Finances ne semblait pas au courant de la situation. Lorsqu'il a pris conscience qu'il se trouvait devant une situation déchaînée, il n'a pas réussi, semble-t-il, à faire comprendre à ses collègues la nécessité de sacrifier quelques programmes personnels. Comme on le voit à la page 3395 du hansard du 29 mars 1966, le ministre a dit:

Notre situation exige que nous restreignions quelque peu notre expansion; elle n'appelle pas la déflation. Comme nation, nous devons modérer l'accélération, non la freiner.

Nous nous souvenons tous, j'en suis sûr, de ces paroles. Le gouvernement se trouve actuellement dans une situation complexe occasionnée par l'inégalité de ses politiques financières et son manque de modération. Il doit maintenant majorer les impôts pour faire face à ses obligations et rassurer les marchés financiers. De toute évidence, il n'a pas su prévoir l'évolution brusque du climat économique, causée en partie par ses politiques.

Dans son budget du mois de juin dernier, le ministre préconisait énergiquement des restrictions et il a augmenté les dépenses fédérales de 1.4 milliard de dollars. Aujourd'hui, l'économie se redresse, mais l'inflation est toujours menaçante. Je déclare que le gouvernement a attendu trop longtemps pour remédier à l'inflation. En essayant de prendre maintenant les mesures que le gouvernement aurait dû adopter après 1965, au dire du ministre, on risque de susciter de graves ennuis et de grandes difficultés dans des secteurs importants de l'économie. Jamais des politiques fiscales lucides et logiques n'ont été plus nécessaires qu'aujourd'hui. On trouve, à la page 2854 du hansard du 10 avril 1962, le passage suivant; c'était avant que je devienne député à la Chambre.

Il est certain que les contribuables canadiens vont avoir besoin d'un comprimé contre le mal de tête lorsqu'ils verront, cette année, que nous avons un autre déficit de 745 millions de dollars ...

Ce sont là les paroles du premier ministre actuel. J'ai ici le communiqué de l'exposé budgétaire du ministre, du 30 novembre 1967, où il a déclaré:

Ces exigences financières considérables n'étaient pas uniquement attribuables au déficit de nos comptes budgétaires, estimé à 740 millions de dollars ...

Le chiffre est à peu près le même. Cela explique peut-être, à mon sens, la suppression de l'impôt sur les médicaments, y compris les comprimés contre le mal de tête. Nous nous trouvons maintenant dans une situation où tout indique un affaissement de l'économie. Le chômage, en janvier, englobait plus de 6 p. 100 de l'effectif du travail. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le hansard pour se rendre compte des lamentations des députés ministériels, au sujet du chômage, il y a quelques années. Maintenant, le problème ne leur semble pas aussi considérable. D'après eux, le chômage sévit dans le monde entier. Néanmoins, tandis que le chômage s'accroît au Canada, aux États-Unis, il atteignait en janvier son plus bas niveau depuis 1953. Il ne représentait que 3.5 p. 100 de l'effectif du travail.

Maintenant, le ministre nous présente une surtaxe de l'impôt sur le revenu. Les Canadiens paient actuellement plus d'impôt sur le revenu que jamais et en retirent moins en retour. Le gouvernement n'a pas l'intention

de présenter un budget. Quand il le fera, je m'attends à ce que les impôts y soient encore augmentés. C'est ce que le ministre a déclaré l'autre jour au député de Regina. Nous comprenons, je pense, pourquoi le gouvernement ne tient pas à présenter un budget maintenant. Il y aurait conflit d'intérêts si, au cours de sa campagne en vue de la direction du parti, le ministre était obligé de présenter un budget exigeant une nouvelle augmentation des impôts. Il va laisser cela au soin du nouveau chef. On disait il y a quelques années, à la Chambre, que le gouvernement était sans gouvernail. Actuellement, il n'y a ni gouvernail ni chef. On en a eu la preuve le 19 février dernier. Selon toute apparence, on ne fera pas grand-chose pour remédier à ce désordre financier d'ici la fin du congrès en vue du choix d'un chef.

Pendant ce temps-là, le taux d'intérêt bancaire s'élève à 7 p. 100, sinon plus. Le taux de 8½ p. 100 des hypothèques aux termes de la loi nationale sur l'habitation est hors de la portée de la majorité des jeunes Canadiens, et le coût moyen d'une nouvelle maison a augmenté de 28 p. 100 dans les quatre dernières années. A quoi rime cette politique? De plus, la situation financière des provinces ne leur permet pas d'assumer la responsabilité du régime d'assurance frais médicaux conçu par le gouvernement fédéral, bien que la plupart d'entre elles aient leur propre régime, qui est aussi bon et beaucoup plus solide financièrement. Au lieu de s'associer aux provinces pour élaborer un régime à la fois viable et pratique, le gouvernement insiste pour leur imposer son propre régime, même s'il ne sera ni national ni transférable.

Les Canadiens devraient savoir que le gouvernement aura à payer la note, et pour l'assurance frais médicaux et pour l'Expo. Selon les évaluations, le déficit de l'Expo varierait entre 100 et 200 millions de dollars. Le ministre a dit qu'il n'était pas prévu dans le dernier budget. Le gouvernement a tenté d'enterrer la chose, mais elle est encore là. L'autre jour à la Chambre, le ministre a dit qu'on s'en était occupé. Je soupçonne que la seule façon dont on puisse s'en occuper, c'est de grossir le déficit que le contribuable doit acquitter.

Il n'y a pas longtemps, l'ancien ministre des Finances, le président du Conseil privé, a ajouté un peu à la confusion en présentant un rapport qui aurait eu pour effet d'étrangler notre expansion économique en réduisant les placements de capitaux.

Il n'est pas surprenant que les investisseurs, chez nous et à l'étranger, ne croient plus que le gouvernement soit capable de diriger l'économie. On peut juger de la vigueur de notre économie quand on constate que nous avons maintenu la prospérité malgré des impôts élevés, la hausse des prix et la mauvaise administration générale du gouvernement.

[M. McKinley.]

• (4.50 p.m.)

Le Canada reçoit un milliard de dollars par année sous forme de capitaux américains. Cet argent est nécessaire à l'expansion et à la création d'emplois au Canada. En 1965-1966, les citoyens américains ont investi un milliard 500 millions de dollars au Canada. J'aimerais savoir comment le président du Conseil privé entend remplacer ces placements s'ils sont réduits. L'expansion économique du pays a nettement ralenti par suite de la décision du gouvernement d'augmenter les impôts et d'adopter des mesures qui ont haussé le niveau élevé des dépenses de l'État.

Depuis le début de 1966, la production a augmenté de 2 p. 100 seulement, contre 6 p. 100 les cinq années précédentes. Un taux d'accroissement de 2 p. 100 est insuffisant quand on songe aux 200,000 travailleurs qui s'ajoutent à notre main-d'œuvre chaque année. Les revenus montent plus lentement, alors que le chômage et l'inflation augmentent. A cet égard, je partage entièrement l'opinion du député de Carleton.

La productivité au Canada atteint seulement 70 p. 100 du niveau des États-Unis. A moins d'accroître notre productivité et d'empêcher les coûts de s'élever, nous ne pourrons pas soutenir la concurrence sur les marchés de l'exportation. Le Bureau fédéral de la statistique, en septembre dernier, indiquait une hausse des prix de 4 p. 100 depuis 1966. Les prix dans le domaine du logement sont plus élevés que jamais, et la taxe de vente sur les matériaux de construction n'a pas aidé la situation. Les dépenses fédérales ont augmenté de 60 p. 100 depuis l'année financière 1962-1963, lorsque le gouvernement actuel est entré au pouvoir. Les prévisions du gouvernement pour ses dépenses se chiffrent à 10 milliards de dollars pour 1968-1969. Ces prévisions ne tiennent pas compte du coût du régime d'assurance frais médicaux ou du déficit d'Expo 67. Le coût de la vie a augmenté en même temps que les dépenses du gouvernement, en partie à cause d'une hausse des impôts indirects que les Canadiens paient pour le logement, la nourriture, les vêtements, les médicaments et toutes les nécessités de la vie.

Le gouvernement dit qu'il a l'intention de réduire les dépenses. L'an dernier, les dépenses de l'État ont augmenté de 4.6 p. 100. Je suppose que le ministre s'efforce d'économiser pour contrebalancer la perte d'argent qu'il a encourue par suite de la défaite de sa mesure visant à augmenter les impôts. Les finances fédérales font pitié, semble-t-il. La confiance du public dans le gouvernement s'est évaporée. La Banque du Canada a grand peur que

le dollar ne perde de sa valeur et le gouvernement a pris des mesures pour prévenir une telle éventualité. Entre-temps, le cultivateur s'est trouvé coincé dans un étau coût-prix, et il semble que le gouvernement ne peut rien faire à ce sujet. Il y a trois ans que le gouvernement parle d'aider l'industrie agricole, mais il n'a rien fait, pour ainsi dire. Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture d'apporter de l'aide à l'industrie laitière, mais il faut dire que cette aide s'est révélée trop faible.

Le gouvernement a dissipé des sommes énormes en mesures vaines qui ont apporté très peu d'aide au cultivateur, à l'homme d'affaires ou au contribuable. Il a laissé diminuer notre productivité. Pas étonnant que le monde de la finance ait très peu confiance dans le gouvernement actuel, qui est si moribond et qui a si peu le sens des responsabilités qu'il est incapable de garder les pieds solidement à terre ni les yeux sur l'économie nationale.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, j'aimerais demander au comité de lever sa séance et de faire rapport de l'état de la question, afin de permettre à la Chambre de revenir aux motions. J'aurai alors une déclaration importante à faire.

(Rapport est fait de l'état de la question).

LES FINANCES

EXEMPTION DES MESURES DES ÉTATS-UNIS À L'ÉGARD DE LA BALANCE DES PAIEMENTS —ÉTABLISSEMENT DE CRÉDITS CONFIRMÉS

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à revenir à l'appel des motions, sur demande de l'honorable ministre?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer deux documents et faire une annonce importante. Le premier document consiste en une correspondance échangée aujourd'hui entre l'honorable Henry Fowler, secrétaire au Trésor à Washington, et moi-même, concernant l'application au Canada des mesures prises par les États-Unis à l'égard de la balance des paiements.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre dépose ces documents?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: Le résultat de cette correspondance est que le Canada est maintenant complètement exempté de l'application du programme américain de balance des paiements qui réglemente le mouvement des capitaux. Il s'agit précisément des mesures concernant les investissements directs appliquées par le département du Commerce, ainsi que des programmes appliqués par le Federal Reserve System. Notre exemption de la taxe d'égalisation d'intérêts sur les nouvelles émissions demeure intacte.

En étant exclus de ces importants programmes américains, nous atteignons un objectif que nous poursuivions depuis longtemps. En outre, notre liberté d'action ne s'en trouve aucunement compromise.

• (5.00 p.m.)

De son côté, le gouvernement canadien est d'avis que ces décisions des États-Unis doivent, réciproquement, être accompagnées d'autres gestes d'aide du côté canadien. Pour s'assurer que la balance des paiements des États-Unis ne soit nullement lésée à cause de l'initiative américaine, le gouvernement canadien a déclaré qu'il a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Canada, par suite de son exemption du programme américain, ne serve pas de truchement pour compromettre le programme américain visant la balance des paiements.

Dans ma lettre, j'ajoute que nous avons également l'intention de placer tous nos avoirs en dollars américains, sauf les soldes de roulement nécessaires, dans des titres du gouvernement américain qui ne constituent pas une créance liquide des États-Unis, mais qui prévoient, bien entendu, de réelles garanties pour nous protéger au cas où nous en aurions besoin pour relever le niveau de nos réserves. A l'heure actuelle, ces réserves de change sont placées dans des titres négociables du gouvernement américain. Je ne doute pas que ces engagements soient dans l'intérêt des deux pays et de la situation internationale.

Deuxièmement, je dois aussi vous annoncer que des arrangements sont intervenus, aux termes desquels un nouveau crédit confirmé de 900 millions de dollars américains sera mis à la disposition du Canada pour grossir ses réserves en devises étrangères. La *United States Export-Import Bank* mettra à la disposition du gouvernement canadien 500 millions de dollars américains. Quant au reliquat de 400 millions de dollars américain, il sera mis à la disposition de la Banque du Canada par les banques centrales d'Allemagne et d'Italie et par la Banque de Règlements internationaux.

Le gouvernement apprécie hautement l'acte des autorités américaines et des trois banques européennes qui ont pris les dispositions

nécessaires pour mettre ce crédit à notre disposition. La Chambre reconnaîtra certainement l'importance énorme de ce que je viens d'annoncer. Aucun doute n'est plus permis en ce qui concerne la solidité des assises de notre économie. Nous n'avons plus à craindre de manquer de capitaux américains.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre avant qu'il reprenne son siège?

L'hon. M. Monteith: Attendez une minute.

M. Douglas: Je veux, si possible, demander au ministre de préciser un point. En ce qui concerne le Canada, le retrait du programme américain visant la balance des paiements comprend-il la question du rapatriement?

L'hon. M. Sharp: Oui.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'interviens tout simplement pour dire que nous sommes bien aises d'apprendre que ces arrangements ont été conclus avec les autorités des États-Unis. Nous espérons qu'ils serviront à raffermir notre monnaie et notre position. (*Applaudissements*)

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, nous devrions, me semble-t-il, accueillir les commentaires du ministre avec satisfaction, même si certains doutes surgissent dans mon esprit. Je me demande si le dollar canadien a récemment subi des pressions spéciales, pouvant nécessiter un arrangement avec les États-Unis qui mette en cause une somme aussi considérable. Cela me laisse plutôt rêveur, et je me demande ce qui a pu se produire depuis quelques jours pour rendre cet accord nécessaire.

Quant au fait que le Canada ne soit pas visé par les principes directeurs des États-Unis à l'égard des investissements étrangers et du rapatriement des dividendes, j'aurai, j'espère, l'occasion d'en parler plus tard aujourd'hui. Mais je crois toujours que cela se fonde sur une fausse conception de nos besoins réels ou de la manière de régler le problème de la disponibilité des capitaux au pays.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, nous sommes particulièrement heureux de l'annonce faite par l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), à l'effet que les capitaux canadiens investis aux États-Unis seront mieux reconnus et plus respectés qu'ils ne l'étaient auparavant, et que même les dividendes réalisés sur ces capitaux reviendront au Canada.

[L'hon. M. Sharp.]

Nous croyons que c'est une mesure avantageuse pour le Canada. N'importe quel pays, non seulement les États-Unis, qui agirait de cettte façon aiderait à consolider la position économique du Canada, tant sur le plan national que sur le plan international.

Nous sommes donc satisfaits.

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat l'informant que le Sénat a adopté le bill n° C-197 modifiant la loi sur l'assurance-chômage, sans amendement.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Tardif.

FINANCES

Administration—

4c. Subvention au Fonds de dotation de l'Institut Vanier de la Famille, $236,869.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen des crédits supplémentaires (C) de 1967-1968 du ministère des Finances. Le crédit 4c. Le crédit est-il adopté?

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, avant l'annonce de l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), nous discutions du budget supplémentaire (C) et, notamment, du ministère des Finances lui-même.

En lisant attentivement le discours qu'a prononcé hier l'honorable ministre, on se rend compte qu'il est plutôt de nature à semer la crainte et l'anxiété à l'égard de l'économie canadienne.

En effet, on peut y lire les phrases suivantes: qu'il faut:

... prendre les mesures qui sont de nature à étayer la confiance dans l'économie canadienne et le dollar canadien au milieu des incertitudes croissantes qui assaillent la finance internationale.

• (5.10 p.m.)

On y parle également de la présentation de nouvelles mesures fiscales, pour remplacer les revenus perdus par le rejet du bill C-193.

On y parle aussi de nouvelles réductions des dépenses, de la nécessité de freiner la hausse des prix et des salaires, et du fait que la Banque du Canada a relevé son taux d'intérêt de 6 à 7 p. 100.

Il y est question également de la diminution de réserves canadiennes, soit de 100 millions à la fin de janvier et aussi de 113 millions à la fin de février.

L'honorable ministre des Finances dit également, un peu plus loin, comme l'atteste la page 7335 des *Débats*:

...le rythme d'accroissement s'est atténué, surtout dans la dépense de capitaux commerciaux, alors que l'essor de l'emploi et de la production diminuait.

Monsieur le président, l'honorable ministre emploie toutes sortes d'expressions pour nous parler de diminution des dépenses, d'augmentation des impôts, du chômage, etc...

Cela me fait curieusement penser à un discours que prononçait un autre candidat à la «chefferie» du parti libéral, M. Eric Kierans, qui disait, selon *Le Devoir* du 2 octobre dernier:

Que deviendrait, au point de vue économique, un Québec séparé?

Dans son discours sur un «Québec séparé», M. Eric Kierans disait que cela entraînerait l'augmentation du chômage.

Dans son discours d'hier, l'honorable ministre des Finances nous disait également que l'essor de l'emploi avait diminué et que le chômage avait augmenté.

M. Kierans, dans son discours, disait aussi que la séparation du Québec entraînerait la pauvreté, parce qu'il faudrait réduire les dépenses. Or, dans le discours qu'il prononçait hier après-midi, l'honorable ministre des Finances annonçait que le gouvernement fédéral était obligé de réduire ses dépenses et de limiter le nombre de ses fonctionnaires.

Par ailleurs, dans son discours du mois d'octobre dernier, M. Kierans disait, et je cite:

Les capitaux étrangers vont s'éloigner du Québec.

Dans son discours d'hier, l'honorable ministre des Finances annonçait également le retrait de capitaux étrangers vers les États-Unis. On y retrouve exactement les mêmes arguments qu'invoquait M. Eric Kierans, candidat à la «chefferie» du parti libéral, au mois d'octobre dernier, dans un rêve hypothétique et «psychédélique»: les sept plaies d'Égypte.

Or, l'honorable ministre des Finances nous dit, aujourd'hui, que ces sept plaies d'Égypte sévissent dans tout le Canada, que le chômage augmente, que la production connaît une atténuation notable, qu'il faut couper les dépenses, etc.

M. Kierans tentait de nous faire peur à ce moment-là. L'honorable ministre des Finances actuel nous dit: On les a, les sept plaies d'Égypte!

Monsieur le président, à la suite du discours dans lequel l'honorable ministre des Finances vous annonçait que nous étions aux prises avec la situation contre laquelle M. Kierans voulait nous mettre en garde, je me dis que si le Québce veut éviter ces sept plaies d'Égypte, il n'a plus qu'à se retirer de cette administration que dirige économiquement et financièrement l'actuel ministre des Finances.

Monsieur le président, la raison de cette situation est bien simple. C'est que le Canada n'a jamais su développer une entité propre et devenir lui-même indépendant.

On nous parle de la triste situation économique du Canada, à l'heure actuelle. Monsieur le président, pour ce qui est de cette triste situation économique, je voudrais me reporter à deux questions que je posais dernièrement à l'honorable ministre des Finances.

La première question était la suivante:

Depuis 1938, le Canada a-t-il consenti des prêts à l'Angleterre?
Quel était le montant de chacun de ces prêts?
Quel était le taux d'intérêt de chacun de ces prêts?
Quels montants n'avaient pas été remboursés à la date d'échéance?

Le 31 janvier 1968, on me donnait la réponse suivante: En 1943, un prêt de 700 millions de dollars, ne portant aucun intérêt, soit zéro p. 100, a été consenti à l'Angleterre, en vertu de la loi de 1942. Ce prêt-là a été consenti sans intérêt.

D'autres prêts ont été consentis à un taux d'intérêt de 2 p. 100. A ce moment-là, ce n'était plus en vertu des mesures de guerre, mais conformément à une loi de 1946, même si la guerre était terminée. Au fait, c'était en vertu de l'attachement de l'honorable ministre des Finances de l'époque pour la belle-mère, l'Angleterre.

Ces prêts, à 2 p. 100 d'intérêt, étaient remboursables en 50 versements.

Quels ont été les montants prêtés?

En 1947, 640 millions. C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez!

En 1948, un autre prêt de 368 millions. Cela faisait beaucoup en deux ans, mais ce n'était pas encore assez.

En 1949, 37 millions de dollars. En 1950, 120 millions de dollars. En 1951, 20 millions de dollars.

Tous ces prêts, monsieur le président, totalisaient une somme d'un milliard 185 millions de dollars, prêtée à 2 p. 100 d'intérêt pour 50 ans, et remboursable en 50 versements annuels.

Alors que je demandais si cela avait été remboursé, on me répondait que le Royaume-Uni nous devait encore tout le montant en 1951, soit quatre ans après. A cette date, il n'y avait encore rien de remboursé.

En 1958, le remboursement du capital est différé: il n'y a pas de remboursement. En 1965, le remboursement du capital est reporté à plus tard. Quand? On ne le sait pas, ce n'est pas indiqué. En 1966, le remboursement du capital est encore différé.

En 1957, l'intérêt dû le 31 décembre se chiffre à $22,300,000 et le paiement est différé à plus tard, mais on ne sait pas quand.

En 1958, l'intérêt dû au 31 décembre se chiffre à $21,900,000 et le paiement est encore différé.

En 1965, l'intérêt dû au 31 décembre s'élève à $19,600,000 et le paiement est encore différé.

En 1966, l'intérêt dû le 31 décembre se chiffre à 19 millions 200 mille dollars et est encore différé.

Le total de l'intérêt dû s'élève à 83 millions, mais pourtant, le taux d'intérêt n'est que de 2 p. 100, ce qui veut dire que de 1947 à 1967 nous aurions dû recevoir 20 versements. Cependant, le Royaume-Uni nous doit encore la somme de 1 milliard 185 millions de dollars.

Au fait, on nous doit encore $976,200,000 en capital, plus l'intérêt accumulé de 83 millions qui n'a pas encore été payé ou qui a été différé. Cela fait une somme totale d'à peu près 1 milliard 165 millions de dollars, après 20 ans. Alors qu'on a prêté 1 milliard 185 millions en 20 ans, on n'a remboursé que 120 millions, à 2 p. 100 d'intérêt!

Pendant ce temps-là, l'honorable ministre des Finances s'arrache les cheveux parce que le taux d'intérêt augmente. Il paie, cette année, sur la dette du Canada, seulement en intérêt, la somme de 1 milliard 406 millions de dollars, et ce alors que nous prêtons à l'Angleterre à 2 p. 100!

Si l'Angleterre ne rembourse pas le capital ou l'intérêt, on ne dit pas un mot. On dit tout simplement: C'est différé. A quand? On ne le sait pas. C'est différé: sept paiements ou, plutôt, 12 paiements différés en 20 ans.

Monsieur le président, où sont donc les intérêts du Canada? Sont-ils en Angleterre ou au Canada? Il n'est pas surprenant que nous nous trouvions dans la situation que nous décrivait si bien hier l'honorable ministre des Finances: diminution de l'emploi, atténuation du rythme d'accroissement, augmentation du chômage et des impôts. M. Eric Kierans nous tenait à peu près les mêmes propos au mois d'octobre 1967.

• (5.20 p.m.)

Monsieur le président, quand je vois toutes ces dettes-là, je me dis que les «Canadians», comme on les appelle, sont toujours les «dindons de la farce», dans un pays qui ne cherche pas à s'affirmer économiquement, mais uniquement à satisfaire les quatre caprices de la belle-mère, l'Angleterre. Nous en avons la preuve: Alors que d'autres pays nous doivent de l'argent, nous nous retrouvons en même temps dans une situation comme celle que décrivait hier le ministre des Finances.

[M. Grégoire.]

Monsieur le président, ce dont nous ne nous rendons pas compte, justement, c'est que le Canada ne cherche pas à servir les intérêts des Canadiens, ne cherche pas à développer l'économie canadienne, mais qu'il cherche plutôt à être le vassal d'intérêts étrangers. Il ne cherche pas à développer une politique canadienne, mais il s'oriente toujours en fonction d'une politique élaborée à Washington ou à Londres. Il ne cherche pas à se donner une entité propre, car elle est toujours plagiée sur ce qui se passe en Angleterre ou aux États-Unis.

C'est pour ces raisons que j'ai dit que le Québec y gagnerait à s'en retirer le plus tôt possible, afin d'éviter les sept plaies d'Égypte du ministre des Finances, pour se construire lui-même sa politique économique, sociale et culturelle et se donner une entité propre.

[*Traduction*]

M. Ballard: Monsieur le président, l'essentiel de l'idée que je veux faire valoir cet après-midi se comprend facilement si l'on considère la situation qui règne actuellement à la Chambre. Nous discutons des crédits des Finances et, pourtant, le ministre des Finances est absent. Je doute que quelqu'un soit ici pour le représenter directement. Cela atteste du mépris que ressent le ministre pour les opinions exprimées par les députés et par les autorités en matière de finance. Monsieur le président, je fais une distinction entre les députés et les autorités en matière de finance. Il me paraît évident que le ministre est profondément convaincu que lui seul, en réalité, comprend les problèmes du pays.

A titre de Canadiens et de députés, nous sommes heureux de la nouvelle que vient d'annoncer le ministre des Finances. Nous sommes réconfortés davantage du fait que le gouvernement américain soit venu à notre aide en nous promettant un appui financier s'il en est besoin, et plus particulièrement, que le Canada sera exempt des restrictions qu'appliquent les États-Unis dans le domaine des investissements étrangers. Je me réjouis particulièrement parce que la région que je représente dépend considérablement des investissements américains.

Je veux parler, naturellement, de l'industrie pétrolière de l'Alberta, qui a beaucoup dépendu de son aptitude à attirer des capitaux américains au pays. Je ne connais pas le chiffre courant des investissements dans cette industrie, mais je me risque à l'établir à des millions et des millions de dollars. L'industrie pétrolière s'intéresse présentement à une foule de régions de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et de l'Arctique. L'exploitation de ces régions exigera, il va sans dire, une grande affluence de capitaux américains. Au nombre de ces entreprises, il y a naturellement le projet panarctique auquel participe le gouvernement et plusieurs sociétés pétrolières du Canada et des États-Unis. Je crois personnellement que nous n'aurons jamais trop de réserves pétrolières. Nous devons, par tous les moyens dont nous disposons, encourager l'industrie pétrolière à se développer et à trouver de nouvelles réserves. Les exploitants de gisements pétrolifères se sentent encouragés par l'annonce que le gouvernement des États-Unis n'imposera pas, en général, de restrictions sur l'exportation de capitaux au Canada.

Je dois dire que lorsque le rapport Carter a été déposé l'an dernier, l'industrie pétrolière s'est opposée fortement aux concepts qu'il exposait. Beaucoup de sociétés hésitaient alors à donner suite à leurs projets de développement, de peur qu'on n'applique les recommandations du rapport. Quand, dans son exposé budgétaire de décembre, il a déclaré que les recommandations Carter seraient mises aux oubliettes pour un temps indéfini, le ministre des Finances leur a donné une cause d'encouragement.

En exorde de ses commentaires sur les crédits supplémentaires, le ministre a dit, comme on peut le lire page 7332 du hansard:

> La tâche urgente à laquelle doivent immédiatement faire face le gouvernement et le Parlement est de prendre les mesures qui sont de nature à étayer la confiance dans l'économie canadienne et le dollar canadien au milieu des incertitudes croissantes qui assaillent la finance internationale.

Je pense que c'est là une des difficultés que rencontre le ministre des Finances. Il n'est pas prêt à prendre position sur une question touchant les finances tant que la situation n'est pas urgente et ne réclame pas une solution immédiate.

Il remédie aux situations après coup au lieu de faire en sorte que la planification gouvernementale influe sur l'avenir du pays. Je relève ceci dans le paragraphe suivant du discours du ministre, à la page 7332 du hansard:

> Il y a peu de choses que nous puissions faire, dans ce Parlement, pour influer sur les forces sous-jacentes qui agissent sur les marchés internationaux. Nous avons l'obligation de faire en sorte de ne pas contribuer, soit par notre action ou notre inertie, à affaiblir notre position et aggraver la situation financière mondiale.

Ces remarques confirment ce que je viens de dire, à savoir que le ministre des Finances et le gouvernement appliquent des remèdes après que l'irrémédiable est arrivé. Je pense, notamment, à la spéculation à la hausse dont on entendra parler davantage d'ici la fin de la journée. Le ministre est incapable, il est vrai, d'influer sur la situation financière internationale, quoi que nous puissions faire à la Chambre aujourd'hui. Les remèdes n'agissent pas immédiatement dans le domaine monétaire international. Le système monétaire international réagit aux influences qui s'accumulent de jour en jour au point de devenir intolérables. C'est alors que des rajustements sont faits automatiquement sur le marché financier international.

Il est vrai aussi, et c'est bien regrettable pour le pays, que le ministre des Finances est arrogant. Je le répète, il n'est pas prêt à accepter les conseils de ce côté-ci de la Chambre. De fait, il n'est pas prêt à recevoir les conseils de qui que ce soit, peu importe le poste, l'expérience ou la compétence de la personne qui peut lui donner ces conseils. Nous savons qu'à maintes reprises, le ministre a reçu les conseils du gouverneur de la Banque du Canada, du Conseil économique du Canada et de diverses autorités reconnues du domaine financier et monétaire. Le ministre a eu les conseils de ces gens, mais il a préféré n'en pas tenir compte.

• (5.30 p.m.)

A l'appui de ce que je viens de dire, je désire consigner au hansard quelques-uns des avertissements de ces dernières années qui laissaient prévoir la situation dans laquelle le pays s'engage. Tous les députés reconnaîtront sûrement que, depuis deux ans au moins, le pays dépense plus qu'il ne gagne. Notre taux de productivité augmente très lentement, alors que le taux des dépenses du gouvernement monte en flèche. De fait, le taux des dépenses gouvernementales au Canada s'est accru plus rapidement que celui des États-Unis, en dépit du fait que ce pays est engagé dans la guerre déplorable du Vietnam.

Un éditorial intitulé «On ne retire pas une pinte d'une bouteille d'une chopine», publié dans le *Journal* d'Ottawa le 15 mars 1967, rapportait que M. Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, aurait dit:

> Des mouvements divergents comme nous en avons eu récemment quant aux coûts et à la productivité ne peuvent se maintenir longtemps sans affecter fortement l'économie canadienne.

Il me paraît clair que pour une bonne part des deux dernières années, nous avons surchargé l'économie.

Question de simple arithmétique économique, le revenu réel de la société est inévitablement limité par le volume de notre production. On ne peut retirer une pinte de vin d'une bouteille d'une chopine.

Voilà précisément ce que les Canadiens se sont efforcés de faire. Nous avons essayé de retirer plus de l'économie que nous n'y avons mis. C'est impossible, et c'est une des principales causes du dilemme financier dans lequel nous nous trouvons. Mais le ministre des Finances a choisi de ne pas tenir compte des conseils de l'un des plus hauts fonctionnaires du Canada. L'éditorial du *Journal* exhortait le gouvernement à faire preuve de modération, et je cite toujours:

Le même jour, le ministre du Revenu national, M. E. J. Benson, faisait part au Parlement des projets de dépenses du gouvernement pour 1967-1968. Ils représentent: une augmentation prévue de 1.3 milliard de dollars, à plus de 11 milliards, au cours de la nouvelle année financière; de beaucoup la plus forte augmentation en temps de paix; plus de deux fois le taux d'augmentation des dépenses de l'année courante.

On peut résumer les sentiments du rédacteur en signalant que, pour l'année financière 1967-1968, nous avons un budget de 11.2 milliards, alors que cinq ans auparavant, notre budget était d'environ 7½ milliards. On ne peut aller aussi loin aussi vite sans de graves conséquences pour le pays. L'éditorial citait en outre les paroles suivantes de M. Rasminsky:

Malheureusement, si on ne tient pas compte des signes avertisseurs et si la politique n'est pas modifiée avant qu'un grand nombre de situations intenables aient été créées, avant que les coûts et les prix aient accusé une très forte hausse et que la position concurrentielle sur les marchés internationaux ait été endommagée, il devient alors beaucoup plus difficile de régler le problème sans mettre un terme à l'expansion de l'économie ...

Voilà où nous en sommes réduits actuellement, monsieur le président. Nous avons laissé monter les prix au point où la concurrence étrangère va nous interdire l'accès aux marchés internationaux. Nous avons atteint la crise. C'est seulement maintenant, alors que la crise est évidente, que le ministre l'a reconnue. Du moins nous l'espérons.

Un éditorial du *Journal* d'Ottawa du 30 mai 1967 citait M. John Deutsch, ancien président du Conseil économique du Canada:

Depuis le début de nos travaux, nous nous sommes préoccupés de la difficulté que comporte naturellement la réalisation de l'objectif d'une stabilité raisonnable des prix dans une économie canadienne qui connaissait sans difficulté un niveau élevé d'emploi et une production et un niveau de vie en croissance rapide.

[M. Ballard.]

Autrement dit, M. Deutsch se préoccupait de réaliser l'objectif d'une stabilité raisonnable des prix. Le ministre des Finances a fait fi de cet avertissement.

Je vais citer une autre autorité. Il me saura probablement gré de le considérer comme tel car il est candidat à la direction du parti libéral. Il s'agit du ministre du Commerce qui, d'après le *Globe and Mail* du 13 septembre 1967, aurait dit ce qui suit à l'Association des constructeurs canadiens:

... les gouvernements ont eu tendance à trop dépenser, non par rapport à nos besoins sociaux, car il reste beaucoup à faire, mais considérant la capacité de l'économie de produire des recettes pour eux.

Le ministre des Finances a décidé de ne pas tenir compte de l'opinion de son ami le ministre du Commerce. Je pourrais citer d'autres exemples pour prouver que le ministre a fait fi des conseils, d'où qu'ils venaient.

La crise actuelle n'a pas surgi subitement. Elle se prépare depuis deux ans, peut-être trois. Le gouvernement a dépensé beaucoup plus qu'il n'aurait dû. Il s'est même montré prodigue, oubliant de se demander d'où venait l'argent.

Le 7 décembre dernier, lors d'un discours à la Chambre, j'ai dit que le gouvernement devrait établir un système de priorités ou instituer un comité chargé d'étudier les priorités. Quelques jours plus tard, mais je vous assure que mon discours n'y était pour rien, le premier ministre a déclaré qu'un comité du cabinet examinerait les priorités pour ce qui est des dépenses. Rien n'a été fait depuis, ce qui laisse croire qu'il parlait pour la galerie.

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de ce que les dépenses du gouvernement ne cessent d'augmenter. Cette inquiétude se reflète dans le rapport de l'auditeur général, où l'on peut voir que les dépenses de presque tous les ministères ont monté en flèche. En fait, dans un ministère, elles ont augmenté de 114 p. 100.

Il est décourageant de voir que le gouvernement ne tient aucun compte du rapport de l'auditeur général. Dans le passé, il n'a pas tenu compte des rapports du comité des comptes publics, et nous constatons que des recommandations semblables reviennent chaque année dans le rapport de l'auditeur général.

• (5.40 p.m.)

Il est évident que les organismes et les ministères de l'État gaspillent de plus en plus d'argent, que le nombre d'employés de l'État augmente sans cesse et qu'il n'existe aucune méthode efficace de contrôle administratif.

C'est dire que le gouvernement devrait, il me semble, mettre en œuvre certaines recommandations de l'auditeur général et du comité des comptes publics. Il devrait certes demander conseil à des personnes qui ne sont pas impliquées, politiquement, dans ses problèmes. Nous passerons d'une crise à une autre tant que le gouvernement fera fi des conseils qui lui sont donnés et des présages de crise qui sont manifestes.

Nous allons de crise en crise et, à chaque fois, le gouvernement dit que si nous refusons d'appuyer son programme, les conséquences pour le pays seront terribles. Pour obtenir ce qu'il veut, le gouvernement a presque menacé le Parlement de chantage. Il y a beaucoup à faire, et mon parti est prêt à collaborer à la mise au point des mesures qui s'imposent. Toutefois, à un moment donné, le gouvernement doit faire preuve d'un certain sens de la responsabilité.

Le gouvernement doit cesser ses efforts pour réparer une erreur qui appartient déjà au passé. Dans le domaine des finances, les rajustements ne donnent pas de résultats immédiats; il faut beaucoup de temps aux remèdes pour agir. Il importe que le gouvernement emploie des méthodes modernes de statistiques. Je songe ici aux ordinateurs, aux banques de statistiques et autres choses de ce genre. Le gouvernement devrait se servir des techniques modernes pour prévoir l'avenir. On peut maintenant prévoir certaines tendances futures de façon assez précise, et ces renseignements permettraient au gouvernement d'éviter que les difficultés actuelles ne se répètent.

Je veux citer un passage de la page 283 du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada, publié en septembre 1967. Il y est question du gaspillage constaté dans les services de l'État et de l'édification d'une bureaucratie excessive du genre décrit par Parkinson, ainsi que du manque de méthodes suffisantes de contrôle administratif. Il est question aussi de la vigilance dont il faut faire preuve pour éviter le gaspillage dans les services de l'État. Voici le passage:

> Toutefois, il y a eu moins de progrès dans la mise au point des méthodes et des rouages requis pour régler certaines questions beaucoup plus vastes comme l'établissement en détail des objectifs et de leur ordre de priorité de façon à en assurer l'appréciation continuelle des effets et de l'efficacité des programmes gouvernementaux de plus en plus nombreux et diversifiés en regard de leur coût; et une meilleure coordination entre les gouvernements au sujet de ces questions.

Dans leur exposé, les membres du Conseil disent que le gouvernement doit obligatoirement arrêter d'avance ses programmes. Il faut, disent-ils, se poser quatre questions au sujet des programmes de l'État. Afin de brosser un tableau complet, je voudrais consigner au compte rendu les quatre questions qui figurent à la page 283 de l'exposé:

> 1. A quelles fins doit servir le programme de dépenses, et ce programme est-il le meilleur moyen d'atteindre les fins en cause?
>
> 2. Ces fins ou les résultats prévus du programme sont-ils de quelque façon incompatibles avec les fins et les résultats d'autres programmes et, dans l'affirmative, comment remédier à cette incompatibilité?
>
> 3. Quels seront les avantages du programme par rapport à son coût?
>
> 4. Quelles seront les répercussions sur l'ensemble de l'économie des divers changements apportés aux impôts ou aux dépenses au fur et à mesure que ces changements prendront effet dans une situation toujours changeante?

On se souviendra qu'à ce propos j'ai demandé au gouvernement de constituer un comité. En décembre, j'ai proposé qu'on établisse un comité de la Chambre, mais le premier ministre a suggéré que ce soit plutôt un comité du cabinet. Peu m'importe. Si nous voulons une structure plus rationnelle pour les finances de l'État, nous devons établir des priorités de dépenses et organiser les dépenses existantes suivant un plan logique. Nous devons prévoir les dépenses futures dans le cadre de ces priorités et trouver une manière acceptable de transférer les sources de revenu d'un palier de gouvernement à l'autre. Nous devons aussi réformer les sources de revenu.

Le dilemme du grouvernement actuel résulte d'un manque de planification. Sans planification, on ne peut respecter les priorités dans des domaines tels que ceux du logement, des transports urbains, de l'adduction d'eau, du dépôt des ordures ménagères et des déchets industriels, de la pollution de l'eau, de l'air et du sol, de l'éducation et de la recherche et enfin, pour terminer la liste, de la sécurité sociale.

Qu'a-t-on fait dans ces domaines? Je décrirai brièvement ce que le gouvernement a accompli. Dans le domaine de l'habitation, les efforts du gouvernement ont été absolument incompétents. Dans les transports urbains, son action a été négligeable. Pour ce qui est des adductions d'eau et des égouts, il n'a rien fait. La pollution de l'air, il n'a fait qu'en parler. En éducation et en recherche, le gouvernement a fait un effort timide. Quant à la sécurité sociale, tout ce qu'on peut dire c'est que, sous ce gouvernement, elle est désordonnée, boiteuse et bâclée. Nous avons besoin de priorités. Il nous faut un critère pour juger des priorités.

• (5.50 p.m.)

Quelles sont ces priorités?

D'abord, quant aux nécessités sociales, nous pourrions nous demander si tel ou tel pro-

gramme répondrait à un besoin réel et s'il y aurait lieu de l'appliquer dès maintenant ou plus tard. Augmenterait-il le niveau de vie? Quels avantages sociaux pourrions-nous en espérer? Nous pourrions nous demander ensuite ce que ce programme coûterait et quels effets il aurait sur les prévisions budgétaires actuelles. La population serait-elle prête à une augmentation d'impôts? Quel palier de gouvernement assurerait le financement du programme? Dernière question: quels effets ce programme social aurait-il sur les budgets futurs? A l'avenir, le gouvernement aura-t-il les mains liées par ce programme lors de la présentation d'un exposé budgétaire? Ce manque de flexibilité est l'un des problèmes auxquels le Parlement actuel doit faire face. Nous avons les mains liées; de fait, la marge budgétaire dont nous pouvons disposer est très étroite. Tous les programmes de sécurité sociale, d'éducation, de transferts de toutes sortes...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant expiré.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. McNulty: Monsieur l'Orateur, avant de nous rendre à l'autre endroit pour la sanction royale, puis-je dire qu'il y a eu, je crois, une entente à la Chambre en vue de suspendre la séance entre 6 heures et 8 heures et de remettre à plus tard l'examen des mesures d'initiative parlementaire qui devait avoir lieu ce soir.

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord.

LA SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les titres de biens-fonds et la Loi sur les concessions de terres publiques.

Loi portant dissolution de la société de la Couronne «Northern Ontario Pipe Line».

[M. Ballard.]

Loi modifiant la Loi sur la production de défense.

Loi modifiant la Loi sur l'inspection du poisson.

Loi modifiant la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes ainsi que le Code criminel.

Loi ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la Loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

Loi modifiant la Loi sur l'accise.

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Loi constituant en corporation la Compagnie des Pipe-Lines Commerciaux pour Solides.

Loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que la question suivante sera débattue à dix heures ce soir: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—le Nord canadien—la réduction des affectations aux services de santé.

En conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui par la Chambre, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est suspendue. La séance sera reprise à huit heures.

(A six heures, la séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. l'Orateur: La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens pour étudier l'ordre n° 2 du gouvernement.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Batten.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Qu'il est opportun de présenter une mesure pour modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à prévoir notamment:

1. Que pour les années d'imposition 1968 et suivantes le montant que peut déduire un contribuable à l'égard des dons faits à une province ne sera pas assujetti à la limite imposée par l'alinéa *a*) du paragraphe (1) de l'article 27, et le montant que peut déduire dans une année un contribuable à l'égard de dons faits soit à une province ou au Canada doit comprendre un montant à l'égard de tels dons faits par lui dans l'année précédente dans la mesure où tel montant n'était pas déductible dans le calcul de son revenu imposable pour l'année précédente.

2. Qu'à l'égard du revenu imposable gagné en 1968 et 1969, en plus de l'impôt sur le revenu autrement payable par une corporation en vertu de

la loi de l'impôt sur le revenu, une surtaxe soit payable égale à 3 p. 100 du montant d'impôt calculé en vertu de l'article 39 ou 69 de ladite loi, selon le cas.

3. Que pour les années d'imposition 1968 et 1969, en plus de l'impôt sur le revenu autrement payable par un particulier en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, une surtaxe soit payable égale à 3 p. 100 du montant de l'impôt de base calculé en vertu de l'article 33 de ladite loi en excédent de $200.

4. Que pour les années d'imposition qui commencent après novembre 1968 une corporation devra pendant la période de 12 mois se terminant 2 mois après la clôture de chaque année d'imposition, payer au Receveur général du Canada

a) au plus tard le dernier jour de chacun des 12 mois compris dans ladite période, un montant égal à un douzième de l'impôt estimé par elle au taux de l'année d'imposition

(i) sur son revenu imposable estimatif de l'année ou

(ii) sur son revenu imposable de l'année immédiatement précédente,

b) au plus tard le dernier jour du mois se terminant 3 mois après la clôture de chaque année d'imposition, le solde de l'impôt payable sur son revenu imposable de l'année au taux de l'année

et que pour l'année d'imposition commençant dans la période comprise après novembre 1967 mais avant décembre 1968 une corporation devra pendant la période de 10 mois se terminant 2 mois après la clôture de son année d'imposition payer au Receveur général du Canada

c) au plus tard le dernier jour

(i) du 2e mois

(ii) du 4e mois

(iii) du 6e mois

(iv) du 8e mois

(v) du 10e mois

de ladite période un montant égal à un cinquième de l'impôt estimé par elle au taux de l'année d'imposition

(vi) sur son revenu imposable estimatif de l'année, ou

(vii) sur son revenu imposable de l'année immédiatement précédente,

d) au plus tard le dernier jour du mois qui se termine 3 mois après la clôture de son année d'imposition, le solde de l'impôt payable pour l'année au taux de l'année.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Est-ce qu'une motion comme celle-là ne requiert pas un avis de 48 heures? Au fait, l'article 41 du Règlement ne stipule-t-il pas que:

> Toute motion tendant à la présentation d'un bill, d'une résolution ou d'une adresse, à l'institution d'un comité ou à l'inscription d'une question au *Feuilleton* est annoncée au moyen d'un avis de quarante-huit heures; ...

Ceci est bien spécifié ici!

> Toute motion tendant à la présentation ... d'une résolution.

C'est exactement ce que l'on est en train de faire à l'heure actuelle. Or, il n'y a pas eu d'avis de 48 heures, puisque la résolution n'a paru aux *Procès-verbaux* qu'hier, et qu'il n'en est pas encore fait mention à l'ordre du jour.

Par ailleurs, l'article 41 (a) dit ceci:

> A moins qu'un avis de motion n'ait été donné en vertu de l'article 41 du Règlement, un député qui se propose de soulever une question de ...

Je m'excuse, monsieur le président. Il s'agit plutôt de l'article 42, et je cite:

> Dans un cas d'urgence toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre ...

Or, dans le cas qui nous préoccupe, l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) a proposé la motion pour l'adoption d'une proposition en vertu de l'article 41 sans donner un avis de 48 heures ou sans demander le consentement unanime de la Chambre.

Monsieur le président, je remarque qu'il n'en est pas encore fait mention au *Feuilleton* ou à l'ordre du jour. J'admets que la résolution a été publiée dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui, mais il n'en est pas fait mention du tout dans l'ordre du jour.

L'article 2 de l'ordre du jour se lit comme il suit:

> La Chambre de nouveau en comité des voies et moyens.

Et là, il y a une note qui indique les résolutions, et je cite:

> Le texte des Résolutions des voies et moyens (Tarif des douanes) figure à la suite du *Feuilleton* des avis publié dans les *Procès-verbaux* du 6 novembre 1967.

Mais il n'est pas du tout fait mention du texte de la résolution, qui est publiée dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Demain, ce sera mentionné à l'article 2 de l'ordre du jour sous le titre: «La chambre de nouveau en comité des voies et moyens.» Mais ce n'est pas encore mentionné, parce que cela ne fait pas 48 heures que l'avis du dépôt de cette résolution-là a été donné. Cela ne fait que 24 heures, et c'est seulement demain que normalement le comité pourra l'étudier.

Maintenant, cet avis de 48 heures s'applique également au comité des voies et moyens. J'admets que pour que la Chambre se réunisse en comité des voies et moyens, une motion peut être présentée et acceptée sans discussion, mais lorsqu'on arrive au comité même des voies et moyens et qu'on nous demande de discuter une résolution comme celle-là, il faut un avis de 48 heures, en vertu de l'article 41 du Règlement qui mentionne spécifiquement:

> Toute motion tendant à la présentation ... d'une résolution.

C'est le cas qui nous occupe présentement. Alors, monsieur le président, comme cela ne fait pas 48 heures que l'avis a été donné, comme il n'est pas fait mention de la résolution à l'article 2 de l'ordre du jour, comme

l'honorable ministre n'a pas demandé le consentement unanime de la Chambre, j'invoque le Règlement et je demande que l'on passe à un autre article ou que vous rappeliez l'honorable ministre des Finances à l'ordre, en lui faisant remarquer que le Règlement ne lui permet pas de présenter sa motion pour l'adoption d'une résolution ce soir même, parce que cela ne fait pas 48 heures que l'avis a été donné.

[*Traduction*]

M. Knowles: Monsieur le président, si je prends la parole, c'est à vrai dire pour exprimer l'espoir que quelqu'un commente la question soulevée par le député de Lapointe; ce pourrait être quelqu'un qui soutienne le point de vue opposé.

En général, on sait que le leader suppléant de la Chambre a consulté les porte-parole des autres partis, aujourd'hui, pour savoir si les députés consentiraient à étudier cette question ce soir. J'espère, en m'exprimant ainsi, ne pas parler avant mon tour. Au nom de notre parti, je dirai que même si nous pouvons ne pas approuver cette mesure législative, nous n'empêcherons pas la Chambre de l'aborder aujourd'hui, bien que l'avis n'en ait été donné qu'hier. Il me semble que nous parlons de procédure à propos de choses qui ne sont pas tout à fait claires. Il existe des précédents au fait de procéder au comité des voies et moyens autrement que d'habitude à l'égard d'autres questions.

Et pourtant, il est assez difficile de contourner tant la lettre que l'esprit de l'article 41 du Règlement qui exige bien un avis de 48 heures avant d'aborder une question.

• (8.10 p.m.)

Je ne puis pas trop me prononcer, monsieur le président, car nous avons un comité de la procédure qui étudie à fond tout notre Règlement et il se peut que nous trouvions en temps opportun une solution à ce problème. Y aurait-il quelque possibilité, ce soir, de continuer comme nous avons consenti en général à le faire sans créer de précédent qui supprimerait le droit d'un député de soulever le point mentionné par le député de Lapointe. J'avoue partager quelque peu l'opinion du député quant à la stricte observance de l'article 41 du Règlement, mais je sais aussi que la Chambre voudrait que nous continuions ce soir. J'espère que nous pourrions nous entendre à ce sujet.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, le député de Winnipeg-Nord-Centre a raison. Il avait été entendu que nous étudierions cette résolution ce soir à huit heures. Le député de Winnipeg-Nord-Centre doute cependant que l'article du Règlement invoqué par le représentant de Lapointe soit applicable.

M. Knowles: Pardon, c'est tout le contraire. C'est de la validité de notre procédure que je doute.

L'hon. M. MacEachen: Voilà ce que je veux dire. A notre avis, selon l'usage, il est loisible au comité des voies et moyens d'étudier maintenant ce projet de résolution. Toutefois, c'est à la présidence qu'il appartient de trancher la question et nous nous rangerons à son avis. Le consentement unanime faisant manifestement défaut, nous demandons donc à la présidence de rendre sa décision. Si celle-ci est favorable, nous continuerons aujourd'hui; dans le cas contraire, nous remettrons l'étude de ce projet de résolution à demain.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je ne m'oppose pas à ce que nous dérogions à l'article 41 du Règlement ce soir. Ce n'est pas le point que j'ai soulevé. De plus, je ne vois pas d'inconvénient au fait qu'on ne m'ait pas informé de cette entente. (*Exclamations*)

Mais je pense que les droits des députés doivent être préservés dans cette Chambre. Je m'oppose à l'affirmation du leader de la Chambre laissant entendre qu'il dépendra d'une décision du président que nous procédions ou non ce soir. J'en conclus que le leader du gouvernement veut voir la présidence décider que nous ne tiendrons pas compte de l'article 41 du Règlement.

Des voix: Non.

L'hon. M. Churchill: Je doute fort que, dans les circonstances, il en soit ainsi. Lorsque le consentement unanime est requis et qu'il n'est pas accordé, je ne vois d'autre recours pour la présidence que de se conformer à l'article 41.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je voudrais parler très brièvement du rappel au Règlement. Tous les députés reconnaîtront sans doute avec le député de Lapointe qu'il s'agit ici d'une règle parfaitement claire et bien connue. Cependant, monsieur le président, il vient un temps où les travaux du Parlement canadien sont plus importants que le Règlement de la Chambre. C'est indiscutable; le député a parfaitement le droit d'invoquer le Règlement. Nous savons tous qu'il existe. Mais nous savons aussi que la question mise en délibération ce soir est vitale pour le

pays. Plus on la retarde, plus le pays en pâtira. (*Applaudissements*)

A titre de député, je demande au représentant de Lapointe d'accepter que nous dérogions à cet article du Règlement ce soir; ce serait agir comme un Canadien qui considère plus son pays que le Règlement de la Chambre. S'il accepte, et que nous puissions poursuivre ce débat ce soir, je pense que le pays en profitera et que tous les membres de la Chambre lui en seront vraiment reconnaissants. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais dire un mot sur le rappel au Règlement, étant donné que le député de Northumberland (M. Hees) m'a impliqué personnellement.

Je voudrais lui rappeler qu'il y a deux ou trois semaines, le gouvernement demandait le consentement unanime de la Chambre pour passer outre à la disposition relative à l'avis de 48 heures, afin de discuter immédiatement d'une motion de confiance. Pour ma part, j'étais prêt à donner mon consentement, alors que le parti conservateur s'opposait à l'unanimité. J'étais prêt à le donner parce que je savais que sans cela, on ne ferait rien de la journée ni le lendemain. En effet, nous avons perdu deux jours à la Chambre, à cause du parti conservateur. Ce n'était pas à cause de moi.

Aujourd'hui, on nous demande de passer outre à cet avis de 24 heures, et je refuse mon consentement, non pas pour des chinoiseries, mais par principe. Je m'oppose à toute résolution et à tout bill visant à augmenter les taxes. C'est en vertu de ce principe que je m'oppose.

A certains moments, ce sont les conservateurs qui refusent leur consentement, et d'autres fois c'est moi.

Monsieur le président, j'ai autant de droits à la Chambre que tous les députés du parti conservateur pris individuellement, et je suis prêt à le prouver.

[*Traduction*]

L'hon. M. Monteith: Ne faites pas l'idiot.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot sur le rappel au Règlement.

Nous avons nous aussi accepté de discuter immédiatement de cette résolution. Il a été aussi très clairement entendu que le débat sur cette motion ne serait pas limité.

Le député de Lapointe (M. Grégoire) vient de dire qu'il s'oppose à la suppression de l'avis de 48 heures par principe, parce qu'il est contre toute hausse de taxes.

Monsieur le président, il faut rétablir les faits. Nous nous opposons aux impôts, autant que le député de Lapointe. Mais que ce débat-là commence demain ou la semaine prochaine, il aura lieu quand même, et rien n'empêchera le député de Lapointe de prononcer le discours de son choix comme, d'ailleurs, rien ne nous empêchera de faire les discours que nous voudrons relativement à l'endroit de cette résolution.

Or, étant donné que cette résolution a trait aux crédits du ministère des Finances et qu'elle est présentée par le ministre des Finances (M. Sharp), je crois que le député de Lapointe devrait faire preuve d'un peu plus de bon sens, être un peu plus raisonnable et ne pas empêcher le débat.

A mon avis, il est temps de commencer ce débat, puisque nous sommes déjà en train de discuter des questions relevant du ministère des Finances. Je serais bien prêt à céder ma place au député de Lapointe, quand mon tour viendra de parler, tout à l'heure.

A mon sens, monsieur le président, c'est faire de l'obstruction que d'empêcher la discussion et l'exposé budgétaire du ministre des Finances, à ce moment-ci.

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. Le comité se rend compte, j'en suis sûr, que l'objection soulevée par le député de Lapointe concerne vraiment la procédure, et quant à la présidence, elle se demande si elle a l'autorité voulue pour décider de l'application de l'article 41 du Règlement. Je conseille aux députés de jeter un coup d'œil sur les *Procès-verbaux* d'hier; ils constateront que le texte de la résolution dont le comité des voies et moyens est saisi ne figure pas au *Feuilleton des avis*. La résolution figure au bas de la page du *Feuilleton des avis* sous la mention «La résolution des voies et moyens figure ci-après».

• (8.20 p.m.)

Je prierais les députés de se référer au précédent créé le 27 septembre 1962, où une situation semblable avait surgi. Je pourrais également leur demander de consulter la page 734 de la 17e édition de May, où l'on dit notamment:

> Une difficulté particulière se pose, dans le cas des résolutions des voies et moyens, pour ce qui est de décider du moment précis où l'initiative royale, visant à proposer un impôt, sera annoncée à la Chambre. Les résolutions des voies et moyens n'exigent pas de préavis et sont proposées, d'ordinaire, sans qu'on y ait recours. Par conséquent, s'il y a préavis, rien n'empêche de proposer la résolution sous une forme différente de celle qui figure au préavis.

La présidence est d'avis qu'elle est saisie uniquement de la résolution des voies et moyens inscrite en appendice. La présidence estime aussi que si l'avis de 48 heures devait être invoqué, il aurait dû l'être à un autre moment.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, en vertu du paragraphe 4 de l'article 59 du Règlement, j'en appelle de votre décision.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur reprend le fauteuil et le président du comité fait le rapport suivant:

Monsieur l'Orateur, voici la question dont il s'agit.

Quand le ministre des Finances a proposé, au comité des voies et moyens, une résolution visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, le député de Lapointe a invoqué le Règlement en disant qu'un préavis de 48 heures aurait dû précéder la présentation du projet de résolution. Le président, se référant à la page 734 de la 17e édition de May, a rendu la décision suivante: qu'à son avis, un préavis de 48 heures ne s'imposait pas dans ce cas-ci et que l'objection aurait dû être soulevée à une autre occasion. Là-dessus, en conformité de l'article 59 (4) du Règlement, le député de Lapointe en a appelé de la décision auprès de monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Peut-être devrais-je déclarer au député que j'ai écouté l'argument soumis au président du comité. J'ai pris bonne note des arguments et je suis prêt à me prononcer, dès maintenant, sur l'appel de la décision du président en comité.

• (8.30 p.m.)

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de dire deux mots, dans le cas présent, il y a deux textes qui s'opposent. Le premier, celui que je fais valoir, c'est le Règlement de la Chambre.

L'article 41 dudit Règlement dit bien spécifiquement et en termes très clairs:

Toute motion tendant à la présentation d'un bill, d'une résolution, ou ...

Et l'énumération continue.

... est annoncée au moyen d'un avis de quarante-huit heures.

Monsieur l'Orateur, le texte du Règlement est très clair.

A l'encontre de cela, on ne nie pas l'article du Règlement, on ne cite pas un autre article du Règlement, mais on fait appel au précis de procédure de «May's». En quelle année fut-il écrit? Peut-être que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pourrait me le dire, mais ce n'est qu'une citation.

[M. le président.]

Est-ce que le traité de sir Erskine a autant d'autorité en cette enceinte que le Règlement adopté par elle? Le Règlement a été adopté par tous les députés et accepté à l'unanimité à maintes reprises, après avoir été modifié.

«May's» n'a jamais été adopté en cette enceinte; il s'agit seulement d'une série de précédents.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, qu'en Angleterre, on se sert du «Common law»; on crée des précédents, mais on n'a pas de droit civil proprement dit.

Ici, par contre, nous avons une codification d'articles acceptés par toute la Chambre. Qu'est-ce qui doit l'emporter? Le Règlement qui est clair et précis ou bien le précis de procédure «May's», qui n'a jamais été accepté comme formule de règlement pour cette enceinte et qui date de plusieurs dizaines d'années. Lequel des deux, monsieur l'Orateur, doit prévaloir?

Le Règlement est bien clair, bien net et bien précis. Qu'avons-nous devant nous? Une motion de l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) tendant à l'adoption d'une résolution. C'est ce qui nous est soumis, et le Règlement dit bien clairement que cela requiert un avis de 48 heures.

Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, nous devons tenir compte non seulement de la motion présentée, mais aussi du fait que nous sommes en train de déterminer qui doit régir nos délibérations. Est-ce le Règlement que nous avons adopté ou n'importe quelle autorité: «May's», Bourinot, Beauchesne ou autres?

D'ailleurs, en consultant tous ces spécialistes, on se rend compte qu'ils se contredisent souvent. Lorsque sir Erskine May a redigé le commentaire qui figure à la page 707 et que le président du comité a cité tout à l'heure, était-il au courant de l'article 41 du Règlement de la Chambre? Avait-il lu notre Règlement pour faire un tel commentaire? Est-ce que son précis de procédure parlementaire était encore officiel, lorsque notre Règlement a été amendé? Est-ce que «May's» peut contredire notre Règlement?

Évidemment, monsieur l'Orateur, si vous voulez d'autres arguments, je vais vous citer quantité d'auteurs qui disent qu'on a le droit d'en appeler d'une décision de l'Orateur, alors que, en vertu du Règlement, on ne le peut plus. Qui est-ce qui va mener, à ce moment-là? Qui va statuer sur un commentaire qui dit qu'on a le droit d'en appeler d'une décision de l'Orateur et quand cela peut se faire, alors que le Règlement a été modifié pour dire qu'on n'avait plus le droit d'en appeler d'une décision de l'Orateur?

Alors je résume en deux mots, monsieur l'Orateur. L'article est clair:

> Toute motion tendant à la présentation . . . d'une résolution . . . est annoncée au moyen d'un avis de quarante-huit heures.

Sinon, cela prend le consentement unanime de la Chambre.

A l'encontre de cela, tout ce que l'on a pu trouver, c'est un commentaire d'un très vieux bouquin, de «May's». Qui va mener? Le Règlement, ou un auteur du siècle dernier? A vous la décision, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai assez lu de choses sur la situation pour savoir qu'il y a, au moins, des ombres grises dans ce domaine. C'est pourquoi je n'ai pas l'intention de me prononcer de façon très catégorique. Cependant, je crois nécessaire de faire deux remarques avant que vous ne vous prononciez sur le maintien ou le rejet de la décision du président du comité des voies et moyens. J'ajoute également, pour le compte rendu, que les membres de notre parti se sont déclarés prêts à poursuivre, ce soir, l'étude de cette question. Par conséquent, nous nous inquiétons seulement de savoir si la décision que nous discutons enfreint le Règlement de la Chambre.

Quand j'ai dit qu'il y avait des zones grises, je songeais au fait que nous étudions une situation concernant un comité de la Chambre connu sous le nom de comité des voies et moyens. Il existe une disposition générale selon laquelle le Règlement de la Chambre s'applique dans les comités de la Chambre. Je suis donc partiellement d'accord avec les vis-à-vis. Dans les comités permanents qui se réunissent ailleurs, nous savons que nous n'avons pas besoin d'un avis de 48 heures pour les motions. En d'autres termes, la règle des 48 heures n'est pas toujours observée dans les comités.

Toutefois, il existe sûrement une différence, du moins quant à l'esprit, entre les comités permanents qui se réunissent ailleurs et qui ont beaucoup de temps pour leurs travaux, et les comités pléniers qui se réunissent ici même et sont formés des mêmes députés. Certes, monsieur l'Orateur, selon l'esprit de l'article 41 du Règlement, il est très clair que nul projet de résolution ne peut être étudié sans un avis de 48 heures. Bien sûr, vu le délai écoulé entre six heures, mercredi soir, et onze heures, vendredi matin, il y a bien eu avis de 48 heures; il existe un commentaire à ce sujet. On le trouve à la page 163 de la 4e édition de Beauchesne, et en voici un extrait:

> La publication d'un avis de motion, d'abord dans les *Procès-verbaux* et le lendemain dans le *Feuilleton*, suffit pour constituer l'avis de deux jours exigé par l'article 41 du Règlement.

C'est différent, monsieur l'Orateur, de ce qui arrive d'ordinaire dans le cas d'un avis qui doit paraître un certain jour dans les *Procès-verbaux* et dans le *Feuilleton* le lendemain. Je le répète, il y a ici une zone grise parce qu'il s'agit du comité des voies et moyens. A coup sur, cependant, si l'avis de deux jours entiers doit s'appliquer à quelque chose, c'est bien à l'imposition d'une taxe.

Il nous faut normalement attendre deux jours avant d'aborder l'étude de toute mesure, même la moins importante. Il me semble bizarre qu'on nous présente une proposition fiscale sans le préavis de deux jours. Monsieur l'Orateur, une des raisons de cette situation qui ne se présente pas habituellement, c'est que le comité des voies et moyens étudie des résolutions fiscales que le public connaît depuis six jours. Lorsque le ministre des Finances (M. Sharp) présente un budget, il fait d'habitude un exposé budgétaire. Après, il dépose ses résolutions. Nous tenons ensuite un débat de six jours, présidé par l'Orateur, après quoi nous nous formons en comité des voies et moyens. Nous examinons immédiatement les résolutions, puisque nous les connaissons depuis six jours, et nous ne nous sommes jamais donné la peine de vérifier si le préavis nécessaire a été respecté. Le président du comité a fait valoir que la résolution ne figure pas aux *Procès-verbaux* ni au *Feuilleton des avis*, mais en appendice au *Feuilleton des avis*. C'est, à mon avis, un détail mineur intéressant. L'esprit de l'article 41 du Règlement exige certainement un avis de deux jours complets.

Eh bien, monsieur l'Orateur, comme j'ai admis l'existence d'un doute sur ce point, vu le passage de May qu'on a cité, et comme il est difficile à l'Orateur au fauteuil d'infirmer la décision prise par l'Orateur suppléant comme président du comité plénier, pour toutes ces raisons précisément, je comprends ce que vous pouvez penser sur cette question. Toutefois, on ne devrait pas rejeter l'opinion du député de Lapointe (M. Grégoire) sans qu'un de ses collègues formule des réserves à ce propos. C'est ce que je fais actuellement.

J'exprime la crainte que, d'une façon ou d'une autre, on réussisse à contourner, à l'occasion d'une mesure fiscale, une règle qui est si bien comprise de tous, que mes collègues, depuis quelques minutes, viennent m'exprimer leur étonnement qu'une telle situation ait surgi.

• (8.40 p.m.)

En ce qui concerne la citation de May, je signale qu'environ une douzaine d'entre nous ont eu l'avantage, il y a deux ou trois semaines, de passer quelques jours au Parlement de Westminster. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord en ce qui concerne les pensées que nous avons rapportées du modèle des parlements, mais nous admettons tous, je crois, que les différences entre ses méthodes et les nôtres sont si grandes qu'il est vraiment impossible d'appliquer les citations de May à toutes les situations qui surgissent ici.

Monsieur l'Orateur, vous semblez ne pas trouver mes remarques très utiles...

M. Grafftey: Vous êtes long et fastidieux.

M. Knowles: La question est d'importance, et je ne vous aide peut-être pas. En tout cas, je vous expose le problème. En général, la Chambre consent à aborder la question ce soir, mais cela ne nous dispense pas de nous assurer que toutes les décisions soient justes. Il me semble que nous devrions au moins exprimer notre inquiétude du fait qu'on a trouvé un moyen d'écarter l'article 41 du Règlement, suivant lequel la Chambre ne peut aborder l'étude d'une mesure sans un préavis de quarante-huit heures. Je ne saurais trop insister là-dessus.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en juin 1956, un jeudi après-midi à 5h. 15, devenu mémorable dans l'histoire canadienne, j'avais fait appel au Règlement pour établir si le président des comités devrait ou non rendre une décision ne s'inspirant pas de précédents créés par l'Orateur ou de conclusions de celui-ci. J'avais soutenu, énergiquement appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qu'il y avait danger à avoir un ensemble de règles établies en comité plénier, car le président de ce comité était parfois remplacé, mais pas toujours, par l'Orateur suppléant. J'alléguais alors, et j'avais passablement de pièces de justification à apporter, que si le président des comités n'avait aucun précédent établi par l'Orateur lui-même pour le guider, il faudrait laisser la question pendante et l'Orateur, plutôt que le président, devrait rendre la décision. Nous éviterions ainsi ces situations embarrassantes et étranges où l'Orateur l'emporte sur le président.

Je pense que la situation est la même ce soir qu'en 1956. Un point qui n'a pas été jusqu'ici tranché par la Chambre des communes et que l'Orateur n'a pas jugé comme constituant un précédent a été soulevé au comité plénier, et l'on n'a pas établi le fondement de la décision dont il a fait l'objet. Je soutiens que des questions de ce genre ne devraient pas être tranchées par le président du comité plénier si on peut l'éviter et déférer la question à l'Orateur, qui a juridiction en pareil cas.

Je conclus en disant qu'il serait, je pense, tout à fait inapproprié que l'on passe outre à l'article 41 dans le cas actuel. Depuis quelque temps, nous nous heurtons à des changements rapides au Règlement de la Chambre. Parce que le ministre des Finances (M. Sharp) n'a pas présenté un budget de la bonne façon, et parce qu'il lui a fallu annoncer ses mesures fiscales à la radio et à la télévision, lors d'une conférence de presse hier soir, nous sommes maintenant dans une impasse. Mais je soutiens que le Règlement de la Chambre devrait être maintenu à moins qu'il ne soit modifié par le consentement unanime du Parlement.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, très brièvement, attirer votre attention sur le commentaire 268 de la page 222 de Beauchesne. Vous connaissez certainement la page 734 de May, où il est dit que les résolutions des voies et moyens n'exigent pas de préavis et qu'on s'en passe, généralement, pour les présenter. Le commentaire 268 ne s'applique peut-être pas entièrement à notre cas, mais il concerne les modifications présentées, sans préavis, au comité des voies et moyens. Or, c'est là l'essentiel du rappel au Règlement dont nous traitons.

Voici une partie du commentaire:

On peut donc proposer en comité la variation ou la modification d'impôts ...

Je crois qu'on peut les faire sans préavis, mais il y a des réserves.

... mais toute proposition de cette nature doit cadrer avec le programme financier présenté par le Gouvernement et ne doit pas modifier l'équilibre des voies et moyens votés pour le service de l'année. On peut donc proposer par voie d'amendements de substituer à l'impôt que propose le Gouvernement un autre impôt d'un montant équivalent, proposer par exemple un autre droit, la nécessité d'un nouvel impôt, dans ces proportions-là, ayant déjà été déclarée au nom de la Couronne.

A mon avis, la proposition formulée est conforme à l'équilibre des voies et moyens déclaré au nom de la Couronne et partiellement voté par la Chambre. Dans ce contexte, j'affirme qu'il est inutile, au comité des voies et moyens, de donner avis de la présentation d'une résolution de ce genre ou même d'un amendement présenté au comité.

M. l'Orateur: Je remercie les députés d'avoir exprimé leurs opinions sur le très important rappel au Règlement du député de Lapointe. Comme l'a déclaré le président du comité, peut-être aurait-il mieux valu le soulever avant que nous nous formions en comité; cela aurait évité la difficulté mentionnée par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Mais il n'en reste pas moins que le président du comité a rendu une décision contre laquelle il a été interjeté appel.

J'ai, dans le passé, exprimé mon opinion sur ce genre de situation et je dois dire que je n'ai rien entendu qui m'incite à tirer d'autre conclusion que celle à laquelle est arrivé l'honorable président du comité. Lorsqu'il a rendu sa décision, il a déclaré qu'un préavis n'était nullement requis. Je suis d'accord. La question n'est pas de savoir si le préavis doit être de 48 ou de 24 heures. Ce que le président a dit, c'est que dans le cas de résolutions sur les voies et moyens, aucun préavis n'est requis.

En fait, ce n'est pas 24 heures d'avis que nous avons eues jusqu'ici. Du point de vue de la procédure, il n'y a pas eu d'avis puisque rien ne figure au *Feuilleton,* excepté un appendice pour la gouverne des députés.

On a affirmé qu'il n'y avait pas de précédents. Il y a au moins celui de 1962 où l'on a suivi précisément cette façon d'agir. En effet, aucun avis n'avait été inscrit au *Feuilleton* quant à un projet de résolution des voies et moyens. La Chambre avait, dans ce cas particulier, suivi exactement la même procédure, de sorte que la situation est plus complexe que ce que donne à entendre le commentaire de May qui, en dépit de ce que dit le député de Lapointe, n'est pas aussi ancien que cela puisque la dernière édition, la 17e, a paru en 1965 ou en 1966.

Je dirai aux honorables députés que la règle du préavis de 48 heures ne s'applique absolument pas ici. On peut trouver une analogie pour indiquer que l'article 41 du Règlement ne s'applique pas toujours au comité des subsides. Les prévisions budgétaires sont déposées un certain jour et déférées sur-le-champ au comité des subsides qui peut les étudier, lors d'une séance subséquente, sans préavis. La procédure actuelle est analogue; c'est le même genre de situation. On a déjà procédé de cette façon.

• (8.50 p.m.)

Comme les résolutions de voies et moyens sont proposées au comité lui-même, et pas avant, elles ne peuvent faire l'objet d'un avis. Elles n'existent que lorsque le ministre des Finances propose une motion au comité des voies et moyens et donne à la Chambre une idée du contenu de la résolution. En l'occurrence, je ne vois pas comment l'article du Règlement pourrait s'appliquer et je dois donc confirmer la décision.

(La Chambre se forme de nouveau en comité et reprend la discussion.)

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est de nouveau formée en comité des voies et moyens pour étudier une mesure modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, hier, au comité des subsides, j'ai donné un aperçu assez long de notre situation économique. J'ai dit que nous avions l'intention de présenter des mesures fiscales pour remplacer les revenus qu'aurait fournis le bill n° C-193. J'ai expliqué pourquoi le gouvernement juge nécessaire d'agir ainsi. Je n'ai pas l'intention de reprendre mon argumentation d'hier et ne vais donner qu'une brève explication de cette résolution.

Les mesures que propose la résolution ont pour but de produire des revenus budgétaires de 390 millions de dollars durant l'année financière 1968-1969, en comparaison des 425 millions qu'on attendait des modifications à l'impôt grâce au bill n° C-193. Cependant, j'ai annoncé également qu'il y aura des réductions de dépenses qui feront plus que combler la différence de 35 millions dans les recettes provenant des deux mesures.

La résolution dont est saisi le comité comprend quatre paragraphes, dont deux concernent les sociétés, un qui ne concerne que les particuliers et un qui a trait aux dons faits par les sociétés ou les particuliers aux gouvernements provinciaux ou aux institutions qui sont la propriété des provinces.

Au premier paragraphe, la modification vise à supprimer la limite de 10 p. 100 du revenu à l'égard des dons de charité à une province. La loi de l'impôt sur le revenu prévoit actuellement que les particuliers et les sociétés peuvent déduire, pour les fins de l'impôt sur le revenu, les sommes qu'elles donnent à Sa Majesté du chef d'une province.

Toutefois, les dons aux Églises et autres organismes de charité ne sont déductibles qu'à concurrence d'un maximum de 10 p. 100 du revenu. Par contre, les dons faits à Sa Majesté du chef du Canada sont déductibles jusqu'à concurrence du plein montant du revenu annuel du contribuable. On a fait valoir, au nom de certaines provinces et de diverses galeries d'art, que la limite actuelle de 10 p. 100 du revenu pour les dons faits à Sa Majesté du chef d'une province désavantage les galeries d'art et les musées des provinces par rapport aux galeries d'art fédérales. Comme les provinces occupent maintenant une large part du champ de l'impôt sur le revenu et comme tous les Canadiens profitent des dons faits aux galeries et aux musées, il a semblé raisonnable de propose ce changement. Il est aussi prévu par cette modification que le contribuable pourra reporter pour déduction, dans l'année qui suit immédiatement, toute somme par laquelle ses dons au gouvernement fédéral ou à un gouvernement provincial dépasse en une année son revenu de l'année.

L'alinéa 2 propose qu'une surtaxe de 3 p. 100 soit imposée aux sociétés pour les années 1968 et 1969. Cette surtaxe contribuera à augmenter de 18 à 18.54 p. 100 le taux de la taxe sur les premiers $35,000 du revenu imposable des sociétés et de hausser de 47 à 48.41 p. 100 la taxe sur le revenu imposable qui dépasse $35,000. Cette surtaxe ne frappera pas la taxe des sociétés sur la sécurité de la vieillesse ni la réduction de l'impôt provincial ou les revenus rapportés aux provinces par les sociétés.

L'alinéa 3 propose qu'une surtaxe de 3 p. 100 soit imposée aux particuliers. Cette surtaxe s'appliquera à l'impôt de base en excédent de $200. Elle ne touchera pas quelque 2,400,000 contribuables, soit quelque 36 p. 100 du nombre total de ceux qui doivent payer l'impôt sur le revenu des particuliers en 1968. La surtaxe projetée s'appliquera sans plafond. Enfin, elle ne sera imposée qu'en 1968 et 1969.

Le paragraphe 4 de la résolution propose que les sociétés avancent de deux mois le délai dans lequel elles doivent payer leurs impôts pour une année. Les sociétés devront effectuer cinq versements, chacun équivalant au cinquième de leurs impôts prévus. Par exemple, une société dont l'année d'imposition coïncide avec l'année civile, fera en juin son premier versement pour 1968 et cette somme représentera un cinquième de ses impôts prévus pour 1968.

J'aimerais établir une répartition des recettes découlant de ces propositions. La surtaxe de 3 p. 100 visant les particuliers est censée rapporter 105 millions de dollars pendant l'année financière 1968-1969. La surtaxe de 3 p. 100 imposée aux sociétés rapportera 45 millions, et l'accélération du versement de l'impôt sur le revenu des sociétés rapportera 240 millions de dollars, soit un total de 390 millions de dollars.

Pour illustrer l'effet de la surtaxe, je signalerai qu'un contribuable célibataire n'ayant personne à charge—un contribuable célibataire n'a, le plus souvent, personne à sa charge.(*Exclamations*)...la surtaxe ne sera pas applicable au contribuable célibataire dont le revenu est inférieur à $2,743. Un contribuable—je choisis un chiffre au hasard—disposant d'un revenu de $7,000 paiera une surtaxe de $25 par an. Dans le cas d'un contribuable marié et sans personne à charge, la surtaxe ne lui sera pas applicable si son revenu est inférieur à $3,743. Un contribuable marié et sans personne à charge, mais dont le revenu est de $7,000, paiera $18 par an. Un contribuable marié, avec deux enfants qui ont droit aux allocations familiales, ne paiera pas de surtaxe si son revenu est inférieur à $4,343. Le même contribuable paierait une surtaxe de $14 par an si son revenu annuel était de $7,000.

Si quelqu'un a des questions à poser soit au sujet de ces résolutions soit sur un point de détail, monsieur le président, je me ferai un plaisir de lui répondre.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, si je comprends bien, cette mesure met en jeu la confiance dans le gouvernement.

L'hon. M. Monteith: Ne rougissez pas, vous autres, aux banquettes ministérielles.

L'hon. M. Stanfield: C'est peut-être sans importance ce soir, mais j'espère que quelqu'un qui occupe les banquettes ministérielles nous expliquera un jour la différence de principe entre cette mesure et celle qui a été rejetée le 19 février. (*Applaudissements*)

• (9.00 p.m.)

Ce soir, je veux être bref et ne pas m'emporter. Je me contenterai d'énoncer notre position, pour qu'il soit bien clair que nous ne l'abandonnons pas et non pour le plaisir de poursuivre le débat dans la circonstance actuelle. Nous continuons à soutenir que l'inflation, qui se traduit par la montée des prix, des taux d'intérêt et des coûts, tient en grande partie à la politique du gouvernement. (*Applaudissements*)

Je n'entends pas faire au comité l'historique des budgets de ces dernières années. Je ne pense pas que ce soit nécessaire. Je veux

simplement énoncer notre position et rappeler que le gouvernement devra rendre compte de ces questions un autre jour et peut-être en d'autres lieux. On sait parfaitement quelle est la solution radicale que je crois nécessaire pour amener la stabilité et la confiance, et mon exposé, je le fais uniquement pour qu'il soit porté au compte rendu ce soir, et non pas, je le répète, pour argumenter sur la question.

Le gouvernement parle de la menace d'inflation depuis l'été de 1965, au moins. Il en est question dans le budget de mars 1966, dans ce qu'on a appelé le mini-budget de septembre 1966, dans le budget de juin 1967, dans ce qu'on a appelé le mini-budget de novembre 1967 et dans l'exposé budgétaire de mars 1968. Le problème—et je le rappelle simplement pour situer dans son contexte le débat sur la résolution à l'étude—c'est qu'à chacune des quatre occasions que je viens de mentionner, où l'on nous mettait en garde contre l'inflation, le ministre a proposé le même remède, une hausse des impôts. Ces augmentations consécutives des quelques dernières années visaient à combattre l'inflation, disait-on, mais elles s'accompagnaient d'un accroissement plus élevé des dépenses publiques. En juin dernier encore, le ministre a présenté un budget qui prévoyait un déficit de 740 millions de dollars, l'augmentation des dépenses étant de l'ordre de 20 p. 100. Les augmentations d'impôt qui ont eu lieu n'ont pas vraiment combattu l'inflation, elles ne l'ont pas maîtrisée. L'indice des prix à la consommation s'est élevé de 4.6 p. 100 en 1966 et d'environ 4.5 p. 100 en 1967. Rien d'étonnant qu'il y a quelques semaines, lorsque le gouvernement a proposé une autre hausse tandis qu'il nous semblait incapable de produire des politiques efficaces de retenue et de direction, l'opposition ait voté contre la mesure et l'ait défaite.

C'était d'autant plus justifié que la stabilité de l'économie était gravement compromise. Les investissements diminuaient dans le secteur privé; le taux d'expansion était faible—environ la moitié du taux jugé nécessaire par le Conseil économique—et on comptait au moins 464,000 chômeurs, soit un taux, corrigé des variations saisonnières, de 4.4 p. 100 de la main-d'œuvre. En outre, bien entendu, ce chômage et la situation que j'ai décrite sont particulièrement pénibles dans certaines régions du pays, notamment celles d'expansion relativement lente, mais cet état de choses ne se confine pas à ces régions. Nous étions convaincus que cette surtaxe de 5 p. 100 proposée dans le mini-budget ne convenait pas aux besoins de l'économie. Une telle mesure, estimions-nous, pouvait fort bien accentuer l'inflation. Elle aurait certes contribué à affaiblir l'économie, ce qui aurait fait augmenter le chômage et persister le ralentissement du taux d'expansion.

Le ministre des Finances propose maintenant deux nouvelles mesures qui intéressent particulièrement le comité. Une a trait à des majorations d'impôt. La deuxième, à une réduction des dépenses d'un montant de 75 millions—sauf erreur, le gouvernement propose de bloquer les emplois de la fonction publique. Une troisième proposition comporte l'établissement d'un bureau chargé d'examiner les augmentations de prix et de coûts.

Quant à la troisième proposition, il y a quelque temps déjà que j'exhorte le gouvernement à prendre l'initiative et à encourager les restrictions dans toute l'économie. Je crois, je l'ai dit à maintes reprises, qu'un tel programme est nécessaire parallèlement aux politiques monétaires et budgétaires, si nous voulons un niveau raisonnable de plein-emploi et une certaine stabilité des prix. (*Applaudissements*)

J'espère être en mesure d'appuyer et d'approuver les mesures du ministre des Finances, mais il faut, bien sûr, que j'en sache beaucoup plus à leur sujet. C'est avec le plus grand intérêt que j'attends donc des détails sur les projets du ministre des Finances et du gouvernement.

Quant au second sujet que j'ai évoqué, les réductions de 75 millions de dollars dans un budget de 10 milliards environ, je ne crois pas que cela fera beaucoup d'impression sur les Canadiens ou dans les milieux financiers. (*Applaudissements*)

Comme le ministre des Finances nous l'a dit ce soir, on propose l'adoption d'une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers qui est censée rapporter, au cours de la prochaine année financière, environ 105 millions de dollars de recettes additionnelles, en plus d'une surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt des sociétés qui, elle, est censée rapporter, d'après le ministre, environ 45 millions de dollars.

Pendant la journée, j'ai très soigneusement étudié les mesures dans leur contexte. Si elles sont supposées se rattacher aux conditions économiques, il faut, je crois, leur reprocher

d'être vraisemblablement inflationnistes en elles-mêmes, donc de nature à augmenter le prix de revient des marchandises et la pression tendant à accroître les revenus. En second lieu, il faut leur reprocher, vu l'état actuel de nos affaires, d'être forcément de nature à ralentir une économie dont, je le répète, l'expansion est trop lente et comporte déjà un degré de chômage dont certaines régions se ressentent énormément.

• (9.10 p.m.)

Je signale que, d'après le Conseil économique du Canada, si l'on veut atteindre et maintenir un niveau raisonnable d'emploi, notre économie doit s'accroître au rythme d'un peu plus de 5 p. 100 par année, alors que le taux s'établit peut-être à un peu moins de la moitié de ce pourcentage. De toute évidence, ces mesures auraient donc des effets inopportuns sous ce rapport. Il faut donc nous demander si ces deux mesures, qui pourraient manifestement avoir des effets inopportuns sur notre économie, sont vraiment nécessaires pour rétablir la confiance. Je dois dire au comité, monsieur le président, que je n'en suis pas encore convaincu. On propose de recueillir environ 150 millions de dollars grâce à ces mesures. Si je comprends bien la situation, le gouvernement est obligé par la loi de commencer à remettre l'impôt remboursable sur les sociétés, perçu il y a quelques années, 36 mois au plus tard après qu'il a été payé. Sauf erreur, cela signifie que le gouvernement devra commencer ces remboursements au plus tard en mai 1969.

J'ai l'impression que le ministre songeait à commencer ces paiements beaucoup plus tôt, à un rythme qui exigerait des versements d'environ 105 millions de dollars au cours de la prochaine année financière. Je sais qu'il a expliqué à la Chambre que cela n'entre pas dans son budget actuel, mais il pourrait y avoir une répercussion sur la situation de trésorerie du gouvernement, soit l'une des questions de principe en jeu au cours du prochain exercice financier. Il m'apparaît donc que le gouvernement pourrait légalement retarder jusqu'en mai 1969 tout versement de la partie remboursable de l'impôt dont j'ai parlé et alors, les chiffres pour la prochaine année financière ne seraient nullement affectés. En agissant ainsi, la différence entre le retard des remboursements jusqu'après le début de la prochaine années financière d'une part et la perception des nouveaux impôts d'autre part serait d'environ 50 millions de dollars ou peut-être un peu moins. (*Applaudissements*)

J'estime que, dans un budget de 10 milliards de dollars, on doit pouvoir trouver ces 50 millions. C'est sans doute l'opinion de la majorité du peuple canadien et je dois dire que c'est aussi la mienne. Après tout, le gouvernement s'est bien montré capable de trouver un montant au moins égal pour appliquer le programme d'assurance frais médicaux malgré les opinions d'un certain nombre de provinces. On a donc un peu de mal à croire qu'il soit vraiment nécessaire d'imposer ces nouveaux impôts à l'heure actuelle et à cette fin. (*Applaudissements*)

Quant à vouloir que ces impôts soient en vigueur pendant deux ans, je ne crois vraiment pas que le ministre ait justifié la chose en aucune façon. J'ai dit qu'il n'a vraiment pas donné de justification valable même pour une année, mais je n'ai rien pu découvrir qui justifie ces surtaxes biennales. J'espère ne pas être injuste envers le ministre en disant cela. C'est l'impression que j'en ai. Étant donné ce que je crois être les effets malheureux et évidents de ces augmentations d'impôts sur l'état de l'économie, on ne nous a indiqué, je pense, aucun avantage qui compenserait de tels effets. A mon avis, les mêmes arguments qui militaient contre la surtaxe de 5 p. 100 valent aussi bien contre cette surtaxe de 3 p. 100.

J'ai tenté de démontrer que le gouvernement aurait une option autre que ces deux surtaxes qui doivent, paraît-il, procurer 150 millions de dollars. Je le dis en toute sincérité, le gouvernement peut choisir une autre formule que celle d'impôts supplémentaires et, dans la situation actuelle, ce choix aiderait, je pense, le peuple canadien. Le ministre des Finances propose de trouver une somme beaucoup plus importante au cours de la prochaine année financière en insistant pour que les sociétés accélèrent le paiement de leurs impôts. Si je comprends bien, cela n'augmenterait pas le passif de celles-ci et par conséquent ne contribuerait pas à l'inflation. Étant donné la position du gouvernement, qui semble avoir besoin de renforcer la confiance, je ne m'oppose pas sur ce point au ministre des Finances. Je ne puis toutefois le suivre quand il s'agit d'augmentations sous forme de

surtaxes, mais en raison des circonstances, je ne m'oppose pas au paiement accéléré des impôts des sociétés, car cette mesure n'augmente pas le passif de ces dernières, n'est pas inflationniste et rapporte en outre au ministre des Finances un profit supplémentaire d'un quart de million de dollars. Je crois que cela apporterait une aide apréciable à sa situation financière sans toutefois nuire à l'économie.

Je l'ai déjà dit, je ne suis pas encore persuadé que les avantages des surtaxes proposées contrebalanceront leurs effets préjudiciables, et je crois d'ailleurs que d'autres moyens s'offrent au gouvernement. J'ai aussi signalé que toute politique qui accélérerait l'allure de notre croissance économique rapporterait plus de recettes au gouvernement, ce qui lui procurerait des avantages financiers appréciables. (*Applaudissement*)

J'attends avec impatience que le gouvernement s'attaque vigoureusement à l'inflation. Je le répète, j'espère bien que la mesure que propose le ministre pour encourager la modération dans tous les secteurs de l'économie sera appliquée avec vigueur et sera digne de l'appui de toute la Chambre. A mon sens, toutefois, un ralentissement de notre économie serait inutile, car je ne crois pas qu'il y ait surchauffe, dans aucun sens du terme.

• (9.20 p.m.)

Il me semble qu'il serait peut-être possible pour nous de réaliser un taux de croissance plus élevé, accompagné de politiques efficaces de restriction qui augmenteraient le taux de croissance et les revenus du gouvernement. On ne m'a pas convaincu que les surtaxes proposées sont souhaitables, compte tenu de la situation nationale décrite par le gouvernement. J'appuierais plutôt une politique visant à accélérer les versements des impôts des sociétés.

Permettez-moi de dire ceci en terminant: A cause de l'incertitude que je distingue, il ne faudrait pas retarder le moment de la décision du Parlement. Notre Parlement est libre et, bien entendu je parle pour moi-même, mais je ne souhaite pas personnellement ajouter à l'incertitude à cet égard. Je sais fort bien qu'elle pourrait—surtout en se prolongeant—être un mal en soi. Par conséquent, j'estime que dans tous les milieux à la Chambre, nous devrions exposer notre situation avec autant de force et d'éloquence que possible, puis laisser le Parlement décider.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, d'abord il faut féliciter le ministre des Finances de sa persévérance. Il est arrivé à ses fins. Il essayait de nous vendre un certain article. Il s'est inspiré de ce qui se fait dans les épiceries à succursales multiples. Lorsqu'on y veut qu'un article se vende mieux, on change son emballage, on l'enveloppe dans un plus joli papier. Nous devrions enlever ce joli papier pour voir ce qu'il y a à l'intérieur du paquet, car je soupçonne l'article d'être exactement le même.

Ce n'est pas uniquement en pensant à la mesure fiscale que je dis cela, car ce que le ministre essaie de nous faire accepter maintenant est identique à ce qu'il a essayé de faire accepter au Parlement et au pays en présentant son mini-budget en novembre 1967. Les racines sont donc déjà profondes. Ce que fait le ministre est représentatif, en réalité, de sa manière de concevoir le contrôle que le gouvernement canadien devrait exercer sur l'économie, dont il a parlé avec une lugubre éloquence depuis la présentation de son budget.

Le ministre a fait connaître au comité certains objectifs auxquels lui et le gouvernement visent, dans cet ordre: le plein emploi, la stabilisation des prix et la justice. Ces buts sont nobles. Ils rivalisent presque avec la liberté, l'égalité et la fraternité du régime français, si ce n'est le droit à la vie, le droit à la liberté et la poursuite du bonheur de nos amis américains. Le ministre parle ensuite de les atteindre de façon remarquable. Pour en arriver au plein emploi, le premier de ses objectifs, il prévoit une politique qui vise délibérément à augmenter le chômage. Notez bien qu'il a employé des termes plus euphémiques en disant qu'il tolère un certain ralentissement pour activer l'économie. Pour réaliser l'équité, il projette encore délibérément de perpétuer l'injustice dans le régime fiscal, contre laquelle la Commission Carter a si éloquemment mis en garde le gouvernement. Il se propose de la continuer en rejetant sommairement les diverses recommandations du comité qui visaient à éliminer les injustices grossières de notre régime fiscal et à abolir les privilèges spéciaux de certains genres d'organismes, notamment des sociétés pétrolières, des compagnies d'assurance et des compagnies minières.

La Commission avait aussi recommandé qu'on frappe en toute justice d'un impôt ceux qui font de gros profits à la Bourse et ceux qui utilisent les notes de frais pour éviter l'impôt. Le ministre a rejeté toutes ces recommandations, bien qu'il ait évoqué aujourd'hui l'équité comme l'un de ses objectifs. Il n'est pas dans mes habitudes de me précipiter à la défense des sociétés, mais je déclare en toute justice que les propositions du ministre visant les sociétés sont inéquitables. Il propose une surtaxe de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés, frappant aussi celles qui ne bénéficient pas des privilèges spéciaux qu'a déplorés la Commission Carter. Ces compagnies verseront, en proportion, moins d'impôts que certaines entreprises se consacrant à la production industrielle générale.

Une fois de plus, notre gouvernement agit de façon à sacrifier l'industrie secondaire du Canada à l'industrie primaire, qui s'adonne à l'exportation des matières premières. Le ministre nous dit qu'il entend contrôler les prix pour obtenir la stabilité. L'un des trois objectifs qu'il propose est l'institution d'un Bureau de revision des prix. Encore faut-il savoir ce qu'il sera. Depuis longtemps, nous suggérons l'établissement d'une Commission de revision des prix, mais je ne suis pas du tout certain que le genre d'organisme auquel songe le ministre sera efficace. Je suis préoccupé par l'importance qu'il accorde au contrôle des salaires, car il n'a suggéré qu'en passant un contrôle des autres coûts et du revenu. Je soutiens qu'un contrôle des salaires sera sans effet si l'on n'est pas prêt à contrôler en même temps les bénéfices. Pour ma part, je doute que ce soit réalisable. Je ne suis pas homme d'affaires, mais ceux de mes amis qui le sont me disent qu'il y a des centaines de façons de camoufler les bénéfices réels d'une société. Je présume que si le ministre s'arrête sérieusement à une mesure de ce genre, il n'aboutira qu'à un contrôle des salaires, rien de plus.

Le facteur coût est le seul susceptible d'influencer les prix. Nous avons réclamé la création d'un bureau de revision des prix et des prix seulement. Nous avons aussi proposé un contrôle direct du prix des produits dont le prix de revient influe sur d'autres coûts. Nous pensions surtout aux industries qui exploitent les ressources de façon massive. Ce sont des entreprises très puissantes, confrontées à des syndicats tout aussi puissants. J'ai déclaré, il y a quelque temps déjà, que dans certains secteurs de l'économie, le patronat et le salariat sont, pour ainsi dire, de connivence pour pressurer le public. J'ai proposé que le gouvernement ait le courage de contrôler les prix dans ces secteurs surtout et de laisser ainsi au salariat et au patronat le soin de se disputer ce qui reste des gains. Après tout, c'est le rôle des syndicats.

On nous dira, j'en suis sûr, que le gouvernement fédéral manque de pouvoirs constitutionnels pour contrôler les prix. Peut-être, mais j'ai peine à comprendre comment un gouvernement provincial oserait refuser sa collaboration au gouvernement fédéral à l'égard du contrôle des prix. En fait, le premier ministre de l'Ontario a laissé entendre l'autre jour qu'il était prêt à collaborer avec le gouvernement fédéral dans toute tentative de la part de ce dernier dans ce domaine. Il me semble donc que l'argument constitutionnel ne soit pas très solide contre le projet de contrôle de ces domaines où il s'agit de prix imposés en l'absence de toute concurrence.

Cela m'amène à l'autre partie de l'article à vendre offert par le ministre et à sa conception d'une politique appropriée pour diriger l'économie canadienne. Il a été prodigue d'avertissements sévères quant à la position du dollar canadien, et si ce n'était pour lui un rôle si ridiculement inapproprié, je dirais qu'il a joué celui du gros garçon dans Dickens, en nous faisant frissonner avec ses commentaires énigmatiques sur les ténébreuses forces internationales qui, entend-on dire, ont de sombres desseins quant au dollar canadien. Bien sûr, nous avons eu la preuve de ses mystérieux voyages de cape et d'épée à Washington.

• (9.30 p.m.)

En fait, je ne puis m'empêcher de me demander si les blagues du ministre n'ont pas contribué dans une large mesure à la précarité du dollar canadien car j'ai remarqué que ses encouragements sur l'état de l'économie canadienne et du dollar canadien viennent toujours après les sombres avertissements qu'il présente sur les menaces pour notre dollar.

J'imagine que le dollar canadien a subi et subit encore des pressions, quand ce ne serait que les répercussions des pressions qui s'exercent sur le dollar américain. On peut supposer—au fond, je fais plus que supposer —que des spéculateurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, sont prêts à s'engager dans des opérations de change dans l'espoir que la dévaluation du dollar canadien leur apporte un bénéfice appréciable, tout comme des personnes ont spéculé sur la livre britannique avant qu'elle soit dévaluée et ont fait un joli magot une fois la dévaluation accomplie.

Il en est peut-être ainsi, et il y en a peut-être d'autres qui ont décidé, d'une manière très logique et très normale, que ces pressions, les paroles du ministre des Finances et ses déclarations sur les ondes, ainsi que la défaite du gouvernement, l'autre jour, à propos du bill fiscal, ont beaucoup augmenté l'incertitude sur le sort du dollar canadien. Les gens l'ont peut-être écouté et ont jugé plus prudent de sortir leur argent du Canada. Je ne sais si ces choses se sont produites ou dans quelle mesure elles se sont produites. Certes, la Banque du Canada prétend ne rien savoir non plus et ne pas connaître les causes précises des pressions exercées sur notre dollar.

Je me suis demandé si cette crise du dollar, si elle existe—ce qui est probable—est-elle autre chose qu'une des conséquences de la politique monétaire peu judicieuse du gouvernement, qui a entraîné, à son tour, des mesures fiscales hors de propos et désastreuses? Le ministre nous dit qu'on a pris ces mesures pour rétablir la confiance envers le dollar canadien. Il propose de la rétablir au moyen d'une mesure fiscale plutôt inefficace car, lorsqu'il a introduit, pour la première fois, son mini-budget l'automne dernier, ma principale critique portait sur le fait que sa discussion était presque inutile, car ses conséquences économiques seraient minimes. Cependant, le ministre compte sur ces mesures pour établir la confiance dans le dollar canadien.

J'hésite à croire que le ministre des Finances soit candide au point de penser réellement que la stabilité du dollar canadien ou de n'importe quelle devise dépend d'autre chose que du niveau de la productivité. C'est l'aune à laquelle on mesure principalement la stabilité d'une monnaie.

Le ministre semble avoir une idée bien démodée de ce qui suscite la confiance dans la monnaie d'un pays et il place sa foi dans le rempart monétaire des réserves de change. Le ministre devrait se rendre compte que la monnaie d'un pays est fondée, en dernière analyse, sur le potentiel de production de ce pays et c'est pourquoi, bien que le dollar américain subisse aujourd'hui une très lourde pression et que les États-Unis voient drainer leurs réserves d'or, personne ne doute réellement de la stabilité de la monnaie du pays le plus productif du monde. Nous savons que même si arrive un jour la minute de vérité, le dollar des États-Unis fera toujours prime dans le monde parce qu'il est garanti par l'économie la plus productive du globe.

Je crois que le ministre a mis la charrue devant les bœufs, ou bien qu'il court après une ombre, laissant échapper la proie. Si notre productivité continue à s'accroître, notre devise restera forte. Par contre, si notre production décroît et si le chômage s'étend, il y aura manque de confiance en notre dollar, en dépit de toute les manipulations de nos réserves de devises auxquelles pourrait recourir le ministre. Plus longtemps durera cette situation, plus le dollar canadien s'affaiblira; si nous laissons notre économie s'affaiblir, ce que les politiques du gouvernement semblent vouloir provoquer, nous épuiserons peu à peu nos réserves de devises en de vains efforts pour maintenir notre dollar à un taux de change fixe absolument déraisonnable.

Le ministre, il me semble, confond la cause et l'effet. On ne peut maintenir artificiellement la fermeté du dollar et, si on le pouvait, cela ne rendrait pas notre économie robuste et active. D'autre part, une économie active et qui prend de l'expansion assurera la fermeté de notre dollar quant au change international, si c'est ce que nous voulons.

J'aimerais revenir maintenant aux trois objectifs annoncés par le ministre—stabilité des prix, plein emploi et équité. Ces trois objectifs expriment de façon lapidaire le concept d'une économie riche et en expansion, infrastructure d'une société éclairée et amie du progrès, partisane au moins d'un certain degré d'équité. Personne, j'en suis sûr, ne s'opposera à ces objectifs, mais je doute que même le ministre des Finances ait la témérité de dire qu'il les a atteints ou qu'il s'en rapproche.

Je suis tout à fait certain que le ministre souhaite sérieusement que nous atteignions ces objectifs. Nous devons examiner les obstacles qui ne cessent de le désappointer. Comment donner de l'expansion à l'économie? Le ministre lui-même admettra que ce n'est pas en la contractant. Ce n'est pas en réduisant les dépenses publiques ni en créant plus de chômage. On ne lui donne pas d'expansion en permettant la hausse des prix et la montée en flèche des taux d'intérêt. Comment s'y prendre alors? En s'arrangeant pour pouvoir injecter plus de combustible sous la bouilloire économique.

Le chef de l'opposition m'a intéressé, il y a quelques minutes, lorsqu'il a dit que notre économie n'était pas surchauffée. Je n'ai pu

concilier cela avec ses propos sur la nouvelle réduction des dépenses publiques. S'il croit que l'économie n'est pas surchauffée, il fera sienne, j'en suis sûr, la proposition que je fais au ministre et à la Chambre: On s'arrange pour pouvoir injecter plus de combustible sous la bouilloire économique, encourager et stimuler les investissements, accroître la masse monétaire et financer des placements croissants dans la production de marchandises et des services.

Je me demande si le ministre des Finances lui-même, avec ses idées bizarres, contesterait cette affirmation. Cet après-midi, à la Chambre, il a fait rapport de façon fort étrange et fort mystérieuse, ce qui montre qu'il ne s'est pas encore rendu compte qu'il s'occupe des apparences au lieu de la réalité. Il nous a présenté le resultat des ententes conclues avec les gouvernements des États-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie. Ce fut une déclaration assez mystérieuse. Le ministre nous a dit qu'à Washington, il s'est entretenu avec le secrétaire au Trésor pour savoir comment le Canada sera soumis aux mesures prises par les États-Unis au sujet de leur balance des paiements. Il en résulte, d'après l'assurance que nous en donne le ministre, que le Canada n'est plus maintenant soumis aux mesures que prennent les États-Unis, dans le cadre de leur plan de raffermissement de la balance des paiements, pour restreindre les sorties de capitaux de leur pays. Dans sa déclaration, le ministre a dit:

> Il s'agit précisément des mesures concernant les investissements directs appliquées par le Département du commerce, ainsi que des programmes appliqués par le Federal Reserve System. Notre exemption de la taxe d'égalisation d'intérêts sur les nouvelles émissions demeure intacte.

J'insiste sur les mots suivants:

> En étant exclus de ces importants programmes américains, nous atteignons un objectif que nous poursuivions depuis longtemps.

Et maintenant voici le bouquet:

> En outre, notre liberté d'action ne s'en trouve aucunement compromise.

Peut-être est-ce exact au sens formel du mot, car comme nous avons perdu toute liberté d'action sous le gouvernement actuel, nous pourrions difficilement la voir compromise davantage.

• (9.40 p.m.)

Cela prouve encore une fois que le gouvernement est convaincu—c'est même devenu une obsession—que l'expansion de l'économie canadienne dépend de l'apport continu de capitaux étrangers. J'estime, monsieur le président, et je le signale au ministre des Finances, que la grande victoire qu'il a remportée à Washington n'en est pas vraiment une, parce que le rapport de la Banque du Canada sur notre balance internationale des paiements, qui indique les mouvements de capitaux au cours des trois premiers trimestres de 1967, démontre qu'en réalité toute entrée importante de fonds venant des États-Unis s'accompagne d'une sortie équivalente de fonds. Le ministre refuse de voir cet aspect du problème. Il semble d'avis, comme je le lui ai déjà signalé, qu'il a fait son devoir s'il implore les autorités américaines de ne pas fermer le robinet même si, de son côté, il enlève la bonde de la baignoire. C'est un autre exemple de cette façon d'agir.

Le ministre est revenu de Washington, nous disant qu'il avait remporté une grande victoire: il avait ouvert la voie à des entrées massives de capitaux au Canada. La vérité, c'est qu'il y a présentement des sorties massives de capitaux du Canada, et cela a commencé bien avant les directives du président des États-Unis. Le ministre des Finances sait, j'en suis sûr, que bien des sociétés expédiaient une plus grande partie de leurs gains non répartis que ne l'exigeaient les directives. Pourquoi? Je ne crois pas que ce soit par patriotisme, en tant que citoyens américains, car, que je sache, les capitalistes américains, pas plus que les capitalistes canadiens, n'aiment se faire dicter leurs actions par le patriotisme. A mon avis, ils ont décidé que le Canada n'est plus un marché très important ou favorable pour leurs placements. Nous comprenons sans peine pourquoi; en effet, le gros de cette entrée de capitaux est allé dans les industries des ressources qui ont déjà tellement trop de capitaux disponibles qu'une plus grande expansion n'est guère possible.

Je n'ai qu'à mentionner l'industrie pétrolière de l'Alberta et l'industrie des pâtes et papier de ma propre province. Toutes les deux souffrent non pas d'une insuffisance mais d'un excédent de capitaux. Résultat: leurs coûts sont inutilement élevés. Quoi qu'il en soit, cela fait partie de la philosophie traditionnelle du gouvernement actuel et selon laquelle le Canada ne peut survivre et prendre de l'expansion sans une entrée continuelle de capitaux étrangers, surtout des États-Unis. Tant que nous aurons cette obsession et cette autre selon laquelle toutes les politiques du gouvernement canadien doivent être orientées en vue du maintien du cours élevé du dollar

canadien, nous sommes condamnés à une contraction continuelle de notre économie et à une plus grande dévalorisation du dollar canadien.

Je ne connais pas les conseillers du ministre et je tremble à la pensée de soupçonner juste pour certains, mais je recommanderais au ministre de consulter certains des esprits les plus brillants et les plus avancés en économique au pays quant au taux de change fixe et à la sortie de capitaux du Canada, car le Canada n'est plus une région qui attire les investissements. Comme je l'ai supplié tant de fois, je le supplie de nouveau de ne pas se fier à ces mesures fiscales inefficaces pour contrôler les prix, mais plutôt d'établir un véritable bureau de revision des prix pour rendre publique la majeure partie de l'échelle des prix et dans le domaine des prix régis, d'avoir le courage de collaborer avec les provinces et d'implanter le contrôle des prix; de négocier avec le Fonds monétaire international pour nous permettre de sortir de l'étau du taux de change fixe et de retourner au taux mobile; d'imposer des restrictions sur le change pour contrôler la sortie de capitaux du pays, qui prend à l'heure actuelle des proportions d'hémorragie.

Si le ministre agit de la sorte, il se ménagera les moyens d'accroître l'économie canadienne, de réduire le chômage, d'augmenter la production et d'assurer la stabilité du dollar canadien sur la base solide de la capacité productive du pays, qui possède probablement plus de richesses naturelles par habitant que tout autre pays. Le Canada pourra se développer, mais il en sera incapable si nous adoptons les politiques proposées par le ministre cet après-midi.

J'ai trouvé très intéressante sa déclaration d'aujourd'hui:

... de son côté, le gouvernement canadien est d'avis que ces décisions des États-Unis doivent, réciproquement, être accompagnées d'autres gestes d'aide du côté canadien.

Je souhaite que le Canada vienne en aide à ses amis, mais j'espère que personne ne se fait d'illusions sur la manière dont nous les aidons ni sur les difficultés que nous avons à le faire en vertu des mesures proposées aujourd'hui par le ministre. Il est évident que grâce à ces mesures, nous les aidons à surmonter leurs difficultés internes, dues à la guerre désastreuse qui sévit dans le sud-est de l'Asie. C'est indubitable.

Je voudrais également que le ministre nous fasse connaître comment il se propose de mettre en pratique sa déclaration de cet après-midi, à savoir que le gouvernement canadien a l'intention:

de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Canada, par suite de son exemption du programme américain, ne serve pas de truchement pour compromettre le programme américain visant la balance des paiements.

Le ministre m'a dit qu'il peut y réussir par bien des moyens, à l'exception du contrôle des devises étrangères, et que certains seraient très fructueux. Ce n'est pas ce que j'entends dire dans les milieux bancaires. Les banques déclarent qu'elles font le pied de nez au ministre des Finances et qu'elles continueront de le faire. Les exhortations n'amèneront pas les hommes d'affaires avisés à renoncer à de belles opérations.

D'autre part, nous allons aider les États-Unis d'une façon assez curieuse. Nous allons investir tous nos avoirs en dollars américains, exception faite des soldes de roulement nécessaires, dans des valeurs du gouvernement américain qui ne constituent pas des créances liquides à l'égard des États-Unis. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que nous allons aider les Américains dans leur programme d'équilibre de la balance des paiements en leur retournant les dollars américains que nous gagnons par nos exportations ou par diverses opérations, et en les plaçant dans des valeurs du gouvernement américain qui ne constituent pas des créances liquides à l'égard des États-Unis, qui se trouveront neutralisées et qui demeureront non négociables pour une période dont la durée n'a pas été dévoilée.

En retour, les États-Unis, de même que les banques centrales de l'Allemagne et de l'Italie, nous fourniront 900 millions de dollars américains à titre de crédit de réserve. Je suppose que, lorsque notre transfert de fonds en valeurs du gouvernement américain aura atteint un chiffre suffisamment élevé, nous tirerons sur ces 900 millions, manège qui se continuera indéfiniment parce que le gouvernement actuel ne prendra pas les mesures fiscales qui nous permettraient de nous sortir de cette impasse.

Je tiens à dire dès maintenant qu'il est grand temps, dans l'intérêt de notre propre sécurité en tant qu'entité nationale, que nous commencions à nous dégager des États-Unis dans autant de secteurs que nous le pouvons. Nous devrions établir des relations avec d'autres pays, et non pas faire comme le ministre qui s'est précipité, l'autre jour, à Washington, pour nous lier encore davantage à l'économie américaine qui, aujourd'hui, doit porter le très lourd fardeau d'une guerre dans le Sud-Est asiatique.

Le ministre a donc tenté encore une fois de nous faire accepter ses conditions, qui consistent à ralentir l'économie canadienne pour favoriser son expansion, à provoquer le chômage en vue d'arriver au plein emploi et à permettre la hausse des prix pour assurer leur stabilité. Durant tout ce processus, notre économie continuera à fléchir. Chose étrange, le ministre va à l'encontre de l'objectif qu'il s'était fixé, celui qu'il préconise constamment, c'est-à-dire la perception de revenus qui suffisent au fonctionnement du gouvernement canadien, car je ne crois pas qu'il faille des connaissances très poussées dans le domaine économique pour se rendre compte qu'une économie en perte de vitesee fournirait moins de revenus au gouvernement qu'une économie en plein essor. Je ne crois pas que le ministre modifie son attitude, car comme je l'ai souvent dit, c'est un idéologue. Cependant, s'il se préoccupait plus de l'équilibre de notre situation économique et se souciait moins d'aider nos amis des États-Unis dans les difficultés qu'ils se sont créées, nous aurions plus confiance en lui au Canada.

• (9.50 p.m.)

Il parle de la nécessité d'obtenir la confiance, non pas du peuple canadien, mais de la collectivité financière. Or, cette collectivité est composée des mêmes gens qui créent les problèmes que doit surmonter le dollar canadien. Le ministre le sait comme tout le monde, mais pour quelque raison il cherche à se concilier ces intérêts-là. Ces gens ne sont pas très brillants, en dernière analyse, car les pressions qu'ils exercent sur le gouvernement, et je suis sûr que ce sont ces pressions qui forcent le gouvernement actuel à adopter leurs politiques auto-destructrices, causeront un jour la ruine de ces entreprises. A la longue, j'espère que le ministre actuel ou quelque autre ministre aura le courage de libérer l'économie canadienne des chaînes dont on l'a chargée, et qu'il lui permettra de croître en proportion de notre capacité, dont on n'a même pas encore approché la limite.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, laissez-moi d'abord vous exprimer non pas ma surprise, mais ma stupéfaction d'entendre la déclaration que vient de nous faire l'honorable ministre des Finances (M. Sharp).

Je crois que nous assistons ce soir au début de la discussion sur le défunt bill C-193. Franchement, nous pensions que lors du rejet de ce bill, le gouvernement, et plus particulièrement le ministre des Finances, aurait appris sa leçon. Mais nous avons maintenant la certitude que la leçon n'a pas servi du tout. Peut-être aussi a-t-elle servi à l'honorable ministre, car je le considère comme un homme très intelligent. Par ailleurs, que vaut un homme intelligent s'il est attaché par le cou? C'est ainsi que je me représente le ministre des Finances ce soir. Il est prisonnier des grands intérêts financiers, et l'on voit qu'il est encore sous leur emprise. Il vient encore imposer des taxes au peuple, alors qu'on lui avait pourtant indiqué, ces jours derniers, les moyens de se procurer ces 150 millions.

Ce n'est pas considérable, 150 millions! S'il avait voulu faire un petit effort, il en fait d'ailleurs souvent pour les pays étrangers et pour l'Angleterre—il lui aurait été facile de trouver ce montant, tout en laissant tranquille le travailleur qui, actuellement—et nous ne cesserons de le répéter—ne peut plus payer davantage. Le ministre peut être assuré que nous lutterons contre cette mesure.

Depuis que nous sommes à la Chambre, nous combattons les hausses de taxes, parce que nous sommes persuadés que ce n'est pas par la taxation que nous solutionnerons nos problèmes.

J'ai été plus qu'étonné d'entendre le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) dire que le principal devoir du gouvernement était de taxer. Monsieur le président, on peut être assuré que nous ne suivrons pas les économistes du Nouveau parti démocratique, pas plus d'ailleurs que nous suivrons ceux des libéraux, tant et aussi longtemps que leur politique fiscale sera fondée sur un principe de taxation.

Nous sommes ici pour protéger les citoyens canadiens. Nous sommes ici pour administrer, pour faire en sorte que l'économie canadienne serve la personne humaine, pourvoie au bien-être du citoyen canadien, et nous lutterons jusqu'au bout pour qu'elle atteigne ce but. Nous savons, avec chiffres à l'appui, que le Canada est capable d'atteindre ce but, qu'il a les moyens de se bâtir une économie au sein de laquelle tous les citoyens auront le minimum de garantie de sécurité et de liberté.

Actuellement, notre gouvernement n'est pas libre. Nous le constatons de plus en plus chaque jour, surtout quand nous l'obligeons à étaler son jeu, comme nous l'avons fait par notre vote du 19 février dernier. Ce vote nous a donné l'occasion de montrer au grand public comment on administrait les affaires de l'État. Cela nous a permis de révéler au public que le gouvernement fédéral pouvait se permettre des illégalités dont la principale fut précisément de s'arroger le droit de percevoir des taxes avant même que la loi soit adoptée par le Parlement.

Si nous faisions une rétrospective de l'histoire parlementaire, nous découvririons d'autres cas d'illégalités. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu, par notre vote du 19 février dernier, obliger le gouvernement d'étaler son jeu.

Monsieur le président, puisque je n'aurai pas le temps de terminer mes observations, puis-je vous signaler qu'il est dix heures?

[*Traduction*]

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire ce que nous ferons demain?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, demain, nous continuerons l'étude du projet de résolution touchant l'impôt.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

LE NORD CANADIEN—LA RÉDUCTION DES AFFECTATIONS AUX SERVICES DE SANTÉ

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, nous avons été stupéfiés des méandres et de la confusion des politiques fiscales et économiques du gouvernement, et je veux profiter de cette occasion pour signaler à la Chambre une chose qui intensifiera le désarroi général déjà exprimé. Voici un rapport extrait d'un numéro récent de la publication *News of the North*, où l'on dit qu'il y a eu une réduction massive des fonds prévus pour le soin des habitants du Nord canadien, en particulier de ceux des Territoires du Nord-Ouest, et que cette réduction frappera principalement les Indiens et les Esquimaux de la région.

Le rapport s'inspirait de renseignements fournis par M. Gordon Butler, chef de la division des services de la santé publique dans le Nord, et il décrivait la sévérité de ces amputations. D'après M. Butler, il manque un quart de million de dollars aux fonds nécessaires pour payer les salaires, et les mesures d'austérité du gouvernement fédéral empêcheraient à sa division de continuer à assurer et à fortiori d'accroître les services sanitaires actuels.

La *Free Press* de Winnipeg a, le 2 mars, commenté ainsi ce rapport dans un éditorial dont voici un extrait:

> Il n'y a eu, jusqu'ici, aucune manifestation contre la récente réduction des fonds destinés aux agents assurant dans le Nord les services sanitaires relevant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. A qui manqueront ces $104,000 que les employés et les piètres administrateurs de Radio-Canada ont consacrés à des chambres d'hôtel inoccupées lors de l'Expo? Ils manqueront aux fonctionnaires de la santé publique dans le Nord. Mais évidemment, cet argent ne leur permettrait que d'assurer des services sanitaires aux Indiens et aux Esquimaux du Nord. Et on vient de réduire leur budget.

Le moment et l'endroit conviennent bien pour faire ressortir ce problème. Nous savons tous que les Territoires connaissent un problème sanitaire indéniable. Comme je l'ai signalé à la période des questions aujourd'hui, le taux de mortalité infantile est extrêmement élevé, quatre fois celui de nos autres régions. Il dépasse même le taux que connaissent certains pays dits sous-développés. L'espérance de vie de notre population esquimaude est de 20.9 années par rapport à 35 années dans des pays comme l'Inde.

A une époque où le gouvernement se vante de l'innovation que représentent l'assurance frais médicaux et les soins médicaux pour tous les citoyens du pays, nous devrions à mon avis faire une pause, car notre ordre des priorités est clairement sens dessus dessous. Pas étonnant que les Canadiens perdent de plus en plus confiance dans un gouvernement qui fait valoir de fausses priorités, d'une façon aussi inexplicable.

Mon temps de parole achève, mais j'aimerais demander à celui qui parlera au nom du gouvernement, ce soir, si la grave lacune dans le domaine de la santé qui est due à cette économie mal placée de la part du gouvernement, sera comblée par l'établissement de l'assurance frais médicaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Sinon, le gouvernement mérite le blâme de la Chambre et des Canadiens.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, tout en répondant aux remarques du député, j'aimerais consigner quelques faits au compte rendu. Il y a 28 centres de traitement, situés à des points stratégiques, dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils resteront tous en service l'année prochaine, ainsi qu'un certain nombre de centres de santé, de stations de santé et de dispensaires. Après l'expansion accélérée des services médicaux et des services de santé publique, sans parler de l'inauguration de l'assurance-hospitalisation totale et de la mise en œuvre de services médicaux expressément

réservés aux régions du Nord, il semble raisonnable de souffler un peu, puisque les principales causes des taux élevés de maladie et de décès ne sont ni un manque d'effort de la part des services de santé publique, ni une pénurie d'installations pour le traitement des malades.

Soixante p. 100 des habitants des Territoires du Nord-Ouest sont des Indiens et des Esquimaux dont le mode de vie appartient à un âge plus primitif que celui des provinces du Sud. Un taux élevé de natalité et la jeunesse de la population amplifient les problèmes du soin des enfants à domicile. La pauvreté, le faible niveau du développement socio-économique, la carence d'instruction chez les gens âgés, la rigueur du climat, des habitations inadéquates et l'entassement qui règne dans l'espace restreint qu'une famille peut se permettre de chauffer, tous ces facteurs contribuent de façon marquée aux pneumonies, aux accidents et aux maladies infantiles.

En 1966, les principales causes de décès dans les Territoires du Nord-Ouest ont été les pneumonies, 22.3 p. 100, les blessures et la violence, 18.9 p. 100, et les malformations et maladies associées à l'enfance, 17.9 p. 100. Ces dernières années, on a fait de grands pas en vue d'améliorer les conditions de vie. Des villages entiers ont été reconstruits. On a accordé une attention spéciale aux problèmes de génie reliés à la santé publique touchant l'approvisionnement en eau potable, à longueur d'année, ainsi qu'à l'élimination sûre et sanitaire des matières d'égout.

En 1956, le taux de mortalité infantile, chez les Esquimaux, était de 240 par 1,000 naissances. En 1966, il était descendu à 100 chez les Esquimaux. Pour tous les groupes, le taux de mortalité infantile était de 140, en 1956, et de moins de 80, en 1966. Des mesures comme un programme complet d'immunisation et d'enseignement de l'hygiène par des infirmières de l'État et par des travailleurs sociaux dûment formés sont appliquées de façon plus intense dans les collectivités du Nord que partout ailleurs au pays. Des programmes améliorés de diagnostic décèlent plus de cas de tuberculose, mais cela est considéré comme résultant d'une efficacité accrue plutôt que d'un manque de bonnes pratiques sanitaires. Une amélioration du logement et de l'alimentation complétera le rôle du ministère de la Santé.

Pendant l'année en cours, un montant total de $7,880,000 sera affecté aux services de santé du Nord. C'est là une hausse de 14 p. 100 par rapport aux $6,920,000 de l'année 1966-1967. Un tel taux annuel d'augmentation serait anormal et, pour l'année 1968-1969, le gouvernement entend consacrer essentiellement la même somme que cette année aux services de santé du Nord, soit $7,900,000.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 mars 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LE CODE CRIMINEL

L'ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUSÉ AUX CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

M. M. L. Klein (Cartier) demande à présenter le bill n° C-205 modifiant le Code criminel (Droit d'inspection).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Klein: Monsieur l'Orateur, le projet de loi a un double but. Tout d'abord, il vise à ce que tous les faits et preuves résultant d'une enquête criminelle au sujet d'un accusé, avant et après son arrestation, soient mis à sa disposition avant le procès, et que cette enquête soit menée pour la Couronne et pour la défense. Deuxièmement, il tend à ce que tout procureur ou officier de la Couronne, qui dissimule sciemment des preuves pouvant aider à établir l'innocence d'un accusé, soit tenu pour coupable d'un délit criminel.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA SUPPRESSION DE LA TENTATIVE DE SUICIDE DANS LA LISTE DES DÉLITS

M. M. L. Klein (Cartier) demande à présenter le bill n° C-206 modifiant le Code criminel (Tentative de suicide).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Klein: Monsieur l'Orateur, le projet de loi vise à supprimer un délit criminel qui ne saurait être perpétré que par un malade. Il tend à éliminer toutes poursuites judiciaires contre une personne qui tente de se suicider.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MODALITÉS DE LA CRÉATION D'UN BUREAU DE REVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme le premier ministre a déclaré à la Chambre hier que le gouvernement n'a pas encore décidé s'il faudra une mesure législative pour établir le Bureau de revision auquel le gouvernement songe pour enrayer l'inflation, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre quand nous pouvons espérer apprendre la décision du gouvernement à cet égard et recevoir de plus amples renseignements sur la façon dont le Bureau fonctionnera et sur son mandat précis?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être répondre à cette question vu que je ferai lundi une déclaration au sujet du Bureau proposé, de sa nature et de la manière dont il sera constitué.

Il n'est pas encore possible de dire s'il faudra une mesure législative, mais d'après les renseignements que j'ai reçus jusqu'ici, il semble qu'il y aurait moyen de le faire sans cela. De toute façon, je ferai une déclaration complète à ce sujet lundi.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Fera-t-il sa déclaration à la télévision ou à la Chambre?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES INITIATIVES POUR METTRE FIN À LA GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier soir, le ministre des Finances a fait une déclaration soulignant ce que beaucoup d'entre nous croient depuis longtemps, savoir que les troubles monétaires internationaux de l'heure sont dus, avant tout, à la guerre au Vietnam. A ce propos, quelle nouvelle initiative le gouvernement se propose-t-il de prendre ou de proposer pour mettre fin à cette guerre désastreuse?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'aucun gouvernement, sauf ceux qui sont directement concernés, ait pris plus d'initiatives et tenté davantage que celui du Canada pour mettre fin à cette guerre tragique, et nous continuerons de faire ce que nous pouvons.

M. Lewis: Une question supplémentaire. Étant donné que Washington a refusé les offres d'Hanoï et que l'arrêt des bombardements au Vietnam du Nord semble plus lointain que jamais, le gouvernement ne juge-t-il pas nécessaire de prendre maintenant une initiative au Conseil de sécurité pour assurer la mise en œuvre de la première étape?

Le très hon. M. Pearson: L'hon. représentant parle du refus des offres d'Hanoi. Il serait peut-être juste d'ajouter que les offres de négociations adressées à Hanoï ont été refusées plus souvent que les autres propositions. (*Applaudissements*)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question découle de la réponse qu'a donnée le premier ministre il y a quelques instants—à laquelle je souscris, je dois dire—quant au rejet par Hanoï, des initiatives des États-Unis, qui auraient conduit les intéressés à la table de négociations. Puisque le gouvernement canadien s'est déclaré en faveur de la cessation des bombardements par les États-Unis, le premier ministre envisagerait-il de présenter une résolution à la Chambre qui appuierait l'attitude du gouvernement à cet égard pour qu'il soit absolument évident, pour ce qui est du Canada, que l'ensemble des Canadiens croient avec U Thant qu'une cessation des bombardements conduirait à des négociations et mettrait un terme au danger horrible d'une troisième guerre mondiale?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, bien entendu, j'envisagerais très volontiers, la proposition du très honorable représentant. Je ferai remarquer simplement—et c'est là ma première réaction—qu'une résolution de ce genre devrait peut-être englober, pour être efficace et juste, plus de questions que la cessation de fait des bombardements. Mais j'examinerai volontiers la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le premier ministre rédigeait une résolution semblable —laquelle comme il l'a dit devrait avoir un caractère mixte—je crois que, d'une façon générale, la Chambre l'appuierait et que cela renforcerait la position du gouvernement canadien.

RUMEURS DE DIFFUSION DE PAMPHLETS RÉVOLUTIONNAIRES EN PROVENANCE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, je pense que c'est au solliciteur général que s'adresse cette question. J'aimerais lui demander si son ministère a eu l'occasion d'enquêter sur les rumeurs voulant que des brochures préconisant, entre autres actes de violence, que les agents de recrutement des États-Unis soient brûlés vifs, aient émané du Canada et aient été postés à Toronto.

[Le très hon. M. Pearson.]

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, un exemplaire de la brochure a été remis au ministère de la Justice en vue d'obtenir une opinion juridique. Entre-temps, l'enquête se poursuit.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'avais demandé au solliciteur général, il y a quelque temps, si l'on faisait enquête pour déterminer si des Canadiens résidant au Canada préconisaient la violation des lois américaines ou canadiennes quant aux conseils aux insoumis. Le ministre peut-il nous dire maintenant si l'on a achevé l'enquête et si l'on a établi que des personnes ont incité à la violation des lois américaines?

L'hon. M. Pennell: Un examen sommaire des documents mentionnés par le député n'a pas révélé que des délits ont été commis. Toutefois, les fonctionnaires de la Justice poursuivent leur examen afin de se former une opinion plus réfléchie.

LES FINANCES

LES PROCHAINES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): J'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor; elle découle de ce qu'il m'a dit hier à propos du Livre bleu. Selon le ministre, l'impression des nouvelles prévisions budgétaires coûterait $50,000, alors que les prévisions déjà publiées pourraient tout simplement être revisées. Cette somme est-elle exacte ou y aurait-il eu erreur?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Je remercie le député de cette question. Comme je l'en ai informé hier, après la période des questions, le montant exact serait $15,000 plutôt que $50,000. Je m'en excuse auprès de la Chambre.

M. Hales: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre nous dirait-il quand il entend déposer les crédits modifiés, et s'il s'agira d'un nouveau Livre bleu ou simplement d'une version revisée?

L'hon. M. Benson: Nous n'avons pas encore décidé si ce sera un Livre bleu entièrement nouveau ou de simples modifications. Quant à la date de présentation, une réimpression nécessiterait plusieurs semaines.

LES NORMES DES NOUVEAUX CRÉDITS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, en annonçant que l'Italie, l'Allemagne et la Banque de Règlements internationaux nous ouvraient de nouveaux crédits en dollars, le ministre n'a pas précisé si des conditions étaient rattachées à ces crédits, comme ce fut le cas pour l'aide apportée par les États-Unis. A-t-on prévu des conditions particulières pour ces nouveaux crédits?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Deux sortes de crédits confirmés sont mis à notre disposition: ceux qui font l'objet d'une entente entre les banques centrales des pays européens, la Banque de Règlements internationaux et la Banque du Canada, lesquels ne comportent aucune condition, et le prêt négocié à l'Export-Import Bank des États-Unis, qui comporte, bien entendu, les conditions habituelles de n'importe quel prêt par cet organisme, mais aucune condition nécessitant une modification à la politique du Canada.

LE REFUS DE PRÊTS BANCAIRES À L'AMÉLIORATION AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Certaines banques à charte, ne voulant plus accorder de prêts destinés aux améliorations agricoles, ont modifié leur politique de prêts aux cultivateurs, prétextant que les taux d'intérêt sont trop bas. Le ministre aurait-il des commentaires à formuler à ce sujet?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de reviser le programme de prêts destinés aux améliorations agricoles, en vue de mettre plus d'argent à la disposition des agriculteurs, étant donné les difficultés que pose actuellement le taux d'intérêt de 5 p. 100 prévu par le programme de prêts destinés aux améliorations agricoles. Dès que nous aurons mis au point les changements que nous jugerons opportuns, nous les présenterons à la Chambre ou autrement de la façon normale.

M. Grafftey: Instituez un groupe d'étude. Faites venir les experts.

M. E. Nasserden (Rosthern): Une question complémentaire au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il l'intention de subventionner toute majoration des taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles accordés en vertu de la mesure législative?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur; nous n'avons pas d'intention en ce sens.

LA DÉFENSE NATIONALE

RUMEURS D'ÉTABLISSEMENT D'UNITÉS FRANCOPHONES ET D'UN MESS À OTTAWA POUR LES OFFICIERS SUPÉRIEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. En raison de la promulgation de la loi sur l'unification des forces armées et de l'entrée en vigueur, le 1er février dernier, des changements aux ordonnances et règlements royaux et de certains décrets du Conseil, le ministre voudra-t-il renoncer au projet de créer de nouvelles unités des forces armées, uniquement francophones, et d'établir un mess et une hôtellerie à Ottawa, exclusives aux brigadiers et aux officiers d'un rang supérieur?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est injuste de dire, je pense, que nous ayons déjà songé à établir des unités uniquement francophones. Il n'en a jamais été question. En ce qui concerne le mess pour officiers supérieurs...

M. Winch: Et l'hôtellerie.

L'hon. M. Cadieux: J'ignore ce que le député veut dire par là. Il existe un mess auquel les officiers supérieurs contribuent.

LES CÉRÉALES

LES VERSEMENTS DÉFINITIFS DE LA CAMPAGNE 1966-1967

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Ma question s'adresse au ministre du Commerce. Songe-t-il à annoncer bientôt les derniers versements pour le blé, l'avoine et l'orge?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Je tâcherai de le faire au début de la semaine prochaine.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—LA MÉCONNAISSANCE DE LA COMMUTATION DE PEINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, vu la réponse qu'il a donnée hier à ma question concernant la Rhodésie, le premier ministre est-il en mesure de nous renseigner un peu plus sur la nature des discussions avec le gouvernement britannique?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Ces discussions se poursuivent, et je ne puis en parler pour l'instant. Toutefois, je le ferai aussitôt que possible.

LES SPORTS

LA PARTICIPATION DU CANADA AUX OLYMPIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait allusion à ce sujet il y a quelques jours, mais pour clarifier la situation, je lui demanderais si la politique gouvernementale d'aide aux organismes qui parraineront nos athlètes aux Jeux d'été à Mexico a été modifiée par la suite de la politique d'apartheid suivie par l'Afrique du Sud?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Au fond, monsieur l'Orateur, ce sont les associations sportives du Canada qui déterminent la politique à suivre pour des concours internationaux. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'estime pas devoir dicter la politique des organismes et associations sportives au Canada.

M. Grafftey: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je supposer que le gouvernement accordera son aide habituelle aux athlètes cette année?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, c'est le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur qui est chargé de faire des recommandations sur les subventions à verser aux associations canadiennes. Le Conseil s'est réunit à Ottawa cette semaine et a sans doute étudié cet aspect de la question; il nous dira ce qu'il en pense. La situation s'est sans doute améliorée du fait que le Comité olympique international a décidé de réexaminer la question.

[L'hon. M. Winters.]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RUMEURS DE L'ABOLITION DES DÉGRÈVEMENTS AUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES ET MINIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu la déclaration du ministre des Finances au sujet des directives américaines et de leurs répercussions sur le Canada, et vu l'importance de la productivité dans notre pays pour stabiliser l'économie, le ministre de la Justice parlait-il au nom du gouvernement lorsqu'il a dit que les dégrèvements spéciaux de l'impôt sur le revenu des compagnies pétrolières et minières devraient être abolis?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas appris que le ministre avait dit cela et, d'ailleurs, je ne crois pas qu'il l'ait fait.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice? Est-ce bien lui qui a dit cela, et est-ce bien là son point de vue à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES FINANCES

L'EFFET DE L'ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR LES RÉSERVES D'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Les réserves d'or du Canada sont-elles visées par le nouvel accord avec les États-Unis et seront-elles transformées en valeurs américaines non négociables?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACIER—LES DROITS DE DUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Étant donné que son ministère effectue des enquêtes au sujet du dumping pratiqué au Canada par des producteurs d'acier étrangers, quels en sont les résultats?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, nous avons fait des recherches et nous avons trouvé quelques cas de «dumping». Dans ces cas-là, nous avons appliqué les mesures «anti-dumping», et nous avons prélevé les droits que la loi nous permettait, dans les circonstances, ce qui a eu pour effet d'augmenter le prix pour les gens qui essayaient de faire du «dumping» de l'acier au Canada.

[*Traduction*]

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MISSION COMMERCIALE PAR LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. Comme le gouvernement semble plus conscient de l'existence de la Chine depuis quelque temps, a-t-on décidé de permettre à la Chine d'établir une mission commerciale au Canada?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur, il n'en a pas été question dernièrement.

L'EXPO '67

L'ÉTAT FINANCIER COMPLET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Comme on a annoncé que l'Expo a contribué environ 450 millions à la balance des paiements du Canada, quand le ministre sera-t-il en mesure de fournir au Parlement un état financier complet des recettes découlant de l'Expo ainsi que des frais, y compris le déficit définitif?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député a inscrit au *Feuilleton* une question à ce sujet. Une réponse est en voie de préparation et sera transmise aux autres ministères. J'espère être en mesure de la déposer la semaine prochaine.

[*Français*]

LA NAVIGATION

QUESTION RELATIVE À LA SÉCURITÉ SUR LE LAC SAINT-JEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question, mais, auparavant, je voudrais vous faire remarquer que l'honorable député de Lac-Saint-Jean essaie d'être reconnu depuis le début de la période des questions, mais n'a pas encore réussi.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Lac-Saint-Jean.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'ai donné préavis de la question que je veux poser à l'honorable ministre des Transports.

Attendu qu'il semble y avoir un conflit de juridiction en matière de sécurité aquatique, en ce qui a trait au lac Saint-Jean, dans la province de Québec, l'honorable ministre peut-il nous dire qui, du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, est responsable de la sécurité aquatique sur cette mer intérieure?

M. l'Orateur: Je crois que la question n'est pas recevable, parce qu'elle demande l'interprétation des règlements.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

L'honorable ministre peut-il faire enquête à ce sujet afin de déterminer qui a la responsabilité, dans le domaine de la sécurité aquatique sur le lac Saint-Jean, et faire ensuite rapport à la Chambre?

LES COMPTES PUBLICS

A PROPOS DE LA REQUÊTE DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL POUR RECRUTER DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, le 29 février dernier, j'ai posé une question au premier ministre suppléant, lui demandant si des mesures seraient prises pour autoriser l'Auditeur général du Canada à engager lui-même le personnel dont il a besoin pour vérifier les comptes du Canada.

Le très honorable premier ministre serait-il prêt à répondre aujourd'hui, et pourrait-il aussi nous dire jusqu'à quel point les mesures annoncées par le ministre des Finances vont affecter cette demande de l'Auditeur général du Canada?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je crains de ne pouvoir répondre aujourd'hui à cette question, monsieur l'Orateur. Je ferai de mon mieux pour y répondre lundi.

L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

L'APPROBATION DE LA RECOMMANDATION RELATIVE À LA CONSTRUCTION ROUTIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable à la Chambre

pour l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Quand sera-t-il en mesure d'approuver la dépense, recommandée par l'Office, de quelque 20 millions de dollars pour la construction routière dans les provinces atlantiques, la signature du ministre étant attendue depuis longtemps?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, aucun document n'attend ma signature à ce propos.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): La signature du ministre est-elle refusée en raison du différend entre lui-même et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Robichaud?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES TRAITEMENTS DES INFIRMIÈRES DANS LA RÉGION DE HALIFAX-DARTMOUTH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, monsieur l'Orateur. Peut-il maintenant répondre à la question que je lui ai déjà posée à deux reprises au sujet des traitements des infirmières de la fonction publique?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, à sa réunion d'hier, le Conseil du Trésor a approuvé un relèvement du traitement des infirmières de la fonction publique du Canada.

M. Forrestall: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire si, en raison de cette augmentation, les infirmières en cause ne seront plus les moins rémunérées de leur profession au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Robert Simpson (Churchill): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il nous dire si les infirmières des services de santé du Nord recevront aussi une majoration de salaire?

L'hon. M. Benson: Oui, monsieur l'Orateur. Cette augmentation est applicable aux infirmières de la fonction publique partout au Canada. Je conteste qu'elles aient été les plus mal payées du Canada. L'augmentation est de l'ordre de $500 par an.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

[*Plus tard*]

M. Robert McCleave (Halifax): J'ai une question complémentaire à poser au président du Conseil du Trésor. Les augmentations accordées aux infirmières sont-elles générales ou tiennent-elles compte aussi des plaintes des infirmières de la région d'Halifax à l'égard des indemnités différentielles?

L'hon. M. Benson: Nous avons examiné toutes les questions qui nous ont été signalées. La déclaration comporte une longue liste de classifications. Je ne voudrais pas avoir donné l'impression d'une augmentation uniforme de $500, car elle varie selon la classification.

L'AGRICULTURE

LE MAINTIEN EN FONCTION DES INGÉNIEURS DU SERVICE DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): Je voudrais poser ma question au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Son ministère envisage-t-il de garder à son service les ingénieurs qui ont travaillé aux programmes du Service du rétablissement agricole des Prairies dans l'Ouest du Canada, ou ces ingénieurs seront-ils remerciés progressivement, au fur et à mesure que le gouvernement retirera son assistance à ces programmes?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES PORTS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'AMÉNAGEMENT DU PORT DE ROBERTS BANK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. En réalité, je désire formuler autrement la question que j'ai posée hier. Après avoir lu les manchettes des journaux de Vancouver, je suis convaincu de l'urgence de la question. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il n'y a pas de conflit entre son ministère et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de l'aménagement d'un super-port à Roberts Bank?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est peut-être urgente mais, ainsi posée, elle n'est pas recevable.

[*Plus tard*]

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports, mais je veux bien faire comprendre que je ne

réclame pas une opinion juridique. A-t-il demandé ou obtenu l'opinion des conseillers juridiques de la Couronne au sujet de la compétence du gouvernement de la Colombie-Britannique à établir un Conseil des ports pour Roberts Bank?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le Conseil des ports nationaux a reçu des opinions juridiques au sujet des divers facteurs en cause dans la construction et le fonctionnement du port proposé.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): A titre de question supplémentaire, puis-je demander au ministre s'il a eu l'occasion d'étudier l'opinion du premier ministre M. Bennett au sujet et si tel est le cas, est-il disposé à entreprendre tous les travaux de construction sous la direction du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, nous ne voulons à aucun prix que la mise au point des détails, de commun accord avec les provinces, retarde le projet. Il s'agit d'un projet dont l'importance est énorme, non seulement pour la Colombie-Britannique, mais aussi pour l'Ouest tout entier. C'est une grande œuvre nationale. Il s'agit d'une orientation vers la zone du Pacifique, l'une des grandes régions de développement de l'avenir, et nous avons la responsabilité de veiller à ce qu'aucun retard ne soit apporté à la construction de ce port.

Nous continuons à espérer obtenir la collaboration entière du premier ministre et de son gouvernement et, une fois terminée notre étude sur les droits de propriété et la gestion des ports, nous serons heureux de discuter aussi avec eux de cette question; entre-temps, nous ne voulons pas retarder les travaux; nous voulons nous mettre à l'œuvre.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, comme question supplémentaire, j'aimerais demander au ministre si le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté une demande en vertu des dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables pour faire approuver les projets visant l'aménagement d'un port dans la région en cause.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, un aspect de la loi sur la protection des eaux navigables touche certains des travaux proposés, en particulier les conduites du port à l'île Victoria . . .

M. Barnett: A l'île de Vancouver.

L'hon. M. Hellyer: On rejoindra l'île Victoria dans les années à venir—mais j'espère qu'aucune de ces difficultés mineures n'empêchera l'installation des services essentiels.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, quand le ministre parle de régler les détails, entend-il le faire conjointement avec le Conseil des ports de la Colombie-Britannique, de création récente?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, nous sommes en communication avec la province à propos des détails, dont peuvent s'occuper ses ministères compétents, en recourant à son Conseil ou par tout autre moyen qu'elle pourra envisager.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire, du fait que le ministre n'a peut-être pas compris ma question initiale. Je ne parlais pas de l'approbation des projets de l'Hydro. J'ai demandé si le gouvernement de la Colombie-Britannique avait, aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables, déposé des plans pour la construction d'un port dans la région. Avant de reprendre mon siège, pourrais-je simplement dire au ministre. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ENTÉRINEMENT DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LES GRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Ma question s'adresse au ministre du Commerce et elle fait suite à celle qu'a posée le député de Moose-Mountain (M. Southam) le 1er mars. Le ministre peut-il dire à la Chambre combien de pays ont déjà signé les deux conventions constituant l'Accord international sur les grains, lequel comprend la négociation Kennedy sur les céréales, qui étaient ouvertes à la signature du 15 octobre au 30 novembre 1967. Le Canada a-t-il signé ces documents?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Oui, le Canada a effectivement signé. Pour ce qui est du nombre exact des autres pays, j'aimerais me remettre les faits en mémoire et répondre au début de la semaine prochaine.

M. Jorgenson: Le Canada a-t-il l'intention de déposer les documents signés dans les délais convenus, l'été prochain? Si oui, combien de pays en feront vraisemblablement autant?

L'hon. M. Winters: Pour ce qui est du Canada, oui. Quant à l'autre partie de la question, j'aimerais y répondre de la façon signalée tout à l'heure.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REVISION DE LA DÉCLARATION RELATIVE À LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Selon lui, étant donné la nouvelle annoncée hier au comité des finances, du commerce et des questions économiques des Communes que la commission des finances de l'Assemblée nationale française avait demandé de rencontrer notre comité le 25 mars, n'y aurait-il pas lieu de reconsidérer l'appui assez péremptoire qu'il a donné à la déclaration brutale du ministre de la Justice au sujet de nos relations avec la France, de peur de compromettre ce qui pourrait être un échange de vues très utile avec l'Assemblée française?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que sa question, telle qu'elle est posée, est controversable.

LE NIGÉRIA—LES INITIATIVES DE PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Ma question s'adresse au premier ministre et concerne la guerre prétendument oubliée, le conflit sanglant et incessant entre le Nigéria et le Biafra. Le premier ministre peut-il nous informer des mesures prises par le Canada afin que le Commonwealth unisse ses efforts pour mettre fin à ce terrible conflit et pour rendre possible l'ouverture des négociations?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Nous sommes en contact étroit avec le secrétaire général de l'organisation du Commonwealth qui, le député ne l'ignore pas, s'est rendu au Nigéria pour voir ce qu'il pourrait faire pour mettre fin à la guerre civile. Jusqu'ici, on n'a adressé aucune demande au gouvernement canadien.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Le premier ministre déclare avoir maintenu le contact. Cela veut-il dire qu'il s'est entretenu avec les représentants du Biafra qui se trouvent actuellement au Canada?

Le très hon. M. Pearson: Sur ces points, nous devons, naturellement, traiter officiellement avec le gouvernement du pays concerné, c'est-à-dire, dans ce cas, le gouvernement de Lagos.

[L'hon. M. Winters.]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Roxburgh (Norfolk): J'aurais une question à poser au premier ministre. Compte tenu de l'article de M. Bain, publié dans le *Globe and Mail* de ce matin, j'espère bien que mon très honorable ami veillera à ce qu'on décerne à l'auteur, sans délai, une médaille du centenaire.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au président du Conseil du Trésor, une question complémentaire à celles qui lui ont déjà été posées tantôt. Le gouvernement a-t-il pour politique d'installer des tapis ajustés dans tous les bâtiments de la GRC abandonnés du Canada, comme il le fait présentement à l'île Walpole?

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Afin de contribuer à la réduction des dépenses inutiles et épargner aux contribuables canadiens des millions de dollars, le gouvernement envisagerait-il le retrait du Canada du NORAD?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'AMÉNAGEMENT RURAL

LE MANITOBA—L'ACCORD DE L'ARDA CONCERNANT LA RÉGION DES LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric Stefanson (Selkirk): J'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural. Est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée le vendredi 15 février dernier, au sujet des ententes sur le programme des écoles de formation professionnelle, dans le cadre des dispositions ARDA-FODER?

[*Français*]

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Oui, monsieur l'Orateur, des arrangements ont maintenant été conclus entre le ministère de la Main-d'œuvre, le ministère des Forêts et le gouvernement du Manitoba pour que le programme prévu soit réalisé dès cette année et les années subséquentes.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES MÉDICAMENTS—LA DISPARITION POSSIBLE D'UNE ENTREPRISE CANADIENNE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Elle découle de celle que je lui ai posée lundi, et qui figure au compte rendu à la page 7233, au sujet de la disparition possible, à cause des dispositions du bill nº C-190, de la nouvelle industrie de l'œstrogène UJE qui se développe dans l'Ouest canadien. L'honorable représentant s'est engagé à consulter son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait poser sa question.

M. Southam: J'élabore afin de rafraîchir la mémoire du ministre. Il a dit qu'il consulterait le ministre de la Consommation et des Corporations à ce sujet. L'a-t-il fait et, si oui, qu'a donné cet entretien?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Je pourrais peut-être répondre au nom du ministre de l'Agriculture. Nous nous sommes consultés; par ailleurs, j'ai reçu les instances que les producteurs agricoles d'urine de jument enceinte dans l'Ouest canadien m'ont adressées après que des représentants de la société en cause eurent déclaré, semble-t-il, qu'ils devraient peut-être cesser leurs opérations de transformation d'UJE à cause de la concurrence des produits d'importation à laquelle la société devra faire face si le bill nº C-190 est adopté. Or cette société ne m'a pas fait tenir d'instances semblables.

Nous avons donc communiqué avec le siège social, à Montréal, qui m'apprend que la société ne songe pas à l'heure actuelle à restreindre ses opérations de transformation de UJE dans l'Ouest canadien par suite du bill nº C-190 et que ses représentants de l'Ouest n'ont pas été autorisés à informer les producteurs en cause que l'usine devrait être fermée si ce bill est adopté. La société nous a fait savoir qu'elle a conclu des contrats à long terme avec les producteurs de UJE et qu'elle entend bien y faire honneur.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES FINANCES

L'EXEMPTION DES MESURES DES ÉTATS-UNIS À L'ÉGARD DE LA BALANCE DES PAIEMENTS —LA TAXE D'ÉGALISATION D'INTÉRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): J'aimerais poser au ministre des Finances une question qui découle d'une nouvelle publiée dans le *Globe and Mail* ce matin, selon laquelle le ministre aurait reçu une lettre de M. Fowler exemptant le Canada de toutes restrictions...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question directement?

M. Martin: Ma question découle de cette nouvelle. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cette exemption des restrictions vise également la taxe de 18½ p. 100 sur l'achat de valeurs canadiennes?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai fait une déclaration générale hier. J'ai déposé la correspondance échangée entre M. Fowler et moi-même, et j'ai expliqué la nature exacte de cette exemption. J'ai également traité de la taxe d'égalisation d'intérêts. La meilleure façon d'aborder le sujet serait peut-être pour le député de me poser sa question lorsque la Chambre sera formée en comité des subsides.

LA CAPITALE NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre peut-il nous indiquer, sans perdre de vue les questions en jeu actuellement au sujet des règlements et des normes en matière de construction dans la capitale nationale, à quelle date serait institué un comité parlementaire de la capitale nationale?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Je crois, d'après les observations des leaders de la Chambre—je songe en particulier à celui de l'opposition officielle —que la présentation d'une pareille motion ne donnerait lieu à aucun débat. A cette condition, j'espère que nous pourrons la présenter, peut-être aujourd'hui. En tout cas, nous sommes prêts à le faire immédiatement.

L'AGRICULTURE

L'AUGMENTATION DES PRIX DE SOUTIEN

M. E. Nasserden (Rosthern): J'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Compte tenu de la hausse du coût de production, y compris les taux d'intérêts accrus, dans l'industrie agricole, le gouvernement projette-t-il d'augmenter dans la même proportion les prix de soutien accordés aux produits aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles?

M. l'Orateur: A l'ordre. La portée de cette question est bien trop étendue pour qu'on la pose en ce moment et qu'elle reçoive une réponse. Le député demande le genre de renseignements qui devraient être donnés à l'appel des motions.

M. Nasserden: Le ministre ou le premier ministre serait-il disposé à déférer l'application de la loi sur la stabilisation au comité de l'agriculture?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Le comité décide lui-même, je crois, comment il procède et quels sujets il étudie.

Des voix: Non.

L'hon. M. Greene: Je ne m'opposerais certes pas à l'étude de l'application de la loi sur la stabilisation si le comité estime que c'est dans l'intérêt de son travail.

LA POMME DE TERRE—ÉTUDE PAR UN GROUPE D'EXPERTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il s'agit de la situation grave à l'heure actuelle dans l'industrie de la pomme de terre, tant dans l'Est que dans l'Ouest. Reconnaissant le travail fort utile qu'accomplit le groupe spécial de travail du gouvernement fédéral en matière d'agriculture, je me demande si le ministre a donné des instructions à ce groupe pour qu'il entreprenne un projet de recherche spécial sur l'ensemble de notre industrie de la pomme de terre.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne donne pas d'instructions au groupe spécial de travail quant à l'étendue de ses études, mais je suis certain, vu les difficultés qui existent au sein de cette industrie—l'Est du Canada ne veut pas de valeur aux fins de droits sur les pommes de terre cette année, contrairement à l'Ouest—que cette équipe songera sérieusement à effectuer une étude spéciale sur l'industrie de la pomme de terre.

[L'hon. M. McIlraith.]

[*Français*]

LE NATIONAL-CANADIEN

QUESTION RELATIVE À LA SÉCURITÉ ET À L'INSPECTION DES RAILS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Il semble que le National-Canadien met à exécution, dans la province de Québec, un programme visant à éliminer plusieurs débarcadères ainsi qu'à diminuer le personnel préposé à la surveillance des rails.

Je voudrais demander à l'honorable ministre si des mesures de sécurité seront prises pour assurer, en dépit de l'exécution de ce programme, une inspection assidue des voies ferrées, face à la mise en service des turbo-trains?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je veux bien déférer cette question au chemin de fer pour pouvoir ensuite répondre à mon honorable ami.

L'EXPO '67

LA PRÉSUMÉE CESSION DE BIENS SANS APPELS D'OFFRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Comme le comité exécutif du conseil municipal de Montréal a signé un projet d'accord en vue de l'achat pour $1 de certains biens de l'Expo, j'aimerais savoir si l'on a procédé par voie d'adjudication, car l'Exposition nationale du Canada voulait soumissionner certains de ces biens?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il reste certains biens dont on n'a pas encore disposé, notamment l'Expo Express, et des appels d'offres s'imposent en l'occurrence. On a disposé de la plupart des autres biens entre les trois parties à l'entente, la ville de Montréal, la province de Québec et le gouvernement fédéral, à la suite d'un accord.

M. Cowan: Une question supplémentaire. Ces articles n'ont donc pas été vendus par voie de soumission publique?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Une question supplémentaire. Le ministre du Commerce a déclaré, ce matin, qu'il préparait une réponse à la question n° 930 du *Feuilleton*. Je me demande simplement combien de

renseignements nous allons pouvoir obtenir sur l'ensemble de l'Expo à propos...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je conseille au député d'attendre la réponse à la question figurant au *Feuilleton* avant de poser une question supplémentaire.

M. Coates: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après le rapport de l'auditeur général pour 1967, le déficit se chiffrait à 200 millions de dollars au 1er juin 1967. Ces renseignements sont accessibles au...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député est en train de discuter; il ne demande pas des renseignements.

L'IMMIGRATION

LES DEMANDES D'ASIATIQUES DU KENYA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le député de Burnaby-Coquitlam a demandé mercredi au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si une équipe spéciale avait été envoyée à Nairobi et si l'on prévoyait des règlements spéciaux pour aider ces gens, vu les événements extraordinaires qui se déroulent au Kenya. Le ministre aurait-il des commentaires à formuler à la Chambre sur cette question?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, dès le début de la semaine prochaine, il y aura un agent spécial d'immigration sur les lieux à Nairobi, et d'ici deux ou trois semaines, une équipe volante sera également dans la même ville pour prendre soin des demandes d'immigration au Canada.

[*Traduction*]

M. MacDonald: Une question complémentaire. Le ministre peut-il nous dire maintenant combien de demandes d'immigration au Canada on a reçues du Kenya?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande des détails qui ne peuvent être donnés en ce moment.

L'INDUSTRIE

L'AIDE FÉDÉRALE À L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aurais posé ma question au ministre des Transports, mais il se préoccupe manifestement plus de l'aménagement des ports dans la région de Vancouver que dans celle d'où je viens. Je l'adresserai donc au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Me dirait-il si le gouvernement peut renseigner la Chambre sur l'aide qu'il accorde à l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta et au transport par pipe-line que cette exploitation rend nécessaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit d'une question d'ordre très général. Le député demande des renseignements qui devraient être fournis à la Chambre au moyen d'une déclaration à l'appel des motions.

M. Howard: Puis-je alors demander si le ministre fera une déclaration à ce sujet à l'appel des motions lundi?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'y songerai, monsieur l'Orateur.

LA CAPITALE NATIONALE

INSTITUTION D'UN COMITÉ D'EXAMEN DES PROGRÈS ET PROGRAMMES DE LA COMMISSION

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) propose:

Qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit nommé pour étudier le progrès et les programmes de la Commission de la Capitale nationale en ce qui concerne le développement, la conservation et l'amélioration de la région de la Capitale nationale;

Que douze membres devant agir au nom de la Chambre des communes comme membres dudit comité soient désignés à une date ultérieure;

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à tenir ses réunions pendant que la Chambre siège et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que ledit comité soit autorisé à faire imprimer ces documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité et que l'article 66 du Règlement soit suspendu à cet effet;

Et qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre aux fins susmentionnées et de désigner, s'il le juge opportun, certains de ses membres qui agiront en qualité de représentants du Sénat au sein du comité mixte projeté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, juste avant la mise aux voix, je voudrais dire que je ne suis pas très disposé à discuter l'adoption de la motion, mais il me paraît assez ridicule que nous créions un comité qui doit mourir immédiatement. Cela indique l'attitude du gouvernement quant aux affaires de cette nature et...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Howard: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

• (11.50 a.m.)

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Batten.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Qu'il est opportun de présenter une mesure pour modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à prévoir notamment:

1. Que pour les années d'impositions 1968 et suivantes le montant que peut déduire un contribuable à l'égard des dons faits à une province ne sera pas assujetti à la limite imposée par l'alinéa *a*) du paragraphe (1) de l'article 27, et le montant que peut déduire dans une année un contribuable à l'égard de dons faits soit à une province ou au Canada doit comprendre un montant à l'égard de tels dons faits par lui dans l'année précédente dans la mesure où tel montant n'était pas déductible dans le calcul de son revenu imposable pour l'année précédente.

2. Qu'à l'égard du revenu imposable gagné en 1968 et 1969, en plus de l'impôt sur le revenu autrement payable par une corporation en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, une surtaxe soit payable égale à 3 p. 100 du montant d'impôt calculé en vertu de l'article 39 ou 69 de ladite loi, selon le cas.

3. Que pour les années d'imposition 1968 et 1969, en plus de l'impôt sur le revenu autrement payable par un particulier en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, une surtaxe soit payable égale à 3 p. 100 du montant de l'impôt de base calculé en vertu de l'article 33 de ladite loi en excédent de $200.

4. Que pour les années d'imposition qui commencent après novembre 1968 une corporation devra pendant la période de 12 mois se terminant 2 mois après la clôture de chaque année d'imposition, payer au Receveur général du Canada

a) au plus tard le dernier jour de chacun des 12 mois compris dans ladite période, un montant égal à un douzième de l'impôt estimé par elle au taux de l'année d'imposition

(i) sur son revenu imposable estimatif de l'année ou

(ii) sur son revenu imposable de l'année immédiatement précédente,

b) au plus tard le dernier jour du mois se terminant 3 mois après la clôture de chaque année d'imposition, le solde de l'impôt payable sur son revenu imposable de l'année au taux de l'année et que pour l'année d'imposition commençant dans la période comprise après novembre 1967 mais avant décembre 1968 une corporation devra pendant la période de 10 mois se terminant 2 mois après la clôture de son année d'imposition payer au Receveur général du Canada

c) au plus tard le dernier jour

(i) du 2e mois

(ii) du 4e mois

(iii) du 6e mois

(iv) du 8e mois

[M. Howard.]

(v) du 10e mois

de ladite période un montant égal à un cinquième de l'impôt estimé par elle au taux de l'année d'imposition

(vi) sur son revenu imposable estimatif de l'année, ou

(vii) sur son revenu imposable de l'année immédiatement précédente,

d) au plus tard le dernier jour du mois qui se termine 3 mois après la clôture de son année d'imposition, le solde de l'impôt payable pour l'année au taux de l'année.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, pour continuer les remarques que je n'ai pu terminer hier soir, je veux appeler l'attention toute spéciale de la Chambre sur les quatre articles de la mesure qui nous est présentée. Une étude de ces articles révèle que deux d'entre eux, soit les numéros 1 et 4 se rapportent surtout et principalement à ceux qui ont de l'argent, tandis que les deux autres se rapportent à ceux qui ont précisément besoin d'argent.

Le premier article se lit comme il suit:

Que pour les années d'imposition 1968 et suivantes le montant que peut déduire un contribuable à l'égard des dons faits à une province ne sera pas assujetti à la limite imposée par l'alinéa *a*) du paragraphe (1) de l'article 27, et le montant que peut déduire dans une année un contribuable à l'égard de dons faits soit à une province ou au Canada doit comprendre un montant à l'égard de tels dons faits par lui dans l'année précédente dans la mesure où tel montant n'était pas déductible dans le calcul de son revenu imposable pour l'année précédente.

Monsieur le président, à la lumière de cet article, je considère que nous sommes en train de créer une société Saint-Vincent-de-Paul, à l'échelon fédéral. Au fait, on semble à peu près vouloir transposer, au niveau fédéral, la façon de procéder des sociétés Saint-Vincent-de-Paul qui œuvrent dans nos municipalités, et j'y vois là un danger relativement aux dons faits, par exemple, à un musée ou à d'autres organismes provinciaux ou fédéraux.

Par exemple, si quelqu'un a omis de déclarer au fisc des sommes d'argent ou des articles de musée d'une valeur de $50,000, $60,000 ou $100,000, avec un peu de jeu politique, il n'aura qu'à dire que cette valeur constitue un don à un musée quelconque, à une province ou au gouvernement fédéral. Il en retirera les avantages et sera ainsi protégé sous le couvert d'une société Saint-Vincent-de-Paul. Je crois que cet article a été bien pensé, non pas par le ministre des Finances (M. Sharp), mais par ses techniciens. C'est une façon un peu subtile de nous dire qu'il y a probablement de gros montants et de grosses collections à protéger.

Je cite maintenant l'article 4:

Que pour les années d'imposition qui commencent après novembre 1968 une corporation devra pendant la période de 12 mois se terminant 2 mois après la clôture de chaque année d'imposition, payer au Receveur général du Canada ...

En résumé, il s'agit d'accélérer la remise des paiements des compagnies. Or, nous savons que cela va rapporter momentanément au gouvernement et que les fonds entreront plus vite, mais cela n'affectera pas du tout les grosses compagnies de pâte à papier ou autres, car on ne leur impose aucune nouvelle taxe.

Nous sommes en faveur de ce procédé visant à percevoir l'argent plus vite, mais qu'on n'essaie pas de faire croire au peuple qu'on a imposé une taxe aux grosses compagnies, car on leur demande tout simplement de bien vouloir faire leur rapport deux mois plus tôt que par les années passées. Cette disposition est exprimée à l'article 1 que j'ai cité et à l'article 2, qui se lit comme il suit:

Qu'à l'égard du revenu imposable gagné en 1968 et 1969, en plus de l'impôt sur le revenu autrement payable par une corporation en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, une surtaxe soit payable égale à 3 p. 100 du montant d'impôt calculé en vertu de l'article 39 ou 69 de ladite loi, selon le cas.

On impose une taxe de 3 p. 10 sur le revenu des corporations et des petites compagnies privées. Le Nouveau parti démocratique doit être bien content de cette petite taxe, lui qui en veut tant à l'entreprise privée!

A mon avis, cela retombera infailliblement sur les épaules des travailleurs, des pères de famille, car les compagnies incluront nécessairement cette taxe dans leurs dépenses et dans le prix de leurs marchandises. En définitive, c'est encore une taxe rejetée sur les épaules du petit travailleur.

L'article 3 se lit comme suit:

Que pour les années d'imposition 1968 et 1969, en plus de l'impôt sur le revenu autrement payable par un particulier en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, une surtaxe soit payable égale à 3 p. 100 du montant de l'impôt de base calculé en vertu de l'article 33 de ladite loi en excédent de $200.

Monsieur le président, c'est absolument le même bébé que nous apportait le bill rejeté le 19 février, mais au lieu d'avoir une robe, il en a maintenant deux.

J'ai prévenu le ministre hier soir que cette mesure, tout comme celle du 19 février, avait pour but d'imposer une nouvelle taxe au petit contribuable. Nous lui avons dit et répété que nous n'appuierions pas une mesure visant à hausser l'impôt du travailleur et à diminuer son chèque de paie. Le chèque du travailleur est déjà réduit de 30 à 33 p. 100 et, aujourd'hui, on nous demande d'appuyer une mesure tendant à le réduire davantage. Je suis persuadé qu'au train où vont les choses, dans quatre ou cinq ans au plus, il faudra percevoir 50 p. 100 de la paye du travailleur. Compte tenu de cette escalade des taxes, qu'il nous faut absolument arrêter, nous disons au gouvernement: C'est assez, car il y a d'autres moyens d'obtenir des revenus. Qu'on les prenne et qu'on essaie de soulager un peu celui qui a besoin de son salaire hebdomadaire pour faire vivre sa famille.

Non seulement le gouvernement s'attaque au surplus de revenu d'une personne, mais il s'attaque également au minimum essentiel. Nous n'avons pas le droit de taxer l'essentiel à la vie, le minimum vital, et c'est bel et bien l'effet qu'aura cette loi.

C'est un peu, en résumé, l'influence qu'apportera cette mesure sur les compagnies. La loi semble adoucie un peu, par rapport à celle du 19 février, mais il s'agit tout simplement d'une mesure de compromis. Au fait, le *Journal de Montréal* du 7 mars donnait un très bel exposé des effets de cette mesure chez le travailleur, et je cite:

La mesure de compromis ne changera pas grand-chose pour les personnes à revenu modeste moyen ou même assez élevé mais touchera plus durement ceux qui reçoivent plus de $25,000 par an. La nouvelle mesure n'a en effet plus de plafond, dans celle rejetée en février le maximum de surtaxe à payer était de $600. L'exemption de base qui était de $100 dans le bill défait est par contre porté à $200. Autrement dit un célibataire touchant ... moins de $2,743 par an n'aura pas à la payer de même qu'un homme marié gagnant moins de $3,743 annuellement.

• (Midi)

Monsieur l'Orateur, tout le monde reconnaît aujourd'hui que le fait, pour un père de famille, de gagner $3,743 est l'équivalent de l'assistance sociale. Or, si les assistés sociaux devaient payer des impôts, ce serait le comble du ridicule! C'est pour cela que je dis qu'un père de famille n'est pas capable de vivre avec un salaire annuel inférieur à $5,000 ou $6,000. C'est également pour cela que je disais tout à l'heure qu'on en était arrivé à taxer l'essentiel pour une famille.

Je conçois, monsieur le président, que l'honorable ministre a besoin de fonds pour combler ses déficits. Mais d'abord et avant tout, il devrait penser à économiser. Il nous dit qu'il va économiser 75 millions. A mon avis, en revisant le budget de certains ministères, comme celui de la Défense nationale, par exemple, et bien d'autres, il pourrait facilement réduire son budget de 400 millions et

même 500 millions. Cela ne ferait que soulager un peu l'économie du pays, et ce serait plus logique pour le citoyen.

S'il faut vivre selon nos moyens, nous devrions commencer par le faire au niveau du budget fédéral. Peut-on imaginer un budget fédéral de 11 milliards 500 millions, à part tous les budgets provinciaux, pour une population de 20 millions? C'est tout simplement ridicule! Il y a certainement du «coulage» quelque part; il faut que l'honorable ministre se rende compte de la situation et ne «donne pas de la corde» à tous ces techniciens, à tous ces bureaucrates qui ne cessent d'augmenter les budgets.

L'augmentation du budget de cette année atteint presque 3 milliards. Je trouve cela renversant et je répète au ministre ce que nous lui avons prouvé lors du vote du 19 février: Cette mesure affecte encore le budget familial et nous ne permettrons pas au gouvernement de diminuer encore le pouvoir d'achat de nos familles, qui ont actuellement un grand besoin d'argent. Il faudrait à tout prix que le ministre se mette cela dans la tête et dans celle de ses fonctionnaires, s'il a encore quelque influence sur eux, ce dont je doute.

Monsieur le président, j'aurais voulu pouvoir dissuader le ministre de présenter une mesure qui taxe encore, comme je l'indiquais tout à l'heure, le petit travailleur, le moyen travailleur.

Il est évident que le citoyen qui doit vivre avec un salaire annuel de $3,500 ne devrait pas être plus taxé que celui qui vit de l'assistance sociale. Le ministre doit encore aller chercher quelques dollars dans les poches du travailleur et c'est à ce niveau-là qu'il va. Si c'était encore possible, j'aurais voulu lui démontrer que sa manière d'agir n'est pas du tout conforme à la volonté populaire.

Nous avons un gouvernement démocratique, nous sommes élus ici pour faire la volonté de la population; or, ce que nous faisons, à l'heure actuelle, ce n'est pas la volonté de la population. Pour ma part,—et il en est certainement de même pour tous les députés présents—j'ai promis de servir ma population. Nous ne sommes pas venus ici, monsieur le président, pour faire vivre les trusts ou d'autres intérêts. La seule chose qui m'intéresse ici, c'est le bien-être de mes électeurs et je suis sûr que tous les autres députés se soucient du bien-être de la population de leurs circonscriptions.

Je ne veux pas accuser l'honorable ministre, parce qu'il n'est pas le seul responsable de tout ce qui arrive aujourd'hui; au fait, il n'est même pas le grand responsable. Il y a, au-dessus des gouvernements, un organisme qui n'a pas de nom, mais qui compte des hommes très influents, et je voudrais dénoncer au grand public, cet organisme qui se sert des deux gouvernements, bleu et rouge, qui les manie comme des marionnettes et qui taxe le peuple pour sauver ses écus. C'est le problème qui existe aujourd'hui au Parlement, monsieur le président. On se rend compte ici que tout change, sauf les hauts fonctionnaires.

J'affirme que le gouvernement, qu'il soit bleu ou rouge, garde les mêmes principes de base et sert d'outil à ces techniciens que j'appelle les hauts fonctionnaires et qui sont là pour exécuter la volonté des grands financiers. C'est précisément à cet état de choses, à ces grands maîtres, à ces grands seigneurs du Canada, à ces grands financiers qui se servent du gouvernement, bleu ou rouge, que nous voulons nous attaquer. Nous venons de subir une crise politique, et si les bleus avaient été au pouvoir, la même chose se serait produite, car ils suivent les mêmes principes de base.

Nous n'avons pas de principes, parce que lorsque nous nous présentons au peuple nous n'en discutons pas. Mais nous, nous en discutons, parce que nous avons une doctrine: Nous disons que nous sommes du Crédit social.

Les membres du Nouveau parti démocratique sont des socialistes; ils peuvent expliquer quelque chose de différent, une doctrine différente. Mais la doctrine des bleus et des rouges est toujours la même, leurs principes économiques, leurs maîtres sont les mêmes.

Nous n'admettons pas tous les principes des socialistes, tout comme, d'ailleurs, ils n'admettent pas tous les nôtres. Mais nous avons quand même des principes différents de ceux des deux vieux partis, et c'est à ce niveau que je dis qu'il faut absolument faire des changements.

Lorsque nous examinons le travail des deux vieux partis, depuis la Confédération, et surtout depuis les 50 dernières années, nous constatons tout simplement que nous avons affaire à un gouvernement caméléon qui prend la couleur de la saison politique. C'est tout ce que nous avons. Les acteurs se succèdent, mais c'est toujours la même tragédie: l'asservissement populaire et le triomphe des gros financiers, maîtres de notre pays. C'est cela notre système parlementaire d'aujourd'hui, monsieur le président. Alors, c'est cela que nous voulons dénoncer. Comment deviennent-ils maîtres du pays? En taxant, en surtaxant et en asservissant le peuple, le rendant ainsi en état d'esclavage. C'est cela!

Nous avons d'immenses richesses; nous nous vantons d'être le deuxième plus riche pays du monde. Qu'avons-nous? Des dettes, des dettes et encore des dettes! Que fait le gouvernement? Il emprunte, comme il vient de le faire; il empruntera encore et nous endettera toujours.

Mais où va-t-on, monsieur le président, avec tout ceci? Il faut absolument qu'un gouvernement plus raisonnable en vienne à prendre ses responsabilités et à aller chercher l'argent là où il se trouve. L'argent est entre les mains des exploiteurs de notre pays et c'est là seulement qu'il faut aller le chercher.

Lors du dernier vote, nous avons indiqué comment nous pourrions y arriver: Par le vote libre.

• (12.10 p.m.)

Monsieur le président, si le vote était libre de toute attache de parti, nous aurions un gouvernement vraiment démocratique, un gouvernement populaire qui travaillerait pour la personne humaine, au lieu de protéger les trusts qui contrôlent notre pays. C'est là que nous voulons en venir.

Quand nous aurons ce vote libre, les députés seront libres de travailler pour leur circonscription. Le gouvernement sera libre; il aura les mains déliées, et tout le peuple bénéficiera de la liberté démocratique à laquelle nous aspirons tous.

Monsieur le président, ce jour n'est certainement pas encore arrivé. On sent encore trop l'influence qu'exerce le financier sur notre gouvernement actuel. J'espère que le peuple se réveillera un jour et qu'il se réveillera avant que la révolution éclate. C'est ce que je souhaite de tout cœur, mais je crains fort que le financier, étant un homme sans cœur, laissera le sang couler, plutôt que de céder un peu de son avoir.

Nous sommes encore en démocratie et je souhaite que le peuple se réveille le plus tôt possible et demande à ses vrais représentants, à ceux qui voudront travailler pour lui, d'occuper les banquettes achetées par la haute finance.

J'espère que ce jour n'est pas trop éloigné, monsieur le président, parce que je crois que nous sommes actuellement à la veille d'un changement qui s'impose, coûte que coûte. Si ce changement ne se fait pas dans le pays—je ne veux pas être prophète de malheur—je crains énormément pour le Canada.

Nous sommes ici, justement, pour protéger l'intérêt des Canadiens, et c'est pour cela que nous demandons aujourd'hui à l'honorable ministre d'être plus raisonnable, d'être plus humain, de comprendre le vrai problème et d'appliquer les vrais remèdes. Nous lui demandons de cesser d'être toujours sur le dos du contribuable et de le taxer sans cesse. Ce n'est certes pas ce qu'on peut appeler une bonne administration.

Je sais que l'honorable ministre est assez intelligent pour savoir ce qu'administrer signifie. Je n'ai pas du tout besoin de lui expliquer le processus de l'économie; il le connaît très bien, beaucoup mieux que moi, mais même si ce n'est pas sa faute, il est attaché—il a été élu pour cela—par le cou par les financiers. Il faut qu'il aille souvent à Washington ou à Toronto pour demander des conseils. C'est tout ce qu'il peut faire. Il fait des déclarations comme celle qu'il vient de nous faire pour imposer davantage ceux qui ne peuvent plus payer et protéger celui qui est en train de s'emparer de tout le Canada et qui le contrôle déjà à 80 p. 100. Il est vrai que nous réussissons encore à vivoter avec 20 p. 100 mais, demain, ils nous auront, et ce sera alors le règne de la dictature financière que nous ne souhaitons pas, monsieur le président, et l'on peut me croire.

[*Traduction*]

M. Patterson: Monsieur le président, mercredi, à la Radio, le ministre a terminé sa déclaration par ces mots:

> En raison de la situation internationale, il est extrêmement urgent, et j'insiste là-dessus, que nous prenions sans délai les mesures qui s'imposent.

En guise d'entrée en matière, cet après-midi, je signale que les membres de mon parti estiment que, lors de la présentation de ce projet de résolution et de l'étude des crédits du ministère des Finances, nous devrions avoir tout le temps voulu pour exposer clairement notre point de vue quant aux diverses questions à l'étude. Toutefois, nous croyons souhaitable que la Chambre prenne une décision dans un délai raisonnablement bref.

L'appel à la compréhension et à la collaboration lancé au Parlement pour faire face à cette grave crise financière dénote chez le ministre des Finances un changement d'attitude complet. Jusqu'ici le ministre rejetait sans ménagement toute allusion au caractère néfaste des politiques financières gouvernementales pour l'économie nationale. Le mépris que lui inspirait tous les conseils, surtout ceux des députés du Crédit social, a sauté aux yeux plus d'une fois.

Lors de l'étude des crédits, tout récemment, mon collègue de Red-Deer a traité abondamment des nombreux aspects malsains de notre économie. Je m'abstiendrai aujourd'hui de commenter en détail les conditions qu'il a décrites. Je dirai toutefois que les députés du

Crédit social se sont toujours opposés à la politique du financement des déficits, pratiquée non seulement par ce gouvernement mais par ses prédécesseurs, et nous avons prédit que le jour du règlement viendra inévitablement. Les nations ne peuvent pas financer leur prospérité à coup d'emprunts, et les gouvernements qui, pour régler leurs dépenses courantes, accablent les générations futures de dettes perpétuelles font non seulement fi des principes commerciaux mais aussi des principes moraux.

• (12.20 p.m.)

Le ministre des Finances doit reconnaître que c'est à cause de lui que nous avons, durant son mandat, un des déficits les plus considérables, sinon le plus considérable de l'histoire du pays, en temps de paix ou en temps de guerre. D'après les déclarations qu'on nous a faites, nous remarquons que plus de 1,400 millions de dollars provenant des deniers publics, iront tout simplement pour acquitter l'intérêt sur la dette nationale au cours de l'année financière 1968-1969. A moins que cette tendance soit renversée, il est évident que la dette nationale continuera de monter au cours des années à venir. Néanmoins, on a accordé bien peu d'attention à nos avertissements à cet égard.

A maintes reprises, nous avons aussi exprimé notre inquiétude concernant la croissance fantastique de la fonction publique, et nous avons prié le gouvernement d'exercer une certaine retenue. Mais tous les ans, une suite de politiques y entraînent un nombre grandissant d'emplois sans que le public reçoive des services proportionnés aux dépenses. Les coûteux programmes et projets que le gouvernement impose et qui exigent des mises de fonds considérables ont bien des fois été contestés, monsieur le président. Hélas, je dois le répéter, cela a produit bien peu d'effet sur la pensée du gouvernement; il en est résulté que des millions de dollars ont inutilement été ajoutés à un budget déjà boursouflé.

On a créé des commissions royales sans raison valable, et elles ont coûté des millions de dollars aux contribuables. Par ailleurs, on aurait pu confier le travail qu'ont accompli ou que font certaines commissions royales à des comités du Sénat ou à des organismes existants, mais la politique du gouvernement étant de déférer ces questions à des commissions royales, on inflige un fardeau de plus au public déjà imposé.

Au cours des dernières années, ces facteurs et d'autres ont porté le budget des dépenses du gouvernement fédéral, comme on l'a dit à la Chambre l'autre jour, d'environ 7 milliards à plus de 10 milliards de dollars à l'heure actuelle. Avec les taux d'intérêt exorbitants, les impôts toujours plus élevés, le coût ascendant de la vie et la réduction qui en résulte du pouvoir d'achat des Canadiens, nous ont conduits, semble-t-il, au bord du chaos. D'après le ministre des Finances, il est temps de régler nos comptes.

Pour tenter d'atténuer les dommages causés par des politiques inappropriées et indésirables ou, du moins, d'en minimiser les méfaits, le gouvernement nous demande maintenant de collaborer parce que le pays éprouve des difficultés financières et que la stabilité du dollar canadien est menacée. Les déclarations et les résolutions du ministre sont le résultat des événements du 19 février, alors que le gouvernement a été pris au dépourvu et que son bill visant à majorer l'impôt sur le revenu des particuliers a été défait grâce au vote des partis de l'opposition réunis. Nous savons tous, je crois que, suivant la tradition, cela signifiait la défaite du gouvernement, même si l'on a cherché à prétendre le contraire. Le premier ministre, pour sauver la situation, a proposé une motion de confiance, qui a été adoptée. A la suite de ce revers, le ministre des Finances a fiévreusement cherché, pour le gouvernement, le moyen de sortir de l'impasse, et il nous présente maintenant des résolutions comportant une surtaxe.

Notre parti a déjà indiqué, je pense, notre position publique. Certains éléments fondamentaux nous ont conduits à l'acceptation de ces propositions en principe, mais nous nous sommes réservé le droit d'envisager des amendements. L'un de ces éléments est que les propositions dont nous sommes saisies sont malgré tout moins répréhensibles que celles du bill nº C-193. L'échec de cette mesure a secoué le gouvernement et l'a forcé à réévaluer ses politiques. Bien que nous ayons espéré davantage, les propositions les plus récentes renferment certains changements.

Entre autres, l'assiette de l'impôt est plus étendue. Au lieu de viser seulement les particuliers, la surtaxe s'applique maintenant aux sociétés. A notre avis, ce changement est bon, malgré certaines objections. On disait ce matin que cela devrait réconforter quelque peu nos amis du Nouveau parti démocratique qui, depuis longtemps, déclarent que sur le plan fiscal les sociétés sont privilégiées. Je ne crois pas qu'une telle position ait été confirmée par les déclarations faites au cours du

débat par les porte-parole du NPD. Nous avons trouvé que ce n'était pas au contribuable à titre individuel à supporter tout le fardeau. On a prétendu qu'il finirait quand même par lui incomber sous forme de prix plus élevés. Peut-être, cependant, le ministère des Corporations et de la Consommation, avec l'aide du Bureau dont on prévoit la création, pourrait-il exercer une surveillance vigilante dans ce sens et s'assurer que le contribuable individuel ne supportera pas tout le poids de l'augmentation des impôts que le gouvernement prétend indispensable pour faire face à ses obligations.

Un autre facteur est l'amélioration incontestable qu'apporte à la nouvelle mesure l'exemption plus élevée. Au lieu de s'appliquer à tout montant d'impôt à compter de $100, la taxe s'applique maintenant à tout montant de $200 ou plus. Je ne sais trop quel sera l'effet net de cette majoration de l'exemption, mais le ministre a déclaré hier que 2,400,000 contribuables ne paieraient aucune surtaxe, soit 36 p. 100 de ceux qui sont censés avoir des revenus imposables cette année. C'est, me semble-t-il, un autre facteur qui doit être pris en considération.

• (12.30 p.m.)

Toutefois, une des principales raisons de la position que nous avons prise c'est que le gouvernement a manifesté quelque intention de s'attaquer au problème sur plusieurs fronts. Par exemple, on prévoit une nouvelle réduction des dépenses de l'ordre de 75 millions de dollars. Je suis persuadé qu'il serait possible de réaliser des économies beaucoup plus rigoureuses sans que l'ensemble de la nation en soit défavorablement affectée. Si le gouvernement avait passé au peigne fin ses crédits et son programme de dépenses, il aurait sûrement pu effectuer des coupures plus profondes sans pour autant nuire à notre situation économique actuelle. Néanmoins, en plus des coupures que le gouvernement avait déjà annoncées, il promet d'amputer encore les dépenses de 75 millions de dollars.

Le ministre a aussi annoncé le gel des effectifs de la fonction publique. J'en ai parlé au début de mes remarques. Au cours des années, nous avons soutenu qu'on avait augmenté sans raison le nombre des fonctionnaires. Si les services étaient accrus proportionnellement à cette hausse, on n'aurait pas raison de se plaindre. Mais nous sommes convaincus que les avantages que nous obtenons ne traduisent pas cet accroissement du nombre des fonctionnaires.

Il me semble que ces propositions visent surtout à accroître les recettes fiscales. D'après la formule classique, le gouvernement n'a que deux sources de recettes: l'impôt et l'emprunt. Nous savons que le gouvernement fédéral a certaines responsabilités constitutionnelles. Nous savons aussi que pour les remplir, il lui faut des recettes accrues.

Ce besoin provient notamment du fait que le gouvernement soit déterminé à intervenir dans des domaines de compétence provinciale. Il doit donc consacrer à ces domaines une tranche plus abondante des recettes fiscales, afin de donner aux provinces l'impression qu'il leur fait un cadeau, alors qu'il leur remet des impôts qui leur appartiennent de toujours et qu'on n'aurait jamais dû leur enlever.

Je le répète, notre système traditionnel de financement n'offre au gouvernement fédéral que deux sources de revenu, l'imposition et l'emprunt. Nous nous opposons à l'emprunt à cause de ses répercussions sur la dette nationale. L'intérêt imputé à notre dette nationale s'élèvera, cette année, à 1,400 millions de dollars.

Les électeurs canadiens n'ont pas jugé nécessaire de modifier notre système traditionnel de financement. Nous avons donc aujourd'hui un gouvernement qui doit s'en tenir, à bien des égards, à l'ancien système, tout à fait démodé. Le gouvernement a les mains liées. Il se fait les plus grands efforts pour faire face à la situation par des politiques qui ne se sont jamais encore révélées très efficaces, mais qui sont les seules dont il dispose dans notre système actuel. Voilà une autre chose dont nous avons dû tenir compte en prenant notre décision.

A notre avis, le principe du budget équilibré est bon. Je félicite le ministre du Commerce—sauf erreur, il l'est encore—d'avoir annoncé qu'il quitterait ses fonctions publiques pour pouvoir affirmer son adhésion au principe du budget équilibré, soulignant que s'il avait été ministre des Finances, c'est ce qu'auraient donné ses politiques. Notre groupe a toujours affirmé sa confiance dans le principe du budget équilibré.

J'ai dit que le ministre des Finances doit assumer la responsabilité de ce que notre pays ait accusé l'an passé, sauf erreur, le déficit le plus élevé de toute son histoire. J'ai parlé de notre dette nationale et de l'intérêt sur cette dette. En déclarant que le gouvernement songe à équilibrer son budget, le ministre poursuit le bon objectif, même si certains des moyens employés sont fort discutables.

Pour résumer notre position, disons qu'elle se fonde sur les considérations suivantes. D'abord, bien que ce soit en grande partie la faute du gouvernement si la nation et l'État se trouvent dans une situation déplorable, il est impossible de revenir en arrière, de sorte que nous devons l'aider à minimiser les effets de ses erreurs passées.

Deuxièmement, comme je l'ai dit, nous avons toujours été en faveur de l'équilibre budgétaire. Nous nous réjouissons donc de voir que le gouvernement tente d'y arriver en réduisant davantage ses dépenses et en mettant un frein à l'augmentation des effectifs de la fonction publique. Nous sommes donc disposés à accepter le principe de cette surtaxe plus largement répartie, en tant que mesure temporaire, et nous sommes heureux que le gouvernement ait inclus dans le projet de loi une limite: la surtaxe ne s'appliquera que pendant deux ans tout au plus. L'ancienne proposition laissait le champ libre au gouvernement; il pouvait oublier la surtaxe qui serait devenue permanente. Il y a lieu de croire maintenant que nous pourrons en discuter de nouveau et que la surtaxe ne pourrait pas devenir permanente sans l'approbation du Parlement.

En troisième lieu, monsieur le président, le pays fait face à une situation critique et, dans la très large mesure où notre système monétaire dépend de la confiance du public, nous ne voulons assumer aucune position qui aurait pour effet d'affaiblir encore cette confiance.

M. Alkenbrack: Le gouvernement actuel n'a pas la confiance du public.

M. Patterson: J'entends dire qu'il n'y a ni crise financière ni situation financière sérieuse. Je pense que c'est pour le moins discutable. Nous en trouvons des témoignages dans les réactions de personnalités canadiennes importantes. Les uns déclarent que c'est tout ce que nous pouvons faire, les autres disent qu'il y a encore beaucoup à faire, d'autres enfin, sont entre les deux et ne savent trop quel sera, en fin de compte, l'effet sur notre économie, de l'application de cette politique. Aussi et à sincèrement parler, lorsque j'envisage la situation, il y en a bien peu, je crois, qui savent exactement aujourd'hui quels seront les ultimes effets de ces mesures.

Quatrièmement, nous ne pouvons plus nous permettre une débâcle comme celle d'il y a quelques années. Par conséquent, une décision claire et nette s'impose à ce sujet; et le moment est venu, selon moi, d'aborder de cette façon chacun des grands problèmes qui se posent à la Chambre.

Nous étions disposés à nous opposer au bill nº C-193, ainsi qu'à la motion de confiance subséquente, présentée par le premier ministre. Mais ce ne serait pas dans l'intérêt du pays, selon nous, que de laisser s'éterniser un climat d'incertitude et de chaos politique. Aussi, voilà pourquoi, même si les mesures proposées ne sont pas les plus indiquées et qu'elles n'auraient pas été nécessaires si l'on avait adopté jadis les politiques voulues, nous n'avons pas l'intention de nous opposer à la mise en œuvre de ce que nous croyons être des palliatifs provisoires.

• (12.40 p.m.)

M. Nugent: Monsieur le président, au fond, la résolution actuellement à l'étude a pour nous des résonances étrangement familières. Je croyais que nous avions mis fin, lors du vote sur le bill C-193, à cette façon du gouvernement de régler les finances du pays. Le gouvernement agit de façon étrange, comme toujours. A ce propos, j'ajoute que, dans toute ma carrière parlementaire, je n'avais encore jamais vu traiter le Parlement de la façon dont le ministre des Finances l'a fait l'autre jour. Il a présenté ses résolutions budgétaires aux téléspectateurs du pays, s'imaginant sans doute que les représentants au Parlement pourraient être mis au courant de la chose par les journaux, dans le cas où ils n'auraient ni regardé la télévision ni écouté la radio au moment propice. Certes, la plupart des députés croyaient qu'à titre de membres du Parlement ils avaient le droit d'être informés avant tous les autres des intentions du gouvernement. Jamais auparavant, de mémoire d'homme, un gouvernement n'a montré pareille dénégation de responsabilité.

Cette question intéresse tous les membres du Parlement, car elle concerne les droits, les devoirs et les privilèges de chaque député. Elle concerne aussi le fonctionnement de cette institution. Car enfin, cette Chambre est le bastion de notre démocratie. Notre devoir est de sauvegarder le principe de la responsabilité ministérielle. Indépendamment de nos

allégeances politiques, il est du devoir de chacun, je crois, de conserver intacts cette institution, ses droits, ses devoirs et ses privilèges, pour les générations futures. Il est doublement important pour un ministre de la Couronne de préserver l'intégrité de cette institution. Lorsqu'un ministre des Finances ne tient pas compte des représentants élus de la population canadienne et ne les informe pas les premiers de ses projets, comme il devrait le faire, j'en conclus que lui-même et son gouvernement manquent gravement à leur devoir. J'espère que les partisans du gouvernement seront les premiers à le lui dire.

Si je participe au débat, c'est que la question de savoir ce que doit être un gouvernement responsable s'est cristallisée comme jamais elle ne l'avait été au cours d'un débat antérieur. Jamais auparavant la question d'un gouvernement responsable a retenu à ce point notre attention. J'ai abordé cette question le lundi 26 février. C'était après avoir entendu le premier ministre présenter sa proposition. Puis, le ministre de la Justice avait parlé. Ce discours ainsi que la façon d'agir du ministre des Finances démontrent que le parti libéral ainsi que le gouvernement rejettent le principe d'un gouvernement responsable.

On a commencé à s'interroger lors de la déclaration du premier ministre. Il a clairement dit que la question de confiance au sujet d'une mesure fiscale importante du gouvernement se posait seulement parce que le gouvernement avait été défait. Il a nié que toute mesure fiscale importante du gouvernement comportait en soi la question de confiance, mais il a affirmé plutôt que la défaite avait posé cette question de confiance. Je prétends qu'aucun gouvernement n'a le droit de formuler cette assertion, car il nie ainsi le principe du gouvernement responsable que nous avons adopté et qui, j'espère, continuera à être respecté encore longtemps.

Lorsque le premier ministre a terminé sa déclaration, j'ai repris ses idées, en montrant les conséquences absurdes auxquelles elles aboutissaient inévitablement. Si l'assertion du premier ministre est exacte, ai-je dit, il a trouvé une méthode pour permettre à son parti de rester toujours au pouvoir, car jamais, de la sorte, il ne pourra être battu lors d'un scrutin. J'étais conscient moi-même, tout en parlant, du ridicule de mon argument, ce qui n'a pas empêché le ministre de la Justice de me prendre au mot. En réponse à une de mes questions, il a en effet affirmé que le gouvernement avait le droit de dire s'il s'agissait d'une question mettant en jeu la confiance dans le gouvernement, et cela avant ou après le vote. Y a-t-il quelque soupçon de vérité dans cette affirmation? Personne ne contestera que, lorsqu'il s'agit de questions mineures en soi mais importantes aux yeux du gouvernement, il lui est loisible de poser une question de confiance; autrement dit, si le vote est négatif, le gouvernement reconnaîtra sa défaite.

Il faut se rappeler que le premier ministre est conseiller de Son Excellence le Gouverneur général; il a le droit de faire appel aux électeurs quand il le désire, sans avoir pour cela été battu. Si le gouvernement est battu pour une question de peu d'importance mais qui, à ses yeux, met en jeu la confiance dans le gouvernement, il va de soi qu'il en appellera aux électeurs.

L'argument précité ne signifie pas que le gouvernement a le droit de dire que, sur les questions importantes qui ont toujours été des questions de confiance, il n'y a pas de question inhérente de confiance. Le gouvernement ne peut faire cela. La reconnaissance de ce qui constitue une question de confiance est la pierre angulaire d'un gouvernement responsable efficace en régime parlementaire britannique. Ces observations s'appliquent à la Grande-Bretagne, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, au Canada et à d'autres pays. Pour la bonne marche d'un régime parlementaire britannique, il est essentiel de reconnaître que tout important projet de loi de finances comporte une question de confiance. Malgré cela, le gouvernement libéral tente de dire que de tels projets de loi ne constituent pas des questions de confiance et qu'une question de confiance ne surgit que lorsqu'il la pose, soit avant soit après un vote. Nous refusons à tout gouvernement le droit de dire qu'une question de confiance n'est pas inhérente à toute mesure d'importance majeure. Nous ne reconnaissons pas au gouvernement le droit de décider si une mesure implique la question de confiance après le rejet de la mesure par un vote. (*Applaudissements*)

Non seulement notre parti nie le droit de faire cette affirmation aux libéraux et au gouvernement, mais il n'en veut pas pour lui-même. Nous avons pour politique qu'un gouvernement doit accepter qu'une question de confiance est implicite dans toute mesure législative importante et dont l'effet est considérable pour le pays. Il n'est pas question de choisir, mais d'accepter la responsabilité. Le parti libéral tente de dire: «Nous avons le droit de dénier nos responsabilités afin de nous accrocher au pouvoir à perpétuité.» (*Applaudissements*)

Maintenant, le ministre des Finances prétend que les résolutions à l'étude comportent une question de confiance. Comme mon chef l'a dit l'autre jour, quelle différence existe-t-il

entre les propositions actuelles du gouvernement et celles qui ont été rejetées? S'il en est ce ne peut être que ceci: cette mesure est moins importante que la précédente puisqu'elle comporte des sommes moins considérables.

• (12.50 p.m.)

Je ne vois pas comment le gouvernement peut logiquement prétendre qu'il s'agit ici d'une question de confiance. Le premier ministre fait fi de son honnêteté coutumière lorsqu'il dit à la Chambre que la question de confiance n'est en jeu que si le gouvernement a été défait. C'est bien ce qu'il a dit: la question de confiance ne se pose que lorsque le gouvernement a été défait, même s'il s'agit d'une affaire de finances. Maintenant, nous entendons le ministre des Finances prétendre, à propos d'une mesure d'importance beaucoup moindre, que la question de confiance est en jeu. Cela est évidemment conforme à la thèse ridicule avancée par le ministre de la Justice, thèse voulant que c'est au gouvernement de décider, avant ou après le vote, s'il s'agit d'une question de confiance. Je suis curieux de voir si le gouvernement restera sur cette position si jamais la motion est rejetée. Nos vis-à-vis pourraient non seulement dire avant ou après le vote s'il s'agit d'une question de confiance, mais ils pourraient aussi faire volte-face, c'est-à-dire déclarer d'avance qu'il s'agit d'un vote de confiance, puis, en cas de défaite, annoncer qu'il n'en est rien. A mon sens, il faut tirer la chose bien au clair, car les néo-démocrates semblent y perdre leur latin.

Lundi, j'ai signalé que la démission d'un gouvernement renversé sur une mesure législative importante constituait dans notre pays la sauvegarde non seulement du régime de gouvernement responsable mais encore du régime des partis. J'ai indiqué clairement que nier ce principe équivaudrait à détruire notre régime des partis. Mais les porte-parole du Nouveau parti démocratique semblent croire qu'un simple discours peut éluder la difficulté: ils n'ont qu'à préciser qu'ils votent contre une mesure particulière, et non pas contre le gouvernement. A mon avis, c'est nier que les graves mesures fiscales et les projets de loi importants engagent le sort du gouvernement. Je soutiens qu'en adoptant cette attitude, ils détruisent le fondement de notre régime de gouvernement responsable et de notre régime des partis.

Nous connaissons tous, à ce propos, les revirements du Ralliement créditiste. Ses membres gémissent contre certains aspects des lois, mais ils craignent de précipiter des élections qui les élimineraient de la scène politique. Ils déclarent: Nous avons voté uniquement contre une mesure, et non contre le gouvernement. Le Crédit social a tenu des propos assez semblables. Un régime merveilleux s'élabore au sein du Nouveau parti démocratique, du Ralliement créditiste et du Crédit social: ils veulent tous avoir des représentants à la Chambre, mais ils se soustraient à leurs responsabilités à l'égard de questions essentiellement importantes pour le pays. (*Applaudissements*)

Je soutiens—et je parle au nom du parti—que la question de confiance est inhérente à toute mesure importante du gouvernement, et sûrement aux bills de finances. Lorsqu'il est défait sur une importante mesure législative, le gouvernement se doit de démissionner, car le Parlement lui a retiré sa confiance. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui se résume simplement à ceci: tous les autres partis à la Chambre n'ont pas voulu admettre que le gouvernement doit être responsable. Leurs membres ont renoncé au devoir qui leur incombe en tant que député de maintenir un régime de gouvernement responsable.

Je n'ai pas, je pense, à pousser plus loin ce raisonnement et à vous montrer ce qu'une telle politique signifie pour le Parlement et le Canada. Mais par égard pour certains partisans du gouvernement, qui semblent quelque peu déconcertés, ou d'avis contraire, je devrais peut-être signaler que nous avons longtemps joui d'un gouvernement responsable parce que le gouvernement doit se plier à la volonté du Parlement; autrement celui-ci peut le renverser. Voilà l'essence d'un gouvernement responsable.

Il est exact que le gouvernement ne peut durer plus de cinq ans, mais nous n'avons pas d'élections à date fixe, comme aux États-Unis, où il est impossible de renverser un gouvernement avant l'expiration de son mandat. Voici l'essence de notre système de démocratie responsable: si le gouvernement ne jouit pas de la confiance du Parlement, il peut à tout moment être renversé. Tel est le contrôle qu'exerce le Parlement. Or, le gouvernement nous dit: Nous nions ce principe et nous entendons rester au pouvoir. Le seul cas où le premier ministre soit tenu d'aviser le Gouverneur général qu'il a perdu la confiance du Parlement, c'est lorsque le gouvernement a été défait au Parlement sur un vote de confiance. Un vote de confiance ne suivrait pas nécessairement une défaite d'un gouvernement. On a un choix. Le gouvernement préfère toujours miser sur les deux tableaux. Il peut rester cinq ans au pouvoir ou décider, s'il juge l'opinion publique favorable, de

recourir aux électeurs et de proclamer des élections quand bon lui semble. C'est antidémocratique. Ce n'est pas gouverner d'une façon responsable.

(La séance est suspendue à une heure).

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Ma question de privilège a trait à l'intégrité des députés, et fait suite à une déclaration que je viens d'entendre à la télévision. Il s'agit d'une nouvelle à l'effet que le Ralliement créditiste appuiera le gouvernement.

Monsieur le président, je crois que j'ai été assez clair, dans les observations que j'ai faites hier soir et aujourd'hui, alors que j'ai déclaré que l'honorable ministre pouvait être assuré que nous lutterions de toutes nos forces contre cette mesure.

Depuis que nous sommes à la Chambre, nous combattons la hausse des taxes, parce que nous sommes persuadés que ce n'est pas par la taxation que nous réglerons nos problèmes.

On me dit que cette nouvelle émane de la Presse canadienne. J'appelle l'attention de la Chambre sur ce fait, monsieur le président, parce qu'il est dans l'intérêt de tous les députés que la Presse canadienne ne change ou n'interprète leurs déclarations.

Nous avons dit que nous voterions contre la mesure, parce que nous avons toujours été opposés à toutes taxes sur le revenu des particuliers et des compagnies privées, et c'est pourquoi j'ai mentionné que le Nouveau parti démocratique était content de voir taxer toutes les compagnies privées...

M. le vice-président adjoint: Il ne s'agit pas d'une question de privilège mais plutôt d'une divergence d'opinion.

[*Traduction*]

M. Nugent: Monsieur le président, juste avant le déjeuner, j'avais exposé la position du gouvernement sur le problème soumis au comité et le fait que la situation actuelle lui permettait de se maintenir au pouvoir aussi longtemps qu'il le désire. A mon avis, notre problème comporte une question de confiance, celle-là, même qui s'est posée à propos du projet de loi que nous avons défait. Toutefois, conformément aux règles du jeu établies par son gouvernement, le ministre des Finances a maintenant déclaré qu'il s'agit d'une question de confiance. A mon avis, les députés doivent s'assurer qu'ils savent pour quoi ils votent; ils doivent comprendre qu'ils votent la confiance envers le gouvernement s'ils approuvent la résolution. Tout vote de confiance accordé à ce gouvernement-ci, par n'importe quel parti, équivaut à l'adoption de la théorie selon laquelle il n'existe pas de gouvernement responsable.

Le premier ministre et le ministre de la Justice nous ont exprimé la position officielle du parti libéral selon laquelle c'est au gouvernement de décider, avant ou après le vote, si celui-ci constitue un vote de confiance. Il n'y a donc aucun moyen de le battre à la Chambre contre sa volonté.

Quand il souligne qu'il s'agit d'une question de confiance et qu'il vient de s'expliquer là-dessus devant le pays, il est aussi juste et aussi honnête qu'il peut l'être en s'assurant que les députés comprennent qu'en votant la confiance, ils votent pour une conception de la démocratie que le parti libéral veut faire avaler aux Canadiens. Il nous demande de balayer les vieilles traditions du gouvernement responsable et de repartir sur de nouvelles bases. Ainsi, il n'y aura plus de gouvernement responsable tel que nous l'avons toujours connu et compris.

Les libéraux nous disent au fond qu'il s'agit ici d'une motion de confiance dans un parti qui prétend ne devoir rendre de comptes à la Chambre que si ses membres le veulent bien, et que s'ils choisissent d'appeler quelque chose un vote de confiance, ce peut n'être qu'une fois certains d'un vote favorable. Voilà la position officielle du parti libéral quant au gouvernement responsable. Mon parti maintient au contraire que toute question importante est grosse d'un vote de confiance, de même que toute mesure importante dont cette Chambre est saisie.

Il ne s'agit pas seulement de l'appui accordé au parti libéral par ses membres. Par leur vote sur ce projet de résolution, ils diront au pays qu'ils ne croient plus au principe du gouvernement responsable, que le parti passe pour eux avant notre conception de ce principe et l'emporte sur leur devoir d'appuyer cette conception.

Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de faire connaître ma position officiellement et sans équivoque, car mon adversaire libéral de la dernière élection niera vigoureusement, j'en suis sûr, que son parti adopte pareille attitude. Je ne cite pas des tiers sur ce qui anime le gouvernement. Je cite ses porte-parole officiels. Je cite le premier ministre qui

a dit que si la question de confiance s'est posée, c'est uniquement parce qu'un bill a été rejeté. Je cite le ministre de la Justice, membre du peloton de tête dans la course des candidats libéraux et qui prétend que c'est au seul gouvernement à décider ce qui constitue une question de confiance, même après le vote, si ça lui chante. Je cite le ministre des Finances, qui, dans ce cas-ci, déclare: «Nous en ferons une question de confiance», alors que la résolution ne concerne pas un montant aussi élevé que dans la mesure législative que nous avons défaite. En fait, lui aussi prétend que c'est la décision du gouvernement qui sert de critère, et non l'importance de la question à l'étude.

Je m'attends que mes anciens adversaires libéraux aux élections, et mon adversaire dans la prochaine lutte électorale—si le parti peut trouver un candidat dans ces circonstances—crieront sur tous les toits que ce n'est pas la politique du parti libéral, alléguant que les libéraux sont partisans du gouvernement responsable. Comment peut-on oser le prétendre? Aucun député ministériel n'a osé nier que ce soit la position de son parti.

Vu la position officielle du parti libéral face à cette question de responsabilité, comment forcer désormais un gouvernement à démissionner malgré lui après une défaite au Parlement, si ce gouvernement peut toujours affirmer que ce n'était pas un vote de confiance, ou admettre que c'en était un seulement s'il a triomphé.

Si le Parlement demeure impuissant, comment parler de gouvernement responsable? Si le Parlement renonce au pouvoir, au devoir de renverser un mauvais gouvernement où se niche un gouvernement responsable? Je sais que le Gouverneur général ne peut agir que sur les conseils du premier ministre. Les traditions et les procédures mêmes que ce parti tente de détruire ont donné au premier ministre le droit d'être le seul conseiller du Gouverneur général puisqu'il possède la confiance du Parlement. Mais voilà que le gouvernement prétend que lui seul peut permettre au Parlement de contester ce droit.

Je demande aux députés ministériels de faire leur examen de conscience pour se demander s'ils tiennent vraiment à la démocratie, car celle-ci ne peut survivre sans gouvernement responsable. Si le Parlement n'a pas droit de regard sur le gouvernement, qui l'aura? Personne. Que pouvons-nous faire s'il nous est interdit de renverser le gouvernement.

[M. Nugent.]

Au moment du vote, les députés d'en face qui appuient le gouvernement sur cette résolution, affirmeront leur foi au parti, leur besoin, leur vœu et leur détermination de se cramponner au pouvoir. Tout cela a dix fois plus d'importance pour eux que le gouvernement responsable, pierre angulaire de la démocratie.

Lorsque je prétends que c'est le sommet de l'irresponsabilité, je m'exprime avec beaucoup de modération. Je me rappelle le sérieux de ces gens, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. A cette époque, ils n'avaient qu'un devoir: celui de faire tomber le gouvernement quoi qu'il arrive. Je pensais que nous avions alors un assez bon gouvernement. Maintenant que je le compare avec le gouvernement actuel, je sais que nous avions un gouvernement merveilleux. Mais l'unique pensée des vis-à-vis était de prendre le pouvoir. Aujourd'hui, on pourrait certes excuser les gens de penser que, quoi qu'il arrive au pays, nous devons d'abord nous débarrasser du gouvernement actuel. Mais je signale que nous devons premièrement protéger nos institutions. Les mesures que nous tentons de prendre pour faire disparaître le gouvernement actuel ne doivent pas porter atteinte à nos institutions. Le premier devoir de la plupart des Canadiens aujourd'hui serait, je crois, de donner à leurs représentants au Parlement des directives visant à les débarrasser du gouvernement actuel.

• (2.40 p.m.)

Le pays éprouve des difficultés financières à l'heure actuelle. Selon certains, nous serions devant une crise financière, il serait insensé de tenir des élections en ce moment, et nous devons laisser le gouvernement au pouvoir. Comme il ne parvient pas à régler les problèmes financiers du pays, qu'il manifeste une incompétence maladroite et multiplie les erreurs, un député conscient de son devoir ne peut soutenir qu'on doive laisser ce gouvernement au pouvoir. Nous avons eu une série de crises à la Chambre, dont la plupart étaient provoquées par l'incapacité du gouvernement à résoudre des problèmes ordinaires. Dans tout ce qu'il a entrepris, ce gouvernement s'est trompé.

J'aimerais savoir pourquoi les vis-à-vis s'entêtent à dire que le parti libéral a reçu de Dieu le droit de gouverner. Pourquoi faut-il tellement maintenir ce gouvernement en fonction, quand il n'accepte pas ses responsabilités et est prêt à sacrifier le rempart de la

démocratie canadienne à son droit de rester au pouvoir?

J'ai l'intention de demander à tous les partisans du parti libéral comment ils peuvent adhérer à un parti qui appuie cette mesure. Comment peuvent-ils considérer ce parti comme capable des réalisations nécessaires les meilleures pour le pays. Chacun des membres du parti libéral devra se demander s'il veut appartenir à un parti évidemment déterminé à détruire la responsabilité gouvernementale. Il devra se demander s'il veut continuer à appartenir à un parti qui ne croit pas à la démocratie, mais seulement à la conservation du pouvoir. Certains croient qu'un despotisme bienveillant constitue l'idéal pour notre pays. Le passé prouve le contraire. Jusqu'ici, je n'ai jamais rencontré un libéral rallié à la politique du gouvernement actuel, qui m'ait convaincu que le gouvernement a agi dans l'intérêt du pays. C'est très beau d'être au pouvoir, mais un parti ne doit pas s'engager à faire n'importe quoi, aux dépens du pays, pour s'y maintenir. On doit appuyer son propre parti s'il est entendu qu'il servira au mieux l'intérêt du pays et que cet objectif aura priorité sur le pouvoir.

M. Brewin: Monsieur le président, je voudrais parler d'un aspect particulier des problèmes financiers du Canada, et proposer au comité et au gouvernement une solution de rechange aux propositions fiscales que nous discutons et auxquelles les membres de notre parti s'opposent pour les raisons énoncées par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

Sauf erreur, l'objectif des projets financiers du gouvernement est d'équilibrer ses recettes et ses dépenses et de prévenir les effets inflationnistes de ses déficits. Évidemment, ce but peut être atteint par une augmentation des recettes ou par une réduction des dépenses. Ce qui accroche dans le premier moyen, du moins sous la forme où il a été présenté au comité, c'est qu'une telle augmentation créerait du chômage et qu'elle pourrait bien stimuler la hausse des prix. Quant à une réduction inconsidérée des dépenses gouvernementales, elle pourrait aussi créer des difficultés et elle réduirait la productivité si on l'appliquait aux services gouvernementaux qui créent des conditions susceptibles d'accroître la productivité.

Il y a un domaine des dépenses où le gaspillage est manifeste, et j'aimerais y attirer l'attention du ministre et, dans la mesure de mes moyens, celle de la population canadienne. C'est un domaine considéré depuis longtemps comme sacro-saint, mais que tout gouvernement désireux de s'occuper efficacement des pressions inflationnistes doit étudier attentivement. Je parle des crédits énormes consacrés en pure perte à des systèmes de défense désuets. Nous consacrons à la défense 1,600 millions de dollars par année, et les prévisions budgétaires de 1967-1968 dépassent 1,700 millions.

Permettez-moi de rappeler au comité et au gouvernement qu'une partie de ces 1,700 millions de dollars est consacrée à des systèmes de défense complètement inutiles, qui ne parent à aucune menace véritable et qui devraient être abandonnés. Plusieurs députés font preuve de cette sagesse traditionnelle —peut-être devrait-on dire cette folie traditionnelle—dont une des manifestations consiste à rejeter le moucheron pour avaler le chameau: par exemple on passera au peigne fin les crédits destinés aux services de santé des Esquimaux du grand Nord, tandis qu'on approuve d'immenses crédits à une défense d'une utilité douteuse contre des menaces éloignées, voire inexistantes. Nous devrions, je pense, nous libérer de la fascination qu'exercent des systèmes de défense qui n'ajoutent rien à notre sécurité, mais qui nous accablent au point qu'il faille y affecter des crédits qu'il serait urgent de consacrer à des programmes nécessaires à l'expansion de l'économie.

Permettez-moi d'illustrer cela. Depuis 1958, le Canada a dépensé aux environs de 130 millions de dollars par an pour le NORAD, en vue d'assurer un système efficace de défense contre la menace présumée de bombardiers pilotés en provenance de l'URSS. Le total des dépenses du Canada consenties en faveur du NORAD dépasse certainement aujourd'hui le milliard. Le gouvernement a l'intention de poursuivre ces dépenses bien que leur objet soit manifestement dépassé. Quand j'ai exprimé ces vues au comité des affaires extérieures et de la défense, le ministre de la Défense nationale a dit que c'était là mon opinion personnelle. Ce l'est, en effet, mais c'est aussi celle d'experts de la défense et des questions militaires.

En 1966, M. McNamara, l'ex-secrétaire à la Défense aux États-Unis a tenu des propos, que je recommande à l'attention des membres du gouvernement qui trouvent bon de ne pas écouter en ce moment, mais qui y prêteront peut-être quelque attention dans l'avenir:

> Notre système de défense contre les bombardiers pilotés a été conçu il y a dix ans, alors que l'on prévoyait que l'URSS était en train de mettre sur pied une force capable d'attaquer les États-Unis avec des centaines voire des milliers de bombardiers à long rayon d'action. Cette menace s'est dissipée.

En d'autres termes, M. McNamara nous a avoué que la menace contre laquelle ce système de défense devait nous protéger ne s'est pas concrétisée.

> En fait, ce qui menace surtout les États-Unis, c'est une attaque que pourraient lancer les Russes à l'aide de missiles balistiques intercontinentaux sol-sol et mer-sol.

Ensuite, M. McNamara a signalé que de toute évidence le système de défense antibombardier était vulnérable à une attaque par missiles. Je rappelle au comité que c'est là le système qui nous coûte 130 millions de dollars. A mon sens, il ne fait pas le moindre doute que si—je dis bien «si»—l'URSS lançait une attaque massive, d'ailleurs la seule concevable, elle pourrait anéantir notre système de défense antibombardier avec quelques-uns seulement de ses missiles balistiques intercontinentaux, au nombre d'au moins 700.

• (2.50 p.m.)

Le fait est que depuis un grand nombre d'années il n'existe pas de moyens de défense contre une attaque aérienne générale. Il continuera d'en être ainsi pendant bien des années à venir si l'on excepte la dissuasion obtenue grâce à l'invulnérabilité des forces stratégiques américaines. En fait, M. McNamara et d'autres personnalités l'ont bien précisé: quels que soient les efforts déployés par l'Amérique du Nord et par d'autres pays pour organiser leurs défenses au moyen de coûteux réseaux anti-engins, nouvelle ligne de défense antibombardier, l'Union soviétique pourrait toujours détruire entièrement les États-Unis et le Canada, même après avoir subi toute la puissance d'une première attaque des États-Unis.

Sans doute, monsieur le président, la réciproque est également vraie. Les États-Unis pourraient détruire entièrement l'Union soviétique quelle que soit la puissance de son attaque contre l'Amérique du Nord. Puisqu'il n'y a aucun doute sur cette terrible situation, c'est le pouvoir de destruction mutuelle qui constitue notre véritable défense jusqu'aux jours heureux où le désarmement nucléaire sera possible. C'est sans doute la raison pour laquelle un grand soldat canadien, le général Simonds, déclarait au comité de la défense, il y a environ quatre ans, que les Russes devraient être fous pour lancer une pareille attaque. Or, justement, a-t-il ajouté, ils ne sont pas fous.

Parlant non seulement du système actuel de défense antibombardier mais aussi des systèmes envisagés, M. McNamara a déclaré encore:

> Ce serait une illusion de croire que ces mesures destinées à limiter les dommages, quelle que soit leur ampleur, peuvent, à elles seules, changer la situation.

J'ai déjà décrit la situation qu'il évoquait, soit la capacité de l'Union soviétique d'utiliser

[M. Brewin.]

des missiles balistiques intercontinentaux et des engins lancés de sous-marins pour détruire l'Amérique du Nord même après avoir subi, la première, une attaque globale de la part des Américains. Cela rend un système de défense antibombardier futile, désuet, vain et inutile: il est superflu. L'Union soviétique n'a jamais constitué une force de bombardiers capables de menacer vraiment l'Amérique du Nord. Elle ne pourrait lancer une telle attaque sans risquer sa propre destruction.

S'il n'y a aucune menace ni aucun moyen de faire échec à une menace, si elle existait, l'argent consacré à cette fin sert à des illusions; c'est de l'argent gaspillé. Une évocation timide de cette réalité a émané des rangs ministériels lorsque le ministre des Transports était titulaire de la Défense et qu'il a rédigé, en 1964, un Livre blanc, car il avait déclaré que ce système serait graduellement éliminé. Mais, entre-temps, le contribuable canadien paie, je le répète, 130 millions de dollars par année pour entretenir ce système désuet. Est-ce une bagatelle? Je me demande pourquoi on ne peut s'en occuper.

Et l'avenir? J'ai l'impression que nous sommes à la veille de nous engager moralement, sinon légalement, à maintenir et à prolonger désormais ce gaspillage. Le gouvernement est en train de négocier en vue de la prolongation de l'accord du NORAD qui expirera, comme les députés le savent, au mois de mai prochain. Le NORAD est un traité, les députés s'en rendent compte, qui assure la collaboration entre le Canada et les États-Unis ainsi qu'un commandement canado-américain pour la défense aérienne du continent nord-américain. Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous collaborions avec les États-Unis en ce qui a trait à la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Notre souveraineté exige, selon moi, que nous acceptions le rôle de surveillance qui nous revient, dans l'espace aérien du continent nord-américain, et la meilleure façon pour nous de remplir ce rôle, c'est de collaborer avec les États-Unis.

Mais qu'est-ce qui entre en jeu, à part cela? Voilà la question par excellence qui se pose au Canada, à l'heure actuelle. Je sais très bien que, du point de vue légal, le renouvellement du traité du NORAD n'engage le Canada vis-à-vis d'aucun système en particulier ni d'aucune participation précise. Mais peut-on prétendre que le renouvellement du traité ne constituera pas un engagement moral à prolonger le système actuel de défense antibombardier jusqu'à l'avènement d'un nouveau, et à accepter ensuite un rôle dans tout nouveau système de défense antibombardier que les États-Unis voudraient

mettre au point? Sous le couvert du NORAD, sinon en vertu de ses dispositions prises au sens rigoureux, nous allons nous engager à dépenser des centaines de millions de dollars pour la défense antibombardier.

On parle beaucoup, à la Chambre et ailleurs, de l'indépendance du Canada. Si notre indépendance doit être prise au sérieux, il nous importe d'examiner avec soin tout système conjoint de défense, afin de décider par nous-mêmes si le Canada doit y participer ou peut se le permettre. A quel nouveau système allons-nous nous engager à participer? Dans sa récente déclaration au comité sénatorial des forces armées, M. McNamara a exposé les nouveaux programmes proposés pour la défense de l'Amérique du Nord. Une partie consiste dans un système restreint de missiles antimissiles, pour reprendre le jargon employé, qui coûtera 5 milliards de dollars à nos amis américains. Ce système, dit-on, sera orienté vers la Chine. Autrement dit, il n'offrira aucune protection contre les missiles balistiques intercontinentaux de l'Union soviétique. Pour le transformer en système de missiles antimissiles complet, il en coûterait plus de 40 milliards de dollars, et l'efficacité pourrait en être rapidement contrebalancée par un accroissement de la puissance d'attaque de la Russie. Autrement dit, le même degré d'insécurité serait acheté à un coût extravagant.

Monsieur le président, le Canada ne devrait pas dépenser un traître sou pour un tel système, et je me réjouis de ce que le gouvernement ait indiqué ne pas avoir l'intention, pour l'instant du moins, de participer à ce système de défense engins anti-engins. J'espère qu'aucun gouvernement canadien ne le fera.

En fait, la seule idée d'un système orienté vers la Chine est un bon exemple d'un système très coûteux dans lequel des milliards de dollars sont versés pour faire face à une menace militaire qui n'est pas réelle. Là encore, c'est flagorner une opinion publique mal informée par la propagande du prétendu complexe industriel-militaire.

Que dire du reste de la nouvelle proposition qu'on nous demandera peut-être d'accepter, sinon dans le cadre de NORAD, du moins, en conformité de NORAD? On va nous demander de participer aux nouvelles mesures de défense proposées par M. McNamara, l'installation d'un nouveau système d'alarme aéroporté, appuyé par un groupe d'intercepteurs F-106 qui coûtera vraisemblablement 12.3 milliards de dollars aux États-Unis. Ce nouveau système est aéroporté et peut repérer les aéronefs à basse altitude, à une grande distance des États-Unis. Il est très peu vulnérable.

• (3.00 p.m.)

Quelle que sera la décision du Canada au sujet de ce genre de détection et de protection, nous ne devrions pas nous laisser entraîner à des dépenses pour l'achat de nouveaux intercepteurs. Je rappelle à nouveau au comité les paroles de M. McNamara lorsqu'il traitait ce sujet, et je cite:

> Aucun système aérien de défense contre l'URSS ne saurait limiter suffisamment les dommages sans être accompagné d'engins antibalistiques puissants et efficaces, ce qui est irréalisable pour le moment.

Je prie les membres du comité de bien noter: aucun système aérien de défense ne peut limiter suffisamment les dommages sans être accompagné d'un système qui, à l'heure actuelle, est irréalisable. Par conséquent, on ne saurait se permettre—et il faut s'en garder—d'engager des dépenses qui ne peuvent pas contribuer de façon significative à la sécurité canadienne ou américaine, sauf dans des conditions inexistantes. Ce serait une pure perte d'argent, d'hommes et de ressources. On pourrait en dire autant de certaines fonctions que nous assumons à l'heure actuelle auprès de l'OTAN, mais je n'ai pas le temps d'aborder ce sujet aujourd'hui.

Nous nous sommes engagés pour des années à venir à jouer un rôle nucléaire tactique. Notre contribution n'est pas requise en Europe, et elle n'a aucune importance militaire. L'argent que nous coûte notre rôle actuel au sein de l'OTAN contribue beaucoup aux pressions inflationnistes. Il ne contribue pas à assurer la sécurité du Canada ni d'aucun autre pays.

Sauf erreur, nul membre de cette Chambre ne nie la nécessité de dépenser de l'argent pour acheter de la sécurité. Dans le monde actuel, il est essentiel de contribuer à la sécurité et à la défense. Je n'exhorte pas le Canada à s'y dérober. Une force mobile, capable d'assurer l'ordre international, peut jouer un rôle décisif et précieux en vue de la stabilité mondiale, et je suppose qu'un tel besoin grandira au lieu de diminuer. Les dépenses pour la défense constituent donc une véritable prime d'assurance contre des risques réels. Cependant, je m'élève contre le gaspillage tragique de ressources rares quant à des défenses inutiles contre des menaces illusoires.

Il est bien beau de dire, comme certains: «Soyons bons diables. Collaborons à tous les programmes que proposent nos voisins du Sud. De cette façon, nous achèterons leurs bonnes grâces.» J'affirme que l'heure est venue d'examiner nous-mêmes la situation à fond et de refuser poliment mais fermement notre collaboration à des projets coûteux et inutiles. La collaboration, j'en suis; mais elle exige la liberté de jugement et le partage de risques admis et réels.

On pourrait soutenir que le sujet de mon discours ne concerne que de loin nos problèmes financiers. Puis-je rappeler à la Chambre qu'hier soir le ministre des Finances lui-même disait que la présente crise financière mondiale tenait à la guerre du Vietnam. Cette guerre est le fruit d'une confiance excessive envers les solutions militaires, et le même principe s'applique à la façon dont nous utilisons nos ressources. Dans l'administration de ces ressources, nous devrions éliminer les dépenses injustifiées.

Mon collègue le député de New Westminster (M. Mather) m'a rappelé que le coût de la défense, pour la famille canadienne moyenne, soit de quatre personnes, s'élève à $360 par année. A mon avis, ce n'est pas une petite affaire.

J'exhorte le gouvernement à examiner nos dépenses et nos engagements relatifs à la défense avec la même rigueur qu'il appliquerait à toute autre dépense. J'exhorte aussi le gouvernement à ne pas permettre que l'administration de notre régime fiscal et de nos ressources soit faussée comme elle l'a déjà été par les dépenses insensées affectées à la défense. S'il ne me croit pas lorsque je dis qu'il s'agit de dépenses insensées, qu'il examine l'affaire sérieusement et qu'il consulte les gens avertis. Je l'invite même à lire les propos qu'a tenus à ce sujet M. McNamara, qui jusqu'à récemment dirigeait ces systèmes en sa qualité de secrétaire à la défense des États-Unis. Si le gouvernement examine les faits, il constatera, même s'il croit au mythe traditionnel selon lequel la défense est un domaine sacro-saint, que nous y gaspillons nos ressources, alors que nous en avons un besoin pressant pour assurer la croissance économique.

Nous ne remettrons pas sur pied nos affaires financières tant que le Canada ou même le monde ne cesseront pas de consacrer leurs resssources à la quincaillerie militaire alors que les conditions ne justifieront jamais son usage. Une pareille politique ne fait que nous plonger dans l'insécurité au lieu de nous donner la sécurité que nous cherchons.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur le président, je ne tiens pas à retenir trop longtemps l'attention de la Chambre à ce propos. Cependant, je tiens à consigner mes opinions touchant les nouvelles mesures fiscales présentées à la Chambre par le ministre et l'occasion qu'elles donnent au gouvernement de compenser certaines de ses pertes financières et de présenter, à l'avenir, toutes les mesures qu'il pourrait envisager.

Il y a un aspect du problème que j'aimerais préciser: les Canadiens se demandent ce qui se passe et de quoi il retourne. Leur perplexité augmente et leur intelligence des problèmes diminue avec le temps alors que nous essayons de nous dégager de ce carcan financier. Cependant, les Canadiens sont sûrs d'une chose: d'avoir suivi les principes directeurs de nos gouvernements successifs selon lesquels ils doivent investir dans leur pays et travailler comme des citoyens honnêtes, braves et soumis. C'est bien ce qu'ils ont fait.

Nous avons fait valoir aux yeux des Canadiens l'importance de l'économie, de la construction de maisons et de leurs efforts pour édifier une grande nation. Ils ont, sur ce point, obéi aux conseils du gouvernement libéral et de son prédécesseur conservateur. Ils viennent d'apprendre toutefois que, bien qu'ils aient suivi à la lettre ces directives, c'est le Parlement et non le peuple qui est responsable des erreurs. Une grande majorité de la population vit grâce au crédit et les autres se voient totalement démunis ou doivent se contenter de maigres salaires. Ils n'ont aucun moyen de sortir des embarras financiers qui les accablent et les mettent aux abois. Ils ont conscience pourtant d'avoir suivi à la lettre les directives des différents gouvernements canadiens. Ils savent que la responsabilité du pétrin dans lequel se trouve le pays retombe sur nul autre que sur les pouvoirs publics.

Que dira le gouvernement aux victimes de ses politiques financières? Les Canadiens ne sont pas plus avancés qu'il y a 30 ans. Au contraire, ils le sont moins. On peut tromper tout le monde un temps, une partie du monde tout le temps, mais pas tout le monde tout le temps. D'après moi, c'est ce que nous essayons de faire. Le ministre dit que le gouvernement imposera pour une période de deux ans une surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt sur le revenu. Je ne crois pas que ce soit pour une période de deux ans, ni que cet impôt sur les sociétés soit remboursé dans deux ans. Le gouvernement dira que les gens y sont habitués et, bien qu'il n'imposera pas d'autre impôt, il laissera celui-là à son niveau actuel. Je suis sûr que c'est ce qui arrivera.

• (3.10 p.m.)

Nous semblons critiquer les municipalités, les gouvernements provinciaux et tout le monde en leur reprochant d'avoir contribué à hausser le coût de la vie. Toutefois, nous oublions d'examiner nos propres actions. Le ministre sait très bien que les prix à la consommation se ressentiront de cette surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt sur les sociétés un mois ou deux après son entrée en vigueur. Le prix de revient d'un objet influe sur son prix de vente. C'est un cercle vicieux, car l'argent perçu d'une part est dépensé de l'autre dans le but de maintenir une stabilité économique. Il en sera de même pour la surtaxe sur l'impôt sur le revenu. La seule différence, c'est

que les salaires augmentent assez lentement, alors que le coût de la vie monte en flèche. Il y a là un certain déséquilibre.

Les conservateurs ont critiqué ces mesures mais n'ont rien dit sur la façon dont ils résoudraient le problème. Je n'ai qu'à remonter à 1957 et à 1958 et aux grandes théories de cette époque-là pour me rendre compte à quel point, depuis 1962, ils représentent le cauchemar des années révolues. En 1959, le très honorable député de Prince-Albert, qui était alors chef des conservateurs, avait l'habitude de dire que le pays jouissait d'une économie stable. Je suis d'avis que c'est bien la situation actuelle. On peut attribuer les problèmes financiers, selon moi, au fait que certains financiers grillaient d'impatience de spéculer. Je déclare que c'est vous qui êtes responsables de ne pas les avoir remis à leur place. C'est un problème qu'il va nous falloir envisager.

Hier soir, au cours d'un de ces programmes de télévision habituels, un député ministériel, un membre de l'opposition officielle et moi-même discutions des nouvelles propositions présentées par le ministre des Finances. On m'a demandé précisément de quelle façon le gouvernement aurait pu récupérer le revenu perdu par suite du rejet du bill nº C-193. Il n'est pas nécessaire d'être sorcier pour répondre à cela. Si le comité des comptes publics s'était réuni plus souvent, nous aurions pu examiner plus attentivement les dépenses. Je n'ai rien à redire au fait que l'auditeur général ait mis à jour un gaspillage ou des dépenses extravagantes de l'ordre de 400 millions de dollars. Cela représente environ 5 p. 100 du total des dépenses administratives. C'est le fait de toutes les compagnies, je pense, de se rendre compte qu'environ 5 ou 10 p. 100 de leur budget représente du gaspillage. Si nous ne mettons pas ordre à cela dès maintenant, il ne s'agira pas de 400 millions de dollars l'an prochain, mais de 800 millions. Même si nous ne pouvons peut-être pas récupérer l'argent perdu, nous devrions au moins réduire les dépenses de l'année prochaine.

La Commission Glassco a fait un travail magnifique et son rapport a coûté cher. Il n'a pas beaucoup servi jusqu'ici. Je suis convaincu qu'en l'examinant nous trouverons de nombreuses recommandations qui n'ont pas été appliquées. Je l'ai signalé hier à un député; il est dit dans le rapport Glassco que le gouvernement fédéral pourrait économiser sur la qualité du papier utilisé, économie pouvant aller jusqu'à un million et demi de dollars par an. Je suis bien sûr que depuis le dépôt du rapport, pas une seule feuille de papier dont on se sert dans l'administration n'a été changée. Les députés de Lapointe et de York-Humber, à la période des questions ce matin, ont exprimé leur mécontentement de la façon de disposer de certains biens de l'Expo. Le député de Lapointe a déclaré qu'on avait consenti un prêt à la Grande-Bretagne en 1946, à 2.5 p. 100. Les seuls intérêts différés sur ce prêt atteignent 85 millions de dollars. Le ministre devrait s'occuper de percevoir une partie de cette somme au lieu d'étrangler le contribuable canadien.

Il y a en outre 100 millions de dollars, francs d'intérêt, sous forme de réserves garanties, dans les banques à charte du Canada. Cela pourrait permettre au gouvernement de percevoir 5 millions de plus, ce qui serait toujours ça de pris. Le gouvernement fédéral sait aussi que les banques à charte détiennent des réserves cachées. Celles-ci doivent rapporter des profits également cachés, mais le ministre ne les impose pas. Le ministre peut-il nous citer une autre entreprise canadienne à qui la loi permettrait d'accumuler des réserves ou des bénéfices cachés, qui échappent à l'impôt? Pourquoi deux poids et deux mesures? Si nous obligeons tous les citoyens à contribuer aux frais de l'administration publique, nous ne devrions pas faire de distinction. Je ne prétends pas qu'il y ait de nombreuses possibilités offertes au ministre, mais si l'auditeur général avait un personnel plus nombreux pour faire les enquêtes, il pourrait peut-être découvrir plus de 400 millions de dollars perdus pour l'économie. Je demande au ministre de mettre bon ordre aux choses et d'arrêter ces pertes.

La loi sur les banques adoptée le printemps dernier permet aux banques à charte de porter de 6 à 7¼ p. 100 leur taux d'intérêt sur les prêts. Le coût de la vie en a éprouvé le contrecoup. On a allégué à l'époque que les compagnies de finances consentaient plus de prêts que les banques à charte. Je ne crois pas que les choses aient beaucoup changé depuis. Que je sache, aucune compagnie de finances ne s'est trouvée dans des embarras financiers. La seule conséquence directe qu'on a pu déceler c'est une hausse du coût de la vie. A celui qui prétend qu'un chômage accru peut vaincre l'inflation, je réponds que c'est stupide. Ce n'est pas en maintenant un taux de chômage élevé qu'on va triompher de l'inflation. Ce serait plutôt en prenant plus à cœur le sort du peuple et les impératifs économiques.

• (3.20 p.m.)

Nous contribuons beaucoup à l'aide extérieure. C'est une bonne chose si nous pouvons nous le permettre, mais avant que nous ne participions à l'OTAN, au NORAD et à d'autres organisations semblables ou que nous pensions aux Chinois en Chine ou aux Africains en Afrique, le ministre devrait s'occuper du bien-être des Canadiens au Canada. La solution de nos problèmes canadiens va accaparer tout son temps. Sa campagne s'en ressentira quelque peu, mais il a, je crois, une

responsabilité envers notre peuple. Le gouvernement canadien a pour fonction de prendre soin des affaires de notre pays et de résoudre ses problèmes conformément à ses besoins et à ses vœux. Après quoi, nous pourrons nous consacrer un peu à l'aide extérieure. A mon avis, on devrait dès maintenant la réduire. Le ministre ne devrait pas recourir au prétexte de la gravité de notre situation financière pour pressurer davantage les contribuables. Comme ils ne peuvent plus le supporter, ils vont commencer à protester et je ne les en blâme pas.

Certains commentateurs ont dit à la radio que le Ralliement des créditistes appuierait peut-être le gouvernement sur cette mesure, mais ils feraient mieux d'y regarder à deux fois. Nous avons bien clairement indiqué que nous n'approuvions pas cet impôt; d'ailleurs nous sommes adversaires de toute imposition. A mon avis, le vote de l'autre jour ne visait pas la surtaxe elle-même. Notre parti va s'opposer à cette mesure du ministre des Finances et à tout projet semblable. Ces commentateurs devraient vérifier leurs renseignements, car ils peuvent s'attendre à l'opposition des membres de notre parti lors de ce vote-ci.

Bien que le ministre exhorte le peuple à la modération pour combattre l'inflation, je voudrais faire comprendre au gouvernement que des mesures de ce genre, comme il le sait fort bien, contribuent directement à la hausse des prix et à l'inflation elle-même. Aussi longtemps qu'il maintiendra cette attitude l'inflation va s'accentuer.

Les méthodes que nous avons employées sont celles du 19e siècle. Elles ont entraîné une succession de désastres. C'est pourquoi nous devons songer à les modifier et à chercher d'autres moyens de régler nos problèmes. On dirait que le gouvernement hésite à accepter toute solution simple, car la complexité de la situation actuelle résulte de leurs propres manœuvres.

Le gouvernement me fait penser aux savants du 19e siècle, l'un des plus piètres de l'histoire dans le domaine scientifique. Par exemple, si vos idées ne concordaient pas avec celles des membres de l'Académie des sciences, vous risquiez le bûcher. Vous n'aviez donc qu'à vous soumettre. Il en va de même du gouvernement. Il a tissé sa propre toile d'araignée et si quelqu'un propose une solution toute simple pour régler l'essentiel du problème, le gouvernement ne veut pas l'accepter sous prétexte que les économistes ne l'approuveront pas.

[M. Langlois (Mégantic).]

Monsieur le président, je fais mes propres réserves sur les économistes. Il y en a à l'édifice de l'Est, ainsi qu'à l'édifice de l'Ouest, mais les uns et les autres ont des idées différentes et offrent leurs propres solutions pour régler le même problème. A la Chambre, nous avons peut-être une demi-douzaine d'économistes, mais ils ne s'entendent pas. Ils parlent d'hypothèses et, sur ce point, je nourris ma petite hypothèse à moi.

Les médecins, qu'ils soient de l'URSS ou des États-Unis, nous disent tous que le cœur est situé à gauche. Le fait est prouvé. Mais les théories économiques diffèrent entre elles comme le jour et la nuit. C'est pourquoi elles m'inspirent des doutes. Nous devrions aborder nos problèmes économiques d'une façon orthodoxe. Nous devrions simplement user de sens commun.

A l'heure actuelle, notre économie est une sorte d'annexe de l'économie américaine remodelée par la guerre du Vietnam. Nous savons que lorsque le président des États-Unis est enrhumé, nous éternuons. Nous devrons un jour être indépendants. Nous devrons être capables d'agir par nous-mêmes, de compter sur nos propres concitoyens, sur nos propres ressources naturelles et de résoudre nos propres problèmes. Au lieu d'être le feu-arrière d'une automobile, nous devrons en être le phare et savoir où nous allons. Quand les Canadiens en seront là, ils auront plus confiance dans le Parlement et dans leurs élus. Mais cela ne se produira pas avant que nous ayons modifié nos méthodes et cessé de soumettre la population à des pressions qu'elle n'aime pas plus que nous. Et c'est au nom de cette population que nous allons résister à celles qu'elle subit.

• (3.30 p.m.)

Mme MacInnis: Monsieur le président, je plains tous ceux qui doivent rester ici et écouter le débat. Je ne me reproche pas d'avoir pris bien peu du temps de la Chambre depuis Noël. Les gens de ma circonscription m'ont élue pour les représenter et participer au débat sur les questions importantes. Voici, je pense, une des mesures dont ils veulent que je parle; je compte le faire, peu importe combien cela peut ennuyer certains députés.

Un matin, il y a quelques jours, j'ai entendu un commentateur de nouvelles déclarer que, selon le ministre des Finances, le Parlement, s'était rendu compte après la récente défaite du gouvernement, qu'il devait agir de façon responsable. Je me suis alors

dit: «Envers qui devons-nous être responsables?»

Le ministre des Finances a démontré constamment, par son attitude à la Chambre, qu'il veut agir de façon responsable envers les milieux financiers au Canada. En d'autres mots, sa façon d'agir et ses politiques sont destinées à gagner la confiance des milieux financiers du Canada, et c'est sur ce point que certains membres de mon parti se dissocient du ministre et du gouvernement dont il est la brillante lumière.

Les députés élus n'ont pas été particulièrement chargés de représenter les intérêts de la communauté financière du pays; nous ne voulons pas spécialement gagner leur confiance. Nous sommes venus ici parce que nos électeurs se sont dit: «Le Canada est abondamment pourvu de ressources, de connaissances techniques, d'hommes et de femmes aux aptitudes variées. Par l'intermédiaire de notre gouvernement, nous devons planifier ces ressources, ces connaissances et ces compétences techniques et scientifiques, afin de répondre aux besoins de la population de l'Atlantique au Pacifique.»

Ce sentiment n'est sûrement pas une chimère. Un gouvernement, au Canada, doit sûrement pouvoir réaliser ce rêve. Et si sa réalisation se révèle difficile, la cause en est assez évidente. La communauté financière, que sert le ministre des Finances, n'a jamais voulu que le gouvernement intervienne dans l'entreprise privée. Autrement dit, plus carrément et plus froidement, la communauté financière au Canada n'a jamais voulu que le gouvernement intervienne dans aucun des secteurs où il y a des bénéfices à réaliser. La commuanuté financière et son alliée, la hiérarchie industrielle, estiment qu'il lui revient d'amasser tous les profits réalisables au Canada. Elles estiment avoir droit aux bénéfices en puissance et avoir le droit de garder certaines choses au point mort jusqu'à ce qu'on puisse en toucher un bénéfice.

Dès le début, les milieux financiers et industriels ont mené une guerre acharnée et intelligente contre ce qu'on a appelé l'ingérence du gouvernement dans la vie privée du citoyen. C'est une lutte sans merci qu'ils ont livrée, au Canada, aux mesures de sécurité sociales. Je sais ce que je dis; j'ai été témoin à la Chambre des premières batailles contre les pensions de vieillesse. Les divers milieux financiers et économiques au Canada ont toujours considéré la législation sociale comme indésirable de leur point de vue—je parle de mesures allant de la pension de vieillesse à l'assurance frais médicaux, en passant par les allocations familiales, etc.

Alors qu'il portait ce qui, je l'espère, est sa dernière botte à l'assurance frais médicaux, ce fidèle serviteur de nos milieux financiers, le ministre des Finances, a tenté de flanquer une sainte frousse tant au contribuable moyen qu'aux gouvernements provinciaux, en disant que cette assurance nécessiterait des sommes fabuleuses. C'est à des remarques comme celles-là, que nous devons les conflits qui ont surgi à la Chambre.

L'élite de la finance et de l'industrie s'est empressée de résister à toute tentative de la part du gouvernement pour fournir des biens et des services au public par l'intermédiaire d'organismes d'État. On a prétendu que l'entreprise privée pouvait fournir ces services. Nous soutenons que seuls ceux qui peuvent payer des prix exorbitants, bien au-délà des moyens des citoyens ordinaires, peuvent obtenir ces biens et services. Le logement et les médicaments en sont deux exemples, de nos jours. Si le gouvernement voulait vraiment susciter une concurrence à l'industrie des produits pharmaceutiques, afin de faire baisser les prix et mettre les odronnances à la portée des gens ordinaires, pourquoi ne créerait-il pas une société d'État qui pourrait fabriquer et distribuer des médicaments? La concurrence exercée par un organisme public pareil aurait tôt fait de réduire le prix des ordonnances. Depuis des années les laboratoires Connaught fournissent de l'insuline au prix coûtant aux diabétiques, leur rendant ainsi un grand service.

On n'a pas réalisé les choses que j'ai proposées parce que, comme le dit la Bible, nul ne peut servir deux maîtres à la fois. Le gouvernement, sous la direction du ministre des Finances, a choisi de servir le maître de la collectivité financière et celui de la collectivité économique au lieu de servir le peuple. Ce n'est un mystère pour personne. Quand notre économie est en difficulté, nos pontifes de la finance et de l'industrie déclarent que c'est aux moins fortunés à se serrer la ceinture et à en porter le fardeau. Nous parlons d'assaut contre le dollar canadien, mais cet assaut n'est rien comparé à celui du ministre des Finances contre les besoins médicaux du peuple canadien. Au début de cette année, il a concouru, en quelque sorte, à l'échec de l'assurance frais médicaux.

La présentation du bill nº C-193 ne nous a pas surpris. Il imposait une surtaxe de 5 p. 100 sur les revenus de tous les contribuables, et touchait surtout ceux les plus dépourvus. Beaucoup de Canadiens n'ont pas les moyens de se payer le confort moderne. Le plafond de la surtaxe était fixé à $600, parce que le ministre ne tenait pas à nuire aux gens à gros

revenus. La surtaxe frappait lourdement et sans pitié les salariés et les gagne-petit. Notre parti s'est opposé à ce projet de loi, à toutes les étapes. Nous l'avons combattu tant et si bien qu'il a été rejeté. Maintenant, le gouvernement nous demande non seulement d'adopter d'autres mesures financières, mais aussi d'accepter une réduction des travaux industriels.

• (3.40 p.m.)

Quand les députés de la Colombie-Britannique sont arrivés chez eux à la Noël, ils ont bien vu pourquoi le taux de chômage y atteint presque le double de la moyenne dans les autres provinces canadiennes. On nous a dit à Noël que le niveau du chômage était de 10 à 25 p. 100 dans les divers chantiers de construction sur la côte du Pacifique ainsi que dans les entreprises de fabrication, et de 10 à 50 p. 100 dans les chantiers maritimes. Il ne s'agit pas de chômage saisonnier; c'est le résultat direct de la réduction du programme de transformation des torpilleurs et des autres travaux connexes qui avaient été confiés aux chantiers maritimes de la côte ouest, ou bien de la supression de travaux publics importants dans d'autres domaines.

Les députés connaissent peut-être le dernier exemple de cette politique de réduction qui suscite précisément les maux que le gouvernement prétend si fort tenter de guérir. On sait peut-être qu'à Eskimo Point, village qui compte environ 400 habitants, beaucoup d'enfants succombent à la méningite, et que tant d'enfants sont morts de cette maladie pendant une période de 12 mois que, s'il y avait eu une épidémie semblable à Winnipeg, 8,000 enfants seraient morts. Pourtant, il y a à peine quelques jours, le gouvernement a ordonné des réductions des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui visent directement les Esquimaux et, par conséquent, les enfants d'Eskimo Point.

Je ne vois pas pourquoi nous devrions tout à coup écouter le ministre quand il dit que les financiers craignent pour le dollar canadien, et qu'il doit mériter leur confiance en faisant quelque chose pour sauver le dollar. A quoi servirait le salut du dollar canadien? A qui servirait le salut de l'économie canadienne? C'est ce que nous aimerions savoir. Nul ne désirerait plus que nous adopter des mesures fiscales et financières de prévention, si nous étions assurés que les fonds serviraient à aider les Canadiens qui sont dans le besoin. Il est indiscutable qu'en dépit de tout ce que le gouvernement a fait depuis deux ans, le chômage a augmenté sensiblement. Nous, dont les circonscriptions longent la côte, ne pouvons les parcourir sans que des gens nous disent que leurs enfants qui viennent de terminer leur formation ou leurs études ne peuvent trouver du travail.

Le coût de la vie monte toujours. C'est vrai qu'il n'a augmenté que d'un dixième de point le mois dernier, mais déjà en janvier, il était de 4½ p. 100 plus élevé que l'an passé. Le ministre a dit que la situation s'améliorait dans le domaine du logement. L'an dernier, il y a eu 167,000 mises en chantier, 22 p. 100 de plus qu'en 1966. L'honorable représentant nous signale que, selon le ministre responsable du logement, il y en aura 175,000 cette année. Il a omis de mentionner que, selon le Conseil économique, pour ne pas perdre de terrain, il en faudra 190,000 cette année. Nous serons en retard de 15,000, même si l'on accepte les prévisions optimistes du ministre. C'est dire que tout ne va pas pour le mieux non plus dans le logement.

Toujours dans ce domaine, je signale que le ministre a déclaré que si les loyers sont plus élevés, c'est sans doute en partie à cause de l'augmentation des impôts fonciers, du coût des terrains et des taux d'intérêt. Il a ajouté, et je cite ses propre paroles: «mais peut-être aussi parce que les propriétaires jouissent en plus d'un endroit, d'une forte position sur le marché». Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour les gens ordinaires, à la merci des propriétaires qui tiennent le haut du pavé?

Une voix: C'est un domaine provincial.

Mme MacInnis: A quoi sert un gouvernement qui sait qu'il y a une crise du logement, qui reconnaît que les loyers ont monté en partie parce que les propriétaires tiennent le bon bout, quand ses membres, bien calés dans leurs fauteuils, ne font rien pour protéger les locataires contre les propriétaires qui les exploitent?

Mes commettants sont très impressionnés par ce qu'ils voient à la télévision, par les tours de passe-passe du ministre des Finances—vous voyez, vous ne voyez plus—et toutes les belles paroles ronflantes. Mais quand c'est fini, ils veulent savoir quand le gouvernement à l'intention de faire quelque chose au sujet du coût de la vie, quand il entend agir au sujet des loyers, quand il compte prendre des mesures pour permettre aux Canadiens de se loger convenablement. Ils veulent savoir aussi quand le gouvernement décidera, une fois pour toutes, s'il mettra ou non l'assurance frais médicaux en œuvre le 1er juillet.

Il ne se passe guère de jour où je ne reçois pas de lettre de mes commettants qui souffrent d'un mal courant—leur revenu ne leur permet pas de joindre les deux bouts, d'avoir

un niveau de vie conforme à notre temps. Il y a des gens qui vivent de leurs pensions de vieillesse. Loin de les aider, le paiement supplémentaire équivaut à un montant moindre que la différence entre la valeur de leur ancienne pension et la vie plus chère. Ils auraient de beaucoup préféré recevoir la somme claire et nette de $100 par mois, comme augmentation de la pension, plutôt que de voir imposer un plafond de $105 accompagnée d'une évaluation des ressources. Il y a des anciens combattants dans nos circonscriptions, dont la pension leur permet tout juste de vivre—elle est si juste qu'elle leur permet simplement d'exister, pas plus. Si leur femme, par exemple, veut aller travailler quelques heures comme serveuse dans un restaurant ou se livrer à quelque autre occupation, le revenu auquel ils ont droit en vertu du nouveau régime se trouve réduit; la légère amélioration du niveau de vie à laquelle ils aspirent leur est refusée à tout coup.

Le gouvernement actuel, et je dis cela en toute sincérité et de propos délibéré, est passé maître dans l'art d'abaisser le niveau de vie des gens ordinaires, à un point où aucun gouvernement antérieur n'a jamais pu parvenir. Que l'on consigne cette épitaphe au compte rendu, car j'ai l'impression que d'ici peu de temps, le gouvernement sera mort et enterré —et j'espère que cette fois ce sera pour très longtemps.

Que nous offre-t-on aujourd'hui? Le ministre des Finances doit avoir sué sang et eau avant de nous présenter la mesure actuelle. J'ai l'impression qu'avec quelques-uns de ses fonctionnaires, et peut-être même de ses collègues du cabinet, il a cherché un moyen de rédiger une mesure législative se rapprochant aussi près que possible du bill qui a été rejeté, mais qui ne risquerait ni d'être déclarée inacceptable ni de sombrer sous les huées ou d'être en butte aux deux à la fois. Voici la question qui se posait: comment rédiger une mesure qui mettra quelque chose sous la dent de tous les partis de l'opposition, de façon à ce qu'ils peussent l'appuyer, et nous procurera du même coup le revenu dont nous avons besoin?

• (3.50 p.m.)

Point n'est besoin de chercher loin dans cette proposition pour trouver le gâteau offert à l'opposition officielle. En effet, le gouvernement a décidé d'offrir un gel de l'effectif actuel des employés de l'État. J'ignore s'il a compté avec le député de Carleton, mais il y a probablement un ou deux autres conservateurs qu'un tel gâteau rend un peu mal à l'aise.

Quant au NPD le gouvernement a dit: «Nous allons lui offrir deux gâteaux d'abord, une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et l'introduction d'une surtaxe de 3 p. 100 pour les sociétés. Ensuite, nous allons lui donner l'organisme de revision des prix qu'il demande. Nous lui donnerons un nom, mais pas un organisme, et les néo-démocrates seront assez peu brillants pour se contenter du nom en croyant qu'il s'agit de l'office même qu'ils ont demandé.» Je dirai au ministre des Finances que cela ne réussit pas à nous leurrer. Nous préférons quelque peu la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers à celle de 5 p. 100 qui avait été proposée à l'origine, mais ce n'est pas en mettant un peu d'équité dans un grand régime fiscal inéquitable qu'on va réussir à nous acheter. Il ne suffit pas de mettre un faux col propre à une chemise sale pour qu'un veston réussisse à la cacher.

Nous avons dit maintes et maintes fois au gouvernement que s'il veut des revenus, il sait comment les trouver. Et il n'y a pas que nous à le lui avoir montré. Il a dépensé beaucoup d'argent pour obtenir l'avis de la Commission Carter sur la fiscalité, et cette dernière a montré au gouvernement comment il pourrait percevoir des revenus des riches sociétés pétrolières, gazières et autres. Elle a également montré au gouvernement comment élaborer au régime fiscal plus juste, taxant selon la capacité de payer. Mais le gouvernement ne veut pas percevoir ses taxes de cette façon. Tant que le rapport Carter n'aura pas été mis en vigueur, tant que nous n'aurons pas obtenu justice, nous ne nous laisserons pas duper par des projets de ce genre.

Nous ne nous laisserons duper par ce Bureau de revision édulcoré. Des signes manifestent déjà que le ministre veut enterrer l'idée d'un Bureau de revision des prix. Le gouvernement montre énormément de réticence à nous donner des détails sur ce point. Ce sera un tigre de papier, tout comme le ministère de la Consommation et des Corporations qui ne protège que dans les petites choses. Il n'offre aucune protection contre la montée du coût de la vie.

Le bureau de revision proposé est censé être apparemment un organisme libre, groupant des représentants du patronat et de la main-d'œuvre. Il n'aura pas le pouvoir de s'occuper de la hausse du coût de la vie. Autant dire qu'on offrira une brioche à un cambrioleur en espérant qu'il s'en aille. Bien entendu, cela ne marchera pas. Ce qui rend la chose difficile à avaler, c'est que mercredi, le ministre des Finances a dit, et je cite de la page 7336 du hansard:

> Il me semble tout à fait évident que le premier objectif de notre politique économique doit être actuellement de réaliser une plus grande stabilité des prix et des coûts.

Si le gouvernement a comme première priorité de réaliser une plus grande stabilité

des prix et des coûts, alors je plains ses autres priorités. Aucune stabilité ne peut sûrement être réalisée par l'entremise d'un organisme libre qui donnera, de temps à autre, des conseils sur les prix et les salaires, et je suis convaincue qu'il s'occupera davantage des salaires que des prix.

Certes, il est grand temps que le ministre commence à agir sérieusement envers toute la collectivité canadienne. Il faut agir à propos de la fiscalité, du coût de la vie et de l'habitation. Je suis heureuse de voir que la province de Québec s'est lassée d'attendre qu'Ottawa donne l'impulsion et qu'elle a adopté à l'Assemblée législative une mesure régissant les loyers. J'espère que les autres provinces suivront son exemple.

J'espère en outre que le gouvernement prêtera attention aux constatations de la Commission qui a été chargée de faire enquête sur le commerce de détail dans les provinces des Prairies. J'avais recommandé une enquête du gouvernement fédéral. Les faits et les chiffres ne manquent pas. Nous les avons mis en lumière au comité du crédit au consommateur et du coût de la vie. Le gouvernement sait qu'il se réalise des profits excessifs. Il sait que la réclame sert de bien des façons déloyales.

Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas? Il sait qu'il faut agir dans le domaine du chômage. Il est inutile que les représentants du gouvernement se croisent les bras et déclarent: «Que l'entreprise privée absorbe le ralentissement des affaires.» En 1932, tandis que sévissait une très grave crise sur l'ensemble du continent, les représentants du gouvernement canadien sont demeurés assis dans des fauteuils rembourrés, espérant que la Providence ou les taches du soleil modifieraient la situation. Il a fallu que le président Roosevelt se mette à l'œuvre, réunisse des hommes et des matériaux et fasse reprendre l'emploi. Les banques étaient tellement reconnaissantes qu'elles sont restées silencieuses jusqu'à ce qu'il rétablisse la situation dans le monde du travail.

Voilà ce qu'il faut faire. Notre parti s'opposera à cette mesure non seulement parce qu'elle est inéquitable, mais parce que le manque d'initiative à l'égard de ces autres domaines ne fait que perpétuer une manœuvre frauduleuse auprès des Canadiens. Nous voulons une politique globale, susceptible de réaliser la prospérité au Canada, et nous ne réglerons rien à moins de cela.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je ne me propose pas de parler longuement. J'aimerais remercier les députés qui ont participé au débat. Je voudrais aussi apporter quelques précisions sur un ou deux points.

[M^me^ MacInnis.]

Le premier, et le plus important, auquel je dois répondre immédiatement figure à la page 7401 du hansard du 7 mars. Il s'agit d'un point soulevé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles alors que ce dernier parlait des rapports entre le Canada et les États-Unis. Voici ce qu'il a dit:

> D'autre part, nous allons aider les États-Unis d'une façon assez curieuse. Nous allons investir tous nos avoirs en dollars américains, exception faite des soldes de roulement nécessaires, dans des valeurs du gouvernement américain qui ne constituent pas des créances liquides à l'égard des États-Unis. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que nous allons aider les Américains dans leur programme d'équilibre de la balance des paiements en leur retournant les dollars américains que nous gagnons par nos exportations ou par diverses opérations, et en les plaçant dans des valeurs du gouvernement américain qui ne constituent pas des créances liquides à l'égard des États-Unis, qui se trouveront neutralisées et qui demeureront non négociables pour une période dont la durée n'a pas été dévoilée.
>
> En retour, les États-Unis, de même que les banques centrales de l'Allemagne et de l'Italie, nous fourniront 900 millions de dollars américains à titre de crédit de réserve. Je suppose que, lorsque notre transfert de fonds en valeurs du gouvernement américain aura atteint un chiffre suffisamment élevé, nous tirerons sur ces 900 millions, manège qui se continuera indéfiniment parce que le gouvernement actuel ne prendra pas les mesures fiscales qui nous permettraient de nous sortir de cette impasse.

J'aimerais dire au comité et au député que la mesure prise par les États-Unis en exemptant le Canada des restrictions quant à la balance des paiements n'a rien à voir avec les dispositions que nous avons prises avec la Banque d'exportation-importation et les autres banques en Europe pour avoir des crédits. Je ne voudrais pas laisser au hansard l'impression qu'il y a une relation parce que cela pourrait créer de la confusion sur les marchés financiers. Je sais que le monde de la finance lit mes discours—il doit le faire—mais je suis convaincu qu'il s'intéresse aussi aux discours du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, qui s'est acquis une certaine réputation comme critique financier de son parti. Voilà ce que je tenais surtout à faire ressortir.

• (4.00 p.m.)

J'aimerais commenter le discours du chef de l'opposition, qui a cité une déclaration faite plus tôt à la Chambre par le parti néo-démocrate au sujet des impôts remboursables des sociétés. Permettez que je répète les raisons que je vous avais données pour rembourser maintenant cette taxe. Comme en fait foi la page 4909 du hansard, j'avais dit:

> Aux termes de la loi, les paiements doivent être remboursés avec intérêt au plus tard 36 mois après la date d'échéance, ou la date de réception s'ils ont été faits en retard. Ils pourraient être remboursés jusqu'à 18 mois plus tôt si le gouvernement en décidait ainsi. Le montant perçu—quelque 230 millions de dollars en tout—doit donc être remboursé

d'ici juin 1970. Évidemment, il serait difficile d'effectuer ce remboursement d'ici quelques mois, mais nous ne devrions pas le remettre entièrement jusqu'au dernier moment, car cela alourdirait le fardeau qu'il faudra assumer au cours de l'année financière 1969-1970. A mon avis, la mesure que j'ai proposée au sujet de l'impôt sur les sociétés nous fournira suffisamment de revenus en espèces pour nous permettre de rembourser une bonne partie de l'impôt remboursable en 1968-1969.

Je voulais parler du paiement anticipé de deux mois et je dois ajouter que mon honorable ami était d'accord. Nous prélèverons cet autre impôt durant deux ans parce que les problèmes auxquels nous faisons face ne sont pas seulement ceux de cette année et de l'an prochain, mais aussi ceux de l'année suivante. Je n'hésite pas à dire que nous n'avons pas changé d'idée au sujet de la date à laquelle l'impôt remboursable sera remis, car je ne voudrais pas susciter certains problèmes en 1969-1970. Je crois que si le chef de l'opposition y songe bien, il tirera la même conclusion.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais signaler brièvement au ministre que j'y ai réfléchi et que je n'ai changé d'avis.

L'hon. M. Sharp: Je remercie le chef de l'opposition d'avoir étudié la question. Je regrette qu'il n'ait pas tiré la même conclusion. S'il était à ma place et s'il envisageait la question en fonction des problèmes qui surgiront en 1967-1968, il serait peut-être de mon avis.

Je voudrais aussi relever les observations faites à propos de ce qu'on appelle le Bureau de revision soulevées par le chef de l'opposition. J'ai écouté l'honorable représentant avec intérêt et j'ai instinctivement suivi le même raisonnement que lui. Il a dit deux choses en parlant des impôts. Premièrement, que ces impôts auraient un effet inflationniste, car ils feraient monter les revendications de salaires. Deuxièmement, qu'ils seraient déflationnistes en tant qu'ils diminueraient la demande. Mais c'est là un problème que rencontrent tous les ministres des Finances lorsqu'ils doivent décider de la manière de lever les impôts. Si l'on veut regarder ce problème en face—comme, j'en suis sûr, l'a fait le chef de l'opposition—il faut le considérer dans son ensemble. Le chef de l'opposition a proposé de ne nous procurer l'argent nécessaire que chez les sociétés, en les obligeant à payer deux mois plus tôt. C'est confier une lourde tâche, me semble-t-il, à ce Bureau de revision qui, selon lui, pourrait contribuer à arrêter la montée des prix, des salaires et des coûts. A mon avis, si nous voulons mettre en œuvre des politiques financières tenant compte de tous les aspects de notre vie économique, il nous faut des politiques fiscales et monétaires convenables qui favorisent la retenue. Il me semble que l'honorable représentant confie au Bureau une tâche trop lourde en ce qui concerne les restrictions collectives et cela pourrait en compromettre les chances de succès.

M. Howard: Monsieur le président, nous n'avons jamais eu l'occasion, je pense, de présenter des instances au Cabinet. Peut-être devrions-nous profiter du moment pour dire un mot sur une question extrêmement importante dont le ministre des Finances et tous ses prédécesseurs ont été saisis depuis 12 ou 15 ans. Tous ces ministres ont, à tour de rôle, fait la sourde oreille chaque fois qu'on leur a parlé du problème. Les députés de Comox-Alberni et de Timiskaming s'y intéressent et ils l'ont déjà soulevé.

La figure du ministre des Finances révèle un vif intérêt. Mes remarques ne s'adressent pas à lui, car il ne s'est pas occupé de cette question auparavant. J'espère que ses collègues comprendront ce problème et qu'ils tenteront de le faire comprendre au gouvernement. Il se peut que, pour une raison ou pour une autre, le ministre des Finances n'occupe pas son poste encore bien longtemps.

J'aimerais rappeler brièvement la nécessité de prévoir des allégements fiscaux pour les travailleurs industriels qui doivent acheter leurs propres vêtements et outils spéciaux et entretenir deux logements afin de gagner leur vie. Sans répéter qui sont ces travailleurs, j'aimerais signaler qu'ils sont nombreux et qu'ils comprennent les bûcherons de la côte ouest, dont les dépenses pour des vêtements spéciaux sont assez élevées et qui doivent maintenir deux logements, un au camp et l'autre là où ils vivent ordinairement. Cela s'applique également à de nombreux travailleurs dans les chantiers de construction. Si le gouvernement persiste à ne pas tenir compte de cet appel à l'équité de la part de ces travailleurs, cela montrera simplement qu'il ne tient pas à assurer un traitement équitable à ces travailleurs.

• (4.10 p.m.)

M. le président: La mise aux voix porte sur la motion du ministre des Finances. Que tous ceux qui sont en faveur de la résolution veuillent bien se lever. Que tous ceux qui sont contre la résolution veuillent bien se lever.

(La résolution est adoptée: Ont voté pour, 124; ont voté contre, 101.)

M. le président: A l'ordre. Je déclare la résolution adoptée. Dois-je faire rapport de la résolution?

Une voix: Que diriez-vous d'un autre vote?

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais voté pour la résolution.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. M. Tardif, du comité des voies et moyens, fait rapport d'une certaine résolution et demande que le comité soit autorisé à se réunir de nouveau à la prochaine séance de la Chambre. Quand le rapport sera-t-il reçu? Maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable M. Sharp, appuyé par l'honorable M. Benson, propose que la résolution soit adoptée maintenant. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur suppléant: Adoptée, sur division. Quand le comité se réunira-t-il de nouveau? A la prochaine séance de la Chambre? D'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable M. Sharp, appuyé par l'honorable M. Benson, demande à présenter un bill fondé sur ladite résolution, soit le bill nº 207, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur suppléant: Adoptée, sur division. L'honorable M. Sharp, appuyé par l'honorable M. Benson, propose que le bill soit maintenant lu pour la 1re fois. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur suppléant: Adoptée, sur division.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous le bill pour la 2e fois? A la prochaine séance de la Chambre?

L'hon. M. Starr: Jamais.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Entendu.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais mettre en délibération l'article 64: suite de la prise en considération de la motion portant deuxième lecture du bill nº C-202 modifiant la loi nationale sur l'habitation.

[M. le président.]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, nous accueillons avec plaisir l'examen de cet article. Notre parti voudrait franchir aujourd'hui toutes les étapes en ce qui a trait à cette mesure, et j'espère qu'on renoncera à l'examen des mesures d'initiative parlementaire afin de nous permettre d'en finir avec ce projet de loi aujourd'hui. (*Applaudissements*)

M. McCleave: Dites cela à Benson, aussi, pour qu'il comprenne.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, cette méthode me va, s'il est bien entendu qu'en renonçant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, nous entendons nous consacrer exclusivement à la présente mesure législative, à moins qu'on en indique d'autres dès maintenant.

L'hon. M. Starr: D'accord.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

AUGMENTATION DES POURCENTAGES DES PRÊTS ASSURÉS

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 19 février, sur la motion de l'honorable M. Benson tendant à la 2e lecture du bill nº C-202 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

M. l'Orateur suppléant: Le président du Conseil du Trésor.

L'hon. M. Starr: J'espère que le ministre ne prendra pas trop de temps.

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en fait, il s'agit d'un bill très simple. Je sais que les vis-à-vis tiennent à parler du logement. Comme ils ont signifié leur intention de faire franchir au bill toutes les étapes avant six heures, je me bornerai à expliquer qu'il vise à réduire le paiement initial sur les maisons en portant de $13,000 à $18,000 le maximum de 95 p. 100 à l'égard duquel la SCHL peut accorder ou garantir des prêts.

Suivant la disposition relative aux prêts maximums, l'acompte sera ramené de $2,150 à $900.

L'unique question que pourraient se poser certains députés serait pourquoi au sous-alinéa (ii) de chacun des paragraphes nous avons inséré «70 p. 100 du montant par lequel la valeur d'emprunt excède $18,000.» Le montant maximum permis à la SCHL est fixé par décret. L'insertion en question vise donc simplement à ce que, si le gouverneur en conseil, après consultation avec la SCHL, décide

d'augmenter l'hypothèque totale qui peut être offerte grâce à cette dernière, elle puisse alors le faire en accordant ou garantissant un prêt jusqu'à concurrence de 70 p. 100 au-delà des $18,000 jusqu'à un nouveau montant qui pourrait être établi à l'avenir.

J'espère que les députés de tous les partis vont appuyer ce bill, afin que nous puissions faire au moins ce pas sur la voie de l'accession des Canadiens à la propriété, à s'acheter une maison.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, nous sommes naturellement très heureux que le gouvernement ait finalement accédé à notre requête et présenté cette question à la Chambre. J'ai reçu hier des appels téléphoniques d'entrepreneurs de diverses parties du pays, me demandant pourquoi l'opposition retardait la présentation de ce bill. Je tiens à signaler que le premier ministre (M. Pearson) a déclaré, lors de la conférence fédérale-provinciale, le 10 ou le 11 décembre, je crois, qu'il s'agissait d'un projet de loi du gouvernement; pourtant la résolution n'a pas été inscrite au *Feuilleton* avant le 14 février. Je tiens donc à déclarer sans ambages que non seulement nous ne sommes pas responsables du délai, mais que nous avons exhorté le gouvernement à présenter cette mesure; et comme notre leader à la Chambre l'a dit, nous voulons montrer notre bonne volonté en faisant franchir au bill toutes les étapes aujourd'hui même.

Bien qu'il s'agisse d'une modification relativement peu compliquée, l'occasion nous est quand même donnée de traiter d'une question sur laquelle, croyons-nous, le gouvernement est très vulnérable. Le ministre de qui relève l'habitation n'est pas ici, mais j'espère qu'il montrera assez d'intérêt plus tard pour lire ce que nous avons à dire sur le sujet. Il est clair, et certains députés eux-mêmes de l'autre côté de la Chambre l'admettent, que la politique du gouvernement actuel sur l'habitation est un véritable gâchis. Je cite la *Gazette* de Montréal du 17 février. L'article a pour titre: «Hellyer fustige une «absurde» politique du logement».

On y lit ceci:

• (4.20 p.m.)

En matière d'habitation, le gouvernement fédéral fait «tout ce qu'il ne faut pas faire», a déclaré hier M. Paul Hellyer, ministre des Transports.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, puis-je m'expliquer sur un fait personnel: cette citation ne reflète pas tout à fait son contexte. Ce que j'ai dit, c'est que les gouvernements font tout ce qu'il ne faut pas faire et qu'il y a lieu d'améliorer la collaboration entre le gouvernement et l'industrie à tous les niveaux. Il ne s'agissait nullement du gouvernement fédéral seul, et je suis sûr que mon honorable ami acceptera cette correction.

M. Chatterton: Je suis sûr que si le ministre était sincère avec lui-même, il admettrait qu'il aurait préféré dire ce que le journal lui fait dire. Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est allé jusque-là quand il a fait son discours à London il y a quelques semaines.

Je le répète, le gouvernement est vulnérable dans sa politique sur l'habitation, mais vu notre bonne volonté et notre désir d'adopter ce projet de loi sans tarder, je réserve mes commentaires jusqu'à l'étude de la rallonge budgétaire.

Je tiens à dire ceci: les ressources du gouvernement sont taries et le seul moyen d'améliorer la situation du logement est de réduire le montant des arrhes. Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition, mais cela n'aide pas les Canadiens qui sont vraiment dans le besoin. D'après mes calculs, pour emprunter $18,000, la somme approximative aujourd'hui pour construire une maison et acheter le terrain, il faut gagner au moins $8,000 par année.

En réalité, les dispositions de la loi nationale sur l'habitation n'ont plus de valeur, aujourd'hui, pour les deux tiers des salariés du Canada. Ceux-ci se trouvent exclus à cause du coût élevé du financement, dû surtout aux politiques du gouvernement. Pour renforcer mon argumentation, qu'il me soit permis de signaler qu'en 1965, sur tous les prêts consentis aux termes de la loi précitée, 9 p. 100 seulement ont été faits à des gens qui gagnaient moins de $5,000. En 1966, sur tous les prêts de cette nature, 4.8 p. 100 seulement ont été faits à ceux dont le revenu familial était inférieur à $5,000. L'an dernier, en 1967, seulement 1.4 p. 100 de tous les prêts relevant de la loi nationale sur l'habitation, ont été consentis à des gens dont le revenu familial était de moins de $5,000.

En vérité, nos lois pèchent beaucoup de ce côté-là et négligent d'aider le Canadien moyen à revenu moyen, qui se cherche une maison. Je reconnais que la loi qui concerne les logements à prix modique est assez bonne. Toutefois, des améliorations pourraient y être apportées et nous y verrons certainement un jour.

A mon avis, ce sont les provinces et les municipalités qui sont le plus à blâmer. Je reconnais que dans ce domaine la province d'Ontario a fait plus que toute autre province canadienne. Mais ce sont les gens non compris dans ce groupe et ceux qui gagnent moins de $8,000 que la loi nationale sur l'habitation ne peut aider aujourd'hui. A mon

avis, il s'agit là d'un problème sur lequel il faudra que le gouvernement du Canada s'arrête. Nous ne pouvons indéfiniment offrir des maisons seulement à ceux dont le revenu dépasse $8,000. Ce marché-là deviendra assez bientôt encombré. Pourtant, les personnes qui gagnent moins de $8,000 par année ne peuvent bénéficier des prêts de la loi nationale sur l'habitation parce qu'aux termes des règlements à ce sujet la dette brute et les frais de service ne doivent pas dépasser 27 p. 100 de leurs revenus bruts. Pour celui qui gagne $20,000 l'affectation de 27 p. 100 de son revenu à l'habitation n'est pas excessive tandis que dans le cas de celui dont le revenu est de $4,000 à $5,000 ce taux de 27 p. 100 est excessif.

J'aimerais citer un extrait de la livraison de février 1968 de l'organe de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, où je lis ceci:

> Le gouvernement a annoncé récemment une forte augmentation, en 1968, des fonds gouvernementaux alloués aux logements sociaux. Le public a appris que l'on était parvenu à élargir ce programme de logement de location subventionné en réduisant les sommes disponibles pour les prêts directs au marché spéculatif de la construction.
>
> Ce qui apparaît très nettement, par suite de ces deux initiatives gouvernementales, c'est que le logement de location subventionné ou logement inférieur aux normes courantes, sera désormais la seule option pour des milliers de familles canadiennes à revenus faibles et moyens. On ne saurait en douter, car comment une famille dont le revenu annuel est inférieur à $8,000 peut-elle espérer supporter les frais d'une hypothèque de vingt-cinq ans à huit et cinq huitièmes p. 100, si l'on tient compte du coût actuel de la construction des maisons, du coût des terrains, et de la taxe fédérale de vente de 11 p. 100 plus tel ou tel taux de la taxe de vente provinciale sur les matériaux de construction. Ces options ne sont pas satisfaisantes et cela, pour deux raisons. Premièrement, le nombre d'unités de logements sociaux disponibles ou qui le seront bientôt est très loin de suffire, fût-ce aux besoins présents des familles à faibles revenus sans même parler des familles à revenus moyens. Deuxièmement, les loyers exigés en vertu des plans de logements sociaux sont calculés en fonction des revenus et ces barèmes excluent de ce genre de logement les familles à revenu moyen. En termes plus simples, cela veut dire que, pour beaucoup de familles canadiennes, la seule solution au problème de l'habitation est un niveau injustifié d'endettement personnel.

Ce qui précède est tiré d'une publication qui est la voix d'une des organisations canadiennes les plus sérieuses et les mieux informées.

Je le répète, je remets à plus tard certaines de mes remarques. Je conclus en disant que nous appuyons cette mesure et je déclare au gouvernement que le temps est venu d'augmenter aussi le montant maximum des prêts.

[M. Chatterton.]

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations conseille de le porter à 24,000 dollars et cela peut se faire par un décret du conseil. J'insiste auprès du ministre pour qu'il considère sérieusement la question.

La mesure n'aidera pas les gens dont j'ai dit qu'ils gagnent moins de $8,000, mais elle en aidera beaucoup d'autres. En outre, il ne faut pas oublier, bien sûr, que tout cet argent vient du secteur privé et nullement du gouvernement. C'est pourquoi je ne vois aucune objection à ce qu'on augmente la somme.

• (4.30 p.m.)

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, c'est à contrecœur que les membres du Nouveau parti démocratique appuient le bill n° C-202 qui augmente simplement la proportion des prêts de $13,000 à $18,000. C'est exactement l'histoire de la montagne de Mahomet qui a accouché d'une souris. L'aide du gouvernement n'est qu'infime. Elle ne résout nullement le problème social essentiel et extrêmement grave qui se pose aujourd'hui au Canada. Elle ne fait rien pour résoudre les problèmes posés par le coût élevé de l'habitation, par l'importance des taux d'intérêt et par la grave pénurie de logements. Le gouvernement devrait accorder la priorité à ces questions.

Nous avons compris, il y a longtemps, la nécessité d'un ministre de l'habitation. Depuis que je siège dans cette enceinte, le comité permanent de l'habitation et de l'aménagement urbain ne s'est pas réuni une seule fois. Étant donné la grave pénurie de logements, on aurait pu croire que ce comité permanent se serait réuni pour s'attaquer au problème et aurait invité les représentants de l'industrie du logement à exprimer leurs opinions dans ce domaine. L'ancien ministre responsable du logement a parcouru le pays pour organiser un symposium et obtenir des suggestions de l'industrie du bâtiment; mais ses renseignements, il ne les a ni déposés, ni transmis au comité de l'habitation.

Il y a eu ensuite une conférence fédérale-provinciale en décembre, où les instances des gouvernements fédéral et provinciaux ont été exposées, mais d'où il n'est presque rien sorti. Il y a eu en 1965, 165,000 mises en chantier; en 1966, 134,000 et tout semble indiquer qu'on ne dépassera pas ces 160,000 en 1967. Ce médiocre bilan a poussé le gouvernement à changer de ministre. Notre parti s'attendait à un grand dynamisme de la part du nouveau ministre à cause de sa formation de comptable. Nous comptions qu'il pourrait régler les

problèmes financiers qui accablent le logement. Nous avons pensé en outre qu'il était doué d'une nature généreuse.

Quel est jusqu'ici le bilan de son activité? D'abord il présente ce changement mineur sous la forme du bill nº C-202 augmentant le chiffre de base pour les prêts garantis par le gouvernement. Deuxièmement, il a promis de supprimer le plafond actuel de 8½ p. 100 visant les prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation. C'est sa seconde arme face à ce problème. Il n'ignore certainement pas que le taux actuel des prêts classiques dépasse de 1 p. 100 celui des prêts relevant de la loi nationale sur l'habitation. En supprimant le plafond, il fait en réalité monter le coût du logement.

Troisièmement, il a modifié le règlement, quant à la disposition relative aux hypothèques accordées aux bâtisseurs de maisons de rapport, concernant le remboursement des hypothèques par anticipation avant une période de 25 ans. Il a aussi promis que le gouvernement contribuerait surtout à la construction de logements à bon marché, ce qui laisserait le champ libre aux prêteurs ordinaires dans les autres domaines du financement par hypothèques. Son objectif, jusqu'à présent, ne dépasse pas 175,000 maisons, alors que le Conseil économique du Canada fixe le minimum à 200,000 maisons, soit 190,000 nouvelles et 10,000 en remplacement de vieilles maisons à démolir.

C'est là tout ce qu'il a fait jusqu'ici, mais aucune de ces mesures n'atteint le nœud de la crise du logement qui sévit au pays. Ces mesures révèlent le manque d'initiative quant à la collaboration avec les provinces afin d'évaluer les besoins en matière de logement et d'offrir les moyens financiers de les combler. Certains signes révèlent que le gouvernement met au rancart le projet de constitution d'un comité consultatif fédéral-provincial du logement et de l'urbanisation. Ce projet a eu un accueil plutôt froid à la conférence fédérale-provinciale. Les premiers ministres provinciaux ont signalé que les dirigeants des services administratifs du logement devraient tenir régulièrement des conférences avec le ministre qui s'occupe du logement.

Ces mesures révèlent que le gouvernement dépend des institutions de prêts pour le financement de logements au Canada, en dépit de leur façon d'agir ces quatre dernières années. Soit dit en passant, ces prêteurs, après avoir restreint leurs placements au domaine de l'habitation, après avoir affecté leurs fonds à la construction de centres d'achat, d'hôtels de luxe et de maisons de rapport et, dans certains cas, après avoir transféré certains de leurs fonds pour les placer aux États-Unis ont maintenant réussi à dire au gouvernement que s'il leur accordait un taux d'intérêt plus élevé et ne s'intéressait qu'aux logements sociaux, ils affecteraient les épargnes des Canadiens à la construction de logements. Voilà ce que nous devons payer. C'est la façon de résoudre le problème du logement qu'admet le gouvernement.

Je voudrais maintenant parler des modifications découlant de la mesure que propose le gouvernement. Quelle en est la portée? Elle sera probablement avantageuse pour le futur propriétaire, dans une petite ville, où le coût d'une nouvelle maison s'échelonnerait probablement entre $13,000 et $19,000. La modification de la proportion augmentera la valeur du prêt d'environ $1,500. C'est un grain de millet dans la bouche d'un âne.

Ce sont les seules personnes que les modifications proposées aideront. Enfin ces gens ont besoin d'être aidés, et le gouvernement nous a ainsi forcés à adopter cette mesure législative. Deuxièmement, le gouvernement nous a nettement montré comment il envisage le problème du logement. Il a dit qu'il ne participerait qu'aux logements sociaux et laisserait aux organismes de prêt le soin de financer la construction des autres logements au Canada. Voilà les deux choses qu'accomplit cette mesure législative.

Mais elle présente une lacune, monsieur le président, car elle ne fait rien pour ceux qui vivent dans les grands centres urbains où la valeur des maisons dépasse parfois $25,000. A ce prix-là, l'écart entre le prêt hypothécaire de $18,000 et cette valeur de $25,000 ou plus est trop grand. L'acheteur qui n'a qu'une petite mise de fond se voit forcé de contracter un second emprunt, à un taux d'intérêt variant de 12 à 15 p. 100. A titre d'exemple, monsieur l'Orateur, le prix moyen d'une maison unifamiliale dans la région métropolitaine de Toronto s'élevait au 31 janvier 1968, à $34,869, soit $5,200 de plus que l'année dernière. Il y a trois ans, le prix moyen était de $21,914. L'inflation prend des proportions astronomiques. Toute décision tendant à abaisser la proportion en question n'aide pas l'acheteur dans les grands centres urbains.

Deuxièmement, cette mesure législative n'aide pas à réduire le coût des terrains. A Toronto, un lot de 50 pieds coûte au moins $10,000. Le prix des terrains y est le plus élevé en Amérique du Nord après avoir augmenté de 500 p. 100 depuis 10 ans. Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, que nous retrouvons cette situation dans tout le pays. Le gouvernement de l'Ontario a payé $6,800 du lot les terrains destinés à Bramalea, et il les a mis en vente à $9,000 et plus. Cela indique que le gouvernement de l'Ontario lui-même ne fait à peu près rien pour restreindre la hausse du prix des terrains.

La mesure législative à l'étude ne fait rien pour augmenter le nombre de maisons disponibles. Nous avons eu 165,000 mises en chantier en 1965, 134,000 en 1966, 160,000 en 1967 et, pour 1968, la projection est de 175,000. Comme je l'ai signalé, selon le Conseil économique du Canada, l'objectif minimum devrait être de 200,000 maisons, soit 190,000 maisons nouvelles et 10,000 destinées à remplacer d'anciennes maisons. Si nous acceptons l'objectif du nouveau ministre, nous serons encore bien en deçà du nombre requis de nouvelles maisons au Canada. Quand on songe à la pénurie créée par la différence entre 134,000 et 190,000 en 1961, ainsi qu'à celle de 30,000 en 1967, on comprend qu'il nous faudrait entre 250,000 et 300,000 mises en chantier pour remédier à la pénurie de maisons au Canada.

Le mesure législative actuelle ne vise nullement à réduire les taux d'intérêt prévus sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, taux élevés qui se sont établis ces dix dernières années entre 5½ et 8⅝ p. 100. Quant aux taux sur les hypothèques ordinaires, ils allaient de 6 à 9.5 p. 100. Comme le signalait le préopinant, pour avoir droit au prêt maximum de $18,000, une personne doit avoir un revenu d'au moins $8,400 par année. J'ai déjà fait remarquer que $18,000, à un taux d'intérêt de 8⅝ p. 100, cela fera un total de $45,000, avant même que l'hypothèque soit payée. Faut-il s'étonner, monsieur l'Orateur, que les familles moyennes renoncent à la possibilité de posséder une maison, dans des circonstances comme celles-là?

• (4.40 p.m.)

Le mesure législative ne concourt nullement à réduire le prix d'une maison. Le ministre ne parle d'aucune mesure qu'il pourrait prendre pour supprimer la taxe de vente fédérale de 11 p. 100. Il a sans doute assisté à la conférence fédérale-provinciale et entendu les recommandations des diverses provinces, portant que la suppression de la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 serait vraisemblablement suivie de l'abolition de la taxe de vente provinciale de 5 p. 100. L'argent ainsi épargné pourrait servir au paiement initial sur une maison. Mais le ministre n'a rien fait pour en arriver là.

La mesure législative ne vise nullement à aider les gens à se construire une maison, au moyen de coopératives. On s'est pour ainsi dire moqué des délégués des provinces Maritimes et de Terre-Neuve, à la conférence fédérale-provinciale, lorsqu'ils ont signalé qu'on devrait aider les gens à se construire une maison dans le cadre de coopératives. Il semble que ce soit la solution préconisée par les gens des provinces Maritimes et de Terre-Neuve pour résoudre la crise du logement dans cette région du pays et le gouvernement devrait les aider.

La mesure ne prévoit rien non plus pour aider à la construction de charpentes de maisons, autre recommandation des représentants provinciaux à la conférence. Bien des gens aimeraient obtenir de l'aide qui leur permettrait de construire les fondations et les murs d'une maison, grâce à une hypothèque du gouvernement. Ils pourraient alors utiliser leurs économies pour en terminer la construction. Mais le ministre n'a pas du tout parlé de l'aide à la construction de charpentes qui aiderait aussi à remédier à la grave pénurie de logements.

La mesure ne prévoit pas d'aide pour les personnes qui doivent payer des loyers élevés et qui n'ont aucune protection. C'est pourquoi les membres du Nouveau parti démocratique sont amèrement déçus de l'attitude du nouveau ministre responsable de l'habitation envers la crise du logement. C'est à contre-cœur que nous appuyons cette mesure de peu d'envergure.

Le ministre pourra bien dire que les néo-démocrates devraient proposer des correctifs. Nous sommes prêts à le faire, monsieur l'Orateur. Nous commencerions d'abord par affecter au moins 1 milliard et demi de dollars au financement de nouvelles maisons au Canada. Si l'on songe que nous avons dépensé 2 milliards de dollars—c'est-à-dire 2,000 millions —pour la défense, et il semble que, cette année, les dépenses affectées à l'habitation seront sensiblement inférieures à celles de l'an dernier, l'économie ainsi réalisée nous porte à déplorer vivement l'attitude du ministre devant ce problème.

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, nous voudrions limiter à 5 p. 100 les taux d'intérêt aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Nous subventionnerions la différence entre ce taux et le taux actuel pour la construction de maisons jusqu'à concurrence d'au moins $25,000. Cela permettrait de réduire le coût de la maison. Le coût au gouvernement serait minime et les économies réalisées par le propriétaire moyen l'aideraient grandement.

En troisième lieu, monsieur l'Orateur, nous adopterions une charte des droits du locataire, qui lui accorderait une certaine protection contre le traitement qu'il reçoit présentement des propriétaires dans les grandes villes. Le ministre soutiendrait peut-être que cela relève des provinces. S'il le fait, on devrait lui rappeler, je pense, qu'il devrait mettre ce code au point en collaboration avec les provinces, et qu'il devrait suivre le conseil qu'on n'a cessé de lui donner à la conférence fédérale-provinciale, de collaborer avec les représentants des autorités de l'habitation à la réalisation de cet objectif.

Quatrièmement, nous nous fixerions comme objectif de construire au moins 200,000 maisons par année. Ce serait une tentative pour résoudre la crise actuelle du logement. Nous devrions aussi encourager la construction de logements à dividendes limités pour les vieillards, en portant à 95 p. 100 de la valeur de la maison le montant des prêts hypothécaires. Ce domaine a été négligé depuis quelques années et il est temps que le gouvernement prenne une initiative pour encourager ce genre d'habitations.

M. Schreyer: Et pas seulement à Montréal et à Toronto.

M. Gilbert: Mon collègue me rappelle que ce genre de maisons devraient être aussi disponibles non seulement dans les grandes villes, comme Montréal et Toronto, mais aussi dans les petites villes et les villages.

A notre avis, le gouvernement devrait participer davantage à la construction de logements publics en portant la proportion d'hypothèque de 75-25 p. 100 à 90-10 p. 100. C'est ce qu'ont recommandé les délégués à la conférence fédérale-provinciale. Il est grand temps que le ministre prenne sans tarder des mesures pour résoudre le problème des logements sociaux. On ne peut s'attendre qu'une municipalité participe au programme en se fondant sur la proportion de 75-25 p. 100. Non seulement la proportion est-elle trop élevée, mais la municipalité doit faire face à d'autres exigences, comme la construction d'écoles, d'installations récréatives et autres. La subvention versée pour la construction de logements publics devrait, à notre avis, être liée au revenu plutôt qu'à la formule actuelle de 50-50 p. 100.

On encouragerait aussi, monsieur l'Orateur, l'achat de très grandes étendues de terrain, conformément à la recommandation du premier ministre (M. Pearson) dans sa déclaration à la conférence fédérale-provinciale. Le gouvernement fédéral et les provinces doivent prendre ces mesures afin de réduire le coût élevé des terrains.

Enfin, monsieur l'Orateur, on augmenterait également les prêts consacrés à la réfection des maisons. Les chiffres concernant les prêts montrent qu'ils ont diminué au cours des dernières années, car les gens ne voulaient pas emprunter de l'argent aux banques en vertu de la loi garantissant des emprunts pour réfection de maisons. Peut-être devrait-on s'entendre avec les municipalités pour que les propriétaires de maisons puissent emprunter aux fins de réfection et ajouter le remboursement à leurs versements fiscaux annuels.

Il est bien évident que le programme actuel de réfection des maisons n'a pas abouti, car l'administration et le financement des terrains sont aux mains des banques. Je conseille au ministre d'étudier soigneusement la possibilité d'un accord entre les municipalités et le gouvernement pour qu'on puisse accorder aux propriétaires de maisons les sommes dont disposent les municipalités. Ils pourraient ainsi procéder à la réfection de leurs maisons en ajoutant les remboursements à leurs impôts.

Ce sont là quelques-unes des mesures correctives que nous prendrions, monsieur l'Orateur. Nous espérons que le nouveau ministre ne s'en tiendra pas à son aide infime et qu'il consacrera son intelligence et son énergie à résoudre le grave problème de la pénurie de logements au Canada. S'il y parvient, il aura probablement bien mérité du cabinet et du pays tout entier. Sinon, il sera relégué aux oubliettes politiques comme l'ont été tant d'autres ministres qui étaient chargés de résoudre la crise du logement au Canada.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais, à mon tour, faire quelques remarques sur ce bill que j'appuie avec une certaine réticence, sans toutefois m'opposer à une augmentation des prêts consentis ou garantis par la Société centrale d'hopothèques et de logement, car je crois que cette augmentation à $18,000 s'imposait, à cause de l'augmentaiton continuelle du coût de la construction de maisons d'habitations et du prix des loyers.

A mon avis, c'est surtout pour cette raison que le ministre a consenti à nous présenter cet amendement à la loi nationale sur l'habitation, mais, en même temps, cela justifie les critiques faites à l'endroit du gouvernement actuel, depuis quelques années, par le public canadien, les constructeurs et ceux qui désirent devenir propriétaires.

Nous constatons une hausse continuelle du coût des maisons, des matériaux de construction et, partant, des loyers. Le logement est ce qui contribue le plus à augmenter l'indice des prix, l'indice du coût de la vie.

Nous avons à peine terminé un débat sur ce sujet-là et la hausse du coût de la vie a obligé le gouvernement à prendre une position qui, à mon sens, ne résoudra pas le problème. C'est la seule solution que le ministre des Finances (M. Sharp) voyait pour combattre l'inflation, et la hausse du coût de construction entre justement dans cet indice des prix qui oblige le gouvernement à tenter d'intervenir et de stabiliser les prix.

Alors, monsieur l'Orateur, dans mes quelques remarques, je voudrais analyser les causes qui ont contribué à la hausse de l'augmentation des loyers.

Une des plus importantes est justement cette taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de

construction, qui paraît très importante, mais dont on ne voit pas tous les côtés. Lorsqu'un individu se fait construire une maison ou achète des matériaux pour améliorer celle qu'il possède déjà, il doit, dans la plupart des cas, obtenir une hypothèque d'un emprunteur agréé ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il doit également emprunter le montant de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux qui serviront à construire son habitation. Alors, l'intérêt sur cet emprunt-là est rendu à 8⅝ p. 100. Ceci veut aussi dire que l'individu qui décide d'effectuer des réparations majeures à la maison qu'il possède déjà devra payer, pendant 25 ou 30 ans, un taux d'intérêt de 8⅝ p. 100 sur la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

• (4.50 p.m.)

Il est aussi un autre fait important, et ceux qui habitent le Québec le savent. Nous avons aussi, dans la province de Québec, une taxe de vente de 8 p. 100 qui s'ajoute à la taxe fédérale, car elle est calculée après que le montant de la taxe fédérale de 11 p. 100 a été établi. Ceci représente une taxe de 20 et 21 p. 100 sur les matériaux de construction, sur laquelle un individu devra payer 8⅝ p. 100 d'intérêt. Alors, c'est une chose scandaleuse qui augmente considérablement le coût des maisons d'habitation.

Je prétends qu'en supprimant cette taxe-là comme on l'a fait il y a quelques années, on réduirait considérablement le coût de l'habitation et le ministre n'aurait pas besoin de nous présenter cet amendement aujourd'hui.

Il faut aussi considérer, dans le cas de l'habitation, l'augmentation des taxes municipales et surtout scolaires. Pour ce qui est de la province de Québec—je ne sais pas exactement ce qui se passe dans les autres provinces—les taxes scolaires augmentent rapidement, et il n'y a pas moyen d'arrêter cette montée, du moins actuellement. Ces taxes augmentent le coût de construction des habitations et empêchent les ouvriers à revenu moyen de devenir propriétaires de leur maison. Certains ont fait des sacrifices pour acquitter le versement initial sur l'achat d'une maison; ils ont payé leurs mensualités pendant quelques années, et au moindre arrêt de travail causé par la maladie, par un accident ou par d'autres circonstances, ils se trouvent dans des conditions intenables et se voient souvent obligés de remettre la maison pour laquelle ils ont déboursé $8,000, $15,000 ou $20,000, parce qu'ils ne peuvent plus acquitter leurs paiements.

Monsieur l'Orateur, à mon sens, nous sommes en droit d'attendre du gouvernement une meilleure politique dans le domaine de l'habitation, parce qu'il est de plus en plus difficile pour ceux qui gagnent un revenu moyen d'acheter une maison. C'est pourquoi bien des gens s'interrogent, lorsque vient le temps de décider s'ils doivent acheter une propriété ou se résigner à vivre dans des logements qui appartiennent à d'autres. On se demande s'ils n'ont pas raison de rester locataires, parce que celui qui possède sa propre maison est obligé, en plus de ce que j'ai mentionné tout à l'heure, de s'assurer contre le feu et de payer des primes qui augmentent d'année en année, bref, de voir à l'entretien de sa maison afin de la conserver en bon état.

Alors, aujourd'hui, on se rend compte qu'il en coûte presque aussi cher pour être propriétaire que locataire.

Je pense que le ministre et le gouvernement devraient considérer, dans le plus bref délai possible, l'opportunité d'une revision complète de la loi nationale sur l'habitation, tant pour l'avantage des propriétaires que des locataires.

Cet amendement à la loi actuelle va sûrement soulager quelques personnes qui ont décidé de devenir propriétaires, en ce sens qu'elles pourront obtenir un prêt plus considérable, du fait que le coût des habitations augmente. Mais encore là, cela ne résoudra pas leurs problèmes; loin de là. Peut-être cela les résoudra-t-il momentanément, mais à plus ou moins longue échéance, ils se heurteront à des difficultés encore plus grandes.

J'avoue franchement, monsieur l'Orateur, que je voterai en faveur de l'amendement que propose le présent bill.

J'aurais préféré de beaucoup que le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement nous suggère autre chose pour soulager davantage les gens qui veulent devenir propriétaires de leur maison.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre veut-elle passer maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

L'hon. M. Benson: Je crois que nous étions tous convenus de continuer l'examen de la mesure, de l'adopter, et peut-être ensuite de revenir aux mesures d'initiative parlementaire.

M. Peters: Si nous continuons l'examen de cette mesure et que l'on déclare ensuite qu'il est six heures, ce sera parfait, mais nous ne voulons pas que l'on fasse le contraire.

L'hon. M. Benson: Pourrions-nous terminer cette étude et déclarer ensuite qu'il est six heures?

M. l'Orateur: En est-il ainsi ordonné et convenu?

L'hon. M. Starr: D'accord.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DES ADMINISTRATEURS DES SYNDICATS DES TRANSPORTS MARITIMES

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je prends maintenant la parole avant que l'on aborde d'autres travaux et je sollicite l'indulgence de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de déposer, avec son consentement unanime, le dernier rapport du Conseil d'administration des syndicats maritimes. J'ai pensé que les députés aimeraient le consulter pendant la fin de semaine. J'ai pris des dispositions pour qu'on le distribue. En théorie, il devrait être déposé à la Chambre avant d'être distribué.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, ne pourrions-nous pas laisser l'affaire ainsi jusqu'à lundi, à l'appel des motions?

• (5.00 p.m.)

L'hon. M. Nicholson: Je propose de déposer le rapport, parce qu'il n'y a rien d'autre à ajouter, et j'aimerais qu'il soit déposé dans les boîtes aux lettres au cours de la fin de semaine.

L'hon. M. Starr: Très bien.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que nous revenions à l'appel des motions, afin que le ministre dépose le document dont il a parlé?

M. Lewis: Sans commentaire.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à déposer le document?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il profiter de ce moment d'interruption pour nous dire quels travaux sont prévus pour la semaine prochaine?

L'hon. M. MacEachen: Lundi, nous aborderons la deuxième lecture du projet de loi relatif à l'impôt. Nous passerons ensuite à l'étape de l'étude en comité, après quoi nous devrions continuer l'étude des crédits supplémentaires et des crédits provisoires.

M. Knowles: Et la troisième lecture? Lundi soir? (*Exclamations*)

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE CHIFFRE DE BASE POUR LE CALCUL DES PRÊTS ASSURABLES

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Benson, tendant à la 2e lecture du bill n° C-202, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

M. Bert Leboe (Cariboo): Je ne vous retiendrai que quelques instants, car je ne crois pas que cette simple modification justifie un long discours sur le logement. Nous sommes d'accord sur cette mesure qui tend à augmenter le montant de crédits hypothécaires et nous appuyons cette initiative. J'ai cependant deux ou trois idées à communiquer au ministre. Il est temps que nous nous soyons tous convertis à l'idée—il y a des années que la parti du Crédit social l'a fait, pour sa part—que le financement des habitations ne doit pas concurrencer le financement de l'industrie. L'industrie peut faire absorber ses frais de financement par le consommateur, ce qui la met en meilleure posture que celui qui construit une maison, pour négocier sur le marché financier. Quant à celui qui achète une maison, il ne fait que payer des frais, depuis le moment où il décide de l'acheter jusqu'au moment où il en prend possession. Il est donc nettement défavorisé.

Nous devrions en arriver très rapidement à la conclusion que les fonds pour l'habitation devraient être complètement séparés de tous les fonds dont dispose l'industrie. Reconnaissant la position particulière des propriétaires de maisons et l'importance du fait d'être propriétaire de son foyer, la Colombie-Britannique a institué, il y a quelques années, une subvention pour ceux qui sont propriétaires de leur propre foyer. Cela a débuté par une très petite somme—$25, je crois—pour chaque propriétaire. Aujourd'hui, cette somme est de $120—$130, me dit mon honorable ami. Les premiers $130 d'impôt du propriétaire individuel sont payés par le gouvernement provincial.

Il serait sage, à mon avis, de nous aligner sur la position adoptée en 1954 par le Crédit social devant le comité de la banque et des finances, et de créer un fonds automatiquement renouvelable, pour répondre aux besoins de l'industrie de l'habitation. On contribuerait ainsi grandement, je pense, à résoudre nos problèmes de logement. L'argent serait avancé aux propriétaires de maisons au prix coûtant et il n'y aurait aucun rapport entre le taux d'intérêt exigé dans ce cas et le taux appliqué aux prêts commerciaux. Nous sommes convaincus que les frais de l'opération pourrait être couverts par un taux avoisinant 2½ p. 100. Non seulement le taux d'intérêt serait-il très modéré, mais nous aurions la satisfaction d'administrer un fonds qui demeurerait stable.

Les taux d'intérêt ont monté en flèche, mais cela n'a pas abouti à la construction d'une seule maison de plus. Je prie instamment le gouvernement et le ministre de bien examiner la possibilité d'instituer une caisse de prêts renouvelables qui ne ferait pas concurrence à l'industrie et qui serait administrée

sans but lucratif, soit à un taux d'intérêt qui serait fixé bien autrement que les taux courants dans le commerce.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois et la Chambre se constitue en comité, sous la présidence de M. Batten).

Sur l'article 1—

M. Chatterton: Le ministre pourrait-il expliquer au comité à quelle date, après la sanction royale, le nouveau versement initial sera applicable aux nouvelles demandes?

L'hon. M. Benson: Il sera applicable aussitôt que possible après la sanction royale. Le triage des demandes donne toujours lieu à des difficultés, car il ne s'agit pas toujours de demandes proprement dites. Maintenant que le bill a subi la deuxième lecture, nous comptons qu'il sera adopté sous peu par le Parlement et nous voulons fixer la date dès que la loi entrera en vigueur.

M. Chatterton: Ce n'est pas à cela que je voulais en venir. La loi entrera naturellement en vigueur dès la sanction royale. Les entrepreneurs veulent savoir à quelle étape du traitement des demandes on devra faire le versement initial. Si le ministre ne peut pas nous renseigner maintenant là-dessus, il pourra peut-être faire une déclaration le plus tôt possible après la sanction royale.

L'hon. M. Benson: J'ai discuté de cette question avec les dirigeants de la SCHL et ils l'examinent présentement. Il est toujours très difficile de déterminer un moment exact, lorsqu'on procède par étapes, mais je promets de faire une déclaration là-dessus à la prochaine occasion.

M. Chatterton: Je sais qu'un tel changement entraîne toujours des difficultés. Je propose qu'aussitôt décidé le moment d'appliquer ces dispositions, le ministre consente à entendre des appels. J'ai constaté qu'il y a toujours des cas spéciaux qui méritent un examen spécial.

L'hon. M. Benson: J'assure au député qu'aussi longtemps que je serai à mon poste, j'entendrai un appel de quiconque s'estimera lésé aux termes d'une mesure législative relevant de ma compétence.

• (5.10 p.m.)

M. Enns: Cela soulève une autre question. Le ministre dit qu'il en sera ainsi tant qu'il restera ministre. Il pourrait y avoir des changements dans le gouvernement avant longtemps, et sans mettre en doute la compétence du ministre, je voudrais savoir si cela figurera dans le nouveau règlement.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je vais signaler la chose aux fonctionnaires de la SCHL, qui veulent administrer avec justice, et je vais m'assurer que le règlement sera rédigé de telle sorte que nous connaîtrons la date exacte où le changement se fera. J'en montrerai même un exemplaire à mon ami avant sa publication.

M. Gilbert: Le ministre pourrait-il nous donner quelques précisions quant aux écarts dans les proportions des prêts? Sauf erreur, l'écart maximum ne dépasse pas $1,500. Je voudrais que le ministre nous donne quelques exemples de l'effet de ces modifications sur le montant de prêts hypothécaires.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, on ne s'attend pas, je crois, à ce que je fasse des calculs au comité, mais cela veut dire que jusqu'à concurrence de $18,000, nous pourrons prêter 95 p. 100 de la valeur des hypothèques. Le maximum était auparavant de $13,000; le plus grand avantage vise donc les prêts entre $13,000 et $18,000.

M. Alkenbrack: Puis-je demander au ministre si cette mesure ne s'applique qu'aux maisons neuves?

L'hon. M. Benson: Oui, monsieur le président, elle s'applique aux maisons neuves seulement.

M. Gilbert: Le ministre peut-il donner quelques détails sur la somme que le gouvernement prévoit dépenser pour l'habitation cette année comparativement à l'an dernier?

L'hon. M. Benson: Je n'ai pas ces chiffres devant moi. Mon ami sait que nous concentrons nos efforts dans certains domaines, notamment les logements sociaux, le réaménagement urbain, les égouts, les maisons d'étudiants, les foyers pour les personnes âgées et les logements qui rapportent des dividendes limités. Je signale à mon ami que nous avons eu une multitude de demandes pour des projets d'habitation rapportant des dividendes limités, plus que nous ne pourrons en satisfaire cette année probablement.

Nous sommes à étudier ces demandes et nous verrons à ce que les chantiers soient répartis à travers tout le pays. Ils ne seront pas tous concentrés à Montréal et à Toronto, comme quelqu'un l'a dit plus tôt. Le montant total que nous rendons disponible dans ces secteurs est d'environ 650 millions de dollars. Les données actuelles indiquent que les mises en chantier cette année atteindront le chiffre de 175,000 unités, ce qui comprend les maisons habitées par le propriétaire ou louées et les logements. En outre, nous prévoyons 10,000 à 12,000 autres unités comprenant les maisons pour étudiants, célibataires ou mariés, et les foyers pour personnes âgées.

Selon ces données, l'année offre présentement des perspectives assez bonnes du côté de la construction domiciliaire. Mais cela ne résout pas tous les problèmes.

Si nous devions faire un long débat, j'aimerais traiter certains points que mon honorable ami a soulevé. On m'informe également que nous réussirons à atteindre l'objectif du Conseil économique: 585,000 logements à bâtir durant les trois prochaines années. Je pense que nous pourrons y arriver mais, comme je l'ai dit, cela ne résoudra pas tous les problèmes de l'habitation; cela ne résoudra pas le principal problème, celui qui m'intéresse particulièrement: comment rendre la propriété accessible à celui qui gagne entre $5,000 et $7,000 par année. J'ai exprimé mes idées là-dessus en dehors de la Chambre et j'ai hâte de pouvoir les reprendre ici un autre jour.

M. Chatterton: Le ministre nous donnera-t-il l'assurance que la réduction de 75 millions de dollars dont le ministre des Finances a parlé ne touchera pas les fonds alloués à la construction de logements sociaux?

L'hon. M. Benson: Le logement social ne sera nullement touché.

M. Germa: Monsieur le président, une chose m'a intéressé dans la déclaration du ministre. Il a dit que le nombre de demandes pour la construction de logements par des entreprises à dividendes limités avait augmenté. Viennent-elles du secteur privé ou d'organisations sans but lucratif?

L'hon. M. Benson: Elles viennent surtout du secteur privé. Une société à dividendes limités est une société distincte créée pour construire des logements à des fins de location, et les bénéfices qu'en retirent ses propriétaires ne doivent pas dépasser 5 p. 100. Ces entreprises comportent certains avantages fiscaux et les habitations sont construites surtout par des entrepreneurs ou des sociétés de location.

Aucune limite n'est établie quant aux fonds disponibles pour la construction d'habitations à loyers modiques pour les veillards. Nous comptons disposer de tous les fonds nécessaires pour les habitations de ce genre cette année, de même que pour le secteur du logement social.

M. Chatterton: En sera-t-il de même pour les résidences d'étudiants? Y aura-t-il assez d'argent pour répondre à toutes les demandes?

L'hon. M. Benson: Je ne crois pas qu'il y ait de problème. Je fonde mes prévisions sur celles que m'ont fournies les fonctionnaires de la SCHL, qui n'entrevoient aucune difficulté.

M. Gilbert: Le ministre nous dirait-il si le gouvernment a renoncé au projet d'établir un conseil fédéral-provincial sur l'habitation et l'aménagement urbain?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, j'aimerais signaler que l'idée n'a pas été abandonnée, mais je ne suis pas depuis très longtemps le ministre responsable de l'habitation. C'est l'un des sujets que j'ai examinés avec les représentants de la SCHL et mes conseillers.

M. Enns: Monsieur le président, le ministre a dit ne pas vouloir effectuer de calculs détaillés sur la façon dont cette mesure législative s'appliquerait à des cas particuliers, et je le comprends. Toutefois, il faut sans doute signaler que même si des fonds supplémentaires contribueront beaucoup à améliorer la situation du logement, le citoyen moyen rencontrera encore des difficultés, et cela, à cause des taux d'intérêt élevés actuels.

Les versements mensuels pour le principal et l'intérêt d'un prêt de $14,000, échelonnés sur une période de 25 ans, au taux de 6 p. 100, s'élèveraient à $89.85, ce qui constitue une somme raisonnable pour se loger. Au taux de 7 p. 100, ils s'élèvent à $98.06. Au taux de 8 p. 100, ils atteignent $106.85, mais au taux de 9 p. 100 celui du coût de l'argent à l'heure actuelle, il passe à $115.92, cette somme correspondant, dans bien des cas, à plus de 25 p. 100 du revenu de l'intéressé.

M. Germa: J'aimerais poser une autre question au sujet des logements qui rapportent des dividendes limités. Comme on le sait, je pense, des projets de ce genre ont échoué à cause de certaines interventions indiscrètes de la part du secteur privé il y a quelques années. Ces projets ont été abandonnés parce que certains particuliers avaient tenté d'augmenter leurs profits par divers procédés peu recommandables. Le ministre peut-il nous offrir quelque moyen permettant de garantir qu'une telle situation ne se répétera jamais plus?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, nous étudions très attentivement le cas des requérants qui déposent des demandes de construction de tels logements. Nous tentons par tous les moyens d'assurer à la SCHL qu'aucun projet de construction semblable ne sera entrepris afin de réaliser un profit et de l'abandonner ensuite. Nous allons faire tout ce que nous pouvons pour éviter cela et mes fonctionnaires m'assurent qu'ils le peuvent dans les circonstances actuelles.

• (5.20 p.m.)

M. Gilbert: Vu la modification prévue à l'égard de la proportion des prêts hypothécai-

res, le ministre a-t-il l'intention de le changer de manière à ce qu'il soit différent de celui qui est prévu dans la loi nationale sur l'habitation?

L'hon. M. Benson: Cela n'est pas prévu dans la mesure législative à l'étude. Cependant, mon ami peut en être assuré, nous examinons la question et ce point sera pris en considération lorsque je proposerai des modifications plus étendues à la loi nationale sur l'habitation, probablement pendant la prochaine session du Parlement.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

M. le président: Dois-je faire rapport du bill?

De voix: Sur division.

Rapport est fait du bill, sur division.

La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.

M. l'Orateur suppléant: Dois-je comprendre qu'il a été précédemment entendu que nous lèverions la séance après avoir expédié cet article des travaux?

M. Knowles: Vous avez raison.

L'hon. M. Benson: Je crois qu'il a été entendu qu'après avoir terminé l'étude de cette mesure législative, nous déclarerions qu'il est six heures.

(A 5h 25, la séance est levée du consentement unanime de la Chambre.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 10 de la loi sur la Chambre des communes, je désire donner avis qu'une vacance s'est produite dans la représentation à la Chambre des communes pour le district électoral de Montréal-Saint-Jacques, dans la province de Québec, à la suite du décès de M. Maurice Rinfret, ci-devant député de cette circonscription.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. CHRÉTIEN—RECTIFICATION D'UNE DÉCLARATION

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Hier soir, au cours d'une interview à la télévision, alors que j'étais interrogé par des journalistes, j'ai donné un chiffre approximatif concernant le montant des réserves retenues par le Canada. Or, me fiant à ma mémoire, j'ai commis une erreur. Les seuls chiffres que je connaisse sont ceux qui furent donnés par l'honorable ministre des Finances, le 29 février dernier, à savoir que le montant de nos réserves est de l'ordre de deux milliards 490 millions.

[*Traduction*]

LE CABINET

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais annoncer le départ du cabinet, par voie de démission, du président du Conseil privé, l'honorable W. L. Gordon, conformément à la demande qu'il m'avait faite il y a quelques semaines et que j'ai agréée à regret, tant à titre officiel que personnel, à compter du 11 mars 1968.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question nº 598—**M. Woolliams:**

1. *a*) Pour chacune des années de 1964 à 1967 inclusivement, combien d'employés occasionnels comptaient les services d'information et/ou des relations extérieures du ministère de la Justice? *b*) Quel poste a occupé et occupe actuellement chacun de ces employés, pour quelle période de temps et à quel salaire ou rétribution?

2. *a*) Pour chacune des années de 1964 à 1967 inclusivement, quelles sont les personnes, les sociétés ou les corporations, s'il en est, autres que les services d'information ou de relations extérieures du Ministère, qui ont été employées et/ou dont les services ont été retenus pour préparer, diffuser ou dispenser de quelque façon des services d'information et/ou de relations extérieures dudit ministère? *b*) Le cas échéant, quels sont les noms de ces personnes, sociétés et corporations; à quelles fonctions et pour quelle période de temps les a-t-on employées et quel a été le montant des frais dans chaque cas? *c*) A-t-on fait des appels d'offre publics à l'égard des services dont il est question aux alinéas *a*) et *b*) et, dans le cas de la négative, comment et par qui les contrats ont-ils été adjugés?

3. *a*) Pour chacune des années de 1964 à 1967 inclusivement, combien de communiqués de presse ont été préparés à l'intention ou pour le compte du Ministère et/ou du ministre; qui les a rédigés et à quel prix? *b*) Pour chacune des années de 1964 à 1967 inclusivement, combien de temps d'annonces payées à la radio et à la télévision a été acheté par ledit ministère; à quelle fin et à quel prix? *c*) Pour chacune des années 1964 à 1967 inclusivement, combien d'espace réservé à la publicité ou autre espace ledit ministère a-t-il acheté dans les journaux, revues et autres publications du Canada et de l'étranger; à quelles fins et à quel prix?

4. Pour chacune des années de 1964 à 1967 inclusivement, quels ont été les frais de voyage du ministre de la Justice et de son personnel ainsi que de l'une quelconque des personnes, sociétés ou corporations mentionnées aux alinéas 1 et 2 ci-dessus? De quels voyages s'agit-il et pour quel motif ont-ils été faits?

5. Pour chacune des années de 1964 à 1967 inclusivement, quels contrats de publicité ou autres contrats connexes ledit ministère a-t-il adjugés; à qui les a-t-il adjugés, quels étaient le motif et le montant du contrat dans chaque cas? Des appels d'offre publics ont-ils été faits dans chaque cas et, dans la négative, comment et par qui le contrat a-t-il été adjugé?

6. Le ministère de la Justice a-t-il tenu et/ou administré des bureaux quelconques ailleurs qu'à Ottawa, partiellement ou entièrement dans le but de favoriser les relations extérieures du Ministère et/ou du ministre et, dans l'affirmative, où ces bureaux sont-ils situés; combien coûtent l'entretien et le fonctionnement de ces bureaux; combien d'employés comptent chacun de ces bureaux et quel est le montant du salaire ou de la rétribution de chacun?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): 1. *a*) Aucun. *b*) Ne s'applique pas.

2. *a*) Aucune. *b*) Ne s'applique pas. *c*) Ne s'applique pas.

3. *a*) Aucun. Tous les communiqués ont été préparés par des fonctionnaires du ministère et du bureau du ministre. *b*) Aucun. *c*) Aucun.

4. Les montants suivants furent payés au ministre de la Justice et à son personnel à titre d'indemnité de voyage pour les années budgétaires indiquées: 1964-1965, $8,729.33; 1965-1966, $6,724.07; 1966-1967, $2,316.86; 1967 au 31 oct, $1,530.17;

Tous ces voyages étaient pour affaires gouvernementales, et ne sont pas notés individuellement.

5. Aucun.

6. Non.

NOTE: Ces renseignements ne concernent pas la Gendarmerie royale du Canada, le Service des pénitenciers du Canada, le Service des libérations conditionnelles, la Direction des enquêtes et recherches (loi relative aux enquêtes sur les coalitions) et la Direction de la faillite, puisque ces services ne relèvent plus de la responsabilité administrative du ministre de la Justice.

*RADIO-CANADA: LES TÉLÉMISSIONS DE L'EXPO ET DES JEUX PANAMÉRICAINS

Question nº 693—**M. McIntosh:**

1. Quels ont été les frais globaux, directs et indirects, assumés par Radio-Canada pour préparer la diffusion et pour la diffusion elle-même des Jeux panaméricains à Winnipeg (Man.)?

2. Quel personnel, quels dispositifs et quel matériel de la région maritime de Radio-Canada ont été mis à la disposition du réseau de Radio-Canada pour la diffusion des Jeux panaméricains à Winnipeg?

3. Combien de jours avant l'ouverture des Jeux panaméricains à Winnipeg le personnel de la région maritime de Radio-Canada a-t-il été autorisé à se rendre à Winnipeg?

4. Radio-Canada a-t-il acheté du matériel depuis le 1er janvier 1966 en prélevant sur les fonds affectés aux productions ou émissions du Centenaire?

5. *a*) Quel a été le coût estimatif, en immobilisations des ouvrages et dispositifs de Radio-Canada à l'emplacement de l'Expo, *b*) à combien s'élèvent les dépenses réelles jusqu'ici, *c*) à combien s'élèvent les dépenses réelles, directes et indirectes, jusqu'ici de Radio-Canada pour l'exploitation, l'administration, l'entretien et la production de son centre de diffusion à l'emplacement de l'Expo?

6. Est-ce que Radio-Canada ou un autre organisme du gouvernement entreprend des études ou des enquêtes se rapportant directement aux dépenses faites par Radio-Canada en vue de la construction de nouveaux immeubles à Montréal, à Toronto et à Vancouver?

[*Français*]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, étant donné que la réponse à cette question couvre une page et demie de texte, je demande que cette réponse soit considérée comme lue et consignée aux Débats.

[L'hon. M. Trudeau.]

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord!

M. Béchard: Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Radio-Canada a reçu les autres organismes de radiotélévision et a joué le rôle d'agent exclusif de production pour les Jeux panaméricains. C'est dire qu'elle a dû assumer la responsabilité du reportage, à la radio et à la télévision, au pays et à l'étranger, de toutes les compétitions sportives, dont un bon nombre eurent lieu simultanément dans des endroits assez éloignés l'un de l'autre. La Société a aussi été obligée d'offrir du personnel et des installations de production aux radiotélévisions étrangères. Il en est résulté 62 heures de télévision pour le Canada, les États-Unis et le Mexique, en anglais, français et espagnol, et 233 heures de radio, en de nombreuses langues, à l'intention de l'Amérique, des Antilles et de certaines parties de l'Europe et de l'Afrique. Voici ce qu'il en a coûté pour assurer ces services: frais directs de production—$587,000; affectations de personnel et autres frais généraux ordinaires imputés sur les Jeux au tarif courant—$362,000; installations techniques et moyens de production pour faire face à des demandes spéciales —$307,000.

2. Aucune installation de pièce d'équipement de la région des Maritimes n'a été retenue à l'occasion du reportage des Jeux panaméricains. Onze techniciens de Halifax, un technicien radio de Moncton et un agent du trafic-émissions de Halifax ont été affectés à Winnipeg pendant des durées diverses.

3. L'équipe des onze techniciens de Halifax faisait partie du groupe que la Société avait mis sur pied pour les grands reportages du Centenaire à travers le Canada. Leur participation aux reportages des Jeux panaméricains était prévue avant le début de l'année, et ils sont restés à Winnipeg du 26 juillet au 8 août. Le technicien radio y est resté du 16 juillet au 8 août et l'agent du trafic-émissions du 1er juillet au 10 août. Les dates effectives de déplacement ont été fixées environ trois semaines d'avance.

4. Non.

5. *a*) $9,858,000, taxe de vente provinciale non comprise; *b*) $10,191,000, taxe de vente provinciale comprise; *c*) l'exploitation du Centre international de radiotélévision a coûté environ $6,000,000. En vertu de son mandat, la Société mettait gratuitement ses installations à la disposition de tous les usagers.

6. Oui.

[*Traduction*]

LES PEINES CORPORELLES DANS LES PÉNITENCIERS

Question nº 718—**M. Orlikow:**

1. Combien de fois a-t-on infligé des peines corporelles dans les institutions fédérales au cours de chacune des dix dernières années?

2. A combien de prisonniers a-t-on infligé le châtiment corporel plus d'une fois?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): 1 et 2. Dans les institutions fédérales, la peine corporelle est infligée par ordre de la cour et comme sentence rendue par un comité institutionnel de discipline.

La peine corporelle, par ordre de la cour, a été infligée comme suit: 1957, 28; 1958, 14; 1959, 7; 1960, 17; 1961, 6; 1962, 11; 1963, 9; 1964, 22; 1965, 3; 1966, 3; total: 120.

Dans 34 de ces cas, la peine corporelle a été infligée en deux occasions ou plus, telle qu'ordonnée par la cour.

La peine corporelle, comme sentence rendue par un comité institutionnel de discipline, a été infligée comme suit: 1957, 15; 1958, 16; 1959, 24; 1960, 12; 1961, 67; 1962, 18; 1963, 96; 1964, 26; 1965, 7; 1966, 32; total: 313.

17 de ces détenus ont subi le châtiment corporel plus d'une fois.

Selon les dispositions de la loi sur la libération conditionnelle, la Commission des libérations conditionnelles peut, sur demande, révoquer ou suspendre toute sentence de fouet ordonnée par le tribunal.

A partir de 1967 et sauf suivant une nouvelle directive l'exécution d'une sentence de correction au moyen d'une courroie, ordonnée par un Comité institutionnel de discipline, ne pourra être faite à moins et avant qu'elle ne soit approuvée par le Commissaire des pénitenciers, sauf lorsqu'un détenu est trouvé coupable d'avoir participé à un comportement collectif de sédition qui dépasse les méthodes normales de contrôle et que l'utilisation immédiate de la peine corporelle peut rétablir l'ordre.

LES RUBRIQUES DES ÉTUDES SOLLICITÉES PAR L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES EN RELATIONS OUVRIÈRES

Question nº 828—**M. Allmand:**

1. Quels sont les titres des études entreprises par des ministères du gouvernement fédéral pour le compte de l'équipe spécialisée en relations ouvrières, et qui en sont les auteurs?

2. Quelles autres études, encore non commandées ou attribuées, font partie de ce programme de recherche?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Tous les détails relatifs au programme de recherches de l'équipe spécialisée en relations de travail, y compris les titres des études entreprises par les ministères du gouvernement fédéral et les études qui n'ont pas été commandées ou attribuées, se trouvent à l'Appendice B du Rapport sur l'état des travaux qui a été déposé à la Chambre le 29 février 1968.

*L'ÉTUDE SUR LA CRÉATION D'UNE RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 867—**M. Southam:**

Lorsque le gouvernement décidera de faire exécuter une étude conjointe en vue d'instituer une région de la capitale nationale, songera-t-il à inviter des représentants de chacune des dix provinces du Canada qui participeront à cette étude afin d'examiner minutieusement la question?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la question nº 867, marquée d'un astérisque:

Cette affaire a été discutée avec tous les premiers ministres provinciaux qui sont convenus que les gouvernements de l'Ontario et du Québec ainsi que le gouvernement fédéral institueraient un groupe d'étude concernant la région de la capitale nationale et que les autres gouvernements provinciaux seraient tenus au courant de tous les événements importants à ce sujet. Le groupe d'étude s'est déjà réuni un certain nombre de fois.

*LES SUBVENTIONS, CONTRATS, ET LE RESTE, DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LONDON

*Question nº 907—**M. Irvine:**

1. Quel est le montant global des allocations, des subventions et des contrats fédéraux dont ont bénéficié la ville de London et ses organismes, y compris la Commission des services d'utilité publique, la Commission scolaire, les hôpitaux, les foyers pour vieillards et les maisons de repos, pendant les années 1965, 1966 et 1967?

2. Quel est le montant global des allocations, des subventions et des contrats fédéraux dont ont bénéficié les établissements d'enseignement, y compris l'Université Western Ontario, pendant la même période?

3. Quel est le montant global des allocations, des subventions et des contrats fédéraux dont ont bénéficié les entreprises industrielles, les entreprises commerciales et les autres entreprises de services de la ville de London pendant la même période?

4. Dans chaque cas, indiquez le nom du bénéficiaire ainsi que le montant de chaque contrat, allocation ou subvention.

[*Français*]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Il n'est pas possible de fournir un relevé global des dépenses gouvernementales selon les municipalités, les circonscriptions électorales et autres entités du genre. Le gouvernement n'établit pas ses prévisions budgétaires sur une telle division, ni n'enregistre ses dépenses de cette façon.

Il serait possible de donner des renseignements sur les dépenses quand un ouvrage, un programme ou un bénéficiaire précis est mentionné dans la question. Évidemment, ceux-ci, dans certains cas, se rattachent à une municipalité ou à une circonscription électorale particulière.

[*Traduction*]

LE DÉFICIT DE L'EXPO '67

Question n° 930—**M. Coates:**

Le gouvernement est-il maintenant en mesure d'annoncer le déficit prévu pour toutes les opérations d'Expo '67 et, dans le cas de l'affirmative, quel est le montant estimatif du déficit, et quelle part de ce montant le gouvernement fédéral devra-t-il assumer?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): L'EXPO a rapporté d'importants bénéfices financiers nets au Canada. Pour cette raison, sur une base nationale, ce fut un bon investissement bien que, comme projet individuel, il y ait eu un déficit important. Ce n'est que vers le 30 juin 1968 que tous les contrats seront terminés, que tous les biens seront liquidés et que l'on pourra établir le bilan financier définitif. Par conséquent, le montant net des frais supportés sur les terrains de l'Expo n'est pas encore connu. On estime que le coût total net dans les livres de compte de la Compagnie de l'exposition sera d'environ 295 millions de dollars dont 50 p. 100, soit environ $147,500,000, seront payés par le gouvernement fédéral, 37½ p. 100 par la province de Québec et 12½ p. 100 par la ville de Montréal, en vertu de l'accord tripartite. On n'a pas tenu compte des points suivants dans l'établissement du déficit de la Compagnie:

1. Les avoirs transférés aux trois gouvernements furent inscrits dans les livres de compte de la Compagnie pour une valeur de 74 millions de dollars.

2. L'augmentation estimative des revenus en taxes de tous les gouvernements provoquée par les dépenses pour l'Expo a été de 238 millions de dollars.

3. Les participants étrangers ont investi une somme approximative de 200 millions pour leur participation à l'Expo 67.

4. Les revenus touristiques du Canada se sont accrus en 1967 de 490 millions de dollars, dont la plus grande partie provenait de l'Expo '67.

5. Plus de 50 p. 100 des visiteurs de l'Expo ont été des étrangers. Approximativement un million d'entrées furent enregistrées pour des visiteurs provenant d'autres parties du monde que l'Amérique du Nord continentale. Les pavillons étrangers fonctionnaient sous les auspices des ministères du Commerce et de l'Industrie de 72 gouvernements étrangers et les trois organisations internationales représentées. Tout ceci donnera naissance à un avantage pour notre commerce extérieur et servira la bonne réputation en général du Canada à l'étranger.

Expo 67 est universellement considérée comme la plus grande exposition mondiale de l'histoire. Elle a permis de créer une meilleure compréhension du Canada aussi bien ici qu'à l'étranger et elle a donné naissance à d'importants bénéfices immatériels qui ne peuvent pas être exprimés en monnaie lorsqu'il s'agit d'établir la valeur générale de l'Expo.

*RADIO-CANADA: L'ÉMISSION DE PROGRAMMES DE L'AGENCE UNITED PROGRAM PURCHASE

Question n° 933—**M. Ormiston:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle jamais livré des programmes de l'agence UPP, achetés par Radio-Canada, à ses filiales qui achetaient ces programmes UPP?

2. Au sujet de la question 1 ci-dessus, Radio-Canada exige-t-elle un tarif horaire pour ces programmes UPP?

3. Au sujet des questions 1 et 2 ci-dessus, à combien s'est élevée jusqu'ici la subvention aux filiales?

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Voici la réponse à cette question:

Certaines des émissions que des stations de Radio-Canada achètent de l'agence United Program Purchase pour usage local sont transmises par micro-ondes aux mêmes heures. Les stations affiliées à Radio-Canada, qui achètent les mêmes émissions indépendamment de Radio-Canada, sont autorisées, si elles en font la demande, à transmettre ces émissions émanant de Radio-Canada. Les stations affiliées agissent habituellement de la sorte pour compléter les émissions en couleurs qu'elles reçoivent de leur réseau régulier, lorsqu'elles ne peuvent projeter des films en couleurs mais sont en mesure de transmetttre des émissions en couleurs émanant du réseau. En outre, les commanditaires de certaines émissions transmises par les stations de Radio-Canada et certaines de ses stations affiliées ont demandé que les stations affiliées puissent transmettre ces émissions aux heures où les stations de Radio-Canada les transmettent elles-mêmes. Les stations affiliées n'ont pas besoin d'appartenir à l'agence UPP pour jouir de ce service.

En réponse aux n^{os} 2 et 3 de la question, je signale qu'aucun tarif n'est exigé des stations affiliées, qu'elles soient ou non membres de l'UPP, et que ces émissions n'occasionnent aucun frais supplémentaire à Radio-Canada.

LES NORMES LINGUISTIQUES DES FACTEURS

Question n° 934—**M. Valade:**

1. Quelles sont les exigences requises par le ministre des Postes en ce qui a trait aux connaissances de la langue anglaise pour les Canadiens d'expression française et de la langue française pour les Canadiens de langue anglaise relativement aux candidats au poste de facteur?

2. Combien de candidats au poste de facteur ont été refusés du 1er janvier 1967 au 1er janvier 1968,

a) pour les candidats résidant au Québec et ne possédant pas suffisamment la langue anglaise, b) pour les candidats de langue anglaise ne possédant pas suffisamment la langue française, dans chacune des provinces?

3. Les candidats au poste de facteur sont-ils tenus de subir un examen pour que soit établie leur connaissance de la langue française dans les pro-provinces, autres que le Québec?

4. Quel genre d'examen subissent les postulants à cet emploi en ce qui a trait a) à la langue anglaise, b) à la langue française?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique me communique les renseignements suivants: 1. L'article 20 de la loi sur l'emploi dans la fonction publique du Canada se lit comme suit: «Les employés nommés et affectés à quelque ministère, département ou autre élément de la fonction publique, ou à une partie de l'un de ceux-ci, doivent posséder les qualités requises, en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais ou du français ou des deux langues, dans la mesure que la Commission estime nécessaire pour que ce ministère, département ou élément, ou cette partie de l'un de ceux-ci, puisse exercer convenablement ses fonctions et fournir au public un service efficace.»

2. *a*) 161. *b*) Quatre dans la province d'Ontario; aucun dans les autres provinces.

3. Oui, si la connaissance du français était indiquée dans les exigences du poste.

4. Au moment de l'entrevue, on fait subir aux candidats un examen oral pour déterminer dans quelle mesure ils comprennent ou parlent la langue ou les langues selon le cas. La Commission de la fonction publique aura bientôt des tests destinés à déterminer dans quelle mesure les candidats savent lire et écrire la langue ou les langues, selon le cas.

LE PROGRAMME DE VOYAGES D'ÉCHANGE DES JEUNES

Question nº 952—**L'hon. M. Bell:**

1. Au cours de l'année 1967, combien, a) d'étudiants, b) de surveillants, ont bénéficié du Programme de voyages d'échange de jeunes?

2. a) Quelle est la nature de la contribution fédérale à ce programme et b) quel a été le coût total de cette contribution pour le gouvernement du Canada?

3. Le programme doit-il se poursuivre en 1968 et au cours des années subséquentes?

4. Dans l'affirmative, prévoit-on, a) apporter certains changements à ce programme et, si oui, quels sont ces changements et b) qu'un nombre croissant d'étudiants pourront en bénéficier?

5. De quelle direction ou division du gouvernement relèvera le programme?

6. Qui est le directeur ou le chef de cette direction ou de cette division?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. *a*) 4,800. *b*) 400.

2. *a*) Le gouvernement fédéral a payé tous les frais de voyage et a versé aux gouvernements provinciaux la somme de $260 par groupe au titre de frais de voyage et $520 par groupe au titre de l'hébergement. *b*) $820,000.

3. Oui.

4. *a*) Oui. La Commission, elle, n'apportait pas son appui aux voyages-échanges avec d'autres pays. A l'avenir, cependant, ces voyages-échanges seront compris et constitueront environ 10 p. 100 du total des programmes. On apportera de plus aux programmes intérieurs les modifications suivantes:

Sur le plan fédéral-provincial: «Le Programme fédéral-provincial de voyages-échange de jeunes» s'appelera désormais «Le Programme des jeunes voyageurs». Les provinces mettront l'accent sur l'aspect éducatif du programme.

Sur le plan des associations bénévoles: Les projets seront jugés selon leur apport au développement d'un type supérieur de citoyen canadien. On y ajoutera une certaine portée internationale. *b*) Non.

5. La Division des voyages-échanges de la Direction de la citoyenneté au secrétariat d'État.

6. M. J.-R. Préfontaine.

LA COMMISSION SUR LE PILOTAGE

Question nº 968—**M. Latulippe:**

1. A quel moment la Commission sur le pilotage a-t-elle été créée, et quels sont les membres de cette Commission?

2. A quel montant se chiffrent les dépenses totales de cette Commission?

3. A quel montant se chiffrent les dépenses totales de chacun des membres depuis leur nomination?

4. Quels sont les employés à plein temps ou à temps partiel de cette Commission et quelle somme ont-ils reçue depuis leur nomination?

5. Quand le rapport de cette Commission doit-il être publié?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Voici les renseignements qui m'ont été communiqués par la Commission royale d'enquête sur le pilotage: 1. La Commission royale d'enquête sur le pilotage a été créée le 1er novembre 1962 par le décret C.P. 1962-1575 et elle est composée des membres suivants: L'honorable Y. Bernier, juge de la Cour supérieure de Québec, Me R. K. Smith, C.R., de Waterloo (Ontario), M. H. A. Renwick, de Vancouver (C.-B.).

2. Les dépenses totales de la Commission royale d'enquête sur le pilotage, du 1er novembre 1962 au 1er février 1968, s'élèvent à $917,867.

3. Les dépenses totales de chacun des commissaires pour la période comprise entre novembre 1962 et le 1er février 1968 sont les suivantes: L'honorable Y. Bernier, $67,443.00, comprenant une allocation journalière de

subsistance de $50.00 plus les frais de voyage. Me R. K. Smith, C.R., $56,505.00, comprenant les honoraires de $100.00 par jour, une allocation de subsistance de $20.00 plus les frais de voyage. M. H. A. Renwick, $52,123.00, comprenant les honoraires de $100.00 par jour, une allocation de subsistance de $20.00 par jour plus les frais de voyage.

4. Le nombre d'employés de la Commission royale d'enquête sur le pilotage (à l'exclusion des experts conseils) a varié d'une année à l'autre et les dépenses totales sous forme de traitements, entre le 1er novembre 1962 et le 1er février 1968, ont été de $368,200.00.

Voici les noms des personnes qui sont présentement à l'emploi de la Commission royale d'enquête sur le pilotage ainsi que les traitements qu'elles touchent de la Commission: G. W. Nadeau, Secrétaire, directeur des recherches et conseiller adjoint (prêté par le ministère des Transports). (Allocation révocable de $6,429.00 par année). F. C. Morissette, Secrétaire adjoint (prêté par la Commission de la fonction publique). (Allocation révocable de 2,500.00 par année). Le capitaine J. A. Heenan, Conseiller technique, traitement de $12,600.00. Le commander C. H. Little, Rédacteur anglais, traitement annuel de $15,-000.00. Le commandant Georges Sabouret, Rédacteur français, traitement annuel de $15,000. Mme J. Lamontagne, Employée de bureau, traitement annuel de $6,256.00. Mme E. Tzopa, Employée de bureau, traitement annuel de $5,847.00. Mme D. Chabot, Employée de bureau, traitement annuel de $5,594.00. Mme E. Havercroft, Employée de bureau, traitement annuel de $5,571.00. Mme Y. Nadeau, Employée de bureau, traitement annuel de $5,400.00. Mme C. Alary, Employée de bureau, traitement annuel de $5,228.00. Mme H. Heatley, Employée de bureau, traitement annuel de $4,093.00. M. L. Ménard, Employé de bureau, traitement annuel de $4,021.00.

5. Le rapport de la Commission royale au gouvernement sera publié en cinq parties dont chacune formera un volume ou une série de volumes. C'est la Partie I qui sera la plus importante: elle portera sur l'état actuel des lois relatives au pilotage au Canada, indiquera si ces lois sont satisfaisantes ou non à la lumière des conditions existantes révélées par les dépositions, et recommandera les modifications fondamentales à apporter à la loi, y compris l'organisation du pilotage, afin de répondre aux exigences présentes et futures du service de pilotage. La Commission compte être en mesure de soumettre cette première partie de son rapport au gouvernement d'ici 6 ou 8 semaines. Les autres parties du rapport, sous forme de pièces justificatives, souligneront la situation réelle qui existe dans chacune des 25 circonscriptions de pilotage du Canada, y compris celles des Grands lacs. Ces rapports distincts (Partie II à Partie V) seront soumis au gouvernement au fur et à mesure qu'ils seront terminés, ce qui pourrait prendre encore un an.

[M. Matheson.]

LES PROJETS DE LA CAISSE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 990—**L'hon. M. MacLean:**

1. Quels projets sont *a*) en voie d'exécution et *b*) prévus en vertu de la Caisse pour le développement économique rural dans l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel est le montant total des dépenses, par le gouvernement du Canada, que représentent ces projets pour les années financières 1967-1968 et 1968-1969 *a*) dans l'Île du Prince-Édouard, *b*) dans l'ensemble du Canada?

3. Combien de fonctionnaires du Canada sont affectés à ce programme dans l'Île du Prince-Édouard?

4. Où ces fonctionnaires seront-ils postés?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): 1. *a*) Aucun. *b*) Les représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial travaillent ensemble à la préparation d'un plan complet et détaillé de développement rural qui sera présenté aux gouvernements du Canada et de l'Île du Prince-Édouard.

2. *a*) En 1967-1968: Aucun.

En 1968-1969: On demandera au Parlement d'approuver pour l'Île du Prince-Édouard, une demande de crédit de $700,000 en vertu de la loi sur le Fonds de développement économique rural. *b*) En 1967-1968, le montant des dépenses dans l'ensemble du Canada s'élèvera à environ $6 millions.

En 1968-1969, on demandera au Parlement d'approuver une demande de crédit de $9,600,000 pour l'ensemble du Canada, en vertu de la loi sur le fonds de développement économique rural.

3. Deux fonctionnaires du Canada travaillent à temps plein à la préparation d'un plan complet et détaillé de développement rural dans l'Île du Prince-Édouard. De plus, de temps à autre, plusieurs autres fonctionnaires fédéraux ont travaillé et travaillent, dans l'Île du Prince-Édouard, à la préparation du plan.

4. Les deux fonctionnaires fédéraux qui travaillent à temps plein à la préparation du plan complet et détaillé de développement rural vivent à Charlottetown (Î. P.-É.).

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AU NOMBRE D'ÉCOLES DE PROTECTION CIVILE

Question nº 992—**M. Laprise:**

1. Combien y a-t-il d'écoles de protection civile, *a*) au Canada, *b*) dans chaque province?

2. Quel montant a été dépensé par le gouvernement fédéral chaque année depuis 1960 au titre de la protection civile, *a*) pour le Canada, *b*) pour chaque province?

3. Quelle somme prévoit-on dépenser pour les années 1967-1968 et 1968-1969 *a*) pour le Canada, *b*) pour chaque province?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): En ce qui concerne l'Organisation des mesures d'urgence: 1. *a*) Au Canada, 3. *b*) Pour chaque province: Ontario, 2 (dont le Collège des mesures d'urgence, situé à Arnprior, Ontario.) Alberta, 1.

Il est à souligner que les provinces ne disposant pas d'écoles permanentes satisfont aux exigences en matière de formation en donnant des cours sur une base *ad hoc*.

2. *a*) Le montant dépensé au Canada par le gouvernement fédéral comprend les dépenses assumées par l'OMU du Canada, celles d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi que des subventions versées aux provinces (voir le détail au n° 2 *b*), à l'exclusion du ministère de la Défense nationale: (en milliers de dollars): 1960-1961, 15,756.3; 1961-1962, 66,981.1; 1962-1963, 53,122.5; 1963-1964, 33,715.3; 1964-1965, 20,444.2; 1965-1966, 18,856.6; 1966-1967, 20,344.7.

b) Pour chaque province:

	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
T.-N.	46.2	29.3	30.7	42.9	47.7	49.9	87.2
Î. P.-É.	14.1	16.2	16.8	24.7	16.7	17.3	28.9
N.-É.	150.4	182.3	203.8	189.7	218.0	207.2	208.4
N.-B.	93.4	145.3	137.9	149.4	135.1	143.6	146.9
Qué.	NIL	426.4	669.7	1,264.7	1,469.2	1,468.5	1,636.2
Ont.	799.7	1,010.8	1,323.9	1,353.8	1,556.2	1,690.2	1,742.6
Man.	124.4	151.2	217.7	202.2	222.8	243.0	256.4
Sask.	131.6	109.2	166.4	155.3	167.1	197.9	200.4
Alb.	405.0	442.5	475.1	509.2	517.6	558.7	493.5
C.-B.	482.5	565.8	567.8	532.0	576.7	514.2	532.7
Y. T.N.-O.	NIL	NIL	NIL	.4	.1	9.9	12.0

3. *a*) Les dépenses prévues pour les années 1967-1968 et 1968-1969 pour le Canada comprennent les dépenses prévues par l'OMU du Canada, celles d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi que des subventions aux provinces (voir le détail au n° 3 *b*), à l'exclusion des dépenses prévues par le ministère de la Défense nationale.

Prévisions 1967-1968	Prévisions à la suite des mesures prises par le gouvernement pour une réduction des dépenses 1967-1968 (en milliers de dollars)	Prévisions 1968-1969
$16,046.4	14,190.8	10,154.4

b) Pour chaque province:

	1967-1968	1968-1969
T.-N.	92.1	92.2
Î. P.-É	26.4	20.1
N.-É.	210.2	139.4
N.-B.	155.9	114.1
Qué.	1,499.2	1,079.5
Ont.	1,799.6	1,312.0
Man.	249.1	177.2
Sask.	218.4	176.1
Alb.	408.3	273.5
C.-B.	519.2	357.4
Y. T.N.-O.	11.8	8.5

[*Traduction*]

LE RECRUTEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AGENTS FÉDÉRAUX DE LA CLASSIFICATION

Question n° 1006—**L'hon. M. Bell:**

1. La Commission de la fonction publique cherche-t-elle à recruter aux États-Unis des agents pour le Bureau d'examen des classifications?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) de combien d'agents s'agit-il, *b*) quelles fonctions au juste exerceront ces agents, *c*) quel sera leur traitement, *d*) quel degré d'instruction et quelles autres qualités exigera-t-on des candidats?

3. *a*) A-t-on cherché à recruter de tels agents (i) au Canada (ii) dans le Commonwealth (iii) en France et *b*) si oui, quels résultats a-t-on obtenus dans chaque cas?

4. Pour ce qui est des agents recrutés aux États-Unis, exigera-t-on qu'ils soient ou qu'ils consentent à devenir bilingues?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique me communique les renseignements suivants: 1. Oui. En janvier de cette année, la Commission de la fonction publique a tenté de recruter, aux États-Unis, des administrateurs professionnels du personnel, possédant titres et qualités de spécialistes en évaluation des emplois et en gestion de la rémunération, pour remplir des vacances dans plusieurs ministères de l'État, y compris le Bureau de révision de la classification.

2. *a*) La Commission de la fonction publique envisageait de recruter jusqu'à quarante-huit personnes possédant les spécialisations mentionnées ci-dessus. *b*) Les fonctions des

titulaires qu'on désirait recruter peuvent se résumer ainsi: Pour les personnes affectées dans les ministères: implantation du programme actuel de classification dans le ministère en cause, description, analyse et évaluation des emplois, ainsi que gestion de la rémunération.

Pour les personnes affectées au Bureau de révision de la classification: élaboration, rédaction et tenue à jour des normes de classification, vérification et révision de la classification. c) En janvier 1968, au moment où le recrutement fut entrepris, les salaires attachés aux postes en question s'échelonnaient entre $9,955 et $12,608, par an. d) Les titulaires éventuels de ces postes doivent posséder un diplôme universitaire. Voici les autres qualités requises:

—expérience professionnelle dans l'évaluation des emplois et la gestion de la rémunération;

—connaissance professionnelle des principes et techniques modernes de la gestion du personnel en général.

3. a) (i) Oui. Depuis 1965, plusieurs campagnes ont été menées dans tout le Canada pour recruter des candidats possédant les qualités requises. Par suite de ces campagnes, cinquante employés environ ont été recrutés au Canada, à l'extérieur de la fonction publique. En outre, au moyen de programmes de formation intensive, quelque cent dix fonctionnaires fédéraux ont acquis la compétence et les qualités voulues et ont par la suite été affectés à la classification et à la gestion de la rémunération. (ii) Oui. Nous avons tenté de recruter des candidats qualifiés en Grande-Bretagne vers la fin de 1967. (iii) Non. Voir réponse au nº 3 b). b) La tentative de recrutement en Grande-Bretagne nous a permis de trouver deux candidats qualifiés pour des postes à la classification et à la gestion de la rémunération, mais ni l'un ni l'autre n'a accepté l'offre d'emploi que lui a faite la fonction publique du Canada. A la lumière de l'expérience tentée en Grande-Bretagne, on a abandonné l'idée de recruter des candidats en France.

4. Oui. Toute personne recrutée aux États-Unis pour les postes en question doit posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais ou être disposée à l'acquérir par une formation appropriée.

LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question nº 1022—**Mme Wadds:**

1. Quel montant mensuel de prêts a été accordé en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, entre le 1er janvier 1967 et le 31 janvier 1968?

2. Quel montant annuel de prêts a été accordé en vertu de cette loi depuis son entrée en vigueur?

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):

1. Mois 1967	Montant $
Janvier	1,231,620
Février	1,169,111
Mars	1,190,267
Avril	1,239,775
Mai	2,266,407
Juin	2,356,725
Juillet	2,108,888
Août	1,940,147
Septembre	1,563,515
Octobre	2,032,256
Novembre	1,860,824
Décembre	1,741,203
Total	$20,700,738

(Les chiffres de janvier 1968 ne nous sont pas encore parvenus.)

2. Année	Montant
1961	$25,557,269
1962	25,687,434
1963	23,325,499
1964	26,473,825
1965	26,033,094
1966	20,095,355

LE COÛT ESTIMATIF D'UN PONT DANS LE PARC NATIONAL DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 1033—**M. Macquarrie:**

1. Quel est le coût estimatif de la construction d'un pont traversant le havre de Rustico pour compléter la route Gulf Shore dans le parc national de l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel était le coût estimatif de ce pont lorsqu'on a décidé de construire la route Gulf Shore?

3. A-t-on l'intention de construire ce pont?

4. Dans l'affirmative, quand prévoit-on que la construction commencera?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le coût de ce pont a été estimé à $1,550,000, en 1965, et il devra être augmenté à $1,800,000 environ, si l'on tient compte de l'augmentation des prix.

2. Le projet de la route Gulf Shore sera exécuté en trois étapes. Lors de la mise en chantier des travaux relatifs à la première étape, il n'a été fait aucune estimation détaillée au sujet de la construction du pont devant traverser le havre de Rustico. Toutefois, le coût préliminaire, établi en 1954 à l'égard de tout le projet, y compris le pont, était de $2,845,000. Les frais réels d'aménagement de la route, sans la construction du pont, sont de $3,397,000.

3. Nous n'envisageons pas la construction de ce pont pour le moment.

4. Ne s'applique pas.

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE EN FONCTION

Question n° 1044—**M. Coates:**

Combien de commissions royales d'enquête fonctionnent à l'heure actuelle, quels domaines embrassent-elles, combien chacune a-t-elle coûté au gouvernement fédéral jusqu'ici, quel est le coût estimatif final de chaque commission et à quelles dates le gouvernement recevra-t-il les rapports définitifs de ces commissions?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): En date du 12 février 1968, six commissions royales d'enquête étaient en marche.

	Coût actuel	Prévisions jusqu'au 31 mars 1969
Pilotage	$ 922,794	$1,251,969
Bilinguisme et biculturalisme	6,745,612	7,646,181
Machines agricoles	497,835	984,117
Sécurité	220,698	473,600
Statut de la femme	254,275	1,209,408
Hay-River	15,000	Ne s'applique pas

Les mandats de ces commissions portent sur des problèmes qui ont trait au pilotage maritime au Canada, au bilinguisme et au biculturalisme, au coût des machines agricoles, à la sécurité, au statut de la femme et à l'administration de la justice à Hay-River (Territoires du Nord-Ouest).

On compte que le rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice dans la région de Hay-River des Territoires du Nord-Ouest sera terminé au cours de la présente année financière (1967-1968). Il est impossible de prévoir la date à laquelle les autres commissions remettront leurs rapports définitifs au gouvernement, mais on peut raisonnablement supposer que toutes ces commissions, à l'exception de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme, termineront leurs travaux au cours de l'année financière 1968-1969.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À L'ÉDIFICE FÉDÉRAL DE MONTMAGNY

Question n° 1046—**M. Berger:**

1. Est-ce que le ministère des Travaux publics a demandé des soumissions pour l'approvisionnement d'huile à chauffage pour l'édifice fédéral de Montmagny (postes-douanes-main-d'œuvre), pour l'année 1967-1968?

2. Dans le cas de l'affirmative, où lesdites demandes ont-elles été publiées?

3. Combien de personnes ont présenté des soumissions à cet égard, quels sont leurs noms et à qui ledit contrat a-t-il été accordé?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. Non. Le ministère de la Production de défense a lancé des appels d'offres pour approvisionner d'huile à chauffage l'édifice fédéral de Montmagny, du 1er août 1967 au 31 juillet 1968.

2. Le ministère de la Production de défense n'annonce pas les appels d'offres au grand public. Il les envoie aux fournisseurs éventuels inscrits sur ses listes.

3. Les six (6) firmes ci-après ont présenté des offres: 1. Champlain Oil Products Limited, Montréal 3 (Qué.); 2. Texaco Canada Limited, Montréal (Qué.); 3. The British American Oil Co. Ltd., Toronto (Ont.); 4. Imperial Oil Limited, Ottawa (Ont.); 5. Les Pétroles Irvin Inc., Saint-Jean (N.-B.); 6. Les Huiles de Québec Limitée, Québec (Qué.).

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire, qui était Champlain Oil Products Limited.

[*Traduction*]

LES PROJETS DE LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

Question n° 1048—**M. Jorgenson:**

1. Combien de projets relevant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont été lancés en 1967, dans chacune des provinces des Prairies?

2. De quel genre de projet s'agissait-il dans chaque cas, et quel était le coût approximatif de chacun?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Manitoba 6, Saskatchewan 33, Alberta 19.

2. Manitoba: 6 étangs collectifs artificiels, $21,080; Saskatchewan: 2 pâturages collectifs —Kinistino, $186,000; White-Bear, $265,000; 4 grands travaux collectifs de captage d'eau, —Lake Lenore, $98,000, Helgason, $96,000, Esterhazy, $200,000, Greenleigh, $32,500; 24 étangs collectifs artificiels, $75,090; 3 barrages-abreuvoirs collectifs, $48,120; Alberta: 1 grande entreprise de captage d'eau et d'irrigation—Therriault, $90,500; 16 étangs collectifs artificiels, $70,660; 1 barrage-abreuvoir collectif, $1,850; 1 entreprise collective d'irrigation, $4,950.

LES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Question n° 1053—**Mme Wadds:**

1. Combien de temps d'émission radiophonique le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration utilise-t-il?

2. A combien cela revient-il par an?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. 20 heures et 35 minutes du 1er avril 1967 au 23 février 1968.

2. $12,226.62.

LA PRIME AU BILINGUISME AUX FONCTIONNAIRES D'EDMONTON

Question nº 1060—**L'hon. M. Lambert:**

Combien de personnes de la Fonction publique du Canada, employées à Edmonton ou dans la région immédiate, ont droit à la prime de 7 p. 100 ou à quelque autre prime parce qu'ils sont capables de s'exprimer couramment à la fois en français et en anglais?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): J'ai reçu les renseignements suivants de la Commission de la fonction publique: La réponse à cette question est «aucune».

*L'ACCORD SUR LA RÉGULARISATION DES EAUX DE LA RIVIÈRE UPPER THAMES

Question nº 1080—**M. Irvine:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de négocier avec la ville de London (Ont.) et l'*Upper Thames Valley Conservation Authority* en vue de prolonger l'accord de 1961 sur la suppression des inondations, ce qui permettrait d'achever le programme exposé dans le rapport de 1952 de cette administration?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu des observations de la part de la ville de London?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu des observations ou des requêtes du gouvernement de l'Ontario?

4. Quelles mesures le gouvernement fédéral entend-il prendre à l'égard de cette question urgente?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député concerne le projet de la rivière Thames et la loi canadienne sur la protection des eaux.

En réponse à la première partie, l'accord de 1961 sur la protection contre les crues mentionné dans la question est probablement celui qui a été signé par le Canada et l'Ontario le 28 janvier 1961.

Cet accord prévoit une contribution maximum, par le Canada, de $3,615,200 au cours d'une période de dix ans, pour la construction de quatre réservoirs de protection contre les crues et pour des améliorations connexes au chenal du réseau hydrographique de la rivière Upper Thames. Cet accord a été le résultat d'une demande d'aide financière par l'Ontario en vue de ces travaux, en vertu de la loi déjà mentionnée.

L'initiative des négociations en vue de prolonger l'accord doit venir de l'Ontario, parce que toute négociation dans ce domaine se fait entre le gouvernement central et le gouvernement de la province.

En réponse à la deuxième partie, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pas reçu de représentations à ce sujet de la part de la ville de London.

Troisièmement, mon ministère n'a pas reçu d'observations ni de requête à ce sujet de la part du gouvernement de l'Ontario.

[M. Munro.]

Quatrièmement, il appartient au gouvernement de l'Ontario de prendre l'initiative.

[*Traduction*]

LES MANIFESTATIONS NATIONALES SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Question nº 1084—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le secrétaire d'État a-t-il reçu de M. Z. Jarmicki, président national du Congrès polonais-canadien, une lettre protestant contre l'exclusion de la communauté ethnique polonaise des manifestations nationales qui ont eu lieu sur la colline du Parlement entre le 30 juin et le 1er juillet?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle réponse a été donnée à cette lettre?

3. Des protestations semblables ont-elles été faites par des organismes nationaux représentant les communautés italienne, hollandaise, slovaque et hongroise du Canada et, dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les réponses?

4. Quels critères a utilisés Radio-Canada pour déterminer la participation aux présentations nationales faites sur la colline du Parlement le 30 juin, outre un penchant pour des cheveux longs et des voix criardes?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3 et 4. Non de la part de groupes ethniques particuliers, mais une lettre, reçue du président du Conseil canadien des arts populaires, faisait état de l'absence de représentation de certains groupes. La réponse a expliqué que le choix des participants au programme avait été l'œuvre conjointe de la Commission du centenaire, du Conseil canadien des arts populaires et de la Société Radio-Canada. Bien que l'objectif ait été de présenter tous les aspects de la vie canadienne, on a dû se rendre à l'évidence que, faute de temps et de crédit, tous les groupes nationaux et toutes le régions ne pouvaient être représentés. Vu que Sa Majesté la Reine devait assister à la présentation et que le spectacle devait être télévisé à l'échelle nationale, le choix définitif des participants a été laissé au réalisateur de Radio-Canada qui, a-t-on pensé, était le mieux en mesure de juger quels groupes pourraient offrir ensemble le spectacle le plus représentatif, le plus coloré et le plus techniquement parfait.

*LA DISPARITION DE DOCUMENTS FISCAUX À WINNIPEG

Question nº 1086—**M. Sherman:**

1. Des fonctionnaires attachés au ministère du Revenu national ont-ils, à Winnipeg, en janvier 1968, enlevé certains documents appartenant à des contribuables, des propriétaires de ces contribuables, de leurs comptables ou de leurs représentants?

2. Si l'on a retiré ces documents, l'a-t-on fait avec le consentement des contribuables ou du comptable ou de l'agent intéressé?

3. Si l'on a retiré ces documents sans le consentement des personnes intéressées, de quelle loi s'est-on prévalu pour agir de la sorte?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): 1. Oui.

2. Les dossiers ont été remis de plein gré aux fonctionnaires du ministère du Revenu national, Impôt, conformément à une demande fondée sur l'article 126(2) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

3. Ne s'applique pas.

[*Traduction*]

LE PORTRAIT DU TRÈS HON. M. DIEFENBAKER

Question nº 1088—**M. Enns:**

1. A quelle date le portrait du très honorable Louis St-Laurent a-t-il été placé dans les immeubles du parlement?

2. *a*) Que projette le gouvernement en ce qui concerne le portrait du très honorable John Diefenbaker, *b*) cette pratique diffère-t-elle de la règle concernant l'exposition des portraits des anciens premiers ministres?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. Le 4 mars 1959.

2. *a*) Le portrait du très honorable John Diefenbaker, commandé par le gouvernement, deviendra la propriété du Parlement.

L'exposition de ce portrait dans les édifices du Parlement relève de l'Orateur de la Chambre. *b*) Voir réponse *a*).

LES AMÉLIORATIONS AU PORT DE ST. BRIDE'S (T.-N.)

Question nº 1090—**M. Bell:**

A-t-on fait un relevé récemment dans le port de St. Bride's (T.-N.) et, dans l'affirmative, quelles améliorations y seront apportées?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Un montant a été affecté aux travaux de réparation et d'entretien des aménagements actuels à St. Bride's en vue de faciliter la pêche locale. De plus, un relevé est actuellement en cours afin de vérifier quelles autres améliorations pourraient être justifiées.

LA LOI SUR LES MUSÉES NATIONAUX

Question nº 1095—**L'hon. M. Bell:**

1. La Loi sur les musées nationaux a-t-elle été proclamée?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Dans le cas de la négative, quand peut-on s'attendre qu'elle soit proclamée?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Le gouvernement a l'intention de faire en sorte que la loi entre en vigueur le 1er avril 1968.

LES NOMINATIONS AUX MUSÉES NATIONAUX

Question nº 1103—**L'hon. M. Bell:**

1. Est-ce que les membres du Conseil de fiducie des musées nationaux du Canada ont été nommés?

2. Dans l'affirmative, quels sont-ils?

3. Dans la négative, quand doit-on attendre leur nomination?

4. Est-ce que *a*) le Secrétaire général des musées nationaux du Canada et *b*) le directeur de chaque musée, ont été nommés?

5. Dans l'affirmative, quels sont-ils?

6. Dans la négative, quand doit-on attendre leur nomination?

7. Est-ce que l'un quelconque des règlements des musées nationaux du Canada est entré en vigueur?

8. Dans l'affirmative, à quelle date, et quelle est la portée de ce règlement?

9. Y a-t-il eu création de comités consultatifs?

10. Dans l'affirmative, quels sont-ils, et quels en sont les membres?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. Oui.

2. M. Jean Ostiguy, Montréal (Québec), président; M. J. Ronald Longstaffe, Vancouver (Colombie-Britannique), vice-président; M. Allan Bronfman, Montréal (Québec); Mme Nina Cohen, Glace-Bay (Nouvelle-Écosse); Mme Phyllis George, Moncton (Nouveau-Brunswick); M. George W. P. Heffelfinger, Winnipeg (Manitoba); M. Kiyoshi Izumi, Regina (Saskatchewan); le docteur Amiot Jolicœur, Sainte-Foy (Québec); Mme C. Marcoux-Baillargeon, Montréal (Québec); M. David Spurgeon, Toronto (Ontario); le professeur G. S. Vickers, Toronto (Ontario); le docteur J. Tuzo Wilson, Toronto (Ontario); et d'office, M. Jean Boucher, directeur du Conseil des arts du Canada, et le docteur W. G. Schneider, président du Conseil national de recherches.

3. Ne s'applique pas.

4. *a*) Oui; *b*) Non.

5. M. Charles J. Mackenzie a été nommé secrétaire général des Musées nationaux du Canada; en vertu de la loi, les directeurs des musées sont nommés par le gouverneur en conseil, sur recommandation du conseil d'administration.

6. Après la première réunion du conseil d'administration.

7. Non.

8. Ne s'applique pas.

9. Non.

10. Ne s'applique pas.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Mercredi dernier, durant la période des questions, j'ai demandé si l'on pourrait répondre à la question nº 545, marquée d'un astérisque. Le secrétaire parlementaire m'a répondu qu'on y penserait. La question n'a pas encore reçu de réponse. Comme c'est une question simple exigeant une réponse directe et précise, et qu'elle paraît au *Feuilleton* depuis bientôt cinq mois, je demanderais au premier ministre d'en parler au ministre intéressé pour voir si l'on ne pourrait pas répondre à la question mercredi.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je le ferai avec plaisir.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je pose la question de fait personnel à propos de la question nº 909. Il s'agit d'une série de questions très simples qui figure au *Feuilleton* depuis le 22 janvier. Le secrétaire d'État pourrait-il faire en sorte qu'on y réponde d'ici mercredi? Je comprends parfaitement que le gouvernement ne veuille peut-être pas répondre à cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES FINANCES

LES RÉSERVES DE DEVISES ET LES DROITS DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Je me demande s'il confirmerait à la Chambre que le niveau des réserves de devises du Canada était tombé à 1.7 milliard de dollars environ au moment où le Canada a obtenu des droits de crédits supplémentaires de 900 millions de dollars américains, mesure annoncée par le ministre des Finances jeudi dernier, comme l'a affirmé trois fois le ministre du Revenu national, hier soir, au réseau français de télévision.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, il n'est pas d'usage de révéler l'état de nos réserves de devises. Le ministre du Revenu national m'a parlé de sa déclaration sur le petit écran. Aujourd'hui, il a posé la question de privilège disant que la mémoire lui avait fait défaut. Je veux assurer à la Chambre que le ministre du Revenu national n'est pas au courant de l'état de nos réserves de devises.

L'hon. M. Lambert: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si le ministre du Revenu national se trompait aussi quand il a dit que le Canada perdait chaque jour, en réserves de devises, de 25 à 35 millions de dollars jusqu'au moment où le ministre a annoncé ces nouveaux droits de crédit?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement ce qu'a dit mon collègue, mais je puis assurer au député que le ministre du Revenu national n'est pas au courant des changements qui surviennent dans nos réserves de devises étrangères d'un jour à l'autre.

L'hon. M. Lambert: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Elle a trait au texte de ce...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler au député que les seules questions qu'on a le droit de poser relativement aux déclarations faites en dehors de la Chambre doivent être adressées au premier ministre et avoir pour but de déterminer si les déclarations alléguées sont conformes à la politique du gouvernement.

L'hon. M. Lambert: Dans ce cas, je poserai ma question au premier ministre. Convient-il que le ministre du Revenu national était en mesure de révéler des chiffres concernant nos réserves de devises étrangères pendant la récente crise monétaire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre a déjà indiqué à la Chambre, en posant la question de privilège, que les chiffres qu'il a cités hier étaient inexacts.

L'hon. M. Lambert: Le premier ministre trouve-t-il que les ministres de la Couronne devraient participer à des émissions de télévision alors que leur mémoire fait défaut?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je voudrais dire à la Chambre qu'hier, je défendais le dollar canadien; je voulais établir que le dollar avait des réserves suffisantes et que nous avions amélioré la situation

dans ce domaine, la semaine dernière. Je pense donc que l'honorable député n'a pas raison de s'énerver.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous pourrions peut-être passer à une autre question. Le ministre a posé la question de privilège; or, comme il semble plutôt expliquer une déclaration faite en dehors de la Chambre, j'estime que les choses devraient en rester là.

LES DROITS DE L'HOMME

LA DISCRIMINATION DANS LES CONTRATS D'EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui découle de la décision rendue la semaine dernière par la Cour suprême, confirmant la validité d'une clause de contrat d'emploi qui interdit des relations entre personnes de races différentes. Étant donné le souci que nous avons de l'égalité à cet égard, le premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement entend présenter une mesure législative rendant illégaux, à l'avenir, de tels contrats ou de telles prescriptions.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministère de la Justice de me faire tenir un rapport à ce sujet. Le ministre de la Justice n'a reçu ce rapport qu'à l'heure du dîner, et je préférerais l'étudier avant de donner une réponse à mon ami.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Il s'est déjà présenté des cas où, sur des questions de politique publique, la Cour suprême du Canada a jugé bon de permettre une nouvelle audience devant tous ses membres. Comme le jugement rendu dans l'affaire Canadian Marconi, indépendamment de sa valeur juridique, vaudra au Canada d'être considéré internationalement comme un pays où la plus haute cour a décidé que la discrimination est acceptable—car c'est l'interprétation erronée qu'on lui donnera—le gouvernement conviendrait-il, vu l'importance de cette question pour le prestige international du Canada à travers le monde, de songer à faire ce qui a été fait dans le passé, savoir, demander à la Cour suprême de faire entendre cette cause par tous ses juges et non par cinq d'entre eux seulement?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que j'étudierais cette question sous tous ses aspects quand je disposerai de tous les faits. Il est sage, à mon avis, de procéder ainsi avant de prendre une décision ou de faire une déclaration touchant une affaire aussi importante.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre du Nord canadien si son ministère exige encore que les sociétés qui donnent de l'emploi dans le Nord canadien incluent ce genre de clause dans leurs contrats d'embauchage.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je puis dire sans crainte qu'aucun contrat n'est rédigé dans les territoires; ces documents sont toujours rédigés dans l'une des provinces; la loi régissant chacun de ces contrats est celle de la province où le contrat est rédigé.

M. Orlikow: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si, comme on l'a signalé, il est vrai que l'article en question ait été inséré dans le contrat à la demande de son ministère il y a quelques années?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, la chose pourrait fort bien être révélée par le premier ministre, dans la déclaration qu'il se propose de faire.

M. Howard: Je désire poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme, selon le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le contrat en question, conclu dans une province, devait être applicable dans une autre, ce qui revient à dire que cette province possède la compétence extra-territorial de conclure un contrat applicable dans des régions qui sont du ressort exclusif du gouvernement fédéral, le premier ministre voudrait-il aussi étudier cet aspect de la question?

Le très hon. M. Pearson: Volontiers.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien entend

continuer à montrer le poing à tous les pays qui, à l'exemple du Gabon, se fichent éperdument de son arrogante intransigeance?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit là d'un argument plutôt que d'une question.

[*Traduction*]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser au ministre des Transports une question touchant la division de son ministère qui s'occupe des questions météorologiques. Je demande au ministre s'il pourrait faire en sorte que le 22 mars soit une belle journée ensoleillée.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui est responsable devant le Parlement, de la Commission des lieux historiques. Au chapitre de l'importation des pommes de terre américaines au Canada, le ministre songerait-il à faire construire une serre chaude au Cap-Rouge dans le Québec en souvenir des premières pommes de terre plantées en sol canadien?

LES FINANCES

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. En raison du nombre de réclamations que je reçois, de même sans doute que beaucoup d'autres députés, au sujet de l'augmentation marquée des taux d'intérêt pratiqués maintenant par toutes les institutions de crédit, puis-je demander si le gouvernement compte prendre des mesures en vue de réduire ces taux?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous reviendrons bientôt, je l'espère, aux crédits du ministère des Finances.

M. Hales: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre songerait-il à déférer cette question si importante au comité des finances, du commerce et des questions économiques?

Le très hon. M. Pearson: Je pense, monsieur l'Orateur, que si le comité trouve utile d'examiner cette question, il ne manquera pas de le faire.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ARBITRAGE RECOMMANDÉ DANS LE RAPPORT PICARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné le danger imminent de la paralysie complète du port de Montréal, ce qui pourrait affecter l'activité du port pour longtemps, et la possibilité d'un ajournement prochain de la Chambre, le gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre immédiatement, avec toutes ses ressources et son autorité, des démarches susceptibles de régler le conflit patronal-ouvrier qui retarde le règlement de cette convention collective?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on s'efforce par tous les moyens de prévenir la grève. Je pense que le député devrait poser sa question au ministre du Travail, de qui la question relève au premier chef.

M. Régimbal: Puis-je adresser ma question au ministre du Travail? De l'avis d'au moins un ministre, il parle en connaissance de cause.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Le député aurait-il l'obligeance de répéter la question? Je n'ai pas saisi ce qu'il disait.

M. MacInnis: Êtes-vous le ministre du Travail?

M. Régimbal: Étant donné l'imminence du risque d'un arrêt complet dans le port de Montréal, qui paralyserait l'activité du port pour une longue période, et la possibilité que la Chambre s'ajourne bientôt, le ministre se servira-t-il de tous les moyens et de l'autorité dont il dispose pour présenter une proposition en vue de résoudre le différend entre patrons et ouvriers dans ce port?

L'hon. M. Nicholson: Dans une réponse au député, je pense, j'ai dit il y a quelques jours que si les deux représentants des débardeurs et de la Fédération des armateurs n'arrivaient pas à s'entendre sur le choix d'un président, j'en désignerais volontiers un.

Après avoir appris, jeudi dernier, des représentants des débardeurs et de la Fédération des armateurs qu'ils n'avaient pu s'enten-

dre sur le choix d'un président, nous avons communiqué, vendredi, avec le juge en chef adjoint Alan Gold, de Montréal pour l'inviter à présider. J'ai le plaisir de l'annoncer, le juge Gold a accepté, vendredi soir, la présidence de la Commission de conciliation et il s'est déjà mis à l'œuvre. J'espère que grâce à son prestige, à son expérience des différends ouvriers et avec la collaboration d'hommes tels que MM. Louis Laberge et William Baker, nous pourrons nous attaquer au problème.

M. Régimbal: Question supplémentaire, le ministre est-il maintenant disposé à tenir compte des idées de l'opposition quant à un contrat à long terme et à un comité permanent des relations industrielles?

L'hon. B. S. Mackasey (ministre d'État): La chose a été étudiée, monsieur l'Orateur. Je partage l'intérêt du député quant au port de Montréal, lequel, comme il l'admettra sans doute, doit être au-dessus de la politicaillerie.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre de l'Agriculture une question supplémentaire qui fait suite à celle que lui a posée mon collègue d'Argenteuil-Deux-Montagnes.

Pourrait-il nous dire si son ministère ou un de ses organismes, tels le *Canadian Wheat Board,* ou le «Corn Exchange», ont invité les armateurs étrangers à utiliser les facilités portuaires de Port-Cartier ou de Baie-Comeau, plutôt que celles du port de Montréal, au cours de la prochaine saison maritime, sous prétexte que les difficultés actuelles entre les armateurs et les débardeurs rendraient ce port inutilisable?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que mon ministère ait pris une telle initiative, mais je vais prendre la question comme préavis, au cas où des directives auraient été données à cet effet.

[*Traduction*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre s'informerait non seulement en ce qui a trait à son ministère, mais aussi à la Commission canadienne du blé et à la bourse des céréales.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire au ministre du Travail. Sait-il que c'est le député de Verdun qui s'occupe maintenant des questions ouvrières, comme l'a rapporté la *Gazette* de Montréal aujourd'hui? J'aimerais savoir qui est le ministre du Travail?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES NATIONS UNIES

LE VIETNAM—L'INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Comme on a rapporté au cours de la fin de semaine que le chef militaire américain au Vietnam réclamait un nouveau contingent de 200,000 hommes, ce qui fait redouter une nouvelle escalade de cette guerre tragique là-bas, le gouvernement songera-t-il à demander au secrétaire général des Nations Unies de soumettre immédiatement cette question au Conseil de sécurité afin de convaincre l'opinion mondiale d'agir en faveur d'un cessez-le-feu?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les Nations Unies sont déjà saisies de cette question. Elle pourrait être examinée à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, mais je signale à mon honorable ami que les sondages effectués ont écarté la possibilité d'une présence du Vietnam du Nord ou de la Chine communiste au Conseil de sécurité.

M. Lewis: Comme question supplémentaire, puis-je demander au très honorable représentant s'il ne serait pas possible que la question soit discutée au Conseil de sécurité dans un contexte mondial, et le premier ministre est-il absolument certain qu'on ne réussirait pas à persuader l'un ou l'autre de ces pays, ou les deux, de témoigner, si la question était discutée au Conseil de sécurité?

Le très hon. M. Pearson: On pourrait difficilement parler d'un cadre mondial si un quart de l'humanité n'était pas représenté au Conseil de sécurité au moment de la discussion. J'aimerais également signaler à mon honorable ami que le secrétaire général, qui tient, comme nous tous, à faire appel aux Nations Unies chaque fois que c'est possible, a décidé qu'il appartient encore à la conférence de Genève de prendre une décision dans cette affaire, avant les Nations Unies.

M. David MacDonald (Prince): Comme question supplémentaire, le premier ministre

va-t-il dire à la Chambre si le gouvernement a donné ou non son opinion au sujet de l'augmentation des troupes au Vietnam, surtout en prévision des conséquences possibles pour le Cambodge et le Laos?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cette question est fondée sur des informations parues dans les journaux et qu'on ne nous a pas encore confirmées officiellement.

LES FINANCES

DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DU COMMERCE AU SUJET DE LA SURTAXE SUR LES SOCIÉTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Était-ce l'opinion du gouvernement qu'exprimait à Halifax le ministre du Commerce en disant, que la surtaxe de 3 p. 100 sur les sociétés était de nature à décourager l'industrie et que le bilan déficitaire du Canada avait ébranlé la confiance dans notre économie?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est un compte rendu de journaux que cite très certainement le député.

L'hon. M. Hees: Le très honorable représentant voudrait-il se pencher légèrement vers la gauche et demander au ministre du Commerce de confirmer que c'est bien ce qu'il a dit?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA CONSOMMATION

LE RAPPORT SUR LA VENTE AU DÉTAIL DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations? Comme le ministre a annoncé en fin de semaine qu'il a chargé la Direction des enquêtes sur les coalitions de mener une enquête sur l'épicerie au détail dans les Prairies, peut-il nous dire quels pouvoirs il lui a conférés? Aussi, si cette enquête couvrira l'ensemble du territoire, étant donné que ce genre de commerce s'étend d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien, si possible, faire une mise au point au sujet de l'hypothèse que renferme la question du député. J'ai dit que j'avais demandé au directeur du service des enquêtes et recherches d'examiner les allégations que formule le rapport Batten dans un chapitre portant sur l'épicerie dans l'Ouest canadien et, s'il découvrait qu'elles sont fondées, d'instituer, de son propre chef, une enquête.

Aucune enquête officielle n'est en cours pour l'instant. Les fonctionnaires du ministère et le directeur des enquêtes et de la recherche examinent ces allégations.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme il l'a laissé entendre à Calgary, est-il disposé à rencontrer les premiers ministres des trois provinces à ce sujet et à recommander que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce fasse enquête sur le coût élevé de l'épicerie dans l'Ouest du Canada?

L'hon. M. Turner: Le député s'en souviendra, j'ai dit que j'avais invité le juge Mary Batten à venir à Ottawa. Elle arrivera mardi soir et rencontrera les fonctionnaires de mon ministère et moi-même mercredi. Je rencontrerais volontiers les trois premiers ministres à ce sujet. Ils ont institué la commission royale d'enquête; c'est à eux que le juge Mary Batten et ses deux collègues ont remis leur rapport. Une fois que les premiers ministres auront parcouru le rapport, ils voudront peut-être en discuter avec moi.

M. Woolliams: Le ministre prendra-t-il l'initiative d'une rencontre avec les trois premiers ministres pour discuter de cette question importante: la vie chère et les prix élevés des produits alimentaires.

L'hon. M. Turner: Le député ne voudrait pas, je pense, que je prenne cette initiative avant d'avoir examiné le rapport de façon assez détaillée.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire s'il a songé sérieusement à une étude semblable qui porterait sur les provinces Maritimes et le Québec?

L'hon. M. Turner: Cette commission a été mise sur pied à la demande des trois gouvernements provinciaux. Je ne vois pas pourquoi les premiers ministres des autres provinces ne pourraient pas entreprendre des études semblables s'ils le jugent à propos.

M. Bell: Qui en paiera les frais?

[*Plus tard*]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question supplémentaire tardive au ministre de la Consommation et des Corporations. Lorsqu'il étudiera ce rapport sur les hausses de prix dans les Prairies, demandera-t-il aux principaux intéressés d'enquêter sur les rapports particuliers entre les propriétaires de ces magasins à succursales et les grossistes et courtiers en fruits qui vendent nos fruits de Colombie-Britannique?

LE CODE CRIMINEL

LE VOTE LIBRE SUR L'AVORTEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné la confusion qui règne actuellement au sujet des questions de confiance, le premier ministre nous dirait-il si le vote sur l'amendement projeté, au Code criminel, relativement à l'avortement sera un vote libre ou s'il sera considéré comme un vote de confiance? Je pose la question en raison des points de vue apparemment contradictoires du ministre de la Justice et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à ce sujet.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): La question est à l'étude, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

LA DATE DES VERSEMENTS DÉFINITIFS POUR L'AVOINE ET L'ORGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre du Commerce, de qui relève la Commission canadienne du blé. La Commission envoie-t-elle les chèques aujourd'hui ou les cultivateurs devront-ils attendre pour les recevoir?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure de faire une déclaration demain sur les dates d'envoi des chèques relatifs à l'avoine et à l'orge et sur le montant du paiement final.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ENTÉRINEMENT DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LES GRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à une question, suivie d'une question complémentaire, posées vendredi dernier par le député de Provencher au sujet de l'entérinement de l'Accord international sur les grains. Cet accord comprend une convention concernant le commerce du blé et une convention concernant l'aide alimentaire. Trente-deux pays ont déjà signé la première, y compris le Canada, les États-Unis, et les autres principaux pays exportateurs de blé. Un nombre important d'importateurs de premier plan comme la Grande-Bretagne, le Japon et la Communauté économique européenne l'ont également signée. D'autre part, les 17 pays qui ont participé à la négociation Kennedy concernant les grains et qui étaient autorisés à signer la convention relative à l'aide alimentaire, l'ont fait.

Quant à la question complémentaire, la réponse est la suivante: c'est bien là l'intention du Canada, comme on l'a indiqué vendredi dernier. Nous comptons que tous les pays qui ont signé les conventions en auront terminé avec les modalités de ratification dans les délais prévus.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

LES RUMEURS DE FINANCEMENT D'ÉCOLES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu que Radio-Canada a omis de signaler que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Compagnie des jeunes Canadiens, a financé deux des écoles privées de Vancouver qu'on a montrées hier à une émission nationale de télévision, le gouvernement fédéral corrigera-t-il cette omission ou retirera-t-il son aide à ces écoles assez étonnantes?

M. l'Orateur: A mon avis, la question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES NATIONS UNIES

LE VIETNAM—L'ÉVACUATION DES ENFANTS DE LA ZONE DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire

d'État aux Affaires extérieures. En raison de la gravité de la situation des enfants au Vietnam et de leur triste sort à la suite de la guerre, pourrait-il nous dire si l'on a songé à faire évacuer ces enfants de la zone de guerre sous la surveillance et la protection des Nations Unies ou d'une sous-commission?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que cette possibilité ait été envisagée par les Nations Unies. Toutefois, je me renseignerai afin de savoir si la question a été étudiée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LE SONDAGE DE L'OPINION AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au très honorable premier ministre. En étudiant la suggestion faite vendredi dernier par le très honorable représentant de Prince-Albert, qui voudrait que cette Chambre étudie l'opportunité d'une résolution demandant un arrêt des bombardements au Vietnam, le gouvernement tiendrait-il compte du résultat d'un récent gallup qui montre pour la première fois que la majorité des citoyens, aux États-Unis ne veut pas les voir empêtrés dans la guerre du Vietnam?

M. l'Orateur: Cette question peut déboucher sur une discussion.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA RHODÉSIE—LE RÉSULTAT DES CONSULTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question pour faire suite à celle que je lui ai posée la semaine dernière à propos de la Rhodésie. Peut-il nous dire si la situation en Rhodésie fait toujours l'objet de consultations ou de discussions avec la Grande-Bretagne et s'il y a eu des consultations à ce sujet avec d'autres pays du Commonwealth? En outre, peut-il nous dire si ces consultations portent sur un renforcement des sanctions contre la Rhodésie?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ces échanges de vues se poursuivent. Mon honorable ami a peut-être remarqué que le premier ministre Wilson a rejeté vendredi dernier à Westminster l'idée d'une réunion d'urgence des premiers ministres pour discuter de la situation en Rhodésie parce que, selon lui, aucun résultat concret n'est susceptible d'émaner à ce moment-ci d'une telle rencontre.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies est saisi de cette question et, sauf erreur, on songe à convoquer à Londres le comité des sanctions du Commonwealth.

QUESTIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA LUTTE AU CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, des rapports publiés juste avant la fin de semaine indiquent que le chômage est à son niveau le plus élevé et les mises en chantier à leur niveau le plus bas depuis dix ans dans la plus grande ville du Canada, l'île de Montréal.

J'aimerais demander au ministre du Travail s'il soumet en ce moment des dispositions à ses collègues du cabinet ou s'il entend rencontrer sous peu les dirigeants provinciaux ou municipaux pour élaborer une ligne de conduite à suivre sans délai.

M. l'Orateur: A l'ordre. La première partie de la question est irrecevable. Le député s'informe au sujet de communications entre membres du cabinet, ce qui est inadmissible.

M. Grafftey: Je vais donc demander au ministre s'il entend, vu la gravité de la situation, rencontrer les dirigeants municipaux et provinciaux pour élaborer une ligne de conduite à suivre sans délai.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): La situation est depuis quelque temps l'objet d'une étude attentive par les Directions fédérales intéressées. Cette question, si je puis dire, intéresse plus directement le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration que le ministère du Travail, si l'on tient compte de la répartition actuelle des tâches. Je peux toutefois assurer le député que mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et moi-même travaillons à la solution de ce grave et difficile problème.

[*Français*]

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

A-t-il l'intention de tenir une conférence avec les autorités municipales et provinciales, pour déterminer un programme d'action et rectifier la situation?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est une situation générale dont nous nous occupons. Nous avons des contacts avec les provinces et les municipalités, et nous faisons ce que nous pouvons.

[*Traduction*]

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Il y a 67,000 chômeurs à Montréal, soit l'équivalent de tout l'effectif ouvrier d'une ville comme Regina. Le ministre compte-t-il rencontrer le maire Drapeau afin de voir s'il y aurait moyen de remédier à cette situation?

[*Plus tard*]

L'hon. George Hees (Northumberland): J'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. Compte tenu des réponses peu satisfaisantes du ministre du Travail et du ministre de la Main-d'œuvre, aux questions posées au sujet de la grave situation du chômage dans la ville de Montréal, qui atteint actuellement son plus haut niveau depuis huit ans, le très honorable représentant voudrait-il s'entretenir avec ces deux ministres, pour voir si on ne pourrait pas prendre plus au sérieux la question du chômage dans notre plus grande ville...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LES INITIATIVES DU CANADA POUR LA CESSATION DE LA GUERRE CIVILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): J'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question sur la guerre entre le Nigéria et le Biafra. Étant donné qu'un pays membre du Commonwealth fournit des armes à une des parties à ce conflit, le ministre pourrait-il nous dire si le Canada entend prendre quelque initiative, dans le cadre du Commonwealth, afin de mettre fin à ces expéditions de matériel de guerre et, si possible, à la guerre elle-même?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai indiqué jeudi dernier, je crois, que le secrétaire général du Commonwealth, avec l'approbation de la plupart des pays membres, entreprenait une médiation. L'opinion générale est que l'on devrait appuyer ses efforts.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE NORAD—L'ÉTUDE DU RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Ma question s'adresse au premier ministre. Vu l'importance pour le Canada des négociations en cours en vue du renouvellement du NORAD, le premier ministre peut-il assurer la Chambre que la nouvelle entente sera présentée et étudiée à la Chambre avant d'être signée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis en assurer la Chambre. Le gouvernement devra d'abord assumer ses responsabilités, puis soumettre sa décision à la Chambre, comme cela se fait d'ordinaire en pareil cas.

L'ACHAT D'AVIONS DE TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Son ministère a-t-il l'intention de procéder à l'achat de quatre avions de transport Lockheed C-141 Starlifter?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Crouse: Puis-je signaler que cette question a un caractère d'urgence vu que les organisateurs de la défense savaient depuis 1965 qu'ils auraient besoin d'environ une douzaine de Starlifters pour rendre l'armée réellement mobile et pour servir à refaire le plein d'essence des nouveaux chasseurs du Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question semble prêter à controverse. Le député sait que s'il la croit urgente, elle pourra être débattue lors de la motion d'ajournement.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE VERSEMENT DES MAJORATIONS DE PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox): J'aimerais poser au ministre des Affaires des anciens combattants cette question-ci. Quand les anciens combattants du Canada peuvent-ils compter recevoir l'augmentation de pension de 15 p. 100 dont ils ont tant besoin et qui devait entrer en vigueur le 1er janvier dernier?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Cette augmentation sera, bien entendu, rétroactive au 1er janvier, mais il faut d'abord que la Chambre juge à propos d'adopter les crédits supplémentaires.

[*Plus tard*]

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Puis-je poser une question complémentaire au ministre des Affaires des anciens combattants? A la condition, bien entendu, que l'opposition s'engage à étudier rapidement les crédits de son ministère, le ministre nous assurera-t-il qu'ils seront présentés à la Chambre sans plus de retard?

L'hon. M. Teillet: Nous les avons déjà soumis à la Chambre.

M. Chatterton: Le ministre peut-il dire à quelle date ces crédits seront présentés à la Chambre?

L'hon. M. Teillet: La Chambre en est déjà saisie.

LES FINANCES

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Le ministre des Finances nous dirait-il si des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles seront présentées avant que la Chambre ne s'ajourne, peut-être d'ici trois semaines?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je ne crois pas que cela figurera dans le programme des travaux, mais cela dépendra, bien entendu des jours de session qui restent. Je trouve difficile de répondre à cette question.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA COMMISSION DE REVISION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser au premier ministre une question découlant de ce qu'il a dit vers la fin de la semaine dernière. Il nous avait alors promis une déclaration pour aujourd'hui concernant le projet de Commission de revision des prix et des salaires. Comme le très honorable représentant n'a pas fait de déclaration à l'appel des motions, nous dirait-il quand il la fera?

[M. Alkenbrack.]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je compte prononcer un discours, si on me le permet, et j'aborderai la question à cette occasion.

L'INDUSTRIE

L'AIDE FÉDÉRALE ADDITIONNELLE À L'ACIÉRIE DE SYDNEY (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'ai une question à poser au premier ministre. Lundi dernier, il a signalé qu'une réponse avait été adressée au premier ministre Smith, au sujet de l'aciérie de Sydney. Vendredi dernier, la lettre en question n'était pas encore arrivée à destination. Le premier ministre ferait-il les vérifications nécessaires auprès de son bureau, pour voir si la lettre a été véritablement mise à la poste?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Une lettre a été envoyée au premier ministre de la province, et un télégramme lui a été expédié aujourd'hui pour lui demander s'il consent à ce que nous déposions le document.

LA REVISION DES NORMES DES RÉGIONS DÉSIGNÉES ET LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. A-t-il reçu l'étude du Conseil économique des provinces atlantiques révélant que les taux d'expansion urbaine au Canada sont les plus faibles dans les provinces maritimes et examinera-t-il à nouveau la demande visant à faire de toutes les provinces atlantiques une région désignée?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Oui, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ALLEMAGNE OCCIDENTALE—LES OPPOSITIONS AU PROJET DE TRAITÉ RELATIF AUX ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelle est la position du Canada au sujet des objections du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest au projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, surtout en ce qui concerne les quatre garanties supplémentaires que ce gouvernement juge nécessaires?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pose là une question dont l'objet est très vaste. C'est

le genre de questions auquel il est d'usage de répondre à l'appel des motions.

L'hon. M. Harkness: Pardonnez-moi, mais je ne le crois pas. Je pense que le ministre est prêt à définir la position du Canada sur cette importante question.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'aimerais considérer cette question comme un préavis.

LA DÉCISION RELATIVE À LA PARTICIPATION À L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Par suite d'une présumée déclaration du ministre des Transports en fin de semaine, est-il vrai que le gouvernement canadien a décidé que le Canada ne se joindra pas à l'Organisation des États américains?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prête à controverse.

LA NAVIGATION

LE RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DES PORTS DE PETITS BATEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Puis-je poser une question au ministre des Transports. Étant donné le nombre important des demandes d'exemplaires du rapport de M. Tom How sur l'administration des ports de petits bateaux, et comme bien des gens veulent aider le gouvernement à résoudre rapidement les problèmes analogues qui se posent dans cette région du littoral du Pacifique, le ministre reconsidérerait-il sa décision de ne pas publier le rapport?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): J'y songerai volontiers. Il s'agit, bien entendu, d'un document de régie interne mais, comme je l'ai dit, nous pourrions peut-être en extraire certaines parties et les publier. J'approfondirai la question.

LA DÉFENSE NATIONALE

SUMMERSIDE (Î. DU P.-É.)—L'AVENIR DE LA BASE MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard est arrivé il y a deux semaines à Ottawa à la tête d'une délégation qui a eu de longs entretiens avec le ministre de la Défense nationale. Comme cette délégation repart demain je demande au premier ministre si, compte tenu du marasme économique dans l'Île du Prince-Édouard, marasme qui est particulièrement marqué cet hiver, il est en mesure d'assurer au premier ministre et aux membres de cette délégation que la base des forces canadiennes à Summerside ne subira aucune réduction pour le moment.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous sommes déjà sur la voie d'une entente qui, à mon avis, sera satisfaisante pour les autorités provinciales et fédérales.

L'IMMIGRATION

LES MODIFICATIONS À LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il y a plusieurs mois, le ministre a donné à entendre à la Chambre qu'il présenterait, à la première occasion, des modifications à la loi. Nous dirait-il si elles seront proposées avant l'ajournement de la session?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois que ce sera difficile avant l'ajournement de la présente session, mais sans doute à la prochaine session, nous aurons des amendements à proposer à la loi sur l'immigration.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ORDRE DU JOUR AVANT L'AJOURNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Peut-il nous dire quels travaux le gouvernement voudrait que le Parlement exécute avant que nous nous ajournions en vue d'un certain événement dont certains d'entre nous ont entendu parler?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous devons régler le cas du bill à l'étude, et j'espère, d'une façon positive. Puis il y aurait le budget supplémentaire des dépenses et les crédits provisoires. Peut-être pourrions-nous ensuite nous ajourner. Je sais que mon honorable ami s'y oppose. En effet, d'après les journaux de ce matin, il veut protéger le pays d'une surabondance de discours. Si nous nous ajournions après les crédits provisoires, et une fois accomplis ces événements auxquels mon ami fait allusion, nous pourrions, à la reprise, passer aux travaux qui restent.

M. Knowles: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Qu'en est-il du projet de loi sur la Société de développement du Canada?

Le très hon. M. Pearson: C'est là une mesure très importante dont nous parviendrons, j'espère, à terminer l'étude avant que la session en cours achève tous ses travaux. Mais c'est une chose qui peut ne pas dépendre de moi. (*Exclamations*)

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au leader du gouvernement à la Chambre. Quand songe-t-il présenter les crédits supplémentaires du ministère des Affaires des anciens combattants afin que la Chambre puisse les approuver?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entendus avec les leaders des autres partis à la Chambre quant à l'ordre de présentation des crédits. Nous sommes convenus qu'après les crédits des Finances, nous passerions à ceux des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Après cela, nous serions prêts à étudier les crédits de n'importe quel autre ministère, y compris ceux des Affaires des anciens combattants.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Fixera-t-on la date à laquelle le Parlement reprendra ses travaux avant que le Parlement ne s'ajourne en vue d'un certain événement, ou laissera-t-on cette décision au nouveau premier ministre?

Le très hon. M. Pearson: Oh, non, monsieur l'Orateur. La date devrait être fixée au début d'avril.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Peut-il nous dire si le bill C-186 fait toujours partie des mesures prioritaires du gouvernement devant être adoptées au cours de la présente session?

[*Traduction*]

DEMANDE DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. Un avis de motion, tendant à présenter une adresse concernant le dépôt de documents relatifs au contrôle de la pollution de l'Ottawa a été adopté le 1er novembre 1967 et un autre avis de motion analogue relatif à l'aménagement de la région de la capitale nationale, a été adopté le 20 décembre 1967. Le député aurait-il l'obligeance de veiller à ce que ces documents soient déposés sans retard?

[*Français*]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je vais m'occuper de cela immédiatement. On m'apprend que nous avons demandé l'approbation pour déposer ces documents.

[*Traduction*]

AIR CANADA

WINNIPEG—L'AVENIR DES ATELIERS DE REMISE EN ÉTAT DES AVIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Après le week-end de triomphe qu'il vient de passer dans les Prairies, particulièrement à Winnipeg, est-il en mesure de couronner le tout en annonçant ses plans concernant l'avenir des ateliers de remise en état des avions à Winnipeg et la politique de l'air que le gouvernement entend suivre à l'échelle régionale?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je continuerai à faire mon possible pour trouver une solution satisfaisante. Je ne suis pas en mesure d'annoncer quoi que ce soit maintenant, mais je puis donner à mon honorable ami l'assurance qu'on consacre à la question beaucoup de temps et d'efforts afin de pouvoir annoncer quelque chose de nouveau le plus tôt possible.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉDUCTION DES AFFECTATIONS AUX SERVICES DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La crise financière qui accable le gouvernement du Canada a-t-elle entraîné, pour les fonds affectés au service de santé pour les Indiens des provinces, des coupures égales à celles visant le service de santé assuré aux Indiens et aux Esquimaux résidant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je considérerai volontiers cette question comme un préavis.

LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA CONSTITUTION ET L'INSTAURATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme la Chambre ne siégeait pas dimanche, je n'ai pas eu l'occasion d'offrir des souhaits à l'honorable représentante à l'occasion du premier anniversaire de l'accord de la sanction royale à la loi sur la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique. Je me demande si à présent, un an plus tard, le gouvernement a désigné les hauts fonctionnaires de la Société.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement les a désignés, mais il n'a pas encore annoncé la nouvelle.

LES FINANCES

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LE MORATOIRE SUR LES DETTES DES AGRICULTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si des négociations sont en cours entre son ministère et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard, en vue d'un moratoire sur les dettes payables à la Société de crédit agricole par les cultivateurs de l'île du Prince-Édouard, étant donné la situation languissante de l'agriculture dans cette province?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu parler de négociations particulières avec le gouvernement provincial au sujet de cette question, mais je crois que la Société du crédit agricole est autorisée à retarder les paiements pour toute année quelconque lorsque les prix agricoles et les revenus des cultivateurs sont insuffisants. Je suis bien convaincu que si la situation est critique cette société s'occupera sérieusement de toute demande de ce genre.

L'INDUSTRIE

L'AIDE FÉDÉRALE À L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi avons eu un entretien à propos des sables bitumineux de l'Athabasca et le ministre m'a alors donné à entendre qu'il songerait à l'opportunité de faire une déclaration à ce sujet. A-t-il pris une décision à cet égard?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas assez de données pour faire une déclaration. Ce n'est encore qu'un projet; voilà tout ce qu'on peut dire à ce sujet.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT UNE SURTAXE

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill nº C-207, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu—Le ministre des Finances.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais qu'il soit bien clair que je ne veux pas rendre la vie difficile à Votre Honneur, ni ennuyer la Chambre avec un débat sur la procédure. (*Applaudissements*)

J'ai pensé que ce serait une façon d'obtenir des applaudissements. Néanmoins, il me semble que Votre Honneur devrait trancher une question, si ce n'est pour le débat que nous sommes sur le point d'amorcer, du moins pour l'avenir. Nous avons appris ici que des précédents peuvent, parfois, être créés très facilement, et quand ils sont établis, ils nous engagent beaucoup pour l'avenir. Assez nombreux sont les commentaires des autorités sur le fait de saisir de nouveau la Chambre, pendant la même session, d'une question sur laquelle elle s'est déjà prononcée.

• (3.30 p.m.)

Je n'abuserai pas de la patience de la Chambre en lisant tous les commentaires à ce propos, mais je vais en citer un ou deux pour qu'ils soient consignés au compte rendu à ce sujet. Voici le commentaire 200(1) de la page 171 de la quatrième édition de Beauchesne:

Une vieille règle parlementaire est ainsi conçue: «Une question, une fois posée et tranchée, soit affirmativement soit négativement, ne peut être ramenée sur le tapis, mais elle doit subsister comme étant la décision rendue par la Chambre». Sans une telle règle, le temps de la Chambre pourrait se passer à délibérer des motions de même nature: on obtiendrait ainsi quelquefois des décisions contradictoires au cours de la même session.

L'autre commentaire que je tiens à signaler est le nº 163 de la page 139 de la quatrième édition de Beauchesne, qui est ainsi conçu:

Une simple modification de texte qui ne change rien à l'objet d'une question ne suffit pas pour soustraire à la règle interdisant de proposer une motion qui serait la même en substance qu'une

autre déjà présentée au cours de la même session. Il est cependant possible de modifier la nature d'une motion suffisamment pour la soustraire à l'application de la règle.

J'ai cité le commentaire en entier, non seulement par esprit de justice mais parce que c'est sur la dernière phrase que s'était appuyé le président du comité plénier pour rendre sa décision au sujet de l'amendement proposé, il y a un peu plus d'un an, par le ministre des Transports de l'époque, l'honorable J. E. Pickersgill. Votre Honneur s'en souvient sans doute, on en avait appelé à vous de cette décision de l'Orateur suppléant, rendue après mûre réflexion. Vous aviez dû reprendre en entier le même processus et vous aviez déclaré l'amendement irrecevable. Vous aviez alors exprimé l'avis que la nouvelle proposition de M. Pickersgill ne différait pas suffisamment de celle qui avait été rejetée pour permettre qu'elle soit présentée de nouveau à la Chambre au cours de la même session.

Ayant rappelé la décision que Votre Honneur a rendue en 1967, puis-je signaler, pour la consigner au compte rendu, que cette décision figure aux pages 12269 et 12270 du hansard du 26 janvier 1967. Nous examinions en comité plénier un amendement à un bill et votre Honneur avait fondé sa décision sur les commentaires visant les amendements. Votre Honneur conviendra, je pense, que le même principe s'applique à un bill présenté en remplacement d'un bill rejeté. Vous aviez signalé que par exemple d'après les commentaires cités dans la dix-septième édition de May, à la page 549, et le commentaire 406 c) de la quatrième édition de Beauchesne, un amendement est irrégulier s'il contredit une décision rendue au sujet d'un amendement antérieur. Vous aviez ajouté que même si l'honorable M. Pickersgill avait présenté un amendement sensiblement différent de l'amendement antérieur, il venait, selon vous, à l'encontre d'une décision rendue antérieurement, et que le comité ne pouvait être prié de revenir sur cette décision.

Nous devons donc nous préoccuper, il me semble, de ce qu'on nous demande de faire aujourd'hui. On a mis en délibération l'article prévoyant la deuxième lecture du bill nº C-207 qui, tous les Canadiens le savent, remplace le bill nº C-193. Certains faits concernant le projet de loi devraient être signalés. Le bill nº C-207 renferme huit articles. Je n'ai pas tout lu le projet de loi, mais j'en ai vérifié les articles assez attentivement et j'ai établi toutes les comparaisons pertinentes. Je vois que l'article 1 est tout à fait nouveau. Il n'a aucun rapport avec l'une ou l'autre des dispositions du bill nº C-193. Tout va bien, jusqu'ici. L'article 2, toutefois, me semble correspondre mot à mot à l'article 1 de l'ancien projet de loi; l'article 3 reprend mot à mot l'article 2 de l'ancien bill, tandis que l'article 4 correspond mot à mot à l'article 3 du bill nº C-193. L'article 5 du bill nº C-207 est semblable, bien que pas tout à fait identique, à l'article 4 du bill antérieur. L'article 6 du nouveau projet de loi est entièrement neuf. Il diffère totalement des dispositions du bill précédent.

Ensuite vient l'article 7 concernant la surtaxe temporaire, qui porte à controverse. Les mots «surtaxe temporaire» ont donné lieu à discussion, je m'en souviens, le 19 février. Loin de moi l'idée de le contester que l'article 7 diffère à plusieurs égards des dispositions de la mesure précédente. Voici quelques-unes des différences en question. Dans le premier projet de loi, la surtaxe ne visait que les particuliers, alors que dans le projet de loi actuel elle s'applique aux particuliers et aux sociétés. Il y avait un plancher d'exonération de $100, et ce dernier a été porté à $200. Le taux de la surtaxe était de 5 p. 100 et il n'est plus que de 3 p. 100. Il y avait un plafond; il n'y en a plus. Le bill actuel ne prévoit la surtaxe que pour deux ans, alors que le bill antérieur ne contenait aucune échéance. Sur la plan de la procédure, on pourrait invoquer d'assez bons arguments à l'appui de la thèse que les deux articles en question diffèrent, et si le nouveau bill se bornait uniquement à substituer un mode de surtaxe à l'autre, nous aurions beaucoup de difficulté à alléguer—encore que ce ne serait pas impossible—qu'il s'agit dans les deux cas, de la même proposition de loi.

Je passe maintenant à l'article 8 du nouveau bill. Selon moi, il est identique à l'article 6 du bill antérieur.

Résumons. Le bill renferme huit articles: deux sont tout nouveaux, deux sont analogues aux articles de la première version et quatre sont repris mot pour mot. C'est comme l'œuf de l'évêque, et je ne sais pas au juste ce que Votre Honneur va en faire. Le 19 février, la Chambre a rejeté, en troisième lecture, le bill nº C-193. Elle a rejeté le bill tout entier. Votre Honneur, a titre de député, sait ce qui s'est passé en comité plénier mais en sa qualité d'Orateur Votre Honneur se préoccupe seulement de ce qui s'est passé à la Chambre où le bill nº C-193 a été rejeté intégralement. Je reconnais que les articles du bill nº C-207 qui sont identiques à ceux du bill nº C-193, ne prêtaient pas à controverse. Votre Honneur le sait, mais je le lui

dis malgré tout—ce sont les articles qui ont été adoptés en comité plénier presque à la majorité des voix, assurément sans susciter de vote.

L'article le plus litigieux était relatif à la surtaxe. Il y a eu un vote à propos de cet article en comité plénier, et je suis enclin à reconnaître que lorsque, en majorité, nous avons voté contre la troisième lecture du bill nº C-193, c'était surtout contre la surtaxe que nous votions. C'est que nous avons rejeté le bill dans sa totalité et on nous en propose maintenant un autre de huit articles dont quatre sont des calques d'articles du bill défait, deux sont semblables à certains autres articles et seulement deux sont tout à fait nouveaux.

• (3.40 p.m.)

S'il y avait moyen de séparer ces différentes dispositions, monsieur l'Orateur, à mon avis, la Chambre donnerait son consentement unanime au dépôt de celles auxquelles nous ne nous opposons pas, que nous n'avons pas combattues antérieurement. Je conçois qu'on puisse décider que l'article sur la surtaxe est différent, mais je m'inquiète de ce qui arrivera si nous laissons le bill passer en deuxième lecture sans aucun commentaire, sans protestation ni réserves. Je suis ici depuis assez longtemps pour savoir ce qui arrivera si nous ne soulevons aucune objection à la présentation du bill. Une ou deux sessions d'ici, ou un ou deux Parlements d'ici, quelque autre gouvernement voudra proposer un bill en remplacement d'un autre qui aura été défait; le bill nº C-207 substitué au bill nº C-193 sera cité comme précédent. On dira que la chose s'étant produite en mars 1968, elle peut être renouvelée. Il faut éviter ce genre de situation. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai invoqué le Règlement.

J'ai cherché, dans ma présentation, à ne pas vous rendre les choses trop difficiles. J'ai cherché aussi à ne pas m'opposer à ce qu'on poursuive l'étude de la mesure. Voici la position que j'adopte, comme le font aussi mes collègues: nous n'avons pas d'objection à ce que la Chambre soit saisie de nouveau des articles auxquels nous nous sommes opposés antérieurement. D'autre part, nous nous sommes opposés à la surtaxe la première fois et nous voterons, cette fois-ci, contre la nouvelle surtaxe. Nous n'avons pas d'objection à ce que la Chambre étudie la présente mesure de surtaxe parce qu'elle diffère raisonnablement des dispositions du premier bill, mais nous espérons que la Chambre votera contre, comme elle l'a fait le 19 février.

Voilà le problème tel que je le vois et que je vous le soumets, conscient du fait que vous savez combien il importe que nos précédents ne soient pas de ceux qui puissent nous créer des difficultés dans les années à venir.

M. Eldon Woolliams (Bow-River): A titre personnel, monsieur l'Orateur, je m'associe au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans l'exposé des faits qu'il vient de vous présenter, à vous et aux autorités qu'il a mentionnées. J'aimerais bien vous signaler brièvement la ressemblance entre le bill sur les chemins de fer et celui dont la Chambre est actuellement saisie sur l'imposition d'une surtaxe. Mais avant de le faire, je voudrais signaler qu'il importe d'abord de ne pas perdre de vue l'article 102 et d'y rattacher la règle selon laquelle une question une fois posée et tranchée, soit affirmativement soit négativement, ne peut être réintroduite, et l'on doit s'en tenir à la décision de la Chambre. On a beaucoup entendu parler du temps qui se perd au Parlement, et c'est une des raisons de cette règle. Une fois une question importante réglée, le gouvernement ne peut revenir à la charge et obliger le Parlement à prendre une autre décision.

Pour permettre au gouvernement de contourner le problème si habilement présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre, Votre Honneur doit songer au commentaire 163, que voici:

> Une simple modification de texte qui ne change rien à l'objet d'une question ne suffit pas pour soustraire à la règle interdisant de proposer une motion qui serait la même en substance qu'une autre déjà présentée au cours de la même session.

Or, je soutiens qu'une surtaxe est une surtaxe. Le simple changement du taux de 3 p. 100 à 5 p. 100 ou de 2 p. 100 à 7 p. 100 ne serait qu'une simple modification qui ne changerait rien à la règle voulant qu'une fois rendu, un jugement doit rester tel quel. Je crains que Votre Honneur n'éprouve certaines difficultés, s'il permet à la Chambre de poursuivre l'étude du projet de loi actuel, à pouvoir distinguer entre la décision qu'il prendra cet après-midi et celle qu'il a prise concernant le projet de loi sur les chemins de fer. Quelle était cette décision? L'ancien ministre des Transports, M. Pickersgill, avait proposé des modifications à la loi sur les chemins de fer à propos du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. Cette disposition avait été défaite au comité et, le lendemain, le ministre avait proposé une autre modification où l'expression «tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau» était remplacée par les mots «taux statutaires». Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et moi-même, nous nous étions

alors opposés. Toutefois, le président avait rejeté notre opposition.

Lorsque l'Orateur a repris le fauteuil, il a examiné nos arguments ainsi que la décision du président. Il a constaté que le nouvel amendement revenait essentiellement au même que la modification originale à la mesure. Votre Honneur, ayant décidé que la question ne pouvait être tranchée de nouveau au cours de la même session, a déclaré l'amendement irrecevable. Le gouvernement, après avoir échoué dans sa première tentative de faire approuver une surtaxe de 5 p. 100, l'a réduite à 3 p. 100. Si notre parti a voté la dernière fois contre cette surtaxe, ce n'était pas tant à cause du montant proposé mais parce qu'à notre avis le gouvernement ne voulait pas réduire ses dépenses. Nous soutenons qu'une surtaxe n'est pas nécessaire au pays. Si le gouvernement avait bien géré ses affaires, il n'aurait pas eu besoin de proposer une surtaxe. Toutefois, il revient avec la même proposition: une surtaxe. Voilà l'essence du bill à l'étude. C'est la même histoire qu'on nous ramène. Je ne crois pas que le gouvernement ait raison de proposer ce projet de loi.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a soigneusement trié—et je ne vais pas revenir là-dessus—les articles des deux mesures qui sont identiques et ceux qui ne le sont pas. Les articles identiques du bill que nous allons étudier cet après-midi constituent l'essence de la proposition: la surtaxe. La surtaxe est nécessaire par suite des difficultés financières dans lesquelles le gouvernement, par sa mauvaise gestion, s'est placé. Voilà l'argument que nous avons avancé et nous n'en démordrons pas. Le gouvernement, me semble-t-il, remet une question sur le tapis après avoir une première fois perdu un vote à la Chambre.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, quand la question a été étudiée à l'étape de la résolution, une objection préliminaire a été soulevée au sujet de la présentation du projet. Je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là. Je voudrais demander à Votre Honneur, même s'il est un peu tard pour le faire, d'examiner la question du préavis d'un tel projet de résolution. Si j'ai bonne mémoire, les deux occasions où une procédure générale comme celle-là fut adoptée sont survenues en 1957 ainsi qu'en 1962, à l'époque où j'occupais le fauteuil de Votre Honneur. Comme la question du préavis ne s'était jamais posée, ces cas ne constituaient pas des précédents et ne s'apparentent peut-être pas tellement à celui-ci. Je partage l'inquiétude du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de mon collègue le député de Bow-River (M. Woolliams), au sujet des précédents qui ont pu être établis cette fois-ci.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, Votre Honneur a sans doute prévu la mise sur le tapis de cette question et a sûrement scruté le Règlement. Je signale néanmoins à Votre Honneur le commentaire 148 de la page 129 de la quatrième édition de Beauchesne, qui est ainsi conçu:

> On impose une saine restriction aux députés en leur interdisant de reprendre un débat déjà terminé. Il ne serait guère utile d'empêcher que la même question revienne deux fois sur le tapis au cours de la même session si, alors qu'elle ne serait pas mise en discussion, elle pouvait être débattue au fond à maintes reprises.

Je prie simplement Votre Honneur d'essayer de prévoir la tournure du débat actuel et de se poser la question suivante: Allons-nous revenir en arrière et faire renaître une discussion qui a déjà eu lieu au cours de la session actuelle, sur le problème dont la Chambre est saisie actuellement?

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'abonde dans le sens des préopinants. Nous sommes en droit de nous préoccuper de la création de précédents à la Chambre. Bien des gens ne leur attribuent aucune importance, mais les faits de ces derniers jours, ont montré qu'ils sont essentiels au fonctionnement de cette institution. Je dirais que si Votre Honneur juge sage de décider que le bill actuel est recevable, et si par la suite ce bill est défait à la deuxième ou troisième lecture, le gouvernement pourra alors présenter un troisième bill en modifiant légèrement le taux de pourcentage aux fins de la surtaxe. Voilà le danger que je vois. Une même session pourrait voir plusieurs bills semblables et successifs dont chacun serait modifié légèrement pour permettre au gouvernement de sortir d'une impasse.

• (3.50 p.m.)

J'estime que les arguments qui ont été présentés couvrent tous les aspects de la question et expriment le point de vue de bien des députés. J'ajoute seulement ceci: l'opposition n'a que la protection de l'Orateur et du Règlement pour l'empêcher d'être reléguée à un rang très inférieur, à la Chambre des communes.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer mes commentaires sur le rappel au Règlement en parlant de la nature de la motion à laquelle le bill à l'étude se rattache et en faisant abstraction de l'aspect constitutionnel de la situation survenue ce fameux lundi soir.

Il est clair, monsieur l'Orateur, que la motion dont la Chambre était alors saisie, et dans laquelle on voit maintenant un obstacle possible à l'étude du bill actuel, est la simple motion: «Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté.» J'ai étudié les autorités canadiennes, Beauchesne et Bourinot. J'ai aussi étudié les précédents de la Chambre, et j'estime que le gouvernement était libre de proposer une motion tendant à ressusciter dès lors le bill en question. Le ministre de la Justice a fait valoir cet argument dans sa déclaration, mais le député de Winnipeg-Nord Centre n'était pas d'accord.

Je pense que le ministre de la Justice a invoqué un argument des plus valables en soutenant que la motion ce jour-là était une simple motion où le mot essentiel était «maintenant». Le gouvernement était libre de proposer que le bill soit lu pour la troisième fois plus tard. C'est un argument très important, et on pourrait citer des passages qui font autorité pour appuyer l'argument du ministre de la Justice.

Je ne tiens pas, dans ce cas-ci, à m'appuyer surtout là-dessus, car le député de Winnipeg-Nord-Centre a soutenu principalement que la Chambre, ayant déjà tranché cette question, ne peut plus en être saisie au cours de la même session. Voilà l'essence du problème soumis à la présidence.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai étudié quelques-unes des autorités en la matière. J'ai examiné les bills et aussi certains précédents. Tout d'abord, je veux signaler à la Chambre les principales différences entre le bill C-193 et le bill dont nous sommes saisis. Le nouveau bill propose des mesures fiscales différentes. Il n'a pas échappé aux députés que le poids de la surtaxe du bill antérieur reposait exclusivement sur les particuliers. Les sociétés ne payaient pas de surtaxe. Dans ce bill-ci, la fiscalité est différente, car l'incidence de l'impôt a été partiellement déplacée du plan du contribuable individuel vers celui des sociétés. Cela implique sans doute un tout nouvel élément et c'est un aspect inédit et appréciable du bill à l'étude.

La surtaxe sur les sociétés et les particuliers proposée par le nouveau bill diffère de la précédente sur les particuliers non seulement quant à la question essentielle de l'incidence—et la question essentielle de l'incidence est un déplacement partiel de l'impôt, du contribuable en tant que particulier vers le contribuable en tant que société—mais encore quant à son taux, à son montant maximum et minimum et à sa durée probable.

On propose maintenant une surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt des particuliers, par rapport à 5 p. 100 précédemment. La nouvelle surtaxe vise un impôt de base dépassant $200, au lieu de $100 comme c'était le cas dans l'ancien bill. La nouvelle surtaxe ne s'appliquera pas à un revenu imposable inférieur à $1,643, alors que l'ancienne surtaxe visait un revenu imposable dépassant $909. La nouvelle surtaxe de l'impôt des particuliers n'est restreinte à aucun plafond tandis que le bill nº C-193 proposait une surtaxe ne dépassant pas $600.

La nouvelle surtaxe ne sera perçue que pendant l'année d'imposition 1969 seulement, alors que l'ancienne, proposée dans le bill nº C-193, était censée être temporaire mais n'était pas restreinte à des années d'imposition déterminées. Le nouveau projet de loi propose, contrairement au bill nº C-193, une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des sociétés pour les années 1968 et 1969.

La résolution précédant le bill et le bill fondé sur cette résolution proposent que soit devancée de deux mois la période pendant laquelle les sociétés doivent payer leur impôt sur le revenu pour une année. Mais, adaptée en fonction de la nouvelle période, la table des paiements que doivent suivre les sociétés diffère de celle que proposait le bill nº C-193. Pour la première année d'imposition après novembre 1967, au lieu de faire dix paiements équivalant chacun à un dixième de leur impôt estimatif, les compagnies devront en faire cinq, égaux chacun à un cinquième de leur impôt estimatif.

Finalement, monsieur l'Orateur, le bill et la résolution sur laquelle il se fonde proposent de supprimer la limite, égale à 10 p. 100 des revenus, à laquelle est assujetti le montant déductible comme don de charité à l'égard des dons faits à une province. Ainsi, le montant déductible quant à ces dons sera conforme à celui qui est permis à l'égard des dons faits au gouvernement fédéral.

Ils proposent, en outre, monsieur l'Orateur, que le droit actuel de reporter à l'année suivante toute somme par laquelle les dons de charité en une année excèdent le maximum pouvant être déduit cette année-là, s'applique également aux dons à une province ou au gouvernement fédéral. Le bill antérieur ne renfermait pas cette disposition.

Il semble donc parfaitement clair, monsieur l'Orateur, que non seulement le nouveau bill prévoit expressément et fondamentalement un régime d'imposition différent quant à l'incidence de l'impôt, mais qu'il renferme également une série de différences très importantes pour les Canadiens, tant pour les sociétés que pour les particuliers. Nous pouvons donc affirmer que ces dispositions sont différentes.

Selon la 4e édition de Beauchesne, aucune règle n'interdit la présentation de deux projets de loi ou plus sur le même sujet ou renfermant des dispositions identiques. Mais si la Chambre s'est déjà prononcée sur l'un de ces projets de loi—par exemple, si la deuxième lecture a été accordée ou refusée—alors on ne poursuit pas l'examen de l'autre s'il renferme en substance les mêmes dispositions. Je soutiens que les dispositions du bill à l'étude ne sont pas, en substance, les mêmes que celles du bill antérieur, car le second propose un régime d'imposition de nature complètement différente.

M. Knowles: Le ministre me permet-il de poser une question?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je répondrai volontiers plus tard. Puis, dans la même citation, Beauchesne dit:

• (4.00 p.m.)

Lors de l'examen du bill sur le mercantilisme (Profiteering Bill) et ses modifications, en 1919, un député demanda si l'article trois du bill était régulier, vu qu'il répétait en substance un bill qu'on avait rejeté à la deuxième lecture. L'Orateur déclara que la Chambre pouvait reviser une décision pourvu qu'on ne lui demande pas de disconvenir de la même question.

Il s'agit du paragraphe 2 du commentaire 373 de la 4e édition de Beauchesne, qui figure à la page 279.

En consultant la 17e édition de May, on constate que Beauchesne s'est passablement inspiré de May. A la page 518 de la 17e édition de son ouvrage, May reprend la même règle:

Aucune règle ni aucune coutume n'interdisent la présentation de deux ou plusieurs bills se rapportant au même sujet et renfermant des dispositions semblables ...

Il y a un autre paragraphe intéressant à la page suivante. Votre Honneur l'a signalé l'autre jour, la 17e édition de May, publiée en 1964, est assez récente. Voici le paragraphe qu'on trouve à la page 519:

On a également trouvé à redire à un projet de loi sous le prétexte plus général qu'il portait sur une question déjà tranchée par la Chambre durant ses délibérations sur un autre projet de loi au cours de la même session.

[L'hon. M. MacEachen.]

Puis May ajoute:

On a rarement pu admettre une objection de ce genre.

Il énumère ensuite un certain nombre de cas, dont le dernier est très clair. Il porte sur la question suivante:

Comme le projet de loi ultérieur ne contenait qu'une partie du projet de loi rejeté antérieurement ...

Je prétends qu'en ce qui concerne le fond, les dispositions des deux projets de loi diffèrent sensiblement sur certains points. Je m'appuie également sur un autre cas que May cite à la page 520:

Comme le projet de loi ultérieur ne contenait qu'une partie du projet de loi rejeté antérieurement ... on a permis que se poursuive l'étude du bill de 1914 ... ordre provisoire concernant le gouvernement local, même s'il contenait un des ordres figurant dans le bill ... sur les ordres provisoires concernant le gouvernement local ... qui avait été rejeté pendant la session de 1914 ...

Nous sommes en présence ici de plusieurs nouveaux éléments. Même si nous présentions le même projet de loi et que nous y insérions une nouvelle partie I, nous pourrions nous appuyer sur le paragraphe de May et prétendre qu'il est admissible.

Je voudrais mentionner deux précédents au Parlement de Westminster qui sont tout à fait pertinents. Je n'ai pas fait les mêmes recherches que d'autres à ce sujet, mais il y a un cas que May signale et qui s'est produit à la Chambre britannique en 1919. Il en est question à la page 1718, 14 août 1919, de *British Parliamentary Debates*. Un amendement ayant été proposé, un député, sir G. Younger, avait invoqué le Règlement en ces termes:

Avant que cet amendement soit proposé, puis-je demander si l'article 3 ainsi rédigé n'est pas, en fait, une répétition du *Municipal Authorities Enabling Bill*, rejeté par la Chambre à l'étape de la deuxième lecture, et qui habilitait les autorités, par ordre du Board of Trade, à établir des entreprises? En outre, cet article n'inclut-il pas dans le bill une chose que la Chambre n'a pas voulu adopter en deuxième lecture, au commencement de la session?

L'Orateur avait rendu la décision suivante:

Parfois, il est bon de réfléchir deux fois.

Le ministre des Finances trouvera là, j'en suis sûr, matière à réflexion. L'Orateur avait poursuivi:

Il est loisible à la Chambre de revoir sa décision pourvu qu'on ne lui demande pas d'être d'accord ou de n'être d'accord avec, exactement ...

Je souligne «exactement».

... la même question. Or ce n'est pas le cas ici.

L'hon. M. Lambert: Le remaniement d'un alinéa et l'insertion de virgules supplémentaires ne modifient en rien l'identité d'un texte avec un autre.

L'hon. M. MacEachen: Comme l'a dit alors monsieur l'Orateur, à ce moment-là, si on lui demandait d'exprimer une opinion sur exactement la même question, la question serait alors irrecevable. C'est nettement indiqué dans sa décision.

On trouve un autre précédent à la Chambre britannique. Je ne le lirai pas en entier, mais il figure au compte rendu du 3 août 1920. A la page 2206 du compte rendu des délibérations de la Chambre britannique, M. Palmer, qui invoquait le Règlement à propos d'un amendement à une motion dont la chambre était saisie, a dit:

Voici ma thèse: la Chambre, qui a décidé au début de l'année d'adopter ces Règlements seulement jusqu'au 31 août ou à l'avènement de la paix—la règle d'antériorité s'appliquant—la Chambre n'est pas compétente pour modifier cette décision, et par un bill de ce genre de prolonger l'application des Règlements relatifs aux magasins pendant une période ultérieure de 18 mois; il existe un Règlement de la Chambre selon lequel lorsque celle-ci a pris une décision, elle ne peut pas se déjuger, modifier ou annuler la décision dans le cours de la même session.

Voilà l'argument que le député de Winnipeg-Nord-Centre a présenté à la présidence. L'Orateur avait alors déclaré:

Je ne pense pas que cela puisse rigoureusement s'appliquer dans un cas de ce genre, car, même en supposant que, dans l'esprit de la Chambre, ces Règlements ne dussent continuer à s'appliquer que jusqu'au 31 décembre, elle avait le loisir de reconsidérer la question, et de prolonger cette période d'application. Elle aurait pu le faire en présentant un bill modificateur pendant la même session. Rien ne l'en empêche.

Voici ce qu'avait dit un autre député de la Chambre, le major Nall:

Puis-je savoir si la Chambre a la compétence voulue pour annuler effectivement, au cours de la même session, une décision rendue au début de cette session-là?

L'Orateur a rendu la décision suivante:

On ne doit pas demander à la Chambre d'étudier la proposition formulée exactement de la même manière; . . .

Voilà les mots qu'il a employés . . . «formulée exactement de la même manière».

. . . j'entends par là que je ne dois pas, si je me conforme à cette règle, appeler la Chambre à se prononcer sur la même question deux fois. Comme la Chambre a pris une décision, je ne dois pas l'appeler à se prononcer sur exactement la même question . . .

Encore une fois reviennent les mots «sur exactement la même question».

. . . de façon à ce que la Chambre puisse annuler sa décision. Dans ce cas-ci, aucune question sur laquelle j'ai demandé à la Chambre de se prononcer ne peut être considérée comme étant exactement la même que celle sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée.

Si la question est mise en délibération, Votre Honneur, elle ne sera pas exactement la même que l'autre, soulevée précédemment. J'ai indiqué qu'il y a une différence dans les propositions fiscales et dans l'incidence des impôts. Le fardeau des impôts est déplacé en partie du particulier à la société. Il y a des différences dans les plafonds, les minimums et les taux, ainsi que dans d'autres aspects. Je soutiens, en me fondant sur les précédents que je viens de citer, qu'en présentant ce bill, le gouvernement, de toute évidence, présente un projet de loi qui se rapporte au même sujet et qui contient des dispositions semblables. Il en est évidemment ainsi, car les deux bills ont trait aux impôts et à la surtaxe. Mais rien ne s'oppose à cela. J'ai cité les autorités. Il y aurait empêchement à ce que le gouvernement aille de l'avant avec ce bill si, en passant au vote, la présidence demandait à la Chambre de se prononcer sur exactement la même question ou sur exactement la même proposition. C'est ce qu'ont soutenu les Orateurs britanniques.

M. Baldwin: Quelle est votre opinion sur une surtaxe de 4.99 p. 100?

L'hon. M. MacEachen: J'ai présenté mes arguments après avoir étudié les autorités. Je ne me fonde pas sur la nature de la question défaite lundi soir. Je me fonde sur le simple argument que, lorsque la présidence mettra la question aux voix, elle ne demandera pas à la Chambre de se prononcer sur exactement la même question que celle qui était visée par le bill nº C-193.

• (4.10 p.m.)

M. Knowles: Le ministre voudrait-il me permettre une ou deux questions? Tout d'abord, va-t-il s'occuper du problème sur lequel j'ai attiré l'attention de la Chambre: l'existence, dans le nouveau projet de loi, de quatre articles identiques à quatre articles du bill précédent? Il sait que j'ai reconnu des différences quant à la surtaxe. Je les ai exposées aussi bien que lui. Mais va-t-il s'occuper du fait qu'il y a, dans le nouveau projet de loi, quatre articles identiques aux quatre articles de l'ancien bill? En outre, lorsqu'il cite des commentaires et affirme qu'on peut présenter une partie d'un ancien bill défait, reconnaît-il par ailleurs que ce nouveau projet de loi ne laisse rien tomber de l'ancien?

Une voix: Adressez-vous à l'Orateur.

M. Knowles: Je parle à l'Orateur mais la question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) et je voudrais qu'il m'accorde toute son attention. J'aime qu'il en soit ainsi. (*Exclamation*)

Admettra-t-il que ce bill contient plus qu'une partie de l'ancien bill? Tout y est, tout ce qui était dans l'ancien bill. Il n'y manque

aucun article. On a apporté quelques modifications mais ce n'est pas une partie de l'ancien bill qu'on nous propose, c'est tout le bill, avec quelques éléments nouveaux.

Une seule question, monsieur l'Orateur. Le ministre, qui a invoqué des décisions des Orateurs de Westminster, admettra-t-il que notre Orateur a décidé, le 26 janvier 1967, qu'il fallait tenir compte non seulement de l'identité mais aussi de la ressemblance de deux mesures, et qu'on ne devrait pas, conformément au Règlement, demander à la Chambre de poser un geste non conforme à une décision antérieure?

Je soutiens que ce nouveau bill rétablit le bill C-193 en entier, avec quelques modifications et additions, et qu'on nous demande de prendre une décision qui, la chose est claire en quatre cas et presque autant pour les autres, est incompatible avec celle que nous avons prise le 19 février.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Des représentants qui connaissent mieux que moi le Règlement ont longuement traité la question, mais j'aimerais signaler à la Chambre la difficulté de votre position et vous rappeler une décision que vous avez prise le 26 janvier 1967...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député la règle contre les répétitions. On m'a déjà fait remarquer ce problème.

M. Horner (Acadia): J'essaierai de faire moins de rabâchage que vous ne semblez le croire. D'après le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), le projet de loi n'est pas identique au précédent et c'est pourquoi on devrait l'accepter. Mais j'aimerais rappeler la déclaration faite par Votre Honneur le 26 janvier de l'année dernière et consignée à la page 12270 du hansard:

> Le ministre a démontré cet après-midi que, dans un cas, la revision est obligatoire et que dans l'autre cas, il y a ce qu'il appelle la revision facultative. D'une part, la revision est faite d'un seul coup; de l'autre, elle est permanente. J'avoue que ce sont là des changements importants ...

Telles sont vos paroles.

> ...et je dirais même que les objectifs de l'article original sont différents de ceux de l'amendement proposé. Toutefois, à mon humble avis, l'adoption de l'amendement rétablirait en partie...

Et voici le point important.

> ...un article déjà rejeté en bloc par le comité.

Vous avez ensuite rejeté l'amendement présenté par le ministre des Transports de l'époque en disant qu'il proposait de rétablir un article déjà rejeté. A ce propos, vous avez dit qu'on avait apporté des changements importants et des différences aux objectifs de l'article initial et de l'amendement. Dans le cas présent, nous n'avons ni une différence importante ni un objectif différent. Disons que quatre articles vont être rétablis et qu'en fait, l'ancien projet de loi est tout entier contenu dans ce nouveau bill nº C-207. Je ne vois pas comment. Votre Honneur peut agir autrement qu'en cette occasion où elle a jugé la chose irrecevable.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les remarques de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), concernant le rappel au Règlement qui fait l'objet du présent débat.

Au début de ses remarques, l'honorable ministre semblait dire que la motion présentée à la Chambre le lundi 19 février dernier était à l'effet que le bill soit maintenant lu une troisième fois. Mais il a oublié d'ajouter que l'Orateur, lorsqu'il met la question aux voix, dit également: que le bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté. L'honorable ministre n'a pas ajouté le mot: «adopté», «voté».

Or, quelle a été la réponse de la Chambre? La Chambre a été d'avis que le bill ne soit pas maintenant adopté; ce n'était pas seulement une question de dire «maintenant».

L'opposition n'a pas proposé d'amendement pour dire: dans six mois ou dans huit mois. L'opposition a tout simplement voté contre le bill, en disant qu'il n'était pas adopté.

De plus, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est d'avis qu'il y a des différences entre le présent bill C-207 et l'ancien bill C-193. Il dit que le bill C-207 ne s'applique pas seulement aux individus, comme l'ancien bill, mais aussi aux corporations. Or, cette partie qui concerne les individus, soit la surtaxe sur le revenu des individus, a été rejetée avec le bill C-193.

Si l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous disait que le nouveau bill ne vise que les profits des corporations, à ce moment-là, ce serait quelque chose de nouveau. Mais il n'ajoute les corporations que pour pouvoir y inclure les 3 p. 100 relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers.

C'est donc dire qu''il ajoute, dans la même phrase, une partie de ce qui a déjà été rejeté dans le bill C-193 et d'autres choses, afin de pouvoir faire adopter ce qui a déjà été refusé dans le bill C-193.

Si l'honorable ministre veut présenter un bill qui ne vise que les profits des corporations, c'est correct! Mais en y ajoutant «sur le revenu des individus», il ajoute quelque chose qui a déjà été rejeté.

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social trouve une deuxième différence. Dans le nouveau bill, il dit qu'il est question de 3 p. 100 au lieu de 5 p. 100. Dans ces conditions-là, on pourrait procéder par l'absurde. L'honorable ministre des Finances (M. Sharp) aurait aussi bien pu proposer 4.9 p. 100, et cela aurait déjà été différent du point de vue de l'expression. Pourquoi 3 p. 100 au lieu de 4½ p. 100? Pourquoi 3 p. 100 au lieu de 4 p. 100? On n'a qu'à changer les chiffres.

Alors, si le nouveau bill est rejeté, l'honorable ministre des Finances pourra revenir en suggérant une surtaxe temporaire de 2, 4 ou 5½ p. 100. A ce moment-là, l'objet du vote sera toujours une surtaxe temporaire, mais le taux sera changé. Ce faisant, on pourrait, au cours d'une session, voire même deux ans de suite, voter sur des surtaxes temporaires de 2 p. 100, 2¼ p. 100, 2½ p. 100, 2¾ p. 100, 2 ⅞ p. 100 et 3⅛ p. 100 et ce serait toujours le même bill qui reviendrait. Le gouvernement n'aurait qu'à dire: Ce n'est pas un vote de confiance ou de défiance, et revenir jusqu'à ce que l'opposition soit épuisée et que l'on soit rendu à 11⁹⁷⁄₉₈ p. 100. A ce moment-là, monsieur l'Orateur, cela deviendrait quelque chose de répétitif.

• (4.20 p.m.)

La troisième différence que mentionne l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est que cette surtaxe temporaire s'applique à tout revenu imposable excédant $200 au lieu de $100. Là encore, monsieur l'Orateur, je prétends que ce n'est pas une différence dans la présentation du bill. Au lieu de $100, le ministre aurait pu spécifier $101, $102, $105, $109.10 et ainsi de suite, jusqu'à l'absurde.

De plus, on se souviendra peut-être qu'un précédent a été créé à la Chambre en 1962, à la suite d'une décision rendue par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui occupait alors le poste d'Orateur. Un député libéral avait proposé un amendement à l'effet que la troisième lecture d'un bill soit reportée à six mois. Comme je m'opposais fortement au principe du bill et que je trouvais que six mois, ce n'était pas assez, j'ai proposé un sous-amendement visant à reporter la troisième lecture non pas à six mois mais à 20 ans. A ce moment-là, l'Orateur avait déclaré que la décision à prendre n'était pas de savoir de combien de temps serait reportée la troisième lecture, mais de savoir si elle devait être reportée, et que le fait d'en reporter la troisième lecture à six mois, huit mois, dix ans ou vingt ans ne constituait pas le nœud du problème, mais qu'il s'agissait de déterminer si le bill devait être lu pour la troisième fois ou si l'on devait en reporter la troisième lecture à plus tard. L'amendement mentionnait six mois, et mon sous-amendement, 20 ans. On a alors déclaré que mon sous-amendement était irrecevable, parce que le but de l'amendement principal était de reporter la troisième lecture à six mois.

Ici, il s'agit de la même chose: que ce soit 3 p. 100 au lieu de 5 p. 100 ou $200 au lieu de $100, cela ne constitue pas une différence ou un changement dans le principe.

L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social faisait allusion à une quatrième différence à l'effet que le premier bill stipulait une surtaxe temporaire, sans mentionner quand elle se terminerait, et que le nouveau bill mentionne qu'elle prendra inévitablement fin dans deux ans. Ce qui n'était pas spécifié dans l'ancien bill est maintenant stipulé par le ministre des Finances dans le bill C-207. En vertu du bill antérieur, on savait que cette surtaxe temporaire était imposée pour une période de deux ans, mais ce n'était pas spécifié, alors que ce l'est dans le nouveau bill.

En conséquence, je maintiens donc qu'il n'y a pas de différence quant à l'essentiel, entre le bill C-207 et le bill C-193. Il n'y a qu'une différence de chiffres. Si l'on accepte l'idée qu'une simple différence de chiffres constitue une différence de nature ou de substance, à ce moment-là, monsieur l'Orateur, on s'expose à des amendements répétitifs, parce qu'il pourra y avoir, à l'avenir, des amendements tendant à reporter l'étude d'un bill à six mois, sept mois, huit mois et neuf mois et deux jours.

L'honorable ministre des Finances ne propose aucune différence de principe. Les deux bills sont en tous points semblables. Le ministre a ajouté du sucre autour de la pilule, mais les vitamines sont toujours là. On a ajouté du miel autour des pilules d'huile de foie de morue ou d'huile de ricin, mais ce sont les mêmes pilules que la population devra avaler. C'est le même sucrage, et quand vous avalez la pilule, le résultat est le même.

M. Valade: C'est de l'arsenic!

M. Grégoire: Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, je soutiens que le bill est le même que celui qui a déjà été présenté.

Ce sont les quelques remarques que je voulais faire, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. Ian Wahn (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger indûment la discussion, car nous admettons tous la simplicité du principe essentiel en cause, même si son application est peut-être difficile. Le principe essentiel est sans doute le suivant: le problème soulevé par le nouveau projet de loi est-il essentiellement le même que celui de l'ancien bill? Je doute fort qu'on puisse trouver un précédent identique. A mon avis, la question relève du sens commun. Voici l'un des problèmes soulevés: la surtaxe de 5 p. 100 ajoutée à l'impôt sur le revenu des particuliers est-elle essentiellement la même chose qu'une surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt touchant le même type de revenu? Autant que je me souvienne, la surtaxe de 5 p. 100 aurait rapporté environ 185 millions de dollars et celle de 3 p. 100 rapportera environ 105 millions de dollars, soit une différence de 80 millions de dollars. Comment les vis-à-vis peuvent-ils prétendre que 80 millions de dollars constituent une différence insignifiante à moins de demander: «qu'est-ce que 80 millions»? Mais je ne crois pas qu'ils veuillent adopter pareille attitude.

Voyons d'autres chiffres et nous comprendrons peut-être mieux. Supposons que l'on m'offre $50,000 pour ma maison et que la question se pose alors de savoir si je ferais bien de la vendre. Mais si quelqu'un d'autre m'offre $30,000 pour la même maison, j'aurai l'impression que la question se pose tout différemment. Il saute aux yeux que, du simple point de vue du bon sens, indépendamment d'autres circonstances, une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt personnel sur le revenu est très différente d'une surtaxe de 3 p. 100 sur ledit impôt.

On a signalé d'autres différences. Il y a le fait que pour remplacer en partie la perte de revenu due à la réduction de la surtaxe sur l'impôt personnel sur le revenu, la surtaxe va maintenant s'appliquer aux sociétés. Il y a aussi la suppression du plafond imposé à la taxe maximale.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ces chiffres, je le crains, ne nous avancent guère. Ils ont été énumérés en détail par le député de Winnipeg-Nord-Centre et voilà plus d'une fois que je les entends citer.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, seulement quelques mots, parce que je crois, comme vous, qu'il y a déjà plusieurs minutes que nous discutons pour déterminer si le bill C-207 est une répétition du bill C-193.

[M. Grégoire.]

Or, je crois que le commentaire 148 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, 4e édition, qu'on a cité tantôt, s'applique:

> On impose une saine restriction aux députés en leur interdisant de reprendre un débat déjà terminé. Il ne serait guère utile d'empêcher que la même question revienne deux fois sur le tapis au cours de la même session . . .

Les députés ministériels maintiennent que le bill C-207 est différent du bill C-193, alors que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soutient le contraire. Voici les faits: le principe du bill C-207 demeure le même que celui du bill C-193. Ce que nous avons discuté le 19 février et les jours précédents concernait une surtaxe proposée par le bill C-193 et nous discuterons encore d'une surtaxe. Que celle-ci soit de 2, 3, 5 ou 19 p. 100, le principe de base demeure le même.

Or, on nous demande de discuter de nouveau d'une surtaxe que je considère comme un poison car, dans les circonstances actuelles, c'en est un et qu'il soit appliqué à petites doses ou à grande dose, il demeure quand même un poison.

A mon avis, nous allons répéter les discours que nous avons eu l'occasion de prononcer au cours de l'étude du bill C-193. Nous présenterons les mêmes arguments, nous conserverons les mêmes positions, parce que nous sommes fermement contre une surtaxe, à ce moment-ci. Je dis que le gouvernement agit de façon hypocrite, en nous présentant le bill C-207, parce qu'il avait dit que le bill C-193 était mort et enterré, et ne serait pas représenté à la Chambre. Or, à l'heure actuelle, on nous représente à peu près le même bill, en changeant quelque peu les modalités du bill C-193: Le taux de surtaxe est de 3 p. 100, et les corporations sont également taxées, mais le principe du bill est exactement le même d'un bout à l'autre, de «A» à «Z», et nous nous y opposerons.

Monsieur l'Orateur, nous vous soumettons bien humblement que ce bill n'est que la répétition de l'autre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je crois devoir mentionner aux députés que je n'ai pas l'intention de prendre immédiatement une décision. J'aimerais disposer d'au moins quelques minutes pour étudier les arguments intéressants présentés par ceux qui ont pris part au débat.

Cependant, j'aimerais maintenant me reporter tout particulièrement à une question déjà tranchée à laquelle le député d'Edmonton-Ouest a fait allusion. Il s'agit du problème de l'avis de motion, soulevé à l'origine par le député de Lapointe. J'ai pris, à l'époque, une

décision que j'estime toujours valable. La voici, en substance: notre procédure, lorsqu'il s'agit d'une résolution des voies et moyens, est très particulière. On n'exige pas d'avis de motion pour la simple raison que ces résolutions sont introduites en comité des vois et moyens. La résolution n'existe pas tant qu'elle n'est pas introduite en comité des voies et moyens, lequel est établi non pas grâce à un avis de motion, mais au début de la session. On n'a pas besoin d'une motion pour que le président ou l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens afin d'étudier une chose à propos de laquelle la Chambre n'a peut-être reçu aucun avis. Les greffiers m'ont assuré qu'il n'existe pas, dans toute l'histoire du Parlement, un seul cas d'une résolution des voies et moyens placée au *Feuilleton* au moyen d'un avis officiel. Elle figure toujours en appendice. S'il y a une raison pour que ces résolutions ne fassent pas l'objet de l'avis habituel prévu par l'article 41 du Règlement, c'est qu'elles émanent du comité des voies et moyens.

• (4.30 p.m.)

J'aurais peut-être dû signaler l'autre jour la contradiction apparente entre la procédure que nous avons toujours suivie et l'article 41 du Règlement. Il y aurait peut-être lieu de modifier de quelque façon notre Règlement quant à la procédure relative aux subsides et aux voies et moyens, ou de changer la procédure suivie jusqu'à présent. Certes, le principe selon lequel un projet de résolution peut être présenté sans préavis en comité des voies et moyens, en vertu d'une coutume de longue date de la Chambre, semble pécher par la base. Certains députés aimeraient peut-être que je soumettre la question au comité de la procédure. En fait, j'ai l'intention de la soumettre au président du comité en lui demandant de remettre à l'étude la situation provoquée alors. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit que ce point était vague. C'est le moins qu'on puisse en dire, je l'avoue, et je le prierais, ainsi que ses collègues du comité, de remettre la question à l'étude.

Revenant à la question, plus importante peut-être, soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre et d'autres députés et ayant examiné le rappel au Règlement, je demanderais à la Chambre de me laisser quelques moments de réflexion pour examiner les feuillets bleus et les précédents cités par les députés, ce qui me permettrait, j'en suis sûr, de rendre une décision vers la fin de cet après-midi. Si le leader du gouvernement à la Chambre est d'accord, il pourrait peut-être mettre une autre question en discussion afin de permettre à l'Orateur de quitter le fauteuil.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la Chambre pourrait donner suite à votre proposition en se formant en comité des subsides et en reprenant l'examen des crédits supplémentaires du ministère des Finances.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Tardif.

FINANCES

Administration—

4c. Subvention au Fonds de dotation de l'Institut Vanier de la famille, $236,869.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen des crédits supplémentaires (C) de 1967-1968 du ministère des Finances. Le crédit 4c.

M. Knowles: Monsieur le président, avant de passer à l'examen des crédits du ministère des Finances, les députés de ce côté-ci de la Chambre, dont je suis heureux d'être le porte-parole, ont unanimement exprimé le vœu que nous abordions l'examen des crédits supplémentaires du ministères des Affaires des anciens combattants. Nous pouvons les adopter rapidement, j'en suis sûr, et donner aux anciens combattants l'assurance que leurs pensions d'invalidité seront majorées.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, nous sommes prêts à adopter les prévisions de dépenses du ministère des Finances. Peut-être pourrions-nous ensuite passer à celles du ministère des Affaires des anciens combattants. Tous les députés seraient ainsi satisfaits, je pense.

(Le crédit 4c est adopté.)

Office de développement municipal et de prêts aux municipalités—

46c. Somme additionnelle requise, dans l'année financière en cours et les années subséquentes, aux fins des crédits des Finances 50b de la Loi des subsides nº 2, 1966, et 50c de la loi des subsides nº 4, 1966, relatifs à la remise de 25 p. 100 des montants des prêts consentis aux municipalités en conformité de la loi sur le développement et les prêts municipaux, $17,000,000.

(Le crédit est adopté.)

ASSURANCES

1c. Administration centrale, $11,300.

(Le crédit est adopté.)

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, si cela agrée à la présidence, nous pourrions peut-être maintenant mettre en délibération les prévisions de dépenses du ministère des Affaires des anciens combattants.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Administration—

1c. Administration centrale—Extension des objets du crédit 1er du ministère des Affaires des anciens

combattants, prévu dans le budget principal des dépenses de 1967-1968, afin d'y inclure les dépenses recouvrables et le versement mentionné dans le présent budget supplémentaire, $1.

M. le vice-président adjoint: Le crédit *1c* de l'administration du ministère des Affaires des anciens combattants.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je me demande si le ministre serait prêt à faire une déclaration sur les intentions du gouvernement au sujet des pensions aux anciens combattants, afin qu'elle soit consignée au compte rendu dès maintenant.

L'hon. M. Teillet: Monsieur le président, je pense que je l'ai fait quand j'ai annoncé la nouvelle. Le gouvernement a l'intention d'augmenter toutes les pensions de 15 p. 100 avec effet rétroactif au 1er janvier 1968. Je sais gré aux députés d'étudier ces prévisions budgétaires aujourd'hui. Nous serons en mesure d'envoyer les chèques à la fin du mois.

M. Keays: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il entend faire à propos des allocations aux anciens combattants?

L'hon. M. Teillet: Monsieur le président, j'ai également répondu à cette question il y a quelque temps. Nous avons étudié la question et nous ne songeons pas à faire davantage pour le moment, vu le rajustement déjà fait.

M. Fane: Monsieur le président, je suis très content que nous fassions l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants cet après-midi. Les anciens combattants attendent depuis longtemps l'augmentation de 15 p. 100 que le ministre a promise l'automne dernier. Il est certainement grand temps que la Chambre soit saisie de cette question. Il est malheureux que le rapport Woods sur les affaires des anciens combattants n'ait pas été présenté. Le ministre dit que c'est à cause des difficultés de la traduction d'une langue à l'autre. Toutefois, est-ce bien la vraie raison? Je me demande si le juge Woods n'aurait pas dit dans le rapport des choses qui ne plaisent pas au gouvernement et dont il craint de saisir la Chambre.

L'hon. M. Teillet: Monsieur le président, je n'aime pas interrompre le député, mais j'imagine qu'il veut être juste. Ni les autres membres du gouvernement ni moi-même n'avons vu le rapport. Nous ne savons pas ce qu'il renferme.

M. Fane: Je remercie le ministre, monsieur le président. Je croyais que le rapport Woods lui avait été présenté et qu'il l'avait en sa possession. Je m'excuse auprès de lui d'une assertion apparemment gratuite.

[L'hon. M. MacEachen.]

Les anciens combattants ont attendu très longtemps et ils estiment que, jusqu'ici, le gouvernement actuel ne s'est pas occupé de leur cas de façon appropriée. Le taux de leurs pensions a été calculé suivant la catégorie inférieure des employés d'État. Ils n'ont pas reçu de majorations comparables à celles des fonctionnaires. Par conséquent, leurs pensions devraient peut-être faire l'objet d'une nouvelle revision en vue d'une plus grande parité avec les salaires et traitements versés aux employés de l'État de même catégorie.

• (4.40 p.m.)

Il est dommage que les pensions aux anciens combattants soient liées à la catégorie inférieure de fonctionnaires, car nos anciens combattants sont des citoyens canadiens qui se sont engagés comme volontaires dans les forces armées établies quand le pays en a eu besoin. Ceux qui se sont engagés n'étaient pas tous dans cette catégorie inférieure de fonctionnaires. Des hommes de haute capacité étaient simples soldats. Jai parlé de deux hommes qui ont servi en même temps que moi. Tous deux ont été tués à mes côtés. L'un était un avocat réputé—il était simple soldat —et l'autre était un ministre de l'Église presbytérienne. Tous deux étaient des diplômés d'université et ne pouvaient certes pas être considérés comme des fonctionnaires de la catégorie inférieure. Je n'ai rien contre les catégories inférieures de fonctionnaires, mais les anciens combattants méritent mieux que d'être assimilés, eu égard à leurs pensions de retraite, à la plus basse catégorie des fonctionnaires du gouvernement canadien.

Je ne tiens pas à m'étendre là-dessus, monsieur le président, ni à retenir trop longtemps l'attention de la Chambre, car d'autres députés voudraient parler des crédits. Il est très bon que nous puissions discuter, cet après-midi, les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants. Ils recevront d'autant plus rapidement leur augmentation qu'on tardera moins à adopter ce crédit.

M. Chatterton: Monsieur le président, nous sommes évidemment très satisfaits que le gouvernement ait pu présenter ces prévisions budgétaires à ce moment-ci. J'assure les députés que, s'il en tient à notre parti, il n'y aura pas de retard. Je demanderai au ministre de nous donner l'assurance que les augmentations de pension des anciens combattants figureront dans les chèques de mars.

J'insiste sur un point seulement. Il s'agit des directives données dans le pays aux bureaux chargés d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au sujet des restrictions sur les prêts consentis à ceux qui veulent s'établir conformément aux dispositions de ladite loi. S'il faut en croire ces directives, à partir du 1er avril de cette

année, tout ancien combattant dont le revenu dépasse $7,000—ou $6,000 dans les provinces Atlantiques et à Terre-Neuve—ne pourra plus obtenir de prêt aux termes de la loi susdite. Cette restriction ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de construire une nouvelle maison. J'avoue sans détour que je ne connais pas les détails de ces instructions.

Je voudrais m'écarter un instant du sujet, monsieur le président, pour signaler la position à laquelle nous en sommes arrivés au Canada quant aux directives n'ayant pas un caractère confidentiel. Les directives administratives sont communiquées à des centaines de membres de la fonction publique, même aux employés des catégories tout à fait inférieures. Mais quand un député demande une copie d'une directive de ce genre, le ministre en personne la lui refuse. Le gouvernement canadien doit reconsidérer son attitude à l'égard des membres du Parlement.

Je serai mieux renseigné en entrant dans un bureau chargé d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qu'en écrivant au ministre. Le ministre a donné instruction à ses fonctionnaires supérieurs de m'envoyer un résumé des directives en question. J'ai obtenu dix fois plus de renseignements en m'adressant à l'un de ces bureaux. C'est un sujet différent, monsieur le président, mais dont les gouvernements futurs devraient tenir compte. Il est triste d'en arriver au point où un député ne réussit pas à se procurer des renseignements qui sont à la portée de n'importe quel fonctionnaire.

Pour en revenir aux restrictionx auxquelles sont assujettis ceux qui font une demande aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, il est exact que cette politique n'est censée devoir rester en vigueur qu'un an. Je maintiens que nous ne pouvons en être sûrs que si le gouvernement actuel n'est pas au pouvoir à la fin de l'année. Derrière cette mesure se cachent sans doute des raisons d'économie, toutefois, dans certains secteurs, il n'est ni possible ni raisonnable, ni réalisable, d'économiser. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été adoptée par le Parlement à titre de récompense pour services rendus. Ce n'est donc pas une mesure sociale de bien-être. Jamais on n'a eu l'intention d'imposer l'évaluation des moyens pour déterminer si aux termes de cette loi, ceux qui étaient désireux de suivre un enseignement universitaire ou de se réinstaller y avaient droit. Les revenus d'un ancien combattant n'avaient rien à voir avec sa qualité d'ayant droit. Il s'agissait d'une récompense pour services rendus.

A partir du 1er avril prochain, nous pourrions nous trouver devant un cas tout à fait anormal. L'ancien combattant A, par exemple, qui a cinq enfants, a servi de façon méritoire, touche une pension d'invalidité complète et n'a pu économiser l'argent nécessaire pour payer l'acompte sur le prix d'une maison qu'il veut acheter aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. S'il est domicilié dans les provinces de l'Atlantique ou à Terre-Neuve et a un revenu de $6,001, il verra sa demande refusée par l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants. S'il est domicilié ailleurs au Canada, sa demande sera rejetée si son revenu dépasse $7,000.

L'hon. M. Teillet: Soyez raisonnable, voyons.

M. Chatterton: Toutefois, un autre ancien combattant sans enfant pourra probablement obtenir un prêt parce que son revenu est inférieur au minimum établi par le gouvernement. J'aimerais que le ministre nous dise plus tard comment on accueillera la demande d'un tel requérant. Le ministre usera-t-il de son pouvoir discrétionnaire? Quelle est la raison de ces directives selon lesquelles un prêt ne peut être consenti dans les circonstances que j'ai indiquées?

Il existe également une autre catégorie d'anciens combattants qui pourrait en souffrir. Je veux parler des membres actuels des forces armées. Ceux-ci, comme le savent les députés, peuvent obtenir un prêt en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants seulement s'ils remplissent leur dernière affectation, et s'ils peuvent obtenir une lettre d'attestation. Toutefois, il est très difficile d'obtenir une lettre de ce genre. Par conséquent, de nombreux anciens combattants qui sont restés dans les forces armées et qui jusqu'ici n'ont pu établir leur admissibilité à un prêt en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne pourront pas obtenir un prêt l'année suivante commençant le 1er avril.

Il m'a été impossible de découvrir quelles sont les autres exceptions. Je me rends compte que si le prêt est destiné à la construction d'une nouvelle maison, l'ancien combattant pourra l'obtenir. Par ailleurs, je n'ai pu savoir au juste quelle sera la situation concernant les agriculteurs à plein temps. Sauf erreur, en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, les agriculteurs à plein temps qui demanderont un prêt pour dégrever une propriété verront leur demande refusée. Je soutiens que c'est un principe extrêmement mauvais à adopter quand il s'agit d'une loi conçue pour accorder une récompense pour services rendus. Lorsque le Parlement a adopté la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et toutes les autres mesures visant les anciens combattants, il n'avait certes pas l'intention d'y insérer une évaluation des ressources à l'égard de

la récompense qui devait être accordée pour services rendus. J'espère qu'avant d'adopter ces crédits nous entendrons le ministre répondre à certaines questions que je lui ai posées, ou bien établir qu'elles sont mal fondées si les renseignements qu'on m'a donnés à propos de ces directives sont erronés.

• (4.50 p.m.)

M. Groos: Monsieur le président, je suis très heureux que le député qui vient de se rasseoir, mon collègue d'Esquimalt-Saanich, ait parlé de la position des membres actuels des forces armées en ce qui concerne leur droit aux prêts en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, sans qu'ils aient reçu l'avis officiel qu'ils remplissent leur dernière affectation. J'aimerais beaucoup entendre la réponse du ministre.

Je voudrais signaler de nouveau, avec encore plus de force si c'est possible, la question d'aide domiciliaire aux anciens combattants, surtout à ceux qui sont âgés. Qu'on me permette de rafraîchir la mémoire de quelques députés, sur ce point, et de rappeler que je ne parle pas de soins médicaux complets, mais des soins à donner aux soldats âgés dont l'état n'exige pas l'hospitalisation, mais une certaine surveillance médicale et un endroit où l'on s'occuperait d'eux.

Je sais bien que cette question relève des provinces, mais d'après moi, nous ne pouvons oublier notre responsabilité envers ces hommes et ces femmes. Bientôt, les femmes seront de plus en plus nombreuses à mesure que celles qui ont servi dans l'armée lors de la deuxième guerre mondiale vont avoir besoin de ce genre de soins. Nous ne pouvons manifester de l'indifférence pour les responsabilités du gouvernement fédéral à ce propos, car ces gens ont servi leur pays au moment où il en avait besoin et je ne doute pas qu'il répugnerait à celui-ci de les voir sur le pavé, pour ainsi dire, sans personne pour prendre soin d'eux. Il appartient donc au ministère des Affaires des anciens combattants de relever le défi et de s'occuper de la question.

Toutefois, je tiens à signaler que le ministère des Affaires des anciens combattants s'est montré très humain, jusqu'ici, dans des cas semblables. Il a assoupli au maximum les règlements pour accorder une aide appropriée aux besoins des intéressés. Mais je crois que nous avons maintenant atteint le tournant où, les provinces étant, de leur côté, incapables de faire face à la situation, la somme globale fournie, peu importe le nombre de pensions accordées, est insuffisante pour procurer à l'ancien combattant âgé les commodités dont il a besoin dans sa vieillesse.

J'aimerais que le ministre nous dise exactement ce que le gouvernement va faire. Je ne m'attends pas qu'il puisse fournir des précisions sur-le-champ, mais je voudrais l'entendre formuler au nom du gouvernement une politique ferme la prochaine fois que la Chambre sera saisie de ses crédits. Le temps est révolu où nous pouvions nous contenter de ce que nous a offert jusqu'ici le ministère des Affaires des anciens combattants. Soyons francs et sachons voir que c'est à nous d'agir, si les provinces ne le font pas. Je sais, je le répète, que les fonctionnaires ont assoupli les règlements afin de répondre aux besoins, mais ces besoins augmentent et exigent des facilités accrues.

M. Herridge: Monsieur le président, je serai bref, comme toujours. Je n'ai pas l'intention d'abuser du temps de la Chambre pour traiter de l'administration du ministère, car les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants étudient cette question à fond. Les fonctionnaires des diverses directions du ministère comparaissent devant le comité et expliquent à ses membres les services que le ministère assure dans diverses provinces ou régions du Canada. Toutefois, j'aimerais dire que j'ai été membre du comité permanent des affaires des anciens combattants depuis 1945 et ainsi je sais que les fonctionnaires du ministère ont établi une norme d'excellence par leur attitude humanitaire à l'égard des problèmes des anciens combattants et des personnes à leur charge, attitude que certains fonctionnaires d'autres ministères peuvent imiter et même dépasser.

Si je prends la parole, c'est surtout pour dire que je suis ravi que ces crédits prévoient 7.8 millions de dollars pour la majoration de 15 p. 100 du taux des pensions d'invalidité. Cette augmentation a été bien accueillie par tous les organismes d'anciens combattants qui, sauf erreur, ont écrit au ministre à ce sujet, et certainement par les anciens combattants eux-mêmes ainsi que les personnes à leur charge. En fait, certains anciens combattants m'ont dit récemment à quel point ils se considéraient heureux que cette hausse leur ait été accordée avant l'adoption des mesures d'économie. A un moment donné, ils ont été fort inquiets. La hausse s'applique à compter du 1er janvier. Le nouveau calcul des pensions prendra quelque temps de sorte que le chèque d'avril comprendra aussi la majoration de 15 p. 100 pour les trois premiers mois de l'année. Je suis très content que la Chambre ait décidé d'adopter ces crédits dès maintenant pour rendre cela possible, car je sais que le libellé et l'envoi des chèques aux anciens combattants intéressés et aux personnes à leur charge requièrent beaucoup de travail.

J'ai reçu nombre de revendications à ce sujet, et je n'hésite pas à affirmer que les anciens combattants et ceux qui sont à leur charge craignaient fort que le parlement ne soit hâtivement dissous par suite de la motion de défiance. Je suis content que nous fassions l'étude de ces prévisions budgétaires maintenant de façon que les formalités administratives ne soient pas retardées et que les anciens combattants n'aient plus de raison de s'inquiéter.

Il y a une autre question qui, j'en suis certain, sera soulevée au comité permanent des affaires des anciens combattants lorsqu'il se réunira, une fois, je présume, que le rapport Woods aura été présenté dans les deux langues. Je parle de la nouvelle formule que, je l'espère, le groupe ministériel a élaborée et soumettra au comité, afin qu'à l'avenir les pensions d'invalidité s'appuient sur une base solide. Je me souviens très bien qu'au moment de la rédaction de la première loi, la pension de base a été établie en fonction du salaire d'un travailleur occasionnel ou d'un préposé à l'entretien à la Chambre des communes. Il n'existe plus de rapport entre le barème des pensions et l'objectif qu'on visait lorsque la loi a été préparée. J'espère que le comité ministériel présentera une recommandation pour faire disparaître cette injustice.

Quelques mots maintenant au sujet des allocations aux anciens combattants. La présente session tire à sa fin, mais lorsque le comité permanent des affaires des anciens combattants se réunira pour étudier les recommandations du rapport Woods à propos de l'administration de la Commission canadienne des pensions, j'espère que la Commission présentera au comité des instances au sujet des changements qu'il y aurait lieu d'apporter, selon elle, au régime d'allocations aux anciens combattants. Je n'en dirai pas plus long pour le moment, car je voudrais d'abord prendre connaissance des instances que formuleront les associations d'anciens combattans.

J'aimerais signaler que ces associations me semblent fort réfléchies depuis qu'on leur permet de présenter des instances au gouvernement.

Je me souviens d'une situation différente qui s'est présentée aux États-Unis où dans certains cas ces associations ont réclamé de l'État des initiatives que ne justifiaient pas les circonstances du moment. Je tiens à féliciter pour leur pondération toutes les associations d'anciens combattants de notre pays, conscientes du fait que ces pensions doivent être prélevées sur le Fonds du revenu consolidé au Canada, et aussi des besoins des anciens combattants et de leurs personnes à charge qu'elles sont chargées de représenter.

• (5.00 p.m.)

Avant de me rasseoir, je voudrais signaler une ou deux autres choses au ministre. Je le remercie d'abord de son empressement à dépêcher des fonctionnaires chargés d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans la région des lacs Arrow et d'autres régions affectées par le traité du Colombia. Il sera content d'apprendre qu'un de ses fonctionnaires est allé assez récemment à Kelowna pour régler le problème qui le préoccupait beaucoup. Par la suite, l'ancien combattant s'est félicité du résultat de cette visite. Il était heureux d'obtenir d'autres terres compensant celle qui devait être submergée. D'autres arrangements ont été pris également grâce à l'appui d'un des fonctionnaires du ministre, et l'ancien combattant est vivement sensible à ces choses.

Ce service est à la veille de cesser ses opérations; je demande donc au ministre d'inciter ses fonctionnaires à retourner dans cette région pour régler les quelques cas qui restent. Je voudrais mentionner surtout le cas d'un ancien combattant qui n'est pas un colon aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est un vieil homme, avec qui j'ai servi sous les drapeaux pendant la première guerre mondiale. J'apprends que la B.C. Hydro and Power Authority est sur le point de l'exproprier. Sa femme est une personne très ferme et j'imagine qu'il sera très difficile de déloger l'ancien combattant et sa femme si on demande à la police de prêter main-forte.

L'intéressé est très malade et sa femme a donc dû continuer la lutte en son nom. Elle a fait un excellent travail. Le couple possède une excellente ferme dans la région des lacs Arrow à six ou sept milles de Nakusp. Le ministre enverra, j'espère, un de ses fonctionnaires pour s'entretenir avec cet homme afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'amener les parties à s'entendre afin que ce projet ne se termine pas par un incident malheureux. C'est une situation regrettable pour l'ancien combattant en cause car il a une magnifique propriété. Je remercie le ministre d'avoir agi de la sorte, à une ou deux occasions, à l'égard d'anciens combattants qui ne s'étaient pas établis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je connais un ou deux cas où, à la suite d'une visite d'un fonctionnaire chargé de l'application de cette loi, l'ancien combattant a obtenu quelques milliers de dollars de plus de la B.C. Hydro et a convenu que le dédommagement était équitable.

Un autre sujet de plainte concerne les anciens combattants qui ont besoin de dentiers ou de soins dentaires. Pour obtenir ce

genre de traitement il faut qu'ils se rendent à Shaughnessy. Étant donné l'âge de certains d'entre eux, j'espère qu'on pourra faire des arrangements avec un dentiste de la localité pour qu'il effectue ce travail et leur évite des inconvénients inutiles. Je remarque que le député de Cariboo appuie mes propos.

L'autre sujet que je veux soulever a trait aux ordonnances. Quelques anciens combattants ont continuellement besoin de médicaments. A l'heure actuelle, ils doivent expédier à Shaughnessy une nouvelle commande de médicaments à des périodes fixes. Certains, en raison de leur âge, sont en réalité incapables d'écrire des lettres de ce genre. Je demande au ministre d'examiner le problème et de voir si les fonctionnaires à Shaughnessy ne pourraient autoriser un médecin ou un pharmacien de la localité à fournir ces médicaments à ces anciens combattants. Certains trouvent bien difficile de se conformer à ce règlement.

Voilà tout ce que j'avais à dire pour l'instant. Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole, et j'espère que l'examen de ces crédits sera complété avant six heures afin que les craintes des anciens combattants soient dissipées.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions au ministre au sujet du rapport Woods. Sauf erreur, le comité d'enquête, ou quelle que soit la façon dont les membres se désignent eux-mêmes, a terminé ses audiences vers le 15 juin de l'an dernier. Ensuite, évidemment, le comité a revu les documents en vue de la rédaction du rapport. Je crois que le rapport a été terminé en octobre et que la traduction se fait attendre depuis des mois. Le 8 février, comme en fait foi la page 6501 du hansard, le député d'Esquimalt-Saanich a demandé au ministre si le rapport Woods avait été traduit. Voici ce qu'a répondu le ministre:

> Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit la semaine dernière. Je me renseignerai, mais je crois savoir qu'il doit m'être remis vers le milieu du mois.

Ce qui voulait dire le milieu de février, dont nous sommes déjà loin. Ensuite, le député d'Esquimalt-Saanich a posé une question supplémentaire:

> Comme on a déjà mis quatre mois à terminer la traduction, le ministre pourrait-il, de toute façon, étudier la version anglaise du rapport afin de pouvoir prendre une décision plus tôt?

Tant de choses ont mal tourné sous le gouvernement actuel qu'il ne me surprend pas que la traduction du rapport Woods ait tardé. Toutefois, il me semble que le ministre n'a pas montré beaucoup d'initiative en n'insistant pas pour l'obtenir. Pourquoi les anciens combattants se trouvent-ils au bas de la liste des priorités en ce qui concerne la traduction des rapports? Quant aux anciens combattants, l'enquête du comité Woods sur la loi sur les pensions était réputée d'importance vitale, et elle l'est encore. Elle a subi des années de retard. Je crois que le comité avait la compétence voulue pour étudier la question. Quelle est donc la raison de ces atermoiements sans fin? Le ministre déclare ne pas avoir le rapport. Qui donc est en possession du rapport? Où se trouve-t-il dans le grand conglomérat administratif? A qui était-il adressé? Au ministre ou au premier ministre? En quelles mains est-il et pourquoi ne peut-il être traduit? C'est un cas patent de discrimination contre les anciens combattants de notre pays.

Il me semble qu'on aurait dû se donner comme tâche primordiale, l'automne dernier, de traduire le rapport en question, de le déposer à la Chambre et de le déférer au comité permanent des affaires des anciens combattants. L'hiver était la période tout indiquée pour l'examiner. Au train où vont les choses, nous ne l'aurons pas entre les mains avant la fin de la session. Quand s'ouvrira la nouvelle session, il y aura des retards. Le ministre, s'il est encore chargé de son portefeuille, j'espère qu'on lui en confiera un autre, dira qu'il n'a pas reçu le rapport ou que ce dernier n'a pas été traduit. Toute une année s'écoulera avant que les allocataires canadiens de la pension d'invalidité puissent savoir si on leur rendra enfin justice.

Le député de Kootenay-Ouest a signalé à nouveau qu'il faudrait rectifier la pension de base des anciens combattants invalides. Elle est tout à fait incompatible avec la situation actuelle comme avec les sacrifices consentis par ces gens-là. Nous attendons avec impatience que le rapport Woods offre un moyen de remédier à ce problème.

En terminant, monsieur le président, je demande au ministre de nous dire pourquoi il lui est impossible d'obtenir que l'on agisse quant à une question aussi simple que la traduction de ce rapport. Nous avons déjà fait traduire et déposer quantité de documents de toutes sortes, mais dès qu'il s'agit d'une question concernant les anciens combattants, ce n'est plus la même chose et on la renvoie au bas de la liste. Je tiens le ministre responsable de la façon honteuse dont on néglige les retraités invalides au Canada.

• (5.10 p.m.)

M. McCleave: Monsieur le président, mes observations seront brèves. Je tiens d'abord à

m'associer aux sentiments énergiques exprimés par le député de Winnipeg-Sud-Centre et à signaler que dans ma circonscription, et comme dans toutes les autres au Canada, j'en suis sûr, il se trouve invariablement des anciens combattants qui trouvent injuste le fardeau de la preuve que leur impose la Commission canadienne des pensions. Nous avons toujours pensé qu'en cas de doute la question devrait être tranchée en faveur des anciens combattants; pourtant, je connais bien des cas dans ma propre région—et d'autres députés ont sûrement la même expérience—où les anciens combattants estiment que le fardeau de la preuve joue contre eux, à moins qu'ils n'aient clairement établi leur cas.

A ce que je crois comprendre, la loi ne se proposait pas d'imposer un fardeau aussi lourd à un ancien combattant pouvant souffrir de quelque maladie ou invalidité qu'il lui est absolument impossible de rattacher à des services rendus au Canada il y a bien des années. Je crois savoir aussi que le rapport Woods traite de ce point particulier, ce qui, à mon avis, est une raison de plus pour que le ministre s'assure que les responsables de la traduction nous remettent ce document le plus tôt possible. Si c'est seulement la traduction qui retarde ce rapport, j'y trouve alors un des arguments les plus puissants contre le bilinguisme. Qu'un rapport soit rédigé dans une langue ou dans l'autre, ce qui importe surtout c'est que nous en soyons saisis afin de prévoir quelque disposition qui mette fin à des abus qui existent depuis longtemps. J'ose espérer qu'on prendra de telles dispositions.

M. Barnett: Monsieur le président, je vois le ministre des Affaires des anciens combattants bien occupé à prendre des notes, probablement en vue de répondre aux questions du comité. Il y a deux points sur lesquels je voudrais quelques explications du ministre. Je lui demande tout d'abord ce qu'il peut faire, si tant est qu'il puisse faire quelque chose, pour aider les bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants qui vivent un cauchemar depuis quelque temps. J'admets que le cauchemar n'est pas directement attribuable au ministre, mais plutôt à son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a obtenu ce supplément pour les vieillards pensionnés. Le ministre n'est pas sans savoir que le ministère a invité les gens à demander ce supplément. Bon nombre de bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants ont accepté cette invitation de bonne foi, mais ils se sont retrouvés en plein cauchemar, comme je l'ai dit, en constatant qu'ils avaient touché plus que le revenu permis aux allocataires.

Je n'ai pas, comme mon collègue de Kootenay-Ouest, fait partie du comité des affaires des anciens combattants, mais je tâche de suivre les déclarations du ministre à la Chambre. Un des points qu'à mon avis, le ministre n'a pas encore tirés au clair à mon gré, ni certes au gré de certains de ces allocataires, est comment on peut tenir compte, dans le cas des bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants, de l'augmentation prévue par la disposition relative à la vie chère sans dépasser le revenu maximum, alors qu'il n'a pu admettre que le supplément même peut être admis. Comment les anciens combattants qui touchent des allocations peuvent-ils choisir parmi toutes les possibilités qui peuvent s'offrir dans les circonstances?

Par exemple, un bénéficiaire de la sécurité de la vieillesse touche $1.50 ou 2 p. 100 de plus. S'il a demandé et reçoit la prestation supplémentaire, il touche 60c. de plus par mois. D'autre part, s'il décide, comme un nombre croissant d'anciens combattants l'ont fait, de s'abstenir de demander à nouveau la prestation supplémentaire de la vieillesse après l'avoir reçue durant un an, il n'a pas droit alors, sauf erreur, au supplément de vie chère de 60c. par mois, ce qui est, pour le moins, un montant assez modique. Néanmoins, des gens au niveau limité comme ceux qui touchent des allocations d'anciens combattants doivent se contenter de montants relativement restreints.

Comment le ministre peut-il expliquer l'impartialité d'un régime de ce genre—je me rends compte que l'affaire ne relève pas entièrement de son ministère—en vertu duquel certains qui touchent les allocations d'anciens combattants reçoivent la gratification du coût de la vie tandis que d'autres sont incapables de l'obtenir, selon qu'ils décident de demander ou non la prestation supplémentaire? Sans entrer dans les détails, car la question a déjà été débattue à la Chambre, le ministre peut-il nous expliquer plus clairement qu'il ne l'a fait jusqu'ici, pourquoi il existe une règle interdisant à ceux qui touchent une allocation d'ancien combattant de recevoir le supplément de revenu de la vieillesse s'ils y ont droit, à moins qu'il n'en soit tenu compte dans le plafond sur leur revenu?

J'aimerais signaler autre chose au ministre. J'admets que la situation est peut-être temporaire, mais elle existe dans le cas des anciens combattants qui touchent une allocation et qui reçoivent une pension d'invalidité du Royaume-Uni. Sauf erreur, le taux de la pension d'invalidité a été augmenté au Royaume-Uni juste avant la récente dévaluation de la

livre. Les Canadiens qui reçoivent cette pension s'attendaient donc qu'elle soit plus élevée. Cependant, une fois leur chèque encaissé, ils ont constaté qu'ils recevaient moins qu'auparavant. Si je comprends bien, la décision de la Commission des allocations aux anciens combattants consistait à évaluer la livre britannique à sa parité d'avant la dévaluation pour le calcul des allocations, en sorte que pendant un mois les bénéficiaire, résidant au Canada ont moins reçu en dollars canadiens, que si la livre n'avait pas été dévaluée et les pensions d'invalidité n'avaient pas été augmentées.

C'est mesquin—c'est le moins qu'on en puisse dire. Sans comprendre toutes les complexités du calcul, je comprends une chose c'est que, pratiquement d'après les renseignements qu'on m'a donnés, les bénéficiaires demeurant au Canada reçoivent moins de dollars du Royaume-Uni, en fonction du montant de leur pension d'invalidité, qu'ils n'en auraient reçu autrement. S'il s'agit là d'une décision administrative, elle est très regrettable venant un moment où le gouvernement est censé, s'il faut l'en croire, prendre des mesures d'économie. J'ai peine à croire que nous ayons besoin d'aller aussi loin. Il serait souhaitable pour les anciens combattants canadiens que le ministre puisse clarifier les deux situations que j'ai évoquées. Cela contribuerait peut-être à comprendre quelles mesures il convient de prendre au sujet de certaines de ces questions, lorsqu'on les traite plus à fond qu'il n'est possible de le faire en ce moment en comité.

• (5.20 p.m.)

[*Français*]

M. Laniel: Monsieur le président, je ne veux pas laisser passer l'étude des crédits supplémentaires du ministère des Affaires des ancien combattants sans prononcer quelques mots sur l'ensemble du problème des anciens combattants canadiens.

Il y a un instant, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a tenu des propos qui, à mon avis, sont tout à fait injustes à l'endroit de l'honorable ministre. Je ne veux pas me faire le défenseur du ministre, car je sais qu'il est capable de fournir lui-même les arguments nécessaires pour justifier certaines situations ou positions de son ministère, compte tenu des problèmes qui se posent. Mais je tiens à dire aux députés que je souhaite personnellement, en dépit de tout ce qui va se produire au cours des prochains jours et des prochains mois, que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet), conserve son poste, car, à mon avis, il est celui qui a le mieux défendu les intérêts des anciens combattants.

Monsieur le président, je veux tout d'abord féliciter l'honorable ministre de l'initiative qu'il a prise—c'est la raison pour laquelle les crédits supplémentaires de son ministère sont soumis à la Chambre aujourd'hui—d'augmenter de 15 p. 100 les pensions des anciens combattants. Si l'on regarde les différentes augmentations qui ont été apportées au cours des années précédentes, on constate qu'elles représentent réellement un bon rattrapage, comparativement à ce qu'étaient les pensions lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir.

Évidemment, il y a encore beaucoup à faire et, personnellement, j'espère qu'on trouvera un moyen de rattacher ces pensions à un barème quelconque, pour éviter de toujours revenir à la Chambre, pour demander des augmentations. Mais d'ici-là, monsieur le président, je crois que le ministre mérite toutes nos félicitations, et j'espère que le comité interministériel qui étudie les taux de base des pensions pourra lui présenter un rapport qui amènera, dans les mois à venir, une législation pour régler définitivement ce problème.

Quant à la question du rapport Woods, j'espère, comme tous les membres du comité des affaires de anciens combattants, que le comité sera saisi, et ce le plus tôt possible, soit du rapport lui-même, soit d'un résumé de ce rapport, soit encore d'une mesure législative touchant ce rapport. Mais il est urgent que les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants fournissent aux associations l'occasion de venir faire des représentations et des commentaires, en vue d'arriver à une réforme complète et à une restructuration de la Commission des pensions, dans le but d'améliorer la situation et de faire en sorte qu'elle serve davantage les intérêts des anciens combattants.

Je suis convaincu, monsieur le président, que ce rapport qui, d'après mes informations, sera très volumineux, va ouvrir la voie à une amélioration dans le domaine des pensions, et tout cela pour le plus grand bien des anciens combattants.

En terminant mes observations, monsieur le président, je veux simplement remercier les députés qui siègent au sein du comité des affaires des anciens combattants de leur collaboration, mais je veux toutefois leur dire que lorsque ce rapport sera déféré au comité, nous aurons beaucoup de travail sérieux à faire, pour aider le ministre à effectuer une réforme qui s'est peut-être fait attendre, mais qui en vaudra sûrement la peine.

Je ne puis me permettre, toutefois, de laisser passer sous silence la remarque de l'honorable député d'Halifax (M. McCleave), qui disait tantôt que c'était peut-être une des raisons pour lesquelles il pouvait avoir des restrictions quant au bilinguisme, si le bilinguisme pouvait entraîner des retards semblables dans la présentation de rapports dans les deux langues. Je me demande ce que l'honorable député aurait dit si la version française seulement du rapport Woods avait été déposée à la Chambre.

Il s'agit d'un rapport très technique. Il ne faut quand même pas oublier que de tels rapports comprennent des termes assez techniques, et qu'il est important que les deux groupes ethniques du pays puissent comprendre exactement les recommandations dans les termes précis et dans une traduction tout à fait définie. Je crois qu'il y aurait peut-être lieu de presser davantage la Commission Woods, qui s'est chargée elle-même de cette traduction, mais je suis quand même convaincu que le ministre recevra ce rapport et que nous pourrons l'avoir à notre disposition sans délai, afin que le comité puisse se mettre à l'œuvre, si ce rapport lui est déféré.

[*Traduction*]

M. McCleave: Monsieur le président, le député qui vient de reprendre sa place m'a adressé quelques observations; je ne pense donc pas qu'il se formalise de me voir prendre la parole. Je répondrai très simplement à ses observations. Il me serait indifférent que le rapport fût rédigé en latin, en iroquois ou en toute autre langue. S'il y a eu une injustice, il appartient au gouvernement de la redresser. Il ne devrait pas se retrancher derrière l'excuse qu'il a dû attendre la traduction pendant des mois. Si le rapport ne peut nous être présenté qu'en français et si ses recommandations sont raisonnables, le gouvernement devrait les suivre et je les soutiendrai sans restriction. Je ne pense pas que nous devions prendre prétexte du bilinguisme pour faire litière d'une bonne cause ou pour invoquer des délais.

M. Laniel: Le député me permet-il de poser une question? Sait-il que l'Association des anciens combattants ne voulait pas que ce mémoire soit présenté à la Commission des pensions avant que le comité des affaires des anciens combattants n'en fût saisi? L'Association ne voulait pas que la Commission s'occupe du mémoire avant le comité, parce qu'elle désirait présenter des instances au comité afin d'aider celui-ci à préparer un bon rapport.

M. McCleave: Monsieur le président, je n'ai rien à redire à la demande de l'Association des anciens combattants, ni de l'honorable député. Ses remarques ne semblent avoir aucun rapport avec ce que nous discutions.

M. Fawcett: Monsieur le président je ne veux pas retarder l'adoption des crédits du ministre. A l'instar de beaucoup de députés, je crois que l'augmentation des pensions aurai dû être accordée depuis longtemps, et nous l'acceptons volontiers.

J'aimerais attirer l'attention du ministre sur une chose ou deux, notamment les délais interminables qu'on impose à ceux qui veulent interjeter appel. Voulant éviter les détails oiseux, je ne citerai donc qu'un exemple; il s'agit d'un invalide de guerre qui touchait une pension. Il est mort il y a deux ans, et sous prétexte que seulement les trois cinquièmes de son invalidité étaient attribuables à son service en temps de guerre, sa femme s'est vu refuser la pension de veuve de guerre. Après la mort de l'invalide, on a eu des preuves solides que son invalidité était attribuable, pour plus des trois cinquièmes, à son service, ce qui appuyait fortement la demande de pension de la veuve. Je ne citerai aucun détail à ce sujet, parce que la réclamation est à l'étude. Je dirai simplement qu'après avoir étudié le dossier, je suis convaincu que la veuve a droit à la pension. Elle a interjeté appel contre la décision rendue il y a quelques mois, et malgré force lettres et appels téléphoniques, j'apprends que l'appel ne sera pas entendu avant mai ou juin.

• (5.30 p.m.)

La veuve a un problème sérieux à résoudre: son enfant qui va à l'école secondaire. Il doit finir son éducation secondaire cette année, et elle veut l'envoyer à l'université. Bien qu'elle n'ait pas actuellement besoin d'aide financière, elle doit conserver son petit pécule pour ne pas vendre sa maison. Elle n'a pas les moyens de permettre à son enfant de poursuivre des études supérieures sans aide, et elle veut savoir où elle en est. En toute justice, je ne comprends pas pourquoi il faut attendre si longtemps pour une décision en appel, une fois tous les témoignages déposés. Dans les cas de ce genre, les veuves se trouvent dans une situation très peu enviable.

J'ai eu affaire à un autre cas semblable. La décision a finalement été rendue en faveur de la veuve, après presque cinq ans. Il ne semble pas y avoir de raison pour des délais de ce genre et, lorsqu'ils ont lieu, la disposition visant les 12 mois de salaire rétroactif est

insuffisante. On devrait prendre des mesures pour expédier l'étude des appels dans les cas de ce genre.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Non. Nous attendons la réponse du ministre. S'il entend ne pas répondre, il faudra discuter l'affaire davantage. Je lui donne une chance. Entend-il apporter réponse aux questions soulevées?

L'hon. M. Teillet: Il me semble qu'on devrait me permettre d'attendre que toutes les instances aient été faites avant de répondre aux questions. Je ne crois pas devoir me lever cinq ou six fois pour prendre la parole sur différents points.

M. Chatterton: Dans ce cas, le comité devrait peut-être réserver le crédit jusqu'à ce qu'on ait traité des autres questions. Autrement, le ministre pourrait s'entendre dire qu'il dévie de la question lorsqu'il prendra la parole.

L'hon. M. Teillet: Je ne crois pas qu'il soit question d'adopter ce crédit immédiatement. Lorsque les députés auront posé leurs questions et fait leurs commentaires, je serai heureux d'y répondre.

M. Matheson: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques à ce sujet. A mon avis, nous sommes tous profondément redevables au ministre actuel. L'annonce de cette majoration assez importante a eu lieu le 20 décembre. On se souvient sans peine de ce qu'était alors la situation du marché de l'argent à Londres, et que cette bousculade se répétait en pratique dans toutes les trésoreries du monde occidental: angoisse au sujet de l'équilibre des budgets, des responsabilités fiscales et ainsi de suite. Compte tenu du fait que mon honorable ami a proposé trois hausses importantes depuis moins de cinq ans qu'il détient le portefeuille actuel, la majoration la plus récente s'étant produite le 1er septembre 1966, et nous rappelant les sacrifices que nous demandons aux Canadiens en général en vu de présenter au monde une position de responsabilité et d'intégrité fiscales, je pense que c'est tout à l'honneur du ministre d'avoir fait cette recommandation maintenant.

Nous souhaitons tous, j'en suis sûr, que la présentation du rapport de la Commission Woods ne soit pas retardée. Il serait, je crois, très mauvais que le rapport nous arrive en anglais seulement et qu'il nous faille en attendre la version française. Ayant comparu devant la Commission Woods et, par conséquent, étant impressionné par les arguments très techniques invoqués à propos de certaines parties de la loi sur les pensions, je ne verrais rien de plus pénible que la nécessité d'étudier de nouveau plus tard, dans une autre langue, la portée des recommandations du comité.

Nous espérons non pas une modification mineure à la loi des pensions mais une loi neuve, à la page, correspondant aux exigences actuelles des anciens combattants et non à celle du lendemain de la guerre. Je pense que le rapport recommandera des modifications de grande envergure et, comme je l'ai dit, j'espère qu'il sera déposé très bientôt.

La semaine dernière, j'ai perdu un de mes amis, qui avait fait partie de ma batterie, avec le même grade que moi. Il laisse une veuve et des enfants, deux étudiants à l'université, je crois. Si les recommandations de la Commission Woods avaient été mises en œuvre, la situation financière de cet ancien combattant aurait été toute différente avant sa mort et le sort de sa famille moins pénible. Un médecin de mes amis, conservateur actif, m'a téléphoné en fin de semaine pour me parler d'un ami commun, ancien pilote de chasse pendant la dernière guerre et sur le point de mourir. Quelles améliorations ne pourrait pas apporter à des anciens combattants comme ces deux-ci la mise en œuvre des recommandations de la Commission Woods? Je conseille donc au ministre, qui éprouve beaucoup de bienveillance pour cette cause, de songer aux graves répercussions d'un retard indu du rapport.

Nous constatons souvent que les pensions payées aux anciens combattants, sont calculées en fonction du salaire actuel versé aux fonctionnaires subalternes de l'État. Par comparaison, l'ancien combattant est censé être marié, avoir deux enfants et être complètement invalide. Il est dans l'ordre de prévoir qu'un ancien combattant à la fin d'une guerre sera marié et aura deux enfants; je crois comprendre pourquoi cette comparaison a d'abord été faite. Mais les fonctionnaires français avec lesquels nous nous sommes entretenus sur le boulevard des Invalides à Paris avaient peut-être raison de prétendre que l'indemnité devait être calculée uniquement en fonction de l'ancien combattant et non sa femme et des autres personnes à charge. Certes, les spécialistes, les membres des organismes voués aux anciens combattants par exemple contestent aussitôt une proposition de ce genre, en prétendant que des allocations supplémentaires de pension doivent être versés à la femme et aux enfants sans quoi la famille ne pourrait pas survivre. Mais il s'agit, selon moi, d'une pétition de principe. Le montant accordé à la personne pourrait en effet être suffisant s'il était fondé

sur une comparaison directe entre les besoins authentiques de l'ancien combattant et les salaires des fonctionnaires choisis. Je suis enclin à croire, après mes enquêtes, que les montants théoriques établis selon les calculs susmentionnés, c'est-à-dire compte tenu d'une femme et de deux enfants, sont illusoires. Trop d'anciens combattants invalides qui n'ont ni femme ni enfant touchent une pension absolument insuffisante.

• (5.40 p.m.)

Nous comparons cette prestation accordée aux vétérans ayant des personnes à charge au traitement des petits fonctionnaires. Le ministre des Affaires des anciens combattants pourrait, sans trop de peine, grâce aux ordinateurs, déterminer s'il est possible d'établir une formule qui serait en toutes circonstances plus équitable et qui se bornerait à aider uniquement et suffisamment l'ancien combattant. Cette situation implique beaucoup d'autres facteurs. Il arrive parfois que les épouses ne soient pas des personnes à charge dans le vrai sens de l'expression.

Vu que nos responsabilités actuelles concernent principalement les anciens combattants de la seconde guerre mondiale, terminée il y a déjà une génération, et à un degré moindre ceux de la première guerre mondiale, il conviendrait peut-être que le ministère des Affaires des anciens combattants entreprenne une étude statistique complète pour calculer l'écart qu'entraînerait un changement de la formule des indemnités qui tiendrait compte des nécessités...

M. Chatterton: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Les députés de mon parti ont choisi d'écourter leurs discours pour permettre au ministre de répondre avant six heures. Le député de Leeds pourrait réserver son exposé en attendant le rapport Woods. Nous voulons que ces crédits soient adoptés aujourd'hui car ce serait peut-être trop tard après six heures.

M. Matheson: Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter.

M. Chatterton: Vous vouliez faire durer la chose.

M. Matheson: Ce n'est pas juste.

L'hon. M. Teillet: Monsieur le président, en me levant pour répondre aux instances et aux interrogations, je veux exprimer mes remerciements aux membres du comité pour l'intérêt qu'ils ont témoigné une fois de plus à cette question si importante. Le député d'Esquimalt-Saanich a parlé le premier et certains des sujets qu'il a abordés ont également été évoqués par bon nombre d'autres députés. A propos de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui, je le sais, lui tient à cœur, je le prie de bien vouloir comprendre qu'il n'est pas question d'évaluation des moyens; certains principes directeurs—termes dont on a fort abusé—ont été donnés aux bureaux régionaux, dans l'espoir que les anciens combattants s'y adresseraient pour obtenir des explications et des éclaircissements. Le député a cité le chiffre de $7,000 utilisé comme seuil au-dessous duquel les anciens combattants bénéficieraient d'une priorité. Dans ces $7,000 ne sont pas compris certains avantages tels que les pensions, le revenu de la femme ou les allocations familiales. Il s'agit uniquement du revenu personnel.

Voilà la teneur de la directive, et j'espère qu'elle ne touchera pas trop de gens. Toutefois, elle n'est pas obligatoire et l'on a signalé que chaque cas devait faire l'objet d'une étude spéciale afin d'éviter la répétition de cas comme ceux auxquels le député a fait allusion et où quelques dollars peuvent occasionner des privations. Il s'agit simplement d'un principe directeur, et nous espérons qu'il ne placera personne dans la gêne.

M. Chatterton: Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'aucun ancien combattant ne se verra refuser un prêt uniquement à cause de son revenu?

L'hon. M. Teillet: Je ne crois pas pouvoir donner cette assurance, car il pourrait arriver—je ne parle pas d'une construction nouvelle—qu'un ancien combattant veuille améliorer sa propriété mais que son revenu soit tel qu'on juge qu'il devrait attendre un an avant de le faire. Une telle décision pourrait découler du principe directeur énoncé.

M. Chatterton: Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance qu'aucun ancien combattant—sauf s'il veut se construire une maison neuve—ne se verra refuser un prêt à cause de son revenu, s'il veut faire l'acquisition d'une petite propriété ou d'une ferme?

L'hon. M. Teillet: Ici encore, à mon avis, ce serait généralement le cas. J'hésite à l'assurer de façon absolue, car il se pourrait fort bien qu'on demande à un ancien combattant d'attendre un an parce qu'il est en mesure de le faire sans en souffrir. Cela ne porte nullement atteinte à la demande que tout ancien combattant peut présenter n'importe quand et l'on acceptera les requêtes de tous ceux qui pourront établir leur droit à un prêt, même si on leur demande d'attendre un an. Je crois comprendre également que les prêts agricoles seront à peine touchés par cette mesure. Cela répond, je crois, à la plupart des questions

soulevées par le député quant à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

En ce qui concerne l'augmentation de 15 p. 100 des pensions et l'émission des chèques, j'aimerais dire que j'apprécie beaucoup le fait qu'on ait adopté ces crédits aujourd'hui. Cela permettra aux fonctionnaires du ministère de se mettre à l'œuvre, bien que les calculs soient, je crois, déjà faits. On peut maintenant passer à l'action afin d'envoyer les chèques d'ici la fin du mois. Évidemment, je ne peux donner aucune garantie absolue, car l'autorité définitive sera accordée seulement lorsque le projet de loi sur les crédits supplémentaires recevra la sanction royale.

M. Knowles: S'il prévoit un retard, le ministre demanderait-il que l'article soit retiré et fasse l'objet d'un bill par lui-même. On pourrait alors lui donner immédiatement la sanction royale.

L'hon. M. Teillet: C'est possible, et j'y songerai volontiers. Je ne prévois aucune difficulté à ce sujet car, l'approbation de la Chambre obtenue, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter pour l'autre endroit. Nous tenons à ce que cela se fasse ce mois-ci. Même si le chèque du mois de mars n'était que du montant habituel, nous pourrions peut-être expédier le chèque de redressement vers le même temps.

Les députés ont montré un vif intérêt et ont posé quelques questions au sujet du rapport du comité Woods. Je dois préciser que sa traduction comporte des difficultés. C'est un long rapport qui compte, sauf erreur, quelque 1,600 pages. Je le répète, un grand nombre de termes techniques sont utilisés lorsqu'on traite des affaires des anciens combattants. En fait, on a déjà parlé du jargon du ministère des Affaires des anciens combattants. La façon qu'ont les anciens combattants de s'exprimer au sujet des prestations est parfois extrêmement difficile à traduire, et je suis en partie responsable du retard de publication du rapport, car j'ai fait vérifier la traduction au fur et à mesure. J'ai insisté là-dessus pour m'assurer que les deux versions auront exactement le même sens.

Il y a quelques heures à peine, on m'a informé que le président du comité compte être à Ottawa vers le 21 mars et en mesure de présenter le rapport à ce moment-là. J'espère vivement qu'il en sera ainsi. Comme on s'est plaint des retards, permettez-moi de dire que je n'en tiens pas les membres du comité le moins du monde responsables. J'accepte, cependant, toute critique justifiée. J'estime qu'ils ont fait leur travail avec diligence. Ils ont entrepris une tâche énorme, et, compte tenu de leur enthousiasme et de leur compétence, j'ai raison de croire qu'il aura valu la peine d'attendre leur rapport.

• (5.50 p.m.)

Le député de Comox-Alberni a soulevé certaines questions au sujet de l'admissibilité aux $30 par mois de rajustement de pension de la vieillesse, et au fait que les anciens combattants qui reçoivent une allocation n'y soient pas admissibles. L'expérience a prouvé que, sur le plan administratif, c'est une chose très compliquée. On a tenté ce genre d'expérience à deux reprises ces dernières années en augmentant de $10 l'assistance-vieillesse. Des difficultés administratives ont suivi. Finalement, nous avons haussé le plafond du revenu permis des bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants pour en tenir compte. Nous l'avons fait de nouveau lorsque le supplément de $30 par mois est entré en vigueur. Le plafond est passé à $145 par mois pour les célibataires et à $245 par mois pour les hommes mariés. J'admets que ces montants s'imposaient, mais si on a procédé de cette façon c'est en partie pour réduire les difficultés administratives.

Dans le cas du supplément de vie chère, le montant, assez minime, ne devrait pas causer de difficultés, mais si on le quadruplait ou le quintuplait au cours des années, il en provoquerait certainement. Avant que cela ne se produise, il serait justifiable de relever le maximum du revenu permis pour les bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants. Il faudrait alors en tenir compte, encore une fois. Si le député voulait bien consulter un haut fonctionnaire à ce sujet, il recevrait, je crois, de meilleures explications que celles que je puis lui fournir ici en ce moment. Je suis certain qu'il serait bien accueilli et qu'on lui fournirait tous les renseignements dont il a besoin.

Vous vous souvenez qu'au moment où le supplément de $30 par mois a été adopté, la Commission d'allocations aux anciens combattants a adressé une lettre à tous les bénéficiaires d'allocations leur demandant de ne prendre aucune décision avant de consulter les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants. S'ils agissent ainsi, ils s'en trouveront bien. Les fonctionnaires du ministère les aideront à présenter la demande la plus avantageuse. Je dirais que la même situation existe à l'égard de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je crois que s'ils allaient trouver les fonctionnaires, ceux-ci leur donneraient des conseils très

profitables. J'aimerais remercier le député de Kootenay-Ouest pour avoir attiré mon attention sur les difficultés que recontrent ceux qui se trouvent dans sa région. Comme dans le passé, les fonctionnaires feront tout en leur pouvoir pour aider les gens. Les députés accepteront cette assurance, je crois, car les fonctionnaires du ministère ont la réputation d'agir dans l'intérêt des anciens combattants.

M. le président: Le crédit 1c est-il adopté?

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre...

M. le président: A l'ordre. Dois-je lever la séance, faire rapport de ces résolutions et demander l'autorisation que le comité siège plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, il n'est pas encore six heures et nous sommes disposés à adopter ces crédits.

M. le président: A l'ordre. Sauf erreur, monsieur l'Orateur désire venir à la Chambre.

L'hon. M. Starr: Nous pourrions peut-être adopter ces crédits avant que l'Orateur entre.

M. le président: Le crédit 1c est-il adopté?

M. Peters: Monsieur le président, avant que le ministre en termine avec le problème de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, puis-je demander si l'on songe actuellement à réduire les dimensions des terres dans les cas où leur valeur les met hors de la portée des anciens combattants?

L'hon. M. Teillet: J'aimerais, si on le veut bien, me référer aux réponses que j'ai déjà données à la Chambre à ce sujet.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Pensions—

25c. Pensions d'invalidité et de décès—Pour permettre qu'à compter du 1er janvier 1968, la Loi sur les pensions soit modifiée comme il suit:

a) les annexes A et B de ladite loi sont abrogées et remplacées par les annexes A et B établies au détail des affectations; et

b) au paragraphe (2) de l'article 38 les mots «six cent trente-six» sont biffés et remplacés par les mots «sept cent trente-deux»; et

c) au paragraphe (4) de l'article 38, les mots «trois cents dollars» sont biffés et remplacés par les mots «trois cent quarante-huit dollars», $7,800,000.

Services des traitements—

38c. Allocations de traitements et autres, $205,000.

Affaires des anciens combattants—

L120c. Pour porter à $450,000 le montant qui peut être imputé en tout temps sur le fonds de roulement établi en vertu du crédit 517 de la Loi des subsides nº 5, 1958, pour la confection des coquelicots et des couronnes du Jour du Souvenir; montant additionnel requis, $50,000.

M. le président: Et voilà pour les prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants.

(Rapport et adoption des résolutions adoptées aujourd'hui au Comité des subsides)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT UNE SURTAXE

La Chambre reprend l'étude de l'ordre:

Deuxième lecture du bill nº C-207, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu—Le ministre des Finances.

M. l'Orateur: On me permettra peut-être maintenant d'informer les députés de la décision que j'ai prise après avoir étudié les arguments très intéressants qui ont été invoqués cet après-midi. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a mentionné, la question retenait mon attention depuis quelques jours et, comme l'ont fait un bon nombre de députés, j'ai examiné les précédents.

Voici le point soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre et examiné par la Chambre: la présidence ne devrait pas donner suite à la motion, vu qu'elle revient effectivement sur une question tranchée pendant la session en cours. J'aimerais signaler aux députés le commentaire nº 200 de Beauchesne, tiré effectivement de la page 328 de la quatrième édition de Bourinot. Le voici:

C'est, toutefois, une ancienne règle du Parlement «Qu'aucune proposition ne peut être faite régulièrement si elle est, en substance, identique à une autre sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée durant la même session». Une vieille règle parlementaire est ainsi conçue: «Une question, une fois posée et tranchée, soit affirmativement, soit négativement, ne peut être ramenée sur le tapis, mais elle doit subsister comme étant la décision rendue par la Chambre». Sans une telle règle, le temps de la Chambre pourrait se passer à délibérer des motions de même nature: on obtiendrait ainsi quelquefois des décisions contradictoires au cours de la même session».

Voici le commentaire 373 (2) de la quatrième édition de Beauchesne:

Aucune règle ne limite la présentation de deux ou plusieurs projets de loi ayant trait au même sujet et renfermant des dispositions analogues.

C'est là un point important, parce que quelques députés ont émis l'opinion que nous ne pouvions étudier des questions ou des principes semblables au cours d'une même session. Les députés savent par expérience, j'en suis sûr, que nous l'avons déjà fait, du moins à titre exceptionnal. Le commentaire 373 (2) qde la quatrième édition de Beauchesne poursuit:

Toutefois, quand la Chambre a déjà pris une décision au sujet d'un tel projet de loi, par exemple si ce projet de loi a été lu pour la deuxième fois ou si la deuxième lecture a été refusée, l'examen de l'autre bill n'est pas poursuivi s'il comporte en substance les mêmes dispositions ...

Les mots «en substance» reviennent encore ici. Et voici maintenant le commentaire 163 de Beauchesne:

Une simple modification de texte qui ne change rien à l'objet d'une question ne suffit pas pour soustraire à la règle interdisant de proposer une motion qui serait la même en substance qu'une autre déjà présentée au cours de la même session.

Le Commentaire 375 (1) de la quatrième édition de Beauchesne est ainsi conçu:

Un bill est régulier s'il diffère sensiblement d'un autre bill portant sur le même sujet et déjà résolu au cours de la session.

D'après Bourinot, la solution se trouve dans la proposition suivante, figurant à la page 329 de la quatrième édition de son ouvrage:

«Le seul moyen de faire révoquer un vote négatif est de proposer une autre question similaire, quant à son objet général, à celle qui a été rejetée, mais avec des variantes suffisantes pour constituer une question nouvelle, et la Chambre déterminera si c'est substantiellement la même question ou non».

• (6.00 p.m.)

C'est une question d'interprétation ou de jugement de décider si, aux termes de la règle, la motion présentée est substantiellement la même, qu'une autre sur laquelle la Chambre s'est prononcée. La seule façon d'interpréter les deux mesures, fonction de la règle, c'est de comparer les propositions effectivement présentées dans chaque cas, c'est-à-dire dans le bill antérieur et dans le nouveau bill dont la Chambre est saisie.

A mon avis, la présidence doit comparer les dispositions du bill nº C-207, présentement à l'étude, avec celles du bill nº C-193 défait en troisième lecture. Le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a déjà fait, et d'autres ont aussi aidé la présidence. Les députés me permettront peut-être de me reporter de nouveau aux différents articles.

L'article 1 du nouveau bill traite d'un impôt sur les dons. Cette disposition est entièrement nouvelle; il n'en était pas du tout question dans le bill nº C-193. En revanche, l'article 2

[M. l'Orateur.]

du bill C-207 n'est qu'une répétition de l'article 1 du bill C-193. L'article 3 du bill C-207 découle du changement prévu dans l'article 2 et il est de nature purement technique. Toutefois, il correspond, lui aussi, mot à mot à l'article correspondant du bill C-193.

L'article 4 du bill C-207 est identique à l'article 3 du bill C-193. Il a trait aux déductions permises dans le calcul de l'impôt payable en vertu de la disposition qui prévoit l'établissement d'une moyenne pour cultivateurs et pêcheurs. Cette disposition ne semble pas se rattacher à une surtaxe. Elle est autonome, et je doute fort qu'il y ait lieu de la réintroduire dans le bill C-207.

L'article 5 du bill C-207 prévoit le paiement anticipé de l'impôt sur le revenu des sociétés. Le taux de remboursement sont différents. Un député a éprouvé de la difficulté à saisir la différence, mais il y a une certaine différence entre cet article et l'article correspondant du bill C-193. L'article 6 du bill C-207 fait suite aux modifications établies par l'article 1, qui est entièrement nouveau, et ne présente donc aucune difficulté.

L'article 7 du bill C-207 contient la partie substantielle de la nouvelle proposition fiscale. Cette dernière ressemble à la proposition initiale en ce qu'il s'agit d'une surtaxe. D'après les autorités et les précédents, le fait qu'il s'agit de propositions similaires ne suffit pas en soi à les déclarer irrecevables. Il s'agit de savoir s'il y a des différences substantielles entre les deux.

Le nouvel article du bill C-207 prévoit une surtaxe spéciale de 3 p. 100 au lieu des 5 p. 100 figurant dans le projet de loi initial. La première résolution et le premier bill prévoyaient une exonération de base de $100. Le nouvel article du bill C-207 porte l'exemption de base à $200. Le premier projet de loi établissait un plafond de $600 pour la surtaxe. Le bill nº C-207 n'impose aucune limite de ce genre. La surtaxe initiale était permanente. Le projet de loi revisé propose un impôt pour une période fixe, soit pour 1968 et 1969.

A l'article 7, le nouveau projet de loi propose une surtaxe sur l'impôt payé par les sociétés. Il s'agit là, évidemment, d'une mesure complètement nouvelle. La mesure législative antérieure ne comportait aucune disposition semblable. En soi, cela semble être une modification assez substantielle pour rendre l'article 7 différent de l'article 5 du bill nº C-193. Finalement, l'article 8 du bill C-207 touchant le remboursement de la taxe était mot pour mot l'article 6 du bill C-193. Encore une fois, il est difficile de justifier la répétition de cet article dans le nouveau projet de loi.

Par conséquent, même si les articles importants du bill C-207 sont en général essentiellement nouveaux, les articles 2, 3, 4 et 8 du bill C-209 sont une répétition des articles du bill C-193 rejeté à la troisième lecture.

Des représentants ont mentionné une décision que j'ai rendue l'année dernière à propos du bill sur les transports. Ce sont surtout les députés d'Acadia (M. Horner) et de Winnipeg-Nord-Centre qui ont rappelé cette décision. Je suis d'accord avec ma déclaration d'alors dont voici le texte:

> Toutefois, malgré tous ces changements ajoutés, la condition fondamentale reste qu'aucune partie de la nouvelle proposition ne peut être incompatible avec la décision antérieure du comité.

C'est un extrait d'une décision de la présidence rendue le 26 janvier 1967 (à la page 1233 des Journaux de 1967-1968) en réponse à l'appel d'une décision du président du comité plénier, interjetée au moment où le comité étudiait le projet de loi sur les transports. En d'autres termes, il nous faut éviter de placer la Chambre dans une situation qui l'obligerait à prendre une décision partiellement incompatible avec une décision antérieure. Or, je le déclare à la Chambre, c'est exactement ce que nous ferions si nous nous permettions d'adopter les articles 2, 3, 4 et 8 qui reproduisent exactement les articles du bill C-193 rejeté à la troisième lecture.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il faudrait retirer le bill C-207 et en présenter un nouveau qui ne soit en rien incompatible avec la décision antérieure.

J'aimerais rappeler à la Chambre un commentaire de la 17e édition de l'ouvrage de May, page 522:

> S'il devient nécessaire, avant la deuxième lecture d'un bill, de modifier sensiblement ses dispositions, on ne saurait apporter de telles modifications, à cette étape, qu'en annulant l'ordre en vue de la deuxième lecture et en retirant le bill.

A mon avis, et je tiens à le signaler aux députés, cela n'infirme pas la résolution adoptée par le comité des voies et moyens vendredi dernier. Un nouveau bill, fondé sur cette résolution et renfermant les dispositions qui me semblent acceptables, qui sont nouvelles, qui ne sont pas contraires au principe de l'ancien bill, peut facilement être soumis à la Chambre, présenté à nouveau et étudié en vue de la première lecture.

J'estime donc que la Chambre devrait émettre un ordre visant au retrait du bill dont elle est présentement saisie, afin que le gouvernement puisse présenter une nouvelle mesure.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Saskatoon (M. Brand)—les affaires indiennes—Saskatchewan—les opinions médicales relatives à la stérilisation et aux méthodes anticonceptionnelles; le député de Springfield (M. Schreyer)—l'agriculture—la pomme de terre—les importations de l'Ouest en provenance des États-Unis; le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston)—la Compagnie des jeunes Canadiens—prétendues subventions aux écoles privées de la Colombie-Britannique.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. l'Orateur suppléant: Ordre n° 69 inscrit au nom du gouvernement, deuxième lecture du bill n° C-207, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de la décision rendue par Votre Honneur à six heures, je propose que l'ordre portant deuxième lecture du bill n° C-207 soit annulé et le bill, retiré.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de revenir aux affaires courantes en vue de présenter un bill se fondant sur la résolution des voies et moyens adoptée le vendredi, 9 février.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à revenir aux affaires courantes, en vue de la présentation d'un bill se fondant sur la résolution des voies et moyens adoptée le vendredi 9 février?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le projet de loi que je demande à présenter est semblable au bill n° C-207, sauf qu'on y a

supprimé les articles au sujet desquels Votre Honneur a soulevé des objections. Il renferme aussi un paragraphe fort secondaire, de nature très technique, qui ne modifie en rien le fond du bill, et que j'aimerais proposer au comité.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, nous y consentons, pourvu que le bill ne subisse ce soir que la première lecture.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable M. Sharp demande à présenter le bill n° C-208 visant à modifier la loi de l'Impôt sur le revenu et basé sur la résolution fiscale que la Chambre a adoptée vendredi dernier. Le ministre a-t-il la permission de présenter ledit projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable M. Sharp propose la première lecture du projet de loi. La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

L'hon. M. Starr: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur suppléant: Quand lira-t-on ce bill pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire quand des exemplaires du bill revisé seront déposés dans nos cases?

M. Fairweather: Le gouvernement bat en retraite mais garde l'initiative.

L'hon. M. MacEachen: Cela montre combien souples nous sommes. Des exemplaires du bill se trouveront dans les cases dès demain matin.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La présidence doit-elle en conclure que la Chambre se formera maintenant en comité des subsides?

Des voix: D'accord.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion—
1c. Salaires et autres dépenses, $35,000.

[L'hon. M. Sharp.]

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen des crédits supplémentaires (C) de 1967-1968 du secrétariat d'État, Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, crédit *1c*. Le crédit *1c* est-il adopté?

M. Nesbitt: Monsieur le président, je voudrais faire quelques brèves observations à ce sujet. J'estime que les membres du nouveau Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, une fois organisé, se rendra compte qu'il doit agir pour remédier à ce qui s'est passé dernièrement aux émissions de nouvelles et de commentaires à la télévision de Radio-Canada.

Depuis quelques semaines, on entend des gens dire que le gouvernement a opéré une véritable mainmise sur le service des informations de Radio-Canada et que ces services ne font plus guère que du lavage de cerveau pour le compte du gouvernement. Nous en avons vu un exemple tout dernièrement, après le 19 février, lorsque le premier ministre, à son retour de la Jamaïque, a paru dans une émission télévisée de Radio-Canada. Le premier ministre, a-t-on dit à plusieurs d'entre nous, a paru à la télévision ce soir-là à condition que personne ne lui succéderait sur le petit écran et qu'aucun commentaire ne serait fait sur ce qu'il dirait. Il y a de quoi être alarmé lorsqu'on entend une chose pareille de source bien informée.

On le sait, la télévision est l'un des moyens d'information les plus puissants pour influencer le public.

Depuis quelques semaines, des gens assez obscurs sont devenus très connus du grand public, en trois jours, grâce à la télévision. Je crois que le nouveau Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion devrait s'assurer que non seulement le gouvernement au pouvoir n'influencera en rien les organes de diffusion, mais que ceux-ci n'exerceront non plus aucune influence. Voilà qui est très important.

En outre, on a laissé entendre depuis quelques mois, à la Chambre notamment, qu'il y a eu de l'ingérence politique à Radio-Canada. Sans vouloir répéter ce qu'on a déjà dit à la Chambre en d'autres occasions, j'espère bien que le nouveau Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion s'assurera avec le plus grand soin que ni le gouvernement, ni, en fait, aucun parti politique n'exerceront l'apparence même d'un contrôle sur les organes de diffusion. J'espère aussi que le nouveau président de la Société Radio-Canada s'en souviendra lorsqu'il assumera ses nouvelles fonctions.

M. Prittie: Monsieur le président, je profite de l'étude de ce crédit pour parler du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Le député d'Oxford a déploré l'orientation des nouvelles à Radio-Canada et le chef de mon parti, le député de Burnaby-Coquitlam, a lui aussi effleuré ce sujet lors du débat suscité par l'incident du 19 février. Je ne veux pas m'étendre là-dessus car Radio-Canada a été confiée à une nouvelle administration et il convient que les députés donnent au nouveau président et au vice-président exécutif le temps de prendre en mains leurs responsabilités et d'apporter les réformes qu'ils jugent nécessaires au bon fonctionnement de la Société. Je m'abstiendrai donc pour le moment d'ajouter quoi que ce soit au sujet de Radio-Canada.

La nouvelle loi sur la radiodiffusion a déjà reçu la sanction royale et j'espère qu'on ne tardera pas à nommer les membres de l'organisme de réglementation, le président, le vice-président et les autres membres du Conseil canadien de la radio-télévision. Les choses ont traîné en longueur pendant des années dans le domaine de la radiodiffusion: on a d'abord eu le rapport Fowler puis le Livre blanc sur la radiodiffusion qui a été ensuite étudié par le comité et enfin, la loi elle-même a suscité un long débat.

Il a fallu beaucoup de temps au gouvernement pour choisir les dirigeants de Radio-Canada.

• (8.10 p.m.)

Sauf erreur, certains ont refusé le poste. Espérons que le gouvernement ne sera pas aussi lent à recruter du personnel pour le nouvel organisme de réglementation car celui-ci aura une tâche très importante. Il devra assurer le contrôle des émissions de radio et de télévision au Canada. Il lui faudra s'attaquer à nombre de problèmes très importants et le plus tôt sera le mieux.

J'aimerais évoquer aussi certains points qu'il y aura lieu d'envisager très prochainement. Nous avons fait de très fortes instances auprès du comité de la radiodiffusion au sujet de l'emploi de talents canadiens. Il faudrait réellement s'en occuper bientôt. Mois après mois les artistes canadiens, les comédiens, les écrivains et les réalisateurs émigrent aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Si l'on tolère cette situation pendant encore un an ou deux, l'exode des talents aura siphonné ceux qui auraient pu assurer le service de radiodiffusion voulu.

Une autre question traitée en ce moment par le comité de la radiodiffusion est celle de la télévision éducative. Nous entendons beaucoup discuter la question de savoir si celle-ci doit être relayée sur les ondes de très haute fréquence ou d'ultra-haute fréquence. Un assez grand nombre des groupes entendus par le comité, conseillait d'équiper les récepteurs de télévision canadiens en vue de la réception des canaux d'ultra-haute fréquence. Ils ne le sont pas encore. Il y a plus de deux ans, j'ai présenté un bill d'initiative parlementaire à ce sujet. La nouvelle loi contient une disposition permettant à l'organisme de réglementation d'obliger les fabricants et importateurs canadiens à munir tous les récepteurs de télévision du dispositif permettant de recevoir les canaux d'ultra-haute fréquence. Je dis cela parce qu'on fabrique encore des appareils récepteurs dépourvus de ce dispositif. Effectivement, la plupart des récepteurs fabriqués au Canada ne sont pas encore munis de cet accessoire qui deviendra indispensable le jour où nous aurons la télévision éducative. Au train où nous allons, je ne sais trop quand ce jour luira. J'insiste donc simplement pour que le gouvernement recrute sans trop tarder les compétences nécessaires à la constitution de l'équipe du Conseil de la radio et de la télévision. Le Conseil a devant lui des travaux fort importants. Comme on a tout dit à propos de la radiodiffusion au cours des débats du mois passé, je me bornerai à quelques remarques.

M. Barnett: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Avant de poursuivre l'étude des crédits, pourrais-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quel membre du cabinet est chargé ce soir de présenter les demandes de crédits. Le président du Conseil du Trésor a assumé la tâche plusieurs fois, mais ce soir c'est peut-être le ministre d'État, assis sur la première banquette. Il semble toujours être là quand une crise est sur le point d'éclater.

M. Béchard: Monsieur le président, je prends note des instances présentées par les députés au sujet de ces crédits supplémentaires en l'absence du secrétaire d'État, qui sera de retour dans la soirée.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, j'ai été heureux d'entendre l'honorable député de Bonaventure (M. Béchard) nous dire qu'il assumait la responsabilité d'écouter les questions

que nous pouvons porter à son attention et à celle du gouvernement, en ce qui concerne la radiodiffusion.

C'est un service qui coûte passablement cher aux contribuables canadiens. Il est vrai, comme vient de le dire mon préopinant, que la Société Radio-Canada a maintenant une nouvelle direction: de nouveaux présidents, de nouveaux vice-présidents, de nouveaux ou de nouvelles secrétaires. Nous ne pouvons, à l'heure actuelle, que former le vœu que cette nouvelle direction tienne compte de la réalité canadienne, de ce qui existe au Canada, qu'elle n'essaie pas de dicter des lignes de conduite, mais de servir le bien commun, l'ensemble de la population canadienne.

Trop souvent, dans le passé, nous avons eu à déplorer des manquements graves de la part de fonctionnaires, voire même de hauts fonctionnaires de Radio-Canada. Ceci nous pousse à inviter la nouvelle direction à être prudente, à éviter autant que possible les erreurs. Qu'il y ait des erreurs commises, cela se produit partout...

Des voix: Oh! Oh!

M. Caouette: Monsieur le président, si les députés m'entendent comme je les entends, ils m'entendent excessivement bien! Je comprends que plusieurs d'entre eux ne sont pas intéressés à écouter ce que nous avons à dire à l'endroit d'une entreprise d'État, et c'est pour cela que nous voyons, assez souvent, des prises de position incompatibles avec les études que nous devons faire à la Chambre.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention, ce soir, de parler longuement de Radio-Canada. Seulement, je voudrais mentionner de nouveau que nous voulons que Radio-Canada traite tout le monde avec justice, de façon impartiale, qu'elle traite le peuple canadien avec justice.

Dans le passé, nous avons vu des traitements de faveur accordés à certains groupes, alors qu'on ignorait presque totalement d'autres groupes. Je suis d'avis que tous les courants d'idées, au Canada, doivent être respectés par la Société nationale de radiodiffusion, que tous devraient avoir la facilité d'exprimer leurs opinions, car c'est de ces expressions d'opinions, je crois, que naîtra plus de compréhension.

Tout le monde ne partage pas nécessairement les mêmes idées et les mêmes opinions. Mais à Radio-Canada, on doit reconnaître ce principe de base, de façon à permettre à tous les groupes de faire connaître leurs points de vue, d'expliquer leur programme, d'exposer leur façon de voir les choses et, ainsi, contribuer à créer au Canada un esprit de bonne entente et de respect mutuel.

Monsieur le président, j'ai dit tantôt que, à maintes reprises, nous avions eu à nous plaindre de la façon dont la Société Radio-Canada était administrée. Par exemple, dans le domaine de l'information, on nous présente chaque jour des reportages sur la guerre au Vietnam, alors que l'on oublie systématiquement ce qui se passe au Canada. On nous parle de tueries épouvantables qui se produisent à des milliers de milles d'ici, dans des pays où la Société Radio-Canada envoie des reporters avec des caméras et le reste, ce que je ne conçois pas.

C'est bien de nous dire ce qui se passe au Vietnam, mais de là à dépenser des énergies et des millions de dollars pour nous présenter seulement, ou à peu près, des nouvelles sur la guerre et ses atrocités, à mon avis, il serait plus important, à l'heure actuelle, d'affecter ces sommes d'argent à l'extension des services de radiodiffusion aux régions du pays qui ne les ont pas encore.

Je veux mentionner, par exemple, certaines villes du nord du Québec, comme Chibougamau, Chapais, où il est impossible de capter les programmes de la télévision d'État. Les habitants de Parent, le long de la voie ferrée du chemin de fer National-Canadien, ne peuvent, non plus, bénéficier des services de la télévision d'État.

Nous réclamons la télévision pour les citoyens de langue française de la Colombie-Britannique depuis six ans. On nous répond que lorsque les montants nécessaires seront disponibles, le service de la télévision française s'étendra à la population canadienne de l'Ouest du Canada.

Nous entendons, en cette enceinte, des déclarations flamboyantes à l'effet que nous voulons respecter le bilinguisme, que nous voulons donner les mêmes avantages aux citoyens de langue française qu'à ceux de langue anglaise, que nous voulons les traiter sur un pied d'égalité. Or, le seul endroit où les citoyens canadiens sont traités sur un pied d'égalité par la Société Radio-Canada, c'est dans la province de Québec.

Monsieur le président, il en coûterait beaucoup moins au gouvernement ou à la Société d'État de doter les provinces de l'Ouest du service de la télévision française que d'aller couvrir les tueries du Vietnam, de la Corée, de l'Afrique ou d'autres pays du monde.

C'est bien de nous renseigner sur les événements mondiaux, mais, je le répète, nous devrions commencer par donner des services aux gens de chez nous.

Il serait très intéressant, par exemple, d'avoir des programmes télédiffusés qui nous montreraient les montagnes Rocheuses et les beaux lacs de cette région. Il serait aussi intéressant de voir les beautés qui existent dans l'Est du pays, dans les provinces Maritimes et dans la province de Québec, par exemple; la Manicouagan ou d'autres industries très

importantes, qui intéresseraient énormément les Canadiens de l'Ouest du pays.

Monsieur le président, j'espère que la nouvelle direction de Radio-Canada tiendra compte des désirs de la population, dont le principal est d'abord de connaître son pays et de savoir ce qui se passe chez elle. La Société Radio-Canada remplira cette fonction-là lorsqu'elle informera l'ensemble de la population canadienne sur ce qui se passe au Canada, sur ce qui existe au Canada, et qu'elle cessera de dépenser des millions de dollars pour couvrir des guerres, des meurtres et des ignominies.

Monsieur le président, nous croyons fermement que la Société Radio-Canada peut rendre service. Elle doit rendre service aux Canadiens et les servir avec justice, avec objectivité, leur donnant et respectant leur droit d'expression, en vue de faire de notre société une société de valeur, une société qui représente vraiment l'ensemble de la population canadienne.

M. Mongrain: Monsieur le président, nous nous souvenons tous qu'un jour, cette jeune demoiselle, qui a hérité de la fonction de secrétaire d'État, a déclaré que ce qui se passait à Radio-Canada était quelque chose de pourri. A ce moment-là, cette déclaration a soulevé l'ire de certains commentateurs existentialistes. J'ai quand même l'impression qu'au sein de la Chambre, cette déclaration a rallié l'opinion de la plupart des gens qui tentent d'évaluer le travail que fait la Société Radio-Canada, et qu'au sein de tous les partis, on a convenu qu'il y avait du moins quelque chose qui laissait à désirer à la Société Radio-Canada.

Au moment où notre gouvernement nous proposait les améliorations que nous connaissons et que nous avons votées, les amendements ou le nouvel organisme que nous avons approuvés, nous espérions que la Société Radio-Canada donnerait au peuple canadien quelque chose de plus objectif et de plus stable, dans les circonstances, parce que nous avions tous, monsieur le président, déploré cette espèce de noyautage dont tout le monde était témoin. Je ne crois pas que ce soit quelque chose de partisan, qui reflète purement l'«électoralisme» qu'on est habitué à déplorer, mais c'est tout de même quelque chose qui était tellement évident que, de tous les coins de la Chambre, on était d'accord pour déplorer qu'il existât au sein de la Société et dans certains domaines, pour des raisons qui peuvent paraître évidentes à quelques-uns et moins évidentes à d'autres, un noyautage de séparatisme et de socialisme et, peut-être aussi, des gens qui nient toutes les valeurs dans lesquelles nous croyions jusqu'à maintenant.

Monsieur le président, je vois que mon honorable ami, le député de Lapointe (M. Grégoire), proteste. Je ne crois pas qu'il proteste en faveur de cette légion d'athées qui voudraient remettre en question tout ce à quoi nous croyons, nous, les représentants de tous les Canadiens, de toutes les religions ou allégeances.

Nous avons même vu paraître, plus souvent qu'à leur tour, des révolutionnaires qui n'avaient même pas l'excuse d'une idéologie plus acceptable à nous présenter pour avoir droit de parole à la Société Radio-Canada.

Monsieur le président, j'entendais tantôt le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) dire que tous les courants d'idées pouvaient être respectés à la Société Radio-Canada. Je crois que c'était quand même l'opinion du gouvernement qui a institué la Société Radio-Canada, celle des gouvernements qui, depuis, essaient de moderniser les structures de la Société Radio-Canada, et celle du Parlement qui, cette année, a voté un budget généreux à la Société Radio-Canada. Je crois aussi que tous les courants d'idées devraient être respectés au sein de cette Société.

Or, monsieur le président, il reste, pour moi qui suis auditeur et qui regarde les émissions de la Société Radio-Canada, que le parti libéral est traité généreusement, et c'est naturel, puisqu'il est au pouvoir. Si les conservateurs étaient là, ce serait probablement dans la même mesure. On serait tout aussi généreux à leur égard, c'est bien sûr.

Les membres du Nouveau parti démocratique y paraissent aussi plus souvent qu'à leur tour, mais je ne songe pas à les blâmer. C'est peut-être parce qu'ils ont plus de leurs membres qui sont, comment dirais-je—je cherche un mot auquel il ne s'opposeront pas—peut-être plus agressifs que les autres, et il arrive qu'ils paraissent sur les réseaux français et anglais peut-être plus souvent que le justifierait leur représentation à la Chambre des communes. Ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre, parce que chaque fois, ils ont quelque chose de constructif à offrir.

La même chose s'applique au Ralliement créditiste, mais ils ont un avantage un peu extraordinaire. C'est que, n'ayant pas d'argent, grâce à la générosité de philanthropes ou de personnes charitables qui veulent sauver la race, ils ont des émissions sur des postes privés pour propager leur doctrine, leur revalorisation du système financier.

Monsieur le président, depuis deux ans et demi, je suis assis dans ce coin-ci de la Chambre, à côté de la porte, dans la première rangée. On ne peut donc pas dire que je suis un «back-bencher», et je suis un de ceux qui s'étonnent de voir qu'on n'ait pas songé à inviter un indépendant, car nous ne sommes pas tellement nombreux. Aux dernières nouvelles, nous étions quatre; nous ne sommes maintenant que trois: un conservateur indé-

pendant qui persiste à rester assis à côté des conservateurs—c'est donc dire que son idéologie est plutôt conservatrice—le député de Lapointe, mon bon ami, derrière moi, qui est créditiste, séparatiste, indépendant, parce que personne d'autre n'en a voulu, et moi-même. Nous, les indépendants, nous sommes de cette race de chrétiens de qui on a dit qu'il fallait accepter tout le monde avec tous ses défauts et toutes ses qualités. Nous avons accepté l'honorable député de Lapointe bien que nous ne soyons pas toujours d'accord avec lui, et je le dis d'une façon bien charitable, car il sait aussi, à l'occasion, nous rendre certains services, puisqu'il connaît tellement mieux la procédure parlementaire que nous. Je pense à tout cela et, en guise de conclusion, je me vois comme un véritable indépendant.

Malgré cette entente, le député de Lapointe persiste à dire que je suis un libéral ou un indépendant vendu aux libéraux. Si j'adoptais la même ligne de pensée que lui, je pourrais dire qu'il est vendu à toutes sortes d'autres idéologies indépendantes car, à mon point de vue, il n'y a qu'un seul député indépendant et, je le dis bien humblement, c'est le député de Trois-Rivières, car tous les autres se sont présentés sous d'autres étiquettes, soit conservateur indépendant, soit créditiste, soit séparatiste. Ils se disent maintenant indépendants car, en fin de compte, personne d'autre n'a voulu les adopter.

Tout ceci pour dire, monsieur le président, qu'il me semble que Radio-Canada, au moins une fois par année, pour peut-être cinq minutes, disons dix minutes, pourrait inviter les députés indépendants à dire ce qu'ils ont à dire au sujet de la politique nationale, à sortir ce qu'il y a de bon chez les conservateurs, les membres du Nouveau parti démocratique, du Crédit social, du Ralliement créditiste, chez les libéraux et peut-être même les séparatistes, et essayer de faire une synthèse pour que les auditeurs canadiens entendent des opinions en toute objectivité, car il ne reste que ceux qui sont sous l'étiquette flagrante d'un parti aussi catégorisé que celui des libéraux, des conservateurs, du Nouveau parti démocratique, du Ralliement créditiste ou du Crédit social qui puissent rendre hommage aux idéologies adoptées par leurs collègues.

Par ailleurs, si l'on a un peu l'esprit de solidarité, on ne dit pas ce qui peut nuire à son parti et, aussi, on ne le vante pas trop, de peur de se faire accuser de parti pris, parce nous, les Canadiens français, nous sommes modestes par tempérament. Mais il ne reste qu'un vrai indépendant, qui s'est présenté sous l'étiquette indépendante.

Mon ami, le député de Lapointe, prétend que je suis un serviteur fidèle du parti libéral, mais il ne m'a pas suivi au cours de ma dernière campagne électorale. Il ne sait pas que chez nous, j'ai eu le cœur de dire à mes commettants que je ne ferais pas d'opposition, mais que je venais ici pour coopérer, car il y a suffisamment d'opposition, mais peut-être pas trop de coopération.

Si le parti conservateur était au pouvoir, j'adopterais la même ligne de conduite. J'aurais adopté la même ligne de conduite à condition, évidemment, que les conservateurs n'aient pas fait plus de bêtises que les libéraux, et j'ai l'impression que cela se balance.

Si je fais la somme des enfantillages parlementaires, des erreurs qu'on pourrait attribuer à l'enfantillage et qui ont été commises par les libéraux, depuis qu'ils sont là, je vous avoue, monsieur le président, que je commence à être inquiet. La situation que nous avons connue cet après-midi est un autre exemple qui me semble tristement convaincant que le parti libéral et le parti conservateur ont besoin de faire peau neuve, ce que je dis depuis deux ans et demi, dans cette enceinte, et que je répète encore comme un conseil amical qui n'est pas nécessairement destructif, même si cela a l'air de scandaliser quelques-uns de mes amis qui sont assis du côté ministériel.

Monsieur le président, je parle toujours de Radio-Canada et je m'étonne—je vois que tout le monde a compris, sauf le député de Lapointe—que Radio-Canada, dans son esprit d'objectivité, du moins comme l'ont voulu les législateurs et comme l'a résumé le chef du Ralliement créditiste, lorsqu'il a dit que Radio-Canada devrait refléter tous les courants d'opinions émises au Canada, n'invite pas, une fois par année, pour cinq ou dix minutes, le député indépendant qui pourrait peut-être se faire, pour le peuple canadien, la voix de la conscience de tous ces partis qui ont des allégeances à respecter et qui les respectent quelquefois au détriment de la vérité pure et simple.

Monsieur le président, j'ai été scandalisé à plusieurs reprises. Je vais citer un cas pour que la Chambre comprenne bien ce que je veux illustrer, parce que la plupart des députés, du moins ceux de langue française, qui ont pu voir cette émission, ont également dû être scandalisés.

• (8.30 p.m.)

D'une fois à l'autre on invite des jeunes gens de 16, 17, 18 et 19 ans du secteur français, qui viennent nous dire que Dieu n'existe plus, que la religion, c'est de la bouillie pour les chats, de la poudre aux yeux, alors que je crois que les jeunes gens de ma langue, dans ma province, ont une conception tout à fait différente de la philosophie religieuse qui doit animer un Canadien qui n'a pas perdu la tête.

Je suis étonné de voir qu'on n'invite pas, à Radio-Canada, des jeunes gens, tant de ma circonscription que d'autres, qui ont 16, 17, 18, 19 ou 20 ans, qui sont encore aux études et qui pourraient employer leurs loisirs à des choses aussi frivoles que de démolir ces vérités éternelles dans lesquelles nous avons tous cru, quelle que soit la langue ou la formule que nous employons pour adorer le Créateur. Au lieu de perdre leur temps à des choses semblables, ces jeunes s'occupent, par exemple, de ce qu'on appelle les chantiers de la charité ou vont œuvrer dans les pays sous-développés pour essayer de réveiller un peu la flamme de l'amitié pour les pays développés que nous sommes, bien que nous ne leur en donnions pas toujours la preuve, et je ne puis concevoir que Radio-Canada ne songe pas à faire paraître à ces émissions ces jeunes gens qui occupent leurs loisirs à des préoccupations aussi sérieuses, aussi constructives, aussi orthodoxes. Il semble qu'à l'époque où l'on en est, il faille absolument démolir tout ce à quoi la collectivité croyait depuis des millénaires, et ce pour le bénéfice d'une toute petite minorité, qu'elle soit catholique, protestante ou de quelque allégeance que ce soit. Il reste quand même que nous demandons tous, quelle que soit notre croyance, si le monde dans lequel nous vivons n'a pas connu un jour un créateur quelconque, et je m'étonne, je me scandalise même de voir que Radio-Canada donne la vedette à ces nihilistes, à ces révolutionnaires de la pensée, qui ont à peine l'âge d'avoir laissé leur couche dernièrement et qui viennent nous dire que Dieu n'existe pas, que les principes religieux dans lesquels nous croyons sont de la poudre aux yeux et de la bouillie pour les chats et que nous ne devrions pas nous y arrêter pour un instant.

Monsieur le président, si Radio-Canada...

Une voix: Nommez le programme!

M. Mongrain: On ne peut plus les nommer tous. Il y a «Tirez au clair», par exemple, et une foule d'autres! On y invite des élèves de séminaires. Monsieur le président, chez nous, les séminaires, ce sont des institutions religieuses, et je ne peux m'empêcher de penser que c'est intentionnellement qu'on choisit ces sujets-là pour les amener à la télévision et tenir un langage semblable. Je vis parmi une population canadienne-française ouvrière, que je connais depuis 20 ou 25 ans, et je sais que c'est la toute petite minorité qui pense comme cela. Je pense que les députés des autres circonscriptions de la province de Québec—je ne parle que des émissions françaises, mais j'imagine que le même problème doit se poser au réseau anglais—partagent la même opinion, parce que la mienne n'est pas tellement différente de celle des autres.

Monsieur le président, on ne respecte pas les vraies valeurs à Radio-Canada.

L'honorable secrétaire d'État (Mlle LaMarsh) avait raison de dire qu'il y a de la pourriture à Radio-Canada, et que cela plaise ou non aux journalistes existentialistes, à ceux qui ont l'esprit aussi avancé que ceux que nous connaissons aujourd'hui, je crois que pour le souci de la vérité et de l'objectivité, il faut que nous répétions ces choses à la Chambre.

Monsieur le président, peut-être que Radio-Canada aurait dû inviter plus souvent—au moins une fois par année, ou soyons larges et mettons tous les deux ans—le seul député indépendant de la Chambre.

J'ajouterai que mes amis du Ralliement créditiste sont de véritables indépendants, car ils ne se laissent pas influencer par toutes ces contingences partisanes. Si je ne suis pas prêt à partager leur idéologie dans le domaine financier, c'est parce que je ne la comprends pas. Mais, le chef de leur parti est un bon professeur, et peut-être que je finirai éventuellement par comprendre.

Monsieur le président, est-ce que les valeurs réelles de la société dans laquelle nous vivons sont nécessairement des valeurs négatives? Est-ce que tous les représentants de la population canadienne, qui sont ici pour jouer leur rôle, doivent nécessairement saboter tout ce qui existait jusqu'à présent? Est-ce qu'on doit nécessairement faire maison nette pour établir des idéologies douteuses qui n'ont pas fait leurs preuves?

Je crois que Radio-Canada manque à son devoir en permettant à des révolutionnaires, à des démolisseurs systématiques de s'attaquer à ces valeurs éternelles dans lesquelles nous croyons. Je crois que Radio-Canada devrait refléter l'opinion de la majorité et faire en sorte que la plupart de ses émissions correspondent à la volonté du public.

Monsieur le président, ma conclusion sera modeste et probablement décevante pour ceux qui m'écoutent, mais je voudrais conclure en disant que l'honorable secrétaire d'État, cette jeune fille brillante que nous connaissons et admirons, disait la vérité lorsqu'elle a affirmé à la Chambre qu'il y avait quelque chose de pourri à Radio-Canada. Mais il est également vrai qu'on n'élit pas assez de députés indépendants qui pourraient servir de «voix de la conscience» à tous les partis, en groupant tous les députés de bonne volonté qui n'ont pas la liberté de dire à la Chambre ce qu'un député indépendant peut exprimer. En effet, il y a chez les libéraux, les conservateurs, les membres du Nouveau parti démocratique et les créditistes des députés qui ont de bonnes idées et des attitudes sensées.

Je m'arrête ici, sachant bien que cela n'impressionnera pas Radio-Canada. Mais je voudrais que d'autres députés m'appuient quand je dis que Radio-Canada n'a pas pour mission de monter en épingle des idéologies subversives, mais plutôt de servir le peuple canadien dans ce qu'il a de plus solide, c'est-à-dire ces vérités auxquelles nous croyons, dans une très large majorité, mais que Radio-Canada semble s'amuser à battre en brèche depuis quelques années.

• (8.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. Nasserden: En prenant la parole sur la rallonge budgétaire, je ferais remarquer au député de Trois-Rivières que lorsqu'il parle des erreurs que les libéraux ont faites au cours des trois dernières années, il parle de ses erreurs à lui, car la plupart du temps, il a soutenu les libéraux à la Chambre des communes.

Je considère le moment opportun à l'étude du budget supplémentaire . . .

M. Mongrain: Je pose la question de privilège. Je prie le député de m'excuser. J'ai l'impression qu'il parlait de moi; je n'ai pas saisi ses commentaires parce que je n'ai pas eu le temps de prendre l'écouteur. Le député répéterait-il ce qu'il a dit pour moi?

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. En vertu du Règlement—je ne sais trop quel article—il est défendu de répéter deux fois la même chose à la Chambre. C'est pourquoi, si l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) le demande, je fais valoir que c'est défendu, en vertu du Règlement.

[*Traduction*]

M. Mongrain: Sur le même rappel au Règlement, permettez-moi de dire que je ne m'adressais pas au député de Lapointe. J'ai posé ma question au député de Rosthern par votre entremise, monsieur le président.

M. Nasserden: Je serais heureux de répéter mes paroles n'importe où au Canada, aussi bien qu'à la Chambre des communes. Si le gouvernement a commis des erreurs, comme l'affirme le député de Three Rivers, la plupart de ces erreurs sont aussi les siennes, car il a appuyé le gouvernement nombre de fois.

[M. Mongrain.]

M. Mongrain: Objection. J'aimerais rappeler au député qu'il n'y a pas au Québec de ville s'appelant Three Rivers. Il n'y a que Trois-Rivières.

M. Nasserden: Je suis d'accord avec le député. Et Trois-Rivières est l'un des plus beaux endroits du Canada. (*Applaudissements*)

J'espère qu'il enverra un jour à la Chambre un député qui y appuiera les choses dont il parle.

Nous sommes saisis de la rallonge budgétaire qui comprend divers articles et, je le répète, il convient pour l'histoire du Parlement, qu'en un jour comme celui-ci, nous discutions de la question des dépenses. Si l'on considère les dépenses des divers ministères, on ne peut manquer de remarquer que les traitements et les services spéciaux, services professionnels y compris, sont mentionnés dans presque chacun d'entre eux. Prenons par exemple le ministère de la Consommation et des Corporations. Le montant y atteint $234,578. En outre au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous trouvons que 67 mille dollars—

M. le président: Je suis sûr que le député prêtait attention au député de Trois-Rivières lorsqu'il a dit que nous étions censés discuter des prévisions budgétaires du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et qu'il en parlerait. Puis-je suggérer au député de prendre exemple sur lui?

M. Nasserden: Je vous remercie vivement monsieur le président. C'est précisément mon intention. Je vais borner mes remarques au crédit à l'étude car il incombe à l'opposition, en de telles occasions, de signaler au gouvernement des domaines où il pourrait faire les coupures nécessaires pour nous épargner la hausse d'impôts qu'il sollicite du Parlement avec tant d'acharnement ces jours-ci. J'ai apporté, pour m'aider dans cette tâche, un passage du rapport de l'auditeur général; on y lit que Radio-Canada a consacré $104,000 à des chambres d'hôtel inoccupées et en plus $217,000 à des programmes qui ont été mis au rancart. Je peux penser à quelques autres émissions qui mériteraient le même sort.

Parcourant ma circonscription récemment j'ai eu l'occasion de visiter la ville du Duck Lake. Il y avait ce même jour une équipe de

Radio-Canada qui réalisait une émission sur la condition des Indiens de notre pays. L'équipe s'est rendue dans cette collectivité non pas pour filmer les bons côtés mais tout ce qui laissait à désirer et qui montrait les gens de la ville sous un mauvais jour.

Elle a traité ce sujet dans un film qui a été diffusé plus d'une fois dans le pays et qui était censé décrire la réalité à Duck Lake. Monsieur le président, les réalisateurs ont même prié un homme de s'agenouiller et de se laver les mains dans une mare de boue. Puis ils ont appelé Duck Lake une mare de boue à mi-chemin entre Saskatoon et Prince-Albert dans la province de Saskatchewan.

• (8.50 p.m.)

Voilà à quoi on dépense notre argent. Voilà pourquoi le gouvernement est aux abois actuellement. Il lui faut trouver des fonds pour des choses de ce genre. La Société Radio-Canada a dépensé $104,000 pour de l'espace inutilisé dans un hôtel. Que ne donnerait pas le ministre des Finances pour avoir ces $104,000 aujourd'hui. Que ne donnerait-il pas pour avoir les $217,000 dépensés pour des programmes jetés au rebut et les $103,000 qui ont servi à des films périmés.

Quand le député d'York-Humber y est allé de ses propos au sujet du bill sur la radiodiffusion, comme c'était son droit de le faire, que nous approuvions ou non tout ce qu'il a dit, le secrétaire d'État a offert de lui donner $5.48 s'il consentait à se taire, en disant que c'était là sa contribution aux frais d'exploitation de Radio-Canada. Pourtant, les prévisions budgétaires publiées plus tard indiquaient des frais de $7 par habitant pour la Société Radio-Canada. Le cabinet prétend que c'est un prix bien modique à payer lorsqu'il s'agit d'une institution nationale comme la Société Radio-Canada, mais une manchette de journal signalait dernièrement que les bordereaux de paye de la fonction publique pourraient conduire le Canada à la faillite.

Nous devons songer à la situation économique actuelle dans le pays. Nous ne devons pas oublier la négligence du gouvernement, quant aux besoins de main-d'œuvre, non seulement dans ses ministères mais dans les diverses sociétés de la Couronne comme la Société Radio-Canada. Ainsi, nous saurons ce que c'est qu'un gouvernement qui ne sait pas comment dépenser l'argent comme il se doit; et pourtant, il a le front de demander au Parlement d'approuver les crédits supplémentaires actuels.

Un poste qu'on trouve dans ces crédits supplémentaires des ministères a attiré mon attention; c'est celui concernant les services de spécialistes et les services professionnels. J'aimerais savoir de quelle façon ces montants sont répartis et qui reçoit cet argent. Je serais prêt à parier qu'une bonne partie va à des protégés du gouvernement, qui sont engagés dans la publicité.

Quand le gouvernement a pris le pouvoir, il avait, disait-on, toutes les solutions, il allait régler tous les problèmes. Il allait supprimer tous les gaspillages et extravagances de l'administration. Maintenant, nous voyons un article après l'autre, dans le budget, démontrer la prodigalité et l'incompétence des gens d'en face.

M. Barnett: Monsieur le président, après avoir écouté les remarques du député qui vient de se rasseoir, j'ai une folle envie de dire combien il serait intéressant de savoir combien a coûté le spectacle d'une extravagance bouffone, organisé par les conservateurs, que certains d'entre nous ont dû suivre à la télévision l'été dernier. Pendant plusieurs jours, nous n'avons eu d'un bout à l'autre du pays que des émissions de propagande des tories.

M. Baldwin: C'était de la télévision éducative.

M. Barnett: Le poste à l'étude porte sur le crédit du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et j'aimerais faire quelques observations à ce sujet, pour suppléer celles qu'a faites le député de Burnaby-Richmond.

M. Reid: Ne gâtez pas le débat, Tom, en parlant du sujet.

M. Barnett: Je n'ai pas saisi l'interruption.

Une voix: Il a dit: «Ne gâtez pas le débat en parlant du sujet à l'étude.»

M. Barnett: Je vois, monsieur le président, que vous êtes un peu indulgent ce soir; vous n'avez sûrement pas saisi cette interruption. Je tiens à signaler au comité et au secrétaire parlementaire, qui suit la discussion très attentivement, le dernier article de la loi sur la radiodiffusion, adoptée dernièrement par la Chambre des communes. On y lit: «La présente loi entrera en vigueur à une date qui sera fixée par proclamation». Le gouvernement devrait déclarer quand il a l'intention de rendre opérante la nouvelle loi sur la radiodiffusion.

C'est de la plus haute importance en ce qui concerne l'activité du Conseil de la Radio-Télévision canadienne. On a nommé les huiles de Radio-Canada, et nous supposons que ces nouveaux fonctionnaires scrutent attentivement les activités de la Société et songent à

l'orientation qu'on devrait lui donner. Il est tout aussi important, à mon sens, que le nouvel organisme de réglementation se mette à l'œuvre le plus tôt possible.

Le nouvel organisme de réglementation devra examiner à fond toute la situation concernant l'avenir de la radiodiffusion canadienne et songer aux nouveaux principes directeurs à établir. En plus des questions soulevées par le député de Burnaby-Richmond, il est un domaine fort important dont devra s'occuper le nouvel organisme: la manière dont la télévision à antenne collective va s'adapter à l'ensemble de la radio-télévision.

Une des modifications les plus importantes apportées à la loi sur la radiodiffusion porte sur la TAC. Tous les intéressés devraient connaître aussitôt que possible les règles et les nouvelles lignes de conduite qu'établira le nouvel organisme. C'est de la plus haute importance pour une grande partie de la côte de la Colombie-Britannique et, en ce moment même, pour certains exploitants de ma circonscription, dans l'Île Vancouver.

Le secrétaire parlementaire n'ignore pas que la région côtière de la Colombie-Britannique et l'Île de Vancouver sont hérissées de montagnes qui gênent la réception de la télévision. Il faut maintnant des renseignements sur les extensions que projettent Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés au sens conventionnel, et sur le degré de liberté d'action dont jouiront les exploitants d'antennes collectives, surtout dans l'utilisation des longeurs de micro-ondes.

Les télédistributeurs ont exprimé leurs craintes quant à la possibilité d'être soumis à l'autorité du nouvel organisme. J'ai dit que cet organisme, en fonctionnant comme je le conçois, protégerait les exploitants de télévision à antenne collective, car, en vertu des dispositions de la loi, il doit les considérer comme partie intégrante de la radio-télévision dans tout le pays.

• (9.00 p.m.)

Je le répète, cela pourrait être très important et pratique pour nombre de collectivités isolées dans le pays qui ne peuvent jouir actuellement d'aucune forme d'émissions télévisées. A propos, j'espère aussi que le nouvel organisme, en élaborant sa politique d'ensemble, fera bien sentir à Radio-Canada l'importance d'apporter au moins un service élémentaire de télévision aux régions du pays que ne dessert pas actuellement le réseau public de radio-télévision. Mentionnant de nouveau les trois quarts septentrionaux de l'île de Vancouver, qui ont été dépourvus pendant longtemps de tout service public de radio ou de télévision, je suis heureux de dire que l'an dernier, soit quelque 13 ou 14 ans après mes premières instances, le service de la radio a été fourni à nombre de ces collectivités. Cependant, il semble bien qu'elles ne soient pas près de bénéficier de la télévision.

Je pense que le conseil devrait mettre cette question au premier rang de ses préoccupations et que Radio-Canada devrait l'inscrire en tête de son prochain programme d'immobilisations. En étudiant les besoins en capitaux de Radio-Canada, vu, en particulier, le nouveau mandat que nous lui avons confié dans la nouvelle loi, le conseil devrait, je crois, reconnaître qu'il est important que Radio-Canada étende au moins un service de base en radio-télévision aux régions du Canada qui en sont actuellement dépourvues. J'espère que la nouvelle loi de la radiodiffusion sera promulguée bientôt et qu'un tel service sera parmi les choses dont on hâtera la réalisation. Je crois qu'il est important qu'on le fasse et qu'il n'y ait pas dédoublement des efforts et des dépenses entre le secteur de la TAC et le secteur de la radio-télévision ordinaire. J'espère que le secrétaire parlementaire ou le secrétaire d'État, si l'honorable représentante revient avant que soient adoptés ces crédits, nous dira quand le gouvernement entend mettre en vigueur la nouvelle loi de la radiodiffusion.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'écoutais tout à l'heure, avec un grand intérêt, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain). Il me faisait penser à un «hippy» de San Francisco, lançant des fleurs. Depuis deux ans, il se promène un peu partout en lançant des fleurs. Je crois que c'est un peu le rôle que joue le député de Trois-Rivières à la Chambre. Il garde le pot derrière les rideaux, et lorsqu'il a l'occasion de le lancer, il ne se gêne pas, surtout lorsque ceux qu'il vise sont absents. D'ailleurs, le député de Villeneuve (M. Caouette) en sait quelque chose, même s'il a reçu quelques fleurs ce soir.

Il demandait tout à l'heure de participer à un programme, peut-être une fois tous les deux ans, comme il le disait. Je suggérerais à Radio-Canada de ne pas lui accorder de temps à l'émission «Les affaires de l'État», mais plutôt au programme «Les travaux et les jours», où l'on parle de la culture des fleurs. Je crois qu'à ce moment-là, il serait tout à fait à sa place. Par ailleurs, si on lui permet de participer à l'émission «Les affaires de l'État», ce sera un autre programme accordé gratuitement aux libéraux. L'honorable député de Trois-Rivières peut s'en défendre longtemps, mais nous savons fort bien qu'il n'est pas nécessaire de gratter profondément pour retrouver les idées du parti libéral chez lui.

Passons maintenant à des choses sérieuses!

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

L'honorable député de Lapointe m'insulte, en disant «Passons maintenant aux choses sérieuses». Il veut insinuer que le député de Trois-Rivières ne serait pas sérieux dans ses remarques, et je veux lui répondre que si je m'adonnais à la culture des fleurs, je ne cultiverais pas des fleurs malodorantes ou épineuses, genre cactus.

M. Grégoire: Les cactus poussent dans la terre ingrate et non dans la bonne terre.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux de laisser l'horticulture et d'aborder le sujet maintenant à l'étude.

M. Grégoire: C'est ce que je voulais faire, monsieur le président, me retirer de la culture des fleurs.

Tout à l'heure, monsieur le président, une phrase concernant Radio-Canada m'a frappé plus particulièrement et je voudrais l'approuver. C'est lorsque le député de Villeneuve a dit que toutes les idéologies sensées, quelles qu'elles soient doivent avoir libre cours à Radio-Canada en tant que cela soit réparti équitablement, que chacun puisse exprimer son opinion et que cela ne conduise pas, évidemment, à des effusions de sang.

Monsieur le président, il faut bien remarquer une chose dans tout cela; c'est que si l'on veut permettre à chacun de s'exprimer, cela ne veut pas nécessairement dire que pendant la même période de temps ou pendant la même semaine, chacun aura la même occasion de le faire. Cela vient par périodes et par cycles variables.

Ainsi, je me souviens très bien qu'après l'élection de 1962, le Ralliement créditiste, dont je faisais partie à l'époque, a connu une vogue et a été invité régulièrement par Radio-Canada, de même qu'après l'élection de 1963.

Je me souviens aussi que les conservateurs ont eu beaucoup plus de publicité, aux nouvelles, pendant les deux ou trois mois qui ont précédé leur congrès et qu'on leur a donné deux journées entières pendant leur congrès.

Maintenant que le congrès libéral approche, on remarque que les candidats à la «chefferie» ont plus de publicité aux nouvelles et ils en auront davantage, au fur et à mesure que la date du congrès approchera. Et ce n'est pas anormal.

J'ai remarqué également qu'au moment de la crise du 19 février dernier, lorsque je détenais la balance du pouvoir à la Chambre, Radio-Canada voulait évidemment savoir de quel côté je pencherais. Cela n'a pas duré longtemps, car au bout de deux jours, c'était le député de Villeneuve qui la détenait. A ce moment-là, c'est lui que les caméras de la télévision cherchaient; je trouve cela parfaitement normal, parce que son rôle devenait alors plus important.

En 1962-1963, alors que les créditistes comptaient 30 députés à la Chambre, dont 26 du Québec, ils représentaient un poids et constituaient une source de nouvelles beaucoup plus importante qu'en 1958, alors qu'il n'en avait élu aucun, ou en 1968, alors qu'il n'en compte que 8. C'est évident!

Monsieur le président, il faut reconnaître que cela peut varier. Si, après les prochaines élections, et comme je le souhaite, il y en a 50, cela constituera une plus grande source de nouvelles.

M. Caouette: Cinquante créditistes.

M. Grégoire: Cinquante créditistes, c'est ce que j'ai dit. Cela représentera une plus grande source de nouvelles. Parfois, c'est le nombre, d'autres fois, c'est l'occasion qui attire les caméras.

Je mentionnais tantôt le congrès conservateur, comme d'ailleurs le congrès libéral. C'est l'occasion, à ce moment-là, qui fait la source des nouvelles et qui centre les caméras des télévisions vers tel groupe plutôt que tel autre. C'est parfaitement normal. De même qu'en 1962, 1963, les créditistes ont eu leur période—ils l'auront probablement encore, je le leur souhaite—il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, à l'échelon québécois, il y a un autre groupement qui constitue également une source de nouvelles. Peut-être n'est-ce pas par le nombre de députés à la Chambre; il n'y en a qu'un ici et deux à Québec. Peut-être n'est-ce pas non plus à la suite d'une occasion spéciale, mais cela peut provenir d'autres choses comme, par exemple, la nouveauté des idées.

Tout cela constitue de l'information et personne—ni l'honorable député de Villeneuve, ni la Société Radio-Canada—ne peut l'oublier. On est obligé de prendre tout cela en considération, car c'est ce qui fait la nouvelle.

• (9.10 p.m.)

Par exemple, lorsqu'une nouvelle force réussit quelque chose, comme le Ralliement créditiste, en 1962; lorsqu'un parti tient un congrès, comme les conservateurs l'an dernier et les libéraux cette année; lorsqu'une occasion spéciale comme la crise du 19 février dernier se présente, cela fait varier la valeur ou la source de la nouvelle. Tout cela permet à chaque groupe en particulier d'émerger, à un moment donné, et d'être dans l'ombre à une autre période. Cela est normal.

Mais ce que je trouve anormal, c'est que, à un moment donné, un directeur général ou je ne sais trop quel est son titre exact, M. Marcel Ouimet, gérant-général de Radio-Canada, se permette d'envoyer des messages «secrets et urgents» condamnant la publicité accordée à ce qu'il appelle «le gang à Lévesque». Cela, je ne trouve pas que c'est normal, et pour plusieurs raisons.

Premièrement, les indépendantistes, comme tout autre groupe, paient des impôts. Par ailleurs, ils constituent une source de nouvelles, car ils arrivent dans un temps donné, dans une période donnée, avec quelque chose de nouveau. Ils arrivent avec des idées nouvelles, comme d'autres peuvent le faire.

Deuxièmement, on appelle «secret» le nombre de fois qu'il a pu paraître à la télévision, alors que jamais on n'a fait la même chose pour les autres. Pourquoi envoyer un message «secret et urgent» pour condamner le nombre de fois que le nom de M. Lévesque a pu être prononcé, alors qu'on n'a pas fait une enquête générale pour évaluer la publicité que d'autres ont pu recevoir, en fonction de la nouvelle qu'ils peuvent représenter et des circonstances dans lesquelles ils ont fait la nouvelle? Si, au lieu d'un message «secret et urgent», on instituait plutôt une enquête générale, effectuée par les services de Radio-Canada, sur la fréquence des «apparitions» des hommes publics et sur les circonstances qui ont donné lieu à ces «apparitions» ou à ces sources de nouvelles, peut-être que, à ce moment-là, on pourrait tirer des conclusions autres que celles qu'on a pu tirer, à l'occasion d'une simple poussée de nouvelles au profit d'une idéologie spécifique, l'indépendance du Québec, qui est causée par sa nouveauté.

Depuis un an, il y a tout de même eu deux députés à Québec et un à Ottawa.

M. Caouette: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

[M. Grégoire.]

Il y a quelques jours, j'entendais, aux nouvelles nationales de la télévision—comme tous ceux qui ont écouté les nouvelles—M. Pierre Bourgault, nous exposer, à deux reprises consécutives, les griefs qu'il avait contre M^me^ Ferretti, vice-présidente de son mouvement.

L'honorable député croit-il qu'il s'agit là d'expression d'idée? Est-ce que Radio-Canada doit consacrer du temps aux chicanes qui existent à l'intérieur d'un parti, entre Mme Ferretti et M. Pierre Bourgault, par exemple?

M. Grégoire: Monsieur le président, je vais répondre de deux façons.

Je me rappelle fort bien que lorsqu'un ancien député du Ralliement créditiste, le docteur Guy Marcoux, a quitté le parti, le service des nouvelles de Radio-Canada a diffusé les idées exprimées par le docteur Marcoux, par le député de Villeneuve, par moi-même ou par un autre député du Ralliement créditiste.

Par ailleurs, il y a à peine une semaine, lorsque l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) est devenu conservateur progressiste indépendant, on lui a permis d'expliquer les raisons de son départ et les causes de scission à l'intérieur de son parti.

A l'heure actuelle, le RIN a convoqué un congrès qui doit avoir lieu le 30 mars. Il compte plusieurs milliers de membres et il y a scission à l'intérieur du parti. Alors, on permet aux tenants des deux points de vue de se faire entendre. Je fais remarquer que le RIN a beaucoup moins de publicité à Radio-Canada que le parti libéral peut en avoir à l'heure actuelle, et cela se comprend fort bien. Il en a également beaucoup moins que les conservateurs n'en ont eu lors de leur congrès, en septembre dernier.

Je crois que j'ai répondu à la question.

M. Guay: Non.

M. Grégoire: Le député de Villeneuve a demandé si je pouvais expliquer cette affaire, et j'ai répondu «oui», disant qu'il y avait deux raisons. Premièrement, le congrès du RIN est l'objet de commentaires, tout comme celui des libéraux présentement et celui des conservateurs en septembre dernier.

Deuxièmement, cette chicane-là est expliquée aux nouvelles, tout comme les autres chicanes qui ont eu lieu.

Ce sont deux exemples.

M. Guay: Bourgault n'est pas député!

M. Grégoire: Cela n'a pas d'importance. C'est un groupement politique qui a sa raison d'être.

A ce sujet, je rappellerai à l'honorable député de Villeneuve, pour la gouverne du député de Lévis (M. Guay), qu'avant 1962, alors que nous n'avions aucun député, alors que nous étions dans la même situation que celle à laquelle fait allusion le député de Lévis, le député de Villeneuve et moi-même disions que ce n'était pas une raison pour nous priver des services des nouvelles de Radio-Canada. Il faut qu'on puisse exprimer toute idéologie. C'est après les élections qu'on connaît l'opinion du public.

M. Caouette: Je désire signaler qu'avant les élections, Radio-Canada ne nous a jamais invités à nous prononcer ou à dire quoi que ce soit. Par contre, quand la dissension est survenue, nous étions bel et bien les élus du peuple, alors que ni M. Bourgault ni Mme Ferretti n'ont été élus et ne le seront jamais.

M. Grégoire: J'admets qu'ils ne l'ont pas été, mais je ne suis pas prophète, pas plus que le député de Villeneuve, pour dire qu'ils ne le seront pas. L'avenir nous le dira.

L'honorable député me demande si j'admets qu'avant 1962, nous n'avions jamais été invités. Je ne dirai pas «jamais», mais j'admettrai que même si nous n'avions aucun député, nous étions loin de bénéficier de la publicité que nous aurions dû avoir. On nous disait, à ce moment-là—et l'honorable député de Villeneuve s'en souviendra—que le Ralliement créditiste ne ferait élire aucun député. Or, nous en avons fait élire 26.

Aujourd'hui, le député de Villeneuve dit: Vous n'en ferez pas élire! Il reconnaîtra qu'en disant que nous n'en ferons élire aucun...

M. Caouette: Je parle du Parlement fédéral!

M. Grégoire: Nous n'avons pas l'intention de nous présenter au niveau fédéral, et le député le sait. Mais il reconnaîtra tout de même qu'il avance actuellement les mêmes arguments que les libéraux, à ce moment-là. Je lui demanderais sa bonne foi en l'invitant, à toute événement...

M. Mongrain: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question?

M. Grégoire: Naturellement.

M. Mongrain: Monsieur le président, l'honorable député de Lapointe ne ferait-il pas une nuance entre ce qu'on est convenu d'appeler les émissions d'information, les interviews, les forums ou les expressions d'opinions qui sont présentées comme étant les opinions de majorité du public?

M. Grégoire: Certainement, monsieur le président, il faut faire une nuance entre tout cela. Mais que ce soit aux nouvelles ou ailleurs, toutes les idéologies ont leur place.

Par exemple, si un parti politique, même sans député, réunit en congrès 1,000, 1,200 ou 1,400 personnes dans le Québec seulement, cela constitue une nouvelle.

Le député me demande si j'admets la différence. J'admets également que toutes les idéologies doivent avoir accès aux programmes d'opinions, parce que ces idées doivent être exposées au public. Je crois que toutes les idéologies ont le droit aux deux genres de programmes d'information, qu'il s'agisse d'opinions ou de nouvelles.

Monsieur le président, je crois que ma réponse satisfait le député de Villeneuve. Il a assez subi la discrimination des libéraux, avant 1962. J'en sais moi-même quelque chose, et c'est pourquoi je crois que ma réponse le satisfait.

Quand on a été dans une situation identique, monsieur le président, on compend ce que je veux dire. Le député de Villeneuve me comprend quand je dis que même si nous n'avions aucun député élu avant 1962, nous représentions une idéologie. Le fait de ne pas avoir de député, à ce moment-là, ne voulait rien dire, puisque nous en avons eu 26 par la suite. Je souhaite qu'il y en ait encore autant à l'avenir.

M. Caouette: Mais on n'en avait pas avant.

M. Grégoire: On en a eu après. La preuve que l'opinion satisfaisait le peuple, c'est que nous avons élu 26 députés. Cela, on le sait après. Mais auparavant, n'essayons pas d'étouffer les idéologies.

• (9.20 p.m.)

Monsieur le président, je reviens où j'en étais. Ce qui me tracasse le plus, c'est de voir qu'un gérant général de Radio-Canada se permet d'envoyer des messages «secrets et urgents» condamnant une idéologie, parce que le nom d'un individu ou de son mouvement aurait été nommé tant de fois—28 fois je crois —en dix jours, trois semaines ou un mois.

A mon avis, cela n'est pas honnête. Si l'on veut faire de telles enquêtes et citer des chiffres, on devrait le faire pour tous, et d'une façon honnête. Je ne vois pas pourquoi on enverrait des messages d'une façon aussi secrète, puisque le public a intérêt à connaître ces chiffres.

La preuve, c'est que le député de Villeneuve et moi-même, d'ailleurs, avons déjà

inscrit au *Feuilleton* des questions demandant combien de fois un tel avait paru à la télévision, à tel programme, et nous avons toujours obtenu des réponses.

Alors, pourquoi envoyer des messages secrets? Quest-ce qu'il y a à cacher dans tout cela? Qu'est-ce que le gérant général de Radio-Canada veut cacher? Est-ce qu'il voudrait constituer une espèce de liste noire secrète sur laquelle il mettrait les noms des indépendantistes? Pourquoi, monsieur le président? Ce sont des citoyens qui ont droit à leurs opinions, pourvu qu'ils les expriment d'une façon pacifique et dans le calme, et je crois qu'à l'heure actuelle, les indépendantistes expriment leurs opinions dans le calme et d'une façon pacifique.

M. Guay: 7-Up!

M. Grégoire: L'honorable député de Lévis dit: 7-Up! Le parti libéral était là, tout comme les membres du nouveau parti démocratique, de la FTQ et de la CSN. N'essayons pas de blâmer ce qui n'existe pas. Il y a peut-être des individus qui se sont servis de la circonstance pour créer du trouble. Nous ne l'approuvons pas; au contraire, nous le désapprouvons et le condamnons. Mais tant que nous le faisons dans le calme et dans la paix, il n'y a aucune raison pour essayer d'empêcher une idéologie de s'exprimer.

Monsieur le président, le député de Trois-Rivières mentionnait le fait que tous les partis politiques étaient invités aux émissions «Les affaires de l'État» et «La politique provinciale».

Il ne faut pas oublier que lors des dernières élections provinciales, 9.9 p. 100, soit 200,000 personnes, ont voté pour les indépendantistes, et sur 25 émissions mises à la disposition des partis provinciaux, une seule va aux partis indépendantistes. Va-t-on trouver que c'est suffisant, alors que les indépendantistes ont obtenu 10 p. 100 des voix? Va-t-on dire que c'est normal et raisonnable? Monsieur le président, je crois qu'il y aurait lieu de demander à Radio-Canada de reviser ses calculs à ce sujet-là.

Voilà ce que je voulais dire. Je crois que le gérant général de la Société Radio-Canada, M. Marcel Ouimet, devrait cesser d'essayer de créer une liste noire autour des idéologies, des individus qui ont le droit de s'exprimer à Radio-Canada. Il devrait élargir un peu ses vues pour permettre à tous de se faire entendre et ne pas empêcher les indépendantistes de paraître à Radio-Canada, puisque, comme les autres, ils paient des impôts pour faire vivre cette institution.

M. Valade: Monsieur le président, nous avons eu, il y a quelque temps, l'occasion

d'exprimer nos vues au sujet de Radio-Canada. Je n'ai donc pas l'intention de revenir sur les opinions émises à ce moment-là.

Je ne veux pas, non plus, revenir sur les récriminations, les plaintes et réclamations personnelles exprimées par les députés de Trois-Rivières, de Lapointe et de Villeneuve (MM. Mongrain, Grégoire et Caouette), parce que je crois que nous dévierions, de ce fait, de l'objectif du débat auquel nous participons ce soir.

Toutefois, j'aimerais profiter de l'étude de l'article 1 de ces crédits pour exprimer les points de vue de ceux qui m'ont élu, pour faire connaître leur opinion à mes confrères et au gouvernement relativement à cette société de la Couronne.

Je n'ai pas l'intention, je le répète, de tomber dans des généralités qui pourraient nous inciter à critiquer l'administration de la Société Radio-Canada dans tous les domaines. Je n'ai pas à le faire, parce que, récemment, le directeur régional de la section française, M. Marcel Ouimet, dans des termes non équivoques et excessivement accablants, a critiqué sévèrement la conduite de ses subalternes. Ce qui m'inquiète, c'est de voir qu'un homme responsable occupant un poste aussi important au sein d'une société de la Couronne soit obligé d'accuser publiquement les employés relevant de son autorité. De plus, ces accusations étaient tellement graves qu'elles infectaient et affectaient en même temps la confiance que le public doit avoir dans cette société de la Couronne. Je dis «infectaient», parce que je pense qu'il y a, à l'intérieur de la Société Radio-Canada, une infection que le directeur régional de la section française a cru nécessaire d'exposer à l'opinion publique.

Nous savons tous—tous les députés en sont conscients, qu'ils l'admettent ou non—qu'il y a, à l'intérieur de cette Société, un dirigisme qui dépend non pas des autorités supérieures, mais, bien souvent, de ceux qui sont inférieurs dans la hiérarchie. Nous savons, par exemple, que dans le domaine des affaires publiques, il y a là un omnipotent qui détermine quels programmes d'intérêt public seront sur les ondes de la Société, quels participants doivent être choisis. Enfin, cette personne, que je peux bien nommer—M. Marc Thibault—jouit d'une autorité grandement exagérée au sein de cette corporation de la Couronne. Plusieurs employés de la Société Radio-Canada se sont plaints à mon bureau, dans le passé, de l'omnipotence, de la puissance de ce haut fonctionnaire qui régente et dirige, selon ses caprices et ses goûts, les programmes d'information publique.

Alors, puisque le directeur régional...

M. Caouette: Pas régional, le directeur général.

M. Valade: ...le directeur général de la section française sent le besoin de rendre cette critique publique, à mon point de vue, c'est qu'il semble impuissant à régler le problème. Par le rôle qu'on lui fait jouer, par le peu d'autorité ou par le peu de protection qu'il reçoit du gouvernement, il a senti, à un moment donné, la nécessité d'exprimer publiquement son malaise, face à une situation qu'il est incapable de rectifier lui-même.

M. Mongrain: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'écoute mon ami, l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade), qui est habituellement très objectif, mais je ne voudrais pas qu'il induise la Chambre en erreur, parce que voilà deux fois que je l'entends déclarer que le vice-président en question a voulu discuter, en public, d'une question de régie intérieure, alors que tout le monde sait qu'il s'agit d'une directive confidentielle, au sein même de l'administration de Radio-Canada. C'est par suite d'une indiscrétion de certains journalistes que la chose est devenue publique; ce n'est pas le vice-président qui l'a publiée.

M. Valade: Monsieur le président, j'ai bien l'impression que le rappel au Règlement de l'honorable député de Trois-Rivières est mal fondé.

Si ce sont des directives qui ont transpiré ou qui ont été publiées dans les journaux, parce qu'une indiscrétion aurait été commise, je veux bien croire sur parole l'honorable député de Trois-Rivières.

D'ailleurs, en ce qui concerne cette mise au point de M. Ouimet, nous pouvons nous demander s'il y a vraiment eu du «coulage» ou si, dans certains milieux, on a voulu que ces directives soient publiées dans les journaux.

A tout événement, quelle que soit la technique dont on a pu se servir, il est indéniable qu'il y a un malaise très profond au sein de cette Société, surtout lorsqu'une personne qui détient l'autorité comme M. Ouimet se sent incapable, impuissante à redresser une situation aussi difficile que celle-là. Je pense qu'à ce moment-là, le Parlement ou le gouvernement doit intervenir. Après les déclarations vraiment violentes du secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh) à l'endroit de cette Société, je me demande ce que nous attendons pour démontrer que nous ne craignons pas une Société qui est un peu l'enfant du gouvernement, que nous n'hésitons pas à sauvegarder l'intérêt du public qui doit payer les frais de cette Société pour mettre sur pied un mécanisme d'enquête?

Convoquons le comité de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, faisons enquête à huis clos, si la chose est nécessaire, mais je ne crois pas que nous devrions, si nous respectons ceux qui nous ont élus, laisser planer toutes sortes de doutes, toutes sortes d'implications. Si elles sont fondées, qu'on les corrige. Si elles ne le sont pas, blâmons ceux qui ont laissé planer des doutes à l'intérieur de cette Société.

Je ne veux pas, monsieur le président, m'étendre davantage sur ce sujet. J'aurai probablement l'occasion d'y revenir, mais je voudrais, à ce moment-ci, parler d'une chose excessivement importante pour la Cité de Montréal.

Il y a plusieurs années, en 1958, en 1959 et en 1960, la Société Radio-Canada, avait entamé avec les autorités de la Cité de Montréal, des pourparlers en vue de bâtir un complexe moderne pour abriter les facilités techniques, les studios, les caméras, enfin tout ce que comportait la nouvelle technique de télédiffusion.

A cette époque, l'ancien gouvernement s'était engagé, envers la ville de Montréal et la Société centrale d'hypothèques et de logement, à bâtir, dans l'est de la métropole canadienne, ce que nous désignons comme la «Cité des Ondes».

Comme nous le savons, ce projet devait démarrer le 1^er^ octobre 1965. Mais, évidemment, après les élections, il a été retardé au 1^er^ octobre 1966. Le secrétaire d'État actuel et son prédécesseur, qui est maintenant à l'autre endroit, avaient, au cours de plusieurs réunions publiques, promis aux contribuables de la ville de Montréal que l'exécution de ce projet ne serait pas retardée.

Mais ce projet, qui est d'une importance vitale pour la métropole canadienne, a été continuellement remis. A l'époque, nous avions cru l'honorable ministre, lorsqu'elle nous avait dit que le projet de la «Cité des Ondes» était reporté après l'Expo '67, étant donné les travaux considérables que cela apportait à la ville de Montréal.

Or, l'Expo est terminée; la ville de Montréal est actuellement dans un marasme extraordinaire, et compte au-delà de 8 p. 100 des chômeurs du Québec. Tous les marchands, les commerçants, le public, les ouvriers de la ville de Montréal, qui sont intéressés à ce que le gouvernement fasse connaître ses intentions relativement à ce projet, attendent encore la réalisation de cette promesse électorale d'un ministre, d'un gouvernement qui n'a encore donné aucune indication quant à l'exécution de ce projet.

On dit, dans certains milieux, qu'il sera de l'ordre de 70 millions. On laissera peut-être

entendre à la population que, étant donné la période d'austérité, le gouvernement manque de fonds. On dira: Nous n'avons pas les moyens; il nous faut, encore une fois, retarder l'érection d'un tel édifice.

Or, monsieur le président, je pense qu'il s'agit là d'un engagement politique et moral du gouvernement libéral à l'égard de la population de Montréal, après le changement de gouvernement. Cet engagement consiste à ce que la «Cité des Ondes», à Montréal, soit érigée sans retard et sans délai. S'il manque d'argent, le gouvernement pourrait peut-être réduire le budget de Radio-Canada de 15 à 20 millions de dollars par année et, au bout de trois ans, il aurait réussi à payer le coût des nouveaux édifices de cette Société.

Nous n'avons pas le droit de laisser toute la population de la métropole du Canada dans l'indécision. Tout ceci cause un tort considérable aux hommes d'affaires et à la population de l'est de la ville de Montréal.

Je suis surpris—et je dis cela sans dérogation aucune pour mes collègues de la ville de Montréal—de ne pas entendre mes amis de l'autre côté de la Chambre, qui représentent des circonscriptions de la région de Montréal. La population est vivement inquiète du retard apporté par le gouvernement à réaliser ce projet, et je suis surpris de voir qu'aucun député libéral de Montréal ne se lève pour réclamer que son parti, le gouvernement actuel, respecte l'engagement formel qu'il a pris à l'endroit de la population de la métropole du Canada. Si le gouvernement ne fait pas connaître ses intentions, quelles qu'elles soient, la population de Montréal ne l'oubliera certainement pas. Que le gouvernement reconnaisse qu'il s'agit là d'un engagement formel, d'une promesse, d'un programme électoral qu'il ne respecte pas et n'a pas respecté. Je pense, monsieur le président, que je me devais de souligner, en cette enceinte, cet oubli, cette anomalie du parti libéral.

Ce sont là les quelques remarques que je voulais faire.

Je tiens à dire et à répéter que des millions de dollars, qui pourraient être investis dans le secteur est de la ville de Montréal, ne le seront que lorsque la population, les hommes d'affaires et les entrepreneurs sauront si, oui ou non, ces édifices seront érigés dans l'est de Montréal, tel que promis. Incidemment, j'ai rencontré plusieurs personnes qui m'assurent que dès que le gouvernement aura fait connaître ses intentions, il y aura un regain d'activité dans l'est de la métropole. Cela aidera sûrement la population ouvrière à se trouver du travail, atténuant ainsi le chômage qui affecte gravement la métropole canadienne.

[M. Valade.]

[*Traduction*]

M. Brand: Monsieur le président, je vous ferai grâce d'un long discours. Tandis que le député de Rosthern énumérait les éléments d'un gaspillage de 320 milliers de dollars relevés par l'auditeur général à Radio-Canada, je ne pouvais m'empêcher de remonter un an en arrière, au moment où le BGR a approuvé la demande de Radio-Canada pour la construction d'installations de télévision dans la ville de Saskatoon, ma circonscription. Ces installations étaient promises depuis des années et, soudainement, le cabinet, aux prises avec des difficultés financières et tous les autres problèmes intérieurs, a décidé d'abandonner complètement ce projet. J'ai cru que jamais le moment ne serait plus opportun pour demander en quelques mots au gouvernement, une fois de plus, s'il ne voudrait pas rétablir le projet de construction de ces installations. Il semble consentir à un gaspillage de 320 milliers de dollars; or cette somme, soit dit en passant, est égale à celle qui avait été votée à l'occasion du budget pour les installations de Saskatoon. D'une façon quelconque, l'argent s'est perdu.

Je puis vous assurer que mes commettants, qui versent un peu plus de $7 chacun à la Société Radio-Canada, seraient plus qu'intéressés à pouvoir évaluer les résultats de leur placement. Saskatoon est la seule ville de son importance au Canada qui n'ait pas un second service de télévision et j'ai l'impression que le moment est venu de lui en fournir un. En outre, il faudrait voir à installer un émetteur satellite pour desservir les autres régions à l'ouest. Une année s'est écoulée et nous avons fait preuve de beaucoup de patience dans ma ville. Si les candidats au leadership ont la moindre influence—oui, même ceux qui paraissent bien, et il y en a trois qui ont souri en entendant cela—il serait tout à leur avantage d'insister auprès de leurs collègues du cabinet sur la nécessité d'approuver un tel service avant le 6 avril. Nous croyons y avoir droit. Dieu sait que nous faisons notre part. Nous devrions avoir l'occasion de décider si notre argent est bien dépensé ou non.

Les seules émissions de Radio-Canada que la station actuelle nous offre, ce sont celles que Radio-Canada lui impose. Il y en a de bonnes, je l'admets, mais certaines sont de la pure camelote comme on l'a déjà souligné. Je voudrais dire au gouvernement qu'aussi longtemps que la Chambre siégera, j'ai l'intention de soulever cette question à toutes les occasions qui me seront offertes, jusqu'à ce qu'il se rendre compte qu'il se trompe et qu'il permette à Saskatoon de jouir des installations de Radio-Canada.

M. Sherman: Monsieur le président, je suis un des députés qui, durant les deux dernières années, s'est montré à maintes reprises très dur et très sévère à l'endroit de Radio-Canada, notamment au sujet de la programmation des affaires publiques à la télévision. Par conséquent, certains membres du comité seront peut-être étonnés, ce soir, d'apprendre que je ne viens pas enterrer César, mais lui rendre hommage.

A mon avis, les critiques portées sur la programmation des affaires publiques à la télévision de Radio-Canada, au cours des deux dernières années, notamment par le député d'Elgin, le représentant d'Oxford, le député de Leeds, par moi-même et d'autres encore étaient tout à fait légitimes. Je sais, certes, que ces députés étaient parfaitement sincères et consciencieux et je suis maintenant convaincu que ces critiques étaient tout à fait constructives.

On s'aperçoit déjà que certains des traits décochés par la critique ont porté et qu'une certaine amélioration s'est produite. Si le progrès n'est pas énorme, il est toutefois encourageant. J'aime à penser que c'est grâce aux députés, au public, aux éditorialistes et aux journalistes, qui ont pris sur eux d'élever la voix et d'analyser objectivement et de manière constructive ce qu'il y a de bon et ce qui laisse à désirer dans notre système public de radiodiffusion que ces améliorations encourageantes, si minimes et si lentes soient-elles, se font sentir dans les émissions.

Je ne prétends pas y être pour quelque chose, mais les autres que je viens de nommer peuvent s'enorgueillir des études qu'ils ont faites sur la question et du souci qu'ils y ont apporté. Ces derniers temps, la programmation des affaires publiques au service national de télévision s'est beaucoup améliorée pour ce qui est des émissions équilibrées; bon nombre d'entre nous avaient exprimé de l'inquiétude à ce sujet. Cette amélioration se traduit par un assainissement général de la programmation de la Société.

Je pense surtout à deux cas d'espèce. Il s'agit de deux excellentes émissions d'affaires publiques présentées au réseau national la semaine dernière, l'une sur l'Inde, et l'autre sur l'anatomie de l'espionnage communiste. Je pense aussi à une émission que j'ai trouvée émouvante hier soir: la présentation sous forme d'un documentaire intitulé *Last Reflections on a War,* hommage du réalisateur Beryl Fox à Bernard Ball. Ce documentaire d'une heure a été pour moi, monsieur le président, une expérience émouvante et infiniment angoissante. Je ne suis pas entièrement du même avis que le film, mais j'ai trouvé que c'était, d'une façon générale, un apport impartial, objectif, sérieux et, je le répète, infiniment angoissant à la bibliographie courante sur le Vietnam.

Je n'ai pas éprouvé les mêmes sentiments à l'égard du premier film de Beryl Fox intitulé *Mills of the Gods,* un film primé qui était certes excellent tant du point de vue technique que du point de vue artistique. Je n'ai cependant pas trouvé que le contenu, les idées, la force de conviction et le message de ce film étaient parfaitement constructifs, objectifs, équitables et pondérés. Ce n'est toutefois que mon opinion personnelle et je ne doute pas que d'autres, au Canada, et certainement M[lle] Fox elle-même, soient d'un avis différent. J'ai trouvé que son premier documentaire laissait à désirer et je l'ai dit à la Chambre et ailleurs.

Cependant, monsieur le président, quelles qu'aient été les insuffisances, les faiblesses et les erreurs du premier poème documentaire de M[lle] Fox sur le Vietnam, elles ont été plus qu'effacées et compensées par le film si émouvant qu'elle a réalisé et que Radio-Canada a transmis, hier soir, sous le titre *Last Reflections on a War.* On n'aurait sûrement pas pu présenter un documentaire semblable à Radio-Canada il y a deux ans. Il y a deux ans, ou même un an, c'est ce genre d'équilibre ou d'objectivité qui, à mon avis, manquait désespérément dans les émissions de télévision du réseau national et que nous ne parvenions pas à obtenir du fait qu'on exerçait certaines influences dans le service de programmation de Radio-Canada pour donner aux affaires internationales une orientation ou un point de vue bien particulier. D'autre part, aujourd'hui, il est possible de procéder d'une façon objective, et le documentaire d'hier soir en est la preuve.

Les députés et les personnes de l'extérieur qui, ces deux dernières années ou plus, ont tonné contre ce qu'ils estimaient être une grave lacune dans la politique de programmation de Radio-Canada peuvent maintenant

s'attribuer le mérite d'avoir obtenu une amélioration dans ce domaine. C'est une amélioration que de nombreux Canadiens—j'oserais même dire la majorité des Canadiens—souhaitaient désespérément et sincèrement et qu'ils accueillent maintenant avec beaucoup de satisfaction.

A tout prendre, monsieur le président, je trouve la programmation beaucoup plus équilibrée maintenant. Il y a sûrement moins de ce que j'appelais de l'antiaméricanisme braillard et déraisonnable dans les bulletins de nouvelles télévisées de Radio-Canada et à certaines émissions sur les affaires publiques, comme *Viewpoint*, où l'on exprime le point de vue de Sirius. Je le répète, ces indices de plus en plus nombreux d'une objectivité équilibrée est une réaction aux opinions exprimées à la Chambre et à l'extérieur, non pas seulement par ces professionnels, journalistes et d'autres membres du monde professionnel qui se sont prononcés, mais par les citoyens moyens qui ont fait connaître leurs opinions par la poste, à des réunions et de vive voix. Je crois qu'ils peuvent être satisfaits de cette nette amélioration apportée à notre service national de radiodiffusion et à sa façon de présenter les événements et les affaires du pays. Il reste beaucoup à faire, mais on a la preuve que bon nombre des critiques formulées par certains d'entre nous au sujet de Radio-Canada étaient fondées.

• (9.50 p.m.)

Il y a environ dix jours, M. Marcel Ouimet, un haut fonctionnaire de la société, s'est vu forcé d'écrire une note de service attirant l'attention sur l'influence des séparatistes au sein de la Société et sur les programmes à tendance séparatiste. Depuis deux ans, des témoignages, avec preuves à l'appui, de ces menées regrettables et malfaisantes ont été donnés à la Chambre et à l'extérieur. Malheureusement, ces pratiques sont difficiles à prouver. De caractère sensationnel et provoquant la critique, elles tendent à compromettre la crédibilité de celui qui porte l'accusation. Il y a lieu, je pense, de féliciter ceux qui se sont élevés contre le fait qu'on se sert de Radio-Canada pour répandre les idées séparatistes.

Le bien-fondé des critiques lancées contre la Société ne fait aucun doute. L'initiative récente de M. Marcel Ouimet a fait ressortir de façon claire et nette qu'on exploitait et qu'on manipulait à des fins déplorables, les installations de la radiodiffusion nationale qui sont financées par tous les contribuables. Cette manipulation et cette exploitation étaient si graves et si indéniables qu'un haut dirigeant, M. Ouimet, s'est cru contraint de faire savoir à ses subalternes préposés à la production des émissions qu'il était au courant de ces menées et qu'ils avaient la responsabilité, dans l'intérêt du Canada et de la Confédération, d'y mettre fin au sein de la Société, tout en respectant la constitution et les lois. Qu'on se rappelle, par contre, que bon nombre d'employés de la Société font preuve de loyauté et de patriotisme à l'égard de la nation.

On a pu se rendre compte, ces jours derniers, qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer l'activité de la Société. Néanmoins, ayant librement critiqué Radio-Canada, je profite de cette occasion pour déclarer qu'il faut rendre hommage à qui hommage est dû. Les directeurs d'émissions et les administrateurs supérieurs de Radio-Canada ont fait, ces dernières semaines, des efforts concertés pour imprimer un ton impartial à leurs émissions d'affaires publiques et je les en félicite. Il est possible d'apporter plus d'équilibre à ces émissions, et la vigilance et le sérieux administratif sont tout aussi possibles et nécessaires. Un premier effort a été fait, toutefois, pour améliorer les choses, et je manquerais à mon devoir de député que ce domaine intéresse si je refusais de reconnaître les améliorations apportées.

Je veux dire un mot ou deux du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui est couvert par ce crédit du budget. Certaines de mes remarques ne portent pas sur ce point central, mais puisque Votre Honneur à été assez charitable pour permettre à des préopinants de s'en écarter, j'espère que vous ferez de même pour moi, et je vous remercie de m'accorder une certaine latitude.

En songeant au BGR, nous devons nous rendre à l'évidence qu'en matière de radiodiffusion, le Canada est arrivé à la fin d'une époque, époque importante pour une importante industrie. Bientôt, le BGR disparaîtra et sera remplacé par un organisme de réglementation, le Conseil de la radio-télévision canadienne. Il nous incombe, présentement, de saluer en lui un organisme éclairé, qui a beaucoup apporté à la radiodiffusion canadienne. Il convient en particulier que les députés saluent le président sortant du BGR, M. Andrew Stewart. J'ignore quels sont les projets d'avenir de M. Stewart car je n'ai pas été mis au courant des décisions qui auraient été prises. Cependant, a en juger par le silence qu'on garde sur le sujet, j'imagine que M. Stewart ne projette pas, à l'heure actuelle, de demeurer actif dans le domaine de la radiodiffusion.

A en juger par l'absence, jusqu'ici, de commentaire sur les nominations au Conseil de la radio-télévision canadienne, on peut s'attendre en ce qui concerne les projets de M. Stewart, à ce que ce dernier emploie ses nombreux talents dans des secteurs autres que la radiodiffusion, bien qu'il soit difficile de préciser lesquels.

J'aurais voulu dire, du BGR, des choses que la Chambre aimerait sûrement entendre, mais le temps ne me le permet pas. Peut-être me permettra-t-on, dans les prochaines vingt-quatre heures, de continuer mes observations. Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de siéger de nouveau?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement la Chambre peut-il nous dire quelles surprises le gouvernement nous réserve pour demain?

L'hon. M. MacEachen: Nous voulions passer à la deuxième lecture du bill fiscal.

M. Knowles: Lequel?

L'hon. M. MacEachen: Ensuite, nous aborderons les crédits supplémentaires.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES AFFAIRES INDIENNES—LES OPINIONS MÉDICALES RELATIVES À LA STÉRILISATION ET AUX MÉTHODES ANTICONCEPTIONNELLES

M. L. M. Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, le 8 février dernier, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il avait reçu des lettres de protestation de certaines autorités médicales de la Saskatchewan au sujet de fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes qui auraient pris, à distance, des décisions arbitaires d'ordre médical allant à l'encontre de la volonté des médecins locaux en matière de stérilisation médicale et d'emploi de pilules anticonceptionnelles chez les Indiens?

Fort à propos, le ministre a fait remarquer alors que j'aurais dû poser la question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de qui relève la question de la santé des Indiens. Toutefois, je tiens à dire que j'ai volontairement adressé la question au ministre des Affaires indiennes, parce que je trouve inconcevable que les décisions touchant les Indiens et la façon dont ils sont traités viennent du seul ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sans consultation auprès du ministère des Affaires indiennes.

Inutile de dire que lorsque j'ai été mis au courant de la situation, deux facteurs m'ont troublé surtout: tout d'abord, que des bureaucrates se mêlent de décisions médicales sérieuses et, deuxièmement, que le ministère, quel qu'il soit, tente de dominer les Indiens—de les traiter comme des imbéciles soumis à la tutelle d'un service gouvernemental.

Je me suis demandé si nous encouragions par là les Indiens à l'autodétermination et si nous devions permettre cette ingérence bureaucratique à l'égard de décisions médicales valides. En fait foi cette copie d'une lettre du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dans laquelle, après une mention de la stérilisation de deux indigènes, on peut lire ceci:

> La stérilisation des Indiens ne se justifie pas comme étant une politique de la Direction, pas plus que l'utilisation courante d'instruments ou de comprimés contraceptifs. Cependant, pour certaines raisons médicales, des techniques contraceptives sont permises sur les conseils d'un médecin.

Il est vrai qu'il existe des raisons médicales valables pour la stérilisation en dehors de toute politique que pourrait établir une administration bureaucratique. Il y a, par exemple, les maladies chroniques, les maladies du rein ou la tuberculose, dans les cas où de nouvelles grossesses en causeraient l'aggravation et où la famille comprend plusieurs enfants. On a alors estimé que la stérilisation s'imposait. Il existe aussi nombre de raisons d'ordre gynécologique pour empêcher de nouvelles grossesses, à moins qu'on n'accepte un danger grave pour la mère.

L'emploi de la pilule anticonceptionnelle peut également être légitime si une raison valable ou incontestable, d'ordre médical l'exige, et non pas simplement pour les motifs d'ordre social que nous connaissons tous. Il semble que nous demandons aujurd'hui l'autodétermination pour notre population indienne, le développement d'un esprit de confiance en soi qui les amène à s'occuper d'eux-mêmes et à jouer pleinement leur rôle

dans notre société, car, en somme, ils sont les véritables fondateurs du pays. En conséquence, il me semble qu'on devrait cesser cette ingérence dans des décisions médicales valables et qu'on devrait donner aux Indiens la liberté de prendre eux-mêmes leurs décisions sous la direction appropriée des médecins.

Cela m'intéresserait beaucoup d'entendre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing), qui, je le sais, considère avec sympathie des problèmes de ce genre, ou le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Rideout); ils pourraient nous indiquer si l'on reviendra sur la politique actuelle et quels sont les projets de ces ministères pour remédier à ce qui me semble un problème très grave.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) de la question que le député a soulevée et l'on m'a informée qu'il n'a reçu aucune lettre de protestation contre les mesures que ses hauts fonctionnaires auraient prises relativement à la stérilisation médicale et à l'emploi des pilules anovulantes par les Indiens. Quoi qu'il en soit, ces questions sont normalement du ressort du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien m'a également informée que ses hauts fonctionnaires n'ont pas envoyé de directives concernant la stérilisation ou l'usage de pilules anovulantes par les Indiens.

L'AGRICULTURE: LA POMME DE TERRE—LES IMPORTATIONS DE L'OUEST EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Beer) d'être ici présent pour entendre la question dont je veux saisir le ministre et ses services. Il s'agit d'une demande présentée au ministre par le Canadian Horticultural Council, au nom des associations de cultivateurs de pommes de terre au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, pour l'inciter à établir une valeur aux fins de droit pour les pommes de terre importées des États-Unis.

La demande a été faite le 22 janvier, alors que les groupes intéressés étaient déjà inquiets de l'effet qu'avaient les excédents américains de pommes de terre sur les prix payés aux producteurs de l'Ouest canadien.

[M. Brand.]

Au mois de février, une délégation est venue voir le ministre à Ottawa, mais le ministre n'a pas indiqué ses intentions.

J'ai demandé au ministre la semaine dernière si ses fonctionnaires avaient fait des calculs en vue d'établir s'il y avait chez nous dumping des pommes de terre américaines. Une des raisons qui ont incité le gouvernement à ne pas consentir jusqu'à maintenant à l'imposition d'une valeur aux fins de droits, m'a répondu le ministre, c'est que les expéditeurs de pommes de terre des Maritimes se sont opposés à une telle mesure. Je ne saisis pas bien, tout comme les producteurs de pommes de terre de l'Ouest et leurs représentants d'ailleurs, si les expéditeurs de cette denrée des Maritimes représentent vraiment les secteurs de gros et de distribution de l'industrie des pommes de terre dans cette région du pays.

Quoi qu'il en soit j'aimerais souligner que l'article 40(7)b) de la loi sur les douanes prévoit que le ministre peut faire faire un calcul quant à l'importation de tous fruits ou légumes au pays afin d'établir si le prix auquel ils sont importés constitue ou non un dumping.

Le ministre devrait au moins faire cela; il devrait faire savoir à ceux qui lui ont présenté cette demande, il y a six semaines, les constatations que ses fonctionnaires ont faites à ce sujet. Il ne devrait pas se contenter de dire qu'ils sont en train d'étudier la demande, mais qu'en raison de l'opposition des Maritimes ils ne croient pas qu'il serait sage d'agir en ce moment.

• (10.10 p.m.)

En fait, bien souvent, lorsque la valeur aux fins de droits est demandée par des producteurs, si l'on n'agit pas dans les deux ou trois semaines, la chose perd son utilité. A la fin de janvier, lorsque la demande a été faite, environ 40 p. 100 de la récolte de pommes de terre de l'Ouest canadien n'étaient pas encore vendus. A cause des atermoiements et de la non-fixation de la valeur aux fins de droits, les prix aux producteurs ont baissé dans l'Ouest. Le cinquième des 40 p. 100 est encore invendu.

Quand le ministre songera-t-il à prendre une décision à cet égard et à imposer une valeur aux fins de droits? S'il attend encore six semaines, autant tout laisser tomber. Je devrais signaler en terminant que les producteurs de pommes de terre de l'Ouest canadien ont souffert deux années de suite de prix trop bas. Ce n'est bon pour aucune industrie. L'an dernier, on aurait pu prétendre que les prix étaient bas parce que la récolte était trop

abondante. Sauf erreur, le ministre l'a laissé entendre l'an passé. Les producteurs, aidés peut-être par la nature, en ont tenu compte. De toute façon, la récolte de pommes de terre a considérablement diminué au Canada cette année, mais malgré cela, les prix sont demeurés bas dans l'ensemble, à cause de l'excédent énorme au sud de la frontière qui, je le répète, fait baisser le prix des pommes de terre au Canada.

Il existe beaucoup d'autres faits et de chiffres que j'aimerais consigner au compte rendu, mais cela n'est pas nécessaire étant donné que le ministre a reçu le mémoire et la demande de la Western Canadian Potato Growers Association. Ils exposent une formule qui, d'après les dispositions de l'article 40 (7) *b*) de la loi sur les douanes, pourrait signifier que le ministre a le pouvoir d'imposer une valeur aux fins de droits pour les pommes de terre des États-Unis, au niveau d'environ $2.75. Je suis sûr que les intéressés en seraient satisfaits. Ce faisant, le ministre n'outrepasserait pas les dispositions de la loi. Comme la loi existe, j'aimerais savoir pourquoi le ministre ne s'en sert pas.

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je félicite au nom du ministre et en le mien propre le député de Springfield (M. Schreyer) d'avoir exposé sa question d'une manière si réfléchie. Je suis heureux ce soir de pouvoir lui donner une réponse assez franche qui lui sera certainement utile, sinon très encourageante.

Au début de février, les ministres de l'Agriculture (M. Greene) et du Revenu national (M. Chrétien) ont rencontré des délégués de l'Office de commercialisation des légumes dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, de l'Office de commercialisation des légumes sur la côte de la Colombie-Britannique, de la Commission de commercialisation des pommes de terre de l'Alberta et de la Commission de commercialisation des légumes du Manitoba; ils ont demandé au gouvernement d'imposer, aux termes de l'article 40A(7) de la loi sur les douanes une valeur minimum aux fins de droits sur les pommes de terre importées dans l'Ouest du Canada. Ils ont déclaré que leur demande avait recueilli l'appui des organisations des cultivateurs de pommes de terre du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ils ont toutefois mentionné que cet appui leur avait été refusé par les représentants des associations de cultivateurs, expéditeurs et conserveurs de l'Île du Prince Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

A la suite de ces instances, le gouvernement a constitué un comité interministériel pour étudier la demande. L'examen de la situation par ce comité a établi qu'en raison des circonstances, à l'époque, l'imposition d'une valeur en douane minimale pour les pommes de terre importées des États-Unis était mal calculée. Les principaux facteurs envisagés pour atteindre cette conclusion étaient les suivants:

1. Le volume relatif des envois des États-Unis au Canada.

2. L'importance du commerce des pommes de terre entre le Canada et les États-Unis.

3. L'absence d'unanimité et l'opposition d'autres cultivateurs canadiens à l'imposition d'une valeur en douane pour les pommes de terre.

4. Nos obligations en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

5. Le fait qu'à l'époque, les États-Unis appliquaient au commerce des pommes de terre un programme de déviation, destiné à soutenir leur marché.

Depuis, l'affaire a fait l'objet d'une étude constante de la part des fonctionnaires du ministère, et on l'a examinée de temps à autre au niveau ministériel. Dans l'intervalle, les prix se sont raffermis aux États-Unis et, partant, dans l'Ouest canadien. La situation est néanmoins suivie de près.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS—PRÉTENDUES SUBVENTIONS AUX ÉCOLES PRIVÉES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à une émission d'hier soir à la télévision, intitulée "Through the Eyes of Tomorrow", qui portait sur trois écoles privées des environs de Vancouver: la New School, la Barker School et la Knowplace School. Au cours de l'émission, on n'a jamais mentionné que deux de ces écoles, la Barker School et la Knowplace School, bénéficient de subventions du gouvernement fédéral, par l'entremise de la Compagnie des jeunes Canadiens.

C'est une omission plutôt surprenante quand on sait que la Compagnie des jeunes Canadiens a engagé dernièrement un agent de relations publiques qui a pour tâche de veiller à ce que les activités de cet organisme reçoivent toute la publicité possible. D'autre part, je pense que tous ceux qui ont regardé l'émission comprennent cet oubli, car je suis sûr que le contribuable moyen, après avoir vu les écoles en action, ne serait pas rassuré de constater que ses impôts servent à subventionner une école privée.

J'ai parlé de l'école *Knowplace* mais s'il y a des doutes à ce sujet, le *Province* de Vancouver, dans son numéro du 14 février, publie un article de M. Wilf Bennett sur l'école *Barker*. En voici un extrait:

M. Baker admet que son école aurait fermé ses portes cette année, n'eût été une aide de la Compagnie des jeunes Canadiens. Ses enseignants, qui en sont membres, touchent chacun $2,600 par année, ce qui n'est pas princier selon les normes actuelles de traitements versés aux enseignants, mais suffisant pour vivre. Toutefois, la Compagnie des jeunes Canadiens ne soutient l'école que pour une année.

En outre, voici un extrait d'un article du journal des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique, *The Ubyssey*:

M. Baker admet que son école aurait fermé ses portes cette année si la Compagnie des jeunes Canadiens n'était pas convenue de payer le traitement de son personnel. «Nous exigeons des parents ce qu'ils ont les moyens de payer, mais cela n'approche même pas le montant de nos frais. N'eût été la Compagnie des jeunes Canadiens, notre école n'aurait pu ouvrir ses portes cette année.»

Il ne saurait donc exister aucun doute sur la participation de la Compagnie des jeunes Canadiens à une activité tout à fait étrangère à la portée de la loi en vertu de laquelle cet organisme a été institué. Les articles 14 et 15 de la loi, consacrés aux objets et aux pouvoirs de la Compagnie, lui ordonnent expressément de collaborer avec les autres organisations engagées dans ce domaine. Cela comprend le secteur de l'éducation. N'importe quel spectateur de l'émission de télévision a pu voir qu'on y consacre une bonne partie du temps à critiquer directement les organisations scolaires existantes.

• (10.20 p.m.)

Je pourrais vous signaler, monsieur l'Orateur, un autre article du *Ubyssey*, dû à la plume d'un certain Terry Campbell de la Presse universitaire canadienne. Voici ce qu'il dit des écoles:

En second lieu, il est évident que les jeunes qui sortiront des écoles libres seront fort différents des diplômés de nos écoles ordinaires.

Ils ne seront pas des partisans béats du *statu quo*, ni des citoyens apathiques. Ils seront le fruit d'une attaque systématique contre le régime d'enseignement existant, et ils propageront cette attaque dans d'autres couches de la société.

Le mouvement, encore jeune, se répand et on ne sait pas où il va aboutir.

Voilà l'opinion d'un observateur des activités que le gouvernement fédéral subventionne par l'intermédiaire de sa Compagnie des jeunes Canadiens. On pourrait soutenir que le Parlement, en adoptant le projet de loi, n'avait nullement l'intention de lancer une attaque contre le régime des écoles publiques de la Colombie-Britannique ou de n'importe quelle autre province. Je me demande vraiment si le gouvernement fédéral étudie de près les éléments constitutionnels qui se rattachent à cette intrusion évidente de l'administration fédérale dans le domaine provincial de l'enseignement.

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question a été soulevée par mon ami le député d'Okanagan-Revelstoke cet après-midi, et ses instantces seront signalées à M. Alan Clarke, directeur de la Compagnie des jeunes Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion d'ajournement est maintenant censée avoir été adoptée. La séance est levée jusqu'à demain après-midi, à 2 h. 30.

(La motion est adoptée et à 10 h 25, la séance est levée.

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DES FINANCES

4c, 46c.

ASSURANCES

1c.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

1c, 25c, 38c, L120c.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES CÉRÉALES

LA DATE DES VERSEMENTS DÉFINITIFS POUR LE BLÉ, L'AVOINE ET L'ORGE

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration au sujet des versements définitifs pour l'avoine et l'orge. Les producteurs ont livré 35,104,357 boisseaux d'avoine et 106,155,792 boisseaux d'orge à la Commission canadienne du blé au cours de la campagne agricole 1966-1967. Les pools pour ces deux récoltes ont été fermés le 31 janvier. Les montants des versements définitifs à distribuer sont de $8,402,616 pour l'avoine et un total sans précédent de $35,798,202 pour l'orge.

Il ne s'agit pas des paiements du gouvernement du Canada, mais des revenus nets de la Commission canadienne du blé pour la mise en vente de l'avoine et de l'orge de l'Ouest du Canada pendant la campagne agricole 1966-1967. La Commission complétera l'expédition des chèques de versements définitifs pour l'orge aujourd'hui même et dès que les versements pour l'orge seront terminés, les chèques des versements définitifs pour l'avoine seront expédiés. Le versement définitif moyen pour l'orge, 33.7c. le boisseau, n'a été dépassé qu'une fois et la moyenne pour l'avoine, 23.9c. le boisseau, est légèrement inférieure au chiffre record de l'an dernier.

Monsieur l'Orateur, je demande à déposer la déclaration que publie aujourd'hui à Winnipeg la Commission canadienne du blé au sujet de ces paiements définitifs.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose ce document?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Winters: Le compte du syndicat du blé pour 1966-1967 a été fermé le 29 février, et l'on termine maintenant la comptabilité nécessaire. Je compte pouvoir faire une annonce dans environ deux semaines, lorsque la Commission pourra commencer à envoyer les chèques de paiements définitifs pour le blé. Je dois dire toutefois que, grâce à la coopération internationale concernant la mise en vigueur de l'arrangement international sur les céréales prévue pour le 1er juillet, la mise en marché du blé s'est un peu stabilisée quant à la demande et aux prix.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Monsieur l'Orateur, les cultivateurs de l'Ouest canadien seront heureux d'apprendre que les chèques des versements pour l'avoine et l'orge seront émis bientôt. Comme les ventes au cours de la dernière campagne agricole ont été bien inférieures à celles des années précédentes, les cultivateurs sont très à court d'argent pour payer les produits dont ils ont besoin. J'ajouterais que ces chèques seront particulièrement bien accueillis du fait que le gouvernement a contribué largement à la majoration des frais de production. Ces deux dernières années, les prix de revient des cultivateurs se sont accrus à un rythme alarmant et l'étau coût-prix se resserre sans cesse davantage sur les cultivateurs.

Nous nous réjouissons de voir que les paiements définitifs pour l'avoine et l'orge sont relativement stables par rapport à ceux des années précédentes. Toutefois, les cultivateurs espèrent vivement toucher des versements plus élevés pour la récolte de blé de 1966-1967, mais je doute fort qu'il en soit ainsi.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté avec intérêt la déclaration que vient de faire le ministre du Commerce. Il est manifeste, au premier coup d'œil, que la somme en cause, pour les producteurs de l'Ouest canadien, est presque la même que l'an dernier. Les livraisons à la Commission représentent une augmentation d'environ 15 millions de boisseaux d'avoine et une diminution correspondante en ce qui concerne l'orge. Avec les derniers paiements actuellement versés par la Commission, la somme, à un ou deux cents près, correspond à celle de l'an dernier. Il est juste de dire, avec le préopinant, que la situation quant au rapport des coûts et des prix en agriculture, dans l'Ouest du Canada, demeure aiguë. La somme des recettes des producteurs demeure relativement inchangée mais le coût de la production croît sans cesse.

• (2.40 p.m.)

Il faut signaler une fois de plus au ministre et à ses collègues que les indices du coût de la production en agriculture ont monté de quelque 80 points de 1962 à aujourd'hui. Toutefois, il n'y a rien pour compenser cette hausse du coût de la production puisque les prix

touchés par les producteurs pour leurs récoltes de base demeurent statiques. D'ici la fin de cette campagne agricole, le gouvernement doit mettre en œuvre une politique de soutien et de stabilisation des prix. Pour que les producteurs de céréales de l'Ouest canadien continuent de cultiver le blé, l'avoine et l'orge, nous n'avons pas d'autre choix, monsieur l'Orateur.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous faire observer que je suis quelque peu intrigué par la déclaration de la page 2 du document que l'on vient de déposer et où je lis ceci:

... grâce à la coopération internationale ... la commercialisation du blé est maintenant mieux organisée quant à la demande et au prix.

A mon avis, le ministre emploie des termes euphémiques dans cette déclaration, monsieur l'Orateur, car nous avons la preuve du contraire. Les prix restent languissants et il n'y a pas beaucoup d'espoir d'amélioration prochaine. Nous anticipons la déclaration que fera le ministre à la fermeture du Syndicat de blé pour la dernière année-récolte avant l'envoi des chèques par la poste.

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'à la suite de l'avis reçu le lundi 11 mars 1968 du député de Sainte-Marie au sujet d'une vacance survenue à la Chambre des communes, et conformément à l'article 10 de la loi sur la Chambre des communes, j'ai adressé mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour la circonscription électorale de Saint-Jacques.

LES NATIONS UNIES

LA RHODÉSIE—LA DEMANDE D'UNE RÉUNION D'URGENCE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LES PAYS AFRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre sur la Rhodésie. Peut-il dire à la Chambre quelle est l'attitude du Canada vis-à-vis de la demande présentée par des pays africains en vue d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons appuyé cette demande. Je crois savoir que le Conseil de sécurité se réunira cette semaine pour étudier la question. Je pense que la Commission du Commonwealth sur les sanctions se réunira aussi cette semaine à Londres pour étudier le cas de la Rhodésie.

[M. Schreyer.]

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien est intervenu auprès de la Rhodésie, disons au cours des dernières 48 heures, à propos des exécutions?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'est pas intervenu officiellement.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Au sujet des sanctions accrues, le gouvernement du Canada songe-t-il présentement à se joindre à certains autres pays du Commonwealth pour supprimer tout service postal dans les deux sens, en ce qui concerne la Rhodésie?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, l'une des questions qui, je l'espère, seront discutées par le Conseil de sécurité sera l'imposition de sanctions additionnelles plus rigoureuses contre la Rhodésie, sanctions que nous approuverions.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, au sein du Commonwealth parle-t-on de la mesure extraordinaire qui consisterait à supprimer le service postal dans les deux sens en ce qui concerne la Rhodésie?

Le très hon. M. Pearson: Pour être efficace cette mesure devrait, à mon avis, être abordée sur une base universelle par les Nations Unies. La mesure ne saurait être efficace si les pays du Commonwealth étaient seuls à la prendre.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est une voie dangereuse.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE REVISION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question au premier ministre. Vu la déclaration assez générale qu'il a faite la semaine dernière concernant un Conseil de revision, saurait-il dire si le gouvernement a pris la décision de présenter un projet de loi et quand ce projet de loi établissant ce conseil sera présenté?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'espère traiter de cette question dans la déclaration qu'il me sera permis de faire cet après-midi, j'espère, en deuxième lecture du bill.

L'hon. M. Stanfield: Quel bill?

[*Français*]

L'AGRICULTURE

QUESTION RELATIVE À UN SUBSIDE D'ENCOURAGEMENT À L'EXPORTATION DU FROMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Peut-il dire à la Chambre s'il est exact que seuls les producteurs de fromage de l'Ontario bénéficient d'un subside d'encouragement à l'exportation consenti par son ministère?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LES PORTS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES AMÉNAGEMENTS DE ROBERTS BANK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Transports. D'après l'étude du ministère du procureur général de la Colombie-Britannique sur les positions juridiques respectives des gouvernements fédéral et provincial quant à l'autorité sur le projet de Roberts Bank—soit dit en passant, l'étude établit la solidité de la position provinciale—pouvons-nous compter que le gouvernement fédéral soumettra sa cause à la Cour suprême?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je n'ai pas vu l'étude juridique dont parle mon ami. Nous espérons poursuivre l'aménagement du port et nous souhaitons que nul obstacle juridique superflu n'empêchera de le terminer à la date prévue.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral accepte du gouvernement provincial une partie des fonds nécessaires pour la construction de ce port?

L'hon. M. Hellyer: Ce n'est pas nécessaire, en réalité. Nous avons offert spontanément notre collaboration au gouvernement provincial en ce qui concerne l'aménagement de ce que nous appelons les domaines industriels associés aux activités du port—l'assèchement de terrains que les industries associées à l'aménagement du port pourraient utiliser. Cela a déjà été négocié et j'attends des nouvelles du premier ministre provincial pour voir s'il veut pousser davantage la discussion de l'affaire.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Comme les nouvelles et les renseignements concernant ce projet sont contradictoires ou incomplets, puis-je demander au ministre de faire à ce sujet une déclaration complète lorsque les crédits de son ministère ou les crédits provisoires seront à l'étude, car il y a beaucoup de confusion quant à la position du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Hellyer: Je serai heureux d'examiner cette proposition, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas que la position du gouvernement fédéral prête à confusion. Nous voudrions voir les aménagements portuaires terminés pour la fin de mars 1970 et nous comptons en entreprendre la construction de façon à ce qu'ils soient prêts.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il fait une offre appréciable—de l'ordre, mettons, de 15 millions de dollars—en vue d'inciter le gouvernement fédéral à présenter ses plans?

L'hon. M. Hellyer: Je crains que cette suggestion ne rende la situation plus confuse encore au lieu de l'éclaircir. Le gouvernement provincial a offert de participer à une société mixte de la Couronne pour le développement du port. Comme je l'ai signalé, notre étude d'ensemble des aménagements portuaires du pays est à peine terminée et nous venons seulement d'instaurer de meilleures méthodes de gestion et d'administration. Il faudra attendre encore quelques mois avant de savoir quelle mesure de participation locale serait souhaitable, dans l'intérêt national.

Entre-temps, vu les instances faites par les trois provinces des Prairies où la proposition du premier ministre de la Colombie-Britannique a suscité de nombreuses réserves, nous avons décidé que la meilleure solution serait de construire le port et de poursuivre notre étude, tout en acceptant de tenir des discussions futures avec la province sur la possibilité d'une représentation locale plus considérable.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PRAIRIES—LA LUTTE AU CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Je veux poser une question au premier ministre. Comme le ministère de la Main-d'œuvre a révélé hier que le chômage dans les trois provinces des Prairies dépasse de 14 p. 100 le niveau de l'année dernière et comme c'est une situation générale de nos jours dans le pays,

le gouvernement va-t-il proposer sans délai des mesures pour stimuler l'économie et freiner l'accroissement du chômage?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Tel est l'objectif de toutes les politiques du gouvernement.

L'hon. M. Hees: Comme c'est le genre de réponse que j'entends depuis une année du premier ministre, alors que le chômage n'a cessé de s'accroître, voudrait-il prendre ma question au sérieux et de ne plus se gausser des chômeurs?

Des voix: Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AVENIR DES BASES MILITAIRES DANS LES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. En raison des nouvelles dans les journaux d'aujourd'hui, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels changements, s'il en est, sont envisagés aux bases des forces canadiennes à Summerside et à Greenwood?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): J'ai effectivement signifié notre intention, il y a quelque temps, d'éliminer graduellement l'appareil de type Neptune, ce qui nous obligerait à déployer l'Argus davantage. C'est ce que nous faisons; nous laissons trois escadrilles à Greenwood et nous en affectons une à Summerside, ainsi qu'une autre à Comox. Afin de maintenir la capacité opérationnelle de la base de Summerside, nous transférons l'unité de recherche et de sauvetage de Greenwood à Summerside, dans l'espoir de réaliser ainsi notre objectif: permettre une action militaire efficace, tout en faisant en sorte de répartir entre presque toutes les régions les réductions générales nécessaires.

M. Nowlan: Le ministre me dirait-il s'il va se montrer aussi obligeant et prévenant pour les gens de la Nouvelle-Écosse que pour ceux de l'Île du Prince-Édouard, en s'engageant à rencontrer une délégation de la Nouvelle-Écosse pour discuter des avantages de ce changement?

L'hon. M. Cadieux: On ne m'a pas demandé de recevoir une délégation de la Nouvelle-Écosse, mais, si on me le demandait, j'accepterais volontiers. Quant à la décision que nous avons prise, je ne crois pas que nous puissions la modifier.

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question supplémentaire, au ministre de la Défense. Est-ce pour aider à trouver et à réchapper le gouvernement que l'escadrille de recherches et de sauvetage a été postée à Summerside? (*Exclamations*)

M. J. M. Forrestall (Halifax): J'aurais une autre question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Étant donné l'importance de son annonce concernant le transfert d'un service d'une base à une autre, va-t-il faire une déclaration bientôt, à la Chambre ou devant le comité permanent, au sujet de ce programme d'unification ou de réorientation des bases, qui suscite beaucoup d'incertitude et d'inquiétude à Halifax?

L'hon. M. Cadieux: Voici: la base de Greenwood conservera un personnel militaire et civil de plus de 2,100 hommes, soit une réduction d'environ 250. Une réduction de même nature s'effectue à Summerside. Les dispositions globales d'unification concernant les bases sont loin d'être réglées.

Le député se rendra compte, j'ose le croire, que ces décisions sont prises bien à contre-cœur, mais nous devons nous montrer réalistes et je m'efforce de conserver les bases, de répartir le fardeau sur autant de bases que possible, même s'il faut malheureusement en réduire le nombre. (*Applaudissements*)

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de cette réponse et nous acceptons les assurances qu'il nous donne; mais pourrait-il amplifier quelque peu et nous dire si la base navale de Shearwater se trouve ou pourrait vraisemblablement être impliquée dans les modifications actuelles ou subséquentes des mois à venir?

L'hon. M. Cadieux: Non, ce ne serait pas opportun maintenant de dire quoi que ce soit au sujet de Shearwater. Nous n'avons arrêté aucun plan en vue de réduire les opérations à cette base.

M. Nowlan: Vu sa réponse, le ministre nous dirait-il en outre s'il a déjà reçu une protestation du premier ministre de la Nouvelle-Écosse au sujet de cette initiative? Comme on a fait accepter l'unification aux Canadiens en invoquant la baisse des coûts et l'efficacité...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nowlan: ...se chargerait-il de déférer cette question au comité de la défense?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question complémentaire du député prête à controverse.

M. Nowlan: Et la première réponse?

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, je voudrais reformuler la question dont Votre Honneur a dit, il y a vingt minutes, qu'elle prêtait à controverse. Elle s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'aimerais demander au ministre s'il a reçu des protestations au sujet de ce changement de la part du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et, si oui, tenterait-il de rencontrer la délégation de la Nouvelle-Écosse avant que soit prise une décision irrévocable, comme l'a dit le ministre.

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le télégramme à midi. Je suis disposé à rencontrer toute délégation venue de la Nouvelle-Écosse exposer des problèmes touchant la base de Greenwood, mais je dois confirmer que la décision de déployer de nouveau les Argus est, comme je l'ai dit, irrévocable.

L'ACHAT D'AVIONS DE TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Comme un officier canadien a déclaré que le commandement mobile est la force la plus immobile du monde, le ministre a-t-il réalisé des progrès en ce qui concerne l'obtention d'autres appareils lourds de transport dont une des fonctions serait de ravitailler en carburant les CF-5 qui sortent maintenant de la chaîne de montage?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, au sujet de la première partie de la question, j'espère que mon ami a vu dans les journaux locaux, l'autre jour, ma photographie où je suis sur le point de sauter du premier hélicoptère que nous avons reçu à l'intention du commandement mobile. Cela veut dire que, très bientôt, nous serons équipés de façon à être entièrement mobiles. Quant au C-141, nous étudions actuellement toutes les possibilités qui s'offrent au gouvernement. (*Applaudissements*)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ: LES VENTES À UN PRIX INFÉRIEUR AU MINIMUM ÉTABLI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Ma question s'adresse au ministre du Commerce. Dans sa déclaration au sujet des céréales, il a signalé que les paiements versés par la Commission du blé sont tirés des recettes des ventes de blé. Dirait-il à la Chambre si l'on a vendu du blé à un prix inférieur au prix minimum établi aux termes de l'Accord international sur le blé, et si l'on a versé des subventions?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Oui, aux deux questions.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. A-t-il reçu de la part de membres du Cabinet, d'autres démissions, à retardement ou sans suite, en plus de la ...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, vu l'imminence de l'équinoxe vernal, le ministre des Transports pourrait-il veiller à ce que la visibilité soit excellente autour de cette date?

LA POLLUTION

MONTRÉAL—UN PROGRAMME PLUS EFFICACE D'ENRAIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bud Germa (Sudbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque, au dire d'un ingénieur de l'Hydro-Québec, le degré de pollution de l'air à Montréal, hier, était tel qu'il pouvait entraîner des pannes de courant occasionnées par des courts-circuits, le ministre s'efforcerait-il de mettre au point un programme plus efficace d'enraiement de la pollution?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il serait bon de signaler ce problème au gouvernement du Québec.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LE KENYA—LES PROTESTATIONS CONTRE LA POLITIQUE RACISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il présenté des instances ou demandé des renseignements au gouvernement du Kenya, directement ou par l'entremise du secrétariat du Commonwealth, quant à la politique prétendument raciste suivie par le gouvernement de ce pays à l'égard de ses habitants du Commonwealth d'origine asiatique?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pour autant que je sache, non, monsieur l'Orateur.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'APPLICATION AU CANADA DES NORMES ANTIPOLLUTION RELATIVES AUX AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, comme les hauts fonctionnaires ont maintenant terminé les études pertinentes, je demanderais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, vu que Washington a imposé des normes antipollution aux fabricants de véhicules automobiles pour 1968, pourquoi Ottawa n'a pas appliqué des normes semblables pour la sécurité des Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question, sous cette forme, est litigieuse.

M. Grafftey: Puis-je reprendre la question, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*) (*Jeu de mots intraduisible sur «re-fuse».*)

Le très hon. M. Pearson: Reprendre (refuse) est bien le mot.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Posez une mèche plus longue.

M. Grafftey: Puis-je reprendre ma question au ministre. Le ministre sait-il que les véhicules conformes aux normes antipollution, maintenant exigées par la loi aux États-Unis, sont maintenant offerts aux citoyens canadiens moyennant un montant supplémentaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie mon ami de me renseigner, mais j'étais déjà au courant.

M. Grafftey: Je le sais, et je pose maintenant une question supplémentaire au ministre des Transports. Comme cette situation prouve clairement que les Canadiens ne peuvent dépendre de la législation américaine pour être protégés, le ministre des Transports s'occupera-t-il sans délai d'exiger que les véhicules automobiles soient conformes aux normes de sécurité pour protéger les Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait une instance qui n'a certainement pas échappé au ministre.

M. Grafftey: Je n'ai pas entendu votre décision, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: J'ai dit au député qu'il faisait une instance qui n'a probablement pas échappé au ministre.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, j'assure au ministre qu'il ne s'agit pas d'une instance. Je lui demande sans équivoque d'agir, par souci de justice.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES INITIATIVES CONCERNANT LES DROITS MINIERS DU PLATEAU CONTINENTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Il y a quelques mois, après l'arrêt rendu par la Cour suprême au sujet des droits de la Colombie-Britannique sur le plateau continental, on a demandé ici au premier ministre ce que le gouvernement comptait faire. On a répondu à cette époque que la question était à l'étude. Est-il maintenant en mesure de nous dire quelles sont les intentions du gouvernement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pas pour l'instant, monsieur l'Orateur, mais très prochainement, j'espère.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, dois-je en conclure que l'étude en question n'est pas encore terminée, bien que la société de la couronne ait déjà acheté à la DOSCO les droits sur les richesses minérales?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ORDRE DU JOUR AVANT L'AJOURNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au premier ministre ou au leader du

gouvernement à la Chambre, est le complément de celle que j'ai posée hier à propos de l'ordre du jour avant l'ajournement. Étant donné l'importance du bill n° C-190, surtout en rapport avec le prix des médicaments, et comme il est rendu à l'étape de l'étude au comité plénier, pourrait-il figurer parmi les travaux que la Chambre doit terminer avant l'ajournement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, évidemment, cela dépendra des progrès réalisés à l'égard des trois articles que j'ai mentionnés hier.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, vu que la Parke, Davis Company a récemment haussé ses prix, et dans certains cas, de 30 p. 100, y a-t-il possibilité que le gouvernement accorde quelque priorité à la question et épargne ainsi à la population de souffrir davantage du mercantilisme des compagnies pharmaceutiques au Canada?

LES COMMUNICATIONS

L'ATTRIBUTION D'ESPACE POUR SATELLITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Lors d'une assemblée tenue à Montréal hier on a sévèrement critiqué le gouvernement pour son indifférence à l'égard d'un programme spatial. Le ministre peut-il nous dire si un tel programme est en cours?

M. l'Orateur: A l'ordre. La déclaration que demande le député est de celles qui devraient être faites à l'appel des motions.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question sous une autre forme? Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a réservé une partie d'espace pour le Canada ou a-t-il fait valoir de lui-même les droits du pays, vu les critiques sévères dont il a été l'objet?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je suis peut-être en orbite, monsieur l'Orateur, mais je ne suis pas en ce moment responsable du programme spatial du Canada. Le ministère de la Défense nationale...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On ferait bien, je pense, d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, vu la déclaration qui a paru dans les journaux et en raison des déplacements à droite et à gauche des candidats possibles au leadership, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage l'élaboration d'un programme spatial au Canada et si on peut espérer qu'il sera mis en œuvre?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député ne peut être posée en ce moment, comme je le lui ai dit.

[*Plus tard*]

M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre la question suivante que j'ai pris la peine d'écrire. Le gouvernement a-t-il pressenti les États-Unis ou la Russie récemment au sujet d'un programme spatial conjoint et, si oui, quand les projets seront-ils définitifs?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur. J'espère qu'on pourra sous peu faire une déclaration à ce sujet. Tout dépendra des programmes.

M. Bell: Comme je ne puis obtenir de renseignements sur cette question, je désire la reprendre à dix heures ce soir.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ARBITRAGE RECOMMANDÉ DANS LE RAPPORT PICARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

J'aimerais lui demander s'il est prêt à répondre à la question que je lui ai posée, hier, concernant les directives de son ministère sur les activités portuaires?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur, mais j'y répondrai demain.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

ON SUGGÈRE DE PRÉPARER ET DE DÉPOSER UN LIVRE BLANC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Puisque quelques mois se sont déjà écoulés depuis la parution du rapport Laurendeau-Dunton, peut-il nous dire si le gouvernement envisagerait la possibilité ou accepterait la suggestion de déposer un Livre blanc sur la question du bilinguisme au Canada?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a préparé un rapport sur le progrès du bilinguisme dans la fonction publique fédérale. La traduction est en cours et dès qu'elle sera terminée, aujourd'hui ou demain j'espère, on pourrait le déposer à la Chambre.

[*Français*]

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Je voudrais lui demander s'il a trouvé un moyen pour contourner les obstacles que le gouvernement de la province de Québec a suscités quant à l'insertion des garanties linguistiques dans la Constitution?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question telle que posée n'est pas recevable.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA SASKATCHEWAN—L'ACCUEIL D'ÉMIGRANTS DU KENYA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais en son absence, le secrétaire parlementaire voudra peut-être la tenir pour préavis. Le premier ministre de la Saskatchewan a-t-il demandé que l'on s'efforce tout spécialement d'accueillir des sujets britanniques du Kenya pour qu'ils s'établissent en Saskatchewan, en dépit des indications que le chômage augmente dans les Prairies?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je n'ai pas eu connaissance d'une demande de ce genre, monsieur l'Orateur. Je vais vérifier et je répondrai demain ou après-demain.

LES TRAVAUX PUBLICS

LE FRASER—L'ACCORD SUR LES PROJETS DE RÉGULARISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à propos de l'accord relatif à la lutte contre les crues du Fraser. Peut-il nous dire s'il a rencontré le ministre de la Colombie-Britannique en cause et si un accord a été signé à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré, samedi, le ministre des Terres, des Forêts et des Eaux de la Colombie-Britannique. Je lui ai fait des suggestions concernant l'accord fédéral provincial pour le contrôle des inondations sur le fleuve Fraser. Il doit faire rapport à ses collègues. Je dois faire rapport aux miens. Nous devons nous rencontrer de nouveau dans quelques jours.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

JOHN STEPHEN MARSHALL—LA REVISION DE LA SENTENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle fait suite à une question posée le 1er mars par mon collègue, le député de Cap-Breton-Nord et Victoria. Le solliciteur général a-t-il eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de Stephen Marshall, Indien du Cap-Breton qui, suivant certaines sources, n'était pas représenté par un avocat et ne pouvait s'exprimer en anglais? Le ministère s'efforce-t-il de venir en aide à cet homme qui a interjeté appel, en lui procurant, par exemple, l'assistance d'un avocat pour sa défense?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministère s'efforce de donner toute l'aide possible à cet homme pour lui permettre de se défendre en appel.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RENCONTRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR L'INSTAURATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu le grand changement d'opinion en faveur de la sélectivité plutôt que de l'universalité en matière de sécurité sociale, et vu notre situation financière actuelle, projette-t-il de nouveaux pourparlers avec les provinces avant d'appliquer son régime universel d'assurance frais médicaux?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur.

LA SASKATCHEWAN—LA RESTRICTION DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU RÉGIME D'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. M. Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, est complémentaire en un sens à celle qu'on lui a posée tout à l'heure. Peut-il nous dire si les fonds qui seront envoyés en Saskatchewan, en vertu du programme d'assurance frais médicaux entrant en vigueur le 1er juillet, seront destinés uniquement à l'assurance frais médicaux, afin de parer aux frais modérateurs catastrophiques qui seront bientôt en vigueur en Saskatchewan, dans le cadre du programme de soins médicaux et hospitaliers?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député qu'il ne peut poser cette question-là maintenant. Si la question est urgente, il pourra toujours en discuter lors de la motion d'ajournement.

[*Français*]

LES PORTS

MONTRÉAL (P.Q.)—ON SUGGÈRE DE NOMMER UN ADMINISTRATEUR SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer).

Étant donné la nécessité urgente de régler les graves problèmes du port de Montréal, l'honorable ministre a-t-il l'intention de nommer, après consultation avec les autorités montréalaises, un administrateur spécial qui aurait toute autorité, toute juridiction sur le port de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué plus tôt, le gouvernement est en train d'étudier, entre autres choses, cette question de la gestion et du contrôle des installations portuaires. Je ne voudrais pas en préjuger les résultats, puisqu'il s'agit de la première étude de l'ensemble de la question depuis nombre d'années. J'espère qu'elle sera terminée avant trop longtemps. Dans l'intervalle, nous avons des problèmes dans le port de Montréal, et je suis sûr que mon collègue le ministre du Travail fait de son mieux en vue d'y améliorer la situation ouvrière.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Étant donné que l'honorable ministre ne sait pas exactement quand les enquêtes sur le port de Montréal seront terminées, et étant donné également qu'il n'y a pas que des problèmes de relations de travail dans le port de Montréal, pourrait-il nous dire si, en attendant la fin de ces études, il ne pourrait pas nommer, conjointement avec les autorités de la ville de Montréal, un administrateur spécial qui verrait, du moins pour le moment, à régler les problèmes du port de Montréal?

L'AGRICULTURE

LE PRIX MINIMUM DU LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la réponse du ministre à l'honorable député de Lapointe, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture.

Prévoit-il présenter une nouvelle politique laitière assurant un prix de $5 les 100 livres pour le lait industriel? Dans le cas de l'affirmative, quand prévoit-il la mettre en vigueur?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la politique laitière pour la prochaine année est présentement à l'étude par les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Elle sera annoncée aussitôt que possible à la Chambre, si la Chambre siège encore, ou par avis dans les journaux.

(*Traduction*)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LES PROCHAINES VENTES SUR LE MARCHÉ D'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Commerce si, avant de quitter son poste actuel, il fera une déclaration sur les projets du gouvernement concernant les prochaines ventes de blé dur sur le marché d'exportation. Y a-t-il quelque indice d'un accroissement de la demande, dans un avenir prochain? Sa réponse faciliterait l'établissement des programmes des agriculteurs de l'Ouest canadien, relativement aux ensemencements de printemps.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression que le député demande une déclaration. S'il se borne à demander si une déclaration sera faite, sa question sera recevable.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Je puis peut-être répondre, monsieur l'Orateur, en disant que je pourrai faire des remarques là-dessus lors de l'étude des crédits supplémentaires de mon ministère.

LA POMME DE TERRE—UNE MISSION SPÉCIALE POUR L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Vu le fléchissement des ventes des pommes de terre à semence enregistré depuis quelques mois, le ministre et son ministère vont-ils examiner la possibilité d'envoyer une mission spéciale afin d'accroître les ventes de ce produit et d'améliorer la situation difficile dans laquelle se trouve le marché de la pomme de terre depuis quelques mois?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous cherchons sans relâche de nouveaux débouchés. J'ai eu l'occasion de discuter ce très grave problème avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard lors de mon voyage dans cette province, la semaine dernière.

M. MacDonald: Après nous avoir informés de ces entretiens, le ministre nous dira-t-il si on va créer une mission spéciale semblable à d'autres, dans le but précis d'aider à résoudre les problèmes relatifs aux pommes de terre à semence?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député répète sa question.

LES FAILLITES

LA PROCLAMATION DE LA LOI DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Kings): Monsieur l'Orateur, je tiens à demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il a reçu du lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Édouard une demande pour que le gouverneur en conseil proclame l'entrée en vigueur de la Partie X de la loi sur la faillite dans cette province?

M. l'Orateur: Cette question est à mon avis irrecevable. On pourrait bien l'inscrire au *Feuilleton*. Si elle est urgente, ce qui ne me semble pas le cas, on pourrait la commenter dans la soirée.

La parole est au député de Kootenay-Ouest.

M. Herridge: Le ministre m'a envoyé une réponse par la poste.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RECONSTITUTION DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. Comme on prévoit un ajournement de la Chambre et que le gouvernement tarde encore à aborder les problèmes urgents dans le domaine des affaires indiennes, pour ce qui est surtout d'une visite des réserves projetée il y a plus d'un an par des députés, le ministre fera-t-il reconstituer le comité parlementaire des affaires indiennes pour qu'il puisse se réunir de temps à autre et visiter différents endroits pendant les vacances parlementaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers cette demande et j'en parlerai au ministre.

LA PÊCHE

L'ÉTABLISSEMENT DE COORDONNÉES DE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, vu la situation désespérée où se trouve l'industrie de la pêche sur la côte est du Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il maintenant dire à la Chambre si des progrès ont été réalisés pour le tracé d'autres lignes de base qui protégeraient les pêcheries canadiennes?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Sauf erreur, cette question a été posée il y a quelques jours seulement.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire.

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être poser une autre question, puisque celle du député de Queens-Lunenburg a été jugée irrecevable, ce qui exclut une question complémentaire.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je vais poser ma question un peu différemment. Trois ans au moins ce sont écoulés depuis que le gouvernement a dit qu'il ferait tracer des lignes de base. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il à quoi il faut attribuer le retard à donner suite à cette intention? Pourquoi les députés ne peuvent-ils pas obtenir de réponse à leurs questions? Le gouvernement a-t-il abandonné le principe Pearson de la canonnière?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement a l'intention de proposer une autre conférence sur le droit de la mer pour résoudre les différends internationaux sur la limite de douze milles?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami le sait, le système de la base de triangulation a été établi dans certains secteurs de l'Est du Canada. En vue d'avoir d'autres lignes de base ailleurs au Canada nous nous demandons maintenant si une autre conférence ne pourrait pas nous aider à surmonter certaines résistances qui se sont fait sentir dans nos négociations avec certains pays.

LES FINANCES

L'APPLICATION DU RAPPORT WATKINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, en raison de la démission du président du Conseil privé qui a été annoncée hier, le premier ministre pourrait-il nous dire quel membre du cabinet est responsable de l'application du rapport Watkins?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Tous les membres le sont.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Hees: J'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il l'intention de placer le rapport Watkins sous la responsabilité administrative d'un ministre, et si oui, lequel?

Le très hon. M. Pearson: J'en assumerai la responsabilité moi-même.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre compte-t-il faire une déclaration sous peu quant aux nominations aux portefeuilles de président du Conseil privé et de ministre du Commerce?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES TRANSPORTS

LE DEUXIÈME SERVICE DE TRAVERSIER ENTRE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LA NOUVELLE-ANGLETERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. O. Bower (Shelburne-Yarmouth-Clare): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports nous dira-t-il si son ministère a été informé qu'une compagnie suédoise de bacs est prête à affecter quelque $500,000 à la mise à l'essai cet été d'un bac qui, avec le *Bluenose*, assurerait le service entre Bar Harbour (Maine) et Yarmouth (Nouvelle-Écosse), et qu'elle...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Français*]

L'AMÉNAGEMENT RURAL

ARDA—CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS ENTRE LA SARRE ET LA BAIE JAMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural, responsable de l'application de la loi ARDA.

A-t-il reçu récemment, de la part des autorités de la province de Québec, des demandes d'aide pour la construction d'une route de La Sarre vers la baie James?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LA POLLUTION

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, étant donné l'accroissement sensible des inspections destinées à combattre la pollution, proposé hier par le président Johnson des États-Unis, le gouvernement canadien étudierait-il plus à fond la possibilité d'accélérer la prise de mesures à cette fin?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous faisons de notre mieux. Les États-Unis peuvent réaliser tellement plus de choses que nous. J'imagine que la constitution y est peut-être pour quelque chose.

M. Aiken: Le ministre nous dirait-il si les États-Unis, à la suite de cette dernière initiative, ont soumis au Canada d'autres propositions concernant les eaux internationales?

L'hon. M. Pepin: Pas que je sache, monsieur l'Orateur, mais nous nous tenons en

rapports étroits avec le gouvernement des États-Unis au sujet de ces questions.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

L'ADJUDICATION DE CONTRATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie nous dira-t-il quand on pense adjuger les contrats pour les quatre nouveaux destroyers d'escorte?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): La réponse à la question inscrite au *Feuilleton,* indique que les contrats devraient être adjugés avant le 12 avril.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DES POSTES DE RADAR DU RÉSEAU PINE TREE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Vu que ses fonctionnaires étudient actuellement la possibilité de collaborer avec les États-Unis en vue d'organiser un système de défense de radar aéroporté, le ministre pourrait-il dire si son ministère élabore des plans en vue de supprimer progressivement les stations radar de la ligne Pine Tree.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE MAZOUT ET L'ESSENCE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA MAJORATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bud Germa (Sudbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre peut-il faire part des résultats de l'enquête qu'il a promis d'entreprendre au sujet de la hausse des prix de l'essence et du mazout?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je le ferai volontiers, dès demain.

LES FINANCES

L'ABOLITION DE LA TAXE SUR L'OUTILLAGE INDUSTRIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Vu le dernier rapport de l'OCDE sur les relations entre les prix et le prix de revient de la production canadiennes le gouvernement songe-t-il à supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur l'outillage de production?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'espère que le député a scruté le rapport et qu'il s'apercevra que les politiques fiscales du gouvernement ont été, dans l'ensemble, approuvées.

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a fait quelques remarques mais il n'a pas répondu à ma question. Nous dirait-il si le gouvernement entend abolir la taxe de vente de 11 p. 100 sur la machinerie de production.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député répète une question qu'il a déjà posée.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT UNE SURTAXE

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill nº C-208 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.—Le ministre des Finances.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'étais pas à la Chambre hier en raison d'engagements antérieurs que j'avais pris lorsqu'on m'avait informé que la prorogation de la Chambre aurait probablement lieu le 8 mars. Croyant que la Chambre serait en congé le 11 mars, j'avais accepté deux engagements et voilà pourquoi je n'étais pas ici lors de la motion tendant à la deuxième lecture du bill nº C-207.

Il y a eu pas mal de discussions à la Chambre hier, et la décision qu'a rendue l'Orateur m'a causé une vive satisfaction. Or, en ce qui concerne la présentation du nouveau bill nº C-208, je voudrais rappeler le Règlement de la Chambre en ce qui concerne toute nouvelle proposition concernant une question déjà tranchée par la Chambre au cours de la présente session.

Le 27 février, j'ai pris la parole à la Chambre des communes au sujet de la motion de censure et signalé, au cours de mes remarques, que deux membres du cabinet m'avaient assuré que le bill rejeté le 19 février...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait dire en quoi consiste son rappel au Règlement. Je dois lui rappeler, en toute justice, que la Chambre a consacré une bonne partie de la journée d'hier à discuter cette motion d'ordre. Comme une décision a été rendue là-dessus, le député ramène sur le tapis une

question déjà tranchée par la Chambre. Je l'exhorte donc à exposer son objection aussi brièvement que possible.

M. Cowan: Je le fais sur-le-champ. Hier, la Chambre a discuté le bill nº C-207. Aujourd'hui, je parle du bill nº C-208, qu'on m'affirme entièrement nouveau. J'aimerais me reporter au commentaire 163 qui figure aux pages 139 et 140 de la quatrième édition de Beauchesne et qui est ainsi conçu:

Une simple modification de texte qui ne change rien à l'objet d'une question ne suffit pas pour soustraire à la règle interdisant de proposer une motion ...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si le député a lu le hansard d'hier. Il y verra que les arguments qu'il a en vue ont été invoqués pour la gouverne de la présidence. Il vient de dire que le bill nº C-208 est entièrement nouveau. Il est nouveau en ce sens que certaines dispositions du bill précédent ne figurent pas dans celui dont nous sommes saisis; néanmoins, à la lecture du projet de loi, je constate que certaines de ses dispositions sont la réplique de certaines dispositions du bill nº C-207, déjà déclarées irrecevables. Par conséquent, je ne crois pas qu'il servirait à grand-chose que le député revienne sur tous les points soulevés au cours du débat sur le rappel au Règlement hier.

M. Cowan: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de revenir sur tous les arguments d'hier. Je veux parler particulièrement de l'article 2 du bill nº C-208 qui est identique à l'article 5 du bill nº C-207 et à l'article 4 du bill nº C-193. J'ai lu le hansard d'hier et j'ai aussi été heureux de prendre connaissance de votre décision qui figure dans les *Procès-verbaux* de ce matin. J'aimerais donner lecture de l'alinéa suivant de la page 755 des *Procès-verbaux* d'aujourd'hui:

L'article 5 du Bill C-207 prévoit le paiement anticipé de l'impôt sur le revenu des sociétés. Les taux de remboursement sont différents.

Puis-je signaler en toute sincérité, monsieur l'Orateur, qu'on devrait dire plutôt «les dates de remboursement sont différentes» car je ne vois aucune différence entre les taux. On lit ensuite:

Un député a éprouvé de la difficulté à saisir la différence mais il y a une certaine différence entre cet article et l'article correspondant du bill C-193.

Je vous signale...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit formuler son propre argument. Il ne peut pas invoquer la décision de la présidence pour justifier son argument à propos du bill à l'étude.

M. Cowan: Monsieur l'Orateur, je vous signale les notes explicatives qui accompagnent les articles des bills en question. Voici la note explicative de l'article 4 du bill nº C-193:

Cette modification astreint les corporations à payer leur impôt sur le revenu des corporations pendant une période qui est de deux mois plus rapprochée du début de leur année d'imposition que la période actuellement prévue par la loi.

Cette note explicative est reproduite telle quelle en regard de l'article 5 du bill nº C-207. La voici:

Cette modification astreint les corporations à payer leur impôt sur le revenu des corporations pendant une période qui est de deux mois plus rapprochée du début de leur année d'imposition que la période actuellement prévue par la loi.

Voici la note explicative de l'article 2 du bill nº C-208.

Cette modification astreint les corporations à payer leur impôt sur le revenu des corporations pendant une période dont le début est de deux mois plus rapproché du début de leur année d'imposition que ne l'est celui de la période actuellement prévue par la loi.

Celui qui a rédigé les notes explicatives des trois bills savait très bien qu'elles étaient identiques en substance et poursuivaient le même but, autrement dit que l'amendement obligerait les sociétés à acquitter leur impôt sur le revenu au cours d'une période plus rapprochée par deux mois du début de l'année d'imposition normale. A mon avis, l'article 2 du bill nº C-208 viole le Règlement qui stipule qu'une disposition sur laquelle la Chambre a déjà arrêté sa décision ne peut être présentée à la Chambre.

Comme je ne peux pas employer la décision de l'Orateur pour renforcer mes arguments, puis-je citer le député d'Acadia. Ce dernier a fait observer hier que selon une décision semblable, l'Orateur d'alors, que je ne veux pas nommer, a jugé qu'un article de la loi sur les transports qu'on avait rejeté une fois n'avait pas pu être ramené sous une forme modifiée. Cette décision portait sur un article. J'affirme que cet article du bill nº C-208 contient une disposition sur laquelle on a pris une décision le 19 février. J'ai lu les parties semblables dans les notes explicatives, et le résultat sera exactement le même. Si les paiements commencent deux mois plus près du début de l'année d'imposition, le résultat final sera dix mensualités successives. Je crois qu'il faudrait rayer cet article 2 dans son libellé actuel avant que le projet de loi soit discuté.

• (3.30 p.m.)

M. l'Orateur: Je dirai aux honorables députés qu'il ne servira à rien de reprendre l'argu-

ment d'hier. Je sais que l'honorable député n'a pas eu l'occasion hier de présenter l'argument qu'il avance. Toutefois, il est malheureux pour lui que son objection ne puisse s'appliquer rétroactivement au débat d'hier. Si j'avais pu profiter de son opinion, j'en serais peut-être venu à une décision différente quant à l'article dont il parle. Cependant, après avoir étudié tous les arguments dont je disposais alors, j'en suis venu à une certaine conclusion, et c'est à regret que je dois dire à l'honorable député que je ne vois pas comment je pourrais modifier la décision que j'ai rendue après avoir beaucoup réfléchi et en me donnant beaucoup de mal.

M. Cowan: Puis-je demander si la décision porte sur les dates différentes de paiements anticipés ou sur les taux différents?

M. l'Orateur: Un jour, à l'appel des motions, je prendrai la parole pour corriger le hansard.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose la deuxième lecture du bill n° C-208, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler sur le bill n° C-208, comme j'aurais d'ailleurs aimé le faire pour le bill n° C-207 hier. La deuxième lecture d'un bill porte sur le principe de la mesure proposée, et j'entends parler de ce principe et de la nécessité du bill, car la présente situation économique et financière, de l'avis du gouvernement, rend un bill de ce genre important et indispensable.

Au milieu des présentes difficultés financières et des sombres prédictions quant à l'avenir, il est bon de se rappeler la puissance actuelle et latente de notre pays, l'un des plus riches, des plus stables et des plus favorisés du monde, qui fait l'envie de presque toutes les nations. Afin de ne pas fausser la perspective, il est bon de se rappeler aussi le progrès que nous avons accompli ces dernières années et qui nous rend bien mieux armés face aux problèmes difficiles qui nous assaillent.

Dans son quatrième exposé annuel à la page 13 du Chapitre portant sur la tenue de l'économie, le Conseil économique du Canada affirme, à propos de l'expansion de 1961:

C'était probablement—et sûrement en temps de paix—la plus longue période d'expansion ininterrompue dans l'histoire des cycles économiques au Canada.

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. Starr: Amorcée par les conservateurs en 1961.

Le très hon. M. Pearson: Le gouverneur de la Banque du Canada, monsieur l'Orateur, dans un discours qu'il prononçait à Winnipeg, en novembre dernier, a aussi mentionné les progrès économiques que nous avons accomplis tout en nous avertissant franchement des dangers et des difficultés auxquels nous aurions à faire face. Au sujet des six années précédentes, il a déclaré:

Le volume du produit national s'est accru de plus de 40 p. 100 et nous avons solidement étayé les bases de notre économie. Nous avons augmenté considérablement le potentiel de notre secteur manufacturier et démontré que nous pouvions accroître la vente de nos produits manufacturés sur les marchés mondiaux. Nous avons continué à explorer et à développer nos très nombreuses ressources forestières, minières et énergétiques. Notre infrastructure s'est enrichie d'autres réseaux routiers et d'autres moyens de transport. Dans le domaine de l'éducation nous avons amélioré considérablement nos possibilités, tant pour l'instruction générale que pour l'enseignement technique. Et pendant que nous réalisions tout cela, notre niveau de vie s'est amélioré rapidement: la consommation personnelle par habitant a progressé de près de 25 p. 100 depuis le début des année 60.

Il ajoutait:

Le problème principal de l'heure est de maintenir notre état de prospérité et d'améliorer encore le niveau déjà élevé de production; nos difficultés actuelles ne proviennent ni d'un vice fondamental de notre économie ni d'un manque de ressources ...

M. Rasminsky a ensuite fait remarquer que, dès 1966, il était évident que notre taux d'expansion se ralentirait et que l'important était de savoir si ce ralentissement n'aboutirait pas à un arrêt net comme la chose s'était produite si souvent en pareilles circonstances dans le passé. En vérité, l'expansion économique a continué mais à un rythme nettement plus modéré et plus solide. La faillite n'a pas fait suite à la vague de prospérité. Il est indéniable, toutefois, que nous nous trouvons maintenant en présence de problèmes économiques et financiers sérieux. Il en est de même pour tous les pays du monde, y compris le Royaume-Uni et les États-Unis.

Il est également vrai que les menaces à la collaboration financière et économique sur le plan international, caractéristique de l'après-guerre et inconnue dans les années 30, rendent ces problèmes plus dangereux et leurs solutions plus difficiles. On ne saurait trop espérer que nous ne reviendrons pas à ces années où les gouvernements croyaient sottement que leur salut résidait en des politiques nationales protectionnistes tendant à l'exportation de leurs difficultés et de leurs problèmes. Aujourd'hui, un retour à un nationalisme économique de ce genre ne ferait qu'aggraver les difficultés de chaque pays et conduirait à

une détérioration économique et politique générale, qui pourrait être fatale au progrès et à la collaboration sur le plan international.

Le Canada, monsieur l'Orateur, a joué et espère jouer encore un rôle actif dans la collaboration économique internationale, surtout au sein du régime du commerce et des paiements internationaux, qui a été établi et qui —comme nous l'avons récemment appris à notre profit—fonctionne encore malgré les pressions intenses qu'il subit présentement, et qui pourraient le détruire avec des résultats néfastes.

La propre position fondamentale du Canada est solide et il en est de même de la garantie de notre dollar. Quiconque est pessimiste au sujet de la situation au Canada devrait lire ce rapport publié avant hier par l'OCDE, organisme international, qui traite de la situation économique et financière actuelle du Canada. Notre situation économique et financière s'est bien maintenue en dépit des pressions qui se sont exercées sur elle, comme cela a été le cas pour d'autres pays. Quant à la résistance à ces pressions, j'aimerais rendre hommage au gouvernement des États-Unis et le remercier, car il a aidé le Canada à résister à ces pressions de manière avantageuse pour les deux pays.

• (3.40 p.m.)

Il est évident, monsieur l'Orateur, qu'aucun pays, surtout s'il se trouve dans la position du Canada, ne peut se soustraire à ces pressions constantes, bien que, par leur nature même, ces dernières rendent encore plus importantes des politiques internationales bien fondées. Nous avons nos propres responsabilités à remplir et nous ne pouvons impunément y échapper en blâmant la situation internationale, la spéculation sur le change, Paris ou le Vietnam. Il n'en demeure pas moins, monsieur l'Orateur, que nos problèmes financiers d'aujourd'hui—et il en est de même pour d'autres pays—sont aggravés de plus en plus par des situations internationales troublées, tant économiques que politiques.

Le problème immédiat, Monsieur l'Orateur, c'est de maintenir la stabilité financière sans nuire à l'expansion économique. Cela est de plus en plus difficile à une époque où les prix, les dépenses et les espérances ne cessent de monter. Alors que les politiques gouvernementales exigent de fortes dépenses publiques à tous les paliers de gouvernement—j'en reparlerai plus tard—elles demandent aussi de plus en plus l'établissement de priorités dans l'affectation des ressources, ici encore à tous les niveaux de gouvernement.

Cela est d'autant plus nécessaire et difficile, monsieur l'Orateur, que la conjoncture, canadienne et internationale, change si rapidement. Il n'est pas facile d'adapter les politiques économiques et financières à de tels changements. Nous n'avons pas, je pense, à nous montrer complaisants ou suffisants quant à nos succès ou à nos échecs relativement à cette adaptation. Permettez-moi de vous citer un passage du rapport de l'organisme international OCDE, qu'on trouve à la page 12:

> Une caractéristique frappante des deux dernières années, c'est la rapidité avec laquelle les politiques . . .

On parle ici des politiques canadiennes.

> . . . ont été adaptées aux conditions changeantes du monde des affaires. Dans la plupart des cas, l'ampleur des politiques et le moment de leur application ont été bien choisis.

Voici un autre alinéa qu'on trouve à la fin du rapport, à la page 31:

> Comme la conjoncture commerciale avait tendance à changer rapidement ces deux dernières années, les autorités . . .

On parle ici des autorités canadiennes.

> . . . ont, dans l'ensemble, réussi à maintenir l'emploi à des niveaux relativement élevés tout en luttant d'abord contre les excès, puis contre les tendances légèrement récessives de la demande. Les politiques fiscales et monétaires ont été assez rapidement adaptées aux conditions changeantes.

Je le répète, monsieur l'Orateur, notre problème le plus inquiétant c'est la menace que font peser sur notre stabilité financière les taux d'augmentation des prix, des revenus et des coûts que l'économie canadienne a connus dernièrement et qui se maintiennent. Les mesures prises sous forme de politiques fiscales et monétaires doivent maintenant être complétées par de nouvelles initiatives afin d'assurer que l'on tiendra compte de l'intérêt du public dans la stabilité des prix, chaque fois que seront prises des décisions importantes affectant les prix, les revenus et les coûts.

Avant de parler de ces mesures, monsieur l'Orateur, je voudrais examiner le cadre dans lequel ces initiatives doivent être envisagées. En 1945, dans un Livre blanc sur l'emploi et les revenus, le gouvernement canadien s'est engagé à maintenir l'emploi à un niveau élevé et stable. Les gouvernements ultérieurs ont accepté cet engagement. Ce devait être, et avec raison l'objectif central de la politique économique à l'avenir.

Bien que cet objectif n'ait pas toujours été atteint, monsieur l'Orateur, au cours des années qui suivirent, nous avons connu deux longues périodes de croissance continue et d'emploi élevé. L'emploi est, bien sûr, directement lié à cette croissance; c'est pourquoi

nous avons eu un emploi élevé jusqu'à la récession de la fin des années 50, suivie après 1961 d'une reprise de la croissance régulière de la production et de l'emploi.

Dans la croissance économique, il y a un rapport direct entre la productivité et le revenu réel. C'est pourquoi monsieur l'Orateur, il est inquiétant pour tous les députés, je crois, de constater que la productivité moyenne du travailleur canadien est encore nettement inférieure à celle de son homologue des États-Unis. Tous les députés reconnaissent sans doute que cette situation doit être corrigée si les Canadiens veulent connaître un niveau de vie égal ou presque à celui des Américains, ou du moins qui s'en rapproche davantage. L'augmentation de la productivité est essentielle à la hausse des revenus sans la sorte d'inflation qui saperait rapidement les avantages que nous pourrions autrement tirer de cette hausse.

L'inflation des prix provoque de graves inégalités, qui frappent surtout les catégories les plus faibles des collectivités dont la puissance commerciale n'est pas organisée, ceux dont les revenus sont fixes ou très en retard sur la hausse du coût de la vie. Quand l'inflation des prix se maintient assez longtemps et donne naissance à un sentiment général d'attente d'une inflation plus poussée, de graves tensions se produisent alors dans toute l'économie et sur les marchés financiers. Il en résulte presque inévitablement une récession et un chômage généralisé. Cela est particulièrement vrai au Canada, car notre bien-être économique dépend en très grande partie de notre position concurrentielle dans le monde. Lorsque nos prix augmentent plus vite que ceux des États-Unis, notamment, et de nos autres grands partenaires commerciaux, nous sommes en difficulté. Voilà pourquoi je suis heureux de vous lire la phrase suivante, qui figure à la page 31 du rapport de l'OCDE:

Peu d'indices laissent croire que la situation concurrentielle de l'industrie canadienne soit déjà sérieusement compromise.

L'hon. M. Stanfield: Sérieusement compromise.

Le très hon. M. Pearson: Oui. Elle a été compromise mais, selon ce rapport, elle n'est pas encore sérieusement compromise. Mon honorable ami, monsieur l'Orateur, voit sans doute que je ne sous-estime pas les difficultés qui pourraient compromettre sérieusement notre situation, à moins que nous ne réagissions. La stabilité des prix est une condition nécessaire à la réalisation des autres objectifs d'emploi élevé et de croissance suffisante.

Enrayer l'inflation est une tâche d'autant plus difficile pour le gouvernement que les problèmes financiers, et monétaires font souvent intervenir des considérations de nature plus psychologique que concrète. Ce problème psychologique est en grande partie un problème de confiance.

Certains semblent croire que les prix et les coûts vont continuer à grimper comme ils le font depuis les derniers mois. Ils tiennent donc pour établi que l'inflation se poursuivra inévitablement et par là-même, ils contribuent à ce mouvement. Il y a là un danger, car l'inflation se nourrit d'elle-même. Qui plus est, alors que certains sont en droit de la craindre, d'autre peuvent y trouver leur bonheur en raison de l'impression de prospérité et de bien-être qu'elle peut donner—pour un temps. L'effet du LSD, en quelque sorte. (Jeu de mots intraduisible sur *pounds, shillings* et *pence.*) Le gouvernement a pour mission de faire tout son possible pour en éviter le contrecoup en prenant des mesures préventives.

• (3.50 p.m.)

Durant la période d'expansion économique qui a débuté en 1961, nous avons eu pendant plusieurs années un degré considérable de stabilité des prix. Cela a été d'un grand profit à tous les Canadiens et a démontré la force sous-jacente de l'économie canadienne. Mais cela a aussi soulevé je le répète, les problèmes que pose la prospérité, problèmes des prix et des coûts, provoqués par les tensions croissantes auxquelles nos ressources ont été soumises ces dernières années.

Rétrospectivement, il est clair qu'il aurait été difficile de résister aux pressions tendant à faire monter les prix et les coûts. Voilà, cependant, qui n'était pas si clair à l'époque. Dans son deuxième exposé annuel, paru en décembre 1965, le Conseil économique du Canada était encore en mesure de déclarer:

«... si l'on évalue avec soin la nature et l'étendue des variations récentes, on est porté à conclure qu'à l'heure actuelle peu de faits laissent entrevoir une forte accélération longuement dispersée des prix vers la hausse ou une accentuation des tensions du côté des prix.»

Voilà ce que le Conseil économique du Canada déclarait à la fin de 1965. Pourtant, au fur et à mesure qu'augmentaient les niveaux d'emploi et que s'accentuaient les pressions sur nos ressources, l'inflation des prix devenait et demeure un danger primordial. Des mesures monétaires et fiscales furent prises alors par le gouvernement pour modérer la demande relative à nos ressources.

En dépit de l'affaiblissement de ces pressions, la tendance générale des prix depuis un an ou deux est malgré tout mauvaise, et ceci contraste avec les années précédentes. Aujourd'hui, elle est défavorable par rapport à

celle de la plupart des autres pays industrialisés, et, ce qui est particulièrement significatif pour nous, à celle des États-Unis.

Le taux moyen annuel de croissance de l'indice des prix à la consommation s'est élevé de janvier 1965 à janvier 1968 à 3.7 p. 100. De 1952 à 1965, il n'a été que de 1.3 p. 100.

Au cours de toute la période comprise entre 1949 et 1967, le taux a été de 2.3 p. 100. Donc, notre dernier bilan n'est pas bon.

Il y a lieu de noter également que les prix des produits importés n'ont pas augmenté plus rapidement au cours des trois dernières années que durant la période allant de 1952 à 1964. Il est évident que toute augmentation sensible des prix à l'importation peut exercer une forte pression à la hausse sur les prix du marché intérieur comme c'est arrivé, par exemple, en 1950-1951. Mais cela ne s'est pas produit cette fois-ci. Depuis le début de 1965 jusqu'au troisième trimestre de 1967, l'augmentation annuelle moyenne des prix à l'importation a été de 1.3 p. 100 comparativement à 1.7 p. 100 de 1952 à 1964.

En somme, monsieur l'Orateur, les prix de la plupart des catégories de biens et de services augmentent depuis quelque temps à un rythme absolument incompatible avec une stabilité raisonnable des prix.

La productivité est, bien entendu, un facteur important dans ces domaines, c'est un facteur déterminant des prix et des revenus. Le seul moyen d'augmenter le revenu réel quand on dispose d'une quantité donnée de capital et de main-d'œuvre c'est d'améliorer la productivité. Si le taux d'augmentation du revenu en espèces est supérieur à celui de la production réelle, le pays dans son ensemble n'en tire qu'illusion et frustration. Ainsi toute politique visant à atteindre la stabilité des prix doit avant tout chercher à contenir l'augmentation générale des revenus dans les limites établies par l'augmentation réelle de la production.

Cela est d'autant plus urgent que, entre autre choses, au cours des deux dernières années, de nouveaux ajustements des salaires ont dans l'ensemble représenté une augmentation annuelle de plus de 8 p. 100. Le rapport de l'OCDE dont j'ai parlé donne 8.7 p. 100. Une telle augmentation dépasse de loin, hors de toute proportion raisonnable, l'accroissement moyen à longue échéance de la productivité au Canada. Elle excède aussi les augmentations enregistrées durant la même période aux États-Unis à la suite de la conclusion de conventions collectives, alors que dans ce pays la productivité à long terme s'accroît à peu près au même rythme qu'au Canada.

Les bénéfices des sociétés qui, au cours des premières années d'expansion, ont accusé des hausses assez fortes ont cependant diminué de façon sensible au cours des deux dernières années. En 1967, les bénéfices, avant la déduction de l'impôt, étaient d'environ 5 p. 100 inférieurs à ceux enregistrés deux ans plus tôt, bien que la production non agricole eût augmenté de 8 à 9 p. 100. S'il n'y avait pas eu diminution des bénéfices—et j'admets une diminution par rapport aux sommets des premières années—le déséquilibre entre l'augmentation des salaires et des traitements et l'accroissement de la productivité aurait davantage influé sur les prix.

On ne peut arrêter la montée en flèche des prix et des revenus du jour au lendemain, mais on doit essayer de la contrôler. Ce n'est pas chose facile dans une société libre et une économie libre (et la nôtre est peut-être la plus libre qui soit), surtout en période d'expansion économique. L'accroissement de la demande, qui va de pair avec l'expansion et la prospérité, fait monter les coûts. La hausse des coûts fait à son tour monter les prix, d'où une relance des coûts dont les effets se font sentir sur la production et la consommation et arrêtent l'expansion.

Il en résulte des difficultés dont le monde ouvrier blâme les grandes entreprises, le patronat et leurs bénéfices excessifs. Les grandes entreprises blâment les syndicats ouvriers et leurs revendications qu'elles jugent exagérées. Les consommateurs blâment les marchands. Ceux-ci blâment les fabricants. Et tout le monde blâme le gouvernement, surtout le gouvernement fédéral, bien que plus de 55 p. 100 des taxes au Canada soient maintenant versées aux gouvernements provinciaux et municipaux.

Tous les jours, je reçois des lettres, j'écoute des discours et je lis dans les journaux des éditoriaux incitant le gouvernement à couper les dépenses, à réduire les poussées inflationnistes et à faire baisser les coûts. On nous demande aussi—et il s'agit souvent des mêmes personnes qui exigent une réduction des dépenses—de consacrer de plus fortes sommes aux pensions, aux mesures de prévention de la pollution, à l'habitation, au soutien des prix pour les agriculteurs, à l'éducation, au recyclage, aux subventions à l'hygiène, à la recherche et à d'autres secteurs importants et utiles. On nous demande, tous les jours, de freiner les dépenses. Mais on nous blâme souvent d'abandonner des programmes excellents ou qui nous tiennent à cœur, ou encore d'en réduire l'ampleur, bien qu'on se rende compte qu'il faut, dans les conditions présentes, remettre à plus tard, éliminer ou réduire de très avantageux projets pour stabiliser la situation financière du pays.

Il faut éventuellement payer pour toutes ces choses, et le gouvernement n'a pas de pouvoir magique pour se procurer de l'argent

à cette fin. Il est, bien entendu, facile de dire qu'on peut amasser les sommes nécessaires en supprimant le gaspillage et les dépenses inutiles.

Une voix: Très juste!

Le très hon. M. Pearson: Cela est facile à dire, mais par cette seule solution, tout souhaitable qu'elle soit, on n'arriverait pas à trouver les centaines de millions de dollars nécessaires pour réaliser tous les projets qui devraient l'être, et j'en ai énuméré quelques-uns.

Une voix: Mais cela aiderait.

Le très hon. M. Pearson: Il faut, plus que jamais, établir des priorités, et préciser ce qu'on peut demander à une économie même croissante, à un moment donné. Et ces priorités concernent autant les dépenses provinciales et municipales que fédérales, car les dépenses provinciales et municipales représentent plus de la moitié des dépenses du pays.

M. Woolliams: Pourquoi ne donnez-vous pas l'exemple?

M. MacInnis: L'assurance frais médicaux dans les provinces.

• (4.00 p.m.)

Le très hon. M. Pearson: J'en parlerai dans quelques instants. Je montrerai qui donne l'exemple en réduisant les dépenses.

Le gouvernement doit sagement dépenser les sommes qu'il perçoit, mais il ne peut se les procurer que par des impôts et des emprunts. En ce moment, il est difficile et d'imposer des taxes et d'emprunter. On peut difficilement emprunter à cause des taux d'intérêt, et les impôts sont déjà élevés. Mais il faut trouver les sommes nécessaires, et c'est là un des objets du bill à l'étude. Il serait risqué d'encourir des déficits quand le principal danger n'est pas la régression économique mais l'inflation.

Pour mettre un terme à l'inflation, le gouvernement doit, bien entendu, maintenir l'ordre dans ses propres affaires financières, ce qui signifie, dans les circonstances actuelles, l'établissement d'un certain équilibre entre les revenus et les dépenses, même si cela implique la remise à plus tard ou l'élimination temporaire de nombreuses entreprises utiles et la réduction des emprunts du gouvernement même si leur objet est très valable. Nous supprimons certains programmes, et la réalisation de certains autres a été remise à plus tard ou prendra plus de temps.

Nous réduisons substantiellement les sommes que nous allons devoir dépenser, ainsi que les sommes que nous allons devoir emprunter en 1968 pour quelques fins que ce soit. Nous avons demandé aux gouvernements provinciaux, et par leur entremise, aux gouvernements municipaux, de collaborer à cet efforts. Une réduction des dépenses et une augmentation des revenus, ainsi qu'une réduction des dépenses non prévues au budget, sont donc nécessaires à la stabilité financière. C'est pourquoi, je le répète, nous avons introduit le projet de loi que la Chambre étudie actuellement; c'est pourquoi également nous allons proposer d'autres compressions des dépenses.

Les critiques de la politique du gouvernement disent, bien sûr, qu'il ne devrait y avoir aucune augmentation des impôts; ou que celle que nous proposons n'est pas du type qu'il faudrait; qu'elle est inflationniste ou déflationniste—on nous fait parfois les deux reproches dans le même discours—que nous faisons les réductions aux mauvais endroits; ou que nous ne devrions pas en faire du tout; ou que nous devrions en faire de plus importantes; que le gouvernement est avare, ou prodigue, ou les deux.

L'accusation la plus tenace c'est que nous ne sommes plus maîtres des dépenses, qui, à ce qu'on prétend, monteraient en flèche. Je réponds que nous avons fait un effort réel et efficace pour mettre un frein aux augmentations. (*Applaudissements*)

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a dit lui-même avec raison il y a quelque temps que c'est là la seule attitude réaliste. Cet effort a certainement contribué davantage à freiner les dépenses que ceux qu'on a tentés aux niveaux provincial et municipal, comme le montre très clairement le rapprochement des chiffres. Nous sommes en voie de réaliser une réduction substantielle du taux d'augmentation des dépenses prévues au budget. Cette augmentation va être de 4.1 p. 100 pendant l'année financière de 1968-1969. Elle a été de 12.5 p. 100 pendant l'année financière en cours. Le 4 octobre, selon la p. 2810 du hansard, le ministre des Finances (M. Sharp) a parlé à la Chambre des communes des efforts que nous faisons pour passer au crible et réduire les programmes et les dépenses, et arriver à un budget équilibré. Cela n'a pas convaincu l'opposition. Elle a soutenu que les dépenses du gouvernement fédéral échappaient à notre contrôle, et devenaient de plus en plus excessives en comparaison de la croissance de notre produit national; que nous n'avions pas le droit de demander de nouveaux impôts avant d'avoir ramené les dépenses à un niveau beaucoup plus bas.

Permettez-moi de citer quelques chiffres qui montrent que, loin de la dépasser, le pourcentage d'augmentation des dépenses fédérales a été inférieur à l'augmentation

subie par le produit national brut au cours des cinq dernières années. Le produit national brut a enregistré une augmentation de 42 p. 100 comparativement à une hausse des dépenses fédérales de 30 p. 100. En effet, pour la période globale de 1957 à 1966, soit environ dix ans, le pourcentage de l'augmentation des dépenses fédérales était à peu près identique à l'augmentation du PNB, 81 p. 100, tandis que le taux d'accroissement des dépenses provinciales et municipales s'est élevé à 186 p. 100. Pendant cette période de dix ans, le taux d'augmentation des dépenses fédérales a été identique à celui du PNB. Durant cette période, le pourcentage annuel moyen de l'augmentation des dépenses provinciales et municipales était de 12.1 p. 100, et celui des dépenses fédérales, de 6.7 p. 100, que nous allons réduire à 4.1 p. 100 durant l'année qui vient.

La même tendance se retrouve dans les dépenses globales fédérales et provinciales, exprimées sous forme de pourcentage du PNB. En 1954, les dépenses fédérales s'élevaient à 16.9 p. 100 du produit national brut. Pour les trois premiers trimestres de 1967, ce chiffre était passé à 14.5 p. 100, tandis que le pourcentage des dépenses provinciales et municipales passait de 10.7 à 19.4 p. 100.

Tout aussi importante est la répartition du total des dépenses publiques au Canada entre le gouvernement fédéral, d'une part, et les gouvernements provinciaux, et municipaux, d'autre part. En 1952, la part du fédéral était de 66 p. 100. En 1966, elle était descendue à 43 p. 100, tandis que celle des provinces et des municipalités était passée de 34 à 57 p. 100. Je ne critique pas. Bien entendu, les besoins accrus des gouvernements provinciaux et municipaux étaient importants. Cependant, ces chiffres montrent bien où s'exerce surtout, à l'heure actuelle, la pression des dépenses sur les prix et les coûts. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Je voudrais examiner plus attentivement le total des dépenses fédérales et les raisons de leur augmentation au cours des dernières années. Nos dépenses budgétaires de 1962-1963 se montaient à 6.570 milliards de dollars. On prévoit, pour l'année en cours, le chiffre de 9.885 milliards, soit une augmentation de 3.315 milliards au cours d'une période d'environ cinq ans. Pour l'année prochaine, nos prévisions sont de 10.3 milliards, mais nous espérons réduire cette somme de 75 millions.

Or, quel était l'objet des 9.885 milliards de dollars de dépenses qualifiées de gaspillage et représentant, dit-on, une augmentation excessive par rapport aux années précédentes? Sur cette somme, 1,800 millions de dollars sont consacrés à la défense. Cette somme représente 18.2 p. 100 de notre budget et 2.9 p. 100 de notre produit national brut. Aucun pays de l'OTAN, sauf le Danemark et le Luxembourg, ne consacre à la défense un pourcentage plus faible de son produit national brut. Pouvons-nous le réduire? Sans doute, si nous voulons dénoncer nos engagements actuels à l'égard de la défense collective et continentale, si nous voulons nous retirer de la coalition atlantique consacrée à la défense... (*Applaudissements*)...et restreindre notre budget de la défense aux nécessités de notre sécurité intérieure et au contingent canadien de la force de police des Nations Unies. Autrement dit, le Canada deviendrait une puissance non engagée dans le domaine international.

• (4.10 p.m.)

La deuxième grande catégorie de dépenses dans ce montant de plus de 9 milliards de dollars consiste en versements effectués au Canada à des particuliers. Citons entre autres les pensions, les allocations familiales et les allocations aux jeunes, la quote-part de l'État dans l'assurance-chômage et les pensions des anciens combattants. Ces dépenses s'élèvent à $2,428 millions.

La troisième catégorie consiste en versements aux provinces, qui cette année atteignent $1,892 millions. Ce sont-là des chiffres globaux. Voilà où va notre argent.

Examinons maintenant les augmentations, à la fois leur montant et leur objet. Premièrement, on trouve des augmentations dans les programmes mis en œuvre par le gouvernement actuel et qui représentent des nouvelles dépenses pour l'exercice 1967-1968. Les frais de ces nouveaux programmes s'élèvent, pour cet exercice, à 424 millions de dollars.

Quels sont ces nouveaux programmes? Ils comprennent les allocations aux jeunes, la Caisse d'aide à la santé, le Fonds de développement économique rural, la formation professionnelle pour les adultes, au coût de 120 millions, l'Office de développement et de prêts municipaux, les subventions aux études postsecondaires, qui coûtent 103 millions, la mobilité de la main-d'œuvre, la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, le programme de développement régional, le programme pour l'avancement de la technologie industrielle, la modernisation de l'industrie de la défense et les encouragements généraux à l'industrie pour l'expansion de la recherche et du développement scientifiques au Canada. Tout cela entraîne une hausse de 424 millions pour d'excellents programmes et projets.

La deuxième catégorie d'augmentations groupe celles qui ont marqué des programmes

élargis par le gouvernement actuel au cours des cinq dernières années. Ces programmes comportent les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les allocations aux aveugles et aux invalides, l'assistance-chômage, la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, les subventions à la recherche médicale, les octrois et autres paiements aux provinces, les paiements aux municipalités, les affaires des anciens combattants, l'aide au transport de marchandises, la route transcanadienne. Durant cette période, ces majorations se sont élevées à 1,075 millions.

Si l'on examine les augmentations d'un an, on constate que l'augmentation, l'an passé, dans les catégories de la santé et du bien-être pour des paiements accrus de sécurité sociale, des frais de la dette, des gouvernements provinciaux et municipaux, des affaires des anciens combattants, des transports et communications, de la mise en valeur des ressources et des affaires indiennes, de l'aide à l'éducation, de l'aide extérieure et des dépenses générales du gouvernement, qui n'ont monté que de 20 millions de dollars, s'est élevée à 975 millions en tout. Les dépenses accrues de l'an dernier portaient, à n'en pas douter, sur des programmes et des entreprises louables et utiles.

A ce propos, j'aimerais signaler deux choses. Tout d'abord, dans l'ensemble de nos dépenses, plus de 55 p. 100 échappent à tout contrôle. En deuxième lieu, certaines des augmentations les plus élevées ces dernières années se rattachent, entre autres choses, à la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et aux programmes d'allocations familiales. Les dépenses pour ces programmes augmentent automatiquement avec la poussée démographique. Ces augmentations automatiques, qui se sont élevées à 124 millions de dollars cette année, peuvent s'ajouter à celles sur lesquelles le gouvernement ne peut exercer aucun contrôle à cause de la nature même des dépenses en question.

Donc, monsieur l'Orateur, dans nos dépenses nous avons allié des politiques économiques à des politiques sociales à un degré insurpassé auparavant dans notre pays. C'est l'une des causes de nos embarras financiers qui exigent que nous utilisions maintenant les instruments de politique économique avec peut-être un peu plus d'efficacité que depuis un ou deux ans.

Les instruments de politique économique qui servent, la Chambre le sait, à influencer notre économie, sont la politique fiscale et la politique monétaire. Ce sont deux instruments puissants. Le gouvernement fédéral et la banque centrale—là, je tiens à rendre hommage à cette dernière pour la façon dont elle a géré ses affaires—ont cherché à employer ces instruments aussi efficacement que possible dans l'évolution complexe de la conjoncture qu'ils ont dû affronter. Pourtant, ces instruments ont leurs limitations. Cela ne fait aucun doute.

[Le très hon. M. Pearson.]

L'impact des politiques monétaire et fiscale sur le niveau de la demande dans l'économie n'est pas immédiat mais prend effet avec un retard important. Cela signifie que ces politiques doivent être formulées dans le cadre de la prospective. L'économie cependant, surtout de nos jours, est souvent sujette à des influences qui sont essentiellement imprévisibles et qui rendent difficiles les pronostics exacts. Les techniques de la prévision économique se sont améliorées considérablement avec les années, mais il y aura toujours des situations imprévisibles comme on le signalait dans le rapport de l'OCDE, dont j'ai parlé.

Ainsi, il y aura toujours le risque que le poids combiné de la politique monétaire et fiscale, à une certaine période, soit mal adapté à la situation. Le risque est plus grand en période de haute conjoncture de production et d'emploi, et lorsqu'une sous-estimation modérée de la force de la demande future peut suffire à permettre l'émergence d'une pression de demande excessive. On peut commettre aussi l'erreur inverse qui mène à la récession.

Comme complément à ses programmes fiscaux et monétaires, le gouvernement a conçu certaines programmes économiques spéciaux à plus long terme, en vue d'améliorer la productivité, d'encourager la concurrence des prix et de permettre aux travailleurs de se rendre plus facilement aux endroits où l'on a le plus besoin d'eux.

A cet égard, il y a lieu de mentionner les programmes de formation professionnelle et de recyclage, le programme de mobilité de la main-d'œuvre, le programme de développement de la technologie industrielle, de programme d'encouragement à la recherche et à l'expansion industrielles, le programme d'aménagement rural et les programmes d'aide de transition. Le gouvernement a en outre mis à la disposition des provinces des fonds considérables pour l'enseignement technique et professionnel. Ces programmes spéciaux se feront sentir plus tard, mais dans l'immédiat, il nous faut prendre d'autres mesures qui aient des effets plus directs et plus immédiats. Nous devons trouver des moyens efficaces d'influer—non de contrôler mais d'influer—sur les nombreuses décisions, qui donnent lieu à des augmentations de revenus, de coûts et de prix. A cette fin, le gouvernement se propose d'établir un organisme, un bureau ou une commission gouvernementale, quel que soit

son nom, qui sera chargé de réviser et de scruter les décisions les plus importantes touchant les prix, les revenus et les coûts.

Cet organisme analysera la nature de ces décisions et leurs répercussions probables et, au besoin, les soumettra à l'examen et à la critique du grand public. Il s'entretiendra aussi des problèmes que posent les prix et les coûts avec les représentants du patronat, du salariat et des consommateurs, afin d'élucider les questions en cause et de s'assurer que tous les intéressés soient bien au fait de la situation et qu'il soit tenu pleinement compte de l'intérêt public avant que ces importantes décisions ne soient arrêtées.

Nous préciserons la nature et le mandat de cet organisme de revision après consultation avec les intéressés, notamment les gouvernements provinciaux, les dirigeants des syndicats et de l'industrie, les associations professionnelles et autres associations intéressées. Bien entendu, nous tiendrons soigneusement compte des vues qui sont exprimées à la Chambre au sujet de cette proposition.

Il importera évidemment au premier chef que nous consultions les provinces et que nous obtenions leur concours. Il est évident que, sauf dans le cas d'affaires et de transactions qui relèvent du gouvernement fédéral, les prix, les revenus et le coûts ressortissent à la compétence provinciale.

• (4.20 p.m.)

Naturellement, il appartient au gouvernement fédéral d'établir la politique fiscale et monétaire. Toutefois, afin d'éviter les conflits et malentendus, l'organisme n'aura pour attributions que de faire enquête et rapport et de fixer l'attention du public sur ses conclusions dont l'acceptation sera facultative.

Il existe différentes manières de créer un tel organisme de revision des prix et des coûts. Mais il est important qu'il soit mis en œuvre sans délai et, à mon avis, on peut y arriver en s'appuyant sur les dispositions de la loi sur les enquêtes. Dès lors, il ne semble pas nécessaire d'adopter d'autres mesures législatives. Si l'expérience prouve la nécessité de créer un organisme doté de pouvoirs plus étendus—le Royaume-Uni a procédé de cette manière—le gouvernement pourra alors, dans le cadre de sa compétence, proposer au Parlement l'adoption d'un texte législatif à cet effet. Pour l'instant, des mesures peuvent être prises, en vertu de la loi sur les enquêtes pour mettre sur pied cet organisme auquel des pouvoirs soigneusement définis seraient conférés en matière d'enquête et de rapport.

En ce qui touche le rôle de quelque organisme de revision que ce soit, il n'est pas sans intérêt d'examiner la ligne de conduite que le Royaume-Uni a adoptée par l'intermédiaire du *National Board for Prices and Incomes*. Évidemment, le problème est beaucoup plus simple, constitutionnellement parlant, pour le Royaume-Uni que pour le Canada. Selon une déclaration officielle, la politique du Royaume-Uni vise à ce que les revenus monétaires sélèvent parallèlement à la croissance nationale à long terme et que les prix se maintiennent à un niveau généralement stable. Le rôle précis de cet organisme est de faire enquête et rapport sur toute question se rapportant au coût des marchandises ou services, aux réclamations ou aux règlements en matière de salaires ou à tout autre sujet touchant les conditions de service ou d'emploi, ou à toute autre forme de revenu. L'organisme britannique a interprété sa tâche comme visant trois buts: Premièrement, faire saisir aux parties directement en cause toutes les répercussions de leurs actes; deuxièmement, faire comprendre ces répercussions à d'autres personnes dont la situation est la même mais dont le cas n'est pas soumis à l'organime; troisièmement, stimuler l'adaptation rapide de pratiques désuètes aux besoins nouveaux, au moyen de pourparlers entre le patronat, les syndicats et le gouvernement. Au Canada, nous aurons l'avantage de délimiter les pouvoirs de l'organisme de revision en profitant de l'expérience acquise par l'organisme qui fonctionne en Grande-Bretagne depuis 1955, si je ne me trompe.

Aux États-Unis, on a confié des responsabilités semblables à un comité du cabinet, récemment créé en vue d'étudier la stabilité des prix. Beaucoup d'autres pays ont institué des organismes semblables, ou ayant les mêmes attributions. Les méthodes adoptées dans ces pays peuvent varier, mais il est évident que des rouages de ce genre sont maintenant essentiels dans une foule de grands pays industriels.

A titre de mesure immédiate destinée à s'occuper de ce problème au Canada, en attendant que l'office ou l'organisme ou la commission soit créé, le gouvernement est en train de constituer un comité spécial du cabinet, composé de certains ministres ayant des responsabilités immédiates dans ces domaines et dont la mission sera de veiller à ce qu'on prenne conjointement des dispositions efficaces pour élaborer et mettre en œuvre ce programme de stabilité des prix.

J'ai envoyé aux premiers ministres provinciaux des lettres dans lesquelles je leur ai fait part de notre inquiétude au sujet de ce problème et de nos idées sur la manière dont nous devrions nous y prendre pour le résoudre. J'y ai sollicité leur collaboration. Nous

nous proposons de tenir prochainement des conférences qui réuniront des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux pour étudier en détail la façon la plus efficace pour les deux paliers de gouvernement de collaborer afin de mener à bien cette tâche importante. Un petit groupe de hauts fonctionnaires se met immédiatement en rapport avec les gouvernements provinciaux pour préparer la voie à ces consultations.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre permettrait qu'on lui pose une question? Serait-il disposé à déposer les lettres qu'il a fait parvenir aux provinces?

Le très hon. M. Pearson: Je serais très heureux de le faire, monsieur l'Orateur. Je vais envoyer un télégramme aux premiers ministres des provinces pour leur en demander l'autorisation. Certains d'entre eux désireront peut-être que j'attende leur réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crains que le très honorable premier ministre n'aperçoive pas le député de Jacques-Cartier-Lasalle, qui veut obtenir la permission de poser une question.

M. Rock: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une simple question au premier ministre à cet égard. J'espère que l'organisme englobera, avec tout le reste, le coût des médicaments fabriqués au Canada.

Le très hon. M. Pearson: Je serais porté à croire que l'autorité dont jouirait l'organisme, grâce aux pouvoirs d'enquête que lui conférerait la loi, suffirait à cette fin.

Le Canada est loin d'être le seul pays où l'on ait a concilier le plein emploi avec le maintien d'une stabilité raisonnable des prix. D'autres pays ont réglé ce problème par divers moyens, et il est urgent que le Canada trouve ceux qui conviennent le mieux au contexte politique, constitutionnel et économique du pays. Nous devons régler efficacement le problème de l'inflation. Le succès de nos efforts dans ce domaine est essentiel à la croissance soutenue de l'économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, je demanderais à la Chambre d'aborder le présent projet de loi en tenant compte de la conjoncture financière actuelle et des éléments propres aux autres faits que je me suis permis d'exposer et dont je vous ai peut-être entretenu trop longuement. Vu les circonstances, je n'hésite pas à demander à la Chambre d'appuyer un bill qui représente seulement une partie—mais une partie importante—des projets du gouvernement. Ces derniers doivent s'appliquer à tous les paliers de gouvernement pour assurer au pays une stabilité financière et une croissance économique soutenue et durable, dont les avantages seront partagés pleinement et équitablement par tous les secteurs de la population.

[Le très hon. M. Pearson.]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, le premier ministre me permettrait-il une courte question? Étant donné les mesures prises actuellement par le gouvernement, peut-il nous expliquer pourquoi, en menant sa campagne électorale dans le Québec, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a parlé de réduire le fardeau des impôts que supporte le peuple canadien plutôt que de l'augmenter?

Le très hon. M. Pearson: J'espère, monsieur l'Orateur, qu'on pourra le faire un jour. Peut-être le ministre songeait-il à l'avenir?

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a créé plus de précédents parlementaires étranges et inopportuns que tous ses prédécesseurs réunis. Cet après-midi, un autre est venu compléter la série: un budget à tempérament. La semaine dernière, nous avons eu des budgets par conférence de presse et des budgets à la télévision. Cet après-midi, c'est un budget à tempérament. Mercredi dernier, le ministre a annoncé de nouvelles mesures budgétaires pour remplacer celles que la Chambre avait rejetées. Il les a annoncées en comité des subsides. Aujourd'hui, après seulement quatre jours de séance, le premier ministre nous offre un spectacle inusité, qui constitue sans doute son chant du cygne parlementaire, en faisant un nouvel exposé budgétaire, et par quel moyen? Il intervient à l'étape de la deuxième lecture pour faire une déclaration qui n'a, en fait, rien à voir avec le projet de loi à l'étude. La seule expression appropriée pour décrire cette façon inepte et maladroite de procéder est «budget à tempérament». (*Applaudissements*)

Sans aucun doute, ce gouvernement soi-disant de décision s'est révélé un gouvernement d'ineptie. En effet, le nouvel exposé budgétaire du premier ministre était vraiment un aveu d'échec. C'est une justification du fait que le premier ministre reconnaisse enfin «que la tenue des prix au Canada, depuis un ou deux ans, a été mauvaise»—car elle a été mauvaise, monsieur l'Orateur. C'est ce que, pendant des mois, nous avons essayé d'indiquer au premier ministre, ainsi qu'au ministre des Finances, qui s'est montré sourd à nos objurgations. Le premier ministre a dit ensuite que nos prix ne peuvent soutenir la comparaison avec ceux de la plupart des autres pays industrialisés, et cela prend une signification particulière par rapport aux États-Unis. Monsieur l'Orateur, on croirait que le chef de l'opposition a rédigé cette déclaration.

● (4.30 p.m.)

Quel remède le premier ministre propose-t-il? Apparemment, son chant du cygne parlementaire d'aujourd'hui évoque en somme un office ou une commission de revision des prix et des revenus. Le premier ministre n'a même pas décidé du nom de l'organisme, ce qui montre l'importance qu'il y attache. Il parle d'un office ou d'une commission, peu importe. Ses fonctions, ses objectifs, et surtout les méthodes et les sanctions dont on usera, sont laissés dans le vague et dans l'incertitude. En écoutant le premier ministre, j'en ai conclu que la proposition constituait un compromis complexe et tardif entre les expédients et les besoins.

Il est manifeste que les poussées inflationnistes s'exercent d'un bout à l'autre du pays. Une action ferme et décisive s'impose. L'épargne des citoyens est laminée toujours davantage de mois en mois.

Les augmentations de salaires ont été épongées par les hausses fantastiques de prix, et les salariés n'ont pas eu le temps d'en jouir. Le coût de la vie a augmenté sans relâche et l'emploi a baissé constamment. Ainsi, dans notre grande ville de Montréal aujourd'hui, les 7 p. 100 de chômeurs représentent un groupe plus considérable que tout l'effectif ouvrier de Regina, capitale de la Saskatchewan. Les travailleurs craignent et redoutent l'inflation galopante. Pourquoi de telles situations existent-elles dans notre grand pays? Je vais analyser certaines raisons invoquées par le premier ministre cet après-midi; mais je lui dis en face ce que savent les Canadiens: ce sont les 27 hommes assis en face de nous, au banc du gouvernement qui sont les principaux coupables. (*Applaudissements*)

Mauvaise gestion de notre économie, politiques budgétaires et fiscales mal orientées, politiques d'avances et de reculs, volte-face —telles ont été les caractéristiques manifestées par le premier ministre et sa bande de collègues, querelleurs et grognons. Ne vous y trompez pas: c'est ce gouvernement qui est la cause de nos malheurs économiques, et rejeter la faute sur des facteurs économiques, ou sur les provinces ou et les municipalités, serait une attitude irréaliste. Les dépenses excessives, les initiatives déplorables et l'aveuglement devant les forces économiques nous ont menés au bord du désastre. Les avertissements du Conseil économique du Canada sont restés inécoutés, et les rapports de l'auditeur général encore plus. «Politique d'abord», tel a été le mot d'ordre de ce gouvernement.

Cet appel de dernière heure à la modération portera-t-il des fruits? Les Canadiens ne se laisseront plus jeter de la poudre aux yeux. Ils ont été trop dindonnés sur le plan politique et bernés dans le domaine économique. Examinons la situation. En juin dernier, le ministre des Finances a parlé de principes directeurs, puis il a fait marche arrière. Il a renoncé à persuader le pays des bienfaits de la modération. Aujourd'hui, neuf mois plus tard, que fait le gouvernement? Il propose, et je pense que le discours prononcé par le premier ministre cet après-midi se résumait à cela, de prendre des mesures, plus tard, après s'être assuré qu'il n'y a vraiment plus rien à faire.

Que dire des priorités que propose le premier ministre? Quelle conversion, monsieur l'Orateur! Depuis la conversion de Saul sur le chemin de Damas, on n'a rien vu de pareil à cette nouvelle rectitude du premier ministre qui s'attache passionnément aujourd'hui à ces politiques de priorités qu'il avait toujours écartées. Priorités, mon œil! Je pensais vraiment que de ce côté-ci de la Chambre nous étions les seuls à avoir eu ce ton réaliste. Il dit: «Oh oui, nous allons former un comité spécial du cabinet». Les exploiteurs n'ont qu'à se bien tenir. Si un comité du cabinet effraie l'industrie et la main-d'œuvre autant que tout comité de ce cabinet fait trembler les députés, alors, l'inflation sera automatiquement résorbée.

Et le ministère de la Consommation et des Corporations? Certains d'entre nous, dans ce coin-ci de la Chambre, avons eu l'illusion qu'il avait été créé pour faire exactement ce que l'on entend faire accomplir à cet organisme, à cette commission, je ne sais pas trop comment on l'appelle. Le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner) serait-il en disgrâce à cause de sa candidature à la direction du parti? Faut-il lui rogner les ailes? Est-ce la raison pour laquelle on dépouille de son rôle le ministère de la Consommation et des Corporations qui devait faire toutes ces grandes choses qu'on nous a décrites naguère ici même? Qu'arrivera-t-il à tous ces fonctionnaires à qui l'on a confié des postes dans ce nouveau ministère? Le premier ministre a gardé le silence là-dessus, mais il a simplement insinué le transfert de compétence au nouvel organisme, commission, ou quel que soit son nom.

L'absence d'efficacité réelle de la nouvelle proposition qu'a faite le premier ministre cet après-midi semblerait indiquer, du fait que le gouvernement n'entend pas proposer de

mesure législative, que les pouvoirs législatifs qu'il détient suffisent. «Nous invoquerons la loi sur les enquêtes.» Si le gouvernement peut écarter le Parlement aujourd'hui, permettez-moi de lui signaler qu'il avait le pouvoir de créer cette commission ou organisme à n'importe quel moment au cours des 18 ou 24 mois où la situation inflationniste a pris corps; le premier ministre a même avoué cet après-midi que les conditions avaient été mauvaises depuis deux ans. Il a dit, de fait: «mauvaises depuis deux ans». Pourquoi alors, puisqu'il en convient aujourd'hui, a-t-il traînassé et s'est-il amusé à des niaiseries alors qu'on voyait couver l'incendie inflationniste.

Le premier ministre ne nous a pas dit cet après-midi si cet organisme ou commission appliquerait des sanctions. Quels seront ses pouvoirs? Sera-t-il tout simplement un dispositif impuissant qui paralysera l'économie? Le premier ministre, je le répète, ne sait même pas le nom que devrait porter cet organisme. Quel que soit son nom, constituera-t-il uniquement un autre organisme encombrant, inefficace qui remplacera le dispositif bureaucratique qui relève de la compétence du député de Saint-Laurent-Saint-Georges, qui semble être tombé en disgrâce?

Je prétends que la proposition actuelle du gouvernement n'est que l'expression de ses bonnes intentions. Le gouvernement ne sait que faire et il demande aux autres de le conseiller. Je prétends que ses bonnes intentions apparentes lui fournissent un bouc émissaire. Il faudra donner bien des réponses avant que la Chambre puisse décider quelle voie suivre au sujet de cet organisme.

Je voudrais faire clairement comprendre que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont persuadés qu'il faut mettre fin à l'inflation, car nous avons obtenu un nombre suffisant de brillantes promesses qui n'ont été suivies d'aucune action efficace. Il y a peut-être deux choses dont je devrais féliciter le premier ministre. Premièrement, il a prononcé son discours à la Chambre des communes et non à la télévision. Deuxièmement, il a enfin reconnu que l'expansion économique actuelle a débuté en 1961. J'ai fidèlement noté ses paroles quand il a parlé cet après-midi de notre période d'expansion qui a commencé en 1961.

Quelle différence avec ce qu'il avait coutume de dire lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et que les discours étaient débités pour lui par le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). C'est seulement le départ prochain du premier ministre qui m'empêche de dire qu'il a fallu au moins trois ans au député d'Algoma-Est pour enrayer l'expansion économique amorcée par le gouvernement conservateur-progressiste.

[L'hon. M. Bell.]

• (4.40 p.m.)

Je traiterai maintenant du projet de loi concernant l'impôt sur le revenu, troisième tentative de paternité parlementaire du ministre des Finances. Ce bill, maintenant émasculé, serait la pierre angulaire croulante de la structure budgétaire chancelante du gouvernement. Les augmentations d'impôt qu'il renferme—et c'est tout ce qui en reste —sont censées régler la crise fiscale, économique et internationale, naguère si énergiquement niée par le gouvernement, mais si manifestement reconnue maintenant par tous les membres de la Chambre, de même que par le premier ministre cet après-midi. Je ferai remarquer que c'est le gouvernement lui-même qui est à l'origine de cette crise. Mais je le dis sans ambages, la véritable crise que nous traversons est une crise provoquée par le gouvernement ou plutôt par l'absence d'une administration compétente. Quels que soient les expédients fiscaux et budgétaires qu'on essaiera d'utiliser, quels que soient les efforts sporadiques pour soutenir une économie qui fléchit, la crise ne sera pas résolue avant que ce gouvernement incompétent ne soit dissous par les électeurs, avant qu'il n'ait été remplacé par une équipe sérieuse, efficace et énergique. Oui, la crise canadienne est une crise de confiance et la confiance, tant sur le plan national que sur le plan international, seul un nouveau gouvernement pourrait la restaurer.

Je crois que Strickland Gillilan devait songer à notre gouvernement actuel lorsqu'il a écrit:

> Off ag'in, on ag'in,
> Gone ag'in—Finnigan

Comment mieux décrire en sept mots les girations économiques et fiscales du ministre des Finances? J'ajouterais que ses paroles ont rarement été accompagnées d'actes et que ceux-ci ont souvent fait long feu ou ont été annulés par des actions en sens contraire. A l'inverse de tous ses prédécesseurs, il est devenu le prisonnier des événements, au lieu d'agir comme le capitaine des destins financiers de la nation. Cependant, lors de ses apparitions assez fréquentes à la télévision —et je ne vois rien de sinistre à ces apparitions devenues assez nombreuses, le ministre des Finances a déployé un rare talent pour rendre plausibles ses contradictions et pour faire paraître ses volte-face comme des astuces financières en même temps que des justifications personnelles.

La Chambre s'aperçoit que c'est le sixième projet de loi, en deux sessions parlementaires, qui ait trait à l'impôt sur le revenu. Le pays a vu défiler, en réalité, sur la scène quatre exposés budgétaires en un peu plus de

14 mois. Le premier remonte au 19 décembre 1966; le second, au 1er juin 1967, le troisième, au 30 novembre 1967 et le quatrième, au 6 mars 1968, tout ceci à cause de la méthode du budget échelonné. Évidemment, nous savons tous qu'il y a eu entre-temps ce qu'on appelle des états financiers. Le ministre des Finances a au moins fait quelque chose. Il a établi un record unique comme budgétier, en une période minimale. En soi, ce fait est l'aveu d'un lamentable échec et d'une désorganisation fiscale sans précédent. Le ministre déclare: «Pas du tout, c'est un exemple de souplesse exemplaire.» La souplesse, selon l'interprétation du ministre, sert à justifier l'incertitude et à masquer un manque de clairvoyance notable ou absolu.

Le ministre du Revenu national (M. Chrétien) s'est exprimé bien clairement là-dessus. Ses déclarations de dimanche soir sont parmi les plus franches que j'aie jamais entendues à la télévision. Celui qui dirigeait l'entrevue était un certain M. Martin, et je ne crois pas qu'il s'agisse du député d'Essex-Est. M. Martin a posé la question suivante, sur la façon dont le budget fut présenté:

> Et pourtant dans les journaux, on l'a, en général, considéré en quelque sorte comme un outrage au Parlement.

Le ministre du Revenu national a donné cette réponse dont m'a fait part le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert):

> Ma foi, certaines gens. Il y a bien des traditionnalistes au Canada, mais M. Sharp n'est pas de ceux-là. Il est d'une souplesse extrême, à tel point qu'en fait, il s'agit là de son troisième exposé budgétaire. Il ne s'en tient pas à l'idée que l'on doive présenter un budget et qu'il faille s'y astreindre. Il faut s'adapter à la situation économique et je n'y vois rien de tellement mal.

Selon toute apparence, le ministre du Revenu national réussit très bien à faire de nécessité vertu. Il dit que le ministre des Finances est d'une telle souplesse qu'il a pratiquement présenté trois budgets. Parlons-en de sa souplesse. Supposons qu'au lieu de commettre trois erreurs, il en eût commis six. S'il avait présenté six budgets, il aurait été d'une plus grande souplesse encore. L'incertitude fiscale sera-t-elle un des fondements de l'art de gouverner?

Le ministre des Finances a tenté de justifier ses changements d'orientation et de rythme en excipant des facteurs internationaux, comme l'a fait le premier ministre cet après-midi. Mais je demande à l'un et à l'autre: Pouvez-vous nommer un seul pays qui ait suivi une politique financière si incertaine et contradictoire qu'elle ait nécessité quatre budgets en quatorze mois?

Dans le premier budget, le ministre a réclamé des restrictions. Dans le deuxième, il a exprimé la crainte que ces restrictions puissent produire une récession ou ralentir l'économie. Dans le troisième, il a fait marche arrière une fois de plus et affirmé un besoin renouvelé d'austérité, et dans les mesures actuelles, il a simplement répété ou souligné ce besoin. Dans le premier budget, il a taxé; puis, il a détaxé; puis il a retaxé; maintenant, dans ce bill, il présente une autre forme d'imposition. Certes, il n'en faut pas davantage pour prouver que le ministre est comme le bouchon qui danse sur les flots de l'économie, impuissant à résister aux vagues et aux courants qu'il n'a pas prévus ou qu'il ne s'est pas préparé à maîtriser.

Le premier ministre a cité diverses prétendues autorités cet après-midi, mais il a oublié les commentaires parus dans l'*Economist*, de Londres, le 30 septembre 1967, et qui reflètent tout autant aujourd'hui qu'alors l'échec de nos politiques fiscales dont le présent bill est l'expression. Ils se lisent ainsi:

> M. Sharp ne peut, hélas! éviter la responsabilité de n'avoir pas su appliquer les mesures fiscales appropriées dont la nécessité paraît tardivement s'imposer à lui. Son budget ...

Il s'agit du budget de juin.

> ... n'a pas fait renaître l'expansion de l'an dernier, mais il n'a aucunement contribué à arrêter la hausse des coûts et des prix. Ce qui est plus grave, il a fait monter les taux d'intérêt car le public était peu disposé à souscrire à des obligations qui entraîneraient une autre augmentation de la masse monétaire.

Comme on peut le voir, l'auteur identifie la cause des taux d'intérêt exorbitants que le Canada connaît de nos jours, savoir les politiques du gouvernement actuel qui ont poussé les taux d'intérêt encore plus haut. L'article poursuit ainsi:

> Il y a eu peu d'exemples d'une manipulation aussi violente des leviers de contrôle économique. Des politiques qui auraient convenu admirablement pour contrôler un état de sous-utilisation des ressources ont été maintenues longtemps après que la demande eut clairement outrepassé la limite de l'offre. Ce n'était pas la faute de l'entreprise privée qui était elle-même aux prises avec son propre étau des coûts, mais celle du gouvernement qui aurait dû se montrer beaucoup plus sensible aux indices que lui offrait la situation économique.

Voilà, exposée par ce qui est peut-être le journal économique le plus perspicace au monde, la culbute fiscale financière qui nous a conduits à la crise actuelle et au projet de loi à l'étude. L'*Economist* souligne un fait indubitable: les mesures du gouvernement sont responsables des taux d'intérêt usuraires qui

paralysent l'économie. Or, il est simplement impossible de les maintenir à leur niveau actuel. Il souligne également les transformations brutales de la politique du gouvernement. Je le répète: l'article n'a rien perdu, depuis septembre, de sa pénétration ni de sa perspicacité. En voici la conclusion:

● (4.50 p.m.)

Ce qu'il faut au Canada, ce n'est pas une transformation de ses objectifs à long terme concernant une prospérité solide, mais la simple reconnaissance du fait que le rythme des dépenses dépasse celui de la productivité réelle.

Or, monsieur l'Orateur, le gouvernement a reconnu le fait en augmentant de près de 8 p. 100 le budget principal de l'année en cours par rapport à celui de l'année dernière. Je vais m'occuper des chiffres du premier ministre à cet égard. Le gouvernement prêche l'économie mais pratique la prodigalité et le gaspillage. Dans sa déclaration de cet après-midi, le premier ministre a évalué à 4.1 p. 100 l'augmentation des crédits de cette année par rapport à ceux de l'année dernière. A mon avis, ce chiffre est tout simplement erroné, car il met en parallèle les pommes avec les oranges, c'est-à-dire le budget principal de l'année prochaine avec le budget global de cette année. C'est une fausse méthode de raisonnement.

La comparaison ne tient aucun compte des crédits supplémentaires ni des dépenses que l'assurance frais médicaux rendra nécessaires. Je vous l'affirme: le seul chiffre réaliste qu'on puisse présenter dans toute comparaison du budget principal de l'année prochaine est celui d'une augmentation de près de 8 p. 100 par rapport au budget principal de l'année dernière. Il faut tenir compte du déficit de l'Expo et de bien d'autres choses. L'augmentation sera beaucoup plus importante avant que nous n'ayons fini. A mon avis, le premier ministre n'a pas été chic, cet après-midi, en essayant de rejeter, dans une si grande mesure, la responsabilité sur les provinces et sur les municipalités. Mais il n'a pas dit qu'un grand nombre de frais provinciaux et municipaux proviennent de ce que le gouvernement leur a forcé la main à propos des programmes à frais partagés. Or, la proposition concernant le 1er juillet prochain la leur force encore davantage.

Je tiens à le répéter: le projet de loi, considéré comme la partie principale du quatrième budget, résulte de la procédure la plus extraordinaire de nos annales budgétaires. Sa résurrection, due à la décision de Votre Honneur, est digne de Shakespeare. «La comédie des erreurs» est en effet la seule description qui lui convienne. Il y a vingt ans, le ministre des Finances d'alors, M. Abbott, présentait un

[L'hon. M. Bell.]

budget à la radio. C'était alors la permière fois qu'on passait outre au Parlement et qu'on violait tous les principes constitutionnels. La méthode a provoqué un tollé qui aurait dû mettre fin à ces étranges procédés. Mais que non, ce que M. Abbott pouvait faire, le ministre actuel pouvait l'améliorer. Mercredi après-midi, il a consenti à informer la Chambre de son intention de proposer des mesures fiscales. Nous a-t-il révélé leur nature? Pas du tout. Il a décidé de surpasser M. Abbott en donnant, dans l'heure qui a suivi l'ajournement de la Chambre, une conférence de presse pour exprimer ce qu'il avait refusé de révéler aux représentants du peuple. La présentation du budget au moyen d'une conférence de presse est la nouvelle technique des ministres «dans le vent». Coïncidence: le soir même, la télévision présentait une émission populaire dont la vedette était naturellement le ministre.

Le budget présenté à la conférence de presse ne dura qu'une heure et demie, technique désormais acceptée et suivie du budget présenté à la télévision. M. Abbott avec sa technique démodée du budget présenté à la radio était dépassé. La nouvelle technique de défi au Parlement, la nouvelle manière de dire en fait: «Le Parlement au diable!», c'est le budget par conférence de presse et par télévision. Finalement, cet après-midi, nous avons le budget échelonné.

Une fois de plus, c'est le ministre du Revenu national qui a éventé la mèche. Au cours de la conversation télévisée dont j'ai déjà parlé, la question suivante lui a été posée par M. Martin:

Cette semaine, après la défaite par la Chambre des communes de la surtaxe temporaire de 5 p. 100, on a annoncé de nouvelles mesures fiscales. Elles ont été communiquées au moyen d'une conférence de presse; ce n'est guère, dirons-nous, dans les traditions et les usages du Parlement.

Le ministre du Revenu national a répondu:

Oui, c'est inhabituel. C'est la première fois qu'un impôt a été annoncé lors d'une conférence de presse. Mais, c'était la conséquence des circonstances qui régnaient la semaine dernière. Nous étions en négociations avec plusieurs pays et avec les États-Unis en particulier, pour stabiliser le dollar ...

Le ministre, apparemment, était au courant des négociations qui se déroulaient, sans savoir vraiment que le dollar était en mauvaise posture. Le ministre des Finances n'a pas, paraît-il, révélé les chiffres à son collègue.

... et il fallait absolument divulguer le nouvel impôt à la Chambre des communes. Comme c'était un mercredi, le ministre a fait son exposé dans l'après-midi sans dire exactement quel genre d'impôts il lèverait et, à six heures, il a déposé à la Chambre des communes, les résolutions budgétaires pensant qu'elles pourraient rester ...

J'ai écrit «inactives», mais on pourrait dire «non divulguées».

... non dévulguées jusqu'à demain après-midi; seul l'Orateur était enclin à les communiquer aux journalistes. Le ministre des Finances s'est donc senti obligé de faire une déclaration immédiatement aux journaux afin qu'il soit absolument évident que c'était bien le ministre des Finances qui faisait cette annonce. Mais il avait averti les partis de l'opposition de son intention.

L'un des ennuis, avec le gouvernement actuel, c'est qu'à l'exception du député d'Essex-Est (M. Martin), d'ailleurs préoccupé par d'autres questions, il n'y en a pas un seul dans tout le tas qui connaisse les usages parlementaires. Le gouvernement a perdu MM. Chevrier et Pickersgill, et lorsque M. Martin est devenu internationaliste, le gouvernement est resté sans un seul spécialiste parlementaire. Il traverse une crise parlementaire après l'autre, surtout parce que pas un de ses membres ne s'est jamais donné la peine de se renseigner au sujet du Parlement. Il devrait se rappeler, comme l'a dit Cicéron, que quiconque répète la même erreur s'attire proverbialement la honte.

Aussi vigoureusement que je le puis, je déplore leur façon méprisante de traiter le Parlement, leur dédain cavalier des pratiques budgétaires établies, leur arrogance désinvolte en faisant fi de la Chambre des communes. De plus, tenter de présenter au Parlement au cours d'une même session une disposition budgétaire comme celle que contient le bill à l'étude et qui aussi semblable en principe à celle qu'a défait la Chambre, crée un précédent dangereux et intolérable. Mes commentaires ne visent pas la décision de Votre Honneur, mais le manque de compréhension parlementaire du gouvernement. Si la Chambre joue un rôle qui prime tous les autres, c'est bien celui de surveiller les cordons de la bourse. Le précédent créé par le ministre des Finances ces jours derniers doit être renversé sans quoi il empoisonnera la démocratie canadienne longtemps après que nous tous serons allés chercher notre récompense éternelle.

Mais, aussi étrange et répréhensible qu'ait pu être la façon de procéder, les propositions elles-mêmes sont encore plus étranges. Sous presque tous leurs aspects, les propositions du bill à l'étude sont beaucoup plus répréhensibles que celles du bill nº C-193 que la Chambre a rejetées. Je crois qu'il est certains principes sur lesquels tous les députés, de tous les partis, peuvent s'entendre. Tous, nous reconnaissons que des mesures draconiennes s'imposent pour restaurer la confiance nationale et internationale; le gouvernement actuel nous a menés à ce point-là. Tous, nous sommes d'accord que la défense du dollar canadien est le premier devoir du Parlement; il faut le défendre, peu importe les conséquences secondaires. Tous, nous sommes en faveur d'une grande offensive contre l'inflation dont tous les Canadiens sont constamment les victimes. Je soutiens qu'une certaine stabilité de la relation entre les coûts et les prix est essentielle à un essor économique équilibré. Nous devons développer notre commerce extérieur, accroître énormément notre productivité et permettre à notre industrie de soutenir la concurrence.

• (5.00 p.m.)

Cependant, monsieur l'Orateur, voici le point important: ces nouvelles propositions fiscales permettront-elles d'atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs acceptés? Je soutiens en toute déférence qu'elles s'éloignent de ces objectifs plutôt que d'y tendre. Le remède proposé, la surtaxe de 3 p. 100 visant l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, aggravera au lieu de soulager le malaise fiscal. Je le demande à la Chambre, comment peut-on stabiliser les prix lorsqu'on provoque une hausse des frais de production? Voilà le dilemme du gouvernement. Ces nouvelles politiques fiscales contribueront, en fait, à l'inflation et, en fin de compte, accableront surtout les défavorisés. C'est le consommateur qui écopera par suite de la mauvaise gestion du gouvernement.

Je le déclare aux députés, le gouvernement suit une politique incohérente qui va à l'encontre de ses objectifs. Il cherche à freiner ou du moins à stabiliser les prix, mais en alourdissant l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, il provoque une hausse inévitable des frais. Il tente, semble-t-il, de stabiliser les salaires, mais il écume les goussets des travailleurs, ce qui les force à réclamer des augmentations de salaires.

L'accroissement des frais de production, qu'entraînera inévitablement cette mesure, répercutera sur le consommateur; ainsi, il donnera un nouvel élan à la poussée inflationniste, sur le marché intérieur, et, à l'échelon international, il réduira notre pouvoir concurrentiel, aggravera les difficultés de notre balance des paiements et maintiendra l'incertitude autour du dollar canadien. Au moment même où nous devrions unifier notre effort national pour accroître nos exportations, le ministre des Finances augmente nos coûts d'une façon qui freinera inévitablement notre élan exportateur. A mon sens, ces hausses d'impôt saboteront l'extension du commerce.

La fin de semaine dernière à Halifax, sauf erreur, le ministre du Commerce (M. Winters) a inventé une expression, disant que les propositions budgétaires «désinciteraient» l'industrie. Il sait qu'elles «désinciteront» aussi le commerce, au moment même où il aurait le

plus besoin d'être stimulé. Pourquoi il demeure dans le gouvernement actuel, malgré ce qu'il pense des budgets équilibrés et des «désincitations», doit être un mystère pour tous les députés et, à vrai dire, pour tous les Canadiens. A mon avis, il rendrait service au pays en insistant pour que sa démission soit acceptée sur-le-champ, afin de pouvoir parler librement et sans contrainte. Il n'a qu'à suivre l'exemple du président du Conseil privé.

Ainsi, monsieur l'Orateur, au moyen de ce nouvel organisme de revision des prix et des salaires, d'une part, et des surtaxes d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, d'autre part, le ministre des Finances met en présence deux forces opposantes qui finiront inévitablement par se heurter. Et, comme pour tant d'autres choses, le gouvernement, indécis quant à la meilleure ligne de conduite à adopter, a mis en marche deux forces diamétralement opposées et attend paisiblement pour voir laquelle l'emportera sur l'autre.

L'attitude du ministre vis-à-vis cette situation me rappelle un texte de Platon. Je cite:

N'a-t-il pas également un autre but? En payant des impôts, ils deviendraient plus pauvres et ainsi seraient forcés de se consacrer à leurs besoins quotidiens. Il y aurait alors moins de chances qu'ils conspirent contre lui.

Y a-t-il des solutions de rechange à la politique actuelle du gouvernement? Il y en a une, toute simple, que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a clairement exposée jeudi soir dernier. Les surtaxes sur l'impôt des particuliers et des sociétés doivent rapporter 150 millions de dollars. Mais le gouvernement a déjà en main 105 millions de dollars d'impôts remboursables sur le revenu des sociétés et il se propose de les remettre au cours de l'exercice financier actuel, bien que, selon la législation adoptée par le parlement, il ne soit pas tenu de le faire avant le mois de mai 1969. Le remboursement accéléré a été décidé par le ministre en juin dernier, je pense, à l'époque où son humeur de l'heure lui faisait croire que l'économie avait besoin de stimulant et qu'il devait mettre plus d'argent en circulation pour prévenir le ralentissement économique et le chômage. Sa façon de voir l'économie a changé. Il pourrait facilement et légalement retenir les paiements au lieu d'imposer une surtaxe en matière d'impôt sur le revenu.

Il prétend que cela susciterait des problèmes au ministre des Finances, au cours de l'année financière 1969-1970. C'est tout simplement là, monsieur l'Orateur, un aveu de l'inefficacité de ses politiques actuelles. Un budget raisonnablement équilibré, cette année, garantirait au nouveau ministre des Finances, en 1969-1970, assez de souplesse pour faire les remboursements grâce au progrès économique. De toute façon, monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au ministre des Finances que de ce côté de la Chambre, nous ne lui en tiendrions nullement rigueur; nous consentirions volontiers à miser sur notre budget de 1969-1970.

Si le ministre voulait adopter l'idée du chef de l'opposition, monsieur l'Orateur, la différence à combler s'établirait entre 45 et 50 millions de dollars. Avec un budget de dix milliards et quart, il devrait sûrement y avoir moyen, comme le signalait le chef de l'opposition, d'économiser 50 millions de dollars. Ce n'est pas comme si les crédits avaient été entièrement asséchés.

M. Woolliams: Ils sont imbibés d'eau.

L'hon. M. Bell: Oui, monsieur l'Orateur, peut-être sont-ils imbibés d'eau.

L'automne dernier, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor (M. Benson) se sont lancés dans la plus grande propagande de tous les temps pour persuader le public de leur conversion tardive aux restrictions budgétaires. Dans quelle bataille héroïque le Conseil du Trésor s'était engagé, nous disait-on, pour conjurer l'accroissement des dépenses. Mais une fois le budget principal des dépenses déposé, il révélait ce que j'ai signalé—une augmentation de 8 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses de l'année précédente. La présumée politique de restriction n'était qu'une comédie de propagande.

Monsieur l'Orateur, le Conseil du Trésor a fait seulement ce qu'il fait chaque année, savoir réduire les demandes des ministères. Tout le monde sait, du moins sûrement quiconque a fait partie d'un gouvernement, qu'un jeu se joue chaque année entre les ministères et le Conseil du Trésor. Les ministères demandent beaucoup plus qu'ils n'espèrent recevoir, croyant que nonobstant leurs demandes, le Conseil y retranchera. Ce jeu du chat et de la souris est aussi vieux que les techniques budgétaires. Mais cette année, pour la première fois, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor se sont vanté, en termes flamboyants, au sujet des procédés normaux de prévision et ont prétendu à la vertu pour des mesures dans lesquelles tous les Conseils du Trésor précédents n'avaient vu qu'un jeu.

Or, d'autres restrictions sont-elles possibles? Je signalerais au ministre qu'à l'été et à l'automne de 1962, feu l'honorable George Clyde Nowlan et ses collègues du Conseil du Trésor, dont j'étais, ont réussi à réduire de 228 millions de dollars un budget établi à 6.25 milliards de dollars, et cela sans nuire aux

services essentiels. Je sais d'expérience combien c'est difficile à faire, mais cela peut se faire, sans que l'économie en souffre et sans que le public y perde des services essentiels.

Je prierais le ministre de se reporter au tableau publié à la page 692 du hansard du 18 octobre 1962. Il y verra des économies de 228 millions de dollars. Si l'on a pu retrancher ce montant d'un budget de 6.25 milliards de dollars, est-ce trop demander que de retrancher 50 millions d'un budget de 10.25 milliards de dollars, surtout quand le ministre propose d'économiser 75 millions de dollars alors que le président du Conseil du Trésor, il y a moins d'un mois, nous assurait que pas un seul dollar supplémentaire ne pouvait être retranché du budget principal des dépenses? Si le premier ministre voulait bien lire les recommandations de l'auditeur général et celles que renferment les rapports du comité des comptes publics de la Chambre, il y trouverait quantité de moyens qui lui permettraient de réaliser, dans une bonne mesure, les objectifs qu'il a signalés. (*Applaudissements*)

• (5.10 p.m.)

Il y a des moments où je voudrais que le ministre fasse encadrer et place sur son pupitre, afin de l'avoir constamment sous les yeux, cet extrait d'un message que le président Grover Cleveland a adressé au Congrès:

Lorsque l'on prélève, sous forme d'imposition, sur ce que les gens ont pour vivre, plus qu'il ne faut pour faire face aux justes obligations du gouvernement et aux dépenses de son administration économe, ce prélèvement devient une extorsion cruelle et une violation des principes fondamentaux d'un gouvernement libre.

Une voix: Démissionnez.

L'hon. M. Bell: Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir il y a moins de cinq ans, les dépenses atteignaient environ 6 milliards par an. A l'heure actuelle, à la suite de l'application de la théorie du gouvernement que l'ancien surintendant des assurances, M. K. R. MacGregor, homme distingué, a appelée «dépenser pour s'enrichir», les dépenses atteignent 10 milliards et quart. A la fin de l'année financière prochaine elles dépasseront 10 milliards et demi. Certaines observations de M. MacGreror, dans son allocution à la dernière réunion annuelle de la Mutual Life Assurance Company of Canada, se rapportent directement au bill et à la politique budgétaire qu'il représente. Je les cite:

J'ai parlé tantôt de la théorie de gouvernement dite «dépenser pour s'enrichir». J'aimerais maintenant signaler qu'il faudrait aussi délaisser la théorie dite «dépenser pour se rendre populaire» et la remplacer par des politiques répondant mieux aux vœux de la plupart des Canadiens. Les chefs politiques semblent avoir accepté l'hypothèse que les Canadiens veulent un gouvernement paternaliste, mais je suis convaincu que la majorité veut d'abord un bon gouvernement, qui saura dissiper la confusion et l'incertitude qui règnent au pays; ...

Dieu sait si la confusion est grande aujourd'hui.

... en second lieu, elle veut disposer d'une plus grande partie de son revenu. Depuis des années, on a amené les gens à croire que les gouvernements pouvaient s'acquitter mieux de certaines tâches, et à meilleur marché, mais un plus grand nombre de gens se rendent maintenant compte que toutes les initiatives, y compris les programmes universels de bien-être social, se paient au prix fort et ont comme résultat inévitable un fardeau fiscal de plus en plus onéreux.

Le projet de loi à l'étude est ce «résultat inévitable»—ce «fardeau fiscal de plus en plus onéreux». Pendant le court sursis accordé au gouvernement actuel, ce dernier devrait prendre à cœur les sages paroles de Ken MacGreror.

Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont mené une campagne publicitaire vigoureuse pour essayer de convaincre le public que le gouvernement veut équilibrer le budget. Le président du Conseil du Trésor, comme l'atteste la page 6663 du hansard du 13 février 1968, a même garanti un budget équilibré—il l'a garanti, s'il vous plaît. Ce sont là quelques-unes de ses nombreuses belles paroles que le président du Conseil du Trésor devra ravaler

Le déficit budgétaire pour cette année, 1967-1968, dépassera 750 millions de dollars. Cela, monsieur l'Orateur, représente les trois quarts d'un milliard de dollars. Mercredi dernier, le ministre des Finances, en publiant des statistiques qu'il a appelées des nouvelles perspectives budgétaires pour l'année 1968-1969, défiant ainsi son collègue le président du Conseil du Trésor, a prévu un déficit budgétaire de 40 millions de dollars l'an prochain, malgré des crédits supplémentaires restreints, et aucun crédit du tout pour le régime de l'assurance frais médicaux. Nous sommes loin du budget équilibré garanti par le président du Conseil du Trésor: nous allons vers un large déficit budgétaire et si nous devons subir le ralentissement économique, la déflation, l'augmentation du chômage et la baisse des prix agricoles auxquels nous condamnent sans doute les erreurs de la politique gouvernementale, le déficit sera peut-être plus grave encore. Parler d'un budget équilibré, c'est de la pure propagande pour leurrer les Canadiens.

Ce qui me trouble, monsieur l'Orateur, c'est la propension du gouvernement et celle d'un certain public à rejeter sur la fonction publique la responsabilité des dépenses extravagantes du gouvernement. Il est faux et injurieux d'attribuer celles-ci aux fonctionnaires. Les grands dépensiers, les gaspilleurs,

les prodigues, ce sont les membres du cabinet lui-même. Les fonctionnaires s'efforcent, pour la plupart, de naviguer au plus près; étant eux-mêmes contribuables, ils sont sensibles au gaspillage qu'impliquent les projets inutiles. Ils ne peuvent cependant aller à l'encontre de leurs patrons politiques—ce cabinet en déconfiture. Ce sont les membres du cabinet qui jettent les millions par les fenêtres et qui s'abstiennent de répondre aux critiques de l'auditeur général.

On trouve un dérivé de cette façon de penser dans le blocage complet des effectifs de la fonction publique. Il est bien rare, je le signale, que j'abonde dans le sens du président du Conseil du Trésor. Mais le 7 décembre 1967—il y a tout juste trois mois—avant que le ministre des Finances impose le blocage, le président du Conseil du Trésor a exprimé les idées que je défends. Comme il les a exposées plus énergiquement et plus éloquemment que je n'aurais jamais pu le faire, je tiens à les citer. Je rappelle aux députés que je vais citer les paroles du président du Conseil du Trésor et je voudrais qu'ils se le représentent, parlant avec sa faconde et sa désinvolture habituelles. Je cite un passage de la page 5172 du hansard:

Je ne crois toutefois pas qu'il soit nécessaire de bloquer complètement les effectifs actuels. Cela a été proposé de plusieurs côtés, et nous avons étudié la chose. Jadis, les gouvernements fédéral et provinciaux ont essayé de geler les effectifs, mais cela n'a jamais réussi. Cela a donné lieu à des injustices, des distortions, des frustrations et même à des gaspillages, puisque cela a forcé des hauts fonctionnaires à se passer de personnel auxiliaire, pourtant indispensable à la bonne marche du travail.

Souvenez-vous, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a que trois mois de cela:

Les conséquences néfastes de pareille mesure se font sentir longtemps après qu'elle est abandonnée ou abolie. Au mieux, le blocage ne sert qu'à gagner du temps, en attendant de pouvoir élaborer une politique propre à ralentir le grossissement des effectifs. Le blocage n'est pas une politique: c'est plutôt l'indication de l'absence de politique ...

(*Applaudissements*)

M. MacInnis: Démissionnez, démissionnez.

L'hon. M. Bell: Écoutez bien ceci, monsieur l'Orateur:

... et de l'incapacité de l'organisme initiateur à élaborer une politique. Nous avons adopté une politique, et nous allons l'appliquer.

N'entendez-vous pas le président du Conseil du Trésor prononçant ces paroles? Je lui dis: «Oh! constance, tu es un trésor».

[L'hon. M. Bell.]

Quand je me suis mis à réfléchir sur les paroles du président du Conseil du Trésor, que j'approuve entièrement, puis sur ce qu'il avait fait, j'en ai conclu qu'il n'y avait que deux hommes pour décrire exactement ce qui s'était passé, Gilbert et Sullivan. J'ai donc cherché dans *Utopia Limited* les mots qui s'appliquent ici. Le texte qui sert d'introduction à l'entrée en scène de sir Bailey Barre, c.r., député, devrait servir à présenter le président du Conseil du Trésor, c.a., député. Je cite:

A complicated gentleman allow me to present,
Of all the arts and faculties the terse embodiment,
He's a great Arithmetician who can demonstrate with ease,
That two and two are three, or five, or anything you please,
An eminent Logician who can make it clear to you
That black is white—when looked at from the proper point of view;
A marvellous Philologist who'll undertake to show
That 'yes' is but another and a neater form of 'no'.

(*Applaudissements*)

Une voix: C'est le propre du ministre des Finances.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, ce qui le 7 décembre dernier s'était révélé comme l'absence de politique devient maintenant une politique; on a la preuve que le président du Conseil du Trésor disait vrai quand il prétendait que le gouvernement qui impose le blocage est incapable d'élaborer une politique. Il n'était plus nécessaire de prouver à la Chambre que ce gouvernement était incapable. La politique que, le 7 décembre, le président du Conseil du Trésor disait avoir été toujours vaine et avoir entraîné des inégalités, du chambardement et du gaspillage vient de trouver grâce dans son cœur comme une sagesse inspirée. Est-il besoin d'en dire plus pour prouver que ce gouvernement de l'incertitude ignore d'un mois à l'autre où il va, en fait il ne sait même pas d'où il est parti. (*Applaudissements*)

• (5.20 p.m.)

Henri Bourassa, de par sa profonde expérience, a décrit cette attitude en s'écriant: «Le libéralisme a comme seule politique de n'en pas avoir et comme seul principe de ne s'inspirer d'aucun.»

Ce bill renferme la même proposition que le bill C-193, peu regretté, sauf par le ministre des Finances car il a avoué que, selon lui, il valait mieux que cette nouvelle mesure.

La disposition de cette mesure législative, sur laquelle mise le ministre pour percevoir le plus de recettes pour la prochaine année financière, est celle prévoyant le versement accéléré de l'impôt sur le revenu des sociétés. La Chambre devrait le comprendre: il ne s'agit que d'un truc. Ce n'est qu'un expédient sans suite, qui à la longue ne produira pas un dollar de plus; il ne fait qu'aider le ministre à traverser la période fiscale immédiate. Il ne peut servir qu'une fois. Son seul effet: la nécessité de recourir au crédit passe du gouvernement aux sociétés. Il est peu probable que la pression sur le marché s'en trouve réduite. Le ministre des Finances peut n'avoir pas à chercher sur le marché les 240 millions de dollars que le paiement accéléré assurera dans la première période fiscale, mais les contribuables, les entreprises industrielles et commerciales du pays, devront probablement emprunter la somme des banques et des autres institutions financières, ce qui laissera presque inchangée la situation du marché. Toutefois, même si nous doutons de l'unité réelle de la proposition, nous ne nous y opposerons pas au comité.

Que tous comprennent, toutefois, que les pressions exercées sur le marché des capitaux ne seront pas réduites de façon appréciable. Les politiques gouvernementales continueront de maintenir à la hausse les taux d'intérêt déjà intolérablement élevés. Je le répète, le fardeau des frais d'intérêt imposé aux jeunes Canadiens devient une véritable honte nationale. Les intérêts excessifs, je regrette de le dire, sont devenus une réalité admise; on n'a pas vu leur égal depuis que le Christ a chassé les usuriers du temple.

Ce n'est qu'indirectement que le projet de loi peut contribuer à la grande tâche de protéger le dollar canadien. Hier après-midi, nous avons entendu à la Chambre une révélation fantastique quant à nos réserves de change. Par trois fois, au cours d'une émission de télévision dimanche soir, le ministre du Revenu national a catégoriquement affirmé que nos réserves étaient tombées à 1,700 millions de dollars, soit une perte de 790 millions en une semaine. Ayant demandé de s'expliquer, le ministre a apporté une rectification. Qu'était-il arrivé? Il avait souffert d'une défaillance de mémoire, a-t-il dit.

Le ministre du Revenu national a-t-il commis une légère erreur de quelque 800 millions de dollars seulement? Ce pauvre M. C. D. Howe s'était attiré des ennuis en disant «Qu'est-ce qu'un million?» Aujourd'hui, le ministre du Revenu national oublie 800 millions. Tu parles d'une absence de mémoire! Toute une différence! Le ministre du Revenu national a dit que nos pertes étaient de l'ordre de 25 à 35 millions de dollars par jour. Selon le ministre des Finances, le ministre du Revenu national n'a été mis dans aucun de ses secrets. Mais il n'a pas démenti le chiffre mentionné par son collègue.

A mon avis, les propositions prévues dans ce bill ne réussiront pas à stabiliser notre dollar. Elles décourageront encore plus les placements faits par des Canadiens au Canada et forceront les capitaux canadiens à chercher des possibilités à l'étranger. Personne ne voit sans alarme la tendance rapide des fonds collectifs du Canada, par exemple, à investir dans des valeurs américaines et autres. A la fin de 1967, les placements des fonds collectifs canadiens en investissements étrangers étaient passés à 44 p. 100, de 33 p. 100 qu'ils étaient un an auparavant. Cette grosse fuite de capitaux canadiens sera accélérée par les dispositions du bill à l'étude. Alors que le ministre a de la peine à soutenir le cours de notre dollar, il adopte une politique fiscale qui ne peut qu'aggraver le problème.

Monsieur l'Orateur, à tout prendre, le bill C-208 est plus indéfendable encore que la mesure fiscale que la Chambre a rejetée. En le proposant, le ministre des Finances essaie de faire des Canadiens les boucs émissaires des fautes du gouvernement et des conséquences de ses politiques de va-et-vient. En soi, le bill est un mélange malsain d'opportunisme et d'obligation. Il porte le germe de sa défaite, car il renforce plus qu'il n'affaiblit l'inflationnisme qui sévit dans notre pays. Il ne réglera pas la crise fiscale et économique dont souffre le Canada. Le seul remède à cette crise, monsieur l'Orateur, c'est un nouveau gouvernement. (*Applaudissements*)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, au cours de mon assez longue carrière politique, j'ai rarement entendu une importante déclaration plus décevante, plus vide de substance et plus déroutante que celle que le premier ministre (M. Pearson) a faite cet après-midi.

Je suis sûr que d'importantes affaires d'État le retiennent en ce moment; j'aurais aimé dire cela en sa présence, car j'ai été terriblement déçu, et j'éprouve du respect pour lui. Après avoir consacré un temps énorme à un exposé élémentaire et saugrenu de nonsens économique orthodoxe, il a révélé une chose qu'il n'a pas définie—un conseil de revision

qui est une pure supercherie à l'endroit du Parlement et des Canadiens. Le très honorable représentant a même fait de l'économique psychédélique en nous parlant du LSD. Il a tenté de rejeter le blâme sur les provinces, les municipalités, la communauté internationale—sur tout le monde et sur tout, sauf sur les politiques dont lui et ses collègues sont responsables.

Il nous a donné un cours élémentaire d'économique qui n'avait rien à voir avec la situation actuelle au Canada ou ailleurs dans le monde. Puis il nous a parlé du bureau de revision qu'on nous a promis il y a quelques jours, bureau qui allait aider à contrôler la pression des prix et des salaires. Et cela a fini en queue de poisson. Je dis au premier ministre qu'il est honteux de sa part, comme chef de mon pays, de prétendre exposer une politique au Parlement ou au peuple canadien, puis de venir leur présenter du chiqué. C'est une déformation honteuse des devoirs d'un gouvernement, et surtout de ceux d'un premier ministre.

• (5.30 p.m.)

Je comprends pourquoi. Si vous consultez le hansard de ces deux dernières années, vous constaterez que le ministre des Finances a dénigré l'idée d'un bureau de revision. Le ministre de l'Agriculture (M. Greene), lors d'un spectacle tardif, a exprimé ses vues, de sa façon amusante habituelle, sur l'inanité d'un bureau de revision des prix. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Turner), dans un discours prononcé lorsque la mesure créant son ministère était au comité, en a parlé d'une façon aussi dédaigneuse qu'il le fait de presque toutes les suggestions qu'on lui fait. Un ministre n'aime pas l'idée, un autre trouve la chose amusante et un troisième en parle avec dédain. Dans ces circonstances, comment peut-on s'attendre que le premier ministre puisse proposer une politique pleine de sens sur le même sujet?

Si j'ai l'air indigné, c'est parce que je le suis, monsieur l'Orateur. C'est le seul domaine de la politique où j'espérais que le gouvernement accomplirait quelque chose aujourd'hui. Bien au contraire, le premier ministre expose une thèse qui ne veut littéralement rien dire du tout et qui ne nous éclaire en rien sur ce qu'il entend faire au sujet des prix, des salaires, des revenus et de tout le reste. C'est une insulte à l'intelligence des Canadiens et des députés. C'est une forme de cynisme que je pourrais attendre de la part de certains ministres, mais que j'avais le droit d'attendre mieux du premier ministre lui-même.

Examinons la déclaration du premier ministre. Que nous a-t-il dit? Il a affirmé, comme l'a signalé le député de Carleton (M. Bell), qu'on créerait un bureau ou une commission. Ensuite, que cet organisme serait établi en vertu de la loi sur les enquêtes publiques. J'ai examiné cette loi, monsieur l'Orateur. Je ne prétends pas être un expert en droit, ou un expert en matière de pertinence des articles de cette loi, mais cette loi ne prévoit pas l'établissement d'un organisme permanent nous permettant de résoudre le problème des prix, des salaires et des revenus. La loi dit qu'on ne peut faire rapport contre quelqu'un avant qu'un avis lui soit donné de l'accusation. Au nom du ciel, qui parle d'accusation? La loi ne donne pas au commissaire chargé d'une enquête l'autorité de faire des recommandations. A quoi sert une commission qui ne peut faire de recommandations? Cela n'a aucun rapport avec le genre d'enquête économique et sociale qui s'impose.

Nous ne sommes pas aux prises avec une affaire Munsinger pour laquelle vous nommez une commission royale en vertu de la loi sur les enquêtes, ou une affaire Spencer, ou quelque scandale, ou une question précise dont on fait l'étude. Nous nous occupons d'une politique économique et sociale essentielle que doit définir un organisme économique et social essentiel. C'était une ineptie offensante de la part du premier ministre de laisser entendre qu'il allait établir un instrument de politique économique et sociale de façon permanente et sensée en vertu de la loi sur les enquêtes. Ce ne sera rien de tel.

On nous a dit que le gouvernement proposerait au Parlement une politique en trois points. Le premier était un projet de loi destiné à recouvrer les recettes que le projet de loi défait aurait permis de percevoir. Le deuxième était une réduction de dépenses de 75 millions. Je n'ai pas encore calculé quel pourcentage de 10 milliards ce chiffre représente, mais je le soupçonne d'être assez minime. Le troisième était l'établissement d'un organisme quelconque pour contrôler, par la persuasion, ou combattre autrement la vie chère.

Nous avons le projet de loi autorisant la perception des impôts. Les réductions de dépenses de 75 millions de dollars ne représentent pas grand-chose aux yeux des Canadiens. Elles ne sont que superficielles, mais

elles permettront quand même aux députés ministériels de se vanter d'avoir réduit les membres de l'opposition et, en fait, ses dépenses. C'est d'un cynisme outrageant. En ce qui concerne le troisième et le plus important point de la politique annoncée, c'est un zéro monumental, vide de sens, sans rime ni raison. Pourtant, le gouvernement estime que les membres de l'opposition et, en fait, ses propres partisans, devraient y souscrire en appuyant le bill à l'étude.

Monsieur l'Orateur, j'ai été vivement déçu par le discours du premier ministre, car dans son analyse de la situation économique, il n'a fait que reprendre les propos répétés à satiété par le ministre des Finances, alors que la fin de l'intervention du premier ministre nous a vus plongés dans l'ennui tout comme après les discours du ministre des Finances. La différence de voix n'a pas modifié les mots employés ni les sentiments exprimés. Je pense malgré moi à la Bible, la voix est la voix de Jacob mais les mains sont les mains d'Ésaü—en l'occurrence le ministre des Finances. C'est le député de Carleton qui m'a inspiré ce commentaire, mais je lui assure que je n'évoquerai ce soir ni Aristote ni Platon ni même Gilbert et Sullivan, bien que l'envie me prenne de nommer les frères Marx qui rappellent une analogie plus appropriée.

Toutefois, le premier ministre a montré que ni lui ni son gouvernement ne saisissait la nature de ce problème lorsqu'il a dit, non sans un charmant sourire, qu'on accuse parfois cette mesure fiscale d'être inflationniste et parfois d'être déflationniste. Je vais confier un secret au premier ministre. Il demeure que cette proposition fiscale mérite les deux qualificatifs. Il est indéniable que, dans la situation économique actuelle, la mesure fiscale est inflationniste en ce sens qu'elle augmentera les prix, ce qui, en plus de la surtaxe sur l'impôt des particuliers, encouragera probablement de nouvelles revendications salariales, et la surtaxe sur l'impôt des sociétés sera transmise au consommateur sous la forme d'une hausse des prix. La mesure est inflationniste dans ce sens. Elle sera également déflationniste, car la réduction du pouvoir d'achat du pays causera un ralentissement économique qui aggravera le chômage.

Voilà le dilemme où se trouvent placés le très honorable représentant et ses amis, et les amis de la loyale opposition—les grands tenants du régime qui les tient pieds et poings liés. Voilà leur dilemme: faute de planification et de réglementation nécessaires des organismes générateurs de pouvoir économique de notre société, ce genre de politique est à la fois inflationniste et déflationniste. J'ai dit ailleurs qu'elle nous procurait le pire des deux mondes alliant à une majoration des prix un accroissement simultané du chômage. Voilà exactement l'effet de cette politique et ce sera exactement son résultat. Le très honorable représentant fait preuve d'un manque de compréhension du monde actuel lorsqu'il s'étonne que les gens disent que le bill entraînera simultanément ces deux effets. C'est pourtant ce qui se produira.

Dans un discours que j'ai prononcé en décembre dernier, j'ai dit, et une foule de mes collègues avec moi, que nous ne saurions accepter l'attitude du parti conservateur envers cet état de choses. Le gouvernement, à mon avis, a parfaitement raison de dire aux conservateurs: «Cessez de nous dire de réduire les dépenses sans nous dire dans quel domaine vous voulez ces réductions». Le très honorable premier ministre aurait parfaitement le droit de dire au chef de l'opposition (M. Stanfield): «Dans mon discours aujourd'hui, j'ai indiqué les programmes qui ont accru les dépenses du gouvernement fédéral. Veuillez me dire lesquels vous voulez que nous supprimions.» Parmi les programmes qu'a énumérés aujourd'hui le premier ministre, le parti conservateur a-t-il suffisamment de courage et d'honnêteté pour dire ceux dont il ne veut pas?

M. Grafftey: C'est une vieille rengaine.

M. Lewis: Ce n'est pas une vieille rengaine, c'est un fait. Qu'on révèle au Parlement et au peuple canadien dans lequel des domaines suivants le parti conservateur veut des réductions de dépenses: les pensions de la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et les allocations aux jeunes, les pensions des anciens combattants, les paiements de péréquation, le régime canadien d'assistance, l'assurance-hospitalisation, les subventions à l'hygiène, et ainsi de suite. J'affirme, monsieur l'Orateur, que s'ils siégeaient à votre droite et non pas à votre gauche, ils ne toucheraient pas à un seul de ces programmes qui ont—les conservateurs le savent parfaitement—l'appui du peuple canadien et qui sont nécessaires à son bien-être.

• (5.40 p.m.)

L'hon. M. Starr: Cela ne représente pas tout le budget, et le député devrait l'admettre honnêtement.

M. Lewis: J'essaierai d'être honnête. D'ailleurs, je n'ai pas de grands efforts à faire pour l'être plus que certains autres députés qui prêchent l'honnêteté. Je reconnais qu'il ne s'agit pas là de tout le budget. Je sais que d'autres dépenses sont en jeu, mais elles se rattachent à ces programmes.

L'hon. M. Starr: Non.

M. Lewis: Je suis d'accord avec quiconque est pour la maternité et contre le péché. Je veux que cesse le gaspillage et les folles dépenses. Qui ne le voudrait pas? En fait, pendant cette discussion, j'ai eu une idée. Le premier ministre, en limogeant la moitié de son cabinet, réussirait peut-être à réduire les dépenses. Nul doute qu'il y a du gaspillage et de folles dépenses, et il faudrait y mettre fin, mais je dois dire, en toute honnêteté, à mes amis du parti conservateur—je ne veux pas me battre avec eux—que même en supprimant tout gaspillage, nous ne réglerions pas le problème essentiel, car la mise en œuvre de nouveaux programmes pour stimuler l'économie, construire des habitations et accorder l'assurance sociale et l'assurance médicale obligera le gouvernement à faire des dépenses.

M. Grafftey: Il ne s'agit pas de ce qu'il fait, mais plutôt de la manière dont il le fait.

M. Lewis: Je suis d'accord là-dessus avec mon honorable ami. Si l'on reproche simplement au gouvernement de ne pas bien faire les choses, je suis parfaitement d'accord. Le député d'Ontario (M. Starr) m'a demandé d'être honnête. J'essaie de l'être. Je ne tiens pas à me duper moi-même, pas plus qu'aucun député ni aucun citoyen canadien, en affirmant la possibilité d'une société moderne bénéficiant de la participation du gouvernement dans tous les domaines auxquels il doit contribuer sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les dépenses, et par suite, les recettes. Il n'y a pas moyen d'y échapper. Mes opinions n'ont pas d'autre fondement que la reconnaissance de ce fait dans une société moderne.

Il y a d'autres domaines, toutefois, où l'on pourrait restreindre considérablement les dépenses, en plus d'y éliminer le gaspillage et la prodigalité. On pourrait commencer par suivre certaines recommandations de l'auditeur général et de la commission Glassco. Il y a aussi, à notre avis, d'autres moyens de réduire les dépenses. Nous les avons indiqués mainte et mainte fois au gouvernement. Nous pensons que le Canada devrait cesser de gaspiller son argent en dépenses militaires qui ne servent ni la collectivité internationale ni les intérêts nationaux du Canada. Chaque sou dépensé pour le NORAD—si je me souviens bien, le montant s'élève à 130 millions de dollars—est gaspillé sans rémission parce que le NORAD a été créé pour faire face à la menace d'une attaque par des bombardiers pilotés; ce danger a disparu, si tant est qu'il ait jamais existé. La plupart de nos dépenses militaires en fonction de l'OTAN sont devenues inutiles

[L'hon. M. Starr.]

parce que la situation en Europe a complètement changé. Je ne veux pas entrer dans les détails à ce sujet car mon collègue et ami, le député de Greenwood (M. Brewin), l'a fait l'autre jour.

La situation internationale qui a donné lieu à la création de l'OTAN, en 1948-1949, s'est dissipée. La menace d'une attaque soviétique contre l'Europe s'est certes amoindrie et, je l'espère de tout cœur, n'existe plus. Les déclarations des délégués de tous les pays membres de l'OTAN et l'enquête qui vient d'avoir lieu prouvent que tout le monde convient que l'OTAN, une alliance militaire, devrait être transformée en un organisme international chargé de négocier avec les pays du pacte de Varsovie des solutions aux problèmes politiques de l'Europe. Ainsi, c'est dans ces domaines-là que le gouvernement pourrait réduire sensiblement ses dépenses, qui s'élèvent à des centaines de millions de dollars, sans trahir aucun principe et sans nuire à la sécurité nationale et internationale. Le premier ministre l'a admis, mais il a cru devoir ajouter—si je ne me trompe—que cela ferait du Canada un pays non engagé.

Je ne vois pas de quel droit—j'étais d'abord disposé à employer un terme plus énergique—le premier ministre a parlé de cette façon. La France a retiré sa participation militaire de l'OTAN, mais elle n'est nullement non engagée. Il y a aussi d'autres pays d'Europe qui ne font pas partie des cadres militaires de l'OTAN, mais ils ne sont certes pas non engagés. Nous ne prétendons sûrement pas que le Canada ne devrait s'intéresser qu'au bien-être et à l'essor des démocraties et aux objectifs démocratiques que tous les membres du Parlement sont résolus à défendre et à développer. Mais cela ne signifie pas, par contre, que nous devons assumer d'énormes dépenses militaires superflues. Voilà ce qui en est à l'égard des dépenses dont j'ai parlé.

Ceci n'est pas un débat sur les affaires extérieures, mais peut-être serait-il bon d'ajouter que j'ai la conviction qu'en nous accrochant à ces politiques traditionnelles, sans avoir le courage de les réévaluer—et cela est vrai pour nous comme pour nos amis—nous causons du tort sur le plan international, car en ce faisant nous nous privons des moyens de résoudre à l'échelle moderne comme il le faudrait les nouveaux problèmes qui se posent en Europe et dans le reste du monde. Nous sommes tellement imbus du rôle militaire, maintenant démodé, qui était celui de l'OTAN, que lorsque des rapports suggèrent, que cette organisation pourrait jouer un rôle

politique, nous n'y attachons pas plus d'importance que s'il ne s'agissait que de se payer de mots. On continue à entendre parler des besoins militaires de l'Allemagne de l'Ouest et de ceux de certains autres pays. Voilà à quoi nous passons notre temps, sans penser un instant que l'Europe a bougé politiquement et que sa nouvelle situation demande une solution. Donc, si nous cherchons à effectuer des réductions considérables et importantes dans les dépenses et les effectifs, voilà où nous devrions les chercher.

En outre nous pourrions trouver ailleurs des revenus additionnels. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, bien que mes amis conservateurs ne l'aient certes pas fait. Le rapport Carter mentionne le cas des gens qui se créent un revenu en jouant à la bourse. J'en parle ainsi pour mieux faire comprendre ce à quoi je fais allusion. Il y est question de prélever un impôt sur les revenus provenant des opérations boursières ou de spéculations sur l'or ou les monnaies au détriment du Canada et du monde. Ces gens s'en tirent sans payer d'impôt là-dessus. Ensuite, il y est question de supprimer les concessions consenties aux sociétés minières et pétrolières et aux compagnies d'assurance.

Voici ce qui s'est passé à l'égard du bill. Le ministre des Finances et ses conseillers ont voulu adoucir la pilule. Ils nous ont pris pour des enfants qui, attirés par le sucre, avaleraient la pilule, même si nous avons régurgité celle qu'on a essayé de nous faire avaler le 19 février. Permettez-moi de dire que mes camarades de parti et moi sommes heureux et fiers que le Parlement ait pu contraindre le gouvernement et le ministre des Finances à améliorer un peu la mesure fiscale. Le taux est maintenant de 3 p. 100 au lieu de 5 p. 100. C'est un peu plus juste parce que les sociétés sont touchées comme les individus. On dit de façon précise que l'impôt est temporaire et limité à deux ans. Le plafond est supprimé et la base est portée de $100 à $200. Toutes ces choses ont été prescrites contre la volonté du ministre et contre les intentions du gouvernement, grâce à la détermination de tous les députés de l'opposition qui ont refusé d'appuyer l'injustice du dernier bill.

• (5.50 p.m.)

Nous sommes très heureux aujourd'hui que le Parlement ait pu s'affirmer et obliger le ministre à être un peu plus juste, à l'encontre de ses désirs et de ses souhaits. L'équité, même si on doit l'arracher à quelqu'un contre son gré, a toujours quelque valeur. Ce qu'on ne peut pas toujours nécessairement dire d'autres choses. Nous n'allons pas gober ce bill, même si l'on y dore la pilule, car il accentue encore les injustices du régime fiscal actuel et les fait ressortir; il n'expose pas encore une politique appropriée pour l'économie canadienne.

Rien dans la déclaration du premier ministre ne m'a causé plus de désappointement et plus d'angoisse que le fait suivant. Aujourd'hui, 12 mars 1968, il a pu faire un discours d'environ une heure, et cela sans dire un seul mot du chômage au Canada. On n'y trouve pas la moindre mention du sujet. En vérité, il a même, à un certain endroit, et je le dis avec quelque hésitation du premier ministre du pays, fait une assertion absolument inexacte. Elle était fausse. Le premier ministre a donc dit quelque part dans son discours que notre économie est encore en voie d'expansion, quoique à un rythme plus lent et plus supportable qu'auparavant. En réalité, notre économie, présentement, n'est plus en voie d'expansion.

La vérité, et quelqu'un aurait dû le dire au premier ministre, c'est qu'en janvier dernier, le chômage s'élevait à 6.1 p. 100 de l'effectif ouvrier, au Canada, et à 11 p. 100, dans les provinces atlantiques. Actuellement, et on aurait dû le renseigner là-dessus, le chômage enregistre plus de 8 p. 100 dans le Québec, 7 p. 100 à Montréal et plus de 6 p. 100 dans les Prairies; il est encore plus grave en Colombie-Britannique.

Parler des conditions économiques actuelles du Canada sans faire la moindre allusion à l'augmentation du chômage, c'est se tromper soi-même, sinon déformer les faits, ce qui est tout aussi admirable que regrettable. Nous nous opposons à ce bill à cause du chômage. Nous ne l'approuvons pas parce qu'il continue de préconiser une politique désastreuse pour le Canada.

La perception de 150 millions de dollars supplémentaires dans un budget de 10 milliards ne suscitera pas la confiance du marché monétaire international, à moins que tous ceux qui y traitent des affaires ne soient une bande de triples idiots. C'est tout le contraire, à mon avis. D'habitude, ils sont assez malins, et des gens aussi avisés n'iront pas croire que la perception de recettes, représentant moins de 1 p. 100 du budget total, témoigne d'une aptitude à contrôler l'économie. Ils décriront

par quelques simples monosyllabes ce genre de supercherie. Ceux qui traitent sur ce marché ne sont pas nés d'hier. Le ministre des Finances pense-t-il leur faire avaler que c'est ainsi que le dollar canadien sera sauvé? C'est absurde.

Pour augmenter vraiment la confiance de ces gens dans le Canada, il faudrait, notamment, accroître notre productivité et donner suite à certaines des recommandations du rapport Watkins, maintenant enterré. Le député de Davenport (M. Gordon) quitte sans doute le cabinet parce qu'il doit présider, sous le sac et la cendre, à l'enterrement de la grande politique qu'il préconise depuis tant d'années, mais qui semble maintenant bel et bien morte. Je ne le blâme pas d'en être triste. Je le suis moi aussi.

J'estime que nous pouvons accroître la confiance dans le Canada si nous accomplissons certaines des choses suggérées dans le rapport Watkins, y compris la rationalisation et la spécialisation de l'industrie canadienne, et si nous nous défaisons de l'idée que l'économie du Canada continuera de n'être qu'une simple copie de celle de nos voisins du Sud, ce qu'elle est présentement. Nous devrions faire les choses qui rendront efficace l'économie du Canada, et nous devrions avant tout réduire le chômage à au moins 3 p. 100 ou même moins. Si nous faisons cela, nos revenus augmenteront, nos gens jouiront d'un niveau de vie plus élevé et le monde entier verra le spectacle d'une économie palpitant de croissance. C'est là sûrement, pour un pays, la plus grande sauvegarde de sa monnaie.

Pourquoi le gouvernement britannique a-t-il été incapable de maintenir sa monnaie, en dépit de tous ses efforts? Dans ses fondements, l'économie de la Grande-Bretagne connaissait de graves difficultés. Pourquoi le Canada a-t-il bonne confiance de pouvoir maintenir le dollar, en y mettant des soins, mais sans trop de difficultés? C'est parce que, dans leurs fondements, les économies de l'Amérique du Nord sont fortes. Nos ressources sont grandes et nos économies sont riches. Voilà pourquoi nous pouvons accomplir ce que n'a pu réaliser une économie pauvre comme celle de la Grande-Bretagne, qui devrait être fortement modernisée et qui exige des soins très soutenus.

Voilà les mesures que nous devrions prendre pour protéger notre monnaie. Nous devons bien administrer notre économie en procédant à une planification raisonnable, et non en agissant comme le ministre des Finances et ses conseillers; comme mon chef l'a dit

[M. Lewis.]

l'autre jour, ils appliquent les freins un jour et appuient sur l'accélérateur le lendemain, selon les articles que j'ai lus, avec au moins six mois de retard chaque fois.

Je dirai en terminant—je prendrai quelques minutes seulement—que le Canada devient tellement tributaire de l'économie, voire du système monétaire de nos voisins du Sud, que notre indépendance, notre souveraineté, notre liberté d'action et notre confiance en nous-mêmes sont minées par les politiques conçues par notre gouvernement et appuyées, sauf erreur, par les membres de l'opposition officielle. La meilleure preuve en est l'attitude du ministre des Finances depuis que le président des États-Unis a annoncé, en janvier la politique de son pays. Je n'ai pas ici de citations, mais comme le ministre des Finances est à la Chambre, il pourra me corriger si je le cite mal.

En janvier, immédiatement après que le président des États-Unis eut annoncé ses politiques, le ministre des Finances a, de son air séduisant, déclaré ici et à la télévision que ces politiques ne nuiraient pas à l'économie canadienne. Il a dit que cela ne le tracassait pas et qu'il ne fallait pas s'en préoccuper car nous n'étions pas visés. Il a annoncé un peu plus tard qu'il devait se rendre à Washington pour se faire expliquer ces politiques, les mêmes qui étaient claires pour lui au début de janvier et qui ne nous menaçaient pas. Elles n'étaient plus claires pour lui peu après, semble-t-il. Puis, il y a trois ou quatre jours, il nous a informés, jubilant et satisfait, que nous n'avions rien à redouter des politiques américaines, que nous n'avions pas à nous en préoccuper parce qu'elles n'avaient aucune influence sur notre économie. Les mêmes politiques qu'on lui avait expliquées ne visaient plus du tout le Canada. Il s'est donné toutes les peines du monde pour se débarrasser de politiques qui, selon lui, ne nous concernaient pas.

Le fait est qu'en janvier il n'a été franc ni envers lui-même ni envers nous. Il se faisait des illusions plus tard lorsqu'il a parlé d'explications. Il savait parfaitement que les politiques américaines se répercuteraient sur l'économie canadienne et qu'il devrait, un jour, y parer. Que fait-il? Prend-il des initiatives au nom du gouvernement? Non, monsieur l'Orateur, il se rend comme un mendiant à Washington. Il se traîne à genoux, conclut un nouvel accord avec le gouvernement d'un autre pays dont les politiques ne s'appliquent pas à nous. «Faites-le à l'autre, mais non à moi», supplie le ministre des Finances, et

lorsqu'il obtient une réponse favorable, il revient ici tout joyeux.

• (6.00 p.m.)

Je me rends compte qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur. Laissez-moi signaler en terminant que nous nous opposerons au projet de loi à l'étude, car il comporte encore des injustices. Nous sommes indiciblement déçus du caractère superficiel de la revision dont le premier ministre a parlé aujourd'hui. J'espère que tous les députés de l'opposition conviendront avec nous que cette façon d'agir du gouvernement ne mérite pas la confiance de la Chambre ni celle des Canadiens, notamment des travailleurs.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront discutées au moment de l'ajournement, à 10 heures ce soir: la représentante de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis), Retrait du Canada du NORAD; le député de Queens (M. Macquarrie), Les affaires extérieures—Le Nigeria—Les initiatives du Canada pour la cessation de la guerre civile; le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell), Les communications—Les satellites—Attribution au Canada d'une orbite.

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT UNE SURTAXE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Sharp, tendant à la 2e lecture du bill n° C-208 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention, ce soir de procéder à l'étude du discours prononcé cet après-midi par le très honorable premier ministre (M. Pearson).

Je m'abstiendrai d'analyser celui de l'honorable député de Carleton (M. Bell), dans lequel il y a du bon, en ce sens qu'il blâme le gouvernement de n'avoir pas prévu la situation économique et financière que nous connaissons actuellement au Canada. Par ailleurs, l'honorable député de Carleton, comme c'est l'habitude chez les conservateurs, s'est bien gardé de proposer une solution aux problèmes auxquels nous devons faire face présentement.

De son côté, l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) disait, entre autres choses, que le nouveau bill présenté à la Chambre constituait une pilule un peu plus sucrée que le bill C-193, mais lui aussi a oublié d'offrir une solution plausible, une solution susceptible de régler le problème.

Depuis 1962, nous, du Ralliement créditiste, mettons le gouvernement en garde contre cette situation difficile, contre ce chaos économique qui sévit présentement. Les députés ministériels ont beau dire et répéter que la même situation existe en Angleterre, aux États-Unis, en Belgique et en France, mais cela ne solutionne pas le problème chez nous, au Canada.

Ce n'est certainement pas par des augmentations de taxes que nous abaisserons le coût de la vie, que nous créerons de l'emploi ou que nous donnerons un essor économique à notre jeune pays qui regorge de richesses de toutes sortes.

Cet après-midi, nous avons entendu les discours du très honorable premier ministre et des honorables députés de Carleton et d'York-Sud; demain, les journaux, la radio et la télévision relateront que l'opposition a blâmé le gouvernement, que celui-ci a annoncé de nouvelles taxes, que le premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral dépensait moins que les provinces ou les municipalités. Or, tout le discours du premier ministre se résume à une chose: les provinces et les municipalités dépensent plus que le gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, lors d'une réunion des députés du Ralliement créditiste, nous nous sommes demandé: Étant donné la situation précaire du gouvernement minoritaire actuel et étant donné aussi le fait qu'à certains moments—peut-être pas toujours, mais à certains moments—nous, du Ralliement, pouvions détenir la balance du pouvoir de ce Parlement, comment nous devrions utiliser cette force ou cette balance du pouvoir, en tant que parti politique composé d'êtres intelligents, car je soutiens que les députés du Ralliement créditiste sont des êtres intelligents et raisonnables. Nous nous sommes posé la question: Comment devons-nous utiliser ce pouvoir? Devons-nous l'utiliser pour le simple désir de déclencher des élections ou, plutôt,

chercher dans une situation précise à obtenir le maximum de résultats pour le peuple canadien. C'est la question que nous nous sommes posée: Devons-nous passer notre temps à jouer aux élections?

L'hon. M. Asselin: Vous avez peur des élections!

M. Caouette: L'honorable député de Charlevoix (M. Asselin) dit que nous avons peur des élections. Je peux aller le combattre sur son propre terrain, à La Malbaie ou n'importe où dans quelque coin que ce soit. D'ailleurs, je l'ai déjà défait et il le sait. Il était ministre, mais un ministre qui ne valait pas un sou.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'invite l'honorable député à me rencontrer sur mon terrain à n'importe quel moment!

M. Caouette: N'importe quand, et le député le sait. On l'a déjà appelé «honorable.» Cela a duré trois semaines. S'il s'imagine être le nombril de la circonscription de Charlevoix, il s'en apercevra lors des prochaines élections! On va encore lui prendre sa circonscription.

Monsieur l'Orateur, nous nous sommes demandé si, dans une situation précise, nous devions nous contenter de jouer aux élections ou, plutôt, tenter d'obtenir le maximum de résultats pour le peuple canadien. C'est là la question que chaque député créditiste doit se poser, non seulement à la Chambre, mais en dehors. C'est cette question-là que le député de Charlevoix devrait se mettre en tête, au lieu de ne penser qu'à faire des élections et dépenser l'argent du peuple canadien.

A l'occasion de la crise parlementaire créée par le rejet du bill C-193, était-il plus important de s'opposer à l'augmentation des impôts que de renverser un gouvernement qui aurait été remplacé par un gouvernement semblable? C'est cela, la question!

Quand on songe, monsieur l'Orateur, qu'il y a déjà eu, de l'autre côté de la Chambre, 208 députés conservateurs sur un total de 265 députés fédéraux, et que c'est à ce moment-là que le dollar canadien a été dévalué et qu'il y avait un million de chômeurs, on ne peut accepter que ces gens essaient de nous faire la leçon et disent que les créditistes ont peur des élections. De 208 députés, ils sont passés à 100. Ils en ont perdu 108, je crois, et ce sont eux qui veulent nous faire la leçon!

Monsieur l'Orateur, cela n'élimine pas le fait que le gouvernement actuel a des responsabilités, et je vais en parler tout à l'heure.

Grâce au geste que nous avons posé—y compris ceux qui ont voté avec nous—à l'occasion du débat sur le bill C-193, nous avons évité au peuple une augmentation d'impôts de l'ordre de 475 millions et obtenu un remboursement de plus de 75 millions déjà perçus depuis le 1er janvier 1968. Voilà, il me semble, une action positive qui profitera à tous les Canadiens.

• (8.10 p.m.)

L'hon. M. Lambert: Il n'y a pas eu un sou de remboursé!

M. Caouette: Certaines âmes généreuses nous ont accusés d'être vendus aux libéraux. Ces mêmes âmes charitables nous ont-elles accusés d'être vendus au libéraux, lorsque nous avons voté avec le gouvernement pour augmenter les pensions de vieillesse de $75 à $105 par mois?

Où donc est la logique chez certains maniaques d'élections?

Et pour la gouverne des conservateurs—je regrette que l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ne soit pas ici ce soir, parce que je lui coifferais le chapeau de la belle façon—le 5 février 1963, quand le gouvernement conservateur a été renversé, avant que le vote ait lieu, j'étais dans le bureau d'un ministre fédéral conservateur—ils étaient deux—et on m'a prié, en grâce, d'appuyer le gouvernement, en me disant que le lendemain après-midi, on me donnerait la tête de John Diefenbaker sur un plateau d'argent, ici, à la Chambre des communes. Cela fut déclaré par deux ministres, et l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) est au courant.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes vendus ni aux conservateurs ni aux libéraux. Seulement, nous nous servons de notre tête pour agir au Parlement. J'entends rire. Si vous voulez que je vous en sorte d'autres, je peux le faire.

Tout le monde doit savoir que nous avons voté contre les taxes et que nous avons gagné le point. Que le gouvernement présente une autre mesure comportant des taxes telles que celles que nous avons présentement, et nous voterons contre. Que le vote ait lieu ce soir, demain ou après-demain, nous voterons contre les impôts, parce que le peuple canadien en paie trop. Nous considérons que si le gouvernement du Canada a les moyens—et, ici, l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) doit écouter ce que je dis—de faire des prêts sans intérêt à l'Angleterre, à l'Algérie, à la Bolivie, à l'Inde, à la Jamaïque, bref, partout dans le monde, il devrait avoir la décence de financer ses besoins monétaires sans intérêt. La Banque du Canada peut fort bien jouer le rôle qui lui est

propre: rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable. Et je défie l'honorable ministre des Finances de me dire que cette solution-là ne réglera pas le problème qui se pose présentement au gouvernement.

Monsieur l'Orateur, nous en avons assez de voir taxer les taxes. On m'annonçait tout à l'heure que la province d'Ontario est obligée, encore une fois, d'augmenter ses taxes sur l'essence, le tabac et les cigarettes. Tantôt, ce seront les municipalités. La ville de Québec vient d'annoncer une augmentation de $1.20 sur $100 d'évaluation. La ville de Montréal vient d'annoncer des restrictions: on ne peut pas mettre tel projet à exécution, parce qu'on n'a pas d'argent.

Le premier ministre disait, cet après-midi: Respectons le système.

Tout à l'heure, monsieur l'Orateur, après dîner, j'ai trouvé deux lettres dans mon courrier, dont une qui vient de Saint-Edgar, comté de Bonaventure. Il est dommage que l'honorable député de Bonaventure (M. Béchard) ne soit pas ici. Il s'agit d'une dame de Saint-Edgar dont je tairai le nom, mais j'ai sa lettre à la main.

Elle commence ainsi:

Après vous avoir écouté à la télévision ...

Monsieur l'Orateur, je parle à la télévision, chaque semaine, à Sherbrooke, à Québec, à Carleton, à Rivière-du-Loup, à Chicoutimi, à Rouyn-Noranda.

M. Mongrain: Pas à Radio-Canada!

M. Caouette: Pas à Radio-Canada, naturellement, mais aux postes privés. Comme de raison, les gens écoutent.

Je continue:

Après vous avoir écouté à la télévision au poste CHAU, je viens vous féliciter, car tout ce que vous dites est plein de bon sens ...

Entendez-vous le député de Charlevoix rire? Il trouve cela drôle. On l'a lavé en 1962 et en 1963 et il n'est pas encore content. On le lavera à la prochaine occasion, soyez-en assuré.

L'hon. M. Asselin: La prochaine fois, c'est vous que nous allons laver!

M. Caouette: Et l'ancien petit ministre sans portefeuille va s'en rappeler, cette fois-là!

L'hon. M. Asselin: C'est nous qui allons vous laver.

M. Caouette: Voici ce que cette dame dit:

Je viens vous féliciter, car tout ce que vous dites est plein de bon sens, et comme nous serions heureux si, un jour, on pouvait se coucher le soir, sans avoir à se casser la tête pour le lendemain.

Cela, c'est la lettre d'une famille.

Nous sommes huit dans notre famille. Je vous dis que les enfants n'ont pas tout ce dont ils auraient besoin. Et moi-même, je suis malade.

C'est la mère de famille qui m'écrit cela.

Monsieur l'Orateur, des lettres comme celle-là, j'en ai quatre classeurs de quatre tiroirs, dans mon bureau. Elles proviennent de gens de tous les coins du Québec, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, du nord de l'Ontario, qui se plaignent de la situation économique qui leur est faite. Ce sont des familles dans le besoin. Avons-nous besoin d'aller en Inde pour voir des miséreux? Avons-nous besoin d'aller en Jamaïque pour voir de la misère? Avons-nous besoin d'aller en Angleterre pour voir des pauvres? Nous en avons chez nous, qui se couchent le soir avec l'inquiétude du lendemain.

J'ai une autre lettre ici de Cap d'Espoir, dans le comté de Gaspé-Sud.

Monsieur Caouette, je vous écoute à toutes les semaines au poste de télévision à Carleton. J'aime bien vous entendre parler. Je trouve que vous avez bien raison, quand bien même je n'ai pas voté pour vous. Ici, à Gaspé, on n'avait pas de représentant. C'est bien de valeur, car il y aurait bien du monde qui serait pour vous. Et moi, personnellement, je suis franc; je n'ai pas voté pour vous autres, j'ai voté pour le gouvernement conservateur. On n'a pas grand changement. Que voulez-vous? Bleus ou rouges, c'est tout des pareils, toujours le même régime.

C'est exactement ce que nous disons. Cette lettre, monsieur l'Orateur, vient du comté de Gaspé...

M. Keays: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

Est-ce que cette personne est le leader de votre parti, dans la circonscription de Gaspé?

M. Caouette: Non, c'est un ancien organisateur du député qui vient de poser la question, et il vient de le perdre.

Monsieur l'Orateur, ceci dit, j'en arrive à l'analyse du discours prononcé cet après-midi par le très honorable premier ministre (M. Pearson), un magnifique discours préparé par les experts de la finance. Il n'y a pas à en sortir, ce n'est pas un discours qu'il a préparé lui-même. D'ailleurs, il a été obligé, à un moment donné, de changer certains termes, parce que ceux qui avaient préparé le discours n'avaient pas utilisé les termes qu'il a l'habitude d'employer. Seulement, nous constatons que c'est un discours qui vise à sauver la face de la finance. Ce n'est pas un discours pour le peuple, pour sauver les jeunes, pour sauver les pères et les mères de famille, non.

C'est un discours qui nous demande de faire encore plus de sacrifices, de nous serrer

davantage la ceinture. Seulement, les manchettes des journaux de demain—je vois que les courriéristes parlementaires ne sont pas tellement nombreux dans le moment—nous révéleront que le très honorable premier ministre a dit qu'il fallait nécessairement imposer une nouvelle taxe, que les conservateurs et le Nouveau parti démocratique ont blâmé le gouvernement. Mais la solution que nous préconisons, c'est-à-dire l'utilisation de la Banque du Canada, sera publiée dans la rubrique «nécrologie», dans les dernières pages de n'importe quel journal et, peut-être, même dans les annonces classées, dans les petites annonces ou, encore, dans les annonces d'appartements à louer.

Monsieur l'Orateur, ce n'est certainement pas par le truchement de la presse, de la radio et de la télévision d'État que nous pouvons faire connaître notre point de vue à la population. Nous utilisons les postes privés et la Chambre des communes pour exprimer nos opinions et présenter nos solutions, et j'y arrive.

Le très honorable premier ministre disait cet après-midi, en citant, par exemple, «The 4th Annual Revue of the Economic Council of Canada» de septembre 1967:

• (8.20 p.m.)

[*Traduction*]

Cette expansion qui se manifeste depuis 1961 représente probablement—et sûrement en temps de paix—la plus longue période d'expansion ininterrompue dans l'histoire des cycles économiques au Canada.

[*Français*]

L'histoire des cycles: cycle d'expansion, cycle de récession.

Quand j'étais petit et que j'allais à la petite école, on m'enseignait l'histoire sainte. J'ai appris l'histoire de Joseph, qui expliquait les songes du roi Pharaon...

M. Mongrain: Puis-je poser une question?

M. Caouette: Vous pourriez peut-être me laisser terminer mes observations, après quoi, vous pourrez poser vos questions. C'est correct, mais cela me dérange.

M. Mongrain: Si la présidence veut bien me le permettre,—je sais que l'honorable député est capable d'improviser—je voudrais simplement lui demander ceci: Est-ce que je dois conclure que l'honorable député n'a pas reçu le texte français du discours du premier ministre, puisqu'il cite le texte anglais?

M. Caouette: Voici, monsieur l'Orateur. Je dois dire que j'ai reçu, cet après-midi,—et je félicite un des secrétaires du premier ministre de ce geste—le texte français corrigé mais très difficile à lire, à peu près illisible, dans les circonstances, et accompagné de la note suivante:

Je suis navré de vous envoyer une copie française à l'état brut, mais les traducteurs viennent tout juste de terminer. J'ai pensé que vous aimeriez quand même avoir quelque chose en français, juste un brouillon. Autrement, il faudrait attendre le hansard de demain.

Alors, on a fait des efforts pour me remettre la copie française et, de fait, je crois qu'il y en a 43 pages. Alors, je remercie les responsables du bureau du premier ministre pour cette attention à mon égard, parce qu'on savait sans doute que j'allais parler français ce soir. Je tiens à être juste et impartial.

Monsieur l'Orateur, j'en étais donc aux songes de Pharaon expliqués par Joseph. Or Pharaon a eu un étrange songe, pendant la nuit. Le matin, il fait venir Joseph et lui dit: J'ai rêvé qu'à un moment donné, il y avait sept vaches grasses, et puis tout allait pour le mieux, dans le meilleur des mondes; tout le monde était heureux, nous avions une cour prospère, tout allait comme sur des roulettes. A un autre moment, j'ai eu la vision de sept vaches maigres. Alors, Joseph expliqua à Pharaon que les sept vaches grasses voulaient dire sept années d'abondance, et les sept vaches maigres sept années de disette, et qu'il fallait remplir les greniers pendant les années d'abondance pour pouvoir subsister pendant les années de disette.

C'est un peu ce à quoi me fait penser cette patente de cycle gouvernemental, ou cette histoire «cycliste».

Une voix: Cyclique!

M. Caouette: On aurait pu dire «bicycle» au lieu de «cycle». C'est ce qui a été dit cet après-midi par le très honorable premier ministre.

Je continue à citer le premier ministre.

[*Traduction*]

Il est également vrai que les menaces à la collaboration financière et économique sur le plan international, caractéristique de l'après-guerre et inconnue dans les années 30, rendent ces problèmes plus dangereux et leurs solutions plus difficiles.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, en 1928, nous entendions, au Parlement, des discours semblables à celui qu'a prononcé cet après-midi le très honorable premier ministre pour nous mettre en garde contre l'inflation, contre l'expansion économique trop rapide, contre les projets qui peuvent être retardés et contre les exigences des provinces, des municipalités, des commissions scolaires.

Monsieur l'Orateur, cela ressemble étrangement aux discours prononcés en 1928 et en 1929, quelques mois avant le «krach» économique qui ruina presque l'économie du Canada et des États-Unis.

Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre ne nous a pas dit cet après-midi qu'en 1914, avant la première guerre mondiale, notre dette nationale n'atteignait pas un milliard de dollars, tandis qu'en 1918, soit quatre ans plus tard, elle était de l'ordre de trois milliards et demi ou trois milliards et trois quarts. D'où étaient donc venus ces trois milliards, pendant la guerre?

De 1918 à 1939, notre dette nationale n'a pratiquement pas augmenté. Elle est demeurée aux environs de trois milliards et demi, trois milliards trois quarts. Nous avons traversé les années de crise en disant au peuple canadien: C'est une crise mondiale. Crevez de faim assis sur des tas de blé, sur des montagnes de blé, et ce alors qu'on jetait des montagnes de blé, des millions de sacs de farine dans les lacs Supérieur, Erié et Ontario, et que 600,000 personnes et leurs familles étaient sous-alimentées. On brûlait des pommes de terre dans le Nouveau-Brunswick. On détruisait la production. Les commerces s'en allaient vers la faillite, la ruine totale. C'était la grande crise économique, parce qu'on n'avait pas d'argent, monsieur l'Orateur.

Notre dette nationale est demeurée à trois milliards de dollars jusqu'à 1939. Or, de 1937 à 1945, la dette nationale est passée de trois milliards et demi, trois milliards trois quarts à dix-sept milliards, soit une augmentation de quatorze milliards. Mais d'où venaient donc ces 14 milliards avec lesquels on a subventionné la guerre?

Moi-même, j'ai vécu la crise, j'étais un jeune homme, à ce moment-là. Nous cherchions des emplois, et il n'y en avait ni pour les jeunes, ni pour les pères de famille. Monsieur l'Orateur, en 1939, on lançait cette invitation à toute la jeunesse canadienne: Cela fait dix ans que vous n'avez pas mangé de pain, cela fait dix ans que vous n'êtes pas bien vêtus, cela fait dix ans que vous êtes mal logés, venez maintenant dans l'armée de Sa Majesté pour défendre ce que vous venez de connaître, ce que vous venez de subir: la crise économique. Venez défendre la civilisation et la chrétienté. C'est ce qu'on nous disait!

Là, on soutirait la main-d'œuvre nécessaire à la production des biens utiles pour le Canada. Ces 800,000 jeunes gens qu'on s'est donné pour mission de vêtir, de loger convenablement, d'expédier sur les champs de bataille, ne produisaient pas pour l'ensemble de la population, mais allaient défendre la patrie canadienne. Pendant ces années de guerre, quand avons-nous entendu le gouvernement libéral nous dire que nous manquions d'argent pour fabriquer des canons, des obus ou des engins de destruction, pour vêtir les soldats, pour les nourrir, pour les transporter en Europe? Jamais! Au contraire, le Canada a atteint un niveau de vie plus élevé qu'avant la guerre et pendant la crise économique.

En plus de cela, le gouvernement canadien a trouvé le moyen de faire à l'Angleterre des dons de l'ordre de 5 milliards de dollars. Est-ce que le gouvernement canadien, chaque fois que nous lancions des bombes sur l'Allemagne, envoyait une lettre à Hitler et lui disait: Si tu ne paies pas comptant, on ne te les lancera pas? Bien sûr que non. Nous lui avons donné tout cela gratuitement pendant ces cinq années de guerre.

Aujourd'hui, le ministre des Finances, le très honorable premier ministre et le gouvernement viennent nous dire qu'ils manquent d'argent, alors que l'économie canadienne est florissante. Si la guerre éclatait demain, on trouverait encore des milliards pour habiller les jeunes. On enverrait nos universitaires continuer leurs cours dans des universités militaires; on trouverait des milliards pour fabriquer des chars d'assaut, des obus et des canons. Pour faire la guerre, on trouverait encore des milliards, mais lorsqu'il s'agit de donner un essor économique au Canada, de créer des emplois pour les 80,000 chômeurs de la ville de Montréal, de créer de l'emploi pour les 400,000 ou 500,000 chômeurs canadiens, le gouvernement nous dit: Nous ne pouvons pas, les conditions financières ne nous le permettent pas. Le gouvernement est à plat ventre, il est à quatre pattes devant un système financier.

Le premier ministre continuait ses jérémiades cet après-midi, en disant:

• (8.30 p.m.)

[*Traduction*]

Notre problème le plus inquiétant, c'est la menace que font peser sur notre stabilité financière les taux d'augmentation des prix, des revenus et des coûts que l'économie canadienne a connus dernièrement et qui se maintiennent.

[*Français*]

Qui a créé cette situation-là, qui a créé l'instabilité financière, qui a créé l'augmentation des prix et du coût de production? Ce sont les augmentations de taxes; ce ne sont pas les seules dépenses gouvernementales.

Le premier ministre disait aussi:

[*Traduction*]

L'augmentation de la productivité est essentielle à la hausse des revenus, sans la sorte d'inflation qui saperait rapidement les avantages que nous pourrions autrement tirer de cette hausse.

[*Français*]

Nous reconnaissons que l'amélioration du niveau de la vie doit être intimement liée à l'augmentation de la productivité. A l'heure actuelle, les entrepôts de nos usines, de nos grossistes et de nos détaillants sont remplis à craquer de toutes sortes de choses. Pour s'en

rendre compte, il suffit de faire un tour de la ville d'Ottawa, d'aller sur la rue Bank, chez Eaton, chez Simpson, chez Caplan, ou n'importe où au pays, à Montréal, à Vancouver, à Winnipeg ou à Halifax. C'est partout la même chose: les magasins sont remplis, débordent de produits de toutes sortes, et l'on fait des ventes de saison, de demi-saison, de quart de saison, de combinaison. On voit des ventes partout. Manquons-nous de productivité pour donner au peuple canadien le pouvoir d'achat nécessaire pour se vêtir, se nourrir, se loger convenablement? Manquons-nous de biens essentiels au Canada? «Increased productivity». Cela sonne bien pour les journalistes, qui parleront à la radio, à la télévision ou dans les journaux demain. «Increased productivity». Mais on ne vient même pas à bout d'écouler les stocks qui existent présentement.

Les gens sont du même avis que cette dame qui m'écrivait:

Monsieur Caouette, nous avons hâte d'avoir un système qui nous permettra de nous coucher le soir, sans nous casser la tête pour le lendemain matin.

Monsieur l'Orateur, c'est la situation de milliers de Canadiens, et le gouvernement n'en tient pas compte.

Le premier ministre disait—avec tout cela, j'en suis seulement rendu à la page 5—et je cite:

[*Traduction*]

Enrayer l'inflation est une tâche d'autant plus difficile pour le gouvernement que les problèmes financiers et monétaires font souvent intervenir des considérations de nature plus psychologique que concrète.

[*Français*]

La situation de cette dame de Bonaventure est-elle «psychological»? Est-ce psychologique ou bien réel, concret?

Monsieur l'Orateur, il y a de gens qui connaissent la misère, non seulement dans ma circonscription, mais dans la vôtre, bref, d'un bout à l'autre du Canada. On ne voit pas cette misère; on va la chercher ailleurs, dans le monde entier. On ne voit pas la misère qui existe à notre porte. C'est l'illogisme d'un gouvernement esclave d'un système financier barbare. Voilà la situation dans laquelle nous sommes.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre continuait:

[*Traduction*]

La productivité est, bien entendu, un facteur important dans ces domaines; c'est un facteur déterminant des prix et des revenus. Le seul moyen d'augmenter le revenu réel quand on dispose d'une quantité donnée de capital et de main-d'œuvre, c'est d'améliorer la productivité. Si le taux d'augmentation du revenu en espèces est supérieur à celui de la production réelle, le pays dans son ensemble n'en tire qu'illusion et frustration.

[M. Caouette.]

[*Français*]

Personne ne conteste cela. Cependant, monsieur l'Orateur, quelle a été la productivité du système financier, cette année, pour que nous lui payions un tribut de l'ordre d'un milliard 406 millions en intérêt seulement? Qu'est-ce que le système financier a donc produit pour réussir à obtenir, cette année, 1 milliard 406 millions en intérêt sur la dette nationale, alors que nous prêtons aux étrangers, sans intérêt?

L'honorable ministre des Finances dit que lorsque nous prêtons aux pays étrangers, nous ne leur prêtons pas d'argent, mais nous leur fournissons du crédit. Quelle est la différence entre un crédit et de l'argent? Quand la banque m'accorde un crédit de $25,000, je fais des chèques de la même façon que si elle me donnait $25,000 en «sous noirs». Quand on leur fournit du crédit, c'est un crédit de quoi? Du crédit qui leur permet d'acheter au Canada ou dans d'autres pays? Ces pays-là se serviront de notre crédit pour venir acheter ici, au Canada, et nous leur prêtons sans intérêt.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre disait un peu plus loin, à la page 8:

[*Traduction*]

Mais on nous blâmes souvent d'abandonner des programmes excellents ou qui nous tiennent à cœur, ou encore d'en réduire l'ampleur, bien qu'on se rende compte qu'il faut, dans les conditions présentes, remettre à plus tard éliminer ou réduire de très avantageux projets pour stabiliser la situation financière du pays.

[*Français*]

Pour quelle raison le premier ministre ne nous a-t-il pas dit, par exemple, que si la guerre éclatait demain matin, cette situation n'existerait plus? Le premier ministre n'a pas parlé de cela, mais en aurait-il parlé qu'il aurait dit: C'est une situation d'urgence. Quand la guerre éclate, on dit: Vite, les gars; il faut des fusils! Allez! La guerre éclate, et là, les milliards vont venir «to keep the country on even keel.» Mais pour œuvrer dans la paix, pour construire des hôpitaux, des écoles, des routes, pour aider les municipalités, les provinces . . .

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, stabilisons la situation financière du pays. «Il faut éventuellement payer pour toutes ces choses, et le gouvernement n'a pas de pouvoir magique pour se procurer de l'argent à cette fin.»

[*Français*]

Le gouvernement n'a pas de façon magique de prélever des fonds ou de trouver l'argent, mais il en a besoin. Pour quelle raison le

premier ministre ne nous a-t-il pas dit qui détenait le pouvoir magique de faire de l'argent et du crédit? Qui donc contrôle l'argent et le crédit, au Canada, si ce n'est le gouvernement? Si le gouvernement n'a pas ce pouvoir magique de trouver l'argent pour le pays, pour développer l'économie canadienne, qui donc l'a? Qui est le magicien financier qui fait l'argent et le crédit selon son bon plaisir, au Canada?

Le premier ministre dit, ici, et cette fois, c'est grave:

[*Traduction*]

«Le gouvernement doit sagement dépenser les sommes qu'il perçoit».

[*Français*]

Ce n'est pas tellement «wisely», mais c'est «well».

[*Traduction*]

«Mais il ne peut se les procurer que par des impôts et des emprunts.»

[*Français*]

Cet argent, qui donc le fait, si le gouvernement souverain du Canada ne le peut pas?

Le premier ministre déclarait que le gouvernement fédéral avait la responsabilité du système financier, monétaire et fiscal du Canada, mais que les provinces et les municipalités dépensaient plus que le gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement a seulement deux moyens à sa disposition pour trouver l'argent, soit taxer, soit emprunter, qui donc a les moyens de faire de l'argent sans taxer ni emprunter? C'est ce que nous demandons au gouvernement, et c'est ce que nous tentons de lui expliquer depuis longtemps. A ce stade, j'aimerais ouvrir une parenthèse et répéter ce que le très honorable Mackenzie King disait en 1935, au cours d'une campagne électorale qui mit fin au règne du gouvernement conservateur:

• (8.40 p.m.)

[*Traduction*]

Dès qu'une nation renonce au contrôle de sa monnaie et de son crédit, peu importe qui fait ses lois ...

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, qu'il s'agisse du bill C-193, C-207, C-210, C-392 ou C-1115...

[*Traduction*]

... peu importe qui fait ses lois. Une fois qu'elle assumera le contrôle, l'usure ruinera n'importe quel pays.

[*Français*]

C'est exactement la même situation que celle dans laquelle le gouvernement se trouve actuellement: l'usure est en train de dévorer les économies du peuple canadien et les richesses naturelles de notre pays pour les concentrer entre les mains d'un groupe que nous appelons les banquiers canadiens, qui «contrôlent» l'argent et le crédit au Canada. Le ministre des Finances a peur de le dire, mais je n'ai pas peur, moi! Les banques à charte du Canada «contrôlent» l'émission de l'argent et du crédit, et quand le premier ministre déclare que la Banque du Canada est là pour nous aider, je prétends que la Banque du Canada n'est qu'une esclave entre les mains des banques à charte canadiennes. C'est le rôle de la Banque du Canada présentement!

Je continue à lire la déclaration du très honorable Mackenzie King:

[*Traduction*]

Jusqu'à ce que soit remis au gouvernement le contrôle sur l'émission de la monnaie et du crédit et que ce contrôle soit reconnu comme sa responsabilité la plus importante et la plus sacrée, toute discussion sur la souveraineté du Parlement et de la démocratie est vaine et futile.

(*Applaudissements*)

[*Français*]

Cela, monsieur l'Orateur, a été dit il y a 33 ans.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré, à moins qu'il obtienne le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre ses remarques.

Des voix: D'accord!

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je remercie infiniment mes collègues...

M. l'Orateur: Je regrette d'inviter l'honorable député à reprendre son siège, mais il y a des députés qui s'opposent à ce qu'il poursuive ses remarques.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, nous ne nous y opposons pas.

M. l'Orateur: L'honorable député ne s'y oppose sans doute pas, mais je crois qu'il y a deux autres députés; l'honorable député de Rosthern (M. Nasserden)...

M. Caouette: Je n'en aurais que pour cinq minutes, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député continue ses remarques?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Caouette: Je remercie mes collègues, monsieur l'Orateur. Je m'attire beaucoup de sympathie parce que je cite les paroles d'un ancien premier ministre du Canada, en l'occurrence, le très honorable Mackenzie King.

Seulement, j'aurais aimé, cet après-midi, que le premier ministre actuel, avant de quitter la Chambre, ait au moins eu le courage de nous répéter ce que Mackenzie King disait il y a déjà 33 ans, alors qu'il nous incitait à passer aux actes, à poser des gestes.

Il aurait dû admettre que le gouvernement n'exerce pas sa souveraineté, en matière monétaire et fiscale, que le gouvernement suit les ordres qui lui sont dictés par les intérêts financiers du Canada et non par le bien-être général du peuple.

Le premier ministre établissait, cet après-midi, un parallèle entre les dépenses provinciales et municipales et celles du gouvernement fédéral. La situation—le ministre des Finances, le gouvernement et les députés en sont au courant—est aussi alarmante pour les provinces, les commissions scolaires, qu'elle l'est pour Ottawa. Pourquoi? Parce qu'Ottawa ne prend pas ses responsabilités dans le domaine monétaire.

Je lisais récemment, soit le 27 février dernier, dans un journal catholique, je crois que c'est *Le Devoir* de Montréal... Je m'excuse, c'est dans *Le Droit*, un autre journal catholique, et je cite:

L'Hydro-Québec paie $530,000 d'intérêt par jour.

L'Hydro-Québec seulement, pas la province, monsieur l'Orateur.

Voici la déclaration du président de l'Hydro-Québec:

L'Hydro-Québec a dû emprunter $260,000,000 annuellement...

Emprunter de qui, monsieur l'Orateur? Qui a le pouvoir de prêter, si les gouvernements n'ont pas le pouvoir de créer leur monnaie? Il y en a d'autres qui créent la monnaie! L'argent, les crédits, cela ne pousse pas dans les épinettes, dans les sapins, dans les bouleaux! Est-ce que c'est fait par des hommes, quelque part? Cela ne descend pas du ciel, comme dans le temps des Hébreux qui ramassaient la manne, le matin, dans le désert. Ce n'est pas ainsi que cela pousse. Cet argent-là est créé quelque part et le ministre ne veut pas le dire. Le premier ministre ne le dit pas, non plus!

[M. l'Orateur.]

Je continue:

L'Hydro-Québec a dû emprunter $260,000,000 annuellement au cours des quatre dernières années «sur un marché de plus en plus serré»,...

Le même marché qu'utilise le ministre des Finances: Washington!

...a déclaré hier devant les membres du Canadian Club M. Jean-Claude Lessard, président de l'Hydro-Québec.

M. Lessard a ajouté que la dette cumulée nous oblige chaque matin de 1968 à payer $530,000 d'intérêt.

Un demi-million en intérêt seulement! Je vous garantis qu'on va devenir maîtres chez nous bientôt, très tôt même dans la province de Québec. Mais en tant que le domaine fédéral est concerné, je vous assure qu'il nous faudra vivre non seulement des décennies, mais des centenaires de Confédération, avant même que nous soyons l'ombre d'un maître chez nous!

Et à ce moment, si nous ajoutons les taxes municipales, scolaires et provinciales levées sur notre production, la somme de nos dépenses directes atteint $700,000 par jour sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise.

M. Grégoire: Le gouvernement fédéral, lui, paie 4 millions par jour, en intérêt seulement.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, sait-on que la somme de 1 milliard 406 millions en intérêt seulement, que le gouvernement fédéral paie cette année, représente $70 par tête, au Canada? Sait-on qu'une famille de cinq personnes paie $350 d'intérêt par année sur la dette nationale canadienne, en plus de l'intérêt sur la dette provinciale et les dettes de l'Hydro-Québec? $70 par année! Et l'on vote des lois à bras ouverts pour augmenter les impôts et pour faire payer davantage au peuple canadien.

Le ministre des Finances n'est-il pas d'avis que le peuple en paie assez, qu'il en a assez de ce fardeau, de ce vol légalisé?

• (8.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le président de la Commission de l'Hydro dit:

Ces dépenses additionnelles constituent un montant supérieur à ce que toute autre entreprise canadienne de service public est appelée à payer.

Malgré tout nous devons œuvrer pour l'avenir.

Peut-on s'imaginer une telle déclaration? Plus nous donnons, plus nous nous enlisons, plus nous calons, mais, malgré tout, allons vers l'avenir en nous enlisant et en nous calant. Il n'y a qu'un avenir devant nous: c'est celui de nous enliser, de nous caler davantage; dans un système pareil, il n'y a pas d'autre avenir. Nous sommes pris dans ce système-là.

Nos projets d'investissement pour les cinq années à venir s'élèveront certes au-delà d'un milliard

et, si l'on y ajoute le remboursement des emprunts venus à échéance, c'est d'environ $200,000,000 de plus dont nous aurons besoin d'ici la fin de 1972, a déclaré M. Lessard.

Pour nous procurer des fonds et réaliser notre programme, nous devons, comme les entreprises privées, nous plier aux exigences du marché financier et supporter un taux d'intérêt plus élevé d'année en année, a-t-il dit, et notre dernier emprunt ...

L'emprunt contracté par la province de Québec ou par l'Hydro-Québec comporte un taux d'intérêt de 7 p. 100.

Monsieur l'Orateur, c'est ici que le président de la Commission de l'Hydro-Québec dit:

Pour nous procurer des fonds ... nous devons, comme les entreprises privées, nous plier aux exigences du marché financier et supporter un taux d'intérêt plus élevé d'année en année, a-t-il dit, et notre dernier emprunt au taux réel de 7 p. 100 me fait rêver au taux de 3¼ p. 100 que nous avons payé il y a à peine 10 ans.

Monsieur l'Orateur, pour quelle raison le taux d'intérêt est-il rendu à 7 p. 100? Est-ce la province de Québec qui a déterminé le taux ou le gouvernement d'Ottawa?

L'honorable ministre des Finances actuel, le très honorable premier ministre et le gouvernement disaient, au moment de la hausse: Toute hausse de taxes vise à relancer l'économie du Canada. A peine quelques mois après l'adoption de ces lois par le Parlement fédéral, nous voilà dans une situation pire que celle qui avait cours il y a six mois.

Monsieur l'Orateur, le président de l'Hydro ajoutait:

L'Hydro-Québec a dû d'abord prouver qu'elle pouvait sans heurt faire fonctionner l'ensemble du réseau électrique.

Le réseau fonctionnait; c'est le système qui ne fonctionnait pas.

La preuve en est aujourd'hui faite. Notre objectif présent est différent: nous voulons aussi montrer que cette énorme entreprise peut être gérée avec un maximum d'efficacité ...

«D'efficacité», en tant que le système financier le permet.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prendre plus longtemps le temps de la Chambre.

En terminant mes observations, je voudrais citer les chiffres que le très honorable premier ministre utilisait cet après-midi, en demandant aux conservateurs, aux membres du Nouveau parti démocratique, bref, à l'opposition en général: Quelles dépenses gouvernementales voulez-vous que nous éliminions? Notre prévision pour 1967-1968 est de 9 milliards 885 millions, une augmentation de 3 milliards 315 millions ou de 50 p. 100.

Le très honorable premier ministre disait: «Dans le domaine de la défense nationale, nous dépensons cette année 1 milliard 800 millions», ce qui a été corroboré cet après-midi par l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Cadieux).

Il disait aussi: «Paiements aux individus, surtout dans le domaine de la sécurité sociale comme la pension de vieillesse, 1 milliard 400 millions, les allocations familiales, 630 millions, l'assurance-chômage, 74 millions, pensions aux anciens combattants, 324 millions».

Le très honorable premier ministre demandait: «Voulez-vous que nous diminuions ces pensions?» Bien non, car tout le monde veut de meilleures pensions. Nous voulons les augmenter.

Est-ce que nous voulons une diminution des dépenses de la défense nationale? Certainement! Ce faisant, en épargnant 400 millions, nous éviterions au gouvernement la tâche de présenter le bill qu'il soumet à la Chambre actuellement.

Mais la chose remarquable, monsieur l'Orateur, c'est que le très honorable premier ministre nous cite ensuite les dépenses faites dans le domaine des programmes conjoints et des paiements qui se chiffrent à 1 milliard 892 millions. Ensuite, il y a l'aide à la jeunesse, l'aide à l'aménagement rural, l'économie rurale, la mobilité de la main-d'œuvre, soit une somme totale de 424 millions.

Monsieur l'Orateur, on affecte un milliard 75 millions aux domaines des allocations familiales, des pensions de vieillesse, des aveugles, des invalides, de l'assistance sociale, de l'assurance-hospitalisation, etc., et le très honorable premier ministre nous demande: Que voulez-vous que nous coupions là-dedans?

Monsieur l'Orateur, notre erreur est d'essayer d'adapter nos possibilités physiques à notre pouvoir monétaire ou à nos obligations financières, au lieu d'adapter le système financier aux possibilités réelles de développement de notre pays.

En effet, j'ai remarqué que, en citant toutes les dépenses, le très honorable premier ministre a omis l'une des principales, la somme de 1 milliard 406 millions pour l'intérêt sur la dette nationale du Canada. Un milliard 406 millions! Une somme qui représente plus que la somme totale payée pour les pensions de vieillesse au Canada. Mais le très honorable premier ministre ne parle pas de cela. Il ne nous demande pas: Doit-on couper là-dedans? Non! Non! On ne parle pas du tout de cela, on ne discute pas de cela.

Mais, par exemple, on nous demande: Doit-on réduire les pensions de vieillesse? Doit-on diminuer les dépenses dans le domaine de la défense nationale? Doit-on diminuer les dépenses dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre? Doit-on diminuer les dépenses dans un domaine comme celui de l'expansion économique? Mais, par ailleurs, on ne nous demande pas: Doit-on diminuer les dépenses relatives au service de la dette, soit 1 milliard 406 millions? Le très

honorable premier ministre oublie de nous le mentionner, mais nous le mentionnons. Au fait, nous le suggérons au gouvernement depuis longtemps, même si l'on a dit que la proposition était ridicule et qu'on nous a traités de têtes chaudes ou de têtes surchauffées. Cela importe peu.

• (9.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, il existe présentement une solution. Nous l'avons dit en cette enceinte il y a 6 ans. Je le disais aussi en 1946, parce que j'étais ici de 1946 à 1949. La solution, monsieur l'Orateur, c'est de se demander ceci: est-ce que le Canada, avec ses richesses, son peuple, ses diverses classes sociales, ses ingénieurs, ses professionnels, ses mineurs, ses cultivateurs, ses ouvriers, ses compétences, sa volonté, est capable de garantir à tous et à chacun des citoyens canadiens la sécurité économique dans la liberté personnelle?

Sommes-nous capables de garantir une pension de $105 par mois à nos vieillards? Sommes-nous capables, avec nos bras, nos intelligences, de développer le nord-ouest du Québec, le nord de l'Ontario ou le grand nord canadien, où il y a sans doute d'immenses richesses? Voilà la question que nous devons nous poser.

Mais ce n'est pas celle que l'honorable ministre des Finances pose. Il «ratatine» et dit: Avons-nous l'argent pour y aller? Pouvons-nous emprunter, taxer le peuple? A-t-il le moyen d'être taxé davantage?

Le bill C-208 impose de nouvelles taxes. Quand même nous dirions que nous taxons les corporations et les compagnies, les compagnies seront obligées d'augmenter leurs prix, alors qu'on essaie de combattre l'inflation. Et quand les prix augmenteront, ce sera encore «Baptiste» le Canadien qui paiera.

On lui dit: Au lieu d'imposer une surtaxe de 5 p. 100, nous allons en imposer une de 3 p. 100, mais nous allons aussi taxer les corporations qui, à leur tour, augmenteront leurs prix de peut-être 5 p. 100, de sorte que le citoyen canadien devra payer 8 p. 100 au lieu de 3 p. 100, comme on le mentionne dans le bill. On agit de façon hypocrite, on agit de façon malhonnête à l'endroit du peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, c'est mon dernier mot. Si le gouvernement est capable de trouver des milliards pour tuer, il est temps qu'il en trouve pour permettre au peuple canadien de vivre avec aisance.

Si le gouvernement ne sait pas où puiser l'argent, s'il ne connaît que les taxes et les emprunts, nous lui suggérons d'utiliser la Banque du Canada, qui est la propriété du pays, la propriété du Canada et des Canadiens. Cette banque-là n'aura pas pour ordre de créer des dollars sans considération et sans limite, mais que le gouvernement exige que la Banque du Canada maintienne, en toutes circonstances et à longueur d'année, l'équilibre parfait entre la productivité et le pouvoir d'achat.

Nous savons que si le peuple avait un pouvoir d'achat amélioré, augmenté par l'intermédiaire d'un dividende national puisé à même les fonds de la Banque du Canada, cela éviterait de nouvelles taxes et permettrait au peuple d'acheter les excédents accumulés dans les entrepôts et chez les grossistes; cela relancerait l'économie canadienne et créerait des industries secondaires qui seraient assurées de vendre leur production.

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, la Banque du Canada serait le serviteur du Canada, du peuple canadien, de la personne humaine. C'est dans ce sens-là que nous travaillons ici, à la Chambre, et en dehors de la Chambre, et l'on ne nous fera pas avaler des projets de loi visant à imposer d'autres taxes pour régler un problème qui ne sera jamais réglé, parce qu'il n'a pas été réglé jusqu'à maintenant.

Nous avons le même problème qui se posait lors de la dernière guerre, lors de la dernière crise économique de 1929 à 1939.

C'est en appliquant les principes du major Douglas, du Crédit social, que nous solutionnerons ce problème financier, ce problème économique. Que le ministre des Finances commence donc par regarder du côté des créditistes au lieu de toujours regarder du même côté; qu'il regarde donc les possibilités que nous avons au Canada et il verra ensuite à satisfaire les Canadiens, à leur donner un maximum de sécurité dans un maximum de liberté.

[*Traduction*]

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le député de Villeneuve (M. Caouette) qui a, comme d'habitude, excellemment exposé les principes du Crédit social. Je sais qu'après ce grand discours il n'oubliera jamais que tout vote sur une question de budget—que ce soit à l'étape des résolutions, à celle de la deuxième lecture, du comité ou de la troisième lecture—est un vote de confiance. Les députés du Crédit social savent bien que tout vote sur ce bill sera un vote de confiance. C'est, je pense, un fait bien établi, au moins jusqu'à la prochaine défaite du gouvernement.

Nous appuyons la résolution modifiée mais à contre-cœur, sans doute parce que nous avons appris à regarder à deux fois, comme en témoignent ailleurs les actes des gouvernements créditistes. Les mesures actuelles ne sont pas aussi déplaisantes que celles qui ont provoqué la défaite du gouvernement.

Nous savons que le pays attend le spectacle qui doit avoir lieu la première semaine d'avril: l'entraver maintenant ne serait pas de jeu. Les musiciens répètent depuis longtemps et sont prêts à partir en tournée au lieu de ne s'exécuter qu'en fin de semaine.

Mais que le gouvernement n'oublie pas, quand le Parlement reviendra terminer la session, que notre patience a des limites, comme on l'a vu à propos de la mesure budgétaire originale que nous avons contribué à rejeter l'autre semaine. Nous savons qu'il faut sauver le dollar, l'américain comme le canadien, aussi bien que le yen japonais et toutes les autres devises du monde occidental auxquelles notre régime économique doit faire confiance pour exister. Nous savons aussi qu'à son retour de Rio de Janeiro, l'été dernier, le ministre des Finances était disposé à abandonner l'or comme étalon monétaire international. C'est là une idée conforme aux préceptes du crédit social. Depuis 1935, nous soutenons que notre système monétaire est fondamentalement faible et qu'il le restera tant que sa stabilité dépendra d'un métal au lieu du crédit de notre population. Ce précepte se confirme de façon remarquable de nos jours. La sagesse de la position adoptée en 1935 se révèle clairement à la lumière des nouvelles déprimantes d'achats d'or en masse. Le plus tôt nous adopterons un système selon lequel notre monnaie ne dépendra plus de l'or et, partant, ne sera plus à la merci de spéculateurs sans pitié placés aux endroits névralgiques du monde entier, mieux cela vaudra pour l'humanité.

Une des dernières choses à souhaiter, c'est une nouvelle dévaluation du dollar canadien et la perte de confiance qui en résulterait. Le parti conservateur a passablement d'expérience dans ce domaine, et il serait sans aucun doute prêt à recourir de nouveau à cette mesure s'il en avait l'occasion. Vu la crise internationale que nous traversons, je ne crois pas que nous puissions nous livrer au genre d'expérience qu'on a tentée en 1962.

Il y a une leçon que le gouvernement aurait dû apprendre. Il ne gagne rien à adopter les politiques préconisées par le NPD, du moins pas à la Chambre. Les membres de ce parti n'ont aucune reconnaissance envers le gouvernement, qui n'y gagne rien. J'écoutais l'autre jour le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), qui, dans un récent discours démontrait la nécessité de créer un ministère de la Consommation et des Corporations. A mon avis, elle a mordu la main qui l'a nourrie. Écoutant l'honorable représentante l'autre jour, j'ai été frappé de voir qu'elle avait commis un acte de cruauté non pas envers des bêtes, mais envers des gens bêtes. Il est sûrement bête de présenter sans cesse des mesures législative inspirées des idées de l'honorable représentante du NPD. Depuis des années, on réclame à grands cris un ministère de la Consommation. Lorsque le gouvernement a présenté sa mesure législative, il n'a reçu que des insultes de la part de ce parti.

C'est sans doute parce qu'on savait que le NPD préconisait depuis quelques années un statut spécial pour la province de Québec que le bill no C-186 sur les questions ouvrières a été présenté. Il a été traité avec la même cruauté et la même méchanceté. A mon avis, et je suis d'accord avec le NPD à cet égard, ce bill n'avait rien de bon; mais c'était encore une erreur que d'agir en comptant sur l'appui de ce groupe.

On a présenté le projet d'assurance frais médicaux et on l'a fait adopter; or presque toutes les provinces s'y sont opposées. C'était un autre projet du NPD que les libéraux ont repris pour tenter de trouver un sujet de campagne électorale qui plaise à la gauche. Finalement, nous aurons un bureau de revision des prix. C'était là un projet cher au député de Vancouver-Kingsway. A peine cette mesure fut-elle présentée par le gouvernement qu'on en parla comme d'une merveille d'inefficacité.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement libéral continue de présenter ces projets favoris qui sont instantanément attaqués par ceux-là mêmes qu'ils veulent apaiser.

• (9.10 p.m.)

Une voix: Il n'y a pas de gratitude du tout.

M. Johnston: Quelqu'un vient de dire qu'il n'y a pas de gratitude du tout. J'en conviens. J'ignore si le discours prononcé cet après-midi a satisfait le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis). Il n'a pas apporté grand-chose au député d'York-Sud (M. Lewis) comme on s'en est aperçu d'après l'éloquente description qu'il en a faite. D'une certaine manière, je partage son avis: c'était plutôt triste de voir le premier ministre (M. Pearson) prendre ce moyen pour prononcer ce qui sera peut-être son discours d'adieu à la Chambre.

Je sais bien qu'il serait difficile en ce moment de trouver un sujet qu'on puisse relancer dans ces murs, car tant de programmes du gouvernement ont fait naufrage et l'on en retrouve les épaves ici et là. Comment parler de politique étrangère en ce moment? Il n'y a pas de quoi se vanter sur ce point. Comment parler du Commonwealth, dont le destin ne tient plus qu'à un fil? Comment parler de la Compagnie des jeunes Canadiens?

Ce beau rêve ne s'est pas réalisé. Enfin il serait étrange de parler en ce moment du Bureau de révision des prix comme d'un facteur d'espoir et d'inspiration pour la Chambre dans un message d'adieu. Il serait tout à fait inutile de citer l'exemple de la Grande-Bretagne, pays que son gouvernement socialiste a mené à une extrémité qu'il n'avait jamais connue, et dont les politiques ne réussissent qu'à fournir un flot d'immigrants à notre pays et à d'autres régions plus éloignées du globe.

Une voix: Nous avons besoin d'eux.

M. Johnston: Oui, nous avons besoin d'eux en Colombie-Britannique où ils peuvent rendre service, car cette province équilibre son budget depuis quelque temps et l'a fait encore cette année.

Une voix: Quelle blague!

M. Johnston: Cette province a pu poursuivre un programme élargi sans inflation dans le même temps où nous avons vu le gouvernement fédéral produire des déficits croissants, et tenter finalement, en désespoir de cause, de présenter un budget équilibré.

Je dois ici féliciter le ministre de ses efforts qui sont au moins orientés dans la bonne voie. Je ne dirai pas qu'ils sont courageux, mais ils sont tenances. La ténacité n'est pas une qualité particulièrement brillante, mais elle n'est pas à dédaigner lorsqu'elle vise à équilibrer le budget. J'espère que ce sera la dernière initiative de l'honorable député dans l'exercice de cette fonction.

M. Howard: Ne prenez pas, comme l'ancien ministre des Finances la direction de la porte.

Une voix: Le député nous dira-t-il s'il appuiera le gouvernement?

M. Johnston: Je l'ai déjà dit. Il y a quelques jours je signalais qu'en raison de la situation internationale et d'une foule d'autres raisons intérieures, il était certes indispensable que nous ne suscitions pas au Canada une crise inutile et tout à fait factice. Je n'ai pas changé d'avis: cette politique ne peut nous donner ni plaisir ni joie, mais elle est au moins le moindre de nos maux actuels. Mais si jamais le ministre a la chance de présenter d'autres budgets au Parlement, nous espérons qu'ils seront plus réalistes que les précédents et qu'il apprendra, une fois pour toutes, que l'État titulaire ne passionne plus les Canadiens. Leur expérience et l'exemple de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves leur ont appris qu'il implique des frais. Or, ils commencent à se lasser de les payer. Il n'y a rien à gagner de la sorte, mais on peut beaucoup profiter d'une attitude plus courageuse et de l'introduction, au Canada même, d'une politique monétaire semblable à celle que vise le ministre des Finances dans le domaine international. Cette politique nous épargnerait de recourir à l'endettement pour créer les liquidités. Si toutes les nations l'appliquaient, elle équivaudrait à introduire un tigre de papier dans toutes les banques du monde.

Dans le monde d'aujourd'hui, nous avons désespérément besoin d'un jaillissement de liquidité afin d'augmenter la production mondiale et pour que les deux principales nations du monde se retirent de la guerre expérimentale qu'elles pratiquent au Vietnam, cessent d'affecter une partie de leur production à cette guerre afin de maintenir leurs économies florissantes, renoncent à cette expérience futile et, s'occupant plutôt des problèmes internes qu'elles ont toutes les deux, permettant ainsi aux citoyens du monde de bénéficier des résultats de cette production rendue possible par notre technologie.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, plusieurs députés, surtout de ce côté-ci, l'ont déjà dit, le projet de loi dont nous sommes saisis est un instrument très imparfait. Le député de Carleton (M. Bell) a prononcé, cet après-midi, un discours à la fois convaincant, direct et analytique, un des meilleurs qu'il m'ait été donné d'entendre ici depuis longtemps. Ce discours doit avoir fait prendre conscience au gouvernement de ses égarements et de son fiasco. Le gouvernement a taxé, emprunté et s'est fourvoyé dans une impasse. Quel beau livre Walter Gordon pourrait écrire aujourd'hui sur un Canada en proie aux difficultés! Quel beau livre le ministre des Finances actuel pourrait écrire sous le titre: «Personne ne connaît mes ennuis».

Mais pourquoi le gouvernement se trouve-t-il dans un tel pétrin? Parce qu'aux banquettes d'avant, à une ou deux exceptions près, personne n'a jamais appris à s'occuper d'un livre de paie. Le cabinet se compose de gens qui ont reçu une formation supérieure théorique, un groupe d'anciens fonctionnaires qui n'avaient qu'à préparer les prévisions budgétaires et à demander de l'argent pour qu'on

leur en fournisse. Demandez et vous recevrez. Ils recevaient en effet. Or, il leur faut maintenant administrer sur une base purement commerciale.

• (9.20 p.m.)

Quelle sorte de législation paradoxale et contradictoire nous a été proposée par les occupants des banquettes ministérielles? Aujourd'hui, le premier ministre (M. Pearson) nous a parlé d'un Bureau de revision qui serait impuissant. Il va l'instituer. Que va faire alors notre nouveau ministère de la Consommation et des Corporations? L'un me semble contredire l'autre. Je me souviens qu'il n'y a pas deux ans le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors dépensait $700,000 pour convertir les usagers de la cigarette ou du tabac. Cependant, le ministre de l'Agriculture d'alors encourageeait la culture du tabac au moyen de subventions. Le ministre des Finances d'alors imposait une taxe sur les automobiles importées d'une valeur de plus de $5,000, tandis que son beau-frère, le ministre de l'Industrie (M. Drury), élaborait un programme visant à les importer non tarifiées.

Il n'y a pas si longtemps, nous pouvions vor le ministre du Travail, alors responsable de l'habitation, s'efforcer de faire baisser le taux d'intérêt, pendant que le ministre des Finances le faisait monter toujours plus haut. Nous pouvions voir le ministre de la Main-d'œuvre intensifier le programme d'immigration, tandis que le ministre responsable de l'Habitation ne pouvait même pas trouver assez de logements pour abriter la population actuelle du pays. Nous ne parvenons pas à fournir des emplois à tous les Canadiens, et cependant nous avons un ministre qui accélère le rythme de l'immigration. Voilà les agissements de ceux qui occupent les banquettes ministérielles.

Or cet après-midi, le député de York-Sud (M. Lewis) a demandé—et ces propos venaient également du côté des libéraux: quels programmes voulez-vous donc supprimer, vous, les conservateurs? Vous parlez d'économiser. Fumisterie politique! Ces paroles n'étaient prononcées qu'à des fins politiques. Il a poussé l'effronterie jusqu'à nous prêter l'intention de réduire les pensions de vieillesse, ou l'assurance-hospitalisation, ou l'assistance-chômage et ainsi de suite. Bien sûr que non, nous n'allons pas nous attaquer à ces programmes. En somme, quel parti a fait plus que le nôtre pour les bénéficiaires des pensions de vieillesse? Aucun. Je me rappelle très bien, les gars, des six dollars et l'époque où ils ont augmenté la pension de vieillesse de $6.

Nous ne voulons sûrement pas supprimer ces programmes. Nous voulons des programmes et d'autres services mais que ce soient des hommes d'affaires qui les administrent. Nous voulons supprimer le gaspillage et la prodigalité. Nous ne voulons pas de ce genre de choses qu'on nous a récemment signalées à propos de l'établissement du ministère de la Consommation et des Corporations. Il n'a pas encore démarré et qu'a-t-il déjà coûté? D'après les prévisions budgétaires pour 1967-1968, y compris les crédits supplémentaires il en a coûté $7.75 millions pour établir le nouveau ministère et il en est toujours au point mort. Le ministère n'aura rien à dire en cette matière car nous allons avoir un Bureau de revision.

Suivant les prévisions budgétaires de 1968-1969, ledit ministère coûtera l'année prochaine $8.75 millions, soit un million de dollars de plus. Que savons-nous de ce ministère? Nous savons qu'il y a des tapis «broadloom» ajustés dans les bureaux et des meubles somptueux. Nous apprenons qu'un employé dont l'unique besogne est de découper des articles de journaux avec une paire de ciseaux y touche cependant sept à huit mille dollars par an. Voilà le genre de choses que nous désapprouvons. Vous-mêmes, vous ne les approuvez pas et pourtant vous tolérez que cela continue.

Et le ministère de l'Industrie qu'on a créé en 1963-1964? Nous étions opposés à sa création et soutenions que le ministère du Commerce, en y ajoutant un sous-ministère de l'Industrie, aurait pu faire l'affaire, tout aussi bien que le ministère de l'Industrie. A ses débuts, en 1963-1964, le ministère avait un budget de 25 millions de dollars et un personnel de 274 fonctionnaires. Voyons un peu ce qu'il est devenu depuis. En 1967-1968, il emploie 783 personnes, soit 509 de plus, et son budget atteint 171 millions. En 1968-1969, d'après le Livre bleu que nous avons ici, excluant les crédits supplémentaires, son effectif sera de 1,025 employés et son budget atteindra 161 millions. Ce chiffre serait encore plus élevé si les crédits supplémentaires étaient comptés. C'est bien là ce que nous avons prédit, de ce côté-ci de la Chambre, et nous voulons que cela cesse.

Voyons aussi les dépenses de voyages et de déménagement pour le compte des ministères fédéraux. En 1966-1967, ces dépenses, pour l'ensemble des ministères, étaient de $76,706,-000, en chiffres ronds. L'année suivante, elles

ont atteint $100,896 millions, soit une augmentation de $24 millions, rien que pour le déplacement et le déménagement de fonctionnaires. Nous en sommes maintenant à cette année, et le président du Conseil du Trésor (M. Benson) nous dit: «Je vais faire des coupes sombres dans ces budgets nous allons aiguiser nos haches et nous mettre à l'œuvre». D'après le Livre bleu pour l'année qui vient, les frais de voyage et de déménagement par avion s'élèvent à $108,089,000, une augmentation de 7 millions.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, comment en deux brèves années, les dépenses de voyage et de déménagement ont-elles pu faire un bond de 31 millions de dollars? C'est une honte. Les fonctionnaires voyagent en douce à travers tout le pays. Deux se présentent dans un endroit pour faire le travail d'un seul. Une demi-douzaine arrivent là où la présence d'un seul aurait suffi. Les frais de voyage ne sont soumis à aucune coordination. Si quelqu'un veut partir en voyage, il n'a qu'à faire la demande réglementaire et le gouvernement l'expédiera là où il veut aller. J'ignore si ces gens voyagent en première ou en seconde classe, mais j'ose dire qu'ils sont nombreux comme clients de première classe. Voilà l'extravagance et le gaspillage que nous déplorons depuis des années. On peut passer en revue tous les ministères. Je regrette de ne pouvoir me rendre à la demande du ministre de l'Agriculture (M. Greene), mais je le pourrais si je prenais le temps de scruter ces crédits.

L'hon. M. Greene: Nous sommes très austères.

M. Hales: Les frais de déplacement au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont augmenté de $830,000 pour permettre aux fonctionnaires de circuler dans le pays. Il en est de même pour le ministère des Transports dont les dépenses ont grimpé de $965,000 pour permettre à des gens de voyager ici et là. La palme revient au ministère de la Défense nationale qui accuse une hausse de $9,439,000 en un an. Je vous le demande, quel contrôle exerce-t-on? Le président du Conseil du Trésor parle d'un excellent contrôle. Je n'en suis pas encore convaincu. L'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness) m'informe que les frais de déplacement au ministère de l'Agriculture ont augmenté de 30 p. 100 cette année.

Et que dire de Radio-Canada qui a suscité tant de remarques de ce côté-ci de la Chambre? Je n'ai pas l'intention de parler longtemps là-dessus, mais je voudrais attirer l'attention sur quelques-unes des pensions versées par ce service. Nous nous souvenons tous de l'occasion où la pension du gouverneur de la Banque du Canada a été augmentée d'environ $11,800 à $25,000 par année, à la veille de l'expiration de son mandat. Cette augmentation n'a jamais été soumise à l'approbation du cabinet.

• (9.30 p.m.)

Les vis-à-vis n'ont pas appris à exercer un contrôle sur ce genre de choses, monsieur l'Orateur, car elles existent toujours sans l'approbation du cabinet. Un ancien vice-président de Radio-Canada, du nom de Briggs, a été promu presque à la veille de sa retraite à un poste de $15,000 par année. Plus tard, son traitement fut majoré de seulement 67 p. 100 et porté à $25,000. Il prit sa retraite peu de temps après. Non seulement il a quitté avec une pension comparable à celle d'un premier ministre du Canada, mais en plus, Radio-Canada lui a accordé le traitement d'une année en gratification, soit $25,000. Sans aucun doute, cela n'était pas inclus dans les termes de son contrat.

L'auditeur général présente un rapport afin, notamment, d'empêcher que les deniers du contribuable ne soient dépensés pour des fins ou de façons non approuvées par le Parlement. Dans son récent rapport, au chapitre des sociétés de la Couronne, c'est à propos de la Société Radio-Canada que l'auditeur général fait les plus longs commentaires; il y dévoile le détail du cas Briggs, y établit que la décision ne ressortissait pas aux directeurs de la Société et que cette dernière n'avait pas le pouvoir d'octroyer la pension aux termes de la loi sur la radiodiffusion. Il semble donc, monsieur l'Orateur, que la Société n'avait pas l'autorité voulue pour effectuer le paiement.

Que fait le gouvernement dans des cas semblables, monsieur l'Orateur? Quelles mesures prend-il devant une attitude donnant lieu, à Radio-Canada, à des initiatives semblables? Quelles précautions prendra-t-il pour protéger la somme de $154,200,000 que les contribuables devront verser cette année à Radio-Canada pour la radiodiffusion? La Société a aussi pris des dispositions pour établir un complément au régime de pensions en faveur du vice-président et de douze tsars comparables de Radio-Canada. Il a été institué, pour ces personnes, une pension de retraite sans qu'elles versent la cotisation ordinaire de 2 p. 100 qui s'applique dans les autres sociétés.

La Société Radio-Canada, monsieur l'Orateur, s'est constituée elle-même en un empire autonome échappant au contrôle du Parlement et le gouvernement n'a rien fait pour l'arrêter. Je dois, ma foi, mitiger quelque peu cette affirmation car le secrétaire d'État (l'honorable M[lle] LaMarsh) a parlé de direction

pourrie et elle parlait en connaissance de cause, je pense. Elle devait savoir ce qui se passait.

Il y a près d'un an, soit le 17 août 1967, le président du Conseil du Trésor (l'honorable M. Benson) avait fait parvenir à tous les ministères de l'État une lettre circulaire recommandant que chacun d'eux établisse une section des dettes actives au sein de son administration financière. Sous un tel régime, ces ministères devaient ajouter au chiffre vérifié, leurs ventes et leurs frais, et soustraire du total tous les paiements reçus. Le chiffre final devait équivaloir au chiffre de contrôle. En d'autres termes, les fonds entrant aux ministères et en sortant devaient être contrôlés. Plusieurs ministères, monsieur l'Orateur, n'ont pas encore établi ce régime pratique bien qu'ils aient été priés de le faire il y a deux ans. Quelle surveillance peut exercer le gouvernement sur les fonds sans un chiffre de contrôle pour les dettes actives?

J'ai également une ou deux remarques à faire sur les méthodes inadéquates de comptabilité et de contrôle financier à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest. Voici ce que dit l'auditeur général à la page 43 de son rapport:

1. Il n'y avait pas de contrôle interne des recettes en espèces ...

2. Les factures du ministère étaient encore envoyées sans avoir été vérifiées ...

... le ministère a laissé au bureau de Fort Smith le soin de percevoir des comptes dus s'élevant à plus de $25,000. On n'a pu découvrir si des mesures avaient été prises pour percevoir ces comptes ni s'il y avait eu des encaissements à leur sujet.

Ainsi, on ne tient nullement compte des recettes, et ainsi de suite.

Plus loin, au nº 81, sous la rubrique «Méthodes inadéquates de comptabilité et de contrôle financier, agences indiennes», nous lisons ce qui suit:

1. Méthodes non satisfaisantes de manipulation des valeurs en espèces.

2. Absence de contrôle interne adéquat.

3. Méthodes non satisfaisantes de comptes à recevoir.

4. Méthodes non satisfaisantes de contrôle des fournitures et du matériel.

A en juger d'après ce dernier paragraphe, l'inventaire s'était effectué de façon irrégulière. Imaginez-vous quelqu'un dirigeant une entreprise de cette façon, monsieur l'Orateur.

5. Registres et méthodes de paye inadéquats.

Il semble que les registres des heures de travail aient été détruits prématurément, rendant impossible toute vérification des registres de paie. Je signale ces faits à la Chambre, monsieur l'Orateur, car nous aimerions que les choses se fassent de façon méthodique.

Je n'entrerai pas dans le détail du sujet que j'aborde maintenant, mais je suis à peu près sûr que les députés se souviennent de quelques-unes des questions que j'avais posées au sujet de l'importation de voitures Volkswagen, par la compagnie Studebaker. Cet état de choses résultait de ce que certains crédits d'exportation dus à la compagnie Studebaker lui permettaient d'importer des voitures en franchise. La compagnie Studebaker était en passe de quitter le commerce des automobiles, au Canada, et ne voulait pas renoncer à ces crédits, qui représentaient pour elle de l'argent. Elle a donc conclu un marché avec la compagnie Volkswagen en vue d'importer des voitures en franchise, de les vendre à la compagnie Volkswagen et de garder les droits de douanes s'établissant à 2½ millions de dollars.

Le ministre du Revenu national de l'époque a pris la parole à la Chambre pour nous dire qu'il attendait une décision du ministère de la Justice à ce sujet. Puis nous n'avons plus entendu parler de rien; mais dans le rapport publié par la suite par l'auditeur général, nous avons appris que, d'après une déclaration du ministère de la Justice, c'était la compagnie Volkswagen qui avait importé les voitures, et non la compagnie Studebaker, et que des droits de douane de 2.25 millions de dollars étaient dus à la Couronne. Mais on passa l'éponge sur toute l'affaire au moyen du décret ministériel nº 1621 du 23 août 1967. Ces 2.25 millions de dollars revenaient de droit à tous les contribuables du pays, mais on n'en a pas moins annulé le montant et passé l'éponge sur le passé. On nous dit, en outre, que selon toute apparence, une autre compagnie d'automobiles nous doit un montant d'argent considérable.

• (9.40 p.m.)

L'Auditeur général a parlé de 30 millions de dollars, et voici comment les choses se sont produites. Les députés le savent, les importations qui sont exemptes de droits sont en proportion des exportations. Si un fabricant n'exporte pas suffisamment pour contrebalancer ses importations, celles-ci seront imposables. Je crois que le ministère du Revenu national ne tient pas des comptes à jour. Le ministère attend que les fabricants d'automobiles déclarent leurs exportations, et apparemment, ceux-ci ont pris 18 mois pour le faire.

Pourquoi le ministère n'adopte-t-il pas le concept qui joue quand d'autres ont affaire aux douanes? Si nous importons quelque chose et croyons que nous ne devrions pas payer les droits sur un article, nous payons tout de même, puis nous remplissons une formule, nous faisons une réclamation et nous nous faisons remettre le montant. Pourquoi le

ministère n'agit-il pas ainsi avec les fabricants d'automobiles? En d'autres mots, pourquoi ne pas leur imposer des droits de douane sur leurs importations puis leur remettre ce montant quand ils soumettent leurs chiffres d'exportations? Pourquoi le ministère ne leur envoie-t-il pas un compte tous les six mois, pour leur dire où ils en sont? Pourtant, selon le rapport, après 18 mois, pas un cent n'a été payé. Nous ne savons pas combien les fabricants doivent. Quelle drôle de comptabilité. La dette ne figure même pas comme compte recevable. Imaginez qu'un fonctionnaire du bureau de l'impôt vienne examiner vos livres alors que vous avez dans votre gousset de gauche pour 30 millions de dollars de comptes recevables dont le grand livre ne fait même pas mention? Inutile de vous dire ce qui vous arriverait.

L'hon. M. Monteith: Qu'importent 30 millions. Que dire de trente cents?

M. Hales: C'est ce qui arrive. Nous nous attendons que le gouvernement actuel corrige ces choses. (*Applaudissements*)

Examinons d'autres exemples moins imposants. Il ne s'agit pas de fortes sommes, mais c'est le principe de la chose qui nous préoccupe. Prenons le ministère de la Main-d'œuvre. Il a acheté 5,000 calendriers qui ont coûté $2,500, et les a destribués aux employeurs. Il n'y a pas eu d'appels d'offres. Que vient faire le gouvernement dans le domaine de la publicité? Quiconque veut engager quelqu'un sait où aller. Un employeur n'a pas besoin d'un calendrier pour lui rappeler les centres du ministère de la Main-d'œuvre. De plus, les cadres de ces calendriers ont été fabriqués aux États-Unis; seules les petites parties imprimées et relativement peu importantes ont été faites au pays. Pourquoi le gouvernement agit-il de cette façon? (*Exclamations*)

Passons maintenant aux subventions pour l'aménagement régional. Je suis de ceux qui croient aux prêts. Lorsque quelqu'un obtient un prêt, il a comme le devoir de rembourser un placement; il va travailler à rembourser son prêt. Mais lorsque quelqu'un obtient une subvention pure et simple, il n'a pas à s'inquiéter tellement de rendre cet argent productif. En conséquence, celui qui a touché un prêt sera probablement plus attentif à utiliser sagement l'argent emprunté.

L'automne dernier, j'ai inscrit au *Feuilleton* une question concernant l'usine de lampes de télévision de la RCA établie à Midland, qui était alors une zone désignée et la société y a construit une usine de 24 millions de dollars et elle a obtenu du gouvernement une subvention de 5 millions de dollars. Je dis bien 5 millions de dollars. Or j'ose dire qu'à ce moment-là, la société RCA n'avait pas autant besoin d'argent que le gouvernement fédéral. Cette subvention mériterait une enquête approfondie.

Le temps me manque pour récapituler tous les exemples que je pourrais citer. Je dirai, pour revenir au bill, qu'il n'est qu'un tissu de dispositions inappropriées et timides et on espère par là redresser une grave situation provoquée par des années d'extravagances irréfléchies du gouvernement. Mais ce n'est pas le moyen de régler nos problèmes. Le ministre, au lieu de forcer les citoyens ordinaires à assurer de nouvelles recettes aurait mieux fait de persuader ses collègues de réduire leurs dépenses. Je pourrais citer de nombreux autres secteurs où ce serait possible. Le ministre doit recourir maintenant à des mesures désespérées. Il veut comprimer la fonction publique, pressurer les contribuables et le monde des affaires, tout cela en désespoir de cause. Cette initiative peut apporter un palliatif temporaire aux problèmes du ministre mais ne peut pas modifier les conséquences des nombreuses années de mauvaise gestion, comme l'a si bien dit cet après-midi le député de Carleton.

Le fait est que le gouvernement, par ses dépenses, s'est précipité dans une impasse. C'est clair et net. Depuis cinq ans il dépense à un rythme sans précédent et on a cité des chiffres pour le prouver. Le gouvernement a fait fi des sages conseils économiques émanant de ceux qui sont placés pour les donner. A l'instar de l'enfant prodigue il a dissipé ses ressources. Mais on ne lui fera pas fête car il ne reviendra pas au pouvoir. L'enfant prodigue a dissipé ses propres biens mais l'argent que le gouvernement a gaspillé au cours des années ne lui appartenait pas mais au peuple canadien. C'était de l'argent qu'on lui avait confié et le gouvernement a abusé de cette confiance. Pourquoi a-t-il méprisé tous les bons conseils qu'il a reçus?

Si le gouvernement avait suivi les sages conseils prodigués de part et d'autre, il aurait pu économiser l'argent qu'il a dépensé inutilement. Non seulement disposerait-il d'un revenu plus considérable mais on nous aurait épargné, à nous Canadiens, le malaise économique que nous ressentons actuellement.

En désespoir de cause et pris de panique, le gouvernement a bloqué les effectifs de la fonction publique. La mesure n'est ni équitable ni habile et sera vraisemblablement inefficace. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas

cherché à prendre des mesures efficaces sans porter atteinte au moral ou à l'efficacité de la fonction publique? Pourquoi n'a-t-il pas réglementé le coût et le recrutement du personnel, ces dernières années, au lieu de tout bloquer subitement alors qu'il était trop tard?

Les frais généraux d'administration ont monté sans cesse, dans tous les ministères et organismes. Quand la Commission Glassco a terminé son enquête, en 1963, les frais d'administration s'élevaient à environ 1 milliard par an. Or, pour l'année qui prend fin le 31 mars prochain, ils atteignent 1.6 milliard, soit une augmentation de quelque 60 p. 100 en cinq ans. Dans son discours de cet après-midi, le premier ministre a imputé l'augmentation des dépenses aux provinces et aux municipalités. Quant à moi, je lui rappelle qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu. Je lui conseillerais aussi de ne pas lancer la première pierre.

Il n'est guère étonnant que le ministre vienne demander de lever des impôts supplémentaires pour ce panier percé qu'est le gouvernement, quand on constate qu'en cinq ans les effectifs des ministères et des services de l'État se sont accrus de 40,000 employés.

Le ministre et ses collègues ont fait grand état d'une réduction des dépenses, mais il s'agissait d'un geste vide de sens. Il était évident qu'on ne pouvait s'attendre à des économies réelles au moyen d'une réduction de dépenses ministérielles qui n'avaient pas encore été effectuées. C'est comme la femme qui, en rentrant au foyer, explique à son mari qu'elle lui a économisé $500 en n'achetant pas un manteau de fourrure qu'elle a regardé. C'est aussi simple que cela. Voici ce que le gouvernement a essayé de nous dire le 7 décembre dernier en nous parlant d'économie. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas examiné de près ces prévisions budgétaires et réduit ces dépenses qu'on pourrait taxer de gaspillage et d'extravagances?

• (9.50 p.m.)

Le ministère des Affaires extérieures n'a jamais passé pour grand dépensier, mais son budget a fait un bond de plus de 1.5 million de dollars depuis cinq ans. Que dire de nos ambassades d'outre-mer? Est-ce qu'aucun contrôle ne s'exerce sur leurs dépenses? Les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture accusent une hausse de 118 millions.

La plus grande surprise, compte tenu de la nature de son travail, de ses réalisations modestes, nous vient du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Son budget annuel a fait un bond depuis cinq ans, passant de quelque 179 millions de dollars à la somme renversante de 403 millions, soit une augmentation de 224 millions en cinq ans, ou à peu près 127 p. 100. Il est vrai qu'on a réalisé quelques économies, mais ce sont des économies marginales faites au détriment des services offerts au contribuable, et non des économies sur le personnel, les dépenses de voyage, les appels téléphoniques, la location des bureaux, etc. On a rogné les crédits des Travaux publics, des Transports et de la Défense. Les Indiens et les Esquimaux devront se débrouiller avec des services médicaux et de bien-être d'un niveau encore plus bas qu'auparavant.

Si les deux compères des Finances et du Revenu s'étaient servi d'un scalpel mieux effilé, le bill que nous étudions en ce moment n'aurait pas été nécessaire. Dernièrement, le ministre des Finances s'est appesanti sur la situation critique dans laquelle le pays se trouve soudainement plongé, donnant l'impression qu'elle tient totalement à des facteurs extérieurs qui échappent à notre contrôle et que lui et ses collègues livrent un combat héroïque pour sauver le Canada. Il nous déclare solennellement que c'est un devoir de patriotisme pour tous les Canadiens de s'abstenir de toute critique et de faire ce qu'il leur demande.

Monsieur l'Orateur, voilà cinq ans que l'opposition ne cesse de signaler au gouvernement que son incapacité à contrôler les dépenses entraîne le pays dans des difficultés. Nous nous sommes efforcés de conseiller une politique à long terme et de démontrer la nécessité d'un contrôle plus serré dans le domaine économique. Les conseillers du gouvernement lui ont dit la même chose. Mais les vis-à-vis n'ont tenu compte ni de leurs conseillers ni de l'opposition. Maintenant, ils pataugent dans le bourbier économique où les a fait tomber leur propre cafouillage, et ils supplient qu'on les en retire.

En guise de conclusion, je dirai simplement que les exemples que j'ai donnés ne sont pas nouveaux. D'autres les citent depuis longtemps. Je n'ai fait que répéter ce qu'ont dit depuis un an et plus tous les rédacteurs financiers et tous les journalistes du Canada. Les gens ont perdu confiance dans le gouvernement. Nous assistons aujourd'hui à l'exode de millions de dollars, les Canadiens vendant leurs valeurs canadiennes pour acheter des titres des États-Unis. C'est choquant, mais il y a un certain temps que cela dure. Si les gens agissent ainsi, c'est parce que, disent-ils, l'inflation rogne leurs épargnes la moitié moins vite au Canada qu'aux États-Unis, et il y a aussi d'autres avantages.

Le ministre de l'Agriculture (M. Greene), dans un discours prononcé à la conférence de la FAO à Rome, a dit à propos des contribuables canadiens:

S'ils ne croient plus à l'efficacité de nos initiatives et s'ils ont l'impression que leurs impôts ne servent qu'à gonfler la bureaucratie ou à faire accumuler des dossiers dans quelque cave obscure, ils perdront toute volonté de nous aider.

Voilà des paroles de vérité et je félicite le ministre de les avoir dites. Je regrette qu'il n'ait pas pu convaincre ses collègues du cabinet de les prendre à cœur. Je n'ai pas perdu la foi ou la confiance dans ce grand pays, loin de là. Mais à l'instar de millions d'autres Canadiens, j'ai perdu confiance dans ce gouvernement et je me propose de voter contre ce bill.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Pendant que les députés réfléchissent encore à la péroraison du député de Wellington-Sud (M. Hales), puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA DÉFENSE NATIONALE—LE RETRAIT POSSIBLE DES EFFECTIFS CANADIEN DU NORAD

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): L'autre jour, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question que formulent de plus en plus les Canadiens, et la voici:

Pour aider à réduire les dépenses superflues et à épargner aux contribuables canadiens des millions de dollars, le gouvernement songera-t-il au retrait du Canada du NORAD?

L'autre jour, je n'ai pas obtenu de réponse. Hier, mon collègue le député de Greenwood (M. Brewin) a posé une question sur le même sujet, en vue d'obtenir du premier ministre (M. Pearson) la garantie que le Parlement aurait l'occasion de discuter de l'accord du NORAD avant la date du renouvellement, soit le 12 mai, afin que la population sache à quoi on l'engage.

Voici ce qu'a répondu le premier ministre:

Non, monsieur l'Orateur, je ne puis en assurer la Chambre. Le gouvernement devra d'abord assumer ses responsabilités, puis soumettre sa décision à la Chambre, comme cela se fait d'ordinaire en pareil cas.

[M. Hales.]

Je ne sais si cela est normal ou non, mais à mon sens, les Canadiens devraient pouvoir étudier l'accord du NORAD sous tous ses aspects avant de se lier inexorablement pour dix ans par un pacte avec les États-Unis. Le pacte n'est renouvelable qu'à chaque décennie.

• (10.00 p.m.)

Nul doute que, lorsque le nouvel accord du NORAD sera présenté au Canada, il comprendra certains changements de longue portée. Le peuple canadien s'inquiète beaucoup de la possibilité que le gouvernement souscrive au nouvel accord du NORAD avant que nous ayons eu l'occasion d'en apprendre les nouvelles dispositions et de savoir ce à quoi le Canada s'engagera pour les dix prochaines années.

Depuis quelques années, le Nouveau parti démocratique, dont je suis membre, croit que le Canada devrait se retirer du NORAD et exhorte notre pays à le faire. Voici brièvement nos raisons de préconiser cette initiative. Premièrement, nous considérons que le NORAD constitue une défense inutile contre une menace qui ne s'est jamais réalisée, la menace ou la crainte dans l'esprit des commandants militaires des États-Unis que l'URSS réunisse d'énormes escadres de bombardiers pour les utiliser contre notre continent. Le NORAD actuel est donc une pièce de musée tout comme la ligne Maginot. Ni l'un ni l'autre n'ont procuré la sécurité puisqu'ils n'ont pas été conçus pour répondre à la réalité.

Deuxièmement, nous voulons abandonner le NORAD parce que nous y gaspillons chaque année 130 millions de dollars durement gagnés par les contribuables. Alors que le gouvernement fait le grippe-sou à l'égard des petits contribuables, cela serait pour eux un grand soulagement si le pays économisait 130 millions sur une activité onéreuse et d'ailleurs inutile.

Troisièmement, nous voulons abandonner le NORAD parce que les économies que cela nous ferait réaliser pourraient servir à bien d'autres choses utiles et même nécessaires au pays, notamment la construction d'habitations, l'assurance frais médicaux et les pensions. En affectant cet argent à ces choses-là, nous favoriserions grandement la sécurité intérieure et le bien-être du pays. D'ailleurs, je le répète, le NORAD, dans sa forme présente, est indubitablement désuet.

Quatrièmement, si nous demeurons dans le NORAD, nous allons être pris toujours davantage dans les filets des plans de défense

continentale élaborés par les Américains, ce qui représente d'énormes dépenses pour de nouveaux intercepteurs et d'autre matériel militaire dont nous savons très peu de choses et dont nous ne saurons rien de plus avant que le gouvernement n'ait signé, scellé et renvoyé le nouvel accord, qui nous engagera pour une autre période de dix ans. Nous croyons qu'une entente de ce genre est beaucoup trop dangereuse pour le Canada. Elle signifie que nous choisissions le Canada comme champ de bataille d'une guerre nucléaire entre super-puissances, et je ne parle pas seulement des États-Unis et de l'URSS, car d'autres super-grands verront le jour d'ici dix ans. Ce serait, je pense, une très étrange façon de protéger la population de notre pays.

Cinquièmement, si nous sommes sincères, le Canada devrait donner son appui non pas à une alliance régionale comme le NORAD mais aux Nations Unies. Nous devrions travailler avec plus d'ardeur que jamais à la formation d'une force de paix des Nations Unies qui ne soit pas dominée par les super-puissances.

Comment pouvons-nous dire aux autres peuples de l'univers que nous sommes affranchis des alliances gênantes, des opinions rigides et de l'impérialisme sous toutes ses formes si nous sommes à la traîne du Pentagone? Vu ce qui s'est passé ces dernières années en Asie et au Vietnam en particulier, il nous faudrait, profiter de cette occasion providentielle que nous fournit le renouvellement de l'accord de NORAD pour sortir de cette impasse. Les États-Unis s'enlisent de plus en plus en Asie et nous ne devrions pas nous enfoncer davantage dans le marasme de la guerre au Vietnam.

Je recommande que l'on donne au peuple canadien, par l'entremise du Parlement, la chance de discuter de ce traité avant sa signature le 12 mai. Les Canadiens, par la voie de leur Parlement, devraient alors décider de se retirer complètement du NORAD.

M. Gérard Pelletier (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme l'a indiqué le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans sa déclaration aux comité permanent des affaires extérieures jeudi dernier, le gouvernement considère que l'Amérique du Nord est constamment sous la menace des bombardiers pilotés et qu'il faillirait à son devoir s'il ne s'en préoccupait pas. Pour cette raison, le gouvernement croit que nous devrions collaborer avec les États-Unis à la défense du continent, comme nous l'avons fait d'une manière ou d'une autre depuis le début de la deuxième guerre mondiale. Pour que soit efficace la collaboration entre les forces de la défense aérienne du Canada et des États-Unis contre la menace permanente des bombardiers, il faut un seul plan de défense aérienne, et un système intégré de commande et de surveillance. NORAD remplit cette exigence de façon satisfaisante depuis dix ans.

Le gouvernement se consacre présentement à renégocier et à réexaminer l'accord en vigueur qui expire en mai. Ce sont les États-Unis qui assument le gros du fardeau financier exigé par le maintien de la structure militaire du NORAD. Le Canada supporte le coût de la défense aérienne surtout en fournissant des troupes et du matériel pour cette tâche conjointe. Ces frais sont inévitables, que le NORAD existe ou non, à moins de laisser aux États-Unis l'entière responsabilité de la défense aérienne du Canada et même de la surveillance de l'espace aérien du Canada. Le gouvernement n'est pas prêt à envisager une telle abdication de sa souveraineté.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE NIGERIA—LES INITIATIVES DU CANADA POUR LA CESSATION DE LA GUERRE CIVILE

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, hier, comme en maintes autres occasions au cours des mois derniers, j'ai posé une question au sujet de l'attitude du Canada quant à sa participation aux efforts destinés à faire cesser au Nigeria une guerre qu'on appelle la guerre oubliée et qui, bien qu'elle dure depuis de nombreux mois, ne suscite guère d'intérêt et obtient peu de place dans les journaux. Il s'agit d'une désolante et effroyable tragédie, marquée, comme le sont toutes les guerres, par la haine, la destruction et la mort. J'aimerais que notre pays, qui a tant contribué au développement d'un Commonwealth moderne d'états autonomes, manifeste plus d'intérêt et plus d'initiative. Nous ne devrions pas attendre que l'explosion fasse plus de ravages et que les dangers deviennent plus menaçants; ni que la rivalité des grandes puissances—qui sévit là comme dans toutes les autres guerres—provoque une escalade explosive.

Le Canada compte malheureument peu de journalistes avertis pour analyser en profondeur les affaires internationales Seuls les événements sensationnels retiennent leur attention. Ce serait révélateur de pouvoir énumérer le faible nombre de dépêches émanant du Nigeria et commentant les événements survenus dans les mois qui ont suivi le déclenchement de la guerre. Il incombe donc au Parlement de prendre l'intiative dans cette tragique question.

Le 9 février le premier ministre, répondant à une question de ma part, a laissé entendre qu'il s'entretiendrait de cette question avec le

premier ministre britannique. Il est devenu évident, après la visite, qu'ils ne l'ont pas fait. Pour prouver que notre foi dans le Commonwealth est plus que symbolique nous avons le devoir, de concert avec d'autres pays du Commonwealth de faire des efforts énergiques pour régler le conflit qui déchire cette région du globe.

Inutile de blâmer qui que ce soit; il est peu probable que tous les torts soient d'un côté et tous les droits de l'autre. Mais si nous circonscrivons et retenons tous nos modes d'agir et toutes nos réactions en déclarant que nous ne reconnaissons que le Nigeria et refusons même d'écouter le Biafra, nous devenons effectivement neutres unilatéralement dans ce terrible conflit.

Le Royaume-Uni a sûrement été unilatéralement neutre. Il fournit des armes à Lagos, mesure que lord Goodman qualifiait dernièrement, au cours d'un débat à la Chambre des Lords, de «tout à fait impropre, scandaleuse et injuste», et je suis entièrement de son avis. Une telle attitude de la part du membre le plus ancien du Commonwealth n'aide guère. En fournissant des armes à Lagos le gouvernement se range avec l'Union soviétique. Si le Commonwealth a le moindrement de cran, il devrait à coup sûr commencer par conjuguer ses efforts pour mettre un frein à cet envoi d'armes.

• (10.10 p.m.)

De Biafra émanent d'horribles récits d'atrocités frisant le génocide. Comme l'archevêque de Cantorbéry l'a signalé dans le débat dont j'ai parlé, les Biafrais ont souffert les plus terribles tourments. Des gens sérieux ont estimé que jusqu'à 30,000 hommes, femmes et enfants ont été massacrés dans les provinces de l'Est du Nigeria. Comme un expert africain réputé l'a dit, le Biafra deviendra bientôt moitié cimetière moitié camp de concentration.

Devant des chiffres aussi épouvantables, l'une des premières choses à faire ne devrait-elle pas être d'envoyer une commission d'enquête chargée d'approfondir la situation? Le Canada y participerait sans doute. Puis on pourrait prendre une initiative plus importante. Si les hostilités cessaient, comme elles le doivent, il y aurait l'envoi d'une force pour le maintien de la paix. Il faudrait que les deux côtés y consentent, mais quel défi cela serait pour les États du Commonwealth si des hommes des immenses pays membres d'une aussi unique et aussi intéressante association de nations pouvaient se rendre dans la région troublée et maintenir la paix dans ce pays qui, il y a quelques années à peine, suscitait tant d'espoirs pour tous les partisans du Commonwealth et pour tous ceux qui s'intéressaient à l'Afrique. J'aimerais voir le Canada prendre les devants et transformer les professions d'amour envers le Commonwealth en gestes concrets, visant à rétablir la paix et à susciter le règlement du conflit dans la région, afin que les événements puissent aboutir à un dénouement semblable à celui que nous espérons dans le cas de ces autres terribles situations qui sévissent dans d'autres régions et à propos desquelles nous avons mis du temps à nous inquiéter. Tels devraient être nos objectifs, me semble-t-il, avant que les événements ne nous plongent de force dans ces difficultés. Gouverner, c'est prévoir et, sans aucun doute, notre situation au sein du Commonwealth exige que telle soit notre attitude.

[M. Macquarrie.]

M. Gérard Pelletier (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) Voici, monsieur l'Orateur, un aperçu des efforts faits par le gouvernement canadien pour en arriver à un règlement pacifique du conflit nigérien. Je tiens tout d'abord à exprimer de nouveau la vive inquiétude du gouvernement à propos des tragiques événements qui bouleversent cette nation sœur du Commonwealth, qui compte la plus forte population de l'Afrique et, en puissance, un des avenirs les plus brillants chez les nouvelles nations. L'étroite collaboration du Canada et du Nigéria depuis son indépendance a été pour nous une source de vive satisfaction; nos liens au sein du Commonwealth sont solides et nous avons pu fournir une aide financière et technique au peuple nigérien comme expression concrète de notre amitié et de notre désir de voir ce pays devenir un membre fort et responsable de la communauté des nations.

Je le répète, les troubles civils qui agitent le Nigéria depuis le milieu de l'année dernière nous ont inquiétés, et nous avons senti l'obligation d'exprimer cette inquiétude, de même que notre désir sincère de faire tout en notre pouvoir pour aider les Nigériens à résoudre leurs problèmes. D'autres pays et d'autres organisations, y compris l'Organisation de l'Unité africaine ont exprimé une même inquiétude. Le gouvernement militaire fédéral du Nigéria a dit clairement qu'il considérait les problèmes du Nigéria comme des questions internes, devant être réglés par les Nigériens eux-mêmes sans ingérence de l'extérieur. Naturellement, nous respectons cette attitude comme nous reconnaissons le statut de pays entièrement indépendant du Nigéria, mais nous avons profité de chaque occasion pour faire sentir aux dirigeants fédéraux du Nigéria le souci que nous cause la situation dans leur pays et notre espoir qu'il sera possible de négocier un règlement des problèmes de ce pays. Ces opinions ont été exprimées

par le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsque l'amiral Wey, qui représentait le gouvernement fédéral militaire est venu au Canada en octobre dernier à l'occasion du centenaire et lors de la visite, en décembre, du docteur Arikpo, commissaire nigérien aux Affaires extérieures.

La région orientale du Nigéria a proclamé sa sécession du reste du pays et a employé les moyens militaires et autres dont il disposait pour donner suite à cette proclamation. Ni le gouvernement canadien ni aucun autre gouvernement n'a reconnu le régime sécessionniste et nous ne maintenons des rapports qu'avec l'autorité centrale du gouvernement fédéral de Lagos. Néanmoins, lorsque nous exprimons, en public et au gouvernement central, l'espoir d'un règlement négocié, nous entendons, par là l'espoir qu'on mettra en œuvre les moyens de résoudre le conflit entre les autorités fédérales et les Nigériens de l'Ouest qui se sont déclarés en sécession.

Il semble aux yeux du gouvernement, que même si d'autres organismes pouvaient être en mesure d'aider les Nigériens à régler la question, le Commonwealth, par l'entremise de son secrétaire général, est actuellement le mieux placé pour assurer de l'aide au moment voulu. M. Arnold Smith a engagé des pourparlers à cette fin et s'est entretenu longuement avec les dirigeants nigériens. Le gouvernement canadien appuie entièrement les efforts déployés par le secrétaire général...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé.

LES COMMUNICATIONS—LES SATELLITES—ATTRIBUTION AU CANADA D'UNE ORBITE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je n'enverrai les députés en orbite que pour quelques instants ce soir. Il ne s'agit pas d'une allusion à l'éloquent plaidoyer du député de Queens (M. Macquarrie) pour une action du Commonwealth en Afrique, auquel je souscris volontiers, mais de la question que j'ai posée cet après-midi quant au programme canadien de l'espace.

J'y ai été poussé par un certain nombre de reportages parus dans les journaux d'aujourd'hui, surtout ceux de Montréal et de Toronto, au sujet d'une réunion à Montréal du Canadian Aeronautics and Space Institute. Y ont assisté des spécialistes des universités, de l'industrie et du gouvernement. Je signale que des fonctionnaires étaient présents. On y a dit très franchement que la réunion avait pour objectifs d'inciter les autorités fédérales à agir rapidement en vue de l'institution d'un organisme de l'espace et de se plaindre de l'absence d'un organisme national de l'espace pour le Canada.

Il est nécessaire que je fasse un peu d'histoire pour expliquer mon point. J'aimerais me référer à une affirmation du rapport de la Commission dite Chapman, publié en 1967. Elle se lit comme suit:

> Il est clairement établi que le Canada a besoin de satellites pour les communications intérieures et l'autorité finale sur les plans, la construction et le fonctionnement de la partie spatiale d'un réseau de satellites de télécommunications risque de lui échapper.

Peut-être le compte rendu devrait-il faire mention de certains rappels de la question, car cette dernière va continuer à se poser. La première mention de l'affaire à laquelle j'ai été mêlé, après les prévisions budgétaires de l'an dernier, vint sous la forme d'une question qui fut posée au ministre des Transports (M. Hellyer) le 17 novembre, au sujet des entretiens qu'il aurait eus aux États-Unis relativement à un programme spatial et à l'exploitation des satellites. Le ministre n'a pas dit qu'on avait formellement abordé ces questions au cours des discussions, mais il a laissé percer quelque espoir quand il a dit que le gouvernement était en train d'examiner toute la question et qu'on annoncerait des décisions dans un avenir pas trop éloigné.

• (10.20 p.m.)

Or, le 14 décembre 1967, j'ai posé une autre question pour faire ressortir les répercussions possibles de cette question d'espace et de satellites lors de l'examen du bill sur la Compagnie de téléphone Bell. Le ministre avait alors dit, comme on le voit à la page 5411 du hansard:

> Si on le juge essentiel, on pourra alors y songer, car le gouvernement a fait beaucoup de progrès dans ses projets sur les satellites commerciaux.

Il avait ajouté qu'il serait peut-être possible que le comité examine la question. Or, nous avons adopté le bill concernant la Compagnie de téléphone Bell et nous n'avons pas discuté ce point. Les fonctionnaires ont maintenant présenté leur étude. En janvier dernier, ont été formés deux consortiums dont l'un s'appelle le consortium Soble, qui ont présenté leur requête. Nous en avons maintenant un nouveau qui s'appelle le système canadien de satellites de télécommunications et qui comprend le réseau de téléphone transcanadien et

le réseau de télécommunications CN-CP. Un rapport a déjà été présenté et le ministre a assisté à des réunions aux États-Unis. Le sous-ministre a déclaré au comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts que de premières dispositions ont été prises mais que nous n'avons pas encore reçu d'indications définitives ni de rapport sur l'état de la question.

Je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que le Canada doit avoir un programme spatial bien à lui et j'y inclus naturellement les satellites. Il y va de l'intérêt national, selon moi. Il importe, il est même nécessaire, quant à certains aspects de ce programme, de collaborer avec les États-Unis et même avec la Russie. Nous devons, néanmoins, aller de l'avant et établir ce programme dans l'intérêt de notre grand pays où se posent des problèmes d'ordre géographique si considérables. Cela aidera notre système de défense et bon nombre de nos industries. Sans doute, cela aura des effets sur la télévision et d'autres aspects du domaine des communications. Le sujet est vaste et je n'ai pas l'intention d'en traiter ce soir. Je pose simplement la question à laquelle on n'a pas entièrement répondu, selon moi, cet après-midi: Quel rapport sur l'état de la question le gouvernement peut-il faire à ce sujet? D'autre part, j'exhorte le gouvernement à agir, car nous sommes en train de nous laisser supplanter dans ce domaine international si important, comme on le signalait à la réunion d'hier, dont il est question dans les journaux de ce matin.

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Je veux dire tout d'abord que le gouvernement du Canada n'a pas l'impression que nous sommes en train de nous faire supplanter en ce qui concerne les réalisations dans l'espace et le développement des satellites. Je ne suis pas sûr qu'il incombe au ministère des Transports de répondre à cette question, mais dans la limite de temps disponible cet après-midi, on m'a demandé de préparer une déclaration en guise de réponse.

Il n'existe encore aucune loi internationale qui permette à un pays de se réserver un espace pour l'installation d'un satellite de télécommunications. Voilà un premier point. Un pays qui désirerait faire usage de l'espace disponible peut toutefois faire part de son intention à l'Union internationale des télécommunications, connue sous le sigle d'ITU, à Genève. Il devrait prévenir cette organisation qu'il compte lancer un satellite dans l'espace. L'organisation n'est rien d'autre qu'un moyen de procurer des renseignements aux lanceurs de satellites et elle n'assure aucune espèce de protection quant à une portion de l'espace.

L'adaptation de l'Organisation internationale des satellites, connue sous le sigle Intal-Sat, a représenté une autre réalisation dans ce domaine. Les membres de cet organisme en financent le fonctionnement proportionnellement. Si un pays membre décide de mettre un satellite en orbite, il soumet à l'Intal-Sat une demande sollicitant sa coopération. D'habitude, les satellites commerciaux, qui représentent un service de l'organisation spatiale des États-Unis, en entreprennent le lancement à la demande de l'Intal-Sat. Un satellite fabriqué au Canada serait tenu d'occuper une ou plusieurs des huit positions prévues pour la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental, y compris naturellement des pays comme le Brésil, le Mexique et les États-Unis.

Des entretiens officieux ont déjà eu lieu avec les États-Unis, à propos du projet canadien de mettre un satellite en orbite qui mettrait les points les plus reculés du Canada à portée de la télévision directe et améliorerait les communications radiotélégraphiques et radiotéléphoniques. Bien que ce projet soit en cours d'exécution, il n'a pas atteint le point où il serait souhaitable d'aviser officiellement l'ITU de nos plans d'avenir ou de demander l'autorisation de lancement à l'Intal-Sat.

Je puis assurer au député de Saint-Jean-Albert que les choses marchent rondement, grâce à la promptitude coutumière du présent gouvernement. Je comprends fort bien la sollicitude du représentant à l'égard des communications, car je me rappelle les heures innombrables que lui et moi avons passées dans l'autobus, coupés de toute communication avec le reste du monde et incapables d'apprendre les choses fort intéressantes qui se passaient au Parlement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) présente le 4e rapport du comité spécial du Règlement de la Chambre.

M. H. C. Harley (Halton) présente le 2e rapport du comité permanent de la santé et du bien-être social.

M. H. Pit Lessard (Saint-Henri) présente le 12e rapport du comité permanent des transports et des communications.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figurent aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT D'UN CERTAIN NOMBRE D'ACCORDS

M. Gérard Pelletier (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je voudrais déposer, en versions anglaise et française, le texte d'un certain nombre d'accords conclus récemment par le gouvernement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le député dépose ces documents?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À L'INSTITUTION D'UN TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL

Question nº 874—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement se propose-t-il d'étudier avec les provinces la possibilité de créer un tribunal constitutionnel?

2. Durant les trois dernières années, le gouvernement a-t-il reçu des provinces ou d'autres organismes des rapports, mémoires ou autres documents demandant la création d'un tel tribunal? Dans le cas de l'affirmative, de qui?

3. L'équipe fédérale de recherches sur les problèmes constitutionnels étudie-t-elle cette question?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): 1. Par suite de la récente conférence constitutionnelle, cette possibilité sera étudiée au cours des prochaines discussions constitutionnelles avec les provinces.

2. Non.

3. L'établissement d'un tribunal constitutionnel est à l'étude présentement.

QUESTION RELATIVE AUX STATUTS REVISÉS DU CANADA

Question nº 876—**M. Caouette:**

1. Quelles mesures a prises la Commission de révision des statuts pour améliorer la version française des statuts?

2. Vers quelle époque les statuts revisés du Canada seront-ils publiés et disponibles à tous les Canadiens?

3. A la section de la législation, les projets de loi sont-ils rédigés conjointement par les juristes francophones et anglophones? Dans le cas de la négative, pourquoi en est-il ainsi?

4. Parmi les sept juristes anglophones de la section de la législation, combien sont bilingues?

5. Parmi les quatre juristes francophones de la section de la législation, combien sont bilingues?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): 1. Elle a mis un soin particulier à l'amélioration du texte de la version française des statuts dans la mesure où elle avait le pouvoir d'y faire des corrections aux termes de l'article 5 de la Loi 1964-65, chapitre 48.

2. Il avait été prévu que les statuts revisés seraient disponibles au cours de l'automne 1968. Ceci ne semble plus possible en raison de la prolongation de la session 1967 du Parlement jusqu'à l'année 1968.

3. Jusqu'à ces derniers temps tous les projets de loi étaient d'abord rédigés en anglais, à la section de la législation, puis traduits en français par les traducteurs ayant les devoirs et les fonctions que prescrit la Loi sur le Bureau des traducteurs (chap. 270 S.R.C. 1952, art. 3). On consultait des civilistes lorsque se posaient des points de droit civil. Depuis les débuts de la revision des statuts, c'est-à-dire en 1965, on a ajouté au personnel de la section de législation des civilistes de langue française compétents, ce qui a permis d'introduire des méthodes de travail en vertu

desquelles les projets de loi, rédigés tel qu'il a été dit, sont revisés par ces civilistes francophones de façon à assurer dans la mesure du possible la concordance des versions des projets de loi et le dépistage et l'appréciation des incidences que les projets de loi peuvent avoir selon que l'on considère leur application à la «common law» ou au droit civil. On a mis à l'étude des projets qui donneront une forme définitive à ces méthodes de travail et en étendront l'application à tous les projets de loi qui sont préparés à la section de la législation. Le but ultime est la mise en œuvre, aussitôt que possible, d'un système de rédaction simultanée dans les deux langues où la préparation de projets de loi en anglais et en français résulterait d'une seule et unique procédure.

4. Les sept avocats anglophones de la section de la législation, qui sont membres des Barreaux de l'Ontario (2), de l'Alberta (1), de la Saskatchewan (2), du Manitoba (1) et de la Nouvelle-Écosse (1), ne sont pas bilingues.

5. Les quatre avocats francophones de discipline civiliste à la division de la législation, qui sont tous membres du Barreau du Québec, sont bilingues.

[*Traduction*]

L'EXPOSITION D'ŒUVRES D'ART CANADIENNES EN EUROPE

Question nº 909—**M. Nesbitt:**

1. Est-ce qu'une exposition de peintures et de sculptures canadiennes a été envoyée en Europe?

2. Dans le cas de l'affirmative, dans quelles villes l'exposition a-t-elle été ou sera-t-elle montrée, et pour combien de temps dans chaque ville?

3. Combien *a*) de peintures, *b*) de sculptures et *c*) d'autres productions artistiques sont présentées?

4. Combien d'artistes y sont représentés?

5. A-t-on pris des dispositions en vue du transport et du paiement de critiques d'art canadiens à l'exposition de Paris, France?

6. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel ministère ou organisme du gouvernement a pris ces dispositions, *b*) quels sont les noms de ces critiques, *c*) quels moyens d'expression représentent-ils, *d*) quel a été le coût total du déplacement de ces critiques et des gens qui les accompagnaient, *e*) quel était, en détail, le but du voyage de ces critiques, *f*) le voyage a-t-il été autorisé (i) avant ou après le discours du budget du ministre des Finances, le 30 novembre 1967, (ii) avant ou après le commencement de l'examen par le Conseil du Trésor de la diminution possible des dépenses?

7. Un ministre de la Couronne s'est-il rendu à Paris relativement à l'exposition dans cette ville?

8. Dans le cas de l'affirmative, *a*) de quel ministre s'agit-il, *b*) pendant combien de temps a-t-il été absent du Canada, *c*) était-il accompagné d'employés et, dans le cas de l'affirmative de qui, *d*) combien a coûté en tout le déplacement du ministre et de ses employés, si dépenses il y eut?

9. *a*) Quels fonctionnaires, s'il en est (i) du ministère des Affaires extérieures (ii) de la Galerie nationale du Canada, se sont rendus dans les villes dont il est question dans la réponse à la partie 2 de la question à l'égard de la planification ou de la tenue de l'exposition, *b*) quels autres déplacements de fonctionnaires du Ministère ou de la Galerie sont prévus, *c*) quel est le coût total jusqu'ici de ces voyages, *d*) quel est le coût total estimatif des voyages prévus?

10. Quel est le total du coût prévu de cette exposition?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui.

2. Musée national d'art moderne, Paris, du 12 janvier au 17 février 1968; Musée cantonal des beaux-arts, Lausanne, du 11 juillet au 31 août 1968; Palais des beaux-arts, Bruxelles, 19 septembre au 19 octobre 1968; Galleria nazionale di arte moderna, Rome, du 16 mai au 15 juin 1968.

3. *a*) 63; *b*) 13; *c*) nil.

4. 19.

5. Oui.

6. *a*) La Galerie nationale du Canada pour le ministère des Affaires extérieures; *b*) M. Ralph Hicklin, *Toronto Telegram,* Toronto; M. Laurent Lamy, *Le Devoir,* Montréal; Mrs. Joan Lowndes, *Vancouver Sun,* Vancouver; Mme Andrée Paradis, *Vie des Arts,* Montréal; M. Yves Robillard, *La Presse,* Montréal; M. Richard Simmins, *Arts Canada,* Toronto. *c*) Voir *b*) ci-dessus; *d*) $3,643; *e*) Cette initiative a été conçue dans le cadre des échanges de personnes prévus en vertu de l'accord culturel franco-canadien et visait à permettre à des critiques d'art du Canada de rencontrer leurs collègues français à l'occasion de la première exposition de peintures canadiennes de cette importance à l'étranger; *f*) (i) Après; (ii) Après.

7. Oui.

8. *a*) Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; *b*) Six jours; *c*) Son chef de cabinet; *d*) $1,725.

9. *a*) (i) Aucun; (ii) Le commissaire général de l'exposition, ainsi que le directeur adjoint de la Galerie nationale; *b*) Il est à prévoir que le commissaire général de l'exposition se rendra dans les villes à l'itinéraire de celle-ci pour veiller aux préparatifs et assister aux vernissages avec la directrice de la Galerie nationale, ou son représentant; *c*) $3,853.71; *d*) $5,550.

10. Budget autorisé—$88,700.

LES RÉSERVES DE BEURRE

Question nº 943—**M. Laprise:**

1. Quelle quantité de beurre le gouvernement avait-il en entrepôt au 1er janvier 1966, 1967 et 1968?

2. La réserve de beurre en magasin sera-t-elle suffisante pour répondre à la demande des consommateurs canadiens au cours de la présente saison et, dans le cas de la négative, combien faudra-t-il en importer?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. 1er janvier 1966, 60,049,316 livres; 1er janvier 1967, 40,726,829 livres; 1er janvier 1968, 43,549,848 livres.

2. Tout indique présentement que les stocks seront suffisants.

CONVENTION DE L'OIT CONCERNANT LES DROITS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Question nº 1001—**M. Orlikow:**

1. A l'égard de la Charte canadienne des droits de l'homme, quelles conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant les droits sociaux et économiques ont été ratifiées par le Canada?

2. Est-ce que ces conventions ratifiées par le Canada, lesquelles font maintenant partie de la structure juridique du Canada, ont été comprises dans les documents rédigés par le gouvernement du Canada à l'intention de la Conférence fédérale-provinciale et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Canada a ratifié les conventions suivantes de l'Organisation internationale du Travail concernant les droits sociaux et économiques: *nº 1, Durée du travail (industries), 1919 (1re session), 21 mars 1935; nº 7, Âge minimum (travail maritime), 1920 (2e session), 31 mars 1926; nº 8, Indemnités de chômage (naufrage), 1920 (2e session), 31 mars 1926; *nº 14, Repos hebdomadaire (industrie), 1921 (3e session), 21 mars 1935; nº 15, Âge minimum (soutiers et chauffeurs), 1921 (3e session), 31 mars 1926; nº 16, Examen médical des jeunes gens (travail maritime), 1921 (3e session), 31 mars 1926; nº 22, Contrat d'engagement des marins, 1926 (9e session), 30 juin 1938; *nº 26, Méthodes de fixation des salaires minima, 1928 (11e session), 25 avril 1935; nº 27, Indication du poids sur les colis transportés par bateau, 1929 (12e session), 30 juin 1938; nº 32, Protection des dockers contre les accidents (revisée), 1932 (16e session), 6 avril 1946; nº 45, Travaux souterrains (femmes), 1935 (19e session), 16 sept. 1966; nº 58, Âge minimum (travail maritime) (revisée), 1936 (22e session), 10 sept. 1951; nº 63, Statistiques des salaires et des heures de travail, 1938 (24e session), 6 avril 1946; nº 68, Alimentation et service de table (équipage des navires), 1946 (28e session), 19 mars 1951; nº 69, Diplôme de capacité des cuisiniers de navire, 1946 (28e session), 19 mars 1951; nº 73, Examen médical des gens de mer, 1946 (28e session), 19 mars 1951; nº 74, Certificats de capacité de matelot qualifié, 1946 (28e session), 19 mars 1951; nº 88, Service de l'emploi, 1948 (31e session), 24 août 1950; nº 105, Abolition du travail forcé, 1957 (40e session), 14 juillet 1959; nº 108, Pièces d'identité des gens de mer, 1958 (41e session), 31 mai 1967; nº 111, Discrimination (emploi et profession), 1958 (42e session), 26 nov. 1964; nº 122, Politique de l'emploi, 1964 (48e session), 16 sept. 1966.

---

*Les Statuts fédéraux de mise en application concernant la ratification de ces conventions ont été déclarés anticonstitutionnels par le Conseil privé en 1937.

2. Les textes des conventions n'ont pas été inclus dans les documents rédigés par le gouvernement du Canada à l'intention de la Conférence fédérale-provinciale qui vient de se terminer, parce qu'ils ne constituaient pas un article particulier de l'ordre du jour, bien qu'ils entrent dans le cadre général des droits de l'homme. Les textes de plusieurs importantes conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme ont été annexés à titre d'exemples au document *Charte canadienne des droits de l'homme*. Il y a lieu de remarquer qu'un grand nombre des conventions de l'OIT, une fois ratifiées par le Canada, demandent d'être mises en œuvre sous l'empire d'une mesure législative soit du gouvernement fédéral, soit des gouvernements fédéral et provincial.

LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Question nº 1009—**M. Bell:**

Depuis le début du programme de développement de certaines régions, qui relève du ministère de l'Industrie, quels ont été, pour les régions désignées, par province, *a*) le nombre des demandes, *b*) le nombre des nouveaux emplois, *c*) les capitaux engagés, *d*) les paiements fédéraux globaux, exprimant chacune de ces valeurs en tant qu'unité de la main-d'œuvre dans chaque province, e.g. au Nouveau-Brunswick, 25 nouveaux emplois pour 1,000 travailleurs, et ainsi de suite?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Les statistiques suivantes ont trait à toutes les demandes qui ont été approuvées, ou qui sont en cours d'étude, depuis le début du programme de développement régional et le 31 décembre 1967:

A.

Réponse partielle à la question
(En termes absolus)

Province	a) Nombre de demandes	b) Nombre de nouveaux emplois directs	c) Total de l'investissement en capital direct (en milliers de dollars)	d) Valeur estimative des prêts de l'ADR et défalcation de l'impôt sur le revenu (en milliers de dollars)
Terre-Neuve	37	3,912	220,772	26,684
Île du Prince-Édouard	24	767	7,216	1,710
Nouvelle-Écosse	105	6,674	243,338	39,437
Nouveau-Brunswick	77	4,955	204,404	38,303
Québec	207	10,538	480,887	90,369
Ontario	239	18,164	435,922	126,539
Manitoba	52	1,325	50,525	12,430
Saskatchewan	34	1,071	67,603	7,245
Alberta	17	714	84,249	14,104
Colombie-Britannique	53	1,744	49,674	13,117
Non décidé	2	93	1,805	472
CANADA	847	49,957	1,846,395	370,410*

*Ceci comprend les valeurs estimatives des abattements d'impôt sur le revenu et des prêts d'une valeur de $170,995,000 et $199,415,000 respectivement. Les valeurs réelles des abattements d'impôt sur le revenu ne seront pas connues avant la fin des périodes non taxables. Jusqu'au 31 décembre 1967, on a accordé des prêts pour une valeur de $8,347,531.

B.

Réponse partielle à la question
(par province et par 1,000 membres de l'effectif ouvrier pour 1966)

Province	a) Nombre de nouveaux emplois directs offerts	b) Total de l'investissement en capital direct pour des projets ayant reçu l'approbation de l'ADR (en dollars)
Terre-Neuve	26	1,554
Île du Prince-Édouard	21	200
Nouvelle-Écosse	26	981
Nouveau-Brunswick	24	1,001
Québec	4	227
Ontario	6	158
Manitoba	3	140
Saskatchewan	3	197
Alberta	1	149
Colombie-Britannique	2	70
Non décidé	N/A	N/A
CANADA	6	247

[L'hon. M. Drury.]

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À UNE ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE, AU SUJET DE L'AUTORITÉ DES POLICIERS BRITANNIQUES

Question nº 1015—**M. Caouette:**

1. Y a-t-il une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Grande-Bretagne en vertu de laquelle les policiers britanniques peuvent mener des perquisitions au Canada *a*) avec mandat de perquisition, *b*) sans mandat de perquisition?

2. Y a-t-il une entente semblable avec le gouvernement de la République de France dans l'un ou l'autre des cas susmentionnés?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures: 1 *a*) et *b*) —Non.

2. Non.

[*Traduction*]

L'ATTRIBUTION OBLIGATOIRE D'UN NUMÉRO D'ASSURANCE-SOCIALE

Question nº 1025—**M. Thompson (réponse supplémentaire):**

1. Est-il obligatoire pour tous les Canadiens adultes de demander un numéro d'assurance sociale?

2. Quelles sanctions prend-on contre ceux qui ne demandent pas de numéro d'assurance sociale?

3. Combien connaît-on de cas de gens qui sont tenus d'avoir un numéro d'assurance sociale et qui n'en ont pas demandé ou qui refusent d'en demander un?

4. *a*) Y a-t-il des citoyens qui subissent des sanctions actuellement pour n'avoir pas de numéro d'assurance sociale, *b*) quelles sont ces sanctions, *c*) combien de Canadiens sont actuellement poursuivis en justice pour n'avoir pas de numéro d'assurance sociale ou pour avoir refusé d'en demander un?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère du Revenu national m'informe comme suit: 1. Non.

2. Négliger de demander un numéro d'assurance sociale, comme le requiert le Régime de pensions du Canada, pourrait résulter en la perte des prestations prévues par la loi. Les personnes qui sont imposables pour 1967 ou pour les années d'imposition subéquentes et qui négligent de demander un numéro d'assurance sociale comme le veut la loi de l'impôt sur le revenu sont passibles des pénalités prévues au paragraphe 3 de l'article 55 de cette loi.

3. Il y a moins de cent mille personnes produisant des déclarations d'impôt sur le revenu qui n'ont pas encore fourni de renseignements quant à leur numéro d'assurance sociale. Nous ne connaissons pas le nombre de ceux qui ont refusé de demander un numéro d'assurance sociale, mais il n'y a eu que très peu de cas de ce genre.

4. *a*) Aucune pénalité n'a été imposée en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, mais selon le Régime de pensions du Canada il peut y avoir perte des droits à la pension par les participants qui ne fournissent pas de numéro d'assurance sociale. *b*) Voir réponse au n° 2. *c*) Aucun.

LA PÊCHE À LITTLE HARBOUR

Question n° 1091—**M. Forrestall:**

1. Combien d'hommes s'occupent activement de la pêche à Little Harbour, comté d'Halifax?

2. Combien de bateaux exploite-t-on à partir de cet endroit?

3. Quelle est l'importance de la prise annuelle totale, en livres et en dollars?

4. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes en vue de l'agrandissement du quai à cet endroit et, dans le cas de l'affirmative, que se propose-t-il de réaliser?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère des Pêcheries et le ministère des Travaux publics m'informent comme suit: 1. 19.

2. 17.

3. La prise en 1966 a été de 583,000 livres, d'une valeur de $39,363 pour les pêcheurs.

4. Oui, mais aucun projet n'a encore été élaboré en vue de l'agrandissement du quai à cet endroit.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. La semaine dernière, je me suis enquis de la question n° 545 marquée d'un astérique et datée du 24 octobre. Je voudrais obtenir la réponse à cette question, mais je n'ai pas entendu le secrétaire parlementaire dire qu'il avait l'intention d'y répondre aujourd'hui.

L'hon. M. Starr: Il n'a pas dit qu'il le ferait.

L'hon. M. Hees: Le secrétaire parlementaire pourrait-il me renseigner maintenant au sujet de cette question?

M. Béchard: On n'y a pas répondu aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Je veux assurer au député que j'ai la réponse. J'en ai pris connaissance lorsqu'elle est parvenue à mon bureau ce matin. Elle sera communiquée à la prochaine période de questions.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion pour production de documents n° 46 est acceptable par le gouvernement.

L'avis de motion n° 56 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Votre Honneur aurait-il l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion n° 42?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motion soient réservées.

[*Traduction*]

LES RÉCLAMATIONS RELATIVES AU CHEMIN DE FER DU GRAND LAC DES ESCLAVES

Demande n° 42—**M. Schreyer:**

La Chambre est d'avis qu'un ordre de la Chammre soit donné en vue de la production de copie de tous documents et de toute correspondance échangés entre tout ministère fédéral ou toute société de la Couronne et un certain M. McDonald, avocat de Regina, au sujet des réclamations qui ont été déposées auprès de la société des chemins de fer Nationaux du Canada par l'un quelconque des entrepreneurs qui sont en train de construire le chemin de fer du Grand lac des Esclaves.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME SUR LES DROITS SOUS-MARINS A ÉTÉ PUBLIÉE EN FRANÇAIS

Demande n° 46—**M. Caouette:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre un état indiquant si l'expression d'opinion de la

Cour suprême sur les droits sous-marins a été publiée en français et, dans le cas de la négative, pour quelle raison, et si l'on a étudié la possibilité de publier dans les deux langues officielles les jugements de la Cour suprême touchant le problème du partage des pouvoirs législatifs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et, dans le cas de la négative, pour quelle raison, et combien de jugements de la Cour suprême, au cours des cinq dernières années, ont été rendus uniquement en anglais, uniquement en français, et dans les deux langues.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LES ENTENTES CONCERNANT LA ROUTE TRANS-CANADIENNE AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Demande n° 56—**M. Barnett:**

La Chambre est d'avis qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre et (ou) le ministre des Travaux publics et le gouvernement de la Colombie-Britannique, depuis le 3 juin 1964, au sujet de la modification ou du prolongement des ententes concernant la route transcanadienne et portant sur les sujets mentionnés dans la lettre du 26 mai 1964 du premier ministre de la Colombie-Britannique au premier ministre du Canada.

(La motion est adoptée.)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE PÉTROLE DU PLATEAU CONTINENTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, hier, sauf erreur, le premier ministre m'a dit qu'il espérait pouvoir répondre bientôt à ma question au sujet des projets du gouvernement quant à la politique concernant le pétrole du plateau continental et dire quelle sera cette politique par suite de la décision de la Cour suprême. Comme la session s'ajournera peut-être bientôt et que mon très honorable ami n'a peut-être pas beaucoup de projets à long terme pour l'avenir, je me demande s'il pourrait donner à la Chambre l'assurance qu'il fera une déclaration à ce sujet sous peu, peut-être même avant l'ajournement de la session ou le congé de la Chambre.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'espère pouvoir le faire d'ici la fin de la semaine, monsieur l'Orateur. Il est survenu, au cours des dernières 48 heures, des faits nouveaux dont j'aimerais tenir compte dans ma réponse.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL N° C-190

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le premier ministre pourrait-il songer à saisir la Chambre avant l'ajournement, du bill n° C-190 modifiant la loi sur les brevets et la loi sur les marques de commerce? Les membres de mon parti sont prêts à renoncer un débat en comité plénier et à l'étape de la troisième lecture, puisque le projet de loi a déjà été adopté en deuxième lecture. A notre avis, il importe de prendre des mesures pour faire baisser les prix des médicaments, et nous sommes prêts à faciliter l'adoption du projet de loi si le gouvernement veut bien en saisir la Chambre avant l'ajournement.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Si nous pouvons en finir avec le projet de loi actuellement à l'étude et adopter les crédits et les subsides, nous pourrons peut-être alors passer à l'étude du projet de loi de mon honorable ami, moyennant un accord préalable réduisant le débat au minimum, comme il l'a proposé, afin que cette question soit réglée avant l'ajournement de la Chambre.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre étudierait-il l'opportunité de saisir la Chambre du projet de loi avant les crédits provisoires, de sorte que nous puissions en terminer l'étude? (*Exclamations*)

Une voix: Non.

Le très hon. M. Pearson: Il importe d'adopter d'abord les crédits.

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE SI LES COURS DE RECYCLAGE PEUVENT ÊTRE DONNÉS AUX ARCHITECTES SANS EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

En vertu du programme de recyclage de la main-d'œuvre canadienne, l'honorable ministre peut-il nous dire si son ministère songe à offrir des cours spéciaux aux nombreux architectes qui perdent leur emploi présentement, par suite de la crise qui affecte l'industrie de la construction?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les cours de recyclage du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne sont pas destinés aux professionnels.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES DEMANDES D'ASIATIQUES AU KENYA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Je voudrais poser une question au ministre de

la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A-t-on créé une équipe spéciale en vue de permettre à certains des 5,000 Asiatiques du Kenya de venir au Canada? Les fonctionnaires du ministre ont-ils un tel programme d'action à l'heure actuelle?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question. Un agent du ministère de l'Immigration s'est rendu au Kenya pour aider le haut—commissaire canadien à Nairobi. Une équipe de fonctionnaires est probablement déjà en route pour le Kenya afin d'étudier les requêtes.

Nous étudions présentement la situation. Je sais qu'il y a une augmentation du nombre de demandes, mais je ne peux pas dire combien de personnes viendront.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on demandé à cette équipe de tenir compte, dans ses conclusions, du fait que de 6 à 7 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne sont des chômeurs?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question me semble porter à discussion.

M. Woolliams: Je ne voulais pas lui donner ce ton, mais j'ai peut-être semblé vouloir soulever une discussion. (*Exclamations*)

Je vais donc tenter de la formuler autrement. Comme il y a beaucoup de chômage au Canada, a-t-on demandé à cette équipe d'accorder une attention particulière à ce problème?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, nos critères de sélection tiennent automatiquement compte de ces faits.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Une question complémentaire. A-t-on demandé à cette équipe d'examiner les circonstances particulières qui entourent le problème du chômage?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je crois que notre système est assez souple pour tenir compte des circonstances actuelles, autant au Kenya qu'au Canada, et je ne crois pas que nous ayons à émettre des instructions spéciales.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS PAR RAPPORT AUX EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné que les importations ont augmenté au Canada à un rythme presque deux fois plus rapide que les exportations, en janvier, mois pour lequel nous avons les chiffres les plus récents, le gouvernement entend-il prendre des mesures très bientôt pour que cette tendance alarmante s'arrête?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Ma tâche première concerne les exportations, nous avons enregistré des résultats favorables dans ce domaine en janvier, alors que les exportations ont augmenté considérablement par rapport au même mois de l'an dernier. Il est exact que les importations ont été plus élevées en janvier qu'il y a un an, mais il serait erroné de juger le comportement de notre commerce en se fondant sur un seul mois, particulièrement le premier mois de l'année.

L'hon. M. Hees: N'est-il pas vrai que les importations se soient accrues de 8 p. 100 et les exportations de 5 p. 100 seulement comparativement à ce qu'elles étaient il y a un an, et ces chiffres ne sont-ils pas éloquents?

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans en avoir l'air, cette question prête à controverse.

[*Plus tard*]

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire pour le ministre du Commerce. Serait-il disposé à endosser comme le voudrait le ministre de l'Agriculture une part de responsabilité dans le ralentissement des ventes de céréales que le ministre de l'Agriculture lui rejette allégrement.

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas ralentissement.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement prend-il des mesures spéciales en vue d'assurer de l'emploi aux étudiants d'université l'été prochain? Je pose cette question en raison de l'annonce de restrictions quant aux emplois normalement offerts dans l'administration fédérale et ailleurs. Si on ne prend aucune

mesure, il y aura sans doute un grand nombre d'étudiants qui chercheront vainement un emploi et ne pourront se procurer l'argent dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons un service spécial qui s'occupe des étudiants. Nous allons essayer de trouver le plus grand nombre d'emplois possible, mais dans les échanges avec les étudiants étrangers, particulièrement les étudiants européens, nous tenons compte du fait que les emplois seront plus rares au Canada l'an prochain, afin de favoriser les étudiants canadiens.

[*Traduction*]

M. Nesbitt: Je me demandais si, en raison de l'augmentation probable du chômage et de l'absence de possibilités d'emploi, le gouvernement envisageait de prendre cette année des arrangements particuliers en sus des dispositions normales?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se borne à répéter la question qu'il a posée.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AFFECTATION D'UN ÉQUIPAGE FRANCOPHONE À UN NAVIRE DE LA MARINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question très importante au ministre de la Défense nationale.

En raison des problèmes de formation technique à prévoir et comme le chef d'escadre, le commodore ou l'amiral ont l'habitude, à l'heure actuelle, de transmettre tous les ordres en anglais, le ministre reviendrait-il sur sa décision de retirer un navire déterminé du service ordinaire et de le soustraire à la procédure actuelle en ordonnant que tout l'équipage en soit francophone?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je conseille au député de faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. Winch: Étant donné que le ministre songe à adopter cette nouvelle façon de procéder, ma question n'est-elle pas urgente?

M. l'Orateur: Évidemment, le ministre peut répondre par écrit à la question écrite du député.

[M. Nesbitt.]

L'ATTRIBUTION D'UN PRIX D'EXCELLENCE À L'ESCADRILLE CABOT, N° 562, DES CADETS DE L'ARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Sait-il que l'escadrille Cabot, n° 562, des cadets de l'Aviation royale canadienne, dont le commandant est le capitaine d'aviation T. R. Young, de North Sydney, a été désignée comme étant l'escadrille de cadets de l'Air du Canada par excellence au cours de l'année du centenaire? Puis-je également demander au ministre s'il pourra assister au dîner offert en témoignage d'estime et à la présentation du trophée du Dominion qui auront lieu le 23 mars? J'ajoute que le ministre y serait accueilli avec joie.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est recevable vu qu'il s'agit d'un cas spécial.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je sais que l'escadrille Cabot n° 562 a été bien des fois à l'honneur dans le passé et qu'elle mérite amplement la distinction qui lui a été décernée cette année. Je prierais le député d'avoir l'obligeance de lui offrir mes félicitations. Je ne serai malheureusement pas en mesure d'assister à cette célébration le 23 mars, mais je ferai en sorte qu'un représentant du quartier général, qui apprécie à sa juste valeur le travail des cadets de l'Air, soit de la fête.

LES FINANCES

LA STABILITÉ DES IMMOBILISATIONS AMÉRICAINES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Ma question s'adresse au ministre des Finances. A la suite des arrangements qu'il a déclaré, la semaine dernière, avoir pris avec les États-Unis en vue d'empêcher l'exode des fonds d'investissement américains vers d'autres pays grâce au transit par le Canada, puis-je lui demander si le gouvernement a décidé de prendre des dispositions afin de tenir cet engagement?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Ces dispositions sont maintenant à l'étude.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Quelles initiatives prévoit le Canada en collaboration avec d'autres pays, en vue d'empêcher une plus grande

détérioration des mécanismes financiers internationaux qui semblent à la merci des spéculateurs?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouverneur de la Banque du Canada et moi-même avons communiqué avec d'autres banques centrales et d'autres autorités financières du monde entier. La situation actuelle nous inquiète beaucoup et nous tentons de prendre les mesures qui seraient utiles. En fait, certaines mesures prises la semaine dernière ont rapport au système monétaire international et nous sommes disposés à en étudier d'autres, qui seraient possibles et utiles.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE COÛT DE L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Il s'agit de la question nº 727 du *Feuilleton*. Comme elle y figure depuis le 21 novembre dernier et que, de toute évidence, le gouvernement fédéral pourrait obtenir immédiatement les renseignements demandés, l'honorable représentante voudrait-elle nous dire si c'est délibérément qu'elle s'abstient d'y répondre?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Je m'informerai, monsieur l'Orateur. Les demandes de renseignements adressées à ces services ne sont pas toujours traitées avec la célérité désirable. En tout cas, je demanderai quelle est la raison du retard.

L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SOCIAL D'OTTAWA AUX MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Comme un de ses rivaux se rallie à ceux d'entre nous qui préconisent le transfert, d'Ottawa à un endroit dans les Maritimes, des quartiers généraux de cet office, peut-il dire à la Chambre si l'on songe à faire ce déplacement souhaitable?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, de fait la question n'est pas à l'étude actuellement mais nous y songerons à la lumière des instances de mon honorable ami.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE MAZOUT ET L'ESSENCE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA MAJORATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il peut maintenant nous renseigner sur l'enquête sur l'augmentation du prix de l'essence et du mazout, ce qu'il promet de faire depuis déjà assez longtemps?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur. Mes hauts fonctionnaires ont étudié les récentes augmentations du prix de l'essence, du pétrole et du mazout. Si je comprends bien, l'industrie leur a expliqué que ces augmentations s'imposaient par suite de l'augmentation des coûts, surtout des salaires, des gages et des approvisionnements.

D'autre part, avant de pouvoir porter un jugement sur une question comme celle-ci, il faut d'autres renseignements sur un certain nombre de facteurs qui s'y rattachent. Il ne faut pas se borner au simple calcul de la hausse des coûts. L'industrie lorsqu'elle accroît sa productivité, par exemple, peut absorber l'augmentation des coûts et ainsi éviter de pratiquer des prix plus élevés. Entre autres facteurs pertinents, on peut considérer le niveau de rentabilité et de production, l'aptitude de l'industrie à attirer des capitaux et l'intensité de la concurrence intérieure et extérieure.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les renseignements supplémentaires que donne présentement le ministre conviendraient mieux à l'appel des motions.

M. Lewis: Une question supplémentaire; dois-je conclure de ce que le ministre a dit jusqu'ici, ou de ce qu'il a pu dire, que les seuls renseignements obtenus par son ministère depuis toutes ces semaines n'émanent que des compagnies intéressées ou est-ce que les fonctionnaires de son ministère ont fait leurs propres enquêtes sur les questions qu'il a mentionnées?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, mon ministère ne s'est pas contenté de ces renseignements. C'est à cause des implications qui découlent du prix de l'essence que le premier ministre a annoncé la création prochaine d'un organisme de revision dans ce domaine. J'espère que cet organisme pourra examiner précisément ce genre de hausse des prix.

M. Lewis: Vu que la création de l'organisme annoncé par le premier ministre ne

sera probablement pas pour demain, le ministre promet-il de commenter, à l'appel des motions, cette enquête sur le prix élevé de produits essentiels aux consommateurs canadiens?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je croyais que le député ne voyait pas d'un bon œil la proposition du premier ministre d'instituer ce bureau. Je suis bien aise d'apprendre qu'il a changé d'avis. Dans un cas comme celui-ci, un examen superficiel ne suffit pas, il faut étudier la chose à fond.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON REFUSERAIT À UNE PERSONNE ACCUSÉE LE DROIT DE SE DÉFENDRE DANS SA LANGUE MATERNELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général. Est-il au courant du fait que le juge Alfred Watt, de la Colombie-Britannique, refuse à une certaine Suzanne Poulin, qui ne parle pas l'anglais, de se défendre dans sa langue maternelle? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures entend-il prendre?

[*Traduction*]

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des faits que rapporte le député, mais je consulterai le ministre de la Justice.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il a reçu une communication du ministre du Commerce quant à ses responsabilités et, si oui, quelle a été la réponse.

M. l'Orateur: Je ne sais trop quoi penser de cette question. Il m'est difficile d'en juger la portée ou le sens.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre comment il peut accepter la démission d'un ministre et refuser celle d'un autre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Pearson: C'est facile.

[M. Lewis.]

LA CONSOMMATION

LA RÉDUCTION DES CRÉDITS DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au premier ministre. Étant donné que le gouvernement a annoncé son intention d'instituer un bureau de revision des prix et des coûts, est-ce qu'il entend, une fois le Bureau formé, réduire de façon substantielle le niveau des dépenses que le ministère de la Consommation et des Corporations a connu jusqu'ici?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de réduire les dépenses partout où c'est possible et, pour y arriver, de résister aux pressions de nos vis-à-vis qui voudraient nous entraîner dans des dépenses supplémentaires de plusieurs centaines de millions de dollars.

L'hon. M. Starr: Vu que le premier ministre a dit, hier, espérer que ce bureau contribuera à résoudre le problème de la montée rapide des coûts et à éliminer les difficultés enregistrées dans d'autres secteurs, le premier ministre n'est-il pas d'avis qu'il serait sage de réduire les dépenses en supprimant le dédoublement des tâches?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est irrecevable.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ALLEMAGNE OCCIDENTALE—LES OPPOSITIONS AU PROJET DE TRAITÉ RELATIF AUX ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures semble tenu à l'écart aujourd'hui. Je n'aime pas, dans les circonstances actuelles, le voir dans cette situation. Je voudrais donc lui demander s'il est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée avant-hier au sujet de la position du Canada à l'égard des garanties supplémentaires réclamées par l'Allemagne occidentale à propos du traité de non-prolifération des armes nucléaires.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement de l'Allemagne occidentale n'est pas membre du groupe des 18 nations qui ont discuté du traité de non-prolifération. Il a

cependant fait connaître son intention d'approuver celui-ci, bien qu'il ne réponde pas complètement à certaines de ses objections.

Il a écrit aux gouvernements du Canada et d'autres pays, signalant ce qu'il considère être des lacunes dans le traité et qui, espère-t-il, seront examinées très brièvement lorsque toute la question sera déférée sous peu aux Nations Unies.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre si le Canada convenait que d'autres garanties devraient être incluses dans le traité.

L'hon. M. Martin: Oui, nous avons affirmé à la 18e réunion des puissances nucléaires que le Canada appuyait le traité. Nous proposerons toutefois certaines améliorations, lorsque l'affaire sera déférée sous peu aux Nations Unies.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires extérieures nous dirait-il si notre gouvernement a répondu à l'Allemagne de l'Ouest qu'il appuyait les quatre points dans une version originale ou modifiée.

L'hon. M. Martin: Nous ne nous sommes pas prononcés en faveur des quatre points, monsieur l'Orateur, mais nous avons dit que certains d'entre eux méritent d'être étudiés davantage.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA PEMBINA—L'OPPORTUNITÉ D'UN RAPPORT SUR LES ENTRETIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, vu l'ajournement imminent de la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il se renseigner sur les pourparlers entre les États-Unis et le Canada au sujet de l'entreprise de la Pembina et en faire rapport à la Chambre demain?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Volontiers.

LES POSTES

L'ÉMISSION PRÉMATURÉE D'UN NOUVEAU TIMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Postes à propos de quelque chose dont je lui ai parlé avant l'ouverture de la séance, nommément la date d'émission d'un timbre offert en vente au public pour la première fois aujourd'hui. Le ministre sait-il qu'au moins un de ces timbres se trouve sur une lettre en ma possession, et qu'il a été estampillé il y a deux jours à Trois-Rivières (Québec)? Cela fait donc deux jours avant la vente du timbre au public. Le ministre voudrait-il étudier l'affaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député aurait pu, je crois, obtenir la réponse du ministre quand il lui a parlé.

M. Howard: Le ministre m'a bien donné à entendre que je devrais poser la question ici car, si j'ai bien compris, il aimerait consigner son appréhension à cet égard parce qu'un vol a peut-être eu lieu dans son ministère.

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de me mettre au courant de cette situation inusitée. Je sais que mon ministère prend toutes les précautions requises, afin que de telles choses ne se produisent pas. Je vais certainement faire enquête, et je ferai rapport à l'honorable député.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SITUATION DE CERTAINS FONCTIONNAIRES À L'ÉGARD DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du Conseil du Trésor si le gouvernement a pris des mesures pour dissiper la confusion qui règne dans plusieurs ministères en raison de directives erronées voulant que les employés exerçant des fonctions de gestion ou professionnelles soient tenus de démissionner des organisations d'employés avant que ne commencent les négociations collectives.

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous avons examiné cette question, que mon honorable ami a déjà soulevée. Nous avons constaté que, dans un ministère, on avait mal interprété la directive du Conseil du Trésor. Nous avons communiqué avec ce ministère et avec d'autres pour nous assurer que l'on y suit bien les directives émises par le Conseil du Trésor.

L'hon. M. Bell: N'aurait-il pas été plus simple que le ministre réponde aux questions qui étaient . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Bell: J'avais inscrit cette question au *Feuilleton* il y a trois semaines.

L'hon. M. Benson: Agir vaut mieux que parler.

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si l'on peut maintenant espérer que le gouvernement, avant que le très honorable représentant ne démissionne comme premier ministre, saisisse le Parlement de la majoration des pensions des fonctionnaires retraités, majoration à laquelle ils ont sûrement droit?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député ne doit jamais perdre espoir.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ARBITRAGE RECOMMANDÉ DANS LE RAPPORT PICARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Est-il en mesure de répondre aujourd'hui à la question que je lui ai posée hier?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, relativement à la question que me posait lundi dernier l'honorable député de Sainte-Marie, on m'informe que personne dans mon ministère ni à la Commission des grains n'a suggéré aux exportateurs d'utiliser les ports fluviaux de Baie-Comeau ou de Port-Cartier, au lieu du port de Montréal, lors de la prise des dispositions pour les expéditions de céréales durant la prochaine saison.

On m'informe aussi que la Commission canadienne du blé n'a nullement avancé de telles propositions. Je désire signaler à l'honorable député que ce sont les acheteurs qui organisent les expéditions de céréales. J'ai le plaisir de signaler à la Chambre, monsieur l'Orateur, que depuis le 1er janvier de cette année, les exportations de céréales faites par l'intermédiaire du port de Montréal s'élèvent à 1.4 millions de boisseaux.

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration du ministre et les chiffres qu'il a cités à propos des expéditions depuis Montréal, de céréales d'exportation, peut-il nous dire quelles sont ses prévisions pour l'année qui vient?

[L'hon. M. Benson.]

[*Français*]

L'hon. M. Greene: Il est certain qu'il y aura...

M. l'Orateur: A l'ordre!

LE CODE CRIMINEL

QUESTION RELATIVE AU RETRAIT DES DISPOSITIONS CONCERNANT L'AVORTEMENT ET L'HOMOSEXUALITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il aurait par hasard l'intention de retirer son bill concernant l'avortement et l'homosexualité, vu qu'un grand nombre de citoyens considèrent cette politique comme antimorale?

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LE PRIX DES PROTHÈSES AUDITIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme une personne âgée sur quatre au Canada, doit recourir à une prothèse auditive et que le prix de détail de ces appareils représente parfois 306 p. 100 du prix de gros, le ministre voudrait-il procéder immédiatement à une enquête sur le prix des prothèses auditives au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Bien que l'importance de cette question ne m'échappe pas, il faudrait, selon moi, l'inscrire au *Feuilleton*.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION GLASSCO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Tout à l'heure, il a dit posséder la réponse à la question n° 545, marquée d'un astérisque, en date du 24 octobre. Comme la Chambre pourrait fort bien s'ajourner avant qu'on réponde de nouveau à de telles questions, le ministre aurait-il la bonté de m'envoyer la réponse dont il dispose pour que je l'aie aujourd'hui?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'enverrai très volontiers à mon honorable ami une copie de la réponse, qui indique l'énorme progrès que le gouvernement a accompli dans cette voie. (*Exclamations*)

L'hon. M. Hees: Est-ce pourquoi le gouvernement a soigneusement caché la réponse pendant cinq longs mois?

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que la question complémentaire prête à controverse.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur je pose la question de privilège. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crains que la réponse ne prête aussi à discussion. (*Exclamations*)

L'hon. M. Benson: Je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre pose-t-il la question de privilège?

L'hon. M. Benson: Oui. J'aimerais dire que le gouvernement n'a pas caché... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Benson: Le gouvernement n'a pas caché pendant cinq mois la réponse; il lui a fallu cinq mois pour obtenir tous les renseignements nécessaires à cause des grandes réalisations du gouvernement dans ce domaine. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme la question complémentaire était irrecevable, la question de privilège ne se posait pas.

L'hon. M. Hees: Au sujet de la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme la question de privilège ne se posait pas, inutile d'insister. La question complémentaire était irrecevable, et il conviendrait de passer à autre chose.

L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

LE PARACHÈVEMENT DU PLAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, responsable au Parlement de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Depuis quelques mois, certains d'entre nous ont demandé quand on recevra le plan complet de développement de la région atlantique. Le ministre pourrait-il maintenant nous dire à peu près quand cet important rapport sera déposé?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, l'Office d'expansion économique de la région atlantique achève ses travaux de planification et les membres de l'office étudieront prochainement des rapports sur divers secteurs en vue de préparer un plan d'ensemble pour l'année.

M. MacDonald: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme ce rapport sera peut-être disponible au cours de l'ajournement, le ministre pourrait-il assurer aux députés qu'il le fera alors circuler afin qu'on puisse l'étudier pendant le congé?

L'hon. M. MacEachen: Je discuterai volontiers de la question avec les représentants de l'Office, monsieur l'Orateur.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXAMEN ET L'APPROBATION PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. A-t-il étudié et approuvé le bill fiscal sur lequel une décision a été rendue lundi à la Chambre?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est une question d'administration interne. Je ne crois pas que le Règlement m'oblige à répondre.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre soulève la question du Règlement; l'usage a été jusqu'ici de poser des questions pour voir si le ministre de la Justice remplissait ses obligations en vertu de la Déclaration des droits. Je pense que le ministre actuel est tenu de répondre, comme l'étaient tous ceux qui l'ont précédé.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je traite du rappel au Règlement.

M. l'Orateur: Je pourrais peut-être rendre immédiatement une décision à propos du rappel au Règlement. Il existe un principe élémentaire, et je suis sûr que tous les députés y souscrivent, selon lequel même lorsqu'une question est recevable et qu'un député a le droit de la poser, le Règlement n'oblige pas le ministre à y répondre. Même si la réponse ne satisfait pas le député qui a demandé des renseignements, il doit s'en contenter.

L'hon. George Hees (Northumberland): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Serez-vous aussi arrogant comme premier ministre, si vous êtes choisi?

M. l'Orateur: A l'ordre.

• (3.20 p.m.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT UNE SURTAXE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 mars, de la motion de l'honorable M. Sharp tendant à la deuxième lecture du bill nº C-208, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre qui éprouvent de l'amitié à l'égard du ministre des Finances (M. Sharp) n'ont pu s'empêcher de s'apitoyer sur son sort durant ces dernières semaines, par suite de la situation embarrassante et difficile où il s'est trouvé. Bon nombre d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, ont l'impression que le ministre des Finances est sujet aux accidents et que le Canada a un ministre à qui les étoiles ne sont pas favorables.

Au dire de quelques-uns de mes collègues, le ministre des Finances a fait de temps à autre à la Chambre, une remarquable analyse de la situation économique. Je n'ai sûrement aucune raison de contester leurs dires. Néanmoins, même si le ministre peut faire de brillants exposés de la situation économique, le problème qui se pose, c'est que les conclusions qu'il en tire et les modes d'action qu'il propose ne sont pas toujours conformes à ces analyses et sont souvent tout à fait erronés.

Ainsi, le ministre nous fait part de la conjoncture actuelle et des séries de problèmes qui suscitent des difficultés dans notre économie. Puis il nous présente, comme remède, des mesures fiscales, un bill d'impôt qui, tout en cherchant à remédier à certains problèmes économiques sera, d'autre part, préjudiciable. Il sera nuisible, car il suscitera un accroissement du chômage, dont nous souffrons déjà et qui est une source d'inquiétude. Il entraînera un nouveau ralentissement du progrès économique. Nous nous rendons compte, en examinant les indices de l'an dernier, que le progrès économique du Canada, exprimé en dollars constants, a été bien faible.

Comme bien des députés ont pris la parole au cours du débat, à l'étape de la résolution et lors de l'étude du bill qui a été rejeté, je sais que bon nombre de mes propos ne seront que des redites; mais je n'en fais pas amende honorable. Il se trouve que j'ai été en contact avec des institutions de Jésuites pendant un certain temps; or, il y a une règle pédagogique sur laquelle les Jésuites insistent—je pourrais peut-être la dire en latin—c'est *repetitio mater studiurum est,* ce qui signifie la répétition est la mère du savoir.

Dans le cas du gouvernement et du ministre des Finances, je trouve qu'il n'est pas nécessaire d'invoquer des excuses parce qu'on se répète: c'est un moyen comme un autre de faire comprendre au gouvernement quelques-unes des règles fondamentales du savoir-faire économique. Flanqué de conseillers grassement payés, à qui il n'a qu'à faire signe, le gouvernement n'aurait assurément pas dû se trouver contraint d'alourdir le fardeau fiscal au moment même où apparaissent déjà les signes patents d'un ralentissement de la croissance économique, d'une augmentation du chômage et ainsi de suite. Je répéterai donc, monsieur l'Orateur, un certain nombre de choses sans me sentir le moins du monde tenu de m'en excuser.

Le ministre nous laisse entendre que le bill à l'étude, que les journaux ont appelé le bill de l'impôt, troisième version, a pour but de lutter contre les ravages de l'inflation qui sévit au Canada. Je reconnais d'emblée que l'inflation actuelle est grave. Il n'y a pas de quoi se vanter d'un accroissement de 4½ p. 100 du coût de la vie deux ans de suite.

Le taux de l'inflation au Canada est supérieur à celui des États-Unis, même si l'économie américaine est soumise à une surtension et à une surchauffe beaucoup plus fortes que la nôtre. Nos voisins du Sud livrent une guerre qui leur coûte de 25 à 26 milliards de dollars par année. Ils essaient d'instituer des politiques et des programmes nationaux d'aussi grande envergure que ceux du gouvernement canadien. Ils maintiennent une présence militaire proportionnellement supérieure à la nôtre, non seulement dans le Sud-Est asiatique, mais aussi en Europe.

Malgré tout cela, on a réussi aux États-Unis à ralentir l'allure de l'inflation beaucoup mieux qu'au Canada; de plus, la disponibilité des capitaux a suivi la demande de bien plus

près qu'au Canada l'an dernier. En dépit de tout cela, l'inflation sévit bien plus gravement chez nous que chez eux, et on se demande bien pourquoi. J'ai déjà fait observer au ministre des Finances qu'il ne devrait pas proposer à la Chambre un bill dont l'objet est de lever en taxes la demande excédentaire. J'ai déjà signalé avec insistance, et je ne suis pas le seul, qu'il n'y a à présent aucune demande excessive de biens et de services au Canada, que l'inflation n'est pas dans ce domaine. Les députés de l'opposition l'ont signalé maintes et maintes fois au ministre, mais il n'a apparemment rien entendu ou il refuse d'entendre. Quelle qu'en soit la raison, il agit comme s'il y avait vraiment demande excessive, en préconisant la levée d'impôts. L'inflation qui sévit au pays aujourd'hui n'a vraiment pas grand-chose à voir avec la demande. Donc, la hausse des impôts ne fait qu'accroître le problème et augmenter le coût des biens et des services. Bientôt les prix monteront et l'on réclamera des salaires plus élevés.

De toute évidence, les députés seraient disposés à reconnaître que l'inflation qui règne présentement au pays est causée par les coûts et que l'imposition d'une surtaxe ne guérit en rien la maladie. Il y a aussi un deuxième effet négatif. Il résultera du nouvel impôt une conséquence qui sera le contraire de ce qui est vraiment requis. Le nouvel impôt va réduire la demande, qui n'est pas excessive à l'heure actuelle, et accroîtra le volume des ressources économiques inutilisées. Il s'ensuit donc qu'il y aura une autre augmentation du chômage, un autre ralentissement de la croissance économique. Je sais que certains vis-à-vis ont souri hier lorsque le député d'York-Sud (M. Lewis) a tenté d'affirmer, en toute logique, que l'effet de la mesure fiscale à l'étude sera d'occasionner simultanément et des pressions inflationnistes et des pressions déflationnistes.

Dans un sens, monsieur l'Orateur, cela semble impossible. Toutefois, on peut certainement dire que le projet de loi à l'étude aura des effets contradictoires car, d'une part, il augmentera les coûts, et dans ce sens il sera inflationniste, mais en même temps, il réduira l'emploi et ajoutera à la sous-utilisation de nos ressources économiques. Dans ce sens, il sera déflationniste. En définitive, il donnera des résultats peu souhaitables.

Si j'ai bien compris le ministre des Finances (M. Sharp), il impose cette surtaxe parce qu'elle permettra presque au gouvernement d'équilibrer son budget et, ainsi, de ne pas avoir à se tourner vers le marché des obligations ou de l'argent pour obtenir des fonds. Cela fera disparaître certaines pressions qui s'exercent sur le marché des capitaux. Je ne veux pas faire trop de critiques à cet égard, car il y a eu une demande excessive sur ce marché. Le gouvernement actuel n'est pas le seul coupable à cet égard. Il n'y a aucune raison de critiquer le premier ministre (M. Pearson) d'avoir dit que l'augmentation réelle des dépenses du gouvernement fédéral a été proportionnellement bien inférieure à celle des dépenses des provinces et des municipalités. Je partage l'opinion du premier ministre.

Ce phénomène n'est pas nouveau; il est manifeste dans le régime fédéral des États-Unis et, je suppose, dans d'autres régimes fédéraux partout dans le monde. Il est de fait que les dépenses des gouvernements provinciaux ont monté rapidement. C'est peut-être à cause d'une urbanisation et d'une industrialisation accrues, de la grande augmentation du taux de natalité, et quoi encore. Tout cela exige de plus fortes dépenses pour l'éducation et les services municipaux. Il reste que les gouvernements provinciaux ont dépensé de plus en plus d'argent et ont fait appel au marché de l'argent plus souvent et pour des sommes de plus en plus élevées. Cela n'a rien à voir, semble-t-il, aux idéologies politiques, mais je ne veux surtout pas critiquer le premier ministre d'avoir signalé ces faits aux députés.

Il est trop facile de critiquer les dépenses du gouvernement, dont la hausse, je l'admets, a été enrayée dans une plus grande mesure que celle des dépenses des gouvernements provinciaux ou municipaux. Ce qu'il faudrait examiner, à mon avis, c'est le taux d'augmentation des dépenses par rapport à celui des provinces et celui d'autres États industrialisés, par rapport aussi au taux d'accroissement du produit national brut et du revenu par habitant. Il faudrait prendre connaissance de tous ces indices avant de blâmer le gouvernement fédéral d'avoir augmenté son budget des dépenses.

Bien entendu, les impôts pourraient être réduits. Des programmes publics prévus pourraient, à coup sûr, être mis de côté, et d'autres, déjà mis en œuvre, pourraient être abandonnés. On pourrait faire tout cela, mais si nous en décidions ainsi, il nous faudrait être prêt à en accepter les conséquences qui, sur le plan social, seraient des plus déplorables. En peu de temps, l'opulence du petit

nombre et la misère de la masse deviendraient par trop évidentes. Nos services sociaux, nos moyens de formation seraient insuffisants, et à la longue, notre conscience sociale en serait effritée.

Mais je ne veux pas dire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement actuel ne peut réduire les coûts. Je partage l'avis du député de Wellington-Sud (M. Hales), qui a prononcé hier soir un excellent discours dans lequel il a exposé en détail certains domaines que le gouvernement serait bien avisé d'explorer en vue de réduire les coûts. A cet égard, le député a si bien accompli son travail qu'il est inutile en réalité, pour moi, de faire de même, comme je me le proposais. Brièvement, j'aimerais dire qu'à titre de membre du comité des comptes publics comme le représentant, il devient chaque jour de plus en plus évident pour nous, que si le gouvernement se souciait davantage d'efficacité administrative et des méthodes propres à réduire les coûts, il pourrait épargner quelques millions de dollars des deniers publics.

Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, monsieur l'Orateur, mais personnellement je n'ai rien contre l'intention du gouvernement de bloquer le recrutement des fonctionnaires. Il me semble que quelques ministères se sont laissé aller à un certain degré d'extravagance et à une embauche excessive. Certains d'entre eux ont adopté l'allure d'une élite désinvolte dans leur activité. C'est sûrement pourquoi les frais administratifs de certains ministères augmentent plus que de raison. Plus tard, un plus fort effectif de fonctionnaires sera probablement nécessaire, mais je suis d'accord que le moment est au raffermissement et au resserrement.

Le député de Wellington-Sud a signalé, je crois, que depuis 1962, le personnel administratif s'est accru de 40,000 employés, et les frais administratifs, d'environ 500 millions de dollars. S'il ne l'a pas fait je me rappelle l'avoir lu dans le rapport de l'auditeur général. De nombreuses recommandations du rapport Glassco ne sont pas encore en vigueur. Le comité des comptes publics, travaillant en collaboration avec l'auditeur général, a relevé 450 cas où les frais administratifs pourraient être réduits. Ces cas ont été signalés bien des fois au cabinet pour qu'il agisse, mais il ne s'est occupé que du tiers seulement. Je suis d'avis que cette façon de procéder se défend à l'heure actuelle.

[M. Schreyer.]

• (3.30 p.m.)

Je me suis aussi aperçu que le ministère des Travaux publics devient de plus en plus négligent dans la location d'espace pour bureaux auprès des particuliers. Il a pris à bail de l'espace qui est demeuré inoccupé pendant des mois. Des étages complets d'immeubles à bureaux à Ottawa sont laissés vides, cependant que le loyer court. Le ministère loue des locaux supplémentaires alors même que d'autres locaux, déjà loués pour un certain temps, ne sont pas pleinement utilisés. Et par-dessus le marché, monsieur l'Orateur, on projette de réaliser cette année à Ottawa, au coût de 40 millions de dollars, un programme de construction de locaux additionnels pour bureaux.

Monsieur l'Orateur, après cette digression, j'aimerais revenir à la question de la stabilité des prix dans notre économie. En terminant mes remarques sur ce point, je veux souligner que, dans les conditions qui président à notre économie, nous ne pouvons obtenir la stabilité des prix au moyen de mesures fiscales ou financières. En réalité, de pareilles mesures ne font qu'aggraver ces conditions.

Les mesures à prendre pour en arriver à la stabilisation des prix doivent porter sur les facteurs responsables de l'augmentation des coûts et des prix. Si nous visons cet objectif, nous nous trouvons vite dans la forêt ou dans la jungle des prix administrés, des taux d'intérêt à la hausse, et ce qui est plus grave, il se manifeste un phénomène devenu chronique au cours des 18 derniers mois ou depuis 2 ans, soit la perspective d'une poussée inflationniste plus grande.

L'inflation actuelle, monsieur l'Orateur, se nourrit d'elle-même et je suis persuadé qu'elle est la principale cause des taux d'intérêt absolument absurdes qui règnent aujourd'hui au Canada. Les sociétés et les particuliers qui font fréquemment affaires sur les marchés monétaires n'ont apparemment pas beaucoup confiance dans la capacité du gouvernement à réprimer l'inflation car ils recourent à des emprunts, malgré les taux d'intérêt élevés, encourageant ainsi des pressions constamment à la hausse sur les taux d'intérêt.

Pour démontrer combien les taux d'intérêt au Canada sont devenus absolument incompréhensibles et absurdes, monsieur l'Orateur, je voudrais parler des trois billets à ordre que j'ai à la main et qui ont été délivrés par une banque à charte à un particulier que je

connais personnellement. Le montant en cause ne s'élève qu'à $800. Lorsque le premier billet a été émis en février 1967, le prêt a été prolongé au taux de 6 p. 100. En juin, le taux était monté à 7 p. 100, tandis que, le billet le plus récent porte intérêt au taux de 9 p. 100 par année, ce qui signifie une hausse de 6 à 9 p. 100 en 12 mois. Fait à noter, on a escamoté le taux de 8 p. 100. Les taux d'intérêt semblent s'accroître en progression géométrique.

Pendant combien de temps encore, monsieur l'Orateur, les Canadiens devront-ils accepter un tel état de choses? Les taux d'intérêt au Canada dépassent actuellement de près de 2 p. 100 les taux comparables aux États-Unis. Il n'y a pas si longtemps encore, les spécialistes en questions monétaires considéraient un écart de ¾ p. 100 entre le Canada et les États-Unis comme étant suffisant. Entre 1950 et 1962, lorsque le taux de change était flattant, l'écart entre le taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis n'a jamais dépassé ⅝ p. 100. Par la suite, l'écart s'est légèrement accentué, mais durant les 12 derniers mois, la situation est devenue tout à fait anormale et les taux d'intérêt au Canada dépassent de plus de 2 p. 100 les niveaux comparables aux États-Unis.

En dépit des difficultés que les États-Unis éprouvent sur le marché monétaire international et avec leur balance des paiements, les taux d'intérêt régnants sur les prêts hypothécaires courants s'établissent dans ce pays, entre 6.5 p. 100 et 6.75 p. 100. Au Canada, monsieur l'Orateur, le taux de la L.N.H. est de 8.5 p. 100 tandis que le taux d'intérêt de premier ordre normal est de 9 ou de 9.5 p. 100. Quand nous arrêterons-nous sur cette pente? Le ministre des Finances nous dira, bien sûr, que cette grave situation a une envergure internationale et que, dès lors, le gouvernement ne peut pas y faire grand-chose. Voilà ce qu'il nous dira, j'en suis sûr.

Eu égard aux signes alarmants que l'on voit apparaître dans notre conjoncture économique, monsieur l'Orateur, particulièrement en ce qui concerne les taux d'intérêt et les mouvements de capitaux, nous ne pouvons que donner notre appui au projet du gouvernement de créer une commission de revision des prix. Dans une période d'inflation par les coûts, une commission de revision des prix apparaît de plus en plus comme un instrument essentiel pour diriger l'économie, aujourd'hui surtout alors que les politiques fiscales et monétaires utilisées traditionnellement pour résoudre les problèmes du pays s'avèrent inefficaces.

Les politiques fiscales et monétaires traditionnelles ne sauraient venir à bout de l'inflation par les coûts, monsieur l'Orateur. Le ministre persiste à s'en servir comme d'un instrument grossier. Ce qu'il faut, c'est un instrument plus délicat. Un bureau de revision des prix est conçu précisément pour venir à bout de l'inflation par les coûts, pourvu, bien sûr, qu'il poursuive un objectif clair et cohérent. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous ne savons pas clairement—du moins si l'on en juge par ce qu'ont dit le premier ministre et le ministre des Finances—ce à quoi songe le gouvernement ni quelle forme prendra le bureau de revision, et encore moins quels en seront les pouvoirs.

Peut-être que, comme le ministère de la Consommation, il engagera du personnel, lui donnera une paire de ciseaux et lui dira de colliger les coupures montrant les fluctuations des prix.

Il me semble que, pour être vraiment utile, le bureau de revision devra faire beaucoup plus que cela. Nous comprenons qu'en raison du partage constitutionnel des pouvoirs, l'action du bureau sera restreinte dans de nombreux domaines; toutefois, on lui fournira sûrement le pouvoir d'assigner des témoins, d'exiger la production de documents et dossiers, et ainsi de suite. C'est certainement possible; et si c'est possible, il faut le faire. Cependant, les paroles du premier ministre me donnent la désagréable impression que le bureau ne sera pas établi sur une base permanente. J'ai idée que les fluctuations des prix seront considérées de façon isolée, que chaque fluctuation étudiée fera l'objet d'un examen isolé. Cette formule ne sera pas efficace. J'espère que le ministre et ses collègues trouveront le temps de nous dire comment fonctionnera le bureau et de quelle façon il va étudier toute fluctuation importante de prix enregistrée au pays.

• (3.40 p.m.)

Je ne veux pas laisser ce sujet sans dire que le ministre des Finances a eu, cet après-midi, le prodigieux culot d'exprimer à mon collègue de York-Sud (M. Lewis) sa satisfaction de voir les députés du NPD donner leur appui à l'institution d'un bureau de revision des prix. En réalité, nous le réclamons depuis longtemps. Dernièrement, le ministre des Finances s'est montré peu enthousiaste devant l'idée d'un bureau de revision; son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), pourtant mieux éclairé, s'est également montré peu favorable à l'idée. Voilà que le gouvernement nous en

propose l'idée sous une forme tronquée et inintelligible, et il a l'aplomb de nous dire: «Nous sommes contents qu'elle vous plaise». Parlez-moi d'une conversion! Je ne m'approprierai pas l'expression employée hier par le député de Carleton (M. Bell), mais il a bel et bien comparé la conversion d'un ministre à l'épisode biblique du chemin de Damas. Nous sommes maintenant témoins de la conversion du gouvernement quant à l'idée d'un bureau de revision. Cette conversion ne passera sûrement pas inaperçue.

Une voix: C'était une conversion *in extremis.*

M. Schreyer: En effet. Comme, en toute probabilité, les occupants actuels des banquettes ministérielles n'y resteront pas encore longtemps, c'est une conversion *in extremis.* Je ne respecte pas l'attitude du gouvernement quant au fonctionnement du bureau de revision des prix. Il en a volé le nom, mais il en abâtardit l'idéal. Le bureau fonctionnera d'une façon mal définie. Le gouvernement, en outre, a le culot de prétendre avoir eu l'idée de l'établir. On n'a qu'à regarder les députés ministériels pour avoir un parfait exemple de parvenus.

Je veux parler de la déclaration du ministre des Finances sur la position internationale du dollar canadien. Là encore les actes et les déclarations du ministre devraient nous décevoir. Je ne veux pas faire de remarques malveillantes ou acerbes, mais je suis persuadé que le ministre saisit bien tous les aspects du mouvement international de capitaux. Comme il connaît si bien les conditions monétaires internationales et les mouvements de capitaux, pourquoi ne peut-il nous en dire plus ici? Il ne nous a pas dit grand-chose, au cours des derniers mois, sur la position du dollar canadien. Nous savons qu'il a parfois atteint le plafond qui lui avait été fixé, et parfois qu'il était ramené au minimum; depuis quelque temps il est à son plus bas niveau. Nous ignorons les causes de telles fluctuations. Nous savons cependant qu'elles sont indéniables. Pourtant le ministre affirme que notre économie est saine et notre bilan commercial encourageant. Voici ce qu'a dit, entre autres, le ministre des Finances d'après la page 7334 du hansard du 6 mars:

> ... à la fin de l'année, notre excédent commercial se situait à un sommet jamais atteint depuis plus de dix ans ... Dans le domaine des exportations, nos réalisations ont été encourageantes, surtout depuis quelques mois ... Notre économie ne connaît pas de relâche marquée;

Puis le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) s'est écrié: «Où est la crise alors?»

Je répète, à la lumière des déclarations du ministre: où est donc la crise? Pourquoi perd-on confiance dans le dollar canadien? C'est que le ministre a bien semblé parler d'une perte de ce genre. Il est évident que le nouveau bill vise à ranimer la confiance. Le gouvernement pense sans doute que nous devons montrer au monde que nous avons la ferme intention de prendre des mesures intérieures restrictives, pour ainsi rétablir la confiance dans notre dollar et nous montrer sous un meilleur jour aux yeux des investisseurs et des financiers internationaux. J'aimerais que le ministre nous dise si, selon lui, l'économie canadienne est orientée vers la consommation. N'avons-nous pas assez d'épargnes pour investir? Est-ce la cause essentielle de nos problèmes actuels? En toute franchise, je ne pense pas que le ministre puisse prétendre que nous vivons dans une économie de consommation et que nous n'épargnons pas assez pour investir. Je vais citer quelques passages d'un discours prononcé par le ministre lors d'un dîner du New York Economic Club, le 14 novembre dernier au Waldorf-Astoria. Voici ce qu'il a eu à dire:

> Le taux global de l'épargne au Canada est élevé, parmi les plus élevés du monde occidental. L'épargne totale du Canada a été évaluée l'année dernière à près de 12 milliards de dollars dont environ trois milliards et demi représentaient des épargnes personnelles sous une forme ou une autre ...

Donc, notre taux global d'épargne est élevé, parmi les plus élevés du monde occidental. J'aimerais que le ministre et ses collègues soient plus cohérents dans leurs déclarations sur les épargnes canadiennes et nous disent si nous épargnons assez pour investir. La question a d'autres implications que je vais évoquer tout à l'heure.

Si d'aucuns ne font pas confiance à l'économie et au dollar canadiens, ce n'est pas à cause de notre production ou de nos échanges commerciaux. Donc, ce manque de confiance a sans doute quelque chose à voir aux mouvements de capitaux. En janvier, lorsque les États-Unis ont limité les mouvements directs d'investissements au Canada à 65 p. 100 de ce qu'ils étaient en 1963 et en 1964, les portefeuillistes nationaux et étrangers ont sans doute eu peur de ce qui pourrait arriver. En ce cas, leur crainte était due à l'ignorance puisque, de toute façon, les investissements n'ont pas atteint, en 1967, la limite de 65 p. 100. Cette limite a été abolie par suite d'un arrangement intervenu entre notre ministre et le secrétaire américain au Trésor. Inutile de se demander si la limite de 65 p. 100 aurait

pu influer sur notre situation, puisqu'elle a été abolie. Quoi qu'il en soit, elle n'aurait aucunement retenti sur les investissements réels de cette année, par rapport à ceux de 1966-1967.

• (3.50 p.m.)

Si minime soit-elle, il est probable qu'elle contribuera à restaurer la confiance dans le dollar canadien. Les investisseurs et les spéculateurs semblent avoir eu peur de leur ombre et ils éprouvent maintenant le besoin d'un réconfort psychologique avant de rentrer en scène. D'après tout ce que j'ai pu en lire, il m'apparaît de plus en plus évident que le phénomène qu'on appelle la confiance de l'investisseur n'a souvent rien à voir avec des considérations pratiques. Les déplacements des capitaux sur l'échiquier international sont sujets à tant de contradictions et de paradoxes qu'on peut légitimement se demander, comme Georges Brown il y a quelques années, ce que peuvent bien faire les «gnomes de Zurich». Les propos du ministre des Finances (M. Sharp) ne nous ont guère éclairés.

Comme nous le savons, les États-Unis eux-mêmes se trouvent en difficulté par rapport à la balance des paiements. La demande étrangère en or des États-Unis dépasse largement les excédents de ceux-ci, et la situation ne cesse de se détériorer. Depuis deux ans, les importations s'y sont accrues à raison de 11 p. 100 par an, tandis que les exportations n'ont augmenté que de 1 p. 100. A cette balance négative on a vu correspondre une baisse constante des réserves d'or.

Malgré cela, le Canada a conclu avec les États-Unis un arrangement d'après lequel ceux-ci nous accordent un crédit standby de 500 millions. En retour, le Canada s'est engagé à maintenir son portefeuille de valeurs des États-Unis de façon à ne pas siphonner les liquidités des réserves des États-Unis. La collaboration, c'est très bien, tant qu'elle a un but utile, mais dans ce cas-ci, j'ai nettement l'impression...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois avertir le député que son temps de parole est expiré.

M. Schreyer: Il me reste bien des choses à dire mais je demande seulement à la Chambre deux minutes supplémentaires.

Des voix: Accordé.

Une voix: Deux minutes.

M. Schreyer: J'allais dire que les arrangements annoncés il y a quelques jours constituent un bel exemple de collaboration, louable et digne d'appui. Toutefois, étant donné qu'il s'agit de la collaboration de deux pays en proie à des difficultés extrêmes quant à leur balance de paiements, l'arrangement ne me paraît pas avoir beaucoup de sens.

Il en est résulté une chose: le dollar canadien se trouve plus intimement lié que jamais à la situation américaine, il se trouve plus intimement lié que jamais aux difficultés de leur balance des paiements. En outre, j'estime que ces problèmes-là sont chroniques et qu'ils vont sans doute durer assez longtemps, aussi longtemps en tout cas que durera la guerre au Vietnam et que les États-Unis maintiendront une puissante présence militaire sur tant de points du globe.

Le fait même qu'il y a eu une fuite massive de fonds canadiens, placés aux États-Unis, depuis quatre mois, en capital de participation justifie un peu à lui seul le découragement du ministre. Je ne vais pas entreprendre de plaider la cause du contrôle des changes, mais certes, c'est faire fi du sens commun que de supplier les États-Unis, d'une part, de ne pas fermer le robinet de leurs investissements chez nous et, d'autre part, de permettre, en toute sérénité, apparemment, d'aussi forts investissements canadiens en actions américaines de propriété.

Pour conclure, je dirai que nous ne pouvons pas appuyer cette mesure fiscale, car le ministre ne nous a pas convaincus lorsqu'il a parlé des problèmes monétaires internationaux. En second lieu, nous ne pouvons pas appuyer les propositions relatives à des impôts plus élevés, car la base de l'impôt actuel n'est pas équitable. Ainsi, en appuyant une surtaxe calculée d'après cette base, on sanctionnerait l'injustice.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je n'avais pas l'intention de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, car j'avais des choses à dire au sujet de la résolution, et j'en aurai d'autres à dire lorsque nous serons formés en comité. Mais puisque le premier ministre (M. Pearson) s'est longuement étendu hier sur la politique financière et économique et qu'il a jugé normal de retenir ainsi l'attention de la Chambre, j'ai parfaitement le droit de lui donner maintenant la réplique. (*Applaudissements*)

Je ne céderai pas à la puissante tentation d'accabler le gouvernement, même si je doute qu'aucun chef de l'opposition ait jamais eu des armes plus nombreuses à sa disposition. Je m'abstiendrai de toute initiative de ce genre et je conserverai ce que j'appelle une attitude responsable de notre part. Mais je tiens à soumettre à la Chambre un exemple frappant de la différence entre mes déclarations sur les difficultés du change et celles des honorables vis-à-vis lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Le contraste m'a tellement frappé que j'ai cru bon d'en parler à la Chambre avant d'entamer mes remarques. Il s'agit du compte rendu d'un discours prononcé à Kitchener le 5 juin 1962 par l'honorable représentant d'Algoma-Est (M. Pearson), à l'époque chef de l'opposition, et aujourd'hui premier ministre du Canada. Il a dit, d'après ce compte rendu:

• (4.00 p.m.)

Il y a lieu de croire que d'autres pays aident à remonter le dollar canadien et, si c'est le cas, le Canada «peut avoir honte» a dit hier soir le chef du parti libéral, M. Lester B. Pearson.

Dans son attaque la plus virulente contre le gouvernement pour sa façon de traiter la dévaluation, M. Pearson a dit qu'un «montant mystérieux de 62 millions d'aide était venu à la rescousse. Il s'agit, semble-t-il, d'un prêt temporaire des banques centrales étrangères, afin de nous donner un coup de main.»

Il a dit aussi:

Nous avions coutume d'être considérés comme un modèle quant à la bonne gestion de nos affaires financières et économiques.

Et maintenant, il faut qu'on vienne à notre aide. D'autres gouvernements, bien entendu, ont de bonnes raisons de nous aider. Ils ne veulent pas d'un effondrement financier complet au Canada, à cause du risque de contagions.

Je me demande ce que les vis-à-vis auraient pensé si j'avais tenu de tels propos ces deux dernières semaines. (*Applaudissements*)

Toutefois, nous n'avons pas l'intention de susciter des difficultés inutiles. Évidemment, le gouvernement et le pays se trouvent actuellement dans une situation difficile étant donné les incertitudes qui règnent sur la scène internationale et aussi parce qu'on n'a pas pleinement confiance dans le gouvernement et qu'on n'est pas sûr qu'il soit déterminé à mettre en œuvre les politiques que commande la situation.

Nous savons que le dollar américain est soumis à des pressions à cause des difficultés que suscite la balance des paiements. Nous savons aussi que le problème du Canada découle en partie des doutes qu'on entretient quant à la détermination ou à l'aptitude du gouvernement canadien à contenir l'inflation. Pour certains d'entre nous qui ont suivi les événements, il est intéressant de voir les membres du gouvernement tenter de se faire passer pour les sauveurs du pays en exploitant une situation qu'ils ont créée eux-mêmes en grande partie. (*Applaudissements*)

Toutefois, à mon avis, nous nous entendons avec les vis-à-vis sur un nombre de plus en plus considérable de points. Certes, le nombre de secteurs où il y a mésentente entre les deux groupes a diminué de façon sensible. Tous semblent reconnaître maintenant que le Canada a mal réagi devant l'inflation. Les deux côtés de la Chambre semblent en convenir. C'est ce que le premier ministre (M. Pearson) a dit hier, si j'ai bien compris, et il n'a pas exprimé une opinion différente de celle du ministre des Finances.

Tous reconnaissent également, je crois, que cela a miné la position concurrentielle du pays, bien qu'il y ait divergence d'opinion sur l'étendue des dégâts. De l'avis de notre parti, il faut d'urgence enrayer l'inflation. Cela est d'importance capitale pour la position concurrentielle de l'industrie canadienne. Pour ce faire, le gouvernement canadien doit avoir une politique budgétaire adaptée à la situation économique, ce qui n'a pas été le cas récemment, et il ne s'est pas encore montré disposé à adopter une politique de ce genre.

A mes yeux, une politique budgétaire cohérente et les autres recommandations du Conseil économique du Canada ne sont pas suffisantes en elles-mêmes pour réaliser la stabilisation raisonnable des prix et le plein emploi. C'est, d'ailleurs, ce que je ne cesse de répéter depuis quelque temps déjà. Lorsque je dis que le gouvernement ne s'est pas encore montré décidé à adopter un politique budgétaire qui tienne compte de la conjoncture, je ne fais que rappeler la décision prise à l'égard du régime d'assurance frais médicaux, parce que les raisons que le ministre des Finances a fait valoir il y a un an pour en retarder la mise en œuvre s'appliquent encore bien davantage aujourd'hui (*Applaudissements*)

En octobre dernier, le ministre des Finances a exprimé certaines opinions sur la lutte contre l'inflation. Elles représentaient, je crois, les profondes convictions du ministre sur la situation économique actuelle et la manière de la traiter. A cette occasion, ici même, il s'est nettement déclaré prêt, au

besoin, à causer un certain ralentissement de l'économie pendant un an ou deux afin de supprimer les pressions inflationnistes.

A la lumière de ce qui s'est passé depuis, j'ai toute raison de croire que le ministre des Finances et le gouvernement considèrent qu'un fort degré de chômage est nécessaire à l'heure actuelle pour faire face au problème. Quant à moi, comme je l'ai dit alors et comme je le répète depuis, cette solution est inacceptable. (*Applaudissements*)

Il est vrai qu'en novembre, dans son mini-budget, le ministre des Finances a fait de vagues allusions à un programme temporaire visant à encourager l'austérité dans l'ensemble de l'économie. Il n'avait pas été clair à ce sujet et quand je lui ai demandé à la Chambre, il y a quelques semaines, où en était la mise au point de ce programme, il n'a pu dire si des consultations avaient eu lieu en dehors du gouvernement. En fait, j'ai eu l'impression très nette que bien peu de choses avaient été faites pour explorer les possibilités de cette idée; sans aucun doute, la déclaration faite par le premier ministre hier et dans laquelle il n'a pu délimiter les pouvoirs de l'organisme, ni décrire ce dernier ou le programme qui serait établi, m'a confirmé qu'en fait le gouvernement n'a peu ou guère travaillé sur ce programme ou sur cette idée depuis l'automne dernier.

Il n'y a certainement pas eu de consultations. On a laissé des mois se perdre sans recourir aux consultations. A présent, le gouvernement ne peut faire mieux qu'annoncer qu'il entamera des consultations avec les provinces et d'autres groupes pour voir quel devrait être le mandat de cet organisme-ci. Après tant de mois, le gouvernement ne nous a pas menés plus loin. Bien entendu, j'ignore quelles seront les conséquences de tout cela sur le ministère de la Consommation et des Corporations. J'ai nettement l'impression que le gouvernement l'ignore aussi, car ses membres ont manifestement éludé la question lorsqu'elle a été posée cet après-midi.

A mon avis, une politique ou un programme en vue d'encourager les restrictions s'impose. Je reconnais que des difficultés considérables surgiraient, mais en toute sincérité, je dois constater que le gouvernement, jusqu'à présent, s'est montré absolument incapable de maintenir une situation équivalant à peu près à la stabilité des prix dans des conditions où l'emploi serait assez satisfaisant.

• (4.10 p.m.)

Je reconnais et je suis bien prêt à l'admettre que l'économie avait beaucoup ralenti à l'époque où le gouvernement a pris le pouvoir en 1963, bien qu'il y ait eu une amorce de reprise après 1961. Ce que je veux dire, c'est que sous le gouvernement actuel l'inflation est disproportionnée et excessive depuis que l'emploi a atteint un niveau presque acceptable. Je ne dis pas cela simplement pour être désagréable mais pour souligner que le gouvernement aurait certainement dû comprendre depuis longtemps que d'autres politiques s'imposaient en vue de compléter au moins celles qu'il avait adoptées et que ces dernières mèneraient soit à une inflation effrénée d'une part et, de l'autre, au recours éventuel à la déflation et au chômage. Il est certain que depuis son arrivée au pouvoir le gouvernement actuel n'a jamais prouvé qu'il est capable de maintenir simultanément un taux satisfaisant d'emploi et la stabilité des prix. (*Applaudissements*)

Voilà une des raisons pour lesquelles depuis mon arrivée ici, j'ai insisté sur la nécessité d'une politique positive de restrictions, de directives, peu importe le nom qu'on lui donne. On peut parler des difficultés que comporte une politique de directives. Mais est-il une solution de rechange? Il a été démontré, je crois, que la chose est difficile quand il y a de l'inflation ou un chômage excessif. Le problème n'existe pas seulement depuis cette année; c'est le problème de l'époque et le gouvernement aurait dû s'y attaquer il y a bien longtemps. Je ne puis me prononcer sur la déclaration que le premier ministre a faite hier. Personne à la Chambre ou ailleurs au pays ne peut le faire car elle est trop vague. Personne ne sait ce qu'elle veut dire. Tout ce que je puis espérer, c'est que le gouvernement est maintenant sérieux et qu'il est déterminé à préconiser une politique de restrictions dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

Il est extraordinaire qu'on ne l'ait pas fait bien avant aujourd'hui, car nous apprenons maintenant que le gouverneur de la Banque du Canada exhorte le gouvernement depuis plus d'un an à adopter une mesure semblable. Vu ce qui se passe, vu l'augmentation excessive du coût de la vie et le niveau des prix, non pas seulement depuis un an mais depuis deux ou trois ans, j'estime que le gouvernement a fait preuve de négligence grave en ne suivant pas les conseils du gouverneur de la Banque du Canada à cet égard. (*Applaudissements*)

S'il a fallu une crise du change pour amener le gouvernement à faire face à ce genre de choses, alors je dois dire: à quelque chose malheur est bon. Il est regrettable cependant que le gouvernement n'ait même pas encore commencé à discuter la forme que revêtira le programme, que je sache. Je ne veux pas être injuste envers le ministre des Finances. Je reconnais qu'il a de lourdes responsabilités, mais j'aimerais lui dire par votre entremise, monsieur l'Orateur, ce que je pense. A mon avis, il compte vraiment sur le chômage et sur un ralentissement de la croissance économique pour résoudre le problème actuel des prix. Le chômage augmente, c'est clair. Il est clair aussi que la politique d'imposition supplémentaire, alliée à des taux d'intérêt paralysants, à la rareté du crédit et au ralentissement de l'économie, feront reculer de plusieurs années les efforts de progrès entrepris dans certaines régions du Canada d'expansion moins rapide comme les provinces de l'Atlantique. Cette politique retardera l'essor de ces régions de plusieurs années; cela ne fait aucun doute.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant me permettrait-il une question? J'aimerais comprendre sa thèse et obtenir certains éclaircissements. Estime-t-il qu'une réduction des recettes de l'État augmenterait le montant que nous aurions à emprunter, faisant ainsi monter les taux d'intérêt.

L'hon. M. Stanfield: J'y viendrai dans un moment, monsieur l'Orateur. L'autre solution n'est pas tout à fait aussi absolue, en fait, que le ministre le laisse entendre. S'il estime que je n'ai pas répondu à sa question lorsque j'aurai terminé, je le ferai volontiers s'il veut bien me le rappeler. Le ministre des Finances a dit que les taxes avaient un double effet, inflationniste et déflationniste.

L'hon. M. Sharp: C'est ce qu'a dit mon honorable ami.

L'hon. M. Stanfield: C'est ce que j'ai cru entendre l'autre jour de la bouche de mon honorable ami le ministre des Finances.

L'hon. M. Sharp: J'interprétais vos remarques.

L'hon. M. Stanfield: Si le ministre veut citer mes paroles, très bien, mais je préférerais qu'il ne les interprète pas.

C'est un fait reconnu, je crois, que ces impôts majorent les coûts et exercent une tendance à la hausse. On pourrait les considérer comme inflationnistes uniquement parce qu'ils réduisent la demande effective. Il est, semble-t-il, assez bien admis cependant que la demande n'est pas excessive pour le moment. Notre économie n'est pas en période de surchauffe. Personne, que je sache, ne le prétend. Nous avons des ressources inactives, des ressources humaines en particulier. Elles semblent s'accroître au fil des mois. Le nombre de nos chômeurs augmente. Nos marges de bénéfices déclinent et un autre fléchissement de la demande effective aggravera vraisemblablement les difficultés de notre pays.

Je suppose que le ministre des Finances se préoccupe avant tout de faire preuve de sérieux en équilibrant son budget et en réduisant le besoin de recourir aux marchés de capitaux. Je présume aussi qu'il désire atténuer les pressions inflationnistes. Nous éprouvons certaines difficultés à discuter de ces choses, car nous n'avons pas obtenu un exposé budgétaire complet; il nous en faudrait un. Certes, on a adopté une façon de procéder tout à fait inusitée en présentant ces mesures fiscales au pays avant de les présenter à la Chambre. Je tiens à signaler aujourd'hui que nous n'étudions pas ces propositions à la lumière d'un exposé budgétaire complet qui nous indiquerait du moins quelle expansion prévoit le ministre, sur quelles hypothèses reposent ses échelles d'impôt et ainsi de suite. Par conséquent, nous procédons dans une grande mesure à l'aveuglette. J'espère que tel n'est pas également le cas du ministre. Nous ne possédons certes pas des renseignements complets sur les questions actuellement à l'étude.

Ce que nous savons, c'est que le taux d'expansion économique actuel du pays ne représente que la moitié du taux optimum et partant nécessaire d'expansion, indiqué par le Conseil économique du Canada. Nous savons aussi que si le pays avait un taux de croissance optimum, à supposer que la chose puisse se concevoir dans la conjoncture actuelle, les recettes supplémentaires seraient énormes et elles dépasseraient de loin les rentrées de la surtaxe de 3 p. 100 évaluées pour l'année prochaine à 150 millions de dollars. Entre ma manière de voir et celle du ministre sur ce bill, il existe un écart net, d'environ 150 millions de dollars. Naturellement, un très léger accroissement du taux d'expansion du pays produirait plus que cela. Mais apparemment, il n'est pas possible au ministre des Finances d'envisager des mesures pour stimuler notre économie, réduire le chômage et assurer des revenus supplémentaires de cette manière-là. A mon avis, il les juge impossibles car il estime que le pays est

soumis à des pressions inflationnistes. S'il en est ainsi, les justifications à l'appui des augmentations d'impôt ont un caractère anti-inflationniste. On en revient donc à la conviction du ministre selon laquelle il faut maintenir la lenteur du rythme d'expansion et son résultat, l'augmentation du chômage afin de résister aux pressions inflationnistes. C'est, de nouveau, la ferme position qu'il a adoptée en octobre dernier.

• (4.20 p.m.)

C'est pourquoi les revenus additionnels en eux-mêmes ne justifient pas véritablement l'augmentation des impôts. Je répète ce que j'ai dit l'autre jour: on pourrait les obtenir en différant le versement de la partie remboursable de l'impôt des sociétés, plus une économie supplémentaire de 50 millions. Le ministre des Finances aura bien du mal à persuader le pays ou moi-même que cette solution n'est pas tout aussi satisfaisante qu'une surtaxe.

L'hon. M. Sharp: Elle n'est pas très satisfaisante.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre dit qu'elle n'est pas très satisfaisante. C'est pourquoi je ne puis m'empêcher de penser qu'en ajoutant cette surtaxe aux impôts, on songe non seulement aux revenus mais aussi au rythme de l'expansion économique que le ministre cherche ainsi à ralentir, conformément à son programme anti-inflationniste si essentiel. A mon avis, cette initiative est la conséquence de l'attitude manifestée en octobre dernier par le ministre. Il a déclaré alors qu'il était disposé à prendre des mesures pour provoquer un certain ralentissement de l'économie qui durerait un an ou deux. A mon avis, telle est l'idée qui se dégage de ces mesures fiscales.

Le ministre du Commerce (M. Winters) a dit que ces mesures visaient à désinciter. Il a dit qu'elles étaient nécessaires, mais je ne vois pas très bien pourquoi. Si elles sont nécessaires parce qu'on ne fait plus confiance au gouvernement pour réprimer l'inflation, c'est peut-être un prix très élevé pour les Canadiens. L'importance des taux d'intérêt est due au rythme de l'inflation et au taux d'escompte élevé que la Banque du Canada juge nécessaire dans les circonstances actuelles.

Une autre différence entre le ministre des Finances et moi, c'est que je refuse de croire nécessaire le maintien d'un ralentissement de l'économie, de temps à autre, pour freiner l'inflation. A mon sens, cela n'est pas un moyen civilisé. Nous allons avoir, et nous l'avons sûrement déjà, un courant inflationniste continu avec augmentation du chômage, et il me semble juste de demander quelles seront la quantité et la durée du chômage que nous aurons.

L'autre jour, le ministre des Finances a dit, sauf erreur que je le prierais de me signaler, qu'en acceptant mon avis selon lequel il n'était pas nécessaire d'imposer des surtaxes parce que nous pourrions plutôt différer la restitution de l'impôt remboursable et obtenir des économies additionnelles, on restreindrait trop le champ d'action du bureau de revision. Que sera donc ce dernier et quelle en sera donc l'efficacité s'il ne peut agir que lorsque l'indice du chômage au pays est de 4 ou 5 p. 100? Si l'on incite à la retenue dans toute l'économie, n'est-ce pas pour nous aider à maintenir l'emploi et les prix à un niveau raisonnable? Nous faut-il nécessairement 4 ou 5 p. 100 de chômage pour que ce bureau puisse commencer à jouer un rôle utile? Est-ce exercer une pression trop forte sur cet organisme, quel que soit le nom qu'on lui donnera, que de dire que, même si le chômage est de 4 p. 100, il faille l'étayer davantage au moyen de nouveaux impôts pour refréner l'inflation? Mon ami semble démontrer, encore une fois, son peu de confiance dans des mesures comme celles que son gouvernement propose actuellement.

L'hon. M. Sharp: L'argument est très intéressant et j'aimerais poser une question au député. Je ne vise nullement à le harceler mais j'aimerais bien connaître le fond de son argument. Prétend-il que nous ne devrions pas viser à un budget équilibré cette année?

L'hon. M. Stanfield: Il me semble m'être exprimé bien clairement, monsieur l'Orateur, mais je dissiperai volontiers les doutes qui pourraient hanter le ministre des Finances.

Une voix: Ce serait impossible.

L'hon. M. Stanfield: Non, je crois pouvoir lui faire comprendre cela, si je n'ai pas déjà réussi.

Une voix: Il vous faudrait lui donner un coup sur la tête.

L'hon. M. Stanfield: Cette initiative ne nous sourit pas outre mesure, mais j'ai dit que nous approuverions l'augmentation des impôts des sociétés. A notre avis, le gouvernement n'a pas besoin de recourir aux surtaxes qu'il propose, car il peut trouver ces 150 millions par les autres moyens que j'ai mentionnés.

L'hon. M. Sharp: J'aimerais faire une mise au point à ce sujet. Le paiement de l'impôt remboursable est ni une mesure budgétaire ni une mesure de dépenses.

L'hon. M. Stanfield: Lorsque mon ami parle d'un montant de l'ordre de 150 millions—et je ne veux pas me mettre dans la situation de M. Howe—il parle de prévisions. Il ne saurait dire en toute confiance que ses prévisions sont tellement justes que même avec cette surtaxe, il réussira à équilibrer le budget, ou que sans elle, ce sera impossible.

L'hon. M. Sharp: J'essaierai.

L'hon. M. Stanfield: Nul doute qu'il essaiera, et je suis sûr qu'il essaiera tant qu'il sera là. Je dirai en toute sincérité que ce n'est pas mon intention de faire peu de cas des difficultés qui existent. J'essaie vraiment de discuter de cette question sérieusement.

J'ose croire que, devant la nécessité de maintenir le plein emploi ou à peu près, en même temps qu'une stabilité de prix raisonnable, le gouvernement ne se décourage pas au point de penser de temps à autre qu'il lui faut susciter un chômage assez considérable pour pouvoir revenir à une situation stable. Sauf erreur, l'organisme qu'on est en voie d'établir vise à concilier ces deux objectifs ou à faciliter leur réalisation.

Hier, le premier ministre a parlé de l'accroissement des dépenses provinciales et signalé que ces dernières augmentaient plus rapidement que celles du gouvernement fédéral. Les dépenses ont considérablement augmenté dans le domaine de l'éducation, de la santé et du bien-être social. Il en va de même par tout le pays; ce n'est pas simplement le cas d'un seul gouvernement provincial. C'est, à mes yeux, la situation des gouvernements provinciaux en général. En effet, selon le Conseil économique du Canada, il est souhaitable, du point de vue de l'économie, que les provinces atlantiques dépensent davantage, particulièrement dans des domaines comme l'éducation, l'amélioration de la voirie, et d'autres.

• (4.30 p.m.)

Cependant, il est, je pense, tout à fait juste de dire que la position financière actuelle des provinces leur laisse relativement peu de jeu. Elles sont engagées dans divers programmes, tels ceux qui sont patronnés par le gouvernement fédéral comme l'assurance-hospitalisation et d'autres, ou qui visent à donner, dans telle ou telle province, des chances égales à tous en matière d'éducation, etc., programmes où, chaque année, les dépenses augmentent automatiquement de façon très substantielle. Le gouvernement a amplifié le problème en proposant tout dernièrement aux provinces de s'engager dans un autre programme d'envergure, qui suppose lui aussi des augmentations annuelles considérables.

Je tiens à souligner surtout qu'il ne sert à rien de faire état de la hausse générale des dépenses des provinces. Le comité du régime fiscal, parrainé par le gouvernement fédéral et les provinces, a prédit que, compte tenu des programmes existants, les gouvernements provinciaux connaîtraient des déficits croissants, tandis que le gouvernement fédéral accuserait des excédents croissants. J'en conclus donc à la nécessité de consultations véritables entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour l'établissement de priorités. Il n'y en a pas eu jusqu'à présent. Le gouvernement fédéral a sensiblement déprécié le processus de consultation en insistant pour mettre sur pied, par exemple, le régime d'assurance frais médicaux, même si huit provinces sur dix le rejettent parce qu'il ne répond pas à leur attente.

Il n'est guère de besoins plus grands et plus urgents, dans le Canada d'aujourd'hui, que la stabilité et la croissance économique. C'est assurément là-dessus qu'il nous faut mettre l'accent. Non pas que la croissance économique soit une fin en soi, car un pays comme le nôtre se doit d'avoir des motifs plus nobles. Nous devons songer à la qualité de la vie canadienne. Je ne crois pas aux restrictions pour l'amour des restrictions. Nous voulons, bien sûr, supprimer le gaspillage et songer aux contribuables.

Je crois que le gouvernement a un rôle très actif à jouer quant au développement, à l'égalité des chances pour tous et à l'amélioration des services proposés au peuple canadien. Nous devons cependant admettre que tout cela doit être le résultat de la croissance économique. Elle rendra ces choses possibles. Nous devons par conséquent penser en termes d'expansion de l'emploi et d'accroissement de la productivité. Je le répète, je ne puis accepter le principe d'un chômage assez élevé pour juguler l'inflation. Nous ne pouvons nous payer le luxe d'une économie survoltée.

Dans certaines conditions économiques, il est parfois difficile de maintenir le plein emploi, mais ce n'est certes par le cas lorsque l'économie américaine gagne en solidité, comme elle le fait actuellement. Nous ne pouvons en dire autant pour le moment. De plus,

monsieur l'Orateur, il me semble que le gouvernement s'est mis à exercer des pressions supplémentaires inutiles sur les provinces.

Pour conclure, je dirai donc que nous ne devrions pas, dans les conditions actuelles, adopter des politiques qui auront pour effet d'aggraver le chômage, qui est déjà excessif. Il faut se rendre compte qu'un taux de croissance économique suffisant est essentiel à l'atténuation souhaitable de nos difficultés économiques. Il faut aussi tenir compte des répercussions de ces politiques dans les régions du pays dont la croissance économique est lente.

Il est certain que le gouvernement doit faire preuve de réserve. A mon avis, il doit se concerter avec les provinces pour l'établissement de priorités, et non pas simplement leur dicter des politiques. Nous devrions tous nous efforcer d'en arriver à une plus grande flexibilité, afin que le gouvernement actuel et d'autres puissent réagir avec plus de souplesse face aux changements de l'économie. Il nous faut une politique budgétaire rattachée aux besoins de l'économie et qui tienne compte des priorités nationales. J'espère donc que le gouvernement se mettra résolument à la tâche d'encourager les restrictions au sein de notre économie. J'espère qu'il prendra vraiment au sérieux les vues de la Banque du Canada à cet égard, et non pas simplement les opinions que je viens d'exprimer.

Il est évident, et depuis longtemps, que les politiques du gouvernement pour enrayer l'inflation sont un échec. Le gouvernement a fait une grave erreur en ne suivant pas le conseil de la Banque du Canada beaucoup plus tôt qu'il ne l'a fait. Le ministre a semblé comprendre la nécessité d'une telle politique l'automne dernier, mais même maintenant, plus d'un an après que le gouverneur de la Banque du Canada a recommandé cette politique et plusieurs mois après que le ministre des Finances a laissé entendre qu'il s'acheminait vers une telle politique, le gouvernement est incapable de décrire à la Chambre le mandat de l'organisme. Même aujourd'hui, le gouvernement n'a pas encore consulté qui que ce soit de l'extérieur en vue de voir comment ce programme fonctionnera.

Nous devons donc faire preuve de modération. L'occasion s'offre au gouvernement de faire preuve de modération aux yeux du pays. Nous avons une responsabilité à l'égard des chômeurs et du maintien de la croissance économique. Donc, monsieur l'Orateur, à mon sens, la surtaxe n'est pas nécessaire pour faire face à la présente crise. Le gouvernement devrait plutôt insister sur la modération et différer la remise de l'impôt remboursable au lieu d'imposer de nouvelles charges fiscales qui ralentiront davantage la croissance économique et aggraveront le chômage.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'invite les députés à rejeter la surtaxe proposée par le ministre car elle ne convient pas aux conditions actuelles et elle impose aux Canadiens des fardeaux superflus en ces temps-ci. J'ajouterai en passant que je ne saurais trop énergiquement faire comprendre au gouvernement qu'il doit se consacrer sérieusement et consciencieusement au programme visant à la modération au sein de l'économie.

• (4.40 p.m.)

M. Ralph Cowan (York-Humber): J'aimerais faire certaines observations sur le bill n° C-208. Vu qu'il va diminuer la joie effrénée qui règne aujourd'hui au Canada, je suppose que la Chambre tout entière devrait s'opposer à son adoption. Je sais que nos voisins du Sud s'adonnent à la poursuite de la vie, de la liberté, et du bonheur. Jai été heureux d'apprendre par le hansard du lundi 19 février, jour où j'étais absent de la Chambre, que le ministre du Revenu national (M. Chrétien) a insisté trois fois sur le fait que les Canadiens étaient satisfaits de la surtaxe de 5 p. 100. S'il en est ainsi, et le ministre l'a prétendu, les Canadiens doivent être heureux car la situation au Canada est meilleure que celle qui existe aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. S'ils étaient satisfaits de la surtaxe de 5 p. 100, combien déçus ne seront-ils pas maintenant qu'on ne prélèvera qu'un impôt de 3 p. 100.

Le député de Lapointe (M. Grégoire) qui a signalé ce point à la Chambre, comme vous le savez si vous lisez le hansard, a soutenu que si le bonheur consiste à voir son impôt sur le revenu frappé d'une surtaxe de 5 p. 100, pourquoi ne pas porter cette surtaxe à 15 ou à 20 p. 100 et rendre les contribuables canadiens extrêmement heureux? L'idée n'a pas marqué de progrès en raison des événements qui se sont produits le 19 février et qu'il est inutile de rappeler. Néanmoins, j'ai des commentaires à faire sur ce bill, parce que je regrette infiniment que le gouvernement ait présenté le bill n° C-208, surtout en raison de l'article 2.

Hier, mon ami le député d'York-Sud (M. Lewis) a parlé assez longuement. Il s'est acquitté de sa tâche de façon admirable. Mais comme je siège à la droite de M. l'Orateur, j'ai commencé à me demander si mon ami

n'allait pas un peu trop loin. Je devrais, je pense, examiner son propos. Comme en fait foi le hansard, à la page 7551, il a dit:

En vérité, il a même, à un certain endroit, et je le dis avec quelque hésitation du premier ministre du pays, fait une assertion absolument inexacte. Elle était fausse. Le premier ministre a donc dit quelque part dans son discours que notre économie est encore en voie d'expansion, quoique à un rythme plus lent et plus supportable qu'auparavant. En réalité, notre économie, présentement, n'est plus en voie d'expansion.

Ce commentaire a été fait par le député d'York-Sud et je l'ai longuement fixé des yeux. Il a dit carrément que c'était faux. Je suppose que nous pourrions étudier la déclaration du premier ministre avec plus de soin pour voir où est la vérité. Toutefois, j'ai toujours dit que les actes en disent plus que les paroles. Si quelqu'un désire savoir ce que je pensais de la motion de défiance, il peut le lire en toutes lettres dans le hansard du mardi 27 février, où j'ai dit publiquement à la Chambre que la seule façon de présenter un bill de nouveau était de proroger la Chambre et de le faire lors d'une autre session. J'ai dit que si l'on agissait ainsi, je voterais pour le bill à une nouvelle session, mais que je ne voterais certainement pas pour remettre le bill nº C-193 à l'étude au cours de la présente session, quel que soit le moyen ou la forme que l'on adopte ou peu importe qui en fait la proposition.

Voici ce que j'ai dit, comme le rapporte la page 7053 du hansard:

Si l'on ne parle pas de remettre à l'étude le bill nº C-193 au cours de la présente session du Parlement et si l'on ne tente pas de contourner la décision de l'Orateur, comme le cabinet a essayé de le faire pour le bill des transports, je consentirai au maintien du cabinet.

J'ai voté en conséquence. A la suite de mes observations j'ai estimé ne pas pouvoir appuyer la présentation, sous une forme nouvelle quelconque, du bill nº C-193 sur lequel la Chambre des communes s'était prononcée le 19 février. J'aimerais maintenant me reporter à d'autres déclarations faites le même jour, le 27 février, par le ministre de la Justice (M. Trudeau). Personnellement, je considère que le poste de ministre de la Justice occupe le deuxième rang, par ordre d'importance, parmi les postes du cabinet. Ma considération si particulière pour le ministère de la justice provient des déclarations innombrables du très honorable W. L. Mackenzie King, qui l'a dit cent fois à propos de l'honorable Ernest Lapointe et de l'honorable Louis St-Laurent.

Le ministre de la Justice occupe une fonction d'une extrême importance dans le pays et personne ne devrait jamais la dénigrer, surtout pas le titulaire. On trouvera dans le hansard du 27 février, à la page 7042, le texte d'un discours du ministre de la Justice sur la question qui nous préoccupe:

Ce que je fais valoir, monsieur l'Orateur, c'est que nous n'essayons pas ... de ranimer le bill et de l'inscrire de nouveau au *Feuilleton*.

Des députés de l'opposition avaient répliqué: «Essayez», et le ministre de la Justice avait répondu:

Certains députés disent: «Essayez». C'est facile de nous mettre au défi quand nous avons déclaré que nous ne le ferions pas.

Et le ministre avait poursuivi:

J'irais même plus loin, et je dirais que le gouvernement, non seulement n'a pas l'intention de représenter ce projet de loi ...

Il y eut alors des applaudissements, et le ministre de la Justice reprit plus loin:

Le gouvernement reconnaît que c'est la volonté de la Chambre de ne pas percevoir d'impôt de cette manière-là.

Il s'agissait de la surtaxe de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu, mentionnée dans le bill nº C-193, et de l'accélération de la perception de l'impôt des sociétés de manière que ce dernier aurait été versé deux mois plus près du début de l'année financière de la société. C'étaient là les deux principaux aspects du bill. Le ministre de la Justice a déclaré que le gouvernement reconnaissait que c'était la volonté de la Chambre de ne pas percevoir d'impôt de cette manière-là.

Dans la même page, à la suite d'une question du député de Calgary-Nord (M. Harkness), nous trouvons ces autres paroles du ministre de la Justice:

Monsieur l'Orateur, ce que je suis en train d'expliquer, c'est que nous n'avons pas l'intention de revenir avec ce bill.

Le ministre a répondu à diverses questions, puis le député de Lapointe en a posé une autre, qui est consignée à la page 7044 du hansard. Le député avait demandé si le gouvernement considérait que ce vote du lundi soir était définitif, à quoi le ministre de la Justice avait répondu:

J'ai répété, tout à l'heure, ce que le très honorable premier ministre avait déjà dit, à savoir que le bill était rejeté, que nous acceptions qu'il soit rejeté et que nous ne le soumettrions pas de nouveau à la Chambre.

Donc, d'après le ministre de la Justice, le premier ministre avait déclaré que le bill était rejeté. Afin de vérifier ce que le premier ministre avait dit exactement, nous n'avons qu'à nous reporter au hansard du 23 février, que j'ai ici. J'aimerais vous citer les paroles

du premier ministre qui figurent à la page 6921 du hansard.

Nous, étant le gouvernement, avons accepté le rejet.

Il n'y a aucune réserve, aucune restriction. Au bas de la colonne de droite de la page 6921 du hansard, nous trouvons ces mots:

Nous, étant le gouvernement, avons accepté le rejet.

A la page 6922 du hansard, le premier ministre dit ceci:

... ni à demander au Parlement de réexaminer cette décision.

• (4.50 p.m.)

En outre, monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 6923, le premier ministre a dit:

Elle ne demande pas à la Chambre d'annuler le vote ou de le reprendre en considération.

Puis à la même page, il ajoute:

Nous avons indiqué très clairement que nous ne demanderons pas qu'on aille plus loin avec le projet de loi ...

Si j'ai pris la parole hier, monsieur l'Orateur et messieurs les députés, c'est en vue de prouver que l'article 2 du bill n° C-208 est tout à fait identique à l'article 4 du bill n° C-193, sauf une légère modification dans le mode des paiements. Le bill n° C-208 que le cabinet a jugé à propos de présenter va, à mon avis, directement à l'encontre du Règlement de la Chambre. Je ne prendrai pas sur moi d'établir s'il contredit directement les paroles du ministre de la Justice et du premier ministre. Je laisse aux députés le soin d'en juger eux-mêmes. Je vous ai simplement cité le compte rendu des débats de la Chambre des communes. Si le député d'York-Sud (M. Lewis), comme il l'a dit hier, hésitait à faire ses observations, je dois dire que je regrette d'avoir pu citer les propos du ministre de la Justice et du premier ministre.

Je ne peux pas appuyer ce projet de loi, monsieur l'Orateur, et s'il y a un vote par appel nominal, pour la première fois depuis que je suis élu, je voterai contre le gouvernement. Cette attitude n'a rien de remarquable.

M. Boulanger: Honte!

M. Cowan: Je siège ici ...

M. Boulanger: Pourquoi ne quittez-vous pas le parti alors?

M. Cowan: Vous ferez votre propre discours lorsque j'aurai terminé, mon vieux.

M. Alkenbrack: On a des ennuis au paradis.

M. Cowan: Paradis? En déclarant que je voterai contre le parti pour la première fois depuis que j'ai été élu à la Chambre il y a six ans, monsieur l'Orateur, je prétends que ma façon d'agir n'est pas malséante. Je me souviens d'avoir été à la Chambre lorsque le secrétaire parlementaire du premier ministre qui est maintenant ministre de la Justice avait voté contre le parti durant un vote en comité au cours de l'hiver 1965-1966. Deux fauteuils nous séparaient et je m'étais rapproché pour lui dire: «Les secrétaires parlementaires ne doivent pas, en principe, voter contre une motion ministérielle.» Il s'était alors tourné vers moi et avait répondu: «Je ne pourrais m'en soucier moins, mon ami. C'est pour moi une question de principe et je vote selon mes convictions.»

Mais, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant était en bonne compagnie car à quatre places de lui, le ministre associé de la Défense d'alors votait aussi contre le cabinet dont il faisait partie. Bien qu'ils aient tous deux votés alors à l'encontre des vœux de leur parti, fait intéressant à noter, ils n'ont pas été en butte à des mesures disciplinaires. En effet, l'un d'eux est devenu ministre de la Justice et l'autre de ministre associé de la Défense qu'il était, a été promu ministre de la Défense.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Ce sera votre tour ensuite, Ralph.

M. Cowan: Ne faites pas de paris là-dessus, mes amis.

Je n'ai rien à ajouter à ce sujet, monsieur l'Orateur. Pour moi, c'est une question de principe. Il est dommage que ce ne soit pas aussi une question de principe pour d'autres membres du parti. (*Applaudissements*)

Je déplore voir le député de Saint-Maurice-Laflèche (M. Chrétien) applaudir alors que nous rabattons la joie qu'il a donnée aux Canadiens avec la surtaxe en question. Nous la ramenons de 5 à 3 p. 100. Plus tard, peut-être l'abaisserons-nous à 1 p. 100. S'il parlait sérieusement lorsqu'il a prononcé les paroles que j'ai relevées dans le hansard, s'il est vrai que nous sommes tous heureux de la surtaxe de 5 p. 100, pourquoi la réduire à 3 p. 100?

Je le répète, monsieur l'Orateur, je ne saurais voter pour ce projet de loi dont le cabinet a saisi la Chambre. L'article 2 est trop semblable sous tous rapports à l'article 4 original du bill n° C-193. J'appuierais le projet de loi initial lors d'une nouvelle session qui suivrait la prorogation du Parlement; toutefois, je ne puis voter pour aucune répétition du bill n° C-193 à cause du Règlement de la Chambre.

En terminant, monsieur l'Orateur, pourrais-je citer un court extrait du grand périodique canadien qu'est le *Reader's Digest*? Vous vous souviendrez qu'on l'a rendu canadien du jour au lendemain et que c'est l'une des revues qui façonnent l'opinion canadienne. A la page 240 de la livraison de mars, on trouve un article qui s'applique très bien au projet à l'étude. Il s'agit d'une déposition lors d'un procès rapportée par la National Shorthand Reporters Association, groupement des sténographes judiciaires. Le dialogue a lieu entre un avocat impérieux et un témoin. Voici la citation:

Q. En fait, monsieur, vous avez eu tellement peur que vous ignorez si vous avez été frappé par une automobile ou par quelque chose qui y ressemblait. N'est-ce pas exact.

R. Ma foi, la chose y ressemblait en effet. J'ai été frappé par la ressemblance.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque j'assiste à ces débats sur la politique fiscale et monétaire, et que j'écoute le chef de l'opposition (M. Stanfield), je pense souvent à un proverbe doukhobor bien connu qui dit: «Remuez l'eau suffisamment pour la troubler et personne ne verra le poisson.»

Après avoir entendu le chef de l'opposition et lu dans les journaux ce qui s'est passé hier à Toronto, je dois confesser que je ne parviens pas à concilier les philosophies de ces deux messieurs. Je pense qu'elles sont plutôt discordantes. Je suggère au chef de l'opposition de s'entretenir avec le premier ministre de l'Ontario pour s'assurer que tous deux s'appuient sur les mêmes principes en matière de politique fiscale pour le pays, politique qui représente la position du parti conservateur progressiste.

Je veux être bref, monsieur l'Orateur, car je ne pense pas qu'il soit nécessaire de répéter un grand nombre des arguments invoqués par les membres de l'opposition au sujet de ce projet de loi. Permettez-moi de dire que j'entre dans le débat en ayant beaucoup de sympathie pour le ministre, en qui je reconnais un homme honorable et intègre qui essaie de faire ce qu'il considère comme le mieux dans des conditions très difficiles. Il est victime, cependant, des restrictions que lui impose la politique administrative, de celles aussi que lui impose sa conception personnelle des affaires économiques et de celles enfin qu'imposent tous ceux qui sont bien en place au Canada à l'heure actuelle.

[M. Cowan.]

Néanmoins, je reconnais au ministre le mérite d'avoir complètement soustrait aux mesures de restrictions des États-Unis les sorties de capitaux destinés au Canada et le montant supplémentaire de 900 millions de dollars en devises des États-Unis sous forme de crédits de réserve pour protéger le dollar canadien. J'espère que ces deux initiatives importantes parviendront à maintenir le dollar à son niveau actuel. A mon avis, monsieur l'Orateur, il serait bien difficile, vu les circonstances, de critiquer le ministre de sa détermination à défendre le dollar canadien. Cette remarque ne m'associe nullement aux banquiers internationaux, mais j'estime qu'il était juste de le faire. Quant aux conséquences de ces mesures, monsieur l'Orateur, je me bornerai à citer les paroles prononcées aujourd'hui par le premier ministre: il ne faut jamais cesser d'espérer. Telle est, aujourd'hui, l'attitude d'un grand nombre d'entre nous à propos de cet aspect de nos problèmes budgétaires.

A mon avis, le nouveau projet de loi est plus équitable que l'ancien, car il réduit de 5 à 3 p. 100 la surtaxe touchant l'impôt sur le revenu des particuliers. Il impose également une taxe semblable de 3 p. 100 sur les profits des sociétés. J'ai entendu des discussions à cet égard et j'ai appris que l'impôt de 3 p. 100 sur les sociétés pourrait éprouver les petites compagnies commerciales ou industrielles. Peut-être en saurons-nous davantage là-dessus à l'étape du comité.

• (5.00 p.m.)

Je tiens à dire un mot ou deux sur le rapport Carter puisqu'on l'a discuté plusieurs fois. Je serai bref. Je vois l'expression de douleur sur le visage du ministre de l'Industrie (M. Drury), mais elle ne m'empêchera pas de poursuivre. Le ministre a fait l'objet de certaines critiques pour n'avoir pas su appliquer les principes du rapport de la Commission Carter. Personnellement, toutefois, même si notre groupe approuve les principes généraux du rapport Carter, j'estime que le ministre a bien fait d'autoriser tous ceux qu'intéressaient ces recommandations à adresser des instances au gouvernement et aux divers partis de la Chambre. Des membres de la Légion canadienne et d'autres organisations d'anciens combattants m'ont personnellement informé qu'ils étaient très heureux de pouvoir adresser des instances à propos du projet d'imposition des pensions d'invalidité.

La Fédération canadienne des agriculteurs, les associations nationales de cultivateurs, la British Columbia Fruit Growers Association,

la Beef Growers Association, les coopératives de crédit et autres, les diverses organisations qui s'occupent de la condition de la femme —j'ignore pourquoi un vieux bonhomme comme moi reçoit toujours des lettres de ces dames au sujet de problèmes seulement—et d'autres groupes ont avisé le gouvernement qu'ils sont heureux d'avoir l'occasion de présenter leurs instances au sujet de certaines recommandations du rapport de la Commission Carter. A mon avis, c'était une bonne chose. Je ne crois pas qu'il soit possible de donner suite à une proposition fiscale aussi importante sans d'abord obtenir la réaction et les instances de ceux qu'elle touchera.

Comme j'appuie vigoureusement les principales recommandations du rapport Carter, je me réjouis de ce que le gouvernement ait permis aux représentants de ces divers groupes d'exprimer leur avis. Toutefois, je suis déçu d'apprendre que le projet de loi prévoit l'imposition des pensionnés qui touchent $105 par mois après s'être soumis à une enquête sur leurs moyens de subsistance. Le projet de loi offrait certes au gouvernement l'occasion de reconnaître un des principes énoncés dans le rapport Carter. Lors de l'examen en comité, j'espère que des précisions seront apportées là-dessus. Je compte que le ministre donnera une réponse plus satisfaisante qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

J'aimerais traiter brièvement des investissements étrangers, car il en a déjà été question au cours du débat. Le problème de la mainmise étrangère sur l'industrie et sur les ressources du Canada s'aggrave de plus en plus, et les membres de notre groupe s'associent à une foule d'autres Canadiens pour déplorer cet état de choses, non pas dans un esprit de nationalisme étroit, mais plutôt parce que la propriété et la domination étrangères s'accompagnent souvent, en matière de développement industriel, de tendances préjudiciables aux intérêts des Canadiens. Elles compliquent aussi de plus en plus le contrôle et la gestion de l'économie canadienne par les Canadiens par l'intermédiaire de leurs représentants élus.

Du temps que le manifeste de Regina était la bible économique de notre parti—et mon attachement à ce manifeste subsiste encore; je suis parmi les pionniers de ce mouvement, vous savez—cette situation aurait été réglée sans peine. Nous aurions simplement dit: «Socialisons toutes ces compagnies», et le tour aurait été joué.

Vous aimeriez peut-être savoir, monsieur l'Orateur, que j'ai été étonné d'apprendre, en parlant avec ce philosophe, polémiste et poète de la tribune des courriéristes parlementaires qui est M. Arthur Blakely, qu'il était un ardent partisan du manifeste de Regina. Mais j'ai déchanté quand il m'a dit pourquoi. Il savait, m'a-t-il dit, que notre parti ne pourrait jamais parvenir au pouvoir tant qu'il garderait le manifeste de Regina comme programme. Inutile de dire que sa remarque m'a intéressé. Notre parti a changé de politique depuis l'époque du manifeste. Notre parti est maintenant convaincu que la question décisive à laquelle font face les Canadiens n'est pas la nationalité des actionnaires d'une société; c'est qui détermine et oriente notre développement national. C'est pour cela que les experts financiers de notre parti ont rejeté d'emblée l'idée de nationalisation générale ou à une grande échelle.

Et tout d'abord, nos experts déclarent la nationalisation irréalisable, parce qu'elle ne recueillerait pas l'appui du public qui est indispensable à toute mesure édictée dans une démocratie politique. C'est pour cette raison que le Nouveau parti démocratique propose de créer un fonds de développement du Canada, régi par l'État, qui canaliserait l'épargne canadienne vers les investissements publics ou privés ou vers une combinaison des deux, pour le plus grand bien du peuple canadien en général. L'ancien président du Conseil privé a beaucoup fait, je crois, pour créer dans le pays un climat favorable à cette idée. Il a aussi écrit un livre sur ce sujet.

J'admets franchement n'être pas un expert en matières financières. Je laisse ces questions à ceux qui en ont fait une étude spéciale. Je suis cependant perplexe quant aux avantages et aux désavantages d'un taux de change fixe ou flottant. Ce que j'en ai lu, monsieur l'Orateur, tend à prouver que depuis des années, les gouvernements de toute couleur politique ont, à certains moments, utilisé les taux de change fixes ou flottants pour faire face à ce qu'ils appelaient des situations d'urgence. Je compte, qu'à l'avenir, le ministre donnera à la Chambre ses raisons de préconiser, dans les circonstances actuelles, un taux de change fixe.

J'avoue franchement, monsieur l'Orateur, mon opposition au bill ne repose pas sur une conception intellectuelle de la manipulation des fonds; elle tient plutôt à la politique du gouvernement en général. J'exposerai donc trois ou quatre motifs qui me poussent à m'opposer à ce bill. Le premier, c'est l'inflation, dont on a beaucoup parlé à la Chambre et dans tout le pays. Pour sûr, tout le monde

devrait savoir que l'inflation est un des problèmes les plus graves qui nous assaillent en ce moment, car elle est la cause de la hausse du coût de la vie et, partant, de l'injustice de plus en plus grande dont souffrent les gagne-petit, notamment les pensionnés de toutes sortes.

Nous savons que la cause principale de l'inflation qui sévit actuellement au Canada est la guerre du Vietman. Quoique l'incompétence du gouvernement et sa politique fautive puissent y être pour quelque chose, cette guerre est la cause principale de l'inflation en Amérique du Nord. J'ajouterai que j'ai consulté à ce sujet des gens disons bien connus dans les milieux bancaires des États-Unis, et ils m'ont donné raison.

Les États-Unis vivent dans une économie orientée vers la guerre, dont les effets se sont fait sentir dans tout le continent nord-américain. Le continent tout entier a subi une expérience semblable, quoique d'une intensité moindre, durant la guerre de Corée. Il serait donc, à mon avis, dans l'intérêt du peuple canadien que le gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour mettre fin à la guerre au Vietnam. De source bien renseignée, on m'informe que la façon la plus rapide d'y arriver c'est d'empêcher l'exportation aux États-Unis du nickel canadien, métal essentiel pour continuer la guerre. On me dit aussi qu'il y a une pénurie de nickel au Canada comme dans certains autres pays, et que c'est pourquoi l'International Nickel Company emprunte 50 millions de dollars aux États-Unis pour agrandir ses installations.

A cet égard, à considérer les mesures antérieures adoptées par le gouvernement, je ne puis comprendre pourquoi le gouvernement n'envisage pas de négocier avec les États-Unis, pour le nickel, une entente semblable à celle passée avec la France pour l'exportation de l'uranium: on se gagnerait ainsi la gratitude de tous ceux qui veulent la paix et on ferait un pas confiant vers le désamorçage de l'inflation et de l'augmentation résultante du coût de la vie au Canada, en plus de toutes les autres mesures que le gouvernement de ce pays devrait prendre.

M. Knowlton Nash écrivait dans le *Financial Post* du 27 janvier 1968:

> A l'époque de César, il en coûtait environ 75 cents pour tuer un soldat ennemi; dans la seconde guerre mondiale, le coût d'un ennemi tué était passé à $50,000. Au Vietnam, chaque soldat ennemi tué coûte environ 1 million de dollars.

Cela indique que l'économie de guerre des États-Unis et le coût de la guerre sont les raisons fondamentales de l'inflation dont nous souffrons à l'heure actuelle.

[M. Herridge.]

• (5.10 p.m.)

Je m'oppose à cette mesure à cause de la politique adoptée par le gouvernement à cet égard. Je suis habituellement un homme paisible, mais je suis un pacifiste invétéré. Voilà pourquoi, à titre de socialiste canadien et contrairement à certains dirigeants de notre parti, j'ai appuyé à cette époque les initiatives du gouvernement canadien dès le début de la Seconde Guerre mondiale, car je me suis rendu compte qu'il combattait Hitler et la philosophie nazie, qui constituaient une menace pour notre civilisation. Où en serions-nous si Hitler avait gagné la guerre? Nous serions morts ou réduits en esclavage. Je le répète, je suis naturellement paisible. Et ainsi, depuis 1950 environ, je m'oppose à l'appui que le Canada fournit à l'OTAN et je partage en général les arguments formulés par M. Kennan, ambassadeur bien connu des États-Unis. Je n'ai jamais hésité à exposer mes opinions à ce sujet tant à la Chambre que partout au pays.

Je dois dire que j'ai appris avec intérêt ce matin que mes arguments à ce sujet, exposés lors de notre congrès de fondation en 1961, n'ont pas été oubliés par ce journaliste impartial, au style impeccable et concis, M. Maurice Western. Il a assisté au congrès et il a entendu les deux principaux protagonistes formuler des arguments en faveur de notre participation à l'OTAN, et deux autres orateurs, dont l'un était le député de Kootenay-Ouest, préconiser notre retrait de cette organisation. De toute façon, depuis son congrès de fondation en 1961, notre parti s'est opposé à la participation du Canada à l'OTAN. Nous avons dit clairement que le Canada ne devrait pas continuer à faire partie de l'OTAN après que cette organisation fût devenue une alliance nucléaire.

Le député de Trinity (M. Hellyer), ancien ministre de la Défense nationale, a répondu vers 1961 à une question qui lui a été posée par le député de Kootenay-Ouest en lui disant que l'OTAN était une alliance nucléaire et que la division aérienne du Canada avait une force de frappe cent fois plus grande que celle qui avait détruit Hiroshima pendant la deuxième guerre mondiale. Voilà une autre raison pour laquelle je m'oppose à la mesure actuellement à l'étude—les dépenses qu'entraîne la participation à l'OTAN.

Que dire du NORAD? Depuis le congrès de fondation en 1961, notre parti n'a cessé de demander en quoi le NORAD avait contribué de façon importante à la défense du Canada. Quoi qu'il en soit, nous croyons que cet organisme n'est plus utile, qu'on devrait donc mettre fin aux accords et qu'une partie des fonds ainsi dépensés seraient mieux employés

à fournir aux Nations Unies des troupes classiques ordinaires ou des civils entraînés, ou encore à aider les pays émergents.

Les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale pour l'année financière qui vient s'élèvent à 1.7 milliard de dollars. Notre retrait des accords de l'OTAN et du NORAD aurait pu nous faire économiser au moins 700 millions pour commencer. C'est là une autre raison pour laquelle je m'oppose au projet de loi à l'étude.

Je m'y oppose aussi parce que le gouvernement du Canada a refusé d'utiliser la Banque du Canada pour fournir l'équipement social requis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux aux fins d'investissements sous forme de maisons, d'hôpitaux, d'écoles et d'autres installations nécessaires que réclament les gouvernements.

J'aimerais terminer avec un peu de philosophie afin d'obtenir l'adhésion de la Chambre à mes idées. Je me rends parfaitement compte des difficultés du ministre, qui tiennent à la politique du gouvernement, à ses propres idées en matière d'économie, et au fait que la technologie de la société façonne la vie et le raisonnement des citoyens. La technologie de notre temps, bien qu'elle soit sous le signe de l'air climatisé et de l'automation, est encore essentiellement capitaliste dans sa structure et dans sa façon de raisonner. Notre confort s'est accru, mais après avoir parlé au grand nombre de personnes que j'ai l'occasion de rencontrer, je me demande si les gens sont dans l'ensemble plus heureux que leurs parents il y a 50 ans; souvent, ils ont perdu leur raison de vivre, leur enthousiasme pour entreprendre quelque chose, et ils ne s'identifient plus à la collectivité à cause de l'expansion croissante de nos villes.

M. Alkenbrack: C'est la chose la plus vraie que vous ayez jamais dite.

M. Herridge: Au lieu de l'exploitation manifeste de jadis, nous avons abouti à un capitalisme confortable, qui impose des formes nouvelles, mais plus efficaces, de contrôle social. Mais je ne puis m'empêcher de dire que malgré notre niveau de prospérité matérielle, le capitalisme continue d'institutionnaliser l'injustice et de corrompre le potentiel des êtres humains. Le régime capitaliste, avec tous ses perfectionnements, a réussi à séduire bon nombre de gens qui jouissent d'une sécurité et d'un confort plus grands, mais il en résulte que l'on accepte faussement le statu quo. Les particuliers sont portés à s'identifier avec l'existence qu'on leur impose en haut lieu et sont complètement gagnés aux conditions dans lesquelles ils vivent et pensent, mais qui les dépassent. Les possibilités de bon nombre de gens restent inexploitées, à mon avis, par suite de la surabondance de biens et de services qui répondent à leurs exigences matérielles immédiates, ce qui les rend incapables de reconnaître le sens esthétique de la vie, qui est le fondement du bonheur humain.

Si les politiques ministérielles visaient à donner suite à mes propositions, mettre fin à la guerre au Vietnam, faire cesser les dépenses inutiles pour la défense et faire appel à la Banque du Canada pour se procurer de l'équipement social, nous pourrions, j'en suis sûr, assurer un milieu culturel qui permettrait à tous les Canadiens de comprendre les réalités de la vie, d'apprécier tout ce qu'il y a de bon, où qu'il se trouve, et d'admirer la beauté sous toutes ses formes.

Des voix: Le vote.

• (5.50 p.m.)

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, avant que la motion soit mise aux voix, j'invoque le Règlement. Vu les rumeurs qui ont circulé et pour épargner le temps de la Chambre et la répétition des votes, surtout sur le présent bill, je voudrais demander au premier ministre (M. Pearson) de déclarer s'il considère ce vote comme un vote de confiance. (*Applaudissements*)

(La motion de l'honorable M. Sharp, mise aux voix, est adoptée sur division.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Drury
Allmand	Dubé
Andras	Duquet
Asselin	Émard
(Richmond-Wolfe)	Éthier
Badanai	Faulkner
Basford	Forest
Batten	Gendron
Béchard	Goyer
Beer	Granger
Benson	Gray
Berger	Greene
Blouin	Groos
Boulanger	Guay
Brown	Habel
Byrne	Haidasz
Cadieux	Harley
Cameron	Hellyer
(High Park)	Honey
Cantin	Hopkins
Caron	Hymmen
Cashin	Isabelle
Chatwood	Jamieson
Choquette	Klein
Chrétien	Lachance
Clermont	Laflamme
Comtois	Laing
Côté (Dorchester)	LaMarsh (Mlle)
Côté (Longueuil)	Langlois (Chicoutimi)
Côté (Nicolet-Yamaska)	Laniel
Crossman	Laverdière
Davis	Leblanc (Laurier)
Deachman	LeBlanc (Rimouski)

Leboe
Lefebvre
Legault
Lessard
Lind
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
McIlraith
McLean (Charlotte)
McNulty
McWilliam
Marchand
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
Mongrain
Morison
Munro
Neveu
Nicholson
Noël
O'Keefe
Olson
Orange
Otto
Ouellet
Patterson
Pearson
Pelletier
Pepin
Pilon
Prud'homme
Racine
Reid
Richard
Rideout (Mme)
Robichaud
Rochon
Rock
Roxburgh
Ryan
Sauvé
Sharp
Stafford
Stanbury
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thompson
Tolmie
Tremblay (Richelieu-Verchères)
Trudeau
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan
Winters
Yanakis—126.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Asselin (Charlevoix)
Baldwin
Barnett
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Bigg
Bower
Brand
Brewin
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantelon
Caouette
Caston
Chatterton
Churchill
Coates
Code
Cowan
Crouse
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
MM.

Dionne
Douglas
Enns
Fairweather
Fane
Fawcett
Flemming
Forbes
Forrestall
Fulton
Gauthier
Germa
Gilbert
Godin
Grafftey
Grills
Gundlock
Hales
Hamilton
Harkness
Hees
Horner (Acadia)
Horner (The Battlefords)
Howard
Howe (Hamilton-Sud)
Howe (Wellington-Huron)
Jorgenson
Keays
Kindt
Knowles
Korchinski
Lambert
Langlois (Mégantic)
Laprise
Latulippe
Lewis
Loney
MacDonald (Prince)
MacEwan
MacInnis
MacInnis (Mme)
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McCleave
McCutcheon
McIntosh
McKinley
McLelland
McQuaid
Madill
Mandziuk
Martin (Timmins)
Mather
Monteith
Moore
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nowlan
Nugent
Orlikow
Ormiston
Pascoe
Peters
Prittie
Pugh
Rapp
Régimbal
Ricard
Rynard
Saltsman
Schreyer
Scott (Victoria (Ont.))
Simard
Simpson
Skoreyko
Smallwood
Smith
Southam
Stanfield
Starr
Stefanson
Thomas (Middlesex-Ouest)
Valade
Wadds (Mme)
Watson (Assiniboïa)
Webb
Winch
Woolliams—116.

• (6.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de London (M. Irvine). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Davenport (M. Gordon) qui a dû s'absenter pour vaquer à des affaires officielles. Autrement, j'aurais voté contre le projet de loi.

M. Ballard: J'ai pairé avec un député ministériel, l'honorable député de Verdun (M. Mackasey). Autrement, j'aurais voté contre la motion.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

L'AMÉNAGEMENT RURAL

DÉPÔT DU 1er RAPPORT DU CONSEIL CANADIEN

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de déposer, en français et en anglais, le 1er rapport du Conseil canadien de l'aménagement rural.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ledit rapport?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

DÉPÔT D'UN ACCORD AVEC L'ANVIL MINING CORPORATION

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je désire déposer deux exemplaires d'un accord conclu entre Sa Majesté la Reine, du chef du Canada, et l'Anvil Mining Corporation Limited.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de déposer ce document?

Des voix: D'accord.

L'IMMIGRATION

LE DROIT D'APPEL ET LA LIBERTÉ PROVISOIRE

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River) demande à déposer le bill nº C-209 concernant la loi sur l'immigration et la loi sur la Commission d'appel de l'immigration (Mise en liberté provisoire des immigrants).

L'hon. M. Starr: Expliquez-vous.

M. Woolliams: En résumé, ce projet de loi vise à modifier la loi sur l'immigration et la loi sur la Commission d'appel de l'immigration afin que, dans le cas où un agent enquêteur a refusé à un immigrant incarcéré au Canada avant que sa cause ait pu être entendue, sa mise en liberté provisoire ou si la Commission d'appel a rejeté sa demande, il lui soit loisible de faire appel à une cour suprême ou supérieure dans la province.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois)

LE NORD CANADIEN

LA RÉDUCTION DES AFFECTATIONS AUX SERVICES DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné la responsabilité fédérale à l'égard de la santé et du bien-être des indigènes du Canada, le ministre usera-t-il de son influence auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour faire annuler les récentes réductions des services fédéraux dans ce domaine vital?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, la question n'est pas recevable. En effet, le député demande au ministre s'il usera de son influence auprès d'un autre ministre; or il ne convient pas de poser pareille question.

L'hon. M. Dinsdale: Puis-je formuler autrement ma question et la poser encore une fois au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Le ministre sait-il que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a informé les chefs et les conseillers que le gouvernement fédéral a été forcé de réduire bon nombre de ses programmes et que les ressources disponibles pour les services de santé à l'intention des Indiens ont également été fort réduites?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant.

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur l'Orateur. Étant donné les rumeurs contradictoires qui circulent, le ministre accepterait-il, comme leader du gouvernement, de convoquer le comité de la santé et du bien-être pour savoir si on a effectivement opéré des réductions dans ces programmes?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je répondrai au député des Territoires du Nord-Ouest que l'an prochain, autant, sinon un peu

plus de fonds seront affectés aux services de santé dans le Nord que l'année précédente. Cette année-là, les fonds avaient été augmentés de 14 p. 100. La situation actuelle nous a empêchés de maintenir ce taux d'expansion pour les gens du Nord, mais les prévisions de dépenses à ce titre, pour l'année qui vient, n'ont pas été réduites.

Cependant, nous avons dû réexaminer les services fournis, mais je tiens à assurer à mon ami que le nombre d'institutions qui fonctionnent dans le Nord ne diminuera pas. En ce moment, je me charge personnellement d'une étude approfondie de la situation et, avant qu'elle soit terminée, je m'en voudrais de préjuger la question de déférer l'affaire à un comité parlementaire.

L'hon. M. Dinsdale: Afin de faire la lumière sur cette question d'importance capitale, le ministre accepterait-il de déposer les documents envoyés aux diverses directions de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'occupent des services d'hygiène des aborigènes du Canada, soit des Indiens et des Esquimaux, et révélant que des instructions précises ont été données au sujet de la réduction des dépenses?

L'hon. M. MacEachen: Je serai heureux de me renseigner quant à la possibilité de déposer tout document pertinent, mais je veux assurer au député qu'on ne propose aucune réduction des dépenses pour l'année prochaine en ce qui concerne les services du Nord canadien en général et les services de santé des Indiens.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les Indiens continueront à avoir droit aux soins hospitaliers et médicaux sans être obligés de fournir preuve d'indigence, comme on l'a entendu hier soir à Radio-Canada?

L'hon. M. MacEachen: Dans le passé, si je ne me trompe, nous avons aidé les Indiens indigents. Je doute donc que le point soulevé par l'honorable représentant soit particulièrement bien fondé, étant donné ce qui s'est fait jusqu'ici.

M. Douglas: Puis-je poser au ministre la question suivante. Vu les déclarations faites par des médecins du Manitoba et transmises par Radio-Canada, a-t-on émis une directive, ou songe-t-on à le faire, avisant les autorités que désormais, ou sous peu, les Indiens ne recevront plus les soins médicaux et hospitaliers dont ils ont bénéficié jusqu'ici, à moins qu'ils ne prouvent leur indigence?

L'hon. M. MacEachen: Je tiens à dire au député que le directeur général des services médicaux du ministère a envoyé une directive aux hauts fonctionnaires des différentes régions du Canada pour leur indiquer le genre de services que le ministère sera en mesure d'offrir aux Indiens l'année prochaine. Je voudrais que l'on comprenne bien que nous ne dépenserons pas moins que cette année à ces fins. Cependant, nous n'avons pu accroître le taux d'expansion des dépenses comme nous l'avons fait l'an dernier; c'est pourquoi nous avons dû étudier la nature des services offerts à la population indienne. (*Exclamations*)

J'ai déjà dit, en réponse à mon ami des Territoires du Nord-Ouest, que je fais personnellement une étude détaillée de la situation avec mes collègues.

M. Robert Simpson (Churchill): Une question supplémentaire, au premier ministre. Pourrait-il nous dire s'il a reçu un télégramme où le premier ministre du Manitoba lui demande une explication de cette nouvelle politique et s'il a eu le temps d'y répondre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne crois pas avoir reçu de télégramme du Manitoba, monsieur l'Orateur. Je pense que mon ami a parlé du premier ministre de cette province. Je ne me souviens pas d'en avoir reçu un, mais je vérifierai cela dès mon retour dans mon bureau.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si, en qualité de leader de la Chambre, il déférerait l'étude de ses crédits au comité approprié pour mettre à l'épreuve l'exactitude de la déclaration qu'il vient de faire.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le député peut sûrement la contester dans cette Chambre.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège à propos d'une partie de la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, d'après qui on n'a donné aucune directive au personnel de liaison concernant la réduction des services médicaux destinés à nos indigènes. S'il en est ainsi, qui a autorisé l'envoi de la circulaire adressée à toutes les bandes d'Indiens et à tous les conseils d'Indiens au Canada?

M. l'Orateur: Il va de soi que cela est sans rapport avec la question de privilège. (*Exclamations*)

A l'ordre, s'il vous plaît. Il faudrait évoquer ce sujet sous forme de question et non invoquer la question de privilège.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser croire que le député a été induit en erreur. J'ai dit qu'il n'y avait pas eu de directives indiquant une réduction des dépenses par comparaison avec celles de l'an dernier. En fait, tant dans le Nord que chez les Indiens, les services médicaux ont accusé une légère augmentation dans les prévisions budgétaires. Le député a demandé si j'allais déposer cette correspondance ou ces directives. J'envisage la possibilité de le faire pour les directives émanant du ministère dans lesquelles celui-ci indique le type de services qu'il croit pouvoir assurer en ce moment. Je n'ai pas dit que ces services n'avaient pas été réorganisés: ils l'ont été. J'ai déclaré au député de Burnaby-Coquitlam...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle au député que nous avons eu plusieurs questions supplémentaires et un certain nombre de députés attendent de pouvoir prendre la parole. Nous aurons sans doute le temps de revenir sur ce sujet un peu plus tard ou au moment des questions.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE QUE LES DEUX LANGUES OFFICIELLES SOIENT TRAITÉES SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

La Commission de la fonction publique du Canada publiait récemment l'affiche numéro 68-ID-3050 relativement au poste de directeur adjoint de la production à l'Imprimerie du gouvernement canadien à Hull. Or, une des exigences spéciales pour occuper ce poste...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député devrait poser sa question aussi brièvement que possible.

M. Caouette: J'y arrive, monsieur l'Orateur, mais il faut quand même qu'on sache de quoi il s'agit, et je cite:

> Pour occuper ce poste, il faut savoir l'anglais, mais la connaissance du français constituera un avantage pour les candidats.

Le très honorable premier ministre peut-il nous dire si, éventuellement, on mentionnera dans ces affiches que le français est aussi nécessaire que l'anglais, ou s'il ne constitue qu'un avantage?

M. l'Orateur: Il me semble que cette question constitue plutôt un grief et voilà pourquoi je ne crois pas qu'elle soit recevable.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je vais poser ma question autrement.

Est-ce que le très honorable premier ministre exigera, au nom du bilinguisme dont il s'est fait le champion au Canada, que la Commission de la fonction publique traite le français sur un pied d'égalité avec l'anglais, dans les avis de concours?

M. l'Orateur: Je reconnais que la question est très importante, mais elle est de nature trop générale et, partant, devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—LE REFUS DE L'EXTRADITION PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il été avisé des raisons pour lesquelles le gouvernement américain a rejeté la demande de la province d'Ontario en vue de l'extradition de Hal Banks?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est une affaire dont s'occupe le ministère des Affaires extérieures et notre excellent secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra peut-être répondre à la question.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État américain a averti le gouvernement canadien que la requête tendant à l'extradition de Hal Banks, accusé de parjure à Ottawa, avait été rejetée. Il appuie sa décision sur le fait que l'extradition a été demandée en invoquant le parjure découlant d'une affirmation de non-culpabilité pour une infraction qui ne justifie pas l'extradition.

Selon les autorités canadiennes, cette exception ne peut être invoquée aux termes de l'Accord d'extradition existant entre le Canada et les États-Unis. Le gouvernement

canadien a donc prié le secrétaire d'État de revoir sa décision dans le cadre de ce traité ou d'accepter de saisir un tribunal international de son interprétation.

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SAISONNIÈRE EN PROVENANCE DES ANTILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Madill (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Des dispositions ont-elles été prises cette année pour admettre au Canada la main-d'œuvre saisonnière en provenance des Antilles pour la culture maraîchère et les conserves?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Madill: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pourquoi le taux du salaire minimum a été majoré de façon aussi spectaculaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire est inadmissible.

[*Français*]

LA SASKATCHEWAN—L'ACCUEIL D'ÉMIGRANTS DU KENYA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Pendant que je suis debout, je voudrais répondre à l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski) qui m'a demandé, l'autre jour, si l'honorable premier ministre de la Saskatchewan avait offert sa collaboration ou communiqué avec nous au sujet des émigrants du Kenya.

Je dois répondre dans l'affirmative. Le premier ministre de la Saskatchewan s'est offert à nous aider, afin d'accepter des émigrants du Kenya dans la province de la Saskatchewan.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui nous dit que le premier ministre de la Saskatchewan est prêt à accepter des émigrants du Kenya.

Le premier ministre de la Saskatchewan a-t-il mentionné si c'était dans le but de remplacer la population disparue de la Saskatchewan sous le gouvernement CCF?

[*Traduction*]

M. Douglas: Cela se passe sous le régime libéral.

[L'hon. M. Martin.]

[*Plus tard*]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je suis désolé de ne pas avoir entendu ce qu'il a dit; comme je n'avais pas mis mon écouteur, avec mon français moche, je n'ai pu comprendre ce qu'il a dit. Voici ma question: Le premier ministre de la Saskatchewan a-t-il précisé combien d'immigrants il serait disposé à accepter en ce moment.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre en mon anglais moche. La réponse est oui, dix ou douze familles.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État suppléant. Le ministre pourrait-il présenter des instances au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion en vue d'assurer que les longueurs d'onde de la radio et de la télévision soient libres de tout parasite et autres perturbations le 22 mars?

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il annoncé de nouvelles politiques par le truchement de l'émission *Twenty Million Questions*, hier soir, conformément aux précédents établis dernièrement à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est agressive. (*Exclamations*)

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Depuis la présentation du rapport annuel de la Banque du Canada, l'honorable ministre a-t-il rencontré le gouverneur de la Banque et, dans le but de combattre l'inflation, à combien ce dernier a-t-il accepté de réduire son traitement?

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

L'ENQUÊTE SUR LA VENTE AU DÉTAIL DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre vu l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations. Il y a deux jours, j'ai posé au ministre de la Consommation et des Corporations une question ayant trait au rapport du juge Batten au sujet de l'enquête sur le coût élevé des produits alimentaires dans l'Ouest du Canada. Comme le ministre a maintenant consenti à demander à la Direction des enquêtes sur les coalitions de jeter un coup d'œil sur ce coût, le gouvernement a-t-il l'intention de limiter cette enquête à l'Ouest plutôt que de l'instituer dans tout le Canada?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je m'entretiendrai de la question avec le ministre.

M. Woolliams: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le premier ministre pense-t-il que sa position à cet égard usurpera en quelque sorte le rôle et la juridiction de cet organisme, ou bureau qu'il nous a décrit dans son récent discours?

M. l'Orateur: La question est irrecevable.

L'INDUSTRIE

SYDNEY (N.-É.)—LE PRÊT ACCORDÉ À L'ACIÉRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Au cours de ses entretiens récents avec le premier ministre Smith, il a parlé d'un prêt de 1.7 million de dollars accordé à la DOSCO afin d'aider la société à surmonter la crise de l'acier.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je présume que le représentant parle de la dernière communication que j'ai adressée au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, à qui j'ai demandé s'il était d'accord pour que je dépose ladite communication, car je suis fort désireux de le faire. Il m'a demandé d'attendre un jour ou deux, pour lui permettre de l'étudier d'un peu plus près. La lettre qu'il m'a adressée a déjà été déposée sur le bureau de la Chambre.

M. MacInnis: Une question complémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Elle se fonde sur un article de journal d'après lequel le gouvernement permettrait que la somme de 1.7 million de dollars précédemment prêtée à la DOSCO contribue à surmonter la crise de l'acier. Ma question se rattache à une déclaration faite à la Chambre par le ministre de la Justice et à une lettre du premier ministre selon laquelle il y a en plus la question d'une revendication possible par...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question?

M. MacInnis: Je voudrais demander au premier ministre d'expliquer la déclaration, faite dans une lettre portant sa signature, voulant qu'il y ait en plus une revendication possible de 1.7 million de dollars, de la part du gouvernement fédéral, à l'endroit de la DOSCO. Quand le gouvernement a-t-il décidé qu'il y avait matière à revendication, et pourquoi le ministre de la Justice n'a-t-il pas répondu à cette question, qui reste sans réponse depuis longtemps?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au député la date de la lettre dont il a parlé?

M. MacInnis: Le 23 janvier 1968.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'ABSENCE DE NORMES FÉDÉRALES DANS LE RÉGIME DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre s'il peut nous indiquer quand il répondra à la lettre du premier ministre Manning envoyée au début de décembre pour demander dans quels domaines le régime d'assurance-santé de l'Alberta ne répond pas aux exigences prévues dans la loi fédérale sur l'assurance frais médicaux?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à cette lettre, mais je vais le vérifier. Je pense l'avoir expédiée samedi dernier au premier ministre.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LES SÉANCES DU CONSEIL D'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, je tiens à demander au ministre du Travail si le conseil d'arbitrage présidé par le juge en chef adjoint Gold que le ministre a mentionné en répondant à une question lundi dernier a inauguré ses auditions; sinon, pour quand le ministre pense-t-il qu'elles commencent?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question, ce qui m'a permis d'obtenir des renseignements frais. Le conseil d'arbitrage tiendrait sa première séance demain. J'ajouterai que, depuis sa nomination à la présidence, le juge en chef adjoint fait des recherches détaillées sur ce sujet, y compris les questions connexes, et le reste. Je peux ajouter que le ministre d'État, mon ancien secrétaire parlementaire, collabore étroitement à ma demande avec les parties en cause afin de les renseigner sur l'aide disponible au ministère et ailleurs. Les auditions officielles débutent demain.

L'AGRICULTURE

L'ÉTUDE ET LA REVISION DES PROGRAMMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent (Ont.)): Monsieur l'Orateur, étant donné le grave bouleversement économique qui frappe les cultivateurs à la suite de la fermeture soudaine de la raffinerie de sucre à Chatham, le ministre de l'Agriculture a-t-il institué une enquête sur les projets que nourrissent pour la présente saison les autres producteurs canadiens de produits alimentaires, particulièrement en ce qui a trait aux répercussions de leurs projets sur les contrats saisonniers?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Le ministère, monsieur l'Orateur, effectue des études constantes concernant les contrats et les projets saisonniers dans les divers secteurs de l'agriculture. J'ignore si mon ami songe à un domaine en particulier mais, sauf erreur, nous n'avons institué aucun programme spécial jusqu'ici en sus des études constantes que le ministère effectue normalement.

M. George Muir (Lisgar): J'aimerais savoir, monsieur l'Orateur, si le ministre est maintenant en mesure d'annoncer un prix minimum pour les graines de tournesol, afin que les producteurs puissent tracer leur ligne de conduite pour la prochaine campagne.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, c'est l'Office de stabilisation des prix agricoles qui annoncera de la façon habituelle les politiques concernant les prix minimums. Il n'y a pas d'annonce spéciale à faire aujourd'hui à propos de ce programme.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire à celle du député de Kent, en Ontario. Le ministre ou son ministère ont-ils, sur la recommandation du conseil consultatif, établi une politique spéciale visant la betterave à sucre?

[M. Ormiston.]

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, la politique du gouvernement à l'égard de la betterave à sucre a toujours été très claire. Elle consiste à accorder de l'aide à l'industrie de la betterave sucrière, aide qui s'est élevée à environ 6 millions de dollars l'an dernier. Les cultivateurs, si je ne me trompe, sont fort satisfaits de ce programme. A l'échelle nationale, ce programme d'aide était destiné à soutenir l'industrie de la betterave sucrière au Canada jusqu'à l'établissement d'un accord mondial sur le prix du sucre.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire maintenant s'il a reçu un rapport sur le mémoire soumis en octobre dernier par les producteurs d'aliments au Canada et le Conseil des horticulteurs canadiens au sujet de l'importation au Canada d'aliments en boîtes provenant de l'Australie?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je crois que le problème soumis à notre attention dans le mémoire auquel le député fait allusion a été déféré à un comité mixte de fonctionnaires en vue de lui trouver une solution définitive. Je pense que ce comité présentera bientôt son rapport. Les mesures qui s'avéreraient nécessaires à la suite de leurs délibérations seront annoncées très prochainement.

M. Pugh: Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il nous dire si les représentants du gouvernement australien ont été mis au courant de l'ensemble des difficultés des producteurs canadiens?

L'hon. M. Greene: Je suis sûr que mes fonctionnaires et aussi ceux d'autres ministères ont eu des conversations avec les Australiens au sujet de ce très grave problème, surtout dans la mesure où il touche l'industrie des conserves de pêches. Les mesures qui s'imposeront, qu'elles soient unilatérales ou bilatérales, seront évidemment annoncées conformément aux règles en usage.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il a décidé de déférer la question des opérations de l'Office de stabilisation des prix agricoles au comité permanent après la rentrée du Parlement.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, si ma mémoire est fidèle, les opérations de l'Office de stabilisation des prix agricoles ont été examinées l'an dernier par le comité permanent et les hauts fonctionnaires de l'Office

y ont comparu lors de l'étude des crédits du ministère; et à la suite de la reprise des hostilités ici à la Chambre... (*Exclamations*)... les nouveaux crédits seront soumis au comité, j'en suis bien certain, et ses membres du comité permanent seront alors bien libres d'interroger les hauts fonctionnaires de l'Office de stabilisation des prix agricoles.

LES FINANCES

LA PRÉVENTION D'UNE CRISE MONDIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question dont je lui ai donné préavis. Les pays doivent-ils attendre patiemment que diminuent les pressions alarmantes que les spéculateurs et les thésauriseurs exercent présentement sur leurs systèmes monétaires, ou existe-t-il des programmes suffisamment au point en vue de créer un système mondial fondé sur la valeur réelle des nations?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député reconnaîtra que la question peut déboucher sur une discussion.

[*Plus tard*]

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, j'ai éliminé de ma question tout point de controverse. Je demande de nouveau au très honorable premier ministre si on fait beaucoup de progrès dans les plans relatifs à un système monétaire international, fondé sur la valeur réelle des nations et immunisé contre les risques actuels.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami sait sûrement qu'au cours de la dernière réunion du Fonds monétaire international au Brésil, tenue en octobre, je crois, on avait proposé des droits de retraits spéciaux, qui étayeraient les accords internationaux en vigueur actuellement. Ces propositions n'ont malheureusement pas été approuvées par tous les gouvernements intéressés, mais on les étudie soigneusement. Sauf erreur, une réunion se tiendra à la fin du mois à Stockholm, je crois, et j'espère que les choses progresseront plus avant.

J'espère que d'ici là, la situation monétaire sur la scène internationale se sera améliorée, afin que ce progrès puisse être à la fois réel et durable. Il importe sûrement d'établir le numéraire et le change sur une base plus stable, dans l'intérêt du commerce et des versements internationaux. Cela exige une collaboration non seulement économique, mais internationale et politique, et l'absence de cette collaboration demeure l'une des raisons du retard que nous avons dû envisager pour élaborer ces nouveaux projets.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ DES DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme deux seulement des 12 membres libéraux du comité des privilèges et élections assistaient à la réunion d'organisation du comité, auquel était déféré le rapport du comité des dépenses électorales, le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement s'intéresse toujours à l'étude et à la mise à exécution du rapport...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député fait évidemment allusion à l'activité d'un comité et, comme telle, est irrecevable.

M. Brewin: Sauf le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, ma question a trait à la politique ministérielle sous ce rapport. Puis-je la terminer? Le premier ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement s'intéresse toujours à l'étude et à la mise en œuvre...

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Halifax, M. Forrestall.

RADIO-CANADA

LA PRÉTENDUE SUPPRESSION D'UNE ENTREVUE FILMÉE AVEC UNE PERSONNALITÉ NIGÉRIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au secrétaire d'État, qui disparaît à tout moment. En son absence...

Une voix: Le tour n'est pas facile.

M. Forrestall: Je vois que l'honorable représentante est de retour à la Chambre. Si j'étais poète comme le député senior d'Halifax, je déploierais toute mon éloquence pour la circonstance. Puis-je poser une question sérieuse au secrétaire d'État? Peut-elle dire à la Chambre pourquoi on a supprimé une récente entrevue de Radio-Canada avec

M. Mbadiwe, du Biafra, au Nigeria, entrevue filmée pour la télévision?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, la question devrait figurer au *Feuilleton*. Si elle est urgente, le député peut m'en donner avis pour que nous puissions l'étudier lors de la motion d'ajournement.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement—et vous devrez m'aider; car il s'agit peut-être plutôt d'une question de privilège—au sujet de la suppression de nouvelles canadiennes et de nouvelles en provenance d'autres régions du monde dont la diffusion est légitime...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je saisis entièrement l'importance du sujet, mais le député demande pourquoi la Société a pris certaines mesures. Il me semble qu'une question, formulée en ces termes, ne saurait être posée ici de vive voix en ce moment.

M. Forrestall: Puis-je la présenter d'une nouvelle façon, monsieur l'Orateur. Je m'incline devant votre jugement et votre sagesse. Le ministre indiquerait-il si une entrevue filmée récemment a été supprimée ...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question, dans sa première ou dans sa deuxième version, pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION POSSIBLE DES DISPOSITIONS SUR LES REPRIS DE JUSTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Il a été mis au courant, je suppose, des importantes décisions rendues récemment par la Cour suprême du Canada au sujet des repris de justice. Pourrait-il demander à ses fonctionnaires d'examiner de près ces décisions et faire rapport à la Chambre sur les amendements qu'il y aurait lieu ou non de faire, selon lui, au Code criminel afin d'expliquer les dispositions existantes?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Comme le député le sait, monsieur l'Orateur, les modifications d'ensemble proposées au Code criminel à ce sujet comportent des dispositions pertinentes. A la lumière de ces décisions, je considérerai s'il y a lieu d'apporter d'autres modifications; mais j'aimerais que l'on étudie aussitôt que possible les modifications au Code criminel.

[M. Forrestall.]

[*Français*]

LA NAVIGATION

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À LA FORMATION MARITIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Vu le peu d'intérêt, le manque de coordination et de planification dont a fait preuve le Québec dans le domaine de la formation maritime, l'honorable ministre a-t-il l'intention de reprendre à sa charge la responsabilité de cette formation réclamée par le monde maritime du Québec?

M. l'Orateur: Il me semble que la question est irrecevable. Elle est basée sur une allégation. Dans cette mesure, la question ne peut être jugée recevable.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

NORTH SYDNEY (N.-É.)—L'AIDE AUX DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Elle se rattache à des questions que j'ai posées auparavant au premier ministre et au ministre des Transports concernant les mises à pied imminentes et massives, de débardeurs, par le National-Canadien, à North Sydney.

Comme au moins 600 travailleurs, estime-t-on, seront victimes de ces mises à pied, et vu les difficultés extrêmes et le bouleversement qu'entraînera pour eux cette situation, le ministre nous dirait-il s'il désignera un groupe spécial, parmi ses fonctionnaires, pour déterminer sur les lieux si l'on peut trouver d'autres emplois aux intéressés?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois bien que la situation requiert que nous nous en occupions d'une façon spéciale, pas nécessairement en formant une équipe de travail, mais nous enverrons sûrement des gens, de façon que ces travailleurs puissent bénéficier de tous les services du ministère le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a parlé de prestations. Comme ces mises à pied découlent d'une

modernisation et d'une transformation technologique entreprise par une société de la Couronne, ces travailleurs seront-ils admissibles aux prestations d'aide de transition jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi permanent?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je crois que d'une façon générale, ces travailleurs ont droit à tous les bénéfices des programmes du ministère de la main-d'œuvre. Je ne peux pas dire tous et chacun—il faudra que nous étudiions chaque cas individuellement—mais, d'une façon générale, les programmes s'appliquent sans aucun doute à ces travailleurs.

[*Traduction*]

LES STIMULANTS À L'EMBAUCHE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le président de l'Association des constructeurs canadiens ayant déclaré que l'industrie canadienne de la construction fera face, avant l'automne, à un grave chômage, et considérant les délais qui, de toute évidence s'écoulent entre l'établissement des plans et la mise en chantier, le premier ministre voudrait-il saisir la première occasion de dire à la Chambre si le gouvernement a préparé des plans ou s'il en a en vue pour stimuler l'emploi dans l'industrie de la construction, avant l'automne?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

M. David MacDonald (Prince): Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Ne croit-il pas qu'un moyen très important de résoudre le problème serait de réactiver le projet de la chaussée de Northumberland?

LES NATIONS UNIES

CHYPRE—LA PROLONGATION DE LA PARTICIPATION CANADIENNE AUX «CASQUES BLEUS»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le secrétaire général des Nations Unies a demandé qu'on renouvelle le mandat de la force à Chypre, le ministre nous dirait-il si le Canada a l'intention de renouveler son engagement à l'égard de la force de maintien de la paix?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on n'a pas encore reçu officiellement la demande du secrétaire général, mais si on la reçoit effectivement, je soumettrai la question à mes collègues.

LES FINANCES

LES NORMES RELATIVES AUX NOUVEAUX PORTEFEUILLES DE TITRES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Je veux poser au ministre des Finances une question à propos de la récente décision du gouvernement de transférer tous les dollars américains dans des portefeuilles de titres non disponibles et non négociables. Le ministre peut-il nous indiquer les termes et le taux d'intérêt des valeurs américaines détenues par le gouvernement canadien?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Nous négocions présentement ces questions. Je ne veux pas divulguer ce renseignement parce que les conditions ne sont pas encore convenues, mais je puis assurer aux députés que ces valeurs seront payables à vue.

M. Martin: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous assurer que ces titres seront payables en moins de 365 jours?

L'hon. M. Sharp: Oui monsieur l'Orateur. Je le répète, ces titres seront remboursés en espèces chaque fois que nous aurons besoin de réserves supplémentaires.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE NOUVEAU BARÈME DES DÉGRÈVEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Je veux poser une question au ministre du Revenu national. Le 29 février, il a avisé la Chambre que son ministère était en train de préparer un nouveau barème des abattements de l'impôt sur le revenu, et que les employeurs le recevraient au milieu du mois, qui tombe demain. Peut-il me dire si les exemplaires du barème ont été imprimés et envoyés?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, ces formules n'ont pas été préparées à cause de la situation revisée de la politique financière, mais nous croyons pouvoir envoyer ces formules pour le 1er avril, avec le taux de 3 p. 100.

[*Traduction*]

M. Hales: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Préparera-t-on sans tarder des exemplaires de la formule revisée, afin d'en envoyer aux employeurs?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, ces formules sont en voie de préparation, mais je ne crois pas qu'elles soient prêtes avant quelques jours encore.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DEMANDE D'UN SURSIS DE MUTATIONS ENTRE BASES DES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale s'il voudrait accéder à la requête que lui a fait tenir hier ou aujourd'hui, par télégramme, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse en vue de retarder le transfert proposé des effectifs entre Summerside et Greenwood jusqu'à ce que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ait l'occasion de présenter un mémoire.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, dans les circonstances actuelles, je suis certain que le mémoire arrivera avant que la décision soit mise en œuvre.

M. Robert McCleave (Halifax): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme certains éléments à la fois économiques et militaires entrent en jeu, le ministre voudrait-il songer à charger un comité permanent de la Chambre d'étudier la question du fusionnement et des transferts entre les bases?

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question est le complément de celle qui a été posée au ministre de la Défense nationale. Compte tenu de sa réponse au député de Digby-Annapolis-Kings, le ministère n'a-t-il donc pas encore décidé définitivement de transporter les installations de recherche et de secours de Greenwood à Summerside?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, si c'est ce que j'ai laissé entendre, je m'en excuse, car la décision a été prise. Je parlais de son exécution.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à certaines questions qui ont été soulevées cet après-midi et à d'autres que j'ai moi-même posées plus tôt au sujet de la réduction des effectifs à la base canadienne de Summerside, ce qui pourrait entraîner une perte de revenu d'un million et demi de dollars. Le premier ministre pourrait-il nous donner à espérer, comme il l'a déjà fait, que le gouvernement acceptera la responsabilité de cette nouvelle difficulté pour l'économie déjà en mauvaise passe de cette province et qu'il cherchera des accommodements?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est litigieuse.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POURSUITE DE DISTRIBUTEURS DE REVUES PUBLICITAIRES SUR LA LIMITATION DES NAISSANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai donné avis de cette question au ministre de la Justice. A-t-il l'intention de poursuivre les distributeurs de la revue *Redbook* dont le numéro de mars contenait une annonce publicitaire de contraceptifs, en violation de l'article 150 (2) *c*) du Code criminel?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question, mais il devrait se rendre compte qu'elle concerne les autorités provinciales et non le gouvernement fédéral.

M. Prittie: J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Postes. L'administration des Postes à Vancouver lui a-t-elle fait part de la question, étant donné que *Redbook* est une revue importée?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Je n'ai pas entendu la première partie de la question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il ne reste plus beaucoup de temps, le ministre pourrait peut-être tenir la question pour un préavis et y répondre demain.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre et elle a trait à celle que le député de Burnaby-Richmond a posée plus tôt. La Chambre étudiera-t-elle pendant la présente session le bill n° S-22, correspondant au *Feuilleton* à l'ordre n° 60?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES EXONÉRATIONS RELATIVES AUX AVIONS À LA DISPOSITION DES CANDIDATS À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Revenu national? Permettra-t-on aux sociétés qui mettent des avions à la disposition des candidats à la direction du parti libéral de déduire ces dons aux fins de l'impôt afin qu'ils puissent passer la moitié du coût aux contribuables canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'ordre du jour.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA PEMBINA—L'OPPORTUNITÉ D'UN RAPPORT SUR LES ENTRETIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a 25 minutes que je m'efforce en vain d'attirer l'attention de Votre Honneur, afin qu'il autorise le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à répondre à une question que je lui ai posée hier. Peut-il le faire maintenant?

M. l'Orateur: Oui, si la Chambre consent à dépasser le temps prévu.

Des voix: D'accord.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aurais dû répondre spontanément à cette question comme j'avais promis de le faire.

Le député a demandé hier où en était le projet sur les ressources hydrauliques de la Pembina, dont la Commission mixte internationale a recommandé la mise en œuvre commune par le Canada et les États-Unis.

Les fonctionnaires du gouvernement fédéral ont soigneusement étudié le rapport. Il y a eu à ce sujet des échanges de vues entre les autorités fédérales et les autorités provinciales et l'on espère qu'il en résultera bientôt un accord sur la position que le Canada adoptera quant à ce projet. A ce moment-là, monsieur l'Orateur, nous reprendrons les pourparlers avec les États-Unis.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT UNE SURTAXE

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le bill n° C-208, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

Sur l'article 1—*Dons à Sa Majesté.*

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, je crois qu'en tant que telle, cette disposition rallie l'approbation du comité. A vrai dire, c'est le seul article raisonnable dans un projet de loi considéré, en général, comme mauvais. J'aimerais, toutefois, demander au ministre pourquoi il a limité cette exemption aux provinces. Pourquoi ne pas l'appliquer également aux municipalités ou aux organismes de gouvernements provinciaux?

Je songe, notamment, à des organismes comme l'Ontario Heritage Foundation qui, par exemple, a été créé en vue de préserver les lieux historiques de l'Ontario...

M. le président: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais j'ai peine à entendre ce qui se dit. Un peu d'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, je disais que je songeais à des organismes comme l'Ontario Heritage Foundation avec lequel le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a récemment conclu un accord pour la préservation des lieux historiques en Ontario, accord auquel nous souscririons tous, je crois.

Il me semble, monsieur le président, que si cet article est valable en ce qui concerne les provinces, il devrait l'être tout autant à l'égard des organismes provinciaux et des municipalités. Le comité sait que ces choses m'intéressent puisque j'ai inscrit une question au *Feuilleton*. On y a répondu le 22 janvier dernier, comme en fait foi la page 5767 du Hansard, à la suite de quoi certains gouvernements provinciaux ont présenté des instances au ministre.

Peut-être le ministre consentirait-il, à nous dire, à ce stade, s'il a l'intention d'aller plus loin qu'il ne l'a fait et d'inclure les autres organismes que j'ai mentionnés.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, cette question est à l'étude depuis un certain

temps. Nous avions à l'esprit, en particulier, certains cas récents de dons aux provinces de collections d'œuvres d'art, et le reste. J'ai eu personnellement connaissance de la collection McMichael, offerte à la province d'Ontario. Dans ce cas, un don ne pouvait être fait à Sa Majesté du chef du Canada, car la Galerie nationale ne pouvait accepter un don à l'extérieur d'Ottawa. On n'aurait pas pu s'occuper de cette collection.

Il nous a semblé que nous devrions du moins étendre le principe à Sa Majesté du chef d'une province. Il est possible, évidemment, d'étendre cette exemption très loin, mais je dirai au comité que nous devrions nous hâter avec lenteur dans cette voie. Autrement, nous ouvrons peut-être la porte à des transactions qui auraient pour effet de réduire notre revenu, accroissant d'autant le fardeau du reste des contribuables, ce qu'à mon avis on ne devrait pas faire. On ne devrait pas, je pense, étendre cette exemption à l'infini, soit à toutes sortes de dons, à toutes sortes d'organismes.

Je déclare au comité, monsieur le président, que même si nous n'allons peut-être pas assez loin ici, nous devrions au moins faire ce pas maintenant.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, le ministre n'a pas précisé pourquoi ce serait aller trop loin que d'accorder l'exemption aux municipalités. Il ne faudrait pas exagérer, j'en conviens, mais l'exemption gagnerait en efficacité si elle était applicable aux municipalités. Quant à la conservation des lieux historiques, les dons seront sans doute faits aux municipalités plutôt qu'aux provinces.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, il s'agit d'une question délicate de gradation. Si l'exemption n'a été d'abord applicable qu'aux dons faits à Sa Majesté du chef du Canada, c'est que ces dons étaient censés profiter au pays tout entier. Si le don est fait à une province, il profite à un territoire plus restreint mais néanmoins d'une étendue suffisante. Si l'on se met à exempter les dons aux municipalités, on va se faire demander si c'est à l'ensemble des contribuables de compenser la perte de recettes.

Que le représentant sache, monsieur le président, qu'il s'agit en réalité d'une question de gradation, et que j'hésite à aller plus loin pour le moment.

M. Knowles: Monsieur le président, pendant que nous y sommes, à la lumière de ce qu'il a dit, peut-être le ministre pourrait-il répondre à la question que j'ai posée à son collègue à l'appel de l'ordre du jour. Le ministre croit-il que les dons, sous forme de transport aérien, que font les sociétés privées aux candidats à la direction autres que le ministre des Finances devraient être admis aux fins du fisc, ce qui aurait pour effet de passer la moitié du coût aux contribuables

L'hon. M. Sharp: Autant que je sache, monsieur le président, les dons qu'on me fait, soit lors des campagnes comme candidat dans une circonscription, soit comme candidat à la direction, ne peuvent être déduits.

M. Knowles: Monsieur le président, je ne songe pas aux dons de campagne électorale mais au transport aérien offert aux candidats, ce qui coûtera de l'argent aux sociétés en cause. N'est-ce pas conforme à l'usage commercial si ces sociétés font payer les frais et, de fait, recouvrent la moitié du coût des contribuables?

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je suis convaincu que mon collègue le ministre du Revenu national ne permet pas qu'on fasse indirectement ce qui est défendu directement. C'est une question d'administration. Lorsque le ministre du Revenu national étudie des dépenses qui sont imputables, il tente de découvrir si elles ont été faites en gagnant un revenu. C'est le seul critère qui s'applique.

M. Hales: Monsieur le président, si quelqu'un faisait un don à une université dans une province donnée, ce don serait-il admis dans le cas présent?

• (3.30 p.m.)

L'hon. M. Sharp: Sauf erreur, un tel don serait admissible aux termes d'autres parties de la loi, sous réserve, évidemment, de la restriction prévue dans la mesure à l'étude aujourd'hui.

Les dons faits à la Couronne font l'objet d'un traitement spécial, traitement qui est légal depuis des années. Le présent article ne fait qu'élargir le droit de déduction touchant les dons fait à la Couronne du chef des provinces. Ce droit est déjà prévu pour les dons faits à la Couronne du chef du Canada.

M. Walker: Comment évaluera-t-on les collections d'œuvres d'art aux fins de l'impôt? Tiendra-t-on compte du prix d'achat intitial? Comment procède-t-on?

L'hon. M. Sharp: Sauf erreur, lorsque quelqu'un donne une collection à la Couronne du chef du Canada, c'est-à-dire à la Galerie nationale, c'est la Galerie elle-même qui en

fait l'évaluation. Pour les dons faits à la Couronne du chef d'une province, on consulterait évidemment la Galerie nationale. Je dois signaler que ces dons faits à la Couronne modifient les recettes des provinces aussi bien que celles du gouvernement fédéral.

M. Martin: Le ministre voudrait-il répondre à une ou deux questions? Mais avant, j'aimerais citer certaines observations qu'il a faites à la réunion du Fonds monétaire international de Rio de Janiero. Il a dit entre autres:

> J'ai eu l'occasion de rencontrer tous les ministres des Finances du monde. Nous nous sommes rencontrés bien des fois, par grands groupes et par petits groupes. Un des principaux problème dont nous avons discuté a été celui des taux d'intérêt ... Ces rencontres étaient agréables car, au moins, nous pouvions nous consoler les uns les autres. Nous avons examiné ce problème; nous l'avons étudié attentivement et en détail pendant une semaine.

M. Knowles: Le ministre devrait y retourner.

M. Martin: Je poursuis:

> Aucun de nous n'a pu proposer de solution facile et prochaine au problème de l'intérêt élevé.

Le ministre peut-il nous dire si, depuis cette réunion, certains indices lui permettent de croire que les taux d'intérêt baisseront?

L'hon. M. Sharp: Tous les députés, j'en suis sûr, lisent très attentivement les journaux, ces jours-ci, et examinent les prix cotés sur le marché international. Un des aspects de cette crise financière internationale est l'accroissement constant des taux d'intérêt; c'est pourquoi il n'y a pas de moyen facile de résoudre le problème des taux d'intérêt. C'est un aspect fort inquiétant de la situation financière internationale, et tant que cette dernière ne sera pas tirée au clair, je ne vois guère comment les taux d'intérêt pourraient baisser.

M. Martin: Si le ministre veut bien se reporter au temps où le prix de l'or a été majoré, en 1934, il se souviendra des répercussions de cette hausse sur les taux d'intérêt. Le gouvernement refinance encore des emprunts qu'il a contractés à cette époque. Il est intéressant de constater que le gouvernement canadien a pu financer le coût de la guerre à un taux de ¾ p. 100 sur les effets à court terme et de 3 p. 100 sur les obligations à long terme. Ces dernières arrivent maintenant à échéance et elles sont remplacées par d'autres à un taux d'environ 6.5 p. 100. Compte tenu de ces facteurs, le ministre a-t-il changé d'avis au sujet de l'opportunité d'augmenter le prix de l'or comme moyen de faire face au problème des taux d'intérêt élevés?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur le président. Le gouvernement canadien n'a pas l'intention de prendre des mesures qui troubleraient davantage les marchés monétaires internationaux. Le gouvernement des États-Unis a dit clairement qu'il ne monterait pas le prix de l'or. Le gouvernement canadien n'a pas pour politique d'agir autrement.

M. Martin: Pourtant, monsieur le président, si le passé peut nous apprendre quelque chose, nous constatons qu'avant la dernière augmentation des prix de l'or, le taux d'intérêt moyen était de 4 p. 100 sur les titres de l'État, dans les années 20. Ce taux a fléchi à 3 p. 100 dans les années 30 et à une moyenne de 2 p. 100 dans les années 40. Je pose la question au ministre, ne serait-il pas heureux si nous n'avions que 2 p. 100 à payer sur les emprunts publics?

L'hon. M. Sharp: Je ne vois aucune possibilité d'un retour à un taux d'intérêt de 2 p. 100, et je ne pense pas non plus que la majoration du prix de l'or produirait un tel résultat maintenant. En fait, augmenter le prix de l'or pourrait conduire à une plus grande possibilité d'inflation et par conséquent, à une réticence accrue chez les particuliers à prêter leur argent à de faibles taux d'intérêt.

M. Martin: Le ministre n'admet-il pas que les taux d'intérêt ont commencé à monter quand les réserves d'or des États-Unis ont commencé à baisser? Les taux ont monté en proportion directe de la diminution des réserves d'or des États-Unis.

L'hon. M. Sharp: Je suis porté à croire que nous devrions améliorer le régime monétaire international. Le mieux serait de recourir aux droits de tirage supplémentaires, sur lesquels nous nous sommes penchés quelque temps, comme supplément aux réserves d'or actuelles, ce qui, faciliterait les transactions internationales et mettrait fin aux perturbations financières actuelles.

M. Martin: N'est-il pas vrai que depuis 5000 ans, l'homme cherche un substitut à l'or? Jusqu'ici, on n'en a pas trouvé d'universellement acceptable.

L'hon. M. Sharp: Au cours de l'après-guerre on a trouvé un supplément à l'or. Le Fonds monétaire international a été créé afin de trouver un supplément à l'or et de fournir un autre moyen d'assurer les transactions internationales—c'est-à-dire les transactions entre les pays—et de les financer. Le moment

est venu, je pense, de faire un pas de plus dans ce domaine. Personne n'a proposé de supprimer l'or en tant que réserve pour des fins internationales. Il serait très utile d'avoir un supplément à l'or et de n'avoir pas besoin de dépendre entièrement de l'or, dont le prix pourrait être changé pour assurer le bon fonctionnement de notre régime monétaire international.

M. Martin: Je suis d'accord avec le ministre, et nous devons recourir aux services du FMI et de divers autres organismes internationaux. N'est-il pas évident, toutefois, que les événements survenus dans le passé peuvent se répéter? Il semble que la situation actuelle ajoute un mal de tête à une tumeur du cerveau. Les mesures prises ne font que retarder la crise. Elles ne peuvent pas y remédier. N'est-il pas exact que le monde entier sombre dans cette crise? J'ai lu qu'environ 200 tonnes d'or seront échangées aujourd'hui sur le marché de Londres. Combien de temps cette situation peut-elle encore durer?

L'hon. M. Sharp: Je ne saurais répondre à cette dernière question. Lorsque, pendant l'après-guerre, nous avons appliqué, à l'échelle internationale, des mécanismes financiers modernes, le monde entier a connu un niveau d'expansion et de prospérité jamais égalé. Je regrette que nous nous trouvions maintenant devant ce genre de crise internationale. Je n'avoue pas moins qu'elle ne sera pas facile à régler. L'idéal, à mon avis, serait d'appliquer le nouveau système des réserves internationales qui fait depuis deux ans l'objet de discussions parmi les pays du monde. Je regrette qu'on n'ait pu le faire faute d'un accord international suffisant. Cela nous aurait sans doute épargné la présente crise.

M. Martin: Puis-je poser une dernière question au ministre? Le gouvernement est-il toujours disposé à fournir de l'or aux États-Unis, ce qui équivaut à leur accorder des subventions de 14 p. 100? Nous avons vendu pour 100 millions de dollars d'or aux États-Unis mais l'extraction de cet or nous a coûté 114 millions à cause des subventions que nous versons aux compagnies de mines d'or. Le gouvernement a-t-il l'intention de s'en tenir à cette pratique ou le ministre songe-t-il à autre chose?

• (3.40 p.m.)

L'hon. M. Sharp: Notre politique de réserve a consisté jusqu'ici à conserver une certaine proportion de nos réserves en or et une certaine proportion sous d'autres formes de change, en particulier de dollars américains placés aux États-Unis et rapportant de l'intérêt. C'est la politique tout indiquée pour le Canada, selon moi. La prudence la plus élémentaire, je pense, exige que nous conservions une partie de nos réserves en or tant que durera le système financier international actuel. Il serait imprudent, de la part du Canada, d'avoir toutes ses réserves en or; nous perdrions ainsi un revenu considérable et les ministres des Finances seraient obligés de lever des impôts encore plus considérables pour faire face aux dépenses. C'était donc très sage, selon moi, de placer une partie appréciable de nos réserves dans des valeurs portant intérêt.

L'or ne nous rapporte rien. Il est improductif. Si nous en détenons, c'est à cause du système international actuel, par mesure de précaution contre la possibilité d'une hausse du prix de l'or. Mais conserver plus qu'une certaine proportion de nos réserves en or, ce ne serait pas dans l'intérêt des Canadiens, selon moi. Je pense que, de temps à autre, nous vendrons une partie de nos réserves d'or et les convertirons en quelque chose de productif pour maintenir les impôts à un bas niveau au pays.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, je n'aurais juste que deux ou trois questions à poser à l'honorable ministre des Finances (M. Sharp).

Étant donné la confusion qui règne actuellement, tant au sein de la population canadienne que de la députation en général, de même que chez certains enseignants dans nos écoles du Québec, par suite de cette course effrénée vers l'or ou de cette panique qui suscite des transactions d'or entre différents pays du monde, l'honorable ministre serait-il en mesure d'affirmer, à ce moment-ci, que pour l'usage de la monnaie canadienne, la garantie or ne compte plus depuis le 1er mai 1940, mais que l'or en réserve, au Canada, ne sert, comme il vient de le dire, que pour les transactions internationales qui peuvent avoir lieu ou qui peuvent être créées à un moment donné, bref que l'or ne sert absolument pas pour garantir les billets de banque qui circulent au Canada, en vertu de notre système monétaire? L'honorable ministre est-il en mesure de nous le dire?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur le président, l'honorable représentant a raison. Nous conservons une réserve d'or pour régler nos opérations internationales. Comme je l'ai signalé en réponse au député de Timmins, notre politique a consisté à garder en réserve une certaine proportion d'or et une autre de dollars américains ou de dollars investis dans des titres américains, compte tenu du fait que le dollar américain est fondé sur l'or et qu'on

ne saurait dire si le prix de l'or sera changé un jour.

Telle est la politique suivie depuis longtemps par les gouvernements successifs, et je crois qu'elle est prudente. Je conviens avec le représentant qu'un dollar canadien ne peut être échangé pour de l'or. L'or est conservé en vue de régler nos opérations internationales et, pour cette raison, j'estime que c'est un élément très utile de nos réserves.

[*Français*]

M. Caouette: Mon autre question, monsieur le président, est celle-ci:

Tout à l'heure, l'honorable ministre des Finances, répondant à l'honorable député de Timmins (M. Martin), disait que le Canada devait suivre le courant de la situation internationale et que nous ne devions pas déranger la marche actuelle de l'économie chancelante.

Alors, on pourrait dire que nous ne sommes que des «suiveux» des politiques imposées dans le domaine international par des pays étrangers, que nous devons nécessairement subir les conséquences de décisions prises à Washington, en France ou en Angleterre et que nous ne sommes pas capables d'établir une politique claire et précise au point de vue économique.

Maintenant, je voudrais demander à l'honorable ministre—j'admets qu'il y a actuellement une crise internationale terrible, où des têtes sauteront peut-être d'ici quelques jours ou quelques semaines—s'il y a, au Canada, une loi qui empêche le gouvernement canadien ou le ministre des Finances de recourir à l'utilisation d'un crédit strictement canadien, national, pour pallier la situation et relancer l'économie du Canada, indépendamment des autres pays? N'avons-nous pas les possibilités de mettre en œuvre quelque chose au pays, sans toujours avoir recours aux États-Unis, à l'Angleterre, à la Russie ou à d'autres pays du monde?

A ce moment-ci, je demanderais à l'honorable ministre des Finances: Y a-t-il une loi qui empêche le gouvernement ou le ministère des Finances d'utiliser les services de la Banque du Canada pour se créer ce crédit nouveau, libre de dette, sans intérêt, mesure qui aurait non seulement aucune influence sur le marché international, mais, au contraire, augmenterait notre productivité et nous placerait dans une situation concurrentielle plus favorable que celle que nous connaissons présentement?

L'honorable ministre voit-il des objections à utiliser un crédit strictement national pour les Canadiens, afin de relancer l'économie du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Relativement aux transactions à l'intérieur du Canada, c'est exactement ce que nous faisons. Nous avons mis sur pied un système de crédit, mécanisme financier fort complexe et délicat groupant plusieurs sortes d'institutions astreintes à la politique monétaire du pays, par l'entremise de la Banque du Canada. Mais pour ce qui est des transactions internationales, il faut, bien entendu, offrir aux étrangers quelque chose qu'ils veulent et qu'ils accepteront, et il y a seulement deux choses que j'aimerais avoir en réserve en pareil cas. L'une est l'or, qui sera accepté par n'importe qui, et l'autre des dollars américains qui restent la devise la plus acceptable dans l'univers et celle avec laquelle nous devons régler la majorité de nos transactions internationales. Nous avons des réserves pour satisfaire à nos besoins intérieurs de crédit, et tandis que nous ne les utilisons peut-être pas de la façon qui répond entièrement au désir du député, le système, dans l'ensemble, fonctionne très bien. Mais ce ne serait pas possible à l'échelle internationale.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, je comprends que l'honorable ministre vient de dire qu'il ne partage pas nécessairement les idées politiques que le Ralliement créditiste préconise, mais le très honorable premier ministre n'a-t-il pas déclaré, dans son discours de mardi, que le gouvernement n'avait que deux façons d'administrer le pays ou de faire des dépenses: soit emprunter, soit taxer?

Or, monsieur le président, l'honorable ministre des Finances sait parfaitement qu'il y a un autre moyen. Si le gouvernement est souverain, est-ce que le ministre ne pourrait pas avoir recours au crédit de la Banque du Canada pour équilibrer l'économie du Canada, selon la production faite par les Canadiens? Pour quelle raison le ministère n'utilise-t-il pas la Banque du Canada pour créer le crédit correspondant à cette production?

Qu'est-ce qui l'en empêche? La loi?

• (3.50 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, j'ai eu maintes discussions ici sur ce sujet avec l'honorable représentant, des membres de son parti, et d'autres de ses alliés, comme le député de Lapointe. Je ne crois pas que nous tomberons d'accord cet après-midi sur la meilleure méthode d'atteindre nos buts respectifs. Le gouvernement est responsable de la politique monétaire et la Banque du Canada est l'organisme qui doit mettre en œuvre cette politique. La Banque du Canada contrôle la masse monétaire au Canada, le volume des dollars créés en vue de faciliter

l'administration de nos finances. L'argent qui est mis en circulation par la Banque du Canada sert de fondement au crédit consenti par les autres institutions.

L'honorable représentant connaît aussi bien que moi ce processus. Peut-être ne sommes-nous pas d'accord sur la manière dont ce système fonctionne en pratique, mais c'est ainsi que les choses se passent. Selon moi les opérations de la Banque du Canada, tout comme celles du Système de réserve fédéral aux États-Unis, de la Banque d'Angleterre, de la Banque de France ou de la Banque centrale en Allemagne, sont les méthodes acceptées et éprouvées pour contrôler l'expansion du crédit.

Je sais que mon ami n'est pas de cet avis. Je désespère de le convertir à ma façon de voir et j'espère qu'il en fait autant pour ce qui est de m'amener à partager son point de vue; de toute façon, nous comprenons mutuellement nos façons respectives d'envisager la chose. J'ai sur lui, naturellement cet avantage que la façon de penser qui me semble convenir au monde moderne, à nos institutions démocratiques, et ainsi de suite, est acceptée dans le monde entier. Je ne crois pas qu'aucun pays au monde ait encore été assez sage ou assez sot pour adopter le point de vue de mon honorable ami.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser.

Le ministre vient de déclarer que la Banque du Canada détermine le volume du crédit ou de l'argent en circulation. Je voudrais lui demander qui crée ce volume et l'augmente? Le ministre est sans doute en mesure de reconnaître que la Banque du Canada ne joue qu'un rôle secondaire dans toute l'organisation monétaire—non pas fiscale mais monétaire—du Canada. Au fait, si le gouvernement fédéral émet des obligations d'une valeur d'un milliard de dollars et que la Banque du Canada achète, demain matin, un milliard de dollars d'obligations, le ministre est en mesure de dire que les banques à charte ont le pouvoir de par la loi de multiplier ce crédit par quatorze. C'est à ce point-là que la Banque du Canada contrôle le volume du crédit, c'est-à-dire en achetant du gouvernement une obligation que les banques à charte ont les moyens de multiplier par quatorze et, en plus, d'exiger de l'intérêt sur la multiplication par quatorze.

Je comprends que le ministre puisse dire que j'ai un point de vue autre que le sien, que son point de vue est différent du mien et que l'on doit respecter les points de vue de chacun. Je respecte le ministre comme homme, mais, par exemple, je ne respecte pas son point de vue, qui maintient le pays dans le chaos économique qui sévit présentement et qui est tout simplement attribuable à une question de finance. Actuellement, si le ministre disait: Demain matin, utilisons la Banque du Canada, la situation serait différente. Pour quelle raison la Banque du Canada ne fait-elle pas elle-même la multiplication par quatorze, au lieu de laisser cela entre les mains des quelques banquiers qui ont le pouvoir de jouer avec la vie économique de toute la nation?

Si la Banque du Canada multipliait par quatorze l'obligation gouvernementale, cet argent serait mis en circulation sans intérêt pour financer les municipalités, les provinces, les commissions scolaires—le gouvernement fédéral ne serait pas obligé de faire des coupures dans les dépenses urgentes qu'il voudrait faire. A ce moment-là, on verrait surgir des édifices, des industries, etc. Les gens qui gagnent des salaires ou qui font des profits comme entrepreneurs iraient déposer ces sommes d'argent dans les banques à charte, de sorte que les dépôts dans les banques à charte seraient probablement du même ordre qu'ils le sont présentement, mais au lieu de payer de l'intérêt sur la multiplication par quatorze que les banques à charte peuvent faire dans le moment, nous pourrions avoir un crédit libre de dette ou d'intérêt, si vous voulez, quitte à rembourser le montant que nous avons reçu de la Banque du Canada pendant une période x et selon la dépréciation des ouvrages exécutés.

Monsieur le président, le ministre des Finances doit être en mesure de nous dire que le volume actuel de la monnaie, du crédit en circulation est entre les mains des banques à charte et non entre celles des caisses populaires, même s'il dit que la Banque du Canada oriente, dicte ou «contrôle» le volume du crédit.

Je sais fort bien que si je vais à la banque demain et que j'emprunte $1,000—que je n'ai pas dans mes poches parce que je l'emprunte—si la banque me prête $1,000, j'ouvre alors un compte d'épargne et non pas un compte courant. Or, dès que j'ouvre un compte d'épargne, alors que je n'ai pas d'argent, le compte des autres n'a pas diminué, mais il y a $1,000 dans mon compte de banque. Dès que j'ouvre un compte d'épargne, la banque à charte qui m'a prêté cette somme peut s'en servir comme réserve déposée à la Banque du Canada et multiplier encore par 14 la somme de $1,000 qu'elle vient de me prêter.

C'est cela qui est défectueux. C'est ce système-là qui nous place dans la situation à laquelle le ministre des Finances doit faire face présentement. C'est ce système-là qui engendre le chômage au Canada, qui oblige le ministre des Finances à demander à tous les

autres ministres: Faites des coupures dans vos dépenses, arrêtez tels travaux, «scrappez» tels travaux, ne faites pas surgir la production au Canada, parce que nous n'avons pas les moyens financiers. Monsieur le président, c'est là la base de la difficulté à laquelle le gouvernement se heurte actuellement.

Le Canada compte présentement 500,000 chômeurs, dont 80,000 dans la ville de Montréal seulement. Il s'agit de ceux-là qui sont déclarés à part de ceux qui ne le sont pas. On ne considère pas ceux qui touchent des allocations de bien-être social comme des chômeurs, mais ils en sont quand même.

Nous demandons, à l'heure actuelle, de terminer des travaux d'hiver dans certains endroits. On nous répond que nous n'en avons pas les moyens, que nous devons réduire nos dépenses. On refuse d'exécuter certains travaux, de construire des routes, des hôpitaux, des édifices dont le peuple canadien a besoin. Ce faisant, on refuse d'aider ceux qui sont dans le besoin.

Monsieur le président, pourquoi l'honorable ministre des Finances n'a-t-il pas recours à la Banque du Canada? Pourquoi se contente-t-il de nous dire: La Banque du Canada est au service des banques à charte pour déterminer le volume de la masse monétaire? Ce sont les banques à charte qui décident, et non la Banque du Canada! Mais je ne connais pas de loi qui empêche l'honorable ministre des Finances d'utiliser le crédit de la Banque du Canada. Si, cet après-midi ou demain, le gouvernement avait recours à la Banque du Canada pour créer ce crédit, cela ajouterait immédiatement aux réserves des banques à charte et leur permettrait de les multiplier par quatorze. Ce serait la répétition de ce que nous avons connu en 1940, 1941 et 1942, quand deux députés libéraux, MM. Arthur Slaght, de Parry-Sound, et Gerry McGeer, de Vancouver, avaient demandé au ministre des Finances, M. Ilsley, qui avait créé, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, un nouveau crédit de 200 millions, je crois, pour financer les premiers projets de guerre: Pour quelle raison ne répétez-vous pas ce geste-là pour financer l'économie canadienne? Et M. Ilsley de répondre: Nous ne pouvons pas répéter cela indéfiniment, parce que dès que nous utilisons un crédit nouveau de la Banque du Canada, cela donne aux banques à charte le pouvoir de multiplier leurs réserves par dix, douze, quinze ou même vingt, cela leur met un pouvoir «inflationnaire» entre les mains. C'est le pouvoir «inflationnaire» qu'ont aujourd'hui les banques à charte; c'est exactement la même situation qui se répète et l'honorable ministre des Finances en est au courant.

• (4.00 p.m.)

On peut rire de la situation présente, mais cela n'est pas drôle. Le peuple canadien n'est pas prêt à envisager une nouvelle crise économique, au nom de la sacro-sainte piastre. Le peuple canadien n'est pas prêt à voir engloutir ses richesses naturelles pour faire vivre le système financier.

Monsieur le président, la Banque du Canada devrait être utilisée à plein rendement pour financer les dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Et, quant aux municipalités, on sait dans quel marasme elles se trouvent actuellement. L'Union des municipalités de la province de Québec se réunit à Québec ces jours-ci. Je parle des municipalités de la province de Québec, mais la même chose s'applique à toutes. Elles sont obligées de recourir à des augmentations de taxes. Le premier ministre du Québec a dit à leurs représentants: Lorsque le budget provincial sera présenté, nous essaierons de prélever de nouvelles taxes pour pouvoir vous aider.

Nous creusons un trou pour en remplir un autre, et plus cela va, plus nous sommes obligés d'agrandir le trou pour essayer de remplir les autres.

C'est la même situation en Ontario. Le gouvernement ontarien vient de proposer de nouvelles taxes sur l'essence, le tabac, le pari mutuel, et l'on nous dit: Cela ne sera pas encore suffisant, nous devrons diminuer les dépenses. Ottawa coupe les dépenses, Québec coupe les dépenses et l'Ontario aussi. La Saskatchewan, sous l'administration de M. Thatcher, vient d'augmenter les impôts dans tous les domaines.

Monsieur le président, jusqu'à quel point le ministre des Finances pourra-t-il nous conduire dans cette voie-là? Jusqu'à ce que nous soyons en face d'une crise économique comme celle qui a sévi en 1929-1930? Est-ce qu'il est préférable de plonger 20 millions de citoyens dans une crise économique et d'augmenter le pouvoir de quelques individus qui contrôlent le sang économique de notre nation, c'est-à-dire l'argent, car ce sont eux qui voudraient que nous nous agenouillions devant eux, lorsque nous siégeons en comité pour étudier les jérémiades du système financier.

Monsieur le président, il est temps, je crois, qu'un ministre des Finances canadien et un gouvernement se lèvent et disent à la finance: Au lieu d'asservir le peuple, vous allez le servir. C'est ce qui manque aujourd'hui. Au lieu de servir le peuple, on l'asservit; au lieu de mettre à la raison les hommes de la finance, on leur obéit.

L'honorable ministre des Finances devrait regarder sérieusement la situation. Je comprends qu'il peut dire que nous n'avons pas le

même point de vue, mais voilà trente ans que je prêche cette théorie. Je n'avais que 19 ou 20 ans quand je suis devenu créditiste. Pour quelle raison suis-je devenu créditiste? Parce que je n'ai jamais compris comment il se faisait qu'on nous laissait littéralement crever de faim pendant la crise économique de 1929-1939, alors qu'on trouvait des milliards pour faire la guerre de 1939-1945.

Comment se fait-il que, pendant dix ans, nos collèges et nos institutions aient été à moitié remplis, alors que pendant la guerre, nous n'avions pas assez d'espace? Les industries surgissaient à la grandeur du Canada. Et, aujourd'hui, vingt ans après, alors que nous devons commencer à rembourser ce que nous avons emprunté pour faire la tuerie, nous sommes en face des faits: il nous faut rembourser non seulement le capital, mais l'intérêt en plus.

Nous avons réussi, depuis vingt-cinq ans, à acquitter l'intérêt. Aujourd'hui, c'est le capital qu'il nous faut payer. Nous avons déjà payé 20 ou 25 milliards de dollars en intérêt, depuis la fin de la guerre de 1939-1945, et notre dette nationale est encore de 25 milliards de dollars aujourd'hui. Nous n'avons pas payé un sou de capital. Nous avons payé, en moyenne, 1 milliard par année en intérêt seulement sur une dette fictive, créée de toutes pièces par le système bancaire canadien.

Si l'honorable ministre et le gouvernement avaient utilisé les services de la Banque du Canada, sans intérêt, pour faire face à leurs dépenses, nous ne serions pas dans cette situation-là. Je défie le ministre des Finances de trouver un moyen. Qu'il double les taxes, qu'il présente un bill visant à augmenter les impôts de 25 ou 30 p. 100, il ne pourra acquitter ses obligations, parce que le système n'est pas établi en fonction d'une telle situation. Le système est fait pour écraser le gouvernement, écraser la nation canadienne, et nous ne sortons pas de ce système-là.

Monsieur le président, je dis au ministre des Finances qu'il a l'obligation morale, voire même l'obligation administrative de mettre un terme à l'exploitation du peuple canadien par cette finance maudite.

[*Traduction*]

M. Leboe: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au ministre à ce sujet. D'abord, je suis surpris de l'entendre, lui qui depuis quelques jours nous parle de la crise internationale, nous vanter maintenant les systèmes financiers des nations du monde occidental. Je ne puis pas m'empêcher de lui dire qu'il nous a énoncé l'une des contradictions les plus flagrantes que j'aie entendues depuis longtemps en matière de finances. La population canadienne, le ministre doit sûrement le savoir, a conclu après mûre réflexion

[M. Caouette.]

que le gouvernement a enregistré un échec total avec sa politique monétaire, car nous voyons les banques exiger des taux d'intérêt aussi élevés que 12½ et 13 p. 100. Si quelqu'un, dans notre pays ou à l'étranger, prétend qu'il y a raisonnablement lieu d'exiger des taux d'intérêts aussi élevés, il faudra, pour m'en convaincre, qu'il me présente des motifs beaucoup plus valables que ceux que j'ai entendus jusqu'ici.

En un moment comme celui-ci, un ministre des Finances vigilant devrait, il me semble, écouter attentivement toutes les propositions qu'on peut lui faire, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, et en estimer la valeur. Autrement, le ministre agirait, je pense, comme le particulier qui, une autre personne à laquelle il devait de l'argent lui ayant dit: «Annulons la dette», répondit—et cela s'applique au ministre, de la façon dont je le vois actuellement,—«Je préférerais mourir en vous devant plutôt que de ne pas payer». Si le ministre continue de cette façon, nous nous trouverons devant une situation que personne au pays ni dans n'importe quel autre pays voudrait envisager.

Je voudrais parler brièvement d'un ouvrage modeste mais dynamique. Le ministre des Finances le connaît bien, selon moi. L'auteur en est M. Vincent Cartwright Vickers. Il fut Deputy Lieutenant de la ville de Londres, un des administrateurs de la Vickers, Ltd. pendant 22 ans et de la London Assurance, poste dont il s'est démis en janvier 1939. Désigné comme un des gouverneurs de la Banque d'Angleterre en 1910, il a démissionné en 1919. J'aimerais que le ministre fasse une comparaison entre les observations de M. Vickers et la situation telle que le ministre l'a exposée ces deux dernières semaines. Voici ce que disait M. Vickers, au premier paragraphe de la page 1 de son ouvrage, intitulé *Tribulations économiques*:

> Lentement mais inévitablement, le vieux régime financier se désagrège sous le poids de la vie moderne et de l'éducation plus poussée du peuple; plus tôt il se désagrègera, mieux cela vaudra, et plus tôt il cédera la place à des méthodes meilleures et plus modernes, plus tôt la bonne volonté et la paix régneront dans le monde.
>
> Le régime actuel doit changer. De toute évidence, la structure économique du monde civilisé est fortement ébranlée. Bâtir sur cette structure déjà chancelante et menacée, et y surimposer un nouveau poids, ne peut qu'en hâter l'effrondement.

Nous nous approchons aujourd'hui de la situation à laquelle songeait cet homme lorsqu'il a dit que lentement, mais sûrement, l'inévitable se produirait. Les paroles du ministre aujourd'hui font écho à ce que cet homme, gouverneur de la Banque d'Angleterre pendant neuf ans, écrivait en 1941. Lorsque le ministre dit ne pas comprendre ce qu'on veut dire par apporter les changements nécessaires

pour mêler davantage la Banque du Canada aux affaires relatives à la dette de notre pays, je ne réussis pas à comprendre qui il peut bien écouter.

• (4.10 p.m.)

Le ministre nous a dit aujourd'hui que nous avons un excellent système financier et il a ajouté tout d'une haleine que le monde fait face à une crise terrible et que la situation monétaire internationale est presque désespérée. Nous traversons l'une des pires crises financières qu'il nous ait jamais été donné de connaître. C'est presque la panique. Le moment est venu pour nous, me semble-t-il, de cesser de jouer à l'autruche et de nous cacher la tête dans le sable tout en laissant frémir les plumes de notre croupion comme des feuilles de palmier. C'est cela pourtant que le ministre veut nous conseiller.

Je ne pense pas que le ministre ait suivi l'intervention du député de Villeneuve ni qu'il ait l'intention de le lire si les préoccupations du leadership le lui permettent. S'il compte devenir premier ministre du Canada et orienter la politique canadienne je lui conseille de réfléchir à ce qu'on a dit. Je vais lui signaler les avertissements donnés pendant les séances du comité des finances. On lui a conseillé de réglementer la concurrence que se livrent les banques et les compagnies de fiducie pour obtenir des dépôts sinon la hausse des taux d'intérêt nous plongerait dans une très grave situation. Je ne comprends pas que cette éventualité puisse laisser quiconque indifférent. Lorsqu'on évoquait les conséquences de cette rivalité pour les dépôts le gouverneur de la Banque du Canada avait dit qu'il ne prévoyait pas une hausse des taux d'intérêt avant dix ans. Jamais dix années ne m'ont paru filer plus vite.

M. Peters: Monsieur le président, les commentaires du député de Timmins m'ont beaucoup intéressé, mais je ne partage pas tout à fait son avis. Je ne suis pas au courant de la situation véritable de l'or, mais je m'inquiète du manque apparent d'intérêt du ministre à propos de ce qui paraît être une calamité. Le Canada ne fonde peut-être pas ses opérations sur l'étalon-or, mais il est étroitement lié aux États-Unis qui, eux, le font. Nos voisins ont actuellement une dette nationale de quelque 64 milliards de dollars à court et à long termes. Ils ont comme garantie à peu près 10 milliards en or. Si l'on exigeait le remboursement de toutes leurs dettes à court terme les États-Unis feraient faillite.

Les réserves du Canada s'établissent à quelque un dixième de celles des États-Unis. Nous sommes très étroitement liés à leur dollar. Pour bien des raisons nous employons des dollars américains plutôt que canadiens pour notre commerce international. Si le dollar des États-Unis s'effondre, même si le ministre ne paraît pas s'inquiéter de ce qui surviendra aux États-Unis, l'économie canadienne fera faillite. Non seulement ferons-nous alors faillite comme les États-Unis, mais le dollar canadien s'établissant à un taux plus élevé, nos échanges commerciaux seront taris avec tous les pays du monde. Nous serons assez riches mais mourant de faim.

Hier une quantité d'or d'environ 200 millions de dollars avait changé de mains sur le marché londonien. Ce montant a probablement augmenté de 20 millions aujourd'hui. A ce rythme, on saura avant un mois si les États-Unis ont complètement fait faillite. Le ministre est injuste envers la Chambre et le pays en donnant l'impression que nous avons une nouvelle unité de change au Fonds monétaire international. Comme le dollar américain se fonde sur l'or, ce métal sert aussi de base au Fonds monétaire international. Qu'arrivera-t-il si l'argent à court terme des États-Unis est retiré et qu'ils fassent faillite? A moins que le ministre n'envisage quelque changement d'ici quelques semaines, la tendance actuelle me fait craindre que les États-Unis ne soient en faillite avant 30 jours.

La présente ruée vers l'or s'accélérera certainement. Il faudra faire quelque chose avant la fin de la semaine prochaine. Le Canada aussi doit faire quelque chose parce que notre change est étroitement lié au dollar américain. Suivant certaines remarques d'autres députés, le rôle de la Banque du Canada jusqu'ici a été nuisible.

Lorsque nous avons supprimé le plafond des taux d'intérêt, le ministre nous a dit que ceux-ci allaient baisser. Or au lieu de baisser, ils ont augmenté. Ils ont augmenté à tel point que l'industrie de l'habitation est maintenant paralysée. Dans la province de Québec, 600 producteurs importants s'en vont à cause des taux d'intérêts élevés et déménagent pour la plupart dans le Vermont. C'est certainement une conséquence directe des taux d'intérêts élevés et de l'instabilité de notre économie.

Je suis d'accord avec le ministre quand il dit que le Canada ne fixera pas l'étalon-or. Il sait, j'en suis sûr, que tous les pays du Fonds monétaire ont rejeté l'idée avancée à Rio de Janeiro d'utiliser le dollar américain comme base de nos échanges internationaux. Les États-Unis étaient le seul pays voulant garder le prix de l'or à $35 l'once. J'ignore ce qui arriverait si nous portions ce prix à $75, $100 ou davantage.

Cependant je sais que pendant des années, le Canada, dupé, s'est laissé persuader qu'il était absolument nécessaire de stabiliser le prix de l'argent à 97c. l'once, car tel était le désir des États-Unis. Comme gros producteur d'argent, nous ne nous sommes pas enrichis. Les États-Unis ont alors promulgué une loi et le prix de l'argent est passé à $1.29 l'once. Nous avons continué à en produire à ce prix pour les États-Unis. Certains producteurs ont pris le vent et ont commencé à en produire pour la Grande-Bretagne, dont ils obtenaient $2.46 l'once. Sauf erreur, l'argent se vend beaucoup plus cher que cela sur les marchés ordinaires. On peut en conclure que le prix de l'argent est le double de celui que les États-Unis utilisent comme base pour leurs réserves.

Les États-Unis ne sont pas tout-puissants quant aux politiques monétaires. Ils ont échoué dans les négociations qu'ils ont amorcées un peu partout dans le monde pour fixer la valeur de l'or. Malgré les réserves énormes d'or que les États-Unis ont toujours prétendu détenir, ils n'ont pu stabiliser leur propre monnaie, ce qui pourrait vouloir dire qu'ils ont imprimé du papier-monnaie qu'ils n'ont jamais eu l'intention de racheter. Je crois qu'ils le font avec le consentement d'un grand nombre de pays qui doivent maintenant faire face à un problème très grave et à un désastre presque inévitable.

• (4.20 p.m.)

Je demande au ministre ce qu'il va faire à propos de la situation. Quel genre d'aide peut-il apporter au peuple canadien si le désastre se matérialise? A mon avis, il surviendra dans quinze jours seulement. Je ne fais que deviner, mais si le Fonds monétaire international ne se maintient plus et si on laisse l'or se stabiliser de lui-même, les États-Unis auront un dollar de 40 cents. Le dollar canadien n'en vaudra, je le crains, par plus de 60. Autrement dit, le Canada ne trouvera de débouchés sur aucun marché du monde. Notre situation sera très grave.

Certains collègues du ministre ne croient peut-être pas que la situation soit grave, mais elle l'est lorsque les directeurs des agences monétaires internationales passent leurs dimanches en Suisse non pas pour faire du ski mais pour discuter les problèmes financiers. Pour ces gens-là, il n'y a pas de quoi rire. Les sept ou huit personnes qui se sont rencontrées régulièrement connaissent, j'en suis sûr, les limites dans lesquelles ils pourront garantir la monnaie. A mes yeux, c'est un désastre pour nous comme pour les autres peuples.

[M. Peters.]

Nous n'agirons pas dans l'intérêt du Fonds monétaire international, ni même dans le nôtre, si nous ne parvenons pas à trouver une solution de rechange à la situation actuelle. Je le sais: la solution proposée entraînerait des conséquences qui m'échappent. Mais tout le monde l'admettra sans doute: si le prix de l'or venait à doubler, on serait beaucoup moins intéressé à le déplacer et à le garder sous le lit. Le mouvement de l'or tient non pas à sa valeur mais à la spéculation.

A mon avis, les autres pays et les États-Unis sont impliqués dans cette spéculation. Quand les gens voient se développer une situation économique très grave qui doit les affecter, ils se protègent, tout comme l'a fait le gouvernement canadien dans une certaine mesure. Le ministre ne doit pas paraître s'amuser de la situation ni essayer de l'escamoter. Au cours des prochains jours, le monde pourrait connaître un grand désastre. S'il survient, les nouvelles de la guerre du Vietnam passeront de la première à la dernière page des journaux. Nous n'aurons pas besoin de garder notre nickel car ce problème sera résolu. Les Vietnamiens s'en trouveront bien aises.

Les gens qui achètent de l'or ne sont pas fous. Ils ont aussi de l'argent, ce qui est très important dans le monde de l'économie. Ces gens achètent, sur la place de Londres, de l'or en très grandes quantités. Ils en achètent pour 200 millions de dollars par jour, ce qui représente une très forte transaction. A mon avis, ce ne sont pas les pays qui se portent acquéreurs de l'or mais les particuliers, les sociétés et les compagnies, qui bénéficient de l'option de couverture.

Je ne crois pas que le député de Villeneuve nous ait donné la réponse au problème, mais ce qu'il a dit vaut d'être pris en considération. Nous allons devoir nous rendre moins dépendants de l'économie des États-Unis, faute de quoi nous aurons grandement à souffrir d'un effondrement économique sur le marché monétaire international. Nous en souffrirons peut-être davantage que les Américains qui ont sans doute précipité cet effondrement.

Il paraît que les Américains possèdent pour 10 milliards de dollars d'or. S'ils en vendent pour un quart de milliard par jour, dans 40 jours il sera parti. Si l'achat d'or s'accélère comme depuis quelques jours, cela pourrait aboutir à une catastrophe d'ici une dizaine de jours.

M. Reid: Monsieur le président, avant que le ministre prenne la parole à propos de la curieuse question du prix de l'or et du rôle de ce métal dans la mythologie de l'humanité, je

voudrais qu'il réponde à deux questions. Tout d'abord, n'est-il pas vrai que si les États-Unis relevaient le prix de l'or, tous les autres pays seraient forcés de dévaluer leur monnaie dans la même proportion, et nous reviendrions à notre point de départ? Deuxièmement, qu'arriverait-il si les États-Unis décidaient unilatéralement de ne plus acheter ni vendre d'or à $35 l'once et de le laisser trouver son propre niveau comme métal monétaire? Il est absurde, à mon avis, quand on songe que les États-Unis ont un produit national brut de quelque 800 milliards de dollars, qu'une crise mondiale de cette nature puisse être suscitée par un déficit de 3 milliards seulement dans la balance des paiements.

Je représente une circonscription où il y a des mines d'or, et il va sans dire que le prix de l'or nous intéresse beaucoup. Mais il me semble, qu'une bonne partie de la discussion de cet après-midi a été un peu excentrique, du moins dans ma propre optique quant au rôle de l'or. A mon avis, la richesse et la puissance d'un pays ne se mesurent pas tant par l'or qu'il possède que par sa capacité de production. L'or en soi ne produit rien. Ce sont les ouvriers d'usines et les produits fabriqués qui sont l'élément essentiel. Je demande donc au ministre de bien vouloir commenter ces deux propositions.

M. Martin: Monsieur le président, les députés de Villeneuve et de Timiskaming à qui, sauf erreur, a répondu le ministre, ont déclaré que le dollar canadien ne dépendait de l'or en aucune façon. Je tiens à le prouver. A cause de tout le brouhaha à propos de cette ruée vers l'or, au Canada et ailleurs, j'ai cru qu'il serait intéressant de savoir comment on s'y prend pour acheter de l'or.

Je me suis rendu à la banque en me présentant comme acheteur. Bien qu'il y eut un écriteau sur le comptoir annonçant qu'on achetait et qu'on vendait de l'or, le jeune employé qui m'a servi m'a répondu tout de suite que la banque n'acceptait plus de commandes d'or. Je lui ai demandé ce qu'il entendait par là, il m'a répondu qu'on n'acceptait tout simplement plus de commandes d'or. J'ai demandé pourquoi. Il m'a dit qu'il ne savait pas. Je lui ai dit alors d'aller s'informer. Il est revenu, accompagné d'un autre employé qui chercha à me dissuader. Il a parlé des frais d'entreposage, de manutention et de multiples autres inconvénients.

Mais comme j'insistais pour avoir une réponse, il est allé jusqu'à dire que c'était peu patriotique d'acheter de l'or. Je lui ai signalé que je représente à la Chambre des communes la plus vaste région productrice d'or sur le continent nord-américain et que je voudrais savoir pourquoi il est peu patriotique d'acheter de l'or canadien dans une banque canadienne. Il a alors un peu changé de ton, et même s'il m'a fallu passer environ deux heures et demie, j'ai pu acheter un tout petit peu d'or.

Mais ce qui est intéressant, c'est qu'on ne peut acheter de l'or avec des dollars canadiens. Il m'a fallu retourner à ma propre banque et obtenir des devises américaines. Ce qui est plus intéressant que tout le reste, c'est que si l'on veut entreposer de l'or dans une banque canadienne, les frais doivent aussi être acquittés en dollars américains. Donc, lorsque le ministre affirme que le dollar canadien n'est pas lié à l'or, croyez-moi, monsieur le président, il dit la vérité. L'ennui c'est que le dollar canadien se trouve lié au dollar américain, et que le dollar américain se trouve lié à l'or, ou l'a été jusqu'à maintenant.

Une voix: Doù vient l'or?

M. Martin: J'ai posé la question à l'employé de la banque. Il a dit qu'il n'y en avait pas sur place et qu'il devrait en faire venir de Toronto. J'ai dit: «S'ils n'en ont pas là-bas, que feront-ils?». Il m'a répondu qu'ils en feraient venir de la Monnaie. Apparemment, la Monnaie peut aussi manquer d'or, parce qu'il vient de Londres. Il y a quelques années, nous avions plus de 200 mines productrices d'or au pays. Nous n'en avons plus que 25, et quelques-unes doivent fermer cette année. Néanmoins, nous devons nous adresser à Londres pour acheter l'or canadien au Canada, et nous devons utiliser de l'argent américain.

M. Caouette: Monsieur le président, le député me permet-il de poser une question?

M. Martin: Oui.

M. Caouette: Le ministre des Finances n'a probablement jamais vu d'or pur. Le député de Timmins pourrait-il en apporter pour que le ministre le voie?

• (4.30 p.m.)

M. Martin: Ma foi, monsieur le président, je veux bien le transporter ici, pour peu que

je sache où en obtenir. J'estime valable la question soulevée par le député de Timiskaming. J'ai suivi cette situation de très près, car je me suis toujours fort intéressé à l'or et je me suis efforcé, au cours des ans, d'étudier les problèmes et les complexités du commerce de l'or sur le marché international. Les manchettes d'aujourd'hui ont parlé de la fièvre de l'or à Londres, à Paris et à Zurich, et de la panique qui règne dans ces villes. Lorsque cela s'est produit, avant Noël, les financiers internationaux ont pu désamorcer quelque peu la situation. Puis, au début de janvier, autre ruée, qu'on a réussi à freiner. Cela a repris la semaine dernière, et en fin de semaine, le groupe des Dix a tenu une importante réunion en Suisse. Il fut annoncé dans une déclaration conjointe que l'on allait maintenir les positions. Cette fois-ci, cependant, cela fut sans effet. La panique a commencé lundi, a continué hier, et a empiré aujourd'hui.

A moins que je ne me trompe et que tous les indices dans le monde entier ne veuillent rien dire, à la fin de cette semaine au plus tard, il faudra ou bien hausser le prix de l'or à un niveau raisonnable, ou bien abandonner l'or comme étalon. Je ne sais quel effet aurait la hausse du prix de l'or. Un pays après l'autre l'ont fait au cours des années 30, et l'or est passé de pays à pays. Si on faisait raisonnablement la même chose aujourd'hui, le Fonds monétaire international établirait un cours équitable pour chaque devise. S'il décrétait que l'or n'a plus valeur d'étalon, à moins que le ministre soit mieux renseigné que moi et qu'il comprenne mieux la situation, le monde serait en plein chaos car, je le répète, voilà 5,000 ans que le monde s'efforce de trouver quelque chose qui remplacerait l'or, et au cours des ans, certains pays ont pu s'arranger, à l'intérieur de leurs frontières, sans or.

L'histoire a démontré que le papier-monnaie n'est que du papier bon pour tapisser les murs. Il doit acquérir une autre valeur avant d'être accepté et reconnu par les nations aux fins des échanges commerciaux, si nécessaires aujourd'hui.

Je répète, monsieur le président, qu'on devra prendre une décision dès la prochaine fin de semaine, sans quoi le monde fera face à une régression économique infiniment plus grave que celle des années 30.

M. Matheson: Monsieur le président, j'aurais une ou deux questions, brèves et simples, à poser au ministre. Ce n'est pas le moment pour nous, je pense, d'étudier à fond la réforme de notre système monétaire qui, somme toute, a été plutôt utile au Canada au cours des deux dernières décennies. Mais je voudrais demander au ministre si j'ai bien saisi le sens de ses paroles au cours de ses nombreuses réponses aux questions posées et même de ses discours à la Chambre et devant le comité. Si j'ai bien compris, d'abord notre situation commerciale est excellente et s'améliore en général. Deuxièmement, notre dollar se soutient. En effet, s'il était libre, il marquerait probablement une tendance à la hausse. Troisièmement, du point de vue fiscal, nous avons presque atteint l'équilibre. Selon quelques évaluations indépendantes, l'équilibre règne et la situation est peut-être meilleure encore à l'heure actuelle. Aussi, je pose la question: Pourquoi levons-nous des impôts actuellement? Si j'ai bien saisi le sens des réponses du ministre, c'est *a*) pour que le Canada ne soit pas obligé d'emprunter davantage, sur un marché où les capitaux sont évidemment rares, et du même coup grossir encore les taux d'intérêts et rendre les emprunts plus difficiles au Canada; et *b*), pour refréner les achats des consommateurs afin de réduire l'inflation. Les raisons que j'attribue au mode d'action du gouvernement, du fait qu'il demande au pays actuellement ce montant d'argent qui n'est pas tellement considérable, sont-elles trop simplistes? Sont-ce vraiment là les raisons? Est-ce bien là la situation?

M. Douglas: Monsieur le président, je veux seulement poser deux questions au ministre, mais auparavant, j'aimerais signaler combien j'ai été intéressé d'apprendre, de sa propre bouche, qu'il n'a pas été converti par le député de Villeneuve. Dans ce cas, il devrait lire le discours sur l'argent libre de dette, prononcé en février 1963 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et consulter ses collègues qui ont voté en faveur d'une résolution sur l'argent libre de dette et qui pourraient lui donner toutes les explications dont il a besoin pour appuyer la position du député de Villeneuve.

Mon seul but en prenant la parole, c'est d'exprimer l'espoir que le ministre pourra faire, au cours de cette discussion, une déclaration pour calmer, si possible, les craintes du peuple canadien au sujet de la situation critique qui règne présentement sur les marchés monétaires internationaux. Je reconnais les difficultés du ministre. Il doit s'occuper d'un mécanisme très délicat. Il ne voudrait rien dire qui risque d'empirer la situation, et il n'est pas en mesure de faire des prévisions car tous les facteurs ne nous sont pas connus.

Toutefois, les Canadiens ont le droit, à mon avis, de savoir quels sont les projets et les objectifs du gouvernement. Aux yeux de la plupart d'entre nous, bon nombre des gouvernements et des peuples du monde ressemblent à un lapin hypnotisé qui regarde le serpent s'approcher de plus en plus, et personne ne semble savoir que faire. Nous voyons depuis des mois les thésauriseurs d'or, les spéculateurs et les banquiers suisses acheter de l'or et se ruer sur le dollar américain. La situation devient critique.

Le député de Leeds a parlé de la stabilité de notre dollar. Si le dollar canadien est fort, je ne comprends pas pourquoi la Banque du Canada a fourni environ 474 millions de dollars en janvier et février pour empêcher sa chute. Notre dollar ne pouvait pas être très fort à l'époque. Le dollar canadien—et je ne le dis pas avec joie—subit certainement les mêmes pressions que le dollar américain et la livre sterling. Je n'essaie pas de blâmer qui que ce soit. Je demande simplement que nous envisagions la réalité de la situation.

Je ne prétends pas être un expert en finances internationales, mais d'après les études que j'ai faites sur la théorie monétaire internationale, il me semble que le problème auquel le monde fait face depuis plusieurs années et qui s'aggravera au cours des prochains mois, découle du resserrement de la liquidité mondiale. La situation internationale est à peu près la même que celle à laquelle les pays faisaient face sur le plan intérieur, au début des années 30; c'est-à-dire que dans les pays à étalon-or, le moyen d'échange ne se développait pas aussi rapidement que l'économie. Il y a eu une période, pendant les années 30, où nous avions des biens en abondance et des gens qui en avaient besoin, mais le moyen d'échange faisait défaut. Lorsque nous sommes passés, dans chaque pays, de l'étalon-or à une monnaie manipulée, comme celle que nous avons à l'heure actuelle, nous avons pu assurer le moyen d'échange permettant de faire des affaires. Or, sur le plan international, nous n'avons pu trouver un moyen souple pour les échanges internationaux. En fait, non seulement la liquidité mondiale n'a-t-elle pas augmenté au même rythme que les échanges commerciaux, mais elle diminuera vraisemblablement.

• (4.40 p.m.)

D'après la plupart des experts, la dévaluation de la livre anglaise a épongé un milliard de dollars de liquidités dans le monde. Si les États-Unis appliquent cette année leur décision d'équilibrer leurs paiements, ils éponge-ront environ 3 milliards de liquidités dans le monde. L'amoindrissement des liquidités mondiales pourrait précipiter une crise très grave pour le commerce international. A mon avis, monsieur le président, le monde entier devra songer très sérieusement à la façon dont il opère l'expansion des liquidités mondiales pour suivre le rythme de l'accroissement de la demande.

Cependant, je tiens à poser la question suivante au ministre. Est-il possible que les membres du Fonds monétaire international parviennent, dans un délai raisonnable, à un accord sur les droits de tirage supplémentaires? En outre, est-il possible qu'ils se mettent d'accord pour établir une unité internationale monétaire d'échange? J'ai l'impression que c'est là notre seul espoir.

Je sais qu'on en a discuté aux réunions des ministres des Finances des pays membres du FMI. Sauf erreur, il s'y est manifesté une résistance que je trouve regrettable. J'aimerais savoir qui s'opposait. Peut-on espérer que, devant la crise actuelle, cette résistance disparaisse? Se peut-il que les pays conscients, dirais-je, de la nécessité d'une monnaie internationale manipulée soient prêts à procéder en l'absence, par exemple, de la France, qui s'est vigoureusement opposée au changement? Y a-t-il espoir que l'initiative qui, normalement, aurait dû être retardée jusqu'en octobre, soit hâtée? En toute franchise, monsieur le président, je pense que nous ne pouvons attendre jusqu'en octobre. Si le ministre est passablement optimiste, il me rassurera ainsi que beaucoup de Canadiens; mais je doute que nous puissions attendre au mois d'octobre.

Y a-t-il des mesures d'urgence qui peuvent être prises à cet égard? Songe-t-on à rassembler bientôt les ministres des Finances dans l'espoir qu'ils élaborent une solution? Si le ministre peut nous offrir quelque espoir ou quelque motif d'optimisme, il peut être certain d'apaiser beaucoup d'esprits, alors que l'inquiétude, et je dirais même, en certains milieux, la consternation est grande.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je serai bref, car j'ai seulement quelques questions précises à poser à l'honorable ministre.

Voici la première: Pourquoi l'agiotage des taux d'intérêt de la Banque du Canada est-il permis? Pourquoi la Banque du Canada a-t-elle pu, pendant une vingtaine d'années, maintenir un taux d'intérêt stable, assurant ainsi une économie qu'on pourrait qualifier de

stable? Mais depuis 1945, soit depuis l'agiotage du taux d'intérêt de la Banque du Canada, on a complètement déséquilibré l'économie. C'est la raison pour laquelle le taux d'intérêt n'a plus de limite et est hors de tout contrôle.

Je demanderais à l'honorable ministre de nous donner des explications au sujet du taux d'intérêt maintenu par la Banque du Canada et le taux d'intérêt élevé résultant de l'agiotage. En un mot, pourquoi, encore une fois, cet agiotage du taux d'intérêt?

C'est la question que je pose à l'honorable ministre. S'il veut bien y répondre, j'en aurai ensuite d'autres à lui poser.

[*Traduction*]

M. McLean: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet. La couverture d'or pour le dollar américain est un mythe, à mon avis. Toutes les devises mondiales se fondent sur le dollar des États-Unis. Si le prix de l'or changeait, toutes les devises changeraient à l'avenant.

Il y a quelques semaines, l'argent en circulation aux États-Unis s'établissait à 181 milliards de dollars. La monnaie américaine n'est pas seulement nationale mais internationale. On peut la dépenser en Europe. Aux États-Unis un dollar est un dollar, et il en est de même au Canada. En Europe, toutefois, le dollar américain n'est plus seulement un dollar; il devient un dollar d'or.

Essayer d'empêcher les gens d'acheter de l'or est quelque peu incorrect à mon avis. Les États-Unis prétendent qu'il ne faut pas augmenter le prix de l'or. N'oublions pas qu'un montant annuel de 750 millions de dollars en or n'est pas destiné au régime monétaire; il est affecté à l'industrie et aux arts. Bien que, l'année dernière, on ait reproché au général de Gaulle d'avoir sorti de l'or des États-Unis, je crois comprendre qu'il n'en a pas retiré un cent d'or. L'or que les États-Unis perdent s'en va à des gens dans toutes les parties du monde. Ces derniers veulent protéger leurs investissements. On les qualifie d'escrocs, de malhonnêtes et de peu patriotes. Cependant, l'argent lui-même, monsieur le président, n'est pas patriote.

L'or ne vient pas que des États-Unis. Ils ne produisent qu'environ un tiers de l'or qui y sert à l'industrie et aux arts. Ils en utilisent beaucoup pour leur programme spatial. L'or sert aussi à l'industrie de l'électronique. Cet or provient d'autres pays que les États-Unis. Ils en obtiennent même du Canada. Nous fermons nos mines d'or parce que nous ne le vendons pas à un prix approprié.

[M. Latulippe.]

De nos jours, monsieur le président, quelle industrie achète ses matières premières aux prix de 1934? Je me souviens bien de la dépression de 1929 qui, à mon avis, fut le résultat de la politique américaine de l'or. Les États-Unis avaient recueilli de l'or dans le monde entier pour susciter la spéculation chez eux. Je me souviens qu'alors les devises de tous les pays avaient été bouleversées.

Je crois que mon honorable collègue d'en face a tort, car c'est seulement après que le président Roosevelt eut établi le prix de l'or à $35 l'once qu'on a redressé les monnaies et que le commerce international a pu reprendre. J'étais dans les affaires à l'époque et si l'on n'avait pas établi ce prix en ce moment-là, nous aurions fait faillite en six mois, car les trois-quarts de nos produits étaient exportés. Les événements résultaient directement, je m'en souviens, de la situation de l'or.

Je ne comprends pas pourquoi nos amis d'en face veulent remplacer l'or par autre chose. Ce qu'ils veulent, c'est de l'or artificiel. Comment les États-Unis vont-ils financer la guerre du Vietnam sinon avec de l'or artificiel. Ils ne peuvent utiliser de l'or véritable car ils n'en ont pas de réserves suffisantes. Alors, ils émettent du papier-monnaie et ils appellent cela de l'or artificiel, mais on ne peut obtenir de l'or en contrepartie. Ce n'est pas juste d'appeler cela de l'or artificiel, mais on le fait.

• (4.50 p.m.)

Je ne puis concevoir une telle attitude. Pour ma part, je soutiens qu'il faut maintenir l'étalon-or au moins tant que durera la guerre au Vietnam. On devrait, je pense, examiner cette question à fond. Je ne vois pas, lorsque nous versons 15 millions de dollars par année en subventions à nos mines d'or, pourquoi nous devrions vendre le produit de nos mines d'or aux États-Unis à $35 l'once, un prix établi en 1934.

Lorsque le président Roosevelt décida d'établir le prix de l'or à $35 l'once en 1934, tout le monde prédisait que cette initiative ferait monter les prix aux États-Unis. Il n'en fut rien. Les prix sont demeurés pratiquement inchangés, sauf pour certaines importations. Mais quel fut le résultat de cette initiative? Elle a rétabli le commerce international et les prix. Voilà exactement où se situe le problème aujourd'hui. C'est une question de liquidités.

Nous avons besoin de liquidités et nous ne les obtenons pas. Quoi qu'on dise de l'or, c'est le fondement du crédit. Certains estiment que le Fonds monétaire international a des idées

anciennes. Quand le Canada souscrit 100 millions de dollars, le Fonds exige qu'il en verse 25 millions en or. Pourquoi? Les crédits sur effets prennent de l'expansion, mais la base de l'or correspondant à notre monnaie prend l'autre direction. Les États-Unis disent aux pays européens: «Vous avez 15 milliards de dollars en or dans vos réserves». D'autre part, tout économiste américain vous dira que le pouvoir d'achat du dollar américain baissera de 4 à 5 p. 100 en 1968. Je suppose que le dollar canadien suivra. Personnellement, je pense que nous n'y pouvons rien, car c'est cela l'inflation. Malgré ce qu'on appelle l'économie d'aujourd'hui, je pense que nous ne pouvons rien faire, parce que nous avons eu l'inflation pendant longtemps et nous aurons encore l'inflation. Il s'agit maintenant de savoir quel degré d'inflation nous aurons. Mais les États-Unis disent à l'Europe: «Vous avez 15 milliards de dollars en or enfermés dans le Marché commun et, en 1968, le pouvoir d'achat de votre or va baisser de 4 à 5 p. 100». Je vous le demande, qui va le croire?

D'aucuns prétendent qu'il suffit ces jours-ci d'émettre du papier-monnaie. Si, disent-ils, la valeur de l'or reste au pair avec celle du papier-monnaie, l'or et le papier-monnaie perdront à la longue toute valeur. C'est ridicule. Les gens ne croient pas que l'or soit sans valeur. Ils ont toujours considéré l'or comme une réserve sûre.

Lorsqu'une jeune femme à Toronto l'autre jour retirait ses épargnes de la banque pour acheter de l'or c'était par souci de protéger son placement. Elle convertissait du papier-monnaie en or. Les gens du monde entier voient les choses de la même façon. Lorsqu'une femme en Inde achète un bracelet en or ce n'est pas qu'elle ne croit pas son argent sûr à la banque, c'est qu'elle a confiance dans l'or. Depuis l'année 1340, le prix de l'or n'a cessé de monter. Il s'est stabilisé quelquefois, mais il a toujours été plus élevé. Il n'a jamais baissé.

Si les États-Unis veulent sortir de leur pétrin, ils n'ont qu'à cesser d'acheter ou de vendre de l'or à $35 l'once. C'est simple comme bonjour. Ils peuvent le faire dans le cadre du Fonds monétaire international. Le président n'a pas à demander la permission du Congrès. En fait, je ne vois pas pourquoi il le devrait. Je ne vois pas pourquoi il nous faut défendre le dollar canadien. Il est coté à 92½c. États-Unis. J'ajoute en passant que mes renseignements émanent des rapports internationaux de New York. Lorsque le dollar canadien baisse de trois quarts de cent, il faut qu'il soit défendu par la Banque du Canada, alors qu'un cours de change flexible nous épargnerait cette nécessité. Dans les années 20, notre dollar est descendu une fois jusqu'à 76c. États-Unis et, une année après, il dépassait le dollar américain. Quelle est la cause de telles fluctuations? Le fléchissement du dollar fait baisser aussi les barrières tarifaires. Les exportations augmentent et les importations baissent. C'est aussi simple que cela. Le marché fournit la solution.

J'ose dire que les États-Unis défendent leur dollar pour une question de prestige. Ils prétendent que la hausse du prix de l'or profiterait principalement à la Russie et à l'Afrique du Sud. Ni la Russie ni l'Afrique du Sud ne possède des réserves d'or. Les mines sud-africaines produisent un milliard de dollars d'or chaque année, mais les Sud-Africains consacrent cet argent à importer les produits du monde entier. Cela développe le commerce international. La Russie, pour sa part, consacre ses fonds à des vaisseaux spatiaux, à l'armée et à la marine. Si elle avait le double de cet argent en or, elle achèterait chez nous des épingles et des aiguilles et d'autres bagatelles demandées par les Russes.

La Russie et la République sud-africaine étant mises à part pour l'instant, il est manifeste que la hausse du prix de l'or doublerait ou triplerait, environ, la valeur de l'or du monde occidental, qui représente aujourd'hui près de 42 milliards de dollars. Je lisais le livre d'un économiste français écrit il y a à peu près 120 ans. J'y ai vu que la seule façon de déterminer le prix de l'or est de voir quelle quantité d'or peut acheter une quantité donnée d'argent. A l'époque, la France usait de l'étalon-argent. Suivant cette mesure, l'or d'aujourd'hui vaudrait $105 l'once, car le prix de l'argent a monté lui aussi.

On parle de l'or mesure monétaire, comment cela se peut-il, alors qu'en 1967 il n'est pas entré d'or dans les banques centrales, mais il en est passé une valeur de quelque 750 millions de dollars à l'industrie. L'or est donc une marchandise. Pourquoi ne se vendrait-il pas au prix des marchandises, plutôt qu'au prix fixé en 1934?

Je ne puis comprendre la pensée de certains députés de l'opposition. Certains approuvent cet or artificiel, et or-papier. A mon avis, nous avons déjà trop de papier. Le monde est submergé par le papier. Nous voulons des restrictions, me semble-t-il, et l'or a toujours imposé des restrictions. Dès 1840, on a trouvé que la Banque d'Angleterre émettait trop de monnaie de papier. Elle a dû revenir à l'or.

La situation est très grave et nous devrions l'examiner de près. Le ministre des Finances devrait étudier sérieusement le problème. Certes, je sais bien qu'il s'en occupe sérieusement, mais peut-être ne peut-il parler librement car il évolue dans le cadre du Fonds monétaire international. Très bien, c'est peut-être ainsi. Dans cet ordre d'idée, j'ai demandé au président de l'association minière ce qu'attendent ces gens-là pour se secouer un peu et pour faire quelque chose à propos de l'or. Il a répondu qu'ils ont essayé de faire quelque chose. Nous avons essayé à l'époque où M. Fleming était ministre des Finances. Il est allé à Washington où il s'est fait taper sur les doigts si vertement qu'aucun ministre des Finances, a-t-il dit, n'a osé, depuis lors, se rendre à Washington pour parler de l'or.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je serai bref dans ma réponse aux remarques qui nous ont entraînés bien au-delà de l'article 1 du projet de loi. Je comprends l'intérêt et l'inquiétude des députés à propos de la crise internationale actuelle. Je dirai tout d'abord aux préopinants que je les ai écoutés très attentivement. J'ai beaucoup songé à cette crise qui date d'assez longtemps et aux mesures qui conviendraient non seulement au Canada mais aussi à la collectivité internationale.

• (5.00 p.m.)

Le problème est très grave. Je le souligne à la Chambre depuis plusieurs semaines et c'est ce qui explique entre autres pourquoi, à mon avis, il serait très avantageux de poursuivre l'étude du bill dont nous sommes saisis. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai annoncé certaines autres mesures. Je voulais être certain, autant que possible, que nous ne sommes pas au Canada une cause de perturbation et que nos défenses sont bien renforcées afin de ne pas être entraînés au centre de la tourmente qui bouleverse présentement l'univers. Je m'adresse à mon honorable ami le député de Leeds qui a parlé de la situation du dollar canadien.

Comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, notre position commerciale est très bonne; nos exportations sont élevées; nos importations n'augmentent pas trop rapidement. Notre situation fiscale commence à prendre de la solidité. On le reconnaît en général, comme nous l'avons constaté l'autre jour dans une déclaration de l'OCDE selon laquelle la collectivité internationale approuve nos politiques fiscales et surtout la rapidité avec laquelle nous avons réussi à les adapter aux conditions changeantes.

Aucun groupe de pays n'est plus important que celui de l'OCDE. Il réunit tous les grands pays industriels et, si ces pays affirment que l'économie du Canada est vigoureuse, que la valeur de notre dollar est justifiée et que nos politiques répondent aux circonstances, c'est un témoignage qui ne laisse pas indifférents les marchés mondiaux. Les politiques que l'OCDE a louées entraînent des mesures comme celle que nous étudions présentement. Nous avons dû prouver au monde notre détermination à maintenir une économie saine, ce qui permettra au monde entier de considérer le Canada comme un pays dont la monnaie répond aux circonstances. Je félicite de tout cœur le Parlement d'avoir pris au sérieux les propositions qui lui ont été soumises et de commenter aujourd'hui les graves bouleversements internationaux qui ont retenu notre attention.

Nombre de questions ont été posées. Je ne pense pas pouvoir répondre à toutes à la satisfaction du comité, mais j'aimerais d'abord dire un mot des rapports entre le dollar canadien, le dollar américain et l'or. Du point de vue légal, le dollar canadien est établi sur la base d'un rapport avec le dollar des États-Unis et, tant que cette relation ne sera pas modifiée, tout ce qui pourra arriver au dollar américain se reflétera sur la valeur du dollar canadien. Donc, le député de Timiskaming, en entrevoyant la possibilité que le dollar américain tombe à 40c. et le dollar canadien à 60c., a probablement tort. Présentement, notre dollar vaut 92c. des États-Unis et, tant que le Canada ne changera pas cette proportion, après consultation, je suppose, avec le Fonds monétaire international et moyennant son approbation, le rapport actuel sera maintenu.

M. Peters: Ce rapport est artificiel. Nous sommes convenus de maintenir notre dollar à 92½c. Cependant, si quelque chose d'extraordinaire devait arriver au dollar américain, n'est-il pas exact que le Fonds monétaire international ne pourrait plus appuyer la valeur actuelle du dollar canadien en termes de monnaie des États-Unis? J'ai supposé le cas où la valeur du dollar américain fléchirait de façon prononcée. En pareil cas, le Fonds monétaire international ne pourrait pas maintenir le rapport actuel sans pour ainsi dire s'effondrer.

L'hon. M. Sharp: Le député parle en ce moment d'une situation hypothétique qui a très peu de chance de se présenter. Le dollar américain est la principale monnaie de réserve du monde; les banques centrales ou les trésoreries en détiennent, en plus de leurs réserves d'or. On ne peut donc dévaluer le dollar américain. On ne peut que modifier le prix de l'or. Si le prix de l'or était changé ou que le rapport entre l'or et le dollar américain fût modifié, rien ne nous autorise à penser que le rapport entre les autres monnaies du monde et le dollar américain en serait nécessairement perturbé. Telle est mon opinion, bien que je ne puisse parler avec certitude. La relation tient à d'autres facteurs: coûts relatifs, pouvoir d'achat, et le reste.

M. Douglas: Si le prix de l'or était majoré de façon appréciable, cela n'aurait-il pas un sérieux retentissement sur les liquidités mondiales?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur le président. C'est en grande partie pourquoi une majoration du prix de l'or n'est pas une panacée, ni nécessairement le meilleur moyen d'accroître les liquidités internationales. Je crois, tout comme d'autres ministres des Finances qui ont étudié la question, qu'il vaudrait mieux recourir à une augmentation contrôlée des liquidités internationales plutôt que de devoir subir l'augmentation arbitraire et sans discrimination qui résulterait d'une majoration du prx de l'or. Les avantages, pour tel ou tel pays, d'une telle augmentation dépendraient de la quantité d'or qu'il détiendrait car, ne l'oublions pas, l'or n'est pas réparti dans le monde de façon égale, proportionnellement aux besoins des divers pays ou même à leurs réserves. Les réserves de certains pays, comme la France et la Suisse, sont en grande partie constituées en or. D'autres, tel le Canada, n'en ont que la moitié. La proportion varie beaucoup; aussi, une majoration du prix de l'or n'apporterait pas de liquidités supplémentaires par rapport aux besoins.

M. Douglas: Pour combien de temps les États-Unis peuvent-ils continuer à acheter l'or à $35 l'once alors qu'il coûte beaucoup plus cher à produire?

L'hon. M. Sharp: Je n'aime pas faire des conjectures sur les intentions des États-Unis, car je n'assiste pas à leurs conciliabules. Sauf erreur, la politique poursuivie jusqu'ici par les États-Unis est de maintenir le prix de l'or à $35 l'once. Je tiens à expliquer que les États-Unis pratiquent ce prix non seulement pour les transactions entre les banques centrales qui demandent au Federal Reserve System de convertir des dollars américains, mais ils écoulent aussi l'or au même prix sur le marché de Londres, d'où le prix uniforme de l'or à travers le monde. Comme l'ont signalé plusieurs députés, de très fortes quantités d'or ont été écoulées sur le marché de l'or de Londres; c'est le reflet des perturbations très sérieuses qui ont lieu actuellement, alors que de fortes quantités d'or disparaissent des réserves et passent aux mains des thésauriseurs.

• (5.10 p.m.)

J'en viens maintenant à la dernière question, celle qu'a soulevée le député de Burnaby-Coquitlam au sujet des perspectives d'une entente et des causes des difficultés que nous avons encourues. Le groupe des Dix, comme on l'appelle, formé des ministres des Finances des dix pays les plus importants du monde, pourrait-on dire, financièrement parlant—et le Canada fait partie du groupe—travaille depuis quelque temps à la création d'une nouvelle sorte d'étalon de réserve. A Rio, cette année, nous avons approuvé en principe un régime de droits de tirage spéciaux qui viendrait compléter les quantités d'or et de monnaies de réserve d'un pays. Il avait été entendu que ces nouvelles unités de réserve, quelles qu'elles soient, ne seraient pas utilisées avant qu'on en ait besoin. Un des critères auxquels elles devront répondre est de ne pas décharger les États-Unis de la nécessité de résoudre leurs propres difficultés en matière de balance des paiements. Il est clair que les États-Unis éprouvent depuis plusieurs années des difficultés avec leur balance des paiements, difficultés que la guerre du Vietnam et la répugnance des Américains à lever un impôt pour couvrir les frais de la guerre ont encore accentuées.

J'hésite à le dire car loin de moi l'idée de blâmer les États-Unis—cette décision les regarde—mais je crois que le Canada a été très sage en levant les impôts nécessaires pour assurer le bon ordre de nos finances, en dépit de certaines difficultés, car il est certain que si les États-Unis sont en train de perdre de l'or et si leur balance des paiements est en mauvaise posture, c'est en partie parce qu'ils n'ont pas voulu faire ce que nous faisons ici au Parlement, lever des impôts pour améliorer leur situation fiscale. C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je serai très bref. A ce stade de la discussion, je voudrais tout simplement signaler un ou deux points qui, à mon sens, pourraient être utiles à mes collègues.

J'ai écouté patiemment tout ce qui s'est dit sur ce projet de loi et les mesures antérieures et je crois que nous sommes devant une situation qui devrait paraître claire à tout le monde. La plupart des députés parlent d'un problème qu'ils ne comprennent pas et au sujet duquel ils n'ont pas suffisamment d'expérience. Je ne crois pas faire preuve de présomption en disant qu'il n'y a peut-être pas plus que trois ou quatre députés qui ont une expérience suffisante de ce que sont les complications financières internationales, et je suis d'avis que ce sont ceux-là même qui s'y connaissent le plus qui se posent le plus de questions.

Alors, je dis que ce n'est pas le temps de jouer aux experts, d'essayer de régler les crises internationales, les crises nationales, de mousser nos idéologies respectives, mais plutôt de former une espèce d'union sacrée pour que nous puissions traverser cette crise. Je sais qu'il est dans l'ordre, selon notre régime parlementaire, que chacun propose des suggestions dans les situations normales, mais je crois, monsieur le président, qu'il y a quand même des limites à ces choses-là, surtout quand, jusqu'à un certain point, le feu est pris à la maison. Quand le feu est pris à la maison, on se donne la main pour l'éteindre. On ne s'assoit pas pour discuter sur la meilleure façon de maîtriser l'incendie; on éteint le feu et, ensuite, on discute de l'opportunité d'améliorer les méthodes.

C'est dans cet esprit, monsieur le président, qu'hier soir, même si j'avais grande envie de faire comme d'autres, de faire le zouave devant le gouvernement, de m'accorder la satisfaction de voter contre une surtaxe de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, je me suis dit que c'était une circonstance où il fallait absolument penser à l'intérêt supérieur du pays, plutôt que de penser tout simplement à nos intérêts électoraux. J'ai aussi pensé que si nous ne coopérions pas avec le gouvernement pour empêcher l'aggravation de cette crise, ceux qui souffriraient le plus seraient encore les petits salariés, les retraités qui verraient la valeur du petit dollar qu'ils reçoivent diminuer singulièrement, les chômeurs, dont le nombre augmenterait sensiblement, les petites et les moyennes entreprises, qui ne pourraient plus survivre. Je crois que cela doit primer l'intérêt que nous pourrions avoir à renverser le gouvernement, à déclencher une élection et à pouvoir se dire: Eh bien! nous l'avons défait. Mais à quel prix? Au prix de l'aggravation d'une situation qui peut être catastrophique pour le pays.

[M. Mongrain.]

Monsieur le président, j'ai écouté toutes les représentations que le ministre des Finances (M. Sharp) nous a faites; j'ai relu l'appel que le très honorable premier ministre (M. Pearson) nous a lancé; j'ai lu les commentaires de la presse sur l'appel pathétique qu'a fait, pour la vingtième fois, le président Johnson des États-Unis, pays auquel nous sommes si intimement liés au point de vue économique.

J'ai lu aussi, dans *La Presse* d'hier, la reproduction d'un article dans lequel l'auteur de *The Kiplinger Washington Letter* formulait de sombres pronostics sur l'avenir du dollar canadien. J'ai écouté le chef de l'opposition (M. Stanfield) et, en passant, je voudrais le féliciter de la modération, de l'abnégation dont il fait preuve dans un débat où il aurait pu démolir le gouvernement avec toutes sortes d'arguments démagogiques.

Devant tout cela, je me suis dit: L'heure n'est pas aux discussions interminables, l'heure est à la coopération nationale, parce que c'est l'avenir du pays et de nos électeurs que nous sommes en train de régler. Il ne s'agit pas de savoir si nous avons l'air plus fin que ceux qui détiennent le pouvoir.

Pour moi, ceux qui ont la responsabilité de l'avenir de mon pays, ma patrie, ce sont les membres du gouvernement qui est légalement au pouvoir actuellement, et quelle que soit notre allégeance politique, je suis d'avis que nous devrions écouter les échos de notre conscience et nous dire: C'est le temps de la coopération, c'est le temps de l'union sacrée pour éviter une catastrophe pour le Canada. Je lance un appel à tous mes collègues et leur demande de mettre fin à tous les débats stériles sur les théories financières et sur la façon de régler les crises nationales et internationales. Qu'on laisse au gouvernement le soin d'assumer ses responsabilités! S'il se trompe, nous aurons d'autres élections pour lui demander des comptes, mais les Canadiens ne pourront pas nous reprocher d'avoir mis systématiquement, pour des motifs égoïstes, des bâtons dans les roues dans cette période critique.

M. Latulippe: Monsieur le président, j'avais une question à poser à l'honorable ministre des Finances, mais, malheureusement, il ne l'a pas comprise. Je lui avais demandé pourquoi on laissait la Banque du Canada jouer avec le taux d'intérêt. On a maintenu ce taux, pendant plusieurs années, je crois, à 2, 2½, 3 p. 100, et l'économie était plus stable qu'aujourd'hui.

C'est la question que j'ai posée à l'honorable ministre et j'aimerais bien avoir une réponse.

J'ai beaucoup d'autres questions à lui poser, mais je les lui poserai quand il m'aura

donné une réponse. J'exige une réponse de l'honorable ministre, s'il m'a compris, cette fois: Pourquoi l'agiotage du taux d'intérêt de la Banque du Canada est-il permis présentement?

Des voix: La mise aux voix.

M. Latulippe: Monsieur le président, l'honorable ministre ne m'a pas encore compris. Je voudrais bien, cette fois, qu'il me comprenne.

Je lui ai demandé pourquoi l'agiotage du taux d'intérêt de la Banque du Canada était permis. Pourquoi laisser la Banque du Canada augmenter ou réduire le taux?

Quelles sont les conséquences de l'augmentation du taux de la Banque du Canada? La conséquence actuelle, c'est le déséquilibre de notre économie.

• (5.20 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, le taux bancaire reflète la situation des marchés monétaires. Ce n'est pas le taux bancaire qui crée les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sont le fait, au Canada, de divers facteurs, dont l'un des plus importants est le rapport entre nos taux d'intérêt ici et ceux des autres pays car, le Canada, et le député le sait, est un des plus grands importateurs de capital au monde. Si nous voulons continuer d'avoir accès à ce capital, nos taux de bénéfices doivent être assez prometteurs pour attirer chez nous l'argent dont nous avons besoin pour le développement du pays. Cet argent, nous ne pouvons nous le procurer au pays; il doit nous être assuré par les encaissements extérieurs dont nous avons besoin pour acheter les biens et services que nous importons.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, je n'ai pas grand-chose à dire à ce sujet. La réponse de l'honorable ministre n'est pas très logique, et je crois que l'agiotage du taux d'intérêt de la Banque du Canada ne serait pas nécessaire, car c'est ce qui permet actuellement l'augmentation du taux d'intérêt.

Je demanderais à l'honorable ministre pourquoi il ne s'attaque pas au taux élevé d'intérêt que nous connaissons à l'heure actuelle? Pourquoi ne pas laisser abaisser ce taux? Il me semble que si l'on abaissait le taux d'intérêt, ce serait de nature à stabiliser l'économie, à faire baisser les prix de la grande entreprise comme ceux de la petite entreprise. Il me semble que de cette manière, les chiffres «prix» et «argent» pourraient correspondre, parce qu'il faut que les chiffres «prix» et «argent» correspondent.

Les banques prêtent de l'argent pour la construction d'habitations à un taux d'intérêt de 10 p. 100 et je crois que cela est illogique. Il y en a même qui prêtent de l'argent à 18 et 20 p. 100, pour des prêts industriels, à différentes municipalités, commissions scolaires...

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Latulippe: Je crois que le taux d'intérêt devrait maintenant baisser...

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député de Compton-Frontenac. J'admets que jusqu'ici, le débat a été d'une assez vaste portée. Mais je pourrais peut-être proposer aux membres du comité que nos remarques s'en tiennent davantage au bill à l'étude, qui traite d'une modification à la loi de l'impôt sur le revenu.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, de cette manière, je me bornerai à demander à l'honorable ministre quelle est la fin du système financier? Est-ce qu'un système financier doit être un système organisé pour exploiter la collectivité ou s'il doit l'être pour financer?

Un système financier, il me semble, devrait financer l'économie d'un pays, de tous les organismes, de chaque individu. Si le système financier ne fait pas cela, il n'accomplit pas son rôle. Le système financier n'accomplit certainement pas sa fonction à l'heure actuelle, puisqu'il ne finance pas l'économie du pays; au fait, il exploite tellement les organismes économiques que les citoyens en sont rendus à crever de faim, à crever par toutes sortes de manières, sur des montagnes de blé. A mon avis, le système financier devrait être réformé; il devrait être repensé et l'on devrait trouver les moyens pour le faire. Si les moyens que nous préconisons ne satisfont pas le gouvernement, qu'il en trouve d'autres pour financer notre économie et équilibrer les budgets des administrations fédérale, provinciales, municipales et scolaires.

Plus rien n'est équilibré. L'économie est à l'envers, complètement déséquilibrée, et les solutions qu'on propose à l'heure actuelle ne tendent qu'à élever le coût de la vie, à créer des embêtements, à imposer des restrictions de toutes sortes, à empêcher les citoyens canadiens de bâtir et d'agrandir leur pays, à empêcher les Canadiens de travailler.

Tout à l'heure, tous les Canadiens toucheront des prestations d'assurance-chômage ou

dépendront de l'assistance publique. Par conséquent, s'il n'y a presque plus de citoyens qui travaillent au Canada, combien serons-nous à vivre dans ce pays?

L'honorable ministre des Finances ne trouve pas d'autre solution, à l'heure actuelle, que de restreindre le crédit et d'augmenter les taux d'intérêt! On n'a pas d'autre solution que de permettre aux citoyens canadiens de ne pas toucher à la finance. C'est la raison pour laquelle on permet d'augmenter le taux d'intérêt dans tous les domaines, alors qu'il est déjà déraisonnable et irréfléchi. Ce taux d'intérêt corrompt l'économie canadienne. Il devrait être abaissé et mis à la portée des citoyens, mais aucun député ne réclame des réformes, quelque chose pour le peuple, l'équilibre de notre économie.

Si la Banque internationale ne satisfait pas les besoins de notre pays, nous ne sommes pas obligés de suivre les règlements internationaux. Notre pays est souverain et je crois que nous pouvons trouver d'autres moyens que ceux qui sont proposés par la finance internationale, qui a toujours exploité le peuple. Pour la guerre, on en trouve de l'argent: il n'y a plus de non-sens financier. Mais en temps de paix, on parle de non-sens financier; on accepte les restrictions, on accepte toutes sortes de choses qui sont contraires aux besoins essentiels de la population.

Il y a un grave problème au Canada. Une fois pour toutes, mettons-nous donc résolument dans la tête qu'il faut trouver les moyens pour le régler, au moins en vue de permettre à la population de vivre, de bâtir et de s'épanouir. Au moins, permettons à la population d'avoir trois repas par jour et un toit convenable pour se loger. C'est la raison d'être d'un gouvernement. C'est la raison d'être d'un système financier. C'est aussi la raison d'être du ministre des Finances, qui a toute cette responsabilité sur les épaules.

Monsieur le président, l'honorable ministre des Finances est responsable de l'économie du Canada. S'il le voulait, il trouverait certainement d'autres moyens plus logiques, plus stables, plus appropriés pour accommoder la population du Canada et lui permettre de vivre convenablement et loyalement dans un pays qui regorge de richesses.

[*Traduction*]

M. Howard: Monsieur le président, j'ai écouté les discours sur l'article en question, mais je n'ai pas encore bien compris. Toutefois, je suppose qu'il s'agit d'une orientation relativement nouvelle de notre politique d'imposition en ce qu'elle permettrait au contribuable de déduire la valeur entière de tout don qu'il aurait fait au Canada ou à tout organisme qu'aurait créé le Parlement canadien, tel que le Conseil des arts du Canada, qui, je présume, entre dans cette catégorie, et cela sans tenir compte du plafond de 10 p. 100 qui s'applique aux dons qu'un contribuable peut faire à une province et, sans doute à une municipalité quelle qu'elle soit. Les municipalités canadiennes y sont comprises, mais quant à l'ensemble du bill, je ne vois pas bien ce que cela veut dire. Je présume que le donateur peut déduire la valeur de ses dons aux municipalités et aux provinces, en tenant compte du plafond de 10 p. 100.

• (5.30 p.m.)

A mon sens, quand il s'est engagé dans cette voie, le gouvernement aurait pu tenir compte du montant de l'impôt foncier versé par les propriétaires. Le président du Conseil du Trésor et son prédécesseur ont signalé que les taxes municipales constituent les plus gros débours des gens qui s'achètent une maison. Cela se rattache peut-être directement au coût des services.

A Ottawa, pour une maison de 16,000 à 18,000 dollars, l'impôt foncier varie de 400 à 500 dollars. Des impôts municipaux de cette nature deviennent des dons obligatoires à la municipalité. Quand il a rédigé le bill, le ministre n'a sans doute pas pensé que le propriétaire pourrait déduire ses taxes municipales à titre de dons. Il sourit et fait non de la tête, sans doute parce qu'il n'a pas envisagé pareille interprétation. Évidemment, c'est un oubli de sa part. Encore et toujours, on constate que ce sont les gagne-petit qui portent presque tout le fardeau fiscal.

Un autre élément à considérer, c'est le taux d'intérêt élevé sur les hypothèques. Ces taux ont considérablement augmenté ces dernières années. C'est là le résultat direct du mode d'action du gouvernement et c'est comme cela que l'on rogne de plus en plus le revenu des particuliers. Il n'y a pas très longtemps, une motion à ce sujet figurait au *Feuilleton*. On y disait, de façon générale, qu'il faudrait alléger de quelque façon le sort des gens qui doivent payer des impôts fonciers. Il me semble qu'en permettant à ces propriétaires de déduire les taxes municipales, au même titre que les dons, on se montrerait plus équitable envers eux qu'on ne le fait actuellement.

A la lecture de l'article à l'étude, je ne vois personne qui puisse tirer parti de l'allégement d'impôts. Il n'y a personne, que je sache, qui jouisse d'une assez grande opulence pour pouvoir faire des dons aux provinces, au gouvernement fédéral ou à l'un de leurs organismes.

Une voix: Vous ne fréquentez pas les gens qu'il faut.

M. Howard: Les gens avec lesquels j'ai été associé au cours de ma vie font de nombreux dons aux provinces, aux municipalités et au gouvernement fédéral en leur payant des impôts. Cet article me semble encore une fois favoriser les gens qui touchent un revenu assez élevé pour faire des dons généreux aux organismes du gouvernement. On doit apparemment leur permettre de déduire de leurs revenus nets le plein montant de ces dons, qui s'élèvent probablement à des milliers de dollars.

A première vue, cette disposition semble avantageuse, mais en fait, elle est discriminatoire, à mon sens. On ne modifiera pas le maximum de 10 p. 100 prévu pour les dons faits à des organismes de charité. Le contribuable moyen fait des dons à des organisations comme la Croix-Rouge et autres organismes qui se partagent les fruits de la campagne de la plume rouge. Il verse $5 ou $10, mais le montant qu'il peut déduire de son revenu aux fins de l'impôt est restreint. L'article à l'étude vise en réalité les millionnaires, qui peuvent faire des dons généreux aux gouvernements ou à leurs représentants. Ils pourront maintenant déduire le plein montant de leur contribution de leurs revenus nets. J'accepterais plus facilement cet article si le ministre déclarait que les particuliers qui font des dons aux municipalités et aux provinces sous forme d'impôts pourront déduire ces montants de leurs revenus nets.

Au cours des débats sur les projets de loi successifs présentés par le ministre et rejetés par le Parlement ou par l'Orateur, nous n'avons pas cessé d'envisager la nécessité de prévoir un allègement fiscal pour les zigotos qui travaillent ou les gens à revenu modique. La mesure fiscale démontre clairement que le gouvernement ne s'occupe pas de cette catégorie de personnes. Encore une fois, il veut tirer tout ce qu'il peut du salarié qui n'est pas en mesure de déduire, comme l'homme d'affaires, les frais de subsistance et de voyage de son revenu imposable. Encore une fois, on a négligé cette catégorie de personnes.

D'après certains, nous devrions appuyer cet article car il propose un allègement. Or, il ne propose aucun allègement pour ceux qui en ont le plus besoin. Le salarié ne peut pas jongler avec son revenu ni falsifier ses comptes pour être mieux traité par le fisc. Il ne peut effectuer aucun redressement, puisque ses impôts sont déduits à la source. L'article lui permet simplement de faire une contribution à une municipalité, un gouvernement, ou leurs organismes. Il peut aussi, sans doute, faire de petites contributions aux organismes philanthropiques et les déduire de son revenu net jusqu'à concurrence de 10 p. 100. L'amendement permet de déduire le montant total de n'importe quel don effectué à une municipalité ou à un gouvernement. Ce fait prouve une fois de plus que les riches reçoivent un traitement spécial.

• (5.40 p.m.)

Pour ma part, je ne vois pas la nécessité d'appuyer l'article 1, étant donné son aspect discriminatoire. Mais je pourrais l'appuyer si le ministre promettait de faire, sinon une déclaration d'intention à un moment déterminé, du moins une déclaration sur la question des impôts fonciers et des taux d'intérêt imposés, afin que le gouvernement accorde une sorte de contrepartie à ceux qu'il pressure le plus. Si le ministre peut nous donner des assurances là-dessus je les écouterai avec un vif intérêt.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, j'ai déjà expliqué en réponse au député de Carleton que cet article stipule simplement que s'appliqueront désormais aux dons faits à la Couronne du chef des provinces, les mêmes conditions qui ont toujours régi les dons faits à la Couronne du chef du Canada. J'assure au député que depuis mon accession à mon poste j'ai examiné plus d'une fois les propositions visant à permettre de déduire du revenu imposable les impôts fonciers et les intérêts sur les dettes hypothécaires. Je ne suis pas encore convaincu que ce soit une solution équitable et mon sentiment a été confirmé par la Commission Carter dont les vues semblent susciter l'adhésion du parti de mon honorable ami.

Les membres de cette Commission, après examen, se sont inscrits en faux contre cette proposition la trouvant injuste quant à la distinction entre propriétaires et locataires, et le reste. La Commission Carter voulait même recommander d'imposer le loyer imputé des vieilles maisons occupées par leur propriétaire. Elle voulait suggérer une solution totalement opposée et alourdir davantage les impôts des propriétaires. Voilà l'opinion de la Commission Carter. Je voulais par là montrer une fois de plus que la thèse voulant qu'il soit juste de déduire les taxes foncières ou les intérêts hypothécaires est discutable.

Dans mon cas, une des raisons pour lesquelles j'habite dans une maison dont je suis le propriétaire plutôt que dans un appartement, c'est, en réalité, parce que cela me

paie, car je n'ai pas à payer d'impôt sur le revenu imputé. Je devrais peut-être le faire; mais on n'aurait certes pas raison de me permettre, je pense, de déduire de mon impôt les impôts que je paie et—ma foi, je n'ai pas d'hypothèque, mais si j'en avais, l'intérêt sur l'hypothèque.

M. Howard: Quelle chance de ne pas avoir d'hypothèque! Comment en êtes-vous arrivé là? Voilà une chose intéressante. Le ministre a enfin trouvé dans le rapport de la Commission Carter quelque chose auquel il peut s'attacher. C'est évidemment un attachement assez particulier puisqu'il se rapporte à un aspect seulement du rapport. Sauf erreur, les recommandations de la Commission Carter portent sur l'ensemble du régime fiscal et sur une solution globale. La Commission n'a pas étudié les impôts fonciers d'une façon distincte. Ce qu'il faut, c'est examiner l'ensemble de notre appareil fiscal et la manière dont il s'est développé. C'est ce qu'a fait la Commission Carter qui en a tiré un certain nombre de conclusions.

Le commissaire considérait l'ensemble de notre fiscalité quand il a parlé de favoritisme envers certaines industries. Le commissaire en est aussi arrivé à la conclusion que nous devrions voir en chaque dollar de revenu un dollar imposable. C'est dans ce contexte que la Commission Carter a fait son rapport. Par conséquent, le fait que le ministre extrait du rapport de la Commission une opinion qui a l'heure de lui plaire ne rend pas globalement, je crois, cette opinion nulle et ne le justifie pas de s'en servir comme motif pour négliger ou rejeter le concept dont nous parlons.

Si je suis propriétaire d'une maison et que j'en loue une partie, qu'il s'agisse d'un immeuble de rapport ou d'une chambre dans ma propre maison, aux fins de l'impôt je peux déduire les dépenses que m'occasionne mon entreprise, la location d'une chambre ou de tout un immeuble d'appartements. Les impôts fonciers y sont inclus. Il est tout à fait vrai de dire que, dans ce sens, le propriétaire d'un immeuble d'appartements, c'est-à-dire la société qui en est propriétaire, ou le particulier qui loue un logement arrache aux locataires suffisamment d'argent pour l'aider à payer toute la facture en lui laissant un bénéfice. Mais, dans leur loyer, les locataires ne se ressentent pas du fait que le propriétaire de l'édifice peut déduire le montant qu'il paie en impôts fonciers, en frais d'entretien et autres frais analogues. Le propriétaire de la maison ou de l'immeuble d'appartements peut déduire ces frais de son impôt.

[M. Howard.]

Le ministre n'a pas dit que notre thèse n'était pas valable, il a dit qu'elle était discutable. Il ne peut pas validement la rejeter et il n'a aucune raison de croire que sa décision puisse être appuyée parce qu'il a prélevé un ou deux paragraphes dans le rapport de la Commission Carter simplement pour étayer son point de vue, à moins qu'il ne soit prêt à accepter le rapport intégralement. Je dis cela parce que le rapport de la Commission Carter ne fait qu'un tout. Tout ce que je puis discerner dans les remarques du ministre, c'est qu'une fois encore, on n'a pas tenu compte des intérêts du salarié moyen, seul contribuable qui ne puisse se soustraire au paiement de l'impôt sur le revenu.

Des voix: Adopté.

M. Peters: Monsieur le président, je suis heureux de voir tellement de libéraux à la Chambre cet après-midi et de constater qu'ils ont encore des choses à dire. J'aimerais m'arrêter au premier article du bill. J'avais déjà pris la parole sur ce projet de loi, mais mes propos antérieurs ne se rapportaient aucunement à l'article à l'étude. En le lisant, j'ai été surpris par cette constatation et par le fait que les donateurs auraient le droit de faire un don à la province, don déductible dans le calcul du revenu imposable. Tout comme le député de Skeena, je suis scandalisé de penser qu'on puisse songer à faire un tel don.

Dans ses explications, le ministre a souligné que la disposition vise un certain nombre d'organismes fédéraux qui sont actuellement financés, du moins en partie, grâce à des dons semblables. Je suppose que le ministre songeait à la recherche placée sous l'égide du gouvernement fédéral, vraisemblablement à certaines formes d'art, la Compagnie des jeunes Canadiens et autres organismes semblables qui acceptent ce genre de dons. Comment le ministre justifie-t-il cette disposition? J'ignore quand elle a été adoptée, bien que j'aie étudié un certain nombre des modifications à la loi.

Le ministre est au courant, je présume, des dons monétaires consentis au gouvernement fédéral par les particuliers et les sociétés. Il a, j'en suis sûr, étudié cette question car au cours des dernières semaines il nous a dit que le gouvernement avait besoin de plus d'argent. Ce n'est manifestement pas le moyen d'en obtenir davantage. C'est une manière d'en permettre la réaffectation. Dans ce cas-ci c'est affecter les fonds au domaine provincial plutôt que fédéral. Il y aurait peut-être lieu

d'entamer un débat sur l'application de cette clause aux échelons fédéral et provincial. J'aimerais savoir, monsieur le président, si le ministre a étudié avec les provinces le genre d'exemption qui conviendrait à ces dons, et pourquoi cet amendement n'inclut pas les organismes responsables des gouvernements provinciaux qui devraient en recevoir.

• (5.50 p.m.)

Dans l'Ontario, surtout dans les districts et les cantons non organisés du Nord de la province, il y a ce qu'on appelle un impôt foncier. Ce n'est pas ce à quoi le député de Skeena a fait allusion. Cet impôt, perçu par le ministère des Terres et Forêts n'est, en fait, rien d'autre qu'un droit de donation, car nous ne recevons rien en échange. Il frappe les terres non arables appartenant aux particuliers. En retour de cet impôt, le gouvernement doit en principe assurer la protection contre les incendies. Je me demande si le ministre considère que cet impôt foncier—de fait, un impôt sur les dons—tombe sous le coup des dispositions du bill.

J'aimerais savoir pourquoi, lorsqu'on nous demande d'adopter cet amendement, on ne nous fournit pas une liste d'organisations acceptables, dans la province. Je ne crois pas être jamais dans une situation financière qui me permettrait de faire des dons à l'Université de Toronto, mais il y a, dans ma circonscription, deux ou trois personnes suffisamment riches pour le faire et tirer ainsi profit des dégrèvements de l'impôt sur le revenu. Elles pourraient constater que le paragraphe 2 du bill leur permet de faire figurer une partie de ce don dans leur déclaration d'impôt sur le revenu de l'année prochaine.

La Ligue anti-cancéreuse, en Ontario, reçoit des dons provenant de successions, les familles tendent de plus en plus à solliciter des dons en argent au lieu de fleurs, le don étant fait au profit de la succession. Le ministre semble donner carte blanche à quiconque fera un don à n'importe quelle œuvre de charité parrainée par la province, à moins qu'il ne limite le nombre de ces œuvres. La disposition voudrait également dire que si le gouvernement voulait en parrainer une, il pourrait le faire à cette fin. Bien sûr qu'il y a peut-être un règlement à l'égard de la disposition, mais je me demande pourquoi certains députés ont l'air si impatients d'adopter cet amendement, alors qu'ils ne savent pas à quoi il a trait.

Je me suis toujours méfié des amendements qui ne précisent pas leur but. Dans le cas présent, qui l'amendement touchera-t-il? Peut-être le ministre est-il en train de se départir d'une partie considérable de ses impôts provinciaux, et il pourrait en résulter pour le gouvernement fédéral une perte de revenus qu'il n'a peut-être pas entièrement prévue. Je ne veux certes pas laisser entendre que ses fonctionnaires n'ont pas étudié cette question, mais à mon avis, les députés devraient avoir quelque droit de regard sur les organismes à qui ces cadeaux libres d'impôt doivent être faits. Je trouve qu'on devrait en donner une liste dans un appendice au bill.

L'hon. M. Sharp: Puis-je préciser, pour satisfaire le député, que Sa Majesté du chef du Canada, c'est évidemment le gouvernement du Canada ou tout organisme qui est désigné comme étant un agent du gouvernement. L'expression ne s'applique à personne d'autre. De même pour les provinces. Quel que soit l'organisme, ce doit être en fait la province ou une créature de la province. Ce ne peut être une société mixte. Ce doit être un agent qui est la même chose que le gouvernement provincial ou un de ses aspects.

M. Peters: Puis-je poser une question à propos de l'exemple que j'ai fourni concernant l'Université de Toronto. Certes, le gouvernement d'Ontario contrôle et exploite cette université, même s'il reçoit de l'aide. La disposition à l'étude s'appliquerait-elle à un don fait à l'Université de Toronto?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur le président. On le considérerait comme un don de charité qui, aux termes de la loi, serait assujetti au maximum de 10 p. 100.

M. Howard: Monsieur le président...

Des voix: Obstruction. Honte.

M. Howard: Les députés qui poussent les hauts cris ne se préoccupent peut-être pas des revenus du gouvernement fédéral, mais j'ai quelques questions à poser au ministre.

M. Barnett: Nous n'en serions peut-être pas là si certains de ces messieurs avaient été à la Chambre le 19 février.

M. Howard: Oui, mais le fait est que nous sommes ici et que le ministre a saisi la Chambre d'un projet de loi dans lequel il demande au Parlement d'approuver une disposition qui réduira les revenus de la Couronne. Le ministre pourrait-il nous donner son évaluation de la perte de revenus ou de la différence entre les revenus de l'an dernier et ceux de cette année par suite de cette disposition.

L'hon. M. Sharp: D'après moi, cette mesure n'aura pas d'effet appréciable sur les revenus. Elle est destinée à encourager les riches, qui pourraient autrement être tentés de faire des dons aux galeries d'art américaines et autres, à les faire, par exemple, à la province d'On-

tario pour qu'elle les incorpore dans sa collection d'art, ainsi qu'à la Galerie nationale. Cela n'aura pratiquement pas d'effet sur les revenus. Je ne crois pas qu'il y ait un nombre suffisant de ces individus riches qui possèdent des collections d'art ou des œuvres de ce genre et qui voudraient les donner entièrement à la Couronne, du chef du Canada ou du chef d'une province.

M. Howard: A mon avis, le fait qu'il n'y ait pas de limite est une raison de plus pour que les maisons d'éducation soit visées par cette disposition; en effet, les riches particuliers seraient incités à donner plus s'il n'y avait pas la limite de 10 p. 100. Le ministre considérerait-il comme acceptable un amendement visant à inclure dans cette disposition les maisons d'enseignement supérieur comme l'Université de Toronto ou l'Université de la Colombie-Britannique, qui ne seraient pas assujetties au plafond de 10 p. 100?

L'hon. M. Sharp: Il ne serait pas opportun, à mon sens, d'aller aussi loin. Le député sait que de nombreuses institutions réclameraient le même traitement. Cela porterait gravement atteinte aux recettes, et exonérerait certaines personnes que cette mesure ne veut aucunement exonérer.

M. le vice-président adjoint: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Corporations.*

M. Howard: Monsieur le président, je me rappelle qu'à propos d'une disposition semblable, dans un bill antérieur, le ministre avait signalé qu'il en attendait des revenus additionnels de 240 millions de dollars. La situation est-elle encore la même?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur le président. La somme est approximativement la même. Il y a une différence à la suite de la modification du calendrier des versements, mais la surtaxe de 3 p. 100 la compense entièrement. Nous espérons donc des revenus d'environ 240 millions.

M. Howard: Cette somme de 240 millions ne comprend-elle pas la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des sociétés?

L'hon. M. Sharp: J'ai tardé à répondre au député de Skeena parce que je voulais être exact et que je consultais mes notes. Suivant les nouvelles modalités, certaines compagnies ne feront pas autant de versements pendant l'année financière 1968-1969 que ne le demandait le calendrier du bill nº C-193, mais le changement est presque entièrement compensé par les paiements plus considérables qui seront faits à cause de la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des sociétés. Mais d'ici quelques semaines ou quelques mois, ces sociétés vont payer davantage, de sorte que l'accélération ne contribuera pas à alléger le fardeau global. Les versements se font simplement à des périodes légèrement différentes.

M. Howard: S'agit-il de recettes fiscales qui, les années passées, étaient perçues en arrérages plutôt que l'année même?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur le président. Comme je l'ai déjà expliqué lorsque le bill précédent était à l'étude, nous percevons l'impôt des sociétés d'une façon plus immédiate, qui se rapproche davantage du mode de paiement des impôts des particuliers. Ainsi, l'an prochain, nous recevrons des compagnies 240 millions de dollars de plus, qui ne leur seront jamais remboursés. Cela, en sus de nos rentrées. C'est un montant supplémentaire qu'elles doivent nous verser. Il ne leur serait remboursé que si elles se retiraient des affaires.

• (6.00 p.m.)

M. Howard: Monsieur le président, quand j'ai employé le terme «arrérages», je ne voulais pas dire que la date limite fixée pour verser ces «arrérages» était passée. Autrement dit, on permettait aux compagnies de reporter aux années suivantes, le versement d'impôt pour une année précédente et, en somme, tout ce qu'on fait ici c'est de remettre à jour le versement. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'argent supplémentaire; il s'agit simplement de comprimer les versements de la première année sur une période de temps plus courte et de continuer à procéder de cette façon à l'avenir.

M. Sharp: Monsieur le président, afin qu'il n'y ait pas de doutes sur ce point—il semble donner lieu à certains malentendus—je dirai que les sociétés seront tenues de verser 240 millions de dollars de plus en impôts qu'en vertu de l'ancien tarif. A l'appui de mon dire, lorsque nous avons commencé à percevoir au fur et à mesure l'impôt sur le revenu des particuliers, nous avons renoncé au montant supplémentaire dû. De fait, il s'agit d'impôts supplémentaires sur le revenu de sociétés qu'elles ne récupéreront jamais, à moins qu'elles ne se retirent des affaires.

M. le vice-président adjoint: L'article 2 est-il adopté?

M. Cowan: Non, monsieur le président. J'ai attendu que le député de Skeena pose sa

question et je me suis levé dès après la réponse du ministre. Nous sommes encore à l'article 2 du bill nº C-208. Puis-je dire qu'il est six heures?

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est six heures, dois-je me lever, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront discutées au moment de l'ajournement, à 10 heures ce soir: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'impôt sur le revenu; le député de Carleton (M. Bell). La fonction publique; le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Le Nord canadien.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant...

M. Howard: Monsieur l'Orateur, avant que vous mettiez en discussion l'article suivant, j'aimerais, à la suite de pourparlers entre députés, faire une proposition que la Chambre pourrait accepter. Je propose que seul le temps nécessaire à l'étude et à la disposition de l'article nº 1, c'est-à-dire le bill nº C-105 concernant la Rainbow Pipe Line Corporation, soit pris sur l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, et qu'après en avoir disposé, la Chambre s'ajourne pour l'heure du souper.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motions (documents), les bills privés et les bills publics.

BILL PRIVÉ

LA RAINBOW PIPE LINE CORPORATION

L'ordre du jour appelle:

La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill nº C-105 constituant en corporation la Rainbow Pipe Line Corporation—M. Orange.

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que l'honorable député des Territoires du Nord-Ouest demande la parole avant que lecture soit donnée de l'ordre invitant la Chambre à se former en comité plénier?

M. Orange: Oui, monsieur l'Orateur. J'invoque le Règlement. Étant donné que le projet de loi ne sera pas adopté par la Chambre parce que les parrains ne sont pas prêts à y apporter des amendements, je demande à la Chambre qu'il soit rayé du *Feuilleton*.

M. l'Orateur: L'honorable député des Territoires du Nord-Ouest propose que l'ordre en question soit annulé et que le projet de loi soit retiré. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le bill retiré.)

M. McNulty: Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre est d'accord pour lever la séance jusqu'à 8 heures.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Il vaudrait peut-être mieux que nous nous reformions en comité plénier afin de pouvoir reprendre les travaux en question à huit heures.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT UNE SURTAXE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'étude du bill nº C-208, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, présenté par l'honorable M. Sharp.

M. le président: Conformément à un ordre spécial, je quitte maintenant le fauteuil.

(Comme il est passé six heures, le comité suspend sa séance.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen du bill nº C-208 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Cowan: Monsieur le président, lorsque la séance a été suspendue, j'avais déjà pris la parole pour poser une question au ministre

des Finances. Comme il n'est pas ici en ce moment, je la poserai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a trait à l'article 2.

Je soutiens que cette disposition du bill nº C-208 est identique à l'article 4 du bill nº C-193 dont la Chambre a disposé le 19 février. Dans le commentaire 163 de la quatrième édition de Beauchesne, vous trouverez qu'une simple modification de texte qui ne change rien à l'objet d'une question ne suffit pas. Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de me dire où est le changement substantiel dans l'article 2 du bill nº C-208, par rapport à l'article 4 du bill nº C-193, dont on a disposé.

L'expert autorisé par le cabinet à rédiger les notes explicatives du bill nº C-193 a décrit ainsi l'article 4:

Cette modification astreint les corporations à payer leur impôt sur le revenu des corporations pendant une période qui est de deux mois plus rapprochée du début de leur année d'imposition que la période actuellement prévue par la loi.

Il apporte d'autres précisions. La personne qui a rédigé la note explicative de l'article 2 du bill nº C-208 a écrit ceci à propos de l'article 2:

Cette modification astreint les corporations à payer leur impôt sur le revenu des corporations pendant une période dont le début est de deux mois plus rapproché du début de leur année d'imposition que ne l'est celui de la période actuellement prévue par la loi.

On y trouve exactement les mêmes termes que dans le bill nº C-193 et la note explicative comprend un nombre assez important de paragraphes absolument identiques à la note explicative du bill nº C-193. Je ne fais que suivre les pas du ministre des Finances: celui-ci a demandé hier au chef de l'opposition quel est le fond de son argument, mais ce n'était pas, a-t-il dit, pour le piquer personnellement. Je demande à connaître toutes les raisons pour lesquelles le cabinet a introduit un projet de loi qui, je le répète, me frappe par la ressemblance de son article 2 avec l'ancien article 4 du bill nº C-193. Pourrais-je avoir une explication détaillée de la différence qui rend possible l'introduction de ce projet de loi malgré le commentaire 163 de Beauchesne selon lequel:

... sans changement essentiel dans son objet ...

Des voix: Le vote.

M. Cowan: Monsieur le président, le ministre des Finances est enfin arrivé. Je le répète: j'aimerais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous donne une explication. S'il n'y tient pas, j'aimerais parler un peu plus longtemps. S'il ne veut pas répondre à ma question, j'aimerais poursuivre mon exposé.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, il y a des différences entre cet article et l'article du bill nº C-193 qui lui correspond. Elles concernent les dates des versements des impôts et visent à devancer le paiement de ces derniers. Elles représentent, je pense, des modifications assez substantielles et je me rappelle que Son Honneur, en traitant du bill, l'a reconnu quand il a rejeté quatre autres articles jugés semblables. Tenant compte de cette décision, j'ai présenté ce bill, qui porte le nº 208. J'ai cru comprendre qu'il n'a pas considéré cet article comme étant semblable à l'article du bill précédent et qu'il ne s'y opposait pas. Voilà comment j'ai compris la décision de Son Honneur et je ne crois pas, monsieur le président, que je puisse en dire plus.

M. Cowan: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre des Finances où est la différence quand, en faisant dix versements mensuels comme le prévoyait le bill nº C-193, on aboutit exactement au même point qu'en faisant cinq paiements bimestriels, comme le prévoit le bill nº C-208. On aboutit exactement au même point, exactement au même montant. Comment cela s'accorde-t-il avec les mots «sans changement substantiel quant à son objet»?

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'Orateur s'est déjà prononcé à ce sujet. La question est sans doute purement théorique à ce stade-ci du débat.

L'hon. M. Ricard: C'est un nouveau projet de loi.

L'hon. M. Nicholson: Après avoir entendu les arguments invoqués de tous les côtés de la Chambre, l'Orateur a rendu sa décision et a signalé qu'il y avait des différences dans certains articles du nouveau bill présenté à la Chambre et aucune dans d'autres. Il n'y a aucun intérêt pratique à entamer maintenant d'autres discussions, à poser des questions et à essayer de juger les décisions de l'Orateur.

L'hon. M. Teillet: Vous avez raison. (*Applaudissements*)

M. Cowan: Voilà la bonne attitude, les gars. N'attendez pas que j'en vienne au fait. Je me suis abstenu de propos délibéré de mentionner le nom de l'Orateur au cours de la discussion, mais c'est lui-même qui m'a proposé de soulever la question durant l'étude du projet de loi.

Une voix: J'en doute.

M. Cowan: Merci. Je vais répéter. C'est l'Orateur qui m'a dit lui-même que je pouvais soulever la question lors de la discussion sur le bill.

M. Woolliams: Il doit vous l'avoir dit confidentiellement.

M. Cowan: Je n'ai pas soulevé la question ce soir . . .

M. Woolliams: Ah, mon Dieu . . .

Des voix: Le vote.

M. le président: L'article 2 est-il adopté?

(L'article est adopté)

L'article 3 est adopté.

Sur l'article 4—

M. Orlikow: Je compte m'opposer à cet article comme je me suis opposé à toute proposition du gouvernement et du ministre tendant à majorer les impôts en ce moment. Il est manifeste que pour guérir les maux économiques du Canada de 1968, le ministre préconise des solutions qui ont déjà été proposées par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis les années 20, lorsque l'économie était mal en point. Ces solutions ont échoué alors comme échoueront inévitablement celles-ci.

Au dire du ministre, on remédiera à nos maux en augmentant les impôts et en réduisant le pouvoir d'achat des Canadiens. Cela aboutira inévitablement à un accroissement du chômage. Le ministre adopte, de propos délibéré, des politiques de nature à favoriser une augmentation du chômage.

D'après des données récentes du Bureau fédéral de la statistique au sujet du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ce que nous avions prévu il y a quelques mois, à l'époque où le ministre a présenté ses propositions pour la première fois, s'est réalisé. Pour la gouverne du comité, je vais donner lecture de quelques chiffres, tirés d'un article publié aujourd'hui dans le *Journal* d'Ottawa. Je cite:

> Le nombre des chômeurs a atteint en février 432,000, soit 18,000 de plus qu'en janvier, ce qui représente 6.4 p. 100 de l'effectif de la main-d'œuvre, le plus haut niveau qui ait été atteint depuis mars 1964 . . .
>
> Le nombre des chômeurs, en février, marquait une augmentation de 86,000 sur celui du mois correspondant de l'an dernier . . .
>
> Le pourcentage du chômage a atteint 6.4 en février, contre 6.1 en janvier, et 5.4 p. 100 en février de l'an dernier. Il y a deux ans, le taux du mois de février était de 5 p. 100.

L'augmentation des impôts des particuliers et des sociétés va sans aucun doute accroître le chômage. On se rend compte, à l'examen des données statistiques régionales, des difficultés qui nous attendent. Dans les provinces atlantiques, on comptait 67,000 chômeurs en février. Au Québec, 179,000 personnes étaient en chômage au début de l'année; en Ontario, on en comptait 130,000, dans les Prairies, 48,000, et en Colombie-Britannique, 58,000.

• (8.10 p.m.)

Ce que le ministre a fait ne peut réconforter qu'un seul groupe de personnes au pays, soit les éléments du Québec qui désirent la séparation. Si le chômage au Québec continue d'augmenter à la cadence actuelle, est-il meilleur argument que de dire que la fédération ne peut répondre aux besoins de cette province? Le chômage est à la hausse partout et les politiques que suit le ministre aggraveront la situation.

L'opposition contre ce que le ministre est en train de faire est venue de nombreuses sources. Le mois dernier, le Congrès canadien du travail et la Confédération des syndicats nationaux ont présenté leur mémoire annuel au gouvernement. Alors que ces deux organisations diffèrent d'opinion sur des questions telles que le bill nº C-186, leurs mémoires relatifs aux questions économiques et sociales se ressemblent étrangement. J'aimerais rappeler brièvement, ce que la Confédération des syndicats nationaux avait à dire là-dessus. Je cite ce syndicat plutôt que le Congrès canadien du travail à cause des rapports étroits que certains ministres d'en face ont eus et ont peut-être encore avec lui.

A y regarder de près, le frère du ministre des Forêts et du développement rural a été secrétaire de la Confédération des syndicats nationaux, et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en a été président avant de se voir confier ce portefeuille. Je vois que le ministre des Forêts et du Développement rural est à sa place. Je voudrais consigner au compte rendu ce que la CSN a dit, car cela a un rapport direct avec les propositions à l'étude. Voici des extraits de la nouvelle en question:

> La Confédération des syndicats nationaux a préconisé hier un stimulant plutôt que des contraintes économiques, ce qu'elle a décrit comme étant anarchique au point de vue social. La CSN a recommandé fortement la création d'un nouveau bureau des prix et la mise en œuvre de certaines des principales propositions de la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité.
>
> Son mémoire annuel au cabinet laissait entendre en maints endroits que le gouvernement est à créer une situation où les riches deviennent plus riches et où les pauvres deviennent plus pauvres.

Je reviendrai sur ce point dans quelques instants. Toujours selon l'article de journal, le mémoire continuait ainsi:

Les belles promesses d'une grande société qui faisaient briller les yeux de la population il y a sept ou huit ans et qui entretenaient des masses une étincelle d'amitié envers notre régime n'ont presque pas eu de suite.

Le mémoire réclamait l'application des recommandations de la Commission Carter qui prévoient l'imposition des gains de capital, l'intégration de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et l'établissement d'un barème d'imposition progressif.

Je trouve cela intéressant, car le ministre des Finances n'a pas manqué de critiquer sévèrement à plusieurs reprises les membres de notre parti qui ont réclamé l'application des recommandations de la Commission Carter. Il a cherché à faire croire qu'en agissant ainsi nous préconisions une attitude contraire aux meilleurs intérêts de la classe ouvrière du pays, accusation que nous avons constamment rejetée. Les mémoires de la Confédération des syndicats nationaux et du Congrès du travail du Canada, deux organismes qui approuvent les principales recommandations de la Commission Carter et demandent instamment au gouvernement d'y donner suite dès maintenant, montrent clairement l'attitude de ces groupements, qui représentent ensemble presque deux millions de salariés canadiens.

Au lieu de quoi, le ministre nous dit qu'à cause de nos difficultés financières, il faudra imposer une surtaxe d'impôt de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et augmenter aussi l'impôt sur le revenu des sociétés. Au lieu de donner suite au rapport Carter, le ministre pénalise ceux qui paient déjà plus qu'ils ne devraient. D'autre part, il permet aux sociétés, privilégiées du fait qu'elles sont fondées sur les ressources, de s'en tirer indemnes comme toujours.

En outre, le ministre et le premier ministre ont cherché à faire croire que nos difficultés actuelles sont attribuables au fait qu'on ait accordé des augmentations de salaire excessives, au-delà des moyens de notre économie, injustifiées par l'accroissement de votre productivité, et ainsi de suite. Le premier ministre a dit dans son discours, et je cite un extrait de la page 7 du communiqué aux journaux:

Les bénéfices des sociétés qui, au cours des premières années d'expansion ont accusé des hausses assez fortes, ont cependant diminué de façon sensible au cours des deux dernières années.

C'est exact. Mais que n'avons-nous, en 1965 et 1966, lorsque les sociétés enregistraient des

[M. Orlikow.]

profits élevés, entendu le premier ministre et M. Rasminsky, président de la Banque du Canada—qui vient aussi de lancer des appels à la modération—adresser aux sociétés des objurgations semblables à celles qui sont aujourd'hui prodiguées aux ouvriers et aux syndicalistes qu'on presse de faire preuve de mesure et de bon sens.

Voici un exemple de l'incapacité ou du refus du gouvernement de prêcher la retenue à ceux qui devraient en faire preuve. Il y a environ deux mois la Noranda Copper, puis l'International Nickel et la Hudson Bay Mining ont augmenté de plus de 25 p. 100 le prix du cuivre. Des députés de mon parti ont soulevé la question auprès du ministre des Finances qui a promis, à l'époque, d'examiner la situation.

Ce qu'il a fait, et un jour le ministre du Commerce nous a expliqué que les prix mondiaux du cuivre avaient atteint un point où l'on pouvait considérer comme raisonnable une majoration de 25 p. 100 au Canada décidée par les compagnies que j'ai mentionnées. Il demeure que les bénéfices actuels de ces compagnies privées n'ont jamais été aussi élevés. Elles ne se considèrent pas astreintes à la modération. Après tout, il y a une guerre au Vietnam qui fait monter en flèche la demande en cuivre, la grève paralyse l'industrie de cuivre aux États-Unis, ce qui neutralise les producteurs de ce pays, alors pourquoi ne pas en tirer tout le profit possible? Ces entreprises ont donc majoré leurs prix de plus de 25 p. 100. Et qu'a dit le ministre du Commerce au nom du gouvernement? La hausse, nous a-t-il déclaré, est raisonnable et on n'a rien à reprocher aux compagnies.

Je ne puis donc que conclure que la création prochaine par le gouvernement d'un conseil de revision des prix et, je suppose, des salaires—certainement pas des bénéfices car ce serait trop demander à un tel gouvernement que d'instituer un organisme pour examiner les profits exorbitants des sociétés—se révélera un effort inutile et vain tout comme la plupart des mesures proposées par le ministre.

• (8.20 p.m.)

Nous allons voter contre ce bill parce que nous sommes persuadés qu'augmenter les taxes alors que le chômage s'accroît, c'est empirer la situation au lieu de l'améliorer. Si nous voulons tirer parti des ressources de main-d'œuvre et de matériaux du pays en construisant les maisons, les écoles, les hôpitaux et les centres de récréation dont il a

besoin, nous devrions alléger les taxes au lieu de les majorer.

J'ai une autre raison de voter contre ce projet de loi. En fait, je suis décidé à voter contre toute augmentation d'impôt proposée par le gouvernement, tant qu'il refusera de mettre fin aux injustices criantes de notre régime fiscal. Si ce régime était équitable, les grosses sociétés privilégiées du pays, notamment les entreprises minières, les compagnies d'assurances et les sociétés fiduciaires, paieraient des dizaines de millions de dollars de plus en impôts qu'elles ne paient actuellement.

Ces groupes privilégiés ont merveilleusement réussi à semer la confusion dans l'esprit du grand public canadien. A les entendre, on croirait que la Commission Carter groupait des socialistes à tous crins sans aucune expérience des affaires, du régime fiscal, ou quoi que ce soit d'autre. Le contraire est vrai. La Commission Carter a été créée en 1962 par le gouvernement conservateur que dirigeait le très honorable député de Prince-Albert. M. Kenneth Carter était ancien directeur du Bureau canadien d'études fiscales. La Commission a retenu les services d'un personnel nombreux, composé de spécialistes compétents et bien formés, qui ont consacré environ trois ans à leur enquête. La Commission a coûté 3.5 millions de dollars et son rapport a été accueilli avec approbation par tout le monde sauf par le ministre des Finances et ces groupes privilégiés qu'il semble représenter et défendre ici.

La Commission Carter sur la fiscalité a conclu que, dans ses fondements, le régime fiscal du Canada était injuste. Des milliards de dollars de revenus, a-t-elle constaté, échappaient à tout impôt ou jouissaient de privilèges fiscaux qui rendaient d'autant plus lourd le fardeau du reste des Canadiens. Elle a recommandé des impôts moins élevés pour les revenus annuels inférieurs à $10,000, plus élevés pour les revenus supérieurs à cette somme, et un impôt sur les plus-values de capitaux. Les recommandations de la Commission auraient été à l'avantage de 95 p. 100 des Canadiens. Inversement, elles auraient été au désavantage des 5 p. 100 qui jouissent de privilèges spéciaux aux termes du régime fiscal actuel. Naturellement, les 5 p. 100 nous ont parlé jusqu'à la nausée des propositions inéquitables et injustes de la Commission Carter.

Si ces groupes spéciaux ne représentent que 5 p. 100 de la population du Canada, ils ont évidemment l'oreille du ministre des Finances et du gouvernement, car le ministre a trouvé des raisons innombrables de ne pas tenir compte des recommandations de la Commission, de refuser de les mettre en vigueur, disant qu'il fallait les étudier davantage, et donnant force détails sur les difficultés de leur application. A mon avis, tant que le ministre et le gouvernement actuels seront au pouvoir, il y a peu de chances que les Canadiens voient l'application des recommandations de base de la Commission Carter.

A quelle conclusion la Commission Carter est-elle arrivée? Comme je l'ai dit tout à l'heure, elle a constaté que le régime fiscal actuel n'est pas juste envers tous les Canadiens. Elle a constaté que le régime fiscal actuel prive les Canadiens de certains biens et de certains services dont ils auraient pu jouir grâce à un usage plus efficace de la main-d'œuvre, des capitaux et des ressources naturelles. Elle a constaté que les frais de surveillance et de perception ont été haussés sans nécessité par le double emploi des administrations provinciales et fédérale, et que l'administration fiscale, au niveau fédéral, est exposée aux influences politiques. Je reviendrai sur ce point-là dans un instant, monsieur le président, quand j'analyserai la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas encore mis en œuvre un impôt sur les plus-values des capitaux.

La Commission a aussi déclaré:

> Nous réalisons pleinement que ces conclusions représentent une sévère critique du régime actuel des impôts. Nous n'y sommes pas arrivés à la légère et elles ne constituent pas l'aboutissement inévitable d'idées préconçues.
>
> Chaque fois que nous avons été placés devant un choix difficile, nous avons accordé la priorité à l'équité.
>
> Nous sommes convaincus que le respect scrupuleux du principe d'équité doit primer tous les objectifs en cas de conflit entre les divers buts à atteindre.

Quant aux groupes privilégiés que j'ai mentionnés elle recommande de supprimer les allocations d'épuisement des sociétés minières. Elle fait observer que 85 p. 100 de ces allocations sont accordées à seulement huit sociétés minières et pétrolières qui n'ont pas besoin pour la plupart, de cet encouragement. La suppression de ces exemptions assurerait au minimum 150 millions de dollars par année au Trésor. Il s'agit ici des calculs faits en 1964, monsieur le président. Ceux de 1968 indiqueraient, à mon avis, un chiffre encore plus élevé.

La Commission a constaté que l'industrie de l'uranium, depuis son origine jusqu'en 1964, avait réalisé, sur un placement d'un quart de milliard, plus de 250 millions de dollars en bénéfices, soit un profit de 100 p. 100, mais qu'elle avait payé 30 millions seulement d'impôts. Je rappelle aux députés les observations de mon collègue le député de Sudbury, qui a fait remarquer que l'industrie de l'uranium avait laissé aux mineurs d'Elliot Lake la

charge de payer leurs maisons alors qu'ils étaient sans emploi. L'industrie a laissé à la municipalité de l'endroit le soin de payer les services d'utilité publique, l'éclairage des rues, les égouts et les écoles, construits en fonction d'une industrie jugée permanente. L'industrie, elle, s'en est tirée sans qu'il lui en coûte un liard.

La Commission a signalé qu'en 1964 les recettes des compagnies d'assurance canadiennes ont dépassé leurs dépenses, y compris les dividendes de polices et les augmentations des réserves, de 90 millions. Leur impôt, qu'elles n'ont acquitté que sur 5 millions, s'est élevé à 2 millions de dollars. D'autre part, les compagnies d'assurance canadiennes, avec environ 30 p. 100 de leurs affaires à l'étranger, ont versé six fois plus, soit 13.8 millions, aux pays étrangers. Les compagnies étrangères n'ont acquitté aucun impôt sur le revenu sur un montant comparable de polices d'assurance vendues au Canada. Si les prospères compagnies d'assurance avaient été taxées dans la même proportion que d'autres sociétés en 1964, il leur aurai fallu payer 77 millions au lieu de 2 millions.

Voilà le genre de régime fiscal que le ministre, semble vouloir perpétuer et, pour y parvenir, il demande aux députés d'approuver une augmentation de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers qui touchera tous les contribuables canadiens, et une augmentation de l'impôt sur le revenu des sociétés qui acquittent déjà leur juste part d'impôts. Le ministre agit de la sorte pour perpétuer le régime absolument odieux qui permet aux compagnies minières, pétrolières et d'assurance de continuer à ne payer presque aucun impôt.

• (8.30 p.m.)

J'ai souligné dernièrement que l'exploitation de Pine Point, dont la Cominco est propriétaire, a réalisé en trois ans des profits de plus de 80 millions de dollars et que, grâce à la clause des trois ans d'exonération fiscale, elle ne sera pas tenue de verser un cent là-dessus. Le plus drôle, c'est que le chemin de fer destiné à transporter le minerai extrait dans la mine de Pine Point a été construit par le National-Canadien. Je suppose que, comme d'habitude, le gouvernement canadien l'a financé en empruntant de l'argent sur lequel il a dû payer des intérêts.

La Commission Carter a recommandé d'imposer tous les revenus. Si l'on s'écarte du jargon technique du rapport, cela reviendrait à dire que l'on devrait imposer les revenus sur les facultés d'achat d'actions, les dons, les

[M. Orlikow.]

prestations d'assurance-chômage, les indemnités, les prestations de maladie, etc. Bien sûr, on nous dit que les travailleurs ne souhaitent pas payer d'impôt là-dessus. Personne ne veut payer d'impôt.

Monsieur le président, le montant d'impôt qu'un travailleur paierait quant à ses prestations d'assurance-chômage ou à ses indemnités ne serait pas très élevé. Ce serait peu pour le travailleur ordinaire si les sociétés versaient leur juste part d'impôts, de même que ceux qui se livrent au mercantilisme et aux jeux de hasard. Nombre de gens n'aimeraient pas payer ces impôts, mais si nous adoptions les autres recommandations de la Commission Carter qui bénéficieraient à l'ensemble des Canadiens, ils seraient très heureux de payer les impôts que j'ai mentionnés.

La Commission Carter a recommandé, entre autres choses, des dégrèvements globaux quant aux frais de l'instruction publique du second degré, et qu'un impôt sur les gains de capital soit appliqué à la propriété. En outre, elle a recommandé des restrictions quant à ceux qui vivent de notes de frais. Chaque jour de semaine, dans les restaurants cossus de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, de Winnipeg, de Calgary ou de Vancouver, on peut voir un grand nombre de personnes dont les repas à prix fort sont payés presque exclusivement par les deniers publics puisqu'ils sont portés au compte des frais de représentation.

La Commission Carter recommandait également que les familles soient imposées en tant qu'unités distinctes, en tenant compte des fluctuations moyennes annuelles des revenus pendant cinq ans. J'ai énuméré quelques-unes des recommandations contenues dans le rapport Carter. Notre parti et d'autres groupements ainsi que des particuliers ont demandé au gouvernement de mettre ces recommandations en pratique. Le gouvernement a refusé. Rien d'étonnant à cela quand on voit ce que pareil geste signifierait pour certaines industries importantes. L'industrie minière, en prenant les chiffres de 1964 comme base, aurait probablement été imposée sur un montant supplémentaire de 130 ou 150 millions de dollars par an. Bien entendu, l'industrie minière s'oppose aux recommandations du rapport Carter. Malheureusement, le ministre semble avoir écouté ceux qui sont engagés dans cette industrie. Les compagnies d'assurance auraient payé des impôts sur des bénéfices de 90 millions de dollars, mais elles ne les ont payés que sur moins de 5 millions.

Il est scandaleux que le ministre ait refusé de donner la moindre lueur d'espoir que le gouvernement du Canada suivra l'exemple

d'à peu près tous les autres pays occidentaux et imposera les plus-values de capitaux. Je tiens à consigner au compte rendu à ce sujet l'opinion d'un homme qu'on ne peut certainement pas considérer comme un radical fanatique. Il s'agit de M. Douglas H. Fullerton qui s'est distingué comme membre de plusieurs commissions instituées par d'anciens gouvernements libéraux.

M. le président: A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est expiré.

M. Caouette: Monsieur le président, avant que le débat se poursuive, je voudrais poser une question au ministre.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, avant que le député pose sa question, je devrais peut-être informer les membres du comité qui ne sont pas au courant, des nouveaux faits très dramatiques survenus ce soir et qui atteignent les marchés financiers internationaux. Je ne sais pas encore au juste en quoi ils consistent, mais le taux de réescompte des États-Unis a été modifié. Je crois savoir, en outre, que le marché de l'or a été fermé à Londres et qu'il est question de fermer les banques. J'ai cru devoir en informer la Chambre et lui demander que nous mettions fin, si possible, à l'étude en comité. Je devrai entrer en consultation de toute urgence avec mes fonctionnaires afin de décider quelles mesures s'imposent, en l'occurrence.

M. Caouette: Monsieur le président, c'est précisément la question que je voulais poser au ministre. Je me demandais si la fermeture des banques demain, en Grande-Bretagne, influerait sur la situation au Canada.

M. Martin: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait répondre à une autre question. Bien que je l'aie appris indirectement, je crois savoir qu'on vient d'annoncer une majoration du taux de réescompte aux États-Unis. Doit-on en conclure que notre pays devra faire de même demain?

L'hon. M. Sharp: C'est précisément une éventualité comme celle-là que je tiens à discuter avec mes conseillers. Il est évident que la situation a pris une tournure radicale au cours des dernières heures. Je m'en voudrais de faire des déclarations hâtives dans les circonstances.

• (8.40 p.m.)

M. Knowles: A la lumière de la déclaration du ministre, je me demande s'il ne serait pas opportun de suspendre ce soir la discussion de ce projet de loi, afin que le ministre puisse procéder aux consultations dont il a parlé sans avoir à siéger à la Chambre.

Des voix: Non, non.

M. Knowles: C'est une simple suggestion. Si on ne l'accepte pas, certains d'entre nous auraient quelques points à signaler. Le ministre désire-t-il qu'on suspende le présent débat et que la Chambre passe à autre chose ce soir?

L'hon. M. Sharp: Naturellement, monsieur le président, je préférerais terminer l'étude en comité. Comme nous n'avons pas l'intention de procéder à la troisième lecture ce soir, les députés auront une autre occasion de traiter du principe de la mesure. Dans ces circonstances, il serait aussi fort utile que la Chambre fasse franchir au bill l'étape de l'étude en comité.

L'hon. M. Stanfield: Nous ne voulons empêcher personne de parler, mais nous sommes prêts à franchir cette étape.

M. Knowles: Monsieur le président, premièrement, c'est peut-être passer du sublime au ridicule que de soulever un point très secondaire au sujet du libellé de l'article à l'étude, mais le ministre veut sûrement que le projet de loi soit rédigé en bon anglais avant qu'il ne soit adopté. Voici ce que dit le paragraphe 1 de l'article 4 qui a trait à l'article 104A de la nouvelle partie IA proposée:

> Every individual liable to pay tax under part I for a taxation year shall pay a tax for the year equal to 3 per cent of the amount by which its tax payable under part I by the individual for the taxation year exceeds $200.

Lorsque j'ai lu ce paragraphe pour la première fois, je me suis demandé pourquoi l'on utilisait le pronom «it» dans le cas du contribuable. Cela reflète peut-être l'attitude du ministre à l'endroit du contribuable. Bien que mon français ne soit pas encore arrivé à l'étape «moche», j'ai examiné le libellé de la version française et, si j'ai bien compris, l'alinéa 1 parle de «l'impôt», à la ligne 1, page 4, pour rendre l'expression anglaise «its tax».

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je remercie le député. Apparemment, une erreur s'est glissée dans la rédaction et n'a pas été relevée. Si l'on examine le nouveau paragraphe 2, on verra que le mot «its» a trait aux sociétés, que l'on considère en général comme étant neutres, alors que les particuliers ne le sont pas. On aurait dû mettre «the».

M. Knowles: J'ai l'amendement écrit si le ministre le veut.

L'hon. M. Sharp: Merci beaucoup.

M. Knowles: Monsieur le président, voudriez-vous disposer de ce petit changement avant que nous poursuivions? Je soumets au ministre l'amendement qui se lit ainsi qu'il suit:

Que le mot «its» à la 32e ligne de la page 3 du Bill nº C-208 (version anglaise) soit remplacé par le mot «the».

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je précise qu'il ne s'agit pas d'un vote de confiance.

M. Knowles: Envers le ministre ou envers moi?

M. McCleave: Monsieur le président, sauf erreur, selon l'article 3 ou 4 de la Déclaration canadienne des droits, le ministre de la Justice doit examiner soigneusement tout projet de loi du gouvernement présenté à la Chambre des communes. Il me semble qu'il est en partie responsable de cet anglais moche.

M. le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'amendement est adopté.)

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais maintenant commenter l'article modifié. Je n'ai pas besoin d'insister sur la position que nous, de ce groupe, avons prise. A notre avis, cette surtaxe ne devrait pas être imposée. En conséquence, nous voterons contre l'article 4 du bill. Toutefois, monsieur le président...

Des voix: Le vote.

M. le président: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre, et j'estime que les membres du comité devraient avoir à son égard la courtoisie d'usage.

M. Knowles: Je vous remercie, monsieur le président. Le point que je veux faire ressortir peut être exposé assez rapidement, mais j'exhorte le ministre à y accorder une attention sérieuse. Cet article ajoute une surtaxe qui aggrave toutes les injustices fiscales qui existent déjà. Une injustice très grave qui a surgi parce que le régime a été élaboré au petit bonheur, a trait aux répercussions de notre régime fiscal actuel sur les vieillards pensionnés, surtout ceux qui touchent le supplément de revenu garanti.

Le ministre le sait, il y a un peu plus d'un an le gouvernement a saisi le Parlement d'une mesure tendant, selon lui, à assurer aux vieillards pensionnés un certain niveau de revenu. Pour les célibataires, il devait être fixé à $105 par mois ou à $1,260 par année. Lorsqu'on l'a fait, on n'a pas modifié les dispositions de l'impôt sur le revenu. Il en résulte qu'un vieillard pensionné célibataire, âgé de 67 à 70 ans, qui reçoit la pension de base de $75 par mois, mais rien de plus, et retire donc le supplément de $30, se trouve obligé de payer un impôt sur le revenu.

Monsieur le président, qu'il soit clair comme le jour, que je ne m'oppose pas à ce que l'impôt sur le revenu s'applique à la pension de base de la vieillesse. Nous sommes convaincus qu'il doit s'y appliquer. S'il n'y a pas d'évaluation des ressources, ce revenu doit être imposable. D'autre part, lorsque vous exigez d'une personne qu'elle subisse une évaluation des moyens ou des ressources pour obtenir un supplément qui permette à son revenu d'atteindre un certain minimum pour ensuite faire volte-face et lui enlever une partie de ce revenu garanti par le truchement de l'impôt sur le revenu, nous y voyons une injustice flagrante.

Permettez-moi de donner des chiffres aux ministres, bien que je sois convaincu qu'on a dû les leur signaler déjà. Un pensionné célibataire, âgé de 67 à 70 ans, peut réclamer aux fins de l'impôt, une exemption de $1,100, y compris les dons de charité. S'il reçoit une pension de $1,260 par année, il doit verser un impôt sur $160. Cet impôt se chiffre à $21.10 par année. Ce montant peut sembler minime mais, de fait, c'est un bien dur coup. Cette personne doit donc acquitter cet impôt, ce qui diminue le revenu qui avait été péréquaté de façon à atteindre le niveau garanti.

• (8.50 p.m.)

Dans le cas du couple marié âgé de 67 à 70 ans, la situation est encore moins favorable. Ils reçoivent un total de $210 par mois ou $2,520 par an, et leur niveau d'exemption n'est que de $2,100. Ils doivent, par conséquent, payer $54.10 d'impôt sur le revenu par an.

Je ne critique pas le prélèvement de l'impôt sur le revenu quant à la pension calculée sans évaluation des moyens, c'est-à-dire la pension accordée à tout le monde. Toutefois, c'est, me semble-t-il, le comble de l'injustice que de soumettre les gens à une évaluation de leur revenu de façon à porter ce dernier à un certain niveau, puis leur reprendre ensuite une partie de cette majoration. Voila le genre d'ajustement que les dispositions de l'impôt sur le revenu auraient dû prévoir:

A cet égard, il y a deux ou trois autres choses que je voudrais discuter. Toutefois, puisque le ministre a dit que la troisième lecture n'aurait pas lieu ce soir, j'en parlerai au cours de mes remarques, lors de la troisième lecture. Toutefois, monsieur le président, j'aimerais entendre ce que le ministre a à dire quant à la question que j'ai soulevée. Je remets mes autres questions jusqu'à la troisième lecture.

M. Lewis: Monsieur le président, s'il est entendu que le ministre ne proposera pas la troisième lecture ce soir...

Une voix: Il l'a dit.

M. Lewis: Patientez un instant. Donc, monsieur le président, étant donné que le ministre ne proposera pas la troisième lecture ce soir, mes collègues qui étaient désireux de discuter cet article sont d'accord pour remettre à plus tard leurs observations, en raison de l'urgence invoquée par le ministre.

M. le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, j'avais cru comprendre que le député voulait que je fasse quelques commentaires ce soir, à ce sujet. Autrement, je ferai mes commentaires à l'étape de la troisième lecture seulement. Il s'agit d'un point que nous avons souvent étudié. Je puis confirmer les calculs d'ensemble du député, puisque j'ai fait ces mêmes calculs moi-même. Il s'agit d'une question de principe très difficile, car nous incluons, bien entendu, comme revenu imposable, tous les versements de le pension de vieillesse, peut importe qui les reçoit. Ils font partie du revenu imposable. C'est conforme à la théorie générale, selon laquelle tout revenu, d'où qu'il vienne, est assujetti à l'impôt.

C'est là, en effet, le principe fondamental de la Commission Carter, qui recommande une assiette globale de l'impôt, touchant tout revenu. Il n'est pas nécessairement contradictoire d'assurer un supplément aux revenus jusqu'à un certain niveau, puis d'assujettir ces derniers à l'impôt. Le revenu net est peut-être moindre de cette façon; c'est néanmoins conforme au principe fondamental, non seulement de notre régime fiscal, mais du rapport de la Commission Carter, qui s'efforce d'en arriver à un régime logique quant à l'imposition du revenu.

M. le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire au sujet de l'article 4 de ce bill, qui vise à augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers, ce à quoi je me suis toujours opposé.

Nous constatons présentement, à la Chambre, une atmosphère qui illustre fort bien les idées que j'ai toujours eues sur le sujet, parce que le ministre des Finances (M. Sharp) vient d'annoncer qu'il y a une crise de l'or à travers le monde, parce que les banques sont inondées de demandes pour ce métal précieux qu'on appelle l'or. Alors, on ferme les banques, on déclare un état de crise et tout cela pour un métal qu'on va chercher dans un trou de mine, qu'on transforme en or, qu'on enfouit dans un autre trou, à Fort Knox, aux États-Unis ou ailleurs, et là, on paie des salaires supplémentaires pour le faire garder par l'Armée.

Monsieur le président, on dirait que, en 1968, au Canada comme ailleurs, les ministres des Finances sont atteints de la folie de l'or.

Cela me rappelle quatre vers de la légende du veau d'or:

Le veau d'or est toujours debout
On encense sa puissance d'un bout du monde à l'autre bout
Et perché sur son piédestal
Satan conduit le bal.

Il s'agit de la légende du veau d'or, très bien mise en musique par Gounod dans *Faust*.

La folie de l'or s'est emparée des peuples de l'hémisphère occidental, à l'heure actuelle. C'est drôle qu'on n'entende pas parler de la même crise dans le monde oriental, au même moment! C'est drôle de voir que les Orientaux ne sont pas atteints de la même folie.

Mais pendant qu'on encense le veau d'or, pendant que tout le monde se courbe devant le veau d'or, tant au Canada que dans les autres pays, le chômage augmente. Les statistiques, aujourd'hui, indiquent une augmentation du taux de chômage qui atteint un sommet presque inégalé au Canada, c'est-à-dire 8 p. 100 et 8.4 p. 100 au Québec. Cependant, personne ne semble se préoccuper de ce malaise. On n'entend pas le ministre des Finances ou le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) crier à la crise. Le Québec compte 179,000 chômeurs; personne n'en fait de crise. Mais s'il y a des gens qui veulent acheter de l'or, on en fait une crise. Si les réserves d'or diminuent à Fort Knox ou ailleurs, tout de suite, ceux qui ont l'habitude d'adorer le veau d'or en font une crise; il y a un sentiment d'énervement et cela devient grave. Mais quand il y a des chômeurs, comme c'est le cas actuellement au Canada et au Québec, personne n'en fait de crise, personne ne se révolte. Qu'il y ait de la misère, qu'il y ait des taudis, qu'il y ait de la difficulté à construire des maisons domiciliaires, personne ne s'en offusque!

• (9.00 p.m.)

Aujourd'hui, on augmente les impôts en Alberta, en Ontario; M. Johnson a également annoncé une pluie d'impôts, à Québec. C'est ce que l'on appelle une pluie de taxes. Ottawa prélève des impôts et Québec fait de même.

M. Johnson ne se contente pas d'annoncer sa propre pluie de taxes provinciales, mais il dit à l'Association des maires, qu'il vient de rencontrer: Nous faisons notre devoir, nous prenons nos responsabilités: nous augmentons les taxes. Faites de même, messieurs les maires. C'est le conseil que M. Johnson donnait, hier, aux maires des municipalités du Québec.

Alors, le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités augmentent les taxes. Les commissions scolaires vont aussi les augmenter.

Où donc ira le peuple avec toutes ces augmentations de taxes?

Une voix: Vers l'or!

M. Grégoire: Vers l'or.

Pendant ce temps, l'honorable ministre des Finances s'arrache le peu de cheveux qu'il lui reste, à propos de la crise de l'or. A quatre pattes devant le veau d'or! On encense sa puissance et c'est Satan qui mène le bal.

Si, encore, le gouvernement fédéral, en augmentant les taxes, donnait plus de services. Mais non, il les diminue.

Dans le port de Montréal, l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) ne fait rien pour régler la situation. Il a supprimé les subventions pour développer l'aéroport de Montréal. Il a éliminé les subventions pour développer le port de Québec. Il n'a rien fait pour développer la navigation d'hiver sur le fleuve Saint-Laurent.

À Montréal, on devait construire un nouvel édifice pour abriter la Société Radio-Canada, mais on a réduit ces crédits qui y étaient affectés. On diminue les crédits et, en même temps, on augmente les taxes en vertu de l'article 4 du bill que l'on étudie présentement.

Le gouvernement vient percevoir plus d'argent et, en même temps, il supprime les subventions pour la construction d'édifices publics ou de services publics. En même temps, les provinces augmentent leurs taxes. C'est une pluie de taxes! De plus, on conseille aux municipalités d'augmenter les leurs.

Où allons-nous, monsieur le président? Est-ce que nos gouvernements sont tellement attaqués par cette folie de l'or qu'ils oublient ce qui se passe ici, au sein de la population? Le premier ministre du Québec, M. Johnson, déclarait qu'il n'y a qu'une seule solution, et j'emploie sa propre expression: C'est qu'Ottawa lâche des taxes vers les provinces. Ottawa ne veut pas lâcher; il est pris dans une lutte pour sauver le dollar. Non pas pour sauver les individus ou le chômeur, non; pour sauver la «piastre».

Aux États-Unis, c'est l'or; ici, c'est la «piastre». Il faut sauver la «piastre». Peu importe si on met le citoyen dans le chemin, si on lui enlève ce qu'il lui reste, s'il y a des chômeurs et de la misère, il faut sauver la «piastre». Sauvons la «piastre»! On en est rendu au point que le «motto», le «slogan» du gouvernement actuel est: Il faut sauver la «piastre», il faut sauver l'or. Le citoyen, non! Qu'il y ait 179,000 chômeurs au Québec, soit 8.4 p. 100 du total, cela n'a pas d'importance. On n'a pas le temps de penser à cela; il faut sauver la «piastre», il faut sauver l'or, il faut sauver le dollar.

Monsieur le président, c'est à se demander si nos gouvernements ne sont pas un peu affolés par la situation qui nous préoccupe. Pourquoi le gouvernement n'engage-t-il pas la même lutte pour sauver l'individu, le citoyen canadien, que celle qu'il engage pour sauver le dollar? Il est très important, en période de crise, de sauver aussi l'individu! Quand je vois cette lutte pour sauver le dollar, je me demande ce qui ne va pas au Canada pour que l'on soit obligé d'entreprendre une si grosse lutte? Qu'est-ce qui peut justifier une telle crise? Pourquoi une crise économique?

Est-ce que les patates ont cessé de pousser au Canada, comme dirait l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand)? Est-ce que les vaches ont cessé de donner du lait pour qu'on ait une crise économique? Est-ce que les poules ont cessé de pondre? Est-ce que, dans nos moulins de pâte à papier, dans nos industries, la production a diminué? Est-ce que l'on cesse de produire? Non, monsieur le président; nous sommes capables de produire autant qu'avant. Notre industrie, notre agriculture peuvent être aussi prospères. Il n'y a pas de crise de ce côté-là.

Ce ne sont pas nos ouvriers qui refusent de travailler. Ils sont prêts à continuer de travailler, ils sont prêts à faire l'effort. Nos marchands sont prêts à continuer de vendre; ils ont des produits à vendre. Ils n'en manquent pas, et la preuve, c'est que nous avons des ventes partout. Nos richesses naturelles sont encore là. On est encore capables de les exploiter et de les développer. Pourquoi alors une crise du dollar?

Le simple citoyen, monsieur le président, est en droit de se demander pourquoi il y a une crise du dollar, alors que nos richesses naturelles sont encore là, que nos industries sont encore là, que nos citoyens canadiens font encore leur devoir pour produire, que nos commerçants sont encore prêts à vendre et que les citoyens canadiens sont prêts à acheter autant et même plus qu'hier.

Pourquoi alors la crise du dollar? D'où provient-elle? Est-ce que ce n'est pas plutôt quelque chose de très factice, de très artificiel, de très superficiel, provoqué par les gros financiers à travers le monde, en vue de dévaluer

la véritable richesse, c'est-à-dire la production, pour être plus en mesure de mettre la main dessus?

Quand un pays devient prospère, il se trouve des financiers qui essaient de mettre la main sur ses industries, sur ses commerces, sur son économie. Ils essaient de diminuer les prix de ces industries-là pour être mieux en mesure de les acheter, pour mettre la main dessus, comme cela s'est produit d'ailleurs, lors de la crise de 1929.

A cette époque, notre économie était prospère. Du jour au lendemain, on a provoqué une chute du dollar, et ce sont des gros trusts internationaux, de grosses compagnies internationales qui ont mis la main sur nos industries canadiennes et ont réussi à les exploiter à leur profit.

De 1929 à 1939, c'est à l'occasion d'une autre crise du dollar, et non pas d'une crise industrielle, que des trusts internationaux ont réussi à mettre la main sur nos grosses compagnies d'énergie électrique, sur nos moulins de pâte à papier, sur nos principales industries canadiennes et, à l'heure actuelle, ils veulent recommencer le même jeu.

Monsieur le président, on nous dit qu'il y a une crise, mais je ne crois qu'il y ait une crise véritable. Il n'y a une crise que dans la tête de ceux qui administrent notre système monétaire et économique. Il n'y a une crise du Bureau des gouverneurs de la radiodiffugent le système monétaire, c'est-à-dire dans la tête de notre ministre des Finances, du gouverneur de la Banque du Canada et de quelques autres, parce qu'il n'y a pas de véritable crise. Nous avons toujours nos richesses naturelles, nos ressources, nos ouvriers qui sont tous capables de produire et nos citoyens qui sont tous capables d'acheter. Il me semble que c'est clair comme de l'eau de roche, monsieur le président.

Alors, pourquoi décréter qu'il y a une crise à ce moment-ci? Qu'avons-nous fait, nous, citoyens canadiens, pour être victimes d'une crise que nous n'avons pas voulue? Qu'est-ce qui manque au Canada pour que l'on soit tout à coup plongé dans une crise? Qu'est-ce qui est arrivé?

L'or, monsieur le président? Mais cela fait 28 ans que notre argent n'est plus basé sur l'or. C'est un ministre des Finances libéral, M. Ilsley, qui a déclaré, en 1940, que la valeur du dollar canadien n'était plus basée sur l'or.

• (9.10 p.m.)

Notre dollar à nous n'est plus basé sur l'or. Alors, pourquoi? Serait-ce parce qu'il y a une crise du dollar aux États-Unis, en Europe, en Angleterre ou ailleurs? Or, puisque notre dollar n'est plus basé sur l'or, pourquoi tomberions-nous en crise tout à coup? Pourquoi serions-nous victimes d'une crise dans laquelle nous n'avons rien à faire ni à voir?

Il serait temps que notre ministre des Finances trouve des solutions pour régler les problèmes dont on est peut-être responsable. Mais qu'il cesse, par exemple, d'essayer de régler les problèmes des autres et de nous plonger dans une crise à laquelle nous n'avons rien à voir.

Il dit que la solution est d'augmenter les taxes. Ce n'est pas là une solution, monsieur le président. Au contraire, c'est créer un problème, parce que si le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités, les commissions scolaires augmentent leurs taxes, ils font tomber sur nous une pluie de taxes—selon l'expression employée—et à ce moment-là, nos citoyens qui mènent le combat seront victimes de la crise suscitée par notre ministre des Finances, qui veut que tout le monde taxe. Il y a peut-être d'autres pays qui sont aux prises avec la crise, mais nous n'avons pas à en souffrir, parce que notre dollar n'est plus basé sur l'or. Toutefois, une crise sera bientôt créée au Canada, si tout le monde se plaît à faire tomber une pluie de taxes.

Je m'oppose donc à l'article 4 de ce bill, parce que je trouve que cette taxe n'a pas sa raison d'être. De plus, cette taxe aidera à provoquer une crise réelle qui affectera tous les Canadiens. Hier, M. Johnson disait: Il n'y a qu'une solution: Qu'Ottawa diminue ses taxes! Eh bien! Il y a une autre solution: Si Ottawa ne veut pas diminuer ses taxes, que Québec le fasse!

[*Traduction*]

(L'article modifié est adopté par 110 voix contre 84.)

M. le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le titre est adopté.)

M. le président: Dois-je faire rapport du bill?

Des voix: Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

Des voix: Dès maintenant.

D'autres voix: A la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: A la prochaine séance de la Chambre.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à la Chambre de se former en comité des subsides pour l'étude du budget supplémentaire des dépenses.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Tardif.

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

1c. Traitements et autres dépenses, $35,000.

M. Sherman: Monsieur le président, la dernière fois que le comité a étudié ce crédit...

L'hon. M. MacEachen: J'en appelle au Règlement, monsieur le président.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre soulève une question relative au Règlement.

L'hon. M. MacEachen: Afin d'assurer la bonne marche du débat sur les prévisions de dépenses, nous passons maintenant au crédit du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. C'est le secrétaire d'État qui s'en occupera. Si la Chambre y consent, une fois ce crédit adopté, s'il est adopté ce soir, j'aimerais mettre en délibération tous les autres crédits figurant sous le nom du secrétaire d'État. J'espère que cela vous conviendra.

Des voix: D'accord.

M. Pugh: L'honorable représentante n'est pas candidate.

M. Sherman: Monsieur le président, la dernière fois que le comité a étudié cet article, il y a quelques jours, j'ai fait quelques remarques sur l'étendue des améliorations que j'avais décelée, depuis quelques mois, dans les émissions télévisées de Radio-Canada qui ont trait aux affaires publiques. J'ai cru en louer qui de droit, et j'ai signalé qu'à mon avis, le documentaire de Beryl Fox sur le Vietnam dimanche soir, à la télévision de Radio-Canada, intitulé *Last Reflections on a War* avait constitué une expérience très belle, mais poignante. Ce fut de loin l'étude télévisée de la situation au Vietnam la plus équilibrée qu'il m'ait jamais été donné de voir à la télévision de Radio-Canada.

Ensuite, j'ai parlé de ce qui sera la conclusion de mes brèves remarques ce soir; savoir le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et la fin d'une époque à la radiodiffusion canadienne. Le règne du BGR prendra fin bientôt et nous verrons alors l'avènement du Conseil de la radio-télévision canadienne, qui sera le principal organisme de surveillance et de régie dans ce domaine. J'ai pensé qu'un salut et un adieu au BGR, et en particulier à son distingué président, M. Andrew Stewart, était approprié dans les circonstances.

M. Stewart était pratiquement ou du moins relativement étranger à la radiodiffusion quand il a pris son poste. Il est passé de l'éducation à une industrie sur laquelle il possédait manifestement de grandes connaissances et pour laquelle il a fait montre d'une grande réceptivité. Néanmoins, c'était une industrie avec laquelle il n'était pas relié directement. J'affirme, monsieur le président, qu'il y a apporté un rare dévouement, un esprit délié et une intelligence rompue aux plus hautes disciplines. Il a présidé à l'octroi des licences, au travail de régie et à l'administration des pouvoirs de la radiodiffusion canadienne au cours d'une période des plus passionnantes et des plus mouvementées, qui a vu l'arrivée dans les grandes villes canadiennes des stations de télévision privées. Je parle des nouvelles stations qui forment maintenant en grande partie le *Canadian Television Network*. A la tête du BGR, M. Stewart a assisté au début de cette nouvelle époque de la radiodiffusion canadienne, celle de la télévision privée faisant concurrence à la Société Radio-Canada dans les grands centres.

Comme président du BGR, il a joué le double rôle de père et de tuteur de ces nouveaunés. Ces derniers font actuellement des essais et s'aventurent eux-mêmes en terrain neuf mais, je suis sûr, ils sont appelés à jouer un grand rôle et à servir une noble cause dans la vie nationale et culturelle du Canada, au cours des années qui viennent.

• (9.20 p.m.)

Les stations qui ont pris naissance à cette époque-là, comme toutes celles qui leur sont reliées, doivent leur existence à la sagacité et à la perspicacité de M. Stewart au cours des années difficiles où la concurrence a commencé à se faire sentir dans le domaine de la télévision. A ma connaissance, M. Stewart a toujours fait preuve de compréhension et d'un sens de responsabilité dans sa façon de gouverner. Je m'associe à mes collègues de la Chambre pour lui rendre hommage en raison de ce qu'il a apporté à la radiodiffusion au Canada, au moment où l'on réduit progressivement l'activité du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion afin de le remplacer par la nouvelle autorité en matière de radiodiffusion. Si le nouveau chef du Conseil de la radio-télévision canadienne suit les traces de cet homme distingué, ce sera déjà beaucoup, je pense.

En matière de radiodiffusion, nous sommes au seuil d'une ère exaltante, de frontières inexplorées, où tous les Canadiens, en raison

de la nature de l'industrie et du pays, seront intégralement entraînés dans la radiodiffusion canadienne et influencés tous les jours par l'activité des radiodiffuseurs. Un aspect entre en jeu ici, la télévision éducative ou instructive, aspect que le comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts étudie minutieusement depuis bon nombre de semaines et au sujet duquel il a interrogé de nombreux témoins, qui sont venus à Ottawa faire part de leurs connaissances et de leur compétence dans ce domaine.

Les frontières de la TVE ont à peine été approchées, encore moins franchies. L'avenir est prometteur au Canada pour la télévision éducative. C'est un domaine qui intéresssera au plus haut point les nouveaux directeurs du CRTC, cette nouvelle autorité de la radiodiffusion. Donc, pour ma part, j'espère que les vues de M. Andrew Stewart et d'autres membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pourront être exposées au comité permanent de la radiodiffusion pendant qu'il poursuit son étude de la TVE et avant l'élaboration d'une politique à longue échéance dans le domaine de la télévision éducative. Nous tous du comité permanent attendons avec impatience les nominations prochaines au Conseil de la radio-télévision canadienne. Nous avons hâte de travailler avec les nouveaux directeurs du nouvel organisme de radiodiffusion afin de raffermir et d'améliorer la radiodiffusion au pays.

Je termine en réitérant ma reconnaissance et mon admiration pour le travail que M. Stewart et le BGR ont accompli, sentiments que partagent tous les députés, j'en suis sûr, et en exprimant la ferme assurance que le nouveau CRTC suivra l'édifiant exemple de ses précécesseurs.

M. Howard: Monsieur le président, les remarques du député de Winnipeg-Sud contrastent avec celles qu'ont proférées ici au cours des dernières semaines d'autres députés de son parti et elles sont rafraîchissantes. Le parti conservateur n'a laissé échapper aucune occasion, lorsque nous discutions de la radiodiffusion, de s'en prendre à Radio-Canada. Nous avons tous, de temps à autre, entendu sur les ondes de Radio-Canada des vues qui ne sont pas les nôtres. C'est compréhensible car, de par sa nature même, Radio-Canada doit s'efforcer de plaire à tout le monde au Canada et il est évident que ce n'est pas possible à tout moment. Nous continuerons donc à voir de temps en temps des émissions auxquelles nous trouvons à redire.

Je regrette de ne pouvoir déceler aucun sentiment raisonnable ou pondéré dans l'attitude du parti conservateur à l'égard de la radiodiffusion d'État au Canada. Ses critiques ont toujours manqué d'impartialité et c'est pourquoi il était si rafraîchissant d'écouter le député de Winnipeg-Sud. Qu'importe combien de fois il exprimera ces vues nouvelles et fondamentales. Il ne réussira pas à réparer le dommage causé à la radiodiffusion nationale par la condamnation irraisonnée et irraisonnable qu'ont portée sur elle les députés de son parti.

C'est sous un gouvernement conservateur qu'on a proposé la mesure créant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui devait remplacer l'ancien Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Presque tous les partisans de cette mesure y ont vu le salut de la radiodiffusion au Canada. Je dois dire qu'il faut rendre hommage à celui qui le mérite. L'homme qui défendait cette mesure à la Chambre était vivement respecté, honoré et estimé. Tous les députés, quel que soit leur parti, lui vouaient une grande affection. Il s'agit de feu George Nowlan.

En dépit des bons aspects de la nouvelle mesure créant le BGR tout n'était pas parfait. Tous les députés ministériels prétendaient que le bill allait créer un organisme indispensable qui épargnerait aux Canadiens les effets néfastes d'un système de radiodiffusion agissant à sa guise.

Il est intéressant de se rappeler comment on a choisi les membres du nouveau Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion institué par le gouvernement conservateur. L'organisme regorgeait de membres dont le seul mérite était d'être des conservateurs ou des partisans conservateurs. C'est peut-être la raison pour laquelle le parti conservateur juge maintenant nécessaire de condamner la radiodiffusion publique au Canada. L'organisme établi par le parti conservateur a été un échec. Ses membres ignoraient tout de la radiodiffusion. Les conservateurs ont rempli le conseil de personnes qui ne prenaient nullement à cœur de faire de la radiodiffusion publique une entreprise utile au Canada. Les conservateurs ont inondé le Bureau de leurs partisans. En réalité, à un certain moment au cours de ces années, tandis que le parti conservateur tenait un congrès national au Château Laurier, ici-même à Ottawa, on y voyait bon nombre de jeunes délégués et d'autres jeunes hommes qui se préoccupaient non pas de suivre les travaux du congrès, mais de

trouver dans les rangs conservateurs des hommes qui pouvaient leur assurer une licence de télévision. Encore une fois, nous avons vu surgir la forme la moins élevée d'intervention politique dans le domaine de la radiodiffusion publique.

• (9.30 p.m.)

Une voix: Cela rappelle vos relations avec le Congrès du travail du Canada.

M. Howard: Si l'auteur de cette remarque veut bien m'interroger de façon que je puisse l'entendre, je lui céderai volontiers la parole à cette fin. Ou bien, s'il veut lui-même prononcer un discours, je l'écouterai avec plaisir. Je ne vois pas de prenants. Le député qui vient de m'interrompre doit être l'un de ceux pour qui, comme l'a dit hier le ministre de l'Agriculture, sa pastèque compte plus que sa propre tête.

Une voix: Obstruction.

M. Howard: Je sais, monsieur le président, que vous vous préoccupez de l'application du Règlement. Je ne vous demande pas de me protéger contre les députés qui jacassent pour quelque raison inconnue. Je soutiens simplement que, si la radiodiffusion pose certains problèmes au Canada, il faut en blâmer le parti conservateur car c'est lui qui a cherché à établir un Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion dans l'unique but d'assurer des postes à ses partisans politiques. Par conséquent, indépendamment de la valeur qu'aurait pu avoir l'organisme établi, il ne pouvait fonctionner avec efficacité car il était encombré de politicailleurs. Voilà les faits. Il n'est pas étonnant que les députés à ma droite trouvent à redire contre la vérité quand elle les dessert.

En ce qui concerne la radiodiffusion publique je tiens à dire que je ne suis pas un passionné de télévision. A vrai dire, s'il y avait une balance, je pencherais vers l'autre extrémité car je ne prise pas particulièrement la télévision comme moyen de communication ou de divertissement. Je regarde rarement les émissions télévisées. Mais j'aime la radio, et surtout les émissions de Radio-Canada.

Au cours des années, j'ai eu beaucoup de plaisir à écouter ces émissions qui ont toujours été de très haute qualité et qui sont une preuve de belle programmation à compter des nouvelles et commentaires du matin, y compris la contribution de Max Ferguson qui, j'en suis sûr, plaît à nous tous, jusqu'aux émissions plus sérieuses du soir. Naturellement, il existe des émissions qui ne plaisent pas à tout le monde; il ne saurait en être autrement pour tout organisme tel que Radio-Canada qui s'adresse à tous les Canadiens. Cependant, à tout prendre, les émissions radiophoniques de Radio-Canada sont aussi bonnes cette année que par le passé et valent à leurs auteurs une large mesure de félicitations et de soutien.

J'entends un député de l'arrière-ban qui emploie le mot «obstruction». S'il y a des gens dans ce Parlement qu'on aurait pu, au cours des cinq dernières années—je ne parle pas de ce moment-ci—accuser d'obstruction, ils se trouvent dans les rangs des conservateurs.

M. Régimbal: Jos Connaissant.

M. Howard: Ils n'aiment pas la vérité. C'est bien dommage. Ils ne leur plaît pas de l'entendre. Il nous suffit de considérer comment nous avons progressé dans l'étude de la loi de la radiodiffusion. Il était convenu, pour autant que je sache, que si le bill de la radiodiffusion présenté cette session était déféré à un comité pour une étude attentive et fondamentale, comme ce fut le cas, il ne serait l'objet à la Chambre que d'un débat limité. C'était une convention verbale, un engagement d'honneur. Pourtant, quand le bill est revenu, nous avons vu le parti conservateur incapable de maîtriser son désir de détruire la radiodiffusion publique au Canada, et pour y arriver il était prêt à s'adonner à des manœuvres d'obstructions pendant des jours interminables comme si les députés étaient décidés à surpasser les efforts qu'ils firent lors du fiasco du drapeau.

Je m'efforce de parler de façon raisonnable d'un aspect de la radiodiffusion publique qui me plaît, la radio. Certains de mes amis qui occupent des fauteuils très près du mien m'incitent à abandonner ce sujet. J'entends résister à cette tentation, mais je dirai simplement que si nous avions plus de discours du genre et de la qualité de celui que vient de prononcer sur la radiodiffusion publique le député de Winnipeg-Sud, un homme qui manifestement a acquis dernièrement une vision neuve de la radiodiffusion, nous verrions plus souvent ce que la population attend du Parlement, c'est-à-dire un dialoque raisonnable et équilibré sur la politique du pays. En ce moment, nous constatons qu'un certain parti veut absolument détruire la radiodiffusion publique, et que pour arriver à ses fins il est disposé à déchaîner une campagne de vitupération ayant pour but d'encourager chez le grand public un manque de perspective quant au principe général sur lequel Radio-Canada a été fondé. Je n'ai rien d'autre à dire.

M. Grafftey: Je n'ai que quelques brèves observations à faire à ce sujet. A mon sens, c'est grâce à un heureux hasard que le mandat du secrétaire d'État comprend, en plus de Radio-Canada, l'honorable représentante dont répond devant la Chambre, le Centre national des arts, qu'on est en train de construire à Ottawa. Je dis que c'est un heureux hasard parce qu'au cours des ans Radio-Canada s'est occupé d'encourager les artistes canadiens. Je crois que les députés et les Canadiens en général reconnaissent volontiers que Radio-Canada a remarquablement bien réussi à encourager les arts d'interprétation dans notre pays. Je me répète en disant que c'est une heureuse coïncidence que le secrétaire d'État soit comptable de Radio-Canada et du Centre national des arts. Si je comprends bien, à tout prendre, le rôle du Centre national des arts sera d'encourager les arts d'interprétation au pays et je ne doute pas que Radio-Canada offrira la meilleure collaboration possible pour aider le Centre à remplir son mandat.

• (9.40 p.m.)

J'ai déjà parlé au ministre du genre d'ensembles musicaux que le Centre des arts encouragera d'abord à Ottawa. Dans le passé, Radio-Canada, au moyen surtout de sa section de la radio, a encouragé les ensembles musicaux de façon remarquable, bien que ce ne soit pas nécessairement le cas aujourd'hui.

J'ai aussi abordé la question avec le ministre de la Consommation et des Corporations. Les capitales nationales de nombreux pays ont formé de magnifiques orchestres symphoniques, avec l'aide des fonds publics. Je ne prétends pas qu'Ottawa soit une capitale mondiale au même titre qu'Amsterdam, Copenhague, et quelques autres, mais à mon avis, nous devrions commencer dès maintenant en soutenant le rôle que le gouvernement doit jouer dans l'aide aux arts d'interprétation, et en incitant Radio-Canada à collaborer avec le nouveau Centre.

Je tiens à remercier publiquement le ministre des occasions qu'il m'a fournies de discuter de la question avec lui. J'espère que son successeur—et j'aimerais bien que l'honorable représentante reste à son poste, car elle a accompli une excellente besogne à cet égard —encouragera la collaboration entre Radio-Canada et le Centre national des arts à Ottawa.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je crois qu'on se permet certaine licence, qu'on oublie le respect qu'on devrait avoir pour le Règlement, en parlant de choses qui sont un peu en dehors du sujet que nous discutons. Là, je voudrais me prévaloir de la même liberté pour dire à l'honorable secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh) mon admiration et celle de nombreux Canadiens qui ont été heureux, aujourd'hui, d'apprendre que l'honorable Georges-Émile Lapalme avait été nommé président d'un organisme chargé d'administrer une somme de quelque dix millions de dollars pour la diffusion du film.

Monsieur le président, je crois que je peux me permettre de faire un commentaire un peu spécial, parce que j'ai peut-être connu le titulaire de ce nouveau poste plus intimement que la plupart des députés, et je peux dire qu'il est un Canadien d'une honnêteté, d'une compétence, d'une loyauté qui sortent de l'ordinaire. Dans le domaine des arts, des lettres, des sciences et de la littérature, il est reconnu depuis de nombreuses années pour son jugement très sûr. (*Applaudissements*)

Je veux féliciter l'honorable secrétaire d'État de ce choix qui nous permet d'espérer que ce nouvel organisme connaîtra des années de réalisations fructueuses dans tout le Canada. Elle ne pouvait pas faire un meilleur choix. D'ailleurs, l'honorable secrétaire d'État n'en est pas à ses premiers bons coups. J'ai eu l'occasion de le lui dire, il y a quelques jours, mais elle n'était pas à la Chambre, à ce moment-là.

Je ne dis pas cela simplement à cause de la courtoisie qu'un homme bien né doit à une dame. Je le dis parce que les résultats et les faits sont là. Quand elle a eu le courage, par exemple, de dire qu'il y avait quelque chose de pourri à Radio-Canada, je crois que l'honorable secrétaire d'État a mérité l'admiration et l'estime de la grande majorité des députés.

Il arrive que l'honorable secrétaire d'État, en plus de toutes ses autres qualités, soit libérale, et je présume que si elle était conservatrice, on pourrait en dire autant, si elle réalisait les mêmes choses. Mais il fallait qu'on dise, un jour, qu'il y avait quelque chose qui ne tournait pas rond à Radio-Canada et qu'il était urgent qu'une réforme soit faite, afin que cette Société soit véritablement l'organisme de culture, d'unité nationale et de gros bons sens que Radio-Canada doit être, selon la pensée de ceux qui l'ont mis sur pied.

Je voulais apporter ce témoignage-là, monsieur le président, d'abord au nom de tous ceux qui, comme moi, s'inquiétaient de certaines mauvaises habitudes que Radio-Canada avait prises, et qui sont heureux de voir qu'on cherche au moins à faire des réformes, à prévenir les abus qu'on a connus dans le passé.

Je veux également m'accorder ce plaisir personnel quant à la nomination de M. Lapalme, que j'ai eu l'occasion de connaître mieux que plusieurs de mes collègues, mais

je sais que je réponds aussi au désir d'un très grand nombre de Canadiens, surtout de la province de Québec, en disant combien nous sommes heureux du choix de l'honorable Georges-Émile Lapalme comme président de cet organisme dont je parlais tantôt.

[*Traduction*]

M. Peters: Dans combien de temps, de l'avis du ministre, le BGR sera-t-il dissous et la nouvelle Commission nommée?

L'hon. Mlle LaMarsh: Le decret ministériel4 a déjà été rendu, je pense, et indique que la loi sera promulguée le 1er avril.

(Le crédit est adopté.)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

A—Ministère—

1c. Administration centrale, y compris les subventions selon le détail des affectations—Extension des objets du crédit 1er du secrétariat d'État, prévu dans le budget principal des dépenses de 1967-1968, en vue d'assurer que la Commission du Centenaire sera dissoute le 1er avril 1968; que tous les droits et les biens détenus par la Commission ou en son nom ou en fiducie pour elle, ainsi que toutes ses obligations et dettes à cette date, demeureront les droits, biens, obligations et dettes de Sa Majesté du chef du Canada; et autorisation accordée au secrétaire d'État de prendre toutes les mesures ou dispositions nécessaires ou accessoires à la cessation des affaires de la Commission et prévision d'un supplément de, $274,000.

M. Peters: Voilà un crédit assez considérable et je saisis l'occasion qui m'est offerte de féliciter le ministre de l'œuvre accomplie au cours de l'année du centenaire. Les gouvernements sont lents à agir, et je pense ici au Centre national des arts, qui est en chantier depuis des années. Si le secrétaire d'État avait pu trouver des gens comme John Fisher et ceux qui ont été chargés d'organiser l'Expo, bien des tracasseries administratives auraient pu être évitées. Ils ont pu mettre au point les dispositifs d'exploitation de l'Expo en temps utile pour l'année du centenaire.

Même s'il y a eu beaucoup de gaspillage, tous les Canadiens considéreront sans doute l'année du centenaire comme une grande réussite dont il faut s'enorgueillir. Il est difficile de créer une unité nationale. Souvent, on y parvient lorsqu'un pays doit consentir des sacrifices extrêmes. Le Canada a réalisé de grands progrès dans cette voie chaque fois qu'il a participé à une guerre, mais, à mon sens, les Canadiens se sont serré les coudes pendant l'année du centenaire et ont fait un grand pas vers l'unité nationale, grâce pour une bonne part aux efforts de la Commission du centenaire.

[M. Mongrain.]

• (9.50 p.m.)

Je voudrais féliciter ce grand Canadien, John Fisher. Dans des conditions extrêmement difficiles, il a dirigé la Commission et il a persévéré malgré les médisances partisanes parmi ses amis et ses collègues au sein de l'organisme. Il a toujours su faire comprendre qu'il est bon d'être Canadien et qu'il faut en être fier. A mon avis, son influence et ses propos durant ses voyages à travers le pays au cours de l'année du centenaire et les années précédentes, combinés à la vigueur avec laquelle le ministre a souvent dirigé la Commission du centenaire et à son aptitude à surmonter les chinoiseries administratives pour en arriver aux réalisations, ont permis à tous les Canadiens de jouir d'une année exceptionnelle. Or, maintenant que nous sommes en train de payer la note du centenaire, je crois que nous devrions considérer avec beaucoup de fierté la façon dont la Commission a fonctionné. Sans aucun doute, son succès attestera que la présence d'une femme au cabinet est efficace.

M. Herridge: Monsieur le président, je prends brièvement la parole pour appuyer les remarques du député de Timiskaming et pour féliciter l'honorable représentante du rôle qu'elle a joué durant l'année du centenaire. Je la félicite aussi de son habileté à recruter des gens cette année-là. J'ai ouï-dire qu'elle était la personne idéale pour remplir la fonction de secrétaire d'État pendant l'année du centenaire. Elle allie dans sa personnalité la mentalité des amis de la tradition et des personnes dans le vent.

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Après les propos que j'ai entendus ici ce soir je me risque à dire que l'honorable représentante devrait entrer dans la course pour la direction du parti.

(Le crédit est adopté.)

2c. Construction ou acquisition de bâtiments, terrains et matériel—Centre national des Arts, $7,500,000.

M. Peters: Monsieur le président, je suis vraiment dégoûté lorsque je songe au temps passé à la construction de ce projet. Si Campeau a réussi à construire quatre ou cinq tours à appartements pendant que nous versions un tas de ciment dans un trou qui existe plus ou moins depuis trois ans, il est temps à mon avis que nous reconsidérions nos méthodes de construction. Lorsque je suis allé à l'Expo, j'ai été fort impressionné d'entendre M. Shaw et d'autres chargés de l'administration de l'Expo, parler de l'orbite critique où

dans le bâtiment. Cela a certes été un cauchemar en ce qui concerne le Centre national des Arts. Je me rends compte que le secrétaire d'État n'a probablement rien eu à voir à la construction qui relève sans doute du ministère des Travaux publics.

Je tiens à faire valoir que la fonction publique semble avoir obtenu les secrets du cheminement critique dans l'industrie du bâtiment. On pourrait peut-être appliquer cette technique aux travaux qu'entreprend le ministère des Travaux publics. S'il est incapable de respecter convenablement des dates prévues il devrait peut-être renoncer à construire et laisser ce soin à Campeau. Avant son départ, que ce soit cette année, l'année prochaine ou dans cinq ans, le ministre voudrait, j'en suis sûr, pouvoir inaugurer le Centre national des Arts. Je crains bien que même si l'honorable représentante est encore à la tête du ministère dans cinq ans, elle ne puisse pas avoir la certitude de le faire.

La construction de ce bâtiment est, selon moi, une honte pour le Canada. L'emplacement d'érection se trouve au centre de la capitale nationale, étalé aux yeux de tous. Nous savons maintenant qu'il est possible de trouver et d'engager du bon personnel. L'honorable représentante a réussi à le faire pour tous les très ingénieux travaux de construction réalisés à l'Expo. Ce qu'elle a fait, d'autres ministères doivent pouvoir le faire aussi. Lorsque les ministres ont vu leurs crédits adoptés par le Parlement je leur conseille de songer au cheminement critique dans l'industrie du bâtiment de façon que lorsqu'on construit un immeuble, ce soit dans un délai raisonnable. A mon avis, trois ans pour ériger la partie en béton d'un bâtiment, c'est beaucoup trop. Il y a quelque chose qui cloche. Nous devons être fiers de la compétence dont l'honorable représentante a fait preuve mais ce qu'on a pu réaliser en matière de construction à l'Expo, il faudrait s'en inspirer pour les autres travaux.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 2(c) est-il adopté?

M. Barnett: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire quand le Centre national des Arts sera terminé.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il dix heures, dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de la question et demander le renvoi de la discussion à la prochaine séance de la Chambre.

Des voix: Poursuivez.

M. le vice-président adjoint: Plaît-il au comité que nous poursuivions l'examen du crédit?

L'hon. M. Starr: Pas avant d'avoir une idée quand le crédit sera adopté.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, et qui sont adoptées.)

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre me dirait-il quels travaux nous aborderons demain, lundi et mardi? Peut-être serait-il en mesure de nous renseigner dès maintenant?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous commencerons demain par la troisième lecture du projet de loi sur l'impôt. Après cela, nous poursuivrons notre étude des crédits supplémentaires.

M. Howard: A ce propos, monsieur l'Orateur, en raison de la situation mondiale extrêmement critique dont il a été question au début de la soirée, le gouvernement consentirait-il à reporter la troisième lecture du bill sur l'impôt à lundi, pour nous permettre de suivre les événements au cours de la fin de semaine et de profiter de la troisième lecture pour débattre la situation?

M. Nesbitt: Vous pouvez le faire lors de l'examen des crédits.

L'hon. M. MacEachen: Il vaudrait mieux, je pense, faire subir la troisième lecture au bill demain.

LES FINANCES

SUSPENSION DU TRAFIC DE L'OR

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à la Chambre la permission de revenir aux motions, afin de faire une courte déclaration.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, étant donné la fermeture demain du marché de l'or de Londres, je demande ce soir à toutes les banques et autres négociants en or du Canada de suspendre les transactions d'or demain, le vendredi 15 mars, en attendant que ne se précise au cours de la fin de semaine la situation des marchés de l'or.

J'ajoute que le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré ce soir que le taux officiel d'escompte était porté à 7½ p. 100, à partir du 15 mars.

LES PÉNITENCIERS

CONSTITUTION DU COMITÉ MIXTE

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville) propose:

Que MM. Aiken, Allmand, Dionne, Fulton, Lachance, Matheson, McQuaid, Prud'homme, Ricard, Rochon, Stafford, Tolmie, Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie), Woolliams et Winch soient nommés pour représenter cette Chambre au comité mixte des pénitenciers établi le 1er février 1968, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—L'EXEMPTION DU SUPPLÉMENT DE REVENU DES PENSIONNÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le lundi 4 mars, comme en fait foi la page 7231 du hansard, j'ai posé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social la question suivante:

Les pensionnés de la vieillesse de 67 à 70 ans, qui obtiennent le supplément de revenu garanti, doivent payer l'impôt sur le revenu sur une partie de leur supplément, même s'ils n'ont pas d'autres ressources. A ce propos, le ministre va-t-il discuter avec son collègue le ministre des Finances, la possibilité d'exempter le supplément de l'impôt sur le revenu?

Voici la réponse du ministre:

Je serai heureux d'en discuter avec le ministre des Finances.

J'ai alors posé la question suivante:

Pourrais-je obtenir la réponse l'un de ces jours, à dix heures?

Je puis, en moins des sept minutes qui me sont accordées, poser cette question ce soir au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, vu qu'à 8 h. 40 ou 8 h. 45 ce soir, durant la discussion sur le bill visant l'impôt sur le revenu dont était saisie la Chambre, j'ai posé la question au ministre des Finances. J'avoue que la réponse qu'il m'a donnée ne m'a pas satisfait; ainsi, j'en suis au même point que le lundi 4 mars, priant instamment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de présenter ses vues au ministre des Finances quant à cette affaire.

Après tout, c'est bien le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a parrainé la mesure prévoyant l'octroi du supplément de revenu garanti, et il a répété maintes fois que le but de cette mesure était de garantir à nos pensionnés un certain revenu minimum, soit $105 par mois, donc $1,260 par an, pour un célibataire. J'ai toutefois fait remarquer, lors de l'étude du bill fiscal en comité, que le célibataire ne jouissant que d'une exemption de $1,100, son revenu de $1,260 le met dans une catégorie de contribuables qui l'oblige à payer quelque $20 d'impôt sur le revenu par année. Dans le cas d'un couple marié, l'impôt à payer serait d'environ $50.

Dans les cas qui précèdent, je parlais de personnes âgées de 67 à 70 ans. Après 70 ans, on a droit à l'exemption supplémentaire de $500 et le problème disparaît, du moins pour les gens à cet échelon. Le ministre sait—et je suis sûr qu'il n'en disconviendra pas et ne voudra pas me présenter la chose sous un faux jour—que bien que je ne croie pas à l'évaluation des moyens appliquée à la pension de vieillesse, je conviens que la pension de sécurité de la vieillesse, qui est accordée sans évaluation des moyens, rentre dans la catégorie des revenus imposables. C'est une des raisons pour lesquelles il n'y a pas d'évaluation des moyens; l'ajustement se fait grâce à l'impôt sur le revenu.

Je ne parle donc pas de la pension accordée sans évaluation des moyens, mais du supplément que les gens touchent seulement après s'être soumis à ce que le ministre appelle, par euphémisme, une évaluation du revenu. Certains d'entre nous appellent encore cela une évaluation des moyens. Ce que je veux dire, c'est que les personnes qui se sont soumises à une évaluation, avant de toucher une pension, pour porter leur revenu à un certain niveau, ne devraient pas se voir privées d'une partie de ce revenu. La situation est très simple. D'un côté, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclare à tous ses amis pensionnés: J'ai porté votre revenu à un niveau minimum. Mais son collègue le ministre des Finances prélève un certain montant sur ce revenu. Voici donc la question que je pose, monsieur l'Orateur: le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social présentera-t-il des instances énergiques au ministre des Finances pour qu'il rectifie cette situation déplorable?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette question avec le ministre des Finances (M. Sharp), et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à pu connaître

prématurément les résultats de cet entretien en posant la question directement au ministre des Finances qui est chargé, au fond, d'appliquer la loi de l'impôt sur le revenu. Le ministre a consigné la réponse au compte rendu, ce soir, et je n'ai pas besoin de la répéter.

Pour ma part, évidemment, je ne conviens pas avec mon ami que le supplément de revenu garanti est assujetti à une évaluation des moyens. Peu importe combien de temps nous siégerons ici, le député de Winnipeg-Nord-Centre continuera toujours de considérer cette évaluation comme une évaluation des moyens alors que je soutiens avec raison qu'il s'agit d'une évaluation du revenu. Mon ami sait que si la catégorie de personnes qu'il a mentionnée doit payer l'impôt sur le revenu, c'est parce qu'elle a atteint un niveau où le revenu est imposable pour tous les contribuables.

• (10.10 p.m.)

Ce que le député soutient, par conséquent, c'est que dans ce cas particulier, nous devrions prévoir quelque disposition spéciale qui placerait ce groupe de contribuables dans une catégorie différente des autres. Le ministre des Finances lui a répondu et je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. Knowles: Et ceux qui sont âgés de plus de 70 ans?

LA FONCTION PUBLIQUE—LA SITUATION DE CERTAINS FONCTIONNAIRES À L'ÉGARD DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, depuis des années, j'essaie, publiquement et privément, mais sans succès, d'amener le président du Conseil du Trésor à préciser la politique du gouvernement sur les obligations qui incombent, à l'égard de la négociation collective, aux fonctionnaires qui remplissent des fonctions de gestion ou de caractère confidentiel, et à provoquer le retrait ou le renversement de directives erronées que certains ministères ont émises sur le sujet. Dès le 19 février, il a été inscrit au *Feuilleton*, sous les numéros 1073 et 1074, deux simples questions à ce sujet. Des réponses appropriées auraient complètement éclairci la situation. Mais on a absolument laissé ces questions de côté, alors même que j'en ai souligné l'urgence, deux fois au président du Conseil du Trésor et deux fois à son secrétaire parlementaire.

Puisqu'on ne répondait pas à ma question, hier, alors qu'il y avait eu sept appels des questions, je n'avais pas d'autre choix que de poser encore une fois cette question qui figure à la page 7585 du hansard:

Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du Conseil du Trésor si le gouvernement a pris des mesures pour dissiper la confusion qui règne dans plusieurs ministères en raison de directives erronées voulant que les employés exerçant des fonctions de gestion ou professionnelles soient tenus de démissionner des organisations d'employés avant que ne commencent les négociations collectives.

Voici la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, nous avons examiné cette question, que mon honorable ami a déjà soulevée. Nous avons constaté que, dans un ministère, on avait mal interprété la directive du Conseil du Trésor. Nous avons communiqué avec ce ministère et avec d'autres pour nous assurer que l'on y suit bien les directives émises par le Conseil du Trésor.

Chose regrettable, cette réponse est inexacte. Plusieurs ministères ont donné cette directive erronée et, de fait, aucune mesure n'a effectivement été prise pour faire respecter la loi adoptée par le Parlement. Il s'ensuit que, se faisant une conception entièrement fausse des dispositions de la loi, de nombreux fonctionnaires de l'État se sont crus obligés de démissionner des organisations d'employés, ce qui a desservi grandement leurs intérêts et ceux de ces organismes. A mon avis, ces directives non révoquées constituent une façon d'agir injuste envers les employés et j'espère que les faits seront rétablis ce soir.

Quelles sont les dispositions de la loi? Aux termes de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, certaines personnes qui occupent des postes de gestion ou des postes confidentiels tombent sous le coup de certaines restrictions naturelles en ce qui concerne les négociations collectives. Évidemment, un haut fonctionnaire ne peut agir comme administrateur, pour le compte de l'employeur, et comme négociateur, pour ses confrères. Des conflits d'intérêts doivent être évités.

Trois choses sautent également aux yeux. Premièrement, tous les employés de direction ou de niveau professionnel ne sont pas nécessairement des employés préposés à la gestion ou à des fonctions les tenant au secret, qui prendront part aux négociations collectives. Ce n'est pas ce que la loi prévoit.

Deuxièmement, c'est à la Commission des relations de travail dans la fonction publique qu'il incombe de déterminer quels sont les employés préposés à la gestion ou à des fonctions les tenant au secret qui seront chargés des devoirs énumérés à l'article 2*u*) de la loi. Ce n'est pas une décision unilatérale de l'employeur.

Troisièmement, la loi ne renferme aucune interdiction à l'égard d'un employé préposé à la gestion ou à des fonctions le tenant au secret qui ferait partie d'une organisation d'employés, pourvu qu'il ne vote pas, ne fasse pas de politique et ne négocie pas.

Par conséquent, les organismes d'employés ont institué des catégories de membres associés pour les préposés à la gestion ou à des fonctions les tenant au secret. Ces membres associés n'ont pas droit de prendre part aux décisions, mais ils peuvent jouir des assurances, avantages sociaux, représentation aux voies de recours et autres bénéfices appropriés. En vérité, c'est le seul moyen pour eux de jouir pleinement des avantages des voies de recours.

Plus tôt cette année, le cabinet a autorisé l'impression d'un document intitulé *Énoncé de la politique du gouvernement concernant les obligations incombant aux employés de la fonction publique reconnus comme préposés à la gestion ou à des fonctions les tenant au secret.* Cet énoncé, dont copie a été déposée sur le Bureau hier, à ma demande, et à titre de document parlementaire nº 159E, est vague et ambigu, et le dernier alinéa en est trompeur, surtout parce qu'il laisse entendre que c'est seulement l'opinion de l'employeur qui détermine quelle personne est reconnue comme préposée à la gestion ou à des fonctions la tenant au secret. Cest à la Commission des relations du travail de s'en occuper.

Par la suite de quoi, plusieurs ministères ont mal interprété l'énoncé de politique du cabinet et donné des directives fermes et catégoriques au personnel de gestion ou à tous les employés de confiance, leur enjoignant de se séparer des associations de personnel. Je voudrais en citer deux seulement. A la Commission d'assurance-chômage, la directive datée du 15 février déclarait:

> Cela signifie que si vous êtes membre d'une association d'employés, vous devez cesser d'en être membre.

Au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la phrase suivante figurait dans la note de service:

> Vous n'aurez plus droit à cette assurance si vous mettez fin à votre adhésion à une association d'employés, ce que vous êtes maintenant tenu de faire.

Je dis bien, monsieur l'Orateur, «que vous êtes maintenant tenu de faire». Cet avis a été distribué le 22 février à tous les titulaires «d'emplois de direction et de confiance exclus».

Il me revient qu'il y a d'autres directives tout aussi fautives, monsieur l'Orateur, et qu'il s'en est suivi un grand nombre de démissions inutiles de certaines associations d'employés et, partant, l'abandon d'avantages indéniables et parfois très anciens, par des employés de direction et de catégorie professionnelle. A mes yeux, monsieur l'Orateur, c'est là un traitement injuste et discriminatoire et même de la subornation, selon les dispositions de l'article 9 de la loi.

Je propose, en toute déférence, que la déclaration énonçant la politique du cabinet soit revisée, dépouillée de ses ambiguïtés et libérée de toute influence indue. Les directives ministérielles inadéquates et erronnées devraient être annulées et tous les employés qui les ont reçues devraient en être avisés. Je voudrais que le gouvernement laisse clairement entendre que le genre d'association établi, par exemple, par l'Institut professionnel et par l'Alliance de la Fonction publique, à l'intention des employés de confiance et des employés de direction, est parfaitement recommandable et même que ces employés devraient être encouragés à profiter des avantages incontestables de la participation à de telles associations.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député de Carleton de poser cette question précisément à l'heure du débat sur la motion d'ajournement. Il a signalé, je crois, que le président du Conseil du Trésor y a répondu aujourd'hui. Je n'aurais souhaité qu'une chose: que le député ait suffisamment fait confiance au ministre et à son secrétaire parlementaire pour savoir qu'une réponse viendrait.

L'hon. M. Bell: On n'a pas répondu à la question aujourd'hui.

M. Walker: Je ne veux nullement faire un procès d'intention. Tout député, qui représente ses commettants, a le droit et le privilège de poser des questions ici. Mais on savait de toute évidence qu'une réponse allait être donnée.

L'hon. M. Bell: On n'a pas encore répondu.

M. Walker: Le personnel du Conseil du Trésor n'est au courant que d'une seule note de service—et la réponse du président du Conseil du Trésor, le 13 mars, le précisait clairement—contenant une mauvaise interprétation de l'attitude du gouvernement au sujet des obligations des cadres ou du personnel ayant accès aux dossiers confidentiels. Dès que l'affaire eut été portée à l'attention du sous-ministre, il a immédiatement rédigé une note de service précisant qu'on n'avait pas à tenir compte du communiqué en question.

Dans la déclaration de principe elle-même, on mentionne notamment que tout fonctionnaire qui remplit des fonctions confidentielles ou d'ordre administratif ne doit s'associer à

aucune association d'employés,—selon la définition qu'en donne la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique—qui irait à l'encontre des dispositions de la loi ou qui lui créerait un conflit d'intérêts.

J'aimerais signaler à la Chambre que le député de Carleton, tout comme moi, faisait partie du comité parlementaire qui a appuyé et approuvé, ces articles de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, lorsque ce comité a étudié le projet de loi.

LE NORD CANADIEN—LA RÉDUCTION DES AFFECTATIONS AUX SERVICES DE SANTÉ

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): A mon avis, monsieur l'Orateur, les directives données par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social constituent un autre obstacle entre les Indiens et le gouvernement du Canada, qui s'efforce de faire participer ces gens à la vie canadienne. Aujourd'hui, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il était disposé à soumettre au comité de la santé et du bien-être la question des services médicaux assurés aux Indiens. J'ai trouvé une partie de sa réponse très satisfaisante, car elle portait sur les Territoires du Nord-Ouest et sur la situation des services de santé dans le Nord. Il m'a alors dit qu'il étudierait la situation lui-même en détail et qu'à ce moment-là seulement, il pourrait décider s'il fallait saisir un comité parlementaire de la question ou non.

• (10.20 p.m.)

D'après moi, il s'agit ici d'une dispute idéologique ou une mésentente quelconque. J'ai l'impression que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a adopté jusqu'ici l'attitude selon laquelle la santé des Indiens canadiens ne relève pas du gouvernement fédéral. J'ai en main le traité nº 11. Ce traité, signé par les Indiens du Nord canadien, ne mentionne nullement les services de santé. Toutefois, dans le rapport du commissaire, M. H. A. Conroy, daté du 12 octobre 1921, on trouve le paragraphe suivant:

> Presque toutes les bandes interrogées voulaient plus de soins médicaux à chaque poste, plus d'écoles pour leurs enfants et des approvisionnements plus généreux pour leurs vieux et leurs indigents.
>
> J'ai signalé qu'ils pouvaient encore gagner de quoi vivre, et que le Dr A. L. McDonald, de la division des affaires indiennes, m'accompagnait, et qu'ils pouvaient le voir, qu'il s'occuperait d'eux gratuitement s'ils le voulaient, mais que le gouvernement ne pouvait assurer des soins médicaux en permanence, étant donné l'immensité du territoire qu'ils occupent.

Il importe peu que le gouvernement canadien soit ou non légalement responsable des services médicaux des Indiens du Canada; à mon avis, il a une responsabilité morale, éthique et traditionnelle à cet égard. Je ne veux pas dire que les Indiens du Canada n'assumeront pas sous peu la responsabilité de leurs propres services médicaux; je dis que la directive envoyée par le gouvernement à la zone du Manitoba le 6 mars ne tient pas debout. On peut y lire entre autres:

> Les bandes devraient établir des comités d'hygiène chargés de «déterminer quels Indiens de la bande sont incapables de subvenir à leurs besoins médicaux». Ces comités devraient se réunir à intervalles réguliers pour tenir à jour leurs listes de nécessiteux.

Dans la même directive, on trouve également ceci:

> Les bandes indiennes qui disposent de fonds doivent faire elles-mêmes des arrangements pour l'achat des traitements, en payant directement des honoraires aux médecins locaux ou en cotisant à des programmes d'assurance médicale. Si les bandes indiennes désirent acheter une assurance donnant droit à des services médicaux par l'intermédiaire du médecin que les Indiens auront choisi, la Direction des services médicaux examinera comment elle pourrait aider ces bandes à payer les services assurés.

J'ai lu de nombreux documents publiés par divers ministères, mais je n'en ai jamais lu de plus ambigu que celui-ci; il pourra compromettre des relations qui ont été établies avec grand soin. Par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et par la voie de programmes de développement des collectivités, nous avons essayé de faire entrer les Indiens du Canada dans le courant principal de la vie canadienne. Cependant, nous voyons ici qu'un ministère du gouvernement agit en contradiction avec la politique d'un autre. J'ignore s'il y a eu des échanges de vues, mais, assurément, on n'a pas donné au préalable l'avertissement qu'on allait émettre une directive pour la réduction des services. On n'a certainement pas consulté à ce propos les conseillers indiens.

Voilà une directive provenant d'un organisme de l'État qui, à mon avis, peut détruire les rapports que nous avons tenté de nouer. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'intéresse vivement à l'affaire et qu'il y est très sensible. Je lui demande de réexaminer la situation, et si des changements doivent être effectués, qu'il les fasse connaître longtemps d'avance. Mais au nom du Ciel, ne détruisons pas davantage la confiance que les Indiens du Canada ont dans leur gouvernement.

M. Alkenbrack: Bravo.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La question que vient de poser le représentant des Territoires du Nord-Ouest est très compliquée et il est impossible de la traiter comme il le faudrait en quelques minutes.

Bien entendu, le principal objectif de notre service, en ce qui concerne la population indienne, est de nous assurer que nos Indiens sont intégrés au cœur même de la communauté canadienne. La meilleure façon de s'assurer qu'une personne s'intègre à la vie communautaire au Canada est de faire en sorte qu'elle dépende moins d'autrui et qu'elle conquière son indépendance. C'est l'objectif fixé à tous les groupes au Canada, y compris la population indienne. Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons été forcés, comme les autres ministères, à examiner nos prévisions de dépenses pour la prochaine année et, tout en ayant pu maintenir au moins les dépenses au même niveau pour les services de santé du Nord et les services de santé des Indiens qui l'an dernier, il nous a été impossible de les augmenter autant que l'année précédente; nous avions alors accru la proportion des dépenses cette année-là d'environ 14 p. 100 par rapport à l'année précédente dans le domaine des services de santé du Nord canadien.

Comme on leur a remis un budget précis, les hauts fonctionnaires du service médical ont dû adapter le service offert aux limites prévues. Les membres du ministère comprennent sûrement les besoins de la population indienne et de la population du Nord. Leur intérêt et leur compréhension se sont manifestés dans leurs efforts soutenus pour améliorer le niveau des services. Mais nous avons été forcés de rajuster, de réadapter et dans certains cas de restreindre les services pour l'année qui vient.

J'ai écouté avec grand intérêt les instances du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) et les autres instances qui ont été présentées. J'étudie actuellement la situation dans l'espoir qu'on puisse changer ce service le moins possible. Ce n'est pas qu'on ne s'en soucie pas ou qu'on manque de compassion. C'est à cause d'une considération d'ordre budgétaire, compte tenu des autres demandes dont les crédits restreints du ministère font l'objet. Je m'entretiendrai de ce problème avec mes collègues et j'espère qu'à la fin des consultations et de l'étude en cours je serai en mesure de faire une déclaration plus précise au sujet de ces services.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 30.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

1c.

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

1c.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 mars 1968

La séance est ouverte à onze heures.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. A. J. P. Cameron (High-Park) présente le 4e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR L'EXTENSION DU BILINGUISME

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'aimerais déposer un rapport sur l'état de l'extension du bilinguisme au sein de la fonction publique et, si la Chambre y consent, ce rapport pourrait figurer en appendice au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Le premier ministre est-il autorisé à déposer ce document?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que ce document figure en appendice au hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure en appendice.*]

LE NORD CANADIEN

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE À HAY RIVER (T. N.-O.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'aimerais déposer des exemplaires anglais et français d'un rapport de l'honorable W. G. Morrow sur l'administration de la justice à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, et remercier en même temps le juge Morrow du travail qu'il a accompli dans la rédaction de ce rapport. Je pourrais peut-être ajouter que des mesures sont prises en vue de la distribution de ce rapport, en langues esquimaude et indienne, dans la région intéressée.

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il la permission de déposer le rapport en question?

Des voix: Entendu.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU 12e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest) propose l'adoption du 12e rapport du comité permanent des transports et communications présenté à la Chambre le mercredi 13 mars.

(La motion est adoptée.)

LES FINANCES

L'AUGMENTATION DU TAUX D'ESCOMPTE PAR LA BANQUE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. L'a-t-on invité à une réunion qui aura lieu à Washington en fin de semaine et s'il doit y assister, à quel titre le fera-t-il outre celui de ministre des Finances? Assistera-t-il à cette réunion à un autre titre?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je ne prévois assister à aucune réunion à Washington. Je crois savoir que des invitations sont envoyées aux gouverneurs des banques centrales des pays qui font partie du pool de l'or, mais à eux seuls.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Étant donné que le taux de réescompte a été porté à 7½ p. 100, comme l'a annoncé le gouverneur de la Banque du Canada, et vu les effets que cette mesure aura sur les taux d'intérêt en général, le ministre considère-t-il, ou va-t-il considérer la possibilité d'imposer des restrictions sur les taux d'intérêt, puisque l'augmentation des taux fera monter les coûts et contribuera à la poussée inflationniste?

L'hon. M. Sharp: On a haussé le taux d'escompte au Canada à la suite de la hausse du taux de réescompte aux États-Unis. Cela prouve que le Canada compte maintenir la valeur du dollar canadien. Si nous ne l'avions pas fait, je crains que notre position aurait pu être mal interprétée. Il s'agit de continuer à attirer des capitaux au Canada afin de maintenir la stabilité du dollar canadien et de l'économie canadienne. Si nous n'avions pas pris cette disposition, le résultat aurait été

beaucoup plus grave. Par conséquent, cette mesure est avantageuse pour l'emploi, la stabilité des prix et le bien-être général de l'économie.

M. Douglas: Comme une augmentation des taux d'intérêt accroîtra les coûts et par conséquent ajoutera à l'inflation, le ministre songe-t-il à prendre des mesures pour éviter une hausse générale des taux d'intérêt et l'effet désastreux que cela pourrait avoir en donnant une nouvelle poussée inflationniste à notre économie?

L'hon. M. Sharp: La seule réponse que je puisse donner est celle-ci: je ne puis rien imaginer de plus grave que l'instabilité du dollar canadien.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre expliquerait-il à la Chambre pourquoi il y a un écart de 2.5 points entre le taux de réescompte du Canada et celui des États-Unis—écart beaucoup plus marqué que d'habitude?

L'hon. M. Sharp: La différence qui existe, monsieur l'Orateur, entre le taux de réescompte au Canada et celui des États-Unis n'est pas vraiment le point important. Ce qui importe, c'est l'écart entre les taux d'intérêt à long terme au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont légèrement supérieurs à la normale, mais pas tellement.

L'hon. M. Lambert: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il pourquoi il y aura un écart d'un point et demi entre les taux d'intérêt de premier ordre imposés par les diverses banques par suite de l'augmentation du taux bancaire par le Canada, ce qui représente en fait un écart de deux points et demi?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, cela reflète la situation fondamentale sur les marchés internationaux. Nous traversons l'une des périodes les plus agitées de notre histoire. Je puis simplement répéter que, à mon avis, les mesures que l'on prend sont essentielles si l'on veut signaler combien il importe de maintenir la stabilité du dollar canadien. La protection du dollar canadien m'apparaît, à l'heure actuelle, comme le meilleur moyen de maintenir la stabilité de l'emploi et du coût de la vie au Canada.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Étant donné l'annonce que la Banque du Canada portera son taux d'escompte à 7½ p. 100, l'honorable ministre envisage-t-il présentement la possibilité que les banques à charte haussent elles aussi leur taux d'intérêt?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le taux d'intérêt sur le marché dépendra des forces concurrentes qui sont à l'œuvre, non pas seulement du taux d'escompte mais également d'autres facteurs. Tout ce que je puis dire, c'est que nous souhaiterions, le gouverneur de la banque et moi, voir des taux d'intérêt moins élevés mais étant donné les circonstances, nous pensons que des taux plus élevés constituent encore un moindre mal.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire?

L'honorable ministre peut-il nous dire comment il se fait que la Banque du Canada puisse augmenter son taux d'escompte sans consulter le Parlement qui, en fin de compte, est souverain dans ce pays?

[*Traduction*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puisque tout le monde convient de l'importance de la stabilité du dollar, je voudrais demander au ministre des Finances si, au lieu de se préoccuper exclusivement d'attirer des capitaux étrangers, il envisage d'imposer quelque forme de contrôle des changes en vue de prévenir un exode massif de capital?

L'hon. M. Sharp: Le gouvernement examine toutes les mesures possibles en vue d'étayer la stabilité de notre dollar dans un univers très tourmenté. Je crois que toute suggestion tendant à imposer un contrôle des changes ne servirait qu'à saper la confiance du public dans le dollar canadien, et c'est précisément ce que nous voulons éviter.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre des Finances. Pourrait-il dire à la Chambre si l'on songe à fermer le marché de l'or au Canada, comme on l'a fait en Grande-Bretagne?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé à dix heures, hier soir, que j'avais demandé aux banques et aux autres négociants de suspendre le commerce de l'or. Mes fonctionnaires sont entrés en contact avec les banques et les négociants, et je crois qu'en général, on accédera à ma demande. Il s'agit d'une mesure temporaire en attendant que la situation internationale s'éclaircisse.

[*Plus tard*]

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances quels pays sont susceptibles de profiter d'une majoration du prix officiel de l'or?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, d'après ce que je sais de la situation, les principaux bénéficiaires seraient l'Afrique du Sud, l'Union soviétique et les pays qui possèdent d'importantes réserves d'or comme la France et la Suisse.

[*Plus tard*]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): J'avais une question à poser au ministre des Finances, mais il semble avoir été demandé ailleurs. Je m'adresserai donc au premier ministre. Le gouvernement a-t-il été en contact direct avec le gouverneur de la Banque du Canada au cours de la récente crise financière?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Cela va sans dire, monsieur l'Orateur.

M. Korchinski: Une question supplémentaire. La décision prise hier de majorer le taux d'intérêt émane-t-elle du gouvernement ou du gouverneur de la Banque?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question est certainement irrecevable.

LE NORD CANADIEN

LA RÉDUCTION DES AFFECTATIONS AUX SERVICES DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-il reçu des premiers ministres de l'Alberta et du Manitoba des mémoires protestant contre la réduction des services de santé assurés aux Indiens, et aux Esquimaux du Canada? Si oui, quelle mesure a-t-il prise pour éviter que nos autochtones fassent presque tous les frais de la mauvaise gestion fiscale du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Le député voit bien que la seconde partie de sa question constitue un argument. Le ministre pourrait répondre à la première partie de la question.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur je n'ai reçu de message d'aucun de ces premiers ministres.

L'hon. M. Dinsdale: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur; le ministre a-t-il reçu des instances personnelles à propos de réductions semblables dans les services de santé du Nord, émanant du commissaire des Territoires du Nord-Ouest M. Hodgson qui se conformait aux directives du Conseil des Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. M. MacEachen: Non. J'ai reçu des instances du député des Territoires du Nord-Ouest.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question complémentaire, c'est que j'ai reçu ce matin, à ce sujet, un télégramme du premier ministre de l'Alberta.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre ayant hier affirmé que les affectations aux services de santé du Nord n'avaient pas été réduites, assurerait-il à la Chambre que les services en question ne seront pas réduits à compter du 1er avril?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai fait hier soir une déclaration à ce sujet, en réponse à une question du député des Territoires du Nord-Ouest. Tous les renseignements pertinents se trouvent dans cette réponse.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de nous dire qu'il a lui aussi reçu un télégramme. Pourrait-il nous indiquer de qui provenaient les autres télégrammes?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme du premier ministre du Manitoba et un autre hier soir de la Native Women's Conference qui se tient à l'hôtel Mayfair à Edmonton.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Je me demande, monsieur l'Orateur, si le premier ministre nous mettra dans le secret et nous fera connaître la nature des télégrammes et ce qu'il a répondu au nom du gouvernement à leur sujet.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ces télégrammes il y a quelques heures et je n'ai pas pu leur répondre. Je serais heureux de les rendre publics, mais il me faudra d'abord communiquer avec le premier ministre d'Alberta.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le premier ministre serait-il disposé, après certaines discussions, à déposer les télégrammes et sa réponse à ces télégrammes?

Le très hon. M. Pearson: Je le ferai volontiers.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré hier qu'il songeait à déposer les directives de son ministère annonçant la réduction des services de santé aux populations indienne et esquimaude. Est-il maintenant en mesure de déposer ce document?

L'hon. M. MacEachen: Pas aujourd'hui, monsieur l'Orateur. J'ai dit à mon honorable ami hier que j'examinerais la possibilité de les déposer et c'est ce que je continue à faire.

M. Simpson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En réponse à une question que j'ai posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ce dernier a dit qu'il avait fait hier soir une déclaration qui renfermait tous les renseignements voulus. Je voudrais vous faire remarquer que dans sa déclaration, il a affirmé que l'affaire est très compliquée et qu'il est impossible d'en traiter convenablement en quelques minutes.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne s'agit évidemment pas d'un rappel au Règlement.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des directives en question. Si le ministre nous disait que la publication de ces directives n'est pas possible pourrions-nous demander au député de Brandon-Souris de les rendre publiques?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social consentirait-il également à déposer une copie de la lettre adressée par le directeur régional de son ministère, à Edmonton, au sous-ministre de l'Alberta, l'avisant que, dans cette province, les services de santé ne seraient plus dispensés désormais qu'aux indigents des réserves et que pour les autres il incomberait à la province d'assurer elle-même ses propres services de santé.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'étudier cette proposition.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social songerait-il à demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions afin qu'il puisse faire une déclaration à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas là un rappel au Règlement, mais une question.

[M. Woolliams.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LES INITIATIVES DU COMMONWEALTH POUR LA CESSATION DE LA GUERRE CIVILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. A propos des paroles d'un expert canadien en affaires nigériennes au sujet de l'aggravation constante du conflit entre le Nigéria et le Biafra, le ministre peut-il dire à la Chambre si on a déployé d'autres efforts que ceux de M. Arnold Smith et si le Canada fait quelque chose en vue d'alléger les souffrances de la population civile de cette région?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai été en rapports presque constants avec le secrétaire général du Commonwealth à ce sujet. Je ne puis dire avec certitude s'il y a eu du nouveau ces derniers jours, mais je vais m'en informer immédiatement.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement canadien a demandé à celui du Lagos l'autorisation d'envoyer des fournitures de secours au Biafra par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale, à Genève?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LE KENYA—LES PROTESTATIONS CONTRE UNE POLITIQUE RACISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement canadien a présenté des instances au gouvernement du Kenya au sujet de la violation implicite des droits de l'homme par l'expulsion virtuelle de milliers d'Asiatiques nés au Kenya?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le sujet est à l'étude. Je vais considérer la question comme préavis.

M. Nesbitt: Le gouvernement a-t-il entendu parler d'initiatives semblables envisagées par les gouvernements de la Tanzanie et de l'Ouganda?

L'hon. M. Martin: Je suis au courant des initiatives dans ce sens.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, la question suivante revenait peut-être, je pense, au député de Kootenay-Ouest. Comme il n'est malheureusement pas ici aujourd'hui, je me sens enclin à poser la question au secrétaire d'État. L'honorable représentante est-elle en mesure de répondre à ma question d'hier?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): J'ai une telle sympathie pour le député que je ne me souviens plus de la question.

M. Knowles: Vous pourriez toujours dire «oui».

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, j'ai dit au député, qui m'avait interrompue de la même façon il y a environ un an, que j'attendais depuis longtemps le moment de dire oui à la bonne question.

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ancien chef syndical insurpassé.

Considérant le haut niveau de vie qu'ont pu s'offrir les travailleurs canadiens, grâce aux syndicats, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il y aurait avantage, pour les 500,000 chômeurs, de former leur propre syndicat, qui pourrait se donner comme but principal de forcer le ministère à prendre ses responsabilités?

M. l'Orateur: La question n'est pas recevable dans ces termes.

L'IMMIGRATION

LES FONCTIONNAIRES DES BUREAUX SITUÉS EN EUROPE DONNERAIENT DES RENSEIGNEMENTS INEXACTS AUX ÉMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Est-il exact que les renseignements fournis en Europe par les fonctionnaires de l'immigration sont inexacts et mensongers, et portent préjudice aux immigrants dès leur arrivée au Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il n'est pas exact que les renseignements soient inexacts.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Des immigrants arrivés au pays récemment, en particulier à Toronto, ont déclaré avoir été mal renseignés dans leur pays d'origine par nos agents d'immigration. Le ministre voudrait-il faire enquête afin de savoir si ces accusations sont fondées?

L'hon. M. Marchand: Je n'y manquerai pas, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, un peu tardivement, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné les graves accusations portées contre le gouvernement ou contre ses représentants dans divers pays, le ministre voudrait-il vérifier la situation et faire une déclaration dès le début de la semaine prochaine, afin d'exonérer le gouvernement?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, dès que j'aurai fait enquête et obtenu les renseignements, je ferai une déclaration à la Chambre.

[*Traduction*]

L'HABITATION

LES NOUVELLES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme on rapporte que le chômage accusait le taux très élevé de 6.4 p. 100, en février, le gouvernement songe-t-il à accroître sans délai la masse monétaire et à prendre d'autres initiatives en faveur d'une relance immédiate de la construction, comme moyens d'atténuer le chômage?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Nous voulons certainement faire tous les efforts possibles pour parer à la hausse du nombre des chômeurs qui, ce mois-ci, était de 18,000 plus élevé qu'en février. Mon ami se réjouira de savoir que les chiffres de l'emploi sont supérieurs à ceux du mois dernier, mais que la force ouvrière s'est accrue davantage.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances s'il sait que les taux de base des

hypothèques classiques consenties sur la construction résidentielle au Canada, sont supérieurs à ceux des États-Unis de presque 3 p. 100; si c'est le cas...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Schreyer: Puis-je reposer ma question? Le ministre des Finances peut-il dire si le gouvernement envisage de prendre des mesures pour réduire l'écart, en matière de taux d'hypothèques classiques, entre le Canada et les États-Unis car cet état de choses ne s'explique pas rationnellement?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle toute notre politique est axée dans le sens d'une baisse des taux d'intérêt au Canada mais le succès de nos efforts dépendra de notre aptitude à convaincre les prêteurs que nos prix et nos coûts ne vont pas monter et que le dollar canadien est stable.

M. Woolliams: J'ai une question complémentaire à poser.

M. l'Orateur: A l'ordre. Tant de députés ont voulu poser des questions à ce sujet qu'il vaudrait peut-être mieux que nous passions à autre chose. Nous reviendrons à cette question plus tard, s'il nous reste du temps.

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À DE PRÉSUMÉES DIRECTIVES DONNÉES AUX AUTORITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Est-il exact que des instructions ont été données aux autorités des pénitenciers fédéraux situés dans la province de Québec de ne pas acheter de viande marquée du sceau «Québec-approuvé»?

M. l'Orateur: Si cette question est recevable, elle devrait être inscrite au *Feuilleton.*

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, je crois que c'est une question très importante, puisqu'il peut en résulter des inconvénients et des malentendus entre les deux niveaux de gouvernement. A mon avis, l'honorable ministre devrait au moins accorder son attention à cette question.

M. l'Orateur: L'honorable député fait une représentation au ministre. Sa question est acceptable dans cette mesure.

[M. Schreyer.]

[*Traduction*]

LA NAVIGATION

HALIFAX—LES PROTESTATIONS CONTRE LA HAUSSE POSSIBLE DES DROITS DE BASSIN ET DE PILOTAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je lui en ai donné avis, mais depuis peu. La division d'Halifax de la Fédération des armateurs du Canada a-t-elle protesté auprès de lui au sujet des augmentations proposées des droits de pilotage et des droits de bassin à Halifax, et étudiera-t-il lui-même ces hausses?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, depuis que j'ai été avisé de la question, je n'ai pas eu le temps de voir si ces instances avaient été présentées. Je me renseignerai et en informerai le député.

M. Frank Howard (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre me dirait-il si, en se renseignant sur cette affaire, il pourrait trouver le rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage?

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AU TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pour s'assurer qu'il n'y aura aucune discrimination contre les Prairies dans l'application de la politique du gouvernement visant le transport aérien régional, étudierait-il l'opportunité d'accorder à la TransAir une prolongation de sa subvention pour le service fourni dans les Prairies?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cela n'est pas du ressort du ministre. L'ordonnance d'un exposé des raisons est venue de la Commission des transports aériens qui a compétence en la matière. Elle a maintenant accordé un délai à la TransAir pour la présentation d'une nouvelle proposition. Comme mon ami le sait, la subvention n'est pas versée dans l'intervalle, mais je compte que la TransAir présentera une proposition qui satisfera tous les intéressés.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que la région des Prairies continuera à avoir un service de transport aérien de première catégorie, comme le garantit la

politique du transport aérien régional adoptée en 1966, même si cela doit nécessiter le versement de subventions quelconques?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, mon ami est très au courant de la politique qui a été élaborée et qui, je pense, assurera le service de première catégorie qui l'intéresse. C'est la politique que nous entendons appliquer.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. En raison du long retard à tenir les audiences qui permettraient d'accorder une licence à un transporteur aérien local dans les régions du bas Saint-Laurent et du nord du Nouveau-Brunswick, nous dirait-il si une décision sera bientôt prise sur cette question d'importance capitale?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je vais signale la question du député à la Commission des transports du Canada.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'importance de cette affaire, le ministre fera-t-il comme en une autre occasion et restera-t-il en contact, à cet égard, avec son prédécesseur, notre vieil ami, le dictateur inégalé des transports canadiens? (*Exclamations*)

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, le président de la Commission canadienne des transports est en contact constant avec le bureau du ministre et il fait...

Une voix: Je n'en doute pas.

L'hon. M. Hellyer: Je me préoccupe tout autant que mon hon. ami d'améliorer les services de transport dans toutes les régions du Canada et surtout dans les provinces atlantiques.

M. Bell: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire s'il a communiqué avec le président de la Commission des transports pendant les jours derniers qui ont vu la crise parlementaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—LE REFUS DE L'EXTRADITION PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement canadien a adressé une note officielle de protestation aux États-Unis contre l'intervention insolite et unique en son genre de la part du secrétaire d'État ou du Département d'État américain en faveur de criminels de droit commun et autres. Ne s'agit-il pas d'un incident bizarre, unique en son genre même, lorsqu'une administration intervient de façon aussi flagrante dans une affaire d'extradition?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé hier que le gouvernement avait l'intention d'adresser une note de protestation. Celle-ci a été remise hier par notre ambassadeur à Washington. Dans les deux pays, l'autorité politique a le droit de veto sur les actes du pouvoir judiciaire, mais à ma connaissance ce droit n'a jamais été exercé par le pouvoir exécutif de l'un ou l'autre des deux pays depuis plus de 50 ans.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. N'est-il pas exact que ce droit ne s'exerce que lorsque l'intéressé est poursuivi pour un délit politique?

L'hon. M. Martin: Naturellement, le droit de veto en matière de délit politique est toujours exercé par les gouvernements des deux pays. Mais, selon nous, il ne s'agit pas d'un délit de ce genre. A ma connaissance, les recherches ont établi que ni le gouvernement canadien, ni le gouvernement américain, ne se sont prévalus du privilège d'intervention du pouvoir exécutif depuis 50 ans.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il envisager d'échanger Doyle contre Banks avec le gouvernement américain?

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question complémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné l'entrevue télévisée plutôt inaccoutumée qu'on a accordée hier soir au procureur général de l'Ontario, le gouvernement a-t-il lieu de croire que M. Paul Hall, du Syndicat international des gens de mer aux États-Unis, a exercé des pressions sur le gouvernement des États-Unis?

L'hon. M. Martin: Je ne possède aucune preuve pouvant confirmer cette hypothèse.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question complémentaire à poser au secrétaire d'État aux

Affaires extérieures. Il a demandé au gouvernement des États-Unis de reviser son attitude. En a-t-il reçu une réponse?

L'hon. M. Martin: Notre ambassadeur m'a appris que nous devrions recevoir une réponse aujourd'hui.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES INITIATIVES CONCERNANT LES DROITS MINIERS DU PLATEAU CONTINENTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question qui lui a été posée cette semaine, le premier ministre à indiqué qu'il espérait pouvoir faire cette semaine une déclaration à la Chambre sur les prochaines mesures que le gouvernement se propose de prendre à propos des droits côtiers. Je présume que la Chambre doit abandonner l'espoir d'obtenir une déclaration cette semaine, mais serait-il possible au premier ministre d'en faire une lundi?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pourrais répondre à la question dès maintenant, quoique la réponse soit probablement un peu plus longue que d'habitude.

Comme mon ami le sait, l'arrêt de la Cour suprême du Canada a été rendu à ce sujet. A la conférence fédérale-provinciale de juillet 1965, j'ai informé les premiers ministres des provinces que le gouvernement du Canada négocierait des arrangements équitables entre le gouvernement fédéral et les provinces quand la question juridique aurait été résolue. C'est maintenant chose faite.

Toute la question des minéraux sous-marins présente nombre de problèmes complexes et difficiles, et elle intéresse au moins six ministères du gouvernement fédéral qui sont actuellement en consultations. Celles-ci devraient prendre fin bientôt, et nous commencerons alors à discuter avec les provinces au niveau officiel. Au terme de ces échanges de vues, nous inviterons les provinces à une conférence fédérale-provinciale où, j'espère, on pourra en venir à un accord équitable et satisfaisant.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Est-ce que le gouvernement du Canada considère que cette décision particulière de la Cour suprême, qui concerne le cas de la Colombie-Britannique, règle le problème juridique pour toutes les provinces du pays?

[M. Patterson.]

Le très hon. M. Pearson: Pas nécessairement, monsieur l'Orateur. Je sais que la province de la Nouvelle-Écosse a une opinion juridique très différente sur la question. Mais nous espérons pouvoir entreprendre des pourparlers au niveau politique qui satisfassent toutes les provinces.

L'hon. M. Stanfield: Dois-je conclure de la réponse du premier ministre que le gouvernement n'entend pas soumettre d'autres cas au tribunal mais plutôt qu'il compte entreprendre maintenant des pourparlers avec les provinces?

Le très hon. M. Pearson: La décision que le tribunal vient de rendre devrait nous aider à trouver une solution politique juste.

LA HOUILLE

L'ITINÉRAIRE DES EXPORTATIONS VERS LE JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a quelques semaines, le ministre a dit être en pourparlers avec la Kaiser Mines Limited à propos du contrat de vente de charbon à des firmes japonaises. Lui a-t-on assuré que le charbon expédié au Japon sera transporté par voie entièrement canadienne en ce qui concerne le chemin de fer.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Nous avons échangé des lettres à ce sujet qui me font croire que le charbon sera transporté par voie entièrement canadienne.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INTERCEPTION ET L'IDENTIFICATION D'AVIONS RUSSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale. Combien de fois a-t-on repéré des avions soviétiques le long de la côte est du Canada depuis que ces vols ont attiré l'attention pour la première fois le 8 ou le 9 mars?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, de mémoire, je distingue mal entre les vols le long de la côte est et ceux sur la côte ouest, mais jusqu'au 20 février, sauf erreur, les rapports dont j'ai pris connaissance signalent environ sept incidents. Je pense qu'environ cinq d'entre eux ont eu lieu sur la côte est et deux sur la côte ouest.

L'hon. M. Harkness: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la dernière fois que le sujet est venu sur le tapis, le ministre de la Défense nationale et le ministre des Transports ont déclaré, en fin de compte, que ces avions russes se trouvaient dans l'espace aérien international destiné aux vols commerciaux, a-t-on protesté auprès du gouvernement soviétique contre le fait que des vols de ce genre continuent?

L'hon. M. Cadieux: Sauf erreur, la question est de la compétence de l'organisation internationale. Il y a une différence entre les vols militaires et les vols civils. Je sais qu'un avion russe s'est trouvé, un jour, sur la route d'un avion de ligne commercial et qu'il a été vu par deux avions de transport commerciaux, dont l'un de la Compagnie TWA. Je ne crois pas que le gouvernement canadien ait pris position dans ce cas-là. La question a été déférée, je pense, à l'organisation internationale.

L'hon. M. Harkness: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme ces vols représentent un danger pour les avions commerciaux qui empruntent constamment ces routes, n'est-il pas du devoir du gouvernement canadien de protester auprès du gouvernement soviétique à ce sujet?

L'hon. M. Cadieux: Dans l'exercice de mes fonctions, monsieur l'Orateur, je dois m'en tenir aux questions militaires. Nous avons fait, je crois, notre devoir: nous avons repéré les avions et nous les avons interceptés.

L'hon. M. Harkness: Puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une autre question supplémentaire? A-t-il, à titre officiel, pris note de ce qui s'est passé et présenté des instances à l'ambassadeur ou au gouvernement de l'URSS?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): On a cru, monsieur l'Orateur, que le soin de traiter cette situation devait être laissé à l'organisation internationale. Tel était le sentiment. Je serais toutefois heureux de reconsidérer la chose.

M. Andrew Chatwood (Grand-Falls-White Bay-Labrador): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale? Étant donné ces incessantes intrusions d'avions russes, le ministre ne pourrait-il envisager de poster des unités défensives dans un endroit plus stratégique, tel que Goose Bay?

LES SPORTS

LE TRANSFERT POSSIBLE D'UNE ÉQUIPE DE LA LNH À VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Je voulais poser une question au ministre de la Justice. Comme un groupe de propriétaires de chartes de la Ligue nationale empêchent Vancouver de devenir membre de la ligue nationale de hockey, à ce qu'on rapporte, voudrait-il examiner cette situation du point de vue de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les questions de coalitions ont été confiées à l'excellent ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-être voudrait-il s'occuper de cette affaire.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le ministre de la Justice de ses bons sentiments et lui dire qu'ils sont réciproques. Aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, nous n'avons pas compétence en matière de sports professionnels en ce que, pour le moment, ils sont considérés comme faisant partie du secteur des services. Je tiens à dire qu'à titre personnel, M. Clarence Campbell étant un de mes commettants, je lui ai fait savoir par télégramme que j'espérais que Vancouver obtiendrait la charte.

M. McCleave: Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre exercerait-il un contrôle sur la bière?

QUESTIONS OUVRIÈRES

NORTH SYDNEY, N.-É.—L'AIDE AUX DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, hier j'ai demandé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si les débardeurs du port de North Sydney pourraient recevoir les prestations d'aide de transition. Le ministre m'a répondu en français. Comme il ne m'est pas aussi facile qu'à Trudeau de dire si son français est bon ou moche, j'ai dû attendre à aujourd'hui pour voir la réponse du ministre. Nulle part a-t-il mentionné l'aide de transition, mais il a parlé des avantages du programme de la main-d'œuvre. Le ministre sait sûrement que les prestations d'aide de transition ont été versées à d'autres travailleurs canadiens. Cette

aide est mieux connue sous le sigle PAT. Sera-t-elle offerte aux travailleurs de North Sydney?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Ma réponse n'était pas claire, monsieur l'Orateur. Les prestations d'aide de transition ou PAT ne s'appliquent sûrement pas à ce cas. J'avais cru comprendre que le député faisait allusion au programme de mobilité et c'est pourquoi j'ai répondu de la sorte.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Comme je l'ai dit hier, cette situation résulte d'un changement technologique effectué par le gouvernement. Alors pourquoi PAT ne s'appliquerait-il pas aussi bien aux débardeurs de North Sydney qu'aux ouvriers de Windsor, en Ontario?

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur je veux poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire s'il est donné suite aux propositions faites par les premiers ministres des provinces atlantiques, à la conférence sur la constitution, à propos du retard marqué de cette région par rapport au reste du Canada? En outre, examine-t-il les propositions spéciales faites à ce sujet par le premier ministre John Robarts vu le taux élevé du chômage dans cette région?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'examinerai la question.

LES POSTES

LA DISTRIBUTION DE REVUES PUBLICITAIRES AMÉRICAINES SUR LA LIMITATION DES NAISSANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Le ministre des Postes peut-il répondre à la question que je lui ai posée hier, qu'il n'avait d'ailleurs pas entendue, au sujet de l'utilisation du courrier par les éditeurs d'une revue contenant une annonce publicitaire relative à la limitation des naissances?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'attends un rapport d'une minute à l'autre et, dès que je l'aurai, j'en ferai part à la Chambre.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

[*Traduction*]

LES COALITIONS

LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle n'a pas trait aux sports. Puisque l'entretien du ministre avec le juge Mary Batten a eu lieu, étudiera-t-il maintenant la recommandation de la Commission d'enquête des Prairies selon laquelle les institutions financières seraient assujetties à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour assurer la protection du consommateur lorsqu'il achète à crédit?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, quant à faire relever les compagnies de finance de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, il s'agissait en fait d'une recommandation faite à la Commission des Prairies. A l'issue de l'entretien avec le juge Batten, j'ai dit que nous nous mettrions en rapport avec les trois gouvernements des Prairies pour décider quelle suite donner à cette recommandation.

LA CONSOMMATION

L'ENQUÊTE SUR LA VENTE AU DÉTAIL DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): J'aimerais répondre à la question qu'a posée hier au premier ministre le député de Bow-River qui voulait savoir si l'enquête sur les allégations faites dans le rapport Batten au sujet de la vente des produits alimentaires dans l'Ouest canadien serait aussi instituée dans le reste du Canada. Je lui ai répondu privément, et je ferais bien, je pense, de le faire publiquement, que le directeur des enquêtes et des recherches s'inspirera de la loi dans son enquête sur les allégations formulées au chapitre 10 du rapport qui traite surtout de la situation dans l'Ouest canadien.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire. Comme la Commission Batten a demandé qu'on examine toute la question de la vente des produits alimentaires et des prix excessifs exigés, le ministre a-t-il l'intention de mener une enquête complète? Si oui, quand commencera-t-elle?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'ai dit, il y a quelques jours, que je demanderais au directeur d'examiner toutes les allégations du rapport. S'il estime qu'elles sont fondées, je lui ai demandé d'ouvrir une enquête.

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, à propos d'un dépôt de documents. Il y a neuf jours la Chambre a ordonné le dépôt de certains documents en conformité de l'avis de motion n° 49, inscrit en mon nom. Je prie le ou les ministres en cause d'accélérer le dépôt des documents relatifs aux programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés. Je crois qu'un délai de neuf jours est amplement suffisant.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NOWLAN—RETARD D'INSCRIPTION DES QUESTIONS AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je suis désolé d'avoir à le faire, mais je demande la parole pour un fait personnel. J'ai parlé aux fonctionnaires intéressés. Il s'agit de l'inscription des questions au *Feuilleton*. Hier après-midi, bien avant l'heure limite prévue, j'ai remis à qui de droit certaines questions que je m'attendais à voir figurer au *Feuilleton* ce matin. Vu l'état d'incertitude qui règne à la Chambre, il serait important de recevoir une réponse à ces questions, qui ont trait au transfert de personnel de ma circonscription à la base canadienne de Summerside, d'autant plus que le ministre de la Défense nationale a dit hier qu'il se pourrait que le comité de la défense ne soit pas saisi de la question.

On s'oppose, semble-t-il, au nombre de questions posées. On leur reprocherait aussi leur longueur. Toutes les questions sauf une étaient brèves et pertinentes. Une d'elles était peut-être un peu plus longue que les autres. On m'a dit que je devais répartir les questions parmi les députés intéressés, procédé bien ennuyeux. Je ne trouve aucune disposition dans ce sens dans le Règlement et, comme le temps presse, je me préoccupe de ce qui peut arriver.

Je veux inscrire cette question officiellement aux *Procès-verbaux* ou au *Feuilleton;* c'est pourquoi j'en parle maintenant. Je ne trouve aucune règle qui empêche les questions sous leur forme actuelle de paraître dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Comme nous ne siégerons peut-être pas très longtemps, il est juste que je demande maintenant aux fonctionnaires du ministère de la Défense de trouver les renseignements demandés dans ces questions, pour qu'on puisse y donner des réponses satisfaisantes.

M. l'Orateur: J'étudierai les points que le député soulève.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT UNE SURTAXE

L'hon. E. J. Benson (au nom du ministre des Finances) propose la 3e lecture du bill n° C-208, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux simplement rappeler que nous avons signifié notre opposition au bill, aux étapes antérieures. Nous avons aussi indiqué quelles parties du bill nous sommes disposés à adopter. Nous ne sommes pas disposés à accepter la majoration de l'impôt sur le revenu personnel et des sociétés, et je tiens à dire que notre opinion n'a pas changé.

Ayant adopté cette position au cours des étapes antérieures du bill, nous sommes disposés à en rester là et à laisser mettre la question aux voix.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder indûment la troisième lecture, mais il est essentiel, à mon avis, que des commentaires soient faits, dans le cadre de cette mesure, au sujet de la crise internationale qui s'est abattue sur nous. Il va sans dire que l'heure n'est pas aux considérations de politique partisane. (*Applaudissements*)

Nous sommes au cœur de l'ouragan et personne ne sait exactement ce qui en adviendra. Ceux de mon âge, monsieur l'Orateur, ne peuvent s'empêcher d'y voir des présages inquiétants comme en 1929. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que ceux qui dirigent aujourd'hui le système monétaire international et les gouvernements des pays industrialisés feront preuve de plus de sagesse que leurs prédécesseurs d'il y a une quarantaine d'années, qui ont assisté, impuissants, à l'effondrement de leur univers.

Je ne suis guère optimiste, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas que l'on sera plus sage que naguère, car ces mêmes personnes éludent depuis plusieurs années le véritable fond du problème dans notre système monétaire international, c'est-à-dire la création d'une nouvelle monnaie d'échange internationale. Je dois dire que le Canada a fait de la bonne

besogne à cet égard. Nous avons fait des propositions valables pour la création d'une monnaie semblable mais d'autres pays ont mis des bâtons dans les roues à ces projets.

Certaines options s'ouvrent, bien sûr, aux États-Unis, qui auront des répercussions sur le Canada. Personne ne sait encore quel choix feront les États-Unis. Des rumeurs circulent au sujet d'un double système de prix pour l'or, ce qui, à mon avis, doit s'avérer difficile dans la pratique, mais pas nécessairement impossible. On entend dire que l'or sera démonétisé. Mais cela postule certaines autres initiatives de la part du gouvernement américain, et je doute qu'il soit prêt à les prendre en ce moment.

Je crois que nous devrions durant l'étude de ce projet de loi, examiner ce qu'il faudrait faire pour protéger la situation du Canada. Je vous dirai franchement, monsieur l'Orateur, que les réponses du ministre aux questions posées ce matin m'ont consterné. Elles révèlent que le ministre se trouve paralysé par une prudence conventionnelle et qu'à son avis, le dollar canadien peut être protégé indéfiniment grâce aux réserves de change, en dépit des résultats lamentables de la même politique au Royaume-Uni et aux États-Unis. Je lui signale, comme je l'ai fait l'autre jour, que la seule façon de protéger vraiment le dollar canadien est de favoriser l'expansion et la prospérité de l'économie canadienne.

J'ai été inquiet, monsieur l'Orateur, de constater que le ministre rejetait d'emblée, lors de questions soulevées par le chef de notre parti et le député d'York-Sud, les propositions selon lesquelles des mesures devraient être prises pour réglementer les taux d'intérêt et rendre les contrôles de change plus efficaces. Franchement, je considère que les réponses du ministre étaient ridicules et simplement absurdes. Je crains que nous ne nous retrouvions exactement dans le même pétrin qu'il y a 40 ans si les opinions du ministre qu'il dit être celles du gouverneur de la Banque du Canada étaient partagées par ceux qui dirigent le régime monétaire international.

Finalement, il me semble que le Parlement devrait se demander s'il est sage de s'ajourner en ce moment. Il est fort possible que nous ayons à adopter des mesures législatives d'urgence et je doute beaucoup qu'il soit sage de nous ajourner maintenant. Nous nous rendons compte, naturellement, qu'en prolongeant ainsi la session, la situation sera extrêmement pénible pour le parti ministériel, mais l'avenir du Canada et la nécessité, peut-être, de prendre des mesures draconiennes pour nous protéger contre ce que pourrait entraîner la crise internationale, devraient certes primer toute considération qui accommode un parti.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Une voix: Je suis tout à fait d'accord.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement, étant donné la grave crise qui existe dans le domaine des finances et cette course à l'or qui se poursuit depuis quelques semaines et qui a entraîné, hier, la fermeture de la Bourse et de banques dans plusieurs pays du monde.

C'est le cas de dire, à la lumière de cette situation, que nous vivons dans un monde de fous et que nous sommes administrés par les plus remarquables d'entre eux.

Pendant que ces gens s'enfargent dans leur course vers le veau d'or, les ouvriers et les cultivateurs se sont quand même levés ce matin pour continuer de vaquer à leurs occupations. En effet, les cultivateurs se sont levés ce matin à l'heure habituelle, soit vers quatre ou cinq heures, pour traire leurs vaches. Cela me rappelle une déclaration que j'entendais à l'effet que les cultivateurs se lèvent à quatre heures pour traire leurs vaches, et que les financiers se lèvent à dix heures pour traire les cultivateurs. C'est un peu la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment.

Le prix du lait n'a pas augmenté, ce matin; le salaire des ouvriers n'est pas amélioré. Pourtant, le système financier, lui, ordonné par la Banque du Canada, relève son taux d'escompte d'un ½ p. 100 sans recours au Parlement. Les banques, comme je le disais tantôt, augmenteront encore leur taux, et le peuple, encore une fois, sera foulé aux pieds par le système.

• (Midi)

Nous connaissons tous l'histoire de la tour de Babel, où il y avait confusion des langues. Cela ne voulait pas dire que les gens ne parlaient pas le même langage, mais qu'ils ne se comprenaient pas, et lorsqu'ils se sont aperçus qu'ils ne se comprenaient pas, ils ont cessé de construire la tour.

Aujourd'hui, nous sommes aussi en train de construire une tour de Babel. Au fait, les citoyens d'un pays, d'une province, d'une municipalité ne se comprennent pas. Mais la différence, aujourd'hui, c'est que nous sommes trop bêtes pour cesser de construire cette tour de Babel.

Monsieur l'Orateur, voilà 30 ans que les créditistes préviennent les gouvernements fédéraux qui se sont succédé de la situation qui existe présentement. On a tout dit sur le compte des créditistes. On a dit que la mise en vigueur de leur théorie entraînerait l'inflation, le désastre, le chaos économique, la faillite totale de notre économie, la faillite totale du Canada.

Aujourd'hui, nous voyons une sorte de faillite totale de notre pays. Nous sommes témoins d'une course effrénée vers le contrôle financier, et ce n'est pas la faute du Crédit social. Ce n'est pas le Crédit social qui a créé l'inflation qui sévit présentement. Ce n'est pas le Crédit social qui est responsable de la hausse du coût de la vie ou des dépenses extravagantes que l'on fait à gauche et à droite.

Monsieur l'Orateur, si l'on avait étudié sérieusement les solutions préconisées par le Crédit social il y a 30 ans, à l'effet que la monnaie devrait être le reflet exact de nos richesses et de notre production, nous ne serions pas aujourd'hui aux prises avec le système ou avec la situation qui nous est faite, qui nous est imposée par un petit groupe d'hommes.

Au fait, Pie XI ne disait-il pas en 1931, il y a déjà 37 ans: Ceux qui contrôlent l'argent et le crédit sont les maîtres de toutes nos vies et sans leur permission, personne n'a plus le droit de respirer.

Regardons donc la situation qui existe en Angleterre aujourd'hui. Regardons donc la misère qui s'étale aux yeux du monde en général. Regardons donc la population devenir nerveuse, les hommes d'affaires devenir inquiets, les industriels hésiter à prendre les devants, à poser des gestes. Pourquoi? Parce que ceux qui contrôlent l'argent et le crédit ont le pouvoir de les empêcher de respirer.

De plus, Pie XI disait: L'économique sera constituée et atteindra véritablement sa fin seulement lorsqu'elle procurera à tous et à chacun une part des biens que la nature et l'industrie ont le moyen de procurer, et cette part-là devrait être suffisante pour assurer à tous et à chacun une honnête aisance.

Voilà l'objectif, voilà les buts d'une économie bien orchestrée, d'une économie au service d'une population. Le Pape ne disait pas: En tant que le système financier le permet. Non. Il disait: En tant que la nature et l'industrie le permettent.

Or, monsieur l'Orateur, la nature permet au Canada de produire une surabondance de biens de toutes sortes, et l'industrie, qui est prête à seconder continuellement la nature, n'a pas raison d'être bloquée, d'être empêchée dans la marche ascendante vers le progrès, vers l'émancipation d'un peuple comme le nôtre, bref, n'a pas le droit d'être contrecarrée par un système financier désuet, qui commande le vol légalisé dans la plupart des pays qui l'ont adopté.

Ce sont-là, monsieur l'Orateur, les quelques considérations que j'avais à faire relativement à la motion tendant à la troisième lecture du bill C-208. Ce bill ne réglera pas le problème; il ne soulagera pas la misère au Canada, et je répète ce que je disais il y a deux jours: Même si ce bill visait une augmentation de taxes de l'ordre de 25 p. 100, cela ne réglerait pas la situation au Canada.

Ce n'est pas en taxant l'ouvrier, en surtaxant le petit commerce ou la petite industrie que nous allons sauver l'ensemble de l'économie canadienne, mais plutôt en prenant des mesures monétaires adéquates, audacieuses et courageuses susceptibles de mettre l'argent au service de l'homme, au lieu de placer l'homme au service de l'argent, comme le veut le bill C-208 que le gouvernement tente de faire adopter présentement.

[*Traduction*]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je me bornerai à faire quelques observations sur le bill que nous étudions en troisième lecture et à ajouter à ce qu'on a déjà dit sur la gravité de la situation à laquelle nous faisons face. Il convient que la Chambre dispose de ce bill le plus tôt possible. (*Applaudissements*)

Une voix: Oui. Disposons.

M. Thompson: Bien que nous ne puissions en admettre la politique fondamentale, nous comprenons qu'il faut éviter de précipiter au pays une autre crise qui pourrait diminuer la confiance du public dans le fonctionnement du système parlementaire. Ce faisant, nous ne ferions qu'ajouter aux pressions qui s'accumulent sur la scène internationale.

Cela dit, je voudrais presser le ministre (M. Sharp) de mettre tout en œuvre pour instaurer dans l'avenir, en ce qui concerne la politique monétaire internationale, un système différent de celui qui a été appliqué dans le passé. Nous nous cramponnons à une politique financière qui a fait son temps. Beaucoup de Canadiens aujourd'hui s'interrogent sur le sens véritable de la crise qui confronte leur pays comme les autres nations. Qu'a donc l'or à voir avec la balance commerciale et les paiements internationaux? Qu'a-t-il à voir au Canada avec notre propre système financier? Ces questions ne sont pas faciles mais la réponse nous ferait comprendre, j'en suis sûr, que dans le jeu de la politique et des finances internationales, ce sont l'Union soviétique, la France, la Suisse et peut-être l'Afrique du Sud qui se tireront le mieux de cette situation.

Hélas, le gouvernement des États-Unis a insisté pour s'accrocher à une politique qui s'est soldée par une augmentation fantastique des taux d'intérêt, qui a causé des difficultés

excessives au Canada et a infligé une tension énorme à notre économie et à la stabilité de nos finances. Comme les États-Unis ont insisté pour fixer la valeur de l'or à un niveau irréaliste le système économique universel est en butte à des pressions exercées par des pays prêts à détruire un système qui persistait à faire du dollar américain la base des règlements internationaux—je songe à une destruction financière, non point militaire.

Le ministre est tenu envers son gouvernement, et aussi son pays, d'aller à Washington participer aux conférences prévues pour la fin de semaine et d'affirmer que nous ne nous accrocherons plus à un régime financier qui pourrait détruire le dollar américain comme monnaie internationale d'échange et y entraîner le nôtre du même coup. Rafistoler les vieilles ententes ne suffit plus. Avant que la situation de 1929 se reproduise, nous devons déployer des efforts véritables pour faire renaître la confiance des divers pays et pour concevoir un régime d'échanges et de règlements internationaux qui écartera une fois pour toutes les dangers qui menacent actuellement la sécurité des gens dans le monde entier. Voilà, pour le Canada l'occasion de montrer la voie et d'affirmer que, même si l'on peut trouver au problème de l'or une solution temporaire, il faudra à la longue mettre au point un nouveau régime de règlements internationaux destinés à éviter que se répète à l'avenir la crise actuelle.

• (12.10 p.m.)

En ce qui concerne notre groupe, monsieur l'Orateur, la Chambre doit passer immédiatement à la troisième lecture du bill à l'étude, que nous aimions ou non les politiques qui y sont incorporées. Le ministre des Finances est principalement responsable de nos difficultés actuelles, mais il importe au plus haut point de ne pas aggraver l'incertitude et le manque de confiance qui se font jour dans les milieux financiers. En outre, il faut prendre des mesures—et le Canada pourrait très bien donner l'exemple, je pense—en vue de l'établissement d'un nouveau système de change international, qui ne nous entraînerait pas continuellement dans la situation précaire qui nous est imposée par la situation internationale de l'heure.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'une remarque à faire pour l'instant et elle découle de ce qu'on a appris hier soir au sujet de la nouvelle hausse des taux d'intérêts aux États-Unis et au Canada.

[M. Thompson.]

On prétend que si les États-Unis refusent de se montrer plus réalistes vis-à-vis du prix de l'or, c'est qu'une telle attitude pourrait être avantageuse pour l'Afrique du Sud, la France et la Russie. Or, j'ignore si la chose est véridique, mais en l'occurrence il me semble que c'est tout comme si un homme en train de se noyer refusait de sortir de l'eau, parce qu'un autre pourrait se sauver en même temps que lui.

(La motion de l'honorable M. Sharp, mise aux voix, est adoptée.)

• (12.20 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Isabelle
Allmand	Jamieson
Andras	Klein
Asselin (Richmond-Wolfe)	Lachance
Badanai	Laflamme
Basford	Laing
Batten	LaMarsh (M[lle])
Béchard	Langlois (Chicoutimi)
Beer	Laniel
Benson	Leblanc (Laurier)
Berger	LeBlanc (Rimouski)
Blouin	Leboe
Boulanger	Lefebvre
Brown	Legault
Byrne	Lessard
Cadieux	Lind
Cameron (High Park)	Loiselle
Cantin	Macaluso
Caron	Macdonald (Rosedale)
Cashin	MacEachen
Chatwood	McIlraith
Choquette	McLean (Charlotte)
Chrétien	McNulty
Clermont	McWilliam
Comtois	Marchand
Côté (Longueuil)	Martin (Essex-Est)
Côté (Nicolet-Yamaska)	Matheson
Crossman	Matte
Davis	Mongrain
Deachman	Morison
Drury	Munro
Dubé	Neveu
Duquet	Nicholson
Émard	Noël
Éthier	O'Keefe
Faulkner	Olson
Forest	Orange
Gendron	Ouellet
Goyer	Patterson
Granger	Pearson
Gray	Pelletier
Greene	Pepin
Groos	Pilon
Guay	Prud'homme
Habel	Reid
Haidasz	Richard
Harley	Rideout (M[me])
Hellyer	Rochon
Honey	Rock
Hopkins	Roxburgh
Hymmen	Ryan
	Sauvé
	Sharp

Stafford
Stanbury
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thompson
Tolmie
Tremblay
Trudeau
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan
Winters
Yanakis—122.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Baldwin
Barnett
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Bower
Brand
Brewin
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantelon
Caouette
Caston
Chatterton
Churchill
Clancy
Coates
Code
Crouse
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Douglas
Enns
Fairweather
Fawcett
Flemming
Forbes
Forrestall
Fulton
Gauthier
Germa
Gilbert
Godin
Grafftey
Grégoire
Grills
Gundlock
Hales
Hamilton
Harkness
Horner (Acadia)
Horner (The Battlefords)
Howard
Howe (Hamilton-Sud)
Howe (Wellington-Huron)
Jorgenson
Keays
Knowles
Korchinski
Lambert
Langlois (Mégantic)

MM.

Laprise
Latulippe
Lewis
Loney
MacDonald (Prince)
MacEwan
MacInnis
MacInnis (Mme)
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McCleave
McCutcheon
McIntosh
McKinley
McLelland
Madill
Mandziuk
Martin (Timmins)
Mather
Monteith
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nowlan
Nugent
Orlikow
Ormiston
Pascoe
Peters
Prittie
Pugh
Rapp
Régimbal
Ricard
Rynard
Saltsman
Schreyer
Scott (Victoria (Ont.))
Sherman
Simard
Simpson
Southam
Stanfield
Starr
Stefanson
Thomas (Middlesex-Ouest)
Wadds (Mme)
Webb
Winch
Woolliams—106.

• (1.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare que la motion est adoptée.

(Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.)

L'hon. M. Pennell: J'ai pairé avec le député de London (M. Irvine); autrement, j'aurais voté pour la motion.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, même si je m'oppose au principe dont s'inspire le projet de loi, j'ai pairé avec l'ancien président du Conseil privé (M. Gordon), et je m'attendais qu'il serait ici ce matin. Toutefois, lorsqu'il s'agit de pairer, je suis un George Washington. Si j'avais voté, j'aurais voté contre la motion.

M. Ballard: J'ai pairé avec un ministre, le député de Verdun (M. Mackasey). Autrement j'aurais voté contre la motion.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE PARLEMENTAIRES DE L'ISLANDE

M. l'Orateur: Puis-je solliciter l'indulgence de la Chambre pour signaler à tous les députés la présence, à la tribune de l'Orateur, d'un visiteur très distingué, M. Sigmund Bjornason, Orateur de la Chambre basse du parlement de l'Islande. M. Bjornason est accompagné d'un de ses collègues parlementaires, M. Benedikt Grondal. Comme le savent les députés, le parlement d'Islande est le plus ancien du monde, ayant été institué en 930. Au nom de tous les députés, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos distingués visiteurs.

(A une heure, la séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat l'informant que le Sénat a adopté le bill n° C-202, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, sans amendement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pennell: Tantôt, monsieur l'Orateur, le député d'Ontario (M. Starr), leader à la Chambre de l'opposition officielle, a eu l'obligeance de me signaler que son parti était

prêt à adopter l'article nº 48, inscrit au *Feuilleton*. J'ai consulté les leaders des autres partis, qui se sont montrés des plus compréhensifs. J'apprécie leur collaboration et je demanderais respectueusement à Votre Honneur de mettre en délibération l'article nº 48.

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

MODIFICATIONS CONCERNANT L'ANNÉE CIVILE, L'EXERCICE FINANCIER ET L'EXERCICE COMPTABLE DE PRIMES

L'hon. L. T. Pennell (au nom du ministre des Finances) propose la troisième lecture du bill nº S-24, modifiant la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Peters: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen des crédits du secrétariat d'État. Crédit nº 2c. Le crédit 2c. est-il adopté?

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

2c. Construction ou acquisition de bâtiments, terrains et matériel—Centre national des Arts, $7,500,000.

Mme Wadds: Hier soir, monsieur le président, on a parlé du secrétaire d'État, l'honorable représentante de Niagara Falls, et de la part qu'elle a prise à la réalisation des diverses manifestations qui ont marqué l'an dernier les fêtes du Centenaire. Je tiens à ajouter mes félicitations à celles qu'on lui a déjà adressées. Personne n'aurait pu consacrer plus de temps et d'énergie à cette tâche et paraître autant de fois en public. Personne d'autre n'aurait pu collaborer aussi généreusement avec les milliers de gens qui ont manifesté leur intérêt en encourageant les diverses entreprises du Centenaire. (*Applaudissements*)

• (2.40 p.m.)

Juste avant dix heures hier soir, le député de Timiskaming s'est dit inquiet, comme bon nombre d'entre nous le sont aussi, du retard dans la construction du Centre national des Arts. La mise en chantier avait réjoui la plupart des Canadiens, je pense. Depuis lors toutefois, un grand nombre d'entre eux se sont inquiétés des retards dans la construction et certains m'ont parlé des frais supplémentaires qu'entraîne cette construction, frais attribuables aux retards et aussi à d'autres causes. D'après le rapport des vérificateurs pour l'année 1967, le coût de la construction était de $6,400,000, soit une augmentation de $2,800,000 sur l'année précédente, augmentation sensible d'environ 25 p. 100. D'après les crédits supplémentaires, le coût au chapitre de la construction ou acquisition de bâtiments, terrains et matériel est de $7,500,000, autre augmentation considérable. D'après les quelques chiffres que j'ai pu trouver dans ces rapports, le total semblait être d'environ $17,500,000 et, selon certaines rumeurs, le coût pourrait atteindre éventuellement 60 ou 70 millions de dollars.

Le ministre peut-il dire au comité quel était le premier chiffre estimatif de la construction du Centre national des Arts et quand le gouvernement se propose de mettre un frein à cette montée en flèche de ces prix? J'ajoute qu'ils ne comprennent pas l'administration et les dépenses d'exploitation—ils figurent ici à part et s'établissent à $1,100,000, soit une augmentation de $80,000 sur ceux de l'an dernier.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, on a posé hier soir certaines questions à propos du Centre national des Arts, notamment à propos de la méthode des étapes à dates-limites. J'ai vérifié au ministère des Travaux publics qui, les députés le savent, est chargé de la construction, et l'on m'a dit avoir adopté cette méthode. Un homme en a la charge exclusive. On m'a dit que les travaux de construction se poursuivent normalement; qu'ils seraient terminés à la fin de l'année et que le projet passerait à la phase suivante. Il faudra trois ou quatre mois avant qu'on puisse essayer les salles. D'après les plans, des représentations doivent commencer en mai 1969; sauf erreur, il n'y a aucun retard. Évidemment, nous ne savons pas si des grèves n'éclateront pas.

Pour ce qui est du coût, je crois qu'au premier abord on l'avait estimé à 18 millions de dollars—ou à peu près, car j'ai omis de me rafraîchir la mémoire. On m'a fait savoir que le dernier devis, qui date de deux ans, s'élevait à 40 ou 43 millions et que ce serait là le coût définitif de l'immeuble, ni plus ni moins.

Les chiffres qui figurent chaque année pour l'administration du Centre augmentent, évidemment, à mesure qu'approche le moment de l'inauguration. L'endroit ne paie pas de

mine à l'heure qu'il est, comme, du reste, pendant toute l'année du centenaire, mais les députés ne se rendent pas vraiment compte, il me semble, à quel point les travaux sont avancés à l'intérieur. C'est un peu de ma faute, mais à la suite des remarques d'hier soir, j'ai discuté de la chose avec le ministre des Travaux publics et, avec son consentement, j'ai le plaisir d'inviter tous les députés qui le voudraient à faire une visite accompagnée des lieux à 11 heures et demie lundi prochain. Une grande partie de l'immeuble est invisible comme un iceberg. Il faut le voir pour y croire, et si les députés voulaient bien consacrer une heure de leur temps à la visite, ils se rendraient compte de l'ampleur des travaux.

L'hon. M. Starr: En lançant cette invitation, l'honorable représentante propose-t-elle que ses crédits soient réservés jusqu'après la visite?

L'hon. Mlle LaMarsh: Pas du tout. L'édifice deviendra le cœur d'Ottawa lorsqu'on l'ouvrira dans un an environ, et j'ai fait mon invitation en pensant que les députés aimeraient le voir. Après tout, il s'agit d'un projet national du centenaire, et il est bien plus avancé que beaucoup d'autres, notamment celui de la province d'Ontario, qui ne sera terminé qu'un an plus tard.

Le conseil d'administration, créé il y a plus d'un an, se réunit régulièrement, ainsi que de nombreux comités auxiliaires. Il s'occupe maintenant des programmes à présenter. Il a déjà annoncé que le Théâtre de Stratford deviendra le Théâtre national de Stratford et s'installera au Centre pendant l'hiver. Il y aura également une compagnie de théâtre de langue française et un orchestre de concert qui sera également employé pour accompagner les représentations ainsi que, à l'occasion, par Radio-Canada, et qui accroîtra l'activité culturelle à Ottawa. Les frais d'exploitation augmentent, car ces projets doivent être faits d'avance. Impossible d'avoir un orchestre pour mai 1969 s'il n'y a pas assez de temps pour les préparatifs.

Si les députés saisissent l'occasion de visiter les édifices en construction—en prenant soin de porter des casques protecteurs et des vêtements pas trop salissants et se rappelant que les travaux ne sont pas encore terminés—ils éprouveront un nouveau sentiment de fierté à l'égard de ce qui deviendra un grand monument national.

J'aurais quelques autres commentaires à formuler. Je pourrais peut-être aussi en profiter pour traiter d'autres questions qu'on a soulevées. Je voudrais remercier les députés des paroles par trop généreuses qu'ils ont eues à mon endroit hier soir et aujourd'hui. J'aimerais surtout remercier l'honorable représentante de Grenville-Dundas de sa contribution à l'année du centenaire; l'un de ses plus grands mérites a été de pairer avec moi à maintes reprises, ce qui m'a permis d'assister aux diverses manifestations de façon impartiale. Comme tous les autres députés, l'honorable représentante a reconnu que les fêtes du centenaire n'étaient pas l'affaire d'un parti. Tout le monde s'est gardé de leur donner le moindre caractère partisan, et nous nous sommes réjouies, elle et moi, d'avoir pu manifester cette attitude objective en participant ensemble aux célébrations pendant presque toute l'année.

Il est heureux qu'on ait parlé de l'œuvre accomplie par les membres de la Commission du centenaire dans le débat d'hier soir. La Commission s'est réunie hier pour la dernière fois. La plupart des employés ont été engagés ailleurs, mais certains n'ont pas encore trouvé de postes. Il est prévu que tous les travaux seront terminés d'ici le 31 mars, date où la Commission cessera d'être. A ce sujet, j'aimerais faire une déclaration assez importante, la première de ce genre qu'il m'est donné de faire depuis sept ans et demi que je suis au Parlement; nul doute qu'elle intéressera le comité des subsides. La Commission du centenaire m'a informée hier qu'elle remettait au Trésor quelque 3.4 millions de dollars de fonds indépensés.

Mme Wadds: J'aimerais poser une autre question au sujet du Centre national des Arts, question qui concerne l'avenir et qui a trait à la publicité. Le ministre a-t-il des projets quant à la publicité générale à donner aux activités du Centre? J'ai reçu une revue intitulée *Prologue*, qui est largement diffusée, semble-t-il; on peut y lire en première page qu'elle a pour but de faire connaître le Centre national des Arts aux Canadiens, où qu'ils soient. Apparemment, on en publiera six numéros avant l'ouverture du Centre. On m'a demandé de trouver ce que veut dire l'expression «l'expédier aux Canadiens, où qu'ils soient», combien d'exemplaires seront distribués et quel en sera le coût approximatif.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je n'ai pas ces renseignements. Je m'occuperai volontiers de les obtenir et de les faire parvenir à la représentante. Je ne connais pas le numéro en question, mais un des buts des administrateurs est de travailler de concert avec le Conseil des

Arts du Canada pour attirer l'attention de tous les Canadiens sur le Centre national des Arts. Il importe que les gens qui n'habitent pas la capitale se sentent engagés dans cette entreprise et, par conséquent, il est souhaitable qu'ils soient au courant de l'activité du Centre.

M. Macquarrie: Monsieur le président, je voudrais me faire l'écho des propos tenus par la charmante et gracieuse représentante de Grenville-Dundas et louer l'excellent travail accompli par le secrétaire d'État au cours de l'année du centenaire. Je voudrais ajouter que la Commission du centenaire s'est aussi fort bien acquittée de sa tâche. Qu'on me permette, monsieur le président, de faire une observation. Nous devons beaucoup à John Fisher celui qui nous a appris à exprimer notre canadianisme. On ne devrait pas l'oublier.

• (2.50 p.m.)

Je remercie aussi l'honorable représentante de m'avoir invité pour lundi prochain. Je trouverai sans peine des vieux habits comme elle m'en a prié; je me contenterai d'un haut de forme de grandeur 7⅞ et je me rendrai à son invitation. Moi aussi j'ai hâte d'assister à l'inauguration du Centre national des Arts. Je me réjouis de cette occasion, mais la question mentionnée par mon collègue est d'une haute importance et elle devrait préoccuper non seulement le ministre mais tous les ministres et même tous les parlementaires.

Nous traversons une période difficile. Les institutions parlementaires et les mécanismes même du gouvernement sont tombés dans un discrédit presque total. Les critiques sont de plus en plus répandues: on accuse le gouvernement de mal faire les choses, de ne pas les faire à temps ou de trop dépenser. Il nous faut parer à ces inconvénients. La construction des édifices est en retard et les coûts prévus n'ont pas de commune mesure avec le coût réel. Par conséquent, dans cette période d'agitation, où les esprits s'interrogent, où le peuple se méfie de ses institutions—et dans une démocratie le respect généralisé des institutions politiques est nécessaire à leur bon fonctionnement—tous, surtout ceux qui occupent les postes de commande, doivent remédier à l'escalade du coût de cet édifice qui est de nature à inquiéter le plus fervent amateur d'art au Canada.

Je complimenterai l'honorable représentante de son optimisme et de l'heureuse expression qu'elle a trouvée en indiquant que l'immeuble sera terminé à temps, alors qu'il ne sera terminé que le dernier jour de l'année suivant celle du centenaire. Nous devons nous rappeler que c'était un projet du centenaire.

[L'hon. M[lle] LaMarsh.]

Toutefois, à quoi bon ressasser le passé. L'immeuble n'a pas été achevé en 1967. Néanmoins, il contribuera beaucoup à enrichir la vie des Canadiens, même s'il aurait mieux valu qu'il coûte moins cher.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'ai seulement une très courte question à poser à l'honorable secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh) relativement au crédit 1c.

En ce qui concerne la subvention de $100,000 pour le Centre culturel du vieux Montréal, peut-elle nous dire s'il s'agit là de la compagnie théâtrale qui a fait faillite dernièrement et qui était installée dans l'édifice de la Bourse? Je crois que c'était à leur nom. Est-ce que le ministre peut nous dire si la subvention sera donnée quand même?

L'hon. Mlle LaMarsh: Oui.

M. Grégoire: C'est cette compagnie-là?

Je voudrais faire un commentaire. Le ministre me dit qu'on va quand même verser cette subvention de $100,000 à cette compagnie. Le député de Mercier (M. Boulanger) me dit que la compagnie est de nouveau sur pied, grâce à cette subvention.

M. Boulanger: Les créanciers ont accepté l'offre de la compagnie, et la situation s'est rétablie.

M. Grégoire: Tant mieux si cela leur permet de continuer leurs activités.

Monsieur le président, le crédit 2c se lit comme il suit:

Construction ou acquisition de bâtiments, terrains et matériel—Centre national des Arts.

Je voudrais poser une question à l'honorable ministre relativement à une autre construction promise depuis longtemps et qui n'avance pas vite, soit l'édifice de Radio-Canada à Montréal. L'honorable ministre pourrait-elle nous dire où l'on en est rendu et quand on peut s'attendre à voir cet édifice-là terminé? L'honorable ministre pourrait-elle nous donner des renseignements au sujet de l'édifice de Radio-Canada à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, l'autre jour, j'ai communiqué avec M. Davidson, le nouveau président de Radio-Canada. Il avait demandé que cette question et d'autres demeurent en suspens jusqu'à ce qu'il ait le temps de les examiner. Il rencontrera les membres du nouveau bureau vers la fin d'avril et il serait disposé, alors, à leur présenter des considérations au sujet de l'immeuble de Montréal. Nous avons tout lieu

d'espérer que des soumissions seront demandées presque immédiatement après la réunion et que la construction commencera.

(L'article est adopté.)

OFFICE NATIONAL DU FILM

1c. Administration, réalisation et diffusion de films et autres matières de présentation visuelle, $170,000.

M. Mather: Monsieur le président, j'ai deux ou trois brefs commentaires de même qu'une proposition à faire sur ce crédit. L'Office national du film rend de très utiles services au Canada mais ils sont méconnus, je pense. On me dit qu'au moins 16 millions de Canadiens et 30 millions de gens à l'étranger voient des productions de l'Office national du film. Plus de 600 prix internationaux lui ont été décernés au cours des récentes années, ce qui témoigne de la qualité de ses réalisations.

Le travail de l'Office ne se limite pas simplement à la production de films. Certains de ses employés travaillent à améliorer le matériel technique, ce qui peut se révéler des plus utiles. L'Office apporte en outre une contribution valable aux divers ministères en filmant leurs activités. L'Office national du film mérite des louanges à ce sujet.

La proposition que j'aimerais faire et que je porte tout spécialement à l'attention du secrétaire d'État, si on me le permet, touche ce qui m'apparaît nécessiter une action immédiate au niveau fédéral pour la préservation des premiers films canadiens. Deux ou trois organisations de documentation au pays tentent de faire quelque chose dans ce domaine, mais je crois qu'elles ne reçoivent pas un soutien financier suffisant de la part du public. Les pellicules que l'institut canadien du film essaie de conserver sont irremplaçables. Elles sont vieilles et remontent aux origines de l'industrie cinématographique canadienne. Je le dis avec regret, un million de pieds de cette pellicule des débuts a brûlé, l'an dernier, parce qu'elle n'était pas conservée dans des conditions sûres. En concluant, je profite de l'occasion pour signaler ce problème à l'honorable représentante pour la prier de faire tout son possible pour réunir ceux qui sont intéressés aux documents cinématographiques afin de voir s'ils peuvent, avec l'aide fédérale, élaborer un programme de conservation efficace des films canadiens d'importance historique.

M. Cowan: Monsieur le président, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État au sujet de l'Office national du film. A en juger d'après mes rapports avec les organismes fédéraux, je n'ai jamais vu d'organe du gouvernement s'acquittant de sa tâche de façon plus judicieuse et plus remarquable que l'Office du film. Durant ces 15 dernières années, j'ai été en relation directe avec l'Office et j'ai acheté de l'organisme des centaines de dollars de films, que nous avons distribués aux conseils d'éducation et aux commissions scolaires, pour fins d'utilisation dans les écoles d'Ontario. Les reportages de l'Office national du film sur les événements historiques, les aspects géographiques et les complexes industriels sont absolument parfaits.

Néanmoins, compte tenu du tumulte qui se dessine au sujet de la télévision éducative, cette méthode me laisse froid. Je suis en faveur d'utiliser des films pour fins éducatives, car on peut se servir des films au moment voulu—j'aimerais demander au ministre quelle proportion des ventes de l'Office national du film va aux commissions scolaires et aux conseils d'éducation pour fins d'enseignement dans les classes, sous la juridiction des conseils d'éducation. Ces films conviennent parfaitement à cet usage-là. J'aimerais que toutes les ventes de l'Office s'effectuent dans ce domaine, mais quelle proportion des films est vendue pour fins éducatives

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, je crains de ne pouvoir même donner un chiffre estimatif, mais je me procurerai les renseignements voulus aussitôt que possible.

M. Cowan: Monsieur le président, j'ai posé la question à seule fin de signaler le magnifique travail accompli par l'Office national du film, dans le domaine de l'éducation visuelle. Ses méthodes d'éducation visuelle ne sauraient être améliorées par la télévision, car leur présentation sur film est tout à fait au point. L'Office national du film fait œuvre de pionnier sous ce rapport.

• (3.00 p.m.)

M. Herridge: Monsieur le président, un mot à l'appui des instances présentées par le député de New Westminster. En effet, il ne faut épargner aucun effort pour que les films d'importance historique soient conservés à l'avenir et ne soient plus détruits, par le feu ou autrement, comme cela s'est déjà produit.

Au nom d'un grand nombre de femmes de ma circonscription qui sont associées à des groupes tels que le Women's Institute et l'Association des parents-maîtres, j'aimerais rendre hommage au travail accompli par l'Office national du film dans des circonscriptions comme celles que j'ai l'honneur de représenter. De nombreuses petites villes, parfois isolées, ont bénéficié largement des services de l'Office national du film. Un des meilleurs partisans de l'ONF a été l'un des meilleurs conseils du film au Canada rural, celui de Kootenay-Ouest. Ces personnes m'ont demandé

de dire au ministre qu'elles apprécient l'excellent travail qu'accomplit l'Office dans la région que je représente.

M. Orlikow: Monsieur le président, je m'associe à mes collègues pour féliciter l'Office national du film du travail qu'il a accompli au cours des années. Il a réalisé un nombre impressionnant de films d'un caractère éducatif et culturel. Ils ont été vus sur les écrans non seulement par des millions de Canadiens mais par des spectateurs du monde entier. L'excellence du travail de l'Office a été prouvée maintes et maintes fois par les nombreux prix internationaux qu'il a reçus. Je m'associe donc à mes collègues pour féliciter l'Office du film de son travail qu'il poursuivra et développera, j'espère.

Je veux soulever une question qui, sans se rattacher directement peut-être à l'Office national du film, s'en rapproche énormément. Je veux parler de la Société de développement de l'industrie cinématographique. Dans le bill dont nous avons discuté en 1966-1967 l'ancien secrétaire d'État, actuellement membre de l'autre endroit, proposait que les Canadiens, par l'entremise du gouvernement, collaborent par l'institution d'une caisse à la création au Canada d'une industrie cinématographique. Nous connaissons tous le travail effectué par l'Office national du film et savons quel succès il a remporté, pourtant le Canada n'a pas d'industrie cinématographique même si dans les pays anglophones un certain nombre de Canadiens sont parvenus au sommet dans cette industrie à titre de réalisateurs, auteurs, directeurs et acteurs. La Grande-Bretagne, les États-Unis et la France regorgent d'ex-Canadiens influents et titulaires de postes importants, qui donnent une impulsion à l'industrie cinématographique.

L'ancien secrétaire d'État était d'avis qu'il fallait tenter de garder ces gens au Canada. Je crois que presque tous les députés partageaient cette opinion. Lorsque l'honorable représentante a proposé d'établir la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et de prévoir une caisse de 10 millions de dollars on lui a pour ainsi dire accordé un appui à l'unanimité. J'aimerais citer un alinéa de la déclaration du ministre qui figure à la page 6632 du hansard du 20 juin 1966. Elle avait déclaré:

> Monsieur le président, nous ne devrions pas nous faire d'illusion au sujet des difficultés que les réalisateurs canadiens auront à surmonter pour créer au pays une industrie qui soit viable du point de vue commercial. Pour y parvenir, ils devront exporter le fruit de leur travail aux termes d'arrangements avantageux de distribution. S'ils sont de qualité, les films canadiens prendront leur place sur les écrans mondiaux.

[M. Herridge.]

Je pourrais vous citer d'autres remarques faites par le ministre cette fois-là et en d'autres occasions, mais nous nous étions alors rendu compte, comme en ce moment, qu'il ne serait pas facile de concurrencer les magnats américains et anglais dans la production de films à long métrage, tout en reconnaissant que ce projet mérite notre appui. Il est très rare qu'on puisse produire de tels films sans dépenser beaucoup d'argent. Le gouvernement du Canada a prévu une caisse de 10 millions de dollars. Nous aimerions tous, pour la plupart, voir cet argent affecté à bon escient.

Hier on a annoncé les noms des membres du bureau d'administration de cette société. J'aimerais aviser l'honorable représentante, si elle ne le sait pas encore, que bon nombre de députés dont moi-même, sont atterrés par ces nominations, comme le sont aussi tous ceux à qui j'ai parlé depuis et qui s'intéressent à l'industrie du film. Quoiqu'il s'agisse là d'un groupe estimable d'hommes et de femmes, ils n'ont, à l'exception peut-être de M^me^ Favreau, pour ainsi dire aucune expérience dans ce domaine et ce sont tous de bons libéraux. Bien que ce ne soit pas là des conditions nécessairement mauvaises elles n'ont rien à voir à mon avis avec les qualités requises pour assurer la réussite de cette société.

Je ne m'oppose pas à ce que le gouvernement du Canada soit généreux et consacre les 40 millions de dollars qu'on vient de mentionner à ériger un centre des arts d'interprétation et j'accepte volontiers que le gouvernement fédéral verse un secours à l'agriculture; je ne me plaindrai jamais à ce sujet. Cette Société avait pour objet toutefois d'aider au financement et à l'établissement d'une industrie cinématographique lucrative. C'est une entreprise qui comporte beaucoup de difficultés, de complications et de risques. Voilà que le gouvernement, sous la recommandation du ministre, choisit des gens appartenant à la valetaille des libéraux pour diriger la Société. Je ne m'en prends pas à la personnalité de ces gens. M. Lapalme, quant à moi, valait mieux qu'un ministre ordinaire de la Couronne, mais il n'est certainement pas un spécialiste de la production cinématographique. C'est un fait que M. Frith a été membre de la Commission BB et que certains réalisateurs et certaines stations de télévision étaient des clients de son cabinet d'avocat. MM. Phillips et Harris ont réussi dans les affaires. Ils sont aussi des membres très influents du parti libéral. M^me^ Favreau a travaillé plusieurs années à l'Office national du film et elle est critique cinématographique à *La Presse*.

Le gouvernement a été sage de consacrer en 1966 des fonds énormes pour encourager l'industrie canadienne du long métrage, ce qui nous permettra de garder chez nous nos producteurs, nos écrivains et nos réalisateurs et si l'idée en vaut la peine nous ne devons ménager aucun effort pour assurer le succès de cette société. Il faudrait d'abord éviter de nommer un groupe de valets du parti pour les récompenser de leurs services passés, car diriger cette société, même dans les circonstances les plus favorables, ne sera pas chose facile. Je vois le ministre me regarder avec inquiétude, et peut-être avec dédain. D'anciens Canadiens ont acquis une certaine renommée dans ces domaines. Le député de Burnaby-Richmond a déjà cité des Canadiens dont la réputation n'est plus à faire, notamment Norman Jewison, Sydney Newman, Graeme Ferguson et Sydney Furie. Ces gens ont éminemment réussi dans la réalisation de films qui se sont révélés non seulement des œuvres d'art et de culture, mais encore des sources de revenus. Ce sont des gens semblables que le ministre devrait rechercher pour la direction de la Société, et non pas comme ceux qui ont été désignés jusqu'ici.

• (3.10 p.m.)

En terminant mes brèves remarques, je signale simplement au ministre que je ne puis m'empêcher de penser, en voyant l'annonce des nominations, qu'il n'y en a pas eu de pires depuis ma venue à Ottawa, sauf celles que le premier ministre actuel a faites à l'autre endroit.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, je dois répondre, car je suis nullement d'accord avec le député. Il n'est évidemment pas au courant de la nature de ce conseil d'administration qui doit jouer le rôle d'une banque. Le Conseil sera chargé de recueillir des fonds de diverses manières, sous forme de subventions, de prêts et de participation. Il assumera la responsabilité générale en ce qui concerne les textes, les arrangements concernant les vedettes, la distribution et tout le reste. Nous avons étudié toute la question. Il ne s'agira pas d'un groupe qui doit savoir tourner un film, parce qu'il n'en tournera pas. Le groupe s'intéressera aux questions d'ordre culturel et sera disposé à agir dans le domaine bancaire. Un administrateur nommé à plein temps sera spécialisé au moins dans l'un des aspects du cinéma.

J'ai été très étonnée de la comparaison faite entre les membres de ce conseil et les deux ou trois hommes qui demeurent et travaillent maintenant à l'étranger, qui sont d'origine canadienne mais qui se sont taillé une réputation dans l'industrie du film. La plupart d'entre eux gagnent près de $100,000 par an. Mon ami est vraiment ridicule lorsqu'il propose que nous leur demandions d'abandonner leurs diverses entreprises en Italie, en Californie et en Grande-Bretagne, que nous les ramenions ici et leur offrions la maigre rétribution que le Canada verse à ses fonctionnaires. Il est bien bon de se lever et de prononcer un discours d'inspiration socialiste mais ce n'est guère pratique.

Lorsqu'il s'agit de mettre sur pied un conseil d'administration, je ne voudrais pas y nommer des valets de parti; j'en connais pas mal au Canada, et de tous les partis, mais je ne crois pas qu'on puisse affubler de cette appellation aucun des membres de ce conseil. Le président est un des fils les plus éminents du Canada français. Non seulement c'est un brillant avocat, mais encore il fut le premier ministre québécois des Affaires culturelles, et c'est parce qu'il prenait celles-ci tellement à cœur qu'il a démissionné de son poste car, selon lui, la province de Québec ne consacrait pas assez de crédits à ce domaine. Je suis très étonnée que le député ou qui que ce soit ose insinuer que ce monsieur, qui a eu la bonté d'accepter cette nomination, est un valet de parti. Le maire de Montréal, que tous les partis ont essayé de réclamer comme étant des leurs, l'a trouvé assez compétent pour se l'attacher à titre de conseiller culturel du rejeton de l'Expo. Sûrement, personne n'oserait insinuer que c'est un valet de parti, surtout si l'on songe au temps qu'il a généreusement mis à notre disposition pendant la première année. Cela sera assez onéreux pour ce membre à temps partiel d'un conseil fédéral. Il lui faudra sacrifier environ un jour par semaine.

Je ne connais pas l'heureuse candidate personnellement, mais elle nous a été hautement recommandée. J'ignore tout de ses tendances politiques et je ne me suis jamais renseignée. D'autre part, elle a une qualité spéciale, à laquelle j'attache de l'importance: c'est une femme. Je tenais à ce qu'une femme, parfaite bilingue de surcroît, siège au conseil d'administration, et cette jeune femme semble remplir cette condition.

Pour ce qui est de M. Frith, qui habite maintenant Ottawa, il est vrai qu'il a déjà été membre du parti libéral. Pour ma part, je n'y vois pas d'inconvénient, mais il n'a pas occupé de poste depuis huit ou neuf ans, et il

a travaillé pour diverses entreprises, la plupart dans le domaine culturel, dont la télévision et la radio. Il était l'un des membres les plus distingués et travailleurs de la Commission Laurendeau-Dunton; c'est un homme qui, par-dessus tout, croit fermement à l'épanouissement des deux cultures fondatrices du Canada.

J'ai rencontré M. Phillips de Vancouver une fois. Je crois que c'est un libéral, quoique je ne pense pas qu'il l'ait dit expressément. Peut-être même le niera-t-il. On me dit qu'il a investi de l'argent dans des films réalisés au Canada, dont le plus récent l'a été par l'industrie britannique qui mettait alors en vedette Rita Tushingham. Ce film a été montré il y a un an ou deux sur la côte ouest. Entreprenant et vigoureux, ce jeune homme d'affaires sait ce que c'est que de placer son propre argent dans ce domaine. Voilà, me semble-t-il, des antécédents solides lorsqu'il s'agit d'investir des deniers publics.

Quant à M. Harris, je ne le connais pas personnellement, mais on me dit qu'il a une carrière très distinguée dans le monde des affaires. Je n'ai jamais entendu dire qu'il s'occupe de politique. Il s'intéresse surtout aux arts et au théâtre.

Ce qui me frappe, c'est que toutes ces personnes sont des Canadiens très cultivés et très compétents. Le plus qu'on puisse dire c'est qu'ils se sont intéressés activement aux affaires du pays et qu'ils ont choisi le meilleur parti. Aucun esprit raisonnable ne se risquerait à dire qu'ils sont des valets du parti.

M. Orlikow: J'ignore si c'est par accident ou de propos délibéré que le ministre n'a pas fait de commentaire sur M. Elliott, qui lui aussi est membre du conseil d'administration. Je me reporte au communiqué du ministre dans lequel on disait que M. Elliott, après avoir travaillé pour un certain nombre de journaux en Ontario, est entré au service de l'agence publicitaire MacLaren à Toronto en 1948. On ajoute qu'il y a passé six ans comme surveillant de la production des films au service de télévision de l'agence et qu'il est maintenant vice-président et directeur de la société. Rien ne sert de s'arrêter davantage aux aspects politiques mais je tiens à consigner au hansard, au cas où l'honorable représentante serait aussi ignorante des questions politiques qu'elle semble l'être, que d'autres députés savent quels liens étroits rattachent le parti libéral à l'agence MacLaren. Ce n'est pas par accident que ce monsieur a été nommé au conseil d'administration.

J'ai clairement précisé, au cours de mes observations, que je faisais exception de M^me^ Favreau. J'ai dit qu'elle avait passé plusieurs années au service de l'Office du film et de *La Presse*, où elle était critique du cinéma.

[L'hon. M^lle^ LaMarsh.]

Je crois le ministre sur parole quand il dit que ces gens-là s'intéressent à la culture, mais là n'est pas la question. Ils n'ont pas été nommés administrateurs ni de Radio-Canada ni de l'Office national du film, deux organismes qui s'occupent en majeure partie de réalisations éducatives et culturelles. Ils ont été désignés membres d'une société dont la seule attribution est la commandite conjointe de longs métrages commerciaux; ce sont là, je crois, les termes qu'a employés le ministre lors de la présentation de son projet de loi.

• (3.20 p.m.)

L'honorable représentante l'a dit elle-même ce jour-là, c'est une entreprise difficile et aléatoire. J'espère que nous ferons de notre mieux pour qu'elle soit couronnée de succès. Il est vrai que ces gens agiront comme des directeurs de banque. Je n'ai pas d'expérience bancaire, comme certains députés, mais je suis persuadé que si un emprunteur se présente à la Banque royale du Canada, à la Banque de Montréal ou à toute autre banque, ou à l'une des banques que nous avons instituées, comme la Banque d'expansion industrielle, il aura à traiter, s'il s'agit d'un emprunt considérable, avec une personne bien au courant de l'entreprise à laquelle s'intéressait l'emprunteur. S'il s'agit d'un emprunt pour la construction de maisons, il traitera avec une personne qui s'y connaît en ce domaine. Par contre, s'il s'agit d'un emprunt pour construire une usine, il aura à traiter avec quelqu'un qui sait quelles sont les perspectives de l'industrie en cause.

Je trouve, monsieur le président, qu'on aurait dû nommer comme membres du conseil des personnes qui connaissent l'industrie du film. Au sujet des personnes dont j'ai parlé, j'oublie le terme exact qu'a employé l'honorable représentante, mais elle a dit que ma déclaration était grotesque et ainsi de suite car elles font $100,000 par année. Et puis après? Parce qu'elles font autant d'argent et qu'elles réussissent, je pense que c'est le genre de personnes qu'on aurait dû désigner. Je trouverais merveilleux que l'une d'elles revienne au Canada comme directeur général de la société, mais nous n'avons qu'un conseil à temps partiel et je suppose que les membres toucheront seulement des honoraires et leurs dépenses. J'ai de bonnes raisons de croire que, parmi ceux que j'ai nommés—et je pourrais en nommer des centaines, qui ont quitté le Canada pour devenir acteurs, producteurs ou metteurs en scène—deux ou trois auraient été honorés que le ministre leur demande: «Accepteriez-vous de faire partie d'un conseil d'administration pour nous aider à établir une industrie cinématographique au

Canada?» Je suis sûr que beaucoup sont reconnaissants au pays d'avoir pu faire leurs premières armes à Radio-Canada, entre autres je suis sûr qu'on aurait pu persuader certains d'entre eux, de siéger au sein de ce conseil, au lieu des gens nommés par l'honorable représentante.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, j'ai omis de parler de M. Elliott. Ce dernier possède, on l'a dit, une certaine expérience dans le domaine du cinéma. C'est un des jeunes gens les plus brillants qu'il m'ait été donné de rencontrer. Il s'en est d'ailleurs fallu de peu qu'il ne soit nommé Commissaire à l'Office national du film. Toutefois, il n'était pas en mesure de consacrer tout son temps au service public. Je prie M. Elliott de m'excuser d'avoir omis de le mentionner dans la liste en question, que je citais de mémoire.

Cependant, le député devrait s'en rendre compte: un grand nombre de gens qui se sont illustrés dans le cinéma international s'intéressent énormément à ce programme. Ils m'ont écrit, au cours des deux dernières années, pour me demander quand sera établi le nouveau conseil d'administration qui pourrait leur fournir de l'argent en réponse à leurs propositions. Presque toutes les personnes qui pourraient en faire partie et auxquelles j'ai parlé, d'un bout à l'autre du Canada, se sont vues obligées de refuser quand je leur ai dit qu'elles devraient sans doute se dissocier entièrement, sur le plan juridique, de toute entreprise pour laquelle on demanderait, n'importe quand, d'effectuer un prélèvement sur le fonds de 10 millions de dollars.

La situation que j'ai décrite s'applique probablement aussi bien aux plus illustres qu'au moins connus de nos Canadiens de talent qui auraient dû quitter leur compagnie cinématographique pour entrer dans le conseil d'administration. Un grand nombre de gens intéressés au programme ou désireux d'y participer se sont aperçus qu'en accédant au conseil d'administration il leur faudrait renoncer à tout intérêt financier ailleurs. Ils ont donc décidé de rester à l'écart et de faire plus tard leur demande, dans l'espoir de pouvoir tourner des films canadiens.

Le député ne peut avoir le drap et l'argent. Il laisse entendre que si quelqu'un veut emprunter de l'argent pour participer à une entreprise, il va à la banque et voit une personne compétente. C'est précisément ce que nous attendons de ce conseil d'administration. Si quelqu'un s'adresse à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, il pourra parler à des personnes connaissant l'industrie pour y avoir participé activement et engagées à plein temps. La décision sera alors prise par le conseil d'administration, exactement comme dans une banque, où le conseil ne se compose certainement pas de personnes qui ne comprennent pas la situation quand vous demandez un prêt.

A ce poste-ci, comme à d'autres que j'ai occupés depuis une couple d'années, j'ai observé que lorsque j'ai fait des nominations, mes ennemis, et parfois mes amis, ont prétendu que les personnes choisies l'avaient été simplement parce qu'elles appuyaient mon parti. J'affirme en toute franchise que les pressions dans ce sens diminuent de plus en plus. Toutefois, entre deux personnes de compétence égale, je choisirai toujours un libéral de préférence à l'autre candidat. Et je ne m'en excuse pas.

Il me semble aussi que, lorsque nous choisissons un conseil comme celui-ci en vue de quelque chose qui sera difficile mais intéressant, nous nous rapprochons du régime américain où, le lendemain de l'annonce, il y a, dans cette chambre, une levée de boucliers injustifiée contre les personnes désignées, avant même qu'elles aient choisi leur personnel et ouvert un bureau. Je suggère au comité d'attendre les prochains crédits supplémentaires pour formuler ces critiques. J'ajoute que le député montrerait sa générosité de cœur et d'esprit s'il se levait et retirait ses paroles.

M. Orlikow: Monsieur le président, j'assure au ministre que si, dans un an, je vois que la Société fait du bon travail, je me ferai un devoir, peu importe ce que j'ai dit—et je ne retire rien de ce que j'ai dit jusqu'ici—de me lever et de louanger le conseil de son succès, même s'il est composé de profanes, ce qui rend la chose difficile. Cependant, je dis au ministre que je ne parle pas seulement pour moi mais pour un certain nombre de personnes réliées de près ou de loin à ce domaine, que la question intéresse. J'ai parlé à quelques-unes d'entre elles depuis que j'ai vu la nouvelle dans les journaux, hier, et elles ont donné leur opinion sur l'affaire dans un langage beaucoup plus vigoureux que le mien. Je ne pourrais pas répéter leurs paroles ici, monsieur le président, car elles seraient probablement pour le moins anti-parlementaires.

M. Byrne: C'est vous qui leur avez sans doute enseigné ce langage.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je suis un de ceux qui sont un peu étonnés de l'attitude de notre collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je le connais suffisamment pour savoir qu'il n'est pas capable de faire preuve de petitesse ou de superficialité de jugement. Si je ne le connaissais pas, je serais porté à l'accuser de mesquinerie, dans les circonstances, puisqu'il vient de porter un jugement qui, à mon avis, ne semble pas basé—d'après ses propres commentaires—sur des faits précis.

Je crois sincèrement que l'honorable ministre n'a pas à faire amende honorable à la Chambre pour le choix qu'elle vient de faire au sujet de la nomination des membres de cette Commission.

Pour ma part, je ne puis pas permettre que qui que ce soit prononce des paroles qui reflètent, par exemple, sur l'intégrité et la compétence de M. Georges-Emile Lapalme, sans protester. J'ai eu l'avantage de le connaître dans l'intimité pendant de très nombreuses années. J'ai eu l'occasion de le voir évoluer dans toutes sortes de domaines. J'ai aussi eu l'occasion de me rendre compte de la sûreté de son jugement, de la confiance qu'il inspire autour de lui dans tous les cercles artistiques, qu'il s'agisse de l'art graphique, de l'art dramatique ou d'un autre domaine de l'art.

Il a été, dans la province de Québec, une espèce de novateur dans tous les domaines des arts. Au fait, on fait appel à ses services dans toutes sortes de milieux, y compris les milieux provinciaux et ceux où l'on ne fait pas de politique partisane. Par exemple, les autorités municipales de Montréal et les organisateurs de certains concerts symphoniques ou autres lui ont demandé, à plusieurs reprises, de bien vouloir leur prêter son concours. Je dis que c'est un homme d'un jugement inattaquable, d'une intégrité et d'une honnêté intellectuelles reconnues et d'un goût très sûr dans le domaine artistique.

• (3.30 p.m.)

Monsieur le président, je connais M^lle^ Favreau de réputation. Je la connais pour avoir lu moi-même bon nombre de ses critiques sur des questions artistiques, et je pense que je la connais suffisamment pour dire qu'elle est elle-même très objective dans ses commentaires. Qu'elle soit libérale ou que les autres soient libéraux, évidemment, je sais que c'est un gros défaut. Si l'on avait choisi des sympathisants du Nouveau parti démocratique, du Ralliement créditiste ou des conservateurs, cela les aurait probablement confirmés en grâce, mais, enfin, c'est le jeu de la politique et, à mon point de vue, cela ne doit pas entrer en ligne de compte.

[M. Byrne.]

Mais le point que mon honorable ami de Winnipeg-Nord n'a pas saisi, c'est qu'on ne doit pas nécessairement rechercher, pour un organisme semblable, des gens du métier. Il s'agit plutôt d'établir un organisme qui saura répartir le plus équitablement possible, en observant les règles de la justice distributive, cette somme de 10 millions de dollars que le gouvernement met à la disposition de ceux qui voudront s'occuper de l'expansion de l'industrie du film au pays. Alors, pour cela, a-t-on vraiment besoin de techniciens? Évidemment, je crois que non, et c'est là que je diffère d'opinion avec mon honorable ami de Winnipeg-Nord.

Monsieur le président, depuis des années, il arrive que le technicien œuvre dans le domaine de la confection des films et, nécessairement, il appartient à une école, à une ligne de pensée; il est compromis par son goût personnel, par ses habitudes, depuis de très nombreuses années. Si, par la force des choses, on lui demande de siéger au sein d'un organisme comme celui-ci, il ne doit pas se laisser influencer par ses goûts personnels, par ses tendances personnelles, par ses habitudes personnelles, par le cercle d'amis dans lequel il a évolué depuis de nombreuses années ou par l'école qui lui a aidé à faire sa fortune. Si l'on cherche nécessairement ce genre d'hommes, il est tout à fait raisonnable de penser qu'ils pourront, à l'occasion, manquer d'objectivité.

Dans ce cas-là, nous avons choisi—du moins je le présume, parce que je ne connais pas les autres—des hommes d'affaires qui savent administrer un budget, des gens qui ont assez de jugement et qui ont le goût artistique assez développé pour savoir comment distribuer ce montant d'argent, sans nécessairement en donner trop à telle école ou à telle tendance, mais en donnant à toutes les écoles et à toutes les tendances qui peuvent permettre d'enrichir le patrimoine canadien dans le domaine des films.

Alors, monsieur le président, en se rappelant tout cela, je veux dire à l'honorable ministre qu'elle n'a pas besoin de faire amende honorable, surtout si les remarques de mon honorable ami de Winnipeg-Nord ont pu porter atteinte à la bonne réputation ou au prestige de M. Georges-Émile Lapalme. J'ai voulu essayer de corriger les choses. Nous aurons l'occasion—d'ici un an ou deux, j'en suis persuadé—de réaliser que nous avons un organisme qui possède tout ce qu'il faut pour doter le Canada du genre de service qu'on lui a demandé d'instituer.

J'ai une confiance absolue dans le président de cet organisme. Je ne peux pas parler des autres membres, parce que je ne les connais pas, mais je suis d'avis que ceux qui les ont choisis n'ont certainement pas pensé à

choisir des organisateurs d'élections, mais plutôt des gens qui seront un actif dans le domaine des arts et qui sauront rendre compte de leur administration.

Ceci étant dit, monsieur le président, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre.

[*Traduction*]

Pour éviter tout retard, je poserai ma question en anglais. Sauf erreur, on mettra 10 millions de dollars à la disposition de ceux qui feront des films. Le ministre ou le cabinet a-t-il l'intention de se faire rembourser cette somme, d'une façon ou d'une autre, un jour? Mettons qu'on fasse un film, ensuite vendu à l'industrie, et que ce film rapporte des bénéfices considérables, remboursera-t-on au gouvernement la subvention obtenue?

L'hon. Mlle LaMarsh: D'après la mesure législative, il est clair que les membres du conseil peuvent décider d'investir leurs fonds de façon à participer à tous les bénéfices. Espérons qu'on partagera les bénéfices et non les pertes. Il pourrait aussi arriver qu'on accorde une subvention ou qu'on consente un prêt direct avec ou sans intérêt. On n'a sûrement pas l'intention de dépenser entièrement les 10 millions jusqu'au dernier sou. Nous espérons que ce fonds sera automatiquement renouvelable et qu'on réalisera des bénéfices.

M. Mather: Monsieur le président, je me demande si, avant l'adoption du crédit, je pourrais poser une question au ministre. Songerait-il à réclamer, au niveau fédéral, de nouvelles mesures destinées à préserver les films historiques et à créer une cinémathèque canadienne pour abriter au Canada les irremplaçables films d'art?

L'hon. Mlle LaMarsh: Il y a environ deux ans, lorsque j'ai accepté ce portefeuille, j'ai reçu la visite de représentants de divers groupements artistiques. Je leur ai demandé de se réunir et de faire une proposition indiquant qui devrait avoir la garde de ces archives et qui devrait en assurer le contrôle. Je n'ai plus entendu parler d'eux. L'Office national du film conserve toutefois certains films, tant à Montréal que dans d'autres centres régionaux, et Radio-Canada en conserve bien entendu un grand nombre. Je crois qu'il serait très utile pour le pays de pouvoir les rassembler dans un endroit central. C'est un projet auquel s'intéresse certainement l'Office du film et certains de ses membres, comme M. Côté, sont très désireux de le voir réalisé.

Je ne sais si le conseil trouvera dans son budget de l'année prochaine l'argent nécessaire à la réalisation de ce programme, mais les députés devraient se rendre compte qu'il y a eu réductions et qu'à dater de cette semaine tous les organismes ont leurs crédits amputés de 2 p. 100. Ainsi, bien que l'idée demeure intéressante, peut-être ne consacrera-t on pas trop d'argent à une cinémathèque.

M. Sherman: Avant qu'on adopte le poste, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. J'ai reçu des demandes de renseignements de personnes qui s'intéressent à la Société de développement de l'industrie cinématographique et à ses attributions quant à l'aide à l'industrie canadienne du film à long métrage. Le ministre pourrait-elle donner à la Chambre une idée de la date à laquelle la Société et son nouveau conseil pourront donner suite aux demandes de renseignements et d'aide à des groupes désirant se lancer dans l'industrie du film à long métrage? Le conseil est-il déjà en mesure de donner suite à pareilles demandes?

L'hon. Mlle LaMarsh: Non, monsieur le président. Le nouveau président, qui vient tout juste d'être nommé, doit convoquer une réunion très prochainement. J'ai une liste de près de 30 personnes, possédant divers degrés d'expérience, qui ont posé leur candidature au poste de directeur général du conseil, et même si cette nomination se fait par décret, elle se fait sur recommandation du conseil. Le conseil de direction devra donc tenir sa première réunion pour élire ses directeurs et établir ses règlements, après quoi avis public conforme sera donné que le conseil est véritablement en fonctions.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 1c est-il adopté?

Des voix: Entendu.

(Le crédit est adopté.)

OFFICE NATIONAL DU FILM

L75c. Pour porter à $2,800,000 le montant selon lequel les dépenses imputables en tout temps sur le compte d'exploitation de l'Office national du film, établi par l'article 18 de la Loi nationale sur le film peuvent excéder les recettes dudit compte; montant additionnel requis, $800,000.

(Le crédit est adopté.)

GALERIE NATIONALE DU CANADA

1c. Administration, fonctionnement et entretien—Augmentation à $1,100,000 du versement au compte d'achats de la Galerie nationale pour l'acquisition d'œuvres d'art conformément à l'article 8 de la Loi sur la Galerie nationale, $350,000.

M. Herridge: Juste une brève question. Le ministre pourrait-il nous dire à quelle affectation est destiné ce montant de $350,000? Est-il en mesure de nous indiquer quels tableaux ont été achetés avec cet argent, et comme il a beaucoup plus que le député de Kootenay-Ouest l'occasion de se cultiver, pourrait-il expliquer au comité le but de la philosophie de l'art abstrait?

L'hon. Mlle LaMarsh: A la seconde partie de la question je réponds non, à chacun son métier. Je suis sûre que M[lle] Boggs serait très heureuse de renseigner là-dessus le député.

Le montant du crédit de la Galerie nationale équivaut à la somme consacrée à l'achat du Rembrandt, qui a été l'achat du centenaire de la Galerie.

Dois-je préciser que nous avons déjà reçu une offre de l'American Art Museum qui nous permettrait de vendre le Rembrandt en réalisant un bénéfice. Si jamais nous traversons des moments difficiles, nous pourrions commencer à vendre ces trésors nationaux.

• (3.40 p.m.)

(Le crédit est adopté.)

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

5c. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris le programme destiné à améliorer le bilinguisme et le biculturalisme dans la Fonction publique, $180,700.

M. McCleave: J'aimerais poser une question au ministre au sujet de ce crédit. C'est peut-être contraire au Règlement, mais je vais tout de même essayer car il est si bien disposé aujourd'hui. L'honorable représentante me dirait-elle si le gouvernement songe à l'opportunité d'un examen régulier des diverses mesures législatives concernant nos relations avec les fonctionnaires.

Je sais qu'un comité parlementaire spécial a été établi en 1961 pour examiner la question, et il y en a eu un également l'an dernier. Il me semble qu'après une période raisonnable, on devrait nous assurer d'une façon quelconque que les relations entre le gouvernement et la fonction publique seront examinées par un autre comité. C'est peut-être déraisonnable de demander à l'honorable représentante de répondre à la question cet après-midi, mais j'aimerais me rendre compte, aussi adroitement que possible, de ses intentions, là-dessus dans l'espoir qu'elle fera une promesse en son nom ou en celui d'un futur membre du cabinet.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je n'avais pas songé à la chose jusqu'ici, mais le député s'est montré si habile et si flatteur que je me suis laissé convaincre. Je déclare donc que je consulterai volontiers mes collègues à ce sujet.

M. Herridge: Avant que nous en terminions avec ces crédits, qui sont les derniers de notre année du centenaire en ce qui concerne le ministère de l'honorable représentante, je tiens à dire au nom de tous les partis à la Chambre que j'ai ici un petit poème, à l'adresse du ministre:

When time who steals our years away
Shall steal our pleasures too
Fond memories of her days still stay
And half our joys renew.

[M. Herridge.]

M. le vice-président adjoint: Le poème est magnifique, mais il est irrecevable. Le crédit est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

1c. Administration centrale, $399,753.

M. Peters: C'est la première fois, je crois, que le ministre a l'occasion d'expliquer en quoi consistent les postes administratifs de son ministère, monsieur le président. Les députés seraient fort aises, je pense, de l'entendre parler de plusieurs nouveaux services, y compris de la Direction des faillites. Cette méthode aurait peut-être pour résultat de réduire considérablement le débat.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, j'ai défendu l'automne dernier le budget principal des dépenses du ministère, alors qu'il relevait du registraire général du Canada. La nouvelle Direction de la consommation a été l'objet d'un débat approfondi en novembre et en décembre lorsque la Chambre a été saisie de l'étude du bill établissant un ministère de la Consommation et des Corporations. Il vaudrait peut-être mieux que les députés me signalent les sujets qu'ils veulent débattre. Depuis deux ou trois mois, nous avons fait, me semble-t-il, une revue assez complète de l'activité du ministère. Je suis bien prêt à faire une déclaration, mais il serait plus pratique, je pense, que les membres du comité me signalent directement certains sujets précis.

M. McCleave: Plus tôt aujourd'hui, j'ai exposé une question au ministre, et bien que je ne veuille pas insister, il me semble qu'une situation s'est établie au pays à l'égard d'un de nos sports nationaux qui mérite que le Parlement s'en occupe plus qu'il n'a fait jusqu'ici. Je crois que, à cause surtout de l'argent que rapporte la télévision, deux organisations de hockey au Canada ont conspiré contre l'intérêt général des Canadiens. Je veux parler des Maple Leafs de Toronto et des Canadiens de Montréal. Ces deux organisations ont comploté pour empêcher qu'une troisième ville canadienne n'obtienne une franchise de la Ligue canadienne de hockey.

Notre orgueil national a été trop souvent bafoué parce que nous avons envoyé à l'étranger des équipes de hockey médiocres pour nous représenter dans les joutes dites amateur. En outre, toutefois, nous sommes placés dans une situation qui n'a jamais été expliquée de façon satisfaisante: dix équipes professionnelles de hockey sur douze en Amérique du Nord sont postées dans des villes américaines. J'ai pensé immédiatement quand ces choses se sont produites que Toronto ou Montréal, ou ces deux villes, ne désiraient

pas laisser les revenus que leur rapporte la diffusion à la télévision nationale au Canada et qu'elles pensaient plus à l'argent qu'à la fierté nationale.

Comme le ministre l'a indiqué tout à l'heure, c'est une question que nous ne pouvons peut-être pas étudier à la Chambre. Toutefois, me semble-t-il, pour d'excellentes raisons, la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce ou d'autres organismes que le Parlement a institués dans le passé, devraient examiner la situation pour voir si nous ne pourrions obtenir cette équipe de hockey pour la ville de Vancouver. La Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce s'est adressée à moi apparemment parce que si l'on examine les motifs qui inspirent les Torontois et les Montréalais qui ont décidé d'appuyer les intérêts des États-Unis plutôt que ceux de la Colombie-Britannique, on voit qu'ils ont été mus par l'attrait de l'argent qu'ils pouvaient se partager plutôt que par autre chose.

J'espère que le ministre éprouvera assez de zèle en ce qui concerne l'intérêt national et la fierté des Canadiens pour examiner la situation. Je dirai à l'honorable représentant que, à l'instar de beaucoup d'autres députés de ce côté-ci, je tiens en haute estime, que ce pourrait bien être là la clé du succès pour certains événements prévus pour le début d'avril à Ottawa. Ce pourrait être exactement ce qui lui assurerait une brillante réussite, avec l'atout de la fierté des Canadiens, et malgré les décisions qui ont été prises à huis clos par un groupe de gens égoïstes et avides d'argent. S'il se trouve un soupçon d'esprit sportif au sein de ce groupe, je le reconnaîtrai volontiers, mais je crois que les intérêts égoïstes y comptent pour 99 p. 100. Le 1 p. 100 restant se tourne peut-être vers l'aptitude du Canada à créer les plus grands joueurs de hockey au monde.

M. Cashin: Je tiens à commenter brièvement les remarques du représentant. J'approuve, en général, son point de vue. Mais il a employé, dans le cours de ses remarques, une expression qui mériterait peut-être, si l'on y réfléchit bien, d'être en quelque sorte clarifiée. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai pris la parole. Il a mentionné le fait que nous envoyons à l'étranger des équipes de hockey d'un niveau inférieur. A mon avis, si sa remarque était dépourvue de commentaires, elle constituerait un blâme pour notre équipe nationale de hockey. La formation de cette équipe devait bénéficier, je crois, de la théorie préconisée par le député. J'estime que ceux qui appuient ces hommes ont accompli une excellente besogne dans l'intérêt du pays. Je sais qu'à Terre-Neuve, dont un membre de l'équipe est originaire, nous avons obtenu des milliers de dollars pour aider au développement des athlètes amateurs du Canada.

• (3.50 p.m.)

De ce point de vue-là, je souscris à la proposition du député. Je crois que le consortium du hockey professionnel—qu'on l'appelle comme on voudra—a sur nos jeunes joueurs de hockey une emprise regrettable et j'appuie fortement cette initiative en faveur de l'équipe nationale du Canada qui offrira un autre choix aux jeunes Canadiens qui veulent poursuivre leurs études. Ils pourront en même temps développer leurs aptitudes physiques. Je suis fier que nous ayons des hommes désireux d'aider et je suis heureux que nous ayons pu nous procurer les ressources financières pour aider ces jeunes joueurs de hockey à continuer leurs études. Un des premiers endroits où ils se sont rendus est, sauf erreur, St. John's, Terre-Neuve, et il convient de rendre hommage à Alec Faulkner. Je crois que c'était un excellent groupe de jeunes et ils ont accompli une excellente besogne. Je suis convaincu que les députés de l'opposition ne veulent pas porter atteinte à la réputation de nos jeunes en employant le qualificatif «inférieur».

M. McCleave: Mon honorable ami a entièrement raison. J'aurais mieux fait de dire que les Canadiens et les équipes qu'ils envoient à l'étranger pour participer à des compétitions sont handicapés par d'absurdes règlements d'amateurs. L'équipe nationale qui les observe, comme le fait la nôtre, risque de se trouver à la merci de celle d'un autre pays qui ne les observe pas de la même manière. C'est surtout vrai pour les championnats du monde. J'approuve entièrement la réserve de mon honorable collègue.

M. Hales: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions importantes à notre sympathique ministre. Il pourra peut-être les grouper pour y répondre d'un seul coup. Cette rallonge budgétaire s'applique-t-elle à la nouvelle section du ministère de la Consommation et des Corporations ou s'agit-il d'un montant global destiné à tout le ministère, anciennement dénommé ministère du Registraire général?

Quelle étape représente l'affectation de ces personnes à la nouvelle section de la Consommation et des Corporations? Le ministre aura-t-il un ou deux sous-ministres? Le ministre a-t-il pris des mesures pour coordonner d'autres ministères avec le sien; son ministère reprendra-t-il une partie de leurs tâches?

Le ministre a-t-il créé au sein de son ministère un conseil consultatif de la Consommation, comme l'y autorisait la loi? Si oui, combien ce conseil compte-t-il de membres et quelle sera leur rémunération? Si le ministre est en mesure de répondre à ces questions-ci, je garderai les autres en suspens jusqu'à ce que nous étudiions les autres postes du budget.

Mme MacInnis: Monsieur le président, je tiens à souligner toutes les questions du député de Wellington-Sud, car je m'intéresse autant que lui aux réponses. Cet après-midi, je voudrais surtout demander au ministre ce qu'il entend faire à propos de la situation que la Commission des Prairies a de nouveau mise en lumière. Je ne me contenterai pas d'entendre le ministre me répondre qu'il doit consulter les gouvernements des Prairies pour savoir ce qu'ils vont faire, car le problème relève du ministère de la Consommation et des Corporations qui devrait diriger l'action des gouvernements des Prairies. Ceux-ci ont présenté un certain nombre d'instances que j'ai étudiées et on leur a demandé de prendre des mesures. Je voudrais connaître la réponse du ministre à ces instances puisqu'il a reconnu l'importance de l'opinion publique dans ces domaines.

Lorsque le ministre a pris la parole à Winnipeg le 11 mars, il aurait dit qu'il avait chargé la Direction des enquêtes sur les coalitions, organisme fédéral, de mener une enquête sur l'épicerie au détail dans les Prairies. Plus tard, ce même jour, il a déclaré à la Chambre qu'il était prêt à examiner le rapport Batten et à rencontrer le juge Mary Batten. Je sais qu'il a rencontré le juge Mary Batten et, en supposant qu'il a étudié le rapport, j'espère qu'il estime qu'il est temps d'agir.

Cette fin de semaine-ci, lorsque le ministre commencera sa campagne à titre de candidat à la direction de son parti, lui et moi voyagerons probablement dans la même direction —non pas dans la trace de sa campagne, mais sur le plan géographique. Il est important pour le grand public de savoir ce que le nouveau ministère entend faire au sujet de la situation dévoilée par la Commission dans les Prairies, et qui est analogue à celle qu'a révélée le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes du crédit à la consommation. Ce comité a présenté son rapport il y a eu un an à Noël. Dans les Prairies, on a découvert, en fait, un monopole de deux grandes firmes, toutes les deux engagées dans le commerce des denrées alimentaires: Canada Safeway et Weston.

[M. Hales.]

On trouve dans le *Globe and Mail* du mardi 5 mars quelques faits intéressants. Je cite:

> Les plus importants vendeurs, *Canada Safeway* et les magasins Weston sont devenus assez puissants pour faire monter les prix au-dessus des prix concurrentiels; il en résulte des bénéfices excessifs pour les grandes chaînes.
>
> La construction d'un trop grand nombre de magasins a mené à la sous-utilisation des locaux, élevant inutilement les prix de détail.
>
> La position et l'influence des chaînes ont entraîné et nécessité le recours à des campagnes publicitaires coûteuses qui s'annulent les unes les autres.
>
> L'étude révèle aussi que les supermarchés luxueux, érigés pour éloigner les clients des autres magasins, ont pu contribuer à faire monter le coût de la vente des aliments.

Le rapport va plus loin que celui du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour cerner le degré exact où ce monopole a nui aux familles canadiennes:

> Pour 1966, les bénéfices excessifs ont coûté aux consommateurs à Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary et Edmonton, en réduisant leur bien-être, un total de 3.5 millions de dollars ou une moyenne de $9.40 par famille de quatre personnes. L'excédent d'installations coûte encore davantage aux consommateurs—19.3 millions de dollars ou $51.88 par famille de quatre.

La réclame coûte $14.50 à chaque famille de quatre personnes, tandis que le luxe des commodités: stationnement gratuit et climatisation, représente 3c. sur chaque dollar destiné à l'alimentation, ou $38.72 par année pour une famille de quatre personnes.

• (4.00 p.m.)

Ces chiffres peuvent ne pas signifier grand-chose pour la famille moyenne de quatre personnes, mais ils représentent beaucoup pour les gagne-petit. Les recommandations de la Commission sont claires. Entre autres choses, elle dit que si les lois actuelles ne suffisent pas à corriger la situation actuelle, les trois provinces des Prairies devraient amorcer une étude visant à apporter à la loi les changements nécessaires, afin que là où l'industrie, à cause de la concentration, ne joue pas un rôle satisfaisant, on puisse examiner et corriger la situation. En outre, ils ont demandé instamment au gouvernement fédéral d'étudier la possibilité d'éliminer le gaspillage publicitaire et d'empêcher que la publicité ne serve à renforcer la mainmise industrielle.

Le ministre n'ignore pas qu'il est nécessaire d'agir dans cette optique. Ses récents discours traitaient des consommateurs inquiets, autrement dit de ceux qui disposent de revenus modiques. Voici un extrait d'un de ses récents discours:

> Bon nombre de Canadiens sont des consommateurs inquiets. On trouve parmi eux les pauvres, les gens âgés, les invalides et ceux qui habitent les zones de marasme. Ces consommateurs ont des besoins et des problèmes particuliers. L'un des

principaux objectifs de la prochaine décennie consistera à étendre à tous nos concitoyens la portée de la participation égale. Un programme en faveur des consommateurs inquiets et destiné à mieux les protéger contre les pratiques frauduleuses qui accablent les pauvres et les invalides, à éduquer le consommateur, à fournir des marchandises et des services spéciaux à ceux qui ont des besoins particuliers, les personnes âgées par exemple, à offrir une aide juridique et des conseils aux consommateurs ayant des problèmes, un tel programme, dis-je, peut contribuer à offrir d'importantes possibilités aux nombreux Canadiens démunis.

Je dirai franchement au ministre que, comme il sait fort bien quels sont les consommateurs inquiets, savoir les pauvres, les vieux et les handicapés, il ne suffit pas d'exprimer simplement une préoccupation. Les preuves se sont accumulées à notre comité mixte et au comité du coût de la vie des Prairies comme quoi se sont installés dans une position de force deux ou trois monopoleurs de l'industrie de l'alimentation, et comme quoi il est essentiel de prendre des mesures pour prévenir la recherche de profits excessifs et, à cet égard, on devrait mettre fin au gaspillage dans la réclame, puisque les frais pertinents s'ajoutent au coût des aliments. Je signale de nouveau la recommandation voulant que les institutions financières essentielles à l'achat à tempérament tombent sous la juridiction du ministère de la Consommation et des Corporations, de sorte que les mesures législatives sur les enquêtes sur les coalitions puissent être appliquées à ces institutions.

Je voudrais rappeler au ministre une autre recommandation importante du comité mixte:

Le comité a noté que le directeur des enquêtes et des recherches dont les fonctions découlent de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a signalé qu'on avait abandonné l'étude sur la concentration de l'industrie alimentaire au Canada, le 15 mars 1963 (voir le rapport du directeur des enquêtes et de la recherche découlant de la Loi des enquêtes sur les coalitions, année terminée le 31 mars 1963). Le comité recommande qu'on reprenne cette étude sur une base continue et qu'on en étende la portée afin d'y inclure la vente au détail et la fabrication des denrées alimentaires canadiennes et en visant surtout la question de la concentration, la puissance du marché et les pratiques commerciales à l'égard des rapports entre détaillants et fournisseurs.

Le comité a fait cette recommandation dans son rapport il y a un an mais, autant que je sache, on n'y a en rien donné suite. La commission des Prairies a recommandé aux gouvernements provinciaux en cause de demander au gouvernement fédéral que le ministère de la Consommation et des Corporations s'occupe d'une situation semblable dans les Prairies—situation qui s'est aggravée depuis le rapport.

Que le ministre n'aille pas alléguer le fait que les gouvernements des Prairies n'ont pas communiqué avec lui, ou que la juridiction en matière des prix est partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Si l'honorable représentant songe sérieusement à se faire élire chef du parti libéral, s'il songe sérieusement à devenir premier ministre du Canada, voilà un défi qu'il doit relever.

La population a fait savoir qu'elle est écrasée par la montée du coût de la vie. Nous savons ce qu'il faut faire. Les témoignages rendus devant deux commissions d'enquête ont révélé les faits. Le ministre va-t-il maintenant prendre les mesures qui s'imposent? Il a déjà piloté à la Chambre une mesure législative qui, selon lui, contribuera à réduire le prix des médicaments vendus sous ordonnance, en stimulant la concurrence dans cette industrie. Voilà ce qu'il doit essayer de faire pour le prix des aliments, peu importe la méthode qu'il choisira. Nous avons recommandé l'établissement d'un Bureau de revision des prix comme moyen de mettre au grand jour le nom de ceux qui réalisent des bénéfices excessifs, de façon qu'on puisse exercer un contrôle sur eux et s'en occuper. J'espère que le ministre ne s'en tiendra pas à répéter, après le premier ministre, que l'on va instituer un bureau de revision investi de vagues responsabilités à l'égard de l'ensemble de l'industrie. Nous lui demandons, à titre de consommateurs, d'établir un bureau de revision qui s'occupera dès maintenant de la nourriture, de l'habitation et des biens de consommation au Canada. Qu'est-ce que le ministre entend faire?

Je ne me soucie pas en ce moment de publicité trompeuse ou malhonnête: je ne doute pas que l'honorable représentant s'en occupe. Je veux savoir ce qu'il entend faire au sujet du coût de la vie—non pas dans dix ans, mais maintenant, avant qu'il se lève pour dire: «Je veux être le chef des libéraux; je veux être premier ministre du Canada». Au nom des consommateurs canadiens, je lui demande ce qu'il compte faire à propos du coût de la vie qui, maintenant déjà, écrase un quart de notre population dont les revenus sont inférieurs aux niveaux acceptables.

M. Baldwin: Après ce discours éloquent du député de Vancouver-Kingsway, le ministre conclura peut-être qu'il obéirait sans doute à une vocation plus haute s'il demeurait dans ses fonctions actuelles plutôt que de rechercher d'autres responsabilités. S'il voit cela sous le même angle que moi, il serait en mesure de rendre de plus grands services en restant là où il est. Je lui reconnais, bien entendu, d'autres talents, mais je crois bien faire en lui soumettant cette réflexion.

Le rapport Batten a mis en lumière cette question, qui pourrait vraisemblablement se révéler encore plus grave avant longtemps. J'aimerais demander au ministre si, au cours

de ses entretiens avec les provinces, il voudrait tenir compte d'une proposition formulée par moi-même et par certains de mes collègues, à savoir que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient se concerter pour s'attaquer ensemble au problème.

De toute évidence, la nécessité de faire reposer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sur le Code criminel s'est révélée très peu satisfaisante. Dans certains cas, les méthodes actuelles font l'affaire, mais un changement d'attitude s'impose manifestement. Il faudra, soit que le gouvernement fédéral consente à se décharger de toute cette juridiction sur les provinces, soit que celles-ci acceptent de confier tous ces pouvoirs au gouvernement fédéral. A défaut de quoi le problème devra être abordé conjointement. J'espère que le ministre demandera aux provinces quelle solution elles préfèrent.

Voici un exemple parfait. Les trois provinces de l'Ouest ont créé une Commission royale qui a par la suite remis un rapport utile qu'on a déjà mentionné au cours de ce débat. Jusqu'à quel point les provinces sont-elles disposées à collaborer avec le ministre et le gouvernement fédéral pour prendre des mesures plus efficaces et plus étendues que nous le permettent les dispositions restrictives de l'actuelle loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

J'en parle à dessein. Après avoir écouté le discours du premier ministre et remarqué que le gouvernement se propose d'instituer un Bureau de revision des prix aux termes de la loi sur les enquêtes, je prévois un échec lamentable. A examiner la loi sur les enquêtes, on observe immédiatement que les pouvoirs qu'elle accorde se bornent à des enquêtes lorsque l'intérêt du pays tout entier est en jeu. Une interprétation logique de ces dispositions permet de conclure que toute enquête sur des questions relevant strictement de la compétence provinciale échappe à la portée de la loi sur les enquêtes.

• (4.10 p.m.)

En outre, monsieur le président, en examinant la loi sur les enquêtes, je remarque que la Commission qu'elle établit a le droit d'interroger des témoins et de faire ensuite un rapport. Il est évident que beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts entre le moment où le gouvernement est saisi d'un cas où l'on pratique des prix exorbitants et le moment où il reçoit le rapport du Bureau. Dans l'intervalle, le problème aura échappé a toute solution.

[M. Baldwin.]

Après avoir entendu le premier ministre et étudié la loi sur les enquêtes, je ne crois pas qu'une commission de revision des prix telle que l'envisage le premier ministre mettrait fin à la situation actuelle, qui, à mon sens, s'aggravera avant longtemps. Pour y mettre fin, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devront étudier le problème de concert afin de trouver la solution. Je conseillerais donc au ministre de profiter de la situation et d'étudier, avec au moins les trois provinces de l'Ouest, s'il y a moyen d'aboutir à pareil arrangement.

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai quelques petites observations à faire à propos de ce poste. J'ai bon espoir quant aux desseins de ce ministère. Même si j'ai entendu des députés dire que ce n'était que pure façade, d'autres prétendre que c'était là une des mesures législatives les plus importantes dont la Chambre ait jamais été saisie. Dans les conditions actuelles, surtout en temps de paix, nous savons qu'il s'agit d'une mesure expérimentale. Je suis sûr que sa mise en œuvre permettra d'apporter à la loi des modifications grâce auxquelles elle serait mieux appliquée et plus avantageuse pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je veux faire part au ministre d'un sujet auquel je m'intéresse depuis un certain temps. Dans mon long discours à propos du bill, j'ai parlé de la perte de revenu que subissaient les groupes de petits salariés qui ne savent pas comment acheter des aliments nutritifs pas chers.

Un des syndicats ouvriers d'Ottawa a entrepris des recherches sur cette question et a fait un relevé parmi des groupes de petits salariés qui s'approvisionnaient dans les magasins à succursales multiples et autres. On en a conclu que le groupe moyen de petits salariés, mal renseignés et mal éduqués, gaspillaient entre $600 et $900 par an faute de savoir acheter. Ces gens-là ignoraient tout des facilités de crédit et d'autres questions et les magasins, les réclames et aussi certains organismes de crédit en tiraient profit.

J'aimerais que le ministre explique en quelques mots à la Chambre, lorsqu'il répondra aux remarques des députés de l'opposition, quels moyens on prend pour renseigner ces gens-là et les éduquer à cet égard. On ne peut, je le conçois, y parvenir sans la collaboration d'autres organismes nationaux, comme les syndicats ouvriers, les associations féminines ou les associations de consommateurs. Ces

groupes doivent consentir à collaborer avec le ministre et avec les services provinciaux pour faire profiter de ces renseignements et de ces connaissances ceux qui en sont dépourvus.

J'ai écouté l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway, notamment ses observations sur le fonctionnement de certains magasins à succursales multiples des Prairies. J'ai lu le rapport dont elle a parlé et je conçois qu'il fournit la matière à une étude et à une enquête très sérieuse. Avant que le ministre entreprenne cette enquête, j'aimerais lui signaler une de mes expériences personnelles. Jusqu'au moment de mon élection au Parlement, ce qui releva considérablement mon niveau de vie, j'étais fructiculteur et j'ai subi tous les désavantages de cette occupation, durant la crise en particulier. Je me souviens qu'une fois, nous avons envoyé un wagon de fruits à Calgary; c'était avant la création de l'Office de commercialisation. L'agent chargé de cet envoi se rendit chez un grossiste, qui lui fit un certain prix. Il refusa, disant qu'il s'adresserait à un autre grossiste. Il en vit cinq, dont chacun communiqua avec le suivant par téléphone pour lui dire d'offrir moins. Deux jours après, l'agent revint chez le premier grossiste et déclara qu'il accepterait la première offre, mais l'autre, qui savait déjà ce qu'avait été le prix le plus bas, répondit qu'il ne pouvait offrir davantage. Ne pouvant payer de droits de magasinage ni d'autres frais, monsieur le président, l'agent dut accepter l'offre la plus basse.

Plus tard, monsieur le président, nous avons tenté de vendre nos fruits directement aux coopératives établies dans les Prairies ou aux petits magasins de campagne. Mais savez-vous ce qu'ont fait les courtiers et les grossistes? Ils ont signalé aux coopératives et aux petits magasins que s'ils achetaient des fruits directement d'un producteur de la Colombie-Britannique, ils ne recevraient ni fruits ni autres produits importés des États-Unis. Cela englobait les agrumes, les noix et ainsi de suite. Ils ont donc été obligés d'acheter leurs fruits aux grossistes et aux courtiers. Cette situation a provoqué la création en Colombie-Britannique de la Tree Fruits Marketing Board. Je reconnais que cet organisme a été très utile depuis sa création, bien qu'il puisse faire mieux à l'avenir.

Dans son enquête, le ministre doit, à mon sens, travailler de concert avec les provinces. J'espère qu'il se renseignera sur les relations qui existent entre les grossistes et les courtiers, d'une part, et les magasins à succursales multiples, de l'autre. Il fut un temps où une demi-douzaine de personnes en avaient le contrôle. L'un des plus grands coupables a été la United Fruit Company, dont le siège social est aux États-Unis. J'espère aussi que le ministre tentera de se renseigner sur la Tree Fruits Marketing Board, sur les producteurs et les coopératives, car ils ont tous un mot à dire dans l'établissement des prix.

Selon les nouvelles récemment publiées dans les journaux, les provinces commencent à s'intéresser à cette question. Cela est naturel; les consommateurs sont soulevés et veulent être sûrs d'obtenir bientôt davantage pour leur dollar. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a donc adopté une loi protégeant les consommateurs et d'autres provinces ont, je vois, la même intention. Cela montre qu'elles s'intéressent à la question. A mon avis, elles sont maintenant prêtes à collaborer avec le ministre pour enquêter en particulier sur le prix des aliments et pour mettre au point des mesures législatives fédérales et provinciales qui régleront la situation.

D'après moi, le député de Peace River avait raison de dire qu'il ne suffit pas de charger la direction des enquêtes sur les coalitions d'étudier la question. Il s'agit d'un domaine beaucoup plus vaste. Je suis convaincu que si le ministre, comme il le fera sûrement, entreprend cette enquête en collaborant avec les provinces et en songeant aux intérêts des consommateurs, nous obtiendrons bientôt des résultats. Je lui souhaite beaucoup de succès dans toutes ses démarches dans ce sens.

M. Chatterton: Monsieur le président, lorsque tantôt le ministre prendra la parole, j'aimerais qu'il offre au comité un exemple de certaines des mesures prises par son ministère qui peuvent empêcher les coûts de s'accroître ou mettre un terme à la publicité et à l'étiquetage trompeurs ou mensongers.

M. Peters: Monsieur le président, j'avais espéré que le ministre nous ferait un discours électoral sur ce qu'il entend faire pour aider les consommateurs par l'intermédiaire de son nouveau ministère. Les commettants de ma circonscription s'intéressent avant tout à la protection du consommateur. Je crois que le ministre possède une grande latitude dans ce domaine où le grand public est toujours écorché. L'autre jour je me trouvais à l'épicerie A & P, rue Bank. Je cherchais un produit, du fromage. J'aime personnellement le fromage et je m'y intéresse parce qu'il y a plusieurs fromageries dans ma circonscription. J'ai noté avec intérêt un jeune homme qui effaçait avec son pouce humide le prix qui figurait sur le paquet. Je l'ai regardé faire et

j'ai constaté que le prix était de 59c. Il a estampillé le nouveau prix de 61c. sur le paquet. Le prix du fromage vendu par les épiceries A & P est évidemment majoré ce qui leur permet de faire de bonnes affaires.

La plupart des députés savent que les prix du fromage varient entre 41 et 43c selon le genre de fromage acheté de la Commission. Les députés sauront aussi qu'une majoration de 20 p. 100 aurait permis de vendre le fromage à un prix encore raisonnable. Ce magasin volait donc ses clients, car la majoration qu'il leur imposait n'était pas due à une hausse du prix de gros du fromage. Il faudrait protéger le public. Je sais bien que, si le propriétaire d'un magasin constate que le prix de gros d'un de ses produits a augmenté, il lui sera difficile de le vendre à un prix raisonnable. Mais changer les prix sans raison est malhonnête.

Le ministère de la Consommation et des Corporations devrait se préoccuper de ce problème. Si le prix de gros du fromage est porté à 45c, je suis sûr que les nouvelles marchandises devraient être vendues 66c. Ce n'était pas le cas en l'occurrence. Nous savons tous quel est le prix de gros du fromage, car nous versons des subventions pour le fromage et ce sont les offices commerciaux du fromage de l'Ontario qui décident du prix. Nous avons ici un exemple de grand magasin qui augmente un prix et en inscrit un nouveau sur un produit. Nous savons tous que cela arrive parfois, mais quant à moi il s'agit là d'une pratique tout à fait malhonnête.

Il y a d'autres problèmes que le ministère de la Consommation et des Corporations devrait examiner. Il y a par exemple le grand problème qui consiste à pouvoir regarder une marchandise et décider si la valeur marquée est juste.

M. Byrne: Goûtez-y.

M. Peters: C'est cela. Il n'y a pas longtemps, ici à Ottawa, un vendeur a offert des pêches à un petit détaillant. Le prix de gros en était plus élevé que le prix de détail exigé par une succursale de magasin de la même rue. Le petit détaillant a dû les refuser en disant qu'il aurait de la difficulté à les vendre. Le vendeur a rétorqué que c'était sa compagnie qui les vendait à la succursale en cause. Les intéressés se sont procuré une boîte de pêches dans chacun des deux magasins de détail. Ils ont ensuite constaté que celle qu'ils avaient prise à la succursale de magasin renfermait trois demi-pêches de moins que celle du petit détaillant.

[M. Peters.]

Dans une situation de ce genre, il est difficile pour une maîtresse de maison de voir si elle en a pour son argent. Si elle a 11 enfants et qu'il y a 11 morceaux dans une boîte, tandis qu'elle découvre qu'il n'y en a que huit dans une autre, donc que trois de ses enfants n'en auront pas, elle sait alors qu'elle fait un meilleur achat dans tel magasin plutôt que dans tel autre.

La situation que je viens de décrire semble être une pratique malhonnête. Dans le premier cas, la personne achète des pêches et dans l'autre du sirop. Il y a certes une différence entre ces produits et pourtant les étiquettes des boîtes sont conformes aux stipulations et aux exigences prescrites. Le ministre, qui est père de famille, admettra, j'en suis sûr, qu'il y a avantage à acheter dans un magasin plutôt que dans un autre si chaque membre de sa famille peut avoir deux demi-pêches au lieu d'une demi-pêche ou d'une demi-pêche et demie. Cependant, il faudra beaucoup d'expérience à une maîtresse de maison avant qu'elle puisse faire la distinction entre ces deux produits.

Dans le cas de bien des produits, il est difficile de décider lequel est le meilleur à cause des règlements sur le marquage. Le directeur d'un supermarché faisait observer, il n'y a pas très longtemps, la différence que montraient les boîtes de son étagère. Une décision judiciaire des États-Unis portant que, depuis bien des années, les boîtes de 10 et de 15 onces, je crois, n'avaient pas été correctement étiquetées en était la responsable. Ces boîtes avaient été retirées et marquées d'une nouvelle étiquette indiquant 9½ onces dans le premier cas et 14 onces dans l'autre. Cependant, on ne changea aucunement la grandeur des boîtes. Le directeur du magasin avait les deux genres de boîtes sur ses étagères au moment de l'entretien. Il y avait six genres différents de boîtes pour une denrée et trois d'entre elles paraissaient identiques à trois autres, mais les six étiquettes sur ces six boîtes indiquaient des produits tout à fait différents.

• (4.30 p.m.)

Y a-t-il un député qui n'a pas éprouvé de difficultés en achetant un complet en ce qui concerne le prix et la qualité? Le prix des complets semble avoir monté de 25 p. 100 depuis un an. J'aime payer $35 pour mes complets, mais quoi que je fasse pour essayer de persuader le gérant du magasin où je vais depuis bien des années, il soutient qu'on n'en trouve plus à ce prix. Il me dit que lorsqu'il

vend un complet pour $75, c'est qu'il l'a réduit de 25 p. 100, pour le mettre en réclame. Le ministre n'y peut rien peut-être, mais cela touche le consommateur.

Le ministère devrait, il me semble, avoir un certain contrôle sur les étiquettes apposées sur les vêtements. Il y a bien des années, j'ai acheté un complet réduit de $99 à $19 parce que le magasin voulait solder son stock. Le gérant, c'était le teinturier, donnait à ces vêtements un coup de fer, l'étoffe roussissait. C'était sans doute un de ces tissus dont on fait les jupons de dame, tel la peau d'ange. Si le fer est un peu trop chaud lorsqu'on repasse ces jupons, on y fait un trou et on voit l'ange au travers.

M. McQuaid: Puis-je poser une question au député? Qui fait le repassage dans sa famille?

M. Peters: Ce n'est certes pas moi; mais j'ai observé ce curieux phénomène. Le complet dont je parle avait été coupé dans un tissu de ce genre-là. Le chef de rayon m'en a montré un qui revenait de chez le nettoyeur. Tout le côté était légèrement brûlé et décoloré. Entre parenthèses, j'ai acheté le complet tout de même parce que je ne m'occuperais pas de l'envoyer nettoyer. De toute manière, pour $19, qu'avez-vous à perdre?

Ce que je veux dire, c'est que dans notre pays, avec notre Conseil national de recherches et nos installations techniques, nous devrions être capables d'obtenir que les complets soient étiquetés de telle sorte que nous sachions exactement de quoi ils sont faits. Celui qui veut acheter un complet qui ne roussit pas devrait savoir quel type éviter d'acheter.

Je ne sais au juste de quel tissu est fait le complet que je porte en ce moment, mais, d'après l'étiquette, il est fait de soie et de laine, je pense. Je suis certain qu'il n'y a ni soie ni laine là-dedans. Les fabricants de tissus peuvent employer des étiquettes qui ne signifient rien quant à la qualité réelle et aux matières entrant dans la composition des tissus. Tout ce que nous pouvons faire, c'est acheter un vêtement qui porte un nom prestigieux. Nous ne pouvons savoir s'il sera durable, s'il résistera au dégraissage ou aux taches de certaines boissons.

Certes, le ministère de la Consommation et des Corporations pourrait exiger que les étiquettes fixées aux articles comme les complets indiquent exactement de quoi il s'agit. Je reconnais que le principal facteur en cause est toujours le prix; mais si l'étiquetage convenable était exigé, le consommateur saurait un peu plus ce qu'il obtient et aurait au moins cette protection.

On se heurte aussi à des difficultés au sujet des véritables tailles. L'étiquette 44 long ou 44 gros sur un complet signifierait quelque chose. Une paire de chaussures de pointure 10 devrait aller à des pieds de pointure 10. Les pieds ne semblent pas changer après un certain âge, mais l'empeigne du soulier ne semble avoir aucun rapport avec une pointure précise. Je n'ai plus de jeunes enfants depuis longtemps, mais, selon mon expérience, les vêtements pour enfants indiquant la taille 6 ans ne faisaient pas nécessairement à des enfants de 6 ans. Selon mon expérience personnelle, ces vêtements étaient trop petits. D'autre part, je suis sûr que certains de mes voisins, qui ont des enfants de six ans, ont constaté dans certains cas que les vêtements indiquant la taille 6 ans étaient trop grands. Dans ce domaine, le ministère pourrait établir des normes afin que l'acheteur sache la taille réelle des articles.

De temps à autre, lorsque je voulais acheter un appareil électrique d'importance ou une automobile—c'est d'ordinaire au printemps, quand je suis en proie à l'effervescence habituelle à cette époque, une fois la neige disparue—j'achetais une revue destinée au consommateur. Cette revue donne les résultats d'expériences qui ont été faites et se prononce en faveur de tels ou tels appareils électriques, automobiles, et ainsi de suite. Elle signale d'ordinaire les lacunes et les avantages. On se demande tout de même si l'on doit choisir un article comportant certaines lacunes, mais compensées par certains avantages.

Il en va de même pour les pneus d'automobile. Quand nous achetons une automobile, on nous donne le choix entre des pneus à deux, à quatre ou même à six rangs. Dans certaines régions, les pneus à six rangs ne semblent pas indiqués, vu que la plupart des chemins sont couverts de gravier. Avec une automobile équipée de pneus à deux rangs dans de telles régions, on risque d'avoir des accidents. De toute façon, ce que je tiens à signaler, c'est qu'on devrait pouvoir savoir exactement ce que valent ces divers genres de pneus, sous le rapport des exigences requises.

Il me semble que les annonceurs ont fait de la réclame à leur avantage et de façon à y trouver leur compte, plutôt que pour renseigner le public en général. En ce qui concerne les pneus à double rang, ceux du genre utilisé sur les autoroutes répondraient mieux, sans doute, aux exigences relatives à la réduction de la chaleur que les pneus ordinaires à quatre rangs. De même, des pneus à six rangs présenteraient peut-être des risques pour un conducteur de voiture circulant la plupart du

temps dans une ville comme Ottawa, qui compte d'ordinaire bien des nids-de-poules. Ce conducteur risque de heurter un nid-de-poule, et il lui faudrait alors s'acheter un nouveau pneu, car il ne pourrait vraisemblablement pas rouler bien longtemps sans constater une crevaison.

• (4.40 p.m.)

A mon sens, le ministère de la Consommation ne devrait pas nécessairement procurer au consommateur une garantie rigide, ni assortir ces questions d'une prohibition quelconque, mais il devrait fournir au public en général une idée de la valeur marchande des nouveaux produits compte tenu du pouvoir d'achat du dollar du consommateur. Dans le cas de certains produits particuliers, il devrait informer le consommateur des précautions à prendre ou de la responsabilité qu'il encourt. A mon avis, un ministère de la Consommation efficient devrait assurer ce genre de protection.

Revenons au complet qu'on ne pouvait repasser sous peine de le brûler, m'avait dit le vendeur. Ce complet aurait dû être muni d'une étiquette mettant le public en garde contre le danger de le repasser parce que, s'il était repassé, il y avait risque de provoquer un incendie, sans compter les dégâts causés au vêtement lui-même. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à dire: «Ce vêtement n'est pas garanti à l'usage et au lavage», ou autre chose de ce genre. Une étiquette de ce genre ne serait cousue que sur les vêtements qui ne sont pas à l'épreuve du lavage et de l'usure. Toute femme sait sans doute qu'elle ne peut repasser ses bas de soie, sinon elle les abîmerait. Pourtant, je suis sûr que presque tout le monde croit qu'un fer à vapeur convient parfaitement pour repasser un costume. S'il n'en est pas ainsi, le ministère de la Consommation devrait exiger que pareil costume porte une étiquette avertissant l'acheteur de ce défaut. Ainsi, le consommateur sera protégé.

Je ne sais pas dans quelle mesure le ministre a étudié ce domaine, car je n'ai pas assisté aux séances du comité des affaires des consommateurs, qui, à ce que j'ai appris a fait beaucoup de bruit tout en écoutant attentivement. Les membres de ce comité semblent savoir exactement où ils veulent en venir, mais pour ma part je ne crois pas que le consommateur soit vraiment protégé. J'espère donc que le ministre s'occupera de certains de ces problèmes. On ne lui demande pas, je pense, de dire qu'il les a réglés, mais il devrait au moins pouvoir nous dire quels mécanismes il a engagés pour leur trouver une solution.

A mon avis, le grand public n'est pas protégé en ce qui touche la qualité ou la valeur des marchandises offertes. Je me rappelle la publicité que l'on avait permise, dans certains grands magasins, contre l'importation des chemises japonaises. Je me souviens d'avoir acheté, dans un grand magasin, une chemise qui portait la marque de commerce même du magasin. Cette marque avait été posée sur une étiquette japonaise. Après un certain nombre de lavages, la marque se détacha et je vis que c'était une chemise japonaise. Cette chemise a duré environ cinq ans, bien plus longtemps que certaines autres.

Nous permettons à ce magasin et à d'autres de déconseiller, par la publicité, l'importation de ces chemises car, prétendent-ils, elles ne valent rien. Ces termes sont vagues. Cette compagnie ne fait peut-être pas de publicité malhonnête, elle n'a pas prétendu que la chemise ne résisterait pas au lavage et qu'elle jaunirait après le blanchiment; on laissait entendre que la chemise ne durerait pas, même dans des conditions normales.

Notre pays dépend du commerce, de l'échange des biens. Il est donc doublement important d'imposer un contrôle afin de protéger les consommateurs. C'est au gouvernement que cette tâche incombe. Le ministre sera l'idole du consommateur s'il dit qu'il a établi les rouages qui donneront la protection grâce à laquelle une jeune femme, qui vient de se marier et qui n'a pas suivi de cours de sciences sociales à l'école secondaire, pourra aller dans un magasin et savoir que la couverture pour bébé qu'elle achète ira aussi bien dans le berceau la semaine prochaine après avoir été lavée. Le ministre sera l'idole du consommateur si cette jeune femme peut se rendre à l'épicerie et profiter d'une «aubaine» sachant que l'étiquette a un certain caractère légal. Elle sera alors protégée contre la honte ultime de se faire dire par son mari: «On t'a eue! Tu as cru l'étiquette; si tu étais allée au magasin d'en face, tu aurais payé trois cents de moins».

Je demande au ministre d'observer une annonce publiée dans un des journaux locaux. Le commanditaire est la compagnie de meubles Johnson. On y annonce une liquidation totale de meubles neufs. Vers le bas de l'annonce, on voit un encartage précisant que la compagnie a observé tel règlement de la ville d'Ottawa exigeant qu'on révèle à la ville le

prix d'achat, le prix au détail, le prix de liquidation de tous les articles du magasin. J'ignorais qu'un tel règlement municipal existait. Je ne m'attendais pas à cela d'une ville aussi arriérée qu'Ottawa. J'en ai été vraiment surpris et je félicite la ville d'Ottawa d'avoir adopté un tel règlement.

Quand je passe dans la rue en voiture et que je vois une liquidation, je me demande où s'en vont les propriétaires de l'entreprise, si c'est seulement de l'autre côté de la rue, à quel truc on a recours et si les marchandises sont réellement soldées. J'ai été très impressionné d'un règlement de la ville d'Ottawa. Une compagnie de meubles semble se conformer à un règlement qui l'oblige à déclarer le prix payé au fabricant, le prix courant, le prix régulier au détail et le prix auquel elle veut vendre tel article en solde de liquidation.

Je pense que si on accordait au grand public une protection de ce genre, il verrait bien mieux si un article est réellement vendu à rabais. Le consommateur ne peut en juger présentement, parce qu'il doit lutter contre une réclame peu scrupuleuse, vraiment malhonnête, difficile à interpréter.

M. Macquarrie: Monsieur le président, je sais que le ministre veut partir pour l'Ouest avec le député de Vancouver-Kingsway et je ne voudrais pas les retarder.

M. Knowles: Quelle alliance.

M. Macquarrie: J'ai assisté ce matin à la conférence de presse du ministre au cours de laquelle il a présenté son livre. Cet ouvrage du ministre a été publié par mon éditeur et voilà pourquoi, je crois que j'ai été invité à la conférence de presse. Le député d'Antigonish-Guysborough et moi-même pourrions nous associer et décider qu'un d'entre nous pourrait écrire un livre sans vouloir se présenter comme candidat à la direction d'un parti.

Je poserai encore une seule question au ministre, car je ne veux pas le retarder davantage. A-t-il pu se renseigner au sujet de la question importante que mon collègue, le député de Kings, a soulevée l'autre jour en ce qui concerne l'île du Prince-Édouard? Je ne dirai rien de plus au sujet de ces rallonges budgétaires, sinon je m'effraie de plus en plus de la prolifération inquiétante de ces budgets supplémentaires dont, au lieu d'être saisis occasionnellement comme il se doit, nous sommes appelés à nous occuper de plus en plus fréquemment. J'ai découvert que depuis 20 ans, le Parlement a voté 6,700 millions de dollars au titre de rallonges budgétaires. Cela va beaucoup trop loin. Si nous devenions meilleurs comptables, les budgets supplétaires redeviendraient l'exception et non la règle, pour les grosses dépenses.

L'hon. M. Turner: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je déduis que le député de Queens ne faisait pas particulièrement allusion à notre ministère dans sa dernière remarque, mais aux crédits supplémentaires dans leur ensemble. Un grand nombre de ces rallonges font suite à la décision du Parlement d'étendre les attributions du ministère.

• (4.50 p.m.)

M. Howard: Le ministre de la Consommation et des Corporations fait de son mieux pour renoncer à ces fonctions. Comme l'a laissé entendre mon collègue, le député de Timiskaming, les activités du ministère qu'il dirige actuellement ne le rendront peut-être pas populaire auprès des consommateurs. Mais, à mon avis, quel que soit le titulaire de ce portefeuille, ce dont le public a peut-être le plus besoin c'est d'une protection contre le propre gouvernement du ministre et contre sa mauvaise administration.

Dans son souci de l'intérêt des consommateurs, le ministre pourrait-il me dire s'il profitera de la première occasion pour faire d'énergiques instances auprès du ministre des Finances au sujet de la situation assez ridicule qui est survenue au cours des derniers jours? D'un côté, le gouvernement dit combien désespérément il cherche à économiser dans ses départements, à y réduire les coûts et y augmenter l'efficacité, alors que, de l'autre, nous constatons beaucoup de gaspillage au ministère des Finances en ce qui a trait aux contribuables. Même actuellement, le ministère des Finances dépense 9.75c. pour acheter assez d'argent pour chaque pièce de 10c. Autrement dit, la teneur en argent d'une pièce de 10 c. coûte 9.75c. au gouvernement. Cela ne tient pas compte du coût de la teneur en cuivre de la même pièce, du coût de la production, des frais de capital pour les machines, des traitements versés ni des frais de distribution de la Monnaie. Nous perdons donc de l'argent sur chaque pièce de 10c. que nous frappons de nos jours. L'argent d'une pièce de 25c. nous coûte vingt-quatre cents et

trois huitièmes. Voilà une situation absolument ridicule où, d'un côté, le ministre des Finances parle d'économies aux consommateurs et aux contribuables, alors que de l'autre, il permet qu'un tel gaspillage se perpétue.

Dernièrement, le Parlement a adopté un bill autorisant le ministre des Finances à fabriquer des pièces de monnaie en nickel dès cette année. Il suffirait au gouvernement de mettre cette loi en vigueur et de commencer la production de pièces en nickel, au lieu de pièces en argent, pour épargner aux contribuables du pays des milliers et peut-être des millions de dollars. Je souhaite que le ministre de la Consommation et des Corporations attire l'attention de ses collègues du cabinet là-dessus pour contribuer à un emploi approprié, légitime et mieux équilibré de l'argent des contribuables.

Le ministre, bien qu'il ne soit pas le seul dans le cas, semble souffrir plus que ses collègues de deux problèmes: d'abord du fait qu'il est titulaire d'un nouveau ministère, et ensuite du fait qu'il est candidat à un poste plus élevé au sein du gouvernement. Résultat: quelqu'un qui connaît beaucoup mieux que moi ce qui se passe au gouvernement a manifestement fait une enquête sur l'activité et le fonctionnement du ministère de la Consommation et des Corporations et a abouti à la conclusion qu'il renferme beaucoup de bois mort. Cette expression s'applique au personnel du ministère qui n'y met pas du sien, qui ne fait pas ses preuves, et qui ne sert pas le mieux possible l'intérêt public. Il y a à peine deux jours, le ministre de l'Agriculture a dit ce qui suit à l'endroit du fonctionnement du gouvernement:

> La surabondance des ministères entraîne le double emploi et le gaspillage. Dans ces conditions, la structure verticale de la fonction publique rend plus difficile le roulement et la mutation du personnel au nom de l'efficacité. Les ministères qui ont des fonctions surannées ou en passe de le devenir voient leur personnel sous-employé, et par conséquent sous-productif. En même temps, les nouveaux ministères recrutent des employés supplémentaires. Le résultat: du bois mort.

Le ministre peut rire, mais c'est son collègue, qui prend place à ses côtés, qui a fait ces commentaires. C'est un état de choses regrettable pour le public canadien que de voir un ministre, dans son désir intense de devenir premier ministre, manier un couteau bien aiguisé dans le seul et unique but de trancher la gorge d'un autre ministre. Peut-être le ministre de l'Agriculture sait-il de quoi il parle puisqu'ici il fait allusion, par sous-entendu, au fait que certains ministères sont désuets ou exercent des fonctions démodées et que leur personnel est sous-employé et, partant, oisif. C'est là une bien triste constatation à faire par un ministre de la Couronne, à propos des cadres de l'administration fédérale. Peut-être comprendrait-on s'il avait dit cela d'un air moqueur ou blagueur, mais il l'a dit le plus sérieusement du monde. Le ministre de l'Agriculture a parlé ainsi devant le 63e congrès de l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan, tenu à l'hôtel Saskatchewan le mercredi 13 mars 1968, à Regina. Le texte du discours que j'ai en main provient du bureau du ministre de l'Agriculture.

Si ce qu'il dit est vrai, savoir que certains ministères sont désuets, qu'il y a sous-emploi dans leurs bureaux et que les nouveaux ministères embauchent du personnel supplémentaire qui constitue un fardeau de plus, je conseillerais au ministre de la Consommation et des Corporations de consacrer ses efforts à accroître l'efficacité dans l'administration fédérale. Il devrait s'efforcer de protéger les intérêts des consommateurs à cet égard tout en protégeant aussi leurs intérêts sur le marché. Il ne devrait pas attendre la semaine d'avril où il court sa chance de devenir premier ministre mais il devrait avoir un entretien immédiat avec le premier ministre—en dépit du fait que celui-ci doit prendre sa retraite dans une quinzaine de jours—et avec les autres membres du cabinet afin de constater à quel point l'argent du contribuable est répandu aux quatre vents dans des ministères dont les fonctions sont démodées, ce qui ne les empêche pas de recruter du personnel supplémentaire, d'où une foule d'inutiles.

Puis-je rappeler qu'il est cinq heures, monsieur le président?

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, puis-je demander la parole pour un rappel au Règlement? Je me demande si le désir du comité n'est pas d'en terminer aujourd'hui avec ces prévisions budgétaires?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Howard: Je sais, monsieur le président, que certains députés ont pris des dispositions en croyant qu'il y aurait une heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. Nous ne pouvons adopter ces crédits aujourd'hui,

mais, à mon avis, les questions de ce genre devraient être étudiées au début de l'après-midi et les différents partis devraient en discuter. Il serait ainsi beaucoup plus facile d'en venir à une entente.

M. le vice-président adjoint: Le comité veut-il continuer l'examen des crédits?

Des voix: Non.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 1c est-il adopté?

M. Howard: Je signale qu'il est cinq heures, monsieur le président.

M. le vice-président adjoint: Comme il est cinq heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport des résolutions adoptées et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

• (5.00 p.m.)

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat informant cette Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des communes pour nommer un comité mixte chargé d'étudier le progrès et les programmes de la Commission de la Capitale nationale en ce qui concerne le développement, la conservation et l'amélioration de la région de la Capitale nationale.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics et les bills privés.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être d'interrompre en ce moment. Il serait sans doute utile à la Chambre si l'on consignait au compte rendu les travaux que nous nous proposons d'aborder lundi prochain. Nous commencerons par la suite de l'examen des crédits supplémentaires, en mettant en délibération les crédits du ministère des Affaires extérieures. Il y a eu, paraît-il, une entente à ce sujet. Suivront les crédits du ministère de la Consommation et des Corporations et ceux du ministère de la Production de défense, puis ceux du ministère de l'Industrie. Si nous avons la chance de disposer des crédits de ces trois ministères, nous entamerons ensuite ceux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Knowles: Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre, si le gouvernement, en établissant le calendrier des travaux pour la semaine prochaine, estimera opportun de traiter des ordres nos 51 et 60: le bill n° C-190 modifiant la loi sur les brevets et la loi sur les marques de commerce, et le bill n° S-22 modifiant la loi des aliments et drogues et interdisant la vente de substances dangereuses. Le gouvernement sait que nous serions prêts à adopter ces deux projets de loi avec peu ou point de débat.

L'hon. M. Pennell: Je vais consulter le leader du gouvernement à la Chambre et il consultera probablement les leaders des autres partis à la Chambre.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

AUGMENTATION DES SANCTIONS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose la 2e lecture du bill n° C-27, modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle et parts égales).

—Monsieur l'Orateur, l'objet du bill que je propose est de renforcer les peines s'appliquant aux crimes qui violent les lois relatives aux coalitions et aux monopoles. S'il est approuvé, ce bill n'entravera pas les sanctions que prévoit actuellement la loi pour un premier délit, mais, à l'occasion d'un deuxième, il y aura obligatoirement un emprisonnement d'au moins un an et, à l'occasion d'un troisième ou d'autres, un emprisonnement d'au moins deux ans. Le bill montre aussi clairement que les directeurs et les hauts fonctionnaires des compagnies impliquées dans la violation de nos lois sur les coalitions seront tenus responsables des actes de ces sociétés.

Je présente ce bill pour deux raisons. Tout d'abord, je suis de ceux qui croient qu'au Canada les lois devraient s'appliquer avec la même vigueur et la même considération à tous les Canadiens, riches ou pauvres, coupables d'infractions à la loi sur les coalitions ou de vols, d'être en état d'ivresse et de causer du désordre. Il faudrait les appliquer avec la même force aux citoyens qui peuvent se payer un avocat éminent et à ces pauvres gens qui chaque jour de la semaine comparaissent devant les juges de nos grandes

comme de nos petites villes, qui n'ont personne pour les défendre et les protéger. Prenez n'importe quel journal au Canada et vous y lirez qu'un citoyen pauvre, coupable d'un léger vol dans quelque supermarché ou dans quelque grand magasin s'est vu imposer six mois ou deux mois de prison. Il n'est pas rare, monsieur l'Orateur, de lire qu'un pauvre diable qui a bu un peu trop au cours d'une fin de semaine et qui a fait du tapage est déclaré coupable de s'être enivré et d'avoir causé du désordre. On le condamne à une ou deux semaines, peut-être à un mois de prison. Dans ma propre province du Manitoba cela arrive assez fréquemment, surtout lorsqu'il s'agit d'Indiens ou de Métis.

Cependant, même s'il existe depuis plus de 50 ans dans notre pays une loi interdisant les coalitions, c'est-à-dire les coalitions destinées à soutirer au public un prix excessif pour les denrées qu'il achète, personne n'a jamais été déclaré coupable. C'est ce qui s'est produit, même si certaines sociétés parmi les plus respectées, les plus importantes du Canada, dans divers domaines, ont été déclarées coupables d'avoir violé la loi interdisant les coalitions pas seulement une fois ou deux, mais trois fois. Je reviendrai là-dessus dans quelques instants. Le fait est que nos mesures législatives destinées à lutter contre les coalitions ne remplissent pas le rôle qu'elles étaient censées jouer. Cette constatation a été faite par bien des gens, des économistes qui ont étudié l'origine de la mesure, des députés qui en ont parlé, et même des membres du gouvernement qui, à l'occasion, ont signalé les lacunes de la loi.

Dès 1964, le ministre de la Justice, le défunt Guy Favreau, alors chargé d'appliquer ces lois, avait prononcé le 2 octobre à Montebello une allocution où il s'inquiétait des imperfections de la loi. Il disait alors:

> Il y aurait lieu, semble-t-il, de remettre sérieusement à l'étude nos mesures existantes dans ce domaine et, sans abroger la loi actuelle, de nous demander vraiment dans quelle mesure le gouvernement fédéral pourrait adopter des dispositions supplémentaires afin de réglementer le commerce. Dans certaines circonstances, il conviendrait, à mon sens, de trouver moyen de réprimer certaines pratiques dans l'intérêt public, mais autrement qu'en intentant des poursuites devant les tribunaux. Et, même dans le cadre d'une loi relevant du droit criminel, je suis convaincu qu'il y aurait moyen d'élaborer et d'utiliser sur une base plus générale une procédure pas nécessairement reliée à une action au criminel, ainsi, par exemple, des injonctions positives, afin de prévenir les infractions à leur début ou interdire les récidives . . .

[M. Orlikow.]

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que feu l'ancien ministre savait, de même que les fonctionnaires de son ministère, assurément, que la loi actuelle était tout à fait insuffisante pour contrôler et empêcher les coalitions qui ont dépouillé le public canadien de millions de dollars. Je ne crois pas aux peines rigoureuses et j'en ai parlé en maintes occasions. J'ai ordinairement, sinon toujours, préconisé une façon plus humaine d'aborder les délits, par exemple, un recours accru à la liberté surveillée, et moins de peines d'emprisonnement, et le reste.

• (5.10 p.m.)

En ce qui concerne notre législation sur les coalitions, les faits sont connus. Nos tribunaux ont été indulgents. Ils n'ont pas pris la loi au sérieux. Cette dernière prévoit que les sociétés ou particuliers qui sont trouvés coupables de conspirer entre eux en vue de créer des coalitions doivent payer l'amende ou être emprisonnés. Jusqu'ici, personne n'a passé un jour en prison après avoir été trouvé coupable aux termes de la loi. Si le gouvernement avait donné suite, sous forme de mesure législative, à certaines des idées du regretté M. Favreau—je viens de vous lire des extraits de son discours de 1964—ce que je propose aujourd'hui ne serait pas nécessaire.

Aux États-Unis, les victimes de coalitions pour fixer les prix peuvent, après avoir prouvé qu'il y a vraiment eu conspiration à cette fin, intenter des poursuites contre les sociétés en cause et en obtenir des dommages-intérêts. Les clients de la General Electric Company ont pu obtenir plus de 160 millions de dollars en dommages-intérêts après que cette compagnie fut reconnue coupable aux termes de la loi américaine sur les coalitions.

Les choses ne se passent pas ainsi au Canada. Lorsque des sociétés sont reconnues coupables de maintenir, artificiellement, les prix élevés, par coalition avec d'autres, elles en sont quittes pour une amende minime. Je le répète, le Parlement a adopté des lois pour enrayer les coalitions. Pourtant, après enquêtes, poursuites devant les tribunaux et condamnations, les tribunaux imposent des amendes aussi minimes que $2,000, $5,000 et, récemment, $10,000. Depuis deux ans, il y a eu deux amendes de $25,000. En fait, en imposant des amendes aussi minimes, les tribunaux autorisent, à peu de frais, les coalitions à voler le public.

Depuis 50 ans, on légifère sur le sujet; pourtant, les coalitions n'ont pas disparu, elles

augmentent. Ainsi, la commission royale nommée par les trois provinces des Prairies et dirigée par l'ancien député libéral à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, le juge Mary Batten, a fait enquête sur l'activité de la Canada Safeway et des magasins Weston dans les Prairies. Voici ce qu'elle dit dans son rapport:

> Une construction excessive de magasins a entraîné leur sous-utilisation et augmenté sans nécessité le coût de la vente au détail de l'épicerie. La position et la puissance de ces succursales multiples ont entraîné et exigé le recours à des campagnes de publicité autodestructives et coûteuses.

Essentiellement, il existe une coalition dans l'épicerie dans l'Ouest canadien. Cette coalition a coûté des sommes énormes aux habitants de l'Ouest. Je vous citerai une phrase de plus de ce rapport:

> Pris ensemble, les bénéfices excessifs et le dispendieux surplus de capacité ont privé chaque famille de quatre personnes de $61.28 en 1966.

La perte est beaucoup trop élevée, dit le commissaire, et je suis tout à fait d'accord.

Il ne se passe pas un mois sans que le conseil municipal de Winnipeg ne signale des cas où ils ont mis différents travaux en adjudication pour obtenir des soumissions identiques de différentes entreprises. Le fait que ces choses se produisent, prouve à mon sens, que les coalitions existent. Je le sais, le ministère ne croit pas que des soumissions identiques prouvent l'existence d'une coalition, mais je prétends qu'on est forcé de conclure que les coalitions existent. Le conseil municipal de Winnipeg m'a écrit en août 1966, pour dire qu'il avait demandé trois soumissions pour le matériel d'éclairage des rues, des lampes à décharge. La Canadian General Electric, la Northern Electric et la Canadian Westinghouse ont soumis des prix identiques de $80.75 pièce. Voilà, je pense, une preuve évidente d'une coalition.

En octobre 1966, le conseil municipal de Winnipeg a mis en adjudication la fourniture de sel gemme destiné à être répandu dans les rues en hiver. La Domtar Chemicals Limited et la Canadian Salt Company Limited ont toutes deux présenté une soumission de $18.40 la tonne. Ce n'était pas accidentel cela, à mon avis.

En septembre 1967, la ville de Winnipeg a de nouveau mis en adjudication la fourniture d'appareils d'éclairage de rue. La Canadian General Electric, la Northern Electric, l'Electric Power Accessories et la CLM Industries ont toutes remis des soumissions pour $89.77 pièce. Ces sociétés sont tellement à la pointe du progrès qu'elles sont en mesure de faire un prix à un cent près. Encore une fois, ce n'était pas accidentel et, à mon avis, cela prouve qu'il y avait collusion.

Le gouvernement devrait agir. Je le répète, je ne veux mettre personne sous les verrous, mais il faut faire quelque chose pour mettre fin aux coalitions. Certaines sociétés ont été condamnées plusieurs fois et n'ont eu qu'à payer des amendes insignifiantes. Les plus grandes et les plus respectables sociétés sont au nombre des entreprises qui ont été condamnées. L'Abitibi Paper, qui a été condamnée en 1960 et, encore, en 1961, a payé chaque fois une amende de $15,000. En 1960, ses bénéfices nets s'établissaient autour de $15.5 millions. En 1962, lorsque la compagnie a été condamnée de nouveau, elle réalisait des bénéfices nets semblables. On a imposé une amende de $3,000 à la St. Lawrence Corporation, en 1958, et une autre de $20,000 en 1960. En 1959, les bénéfices de la société dépassait 6 millions de dollars et, en 1960, ils étaient supérieurs à 7 millions. L'Anglo-Canadian Pulp and Paper Mill s'est vue imposer une amende de $3,000 en 1958, et une autre de $20,000 en 1960. Elle a réalisé des bénéfices supérieurs à 4.5 millions de dollars au cours de chacune de ces deux années.

• (5.20 p.m.)

Ce n'est pas par hasard, monsieur l'Orateur, qu'une société décide de s'associer à ses principaux concurrents pour hausser ses prix et exploiter la population. Des administrateurs et des représentants de la société participent à ces décisions. Si je consignais au compte rendu les noms des administrateurs de ces compagnies et de certaines autres, nous aurions la liste des principaux hommes d'affaires canadiens. Parmi les représentants de ces compagnies, on trouve quelques-uns des membres les plus éminents du Rideau Club, de l'autre côté de la rue. Il en est de même pour certains membres du Manitoba Club, le club le plus influent de Winnipeg. Ce sont les dirigeants du commerce et de l'industrie au Canada. Ils ont donné, à mon sens, un très piètre exemple aux Canadiens moyens en faisant fi de la loi ou en la contournant.

J'espère que le Canadien moyen ne suivra pas l'exemple de ces notables. J'admets que je propose des mesures sévères contre les coalitions. Je regrette qu'il n'y ait pas de meilleurs moyens. En fait, j'en connais, mais j'attends depuis 1962, année de mon accession ici, que le gouvernement se rende à l'évidence et admette que la loi sur les coalitions est une farce et un échec, et qu'il propose une nouvelle mesure propre à renforcer le principe fondamental que nous acceptons tous: la nécessité de freiner les coalitions qui exigent des prix exorbitants du consommateur canadien.

M. H. E. Stafford (Elgin): Monsieur l'Orateur, s'il y a des lacunes dans les dispositions visant les violations de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, les nouvelles modifications proposées dans le bill nº C-27 ne feront que les aggraver. Après avoir suivi l'intervention du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je suis convaincu que ses propositions ne pourront que rendre les choses pires.

La présente loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne prévoit pas d'amende contre ses contrevenants. Elle ne permet pas non plus tous les abus. Elle stipule que les tribunaux peuvent imposer une peine d'emprisonnement maximum de deux ans pour un délit ou en cas de récidive.

M. Orlikow: Les tribunaux ont-ils jamais imposé une telle sentence?

M. Stafford: Je dis que les tribunaux ont le droit d'imposer une peine d'emprisonnement maximum de deux ans. C'est à la discrétion des juges et, d'après mon expérience des tribunaux de cette province et d'une autre au moins, j'estime que nos juges peuvent rendre de sages décisions aux termes de la loi contre les coalitions comme aux termes de n'importe quelle autre loi.

Le bill dont nous sommes saisis remplacerait le paragraphe 3 de l'article 31, qui oblige à

> ... punir toute personne qui désobéit à une telle interdiction ou à un tel ordre, à la première récidive, d'un emprisonnement d'au moins un an, et lors des deuxième et subséquentes récidives, d'un emprisonnement d'au moins deux ans.

Aux dispositions visant les peines, savoir les articles 32, 33 et 34 de la loi, le député ajouterait:

> ... et à la première récidive, d'un emprisonnement d'au moins un an et, lors des deuxièmes et subséquentes récidives, d'un emprisonnement d'au moins deux ans.

En d'autres termes, les articles 1 à 6 du bill prévoient une peine d'emprisonnement minimum et obligatoire d'un an pour une première récidive, et de deux ans, pour une deuxième ou subséquente récidive.

Peu d'articles de notre Code criminel rendent ces sanctions obligatoires. Certaines s'appliquent, par exemple, aux vols de courrier. Mais il y a de bonnes raisons d'imposer, dans ces cas, des peines minimums. En vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ces raisons n'existent pas. Je trouve que le juge présidant à un procès est le mieux placé pour apprécier quelle peine doit être imposée, suivant les circonstances.

[M. Orlikow.]

Il y a de nombreuses raisons de croire que les modifications préconisées dans ce bill ne réussiront pas. Par exemple, les accusations sont d'ordinaire portées contre les sociétés—et on ne peut les incarcérer. Les dispositions du bill nº C-27 seraient sans effet sur les sociétés elles-mêmes. En outre, les dirigeants des compagnies changent, et ceux qui seraient impliqués dans une première récidive pourraient bien n'avoir été aucunement liés à un délit antérieur. Et si les administrateurs ou les dirigeants d'une société avaient changé, le juge pourrait difficilement condamner ceux qui seraient présents lors d'un deuxième délit, et c'est ce qu'a indiqué le député de Winnipeg-Nord.

Par ailleurs, une infraction commise par une compagnie qui aurait déjà été condamnée, pourrait avoir trait à un genre de produit tout à fait différent, et il se pourrait que le tribunal ne juge pas qu'une infraction à propos d'un produit autre que celui qui aurait donné lieu à la première condamnation, puisse être considérée comme récidive. Ainsi, on voit que cela pourrait créer bien des difficultés et que la loi serait peut-être moins bonne si ces amendements étaient adoptés.

Je présume que la loi prévoit des poursuites contre les dirigeants aussi bien que contre les sociétés. D'ordinaire, c'est la société qui est poursuivie, et avant que les poursuites ne soient intentées, le ministre de la Justice ou son fondé de pouvoirs ordonne que certaines mesures soient prises. Dans la majorité des cas, c'est la société qui a bénéficié des infractions commises, et pour qu'une accusation soit valable, il faudra peut-être entendre les témoignages des administrateurs ou des dirigeants de la société. Je suis sûr qu'un procureur de la Couronne se trouverait dans une situation délicate s'il accusait un administrateur ou un dirigeant de société et perdait son procès tant contre l'administrateur que contre la société. Il ne faut pas oublier qu'aux termes de la loi de notre pays, aucun accusé n'est tenu de témoigner contre lui-même.

• (5.30 p.m.)

Par exemple, monsieur l'Orateur, un ordre d'interdiction vise une société ainsi que toutes les personnes occupant un poste au sein de la société au moment de la condamnation. Les postes dans ces corporations changent. L'ordre ne s'applique pas aux nouveaux directeurs. Voilà encore une raison précise pour laquelle les amendements proposés par mon honorable ami de Winnipeg-Nord ne répondent pas aux objectifs visés par le bill nº C-27.

En 1960, les dispositions du Code criminel contre les coalitions ont été réunies dans la loi

relative aux enquêtes sur les coalitions. Toutes les mesures législatives contre les coalitions se trouvent donc dans cette loi. Évidemment, monsieur l'Orateur, il appartient à la Couronne d'établir le délit hors de tout doute raisonnable. Comme pour tout autre délit criminel, le fardeau de la preuve incombe au procureur de la Couronne, tout au long du procès. La société ou le directeur doit être prouvé coupable hors de tout doute raisonnable, et il est innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit ainsi prouvée.

Les mesures législatives contre les coalitions relèvent entièrement de notre droit pénal. L'article 91A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère au Parlement du Canada le pouvoir d'adopter des lois en matière d'actes criminels. Tout écart de l'aspect purement pénal de la législation serait sans aucun doubte considéré comme *ultra vires*.

L'article 7 du projet de loi, monsieur l'Orateur, prévoit le double du montant des dommages-intérêts sur condamnation et vise à éviter une transgression des lois provinciales. Il ne prévoit aucun droit de recours au civil en cas d'infraction d'un tel droit. Dans une cause de la Cour suprême entre la Direct Lumber Company Limited et la Western Plywood Company Limited rapportée par les Comptes rendus de la Cour suprême pour 1962, à la page 646, il a été considéré que l'article 411 (1) *c*) du Code criminel d'alors, concernant la conspiration visant à restreindre le commerce, et l'article 412 (1) *a*) ainsi que l'article 412 (2), relatifs à la discrimination en matière de prix, ne donnent aucun motif d'une action au civil en dommages-intérêts à une personne alléguant qu'une autre a enfreint ces dispositions.

Je suppose, monsieur l'Orateur, qu'il en est de même des dispositions modifiées du Code, les articles 32 (1) b) et 33A (1) *a*) ainsi que le paragraphe (2) et les autres paragraphes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Des poursuites pourraient, toutefois, être instituées en vertu du droit commun et du droit civil de la province de Québec; mais ces points n'ont pas été abordés par le tribunal.

L'analogie avec l'article 159 de la loi sur l'accise—non pas l'article 158 qui figure dans les notes explicatives—n'est pas juste. L'article 159 a trait au recouvrement du montant en double des droits d'accise et de permis qui auraient dû être payés, montant facile à déterminer.

Étant donné où la loi en est rendue, on peut donc se demander s'il serait souhaitable d'inclure cette disposition.

Par exemple, monsieur l'Orateur, il y a 150 ou 200 ans, le dénonciateur et le solliciteur général pouvaient se partager l'amende. Cette procédure est contraire aux dispositions actuelles de notre Code criminel et du régime judiciaire en général. La sanction imposée par notre droit criminel est fondée sur une action civile, ce qui semble tout à fait irrégulier.

Pour en revenir à l'article 7, j'ai remarqué dans les Statuts revisés de l'Ontario, année 1960, tome 5, une ancienne loi qui avait été publiée d'abord dans les Statuts revisés de l'Ontario, année 1897, au sujet des monopoles et de l'administration des lois pénales. Aux termes de l'article 4 de cette loi concernant les sanctions à appliquer, une personne peut récupérer trois fois la valeur du dommage subi. Personnellement, je n'ai jamais ouï-dire qu'on ait invoqué les dispositions de cette loi ou qu'on ait déposé plainte en se fondant sur cette loi; mais le député de Winnipeg-Nord aimera peut-être étudier de plus près ces dispositions où il pourrait trouver ce qu'il cherche et matière pour l'amendement qu'il envisage.

L'article 8 du bill, le dernier, traite de la responsabilité personnelle des directeurs et des agents de la corporation. Il est ainsi conçu:

> Lorsqu'une corporation enfreint une disposition de la présente loi ou omet ou néglige de se conformer à une semblable disposition, une interdiction ou un ordre formulé sous son régime, toute personne qui, étant un administrateur, gérant ou directeur d'une telle corporation ou agissant pour le compte de celle-ci, autorise, ordonne, fait, omet ou néglige de faire un acte, une omission ou une négligence de ce genre, ou un élément de cet acte, de cette omission ou négligence, ou y donne son consentement ou son acquiescement, est coupable de cette infraction personnellement et conjointement avec la corporation.

Comme l'indiquent les notes explicatives, monsieur l'Orateur, le principe de cette disposition est déjà contenu dans l'article 38*e*)—il faudrait lire l'article 38(3)—qui s'applique à ceux qui refusent l'accès des lieux et l'examen des documents et à ceux qui négligent de produire leurs déclarations de renseignements. Cet article faisait d'abord partie de l'article 22(1) de la loi des coalitions et des prix raisonnables, adoptée en 1919. En 1923, il fut incorporé tel quel dans la loi actuelle relative aux enquêtes sur les coalitions. Il ne semble pas qu'il y ait eu débat sur cette disposition de sorte qu'on ne peut pas voir pourquoi son application a été restreinte aux deux cas déjà cités au lieu d'être étendue à d'autres de même nature, comme le défaut de faire ou de produire une déclaration assermentée lorsqu'elle est demandée.

Étant donné qu'une société ne peut agir que par l'entremise de ses administrateurs ou de ses directeurs, il pourrait y avoir quelque doute sur la possibilité de poursuivre un administrateur personnellement pour une infraction commise par la société, s'il n'y avait pas l'article 21 du code criminel concernant la complicité. Considérant cet article,

monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que des procédures sont prévues contre un administrateur qui aurait participé à l'infraction de la société; et même à défaut d'un tel article, il ne subsiste aucun doute qu'il pourrait être poursuivi pour conspiration.

Un certain nombre de lois, telle la loi sur la faillite, prévoient que lorsqu'une loi a été violée par une société, tout directeur, administrateur ou agent de la société qui a ordonné, autorisé, toléré l'infraction ou y a participé, est responsable au même titre que s'il l'avait personnellement commise. La disposition en question figure à l'article 162 de la loi sur la faillite. L'article 21 du Code criminel rend cette disposition superflue, semble-t-il.

• (5.40 p.m.)

Par conséquent, la nécessité d'une telle disposition semblerait fort discutable. Le fait est qu'une telle disposition, applicable à certains articles de mise en vigueur, se trouve dans la loi depuis si longtemps qu'il est difficile de prendre une position trop rigide. Je dirai que, lorsque le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) expose les nombreuses exemptions différentes qui, à mon sens, devraient constituer des infractions, il interprète mal toute l'essence de cette loi. J'estime qu'il n'existe absolument aucune raison de penser que nos juges ne sauraient régler ces cas comme tout autre. Je ne vois aucune raison d'incorporer quelque article que ce soit du bill n° C-27 à titre de modification à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de notre pays. Il semble exister peu de raisons pour que le projet de loi à l'étude soit adopté. En effet, il viole tous les principes dont s'inspirent les lois canadiennes contre les coalitions. L'ancien juge en chef Duff a résumé ces principes ainsi:

> La loi qui nous occupe, je n'en doute pas, a été adoptée pour assurer précisément la protection de l'intérêt public dans une concurrence libre ... Cette protection est accordée en frappant d'illégalité les accords qui, une fois mis en œuvre, empêchent ou diminuent indûment la concurrence, rendant ces accords des actes délictueux, et, comme la loi vise à assurer la protection de l'intérêt public dans une concurrence libre, c'est de ce point de vue qu'il faut examiner la question, que la prévention ou la diminution convenues soient irrégulières ou non.

[*Français*]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, le projet de loi que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a présenté au cours de cette session et lors des sessions antérieures, a pour objet principal de rendre plus sévères les peines que décrètent les lois relatives aux coalitions et aux monopoles, en imposant un emprisonnement minimum d'un an pour la première récidive et un emprisonnement minimum de deux ans pour les récidives subséquentes.

[M. Stafford.]

A entendre l'honorable député de Winnipeg-Nord, qui a la réputation d'un homme calme, on serait porté à croire que les commerçants et les chefs d'entreprises industrielles, en somme tous ceux qui forment une partie très importante de notre société, ont un potentiel criminel, et qu'il faudrait les traiter très sévèrement, parce que les compagnies qu'ils gèrent enfreignent les lois relatives aux coalitions et aux monopoles.

Je ne crois pas que l'honorable député de Winnipeg-Nord ait cette intention, lorsqu'il présente ce projet de loi, mais je me demande s'il serait encore du même avis si, aujourd'hui, un projet de loi était présenté à l'effet que les ouvriers ou les chefs ouvriers, dans un conflit de relations patronales-ouvrières, à la première récidive, devraient nécessairement être emprisonnés, parce qu'ils auraient participé à une bagarre ou auraient négligé—particulièrement des chefs ouvriers —de se soumettre à une décision d'un tribunal d'arbitrage ou de relations ouvrières. Je crois que l'honorable député de Winnipeg-Nord s'élèverait immédiatement contre une telle pénalité; il brandirait le poing pour dire que le Parlement s'arroge le droit de punir l'ouvrier trop sévèrement, et je serais parfaitement d'accord avec lui.

On s'éloigne de plus en plus des peines minimums et l'on impose de moins en moins à l'intelligence de nos juges et des présidents de nos tribunaux des obligations minimums, de façon que nos tribunaux aient une plus grande latitude dans l'imposition des sentences. Cela est dans la nouvelle politique de la justice, et j'en suis, parce que la justice humaine s'éloigne de plus en plus du côté punitif.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Dans le cas des riches surtout.

[*Français*]

M. Lachance: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, comme vient de le dire l'honorable député de Winnipeg-Nord, que le législateur protège le riche au détriment du pauvre.

• (5.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'en étais à dire que la justice humaine s'éloigne de plus en plus des sentences comportant des peines d'emprisonnement. On attache moins d'importance à l'aspect punitif d'une sentence qu'à sa valeur éducative.

Je crois que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ne m'a peut-être pas compris tout à fait ou n'a peut-être pas compris mon argument, lorsqu'il a prétendu que la justice humaine protégeait les riches plutôt que les pauvres.

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que les peines minimums diminuent la liberté

dont ont besoin les juges et les présidents des tribunaux.

Je profite du fait que ce projet de loi parle de peines d'emprisonnement minimums d'un an et de deux ans pour réitérer ce que j'ai déjà dit dans le passé, à l'effet que nous devons faire des efforts pour améliorer notre système pénitentiaire et mettre particulièrement l'accent sur la réhabilitation des prisonniers.

Au risque de me faire rappeler à l'ordre, monsieur l'Orateur, puisqu'on parle de prison et d'emprisonnement, je crois qu'il y a lieu de faire encore des efforts pour instituer un système automatique de pardon et ouvrir les portes de la Fonction publique à ceux qui, après avoir quitté le pénitencier, font preuve de bonne volonté et méritent d'être encouragés.

Que les amendes soient plus élevées, monsieur l'Orateur, j'en suis. J'ai souvent remarqué que dans des cas de poursuites intentées en vertu de la loi sur les coalitions et les monopoles, les amendes n'étaient pas suffisantes. Lorsque des compagnies ont une production annuelle brute se chiffrant à des millions de dollars—même souvent à 50 millions de dollars—je suis toujours surpris de constater que les amendes ne sont quelquefois que de $1,000, $5,000 ou $10,000. Je partage l'avis de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, lorsqu'il dit que les amendes ne sont pas proportionnelles à la faute commise.

Je ne suis pas d'accord, cependant, lorsqu'il déclare qu'il faut à la première récidive condamner les directeurs de compagnies à la prison, parce que, évidemment, les corporations ne peuvent pas être envoyées en prison.

Mais je serais d'avis qu'en plus de l'augmentation des amendes, une certaine agence soit mise sur pied pour surveiller ces compagnies qui ont été poursuivies et trouvées coupables. Il s'agirait évidemment d'une agence gouvernementale, et je crois qu'il serait dans l'ordre qu'elle relève de la compétence du ministère qui s'occupe des coalitions et des monopoles.

Dès que des individus ou les directeurs d'une compagnie auraient été trouvés coupables, ils seraient soumis à une surveillance, à leurs frais, pendant une période déterminée de six mois ou un an, suivant les circonstances, ou même plus, si c'était nécessaire. De toute façon, cette période de temps serait établie par la cour ou par le Directeur du bureau des coalitions et monopoles. A mon avis, nous pourrions ainsi éviter des récidives et le public serait beaucoup mieux protégé.

Je sais, monsieur l'Orateur, que d'autres députés veulent ajouter quelques mots sur cette question. Je n'en dirai donc pas plus long, mais je crois devoir dire qu'il y aurait peut-être lieu de publier les noms des directeurs de compagnies trouvés coupables dans *La Gazette du Canada*. A ce moment-là, ces personnes seraient obligées d'y penser plusieurs fois, et si elles récidivent deux ou trois fois, lorsqu'elles demanderont une nouvelle charte, le gouvernement sera alors en mesure de pouvoir faire enquête et de la refuser.

Ce sont les quelques remarques que j'avais à faire, monsieur l'Orateur. Je sais que d'autres députés désirent participer à ce débat, mais avant de reprendre mon siège, je dois dire que je ne suis pas contre le principe d'augmenter les amendes, mais que je suis opposé à l'emprisonnement pour la première récidive.

[*Traduction*]

M. Ian Wahn (Saint-Paul's): Monsieur l'Orateur, durant les quelques minutes qui restent, j'aimerais dire combien nous sommes contents, de ce côté-ci de la Chambre, que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—nous espérons qu'il parlait au nom de son parti—ait présenté une mesure législative qui vise, semble-t-il, à augmenter la libre concurrence dans le pays. Nous sommes tous d'avis de ce côté-ci de la Chambre, j'en suis sûr, que c'est un objectif très louable, bien que nous soyons un peu surpris de la méthode que préconise le député de Winnipeg-Nord pour atteindre cet objectif.

Les derniers rapports du Conseil économique et le rapport Watkins, encore plus récent, montrent à quel point la concurrence nous aide à atteindre nos objectifs économiques fondamentaux qui sont, bien entendu, un taux élevé de croissance économique, le plein emploi et la stabilité des prix. Le rapport Watkins et les derniers rapports du Conseil économique montrent également que malgré la loi sur les coalitions qui est dans nos statuts depuis maintenant plusieurs années, et malgré le soin qu'apportent les hauts fonctionnaires compétents à faire respecter cette loi pénale, celle-ci n'a pas encore amené une concurrence efficace.

L'historique de la mesure législative indique bien clairement qu'on ne saurait obtenir une concurrence efficace au moyen d'une loi pénale. C'est là le problème fondamental lorsqu'on cherche à modifier la loi sur les coalitions pour obliger les hommes d'affaires à exercer une concurrence. Voilà pourquoi la question relative à une concurrence efficace et aux dispositions de la loi sur les coalitions a été déférée à l'étude du Conseil économique. L'imposition à des particuliers de peines d'emprisonnement obligatoires ne donnera sûrement pas les résultats désirés. La chose est d'autant plus vraie que la modification proposée dans le bill n° C-27 vise directement à accroître le châtiment imposé aux particuliers et ne fait aucune mention des corpora-

tions, qui sont les principales bénéficiaires des restrictions à la concurrence.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 2 h. 30 de l'après-midi.

(A 6 h., la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

2c.

GALERIE NATIONALE DU CANADA

1c.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

5c.

OFFICE NATIONAL DU FILM

1c, L75c.

APPENDICE

(*Voir page 7663*)

RAPPORT PROVISOIRE SUR LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR L'EXTENSION DU BILINGUISME

Mars 1968

Le rapport qui suit est un résumé des progrès accomplis en vue de l'extension du bilinguisme dans la Fonction publique du Canada et des mesures prises par le gouvernement pour appliquer les recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

La politique et le programme du gouvernement en matière de bilinguisme ont été élaborés progressivement depuis un certain nombre d'années. En 1963, à peu près au moment où la Commission royale d'enquête était établie à cet effet, un comité interministériel de hauts fonctionnaires était également formé pour proposer des mesures propres à encourager l'extension du bilinguisme dans la Fonction publique.

Le 6 avril 1966, le Premier ministre annonçait la politique du gouvernement fédéral à cet égard dans une déclaration à la Chambre des communes. Il y annonçait notamment: «Le gouvernement espère et compte que, dans une période de temps raisonnable, un état de choses se sera établi au sein de la Fonction publique en vertu duquel les communications avec le public se feront normalement dans l'une ou l'autre langue officielle eu égard au client; un climat se créera dans lequel les fonctionnaires des deux groupes linguistiques pourront travailler ensemble vers des buts communs, en utilisant leur propre langue et en s'inspirant de leurs valeurs culturelles respectives, tout en appréciant à leur pleine valeur et en respectant celles des autres.»

On insistait sur le fait que le bilinguisme serait implanté graduellement, sur un certain nombre d'années, de façon à éviter toute injustice ou tout malentendu.

Au même moment, le Premier ministre annonçait plusieurs programmes précis en ce domaine. Sans entrer dans les détails, il serait bon de rappeler que la première école de langues de la Fonction publique a ouvert ses portes au mois de février 1964 avec 42 élèves et 4 professeurs de langues; à l'heure actuelle, plus de 5,000 fonctionnaires suivent des cours de langue seconde, et le service compte plus de 200 professeurs.

En second lieu, le gouvernement déclarait son intention d'accélérer le recrutement de candidats prometteurs connaissant bien les deux langues. Ce recrutement accéléré s'est effectué tant au niveau des diplômés d'université que parmi les personnes ayant déjà plusieurs années d'expérience. Ainsi, alors qu'en 1965 seulement 13.3% des diplômés d'université recrutés pour les postes des services administratifs et du service extérieur étaient francophones, 270 de ces diplômés sur 860, soit 34.8%, étaient de langue française en 1967.

En troisième lieu, le gouvernement annonçait qu'à compter de 1967, une connaissance raisonnable des deux langues officielles ou la ferme volonté de l'acquérir dans un délai déterminé constitueraient un élément de mérite dans le choix des diplômés d'université recrutés comme stagiaires à des postes administratifs dans les endroits où le bilinguisme est nécessaire. Cette disposition est en vigueur.

En quatrième lieu, le gouvernement instaurait le programme d'amélioration du biculturalisme, en vertu duquel 20 fonctionnaires anglophones des catégories supérieures sont choisis chaque année pour aller passer douze mois à Québec avec leurs familles, tandis que 10 fonctionnaires francophones et leurs familles vont passer une période semblable à Toronto, afin d'étudier l'autre langue officielle et de mieux comprendre les valeurs culturelles du groupe visité. Ce programme bénéficie de l'appui total des universités Laval, York et de Toronto. En 1966-1967, vu le peu de temps dont on disposait pour organiser les séjours, 8 hauts fonctionnaires et leurs familles sont allés à Québec et un à Toronto. En 1967-1968, le nombre total prévu de 20 hauts fonctionnaires et leurs familles séjournent à Québec et 10 à Toronto en vertu du programme actuel. Parmi eux se trouvent le secrétaire du Cabinet, le président de la société Defence Construction Limited et d'autres fonctionnaires très haut placés.

On imagine aisément l'importance qu'aura pour la Fonction publique—pour son caractère et son fonctionnement—l'introduction aux niveaux les plus élevés, au cours des prochaines années, d'environ cent cinquante hauts fonctionnaires bilingues connaissant bien la culture des deux principaux groupes linguistiques. Il est tout aussi facile pour quiconque a vécu à Ottawa, ou l'a seulement visitée, de se représenter l'apport de ces cent cinquante familles à la transformation de la capital du pays en une ville qui reflète vraiment le caractère bilingue et biculturel de la Confédération.

Le cinquième programme prévoit le paiement d'un taux de traitement plus élevé pour les postes de commis ou de secrétaires qui exigent la connaissance et l'usage des deux langues. Un supplément de salaire de 7% pour les secrétaires, les sténographes et les dactylographes a été instauré dans cette catégorie à compter du 1er octobre 1966. La Commission de la Fonction publique étudie aussi la possibilité de l'appliquer à certaines catégories de commis. On admettra que ces catégories sont très diverses et très complexes. Quand cette étude sera terminée, le gouvernement examinera les moyens d'appliquer cette politique aux catégories de commis en cause.

Cette politique de rémunération spéciale pour des aptitudes linguistiques particulières dans des postes où elles sont souhaitables sera naturellement mise en vigueur de manière à ne point désavantager ceux qui ne possèdent pas cette compétence.

En sixième lieu, il est à noter que le Secrétariat spécial du bilinguisme a fonctionné à plein l'année dernière. Il travaille en étroite consultation avec la Commission de la Fonction publique, le personnel du Conseil du Trésor et tous les sous-ministres et directeurs d'organismes en vue de promouvoir l'application ordonnée et progressive de la politique et du programme du gouvernement en matière de bilinguisme dans la Fonction publique. Un certain nombre de comités interministériels a été mis sur pied pour étudier les aspects particuliers de la question du bilinguisme. Dans chaque ministère ou organisme, un haut fonctionnaire a été désigné comme responsable du programme de bilinguisme, et un conseiller à plein temps sur le bilinguisme a été nommé dans plusieurs cas.

Le 5 décembre 1967, le gouvernement recevait le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce rapport définit le statut des deux langues, non seulement dans la Fonction publique, mais au Canada en général. Il renferme 14 recommandations, dont certaines ont trait à la compétence fédérale et d'autres à la compétence provinciale, tandis que plusieurs intéressent des domaines de compétence fédérale-provinciale et que deux se rapportent à des modifications à la constitution.

Le rapport accepte comme principe directeur «la reconnaissance par la loi et dans la pratique des deux langues officielles, même là où l'une des deux est parlée par une minorité, dès que, numériquement, celle-ci paraît viable». Le gouvernement fédéral accepte ce principe sans restriction. Cela ne signifie évidemment pas que le gouvernement s'attend ou exige que les Canadiens en général deviennent bilingues, et le principe ne vise pas à obliger quiconque d'apprendre la langue seconde, si louable que soit cette initiative sur le plan de l'instruction générale, mais il établit le droit qu'ont les citoyens de l'une ou l'autre langue de communiquer avec les autorités publiques dans sa langue et d'être compris. Il s'agit plutôt de réconcilier un maximum de justice pour les minorités parlant des langues officielles avec un minimum d'obligations de la part des majorités parlant les langues officielles.

Lors de la récente Conférence du 5 au 7 février sur la constitution, l'application des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête a été l'un des principaux sujets de discussion. Dans un énoncé de principes communiqué à cette époque, le gouvernement fédéral déclarait:

> «Le gouvernement du Canada pour sa part a l'intention de recommander au Parlement, à sa prochaine session, un projet de loi sur les langues officielles qui stipulera officiellement que le français et l'anglais sont «les langues officielles du Parlement du Canada, des cours fédérales, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale». Nous nous proposons aussi de nommer, sous l'empire de cette loi, «un Commissaire des langues officielles chargé de faire respecter le statut du français et de l'anglais au Canada».

A cette fin, on élabore en ce moment un plan d'action destiné à réaliser pleinement les objectifs fixés pour le gouvernement du Canada par la Commission royale d'enquête, objectifs que nous accueillons avec empressement et que nous acceptons.

En ce qui concerne les recommandations qui sont du ressort des gouvernements provinciaux, le gouvernement a également déclaré que «si les gouvernements provinciaux les acceptent, comme nous l'espérons, et si l'on demande son assistance, le gouvernement du Canada est disposé à aider à la mise en œuvre de ces propositions. Nous serons heureux de nous unir aux gouvernements provinciaux pour trouver la façon dont notre assistance pourrait être rendue plus efficace.»

On se souviendra qu'à la suite d'une discussion très approfondie la Conférence constitutionnelle s'est prononcée à l'unanimité sur les droits linguistiques. Cette importante déclaration, qui a reçu l'appui unanime des chefs des dix provinces aussi bien que du gouvernement fédéral, portait sur trois points essentiels:

«1. La Conférence reconnaît qu'ainsi que le propose la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et en toute justice, les Canadiens

francophones n'habitant pas le Québec doivent jouir des mêmes droits que les Canadiens anglophones du Québec.

2. Il est reconnu que, conformément aux vœux exprimés par la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, il y a intérêt à ce que les gouvernements interviennent aussi rapidement que possible, en adaptant leur action à la situation de chaque province et sans préjudice des droits actuellement reconnus par la loi ou l'usage.
3. L'établissement d'un comité spécial chargé d'étudier le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et les vues exprimées à la Conférence au sujet du contenu de ce rapport, ainsi que les autres questions relatives aux droits linguistiques et à la reconnaissance pratique de ces droits, et chargé également de déterminer des modalités d'application, y compris la nature du concours fédéral envisagé, et la forme et les techniques de la modification constitutionnelle.»

Le gouvernement fédéral poursuit l'élaboration d'un plan de mise en vigueur des recommandations du rapport. Un groupe de hauts fonctionnaires fédéraux étudie en détail les mesures à prendre et la nature des dispositions qui seraient insérées dans un projet de loi sur les langues officielles. On pense pouvoir présenter ce projet de loi au début de la prochaine session du Parlement.

Le programme fédéral sur le bilinguisme sera conçu pour assurer l'égalité des deux langues au Parlement fédéral, à la Cour suprême du Canada et dans tous les tribunaux établis par le Parlement; dans les statuts fédéraux, les règlements et documents importants d'intérêt général; dans les forces armées, dans les ambassades et les bureaux des ministères et organismes fédéraux à l'étranger; dans les accords internationaux et les ententes avec les provinces; dans l'administration fédérale à Ottawa; dans les bureaux appropriés des ministères et des sociétés de la Couronne par tout le pays, en particulier dans tous les bureaux de l'immigration et des douanes ainsi que dans les gares importantes de tête de ligne.

Ces vastes changements ne se produiront pas spontanément ni instantanément dès l'adoption de la loi: ils nécessiteront un difficile travail de «préparation» qui prendra nécessairement quelque temps à réaliser. Le gouvernement, cependant, est déterminé à agir le plus rapidement possible pour appliquer pleinement ces mesures.

Il convient de mentionner aussi une autre recommandation de la Commission royale d'enquête, à savoir que les deux langues devraient avoir la pleine égalité de statut dans toute la région de la Capitale du Canada et «que les mesures nécessaires fassent l'objet de discussions et de négociations entre les deux gouvernements provinciaux concernés et le gouvernement fédéral». Le gouvernement fédéral appuie sans réserve cette recommandation; en fait, un Comité préparatoire de la région de la Capitale du Canada, composé de hauts fonctionnaires des trois gouvernements, avait été mis sur pied avant la Conférence sur la constitution. Les délégués à la Conférence ont noté que cette étude tripartite était en cours et ont enregistré leur accord unanime. Depuis la Conférence, le comité préparatoire s'est réuni pendant une journée entière pour examiner la nature d'une entente éventuelle visant à améliorer davantage la région de la Capitale et il a fait des progrès encourageants.

Toutes les mesures préconisées dans le premier volume du rapport de la Commission royale d'enquête ont trait au statut du français et de l'anglais comme langues officielles. Ce n'est qu'un des multiples aspects de la question du bilinguisme et du biculturalisme. La Commission royale présentera des rapports supplémentaires sur d'autres aspects de la question au cours des mois à venir et fera sans doute d'autres recommandations qui pourraient être tout aussi importantes que les propositions actuelles.

Quoi qu'il en soit, les présentes propositions de la Commission sont d'une importance considérable. La Commission nous les présente comme «une charte fondée sur le principe de l'égalité». Certaines sont complexes et il faudra un certain temps pour en élaborer tous les détails. Toutefois, le gouvernement fédéral espère mettre en vigueur le plus rapidement possible les mesures qui relèvent en tout ou en partie de sa compétence. Il accueillera avec empressement les initiatives semblables des provinces dans les domaines qui les intéressent et il sera heureux de discuter des moyens dont il pourra d'aider les provinces à réaliser pleinement les recommandations de la Commission.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES FINANCES

RAPPORT SUR LES ARRANGEMENTS FINANCIERS INTERNATIONAUX

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour la gouverne de la Chambre, qu'il me soit permis de commenter ce qui s'est passé en fin de semaine au sujet des arrangements financiers internationaux.

La Chambre se réjouira sûrement des décisions annoncées hier à Washington par les gouverneurs des banques centrales qui contribuent au pool de l'or. Les gouverneurs ont appuyé la politique du gouvernement des États-Unis qui continuera d'acheter et de vendre de l'or au prix régnant de $35 l'once pour les transactions avec les autorités monétaires. Ils ont déclaré qu'à l'avenir, les réserves officielles d'or ne devraient servir qu'aux transferts entre les autorités monétaires et ils ont donc décidé de ne plus fournir d'or au marché de Londres ou à tout autre marché.

Étant donné que les réserves actuelles d'or monétaire sont suffisantes en prévision de l'établissement de droits de tirage spéciaux, ils estiment qu'il n'est plus nécessaire d'acheter de l'or sur le marché. Ils ont convenu de ne plus vendre d'or aux autorités monétaires à l'avenir, pour remplacer l'or vendu sur les marchés privés.

Les gouverneurs des banques centrales participant au pool de l'or ont invité les autres banques centrales à collaborer aux politiques sur lesquelles elles se sont entendues. Le gouverneur de la Banque du Canada a promis sa coopération et je l'ai assuré de l'appui du gouvernement à cet égard.

Pour consolider encore plus le système monétaire international, le Federal Reserve Board des États-Unis a annoncé hier une augmentation de 2,275 millions de dollars américains dans les crédits réciproques «swap» avec d'autres banques centrales et la Banque des règlements internationaux. Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré que, dans le cadre de cet arrangement, les facilités de crédits réciproques entre la Banque du Canada et le Federal Reserve System passaient de 750 millions de dollars américains à 1,000 millions de dollars américains.

Avec la permission de la Chambre, j'aimerais déposer deux communiqués que j'ai émis hier soir, un autre émis hier soir par le gouverneur de la Banque du Canada, de même que le communiqué du pool de l'or publié à Washington et dont parlent les trois autres.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre permet-elle au ministre de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Qu'ils paraissent au hansard.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, on propose de les faire publier dans le hansard et cela pourrait convenir à la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'Éditeur: Le texte des documents précités figure en appendice, page 7781.*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons tous, j'en suis sûr, de constater les progrès accomplis en fin de semaine à la suite de la réunion, à Washington, des diverses banques centrales en vue d'atténuer la crise monétaire internationale. Le compte rendu du ministre des Finances sur les mesures prises est des plus intéressants.

Il me semble tout à fait clair, cependant, d'après l'exposé du ministre des Finances et les déclarations officielles, que les mesures prises jusqu'ici pour régler le problème de l'or ne suffiront pas à elles seules à assurer le degré de liquidité internationale requis pour appuyer le volume croissant des échanges internationaux. Elles devront être suivies d'autres mesures visant, par exemple, à permettre des prélèvements plus importants sur le Fonds monétaire international, ou quelque chose du même genre.

J'espère que les pays du monde, le ministre des Finances et le gouverneur de la banque centrale sauront employer à bon escient le temps dont ils disposent, et je me borne à formuler l'espoir que le gouvernement canadien appuiera de son mieux les mesures envisagées pour accroître davantage la liquidité internationale.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que nous avons tous éprouvé un certain soulagement en apprenant qu'une mesure au moins temporaire avait été adoptée. J'appuie sur le terme temporaire car, comme bien d'autres sûrement, je vois des difficultés dans le maintien du régime des deux prix comme élément permanent du système monétaire international.

• (2.40 p.m.)

Cela a toutefois servi a gagner du temps, et j'espère que les autorités monétaires internationales formuleront des plans et des propositions en vue de la création d'une nouvelle unité internationale de change qui nous délivrera une fois pour toutes du cauchemar de l'or qui oppresse le monde depuis des siècles.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, nous aimerions exprimer aussi toute la satisfaction que nous éprouvons de voir que le prix s'est stabilisé, du moins pour l'instant. J'espère que le ministre des Finances considérera cela comme une mesure temporaire, car il ne peut y avoir de remède aux problèmes de stabilité et de liquidité internationales, en ce qui concerne les paiements internationaux, tant qu'on n'adoptera pas une nouvelle attitude, mieux adaptée à la nécessité de s'occuper des pressions qui s'exercent sur le commerce mondial. J'espère que d'ici quelques mois—je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à plus de temps, normalement,—on aura convenu de quelque nouvelle base pour les paiements internationaux.

L'INDUSTRIE

DÉPÔT D'UNE COMMUNICATION AU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE SUR L'INDUSTRIE DE L'ACIER

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer une communication envoyée au premier ministre de la Nouvelle-Écosse et datée du 8 mars. Elle concerne l'industrie de l'acier du Cap-Breton.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le premier ministre dépose ce document?

Des voix: D'accord.

LA TÉLÉDIFFUSION

DÉPÔT D'UNE COMMUNICATION AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC SUR LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi déposer une communication envoyée au premier ministre du Québec concernant la radiodiffusion éducative.

[L'hon. M. Stanfield.]

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le premier ministre dépose ce document?

Des voix: D'accord.

LE CODE CRIMINEL

PROJET DE MODIFICATION TENDANT À L'ABOLITION DE LA PEINE CORPORELLE

M. David MacDonald (Prince) demande à déposer le bill nº C-210 modifiant le Code criminel (Abolition de la peine corporelle).

—Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a pour objectif d'abolir la peine du fouet prévue actuellement par le Code criminel. La peine corporelle est sans aucun doute une survivance de l'âge des ténèbres et, pourtant, on l'emploie encore comme moyen de correction et de discipline.

La préservation d'une telle pratique dégrade les institutions de justice et de réforme et ne peut qu'aigrir et aliéner encore davantage le délinquant. La violence physique dictée par l'État est absolument incompatible avec la pratique pénale moderne.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE REFUS DE DEMANDES DE RÉSEAUX À ANTENNE COLLECTIVE EN 1965

Question nº 965—**M. Cowan:**

Quelles sont les 13 demandes de la station CATV qui ont été refusées et pour quelles raisons, comme il est indiqué, dans le rapport du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour l'année terminée le 31 mars 1965, à la page 12 où l'on lit: «La Loi sur la radiodiffusion ne s'applique pas aux réseaux de télévision à antenne collective (CATV), mais ceux-là sont renvoyés au Bureau à titre officieux par le ministre des Transports, qui est l'autorité compétente,» et que «au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1965, le Bureau a examiné 59 demandes et a trouvé qu'à son avis, 46 d'entre elles ne rendraient pas l'exploitation des stations de télévision déjà existantes non profitable ou empêcheraient l'introduction d'un autre service»?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici les 13 demandes et les raisons dans chaque cas:

Metro Video Limited: nouveau réseau de télévision à antenne collective (CATV) à Winnipeg.

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis, l'établissement du réseau CATV demandé nuirait à la situation économique des stations CJAY-TV, CBWT et CBWFT de Winnipeg.

Neighborhood Television Limited: nouveau réseau CATV à Sudbury.

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis, l'établissement du réseau demandé empêcherait l'établissement d'un autre service de télévision canadien dans la région de Sudbury.

Allview Cable Service Limited: nouveau réseau CATV à Sarnia, Point Edward, Froomfield et Corunna.

Raison: De l'avis du Bureau, l'établissement du réseau CATV proposé dans la demande pour desservir Sarnia, Point Edward, Froomfield, Corunna et la région environnante nuirait aux stations de télévision existantes et à la possibilité d'établissement d'un autre service.

Western Television Cable Company Ltd.: nouveau réseau CATV à New-Westminster (C.-B.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'il y a doute quant à l'effet économique que l'établissement d'un tel réseau aurait sur l'exploitation des stations CBUT et CHAN-TV ou l'établissement d'un autre service.

Brandon Television Limited: nouveau réseau CATV à Brandon.

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis, l'établissement du réseau CATV projeté nuirait à la situation économique de la station CKX de Brandon et empêcherait l'établissement d'un autre service de télévision canadien dans la région en cause.

George G. Henderson: nouveau réseau CATV à Kamloops.
Kamloops Cable Television Limited: nouveau réseau CATV à Kamloops.

Raison du refus dans les deux cas: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis l'établissement des réseaux projetés empêcherait l'établissement d'un autre service de télévision canadien dans cette région.

Lake Video Services Ltd.: nouveau réseau CATV à Lake-Cowichan (C.-B.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis l'établissement du réseau demandé nuirait au service de télévision existant et à la possibilité d'établissement d'un autre service, si ce réseau comprenait trois canaux canadiens et trois canaux américains. De l'avis du Bureau, il ne produirait pas un effet aussi nuisible s'il ne comprenait que les trois canaux canadiens proposés.

George Malo: nouveau réseau CATV à Sudbury.

Raison: De l'avis du Bureau, l'établissement de ce réseau CATV pour assurer un service à Sudbury, Coniston et Copper-Cliff (Ont.) nuirait aux stations de télévision existantes et à la possibilité d'assurer un autre service dans la région.

Canadian Wirevision Ltd.: réseau CATV à Vancouver, Burnaby, Richmond et New-Westminster (C.-B.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'il y a doute quant aux conséquences économiques de l'établissement de ces réseaux sur l'exploitation des stations CBUT et CHAN-TV ou sur l'établissement d'un autre service.

Cameron Gilbert Harju: réseau CATV à Blackfalds.

Raison: Le Bureau a différé sa décision quant à son avis officieux.

Victoria Cablevision Limited: Étendre le service CATV de Saanich à Victoria, Oak-Bay et Esquimalt.

Raison: Le Bureau a différé sa décision quant à son avis officieux.

H & B Communications Limited: Ajouter au réseau CATV d'Edmundston la captation de la station WMEM-TV de Presque Isle (Me).

Raison: Le Bureau a différé sa décision quant à son avis officieux.

LE REFUS DE DEMANDES DE RÉSEAUX À ANTENNE COLLECTIVE EN 1966

Question nº 966—**M. Cowan:**

Quelles sont les 10 demandes de la station CATV qui ont été refusées, et pour quelles raisons, comme il est indiqué dans le rapport du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, pour l'année terminée le 31 mars 1966, à la page 12, où l'on lit: «Le ministre des Transports indique que le Bureau doit examiner les demandes de télévision à antenne collective ... au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1966, le ministre a renvoyé au Bureau 82 demandes de télévision à antenne collective ... le Bureau est d'avis que 72 d'entre elles ... n'empêchaient pas la rentabilité des stations de télévision existantes et ne nuisent pas au service d'une télévision de remplacement»?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici les 10 demandes et les raisons dans chaque cas:

Frontenac Broadcasting Company Limited: nouveau réseau CATV à Kingston (Ont.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis l'établissement du réseau

CATV projeté empêcherait l'établissement d'un autre service de télévision dans la région.

Murray Leonard Sweigman: à Kingston (Ont.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis la modification proposée du réseau CATV existant empêcherait d'établir un autre service de télévision dans la région.

Neighbourhood Television Limited: nouveau réseau CATV à Sudbury (Ont.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis l'établissement du réseau CATV projeté empêcherait l'établissement d'un autre service de télévision dans la région de Sudbury.

Cameron Gilbert Harju: nouveau réseau CATV à Blackfalds (Alb.).

Fundy Cablevision Ltd.: nouveau réseau CATV devant desservir Saint-Jean, Lancaster et la paroisse de Simonds (N.-B.).

Morton Flom: nouveau réseau CATV—ville de Québec, Lévis, Sillery, Giffard, Québec-Ouest, Sainte-Foy, Charlesbourg, Lauzon, Montmorency, Beauport et Villeneuve (Qué.).

Raison dans les trois cas susmentionnés: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis le nouveau réseau CATV projeté nuirait à la situation économique des stations de télévision qui desservent la région.

Oshawa T.V. Supply Limited: nouveau réseau CATV à Oshawa (Ont.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis la modification proposée du réseau CATV existant empêcherait l'établissement d'une station locale de télévision dans la région.

Oshawa T.V. Supply Limited: ajouter les postes WOKR-TV, Rochester, New York et WNED-TV, Buffalo, New York, au réseau CATV qui dessert une partie d'Oshawa (Ont.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis la modification projetée du réseau CATV existant empêcherait l'établissement d'un autre service de télévision dans la région.

Western Communications Ltd.: nouveau réseau CATV à Regina (Sask.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis le réseau projeté nuirait à la situation économique des stations de télévision qui desservent la région.

[M. Byrne.]

Lloyd Cyril Nelson: nouveau réseau CATV à Brandon (Man.).

Raison: Le Bureau désire faire savoir qu'à son avis l'établissement du réseau CATV projeté nuirait à la situation économique de la station CKX de Brandon et empêcherait l'établissement d'un autre service de télévision canadien dans la région en cause.

LES REVENUS DES FOYERS DES LOGEMENTS RÉGIS PAR LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

Question nº 979—**M. Douglas:**

1. Quel était le revenu moyen des familles qui ont acheté des maisons unifamiliales en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, au cours de chaque mois de 1967?

2. Quel était le revenu familial moyen des locataires d'appartements dont la construction avait été financée en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, en 1967?

3. Comment se répartissait le revenu familial des locataires d'appartements dont la construction avait été financée en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, en 1967?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1. Le revenu familial moyen des acheteurs et des propriétaires-requérants de maisons unifamiliales financées en vertu de la loi nationale sur l'habitation au cours de l'année 1967 était de $8,769.

2. et 3. Les renseignements concernant le revenu familial moyen des locataires d'appartements dont la construction a été financée en vertu de la loi nationale sur l'habitation ne sont pas disponibles.

LE FINANCEMENT DES NOUVEAUX LOGEMENTS EN 1967

Question nº 982—**M. Douglas:**

Quel montant du financement pour les constructions de nouvelles habitations au Canada en 1967 fut fourni, *a*) par les fonds privés, *b*) par les fonds publics et *c*) par d'autres sources?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Des 164,123 unités de logement mises en chantier en 1967, *a*) 85,512 unités ont été financées à l'aide de prêts fournis par les institutions prêteuses, *b*) 45,325 unités ont été financées à l'aide de prêts fournis par les fonds publics, et *c*) 33,286 unités ont été financées par des fonds provenant d'autres sources.

LA MAJORATION DES DROITS DE QUAI

Question nº 997—**M. Macquarrie:**

1. A quelle date le ministère des Transports a-t-il mis en vigueur la plus récente augmentation des droits de quai qu'il exige à l'égard de ses installations dans l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel était le taux de cette augmentation?

3. Pourquoi ces droits ont-ils été augmentés?

4. Des augmentations semblables ont-elles été mises en vigueur ailleurs, *a*) dans les provinces Maritimes, *b*) au Canada?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les droits d'entreposage des légumes et des légumes-racines dans des hangars à l'épreuve du gel ont été revisés à compter du 20 octobre 1966.

2. Anciens taux	Taux en cents
a) Hangars non chauffés	
(i) Les dix premiers jours	Séjour gratuit
(ii) Après dix jours, le boisseau, par jour	1/10
b) Hangars chauffés (pas de séjour gratuit)	
(i) Les premiers jours, le boisseau, par jour	1/4
(ii) Après les 20 premiers jours, le boisseau, par jour	1/8
Taux revisés	**Taux en cents**
a) Hangars non chauffés	
(i) Les dix premiers jours à compter de l'entrée initiale dans un hangar pour la formation d'un envoi	Séjour gratuit
(ii) Sous réserve des dispositions du sous-alinéa (iii), à compter de l'expiration du séjour gratuit, le pied carré pour chaque période de 10 jours ou fraction de cette période	5
(iii) Si un envoi est enlevé du hangar avant le 16e jour, à compter de l'entrée initiale, le pied carré pour cette période	2½
b) Hangars chauffés (pas de séjour gratuit)	
(i) Les cinq premiers jours, ou toute fraction de cette période, à compter de l'entrée initiale dans le hangar pour la formation d'un envoi, le pied carré	8
(ii) Deuxième période de cinq jours, ou fraction de cette période, le pied carré	6
(iii) Chaque période supplémentaire de cinq jours, ou fraction d'une telle période, le pied carré	4

3. Ces taux ont été revisés afin d'éliminer les difficultés que comportait l'application de droits à des boisseaux et afin d'encourager une meilleure utilisation de l'espace dans les hangars.

4. Ces taux font partie du barème de droits en vigueur en vertu du Règlement sur les quais de l'État à tous les quais publics fédéraux sous l'administration du ministère des Transports.

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PÊCHES INSUFFISANTES

Question nº 1007—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Le ministère des Pêcheries envisage-t-il la création d'une loi qui assurerait, au niveau national, une certaine assistance financière aux pêcheurs dont la pêche a été insuffisante?

2. Où en est-on en ce qui concerne cette loi, et quand s'attend-on qu'elle entre en vigueur?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. La question est à l'étude.

2. Quand on aura pris une décision au sujet de ce problème très complexe, le gouvernement fera une déclaration.

LA CONCEPTION ET L'AMÉLIORATION D'UN CŒUR ET D'UN REIN ARTIFICIELS

Question nº 1011—**M. Hales:**

Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il confié à l'Université McMaster la question de concevoir et de mettre au point un cœur et un rein artificiels plutôt qu'à un collège médical renommé, comme McGill, Toronto ou Queens?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère de l'Industrie m'informe comme suit: Le gouvernement n'a pas passé de contrat pour la conception et la mise au point d'un cœur et d'un rein artificiels à l'Université McMaster. Ce projet est mentionné par l'Université McMaster dans une brochure intitulée «A Proposal for C.A.R.E.D. at McMaster University» à titre d'exemple des projets qui pourraient être entrepris à son nouveau Centre de recherches appliquées et de conceptions techniques.

L'ÉTUDE DE L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE

Question nº 1012—**M. Hales:**

Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il confié à l'Université McMaster l'étude du problème de l'industrialisation de l'agriculture au lieu d'un collège agricole tel que l'Université de Guelph ou une université de l'Ouest?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère de l'Industrie m'informe comme suit: Le gouvernement ne s'est pas porté garant auprès de l'Université McMaster de l'étude de l'industrialisation de l'agriculture. Ce projet est mentionné par l'Université McMaster dans une brochure intitulée «A Proposal for C.A.R.E.D. at McMaster University» à titre d'exemple des projets qui pourraient être entrepris à son nouveau Centre de recherches appliquées et de conceptions techniques.

LA SUBVENTION EN VERTU DE LA LOI SUR LES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES MARITIMES

Question nº 1045—**M. Coates:**

Quel a été le montant total de la subvention versée au National-Canadien et au Pacifique-Canadien en vertu de la Loi sur les taux de transports de marchandises dans les provinces Maritimes au cours des années financières 1965, 1966 et 1967?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

	National-Canadien	Pacifique-Canadien
1964-1965	$12,515,000	$856,032
1965-1966	$12,850,000	$818,313
1966-1967	$12,211,000	$854,997

LES DÉLÉGUÉS AUX NÉGOCIATIONS TARIFAIRES DE GENÈVE

Question nº 1049—**M. Jorgenson:**

1. Quels sont les noms des délégués de chacun des ministères du gouvernement qui étaient représentés aux négociations tarifaires du Kennedy Round, à Genève?

2. Lesquels de ces délégués ont participé aux négociations *a*) d'une façon intermittente, *b*) d'une façon permanente?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. La délégation canadienne aux négociations du Kennedy Round, telle qu'inscrite au secrétariat du GATT, était composée des représentants canadiens suivants: Ministère des Affaires extérieures: N. A. Robertson—Chef négociateur (successeur: S. D. Pierce, en novembre 1965); *D. S. McPhail; *M. H. A. Bernier. Ministère des Finances: C. A. Annis; J. A. Hayes. Ministère du Commerce: M. Schwarzmann; T. M. Burns; *W. Van Fleet; W. Lavoie; *N. W. Boyd. Ministère de l'Agriculture: E. W. Stewart. Ministère de l'Industrie: L. C. Howey. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: *J.-P. Drolet. Ministère du Revenu national: *P. A. O'Brien.

De plus, des hauts fonctionnaires de certains ministères ont participé aux négociations de façon intermittente mais surtout à la fin du Kennedy Round: Ministère du Commerce: J. W. Warren. Ministère des Finances: J. F. Grandy; R. Y. Grey. Ministère de l'Industrie: S. S. Reisman. Ministère de l'Agriculture: S. B. Williams.

2. Un certain nombre d'autres fonctionnaires se sont également rendus à Genève et ont collaboré à titre de conseillers pour de brefs intervalles; M. W. McNamara, président, et des fonctionnaires de la Commission canadienne du blé, étaient présents durant les négociations qui ont abouti à l'Accord sur le blé.

---

* N'ont pas été présents pour toute la durée des négociations.

LES AGENTS NÉGOCIATEURS OFFICIELS POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 1058—**L'hon. M. Bell:**

1. Depuis la promulgation de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, combien de groupes professionnels de chaque catégorie de la fonction publique se sont vu accréditer un agent négociateur officiel?

2. *a*) Quels sont les noms des groupes pour lesquels des agents négociateurs officiels ont été accrédités, *b*) combien d'employés renferme chaque groupe, *c*) quel agent négociateur a été accrédité pour représenter chacun de ces groupes?

3. Quels sont les groupes professionnels, avec leur catégorie, pour lesquels *a*) une demande d'accréditation d'un agent négociateur est en cours d'étude, *b*) aucune demande d'accréditation n'a encore été présentée?

L'hon. Charles R. Granger (ministre d'État): La Commission des relations de travail dans la fonction publique m'informe comme suit:

1. A la date du 15 février 1968:

Catégorie	Nombre de groupes à l'égard desquels un agent négociateur a été accrédité
Exploitation	10
Technique	7
Scientifique et professionnelle	10
Soutien administratif	3
Administrative et service extérieur	1

---

2. *a*) Nom du groupe professionnel à l'égard duquel l'accréditation a été accordée	2. *b*) Nombre approximatif d'employés dans chacun de ces groupes	2. *c*) Nom de l'agent négotiateur accrédité
Services hospitaliers	6,400	Alliance de la fonction publique du Canada
Pompiers	1,450	Alliance de la fonction publique du Canada
Manœuvres et hommes de métier	21,800	Alliance de la fonction publique du Canada

2. *a*) Nom du groupe professionnel à l'égard duquel l'accréditation a été accordée	2. *b*) Nombre approximatif d'employés dans chacun de ces groupes	2. *c*) Nom de l'agent négotiateur accrédité
Services divers	14,400	Alliance de la fonction publique du Canada
Chauffage, force motrice et opération de machines fixes	3,000	Alliance de la fonction publique du Canada
Services correctionnels	2,000	Alliance de la fonction publique du Canada
Gardiens de phares	675	Alliance de la fonction publique du Canada
Manutention du courrier (surveillants)	2,100	Association des officiers des postes du Canada
Services des postes (non surveillants, à l'exclusion des commis postaux des chemins de fer et des employés à temps partiel)	25,000	Conseil des unions d'employés des Postes
Services d'imprimerie (non surveillants)	1,350	Conseil des unions des arts graphiques de la fonction publique du Canada
Réparations de navires	2,400	Conseil des métiers et du travail des bassins de radoub du gouvernement fédéral
Sciences forestières	100	Institut professionnel du service public du Canada
Science domestique	100	Institut professionnel du service public du Canada
Bibliothéconomie	154	Institut professionnel du service public du Canada
Médecine vétérinaire	460	Institut professionnel du service public du Canada
Sciences physiques	310	Institut professionnel du service public du Canada
Météorologie	465	Institut professionnel du service public du Canada
Service Social	105	Institut professionnel du service public du Canada
Chimie	225	Institut professionnel du service public du Canada
Architecture et urbanisme	150	Institut professionnel du service public du Canada
Enseignement	2,150	Alliance de la fonction publique du Canada
Dessin et illustrations	1,800	Alliance de la fonction publique du Canada

2. *a*) Nom du groupe professionnel à l'égard duquel l'accréditation a été accordée	2. *b*) Nombre approximatif d'employés dans chacun de ces groupes	2. *c*) Nom de l'agent négotiateur accrédité
Soutien technologique et scientifique	5,800	Alliance de la fonction publique du Canada
Techniciens divers	2,750	Alliance de la fonction publique du Canada
Photographie	200	Alliance de la fonction publique du Canada
Inspection des produits primaires	1,900	Alliance de la fonction publique du Canada
Navigation aérienne	135	Institut professionnel du service public du Canada
Contrôle du trafic aérien	915	Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne
Programme de bien-être social	1,000	Alliance de la fonction publique du Canada
Communications	900	Alliance de la fonction publique du Canada
Matériel de bureau	670	Alliance de la fonction publique du Canada
Téléphonistes	560	Alliance de la fonction publique du Canada

3 *a*). Groupes à l'égard desquels une demande d'accréditation est en instance:

Catégorie de l'exploitation: équipages de navires, bureaux de postes à commission.

Catégorie scientifique et professionnelle: agriculture, vérification, sciences biologiques, art dentaire, économique, sociologie et statistique, recherche historique, droit, médecine, sciences infirmières, pharmacie, réglementation scientifique, recherche scientifique, enseignement universitaire.

Catégorie technique: electronique, radiotélégraphie, officiers de navire, inspection technique.

Catégorie administrative et du service extérieur: services administratifs, gestion des systèmes d'ordinateurs, services d'information, gestion de l'exécution, achat et approvisionnement, affaires extérieures.

Catégorie du soutien administratif: traduction, commis aux écritures et aux règlements, traitement mécanique des données.

3 *b*). Groupes à l'égard desquels il n'y a pas de demande d'accréditation en instance ni d'agent négociateur accrédité:

Catégorie de l'exploitation: services d'imprimerie (surveillants).

Catégorie scientifique et professionnelle: actuariat, génie et arpentage, ergothérapie et physiothérapie, psychologie, mathématiques.

[L'hon. M. Granger.]

Catégorie technique: soutien des sciences sociales, pilotes de navire.

Catégorie administrative et service extérieur: gestion des finances, organisation et méthodes, gestion du personnel, stagiaire en administration, commerce.

Catégorie du soutien administratif: secrétariat, sténographie, dactylographie.

LES SUBVENTIONS À L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA RELATIVES AUX MESURES DES RADIATIONS DES MICRO-ONDES

Question nº 1076—**M. Schreyer:**

1. Le ministre fédéral de l'Agriculture, un autre ministère, ou quelque organisme de l'État ont-ils accordé des subventions à l'Université du Manitoba pour une étude de détection et d'évaluation des radiations qu'émettent les systèmes de télécommunication par micro-ondes et leurs effets sur les plantes et les animaux?

2. Dans le cas de la négative, a-t-on accordé des subventions directes à des spécialistes du personnel enseignant de cette université, notamment à deux de ses professeurs, MM. P. A. Kondra et M. A. K. Hamid?

3. Si ces subventions ont été versées par un organisme de l'État, quel en est le montant et quel est le titre spécifique du projet?

4. Le ministère fédéral de l'Agriculture ou quelque autre organisme de l'État ont-ils reçu des rapports sur les projets de recherche de l'Université du Manitoba ou d'un membre du personnel enseignant portant sur *a*) l'évaluation des radiations émises par la transmission à micro-ondes et *b*) les effets de ces radiations sur les plantes et les animaux?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): En ce qui concerne le ministère de l'Agriculture: 1. Oui.

2. Ne s'applique pas.

3. Montant: $3,800, à compter du 1er avril 1968. Titre: Effets des micro-ondes sur la croissance et le rendement des poulets (Prof. P. A. Kondra).

4. Non.

En ce qui concerne le Conseil national des recherches du Canada: 1. Non.

2. Des subventions ont été accordées à M. M. A. K. Hamid, mais non pour une étude de détection et d'évaluation des radiations qu'émettent les systèmes de télécommunication par micro-ondes et leurs effets sur les plantes et les animaux.

3. Les subventions accordées à M. M. A. K. Hamid sont telles que ci-après:

Objet: Étude sur les phénomènes à champ rapproché.

Montant des subventions	1966	1967
Subventions d'exploitation	$ 6,000	$10,000
Subventions pour le matériel indispensable	$25,000	$10,000

4. *a*) Oui. Des rapports annuels de M. M. A. K. Hamid sur les progrès réalisés. *b*) Non.

L'AMÉNAGEMENT D'UN CHENAL À TRAVERS L'ISTHME D'AVALON (T.-N.)

Question nº 1081—**M. Tucker:**

1. Le gouvernement fédéral est-il au courant de plans relatifs au perçage d'un chenal à travers l'isthme d'Avalon, près de Long Harbour (T.-N.)?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il été pressenti par une administration provinciale ou par des particuliers ou des organismes au sujet de ce projet?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère des Travaux publics, le ministère des Transports et le Cabinet du premier ministre m'informent comme suit: 1. Non.

2. Non.

L'ACHAT D'AVIONS PAR LA BELGIQUE

Question nº 1082—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le Canada a-t-il participé à des négociations avec le gouvernement belge au sujet de l'achat par ce dernier d'environ 100 avions du type U.S. F-5 ou du type connexe CF-5 en vue de remplacer le F-84 comme bombardier de chasse belge de soutien terrestre tactique?

2. Dans l'affirmative, quels en ont été les résultats?

3. Est-ce que la décision du gouvernement belge d'acquérir au lieu de ces avions un certain nombre de Mirage V influe sur la possibilité d'utiliser le CF-5 comme avion opérationnel pour les forces canadiennes en Europe occidentale?

4. La version CF-5 de cet avion a-t-elle été utile pour la Belgique et, si oui, quelle a été l'offre faite au gouvernement belge en opposition à l'offre relative au Mirage V?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense: 1. Oui.

2. Le gouvernement belge a décidé de ne pas acheter l'avion CF-5.

3. La décision du gouvernement belge d'acheter l'avion Mirage n'influe aucunement sur la possibilité d'utiliser le CF-5 comme avion opérationnel pour les Forces canadiennes en Europe occidentale.

4. Nous croyons savoir que le CF-5 aurait satisfait aux exigences militaires de la Belgique. Les négociations avec le gouvernement belge ont démontré que le Canada ne serait pas en mesure de répondre à ses exigences initiales. Le gouvernement canadien n'a donc fait aucune offre officielle et il n'est pas au courant des détails de l'offre relative au Mirage V.

LA PRODUCTION DE SUBSTANCES CONSTITUTIVES DE LA BOMBE AU NAPALM

Question nº 1085—**M. Mather:**

Le gouvernement a-t-il négocié un contrat avec la *Dow Chemical Company* qui est située dans la région de Surrey-Delta (C.-B.), relativement à la production d'éléments qui entrent dans la fabrication des bombes au napalm?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense, de la Canadian Arsenals Limited, de la Corporation commerciale canadienne et de la Société Polymer Limitée, la réponse est non.

L'IMMIGRATION D'ASIATIQUES ET D'AFRICAINS

Question nº 1087—**M. Tucker:**

1. Étant donné la situation dans laquelle se trouvent certains Afro-Asiatiques munis de passeports britanniques par suite d'une législation prévue ou en train d'être étudiée par le Parlement britannique, le gouvernement du Canada a-t-il considéré les mesures qu'il pourrait prendre pour encourager ces gens à immigrer au Canada et à faciliter leur admission?

2. Des personnes de ce groupe ont-elles déjà été admises au Canada et, dans l'affirmative, combien?

3. Combien de personnes de chacun des groupes suivants ont demandé d'être admises au Canada en qualité d'immigrants *a*) durant l'année civile 1967, *b*) jusqu'à présent cette année: (i) Asiatiques (ii) Africains (iii) Afro-Asiatiques?

4. Combien de personnes de chacun des groupes ci-dessus ont, de fait, été admises au pays en qualité d'immigrants durant *a*) l'année civile 1967, *b*) l'année en cours, jusqu'à présent?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Un agent d'immigration a été spécialement ajouté au personnel du haut-commissaire du Canada à Nairobi. De plus, une équipe itinérante de l'immigration se rendra à Nairobi d'ici deux ou trois semaines.

2, 3 et 4. La race ou l'origine ethnique d'un immigrant n'entre pas en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer son admissibilité au Canada, et nous ne disposons pas de statistiques nous permettant de distinguer ce groupe de personnes en particulier des autres résidents du Kenya. Au cours de l'année civile 1967, la dernière période pour laquelle nous disposons de statistiques, 239 anciens résidents du Kenya ont obtenu le statut d'immigrant «reçu».

LA PUBLICITÉ D'AIR CANADA

Question nº 1099—**M. Bell:**

Dans le cadre du programme actuel de réclames radiophoniques et télédiffusées que poursuit Air Canada, *a*) quel organisme ou quels organismes ont été choisis pour exécuter ledit programme, *b*) aura-t-on recours exclusivement aux talents et aux services canadiens, particulièrement en ce qui concerne les accompagnements musicaux?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous communique les renseignements suivants: *a*) Foster Advertising Limited; *b*) Pas exclusivement, si l'on croit que le recours à un expert-conseil de l'extérieur pourrait améliorer l'émission.

LA SOCIÉTÉ DES HABITATIONS JEANNE-MANCE

Question nº 1102—**M. Laprise:**

1. Combien la Société des habitations Jeanne-Mance a-t-elle investi pour la construction de son complexe d'habitations à Montréal, relativement *a*) au coût du terrain, *b*) aux frais de démolition, *c*) aux frais de construction?

2. Combien y a-t-il de locataires et quel est le prix moyen des loyers?

3. Combien la Société des habitations Jeanne-Mance a-t-elle perçu en loyers depuis sa fondation?

4. Quel est le taux d'intérêt payé annuellement?

5. Combien la Société des habitations Jeanne-Mance a-t-elle remboursé à date?

6. Combien en a-t-il coûté pour l'entretien et la maintenance des habitations Jeanne-Mance chaque année depuis sa fondation?

7. Combien y a-t-il de personnes à l'emploi de la Société des habitations Jeanne-Mance?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1. Le coût d'acquisition du terrain et des bâtiments ainsi que les frais de démolition se sont élevés à $7,019,324. *a*) Le terrain, une fois déblayé, a été cédé aux Associés (le gouvernement fédéral et la ville de Montréal) pour la construction d'un projet de logement public au coût de $703,162.90. De plus, l'installation des services a coûté $423,-869.40. *b*) Les frais de démolition, compris dans le coût total d'acquisition et de déblaiement, se sont chiffrés par $185,918. *c*) Le coût de construction des bâtiments a été de $9,535,553.30, donnant un coût total de $10,-662,585.60 y compris le terrain et les services.

2. Il y a 796 locataires et le loyer mensuel moyen est d'environ $45 par unité de logement.

3. Depuis le début de son exploitation, soit en 1959, la Société des habitations Jeanne-Mance a reçu un revenu total de $3,864,837.90.

4. Le taux d'intérêt payé annuellement est 4½ p. 100 sur l'investissement du gouvernement fédéral et de la ville de Montréal.

5. Coût total d'amortissement au 31 décembre 1967, $3,878,783.48; déficit total d'exploitation au 31 décembre 1967, $3,418,634.84; montant net disponible pour remboursement, $460,148.64.

6. Le revenu annuel et les dépenses d'exploitation sont indiquées à l'annexe «A».

7. Trente-deux employés à plein temps.

ANNEXE «A»

	1959	1960	1961	1962	1963
Revenu de l'entreprise	$ 8,140.95	$ 177,667.68	$ 461,034.25	$ 513,277.68	$ 540,611.52
Dépenses d'administration	10,424.60	54,442.92	55,679.10	53,614.15	53,764.75
Dépenses d'exploitation	2,123.49	51,642.40	108,040.58	104,239.57	108,482.44
Dépenses d'entretien	3,613.43	83,279.45	100,812.63	124,736.70	132,098.51
Taxes municipales	2,713.65	48,282.77	125,746.51	135,837.46	134,536.95
Amortissement de l'investissement		228,192.63	444,383.27	497,731.05	533,493.68
	18,875.17	465,840.17	834,662.09	916,158.93	962,376.33
Déficit d'exploitation	$ 10,734.22	$ 288,172.49	$ 373,627.84	$ 402,881.25	$ 421,764.81

	1964	1965	1966	1967	Total
Revenu de l'entreprise	$ 551,724.68	$ 558,239.96	$ 556,842.57	$ 497,298.61	$3,864,837.90
Dépenses d'administration	57,519.70	61,148.04	61,872.49	51,685.91	460,151.66
Dépenses d'exploitation	149,569.50	142,854.42	133,088.20	147,234.20	947,274.80
Dépenses d'entretien	107,472.04	112,146.43	131,540.49	125,159.70	920,859.38
Taxes municipales	132,680.99	134,261.19	134,194.74	228,149.16	1,076,403.42
Amortissement de l'investissement	539,312.50	545,223.45	545,223.45	545,223.45	3,878,783.48
	986,554.73	995,633.53	1,005,919.37	1,097,452.42	7,283,472.74
Déficit d'exploitation	$ 434,830.05	$ 437,393.57	$ 449,076.80	$ 600,153.81	$3,418,634.84

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À L'ESPACE REQUIS PAR L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Question nº 1107—**M. Isabelle:**

1. L'Imprimerie du gouvernement canadien prévoit-elle avoir besoin d'espace de location dans un avenir rapproché et, dans le cas de l'affirmative, de combien de pieds carrés aura-t-elle besoin?

2. A-t-on fait des démarches dans ce sens dernièrement et, dans le cas de l'affirmative, quelles bâtisses ont été visitées à cette fin?

3. Est-ce que l'Imprimerie du gouvernement canadien loue actuellement de l'espace pour fins d'entreposage et, dans le cas de l'affirmative, où sont situés ces espaces de location et quelle est la durée des baux déjà existants?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):

1. Non.

2. Non.

3. Non.

[*Traduction*]

LE VAISSEAU DE PÊCHE AU THON «GOLDEN SCARAB»

Question nº 1108—**M. Crouse:**

1. Le navire de pêche au thon à la seine *Golden Scarab* a-t-il été saisi récemment à St. Andrews (N.-B.) et, dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

2. Quel est le montant total de toutes les hypothèques que détient la Banque d'expansion industrielle sur ce navire?

3. Depuis combien de temps les paiements de ce navire sont-ils en arrérages à la Banque d'expansion industrielle?

4. Combien de Canadiens sont employés sur ce navire canadien subventionné?

5. Le navire avait-il du thon à bord lors de la saisie et, dans le cas de l'affirmative, quelle était la valeur de la prise?

6. La Banque d'expansion industrielle a-t-elle fait des prêts sur d'autres navires de pêche à la seine et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces navires et le montant des prêts?

7. Les paiements pour un quelconque de ces prêts sont-ils en arrérages?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1, 2, 3, 5, 6 et 7. Le bateau a été saisi. Ce n'est pas la coutume et il n'est pas jugé pertinent que la Banque d'expansion industrielle rende publics des renseignements qui concernent les affaires d'emprunteurs ou de quelqu'un qui sollicite un prêt.

4. On ne dispose pas de ce renseignement.

LE SERVICE DE CONCIERGERIE DE L'IMMEUBLE DE LA GENDARMERIE À CALGARY

Question nº 1116—**M. Ballard:**

Au sujet du nouvel immeuble de la Gendarmerie royale du Canada à Calgary (Alb.).

1. A quelle date cet immeuble a-t-il été mis en service par la GRC?

2. Le contrat pour la conciergerie a-t-il été adjugé?

3. Si oui *a*) à qui, *b*) les services de conciergerie ont-ils été adjugés par adjudication; s'agissait-il de soumissions concurrentielles ou autres?

4. Quel est le coût de la conciergerie pour cet immeuble?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): 1. Le 20 juin 1967.

2. Oui, un contrat à court terme qui peut se terminer à la fin de n'importe quel mois. Il y a eu appel de soumissions aux fins d'adjuger un contrat annuel.

3. *a*) Le contrat en cours a été adjugé à «Servicemaster of Calgary Ltd.» *b*) Il y a eu appel de soumissions concurentielles et le contrat en cours a été adjugé au plus bas soumissionnaire.

4. $135.65 par semaine.

L'AMÉNAGEMENT RURAL DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 1120—**M. McQuaid:**

1. A-t-on signé quelque accord avec la province de l'Île du Prince-Édouard en vertu du paragraphe 1er de l'article 4 de la Loi sur le fonds de développement économique rural?

2. Dans le cas de la négative, l'un ou l'autre gouvernement a-t-il jusqu'ici rédigé et présenté pour approbation une telle entente?

3. Depuis le 11 juillet 1966, quelle somme a-t-on puisée dans les fonds du revenu consolidé et versée à la province de l'Île du Prince-Édouard en vertu des dispositions de la Loi sur le fonds de développement économique rural?

4. Le gouvernement du Canada a-t-il versé quelque somme à la province de l'Île du Prince-Édouard pour aider à financer le fonctionnement de la Société d'amélioration économique de l'Île du Prince-Édouard et, dans le cas de l'affirmative, quelle est cette somme et quand a-t-on fait les paiements?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Non.

2. Non.

3. Néant.

4. Non.

*LE VERSEMENT POSSIBLE D'UNE PENSION À M. LE JUGE LANDREVILLE

Question nº 1128—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Le gouvernement, le ministre de la Justice ou tout autre ministre du gouvernement a-t-il pris une décision pour ce qui est d'accorder une pension ou autre indemnité à l'ancien juge Léo Landreville?

2. Si oui, quelle est la nature de cette décision?

[M. Ballard.]

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé, pour le moment, de ne pas entreprendre les démarches nécessaires pour accorder une pension ou une indemnité à monsieur Landreville.

LES DIRECTEURS DU MOUVEMENT SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION

Question nº 1130—**L'hon. M. Bell:**

1. A-t-on attiré l'attention *a*) du gouvernement, *b*) de la Commission de la Fonction publique sur l'addenda au rapport du Bureau des commissaires au Conseil de ville d'Ottawa, du 4 mars 1968, lequel addenda renferme une copie d'un communiqué du Mouvement Souveraineté-Association?

2. Si oui, les numéros de téléphone y mentionnés pour *a*) le coordonnateur en chef, soit 996-1610 et *b*) le coordonnateur du programme, soit 992-0075, du Mouvement Souveraineté-Association, font-ils partie du standard téléphonique du gouvernement canadien?

3. Si oui, dans quelle direction de quel ministère ou organisme du gouvernement canadien ces téléphones sont-ils situés?

4. *a*) Quel poste au sein du gouvernement du Canada i) la personne désignée comme coordonnateur en chef, ii) le coordonnateur du programme, dudit Mouvement, occupent-ils, *b*) quelles sont les fonctions de chacun de ces postes?

5. Ces personnes ou l'une d'elles ont-elles la permission *a*) du gouvernement du Canada, *b*) de leurs supérieurs, d'utiliser lesdits téléphones aux fins dudit Mouvement?

6. Si oui, dans quelles conditions?

7. Sinon, quelles mesures, s'il en est, ont été prises au sujet de *a*) l'utilisation passée, *b*) l'utilisation future de ces téléphones aux fins dudit Mouvement?

8. En plus desdits téléphones, est-ce que d'autres services ou installations du gouvernement du Canada ont été utilisés soit par *a*) ledit coordonnateur en chef, soit par *b*) le coordonnateur du programme, pour les activités dudit Mouvement?

9. Si oui, quels services ou installations?

10. A quelle date *a*) ledit coordonnateur en chef, *b*) ledit coordonnateur du programme sont-ils entrés dans la Fonction publique?

11. Par quelle méthode et sur la recommandation de qui chacune de ces personnes a-t-elle été ainsi employée?

12. *a*) A-t-on pris des mesures disciplinaires contre l'un ou l'autre de ces employés; *b*) si oui, quelle en est la nature et *c*) quand les a-t-on prises?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. *a*) Oui; *b*) Non. Les personnes en question n'étaient pas employées en vertu de la loi sur l'emploi dans la fonction publique.

2. *a*) Oui; *b*) Oui.

3. 996-1610, Secrétariat des sciences, Bureau du Conseil privé, 110, rue Argyle (Ottawa).

992-0075, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (standard).

4. *a*) et *b*) (i) Aucun. La personne désignée comme «coordonnateur en chef», qui avait été employée aux termes d'un contrat temporaire pour compiler des données de recherche sur la nature et l'étendue de la recherche industrielle au Canada aux fins d'une étude entreprise par le secrétariat des sciences du Bureau du Conseil privé, a demandé le 4 mars que son contrat soit annulé le 18 mars 1968 pour qu'elle puisse prendre un autre emploi. Le signataire du contrat a travaillé 12 jours et demi durant le mois de février, dont cinq jours après la publication du communiqué mentionné dans la partie (1) de la question. *a*) et *b*) (ii) La Commission royale d'enquête m'informe que la personne inscrite comme «coordonnateur du programme» occupe le poste d'adjoint à la rédaction et exerce les fonctions suivantes: «sous la direction et selon les instructions du directeur des services de rédaction, préparer des rapports de recherches manuscrits pour la publication, corriger les erreurs typographiques et les fautes de style et signaler à son supérieur les problèmes de rédaction comme l'organisation et la présentation; faire l'examen final de la bibliographie et vérifier les renvois et les notes; corriger les épreuves et mettre la dernière main à la préparation des manuscrits pour l'impression».

5. *a*) et *b*) Non.

6. Ne s'applique pas.

7. La personne inscrite comme «coordonnateur en chef» a eu une entrevue avec ses supérieurs le 1er mars 1968; elle les a informés que les téléphones du gouvernement n'avaient jamais été utilisés aux fins du Mouvement Souveraineté-Association et que le numéro de téléphone 996-1610 avait été inscrit à son insu et sans son consentement dans le communiqué par une personne qui avait depuis démissionné de son poste dans l'organisation par suite de la publication d'un communiqué fautif et non autorisé. Ses supérieurs ont rappelé à cette personne qu'on ne tolérerait pas que le téléphone du gouvernement et son temps de travail soient utilisés a ces fins, et elle a déclaré à son tour que le téléphone n'avait pas servi et ne servirait pas à ces fins.

La Commission royale d'enquête m'apprend que la personne inscrite comme «coordonnateur du programme» a été interrogée par son surveillant et a expliqué qu'elle n'avait pas autorisé la publication de son numéro de téléphone et qu'elle n'était au courant de rien avant la publication. (Voir paragraphe ci-dessus). A la demande de ses surveillants, la personne en question a donné l'assurance qu'elle n'avait pas utilisé et n'utiliserait pas son téléphone aux fins indiquées.

8. *a*) et *b*) Non.

9. Ne s'applique pas.

10. *a*) La personne en question n'est pas employée dans la fonction publique; elle est employée à temps partiel aux termes d'un contrat en vigueur depuis le 20 novembre 1967. *b*) L'emploi de la personne en question ne tombe pas sous l'empire du Règlement de la fonction publique; elle est employée par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme depuis le 1er novembre 1965.

11. La personne désignée comme «coordonnateur en chef» a été employée par contrat sur la recommandation d'anciens hauts fonctionnaires de la Compagnie de l'Exposition universelle de 1967 qui connaissaient ses aptitudes.

La Commission royale d'enquête m'informe que la personne désignée comme «coordonnateur du programme» a été nommée adjoint aux recherches, aux termes de l'ordonnance du Conseil du Trésor nº 685784-1 et 636527 du 21 mai 1965, par le co-secrétaire de la Commission sur la recommandation du directeur des recherches, et qu'elle a été mutée par la suite à la section de la rédaction sur la recommandation du directeur de la rédaction.

12. *a*) Non (voir 7). *b*) et *c*) Ne s'appliquent pas.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE SERVICE SEPTENTRIONAL DE LA SOCIÉTÉ «PACIFIQUE WESTERN AIRLINES»

Question nº 1002—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Depuis 1965, la *Pacific Western Airlines* a-t-elle modifié le service qu'elle assure *a*) à Pine Point, *b*) entre Fort Smith et Uranium City et *c*) entre Hay River et Fort Resolution?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand et pourquoi ces modifications ont-elles été faites, et qui les a autorisées?

3. Quel est l'horaire des vols de la PWA dans ces localités, et quels itinéraires doit-elle suivre aux termes de sa charte?

4. Quel autre service régulier est assuré?

5. Comment une ligne aérienne autorisée doit-elle procéder pour modifier l'horaire qui lui a été fixé, et le public a-t-il quelque recours contre l'annulation d'un horaire fixé lorsque la ligne aérienne obtient son permis?

(Le document est déposé.)

LES ENQUÊTES SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS

Question nº 1008—**M. Coates:**

1. Quel est ou quels sont les ministères chargés d'étudier les rapports présentés au gouvernement fédéral sur les objets volants non identifiés et combien de ces rapports le gouvernement fédéral a-t-il reçus en 1965, 1966 et 1967?

2. A-t-on étudié chaque cas, à qui a-t-on fait rapport des résultats de ces études, les renseignements contenus dans ces rapports sont-ils confidentiels ou sont-ils à la disposition du public?

(Le document est déposé.)

LES TRADUCTEURS À LA PIGE

Question nº 1014—**M. Isabelle:**

1. Combien de pigistes sont au service du Bureau des traductions, quels sont leurs noms et adresses (ville), et de quelle façon sont-ils recrutés?

2. Pour être agréés, doivent-ils s'être qualifiés à la suite d'un concours public de la Commission de la fonction publique en cette discipline?

3. Les pigistes doivent-ils prêter le serment d'office?

4. Peuvent-ils faire exécuter, par des personnes de leur choix, la traduction des travaux qu'on leur confie et, dans le cas de l'affirmative, *a*) comment la compétence de ces dernières personnes est-elle établie, *b*) ces personnes sont-elles tenues de prêter le serment d'office?

5. De quelle façon les pigistes sont-ils rémunérés et quel montant a été payé à chacun d'eux depuis les trois dernières années?

(Le document est déposé.)

LA PUBLICITÉ DU CENTENAIRE ET DE L'EXPO À RADIO-CANADA

Question nº 1059—**M. Bell:**

A-t-on conservé un état des dépenses qu'ont occasionnées la réclame et les émissions, à Radio-Canada, sur le Centenaire et l'Expo '67 et, dans le cas de l'affirmative, quel était le montant total de ces dépenses et peut-on en obtenir facilement une ventilation?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE LA STIMULATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU TOURISME

Question nº 1096—**M. Schreyer:**

1. Au cours du dernier exercice financier, quelle somme le ministère du Commerce a-t-il affectée aux activités visant à promouvoir le commerce et le tourisme?

2. De la somme ci-dessus, quel montant a été affecté à *a*) des missions commerciales, *b*) des foires commerciales?

3. Combien de représentants d'intérêts commerciaux privés ont participé à des missions ou des foires commerciales aux frais du Ministère, que ce soit en tout ou en partie?

[L'hon. M. Dinsdale.]

4. Combien de personnes ont participé à ces foires ou missions commerciales à l'étranger, et quel a été le coût, pour chacune des foires ou des missions, de l'envoi de ces personnes?

(Le document est déposé.)

LES FINANCES

LE REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS ÉCHUES—LA SITUATION DE L'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il paraît que des obligations de l'État, d'une valeur de quelque 175 millions, arrivent à échéance le 1er avril. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement songe faire quant au remboursement de ces obligations et de celles du National-Canadien qui arrivent à échéance le 15 mai?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le cabinet envisage de refinancer ces titres, et je compte annoncer sa décision aujourd'hui ou demain.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, à propos de la déclaration du ministre relative aux pays membres du pool de l'or, croit-il encore que ces pays pourront contrôler le cours de l'or si la Russie, la Chine et d'autres pays continuent leurs transactions sur le marché libre de l'or?

L'hon. M. Sharp: Le but de cette mesure, monsieur l'Orateur, est de stabiliser le prix de l'or pour les transactions entre pays, concernant la balance des paiements de chacun, et de laisser écouler le nouvel or sur le marché libre. Le pool de l'or a cessé de fonctionner.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le ministre entend-il continuer à acheter à $35 l'once l'or produit au Canada pour le vendre aux pays qui forment le pool de l'or?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'aimerais renvoyer le député au communiqué publié par les gouverneurs et que nous avons endossé, dans lequel on lit ce qui suit:

En outre, comme les réserves actuelles d'or monétaire sont suffisantes, eu égard à l'établissement éventuel du dispositif relatif aux droits spéciaux de tirage, ils ne voient plus aucune nécessité d'acheter de l'or au marché.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je n'aime pas invoquer le Règlement mais, sauf votre respect, il ne me semble pas que ce soient là des questions qui feraient suite à la question que j'ai posée au ministre des Finances.

M. l'Orateur: Le rappel au règlement vient un peu trop tard, puisque la question a été posée et qu'on y a répondu.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache à celle concernant le refinancement des obligations. Prévoit-on également refinancer au printemps les obligations d'épargne du Canada?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, une décision a été prise au sujet du refinancement, mais j'ai oublié si elle a été rendue publique.

[*Plus tard*]

Au début de l'après-midi, le député d'Edmonton-Ouest m'a posé une question au sujet de la nouvelle série d'obligations d'épargne du Canada et je m'aperçois que je l'ai annoncée aujourd'hui.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre des Finances quant à la décision annoncée au sujet du régime des deux prix pour l'or. C'est probablement une façon de temporiser, mais quelles mesures le gouvernement canadien prend-il pour amener les nations membres du Fonds monétaire international à prendre rapidement une décision quant aux droits de tirages supplémentaires et d'une nouvelle unité monétaire internationale?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a été le premier à exercer des pressions en vue de l'établissement d'une nouvelle forme de monnaie de réserve. Nous continuerons de le faire, et j'espère que nous obtiendrons de bons résultats.

[*Plus tard*]

M. Douglas: Pour revenir à la déclaration faite plut tôt par le ministre, quelle sera la position du gouvernement canadien quant à acheter l'or des producteurs canadiens? Le gouvernement en achètera-t-il et, si oui, à quel prix? Le gouvernement vendra-t-il, comme l'année dernière, de l'or au gouvernement américain et, si oui, à quel prix?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le député de Timiskaming a posé la même question et je lui ai répondu en lui signalant le communiqué émis par les gouverneurs des banques centrales des pays membres du pool de l'or et nous avons adhéré au communiqué, où il est dit que les banques centrales «ne voient plus la nécessité d'acheter de l'or au marché.»

M. Douglas: Une question supplémentaire pour tirer les choses au clair, monsieur l'Orateur. J'ai lu ce passage du communiqué, mais le Canada a-t-il l'intention de vendre de l'or l'année prochaine aux États-Unis et, si oui, à quel prix? Ou dois-je conclure, d'après la déclaration du ministre, que les États-Unis n'achèteront plus d'or au Canada? En outre, le gouvernement canadien achètera-t-il de l'or et, si oui, à quel prix?

L'hon. M. Sharp: Le député a posé deux questions. Je regrette de n'avoir répondu qu'à la première. Quant à la deuxième, au sujet des ventes d'or du Canada aux États-Unis —c'est-à-dire du fonds de change du Canada au gouvernement américain—la chose, certes, est toujours possible. Tout dépend de la proportion de nos réserves que nous voulons conserver en or ou en actifs productifs. Comme rien, jusqu'ici, n'a modifié ce point de vue, je ne crois pas que notre façon d'agir habituelle soit modifiée. Si nous décidons que nos réserves d'or constituent une trop grande proportion de nos réserves globales, nous jugerons peut-être bon d'en vendre, afin d'accroître nos gains et de réduire ainsi les impôts que nous devons prélever.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre des Finances. Les producteurs d'or canadiens pourront-ils alors vendre leur produit sur n'importe quel marché du monde?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être transmettre cette question à mon ami, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, les producteurs ont, à l'heure actuelle, la liberté de vendre leur or où ils veulent, mais pour obtenir la subvention prévue, ils sont tenus de le vendre à la Monnaie royale canadienne. Cette situation ne changera pas. Quant à ce qu'il en adviendra plus tard, nous allons nous guider sur les accords, ou ententes, conclus avec les autres banques centrales.

L'hon. M. Lambert: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il me dire, s'il le sait, quelle proportion de l'or canadien est normalement acheminée vers l'Hôtel des monnaies? Si je ne me trompe, deux des principales mines canadiennes ne livrent pas leur or à l'Hôtel des monnaies.

L'hon. M. Sharp: Je ne dispose pas de ce renseignement, monsieur l'Orateur. Peut-être mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le sait-il.

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, présentement, il y a trois compagnies minières qui ne font pas usage de la loi, tout simplement parce que leur coût de production est inférieur à celui prévu par le règlement, lequel doit être supérieur à $26.50 pour que le producteur puisse bénéficier de l'aide que le gouvernement fédéral accorde.

LE CODE CRIMINEL

CHANGEMENTS POSSIBLES DANS LES AMENDEMENTS PROPOSÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Pendant la fin de semaine dernière, a-t-il indiqué publiquement qu'il avait changé son attitude concernant les amendements proposés au Code criminel?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucun changement d'attitude. J'ai toujours déclaré, après la présentation du projet de loi, que le gouvernement étudierait avec grand soin les suggestions d'amendements judicieux.

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il s'il parlait en sa qualité de ministre lorsqu'il a fait ces déclarations...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député admettra qu'il était difficile à la présidence de déterminer à quelles déclarations le député de Brome-Missisquoi faisait allusion. Tout le monde sait que le Règlement interdit de poser des questions relatives à des déclarations faites en dehors de la Chambre, sauf si on les adresse au premier ministre pour s'assurer qu'elles représentent bien la politique du gouvernement.

M. Baldwin: Puis-je alors poser autrement ma question au ministre et préciser que je parle ici des déclarations qui lui ont été attribuées au sujet des amendements au Code criminel. Je demanderais simplement au ministre si, d'après lui, la Chambre n'est pas assez digne et compétente pour qu'il lui fasse confiance avant de faire d'autres déclarations?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ainsi présentée, la question n'est pas recevable; elle est litigieuse.

M. David MacDonald (Prince): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ma question au ministre de la Justice a trait à l'éventuelle revision des amendements au Code criminel qu'il a proposés. Le ministre et ses fonctionnaires pourraient-ils étudier le bill que j'ai présenté aujourd'hui sur l'abolition de la peine corporelle?

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la substance de ce projet de loi m'intéresse beaucoup. Je pense qu'il faudrait considérer cette question dans un autre projet de loi. Il est évident que, relativement au projet de loi actuel, nous ne pouvons accepter que des amendements relativement mineurs n'en changeant pas substantiellement le contenu.

[*Traduction*]

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le Ministre me dirait-il si l'on a songé à diviser ce projet de loi afin que certaines parties non litigieuses puissent être adoptées dans un délai raisonnable?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question a déjà été posée au moins une fois, exactement dans les mêmes termes.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES SUBVENTIONS AUX PROVINCES POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): J'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si le gouvernement entend supprimer, après le 1er juillet, les paiements pour les services hospitaliers et médicaux à toutes les provinces qui n'adhèrent pas au régime fédéral d'assurance frais médicaux?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir la question pour préavis mais, à ma connaissance, aucun changement n'a été apporté à la pratique courante concernant les subventions aux provinces pour le régime d'assurance frais médicaux. Je devrai cependant vérifier.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TORONTO—LE DROIT DES DÉTENUS AUX CONSEILS D'UN AVOCAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Justice à la suite d'un rapport déclarant qu'une certaine M[lle] Leslie Turner a été arrêtée et détenue pendant plusieurs heures par la police de Toronto avant d'être autorisée à se mettre en relations avec un avocat.

C'est un triste exemple de plus, et je voudrais demander au ministre s'il envisagerait de modifier immédiatement le Code criminel et d'y inclure le droit de faire appel aux conseils d'un avocat, sans attendre la charte des droits de l'homme qui doit être insérée dans la constitution?

[*Français*]

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député semble présumer qu'un laps de temps considérable va s'écouler avant la promulgation d'une déclaration des libertés publiques. Ce n'est pas mon opinion. Par ailleurs, le projet d'amendement au Code criminel qu'il suggère est très important. Pour ma part, j'essaie, sans grand succès, de faire adopter un projet d'amendement au Code criminel voté par la Chambre en première lecture, il y a déjà trois mois.

[*Traduction*]

Une voix: Faites-le cet après-midi.

L'hon. M. Trudeau: Oui, mais l'adopteriez-vous?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—LES OPÉRATIONS DE GUÉRILLA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut donner des détails sur la nouvelle, annoncée à la radio ce matin, que des opérations de guérilla avaient lieu contre la Rhodésie; pourrait-il dire où ces attaques ont été déclenchées et connaît-il la source du soutien logistique des opérations?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici, les seuls renseignements que nous possédons à ce sujet sont ceux qu'a mentionnés le député. Des incursions en territoire rhodésien ont déjà eu lieu auparavant, notamment à la fin de l'été dernier. Quant aux opérations en question, on n'en connaît pas l'envergure, ni la façon dont elles se sont déroulées. J'ai demandé des renseignements plus détaillés.

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

LES RÉCIPIENDAIRES DE LA MÉDAILLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Comme cette partie-ci de la session tire à sa fin, j'aimerais demander au premier ministre, à propos de la question marquée d'un astérisque que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a dix jours, s'il déposera à la Chambre la liste des récipiendaires de la médaille du Centenaire, exception faite des membres des forces armées.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à cette question mercredi. Mon très honorable ami demande la liste des noms et adresses. Vu qu'il y a environ 15,000 récipiendaires, obtenir ces renseignements exigera beaucoup de temps, mais je ne vois pas pourquoi nous n'essaierions pas.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si j'ai bien compris le premier ministre, la liste sera prête mercredi, mais on doit avoir indiqué où ces médailles ont été envoyées. Il ne faudrait pas distribuer celles-ci comme la manne tombée du ciel. Deux ou trois particuliers ont reçu plus d'une médaille du centenaire. Cela ne devrait pas se produire.

Le très hon. M. Pearson: Je serai heureux de traiter la question comme une question orale, mais j'aimerais faire observer à mon très honorable ami qu'on n'a jamais, dans le passé, rendu publique la liste de ceux qui ont reçu une médaille commémorative. Il n'y a toutefois pas de raison pour laquelle on ne devrait pas le faire cette fois-ci.

L'HABITATION

LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): J'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné que la Chambre va s'ajourner incessamment et qu'il est encore urgent d'obtenir des fonds pour financer la construction domiciliaire, le ministre a-t-il l'intention d'annoncer la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt et de dire si l'on prévoit l'affectation de fonds supplémentaires pour répondre à ce besoin essentiel?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je trouve la question un peu mystifiante. Les crédits supplémentaires renferment des dispositions autorisant la Société centrale d'hypothèques et de logement à accorder des prêts supplémentaires. Je tiens malgré tout à assurer mon ami que, cette année, la construction domiciliaire sera inégalée dans les annales du Canada.

M. Thompson: Puis-je poser une question supplémentaire? Se propose-t-on d'augmenter les taux d'intérêt des prêts consentis par la SCHL?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas. J'ai déjà dit publiquement que je voudrais que l'on supprime les taux d'intérêt de la SCHL, c'est-à-dire leur plafond, pour permettre aux gens qui veulent obtenir des fonds hypothécaires de soutenir la concurrence sur le marché libre. Ainsi, plus d'argent de source privée pourrait être affecté aux hypothèques au Canada. Si nous voulons subventionner les taux d'intérêt, c'est une question tout à fait différente et elle devrait être présentée sous forme d'une mesure législative.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Une question complémentaire. Le ministre est-il heureux que le chiffre estimatif des maisons qui seront construites cette année ne s'écartera pas de plus de 20,000 du nombre recommandé par le Conseil économique du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question prête à discussion. On ne peut demander au ministre s'il est satisfait ou non.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À UN ACCORD SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Voudrait-il dire à la Chambre si un accord a été signé avec le gouvernement de la province de Québec, relativement au régime d'assurance-récolte actuellement offert aux cultivateurs de la province de Québec?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cet accord n'a pas encore été signé, mais les pourparlers sont en cours, et je crois qu'il sera conclu cette semaine ou la semaine prochaine.

[M. Thompson.]

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LA RÉDUCTION DU BUDGET DES SERVICES DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au premier ministre. Je lui ai demandé vendredi s'il avait reçu du premier ministre Manning un télégramme touchant la réorganisation proposée des services médicaux aux Indiens. Je me demandais s'il avait maintenant reçu ce message et quelle réponse il avait faite au premier ministre du Manitoba?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, j'y ai répondu samedi dernier, disant que je discutais de la question avec le ministre intéressé. J'espère faire parvenir dans un jour ou deux une réponse plus précise qui dissipera en partie, je l'espère, le malentendu qui a été créé.

L'hon. M. Lambert: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il en mesure d'indiquer à la Chambre la nature de la directive envoyée à l'autorité régionale des Prairies quant aux services médicaux destinés aux Indiens, puisque la déclaration de l'honorable M. Ross à l'Assemblée législative de l'Alberta indique de graves contradictions dans la réponse fournie par le ministre?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les communications qu'a envoyées le directeur général des services médicaux aux directeurs médicaux des diverses régions au Canada constituent des documents confidentiels. Il s'agit de documents du ministère, et je ne saurais m'assurer, à l'heure actuelle, s'il y a eu des communications qui n'entrent pas dans cette catégorie. S'il y en a eu, je serai heureux de les déposer.

L'hon. M. Lambert: Le ministre veut-il dire que la lettre du directeur régional des Prairies au ministre de la Santé de l'Alberta constitue un document confidentiel?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question me semble irrecevable. C'est probablement le genre de question qui devrait être soulevée à propos d'un rappel au Règlement.

L'hon. M. Lambert: Alors j'ai une nouvelle question supplémentaire à poser. La réorganisation des services médicaux dont parle le ministre inclut-elle une réduction des soins aux Indiens tuberculeux qui habitent les réserves des Prairies?

L'hon. M. MacEachen: La directive à propos des soins médicaux aux Indiens tuberculeux propose certains changements.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Le ministre a dit que la directive a émané du directeur. Le ministre accepte-t-il en général la responsabilité de la directive?

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le ministre a-t-il décidé s'il déposerait les copies des lettres que le ministère a envoyées aux chefs indiens pour expliquer la décision?

L'hon. M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. J'ai expliqué à la Chambre jeudi et vendredi que nous entreprenons une étude de la situation dans le but de trouver la solution idéale au problème de la population indienne. J'espère pouvoir faire une déclaration là-dessus d'ici quelques jours.

M. Robert Simpson (Churchill): Pour ce qui est de la réduction des services, je veux demander au ministre de nous rassurer contre toute réduction des services de transport d'urgence destinés aux Indiens.

L'hon. M. MacEachen: Il n'est pas question de réduire les services de transport d'urgence.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE GABON—LES RELATIONS DIPLOMATIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): J'aimerais poser au premier ministre une question qui m'est inspirée par une déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait faite récemment à Moncton. Nos relations diplomatiques avec le Gabon ont-elles changé depuis le communiqué du 4 mars? Songe-t-on à demander à notre ambassadeur désigné de présenter bientôt ses lettres de créance?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): La situation n'a pas changé officiellement. J'espère que nous pourrons communiquer bientôt avec le gouvernement du Gabon afin de normaliser la situation. J'ajoute, toutefois, que notre attitude est restée la même.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Puis-je poser une question supplémentaire? Au moment de l'incident, j'ai demandé au premier ministre s'il voudrait déposer à la Chambre la lettre du gouvernement du Gabon au gouvernement canadien. Le premier ministre a dit qu'il ne savait trop s'il s'agissait d'une lettre ou d'une conversation. Dans ce dernier cas, il tâcherait de savoir s'il serait possible de déposer un mémorandum. Que je sache, rien n'a encore été déposé.

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons déposer la communication de l'ambassadeur sans sa permission. Or, nous ne l'avons pas encore. Si nous pouvons l'obtenir, nous déposerons aussi un mémorandum qui, je l'espère, expliquerait la situation mieux qu'une communication unique.

L'hon. M. Stanfield: Si je comprends bien, le gouvernement canadien a demandé la permission de déposer la lettre du gouvernement du Gabon? A-t-on demandé officiellement la permission de déposer cette lettre?

Le très hon. M. Pearson: Je ne m'oppose pas à cette demande. J'ignore quand elle a été faite, mais je me renseignerai.

L'hon. M. Stanfield: Je ne m'y retrouve pas: le gouvernement du Canada a-t-il demandé ou demandera-t-il la permission de déposer la lettre?

Le très hon. M. Pearson: J'ai dit que je me renseignerais sur la date de la demande.

LES FINANCES

LES PRÊTS BANCAIRES EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu du prochain congé de la chambre et des difficultés qu'éprouvent les cultivateurs à obtenir des prêts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, le ministre peut-il dire à la Chambre si des mesures seront prises pour améliorer cette grave situation?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette question est de caractère bien général, me semble-t-il; le député pourrait-il la reposer de façon plus précise?

M. Southam: Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures auraient été prises

pour tenter de résoudre le grave problème du crédit en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles? On s'en occupe depuis un certain temps.

L'hon. M. Sharp: Le cabinet a approuvé une certaine mesure législative, mais je ne sais s'il sera possible de la présenter avant la fin de cette partie de la session.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Son ministère va-t-il prendre des mesures contre les banques canadiennes au sujet de leur entente délictueuse sous ce rapport, précisément?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas ici d'une question supplémentaire. Elle se rapporte peut-être à la question posée mais il ne s'agit pas, selon moi, d'une question supplémentaire.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège et je vais prouver que ma question supplémentaire est recevable. Je rappelle à la Chambre une déclaration du ministre des Finances, publiée à la page 14281 du hansard du 21 mars 1967. Nous examinions alors la loi sur les banques et le ministre avait écouté un exposé de la situation même qui règne actuellement. Le ministre avait alors déclaré:

> Il s'agit d'une question tout à fait hypothétique, et je ne devrais peut-être même pas essayer d'y répondre. La loi renferme des dispositions précises visant les conspirations du genre décrit par le représentant.

Ma question actuelle, monsieur l'Orateur, fondée sur la déclaration du ministre des Finances à l'époque où la loi sur les banques était à l'étude à la Chambre, s'adresse au ministre de la Justice. Je voudrais lui demander si son ministère a l'intention de prendre des mesures contre le genre d'entente décrite par le ministre des Finances?

[*Français*]

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant si les autorités judiciaires ont déjà été saisies de cette question.

[*Traduction*]

M. MacInnis: J'ai une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la réponse du ministre de la Justice...

M. l'Orateur: A l'ordre. A quelle question cette question fait-elle suite?

[M. Southam.]

M. MacInnis: Je sollicite votre indulgence, monsieur l'Orateur. Je croyais que le député de Mackenzie allait poser une autre question complémentaire mais, après être resté assis, je me suis aperçu qu'on avait posé une autre question.

Aussi, avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur le sujet et poser au ministre des Finances une question qui fait suite à celle qui a été posée au ministre de la Justice mais qui est restée sans réponse. Puis-je demander au ministre ce qu'il entend faire à propos de la conspiration dont il a lui-même parlé?

[*Plus tard*]

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Maintenant qu'il est au courant des déclarations du ministre des Finances au sujet de la situation qui lui a été signalée par le député de Queens et le député de Cap-Breton-Sud, tiendrait-il cette question pour préavis et dirait-il à la Chambre quelle mesure il prendra pour s'assurer que son ministère veillera à ce que justice soit faite à cet égard?

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je vais étudier si cette question relève effectivement de mon ministère.

[*Traduction*]

LA PÊCHE

LE PHOQUE—L'ACCÈS AUX LIEUX DE CHASSE DE REPRÉSENTANTS DE SOCIÉTÉS PROTECTRICES DES ANIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre des Pêcheries. En son absence, peut-être quelqu'un de l'autre côté la tiendrait-il pour préavis? Vu l'ouverture de la saison de chasse aux phoques, et l'inquiétude manifestée par le public, le ministre nous dirait-il si les représentants de la Société protectrice des animaux auront accès aux terrains de chasse et s'il y aura de nouvelles règles pour répondre à la situation?

L'hon. Arthur Laing (ministre suppléant des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question et y répondrai probablement demain.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LES RÉPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'avais hâve de poser une question au secrétaire d'État. Mercredi dernier, l'honorable représentante a eu l'obligeance de dire qu'elle tenterait de savoir pourquoi ma question nº 727 restait sans réponse. Je me demande si elle a obtenu les renseignements que j'ai demandés?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'on y répondra probablement plus tard cette semaine.

L'hon. M. Fulton: Avant ou après l'ajournement?

L'hon. Mlle LaMarsh: Cela dépendra de la date d'ajournement.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre. Aurait-il l'amabilité d'examiner la question nº 727 afin de savoir s'il ne pense pas comme moi qu'elle demande clairement si le gouvernement ne possède pas certains renseignements, et en l'occurence, qu'ils soient fournis. Le très honorable représentant voudrait-il examiner cette question et veiller à ce que les règles et les coutumes de la Chambre soient maintenues et que les privilèges des députés soient protégés en lui répondant sans retard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà examinée avec d'autres questions, et j'aimerais souligner qu'au cours de la présente session du Parlement nous avons répondu à bien plus de questions qu'en toute autre session de notre histoire.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je demanderais au premier ministre de voir à ce cette réputation ne soit pas ternie en omettant de répondre à la question nº 727.

L'INDUSTRIE

LA REVISION DES NORMES DES RÉGIONS DÉSIGNÉES ET LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et découle de la réponse qu'il a donnée, la semaine dernière, quand j'ai parlé d'étendre l'activité de l'organisme de développement régional à toutes les parties de la région atlantique du Canada. Indiquerait-il maintenant si l'on entend proposer une nouvelle loi ou des modifications au règlement et, si oui, quand?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de l'Industrie une question ayant trait à la réponse affirmative qu'il a donnée au député de Halifax à propos des régions désignées des Maritimes, comme en fait foi la page 7468 du hansard. Étant donné que cette réponse affirmative a suscité un vif intérêt et un nouvel optimisme, le ministre accueillera-t-il de nouvelles démarches de la part des maires des villes intéressées?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je crains que le député d'Halifax ne se soit laissé couper l'herbe sous le pied, car il m'a prévenu qu'il allait me poser cette même question. La réponse aux deux questions est la même. Le dernier rapport du Conseil économique des provinces atlantiques n'a fait ressortir aucun nouveau facteur qui exigerait une revision du programme.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question qui découle naturellement de la précédente. Pourquoi le ministre a-t-il déclaré, comme en fait foi le compte rendu à la page 7468, qu'il examinerait à nouveau l'affaire des régions désignées?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Greenwood.

M. Bell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Oui ou non?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait-il reprendre son siège? Il a demandé pourquoi le ministre avait répondu dans l'affirmative à une question précédente. D'après le Règlement, cette question est sûrement inadmissible.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, à titre de mise au point...

M. l'Orateur: A l'ordre. A moins que le député ne veuille formuler sa question autrement, l'affaire devra en rester là.

M. Bell: Afin de faciliter les choses, monsieur l'Orateur, je suivrai votre conseil et formulerai ma question autrement. Le ministre projette-t-il d'adopter de nouvelles mesures ou d'examiner encore une fois l'établissement des nouvelles régions désignées à Halifax, Saint-Jean et Fredericton, dans les provinces Maritimes?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, nous avons étudié, comme nous l'avions promis, le tout dernier rapport du Conseil économique des provinces atlantiques et cette étude n'a, je le répète, rien révélé de nouveau. Par conséquent, nous n'envisageons aucune modification du programme.

M. Bell: Autrement dit, monsieur l'Orateur, le ministre dit non, maintenant, alors qu'antérieurement il avait dit oui, comme en fait foi le hansard à la page 7468.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le fait que 103,000 personnes aient quitté les provinces atlantiques en 5 ans ne constitue-t-il pas une nouvelle preuve?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉCLARATION RELATIVE À LA MODIFICATION DE NORMES ATTRIBUÉES AU MINISTRE DE LA JUSTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire si le ministre de la Justice parlait au nom du gouvernement en disant préférer l'évaluation des besoins à l'universalité pour les futurs régimes de bien-être social?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me faudra consulter le ministre pour savoir s'il a vraiment fait une telle déclaration.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD —L'OPPORTUNITÉ DE CONSULTATIONS PRÉALABLES AUX MODIFICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Il a indiqué, il y a deux jours, qu'une fois achevé le rapport du colonel Churchill sur la chaussée de Northumberland, le gouvernement donnerait suite à ses projets et mettrait en œuvre le programme. Le ministre nous assurerait-il que l'on consultera le gouvernement et les hauts fonctionnaires de l'Île du Prince-Édouard avant de prendre des décisions définitives ou d'apporter des modifications à la proposition initiale relative à la chaussée?

L'hon. J. G. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la question est assez hypothétique. Je n'accepte pas les prémisses posées par le député lorsqu'il a cherché à résumer ce que j'avais dit auparavant sur le sujet. S'il veut bien reprendre la deuxième partie de sa question, j'y répondrai volontiers.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, le ministre, c'est évident, est un peu chatouilleux sur le sujet. Cependant, comme je ne me livre pas à des jeux futiles, je vais immédiatement poser ma question d'une autre façon: le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard sera-t-il consulté, une fois que le colonel Churchill aura présenté son rapport?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes efforcés de tenir pleinement au courant le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard sur ce que nous faisions dans ce domaine et de collaborer étroitement avec lui. Il ne conviendrait pas, à mon avis, de promettre qu'on le consultera avant de décider des détails.

[*Plus tard*]

M. MacDonald: J'aurais une question à poser au premier ministre qui découle de la réponse que m'a donnée le ministre des Travaux publics. Comme on a déclaré qu'il n'y aurait pas forcément des entretiens au sujet de la reprise des travaux de construction de la chaussée, et comme des changements pourraient avoir de graves répercussions sur l'économie de l'Île du Prince-Édouard, le très honorable représentant peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement de l'Île sera consulté avant qu'on fasse des changements?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'aimerais confirmer ce qu'a dit le ministre à ce sujet, monsieur l'Orateur.

LE CABINET

L'ACCEPTATION DE TRANSPORT GRATUIT PAR LES CANDIDATS À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A-t-il songé à avertir ceux de ses ministres qui participent à la course à la direction du parti libéral, qu'il est dangereux et maladroit d'accepter de voyager gratuitement aux frais de groupes qui font des affaires avec le gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE VERSEMENT DES MAJORATIONS DE PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox): Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Maintenant que la Chambre a adopté les crédits supplémentaires de son ministère, quelle nouvelle procédure s'impose pour la mise en vigueur de l'augmentation de 15 p. 100 promise dans le cas des pensions des anciens combattants?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Il faut d'abord terminer l'étude des crédits supplémentaires. Ensuite, ils iront à l'autre endroit, en vue de leur approbation et de la sanction royale.

M. l'Orateur: J'espère que l'honorable député n'insistera pas, car la question serait tout à fait contraire au Règlement.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA MORTALITÉ INFANTILE CHEZ LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le taux de mortalité chez les Indiens et les Esquimaux du Canada est un des plus élevés au monde, je voudrais demander au ministre si le gouvernement songe à un programme ou à un mode d'action spécial pour remédier au problème.

M. l'Orateur: La question très importante posée par le député est très générale et très vaste. Il demande, au fond, une déclaration qui devrait être faite, me semble-t-il, à l'étape des motions.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CONVOCATION DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au premier ministre. Compte tenu des difficultés éprouvées jusqu'ici à obtenir une réponse qui ferait connaître les intentions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social relativement aux soins médicaux à l'égard des Indiens, présentera-t-il une motion pour convoquer le comité des affaires indiennes de la Chambre afin qu'il puisse s'occuper soigneusement de cette question?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déjà dit qu'il espère faire une déclaration sur ce point dans un jour ou deux.

LA PRÉPARATION DES AMENDEMENTS À LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a trait à des questions posées à la Chambre, il y a quelques jours, au sujet d'une série de réunions prévues pour préparer des amendements à la loi sur les indiens et au sujet d'un document que l'on rédige à ce sujet. Le ministre a indiqué qu'il était prêt à déposer le document. Le fera-t-il bientôt?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): J'avais l'intention de déposer le document sur les discussions aujourd'hui, mais j'ai changé d'avis, et j'ai décidé d'en envoyer un exemplaire à tous les députés ainsi qu'une liste des endroits où les réunions ont lieu et des personnes invitées à y participer.

M. Howard: Le ministre les enverra-t-il aux députés aujourd'hui?

L'hon. M. Laing: Ils seront mis à la poste ce soir.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au premier ministre. L'allusion chaleureuse au rôle de la monarchie que le ministre de la Justice a faite à Victoria il y a quelques jours reflète-t-elle la politique du gouvernement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Tous, à quelques exceptions près, nous faisons des allusions chaleureuses à la monarchie, et j'espère que nous continuerons de le faire.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): A l'instar du ministre de la Consommation, le premier ministre ferait-il connaître publiquement ses vues sur le traitement mesquin que Vancouver reçoit de la Ligue nationale de hockey?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES TRANSPORTS

LES RUMEURS DE FAILLITE DANS LA CONSTRUCTION FERROVIAIRE AU GRAND LAC DE L'ESCLAVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): J'aimerais demander au ministre des Transports s'il a pris une décision au sujet de l'enquête qu'ont réclamée des députés, il y a plusieurs semaines, sur la faillite de l'entreprise qui a construit le chemin de fer du Grand lac des Esclaves?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Pas encore, monsieur l'Orateur. Cette affaire est la plus compliquée qu'il m'ait été donné d'étudier et j'aimerais y consacrer encore quelques jours.

M. Schreyer: Pourriez-vous me dire, monsieur l'Orateur, si le ministre abuse de ses privilèges en refusant de répondre à son courrier?

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député prend connaissance des précédents et consulte les autorités, il verra que non.

LES FINANCES

LA POLITIQUE DÉFLATIONNISTE DES ÉTATS-UNIS ET L'ATTÉNUATION DE SES RÉPERCUSSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. En raison de l'implication manifeste de la déclaration des gouverneurs des banques centrales et vu, en outre, la nouvelle émanant de Washington, selon laquelle les États-Unis ont l'intention d'adopter une politique rigoureusement déflationniste, le ministre a-t-il mis en garde certains de ses fonctionnaires ou d'autres économistes du gouvernement contre la possibilité de contretemps d'ordre déflationniste aux États-Unis qui pourraient porter atteinte au Canada?

M. l'Orateur: Je signale au député que cette question est irrégulière.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL N° C-190

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au leader du gouvernement pour compléter celle que j'ai posée au leader suppléant du gouvernement vendredi dernier et qui est consignée au hansard à la page 7699? A-t-il pris des dispositions pour que la Chambre étudie cette semaine le bill N° C190 modifiant la loi sur les brevets et la loi sur les marques de commerce et, peut-être, une ou deux autres mesures dont on a fait mention?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur, aucune disposition n'a encore été prise à propos de ces mesures. Tout dépendrait, naturellement du temps qu'il faudrait pour débattre l'une ou l'autre de ces questions ou chacune d'entre elles.

M. Knowles: Le ministre convoquera-t-il les leaders de parti ou discutera-t-il la possibilité qu'on étudie ces mesures cette semaine?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, je serai heureux de le faire.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: Les crédits supplémentaires pour 1967-1968 du ministère des Affaires extérieures. Le crédit n° 10c.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

10c. Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier, $1,464,000.

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais faire quelques commentaires brefs, du moins je l'espère, sur un aspect du programme de ce ministère, qui semble être sujet de ce temps-ci à de grandes vicissitudes—du moins, c'est mon impression, d'après les diverses déclarations des vis-à-vis sur différentes questions. Cela m'a un peu embrouillé quant à l'attitude du gouvernement à l'égard de bon nombre d'aspects de la politique étrangère. Néanmoins, je voudrais aborder une partie importante de ce sujet: l'aide extérieure.

J'assure le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je ne vise pas à le critiquer, mais plutôt à l'aider.

• (3.30 p.m.)

Certains penseront peut-être que le temps est mal choisi pour parler d'aide extérieure ou d'aide étrangère au moment même où notre pays souffre de difficultés financières internes, d'un chômage considérable, de sous-développement régional, du marasme de l'habitation, de la pauvreté, alors qu'il y a tant à faire chez nous et plus que nous ne pouvons

espérer faire dans un proche avenir pour satisfaire notre population. Pourquoi donc parler d'aide étrangère? Il y a, en outre, le problème monétaire international, une crise mondiale des devises internationales, le problème de la balance des paiements et de nos propres problèmes des changes, et il est évident qu'une aide étrangère accrue aggraverait ces problèmes.

Pourquoi donc ai-je choisi ce moment-ci pour entretenir sérieusement le comité de l'aide étrangère? C'est que, de toute évidence, monsieur le président, j'estime que c'est notre devoir; l'importance de cette question fait ressortir encore davantage combien il est essentiel pour nous de régler nos problèmes économiques avec intelligence et efficacité, ce qui nous permettra d'accroître notre aide étrangère. Cette question fait plus que jamais ressortir la nécessité de régler les problèmes internationaux de liquidité et de change, afin que le monde occidental, le monde développé en général, puisse augmenter l'aide qu'il accorde à l'étranger. Il est clair que nous devons faire mieux, tant chez nous qu'à l'étranger.

Je ne soulève pas cette question pour des raisons de charité, mais au nom de l'intérêt personnel bien compris. Les nations développées du monde, y compris la nôtre, doivent faire plus qu'elles n'ont fait jusqu'ici pour aider à résoudre les problèmes de la surpopulation, de la faim et de la misère.

Les perspectives sont alarmantes pour quiconque les regarde en face et les statistiques sont tout simplement effrayantes. Celles qui illustrent les disparités économiques sont remarquables: quelques nations riches qui possèdent, je crois, environ 75 p. 100 des richesses du monde ne comptent que 25 p. 100 de sa population. Ce pourcentage, dans les pays démunis, ne cesse d'augmenter avec l'abaissement du taux de mortalité et l'accroissement de celui des naissances. Si je ne me trompe, il a été calculé qu'en 1975, le nombre des enfants à charge de leur famille de ces pays, c'est-à-dire des enfants en dessous de 15 ans, équivaudra à lui seul, dans l'hémisphère méridional, à la population totale des nations développées.

Mais en soi, les statistiques sont impuissantes à traduire les privations et les souffrances qui rendent inutiles, improductives, torturées et gaspillées des millions de vies humaines. Point n'est besoin d'énumérer les arguments humanitaires qui militent en faveur d'une aide accrue à l'étranger; il en existe cependant d'autres d'une importance au moins égale et peut-être même plus impératifs, et c'est de ceux-là que je veux parler brièvement.

Ceux qui s'intéressent aux affaires internationales admettent bien qu'à la longue, les écarts de plus en plus marqués dans la condition économique des gens aboutiront à une aggravation du conflit et à la violence en politique internationale. On reconnaît, je crois, que les pressions de la pauvreté sont explosives et qu'il est naturel qu'elles redoublent encore d'intensité lorsque l'essor démographique et l'exaltation de l'expectative l'emportent sans relâche sur l'accroissement des denrées, de la productivité et des possibilités.

Je prétends que si nous voulons vraiment la paix, nous devons attaquer de front les causes de conflits. Si notre croissance et notre expansion dépendent de la paix dans le monde, et elles en dépendent certainement, nous devons être disposés à miser sur la stabilité à long terme et la croissance économique des pays sous-développés. Si donc nous faisons la sourde oreille à l'impératif catégorique qu'impose l'inégalité, nous en subirons les conséquences économiques et politiques, si cette inégalité devait persister ou, pire encore, s'accentuer. Refuser d'assumer notre responsabilité à l'égard des pays sous-développés, ce serait appeler la violence dont nous souffririons sûrement.

Nous ne devons pas nous contenter d'accroître le flot des fonds, car ceux-ci peuvent être aussi mal dépensés à l'étranger que parfois chez nous, mais passons. D'autres pays ont fait l'expérience malheureuse de voir leur aide étrangère se transformer en machines rouillées ou en comptes secrets dans les banques suisses. Notre vraie réussite ne se calculera pas d'après le nombre de dollars que nous dépenserons, mais plutôt en fonction du développement économique dû à l'aide du Canada. Attachons-nous à encourager les programmes d'aide qui favoriseront les investissements requis par un accroissement permanent du revenu national chez les pays bénéficiaires.

Notre objectif doit être la croissance. Je crois qu'une politique fondée sur l'amélioration du taux de croissance et du taux de productivité des nations émergentes sera comprise de la plupart des Canadiens, parce que c'est un principe dont nous nous sommes inspirés au pays. A y regarder de près, nous sommes l'un des rares pays dont la formation et le développement tiennent à sa détermination de faire servir les richesses de toute la collectivité à l'amélioration de la productivité de ses parties. Nous n'avons pas parfaitement réussi, mais nous nous sommes inspirés de ce principe dans notre recherche d'égalité entre les diverses régions. Nous avons suivi ce principe au Canada, dans notre intérêt collectif à longue échéance. Nous devons donc l'appliquer maintenant à notre politique d'aide internationale.

Sauf erreur, monsieur le président, le programme d'aide extérieure du Canada s'est amélioré ces dernières années. Cependant, nous n'avons pas lieu d'être satisfaits, je pense, si nous comparons nos réalisations avec d'autres, et certainement pas si nous les comparons aux besoins des pays qui comptent sur notre aide. Comment pourrions-nous en tirer quelque fierté par rapport aux réalisations d'autres pays évolués? Nous accusions un retard, il y a quelques années encore, mais je crois savoir que nous avons progressé depuis.

Si nous devons assumer notre vrai rôle au sein de la collectivité internationale, il faut, je crois, accorder une haute priorité à l'aide étrangère. Je ne pense pas que nous puissions la considérer comme un luxe, ou comme un symbole de notre générosité ou comme un moyen de stimuler artificiellement le commerce international. Au contraire, nous devrions l'envisager comme un élément essentiel, parallèlement au commerce, aux finances, à la défense et aux autres fonctions qui s'intègrent dans la politique étrangère du Canada.

C'est se leurrer que de dire qu'il y a nécessairement conflit entre les besoins de la défense et de la diplomatie et les besoins de l'aide étrangère. Ils visent assurément les objectifs communs de la paix et de la sécurité internationales.

L'hon. M. Martin: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Évidemment, la sécurité suppose le maintien d'une force militaire efficace et de l'activité militaire traditionnelle. Mais elle suppose certainement aussi des mesures comme celles dont je parle, et si les objectifs sont les mêmes, il doit être possible d'élaborer des politiques harmonisées et complémentaires.

Comme première étape en vue d'une nouvelle conception de l'aide à l'étranger, nous devons nous départir de l'idée selon laquelle la contribution d'un pays relativement petit comme le Canada, dans un monde où existent de grandes puissances, ne saurait compter pour beaucoup. Au contraire, je pense que nous possédons nombre d'avantages que n'ont pas les grandes puissances.

• (3.40 p.m.)

Si je comprends bien, et le distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures me corrigera si je me trompe, le montant réel total de leurs ressources que les pays développés du monde consacrent à l'aide à l'étranger a, en fait, diminué depuis cinq ans. Je ne parle pas du Canada, mais de l'ensemble des pays évolués. Calculée en fonction du pourcentage du produit national brut des pays riches, l'aide à l'étranger a également diminué, et cela, parce que depuis cinq ans, les intérêts et les frais du financement de leur dette que les pays sous-développés doivent payer grugent de plus en plus le montant brut de l'aide reçue, réduisant de ce fait davantage l'assistance réelle qui leur est fournie. Il y a eu, en outre, des érosions fréquentes et considérables du prix d'importants produits primaires dont ces pays dépendent. J'estime donc qu'il y aurait lieu, comme l'a proposé M. Strong, d'améliorer la gestion, tant de la part du donateur que des pays bénéficiaires. Nous devons accorder la priorité à ce projet afin d'aider à combattre le cynisme et la désillusion qu'on entretient à l'égard de l'aide extérieure. Nous devons aussi, je pense, nous efforcer d'améliorer les modalités et les possibilités d'échanges entre les pays sous-développés et les pays évolués. Il faudrait aussi nous appliquer, de concert avec d'autres pays évolués, à rétrécir les écarts très considérables entre les recettes de ces pays en devises étrangères sur des périodes relativement courtes. De toute évidence, nous devrions tâcher, dans l'ensemble, de favoriser davantage la recherche en matière d'aide, afin d'en accorder aux pays où elle pourrait se révéler le plus efficace en fonction des résultats obtenus, et ainsi de suite.

Je ne veux pas trop simplifier le problème, monsieur le président. Il ne sera pas facile de réduire sensiblement l'écart entre les nations industrialisées et les pays sous-développés; il n'y a pas de panacée à cet égard. Toutefois, à mon avis, nous devons intensifier nos efforts et inviter nos amis et nos alliés à faire de même. Pour ce faire, je le répète, il faut que notre propre économie atteigne un certain taux d'expansion. Je crois comprendre, toutefois, que pour doubler l'aide accordée aux pays en voie de développement, les principaux pays donateurs n'auraient qu'à y affecter le montant de l'augmentation de leur produit national brut sur une période de sept ou huit semaines. En d'autres termes, les pays occidentaux hautement industrialisés pourraient doubler leur aide en y affectant simplement l'augmentation de leur produit national brut sur une période de deux mois. Donc la question essentielle qui se pose pour le Canada et pour tous les pays industrialisés est de savoir si nous voulons accorder la priorité à cette question.

Sauf erreur, notre assistance s'élève à $\frac{3}{5}$ p. 100 du produit national brut environ et nous

nous sommes engagés à le porter à 1 p. 100 au début des années 70. Je dois ajouter que je suis heureux de constater que le Canada fait des progrès sous ce rapport. Je devrais signaler, cependant, en toute sincérité, que je ne crois pas que nous ayons de raison particulière de nous réjouir. Je crois savoir aussi que mon ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a ordonné un examen complet de notre programme d'aide il y a environ un an et que cette étude se poursuit. Nous aurons une autre occasion de discuter des points sur lesquels nous devrions insister dans notre programme et des méthodes requises. J'ai exprimé certaines opinions à ce sujet en dehors de la Chambre et je ne traiterai pas cette question aujourd'hui durant les quelques minutes que je compte utiliser.

Je me propose aujourd'hui de souligner l'importance de ce programme, des menaces graves et grandissantes qui pèsent sur le monde et des efforts insuffisants à cet égard de l'ensemble des pays développés. Je voudrais ensuite mettre l'accent sur la nécessité pour nous d'atteindre un taux d'expansion économique satisfaisant, qui nous permette de mener à bien notre programme de lutte contre la pauvreté dans notre propre pays et de faire ce que nous devrions faire dans le domaine de l'aide extérieure. Je ne conseille pas l'abandon des arrangements de sécurité collective. Nous avons un rôle à jouer dans ceux-ci et ce rôle, j'espère que nous continuerons à le jouer, même si de temps à autre, nous sommes tentés de le reviser. Mais, à mon avis, personne ne peut se borner à penser seulement en termes de paix et de sécurité, d'alliances armées ou de sécurité collective. J'aimerais citer à ce propos une très belle déclaration, selon moi, de l'ancien secrétaire américain à la Défense, M. McNamara. Voici ce qu'il dit, aux pages 39 et 40:

> Ainsi, la sécurité collective demeure le fondement de notre politique de défense.

Cela concerne les États-Unis d'Amérique.

> En dernier ressort, cependant, il n'y aura de véritable sécurité internationale que dans des relations satisfaisantes entre les États, non pas dans la quincaillerie militaire. C'est ce que j'ai soutenu à Montréal il y a deux ans, et j'insiste encore là-dessus aujourd'hui. Si l'on imagine le dernier quart du XX[e] siècle, on voit que le problème prédominant de sécurité pour le monde sera l'établissement de justes rapports entre les sociétés développées et bien nourries et celles qui ont faim et qui sont négligées. Ces rapports devront comprendre des efforts collectifs, de la partie du monde moderne, développée à technologies efficaces, pour aider le monde sous-développé à parvenir à un niveau convenable d'existence. Cette tâche exigera des efforts ardents, sur les plans politique et économique, dépassant de beaucoup tous ceux que nous fournissons aujourd'hui. Pour fournir l'effort voulu, le monde nanti devra régler ses différends internes par conciliation et non par contrainte, et s'organiser pour la tâche commune. L'histoire nous montre, semble-t-il, que les nations ne se concertent réellement pour de vastes efforts que si un danger commun menace leur sécurité. Nous devons faire de notre mieux pour nous préparer, préparer nos amis, et même ceux qui se croient nos adversaires, au jour où ils prendront conscience de la menace potentielle et collective à notre sécurité que représente la majeure partie de l'humanité, affamée, courroucée, insatisfaite et impatiente. Aux États-Unis, nous devons nous tenir prêts à collaborer dans tous les domaines où sont possibles des progrès vers un ordre universel solide et plus humain. Notre sécurité et la qualité même de la vie aux États-Unis l'exigent.

Et cela vaut pour le Canada. Il peut nous arriver de différer d'opinion sur les sommes que nous devrions affecter à telle ou telle forme de sécurité collective ou de défense en général, mais le Canada et les autres pays développés doivent accroître leurs efforts afin de diminuer ce qui devient la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales. Il y a d'autres domaines où nous devrons être prêts à augmenter nos affectations et notre participation. Ainsi, nous respirons tous le même air et nous nous sommes inquiétés avec raison, de temps à autre, des retombées radioactives et des dangers qu'elles comportent; mais il existe de nombreuses autres formes de pollution qui menacent la santé et la vie. Plusieurs peuvent nous paraître lointaines maintenant, mais nous devrions collaborer avec d'autres pays à des travaux de recherche afin de prévoir ces problèmes et d'y trouver des solutions. Je parle aujourd'hui de l'aide extérieure, mais il y a beaucoup d'autres domaines qui méritent qu'on s'y intéresse.

• (3.50 p.m.)

Trop de gens, au Canada et à l'étranger, y voient une forme de charité, alors que c'est une partie vitale et de plus en plus importante de notre politique étrangère. A mon avis, le déclin de l'aide extérieure et le manque des pays occidentaux à apporter efficacement leur concours à l'élaboration de programmes a été parmi les situations les plus décourageantes des dernières années dans le monde. En fait, la baisse véritable de l'aide extérieure apportée par les pays occidentaux est un des aspects les plus déprimants des récentes années.

La situation au Vietnam est une grande tragédie; nous en voyons les vastes et mal-

heureuses répercussions. Tous, nous espérons vivement une solution, et nous devrions tous nous évertuer à mettre un terme à ces tragiques souffrances. Mais je crois que pour l'historien de l'an 2050, le drame du Vietnam sera moins important que la tragique négligence dans laquelle le monde sous-developpé a été laissé à notre époque, et notre contribution, par voie de conséquence, aux puissances de la faim, de la frustration, de la colère et de la catastrophe. L'historien futur remarquera combien nous étions empressés à protester, par juste indignation, lorsque nous voyions un acte d'injustice commis dans une autre partie du monde. Nul doute que notre indignation est ordinairement bien fondée et, parfois peut-être, utile. Indiscutablement, cela nous permet souvent de nous sentir mieux, et il en coûte beaucoup moins de protester, que d'agir efficacement pour réduire les causes de désespoir et de violence naissante dans le monde.

M. Brewin: Monsieur le président, j'aimerais le dire en commençant, j'ai été très heureux d'entendre le chef de l'opposition souligner l'importance d'accroître l'aide économique ou extérieure. Comme lui, je trouve que nous n'en faisons pas assez, et j'espère que ses paroles et les expressions d'opinion de la Chambre se traduiront par un régime d'aide extérieure plus tendu et plus efficace. Certains de mes collègues pourront développer le sujet. Quant à moi, je veux parler de deux questions de grande importance en ce moment dans le domaine des affaires internationales: le traité du NORAD et la guerre au Vietnam.

A propos de celle qui est peut-être la moins importantes des deux, le NORAD, le gouvernement a indiqué très clairement qu'il veut renouveler l'accord, qui expire en mai de cette année. L'autre jour, à une réunion de comité, j'ai interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les engagements qu'assumerait le Canada en renouvelant l'accord du NORAD. Non pas devant les membres du comité, mais dans un discours subséquent, je crois, le ministre a laissé entendre que ceux qui mettent en doute la nécessité pour le Canada de s'unir aux États-Unis dans un plan commun de défense contre les bombardiers pilotés se montraient irresponsables. Sans vouloir offenser le ministre, je peux lui retourner l'accusation. Je ne puis rien imaginer de plus irresponsable que la ligne de conduite que suivent actuellement le ministre et le gouvernement.

Le gouvernement se propose d'entraîner les Canadiens dans des dépenses constantes d'environ 140 millions de dollars par an, pour la défense antibombardiers. Je sais très bien qu'aux dires du ministre, le NORAD n'impose au Canada aucun engagement réel ou précis. C'est sans doute exact du point de vue juridique, mais le pays et la Chambre ont droit à autre chose que de simples arguties juridiques. Le ministre sait, bien entendu, que le renouvellement de l'accord du NORAD comporte l'obligation morale de poursuivre la défense antibombardiers actuelle et de continer sans doute un nouveau système de défense sol-air, qui pourrait remplacer le système actuel, à l'exemple des États-Unis. Et pourtant, ce gouvernement temporaire se propose, sans même essayer de consulter le Parlement, d'imposer un lourd fardeau aux Canadiens. Une évaluation, même prudente, de ce fardeau s'établit à un milliard de dollars.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, mon ami ne cherche pas, j'en suis sûr, à créer l'impression que le gouvernement n'entend pas soumettre la question au Parlement. Mon ami a posé cette question au premier ministre et il a déclaré que le gouvernement devait assumer ses responsabilités mais qu'il soumettrait sa politique au Parlement, comme il le fera toujours en pareilles matières.

M. Winch: Comme un fait accompli.

M. Brewin: Monsieur le président, le ministre aura l'occasion de me répondre. Je ne considère pas ce qu'il a dit comme une question. S'il veut en poser une, qu'il le fasse. Autrement, j'espère qu'il prononcera son discours plus tard. Je n'ai qu'un temps limité pour exposer mon point de vue.

En réponse à la remarque du ministre, permettez-moi de dire très sérieusement que le gouvernement viendra, évidemment, une fois le fait accompli et tous les nouveaux documents signés, déclarer au Parlement qu'il veut un vote de confiance sur la politique étrangère. A supposer que nous ne soyons pas prêts alors à renverser le gouvernement, le Parlement sera forcé de ratifier ce qui a été fait en son nom. Le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité lorsqu'il nous engage dans ce genre de dépenses ou de traité, nous imposant d'avance un fardeau de 1 milliard de dollars, sans avoir fourni toutes les explications à la Chambre, au préalable, ce dont il s'est bien gardé.

Le ministre prétend être certain que les bombardiers pilotés constituent une menace constante; mais ni lui ni aucun de ses collègues ne veulent préciser si cette menace existe réellement. L'ancien ministre de la Dé-

fense nationale, l'actuel ministre des Transports, connaît mieux. Déjà, en mars 1964, il signalait dans un Livre blanc que la menace d'une attaque par bombardiers pilotés s'estompait.

En 1966, il y a donc moins de trois ans, comme je l'ai dit la semaine dernière, M. McNamara déclarait que notre système de défense antibombardiers était vulnérable à une attaque par missiles, que la menace d'une attaque par bombardiers pilotés ne s'était pas concrétisée selon les prévisions et que, pour reprendre ses propres mots, «sans un système irréalisable de défense contre les missiles balistiques, aucun système de défense aérienne ne pourrait limiter sensiblement les dégâts». Or, la limitation des dégâts est le seul objectif de n'importe quel système de défense aérienne. Je prétends donc qu'il serait impossible d'aménager pareil système sans un autre système de défense antimissiles, irréalisable d'après M. McNamara, ce qui revient à dire que l'aménagement de pareil système serait de l'argent dépensé en pure perte, car il ne peut accomplir l'objectif pour lequel il est conçu. Si tel est le cas, qui se montre irresponsable, celui qui dénonce ce gaspillage ou le gouvernement, qui va grever les Canadiens de ce fardeau, sans même faire une déclaration devant le Parlement ou sans recourir à un débat convenable là-dessus? Bien entendu, le ministre tente de camoufler l'affaire en présentant ceux qui l'ont critiqué sous un faux jour. Il laisse entendre que les adversaires du système antibombardier s'opposent du même coup à tout apport à la défense aérienne de l'Amérique du Nord ou à toute collaboration avec les États-Unis. Serait-il raisonnable, je vous le demande, de s'opposer à tout système de défense aérien ou à toute collaboration avec les États-Unis? Ce n'est pas le cas, naturellement. Ceux qui critiquent le système de défense antibombardiers ne disent pas que le Canada ne devrait pas jouer un rôle dans la surveillance de l'espace aérien en Amérique du Nord. Nous ne prétendons pas que cette intitiative ne devrait pas se faire en collaboration avec les États-Unis, s'il y a quelque raison de le faire.

• (4.00 p.m.)

Le ministre laisse entendre que, pour protéger la souveraineté canadienne, le Canada devrait participer à la défense antibombardiers des États-Unis. Mais si les bombardiers ne constituent pas une réelle menace—et c'est là-dessus que j'attire l'attention du ministre—pourquoi faudrait-il mettre au point un dispositif coûteux pour sauvegarder la souveraineté canadienne? C'est tout le contraire qui est vrai. Si le Canada veut être une nation vraiment souveraine, il doit s'interroger lui-même, juger de l'utilité des systèmes de défense proposés et être prêt à refuser d'accepter aveuglément la décision du Pentagone. C'est ce que nous devons faire si nous voulons donner à la souveraineté canadienne son vrai sens; nous ne devons pas accepter tout bonnement ces dispositifs à la demande de tierces parties.

Toutefois, la question internationale la plus importante actuellement, ce n'est pas le NORAD, mais le Vietnam. Je voudrais discuter la responsabilité du Canada à l'égard du Vietnam. Il existe peut-être un aspect de cette situation tragique qui puisse nous consoler. La télévision et les moyens modernes de communication permettent à tous de saisir l'horreur et la futilité de la guerre mieux que jamais auparavant. De nos jours, il y a dans le monde entier des personnes qui se préoccupent profondément et ouvertement de la guerre au Vietnam.

De cette préoccupation semblent croître, surtout chez les jeunes, une nouvelle détermination à abolir la guerre érigée en institution et une nouvelle compréhension du fait que dans un monde nucléaire, il n'y a qu'une alternative: l'édification d'une collectivité mondiale ou l'extinction. Voilà peut-être une aspiration utopique. Concentrons-nous plutôt sur les problèmes immédiats de la guerre au Vietnam, car, si nous n'y mettons pas fin, l'avenir de la race humaine sera fort compromis.

Depuis quelques semaines, nous avons été absorbés à la Chambre par la discussion d'affaires économiques et financières. Il y en a que ça ennuie quand nous insistons pour parler du Vietnam. Cependant aujourd'hui, indépendamment du point de vue historique, indépendamment de l'agonie de ceux qui se meurent, indépendamment de la menace à la paix mondiale, la crise financière elle-même dont nous avons discuté et que doit affronter tout le bloc occidental a ses racines dans l'énorme gaspillage de ressources que la nation la plus riche du monde pratique au Vietnam.

Le ministre des Finances nous l'a rappelé l'autre jour. J'affirme au comité que le sort de chacun de nous est étroitement lié au combat qui se livre dans la jungle, les marécages et les montagnes de ce lointain pays du Sud-Est asiatique. Les membres de notre parti n'ont donc pas à s'excuser si, depuis nombre d'années, par leurs questions et leurs interventions dans les débats, ils ont tenté de maintenir en évidence ce qu'ils considèrent comme le devoir du Canada à l'égard de la guerre.

Cette guerre tragique et barbare se poursuit pour la défense, allègue-t-on, de la liberté d'un peuple contre le communisme. La population de ce pays est anéantie par le poids terrible de la guerre. Elle est démoralisée et sa vie est gâchée. Bien que 500,000

Américains aient été envoyés au Vietnam, le général Westmoreland en réclame 200,000 autres, ce qui provoquera sans doute une autre escalade de la part de l'adversaire. La victoire militaire si souvent promise par les généraux et hommes politiques des États-Unis n'est pas imminente. Le poids des bombes larguées sur le Vietnam du Nord et du Sud dépasse celui de toutes les guerres précédentes. Mais cela ne suffit pas; on préconise une autre escalade. Toutefois, l'URSS et la Chine ont clairement laissé entendre, à contre-cœur, qu'elles étaient disposées à réagir en fournissant de l'aide militaire au Vietnam du Nord.

Pour chaque escalade américaine, on peut s'attendre à une contre-escalade. Nous en sommes arrivés au point où, selon des rumeurs, on aurait demandé à employer des armes tactiques nucléaires au Vietnam. Le premier ministre, entre autres, a qualifié le recours à la force nucléaire de folie. Mais qui dit que la folie ne prévaudra pas si cette guerre continue et si les déceptions se multiplient? La situation au Vietnam empoisonne dans le monde entier les relations internationales. En Europe il n'y a plus aucun progrès vers la détente. Pour résumer la situation, j'aimerais citer ce que disait l'Américain Théodore Draper, historien et écrivain bien connu, dans la livraison de mars 1968 de *Commentary*:

> La guerre américaine au Vietnam ...

Je souligne les mots «La guerre américaine au Vietnam».

> ... est une débâcle politique, une folie militaire et une honte morale. Elle est devenue une guerre pour sauver l'orgueil et le prestige américains, non pas pour sauver le peuple vietnamien du communisme ou d'autre chose. Aussi longtemps que seule l'énorme armée d'occupation américaine séparera le peuple vietnamien du communisme, les États-Unis gagnent du temps pour le Vietnam du Sud à un prix exorbitant. Les conditions qui engendrent l'antiaméricanisme se gravent de plus en plus profondément dans la conscience vietnamienne et, au point où en sont les choses, seuls les communistes en bénéficieront à long terme.

Voilà précisément le point de vue de notre parti sur la poursuite de la guerre: elle aide la cause du communisme et affaiblit la sécurité américaine ou occidentale. Le 16 novembre, le comité des affaires extérieures a eu comme témoin un moine bouddhiste, M. Thick Nhat Hanh, ancien directeur de l'École des jeunes destinés aux services sociaux de Saigon, je crois. Il a dit à notre comité que les souffrances physiques absolument inutiles sont presque inconcevables et que la situation est encore plus tragique du fait que plus de la moitié des victimes sans doute sont des civils et des enfants. Selon lui, on a beaucoup parlé de paix et de négociations en vue de la paix, mais tout cela ne serait pas vraiment sérieux.

[M. Brewin.]

Les membres de notre groupe ont toujours affirmé sans ambages que l'intervention américaine dans ce qui était essentiellement une guerre civile ne pouvait se justifier ni moralement ni légalement. En outre, on nous a dit dès le début que cette guerre était vouée à l'échec. Loin d'enrayer le communisme, son but avoué, elle l'a fait progresser sensiblement, d'après nous. Loin d'accroître la sécurité des États-Unis, elle l'a compromise et continuera à le faire. La tentative de décider par la force d'armes étrangères de l'avenir du Vietnam a été une erreur, et une erreur terrible et tragique.

Toutefois, on peut dire qu'il n'y a pas grand avantage à revenir sur le passé. On devrait se préoccuper avant tout de mettre fin à la guerre, ainsi que l'a déclaré à maintes reprises le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et j'en conviens tout à fait. Sauf l'extermination de la population du Vietnam, bien que je doute qu'on puisse y parvenir ainsi, les négociations sont le seul moyen de mettre fin à la guerre.

Lors du congrès fédéral du Nouveau parti démocratique, qui a eu lieu en juillet dernier, nous avons déclaré ce qui suit:

> Nous nous joignons à U Thant, aux dirigeants religieux du monde et à d'éminents Américains pour préconiser la cessation sans conditions du bombardement du Vietnam du Nord comme condition essentielle à la négociation. Nous exhortons le gouvernement d'Hanoï à indiquer nettement son désir de négocier lorsque les bombardements auront pris fin.

• (4.10 p.m.)

Depuis lors, le secrétaire général des Nations Unies a sondé l'opinion dans de nombreux pays et il a signalé tout dernièrement qu'à son avis, si les bombardements cessaient, le Vietnam du Nord entamerait des négociations dans la quinzaine. D'autres qui se sont rendus à Hanoï ont signalé que le Vietnam du Nord serait disposé à négocier si les bombardements cessaient. Je soutiens que, même s'il a maintes fois exprimé le désir de négocier, le gouvernement américain n'a pas mis fin aux bombardements du Vietnam du Nord, et que, par conséquent, c'est lui qui est à blâmer si aucune négociation n'a eu lieu.

Que faudrait-il faire pour amener le gouvernement des États-Unis à changer d'attitude? Cette responsabilité incombe de toute évidence à la population américaine. Nous pourrions exhorter les Américains à faire pression sur leur gouvernement, et je crois que notre appel ne serait pas fait en vain. Suivant une récente enquête Gallup, 49 p. 100 des Américains croient aujourd'hui que l'intervention américaine au Vietnam était une erreur. Nous rendons hommage, dans notre parti, à l'attitude courageuse adoptée par le sénateur McCarthy contre l'administration et nous sommes heureux de l'appui qu'il recueille. Nous constatons que des sénateurs et des écrivains nombreux et éminents réclament avec instance un changement de politique aux États-Unis. Nous savons que les Églises américaines se sont prononcées. Nous savons qu'une grande partie de la jeune génération des États-Unis est violemment opposée à la guerre. Nous reconnaissons la difficulté de s'élever en temps de guerre contre la politique officielle et les accusations de félonie et d'incivisme qui en résultent. Nous savons qu'il est difficile, pour un grand et puissant pays, d'admettre qu'il a tort. Ce serait penser l'impensable, ce qui n'est pas la moindre des choses. Mais je tiens à dire que les amis des États-Unis—ce qui inclut la grande majorité du peuple canadien—ne devraient pas craindre de se prononcer clairement sur la question de mettre fin à la guerre au Vietnam.

Reconnaître une erreur et la rectifier n'entraîne pas toujours une perte de prestige pour une grande nation. Comme le savent de nombreux députés, l'Algérie, pour beaucoup de Français, était beaucoup plus étroitement liée à leurs intérêts vitaux et au prestige essentiel de la France que le Vietnam ne peut l'être aux intérêts et au prestige des États-Unis. On a répandu beaucoup de sang et dépensé beaucoup d'argent français pour essayer de maintenir l'idée que l'Algérie était une partie intégrante de la France. Pourtant, le général de Gaulle, qui est la fierté nationale incarnée, comme il dirait sûrement lui-même, a retiré la France de l'Algérie. Le prestige de la France a-t-il souffert de cette sage mesure prise un peu plus tard? Les États-Unis d'Amérique, cette grande puissance, montreront-ils moins de sagesse politique que le général de Gaulle à cause de leur orgueil national? A mon avis, les Américains peuvent persuader et persuaderont leur gouvernement de changer de politique et, comme nous sommes leurs amis, il nous incombe de les exhorter à le faire.

Comme l'a d'ailleurs recommandé dans ses questions posées à la Chambre mon collègue et ami le député d'York-Sud, on pourrait faire autre chose, demander l'inscription du problème à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Certes, ce dernier ne pourrait peut-être pas prendre des mesures. Le Vietnam du Nord n'est pas membre des Nations Unies et ne reconnaît pas sa juridiction. Or, le Conseil de sécurité est chargé de maintenir la paix dans le monde. En ce moment crucial d'escalade de la guerre, il pourrait être la conscience morale du monde, sinon une autorité juridique. C'est pourquoi nous demandons instamment que l'on y discute immédiatement le problème.

Nous savons qu'il ne suffit pas de protester, mollement ou vigoureusement. Il ne suffit pas de recommander aux autres d'agir, et malgré le léger désaccord qu'on trouve depuis quelque temps dans les déclarations du gouvernement sur le Vietnam, le Canada lui-même est impliqué dans le conflit par ses ventes croissantes de matériel de guerre aux termes du programme de partage de la production de défense. Le Canada profite de la guerre et compromet sa neutralité. Aux termes du programme de partage, nous n'exerçons aucun contrôle, au moyen de licences d'exportation, sur l'utilisation et la distribution de notre matériel de guerre. Il n'y a aucun doute qu'une bonne partie de ce matériel de guerre exporté sans restrictions et sans qu'on tente d'en imposer, se retrouve dans les mains d'un des camps dans la guerre du Vietnam.

Quand le programme de partage de la production de défense a été conçu, le Canada devait en tirer certains avantages, bien entendu. Il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'un pareil accord soit conclu avec un si proche allié. Mais le Canada ne peut et ne doit pas être l'allié des États-Unis au Vietnam et j'estime que nous devons reprendre le contrôle de nos exportations de matériel de guerre. Il existe un seul moyen pour y parvenir: abroger l'accord sur le partage des frais de production de défense.

Pour certains, ce serait un simple geste qui ne saurait ralentir ni affecter les opérations américaines au Vietnam. Peut-être, mais ce serait, je crois, un geste extrêmement important. Le gouvernement et le peuple américains sauraient au moins que le Canada entend affirmer qu'il n'est pas son allié dans la situation désastreuse des États-Unis à l'égard du Vietnam. Cela provoquerait sûrement beaucoup de ressentiment dans les cercles gouvernementaux, mais nous y gagnerions à la longue le respect du peuple américain.

Si cela ne suffit pas, nous devrons aller plus loin. Le Canada contrôle certains matériaux stratégiques. Si la guerre continue, nous pouvons et nous devrions imposer des embargos sélectifs sur les matériaux servant à une guerre que nous n'approuvons pas. On objectera peut-être que jamais nous n'avons traité un allié de la sorte. Il n'en est rien. Le Canada a déjà limité l'exportation de matériaux stratégiques au Portugal, un de nos alliés de l'OTAN, sous prétexte que ces matériaux pourraient servir dans les guerres coloniales en Afrique plutôt qu'aux fins de l'OTAN. On pourrait alléguer que les États-Unis ne sont pas le Portugal, et je le reconnais, mais encore l'autre jour le premier ministre a dit, en parlant du Gabon et de la France, que le gouvernement canadien ne faisait pas de distinction entre grandes et petites nations dans les cas de ce genre. A mon avis, nous devons manifester nos convictions et agir conformément aux principes que nous avons énoncés au sujet du Vietnam en prenant les mesures que je propose.

Pour résumer, je veux citer le texte de la récente résolution adoptée par le conseil fédéral de mon parti parce qu'il représente, à mon avis, les opinions que nous voulons exposer aux Canadiens.

Le Canada ne devrait pas se faire le complice d'une guerre non déclarée qui détruit un peuple, menace la paix du monde, empoisonne les relations internationales et nuit aux intérêts non seulement du Vietnam et de l'Asie, mais des États-Unis et du monde entier.

C'est à titre d'amis les plus fidèles des États-Unis que nous faisons cette déclaration, parce que nous croyons qu'il est dans leur intérêt, dans le nôtre, et dans celui de l'univers, d'arrêter les bombardements, d'entamer les négociations et de mettre un terme à cette guerre désastreuse.

M. Thompson: Monsieur le président, nous étudions, je le sais, les crédits de fin d'année et même si nous sommes reconnaissants de pouvoir exprimer nos opinions au sujet des affaires extérieures, il n'y a pas lieu de prolonger le débat. J'avais l'intention d'être bref, mais étant donné certaines observations du député de Greenwood, il faut, je crois, que j'ajoute quelques remarques au sujet du Vietnam, du moins pour équilibrer les choses. De fait, j'ai été bien amusé d'entendre l'appel véhément lancé par le député en faveur du Vietnam, mais je respecte sa sincérité. Néanmoins, je ne puis comprendre comment il a pu oublier les faits qui sont complètement étrangers à la thèse qu'il a énoncée. Je voudrais lui rappeler que ce ne sont pas les États-Unis qui ont commencé la guerre au Vietnam, pas plus qu'ils ne l'ont commencée en Corée.

[M. Brewin.]

• (4.20 p.m.)

Lorsque nous examinons les faits, nous devons les considérer sous tous leurs aspects. Il n'y a personne à la Chambre qui ne veuille la paix. Il n'y a pas une nation dans l'univers, sauf probablement quelques nations communistes qui se servent des guerres révolutionnaires stratégiques comme celle du Vietnam, qui ne veuille la paix. Nous n'aurons jamais la paix dans le monde si nous suivons allègrement ce qui semble être la stratégie des nations communistes qui provoquent des guerres révolutionnaires afin de les faire servir à leurs propres buts. Elles cherchent à remplacer ce qu'elles appellent le monde occidental impérialiste et colonialiste. Il est intéressant de noter que le premier ministre de Grande-Bretagne, qui suit plus ou moins la même idéologie que le Nouveau parti démocratique, a, à maintes reprises, pris position aux côtés des États-Unis, dans sa politique de retenue à l'égard des communistes dans le Sud-Est asiatique. Même l'ex-ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, qui a démissionné l'autre jour, non pas en raison d'une divergence d'opinion en matière de politique étrangère, mais parce que le premier ministre ne l'avait pas consulté au sujet d'une politique financière, même ce ministre s'en est tenu également à cette prise de position générale. C'était à l'époque où il assumait sa responsabilité dans ce domaine. Fait intéressant également, je lisais l'autre jour que M. Edward Heath, chef du parti conservateur, avait lancé un avertissement au monde libre, dans un de ses discours au Parlement. Il disait que si les États-Unis se retiraient maintenant du Vietnam, il en résulterait immédiatement un accroissemeent de la pression russe sur le Moyen-Orient et sur Berlin. Il a ajouté qu'une défaite ou un retrait du Vietnam affaiblirait le moral des Américains et créerait des pressions politiques en vue d'un abandon de toute responsabilité d'ordre international, ce qui aurait de graves répercussions sur le rôle des États-Unis en Europe.

Il a ajouté:

Si la volonté de résistance des États-Unis venait à céder, il est évident que des massacres encore pires s'ensuivraient au Vietnam du Sud, mais pour ce qui est du Sud-Est asiatique, les répercussions seraient tout aussi considérables.

Fait intéressant sous ce rapport, le Nouveau parti démocratique ne parle nullement des milliers de gens qui sont morts au cours de la récente offensive du Nouvel An, déclenchée par le Vietnam du Nord. L'attaque s'est effectuée à l'heure où les gens des villages et des villes croyaient célébrer la trêve du Nouvel

An, et ce fut littéralement un massacre en masse. Mais on ne dit rien à ce sujet.

M. Heath ajoutait:

C'est ici que la question rebondit chez nous ... D'où l'importance de ce qui se passe en Extrême-Orient, non seulement pour ceux qui en seront vraisemblablement atteints, mais pour notre pays.

Bien des gens sérieux à travers le monde se rendent compte de la complexité de la situation au Vietnam. Je serais le premier à admettre que nous ne pouvons continuer ainsi. Le plus tôt possible, il faudra trouver un moyen de mettre fin à cette guerre. Je dirai aussi, monsieur le président, que le conflit ne sera pas résolu simplement par le retrait des États-Unis et par la prise en charge, par le Vietnam du Nord communiste, des 14 millions de personnes du Vietnam du Sud, sans égard à la souveraineté de ces derniers.

Fait également très intéressant, monsieur le président, dans sa récente offensive au Vietnam, le mouvement communiste au Sud-Est asiatique s'est fait du tort à lui-même. La théorie du domino s'applique, mais à rebours. Les dirigeants des pays qui ont une frontière avec la Chine communiste reconnaissent maintenant, s'ils ne le faisaient pas avant, qu'au Vietnam, ils font face non pas à l'impérialisme américain mais à l'agression communiste. Le Vietnam est simplement la scène d'un conflit entre les deux forces mondiales du communisme et de la démocratie. Elles se livrent une lutte à mort.

J'ai eu l'occasion, l'année dernière, de visiter la plupart des pays qui ont une frontière avec la Chine communiste. J'ai parlé aux chefs de gouvernement et à divers fonctionnaires. Depuis le Japon jusqu'à la Malaisie, aucun chef de gouvernement ne m'a exprimé l'opinion que le problème trouverait sa solution avec le départ des Américains du Vietnam du Sud. De fait, lorsque la Grande-Bretagne a décidé de retirer ses propres forces du Sud-Est asiatique, nous avons vu comment rapidement les chefs de ces pays ont réagi et ont demandé aux Anglais de ne pas partir, car ils laisseraient un vide difficile à combler. Je pense en particulier au premier ministre de Singapour qui, en tant que chef de cette région stratégique, comprend les politiques communistes de ce territoire. Ces pays subiront l'influence des activités déployées récemment par les communistes dans le Nord du Laos, en Thaïlande, et même dans le petit Cambodge. Ils se rendent compte que ce que le député de Greenwood qualifierait d'agression américaine au Vietnam du Sud est en réalité une agression communiste qui se manifeste aussi chez eux.

Ainsi, monsieur le président, ces pays reconnaissent que la liberté est en jeu, non seulement pour les 14 millions d'habitants du Vietnam du Sud, mais aussi pour les 250 millions d'habitants des pays en bordure de la Chine. Ils ne veulent pas le communisme, mais manquent de ressources pour s'en défendre. A la lumière des événements actuels en Asie, l'acte le plus immoral que les pays alliés pourraient accomplir, ce serait d'abandonner ces populations et de récompenser l'agression communiste en les lui sacrifiant. Ainsi, monsieur le président, je le répète, la question comporte deux aspects. Alors qu'au Canada nous voulons la paix et devons user de notre situation mondiale particulière pour y travailler, nous ne saurions imaginer l'obtenir en compromettant les droits des individus ou notre respect pour les pays autonomes. Il faut garantir ces choses aux autres nations, peu importe leur rang ou leur puissance.

Pour parler d'autre chose, monsieur le président, je dois dire à quel point j'ai été heureux d'entendre les remarques du chef de l'opposition officielle lorsqu'il a exposé, cet après-midi, la politique de son parti quant à l'aide extérieure. Je crois qu'il s'agit là d'un sujet capital. Notre aide pourrait être d'un genre très particulier. Même si nous pouvons tirer parti des erreurs de pays plus riches, nous ne nous acquittons pas encore de toute notre responsabilité à cet égard. On nous a dit à maintes reprises, depuis quelques mois, que le plus grand problème canadien, c'est l'unité. Or, j'aimerais dire quelques mots à ceux qui croient que l'unité nationale est notre principal problème à ce moment critique de notre histoire. Je suis convaincu qu'il nous paraîtrait beaucoup moins aigu si nous pouvions relever le défi et faire jouer au Canada son vrai rôle dans la famille mondiale des nations. Nous sommes une nation telle que pourrait vouloir l'être toute ex-colonie. Nous avons hérité d'institutions stables, parfois respectées, parfois moins respectées. Du moins, nous possédons à coup sûr une plus grande stabilité gouvernementale que la plupart des nations du monde.

Toute ex-colonie aimerait devenir un pays semblable au nôtre. Notre population possède l'éducation et les techniques qui font toute la différence entre la pauvreté et la richesse dans le monde industrialisé d'aujourd'hui. Alors qu'un tiers de la population mondiale souffre de la faim et de la famine, qu'un autre tiers souffre de malnutrition, au Canada nous sommes dans l'abondance. Notre problème n'est pas de savoir comment produire la richesse mais comment l'apporter à ceux qui en ont besoin chez nous et à l'étranger.

• (4.30 p.m.)

Notre pays, monsieur le président, est la preuve vivante que nous n'avons pas besoin d'un état policier pour avoir suffisamment à manger. Il est la preuve vivante que la liberté personnelle et l'initiative privée peuvent apporter l'abondance, tandis que les plans quinquennaux les mieux conçus des autres pays aboutissent à un échec. Dans le monde entier, les peuples des pays sous-développés, les anciennes colonies, peuvent voir par notre pays comment le développement peut se faire dans la liberté. Nous, du Canada, avons envers ces gens le devoir de faire connaître, du point de vue pratique, les secrets de notre réussite. Il nous revient de montrer, par des gestes et non par des paroles seules, que notre mode de vie, notre assiduité au travail, moyens qui nous ont valu tant d'abondance, produiront les mêmes effets chez eux.

Ce que nous enseignons et démontrons à l'étranger, monsieur le président, nous devons l'appliquer chez nous. Je ne crois pas faire preuve d'un idéalisme immodéré en disant que le Canada peut donner l'exemple au monde, en rendant à l'humanité le sens de son unité. Mais cette unité, nous ne la retrouverons qu'en redécouvrant à la fois notre sens moral et notre sens des responsabilités envers autrui. Il faut que le peuple canadien prenne conscience du caractère changeant du monde et qu'il aide son pays à jouer un rôle influent pour résoudre certains des grands problèmes qui menacent l'avenir de l'humanité. Ce n'est que si chaque citoyen s'intéresse aux problèmes du monde et devient, en quelque sorte, engagé, que le Canada accomplira une œuvre valable. Par conséquent, monsieur le président, le devoir de chaque citoyen est de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde et d'une manière ou de l'autre, d'y participer.

J'espère, monsieur le président, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en dépit des nombreuses activités de la course pour le leadership de son parti, ne perdra pas de vue ce très important aspect de la question, qu'il ne s'agit pas seulement d'élargir le programme d'aide, mais de faire prendre conscience aux Canadiens de leurs responsabilités en ce domaine.

Je tiens à rappeler aux membres du comité une déclaration faite il n'y a pas longtemps par notre propre directeur de l'aide extérieure. Voici ce qu'il disait avant la fin de l'année du centenaire:

> A la veille du second siècle de notre vie nationale, nous nous efforçons de trouver une aspiration commune. Ce ne sont pas des intérêts économiques qui justifient notre rang de nation... Je suis convaincu qu'en concentrant les intérêts des Canadiens de toutes les professions et en mobilisant les ressources qu'ils représentent pour accroître le rôle du Canada dans le développement international, nous pouvons ajouter une nouvelle dimension dynamique à la vie canadienne.

[M. Thompson.]

Je partage ce sentiment, monsieur le président. Il définit sans emphase nos responsabilités actuelles. Je renouvelle donc mon adhésion aux propos du chef de l'opposition officielle lorsqu'il s'est prononcé cet après-midi sur cette importante question.

Je ne comptais pas épiloguer sur la politique étrangère, mais il y a quelques questions que je tiens à signaler au ministre à propos de l'Afrique. Vous me pardonnerez, monsieur le président, de parler de l'Afrique, mais la plus longue partie de ma vie d'adulte a été consacrée à ce continent. Je me préoccupe de la tournure des événements là-bas et leur portée semble échapper au peuple canadien et aux députés.

Nous parlons de la tragédie du Vietnam et des victimes de la guerre sanglante qui afflige ce pays. Mais nous savons à peine que la petite république sécessionniste du Biafra a probablement connu deux fois plus de victimes au cours de la seule année dernière. Nous avons écouté l'autre jour le témoignage averti de M. Johnson de l'Église presbytérienne qui a décrit ses expériences et au Biafra et au Nigéria, car il a connu les dirigeants des deux pays. Aucune nouvelle ne parvient à l'étranger au sujet de ce qui s'y passe, monsieur le président, mais la situation est pire, je crois, que les horreurs et les souffrances y sont plus terribles qu'au Vietnam à l'heure actuelle. Non pas que je voudrais les excuser, mais je voudrais simplement signaler que la situation au Nigéria était censée être idéale. Nous estimions tous que c'était le pays de l'Afrique coloniale où la démocratie devait fermement s'implanter. Toutefois, le pays est maintenant divisé en deux par suite de plusieurs coups militaires et d'un massacre général perpétré par des bandits.

L'an dernier, monsieur le président, plusieurs millions d'habitants ont fui le Nigéria pour retourner dans leur pays natal, le Nigéria oriental. Toutefois, ils se trouvent maintenant victimes d'une terrible tuerie sans pouvoir même profiter de services médicaux ou sanitaires quelconques ou de l'aide de l'étranger. On pourrait sûrement faire quelque chose à ce sujet. On ne peut se contenter d'écarter la question en prétendant qu'elle n'intéresse que le Nigéria et que les Nations Unies ne sont nullement responsables. Demeurerons-nous imperturbables devant un génocide pratiqué sur une échelle sans précédent depuis la seconde guerre mondiale?

Nous sommes fiers à juste titre d'Arnold Smith, un Canadien, qui est secrétaire général de l'Association du Commonwealth. Il essaie de faire quelque chose. Il me semble

cependant que le Canada devrait agir directement. Il devrait se servir de la confiance et de l'estime dont nous jouissons au Nigéria et auprès de beaucoup de gens du Biafra afin d'établir s'il ne serait pas possible d'en arriver à un arrangement ou d'entamer des négociations. Comme M. Johnson l'a dit au comité des affaires extérieures l'autre jour, lui qui a eu des entretiens avec les chefs des deux côtés, ces deux peuples se livrent une guerre qu'ils ne veulent ni l'un ni l'autre et dont ils espèrent le règlement. Pourtant la guerre se poursuit, monsieur le président, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre.

J'aimerais parler au comité d'une autre région d'Afrique où l'on a déploré des meurtres nombreux ces dernières années, mais dont il n'a pas beaucoup été question dans les journaux. En fait, je ne crois pas qu'on ait traité de cette situation à la Chambre. Je songe au Soudan, monsieur le président. Le Soudan méridional, mieux connu comme le Haut-Soudan parce qu'il est plus rapproché du cours supérieur du Nil, est habité par un peuple négroïde qui, à travers les siècles, et surtout ces dernières années, n'a pas eu les mêmes chances que ceux qui habitent le Bas-Soudan. Il a souffert de discrimination et de persécution aux mains des Arabes qui, au fond, contrôlent le gouvernement du Bas-Soudan.

Bien que nous ne puissions évaluer le nombre de ceux qui ont perdu la vie dans ce pays ces deux ou trois dernières années, il doit bien atteindre les dizaines de milliers. Je connais bien ce pays. J'y connaissais aussi bien des gens qui ont perdu la vie. Je sais dans quelles circonstances ils ont vécu. Je suis au courant aussi de certaines des situations terribles qui s'y sont développées du fait qu'un groupe de personnes a tenté d'imposer ses désirs à un autre groupe moins bien équipé et moins capable de se défendre. Je prends le Tout-Puissant à témoin, les nations bien nanties, les nations unies sont inexcusables de leur manque d'intérêt, de ce qui semble être leur insouciance totale, envers ce qui s'est passé, et continue de se passer au Soudan.

J'aimerais toucher un autre sujet qui a trait à l'Afrique, monsieur le président. Bien que la région en cause ne soit pas, pour l'instant, engagée dans ce qu'on pourrait appeler une guerre, par suite du conflit israélo-arabe et de la politique de domination russe dans la région méditerranéenne, on a amassé en Algérie suffisamment d'armes et de matériel militaire, du plus moderne au plus élémentaire instrument de guerre, pour équiper une force moyenne de défense dans chacun des pays du continent africain. Certaines pièces d'équipement expédiées là-bas au cours des derniers mois sont si complexes qu'on ne saurait croire les Algériens capables de les manœuvrer. C'est dire que les techniciens russes sont là, comme ils sont en Égypte. Nous pouvons même supposer que le matériel militaire de l'Égypte détruit durant la guerre de cinq jours contre Israël il y a un an a déjà été remplacé.

• (4.40 p.m.)

Qu'adviendra-t-il si cela continue? Comment pouvons-nous espérer maintenir la paix dans le monde si des engins de guerre sont rassemblés comme ils le sont actuellement en Algérie? C'est indubitablement ce que font les Russes, songeant à utiliser la force brutale des armes pour atteindre leurs fins en Afrique et dans la région méditerranéenne. On peut aussi supposer que leurs intentions vont encore plus loin, car une concentration de force militaire comme celle que j'ai décrite ne peut-être justifiée par d'autres hypothèses.

Pourtant, nous ne faisons rien à ce sujet. Nous parlons du Vietnam et nous décrions la politique des États-Unis. Nous rendons les États-Unis responsables de tout ce qui va mal dans le monde à l'heure actuelle. Chose certaine, sans les États-Unis et leur action, certains d'entre nous ne seraient pas en mesure aujourd'hui de parler sans contrainte, comme les Canadiens en ont l'habitude. Au lieu d'étudier la situation actuelle dans le monde et d'examiner nos consciences à la recherche de la paix, nous devrions nous inquiéter des politiques de certains pays, qui se disent nos amis mais qui, d'autre part, cherchent à détruire notre manière de vivre, à laquelle nous tenons tant, et que le Canada doit s'efforcer constamment de préserver, car c'est le motif d'espérance de tous les pays libres du monde.

M. Matheson: Monsieur le président, j'aimerais exprimer certaines de mes idées sur cet important domaine de nos responsabilités et, ce faisant, je me bornerai à formuler mes propres vues. J'espère que le secrétaire d'État aux affaires extérieures et le gouvernement y souscrivent, mais je n'en suis pas sûr. J'ai bel et bien l'intention de ne faire connaître que le fond de ma pensée.

C'est peut-être céder un peu à la nostalgie que de rappeler aux députés la Chambre de 1941. Je me souviens de ce qu'éprouvaient tant

de Canadiens qui faisaient partie de la 1re division en 1940 et en 1941, alors que bien des esprits sages, dans le monde entier, semblaient croire que les Anglais, après tout, étaient assez ridicules de s'opposer à la puissance formidable qui se dressait devant eux, et que peut-être il convenait d'accepter la présence en Europe d'une grande force qui triompherait fatalement. Ceux qui alors portaient un uniforme au Royaume-Uni se sentaient très seuls, de même que les valeureux civils, qui ont peut-être fait plus, à tout prendre que les militaires eux-mêmes.

Ce qui peut-être m'a surtout encouragé, en ces jours sombres et terribles, ce fut qu'un jeune Américain du Texas, intelligent et idéaliste, Lyndon Baines Johnson, à deux ou trois reprises, a dit à la population américaine qu'il y avait un conflit de portée énorme qu'on ne pouvait éviter. Huit mois environ avant Pearl Harbour, il fit un discours très dramatique qui ne fut pas très populaire au Texas, ainsi qu'en témoigna sa défaite électorale.

Au cours de sa carrière politique, Lyndon Baines Johnson a eu à s'occuper de la défense nationale. Il a étudié ce domaine, surtout en ce qui touche à la défense navale des États-Unis. Il y avait aux États-Unis, en 1939, une coterie isolationniste puissante. Ces gens-là étaient sincères, mais il s'agissait à mon avis de pacifistes égarés qui pressaient le gouvernement Roosevelt de restreindre brutalement ses obligations dans le Pacifique. Mais, Lyndon Johnson étant du Texas, un des États isolationnistes, a cependant aidé à combattre au Congrès cette proposition hautement imprévoyante. En 1941, il s'est distingué comme un des défenseurs ardents des accords de prêt-bail, que Winston Churchill a dit être l'acte politique le plus désintéressé de l'histoire universelle. Je me rappelle que Johnson s'est rangé dans notre camp quand nous pensions agir pour le bien de l'humanité; je ne crois pas qu'il y avait alors beaucoup de Canadiens qui croyaient servir une cause canadienne, britannique ou occidentale; ils étaient persuadés qu'il s'agissait d'un problème qu'ils ne pouvaient esquiver. Il m'a semblé, lorsque j'ai vu le président Johnson il y a quelques jours à Washington, que ses cheveux avaient blanchi depuis le jour où je lui ai rendu visite à Great Falls (Montana), à l'occasion de l'inauguration du barrage du Columbia. Je suis pourtant persuadé que le rôle qu'il a joué sur la scène internationale l'a rendu digne du nom d'homme et qu'il entrera dans l'histoire comme un vrai grand homme, un de ces hommes comme on en attend du Texas.

J'ai passé un certain temps, il y a quelques mois, à comparer les contributions apportées d'année en année aux affaires publiques par ces deux personnalités, Ho Chi Minh et Lyndon Baines Johnson. Quel contraste entre les deux! Je n'ai pas ici ma documentation sur Ho—ce n'est évidemment pas son nom véritable; il est d'origine chinoise et s'appelle en réalité, je crois, Ail-Quoc. Il a participé activement, à Paris, à l'action du parti radical-socialiste. En 1924, il s'est rendu en URSS où il a également joué un rôle actif, avant de prendre part, de 1925 à 1927, à la révolution chinoise. En 1927, il est allé au Siam et j'ai parlé à des gens de Bangkok qui se souvenaient bien des activités qu'il y avait exercées. Elles le menèrent en prison, en 1931, à Hong-Kong et rares sont les gens d'Extrême Orient qui ont oublié ce qu'il représentait alors pour eux. Il ne serait pas injuste d'affirmer que cet homme a créé une agitation profonde sa vie durant, partout où il est allé. A mon avis, il a été une force destructrice.

J'ai lu une bonne partie des pensées du président Mao Tsé-toung. J'ai lu une bonne partie de la série complète comprenant cinq volumes. A mon avis, Ho Chi Minh applique de façon moderne et pratique les doctrines de Mao et de son lieutenant militaire, Lin Piao. Ho a puisé directement dans les œuvres de Mao Tsé-toung un bon nombre d'idées essentiellement destructries, révolutionnaires et, dans l'ensemble, nuisibles. D'après moi, les idées du président Mao sont démodées, car les clichés marxistes ne s'appliquent plus à l'univers contemporain.

J'ai été heureux d'entendre le chef de l'opposition commencer ses remarques par quelques mots au sujet de la question importante de l'aide extérieure. Les pays occidentaux ont remporté quelque succès dans ce domaine. Quel pays a fait plus que les États-Unis? Je recommande aux députés d'examiner le numéro du 11 mars de la publication *United States News and World Report,* où ils trouveront un article intitulé: «Réussite extraordinaire en Asie». Que s'est-il passé en Asie? Voici un extrait de l'article:

[M. Matheson.]

• (4.50 p.m.)

Vous voyez la prospérité s'accroître. La stabilité politique est la règle, non l'exception. Vous voyez des villes nouvelles à la place de marécages. Vous voyez des Asiens qui sont plus grands et mieux habillés qu'autrefois.

Un grand nombre d'entre eux étaient découragés il y a quinze ans. Ils avaient bien peu d'espoir. Maintenant, la tendance est nettement contre les communistes et non pour eux comme c'était autrefois. Il y a quinze ans, les communistes étaient exaltés par les victoires qu'ils remportaient chez eux. Ils avançaient en Corée en conquérants. La Grande-Bretagne combattait les guérillas communistes en Malaisie.

Je me souviens bien d'avoir examiné en compagnie d'un très haut fonctionnaire du gouvernement à Kuala Lumpur la liste où figuraient les noms de milliers de morts, notamment des Malais, des Hindous et des Britanniques. C'était un spectacle navrant. C'était le résultat de 12 ans d'agression communiste, identique à la situation actuelle créée par l'invasion par le Vietnam du Nord du sud du pays. L'histoire se répète ailleurs.

Je suis très heureux qu'un député ait récemment parlé du premier ministre Lee Kuan Yew. C'est un homme plutôt jeune qui appartient assurément à la nouvelle vague. On peut dire également que c'est un homme de gauche. Il a reçu une excellente éducation en Grande-Bretagne, mais il connaît l'Asie comme on la connaît avec les yeux et l'ouïe d'un Chinois. Lee Kuan Yew ne se fait aucune illusion sur les événements. Voici un extrait d'un article du *Sunday Times* de Londres paru le 21 janvier dernier:

Le premier ministre Lee Kuan Yew de Singapour, chef de file du socialisme asiatique, est l'un des dirigeants les plus capables de l'Asie du Sud-Est et non, certes, une marionnette américaine. Il a déclaré que l'action des États-Unis au Vietnam a donné aux autres pays asiatiques la possibilité de chercher eux-mêmes leur voie propre. Il est venu l'autre jour à Washington, au premier chef parce qu'il commençait de craindre, à tort, que les États-Unis ne perdent courage et patience avant de terminer leur tâche.

L'auteur de cet article ajoute:

J'ai longuement parlé avec lui. Il n'a pas caché que, à son avis, l'intervention américaine au Vietnam avait été le facteur principal qui a amené la caravane asiatique à changer de direction et à mettre ainsi fin à sa longue course vers l'irrationalité et le dogmatisme pour en commencer une nouvelle vers la rationalité et le progrès matériel.

Peut-on aller aujourd'hui à Djakarta et converser avec l'une de ces personnes qui ont enduré 22 années de régime Sukarno sans se rendre compte qu'elles savent que l'Asie a enfin la possibilité de reprendre son souffle? Qu'a-t-elle fait de cette nouvelle possibilité? Nous voyons que tous les pays non communistes d'Asie connaissent une expansion économique fantastique. Il y a l'exemple particulièrement frappant du Japon, mais il y a aussi d'autres exemples, comme les Phillippines, Taiwan et la Corée du Sud. Enfin, nous constatons des tendances également très encourageantes au Cambodge.

Je consultais récemment le rapport de la banque Sanwa, qui montre ce que le Japon a pu faire. C'est le pays que les États-Unis, pays puissant, cruel et impérialiste, ont vaincu et ont ensuite aidé et rétabli. Le peuple japonais a toujours eu des tendances vers la gauche. Presque tous les rédacteurs des journaux japonais sont de gauche, mais ils savaient qu'un danger pire que ce qu'ils ont appelé la «brume noire», lors des dernières élections générales, les menaçait; celui de la «brume rouge». Ils ont donc opté catégoriquement pour l'Ouest. Je cite ce qui suit du rapport de la banque Sanwa:

Le Japon a connu le meilleur taux de croissance au monde entre 1961 et 1965, soit 14.8 p. 100.

Pour la construction navale, le Japon est le premier pays au monde, et le deuxième pour les textiles. Il occupe la deuxième place pour le raffinage du pétrole, et la troisième pour la production d'énergie. Il est le troisième meilleur producteur d'acier brut, et ces pauvres insulaires, défaits il y a peu d'années par les Américains puissants, mauvais et impitoyables, grâce à l'aide de leurs ex-ennemis, les Américains, sont maintenant au cinquième rang pour le produit national brut et au sixième pour le volume d'exportations.

Par suite de cela, que constatons-nous? Les Japonais sont reconnaissants et ils se rendent compte que la collaboration économique internationale revêt une grande importance. Ils ont contribué à la nouvelle Banque asiatique de développement, fournissant autant de dollars que les Américains. Cela représente un gros effort pour les Japonais, étant donné leur faible base d'après-guerre. Mais que constatons-nous? Un essort dans presque toutes les régions de l'Asie. La nouvelle Banque asiatique de développement, à Manille, est dirigée par un Japonais et l'on a élaboré des projets pour l'aménagement de chemins de fer, pour les transports aériens et maritimes, pour des communications radiophoniques et autres. Ces nouveaux réseaux seront aménagés aux Philippines, en Indonésie, au Vietnam du sud, en Thaïlande, au Laos, en Inde et en Afghanistan. Voilà la façon authentique d'aider l'Asie—collaborer avec les Asiatiques. Je crois que Lyndon Johnson, par la voie courageuse et malaisée qu'il suit, apporte ce genre d'aide généreuse.

L'*Economist* de Londres n'a jamais été particulièrement de la droite, mais il a fait récemment, sur le Vietman et son impor-

tance, une étude sérieuse, qui vient de paraître. On s'y demande, essentiellement, s'il s'agit bien d'une agression américaine ou d'une invasion venant du Nord. En somme, y lit-on, la vérité se trouve entre ces deux extrêmes, mais probablement beaucoup plus près du point de vue des États-Unis. On ajoute que le gouvernement de Hanoï a expédié au Vietnam du Sud de forts contingents militaires, parfois par petits groupes, parfois en formations denses, ce qui donne au tout le caractère d'une invasion.

Je me rappelle avoir écouté à Tokyo, il y a environ un an, M. Arthur Goldberg, face à un groupe imposant de correspondants chargés des nouvelles internationales, qui l'ont interrogé pendant deux heures. Si jamais homme fit un accueil cordial à l'idée de la paix, c'est bien M. Goldberg en cette occasion. Toutefois, les députés de certains partis n'en parlent pas. Ce qui importe, évidemment, ce n'est pas uniquement l'avenir du Vietnam, si important soit-il, mais l'avenir de tout le Sud-Est asiatique. Bien entendu, l'avenir du Vietnam du Sud et celui du Vietnam du Nord sont d'une importance essentiellement capitale.

Dans certains chapitres sur la guerre mobile et interminable, Ho Chi Minh cite presque mot pour mot Mao Tsé Toung. Lorsqu'il a dit que les «Américains n'aiment pas les longues guerres sans issue et que la guerre au Vietnam sera une longue guerre sans issue,» je crois qu'Ho Chi Minh avait tort. Je crois que maintenant il perd vraiment cette guerre et que ce sera grâce aux 20,000 Américains morts et aux morts valeureux du Vietnam du Sud—tout le monde sait à quel prix ces gens-là ont continué la lutte—que la situation tout entière sera stabilisée à notre époque, et peut-être sous peu.

Il aurait été si facile de plier bagages en Corée. Quelqu'un prétend-il, de nos jours, que la défense de la Corée n'était pas judicieuse du point de vue de l'Asie? La Corée était stratégiquement importante pour une grande diversité de raisons.

Comme nous le savons, certains Canadiens croient fermement que, si nous réussissions seulement à mettre fin à cette horrible guerre, tout irait très bien. De fait, bien des gens souhaitent que les Américains devraient tout simplement se retirer. Est-ce sensé? J'ai en main un court article paru le 18 mars 1967, il y a juste un an, dans le *Recorder Times* de Brockville et intitulé: «Mao contrôle-t-il par les armes?» Ce récit, de l'American Press à Hong-Kong, se lisait ainsi:

Selon les émissions émanant aujourd'hui de la Chine continentale, l'armée de la Chine communiste a pris possession de fermes et d'usines dans trois autres provinces du Sud-Est. Si c'est exact, Mao Tsé Toung aurait pris, par les armes, le contrôle de la production d'une vaste région du Sud de la Chine ... L'armée de 2,500,000 hommes est devenue le principal instrument de la «grande révolution culturelle et prolétarienne» du président du parti communiste, purge des prétendus éléments réactionnaires de la vie chinoise.

Cela voudrait aussi dire que l'armée remportait au moins quelque succès par la force là où les Gardes rouges et les révolutionnaires de Mao n'avaient pas réussi en recourant à l'agitation politique, à la propagande et aux sollicitations, à obtenir l'appui populaire.

J'ai pu m'entretenir avec le premier des Gardes rouges dont la défection ait été connue, et j'estime en toute franchise que le président Mao a échoué à maints égards.

[M. Matheson.]

• (5.00 p.m.)

Quelle est notre attitude envers ce quart de la race humaine? Elle devrait être faite d'amitié, mais fondée en même temps sur le réalisme et sur des faits sérieux. Selon des personnes qui ont étudié ce sujet pendant des années, l'un des problèmes les plus importants du monde actuel est la détérioration des relations entre la Russie et la Chine. Nous ne sommes sûrement pas hostiles à l'une ou l'autre de ces forces communistes. Comme Canadiens, nous souhaiterions collaborer pleinement avec les deux. Après avoir étudié des rapports économiques en provenance de Singapour et de Hong-Kong, je suis venu à croire que l'une des principales responsabilités du Canada sera peut-être avant longtemps d'aider à résoudre le problème de la famine qui sera manifeste en Chine continentale. J'ai sous les yeux une étude agricole très détaillée faite par un économiste éminent, et en voici un extrait:

Pourquoi la Chine n'a-t-elle pas réussi à accroître sa production de céréales proportionnellement à l'accroissement de la population? C'est que la production de céréales est beaucoup moins profitable au paysan que les cultures maraîchères. En 1960, au lendemain de l'échec du grand bond en avant, le gouvernement a demandé instamment aux paysans, surtout à ceux qui habitaient près des villes, de produire des légumes, du porc, de la volaille, etc. La réaction à cet appel fut renversante. En 1966, la situation était telle que sur les terres situées près des grandes villes (qui sont également les plus fertiles et les meilleures de Chine), les ressources, les engrais, l'irrigation, l'intérêt, le soin et l'attention des paysans, tant dans les communes que sur les lopins privés, étaient entièrement consacrés aux récoltes marchandes.

On pouvait, naturellement, faire sept ou huit récoltes de légumes par année. La production des céréales a fléchi en volume. En fait, on pourrait soutenir que Mao a connu un échec très sérieux depuis 1957 en ce qui concerne la production des céréales, qu'il considérait comme l'objectif agricole le plus important.

Nous avons des devoirs importants à remplir en ce qui concerne l'aide à l'étranger et je suis très heureux qu'un Canadien illustre comme Maurice Strong, qui possède des dons exceptionnels, se soit mis au service de cette cause aux prix d'immenses sacrifices financiers pour lui-même et sa famille. Il nous aidera à faire ce que la charité nous ordonne de faire pour tous les pays du monde, indépendamment de leur appartenance politique.

L'hon. M. Martin: Un homme remarquable.

M. Matheson: En effet, comme le dit le ministre, c'est un homme remarquable, un des grands hommes de notre époque. J'ai été heureux d'entendre le chef de l'opposition laisser entendre que nous devrions augmenter le volume de notre aide. Tout le monde sait que le gouvernement doit résoudre un problème, celui d'équilibrer ses recettes et ses dépenses. Mais il est bon en ce moment que quelqu'un, qui occupe un poste aussi important que le chef de l'opposition, adopte la position qu'il a adoptée aujourd'hui en matière d'aide à l'étranger. Cela dénote un véritable sens politique. Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures appuie sa proposition et que le premier ministre l'approuve sans réserves.

Les études des dernières années sur les problèmes de la Russie et de la Chine nous portent à croire que la paix et l'harmonie laissent à désirer dans le monde communiste. La récente conférence de Budapest a révélé que de nombreux socialistes ne s'entendent pas parfaitement. On a signalé que, chez les meilleurs partisans de la position américaine, on trouve actuellement Harold Wilson, premier ministre socialiste du Royaume-Uni, aux yeux de qui certains faits sont tout de même indiscutables. En dépit de certaines divergences d'opinions au sujet de la façon d'agir des États-Unis, nous ne pouvons pas contester, je crois, qu'en général leur apport a puissamment contribué à assurer la stabilité en Asie. Arthur Schlesinger, qui n'est pas censé être de droite, a déclaré ceci:

Je m'oppose au retrait immédiat des États-Unis *a*) parce que cela éliminerait toute possibilité d'un règlement négocié, *b*) parce que cela livrerait la population du Vietnam au Vietcong, qui, sans doute, emprisonnerait et assassinerait bon nombre de gens, surtout chez les étudiants et les intellectuels, et condamnerait les autres à un triste despotisme communiste, *c*) en raison des conséquences que cela entraînerait pour les pays voisins, en particulier pour la vaillante lutte que livrent les neutres laotiens du prince Souvanna Phouma pour maintenir leur indépendance. Il y a aussi quelque chose de déplaisant à voir que des gens qui ont toutes leurs aises en Europe et en Amérique auraient la bonne conscience de livrer un pays à une dure équipe communiste, en se disant évidemment que, encore que le communisme ne leur plairait pas trop à eux, les Vietnamiens s'en trouveront tout à fait bien.

Nous ne parlons pas seulement du Vietnam mais plutôt de l'Asie, où se trouvent les deux tiers de l'humanité.

James A. Michener a passé de nombreuses années dans le Sud-Est asiatique. Il a vécu au Vietnam et dans plusieurs pays environnants. Il connaissait à fond une foule de pays comme la Corée et les Philippines. Il a vécu en Thaïlande, en Indonésie, en Birmanie, au Pakistan et à Ceylan. Voici ce qu'il a dit:

Mon expérience du passé et mon appréhension de l'avenir me poussent à appuyer la politique de mon pays au Vietnam.

J'estime que notre attitude en Corée, il y a quelques années, a contribué à stabiliser cette partie du monde. L'accord conclu là-bas n'était pas particulièrement bon, mais il a atteint son but. Il a permis de sauver le Japon, d'établir une zone frontalière plus ou moins contrôlable et d'alléger les tensions internationales qui auraient pu, autrement, dégénérer en une guerre mondiale. En Corée, les États-Unis ont appris qu'il pouvaient, à eux seuls, affronter la Russie et la Chine, et ce fut une découverte salutaire. Mais la Russie et la Chine ont aussi appris qu'elles ne pouvaient s'opposer impunément à l'opinion mondiale. Ce qui fut peut-être plus important encore, la Russie et la Chine ont pu s'affronter et se jauger l'une l'autre. Somme toute, je ne suis pas mécontent de notre intervention en Corée.

Il analyse de la même façon la situation actuelle au Vietnam.

M. Eric Linklater a dit:

J'étais en Corée au cours de l'été de 1951. La guerre avait été déclenchée par l'invasion soudaine de la Corée du Sud par le Nord communiste et la déclaration à peu près simultanée, de la part du Nord, de la nécessité de son intervention pour contrecarrer l'agression du Sud. Le petit corps expéditionnaire que la Grande-Bretagne pouvait envoyer pour défendre le Sud consistait, tout d'abord, d'un bataillon du régiment Middlesex, d'un autre des Argylls. Je m'étais entretenu avec leurs survivants, dont les souvenirs de guerre avaient pour note dominante l'épouvantable détresse des réfugiés qui avaient fui le Nord.

Le Nord se faisait passer pour la partie lésée et sans reproche . . .

Voilà ce qu'on a entendu répéter à satiété à propos du Vietnam dans bien des milieux et par certains Canadiens pendant bon nombre d'années.

. . . mais une multitude de réfugiés affamés et à moitié gelés avaient décidé de fuir cette région irréprochable. Il n'y avait pas de fugitifs allant vers le Nord.

La situation au Vietnam actuellement est du même genre. Ce sont les communistes qui furent d'abord les agresseurs, et on a assisté à une propagande acharnée pour rejeter le blâme, aux yeux du monde, sur les États-Unis. Le Vietnam du Sud

compte peut-être un million de réfugiés venant du Vietnam du Nord. Le flot des réfugiés allait dans le même sens qu'en Corée:...

Je pourrais dire également dans le même sens qu'à Berlin, de l'est à l'ouest, et de la Chine continentale vers Hong-Kong.

● (5.10 p.m.)

Il est assez raisonnable de supposer que là, comme en Corée, les réfugiés connaissent mieux le communisme asiatique, ses objectifs et ses méthodes, que de nombreuses personnes bien intentionnées dont les opinions sont tellement influencées par leur haine de la guerre qu'elles n'en voient plus les causes.

D'après moi, il y a certaines personnes en cette enceinte qui ne veulent pas voir la réalité. Jakov Lind a proposé une solution très intéressante, que voici:

Pourquoi ne pas essayer de lutter contre les Communistes en Asie de façon subtile? Aidons-les à obtenir le pouvoir; tôt ou tard, ils deviendront tous révisionnistes.

Les événements récents en Europe semblent presque démontrer le bien-fondé de cet argument sournois. A mon avis, nous devrions respecter les opinions exprimées dans divers articles de Mao Tsé Toung et de Ho Chi Minh. Il y a deux livres de Ho à la bibliothèque du Parlement. Son journal tenu en prison est un document fort intéressant, comme le sont également ses discours récents qui vont jusqu'en 1966. On peut facilement trouver de l'aide dans les études de Mao, des énoncés de principes dont certains ont même alarmé les Russes parce qu'ils expriment des idées différentes des leurs sur l'évolution de l'humanité.

A mon sens, nous avons manqué à notre devoir en critiquant ceux qui nous ont permis de traverser une période très agitée. L'une des raisons qu'Eliott Janeway donne de la ruée contre le dollar, c'est l'accroissement à outrance de l'aide tant militaire qu'économique que les États-Unis accordent à d'autres pays. Je pense qu'il n'appartient pas aux Canadiens de lancer ces jours-ci des critiques contre nos amis américains. Je tiens à exprimer mon immense gratitude de voir à la tête des affaires de notre voisin du Sud un homme qui a défendu la vérité avec tant d'énergie, même au risque de prendre des initiatives impopulaires. Cet homme est parvenu à dominer un monde agité.

M. Nugent: Monsieur le président, il y a longtemps que je n'ai pas parlé des affaires étrangères, mais je dois avouer que j'ai été poussé d'intervenir aujourd'hui après avoir entendu le discours que vient de nous servir le député de Leeds, qui peut parler avec plus de solennité et d'abondance mais avec moins de substance que tout autre député ici. A mon sens, il a le don de prononcer des discours qui ne nous éclairent en rien sur les affaires internationales.

Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi des gens qui se disent soucieux de lutter contre le communisme invoquent à la Chambre le caractère néfaste du communisme pour justifier certaines des initiatives les plus stupides que le monde occidental ait prises. Personne à la Chambre, je crois, n'a besoin d'être persuadé des erreurs du communisme, et je ne doute pas que tous, de quelque manière qu'ils envisagent le problème, désirent voir notre système démocratique étendu à toutes les nations émergentes et amélioré pour le plus grand bien des habitants des autres pays. Je pense que la diatribe du député, qui s'est efforcé de nous démontrer combien le communisme était exécrable afin de mieux nous prouver combien nous avions raison, était hors de propos. Balivernes que tout cela.

Le communisme a ses défauts et nous avons les nôtres. Nous ne corrigerons pas les nôtres en relevant ceux des communistes et en disant que, puisqu'ils sont si grands, les nôtres doivent être plus excusables. Franchement, la position des États-Unis à l'égard du Vitenam est horrible. Je l'ai dit la première fois à la Chambre, le 8 septembre 1961—et je n'ai pas changé d'avis depuis—les meilleurs amis des communistes, dans le monde entier, sont ceux qui prononcent des discours comme celui du député de Leeds. Je songe à ceux qui pestent et tonitruent contre les erreurs du communisme au lieu de proposer des remèdes à nos propres fautes et des solutions en vue d'aider ceux dont nous professons vouloir le bien. Nous devrions adopter une politique prodémocratique au lieu d'une politique anticommuniste. Les partisans d'une politique anticommuniste semblent croire que c'est la seule chose qui cloche dans le monde et que tout est permis tant que nous combattons le communisme. Franchement, je croyais que le monde avait d'autres ennemis pendant la dernière guerre, notamment les nazis.

D'autres régimes, outre le communisme et la démocratie, existent aujourd'hui, y compris les dictatures, et d'autres aussi, qui sont antidémocratiques. Faut-il conclure de cette attaque violente contre le communisme que n'importe quel de ces régimes est plus acceptable et que l'essentiel est de supprimer le communisme au profit d'un de ces autres régimes, de façon à améliorer ainsi le sort de certains de ces peuples? Voilà ce que propo-

sent les adversaires du communisme, mais je juge leur attitude peu lucide.

Il faudrait nous appliquer à élaborer une politique prodémocratique au Canada et aux États-Unis, nos grands amis et alliés. Tels devraient être notre objectif et notre espoir, et aussi la raison pour laquelle nous affectons des fonds à l'aide extérieure, et nous devrions nous efforcer d'aider les autres pays à profiter des mêmes avantages que nous. Il faudrait essayer de faire bénéficier ces pays des meilleurs aspects de notre régime, dans la mesure où ils répondent à leurs besoins, dans l'espoir de leur rendre service.

Sans doute personne d'entre nous ne veut obliger quiconque à avaler quoi que ce soit. Or, c'est bien ce qu'essaie de faire le député de Leeds à propos de la politique américaine au Vietnam. Pour lui le communisme est une chose si mauvaise que les mesures prises par une démocratie sont parfaitement justifiées. Que l'on tue quelqu'un au nom de l'anticommunisme, au nom du crime ou à cause de la passion, c'est toujours un meurtre. En tant que citoyens respectueux de la loi, les habitants d'un pays démocratique dont les institutions sont fondées sur l'idéalisme doivent réfléchir très longuement et très soigneusement à la violence dont les États-Unis usent au Vietnam du Sud, soit parce qu'ils poursuivent leur politique soit parce qu'ils n'en ont aucune. Quels que soient notre aveuglement ou notre répugnance à critiquer notre ami et notre voisin, un examen attentif de la situation révèle que les États-Unis sont dans leur tort.

Je m'empresse d'ajouter qu'aucun pays au monde ne s'est préoccupé du bien de l'humanité autant que les États-Unis. L'apport des États-Unis afin de venir en aide aux pays sous-développés et de maintenir la paix entre nations, et dans d'autres domaines, est à l'abri de tout reproche. Les États-Unis ont dépensé sans compter afin de remplir leur devoir. Je ne mets nullement en question leurs mobiles, mais tout grands et magnifiques que leurs actes aient pu être, leur politique à l'égard du Vietnam n'est pas la bonne à mes yeux. Aussi bonnes que puissent être leurs intentions, cela n'empêche que leur politique est lamentablement erronée. Tout sincèrement que les États-Unis soient persuadés de bien agir en s'efforçant de contenir le communisme et croient au bien-fondé de leur politique anticommuniste, cela ne veut pas dire que toute initiative anticommuniste soit nécessairement juste. Croire que tout est permis pourvu que ce soit anticommuniste, c'est aller à l'encontre de l'objectif visé. L'application de cette politique empêche toute réforme dans les pays neufs ou en voie d'évolution, et elle les pousse à recourir au communisme, car ils n'ont pas le choix. Le communisme n'est pas la seule solution. Ces pays doivent procéder à une réforme: ils en ont le droit et on devrait leur permettre de le faire.

• (5.20 p.m.)

Il est certain que les Américains ne sont pas allés au Vietnam pour protéger les Vietnamiens du Sud contre l'invasion en provenance du Vietnam du Nord. On n'a qu'à lire l'explication par les Américains de leurs propres actions pour le comprendre. A lire dans les journaux américains les déclarations du secrétariat des Affaires étrangères des États-Unis, on voit qu'en l'espace de deux ans, ils ont envoyé au Vietnam des conseillers militaires aider les neutres à stabiliser la situation afin que des élections puissent avoir lieu et que la population puisse déterminer son propre mode de gouvernement. La plupart des députés, je pense, conviendraient que l'idée était très louable et le but, très honorable. On ne saurait s'opposer à ce qu'on tente de réaliser la paix et la stabilité afin que les gens puissent choisir le genre de gouvernement qu'ils veulent.

J'insiste là-dessus: se choisir le genre de gouvernement qu'ils veulent. Voilà l'objectif. Nous avons accepté cet objectif énoncé dans la charte des Nations Unies. Il ne s'agit pas de choisir le genre de gouvernement que ces gens devraient avoir, à notre avis, que nous voulons qu'ils aient, que nous jugeons acceptable ou même qui leur conviendrait le mieux, d'après nous. Ils ont parfaitement le droit de choisir le genre de gouvernement qu'ils veulent, même si nous trouvons leur choix ridicule, et même s'ils poussent le ridicule à choisir un gouvernement communiste. C'est leur droit, et nous avons reconnu qu'ils ont le droit de choisir le genre de gouvernement qu'ils veulent, et non celui que nous voulons qu'ils aient.

Voici donc les Américains qui donnent suite à cette idée et envoient des conseillers militaires pour aider les neutres à stabiliser la situation, de façon à permettre la tenue d'élections où le peuple se serait choisi le genre de gouvernement qu'il voulait. Nous avons trouvé l'idée excellente, merveilleuse. Mais avez-vous lu les journaux deux ans plus tard, lors des émeutes des Bouddhistes et des Catholiques: des personnes se brûlaient vives, en signe de protestation, parce que les Américains avaient empêché la tenue d'élections. La situation était trop incertaine et le fantoche américain, le premier ministre Ky, a déclaré: Nous ne tiendrons pas d'élections maintenant

parce que les Vietcongs ou les neutralistes remporteraient sûrement la victoire; nous ne pouvons accepter ni les uns ni les autres. Les Américains l'ont appuyé.

J'aimerais savoir quelle est la politique américaine. Le pantin, qui est premier ministre du Vietnam du Sud, qui s'appuie sur la puissance américaine et se maintient au pouvoir grâce aux armes américaines, a dit que les neutralistes ne seraient pas acceptables. Selon les Américains, ils sont allés là-bas pour stabiliser la situation, conseiller les neutralistes afin que des élections puissent avoir lieu et que les habitants de ce pays puissent choisir le genre de gouvernement qu'ils voulaient. La vérité, c'est que ces élections n'ont pas eu lieu et qu'on veut s'assurer que ces gens n'aient pas la liberté de choisir. On leur imposera le gouvernement anticommuniste que veulent les Américains, parce qu'il semble que ce soit la seule façon d'empêcher le communisme de s'implanter partout en Extrême-Orient. Quelle stupidité!

Je ne sais qui est à l'origine de la sotte idée que le communisme serait comme un champ de bataille où l'on a des lignes de combat; on trace une ligne autour de la zone dangereuse d'où il faut empêcher le communisme de sortir. J'ai toujours pensé que le communisme est un mouvement insidieux, qui s'infiltre dans n'importe quel pays en se nourrissant de fausseté et de corruption. J'ai toujours pensé que le communisme n'avait pas besoin d'aide extérieure, car il se nourrit de la stupidité, de la morgue, de la cruauté et de l'incompétence des gouvernements. Si le communisme peut croître et prospérer, c'est parce que nous ne croyons plus à la démocratie et que nous n'arrivons plus à utiliser ni à pratiquer réellement les idéaux sur lesquels se fonde notre régime démocratique.

Le communisme peut s'infiltrer dans n'importe quel pays où la démocratie se fonde sur l'imposture et l'hypocrisie, où nous respectons, disons-nous, le droit à l'autodétermination des citoyens mais à condition qu'ils suivent nos dictées. Le communisme peut s'insinuer dans n'importe quel pays où nous avons foi, disons-nous, en un système de justice qui fait fi de la justice, et où nous recourons à la force pour imposer notre volonté. C'est de cela que se nourrit le communisme.

Je ne sais où se trouve ce prétendu champ de bataille et pourquoi au juste un pays voisin d'un pays communiste est nécessairement plus menacé de communisme qu'un autre pays. Chaque pays y est exposé au communisme, peu importe que le pays voisin ou un État plus éloigné soit communiste. Ce qui aidera à la cause du communisme, c'est cette stupidité avec laquelle nous disons que tant que nous proclamerons que les choses horribles que nous faisons, sont bonnes parce que nous les faisons au nom de l'anticommunisme, et que c'est ainsi qu'on mettra un frein au communisme. C'est dans un tel climat qu'il croîtra.

A mon avis, le plus grand allié du communisme—régime qui a tant de défauts que je ne vois vraiment pas pourquoi nous le craignons autant—c'est notre manque d'autocritique. En vérité, les gens devraient se rendre compte que l'essence de notre régime démocratique, sa fibre, sa force même, c'est l'autocritique. L'unique raison pour laquelle la démocratie peut se permettre le luxe de la liberté de parole, qui permet à n'importe qui de la déchirer autant qu'il le peut, c'est que cette liberté est aussi sa plus grande force, car en déchirant la démocratie, nous en révélons les faiblesses, lui donnant la force, qu'elle est censée avoir. Et pourtant, à quoi bon nous entredéchirer et chercher à améliorer la situation? Nous disons des sottises quand nous déblatérons contre le régime communiste, au lieu de nous rendre compte combien nous négligeons de pratiquer ce que nous prêchons, combien peu nous faisons, en réalité pour apporter aux autres les avantages dont nous jouissons dans ce magnifique régime où nous vivons et auquel nous ne rendons qu'un hommage platonique.

La situation au Vietnam du Sud est telle que, à mon avis, le gouvernement de ce pays sera inévitablement communiste, peu importe ce qui se produira. Si les Américains n'y avaient jamais mis les pieds, le gouvernement révolutionnaire aurait probablement été dominé par les communistes, sinon entièrement composé de communistes. Mais après toutes ces années de luttes, nul doute qu'en raison de l'intervention américaine, le gouvernement sera communiste.

Je le répète, monsieur le président: plus longtemps la guerre durera, plus on détruira la foi en la démocratie dans ces pays qui se débattent à travers le monde et que nous aimerions aider, et plus le communisme aura de chance de s'étendre, parce que ces pays ne croiront pas en la démocratie. L'activité des Américains au Vietnam du Sud est un démenti de tout ce en quoi nous croyons dans une démocratie. C'est un démenti de tout ce à quoi nous avons souscrit dans la charte des Nations Unies. Nous allons vers un échec complet, au Vietnam du Sud. Je dis «nous», car nos amis et alliés assassinent tous les jours un grand nombre de personnes et sont, tous les jours la cause d'indicibles souffrances, fruits d'une politique incapable de déboucher

[M. Nugent.]

sur des succès militaires et conduite de la façon la plus déplorable possible.

• (5.30 p.m.)

A quoi bon tracer des frontières stratégiques autour d'une région donnée et déclarer: «Ils ne passeront pas», puisqu'ils s'infiltreront au travers des lignes. Que faisons-nous sinon d'enlever des atouts à ceux qui voudraient opérer des réformes dans des pays dont l'unique chance de survivre en suivant des méthodes démocratiques et d'appliquer ces réformes? Nous démontrons que les démocraties occidentales n'appuyeront pas les réformes et que les pays intéressés n'ont par conséquent d'autre ressource que de recourir à la violence communiste pour amener un changement. Comment peut-on prétendre, dans cette enceinte, et dire que c'est le seul moyen de contenir le communisme alors que, depuis des années, les germes mêmes du communisme se sont nourris de notre refus de reconnaître qu'il tire ses profits les plus évidents des fautes et des faiblesses de notre système. Nous n'avons pas besoin d'une cuirasse spéciale pour nous protéger du communisme. Notre meilleure protection est notre régime démocratique qui permet l'autocritique, favorisant ainsi l'analyse critique de nos actes par rapport aux besoins des citoyens. Nous devrions nous y exercer.

Que le comité veuille bien m'excuser de me répéter; cela m'agace davantage tous les jours, mais je crois que les communistes n'ont pas de meilleurs amis que des gens comme le député de Leeds. Ce qui les aide le plus est le genre d'absurdités qu'il a bonies tout à l'heure en relevant les défauts des communistes et en disant: «Vous avez le choix entre notre stupidité et celle, bien pire, des communistes». Pourquoi, grands dieux, serait-ce là le seul choix? N'avons-nous jamais entendu parler de réforme dans un régime qui ne soit ni communiste ni démocratique? D'où nous vient donc l'idée stupide que nous n'avons à choisir qu'entre le communisme et la démocratie? Qui a donc pondu cette bêtise-là? Elle ne saurait être propagée que par ceux qui trouvent compatibles l'attitude des États-Unis au Vietnam et le processus démocratique. Voici l'attitude: nous n'avons le choix qu'entre le communisme ou la mort, comme s'il n'y avait pas d'autre solution. Les Américains ont raison ou ce sont les communistes, comme si aucune autre thèse n'était valable.

Des raisonnements pareils nous détruiront à moins que nous ne consentions à envisager nos actions d'un œil critique et à parler sans détour à nos amis et voisins. Sinon nous perdrons la lutte alors que tous les atouts sont dans notre jeu. Pourquoi passer notre temps à peindre un sombre tableau des communistes? Point n'est besoin de nous convaincre. Il nous faut simplement un peu de protection de temps à autre, et à nos alliés un peu d'aide, que nous ne leur donnons pas en leur peignant un sombre tableau des communistes pour ensuite adopter nous-mêmes leurs méthodes. Ce qu'il nous faut, c'est procéder à une analyse plus critique de nos actes et à une prise de conscience plus nette de la nécessité de certaines réformes essentielles pour protéger nos amis contre le communisme.

Nous devons manifester plus de respect pour le droit à l'autodétermination même de petits pays, que la façon dont ils choisissent leur gouvernement et administrent leur pays nous plaise ou non. J'espère que nous parlerons à cœur ouvert avec notre voisin, ami et allié, les États-Unis, en lui demandant au nom de la démocratie d'examiner à nouveau la situation et de se retirer du Vietnam.

M. Prittie: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de consacrer toutes mes remarques au Vietnam, mais j'aimerais en dire un mot. Sauf erreur, le député d'Edmonton-Strathcona a déclaré qu'étant donné la façon dont les choses se sont passées jusqu'ici, le Vietnam aura probablement un jour un gouvernement communiste. Je me suis rendu dans ma circonscription la fin de semaine dernière et j'y ai pris connaissance d'une lettre d'un Canadien au Vietnam. Je ne l'ai pas ici et je ne suis pas libre d'en citer des passages pour l'instant. Qu'il me soit permis, toutefois, de dire qu'il y décrit les conditions qui existent dans ce pays et qu'il y fait des commentaires assez peu élogieux au sujet des dirigeants sud-vietnamiens et de la façon dont les Américains font la guerre. Il n'a d'éloges que pour les Sud-Vietnamiens eux-mêmes dont un grand nombre, malgré leurs souffrances terribles, ont gardé leur bonne humeur. En écoutant parler le député d'Edmonton-Strathcona, je n'ai pu m'empêcher de penser que ces gens seraient probablement mieux sous n'importe quel autre gouvernement que celui qu'ils ont actuellement. Si j'obtiens la permission de citer cette lettre, j'aimerais la lire à la Chambre un jour.

La question que je vais soulever n'étonnera pas le ministre car je l'ai déjà soulevée maintes fois. Il s'agit d'un aspect de l'aide extérieure. J'ai déjà exhorté le ministre à réfléchir au problème démographique et à l'opportunité d'inclure le planning familial dans notre programme d'aide extérieure. Je le répète, je n'ai jamais essayé de simplifier outre mesure la question de l'aide extérieure. Bien des choses

s'imposent pour améliorer le niveau de vie des pays en voie de développement, entre autres, les secours alimentaires, des méthodes agricoles perfectionnées, l'aide dans le domaine de l'enseignement et des échanges commerciaux mieux équilibrés. J'ai signalé à maintes reprises que le produit national brut d'un grand nombre de ces pays ne croît pas au même rythme que la population; c'est là un aspect du problème qu'il faudrait étudier.

Cette question a déjà été discutée au cours de cette session. En effet, j'ai présenté une résolution, débattue à la Chambre le 13 décembre 1967, incitant le gouvernement canadien à s'occuper davantage du contrôle des naissances dans son programme d'aide à l'étranger. Je ne veux pas reprendre aujourd'hui tous mes arguments et tous mes chiffres d'alors. J'ai soulevé la question plusieurs fois au cours de la période des questions. Néanmoins, le ministre ne m'a jamais répondu, mais j'espère que, d'ici la fin de ces crédits supplémentaires, il saura trouver une réponse.

Je sais que des demandes ont été présentées au Bureau de l'aide extérieure, ici. Je sais que la Fédération internationale de la procréation dirigée a demandé au Canada une donation afin de poursuivre l'œuvre qu'elle a commencée dans ce domaine. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suède, pour ne mentionner que ces trois pays, accordent de l'aide à la Fédération, et le gouvernement des États-Unis, par l'intermédiaire de son programme d'aide extérieure, accorde aussi à cet organisme une aide directe. Étant donné que ces demandes ont été présentées, j'aimerais connaître l'attitude du gouvernement à ce sujet. Le 22 janvier, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question à la suite de la visite à Ottawa du ministre de la Santé et de la Planification familiale de l'Inde; la voici:

> ... durant sa visite à Ottawa la semaine dernière, le ministre de la Santé et de la Planification familiale de l'Inde a-t-il présenté une requête, officielle ou non, en vue d'obtenir de l'aide du Canada pour le programme de contrôle démographique de l'Inde?

Le ministre a répondu:

> Monsieur l'Orateur, le ministre indien s'est entretenu avec les fonctionnaires de l'aide extérieure. Je n'ai eu aucun rapport de ces derniers, mais dès que je le recevrai, j'en discuterai volontiers avec mon honorable ami.

Je suis toujours heureux de m'entretenir avec le ministre, parce qu'il est un interlocuteur agréable et intéressant, mais je préférerais une déclaration publique et officielle, à une conversation privée. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas encore eu de réponse.

[M. Prittie.]

Quand la question a été débattue à la Chambre, le député de Rosedale, secrétaire parlementaire du ministre, a répondu au nom du gouvernement. Je n'ai pas trouvé la réponse très satisfaisante. Il a suggéré deux fois dans son discours que, si le gouvernement s'engageait dans ce genre de programme, d'importants groupes religieux du pays s'y opposeraient peut-être. Je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi à l'heure actuelle. Nous ne parlons pas d'avortement. Je sais que nombre de Canadiens s'y opposent, et sûrement l'Église catholique. Nous parlons de la natalité dirigée qui n'est plus, je crois, une question controversable au pays. A vrai dire, nous modifierons bientôt nos propres lois quand nous serons saisis du bill n° S-22, que le Sénat a déjà adopté.

• (5.40 p.m.)

Je ne crois pas qu'une fraction importante de la population pousserait les hauts cris si le gouvernement actuel suivait l'exemple des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres gouvernements. Cette aide serait fournie aux pays qui la veulent et qui ne s'y opposent ni du point de vue moral, ni du point de vue religieux. Je songe surtout à l'Inde et au Pakistan. Jusqu'ici, le ministre a manifesté une grande répugnance à discuter ce sujet. Je suis sûr que ses fonctionnaires en ont fait une certaine étude, et j'aimerais que le ministre en parle lorsqu'il répondra aux questions posées pendant le débat actuel.

M. Herridge: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retenir longtemps le comité et je serai raisonnablement bref, comme d'habitude. Mon opinion sur les affaires internationales est assez bien connue. Je préconise pour le Canada une politique étrangère indépendante. Je l'ai souvent proclamé ici. Je m'oppose également depuis des années à la présence du Canada au sein de l'OTAN. J'ai la même opinion à propos du NORAD. Je préconise un appui aux Nations Unies, c'est-à-dire que le Canada appuie de son mieux les Nations Unies dans les domaines militaire et d'aide à l'étranger.

D'autre part, je suis aussi fermement opposé, comme le sait le ministre, à la guerre du Vietnam, surtout depuis que j'ai lu le rapport d'une conférence qui réunissait l'ex-président Eisenhower et les gouverneurs des

États américains. M. Eisenhower avait dit aux gouverneurs que les États-Unis étaient au Vietnam parce qu'il leur fallait protéger les ressources naturelles du Vietnam dont les États-Unis avaient besoin. J'ai ce rapport dans mon bureau. Je n'ai jamais compris comment, ce faisant, ils combattaient pour la liberté et la démocratie.

J'ai remarqué dans un journal professionnel *The Machinist*, du 14 mars, le rapport suivant, dont je cite un extrait:

Le président de l'AFL-CIO, M. George Meany, a fait preuve comme d'habitude de bon sens la semaine dernière. Regrettant que certains aient dit que les États-Unis n'avaient pas les moyens, à cause de la guerre du Vietnam, d'adopter des programmes coûteux pour empêcher de nouveaux conflits dans les villes, M. Meany a déclaré:

«Bien sûr, parer à la crise dans nos villes coûtera très cher. Mais... les Américains font la guerre au Vietnam pour le principe qui est à la base même d'un libre choix démocratique. Perpétuer des conditions qui, dans la pratique, dénient à des millions de citoyens une participation entière dans la société américaine est renier ce principe et faire affront à ceux qui donnent leur vie pour le défendre.

Le ministre le sait, la direction de l'AFL-CIO, y compris M. Paul Hall, le vice-président, appuie les politiques américaines au Vietnam. Je suis très heureux d'apprendre qu'il existe dans le mouvement syndicaliste américain une minorité, opposée à ces politiques et qui s'organise plus efficacement qu'autrefois pour exprimer son opinion.

Toutefois, monsieur le président, je prends la parole pour discuter brièvement une autre question, c'est-à-dire le refus du gouvernement américain de renvoyer Harold Chamberlain Banks au Canada et en agissant ainsi, son rejet des modalités du traité d'extradition que nous avons conclu avec eux. Je voudrais signaler à ce sujet que j'ai lu un article publié dans la *Gazette* du 24 octobre 1962 selon lequel M. Paul Hall aurait accusé M. Dodge d'avoir inspiré à Sheehan son témoignage aux auditions de la Commission Norris à Toronto. J'en cite un extrait:

«Je me demande pourquoi les syndiqués n'imposent pas le silence à ce dénommé Dodge» aurait-il déclaré. «Nous nous trouvons dans une situation très embarrassante.»

Il a comparé M. Dodge au chef des débardeurs Jimmy Hoffa. «Tous deux sont fermement convaincus que leur conduite est irréprochable, même s'ils ont moralement tort», a-t-il ajouté.

Imaginez un homme comme Paul Hall laissant entendre que selon lui M. Dodge agirait mal. J'ai échangé des lettres très intéressantes avec le rédacteur du *Globe and Mail* au sujet de ce M. Banks, cet homme qu'un grand nombre de Canadiens voudraient voir revenir au Canada pour subir la peine imposée à la suite de l'injustice qu'il a commise envers certains Canadiens. Le *Globe and Mail* avait une fois publié un éditorial qui s'inspirait entièrement d'un de mes discours à la Chambre alors que j'avais fait consigner au hansard son casier judiciaire. M. Banks avait intenté une poursuite en dommages-intérêts au *Globe and Mail* et il se vit adjuger $3,500 parce que, de l'avis du juge, le nom et la réputation de M. Banks au Canada avaient été ternis. Les avocats qui avaient assuré la défense de M. Banks reçurent $2,582.60. C'est qu'ils m'ont fait parvenir toutes les feuilles d'audience et le reste.

Or, j'aimerais parler brièvement de ce cas. Je crois savoir qu'une fois l'appel de M. Banks rejeté par le juge des États-Unis, M. Banks a remplacé M. Abraham Brodsky, son avocat, par M. Abraham Chayes, conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères. A mon avis et de l'avis de bien des gens au Canada, la décision de M. Dean Rusk constitue une insulte envers notre pays. Je fus très heureux d'apprendre que le ministre a protesté auprès des États-Unis. Je voudrais seulement soulever un ou deux points se rapportant à cette affaire. J'aimerais citer un article de Paul Kidd, dans le *Citizen* d'Ottawa du 15 mars, qui dit:

Hal Banks, l'ancien chef syndical dont un juge a dit déjà qu'il avait «l'étoffe des Capone et des Hoffa», pourra de nouveau circuler aux États-Unis sous peu.

En effet, il a été libéré par le secrétaire d'État Dean Rusk qui a rejeté la demande du Canada de livrer à la justice le dirigeant déchu des marins.

Jeudi soir, dans la capitale, on chuchotait que le spectre de la politique américaine avait plané sur la tentative de faire extrader Banks des États-Unis au Canada.

J'en connais un peu plus long que le ministre là-dessus. Je le mettrai volontiers au courant plus tard.

Dans une lettre à l'ambassadeur du Canada, Edgar Ritchie, le secrétaire d'État a dit qu'il «regrettait» de ne pouvoir ordonner l'extradition de Harold Chamberlain Banks.

Banks, âgé de 59 ans, citoyen américain et ancien président du Syndicat international des gens de mer, sera libéré dès que la lettre de M. Rusk exprimant le refus d'extradition sera reçue par le commissaire des États-Unis Salvatore Abruzzo, qui émettra l'ordre de libération.

Banks a été arrêté à New York en août dernier et, depuis lors, était détenu sans cautionnement.

Au cours de l'année, Abruzzo a ordonné l'extradition de Banks en conformité d'un mandat de la province d'Ontario l'accusant de parjure.

Par la suite, Banks a renoncé à son droit d'en appeler de la décision d'Abruzzo auprès des tribunaux et a préféré en appeler directement au secrétaire d'État.

J'en conclus qu'il était sage en agissant ainsi.

L'Ontario demandait l'extradition de Banks en l'accusant de parjure dans le témoignage que l'ancien chef syndical a rendu devant la Commission royale d'enquête Norris sur l'anéantissement des transports maritimes canadiens en 1962.

A présent, 28 jours après l'audience du secrétariat d'État, M. Rusk a rendu sa décision. Le secrétaire d'État a dit que procéder à l'extradition présentait un «problème unique».

• (5.50 p.m.)

Sûrement.

Au dire de M. Rusk, on cherchait à obtenir l'extradition en raison d'une accusation de parjure, du fait que Banks «avait protesté de son innocence en réponse à une question sur sa participation à un complot pour tentative de voies de fait».

Il existe un traité sur l'extradition entre le Canada et les États-Unis, dans le cas de parjure, mais aucun dans le cas de tentative de voies de fait.

M. Rusk a déclaré: «Étant donné que l'accusation de parjure, dans ce cas-ci, résulte directement d'un refus de culpabilité au sujet d'un délit non susceptible d'extradition, j'en ai conclu que le fait de consentir à l'extradition, en se fondant uniquement sur les faits de la cause en question, serait incompatible avec les fins et objets d'ensemble du traité d'extradition, dont l'application est limitée et non universelle, en ce qui concerne les délits».

Banks a été d'abord reconnu coupable au Canada, en 1964, sous l'inculpation de complot pour tentative de voies de fait, à la suite de la raclée administrée au capitaine Henry Walsh ...

Je me suis entretenu avec ce monsieur, monsieur le président, et je puis vous dire qu'il a effectivement été battu comme plâtre.

... le président du Syndicat international des gens de mer de l'Amérique du Nord est M. Paul Hall, un des vice-présidents du gigantesque syndicat ouvrier AFL-CIO, sur le yacht duquel Banks a vécu de nombreux mois, alors que le navire de plaisance était amarré à Brooklyn.

Selon cet article-ci, monsieur le président, on parle beaucoup à Washington d'influences et de pressions politiques quelconques qui se seraient exercées à ce sujet. De toute façon, c'est la première fois en cinquante ans, sauf erreur, que l'on entrave l'application du traité d'extradition. Selon le *Journal* du samedi 16 mars:

L'initiative du département d'État des États-Unis, en vue d'empêcher l'extradition au Canada du chef syndical Hal Banks, marque la première intervention de l'exécutif contre une extradition depuis 50 ans, signalait vendredi le ministre des Affaires extérieures, M. Martin.

Je le répète, monsieur le président, je suis bien heureux que le ministre ait protesté contre cette mesure. J'ai des renseignements très intéressants sur cette affaire. Je possède une lettre que je montrerai un jour au ministre. Toutefois, des syndicats canadiens qui ont ma sympathie, qui volent de leurs propres ailes et qui dirigent leurs propres affaires, m'ont engagé à poser quelques questions au ministre.

[M. Herridge.]

Premièrement, le ministre chargerait-il ses représentants à Washington de vérifier si des influences syndicales se sont exercées sur cette décision, vu que des élections auront lieu cette année aux États-Unis? Deuxièmement, le ministre chargerait-il ses représentants de vérifier s'il s'agit de représailles, vu que le Canada accorde l'asile politique à des insoumis? Nous savons tous que les pays occidentaux ont donné asile politique à bien des gens qui avaient dû quitter leur propre pays par crainte de l'injustice. Troisièmement, j'aimerais que le ministre vérifie si des personnes ou des organismes au Canada ont présenté des instances à l'ambassade des États-Unis à Ottawa, depuis que l'affaire a pris des proportions. Quatrièmement, le ministre pourrait-il s'informer si M. Charles Millard s'est rendu à Washington ces dernières semaines? Ses fonctionnaires à Washington seraient au courant de cette affaire, j'en suis sûr.

Voilà les questions que je voulais signaler au ministre, monsieur le président. Avant de terminer, toutefois, j'aimerais vous faire part de l'intérêt que manifestent les Canadiens à ce sujet en vous citant un éditorial paru dans le *Citizen* d'Ottawa, samedi dernier, et intitulé «Donnez-nous Hal Banks». Il se lit ainsi:

Une décision extraordinaire du secrétaire d'État américain Dean Rusk remet Hal Banks en liberté. Cette décision d'ordre administratif semble plus inspirée de la politique que de la justice. Il faudrait donner suite aux propositions canadiennes recommandant que la question soit portée devant un tribunal international—peut-être la Cour internationale de La Haye.

Je voudrais ajouter à ce sujet que la Cour internationale, à ce que j'apprends, prend parfois dix ans pour en arriver à une décision. En ce cas, nous serions à peu près tous morts avant de connaître sa décision.

Banks a été reconnu, à Montréal, coupable de conspiration d'assaut, délit qui ne justifie pas l'extradition. En liberté provisoire dans l'attente d'un appel, il a fui aux États-Unis. Le procureur général de l'Ontario a cherché à obtenir son extradition sur une accusation de parjure. Un juge de New York a accédé à la demande de l'Ontario après avoir entendu toute la cause. Cela aurait dû suffire.

Toutefois, le secrétaire d'État a renversé la décision pour le motif remarquable que le parjure allégué avait été commis par rapport à un délit qui ne justifiait pas l'extradition. C'est de l'accusation de parjure qu'il s'agit présentement, pas de celle de conspiration. Rusk s'expose au soupçon qu'il a subi l'influence de pressions syndicales pendant une année d'élections.

Avant qu'un tribunal puisse étudier la cause, il faudrait que les É.-U. y consentent. Ce consentement serait à l'avantage de Washington. En déférant ainsi la cause, on pourrait satisfaire l'opposition du Canada à la décision de M. Rusk, tout en faisant valoir qu'on donne à Banks toutes les chances voulues de se faire entendre en cour.

Et il l'a certainement fait, monsieur le président.

A moins de cela, on se trouvera à reconnaître que les États-Unis sont un asile pour les bandits poursuivis par la justice en d'autres pays.

En conclusion, monsieur le président, je ferai de nouveau remarquer au ministre que j'ai discuté cette question avec des syndicalistes qui s'y intéressent beaucoup. D'autres questions qui se posent au Canada et qui sont directement reliées à celle-ci devront faire l'objet d'une décision dans un proche avenir. J'ai dit à ces gens que je porterais ces faits à l'attention du ministre. Je le répète, je félicite le ministre d'avoir immédiatement protesté contre la décision de M. Dean Rusk, et je l'invite instamment à faire son possible pour découvrir la vérité qui se cache derrière cette situation inusitée.

M. Schreyer: Monsieur le président, je n'ai que quelques commentaires à faire sur les prévisions budgétaires de ce ministère, mais puisqu'il est près de six heures moins 30 secondes, puis-je déclarer qu'il est six heures?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, puis-je demander à mon honorable ami et aux députés s'ils accepteraient que nous poursuivions un peu la séance pendant l'heure du dîner?

M. Douglas: Eh bien, monsieur le président, il faudrait que nous sachions à quoi nous en tenir. Que veut dire le ministre par «poursuivre un peu la séance durant l'heure du dîner»?

L'hon. M. Martin: On pourrait siéger jusqu'à sept heures, mettons, et faire une pause jusqu'à huit heures.

M. Knowles: Non. Nous voulons que le ministre se fasse entendre dans des circonstances favorables.

L'hon. M. Martin: Voilà pourquoi je veux en finir ce soir, monsieur le président. Nous pourrons ensuite entendre le député et la Chambre pourra s'ajourner?

M. Schreyer: J'invoque le Règlement, monsieur le président; peu m'importe ce que nous ferons. Toutefois, il faut le consentement unanime pour agir de la sorte, sauf erreur, et j'ignore si les députés veulent que je fasse mon intervention maintenant.

L'hon. M. Martin: Je pense qu'ils ont accepté de vous écouter.

M. Schreyer: Alors, monsieur le président, si j'ai bien interprété les intentions du comité, je peux prendre la parole maintenant.

Des voix: Entendu.

M. Schreyer: Il est plutôt embarrassant pour moi de conmmenter les crédits de ce ministère, sachant que chaque minute de mon discours écourte l'heure de dîner des députés. Voilà pourquoi je serai aussi bref que possible. Je dirai pour commencer que dans les dix-huit prochains mois, le gouvernement du Canada, je suppose, examinera la question de l'OTAN et la politique de cette alliance, dans son ensemble, vu surtout que cette dernière fêtera, l'année prochaine, ses 20 ans d'existence et que le traité devra être renouvelé.

• (6.00 p.m.)

J'estime, pour ma part, que l'OTAN a été utile jusqu'ici et a été certainement d'un grand secours pendant les premières années de son existence. A l'époque, monsieur le président, la menace était évidente et visible. Elle était indéniable. Tout le monde savait d'où elle venait. Les pays de l'Europe occidentale n'étaient pas en mesure de lui résister, et la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord s'imposait en 1948-1949. Il faut comprendre toutefois que même alors, à la lumière de la situation existante, certains porte-parole intelligents et compétents des pays alliés de l'Ouest—je veux parler, en particulier, de George F. Kennan du département d'État américain—estimaient que la création de cette Alliance n'était pas nécessaire et qu'elle empêcherait la normalisation des relations en Europe occidentale. A mon avis, je le répète, l'Alliance peut se justifier aisément des débuts de son existence presque jusqu'à nos jours, mais actuellement sa prolongation devient légèrement inquiétante du fait qu'en Europe, encore plus qu'ailleurs dans le monde, la situation a beaucoup changé depuis le début des années 50. En dépit des changements intervenus dans la situation politique, les États membres de l'Alliance continuent à se cramponner aux vieux mythes et négligent les nouvelles réalités.

Je ne dis pas que le Canada devrait faire de son retrait de l'Alliance un principe de sa politique étrangère ni qu'il ne devrait pas en demeurer membre. Je dis qu'il est temps de réexaminer la question. Nous devrions peut-être renouveler notre participation à l'Alliance, mais sur une base différente—en exigeant que nos troupes soient stationnées ici au Canada. D'après les ministres chargés de la Défense nationale, le Canada cherche à assigner un rôle particulier à ses forces armées—rôle fondé sur une grande mobilité. Si tel est vraiment le cas, il me semble que ce rôle pourrait fort bien se rattacher à une poli-

tique de l'OTAN en vertu de laquelle, tout en demeurant dans l'Alliance, nous refuserions de continuer indéfiniment à poster des troupes canadiennes en Europe. Il incombe, je crois, au gouvernement d'indiquer quel serait l'écart de prix entre le maintien de notre présence militaire en Europe et le retour de nos troupes au Canada—où nous continuerions à respecter un engagement envers l'OTAN selon lequel en gardant nos troupes et notre matériel prêts à se déplacer rapidement au cas où certaines circonstances exigeraient leur renvoi en Europe.

L'occasion qu'on m'a fournie l'automne dernier d'assister à une réunion des parlementaires de l'OTAN à Paris avec 10 ou 15 autres députés m'a permis de m'entretenir de questions intéressant cet organisme avec des homologues d'autres pays membres. Le comportement des Français à l'intérieur et, maintenant, à l'extérieur de l'Alliance cause beaucoup de consternation. Les décisions prises par la France, et qu'il nous est difficile de comprendre, me semblent s'expliquer par le fait que l'Alliance a mis beaucoup de temps à faire face et à s'adapter aux conditions nouvelles en Europe. Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur mes paroles mais, à mon avis, la France devient de plus en plus convaincue que la menace communiste diminue sur le continent européen. Pour cette raison, et à cause de la puissance accrue des pays occidentaux, il devient plus que jamais anormal de continuer à maintenir de fortes troupes sur le sol des pays membres de l'Europe occidentale. La France s'est dégagée de l'OTAN du point de vue militaire tout en conservant une voix au chapitre politique. Mais parce qu'elle a cessé de s'engager sur le plan militaire, elle peut déjà prendre avantage des possibilités accrues de commerce avec l'Europe orientale.

Certains d'entre nous peuvent ne pas approuver la façon dont la France a procédé pour se retirer de la structure militaire de l'OTAN. Il reste que, de l'avis de ceux qui établissent la politique française, l'Alliance n'est plus nécessaire telle qu'elle existe depuis plus de 20 ans; ils croient sincèrement que les circonstances se prêteraient à une détente en Europe et qu'aussi longtemps que l'OTAN continuera d'être un mécanisme strictement militaire comme elle l'a été dans le passé, elle ne contribuera vraisemblablement pas à la réalisation d'une détente.

Combien de fois, ces 20 dernières années, l'OTAN a-t-elle tenté officiellement d'amorcer des entretiens avec les autorités du Pacte de Varsovie en vue d'ententes réciproques pour la réduction des effectifs militaires? Je crois savoir que pas une seule fois en 20 ans l'un ou l'autre des deux groupes n'a fait des démarches officielles dans ce sens. Si c'est le cas, on peut prétendre avec raison vouloir se retirer de l'Alliance afin qu'elle ne puisse nuire à la crédibilité des gouvernements nationaux qui cherchent à créer une détente par des accords bilatéraux.

Comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas de ceux qui mettent en doute la nécessité de l'Alliance au début de son existence. Mais après 20 ans, jusqu'à quel point ceux qui élaborent la politique étrangère du Canada font-ils un examen critique et perceptif de son utilité à présent? A quel point sont-ils prêts à reconnaître les transformations assez profondes et évidentes de la situation dans cette partie du monde, qui seraient de nature à justifier une évolution du rôle du Canada au sein de l'Alliance méme si nous continuons, comme je le préconise, à y participer?

• (6.10 p.m.)

Je veux maintenant parler de notre programme d'aide extérieure. Le chef de l'opposition s'est étendu là-dessus et je partage, sinon toutes, du moins la majorité des idées qu'il a exprimées. Mais même si nous portons le montant de notre aide extérieure de $\frac{3}{4}$ p. 100 de notre produit national brut à 1 p. 100, chiffre que nous espérons atteindre d'ici deux ans, nous devons dès maintenant nous attendre à des résultats assez décevants.

Malgré tout l'argent accordé sous forme d'aide extérieure par les pays donateurs au cours des ans, d'après les statistiques, l'essor économique des nations bénéficiaires a été très lent. Dans certains cas, il a été inexistant. Cet état de choses s'explique par l'évolution de la nature du commerce. Je ne suis pas sûr que le chef de l'opposition ait traité cet aspect du problème. Le fait est que bon nombre de pays sous-développés sont tributaires de la vente de leurs produits primaires, alors que le commerce international a tendance à en faire baisser le prix. Il est douteux que le monde puisse mettre sur pied un nouveau mécanisme commercial qui contribuera à accroître la valeur et le prix de ces produits primaires, permettant ainsi aux pays sous-développés de réaliser un rendement plus élevé et d'avoir une balance commerciale plus favorable. Mais en dépit de cela, monsieur le président, nous devons tâcher d'intensifier nos efforts en matière d'aide extérieure.

[M. Schreyer.]

Je veux signaler une chose au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et j'espère qu'il s'en souviendra en discutant des questions d'État avec son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La semaine dernière, et de nouveau aujourd'hui, on a débattu à la Chambre le fait que le gouvernement aurait réduit les affectations aux services de santé du Nord. Les journaux des grandes villes ont mentionné la chose. Je me demande si on comprend, en général, que le taux de la mortalité infantile parmi nos Indiens et nos Esquimaux est parmi les plus élevés au monde? D'après mes recherches, seuls quatre autres pays accusent un taux supérieur.

Je n'essaie pas ici de préconiser la réduction de l'aide étrangère, mais je prétends qu'il est quelque peu illogique pour nous d'accorder de l'aide aux pays sous-développés pour y réduire le taux de la mortalité infantile et, parallèlement, de réduire les crédits de nos services de santé du Nord. Grâce surtout à l'aide extérieure, le taux de mortalité infantile de bien des pays arriérés a diminué, au cours des dix dernières années, mais je signale que le taux de mortalité infantile chez nos Indiens et nos Esquimaux n'est dépassé que par celui de deux pays de l'Afrique équatoriale, d'un ou deux du Sud-est asiatique et d'un seul de l'Amérique latine. Si le ministre veut faire taire les critiques sur les crédits de son ministère, relatifs aux dépenses de l'aide extérieure, il devrait, je pense, faire comprendre à ses collègues, en particulier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que notre population autochtone a droit à de meilleurs services en matière de santé.

Il y avait deux ou trois autres questions que je voulais aborder, mais comme d'autres députés en ont fait mention, je crois préférable, pour l'instant, d'écouter ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aura à nous dire.

M. Knowles: Six heures.

M. le président: A l'ordre. On voudra bien me permettre de signaler les questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement. Les voici: le député de Saskatoon (M. Brand)—La santé et le bien-être; le député d'Halifax (M. McCleave)—L'impôt sur le revenu; le député de Dufferin-Simcoe (M. Madill)—L'immigration.

Comme il est plus de six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 h. 19)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, nous avons eu un débat assez intéressant et utile sur divers aspects de la politique étrangère du Canada. Je tiens d'abord à féliciter le chef de l'opposition de son exposé que j'ai trouvé salutaire et constructif. J'approuve entièrement ses remarques sur l'importance de l'aide extérieure et du rang qu'elle occupe en politique étrangère de nos jours. Je puis lui assurer que je souscris d'emblée aux vues qu'il a si bien exprimées cet après-midi.

Certains députés ont parlé du Vietnam. La question s'impose à notre attention en ce moment, et je tiens à en parler à la Chambre. Personne ne conteste la nécessité urgente d'aider à mettre fin à cette terrible épreuve. La seule façon d'y parvenir, selon nous, est grâce à des négociations orientées vers un règlement durable et stable que les deux camps pourront accepter et respecter.

La nature du problème immédiat n'a pas changé depuis un certain temps. Sa formulation est aussi simple que sa solution pratique est difficile. Il concerne l'ouverture des négociations et l'établissement, entre les deux parties, d'une confiance suffisante pour leur permettre de discuter ensemble les problèmes politiques cruciaux du Vietnam, au lieu de les compliquer de leur puissance militaire. C'est l'aspect du problème que le gouvernement considère comme primordial et urgent. Or, un pays comme le Canada, qui possède une longue expérience de ces problèmes et qui a ses entrées chez les deux parties pourrait fort bien contribuer à combler le fossé entre le champ de bataille et la salle de conférence.

Aucun tiers ne peut sans doute obliger les deux parties à changer de position et de politique pour prendre certaines mesures ou renoncer à d'autres. Nous pouvons, tout au plus, espérer que nous les inciterons à reconsidérer leurs positions, à éclaircir les ambiguïtés, à voir si ce processus de discussion et d'examens peut les amener sur une plateforme commune. A mon avis, trois éléments principaux ont influé sur l'impasse diplomatique et militaire que nous connaissons actuellement. Il s'agit de la formulation, par le président à San Antonio, le 29 septembre dernier, de la position des États-Unis, de la formation de la position du Vietnam du

Nord par le ministre des Affaires étrangères, le 29 décembre, et enfin des activités qui se sont déroulées au Vietnam du Sud au cours des dernières semaines. Bien que plusieurs mois les séparent, ces événements doivent être considérés tous trois comme des composantes essentielles du problème.

Ni moi ni le gouvernement ne doutons que les bombardements du Vietnam du Nord constituent un facteur clé de l'équation totale dont le résultat devrait être la désescalade du conflit. Dans sa déclaration de San Antonio en septembre dernier, le président des États-Unis a énoncé la nouvelle politique américaine concernant l'arrêt des bombardements. Les États-Unis, a-t-il dit, sont prêts à arrêter les bombardements s'il doit en résulter des discussions promptes et positives, mais à condition que le Vietnam du Nord ne profite pas de la modération dont les États-Unis feraient preuve pour augmenter sa puissance militaire relative dans le Sud. Le président a sans doute formulé sa position pour éviter une situation dans laquelle l'arrêt des bombardements et l'ouverture des négociations permettraient à l'autre partie d'exercer, dans le Sud, une pression militaire renouvelée et sans entraves au cas où les négociations n'avanceraient pas comme elle le voudrait.

En adoptant cette attitude, le président n'avait pas cessé d'insister comme auparavant pour que l'autre côté contribue en quelque façon à la désescalade militaire. Mais il l'a fait d'une façon flexible qui, espérait-on, aurait pu faciliter à Hanoï la tâche de faire un geste dans ce sens sans abandonner tout à fait ses forces dans le Sud. A ce que je crois comprendre de la situation, telle demeure toujours l'attitude fondamentale des États-Unis.

Quant à l'attitude d'Hanoï, il a semblé que là aussi certains changements se sont produits. Dans le passé, l'une des difficultés était qu'Hanoï, pour une raison ou pour une autre, ne voulait s'engager publiquement à rien de plus qu'à exiger des États-Unis qu'ils cessent de bombarder le Vietnam du Nord et ne voulait pas préciser sans ambages si cela constituerait un premier pas vers la négociation de la paix. Le 6 janvier 1967, dans une entrevue, le ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord a déclaré qu'il pourrait y avoir des pourparlers si les bombardements prenaient fin. Prenant la parole lors d'une réception à Hanoï, en décembre, près d'un an plus tard, il a dit qu'il y aurait des pourparlers une fois qu'auraient pris fin les attaques américaines contre le Vietnam du Nord.

[L'hon. M. Martin.]

Il nous a donc semblé, vers la fin de l'année, qu'en dépit d'un écart entre les positions des belligérants, il se dessinait une évolution qui méritait d'être explorée. J'ai alors ordonné à notre commissaire au Vietnam, M. O. W. Dier, de se rendre à Hanoï pour remettre au ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord une lettre de ma part, demandant au nom du gouvernement canadien que la déclaration de fin d'année du ministre soit confirmée et précisée. J'ai aussi réaffirmé que le Canada attachait de l'importance à la Commission internationale de contrôle comme organisme susceptible de favoriser la création et le maintien d'un climat de confiance entre les deux camps, pendant les pourparlers. En émettant ces instructions à notre commissaire, j'espérais qu'il serait possible de trouver un moyen de réaliser un compromis entre la formule de San Antonio et la formule exposée par le ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord dans sa déclaration de fin d'année.

• (8.10 p.m.)

Les États-Unis avaient déclaré que les bombardements pourraient cesser si le Nord s'engageait à entamer des pourparlers et à freiner ses activités militaires alors que le Nord promettait des pourparlers seulement après la cessation des bombardements. J'espérais, pour ma part, que les deux camps assoupliraient davantage leurs positions et accepteraient que la Commission internationale de contrôle réaffirme sa présence légitime dans des secteurs névralgiques, comme la zone démilitarisée, afin d'aider les deux camps à relentir leurs déploiements militaires autour de ces secteurs et régions. Si les deux camps reconnaissaient l'utilité d'une telle présence, on pourrait appliquer cette formule sans modifier le mandat de la Commission ou sans que l'un ou l'autre des bélligérants annonce ouvertement son intention de faire telle ou telle chose. Autrement dit, la Commission, de par sa présence même plutôt que par l'emploi de la force, pourrait exercer une influence modératrice.

La réponse que j'ai reçue du ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord et le rapport de M. Dier sur leurs discussions—je dois, à mon grand regret, le dire à la Chambre—ne donnent pas lieu d'espérer qu'Hanoï témoigne de beaucoup de souplesse envers des facteurs, autres que la cessation des bom-

bardements dans le Nord, qui doivent sûrement être pris en considération s'il doit y avoir un espoir tant soit peu réaliste que les pourparlers qui s'ensuivraient auraient un but et un sens quelconques.

Parlant devant l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre dernier, j'ai insisté pour que, dans la recherche d'une solution pacifique, on accorde la priorité absolue à l'arrêt des bombardements. J'ai insisté, car c'était mon sentiment, pour que l'on considère cela non comme un moyen sûr et certain d'obtenir une paix immédiate, mais comme un risque délibéré et calculé. Pour sortir de l'impasse où l'on était alors engagé, il m'a paru que les États-Unis pourraient faire le premier pas, non comme un prélude à la capitulation, mais comme un geste destiné à encourager l'autre partie à répondre dans le même sens, comme le Nord devra, en fait, s'y résoudre. Il serait alors possible pour d'autres pays, dans les nouvelles circonstances ainsi créées, de faire pression sur le Nord en vue d'obtenir des concessions correspondantes.

A mon sens, c'était là une attitude logique à adopter, conforme à la vérité telle que nous la connaissons. Je suis encore persuadé qu'il faudra tout d'abord que les bombardements cessent, car le Vietnam du Nord ne pourrait avoir l'air de céder à la force militaire. Toutes les données provenant de nos sondages et de ceux que d'autres ont faits à Hanoï ne font que renforcer ma conviction à cet égard.

Toutefois, je ne saurais prédire si les sondages et les pourparlers futurs révéleront qu'une telle solution est possible. Pour le moment, tout semble indiquer combien il importe, pour le Vietnam du Nord, que les bombardements cessent. Toutefois, s'il est clair que le Vietnam du Nord refuse d'avoir l'air d'être plus souple sous le poids d'une contrainte militaire constante, il importe aussi de se rappeler qu'il serait difficile pour les Américains de modifier leurs exigences sous l'effet direct des poussées spectaculaires des forces adverses.

Si les États-Unis n'étaient pas prêts à courir le risque délibéré que nous, et d'autres, les incitions à prendre alors que la stratégie au sol était plus ou moins constante, il ne faut pas envisager avec trop d'optimisme de nouvelles initiatives en ce moment, mais la nécessité de sortir de l'impasse, en matière de négociations, n'en est pas moins urgente.

Il existe un danger virtuel qu'il faut reconnaître. Si les entretiens sont engagés dans l'espoir d'aboutir à une entente et qu'ils soient interrompus ensuite sous la pression d'un camp ou de l'autre qui cherche à marquer un point par une poussée-suicide militaire soudaine, il serait d'autant plus difficile de reprendre ensuite les négociations. Cela pourrait aussi inciter à une nouvelle escalade. Ce serait regrettable.

Malgré la lumière qui semble avoir été faite sur l'attitude prise officiellement de part et d'autre, les perspectives immédiates en ce qui concerne les pourparlers ne sont guère encourageantes. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous ne devons pas continuer, comme le font d'autres pays, à encourager la tenue de pourparlers qui pourraient mener à la paix. Les deux parties, il est vrai, se sont formellement déclarées prêtes à négocier, mais cela malheureusement ne nous avance pas beaucoup, comme le démontre de façon tragique la continuation des hostilités.

Les deux parties semblent envisager des objectifs assez différents pour les pourparlers qui doivent suivre la cessation des bombardements. Le Nord veut que les États-Unis se retirent totalement et le plus tôt possible du Vietnam. Les États-Unis veulent s'assurer que le Nord n'exercera aucune pression militaire sur le Vietnam du Sud, afin que les changements politiques puissent y survenir paisiblement et grâce au libre choix des Sud-Vietnamiens. Chacune des deux parties sait très bien quels sont les objectifs de l'autre; pour le moment, leurs objectifs semblent inconciliables.

Il semble qu'aux yeux d'Hanoï, l'arrêt unilatéral des bombardements soit non seulement une condition préalable à la mise en train de pourparlers mais représente, de la part des États-Unis, un geste symbolisant le début de la cessation de toute activité militaire américaine dans le Sud et, en fait, le retrait total des forces américaines.

Nous connaissons les exigences formulées par les États-Unis, lors de la conférence de Manille, quant à leur intention de quitter le pays six mois après si certaines conditions existaient.

De leur côté, les États-Unis et le Vietnam du Sud exigent que le Nord limite son activité militaire, non pas qu'ils croient que ce soit la solution finale du problème, mais comme preuve que le Vietnam du Nord admet qu'il ne peut atteindre ses objectifs militaires et que ses objectifs ne peuvent être atteints par des moyens militaires.

Nous devons maintenir la présence de la Commission au Vietnam. Cest la première de toutes nos obligations internationales, et nous

devons saisir la moindre initiative qui pourrait aider à sortir de l'impasse actuelle. Voilà notre obligation politique. Le gouvernement accepte ces obligations et, comme il l'a fait dans le passé, il continuera de rechercher activement un moyen de ramener la paix au Vietnam.

Le problème immédiat est toujours le même: comment faire démarrer les négociations. Je le répète, il s'agit là d'une question très urgente et un arrêt des bombardements sera de toute première importance pour orienter le problème dans cette voie. Mais le fait que les bombardements n'ont pas cessé, que l'activité militaire n'a pas diminué et que les pourparlers n'ont pas commencé montrent bien que le problème est difficile. On peut en conclure que les futurs efforts pour diminuer l'écart entre les deux parties devront être axés sur des questions d'ordre politique ainsi que sur les conditions et modalités pour la mise en train des négociations. C'est cet aspect de la question que nous examinons présentement.

Je n'ai jamais cru que l'impasse ou l'intransigeance pouvaient excuser l'immobilisme, ni qu'il fallait renoncer à tout effort parce que les tentatives antérieures se sont révélées vaines.

• (8.20 p.m.)

Je suis sûr, monsieur le président, que tous les députés en cette Chambre et tout le monde se préoccupent profondément de la situation au Vietnam. Nous ne sommes pas les seuls, j'en suis sûr, à déployer des efforts pour entamer au moins des pourparlers préliminaires entre les deux parties. Lorsque notre ambassadeur se trouvait à Hanoï dernièrement, on lui a affirmé à nouveau l'intention du Nord d'entrer en pourparlers, mais sans aucun indice quant au moment où ils auraient lieu si ce n'est que ce serait, nous a-t-on dit, au moment opportun. Il aurait été fort utile d'en avoir une idée car nous aurions pu, avec d'autres pays, faire comprendre aux États-Unis l'avantage d'adopter une conduite qui aboutirait à entamer des pourparlers pouvant conduire à un règlement.

Le député de Greenwood a fait allusion aujourd'hui au recours au Conseil de sécurité. Il a affirmé avec raison que le Conseil de sécurité avait été établi pour éviter les situations qui constituaient une menace pour la paix ou les situations qui découlaient d'une violation de la paix. Si le Vietnam du Nord, le Vietnam du Sud et les autres pays qui participent à ce conflit étaient soumis à l'autorité du Conseil de sécurité, nul doute que ce serait l'endroit désigné pour débattre cette question. Ce serait l'endroit où les grandes puissances et les autres, qui ne sont pas membres permanents du Conseil de sécurité, auraient l'occasion de prendre les mesures pouvant conduire aux négociations que chacun souhaite.

En fait, toute initiative du Conseil de sécurité n'apporterait rien de plus qu'un terrain de discussion. De distingués sénateurs des États-Unis, notamment le sénateur Mansfield qui s'est fortement opposé à la guerre, insistent depuis longtemps pour que le gouvernement américain saisisse le Conseil de sécurité de la question. Je puis assurer mon honorable ami que l'affaire a été étudiée attentivement par le gouvernement canadien et par d'autres gouvernements représentés au Conseil de sécurité, tant parmi les grandes puissances que parmi les membres non permanents.

Le secrétaire général des Nations Unies s'est lui-même opposé à confier la question au Conseil de sécurité, et pour la raison que j'ai indiquée au début: les pays dont le concours est essentiel à toute conciliation ne sont pas soumis à l'autorité du Conseil de sécurité, parce qu'ils ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies. Selon lui, le problème relève de la Conférence de Genève, où il doit être discuté et résolu.

Le gouvernement canadien ne s'est pas opposé à ce point de vue. Il y a longtemps que nous pensons que si la question pouvait être étudiée à la conférence de Genève, c'est là qu'elle aurait vraisemblablement le plus de chance d'être réglée ou de faire des progrès appréciables. Mais, en fait, un des coprésidents, l'Union soviétique, s'est montré peu disposé à convoquer une réunion des puissances de Genève. Le gouvernement britannique, l'autre coprésident, désire vivement que l'on en vienne à des pourparlers dans le cadre de l'Accord de Genève, mais sa seule initiative n'amènera pas les autres puissances à une conférence, en vertu des dispositions de l'Accord de Genève.

Néanmoins, nous appuyons toujours le point de vue des pays selon lesquels la question devrait être examinée dans le cadre de l'Accord de Genève. Nous appuyons, par exemple, la prise de position de l'Inde; mais c'est un fait que l'autre membre de la Commission, la Pologne, ne s'est pas rangée à cet avis. Les pays ont donc dû recourir aux moyens qui s'offraient à eux, dans leur

recherche d'une solution. Dans le cas du Canada, il s'est prévalu de son droit d'accès, comme membre de la Commission, aux capitales des deux pays, en plus des efforts qu'il a déployés en déléguant, à deux reprises, un envoyé spécial à Hanoï, dans la personne de M. Chester Ronning.

Cependant, bien que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'ait pas été saisi de l'affaire, pour les raisons que j'ai données et qu'appuie fermement le secrétaire-général, cela ne veut pas dire qu'on n'en ait pas discuté aux Nations Unies. En effet, lors de la dernière assemblée générale, l'ambassadeur des États-Unis, M. Goldberg, a lui-même entamé une discussion sur le problème; il y a eu aussi un débat assez détaillé sur le Vietnam à l'assemblée générale. C'est durant ce débat que le Canada, le Danemark et la Suède ont demandé aux États-Unis d'arrêter les bombardements, ce qui serait un premier geste susceptible d'entraîner une réaction de la part du Nord, laquelle à son tour pourrait conduire à des discussions préliminaires.

Alors ce conflit, dont la gravité se reflète dans tous les esprits, continue de nous préoccuper, et nous ne cessons de chercher de notre mieux à assouplir l'attitude des deux parties, dans l'espoir de les amener à se rencontrer.

Tous les gouvernements du monde ont le devoir de poursuivre leurs efforts dans ce sens. Nous nous sommes non seulement servis des Nations Unies, mais nous avons aussi profité des échanges de vues ministériels de l'OTAN, à Bruxelles, l'automne dernier et au Luxembourg le printemps précédent, pour discuter ouvertement de ce problème. Le gouvernement du Canada continuera d'user de toute son influence et de tirer parti de toutes les occasions pour essayer de résoudre ce problème. Il n'est que juste de signaler que tout cela se fait...

M. MacDonald: Monsieur le président, le ministre me permettrait-il de poser une question?

L'hon. M. Martin: Un instant. Comme je le disais, monsieur le président, il n'est que juste de souligner que tout ceci se fait à l'invitation du président des États-Unis lui-même qui, en avril 1967, à la suite de l'appel fait par les 17 pays non alignés, a déclaré qu'il approuvait les pays qui s'efforcent de combler le fossé et de provoquer une discussion de nature à aboutir à un règlement de la question.

Je ne vois pas ce que le gouvernement canadien pourrait faire de plus pour essayer de mettre fin à cette guerre regrettable, dont l'enjeu intéresse non seulement les États-Unis et son voisin, le Canada, mais dont les répercussions se font sentir dans tous les pays du monde.

M. MacDonald: Monsieur le président, je me demande si le ministre accepterait une question double. Je lui signale tout d'abord ses remarques antérieures à propos de la Commission internationale de contrôle, dont il a encore parlé ce soir à plusieurs reprises. Le dernier rapport de la Commission remonte déjà à quelque temps. Je me demande si, dans ces circonstances, le ministre considère non seulement possible mais opportun que, faute d'un rapport unanime de la Commission, nos représentants au sein de la Commission décrivent, dans un rapport quelconque, la situation comme ils la voient et les nouvelles initiatives que pourrait prendre notre gouvernement en faveur d'un arrêt des bombardements.

Ma seconde question, si je peux la rattacher à la première, est la suivante: vu que les États-Unis reviseront probablement en profondeur les principes de leur politique au Vietnam, je me demande si notre ministre ou les membres du gouvernement ont entamé des discussions avec les représentants du gouvernement américain à propos des intérêts à long terme des États-Unis au Vietnam en particulier et dans l'Asie du Sud-Est en général, et si nous avons défini notre politique sur cette question importante.

• (8.30 p.m.)

L'hon. M. Martin: Oui, nous avons énoncé notre propre position. Je crois que l'honorable représentant l'a mentionné en abordant la question à la Chambre l'an dernier. Il se souviendra que j'avais exposé quelques mois auparavant la position du Canada au sujet de l'après-guerre. Nous avons discuté cette affaire avec les États-Unis et, comme mon honorable ami le sait, le président a annoncé dans son discours à Baltimore l'attitude qu'adopterait le gouvernement américain au sujet du relèvement et de la reconstruction du Sud-Est asiatique, notamment du Vietnam.

Quant à la question d'un rapport, le Canada ne s'opposerait pas, en qualité de membre de la Commission, à la présentation du rapport proposé. Toutefois, en vertu du mandat de la Commission, la majorité de ses membres doit s'entendre. Le rapport ne doit pas être adopté à l'unanimité. On se souviendra qu'en 1962 la Commission avait présenté un rapport majoritaire appuyé par le Canada et l'Inde. Le Canada ne s'oppose certes pas à un rapport de ce genre.

M. Douglas: J'aimerais poser deux questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La première a trait à la déclaration du secrétaire général U Thant à son retour d'une série de sondages. Il s'est dit convaincu que la cessation des bombardements au Vietnam du Nord entraînerait des négociations utiles dans les deux semaines. Je demanderais au ministre si, à la lumière de sa correspondance avec le ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord, et du rapport de M. Dier, il partage ce sentiment de M. Thant. En d'autres termes, est-il d'avis que la conclusion à laquelle U Thant est arrivé à la suite de ses entretiens est entièrement justifiée?

L'hon. M. Martin: J'ai formulé publiquement l'espoir que l'opinion du secrétaire général reflétait la situation véritable et, à la suite de mes entretiens avec le secrétaire général lui-même, je le sais convaincu que l'arrêt des bombardements, pendant la période dont il a été question, donnerait lieu à des pourparlers utiles. Il parlait ainsi sur la foi d'opinions qui lui avaient été communiquées, par délégation, à Paris par un soi-disant représentant du gouvernement du Vietnam du Nord, mais qui ne détenait pas un poste des plus élevés. Outre cette déclaration du secrétaire général, nous avons appris, au cours de nos entretiens avec le ministre des Affaires étrangères et des membres du gouvernement du Vietnam du Nord, que des pourparlers auraient lieu, sans, toutefois, qu'une date soit précisée. Ces renseignements ont été transmis au secrétaire général. En fait, au gouvernement français qui, à peu près au même moment que la déclaration du secrétaire général, avait exprimé l'avis que des pourparlers pourraient être amorcés peu après l'arrêt des bombardements.

J'aimerais bien pouvoir dire que les renseignements qui nous ont été transmis, à la suite d'entretiens directs avec les gouvernements en cause, confirment l'optimisme du secrétaire général. Cela dit, je tiens à réitérer que j'appuie fermement la position adoptée par le

secrétaire général, position tout à fait conforme à celle que nous avons adoptée nous-mêmes en septembre dernier, c'est-à-dire que la cessation des bombardements ferait retomber la responsabilité sur le Nord et constitue en ce moment le seul moyen, à notre connaissance, qui puisse vraisemblablement mener à des pourparlers.

M. Douglas: Puis-je poser très brièvement ma deuxième question au ministre? Ai-je raison de présumer d'après la déclaration du ministre que de l'avis presque unanime, un arrêt des bombardements entraînerait probablement des négociations mais que cela pose deux difficultés: d'abord, la date des négociations; ensuite la condition imposée par le président des États-Unis dans son discours de San-Antonio exigeant certains engagements de la part du Vietnam du Nord quant au renforcement de sa puissance militaire dans le Sud. Ai-je raison de supposer que l'obstacle véritable c'est que les États-Unis veulent absolument que la division artificielle, la ligne de démarcation entre le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud, représente maintenant une frontière internationale et que le Vietnam du Nord soit sommé de ne plus aider les forces qu'il pourrait avoir au Vietnam du Sud? Est-ce là l'obstacle véritable à toute négociation importante?

L'hon. M. Martin: Du tout. Les États-Unis ont signifié qu'ils seraient disposés à cesser les bombardements s'ils avaient l'assurance que des négociations s'ensuivraient et si on indiquait la date possible de leur ouverture. Ce sont là les renseignements que nous cherchions à obtenir.

Ce soir, je pèse mes mots avec soin, mais j'ai toujours l'espoir que les dirigeants du Vietnam du Nord, sachant que le gouvernement américain est disposé à cesser les bombardements, non seulement promettraient de négocier, mais indiqueraient quand ces pourparlers commenceraient. Si on pouvait en arriver là, alors je dirais en toute confiance que nous pouvons enfin commencer à chercher une solution à cette guerre regrettable.

M. Douglas: Je ne veux pas lasser le ministre, mais je vais lui poser une dernière question. Puis-je lui demander quand les États-Unis ont déclaré publiquement qu'ils sont prêts à mettre fin aux bombardements si on leur donne une date précise pour le début des négociations, sans la réserve, contenue dans la déclaration de San-Antonio, qu'il leur faut

aussi des garanties à l'endroit de tout accroissement des forces militaires ou de toute poursuite des opérations dans le Sud des forces militaires du Vietnam du Nord.

L'hon. M. Martin: Je ne crois pas pouvoir en dire plus long. J'ai choisi mes mots avec assez de soin. Je crois fermement que si nous pouvions recevoir une indication qu'il y aurait des pourparlers fructueux et que la date en serait précisée, cela nous permettrait de provoquer le genre de négociations vers lesquelles nous tendons depuis longtemps.

• (8.40 p.m.)

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention, voire même avec admiration, la déclaration que nous a faite ce soir l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) sur le problème de la guerre du Vietnam. J'ai compris qu'il souhaitait ardemment que cesse cette guerre, et je puis l'assurer que mon parti et moi-même—je suis convaincu que c'est également le désir général de tous les Canadiens —souhaitons que cette guerre cesse au plus tôt.

Nous reconnaissons de plus en plus que c'est une guerre inutile. Cela nous semble en tout point une guerre d'orgueil entre deux blocs très puissants qui s'affrontent dans un pays très faible aux points de vue industriel et agricole, bref, dans un pays sous-développé.

Je me suis longtemps demandé pourquoi ces deux blocs qui s'affrontent au Vietnam présentement, qui s'affrontaient en Corée il y a quelques années et qui s'affronteront peut-être ailleurs un peu plus tard ne s'affrontent pas sur leur propre territoire.

Nous voyons tous les jours au Vietnam, comme nous l'avons vu en Corée et ailleurs, d'innocentes victimes tuées, blessées ou atteintes d'infirmités dont elles souffriront toute leur vie, même si la durée de la vie, dans cette partie de l'Asie, est généralement plus courte qu'ailleurs. C'est surtout cette situation qui nous fait frémir.

Monsieur le président, je ne crois pas que la guerre du Vietnam soit tellement plus cruelle que n'importe quelle autre guerre. Toutes les guerres sont cruelles et devraient être bannies par les peuples civilisés. Il me semble qu'au XX^{e} siècle, tous les peuples de la terre doivent être suffisamment évolués pour se comprendre et éviter ces guerres.

Nous avons vu de nombreuses manifestations, depuis plusieurs mois surtout, réclamant l'arrêt des bombardements et le retrait des Américains du Vietnam. A en juger par ces nombreuses manifestations, tant au Canada qu'aux États-Unis, en Angleterre ou dans d'autres pays d'Europe, on serait porté à croire que seuls les Américains sont en cause dans cette guerre. On demande que les Américains retournent chez eux, mais on réclame rarement que les communistes en fassent autant.

Nous savons que les États-Unis ont dépensé et dépensent encore des millions de dollars en armements et approvisionnements de toutes sortes pour la poursuite de cette guerre. Ils perdent également de nombreux hommes parmi leur jeunesse. Mais contre qui ou contre quoi se battent-ils? Pouvons-nous croire que le petit peuple du Vietnam du Nord peut, seul, faire face aux Américains et aux Vietnamiens du Sud? Évidemment non. Le Vietnam du Nord est sûrement aidé par l'autre bloc qui est le bloc communiste.

Monsieur le président, à l'instar de beaucoup de citoyens canadiens, je serais d'avis que cette guerre cesse au plus tôt, que les Américains se retirent du Vietnam, tout comme l'autre bloc.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a réclamé, ce soir encore, que des négociations se poursuivent ou commencent, mais à la condition que les bombardements arrêtent. Le bloc communiste voudrait d'abord que les bombardements cessent, et les Américains voudraient au moins avoir l'assurance que les négociations commencent avant.

Je pense, comme beaucoup d'autres l'ont déclaré, tant dans cette enceinte qu'ailleurs, qu'il serait préférable de commencer par des négociations, car au cours de négociations, il coule moins de sang. Si ces négociations étaient amorcées dans le meilleur esprit possible, elles pourraient amener la paix au Vietnam et faire disparaître l'inquiétude qui règne actuellement, alors qu'on craint un conflit mondial.

Le 1er janvier 1966, un groupe de prêtres vietnamiens catholiques présentait un manifeste sur le conflit vietnamien et déclarait, entre autres:

> Puisque dans les conditions de la guerre actuelle, le Nord et le Sud, ainsi que les grandes puissances qui les soutiennent, ont, en fait, montré qu'ils ne peuvent pas de par eux-mêmes mettre fin à la guerre par l'attente illusoire de la victoire et la capitulation des autres, il en ressort que la seule voie ou presque qui conduise à la cessation des hostilités, aux négociations et à la paix (qui, du moins, épargne le plus de sang), est de reconnaître et la médiation et l'arbitrage de l'ONU, d'y recourir et de collaborer sincèrement avec cette organisation.

Selon la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce soir, j'ai cru comprendre que la Commission internationale de contrôle semblait être la seule à avoir droit de regard dans le conflit vietnamien. Or, je voudrais lui demander si l'ONU accepterait

d'entamer les négociations susceptibles de mettre fin à cette guerre, à la condition, bien entendu, que la demande lui en soit faite, et s'il est d'avis que les chances de réussite de l'ONU seraient meilleures que celles de la Commission internationale de contrôle, car il semble que cet organisme soit impuissant à amorcer des négociations, qui semblent constituer le seul moyen d'arrêter cette guerre. Si la Commission internationale de contrôle semble impuissante, on devrait, à mon avis, recourir à un autre organisme international pour tenter de régler ce conflit, car il faudra que ce conflit cesse, un jour ou l'autre. Il ne semble pas possible, du moins pour le moment, qu'un des deux belligérants remporte la victoire.

Alors, si l'on veut éviter le génocide de la population de cette partie de l'Asie qui, comme n'importe quelle autre nation, a le droit à la vie et à se gouverner elle-même, je pense qu'il serait temps que l'on examine les possibilités d'établir, dans cette région, une paix durable qui risquerait de s'étendre aux pays voisins.

Il n'y a pas longtemps, soit le 5 octobre 1967, un éditorialiste de *L'Action* de Québec, M. Odilon Arteau, se posait la question suivante:

Qu'est-ce qui se passe au juste au Vietnam?

Il rappelait ce que certains écrivains, dont l'écrivain français Suzanne Labin et des hommes comme le père Patrick O'Connor et le père Raymond de Jaegher, qui ont vécu au Vietnam pendant des années, disaient au sujet du conflit vietnamien. Dans son article de fond, M. Arteau résumait les dix points présentés par ces trois journalistes, par ces trois experts des problèmes asiatiques, dont les vues étaient tout à fait conformes à celles de 20 autres experts des États-Unis et de l'Angleterre qui avaient également passé des années au Vietnam.

• (8.50 p.m.)

Je cite:

Résumons ici les vues de ces spécialistes qui concordent, répétons-le, avec celles d'experts reconnus dans les questions relatives à l'Extrême-Orient:

1. C'est le Vietcong qui a déclenché les hostilités au Sud-Vietnam. Ce fut le fait de plusieurs années et c'est seulement par la suite que le gouvernement américain se vit obligé d'aider le Sud-Vietnam de façon substantielle.

2. Le Vietcong est un mouvement politique dirigé et mené par les communistes. Son but est d'instaurer un régime d'obédience communiste au Sud-Vietnam.

3. Depuis 1954, le gouvernement du Sud-Vietnam a constitué un véritable gouvernement national vietnamien et il lutte présentement pour maintenir son indépendance. Aucun nationaliste en vue du Sud-Vietnam n'a été, depuis 1954, transfuge au profit du Vietcong.

[M. Laprise.]

4. Le Parti «populaire» révolutionnaire, qui dirige le Vietcong, est un rameau du parti communiste ... du Nord-Vietnam. Le Vietcong lui-même a été organisé, armé et entraîné par les Nord-Vietnamiens.

5. Le Vietcong a eu recours à des méthodes de terreur, de torture et de meurtre à froid qui ne diffèrent des atrocités d'Hitler que par leur moindre ampleur.

6. Le régime communiste du Nord-Vietnam compte parmi les plus durs et les plus brutaux de toute l'Asie. On extermine toute opposition.

7. Jusqu'au moment où le Nord intensifia ses attaques, la population du Sud-Vietnam jouissait d'un niveau de vie bien supérieur à celui du Nord. Les industries prospéraient, les écoles, les cliniques et les services de bien-être social proliféraient rapidement. Au Sud-Vietnam, de 1954 à 1963, il y eut, dans un climat marqué de libertés considérables, quatre élections de portée nationale.

8. Comme les dossiers de la Commission internationale de contrôle le démontrent à satiété, les accords de Genève ont été rompus et fréquemment violés par les communistes.

9. Le président Johnson a continuellement offert de tenir, sans conditions, des pourparlers de paix avec Hanoï. Hanoï, Pékin et Moscou ont rejeté toute offre. Le fardeau de la preuve incombe maintenant aux communistes.

10. Si les Américains cessaient de défendre le Sud-Vietnam comme ils le font, le Laos, tout le Sud et tout le Sud-est de l'Asie verraient fondre leur détermination de résister à la main-mise communiste, et toute cette moitié du globe serait perdue. L'hégémonie chinoise sur le sud-est asiatique serait désastreuse pour les États-Unis, puisque, tôt ou tard, le Japon, l'Inde, le Pakistan, les Philippines et maints autres pays seraient perdus.

Dans ces dix points, monsieur le président, on voit l'ampleur de la force communiste au Vietnam et dans cette région asiatique. Je pense que l'on ne peut condamner sans procès les États-Unis et les autres pays du monde libre d'apporter leur appui à la partie sud de ce pays, qui ne veut pas du communisme.

Alors, monsieur le président, c'est là qu'en est le problème vietnamien. Tant du côté du monde libre que du monde communiste, on engouffre dans cette guerre des sommes considérables et des vies irremplaçables. Il faut que cela cesse.

Si, tant du côté communiste que du côté américain, on s'évertuait à propager la liberté et la richesse, si l'on consacrait autant d'efforts et d'argent pour aider ces pays sous-développés, on obtiendrait des résultats bien différents, mais il semble qu'il y a encore, hélas! trop de gens qui semblent profiter de ces affrontements. Il semble qu'il y a trop de gens qui réalisent des profits considérables de ces pertes de vie, de cette destruction qui, selon eux, doit régner dans un coin du globe ou l'autre pour leur permettre d'accumuler des richesses, grâce à la production d'armements.

Alors, monsieur le président, s'il y a des contrôles qui doivent s'exercer, c'est bien au niveau de ces industries qui vivent du sang des êtres humains. Si, au lieu de faire des guerres, on s'évertuait à développer les richesses de tous les pays du monde, on en arriverait à cette existence où, peu à peu, l'homme n'aurait plus besoin de s'opposer à son semblable pour avoir le droit de subsister et de penser; à ce moment-là, tous concerteraient leurs efforts pour exploiter les ressources de la nature et jouir équitablement du progrès matériel et spirituel nécessaire à l'accomplissement personnel et communautaire.

Alors, monsieur le président, je pense que chacun, tant en cette Chambre que dans le pays tout entier, devrait faire tout ce qui est humainement possible pour amorcer des négociations au plus tôt afin d'arrêter cette guerre ridicule qui détruit des vies et qui risque de s'étendre non seulement à l'Asie, mais à toutes les parties du monde.

Monsieur le président, je pense que nous n'avons pas tellement de recommandations à faire à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car je connais son point de vue à ce sujet-là. Toutefois, je puis l'assurer de l'appui de notre groupe dans tout ce qu'il entreprendra auprès de l'ONU ou de la Commission internationale de contrôle, en vue d'entamer des négociations au plus tôt et de faire cesser les bombardements, d'un côté comme de l'autre. C'est le seul espoir qui nous reste dans le règlement de ce conflit qui, je l'espère, se réglera au plus tôt.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le président, j'hésite à retenir le comité et j'ai beaucoup réfléchi avant de prendre la parole. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à fait une déclaration manifestement préparée et mesurée. Je dois lui dire néanmoins que cette déclaration a été aussi décevante que mesurée. Il me semble qu'il a tenté de souligner que lui et son gouvernement croient dans la nécessité de mettre fin aux bombardements au Vietnam, tout en essayant de justifier le refus des États-Unis de le faire. Tout son discours m'a semblé être une sorte de petit jeu de circonlocutions par lequel il tentait de concilier les deux choses; mais je ne crois pas qu'on puisse les concilier.

J'ignore ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou qui que ce soit d'autre quant à cela, entend par des négociations productives. On saura si les négociations sont productives lorsqu'elles auront été amorcées. D'autre part, si U Thant et le ministre ont raison de croire qu'il faut cesser les bombardements avant d'entreprendre des négociations, alors je dirais au ministre, avec bienveillance que c'est jeter de la poudre aux yeux que de ne pas reconnaître un obstacle aux négociations dans le refus des États-Unis de mettre fin aux bombardements.

L'hon. M. Martin: C'est exactement ce que nous avons dit.

M. Lewis: Alors je serais très heureux de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se lever et le dire clairement. Il a indiqué, par exemple, que même si Hanoï avait déclaré qu'il consentirait à entamer des pourparlers si les bombardements cessaient, il n'avait pas dit quand.

• (9.00 p.m.)

L'hon. M. Martin: C'est exact.

M. Lewis: Je n'ai pas encore très bien saisi ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut dire. Je suis trop stupide probablement.

L'hon. M. Martin: Le député n'est pas stupide et il le sait. Voici ce que j'ai dit: Nous croyons qu'on devrait mettre fin aux bombardements et que cela devrait être la première étape. C'est l'attitude que nous avons prise en septembre et nous n'avons pas changé d'avis. Les États-Unis ne sont pas d'accord. Nous le savions et c'est pourquoi nous avons tenté d'obtenir du Nord des précisions sur le moment où les pourparlers commenceraient, dans l'espoir que cela amènerait le gouvernement américain à cesser les bombardements, comme le secrétaire général les a priés de le faire, et nous aussi.

M. Lewis: En toute déférence pour le secrétaire d'État, cela ne m'éclaire pas. S'il croyait, et je n'en doute aucunement, qu'un arrêt des bombardements était essentiel au démarrage des négociations et si, après deux ans d'exhortations par les membres de notre parti, au moins, et par bien d'autres personnes d'un bout à l'autre du pays, il a enfin déclaré publiquement qu'il voulait un arrêt des bombardements, je lui dirai que s'il a raison, et qu'il parle sérieusement, il devrait critiquer la puissance qui refuse d'arrêter les bombardements. Il nous dit qu'il a dépêché quelqu'un à Hanoï pour savoir quand on pourrait compter sur un démarrage des négociations. Veut-il insinuer qu'Hanoï aurait dit: «Que les États-Unis cessent d'abord les bombardements et nous verrons ensuite si nous pouvons négocier?» Il ne peut vouloir dire cela, car il a souligné que le ministre des affaires étrangères du Vietnam du Nord a dit le jour

de l'An: Si les bombardements cessent, il y aura des négociations. L'honorable représentant donne-t-il à entendre que la réponse a été: Nous ne vous donnerons pas de date précise tant que les bombardements n'auront pas cessé, mais nous réitérons notre intention de négocier une fois qu'ils auront cessé. Si c'est là-dessus qu'on ne s'entend pas, le refus de cesser les bombardements en raison de ce genre d'excuse me semble absolument répréhensible, et je ne vois pas pourquoi le ministre ne le déclarerait pas.

Tout au long de son discours, le ministre a négligé de renseigner le comité sur un aspect important de cette question, savoir si les États-Unis sont prêts à négocier non seulement avec le Vietnam du Nord mais avec le Vietcong ou son organe politique, le Front de libération nationale, une question qui est d'une grande importance pour les gens de l'autre camp dans cette guerre. Je n'ai pas encore entendu les États-Unis déclarer catégoriquement qu'ils seraient disposés à traiter avec le Front de libération nationale. J'ai vu des déclarations à cet effet assorties de réserves et de conditions, mais je ne les ai jamais entendu déclarer sans ambages qu'ils étaient prêts à rencontrer le Front de libération nationale à la table des négociations. Et pourtant, comme mon chef me l'a rappelé, une des difficultés, c'est que le gouvernement fantoche du Vietnam du Sud a déclaré publiquement et formellement qu'il ne serait disposé sous aucune condition à discuter de paix avec les représentants du Font de libération nationale.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une autre déclaration malencontreuse, bien qu'il n'ait sûrement pas voulu lui donner le sens que j'en ai tiré. Selon lui, il est difficile d'amener le Vietnam du Nord à négocier des entretiens, et, étant donné les nombreuses opérations terrestres du Vietnam du Nord et des Vietcongs, nous ne saurions espérer que les États-Unis soient prêts à agir rapidement.

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas dit cela.

M. Lewis: C'est ce que j'ai compris.

L'hon. M. Martin: Le député ferait mieux de relire.

M. Lewis: Je n'ai pas eu l'occasion de lire le texte de la déclaration du ministre. S'il n'accepte pas mon interprétation, qu'il rectifie maintenant. Sauf erreur, il a dit que la situation est maintenant plus délicate pour les États-Unis parce que les opérations terrestres se sont tournées contre leurs forces au Vietnam et qu'on pouvait difficilement s'attendre que les Américains donnent l'impression de céder aux pressions militaires.

[M. Lewis.]

Bref, lorsque les combats sont favorables aux Américains, ils imposent pour les pourparlers des conditions inacceptables; dans le cas contraire, ils refusent les pourparlers de crainte de sembler céder à la pression militaire. Tout cela semble faire échec aux efforts du ministre, qui cherche une voie unie, qui ne veut pas se compromettre, s'assurant qu'en condamnant une partie, il blâme également l'autre. La situation ne me semble pas justifier pareille attitude. Je ne dis pas que le Vietnam du Nord s'est montré aussi empressé à faire un pas en avant que beaucoup d'entre nous l'auraient souhaité. Comme mon ami de Greenwood l'a signalé, un vœu adopté au congrès de notre parti en juillet laissait entendre que Hanoï devrait exposer clairement son attitude. Toutefois, nous semble-t-il, lorsque, le 1er janvier de cette année, Hanoï a dit: «Cessez les bombardements et nous allons engager des pourparlers», il incombait immédiatement aux États-Unis d'agir, d'arrêter les bombardements. Je regrette beaucoup que, dans sa déclaration, le ministre ait encore formulé l'espoir que les bombardements cesseront, mais qu'il ait tenté de justifier les États-Unis de n'avoir pas changé de politique.

Selon moi, la remarque la plus déroutante et la plus déconcertante sur la situation, c'est celle qu'a faite l'autre jour le secrétaire d'État, M. Rusk, lorsqu'il témoignait devant le comité des affaires étrangères du Sénat. Je ne l'ai pas ici sous la main, mais lorsqu'on lui a signalé que les autorités de Hanoï avaient déclaré bien clairement, le 1er janvier de cette année, qu'elles entameraient des pourparlers si les bombardements cessaient, le secrétaire d'État, M. Rusk, a répondu: Je ne crois pas que les Vietnamiens du Nord soient disposés à se rendre. C'est là le commentaire le plus significatif que l'on puisse trouver, car il nous donnait une idée de la façon de penser actuelle du Département d'État et de la façon de penser qui influe sur la politique des États-Unis au sujet de cette guerre dévastatrice. Ils ne veulent pas saisir les occasions de mettre fin aux bombardements et d'amorcer des pourparlers ou, du moins, ils ne veulent pas prendre le risque de faire cesser les bombardements. Je signale qu'ils pourraient reprendre, malheureusement, si l'on n'entrevoyait aucun résultat prochain—je ne veux pas dire que j'approuverais la chose, loin de là. Du point de vue du Pentagone, les bombardements pourraient reprendre si les tentatives de négociation échouaient.

Qu'est-ce qui empêche Washington de faire ce premier pas, essentiel, et qu'est-ce qui empêche notre gouvernement et le secrétaire

d'État aux Affaires extérieures d'avoir, pourrais-je dire, assez de courage, dans la situation désespérée de l'heure, sur le plan international, pour dire clairement à la Chambre et dans l'enceinte des Nations Unies, que la responsabilité retombe maintenant sur Washington, puisque le gouvernement d'Hanoï s'est déclaré prêt à entamer des pourparlers si les bombardements cessaient?

• (9.10 p.m.)

C'était, à mon sens, la partie la plus décevante du discours du ministre. Je ne doute pas que ce dernier soit complètement et parfaitement sincère dans sa recherche d'une solution au problème. Il en est de même, j'en suis sûr, du gouvernement dans tout ce qu'il fait ou a déjà fait. Je ne cherche pas à dénigrer le peu qu'a fait le ministre en cherchant à faire cesser les bombardements ou l'initiative louable qu'il a prise en envoyant des émissaires à Hanoï. Je ne crois pas cependant que ce soit assez.

A la réflexion, je n'étais pas prêt à laisser le débat se clôturer sur le genre de déclaration faite par le ministre qui, me semble-t-il, ne témoigne d'aucune espèce de politique, sinon celle de continuer sur la même voie. Mon ami le député de Greenwood connaissait aussi bien que le ministre les limitations d'une discussion au Conseil de sécurité. Tous les députés de notre parti à la Chambre, ainsi que les membres de notre congrès et des conseils fédéraux qui ont insisté pour que la question soit soumise au Conseil de sécurité, s'en rendent compte.

Nous savons très bien que le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud ne sont pas membres des Nations Unies et, ainsi, ne sont pas assujettis à son autorité. Toutefois, j'aimerais rappeler au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que cela n'a pas empêché les Nations Unies d'intervenir dans d'autres situations. Le Conseil de sécurité a, plus d'une fois, discuté d'un cas et essayé d'intervenir dans une situation où certaines des parties intéressées n'étaient pas membres des Nations Unies.

Rien n'empêche le Conseil de sécurité de discuter de l'affaire et rien n'empêche les États-Unis de prendre, au sein du Conseil de sécurité, un engagement quelconque qui constituerait un premier pas vers des pourparlers. Et comme, dans les coulisses, l'Union soviétique est peut-être aussi importante qu'Hanoï même, la présence de l'URSS au Conseil de sécurité des Nations Unies pourrait être fort utile dans une discussion entreprise par le Conseil, dans les pourparlers qui auraient lieu au sein du Conseil, et dans les coulisses, entre les séances officielles du Conseil.

Nous connaissons les limitations, mais je ne crois pas que soit fondée la raison invoquée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour ne pas inscrire cette question à l'ordre du jour. Je termine, monsieur le président, en réaffirmant ma très vive déception d'entendre le porte-parole du gouvernement déclarer qu'il croit toujours en la nécessité d'un arrêt des bombardements au Vietnam du Nord et tenter, du même souffle, de décrire les événements de façon à justifier le refus des États-Unis d'adopter cette politique.

Je suis vivement déçu et attristé de voir que le gouvernement semble adopter une politique aussi ambiguë. Entre-temps, cette guerre tragique se poursuit. Elle fait chaque jour des milliers de victimes parmi les Vietnamiens. Le danger d'escalade s'accentue de jour en jour.

Les journaux ont rapporté aujourd'hui que le gouvernement de Washington n'enverrait pas 260,000 hommes au Vietnam mais qu'il y augmenterait ses effectifs de 35,000 à 50,000 hommes. Monsieur le président, il n'est pas nécessaire d'être spécialiste en diplomatie ou en art militaire pour savoir que si l'on consent aujourd'hui à augmenter les effectifs de 35,000 à 50,000 hommes et que la guerre se prolonge, un accroissement des effectifs s'imposera presque sûrement. Voilà pourquoi les membres du comité et le peuple canadien ne peuvent être satisfaits, dans une situation aussi désespérée, du genre de déclaration que vient de nous faire le ministre.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, il est bien évident qu'en ce qui a trait à la guerre du Vietnam, nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une sale guerre qui devrait se terminer dans le plus bref délai possible. Il est bien évident aussi que tout le monde souhaite qu'on puisse trouver les moyens de terminer cette guerre.

Il est également évident qu'il y a divergence d'opinion sur la façon d'évaluer les mesures à prendre pour atteindre ce but, et nous en avons une preuve, parce que mon préopinant vient de dire qu'il est extrêmement désappointé de l'attitude de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin).

Pour ma part, j'ai une autre réaction à cette déclaration que je juge réaliste, pondérée, dans les circonstances, voire même rationnelle, franche et courageuse, puisqu'il est dans une position où il faut un certain courage pour aller dire franchement, à la face du géant américain, ce que l'on pense qu'il devrait faire ou ne pas faire.

Cette attitude de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous repose de ces manifestations en chaîne qui semblent inspirées, le plus souvent, par des fauteurs de désordre professionnels, des anarchistes qui, aujourd'hui, profitent de cette circonstance pour se révolter contre l'autorité, pour mousser toutes sortes d'émeutes violentes et quelquefois sanglantes et qui, demain, trouveront un autre prétexte pour susciter des perturbations dans les couches sociales des différents pays.

Je dis que l'attitude de l'honorable ministre repose aussi de cette propagande injuste et irréaliste qui se répand à travers le monde, à l'effet que seuls les États-Unis soient à blâmer dans cette sale guerre que livre le peuple vietnamien actuellement et qui inquiète tous les peuples de l'univers, puisqu'on sait qu'une étincelle suffirait pour déclencher une catastrophe internationale et mondiale.

Mais, tout de même, il est exagéré de penser que seuls les États-Unis sont à blâmer. Même si les journaux ne font pas toute la publicité qu'ils devraient sur les atrocités que commettent les Vietnamiens du Nord, elles existent quand même, sans oublier ces meurtres en série auxquels se livrent les présumés soldats du Vietnam du Nord dans le Vietnam du Sud. Ils assassinent systématiquement les maires, les conseillers des municipalités, les membres du clergé, pour essayer de démoraliser la population et la gagner à leur point de vue. Ce sont tout de même des atrocités qu'il faudrait souligner, et il faudrait se rappeler que même si Hanoï a dit, à un moment donné, qu'il serait prêt à entamer des négociations si les bombardements cessaient, il a toujours refusé, jusqu'à maintenant, de s'engager à arrêter l'infiltration, dans le Vietnam du Sud, de ses émissaires qui s'en vont là pour y commettre les atrocités dont je parlais tantôt et s'employer à démoraliser le Vietnam du Sud.

Monsieur le président, je voudrais citer le témoignage d'un membre éminent du clergé catholique qui a vécu au Vietnam pendant 22 ans et qui est revenu au Canada récemment. Alors que nous discutions de la situation au Vietnam avec un membre éminent du clergé américain, qui se classait parmi ceux qu'on est convenu d'appeler les «Hawks»—le membre du clergé catholique canadien se fait plutôt classer du côter des «doves», des colombes —il nous expliquait qu'après son expérience d'un séjour de 22 ans au Vietnam, il trouverait catastrophique—c'est le mot qu'il a employé—que les États-Unis se retirent de cette partie de l'univers sans avoir obtenu, au préalable, certaines conditions qu'ils semblent vouloir exiger actuellement.

[M. Mongrain.]

• (9.20 p.m.)

Il est vrai que cette guerre nous inquiète tous, que nous la trouvons affreuse, que nous voudrions qu'elle cesse dans le plus bref délai possible, mais il faut tout de même faire la part des choses, et je crois qu'il est malhonnête de s'évertuer à en reprocher la durée et l'atrocité uniquement aux Américains.

Mais, monsieur le président, cette injustice pourrait peut-être inciter le gouvernement canadien qui, à l'heure actuelle, ne peut pas faire grand-chose à agir un peu comme éclaireur de la conscience des peuples dans ce litige. Peut-être est-ce l'occasion, pour nous, de faire une sorte de retour en arrière sur notre politique internationale et nos engagements militaires avec d'autres peuples. C'est peut-être l'occasion, pour nous, de nous demander si le Canada, au lieu d'intensifier son effort de guerre, ne serait pas plus sage de prendre des dispositions en vue de s'accréditer, auprès des nations de l'univers, comme un agent de paix ou un des pères nourriciers des pays sous-développés, comme arbitre neutre dans les litiges internationaux.

Pour cela, monsieur le président, il faudrait évidemment que nous revisions non seulement certains engagements militaires que nous avons pris avec d'autres pays mais, également, et ce dans une proportion assez considérable, notre politique économique, parce que nous savons qu'une grande partie de notre économie est basée sur la production de machinerie, de munitions et d'équipement de guerre. Je sais que ce n'est pas une chose qui pourrait se faire à brève échéance; je sais que ce serait peut-être une espèce de révolution dans les méthodes que nous avions raison d'adopter jusqu'à maintenant; je sais qu'il faudra probablement planifier cette révision de l'économie et de la recherche scientifique, qui sont basées également en grande partie sur l'industrie de guerre, et de les orienter vers des industries de paix.

C'est un processus qui ne sera peut-être pas réalisé avant une dizaine d'années, car je sais que c'est un domaine où l'on ne peut pas faire de changement draconien du jour au lendemain. Nous ne pouvons pas changer aussi rapidement nos habitudes et réduire le budget militaire à presque rien, car je sais que cela va demander, au contraire, une révision systématique, à longue haleine. Cependant, monsieur le président, je me demande si le temps n'est pas venu, pour le Canada, d'agir ainsi, car il y a, en fait, si peu de pays qui pourraient inspirer confiance à tous les pays de l'univers, qui pourraient servir d'arbitre neutre, d'agent pacificateur, dans ces litiges, et ne pas être soupçonnés d'avoir déjà favorisé l'une des parties en cause.

Je comprends, monsieur le président, que cela suppose une espèce de révolution qui ne peut pas être lancée au hasard, mais je dis quand même qu'à l'époque où nous vivons, ce serait peut-être un rôle plus adapté à notre position et qui répondrait mieux à notre mentalité. Nous pourrions remplir les fonctions de bons samaritains auprès du monde, ce qui nous attirerait certainement la confiance des peuples qui, aujourd'hui, sont extrêmement inquiets de ce qui se passe dans le monde et se demandent si ce n'est pas le commencement de la fin des temps. En effet, il est tout à fait instinctif et naturel d'être pris de panique, en songeant aux armes nucléaires et à leur puissance destructrice qui dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir.

Encore une fois, monsieur le président, je suis en faveur d'une revision de nos politiques, et quand je dis cela, j'ai l'impression qu'il y a des fibres qui vibrent dans la conscience du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, parce qu'on le connaît, dans cette enceinte et dans le pays, comme étant un homme de paix, qui n'a peut-être pas actuellement entre les mains tout ce qu'il faut pour révolutionner l'attitude du Canada de façon draconienne et rapide, mais qui, à longue échéance, pourra peut-être considérer une revision de nos habitudes dans le sens que j'ai indiqué tantôt.

Pour le moment, monsieur le président, je crois que toute personne objective et impartiale, qui a à cœur le règlement de ce conflit malheureux, admettra que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris, selon sa déclaration de ce soir, qui n'est en somme qu'une répétition d'au moins deux ou trois autres déclarations qu'il a faites ici ou à l'ONU, une attitude qui me semble réaliste, pondérée, rationnelle, franche et courageuse, dans les circonstances, et qui, à mon sens, serait parfaite si, pendant les cinq ou dix prochaines années, nous revisions non seulement notre effort militaire, mais l'orientation plutôt vers le rôle de bon samaritain, afin que nos efforts pour la paix soient véritablement efficaces.

[*Traduction*]

M. Herridge: Monsieur le président, je ne voudrais pas retarder la Chambre, mais juste avant six heures j'ai fait quelques brèves remarques sur ces crédits. J'ai alors parlé de ce dirigeant du Syndicat international des gens de mer aux États-Unis, de ce criminel, de ce bandit, de ce fugitif poursuivi par la justice: Harold Chamberlain Banks. En toute bienveillance, j'aimerais demander au ministre s'il pourrait dire à la Chambre s'il a reçu une réponse favorable à sa protestation adressée au secrétaire d'État américain. J'aimerais aussi lui demander s'il étudiera la suggestion que j'ai faite, à la demande d'autres personnes, quant à cet incident.

L'hon. M. Martin: Je vais le faire, monsieur le président. Comme mon ami le sait, nous avons demandé aux États-Unis de reconsidérer la décision. On nous a informés qu'ils sont en train d'étudier la note que nous avons envoyée jeudi dernier. Je n'ai pas reçu de réponse officielle.

M. Johnston: Monsieur le président, durant ce débat sur les crédits du ministère des Affaires extérieures, il serait, je crois, malheureux que je laisse passer l'occasion de parler de la position actuelle du Canada à l'égard de la Rhodésie. J'ai appris, par des déclarations récentes, que le gouvernement est prêt à appuyer l'imposition de nouvelles sanctions contre le gouvernement de fait de ce pays, bien que la politique actuelle n'ait manifestement pas réussi à provoquer la chute du gouvernement de M. Ian Smith, à améliorer la situation de la majorité africaine dans ce pays, à augmenter un tant soit peu les chances de paix, de sécurité et de stabilité dans cette région de l'Afrique, ou à entraîner la reconnaissance ou la louange des autres pays d'Afrique. Cette politique est appelée à échouer à coup sûr, et on peut la critiquer à plusieurs titres. Dans un article paru dans le *Sunday Times* de Londres, M. John Sparrow donne une idée de ce que Jonathan Swift dirait aujourd'hui, s'il était vivant, face à la crise rhodésienne. John Sparrow écrit:

> «De quel côté il pencherait en Rhodésie ne fait aucun doute non plus: les attaques lancées, dans *Lettres de M. B., drapier*, contre un gouvernement qui, en opprimant la haute classe anglaise, accroissait la misère des Irlandais du pays, se déploieraient contre une politique visant les colons britanniques, mais ne réussissant qu'à augmenter les difficultés des Africains—«Prenez garde que les rigueurs que vous imposez avec tant d'ardeur aux vôtres ne retombent sur les malheureux dont vous professez avoir le bien-être à cœur. Aucun habitant de tout le pays n'aura une croûte de pain de plus parce que vous aurez enlevé le gâteau de la table de ses dirigeants.»

Il me semble que c'est là un commentaire très juste sur la situation rhodésienne et qui devrait faire réfléchir les Canadiens, à un moment où nous proposons d'intensifier la politique actuelle et où nous souscrivons à d'autres suggestions semblables. Nous pourrions lire aussi un extrait d'une déclaration faite par Elspeth Huxley dans une lettre d'Afrique intitulée: «A l'aube de 1968». C'est un auteur de talent et d'une grande compétence en la matière, et qui connaît le

continent à fond. Voici ce qu'elle dit au sujet de la situation en Rhodésie:

● (9.30 p.m.)

La troisième tragédie d'importance en 1967 a été l'incapacité totale de trancher le nœud rhodésien. Si l'accroissement de la richesse réelle en Afrique est l'unique chose qui compte en réalité, les responsables de la politique du maintien des sanctions devraient être poursuivis en justice pour délit d'appauvrissement délibéré. Même si les sanctions n'ont pu conduire la Rhodésie à la faillite ni déloger M. Smith, elles ont réussi à ralentir le développement du pays et dans certains cas ont abouti à une régression. La Rhodésie pourrait produire plus de viande, plus de maïs plus de ces denrées alimentaires nombreuses dont ont besoin les peuples affamés. Empêcher cela est un crime contre l'humanité bien plus terrible que de ne pas accorder le droit de vote à la majorité des Africains tant qu'ils n'auront pas atteint un niveau d'éducation assez élevé pour leur permettre de l'exercer. Si la Grande-Bretagne, les États-Unis et d'autres pays avaient fourni du pétrole à la Rhodésie et acheté tout ce qu'elle peut produire, plus d'Africains seraient maintenant inscrits sur les listes électorales et le gouvernement par la majorité serait plus probable, au lieu de l'être moins. Aujourd'hui, tous sont perdants, surtout les Africains.

Elle poursuit:

Ce n'est même pas comme si l'Angleterre achetait les bonnes grâces de l'Afrique avec son commerce perdu. Elle n'achète rien qu'insultes et mépris, alliés à l'exigence d'une aide plus vaste sans le moindre soupçon d'engagement.

Je pense qu'ici encore, nous devrions réfléchir sérieusement à cette déclaration. Nous pourrions aussi faire confiance à une autorité qui, le ministre lui-même l'admettra, n'appartient certes pas à la droite. C'est l'opinion d'une personne remarquable aujourd'hui. Je parle d'Helen Suzman, seule représentante du parti progressiste au Parlement de l'Union sud-africaine. Dans le *Sunday Times* du 13 août 1967, on lui a demandé:

Vous-même et vos amis ne seriez-vous pas heureux d'un recours à la force à ce moment-ci?

On faisait allusion à la Rhodésie; elle a répondu:

Je ne crois pas qu'on puisse accomplir quoi que ce soit par la force. Il faut comprendre aussi, que toute opposition au pouvoir établi en Rhodésie, aboutirait à plus qu'à l'imposition de certaines choses par la force; il faut prévoir que cela entraînerait des conséquences, l'appel aux troupes, l'occupation et autres perspectives insupportables.

A propos de l'attitude de la République sud-africaine envers la Rhodésie, elle a déclaré:

Il est indubitable que Smith a duré bien plus longtemps que les gens, y compris moi-même, ne l'auraient cru. En quelque sorte, il semble avoir, dans une large mesure, gagné la bataille.

Enfin, au sujet de la République sud-africaine, encore une fois à l'égard de la Rhodésie, elle a dit:

Je ne crois pas non plus que quiconque puisse, de l'extérieur, imposer aujourd'hui des changements à la République sud-africaine. Les changements, pour être durables et viables, devront venir de l'intérieur.

[M. Johnston.]

Cependant, nous avons pris le parti d'imposer des changements de l'extérieur, en dépit des conseils éclairés et autorisés de ceux qui connaissent le mieux l'Afrique, et contrairement aux intérêts des gens que nous prétendons aider. Quels remerciements obtenons-nous? Pouvons-nous convaincre quelque pays africain de suivre la voie que nous lui recommanderions? Les résultats de ces derniers mois sont visibles. A un moment quelconque, le gouvernement canadien a-t-il osé proposer au gouvernement du Kenya de mettre fin à sa politique d'apartheid contre les Asiatiques de ce pays? Aurions-nous le courage ou l'audace d'imposer des sanctions à ces gens? Non, cela va sans dire. Nous allons faire ce que nous pouvons, disons-nous, pour soulager les réfugiés de ce pays. Nous n'osons pas proposer de changement dans la politique de son gouvernement et alléger ainsi les difficultés de ceux qui s'enfuient et dont l'exode provoquera une régression ou une situation économiques nécessitant un appel à notre aide en vue de réparer les dommages qu'ils s'infligent à eux-mêmes. Cette aide sera en sus des quelques milliers de réfugiés que nous accueillerons.

Lorsque le pays voisin, l'Ouganda, adoptera la même politique pourrons-nous émettre la moindre protestation? Pourrons-nous lui rappeler les sanctions que nous avons imposées à la Rhodésie? Nous avons fait tout ce que nous avons pu dans ce sens. Nous nous sommes intéressés au Sud-Ouest africain. Nous avons fait sortir l'Afrique du Sud du Commonwealth des nations. Nous avons fait tout cela et nous n'avons jamais dévié de notre politique malencontreuse à l'endroit de l'Afrique. Allons-nous pouvoir demander à l'Ouganda de nous écouter? Encore une fois, non. Nous n'oserons même pas faire une proposition, et si nous la faisions, elle ne serait pas entendue. Nous aurons dans un an ou deux, à faire face à un nouveau problème: donner asile à un autre groupe de réfugiés venant cette fois-ci de l'Ouganda.

Qu'en est-il de cet incident au Gabon? Ce qui importe ici, ce ne sont pas les répercussions sur nos difficultés intérieures ou ce que nous pouvons penser du gouvernement français, mais bien le fait que cet incident souligne de la façon la plus dramatique que depuis 10 ou 15 ans, notre politique en Afrique ne nous y a pas valu une seule amitié. Le peuple du Gabon aurait pu dire à la France: «Nous ne pouvons décidément pas faire un affront au gouvernement d'Ottawa qui s'est mis si longtemps et si résolument du côté du nationalisme africain» Est-ce là ce qui est arrivé?

Non, une fois de plus. Le gouvernement du Canada a essuyé rebuffade et dédain et n'a reçu aucun remerciement pour la position si constante qu'il avait adoptée.

En tant que Canadiens, aurions-nous osé lancer un appel au gouvernement du Malawi pour qu'il relâche sa pression sur le groupe religieux des Témoins de Jéhovah à l'intérieur de ses frontières? Le gouvernement a-t-il prêté attention aux instances qui lui ont été présentées en vue d'user de son influence sur cet État pour venir en aide à cette secte religieuse qui y est maintenant persécutée? Non, une fois de plus. Nous éprouverions des craintes et des hésitations à simplement lui suggérer pareille chose, mais il n'y a aucune bonne volonté à en espérer. Au cours des années, nous n'avons glané aucun résultat de notre politique de longue date en Rhodésie et en Afrique du Sud.

Nous ne possédons aucune influence auprès des gouvernements de ces pays sous-développés d'Afrique dont beaucoup sont plus évolués sous l'angle politique que le gouvernement d'Ottawa. Ils savent que notre gouvernement ne changera jamais de politique; alors ils peuvent en toute liberté préconiser la démocratie aux Nations Unies et opprimer à volonté leurs propres peuples en Afrique.

Protestons-nous contre l'apartheid pratiqué actuellement au Nigéria? Nous ne pouvons que nous tordre les mains et déplorer la situation lamentable qui y règne. On a déposé récemment sur mon bureau un appel en faveur des réfugiés biafrans d'Afrique. Il était signé par divers députés. Nous savons que la politique poursuivie si longtemps par le gouvernement nous a fait perdre toute influence au Nigéria.

• (9.40 p.m.)

Nous avons été tellement préoccupés à vilipender le gouvernement de l'Afrique du Sud et celui de la Rhodésie que nous avons tout à fait perdu de vue les maux qu'engendre l'apartheid pratiqué dans d'autres régions du continent africain. Je ne vois rien de bon dans l'apartheid, mais je crois que nous devrions pratiquer à l'égard des régions méridionales de l'Afrique du Sud une politique beaucoup plus réaliste que celle que nous avons suivie depuis si longtemps, avec espoir, mais hélas, sans résultat. A mon sens, nous aiderions bien plus les Africains, noirs et blancs, si nous adoptions à leur égard une politique qui favoriserait le développement de cette partie du monde, au lieu d'une politique des sanctions inutile et ruineuse, nuisant à ceux-là mêmes qu'elle devrait aider. Nous pourrions même aller jusqu'à reconnaître officiellement le gouvernement actuel de la Rhodésie.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 10c est-il adopté?

M. Prittie: Monsieur le président, je me lève simplement pour demander au ministre s'il compte faire une déclaration ou une réponse au sujet des points que nous avons soulevés, mon collègue le député de Springfield et moi-même, à propos de l'aide extérieure. J'aimerais entendre ses commentaires.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, les institutions des Nations Unies, mon honorable ami le sait fort bien, sont particulièrement bien placées pour prêter leur assistance dans le domaine du contrôle des naissances et pour venir en aide aux pays qui le demandent. Le programme de développement des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la Santé et le FISE se sont tous, d'une manière ou d'une autre, emparés de ce problème, à la requête des sous-développés. Le Canada, bien entendu, est un des pays qui contribuent le plus à alimenter le budget de ces programmes et organismes et nous prenons un intérêt réel et grandissant à cette question.

M. Johnston: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Le gouvernement canadien a-t-il fait des instances au gouvernement du Malawi en faveur des Témoins de Jéhovah qui y seraient persécutés depuis quelques mois?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, nous avons protesté contre la discrimination pratiquée à l'égard des diverses associations religieuses dans plusieurs pays. Je ne saurais dire au premier abord si nous avons protesté dans ce cas particulier, mais je m'informerai sans délai. Si nous avons reçu de telles instances, nous prendrons des mesures énergiques, comme dans tous les cas de ce genre.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais profiter de cette discussion sur les crédits supplémentaires du ministère des Affaires extérieures pour aborder un sujet nouveau qui a fait l'objet de plusieurs commentaires et discussions au cours du mois dernier.

Il s'agit d'un incident entre le Canada et le Gabon, petit pays d'Afrique dont la population est d'environ 575,000 habitants, soit à peine un peu plus que le Québec métropolitain. Un bon jour, on entend le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) nous dire que les relations ont été rompues entre le Canada et le Gabon.

Monsieur le président, je voudrais d'abord dire qu'il n'y a jamais eu de relations diplomatiques entre le Canada et le Gabon. L'ambassadeur du Gabon n'avait pas encore pré-

senté ses lettres de créance au gouvernement d'Ottawa, et l'ambassadeur du Canada n'avait pas encore présenté les siennes au gouvernement gabonais. Cependant, on nous dit: Nous rompons nos relations.

Le Canada, qui a employé cette formule très rarement dans le passé, tel un Don Quichotte à la conquête d'un moulin à vent, déclare tout à coup qu'il rompt des relations qui n'avaient jamais existé avec un tout petit pays de rien, le Gabon. Cela prend un aspect presque international. Que doit-on faire? Le Canada part-il en guerre contre le Gabon? Toujours est-il que l'on rompt des relations qui n'avaient jamais existé.

L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous expliquer comment fonctionne ce nouveau processus en relations internationales? Comment fait-on pour rompre des relations qui n'ont jamais existé? En vérité, cela demeure pour moi un mystère que de rompre des relations qui n'avaient pas encore été établies.

Mais avant de laisser à l'honorable ministre le temps de répondre à cette question, je voudrais parler du fond du problème.

Dans tout ce problème-là, il y a deux conflits. Le premier met aux prises le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec. Le deuxième existe entre le gouvernement d'Ottawa et le gouvernement du Gabon.

Le conflit entre le gouvernement d'Ottawa et celui du Québec est le suivant: C'est qu'il y a au Gabon une réunion des ministres de l'Éducation des pays francophones. Le Québec déclare: L'éducation, de par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, relève des provinces et, partant, du Québec, qui est en fait la seule province francophone au Canada. L'éducation relevant des provinces, il appartient donc au Québec d'assister et de participer à ces réunions sur l'éducation entre pays francophones.

Le gouvernement d'Ottawa, de son côté, dit: Il s'agit là de relations extérieures, puisque c'est une invitation faite par un pays souverain, le Gabon, à un autre pays souverain, le Canada; il y a donc là une question de relations extérieures. Or, comme les relations extérieures relèvent du gouvernement d'Ottawa, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada nous dit: Le Gabon aurait dû inviter le gouvernement d'Ottawa.

Toutefois, le but de cette réunion n'était pas de traiter de questions internationales, de relations extérieures, mais de problèmes communs aux pays francophones, dans le domaine de l'éducation. Pour atteindre le but visé, il fallait que les ministres de l'Éducation se réunissent et, pour ce faire, il fallait envoyer des invitations d'un pays à l'autre.

L'invitation, qui est à la base de ce conflit, n'est que le moyen d'atteindre l'objectif, c'est-à-dire la discussion des problèmes en matière d'éducation, qui relève des provinces. Alors, qui a raison? Est-ce l'autorité provinciale, qui s'occupe d'éducation, ou est-ce l'autorité fédérale, qui se disait compétente pour recevoir l'invitation? Quel est le point le plus important? Est-ce la discussion sur l'éducation ou l'invitation à y participer? Inévitablement, il s'agissait d'une discussion relative à l'éducation, et cela relève des autorités québécoises.

Le point de vue du gouvernement de la province de Québec était le suivant: En matière d'éducation, la seule autorité compétente, c'est le gouvernement provincial. D'autre part, le gouvernement fédéral affirmait sa juridiction dans le domaine des relations extérieures, mais la seule chose qui avait trait à ce domaine, c'était l'invitation. Pour le Québec, il s'agissait de discuter d'éducation, domaine qui est du ressort, de compétence exclusivement provinciale, donc relevant de Québec dans le cas qui nous occupe.

Pour Ottawa, il n'y avait donc rien d'essentiel en cause. Au fait, tout ce qu'il y avait en cause, c'était quelque chose de purement accidentel, c'est-à-dire une invitation, tandis que pour le Québec, il s'agissait d'une question d'éducation. Il y avait donc quelque chose d'essentiel, puisqu'il s'agissait de discuter de problèmes dans le domaine de l'éducation, qui relève de la compétence provinciale.

• (9.50 p.m.)

Maintenant, le conflit qui oppose Ottawa et le Gabon provient du fait que le Gabon n'a pas invité le ministre de l'Éducation d'Ottawa, car le Gabon a envoyé des invitations aux ministres de l'Éducation des pays francophones. Comme il n'y a pas de ministre de l'Éducation à Ottawa, le Gabon ne pouvait donc pas inviter quelqu'un du ministère fédéral. Par ailleurs, si le Gabon avait invité l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, celui-ci n'aurait pas pu aller à Libreville pour discuter d'éducation, car il n'est pas ministre de l'Éducation, il est secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'invitation ne s'adressait pas au ministre des Affaires extérieures, mais uniquement aux ministres de l'Éducation, et comment voulez-vous inviter un ministre de l'Éducation d'Ottawa, quand il n'y en a pas? Si le gouvernement de

Libreville avait fait parvenir une lettre d'invitation à l'honorable ministre de l'Éducation à Ottawa, Canada, la lettre serait retournée avec la mention: Erreur d'adresse, puisqu'il n'y a pas de ministre de l'Éducation à Ottawa.

Si une telle invitation avait été adressée au ministre de l'Éducation à Ottawa, qu'est-ce qu'Ottawa aurait pu faire? La retourner en disant: Nous nous excusons, il n'y a pas de tel personnage à Ottawa. A ce moment-là, personne n'aurait été invité à représenter les québécois à cette réunion des ministres de l'Éducation des pays francophones.

Quel ministre du gouvernement fédéral voulait-on que Libreville invite? Certes pas le ministre de la Justice (M. Trudeau), qui a été si prompt à prôner la rupture des négociations! D'ailleurs, ce n'était pas une réunion des ministres de la Justice. Ce n'était pas, non plus, une réunion des ministres de la Défense nationale, des premiers ministres ou des ministres des Finances, c'était une réunion des ministres de l'Éducation, et il n'y en a pas à Ottawa. On ne pouvait pas inviter le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), car il aurait parlé des Bomarc et des armes atomiques.

Il fallait absolument que l'invitation soit envoyée à un ministre de l'Éducation. Or, à Ottawa, il n'y en a pas. A l'échelon provincial, l'invitation était donc adressée à la bonne place, et cela aurait été une erreur de l'adresser à Ottawa, car il n'y a pas de tel personnage. Mais il y a un ministre qui s'occupe de l'éducation francophone dans le Québec, et c'est à lui que l'invitation fut envoyée.

Donc, il n'y avait pas plus matière à conflit entre Ottawa et Québec qu'entre Ottawa et le Gabon. C'était une tempête dans un verre d'eau, c'était susciter une chicane inutilement, rompre des relations qui n'existaient pas, et ce problème qui n'aurait jamais dû exister était dans la tête des dirigeants d'Ottawa. Nous avons assez de problèmes à Ottawa sans chercher à s'en créer d'autres. Chaque ministre essaie de se créer des problèmes, et l'on dirait que c'est une course pour savoir lequel a le plus de problèmes.

Une voix: Québec aussi.

M. Grégoire: Maintenant, une fois que tout est terminé, une fois que tout est fait, qu'on a rompu des relations qui n'avaient jamais existé, le premier ministre (M. Pearson) nous annonce qu'Ottawa avait suggéré que l'invitation soit envoyée à Ottawa, que ce soit une délégation canadienne qui participe à une conférence des pays francophones sur l'éducation, et qu'Ottawa aurait pu nommer un ministre québécois comme chef de la délégation canadienne à la réunion des ministres de l'Éducation. Une telle suggestion, il me semble, aurait dû paraître gênante dans la bouche d'un premier ministre canadien. Comment se fait-il que le premier ministre du Canada se soit senti dans l'obligation d'aller chercher un simple ministre, dans une simple province, pour le nommer chef d'une délégation du Canada? Il y a là quelque chose de contradictoire, que les bons fédéralistes comme l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) ne peuvent accepter. Je sais que l'honorable ministre n'y serait pas allé, parce qu'il n'était pas question d'aménagement rural.

Le gouvernement de la province de Québec a nié avoir reçu une telle proposition de la part du gouvernement d'Ottawa et, même s'il l'avait reçue, il l'aurait jugée inacceptable. En effet, que le ministre de l'Éducation de la province de Québec accepte de participer à une conférence sur l'éducation à titre de porte-parole du gouvernement fédéral, qui n'a aucune autorité, aucune compétence dans ce domaine, aurait été inconcevable, à mon sens.

Devant tous ces faits, monsieur le président, je voudrais dire que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une erreur sérieuse dans ce cas-là. Je le considère compétent dans d'autres domaines, mais pour ce qui est de l'incident du Gabon, il me semble qu'il a dû subir la mauvaise influence d'autres personnes.

Je vois que le ministre voudrait dire quelques mots sur ce sujet, et je termine en souhaitant que le gouvernement québécois acceptera la proposition de l'honorable député de Dorion, M. François Aquin, à l'effet que le gouvernement du Québec, dans le but de rétablir la situation, ouvre une maison du Québec à Libreville—pour toute l'Afrique —comme il en existe d'ailleurs à Paris, à Londres et à Milan. Ce faisant, l'injustice faite à un petit pays très pacifique serait réparée.

J'espère donc que le gouvernement du Québec saura réparer l'erreur monumentale commise par le gouvernement fédéral et que le gouvernement du Québec établira une maison du Québec à Libreville pour représenter le pays dans toute l'Afrique.

[*Traduction*]

(Le crédit est adopté.)

15c. Cotisations, contributions et autres paiements à des organismes internationaux (y compris le Commonwealth) et aux programmes multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations, $1.

(Le crédit est adopté.)

Bureau de l'aide extérieure—

35c. Assistance économique, technique, éducative et autre, selon le détail des affectations, $100,000.

(Le crédit est adopté.)

L27c. Augmentation à $2,500,000 du montant qui peut être imputé en tout temps sur le compte spécial mentionné dans le crédit L13A de la Loi des subsides nº 6, de 1964, qui a été établi afin de financer des missions à l'étranger et de faire des avances aux employés en mission et à des fins médicales; crédit supplémentaire, $500,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le vice-président adjoint: Nous en avons terminé avec les crédits du ministère des Affaires extérieures. Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport des résolutions adoptées et demander à siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre dans quel ordre les crédits supplémentaires seront examinés demain.

L'hon. M. MacEachen: Les crédits supplémentaires seront examinés dans l'ordre indiqué: d'abord, ceux du ministère de la Consommation et des Corporations, suivis de ceux de la Production de défense et de l'Industrie, qui relèvent du même ministre, puis de ceux de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je signale que si l'étude des crédits du ministère de la Consommation et des Corporations n'est pas terminée vers la fin de l'après-midi, je mettrai en délibération les crédits des ministères précités.

• (10.00 p.m.)

L'hon. M. Starr: J'aimerais poser une question afin que, demain, lors de l'étude des crédits du ministre de la Consommation et des Corporations, nous puissions savoir si, étant donné qu'un bureau sera institué pour la revision des coûts et des prix, le ministre songe à présenter une modification en vue de réduire certains de ces crédits.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, sans vouloir nuire à la réponse à cette question, j'aimerais en poser une également. Pourrait-on nous informer demain, avant l'étude des crédits du ministère de la Consommation et des Corporations, si nous serons saisis cette semaine de l'étude du bill nº C-190?

L'hon. M. MacEachen: Comme on l'a suggéré plus tôt aujourd'hui, je me propose de rencontrer les leaders de la Chambre demain matin. Il en résultera peut-être des éclaircissements à ce sujet.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMITÉS PERMANENTS

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville): Monsieur l'Orateur, pourrions-nous revenir à l'appel des motions?

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre de revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

M. Pilon propose:

La substitution du nom de M. Stafford à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

La substitution du nom de M. Ryan à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent de la santé et du bien-être social.

La substitution du nom de M. Groos à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent des affaires des anciens combattants.

La substitution du nom de M. Noël à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité mixte des impressions.

La substitution du nom de M. Caron à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité mixte du restaurant du Parlement.

La substitution du nom de M. Patterson à celui de M. Leboe sur la liste des membres du comité permanent du travail et de l'emploi.

La substitution du nom de M. Addison à celui de M. Goyer sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Chambly-Rouville propose:

La substitution du nom de M. Stafford à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Puis-je me dispenser de répéter?

Des voix: Non, non.

M. l'Orateur suppléant:

La substitution du nom de M. Ryan à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent de la santé et du bien-être social.

La substitution du nom de M. Groos à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent des affaires des anciens combattants.

Des voix: Honte, honte.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

La substitution du nom de M. Noël à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité mixte des impressions.

La substitution du nom de M. Caron à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité mixte du restaurant du Parlement.

La substitution du nom de M. Patterson à celui de M. Leboe sur la liste des membres du comité permanent du travail et de l'emploi.

La substitution du nom de M. Addison à celui de M. Goyer sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

M. Knowles: Puis-je poser une question avant que la motion soit adoptée? Comment se fait-il que le député de York-Humber faisait partie de tant de comités?

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, cette motion peut faire l'objet d'un débat. Comme il est passé dix heures, je demande que le débat sur cette motion soit reporté à demain.

En vertu de l'alinéa *m*) du paragraphe (1) de l'article 32 du Règlement, cette motion peut faire l'objet d'un débat. Je demande donc qu'il soit reporté à demain, car il y a une question de principe à discuter.

[*Traduction*]

Des voix: Dix heures.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est dix heures et qu'on semble s'opposer à la motion à l'étude, la Chambre consentirait-elle à ce que cette motion soit étudiée demain?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—SASKATCHEWAN —PARTICIPATION FÉDÉRALE RESTREINTE AU PROGRAMME D'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

M. L. M. Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, le lundi 12 février le premier ministre a fait une déclaration à la Chambre au sujet de l'entrée en vigueur de l'assurance frais médicaux. Il a dit, entre autres choses, comme en fait foi la page 6599 du hansard:

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral se doit encore de trouver de quelle manière les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent contribuer le plus efficacement, une fois la présente mesure législative entrée en vigueur, à établir un programme de soins médicaux pratique et accessible au plus grand nombre de Canadiens possible et dans le plus bref délai.

Il a ensuite signalé que la loi et tous ses corollaires entreraient en vigueur le 1er juillet prochain et qu'au début, une ou deux provinces seulement seraient visées, vu qu'une ou deux seulement satisfaisaient aux critères établis par le gouvernement fédéral. La Saskatchewan en est une, monsieur l'Orateur, et elle répond certes aux exigences, puisque son gouvernement a mis en vigueur dès 1962 un régime complet d'assurance frais médicaux.

Adhérant au régime avec une seule autre province, et peut-être avec une ou deux autres encore, elle ne pourra évidemment répondre aux critières relatifs à la transférabilité puisqu'il faut se demander où et comment pareil régime pourrait être transférable. Ce n'est toutefois là qu'un à-côté; j'attends impatiemment de voir comment le gouvernement entend imposer ce critère particulier de son régime d'assurance frais médicaux.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, à lire les observations du premier ministre, il semble évident qu'il voudrait que des fonds fédéraux servent à acquitter les frais médicaux de nos concitoyens habitants des provinces qui répondent aux critères. Le gouvernement n'a toutefois pas encore indiqué sans équivoque que les fonds qui seront consacrés à l'assurance frais médicaux seront accordés aux provinces à la condition qu'ils servent à acquitter les honoraires des médecins ou d'autres tranches essentielles du régime d'assurance frais médicaux.

En conséquence, le 12 mars, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si l'argent destiné à la Saskatchewan en vertu du programme d'assurance frais médicaux qui entre en vigueur le 1er juillet servirait à cette fin uniquement. En vérité, j'ai posé cette question pour une raison très valable. Selon la loi de l'assurance-santé adoptée en Saskatchewan en 1962, le gouvernement de cette province a le pouvoir d'imposer des frais modérateurs ou d'autres taxes pour décourager les citoyens d'utiliser le régime d'assurance-santé, et épargner ainsi de l'argent à la province.

Le gouvernement de la Saskatchewan a déclaré dernièrement que les coûts de l'assurance-santé montaient si rapidement qu'il serait nécessaire d'imposer des frais modérateurs de $1.50 par patient pour chaque visite chez le médecin, afin de procurer environ 5 million de dollars dont le gouvernement affirme—et je n'ai pas de difficulté à le croire—avoir besoin. Cet argent est nécessaire pour compenser la montée des coûts de l'assurance-santé en Saskatchewan. Ces frais seront exigés à partir du 15 avril. En outre, monsieur l'Orateur, $2.50 seront réclamés en moyenne d'un malade pour chaque journée d'hospitalisation.

Comme il est évident que de tels honoraires catastrophiques et modérateurs pénaliseront ceux qui sont le moins en mesure de les acquitter, il est également évident que si le gouvernement déclare nettement que les subventions aux soins médicaux ne pourront être affectées qu'aux soins médicaux en Saskatchewan et dans d'autres provinces, cette façon d'agir obviera à la nécessité d'avoir recours à ce palliatif.

Comme le montant accordé à la Saskatchewan, au cours de l'année, sera de l'ordre de 12 à 14 millions, cela signifie que, cette année, environ 6 millions seront offerts aux habitants de la Saskatchewan et leur permettront d'éviter le paiement d'honoraires modérateurs ainsi que le fardeau supplémentaire d'une double imposition.

Une réponse du ministre ou de sa charmante secrétaire parlementaire signifierait beaucoup, non seulement pour les habitants de notre province, mais pour tous les Canadiens. Elle mettrait fin à l'emploi sans discernement de fonds destinés aux soins médicaux pour équilibrer les budgets provinciaux qui sont surchargés d'autres dépenses pour la construction de grandes routes, d'immeubles publics et ainsi de suite. Je demande donc au ministre, par l'intermédiaire de sa secrétaire parlementaire, de rendre service à la population de la Saskatchewan et de lui assurer que les fonds fédéraux destinés aux soins médicaux seront utilisés à cette fin, c'est-à-dire pour rendre les soins médicaux accessibles non seulement à la population de la Saskatchewan, mais à tous les Canadiens.

• (10.10 p.m.)

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les versements effectués à une province par le gouvernement fédéral au titre de la loi sur les soins médicaux sont basés sur le coût national moyen par tête qui a été versé effectivement aux médecins par les régimes de soins médicaux de toutes les provinces participantes, à titre de remboursements des soins assurés que ces médecins ont fournis aux résidents de ces provinces.

Par conséquent, la quote-part fédérale pendant une année financière, quelle qu'elle soit, constitue un remboursement de l'argent effectivement dépensé au cours de cette année financière et il n'est pas spécifié l'usage que la province doit en faire.

Les frais de co-assurance payables par un malade ou en son nom ne sont pas considérés comme des frais provinciaux pour déterminer le coût national moyen par tête.

[M. Brand.]

L'IMMIGRATION—L'ADMISSION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SAISONNIÈRE EN PROVENANCE DES ANTILLES

M. J. E. Madill (Dufferin-Simcoe): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et a trait au sujet que j'ai soulevé le jeudi 14 mars, l'entrée de main-d'œuvre saisonnière en provenance des Antilles. Ma question supplémentaire, par laquelle je demandais pourquoi le taux du salaire minimum avait été haussé de façon aussi spectaculaire, a été jugée inadmissible.

Avant de faire mes commentaires, j'aimerais faire consigner des télégrammes qu'ont envoyés des producteurs et des distributeurs de légumes des régions de Bradford et de Holland Marsh qui sont connus par tout le pays. Les télégrammes ne se comptent pas; je n'en déposerai que quelques-uns afin que le ministre comprenne l'urgence de la question; le temps des cultures approche et le travail en serre se poursuit en préparation de la prochaine récolte et en prévision de l'emploi de cette main-d'œuvre.

Voici ce que dit le premier télégramme:

Protestons énergiquement contre taux horaire minimum de $1.45 pour travailleurs intermittents des Antilles. Ne servira qu'à accélérer la déconfiture des producteurs primaires et à augmenter le coût de la vie pour notre population. Ces gens sont contents de travailler pour notre taux minimum de $1.25. Si changement impossible, suggérons interrompre prestations de chômage pour mois antérieurs à novembre afin de divertir main-d'œuvre locale en vue des moissons.

Cela provient des Springdale Farms, à Bradford. Un autre télégramme du même genre vient des Hillside Gardens, à Bradford.

Protestons énergiquement contre taux horaire de $1.45 pour travailleurs intermittents des Antilles. Compte tenu transport, logement, etc. cela revient à plus de $2. Serions heureux employer main-d'œuvre canadienne pour cette courte période, si disponible.

Les Federal Farms ont envoyé le télégramme suivant:

Protestons vivement contre augmentation imposée quant aux ouvriers agricoles antillais. Salaire, ajouté aux frais de déplacement et au logement gratuit dépasse de beaucoup salaire minimum fixé par gouvernement, ainsi que barèmes locaux. Cette augmentation confirme que tout le programme d'immigration mis sur pied pourrait échouer. Notre superficie minimum de culture en terre noire est de 400 acres.

En soulevant ce sujet, j'agis de concert avec le député de Lambton-Kent (M. McCutcheon) et le député de Kent (M. Danforth). J'ai trouvé dans le *Star*, de Windsor, du mardi 12 mars, un article intitulé «L'augmentation des salaires des Antillais critiquée». C'est un long article, dont je citerai le passage ci-après:

En plus d'un salaire hebdomadaire garanti de $58, les Jamaïquains reçoivent le logement gratuit et leurs frais de déplacement aller-retour de la Jamaïque, soit $140 pour les vols nolisés, ou $275 pour vols ordinaires.

Les employeurs ont constaté, en 1967, que les Jamaïquains employés à forfait pour les tomates et les pommes avaient gagné plus que le minimum de $145.

Dans le même article, on prétend qu'un dirigeant syndical d'Hamilton aurait protesté auprès du ministère du Travail d'Ontario en alléguant que les travailleurs jamaïquains n'avaient pas été bien payés et bien logés au cours de leur séjour en Ontario. L'auteur poursuit:

L'aspect le plus révélateur de la protestation, c'est que le dirigeant a mal représenté toutes les conditions d'entrée au Canada des travailleurs jamaïquains.

Il a même prétendu que les ouvriers recrutés ont dû payer leur propre billet d'avion, alors que les seules déductions à cette fin sont faites à la demande des autorités officielles de la Jamaïque, qui veulent recouvrer les frais de transport de Trinidad et des autres îles à la Jamaïque avant que les ouvriers repartent pour le Canada.

Alors que le premier ministre (M. Pearson) parle d'austérité et que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Turner) examine les prix exigés par une chaîne de magasins d'alimentation, je ne comprends pas que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) puisse agir de façon à accroître les frais des producteurs et des distributeurs, qui doivent soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Le *Journal* d'Ottawa du 15 mars a révélé que le nombre de nos chômeurs n'a jamais été aussi élevé depuis 1964. On y indique que le nombre d'emplois agricoles a baissé de 23,000 en un mois. Vu nos 750,000 chômeurs, le relèvement des salaires de ces ouvriers jamaïcains—dont seulement certains ont de l'expérience—ne peut qu'aggraver la situation. Si l'on pouvait remettre jusqu'à l'automne le versement des prestations d'assurance-chômage, on inciterait quelques-uns de nos chômeurs à offrir leurs services à ces producteurs pour la récolte.

J'espère que le ministre réexaminera cette question et maintiendra le salaire minimum à $1.25 pour ces travailleurs occasionnels venant de l'étranger. Je signale que les intéressés attendent une réponse de ma part et j'espère que le ministre pourra faire quelque chose.

L'hon. B. S. Mackasey (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'essaierai, pendant les quelques minutes qui me restent, d'expliquer au député comment nous sommes arrivés à ce chiffre minimum. Le 1er mars, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a annoncé qu'au cours de l'été 1968, nous permettrions à nouveau aux ouvriers agricoles saisonniers des Antilles de venir aider à faire la moisson dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Ce n'est pas sans peine que cette décision a été prise. Tout porte à croire en effet que certains travailleurs Canadiens, en particulier des étudiants, auront plus de difficultés que l'année dernière à trouver des emplois saisonniers cet été dans l'agriculture. La question a d'ailleurs été soulevée tout récemment par le député d'Oxford (M. Nesbitt). Malgré cela, il a été décidé de donner le feu vert à ce programme et de recourir à de la main-d'œuvre étrangère. Cette décision a été prise uniquement parce qu'il est difficile de prévoir avec exactitude l'offre et la demande pour une région relativement peu étendue et pour un genre de travail sujet à fluctuation par suite des variations climatiques.

Le ministre est parfaitement au courant des risques. S'il y a, l'été prochain, dans les régions où des Antillais travaillent à contrat, des Canadiens qui demandent du travail et ne peuvent en trouver, on le critiquera en disant qu'il traite injustement la main-d'œuvre canadienne. D'autre part, s'il y a pénurie de main-d'œuvre, on le critiquera également.

Les agriculteurs canadiens doivent se soumettre cette année aux mêmes conditions que l'an dernier pour faire venir des travailleurs antillais. Ces conditions ne sont pas arbitraires. On les a étudiées attentivement avec des représentants des provinces lors d'une réunion de la commission fédérale-provinciale de la main-d'œuvre agricole, tenue récemment. La commission a également étudié l'analyse que le ministère a faite de la campagne de l'an dernier; cette analyse montre que le rapport coût-rendement, en ce qui concerne les travailleurs antillais, se compare très bien avec celui de la main-d'œuvre canadienne.

Le député de Dufferin-Simcoe (M. Madill) en conviendra, il serait peu sérieux de relâcher les conditions en vigueur l'an dernier,

étant donné les prévisions concernant la main-d'œuvre et autres avertissements. Ces conditions demeurent inchangées. Les dates d'embauchage et de débauchage de ces travailleurs demeurent les mêmes que l'an dernier. La durée maximum de leur séjour au Canada, soit quatre mois, a été retenue malgré le fait que l'an dernier les travailleurs antillais ne sont demeurés ici en moyenne que de huit à douze semaines. Les frais de transports, répartis entre les travailleurs, leurs gouvernements respectifs et les employeurs canadiens, demeurent aussi inchangés. Voilà, je pense, la partie la plus importante.

Le taux de salaire minimum établi pour 1968 a dû être ajusté pour maintenir les conditions des deux dernières années. Il est fondé sur deux séries distinctes de chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique.

En 1966, première année du programme, le taux minimum de $1.25 se fondait sur le taux de salaire quotidien que les producteurs ontariens payaient à leurs employés permanents, sans les repas, en janvier 1965. Ce taux ontarien a augmenté de 17.1 p. 100 les deux années suivantes. Voilà pourquoi nous avons dû porter à $1.45 le taux de 1968 destiné aux travailleurs antillais, en l'augmentant du même pourcentage.

Il y a seulement quelques jours, le Bureau fédéral de la statistique a publié de nouvelles données. Ainsi, en janvier 1966, les agriculteurs ontariens ont payé à leurs travailleurs $1.25 l'heure, ce qui correspond exactement au taux que nous avons établi cette année-là pour les travailleurs antillais. En janvier 1968, les cultivateurs ontariens ont versé en moyenne $1.44 l'heure, chiffre qui, lui aussi, correspond de très près au taux que nous avons établi à l'intention des travailleurs antillais, soit $1.45, pour la saison qui vient.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois informer le ministre que son temps de parole est écoulé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 22.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

10c, 15c, 35c, L27c.

APPENDICE

(*Voir page 7711*)

COMMUNIQUÉS RELATIFS AUX ENTRETIENS DES GOUVERNEURS DE BANQUES CENTRALES

Ministère des Finances

Ottawa, le 17 mars 1968
68-37

L'honorable Mitchell Sharp, ministre des Finances, s'est déclaré ce soir heureux des décisions annoncées dans le communiqué émis à Washington aujourd'hui par les gouverneurs des banques centrales qui participent au «pool» de l'or. Il a souligné la déclaration subséquente du gouverneur de la Banque du Canada dans laquelle celui-ci annonce que la Banque du Canada collaborera à l'application du programme exposé dans ce communiqué, comme les autres banques centrales ont été invitées à le faire. Le ministre a dit qu'il avait assuré au gouverneur qu'il accorderait son appui au programme, lequel s'appliquera à l'or détenu par la Banque pour le compte du ministre des Finances en tant que faisant partie des réserves officielles du Canada.

Pour collaborer à ce programme exposé dans le communiqué de Washington, il ne sera pas nécessaire de modifier de quelque façon les pratiques suivies dans la gestion des réserves d'or du Canada, ni les pratiques suivies pour l'écoulement de la production des mines d'or canadiennes.

Ministère des Finances

Ottawa, le 17 mars 1968
68-33

L'honorable Mitchell Sharp, ministre des Finances, a rendu public ce soir le texte d'un télégramme qu'il avait déjà expédié à toutes les banques et autres établissements qui font le commerce de l'or, pour leur demander de maintenir jusqu'à nouvel ordre la suspension des opérations commerciales sur l'or instituée à sa demande jeudi soir.

«Vu les importantes décisions au sujet des marchés non officiels de l'or qui ont été prises à Washington aujourd'hui par les banques centrales qui participent au «pool» de l'or, je vous demande de maintenir jusqu'à nouvel ordre la suspension des transactions commerciales sur l'or.»

Banque du Canada

Ottawa, le 17 mars 1968

Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, a annoncé ce soir que, dans le cadre de l'augmentation considérable des facilités de «swap» entre le *Federal Reserve System* et d'autres banques centrales qui fut annoncée aujourd'hui à Washington, le montant des crédits réciproques prévus par l'accord de «swap» entre la Banque du Canada et le *Federal Reserve System* avait été porté de 750 millions de dollars à 1,000 millions.

M. Rasminsky a aussi déclaré qu'en réponse à l'invitation qui avait été faite aux autres banques centrales dans le communiqué publié à la suite de la réunion des gouverneurs de banques centrales des membres contribuant du «pool» de l'or, la Banque du Canada collaborerait dans l'application des politiques dont fait état le communiqué.

Communiqué

Le 17 mars 1968.

Les gouverneurs des banques centrales de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis se sont réunis à Washington les 16 et 17 mars 1968 pour examiner le fonctionnement du pool de l'or auquel ils participent activement. Le directeur général du Fonds monétaire international et le directeur général de la Banque des règlements internationaux assistaient aussi à la réunion.

Les gouverneurs ont noté que le gouvernement des États-Unis a pour politique ferme de défendre la valeur du dollar par des mesures fiscales et monétaires appropriées, et qu'une amélioration sensible de la balance des paiements des États-Unis constitue un objectif hautement prioritaire.

Ils ont aussi noté que la mesure législative approuvée par le Congrès (américain) permet d'utiliser tout le stock d'or de la nation pour défendre la valeur du dollar.

Ils ont noté que le gouvernement des États-Unis continuera à acheter et à vendre de l'or au prix actuel de $35 l'once, dans ses transactions avec des autorités monétaires. Les gouverneurs appuient cette politique et croient qu'elle contribue au maintien de la stabilité des changes.

Les gouverneurs ont noté la détermination des autorités du Royaume-Uni à prendre toutes les mesures nécessaires pour supprimer aussitôt que possible le déficit de la balance britannique des paiements et obtenir un excédent considérable et constant.

Finalement, ils ont noté que les gouvernements de la plupart des pays européens avaient l'intention de poursuivre des politiques fiscales et monétaires pour encourager une expansion intérieure parallèlement qui ne menacerait pas la stabilité économique, d'éviter autant que possible des augmentations des taux d'intérêt ou un resserrement des marchés de l'argent, contribuant ainsi à faire régner des conditions qui aideront tous les pays à s'acheminer vers un équilibre des paiements.

Les gouverneurs sont convenus de collaborer pleinement au maintien des parités actuelles et au règne de l'ordre sur leurs marchés de change, conformément à leurs obligations aux termes des articles de l'Accord du Fonds monétaire international. Les gouverneurs sont d'avis que l'or détenu officiellement ne devrait servir désormais qu'à effectuer des transferts entre les autorités monétaires; aussi ont-ils décidé de ne plus approvisionner en or le marché de l'or de Londres ni aucun autre marché de l'or. En outre, comme les réserves actuelles d'or monétaire sont suffisantes, eu égard à l'établissement éventuel du dispositif relatif aux droits spéciaux de tirage, ils ne voient plus aucune nécessité d'acheter de l'or du marché. Enfin, ils sont convenus de ne plus vendre d'or désormais aux autorités monétaires pour remplacer l'or vendu sur les marchés privés.

Les gouverneurs se sont mis d'accord pour collaborer plus étroitement encore que par le passé en vue de réduire au minimum les mouvements de fonds concourant à l'instabilité sur les marchés de change et de contrebalancer au besoin les mouvements de cette nature qui pourraient s'effectuer.

Compte tenu de l'importance de la livre sterling dans le système monétaire international, les gouverneurs sont convenus d'assurer de nouvelles dispositions en vue de porter à 4 milliards de dollars le total des crédits immédiatement disponibles aux autorités du Royaume-Uni (y compris les crédits confirmés du Fonds monétaire international).

Les gouverneurs invitent les autres banques centrales à collaborer aux politiques susmentionnées.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

TRAVAIL ET EMPLOI

ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Hugh Faulkner (Peterborough) présente le 2e rapport du comité permanent du travail et de l'emploi et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS PERMANENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 18 mars, de la motion de M. Pilon:

La substitution du nom de M. Stafford à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

La substitution du nom de M. Ryan à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent de la santé et du bien-être social.

La substitution du nom de M. Groos à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent des affaires des anciens combattants.

La substitution du nom de M. Noël à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité mixte des impressions.

La substitution du nom de M. Caron à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité mixte du restaurant du Parlement.

La substitution du nom de M. Patterson à celui de M. Leboe sur la liste des membres du comité permanent du travail et de l'emploi.

La substitution du nom de M. Addison à celui de M. Goyer sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur cette motion présentée par l'honorable député de Chambly-Rouville (M. Pilon), le «whip» du parti libéral.

Tout d'abord, il est évident que la motion vise à enlever de la liste des membres des comités le nom de l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan), qui faisait partie de plusieurs comités.

Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que les députés indépendants ont toujours souffert de cette sorte de discrimination, parce qu'ils n'ont jamais pu être acceptés au sein d'aucun comité ou qu'on n'a jamais voulu les nommer.

J'admets que l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) est membre de plusieurs comités, mais la raison en est bien simple: C'est un libéral déguisé!

Par ailleurs, l'ancien député de Sherbrooke, M. Allard, n'était membre d'aucun comité.

Je n'ai été membre d'aucun comité depuis que je siège à titre d'indépendant.

Le député d'York-Humber est en train de subir le même sort: On veut l'empêcher de faire partie des comités. Pourquoi? Parce qu'il a voté contre les taxes. Or, comme il a voté contre le parti libéral, on l'expulse du parti et on le force à siéger comme indépendant. On lui refuse le privilège de siéger au sein des comités, parce qu'il n'a pas été sage, obéissant. Parce qu'il ne s'est pas conduit comme un mouton, on veut lui enlever son suçon. On veut le priver du droit de siéger au sein des comités et on le privera des voyages, etc.

• (2.40 p.m.)

A ce sujet-là, monsieur l'Orateur, l'actuel ministre de la Justice (M. Trudeau) a prononcé, en 1963, une phrase qui peut caractériser toute la situation actuelle. Au fait, dans un article publié en avril 1963 dans *Cité libre*, il disait, et je cite:

... je m'interroge sur les réflexes antidémocratiques de l'aboulique troupeau libéral.

C'est ce qu'il disait du parti libéral: «L'aboulique troupeau libéral», parce qu'à ce moment-là, les libéraux étaient comme un troupeau: ils votaient tous comme le chef, ils ne s'éloignaient jamais des sentiers battus et le ministre de la Justice actuel s'opposait à cela.

Or, voilà qu'au sein du parti libéral, un député prend ses responsabilités, se sert de sa liberté, agit comme un membre du Parlement au lieu d'être un petit mouton libéral, un membre de «l'aboulique troupeau libéral» et vote selon sa conscience. Aussitôt, on le met dehors. Cela justifie les craintes que le ministre de la Justice exprimait, alors qu'il disait:

...je m'interroge sur les réflexes antidémocratiques de l'aboulique troupeau libéral.

Il est donc antidémocratique de dire à tous les libéraux: Votez comme le chef, sinon on vous met dehors. C'est là la démocratie du parti libéral! Après les avoir mis dehors, on cherche à les priver de leurs bonbons, de leurs suçons, et on veut les empêcher de siéger au sein des comités.

L'honorable ministre de la Justice allait plus loin que cela, monsieur l'Orateur. Dans le même article, et parlant toujours de la démocratie du parti libéral, il disait:

> Au nom du réalisme et de l'efficacité, j'ai dû, Dieu me pardonne, trahir parfois certaines révoltes de jeunesse. Mais je n'ai pas encore accepté de marcher sur la démocratie.

A l'heure actuelle, que fait-on si l'on ne marche pas sur la démocratie?

J'espère que le ministre de la Justice va s'élever contre les accrocs à la démocratie qu'on est présentement en train de faire, en expulsant le député de York-Humber du parti libéral, simplement parce qu'il n'a pas voulu voter selon la ligne de son parti. On cherche à faire des libéraux des moutons qui votent tous avec le chef; sinon, on les met dehors, on les punit.

Le ministre de la Justice disait également, dans le même article, et je cite:

> La tête du troupeau ayant indiqué la voie, la suite se déroula avec l'élégance du bétail qui se bouscule vers la mangeoire.

Voilà ce que le ministre de la Justice pensait du parti libéral en 1963! Il le traitait de troupeau de moutons, de bétail:

> ... avec l'élégance du bétail qui se précipite vers la mangeoire.

Aujourd'hui, le parti libéral est en train de répéter la même chose. Il présente une motion visant à augmenter les taxes et oblige tous ses députés à voter en sa faveur, sinon il les met dehors. Comment le ministre de la Justice qualifiait-il les gestes antidémocratiques du parti libéral, tel celui qu'on pose aujourd'hui? Voici:

> ... même si M. Pearson avait raison de changer d'idée personnellement, je devrais encore dénoncer l'autocratisme des structures libérales et l'extraordinaire couardise de ses membres.

Parce qu'il considérait le parti libéral comme un troupeau de petits moutons, le ministre de la Justice disait:

> ... je devrais encore dénoncer l'autocratisme des structures libérales et l'extraordinaire couardise de ses membres.

Monsieur l'Orateur, je dis donc aux députés libéraux: Voilà ce que pense de vous le ministre de la Justice, et il le pensera encore plus par la suite, puisque vous êtes en train de poser un geste antidémocratique, en disant: Il faut voter comme le chef, il faut voter comme le parti, sinon dehors, sinon on va vous enlever vos suçons! C'est le ministre de la Justice qui vous traite de troupeau de moutons.

J'en entends un bêler: le député de Lévis (M. Guay)...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable deputé voudrait-il s'adresser à la présidence?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je veux adresser mes remarques à la présidence, mais le geste que je pose aujourd'hui est tellement grave que je ne puis m'empêcher de citer quelques phrases du ministre de la Justice pour dénoncer, à sa suite, les réflexes antidémocratiques de «l'aboulique troupeau libéral».

Voiçi ce que disait le ministre de la Justice, dans une situation comme celle...

M. Schreyer: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Grégoire: Certainement.

M. Schreyer: Quel est le titre de l'article qu'il cite?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, c'est une bonne question. Il s'agit d'un article publié par le ministre de la Justice dans la revue *Cité libre* d'avril 1963, sous le titre: «Pearson ou l'abdication de l'esprit.»

C'est dans cet article-là que, à un moment donné et parlant des libéraux, le ministre de la Justice disait:

> Tous des caves, ma foi!

En anglais, on dirait: «All liberals are lousy, by God.»

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Trudeau: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Grégoire: Certainement.

L'hon. M. Trudeau: Si le député est prêt à prendre comme autorité ce que j'écrivais à cette époque, est-il également prêt à admettre ce que je disais des indépendantistes et du Crédit social?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à admettre tout ce que le ministre de la Justice disait à ce moment-là, mais depuis ce temps-là, c'est lui qui a changé d'idée et je vais vous dire pourquoi. Dans une citation...

M. l'Orateur: A l'ordre. Puis-je rappeler à l'honorable député que la motion dont la Chambre est présentement saisie ne se rapporte pas au ministre de la Justice, à ce qu'il a déjà dit ou à ce qu'il dit aujourd'hui? L'ho-

norable député devrait faire un effort pour s'en tenir à la motion actuellement à l'étude.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je m'en tiens à la motion. Je ne fais que citer des autorités sur les complexes antidémocratiques de «l'aboulique troupeau libéral», selon l'expression du ministre de la Justice, parce que je pense que ce qu'on fait là est antidémocratique.

On ne demande pas la permission du député d'York-Humber pour le retirer des comités. On le fait sans sa permission, par la force du nombre, par la force de «l'aboulique troupeau libéral», qui marche «avec l'élégance du bétail vers la mangeoire», comme le disait le ministre de la Justice. Justement, il y a, dans son article, une phrase qui condamne nettement ces procédés antidémocratiques, et je cite:

Je retrouve chez la vieille garde libérale le même cynisme abruti ...

La vielle garde, ce sont ceux qui sont aujourd'hui autour de lui, le député de Mercier (M. Boulanger), le député de Sainte-Anne (M. Loiselle)...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député devrait s'en tenir à la motion qui doit être considérée par la Chambre.

M. Grégoire: Très bien, monsieur l'Orateur. Je ne nommerai personne et je vais continuer ma citation:

Je retrouve chez la vieille garde libérale le même cynisme abruti; chez les associations de jeunesse, je revois la même docilité intéressée; et entre les deux ...

Voilà, monsieur l'Orateur, la réponse à la question que me posait le ministre de la Justice.

... et entre les deux, des hommes de ma génération qui tremblent d'anticipation parce qu'ils ont entrevu le visage fardé du pouvoir.

C'est le visage fardé du pouvoir et des honneurs qui ont fait changer d'idée le ministre de la Justice, depuis 1963.

L'hon. M. Trudeau: L'honorable député de Lapointe me permet-il de lui poser une autre question?

M. Grégoire: Certainement.

L'hon. M. Trudeau: Est-ce que l'honorable député s'est rallié au parti indépendantiste au moment où il pensait qu'il accéderait au pouvoir?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, si l'honorable ministre de la Justice pense qu'on n'accédera jamais au pouvoir, c'est autant d'honneur pour moi, puisque je ne suis pas allé là pour prendre le pouvoir, mais pour promouvoir des idées.

Des voix: Oh! Oh!

M. Grégoire: Alors que dans le même article, monsieur l'Orateur...

M. Habel: Vive la liberté!

M. Grégoire: Un autre mouton qui bêle, monsieur l'Orateur!

Dans le même article, l'honorable ministre de la Justice disait, et je cite:

Mais je n'ai pas encore accepté de marcher sur la démocratie. C'est pourquoi, aux élections du 8 avril, j'ai l'intention de voter pour le Nouveau parti démocratique.

Deux ans après, il était candidat pour le parti libéral. Lui, c'est...

M. l'Orateur: A l'ordre! De nouveau, je rappelle à l'honorable député qu'il doit s'en tenir à la motion présentement à l'étude.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais discuter simplement, dans l'ordre, du geste antidémocratique que nous posons présentement. Il semble que, dans le parti libéral, il faut agir comme si l'on était dans un troupeau de petits moutons rouges; sinon, dehors! Plus de suçon! Plus de bonbon!

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député de Lapointe?

M. Grégoire: Oui, certainement.

M. Béchard: L'honorable député de Lapointe trouve-t-il antidémocratique la ligne de conduite adoptée par le Ralliement créditiste, qui l'a «fouté» dehors il y a quelques années?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, l'honorable député parle sans connaissance de cause, et je fais appel à mes anciens collègues pour appuyer mon avancé qu'ils ne m'ont pas «fouté» dehors, mais que j'ai quitté leurs rangs de mon propre gré, tout en restant bon ami avec eux. J'ai peut-être différé d'opinion avec eux, mais ils ne m'ont pas «fouté» dehors, et l'honorable député de Roberval (M. Gauthier) peut le dire. Je n'ai pas été «fouté» dehors ni par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), ni par aucun autre député, mais je suis parti de ma propre volonté et les honorables députés de l'autre côté le savent.

• (2.50 p.m.)

Des voix: Oui. Oui.

Des voix: Oh! Oh!

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, quand on veut faire un troupeau de moutons d'un parti

politique, en disant aux députés: Vous allez tous penser de la même façon, sinon vous ne siégerez plus au sein des comités, vous n'aurez plus votre suçon, on fait exactement ce que l'honorable ministre de la Justice signalait dans son article, et je cite:

Mais ce dont on ne s'est peut-être pas assez rendu compte, c'est le degré de pourrissement intellectuel où cela achève de nous mener. Or, voici que M. Pearson et le parti libéral se chargent de nous le faire voir tout à coup:

C'est l'honorable ministre de la Justice qui parlait ainsi du parti libéral, deux ans avant d'adhérer à ce parti de «pourrissement», à ce parti qu'il traitait d'antidémocratique.

On voudrait que personne ne déroge à la ligne de conduite du parti, sinon, dehors! L'honorable ministre de la Justice condamnait cet esprit de parti qui empêche tout individu de penser par lui-même.

Parce que l'honorable député d'York-Humber a voté contre les taxes, on le met dehors. On ne veut pas qu'il ait ses propres idées et, là, on l'empêche de siéger au sein des comités.

Voici comment l'honorable ministre de la Justice condamnait la situation, et je cite:

Ainsi la philosophie politique du parti libéral est fort simple: ...

Que les libéraux écoutent bien ce que le ministre de la Justice pense de la philosophie politique du parti libéral:

«Dites n'importe quoi, pensez n'importe quoi; ou encore mieux, ne pensez rien du tout; mais mettez-nous au pouvoir, parce que c'est nous qui pouvons le mieux vous gouverner.»

Donc, si vous êtes libéral, «pensez n'importe quoi,» mais encore mieux, ne pensez pas. C'est l'honorable ministre de la Justice qui le dit.

Je veux bien terminer, en disant: Les libéraux:

Tous des caves, ma foi!

«Tous des caves»; c'est ce que l'honorable ministre de la Justice dit des libéraux, monsieur l'Orateur. Quand il y en a un, comme l'honorable député d'York-Humber, qui ose s'affirmer, on le met dehors. A croire que, dans le parti libéral, on n'aime que les caves, comme dit l'honorable ministre de la Justice. Je fais exception pour vous, monsieur l'Orateur. Je sais que vous avez été dans le parti libéral et je fais exception pour vous. (*Applaudissements*) Des autres, monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de la Justice a bien raison: «Tous des caves.» S'il y en a un qui s'oppose, comme l'honorable député d'York-Humber, ça ne marche pas.

[M. Grégoire.]

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire ceci: C'est correct; on veut nous empêcher, nous, les indépendants, d'être membres des comités. J'aime mieux ne pas avoir les suçons et les bonbons du parti libéral, car je préfère ma liberté. Je suis loin d'être du même avis, au point de vue politique, que l'honorable député d'York-Humber. Nous différons carrément d'opinion sur presque tous les points. Nous n'avons pas la même idéologie politique. Nous ne pensons pas de la même façon, mais, au moins, j'ai du respect pour un gars qui ne veut pas être assimilé à un troupeau de moutons, pour un gars qui, même s'il ne pense pas comme moi, peut avoir ses propres opinions. Nous sommes de ceux qui préfèrent être libres plutôt que de faire partie, comme le disait l'honorable ministre de la Justice, de «l'aboulique troupeau libéral.»

Monsieur l'Orateur, je dirai à l'honorable député d'York-Humber qu'il vaut mieux être libre plutôt que de faire partie de ce que l'honorable ministre de la Justice appelle: un troupeau de moutons ou une bande de caves.

Quant aux libéraux, ils savent maintenant ce que l'honorable ministre de la Justice pense d'eux, et ce n'est pas moi qui le dis.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député sait qu'il y a un article du Règlement qui interdit la répétition, et j'ai l'impression que s'il relit son discours demain, il verra qu'il a répété un peu trop souvent les mêmes paroles, les mêmes arguments.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je vous prie de croire que l'honorable ministre de la Justice l'a répété plusieurs fois dans son article. Il a insisté, au moins à sept ou huit reprises, soit plus souvent que moi, à traiter les libéraux de moutons.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Alors, j'invite l'honorable député, qui semble avoir terminé son argument, à finir son discours.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à m'entendre avec vous. Plutôt que de continuer mes remarques, je vais demander la permission de publier en appendice au hansard le texte de l'article de l'honorable ministre de la Justice et, ensuite, je vais reprendre mon siège. (*Rires*) Évidemment, monsieur l'Orateur, il faut avoir le consentement unanime de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député sait que le document ne pour-

rait être publié de cette façon qu'avec le consentement unanime de la Chambre, et je doute fort que ce consentement puisse être donné.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je suis prêt à donner ce consentement, à condition que l'on publie également les articles dans lesquels je parlais du parti conservateur et, notamment, de l'ancien chef du parti conservateur, de même...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Trudeau: ...que ce que je disais à propos du Nouveau parti démocratique et du Crédit social.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je réclame un peu d'ordre.

L'hon. M. Starr: Avez-vous parlé de vous-même?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Quel chef vous seriez.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'étais prêt à reprendre mon siège, à condition qu'on accepte de consigner l'article dans les *Débats,* mais vous m'avez dit qu'il n'y avait pas consentement unanime de la Chambre.

Alors, voici ce que je voudrais dire, en terminant: Le parti libéral devrait réaliser qu'il est honteux de vouloir poser un geste semblable. Ce n'est pas parce qu'un député, qui a été élu démocratiquement, se lève et dit ce qu'il pense, qu'on doit chercher à le punir, car tout le monde a droit à son opinion. Pourquoi lui dire: Vous ne siégerez plus au sein des comités? Il ne faut pas chercher à le punir comme cela. Ce n'est pas démocratique, et l'honorable ministre de la Justice est opposé aux gestes, aux réflexes antidémocratiques.

Alors, je m'oppose à la motion. Je trouve que c'est une honte d'agir ainsi. De tels gestes ont été condamnés par l'honorable ministre de la Justice, et je les condamne à mon tour. Je demande que, pour une fois, on cesse de considérer les députés comme de simples moutons, comme un simple troupeau.

Je dis donc aux libéraux: Essayez donc d'avoir un peu «d'épine dorsale». Cessez donc de marcher à quatre pattes, comme un mouton frisé, et essayez donc de relever la tête, de penser par vous-mêmes. En d'autres termes, et je termine sur cette phrase: Cessez donc, comme le disait l'honorable ministre de la Justice, d'être des caves!

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je ne partage peut-être pas tous les sentiments qu'a exprimés le député de Lapointe (M. Grégoire), mais je suis d'accord avec quelques-uns d'entre eux. D'après moi, il aurait mieux valu pour le parti libéral qu'il ne propose pas aujourd'hui la motion à laquelle la Chambre s'est opposée hier soir. On a parlé d'aspirations à un congé parlementaire et, par conséquent, il paraît ridicule de s'engager dans ce qui semble un débat fondamental. Cette motion nous demande, en réalité, de revenir sur une initiative de la Chambre et non du parti libéral. Les libéraux, comme les autres partis, désignent ceux qui siégeront aux comités. Les nominations sont présentées à la Chambre sous forme de motions qui sont généralement une formalité. Il est bizarre qu'une motion semblable soit inscrite au *Feuilleton.*

Dans le cas qui nous occupe, nous devrions examiner l'assiduité du député aux nombreux comités dont il était membre. On raye son nom des listes de sept comités.

Des voix: Cinq.

M. Peters: Je me suis trompé. L'arithmétique n'a jamais été mon fort. Toutefois, cinq comités ne représentent pas un nombre négligeable. A mon avis, ce député a participé très activement aux délibérations de ces comités. Certains désapprouvent les opinions qu'il y a émises, mais il a été assidu aux séances.

• (3.00 p.m.)

Je crois, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a été bien mal avisé de présenter cette motion en ce moment. La question, mise aux voix, obligera les députés à la débattre. Le député d'York-Humber n'est pas de ceux qui ont empêché la formation d'un quorum aux comités dont il est membre; que je sache, il était toujours ponctuel et, si l'on a pu lui reprocher quelque chose, c'est d'y avoir parlé plus souvent qu'à son tour. C'est néanmoins le signe qu'il y prenait un intérêt marqué et une part active.

Il y a un autre problème, monsieur l'Orateur. Si, une fois nommé par son parti à un

comité, un député, pour une raison qui n'a rien à voir avec l'activité dudit comité, tombe en désaccord avec ses collègues, il incombe me semble-t-il, à la Chambre de décider s'il convient ou non de modifier le personnel du comité.

Cette motion, monsieur l'Orateur, n'est pas de celles qu'on propose ordinairement en vue de changer la composition des comités permanents et d'y maintenir l'équilibre entre les députés ministériels et ceux de l'opposition. Dans ce cas-ci, on prie la Chambre de souscrire à une décision de régie interne. C'est pourquoi cette motion me paraît d'une toute autre catégorie. Selon moi, à moins qu'un membre d'un comité ne se rende coupable d'un acte qui forcerait le président de ce comité à demander à la Chambre de l'en exclure, aucune mutation ne devrait se faire de cette façon-ci. La question étant d'ordre interne, elle ne devrait pas être réglée ainsi.

La représentation des députés indépendants au sein des comités est une autre question qu'il faudra bientôt régler. Depuis des années, les indépendants ont leur rôle à jouer à la Chambre. Bon nombre d'entre eux finissent par réintégrer le parti qu'ils ont quitté. D'ordinaire, leur défection repose sur un motif fondamental. Par exemple, tous les députés se souviennent du départ récent et volontaire d'un membre d'un des partis représentés à la Chambre, pour des motifs personnels extrêmement graves, acceptés en son âme et conscience. Je crois que le parti dont il était membre lui aurait permis de rester au sein de ces comités tant qu'il aurait cru de son devoir d'en faire partie.

Par contre, monsieur l'Orateur, d'autres député devenus indépendants avaient quitté leur parti en des termes beaucoup moins bons et certainement avec beaucoup moins de bonne volonté. Aussi ils ont été mis au ban et isolés de leurs ex-collègues. A mon avis, une telle décision de la part d'un député ne justifie pas qu'on le frappe d'ostracisme. Je le répète, si les membres d'un comité ne jugent pas à propos de nommer l'un des leurs et de saisir la Chambre du différend en vue d'une décision, la Chambre ne devrait pas être appelée à ratifier un conflit interne d'un parti politique.

[M. Peters.]

Je crois aussi, monsieur l'Orateur, que le parti libéral n'aurait pu faire preuve d'un plus grand manque de jugement politique, même en s'y efforçant, que par la présentation de la motion à l'étude. Sauf erreur, la mesure que le parti a prise servira à faire réélire le député d'York-Humber pour des années à venir. Je crois ne trahir aucune confidence en disant qu'on m'a laissé entendre en plusieurs occasions depuis dix ans que j'étais tout à fait libre d'agir d'une certaine façon. Je suis sûr de n'être pas le seul dans ce cas. D'autres membres de la Chambre ont eux aussi pris certaines choses à cœur.

Alors qu'il ne reste peut-être que trois ou quatre jours de session, monsieur l'Orateur, le parti libéral manque de jugement, je pense, en prenant cette mesure à un moment où il devrait s'efforcer de présenter au pays un front commun. Certes, j'espère que les députés prennent cette affaire au sérieux.

L'hon. M. McIlraith: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Peters: Volontiers.

L'hon. M. McIlraith: J'ai suivi son raisonnement avec assez d'attention. Prétend-il que la Chambre et les autres députés devraient choisir les députés du Nouveau parti démocratique qui doivent représenter leur parti dans les différents comités? C'est la conclusion logique à tirer de son raisonnement. Est-ce là ce qu'il veut soutenir?

M. Peters: Non, monsieur l'Orateur, et je serais désolé d'avoir donné cette impression. J'ai dit que chacun des partis avait le droit de choisir ceux qui le représenteraient auprès des différents comités. Je suppose que le choix se fonde sur la compétence spéciale que requiert chacun des comités. Toutefois, je prétends qu'en présentant cette motion on ne respecte pas ce principe. Le parti du député d'York-Humber l'a désigné pour cinq comités, mais il lui enlève maintenant le droit d'assister simplement aux séances parce qu'il a été, contre son gré, expulsé du parti libéral et a maintenant la statut de député indépendant.

Je soutiens que la Chambre dans son ensemble a approuvé la nomination du député par le parti libéral. Je crois que chaque parti a le droit de faire ses propres nominations, mais le parti libéral prend ici des mesures disciplinaires contre le représentant et

modifie une de ses décisions antérieures. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas, à mon avis, une décision que peut prendre le parti libéral; il incombe maintenant à la Chambre de prendre une telle décision. Un de mes collègues m'a signalé qu'il faudra cinq libéraux pour remplacer le représentant; c'est assurément l'effet que produit la motion à l'étude.

Le parti libéral, le Nouveau parti démocratique, le parti conservateur et les autres partis représentés à la Chambre, comme partis, ont conclu un accord fort commode pour nommer les membres des comités. Mais, monsieur l'Orateur, en fin de compte, nous devons envisager le fait que les députés indépendants, en qualité de députés et de représentants de circonscriptions électorales, ont le droit de jouer un certain rôle dans le fonctionnement des comités du Parlement si ceux-ci font réellement partie du procédé démocratique, en permettant ce que nous considérons comme la liberté d'expression de toutes les opinions.

J'espère, monsieur l'Orateur, que tous les députés prendront, comme moi, la chose au sérieux. Jamais il n'est entré dans mon esprit que les membres d'un parti pourraient avoir le droit de prier les membres d'autres partis de les aider à discipliner un des leurs. J'espère bien que les membres du parti libéral n'aideront pas à discipliner un membre de mon parti; le fait qu'ils m'invitent à discipliner un des leurs ne me plaît pas. J'espère que les autres députés déclineront cette invitation et respecteront la composition actuelle des comités. Si, en sa qualité de membre indépendant, le député ne remplit pas sa tâche au sein de ces comités, il incombera alors au président de le signaler et de demander à la Chambre de prendre des mesures. Mais, à mon avis, l'initiative présente ne se justifie pas parce qu'il a changé involontairement son affiliation politique.

• (3.10 p.m.)

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, rarement, je pense, dans l'histoire du Parlement, a-t-on présenté une motion plus arrogante que celle dont nous sommes maintenant saisis. C'est porter atteinte, selon moi, à l'indépendance des députés et bafouer, d'une façon arrogante, les principes mêmes de la démocratie. La plupart des députés savent qu'ils sont d'abord élus comme représentants au Parlement; ils ont beau appuyer un parti politique, ils sont avant tout élus comme députés. Saisir la Chambre d'une motion semblable en vue de diminuer l'efficacité d'un membre de la Chambre qui, pour une raison ou pour une autre, n'est pas d'accord avec le parti politique auquel il est affilié ou avec un ministre à qui il est associé, équivaut, à mes yeux, à répudier les principes essentiels sur lesquels repose notre régime démocratique.

Je ne prétends pas approuver toutes ou certaines déclarations du député d'York-Humber à la Chambre, mais si le whip du gouvernement présente une motion pareille et tente d'enlever, d'un seul coup, à un député le privilège de faire partie des comités de la Chambre, il s'attaque au cœur même du Parlement.

J'ajoute, monsieur l'Orateur, qu'étant donné les paroles peu sincères du gouvernement sur l'efficacité du travail des comités, la motion actuelle n'en est que plus méprisable. Peu importe que nous ayons approuvé ou non, ces deux dernières années, les déclarations du député d'York-Humber; nous savons qu'il est un des députés les mieux renseignés de la Chambre. (*Applaudissements*)

En matière de recherches, il s'est acquitté consciencieusement de sa tâche; et ce qui est plus, il s'est rendu aux séances des comités et y a exprimé son avis, et à la Chambre, il a fait part de ses opinions sans crainte de qui que ce soit. Je me souviens que lors d'une législature précédente, ma façon de penser était différente du point de vue officiel de mon parti au sujet d'une question que j'estimais importante. L'Orateur de l'époque m'avait permis de prendre la parole, alors qu'aux dires d'autres députés, il aurait été préférable que je me taise. La Chambre doit admettre, selon moi, que les représentants ont le droit d'exprimer des opinions indépendantes. Un député indépendant doit sûrement avoir le droit de faire partie de quelques comités de la Chambre. Ses électeurs l'ont assurément délégué ici à cette fin.

Qu'un parti politique, qui a décidé de chasser l'un de ses membres, le prive pour cela du privilège de faire partie des comités, c'est faire preuve d'une arrogance absolument impardonnable à mes yeux, et je pense que le gouvernement a commis une grave erreur. J'espère qu'il examinera à nouveau toute la question. Par sa présence aux séances de cinq comités, le député a peut-être joué un plus grand rôle que la plupart des autres représentants; en tout cas, il a sûrement le droit de faire partie de quelques-uns des comités de la Chambre. Voilà pourquoi je m'oppose à la motion.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, nous venons d'assister aujourd'hui à une nouvelle gaffe du gouvernement. (*Applaudissements*)

Le geste du gouvernement ne nous a pas aidés à expédier les travaux de la Chambre. La décision du parti ministériel d'expulser un député de ses rangs et de le rayer en même temps de la liste de cinq comités de la Chambre nous a fait perdre 45 minutes de notre temps à débattre la motion.

Monsieur l'Orateur, quel crime ce député a-t-il commis? Il a usé de son bon sens et de son jugement pour voter contre la hausse des impôts. Voilà pourquoi on l'a expulsé du parti. Je veux signaler au gouvernement que le député de York-Nord (M. Addison) avait voté contre le gouvernement lors de la deuxième lecture du bill initial et il n'a pas été exclu du parti. Il y a donc deux poids et deux mesures au sein de ce parti.

Nous sommes tous reconnaissants au député de Lapointe (M. Grégoire) d'avoir percé à jour cet après-midi le ministre de la Justice (M. Trudeau). Le masque du ministre une fois arraché, nous avons vu un caractère puéril et hargneux. (*Applaudissements*)

Il est juste de permettre au député d'York-Humber de s'expliquer cet après-midi. Sauf erreur il doit prendre la parole. Après son discours il y aurait lieu de proposer l'ajournement de ce débat pour que nous puissions nous occuper des affaires du pays.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à la motion visant à remplacer le député d'York-Humber comme membre de cinq comités. Cependant, cela me permet de souligner un ou deux aspects du fonctionnement de nos comités.

Deux des cinq comités dont le député en cause fait partie, le comité des impressions et celui du restaurant du Parlement, ne se réunissent pas très fréquemment. Les trois autres, le comité de la santé et du bien-être social, celui de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts ainsi que celui des affaires des anciens combattants, sont raisonnablement actifs. Le député de Timiskaming (M. Peters) a dit que le député de York-Humber était assidu aux réunions des comités. Il ne l'a pas été autant depuis quelques semaines quant au comité de la radiodiffusion, simplement parce qu'il est en même temps membre du comité de la santé et du bien-être social. Comme il y combattait l'avortement, il ne pouvait assister aux réunions de l'autre comité.

[L'hon. M. Starr.]

Mes observations ne portent pas uniquement sur le député d'York-Humber. Un grand nombre de députés font partie des deux comités dont je parle, et d'autres comités. C'est pourquoi les membres du comité de la radiodiffusion ont perdu une heure presque chaque jour pendant trois semaines—une demi-heure le matin et une autre l'après-midi—parce que le comité n'avait pas quorum, certains membres faisant partie d'autres comités, En outre, certains membres arrivent une heure ou une heure et demie en retard et posent des questions auxquelles on a déjà répondu. Ainsi, on perd encore plus de temps.

A mon sens, si on ne peut modifier l'horaire des comités en conséquence, les députés ne devraient faire partie que d'un seul comité. Les séances auraient lieu selon l'horaire et les comités accompliraient beaucoup plus de travail qu'à présent. Je puis affirmer que bien des fois, au cours des dernières trois semaines, le comité de la radiodiffusion a perdu une heure par jour parce que certains de ses membres assistaient aux séances du comité de la santé et du bien-être, de celui des comptes publics ou d'un autre.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai que quelques instants à propos de la motion et seulement pour ce qui a trait au restaurant du Parlement. Je regrette beaucoup d'être exclu de ce comité, car je croyais y avoir acquis un poste permanent depuis 1963. Le comité hésitait alors à percevoir des comptes en souffrance s'élevant à $8,800. Je l'ai fait et j'ai perçu notamment une remise de plus de $800 d'un ministre libéral et $1,100 du président des réunions secrètes du parti libéral. (*Exclamations*)

Je croyais que, par mes réalisations de 1963, j'avais mérité d'être membre permanent de ce comité du restaurant.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il y a lieu, je pense, de faire un ou deux commentaires parce que la motion dont la Chambre est saisie est une manifestion d'un des usages observés à la Chambre depuis des années.

Chaque parti a droit de déterminer sa représentation au sein des comités permanents. Cela a été bien établi. Lorsque le whip en chef du parti ministériel se lève à la Chambre pour proposer des motions touchant

les députés des autres partis, il ne décide pas de la représentation de l'opposition officielle ou du Nouveau parti démocratique au sein des comités.

• (3.20 p.m.)

Les noms lui sont présentés par les partis et il propose la motion à titre de whip du gouvernement. Suivant une tradition établie de longue date, chaque parti choisit ceux de ses membres qui feront partie des comités permanents.

Si, à l'avenir, ces motions peuvent faire l'objet d'un débat et que cette convention disparaisse, les députés de ce côté-ci de la Chambre pourront contester les candidats proposés par le N.P.D... (*Applaudissements*) ...et les députés de l'opposition officielle pourront aussi s'opposer à nos candidats. Je le répète, il sera loisible aux députés de ce côté-ci de s'opposer aux candidats choisis.

Nous avons accepté cette convention. La motion présentée par le whip en chef du gouvernement en témoigne. Le député d'York-Humber ne fait plus partie de la chapelle occulte du parti libéral, et le parti au pouvoir peut certainement décider quels sont ceux de ses membres qui siégeront aux comités.

Il est très, très étrange, à mon avis, que le leader de l'opposition officielle à la Chambre proteste contre cette motion car il n'y a pas très longtemps que le député de Winnipeg-Sud-Centre (l'honorable M. Churchill) s'est retiré du «caucus» conservateur et qu'est-il arrivé? Le 1er mars le whip en chef du gouvernement a proposé une motion pour que le député de Winnipeg-Nord-Sud ne siège plus au comité permanent...(*Exclamations*)...de Winnipeg-Sud-Centre. Permettez que je vous donne lecture de la motion. Elle figure dans les *Procès-Verbaux* du 1er mars 1968:

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Matheson, il est ordonné,—Que le nom de M. MacRae soit substitué à celui de M. Churchill sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Des voix: Honte.

L'hon. M. Harkness: Je me demande si le ministre...

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. M. MacEachen: Le 8 mars, le whip en chef du gouvernement présentait une autre motion proposant:

La substitution du nom de M. Rapp à celui de l'honorable M. Churchill sur la liste des membres du comité permanent du Règlement de la Chambre.

Peu importe comment les circonstances se sont présentées, que le député de Winnipeg-Sud-Centre ait de lui-même décidé de ne plus représenter le parti conservateur, ou que le parti conservateur ait lui-même décidé que le député de Winnipeg-Sud-Centre ne ferait plus partie des comités; de toute façon il semble avéré que le whip de l'opposition a transmis au whip en chef du gouvernement les noms des députés choisis pour remplacer le député de Winnipeg-Sud-Centre dans les comités. Je n'ai rien à redire à cela car c'est l'entente qu'on observe ici depuis que je suis député et je crois qu'en une autre occasion, lorsqu'un député du NPD a quitté ce parti, la même chose s'est produite.

M. Lewis: Même si je ne suis pas en désaccord avec le ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Dois-je comprendre que le député de Calgary-Nord veut poser une question?

L'hon. M. Harkness: Je voudrais faire un commentaire.

M. l'Orateur: La parole est au représentant de Calgary-Nord.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas cédé la parole. J'allais accepter une question du député d'York-Sud.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'York-Sud demande-t-il la parole pour poser une question?

M. Lewis: J'allais poser une question au ministre. Même si je ne suis pas en désaccord avec le principe qu'il a énoncé, pourrait-il dire à la Chambre s'il est probable que l'un ou l'autre des comités, que la présente motion intéresse, tienne des réunions d'ici la fin de la présente session?

L'hon. M. MacEachen: Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne peux pas répondre à la question, mais je compte que le comité de la radiodiffusion se réunira...

M. Lewis: Voilà pourquoi la motion est tellement ridicule.

L'hon. M. MacEachen: ...sous peu. Le député d'York-Sud (M. Lewis) prétend que la motion est présentée à un moment inopportun, que le principe dont elle s'inspire est excellent, mais que le moment est mal choisi. (*Applaudissements*)

M. Lewis: Je ne m'y suis pas opposé hier soir.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'envenimer le débat. J'ai signalé l'entente en cause dans cette motion, entente observée à la Chambre des communes et qui protège les intérêts de tous les groupes. Que les députés se demandent s'il y a lieu de la respecter désormais. Afin de permettre aux député de réfléchir je voudrais proposer l'ajournement du débat.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a une motion portant ajournement du débat et cette motion n'est pas sujette à discussion. L'honorable M. MacEachen, appuyé par l'honorable M. Martin propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure. La Chambre consent-elle à adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Adopté.

(La motion est adoptée et le débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES STIMULANTS À L'EMBAUCHE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, la page 7615 du hansard du 14 mars indique que le chef de l'opposition a posé une question au premier ministre—ce dernier étant absent pour le moment, j'aimerais que le premier ministre suppléant lui transmette la question—la voici:

> Le président de l'Association des constructeurs canadiens ayant déclaré que l'industrie canadienne de la construction fera face avant l'automne à un grave chômage ... le premier ministre voudrait-il saisir la première occasion de dire à la Chambre si le gouvernement a préparé des plans ou s'il en a en vue pour stimuler l'emploi dans l'industrie de la construction, avant l'automne?

Ce à quoi le premier ministre a répondu:

> Oui, monsieur l'Orateur.

Le premier ministre suppléant demanderait-il au premier ministre d'avoir l'obligeance de nous donner un aperçu des projets ou de faire une déclaration à ce sujet demain à l'appel des motions?

[L'hon. M. MacEachen.]

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je signalerai l'affaire au premier ministre.

LES FINANCES

LE REPRÉSENTANT DU CANADA À LA RÉUNION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question, puis-je demander si le premier ministre sera de retour pendant la période des questions?

L'hon. M. Martin: Je le crois.

M. Douglas: Je vais donc réserver ma question jusqu'à son retour; dans l'intervalle, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Elle a trait à la réunion des ministres des Finances du Fonds monétaire international, qui se tiendra, sauf erreur, le 29 courant, en Suède. Le ministre a-t-il l'intention d'y représenter le Canada? Sinon, qui représentera notre pays en cette occasion?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

M. Douglas: Une question supplémentaire; le Canada y sera-t-il représenté? Le ministre admettra, je pense, qu'il importe au plus haut point que le Canada y soit représenté, à un moment critique comme celui-ci. Le Canada y déléguera-t-il un représentant? Quand le ministre décidera-t-il s'il ira lui-même représenter notre pays ou si ce sera quelqu'un de son ministère?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le Canada y sera représenté, bien entendu. La réunion est d'intérêt vital pour nous, et dès qu'on aura pris une décision au sujet du représentant, j'en ferai part à la Chambre.

LA CONVERSION DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA, SÉRIE DE 1959

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la conversion des obligations d'épargne du Canada, série de 1959. Étant donné que 27 millions de dollars seront requis en 1968 pour un refinancement partiel de la conversion, le ministre est-il satisfait du taux d'intérêt moyen de 6.88 p. 100...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est controversable.

LES NATIONS UNIES

LA RHODÉSIE—L'ATTITUDE DU CANADA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur la question rhodésienne qu'étudie présentement le Conseil de sécurité des Nations Unies. Vu l'initiative prise par le Canada ici comme ailleurs, le ministre peut-il informer la Chambre du rôle de la délégation du pays dans les délibérations du Conseil de sécurité sur cette importante affaire?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Conseil de sécurité se réunit cet après-midi pour étudier quelques-uns des événements qui ont eu lieu récemment en Rhodésie. Le représentant du Canada a pris part à des entretiens ces jours derniers au sujet de deux des questions qui seront discutées au Conseil de sécurité, et pour l'une de ces deux questions, nous avons pris quelques initiatives.

[*Plus tard*]

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet de la Rhodésie. A moins que le Conseil de sécurité ne recoure à une mesure plutôt exceptionnelle, en tenant une séance secrète, le ministre nous indiquera-t-il les deux sujets dont il a fait mention et nous donnera-t-il des précisions sur la question au sujet de laquelle le Canada entend prendre des initiatives?

L'hon. M. Martin: Les pourparlers concernant l'initiative canadienne ont trait au resserrement des sanctions contre le régime de M. Smith. L'autre question, que le Conseil de sécurité étudiera probablement cet après-midi, a trait à une résolution fondée sur l'examen des conséquences des exécutions qui ont eu lieu la semaine dernière sur l'ordre du régime.

CHYPRE—LA PROLONGATION DU MANDAT DU CONTINGENT DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le Conseil de sécurité a annoncé qu'il a autorisé le renouvellement pour une période de trois mois du mandat de la force de paix à Chypre, le gouvernement canadien a-t-il toujours l'intention de maintenir sa contribution à cette force?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé la semaine dernière que le Conseil de sécurité avait décidé de renouveler le mandat à partir du 26 mars. Je saisirai sans délai mes collègues de cette question.

M. Thompson: Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer un nouvel arrangement financier ou compte-t-il apporter encore la même contribution?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'il y ait un changement dans les cotisations versées par les états membres des Nations Unies, mais faute d'un nouvel arrangement, le Canada n'a pas l'intention de se soustraire à ses obligations.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous dire s'il se pourrait que ce soit la dernière fois qu'une prolongation soit nécessaire, vu le redressement de la situation à Chypre, et que la force pourrait être retirée ou réduite?

L'hon. M. Martin: La situation s'est améliorée dans l'île, certes, mais pas suffisamment pour nous autoriser à penser que ce pourrait être le dernier renouvellement.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE QUÉBEC—RUMEURS D'EXISTENCE DE CAMPS DE FORMATION DE GUÉRILLEROS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il l'intention de vérifier s'il est exact, comme l'a laissé entendre le dernier en date des candidats à la direction du parti libéral, que des camps d'entraînement de guérillas fonctionneraient dans le Nord du Québec et qu'un avion cubain aurait fait dans cette région isolée un voyage aller-retour à l'insu de la Gendarmerie royale?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Je dois considérer la question comme un préavis.

[*Français*]

LES TRAVAUX D'HIVER

DESBIENS (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À UN PROJET DE TRAVAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question

à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Qu'a répondu le ministre à la lettre que lui a adressée le maire de Desbiens, le 15 mars, relativement à un projet de travaux d'hiver évalué à $40,000?

M. l'Orateur: J'hésite à dire à l'honorable député que sa question devrait être inscrite au *Feuilleton,* puisqu'il est question d'ajournement. Dans les circonstances, sa question pourrait être jugée recevable.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA DATE DU VERSEMENT DÉFINITIF DE LA CAMPAGNE AGRICOLE DE 1966-1967

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, comme il se peut que la Chambre s'ajourne incessamment et comme le syndicat du blé pour la campagne agricole 1966-1967 est fermé depuis presque trois semaines, soit le 1er mars, le ministre peut-il nous dire à quelle date le dernier paiement aux producteurs de blé sera versé et à combien il s'élèvera?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai été en rapport continuel avec la Commission canadienne du blé pour voir si l'on pouvait accélérer les paiements. Le travail avance et je pense que le versement définitif sera fait dans une semaine exactement. Ce sera, en tout cas vers cette date, mais pour le moment, je ne saurais dire quel sera le montant global.

[*Plus tard*]

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre du Commerce. La question du député de Medicine Hat représente-t-elle l'emploi maximal de ses talents par le parti au pouvoir que le député a rejoint?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable pour maintes raisons. On ne devrait pas poser une pareille question.

LES FINANCES

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vu l'absence d'une mesure législative sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et le fait que les banques ont, en général, consenti des prêts à un taux d'intérêt moins élevé, s'est-il récemment entretenu avec les banques en vue d'assurer qu'elles continueront d'accorder des prêts à des taux moins élevés jusqu'à ce qu'on présente une nouvelle mesure?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec les banques à ce sujet. J'espère que nous pourrons modifier, avant l'ajournement, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, si la Chambre y consent.

M. Korchinski: Si l'on ne donne pas au ministre l'assurance qu'on en viendra à une telle entente, la mesure législative sera-t-elle rétroactive?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député est hypothétique.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas complété ma question. La mesure sera-t-elle rétroactive ou les cultivateurs devront-ils continuer de payer des taux d'intérêt plus élevés tout simplement parce qu'il tarde au ministre de devenir premier ministre?

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles dans le but de supprimer le plafond statutaire sur les taux d'intérêt?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons l'intention de lever les restrictions statutaires et de confier au gouverneur en conseil tout pouvoir de réglementation.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il l'intention de proposer cette mesure avant l'ajournement?

L'hon. M. Sharp: Je voudrais bien, si la Chambre consentait à l'adopter sans retard.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—RUMEURS DE MAJORATION DES FRAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis, mais il y a eu beaucoup d'agitation aujourd'hui. Comme le gouvernement de la Colombie-Britannique a maintenant admis en pratique que les travaux prévus en vertu du traité du Columbia coûteront au-delà de 200 millions de dollars de plus qu'il

n'a reçu des États-Unis, comment le ministre justifie-t-il l'assurance qu'il avait donnée à la Chambre de commerce de Castlegar, en 1964, savoir que le gouvernement du Canada ne s'engagerait pas, par un accord, à payer le coût de toutes les entreprises?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire à regret à l'honorable député que sa question est litigieuse.

L'INDUSTRIE

LA REVISION DES NORMES DES RÉGIONS DÉSIGNÉES ET LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Industrie une question dont je l'ai prévenu. Renseignerait-il la Chambre sur la réunion tenue ce matin avec les représentants des provinces atlantiques, à propos du projet de développement régional?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai conféré ce matin avec le ministre du Développement économique du Nouveau-Brunswick et le maire de Saint-Jean au sujet de la possibilité d'inclure cette ville et d'autres régions métropolitaines des Maritimes dans le programme des régions désignées. Nos entretiens ont été fructueux et nous avons dissipé, j'espère, un malentendu découlant d'une question et d'une réponse consignées au hansard. Le ministre et le maire ont reconnu tous deux que ce programme, qui a permis d'investir environ 680 millions de dollars de plus dans les provinces atlantiques et de créer à peu près 70,000 emplois, s'est révélé extrêmement utile. Je leur ai fait remarquer que ce programme, sorte de programme d'urgence pour combattre le chômage, doit prendre fin en 1971 et que si le ministre du Développement économique du Nouveau-Brunswick devait présenter des propositions de son cru pour que le programme colle plus au plan de développement économique des provinces atlantiques, je serais alors heureux d'en discuter avec lui.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre accepterait-il d'assister à la réunion des premiers ministres des provinces atlantiques, qui se tiendra à Fredericton le 21 mars? Il pourrait y traiter cette question, exposer les idées qu'il a en tête aujourd'hui et essayer de régler la question une fois pour toutes.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris le ministre du Développement économique du Nouveau-Brunswick, il est peu probable qu'il puisse présenter si vite des projets précis.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL N° C-190

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Peut-il nous indiquer quand nous reprendrons l'examen du bill n° C-190 en comité plénier?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des consultations avec les leaders des partis à la Chambre, à propos du reste des travaux, mais ces consultations ne sont pas encore terminées. J'espère qu'elles le seront sous peu et je ferai aussitôt connaître à la Chambre où nous en sommes.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Pourrait-il nous dire s'il est exact que M. Igor Gouzenko, ancien officier soviétique, aurait droit à une pension, au même titre que les membres retraités de la Gendarmerie royale?

M. l'Orateur: Cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LA PÊCHE

LE PHOQUE—L'ACCÈS AUX LIEUX DE CHASSE DES REPRÉSENTANTS DE SOCIÉTÉS PROTECTRICES DES ANIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Arthur Laing (ministre suppléant des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, hier le député de New Westminster a demandé si des représentants de sociétés protectrices des animaux auraient accès aux terrains de chasse au phoque. Bien entendu, on n'empêche personne de visiter, à leur gré les endroits en question et j'apprends que des représentants de bon nombre de sociétés protectrices des animaux du Canada et d'Europe se sont rendus hier dans le voisinage des Îles-de-la-Madeleine. On me dit, en outre, que le ministère des Pêcheries a transporté à ses frais, sur la glace, un représentant de la Société protectrice des animaux de l'Ontario, un vétérinaire du ministère de l'Agriculture et un vétérinaire d'Édimbourg reconnu pour ses connaissances en matière de chasse au phoque. Ils

font des expériences concernant de nouvelles méthodes d'abattage.

L'INDUSTRIE

LE CAP-BRETON—LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DE LA MINE McBEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas très longtemps, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a avisé la Chambre que la Société de développement du Cap-Breton prendra possession à partir du 1er avril de toutes les mines de la DOSCO, à l'exception d'une seule, la mine McBean, dans ma circonscription. Dira-t-il aujourd'hui à la Chambre quels plans le gouvernement a dressés pour poursuivre l'exploitation de cette mine, qui emploie environ 400 hommes?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y a quelques mois, l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse et moi-même avons discuté de cette question avec les représentants des mineurs. Nous avions conclu, à ce moment-là, que nous étudierions la possibilité de trouver un entrepreneur indépendant qui prendrait charge de cette mine et l'exploiterait à un rythme réduit. J'ai confié cette requête à la Société de développement du Cap-Breton. Le vice-président l'a faite et a transmis ses recommandations au conseil de la Société, qui doit prendre une décision à ce sujet-là et me la faire connaître bientôt.

[*Traduction*]

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il passer en revue les observations faites hier soir par le premier ministre à la télévision et faire savoir dès que possible à la Chambre quand l'argent sera disponible pour continuer l'exploitation de la mine McBean et de l'aciérie de Sydney? Le ministre a dit, je crois, qu'il répondrait à cette question. Il pourrait tout au moins faire savoir si les observations du premier ministre l'intéressent.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si le député veut simplement savoir si le ministre s'intéresse aux observations du premier ministre, cette partie de la question n'est pas acceptable, toutefois, la second partie de la question l'est.

M. MacInnis: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, j'adresserais ma question au ministre en cause ou au premier ministre, s'ils avaient été présents à la Chambre.

[L'hon. M. Laing.]

SYDNEY (N.-É.)—LE REFUS DE PRÊTS FÉDÉRAUX POUR L'ACQUISITION DE L'ACIÉRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre semble avoir été retenu, je vais poser ma question au premier ministre suppléant ou au ministre des Finances. Elle a trait à la lettre que le premier ministre a adressée le 8 mars au premier ministre de la Nouvelle-Écosse pour lui annoncer la décision regrettable du gouvernement qui refuse de prêter à cette province la moitié des fonds dont elle a besoin pour acquérir les actifs de l'aciérie de Sydney. Vu qu'il serait très difficile pour tout gouvernement provincial d'emprunter une somme aussi importante, étant donné l'état actuel du marché financier, le gouvernement offrira-t-il de l'aide sous une autre forme, en garantissant le prêt, par exemple, ce qui permettrait au gouvernement de la Nouvelle-Écosse d'obtenir une somme aussi forte?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas l'intention de le faire.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, il s'agit, sauf erreur, d'environ 44 millions de dollars. La province de Québec a dû, tout récemment recourir à huit banques pour obtenir 38 millions. Étant donné cette difficulté, quelle autre formule le gouvernement propose-t-il pour aider la Nouvelle-Écosse à réunir cette somme considérable dans la période critique que traverse actuellement le marché de l'argent?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le premier ministre expose dans sa lettre au premier ministre de la Nouvelle-Écosse l'aide que le gouvernement fédéral est disposé à donner.

M. Douglas: A cet égard, rien.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances peut-il nous dire si le gouvernement a finalement décidé qu'il a droit à cet argent.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances de prier ses collègues du cabinet de manifester plus de bienveillance envers le représentant de la Nouvelle-Écosse au sein du cabinet.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas persister à poser cette question, mais je la pose encore une fois, car la lettre

du premier ministre, en date du 23 janvier, mentionnait une réclamation possible de 1.7 million de dollars. Le gouvernement n'a pas encore dit s'il a un droit quelconque à cette somme. Comment peut-il donner une chose qu'il n'est pas sûr d'avoir. Le ministre de la Justice attend depuis octobre pour répondre à cela.

L'hon. M. Trudeau: Vous ne m'avez pas posé la question.

L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

L'ÉVALUATION DES DÉPLACEMENTS DE BASES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, responsable de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Dira-t-il à la Chambre si un économiste de l'Office a évalué les conséquences de la suppression graduelle de la base de Summerside? J'aimerais lui demander, à titre de ministre originaire de la Nouvelle-Écosse, si l'on peut accorder la même considération à la Nouvelle-Écosse en faisant évaluer par un économiste de l'Office les conséquences du déplacement de la base de Greenwood à Summerside.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre peut répondre à la question à son titre officiel, mais non pas à titre de ministre originaire de la Nouvelle-Écosse.

M. Nowlan: Dans sa réponse à la première partie de la question le ministre pourrait-il nous dire si un économiste ou un membre du personnel de l'Office d'expansion économique de la région atlantique a évalué les conséquences économiques de la suppression graduelle de la base de Summerside et si l'on a l'intention d'évaluer également les conséquences économiques de son transfert de Greenwood?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, à mon avis l'expression «suppression graduelle» est mal choisie, car il n'y a pas de suppression graduelle au sens ordinaire du terme. Je serai heureux de me renseigner là-dessus auprès de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de donner une réponse détaillée demain.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire s'il a protesté formellement contre le transfert de ces installations de Greenwood à Summerside?

L'hon. M. MacEachen: J'ai participé activement aux discussions sur toute cette affaire avec le ministre de la Défense nationale.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Le ministre entend-il par là souligner le peu de pouvoir qu'il a au sein du Cabinet?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au secrétaire d'État car je crois que c'est à l'honorable représentante qu'il faut poser les questions intéressant divers ministères. Depuis le 23 novembre la question nº 741 figure au *Feuilleton* en mon nom. Elle a trait au nombre de femmes employées dans des entreprises relevant du gouvernement fédéral. L'honorable représentante veillera-t-elle à ce que j'obtienne une réponse avant le congé du Parlement?

L'hon Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Je ne peux pas le promettre, monsieur l'Orateur, car la question concerne le nombre global de femmes employées dans tous les services y compris la fonction publique du Canada, les industries et autres entreprises. Il faut beaucoup de temps afin de réunir les données nécessaires pour répondre à ce genre de question. Nous nous efforçons de le faire mais, bien entendu, le nombre des femmes s'accroît chaque jour. Peut-être cela fera-t-il plaisir à l'honorable représentante.

Mme MacInnis: La question est au *Feuilleton* depuis le 23 novembre.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA SASKATCHEWAN—LA COTISATION PROHIBITIVE AU PROGRAMME D'HOSPITALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-ce à sa demande que la cotisatiion prohibitive de $2.50 a été proposée dans le cadre du programme d'hospitalisation de la Saskatchewan?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question du député me semble irrecevable.

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Normalement, le gouvernement fédéral doit verser une partie de cette cotisation et il est possible qu'il ait profité de l'occasion pour...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Évidemment, le député cherche à pêcher en eau trouble. A mon avis, la question, ainsi formulée, est irrecevable.

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ce n'est pas ma faute si les députés d'en face sont en eau trouble.

[*Plus tard*]

M. Nasserden: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La prime de $2.50, prévue par le régime d'assurance-hospitalisation en Saskatchewan, est-elle visée par le programme d'austérité de l'honorable vis-à-vis?

LES POSTES

LA DISTRIBUTION DE REVUES PUBLICITAIRES AMÉRICAINES SUR LA LIMITATION DES NAISSANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes peut-il répondre aujourd'hui à ma question de la semaine dernière à propos de l'utilisation des services postaux canadiens par certaines revues américaines qui, en violation de nos lois, diffusent des renseignements sur le contrôle des naissances?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, après avoir bien examiné les circonstances et obtenu les conseils juridiques appropriés, j'ai décidé que ces cas n'exigent pas l'ordre prohibitif provisoire prévu à l'article 7 de la loi sur les postes.

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE SAINT-JEAN (N.-B.) ET DIGBY (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports, vu qu'il est passé à peu près inaperçu au cours de la période des questions. Étant donné que depuis trois ans, on pose des questions positives au sujet du service de transbordement entre Digby et Saint-Jean et que les diverses réponses reçues étaient régressives, le ministre pourrait-il nous dire où en sont les négociations et si nous pouvons nous attendre à une déclaration d'ici la fin de la semaine ou avant le 4 avril?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai une réponse encore plus positive à donner à cette question, régressive. J'espère faire une déclaration bientôt. Les choses vont bon train, et je suis tout aussi optimiste, sinon plus, que la dernière fois que l'on m'a posé la question.

M. Nowlan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre aurait-il l'amabilité et l'obligeance de se confier au député de Digby-Annapolis-Kings, avant de faire sa déclaration?

L'hon. M. Hellyer: Pourquoi pas?

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉDUCTION DES AFFECTATIONS AUX SERVICES DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il nous expliquer plus catégoriquement aujourd'hui en quoi consistent les réductions des services médicaux assurés aux Indiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je compte bien faire une déclaration avant l'ajournement mais, à mon avis, cela ne conviendrait pas à l'appel de l'ordre du jour.

LES DROITS DE L'HOMME

LA DISCRIMINATION DANS LES CONTRATS D'EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. On a posé la semaine dernière une question au premier ministre et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de la décision de la Cour suprême touchant M. Terence Whitfield et les difficultés qu'il a dû surmonter. Le premier ministre a promis de faire une déclaration à cet égard. A-t-il l'intention de la faire avant l'ajournement de la Chambre?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je crois que oui, monsieur l'Orateur. Je sais que le premier ministre s'est intéressé à cette affaire.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE RÉGIME DE DEUX PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au

ministre du Commerce. Maintenant que le ministre des Finances a, presque à lui seul, réglé la crise financière du monde en établissant un régime de deux prix pour l'or (*Applaudissements*)...le ministre du Commerce pourrait-il le consulter afin d'établir un régime de deux prix pour le blé? (*Exclamations*)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides. Lorsque le comité a levé sa séance, le vendredi 15 mars, le crédit 1c du ministère de la Consommation et des Corporations était à l'étude.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

1c. Administration centrale, $399,753.

M. Knowles: Monsieur le président, le leader du gouvernement, ou le ministre de la Consommation et des Corporations, pourrait-il faire une déclaration sur les travaux de la Chambre. Je ne veux pas anticiper sur l'issue des négociations qui se poursuivent peut-être encore, mais le leader du gouvernement reconnaîtra qu'il existe un rapport entre les crédits de ce ministère et les conséquences du bill nº C-190. Mes collègues m'ont chargé de dire que si nous étudions le bill nº C-190 demain ou après-demain on ne consacrera sûrement pas le même temps à l'étude des crédits du ministère en question. Si cette négociation n'est pas encore terminée, nous pourrions peut-être passer à un autre ministère et revenir aux crédits de celui-là lorsque nous connaîtrons le programme. Le leader de la Chambre connaît maintenant nos intentions; il pourrait peut-être nous fournir des explications sur la question.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, je comprends l'intérêt du député, que je crois légitime. Cependant, la situation comporte un élément supplémentaire que je dois tirer au clair avant de faire une déclaration. En attendant la conclusion des négociations, si la Chambre y consent, je mettrai bien volontiers en délibération les crédits d'un autre ministère. Toutefois, j'ai abusé de mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations, qui se tient prêt à la Chambre depuis quelques jours et, si alléchante que soit la proposition de mon honorable ami, je dois laisser le ministre présenter ses crédits. Sous peu, je serai en mesure d'éclaircir l'affaire.

M. Patterson: Monsieur le président, je dirai seulement que nous serions heureux de reprendre l'étude du bill C-190, car c'est une mesure importante. Nous espérons que le ministre réussira à régler les détails à cet égard.

Quant aux crédits, nous croyons qu'on a consacré beaucoup de temps au budget supplémentaire et nous ne voulons pas prolonger le débat sur cette question ni sur les crédits provisoires. Nous espérons cependant pouvoir poursuivre l'étude du bill C-190.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, ce crédit vise une somme assez considérable, $142,525, qui représente la part du Canada dans les dépenses du Comité canadien des fonds mutuels et des contrats d'investissement. J'ai fait inscrire au *Feuilleton*, le 1er mars, la question nº 1,101 pour obtenir des renseignements à ce sujet. Si le ministre est prêt à dire qu'une réponse sera fournie demain, je n'insisterai pas. S'il ne le peut, il pourrait peut-être nous donner maintenant des détails concernant cette somme importante et nous éclairer sur les buts, les objectifs et les attributions de ce comité.

• (4.00 p.m.)

M. Prittie: Monsieur le président, je voudrais faire une très brève intervention à propos d'un seul sujet. La semaine dernière, je crois, le député d'Halifax et celui de New-Westminster ont soulevé, à propos de la loi sur les coalitions, la question des sports professionnels. Sauf erreur, aux termes de la loi actuelle, les services, en général, et les sports professionnels, en particulier, ne tombent pas sous le coup de la loi sur les coalitions. C'est pourquoi le ministre et même le gouvernement fédéral n'ont aucun pouvoir. Certes, le problème découle du fait que Vancouver a demandé une charte de la Ligue nationale de hockey. Même si le ministre est au courant, j'aimerais lui signaler que la Chambre est saisie d'un bill privé qui redresserait la situation. C'est le bill C-99, présenté par son collègue, le député de Vancouver-Burrard. Il demande expressément que le sport professionnel relève de la loi relative aux enquêtes

sur les coalitions. Je ne vais pas les lire maintenant, mais les notes explicatives accompagnant le projet de loi exposent très bien le problème.

J'aimerais poser au ministre une autre question au sujet de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. D'après ce qu'il a dit à la Chambre, le Conseil économique du Canada l'étudie actuellement et ne présentera pas son rapport sous peu. A-t-on confié au Conseil la question de savoir si la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne devrait pas s'appliquer aussi aux services? A l'heure actuelle, seuls les produits vendus sont assujettis à cette loi. Mais il me semble que les industries de services pourraient, tout aussi bien que les industries commerciales, nuire à l'intérêt public en fixant leurs prix et en divisant les marchés. On devrait certes étudier la question des sports professionnels dont j'ai déjà parlé. Toute initiative du Parlement devrait tenir compte de l'opinion publique et de l'opinion qui prévaut dans bien des régions du Canada, surtout sur la côte Ouest, où les gens ont actuellement des opinions arrêtées sur la question. Je me demande si le ministre a entendu ma question.

L'hon. M. Turner: Oui.

M. Germa: Monsieur le président, je profite de l'occasion pour dire quelques mots sur ce crédit du ministère de la Consommation et des Corporations. Les députés le savent: les membres de notre parti ont accepté la formation de ce ministère avec certaines réserves. Nous avons alors signalé les faiblesses, très graves à nos yeux, de la mesure législative qui régit le fonctionnement du ministère. On n'a rien fait, dans l'intervalle, qui puisse modifier notre opinion sur l'œuvre que peut accomplir le ministère au profit du peuple canadien. Les gens ont accueilli avec joie la nomination d'un ministre qui pourrait intervenir directement en leur nom sur le marché, afin d'assurer qu'ils soient honnêtement traités lorsqu'ils jugent bon de consacrer des fonds à des services nécessaires à leurs besoins quotidiens. C'est là un domaine très vaste. Il concerne chaque dollar dépensé par chacun des Canadiens. Si le ministre voulait vraiment faire son travail convenablement, il pourrait intervenir dans presque tous les secteurs du monde des affaires.

Cependant, malgré la formation de ce ministère, le coût de la vie continue d'augmenter. Nous n'avons noté aucun changement dans la hausse des prix. D'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique publiés vendredi, le coût de la vie se situe actuellement à 152.7, soit une augmentation de 0.1 par rapport au mois dernier, et de 4.5 depuis le 1er février 1967. Les chiffres du Bureau fédéral de la statistique nous apprennent également que l'indice des loyers a augmenté de 0.5 p. 100. Il y a longtemps que le peuple canadien est aux prises avec le problème du logement. Or, d'après les chiffres, rien n'est venu compenser la hausse constante du prix des logements familiaux. C'est sans doute l'un des domaines les plus essentiels où le ministre pourrait intervenir, en cherchant pourquoi le coût d'un logement familial continue d'augmenter malgré les efforts des autres ministères du gouvernement.

Le Bureau fédéral de la statistique nous signale que l'une des raisons de l'augmentation du coût des logements, au mois de février, est la hausse des taux d'assurance pour les habitations. Suivant ces chiffres, les compagnies d'assurance doivent avoir augmenté leurs primes. Autant que je sache, les compagnies n'ont pas expliqué au peuple canadien, au gouvernement, ou à quelque bureau de revision pourquoi elles augmentaient la prime qu'elles exigent pour protéger nos maisons contre les pertes dues aux incendies, aux inondations, à la grêle et ainsi de suite. Ce fut une décision arbitraire de leur part.

Je ne suis pas sûr que le ministre puisse intervenir dans ce domaine mais, dès qu'il s'agit de l'argent des consommateurs, je crois que sa juridiction est très étendue. L'assurance est un secteur capital, et il a été souvent question ici des compagnies qui pratiquent ce commerce. Nous avons signalé qu'elles ne sauraient se plaindre d'un faible rendement quant au dollar investi. Il me semble que le ministre pourrait bien intervenir et leur demander de justifier cette majoration de leur tarif. Je comprends qu'il ne saurait légiférer contre elles, mais il pourrait sûrement les obliger à montrer leurs livres au peuple canadien et à expliquer la majoration de leurs taux de prime à l'égard des maisons.

En agissant de la sorte, il contribuerait beaucoup, je pense à montrer au grand jour un secteur des affaires qui depuis longtemps exploite la population canadienne. A la longue, c'est le petit propriétaire qui est le plus durement touché, car il ne peut prendre aucun risque: il lui faut recourir aux compagnies d'assurance pour protéger son principal placement, l'acquisition de sa demeure. Il lui faut payer ces taux, même s'ils sont élevés.

Puis-je signaler au ministre que c'est là un domaine où il pourrait faire quelque chose pour nous?

La loi instituant le ministère de la Consommation et des Corporations ne confère au ministre aucun pouvoir dont il puisse se prévaloir pour agir. Le but principal du ministère est donc de renseigner, de former et de protéger le consommateur à propos de ses achats. Depuis l'établissement de ce ministère, je n'ai vu aucun texte, je n'ai entendu aucune émission à la radio ou à la télévision, qui m'aient renseigné sur ses objectifs et ses pouvoirs, car en somme je suis aussi un amateur dans ce domaine. Je me suis laissé rouler bien des fois et je serai sans doute roulé encore demain ou la prochaine fois que je m'aventurerai dans la jungle. Le ministre n'a pas jugé bon de m'instruire, pas plus que les 20 millions de Canadiens.

Évidemment, le ministère ne fonctionne que depuis quatre ou cinq mois, et il est injuste de ma part de déjà blâmer le ministre, mais le fait est que les Canadiens se félicitaient de voir confier le portefeuille de ce ministère à un homme jeune et plein d'allant, et ils espéraient qu'il se mettrait à agir et que cela allait barder. Je suis toutefois un peu déçu, car le ministre ne s'en est encore pris à personne. Il est jeune, courtois et plein de vigueur, et il occupe un poste stratégique au sein du cabinet. Son poste est sans doute le plus délicat qui soit au Canada car s'il veut remplir son rôle convenablement, il devra se faire l'arbitre entre le consommateur et le milieu des affaires. Vu la situation délicate qu'il occupe, il doit éviter à tout prix d'être l'obligé des entreprises commerciales, car s'il lui faut un jour réagir à leurs décisions financières, il doit être affranchi de toute obligation envers elles pour avoir sa liberté d'action.

• (4.10 p.m.)

Je doute fort que le ministre ait eu raison d'accepter des services de transport gratuits d'une entreprise de caoutchouc pour mener sa campagne pour la direction du parti libéral. Il devra peut-être un jour prendre la défense du peuple contre cette compagnie. Ce genre de gratification le lie dans une certaine mesure et peut l'empêcher de prendre des décisions tout à fait impartiales. Je conseille à ce ministre et aux autres ministres engagés dans la course au leadership de ne pas devenir les obligés des diverses entreprises commerciales. Je ne voudrais pas les voir liés à aucune de ces grosses entreprises.

Pour prouver concrètement la hausse persistance du coût de la vie, je vais citer le dernier rapport de la Commission Batten, chargée par les trois gouvernements provinciaux des Prairies d'enquêter sur les prix exigés par les épiceries des Prairies. La Commission a montré, avec des chiffres impressionnants, l'ampleur du contrôle que ces compagnies exercent sur les épiceries des Prairies. Je suis certain que cette situation prévaut aussi en Ontario, au Québec et dans le reste du Canada. Lorsqu'on a demandé au ministre s'il donnerait suite à ce rapport et s'il ferait mener une enquête semblable dans le reste du Canada, il n'a pas semblé voir cette idée d'un bon œil. D'après le ministre, semble-t-il, si une autre province souhaite faire une enquête, il sera heureux d'en recevoir le rapport.

Voilà un autre secteur des attributions de ce ministère que je ne comprends pas. Incombe-t-il au ministre de faire des enquêtes sur les prix? A mon avis, non seulement il incombe à ce ministère de recevoir les rapports d'autres commissions instituées par d'autres organismes, mais il doit aussi faire enquête lui-même lorsqu'on le met au courant de situations quelconques au Canada. Si cette enquête révèle l'existence de monopoles, un autre service de ce ministère doit intenter des poursuites judiciaires pour remettre les intéressés au pas.

Je sais bien que notre législation contre les coalitions n'est pas très efficace. Comme le disait dernièrement un de mes collègues, des douzaines de sociétés ont été reconnues coupables d'avoir fixé arbitrairement des prix, mais pas un de leurs dirigeants n'a été incarcéré. S'ils sont reconnus coupables, on ne devrait leur permettre de se soustraire à une partie de la punition prévue par la loi, bien que je ne veuille pas qu'on remplisse à tout prix les prisons, vu le peu d'utilité de cette peine dans la plupart des cas. Toutefois, je sais que des gens qui ne sont pas riches souffrent dans nos prisons. Par contre, les vice-présidents de grandes sociétés peuvent pressurer la masse en déterminant illégalement les prix; pourtant, ils n'ont jamais à subir toutes les sanctions prévues par la loi et ne vont pas languir dans les prisons. Si les Canadiens voyaient quelques-uns de ces individus traduits en justice, ils auraient plus confiance dans le ministère et le gouvernement.

Le problème du crédit à la consommation est un autre domaine où le ministre a le droit d'intervenir. Le consommateur dépense une

grande partie de son revenu en taux d'intérêt usuraires. Si une société de financement peut légalement exiger jusqu'à 24 p. 100 d'intérêt sur l'argent qu'elle prête, il appartient au ministre, je pense, de le souligner. Je sais que ces sociétés peuvent légalement imposer ces taux d'intérêt, mais il incombe au ministre de signaler aux Canadiens que c'est là une réalité de la vie et qu'ils doivent se méfier de ces usuriers. Ils sont parmi nous depuis longtemps et je pense qu'ils y seront indéfiniment. Aujourd'hui, le crédit à la consommation au Canada, abstraction faite des hypothèques sur immeubles, s'élève à environ 8 milliards de dollars, et représente approximativement 960 millions de dollars en intérêts par année. C'est une somme considérable, qui réduit le pouvoir d'achat du consommateur.

A son tour, la réduction du pouvoir d'achat des consommateurs dégonfle notre économie et entraîne le chômage et autres choses indésirables qui accompagnent une économie affaiblie. Le ministre a le devoir de veiller à ce que chaque consommateur ait le plus grand pouvoir d'achat possible, car tout le pays en bénéficierait. On se rappelle qu'en 1966, des consommateurs dans tout le Canada ont manifesté devant les supermarchés et à différents endroits. Les consommateurs sont maintenant organisés et ont un nouveau ministre à qui demander de l'aide. Le consommateur a cru bon de se plaindre de la qualité et des prix, comme du genre de service qu'il reçoit pour son argent.

Il sait que 670,000 automobiles peu sûres circulent sur les routes aujourd'hui. Je dis que c'est le devoir du ministre de découvrir pourquoi on permet aux fabricants de mettre en vente sciemment des automobiles dangereuses. L'acheteur ordinaire d'une automobile n'est pas mécanicien. Il est incapable de juger de la qualité du travail ou de la sécurité de l'automobile. Il dispose de tant d'argent et sait qu'il a besoin d'une automobile. Souvent, il achète en toute innocence une auto qui pourrait causer sa mort ou celle d'autres personnes. Nous avons tous besoin de protection contre ce genre de techniques de vente.

On a parlé du prix des médicaments. J'aimerais féliciter le ministre de la présentation du bill nº C-190; nous croyons tous que cette mesure ferait baisser le prix des médicaments en permettant le jeu de la concurrence. Si la Chambre pouvait seulement étudier le bill avant le congé, la population canadienne serait pour toujours redevable au ministre, me semble-t-il, d'avoir au moins accompli cela pendant la courte période de son mandat.

[M. Germa.]

Il est un autre domaine qui préoccupe le consommateur, les services de santé. Quel que soit son état de santé actuel, toute personne sait qu'elle devra dépenser pour des soins médicaux. Aucun d'entre nous n'est immortel. Un jour, le mécanisme fait défaut et il faut alors obtenir les conseils et l'aide des médecins. Ici, mes remarques s'appliquent également aux membres des autres professions libérales qui fixent arbitrairement leurs honoraires: ingénieurs, avocats, et le reste. Toutefois, ce sont les médecins qui se trouvent le plus près du consommateur, car il doit s'adresser à eux directement, mais il n'en est pas ainsi généralement dans le cas des ingénieurs et des autres dont j'ai parlé.

• (4.20 p.m.)

J'aimerais me reporter à un éditorial radiodiffusé sur les ondes de la station VOCM de Saint-Jean, Terre-Neuve, le 17 janvier 1968. En voici un extrait:

> De récents entretiens sur les taux des services professionnels—qui les établit, quel rapport ont ces taux avec les services rendus—nous rappellent que des médecins ont majoré leurs honoraires récemment, certains jusqu'à 30 p. 100. On nous donne à entendre que ces hausses sont attribuables à l'établissement prochain du régime d'assurance frais médicaux.

Nous savons tous que la profession médicale a soulevé certaines objections à ce régime, et je félicite le gouvernement de la réaction qu'il a eue à leur égard. Mais on semble insinuer dans cet éditorial qu'afin de rendre inaccessibles les services médicaux au Canada les médecins ont augmenté leurs honoraires de 30 p. 100, rendant ainsi le régime d'assurance frais médicaux si coûteux que le gouvernement n'osera pas l'offrir aux gens. Je crois, monsieur le président, que c'est là un état de choses déplorable. Non pas que les médecins n'aient droit à un train de vie convenable. Ils doivent sortir par tous les temps et leur métier est très dur. La conduite des malades, étant donné leur état, laisse souvent à désirer. Pour toutes ces raisons, les médecins peuvent prétendre plus que d'autres à un niveau de vie élevé. Je le leur accorde volontiers, monsieur le président. Toutefois, je dois aussi reconnaître que le consommateur doit payer la note, et que les études de ces médecins sont largement financées par les deniers publics. Il en va de même de leur équipement et de la recherche médicale. L'argent dépensé pour les études du médecin provient en premier lieu du consommateur. C'est lui qui fait les frais des services et de la recherche, indispensables pour que le médecin nous soigne mieux, vous et moi, lorsqu'il deviendra praticien. Le consommateur a donc

le droit, monsieur le président, de fixer les honoraires qui devraient être versés pour les services rendus. Je prétends que le consommateur et le contribuable ont leur mot à dire parce qu'ils contribuent à la formation du médecin et aux installations dont il dispose.

On a reconnu ce fait à Terre-Neuve, il y a quelques années, monsieur le président, quand le premier ministre de cette province a imposé des restrictions aux médecins qui tiraient parti des offres généreuses qui leur étaient faites, concernant leur formation. Ils devaient s'engager, en retour, à travailler deux ans durant dans des hôpitaux à des endroits reculés. Je ne vois rien à redire à une mesure législative de ce genre. On y reconnaît que le gouvernement a le droit d'intervenir, au nom des consommateurs, quand des membres de cette profession établissent leur propres honoraires. Quand le programme d'assurance frais médicaux du gouvernement actuel entrera en vigueur, l'enjeu du gouvernement sera plus considérable, vu qu'il paiera 50 p. 100 des frais des services. Si c'est un corps médical hostile qui décide, de façon arbitraire, des honoraires des médecins, il est facile de voir que les médecins pourraient faire échouer le programme et c'est vous et moi, monsieur le président, et tous les Canadiens qui y perdraient.

On a aussi signalé au ministre, en posant diverses questions à la Chambre, d'autres hausses de prix récentes. Dans un cas particulier, le consommateur n'est pas atteint directement, mais indirectement, à cause du prix qu'il doit payer. Je pense à la hausse récente du prix du cuivre. Nous avons demandé au ministre des Finances d'enquêter là-dessus. J'ignore s'il y a un rapport entre le ministre des Finances et celui de la Consommation et des Corporations mais, à la longue, l'augmentation des prix retombe sur le consommateur. Si le prix d'un produit de base comme le cuivre augmente, le prix de presque tous les autres articles sur le marché remonte aussi. C'est pour cela que le ministre de la Consommation et des Corporations se doit d'intervenir, dans l'intérêt des consommateurs.

Lorsqu'on a soulevé la question de la hausse récente du prix du cuivre, le ministre des Finances a répondu qu'elle était attribuable à une pénurie de cuivre dans le monde. On aurait aussi profité d'une grève de 50,000 travailleurs du cuivre aux États-Unis pour majorer de 4c. la livre, sauf erreur, le prix du marché. Le ministre n'a jamais dit que les bénéfices réalisés par ces compagnies justifiaient une hausse de prix. Le ministre n'a jamais dit que l'augmentation du prix du cuivre avait quelque rapport avec les frais de production accrus. Il n'y avait aucun rapport, monsieur le président, entre le coût de production et le prix du cuivre sur le marché; c'était strictement une question du meilleur prix que l'on pouvait obtenir sur le marché. Pourtant, le ministre n'a pris aucune mesure contre les sociétés intéressées.

Je ne comprends pas pourquoi le ministre n'est pas allé trouver ces sociétés et ne les a pas au moins forcées à reconnaître officiellement qu'elles n'avaient aucune raison légitime de hausser le prix du cuivre. Ces sociétés réalisaient de bons bénéfices. Elles ont augmenté le prix du cuivre uniquement pour tirer avantage de la pénurie attribuable à une grève aux États-Unis et à la guerre au Vietnam.

J'aimerais également signaler que le prix de l'essence et du mazout a augmenté. Ces hausses touchent directement le consommateur. Dans notre climat nordique, le mazout est essentiel. Pourtant, le prix du mazout a accusé une hausse qui n'a pas été justifiée par les cinq ou six compagnies de pétrole qui détiennent un monopole mondial.

Cet accroissement de prix n'est pas le fruit d'un arbitrage comme une augmentation de salaire du travailleur moyen est le résultat de l'arbitrage. Le travailleur doit comparaître devant la commission de conciliation et exposer son cas à toute la collectivité. S'il n'a pas l'appui de cette dernière, il n'obtiendra pas d'augmentation de salaire. On obtient une augmentation de salaire par le procédé démocratique qui consiste à soumettre ses demandes à l'examen public. Toutefois, rien n'oblige les sociétés à négocier avec la collectivité avant de relever leurs prix.

Un peu avant l'adoption de la mesure législative visant à établir le ministère actuel, nous avons prié instamment le ministre d'y inclure une disposition pour la création d'une commission de revision des prix. Notre proposition a été rejetée comme tout à fait inexécutable, injustifiable, inutile, rétrograde, et j'en passe. Aussi, ai-je été bien étonné, l'autre jour, d'entendre le premier ministre déclarer à la Chambre, comme en fait foi la page 7536 du hansard du 12 mars:

> Nous devons trouver des moyens efficaces d'influer—non de contrôler mais d'influer—sur les nombreuses décisions, qui donnent lieu à des augmentations de revenus, de coûts et de prix. A cette fin, le gouvernement se propose d'établir un organisme, un bureau ou une commission gouvernementale, quel que soit son nom, qui sera chargé de reviser et de scruter les décisions les plus importantes touchant les prix, les revenus et les coûts.

• (4.30 p.m.)

La déclaration du premier ministre, bien que vague, laissait voir que l'opinion de notre

groupe a influencé le gouvernement. Le premier ministre a parlé d'un bureau, d'une agence, d'un comité ou d'un organisme quelconque qui pourrait enquêter sur la façon dont se prennent les décisions d'augmenter les revenus et les prix. Bien entendu, lorsque le gouvernement parle de prix et de coûts, il se garde bien d'employer le mot «profits». On n'a pas encore entendu un membre du gouvernement parler de profits ou de profits excessifs. Pourtant, c'est là que le nouvel organisme devrait enquêter. Les profits entrent dans les prix à la consommation. A mon avis, le consommateur a le droit de déterminer quelle marge de profit il est disposé à payer pour tel ou tel produit. Ce n'est que lorsque l'organisme envisagé par le premier ministre sera capable d'agir dans ce domaine que nous serons en mesure de contrôler le coût de la vie. Je dis cela, parce que plus loin le premier ministre ajoute:

Bien entendu, nous tiendrons soigneusement compte des vues qui sont exprimées à la Chambre au sujet de cette proposition.

C'est une décision très sage, mais il faudrait aller plus loin et donner corps à cette idée, car le gouvernement n'a pas encore précisé s'il songeait à un conseil, à une agence ou à une commission. L'idée est là en germe, et je supplie le ministre intéressé de laisser ce germe pousser et arriver à maturité.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici a trait à l'ensemble du Canada. Pourtant il y a un groupe qui, par suite de sa situation géographique, souffre plus que les autres des prix élevés. Il s'agit des gens du Grand Nord. Plus nous allons au Nord, plus la vie est chère. Je viens d'une ville du Nord de l'Ontario. Ce n'est pas encore l'extrême Nord, mais le coût de la vie y est plus cher qu'à Toronto. Il y a peu de temps, alors que j'étais conseiller de la ville de Sudbury, nous parlions du coût élevé des matériaux de construction dans la ville. Nous avons découvert qu'un carré de bardeaux...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Une voix: Qu'il poursuive.

M. Habel: Non, non. C'est assez.

M. le vice-président adjoint: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député poursuive son exposé?

M. Habel: Non, non. C'est assez.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président adjoint: La parole est au député de Sudbury.

[M. Germa.]

M. Germa: Merci, monsieur le président. Je serai bref.

M. McLean: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Prétend-il que le consommateur devrait pouvoir contrôler le prix du beurre, des œufs, du lait et d'autres produits agricoles?

M. Germa: Par l'intermédiaire d'un organisme ou d'un bureau de revision, nous pourrions déterminer si une marchandise se vend à un prix équitable, si le producteur reçoit un juste revenu pour son placement ou si le consommateur se fait rouler. Il devrait exister un rapport entre le prix d'un article et son coût de production. Il n'en est pas ainsi sur le marché libre. La loi de l'offre et de la demande y est abrogée par les monopoles qu'exercent diverses corporations, et il en résulte que des marchandises se vendent à des prix qui n'ont aucun rapport avec leur coût de production.

J'ai déjà parlé des problèmes des régions septentrionales. Le conseil municipal de Sudbury a appris qu'un carré de bardeaux coûtait $1.50 de plus à Timmins qu'à North Bay. Nous avons aussi découvert que son transport, de North Bay à Timmins, coûtait 50c. Bien sûr, les gens qui ont posé des questions sur les prix élevés se sont fait refiler l'excuse suivante: «C'est le coût élevé du transport qui a fait monter le prix de vos matériaux de construction». Tel n'était pas le cas.

A Thompson, au Manitoba, localité du grand Nord située à quelque 400 milles de Winnipeg à vol d'oiseau, une personne garde son emploi environ 17 jours en moyenne. C'est un roulement excessivement rapide de la main-d'œuvre et je me suis demandé pourquoi quelqu'un irait 400 milles au Nord, dans un lieu éloigné de toute civilisation, pour abandonner un emploi après 17 jours. Le Canada compte un demi-million de chômeurs et, néanmoins, pareille situation prévaut dans le Nord. Après avoir fait enquête et échangé une correspondance avec le président des Métallurgistes unis, j'ai appris que les gens ne restent pas dans le grand Nord parce que le coût de la vie y est très élevé. Le ministre devrait, je pense, intervenir en faveur de ces citoyens du grand Nord. Nos gens ont besoin de travail. Ils acceptent d'aller dans le Nord car c'est là qu'est notre avenir. Cependant, ils ne peuvent mener ce projet à bonne fin à cause de la pression toujours plus forte qu'ils subissent quant au coût de la vie.

Les 500 employés de la construction de Thompson gardent leur travail 17 jours en moyenne. Parmi les employés réguliers de la mine, le taux moyen de roulement est de 85

p. 100 par année. Les mineurs y travaillent pour la société qui m'employait et ils sont assez bien payés. Pourtant, leurs salaires ne suffisent pas devant le coût élevé de la vie dans le grand Nord. Par exemple, les employés de la construction ou des mines paient jusqu'à $200 par mois pour la location d'une roulotte. Je suppose que pour cette somme, on peut louer une maison convenable à Ottawa, et même une très belle maison. Mais dans le grand Nord, vivre dans une roulotte coûte $200 par mois et on ne peut absolument pas dire que c'est un niveau de vie satisfaisant. J'espère que le ministre étudiera les domaines spéciaux dont j'ai parlé et qu'il apportera quelque soulagement à tous les Canadiens qui subissent les pressions de la vie chère.

M. Johnston: Je serai bref, monsieur le président. Le député de Sudbury, tout en souhaitant voir les plumes voler, voulait couper les ailes au ministre. Je lui assure que la seule chose que nous voulons descendre, ce sont les prix. J'ai suivi avec intérêt, moi aussi, les commentaires du député à propos du Bureau de revision des prix, car ce que le député de Vancouver-Kingsway a décrit comme une merveille d'inefficacité a acquis maintenant une certaine valeur. Le ministre ou son gouvernement a beau être le bienfaiteur du Nouveau parti démocratique, mal lui en prendra toujours.

Je tiens à poser au ministre une question que j'ai déjà soulevée ici à deux occasions. Le ministère a-t-il décidé d'en appeler contre les amendes imposées aux grossistes engagés dans le commerce des mandarines en Colombie-Britannique? On a annoncé l'imposition de ces amendes il y a quelques mois, et à ce moment-là elles m'ont semblé extrêmement basses. Si l'on prend l'amende la plus élevée, et qu'on estime que les prix ont été fixés arbitrairement pendant environ 20 ans, elle représente environ $500 par an. Ce n'est en somme qu'un permis annuel autorisant à fixer les prix. Si l'on demandait à l'exploitant d'un service de camionnage, qui transporte des billes de bois dans la province, combien lui coûte son permis par an, le chiffre qu'il donnerait se rapprocherait sûrement de $500, même si son entreprise est bien plus restreinte.

• (4.40 p.m.)

Je suis convaincu que les compagnies intéressées ne se seraient pas donné tout ce mal pour fixer les prix si ce n'était que pour en retirer $500 par an. On n'a probablement établi aucun rapport entre le montant des amendes et celui des bénéfices. Je voudrais savoir quelle décision on a prise à cet égard.

Mme Wadds: Monsieur le président, je regrette infiniment de devoir participer au débat, ne serait-ce que pendant quelques minutes, vu la conjoncture actuelle. J'étais prête à laisser passer l'occasion vendredi soir, si cela avait dû accélérer les travaux de la Chambre, mais le débat a pris tellement d'ampleur que j'aimerais dire quelques mots. En parlant d'ampleur, je ne fais certes aucune allusion au député d'Okanagan-Revelstoke, mais certains députés ont traité d'une foule de sujets, et toute tentative d'obstruction à la Chambre me répugne. Ce n'est pas dans cet état d'esprit que je prends la parole, car je serais bien prête à collaborer pour que nous terminions maintenant nos travaux. De fait, j'éprouve la plus grande sympathie pour les candidats à la direction du parti libéral dont le choix se fera pendant la première semaine d'avril. Ils devraient vraiment visiter en ce moment les délégués.

Un exemple de l'attitude étrange du gouvernement à l'égard de la démocratie, me semble-t-il, c'est la façon dont le gouvernement a pris des dispositions pour retenir les députés libéraux à un endroit tandis qu'ils devraient vraiment être ailleurs. Ce n'est pas la faute de l'opposition si le gouvernement n'a pas prévu cette situation et n'a pas mis ordre à ses affaires avant de fixer la date de ce très important congrès. Je regrette, comme un grand nombre de mes collègues, les difficultés auxquelles doivent faire face plusieurs candidats à cause de cela, mais je veux bien faire comprendre qu'ils sont entièrement responsables de cet état de choses.

Le ministre de la Consommation et des Corporations est très aimable et populaire à la Chambre et ailleurs. Je ne voudrais rien dire maintenant qui pourrait lui nuire. En premier lieu, je crois personnellement, comme des milliers d'autres, que le parti libéral pourrait faire un pire choix. Deuxièmement, il serait tout à fait injuste si, à cette date tardive, lors du débat sur les crédits supplémentaires, on se montrait particulièrement dur à son égard, car tout compte fait, ses dépenses sont relativement modérées comparativement à celles d'autres ministres. En fait, on pourrait le considérer comme étant un peu novice parmi les ministres libéraux très dépensiers. Toutefois, puisque c'est à l'encontre des avis assez importants d'un groupe créé tout exprès pour conseiller le gouvernement, qu'il a inclus le secteur de la consommation dans son ministère élargi, ce n'est que juste, je pense, qu'il réponde à certaines questions. En prenant la situation en main et en faisant prévaloir ses propres idées en matière de contrôle à exercer sur les prix à la consommation, il n'a absolument rien fait pour protéger les consommateurs contre la

hausse des prix. Nous aimerions donc qu'il nous dise lui-même ce qu'il a fait pour empêcher à la fois la hausse des frais d'administration de son ministère. Dans le budget de 1968-1969, le coût du ministère des Corporations et de la Consommation dépasse légèrement 8.5 millions de dollars. En 1967-1968, il était à peu près de 7 millions. L'augmentation est donc d'un peu plus de 1.5 million. Dans la rallonge actuelle, le nouveau service de la Consommation coûte approximativement $394,300. Dans ce crédit sont compris les salaires de $220,000, les frais de déplacement de $20,000 et les frais de fournitures et de matériel de bureau de $29,500. En soi, la chose serait critiquable à la lumière de la déclaration du ministre, du 17 octobre dernier, consignée à la page 3211 du hansard. La voici:

Je tiens à préciser, comme j'ai déjà tenté de le faire à l'étape de la résolution, que nous ne songeons pas à augmenter sensiblement les dépenses du gouvernement.

Mon appréciation peut être erronée, mais j'estime que cela représente une augmentation considérable. Aucune autre entreprise ne tiendrait un supplément d'un quart de million de dollars en traitements et dépenses de voyage pour une hausse négligeable. Aucune autre entreprise ne permettrait non plus que les dépenses prévues augmentent bien au-delà de 50 p. 100, comme cela s'est produit à la Direction de la consommation. Avec ces dépenses supplémentaires commodément glissées dans la rallonge budgétaire, le nouveau service, qui ne devait pas causer d'augmentations sensibles, a déjà coûté en cinq mois, en moins d'un semestre, bien plus d'un demi-million de dollars, plus exactement $569,300. A ce rythme, on frissonne à la pensée de ce qu'il pourra coûter dans deux ans, trois ans ou cinq ans. Le seul espoir est que le gouvernement actuel ne préside pas alors à ses destinées. (*Applaudissements*)

Tout le monde dépense beaucoup d'argent ces jours-ci, on le sait. Le ministre nous a rappelé, avant la deuxième lecture du bill qui créait son ministère, que les dépenses des particuliers en biens de consommation et en services s'élevaient à environ 37 milliards de dollars par année au Canada. Voilà certes une somme considérable, mais elle doit satisfaire à tous les besoins essentiels des membres de notre société, et il me semble très difficile de trouver le moyen de réduire des dépenses qui sont matières de choix et de décision personnels. Ce sera en effet une tâche énorme que d'aider les gens à réduire cette dépense plutôt indéterminée de 37 milliards de dollars. Le problème me semble d'importance capitale et exige beaucoup plus d'attention qu'on ne lui en a accordé jusqu'ici.

Le gouvernement semble avoir oublié le vieil adage qui dit de ne pas s'enfoncer davantage dans une mauvaise affaire. Il a tenté de résoudre le problème des dépenses trop considérables en dépensant davantage. Il est vrai que les consommateurs ont besoin d'être orientés et guidés quant aux avantages offerts par certains vendeurs par rapport à d'autres et pour savoir comment découvrir la qualité qu'ils recherchent dans les produits. Il me semble néanmoins peu probable que la dépense de ce montant considérable, dans ce service d'un nouveau ministère, soit très avantageuse aux maîtresses de maison du Nord de la Saskatchewan ou de Terre-Neuve et leur permette d'équilibrer leur budget familial. Bien au contraire, elle vient encore s'ajouter à la montée en flèche de l'inflation générale, qui leur rend déjà la situation si difficile.

Le ministre a reçu les meilleurs conseils possibles du Conseil économique sur la façon de coordonner les nombreux ministères qui s'occupent déjà de protéger les consommateurs. A l'étape du projet de résolution du bill établissant le ministère en question, le 13 octobre de l'an dernier, le député du Yukon a rappelé bien clairement au ministre qu'il serait sage, dans son cas, de suivre les avis du Conseil économique, et voici ce qu'il disait à ce sujet, comme en fait foi la page 3070 du hansard de ce jour-là:

L'application de ces recommandations ne nécessitera ni une grande expansion de l'activité gouvernementale ni une forte augmentation des fonctionnaires. Il faudra donc s'opposer fermement à toute tendance en ce sens, car elle ne serait ni utile ni judicieuse.

Vu la grande diversité des intérêts des consommateurs et les nombreux ministères qui œuvrent dans ce domaine, il n'est pas possible de concentrer toutes les activités dans un seul ministère, ni même désirable de tenter de le faire.

Le Conseil économique avait recommandé, de façon bien précise, la création d'un comité interministériel de la consommation, sous la présidence du sous-régistraire général.

On aurait ainsi tiré parti de connaissances et de mécanismes existants. C'est une des nombreuses mesures qu'on aurait pu prendre pour alléger les inquiétudes grandissantes du Canada au sujet des dépenses croissantes du gouvernement.

• (4.50 p.m.)

On ne lui a cependant pas ménagé les avertissements sur ce chapitre. Nous voyons mentionné à la page 261 du quatrième exposé

annuel du Conseil économique l'incertitude croissante du Canada au sujet de l'accélération actuelle du rythme des dépenses gouvernementales dans tous les domaines. Il s'y ajoute un commentaire très significatif non moins qu'alarmant: le Conseil partage cette incertitude. A quoi bon créer des groupements comme le Conseil économique si c'est pour négliger leurs avis? A quoi bon élargir les ministères si les résultats sont nuls? Le ministre consentira peut-être à nous dire s'il projette d'agrandir encore la Direction de la Consommation et dans ce cas, quels sont les résultats précis qu'il en attend.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, comme il devient évident que nous ne pourrons en finir avec ces crédits avant six heures, et en raison du discours bourré de chiffres prononcé par le député de Grenville-Dundas si le comité me le permet, je vais répondre aux questions qui m'ont été posées jusqu'ici et reprendre le débat ensuite, car je reçois une telle avalanche de renseignements que pour l'instant je ne crois pas que nous puissions clore ce soir le débat relatif aux crédits.

En exposant l'augmentation des dépenses de mon ministère, je dirai tout d'abord que du montant de $683,753, seulement $175,000 sont destinés à la nouvelle Direction de la consommation. Ce montant englobe la création de 26 postes, dont 18 sont encore vacants. Le reste des dépenses relatives à la nouvelle Direction de la consommation comprend les frais généraux et les frais de déplacement qu'entraîneront ces nouveaux postes.

J'aimerais examiner cela en détail. La somme de $399,753 pour l'administration centrale se répartit ainsi qu'il suit. Nous avons entrepris une étude de gestion sur les prix de revient et les profits, qui se rattache aux objectifs du ministère dans le cadre du rapport plus général du Conseil économique du Canada, afin de permettre au gouvernement fédéral d'aviser aux meilleurs moyens de réaliser ces objectifs. La somme de $70,000 nécessaire à cette étude représente un bon placement pour les contribuables canadiens, car elle permettra d'améliorer le fonctionnement de la nouvelle Direction de la consommation.

Une autre somme de $142,525 est affectée au comité canadien des fonds mutuels et des contrats d'investissement. Le gouvernement fédéral paie la moitié du coût d'une étude fédérale-provinciale sur le fonctionnement des fonds mutuels au Canada. Ce poste a été transféré des crédits du Conseil privé à ceux du ministère de la Consommation et des Corporations. A l'origine, ces crédits n'ont pas été engagés par mon ministère qui, d'ailleurs, n'avait rien à y voir. Une mention en ce sens figurait déjà dans le Livre bleu.

Nous avons versé un montant de $10,328 pour obtenir un avis juridique au sujet de l'application de l'alinéa 12*g* de la *Securities Exchange Act* des États-Unis. Les autorités américaines songeaient à appliquer plutôt sévèrement cette loi aux sociétés ayant au-delà d'un certain nombre d'actionnaires qui étaient citoyens américains et dont l'actif dépassait un certain montant. Nous avons dû consulter un conseiller juridique à Washington afin de savoir quel effet cette loi aurait au juste sur les sociétés canadiennes qui comptaient des actionnaires américains.

Nous avons aussi retenu les services de conseillers au sujet de certains problèmes et il nous faudrait pour cela $20,000. Un montant de $48,000 porte sur le bureau du ministre. Quand feu M. Favreau cumulait les fonctions de président du Conseil privé et de registraire général, il n'avait droit qu'à un seul bureau. C'est la première fois qu'une dépense est faite pour le bureau d'un titulaire distinct, autrefois le registraire général et maintenant le ministre de la Consommation et des Corporations.

Il y a un groupe d'étude des valeurs pour lequel nous demandons des fonds supplémentaires de $46,500. Notre ministère envisage la possibilité d'assurer la présence du gouvernement fédéral dans le domaine des valeurs, et cherche comment il s'y prendra. Nous avons chargé un expert dans le domaine des valeurs, le professeur Peter Williamson, d'examiner la question. Il s'est adjoint des collaborateurs l'été dernier et il me sera possible prochainement, je l'espère, de renseigner mes collègues à ce sujet.

Il y a une somme de $152,400 pour le groupe d'étude des corporations, sous la présidence du professeur Bob Dickerson, de l'Université de la Colombie-Britannique, qui, avec un groupe de professeurs de droit d'un bout à l'autre du pays, a étudié certains problèmes précis concernant les modifications que nous voulons apporter à la loi sur les corporations. Ces modifications visent la divulgation de renseignements financiers, les fonctions des membres de conseils d'administration, les activités du cercle des privilégiés, les demandes de procuration, et le reste. J'ai reçu ce rapport et l'ai soumis aux avocats en

exercice, venus à Ottawa après avoir prêté serment et qui n'ont reçu qu'une rémunération journalière pour leurs frais de déplacement. Nous avons aussi soumis ce rapport à un groupe de comptables agréés dont certains ont été désignés par l'Institut des comptables agréés alors que j'en ai choisi d'autres en me guidant sur ma propre expérience professionnelle.

Cela porte le montant total à $489,753. Déduction faite des traitements, le chiffre s'élève à $399,753. Comme je l'ai dit, seulement $175,000 de ce montant est requis pour l'établissement d'une Direction de la consommation au nouveau ministère qu'a autorisé le Parlement en décembre dernier.

Sous le crédit 5 traitant de la loi sur la faillite le montant de $109,000 doit être affecté à l'établissement de trois bureaux régionaux et d'une équipe d'enquête afin d'assumer les responsabilités, telles que je les interprète, de combattre les faillites frauduleuses au pays que je qualifie assez moqueusement d'industries de développement du pays. Nous avons maintenant, je pense, pris un tournant décisif quant à la manière de mener cette lutte.

Nous avons réussi à élaborer un accord avec certaines provinces, le Québec en premier lieu, pour la gouverne des procureurs fédéraux de la Couronne, à l'égard des délits relevant de la loi sur la faillite et des procureurs provinciaux de la Couronne en vertu des articles du Code criminel relatifs à ce domaine. Grâce à la centralisation de leur mise en vigueur et à l'aide des bureaux régionaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver, les équipes de comptables et d'enquêteurs sur les faillites qui font actuellement partie de la Gendarmerie royale ont rendu beaucoup plus efficaces les enquêtes et la coordination des cas, tout comme la présentation des témoignages et les poursuites elles-mêmes. J'ai déjà donné ces statistiques en réponse à une question du député du Yukon. Encore une fois, nous avons ici un investissement souhaité par les Canadiens pour protéger les entreprises de notre pays, en particulier les petits créanciers généralement lésés en cas de faillite.

Le poste 25 du crédit 20 de $80,000 concernant la division des brevets doit couvrir les frais de la revision, au milieu du cycle, de la catégorie «professions». On a accordé un montant en janvier 1967, mais on ne l'a payé qu'en avril ou en mai 1968. Le Conseil du Trésor n'a pas réclamé de fonds à l'époque. Il s'agissait de faire droit à une demande antérieure et puisqu'on n'a pas retiré les fonds, on les a réintégrés, sauf erreur, dans ces crédits.

[L'hon. M. Turner.]

• (5.00 p.m.)

Le député de Wellington-Sud a demandé entre autres choses si le montant global de $683,753 avait été dépensé par la Direction de la consommation. J'ai informé le comité que le montant attribué à cette direction est $175,000. Quant à ses questions sur le personnel, comme je l'ai déjà signalé au comité, il y a 26 postes dont 18 sont remplis, je pense. Le député voulait aussi savoir s'il y avait un ou deux sous-ministres. Il y a un sous-ministre qui dirige un ministère. Il a aussi demandé si le ministère entend centraliser toute l'administration de la Consommation dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Je réponds que non. Nous nous proposons de coordonner le programme de la consommation en conformité de la loi. Si, après avoir fait une revue de la gestion des programmes du gouvernement fédéral visant la consommation, nous constatons que certaines questions seraient mieux traitées autrement, le gouvernement effectuerait alors les changements administratifs voulus. Nous avons établi un comité interministériel composé de sous-ministres et présidé par mon sous-ministre, chargé d'examiner de ce point de vue les divers programmes touchant la consommation.

On m'a questionné aussi sur le Conseil consultatif des consommateurs. Je suis sur le point d'en faire connaître les attributions et quand je pourrai présenter les candidats à mes collègues et obtenir leur approbation, j'annoncerai la composition du Conseil.

J'aimerais commenter les remarques faites tout d'abord par le député d'Halifax et celles qu'a faites aujourd'hui le député de Burnaby-Richmond au sujet des franchises de la ligue nationale de hockey. A Vancouver, en réponse à une question posée à la Chambre, j'ai indiqué le contenu d'un télégramme que j'ai envoyé à M. Campbell. Qu'on me permette de dire encore une fois que d'après l'interprétation des tribunaux, je n'ai aucun pouvoir sur les services. La juridiction et l'autorité du directeur des enquêtes et des recherches se limitent aux produits en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le sport professionnel se rattache aux services. Je ne veux aucunement anticiper sur l'étude que poursuit le Conseil économique du Canada qui, en vertu d'un mandat que lui a confié le gouvernement actuel le 22 juillet 1966, revoit la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, mais je tiens à dire qu'étant donné que les services représentent 35 p. 100 de notre pro-

duit national brut, je trouve étrange que les produits entrent dans le champ d'application de la loi mais non les services.

Permettez-moi de dire aussi que si j'avais autorité sur les services et par là sur le sport professionnel, j'aimerais beaucoup étudier certains des contrats que souscrivent différentes équipes de la LNH, surtout ceux qui lient pour la vie de jeunes amateurs de 14 ans. Sans préjuger la situation, je suis porté à croire que, si j'y étais autorisé, je m'intéresserais de près à cette phase du jeu.

M. McCleave: Le ministre me permettrait-il une question à l'étape actuelle? Il a dit que, s'il pouvait s'occuper du hockey comme d'un service, il ferait certaines choses. S'agit-il d'une autorité que le Parlement pourrait lui conférer?

L'hon. M. Turner: J'estime qu'il existe une autorité constitutionnelle sur les services comme sur les marchandises. Il existe des restrictions que le directeur des enquêtes et recherches doit respecter, à part celles qui concernent le personnel. Si le Parlement accorde à un ministère certaines priorités, comme on nous en a accordé à l'égard de la consommation et des coalitions, surtout si elles résultent d'études telles que le rapport de la Commission Batten, dont je voudrais reparler plus tard, le directeur des enquêtes et recherches doit se voir accorder les ressources nécessaires pour faire ce que le Parlement lui demande. A mon avis, il n'a pas ces ressources à l'heure actuelle.

Les restrictions imposées par la loi ne concernent pas uniquement les services; il y a également une restriction du côté de la juridiction civile. J'ai toujours été d'avis que nous disposons d'un correctif d'ordre constitutionnel. Nous nous sommes jusqu'ici fondés sur le droit pénal, où le fardeau de la preuve est très lourd. Nous n'avons pas mis les lois sur le commerce à l'épreuve en fonction de l'AANB. Encore une fois, je ne veux pas devancer les conclusions de l'étude du Conseil économique du Canada, mais j'estime que l'idée d'accorder des dommages-intérêts à une partie lésée a du bon. Aux États-Unis, selon la loi anti-monopole, une partie qui réussit à prouver qu'elle a été lésée, a droit à une triple indemnité.

Nous devrions aussi, je crois, examiner la possibilité d'accorder des ordonnances de ne pas faire. A cause de la complexité des causes relatives aux fusions et aux coalitions et des causes d'atteinte à la liberté du commerce, il reste possible de déposer une plainte en justice, mais avant que le directeur, avec les moyens dont il dispose, soit en mesure de faire la preuve d'une transaction compliquée devant la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce et d'obtenir un rapport disant que la cause paraît bien fondée, et que le procureur général l'ait ensuite soumise aux tribunaux, les parties lésées peuvent avoir fait faillite. La loi ne confère pas au directeur le pouvoir d'anticiper une décision et d'intervenir, ou de demander une ordonnance de ne pas faire. Ce sont là d'autres restrictions. Du point de vue constitutionnel, je crois que le ministre et le directeur des enquêtes et des recherches pourraient avoir autorité sur les services si le Parlement le leur accordait.

Le député de Vancouver-Kingsway m'a également signalé la Commission Batten. Je n'ai pas l'intention d'exposer à nouveau dans quelles circonstances j'ai invité le juge Mary Batten la semaine dernière, à l'occasion de sa visite ici et je crois que le député est au courant. Quant à la situation des produits d'épicerie dans l'Ouest canadien, j'ai demandé au directeur des enquêtes et recherches d'examiner les allégations que renferme le rapport. S'il constate qu'elles sont justifiées, il doit entamer une enquête. Il a entrepris son travail et je crois comprendre que certains fonctionnaires s'en vont dans l'Ouest, afin de se rendre compte si les recherches et les rapports dont découlaient les allégations de la Commission étaient fondés.

J'ai également écrit aux trois premiers ministres des provinces des Prairies leur demandant si, pour se renseigner sur toute question soulevée au sujet d'un aspect du rapport se rattachant à la Direction de la consommation, du ministère de la Consommation et des Corporations, nos fonctionnaires pouvaient s'adresser aux recherchistes de la Commission. Je me suis cru obligé d'agir de la sorte, parce que la Commission est commanditée par les trois gouvernements des Prairies. Je ne peux qu'en tenir compte officieusement, sauf en ce qui concerne les coalitions.

Il conviendrait que les gouvernements des provinces des Prairies finissent par accepter les recommandations de la Commission Batten et les défèrent, comme l'ont suggéré le juge Batten et ses collègues, au ministère des Corporations et de la Consommation. En prévision de ceci, j'ai demandé aux trois premiers ministres en question de permettre à mes fonctionnaires d'examiner les données de façon, à ce que nous ayons ces renseignements en main.

La représentante de Vancouver-Kingsway le sait, un grand nombre de recommandations relatives aux industries de denrées avaient aussi été formulées par le comité mixte du Sénat et de la Chambre dont elle faisait partie. Le comité a également commenté le coût de la vie. A cet égard, nous sommes liés à la politique économique d'ensemble du gouvernement. Notre ministère n'a aucune arme spé-

cifique pour attaquer le coût de la vie. Le Bureau de revision proposé par le premier ministre se bornerait à examiner les frais, les prix et les coûts en général. Le gouvernement fédéral ne dispose pas directement, en vertu de la constitution, du pouvoir de contrainte légale. C'est une des raisons pour lesquelles nous prenons maintenant contact avec les gouvernements provinciaux pour leur demander leur collaboration.

• (5.10 p.m.)

Je ne veux pas commenter la politique économique du gouvernement d'une façon générale, mais seulement en ce qui concerne mes responsabilités de ministre. Présentement, je n'ai pas à m'étendre sur les questions du député de Peace-River à propos des coalitions, car, me semble-t-il, j'ai déjà traité le sujet à fond. Le député de Kootenay-Ouest a demandé ce que j'allais faire pour disséminer des renseignements destinés aux consommateurs. Je crois comme lui que le ministère, quand nous aurons obtenu des crédits du Parlement—je suis conscient des restrictions qui frappent les dépenses en ce moment et je les accepte—aura pour fonctions principales notamment la recherche, l'éducation du public et l'information. Le ministère comprend déjà une section de l'information du consommateur. Nous verrons un jour ce qu'il sera possible d'accomplir, dans les limites de la compétence fédérale, pour conseiller le consommateur.

Nous avons hâte de voir ce que nous pouvons faire grâce aux imprimés, à la télévision et à la radio pour aider à renseigner le consommateur canadien. A vrai dire nous avons déjà reçu l'aide d'un grand nombre de radiodiffuseurs professionnels, des gens de la télévision et des responsables des rubriques et des articles traitant de la consommation dans les journaux canadiens. Ils nous ont déjà beaucoup aidés.

M. Herridge: Excellent.

L'hon. M. Turner: J'espère que d'ici deux ou trois semaines notre brochure de renseignements destinée aux consommateurs sera prête. Elle indiquera à la ménagère canadienne où écrire si elle a quelque plainte à formuler qui doit être redressée et au sujet de laquelle il faut prendre des dispositions ou donner des renseignements. Cette brochure doit sortir très prochainement. J'espère que pour l'instant le député de Kootenay-Ouest se contentera de ce rapport intérimaire.

Le député d'Esquimalt-Saanich m'a demandé ce que j'allais faire au sujet de la réclame trompeuse. Il remarquera que le projet d'amendement au Code criminel comporte le transfert de l'article 306 du Code criminel qui a trait à la réclame trompeuse, à l'article 33C de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. En voici, au fond, l'objet au lieu de confier l'application des articles relatifs à la réclame trompeuse aux procureurs généraux des provinces, nous avons l'intention de la confier à nouveau au ministère fédéral de la Justice et aux procureurs de la Couronne. J'espère qu'une application plus uniforme de la loi en résultera.

Une volumineuse jurisprudence s'est accumulée à propos de ces deux articles. J'espère que, lors de la prochaine revision du code pénal, nous pourrons apporter des modifications fondamentales à l'article en question. Je prie aussi les membres du comité de s'en reporter à l'exposé annuel du directeur des Enquêtes et Recherches, où figurent les principales décisions judiciaires ayant trait à l'article 33C.

Le député de Timiskaming a demandé quel était l'ordre de priorité du ministère, surtout en ce qui a trait à l'intérêt des consommateurs. Tout d'abord, nous entreprenons une étude complète du programme fédéral relatif à la consommation et des lois qui le régissent. Je me souviens que, lorsque nous discutions du caractère du ministère, l'automne dernier, j'ai signalé aux députés que la loi qui créait le ministère nous accordait le pouvoir d'en établir et d'en coordonner les politiques. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit avant tout d'établir où et comment le programme relatif à la protection du consommateur doit être mis en œuvre par les divers ministères et organismes fédéraux, ainsi que par le comité interministériel qui fonctionne déjà, sous la présidence de mon sous-ministre. En premier lieu, donc, une revue de l'application du programme actuel et des lois dont il s'inspire. Nous avons créé un service d'information que j'ai déjà décrit. Nous avons créé un bureau de recherche. Nous estimons que la publicité trompeuse constitue une priorité immédiate et nous entendons faire respecter les lois qui s'y rapportent. Nous faisons une étude active du problème de l'étiquetage et de l'emballage, en particulier des recommandations du comité mixte du Sénat et des Communes.

Ainsi que je l'ai déclaré publiquement, je fais aussi une revue de la situation constitutionnelle d'un gouvernement fédéral relative à l'étiquetage bilingue. Si l'on admet que tout consommateur a le droit de savoir exactement ce qu'il achète, il a également le droit de comprendre la langue dans laquelle les étiquettes sont rédigées. Il y a certaines restrictions constitutionnelles. Nous sommes liés par des traités commerciaux internationaux, dont

certains contiennent des dispositions sur la langue. Le gouvernement fédéral jouit évidemment d'une compétence limitée en ce qui touche le commerce interprovincial et international.

Je pourrais poursuivre mais je crois que le député voit dans quelle direction nous nous orientons. Nous revisons aussi la question des normes et des types. Je tiens à répéter que nous avons décidé à quels domaines nous attribuerons la priorité car avec un complément limité de 26 postes, il fallait procéder avec beaucoup de circonspection.

Le député de Queens m'a demandé si le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Île du Prince-Édouard m'avait adressé une demande, à titre de ministre responsable de l'application de la loi sur la faillite, en faveur de l'application de la partie X de cette loi. Je dirai que oui, la demande a été présentée et nous rédigeons le décret du conseil approprié. Cet état de choses qui concerne les agriculteurs, les salariés et leurs créanciers, découle d'une situation particulièrement regrettable dans l'Île du Prince-Édouard.

Je ferai de mon mieux pour obtenir immédiatement une réponse à la question nº 1101 posée par le député de Carleton, mais j'ai déjà parlé du Comité canadien des fonds mutuels et des contrats d'investissements. En réponse au député d'Okanagan-Revelstoke, j'ajoute que la dernière fois que la question s'est posée à la Chambre—depuis lors, je me suis entretenu avec lui à ce sujet—j'avais déclaré avoir fait appel à un conseiller juridique pour savoir si nous devions en appeler de la décision, dans ce cas-là. On nous a conseillé de n'en rien faire. A la suite d'une étude de la question avec mes fonctionnaires et ceux du ministère de la Justice, je me suis rallié à cet avis.

J'ose croire, monsieur le président, que je suis maintenant à jour dans le débat actuel, pour ce qui est des questions posées par les membres du comité. (*Applaudissements*)

Mme MacInnis: Monsieur le président, le ministre a donné aujourd'hui, je pense, plus de précisions sur le travail du ministère qu'il ne l'avait jamais fait depuis ou durant la création dudit ministère. J'ignore s'il faut attribuer cela au fait qu'il veuille exercer de fait ses hautes fonctions mais j'espère que cette attitude se maintiendra et se précisera dans les jours qui vont suivre car j'ai vu pour la première fois aujourd'hui un signe encourageant de la présence possible d'un certain pouvoir au sein du ministère, ou du moins de la volonté du ministre d'utiliser ce pouvoir.

Le député d'Okanagan-Revelstoke a dit que j'avais qualifié tout le projet de loi de merveille d'inefficacité. C'est tout à fait juste. Il l'a été dans le passé. Si j'ai bien compris le ministre, il a dit vouloir demander aux fonctionnaires chargés d'enquêter sur les coalitions, d'étudier le commerce de détail dans les Prairies. Est-ce bien cela?

L'hon. M. Turner: Oui.

Mme MacInnis: C'est bien notre première raison d'espérer que le ministère interviendra dans la question du coût de la vie.

• (5.20 p.m.)

Je suis persuadée que les gouvernements des provinces des Prairies seront très heureux de voir le ministère fédéral donner une orientation à ce sujet. Ce sera peut-être le début d'un essai de collaboration, destiné d'abord à jeter un peu de lumière sur la situation, puis à commencer de s'en occuper. Je me réjouis que le ministre ait pris l'initiative, mais j'espère aussi que l'action entreprise dans ce sens se prolongera longtemps dans l'avenir, quel que soit le résultat de l'imminent congrès de mise en candidature, car le travail à accomplir est considérable. Le ministre a le pouvoir de faire ce qu'il fait, indépendamment de la bonne volonté des provinces, vu l'examen que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a fait de la question et qui a englobé tout le Canada, allant par conséquent beaucoup plus loin que l'étude de la commission des Prairies. A mon avis, le ministre a tout à fait le droit de s'occuper de ce domaine, vu les recommandations du comité à la Chambre. Je suis très heureuse qu'il le fasse dans le cas des provinces des Prairies, et j'espère qu'il le fera en collaboration avec elles.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, puis-je intervenir un instant? J'espère ne pas avoir induit la représentante en erreur. J'ai dit que nous étudiions les allégations contenues dans le rapport de la Commission Batten. En d'autres termes, nous analyserons les faits sur lesquels ces allégations se fondent.

Mme MacInnis: J'espère que le ministère ne s'arrêtera pas à l'examen et se rendra compte que ce n'est qu'un début. Il ne faut pas attendre du ministère qu'il ait toutes ses dents d'un seul coup. Je craindrais qu'il ne

doive «genciver», comme nous disions, quand il les aura toutes perdues. Peut-être fait-il ses premières dents. De toute manière, j'espère que l'examen ne sera pas envoyé aux oubliettes, mais qu'il sera suivi d'initiatives.

Je suis reconnaissante au député de Grenville-Dundas de nous avoir ramené sur la terre en nous parlant des frais de la division de la consommation. Il est exact que la rallonge budgétaire ne prévoit qu'un crédit de $175,000, mais l'année prochaine il lui faudra $394,400, ce qui est une somme importante. Toutefois, à l'encontre du député de Grenville-Dundas, ce n'est pas l'importance de ce montant qui me préoccupe tellement, c'est de faire en sorte que les contribuables et les consommateurs en aient pour leur argent. Ce qui compte, à mes yeux, ce n'est pas tant de resserrer les crédits que de veiller à ce que le consommateur en ait pour son argent.

Voilà pourquoi je voudrais exposer cet après-midi quelques problèmes précis au sujet des crédits supplémentaires dont nous sommes saisis. Le ministre a déclaré qu'il était prêt à annoncer le nom de ceux qui feront partie du Conseil consultatif de la consommation, afin que ce dernier puisse s'attaquer à sa tâche. S'il peut le faire cet après-midi, j'espère qu'il nous fournira quelques précisions sur les fonctions du Conseil, car je crois que le ministre a tenté de dissimuler le fait que le gouvernement n'est pas encore disposé à résoudre le problème du coût de la vie en imposant une régie judicieuse des prix

Je voudrais lui signaler que c'est un fait notoire que le gouvernement a modifié sa politique au sujet de certaines de ces questions. Le premier ministre et le ministre des Finances ont tenté de nous séduire en proposant l'établissement d'un Bureau de revision des prix qui s'occupera de la hausse des salaires et des autres données qui provoquent l'inflation, à l'exclusion des profits. Il se peut que, par suite des pressions exercées par les consommateurs d'un bout à l'autre du pays, le ministre se rende compte un jour de la nécessité d'établir un organisme de revision des prix relevant de son ministère. J'aimerais donc qu'il nous dise quelles seront les fonctions de ce conseil consultatif. Sera-t-il en contact direct avec les consommateurs afin de savoir ce qu'ils pensent? Quels moyens utilisera-t-il pour savoir ce que veulent les consommateurs? Sera-t-il chargé d'effectuer des revues ou des analyses périodiques dans ses rapports au ministre?

J'estime que le ministère devrait se pencher sur une plainte qui m'a été signalée et qui se rendra certainement jusqu'au ministre. Elle a été faite par la section d'Ottawa au nom de la Canadian Consumers Protest Association. Le groupe d'Ottawa est l'un des 55 groupes semblables qu'on trouve partout au Canada, d'Halifax à Vancouver. Le ministre sait de quelle association il s'agit. Sauf erreur, quand le groupe de femmes de Montréal est venu le voir, il a fui honteusement pour se cacher.

L'hon. M. Turner: Un moment, monsieur le président, je ne me suis pas esquivé du tout. Elles sont venues presque sans avis, selon leur habitude, et mon secrétaire parlementaire, le député de Québec-Montmorency, a passé une heure et demie avec elles.

Mme MacInnis: Le remplaçant, tout compétent qu'il était, ne leur a pas donné satisfaction. Toutefois, je suis heureuse de voir que le ministre ne s'était pas caché. Ces personnes m'ont écrit.

Une voix: Il était peut-être timide.

Mme MacInnis: Je ne crois pas qu'il était intimidé par ces femmes, mais quand elles eurent fini, il ne savait peut-être pas que c'était des femmes. Il a sans doute trouvé qu'elles étaient résolues. Elles veulent absolument que le ministre examine attentivement les recommandations de la Commission Batten en vue de l'abolition des droits de douane sur certaines denrées essentielles. Ce qui les préoccupe surtout c'est le prix des tomates et des concombres pendant les mois d'hiver. Le ministre n'est pas sans savoir que les stocks de denrées fraîches sont très limités au Canada en hiver. Or on peut, à cette époque, obtenir des stocks suffisants de tomates et de concombres du Mexique. Il appert que la production d'une livre de tomates coûte presque trois fois plus cher à l'industrie canadienne de la culture en serre qu'aux producteurs mexicains. Dernièrement, à Ottawa, les tomates mexicaines se vendaient 59c. les trois livres, et les tomates canadiennes, 39c. la livre.

Il n'est pas avantageux pour le Canada de consacrer des ressources à la culture des tomates et des concombres en hiver. La protection douanière de cette industrie pourrait bien être un exemple de culture en serre chaude, au propre et au figuré. Les membres de l'association souhaitent ardemment l'abolition des droits de douane. S'il est nécessaire d'alléger le fardeau des cultivateurs de tomates et de concombres en serre chaude, qu'on le fasse sous une autre forme, en leur accordant des subventions, par exemple, mais qu'on ne surcharge pas les maîtresses de maison pour les aliments frais dont elles ont besoin pour leurs familles en hiver. J'espère

que le ministre étudiera cette plainte, parce qu'elle concerne tout le Canada en ce qui a trait à des éléments capitaux de notre régime alimentaire.

J'aimerais parler d'une autre question qu'on n'a pas abordée durant le débat en cours. De tous les coins du pays, je reçois nombre de plaintes de parents d'adolescents qui critiquent âprement la publicité concernant l'achat à crédit. Selon eux, ces jeunes, qui sont assez âgés pour quitter leur foyer et qui ont un emploi à temps partiel ou même à plein temps, sont souvent induits par une publicité alléchante et trompeuse à contracter des dettes en achetant à crédit avant d'être assez mûrs pour savoir ce qu'ils font et d'être pleinement indépendants du point de vue financier. Voilà un domaine où, je pense, le consommateur a grand besoin de protection. Comme je l'ai déjà dit ici, le ministre serait bien avisé d'observer le travail qu'accomplit l'une des grandes fondations aux États-Unis pour contrecarrer la publicité frauduleuse et trompeuse de la télévision.

• (5.30 p.m.)

C'est particulièrement inquiétant, car il s'agit d'adolescents qui ne sont pas vraiment indépendants, si ce n'est qu'ils peuvent obtenir du crédit, mais doivent compter sur leurs parents pour s'occuper de la dette résultante. Voilà qui souligne la nécessité pour le ministre d'étudier les recommandations de la Commission des Prairies qui propose de faire tomber sous le coup de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions les services d'achat à crédit.

J'espère qu'il va examiner attentivement le rapport de la Commission des Prairies sur les articles d'épicerie. J'en attends vraiment de bons résultats. Son examen ne consistera pas, j'espère, à parcourir le rapport d'un regard horrifié, puis à décider que la question est trop vaste et trop complexe pour s'y attaquer. Il comprendra, j'espère, qu'elle est peut-être trop vaste et trop complexe, mais qu'elle le deviendra encore davantage avec le temps.

Je tenais à féliciter le ministre de s'être chargé de la présentation du bill nº C-190, qui pourra peut-être faire baisser le prix des ordonnances pour les consommateurs canadiens. J'ai été déçue de constater qu'un large groupe à la Chambre estime que ce projet de loi n'est pas bon et lui refuse son appui, ce qui privera le consommateur des avantages de cette mesure législative. Franchement, c'est, à mon avis, la première mesure de protection pour le consommateur qu'ait prise le ministère de la Consommation et des Corporations. Selon moi, la Chambre serait bien avisée de ne pas songer à un congé tant que le bill nº C-190 ne sera pas adopté. Je me propose d'avertir autant de consommateurs que possible que le bill nº C-190 est une tentative bien arrêtée d'abaisser le prix des médicaments d'ordonnance. Il y a un parti fédéral au pays qui s'y oppose. Ces gens, à mon avis, ignorent les intérêts des consommateurs canadiens, surtout des consommateurs à faible revenu accablés par les prix élevés de ces produits. Je crois que la Chambre devrait siéger tant que le bill nº C-190 n'aura pas été étudié au comité et subi la troisième lecture.

Je crois que nous aurions dû suivre l'idée énoncée plus tôt de nous débarrasser des crédits supplémentaires aujourd'hui afin de pouvoir reprendre le bill nº C-190 demain. Si certains d'entre nous de ce coin-ci de la Chambre parlons d'autres difficultés des consommateurs, je veux bien faire comprendre que c'est à cause de l'un des grands partis qui ne consent pas à poursuivre l'étude du bill nº C-190. J'espère qu'il changera d'idée, car sinon il perdra l'estime des consommateurs du pays entier.

A mon avis, les consommateurs du pays suivent de près ce que fait le nouveau ministère. Le ministre a bien commencé dans ce qu'il a entrepris récemment. Je veux insister pour qu'il n'oublie pas le mot d'ordre qu'il a mis bien en évidence dans son nouveau livre. Le voici:

> Je soutiens que nous, les libéraux, devrions lancer une croisade pour défendre l'individu, partout où les droits des faibles sont sacrifiés aux droits des forts.

Cette devise figure dans le nouveau livre du ministre. Le ministre sait fort bien que, trop souvent, certains écrits viennent hanter leurs auteurs. Si le ministre veut éviter cette hantise pour le reste de ses jours, il pourrait se rappeler qu'aujourd'hui, au Canada, on sacrifie les droits du faible à la puissance des forts dans tout le champ de la consommation, qu'il s'agisse du commerce de détail dans les Prairies, des ordonnances médicales, des coalitions, de l'habitation ou d'autres secteurs. Si le ministre veut avec sincérité mener une vraie croisade, ne pas simplement vérifier ce qui se passe, mais légiférer au besoin, il constatera que des députés de notre parti l'appuieront de tout cœur, comme nous avons appuyé le bill nº C-190. Nous seconderons

tous ses efforts de collaboration avec les gouvernements des Prairies ou avec les autres qui s'attacheront à étudier le coût de la vie et à prendre ensuite des mesures utiles, même si elles comportent la réglementation du prix des nécessités. Son ministère devra en tenir compte. La responsabilité est grande.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de parler sur ce point. Toutefois, la représentante qui vient de reprendre son siège a fait un peu de chantage. Elle nous a décrit comme l'un des grands partis, je crois. Je voulais bien faire comprendre que, lundi de la semaine dernière, le leader du gouvernement à la Chambre avait convoqué une réunion des leaders à laquelle j'ai assisté comme d'autres. Il n'y avait cependant pas de représentant du Nouveau parti démocratique. Celui-ci n'a pas tenu compte de cette réunion et je ne sais pas pourquoi. A ce moment-là, le leader du gouvernement à la Chambre nous avait demandé s'il était possible d'étudier avant la fin de cette semaine-là le budget supplémentaire de dépenses et les crédits provisoires pour deux mois. Nous avions jugé qu'il y avait une telle possibilité et tous ceux qui étaient présents ont abondé dans ce sens. Le lendemain, ou quelques jours plus tard, nous avons appris que le Nouveau parti démocratique ne consentirait pas à ce que l'on procède ainsi. Ils allaient, ont-ils dit, faire de l'obstruction systématique aux crédits supplémentaires jusqu'à la fin de la semaine. Ils annoncèrent ensuite qu'ils accepteraient de mettre fin au débat ce soir si la Chambre était saisie du bill sur les médicaments.

Maintenant, monsieur le président, bien que cela ait déjà été clairement démontré, je veux exposer mon point de vue une fois de plus, afin qu'aucun doute ne subsiste quant à notre position. Même si nous croyons que le bill pourrait faire baisser les prix, nous estimons qu'il est de notre devoir, comme c'est la responsabilité du ministre, de nous préoccuper de l'innocuité des remèdes. Nous insistons pour que non seulement les Canadiens puissent acheter leurs médicaments à meilleur compte, mais aussi pour qu'ils soient protégés contre l'importation chez nous de médicaments qui pourraient être nuisibles à nos concitoyens. Toutefois, nous n'allons pas nous laisser intimider par les néo-démocrates, qu'on le sache bien. Nous avons adopté notre point de vue et nous ne plierons pas devant ce chantage.

M. le président: La parole est au représentant de Prince-Edouard-Lennox.

L'hon. M. Turner: Le député voudrait-il me céder la parole deux minutes sur ce sujet particulier?

[M^me^ MacInnis.]

M. Alkenbrack: Quand j'aurai fini.

M. Knowles: Alors, je pose la question de privilège.

L'hon. M. Turner: Dans ce cas-là, j'invoque le Règlement.

M. Knowles: Je pose la question de privilège. Je ne veux pas m'engager dans une discussion interminable avec le député d'Ontario, mais il a parlé d'une réunion des leaders des partis à la Chambre à laquelle n'assistait aucun représentant de notre parti. Il insinuait par là que quelqu'un avait manqué à son devoir et ce quelqu'un, c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre qui est leader de son parti à la Chambre. Une réunion a eu lieu un jour où j'assistais à une séance du comité de la santé et du bien-être social, mais monsieur le président, mes opinions et celles de mon parti sur cette question ont été rendues publiques lors de réunions antérieures. Nous avons insisté plus d'une fois pour qu'on expédie l'étude du bill n° C-190 avant l'ajournement.

• (5.40 p.m.)

Qu'on me permette de préciser que nous ne nous en prenons pas à l'opposition officielle à ce sujet. Elle n'a pas à s'en faire. C'est le gouvernement qui est en cause. Après tout, le bill n° C-190 est une mesure législative ministérielle. Elle avait subi la première et la deuxième lectures, puis on avait entamé son examen en comité plénier. Il faut poursuivre cet examen. Voilà pourquoi nous refusons tout congé avant l'adoption de cette mesure. Nous estimons même que faute de cela, elle risque de ne pas être adoptée du tout; elle restera en plan au *Feuilleton*. Voilà ce dont nous nous inquiétons. Je pense que le député d'Ontario s'égare un peu dans ses griefs.

L'hon. M. Starr: Je ne m'égare pas le moins du monde.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président...

M. le président: A l'ordre. J'écouterai le ministre dans un moment. Je devrais peut-être signaler au comité qu'il y a bien peut-être quelque rapport entre la question dont est saisi le comité et le bill n° C-190—et c'est pourquoi j'ai laissé aller la discussion—mais je pense que si la discussion sur les travaux de la Chambre s'éternise, il faudrait que l'Orateur occupe le fauteuil. J'écouterai cependant le ministre.

L'hon. M. Turner: Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au Règle-

ment. Il s'agit des remarques faites par le député d'Ontario et par celui de Winnipeg-Nord-Centre. En tant que ministre responsable du bill nº C-190, je veux rendre ma position parfaitement claire. Lorsque la Chambre a bien voulu accorder au bill une deuxième lecture, j'ai entrepris de passer en revue toutes les modifications qu'auraient pu raisonnablement suggérer les députés de l'opposition. Certaines d'entre elles me furent présentées de façon officieuse par des députés de l'opposition officielle.

Ces amendements ont été révisés par les responsables du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Direction des aliments et drogues, de mon ministère et par ceux de la Justice et de l'Industrie. Ensuite, nous avons négocié officieusement avec les députés de Simcoe-Est et de Saskatoon, par l'intermédiaire du député de Halton, le président du comité de la Chambre des communes qui a présenté certaines des recommandations du projet de loi.

J'ai déclaré en l'introduisant que j'étais convaincu qu'il protégeait le peuple canadien et qu'il l'assurait de l'importation et de la distribution de médicaments sûrs, efficaces et de grande qualité exclusivement. Le fait que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ait participé à la rédaction du projet de loi était pour moi une assurance de plus.

Nous avons revu le projet de loi à la lumière des suggestions de l'opposition officielle. Nous avons présenté des précisions supplémentaires qui renforcent, à notre avis, les sauvegardes du projet de loi. Je suis sans doute prêt à le défendre pour sa signification économique et pour la protection du peuple canadien. Je consens d'ailleurs à ce qu'on le débatte n'importe quand.

M. Alkenbrack: Monsieur le président, je suis heureux qu'en dépit des exigences politiques de l'heure, la Chambre peut maintenant débattre ce problème vital. Je tiens à féliciter le ministre car, bien qu'il doive jouer un rôle clé dans le drame du 6 avril, il est aujourd'hui présent et il remplit ses fonctions comme il sied à un ministre et à un membre de la Chambre. J'aimerais aussi féliciter tous les députés qui ont participé à ce débat et noter que de nombreuses opinions constructives ont été présentées au comité, de même qu'au gouvernement, sur qui repose la responsabilité de la vie chère dont les Canadiens supportent maintenant le lourd fardeau.

Comme on peut le voir aux pages 5609 à 5611 des *Débats* du 27 mai 1966, au cours de la première session de la présente législature, monsieur le président, j'ai signalé au gouvernement actuel la triste situation économique de la vaste majorité des citoyens canadiens, dont la vie et le gagne-pain étaient et sont encore si profondément touchés par la spirale de la vie chère. J'ai été suivi d'autres députés de tous les partis qui ont tenu le même langage au gouvernement. Ils ont signalé eux aussi le tort qui était fait aux agriculteurs, aux ouvriers, aux membres des professions libérales à revenus moyens et faibles, aux vieillards pensionnés, aux anciens combattants et aux prisonniers de guerre, oui, monsieur le président, à tous les consommateurs.

J'ai alors dit que la politique du gouvernement actuel et le coût élevé qui en résulte pour les biens de consommation battent en brèche le dernier bastion de l'espérance des individus et leur droit à un niveau de vie convenable. Je répète aussi qu'avec son modeste salaire il est pratiquement impossible au chef de famille moyen de soutenir sa famille d'un jour de paie à l'autre. Mes collègues qui ont pris part à ce débat il y a deux ans—je dis collègues parce qu'il y avait là des membres de tous les partis—se sont également préoccupés de signaler au gouvernement que les prix s'étaient emballés sur toute la ligne: aliments, loyers, vêtements, combustible, transports, services médicaux, assurances, impôts et prix de revient initial des maisons, neuves ou non. Le gouvernement actuel a été un associé régulier de cette escalade rapide et cruelle des coûts. Ses politiques des quatre dernières années illustrent ce fait d'une manière flagrante.

Je ne désire pas, aujourd'hui, énumérer une fois de plus toutes les facettes de la vie et des normes d'existence sur lesquelles les politiques du gouvernement actuel ont eu des effets défavorables. Tout ce que je désire faire aujourd'hui, c'est indiquer certaines des conditions adverses qui existent aujourd'hui, du point de vue du consommateur au Canada, conditions pires qu'il y a deux ans. A cet égard, j'aimerais mentionner certaines données que je viens de recevoir du Bureau fédéral de la statistique, bureau sur lequel nous pouvons compter. Ces chiffres ont été produits par une machine. Le haut fonctionnaire à qui ma secrétaire a parlé au téléphone a déclaré avoir demandé à l'ordinateur les derniers chiffres sur l'indice du coût de la vie.

En mai 1966, lorsque nous avons eu le débat impromptu mais efficace auquel j'ai fait allusion, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 143.4. En février 1968, il atteignait 152.7, augmentation de 6.5 p. 100.

Comme nous le savons, 100 représente le niveau de 1949.

A mon sens, ces chiffres sont inquiétants. L'indice du coût de la vie a augmenté de 6.5 p. 100 en 22 mois. Pendant à peu près la même période, le chômage au Canada est passé à 6.4 p. 100 environ de la main-d'œuvre. Ainsi, le pouvoir d'achat du peuple canadien, surtout des chômeurs, est implacablement étranglé. En mai 1966, les gens disaient de l'indice du coût de la vie, alors de 143.4, qu'il était intolérable. Le gouvernement a fait fi de nos requêtes et voilà que maintenant, 22 mois plus tard, le chiffre s'établit à 152.7, soit une augmentation de 6.5 p. 100. Le gouvernement n'a pas bronché au sujet de cette affaire. Peut-être suis-je injuste car il a bien fait quelque chose, il a créé le nouveau ministère de la Consommation et des Corporations à la tête duquel il a placé un ministre fort courtois, intelligent et très prisé. Il est candidat à la direction de son parti, j'espère qu'il l'emportera et tous mes vœux l'accompagnent. Je lui dis dès aujourd'hui que s'il devient chef du parti, il devra sans retard réduire le coût de la vie des travailleurs canadiens. (*Applaudissements*)

• (5.50 p.m.)

Le ministre a parlé des services et des bureaux qui ont été mis sur pied mais jusqu'à maintenant, il n'a pas fait baisser le coût de la vie d'un seul point. En fait, il n'a même pas laissé d'un dixième de point, et les chiffres cités le prouvent. Je le mets en garde: «Ne laissez pas le premier ministre, à sa façon bonhomme, vous convaincre qu'il suffit simplement de créer un autre conseil ou une autre commission.» Je vais maintenant citer les paroles du premier ministre au sujet de l'économie canadienne. A la page 7536 du compte rendu du 12 mars 1968, on lit:

> Ces programmes spéciaux se feront sentir plus tard mais dans l'immédiat, il faut prendre d'autres mesures qui aient des effets plus directs et plus immédiats. Nous devons trouver des moyens efficaces d'influer—non de contrôler mais d'influer—sur les nombreuses décisions qui donnent lieu à des augmentations de revenu, de coûts et de prix.

Ces paroles sont inquiétantes. Leur auteur expose ce qu'a fait le gouvernement au cours des quatre dernières années. Le gouvernement n'a pas pris une seule décision pour empêcher maintes augmentations irraisonnables des revenus, des coûts et des prix. Le premier ministre a évidemment appris sa leçon, car il semble vouloir, par ses paroles, corriger les mesures des quatre dernières années.

[M. Alkenbrack.]

Comme on peut le lire à la page 7537 du hansard, le premier ministre a poursuivi ainsi:

> A cette fin, le gouvernement se propose d'établir un organisme, un bureau ou une commission gouvernementale, quel que soit son nom, qui sera chargé de réviser et de scruter les décisions les plus importantes touchant les prix, les revenus et les coûts.

Il a dit ce que ferait cet organisme et il a déclaré ensuite:

> Nous préciserons la nature et le mandat de cet organisme de revision après consultation avec les intéressés, notamment les gouvernements provinciaux, les dirigeants des syndicats et de l'industrie, les associations professionnelles et autres associations intéressées. Bien entendu, nous tiendrons soigneusement compte des vues qui sont exprimées à la Chambre au sujet de cette proposition.

Les paroles du premier ministre ne sont qu'un geste. Une sorte de camouflage économique qui doit lui permettre de franchir en toute sécurité la date de sa démission. Je le dis au ministre qui pourrait remporter la course au leadership: faites maintenant quelque chose au sujet de la désastreuse spirale des prix. Faites quelque chose dont le peuple puisse vous rendre hommage. Rendez efficaces nos lois et nos règlements sur les prix.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre avait une tâche difficile à accomplir. Je me souviens qu'en 1942, alors que j'étais dans le commerce du bois, un de mes camions chargé de bois en grume destiné à un aérodrome militaire, le camp Mohawk à Deseronto, était tombé en panne à 20 milles au nord de Napanee, à cause de deux crevaisons. J'ai dû demander au bureau de la Commission à Kingston la permission d'acheter deux pneus; elle a alors envoyé quatre hommes, qui ont dû faire 45 milles en voiture pour s'assurer que le camion avait bien besoin de deux nouveaux pneus. Voilà un autre exemple ridicule de la démocratie à l'œuvre, mais j'ai réussi à obtenir les pneus. La Commission faisait son travail, et elle a aidé à remporter la guerre. Elle avait été établie comme mesure d'urgence.

Maintenant, 26 ans plus tard, je dis que le Canada ne survivra jamais au point de vue économique, à moins qu'un organisme directeur ne contrôle les prix au sein d'une économie libre. Le gouvernement devrait commencer par donner l'exemple en contrôlant mieux ses propres dépenses. L'autre jour, à l'occasion d'une déclaration qui figure à la page 7537 du hansard, le premier ministre a dit:

> Bien entendu, nous tiendrons soigneusement compte des vues qui sont exprimées à la Chambre au sujet de cette proposition.

J'espère que le ministre prendra en considération les propos très constructifs de tous ceux qui ont participé à ce débat. Je déclare

que la réponse du gouvernement aux avertissements qui lui ont été donnés lors du débat du 27 mai 1966 était inacceptable. J'ai employé ce mot à dessein parce que c'est une des expressions favorites du premier ministre. Lorsqu'il s'en servait en tant que simple député, j'étais parfois d'accord avec lui. Mais dans la question dont nous discutons ici, et il s'agit du petit fief sur lequel règne maintenant le ministre, l'action du gouvernement est inacceptable.

Examinons le budget général des dépenses pour 1967-1968. Le ministère a dépensé 7,015,000 dollars directement et 1,240,600 dollars indirectement. En d'autres termes, le ministère a coûté l'an dernier près de 8.5 millions aux contribuables canadiens. Je sais que cela comprend la section du ministère qui s'occupe des corporations, mais cette somme ne peut être portée toute entière au compte de nouveaux bureaux et du fonctionnement du nouveau ministère.

L'hon. M. Turner: Puis-je poser une question?

M. Alkenbrack: Quand j'aurai fini, monsieur le président. Au cours de la présente année financière, il est prévu que le ministère dépensera 8,606,500 dollars directement et 1,403,500 dollars indirectement—bien au delà de 10 millions. Après avoir reçu près de 20 millions en deux ans, le ministère demande des crédits supplémentaires de $683,753. Depuis sa création, le ministère n'a rien fait pour diminuer la cherté de la vie; il n'a pas non plus présenté une seule mesure législative pour venir en aide aux travailleurs, aux cultivateurs, aux pensionnés de la vieillesse, aux anciens combattants ou aux gens à revenu fixe. Si ces crédits supplémentaires sont adoptés, le ministère, avec son empire luxueux aux tapis ajustés, aura coûté à nos contribuables près de 21 millions. C'est notamment pour cela que tant de Canadiens sont mécontents du gouvernement. Voilà pourquoi les consommateurs du Canada sont bien décidés à modifier et à rectifier la situation à l'occasion des prochaines élections.

Une voix: Vous voulez rire?

Une voix: Six heures.

L'hon. M. MacEachen: J'invoque le Règlement pour parler d'une question que j'ai mentionnée hier soir. A huit heures, nous reprendrons le débat sur les crédits du ministère de la Production de défense et de l'Industrie; nous passerons ensuite à ceux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et ainsi de suite. Il était entendu que le ministre de la Consommation et des Corporations ne serait pas présent à la Chambre à huit heures.

Une voix: Où sera-t-il donc?

M. le président: Voici les questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis): La Consommation—L'opportunité d'une enquête sur le prix des prothèses auditives; le député d'Halifax (M. McCleave): Radio-Canada—La prétendue suppression de l'entrevue filmée avec une personnalité nigérienne; le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir): Questions ouvrières—North Sydney (N.-É.)—L'aide aux débardeurs.

Vu qu'il est six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour examiner les crédits supplémentaires (C), 1967-1968, du ministère de la Production de défense. Le détail des affectations figure à la page 6 du Budget supplémentaire. Le crédit 6c.

PRODUCTION DE DÉFENSE

A—Ministère—

6c. Remboursement à la Caisse renouvelable de la Production de défense établie en vertu de l'article 16 (1) de la loi sur la production de défense pour les pertes subies dans l'exploitation de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.) appartenant à la Couronne, antérieurement à sa vente en décembre 1967, $480,000.

M. McIntosh: Monsieur le président, le crédit 6c du ministère de la Production de défense a commencé à m'intéresser quand j'ai vu qu'il y était question de la vente d'un immeuble public. Mais il m'intéresse surtout parce que récemment le ministre de la Défense nationale ou son ministère a jugé à propos de dissoudre dans ma région l'unité locale des Fourteenth Canadian Hussars. Je ne dirai pas ce que je pense de cette mesure ni des raisons invoquées par le gouvernement, mais il en résulte que deux salles d'exercice sont inutilisées dans ma conscription, l'une à Swift Current et l'autre à Maple Creek.

Voici en bref l'historique de la construction de ces salles d'exercice. Sauf erreur, dans les deux cas le terrain a été cédé au ministère de la Défense nationale pour la somme symbolique de $1. Maintenant que l'unité n'utilise plus les armoiries, il va sans dire que les municipalités où elles se trouvent se demandent ce qu'on en fera. Elles m'ont fait part de leur inquiétude, et j'ai écrit au ministre de la Défense nationale pour lui demander s'il consentirait à se défaire de ces salles d'exercice

et s'il avait communiqué avec les municipalités pour voir si elles ne pourraient pas en arriver à une entente avec le ministère, vu qu'elles savent dans quelles circonstances les terrains ont été acquis.

A ma grande surprise, j'ai reçu du ministre, le 7 mars 1968, une lettre dont j'aimerais consigner au compte rendu une partie du second paragraphe, que voici:

... la loi empêche le ministère de disposer directement de ces propriétés. En vertu de la loi sur les biens de surplus de la Couronne, mon ministère est tenu de s'en remettre à la Corporation de disposition des biens de la Couronne quant à la disposition de ces propriétés de surplus.

Et plus loin:

... le ministère n'a rien à voir aux négociations et ne peut arrêter d'avance le prix de vente.

Au reçu de cette lettre, j'ai examiné mes dossiers et en ai tiré un communiqué daté du 24 janvier 1968, apparemment publié par le ministère de la Production de défense. J'aimerais verser également au compte rendu ce communiqué ainsi rédigé:

Le ministère de la Production de défense annonce la vente de la Haley Industries Limited, de Haley Station, en Ontario, fonderie d'alliages légers appartenant à la Couronne, à la Bartaco Industries Limited, d'Orillia, en Ontario.

L'usine Haley avait été construite en 1951 pour la production de pièces moulées à haute teneur de magnésium et d'aluminium, destinées à l'industrie canadienne de la défense; elle était exploitée pour la Couronne grâce à des contrats de gestion.

La fonderie continuera de fonctionner dans la région de Renfrew comme filiale de la Bartaco Industries Limited.

La fonderie Haley avait été établie à un moment où il était impossible d'obtenir les pièces moulées dont on avait besoin ailleurs au Canada. Comme il est maintenant possible de les obtenir d'autres sources, il n'est plus nécessaire que cette usine demeure la propriété de la Couronne pour les fins de la défense.

La suite du communiqué est très importante, en ce qui me concerne. Voici ce qu'on y dit:

Conformément à la politique du gouvernement dans de tels cas, l'usine passe maintenant aux mains d'une entreprise commerciale, où elle pourra amplifier et diversifier son activité.

On a fait appel à un certain nombre de compagnies s'intéressant à la fonte des métaux, et la seule offre reçue venait de la Bartaco Industries Limited.

Il me semble bien étrange, monsieur le président, que le ministère de la Production de défense puisse s'occuper de la vente de biens publics de cette façon, surtout quand le ministère de la Défense nationale déclare que la loi lui interdit de céder directement de tels biens. Lequel des deux ministères faut-il croire?

C'est peut-être par coïncidence que cette fonderie se trouve dans la circonscription de Renfrew, qui est représentée par un ministre de la Couronne, et que les deux fabriques d'armes dont je parle sont situées dans la circonscription d'un député de l'arrière-ban. Je me demande si cela a une signification quelconque, car le député qui représente la région de Renfrew est également candidat au poste de chef du parti libéral. Encore une fois, s'agit-il d'une simple coïncidence?

J'aimerais demander au ministre de la Production de défense pourquoi on a procédé de cette façon en ce qui concerne la vente de cette fabrique dans la région de Renfrew et pourquoi, lorsque les députés de ce côté-ci de la Chambre ont demandé que le ministère s'occupe de la vente de biens appartenant au public dans ma circonscription, son collègue a dit que la loi l'empêchait de s'en occuper de cette façon.

J'aimerais aussi connaître la valeur établie de la propriété à Renfrew. Je voudrais également savoir, car je n'ai pu obtenir ce renseignement, à quel prix on a vendu cette propriété. En outre, la Bartaco, mentionnée dans le communiqué du ministère, est-elle une société américaine ou canadienne? J'ai de bonnes raisons de croire qu'au moment de la vente de l'usine, il y a deux ou trois mois, la Bartaco Industries était une entreprise canadienne, mais qu'elle appartient maintenant à des intérêts américains. N'y avait-il pas une clause dans le contrat de vente pour empêcher que cela ne se produise?

En outre, monsieur le président, j'aimerais que le ministre rende publiques, en premier lieu, les immobilisations initiales pour l'édifice et la propriété, et à l'égard des crédits supplémentaires, la période sur laquelle s'étendent les chiffres qu'ils contiennent? Présentement, le total des deux postes aux crédits 6c et 7c est de $1,220,000. Est-ce là la perte totale pour cette usine, pendant qu'elle a été dirigée par le ministère ou est-ce la perte d'une année?

J'attire l'attention du ministre sur le libellé du crédit 6c que voici:

Remboursement à la Caisse renouvelable de la Production de défense établie en vertu de l'article 16 (1) de la loi sur la production de défense pour les pertes subies dans l'exploitation de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.) appartenant à la Couronne, antérieurement à sa vente en décembre 1967.

• (8.10 p.m.)

Le crédit 7c s'applique au paiement des dettes de la fonderie de magnésium de Haley, en Ontario, propriété de la Couronne, non remboursées au 30 septembre 1967 au montant de $740,000. Il y a ici un intervalle de trois mois. Si l'on divise $480,000 par trois, le déficit d'exploitation serait, semble-t-il, de

$160,000 par mois. J'aimerais avoir une explication à ce sujet. J'aimerais également attirer l'attention du ministre sur les remarques que l'auditeur général a faites à propos des ventes de ce genre. A la page 224 de son rapport, au paragraphe 261, il dit:

> Caisse renouvelable de la production de défense. L'article 16 de la loi sur la production de défense, S.R., c. 62, a établi la Caisse renouvelable de la production de défense pour payer le coût d'acquisition, d'emmagasinage, d'entretien et de transport de stocks de matières ou d'approvisionnements de défense ...

Plus loin, le rapport ajoute ceci:

> On a également inclus dans le solde de fin d'année des prêts d'une valeur de 10 millions consentis à des fabricants en vue de les aider à acquérir de l'outillage de production. Ces prêts, consentis selon nous à l'encontre de l'article 16(2) c) de la loi sur la production de défense, sont commentés au paragraphe 65 du présent rapport.

Je voudrais obtenir quelques renseignements à ce sujet et savoir aussi sous quelle rubrique se classe cette usine. Je constate que l'usine d'Haley n'est pas mentionnée dans la préface du rapport. Le ministre pourrait nous dire si elle relève de la Canadian Arsenals Limited. Pourrait-il également mentionner si la compagnie a réalisé des profits depuis 1951 et, si oui, sous quelle rubrique ils ont été postés? Je voudrais également demander au ministre de nous expliquer la nature de l'accord que le gouvernement a conclu avec cette compagnie et nous dire si elle a présenté un état financier à l'auditeur général. Il pourrait peut-être aussi signaler si d'autres compagnies ont conclu des arrangements semblables à ceux en vertu desquels cette compagnie a fonctionné entre 1951 et 1967. Puis il pourrait nous dire si la production globale de cette usine a été achetée par des agences du gouvernement ou en vertu de contrats du gouvernement. Je voudrais également savoir quelle est la nature de l'entente conclue à l'égard de toute perte comblée par les contribuables et si les profits réalisés seraient portés au crédit des contribuables.

Avant de continuer, j'aimerais que le ministre nous renseigne sur la valeur établie de la propriété et le montant total que sa vente a rapporté aux contribuables canadiens.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je vais essayer de résumer l'histoire de cette entreprise. Le député de Swift-Current-Maple Creek a posé de nombreuses questions précises. D'après le communiqué que j'ai lu, cette société a été mise sur pied pendant le conflit coréen en vue de fournir des pièces moulées en magnésium aux usagers canadiens, à l'Avro en particulier, en égard à la production prévue de l'Avro CF-100. Elle a été fondée et équipée par la Couronne, en 1951, en vue de la production du moteur du CF-100. La Light Alloys Limited, succursale de la Dominion Magnesium Limited, a géré l'usine jusqu'en 1962; les commandes pour la Défense étant alors en diminution, on a mis fin à l'accord de gestion.

En 1962, le gouvernement mit fin à l'accord de gestion aux termes duquel la Dominion Magnesium Limited était établie sur une propriété de la Couronne. La poursuite de l'exploitation ayant été décidée, la Fleet Manufacturing Limited en assuma la gestion, en 1962, et forma une nouvelle compagnie, la Haley Industries Limited, qu'elle dirigea jusqu'au début de 1963. A la demande de la Couronne, l'accord prit fin en 1963, et la continuation de l'entreprise, sous la direction d'un administrateur du ministère de la Production de défense, fut autorisée jusqu'à la fin de 1963, en attendant la vente ou la cession de l'entreprise à des intérêts commerciaux. Comme, au moment où la poursuite de l'exploitation fut décidée, nous n'avions pu trouver un acheteur convenable, la Héroux Machine Parts assuma la gestion de l'établissement, avec option d'achat, en février 1964. La compagnie ne s'est pas prévalue de son option et, au début de 1967, elle décida de se retirer de l'accord de gestion. La Bartaco Industries Limited acheta l'établissement et en assuma la direction en décembre 1967.

Voilà l'histoire de l'installation pour la fabrication de pièces moulées en magnésium que nous avons pu faire construire et exploiter par des entreprises privées. L'usine a fonctionné en vertu d'un contrat de gestion jusqu'à ce que les directeurs successifs se retirent et soient remplacés par un autre. On a fini par désigner comme directeur un fonctionnaire du ministère. Comme les débouchés se faisaient rares, nous avons convaincu la Héroux Machine Parts Limited, qui pensait pouvoir écouler ces pièces moulées au Canada et aux États-Unis, d'accepter un contrat de gestion. Cette compagnie a refusé de se prévaloir du droit d'option et a renoncé au contrat de gestion. Nous avons fait des démarches auprès de 28 compagnies pour les inciter à acheter. J'en ai une liste ici. Elles comprenaient de petites et de grandes entreprises, appartenant à des Canadiens, des Américains, et mêmes certaines, à des Britanniques. La seule que l'affaire intéressait était la Bartaco Industries Limited. Ses conditions d'achat sont énoncées dans le budget supplémentaire, à savoir que la Couronne s'acquitterait de

toutes les obligations de la Haley Industries Limited en circulation, et c'est pour cela qu'un crédit supplémentaire de $740,000 est prévu.

Le montant de $740,000 figure au crédit 7c. La Couronne doit en outre défalquer toutes les pertes subies jusqu'à cette date. Voilà pourquoi une somme de $480,000 correspond au crédit 6c. Pour expliquer pourquoi la Corporation de disposition des biens de la Couronne n'a pas été chargée de vendre cette usine, je signale que la Corporation vend des biens qui ont une valeur marchande nette, si je puis dire. Ce n'était malheureusement pas le cas de cette entreprise et la Couronne aurait même eu à faire des frais pour la liquider de façon à éviter de nouvelles pertes tout en continuant d'assurer le ravitaillement de l'industrie canadienne en pièces coulées en magnésium. L'emploi s'est maintenu à la fonderie de Haley. Pour ce qui est de la lettre reçue du ministre de la Défense nationale, bien qu'il me soit interdit de donner des opinions juridiques, je crois savoir que la loi exige des ministères du gouvernement qu'ils remettent leurs biens excédentaires à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Cet actif net est liquidé par la Corporation de disposition des biens de la Couronne et les bénéfices sont distribués conformément à la loi. Le ministre responsable de cette société, en l'occurrence le ministre de la Production de défense, peut prévoir des exceptions à ce genre de ventes. La différence entre la salle d'exercice et le cas Haley, c'est que la salle représentait un actif net et a donc grossi le capital. Dans l'autre cas il n'y avait pas d'actif net mais un passif. Il ne convient pas que la Corporation de disposition des biens de la Couronne s'occupe de passifs de ce genre.

• (8.20 p.m.)

Je regrette de n'être pas renseigné sur la valeur de l'estimation et par «estimation» le député veut dire, je pense, l'évaluation par la municipalité de la propriété à Renfrew. Il a parlé du coût original des installations. Je puis me renseigner, je crois, sur la valeur de l'actif, peut-être pas ce soir mais plus tard.

M. McIntosh: Il me semble que si le contribuable canadien a payé tous les déficits de cet organisme, après avoir passé par toutes les étapes franchies, selon le ministre, de 1961 à 1962 et dans les années subséquentes, il devrait rester quelque chose que l'on pourrait considérer comme un actif net. Si les gens devaient payer ce montant de $1,220,000 il semble qu'une fois tous les frais payés il devrait rester un certain actif net, dont les bâtiments et le terrain. J'aimerais que le ministre explique pourquoi on n'a pas traité ces biens de la même façon que les salles d'exercices. Peut-être pourrait-il indiquer le montant net que le peuple canadien a reçu de cette société Bartaco pour la vente de cette usine et des installations?

L'hon. M. Drury: La Couronne n'en a rien reçu. Il s'agissait en somme d'une perte. Le transfert de ces biens à l'industrie Bartaco coûte de l'argent. Il s'agit du transfert d'une entreprise en marche qui a des contrats fermes de livraison à respecter. L'autre choix serait de fermer l'usine, ce qui entraînerait des frais divers en sus de la perte de notre source de pièces coulées en magnésium que nous comptons maintenir sous la nouvelle administration. Il en résulterait en outre beaucoup de chômage.

Je crois savoir que si l'exploitation avait cessé au début de mars, les pertes se seraient élevées à $140,000 à compter seulement du 5 décembre. Ce montant aurait été défalqué. Les remboursements des avances consenties sur le fonds renouvelable se seraient élevés à $97,000. Les pénalités contractuelles—pour n'avoir pas terminé les contrats de production commencés—auraient atteint la somme de $100,000. Les ventes auraient rapporté $80,000. Les indemnités de licenciement des employés auraient atteint $50,000. La conservation de l'immeuble et des installations jusqu'à ce qu'on en dispose, s'il existait quelque valeur de revente, aurait coûté $20,000. Le salaire d'un gardien, le paiement des taxes et l'entretien de l'immeuble durant une année auraient coûté en tout $40,000. L'excédent du passif sur l'actif se monterait à $116,000.

Tous ces montants formeraient un total de l'ordre de $643,000. Si vous comparez ce chiffre à celui qui est donné ici, soit $740,000, vous pouvez voir la différence. L'entente avec la Bartaco prévoit, et cela n'est pas dit ici, que la Couronne touchera la moitié des bénéfices nets d'exploitation durant les deux premières années. Nous devons nous contenter d'une estimation, mais nous espérons que cela rapportera $165,000. Le montant net qu'il reste à payer à la Couronne pour liquider l'affaire est de $575,000, comparativement aux quelque $643,000 qu'il faudrait débourser pour la liquider en payant les frais dont j'ai parlé.

M. McIntosh: Je me demande qui le ministre espère berner quand il prétend que l'exécution de ce plan nous aurait coûté $500,000 parce qu'il nous aurait fallu payer des frais

d'entretien, des impôts, etc. Cela me fait penser aux économies que le gouvernement prétend avoir réalisées en réduisant les prévisions budgétaires de l'an prochain. Ça revient à dire: «Si j'avais $5,000 aujourd'hui, j'en dépenserais peut-être $4,000, mais je ne les ai pas dépensés, donc j'ai économisé $4,000». Il me semble, d'après ce que le ministre a dit, que si cette usine a été remise à quelqu'un après que la population canadienne en eût payé toutes les exigibilités, il devait subsister un actif quelconque. J'aimerais savoir ce que la Couronne a touché pour cet actif. Cela ne m'intéresse pas de savoir combien d'argent on a pu épargner en ne poursuivant pas l'opération, car cela est ridicule. Il y avait quelque chose de tangible à liquider ici, dont un bâtiment et un terrain. La population canadienne a absorbé toutes les exigibilités. Cette usine a été remise à une société contre un certain montant et j'aimerais savoir si ce montant est inférieur à $1,000.

M. MacInnis: Inutile de le lui demander, il ne le sait pas.

M. McIntosh: Nous étudions les prévisions budgétaires et il devrait être possible d'obtenir ces renseignements.

L'hon. M. Drury: Je vais essayer de nouveau. La Couronne a versé un paiement total net de $740,000 en remboursement des dettes impayées et de l'actif fiscal de l'usine. Vu que cette usine fonctionne toujours, il est évident que la Couronne n'assume pas toutes les dettes. Elle n'assume pas la perte contractuelle sur les contrats de vente qui ont été conclus et qui doivent être remplis. C'est la société Bartaco qui s'en charge. En assumant le passif financier qui comprenait l'argent dû à la banque et les comptes impayés, la Couronne a dû verser $740,000. Si vous tenez à avoir un chiffre, on pourrait dire que l'immeuble et l'outillage ont été vendus $1.

M. McIntosh: Je remercie le ministre de nous avoir révélé le prix de vente de cet immeuble. Sauf erreur, il a dit qu'une concession avait été faite aux Canadiens: ils participeront aux bénéfices de la société au cours des deux premières années. Il a dit également que l'usine n'a fait aucun bénéfice à compter du moment où elle est entrée en activité jusqu'à ce qu'elle soit vendue $1.

Je ne parviens pas à comprendre comment son ministère a pu faire une vente pareille. Le ministre de la Défense nationale dit qu'il est impossible pour les ministères de faire des ventes de cette façon. Une fois le passif absorbé par le peuple canadien, pourquoi le ministre n'a-t-il pas remis toute l'affaire à la Corporation de disposition des biens de la Couronne comme les statuts lui demandent de le faire? En vertu de quelle autorité le ministre a-t-il conclu cette vente pour le montant de $1?

L'hon. M. Drury: En vertu de l'autorité conférée au ministre responsable de l'administration de la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

M. McIntosh: Quelle autorité la Corporation de disposition des biens de la Couronne peut-elle donner au ministre qui n'a pas été conférée par le Parlement? Je croyais que les statuts du Canada étaient adoptés par le Parlement. Je ne me souviens d'aucune disposition de la loi—que j'ai examinée—qui donne à un ministre l'autorisation de disposer de toute propriété comme bon lui semble. Je croyais que les lois étaient faites pour tous les Canadiens, y compris les ministres. Si la loi dit que c'est la Corporation de disposition des biens de la Couronne qui devrait disposer de cette propriété, le ministre a eu tort, à mon avis, d'en disposer comme il l'a fait et pour le prix auquel il l'a vendue.

• (8.30 p.m.)

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, l'autorité exercée par le ministre est prévue par la loi adoptée par le Parlement canadien, aux termes de laquelle le ministre responsable de la Corporation de disposition des biens de la Couronne a le pouvoir de s'écarter de la méthode de vente prévue. Ce pouvoir est dévolu à un ministre unique et non à ses collègues. Ainsi, le ministre de la Production de défense n'a pas d'autorité à l'égard de la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

J'ai essayé de faire comprendre au député qu'il ne s'agit pas ici d'un actif net, mais d'un passif. Le fait que je tente ici d'obtenir un crédit supplémentaire prouve qu'il s'agit d'un passif et non d'un actif.

M. McIntosh: Monsieur le président, je ne comprends toujours pas l'explication du ministre. Je lui demanderais ceci: le présent crédit l'autorise-t-il à conclure cette vente? Si nous adoptons le crédit, ai-je raison de croire que le ministre y verra l'autorisation de conclure la vente, se soustrayant ainsi aux statuts tels qu'ils sont à l'heure actuelle? D'autre part, était-il garanti au public canadien que l'établissement, qu'on vendait pour $1, ne tomberait pas en des mains étrangères ou que le contrôle canadien demeurerait inchangé pendant un certain temps?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, l'article 5 de la loi sur les biens de surplus de la Couronne prévoit que le ministre de la Production de défense peut autoriser un ministère à aliéner des biens de surplus de la Couronne aux termes, et sous réserve des conditions, qu'il peut juger opportuns. La loi date de très loin. Quant à faire en sorte que la propriété demeure en mains canadiennes, j'espère pouvoir faire saisir au député que nous avons longtemps essayé de disposer de la propriété aux meilleures conditions possibles et que nous avons enfin trouvé un acheteur, un particulier qui, dans des circonstances plutôt difficiles, plutôt dures, a consenti à assumer l'entreprise et à la diriger.

Forcer Bartaco à garantir que l'exploitation resterait entre les mains de Canadiens pendant une période désignée a semblé être une condition que nous n'étions pas en mesure d'exiger dans le cadre de la transaction. Nous cherchions à nous défaire de cette propriété à un coût minimum pour les Canadiens en faisant en sorte, malgré tout, que l'entreprise continue à fabriquer des pièces moulées en magnésium.

M. McIntosh: Monsieur le président, le ministre userait-il de son autorité pour se défaire des deux salles d'exercice dont j'ai parlé à un coût minimum pour le public canadien? Serait-il prêt à les vendre pour $1, ce qui semble le prix de vente de l'usine?

L'hon. M. Drury: Je crains de ne pas être d'accord, monsieur le président. La Corporation de disposition des biens de la Couronne, en tant qu'administrateur des fonds publics, a été chargée de négocier cet actif dans les meilleures conditions possibles. Cette société de la Couronne se considère, dans l'exercice de ce mandat, comme le curateur de tous les contribuables canadiens et n'est par conséquent pas autorisée à privilégier une section ou collectivité particulière. Dans l'accomplissement de sa tâche, elle accorde cependant, en fait, une priorité dans la disposition et un droit de préemption, tout d'abord au gouvernement de la province et en second lieu aux autorités municipales de la province ou de la région—suivant le cas—où l'actif est situé. C'est dans cet ordre de préséance que ces autorités gouvernementales non fédérales ont le droit de préemption.

M. McIntosh: Monsieur le président, à la lumière de cette explication, je ne vois pas pourquoi le ministre ne leur a pas remis la fonderie Haley. Je ne trouve aucune différence entre les deux transactions. Je le répète, c'est peut-être une coïncidence qu'un ministre représente la circonscription de Renfrew et un député de l'opposition celle de Swift-Current-Maple-Creek.

Toutefois, si le ministre ne veut pas entendre raison à cet égard, j'aimerais lui poser une autre question au sujet du rapport de l'Auditeur général. Ce genre de transaction tombe-t-il sous la rubrique «Usage non autorisé du Fonds renouvelable de la Production de défense», que l'on trouve à la page 33 du rapport de l'Auditeur général? Ce paragraphe du rapport vise-t-il de quelque façon la vente de cette propriété?

L'hon. M. Drury: Je ne le crois pas. Le comité des comptes publics fera un examen approfondi du rapport de l'Auditeur général. On y sollicitera, j'en suis sûr, des conseils juridiques pour savoir si les observations concernant l'utilisation de la caisse renouvelable étaient exactes.

M. McIntosh: Monsieur le président, le ministre nous dirait-il s'il a garanti des fonds de l'État à la compagnie qui a acheté ce bien pour la somme de $1 afin d'en continuer l'exploitation.

L'hon. M. Drury: Non, monsieur le président. A vrai dire, je le répète, cette transaction a mis un terme aux obligations de la Couronne. C'est à l'acheteur, Bartaco, qu'incombent les nouvelles obligations et la participation de la Couronne à cette transaction se limite à une tranche des bénéfices futurs.

M. Winch: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous décrire brièvement les attributions et la politique du ministère de la Production de défense quant aux appels d'offre, à l'adjudication et à l'annulation des contrats? Nous, de la Colombie-Britannique, aimerions être renseignés là-dessus, car nous avons remarqué que la politique instable du gouvernement quant aux contrats a presque entraîné au cours des derniers mois la faillite de la construction navale en Colombie-Britannique.

• (8.40 p.m.)

Il y a quelques mois à peine, le gouvernement était fier d'annoncer ici-même qu'il allait cette année adjuger des contrats pour la construction de navires de recherche et de sauvetage destinés à la garde côtière du Pacifique. Cette politique est désormais modifiée et aucun contrat n'a été adjugé. Que le gouvernement n'ait pas tenu sa promesse d'entreprendre non seulement des recherches pour assurer la sécurité de ceux qui travaillent au

large de la côte du Pacifique mais aussi des projets nécessaires à la survie d'une entreprise d'envergure qui offre beaucoup d'emplois, voilà qui est grave. Mais, question encore plus grave qui exige des explications précises, pourquoi le gouvernement accorde-t-il un contrat et l'annule-t-il ensuite? Certains le savent, le destroyer *Chaudière* a grandement besoin d'une remise en état général et il était censé être transformé en porte-hélicoptère. Un contrat avait été accordé l'automne dernier à la Burrard Drydock, à Vancouver, qui avait fait l'offre la plus basse. L'équipe était prête et je crois savoir que le matériel avait été acheté. Le navire était ancré à Esquimalt et prêt à se rendre à la cale sèche Burrard, mais le contrat a été annulé. Nous avons appris que la transformation du *Chaudière* ne se ferait pas d'ici au moins 18 mois. Comme je l'ai déjà signalé, cette décision a provoqué l'effondrement de la construction navale sur la côte du Pacifique, puisque plus de 66 p. 100 de sa main-d'œuvre est sans travail.

Ce qui signifie sans contredit que, dans 18 mois, les frais de conversion seront beaucoup plus élevés que si l'on avait mis le contrat en œuvre. En ce qui concerne le *Chaudière*, le contrat avait été approuvé, le matériel acheté et le navire et l'équipage étaient prêts, alors que, dans 18 mois, les travaux reviendront beaucoup plus cher. C'est de la bien mauvaise politique que de ruiner ainsi l'industrie et de remettre les travaux à 18 mois, lorsqu'ils coûteront 2 ou 3 millions de dollars de plus. Nous avons peine à comprendre la décision du ministre, surtout si l'on songe qu'il mettra incessamment en adjudication la construction de tous les nouveaux croiseurs qui seront probablement mis en chantier sur la côte de l'Atlantique.

Pourquoi cette discrimination à l'égard de la Colombie-Britannique au profit des provinces de la côte atlantique, dans l'attribution de contrats concernant la construction, les modifications, les réparations et les reconversions? Je demande qu'on m'explique la politique du ministère à ce sujet. Le ministre doit-il se conformer aux directives d'autres ministères concernant les demandes d'offres et l'adjudication de contrats? Est-ce le ministre de la Défense nationale qui a décidé de résilier le contrat pour la transformation du *Chaudière*? Le ministre de la Production de défense ne fait-il qu'obéir à la décision du ministre de la Défense nationale? Si oui, a-t-il fait observer au ministère des Finances ou au Conseil du Trésor quels frais supplémentaires, quel chômage et quels dommages à une industrie de la côte ouest une telle décision entraînerait? Ces questions ont-elles été étudiées par le ministre? Ont-elles fait l'objet de considérations ou le ministère se contente-t-il de suivre aveuglément les directives d'autres ministères sur les demandes d'offres et l'adjudication de contrats?

Tandis que j'ai la parole, j'aimerais demander des explications sur l'adjudication des contrats et sur les estimations initiales. Prenons l'exemple du porte-avions *Bonaventure*, qui avait besoin d'une réfection. J'imagine que le contrat a été adjugé par le ministère de la Production de défense. Suivant les estimations initiales, qui ont paru dans les journaux, la réfection devait coûter à peu près 8 millions de dollars. Mais maintenant que le navire est en cale sèche, on constate qu'elle coûtera 3 millions de plus. Je cite ce cas comme exemple. On n'a qu'à parcourir les comptes publics pour voir qu'à maintes reprises les frais que doit supporter le contribuable dépassent par des milliers, des centaines de milliers ou des millions de dollars le coût indiqué dans le premier devis et le contrat initial. Le ministre peut-il nous expliquer cette sous-estimation incessante des frais de transformation et de réfection, particulièrement à l'égard du porte-avions *Bonaventure*?

Je n'ai qu'un autre point à soulever, qui m'est venu à l'esprit à la suite de nos délibérations au comité des comptes publics. Dans quelle mesure le ministère de la Production de défense s'occupe-t-il de ce que font d'autres ministères quand on lui a demandé d'agir pour ceux-ci? Je pense notamment à un fait signalé au comité des comptes publics ce matin même. Le ministère de la Défense nationale avait prié le ministère de la Production de défense de demander des soumissions et d'adjuger des contrats pour l'enlèvement de la neige à Fort Churchill. Le ministère de la Production de défense s'est exécuté, mais on a su plus tard que le ministère de la Défense nationale s'était chargé des travaux, de sorte que, selon l'interprétation du ministère de la Justice, les contribuables ont dû payer des travaux inexécutés et se sont laissés duper. Je n'arrive pas à comprendre une pareille inefficacité. Pourrait-on tirer au clair ces différents points?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, en ce qui a trait à l'annulation de contrats et aux frais considérables mentionnés dans le cas des

Industries Haley, permettez-moi de dire que les frais d'annulation de contrats passés par un organisme de la Couronne doivent être assumés par la Couronne. Quand la Couronne passe un contrat que, pour une raison ou pour une autre, elle se voit forcée d'annuler, elle assume la responsabilité des frais d'annulation. Ce n'est donc pas l'entrepreneur qui subit des pertes par suite de l'annulation. Dès qu'une annulation de contrats s'impose, la Couronne doit en assumer les frais.

En ce qui concerne le contre-torpilleur *Chaudière,* le député sait aussi bien que moi, je pense, que la priorité concernant la construction, les réparations, les travaux de révision et de remise en état du matériel de la défense est adjugée par le ministère de la Défense nationale et qu'il appartient à ce ministère de décider de ce qui doit être révisé, réparé et rebâti comme du moment de le faire.

• (8.50 p.m.)

Les bureaux du ministère de la Production de défense s'occupent des contrats relatifs à ces services ou à ces produits. Le choix des produits et les délais de livraison sont laissés au ministère de la Défense nationale. Quant à la transformation du *Chaudière* et la construction de nouveaux destroyers, la décision a été prise par le ministère de la Défense nationale, ce qui n'est que juste. Quant aux diverses options possibles, mon ministère fournit au ministère de la Défense nationale tous les chiffres relatifs au coût de chacune, le coût étant calculé tant en argent qu'en répercussions économiques. Ainsi, lorsque le ministère de la Défense nationale envisage le renouvellement ou la résiliation d'un contrat, nous le renseignons à fond quant au coût et aux inconvénients pécuniaires de sa décision. Ce sont là, je crois, les renseignements qui ont été communiqués au ministère de la Défense nationale à propos du *Chaudière.*

Le député a parlé de la piètre évaluation des frais au sujet des travaux de radoub, surtout en ce qui a trait au *Bonaventure.* C'est là, bien entendu, une difficulté constante qui se pose dans mon cas, car chaque fois qu'il est question de frais pour un travail quelconque, le coût total n'est jamais mentionné, sinon très rarement. Pour ce qui est du radoub et de la remise à neuf du *Bonaventure,* on avait lancé des appels d'offres aux chantiers maritimes, faisant état du prix ferme des réparations connues à effectuer et au sujet desquelles on pouvait fournir des précisions. Mais des travaux supplémentaires indiscernables, non déterminés ou inconnus s'imposeront; on ne les connaîtra que lorsque le navire sera en cale sèche et mis à découvert, pour ainsi dire. Le député a pu lui-même se rendre compte de la chose, car il a vu récemment le *Bonaventure.*

On peut connaître l'ampleur et la nature de ces travaux seulement lorsque le navire se trouve en cale sèche et après la signature du contrat. En conséquence, une partie du contrat prévoit le prix ferme pour les travaux connus et spécifiés à l'avance; on demande aux chantiers maritimes de soumettre un taux horaire pour les travaux auxquels peut donner lieu l'inspection du navire une fois qu'il est rendu au chantier. On donne un chiffre estimatif, en hommes-heures, de ce que cela pourrait coûter. Ce chiffre se révèle parfois au-dessus, parfois au-dessous de la réalité, selon l'état de l'intérieur des machines, connu à l'inspection, dans certains compartiments scellés.

En outre, on fournit aux chantiers maritimes l'équipement, les appareils et les éléments qui sont achetés non par les chantiers mais par le ministère de la Production de défense, qui les donne aux chantiers pour qu'ils les installent. Cela fait partie du coût du radoub, mais cela ne figure pas dans le coût du contrat adjugé au chantier maritime, parce que l'équipement ne fait que passer entre les mains de ce dernier. En conséquence, lorsque l'on connaît enfin tous les chiffres, le coût total, qui comprend la soumission ferme pour les travaux connus à l'avance, la somme des travaux rendus nécessaires par l'inspection des compartiments scellés et le coût final de l'achat et de l'installation de l'équipement, paraît plus élevé que la soumission ferme, premier prix soumis par le chantier maritime.

C'est pourquoi il est impossible de savoir à n'importe quelle étape quel sera le coût total. J'insiste pour que cela change, et lorsqu'un député posera une question relativement à une partie du coût d'un de ces radoubs, qu'on lui donne le coût total ainsi que la réponse précise à sa question.

M. Nasserden: Monsieur le président, pendant que nous étudions les crédits nº 6c et 7c concernant la vente de ces actifs, ou de ces passifs, comme le ministre les a appelés, pour la somme de un dollar, le ministre pourrait-il nous dire quelle était la valeur d'inventaire, lors de la vente de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.), qui appartenait à la Couronne, pour les postes suivants: biens immobiliers, machines et véhicules automobiles, matières premières, produits finis et articles hors d'usage. Le ministre pourrait-il également nous donner les noms des administrateurs et des actionnaires de la Bartaco?

[L'hon. M. Drury.]

L'hon. M. Drury: J'essaierai d'obtenir ces renseignements. Je n'ai pas de détails quant à la valeur des biens immobiliers. Les valeurs d'inventaire, et la valeur des machines après amortissement.

M. Forrestall: Je n'ai qu'une question ou deux à poser au sujet du crédit actuel. Compte tenu des précisions fournies par le ministre sur la difficulté d'évaluer les frais d'un programme de construction navale, pourrait-il renseigner le comité sur les quatre nouveaux destroyers porteurs d'hélicoptères, notamment en ce qui a trait à leur coût total? Le ministre a fait allusion, à bon droit je pense, à des malentendus qui surgissent souvent lors de l'étude des frais exigés pour un programme de construction ou de revision de ce genre.

Je signale tout particulièrement au ministre le montant de la soumission annoncé l'automne dernier, au sujet des quatre destroyers porteurs d'hélicoptères. Je lui demande notamment si le montant a trait à la coque et à l'outillage du navire seulement ou s'il comprend les frais relatifs à tout l'équipement radio et électronique interne et aux autres mécanismes complexes rattachés au système de tir automatique, et ainsi de suite?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur le président, le coût du navire achevé, y compris les prévisions fournies par le gouvernement, se rapprochera beaucoup plus de 50 millions de dollars que de la soumission approximative de 20 millions.

M. Forrestall: Voilà qui est bien différent. Nous parlons maintenant d'un programme de 200 millions de dollars et plus, et les contrats n'ont pas été adjugés. En faisant appel à son expérience le ministre pourrait-il nous dire, vu l'importance de la chose pour les régions du Canada qui comptent sur l'industrie de la construction navale, si l'on exerce sur ces frais assez de surveillance pour les empêcher d'échapper éventuellement à tout contrôle, ce qui forcerait le gouvernement à réduire le programme ou à en différer la mise en œuvre?

L'hon. M. Drury: Je suis persuadé, monsieur le président, que l'on met tout en œuvre pour s'assurer du chiffre exact du coût définitif, lors de la signature du contrat. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, dont les fonds servent somme toute, à payer tout cela, n'aime pas beaucoup, et je le comprends, que je lance des chiffres approximatifs et que je fasse ensuite de nouveaux appels de fonds. Je lui ai assuré que mon ministère pourrait fournir le navire selon le prix convenu dans le contrat, plus le coût de l'équipement fourni par le gouvernement, et que nous ne demanderons pas de fonds supplémentaires, du fait que les frais auraient échappé à tout contrôle.

• (9.00 p.m.)

Le député n'ignore certainement pas qu'au cours d'un programme de construction navale de quatre ans, il se produit des changements dans l'art de la guerre maritime. Les dessinateurs d'un navire, et même ceux qui utiliseront le bâtiment, réclament parfois des transformations en plein cours de construction, ce qui peut entraîner des modifications de prix. C'est plus rare dans le cas de bateaux d'ancien modèle que dans celui de nouveaux bâtiments, mais c'est toujours possible.

M. Forrestall: Je remercie le ministre de cette assurance. La dernière chose que nous souhaitions, c'est bien de voir ce projet dépasser les 400 millions de dollars et être annulé par les collègues du ministre de la Défense nationale.

Avant d'en terminer avec mes questions à ce sujet, monsieur le président, je voudrais demander au ministre si le gouvernement a toujours l'intention, comme il l'a annoncé, de confier une partie du travail tout au moins, à d'autres chantiers à part celui qui a obtenu le premier contrat, ou s'il envisage sérieusement de le faire exécuter seulement par un ou deux chantiers principaux.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, nous avons étudié les possibilités de très près. Nous aurions pu faire construire les quatre bâtiments dans un seul chantier, deux dans deux chantiers chacun, ou quatre dans quatre chantiers. Nous avons demandé à des consultants de faire une analyse minutieuse du coût de chacune des options. Des économies appréciables peuvent être réalisées en faisant construire ces navires en deux paires ou les quatre dans un même chantier, sauf que dans ce dernier cas, il faudrait tenir compte du calendrier de mise à flot de la marine et de l'espace disponible dans les chantiers canadiens pour entreprendre la construction sans devoir aménager des installations neuves et coûteuses.

J'en suis arrivé à la conclusion que la meilleure option, pour le gouvernement, quant au coût et aux délais de livraison, c'est que deux chantiers construisent deux navires chacun, ce qui représente une économie d'argent appréciable par rapport à un chantier pour chaque bâtiment.

M. Forrestall: Je remercie le ministre de sa réponse. Voici un autre point qui m'intéresse. Je ne m'en prends pas plus à ce ministre qu'à un autre, car ces choses se produisent de temps à autre dans n'importe quel ministère. J'aimerais que le ministre explique au comité pourquoi le gouvernement persiste à accorder

des augmentations de traitement par la voie de l'avancement de toute une catégorie, d'un échelon de traitement à l'échelon supérieur.

J'aimerais me reporter au budget principal des dépenses du ministre dans lequel, pour l'année 1966-1967, il y avait 65 personnes dont le salaire allait de $14,000 à $16,000; en 1967-1968, il y en a 571, soit une augmentation de 506 personnes. D'autre part, dans la catégorie immédiatement au-dessous de celle-là, ceux qui touchent entre $12,000 et $14,000, le nombre est tombé à trois pour l'année 1966-1967.

J'aimerais savoir si le ministre a éliminé cette catégorie de salaires. Cela explique partiellement, à mon avis, pourquoi ce ministère venait aux premiers rangs sur la liste établie par l'auditeur général dans son rapport de fin d'année qu'il a déposé récemment. Le ministre pourrait-il me donner une explication?

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai remarqué de l'étonnement et de la désapprobation sur le visage de plusieurs députés ministériels. Je puis les assurer, toutefois, que le député d'York-Humber, qui nous rend visite de temps en temps, n'a pas encore demandé à être admis dans notre groupe.

Je prends la parole, monsieur le président, surtout parce qu'on a parlé plus tôt, ce soir, de la politique de la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour ce qui est de la vente des salles d'exercice. J'aimerais lui demander conseil au sujet de la disposition d'une salle et j'espère qu'il sera compréhensif.

La salle d'exercice de Nelson, depuis des années déjà, sert de quartier général à la milice locale. Elle a aussi été mise à la disposition des cadets de la marine et des cadets de l'air de la région. L'unité de la milice qui s'y trouvait, est maintenant entraînée à Trail, avec le reste de la milice, et je crois savoir que la salle de Nelson a été déclarée bien excédentaire et mise en vente. Tout le monde, dans la région, se rend compte de l'excellent travail que font les cadets et ceux qui en ont la charge. Les citoyens de la région s'en occupent activement. C'est pourquoi ils désirent vivement garder la salle d'exercice afin que les cadets de la marine, de l'armée et de l'air puissent continuer à s'en servir.

J'ai pris grand intérêt à entendre le ministre dire que la province avait le premier choix, et la municipalité, le second, mais que la Corporation ne pouvait accorder de préférence à un groupe ou à une région à l'encontre des intérêts de l'ensemble des contribuables canadiens. En fait, monsieur le président, ces cadets font faire de véritables économies au ministère de la Défense en utilisant la salle d'exercice, et c'est pour cette raison que la ville de Nelson, avec l'appui des citoyens, essaie de l'acheter de la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

J'aimerais que le ministre explique la procédure qu'ils devraient adopter, monsieur le président. Je lui demanderais aussi de noter que si l'édifice est acheté pour usage continu par les cadets de la marine, de l'armée et de l'aviation de la région, il en résultera des économies pour le ministère de la Défense nationale. A mon avis, cela mérite étude; il n'est pas question que la ville s'en remette à ses seuls efforts. Je voudrais bien que le ministre me dise comment ces gens devraient procéder; et j'aimerais savoir si l'on tiendra compte du fait qu'ils remplissent une fonction très nécessaire relativement aux opérations du ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, en réponse à la question sur le nombre des personnes comprises dans une catégorie spéciale de salaires dans le budget principal des dépenses, ce que le député a remarqué, c'est sans doute l'augmentation générale des salaires, caractéristique de la fonction publique. Il se rendra compte que cette situation particulière tient à ce qu'on est passé d'une année à la suivante en montant d'un cran, ce qui entraîne une augmentation correspondante dans les chiffres.

Pour ce qui est de la salle d'exercice de Nelson, je ne savais pas qu'en l'exploitant, la municipalité se trouverait à assumer une charge qui reviendrait autrement au ministère de la Défense nationale. Si c'est le cas, et si la Défense nationale devait autrement en assumer les frais, je serai heureux d'en toucher un mot à mon collègue le ministre de la Défense nationale. D'ici là, il m'est impossible de renseigner l'honorable représentant.

• (9.10 p.m.)

Pour ce qui est du *Chaudière*, je tiens à assurer au député de Vancouver-Est qu'aucun contrat n'a été adjugé. La question de l'annulation de contrat ne se pose donc pas. Ce qui l'a peut-être induit en erreur, c'est qu'un appel d'offres a été fait auprès des chantiers maritimes de la côte du Pacifique seulement. Il a été établi, d'après les soumissions reçues, que celle de la Burrard Drydock était la plus basse. Mais avant qu'un contrat soit conclu, le ministère de la Défense nationale nous a informés qu'il ne donnerait pas suite à la

transformation du *Chaudière* et que les travaux se limiteraient à un radoub modifié, qui se poursuit aux chantiers de la Burrard.

M. Winch: J'aimerais poser d'autres questions. Je sais que le *Chaudière* a dû se rendre à Esquimalt avant de passer en cale sèche. En fait, j'aimerais avoir des renseignements au sujet de la construction des nouveaux destroyers. En construira-t-on sur la côte ouest et, sinon, pourquoi?

L'hon. M. Drury: Tout semble indiquer qu'on n'en construira pas sur la côte ouest, et cela à cause des prix beaucoup plus élevés demandés par le chantiers là-bas. Si le député veut bien se reporter au hansard, il verra que la soumission présentée par les chantiers de la côte ouest s'élevait à un peu du double de la plus basse soumission pour la partie des travaux à exécuter dans les chantiers maritimes.

M. Winch: Je le sais, et c'est exactement à cela que je veux en venir. Cela nous a longtemps intrigués, moi-même et d'autres personnes. Nous avons eu l'occasion de passer deux jours à la Burrard Drydock et nous avons demandé aux responsables d'où pouvait provenir cette différence de prix. Ils nous ont dit: «Dites-le nous, car la différence d'environ 60c. l'heure dans les salaires ne saurait expliquer la différence de prix». Ils nous ont assurés que les profits n'étaient pas exagérés; ils en concluaient que la soumission de la côte ouest comprenait une somme pour ce qu'on pourrait appeler les impondérables qui figuraient dans une partie des devis.

On m'a dit que le ministère n'avait pas mis les choses tout à fait au point, si bien que la Burrard Drydock a dû deviner certains chiffres. Par exemple, les devis indiquent généralement quel matériel doit être utilisé et pourquoi. Mais la Burrard ne connaissait pas tous les détails à ce sujet, de sorte qu'elle n'avait qu'une idée assez vague de ce que seraient les impondérables du modèle. Il se peut qu'en présentant leurs soumissions, les dirigeants des chantiers navals de l'Est n'aient pas tenu compte de ces impondérables. Les gens de la Burrard veulent savoir sur quoi les gens de l'Est ont établi leurs soumissions car, selon eux, il est absolument impossible que le prix offert d'après les mêmes devis soit, sur la côte ouest, le double de ce qu'il est sur la côte est. Le prix, sur la côte ouest, ne saurait être le double de ce qu'il est sur la côte est. La seule différence possible pourrait être attribuable à l'écart des salaires qui s'établit à environ 60c. l'heure, et cela ne pourrait faire doubler le prix.

Le ministre pourrait-il vérifier et s'assurer que les soumissions des chantiers de la côte ouest et des chantiers de la côte est comprennent les mêmes frais pour les mêmes devis, car les chantiers de construction de la côte est pourraient ne pas avoir tenu compte des impondérables dans les plans?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je ne puis absolument pas savoir comment la Burrard a considéré les devis écrits qui forment un long document. Je ne suis pas en mesure de leur expliquer l'attitude d'autres soumissionnaires à cet égard. Je sais que dans certains cas, les soumissions retournées contenaient des réserves comme «sujet à une hausse». Avant d'adjuger un contrat, il faut certes que le ministère établisse la portée de ces réserves et détermine un prix ferme à l'égard de chacune d'entre elles. Le député a parlé d'impondérables, mais je trouve que «réserves» est un meilleur mot. Je donne au député l'assurance que lorsque ces réserves auront été évaluées et qu'un prix ferme aura été établi à l'égard du contrat, le montant sera bien inférieur au chiffre proposé par la Burrard.

Si les autres soumissionnaires, qui exigent moins, n'ont pas inscrit tous les coûts et sont maintenant forcés de le faire, pourvu que leur prix ne soit pas plus élevé que le prix de l'offre faite par celui qui a soumissionné pour toute l'entreprise, le gouvernement fera un bon marché et aucune injustice n'aura été causée à la Burrard.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 6c est-il adopté?

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, j'aurais deux remarques assez courtes à faire à l'honorable ministre et je réclame l'indulgence de la présidence, car ceux qui m'ont précédé ne se sont pas limités à traiter exclusivement des cinq crédits qui sont indiqués dans le budget supplémentaire. Toutefois, mes remarques porteront quand même sur les attributions de l'honorable ministre, et l'une d'entre elles sera plus spécifiquement reliée au crédit 10c.

• (9.20 p.m.)

Je voudrais traiter des régions désignées; dont l'établissement relève de ces attributions et au sujet desquelles j'ai déjà fait des démarches, en plus d'échanger de la correspondance avec lui. Il me semble exister là une anomalie inexplicable. Par exemple, dans

la circonscription que je représente, et Dieu sait que cela existe dans d'autres, on tient compte de tout le secteur couvert par le centre de la main-d'œuvre. C'est ainsi que la loi a été conçue, et c'était probablement logique à l'époque. Mais je crois que la situation actuelle ne correspond plus aux exigences de l'heure.

A mon avis, on devrait reviser cette politique et déterminer les régions désignées selon la nouvelle délimitation des circonscriptions.

Je donne en exemple le cas de Trois-Rivières où, dans le passé, on a adjoint des municipalités rurales qui souffrent de sous-emploi et qui ne sont pas reconnues comme régions désignées, alors que, à l'heure actuelle, elles sont incluses dans la nouvelle circonscription de Saint-Maurice et celle de Berthier, toutes deux reconnues comme régions désignées.

A mon sens, il y aurait lieu de reviser la loi actuelle pour la rendre plus réaliste et répondre aux besoins de l'heure. Je soulignerai la chose le plus brièvement possible à l'honorable ministre, afin qu'il en prenne note, et je le préviens que je donnerai suite à mes observations.

Il me semble qu'il y a là un illogisme qui frise l'injustice envers ces municipalités qui, encore une fois, souffrent de sous-emploi et qui, parce qu'elles sont voisines d'une municipalité qui n'en souffre pas trop, sont privées de cet avantage de faire partie des régions désignées. Alors qu'une foule d'industries viendraient s'établir à la périphérie du centre le plus important de la métropole de la Mauricie, c'est-à-dire la ville de Trois-Rivières, si elles pouvaient bénéficier des mêmes avantages, ces industries sont actuellement obligées de s'en aller plutôt à quelque 18 ou 20 milles, dans des municipalités qui sont presque saturées et qui ne pourront plus, à brève échéance, leur donner les services municipaux dont elles ont besoin.

Je donnerai plus de détails à l'honorable ministre dans la correspondance que j'échangerai avec lui d'ici quelques jours, mais j'attire son attention sur ce sujet et le prie de bien vouloir considérer cette remarque comme quelque chose qui, à mon avis, mérite une attention spéciale, parce que le cas que je cite concerne ma circonscription, mais je sais que la même situation se retrouve aussi dans d'autres. Cela, c'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque, monsieur le président, touchera plus spécifiquement l'Imprimerie nationale.

Je voudrais faire remarquer à l'honorable ministre qu'il y a, à l'heure actuelle, une forte présomption que toute la législation tendant à établir le bilinguisme dans les services du gouvernement fédéral fait l'objet d'une résistance au niveau des chefs de service dans plusieurs ministères. Je pourrais parler d'une foule de ministères, mais je les oublie à dessein, parce qu'on parle ce soir du ministère de la Production de défense. Je ne veux donc mentionner que le cas qui concerne l'honorable ministre.

Je crois que la législation, telle que proposée par le gouvernement, est édifiante et digne d'éloges. Cette législation veut que le bilinguisme soit une question reconnue de fait dans les services gouvernementaux où l'on a à traiter avec des gens des deux langues. Je réalise que le gouvernement a posé des gestes constructifs comme, par exemple, l'institution des écoles de langues, mais on constate qu'il y a une résistance au niveau des chefs de service, et je vais citer un cas pour qu'on comprenne bien ce à quoi je veux faire allusion.

La semaine dernière, soit les 11 et 12 mars, l'Imprimerie du gouvernement canadien annonçait un concours pour combler une vacance au poste de directeur adjoint de la production, au traitement maximum de $15,-931 par année, ce qui est tout de même quelque chose de respectable. Je sais qu'à l'Imprimerie nationale, quelque 65 p. 100 des employés sont de langue française et que 95 p. 100 d'entre eux sont bilingues parce que nous, du Québec, nous apprenons l'anglais depuis nombre d'années.

Or, on constate—ce n'est pas encore annoncé officiellement, mais je le sais par certaines indiscrétions—que le titulaire du nouveau poste est déjà officieusement nommé. Selon les renseignements que nous avons, il a été désigné depuis quelque 6 ou 7 mois. On l'a préparé à remplir cette fonction, on lui a conseillé de suivre certains cours pour se qualifier, chose qui se pratique dans plusieurs ministères. Il semble que le titulaire qui sera nommé officiellement dans quelques jours est un unilingue qui comprend difficilement le français et ne le parle pratiquement pas, alors qu'il y avait quelques autres candidats parfaitement bilingues qui avaient le même nombre d'années de service.

Qu'on remarque bien que je ne veux pas m'opposer à cela parce que son nom est anglais; je me demande même s'il est Anglais. Je l'ai ici, mais je ne veux pas le nommer pour ne pas lui nuire; cela ressemble plutôt à de l'allemand, mais cela importe peu. Cependant, je suis d'avis que pour que la politique du gouvernement sur le bilinguisme soit quelque chose de consistant et pas seulement de la poudre aux yeux, il faudrait, quand on ouvre un emploi où le titulaire devra traiter avec des gens dans les deux langues, qu'il soit véritablement bilingue.

Or, je remarque que dans les qualifications exigées pour ce poste—encore une fois, j'en

fais une cause type—les exigences spéciales se lisent comme ceci:

Pour occuper ce poste, il faut savoir l'anglais, mais la connaissance du français constituera un avantage pour les candidats.

Donc, pour occuper ce poste, il faut savoir l'anglais, mais la connaissance du français constituerait un avantage pour les candidats! Eh bien! monsieur le président, c'est là du bilinguisme à l'eau de rose!

Je constate que dans ce cas spécifique, un autre candidat était parfaitement bilingue, alors que celui-là était imparfaitement bilingue. Leur compétence semblait être égale—au moins chez trois ou quatre des candidats—avec la différence que celui-là, depuis peut-être six, sept, huit mois ou un an, on l'a averti de se préparer, de suivre certains cours pour se qualifier, que le poste serait ouvert, justement, parce que le titulaire actuel doit prendre sa retraite d'ici quelques semaines.

Mais d'autres candidats, qui sont de langue française et parfaitement bilingues, qui auraient voulu avoir l'avantage de suivre les mêmes cours, n'ont pas pu les suivre, parce que leurs supérieurs leur ont dit: Vous comprenez, le soir, je donne des cours, c'est de l'anglais; vous n'avez pas besoin de suivre ces cours-là et vos chances sont aussi bonnes. Mais au moment de la nomination, celui qui a suivi cinq ou six cours superficiels, qui a réussi à se faire donner certaines connaissances, est classé au Service civil comme plus compétent que les autres, même s'il ne l'est pas, ne serait-ce que pour cette question qu'il n'est pas convenablement bilingue; je ne dis pas parfaitement bilingue, mais convenablement bilingue.

Je ne voudrais pas faire perdre l'emploi de qui que ce soit parce qu'il n'est pas convenablement bilingue, mais je voudrais savoir si la politique du gouvernement est une chose réelle, une chose qui doit être observée ou si ce n'est que de la poudre aux yeux, dans les cas où les chefs de service des différents ministères peuvent se permettre de protéger leurs amis en les prévenant quelques mois d'avance de faire telle ou telle chose pour se qualifier et ainsi contourner la politique gouvernementale. Il me semble que pour un poste comme celui-là, où au moins 65 p. 100 des employés—et je ne parle pas des clients—sont de langue française, il faudrait que le directeur de la production soit bilingue.

Monsieur le président, je mentionne ce cas-là d'une façon constructive, et je voudrais bien qu'on comprenne que je ne suis pas en train d'essayer de soulever un grief simplement pour chercher noise au gouvernement. Je suis convaincu que le gouvernement veut sincèrement élaborer une législation pour reconnaître dans les faits cette question qui était peut-être discutable, qu'il y a ici deux peuples fondateurs, mais au niveau des chefs de service, dans différents ministères, il y a des gens qui contrecarrent la politique du gouvernement.

Alors, j'attire l'attention du ministre, que je pense bien disposé. Je mentionne un cas typique, mais j'en ai une douzaine d'autres concernant d'autres ministères, où la protection interministérielle des chefs de service élimine des gens qui sont parfaitement bilingues, et ce sous toutes sortes de prétextes, sous toutes sortes de fausses représentations, de sorte que cette politique gouvernementale n'est pas respectée.

Je n'exige pas de réponse de l'honorable ministre ce soir, parce que je réalise que je lui soumets un cas dont il n'est peut-être pas au courant. Je suis à sa disposition pour lui donner plus de renseignements et je lui dis qu'il y a des cas comme celui-là dans d'autres domaines.

Je suis d'avis que cette question est beaucoup plus importante qu'on ne le pense, parce que si la politique gouvernementale de reconnaître, dans les faits, le bilinguisme au sein de la Fonction publique n'est pas respectée, la confiance de cette partie de la population de langue française qui veut essayer de trouver un moyen de concilier les deux éléments raciaux pour empêcher une division du Canada sera sapée à sa base, et il sera excessivement difficile, après, d'établir un climat de bonne entente, quand le gouvernement voudra proposer une mesure constructive visant à consolider l'avenir de la Confédération canadienne.

[*Traduction*]

M. Nasserden: Monsieur le président, le ministre devrait répondre aux questions qui ont été posées, avant qu'on adopte les crédits 6c et 7c. Si les fonctionnaires installés dans les tribunes ne peuvent pas fournir ce soir ces réponses, nous devrons remettre à demain l'examen de ces crédits et passer tout de suite à d'autres travaux. J'aimerais qu'on réponde à ces questions avant l'adoption de ces crédits.

• (9.30 p.m.)

[*Français*]

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je dois d'abord répondre à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain).

En ce qui a trait à la question des limites des zones désignées, je crois qu'il comprend bien que ces limites sont déterminées par le

ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) et non par le mien. Le ministère établit le potentiel des marchés du travail, et dans le cas qui nous concerne présentement, c'est-à-dire dans la circonscription de Trois-Rivières, il y a deux marchés du travail: un à Trois-Rivières et l'autre à Grand'Mère.

Je transmettrai les représentations de l'honorable député au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Quant à la question du bilinguisme au sein de la Fonction publique et la tendance de certains chefs de service à résister à l'introduction du bilinguisme, je reconnais que cela peut sans doute exister dans certains cas.

Par ailleurs, je sais ce que le bilinguisme veut dire, surtout lorsque je téléphone à un de mes sous-ministres et qu'on me dit qu'il est allé suivre son cours de français.

S'il y a résistance, je puis assurer l'honorable député que je ferai mon possible, tout comme mes sous-ministres, pour que l'application de cette politique soit un succès.

[*Traduction*]

Monsieur le président, je regrette de ne pas avoir sous les yeux ce soir les chiffres détaillés de l'évaluation de cette propriété de Haley Industries, y compris la valeur dépréciée des machines et la valeur du stock. Mes fonctionnaires qui sont ici ce soir n'ont pas ces détails eux non plus. Si le député insiste pour les recevoir à la Chambre avant l'adoption des crédits, le crédit à l'étude devra alors être réservé. S'il consent à l'adoption du crédit, je lui promets de voir à ce que le renseignement lui soit fourni au plus tard à 2 h. 30 demain.

M. MacInnis: Monsieur le président, en répondant à la question du député de Swift-Current-Maple-Creek, le ministre a parlé des pouvoirs dont il dispose en tant que ministre chargé de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Le ministre aurait-il l'obligeance de citer ces pouvoirs de nouveau.

L'hon. M. Drury: Selon l'article 5 *e*) de la loi sur les biens de surplus de la Couronne, le ministre de la Production de défense peut autoriser un département du gouvernement à disposer de biens de surplus de la Couronne, de la manière, aux termes et aux conditions qu'il peut juger désirables.

M. MacInnis: Le ministre a cité les pouvoirs dont il dispose et dont ne disposent pas les autres membres du cabinet, y compris l'ex-ministre de la Défense nationale, maintenant ministre des Transports. Rien de ce qu'il a cité ne l'autorise à liquider un bien quelconque de surplus du gouvernement. Il a simplement cité la responsabilité qui lui incombe en tant que ministre chargé des biens de la Couronne.

Je voudrais maintenant demander au ministre de se reporter à la loi concernant la Corporation de disposition des biens de la Couronne et de nous dire comment lui-même et les autres ministres doivent agir et réfuter ainsi l'autorité qu'il vient d'invoquer pour vendre des biens autrement que par l'intermédiaire de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Le ministre pourrait-il me citer l'autorité qu'il a invoquée.

L'hon. M. Drury: Je viens simplement de citer l'alinéa *e*) de l'article 5 de la loi sur les biens de surplus de la Couronne.

M. MacInnis: Je demande au ministre quelle méthode doit suivre un ministre. Il y a une méthode qui s'applique non seulement au ministre chargé des biens de la Couronne, mais aussi à tous ses collègues. Les dispositions s'appliquent à tous les ministres, même à celui qui est comptable des biens de la Couronne. Il y a une certaine façon de procéder et en ne l'observant pas, le ministre tente de berner l'opposition.

Personne ne conteste que le ministre chargé de la liquidation des biens de surplus de la Couronne, a qualité pour agir, mais il y a une méthode à suivre et c'est cette méthode que le ministre essaie de transgresser comme le ministre des Finances a transgressé la loi sur les banques et comme d'autres ministres transgressent d'autres stipulations de la loi. Le ministre voudrait-il me dire à quel endroit la loi sur les biens de surplus de la Couronne stipule qu'il a qualité pour agir de la sorte, en suivant une méthode différente de celle que doit suivre tout autre ministre de la Couronne?

L'hon. M. Drury: Je l'ai déjà lu une fois, mais je le relirai encore lentement. Aux termes de l'article 5 *e*) de la loi, le ministre de la Production peut autoriser un ministère, entre autres le ministre de la Production de défense, à liquider les biens de surplus de la Couronne de la manière et aux conditions qu'il estime souhaitables. Les statuts autorisent donc bien un ministère à vendre ce que le ministre de la Production de défense estime souhaitable de liquider.

M. MacInnis: Je vais aussi exposer ma question nettement et lentement pour me faire comprendre du ministre. La lettre spéciale qu'il a invoquée déclare que tout ministère du gouvernement doit remettre ses biens

excédentaires à la Corporation de disposition des biens de la Couronne et c'est à celle-ci et non au ministère de la Production de défense de les liquider. Je demande au ministre de citer les propos de l'ancien ministre de la Défense nationale, l'actuel titulaire des Transports qui est ici présent car on avait clairement expliqué que tout ministère du gouvernement voulant écouler ses biens excédentaires doit les confier à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. C'est à la Corporation d'en prendre charge. Le ministre ne peut prétendre que son ministère possède l'autorité spéciale de faire des ventes directes. Il doit s'en tenir aux formalités prévues par la loi. Le ministre tente de nous mystifier en violant le principe même de la loi.

M. McIntosh: Monsieur le président, l'imbroglio juridique dans lequel nous nous trouvons porte, semble-t-il, sur la question de savoir si c'est la Corporation qui a raison ou le ministre de la Défense nationale lorsqu'il déclare qu'aucun ministère ne peut vendre un bien, et ce principe prime la déclaration contenue dans le papier jaune déposé sur son pupitre et dont le ministre a donné lecture.

• (9.40 p.m.)

Je ne nie pas que les statuts renferment cette disposition. On dit quelque part qu'aucun ministre ne peut agir ainsi; cependant, le texte cité par le ministre laisse entendre qu'un ministre le peut. Quel texte fait pour nous autorité? Avant l'adoption de ces crédits, j'aimerais que le ministre indique si la transaction effectuée par la compagnie Haley a été vérifiée par l'auditeur général du Canada ou par un vérificateur du secteur privé et, s'il en est ainsi, si le résultat de la vérification a été communiqué à l'auditeur général du Canada.

L'hon. M. Drury: Quant à ce que le député appelle un imbroglio juridique, je n'essaierai pas d'en fournir une interprétation juridique. En réalité, on me dit que ce serait tout à fait déplacé de la part d'un ministre. Ce dont j'ai donné lecture à la Chambre c'est un article de la loi sur les biens de surplus de la Couronne, qui autorise le ministre de la Production de défense à autoriser à son tour un ministère du gouvernement à aliéner des biens de surplus autrement que par l'intermédiaire de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Ce procédé n'est pas le procédé habituel, mais plutôt un procédé exceptionnel. Un procédé qui paraît exceptionnel a été utilisé dans ce cas parce que, comme je l'ai déjà expliqué, nous n'aliénions pas des biens dont le contribuable pouvait recouvrer un produit, mais plutôt un passif.

M. McIntosh: Je ne crois pas un seul instant que le ministre n'ait pas disposé d'un actif du peuple canadien. J'aurais aimé avoir la chance d'acheter cette usine à $1. J'aurais pu, j'en suis sûr, au moins doubler mon argent, sinon réaliser un bénéfice plus grand. S'il ne s'agissait pas là d'un actif, je me demande ce que c'était. Le ministre aurait bien mieux fait de fermer l'usine et de la donner à la ville, car celle-ci aurait pu en retirer un certain profit. Permettez que je réponde aux remarques du ministre à propos de la complication juridique qu'il aurait dû informer le ministre de la Défense nationale qu'il y avait une exception à la règle et que c'est seulement par l'intermédiaire de la Corporation de disposition des biens de la Couronne que l'on devrait disposer de cette salle d'exercice.

Je pourrais peut-être proposer au ministre de la Défense nationale de vendre cette propriété à $1. Je suis certain que les gens de ma circonscription auraient été très heureux de l'acheter pour $1. Quelles possibilités avons-nous, en tant que députés de ce côté-ci de la Chambre, de proposer de tels marchés aux ministres? C'est peut-être une coïncidence, mais, dans ce cas-ci, la propriété que le ministre a vendue à $1 se trouvait dans une circonscription représentée par un ministre de la Couronne qui se porte candidat dans la course au leadership libéral. Y a-t-il ici quelque rapport?

L'hon. M. Drury: Je regrette que le député puisse laisser entendre qu'il pourrait y avoir un certain rapport.

M. McIntosh: Je regrette d'avoir eu à le faire.

L'hon. M. Drury: Le député n'a pas très bien compris la situation. Le ministère a fait un grand effort durant nombre d'années, sans participation financière de la Couronne, y compris les efforts de son parti alors qu'il était au pouvoir. Durant cette période, la direction a changé. Ces efforts sont demeurés infructueux et jusqu'en 1967, nous étions encore incapables de trouver quelqu'un disposé à diriger l'entreprise, sauf moyennant une rétribution exorbitante. Une tentative a été effectuée en vue de la vendre comme une entreprise roulante pour éviter ainsi l'annulation inévitable et les frais de fermeture. Si le député était mieux renseigné au sujet du

règlement des affaires, il se rendrait compte qu'on ne peut liquider une affaire sans perte du jour au lendemain. Cela ne se fait pas. Tous les hommes d'affaires honnêtes veilleront à ce que leurs clients et leurs employés n'en souffrent pas, s'ils sont en mesure de le faire, lorsqu'ils se retirent des affaires ou qu'ils décident de se déclarer en faillite. Le député ne veut sûrement pas laisser entendre que la Couronne devrait alléguer la faillite pour se soustraire à ses obligations. Nous avons tenté d'honorer nos obligations.

Nous avons essayé d'intéresser plusieurs sociétés à cette entreprise, notamment la Canadian Bronze Company, la Héroux Machine Parts Company, la United Aircraft of Canada, la North American Trust, la Canadian Management Company, la Bendix Corporation (U.S.A.), l'Aluminum Company of Canada, la Lytton Systems, de Toronto, la Central Dynamics Limited, de Montréal, la Russel Industries, la Motor Specialty Manufacturing, de Vancouver, Levy Industries, de Toronto, et ainsi de suite. Quand le député dit avec une aisance un peu suspecte que nous aurions pu la reprendre pour un dollar et doubler notre mise, je lui réponds que s'il s'était chargé du contrat dont la Bartaco s'est chargée, je lui aurais volontiers payé 100 dollars. La Bartaco s'est chargée d'une foule de travaux contractuels continus qui, pour la Couronne, représentent un passif. Pour l'engager à le faire, nous avons dû accepter d'absorber les pertes qui avaient été reportées des bilans précédents et acquitter en plus plusieurs dettes échues de la société. Il nous a été impossible de trouver quelqu'un qui consente à poursuivre cette entreprise à d'autres conditions.

On aurait pu fermer cela, ce qui aurait permis de vendre le tout aux démolisseurs. Dans cette région là, les propriétés ne coûtent pas bien cher. Le bâtiment date d'au moins 15 ou 16 ans, et les installations aussi, malheureusement, bien qu'on en aurait retiré un peu d'argent, comme vieux métaux. Les employés, 165 au moins, se seraient trouvés sans travail et la Couronne aurait dû verser leur indemnité de renvoi, ainsi qu'un certain montant comme indemnité de licenciement pour les contrats de travail à l'usine.

M. McIntosh: Monsieur le président, ce n'est pas au ministre de me donner des leçons d'administration des affaires. Je dirige une entreprise prospère, ce qu'il n'a jamais fait, et on n'a qu'à demander au ministre du Revenu national s'il est vrai que je fais de bonnes affaires. Encore une fois, que le ministre sache que si j'avais pu acheter cette usine et la propriété pour un dollar, j'en aurais retiré

au moins le double. Je prendrais n'importe quelle entreprise à mon compte si le ministre s'engageait, au nom de tous les Canadiens, à rembourser toutes les dettes que je contracterais. C'est là ce qu'il me dit, et c'est absurde. Je ne crois pas que le ministre avait le droit de charger le peuple canadien du passif contracté d'une compagnie privée, et à mon sens, un comité devrait enquêter sur cette affaire. Il doit y avoir des dessous qu'on ne nous a pas dévoilés ce soir.

M. Walker: Et l'aciérie DOSCO au Cap-Breton?

M. MacInnis: Monsieur le président, je pose la question de privilège. L'ancien whip du parti libéral vient de faire une remarque désobligeante à l'égard des métallurgistes du Cap-Breton. Ils n'ont absolument rien à voir avec le débat actuel et je tiens à ce que l'on comprenne bien cela. C'est là l'attitude généralement adoptée par l'ancien whip et d'autres membres de son parti, bien qu'il soit ici si rarement que l'on pourrait difficilement s'en apercevoir. J'ajoute que c'est la façon actuelle du gouvernement d'aborder le problème qui se pose à Sydney, malgré ce qu'a dit, au Cap-Breton, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, sur les efforts acharnés du gouvernement pour trouver un moyen d'assurer de l'aide.

• (9.50 p.m.)

Voilà la situation, bien que le premier ministre ait dit hier soir à la télévision d'État que, lorsqu'il s'agit de dépenser de l'argent pour maintenir les gens au travail, le premier ministre n'est que trop heureux de le faire. En dépit de cela, ce gouvernement sans cœur refuse aux gens de la Nouvelle-Écosse la possibilité d'obtenir du travail. Pourtant, l'été dernier au Cap-Breton, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a promis devant 20,000 personnes que ce problème serait résolu. Malgré tout cela, le député a fait sa remarque dégradante.

M. Walker: Monsieur le président, ma remarque s'adressait au député de Swift-Current-Maple-Creek. Le député de Cap-Breton-Sud a parlé de ma remarque, mais elle s'adressait au député de Swift-Current-Maple-Creek. J'ai seulement essayé d'empêcher ce dernier de se contredire.

M. McIntosh: Monsieur le président, je pense que j'ai été tout à fait logique. A propos des gens qui auraient été congédiés si cette usine avait fermé ses portes, je peux

comprendre qu'il soit très difficile pour le député de Cap-Breton-Sud d'accepter la réponse donnée. Les deux députés du Cap-Breton ont constamment talonné le cabinet ici au sujet des mises à pied dans les mines de charbon, l'aciérie, et ainsi de suite. On n'accorde pas à leurs demandes la même attention qu'à d'autres. Cela me ramène au point que j'ai soulevé tantôt: pour autant que je puisse voir, tout dépend de celui qui demande qu'on s'occupe de ces questions. Dans un cas, c'est un ministre de la Couronne qui l'a fait, et on s'en est occupé. Les deux députés du Cap-Breton n'ont pas été l'objet de la même attention. Pourquoi?

Je me reporte au crédit du budget des dépenses. J'ai demandé au ministre de la Défense nationale d'examiner cette question parce que son ministère comprendrait mieux que la Corporation de disposition des biens de la Couronne, je crois, le marché originel conclu à l'égard de ces salles d'exercice. Mais le ministre m'a dit qu'en vertu de la loi il ne pouvait le faire. Il ne m'a pas parlé d'exception; il a déclaré qu'il devait s'en remettre à la Corporation. Ce soir, on nous apprend qu'il y a eu une exception. Apparemment, le ministre de la Production de défense peut, de son propre chef, régler une vente privée entre amis, ou ennemis, tout dépend quels sont les administrateurs et les actionnaires en cause. Nous ne les connaissons pas. C'est ce que nous cherchons à découvrir. Nous voulons connaître ceux qui ont acheté cette propriété pour la somme de $1. Nous voulons savoir pourquoi on l'a vendue, pourquoi cette compagnie est maintenant passée apparemment aux mains d'Américains. Les ministres ont déclaré qu'il y avait trop de capitaux américains au pays, et pourtant, ce soir, nous entendons dire qu'ils ont vendu une usine, une propriété et des immeubles à des intérêts américains ou étrangers.

Nous voulons savoir pourquoi on a vendu l'usine de cette façon. N'a-t-on accordé aucune forme de protection au contribuable canadien, sauf en assumant toutes les dettes et en cédant cet amoncellement de stocks, l'outillage, la propriété et les bâtiments pour la somme d'un dollar? Quelqu'un a fait une très bonne affaire, mais ce n'est sûrement pas le contribuable canadien.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 6c est-il adopté?

M. MacInnis: Monsieur le président, avant d'adopter ce crédit, j'aimerais savoir qui a tort et qui a raison. Ce soir, le ministre ne cesse de citer la loi sur les biens de surplus de la Couronne, qui l'autorise à vendre une propriété ou à en disposer à titre de ministre de la Production de défense. On n'a donné aucune indication quant à la procédure que doit suivre le ministre pour une telle vente. Cinq ministres sur 26 sont présents à la Chambre ce soir, et heureusement, l'un d'eux est le ministre des Transports, ancien ministre de la Défense nationale.

Bref, le ministre de la Production de défense doit prendre la parole et avouer au ministre des Transports qu'il s'est trompé, ou bien le ministre des Transports doit déclarer, au ministre de la Production de défense, qu'il se trompe, car, en se réclamant de textes, ils ont tous deux adopté des attitudes opposées sur la question, l'un prétendant qu'il peut faire telle chose, l'autre soutenant le contraire. Qui dit la vérité? A propos du cabinet, il y a souvent lieu de se le demander.

Le ministre de la Production de défense invoque l'autorité de la loi sur les biens de surplus de la Couronne. Je trouve que cette autorisation n'est pas très nette. Je ne la comprends pas. Sauf erreur, le ministre de la Production de défense, comme tout autre membre du cabinet, y compris le premier ministre, ainsi que tous les intéressés, doivent remettre à la Corporation de disposition des biens de la Couronne tout bien de surplus.

Cela se trouve dans le document du ministre des Transports, ancien ministre de la Défense nationale. J'ai invité le ministre à envoyer chercher cette autorisation qui lui confère le pouvoir de procéder de toute autre manière afin de me la citer. J'ai demandé au ministre de m'indiquer où dans la loi il lui est accordé un privilège dont ne jouissent pas d'autres ministres. Voilà la réponse qu'il a donnée. Il jouit, a-t-il dit, d'une autorité que n'ont pas les autres membres du cabinet. C'est intéressant. Il y a quatre ou cinq ministres à la Chambre. Qu'ils se lèvent et appuient cette prétention. Que le ministre des Transports se lève et nous dise que le ministre de la Production de défense jouit de cette autorisation spéciale. Je demande tout simplement ceci, monsieur le président. Que les quatre ou cinq ministres présents, exclusion faite du ministre de la Production de défense, se lèvent et appuient ce qu'il avance. S'ils ne le font pas, il reste une seule réponse qui apparaît de toute évidence et c'est celle-ci: le ministre de la Production de défense a tout à fait tort; il a violé les règles de procédure et cette vente est illégale. Cela ressemble à la façon d'agir

du ministre des Finances, qui a fait des transactions bancaires illégales, bien que la loi sur les banques soit de sa compétence. Je demande à ces ministres de se lever et de nier la chose.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 6c est-il adopté?

M. Nasserden: Monsieur le président, ce que nous venons de voir en l'espace d'une demi-heure, ce soir, est un excellent exemple de la façon dont le gouvernement perd son temps. Il y a une trentaine de minutes, j'ai dit au ministre que s'il n'obtenait pas la réponse voulue des fonctionnaires de son ministère dans les tribunes, nous devrions passer à l'étude des crédits d'un autre ministère. Le ministre a fait des commentaires équivoques, si l'on peut dire, qui n'ont certainement pas répondu de façon satisfaisante aux questions posées de ce côté-ci de la Chambre.

La discussion a duré 30 minutes. Rien n'empêche le ministre de se documenter pour répondre aux questions à la reprise des travaux demain. Si nous réclamons des explications, c'est que le ministre a révélé avoir disposé pour la somme de $1 un actif du pays comme un passif; pourtant, il était disposé à consacrer $1,120,000 à cette usine avant d'en disposer. La Chambre des communes a droit à des explications. Lorsqu'un ministre sait qu'il doit présenter à la Chambre cinq crédits d'un budget supplémentaire, il a le temps de se préparer à répondre aux questions susceptibles d'être posées par les députés, dont c'est le devoir d'examiner à fond les crédits proposés à la Chambre. Je regrette vivement que nous ayons pris tout ce temps ce soir, mais nous ne sommes pas à blâmer; la faute revient plutôt au ministre, qui ne s'est pas documenté avant de présenter ses crédits à la Chambre.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 6c est-il adopté?

M. MacInnis: Non.

L'hon. M. Starr: Dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je veux demander au leader du gouvernement à la Chambre quels crédits supplémentaires nous étudierons demain et jeudi.

L'hon. M. MacEachen: Nous continuerons l'étude des crédits dont le comité a entrepris l'examen, c'est-à-dire ceux du ministère de la Production de Défense. Ils seront suivis des crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de ceux des autres ministères, dans l'ordre où ils figurent dans le cahier (C) des crédits supplémentaires.

M. Knowles: Ne ferions-nous pas avancer les choses davantage en étudiant le bill C-190?

Des voix: Non.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA CONSOMMATION—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LES PRIX DES PROTHÈSES AUDITIVES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, des diverses plaintes reçues des consommateurs, il n'y a pas qui soient plus désolantes ou qui portent plus à conséquence que celles de ceux qui ont besoin de prothèses auditives. Nous recevons tous de nombreuses demandes sollicitant une enquête sur le commerce de ces appareils afin de voir s'il serait possible d'assurer quelque protection aux vieillards qui doivent s'en servir. Une enquête menée dans ma province a révélé qu'une sur quatre personnes âgées avait besoin de prothèses auditives.

Parmi les lettres que j'ai reçues, il en est une d'un Ontarien âgé, qui n'a pas les moyens de se procurer une prothèse auditive, et une autre d'un Montréalais de soixante-neuf ans, qui a dû acheter quatre appareils en dix ans et dont le dernier, acheté depuis peu au prix de $325, lui a causé bien des ennuis. Cette prothèse fonctionnait bien, mais elle était très lourde. Il l'a donc donnée en reprise et n'en a obtenu que $25; toutefois, il s'est fait demander $340 pour la nouvelle. Évidemment, la dépense de $340 n'a pas été très profitable. Elle lui procurait une prothèse combinée avec lunettes, pour laquelle, m'a-t-il dit, le fournisseur a utilisé la monture et les verres qu'il possédait déjà et n'a que changé les deux montants au-dessus des oreilles. Ce fournisseur a aussi employé le cornet appartenant à l'ancienne prothèse auditive. Pour ce service, l'intéressé a dû payer $340. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Les appareils de correction auditive ont soulevé dernièrement un tel tollé en Colombie-Britannique que le ministre de l'Industrie de cette province a ordonné à son ministère de faire enquête. On a constaté qu'à Vancouver

et à Victoria la marge de bénéfice, pour la vente au détail de ces appareils, atteignait jusqu'à 306 p. 100 et qu'il se pratiquait de la publicité à haute pression dans cette industrie. Cependant, on n'a pas tellement donné suite à cette enquête. Un membre de l'Assemblée législative, dans un discours prononcé avant l'enquête, disait que des appareils de correction auditive coûtant $35 au Japon se vendaient plus de $400 à Vancouver, que d'autres, ne coûtant que $77 à fabriquer, se vendaient $700, et qu'on utilisait des méthodes de vente sous pression.

Je connais moi-même un vieux couple qui habite l'île de Vancouver; l'homme et la femme doivent utiliser des appareils de correction auditive. Ce sont deux pensionnés de la vieillesse pour qui l'achat des petites piles est constamment un fardeau. Les appareils eux-mêmes exigent sans cesse des réparations. Je connais un nombre incalculable de vieillards qui sont dans cette situation et pour qui l'achat et la réparation de ces appareils sont une source constante de dépenses.

Ces gens ont grand besoin de prothèses. S'ils doivent s'en passer, ils sont condamnés à la solitude comme s'ils purgeaient une peine en prison, car à moins d'utiliser un appareil de correction auditive, ils sont coupés du reste du monde. Nombre d'entre eux n'ont pas les moyens de s'en procurer. Un de mes correspondants de Sault-Sainte-Marie m'assure qu'il est obligé de se passer de ce dispositif, comme bien d'autres, parce que sa pension ne lui permet pas d'en acheter.

J'aimerais bien que le ministère me dise ce qui se passe. On me dira sans doute qu'on s'en occupe. D'après un des discours du ministre, le ministère s'en occupe. D'abord, je ne crois pas que cela suffise. J'aimerais savoir quand on aura fini de s'en occuper, l'étendue et la durée de l'enquête et ainsi de suite. Pardessus tout, j'aimerais savoir quelle sorte de mesures on compte prendre pour remédier à la situation. Aura-t-on recours à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour voir s'il existe ou non une coalition dans l'industrie? Après tout, quand il y a une majoration de 306 p. 100 des prix de gros, il doit exister une sorte de contrôle qui ressemble étrangement à un monopole. Je ne veux pas me faire dire que le ministère s'en occupe et que tout va bien. Je veux quelque chose de plus précis que je puisse transmettre à nos citoyens du troisième âge.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): En l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations et de son adjoint parlementaire, on m'a remis la réponse destinée à l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis). La voici: Oui, j'ai pris note des allégations. Le directeur des enquêtes et recherches aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions m'informe qu'aucune preuve ne peut laisser croire qu'il y a eu violation de la mesure, bien qu'à n'en pas douter les prix soient élevés. Le gouvernement n'est pas habilité à contrôler les prix, sauf en cas d'urgence, mais la Direction de la consommation étudie le commerce des appareils auditifs pour voir s'il n'y aurait moyen pour mon ministère d'aider autrement les consommateurs. Je ne puis dire du député où en est l'étude actuellement.

RADIO-CANADA—LA PRÉTENDUE SUPPRESSION D'UNE ENTREVUE FILMÉE AVEC UNE PERSONNALITÉ NIGÉRIENNE

M. J. M. Forrestall (Halifax): Ce soir, si on me le permet, j'aimerais prendre un moment pour expliquer une suite d'événements qui me semblent s'être produits quant à la diffusion, par Radio-Canada, de ce que je considère comme une nouvelle légitime. Au début de la semaine passée et durant les deux semaines précédentes, nous avons eu au Canada quatre représentants de ce qu'on appelle la région sécessionniste du Nigéria, autrement dit, le Biafra. Tout d'abord, je suis personnellement d'avis qu'il n'existe pas de preuves suffisantes pour établir de façon définitive qui, des deux parties au conflit, a raison.

Cependant, je voudrais signaler les points suivants au ministre ou à son secrétaire parlementaire. Premièrement, lors de son séjour au pays, M. Mbadiwe fut invité à prendre part à une entrevue filmée. D'après mes renseignements, Radio-Canada a réalisé l'entrevue. Ensuite, la société d'État a dûment demandé le point de vue des représentants du Nigéria au Canada. Sauf erreur, ils n'ont pas voulu y prendre part, mais je ne suis pas sûr de leurs raisons.

• (10.10 p.m.)

Il s'ensuivit que le service d'informations et des affaires publiques de la Société Radio-Canada a reçu l'ordre d'annuler l'entrevue filmée avec M. Mbadiwe. Je veux simplement examiner un ou deux autres points. Que voulait dire M. Mbadiwe? Quel message voulait-il transmettre? Sans doute s'agissait-il de nouvelles importantes, d'une actualité véritable, que nul rédacteur en chef n'oserait écarter.

Ayant passé quelque temps dans le monde de l'actualité, je crois savoir ce qui est ou non une nouvelle. M. Mbadiwe voulait dire aux Canadiens qu'une guerre fait rage dans le Biafra, une guerre très grave, et qu'une foule de gens ont été tués. Il y a aussi eu des massacres. On a qualifié cette guerre, à tort ou à raison, de génocide.

M. Mbadiwe voulait en faire part à l'univers car depuis plusieurs mois les nouvelles du Nigéria ont été complètement supprimées. Il voulait dire aux Canadiens qu'on avait insisté auprès des Nations Unies pour qu'elles agissent. Il voulait dire aux Canadiens et au monde entier, par l'entremise de nos journaux, que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies avait été pressentie au sujet de ce problème, et qu'on l'avait priée d'intercéder pour faire cesser ces massacres. Il voulait exhorter le monde, par l'entremise du Canada et de nos journaux, toujours jugés libres et sérieux, qu'il fallait envoyer produits pharmaceutiques et médicaments et ne rien négliger pour faire comprendre à des groupes comme l'Organisation de l'Unité Africaine, qu'il y avait une nécessité impérieuse de mettre un terme immédiat à la guerre du Biafra.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, il ne voulait que faire entendre son témoignage aux Canadiens. Pour nous, nos services de nouvelles et notre gouvernement même sont censés défendre le droit des gens à exprimer leurs points de vue. Que nous ayons tort ou raison là-dessus, cela n'entre pas en ligne de compte. Des personnalités mondiales hautement distinguées se sont prononcées sur cette question. L'archevêque de Cantorbéry a approuvé Lord Brockway qui réclamait le 13 février à la Chambre des lords britannique que le gouvernement use de son influence pour mettre fin à la guerre au Nigéria. Les appels lancés par ces deux nobles membres de la Chambre des lords britannique sont les mêmes que M. Mbadiwe et ses collègues voulaient transmettre aux Canadiens.

Sauf erreur, M. Mbadiwe a dirigé, comme représentant politique senior, la mission qui a visité le Canada. Il a été en effet l'un des deux ministres du cabinet qui ont remis le pouvoir civil aux militaires après le coup d'État au Nigéria. On a supprimé son entrevue. Un des membres de son groupe, M. Ndem a participé à l'entrevue filmée qui a été présentée à Radio-Canada. Toutefois, je ne m'intéresse pas à cette émission particulière, mais aux remarques faites par M. Mbadiwe dans l'entrevue filmée.

[M. Forrestall.]

Je saurais gré au secrétaire parlementaire de m'expliquer si la suppression des remarques faites la semaine dernière par M. Mbadiwe est due à l'intervention directe du Secrétariat d'État ou du ministère des Affaires extérieures.

[*Français*]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le 14 mars dernier, l'honorable député d'Halifax (M. Forrestall) posait à l'honorable secrétaire d'État la question qu'il a lue à la fin de son exposé.

[*Traduction*]

Peut-elle dire à la Chambre pourquoi on a supprimé une récente entrevue de Radio-Canada avec M. Mbadiwe, du Biafra, au Nigéria, entrevue filmée pour la télévision?

[*Français*]

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il n'a jamais été et qu'il n'est pas question de supprimer cette interview du réseau national.

En effet, le 7 mars, le service des nouvelles de Toronto du réseau anglais de Radio-Canada a chargé un caméraman de filmer des séquences d'une interview avec M. Mbadiwe, et de les faire parvenir au service des nouvelles.

Il a été décidé de ne pas les utiliser à l'émission des nouvelles nationales, mais d'en faire une distribution le jour suivant, soit le 8 mars, en circuit fermé, à 18 postes—Radio-Canada, section anglaise, et postes affiliés—qui étaient libres de diffuser selon leur horaire. Ce circuit fermé fait d'ailleurs partie du réseau national, et je crois, que c'est une pratique courante, tant à la section anglaise que française du service des nouvelles de Radio-Canada d'adopter cette procédure de distribution aux postes de Radio-Canada et à tous ses postes affiliés.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES—DEMANDE D'ASSISTANCE AU PROFIT DES DOCKERS DE NORTH-SYDNEY (N.-É.)

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, comme le Règlement ne m'accorde que sept minutes, je ferai aussi vite que possible. Le 9 juillet 1965, le ministre des Transports d'alors, l'honorable J. W. Pickersgill, avait publié un communiqué officiel annonçant qu'un nouveau transbordeur ferroviaire commencerait à fonctionner entre le port de North-Sydney et Terre-Neuve. Après

avoir été questionné à la Chambre durant plusieurs mois et après avoir reçu diverses instances, le ministre a admis que ce nouveau service provoquerait le chômage dans la région. Auparavant, à la Chambre et ailleurs, il avait nié au nom du gouvernement qu'il y aurait du chomâge. Il avait dit que les offres d'emplois augmenteraient et que le port de North-Sydney pouvait envisager un fort brillant avenir quant aux activités du National-Canadien. Mais, par après, il a admis que l'établissement d'un transbordeur sur rail aurait des répercussions sur l'emploi dans le port. Il a dit que le nombre d'emplois existants diminuerait, mais que de nouveaux emplois seraient créés et que bien des avantages économiques seraient assurés aux collectivités intéressées, par suite de l'accroissement du trafic.

Or, par suite de l'initiative du gouvernement actuel, par l'entremise du National-Canadien, que se passe-t-il? Au cours de la grande période d'activité de l'été, au moins 1,000 hommes sont employés au port de North-Sydney; la moyenne annuelle des employés est de 700. Or, selon une déclaration de la direction du National-Canadien, le nouveau service réduira l'effectif des travailleurs à 150 hommes. Au moins 600 hommes se trouveront sans emploi.

Les travailleurs de Port-aux-Basques et d'Argentia seront également atteints. Cette industrie est le pivot économique de North-Sydney et toutes les régions environnantes, d'où viennent les travailleurs, seront, elles aussi, cruellement atteintes. Je le répète, tout cela est dû à l'initiative du gouvernement actuel, par l'entremise du National-Canadien.

Vous savez, monsieur l'Orateur, combien de fois ces derniers mois j'ai exhorté le gouvernement, ici même, à nous faire part des mesures qu'il prendrait à l'égard de ces travailleurs qui seront en chômage, qui feront face à des difficultés et seront désorganisés, par suite de la modernisation et de l'évolution technologique. Il est vrai qu'on a relevé les normes d'instruction. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, le National-Canadien et la ville de North-Sydney, en collaboration, ont établi une école à l'intention des débardeurs. Tout cela est très bien.

Je félicite le gouvernement pour ses efforts en vue de préparer les hommes au recyclage. Mais que va-t-il se passer? D'ici peu les mises à pied vont commencer. Où ces hommes trouveront-ils un autre emploi? Le ministère de l'Industrie—je suis heureux de voir le ministre de l'Industrie (M. Drury) ici, ce soir—n'a pas réussi à implanter une nouvelle industrie dans la ville de North-Sydney.

• (10.20 p.m.)

Il y a quelque temps, les travailleurs de l'industrie automobile se sont trouvés dans la même situation à la suite de l'Accord tarifaire canado-américain. J'ai entre les mains une brochure émanant du ministre du Travail d'alors, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) qui vient de Nouvelle-Écosse. Il s'agit des programmes d'aide pour les travailleurs de l'industrie de l'automobile pendant la période de transition. J'en cite un extrait:

> Le programme, inauguré en juin 1965, doit englober tous les travailleurs atteints dans leur emploi par l'Accord canado-américain sur l'automobile . . .

On y disait que le programme s'appliquerait jusqu'au 26 juillet 1969 et que les ouvriers visés auraient droit aux paiements. Ce programme avait été introduit par suite de l'initiative du gouvernement lorsqu'il avait conclu avec les États-Unis l'Accord sur les pièces d'automobiles. Il prévoyait aussi que les intéressés auraient environ quatre ans pour trouver un emploi permanent. Pourquoi ne mettons-nous pas sur pied un programme pour venir en aide aux dockers congédiés à North-Sydney?

La situation est en quelque sorte analogue à celle des travailleurs de l'automobile. Le problème n'est pas causé par un manque de marchés dans la région. C'est une question d'évolution technologique et de modernisation suscitée par le gouvernement, qui provoquera le licenciement et le chômage d'une foule de gens.

J'irais même jusqu'à recommander au gouvernement l'étude d'un arrangement quelconque semblable au programme d'aide de transition, mieux connu sous le sigle PAT, pour aider les travailleurs du port de Sydney-Nord. Après sa déclaration de 1965, le ministre a donné une conférence de presse à Halifax, le 24 juillet, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social y assistait. Ce dernier a alors donné l'assurance que des propositions étaient à l'étude depuis nombre de mois pour remédier à des dislocations possibles à North-Sydney. Voici un extrait d'un reportage du *Chronicle-Herald*:

> Lui-même et M. Pickersgill ont assuré la population que de nouveaux programmes étaient à l'étude et qu'au sujet de North-Sydney il n'y aurait pas tant de travailleurs déplacés qu'on l'avait rapporté. L'introduction de navires à chargement par l'arrière éliminerait beaucoup de manutention de marchandises.

Ils ont tous les deux fait un très beau tableau de la situation. En outre, durant la dernière campagne électorale, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le candidat libéral de ma circonscription ont déclaré qu'aucun des travailleurs atteints n'en souffrirait. Encore une fois, j'affirme que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'un programme semblable au programme de prestations d'aide transitoire. Quelle est la différence? Les ouvriers de l'automobile sont-ils meilleurs que les débardeurs de North-Sydney? Les débardeurs de North-Sydney ne valent-ils pas les ouvriers de l'automobile de Windsor?

Je regrette de ne pas voir le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) ici ce soir, car c'est à lui que j'ai posé des questions à ce sujet. Bien entendu le ministre du Travail (M. Nicholson) n'y est pas non plus. Le ministre de l'Industrie est ici et c'est probablement lui qui va répondre. Mais c'est le seul ministre qui soit ici, et cela est un triste reflet de l'intérêt que le gouvernement porte à ces hommes qui travaillent au port de North-Sydney. C'est une autre indication de l'attitude insensible des membres du gouvernement à l'égard du chômage dans notre pays, qui atteint présentement presque le demi-million. Dans quelques mois à peine, nous allons perdre 600 autres emplois au moins à North-Sydney, et j'exhorte le gouvernement à faire quelque chose. On ne nous a donné là-dessus que des paroles, depuis que M. Pickersgill nous a quittés pour un poste plus élevé et plus confortable.

A sa conférence de presse, il n'a pas dit la vérité aux gens sur ce qui allait se produire. Il ne l'a fait qu'une fois, loin de l'île du Cap-Breton et de retour chez lui à Terre-Neuve, où il émit un communiqué. J'ose espérer que le ministre qui est devant moi ce soir ne va pas rendre une réponse pleine de mots mais vide de sens. J'espère qu'il insistera auprès de ses collègues du cabinet pour que l'on vienne en aide aux travailleurs qui vont perdre leur emploi à North-Sydney, qu'on les aide dans le sens du programme qui, me dit-on, a connu de fort heureux résultats pour les travailleurs de l'automobile.

Nous sommes dans une situation semblable. Les travailleurs de North Sydney sont atteints par une mesure gouvernementale, comme l'étaient les travailleurs de l'automobile. Si les travailleurs de North Sydney recevaient des prestations aux termes d'un tel programme, ils auraient le temps de se trouver un autre emploi. Un tel programme leur donnerait quelques années pour se réadapter, s'établir et trouver un emploi convenable pour remplacer ce qu'ils vont perdre.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, sans savoir exactement quel point voulait faire ressortir le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir), on n'a peut-être pas fait venir à la Chambre le ministre qui pourrait lui répondre le mieux. Je reconnais avec lui que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) serait le plus au courant de ce problème précis et de la solution possible.

Comme le député l'a signalé, le programme d'aide temporaire qu'il a mentionné ne s'applique et n'était destiné qu'à ceux qui ont souffert de l'Accord canado-américain de 1965 sur l'automobile. Il a proposé que cette aide s'étende à tous ceux dont l'emploi est compromis par suite d'une initiative gouvernementale. Je suis certain que le député se rend compte qu'il vise un grand nombre de personnes et que l'adoption d'un programme de ce genre pourrait empêcher le gouvernement de prendre les mesures constructives qui s'imposent pour réaliser une meilleure répartition des richesses au Canada et pour tenter d'accroître la richesse globale, dont chacun de nous aurait une plus grande part.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour le sort des ouvriers de North Sydney qui, en raison de ces circonstances se sont brusquement trouvés sans emploi. Je me suis beaucoup intéressé, ces derniers mois, aux divers moyens auxquels pourrait recourir le gouvernement fédéral pour tenter d'améliorer les possibilités d'emploi dans la région du Cap-Breton. Le député n'ignore sans doute pas les efforts considérables du gouvernement fédéral dans ce sens, bien qu'ils ne concernent pas de façon précise le transbordeur de voitures. Comme il le sait, l'agence de développement régional est venue à la rescousse en stimulant les investissements dans de nouvelles industries, sources de nouveaux emplois. La Société de développement du Cap-Breton s'occupe de multiplier les possibilités d'emploi dans la région, y compris à North Sydney.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Tandis que d'autre part on les réduit.

L'hon. M. Drury: D'autre part, le programme mis en œuvre par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et que le député connaît bien, est destiné à fournir de l'aide aux gens pendant qu'ils suivent des cours de recyclage et se préparent aux nouveaux emplois hautement spécialisés qui seront disponibles. Je vais transmettre à mon collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les observations du représentant. Je voudrais lui répéter que je partage avec lui le souci qu'a le gouvernement du triste sort de ceux qui, dans la région du Cap-Breton, et sans qu'il y ait de leur faute, sont en chômage.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

PROCÉDURE

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) présente les 5e, 6e et 7e rapports du comité spécial de la procédure.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT JUSQU'AU 23 AVRIL

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que la Chambre ajourne immédiatement après avoir assisté à la sanction royale des bills de finances proposés (Crédits supplémentaires «C», 1967-1968, et Crédits provisoires, 1968-1969) et de toutes autres mesures; et qu'elle demeure ajournée jusqu'au mardi le 23 avril 1968, à 2 h. 30 de l'après-midi. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le gouvernement de Sa Majesté, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur suppléant agira en son nom aux fins du présent ordre.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cette motion ne devrait-elle pas être transformée en ordre inscrit au nom du gouvernement?

L'hon. M. MacEachen: Non.

M. l'Orateur: Peut-être devrais-je renvoyer le député aux alinéas *a)* et *m)* de l'article 32(1) du Règlement; ils le convaincront, je pense, que la procédure suivie est correcte.

M. Knowles: Convaincu ou non, je prends la parole sur la motion pour déclarer que, comme le gouvernement n'a pas su indiquer nettement qu'il entend présenter avant l'ajournement de la Chambre le bill tendant à réduire les prix des médicaments, nous voterons contre cette motion.

Qu'il me soit permis de signaler qu'on nous place aujourd'hui dans la même situation que nous avons connue à plusieurs reprises. La plus récente qui me vienne à l'esprit s'est produite le 7 juillet 1967, au cours de la présente session. La Chambre était alors saisie d'un rapport de comité touchant les pensions des fonctionnaires à la retraite. Certains d'entre nous voulaient donner suite à ce rapport avant l'ajournement de la Chambre pour les vacances d'été. On nous a dit de remettre l'affaire à plus tard, qu'elle serait étudiée et traitée à l'automne. Franchement, je ne le croyais pas, mais nous avons dû finalement accepter la décision de la Chambre, bien que nous ayons voté contre la motion d'ajournement.

On nous place actuellement dans la même situation. Le gouvernement ne nous a donné aucune assurance qu'il passera à l'étude du bill nº C-190. En réalité, tout indique que nous n'allons pas l'étudier.

• (2.40 p.m.)

Si le gouvernement nous demande d'ajourner la session maintenant sans avoir débattu ce projet de loi, il ne sera sûrement pas adopté au cours de la présente session. D'après les dispositions de cette motion, nous serions priés de revenir le 23 avril, afin de poursuivre nos travaux. Tout le monde sait que certains changements importants dans la vie de notre pays se produiront dans l'intervalle. Il est possible, sinon probable, que nous nous retrouverons devant un nouveau gouvernement à notre retour, le 23 avril, et nous savons tous que la Chambre n'étudiera pas beaucoup d'autres mesures durant la présente session.

Il est donc presque certain que le bill nº C-190 est voué à la disparition, puisqu'on s'apprêtera alors à proroger la session actuelle. Selon nous, même si on nous dit qu'on pourra étudier cette mesure à ce moment-là, cela n'est pas du tout satisfaisant. Si nous voulons cette loi, c'est maintenant qu'il faut l'adopter. Je demande au gouvernement de retarder cette motion jusqu'à ce qu'on en ait fini avec cette mesure. Les termes de la motion, je le reconnais, permettent à la Chambre d'étudier d'autres mesures que les deux bills des subsides, et ces autres mesures pourraient recevoir la sanction royale avant que nous ajournions nos travaux. Cependant il est significatif que les

deux bills des subsides soient les seules mesures dont il soit fait mention. Ceci indique très clairement, je pense, que le gouvernement ne veut pas que nous prolongions cette partie de la session pour étudier le bill nº C-190.

Je me rends parfaitement compte de tous les arguments qui jouent en faveur d'un congé parlementaire, et de la raison particulière de cette motion. Je me rends pleinement compte que ceux qui sont engagés dans une autre épreuve veulent pouvoir s'y livrer. Je pense, toutefois, que nous avons envers les Canadiens le devoir de nous occuper des problèmes auxquels ils se heurtent. (*Applaudissements*)

L'un de ces problèmes est le coût élevé de la vie. La seule mesure législative que nous a présentée le gouvernement, précisément contre la vie chère, est le bill nº C-190, conçu de façon à faire baisser le prix des médicaments pour les gens du pays. Le gouvernement s'est vanté de cette mesure; c'est l'une des deux réponses qu'il a offertes au rapport du comité spécial qui recommandait une intervention au sujet du prix des médicaments. Le gouvernement a crié sur les toits ce qu'il avait l'intention de faire et il nous demande maintenant d'approuver une résolution qui en réalité bloque l'adoption du bill à ce moment-ci de la session.

Monsieur l'Orateur, je déclare ici même, que si nous ne disposons pas de ce bill dès maintenant, nous n'en disposerons pas au cours de la présente session. J'ai déjà cité le cas des fonctionnaires retraités à qui, en juillet dernier, on a demandé d'attendre. Ceux qui ne sont pas morts dans l'intervalle, on leur demande simplement d'attendre. Il y a quelques années, je m'en souviens, nous étions saisis d'une mesure d'initiative ministérielle concernant la loi relative aux rentes sur l'État. On nous a demandé d'attendre, pour disposer du bill, jusqu'après un certain congé. A notre retour, rien n'a été fait et le bill est aussi resté en plan au *Feuilleton*. Je cite cet exemple en particulier parce que la situation d'alors était identique à la situation actuelle. Cette année-là, en 1950 ou en 1951, la mesure émanant du gouvernement au sujet de la loi relative aux rentes sur l'État avait été présentée avec ostentation; mais une compagnie d'assurance s'est mise au travail en coulisse et l'a emporté. Le gouvernement a remis l'étude du bill jusqu'après le congé, et ce fut la fin.

Nous sommes maintenant devant la même situation. Voici un bill d'initiative ministérielle dont le gouvernement s'est montré passablement fier, mais contre lequel l'industrie pharmaceutique a fortement intrigué, au point que si la motion est adoptée et que l'examen subséquent du projet de loi est remis à plus tard, ce dernier ne sera pas adopté. Il serait vain de promettre que nous nous en occuperons dès notre retour, le 23 avril, car de telles assurances ne vaudraient même pas le temps consacré à les formuler. Je dis cela sur la foi d'expériences antérieures—j'en ai citées deux—tant avec le présent gouvernement qu'avec un gouvernement libéral précédent.

Nous n'avons pas d'objections contre la date du 23 avril pour notre retour, ni contre un congé un peu plus long que les vacances de Pâques habituelles, compte tenu surtout du congrès libéral en perspective.

Nous soutenons, toutefois, que les libéraux, comme nous tous, devraient songer avant tout à l'intérêt du peuple canadien, et une des questions dont nous pourrions nous occuper à cet égard c'est le prix des médicaments.

Les vis-à-vis ne cessent de parler de courtoisie et signalent qu'ils ont permis à d'autres partis de tenir des congrès sans que le Parlement siège. J'aimerais leur rappeler que lors de leur congrès de 1948, ils se sont organisés de façon à ce que le Parlement ne siège pas du tout. C'est la dernière fois qu'un gouvernement au pouvoir a changé de chef. Le Parlement avait été prorogé le 30 juin 1948 et ne s'était pas réuni de nouveau avant janvier 1949; les libéraux avaient donc eu amplement le temps de mener leur campagne et d'élire un nouveau chef. C'est le premier ministre actuel qui a choisi de démissionner et de précipiter la campagne pour l'élection d'un chef pendant la session du Parlement. Il est responsable de cet état de choses mais il a répété maintes fois que les travaux du Parlement passent avant tout. En fait, il l'a dit plusieurs fois ces dernières semaines.

Le premier ministre a dit que les travaux parlementaires passent en premier, même avant le congrès libéral pour le choix d'un nouveau chef. La motion dément cette déclaration. Elle dit, en fait, que le congrès libéral doit passer avant le projet de loi visant à réduire le prix des médicaments. On a dit la même chose, il y a quelque temps, à propos d'une autre question, notamment la réduction des services de santé dans le Nord. J'ai trouvé intéressante la façon dont Shaun Heron a qualifié cette décision à la télévision, en parlant des «valeurs minables» que nous proposent certains candidats à la direction.

La motion est un nouvel exemple de «valeurs minables». Les candidats à la direction du parti libéral attachent plus de prix à leur droit de parcourir le pays pour essayer de remporter ce poste convoité qu'à leur responsabilité d'étudier, au Parlement, une question dont nous sommes saisis depuis deux ans. Il

ne s'agit pas d'une proposition de l'opposition; elle ne vient pas de nous. C'est une mesure ministérielle dont le gouvernement s'est beaucoup vanté, le célèbre bill nº C-190, dont l'un des effets les plus importants serait de faire baisser le prix des médicaments.

Par conséquent, comme rien ne nous assure que cette question sera réglée, nous prétendons que cette motion ne devrait pas être adoptée. (*Exclamations*) Les députés peuvent pousser autant d'exclamations qu'ils veulent; cela me donne le temps de penser à d'autres choses à dire. Il ne sera pas dit que nous n'avons pas essayé de faire régler cette question. Les autres leaders de la Chambre savent depuis des semaines que nous voulons en finir avec cette mesure. On a essayé de s'arranger pour que les crédits et cette mesure soient adoptés en même temps. On a échangé des gros mots, mais qu'importe. Ce qui compte, c'est qu'il y a des dissensions à la Chambre à propos de cette mesure législative, et je sais pourquoi ces dissensions tiennent aux intrigues manigancées par les milieux pharmaceutiques et qui ont réussi chez bien des gens.

A mon avis, nous sommes responsables non seulement à l'égard de l'industrie pharmaceutique ou du congrès libéral, mais aussi envers le peuple canadien. J'insiste donc pour que nous demeurions ici jusqu'à ce que cette mesure soit adoptée.

Quoique nous votions contre cette motion, j'en suis maintenant arrivé à la conclusion que son libellé ne rend pas impossible l'adoption du bill nº C-190. Donc, même si la motion est adoptée, nous continuerons de réclamer de toutes les manières possibles l'examen et l'adoption du bill nº C-190, dans l'espoir qu'il sera une des autres mesures dont il est question dans la motion et qui sera confirmée par sanction royale avant la clôture de cette session.

Je déplore aussi énergiquement que je le puis le libellé de cette motion qui dément l'affirmation du premier ministre selon laquelle les travaux du Parlement doivent primer tout. C'est pour cela que nous voterons contre.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, nous partageons l'inquiétude déjà exprimée quant à la possibilité que le bill nº C-190 reste en plan au *Feuilleton*, à la fin de la session actuelle.

Il s'agit d'un bill très important. Le fait que le gouvernement l'a présenté montre qu'il le considérait comme une mesure d'importance. Le gouvernement a souvent exprimé son inquiétude au sujet de la cherté des médicaments et, pour remédier à la situation, il a effectivement décidé de présenter la mesure en question. Il nous a assurés qu'elle aurait des effets salutaires sur les prix de produits pharmaceutiques. On comprend donc mal pourquoi nous attendons depuis si longtemps pour en traiter de façon décisive.

• (2.50 p.m.)

Je faisais également partie, monsieur l'Orateur, du comité de la fonction publique, qui a étudié une autre mesure à laquelle le député de Winnipeg-Centre a fait allusion. Comme je me rappelle le sort réservé à la promesse faite dans ce cas-là, nous pouvons difficilement être rassurés, même si le gouvernement affirme que la mesure législative sera examinée après le congé. Voilà pourquoi nous partageons l'inquiétude des autres députés au sujet du retard. J'ai déclaré hier que nous consentions volontiers à ce que les crédits supplémentaires et les crédits provisoires soient adoptés après le plus bref débat possible, et que celui qui a eu lieu pourrait peut-être même suffire, afin que nous puissions passer à l'étude du bill nº C-190. Je crois toujours que ce serait la bonne méthode et j'espère que l'on voudra bien tenir compte de cette suggestion.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, tout comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je vois que nous nous retrouverons le 23 avril, après une intersession. A ce moment-là, il sera beaucoup plus difficile de faire adopter quelque mesure que ce soit, présentement inscrite au *Feuilleton*.

Nous entrevoyons, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, que le prochain premier ministre voudra alors proroger la présente session et en ouvrir une nouvelle.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre mentionnait un projet de loi très important figurant au *Feuilleton*, nommément le bill C-190, que nous aimerions également voir adopter avant l'ajournement.

Mais il y a une autre mesure dont nous souhaiterions l'adoption au cours de la présente session, et je demanderais au leader parlementaire du gouvernement de bien vouloir l'inscrire au nombre des mesures devant être adoptées avant l'ajournement proposé dans la motion actuelle. Il s'agit du bill C-186 intitulé «Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail.»

On sait, monsieur l'Orateur, que depuis au moins deux ans, nous demandons la modification de la Loi sur les relations industrielles et la composition du Conseil canadien des relations ouvrières.

Un comité ministériel a étudié le problème. Au moins trois ministres—l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson), l'honorable

ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) et l'honorable ministre d'État (M. Mackasey)—se sont prononcés très fortement en faveur du bill C-186.

A plusieurs reprises, nous avons également demandé au très honorable premier ministre (M. Pearson) de faire tous les efforts nécessaires pour que ce bill soit adopté au cours de la présente session, et il s'est toujours montré très favorable à l'idée que le bill C-186 soit adopté au cours de la présente session.

Or, si le gouvernement a pris la peine de former un comité spécial du cabinet, si les trois ministres et le très honorable premier ministre sont intéressés directement à ce que ce bill C-186 soit adopté au plus tôt, je suis d'avis que, dans les circonstances, on devrait inclure dans les mesures devant être adoptées avant l'ajournement, non seulement le bill C-190, que j'appuie fortement, mais également le bill C-186, que j'appuie encore plus fortement.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on est prêt à passer à l'étude de la motion tendant à la deuxième lecture de ce bill-là. Au fait, hier, le président du comité du travail et de l'emploi a demandé le consentement unanime de la Chambre pour que le comité puisse siéger pendant les séances de la Chambre, en vue de préparer son rapport. Nous avons accordé ce consentement unanime. Le comité a siégé hier. Je crois qu'il est maintenant prêt à présenter son rapport relativement au bill C-186, et je crois aussi que ce bill pourrait être adopté très rapidement.

Si le gouvernement veut collaborer et accepter la suggestion que l'on adopte les bills C-190 et C-186 avant l'ajournement, il y aura, à ce moment-là, une collaboration beaucoup plus étroite, de la part de tous les membres de l'opposition, en vue d'adopter le plus rapidement possible les crédits supplémentaires et provisoires que nous demande le gouvernement.

Alors, je fais un appel à l'esprit de collaboration du leader parlementaire du gouvernement. S'il est prêt à procéder à l'étude de ces deux bills qui, comme le disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, sont des mesures présentées et acceptées par le gouvernement, nous sommes prêts à offrir notre collaboration pleine et entière pour l'adoption des crédits supplémentaires et provisoires, de même que des deux mesures que je viens de mentionner, c'est-à-dire les bills C-190 et C-186.

Alors, un bon mouvement de la part du leader du gouvernement et l'opposition collaborera à 100 p. 100; au fait, nous serons probablement capables de terminer les travaux encore plus vite, avec la collaboration du gouvernement.

[M. Grégoire.]

[*Traduction*]

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, on doit admettre que je n'ai pas l'habitude d'intervenir ici trop souvent ni trop longtemps. Je voudrais le concours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour observer ma concision habituelle. Le ministre peut-il nous promettre que le bill visant à réduire le prix des médicaments comptera parmi les «autres mesures» mentionnées au paragraphe 1.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle au député que nous ne sommes pas en comité maintenant. Le ministre a déjà parlé. Si le député de Timmins veut faire un exposé, il doit le conclure avant que le ministre réponde.

M. Martin: A défaut de cette assurance, monsieur l'Orateur, il me faudra alors être bref comme à l'accoutumée.

Il conviendrait de souligner deux ou trois points qui ont été soulevés. Nous devrions tous reconnaître qu'il s'agit ici d'un bill du gouvernement qui a subi la première et la deuxième lecture, qui a été approuvé en principe, et qu'il n'est point nécessaire que nous accaparions trop le temps de la Chambre pour en finir avec les autres étapes. A mon avis, ce qui importe avant tout, monsieur l'Orateur, c'est qu'hier après-midi encore le ministre de la Consommation et des Corporations nous a assurés qu'il était prêt à passer immédiatement à ce bill. Nous avons eu aussi l'assurance que le ministre tenait à le faire adopter. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, et comme l'opposition nous a offert de collaborer pour la mise en œuvre de cette mesure législative, quel réel motif avons-nous pour la réserver?

Les députés devraient aussi comprendre ceci. Le gouvernement est le premier responsable des projets de loi que la Chambre va étudier. Il a aussi la responsabilité de fixer le moment où ils devraient être présentés et étudiés.

Les députés de l'opposition doivent aussi se rendre compte qu'ils ont une responsabilité à ce sujet. Qui est visé par cette mesure?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député de Timmins pour lui rappeler que la Chambre n'est pas présentement saisie du bill qu'il mentionne. J'admets qu'on peut effleurer la question en commentant la motion, mais la Chambre est saisie d'une motion bien précise. Le député fait un discours qui lui tient peut-être à cœur, discours qu'il a peut-être déjà prononcé lorsque la Chambre a examiné en deuxième lecture le bill qu'il mentionne. Si on accordait au député toute la latitude voulue pour commenter

abondamment ce bill, nous risquerions de faire des remarques longues et détaillées sur toutes les mesures inscrites au *Feuilleton*.

J'informe le député que ce serait antiréglementaire et qu'il devrait se borner à la motion dont nous sommes saisis.

• (3.00 p.m.)

M. Martin: Je pense, comme Votre Honneur, que nous nous y prenons mal pour aborder cette question. Si la motion inscrite au *Feuilleton* est adoptée, dès que nous en aurons terminé avec les crédits supplémentaires et les crédits provisoires, nous pourrons oublier tout le reste figurant au *Feuilleton* et aller notre petit bonhomme de chemin un peu partout au pays, et les journaux diront, comme d'habitude, qu'il s'agit d'un autre congé pour les représentants au Parlement.

Si nous terminons nos travaux de cette façon, nous serons jugés par les gens, au pays, qui seront atteints du fait que la mesure législative n'aura pas été adoptée, les malades, les vieillards et ceux qui souffrent de maladies chroniques, qui doivent s'acheter des remèdes tous les jours et qui se révoltent devant les prix qu'ils doivent payer pour les obtenir.

L'occasion nous est offerte ici de réduire les prix des médicaments et le gouvernement nous demande de l'oublier. Cela revient à dire «Occupons-nous de la course à la direction du parti libéral, oublions nos responsabilités et ne tenons pas compte de la première occasion que nous avons de réduire le coût de la vie au pays. Oublions tout cela; ce n'est vraiment pas important, il y a d'autres choses qui le sont beaucoup plus. La population critiquera non seulement le gouvernement, mais l'opposition. La façon dont les gens nous jugeront dépendra de notre manière d'agir quant à cette question.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'on doit appuyer la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) invitant le gouvernement à nous assurer que le bill C-190 sera étudié et adopté avant la fin des présents travaux parlementaires.

Je me demande pour quelle raison le gouvernement retarde tant à présenter ce bill, qui semble avoir une très grande importance en vue de réduire le coût des produits pharmaceutiques? Nous espérons que ce bill réussira à réduire les prix, qui sont extravagants, dans bien des cas, plus nous retardons à l'adopter, plus les consommateurs qui ne peuvent se priver de médicaments doivent payer des prix exorbitants. Depuis longtemps, le gouvernement nous dit qu'il veut combattre l'inflation et, à mon avis, il a là l'arme toute trouvée pour ce faire, du moins en partie, en réduisant les prix des médicaments.

Je pense qu'on devrait étudier ce bill avant l'ajournement de la présente session, et c'est pourquoi nous appuyons la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

[*Traduction*]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, au sujet de cette motion proposant l'ajournement de la Chambre quand les crédits provisioires et les crédits supplémentaires auront été votés, je sais que la plupart des députés sont toujours très heureux que la Chambre s'ajourne quand la session a été longue et pénible. Nous avons pour la plupart des choses à faire dans nos circonscriptions.

Je m'étonne du silence des députés ministériels et du fait que ni le premier ministre ni aucun membre du cabinet ne nous a expliqué pourquoi l'ajournement est si important que nous devons laisser de côté une mesure présentée par le gouvernement à la suite des recommandations d'un comité de la Chambre, mesure qui a franchi l'étape de la deuxième lecture et qu'il ne reste plus qu'à étudier en comité plénier avant qu'elle soit lue pour la troisième fois. La Chambre a sûrement droit que le gouvernement lui explique pourquoi l'ajournement est si urgent qu'une mesure législative d'importance aussi vitale, que la Chambre pourrait adopter assez rapidement, ne peut être examinée.

Je ferai remarquer que le projet de loi dont nous demandons l'adoption avant le congé est le résultat des travaux d'un comité de la Chambre constitué il y a deux ans et demi environ. Après une enquête de deux ans sur l'industrie pharmaceutique, ce comité s'est déclaré épouvanté de la cherté des médicaments à la consommation. D'où une série de recommandations, dont celle à laquelle le gouvernement a donné suite à propos de la taxe de vente. Il en est résulté une baisse temporaire de certains prix mais on me dit que ces derniers remontent déjà. Le Canadien qui doit acheter des médicaments n'a pour ainsi dire rien gagné.

Appliquant une autre recommandation du comité, le gouvernement a présenté le bill C-190, qui traite des brevets et des marques de fabrique. Nous en avons discuté à fond à l'étape de la deuxième lecture et le gouvernement a persuadé nombre de députés que la

loi ne résoudrait sans doute pas tous les problèmes mais qu'elle constituait un grand pas vers la diminution du prix des médicaments au Canada.

Que le gouvernement ait fait cela, très bien. Mais pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à disposer du bill avant l'ajournement? On ne peut pas dire que le gouvernement n'a pas été amplement prévenu de notre attitude. A l'appel de l'ordre du jour, il y a deux ou trois semaines, j'ai demandé au premier ministre s'il songeait à mettre le bill nº C-190 en délibération. Il a répondu que ce serait possible une fois les crédits supplémentaires et les crédits provisoires adoptés. Nous demandons au gouvernement s'il peut donner l'assurance que le bill sera mis à l'étude avant l'ajournement. Le bill est-il l'une des «toutes autres mesures» dont parle la motion? La motion à l'étude se lit comme suit:

> Que la Chambre ajourne immédiatement après avoir assisté à la sanction royale des bills de finances proposés (Crédits supplémentaires «C» 1967-1968, et Crédits provisoires, 1968-1969) et de toutes autres mesures ...

Si le gouvernement nous dit que ce bill est une des mesures mentionnées, nous pourrions accomplir des progrès rapides. Le gouvernement savait que cette question serait contentieuse et il a eu tout le loisir d'ordonner les travaux de la Chambre. Le débat sur le bill ne prendrait pas beaucoup de temps maintenant puisqu'il ne lui reste à franchir que deux étapes: l'étude en comité plénier et la troisième lecture.

Je me rends compte des problèmes du gouvernement. Les députés ministériels veulent partir aussi vite que possible pour s'occuper du congrès libéral, et cela se comprend. Je tiens à signaler que la décision de tenir le congrès libéral en vue de choisir un nouveau chef au cours de la première semaine d'avril tout en poursuivant les travaux du Parlement, n'a pas été prise par les partis d'opposition, mais par le gouvernement. En conséquence, la Chambre a pâti depuis deux mois des efforts qu'a faits le gouvernement pour courir deux lièvres à la fois. Le dilemne actuel a été précipité parce que nombre de ministres pensent plus à la course pour la direction du parti qu'aux travaux de la Chambre ou aux affaires de leur ministère.

Nous ne voulons d'aucune façon empêcher les députés du gouvernement... (*Exclamations*) d'assister à leur congrès. Nous sommes prêts à faire tout ce que nous pouvons, en conscience, pour que les députés du gouvernement s'y rendent et que les ministres du cabinet puissent mener leur campagne et rallier des délégués. Mais, ce n'est sûrement pas trop demander au gouvernement que de prendre une journée, une journée et demie, ou le temps voulu, pour adopter cette mesure législative. Au fait, si le gouvernement avait consenti hier à présenter les crédits provisoires et le budget supplémentaire des dépenses, nous aurions pu commencer le débat sur les médicaments aujourd'hui pour le terminer vraisemblablement demain. Le gouvernement doit décider ce qui a la priorité.

Le très hon. M. Pearson: Précisément.

M. Douglas: Le gouvernement doit décider si la mesure sur les médicaments est plus importante que de sortir d'ici un jour ou deux plus tôt. Il revient au gouvernement de décider s'il est plus avantageux pour le public canadien que les députés du gouvernement partent deux jours plus tôt pour faire leur campagne, ou que la Chambre siège une journée ou une journée et demie de plus pour adopter cette mesure législative importante.

• (3.10 p.m.)

Je pense comme mon ami de Winnipeg-Nord-Centre; nous ne saurions nous contenter d'entendre le premier ministre (M. Pearson) ou quelqu'un d'autre nous dire que cette mesure sera étudiée à la rentrée. A toutes les sessions depuis quatre ans, j'ai interrogé ici le gouvernement au sujet de la Société de développement du Canada. Il y a eu des projets de résolutions d'inscrits au *Feuilleton* en vue de sa fondation. On n'a cessé de nous répéter que nous serions saisis du projet de loi plus tard au cours de la session. Nous ne voyons toujours rien venir.

L'hon. M. Martin: Vous le verrez.

M. Douglas: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que nous verrons ce projet de loi. Où est-il donc? Le gouvernement a eu quatre ans pour l'inscrire au *Feuilleton*. Si le député me fait cette promesse à titre de candidat à la direction du parti libéral, je vote pour lui dès maintenant. Toutefois, comme on nous fait des promesses depuis quatre ans sans que rien n'arrive, je pense avoir le droit d'adopter une attitude un peu cynique, un peu sceptique.

Le gouvernement a présenté une motion qui dit que le Parlement s'ajournera dès que les crédits supplémentaires, les crédits provisoires, et toutes autres mesures qu'il voudra peut-être présenter, auront été débattues. Je tiens à dire au gouvernement, en toute sincérité, qu'il aurait facilité l'ajournement de la session s'il s'était déclaré prêt à présenter le bill nº C-190 avant ou après les crédits provisoires et s'il nous avait assuré que ce bill figurera parmi les articles divers. Si ces conditions sont réunies, nous voulons bien appuyer la motion à l'étude et faciliter les travaux de la Chambre. Mais si le gouvernement insiste pour que ses considérations politiques priment une mesure législative qu'il a lui-même présentée dans le dessein présumé d'aider à faire baisser le prix des produits pharmaceutiques, nous n'aurons pas le choix et nous devrons nous opposer à la motion et continuer à insister pour que l'on examine cette importante mesure législative avant que le Parlement parte en congé. Nous nous devons d'agir ainsi envers les Canadiens et les membres du comité des produits pharmaceutiques qui, pendant deux ans, ont laborieusement examiné cette question.

Les députés n'ont pas le droit, qu'ils siègent de ce côté-ci ou en face, de permettre que l'on jette cette mesure à la corbeille à papier parce que des considérations politiques exigent que le gouvernement ajourne la session de bonne heure au lieu de laisser le Parlement faire son devoir.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député de Burnaby-Coquitlam. J'ai presque eu un haut-le-cœur quand je l'ai entendu dire que le gouvernement était influencé par des considérations d'ordre politique. Ce que nous avons entendu cet après-midi, j'imagine, dénote le plus pur souci qui soit pour l'intérêt public, et n'a absolument rien à voir avec les urnes de scrutin, les votes, les comtés ou l'électorat. C'était une intervention faite dans l'intérêt du public rien d'autre, une intervention au nom de la moralité publique. (*Applaudissements*)

Un parti qui a voté la dissolution du Parlement, il y a trois semaines... (*Applaudissements*)

Un parti qui a voté la fin de la session, qui a voté la disparition de tout ce qui est inscrit au *Feuilleton*, se lève aujourd'hui pour nous supplier à cor et à cri de rester ici quelques jours encore afin d'adopter un bill en particulier. (*Exclamations*)

Ceux qui ont suivi les manœuvres des néo-démocrates en ces occasions reconnaîtront leur technique habituelle. En juillet dernier, la Chambre était prête à s'ajourner comme d'habitude; tout le monde convenait qu'il était temps de se reposer un peu et de retourner dans sa circonscription. Tout le monde en sentait le besoin, mais tout à coup, le député de Winnipeg-Nord s'exclame: «Non, on ne partira pas tant que je n'aurai pas obtenu la majoration des pensions des fonctionnaires retraités». (*Applaudissements*)

Une voix: C'est du chantage.

L'hon. M. MacEachen: Aujourd'hui, le député de Burnaby-Coquitlam nous dit que si nous promettons aux néo-démocrates de reprendre l'étude du bill relatif aux médicaments dès maintenant, ses amis et lui-même accéléreront l'adoption des crédits supplémentaires et des subsides. N'est-ce pas bien là du chantage politique? (*Applaudissements*)

Hier, nous avons essayé de trouver un compromis susceptible d'arranger tout le monde. Il y a eu de la résistance à cet égard, car les députés, de ce côté-ci comme de l'autre, en ont par-dessus la tête des tactiques utilisées chaque fois que nous essayons d'ajourner—des tactiques de chantage. (*Applaudissements*)

On nous dit que nous ne pouvons clôturer avant de faire ceci et cela. Nous, de ce côté-ci, nous savons parfaitement bien que nous ne sommes pas en mesure de mettre fin à la session. Le député de Prince-Albert, alors qu'il était assis aux banquettes ministérielles en qualité de premier ministre, disait souvent: «Le gouvernement ouvre la session, mais l'opposition la clôture.» Il avait tout à fait raison. Nous avons besoin d'obtenir des crédits provisoires, et cela avant que la Chambre ajourne. Aucune limite n'est imposée au débat, et l'opposition ou les députés de ce côté-ci peuvent nous tenir ici à volonté. C'est à l'opposition qu'il appartient de décider quand la Chambre doit ajourner.

Il y a une semaine lundi, j'ai expliqué dans des conversations officieuses—je ne révélerai pas ce qui a été dit en privé, mais ceci a été rendu public—que le gouvernement allait proposer l'ajournement de la session après l'adoption des crédits provisoires et des crédits supplémentaires. C'était notre intention. Le Nouveau parti démocratique, il fallait s'y attendre, nous a demandé de poursuivre l'examen du bill sur les médicaments. Nous avons jugé, après y avoir pensé, que l'étude de ce bill susciterait un débat prolongé. On ne saurait l'adopter en un jour ou deux. Les députés de ce coin-là ont déclaré vouloir un débat d'un jour seulement, ce qui laisse entendre que toute la Chambre devrait accepter d'adopter cette mesure en un jour. Monsieur l'Orateur, d'autres députés voudront peut-être y consacrer plus de temps.

Nous nous sommes engagés au sujet du bill nº C-190. Le gouvernement l'a présenté, il a subi la deuxième lecture et le principe en a été approuvé par la Chambre des communes. Le ministre compétent a déclaré hier qu'il était prêt à le défendre quant à son importance économique et la sécurité qu'il assure au public canadien.

M. Douglas: Puis-je demander au ministre...

Des voix: Asseyez-vous.

M. Douglas: Puis-je demander au ministre de lire le reste de la déclaration faite par son collègue?

L'hon. M. MacEachen: Certainement. Il acceptait, a-t-il dit, que la mesure soit débattue n'importe quand. S'il l'a dit, c'est qu'il n'apporte aucune réserve là-dessus; il connaît la mesure et il est prêt à en traiter à la Chambre.

• (3.20 p.m.)

Nous ne retirons pas ce projet de loi. Il figure toujours au *Feuilleton*, et à la reprise de la session le mois prochain, le gouvernement le remettra à l'étude. Quoi qu'il arrive en avril, je suis convaincu que le gouvernement reprendra l'étude du projet de loi. En parlant ainsi, je trouve parfaitement raisonnable de demander à la Chambre d'adopter le budget supplémentaire et les crédits provisoires, afin qu'on quisse s'ajourner au plus tôt et revenir pour disposer des mesures inscrites au *Feuilleton*.

Nous ne demandons pas de traitement spécial. Comme les travaux de la Chambre ont retenu notre attention pendant longtemps depuis le début de la session, il est raisonnable de proposer un ajournement en ce moment. Je demanderais aux néo-démocrates de revenir sur leur décision et d'approuver la motion à l'unanimité.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, est prêt à déclarer que le projet de loi en question sera le premier article des travaux du gouvernement à être mis en délibération, quand la Chambre se réunira à nouveau le 23 avril, conformément aux dispositions de la motion.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'être leader du gouvernement à la Chambre, à notre retour. (*Applaudissements*).

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Knowles: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous me permettrez une brève déclaration avant que vous ne demandiez le vote. J'ai accepté d'emblée votre décision au sujet du moment de débattre la motion. Puis-je demander à Votre Honneur de relire, à tête reposée, au cours du congé, l'article 21(2) du Règlement, selon lequel les autres avis de motion émanant du gouvernement doivent être transformés en ordres inscrits au nom du gouvernement? Votre Honneur aurait-elle également l'obligeance de consulter la page 2 du *Feuilleton des avis* du lundi 18 mars, où l'avis de motion dont il s'agit, figurait parmi les avis émanant du gouvernement. C'est parce qu'on l'a qualifié d'avis de motion émanant du gouvernement que j'ai pensé que l'article 22(2) du Règlement devait s'appliquer ici.

Je n'ai rien à redire au fait que le débat se soit tenu maintenant, mais tiens à signaler que c'est la raison pour laquelle l'avis de motion aurait dû, selon moi, être reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pourrais peut-être étayer davantage l'opinion que j'ai exprimée il y a un instant en rendant ma décision sur le rappel au Règlement soulevé par le député. En ce moment, il s'agit plutôt d'un rappel au Règlement que de la question de privilège. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pourrait-il se reporter au rapport du comité de la procédure dont il est question dans le volume XCIX des *Journaux* de la Chambre de 1955 à la page 746v? C'est un rapport qu'il connaît bien. Présenté le 14 juin 1955, il a été approuvé par la Chambre et

sanctionné le 12 juillet 1955. Il renferme le passage suivant:

Que les motions portant approbation des rapports d'un comité permanent ou spécial, ou suspension de quelque article du Règlement, ou telle autre motion, faite à l'occasion d'opérations courantes ordinaires, qui peut être requise pour l'observation des usages dans la Chambre, le maintien de son autorité, la nomination ou la conduite de ses fonctionnaires, l'administration de ses affaires, l'agencement de ses travaux, l'exactitude de ses archives, la fixation de ses jours de séance, ou de l'heure de sa réunion ou de son ajournement, soient inscrites (quand il faut en donner avis), appelées et décidées sous la rubrique «Motions».

Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(La motion de l'honorable M. MacEachen, mise aux voix, est adoptée sur division.)

• (3.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Côté (Longueuil)
Aiken	Côté (Nicolet-Yamaska)
Alkenbrack	Cowan
Allmand	Crossman
Andras	Danforth
Asselin (Richmond-Wolfe)	Davis
Badanai	Deachman
Baldwin	Drury
Basford	Dubé
Batten	Duquet
Béchard	Enns
Beer	Éthier
Bell (Carleton)	Fairweather
Bell (Saint-Jean-Albert)	Fane
Berger	Faulkner
Blouin	Flemming
Boulanger	Forest
Bower	Forrestall
Brand	Foy
Brown	Goyer
Cadieux	Granger
Cantelon	Greene
Cantin	Grills
Caron	Groos
Cashin	Guay
Caston	Habel
Chatterton	Haidasz
Chatwood	Harley
Choquette	Hellyer
Code	Herridge
Hopkins	Honey
Horner (The Battlefords)	O'Keefe
Howe (Wellington-Huron)	Orange
Hymmen	Otto
Jamieson	Ouellet
Jorgenson	Pascoe
Keays	Pearson
Korchinski	Pelletier
Lachance	Pennell
Langlois (Chicoutimi)	Pepin
Laniel	Pilon
Laverdière	Prud'homme
Leblanc (Laurier)	Racine
LeBlanc (Rimouski)	Rapp
Lefebvre	Reid
Legault	Richard
Lessard	Rideout (Mme)
Lind	Rochon
Loiselle	Rock
Loney	Roxburgh
Macaluso	Ryan
MacDonald (Prince)	Rynard
Macdonald (Rosedale)	Sauvé
MacEachen	Scott (Victoria (Ont.))
MacEwan	Sharp
MacInnis	Sherman
MacLean (Queens)	Simpson
MacRae	Smith
McCleave	Southam
McIntosh	Stafford
McKinley	Stanbury
McLean (Charlotte)	Starr
McLelland	Stefanson
McNulty	Stewart
McQuaid	Tardif
Madill	Teillet
Marchand	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Martin (Essex-Est)	Thomas (Middlesex-Ouest)
Matheson	Tolmie
Matte	Tremblay
Mongrain	Trudeau
Moore	Turner
Morison	Valade
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)	Wadds (Mme)
Muir (Lisgar)	Wahn
Munro	Walker
Nasserden	Watson (Assiniboïa)
Neveu	Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Nicholson	Webb
Noël	Whelan
Nowlan	Winters
Nugent	Yanakis—164.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Barnett	Laprise
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Latulippe
Dionne	MacInnis (Mme)
Douglas	Martin (Timmins)
Fawcett	Mather
Germa	Orlikow
Gilbert	Patterson
Godin	Peters
Grégoire	Prittie
Howe (Hamilton-Sud)	Saltsman
Knowles	Schreyer
	Simard—23.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Calgary-Sud (M. Ballard). Autrement, j'aurais voté pour la motion.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE COÛT DE L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 727—**L'hon. M. Fulton:**

1. Par suite des entretiens provinciaux-fédéraux relatifs au projet de régime d'assurance-maladie, ou par l'entremise d'autres sources le gouvernement fédéral sait-il ce que coûte annuellement la partie du régime actuel d'assurance-médicale en Colombie-Britannique qui est payée avec les impôts perçus dans cette province et, dans le cas de l'affirmative, quel est ce coût?

2. En se fondant sur les données statistiques actuelles, combien le régime d'assurance-maladie prévu dans la loi fédérale de 1966 coûtera-t-il au Trésor de la Colombie-Britannique, pendant une année entière, si le programme entre en vigueur en Colombie-Britannique le 1er juillet 1968?

3. Combien le Trésor fédéral dépensera-t-il approximativement pendant la même période à l'égard de la Colombie-Britannique?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non.

2. Si, par hypothèse, un régime d'assurance-maladie tel que le prévoit la loi fédérale de 1966 était mis en œuvre pendant toute l'année civile 1968, et en coûterait une somme estimative et globale de 82.3 millions de dollars à la Colombie-Britannique. Compte tenu du partage fédéral, le Trésor de la Colombie-Britannique devrait supporter un coût estimatif de 39.6 millions de dollars. Ces chiffres estimatifs sont évidemment en fonction de plusieurs hypothèses quant au nombre de résidents assurés, au tarif des honoraires, au taux proportionnel des versements et ainsi de suite.

3. En se fondant toujours sur la même hypothèse pour l'année civile 1968 et en supposant que la couverture du régime s'étende à toute la population et que toutes les provinces et tous les territoires y participent, on estime que le Trésor fédéral devrait verser 42.7 millions de dollars à l'égard de la Colombie-Britannique.

LE POSTE DES IMPRÉVUS DANS LES CRÉDITS

Question n° 1003—**L'hon. M. Bell:**

1. Au cours de chacune des années financières depuis 1963-1964, quel a été le montant total du crédit du ministère des Finances ou du Conseil du Trésor pour les éventualités et petites dépenses non prévues autrement?

2. Au cours de chacune desdites années, quel a été le montant brut total primitivement imputé audit crédit pour les éventualités?

3. Des montants ainsi imputés audit crédit, quel montant total au cours de chacune desdites années a par la suite été remplacé dans ledit crédit par un poste des prévisions budgétaires supplémentaires ou autrement?

4. Au cours de chacune desdites années, quel montant net total a finalement été imputé audit crédit après de tels remplacements?

5. Est-ce qu'à un certain moment durant l'une quelconque desdites années il a eu, en souffrance et imputés audit crédit pour les éventualités, un montant ou des montants supérieurs au montant alors alloué par le Parlement pour ledit crédit pour les éventualités?

6. Dans l'affirmative, à quelles occasions?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): 1. Voir données de la colonne (1).

2. Voir données de la colonne (2).

3. Voir données de la colonne (3).

4. Voir données de la colonne (4).

5. Non.

6. Voir réponse au n° 5.

Année financière	1	2		3		4	
	Montant total alloué	Montant brut imputé		Montant total remplacé		Montant net—Total imputé	
		Traitements	Autres dépenses	Traitements	Autres dépenses	Traitements	Autres dépenses
1963–1964	109,000,000	96,847,895	6,661,100	—	3,739,912	96,847,895	2,921,188*
1964–1965	46,000,000	35,602,645	13,456,119	—	11,257,785	35,602,645	2,198,334*
1965–1966	71,000,000	64,865,654	11,834,217	—	9,466,856	64,865,654	2,367,361*
1966–1967	110,000,000	106,226,670	9,545,679	—	9,544,871	106,226,670	808
1967–1968 (au 13 mars 1968)	45,000,000	19,645,700	13,625,772	—	4,716,744	19,645,700	8,909,028**

*Il s'agit surtout ici de dépenses pour le programme des travaux d'hiver du gouvernement fédéral
**dont $8,908,819 seront remboursés grâce à des crédits provenant du budget supplémentaire (C) 1967–1968, ce qui laisse un solde net de $209.

LES NOUVEAUX IMMEUBLES À LA FERME EXPÉRIMENTALE D'OTTAWA

Question nº 1021—**Mme Wadds:**

Quels nouveaux bâtiments a-t-on construits à la Ferme expérimentale au cours des cinq dernières années, et quel est le coût de chacun?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Ministère de l'Agriculture: 1964, Remise (préfabriquée), $14,765; 1965, Serre en plastique, $10,794; 1965, Construction en lattes, $4,339; 1965, 2 silos en contre-plaqué, $4,700; 1966, 8 constructions grillagées, $2,600; 1967, Serre, $34,202; 1967, 2 serres en plastique, $64,900.

Ministère des Travaux publics: 1963, Serre-laboratoire est-ouest, $322,213; 1963, Voûte de sismographe, (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources), $90,421; 1964, Laboratoire apicole, annexe, $165,039; 1966, Bâtiment des pompes d'irrigation Écluses Hartwell, $40,360; 1966, Édifice Sir John Carling, $9,962,579; 1967, Annexe au bâtiment de l'apiculture, $46,243; 1967, Phytotron, $135,220.

L'EXPLOITATION DES MAGASINS DE DÉTAIL DANS LES BASES MILITAIRES

Question nº 1036—**M. Ballard:**

Relativement à l'exploitation des magasins d'alimentation et des autres magasins de vente au détail dans les bases des forces canadiennes:

1. Combien de magasins d'alimentation, de débits d'essence et d'autres magasins de vente au détail sont exploités grâce à des fonds non publics?

2. Qu'est-ce qu'un fonds non public?

3. Est-ce que ce fonds non public est incorporé, et dans quelle province?

4. Qui nomme ou élit les administrateurs et à qui ceux-ci sont-ils comptables?

5. Quel est le volume total des affaires (ventes au détail)?

6. Qui vérifie les livres, et où les rapports de cette vérification sont-ils publiés, ou qui peut les obtenir?

7. S'est-il produit un changement dans la politique concernant le fonds non public en 1967, et se propose-t-on actuellement d'y faire des changements?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Magasins d'alimentation, 12; Débits d'essence, 41; Autres magasins de vente au détail, 179.

En outre, les Maple Leaf Services exploitent 7 magasins d'alimentation, 4 débits d'essence, 16 autres magasins de vente au détail, ainsi que des cantines pour la troupe et des clubs pour sous-officiers et soldats.

2. «N.P.F.» (non-public funds) signifie «fonds non publics» qui est l'expression employée par le ministère de la Défense nationale pour indiquer les fonds et les biens non publics utilisés au profit commun et au bien-être des membres des Forces, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi sur la défense nationale.

[L'hon. M. Benson.]

3. Non. Cependant, les Maple Leaf Services constituent un organisme indépendant qui a été incorporé en mai 1954 conformément aux dispositions de la Partie II de la loi des Compagnies. Cet organisme n'est donc pas une société de la Couronne.

4. Les fonds non publics des unités ou autres éléments des Forces canadiennes sont administrés par les comités de mess, instituts ou cantines qui sont approuvés par le commandant, et ces comités relèvent du commandant de l'unité en ce qui a trait à la bonne administration des mess, des instituts et des cantines, conformément aux ordres publiés par le chef de l'état-major de la Défense. En ce qui concerne les services Maple Leaf, les membres de la Corporation sont des officiers et hommes de l'armée régulière. Les opérations sont contrôlées par un Conseil de six administrateurs (officiers des Forces canadiennes). Le président et l'administrateur délégué relèvent du conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion courante de la corporation.

5. En 1966-1967, le total des ventes au détail des magasins mentionnés à 1 ci-dessus, s'est élevé à $28,477,782.00 et les ventes des services Maple Leaf ont rapporté $20,377,-175.00.

6. Les comptes des fonds non publics sont vérifiés au moins une fois par année par un comité d'officiers nommé par le commandant de l'unité. Les rapports de cette vérification sont distribués au commandant, à l'officier supérieur qui suit, ainsi qu'aux comités des mess, des instituts et des cantines. Quant aux Maple Leaf Services, la vérification annuelle est effectuée par une compagnie indépendante et le rapport est à la disposition de tous les membres de la corporation.

7. Non. Toutefois, étant donné que la loi sur la réorganisation a été promulguée le 1er février 1968, les autorités compétentes étudient présentement un projet selon lequel les services et autres activités des Maple Leaf Services, ainsi que toutes les autres activités qui sont entreprises avec les fonds non publics, relèveraient d'une organisation qui sera désignée sous le nom d'Économats des Forces armées canadiennes (CANEX). Il en résultera que tous les magasins de vente au détail et les divertissements qui relevaient des Maple Leaf Services et des anciennes bases et unités de la Marine ou de l'Aviation, seront exploités par les Économats des Forces armées canadiennes, selon les procédés de gestion et les conseils techniques fournis par le directeur-général des Économats des Forces armées canadiennes, conformément aux directives données par le chef de l'état-major de la Défense.

LE RÉPERTOIRE DES MINISTÈRES FÉDÉRAUX

Question nº 1040—**L'hon. M. Bell:**

1. Avait-on l'intention de publier, comme projet du Centenaire, un répertoire des ministères du gouvernement canadien qui ont existé entre 1867 et 1967?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quel stade de sa publication en est-on?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Les Archives publiques m'informent comme suit: 1. Oui.

2. C'est le Bureau du Conseil privé qui fournit la matière du *Guide*. A cause de l'urgence de certains travaux, il n'a pu encore faire parvenir aux Archives publiques les renseignements de la période du 1er août 1965 au 1er juillet 1967. Dès leur réception, les Archives entreprendront la publication de la nouvelle édition complète du *Guide* qui englobera les années 1867-1967.

LES VENTES DE FOURNITURES MILITAIRES AUX ÉTATS-UNIS

Question nº 1069—**M. Douglas:**

1. Quelle était la valeur de tous les outils de guerre, armes, munitions, véhicules, matériel technique et autre, embarcations, véhicules amphibies, avions, animaux, articles, matériaux, substances et choses requises ou utilisées pour la défense du Canada ou pour les efforts de défense réalisés en collaboration par le Canada et un gouvernement associé, que le Canada a vendus aux États-Unis en 1967?

2. Quelle était la valeur des fusées air-sol vendues par le Canada aux États-Unis en 1967?

3. Quelle était la valeur du TNT vendu par le Canada aux États-Unis en 1967?

4. Quelle était la valeur de l'Octrol vendu par le Canada aux États-Unis en 1967?

5. Quelle était la valeur des avions vendus par le Canada aux États-Unis en 1967?

6. Est-ce que l'un ou l'autre des articles mentionnés à la première question et vendus par le Canada aux États-Unis a été fabriqué dans des usines que le gouvernement du Canada possède, loue ou exploite? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelles sont les usines en cause et *b*) qu'est-ce qui a été fabriqué dans chacune de ces usines?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense.

1. Les articles figurant sous la rubrique «armes, munitions, véhicules, matériel technique et autres matériels, embarcations, véhicules amphibies, avions, animaux, articles, matériaux, substances et choses requises ou utilisées pour la défense du Canada ou pour les efforts de défense réalisés en collaboration par le Canada et un gouvernement associé, que le Canada a vendus aux États-Unis en 1967» comprennent une proportion appréciable de matières premières ou mi-ouvrées, notamment nickel, cuivre, zinc, minerai de fer, pétrole, produits chimiques, etc. faisant l'objet du commerce entre le Canada et les États-Unis. Aucun procédé satisfaisant ne permet d'évaluer avec certitude quelle proportion du commerce global de ces produits était requise ou utilisée aux fins de guerre. Il est donc impossible de donner une réponse claire et précise à cette question.

2. Néant.

3. La valeur globale des contrats pour le TNT placés au Canada par les États-Unis en 1967 en vertu du Programme de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis s'est élevée à $4,091,342.

4. Le Canada n'a vendu ni octrol ni octol aux États-Unis en 1967.

5. Le Canada n'a vendu aucun avion militaire complet aux États-Unis en 1967.

6. Conformément aux raisons données en réponse à la première question, il est impossible de donner une réponse claire et précise à cette question. En ce qui concerne les ventes effectuées en vertu du Programme de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis des produits énumérés à la première question: *a*) i) Les Arsenaux Canadiens Limitée, Division du chargement, Saint-Paul-l'Ermite (Qué.); ii) L'usine du bassin Louise, Québec, (exploitée par les Industries Valcartier, Valcartier (Qué.)); iii) Les Arsenaux Canadiens Limitée, Division des armes portatives. *b*) i) Composants variés de munitions; ii) Cartouches en laiton; iii) Composants d'armes portatives.

LA CONSTRUCTION DE CONTRE-TORPILLEURS

Question nº 1075—**M. Forrestall:**

1. Combien estime-t-on actuellement que coûtera au total la construction de quatre nouveaux contre-torpilleurs, y compris le coût de l'équipement de ces navires?

2. Quand aura-t-on fini d'étudier les soumissions pour la construction de ces navires?

3. Envisage-t-on de faire construire les quatre navires au même chantier maritime?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense: 1. On estime actuellement que le coût global de la construction, de l'équipement, de son installation et de ses essais sur mer s'élèvera entre 220 et 225 millions de dollars.

2. Avant le 12 avril 1968.

3. Cette solution a été envisagée, mais on ne l'a pas trouvée avantageuse.

LES APPELS D'OFFRE RELATIFS AUX CONTRE-TORPILLEURS

Question nº 1083—**L'hon. M. Lambert:**

1. A-t-on fait un appel d'offres pour la construction des quatre contre-torpilleurs dits DDH (ou pour l'un quelconque d'entre eux) du ministère de la Défense nationale et, si oui, *a*) pour combien d'entre eux et *b*) à quelle date?

2. Combien d'offres a-t-on reçues, de la part de quelles sociétés et pour quels montants, soit individuellement ou selon toute autre base?

3. Si on a reçu des offres, sont-elles acceptables (en entier ou en partie) et, si oui, quand prévoit-on qu'une décision sera prise au sujet de l'adjudication du contrat? Dans cette éventualité, quelle est la date prévue pour la signature du contrat?

4. Dans l'éventualité d'une date ferme pour l'adjudication du contrat pour tous ces navires ou l'un d'entre eux, quelle est la date prévue pour *a*) la pose de la quille et *b*) la livraison de ces navires à la Direction navale des forces canadiennes?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense: 1. Des demandes d'offres visant la construction de quatre contre-torpilleurs DDH-280 et l'installation de pièces d'équipement ont été faites le 12 avril 1967 aux chantiers maritimes ayant qualité pour faire deux catégories d'offres, l'une visant les premier et deuxième navires, l'autre les troisième et quatrième.

2. Deux soumissions applicables aux premier et deuxième navires du programme et quatre, aux troisième et quatrième, ont été reçues le 12 décembre 1967, date limite de réception des offres; les noms des sociétés et les montants des soumissions figurent ci-après:

Sociétés	Prix
Premier et deuxième navires	
Marine Industries Limited	$20,436,200
Davie Shipbuilding Limited	$24,042,767
Troisième et quatrième navires	
Marine Industries Limited	$18,459,950
Davie Shipbuilding Limited	$22,523,170
Halifax Shipyard Division de la DOSCO	$34,758,206
Burrard Dry Dock Company Limited	$49,287,230

3. L'évaluation des offres se poursuit. L'adjudication des contrats est prévue pour le 12 avril 1968.

4. Il incombera aux adjudicataires d'établir le calendrier de construction de ces navires afin que le premier soit livré en juin 1971, le deuxième, en novembre 1971, le troisième, en juin 1972 et le quatrième en septembre 1972.

LES NAVIRES CONSTRUITS PAR LA SOCIÉTÉ ATLANTIC SUGAR REFINERIES

Question nº 1089—**M. MacRae:**

1. Combien de navires ont été construits pour l'*Atlantic Sugar Refineries Ltd.* et à l'égard desquels une subvention du gouvernement fédéral a été versée?

2. Où ces navires ont-ils été construits?

3. Où seront-ils utilisés?

[L'hon. M. Lambert.]

4. Quel a été le coût total de leur construction?

5. Quel a été le montant total de la subvention?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. L'Atlantic Sugar Refineries Limited a signé un contrat visant la construction de 15 navires à l'égard desquels une subvention a été accordée. Onze de ces navires sont terminés et les quatre autres sont en voie de construction.

2. Yarrows Limited, 2 navires; Canadian Vickers Shipyards Limited: Division de Montréal, 3 navires; Division de Geo. T. Davie, 8 navires; Newfoundland Marine Works, 2 navires.

3. Nous ne le savons pas.

4. Nous ne connaissons pas le coût de leur construction. Cependant, les «coûts approuvés» aux fins de la subvention sont de $24,346,335.

5. Le montant global de la subvention payée ou à payer est de $12,173,167.50.

LES AFFECTATIONS DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ À LA COMMERCIALISATION DES CÉRÉALES

Question nº 1097—**M. Schreyer:**

1. Au cours du dernier exercice financier, quelle somme la Commission canadienne du blé a-t-elle affectée à la commercialisation des grains des producteurs?

2. Quelle partie de la somme ci-dessus a été affectée à des activités visant à promouvoir les ventes?

M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): 1 et 2. Le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1966-1967 renfermera des renseignements au sujet des sommes affectées par la Commission à la commercialisation des grains des producteurs au cours de l'année financière terminée le 31 juillet 1967; les chiffres ne peuvent être divulgués tant que le rapport n'aura pas été déposé au Parlement. La préparation du rapport annuel en est aux derniers stades et celui-ci sera bientôt déposé au Parlement.

LE COMITÉ CANADIEN SUR LES FONDS MUTUELS ET LES CONTRATS DE PLACEMENT

Question nº 1101—**L'hon. M. Bell:**

1. Quels sont les membres du Comité canadien sur les fonds mutuels et les contrats de placement?

2. Quelles sont les attributions de ce Comité?

3. Quand prévoit-on que ce Comité présentera un rapport?

4. Quels ont été *a*) le coût total du Comité jusqu'à aujourd'hui, *b*) la part que le gouvernement canadien doit défrayer?

5. Quel est le coût additionnel prévu de ce Comité?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Gordon E. Grundy, F.C.A., président et représentant de l'Ontario; Louis de B. Gravel, représentant du Québec; W. S. Irwin, représentant de la Colombie-Britannique; K. P. Lawton, c.r., représentant du Nouveau-Brunswick; Marc Lalonde, représentant du gouvernement fédéral; G. H. Rose, c.r., représentant de l'Alberta; F. C. Tapley, représentant du Manitoba.

2. Les administrateurs canadiens de valeurs mobilières, lors de leur conférence à Winnipeg en 1965, ont adopté une résolution recommandant que soit établi un comité chargé de faire une étude au sujet des industries s'occupant de fonds mutuels et de contrats de placement au Canada. Afin de donner suite à cette résolution, la province de Québec, lors de la conférence interprovinciale des premiers ministres en 1966, a proposé que cette étude soit entreprise et que le gouvernement fédéral soit invité à y participer. La proposition a été ratifiée lors de la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa en novembre 1966. Le but de ce comité est d'étudier les opérations des industries de fonds mutuels et de contrats de placement, y compris les fonds de placement offerts au public par les compagnies de fiducie et les contrats d'assurance fondés sur les réserves mathématiques offerts par les compagnies d'assurance, et d'indiquer dans un rapport si la législation et la réglementation actuelles, dans ces domaines, donnent une protection suffisante à l'investisseur.

3. Au cours de l'hiver 1968-1969.

4. Le 29 février 1968, les déboursés en espèces s'étaient établis au total à $175,743.72. Le gouvernement fédéral acquitte 50 p. 100 du montant total.

5. Le comité a prévu des dépenses additionnelles de $312,407.

LES COTISATIONS EXCÉDENTAIRES PERÇUES DE PERSONNES DÉCÉDÉES

Question nº 1104—**M. Rapp:**

1. Quelle somme a-t-on recueillie pour le régime de pensions du Canada de personnes mortes entre le 1er janvier 1966 et le 1er janvier 1968?

2. Cet argent sera-t-il rendu à leurs successions?

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): 1. Chiffre inconnu.

2. La cotisation maximale payable par un cotisant, lorsqu'elle est calculée de la manière déterminée par le Régime, ne peut être rendue à la succession du cotisant. Cependant, lorsqu'il s'agit de l'année du décès, le calcul de la cotisation maximale à verser au Régime de pensions du Canada au nom du cotisant décédé se fait en prenant comme base le nombre de mois écoulés avant le décès. Si le montant ainsi calculé est inférieur à l'ensemble des cotisations recueillies, la différence doit être remboursée à la succession du cotisant.

LA PERCEPTION DES IMPÔTS SUR LE REVENU ET LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

Question nº 1106—**M. Davis:**

1. Quels montants ont été versés au gouvernement fédéral en impôts sur le revenu par les particuliers, en tout et en moyenne, par tête, par province, durant l'année financière 1965-1966?

2. Quels montants ont été versés au gouvernement fédéral en impôts sur le revenu par les corporations, en tout et en moyenne, par tête, par province, durant l'année financière 1965-1966?

3. Quels montants ont été versés au gouvernement fédéral en impôts sur les biens transmis par décès, en tout et par province, durant l'année financière 1965-1966?

L'hon. Jean Chrétien (ministre du Revenu national): 1. Le total des versements d'impôt sur le revenu des particuliers au gouvernement fédéral a été de $3,166.6 millions pour l'année financière 1965-1966. Ce total comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse et l'impôt provincial perçu par le gouvernement fédéral. Le montant des recettes n'est pas disponible par province parce que les versements et les remboursements vérifiés au Centre des données fiscales d'Ottawa se rapportent à toutes les provinces et, par conséquent, les montants des recettes des bureaux de district n'indiquent pas de façon précise le montant perçu dans chacune des provinces. Le tableau suivant, basé sur une analyse des déclarations d'impôt, indique l'impôt total à payer par les particuliers à l'égard de l'année d'imposition 1965, d'après une distribution selon la province de résidence:

Province	Impôt total à payer $ millions	Moyenne par tête $
Terre-Neuve	30.4	62.30
Île du Prince-Édouard	5.8	53.21
Nouvelle-Écosse	66.1	87.43
Nouveau-Brunswick	47.5	77.24
*Québec	475.7	83.68
Ontario	1,425.0	209.93
Manitoba	129.2	133.89
Saskatchewan	115.3	121.37
Alberta	205.0	141.38
Colombie-Britannique	361.3	201.06

*Ne comprend pas les impôts prélevés et perçus par la province.

2. Le total des versements d'impôt sur le revenu des sociétés au gouvernement fédéral pour l'année financière 1965-1966 a été de $1,891.1 millions. Ce total comprend l'impôt

de sécurité de la vieillesse et l'impôt provincial perçu par le gouvernement fédéral. Le tableau suivant donne le montant des recettes par province, basé sur le bureau de district où les déclarations ont été souscrites:

Sociétés

Province	Impôt total perçu $ millions	Moyenne par tête $
Terre-Neuve	18.6	38.11
Île du Prince-Édouard	2.8	25.69
Nouvelle-Écosse	18.2	24.07
Nouveau-Brunswick	12.9	20.98
*Québec	596.7	104.96
*Ontario	864.3	127.33
Manitoba	81.9	84.87
Saskatchewan	16.4	17.26
Alberta	84.4	58.21
Colombie-Britannique	194.5	108.24

*Ne comprend pas les impôts prélevés et perçus directement par la province.

3. Le total des versements d'impôt sur les biens transmis par décès au gouvernement fédéral pour l'année financière 1965-1966 a été de $108.4 millions. Le tableau suivant donne le montant des recettes par province, basé sur le bureau de district où les déclarations ont été souscrites:

Successions

Province	Impôt total perçu $ millions
Terre-Neuve	1.1
Île du Prince-Édouard	.4
Nouvelle-Écosse	12.1
Nouveau-Brunswick	2.0
*Québec	21.1
*Ontario	52.6
Manitoba	4.8
Saskatchewan	3.2
Alberta	6.6
*Colombie-Britannique	4.5

*Des droits successoraux sont perçus par ces provinces.

L'AGRANDISSEMENT DES AÉROPORTS DE MONTRÉAL ET DE TORONTO

Question nº 1115—**M. Caouette:**

1. Quels sont les projets du gouvernement en ce qui concerne l'expansion de l'aéroport de Dorval?

2. Durant les trois dernières années, quelle somme a été investie *a*) à l'aéroport de Toronto, *b*) à celui de Montréal?

3. Durant les trois prochaines années, quelle somme le gouvernement entend-il investir *a*) à l'aéroport de Toronto, *b*) à celui de Montréal?

[L'hon. M. Chrétien.]

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Des experts conseils et le ministère sont à faire des études importantes relativement à l'agrandissement futur de l'aéroport international de Montréal. Ces études ont pour objet les besoins tant immédiats que futurs d'installations d'aéroport en ce qui concerne les demandes actuellement prévisibles de l'industrie de l'aviation. En ce moment, cette étude n'est pas suffisamment avancée pour permettre un exposé définitif des plans du ministère. Toutefois, au début de l'été, ces études devraient être terminées et des plans devraient être avoir été élaborés pour l'aménagement futur de l'aéroport.

2. Dépenses en immobilisations aux aéroports internationaux de Montréal et de Toronto (1965-1966 et 1966-1967, dépenses réelles; 1967-1968, dépenses estimatives). Aéroport international de Montréal, $12,322,338; Aéroport international de Toronto, $5,226,-930.

3. Prévision des dépenses en immobilisations possibles et prévisibles aux aéroports internationaux de Montréal et de Toronto pour les trois prochaines années: 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971. Aéroport international de Montréal, $37,483,000; Aéroport international de Toronto, $35,372,000.

*LES RÉCIPIENDAIRES DE LA MÉDAILLE DU CENTENAIRE

Question nº 1129—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Le premier ministre déposera-t-il à la Chambre la liste complète des noms et adresses des récipiendaires de la médaille du Centenaire (sauf les membres des forces armées)?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la question:

La coutume veut qu'on ne publie pas la liste des récipiendaires de médailles commémoratives. Cela, cependant, n'est pas la difficulté en l'occurrence. Dans le cas de la médaille du centenaire, on l'a remise à des personnes nommées par les autorités fédérales, provinciales et municipales, ainsi que par bon nombre d'organismes nationaux dans les domaines du bien-être social, de l'éducation, de la défense, des sciences, des arts, du travail, des sports, du commerce et de l'industrie. Ces organismes ont fait leurs recommandations à la condition expresse que leurs listes demeurent confidentielles quant à leur provenance.

En outre, toutes les médailles n'ont pas encore été décernées du fait qu'une province et certaines municipalités n'ont pas envoyé leur liste complète. Si le gouvernement ne les reçoit pas sous peu, il considérera alors

sa propre liste comme étant complète. On pourra alors la rendre publique, sans toutefois révéler la source de la recommandation.

*L'IMMIGRATION EN 1966 ET 1967

Question nº 1136—**M. Woolliams:**

1. Combien d'immigrants ont été admis au Canada, *a*) en 1966, *b*) en 1967?

2. De quels pays la plupart de ces immigrants venaient-ils?

3. Quelles compétences particulières la plupart des immigrants devaient-ils posséder pour être admis au pays?

4. Combien de personnes ont été déportées du Canada, *a*) en 1966, *b*) en 1967?

5. *a*) Combien d'immigrants sont actuellement incarcérés au Canada en attendant que, par voie d'enquête ou d'appel, on décide de leur droit de rester au Canada; *b*) parmi ceux dont il s'agit, à combien a-t-on refusé un cautionnement en attendant l'audition ou l'appel?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, voici la réponse: 1. *a*) 192,804; *b*) 209,840.

2. Grande-Bretagne, Italie, États-Unis, Allemagne de l'Ouest.

3. Gestion, profession, technique, travail de bureau, service, fabrication et construction.

4. *a*) 1754; *b*) 2172.

5. *a*) 2; *b*) 1.

L'ENTRÉE EN SERVICE DU TRANSBORDEUR «JOHN HAMILTON GRAY»

Question nº 1137—**M. Macquarrie:**

1. Quand prévoit-on que le bac à voitures John Hamilton Gray sera mis en service entre Borden et Cape Tormentine?

2. Quelle était la date initialement prévue?

3. Quels facteurs ont causé le retard dans la construction de ce navire?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. En octobre 1968.

2. L'automne de 1967.

3. Des difficultés d'étude, de technique et de production à l'usine du fournisseur de l'appareil de propulsion principal.

[*Français*]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion portant production de documents nº 57 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

L'AMÉNAGEMENT DU PORT DE ROBERTS BANK (C.-B.)

Demande nº 57—**M. Douglas:**

La Chambre est d'avis qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique et ayant pour objet l'aménagement du port de Roberts Bank.

(La motion est adoptée.)

LES FINANCES

L'ACHAT D'UNE ÉMISSION DE TITRES PAR LA BANQUE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet de l'émission d'obligations de $175,000,000 le 1er avril, à propos de laquelle le chef de l'opposition a aussi posé une question l'autre jour. La Banque du Canada achètera-t-elle sur-le-champ 85 millions de dollars de ces obligations et, si tel est le cas, qu'en est-il des 100 autres millions de dollars d'obligations à cinq ans que la Banque achètera plus tard? Le ministre peut-il nous dire quel sera le taux d'intérêt offert?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ces renseignements ici aujourd'hui. Je tiens la question pour préavis.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Le gouvernement prêtera-t-il 55 millions au National-Canadien pour lui permettre de rembourser des obligations payables le 15 mai et, si tel est le cas, quel est le taux d'intérêt?

L'hon. M. Sharp: Je tiendrai également cette question pour préavis.

[*Français*[

QUESTION RELATIVE AU TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre des Finances.

Ces jours derniers, l'honorable ministre des Finances nous a indiqué une hausse du taux de l'intérêt sur plusieurs millions d'obligations du gouvernement pour renouveler les obligations échues que le gouvernement est dans l'impossibilité de rembourser à

échéance. Cette hausse du taux de l'intérêt varie entre 2 et 2½ p. 100, et je voudrais savoir si cette majoration du taux de l'intérêt a été calculée dans le Livre bleu qui nous indique les crédits de l'année 1968.

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Naturellement, monsieur l'Orateur, l'affirmation du député, concernant les taux d'intérêt qui auraient augmenté dernièrement de 2.5 p. 100, est dénuée de tout fondement. Les taux d'intérêt fixés pour les obligations offertes dernièrement par le gouvernement sont ceux du marché.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question à l'honorable ministre des Finances.

A la suite de la hausse du taux d'escompte de ½ p. 100 par la Banque du Canada, en fin de semaine, *Le Devoir* de ce matin rapporte que plusieurs sociétés de fiducie, dont le Trust Général du Canada, ont aussi haussé leur taux d'intérêt. L'honorable ministre peut-il nous dire si le gouvernement ou le Parlement a autorité sur la Banque du Canada ...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Latulippe: ...et s'il serait possible de trouver un moyen d'arrêter cette escalade effrénée ...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député demande, à ce moment-ci, une interprétation de la loi et, pour cette raison, je ne crois pas que la question soit recevable.

[*Traduction*]

LE FREINAGE DE LA MAJORATION DES TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Il y a quelques semaines, en réponse à l'une de mes questions, le premier ministre a indiqué que le cabinet était à étudier les effets de la montée des taux d'intérêt. Le gouvernement a-t-il arrêté le genre de mesures à prendre pour corriger les difficultés socio-économiques causées par les taux d'intérêt élevés?

M. l'Orateur: Le champ de la question de l'honorable député est si vaste qu'un tel exposé devrait se faire normalement à l'appel des motions.

M. Nasserden: Il y a plusieurs semaines que j'ai signalé cette question au premier ministre. Il a dit que le cabinet était en train de l'examiner, et il aimerait peut-être alors nous faire un rapport provisoire sur les décisions prises.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE REVISION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la création du Bureau de revision dont il a parlé il y a une semaine ou dix jours. Peut-il dire quand cet organisme sera établi, si les attributions ont été définies et s'il peut déposer la lettre qu'il a envoyée aux premiers ministres provinciaux au sujet du Bureau?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à déposer la lettre. Au fait—je devrai cependant vérifier—nous sommes déjà en communication avec les provinces pour voir si elles consentent au dépôt de la correspondance échangée. Aussitôt après ma déclaration, de hauts fonctionnaires ont rencontré les aurotités provinciales. Ils sont déjà allés en Ontario, au Québec et dans deux autres provinces, où ils ont discuté avec les fonctionnaires provinciaux les attributions d'un tel bureau et les autres questions qui s'y rapportent. Je compte recevoir leur rapport au début de la semaine prochaine. Ainsi, nous pourrons nous consacrer à la rédaction du mandat.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous donner une idée de la date à laquelle le Bureau de revision sera institué? Espère-t-il le faire avant son départ ou laissera-t-il ce soin à son successeur?

Le très hon. M. Pearson: J'espère que les formalités seront au moins très avancées ou qu'on les mènera à terme d'ici le 25 avril.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous dirait-il si la Chambre pourra examiner la question vu que le Bureau sera institué en vertu de la loi sur les enquêtes et qu'il ne sera pas nécessaire, comme il l'a expliqué, d'obtenir l'approbation du Parlement pour ce faire?

Le très hon. M. Pearson: J'espère que ce sera possible. Je ne vois pas pourquoi on ne saisirait pas un comité parlementaire approprié de la question, après l'ajournement.

LES PORTS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES AMÉNAGEMENTS DE ROBERTS BANK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. A-t-il déjà conclu un accord avec le gouvernement de la Colombie-britannique concernant l'aménagement conjoint d'un superport à Roberts Bank?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Nous continuons à échanger des lettres, monsieur l'Orateur, et à laisser ouvertes les voies de communication. Entre-temps, les plans d'aménagement du port se poursuivent, de façon à pouvoir ouvrir ce dernier à la date voulue.

LES NATIONS UNIES

LA RHODÉSIE—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE NOUVELLES SANCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lord Caradon, chef de la délégation britannique, ayant demandé hier, dans son discours aux Nations Unies, qu'on examine les possibilités d'une intervention internationale visant à écraser le gouvernement Smith en Rhodésie, le ministre pourrait-il exposer le point de vue du Canada sur les méthodes qu'il conviendrait d'utiliser contre le gouvernement de la Rhodésie? Le Canada se range-t-il à l'idée d'une mise en quarantaine de la Rhodésie, sur le plan international, par la suspension du courrier et la rupture de toutes relations économiques et diplomatiques, ce dont souffriraient les Africains aussi bien que les Blancs, ou les sanctions actuelles atteignent-elles la limite des mesures que le Canada est disposé à adopter?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Canada se réjouit de la déclaration de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, lord Caradon. Notre pays a toujours appuyé le gouvernement britannique, tout comme ceux de tous les pays du Commonwealth, en s'opposant à la proclamation unilatérale d'indépendance du gouvernement de M. Smith. Comme je l'ai dit hier, le Conseil de sécurité a entrepris une nouvelle étude du problème rhodésien à la lumière des récentes exécutions ordonnées par le régime Smith. Notre représentant doit participer cet après-midi au débat du Conseil de sécurité. Il exposera le point de vue canadien sur la situation, ainsi que notre consternation devant la conduite déplorable du régime rhodésien. Quant aux sanctions, il proposera également au Conseil d'étendre la portée des sanctions actuelles, sélectives et obligatoires, à l'ensemble du commerce extérieur de la Rhodésie, comme nous l'avons fait nous-mêmes. Cette initiative renforcerait les pressions exercées sur le régime Smith.

M. McIntosh: Je voudrais poser une question supplémentaire. Le Canada a-t-il appuyé la position de la Grande-Bretagne, qui s'oppose à l'emploi de la force dans ses tractations avec le gouvernement rhodésien?

L'hon. M. Martin: Nous nous sommes clairement expliqués à ce sujet. Je viens d'indiquer que nous approuvons fermement les sanctions économiques et que nous jugeons le moment venu de les renforcer.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Songerait-il à faire rapport au comité de la défense nationale de la Chambre des communes et à demander son opinion en ce qui concerne l'achat de nouveaux avions, la construction de destroyers supplémentaires et l'établissement de tout nouveau rapport avec l'OTAN ou le NORAD avant que cela ne soit présenté comme un fait accompli à la Chambre ou au comité de la défense nationale?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la question est de telle envergure que je demande à l'étudier très soigneusement.

LE COMMERCE

L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ—L'ENTRÉE EN VIGUEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. Vu la déclaration d'un haut fonctionnaire de son ministère le 18 mars, que reportait hier le *Globe and Mail*, et selon laquelle il existe un certain nombre de problèmes ayant trait à l'entrée en vigueur le 1er juillet 1968 du nouvel Accord international sur le blé, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures, s'il en est, ont été prises

pour tenter d'obtenir la collaboration de la Russie et des autres pays du bloc communiste qui ne sont pas signataires de l'Accord afin qu'un nouvel accord puisse entrer en vigueur?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, les hauts fonctionnaires de la Commission du blé ont visité la Russie, ainsi que les autres pays signataires, et le pessimisme exprimé dans l'article n'est vraiment pas fondé.

M. Southam: Voici une question supplémentaire ou connexe, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire où on en est dans la mise sur pied d'un conseil international du blé à Londres pour remplacer le Conseil qui s'est dissout avec le dernier accord international?

L'hon. M. Winters: Une discussion a eu lieu la semaine dernière. On me dit que les représentants se sont bien entendus et que tout indique qu'on parviendra à créer un nouveau conseil. Évidemment, ce n'est pas une certitude car bien des nations sont en cause, mais on fait des progrès.

LE BLÉ—LES PROCHAINES VENTES SUR LE MARCHÉ D'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. Peut-il nous dire quelle est actuellement la situation quant au contingentement du blé dur et aux perspectives de vente pour le reste de cette année?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'avais prévu cette question et je suis prêt à y répondre. Le blé dur s'est relativement bien vendu. Depuis plusieurs semaines maintenant, les contingents de livraison sur le blé dur ont été supprimés et des ventes de cette catégorie de blé ont été réalisées aux terminus. La Commission canadienne du blé nous informe qu'il restera relativement peu de cette céréale dans les fermes à la fin de l'année-récolte. Le marché de blé dur l'an prochain, comme cette année, s'établira à environ 20 ou 25 millions de boisseaux.

LES BIENS DE LA COURONNE

LA MÉTHODE DE VENTE DES SURPLUS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce qu'un ministre en particulier a été spécialement autorisé à vendre les biens de surplus du gouvernement ou le titulaire de chaque ministère doit-il nécessairement disposer des biens de surplus par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre intéressé a traité, je pense, de la question hier soir. Il y a un mode de procédure établi à ce sujet, et celui-ci est de la compétence d'un ministre.

M. MacInnis: Une question supplémentaire. Le premier ministre exposerait-il, pour la gouverne des députés, le mode de procédure qu'un ministre doit suivre et qui est indiqué aux autres ministres?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si la question est irrecevable, la réponse du premier ministre est tout à fait contraire au Règlement.

M. l'Orateur: Je crains de ne pouvoir rendre de décision là-dessus.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Les surplus au sein du ministère de la Production de défense peuvent-ils être vendus directement par le ministre ou par son ministère?

Le très hon. M. Pearson: Le ministre est à son siège, monsieur l'Orateur, et mon ami voudrait peut-être lui poser sa question?

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, très souvent, vous avez déterminé que nos questions touchant la politique doivent être adressées au premier ministre. Ce conseil nous a fréquemment été donné. Le premier ministre connaît certainement la loi. Je lui pose une question qui exige seulement un *oui* ou un *non*.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement. J'ai posé cette question au premier ministre parce que je ne puis obtenir une honnête réponse du ministre de la Production de défense. (*Exclamations*)

LES FINANCES

LES MODALITÉS DES VIREMENTS D'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, et je l'en ai prévenu. Elle fait suite à sa réponse au député de Burnaby-Coquitlam lundi dernier, on peut la lire à la page 7725 du hansard. Le député lui demandait si le Canada vendrait de l'or aux États-Unis et le ministre lui a répondu notamment:

> Si nous décidons que nos réserves d'or constituent une trop grande proportion de nos réserves globales, nous jugerons peut-être bon d'en vendre, afin d'accroître nos gains et de réduire ainsi les impôts que nous devons prélever.

Ma question est la suivante: étant donné les termes de l'accord conclu à Washington la semaine dernière, le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement peut effectuer des virements d'or monétaire—il a parlé de réserves—autrement qu'en réglant les comptes de la balance des paiements, ou, en d'autres termes, peut-on en fait puiser dans nos réserves pour en vendre et les États-Unis vont-ils continuer à acheter de l'or, ou va-t-on se limiter à des virements dans le cadre du règlement des comptes internationaux?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Que je sache, monsieur l'Orateur l'accord conclu la semaine dernière à Washington n'empêche pas des échanges d'or entre les banques centrales ou entre notre Fonds des changes et les États-Unis. Les restrictions visent, d'une part, les ventes de réserves d'or sur le marché privé et, d'autre part, l'achat d'or par des autorités monétaires du marché.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je veux poser une question supplémentaire découlant de la réponse donnée lundi dernier par le ministre. Il s'agissait de savoir si le gouvernement allait acheter de l'or des producteurs canadiens. Voici ce que le ministre a dit:

> En vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait poser directement sa question.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): D'accord; le ministre a dit que les dispositions de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or—excusez-moi, mais je dois faire une entrée en matière. On ne peut simplement poser la question en deux mots. Le ministre a dit que, pour lui, la situation reste inchangée et que la Monnaie royale canadienne achètera de l'or des producteurs canadiens. Voici la question que je voudrais poser, monsieur l'Orateur. A quelles conditions la Monnaie achètera-t-elle l'or, comment le prix sera-t-il déterminé et, une fois que la Monnaie aura acheté l'or aux producteurs canadiens, qu'en fera-t-elle?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la Monnaie conserve dans ses chambres fortes l'or qu'elle achète, jusqu'à ce que nous décidions des meilleurs moyens de l'employer. Comme le député le sait, cela fait partie de l'entente conclue par les banques centrales, selon laquelle les autorités monétaires n'achèteront pas d'or pour augmenter leurs réserves. Nous ne sommes pas encore sûrs, bien entendu, de la politique à suivre quant à l'or que nous avons acquis, et voilà pourquoi nous le conservons dans les chambres fortes en attendant d'en décider de façon définitive.

[*Plus tard*]

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre des Finances est rattachée à celle du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Cette affaire revêt une importance particulière pour ma région.

Le ministre pourrait-il préciser si le gouvernement va continuer d'acheter de l'or des producteurs canadiens et, si oui, à quel prix?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, aux termes de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, l'Hôtel de la Monnaie peut acheter de l'or à $35 l'once. Selon l'accord conclu avec les banques centrales, notre fonds des changes ne doit pas acheter d'or au marché extérieur. Voilà pourquoi j'ai dit, en réponse à une question antérieure, que l'or acheté par l'Hôtel de la Monnaie est retenu dans ses voûtes, en attendant une décision sur la façon d'en disposer.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre que les producteurs d'or sont en même temps libres d'en vendre sur le marché libre s'ils le désirent, mais qu'ils devront renoncer aux subventions s'ils le font?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Les mines d'or peuvent aussi vendre leur or sur le marché libre. Dans ce cas, elles ne reçoivent évidemment pas de subventions. Elles les reçoivent si elles vendent leur or à l'Hôtel de la Monnaie.

LES NATIONS UNIES

LE VIETNAM—L'ÉVACUATION DES ENFANTS DE LA ZONE DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 11 mars dernier, je demandais au ministre si, en raison de la grave situation des enfants au Vietnam et de leur triste sort par suite de la guerre, les Nations Unies ou l'un de leurs organismes songeaient à faire évacuer les enfants de la zone de guerre. Le ministre a répondu qu'il tâcherait de savoir si la question avait été étudiée. Le ministre s'est-il renseigné, comme il l'a dit, et peut-il me donner une réponse?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me suis mis en rapport avec le haut personnel des Nations Unies par l'entremise de leurs institutions spécialisés qui ont entrepris des projets précis au Vietnam. Cependant, le programme d'évacuation en masse dont a parlé mon honorable ami dans sa question, n'est pas envisagé actuellement par les Nations Unies. On peut cependant prendre des mesures pratiques pour venir en aide aux victimes de la reprise récente des hostilités. Le gouvernement canadien a envisagé d'un œil favorable une demande d'aide du gouvernement de la république du Vietnam. Nous fournirons de l'aide jusqu'à concurrence de $200,000 y compris les aliments, les fournitures pour réfugiés et le personnel médical de volontaires que nous parrainons.

LE NORD CANADIEN

LA RÉDUCTION DES AFFECTATIONS AUX SERVICES DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 14 mars, au cours du débat sur la motion d'ajournement, il a parlé des services médicaux dispensés aux Indiens et prononcé les mots suivants qui figurent à la page 7662 du hansard:

> ... nous avons ... pu maintenir au moins les dépenses au même niveau pour les services de santé du Nord et les services de santé aux Indiens que l'an dernier ...

Puis-je demander au ministre comment il peut concilier cette déclaration avec les indications données par son ministère à tous les chefs et membres des conseils de tribus indiennes au Manitoba, et qui commencent en disant que le gouvernement fédéral s'est vu forcé de réduire son programme...

[L'hon. M. Sharp.]

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député est certainement controversable. Il demande au ministre de concilier une déclaration faite à la Chambre avec celle à laquelle le député se réfère, ce qui est proprement de l'argumentation.

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question d'une autre façon. A quel moment le ministre pourra-t-il faire une déclaration à la Chambre afin d'éclaircir la situation actuelle au sujet de la réduction des services de santé accordés aux Indiens dans le Canada septentrional.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir la faire avant l'ajournement, de préférence, si la Chambre y consent, lors de l'examen de mes crédits.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Une question complémentaire. Le gouvernement reconsidérera-t-il sa politique visant à réduire les dépenses majorées des services de santé dans le Nord canadien parce que le taux de mortalité des Indiens et des Esquimaux est parmi les plus élevés au monde.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député repose la question dans des termes absolument identiques.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX EXPLOITANTS DE SERRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent (Ont.)): Monsieur l'Orateur, je comptais poser ma question au ministre du Commerce, mais en son absence, je peux sans doute la poser au ministre de l'Agriculture. En raison de l'importance des instances présentées au gouvernement au nom des exploitants de serres, le ministre peut-il dire si le gouvernement a déjà formulé des projets à cet égard?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Que je sache, monsieur l'Orateur, on n'a encore pris aucune décision définitive quant aux instances présentées par les exploitants de serres. Mon ministère, le ministère du Commerce et la Commission du tarif sont en train d'en étudier la teneur. Toute mesure gouvernementale adoptée pour donner suite à ces instances sera prise par la voie ordinaire.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Puis-je demander au premier ministre s'il a reçu cette semaine de nouvelles instances de l'Alliance de la Fonction publique du Canada lui demandant de relever les pensions des fonctionnaires retraités, avant de prendre sa retraite? Le premier ministre couronnera-t-il sa carrière en donnant suite à cette demande ainsi qu'au rapport unanime du comité spécial mixte?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de souhaiter me voir couronner ma carrière. J'ai en effet reçu cette lettre. Je n'y ai pas encore donné suite, du moins pas dans le sens souhaité par mon honorable ami.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous dire s'il réglera cette question avant la date de sa retraite et si le 25 avril est une date significative, vu qu'il l'a évoquée tout à l'heure?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, lorsque mon honorable ami s'est prononcé là-dessus tantôt, il a donné à entendre que «régler la question» voulait dire la régler à sa satisfaction; or, ce n'est pas tout à fait la même chose. Nous examinerons volontiers la question et prendrons la décision qui, à notre sens, répondra aux circonstances.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES SUBVENTIONS AUX PROVINCES POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle ressemble beaucoup à celle que je lui ai posée lundi dernier et qu'il a prise pour un préavis. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement fédéral entend supprimer, après le 1er juillet, les paiements pour services hospitaliers et médicaux versés aux Indiens, dans toutes les provinces qui n'adhéreront pas au régime d'assurance frais médicaux?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, si le régime d'assurance frais médicaux est mis en œuvre dans toutes les provinces, il visera sans doute tous les services médicaux.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ARBITRAGE RECOMMANDÉ DANS LE RAPPORT PICARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné l'urgence et l'importance de la question, j'aimerais que le ministre du Travail ou son collègue, le ministre d'État chargé d'étudier le conflit entre les armateurs et les débardeurs du port de Montréal, nous dise où en sont rendus les pourparlers et quand nous pouvons nous attendre à la reprise normale des activités du plus grand port du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à la Chambre il y a quelques jours, le conseil d'arbitrage présidé par le juge en chef adjoint, M. Gold, a travaillé diligemment. Les auditions ont débuté vendredi dernier et elles ont continué régulièrement cette semaine. J'obtiens des rapports périodiques dont un notamment reçu aujourd'hui par le ministre d'État qui, à ma demande, s'intéresse tout particulièrement à la question. Les choses avancent. C'est tout ce que je peux dire maintenant.

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que la session sera ajournée bientôt, le ministre peut-il nous dire si les activités normales du port pourront recommencer avant la reprise de la session, à la fin du mois d'avril?

[*Traduction*]

L'hon. M. Nicholson: Pourquoi pas, rien ne s'y oppose si la bonne volonté que l'on espère voir manifester par les deux parties, est apparente devant le conseil d'arbitrage.

L'IMMIGRATION

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENTRÉE EN MASSE DE CHINOIS ET D'INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Je veux poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Peut-il nous dire s'il y a un fondement quelconque aux nouvelles d'après lesquelles, par suite de modifications administratives en cours dans le minis-

tère, on verrait très bientôt une entrée en masse d'immigrants chinois et indiens au Canada. Si c'est le cas, seront-ils relativement spécialisés et les dirigera-t-on vers les régions du Canada qui manquent de main-d'œuvre?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune indication que l'information qui est donnée à la Chambre soit fondée. Je vais vérifier et, dans le cas de l'affirmative, je pourrai donner des détails.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA MAJORATION DU SALAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SAISONNIÈRE ANTILLAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Madill (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, mais de toute façon, je lui demande d'en prendre note. Estime-t-il qu'une hausse de salaire de 11.5 à 16 p. 100 pour la main-d'œuvre saisonnière antillaise cadre bien avec ses propositions tendant à restreindre ce genre de majorations?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prête à controverse.

LA RECHERCHE

LA POSSIBILITÉ D'UN CENTRE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il a reçu un rapport du professeur Plumtree sur la possibilité d'établir un centre de développement international au Canada, peut-il dire si l'on a pris des mesures concrètes depuis la réception du rapport?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, pas encore, monsieur l'Orateur, mais les progrès sont satisfaisants. Je sais que mon ami s'intéresse tout particulièrement à la question et je pourrais peut-être lui en toucher un mot et lui faire parvenir un rapport sur l'état de la question.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES PROTESTATIONS AU SUJET D'UN RAPPORT SUR L'ÉCRASEMENT D'UN AVION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Ma question s'adresse au ministre des Transports.

[M. Sherman.]

Son ministère ou lui-même ont-ils reçu de la part de l'Association des pilotes de ligne du Canada des protestations au sujet du rapport sur l'écrasement qui a eu lieu récemment à Ottawa? Voudrait-il prendre les mesures voulues pour disposer de cette affaire puisque c'est la troisième fois ces jours-ci que des associations de pilotes protestent contre des rapports ministériels sur des écrasements?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je vais prendre note de la question de mon ami.

LES DROITS DE L'HOMME

LA DISCRIMINATION DANS LES CONTRATS D'EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je adresser une question au premier ministre? Le lundi 11 mars, le député de Skeena (M. Howard) et le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ont interrogé le premier ministre au sujet d'un contrat d'emploi dans le Nord canadien qui aurait contenu des dispositions discriminatoires. Je veux parler de l'affaire Terence Whitfield. Le premier ministre a répondu qu'il désirait étudier la question avant de faire une déclaration. Nous avions cru comprendre qu'il ferait une déclaration à la Chambre. Est-il maintenant en mesure de la faire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu à ce sujet un long rapport qui met au point certains malentendus et une certaine déformation des faits auxquels les articles publiés ont donné lieu. Il est trop long pour que je puisse m'en servir utilement ici, mais j'ai demandé au ministre de la Justice de l'abréger. Il sera peut-être prêt demain.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS PERMANENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 19 mars, de la motion de M. Pilon:

La substitution du nom de M. Ryan à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent de la santé et du bien-être social.

La substitution du nom de M. Groos à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité permanent des affaires des anciens combattants.

La substitution du nom de M. Noël à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité mixte des impressions.

La substitution du nom de M. Caron à celui de M. Cowan sur la liste des membres du comité mixte du restaurant du Parlement.

La substitution du nom de M. Patterson à celui de M. Leboe sur la liste des membres du comité permanent du travail et de l'emploi; et

La substitution du nom de M. Addison à celui de M. Goyer sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Une voix: Non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites venir les députés.

(La motion de M. Pilon, mise aux voix, est adoptée sur division.)

• (4.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allmand	Drury
Andras	Dubé
Asselin (Richmond-Wolfe)	Duquet
Badanai	Enns
Baldwin	Éthier
Basford	Fairweather
Béchard	Fane
Beer	Faulkner
Bell (Carleton)	Fawcett
Bell (Saint-Jean-Albert)	Flemming
Berger	Forest
Blouin	Foy
Boulanger	Gilbert
Cadieux	Goyer
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Granger
Cantelon	Greene
Cantin	Groos
Caron	Habel
Cashin	Haidasz
Chatterton	Harley
Chatwood	Hellyer
Choquette	Herridge
Côté (Longueuil)	Honey
Côté (Nicolet-Yamaska)	Hopkins
Cowan	Hymmen
Crossman	Isabelle
Danforth	Jamieson
Davis	Keays
Deachman	Knowles
Douglas	Korchinski
Laverdière	Lachance
Leblanc (Laurier)	Laniel
LeBlanc (Rimouski)	Pennell
Lefebvre	Pepin
Legault	Pilon
Lessard	Prittie
Lind	Racine
Loiselle	Rapp
Loney	Reid
Macaluso	Richard
MacDonald (Prince)	Rideout (Mme)
Macdonald (Rosedale)	Rochon
MacEachen	Rock
MacEwan	Roxburgh
MacInnis (Mme)	Ryan
MacLean (Queens)	Saltsman
MacRae	Sauvé
McCleave	Schreyer
McIlraith	Scott (Victoria (Ont.))
McIntosh	Sharp
McKinley	Sherman
McLean (Charlotte)	Smith
McLelland	Stafford
McNulty	Stanbury
Marchand	Starr
Martin (Essex-Est)	Stefanson
Mather	Stewart
Matheson	Tardif
Matte	Teillet
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Munro	Tolmie
Neveu	Tremblay
Nicholson	Trudeau
Noël	Turner
Nowlan	Wadds (Mme)
O'Keefe	Wahn
Orange	Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Orlikow	Whelan
Ouellet	Winch
Pelletier	Yanakis—140.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Alkenbrack	McQuaid
Barnett	Madill
Bower	Martin (Timmins)
Brand	Moore
Cadieu	Nasserden
Caston	Nugent
Code	Pascoe
Forrestall	Peters
Germa	Simard
Grégoire	Simpson
Grills	Southam
Horner (The Battlefords)	Thomas (Middlesex-Ouest)
Howe (Hamilton-Sud)	Watson (Assiniboïa)
Jorgenson	Webb—29.
MacInnis	

• (5.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

M. Walker: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Red-Deer (M. Thompson). Si j'avais voté, j'aurais voté pour ou contre (*Exclamations*)

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Brantford (M. Brown). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, pour fins d'inscription au compte rendu, j'étais présent, mais je me suis abstenu de voter sur ce que je considère comme une question d'ordre purement interne du gouvernement. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de voter pour protester contre cette perte de temps et cet abus du Parlement.

[*Traduction*]

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Calgary-Sud (M. Ballard). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me permets de signaler aux députés qu'il n'est pas d'usage, je pense, qu'ils expliquent la raison pour laquelle ils ont voté ou n'ont pas voté ou pour laquelle ils ont pairé.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, au sujet de cette question de Règlement, l'observation s'applique-t-elle aussi dans le cas du ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il en va de même pour tous les représentants à la Chambre.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Lorsque le comité a levé la séance le mardi 19 mars le crédit 6c du ministère de la Production de défense était à l'étude.

PRODUCTION DE DÉFENSE

6c. Remboursement à la Caisse renouvelable de la Production de défense établie en vertu de l'article 16 (1) de la loi sur la production de défense pour les pertes subies dans l'exploitation de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.) appartenant à la Couronne, antérieurement à sa vente en décembre 1967: $480,000.

Des voix: Adopté.

M. McIntosh: Non, monsieur le président.

M. Nasserden: Monsieur le président, pourrions-nous obtenir une déclaration du ministre? Je crois qu'il a des renseignements à nous fournir.

[M. Walker.]

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, hier le député de Rosthern a demandé qui étaient les vérificateurs d'Haley Industries. Il y a eu trois entreprises. Entre 1951 et 1962, Thorne, Mulholland, Howson & McPherson. En 1963, Clarkson, Gordon. Et de 1964 à 1967, Tye, Pearson. L'Auditeur général n'est pas le vérificateur officiel de cette compagnie. On a employé les vérificateurs associés aux compagnies qui avaient les contrats de direction.

On a demandé combien il y avait d'employés aux industries Haley. On m'apprend que le niveau courant de l'emploi est de 184. On a ajouté 34 employés depuis que Bartaco a pris la succession, au début de l'année, la plupart des employés résidant dans les circonscriptions de Renfrew-Nord et de Renfrew-Sud. On m'a dit que la longueur du service est la suivante: 30 p. 100 des employés ont plus de sept ans de service et le reste, environ 70 p. 100, ont moins de sept ans de service.

Les qualifications professionnelles requises sont celles des métallurgistes, des radiographes, des modeleurs, des noyauteurs et des machinistes. Même à l'égard de ceux qu'on ne pourrait pas appeler des ouvriers professionnels, pour les ouvriers spécialisés, un entraînement particulier s'impose.

L'installation initiale, en 1951, avait entraîné les dépenses suivantes: le terrain, $1; les immeubles et les services, y compris l'eau et l'électricité, $1,818,000; le matériel, $894,000. Quant à l'état de l'usine avant que la solution ait été proposée, c'est-à-dire le transfert à la Bartaco Industries, nous avons retenu les services de consultants pour nous proposer divers moyens d'exploiter l'usine. On me dit que les consultants ont signalé que de nouveaux investissements appréciables seraient nécessaires si l'usine devait être exploitée de façon rentable et continuer à produire des pièces moulées en magnésium et en aluminium de haute qualité.

La fonderie—car c'est ce qu'elle est essentiellement—s'est détériorée au fil des ans, comme on peut s'y attendre, et de nouveaux investissements seraient utiles. D'après les experts, ces investissements étaient nécessaires qu'il s'agisse de la Couronne ou de celui qui reprendrait l'entreprise.

• (5.10 p.m.)

Le rapport soulignait aussi la nécessité d'une direction énergique à la tête de cette entreprise. On me dit que les travaux nécessaires à l'aménagement des installations existantes comprennent la réparation du toit,

l'installation d'un système d'égouts, une modernisation générale, des modifications aux opérations de traitement, et une ventilation améliorée. Évidemment, cela incombe au nouvel exploitant de l'entreprise, la Bartaco.

On a aussi demandé un relevé des bénéfices et des pertes de la compagnie. J'ai ici les chiffres. Voici pour les bénéfices: 1952, $210,000; 1953, $383,000; 1954, $113,000; 1955, $60,000; 1956, $61,000; 1957, $41,000. Et voici pour les pertes: 1958, $161,000; 1959, $172,000; 1960, $147,000. En 1961, la compagnie a réalisé un bénéfice de $70,000, et en 1962, pour une période de neuf mois, elle a accusé une perte de $102,000. En 1963, sous la gestion Fleet, elle a réalisé des bénéfices de $55,000, qui ont été suivis d'une perte de $136,000, en 1964, d'une perte de $57,000, en 1965, de bénéfices de $93,000, en 1966, et d'une perte de $315,000 en 1967. De septembre 1967, fin de l'année financière de la compagnie, au 5 décembre, elle a accusé une nouvelle perte de $87,000.

Le député a aussi demandé les noms des administrateurs et des actionnaires. Voici les administrateurs: Robert Mathew Barr, président, J. S. Gairdner, vice-président, John Howard Hawke, Samuel F. Ross, secrétaire, William A. Barr, Clarence W. Leonardi et John Charles Sawchuk.

Les actionnaires sont: R. M. Barr, par l'entremise de Barchild Investments, d'Orillia, J. S. Gairdner, par l'entremise de Glengair Investment, de Toronto; ces deux personnes détiennent 82 p. 100 des actions ordinaires. Il y a aussi quelque 300 autres actionnaires qui détiennent 18 p. 100 des actions ordinaires. On m'a appris que ces 300 actionnaires sont, pour la plupart, des Canadiens.

Au sujet des obligations de la Bartaco, celle-ci s'est engagée à garder l'usine en activité pendant au moins deux ans.

On a demandé quand le ministère avait d'abord appris la nouvelle d'une vente à une société américaine et s'il avait obtenu l'assurance que la propriété canadienne demeurerait inchangée. Il n'y a pas eu de vente à une société américaine, bien qu'on m'ait dit qu'une société américaine de Philadelphie avait offert en février d'acheter 52 p. 100 des actions de cette entreprise. J'ignore pendant combien de temps cette offre sera valide et si elle sera acceptée. L'acheteur n'a pris aucun engagement pour ce qui est de garder exclusivement au Canada la propriété de cette entreprise.

Le député a demandé si les bilans étaient disponibles. En effet, le service de la vérification du ministère des Finances s'occupe présentement de vérifier un bilan.

M. Nasserden: Monsieur le président, nous remercions le ministre de ses renseignements. Nous dirait-il si les chiffres relatifs à la machinerie, à l'immeuble et au matériel, etc. remontent au moment de la vente? Ma question portait sur la valeur des biens au moment de la vente, plutôt qu'à la date de la construction.

L'hon. M. Drury: Le député, qui fait partie du comité des comptes publics, sait qu'il est sans doute possible de connaître la valeur estimative du terrain. Il a coûté $1. Il s'agit d'une région rurale dans le comté de Renfrew, et sans vouloir déprécier ce comté, je puis dire que la valeur de l'acre n'y est pas très élevée. En vertu des méthodes de comptabilité adoptées depuis longtemps par les gouvernements canadiens, la valeur immobilière inscrite dans les livres ne représente pas la valeur dépréciée, courante ou marchande, mais uniquement le coût initial. C'est le seul chiffre que nous ayons pour cet édifice qui appartient au gouvernement depuis le commencement.

M. Nasserden: Avait-on dressé un bilan des matières premières ou des marchandises en stock au moment de la vente?

L'hon. M. Drury: Un bilan d'inventaire avait été dressé et vérifié à la fin de l'exercice financier de la compagnie. On a dressé un bilan fictif des marchandises en stock à la date de la vente, et c'est ce bilan que les services de vérification du ministère des Finances sont en train de vérifier. Il ne convient pas, à mons sens, d'en divulguer le détail avant vérification. Mais selon le bilan du 29 septembre, il y avait $116,000 de matières premières, $120,000 de travaux en cours (pièces moulées), $63,798 de pièces moulées terminées mais non livrées, et $103,000 de gabarits en cours d'exécution.

M. Nasserden: Y avait-il des comptes à recevoir?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur le président. En septembre, il y avait des paiements à valoir pour un montant de $216,979.15 sans réserve au bilan pour les créances irrécouvrables.

M. McIntosh: Monsieur le président, je voudrais rappeler du ministre certaines remarques qu'il a faites hier soir à la Chambre. Au bas de la page 7831 du *hansard*, dans

le coin gauche, tout en bas, nous lisons la déclaration suivante:

Ce procédé n'est pas le procédé habituel, mais plutôt un procédé exceptionnel.

Le ministre traitait de la disposition des biens publics de la manière suivante:

Un procédé qui paraît exceptionnel a été utilisé dans ce cas parce que, comme je l'ai déjà expliqué, nous n'aliénions pas des biens dont le contribuable pouvait recouvrer un produit, mais plutôt un passif.

Plus tard, il a indiqué la source de ses pouvoirs dans ce domaine.

L'alinéa *e*) de l'article 5 dont le ministre a parlé hier soir se lit ainsi:

• (5.20 p.m.)

e) autoriser un département du gouvernement à disposer de biens de surplus de la Couronne, de la manière, aux termes et aux conditions qu'il peut juger désirables;

En voici la note marginale:

Département autorisé à disposer des biens.

Cet article autorise le ministère à disposer des biens, mais s'il s'agit d'une dette, qu'est-ce qui autorise le ministre à en disposer? L'article en question l'autorise seulement à disposer d'un actif. Quoiqu'en dise le ministre, si c'est là la référence dont il se sert, il doit alors disposer d'un bien pour la somme de un dollar. Le ministre a dit aussi que cette méthode n'avait été utilisée que par exception. Je me demande si le ministre dirait au comité combien de fois il a invoqué cet article pour disposer de biens publics?

L'hon. M. Drury: Heureusement, nous n'avons pas connu de cas où une société de la Couronne ait perdu de l'argent de façon constante et où s'imposent des arrangements qui tendent à assurer son fonctionnement dans les meilleures circonstances possibles. D'autres sociétés de la Couronne n'ont pas été constamment rentables, mais leur cas a été réglé. Il y a eu par exemple une vaste usine de munitions à Valcartier qu'administrait la Canadian Arsenals Limited. Cette exploitation a été vendue. Le cas est semblable, puisqu'on a vendu une entreprise qui appartenait à la Couronne. Toutefois, dans le cas de l'usine de Valcartier, il ne s'agissait pas d'une dette, mais d'un actif net pour la Couronne.

M. McIntosh: Monsieur le président, je remercie le ministre de cette réponse. J'aimerais lui demander si l'article 8 de la même loi concernant les biens de surplus de la Couronne lui a été signalé. En voici la teneur:

[M. McIntosh.]

Le Ministre peut autoriser la Corporation à exercer ou accomplir, en totalité ou en partie, les fonctions, pouvoirs ou attributions du Ministre sous l'autorité de l'article 5.

Hier soir, j'ai demandé au ministre pourquoi il n'avait pas confié la liquidation de cette usine à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, comme l'ordonne la loi. Le cas dont j'ai saisi le ministre concernait les salles d'exercice relevant du ministère de la Défense nationale; selon lui, on aurait dû les confier à la Corporation. Dans le cas présent, il ne l'a pas fait parce que, a-t-il dit, l'usine était un passif. Nous avons prouvé qu'elle n'était pas un passif, mais un actif.

J'aimerais renvoyer le ministre au paragraphe (4) de l'article 13 de ladite loi:

Les comptes de la Corporation sont apurés par l'auditeur général du Canada, et les états apurés de ces comptes doivent être inclus dans le rapport annuel de la Corporation.

Le fait que l'auditeur général était en train de vérifier les comptes de la Corporation est-il l'une des raisons pour lesquelles le ministre n'a pas adopté cette méthode? J'aimerais également demander au ministre où paraît le montant créditeur de cette transaction? Où sont les profits de la période allant de 1952 à 1958 dont le ministre a parlé, et qui s'élevaient, je crois, à plus de 2 millions de dollars?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le fait que l'auditeur général vérifie la comptabilité de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, alors qu'un vérificateur-comptable de l'extérieur a apuré la comptabilité de Haley Industries n'a absolument rien à voir avec les méthodes employées pour liquider cette entreprise en particulier, comme j'ai essayé de le montrer au député hier soir. On cherchait ici un moyen de permettre, si possible, que l'usine continue à fonctionner. Ce n'est pas le genre d'affaire avec laquelle la Corporation de disposition des biens de la Couronne est familière. Celle-ci, habituellement, s'occupe de marchandises, de terrains et de bâtiments qui ne servent plus. Elle ne cherche pas à liquider une entreprise qui fonctionne. Ceux qui avaient une connaissance pratique des affaires dans laquelle l'entreprise était engagée étaient plus aptes à trouver un acheteur, et c'était le cas, bien entendu, du ministère de la Production de défense, et non de la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

Toutefois, les surplus de bénéfices encaissés les années où il y en a eu ont été versés à la Couronne, selon la méthode ordinaire. Les bénéfices réalisés par l'exploitant alors qu'il était à son compte restent sa propriété. Pour les années au cours desquelles des bénéfices sont réalisés et l'exploitant est redevable d'un loyer pour des locaux et des machines du gouvernement, ce loyer est versé au compte public du Receveur général.

M. McIntosh: Je vais essayer de simplifier mon idée. Comment l'auditeur général vérifie-t-il le bilan des transactions comme celles que nous étudions aujourd'hui, depuis le début jusqu'à la liquidation de l'usine?

L'hon. M. Drury: Je ne sais pas exactement par quelle méthode il le fait, monsieur le président. Un représentant de l'auditeur général se trouve néanmoins en permanence au ministère de la Production de défense. Il a un accès constant à tous les dossiers du ministère, et c'est pourquoi il s'y trouve en permanence.

M. McIntosh: Étant donné cette remarque, je signalerai au ministre l'article 65 du rapport de l'auditeur général, à la page 29, qui traite de l'utilisation sans autorisation de la caisse renouvelable de la production de défense. J'ai posé cette question hier soir. Cet alinéa a-t-il un rapport avec les transactions dont nous parlons en ce moment?

L'hon. M. Drury: Cet alinéa a trait à l'utilisation de la caisse renouvelable relativement à l'acquisition, la possession et l'écoulement de denrées, si ma mémoire est exacte. C'est vraiment un genre tout à fait différent de transaction.

M. McIntosh: Comme le ministre a parlé de denrées, il vaudrait peut-être mieux qu'il en donne une définition, car la caisse renouvelable de la production de défense sert, je crois, aux fins d'acquisition, d'entreposage et d'entretien des réserves de matériel nécessaire aux approvisionnements de la défense. Le communiqué relatif à la vente de cette propriété nous porte certes à croire que le ministère avait acheté du matériel pour l'Arrow d'Avro qu'on a cessé de fabriquer il y a quelques années. Je ne suis pas sûr que la réponse du ministre à ma question soit exacte et que dans son rapport, l'auditeur général visait des transactions comme celle-là. Cependant, j'abandonnerai le sujet un instant pour aborder une autre tranche des observations du ministre hier soir. Il a dit, comme on le voit à la page 7832 du compte rendu:

... je lui réponds que s'il s'était chargé du contrat dont la Bartaco s'est chargée, je lui aurais volontiers payé $100. La Bartaco s'est chargée d'une foule de travaux contractuels continus qui, pour la Couronne, représentent un passif. Pour l'engager à le faire, nous avons dû accepter d'absorber les pertes qui avaient été reportées des bilans précédents et acquitter en plus plusieurs dettes échues de la société. Il nous a été impossible de trouver quelqu'un qui consente à poursuivre cette entreprise à d'autres conditions.

• (5.30 p.m.)

Comment le ministre peut-il concilier cette déclaration avec son communiqué aux journaux où il apprenait aux Canadiens que la fonderie Haley avait été établie à l'époque où le Canada ne pouvait se procurer ailleurs ces pièces moulées, mais que, cela n'étant plus le cas, il n'est plus nécessaire de maintenir cette installation en activité, comme usine de la Couronne, à des fins de défense? A quand remonte cet état de choses et pourquoi le gouvernement a-t-il dû conclure des contrats à terme, alors que, selon le communiqué, on peut maintenant obtenir ce matériel ailleurs?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, un des principaux clients de l'usine Haley était la United Aircraft. Grâce à une aide considérable de la Couronne, celle-ci a réussi à mettre au point la turbine à gaz P.T.-6. Certaines des pièces essentielles à la fabrication de ce moteur provenaient de l'usine Haley. La United Aircraft n'aurait pas pu, je pense, obtenir rapidement ces pièces moulées ailleurs qu'à l'usine Haley. Afin d'assurer une demande constante du P.T.-6, surtout sur les marchés étrangers, on a jugé souhaitable que la Haley poursuive ses opérations et même élargisse ses exportations; nous espérons que ce sera le cas, au-delà de décembre 1967.

M. McIntosh: Alors, le ministre peut-il dire si le gouvernement a signé un contrat avec la Bartaco ou la compagnie propriétaire de l'usine, quand à la future production. Dans l'affirmative, jusqu'à quand?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, comme je l'ai signalé, la Bartaco s'est engagée à maintenir l'usine en exploitation pendant deux ans. Il s'agit d'un engagement unilatéral de sa part, sans obligation de la part de la Couronne d'acheter sa production, en tout ou en partie.

M. McIntosh: Alors, dois-je déduire des paroles du ministre que la Bartaco ne peut être vendue à des étrangers d'ici deux ans? Cela figure-t-il dans l'entente avec la Couronne?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur le président. Il revient à l'acheteur de s'assurer que l'usine poursuive ses activités pendant deux ans. C'est là l'engagement. Il n'y a pas d'engagement à demeurer propriétaire.

M. Hopkins: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur cette question. C'est avec une émotion profonde que je prends la parole, car ici même, hier soir, des insinuations ont visé le ministre de l'Agriculture, qui est mon voisin immédiat. Je ne veux lire qu'un bref extrait du hansard. Le député de Swift-Current a dit:

C'est peut-être une coïncidence, mais, dans ce cas-ci, la propriété que le ministre a vendue à $1 se trouvait dans une circonscription représentée par un ministre de la Couronne qui se porte candidat dans la course au leadership libéral. Y a-t-il ici quelque rapport?

L'hon. M. Drury: Je regrette que le député puisse laisser entendre qu'il pourrait y avoir un certain rapport.

M. McIntosh: Je regrette d'avoir eu à le faire.

J'aimerais rétablir ici les faits géographiques et dire au député de Swift-Current qu'il...

M. McIntosh: Maple-Creek.

M. Hopkins: Pardon, Swift-Current-Maple-Creek—qu'il n'a pas besoin de s'inquiéter du fait que cette fabrique soit située dans la circonscription d'un candidat au poste de chef du parti libéral. Elle se trouve en réalité dans ma circonscription, et il y a déjà tant d'excellents candidats au poste de chef du parti libéral que je ne pense pas y poser également ma candidature.

M. Fane: Vous auriez plus de succès que beaucoup d'entre eux.

M. Hopkins: Je trouve toujours les remarques du député de Vegreville intéressantes. J'aimerais signaler également que le député de Swift-Current-Maple-Creek a dit ceci...

M. MacInnis: La page.

M. Hopkins: Page 7831:

Je ne crois pas un seul instant que le ministre n'ait pas disposé d'un actif du peuple canadien. J'aurais aimé avoir la chance d'acheter cette usine à $1.

Je me permets de faire remarquer que la vente de l'usine au député de Swift-Current-Maple-Creek ne réglerait pas les problèmes économiques du comté de Renfrew. Le député a ajouté:

Le ministre aurait bien mieux fait de fermer l'usine et de la donner à la ville, car celle-ci aurait pu en retirer un certain profit.

[M. McIntosh.]

Cette usine est située dans une municipalité rurale, non dans une ville érigée en municipalité. Ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est qu'un membre du parti conservateur suggère qu'une industrie de ma circonscription soit discontinuée. Cela reflète l'attitude adoptée depuis plusieurs années par le parti conservateur à l'égard de l'Est de l'Ontario.

On ne parle pas des emplois que cette usine a fournis dans le comté de Renfrew dans le passé, monsieur le président.

Vu qu'on a mentionné certaines pertes, je tiens à signaler que la concurrence est très forte sur le plan international dans l'industrie du magnésium. On a mentionné aussi que l'usine compte actuellement 184 employés, y compris 30 qui ont été embauchés depuis que la Bartaco a assumé la direction des affaires. On dit que 30 p. 100 de ces employés y travaillent depuis 7 ans et le reste depuis moins de temps.

A noter aussi que certains ouvriers spécialisés y sont requis, par exemple des métallurgistes, des radiographes, des modeleurs, des noyauteurs, des machinistes, et le reste. Ces gens habitent la région et méritent la considération dont le gouvernement a fait preuve à leur égard en gardant l'usine en activité. Je suis très reconnaissant au gouvernement d'avoir agi ainsi.

Il ne faudrait pas oublier une autre chose. Vu qu'il s'agit d'une fonderie de magnésium, il est assez difficile de la transformer pour qu'elle puisse servir à d'autres fins. La demande est donc relativement faible pour une telle usine. Si on n'avait pas trouvé cette solution, beaucoup de familles auraient perdu leur gagne-pain. Pourtant, le député de Swift-Current-Maple-Creek estime qu'on aurait dû fermer l'usine. A mon avis, cela démontre un mépris impitoyable de l'humanité. (*Applaudissements*)

• (5.40 p.m.)

Le gouvernement...

Une voix: De quelle page s'agit-il?

M. Hopkins: Le gouvernement dépense des millions de dollars pour garder les gens au travail dans la région du Cap-Breton; en tant que Canadien et comme ami du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je souscris sans réserve à ce programme.

M. MacInnis: Le député me permettrait-il de lui poser une simple question? Nous dirait-il de quel programme il s'agit?

M. Hopkins: Du programme Dosco.

M. MacInnis: Mais donnez-nous des précisions sur ce programme.

M. Hopkins: Ma foi, le député pourrait prononcer son propre discours plus tard.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement...

Une voix: Ah, non.

M. le vice-président adjoint: Le député de Cap-Breton-Sud invoque le Règlement.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement pour dire à la Chambre qu'en évoquant une affaire propre au Cap-Breton, le représentant parle d'une chose qu'il ne connaît absolument pas.

M. Choquette: Ce n'est pas un rappel du Règlement.

Une voix: Qu'est-ce alors?

M. Choquette: Une stupidité.

M. le vice-président adjoint: Le député voudrait-il, pour la gouverne de la présidence, préciser son rappel au Règlement

M. MacInnis: Pourrions-nous avoir un peu d'ordre, monsieur le président? Un député n'a pas le droit, que je sache, de prendre la parole s'il est assis. Comme je suis debout et que je fais des remarques, il appartient à la présidence, je crois, de demander aux députés de ne pas interrompre de leur place. Le député de Renfrew-Nord parlait d'une chose dont il ne connaît absolument rien. Maintenant, lorsqu'il a parlé du député de Swift-Current...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. En fait, il n'y a pas de rappel au Règlement. Le député discute tout simplement.

M. MacInnis: Le président va trop vite. Je n'ai pas encore abordé le rappel au Règlement. J'expliquais mes commentaires.

M. le vice-président adjoint: La présidence vous serait reconnaissante de ne pas la tenir en suspens trop longtemps.

M. MacInnis: Parlant de tenir en suspens, tous sont désireux d'en finir avec les crédits, mais le député de Renfrew-Nord parle depuis quinze minutes n'a rien dit qui contribue à l'adoption des crédits.

Le député de Swift-Current-Maple-Creek a mentionné hier soir la situation dans le comté de Renfrew. Le représentant en a parlé et a attiré l'attention sur l'attitude désinvolte au sujet de l'aciérie au Cap-Breton. S'il veut discuter la question, il ferait mieux de se renseigner pour se mettre au courant de ce qui se passe.

M. Hopkins: Le député de Cap-Breton-Sud s'est égaré tellement loin dans le champ qu'il ne voit plus celui qui est au bâton.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député a parfaitement le droit de parler du Cap-Breton, aussi longtemps qu'il peut apporter des preuves à l'appui de ce qu'il dit. S'il ne sait pas de quoi il parle, il devrait consulter quelqu'un; en l'occurrence, je ne lui conseille pas de s'adresser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Hopkins: Avant d'entrendre d'autres hypothèses je voudrais dire que je faisais allusion, en qualité de Canadien, aux programmes établis ailleurs au Canada. Je compatis chaque fois que des problèmes surgissent au Canada et partout où des Canadiens ont des ennuis. Je demande que les vis-à-vis intéressés songent aux autres régions du Canada et je prétends qu'ils n'en font rien en réclamant la fermeture d'une usine dans ma circonscription.

M. MacInnis: Je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Je ne me suis jamais opposé à l'aide que pourrait fournir le gouvernement au comté de Renfrew ou ailleurs, et le député ne devrait pas faire une insinuation de ce genre.

M. Hopkins: Je n'ai fait aucune insinuation de ce genre, contrairement à ce que dit le député. Je ne demande qu'une chose, que les Canadiens s'intéressent au Canada. En tant que Canadien, j'appuie les programmes destinés à aider d'autres Canadiens que mes commettants. Nous devons songer à tous les Canadiens, à ceux de toutes les régions. Jai quelques mots à dire à ce sujet.

En ce qui me concerne, mes administrés méritent autant de considération que ceux des autres régions. Ayant des sentiments humanitaires, je félicite le gouvernement de prendre

avec l'usine en question des arrangements qui permettront d'employer de la main-d'œuvre locale. L'opposition semble faire beaucoup d'histoires à ce sujet, ce qui prouve une fois de plus qu'elle ne s'intéresse pas à l'Est de l'Ontario. Tout parti qui veut qu'une entreprise ferme ses portes dans une région dont l'économie doit prendre de l'essor a prouvé qu'il se moque des habitants de ces régions, et mes administrés vont connaître l'attitude de l'opposition sur cette question.

Le gouvernement actuel protège les emplois des employés de la Bartaco et de la Haley, et je le remercie des dispositions qu'il a prises. Si ce n'avait été de cela, bien des familles seraient restées sans revenu. De plus, je le répète en dépit des interruptions, j'éprouve les mêmes sentiments envers les autres régions qui doivent envisager des circonstances semblables aux nôtres. Je sais que les gens de la circonscription de Renfrew et une partie de la population de Pontiac, au Québec, sont reconnaissants des mesures prises et je crois que le ministre ne devrait pas revenir sur sa position, même pas d'un pouce. Au nom de la circonscription de Renfrew, je le remercie.

M. McIntosh: Le député a parlé de moi dans ses remarques, mais il aurait pu ne pas me citer hors de contexte. Il aurait peut-être pu être aussi obligeant envers moi que je compte l'être envers lui. Je le félicite de protéger les gens qu'il représente. J'ignore s'il était ici, hier soir, pour entendre la réponse du ministre. Je croyais que le ministre de l'Agriculture, chef en puissance du parti libéral, était de Renfrew, et je croyais que l'usine y était située. J'admire les principes humanitaires du député, mais j'aimerais bien qu'il se reporte aux premières phrases de mon discours. J'ai été heureux de l'entendre dire qu'il ne croit pas dans la discrimination.

Si j'ai soulevé la question et fait la comparaison, c'est que j'avais compris que l'usine dans la région du député avait été vendue pour $1. Hier soir, j'ai demandé au ministre s'il vendrait la salle d'exercice de ma région pour $1, à seule fin d'éviter toute injustice. Si le député avait été ici hier soir, il aurait entendu le ministre refuser. J'ai demandé à ce dernier pourquoi le gouvernement acceptait de vendre l'usine dans la région du député pour $1, mais refusait d'en faire autant dans ma région?

M. Hopkins: J'invoque le Règlement. Je signale au député de Swift-Current-Maple-Creek que j'étais à la Chambre hier soir.

[M. Hopkins.]

M. McIntosh: Je m'excuse.

M. Hopkins: J'étais ici au moment de la déclaration, et je tiens à le préciser au cas où mon absence pourrait donner lieu à des suppositions. Le ministre doit rendre compte de ses actes, mais comme je représente ici la circonscription de Renfrew-Nord, j'ai une tâche à accomplir, et c'est pourquoi j'ai tenu à prendre la parole aujourd'hui. La question du député concerne un ministère en particulier et il devrait la lui signaler.

• (5.50 p.m.)

M. MacInnis: Je pose la question de privilège. Le député a invoqué le Règlement pour signaler qu'il était présent à la Chambre hier soir. Nous connaissons tous le Règlement. Si l'on a fait, hier soir à la Chambre, une déclaration qu'il voulait contester, c'est hier soir qu'il aurait dû poser sa question de privilège. Si le député était ici hier soir, il aurait dû s'expliquer alors, et non attendre vingt-quatre heures.

L'hon M. Nicholson: J'invoque le Règlement. Mon honorable ami n'a pas pris la parole pour s'expliquer sur un fait personnel mais pour participer au débat. En passant, il a relevé une assertion erronée.

M. MacInnis: A propos de la question de privilège. Le ministre du Travail devrait être mieux renseigné. Je parlais du Règlement de la Chambre. La question de privilège doit être soulevée immédiatement, non vingt-quatre heures plus tard. L'objection du ministre du Travail ne rime à rien. A mon avis, il devrait retourner en Inde et s'occuper de son travail. Le gouvernement dont il fait partie a indiqué à la population canadienne que le député de Verdun cherche à obtenir son portefeuille. Pourquoi l'honorable représentant ne retourne-t-il pas en Inde?

M. Hopkins: Il y a un point que j'aimerais éclaircir avec le député de Cap-Breton-Sud.

M. MacInnis: Monsieur le président, on vous a saisi d'un rappel au Règlement. Vous devriez, je pense, rendre une décision à son sujet.

Une voix: Quel est votre médecin?

M. le vice-président adjoint: Si le député voulait bien reprendre son siège...

M. MacInnis: Le député là-bas est encore debout. Adressez-vous plutôt à lui qu'à moi.

M. le vice-président adjoint: Je vais essayer de me prononcer sur le rappel au Règlement fait à la présidence. Il n'y avait pas de question de privilège; on voulait simplement participer au débat, comme chacun y a droit, je pense. Il n'y a donc pas lieu d'invoquer le Règlement.

M. Hopkins: Ni de poser la question de privilège.

M. MacInnis: Je traite en ce moment même de la question de privilège.

M. le vice-président adjoint: La Chambre ne peut être saisie que d'une seule question de privilège à la fois, et j'aimerais bien que le député ne rende pas la tâche de la présidence encore plus difficile. Je regarde l'horloge depuis 15 minutes dans l'espoir qu'elle marquera six heures.

M. MacInnis: Dois-je comprendre que la présidence décide maintenant que la question de privilège peut être soulevée n'importe quand et non à la première occasion qui se présente?

M. le vice-président adjoint: La question est hypothétique. La présidence a décidé qu'on n'avait soulevé aucune objection fondée ni d'un côté ni de l'autre.

M. MacInnis: Vous étiez saisi d'une question de privilège, sinon d'un rappel au Règlement.

M. Hopkins: J'aimerais élucider ce point. Le député de Swift-Current-Maple-Creek sait que j'ai posé la question de privilège, il y a quelques minutes, parce qu'il avait laissé entendre que je n'étais pas à la Chambre hier soir. Ma question de privilège découlait d'une remarque qu'il a faite il y a à peine cinq minutes. La remarque litigieuse n'a pas été faite il y a 24 heures, comme le prétend le député de Cap-Breton-Sud. J'ai prononcé un discours cet après-midi, et ce discours n'est évidemment pas une question de privilège. Je parle au nom de ma ciconscription. La question de privilège avait trait à quelque chose qui s'est produit juste avant que je ne prenne la parole et n'avait rien à voir avec qui a pu se passer hier soir.

M. MacInnis: Pourquoi avez-vous cité le hansard?

M. McIntosh: Il est tout à fait exact que le député de Renfrew-Nord a invoqué la question de privilège après que j'eus déclaré qu'il n'était pas présent à la Chambre hier soir. Je m'excuse d'avoir dit cela; je ne savais pas qu'il était là. Mais je dis tout de suite autre chose. Son discours d'aujourd'hui était à l'intentiion des gens de sa région, en vue des prochaines élections. Il a dit qu'il ne veut pas de discrimination. Je lui ai posé une question et il a dit: Laissons le ministre y répondre. S'il est en faveur de l'égalité des droits pour tous, il devrait appuyer la proposition que j'avance. S'il n'appuyait pas des ministres qui font des marchés de ce genre, nous connaîtrions moins de difficultés au Canada présentement.

M. Nasserden: J'ai une ou deux questions à poser au ministre. Y avait-il, dans l'état financier de cette organisation, un poste concernant des dépenses payées d'avance et y avait-il une réserve pour les créances irrécupérables?

L'hon. M. Drury: J'ai signalé qu'il n'y avait pas de réserve pour les créances irrécupérables dans le bilan du 29 septembre, mais il y a un poste mentionnant des dépenses payées d'avance; il s'élève à $9,000.

M. Peters: Était-ce auparavant une société de la Couronne? Et dans ce cas, depuis quand l'était-elle?

L'hon. M. Drury: Je regrette que le député n'ait pas entendu mon exposé. Il s'agit d'une usine construite par la Couronne et lui appartenant mais exploitée par un certain nombre de particuliers.

M. Peters: Si j'interviens, c'est à cause des remarques du député de Renfrew-Nord. Il a dit au comité qu'il était heureux de voir que le ministre avait pu résoudre ce problème en vendant l'usine de Renfrew. On a parlé de vendre la Polymer Corporation, mais dans ce cas, je suppose que la transaction s'opérerait d'une manière tout à fait différente. La Corporation de disposition des biens de la Couronne interviendrait peut-être, ce qui, j'imagine, rehausserait singulièrement son prestige.

Le député a fait remarquer que l'entretien et l'exploitation de l'usine avaient beaucoup d'importance pour plus de 200 travailleurs, et il s'est dit heureux de la décision rendue. Toutefois, il me semble que nous devrions avoir des précisions sur les méthodes de liquidation d'une société de la Couronne. Il y a quelques semaines, on nous a dit qu'une autre société de la Couronne, la Northern Ontario Pipe Line, allait être liquidée. Elle avait été créée par le Parlement pour une fin précise, et cette fin accomplie, elle a été liquidée par une loi du Parlement. Les mêmes rouages qui ont été mis en œuvre pour mettre fin à cette entreprise avaient servi à son établissement, bien qu'en sens inverse, pour ainsi dire. Je reconnais que l'adoption du bill a été

moins tumultueuse que celle du projet de loi qui avait créé cette société en 1956. Dans le cas présent, une mesure est prise au moyen des crédits supplémentaires et il me semble que la Chambre ne connaît pas le fond de l'affaire. Au moins une partie de l'exposé du ministre m'échappe et j'aimerais avoir le temps de revoir ses commentaires. Je rappelle donc qu'il est six heures.

M. le vice-président adjoint: Dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à une séance ultérieure de la Chambre?

L'hon. M. Starr: Je me demande si le comité serait disposé à siéger plus longtemps pour adopter ces crédits du ministère de la Production de défense, vu qu'on a prouvé qu'il est impossible d'obtenir de réponses du ministre. Il semble que nous n'obtiendrons pas de réponses de toute manière.

M. le vice-président adjoint: Le comité consent-il à se rendre à la proposition du député?

M. Peters: Monsieur le président, compte tenu des paroles que vous avez prononcées tantôt, selon lesquelles vous voudriez être ailleurs, je déclare qu'il est six heures.

M. le vice-président adjoint: Dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RURAL

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer le rapport annuel de la Direction générale du développement rural pour l'année 1966-1967.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ENTÉRINEMENT DE L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL DE 1967 SUR LES CÉRÉALES

L'ordre du jour appelle: Les avis de motion émanant du gouvernement:

19 mars 1968—L'honorable Jean Marchand (au nom du ministre du Commerce) présente la motion suivante:

Que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord sur le commerce du blé et l'Accord sur l'aide alimentaire y compris l'Arrangement international de 1967 sur les céréales dont la mise en vigueur est prévue pour le 1er juillet 1968.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres.

LES FINANCES

L'ACHAT D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR LA BANQUE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait-il répondre maintenant à ma question d'hier où je lui demandais quel montant d'obligations courantes la Banque du Canada a convenu d'acheter.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne puis donner de précisions sur la vente effective des obligations car les comptes n'ont pas encore été arrêtés; quoi qu'il en soit, la Banque du Canada a convenu d'acheter au moins 85 millions de dollars de ces obligations, dont l'échéance n'a pas été fixée.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AU TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Un journal du matin publiait une nouvelle au sujet de l'émission d'obligations du gouvernement canadien, au montant de 175 millions, à un taux d'intérêt variant de 5½ p. 100 à 7.30 p. 100.

Plus loin dans la même nouvelle, nous pouvions lire que les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada.

L'honorable ministre des Finances pourrait-il nous dire quelle est cette loi, quand elle a été votée ...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je signale à l'honorable député qu'il n'est pas conforme au Règlement de poser une question qui requiert une interprétation de la loi.

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA CERTITUDE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre? Le ministre des Finances ayant déclaré qu'il est disposé à entreprendre des pourparlers avec les provinces sur la mise en œuvre de l'assurance frais médicaux avant le 1er juillet, le premier ministre dirait-il si la promesse qu'il a faite à la Chambre le 12 février, suivant laquelle l'assurance frais médicaux entrerait en vigueur le 1er juillet de cette année, lie les libéraux, peu importe qui pourrait diriger le gouvernement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, rien n'a modifié cette promesse.

M. Douglas: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Est-il possible pour un ministre de demeurer au sein du cabinet tout en préconisant des politiques diamétralement opposées à celle qu'a énoncée le premier ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Pearson: Il est possible aussi que les remarques du ministre soient mal interprétées, et elles ont été...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AUGMENTATION DES SANCTIONS POUR L'USAGE DE LA MARIJUANA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration faite par les autorités policières ces derniers jours relativement au degré alarmant de l'usage de la marijuana au Canada, j'aimerais demander au ministre de la Justice si le gouvernement songe à présenter une loi en vue d'augmenter la peine minimum, comme dissuasion à cette pratique très grave qui atteint la population canadienne dans toutes les provinces.

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, cette question n'est pas à l'étude. Mais les tribunaux prennent des mesures actuellement pour renforcer le préventif. Auparavant, les tribunaux décidaient très souvent de rendre une condamnation conditionnelle pour une première infraction. Maintenant, les tribunaux ont pour attitude d'imposer l'emprisonnement et parfois une amende très élevée précisément pour accroître la valeur intimidante de la peine.

Le très hon. M. Diefenbaker: A-t-on suggéré aux tribunaux qu'un jugement conditionnel n'était pas dans l'intérêt de l'administration de la justice, et la suggestion est-elle venue du ministère de la Justice?

L'hon. M. Trudeau: Au contraire, monsieur l'Orateur, le ministère de la Justice a décidé que si les tribunaux demandaient une recommandation, le ministère ne suggérerait pas d'ordinaire un jugement suspendu. Il demanderait aux tribunaux d'étudier la position énoncée par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique selon laquelle, comme je viens de le dire, une première infraction n'entraînerait pas automatiquement une condamnation conditionnelle.

[*Plus tard*]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice nous dirait-il si son ministère a l'intention d'instituer une étude du problème de la marijuana, à la lumière des changements sociaux et des sentences sévères imposées récemment à des étudiants d'école secondaire et d'université?

[*Français*]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à une partie de cette question tout à l'heure, mais je dois dire que tout le problème de l'usage des drogues et de la réhabilitation des inculpés m'intéresse beaucoup. Je crois que, très souvent, il serait plus important de traiter ces personnes que de les envoyer en prison, mais c'est une question qui est à l'étude.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Les traiter de quelle façon?

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE FRUITS ET DE LÉGUMES TRANSFORMÉS ET SES RÉPERCUSSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire si le gouvernement a institué quelque enquête ou pris certaines autres mesures pour établir jusqu'à quel point les importations croissantes de fruits et de légumes transformés restreindront cette année les contrats agricoles du Canada?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, en réponse à une question du député d'Okanagan Boundary au sujet de l'importation de conserves de fruits d'Australie, j'ai signalé que cette question a fait l'objet d'une étude d'un comité interministériel qui nous a fait parvenir un rapport actuellement à l'étude. Comme toute décision ou résolution résultant de cette étude constituerait une politique ministérielle nous en ferions l'annonce selon les méthodes d'usage.

M. Danforth: Je voudrais poser une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si cette enquête va s'étendre aux importations d'autres pays, notamment aux fruits en conserve ou transformés d'Australie.

L'hon. M. Greene: Autant que je sache, jusqu'ici l'étude en question a porté uniquement sur les pêches en conserve importées d'Australie, par suite de la plainte adressée à notre ministère par les producteurs et les conserveurs de pêches au sujet des importations australiennes.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser au ministre une question supplémentaire, car il s'agit d'une affaire pressante pour 5,000 fructiculteurs de la Colombie-Britannique. Je sais que plusieurs ministres ont reçu des télégrammes récemment à ce sujet. Vu la possibilité d'une prorogation prochaine du Parlement, les producteurs souhaiteraient vivement que des mesures correctives soient prises. Le ministre peut-il nous dire quelles dispositons on est à la veille de prendre à cet égard?

L'hon. M. Greene: Je suis de l'avis du député quant à la nécessité d'une attention immédiate, et je reconnais que la question est grave pour les fructiculteurs, surtout ceux de la vallée d'Okanagan. Je puis assurer au député que je ferai tout en mon pouvoir pour hâter la solution du problème.

M. George Muir (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est-il renseigné au sujet de l'importation d'huiles végétales, comme il avait promis de le faire la semaine dernière?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de rapport sur cette question précise actuellement. J'en avais un ici l'autre jour, je crois, mais je n'ai pas eu l'occasion de le présenter au député. Je m'engage à le lui faire parvenir à son bureau cet après-midi.

LA POMME DE TERRE—LES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DES BÉNÉFICES DES PRODUCTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture si, compte tenu de la résolution adoptée depuis trois semaines par le Conseil des horticulteurs canadiens et des instances de la part d'autres organismes intéressés, il peut annoncer un mode d'action de nature à améliorer le marché et les bénéfices des producteurs de pommes de terre canadiennes?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement reçu des instances de l'industrie de la pomme de terre en général, et l'on étudie actuellement un programme destiné à venir en aide aux producteurs de pommes de terre qui souffrent tout particulièrement des bas prix de cette année. Si l'on en vient à une décision à ce sujet on l'annoncera comme il se doit.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question connexe à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Son ministère se préoccupe-t-il du régime de distribution des pommes de terre et d'autres genres de légumes nature qui semble tout à fait inefficace et très onéreux, et où les producteurs de base reçoivent moins du tiers du prix payé actuellement par les consommateurs à Ottawa et dans d'autres villes?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il me faudra examiner la chose. J'imagine qu'une bonne part de la juridiction appartient également aux offices des ventes.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Comme il nous a affirmé qu'il surveillait attentivement les importations de pommes de terre dans l'Ouest du Canada, peut-il maintenant nous dire s'il a décidé ou non d'accéder à la requête qui lui a été faite d'imposer une valeur aux fins des droits?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, nous avons décidé de ne pas imposer, pour l'instant, une valeur à cette fin dans l'Ouest, car cela inciterait les États-Unis à prendre des mesures de rétorsion, qui risqueraient de gravement compromettre la situation dans d'autres secteurs de l'agriculture et nuiraient en tout cas aux producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Toutefois, étant donné la situation difficile créée par ces prix, nous envisageons d'autres mesures qui, une fois décidées et appliquées, viendront grandement en aide aux producteurs de pommes de terre de l'Ouest, tout en servant aussi les intérêts de ceux de l'Est.

M. Schreyer: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans vouloir argumenter ni contester la décision du ministre, pourrais-je seulement savoir si son ministère a établi que le prix des pommes de terre importées des États-Unis constitue du dumping?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, on m'informe que même si des pommes de terre des États-Unis sont importées au Canada, et en particulier dans l'Ouest, dans des circonstances telles que cela constitue sans doute une concurrence injuste au point de vue économique, il ne s'agit pas de dumping proprement dit, selon la définition de ce terme dans les accords courants du GATT.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le gouvernement des États-Unis

a-t-il averti le ministre qu'il exercerait des représailles?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, nous avons étudié la question très minutieusement. Nous sommes allés à Washington à plusieurs reprises pour tâcher de venir en aide aux producteurs de pommes de terre de l'Ouest dans leur situation très difficile. Les renseignements que nous avons pu obtenir nous ont permis de conclure que si le Canada prenait effectivement des mesures unilatérales, en imposant une valeur aux fins de droits sur ces importations, des représailles seraient exercées, c'est-à-dire si nous n'arrivions pas à nous entendre avec les États-Unis sur une valeur aux fins de droits.

LES MÉDICAMENTS

LA PRÉTENDUE CONTREFAÇON GÉNÉRALISÉE DE PRODUITS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. M. Brand (Saskatoon): J'ai une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je me demande s'il est au courant d'une situation qui est une menace pour la santé et la sécurité du public. Sait-il que la contrefaçon des médicaments a commencé récemment sur une grande échelle au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur, et j'aimerais avoir des détails à l'appui de cette accusation.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, le ministre pourrait les obtenir directement du député qui a soulevé la question.

L'HABITATION

LA COORDINATION DES RÉGIES DE LOYERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au Président du Conseil du Trésor en sa qualité de ministre comptable à la Chambre de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Comme le Parlement entrera en congé dans deux ou trois semaines et que les loyers ne cessent de monter en flèche au Canada, le ministre pourrait-il faire quelque déclaration pour nous indiquer dans quelle mesure il réussit à coordonner les activités de son ministère et celles des provinces en vue d'accélérer la construction de logements à louer?

[M. Jorgenson.]

M. l'Orateur: Ma foi, le ministre aimerait peut-être indiquer s'il peut faire une telle déclaration, mais il ne pourrait certes la faire en ce moment.

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, si la Chambre s'ajourne dans deux ou trois semaines, je ne serai probablement plus président du Conseil du Trésor. Il reste que j'ai eu le plaisir de m'entretenir, hier avec les ministres chargés du logement dans les provinces de l'Atlantique, en vue d'atteindre l'objectif dont a parlé le député. Nos entretiens ont été des plus agréables et utiles. Je tiens à redire au député que, cette année encore, la construction de maisons battra tous les records, y compris la construction de maisons à louer.

M. Scott (Danforth): Étant donné que les maisons construites en conformité de la loi nationale sur l'habitation sont, de l'avis de tous les partis, hors de la portée de 85 p. 100 de la population, le ministre voudrait-il traiter surtout du logement à loyer modique?

L'hon. M. Benson: Cette année, la SCHL consacre tous ses fonds à la construction de logements sociaux.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LE DIVORCE

LA PRÉPARATION DES RÈGLEMENTS ET LA PROCLAMATION DE LA NOUVELLE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Justice. La réunion des juges en chef à propos des règlements du divorce a-t-elle eu lieu? Si oui, quels progrès ont été réalisés? Pourrait-il aussi indiquer ou prédire le moment de la proclamation de la nouvelle loi?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député d'Halifax m'a donné préavis de cette question et j'aimerais lui donner une réponse que j'ai préparée.

En premier lieu, pour ce qui regarde la réunion des juges en chef, tous se sont réunis la semaine dernière. Des progrès considérables ont été réalisés. Le gouvernement a l'intention de proclamer et de mettre en vigueur la loi sur le divorce le plus tôt possible. Mais de toute façon, il ne pourra le faire avant le

2 mai, étant donné l'article 27 de la loi sur le divorce. Il faut régler un certain nombre de questions, y compris l'aplanissement des difficultés que présentent ces règlements et l'établissement de cours de l'Échiquier, là où il en faudra.

On s'occupe sérieusement de ces questions, et nous espérons pouvoir proclamer la loi le plus tôt possible.

L'hon. M. Bell: Le ministre laisse-t-il entendre que le gouvernement prévoit proclamer la loi le 2 mai au plus tard?

L'hon. M. Trudeau: Je dis que nous cherchons à le faire pour cette date. Je ne puis, bien entendu, promettre que tout sera prêt ce jour-là. L'application de la loi ne relève plus de nous, et il reste à savoir si les juges en chef pourront, avant cette date, élaborer un règlement de façon à assurer une uniformité satisfaisante. Je le répète, nous sommes très optimistes là-dessus.

QUESTIONS OUVRIÈRES

NORTH SYDNEY (N.-É.)—L'AIDE AUX DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Ma question s'adresse au premier ministre. Je lui ai demandé, il y a quelques jours, ce que le gouvernement allait faire pour remédier aux congédiements massifs de débardeurs dans le port de North Sydney. Je lui ai aussi demandé de formuler la politique du gouvernement et de nous dire ce qui sera fait pour aider ceux qui seront affectés. Puis-je lui demander si lui ou le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peuvent faire une déclaration maintenant? Je soulève cette question parce que nous risquons de partir bientôt sans savoir si nous reviendrons.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Cette déclaration sera peut-être faite demain par le ministre compétent ou par moi-même. Je pense que nous serons ici demain, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES INITIATIVES POUR METTRE FIN À LA GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Il y a treize jours j'ai interrogé le premier ministre au sujet d'instances présentées aux États-Unis relativement à l'arrêt des bombardements. Je lui ai aussi proposé, pour appuyer et renforcer les vues du gouvernement, que la Chambre examine peut-être une résolution concernant l'arrêt des bombardements. Le premier ministre peut-il nous dire maintenant si le gouvernement a envisagé ces propositions. Dans sa réponse dira-t-il aussi si des progrès ont été réalisés dans ce sens à la suite d'instances présentées au département d'État à Washington?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je ne peux pas dire que depuis quelques semaines les chances d'un arrêt des bombardements du Nord se soient accrues. Pour ce qui est de la résolution de la Chambre, j'en ai examiné très sérieusement l'éventualité et, à vrai dire, l'opportunité. A mon sens, pour avoir de la valeur, pareille résolution devrait être adoptée presque unanimement par la Chambre. Il me semble aussi, d'après la discussion qui a lieu à ce sujet au Parlement depuis une semaine ou deux, qu'une résolution efficace ne rallierait pas l'unanimité et j'estime qu'une divergence de vues à propos d'une résolution de ce genre ferait plus de mal que de bien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre veut-il dire qu'à son avis l'ensemble du pays n'est pas d'accord avec l'attitude prise par son gouvernement?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, mais le très honorable représentant devrait lire certaines discussions qui ont eu lieu à la Chambre lors du débat sur les affaires extérieures.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre songerait-il à demander au leader du gouvernement à la Chambre, ou au comité parlementaire des affaires extérieures de rédiger un projet de résolution susceptible d'être accepté presque à l'unanimité?

Le très hon. M. Pearson: Je serai heureux d'en parler au leader du gouvernement qui communiquera probablement avec ses homologues. Si l'on pouvait donner suite à cette proposition de façon efficace, j'en serais très heureux; toutefois, je ne serais pas en faveur d'une résolution qui ferait ressortir la discorde plutôt que l'harmonie parmi les députés.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PRIME DES INDIENS POUR L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Si le régime d'assurance frais médicaux s'applique à tous les citoyens des provinces qui fourniront ces services le gouvernement fédéral paiera-t-il la prime des Indiens dans les provinces pour l'assurance-maladie à primes.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir la question pour préavis.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question au premier ministre. Comme hier soir, le commentateur de Radio-Canada a interprété de façon intéressante la mention, par le premier ministre, de la période allant du moment actuel jusqu'au 25 avril, pourrait-il dire à la Chambre au juste ce que signifie cette date du 25 avril?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Elle signifie, monsieur l'Orateur, que je dois être très fatigué, car je voulais dire le 23 avril.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le premier ministre confierait-il à la Chambre si son successeur prendra les rênes de l'État avant ou après la rentrée parlementaire, le 23 avril?

Le très hon. M. Pearson: Je vais me confier à la Chambre avec plaisir, monsieur l'Orateur. Tout dépendra de qui me succédera. (*Exclamations*)

L'un des députés de ce côté-ci, qui pourrait être le successeur, aimerait que le pouvoir lui soit remis le lendemain du congrès. Un autre pourrait vouloir deux ou trois semaines pour s'y préparer.

M. Knowles: Certains d'entre eux ne seraient jamais prêts.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. A-t-il changé d'avis,

[Le très hon. M. Pearson.]

depuis qu'il a conseillé récemment aux diverses associations d'agriculteurs de s'unir pour présenter un front commun, car, à titre de membre du cabinet il appuie le bill C-186 qui, une fois adopté, morcellera les syndicats au lieu de les unir?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question prête clairement à controverse.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la prémisse de cette question.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RECONSTITUTION DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu les problèmes toujours plus nombreux que rencontrent nos autochtones et les lenteurs apportées à les résoudre, le ministre voudrait-il, en sa qualité de leader de la Chambre, nous donner l'assurance que le comité des affaires indiennes sera reconstitué au plus tôt, pour un règlement rapide de ces problèmes.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La reconstitution de ce comité est, en réalité, du ressort du ministre qui a les Affaires indiennes dans ses attributions.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre aurait-il l'obligeance de discuter cette question avec son collègue, le ministre des Affaires indiennes et de faire une déclaration à ce sujet lorsqu'il annoncera la réduction des services de santé pour les Indiens.

L'hon. M. MacEachen: J'ai déjà discuté de la question avec lui.

LES FINANCES

LES MODALITÉS DE LA VENTE DE L'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): J'ai une question à poser au ministre des Finances à la suite d'une réponse qu'il a donnée hier. Vu l'inquiétude et la confusion croissantes qui règnent dans l'industrie des mines d'or, pourrait-il dire à la Chambre si l'on a fixé la date approximative où l'on décidera de la liquidation de l'or acheté des producteurs d'or canadiens?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je regrette de ne pouvoir donner des précisions pour l'instant. La question est encore à l'étude et je doute qu'une décision finale soit prise avant la fin de la réunion de Stockholm, où ce sujet, entre autres, sera abordé.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le ministre a-t-il décidé qui représentera le Canada à cette réunion?

L'hon. M. Sharp: Aucune décision n'a encore été prise.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AU TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, hier, je posais à l'honorable ministre des Finances une question que je voudrais lui reposer aujourd'hui, parce que je crois qu'il ne l'a pas comprise.

Ces jours derniers, l'honorable ministre des Finances nous a indiqué une hausse du taux d'intérêt des obligations émises par le gouvernement pour remplacer les obligations que le gouvernement est dans l'impossibilité de rembourser à échéance.

Or, cette hausse du taux d'intérêt varie entre 2 et 2½ p. 100, et je voudrais savoir si cette majoration a été incluse dans le Livre bleu qui nous indique les crédits pour l'année 1968.

M. l'Orateur: Je me souviens que la question a été posée par l'honorable député, mais je ne sais pas si elle avait été jugée recevable, à ce moment-là. Toutefois, si l'honorable ministre est prêt à y répondre maintenant, je n'y vois aucune objection.

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): On a tenté, dans les crédits déposés, de prévoir les besoins du gouvernement en ce qui concerne le paiement de l'intérêt.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

En réponse à ma question d'hier, l'honorable ministre a dit que mon affirmation était dénuée de tout fondement, mais j'ai ici des assertions qui prouvent les avancés que j'ai faits hier.

Vu que le ministre m'a dit que mes chiffres étaient erronés et sans fondement, je voudrais revenir sur la question que je lui posais...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me permets de signaler à l'honorable député que s'il existe un malentendu entre lui et l'honorable ministre au sujet de l'interprétation de certains chiffres, cela ne peut pas suffire à établir le bien-fondé d'une question de privilège. Il serait plus simple que l'honorable député pose une question supplémentaire.

M. Latulippe: Je vais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre, dans ce cas-là.

J'ai dit hier que le taux d'intérêt devrait être augmenté de 2 à 2½ p. 100, parce que ces obligations au montant de 175 millions portaient un taux d'intérêt de 4½ p. 100, et on les rachète à 7¼ p. 100...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député devrait poser sa question, s'il en a une à poser.

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je demande à l'honorable ministre si la différence entre 7¼ et 4½ p. 100 fait bien 2.8 p. 100? Étais-je dans l'erreur lorsque j'ai posé cette question au sujet de l'augmentation du taux d'intérêt sur ces obligations?

M. l'Orateur: Je répète la suggestion que j'ai faite il y a un moment. Il s'agit d'un argument entre l'honorable ministre et l'honorable député et non d'une question vraiment recevable.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES BUREAUX À L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Je veux poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je l'ai interrogé à ce sujet, il y a quelques jours. Il s'agit des nouveaux immigrants qui prétendent avoir reçu de faux renseignements de nos bureaux d'immigration à l'étranger et ne pas avoir trouvé ici ce qu'on leur avait promis. A-t-on enquêté sur ces accusations, et le ministre est-il prêt à les accepter ou à les rejeter?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est une question qui n'est pas simple, parce que dans tous nos bureaux d'immigration, nous donnons des renseignements généraux sur le Canada, comme les salaires moyens, la température moyenne et le coût moyen des loyers. Il peut très bien arriver qu'un immigrant, de bonne foi, interprète mal les renseignements qui lui sont donnés et que cela donne lieu à des malentendus comme ceux qui ont été signalés. Cependant, je crois, que non seulement depuis cette année ou deux ans, mais depuis toujours, les agents

d'immigration du Canada renseignent les immigrants le mieux possible. Mais on ne peut malheureusement pas éviter certains malentendus comme ceux que l'honorable député a rapportés à la Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. M. Starr: Comme pas seulement un immigrant, mais nombre d'entre eux ont porté la même accusation quant aux renseignements que leur avaient fournis les fonctionnaires à l'immigration, le ministre ne croit-il pas qu'une enquête s'imposerait en vue de donner ordre à ces fonctionnaires de ne pas fournir de faux renseignements?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, il y a des enquêtes permanentes qui sont faites. Nous suivons nos agents à la journée et nous leur donnons des renseignements sur le Canada.

On connaît très bien la façon dont la politique d'immigration du Canada est formulée. Il est impossible de donner des renseignements précis, tous les jours, à chacun des immigrants, et cela est vrai depuis toujours. Les malentendus que l'honorable député a signalés sont inévitables, mais nous essayons de les éviter dans la mesure du possible.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PULVÉRISATION AÉRIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence Watson (Assiniboïa): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Dans l'intérêt des cultivateurs de l'Ouest, usera-t-il de son influence en faisant modifier le règlement qui limite leur rayon d'action à 25 milles de leur exploitation centrale, de sorte qu'ils puissent se servir plus efficacement de leurs aéronefs pour la pulvérisation aérienne? Il s'agit de l'article 3(A) de l'ordonnance sur la navigation aérienne, série VII.

M. l'Orateur: Normalement, cette question serait jugée irrecevable, mais comme la Chambre pourrait s'ajourner très bientôt, je l'admettrai.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Cette question ne relève pas réellement de mon ministère, mais je me ferai un plaisir de la communiquer au ministre des Transports, qui est particulièrement bien disposé, ces jours-ci, à l'égard de toute demande qu'on lui fait.

[L'hon. M. Marchand.]

LES PÉNITENCIERS

LE QUÉBEC—LES DIRECTIVES SUR L'ACHAT DES DENRÉES ALIMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je veux poser au solliciteur général une question ayant trait à celle qu'a posée le 15 mars le député de Saint-Hyacinthe-Bagot à propos de déclarations voulant que des directives aient été données aux autorités des pénitenciers fédéraux, situés dans la province de Québec, de ne pas acheter de viande marquée «Québec-Approuvé». Le ministre a-t-il des renseignements à ce sujet?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la question du député de Saint-Hyacinthe-Bagot m'a amené à ordonner une enquête plus approfondie par des fonctionnaires de mon ministère, en collaboration avec leurs collègues du ministère de l'Agriculture, et je compte recevoir un rapport sous peu.

[*Plus tard*]

M. Keays: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture est peut-être en mesure de répondre à la question que j'ai posée au solliciteur général. Le ministre est-il en mesure d'y répondre?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, notre section du classement des viandes fait actuellement une étude comparative des normes établies par la province de Québec, dans ses règlements sur le classement des viandes, et celles du ministère fédéral, et doit sous peu présenter un rapport au solliciteur général.

M. Keays: Puis-je alors demander au ministre si on a donné des instructions aux autorités des pénitenciers fédéraux du Québec, comme on l'avait suggéré?

L'hon. M. Greene: Autant que je sache, monsieur l'Orateur, selon les directives générales, toutes les institutions fédérales, et sûrement les pénitenciers, doivent acheter habituellement des produits conformes aux normes fédérales, afin que les détenus sachent que leur nourriture est de bonne qualité. Nous tentons actuellement d'établir si les normes du Québec à cet égard sont comparables aux normes fédérales. En général les normes de classement au Canada sont les meilleures.

M. Keays: Le ministre peut-il nous dire si c'est du nouveau pour la province de Québec?

LA CONSOMMATION

LE LAIT—LA MAJORATION POSSIBLE DES PRIX DANS L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme deux laiteries d'Ontario vont augmenter le prix du lait de 2c. la pinte, et compte tenu de l'importance du lait dans le régime alimentaire des Canadiens, quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre pour protéger le consommateur?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je devrais, je pense, rappeler à la représentante que le gouvernement du Canada n'a pas l'autorité constitutionnelle voulue pour imposer des contrôles sur les prix des biens et services, sauf en cas d'urgence nationale. Au niveau fédéral, comme je l'ai dit maintes fois à la Chambre, nous comptons sur les forces de la concurrence. Si nous avons la preuve que les prix sont maintenus artificiellement, alors on peut s'attendre que le directeur des enquêtes et recherches mènera une enquête statutaire.

Mme MacInnis: Comme question supplémentaire, le ministre consultera-t-il son collègue, le ministre de l'Agriculture, pour savoir quel pourcentage de l'augmentation ira aux producteurs laitiers?

L'hon. Michael Starr (Ontario): Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre nous dise, en quelques mots, quelle est la fonction exacte de son ministère?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A mon avis, il faudrait plus que quelques mots, et la réponse ne devrait pas être donnée maintenant.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une autre question supplémentaire? Étant donné que l'une de ses fonctions aux termes de la loi est de faire enquête sur les augmentations de prix et de publier les résultats, le ministère étudie-t-il la majoration du prix du lait et produira-t-il un rapport si une enquête a lieu?

L'hon. M. Turner: Il incombe au directeur des enquêtes et recherches aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions d'examiner toutes les fluctuations de prix qui lui sont signalées et sans aucun doute il s'acquittera de ses fonctions.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre jusqu'à quel point les choses devront empirer pour qu'il y ait urgence nationale?

L'HABITATION

LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS ET LES HYPOTHÈQUES DE LOGEMENTS SOCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le ministre ou le gouvernement envisagent-ils de majorer les taux d'intérêt applicables aux prêts aux étudiants et aux entreprises de logements sociaux?

L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor): Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

LA PÉNURIE DES HERBICIDES CONTRE LA FOLLE AVOINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Son ministère a-t-il fait enquête au sujet de la prétendue pénurie d'herbicides utilisés pour détruire la folle avoine comme l'avadex, (*Exclamations*)... et, si oui, le ministère tente-t-il de remédier à la situation, par exemple en autorisant la recherche pour la mise au point de nouveaux produits susceptibles d'obtenir une licence et d'être vendus aux agriculteurs?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les membres du cabinet sont beaucoup trop mûrs pour se soucier de folle avoine, mais je vais examiner la question.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à cet homme mûr, le ministre de l'Agriculture. Lorsqu'il aurait déclaré en fin de semaine dernière qu'en abandonnant l'OTAN le Canada pourrait affecter plus d'argent à l'aide extérieure, parlait-il de politique ministérielle?

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme le député le sait, on ne peut poser une question en ces termes.

L'AMÉNAGEMENT RURAL

L'ARDA—LES MESURES CONSÉCUTIVES À UN RAPPORT SUR LE NORD DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural. Comme le ministre semble disposé à déposer des rapports aujourd'hui mettra-t-il maintenant à la disposition des intéressés celui de l'équipe spécialisée de l'ARDA sur les neuf comtés du Nord en Nouvelle-Écosse?

[*Français*]

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons pris des dispositions pour faire imprimer le sommaire du rapport, et nous le distribuerons aux députés aussitôt que nous l'aurons.

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LES STIMULANTS AU RENDEMENT DES ESSENCES FORESTIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais viser une autre cible et poser ma question au ministre des Forêts et du Développement rural, afin d'accorder un peu de répit au ministre accompli de l'Agriculture. Ma question découle d'une déclaration du forestier en chef de la MacMillan-Bloedel Ltd., l'un des grands établissements de produits forestiers au Canada. Le ministre partage-t-il l'inquiétude de ce forestier qui pense que, dans quelques années, l'offre de bois tendres ne répondra plus aux exigences du marché? Si oui, dirait-il à la Chambre si le gouvernement songe...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député que la question est irrecevable. Il demande au ministre s'il partage l'inquiétude du représentant d'une industrie, un particulier somme toute, ce qui rend sa question irrecevable.

M. Barnett: Puis-je tout au moins poser la partie essentielle de ma question en demandant au ministre si le gouvernement envisage de prendre des mesures quelconques afin d'accroître la productivité de nos terres forestières.

M. l'Orateur: A l'ordre. La réponse à la question du député ne devrait être donnée pendant la période réservée aux motions.

[M. l'Orateur.]

LES SPORTS

LE SKI—LA COMMANDITE D'UNE ÉPREUVE PAR UN FABRICANT DE CIGARETTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je sais que son ministère accorde des fonds pour instruire le public sur les méfaits de la cigarette et encourager le ski au Canada. Cela dit, sait-il qu'une importante association de ski a accepté ce mois-ci qu'une grande épreuve de ski ait lieu sous le patronage d'un fabricant de cigarettes, et dans l'affirmative...

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans doute s'agit-il là d'une question qui pourrait être débattue au moment de l'ajournement, ce soir ou la semaine prochaine.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—RUMEURS DE MAJORATION DES FRAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence inévitable et compréhensible du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je veux poser une question à son secrétaire parlementaire. Vu l'intérêt soutenu—c'est presque de la fascination—que le ministre porte aux coûts de construction des ouvrages sur le Columbia, le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il tenu jusqu'ici le ministre au courant de ces coûts?

[*Français*]

M. Gérard Pelletier (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question que je signalerai à l'attention de l'honorable ministre.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Tardif.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Lorsque le comité a levé la séance le mercredi 20 mars le crédit 6c du ministère de la Production de défense était à l'étude.

PRODUCTION DE DÉFENSE

6c. Remboursement à la Caisse renouvelable de la Production de défense établie en vertu de l'article 16 (1) de la loi sur la production de défense pour les pertes subies dans l'exploitation de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.) appartenant à la Couronne, antérieurement à sa vente en décembre 1967, $480,000.

Des voix: Adopté.

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, à la suite d'enquêtes que j'ai faites depuis hier soir, je m'inquiète de la fermeture de la fonderie Haley, en tant que société de la Couronne, et des autres dispositions qui en ont découlé. L'absence, aujourd'hui, du député de Swift-Current-Maple-Creek m'étonne et me déçoit à la fois, car il a soulevé un point très important à ce sujet.

Après avoir consulté la loi, je suis convaincu que le ministre avait bien le droit, comme il l'a dit, de prendre de pareilles dispositions, mais je me demande si elles étaient indiquées, en l'occurrence. Hier soir, j'en ai conclu qu'une telle transaction pourrait s'opérer dans le cas d'autres sociétés de la Couronne, si le gouvernement en décidait ainsi. Je n'ai jamais approuvé les méthodes de vente de la Corporation des biens de guerre, devenue la Corporation de disposition des biens de la Couronne, qui me semblent celles d'un commerce de gros. Je comprends qu'il est difficile de vendre au détail toute une installation de ce genre. Cependant, que certains de mes commettants, qui voulaient acheter une jeep, une Land Rover ou un porte-Bren pour leur exploitation touristique, se soient fait dire qu'on inscrirait leur nom sur la liste, à condition qu'ils puissent établir leur solvabilité, et que ce matériel ne serait vendu qu'en lots d'une cinquantaine d'unités. Ce n'est pas dans notre intérêt, il me semble, d'offrir ainsi des lots de 50 porte-Bren, de 20 tanks Sherman ou d'autre matériel. D'après moi, c'est beaucoup plus difficile de vendre par lots que d'écouler des articles un à un à un prix raisonnable. Le ministre a le droit, j'en conviens, d'agir comme il l'a fait, mais je me demande si cette façon de procéder est satisfaisante.

Le député de Renfrew-Nord a fait des observations très intéressantes, et on a pu voir qu'il était heureux que l'usine reste ouverte. J'admets qu'elle devrait continuer de fonctionner. Cependant, il me semble étrange que la Corporation vende l'usine à un exploitant privé et s'attende qu'il réussisse à la garder en activité sans les avantages dont bénéficierait une société de la Couronne, surtout quand on sait que la Corporation n'a pu en faire une entreprise rentable.

Je sais par expérience qu'il est très difficile d'implanter une industrie dans Renfrew-Nord ou dans Renfrew-Sud et qu'on a eu beaucoup de mal à garder en activité les industries établies là pour la production de guerre. La plupart des usines reliées à l'industrie aéronautique ont peine à survivre depuis qu'elles ont été converties à la production de temps de paix. Il me semble qu'une société de la Couronne aurait de meilleures chances de succès du fait que le gouvernement pourrait lui accorder certaines commandes. Les achats de l'État auprès de l'industrie privée doivent faire l'objet d'appels d'offres. Je me demande donc pourquoi le député de Renfrew-Nord est si heureux de voir que cette usine a été confiée à un exploitant privé qui offre des garanties à si court terme.

Le ministre a parlé franchement de la valeur des terres et du potentiel dans cette région. Nous sommes tous convaincus qu'il faudra l'aide fédérale pour maintenir l'emploi et le niveau de vie dans cette partie du pays. Bien que le ministre ait certaines responsabilités quant à l'assistance accordée, il n'est pas, comme ministre de la Production de défense, engagé dans tous les programmes d'aide. Il s'agit d'une région de main-d'œuvre excédentaire. Nous avons pu former, dans des secteurs précis de production, une main-d'œuvre hautement spécialisée capable d'exécuter des travaux comme il s'en fait dans des entreprises comme la DeHavilland et dans des régions où le ministère de la Production de défense, au nom de l'État, subventionne la fabrication d'instruments et d'autre matériel pour le ministère de la Défense nationale.

Le député de Renfrew-Nord aurait mieux fait de considérer toute cette activité comme aide du gouvernement au maintien de la main-d'œuvre dans la région. La société de la Couronne aurait fort bien pu s'adapter aux nouvelles circonstances tout autant qu'une entreprise privée. La nouvelle société sera en activité pendant deux ans, et elle fonctionnera dans le même domaine et avec les mêmes moyens d'action que l'entreprise Haley.

D'aucuns prétendent que l'usine et l'outillage sont d'un autre âge et que le mode d'exploitation est désuet. Il semble que l'usine ne peut être modifiée de façon à remplir une fonction autre que celle qui lui était destinée. Si tel est le cas, l'honorable député est bien peu perspicace s'il est incapable de voir ce qui s'est fait dans d'autres régions et de se rendre compte qu'une exploitation comme celle-là doit recevoir de l'aide et des commandes du gouvernement.

• (3.30 p.m.)

Permettez-moi de vous parler d'une exploitation de ma région, comme exemple à l'appui de mes dires. Une grande fonderie a fonctionné dans ma région pendant bon nombre d'années. Elle avait été établie il y a environ 25 ans, sous les auspices du gouvernement britannique. Un jeune ingénieur avait été envoyé d'Angleterre pour s'occuper de l'usine sidérurgique Wabi. Quand on l'a dépêché, on croyait qu'il rendrait l'usine rentable dans un délai de deux ans, ou qu'il la fermerait définitivement. Il s'y rendit, et après avoir examiné la fonderie, décida qu'on pouvait l'exploiter de façon rentable. A la suite d'arrangements pris avec la direction, il finit par devenir propriétaire de l'usine, et c'est maintenant l'une des plus grandes fonderies de l'Ontario.

Le vieillissement de l'usine et d'autres considérations le déterminèrent à la vendre à la Canada Foundries (Wabi) Limited. Pendant vingt-cinq ans, elle fut exploitée à plein temps, et rares y furent les mises à pied. Lorsqu'il s'en produisait, c'était toujours à la suite de quelque remaniement dans le système d'exploitation. Les ouvriers de l'usine n'y étaient jamais sans travail. Cette année, lorsqu'on l'a vendue, la Canada Foundries prenant en considération l'ensemble de son entreprise, a décidé qu'il lui fallait congédier des ouvriers quelque part. Quelle usine fut touchée? L'usine Wabi, à New Liskeard. Pour la première fois depuis l'installation de cette usine, la plupart des employés furent mis à pied pour une période qui devait être brève mais qui a été plus longue qu'on ne l'avait d'abord prévu. On doute maintenant de l'efficacité et de la survie de cette entreprise.

Je signale aussi au député de Renfrew-Nord qu'il y avait, à New Liskeard, une usine pour la mise en boîte des pois. Le Nord de l'Ontario, et plus particulièrement la petite ceinture d'argile de Timiskaming, produit les meilleurs pois au monde. Ces produits furent exposés à l'exposition de Toronto, à la foire royale d'hiver et à l'exposition mondiale de Chicago. Nous avons remporté les honneurs pour la production des pois, et je peux donc dire sans m'abuser que nous cultivons les meilleurs pois du monde.

Cette usine réalisait de très belles ventes dans le domaine limité de son activité, et la concurrence qu'elle représentait a attiré l'attention de la Canada Packers. Cette dernière a acheté l'usine et l'a fermée en deux ans. Ce n'était pas parce que le matériel y était nécessairement désuet, bien que ce fût le prétexte invoqué. Ce n'était pas à cause de la production limitée qui répondait quand même à un besoin. C'était non pas parce que nous n'avions pas les meilleurs produits du continent nord-américain, mais parce que l'usine ne répondait pas à la politique et aux méthodes commerciales de la Canada Packers.

A mon sens, le député de Renfrew-Nord manque totalement de perspicacité si, ne tenant pas compte de ce qui s'est passé ailleurs, il n'admet pas que ni l'industrie privée ni les grandes sociétés ne peuvent tirer parti de transactions avec le ministère de la Production de défense dans la même mesure qu'une société de la Couronne. Nous avons des obligations à remplir à l'égard des gens de Renfrew-Nord. Nous avons installé une usine de la Couronne à Haley, mais il est vrai qu'elle ne se trouve pas dans la ville même, qui doit son existence à la Haley Industries; c'est une petite collectivité desservie par un chemin de fer. Sa seule utilité est que c'est là que viennent faire leurs emplettes les cultivateurs et les employés de la Haley Industries.

On nous a décrit les conditions d'emploi de ceux qui demeurent et qui ont reçu leur formation sur place. Il semble que la plupart des employés peuvent être considérés comme permanents et qu'ils travaillent pour la compagnie depuis assez longtemps. D'après moi, il nous incombe de maintenir cette usine en exploitation.

Le ministre s'occupe également du programme d'expansion de la région. Il est chargé de l'établissement d'industries secondaires là où il n'y en a pas. A mon sens, la prise de possession, une entreprise privée, d'une usine jusqu'alors exploitée par le gouvernement fait plutôt regresser la situation. Je défie le ministre de se lever et de dire que quelqu'un a déjà protesté contre les déficits accusés par les entreprises Haley au cours des années. J'ignorais que la compagnie avait été une société d'État.

L'hon. M. Drury: Elle ne l'était pas.

M. Peters: C'est un point discutable car, à mon avis, elle jouissait des mêmes avantages que les sociétés de la Couronne. Sauf erreur, la définition qui s'applique aux sociétés d'État, comme par exemple la Polymer, vaudrait également pour les industries Haley. Néanmoins, cela a peu d'importance pour ma thèse. J'ai peut-être tort sur le plan sémantique.

Je veux faire ressortir ce point, non pour le ministre, mais pour le député de Renfrew-Nord. La Couronne a pris cette mesure par nécessité, non pour le plaisir de participer à la création d'usines. Je sais très bien que s'il faut établir de nouvelles industries dans le Nord de l'Ontario ou Renfrew-Nord, elles devront recevoir des subventions et de l'aide de l'État.

L'un des problèmes, c'est précisément la raison que le ministre a donnée pour expliquer la cession de l'usine, savoir notre sérieux manque de perspicacité en affaires. J'ai entendu des gens du Nord de l'Ontario dire ce qu'ils feraient s'ils avaient un million à investir. Dans ma région du Nord de l'Ontario, des centaines de millions pourraient être investis. Tous les jours, des sommes semblables sont jouées à la bourse. La ville voisine de la mienne, à un moment de la dépression, comptait moins de 2,000 habitants mais 13 millionnaires. Les gens de la ville de Haileybury pourraient donc probablement investir des capitaux énormes pour construire et exploiter des usines s'ils avaient la main-d'œuvre qui leur permettrait de décider quel genre d'industrie convient le mieux à la région.

A mon avis, voici ce qui cloche avec le programme de développement régional. Nous ne savons pas quels produits nous avons à vendre et même si nous pouvions les vendre nous ne saurions pas comment gérer l'entreprise. Nous suivons donc le vieux principe: diriger l'industrie vers les grandes villes où se trouvent des marchés plus rapprochés et plus vastes. Ainsi, les petites usines de l'arrière pays restent en plan. Si l'usine en question avait une utilité pour le ministère de la Production de défense, elle existe probablement autant à l'heure actuelle qu'au départ.

Sous l'égide du Conseil national de recherches, un grand nombre de projets pourrait aboutir, moyennant des programmes et du personnel spécialisé. Je me souviens d'avoir entendu, il n'y a pas longtemps, des administrateurs du Conseil national de recherches parler justement de ce problème. Ils avaient mis au point une méthode spéciale et, d'après eux, inédite. Ils se sont mis en quête de gens pour l'appliquer dans l'industrie mais ils ont dû se tourner vers les compagnies américaines parce qu'aucune compagnie canadienne ne voulait s'en charger.

• (3.40 p.m.)

Il y a encore des adeptes de la libre entreprise au sein du gouvernement. Il y en a aussi dans le ministère car je suis certain que le programme de développement régional est exécuté intégralement d'après ce principe-là. Nous accordons de l'aide dans ce domaine. Mais, j'en suis sûr, d'autres personnes sont offusquées de cette hâte à mettre fin aux sociétés de la Couronne, dont le besoin manifeste d'expansion ne se fait plus sentir. Chacun se rappellera l'époque où la Polymer s'adressait aux divers fabricants des produits de caoutchouc pour assumer leurs succession. Sauf erreur, la Firestone a été offerte à la Polymer pour $1 après la guerre. Si nous avions 100 compagnies Polymer, le ministre des Finances aurait moins de difficulté à équilibrer le budget, car la Polymer Corporation réalise des profits exceptionnels. Son exploitation a été avantageuse pour le Canada, car la compagnie a inventé un procédé tout à fait nouveau pour fabriquer le caoutchouc synthétique, utilisé dans divers pays et représentant pour nous un potentiel très intéressant.

Les pièces coulées et moulages ne me sont pas trop familiers, et je ne comprends pas pourquoi l'usine Haley a jugé nécessaire de lier sa production à celle d'un moteur particulier d'avion. Je pense que le ministère de la Défense nationale pourrait décider de lui confier une certaine quantité de travaux. Si cela ne se fait pas dès maintenant, la société Bartaco n'aura pas autant de succès.

Il me semble que le député de cette région devrait mettre de côté son désir et celui du ministère d'y établir une entreprise privée, et songer à y fonder une industrie primaire qui s'entourera d'entreprises secondaires ensuite. Évidemment, les pièces coulées doivent servir à quelque chose, et elles créent une demande de matières premières. Voilà pourquoi la création d'une telle usine dans cette région se justifie, car elle utiliserait les matières premières qui y sont disponibles. Si toute l'organisation du ministère de la Production de défense ne peut orienter cette usine vers les besoins actuels du ministère, il me semble que ce dernier est inutile.

A-t-il jamais été question que le ministère de la Production de défense entre dans le secteur manufacturier. Je connais le pouvoir d'achat du ministère, non seulement pour le ministère de la Défense nationale mais aussi pour tous les autres ministères. Cependant, je pense que le ministère de la Production de défense n'a jamais vraiment envisagé le développement industriel du Canada sous l'angle de la répartition des possibilités et des besoins du pays. Nous avons des besoins au Canada en ce qui concerne les achats et je ne pense pas que la responsabilité du ministère de la Production de défense se limite à acheter. Il a aussi le devoir de répartir les achats à travers le pays. J'affirme que dans cette partie du nord de l'Ontario que je représente, le ministère de la Production de défense n'a rien acheté du tout des producteurs primaires. Le papier que le ministère achète ne vient pas des producteurs primaires on l'achète plutôt par l'entremise d'agents des

papeteries une fois qu'il a quitté l'usine de pâte et papier, et le ministère n'achète même pas ce produit de base pour satisfaire les besoins du gouvernement.

Je suis très surpris de voir le député de Renfrew-Nord consentir à la fermeture de l'usine. Quand elle fermera ses portes à l'expiration du contrat, dans deux ans d'ici—et elle le fera sans doute—elle sera probablement intégrée dans l'entreprise globale de la Bartaco et de ses commettants, et il ne sera plus nécessaire de produire ces pièces moulées. Les bénéfices seront affectés à toute l'exploitation fusionnée, et l'on ne pensera guère à ceux qui seront mis à pied à Renfrew-Nord.

Je trouve que le député manque beaucoup de clairvoyance et qu'il se contente de profiter de l'occasion immédiate. Je lui recommanderais de repenser son attitude et de s'intéresser davantage à la création, avec l'aide du gouvernement, d'un certain nombre d'usines dans la région. Je connais très bien les difficultés de plusieurs de ces usines et je sais que seuls les salaires peu élevés payés aux gens de la région ont permis à bien des établissements de Renfrew de poursuivre leurs affaires dans des villes comme Arnprior, Pembroke et les localités avoisinantes. N'était le fait que les salaires de ces gens sont de 40c. ou 50c. inférieurs au niveau provincial, ces usines ne pourraient pas continuer à fonctionner. Je prétends que ce qui correspond effectivement au subventionnement de ces usines par les travailleurs n'est pas la façon appropriée de poursuivre leur exploitation.

Je voudrais, comme peut-être d'autres députés, déférer la question à un comité de la Chambre. Je ne réprouve pas la politique du ministre à cet égard, mais le gouvernement ne devrait pas, me semble-t-il, s'intéresser à des questions de ce genre. Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier pourquoi cette usine a été établie, il y a 40 ans, mais je suppose qu'elle a fonctionné durant un certain nombre d'années sous la direction du ministère de la Production de défense pour fabriquer certains produits déterminés. Je connais jusqu'à un certain point les difficultés que pose la production aéronautique à la Sperry, d'Ottawa, et à d'autres usines de la région qui sont aux prises avec des difficultés analogues. Je sais que ces sociétés recevaient certaines subventions et qu'elles continuent à en recevoir depuis qu'elles ont cessé de se consacrer, en majeure partie, à la construction aéronautique. Je suis aussi au courant des opérations de la société de Havilland et je sais que c'est en vue de la construction de l'Avro-Arrow que l'usine de Toronto a été montée. Lorsque ce programme a été abandonné, non seulement nous avons perdu une entreprise, mais la possibilité de développer une industrie aéronautique. A mon avis, nous avions suffisamment d'ingénieurs au Canada. J'ai vu cet avion à l'œuvre car j'ai fait partie, pendant plusieurs années, d'une escadrille de transport de l'aviation. Nous avions des modèles d'avions qui étaient pilotés par l'USAF et par la RAF, et j'ai eu l'occasion d'inspecter ces avions au-dedans comme au-dehors. A mon avis, aucun autre avion de cette époque ne surclassait l'Avro-Arrow. Nous avons attiré ici, au Canada, les meilleurs spécialistes britanniques et nous avons réussi à les encourager à jeter les bases d'une industrie aéronautique, qui aurait mis le Canada à l'avant-plan.

Comme nous connaissons tous l'histoire de l'Avro-Arrow, qui renferme une part de vérité et une part d'erreur, il ne sert à rien d'y revenir. Chose certaine, nous avons perdu une industrie et un potentiel aéronautique.

Il en est de même de l'industrie de la construction navale. Fait intéressant à noter...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Mather: Monsieur le président, l'étude des crédits de ce ministère nous fournit l'occasion de commenter la dépense de sommes très considérables. L'importance de ces sommes a été soulignée à bon escient dans le premier éditorial du *Globe and Mail* de ce matin. On y signale que les quatre nouveaux destroyers, encore à l'état d'épures, coûteront environ 200 millions de dollars au ministère, ce qui, selon le journal, est à peu près 50 millions de plus que ce que le ministre des Finances compte percevoir, grâce à sa récente surtaxe visant l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Cette somme est loin d'être négligeable, surtout à un moment où le même gouvernement qui veut la dépenser exhorte les Canadiens à freiner leurs propres dépenses. Peut-on imaginer la réaction des ouvriers, des pensionnés et aussi des commerçants canadiens lorsqu'ils apprennent que le gouvernement qui leur prêche la modération se propose de consacrer quelque 200 millions de dollars à des navires de guerre d'un avenir douteux?

• (3.50 p.m.)

Je dis bien «d'un avenir douteux», monsieur le président, car d'après le journal, la conception de ces navires remonte à quatre ans déjà. Ils s'inscrivaient dans le cadre du programme d'intégration du matériel militaire. Ils étaient censés être les premiers escorteurs équipés d'engins surface-air promis à l'OTAN. Ils ont été conçus il y a quatre ans et seront, semble-t-il, mis en service dans quatre ans. Entretemps, nous n'avons pas encore vraiment redéfini nos responsabilités à l'égard de l'OTAN.

C'est une étrange situation, monsieur le président. Si j'ai bien compris, ces bateaux auraient dû coûter 20 millions de dollars chacun mais on parle maintenant de 50 millions de dollars. Permettez-moi de citer encore le *Globe and Mail*:

> Dans quel monde bizarre et irréel le gouvernement vit-il? Un monde où il peut nous prêcher l'austérité et se livrer, d'une façon qui frise la désinvolture, à des dépenses énormes et imprévisibles pour un projet que les Canadiens—à supposer qu'on puisse rassembler leurs opinions—trouveraient presque certainement inutile et même inopportun.

Je pense que c'est là une très bonne question, une question de 200 millions de dollars. Il y a un autre aspect du ministère de la Production de défense auquel les Canadiens s'intéressent à coup sûr. Je parle de notre accord avec les États-Unis pour la production conjointe de défense. Mon collègue, le député de Greenwood, a récemment fait un exposé que j'ai trouvé excellent sur ce qu'il pense de la position du Canada par rapport aux fournitures de matériel de guerre destiné au Vietnam. Comme il l'a dit, l'accord originellement conclu en vue de partager avec les États-Unis la production de défense, n'a pas été sans profiter au Canada. Il a valu aux firmes canadiennes une participation dans la production des fournitures militaires utilisées par les États-Unis.

Le Canada devait naturellement conclure une telle entente avec un proche allié. Toutefois, le Canada n'est pas ni ne peut être l'allié des États-Unis au Vietnam. Mon collègue a eu raison de dire que le moment est venu pour nous de réexaminer cette entente. Nous aurons peut-être à freiner les exportations de matériel de guerre susceptible d'être employé au Vietnam. Nous avons déjà restreint nos exportations de matériel de guerre à un autre allié de l'OTAN, le Portugal, parce que ce dernier risque d'affecter ce matériel à des expéditions en Afrique plutôt qu'aux fins de l'OTAN.

Je tiens à mentionner un autre aspect des contrats de production de défense. Il y a quelque temps, le *Financial Post* a publié un article dont voici un passage:

> Le maintien des énormes dépenses de guerre des États-Unis au Vietnam continuera d'assurer pour les entreprises canadiennes le volume considérable de contrats et de commandes à des fins tant civiles que militaires.

Évidemment, certaines usines américaines sont tenues tellement occupées par la production de guerre qu'elles doivent confier la production civile à d'autres usines. L'article se poursuit:

> La question qui se pose est celle-ci ... la production supplémentaire occasionnée par le Vietnam aux usines canadiennes est-elle plus que contrebalancée par les mauvais effets des dépenses de guerre sur l'ensemble de l'économie canadienne?

Pour ce qui est de l'inflation, le tiers de l'accroissement des prix à la consommation aux États-Unis, l'an dernier, était imputable au Vietnam. Il est certain que les effets de cette hausse se sont faits sentir jusqu'au Canada. Il me semble qu'à l'égard des contrats de défense américains, le Canada est un peu comme l'homme qui se réchauffe les mains au feu d'un voisin. C'est très confortable par moments, mais si le feu peut réchauffer, il peut aussi brûler et dessécher. A mon avis, nous ne devrions jamais perdre de vue cette possibilité. Ce n'est sûrement pas faire montre d'amitié pour les États-Unis que de nous accommoder de la politique du gouvernement américain actuel à l'égard du Vietnam, politique qui coûte des millions de dollars et des milliers de vies. Je crois qu'elle rend peut-être aussi les États-Unis vulnérables à des attaques sur d'autres fronts.

Je crois que l'accord relatif à la production conjointe de défense, conclu avec les États-Unis, permet au Canada d'exprimer son opposition, et je suis sûr que beaucoup de ménages canadiens s'opposent à voir notre pays jouer le rôle d'allié des États-Unis dans une aventure dangereuse, sans espoir et fort coûteuse. Pour conclure, monsieur le président, je prie le ministre de répondre à mes observations, surtout à celles qui concernent des articles parus dans le *Globe and Mail* et le *Financial Post*.

M. Schreyer: Je serai bref, monsieur le président, mais avant de passer au vote, je crois de mon devoir de signaler certains aspects des opérations de ce ministère. Le ministre nierait-il que le ministère de la Production de défense fait montre de beaucoup de parti pris à l'égard de certaines régions? L'an dernier j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton*, pour connaître la proportion des contrats de production de défense qui avaient été adjugés à des firmes des quatre provinces de l'Ouest.

La réponse a révélé que les quatre provinces de l'Ouest, qui représentent 25 p. 100 de la population du pays, n'avaient bénéficié que de 8 p. 100 de la valeur totale des contrats accordés par le ministère.

Évidemment, le ministre a peut-être une réponse facile à cette accusation. Il peut dire que la plupart des industries qui produisent des systèmes d'armes et d'autres produits de ce genre sont situées dans d'autres régions du pays. Toutefois, je veux parler ici de la valeur totale des contrats accordés par le ministère, non seulement pour les systèmes d'armes, mais pour des pièces plus ordinaires et moins compliquées, pour les fournitures, les vêtements, les vivres et ainsi de suite. Je ne vois pas pourquoi on refuserait de reconnaître que, depuis des années, une partie extrêmement petite des contrats de premier ordre valant de 700 à 800 millions de dollars par an accordés par le ministère de la Production de défense a été adjugée à des entreprises de l'Ouest canadien.

Certains de ces contrats, évidemment, sont adjugés après un appel d'offres; on répondra donc que les entreprises de l'Est canadien offrent évidemment des prix plus bas. Cela ne répond pas à toute la question, car le ministère adjuge un bon nombre de ses contrats en régie intéressée, et certains d'entre eux sur la foi d'une soumission prévoyant des rajustements pour les dépenses imprévues. Toutefois, il est clair, je crois, que le ministère de la Production de défense accorde aux quatre provinces de l'Ouest, qui contiennent 20 p. 100 de la population, des contrats qui représentent seulement 8 p. 100 de la valeur totale des contrats adjugés par le ministère. La situation fluctue peut-être d'année en année, mais je défie le ministre de montrer qu'elle change sensiblement.

• (4.00 p.m.)

Qu'une économie régionale soit tributaire des industries de production de défense, c'est une chance relative, à mon avis, car cela a des conséquences indirectes fâcheuses. Ces industries suscitent évidemment une énorme embauche et, par répercussion, une embauche indirecte considérable dans une collectivité. Bon nombre d'industries, nées de la production de défense, peuvent transformer leur exploitation en une production non militaire. Les industries ayant un fort élément quantitatif de recherche et de développement, se développent dans la périphérie des industries de production de défense, ce qui ne nuit certes pas à aucune économie régionale.

Cependant, je le répète, on constate certaines conséquences indirectes fâcheuses du fait que les régions du pays qui sont vraiment tributaires des industries de production de défense, pour employer une expression courante, tiennent un tigre par la queue.

[M. Schreyer.]

La plupart des députés ont reçu depuis deux ou trois mois une brochure reproduisant des articles du *Financial Post* indiquant que la guerre au Vietnam accomplit des merveilles pour les entreprises canadiennes et l'économie du pays. Cela est surtout vrai des régions qui dépendent en grande partie des industries de la production de défense. Depuis 1963-1964, les exportations aux États-Unis de matériel de la production de défense ont augmenté en réalité de 100 p. 100. D'après la brochure, on prétend que le ministre aurait dit que, grâce aux contrats de la production de défense en 1966, de 13,000 à 15,000 Canadiens auraient été employés à plein temps et 110,000 autres personnes auraient été touchées indirectement par les contrats visant à l'expédition de ce matériel aux États-Unis.

Sans entrer dans toutes les considérations philosophiques relatives à la guerre au Vietnam, monsieur le président, je sais que tous les députés souhaitent vivement qu'elle prenne fin sous peu. D'autre part, j'aimerais demander au ministre quels projets forment son ministère et le gouvernement pour s'occuper des employés qui seraient directement touchés, dans l'hypothèse d'une cessation des hostilités au Vietnam, et qui perdraient probablement leur emploi. Les usines qui fabriquent ce matériel produisent à plein rendement et même pendant des heures supplémentaires. Mais une fois la guerre terminée, elles ne fonctionneront plus à plein rendement et leurs équipes seront restreintes ou elles travailleront au ralenti. Certaines seront à deux doigts de fermer leurs portes. Même si nous souhaitons tous que la guerre finisse rapidement, le gagne-pain de milliers de gens en dépend, et j'aimerais savoir quels projets on a élaborés pour faire face à la baisse de production consécutive à la fin de la guerre. Je soupçonne qu'on n'a pas fait grand-chose à ce sujet. Certains continuent à manifester un vif enthousiasme du fait que nos ventes de production de défense aux États-Unis sont montées en flèche les deux dernières années. Je ne trouve rien à redire à l'accord relatif au partage de la production de défense qu'ont conclu le Canada et les États-Unis. Notre voisin d'outre-frontière est notre allié depuis des dizaines d'années. Franklin Roosevelt l'a appelé une fois, l'arsenal de la démocratie, et c'est toujours mon opinion.

Les premières années, les deux pays ont profité de l'accord relatif à la production conjointe de défense. Toutefois, la situation actuelle nous oblige à envisager non seulement les avantages économiques immédiats, mais aussi les implications morales et philosophiques. Nous nous sommes placés dans une situation sans issue. Au lieu de retenir le comité à ce stade-ci et d'accabler le

ministre de reproches au sujet d'une situation à laquelle, je le concède, il ne peut remédier de façon concrète en ce moment, je l'accuse ainsi que ses collègues, de suffisance s'ils ne s'occupent pas déjà de tracer des plans pour que ceux qui auraient à souffrir de la cessation des hostilités au Vietnam trouvent rapidement d'autres emplois.

Le ministre n'ignore pas, j'en suis certain, que lorsque l'ancien président Dwight Eisenhower a fait ses adieux à la nation à la fin de 1960 ou au début de 1961, je crois, il en a profité—fait étonnant pour un vieux militaire de carrière—pour prévenir ses concitoyens du danger qui menaçait l'essence même de la démocratie aux États-Unis. Il faisait allusion au danger créé par ce qu'il a appelé l'immense et grandissant empire militaire-industriel aux États-Unis. Cet empire devenait si puissant que non seulement des membres des gouvernements des États, mais encore des membres du Congrès, qui représentaient des régions du pays dépendant fortement de la production de munitions et d'armements pour la défense, se trouvaient à tel point influencés qu'ils pouvaient difficilement ne pas appuyer une production sans cesse accrue d'armements et d'équipement de défense.

Monsieur le président, évidemment, il n'est pas de bon goût de parler en cette enceinte des hommes publics des autres pays, encore moins si l'on se sent obligé de les critiquer. Je ne citerai donc pas de noms. Toutefois, les députés admettront, je pense, que parmi les représentants élus aux États-Unis, bon nombre respectent une politique de défense et une politique étrangère qu'on pourrait décrire comme étant celles des «éperviers». On doit aussi remarquer que ces mêmes gens, dans la plupart des cas, représentent des régions des États-Unis qui dépendent beaucoup de la production d'armements et de munitions.

Lors de la conférence de l'OTAN à Bruxelles, l'automne dernier, j'ai eu l'occasion de faire la connaissance d'un membre distingué du Congrès des États-Unis, aux longs cheveux blancs. Son attitude était tellement radicale sur la plupart des questions essentielles à l'étude que même ses collègues étaient quelque peu déconcertés. Ce n'était pas pure coïncidence, car il représentait une région d'un État qui se serait probablement effondré dans l'océan Atlantique si l'on avait ajouté une autre industrie de production de défense à celles qui y existaient déjà.

• (4.10 p.m.)

Notre industrie de production de défense est beaucoup moins importante, mais il nous faut organiser notre économie de telle sorte qu'aucune région du pays n'ait jamais à recourir à ce genre de production pour assurer un gagne-pain à ses habitants. L'Ouest du Canada, avec ses ressources naturelles relativement abondantes et son sol fertile, n'a guère besoin d'industries qui dépendent principalement de la production d'armements, mais il n'en va pas de même, je le crains, pour d'autres régions moins favorisées.

Il ne se trouvera, je l'espère, aucun ministre de la Couronne pour se réjouir—comme l'ont fait certains ministres ces 12 derniers mois—de l'accroissement des armes exportées aux États-Unis à cause de la guerre du Vietnam. Nous vendons des armes à nos voisins américains en vertu d'un accord auquel nous nous sentons tenus d'adhérer. Espérons, dans l'intérêt de tous, que la guerre se terminera bientôt. Sinon, nous devrions, me semble-t-il, songer à mettre fin à nos exportations, aux États-Unis, de matériel utilisé directement au Vietnam.

Ces deux dernières années, je n'ai pas critiqué les agissements des États-Unis au Vietnam, parce que je ne comprenais pas bien leur rôle. Je me demandais comment la détermination des États-Unis à résister au communisme pouvait se concilier avec le massacre de victimes innocentes. En dépit de ses motifs, que je ne mets nullement en question, la guerre du Vietnam a dégénéré en génocide. On ne l'a pas voulu, mais bien souvent les bonnes intentions ont des résultats inattendus. Lorsque les États-Unis ont envoyé des conseillers militaires au Vietnam, il y a quelques années, ils voulaient uniquement, j'en suis sûr, aider les Sud-Vietnamiens à se défendre contre une agression. La guerre s'est intensifiée peu à peu, au point qu'elle a dégénéré en génocide. Les Canadiens disent aux Américains de cesser les bombardements, de faire ceci ou cela, mais nous continuons à fournir du matériel de guerre aux États-Unis—et ceci se rapporte au sujet de ce débat. Nous sommes donc mal placés pour blâmer les États-Unis. En fait, je ne crois pas que nous ayons le droit de les critiquer. Je donne raison au sénateur américain, qui a dit publiquement hier, au cours d'une discussion à propos de la guerre au Vietnam, que le Canada ne peut critiquer, car il profite directement des ventes de matériel de guerre.

Les députés de Swift-Current-Maple-Creek et de Rosthern ont parlé hier de la vente par la Couronne de la fonderie de magnésium d'Haley, en Ontario. Je n'ai pas le temps de

dire tout ce que je voudrais sur cette transaction, mais je crois savoir, par les remarques du député de Renfrew-Nord, que cette industrie est essentielle au bien-être économique de sa région. Ce n'était pas sérieux de sa part d'accuser des membres du parti conservateur —en particulier le député de Swift-Current-Maple-Creek et celui de Rosthern—de parler contre les intérêts de sa circonscription. Personne, de ce côté-ci de la chambre, n'a donné à entendre que l'industrie devrait fermer ses portes. Nous mettons en doute la sagesse et la perspicacité en affaires, manifestées par la Couronne, qui a remis cette fonderie entre les mains d'une société privée.

Bien que les conditions de la vente soient assez obscures, on croit comprendre que les comptes à recevoir de cette entreprise de la Couronne atteignaient environ $250,000 et que sa valeur d'inventaire représentait à peu près la même somme. Qu'a versé la société privée pour cet actif? Il est difficile de tirer une conclusion précise, d'après les paroles du ministre, mais je me doute qu'on a vendu l'usine pour la somme nominale d'un dollar. Bien que les conditions ne soient pas nettes, il semble qu'en retour des marchandises en stock et des comptes à recevoir, les nouveaux propriétaires ont dû prendre l'engagement de continuer à exploiter l'usine pendant deux ans.

A noter que les conditions de vente n'empêchent pas l'acheteur de vendre la fonderie à un deuxième acquéreur qui, à son tour, pourrait la céder à un troisième. J'ai idée que pour l'acheteur la transaction représentait une plus-value, une opération astucieuse. Autrement je ne m'explique pas pourquoi il se serait encombré d'une industrie dont la Couronne cherchait à se défaire. Il incombe au ministre d'être plus explicite qu'il l'a été hier, lorsqu'il a tenté de répondre aux questions des députés de Swift-Current-Maple-Creek et de Rosthern.

Quand l'industrie a commencé à perdre de l'argent il y a cinq ans, le ministère de la Production de défense savait sûrement qu'un jour prochain il lui faudrait fermer l'usine ou la vendre. Pourquoi ne s'est-on pas préparé à cette possibilité en 1963, 1964 ou 1965? Pourquoi a-t-on continué à exploiter l'usine comme si de rien n'était? C'est seulement quand le député qui représente la région a commencé à s'inquiéter, et avec raison, que certaines instances ont été faites. La Couronne conclut ensuite un marché avec cette compagnie privée, à des conditions étranges, presque inexplicables. La compagnie entre en possession de l'usine qu'elle doit garder en activité pendant trois ans, mais elle n'est pas obligée d'en rester propriétaire. Je conviens avec mon ami de Timiskaming que les intérêts de la région de Renfrew-Nord auraient été bien mieux protégés si la Couronne était restée sur les lieux, si elle avait continué d'exploiter l'usine, ou si elle s'était chargée de modifier les opérations de celle-ci.

• (4.20 p.m.)

Il y a un autre aspect. La Couronne s'est montrée généreuse quant aux conditions de cette vente. Le ministre peut-il nous dire si la compagnie qui a acheté cette fonderie demandera des subventions au ministère de l'Industrie grâce aux programmes AIDA et PATI. Si de telles subventions sont accordées, la générosité de la Couronne aura servi à un groupe d'entrepreneurs que je soupçonne de s'être lancés dans cette affaire pour des gains de capital. Les gens de Renfrew-Nord méritent mieux que d'être laissés à la merci de monopoles privés de ce genre.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai depuis longtemps le sentiment que quelqu'un devrait nous ouvrir de force les yeux en ce qui concerne toute la question de la production de défense et des dépenses militaires. Il est déplorable que des êtres humains semblent avoir besoin pour vivre de mythes réconfortants, même si ces mythes les conduisent en définitive à leur propre destruction. Au Canada, nous détestons accepter les faits réels de notre position dans le monde d'aujourd'hui lorsqu'il s'agit de dépenses militaires.

J'ai connu deux guerres et j'ai participé à l'une d'elles. J'observe maintenant, comme tout le monde, les progrès d'une autre guerre que chacun condamne, aux États-Unis et dans le reste de l'univers. Et pourtant, nous sommes incapables, semble-t-il, de tirer de nos propres politiques les leçons qui découlent des faits cruels de la guerre moderne. Les États-Unis dépensent, paraît-il, environ 30 milliards de dollars pour poursuivre la guerre au Vietnam. Dans ce contexte, j'estime que le Canada et les pays dont les ressources sont semblables aux nôtres, ne doivent tenir aucun rôle; ne nous berçons pas de l'illusion qu'il y aura peut-être une guerre classique et de tout repos où le Canada pourra jouer un rôle important.

Comme l'a signalé mon honorable ami de Springfield, la guerre au Vietnam a commencé sur une supposition que ce serait une guerre limitée, une mesure policière pour

arrêter la marche de la révolution communiste au Vietnam. Mais la situation est vite devenue incontrôlable et le conflit, une guerre importante. J'ai idée qu'à l'avenir, toutes les guerres qui éclateront seront importantes. La guerre récente au Moyen-Orient a été contenue dans les limites d'un conflit local, mais c'est par l'effet du hasard plutôt que d'une orientation avisée que les grandes puissances n'ont pas participé à ces hostilités qui auraient pu s'étendre au monde entier.

Je doute que quelqu'un ici puisse me dire quel avantage précis, en fait de défense, le Canada a retiré des dépenses de défense dont j'ai eu connaissance ces quinze dernières années depuis que je suis à la Chambre des communes, sommes allant de $1,250,000 à $1,500,000 au cours de cette période. J'attends qu'un ministre de la Défense me convainque que ces montants ont accru notre sécurité plus que ne l'aurait fait leur affectation à d'autres secteurs de l'économie ou à l'aide aux pays émergents. Personne n'a été en mesure de justifier ces dépenses. Nous entendons ordinairement parler en termes vagues des dangers qui nous assaillent, mais jamais on ne souffle mot des mesures que prend le Canada pour tenter de les écarter. La plus récente sottise est de prétendre que le Canada pourrait être attaqué par des bombardiers.

L'hon. M. Drury: Le député doute qu'on puisse le persuader de l'utilité des crédits de défense pour notre sécurité nationale. Je crois qu'il a raison. Il aura certes de la difficulté à obtenir une réponse de moi. Mais il aura l'occasion plus tard, sur l'article 16, lorsque les crédits du ministère de la Défense nationale seront à l'étude, de poser cette question directement au ministre de la Défense nationale.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Sauf erreur, le ministre laisse entendre que mes remarques ne sont pas pertinentes. Je lui ferai remarquer que nous étudions les crédits du ministère de la Production de défense, étroitement liés aux dépenses de la défense en général. Il me semble que la question soulevée peut être débattue à l'occasion de l'étude des crédits de l'un ou de l'autre ministère en question.

Une voix: Ou des deux.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ou sur les deux, oui. Mais je m'en abstiendrai.

Le ministre l'a reconnu: personne n'est convaincu que nos dépenses effectuées depuis des années nous ont apporté une véritable protection. Ainsi, comment peut-on imaginer un argument raisonnable à l'appui de notre politique? Il n'y a qu'à voir la quantité de matériel employée dans la guerre moderne pour se rendre compte que le Canada n'est pas en mesure d'y jouer un rôle quelconque.

Je m'inquiète de l'attitude d'un certain nombre de nos jeunes soldats. Ils se sentent mal à l'aise dans le rôle qu'on leur a imparti; ils se demandent s'ils ne perdent pas simplement leur temps et ne gaspillent pas en vain les ressources de notre pays. Beaucoup s'en trouvent démoralisés. J'ai souvent constaté cette attitude en conversant avec de jeunes soldats appartenant à divers grades. Ils ont peut-être une image plus claire de la situation que d'autres Canadiens, car ils comprennent qu'ils n'ont aucun rôle à jouer dans la guerre moderne.

• (4.30 p.m.)

Contre quoi nous défendons-nous actuellement? Nous n'avons rien à craindre que l'emploi des armes offensives modernes. Or, on nous l'a souvent répété, les mesures défensives ne peuvent rien contre elles. Il n'existe aucun moyen, à ma connaissance, de repousser une attaque par engins téléguidés intercontinentaux. La seule possibilité, et à mon avis, il ne faut pas trop y compter, réside dans ce que l'inimitable M. Dulles a qualifié de déterrent massif. Il est peut-être vrai que la force de riposte globale que les États-Unis ont mise sur pied a, grâce à ces armes ultra-perfectionnées, servi de rempart à une attaque, encore que j'en doute un peu. Mais même s'il en est ainsi, cela ne fait que renforcer mon argument: le Canada n'a aucun rôle à jouer ici, car toute contribution qu'il pourrait faire n'ajouterait rien à la force de dissuasion massive mise sur pied en ce moment par les États-Unis.

Ce serait, selon moi, nous leurrer que de prétendre que nous puissions y apporter une contribution quelconque, a fortiori une contribution importante. Je soupçonne deux motifs à la base de ces illusions: d'une part les vœux des intéressés à qui profitent les dépenses de défense nationale et d'autre part l'état d'esprit de ceux qui refusent de s'incliner devant les faits, bien qu'on leur ait répété qu'il n'existe pas de défense valable. C'est une tragédie de voir le peuple canadien, dont les ressources sont aussi vastes, le potentiel aussi énorme,

consentir à gaspiller ses efforts dans ce genre de dépenses, plutôt que d'intervenir dans un domaine où il y a tant à faire dans notre monde d'aujourd'hui: le développement des pays démunis.

Je me rappelle très clairement le jour où, ici, à la Chambre, il nous a semblé que vraiment tout allait sombrer. Je songe, évidemment, à la crise du Cuba. J'ai constaté avec intérêt que, dans toutes les discussions auxquelles je me suis reporté, personne ne remonte au-delà de la situation qui existait lorsque Fidel Castro a réussi à saisir le pouvoir à Cuba. Personne ne remonte plus loin dans l'histoire pour examiner d'autres maillons de cette chaîne causale qui nous ont finalement menés au jour où la Chambre des communes s'est demandé si nous faisions face à l'ultime cataclysme. Mais en remontant plus loin en arrière, on trouverait autre chose dont le Canada et les autres pays prospères du monde n'ont pas à se glorifier, et c'est que, depuis des années, nous savions que le peuple cubain était opprimé par une des dictatures les plus brutales de l'histoire. Les Cubains vivaient dans la pauvreté, la détresse et la crainte, et nous ne faisions rien pour les soulager. La suite des événements a donc abouti à l'affrontement des deux grandes puissances du monde.

Si nous voulons pouvoir nous défendre, nous devrions consacrer tous nos efforts à tenir tête à tous les Cubas en puissance qui existent dans le monde entier et qui peuvent déclencher incessamment le rapport de cause à effet capable de nous amener au bord de l'abîme. Je ne sache pas que le Canada ait de rôle plus honorable, plus décisif et plus important à jouer en ce moment, que celui de dire au reste du monde que ce jeu fatal de dépenses et de provocation militaires ne nous intéresse pas, car nous nous savons incapables d'y tenir une place importante. Il nous faudrait exiger nos coudées franches pour entreprendre la tâche qui s'impose aux pays prospères du monde, celle de supprimer de notre mieux les causes de conflits éventuels en éliminant la pauvreté et la misère qui en sont les raisons profondes. Mais si nous continuons à jouer la comédie—et c'est tout ce que nous faisons, nous posons, nous jouons, nous faisons semblant—à prétendre que le Canada peut jouer n'importe quel rôle militaire, alors nous n'aurons ni les ressources, ni l'énergie, ni le temps requis pour nous engager dans la véritable opération du maintien de la paix,

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

celle d'aider les nations dans le marasme à se hausser au niveau d'opulence que nous connaissons sur notre continent.

Je ne sais rien qui puisse davantage rehausser le prestige du Canada et des Canadiens que l'annonce suivante faite demain par le Canada au monde entier: «C'est fini, nous renonçons aux frais militaires inutiles. A l'intérieur de nos frontières nous allons développer notre économie et notre main-d'œuvre; ainsi nous pourrons puissamment contribuer au développement de l'univers.» Ce jour-là, les Canadiens pourraient être fiers du rôle du Canada sur la scène internationale. Je ne saurais être fier d'un peuple qui par vanité ou orgueil—peu importe—veut continuer à se donner des airs, à faire le matamore et à prétendre qu'il occupe une position importante aujourd'hui dans le domaine militaire. Qui veut cela? Qui veut jouer ce rôle malfaisant? Les gens sensés et responsables se réjouiraient de voir le Canada abandonner ce rôle et il ne manquerait pas dans le monde des peuples et des nations pour pousser un soupir de soulagement en pensant qu'enfin l'éclair du bon sens a jailli dans une partie du monde et que nous ne reviendrons jamais aux folies du passé.

M. Barnett: Monsieur le président, dans le contexte créé par les interventions des députés de Springfield et de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, jaimerais prendre quelques minutes du temps du comité pour relever les conséquences que leurs suggestions auraient sur une région particulière, une collectivité particulière du Canada.

Le député de Springfield se réjouit de ce que peu de collectivités de l'Ouest du Canada dépendent essentiellement du programme de défense et des entreprises encouragées par la création d'un ministère de la Production de défense chargé de fournir ce que d'aucuns ont déjà appelé notre panoplie de guerre, et qu'on a décrit ici comme notre attirail de paix. Ma circonscription comprend justement de telles collectivités, et chaque fois que j'assiste aux débats suscités par l'étude des crédits d'un ministère comme celui de la Production de défense, je pense immédiatement à certains de mes commentants qui se trouvent dans une position très vulnérable.

J'ignore s'il faut y voir de l'ironie ou si c'est de bon augure qu'on ait confié un autre domaine de responsabilités au ministre de la Production de défense. Il porte aussi le titre

de ministre de l'Industrie. Bon nombre d'entre nous espèrent qu'un de ces jours, il pourra abandonner ces deux domaines de responsabilités et consacrer toute son énergie au ministère de l'Industrie. Je ne m'adresse pas uniquement au titulaire actuel du poste; j'envisage plutôt une organisation future des services de l'État, comme je la souhaiterais. Néanmoins, les observations du député de Springfield et du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles ont montré pertinemment que les doubles fonctions du ministre sont interdépendantes et qu'on ne pourrait pas vraiment les séparer. Même si l'on espère qu'un de ces domaines de responsabilité aille décroissant et l'autre croissant, néanmoins pour le moment, nous examinons les crédits de l'année financière en cours et nous devons donc nous préoccuper avant tout de la situation actuelle.

Le souci que j'ai exprimé au sujet de la situation où se trouvent mes commettants, n'est pas uniquement le mien; bon nombre de personnes qui résident dans la région l'éprouvent. J'aimerais dire un mot d'un mémoire que les membres de la Chambre de commerce de Courtenay-Comox ont fait circuler vers la fin de l'année dernière et dans lequel ils observaient avec une certaine attention la situation où se trouvent les citoyens, les hommes d'affaires et les membres de professions libérales dans cette région.

• (4.40 p.m.)

Le mémoire signale ceci:

> Depuis dix ans, dans la vallée de Comox, le nombre des travailleurs de la forêt et de l'industrie du bois a diminué graduellement. Il en reste moins de 500.

Je signale en passant qu'autrefois l'industrie de base de cette région était l'extraction de la houille, mais il semble que la même chose s'y soit produite alors qu'au Cap-Breton actuellement. L'une des bases de l'économie de cette collectivité n'y existe donc plus depuis nombre d'années. L'exploitation des bois et forêts ainsi que les industries connexes existant sur place ont peut-être plus atténué le coup porté à l'industrie du charbon qu'au Cap-Breton. Je pourrais signaler au ministre que cette diminution du nombre de salariés résulte en partie des changements technologiques dans cette industrie particulière. Désormais il faut moins d'hommes pour débiter plus de billes. Les auteurs du mémoire poursuivent ensuite en ces termes:

> Dans le secteur agricole, les occasions d'emploi diminuent constamment et nombre de petits cultivateurs doivent arrondir leur revenu par une autre occupation.

Je ne vois pas le ministre de l'Agriculture ici. Il ne me reste donc qu'à demander au ministre de la Production de défense d'en prendre note pour son collègue. Je poursuis:

> Par contre, le nombre des salariés dont le revenu dépend directement de la base des Forces canadiennes établie à Comox augmente sans cesse.

Une grande partie de l'argent dont dispose le ministre a été dépensée dans cette région en particulier, et je suis certain que le ministre l'admet. Un peu plus loin, le mémoire signale:

> En résumé, la situation en est au point où environ 60 à 70 p. 100 du total des salaires payés dans la région dépendent directement de la base du ministère de la Défense nationale établie à Comox. Notre économie serait de ce fait très vulnérable si le ministère modifiait sa politique et décidait de comprimer ou de réduire les dépenses de la défense. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre source de salaire en vue dans cette région et on considère que des mesures s'imposent d'urgence pour corriger cette lacune et pour attirer d'autres employeurs dans la vallée de Comox.

Le mémoire donne ensuite des détails sur les efforts de l'organisme local, ces quelque 15 dernières années, pour promouvoir l'établissement d'autres industries dans la région. Je n'entrerai pas dans le détail, mais voici ce que j'ai dit en réponse au mémoire, dans la lettre que j'ai adressée aux membres de la Chambre de commerce de Comox-Courtenay:

> J'ignore si le gouvernement a des projets de défense qui puissent modifier l'importance de la base des forces armées de Comox, mais depuis longtemps déjà, je m'inquiète de ce que l'économie de votre région dépend de plus en plus des changements qui pourraient supprimer ou réduire l'effectif actuel; sans compter que nous souhaitons tous, j'en suis sûr, que la situation mondiale rende un jour inutile ce genre d'établissement.

J'ajouterais, pour la gouverne du ministre et du comité, que l'idée exprimée dans la dernière phrase est vraiment de trop vu ce que pense le gouvernement du Canada.

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a fort bien exposé qu'au fond cette opération est à présent superflue, point de vue que j'ai fait valoir souvent dans la région. Autrement dit, il ne fait pas de doute que la dépense de millions de dollars que le ministre de la Production de défense dirige est un gaspillage de l'argent du contribuable canadien, sans compter combien cela pourrait influer sur l'avenir du monde. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que ce soit là l'avis du ministre de la Défense nationale, ni du ministre de la Production de

défense, qui décide de certaines dépenses. D'après ce que nous avons entendu dire, surtout par les candidats les plus confiants au poste de premier ministre, il est peu probable que le gouvernement canadien changera de politique tant que le pouvoir restera aux mains du parti d'en face.

Il faudrait rappeler au ministre de la Production de défense qu'il a un autre portefeuille. Nous avons accueilli avec joie la création de cet autre ministère. Le ministre connaît sûrement mieux que la plupart des membres du comité le mandat qui lui a été confié à titre de ministre de l'Industrie. L'article 7 définit certaines de ses responsabilités, et précise notamment qu'il doit stimuler l'établissement, l'expansion, l'efficacité et le rendement des industries manufacturières au Canada; et élaborer et mettre à exécution des programmes et initiatives appropriés. Même s'il doit dépenser de l'argent comme ministre de la Production de défense, je l'exhorterais à se préoccuper davantage de son autre rôle, sans oublier que ses fonctions et celles de son collègue, le ministre de la Défense nationale, ont placé des secteurs entiers de la population canadienne dans une situation économique très vulnérable.

Même dans son nouveau rôle de ministre de l'Industrie, le ministre ne nous a pas donné jusqu'ici d'assurance véritable que le gouvernement fédéral a vraiment pris l'initiative d'assurer à cette collectivité une autre base économique qui pourrait faire contrepoids à la situation vulnérable où elle se trouve en raison de sa dépendance du domaine de la défense. Cela est vrai d'autres endroits où les gens dépendent encore plus directement de la production de défense.

Même si le ministre est ici, en ce moment, à titre de ministre de la Production de défense, je tiens à signaler que je n'ignore pas son autre rôle. Je me suis renseigné auprès de l'Agence de développement régional du ministère de l'Industrie et l'on m'a assuré que l'Agence était toute disposée à collaborer avec les gens de l'endroit s'ils désirent nommer un commissaire à l'industrie. On m'a dit que le fonctionnaire pertinent du ministère, qui a déjà séjourné quelque temps en Colombie-Britannique, et qu'il apportera toute l'aide qu'il pourra.

[M. Barnett.]

Comme le ministre le sait, nous avons eu des discussions récemment au sujet des régions désignées, mais celle dont il s'agit ici n'entre pas dans cette catégorie. Jusqu'ici, que je sache, à part les quelques conseils qu'il a donnés, le ministre de l'Industrie, ne s'est pas vraiment efforcé de présenter des politiques qui donneraient suite aux dispositions de la loi en ce qui concerne la mise au point et la réalisation des programmes et des entreprises qui s'imposent. A mon avis, il ne devrait pas perdre cet objectif de vue.

Comme il l'a si bien signalé au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, nous étudierons peut-être des crédits du ministère de la Défense nationale plus tard. Je reconnais que, si j'ai des questions à poser sur les changements qu'il y aurait peut-être lieu d'apporter à cet établissement, je devrais les adresser au ministre de la Défense nationale. J'admets avoir parfois discuté de ces choses avec le ministre et je ne lui demande pas de répondre en ce moment à mes questions sur les changements que l'on pourrait apporter à l'établissement lui-même.

• (4.50 p.m.)

Vu les déclarations comme celles que le député de Springfield et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles viennent de faire, le ministre, même s'il est ici en tant que ministre de la Production de défense, devrait pouvoir nous dire ce qu'il pense vraiment de l'importance relative des deux rôles qu'il joue dans le fonctionnement du gouvernement du Canada. Il devrait, à ce titre, être en mesure de nous dire où nous allons et quel genre de direction le gouvernement du Canada envisage afin de tenir compte de la nouvelle conjoncture économique qui surgirait si la guerre du Vietnam prenait fin demain. Il devrait pouvoir nous dire ce qui arrivera probablement dans une petite collectivité comme celle dont je viens de parler, si son collègue le ministre de la Défense nationale recommandait la fermeture de la base de Comox le mois prochain et si le gouvernement approuvait cette recommandation.

Ce sont là des questions réelles et importantes dans le contexte de la situation mondiale et de l'économie générale du pays ainsi que son équilibre industriel. Elles sont aussi

d'une importance directe et immédiate pour les gens dont la vie, les intérêts, les épargnes, les maisons et les affaires sont devenus intimement liés dans certaines collectivités par suite des nécessités découlant des politiques du gouvernement. Cette question mérite d'être examinée minutieusement par le ministre. La Chambre a le droit de savoir vers quoi nous nous orientons dans les domaines de politiques générales, et quelles seront les conséquences immédiates de ces politiques sur les collectivités en cause, qu'il s'agisse de régions industrielles ou de collectivités tributaires d'entreprises du ministère de la Défense nationale.

M. Peters: Monsieur le président, le ministre n'a pas répondu à beaucoup de questions qui lui ont été posées et, avant qu'il le fasse, j'aimerais lui en adresser quelques-unes de plus. Les points soulevés à l'égard de ce genre d'usine sont assez graves en eux-mêmes, mais j'aimerais en savoir davantage. Combien d'usines autres que celle de la Haley Industries sont dans cette catégorie? Combien ont été exploitées par des conseillers en gestion et pourquoi le ministre estime-t-il qu'il existe une grande différence entre ce qui est, de fait, une société de la Couronne et une industrie exploitée par la Couronne et lui appartenant? De plus, combien d'usines de cette nature qui furent utilisées pour des fins de guerre—elles ne le sont peut-être pas maintenant—le gouvernement a-t-il confiées à des gestionnaires pendant qu'elles ont été exploitées sous l'égide du ministère de la Production de défense?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'essaierai de répondre brièvement aux questions posées. Se fondant sur un article paru dans une livraison courante d'un journal torontois, on a prétendu que le coût des destroyers porteurs d'hélicoptères avait soudainement augmenté. Je regrette que le député qui s'est renseigné auprès de ce journal n'ait pas été présent à la Chambre lors du débat sur le coût des navires. On a alors reconnu qu'on avait lancé, à propos de la construction navale, plusieurs chiffres qui ne représentaient que des parties du contrat global. Cela ayant donné lieu à des malentendus dans le passé, j'ai dit qu'à l'avenir, chaque fois qu'on poserait des questions relativement au coût réel ou approximatif d'un navire, je veillerais à ce qu'on indique le coût total en plus des frais demandés.

Le député de Springfield a laissé entendre qu'on discernait manifestement un favoritisme régional et que celui-ci s'exerçait par le recours aux contrats de régie intéressée ou comportant rajustement pour les circonstances imprévues. A mon avis, les contrats de régie intéressée ou comportant des dispositions—je ne saisis pas très bien ce que le député veut dire par là—de rajustement à cause des circonstances imprévues, sortent plutôt de l'ordinaire. Je ne puis songer à aucun contrat semblable où nous soyons actuellement engagés.

L'usage et la politique au ministère sont de chercher à placer leurs commandes avec des soumissionnaires qui fournissent un devis et précisent les détails de livraison, et à choisir l'offre faite au plus bas prix et remplissant les conditions requises. En soi, le procédé assure évidemment une répartition assez automatique de la majorité des contrats dans les régions où se fabriquent la plupart des produits demandés.

Il est très évident que si une fraction minuscule de l'ensemble de la production canadienne est effectuée dans une certaine région du Canada, le ministère de la Production de défense accordera à cette région un nombre proportionnellement réduit de contrats.

Quant aux Prairies, on sait bien qu'elles possèdent beaucoup moins d'usines, par rapport au chiffre de leur population, que les autres parties du Canada, en particulier l'Ontario, le Québec, les provin Maritimes et la Colombie-Britannique. Je dirais cependant au député que la politique de centralisation des achats, au lieu d'organiser les achats sur une base individuelle et locale et d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire, a permis au ministère de remplir très efficacement l'une de ses tâches principales: l'acquisition des biens et des services au meilleur prix.

La centralisation des besoins en papier fin et les demandes de soumissions globales, l'année dernière, à propos d'un seul type de papier appelé bond n° 7, a permis d'économiser $500,000 par rapport aux précédents achats. On acquérait alors cet article fréquemment, périodiquement et par petites quantités. En établissant un système national de cartes de crédit à l'intention du personnel des ministères civils pour l'essence, l'huile et les réparations mineures aux véhicules de l'État, nous avons réalisé une économie évaluée à $158,000 par année. Il a été possible d'épargner annuellement quelque $200,000 en établissant pour tout le gouvernement des tarifs uniformes aux fins de la publicité dans les journaux.

• (5.00 p.m.)

Nous poursuivons cette centralisation à propos de l'annonce et d'autres moyens d'information, et nous espérons pouvoir réaliser des économies correspondantes dans ce domaine. Les députés s'en souviendront, on leur a appris lors d'un débat sur les crédits de la Production de défense l'an dernier que grâce à la politique de centraliser en un seul contrat d'achat tous les véhicules à moteur dont le gouvernement a besoin et de faire directement au fabricant des demandes d'offres le ministère a permis une économie de $100 à $400 par véhicule acheté.

Je vous fais grâce des nombreux autres exemples de ce que le député considère être un traitement de faveur envers certaines régions du Canada, mais je ferai remarquer que cette politique a eu pour effet de concentrer les achats dans les régions où se fait le gros de la production. Bien que cette concentration déroge à certaines coutumes antérieures, je signalerai qu'elle a permis de réaliser des économies appréciables pour les contribuables canadiens, ce qui me semble être le rôle du ministre de la Production de défense.

M. Peters: Les membres du comité aimeraient que le ministre leur indique la proportion des achats effectués au nom des ministères en fonction de leurs besoins. Son ministère se charge-t-il de 10 p. 100, de 50 p. 100 ou de la plupart des achats de tous les organismes de l'État? Il pourrait peut-être nous dire aussi quelle proportion de ces achats a trait à la défense.

L'hon. M. Drury: Comme l'a recommandé la Commission Glassco, les achats pour tous les ministères sont centralisés d'une façon ordonnée et efficace au ministère de la Production de défense. Nous nous chargeons de tous les achats des ministères, un à la fois. Si j'ai bonne mémoire, nous en sommes présentement à la moitié. Dans un an et demi ou deux ans, je compte que mon ministère pourra s'occuper des achats de tous les ministères et des organismes de l'État, sauf pour certains achats spécialisés se rapportant surtout à la technologie supérieure, aux disciplines scientifiques et à la recherche, car les chercheurs sont beaucoup plus près, à proprement parler, des sources d'approvisionnement, et ont des rapports beaucoup plus étroits avec elles, qu'un grand ministère qui s'occupe de toutes sortes de choses.

[L'hon. M. Drury.]

Nous faisons des progrès satisfaisants. De plus, dans certains domaines, nous avons successivement pris en charge tous les ministères et centralisé les achats des articles nécessaires à tous les services gouvernementaux: les automobiles, par exemple, la publicité dans les journaux, les fournitures de papier. En un certain sens, nous avançons donc dans deux directions et sur deux fronts et nous aboutirons, je l'espère, à une entreprise cohérente et bien intégrée.

Le député de Springfield a également demandé ce que nous envisagions de faire pour ceux qui perdraient leur emploi lorsque les fournitures de matériel canadien destiné à l'effort de guerre au Vietnam viendraient à cesser. Je m'empresse de le dire, moi aussi j'espère voir s'achever le plus tôt possible ce malheureux conflit et, de concert avec mes collègues du gouvernement, je n'épargne aucun effort dans cette voie.

Quant aux entreprises dont la production peut servir aux opérations militaires en cours, nous faisons de notre mieux, autant qu'il est possible dans une société fondée sur l'entreprise libre, afin qu'aucune d'entre elles ne dépende uniquement de la production d'articles servant à des fins militaires ou d'équipement destiné aux forces armées. Cette remarque s'applique autant aux sociétés qui produisent uniquement pour le marché canadien qu'à celles qui produisent aussi pour d'autres pays comme les États-Unis, les pays européens, et d'autres. Nous faisons de notre mieux pour favoriser la diversification de la production, pour qu'une usine passe de la production de matériel militaire à celle d'un produit connexe du secteur civil qui lui convienne, de façon que si la demande fléchit, pour une raison ou pour une autre, dans le secteur militaire, il soit possible de transférer l'effort de production à un autre secteur selon des données qui, nous l'espérons, reposeront sur une base relativement solide.

Je pourrais peut-être citer quelques exemples. Nous avons encouragé la Canadair, qui fabrique des avions militaires tels que les C-5 pour le Canada et les Pays-Bas, à faire de la recherche et de la mise au point, voire construire des prototypes d'avions aux rôles purement civils, dont le principal est de larguer de l'eau contre les incendies de forêt. Cette société réalise aussi un projet d'avion à décollage vertical, aussi pour des fins civiles. C'est ce que nous essayons de faire dans toutes les entreprises qui actuellement produisent des articles pour les différents ministères de la Défense, canadiens et étrangers.

En ce qui touche la nécessité d'une réadaptation sensible, les Canadiens me semblent privilégiés dans un sens, puisque le matériel militaire dont se sont occupées les sociétés canadiennes ont un caractère quasi civil dans une large mesure. Tel est par exemple le cas du système de navigation aérienne Doppler, mis au point au Canada et fabriqué au Canada. Indispensable à l'aviation militaire, il devient aussi de plus en plus important dans l'aviation civile. Par conséquent, si, pour une raison ou une autre, la demande d'instruments de navigation Doppler pour les avions militaires tarissait, il y faudrait encore pourvoir à la demande civile, qui continuera à alimenter l'activité économique de ces sociétés. Nous ne perdons pas de vue la possibilité ni, espérons-le, la probabilité que les opérations militaires au Vietnam, avec les pertes de vies et de matériel qu'elles entraînent, prennent fin, et nous avons envisagé les circonstances de la transformation vers la production de temps de paix. Nous nous occupons à la rendre aussi judicieuse et aisée que possible.

• (5.10 p.m.)

Comme je l'ai dit au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, je suis certain que le ministre de la Défense nationale va lire ses remarques dans le hansard; le représentant n'aura donc pas besoin de les répéter lors de l'étude des prévisions budgétaires de la Défense. Je laisse à mon collègue le ministre de la Défense nationale le soin d'y donner une réponse convenable.

M. Schreyer: Le ministre accepterait-il une question?

L'hon. M. Drury: Le député de Comox-Alberni s'est aussi enquis des dispositions visant la transition quant aux endroits du pays qui dépendent entièrement des activités militaires. Il voulait savoir ce qui se produirait si ces activités prenaient fin. Cette possibilité, monsieur le président, le gouvernement l'envisage nettement lorsqu'il examine la disposition des bases militaires au pays. Lorsqu'il faut en éliminer graduellement, on reconnaît qu'il y a lieu d'atténuer la dislocation que cela entraîne. Je pense que le député est au courant des discussions qui ont lieu dans cette enceinte sur l'élimination graduelle possible d'une base dans l'île du Prince-Édouard. Mon collègue de la Défense nationale s'efforce d'apporter cette réforme aux opérations et aux besoins militaires tout en cherchant à causer aux gens de la région le moins de difficulté et de désorganisation possible. Il poursuivra certainement cette tâche. Pour ma part, à titre de ministre de l'Industrie et de la Production de défense, je ne lui ménagerai ni mon concours ni mes conseils.

M. Schreyer: Le ministre accepterait-il une question? Voudrait-il, avec toute son éloquence, réfuter l'accusation que j'ai portée en disant que le ministère de la Production de défense, pour l'adjudication des contrats principaux, a fait preuve de partialité régionale marquée aux dépens des provinces de l'Ouest?

L'hon. M. Drury: Je regrette que le député ait été absent le jour où j'ai réfuté cette accusation. Il pourra voir ma réponse en consultant le hansard.

M. Peters: Je voudrais traiter du détail du crédit 6c. Je présume qu'il s'agit de la désaffectation graduelle d'une usine. Les deux sommes—$480,000 et $740,000—sont affectées à l'usine de Haley. Je voudrais savoir combien il reste d'usines, exploitées comme en temps de guerre et gérées pour le compte du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Drury: J'ai appris, monsieur le président, qu'il y en avait 104 à la fin de la guerre. On en a disposé graduellement, et il n'en reste que quelques-unes. A ce qu'on m'a dit, il y en a à Downsview, une usine de réparation et de revision de moteurs qui est encore exploitée par la De Havilland. Par «exploitée», j'entends qu'il s'agit d'une propriété de la Couronne louée à bail par le gouvernement et travaillant pour son compte. Ainsi, il ne s'agit pas du tout d'une entreprise gérée par la Couronne.

A Edmonton, un hangar est loué à bail à la Northwest Industries Limited; il sert d'atelier de réparation et de remise à neuf. A La Salle, au Québec, il y a un laboratoire naval qui appartient à l'État, mais qui est exploité ou géré à contrat par la Peacock Brothers Limited. La société exploite l'établissement pour le compte de la Couronne, propriétaire de ce laboratoire. De plus, il y a à Trenton, en Nouvelle-Écosse, une presse de 7,000 tonnes qui produit les très grosses matrices dont nous avons besoin pour nos moteurs de

navire. Elle est exploitée actuellement en vertu d'un bail avec l'aciérie principale de Trenton, qui appartient à la Dosco.

M. Saltsman: J'aimerais poser une question au ministre.

L'hon. M. Drury: Le député me permettrait peut-être de l'interrompre un moment. J'ai oublié de mentionner une autre entreprise qui appartient à la Canadian Arsenals. Il s'agit d'une fabrique d'étuis pour cartouches située près du bassin Louise, à Québec. Elle est exploitée par un entrepreneur qui est la société même qui a acheté l'arsenal à Val Cartier, la Val Cartier Industries Limited. Nous négocions actuellement la vente des installations du bassin Louise à la Val Cartier Industries, afin qu'elles soient exploitées de nouveau sans perte pour la Couronne et que la fabrique continue à produire des étuis pour cartouches.

M. Saltsman: Monsieur le président, la déclaration du ministre selon laquelle son ministère étudie avec soin les difficultés que présente la transformation d'installations de production de matériel de guerre en installations de production d'articles nécessaires en temps de paix et considère les divers aspects de la question m'a intéressé. Cela veut-il dire que le changement de la production de matériel de guerre en production de temps de paix peut se faire facilement et sans causer de graves bouleversements?

L'hon. M. Drury: Le mot «facile» monsieur le président, a un sens relatif. Qu'une chose soit facile ou non, qu'une désorganisation soit petite ou grande, facile ou difficile à redresser, tout dépend du point de vue où l'on se place. Prenons le cas d'un ouvrier bien rémunéré qui perd subitement un emploi qu'il a occupé pendant nombre d'années; il se trouve alors dans une situation très pénible. Toutefois, si l'on enregistrait un seul cas semblable en une année dans le pays, il n'y aurait pas lieu d'en faire un problème national. Le gouvernement et même l'opposition pourrait facilement accepter la situation, mais l'ouvrier en cause le pourrait difficilement. Je m'efforce d'expliquer que la transition ne pose pas de problème majeur et que nous sommes pénétrés de son importance. Nous nous préparons toujours à faciliter une évolution souhaitable.

• (5.20 p.m.)

J'ai parlé au député de Timiskaming de la vente à Valcartier Industries Limited de l'usine de munitions Canadian Arsenals de Valcartier. En conséquence, la Couronne a pu maintenir en existence un service de fabrication de munitions pour répondre aux besoins

[L'hon. M. Drury.]

du ministère de la Défense nationale. En même temps, en concluant un accord «d'entrepreneurs» avec d'autres intérêts, l'usine et l'outillage à Valcartier servent non seulement à la production de munitions pour armes légères sur une échelle restreinte, les seules dont nous ayons besoin en ce moment, mais pour la fabrication d'une autre série d'articles en plastique ou en métal. Comme résultat, le jour où les munitions pour armes légères ne seront plus en demande, l'usine de Valcartier et ses employés seront bien avancés dans la production d'articles non militaires.

M. Saltsman: L'importance de la déclaration du ministre se résume à ceci. On a semé la peur chez le public au sujet du matériel de guerre produit au Canada en rapport avec la guerre du Vietnam. Du point de vue officiel, et pour l'information du public canadien, la déclaration faite par le ministre aujourd'hui a une importance considérable. Si l'on fait abstraction de la première partie de son laïus qui—il me pardonnera l'allusion—ressemblait fort à une déclaration du ministre des Affaires extérieures...

L'hon. M. Drury: Du Nouveau parti démocratique.

M. Saltsman: ...il ressort de ce qu'il a dit que le Canada devrait abandonner la production du matériel de guerre, et que la transition de la production de guerre à la production civile pourrait s'effectuer sans trop de difficultés et sans grands heurts.

M. Peters: Monsieur le président, j'ai été heureux d'apprendre la nouvelle au sujet de la disposition d'usines par le ministère. Nous serons tous heureux quand la conversion des activités de guerre sera terminée. J'ai également été satisfait d'apprendre que le ministère a changé son rôle en termes de production de défense. Il continue, je suppose, à acheter du matériel pour l'armée, mais il a adopté la recommandation Glassco au sujet des achats en vrac. Cela comportera, j'imagine, la création d'un nouveau système de distribution ce qui créera de nouveaux problèmes. Par exemple, lorsqu'on achète du papier en vrac, il faut l'entreposer, et je prévois des problèmes d'entreposage pour le ministère.

J'ai une dernière question à poser au ministre. Si j'en avais d'autres, je les poserais à son secrétaire parlementaire qui s'est tenu coi durant toute la discussion. Le ministère a-t-il envisagé d'adopter une désignation plus adaptée à ses politiques d'achat, comme l'avait recommandé la Commission Glassco? Si mes collègues et moi-même avions quelque chose à y voir, les coûts de la défense baisseraient; ce domaine particulier d'activités du minis-

tère disparaîtrait donc avec le temps. D'autre part, son rôle d'acheteur ira croissant. Serait-il conforme à la philosophie néo-démocrate avouée du ministre de donner au ministère de la Production de défense une désignation plus appropriée?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de le faire dans un an environ. Il faudra faire adopter une mesure législative à cette fin et la question ne semble pas extrêmement urgente. Même si les choses avancent de façon satisfaisante, j'accepterais volontiers des idées à propos d'un nouveau nom, mais pas maintenant.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas laisser adopter les crédits de ce ministère sans formuler une protestation qui, quoique brève, n'en est pas moins vigoureuse. Elle a trait au rythme fastidieux auquel les contrats de défense se sont accrus l'année dernière. J'ai bien peur que le ministre n'ait pas été trop convaincant lorsqu'il a parlé d'une diminution graduelle de notre production militaire, étant donné le nombre des contrats de défense conclus l'année dernière. A vrai dire, la production militaire a plutôt été orientée en sens inverse. Nous avons édifié un réseau complexe de production de défense qu'il sera très difficile de démanteler et de convertir pour la production civile. C'est pour moi un sujet de préoccupation, car cela signifie que nous devons affecter une forte portion de notre industrie, de nos ressources et de notre main-d'œuvre à la production de matériaux de guerre destinés à des besoins militaires, à un moment où les besoins civils redoublent.

Vu qu'il explique l'affaire beaucoup mieux et beaucoup plus succinctement que je pourrais le faire, j'aimerais citer des extraits d'un éditorial paru ce matin dans le *Globe and Mail*. Il débute ainsi:

> On l'a appris presque par accident. M. Michael Forrestall, député conservateur d'Halifax, parlait du contrôle des coûts lors d'un débat à la Chambre des communes sur les prévisions supplémentaires du ministère de la Production de défense et il a mentionné qu'il en coûterait 20 millions de dollars par navire pour quatre nouveaux destroyers que le ministère projette de construire.
>
> Le ministre de la Production de défense M. C. M. Drury a signalé qu'il ne s'agissait plus de 20 millions mais plutôt de 50 millions, et peut-être même davantage. Les navires seraient construits d'ici quatre ans et les changements dans la guerre navale pourraient nécessiter des modifications des modèles et des frais accrus ...
>
> Conçus il y a quatre ans pour entrer en service dans quatre ans d'ici, et on peut se demander maintenant s'il serviront à quelque chose. Nous n'avons pas encore redéfini nos engagements envers l'OTAN, nous ignorons si notre rôle au sein de l'ONU exigera de tels navires; et s'il y a une chose dont la plupart des Canadiens estiment pouvoir se passer c'est d'un navire qui lance des engins surface-air. Vers quoi?
>
> Or quatre destroyers semblables coûteront 200 millions de dollars. C'est 50 millions de plus que n'en réunira le ministre des Finances grâce à sa surtaxe de 3 p. 100 sur les impôts des particuliers et des sociétés pour l'exercice financier 1968-1969; c'est presque deux fois les secours de 105 millions que le Canada a envoyés à l'Inde l'an dernier—notre aide extérieure la plus considérable.
>
> Dans quel monde étrange et irréel le gouvernement vit-il, puisqu'il peut prôner la contrainte pour le peuple et donner suite, avec désinvolture, à un programme comportant des dépenses considérables, illimitées mêmes, que les Canadiens jugeraient—s'il était possible d'évaluer pareille chose—inutile et même inopportune?

• (5.30 p.m.)

A mon avis, le *Globe and Mail* a touché juste. D'après ce que j'ai entendu ces deux derniers jours, il semble bien que nous vivions dans un monde étrange et irréel. Le ministre espère que nous pourrons éliminer graduellement nos besoins d'ordre militaire en vue de répondre à d'autres besoins. Chose certaine, les besoins des Canadiens sont immenses. Il faut de nouvelles maisons. Il y a le problème du contrôle de la pollution dans ses divers stades. Nous avons des besoins en matière d'enseignement et de formation, d'un océan à l'autre. Il y a les problèmes de pensions tant civiles que militaires. Les vieillards ont besoin de pensions accrues et l'assurance frais médicaux s'en vient. C'est pourquoi il est chimérique de dépenser des sommes aussi considérables pour la production de défense. Contre quoi et contre qui ces armes serviront-elles? A un moment où le pays doit faire face à des besoins réels et croissants, il est grand temps de revenir sur terre et de voir les choses telles qu'elles sont. Les Canadiens paient des impôts pour des services qu'ils espèrent recevoir, et pourtant, une grande partie des deniers publics est consacrée à des navires de guerre, à des chars d'assaut et autre matériel de ce genre. Si nous appuyons les Nations Unies sans réserve, nous ne devrions pas avoir besoin comme autrefois de ces objets.

Je ne voudrais pas retarder plus longtemps le comité, mais je tiens à dire—et je parle pour la plupart des Canadiens, j'en suis persuadée—que nous sommes engagés dans une voie longue et dangereuse. Je ne veux pas qu'on m'accuse de ne pas avoir demandé, pour ma région, des contrats d'armes. Si le gouvernement veut faire des dépenses militaires, j'espère que Vancouver aura sa part.

L'hon. M. Drury: Vous voulez tout simplement votre part.

Mme MacInnis: Je préférerais de beaucoup voir disparaître la production d'armes. Je préférerais voir le gouvernement s'attacher à la production civile plutôt qu'à la production

de défense. Au cas où certains députés trouveraient mes observations amusantes, et penseraient que j'ai la tête dans les nuages, je leur demande de remarquer ce qui se passe chez nos voisins du Sud où les besoins des civils ont été négligés et où on a été forcé d'augmenter les forces policières pour contenir la violence née de la misère et de l'injustice sociale. Pourquoi risquer d'en venir à cela au Canada? Voilà pourquoi j'exhorte le ministre à supprimer son propre poste, ou à en diminuer l'importance. Il pourrait concentrer ses efforts sur le ministère de l'Industrie. Au lieu de le voir cumuler deux emplois, je préférerais qu'il n'en ait qu'un, celui du ministère de l'Industrie. Cela lui irait mieux, et je crois que la plupart des Canadiens pensent comme moi.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 6c est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants ont été adoptés:

7c. Paiement des obligations de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.) appartenant à la Couronne, en circulation le 30 septembre 1967, $740,000.

8c. Remboursement à la Caisse renouvelable de la production de défense établie en vertu de l'article 16(1) de la Loi sur la production de défense, pour les pertes subies durant l'année financière 1966-1967 dans l'écoulement de matières d'importance stratégique, $77,287.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 9c est-il adopté?

9c. Remboursement à la Caisse renouvelable des services d'approvisionnements établie en vertu du crédit L18e—Prêts, placements et avances—de la Loi sur les subsides nº 4, 1966, pour la fourniture de certaines marchandises et services aux ministères et organismes fédéraux pour la valeur du matériel devenu désuet ou inutilisable, $7,253.

M. Peters: J'imagine que le crédit 9c concerne la Caisse renouvelable servant aux achats du gouvernement qui ne relèvent pas de la défense nationale. J'aimerais qu'on établisse quelque dispositif pour la surveillance des méthodes d'achat du gouvernement. Au cours des ans, j'ai entendu parler de vendeurs qui se présentaient aux bureaux du ministère de la Production de défense pour offrir leurs marchandises et auxquels on accordait des entrevues si leurs articles importaient au ministère. Ces vendeurs avaient recours à toutes sortes de trucs, ce dont personne ne peut les blâmer. Mais, même si l'Auditeur général ou le comité des comptes publics examinaient parfois certains achats du gouvernement, il faudrait créer un appareil de surveillance qui vérifierait les achats du gouvernement. Comme les achats du gouvernement représentent l'essentiel des opérations gouvernementales, un organisme officiel de surveillance comme celui que j'ai mentionné devrait, ce me semble, être créé.

Je félicite le gouvernement d'avoir donné suite, beaucoup plus rapidement que certains le pensent, à quelques-unes des recommandations de la Commission Glassco. Le ministre devrait insister beaucoup plus pour en convaincre tous les intéressés.

J'approuve les observations du ministre au sujet des procédures administratives et j'aimerais lui signaler certains problèmes que les achats ont suscités dans diverses circonscriptions. Ainsi, dans celles où le gouvernement a acheté des automobiles, les vendeurs qui n'ont pas obtenu de contrat ont été très déçus et s'en sont ouvert à leur député. Par contre, ceux qui en ont obtenus ont bientôt constaté que les services qu'ils s'engageaient à fournir, aux termes de leur contrat, pour les voitures du gouvernement leur coûtaient plus cher que pour des voitures vendues à des particuliers. En d'autres mots, qu'ils obtiennent des contrats ou non, les vendeurs se trouvent en mauvaise posture. Le ministère se doit, je pense, de veiller à ce que les fabricants d'automobiles appuient leurs vendeurs. Souvent les fabricants se soustraient à leurs responsabilités et le vendeur ne réalise aucun ou à peu près aucun bénéfice.

Quand un marchand vend une Chevrolet ordinaire il majore le prix de $700, dont $400 pour le service, les nouveaux moteurs, les pièces-arrière ou les autres exigences pouvant surgir en matière de services. Le fabricant se porte d'ordinaire garant de son produit, mais on me dit que certains fabricants ont exercé du chantage auprès des concessionnaires régionaux pour obtenir d'eux certains travaux sans indemnisation. Jadis, le concessionnaire s'entendait avec le fabricant pour recevoir une indemnisation pour son travail; effectivement, le concessionnaire recevait une ristourne du fabricant quant à l'entretien de la voiture, mais il paraît que la General Motors a cessé de donner cette ristourne à ses vendeurs. J'ai reçu bon nombre de lettres et entendu bien des avis sur le fait que la General Motors remboursait ou non ses vendeurs pour le travail accompli. Je ne demande pas au ministre de faire des commentaires, mais je tiens simplement à dire, vu que toutes ces façons d'agir intéressent d'une certaine façon le gouvernement, qu'il serait à propos de créer un mécanisme quelconque, chargé de surveiller les modalités d'achat, et je songe ici aux recommandations de la Commission Glassco. Un tel organisme de surveillance, au sein du ministère, pourrait contrôler les

achats et signaler au ministre les difficultés de ce côté, au fur et à mesure de leur apparition. Comme les exigences en matière d'achats dans un ministère deviennent de plus en plus complexes et que les achats d'articles, peu connus du ministre, sont de plus en plus nombreux, les services de l'organisme de surveillance seraient inestimables. Le ministre et le pays auraient tout à gagner, si un organisme de surveillance était établi au sein du ministère; ce serait une espèce de contrôleur. Cet organisme pourrait même surveiller la façon dont les fournitures sont utilisées dans d'autres ministères de l'État.

• (5.40 p.m.)

L'organisme pourrait se rendre compte, par exemple, que la consommation de certains articles est extrêmement élevée, bien que la demande ne semble pas considérable et soutenue. L'accumulation de stocks peut provoquer des situations bizarres, comme lorsque le ministère de la Défense a constaté qu'il possédait des surplus considérables de pantalons pour les femmes faisant partie des forces armées. L'organisme de surveillance auquel je pense pourrait vérifier la demande d'articles de ce genre, lorsqu'on jugera que la quantité exigée est excessive, et instituer des enquêtes qui, j'en suis persuadé, mettraient fin à ce gaspillage.

Je suis heureux de constater que le ministre a pu appliquer autant de recommandations de la Commission Glassco. A mon sens, il devrait examiner à fond la recommandation visant la mise sur pied de mécanismes de contrôle permanent des achats au lieu d'attendre que l'auditeur général relève les abus. Ce serait faire preuve de prévoyance.

M. Saltsman: J'ai une autre question à poser au ministre. Étant donné qu'on a déclaré devant le comité sur le coût et le prix des produits pharmaceutiques que son ministère est en mesure d'acheter des médicaments à bon compte, les gouvernements provinciaux n'ont-ils jamais demandé au ministre d'acheter des médicaments en leur nom pour les hôpitaux?

L'hon. M. Drury: Aucune province ne nous a demandé de le faire.

M. Saltsman: Que ferait le ministère si une telle demande lui était faite?

L'hon. M. Drury: Nous serions heureux de coopérer, monsieur le président.

(Le crédit est adopté.)

Le crédit suivant est adopté:

10c. Remboursement au Compte d'avances de l'Imprimeur de la Reine pour la valeur du matériel qui est devenu désuet ou inutilisable, $996.

M. le vice-président adjoint: Ainsi se termine l'étude des crédits supplémentaires du ministère de la Production de défense. Le comité passe maintenant à l'examen de ceux du ministère de l'Industrie.

M. Peters: Je croyais savoir que le ministre serait absent et que nous étions convenus que l'étude de ses crédits serait réservée durant son absence.

L'hon. M. Drury: Je ne savais pas que j'allais être absent.

M. Peters: Excusez-moi. Je pensais que nous étions à étudier les crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'INDUSTRIE

1c. Administration centrale, y compris des subventions selon le détail des affectations, $1.

(Le crédit est adopté.)

25c. Montant à verser au Compte de développement régional créé en vertu du paragraphe (1) de l'article 5 de la Loi stimulant le développement de certaines régions et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de porter à $275,000,000 le montant total des engagements de la présente année financière et des prochaines années financières à l'égard des subventions de développement versées en vertu de ladite loi, $11,000,000.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'article 25c qui traite, je pense, des zones désignées.

Il y a quelques jours, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé à l'honorable ministre s'il avait reçu des demandes de corps publics de la région de l'Abitibi, à l'effet que cette partie de la province de Québec soit désignée comme zone à faible emploi afin de pouvoir en faire profiter les industries qui veulent s'y installer.

Chaque année, l'honorable ministre publie un rapport sur les activités de son ministère. Dans celui de 1965-1966, on définit en ces termes le rôle du ministère de l'Industrie:

Le ministère de l'Industrie a pour mission d'encourager et de faciliter l'expansion efficace de l'industrie secondaire au Canada.

A mon avis, monsieur le président, c'est un but bien louable qui devrait être poursuivi. Je pense que l'encouragement donné par le ministère a permis à de nouvelles industries de s'installer et de créer de nouveaux emplois dans des régions qui, autre-

ment, auraient accusé de fortes concentrations de chômeurs, ce qui leur aurait nui considérablement. Je me demande si, dans l'ensemble du pays, certaines régions n'ont pas été défavorisées, par suite de la façon dont le ministère détermine les régions désignées. Je voudrais continuer la lecture de la description donnée du rôle du ministère.

En termes économiques plus précis, le Ministère cherche à atteindre un double objectif: accroître le niveau de la productivité et permettre à nos industries de soutenir la concurrence sur les marchés intérieurs et extérieurs. Il a, en outre, pour fonction de préparer et de mettre en œuvre des programmes destinés à créer de nouvelles occasions d'emploi et à relever les revenus grâce à l'expansion industrielle des régions du Canada qui ont été désignées pour cause de chômage chronique, de sous-emploi ou de faibles revenus.

Le ministre a répondu, il y a un jour ou deux, je crois, à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), que ce n'était pas le ministère de l'Industrie qui désignait les zones, mais plutôt le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, selon le taux de chômage qu'il y a dans les régions. L'honorable ministre se base sur le rapport du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour accorder de l'aide aux industries qui veulent s'installer dans ces régions.

• (5.50 p.m.)

Je comprends très bien la situation, mais je me demande si cette façon de procéder rend justice à toutes les régions, car dans la région qui m'intéresse, soit celle de l'Abitibi, il y a entre 400 et 500 hommes qui doivent se rendre dans la province d'Ontario pour travailler dans les exploitations forestières, où ils coupent le bois ou le transportent à des moulins pour être transformé et préparé pour le marché.

Ces hommes doivent voyager plus de cent milles pour revenir à leur domicile en fin de semaine, ce qui augmente considérablement leurs dépenses. De plus, ils ne peuvent pas être considérés comme chômeurs. Au fait, ils ne sont pas en chômage, mais ils doivent gagner leur vie dans une région située dans une province voisine et reconnue comme zone économiquement faible.

Alors, je crois qu'en procédant de cette façon, on commet une injustice envers le nord-ouest du Québec, parce que, à ma connaissance, il y a au moins deux industries de transformation forestière qui seraient intéressées à s'établir dans une ville du nord-ouest québécois, nommément: La Sarre; mais, ne pouvant obtenir de l'aide en vertu de la loi sur les zones désignées, elles iront probablement s'installer dans la province voisine, où elles pourront recevoir l'aide qui est accordée dans les zones désignées.

[M. Laprise.]

J'admets, comme l'honorable ministre et l'honorable député de Cochrane (M. Habel), que le nord de l'Ontario peut fournir des matières premières à cette industrie forestière. Mais je ferai remarquer à l'honorable ministre que le nord-ouest du Québec peut également fournir de nombreuses essences de bois pour alimenter ces industries de transformation.

Dimanche dernier, j'ai eu l'occasion d'aller visiter une nouvelle route qui a été «taillée» dans la forêt, au nord de La Sarre, vers la baie James, vers la mer. Je sais que la Chambre de commerce de La Sarre, dirigée par des hommes très enthousiastes et très entreprenants, a décidé, l'an dernier, sans attendre l'appui ou l'aide du gouvernement de la province de Québec, de construire cette route pour permettre l'exploitation des richesses forestières, minières, touristiques et autres qui existent dans cette région-là.

J'ai donc assisté dimanche dernier à l'inauguration d'une partie de cette route. J'ai pu constater l'étendue et la beauté des forêts qui longent les rivières Wawagosic, Harricana et tous les cours d'eau qui serpentent cette région boisée du nord du Québec.

Les rapports qui ont été soumis, tant par l'ingénieur Michel Tissé que par d'autres, nous indiquent qu'il y a des quantités considérables de bois qui ne demandent et qui n'attendent que d'être mises en valeur. Je dirais que toute cette partie de la forêt du nord-ouest québécois a plus de 100 ans de croissance et que le bois est prêt pour l'abattage. Par conséquent, je suis d'avis qu'on ne devrait pas tarder à exploiter ces ressources naturelles. De plus, l'installation de nouvelles industries permettrait de combattre le chômage qui sévit présentement dans le nord-ouest québécois.

La région abitibienne compte un grand nombre de chômeurs; il y en avait l'automne dernier, il y en aura ce printemps et même l'été prochain. Bon nombre de travailleurs n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et lorsqu'ils se présentent au bureau du bien-être social, on leur dit: Éloignez-vous, allez là où il y a du travail.

Alors, on les invite indirectement à s'expatrier, à se diriger vers d'autres régions, voire même d'autres provinces, pour trouver du travail qu'ils pourraient obtenir sur place, chez nous.

L'industrie de cette région n'est pas tellement diversifiée. Nous avons la forêt, les mines et un peu d'agriculture. Nous n'avons pas tellement de possibilités pour installer des industries, contrairement aux grands centres, parce que, pour certaines industries, il faudrait importer les matières premières, les transformer et les réexporter. C'est quelque chose qui est pratiquement impossible et qui

n'est pas rentable. Mais, par contre, nous pouvons transformer chez nous le bois de nos forêts et l'expédier ensuite.

Je demande à l'honorable ministre s'il n'y aurait pas une autre façon de déterminer ces zones, parce que je suis d'avis qu'il y a chez nous une situation particulière que l'on ne retrouve peut-être pas dans d'autres milieux. A mon sens, on devrait se pencher sur ce problème, afin de permettre à des industries de s'installer chez nous.

Nous avons construit à La Sarre une magnifique école polyvalente; le gouvernement fédéral y a versé une somme de $3,510,808 et le ministre de l'Éducation du Québec a fourni l'équipement et les professeurs. C'est une subvention généreuse de la part du gouvernement d'Ottawa pour la construction de cette école où l'on instruira les jeunes de la région. Tout cela est bien louable; cependant, lorsque ces jeunes seront instruits, je me demande ce que l'on fera d'eux. Au fait, si nous n'avons pas d'industries pour les employer, ils seront obligés de s'expatrier et, ainsi, on videra la région, bref, on videra l'Abitibi.

A mon avis, on devrait faire un effort pour aider l'industrie à s'établir dans l'Abitibi, en vue d'y garder nos jeunes.

Dans son numéro du 30 septembre 1967, *La Presse* de Montréal publiait un article de M. Maurice Giroux, intitulé «Les investissements manufacturiers», dans lequel on pouvait lire, et je cite:

Depuis 1963, l'Ontario distance de plus en plus le Québec et l'écart, en 1967, atteindrait 211 p. 100.

C'est-à-dire que les investissements se font beaucoup plus rapidement en Ontario qu'au Québec et que l'écart, en 1967, atteindrait 211 p. 100. Et M. Giroux de continuer:

Le Conseil d'orientation du Québec a procédé, au cours de l'été...

Soit l'été de 1967.

...à une étude sur les investissements manufacturiers dans la province et le rapport préliminaire qui a été complété dernièrement fait état d'un écart croissant des dépenses d'investissement entre le Québec et l'Ontario.

L'écart en faveur de l'Ontario atteindrait cette année 211.1 p. 100, et si l'on exclut l'industrie du papier, l'écart s'élève à plus de 250 p. 100. Le directeur général du Conseil avait déjà été alerté de cette situation l'année dernière par un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce et M. Roland Parenteau avait reçu du haut fonctionnaire une série de courbes comparatives.

Alors, avant de terminer mes observations, je voudrais consigner au compte rendu des *Débats* le graphique des courbes des investissements, ce qui ne prendra qu'une minute pour démontrer la différence entre les investissements faits au Québec et en Ontario, de 1955 à 1967. Je cite:

Ces courbes indiquent que, depuis 1963, les investissements manufacturiers au Québec ont augmenté en moyenne d'environ 100 millions de dollars par année. En Ontario, la progression a été deux fois plus rapide, passant d'un milliard 71 millions de dollars en 1963 à un milliard 813 millions de dollars en 1967, tel qu'il apparaît dans le tableau suivant:

Ce tableau avait été préparé par M. Giroux.

Or, ce tableau indique qu'en 1955, les investissements en Ontario étaient de l'ordre de $664,600,000 comparativement à $406,300,000 au Québec. Maintenant, en examinant les chiffres de 1965, on voit que l'Ontario a bénéficié d'investissements de l'ordre de $1,685,400,000, et le Québec seulement $787,300,000.

Alors, monsieur le président, je pense qu'on devrait encourager les investissements dans le Québec et voir s'il n'y aurait pas possibilité de trouver une façon, en ce qui concerne la région abitibienne, de la déclarer zone désignée, afin d'encourager les industriels qui veulent faire des déboursés chez eux, mais aimeraient bénéficier de l'appui du gouvernement.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre...

M. Laprise: Monsieur le président, j'ai terminé mes observations.

[*Traduction*]

M. le vice-président adjoint: Le crédit est-il adopté?

M. Peters: Six heures.

M. le vice-président adjoint: Comme il est six heures, dois-je me lever, faire rapport de l'état de la question, et demander à siéger de nouveau dans la soirée?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

• (6.00 p.m.)

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'imformer que Leurs Honneurs ont adopté le bill n° C-208, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, sans amendement.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire

39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, à 10 heures ce soir: Le député d'Halifax (M. McCleave)—la loi de l'impôt sur le revenu—l'examen et l'approbation par le ministre de la Justice; le député de Lac-Saint-Jean (M. Simard)—les travaux d'hiver—Desbiens (P.Q.)—question relative à un projet de travaux; le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge)—l'énergie—Le Columbia—rumeur de majoration des frais.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire, les bills privés, les avis de motions et les bills publics.

LES BILLS PRIVÉS

LOI CONCERNANT LA LONDON AND MIDLAND GENERAL INSURANCE COMPANY

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten, pour l'étude du bill n° S-25, concernant la London and Midland General Insurance Company, présenté par M. Lind.

Sur l'article 1—*Changement et nom.*

M. Lind: Monsieur le président, ce bill n'a qu'un but: changer le nom de la London and Midland General Insurance Company (London et Midland, Compagnie d'Assurance Générale) en celui d'Avco General Insurance Company (l'Avco Compagnie d'Assurance Générale). La raison du changement est double: Cette compagnie est membre du groupe Avco, et la société Avco est la société mère de tout le groupe. L'an dernier, il y avait au Royaume-Uni une autre compagnie dont la raison sociale employait les mots «London» et «Midland» comme principaux noms. Cette société ayant fait faillite, certaines enquêtes ont eu lieu. On a voulu savoir s'il existait quelque lien entre les deux compagnies. Il n'en existe aucun, mais c'est la raison du changement de nom.

J'aimerais signaler aux députés que l'Avco Holding Corporation of Canada n'est pas la seule propriétaire de la London and Midland General Insurance. Des Canadiens en détiennent approximativement 50,000 actions. J'espère que les députés jugeront à propos de permettre ce changement de nom, puisque c'est tout ce qu'on demande.

M. Peters: Monsieur le président, je suis d'accord avec le parrain du projet de loi pour dire qu'on demande seulement un changement du nom. Toutefois, je ne dirais pas que c'est tout ce que le projet de loi peut faire. Le nom de la compagnie indiquerait que son activité ou ses bureaux se situent dans la principale région d'assurance du Canada. Le parrain du bill vient aussi de la province d'Ontario. Cela permettrait de supposer qu'il s'agit d'une société ontarienne, pas d'une compagnie d'origine britannique. Voilà le genre de difficulté que nous avons au Canada lorsque des compagnies utilisent des noms qui n'indiquent pas explicitement où elles se trouvent. Ce bill n'aide guère à éclaircir la situation, à moins qu'on ne connaisse les antécédents de la compagnie.

Le changement de nom n'est pas la partie importante de l'affaire. L'ex-président du Conseil privé a reçu dernièrement le rapport d'un groupe de spécialistes à qui on avait demandé de déterminer l'influence qu'exerce le capital étranger sur notre industrie. Il contient nombre de renseignements sur la propriété des compagnies d'assurance et d'autres sociétés financières. Nous soutenons depuis assez longtemps que la propriété des compagnies d'assurance est d'une importance vitale pour l'économie canadienne. Le fait que nombre d'entre elles appartiennent à des sociétés étrangères nous amène à nous demander si leurs bénéfices sont employés à servir les meilleurs intérêts du pays. Cette question a fait l'objet d'un certain nombre de discussions et d'éditoriaux. Un grand nombre de ces compagnies d'assurance à chartes fédérales agissent de la même façon que les filiales à part entière...

M. le président: A l'ordre. Avant que le député n'aille trop loin dans la voie où il vient de s'engager, je dois lui signaler que le bill dont le comité est saisi est un bill très simple qui concerne un changement de nom. Il ne permet pas au député de formuler des remarques d'ordre général sur le fonctionnement des compagnies d'assurance.

M. Peters: J'en conviens, monsieur le président, le bill est très simple mais, sauf erreur, un amendement de ce genre met en cause la constitution en corporation de la société, compte tenu du chapitre 48 des Statuts du Canada de 1957...

M. le président: A l'ordre. Je rappelle au député qu'en vertu du Règlement un bill modificateur ne permet pas d'entamer une discussion générale sur la loi initiale, mais seulement sur l'article dont le comité étudie l'amendement.

L'hon. M. Mackasey: Tom vous aidera.

M. Peters: J'accepte votre décision, monsieur le président. Toutefois, je dois faire remarquer qu'on a débattu au comité des banques et du commerce de l'autre endroit les démarches faites par cette compagnie pour faire changer son nom. Il y a un rapport entre le changement de nom et de propriétaire, comme l'a révélé la discussion qui a eu lieu à une séance du comité. Le surintendant

des assurances à l'époque avait déclaré, comme en fait foi le compte rendu des délibérations de ce comité à la page 79:

● (6.10 p.m.)

...l'objet du bill est très simple. Il s'agit seulement de changer le nom de la *London and Midland General Insurance Company* en *Avco General Insurance Company* et, en français en L'Avco, Compagnie d'Assurance Générale. C'est là l'unique objet du bill.

Qu'il me soit permis de dire que la société actuelle, la *London and Midland General Insurance Company*, est une société à charte fédérale, ayant été constituée par une loi spéciale du Parlement en 1948. Elle est immatriculée à notre département. Elle est la propriété du groupe des sociétés Avco, la société mère étant établie aux États-Unis. Il existe une société de portefeuille au Canada qui réunit un groupe de sociétés qui s'occupent d'acceptation, de prêt et d'assurance. Toutes les sociétés du groupe emploient le mot Avco dans leur nom afin de s'identifier. C'est afin d'insérer le mot Avco dans le nom de la société en cause que le bill est présenté.

La London and Midland General Insurance Company n'est pas la même compagnie que celle que nous avons constituée en corporation. Le changement de nom de la compagnie entraîne donc, suivant ce bill, un changement de propriétaires, sujet pertinent dans ce débat. Peut-être est-il exact que l'on recherche un changement de nom pour rectifier une situation dont le parrain du bill a parlé, savoir un dédoublement de nom qui a longtemps causé de regrettables ennuis à la compagnie, mais s'il faut en croire les témoignages présentés au comité de l'autre endroit, la véritable raison pour laquelle la compagnie désire changer de nom, c'est qu'elle a elle-même changé. Le bill transforme la London and Midland General Insurance Company, société constituée en corporation en Angleterre, en une compagnie appartenant au groupe Avco des États-Unis, qui possède un grand nombre de compagnies.

Je signale que dans ce cas-ci, le changement de nom comporte également un changement de propriétaire. En modifiant le nom de la compagnie, nous effectuerons un transfert de propriété à l'intention du groupe Avco, société de portefeuille réunissant bon nombre de compagnies d'assurance. Voici la suite des délibérations au comité. Le sénateur Pearson a posé la question suivante:

Le bill intéresse combien de filiales canadiennes?

Autrement dit, les membres du comité en question voulaient se renseigner non sur le nom de la compagnie, mais sur son propriétaire. Voici ce qu'a répondu M. Humphrys:

Le changement n'intéresse que la société d'assurance en cause. Le groupe comprend un certain nombre d'autres sociétés, mais il n'en est pas question ici.

Le sénateur Pearson: Leur nom renferme le mot «Avco»?

M. Humprys: Plusieurs l'ont dans leur nom.

Le président: Certains représentants de la société sont présents, notamment, MM. H. P. Paterno, président de l'Avco Delta Corporation of Canada Ltd. et président de la London and Midland General Insurance Company; C. J. Connell, vice-président du groupe de l'Avco Delta Corporation of Canada Ltd. et vice-président de la London and Midland General Insurance Company et K. R. Kirkpatrick, vice-président et directeur général de la London and Midland General Insurance Company; est aussi présent M. David F. Alexandor, agent parlementaire.

Le président du comité a alors signalé qu'après les brèves explications fournies par le surintendant des assurances, le comité pourrait sans doute être prêt à faire rapport du bill sans amendement. C'est alors que M. Alexandor, agent parlementaire, a dit:

Monsieur le président, je voudrais simplement dire que la raison principale pour laquelle il est demandé à l'honorable Sénat de changer le nom, est d'insérer le mot Avco dans la raison sociale de la société d'assurance en cause, mot qui figure dans celui de six autres sociétés du même groupe. Il y a un autre aspect à considérer. Il existe une société du nom de London and Midland Insurance Company, au Royaume-Uni, qui a récemment fait faillite. Il n'existe pas de lien entre cette dernière et le groupe, mais la faillite a fort ennuyé notre société, qui a dû communiquer avec 6,000 représentants canadiens et beaucoup d'assurés.

J'ajouterais également qu'il existe un certain nombre de sociétés au Canada dont le nom comprend le mot «London». Ce sont là les trois grandes raisons du changement demandé.

Je prétends que, dans ce cas-ci, le changement de nom découle aussi d'un changement de propriétaire. Cette société s'ajoute à un groupe d'entreprises du nom d'Avco. Voilà qui soulève par conséquent, le problème de l'appartenance de la société. Il ne s'agit pas seulement d'un changement de nom puisque la modification implique aussi un changement de propriété. Je soutiens que le bill soulève tout le problème de la propriété et celui de l'appartenance d'une société à des Canadiens. En changeant de nom, l'entreprise change de propriétaire et elle deviendra une filiale du groupe Avco. Nous avons soulevé le problème de la propriété à plusieurs reprises.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois répéter au député que le bill à l'étude est, de fait, très simple. D'après les renseignements que la présidence croit y trouver, il n'est pas question des propriétaires de la compagnie; il s'agit tout simplement d'en modifier le nom. Je demanderais aux députés de s'en tenir dans leurs observations aux deux articles du bill.

M. Peters: Monsieur le président, nous collaborerons sûrement avec la présidence en ne traitant que du nom de la compagnie, ce qui limitera la discussion et la rendra plus difficile. Avco est le nom d'une compagnie établie aux États-Unis comme trust de valeurs d'un certain nombre de compagnies d'assurance. Je suppose que le nom est composé des initiales de ses fondateurs. Évidemment, le nom Avco n'est pas un mot du tout. Je doute qu'on doive lui permettre de changer de nom, pour les raisons que j'ai déjà données. Le nom ne figure pas en italique, et vraiment, ne peut être appelé un vocable. Il y a une différence énorme entre le mot «London» qui est un nom, et «Avco», composé de quatre initiales. Je me demande s'il convient de permettre à une compagnie d'adopter un nom qui n'a vraiment aucune signification. La traduction française du nom sonne beaucoup mieux que la version anglaise.

• (6.20 p.m.)

J'aurais cru préférable que les intéressés adoptent un nom plus conforme à leur activité, savoir la vente d'assurances au Canada, car nombreuses sont les autres compagnies d'assurance qui aurait trouvé plus convenable que la compagnie s'appelle la Delta General Insurance Company ou, plus sage, qu'elle énonce son nom au complet. Le parrain du bill pourrait-il dire pourquoi la compagnie ne s'appelle pas l'Avco-Delta, compagnie d'assurance, car vu ceux à qui elle appartient, ce nom aurait mieux tenu compte de la réalité. La compagnie appartient à l'Avco-Delta Corporation Canada Limited, et comme le président de cette compagnie était aussi le président de la London et Midland General Insurance Company, il me semblerait plus réaliste de l'identifier par ce nom.

A mon avis, si cette société doit s'appeler l'Avco-Delta Corporation Canada Limited, alors ce nom descriptif devrait figurer dans le bill plutôt que celui qui est proposé, soit l'Avco General Insurance Company. Il se peut que le nom proposé par moi soit plus difficile à traduire et, peut-être, le nom proposé dans le bill a-t-il plus de signification en français, puisque l'Avco, Compagnie d'Assurance Générale fait bon effet. Le mot «Delta» ajouté au nom ne sonnerait peut-être pas aussi bien, et il est fort possible que ce mot ait quelque signification en français tandis que l'appellation «L'Avco» peut signifier en français tout autre chose qu'en anglais. Mais la plupart des députés conviendront, je pense, que «L'Avco» ne signifie absolument rien. C'est tout simplement un groupe de lettres. Le changement de nom de cette compagnie ne rend pas la désignation de cette dernière plus claire. Si nous voulons apporter des précisions sur la signification du nom en ajoutant le mot «Delta», alors il conviendrait peut-être de le faire.

A mon avis, les lettres a v c o ne forment pas un nom. Ce mot signifierait peut-être quelque chose s'il était entre parenthèses. On ferait alors breveter un nouveau nom qui serait celui de la compagnie. Le parrain pourrait juger bon de remplacer simplement «Avco» par Compagnie d'Assurance Générale, mais cela n'aurait aucun sens car la plupart des compagnies d'assurances s'occupent d'assurance générale. Dautre part il serait peut-être sage de remplacer «Avco» par «Delta». A mon avis, cela aurait un sens. En outre, ne serait-il pas possible d'appeler la compagnie Avco-Delta London Compagnie d'Assurance Générale, puisque ceux qui avaient auparavant souscrit des polices d'assurance avec la London et Midland, Compagnie d'Assurance Générale pourraient ainsi facilement la reconnaître. Ces termes supplémentaires seraient alors inclus entre parenthèses, comme pour bien d'autres compagnies qui ont changé de nom; par exemple, la National Branch (1956) Limited. La date qui figure dans le nom de la compagnie est celle de sa constitution en société. Son insertion est justifiée aux yeux des hommes de loi.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Barnett: Monsieur le président...

Des voix: Obstruction.

M. Barnett: Je ne sais pas ce que veut dire le râlement que j'ai entendu, mais je suis sûr que tous les députés connaissent le vieil adage selon lequel ce que nous appelons une rose embaumerait autant sous un autre nom. Qu'il me soit permis de dire au comité que l'inverse s'applique exactement aux émules de la mouffette. Je connais encore un autre adage qui a trait aux appellations. Je ne prétends pas être expert en la matière, mais je crois que c'est un certain Shakespeare qui a dit: «Qu'y a-t-il dans un nom?» ou quelque chose dans ce sens-là.

Le bill renferme une note explicative assez précise, qui explique que le seul objet de la mesure est de changer le nom de la London and Midland General Insurance Company, en Avco General Insurance Company, soit en français L'Avco, Compagnie d'Assurance Générale. J'ai jeté un coup d'œil sur les témoignages qui ont été entendus à l'autre endroit lors de l'étude du bill, le 22 novembre 1967. D'après ces témoignages, on pourrait peut-être soutenir logiquement qu'il y a lieu de changer la raison sociale de la compagnie.

En dépit de ce que mon collègue le député de Timiskaming a dit de l'absence à peu près totale de signification du groupe de lettres qui composent le nom, il serait intéressant de savoir si le parrain du bill peut renseigner le comité sur la signification et l'origine du nom «Avco». A ce que je crois comprendre des témoignages donnés ici, le changement proposé servirait au moins à clarifier, pour cette société, sa véritable situation de membre de ce qu'on appelle le groupe des sociétés Avco, et peut-être servirait-il à l'identifier comme étant ce qu'a dit le parrain, savoir un appendice à une société qui a son siège à l'extérieur du Canada. Dans cette mesure du moins, je me vois favorablement disposé à l'endroit de la proposition qu'émet le bill. Elle précise qu'il s'agit d'une société associée à l'Avco Delta Corporation of Canada Limited et, par cette dernière, à un groupe de sociétés américaines. Et aussi —c'est ici, je pense, que le bill prend un sens qui dépasse le simple changement de nom —cela signifie qu'une société fondée par un groupe de Canadiens de la ville de London a été achetée par l'Avco Holding Corporation des États-Unis.

En permettant à la compagnie de changer de nom, on reconnaît dans la pratique un fait qui remonte peut-être à de nombreuses années et qui n'est pas très clairement établi dans les témoignages que j'ai lus ou dans les propos tenus par le parrain du bill à une étape antérieure. Si mes suppositions sont fondées, on pourrait dire que ce bill est une sorte de requiem pour une compagnie qui, autrefois, appartenait à des Canadiens. On pourrait peut-être dire «qu'elle repose en paix» mais, comme nous le savons tous, elle a bien l'intention de continuer à faire des affaires, si l'on en juge par ce que le surintendant des assurances nous a dit, et de prendre une part très active dans le domaine de l'assurance générale au Canada.

• (6.30 p.m.)

Sous ce rapport au moins, monsieur le président, je ne m'oppose pas à un changement de nom. En fait, cela aurait peut-être dû se faire il y a longtemps. D'autre part, je constate, malheureusement, que le libellé du bill nous limite à un débat assez restreint. Le simple fait de nous demander, aussi tardivement, de sanctionner ce changement de nom, indirectement au moins, nous oblige à approuver une chose déjà faite, soit la cession de propriété à des intérêts étrangers d'une société canadienne. Je sais que le Règlement ne me permet pas, comme vous nous l'avez rappelé, monsieur l'Orateur, de nous étendre longuement sur ce fait. Toutefois, ce changement de nom symbolise, à mon sens, la situation dont on a parlé dans d'autres débats quant aux demandes qui nous ont été soumises par diverses compagnies d'assurance.

L'une des raisons pour laquelle la compagnie veut changer sa raison sociale c'est parce qu'elle ressemble à celle d'une entreprise qui, paraît-il, a fait faillite et qui était originaire du Royaume-Uni. Cette situation, paraît-il, a causé un certain embarras. Là encore, nous traitons d'un état de choses *ex post facto* que la plupart des gens ont vraisemblablement oublié. Si j'avais été client de cette compagnie, l'affaire à l'époque m'aurait peut-être inquiété mais, bien franchement, je n'en ai pas eu connaissance avant que le bill soit présenté à la Chambre.

L'agent parlementaire a donné une autre raison de vouloir changer la raison sociale: il y a eu au Canada, dans le domaine de l'assurance, un bon nombre de compagnies où le nom «London» figurait dans la raison sociale. J'ai examiné la liste des compagnies d'assurance autorisées à exercer leur activité au Canada et je constate que cet argument est peut-être fondé. La liste que j'ai en main est un supplément à *La Gazette* du Canada du 27 janvier 1968. Elle renferme le nom des compagnies d'assurance autorisées à exercer leur activité au Canada en vertu de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et de la loi sur les compagnies d'assurance étrangères. On y trouve la Liverpool and London and Globe Insurance Company Limited; le mot «London» y figure. Cette compagnie, paraît-il, est autorisée à exercer son activité dans les catégories d'assurance suivantes: incendies, accidents, aéronefs, automobiles, chaudières, tremblements de terre, explosions, falsifications de documents, garanties, grêle restreinte, transport à l'intérieur du pays, propriété personnelle, vitre épaisse, fuites d'appareil d'arrosage, vols,

orages et autres. On trouve aussi la London and Edinburgh Insurance Company Limited, —agent en chef, M. William N. Johnston de Montréal—qui n'offre que de l'assurance automobile et accident.

La London and Lancashire Guarantee and Accident Company of Canada qui vend des assurances contre les incendies, accidents, avions, automobiles, chaudières...

M. le président: A l'ordre. La présidence ne voit pas le rapport entre les remarques du député de Comox-Alberni et le bill très simple dont nous sommes saisis. Inutile de citer au député la règle de la pertinence en comité. J'espère que le député collaborera avec la présidence pour accélérer nos travaux.

M. Peters: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député parlait de l'ancien nom de la compagnie et du nouveau nom qu'on nous demande d'autoriser. Je soutiens que des commentaires sur les deux noms sont réglementaires.

M. Barnett: Ma foi, monsieur le président, j'aimerais que vous éclairiez ma lanterne. Je traitais l'un des arguments que la compagnie invoque pour appuyer son désir de changer son nom actuel. Celui de London Insurance Company. Ce désir vient notamment du fait qu'un certain nombre de compagnies au Canada portent ce nom. En réalité, j'étais en train de souligner la chose. J'aimerais savoir si c'est à cet aspect de mes remarques que l'on s'oppose ou si c'est la mention des différentes catégories de risque que ces compagnies assument qui, selon vous, enfreignent la règle de la pertinence.

M. le président: Le député est un parlementaire d'expérience, et il sait que la présidence ne va pas discuter avec lui. Elle affirme que la question dont le comité est saisi est simple et elle attend des députés qu'ils limitent leurs remarques à cette question.

M. Barnett: Je connais assez le Règlement pour savoir que la présidence ne discute pas avec un député. Je le connais suffisamment aussi pour savoir qu'on ne s'attend pas normalement à ce qu'un député discute avec la présidence, même si on nous permet parfois de protester. Je vais tâcher, cependant, de suivre votre conseil de mon mieux. Si je m'écarte du sujet, je sais que vous me rappelerez à l'ordre, monsieur le président.

[M. Barnett.]

Au début de mes remarques, j'ai fait état de l'argument invoqué par la société requérante, par l'entremise de son agent parlementaire, à savoir que sa raison sociale, London and Midland General Insurance Company, désigne également un grand nombre d'autres sociétés qui s'occupent aussi d'assurance générale. J'en ai donné une liste en disant d'où je la tenais. J'allais dire que non seulement ces compagnies ont la même raison sociale, mais qu'elles traitent aussi le même genre d'affaires. J'ai parlé de la London and Edinburgh Insurance Company Limited, ainsi que de la London and Lancashire Guarantee and Accident Company of Canada.

• (6.40 p.m.)

Vers la moitié de la liste des compagnies qui portent le nom «London», nous trouvons la London and Midland General Insurance Company, c'est-à-dire la London et Midland, Compagnie d'Assurance Générale, directeur: Keith R. Kirkpatrick, London (Ont.). Nous avons ensuite la London and Scottish Assurance Corporation Limited; la London Assurance, agent principal: E. A. W. Paterson, Toronto; la London-Canada Insurance Company, président et directeur général: H. Douglas Coo, Toronto; la London Life Insurance Company, président et directeur général: R. H. Reid, London (Ont.). Il y aurait donc actuellement deux compagnies à London (Ont.) dont le nom comporte le mot «London». Nous passons maintenant à un groupe un peu différent de lettres de l'alphabet avec la Loyal Protective Life Insurance Company et la Lumbermens Mutual Casulty Company. Et voilà qui clôt ma liste des compagnies canadiennes constituées en société et dont le nom comporte le mot «London».

On ne saurait nier, monsieur le président, que la compagnie a là une raison valable de vouloir se donner un nom plus distinctif. A mon sens, cette considération l'emporte sur celle de la situation embarrassante temporairement créée avant la mise en faillite en Angleterre de la London and Midland Insurance Company. A moins, toutefois, que le groupe Avco, propriétaire de la London and Midland General Insurance Company du Canada, ne craignent de voir d'autres compagnies qui portent le nom de «London» prendre le triste chemin qui a conduit à la faillite la London and Midland Insurance Company établie au Royaume-Uni.

Son désir de changer de nom par crainte d'une confusion possible me paraît légitime. Comme je l'ai dit, la suggestion me paraît valable de la voir clairement reconnue pour ce qu'elle est: une compagnie d'appartenance étrangère contrôlée par une société de portefeuille aux États-Unis.

De telles considérations regardent notre comité; bien que je me demande parfois pourquoi lorsqu'il ne s'agit que d'un changement de nom pur et simple. Ces derniers temps, nous avons été saisis d'une foule de projets de loi concernant un changement de nom alors qu'il ne s'agissait souvent que d'ajouter un nom français au nom officiel d'une société existante. Dans ce cas-ci, on demande les deux. Nous ne serons donc sans doute pas saisis plus tard d'un nouveau bill au sujet du nom français.

Je me souviens du temps où une foule de petites sociétés de prêts demandaient à changer leur nom, pour en adopter un plus rassurant. Le nom de Beneficial Finance Corporation est un de ceux qui me viennent à l'esprit. Ils est clair, je pense, que la société mentionnée dans ce bill n'a aucun motif de ce genre qui la pousse à changer de nom. Comme l'a fait remarquer le député de Timiskaming, son nom actuel est un groupement de mots inintelligibles.

M. le président: A l'ordre. Je dois avertir le député que son temps de parole est expiré.

M. Germa: Monsieur le président, au premier abord, le bill paraît assez simple et digne d'un débat d'au plus deux ou trois minutes. Par contre, il est assez décevant, en ce sens qu'il fait plus que changer le nom d'une compagnie. En fait, il fait disparaître une compagnie, si bien qu'à l'avenir nous serons incapables de l'identifier par un nom connu et un nom donné, soit la London and Midland General Insurance Company.

Chacun de nous a un nom, monsieur le président, et il y a une raison à cela. Si je n'avais pas de nom, vous ne sauriez qui se tient debout ici même. Vous pourriez penser que je suis sir Arnold Peters de Timiskaming. Mais vous savez qu'il n'en est rien parce que je porte un autre nom. C'est ce qui nous distingue les uns des autres. En conséquence, on devrait attacher plus d'importance au nom des gens et des sociétés, afin de mieux les identifier. Cela me rappelle une chanson des plus populaires à l'heure actuelle: *People have no faces.* C'est à propos d'une personne qui se rend dans une ville où tous les habitants ont le même visage et le même nom, et elle ne peut distinguer personne.

Je pense que nous nous engageons dans une voie dangereuse en accordant des noms à différentes sociétés sans penser à la confusion qui peut en résulter chez le grand public. Dernièrement, j'apprenais d'une compagnie d'assurance, de qui j'ai une police, qu'elle changeait de nom. J'ai oublié l'ancien nom, mais le nouveau est la Zurich Life Insurance Corporation. Je ne sais pas si le nouveau nom a figuré dans un bill soumis à la Chambre, mais comme le président le sait, je ne suis pas ici depuis longtemps et peut-être était-ce avant que j'arrive.

A l'époque, la société m'a avisé que je n'étais plus assuré par la Continental—je crois que c'était le nom—mais que j'étais désormais une victime de la Zurich Life Insurance Company; elle m'a envoyé toutes sortes de timbres et de papiers pour oblitérer l'ancien nom sur ma police, afin que je ne me trompe pas en communiquant avec eux. Toutefois, malgré leurs efforts pour me faire comprendre, il y a eu confusion. Si vous ajoutez à ma confusion celle des 150,000 assurés de la Continental, il devient facile d'imaginer que beaucoup de ces gens ne sont pas sûrs du statut juridique de la Zurich ni même d'être assurés.

Il en est de même ici. Une compagnie qui portait un nom redoutable et identifiable a maintenant adopté une abréviation, conformément à une tendance familière des cercles gouvernementaux. Par exemple, le ministère de la Défense nationale a adopté, en anglais, le sigle DND.

L'hon. M. Mackasey: Le NPD.

M. Germa: Oui. Chacun sait que le NPD est un parti socialiste. Ce sigle identifie le Nouveau parti démocratique. Nous en sommes très fiers et s'il rend les choses plus faciles pour les députés, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Pourvu qu'on sache qui nous sommes et ce que nous représentons, notre avenir est assuré. Personne ne doute, au Canada, de ce que représente le NPD.

• (6.50 p.m.)

L'hon. M. Mackasey: Que représente-t-il?

M. Peters: Nous allons répondre à cela avec plaisir.

M. Germa: Le député de Verdun sait la position du NPD, puisqu'il a déjà partagé nos idéaux. J'ignore pourquoi il a changé ses vues.

L'hon. M. Mackasey: Il a grandi et a acquis de la maturité.

M. Germa: Je soupçonne pour quels motifs le député a changé, et je lui ferai part un jour de mes soupçons. Je crois que nous sommes à l'avant-garde des partis politiques au Canada.

Une voix: C'est vous qui le dites.

M. Germa: Je le dis parce qu'il se trouve être...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que l'honorable député va s'en tenir au projet de loi. Je lui demande de nouveau de s'en tenir à la portée restreinte du projet de loi, d'y confiner ses remarques.

M. Germa: Merci, monsieur le président, je m'en tiendrai à cela.

Je parlais de l'identification de divers organismes.

Comme l'a dit le député de Comox-Alberni, parce qu'il y a tellement de compagnies qui ont le mot «London» dans leur nom—London and Scottish, London and Midland, et ainsi de suite—la société en cause veut porter dorénavant le nom d'Avco General Insurance Company. Je ne sais pas si ce sera mieux, car on me dit qu'au moins six compagnies canadiennes ont le mot «Avco» dans leur nom. On me dit aussi qu'il y en a sept dans ce cas aux États-Unis.

Bien que la compagnie cherche à enlever le mot «London» de son nom, je doute que ce changement apporte quoi que ce soit. Je m'interroge aussi sur ce que veut dire le parrain du bill quand il affirme que 50,000 actionnaires de la compagnie habitent au Canada. Ce fait n'a rien à voir avec le nom de la compagnie, mais j'aimerais savoir s'il essayait de dire que le changement de nom fera de la société une compagnie possédée par des Canadiens. J'espère que ce n'est pas le but de ses propos, car le rapport du comité sénatorial dit clairement que cette compagnie est une filiale d'une société américaine dont le nom contient le sigle «Avco».

Il faudrait étudier ce bill d'un peu plus près que semblent l'avoir fait certains députés. D'après le comité du Sénat, la compagnie change de raison sociale afin de sauvegarder sa réputation et de se débarrasser d'un nom qui ressemble à celui d'une compagnie qui a fait faillite. On ne sait vraiment pas si c'est là le motif réel du changement. Des groupes et des particuliers changent bien souvent de nom pour des raisons qui ne sont pas toujours claires. Quand quelqu'un change de nom pour échapper à la justice ou pour tout autre motif, il s'adresse à un tribunal qui décide s'il peut changer de nom. Tout le monde porte le

nom de son père et, quant à moi, je porte le nom du mien.

Une voix: Quel est-il donc?

M. Germa: Il se trouve sur la carte, et si le député veut prendre la peine de regarder, je suis le député de Sudbury. Voyez-vous, voilà déjà une difficulté d'identification, puisqu'il ne sait pas qui je suis. Je ne porte pas mon nom sur le front, comme une société d'assurance sur sa porte d'entrée. Cette compagnie d'assurance semble désireuse de se débarrasser de la flétrissure qui entache son nom; pourtant, je doute fort que le changement puisse accomplir grand-chose.

M. Peters: Le parrain du bill peut-il nous dire pourquoi cette compagnie, qui s'appelait auparavant La Progressive Compagnie d'Assurances du Canada, ou Progressive Insurance Company of Canada, a changé son nom en celui de London and Midland General Insurance Company? Elle a été constituée sous sa première raison sociale en 1947, et elle a adopté sa deuxième en 1957. Elle change de nom à peu près tous les dix ans—elle est actuellement en retard d'une année, mais c'est peut-être notre faute et non la sienne. Pourquoi a-t-elle changé de nom une première fois?

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Entrée en vigueur.*

M. Peters: Monsieur le président, pourquoi cette loi doit-elle entrer en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la sanction? Le parrain du bill peut-il répondre à cette question? Je ne vois pas pourquoi les changements à l'étude doivent être faits. Nous avons permis à la compagnie d'effectuer un transfert de créances, et le reste. Pourquoi ce délai de 90 jours est-il nécessaire?

L'hon. M. Mackasey: A cause des polices à imprimer.

M. le président: L'article 2 est-il adopté?

M. Peters: Manifestement, le parrain du bill ne donnera pas d'explication. Je vous ferai simplement observer qu'ici nous avons rencontré une des difficultés qui se pose souvent dans ce genre de mesure législative.

(L'article est adopté.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

M. le président: Dois-je faire rapport du bill?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: M. Badanai signale que le comité plénier a étudié un bill et qu'on lui a demandé d'en faire rapport avec un amendement au titre de la version française. Quand le rapport sera-t-il adopté?

Des voix: Dès maintenant.

M. l'Orateur suppléant: M. Lind, appuyé par M. Neveu, propose que l'amendement au titre de la version française du bill nº S-25 soit approuvé dès maintenant. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Peters: Sur division.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Peters: A la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: A la prochaine séance de la Chambre.

M. Barnett: Sept heures.

M. l'Orateur suppléant: Comme l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée, la Chambre passe maintenant aux travaux interrompus à six heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: Comme il est sept heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

INDUSTRIE

25c. Montant à verser au Compte de développement régional créé en vertu du paragraphe (1) de l'article 5 de la loi stimulant le développement de certaines régions et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la loi sur l'administration financière, de porter à $275,000,000 le montant total des engagements de la présente année financière et des prochaines années financières à l'égard des subventions de développement versées en vertu de ladite loi, $11,000,000.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 25c est-il adopté?

M. Saltsman: On devrait profiter de la mise en délibération du crédit 25c pour traiter de certains des problèmes suscités par le programme d'aide aux régions désignées. Ce programme fait ressortir les lacunes du ministère de l'Industrie et la vanité des espoirs qui ont été suscités par sa création.

Je veux tout de même préciser que j'ai été vivement impressionné par le personnel de ce ministère. Il compte, à beaucoup d'égards, certains des meilleurs fonctionnaires de tous les ministères du gouvernement. J'ai eu, plus d'une fois, l'occasion de les consulter sur diverses questions ayant trait à nos industries locales, et je les ai toujours trouvés entièrement disposés à m'aider—et ils ont été utiles —et à me donner leur meilleur concours.

Les lacunes que j'ai constatées ne sont pas attribuables à la mauvaise volonté du personnel, mais au fait qu'il est souvent réduit à l'impuissance, je crains, par des politiques gouvernementales n'émanant pas du ministère, y compris les politiques tarifaires destinées à protéger certaines de nos grandes industries. Par exemple, une tentative, en vue d'importer au Canada certaines matières brutes ou semi-finies pour leur faire subir d'autres transformations, a échoué. Dans ces circonstances, les petites compagnies ne peuvent guère voler de leurs propres ailes, pour ainsi dire. Nous avons eu l'occasion de venir en aide à une petite compagnie qui exportait une matière brute des États-Unis. Les compagnies qui auraient pu la fabriquer au Canada ne voulaient pas le faire ni sûrement pas produire les quantités voulues. Néanmoins, elles ont agi comme le chien du jardinier et ont fait interdire l'importation de la matière en prétendant qu'un jour, elles décideraient peut-être d'en fabriquer et devraient alors être protégées.

Le ministère a été hésitant et prudent dans ses activités. Trop même, à mon avis. Le programme a débuté à partir d'une série de critères; une autre série lui a succédé. Aucune des deux n'a été satisfaisante. Il me semble que le ministère ne voit pas clairement ses objectifs. J'aurais cru que le ministère de l'Industrie se serait intéressé au premier chef à l'essor de l'industrie canadienne de transformation. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi, semble-t-il, même si notre expansion dans cette région, tant en ressources qu'en potentiel, a été insuffisante. Nous nous sommes laissés devancer par les autres pays au point de vue de la productivité, à telle enseigne que nous occupons maintenant la 13e ou

la 14e place, sur la liste des nations industrialisées, pour le taux d'accroissement de productivité par tête. A mon avis, nous avons sacrifié notre efficacité industrielle pour pouvoir résorber le chômage dans certaines régions. Il est nécessaire, personne ne le contestera, de lutter contre le chômage chaque fois que c'est possible, et partout où il existe, car c'est une chose déplorable. Mais la question qui se pose est la suivante: Est-il possible de remédier à cette situation à l'aide d'un programme tel que celui des régions désignées? La réponse est non, sans hésitation.

Examinons les régions où le niveau de chômage est le plus élevé, qui n'ont pas grande possibilité d'expansion. On peut voir que le programme de régions désignées n'a pas été pour elles d'un grand secours. Il a surtout réussi, semble-t-il, à inciter l'industrie à s'établir dans des régions rapprochées des centres industriels. On a l'impression qu'on a simplement persuadé les industries, au moyen de primes, d'aller s'installer dans des régions où elles auraient fort bien pu aller de toutes manières.

L'un des problèmes essentiels auquel le ministère devrait s'attacher c'est la lenteur d'accroissement de la productivité. Les réalisations du Canada ne sont pas édifiantes. D'après une étude récente, on a probablement investi au Canada 29 p. 100 de plus de capitaux par ouvrier dans l'industrie secondaire de fabrication qu'aux États-Unis, et pourtant notre niveau de productivité était inférieur au leur de 30 p. 100.

Je ne pense pas que l'on puisse tenir la main-d'œuvre responsable de cet état de choses. C'est à la direction qu'incombe la productivité. Même la responsabilité de la direction est limitée dans une certaine mesure du fait que notre pays a une structure industrielle miniature, modelée hélas sur celle des États-Unis, efficace d'après les normes américaines, en raison de notre marché canadien restreint. Pourtant, en dépit de cela, on y compte presque autant d'entreprises compétitives que le marché immensément plus vaste des États-Unis.

• (8.10 p.m.)

Nos industries ont besoin d'être rationalisées. Dans les ministères on le sait depuis longtemps et on en a beaucoup écrit et beaucoup parlé. La question a été évoquée à propos de notre industrie du meuble. Je crois savoir qu'une étude est en cours mais je ne vois aucune mesure de rationalisation.

Le ministre me répondra peut-être qu'un certain type de rationalisation a été réalisé à la suite de l'Accord sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis. Je reconnais volontiers que c'est un type de rationalisation mais j'espère que nous n'en verrons pas d'autres du même genre. A cause des longs parcours imposés—presque à l'échelle du continent—et à cause de la grande variété de types et de modèles qu'exige le public, nous n'avons guère eu voix au chapitre en ce qui concerne la rationalisation de l'industrie automobile. Un peu de prévoyance et des mesures prises il y a un certain nombre d'années en prévision d'un problème grandissant, auraient pu avoir quelques résultats. Nous aurions pu imiter les pays d'Europe. Ils se sont spécialisés. Ils ont mis au point des voitures adaptées à leur climat. Ils les ont exportées à d'autres pays et ont importé, en retour, des modèles qu'ils ne produisent pas chez eux. Nous aurions pu, de cette façon, créer une industrie de l'automobile rationnelle. Mais cette possibilité n'existe plus, en ce qui nous concerne.

Même si bon nombre d'entre nous ont dû approuver à contrecœur la rationalisation qui s'est effectuée en vertu de l'Accord canado-américain de l'automobile, nous croyons fermement qu'il faudrait renoncer à cette façon d'aborder le problème. D'aucuns prétendent que l'intégration continentale est éminemment avantageuse pour le Canada. On peut, dans certains cas, en démontrer les avantages, mais dans d'autres, non.

J'aimerais parler de l'industrie de fabrication des machines agricoles, intégrée de longue date. Le libre-échange d'instruments aratoires a beau se pratiquer entre le Canada et les États-Unis, les principaux avantages d'une pareille intégration nord-américaine sont difficiles à discerner. La Hedland and Menzies a préparé un rapport à l'intention de la Massey-Ferguson Company, afin d'expliquer pourquoi cette dernière ne pouvait payer les mêmes salaires qu'aux États-Unis. Si j'avais eu à décider du sort de ce rapport, je l'aurais dissimulé, je crois, car ses conclusions sont effarantes.

Il paraît que la Massey-Ferguson ne peut payer des salaires égaux au Canada, parce qu'elle a construit ses usines à main-d'œuvre intensive au Canada et ses usines automatisées aux États-Unis, et que si les taux de salaire étaient les mêmes, elle devrait fermer ses usines canadiennes. J'ignore si c'est vrai;

je ne suis pas en mesure de juger, mais tous les Canadiens seront sûrement consternés d'apprendre qu'après avoir supputé les possibilités d'une intégration continentale, la compagnie a préféré faire profiter ses usines des États-Unis des avantages de l'automation plutôt que celles du Canada.

La seule conclusion que l'on puisse tirer de ce rapport, c'est que nous aurons bien peu d'usines au pays, à moins que les Canadiens ne soient disposés à exploiter à perpétuité leurs entreprises sur une base de salaires modestes. Si notre but est de voir les Canadiens continuer passivement à couper le bois et à puiser l'eau, l'intégration continentale réduira toujours le Canada à un niveau de vie inférieur.

Ce qui s'impose actuellement au pays, c'est un moyen plus rationnel d'organiser notre production. Selon le rapport de l'équipe d'experts du professeur Watkins, déposé récemment, le problème fondamental de l'industrie canadienne réside dans le trop grand nombre d'usines, produisant trop de choses et en trop petite quantité. D'autres l'avaient déjà signalé, mais dès qu'il est question de rationalisation, tout le monde voit des villes et des manufactures désertes, une usine fermant ses portes ici, une autre là. Telle ne doit pas nécessairement être, selon moi, l'une des conséquences de la rationalisation.

Une plus grande spécialisation s'impose dans nos usines. Au lieu de faire double emploi en essayant de fabriquer toute une gamme de produits, nos usines feraient mieux de se spécialiser dans la fabrication de quelques articles; elles feraient des économies, et aucune d'elles ne devrait être désaffectée. Une étude comparative des usines du Canada et des États-Unis a révélé que dans bien des cas les usines canadiennes sont plus grandes que celles d'outre-frontière; par contre, les usines canadiennes produisent une gamme de produits beaucoup plus vaste que leurs équivalentes américaines.

Je le répète, le ministère ainsi que les collaborateurs du ministre connaissent le problème. Que font-ils pour le régler, et pourquoi n'accélérèrent-ils pas le processus de rationalisation? J'aime croire que le ministre et ses fonctionnaires voudraient bien agir, mais il doit y avoir de la contrainte. Au cours d'entretiens que j'ai eus avec le ministre, il m'a exprimé son inquiétude, mais il a prouvé qu'il connaît le problème à fond. Avec sa gentillesse habituelle, il m'a dit: «Ma foi, ce n'est pas facile, ce sera long». Nous autres, de ce côté-ci, nous sommes impatients. Nous savons que ce n'est pas facile, et nous convenons volontiers qu'il faudra du temps, mais je crois qu'il en faudrait moins si on avait le courage politique d'agir.

J'espère que d'ici peu le ministère fera des propositions concrètes pour remédier au manque de spécialisation et aux frais élevés de notre industrie secondaire. Il ne suffit pas, comme certains économistes le suggèrent, d'abolir la protection tarifaire et de laisser nos industries soutenir la concurrence internationale. Je suis sûr que certaines d'entre elles survivraient mais, compte tenu de la structure actuelle de l'industrie canadienne en général, beaucoup disparaîtraient rapidement. Les sociétés mères aux États-Unis diraient: «A quoi bon garder une usine au Canada? Désormais nous expédierons notre production excédentaire des États-Unis vers le Canada.» Il faut élaborer un programme qui prévoit autre chose que l'abolition pure et simple de la barrière tarifaire, bien que cela puisse donner de très bons résultats quand le programme de rationalisation aura été mis en œuvre.

On devrait peut-être consulter les diverses industries intéressées. On devrait les réunir et leur signaler la gravité du problème au Canada. On devrait leur demander de proposer une solution, de trouver un moyen de collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'atteindre ce qui, à long terme, serait pour elles et la nation un objectif commun.

• (8.20 p.m.)

Le ministère a examiné entre autres l'industrie de fabrication des meubles. Il y a à peu près un an, j'ai lu un article qui exprimait quelque inquiétude au sujet de cette industrie. J'ai oublié les chiffres exacts, mais plus de 1,000 petites fabriques de meubles se trouveraient dans de petites villes et, dans bien des cas, ce sont les seules sources d'emploi. Que peut-on faire à ce sujet? A mon avis, le ministère de l'Industrie pourrait faire fonction d'agence de commercialisation pour ces diverses petites fabriques. Cela pourrait éviter la multiplication des efforts pour la mise en marché. Le ministère pourrait peut-être suivre l'exemple des fournisseurs de pièces d'automobile. Il pourrait trouver des acheteurs et informer les diverses petites sociétés des commandes et à leur tour, elles pourraient faire connaître leurs prix. Cela permettrait aux petites entreprises de se spécialiser au lieu de fabriquer une vaste gamme de marchandises à grands frais, étant donné le coût de l'outillage. A mon avis, le ministère

de l'Industrie devrait songer sérieusement à cette idée.

La Société de développement du Canada pourrait peut-être orienter ses efforts vers la rationalisation de l'industrie ou encore, travailler de concert avec le ministère de l'Industrie en vue d'atteindre ce but. Voilà des domaines dont je voudrais que le ministre et son ministère s'occupent. Dans une grande partie de son travail, le ministère ne semble pas tenir compte de celui qu'accomplissent d'autres organismes de l'État, d'autres ministères provinciaux et leurs services de planification. Les organismes des Maritimes font des recommandations qui sont annulées ou neutralisées par celles du ministère de l'Industrie. Le programme des régions désignées en est un exemple.

Toute la région des Maritimes, sauf les principales villes d'Halifax et de Saint-Jean, a été désignée. Apparemment, ces deux villes sont les seuls endroits où la croissance industrielle soit possible. Si l'objectif du ministère est d'établir une petite industrie dans chaque petite ville, il remplit peut-être son rôle. Et si son objectif est de stimuler la croissance et d'atteindre le potentiel réalisable, il devra alors changer d'attitude à l'égard du programme des régions désignées. Ce programme échouera à la longue, parce que diverses industries, dont il permet la croissance, déclinent ensuite.

L'industrie de l'électronique en Nouvelle-Écosse illustre cette difficulté. Le gouvernement de cette province a dû voler au secours de cette industrie. Aussi longtemps que de petites industries seront dispersées dans des villages, nous les traiterons de façon injuste. Nous ne faisons que les mystifier. J'ai eu des remarques beaucoup moins modérées lors du débat sur le ministère de l'Industrie. J'ai déjà qualifié le programme d'aide aux régions désignées de cruelle supercherie. Nous trompons les gens là-dessus, et nous leur inspirons un faux sentiment de sécurité. Lorsqu'une industrie vient s'établir dans une petite collectivité, les gens y voient des possibilités d'emploi et un avenir pour leurs enfants. Les progrès technologiques provoquent dans l'industrie un essor et un déclin tout aussi rapides. Il arrive très souvent que des emplois disponibles aujourd'hui disparaissent par la suite.

Pour des raisons humanitaires et sociales, je ne souhaite pas l'élaboration d'un programme qui forcerait les gens à abandonner leur domicile et les cercles sociaux auxquels ils tiennent. Même si on prouve que c'est la solution la plus efficace, il faut maintenir un équilibre entre le souci d'efficacité et d'humanité. On doit faire la part des impératifs sociaux et de l'efficacité industrielle. Une des formules qui nous permettraient de profiter au maximum de ces deux objectifs, c'est l'aménagement de centres industriels. Je pense à des régions bien déterminées, d'un bout à l'autre du Canada, qui pourraient absorber l'excédent de main-d'œuvre et les jeunes qui émigrent de fermes ou de villages défavorisés. Voilà comment on pourrait permettre à ces gens de se trouver un emploi.

Il est possible, dans une ville comme Halifax, d'avoir différentes industries. Cette situation offre de la stabilité car, en même temps qu'une industrie fléchit, une autre croît, mais les possibilités d'emploi demeurent à peu près les mêmes. Les gens mutés à Halifax pourraient venir des autres parties de la province et ne s'éloigneraient pas de leurs foyers ou de leurs proches. Ils seraient beaucoup plus heureux dans ces conditions que s'ils étaient envoyés en dehors de la province, à Vancouver par exemple. Quiconque connaît les gens des Maritimes sait combien ils tiennent à leurs origines et à leurs liens. Avec des centres de croissance et des perspectives d'emploi à longue échéance, nous aurions des débouchés et un meilleur niveau de vie.

De certaines manières, le programme des régions désignées nous donne le pire de deux mondes. Dans le régime d'entreprise privée, les gens sont censés savoir les meilleurs endroits où s'installer à cause des perspectives d'emploi à longue échéance. L'argument à cet égard est renversé par le programme des régions désignées parce qu'il gêne ce genre de planification. Ces régions ne bénéficient pas de l'organisation industrielle ou de la planification fondée sur la possibilité d'expansion. Comme résultat du programme, nous assistons à une déformation de la planification industrielle.

Même si ce programme s'est inspiré des meilleures intentions, il ne répond tout simplement pas aux besoins de notre pays, qui s'industrialise rapidement et a besoin de grandir et de produire beaucoup plus qu'il ne semble le faire maintenant. J'ai l'impression qu'on a imposé au ministère des décisions gouvernementales impossibles à réaliser. C'est à croire que le cabinet ignore tout de l'existence du ministère ou de ses projets et qu'il prend un plaisir sadique à vouloir détruire le bon travail qui peut s'y faire.

[M. Saltsman.]

• (8.30 p.m.)

Récemment, nous en avons eu un exemple quand le ministre des Finances a présenté un budget conçu de propos délibéré, à notre avis, pour créer du chômage. Quand le chômage augmente, une telle politique aggrave la situation. Si le programme des régions désignées a été créé pour remédier au chômage, pourquoi le ministre des Finances tente-t-il d'en créer? Ces deux façons de procéder s'annulent l'une l'autre et doivent sûrement entraîner bien des déceptions.

Le programme de main-d'œuvre ne répond pas à nos besoins. Nous avons un programme restreint, surtout quant à la mobilité, par lequel on verse des montants minimes à ceux qui désirent changer de région. Le montant n'est pas assez élevé pour convaincre les gens de quitter leur foyer car, quand une région commence à péricliter, le déclin est très rapide dans tous les secteurs de l'économie; le marché dépérit aussi dans le cas des maisons et des autres biens que l'ouvrier moyen accumule avec le temps.

Pour avoir un bon programme de mobilité de la main-d'œuvre, nous devons être prêts à verser des sommes suffisantes à ceux qui doivent être déplacés. Il ne suffit pas de payer $500 ou $1,000 à un homme pour quitter sa maison, surtout si elle ne peut pas être vendue à cause d'un marché fléchissant. On doit veiller à ce qu'il ne subisse aucune perte.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Timmins.

M. Martin: Monsieur le président, ...

M. Clancy: Asseyez-vous!

M. Martin: Je me sens fort mal à l'aise, monsieur le président, puisque la première fois que je veux prendre part au présent débat, quelqu'un m'invite à m'asseoir. Nous venons d'écouter le discours excellent et très intéressant du député de Waterloo-Sud, qui représente à la Chambre une circonscription fort industrialisée. Il est tout naturel que mes remarques diffèrent beaucoup des siennes, puisque je représente une circonscription bien différente. Ma région ne connaît pas les problèmes de l'industrialisation à outrance et tous les autres problèmes complexes que le député a fait ressortir à propos des ramifications entre les États-Unis et le Canada, les filiales commerciales et j'en passe. Ma circonscription accueillerait bien quelques-uns des problèmes exposés par le député de Waterloo-Sud. Bien qu'ils soient difficiles à aborder, ils seraient au moins différents de ceux que nous avons dû affronter. La plupart des députés savent que ma circonscription est connue au Canada comme une sorte d'eldorado vierge. Elle regorge de ressources. Depuis cinquante ans, nous n'avons fait qu'en gratter la surface. Tous ceux qui connaissent cette région savent qu'on ne les a guère exploitées.

Les problèmes que le Nord canadien a vu surgir, durant sa courte histoire, ne sont pas ceux de l'industrialisation à outrance, mais ceux de la sous-industrialisation. Depuis l'arrivée de ses premiers habitants, cette région a connu les mêmes problèmes que la vache à lait: on la vide de ses richesses sans grands avantages pour les habitants. Ce n'est que depuis ces dernières années que les gouvernements, tant provinciaux que fédéral, semblent prendre conscience de ces faits, et dans le cadre du programme fédéral, on a tenté à deux reprises d'inclure cette zone parmi les régions du Canada qui nécessitent l'intérêt et l'aide du gouvernement fédéral.

Malheureusement, comme l'a si bien signalé le député de Waterloo-Sud, bien que ces programmes aient fait de larges manchettes dans les journaux, ils ont eu très peu d'effets, sinon aucun, dans la région que je représente. En fait, le premier programme d'aide aux régions désignées n'a incité aucune industrie à s'établir dans ma circonscription. Ensuite, le gouvernement s'étant rendu compte que le programme n'était peut-être pas aussi efficace qu'il pourrait l'être, il y a apporté certaines modifications. Le ministre, j'en suis sûr, aimerait que le programme soit efficace. Il ne serait pas normal, je pense, qu'un ministre responsable d'un programme ayant fait l'objet de tant d'attentions, de tant de manchettes, et tout le tralala, souhaite qu'il soit un échec total. Le ministre aimerait beaucoup, je pense, que ce programme soit un succès et produise des résultats concrets. Mais malheureusement, même avec les modifications apportées à ce programme, des résultats tangibles se font encore attendre dans ma circonscription. La raison en est très simple, à mon sens. Je crois que le gouvernement a vraiment étudié le cas de cette région et ses problèmes, mais il ne s'est pas vraiment efforcé, je pense, de résoudre ces problèmes.

Si le gouvernement s'intéressait réellement au succès du programme et étudiait véritablement la situation, il s'apercevrait qu'il lui faut commencer tout d'abord par le secteur des transports. Depuis 100 ans, bien des difficultés au Canada proviennent de notre politique des transports.

Cette politique rimait probablement à quelque chose à son début. Je songe en particulier à la subvention du transport des matières premières. Nous fouillons dans le gousset des contribuables pour subventionner le transport des matières premières des régions éloignées vers des centres ou des marchés étrangers aux États-Unis, en Europe, en Asie ou ailleurs. En contrepartie, nous plongeons plus profondément encore dans les poches des contribuables, notamment dans celles des consommateurs du Nord, pour payer un tarif artificiellement gonflé afin de ramener des produits finis.

Voilà ce qui s'est passé dans le Nord canadien et dans d'autres régions de ressources au Canada. Nous devrions comprendre le problème que pose une telle situation, car pendant bien des années les États-Unis étaient extrêmement riches en matières premières et en ressources naturelles, presque toutes épuisées ou sur le point de l'être. Seuls la région septentrionnale de cet hémisphère et le Nord canadien renferment encore de vastes ressources naturelles. Les insatiables industries de fabrication et de transformation des États-Unis et de tout le continent nord-américain regarderont avec une convoitise toujours croissante les ressources qui restent sur ce continent. Comme je l'ai déjà dit, ces ressources se trouvent au Nord et non au Sud du pays.

Même si dans le Sud du Canada, sans compter le reste du continent, nous avons créé d'énormes problèmes: pollution, surpeuplement, habitation, aménagement des terres. Ainsi, dans l'Est du Canada, nous enlevons même les quelques régions de culture fruitière qu'il nous reste. On terrasse les arbres fruitiers au bulldozer et on construit des usines, ce qui ajoute à la congestion, aux problèmes de pollution et du logement. Le grand Nord a deux choses en abondance: les ressources naturelles, matières premières, et de vastes espaces. Mais nous nous imaginons depuis longtemps qu'il est plus économique d'extraire ces ressources dans le Nord, d'affecter des fonds pour subventionner les matières premières et les transporter vers les usines du Sud, où la population est plus concentrée, puis d'affecter d'autres fonds à l'habitation, à la lutte contre la pollution et à toutes sortes d'autres projets.

[M. Martin.]

• (8.40 p.m.)

Avons-nous jamais examiné l'ensemble de la situation et réfléchi seulement à ce qui est coûteux et à ce qui est économique? Nous constaterons, à la réflexion, que les prétendus programmes d'aide aux régions inexploitées, comme l'a signalé le député de Waterloo-Sud, ont donné des résultats relativement efficaces dans les régions voisines de secteurs industrialisés. Ce sont les seuls endroits où nous ayons pu constater que ces programmes du gouvernement fédéral aient produit des résultats tangibles.

Mais il est temps que nous examinions de plus près l'ensemble de la situation. Jetons un coup d'œil sur ma circonscription. Nous produisons de l'or, du cuivre, du zinc, de l'argent, de l'amiante, du fer. Quoi que vous nommiez, nous l'avons. Mais que faisons-nous? Nous expédions le cuivre au Québec, en Suède ou au Japon. Nous envoyons le zinc aux États-Unis, et l'argent, Dieu sait où. Nous transportons l'amiante aux États-Unis, grâce à des chemins de fer construits et subventionnés avec l'argent des contribuables, afin de procurer des emplois à des nationaux d'autres pays qui transformeront nos matières premières. Et le nord du pays se débat avec le problème du sous-développement.

Nos gens du Nord en ont assez d'entendre les fonctionnaires déclarer que ce problème dépend de la juridiction provinciale, lorsqu'il est soumis à l'attention du gouvernement fédéral, et de voir les autorités provinciales protester qu'elles n'y peuvent rien parce que c'est l'affaire du pouvoir central. Ils en ont jusque là de ce jeu de ping-pong qui dure depuis longtemps. J'ai assité à des réunions l'an dernier, et l'on y a exprimé ouvertement qu'il est temps que le Nord se sépare du reste du Canada. Ce sentiment se manifeste dans le Nord du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, car les gens du Québec septentrional savent qu'ils ont beaucoup plus en commun avec le Nord de l'Ontario qu'avec la ville de Québec, et les gens de l'Ontario septentrional disent qu'ils ont beaucoup plus en commun avec les gens de Noranda, de Rouyn et de Val d'Or qu'avec la ville de Toronto. C'est la même chose d'un bout à l'autre de la région septentrionale, riche en ressources. Si nous avons,

en ce moment, beaucoup de difficulté à maintenir l'unité de notre pays, c'est parce qu'on ne se rend pas compte de l'ampleur du problème. Voilà pourquoi notre pays risque de se démembrer. A mon sens, il est grand temps que le gouvernement actuel ou n'importe quel autre se rende à l'évidence.

M. Korchinski: Cela fait penser à la CCF des années 1934 à 1944.

M. Martin: De 1934 à 1944, elle a sauvé une province. Peut-être avons-nous aujourd'hui la chance de sauver le pays. C'est un problème sur lequel j'aimerais attirer l'attention du ministre. S'il peut m'indiquer un endroit de cette région où le programme actuel des régions désignées ou celui qui l'a précédé ont permis l'établissement d'une seule industrie, j'aimerais bien le connaître. J'ai assisté à des réunions au cours desquelles les fonctionnaires du ministère ont expliqué le programme et les avantages à en retirer. Cela avait très bonne allure et les personnes présentes aux réunions étaient très enthousiastes. Mais en examinant l'affaire d'un peu plus près, elles se sont rendu compte que cela ne marcherait pas. Le programme n'avait aucune valeur pour les régions où elles espéraient développer leurs industries. Il serait bien préférable, à mon avis, que le gouvernement consacre son énergie, ses talents et son temps à adapter les industries secondaires aux ressources du Nord.

Nous étions tous, au Canada, très impressionnés et contents des découvertes extrêmement importantes faites, il y a deux ou trois ans, par la Texas Gulf Sulphur Company, à dix milles au nord de Timmins, où l'on a trouvé les gisements de minerai de zinc, du cuivre et d'argent probablement les plus riches du monde. Lorsque les gisements seront en pleine exploitation, il s'agira sans doute de la mine d'argent la plus importante du monde, certainement de la mine de zinc la plus importante du monde et, si elle est aussi riche en cuivre qu'on le croit, d'une des plus importantes mines de cuivre au monde. D'après les renseignements que j'ai réussi à obtenir sur place, on peut continuer à exploiter la mine pendant encore 75 à 100 ans. Toutefois, un an après que la mine ait commencé à transformer 10,000 tonnes de minerai par jour, on ne voit que des trains entiers de concentré de zinc en route vers le Sud, et des trains entiers de concentré de cuivre en route pour Noranda.

On ferme les mines d'or, et j'aurai d'autres remarques à faire là-dessus lorsque nous passerons à l'étude des crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les mines d'or continuent de fermer leurs portes par suite de la politique adoptée par le gouvernement actuel, et l'avenir de cette magnifique région est aussi incertain actuellement qu'il l'était il y a une dizaine d'années. Je le répète, si l'énergie, l'esprit d'initiative et les ressources du gouvernement actuel s'orientaient vers une politique sensée quant à la fonte, à la transformation et à l'usinage des minerais que nous possédons, les emplois se trouveraient là où gît le minerai. Compte tenu de tous les déchets que contient le minerai concentré, il est sûrement plus sensé et plus économique d'expédier le produit fini, surtout si l'on songe au problème que pose le transport dans les vastes régions du pays. Il serait sûrement beaucoup plus économique de n'expédier que le produit fini plutôt que les concentrés, avec leur proportion de 40 à 70 p. 100 de déchets, qui sont transportés et éventuellement mis au rebut, une fois les procédés de transformation effectués dans quelque autre pays.

Je me souviens d'avoir entendu dire il y a bien longtemps, au sujet de la grande mine d'amiante, à une quinzaine ou une vingtaine de milles de ma ville natale, dans la circonscription du député de Compton-Frontenac, que c'était une des mines d'amiante les plus considérables au monde depuis 90 ou 100 ans. Même au plus fort de sa production, la mine de Thetford, à Black Lake, n'employait que quelque 1,500 ou 1,600 hommes. La transformation et la fabrication de ce produit assuraient de 20,000 à 28,000 emplois.

Voilà la situation que le gouvernement devrait examiner et à laquelle il devrait tenter de remédier. Voilà ce que nous devrions faire si nous voulons développer notre pays, en préserver l'unité et empêcher les gens de se sentir frustrés au point de dépenser leur énergie à essayer de se libérer, de se tirer d'affaires seuls parce que personne ne comprend leurs problèmes et sait comment les résoudre. C'est ce que j'aimerais bien faire saisir au ministre ce soir. J'estime que le gouvernement devrait examiner le problème de cette façon afin d'établir s'il peut faire quelque chose cette année.

• (8.50 p.m.)

M. Barnett: Tandis que j'écoutais le député de Timmins parler de la région qu'il représente, j'examinais cette carte où certaines régions sont indiquées en vert. Il y a beaucoup de petites Irlandes au Canada. Il s'agit des régions désignées aux termes du programme d'aménagement rural. Soit dit en passant, le député de Timmins a parlé du Nord. Or, ce mot n'a pas de sens précis au Canada parce que la région dont il parle est, en fait, située au sud de la région que je représente et qu'on dit être dans le sud de la Colombie-Britannique. Cette région a un point commun avec celle des environs de

Timmins: on en parle surtout comme d'une région de ressources. Plus d'une fois, à la Chambre, j'ai entendu des députés qui représentent des régions de ressources, qu'il s'agisse de mines d'or dans le nord de l'Ontario ou de mines de charbon du Cap-Breton, traiter des problèmes de leurs commettants.

En pareilles occasions, j'ai frémi intérieurement en songeant à l'avenir de la région que je représente, généralement considérée comme assez productive à l'heure actuelle et où les salaires sont parmi les plus élevés du Canada. Les niveaux de chômage sont relativement bas. Je sais, comme le député de Timmins, ce qui arrive à certaines ressources du sol de la région que je représente. Quand il parle de chargements de concentrés qui quittent par trains entiers la nouvelle mine de soufre de Texas Gulf de la région de Timmins, je songe immédiatement aux chargements de concentrés de fer et de cuivre qui quittent à bord des navires la région que je représente. Il semblerait, de prime abord du moins, que l'on autorise certaines entreprises à exploiter les veines les plus riches et les plus facilement accessibles. Les concentrés, qui exigent très peu de main-d'œuvre canadienne, sont expédiés vers une autre partie du monde.

Comme bien des Canadiens, je me demande si cette façon de procéder est, tout compte fait, dans l'intérêt de notre pays. Qu'en retirons-nous? Bien sûr, quelqu'un en retire quelques dollars. A une exception près, il y a, dans ma circonscription, la plus grande mine souterraine en Colombie-Britannique; elle ne le cède qu'à la fameuse mine Sullivan dans la circonscription du député de Kootenay-Est. Il m'est impossible de savoir ce que cette mine fournit à ses propriétaires car, sauf erreur, elle appartient à une grande société américaine que rien n'oblige à dévoiler son état financier. Tout le produit de cete mine est transporté directement, par bande transporteuse, après un traitement préliminaire, à la cale d'un navire. Cette entreprise emploie probablement quelque deux cents hommes.

Voilà les questions que nous nous posons. Il est vrai que ce qu'on appelle souvent la plus grande ressource de ma circonscription est une ressource renouvelable, car de grandes quantités d'arbres y sont aussi cultivés. Comme je le signalais dans une question au ministre des Forêts, nous avons une des plus importantes compagnies du Canada dans ce domaine, et elle est en train de devenir en quelque sorte, et rapidement, une société internationale de son propre chef. Le forestier en chef de cette société affirme qu'avec les méthodes actuelles d'exploitation de la forêt, nous ne produirons pas assez de matière première pour répondre à la demandé prévue. On peut donc se demander si les méthodes actuellement employées pour renouveler cette ressource industrielle, prévoir son avenir et assurer son expansion future sont adéquates.

[M. Barnett.]

Monsieur le président, dans la région que je représente, la carte ne montre pas de petites Irlandes vertes, comme quelqu'un a désigné ces secteurs. Il y en a une qui couvre la région des charbonnages, au sud-est de la Colombie-Britannique et sur le territoire adjacent de l'Alberta. La seule autre est située dans la célèbre vallée de l'Okanagan. Je n'ai jamais eu l'occasion d'examiner attentivement pourquoi cette région est classée comme région désignée. J'ai traversé cet endroit à plusieurs reprises, et bon nombre des agglomérations qui s'y trouvent semblent plutôt prospères. En Colombie-Britannique, il arrive qu'on demande en blaguant pourquoi la seule région de la province qui soit dans le marasme est celle que le premier ministre représente à l'Assemblée législative.

Cependant, on m'a dit sérieusement que si cette région de la Colombie-Britannique y avait droit, c'était simplement à cause de la définition assez artificielle que renferme la loi. Le critère découle du chômage exceptionnel de la région. On a laissé entendre qu'on était arrivé à ce calcul parce que le nombre officiel des chômeurs comprenait une foule de travailleurs saisonniers de l'industrie fruitière qui n'ont pas vraiment l'intention ni le désir d'appartenir à la main-d'œuvre permanente. J'ignore si le ministre voudra répondre à ces allégations, mais je les ai certes entendues à maintes reprises. On est porté à se demander si les deux lois auxquelles se rattachent les crédits dont nous sommes saisis, la loi stimulant le développement de certaines régions et la loi sur le ministère de l'Industrie, sont bien ce qu'elles devraient être.

• (9.00 p.m.)

Le projet de loi sur le ministère de l'Industrie a reçu la sanction royale et est devenu loi le 22 juillet 1963. L'autre projet de loi a reçu la sanction royale le 30 juin 1965. Aussi le domaine que vise ce crédit existe depuis assez longtemps pour que nous commencions sérieusement à nous demander si les objectifs exposés par le gouvernement, lors de la présentation du projet de loi en question au Parlement, peuvent être justifiés et si la loi atteint les fins qu'on lui a assignées.

Je suis heureux que le ministre intéressé soit ici ce soir, mais pas à titre de ministre de la Production de défense, comme je le lui ai suggéré cet après-midi. Il se souviendra que j'ai soulevé certaines questions par suite d'instances que j'avais reçues lors de l'établissement d'une région désignée dans une partie de ma circonscription. J'avais aussi exprimé mon inquiétude à propos de la vulnérabilité évidente de l'économie à l'égard de toute modification de l'activité d'une installation importante de production de défense ou de sa fermeture éventuelle. A ce sujet, le ministre m'a répondu très brièvement cet après-midi, et je ne l'ai pas pressé davantage, parce que j'estimais que les questions nécessitant une réponse détaillée devaient plutôt lui être adressées à titre de ministre de l'Industrie.

C'est la première question que j'ai posée à propos d'une situation que j'ai vue de près. J'ai toujours cru que la meilleure façon de déterminer le mérite d'une mesure législative adoptée par la Chambre, c'était de l'envisager pour ainsi dire dans un microcosme, d'examiner son efficacité immédiate et son influence sur les intéressés dans des circonstances précises. C'est dans cette optique que j'ai toujours tenté d'évaluer l'utilité de toute mesure législative ou de toute entreprise du gouvernement fédéral quand l'occasion était propice pour le faire.

Voilà pourquoi j'attire hardiment l'attention du ministre sur une situation que j'ai vue de près. Ce n'est qu'en évaluant cette situation que j'ai pu tirer certaines conclusions générales sur le bien-fondé de la loi dans sa présente forme et sur le degré de succès qu'a obtenu le ministère de l'Industrie et, particulièrement, le programme de développement régional.

L'une des questions que j'ai examinées à la suite de la demande que j'ai reçue et grâce à la collaboration impayable de l'Agence de développement régional concerne les modalités de l'application de la loi. Je tiens à signaler au ministre les dispositions des articles relevant des Parties II et III de la loi sur le ministère de l'Industrie. Comme j'interprète la Partie II, qui porte sur la création de l'Agence de développement régional, l'activité de celle-ci semble être expressément confinée aux régions qui sont ou qui demandent à être désignées. Dans la Partie III, intitulée «Généralités», l'article 14 stipule:

Dans l'exercice de ses pouvoirs et l'exécution de ses fonctions aux termes de la présente loi, le ministre

a) doit, lorsqu'il y a lieu de le faire, utiliser les services et les facilités des autres ministères, directions ou organismes du gouvernement du Canada; ...

L'alinéa *b*) autorise des accords avec des organismes des gouvernements provinciaux, et l'alinéa *c*) stipule que le ministre:

... peut consulter les représentants de l'industrie et de la main-d'œuvre, les autorités provinciales et municipales ainsi que les autres personnes intéressées et tenir avec ceux-ci des conférences.

Je tiens à ce qu'on m'explique si, en pratique, l'Agence de développement régional et ses dirigeants remplissent les fonctions du ministre qui sont décrites dans la Partie III de la loi. C'est ce qu'a semblé prétendre le coordonnateur régional de la Colombie-Britannique lorsqu'il a indiqué qu'il tentait de collaborer étroitement avec le ministère provincial de l'Industrie et le ministre du Commerce et du Développement industriel de la province. Il a ajouté qu'il accepterait volontiers de s'entretenir avec les intéressés des localités en cause, de leur donner des conseils sur une proposition visant à établir une Commission d'expansion industrielle régionale, proposition contenue dans le mémoire que j'ai mentionné cet après-midi pendant l'examen des crédits du ministère de la Production de défense. Je ne voulais pas faire une étude approfondie de la question, car je croyais qu'elle ne relevait pas de la production de défense et qu'il fallait plutôt la soulever en ce moment.

Il y a une autre question que je voudrais poser au ministre. Dans la correspondance que j'ai échangée avec les agences régionales, je leur ai signalé les efforts déployés dans un autre sens, en vue d'établir, dans la même région, une sorte d'organisme dans le cadre du programme ARDA. J'ai dit que j'avais discuté de la chose avec le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique qui, sauf erreur, dirige l'agence de l'ARDA dans cette province.

J'en ai également parlé au ministre fédéral des Pêcheries, dans l'espoir qu'il y aurait un programme conjoint, dans le cadre de l'ARDA des mesures législatives du ministère des Pêcheries—car le sujet dont je parle avait trait en partie aux frayères de saumon—de nature à assurer le développement, l'expansion et la stabilisation de la base économique de cette collectivité, du côté de l'agriculture comme de la conservation des pêcheries; cela

est important non seulement pour les pêcheurs de commerce, mais pour la pêche en eau salée, sport pratiqué par les touristes dans la région.

Par conséquent, monsieur le président, la collaboration entre en jeu, dans le cadre du programme de développement régional du ministre, dont il est question ici. Comme le ministre chargé de l'application du programme de l'ARDA n'est pas très loin du ministre de l'Industrie en ce moment, l'occasion est tout indiquée, peut-être, de poser des questions au sujet de la loi.

L'article 14 stipule:

Le ministre ...

Il s'agit du ministre de l'Industrie.

... dans l'exercice de ses pouvoirs et l'exécution de ses fonctions aux termes de la présente loi

a) doit, lorsqu'il y a lieu de le faire, utiliser les services et les facilités des autres ministères, directions ou organismes du gouvernement du Canada; ...

J'imagine que cela comprend le programme de l'ARDA et les organismes relevant de son collègue, le ministre des Forêts et du Développement rural.

• (9.10 p.m.)

On m'a dit qu'au point où en sont les choses dans la région dont je parle, celle de la vallée de Comox, le taux de chômage est assez élevé pour qu'on n'ait pas à se demander si elle peut être choisie comme région désignée aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions. Par contre, comme je l'ai dit au ministre de la Production de défense cet après-midi, c'est le principal secteur économique de la région et il s'est développé dans l'après-guerre quand la base de Comox, construite durant la Seconde Guerre mondiale comme base d'opération, est passée du ministère des Transports au ministère de la Défense nationale. Le ministre de l'Industrie me dira-t-il ce qu'il fera, en collaboration avec le ministre responsable de l'ARDA et le ministre des Pêcheries, pour assurer un avenir économique stable à cette région qui, à mon avis, offre de véritables possibilités d'expansion? Je veux dire en plus de l'assistance dont a parlé l'agent chargé de la coordination en Colombie-Britannique.

Je rattache ces remarques à la situation plus générale dont on a parlé avec plus de détails que je n'en donnerai maintenant. Je parle des perspectives d'avenir d'une région fertile en ressources, de l'opportunité d'y faire venir des gens, comme ouvriers ou pour y établir des entreprises commerciales ou des industries de service, ainsi que de la mise en valeur de la région dans leur intérêt. Le minerai à haute teneur ne devrait pas en sortir pour ainsi dire et les gens qui s'y installent ne devraient pas être abandonnés à leurs propres ressources, ce qui ferait un jour de la région une sorte de lieu désert et stérile.

Pour avoir une idée des travaux des ministères intéressés, j'ai choisi les secteurs d'activité d'au moins quatre organismes ou ministères du gouvernement fédéral. Si le ministère de l'Industrie est utile à quelque chose, il devrait pouvoir répondre aux questions que j'ai posées au ministre. Celui-ci pourrait peut-être trouver une réponse, après avoir consulté ses collègues responsables des autres ministères intéressés.

M. Peters: Monsieur le président, je m'intéresse au programme de développement régional et je sais gré au gouvernement des concessions qui ont permis à ma région du Nord de l'Ontario d'être désignée. J'ai si bien écouté notre propre propagande, que j'ai cru qu'une fois notre région désignée, tous les problèmes du Nord de l'Ontario seraient résolus. Je regrette de dire que ce n'est pas nécessairement vrai.

Le programme des régions désignées comporte un certain nombre de lacunes, dont l'une est qu'il demande la collaboration du gouvernement provincial. Je suis toujours malheureux lorsque le gouvernement fédéral adopte une mesure législative exigeant la collaboration des gouvernements provinciaux, car la valeur d'une loi dépend du plus petit dénominateur commun applicable. L'Ontario, je le crains, ne s'intéresse pas au développement, et dans ce programme, elle représente le plus petit dénominateur commun.

Il n'y a pas longtemps, nous avons eu en Ontario des élections suivies de changements intéressants au Nord de la province. Je songe en particulier aux circonscriptions de Timiskaming et de Timmins. Dans les deux comtés, un candidat néo-démocrate était sur les rangs et dans chaque campagne, la question primordiale était le besoin de plus de développement dans le nord de l'Ontario et le manque d'intérêt manifesté là-dessus par la province. Le ministre du cabinet ontarien qui représentait Cochrane-Sud, comprenant Timmins et Cochrane, est sans aucun doute un administrateur compétent; nous entendrons parler de lui quand la région métropolitaine d'Ottawa sera finalement créée. Le ministre du cabinet de

l'Ontario a beaucoup fait pour sa région; il est conservateur, mais il a fait tout ce qu'il a pu. Il a contribué à faire construire un hôpital bien que, même là, les choses n'aient pas tourné très rond. L'hôpital n'est pas encore en activité parce que le personnel est difficile à trouver. Le ministre a aussi implanté un collège dans la région, non pas que c'était la meilleure région possible, mais parce qu'il pouvait y installer le collège.

Ce ministre du gouvernement ontarien fit sa campagne électorale en disant qu'il avait fait pour sa région tout ce qu'on pouvait espérer de lui. Peu après cette élection, j'ai rencontré outre-mer le président de l'Assemblée législative de l'Ontario et lui ai demandé: «Que s'est-il passé dans le Nord de l'Ontario? Eh bien, m'a-t-il répondu, chaque fois que ce ministre nous a demandé quelque chose, nous le lui avons donné; il a eu sa nouvelle école, son hôpital, tout ce qu'il a demandé.»

J'affirme, monsieur le président, qu'il n'a pas apporté à cette région ce dont la population du Nord de l'Ontario avait vraiment besoin: le développement. La population des régions désignées veut du travail, mais les gens instruits ne peuvent trouver de travail dans le Nord de l'Ontario. L'industrie primaire n'a guère besoin de gens instruits, mais des hommes aux reins solides et à la tête vide. La population du Nord de l'Ontario reçoit une bonne éducation; notre système d'enseignement vaut celui du Sud de l'Ontario, si bon que soit ce dernier.

Une voix: C'est peu dire.

M. Peters: Peut-être, mais l'enseignement est tout aussi bon dans le Nord de l'Ontario que partout ailleurs. C'est dire qu'une fois ses études terminées, le jeune homme doit quitter la région pour obtenir un emploi. Les gens se connaissent bien et ne veulent pas partir. Ils veulent que l'on crée des emplois dans la région afin d'assurer un avenir à leurs enfants. Voilà la raison d'être du programme de développement régional. Ce programme a échoué parce que le gouvernement provincial n'en a pas permis la mise en œuvre.

Dans le Nord de l'Ontario, qui compte des régions désignées, le gouvernement de la province a même pris en charge les organismes originaux qu'elles avaient achetés et qu'elles dirigeaient et qui avaient été fondés par les municipalités. Dans ma région, la North Eastern Development Association et, dans la région de Kenora, la North Western Development Association, qui toutes deux avaient reçu des contributions des municipalités membres. On a dit que ces associations n'avaient pas assez d'argent pour réaliser leurs projets. Elles n'avaient pas d'organisation solide et renfermaient tant d'éléments que si, dans un mémoire, on consacrait à chacun une phrase, le document serait lourd et presque impossible à comprendre.

On pouvait peut-être le dire aussi de nos organismes de développement, mais sous le régime du gouvernement ontarien, ils étaient absolument inutiles et n'aidaient en rien à l'expansion du Nord ontarien. Évidemment, au temps des élections, les candidats abordent tel et tel sujet. «Tout va bien, disent-ils, pourquoi partir en peur?» Comme ces organismes relèvent actuellement du gouvernement provincial, nous ne devrions pas partir en peur, surtout que des intérêts acquis sont en cause. Voilà le fond de l'histoire.

Comme le député de Waterloo-Sud, je suis impressionné par le personnel du programme de développement régional. Je pourrais l'être encore davantage, mais je reconnais que ses membres sont compétents et même de très haut calibre. Une fois établi le potentiel d'une région, de nouvelles études seraient effectuées pour décider dans quelle mesure le pays pourrait y déplacer certaines industries afin de profiter des occasions qui s'y trouvent—le genre d'encouragement nécessaire pour attirer les gens. Le ministère serait alors en mesure d'apporter sa contribution au développement industriel, surtout dans le domaine de l'industrie secondaire. Mais c'est impossible, je pense, si nous sommes assez stupides pour négocier avec les gouvernements provinciaux et remettre entre leurs mains l'application de ce programme.

• (9.20 p.m.)

Le gouvernement provincial d'Ontario, c'est Toronto, uniquement Toronto. Ceux qui en font partie sont tellement stupides que s'ils ne voient pas une chose de l'édifice de l'Assemblée législative, cette chose n'existe pas à leurs yeux. J'ai entendu des gens de la banlieue de Scarborough dire qu'eux aussi vivaient dans une région éloignée. Si nous voulons que les régions dont les besoins sont les plus grands profitent de ce programme, il faudra se dissocier des gouvernements provinciaux et fournir tout seul, non seulement les capitaux et la technique, mais aussi la direction.

Si le ministre de l'Industrie s'intéresse vraiment au programme de développement régional, il devra considérer les projets du point

de vue national et envoyer promener les autorités provinciales. Je ne crois pas au caractère sacré des gouvernements provinciaux ni à toutes ces bêtises sur notre constitution. Toute personne saine d'esprit sait que nous avons l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui n'est pas une constitution, et que cette loi peut être modifiée pour donner aux gens ce qu'ils demandent, comme cela s'est déjà fait à plusieurs reprises. On a dit que les provinces n'accepteront pas les projets de modification. J'ai entendu des gens qui travaillent à ce programme de développement régional dire qu'ils n'avaient pu rencontrer leurs homologues des gouvernements provinciaux. Rien d'étonnant à ce que nous ne puissions pas faire démarrer le programme quand nous ne pouvons nous entretenir avec nos prétendus partenaires.

J'aimerais voir plus d'orientation. Si nécessaire, le ministre devrait d'abord prendre des initiatives quant à une ou deux entreprises. Je consentirais à ce que ces travaux se réalisent hors de ma propre circonscription, par exemple, dans celle de Renfrew, ou dans toute autre où l'on aurait quelque perspective de succès. Le gouvernement fédéral devrait les mener à bonne fin et, assurément, les Ontariens ne poseront pas l'objection des droits provinciaux; ils accepteront volontiers ces programmes, même sans l'autorisation du gouvernement provincial. Il me semble que l'argument constitutionnel est faible. Les provinces ne sont vraiment pas en cause, en bien des cas, et il ne faut pas qu'elles le soient.

Nous entendons beaucoup parler du séparatisme au Québec.

Une voix: Pourquoi êtes-vous contre?

M. Peters: Nous ne sommes nullement contre le séparatisme. Le député de Chapleau, le député de Villeneuve, le député de Timmins et moi-même, qui représentons la majeure partie du Nord-Est de l'Ontario et le Nord-Ouest du Québec, nous n'avons certainement pas d'opinions divergentes sur le sujet.

Les problèmes soulevés par le député de Chapleau cet après-midi sont ceux qui touchent Temiskaming, Timmins, Cochrane—je suis sûr que Sault-Sainte-Marie, la Ceinture de Nickel, Sudbury et la région tout entière s'en ressentent aussi. Pour ce qui est de nos besoins nous nous rapprochons plus des gens du Nord-Ouest de Québec que de ceux de la partie sud de l'Ontario—de Toronto. Leurs problèmes diffèrent tout à fait des nôtres, et ils consacrent tout leur temps à essayer de les résoudre. Ils ont trop d'industries, dont l'expansion trop rapide cause mille difficultés. Nous serions heureux d'accueillir quelques-unes de ces industries.

L'autre jour à Montréal j'écoutais parler plusieurs personnes. Dans le groupe se trouvait un millionnaire récemment arrivé dans la ville—depuis trois ans je suppose. Il vient du Nord de l'Ontario. Il s'entretenait avec un de mes honorables amis sur l'avantage qu'il y a de quitter Montréal. Il ne trouvait pas l'endroit propice aux placements et songeait à partir. Il signalait que 600 sociétés partaient du Québec.

Nous avons tous entendu parler de sociétés passant de l'Ontario au Québec et vice-versa. Ce transfert s'effectue entre Toronto et Montréal. J'ai été étonné de constater que dans l'État du Vermont, les choses ne se passent pas ainsi et que les industries se déplacent vers le Sud. Cet homme s'intéresse grandement à la spéculation et à la valeur de ses placements, parce que c'est son gagne-pain. Durant de nombreuses années, le Vermont était considéré comme étant une région rurale arriérée. Néanmoins, je crois comprendre que, grâce aux encouragements de son gouvernement, de nombreuses fabriques installées au Québec y sont transférées et d'autres compagnies songent à s'y établir.

• (9.30 p.m.)

Je ne connais pas les lois du Vermont, mais j'ai toujours cru que des encouragements suffisants peuvent inciter une industrie à s'installer là où le gouvernement le voudrait. Il n'est pas surprenant que notre Hydro ait pris naissance au Québec, région qui possède un atout, l'énergie. On a fait venir de la main-d'œuvre de la Jamaïque.

Une voix: De la main-d'œuvre à bas prix.

M. Peters: La main-d'œuvre à bas prix est un mythe. On peut lancer une société avec de la main-d'œuvre à bas prix, mais il ne faut pas longtemps avant que les syndicats s'en mêlent. On l'a vu à Barrie, où les salaires étaient de 65c. l'heure. Cela n'a pas duré longtemps. Il y aurait plusieurs avantages à faire miroiter pour attirer l'industrie de la bauxite au Canada, et non à la Jamaïque.

A un moment donné, la Bata Shoe Company a songé à déménager entièrement au Canada, mais ces encouragements que nous

lui avons donnés ici n'ont pas été suffisants. D'autres pays ont fait des concessions et des usines Bata y furent aménagées. L'ancienne société Massey Harris était une société canadienne. Aucun droit de douane ne visait les machines agricoles. Un tracteur coûtait le même prix dans un pays que dans l'autre, hormis les frais de transport. On se serait attendu à ce que la Massey Harris Company fabrique tout son matériel au Canada. Or, aujourd'hui, elle ne fabrique que trois ou quatre articles principaux au Canada. Le reste, elle le fabrique dans d'autres usines, autour du monde.

Nous, de la région de Timiskaming, nous sommes satisfaits des progrès réalisés chez nous grâce à la part fédérale du programme de développement régional. Deux fabriques y ont été construites, qui sont modernes et efficaces. Elles sont les premières à tirer pleinement parti des produits forestiers du Nord de l'Ontario, mais avec le temps nous devrons trouver le moyen d'établir de nouvelles usines dans la région.

A plusieurs reprises, les membres de notre groupe ont mentionné le fait que les autorités en Angleterre peuvent amener l'industrie à s'établir dans certaines régions où elle trouvera équipement social, logements et employés. On a refusé à l'industrie l'autorisation de s'implanter dans des régions où il y a une pénurie d'équipement social, d'écoles, d'hôpitaux, des pompiers, une force policière, des logements et de terrains industriels. D'autres pays ont fait face à ce problème d'une façon beaucoup plus efficace que nous au Canada.

Je sais que d'autres députés du Nord de l'Ontario aimeraient voir leurs régions désignées dans le cadre du programme de développement régional. Lorsque ma région fut désignée, nous nous sommes engagés à faire tout notre possible pour y amener l'industrie. Peut-être ai-je échoué dans mes efforts, mais les municipalités et la province n'ont pas non plus fourni l'aide voulue.

Les hauts fonctionnaires du ministre ont fait tout leur possible. Le ministre a les gens et les moyens pour faire le travail, et je me réjouis du genre d'aide au niveau des entrepreneurs qu'il fournit. Mais le programme me déçoit parce qu'il ne parvient pas à rallier la participation et la collaboration du gouvernement provincial. J'ignore ce que M. Joey Smallwood ferait de ce programme, mais j'imagine qu'il serait prêt à tout miser sur l'avenir de sa provicce, s'il savait que le gouvernement fédéral y investirait des sommes identiques.

L'Ontario s'est contenté de fournir les salaires de deux ou trois membres d'un conseil qu'il contrôlera. Ces conseils sont si mauvais que j'ai eu grand-peine à inciter les municipalités de ma région à les seconder. De toute évidence, ils ne sont pas aussi utiles qu'ils pourraient l'être. Le ministre devrait demander à ses fonctionnaires quel genre d'appui, d'aide et de collaboration leur apportent les autorités provinciales.

Je suis très satisfait des députés du Nord ontarien à l'Assemblée législative. C'est la première fois que nos représentants à Toronto s'occupent uniquement de nos problèmes. Jusqu'ici, nos députés se présentaient à Toronto la main tendue en demandant: «Avez-vous quelque chose à nous donner?» Maintenant, nos représentants exigent qu'on leur fournisse les moyens de participer à la mise en valeur de toute la région.

Si ce programme échoue, le ministre pourrait bien s'apercevoir que nous, gens du Nord de l'Ontario, sommes prêts à envisager une collaboration d'une nature étroitement politique avec nos collègues du Nord du Québec, car nous devrons résoudre le problème par nos propres moyens. Je ne sais quelle sera, ce jour-là, la réponse du ministre, mais je suis sûr qu'il n'ira pas à Toronto bousculer son homologue. Au contraire, il sera tout sucre et tout miel. Au fond, l'Ontario, c'est Toronto; on ne fait pas plus égoïste sous le ciel. C'est un endroit pétri d'égoïsme. Je ne parle pas des gens mais du gouvernement qui siège à Queens Park, et c'est à ce niveau-là, me semble-t-il, que doit s'opérer le changement. Mon ami de Kenora-Rainy River conviendra avec moi, j'en suis sûr, que la coopération que nous obtenons de Toronto ne contribue en rien au développement du Nord. Si sa région était désignée, il se trouverait certainement en face du même problème que nous. Au niveau provincial, il se trouverait devant un embouteillage.

Le ministre se doit de veiller à ce que ce plan réussisse. S'il réussit, le nombre des emplois s'accroîtra et l'économie de l'Ontario septentrional prendra rapidement de l'expansion. Le secteur des services prendra de l'expansion aussi.

M. Reid: Puis-je poser une question au député?

M. Peters: Bien sûr.

M. Reid: Peut-il me dire si le régime de prêts, tant vanté du gouvernement de l'Ontario, a fait un bien quelconque pour sa région?

Il sait sans doute que ce régime était censé résoudre tous les problèmes de l'Ontario septentrional.

M. Peters: Cela n'a absolument rien donné, sauf pendant une élection, et encore, le gouvernement provincial n'y a gagné aucun siège. Cela n'a servi absolument à rien. Si le gouvernement provincial avait dépensé tout l'argent qu'il avait promis pour relever le Nord de la province, il y aurait maintenant des usines partout. Ce ne sera pas le gouvernement qui fera construire toutes les usines dont la région a besoin, bien que je n'y verrais aucun inconvénient. Si j'étais le ministre responsable, je ferais construire des usines et je les vendrais aux hommes d'affaires, ou bien je trouverais quelqu'un pour les exploiter.

• (9.40 p.m.)

Son ministère foisonne de talents. Si l'on s'en servait, nous pourrions avoir une ou deux usines prospères dans chacune de nos régions. Ce serait une amélioration de 100 p. 100 par rapport à maintenant. Il est inutile d'attendre de l'aide du gouvernement provincial parce que le cabinet de l'Ontario ne comprend pas nos problèmes. Lorsque ses représentants se rendent dans le Nord de l'Ontario, les dirigeants de nos Chambres de commerce les reçoivent fastueusement et il ne leur en reste qu'une espèce de gueule de bois. Tout cela passe vite. Ils rentrent à Toronto, prennent quelques comprimés d'aspirine et tout va bien. Ne comprenant pas nos problèmes, ils nous refusent leur collaboration.

Si le ministre croit vraiment au développement régional, comme je le pense, il devra envisager de créer des usines pilotes dans des régions données. Il serait préférable, je pense, de procéder en vertu du programme de développement régional au lieu d'agir comme on l'a fait en Nouvelle-Écosse à propos de la DOSCO et l'Office d'expansion économique de la région atlantique. En appliquant le programme de développement régional, on pourrait apporter des remèdes qui agiraient plus rapidement. Si le ministre pouvait ouvrir une usine qui employerait 300 ou 400 ouvriers spécialisés, pour la première fois nous pourrions occuper tous les étudiants diplômés de l'école technique de Kirkland Lake. Ils sont hautement spécialisés, mais il leur est impossible de trouver un emploi dans le Nord de l'Ontario. Si on pouvait les employer dans une usine, en leur versant des traitements élevés, les services établis de la région en profiteraient par ricochet. On aurait ainsi au moins l'espoir de résoudre nos problèmes.

[M. Reid.]

Le député de Kenora-Rainy River a parlé d'un programme qui a fait les manchettes des journaux du Nord de l'Ontario. Le gouvernement provincial a signifié son intention de fournir des fonds à un taux d'intérêt minime pour favoriser le développement industriel. On a parlé d'une somme d'un million de dollars. Cela semble une somme rondelette, mais chacun sait qu'elle ne pourrait payer qu'une petite entreprise industrielle ou une usine dotée d'un minimum de machinerie. Récemment, les gens du Nord de l'Ontario ont repris espoir en apprenant par les journaux qu'on s'attendait de découvrir des diamants dans la région de Kirkland Lake. La nouvelle n'a jamais été confirmée. On semble passer d'une promesse ou d'un espoir à l'autre, mais sans jamais rien obtenir.

J'ignore ce que pense le ministre des questions constitutionnelles que le gouvernement semble soulever chaque fois qu'il décide de ne rien faire. C'est un épouvantail qui ne profite pas à la population, mais qui rassure plutôt les groupes puissants. Le ministre devra se prononcer sur ces questions et dire ce qu'il compte faire à propos de...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est maintenant expiré.

(Le crédit est adopté.)

30c. Assurance, selon la formule du partage des risques avec le prêteur, pour la présente année financière et les années financières subséquentes, pour un montant total maximum de $100,000,000, selon les modalités et conditions, y compris le versement de primes à cette fin, fixées par le Gouverneur en conseil, de prêts consentis avant le 1er janvier 1973, en vertu du Programme d'aide à la réadaptation relatif aux accords du «Kennedy Round», par des prêteurs particuliers approuvés par la commission instituée en vertu de l'article 15 de la Loi sur le ministère de l'Industrie à des manufacturiers installés au Canada qui, de l'avis de ladite Commission,

a) ont besoin de ces prêts pour réorganiser leur entreprise mais ne peuvent pas obtenir de capitaux suffisants sans cette assurance; et

b) (i) seront ou risquent d'être gravement atteints par une augmentation des importations imputable aux réductions de tarif effectuées par le Canada à la suite des accords du «Kennedy Round», ou

(ii) voient augmenter de façon sensible leurs possibilités d'exportation grâce aux accords du «Kennedy Round»,

et pour juger avec plus de certitude que l'assurance susmentionnée constitue une garantie aux fins de l'article 27 de la Loi sur l'administration financière, $1.

M. Gilbert: Monsieur le président, le crédit 30c porte directement sur le programme d'aide à la réadaptation rendu nécessaire en raison des négociations de la négociation

Kennedy. Peut-être ferais-je bien de vous en donner lecture afin que nous soyons renseignés sur ses dispositions:

Assurance, selon la formule du partage des risques avec le prêteur, pour la présente année financière et les années financières subséquentes, pour un montant total maximum de $100,000,000, selon les modalités et conditions, y compris le versement de primes à cette fin, fixées par le Gouverneur en conseil, de prêts consentis avant le 1er janvier 1973, en vertu du Programme d'aide à la réadaptation relatif aux accords du «Kennedy Round», par des prêteurs particuliers approuvés par la commission instituée en vertu de l'article 15 de la loi sur le ministère de l'Industrie à des manufacturiers installés au Canada qui, de l'avis de ladite Commission,

a) ont besoin de ces prêts pour réorganiser leur entreprise mais ne peuvent pas obtenir de capitaux suffisants sans cette assurance; et

b) (i) seront ou risquent d'être gravement atteints par une augmentation des importations imputables aux réductions de tarif effectuées par le Canada à la suite des accords du «Kennedy Round», ou

(ii) voient augmenter de façon sensible leurs possibilités d'exportation grâce aux accords du «Kennedy Round»,

et pour juger avec plus de certitude que l'assurance susmentionnée constitue une garantie aux fins de l'article 27 de la loi sur l'administration financière.

Vous remarquerez qu'on le fera pour la somme de $1. Lorsque le comité des finances, du commerce et des questions économiques s'est réuni, après Noël, il a étudié les accords touchant la négociation Kennedy et leurs conséquences pour les fabricants, l'industrie, la main-d'œuvre et l'agriculture, au Canada. Le premier ministre a fait une déclaration indiquant qu'il y aurait de l'aide en faveur des fabricants, et sous trois formes principales: les prêts assurés par le gouvernement, les prêts directs et les accords de partage des services consultatifs du gouvernement. Il a dit alors qu'une somme de 10 millions de dollars serait mise à la disposition de l'industrie. L'an dernier, en présentant son budget, le ministre des Finances a signalé que nous devons combattre l'inflation par les méthodes traditionnelles: impôt et réduction des dépenses gouvernementales. Il a été carrément applaudi par l'opposition conservatrice lorsqu'il a laissé entendre que nous devrions réduire les dépenses gouvernementales. Peu après, le président du Conseil du Trésor, dans un discours d'une heure, a indiqué quelle serait la nature de ces réductions. Je crois que le gouvernement exagère en réduisant à $1 la somme de 10 millions qu'il avait promise.

Le programme d'aide au rajustement avait pour objet de protéger les fabricants seulement. Notre parti y voit là une injustice flagrante. D'autres ministres ont informé le comité que les travailleurs seraient secourus grâce à des prestations supplémentaires aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. On a ajouté que les travailleurs, avant de recevoir ces prestations, jouiraient d'une certaine protection en ce sens que les entreprises seraient tenues de leur donner un avis de congédiement. Voilà les deux seules mesures de protection prises en faveur des travailleurs.

On a interrogé le ministre de l'Industrie et d'autres ministres sur cette situation et il était évident qu'ils n'avaient pas consulté les syndicats avant d'entamer les pourparlers relatifs à la négociation Kennedy. Il n'y a eu de consultations ni pendant ni après les négociations. Par conséquent, les ouvriers ont été laissés pour compte et contraints d'accepter le petit secours que représente une hausse des prestations d'assurance-chômage.

• (9.50 p.m.)

Nous avons causé à des représentants agricoles. Je leur ai demandé si des fonctionnaires les avaient consultés à propos de la négociation Kennedy. Ils m'ont répondu qu'il y a eu avant des discussions officieuses avec les représentants agricoles, mais que ceux-ci n'ont pas été consultés pendant et après la négociation Kennedy.

Le gouvernement n'a presque pas tenu compte des organismes agricoles et industriels en ce qui concerne les effets de la négociation Kennedy. Le seul groupe auquel le gouvernement s'intéresse est celui des fabricants. Voilà pourquoi le ministre réclame ce crédit ce soir, afin de venir en aide aux fabricants de certaines régions. Le ministre déclare: «Par suite de la négociation Kennedy, nous voudrions restructurer leurs opérations, sous peine de les voir gravement lésées. Voilà la première raison. Deuxièmement, le ministre déclare que par suite de la négociation Kennedy, il pourrait y avoir des possibilités d'exportations et que nous devrions aider les fabricants sous ce rapport. Le ministre est disposé à fournir une aide de ce genre à l'industrie pour lui permettre de surmonter les difficultés qu'a suscitées la négociation Kennedy.

Il n'y a eu aucune consultation avec le salariat, et très peu avec le secteur de l'agriculture. Par contre les représentants de l'industrie ont été longuement consultés. Voilà l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de ce très grave problème. J'ai plusieurs questions à poser au ministre. D'abord pourquoi ce crédit de un dollar alors que le ministre a dit à ce moment-là que le gouvernement

fournirait 10 millions de dollars. J'aimerais savoir pourquoi le ministre crée une caisse d'assurance qui servira au gouvernement à garantir les prêts consentis aux fabricants, soit par des prêteurs approuvés par le gouvernement, soit directement par le gouvernement lui-même. Pourquoi faut-il que le gouvernement agisse comme prêteur de dernier ressort pour aider les fabricants? Ne peuvent-ils aller à la banque et à d'autres institutions de prêt et faire eux-mêmes les arrangements nécessaires à cause de la négociation Kennedy et des changements qu'elle entraînera, sans compter sur le gouvernement pour assurer ces prêts.

Pourquoi les banques, qui ont montré d'énormes profits depuis quelques années—la courbe est demeurée ascendante—ne prennent-elles pas elles-mêmes une part de risque à ce sujet? Pourquoi leurs prêts devraient-ils être assurés par le gouvernement? En effet, cela signifie que si un fabricant ne peut continuer ses remboursements le gouvernement interviendra. En pareil cas, il lui en coûtera certainement plus que le dollar prévu par les crédits supplémentaires.

D'après le ministre, combien coûtera ce programme? Je sais, d'après l'article en cause, que les prêts continueront pendant cinq ans. Une extrapolation du coût du programme devrait être effectuée par les fonctionnaires grassement payés du ministre qui sont toujours prêts à l'orienter et à l'aider quant à ces problèmes. Le ministre devrait nous dire quel sera le coût réel du programme.

Le ministre devrait également faire une déclaration au sujet des taux d'intérêt que les banques et les institutions de crédit seront autorisées à réclamer pour ces prêts. Le prêteur de dernier ressort sera le gouvernement, un peu comme il en est de la Banque d'expansion industrielle. Nous savons, en effet, que celle-ci est le prêteur de dernier ressort pour les industries qui ne peuvent emprunter directement aux banques à charte. Ses taux sont un peu plus élevés que ceux des banques. Le ministre devrait assurément imposer un certain plafond aux taux d'intérêt que les banques seront autorisées à percevoir sur les prêts garantis par le gouvernement. J'estime que nous avons droit à une réponse.

Lorsqu'il a comparu devant le comité, le ministre a fait un rapport très enthousiaste sur tous les avantages que vaudra la négociation Kennedy aux fabricants canadiens. Le ministre a semé les encouragements à la volée pour les fabricants, mais il a oublié de dire que le gouvernement a porté un jugement de valeur et qu'il va s'en remettre aux progrès de l'industrie secondaire, au grand détriment des fabricants canadiens dans l'accroissement des exportations. C'est là un point qu'il n'a pas vraiment développé dans son rapport au comité.

Le ministre devrait nous éclairer sur une autre question et nous dire s'il a l'intention, même à ce stade avancé, d'étudier les prestations d'aide de transition (PAT) que certaines industries ont touchées quand l'Accord canado-américain sur l'automobile est survenu. Je pense qu'il devrait nous dire pourquoi le programme PAT ne s'applique pas à la négociation Kennedy pour la main-d'œuvre. Quand on songe au traitement mesquin qu'on a infligé aux travailleurs par suite de ces négociations, le moins que le ministre et le gouvernement puissent faire c'est d'établir un programme PAT pour aider les travailleurs qui auront à souffrir de la négociation Kennedy.

Voilà quelques-uns des problèmes que le ministre devrait régler. Quand je l'ai questionné à propos de l'Accord canado-américain sur l'automobile, il a, avec éloquence, vanté cet accord merveilleux. Il n'a toutefois pas dit grand'chose de la parité des prix découlant de la négociation Kennedy. J'aimerais entendre le ministre parler de cette politique.

Monsieur le président, il est dix heures. Peut-être le ministre aura-t-il besoin de la soirée pour préparer les réponses aux questions qu'on lui a posées.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 30c est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Peters: Dix heures.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, ce débat m'intéresse tellement que je suis disposé à le poursuivre, si nous pouvions convenir d'adopter les prévisions budgétaires ce soir. Poursuivons donc l'étude de ces prévisions budgétaires.

Des voix: Entendu.

M. Peters: Dix heures, monsieur le président.

Des voix: Obstruction.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU— L'EXAMEN ET L'APPROBATION PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, le 13 mars BSA (before the silly age), j'ai posé au ministre de la Justice (M. Trudeau) une question qui figure à la page 7587 du hansard. Je lui ai demandé s'il avait étudié et approuvé le bill fiscal sur lequel une décision avait été rendue lundi à la Chambre. Le ministre a répondu:

> Monsieur l'Orateur, c'est une question d'administration interne. Je ne crois pas que le Règlement m'oblige à répondre.

Je tiens à signaler ce soir qu'il ne s'agit pas d'une question d'administration ministérielle mais de responsabilité ministérielle. En fait, la Déclaration des droits, au chapitre 44 de la législation du Parlement de 1960, se lit ainsi:

> Le ministre de la Justice doit, en conformité de règlements prescrits par le gouverneur en conseil, examiner toute proposition de règlement soumise, sous forme d'avant-projet, au greffier du Conseil privé, selon la loi sur les règlements, comme tout projet ou proposition de loi soumis ou présenté à la Chambre des communes . . .

Cela revient à dire que l'article 3 exige que le ministre de la Justice examine chaque bill présenté à la Chambre des communes. En plus de ce qu'exige la Déclaration des droits, il est évident qu'il incombe au ministre de la Justice d'examiner chaque mesure législative du gouvernement. N'est-il pas le principal légiste ici et le principal conseiller juridique du gouvernement? Et à moins que les choses n'aient changé radicalement, il dirige probablement le comité législatif du cabinet, qui existait sous les anciens gouvernements, et qui existe sans doute aussi sous le gouvernement actuel.

La réponse du ministre donnait à entendre, il m'a semblé, qu'il incombait à ses fonctionnaires et non à lui d'examiner la mesure législative, la mesure fiscale jugée partiellement irrecevable. Dans une démocratie parlementaire, un ministre ne peut se dérober derrière la fonction publique ou ses fonctionnaires. En fait, ce devrait être le contraire; les fonctionnaires devraient bénéficier de toute la protection que peut leur assurer un ministre. Je trouve la réponse encore plus étrange venant d'un homme qui aspire au plus haut poste, à la direction du gouvernement avec plus de 200,000 personnes à protéger.

Il y a peut-être des raisons à cela. Le ministre, dans le chapitre 2 de sa «Charte canadienne des droits de l'homme» semble faire peu de cas de la Déclaration des droits. Il déclare qu'elle ne fait pas partie de notre constitution, ce qui est vrai, qu'elle peut donc être abrogée et qu'elle est assujettie aux caprices du Parlement. C'est vrai. La Déclaration des droits adoptée en 1960 pourrait être modifiée par une loi du Parlement et elle pourrait être abrogée. Mais, à mon avis, tant que le Parlement n'aura pas été saisi de la question, le ministre a le devoir d'appliquer tous et chacun des articles de la Déclaration des droits, d'en être le champion et le protecteur, et surtout, si la Déclaration des droits prescrit quelque chose au ministre de la Justice ou à tout autre ministre du cabinet, ce dernier devrait s'empresser de suivre exactement ces prescriptions.

Deux raisons m'amènent à formuler ces remarques: d'abord parce que, à mon avis, le ministre est tenu par la loi de faire ce que, en fait, la loi lui commande de faire. Nous nous rappelons tous ces réponses plutôt amusantes que donnaient naguère les ministres de la Justice quand on leur demandait s'ils lisaient tous les articles de ces simples bills de divorce qui savaient tant nous tourmenter. Les ministres de la Justice d'alors avaient l'habitude de dire résolument qu'ils devaient veiller sur les droits de la personne. Aucune mesure, qu'il s'agisse de la situation de particuliers ou de questions de portée plus vaste telles que les impôts dont nous sommes tous frappés, ne devrait échapper à l'œil vigilant du ministre de la Justice s'il fait son devoir.

Ma seconde raison de prendre la parole en ce moment me vient d'un certain sens du franc jeu. A mon avis, le ministre des Finances (M. Sharp) a été mis au pilori sans merci, par les membres de son propre parti surtout, pour l'entreprise dans laquelle il a dû se lancer lors de la défaite de sa mesure fiscale. Il me semble qu'il ne devrait pas être permis au ministre de la Justice, dans sa réponse assez cavalière, d'échapper au fait que non seulement il avait part à la responsabilité collective du bien-fondé de cette mesure, mais qu'il avait aussi le devoir particulier, en vertu de la Déclaration des droits, d'examiner la mesure pour voir si, par exemple, les contribuables canadiens ne se trouvaient pas placés en double péril, en ce sens que la question avait été décidée et que l'on tentait de renverser cette

décision. C'est pour ces deux motifs, l'un, le sens du franc jeu, et l'autre, que le ministre avait un devoir particulier aux termes de la Déclaration des droits, que j'ai voulu faire ces quelques observations ce soir.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je tiens à présenter des excuses au député du fait que le ministre de la Justice (M. Trudeau), à cause d'un engagement très important, n'est pas ici ce soir pour répondre à sa question.

Comme le savent les députés, aux termes de l'article 3 de la Déclaration canadienne des droits, le ministre de la Justice est tenu d'examiner tout projet de loi présenté à la Chambre des communes afin de s'assurer qu'aucune de ses dispositions n'est contraire aux objectifs de la Déclaration des droits. En outre, le ministre est tenu de rapporter toute contradiction à la Chambre des communes à la première occasion.

La procédure est établie dans le décret du conseil C.P. 1960-1782, «Déclaration canadienne des droits—règlement concernant l'examen». Le greffier de la Chambre des communes doit remettre au ministère de la Justice deux exemplaires de chaque projet de loi une fois que celui-ci a franchi l'étape de la première lecture. Le sous-ministre examine alors le projet de loi et certifie que ce dernier a été examiné conformément aux dispositions de la Déclaration des droits. Un exemplaire certifié est ensuite renvoyé au greffier de la Chambre des communes, et l'autre au greffier du Conseil privé.

Dans le cas précis qui a incité le député à poser sa question, c'est-à-dire dans le cas du bill nº C-207, on a dûment respecté la procédure que je viens de décrire. Le ministre était au courant de l'essentiel du bill et, selon moi, il n'enfreignait pas la Déclaration canadienne des droits.

Il pourrait signaler aussi que, indépendamment des exigences rigoureuses des règlements relatifs à l'examen, chaque bill du gouvernement est soumis à une étude minutieuse pendant la rédaction et avant d'être présenté à la Chambre des communes. Cette étude comprend un examen du bill qui vise à établir si ces divers articles sont à tous égards conformes aux exigences de la Déclaration des droits.

• (10.10 p.m.)

[*Français*]

LES TRAVAUX D'HIVER—DESBIENS (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À UN PROJET DE TRAVAUX

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, le 19 mars dernier, je me suis permis de poser à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration la question suivante, qui apparaît à la page 7793 des Débats:

> Qu'a répondu le ministre à la lettre que lui a adressée le maire de Desbiens le 15 mars, relativement à un projet de travaux d'hiver évalué à $40,000?

Je ne sais pas si l'honorable ministre ou son secrétaire parlementaire a sous les yeux la lettre qui a été signée par le maire de Desbiens, petite municipalité sise dans ma circonscription et qui, à bon droit, se plaint de l'attitude du gouvernement fédéral et, spécialement, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à cause d'un traitement qui semblerait discriminatoire à son endroit.

Les raisons qui ont motivé la requête du maire de Desbiens peuvent se résumer à quelques-unes. Cette municipalité compte à peu près 2,000 âmes dont 4 ou 5 cultivateurs. Cela veut dire que le reste de la population est composée de journaliers qui, en partie, travaillent à la papeterie Saint-Raymond. Or, comme cette papeterie fonctionne à peu près à 60 p. 100 de son rendement, ceci a créé une telle situation que, depuis quelque temps, environ 100 personnes sont sans emploi.

En décembre, si mes informations sont exactes, la municipalité de Desbiens a soumis un projet de travaux d'hiver de l'ordre de $28,000, qui a été réduit de moitié. Je ne sais pas si c'est par le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, mais ce projet a été réduit à $14,000. Imaginez, monsieur l'Orateur, si le montant n'était pas exorbitant pour secourir 100 chômeurs!

Le conseil municipal a alors soumis un autre projet de travaux d'hiver de $40,000, qui a été carrément refusé par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. On a prétendu que le projet en question n'était pas conforme aux normes de la loi. Mais si l'on relit bien attentivement la lettre du maire de Desbiens, on est en droit de se demander si les municipalités avoisinantes ont toutes rempli les normes légales. Je ne veux rien insinuer de malveillant quant aux municipalités environnantes comme Chambord et Saint-Jérôme, par exemple, qui ont toutes deux exécuté des travaux d'hiver de l'ordre de $80,000 et de $75,000, alors que Desbiens était limitée à $14,000.

Je crois sincèrement que la requête adressée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration par le maire de Desbiens est motivée, et je suis prêt à affirmer que le Ministère a manqué à la justice distributive dans l'attribution des projets de travaux d'hiver.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne veux rien insinuer de malveillant à l'endroit de

Chambord ou de Saint-Jérôme, mais il est bien permis de faire des comparaisons, par exemple!

Monsieur l'Orateur, je proteste énergiquement contre les mesures discriminatoires dont Desbiens est victime, et je prie l'honorable ministre de reviser la décision qu'il a prise de priver cette municipalité du secours auquel elle a droit, au même titre que les municipalités voisines.

[*Traduction*]

L'hon. B. S. Mackasey (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques du député en faveur d'une des municipalités de la province de Québec. J'ai été très heureux de l'entendre insister sur le fait qu'il n'insinuait pas quelque malversation de la part du ministère, ni que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration favorisait une municipalité au détriment d'une autre. Le député s'est empressé de le souligner. Aussi il est évident que la décision rendue en faveur d'une municipalité plutôt qu'une autre a dû être fondée sur quelqu'autre critère qu'une forme quelconque de favoritisme politique.

Sans avoir les critères sous les yeux, je connais bien le programme de travaux d'hiver. Comme j'ai été échevin de la ville de Verdun, dans la province de Québec, je connais bien le rôle important que les projets de travaux d'hiver jouent dans certaines municipalités. Si la municipalité de Desbiens s'est vu refuser un tel projet, c'est sans doute pour une raison valable. Je ne pense pas que le député ait un argument bien valable s'il invoque le fait que certaines municipalités ont été autorisées à exécuter les travaux d'hiver auxquels elles n'avaient pas nécessairement droit. Le ministère applique généralement le même critère dans tous les cas.

Je signalerai demain au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration le cas de cette municipalité, en recommandant que sa demande soit revisée pour que nous puissions au moins donner au député la raison du refus. J'en parlerai au ministre, sinon demain, au plus tard lundi, et j'essaierai d'établir pourquoi on a refusé ce projet alors qu'on en acceptait d'autres analogues dans des municipalités avoisinantes.

• (10.20 p.m.)

L'ÉNERGIE—LE COLUMBIA—RUMEURS DE MAJORATION DES FRAIS

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, en l'absence inévitable et compréhensible du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), j'ai demandé à son secrétaire parlementaire si le gouvernement de la Colombie-Britannique avait informé le ministre des dépenses entraînées jusqu'ici par les travaux exécutés en vertu du traité du Columbia.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette question pendant quelques minutes, car certains de mes commettants, de fermes partisans du parti libéral, m'ont demandé de la soulever, comme l'ont fait également certains partisans du parti conservateur et de mon propre parti. L'esprit de parti n'est donc pour rien dans mon intervention.

Récapitulons les faits. Le 13 avril 1962, le premier ministre (M. Pearson) a écrit au secrétaire du comité des ressources hydrauliques de la Chambre de commerce de Nakusp, M. Waterfield, la lettre suivante:

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 12 avril et je tiens à vous assurer qu'il importe de renégocier le traité du Columbia.

Je vous assure également qu'un nouveau gouvernement libéral tiendra compte de tous les intérêts de la Colombie-Britannique, en particulier de ceux du comité des ressources hydrauliques de la Chambre de commerce de Nakusp, avant de prendre une décision finale.

Cordialement à vous,

L. B. Pearson

Le premier ministre a chargé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de s'acquitter de cette tâche en son nom. Est-il besoin d'ajouter que le comité des ressources hydrauliques de la Chambre de commerce de Nakusp n'a jamais eu la visite du ministre; il l'a complètement oublié lors du voyage en aval du fleuve qu'il a fait au nom du premier ministre. Pour montrer à quel point on faisait confiance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je rappelle aux députés qu'en 1965 le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), ministre du Travail à l'époque, déclarait ceci le jeudi 20 mai, lors d'une cérémonie à propos du traité du Columbia:

Nombreux sont ceux qui ont le mérite d'avoir contribué à une telle réalisation, mais un homme a sans doute fait plus que tout autre pour que le projet soit mis en œuvre: cet homme, c'est Paul Martin, qui a pris charge des négociations, alors que les gains appréciables acquis au cours des négociations précédentes semblaient menacés, et qui s'est mis à collaborer si étroitement avec le premier ministre Bennett, ses collègues et les délégués américains. C'est cette collaboration étroite, dans une ambiance remarquable de détermination et de bonne volonté, qui a abouti aux résultats magnifiques que nous célébrons ici aujourd'hui.

Apparemment, l'esprit de collaboration et la détermination dont a fait montre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ont pas

donné entière satisfaction à M. Bennett, car voici ce que j'ai lu dans le *Sun* de Vancouver du jeudi 11 mai 1967:

On lui a demandé son opinion sur le traité, et il a répondu: «Le traité n'a pas marché. Ce qui ne va pas dans ce traité, c'est qu'on l'a signé trop vite.»

Il en a rejeté le blâme sur les autorités fédérales.

Il avait à l'esprit, évidemment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et exprimait son mécontentement du rôle joué par ce dernier dans cette affaire. Il voyait en lui l'homme clé. Je lis la suite:

M. Bennett a déclaré que l'entente conclue avec la Kaiser Aluminum pour un barrage sur les lacs Arrow «était trois fois meilleure que le traité.»

Vous vous rendez compte?

Le marché avait trait à la construction proposée, en 1954, par la Kaiser Aluminum, d'un barrage de 25 millions de dollars sur les lacs Arrow. C'est l'ancien ministre des Terres, Robert Sommers, qui avait poussé l'affaire.

Voilà le premier ministre de la Colombie-Britannique qui exprime son mécontentement parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signé ce traité.

Je devrais dire que M. MacNabb, maintenant sous-ministre, a longuement été interrogé lors de la réunion du comité des affaires extérieures, le vendredi 10 avril 1964, au sujet des coûts du projet. Je lui ai demandé s'il était certain que son estimation du coût était exacte. Voici la question que je lui ai posée:

Vu l'expérience que l'Hydro de la Colombie-Britannique a acquise au cours des années—bien entendu, ses installations sont beaucoup plus petites que celles-ci—nous savons que la moyenne a dépasé le coût estimatif de 50 p. 100. Un ami de l'Hydro m'a fourni des chiffres. Dans ces conditions, que pensez-vous de ces affirmations selon lesquelles ces frais n'augmenteront pas beaucoup durant les dix prochaines années?

En réponse, M. MacNabb et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous ont assurés que le coût avait été si exactement estimé qu'il resterait 55 millions de dollars pour l'installation de génératrices au barrage de Mica Creek. Plus tard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rendu hommage à M. MacNabb et a dit qu'il était l'homme qui connaissait exactement ce dont il parlait.

Me reportant aux procès-verbaux de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique pour le jeudi 14 mars, je constate, cependant que M. Strachan a posé au premier ministre un certain nombre de questions, dont la suivante:

Pour ce qui est du versement de 274.8 millions, reçu le 1er octobre 1964 en vertu du traité du Columbia, une partie de cet argent avait-il été dépensé au 31 décembre 1967?

[M. Herridge.]

Je n'entrerai pas dans les autres détails des questions. M. Bennett a répondu:

Oui. Réservoir Duncan, $30,090,387; réservoir Arrow, $144,119,555; réservoir Mica, $85,184,179; frais de développement général, $1,818,502; total, y compris l'intérêt pendant la construction et frais généraux, $261,212,623.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a, pour ainsi dire, admis que les chiffres, certifiés par le ministre et M. MacNabb, ne sont pas exacts et que la Colombie-Britannique doit maintenant dépenser au-delà de 200 millions de dollars de plus qu'il n'avait été prévu dans le traité signé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Lors de son passage à Castlegar, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressé la parole aux membres de la Chambre de commerce locale et leur a assuré que le gouvernement du Canada—et je cite—

...ne signerait aucun traité avec les États-Unis qui n'assurerait pas suffisamment d'argent pour payer tous les frais de construction des entreprises du fleuve Columbia au Canada.

Les diverses personnes que j'ai mentionnées plus tôt veulent une réponse à cette question. Elle les intéresse au plus haut point. Je suis heureux que le secrétaire parlementaire soit ici ce soir; je m'excuse de l'empêcher d'aller se coucher. J'espère qu'il répondra à cette question. En terminant, j'aimerais dire que, dans les rapports du Bureau technique conjoint, M. MacNabb ne mentionne jamais le total des dépenses du Columbia jusqu'ici. J'aimerais que le secrétaire parlementaire me dise si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a reçu ces chiffres et, sinon, pourquoi.

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, dans ses remarques de ce soir, le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a laissé entendre que le Canada avait été désavantagé par le traité du Columbia. Les autorités, les spécialistes dans les questions techniques et financières, de même que les économistes ne sont pas de cet avis. En fait, le Canada a profité du traité du Columbia.

Vu le peu de temps dont je dispose ce soir, je devrai me borner à citer un seul expert de renommée mondiale, M. John V. Krutilla. Dans un ouvrage intitulé *The Columbia River Treaty*, publié l'an dernier par l'organisme indépendant bien connu Resources for the Future Incorporated, il a écrit:

Le bénéfice—qui s'élève entre 225 et 275 millions de dollars—peut être considéré comme étant ce que le Canada a tiré du traité du Columbia.

Cela a-t-il dit, se

... mesure en fonction des économies réalisées, compte tenu des autres possibilités offertes au Canada.

Je tiens à faire ressortir qu'il a parlé d'économies de 275 millions de dollars. Fait intéressant, M. Krutilla ne croit pas que les négociateurs américains aient obtenu, pour les États-Unis, autant que nos négociateurs, pour le Canada. Il a déclaré ensuite:

Compte tenu de la nécessité d'atteindre les objectifs quant à la cession de force motrice et à la régularisation des crues par des moyens comme l'aménagement de réservoirs nationaux et d'interconnexions Nord-Ouest-Sud-Ouest, nous constatons que les États-Unis subiront une perte relative d'environ 250 à 375 millions de dollars.

Récapitulons. M. Krutilla affirme que grâce au traité du Columbia, le Canada s'enrichit d'environ un quart de milliard de dollars. Les États-Unis, de leur côté, perdront au moins un quart de milliard de dollars par rapport à d'autres solutions qu'ils auraient pu adopter. S'il me reste une minute, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer encore un court paragraphe du livre.

Il ne fait pas de doute ...

Écrit cet expert de renommée mondiale...

... que le Canada a pris un crayon bien aiguisé pour calculer. On s'est servi de l'analyse pour éclairer le choix des attitudes et évaluer l'importance des avantages à retirer de l'affaire, lorsqu'on a pesé les objectifs économiques et politiques, à long terme et à court terme, et d'autres objectifs contradictoires du même genre ...

D'où qu'elle vienne, la distinction qu'on a maintenue entre l'analyse technique et le choix des attitudes constitue un exploit remarquable pour le Canada.

Voilà l'opinion d'une autorité mondiale sur le traité du Columbia.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 29)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

6c, 7c, 8c, 9c, 10c.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

1c, 25c.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 mars 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LE NORD CANADIEN

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au premier ministre, car elle a trait au fonctionnement de nombreux ministères du gouvernement. Compte tenu du très excellent rapport du juge Morrow, sur l'administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest, et de certains oublis et lacunes, dont il fait état en ce qui concerne l'administration de la justice et les besoins de la population, le gouvernement est-il disposé à faire une déclaration, avant la prorogation, sur ses vues et opinions quant à ces recommandations?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le rapport a reçu toute l'attention qu'il méritait, vu son importance, et je m'attends sûrement à une déclaration à son sujet, avant la prorogation.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA RHODÉSIE—LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE PAR LA JAMAÏQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Récemment, le gouvernement de la Jamaïque a réclamé une conférence des pays du Commonwealth pour étudier la situation en Rhodésie et prendre les mesures qui s'imposent afin d'empêcher qu'elle ne se détériore davantage. Le premier ministre a-t-il reçu une demande de ce genre et est-il en faveur de la proposition?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Je suis au courant des vues du gouvernement de la Jamaïque sur ce point et de la demande qu'il a présentée, mais je sais également que d'autres membres du Commonwealth, y compris le Royaume-Uni, le plus particulièrement touché, estimaient qu'une conférence sur le sujet en ce moment ne serait pas constructive, même si une réunion des premiers ministres du Commonwealth est prévue pour septembre.

M. Douglas: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu qu'il est fort probable que la conférence du Commonwealth n'ait pas lieu bientôt, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement presse le Conseil de sécurité de faire la revue des sanctions obligatoires, afin de discuter de leur efficacité et de voir si l'on peut prendre des mesures pour régler plus efficacement la situation rhodésienne?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur. Le Conseil de sécurité envisage présentement la possibilité d'étendre les sanctions et de les rendre plus efficaces. Il y a eu aussi à Londres, la semaine dernière, une séance du comité des sanctions des membres du Commonwealth sur le même sujet, et les mesures envisagées présentement visent toutes à rendre les sanctions plus efficaces et à faire appliquer comme elles devraient l'être, par les membres des Nations Unies qui les ont acceptées, celles qui sont déjà en vigueur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Comme l'espoir de voir aboutir les sanctions a été exprimé dans notre Parlement et au Royaume-Uni il y a 15 ou 16 mois, et comme la tournure des événements contredit les espérances exprimées par le premier ministre du Royaume-Uni et le gouvernement du Canada, le premier ministre nous dirait-il s'il y a un fondement quelconque à l'opinion selon laquelle le Canada souscrit à l'application de mesures destinées à empêcher le courrier d'arriver de Rhodésie ou d'y parvenir.

Le très hon. M. Pearson: Nous envisageons l'intensification des sanctions, je le répète, mais certaines mesures feraient plus de mal aux voisins de la Rhodésie qu'à la Rhodésie elle-même. On doit être prudent dans l'application de sanctions qui nuiraient à la victime plutôt qu'à l'autre partie.

27054—500

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre ne partage-t-il pas l'opinion selon laquelle en s'opposant à la libre circulation du courrier on agirait à l'encontre du développement international et ou établirait un précédent dangereux?

Le très hon. M. Pearson: Il existe des accords internationaux concernant le courrier dont il faudrait tenir compte dans l'optique de toute initiative proposée.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PEMBINA—LA CONCLUSION DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): J'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement fédéral a-t-il été invité par le ministre de l'Agriculture du Manitoba à prendre part à une conférence, le 29 mars, en vue de terminer les négociations entre les deux gouvernements au sujet du partage des frais d'aménagement des ouvrages canadiens de la Pembina, à la frontière du Manitoba et du Dakota du Nord?

M. l'Orateur: Je doute que cette question soit recevable, mais en raison des circonstances particulières, je l'accepte.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a reçu l'invitation, monsieur l'Orateur, et je me suis mis en rapport avec M. Weir à ce sujet. Nous songeons à organiser une réunion au cours des prochaines semaines.

LA NAVIGATION

HALIFAX—LES PROTESTATIONS CONTRE LA HAUSSE POSSIBLE DES DROITS DE BASSIN ET DE PILOTAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Je veux poser au premier ministre une question dont je lui ai donné préavis en l'absence du ministre des Transports. Le gouvernement examinera-t-il la demande des expéditeurs et des débardeurs qui réclament une revision de la hausse projetée des droits de pilotage et de passage à Halifax? La question est urgente car cette décision entrera en vigueur le 1er avril.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne tarderai pas à examiner cette question avec le ministre. Je lui en parlerai au téléphone.

[Le très hon. M. Pearson.]

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

SAINT-LÉONARD—PRÉSUMÉ REFUS DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox): Je veux poser une question au premier ministre. A la lumière des recommandations de la Commission BB sur les droits linguistiques et des conclusions de la conférence constitutionnelle sur la même question, le premier ministre peut-il nous dire si la Commission BB a été saisie du refus de la Commission scolaire de Saint-Léonard, en banlieue de Montréal, de permettre un enseignement bilingue dans une région où 80 p. 100 des contribuables ont réclamé des écoles anglaises?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question du député relève de la compétence d'un ministre fédéral. Si toutefois c'était le cas, la question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—LA REPRISE DES HOSTILITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il une déclaration à faire à la Chambre au sujet des événements très inquiétants qui se déroulent au Moyen-Orient? A-t-on pris des mesures pour améliorer la situation par l'entremise des Nations Unies?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Comme mon honorable ami et la Chambre le savent, les forces armées d'Israël ont attaqué hier le territoire jordanien en divers endroits. Sauf erreur, les forces israéliennes se sont maintenant retirées ou sont en train de le faire. Il semble que les deux côtés aient subi des pertes de vies et de matériel. Mon honorable ami sait sans doute que le Conseil de sécurité siège depuis hier après-midi pour examiner la situation et nous espérons qu'il pourra prendre des mesures non seulement pour rétablir le cessez-le-feu mais aussi pour s'assurer qu'il sera observé plus efficacement dans l'avenir. Sauf erreur, les résolutions sont présentement étudiées officieusement en attendant la réunion du Conseil de sécurité, plus tard cet après-midi.

Il faut rattacher ces attaques, monsieur l'Orateur, aux récentes escarmouches entre forces israéliennes et jordaniennes et aux actes de

sabotage continus en Israël. Ie gouvernement et la Chambre, j'en suis sûr, déplorent les actes de violence de part et d'autre qui, en plus d'infliger des souffrances inutiles à la population locale, ont rendu plus difficile la tâche du représentant spécial des Nations Unies, M. Gunnar Jarring, qui tâche d'aider les parties à conclure une entente juste et durable.

Nous espérons, et je sais que la Chambre aussi espère, que les deux parties en cause feront preuve de modération et de retenue et se garderont d'accomplir des actions qui ne peuvent que retarder l'établissement de la paix. Je souhaite aussi qu'il sera possible de poster des observateurs des Nations Unies dans ce secteur, ce qui, espérons-le, préviendra d'autres accrochages.

LE NIGÉRIA—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE PAR LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à la guerre difficile et tragique qui sévit en ce moment au Nigéria. Notre gouvernement a-t-il demandé aux Nations Unies que la Commission des droits de l'homme enquête sur cette tragédie et présente un rapport.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le représentant du Canada aux Nations Unies n'a pas pris une telle initiative que je sache, mais je serai heureux de m'en informer et de voir s'il en est question.

M. MacDonald: Une question supplémentaire. Notre gouvernement a-t-il manifesté sa désapprobation à l'endroit des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, qui ont pris parti dans cette guerre cruelle?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers l'affaire, mais je ne suis au courant de rien qui nous justifierait d'intervenir entre l'URSS et le Royaume-Uni à cet égard ni, en fait, qui justifierait une intervention de leur part.

LES TRAVAUX PUBLICS

LE FRASER—LE PROGRAMME DE CONTRÔLE DES INONDATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Le Canada et la Colombie-Britannique sont-ils arrivés à s'entendre sur le programme de contrôle des inondations dans la vallée du Fraser, qui doit coûter plusieurs millions de dollars?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je pense que le très honorable premier ministre me permettra de dire que le cabinet a donné son accord au projet d'entente entre la Colombie-Britannique et le Canada à ce sujet, mais avec quelques amendements que je dois maintenant discuter avec M. Williston, le ministre des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique. J'ai toute raison de croire que l'accord final interviendra dans quelques jours.

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT DU COMITÉ WOOD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Peut-il nous donner des nouvelles de l'étude entreprise par le comité Wood?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le président du comité doit me remettre le rapport plus tard dans la journée.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON (N.-É.)—LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DE LA MINE McBEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question qui découle de la réponse qu'il m'a donnée mardi dernier. A-t-il reçu un rapport de la Société de développement du Cap-Breton sur l'exploitation de la mine McBean, qui emploie 400 hommes?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la situation à la mine McBean devient de plus en plus difficile, parce que Dosco se propose maintenant, à ce que l'on me dit, d'annoncer la fermeture de la mine.

Mais comme c'est là une situation que nous voulions empêcher, du moins pendant quelque temps, je viens de prendre contact avec le premier ministre Smith de la Nouvelle-Écosse, que je dois rencontrer demain matin à ce sujet.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA VENTE DES BONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé poser ma question au ministre des Finances, mais en son absence le premier ministre l'accepterait peut-être. Elle se rapporte à l'annonce, faite par le ministre des Finances le 7 mars, que le Canada était convenu d'investir nos avoirs en dollars américains dans des titres non liquides du gouvernement américain.

A-t-on vendu de nos bons du Trésor américain actuels? Si oui, le gouvernement y a-t-il subi une perte de capital?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Il me faudrait étudier cette affaire, monsieur l'Orateur.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PRIME DES INDIENS POUR L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Santé et du Bien-être social s'il a pu étudier la question que je lui ai posée hier.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pu terminer mes recherches, mais je le ferai aussitôt que possible.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉUNION DES MINISTRES PROVINCIAUX DU BIEN-ÊTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et fait suite à une déclaration récente du ministre du Bien-être social du Manitoba. Ce dernier a rappelé que le gouvernement fédéral s'était engagé, il y a trois ans, à convoquer une réunion des ministres provinciaux du Bien-être social où l'on étudierait des questions concernant les citoyens indiens et métis. J'aimerais demander au ministre si son ministère ou le gouvernement prépare effectivement la tenue de cette réunion.

M. l'Orateur: La parole est au député de Prince.

M. Schreyer: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'imagine que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas entendu ma question. Il pourrait peut-être en prendre note.

L'hon. M. MacEachen: Sûrement.

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

LA PERSPECTIVE DE RÉDUCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question devrait normalement s'adresser au ministre des Finances, mais avant de la poser, je crois devoir demander au premier ministre s'il songe à récompenser de façon spéciale le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est resté à son poste, tandis que les autres sont partis.

Ma question a trait au programme canadien de prêts aux étudiants. Selon des nouvelles inquiétantes parvenues de Charlottetown, ces derniers jours, ces prêts seront réduits d'environ 50 p. 100. Compte tenu de la hausse des frais d'enseignement et de logement, le premier ministre peut-il nous assurer que le programme ne comportera pas de réduction?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je devrais, en fait, songer à décerner une distinction spéciale à mon ami qui est, depuis hier, je crois, père d'une fillette. (*Applaudissements*)

Cela me permet, du même coup, d'éluder la question en disant que je ne saurais y répondre, mais je me renseignerai à ce sujet.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—LE REFUS DE L'EXTRADITION PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald McInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Le gouvernement a-t-il eu une réponse à la note de protestation envoyée à Washington en rapport avec l'extradition d'Hal Banks?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne me rappelle pas en avoir reçu. Je m'occuperai de cette question dès que je me rendrai à mon bureau.

M. Ed. Schreyer (Springfield): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Il se rappellera, j'en suis sûr, que son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le gouvernement étudiait la possibilité de recourir à l'arbitrage international. La situation a-t-elle été sondée?

Le très hon. M. Pearson: Oui, mais je ne sais trop quel est le résultat. Je pourrai peut-être en rendre compte à la Chambre la semaine prochaine.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'INTERDICTION DU FRANÇAIS DEVANT LES TRIBUNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, le solliciteur général a pris note d'une question concernant Suzanne Poulin à qui les tribunaux de la Colombie-Britannique ont refusé le droit d'assurer sa défense dans sa propre langue. Le ministre a-t-il maintenant des renseignements à ce sujet?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, cette question relève, je pense, de la compétence provinciale. Toutefois, je suis bien aise d'annoncer au député que les services d'un interprète, m'a-t-on dit, seront assurés à cette jeune femme et qu'elle pourra témoigner en français. Toutes les délibérations lui seront également traduites en français.

L'AGRICULTURE

LES SÉQUELLES DES IMPORTATIONS D'HUILES VÉGÉTALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, et en son absence, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être en prendre note. Hier, le ministre a promis de répondre à une question que j'ai posée au sujet de l'importation d'huiles végétales qui nuit à la production de graines oléagineuses au Canada.

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Puis-je considérer cette question comme préavis, monsieur l'Orateur? Si des renseignements sont disponibles, j'essaierai de les transmettre au député aujourd'hui.

LES DROITS DE L'HOMME

LA PARTIALITÉ DANS UN CONTRAT D'EMPLOI DANS LE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a deux jours, j'ai posé au premier ministre une question sur la discrimination dans les contrats d'emploi dans le Nord. Le premier ministre a dit que le ministre de la Justice préparait une déclaration qui serait peut-être prête le lendemain. Je me demande si le premier ministre ou un autre ministre est aujourd'hui en mesure de la présenter.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai la déclaration. Elle est très longue et le ministre de la Justice espérait en présenter une plus brève ce matin. Sauf erreur, il a été retenu par le mauvais temps, mais espère être ici à midi, assez tôt pour faire une déclaration. Sinon, ce sera lundi.

M. Knowles: Il pourrait peut-être la faire lundi, lors de l'étude de ses crédits, si nous y parvenons.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'EXPLOITATION DES MAGASINS DE DÉTAIL DANS LES BASES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Comme le ministre de l'Agriculture a critiqué la politique visant à l'établissement de services pour les forces canadiennes ailleurs que dans des postes éloignés, le ministre pourrait-il nous dire si le ministère de la Défense a l'intention d'entrer en concurrence directe avec l'entreprise privée?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut poser cette question en ces termes.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Dinsdale: Je crois que le ministre de la Défense nationale veut répondre à la question que j'ai essayé de lui poser il y a quelques instants, peut-être pourrais-je la reformuler.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce que je signalais au député, c'est que sa question aurait dû être adressée au premier ministre afin d'établir si une déclaration à l'extérieur de la Chambre reflétait la politique du gouvernement.

L'hon. M. Dinsdale: Je pourrais peut-être la présenter sous une autre forme pour qu'elle soit acceptable à Votre Honneur, mais de manière qu'elle s'adresse quand même au ministre de la Défense nationale. Les installations de vente du Canex seront-elles mises sur pied dans les régions peuplées aussi bien que dans les postes éloignés, faisant ainsi une concurrence directe à l'entreprise privée?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Voici ce que je dirai. Sans être candidat à la direction du parti, je ne partage pas l'avis du ministre de l'Agriculture.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LA VISITE DU REPRÉSENTANT DU CANADA À HANOÏ

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Le premier ministre mettrait-il la Chambre et le pays au courant d'une visite qu'aurait faite récemment un ambassadeur ou un représentant du Canada à Hanoï? Nous dirait-il, par suite des discussions qui ont eu lieu entre un représentant du Canada et des dirigeants d'Hanoï, ces derniers se sont montrés plus conciliants au sujet de pourparlers?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Il n'y a eu aucune visite à Hanoï depuis celle qu'a effectuée le commissaire du Canada, il y a quelques mois, et dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait rapport à la Chambre, sauf erreur. Ce rapport, comme le très honorable représentant s'en souviendra, n'était pas très encourageant. Depuis lors, il n'y a rien eu de nouveau, à ma connaissance, du moins en ce qui concerne notre commissaire, mais j'irai volontiers aux renseignements.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais que le premier ministre le fasse, car on a dit ce matin à la radio que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait parlé, à Edmonton, de certaines visites qui auraient eu lieu le 6 mars, ou aux alentours de cette date, et dont la Chambre n'a pas eu connaissance.

Le très hon. M. Pearson: J'ai pris note de la date, monsieur l'Orateur et je me suis renseigné. Je crois que la nouvelle a été mal rapportée ou qu'il y a eu erreur de date, par inadvertance, et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voulait parler de la visite précédente. Mais je me suis renseigné.

[M. l'Orateur.]

L'INDUSTRIE

LE CONTRAT ENTRE L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LTÉE ET LA SOCIÉTÉ CANADIAN GENERAL ELECTRIC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): J'aimerais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question au sujet de l'entreprise conjointe qui sera réalisée par l'Énergie atomique du Canada, Ltée et la Canadian General Electric. Peut-il éclairer la Chambre sur les motifs de cette association assez inusitée d'une société de la Couronne avec une société privée?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne pense pas que cette question soit recevable. Le député demande une explication que l'on devrait peut-être donner à l'appel des motions ou sous forme de réponse écrite à une question inscrite au *Feuilleton*.

M. Aiken: Votre Honneur est l'indulgence même étant donné l'état de la session. J'attirais l'attention sur une situation insolite et je pensais que le ministre serait prêt à répondre.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Cette «fusion», comme les journaux l'appellent aujourd'hui a, en effet, eu lieu hier, monsieur l'Orateur. Le contrat ne porte que sur un an, mais on compte qu'il sera renouvelé pour cinq ans. Il est loisible à l'Énergie atomique du Canada, Ltée de le rompre après un an. J'ajouterai qu'il y a suffisamment de travail pour tenir occupée, pendant un an, la Canadian General Electric, eu égard notamment aux contrats avec le Pakistan. Aucune nouvelle dépense ne viendra grever le budget de 1968-1969. L'entente a pour but de mobiliser toutes les compétences dans le domaine de la physique nucléaire, disponibles au Canada, vu la vente éventuelle de réacteurs nucléaires de conception canadienne à la Roumanie, à la Finlande et ailleurs.

LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX

L'ADJUDICATION DE CONTRATS À DES SOCIÉTÉS SANS SYNDICATS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme le ministre du Travail et son secrétaire parlementaire sont absents, j'adresse ma question au pre-

mier ministre. La politique du gouvernement en matière d'adjudication de contrats pour la construction d'édifices fédéraux permet-elle qu'on adjuge ces contrats à des entreprises dont la main-d'œuvre n'est pas syndiquée?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

L'ÉNERGIE

LE BASSIN MINAS—LA PROLONGATION DE L'ÉTUDE SUR LES AMÉNAGEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Aurait-il l'obligeance de fournir à la Chambre l'assurance, avant l'ajournement, qu'aucune restriction ne sera apportée aux études d'aménagement de l'énergie marémotrice du bassin de Minas?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la possibilité ne m'en a pas été signalée, mais je me renseignerai.

L'AGRICULTURE

L'INSTITUTION D'UN MARCHÉ À TERME DU BŒUF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Comme, aux dernières nouvelles, le gouvernement serait favorable à l'adjonction d'un marché à terme du bœuf à la Bourse des grains de Winnipeg, j'aimerais savoir ce qu'il pense de cette idée?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

[*Plus tard*]

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il est disposé à vérifier les rumeurs selon lesquelles le gouvernement fédéral appuierait l'établissement d'un marché à terme du bœuf à la Bourse des grains de Winnipeg?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a posé une question tantôt et on lui a conseillé de la faire inscrire au *Feuilleton.* Il en pose maintenant une dans le même sens au premier ministre.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et découle de mon grand désir de voir un nouveau programme de développement des routes régionales au Canada, avec la participation fédérale. Croit-il que la démission du ministre itinérant de la Voirie de la Colombie-Britannique facilitera la mise en œuvre d'un tel programme?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'ordre du jour. Avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, je signale qu'on m'a donné à entendre, tantôt, que le ministre de la Consommation et des Corporations voulait demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions, afin de déposer un document. Est-on d'accord?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'invoque le Règlement; j'essayais d'obtenir la parole pour poser une question.

M. l'Orateur: Le député de Cap-Breton-Nord et Victoria.

QUESTIONS OUVRIÈRES

NORTH-SYDNEY (N.-É.)—L'AIDE AUX DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de déranger l'optimiste ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais j'aimerais savoir s'il est en mesure de fournir la déclaration que le très honorable premier ministre a promise hier au sujet des congédiements massifs et imminents de débardeurs dans le port de North-Sydney.

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je le ferai si l'on veut, mais je me demande s'il ne serait pas préférable de revenir à l'appel des motions, car la déclaration prend une page entière.

Une voix: Non.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): L'idée me paraît excellente.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime pour revenir à l'appel des motions. La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose le document dont il a parlé, qui contient les renseignements demandés par le député?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous devrions, d'après moi, demander le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions, car cette déclaration est vraiment importante.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député l'a déjà proposé, et cela ne peut se faire sans le consentement unanime de la Chambre. Il est évident qu'il n'y a pas consentement unanime, mais la Chambre peut consentir à ce que le ministre lise ce document assez long maintenant, sans revenir à l'appel des motions. La Chambre est-elle d'accord?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ce côté-ci de la Chambre a donné son consentement unanime. J'aimerais savoir qui s'est opposé au ministre dans son propre parti.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous ne pouvons pas discuter de ce rappel au Règlement trop longtemps. La Chambre consent-elle à ce que le ministre lise le document pour répondre à la question?

Des voix: D'accord.

M. MacInnis: Pour ce qui est du moment opportun...

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cap-Breton-Sud a-t-il des objections à ce qu'on propose?

M. MacInnis: Non, je n'ai pas d'objection. (*Exclamations*)

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, ces jours derniers...

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand j'ai dit que je n'avais pas d'objection, cela a semblé amuser le parti libéral. J'estime que le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a droit à une réponse. Lorsque le ministre a proposé de revenir à l'appel des motions, un membre de son propre parti a refusé d'y consentir. Riez de cela maintenant. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, ces jours derniers, le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a posé des questions au sujet de la situation de la main-d'œuvre au terminus du service de transbordeurs du National-Canadien qui relie North Sydney à Terre-Neuve. On a annoncé, en 1965, des modifications au service de transbordeurs. On prévoyait alors que cela entraînerait le déplacement de 500 à 700 débardeurs de North Sydney.

Le gouvernement a donc décidé d'étudier la situation dans le cadre de son programme de services consultatifs sur la main-d'œuvre. Jusqu'ici, plusieurs centaines de personnes ont reçu des conseils sur les possibilités d'emploi qui s'offrent à eux. Environ 150 hommes ont suivi ou suivent des cours intensifs de recyclage; près de 80 ont accepté un autre emploi au National-Canadien, et une centaine d'autres ont trouvé un emploi ailleurs.

Nous poursuivons, bien entendu, nos efforts en collaboration avec la société et le syndicat. Nos agents de la main-d'œuvre sont sur les lieux et font tout leur possible pour aider les intéressés. La solution n'est pas facile dans certains cas. La compagnie a offert plus de 1,000 emplois, mais les hommes hésitent à abandonner leur domicile. Le comité consultatif a retenu les services de spécialistes de la motivation pour tenter de surmonter ces difficultés.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à cette déclaration, selon la formule habituelle?

M. l'Orateur: Évidemment non. Le député devrait poser une question supplémentaire. Il sait qu'il ne peut pas répondre à la déclaration.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Ma foi, j'ai fait de mon mieux. Comme le ministre ne nous a rien dit ce matin que nous ne sachions déjà—nous nous réjouissons des efforts déjà faits et félicitons les chefs syndicaux d'avoir pris l'initiative de ces cours et de ce recyclage, etc.—je demande au ministre si le gouvernement n'a pas d'autre programme pour assurer à ces gens des emplois dans la région immédiate, vu qu'ils hésitent à émigrer?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, tous nos programmes ont été rendus publics et ils sont bien connus, je pense. Nous avons des services consultatifs, des services de placement, des programmes de mobilité de la main-d'œuvre et des programmes de recyclage. Ce sont des programmes connus et ce sont les seuls remèdes dont nous disposions pour rétablir cette situation.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le programme de mobilité de la main-d'œuvre est son atout principal? La seule solution consiste-t-elle à attirer les gens hors de la région?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le seul programme. Nous avons d'autres programmes de recyclage qui ne forcent pas les ouvriers à s'établir ailleurs, pourvu, bien entendu, qu'il y ait des emplois dans la région.

M. l'Orateur: Avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, je me demande si la Chambre est maintenant disposée à examiner la requête du ministre de la Consommation et des Corporations tendant à revenir aux motions afin de déposer un document?

M. MacInnis: Non.

M. l'Orateur: Puisqu'on s'y oppose, nous allons donc passer à l'appel de l'ordre du jour.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Lorsque le comité a levé la séance le jeudi 21 mars le crédit 30c du ministère de l'Industrie était à l'étude.

INDUSTRIE

30c. Assurance, selon la formule du partage des risques avec le prêteur, pour la présente année financière et les années financières subséquentes, pour un montant total maximum de $100,000,000, selon les modalités et conditions, y compris le versement de primes à cette fin, fixées par le Gouverneur en conseil, de prêts consentis avant le 1er janvier 1973, en vertu du Programme d'aide à la réadaptation relatif aux accords du «Kennedy Round», par des prêteurs particuliers approuvés par la commission instituée en vertu de l'article 15 de la loi sur le ministère de l'Industrie à des manufacturiers installés au Canada qui, de l'avis de ladite Commission,

a) ont besoin de ces prêts pour réorganiser leur entreprise mais ne peuvent pas obtenir de capitaux suffisants sans cette assurance; et

b) (i) seront ou risquent d'être gravement atteints par une augmentation des importations imputable aux réductions de tarif effectuées par le Canada à la suite des accords du «Kennedy Round», ou

(ii) voient augmenter de façon sensible leurs possibilités d'exportation grâce aux accords du «Kennedy Round»,

et pour juger avec plus de certitude que l'assurance susmentionnée constitue une garantie aux fins de l'article 27 de la loi sur l'administration financière, $11,000,002.

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre de l'Industrie, au sujet de ce crédit, une question qui résume sans doute celle que mon collègue de Broadview lui a adressée hier soir. Le point essentiel de ce crédit, dont la rédaction est assez prolixe, se trouve dans la phrase «Le Programme d'aide à la réadaptation relatif aux accords du «Kennedy Round».»

• (11.40 a.m.)

J'aimerais que le ministre nous renseigne sur le programme d'aide à la réadaptation. Existe-t-il déjà, grâce à une autre mesure, un décret ministériel, par exemple, ou entre-t-il en vigueur grâce à ce crédit dont nous sommes saisis?

L'hon. M. Drury: Par ce crédit, monsieur le président, nous demandons au Parlement d'approuver le programme qui y est décrit, c'est-à-dire de donner au gouvernement l'autorisation de mettre sur pied un programme de prêts assurés en vue de permettre à ceux qui, touchés par la négociation Kennedy, veulent profiter des avantages ainsi offerts et sont en mesure de le faire, d'obtenir de l'aide financière.

M. Knowles: Autrement dit, nous faisons plus qu'approuver une affectation de $1 en votant ce crédit; en fait, nous adoptons la mesure législative qui régira le programme d'aide à la réadaptation. Dois-je donc en conclure, que les seules précisions concernant ce programme sont celles qui figurent dans le libellé du crédit que la Chambre examine?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur le président. Le député se souviendra que le budget principal prévoit un crédit de 10 millions de dollars qui vise un autre aspect du programme d'aide; il s'agit de fonds qui peuvent être prêtés, en dernier ressort, à des particuliers atteints par les négociations Kennedy.

M. Knowles: Ce crédit se trouve-t-il dans le budget de l'année en cours ou dans celui de l'année prochaine?

L'hon. M. Drury: Il est dans le budget de l'an prochain.

M. Martin: Monsieur le président, le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment le gouvernement interprète l'alinéa *a*) du crédit 30c, où il est question de «capitaux suffisants à des conditions raisonnables». Qu'entend le gouvernement par «conditions raisonnables»?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, la chose a été expliquée de façon assez détaillée au cours des séances du comité parlementaire qui a examiné les accords de la négociation Kennedy. Il serait souhaitable, toutefois, d'utiliser de façon générale les débouchés commerciaux ordinaires. Ce serait seulement lorsqu'une personne désireuse de tirer parti des

accords de la négociation Kennedy ne pourrait, en raison des risques encourus, d'un manque de connaissances ou pour quelque autre raison, utiliser efficacement les modalités normales de financement commercial, qu'elle serait obligée de recourir aux facilités de la Commission et à un prêt assuré.

M. Peters: Monsieur le président, le premier ministre était de ceux, je crois, qui s'opposaient violemment, il n'y a pas si longtemps, à l'époque où il était dans l'opposition, à la mise en vigueur de mesures législatives statutaires par voie de crédits. Sauf erreur, nous n'avons pas adopté le programme d'aide au rajustement et nous n'avons terminé, de fait, aucune délibération sur la négociation Kennedy, au sens législatif du mot, quant à nos responsabilités futures et aux dislocations qui se produiraient. Et pourtant, on nous demande de mettre en œuvre, au moyen de ce crédit statutaire, un programme au sujet duquel nous ne connaissons rien.

Le ministre a répondu—ce qui m'a particulièrement intéressé—que ce crédit supplémentaire se rapporte à un autre article de 10 millions de dollars qui figure aux prévisions budgétaires dont nous ne nous occupons pas encore. Je me demande donc pourquoi le premier ministre a consenti à légiférer à coups de crédits. Personnellement, je m'oppose aux crédits statutaires, sauf en cas d'urgence. S'il s'agit ici d'une situation d'urgence, j'espère que le ministre fournira au comité un rapport beaucoup plus complet qu'il ne l'a fait quant aux conséquences possibles. Sans connaître les dislocations dues à l'Accord tarifaire concernant la négociation Kennedy, nous devons maintenant indemniser, je suppose, des compagnies qui ont déjà calculé le montant de leurs pertes possibles et sollicité les institutions financières en mesure de leur consentir un prêt.

A la lecture de l'alinéa *a*) je constate qu'on nous demande maintenant de souscrire ou de consentir à un prêt dans des circonstances où un prêt ne serait pas autrement rendu disponible. Je présume que la situation est semblable à celle où une société ayant fait une demande d'emprunt à deux banques, l'emprunt a été refusé, même s'il peut être effectué par le truchement de la Caisse. Mais puisque ce crédit demande $1, il ne vise évidemment pas à établir une caisse mais une autorité statutaire. Par conséquent, on devrait, je pense, examiner ces crédits à fond. Ce n'est certes pas la manière convenable de légiférer.

[L'hon. M. Drury.]

Le premier ministre était un des ardents adversaires des crédits statutaires lorsqu'il siégeait dans l'opposition, car cela soustrait les mesures législatives à l'examen du Parlement.

Ce n'est évidemment qu'une hypothèse, puisque ce n'est pas stipulé, mais adopter ce crédit revient en quelque sorte à adopter aussi le programme d'aide à la réadaptation. Personnellement, je ne crois pas qu'il faille procéder de la sorte. Je crois nécessaire la discussion promise sur toutes les implications de la Négociation Kennedy. Cette discussion n'est pas possible au moment de l'étude de ce crédit.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ce crédit, monsieur le président, me préoccupe beaucoup, moi aussi. Le ministre pourrait-il nous compléter les renseignements que donne le crédit? Il découle, je présume, de l'article 7 de la loi sur le ministère de l'Industrie, bien qu'il n'en soit pas fait mention. Le ministre voudrait-il donc nous parler en détail du programme d'aide à la réadaptation qu'on nous demande d'approuver en même temps que ce crédit, comme l'a laissé entendre mon collègue, le député de Timiskaming.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je regrette que les députés aient apparemment été incapables de participer aux délibérations du comité qui a étudié les effets de la négociation Kennedy et examiné à fond la mesure proposée par le gouvernement. Par la suite, un rapport a été présenté à la Chambre le vendredi 1er mars. Ce rapport signale que le comité a tenu 22 séances et entendu les témoins suivants: le ministre des Finances, le ministre du Commerce, le ministre de l'Industrie et le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

• (11.50 a.m.)

Le comité a également obtenu des renseignements du sous-ministre adjoint des Finances, du directeur du Tarif et d'un membre de la Division du Tarif du ministère des Finances, du directeur de la Section de la machinerie, du conseiller de la politique industrielle et du chef de la Division de la politique commerciale du ministère de l'Industrie, et du sous-ministre adjoint chargé de la politique commerciale ainsi que du directeur du Bureau des relations commerciales du ministère du Commerce. Il est peut-être préférable que

je ne continue pas à donner la liste des témoins, qui remplit une autre page. Dans le rapport que le comité a présenté à la Chambre ainsi que dans le compte rendu de ses délibérations, le député trouvera, je pense, quelques-uns des renseignements qu'il cherche.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, je suis membre de ce comité, mais je ne me souviens pas qu'on nous ait donné des détails quelconques sur ce programme d'aide. Le ministre a dû les inventer ou les prendre quelque part dans son ministère. Lors des audiences, au cours desquelles, comme l'a dit le ministre, un très grand nombre de témoins ont comparu, on a vaguement parlé de compensation possible pour ceux qui pourraient être touchés par la négociation Kennedy; mais on ne nous a donné aucun détail.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le comité ne veut sûrement pas que je répète la déclaration que j'ai faite au comité permanent. Le travail des comités n'aurait plus aucune valeur si l'on répétait les témoignages *in extenso* à la Chambre. Si l'honorable représentant ne comprend pas certains aspects précis de ce programme, qui n'ont pas été élucidés comme il se devait lors des délibérations du comité, je serai heureux de répondre à ses questions. Mais j'espère ne pas avoir à faire perdre le temps de la Chambre et du Parlement en ressassant ou répétant ici les témoignages consignés au compte rendu du comité.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre pourrait peut-être alors nous donner quelques renseignements précis. Les taux d'intérêt sont-ils fixés en vertu du programme d'aide? Sont-ils déjà fixés? Quel genre de prêts seront garantis? Quelle responsabilité le gouvernement assume-t-il en garantissant ces prêts? Nous ne savons certes rien des taux d'intérêt qui seront exigés, le ministre peut-il nous donner des détails à ce sujet?

L'hon. M. Drury: Quant aux taux d'intérêt, ce seront les taux normaux des prêts commerciaux. Le député comprend, je crois, que le gouvernement du Canada, assumera dans ce programme, le rôle d'assureur des prêts qui, de l'avis des banques, comporteraient un trop grand risque, vu la politique qu'elles suivent normalement. Pour écarter en partie ce risque, le gouvernement assurera une tranche importante du prêt. Mais les taux d'intérêt seront ceux qu'exigent normalement les institutions qui consentent des prêts commerciaux. On n'a fixé aucune limite au prêt ou au montant assurable. On exigera de l'emprunteur une prime d'assurance et l'on compte qu'avec le temps, les primes d'assurance compenseront les pertes qu'il faudra peut-être rembourser.

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais faire remarquer au ministre qu'il fait une pétition de principe lorsqu'il soutient que ces sujets ont été discutés en comité et que, par conséquent, le débat ne devrait pas reprendre à la Chambre. Je suis d'accord, en général, mais il n'en demeure pas moins que même si le comité a fait une recommandation, c'est au Parlement qu'il appartient, en fait, de légiférer.

Ce qui nous fait sursauter ce matin, je crois, c'est la manière forte dont on nous présente le projet de loi. Quand j'ai demandé au ministre si le libellé du poste à l'étude, le crédit 30c, était nouveau, il a dit qu'un poste analogue figure dans le budget principal des dépenses pour l'année prochaine. En vérifiant, je trouve un poste dans le budget de l'an prochain, le poste L95, d'une valeur de 10 millions de dollars et qui se rapporte, cette fois encore, au programme d'aide à la réadaptation.

Ici, il est question deux fois du programme de rajustement. La presse en a fait mention et l'on en a parlé; pourtant, tant qu'un de ces crédits n'est pas adopté, la chose n'existe pas, à moins que le ministre ne m'explique comment on l'a créée. Je prétends que sa réponse antérieure est la bonne et que nous sommes donc en train de le faire. Si on nous demande maintenant d'adopter un programme de rajustement, je crois que nous avons droit à certaines explications ou, tout au moins, nous avons droit de savoir qui sera chargé d'élaborer les détails.

Je trouve aussi que l'énoncé du crédit à l'étude est des plus intéressants. L'énoncé de ce crédit, le numéro 30c, n'est pas le même que celui du crédit L95, dans le budget du ministère pour l'année prochaine. Ainsi, non seulement il s'agit d'un crédit donnant suite à une motion qui n'a pas encore été adoptée, mais cette motion non encore adoptée est rédigée différemment. Je vous en prie, monsieur le ministre, jouons fort, mais ayons au moins un peu de franchise.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le député dit: «Ayons au moins un peu de franchise»; je lui signalerais que le comité permanent de la Chambre a étudié longuement l'accord découlant de la négociation Kennedy, ses implications, les propositions englobées sous le titre général de programme d'aide à la réadaptation et les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre ce dernier en œuvre. Ces mesures comprennent un programme gouvernemental auquel participeraient plus d'un ministère; il s'agit d'un programme assez étendu.

Certains éléments de ce programme exigent une autorisation législative. Pour ce qui est de mon ministère, deux éléments exigent une telle autorisation: d'abord, l'inauguration d'un programme de prêts assurés qui mettrait des ressources financières à la disposition de ceux qui désirent et qui peuvent tirer profit des possibilités accrues offertes par la négociation Kennedy. Nous prévoyons qu'un autre élément sera nécessaire plus tard, sûrement pas aussi tôt dans la chaîne des événements que le programme des prêts assurés; de fait, ce programme devrait déjà être en vigueur. Voilà pourquoi il se trouve dans le budget supplémentaire.

• (Midi)

Le second élément du programme vise un but différent et des circonstances différentes, ce qui explique que, dans le budget principal, le crédit dont vient de parler l'honorable député soit rédigé de cette façon. Il doit servir à aplanir les difficultés financières et non à exploiter des occasions favorables. Ces difficultés ne se feront sans doute pas sentir de façon à pouvoir être combattues plus tôt et la disposition prévue par le budget principal répondrait à l'élément temps.

En outre—et la chose fut représentée à l'époque comme faisant partie du problème posé par les changements qu'entraînerait la négociation Kennedy—le ministre du Travail, dans une autre loi et à un autre moment, a demandé et obtenu l'assentiment de la Chambre à l'augmentation des prestations d'assurance-chômage. Cela fait aussi partie du programme, ainsi qu'on l'a signalé au comité.

Je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord-Centre ne veut pas que je recommence à la Chambre l'exposé détaillé qui a été fait au comité au cours de 22 réunions.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai assisté à toutes les réunions du comité et je puis dire que nous n'avions jamais eu de détails.

[M. Knowles.]

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je ne veux pas m'engager dans un débat, mais je me demande ce que le comité qui a présenté un rapport sur les conséquences de la négociation Kennedy voulait faire et ce qu'il a réellement accompli en 22 séances.

M. Knowles: Monsieur le président, comme le ministre, je ne tiens pas à prolonger la discussion, mais je pense réellement que l'affaire, au point de vue législatif, est grave. A la suite de nos débats de ce matin, nous avons déjà découvert qu'à part le poste 30c du budget supplémentaire à l'étude, il y a, aussi dans le budget de l'an prochain à la page 597 le poste L95, portant sur la même question.

J'ai fait quelques autres recherches et j'ai constaté qu'à la page 257 des crédits de l'an prochain il y en a un autre d'un million de dollars, au ministère de l'Industrie, pour des subventions aux fabricants canadiens qui ont demandé des prêts directs ou garantis par le gouvernement en vertu du programme d'aide à l'adaptation. Il y a ainsi trois crédits différents dans les prévisions de dépenses de ce ministère, un dans la rallonge budgétaire actuelle, deux dans le budget principal des dépenses de l'année prochaine, et tous portent sur le programme d'aide à l'adaptation. Il est significatif que dans tous les cas «le programme d'aide à l'adaptation» soit imprimé en majuscules. Il s'agit d'un programme solide, et non de simples paroles.

Le ministre a dit que les changements dans les taux et les prestations d'assurance-chômage faisaient partie du programme. Je me rappelle fort bien qu'à l'époque où le gouvernement avait annoncé ses projets à l'issue de la négociation Kennedy, il avait déclaré qu'il allait travailler sur deux fronts; aider l'industrie et aussi les travailleurs. Je signale au ministre que dans le cas des prestations d'assurance-chômage et de l'aide accordée aux travailleurs, la Chambre a adopté une mesure ordinaire pour modifier la loi sur l'assurance-chômage. Il n'était pas du tout question que cela fasse partie d'un vague programme d'aide à la réadaptation. Il s'agissait d'une mesure distincte. Cela me porte à croire que le programme d'aide à la réadaptation relève surtout du ministre de l'Industrie, mais les délibérations qui ont peut-être eu lieu, ou peut-être pas, au comité, m'ont permis de conclure que ce programme n'est pas encore sanctionné par un texte de loi. Mais une fois que nous aurons adopté ce crédit qui renferme les mots «Programme d'aide à la réadaptation» en majuscules, nous l'aurons effectivement établi. C'est peut-être une bonne chose et la Chambre tient à procéder

ainsi, mais je persiste à croire que légiférer de la sorte, en adoptant des postes de $1, est une façon de procéder discutable, sauf dans des cas d'urgence ou spéciaux. Dans certaines circonstances, lorsqu'il s'agit peut-être de pensions de fonctionnaires retraités, il conviendrait de procéder de cette façon, mais un important programme d'aide à la réadaptation devrait être placé sur le même pied, au point de vue législatif, que les modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

Je n'examine pas le fond de l'affaire, mais si je peux employer à nouveau la même expression, je crois qu'on a eu recours à la manière forte pour insérer dans nos recueils de lois des dispositions qui ne s'y trouvaient pas. Aucun programme d'aide à la réadaptation ne figure actuellement dans nos recueils de lois. Lorsque nous adopterons ce crédit de $1 inclus dans les crédits supplémentaires et qu'une loi des subsides aura été adoptée, il aura alors force de loi et le programme d'aide à la réadaptation sera établi—ce qui pourrait avoir de nombreuses conséquences. La chose est peut-être souhaitable, mais le ministre devrait au moins reconnaître qu'il fait adopter cette mesure de la façon la plus facile possible.

M. Gilbert: Monsieur le président, je suis sûr que le ministre n'a pas l'intention d'induire les députés en erreur lorsqu'il dit que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a minutieusement examiné le programme d'aide à la réadaptation. Ce qui s'est effectivement passé, c'est qu'avant la première séance, le premier ministre a publié une déclaration indiquant les secteurs qui bénéficieraient de l'aide en question, et quelques-uns des témoins comparaissant devant le comité ont donné des réponses délibérément évasives quant aux détails. Je ne trouve rien à redire à cela, vu qu'ils n'avaient probablement pas encore prévu les détails à ce moment-là. Mais le ministre commet une erreur en disant que le comité a examiné la question de façon approfondie. Les fonctionnaires du ministre n'avaient probablement pas mis au point les détails à ce moment-là.

Si j'ai bonne mémoire, trois secteurs ont fait l'objet d'un examen. D'abord les prêts assurés par le gouvernement, ensuite les prêts directs et enfin les services consultatifs. Ce n'est qu'aujourd'hui que le ministre a déclaré que ce crédit-ci se rapportait directement aux prêts assurés par le gouvernement, et que les 10 millions de dollars, dont je parlais hier soir, étaient destinés à une aide directe aux compagnies qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour obtenir de l'aide du gouvernement sous forme de prêts.

Le ministre voudrait-il nous donner des détails au sujet du crédit de 10 millions de dollars inscrit au budget principal? J'aimerais, en effet, savoir de quel genre de prêt il s'agit, quels en seront les bénéficiaires, à quel taux et pour quelle durée. Cette somme sera-t-elle considérée comme une contribution directe du gouvernement à l'entreprise privée en vue de compenser les effets de la négociation Kennedy, ou le gouvernement espère-t-il être remboursé par les intéressés? J'aimerais par ailleurs savoir si ces 10 millions de dollars comprennent les services consultatifs, troisième secteur d'assistance prévu. Je suis certain que le ministre possède ces renseignements, qui n'étaient pas disponibles au moment où les témoins ont déposé devant le comité. Si le ministre les a, nous serions donc heureux de l'entendre à ce sujet.

L'hon. M. Drury: Je ne veux point m'abriter derrière des rappels au Règlement. Pourtant, je devrais peut-être le faire car la presse parle d'une tentative de prolonger le débat. Je pense que même le député de Winnipeg-Nord-Centre lui-même conviendra que nous ne sommes pas tenus d'examiner en détail les crédits du budget principal des dépenses. Nous nous occupons en ce moment du budget supplémentaire et l'on vient de me demander des détails sur le vote L95 dans le budget principal et quelques autres détails encore sur un autre crédit de ce budget qui traite de l'assistance. Incidemment, on prévoit que celle-ci sera constituée par un paiement jusqu'à concurrence de la moitié du coût des services consultatifs pour ceux qui ne sont pas en mesure d'en acquitter le prix en entier. Il y a un crédit qui servirait à cette fin. Je tiens à faire remarquer au député de Winnipeg-Nord-Centre que ce sont les méthodes normales du ministère. Il y a un statut qui énonce les objectifs, les obligations et les pouvoirs du ministère et qui permet au ministre de remplir ces obligations à l'aide de crédits accordés par le Parlement.

• (12.10 p.m.)

Pour ce qui est du crédit de un dollar présentement à l'étude, c'est là toute la dépense prévue pour mener à bien le programme de prêts garantis.

M. Peters: Vous n'avez même pas besoin d'un dollar.

L'hon. M. Drury: C'est vrai, j'espère que le gouvernement ne devra même pas dépenser un dollar pour ce programme de prêts garantis. Cela devrait combler d'aise le député d'en face. Le programme est bien conçu et permet

de combler un besoin évident. Il a pour dessein de permettre aux gens de profiter des occasions qui s'offrent et de stimuler l'expansion économique de notre pays. J'ai cru qu'en faisant figurer le poste dans les crédits supplémentaires dès maintenant, il serait adopté immédiatement, et que nous n'aurions pas besoin d'attendre la présentation du budget des dépenses, qui sera étudié plus tard. Nous nous efforçons d'accomplir notre devoir, qui est de saisir les occasions au vol et d'en tirer le meilleur parti possible.

M. Barnett: Monsieur le président, indépendamment de ses remarques sur la discussion en détail du crédit à l'étude, le ministre ne nierait pas, je pense, que ce crédit 30c comporte un aspect important. Il se rappelle peut-être qu'à certains moments, dans la Chambre, toute cette question des mesures législatives de un dollar a fait l'objet de longues discussions. A mon avis, l'affaire n'a jamais été résolue convenablement. De nombreux députés, en plus de celui de Winnipeg-Nord-Centre, n'ont cessé de se soucier de ce que ce mode de législation revienne de plus en plus fréquemment. Il peut avoir du bon. Mais il semble que l'on tende de plus en plus à faire adopter d'importantes mesures législatives par le moyen de crédits de un dollar dans la rallonge budgétaire. Parfois, ces crédits sont adoptés après peu ou pas d'étude en comité. Si nous suivons cette pratique, les ministres devraient s'efforcer particulièrement de s'assurer que ces propositions de loi entrent dans quelque cadre législatif bien ordonné en faisant dans le crédit une déclaration détaillée. Dans le cas qui nous occupe, ainsi que l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, l'adoption de ce crédit signifiera—je ne parle pas du caractère désirable ou non du programme—la création d'un programme capitalisé d'aide à la réadaptation.

J'ai par hasard ici une copie de la loi sur le ministère de l'Industrie, à cause d'une discussion sur un autre sujet que nous avons eue hier. L'article 15 de la loi stipule clairement:

> Le gouverneur en conseil peut établir des commissions consultatives ou autres pour conseiller et aider le Ministre ou exécuter telles fonctions et exercer tels pouvoirs que le gouverneur en conseil peut préciser, et il peut fixer la rémunération et les frais à verser aux personnes ainsi nommées.

Le ministre pourrait-il songer à rendre plus clair le libellé du crédit n° 30c ce qui aiderait à rendre plus claire également la loi qui fait autorité actuellement et dont découle la proposition présentée dans ce crédit? Voici une partie de l'article 7 de la loi:

> Le ministre doit
> c) élaborer et mettre à exécution des programmes et des initiatives propres à
> *i*) faciliter l'adaptation des industries manufacturières aux conditions nouvelles des marchés domestiques et extérieurs et renouveler les techniques de production,

Je peux me tromper, mais il me semble que l'autorité d'établir ce crédit législatif de $1 découle de l'article 7 de la loi sur le ministère de l'Industrie. Le ministre pourrait donc soutenir qu'il n'a pas outrepassé ses attributions en soumettant cette proposition. Je n'ai rien à redire là-dessus. J'ai l'impression toutefois que nous saurions mieux de quoi il retourne si la mesure habilitante était indiquée. Si tel est le cas, le ministre pourrait peut-être songer à amender le crédit 30c, à peu près dans ce sens: «Assurance, en vertu de l'article 7 de la loi sur le ministère de l'Industrie». Cela fournirait une indication précise qui permettrait à ceux que cette mesure intéresse de comprendre ce que nous faisions quand, en fait, nous avons adopté un bill sans lui faire subir de première, de deuxième et de troisième lecture. Le ministre nous dirait-il ce qu'il pense de ce qui me semble être une suggestion utile dans les circonstances?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je suis reconnaissant au député d'essayer d'éclaircir l'affaire. Cependant, s'il fallait suivre cette méthode tout au long des prévisions budgétaires, cela équivaudrait à justifier l'autorité des divers ministères de prendre les mesures qu'exige l'emploi des sommes votées. Or toutes les prévisions budgétaires reposent sur un principe fondamental: l'emploi de l'argent voté relève de l'autorité statutaire accordée au ministère et au ministre intéressés. Le député ne fait que justifier l'autorité statutaire du ministre de l'Industrie de prendre une telle initiative. J'estime qu'en donnant suite à sa suggestion on créerait un précédent plutôt déplorable qui nous inciterait à nous demander si le ministère est dans son droit et si l'autorité qu'il réclame est bien fondée. En outre, cela augmenterait de beaucoup le nombre de pages du budget des dépenses. Je reconnais qu'il cherche à obtenir ou à fournir des éclaircissements, mais, tout en étant utile à un point de vue, cela comporterait des désavantages.

• (12.20 p.m.)

M. Barnett: Monsieur le président, je croyais avoir bien précisé qu'il s'agissait des crédits dits d'un dollar, dont le seul but est de légiférer. Le ministre tente d'éluder la question.

Je le répète, il s'agit de l'article 15 de la loi sur le ministère de l'Industrie. J'aimerais signaler au ministre une situation parallèle. Il y a au Canada un Office de recherches sur les pêcheries. Des crédits sont demandés chaque année pour cet office. Si nous étions saisis d'un crédit de ce genre en vue d'établir un programme nouveau de recherches sur les pêcheries qui serait administré de cette façon, et que nous pourrions approuver par un simple vote en comité des subsides, et ensuite par le bill qui en résulte, il me semble que nous devrions alors indiquer en toutes lettres dans ce crédit l'autorité que nous donnons au ministre. Le ministre tente d'embrouiller la question en cherchant d'établir un parallèle avec l'adoption de crédits en vertu de programmes bien établis.

M. Peters: Monsieur le président, je renouvelle mon objection à ce crédit statutaire particulier. Le ministre porte un jugement sur le programme d'aide à la réadaptation et j'ai entendu mes collègues dire qu'ils ignorent la portée de ce programme. Le ministre a parlé d'un ensemble de trois programmes dont le deuxième portait sur une hausse des prestations d'assurance-chômage. Lorsque la Chambre a approuvé ces prestations, le ministre n'a pas averti que la négociation Kennedy entraînerait pour les ouvriers du pays des cotisations accrues à la Caisse d'assurance-chômage. Ils estimaient que, vu l'amélioration des conditions de salaires, l'assurance-chômage visait une catégorie tout à fait différente d'ouvriers. Cependant, ils ne prévoyaient pas qu'ils devraient alimenter la Caisse en conséquence.

Nul ministère n'est mieux qualifié que celui du ministre pour établir un nouveau programme. Le ministre l'appelle le PAR au lieu du ADR ou du FODER ou de tous les autres programmes mis en œuvre par son ministère. Le programme sera établi après l'adoption du crédit de $1. Le ministre convient qu'il ne dépensera pas ce dollar; c'est tout simplement une indication qu'il s'agit d'un crédit statutaire. Par contre, si l'on doit établir un nouveau programme en vertu de ce crédit, j'estime que nous avons le droit d'examiner l'affaire comme nous examinerions toute mesure législative présentée à la Chambre.

Si ma mémoire est fidèle, lorsque la Chambre a adopté le programme d'aide au développement régional, il avait été précédé d'une mesure législative. Nul doute que le ministre est autorisé à établir des programmes en vertu de la loi. Toutefois, la loi ne prévoit pas l'établissement de tels programmes par le truchement d'initiatives interministérielles; ils doivent être établis par une mesure législative adoptée par la Chambre. La raison pour laquelle je m'oppose à cette manière de légiférer au moyen d'un crédit statutaire de $1, c'est que nous ne connaissons pas les détails du programme.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait remarquer que si une personne importante mourait sans avoir pris des dispositions pour que sa veuve touche une pension, on pouvait inclure un crédit statutaire à cette fin. Tout le monde admettra j'en suis sûr, même les membres d'un autre parti qui ne s'intéresse pas du tout aux crédits, que l'on ne peut pas tenir compte des problèmes que posent des cas particuliers, même si nous reconnaissons qu'il puisse y avoir un oubli dans un certain cas. Cependant, on peut effectuer des paiements prélevés sur le fonds général du revenu moyennant l'adoption d'un crédit de $1.

Ce programme d'aide à la réadaptation exigera beaucoup d'argent dans bien des domaines et je suis sûr qu'il durera pendant un certain temps. La situation évoluera; à vrai dire, c'est ce qui s'est passé depuis le début des discussions relatives à la négociation Kennedy. Ne serait-ce que pour cette raison, le ministre devrait consentir à présenter ce crédit sous une autre forme, et il devrait se réjouir de pouvoir le faire.

Le ministre a parlé de trois programmes, dont l'un se rapporte à l'assurance-chômage. Il conviendra, j'en suis sûr, que ce n'est pas le plus important des trois. Je ne vois guère le rapport entre les modifications au régime d'assurance-chômage que nous avons adoptées et ce programme précis, si ce n'est qu'il touche indirectement le déplacement des travailleurs.

Le ministre admettra sans doute que ce programme n'est aucunement différent des autres. Ce n'est certes pas la façon d'adopter une loi. Même s'il existe des difficultés, elles peuvent être surmontées autrement. J'ai toujours dit qu'il y avait des gens rusés parmi les fonctionnaires du ministre et le débat de ce matin est une preuve que ma remarque n'était pas une plaisanterie. Toutefois, ils tentent de faire ce que le ministère du Travail n'a pas essayé, c'est-à-dire de proposer une

partie importante d'un programme comme crédit de $1 dans le budget supplémentaire au lieu de présenter le programme sous forme de projet de loi. Même si cette méthode n'est pas illégale, je ne peux l'accepter.

• (12.30 p.m.)

Je suis prêt à présenter une motion pour réduire le montant du crédit, mais je ne le ferai pas, car elle le coulerait. Comme je suis prêt à couler le crédit sans vouloir en étouffer le principe, me voici dans un dilemme. Jugez-en vous-même, monsieur le président. Si ma motion était adoptée, ce qui est possible, elle mettrait fin au programme d'aide à la réadaptation, et je ne le veux pas. Franchement, je ne connais pas la valeur du programme. A ce sujet, on n'a pas répondu aux questions de mes collègues, pas même au comité. Si nous avions déféré le programme au comité, il aurait été renvoyé ici de toute façon. Les comités n'instaurent pas de mesures législatives. Ils ne discutent aucune question qui ne leur a pas été déférée.

L'hon. M. Drury: Toutefois, la question leur a été déférée.

M. Peters: Je suppose que cela s'est fait dans le contexte des discussions relatives à la négociation Kennedy. Ce programme comme tel n'a pas été déféré au comité. Il nous a été présenté par le ministre, qui en a probablement saisi le comité. Le ministre a certainement parlé du programme aux journalistes.

De toute évidence, la somme d'un dollar qui paraît à ce poste ne signifie rien. C'est seulement un artifice juridique. Il institue légalement le programme. Puisque le ministre est administrateur autant que politicien, il admettra que ses hauts fonctionnaires aiment cette façon de procéder. De toute façon, on a institué un grand nombre de programmes, depuis quatre ou cinq ans, en inscrivant un crédit de $1 aux prévisions budgétaires, au lieu de présenter un bill. Quand le programme est bon, le gouvernement s'en attribue le mérite; s'il est mauvais, il doit en prendre la responsabilité. En introduisant des programmes de cette façon, le gouvernement se soustrait clairement à l'obligation qu'il a de présenter un bill. Cette façon légale de légiférer équivaut à priver les députés de certains privilèges de discussion dont ils jouissent selon le système parlementaire.

Avant de présenter ce crédit à la Chambre, le ministre connaît les règlements qui l'accompagnent. Cependant, à mon avis, il ne sait pas exactement combien d'argent il faudra y consacrer, car les rouages administratifs de ce programme seront encombrants et le requérant qui recourra à cette espèce de régime d'assurance pour demander de l'argent devra passer par certaines formalités avant de l'obtenir. Le ministre sait comment le tout fonctionnera. Il connaît probablement les étapes qu'on suivra. Vu les circonstances, n'admettra-t-il pas avec moi qu'il est injuste envers nous et envers lui-même en ne révélant pas la forme que revêtira tout ce mécanisme administratif? Je l'exhorte à réfléchir à mes propos, car ces prévisions budgétaires renferment d'autres crédits statutaires analogues, auxquels s'appliquent aussi mes observations.

Son ministère compte une jeune équipe «à go-go» qui a déniché des sigles comme PAA —c'est-à-dire le programme d'aide à l'adaptation—NPD, et ainsi de suite. A ce rythme, nous aurons du mal à identifier tous ces programmes. En tout cas, je tiens à avertir le ministre que si lui ou ses collègues envisagent de présenter d'autres crédits législatifs de la façon dont le gouvernement a présenté celui-ci, notre parti les examinera d'un œil sévère. Nous sommes prêts à faire grand bruit au sujet de ce genre d'application statutaire d'une mesure législative par ailleurs opportune.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'ai quelques questions à poser. Contrairement au député de Timiskaming qui vient de reprendre son siège, je tiens beaucoup à me renseigner sur ce crédit. A plusieurs reprises, j'ai vainement tenté d'attirer l'attention du président, car on a accordé la parole à des orateurs du Nouveau parti démocratique. Le député d'Antigonish-Guysborough m'ayant empêché de répondre à la déclaration que le ministre a faite, à l'appel des motions, sur les ouvriers du port de North Sydney, il ne me refusera certainement pas l'occasion de parler. Je signale, d'ailleurs, que le ministre avait réclamé des renseignements. Je ne sais pas ce que le député d'Antigonish-Guysborough a contre les débardeurs de North Sydney, mais il s'agit d'une autre histoire dont nous parlerons un autre jour.

Je me suis éloigné pour un moment du sujet dont a parlé le préopinant. Je veux demander au ministre si la Sysco—c'est-à-dire la Sydney Steel Corporation—est en droit de réclamer l'assistance prévue par le programme d'aide à la réadaptation, qui découle des accords de la négociation Kennedy. Dans ce cas, le ministre aurait-il la bonté d'expliquer les conditions d'admissibilité?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, mon ami le sait, par suite des accords conclus à Genève pour l'abaissement des tarifs dans le monde, il y a beaucoup de possibilités d'ex-

portation qui s'offrent aux Canadiens. Pour que les fabricants et les industriels canadiens puissent s'en prévaloir, il a fallu modifier notre façon de procéder. Pour saisir une occasion, il faut faire des changements aux chapitres des types, des espèces, des métiers ou des volumes. En général, cela exige des changements matériels, et, d'ordinaire, les changements matériels doivent être financés.

• (12.40 p.m.)

Le ministère de l'Industrie a pour fonction de fournir toute l'aide possible, afin que les fabricants et les industriels canadiens profitent des occasions nouvelles. Ce crédit porte sur la méthode prévue face aux possibilités nouvelles. En vertu de cette entente, si la Commission ici mentionnée estime que les changements proposés sont financièrement sûrs et rentables et se rattachent directement aux possibilités offertes, le ministère s'engagera à assurer, par l'intermédiaire d'une banque et au nom du gouvernement, ceux qui, pour une raison quelconque—soit parce que leur crédit est très faible selon les normes commerciales ordinaires, soit parce que la structure financière de leur entreprise est faible—ne peuvent obtenir un prêt commercial pour profiter des possibilités qui s'offrent à eux. Nous sommes disposés à assurer les prêts pour couvrir le risque additionnel que représente ce genre de prêt. Le député m'a demandé si la Sysco serait admissible à l'aide en vertu de cette disposition. Cela dépendrait des projets qu'elle pourrait avoir pour prendre avantage des possibilités accrues d'exportation offertes par la négociation Kennedy. J'avoue ne pas savoir si la Sysco a des projets de ce genre. Si la société a de tels projets exigeant un financement supplémentaire, et si elle ne peut, par le financement ordinaire du commerce, effectuer ces changements, alors le présent article sera appliqué.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je remercie le ministre de cette déclaration. En ce qui concerne particulièrement la Sysco, je suis certain qu'il sera le premier à reconnaître que si lui-même et ses collègues du cabinet ne se grouillent pas et ne se hâtent pas de prendre des mesures à l'endroit de la Sysco, celle-ci ne sera probablement pas en mesure de projeter quoi que ce soit pour l'avenir. Quoi qu'il en soit, avec la collaboration de tous les jeunes prodiges dans le vent qui sont à sa disposition au ministère, je compte que le ministre pourra me donner quelques renseignements.

Le ministre a mentionné les avantages découlant de la négociation Kennedy. Quels sont les avantages que l'acier en retire, et quels sont les inconvénients découlant de l'importation d'acier moins coûteux au Canada? Le ministre peut-il nous dire quels avantages l'industrie de l'acier, et j'espère aussi les ouvriers, obtiendront grâce à la négociation Kennedy? En qualité de ministre de l'Industrie, je suis certain qu'il a ce renseignement sous la main; connaissant tellement bien l'industrie, je suis persuadé qu'il n'aura pas de peine à nous dire quels sont ces avantages. Je suis également certain qu'il doit être en mesure de dire au comité l'écart entre les taux du tarif pour l'importation de l'acier au Canada depuis la conclusion de cet accord à Genève.

L'hon. M. Drury: Je n'ai pas de renseignements détaillés au sujet de la modification du Tarif pour l'acier, mais je pourrais les obtenir. Le député sait parfaitement bien que, dans le domaine du Tarif, les droits sur l'acier sont extrêmement compliqués. Il n'y est pas question d'acier en tant que tel. Ce mot s'applique à de nombreuses catégories et à de nombreuses formes et, par conséquent, il existe une foule d'arrangements tarifaires spécialisés. J'avoue ne pas avoir en mémoire toutes ces classifications et tous les changements qui ont été faits, mais si cela intéresse le député, je lui fournirai ces renseignements.

En ce qui concerne les avantages accordés aux fabricants d'acier canadiens, tout ce que je puis dire c'est que les droits de douane ont été abaissés pour l'importation à l'étranger de l'acier fabriqué au Canada, ce qui favorise ceux qui désirent exporter leur acier—et certains de nos fabricants ont très bien réussi en ce domaine. Il y a aussi, je l'avoue, un inconvénient, l'abaissement du Tarif douanier protégeant le Canada des importations d'acier en provenance de l'étranger, ce qui promet une plus grande compétitivité sur le marché national. Mais dans le cas de l'acier, les modifications du Tarif n'ont pas été très importantes peut-être, car les droits de douane applicables à la plupart des catégories d'acier étaient relativement bas sur le plan international—ce n'est donc pas un poste très important. Plus importantes sont les dispositions relatives au dumping. Mais ça, c'est une autre histoire, qui n'a rien à voir avec le sujet que nous étudions présentement. Il en sera question dans une mesure législative dont nous serons saisis ultérieurement. Le comité des finances, du commerce et des questions économiques en a fait une étude approfondie.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Merci. Comme il est question de l'industrie,

de la fabrication de l'acier et des effets de la négociation Kennedy sur la production sidérurgique, en particulier sur la Sysco, le ministre pourrait-il renseigner le comité davantage aujourd'hui sur les mesures envisagées pour venir en aide à cette compagnie? Cette aide lui sera-t-elle accordée aux mêmes conditions qu'aux autres industries canadiennes? Par exemple, depuis l'entrée en vigueur de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, sauf erreur, de 180 à 190 millions de dollars ont été versés dans cette industrie. Et la dépense en valait bien la peine. Le ministre est-il en mesure à cette heure tardive, avant l'ajournement, de nous donner, au nom du cabinet, des nouvelles encourageantes à propos de ce que le gouvernement fédéral compte faire pour assurer l'avenir de plus de 3,000 travailleurs de l'acier et leurs familles à Sydney? Seront-ils réduits au chômage?

Le ministre reconnaîtra sûrement que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fait tout ce qu'il a pu pour exploiter cette aciérie. Toutefois, la province tout bonnement ne possède pas les fonds nécessaires pour financer cette industrie. Si j'ai bien compris, elle a simplement demandé un prêt au gouvernement fédéral. J'espère qu'il lui sera accordé. Le gouvernement fédéral, si je ne me trompe, a rejeté la demande et proposé à la place de fournir 2 millions de dollars ainsi que d'autres avantages.

Le ministre nous dira-t-il qu'aucune mesure ne sera prise à cet égard? Ou bien peut-il nous dire que le cabinet a pris une décision ce matin—si toutefois il y avait assez de ministres pour une réunion du cabinet.

Une voix: Demandez-lui ce qu'a dit le chef du parti libéral en Nouvelle-Écosse.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Il a dit que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse aurait dû demander au gouvernement fédéral une simple subvention afin d'acheter cette aciérie, et non un prêt. J'espère que le ministre partage l'opinion du chef du parti libéral en Nouvelle-Écosse et qu'il est en mesure de nous informer, comme M. Regan l'a dit à Halifax, que l'on a décidé d'accorder une subvention de 10 ou 12 millions de dollars.

• (12.50 p.m.)

Assurément, si nous pouvons financer certaines des entreprises folles que le gouvernement échafaude, nous devrions aussi financer l'industrie ou tout au moins l'aider à se financer. Le ministre de l'Industrie devrait être le premier à s'en rendre compte, et il devrait en convaincre ses collègues. Il lui incombe de créer des emplois, car il est ministre de l'Industrie. Si le ministre originaire de la Nouvelle-Écosse est si insignifiant au sein du cabinet qu'il ne peut rien obtenir en fait d'aide pour les milliers de métallurgistes de Sydney, leurs familles et ceux qui les desservent, le ministre originaire du Québec, qui sait, lui, combien il est pénible d'être à la portion congrue, devrait trouver le moyen de venir à la rescousse de son collègue néo-écossais en se dressant contre tous les émules de Goldwater qui font partie du cabinet. Peut-être suis-je en train de parler à un de ceux-là; je ne suis pas sûr, mais je l'ai déjà pensé bien des fois.

Je demanderais donc au ministre de prendre la parole en ce moment pour nous dire des mots d'encouragement et non uniquement de sympathie, comme il l'a fait l'autre soir à l'endroit des débardeurs de North Sydney. Nous avons la sympathie du gouvernement, celle du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du premier ministre et du ministre de l'Industrie, mais cela ne met pas d'argent dans les poches des chômeurs, qu'ils soient ouvriers de l'acier ou dockers. Je demanderais au ministre d'avoir l'amabilité de prendre la parole pour nous mettre au courant de ce que le gouvernement a fait ou entend faire à l'égard de la situation tragique et très grave qu'affrontent aujourd'hui les travailleurs de l'acier de Sydney et des régions voisines.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je ne saurais rester insensible à cet éloquent plaidoyer en faveur des ouvriers de l'acier de Sydney. Malheureusement, le député a un peu diminué la sympathie dont il a parlé en qualifiant l'un de mes collègues du cabinet de gringalet . . .

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Non, non. Insignifiant.

L'hon. M. Drury: . . . et d'autres qu'il n'a pas nommés, y compris peut-être moi-même, de Goldwaters. Si je comprends bien, ce qualificatif a un sens péjoratif. Ces quelques petites pointes ont plutôt pour effet de diminuer. . .

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Ne soyez donc pas si susceptible. Quel enfantillage. Poursuivez vos observations.

L'hon. M. Drury: Une fois de plus, l'attitude du représentant. . .

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Vous n'êtes pas en classe de catéchisme, vous savez.

L'hon. M. Drury: Une fois de plus, le représentant plaide la cause des ouvriers de l'acier de Sydney, nous suppliant d'être compréhensifs et bienveillants; il ne nous y dispose pas

en nous objurant de ne pas être aussi susceptibles et puérils. J'aimerais donner au représentant l'assurance que je suis très sensible à la situation pénible dans laquelle se trouve la population du Nord du Cap-Breton, et que je m'occupe d'y trouver des solutions pratiques et sages. Mais cela me bouleverse quand on tente d'en tirer des avantages à des fins de débat ou de politique. Pour ce qui est de la question principale, je regrette d'avoir à dire qu'au meilleur de ma connaissance, bien qu'une réunion du cabinet ait eu lieu hier—en dépit de l'insinuation selon laquelle il n'y avait pas assez de ministres pour en tenir une, il s'en est trouvé assez et la réunion a eu lieu—il n'est rien survenu de plus que ce que le premier ministre a déjà rendu public.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur le président, je suis très heureux d'entendre le ministre dire qu'il y a eu du nouveau. Sans doute, entendrons-nous sous peu de bonnes nouvelles; non seulement le gouvernement fédéral accordera-t-il son aide, mais il le fera non pas sous forme de prêts, mais plutôt sous forme de subventions sans conditions. Le gouvernement a accordé des subventions dans bien des cas...

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'ai dit que je regrettais d'avoir à annoncer qu'il n'y avait rien de nouveau. Le député ne m'a peut-être pas entendu.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Le ministre a rectifié les choses, mais je suis certain qu'il a déclaré, et d'autres l'ont entendu, qu'il y avait eu du nouveau. De toute façon, je le crois sur parole. Toutefois, je suis très étonné et consterné de constater que cet homme du monde très expérimenté ait été profondément blessé et qu'il ait pu être froissé par certaines de mes observations. Bientôt, il nous conseillera de nous abstenir de faire de la politique à la Chambre des communes, comme le député de Red-Deer l'a fait un jour. Je me demande, monsieur le président, comment le ministre est parvenu ici. Est-ce grâce à la politique? N'a-t-il pas parlé des partis, d'autres personnes, d'autres partis? N'est-ce pas vrai? Il est d'accord avec moi. Fort bien. Il est d'accord avec nous de sorte que je présume qu'il ne prendra pas trop mal la chose si je lui dis qu'il est peut-être un Goldwater ou quelqu'un du même genre. Je lui recommande de bien réfléchir à ce qu'il a dit.

Quelqu'un ici, il y a quelques semaines à peine, a cité le vieil adage attribué à Harry Truman: «S'il fait trop chaud à la cuisine, fichez donc le camp.» Le ministre ne devrait pas rester ici, s'il trouve qu'il fait trop chaud. Monsieur le président, regardons donc les choses en face et demandons-nous si le gouvernement, si le ministre qui prétend qu'il n'est pas un admirateur de Goldwater, qu'il n'est pas ceci, qu'il n'est pas cela, qu'il est un brave homme, etc., fera tout ce qu'il peut pour aider les travailleurs de l'acier à Sydney. J'espère qu'avec l'aide des autres ministres, il fera tout son possible.

Mais, monsieur le président, nous avons été très patients, vous le savez. Quelqu'un a dit ici, il y a quelques semaines: «Je suis un homme très patient». Mais la patience des travailleurs de la sidérurgie à Sydney a des bornes. C'est le 13 octobre 1967 que la DOSCO a annoncé la fermeture de l'aciérie de Sydney. Elle l'a fait de façon dure et cruelle. Chacun le sait, nous avons ajourné nos travaux ordinaires pour débattre la question. Tout le monde ici pensait qu'il s'agissait d'un problème d'importance nationale et, apparemment, c'est parce que personne n'avait d'objections à ajourner les travaux qu'on l'a fait.

Quoi qu'il en soit, le temps passe et il importe de faire vite. C'est pourquoi je tâche de faire comprendre au ministre aujourd'hui qu'il faut agir sans tarder. Cela se rattache bel et bien à la négociation Kennedy. Si plus d'acier est importé au Canada à un tarif moindre, Hamilton, Sault-Sainte-Marie et Sydney, si l'usine y fonctionne encore à ce moment-là, comme je l'espère de tout cœur, en subiront les contre-coups. Toutes ces aciéries s'en ressentiront.

J'aurai quelques mots à ajouter plus tard, monsieur le président, mais en terminant, je formule le vœu que le ministre s'occupe très sérieusement de sa tâche, des mesures qui s'imposent pour aider les travailleurs de l'acier de Sydney, et qu'il ne s'inquiète pas trop et ne perde pas le sommeil s'il se fait apostropher de l'autre côté de la Chambre. Grands dieux, j'ai entendu le député de Prince-Albert dire que nous étions des femmelettes en comparaison des députés d'il y a 100 ou 50 ans. Pourquoi donc être si froissé ou offensé parce que quelqu'un a pu dire quelque chose d'un peu blessant? Si je l'ai fait, je m'en excuse sincèrement.

M. Peters: Il est une heure.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, nous avons peut-être perdu du temps par suite des digressions, Aussi, pour accélérer la marche des travaux, je serais heureux que le comité siège durant l'heure du lunch afin de terminer l'étude de ces crédits.

M. Peters: Il est une heure.

L'hon. M. Drury: Je regrette, monsieur le président, mais je vois que le NPD insiste pour déclarer qu'il est une heure.

M. le président: Si le comité est disposé à siéger pendant l'heure du lunch, il faudrait que la décision soit prise de façon appropriée et non pas par le comité lui-même.

M. Peters: Il est une heure, monsieur le président.

M. le président: A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est levée à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides. Lorsque la séance a été suspendue, à une heure, nous en étions à l'étude du crédit 30c du ministère de l'Industrie. Le crédit est-il adopté?

M. MacInnis: Monsieur le président, nous savons tous que le gouvernement est fort désireux de faire adopter les crédits par la Chambre. Il est regrettable que le ministre intéressé ne le soit pas autant que les autres députés.

M. Macdonald: Monsieur le président, si le représentant me le permet, j'aimerais dire que le ministre a reçu une délégation en compagnie de son collègue le député de Portage-Neepawa. Il sera à la Chambre dans un instant.

M. MacInnis: Monsieur le président, s'il s'agit d'un instant, je préférerais attendre l'arrivée du ministre à la Chambre.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 30c est-il adopté?

M. MacInnis: Non, monsieur le président. Je dois nécessairement me répéter, car ce que je dis maintenant, il me faudra le dire de nouveau lorsque le ministre reviendra à la Chambre. Il est regrettable que la Chambre n'ait pas coopéré lorsque le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a posé des questions au ministre ce matin. Lorsque le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a demandé de revenir à l'appel des motions pour faire une déclaration concernant la situation très grave de l'emploi au Cap-Breton, on n'y a pas consenti parce que le député d'Antigonish-Guysborough avait refusé qu'on fasse une déclaration. Le ministre n'avait qu'un choix: demander qu'on lui pose des questions complémentaires.

Le ministre de l'Industrie étant de retour à la Chambre, j'aimerais parler quelques instants d'une remarque qu'il a faite lorsqu'on l'a interrogé sur la négociation Kennedy. Il a fait allusion au dumping. Tout le monde sait qu'une nation progressiste doit posséder, au départ, une industrie de l'acier. La nôtre, au Canada, subit le contrecoup déplorable de l'importation d'acier à bon marché. En l'occurrence, on parle très souvent de dumping, mais en fait, on ne devrait employer ce terme que si l'acier importé et qui sape une de nos industries de base, arrive au Canada à un prix inférieur au coût de production dans le pays d'origine. Je n'ignore pas que si la requête que je vais présenter était agréée, cela pourrait avoir des répercussions sur la scène internationale. Toutefois, en raison de l'importance primordiale de l'acier pour l'économie canadienne, le ministre pourrait peut-être envisager d'examiner avec ses collègues la possibilité d'introduire un changement dans la définition du mot «dumping».

Le gouvernement devrait songer à redéfinir le sens du mot «dumping» si cela pouvait être avantageux pour le Canada. Même si nous comprenons qu'il n'est pas question de dumping tant que le prix au débarquement au Canada d'un produit n'est pas inférieur au coût de production dans le pays d'origine, il n'en reste pas moins qu'il y a une grande différence, dans ce cas-ci, entre le prix au débarquement et le coût de production au Canada. Je demande donc au ministre et à ses collègues de revoir la situation et d'établir s'il est possible de relier la définition du dumping au coût de production au Canada plutôt qu'à celui du pays d'origine. Ainsi, on pourrait réduire considérablement l'écart de prix, à l'avantage de l'industrie sidérurgique canadienne. S'il semble que les avantages l'emportent sur les inconvénients, j'estime que le gouvernement devrait examiner attentivement la situation et redéfinir le sens du mot «dumping».

A propos de l'industrie sidérurgique de Sydney, le ministre ne semble pas au courant des instances présentées à ce sujet par certains de ses collègues. Il a dit tantôt à propos des négociations entre les gouvernements fédéral et provincial qu'il y avait de nouveaux éléments. Or quand il s'est rassis, quelqu'un lui a chuchoté quelque chose à l'oreille,

et il a bondi pour dire cette fois-ci qu'il n'y avait rien de nouveau. Le ministre, ou celui qui a chuchoté à son oreille, n'est vraiment pas au courant de l'état actuel des négociations entre les gouvernements fédéral et provincial. S'il est au courant, les propos que le premier ministre a tenus à la Chambre l'autre jour ne concordaient pas exactement avec les faits.

• (2.40 p.m.)

En répondant directement à cette question, le premier ministre a dit—le ministre me regarde maintenant avec un certain intérêt —qu'il attendait une réponse du premier ministre Smith au sujet de la dernière missive qui lui avait été adressée. Donc, lorsque le ministre dit qu'il y a du nouveau, et se récuse immédiatement, c'est la preuve ultérieure du manque d'intérêt porté aux négociations qui ont lieu entre les gouvernements fédéral et provincial à propos de l'aciérie de Sydney. Un ministre qui proclame l'intérêt et l'inquiétude que lui inspire le problème de Sydney devrait rougir.

Je rappelle aussi au ministre qu'un de ses collègues, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a dit devant 20,000 personnes, à Sydney, que le gouvernement fédéral cherchait désespérément une solution satisfaisante au problème de l'aciérie de Sydney. «Cherchait désespérément» sont les mots mêmes du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ce n'est plus le problème du Cap-Breton mais celui de la Nouvelle-Écosse, car la population de toute la province aide à cet égard. Les contribuables de la Nouvelle-Écosse portent le fardeau. Le gouvernement de cette province a exposé une solution très simple au gouvernement fédéral: il lui a demandé de lui prêter 50 p. 100 du prix d'achat de l'usine. Le gouvernement fédéral a eu la mesquinerie de refuser, ce qui contredit complètement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a dit que le gouvernement cherchait désespérément un moyen d'aider l'industrie. Le gouvernement fédéral pourrait facilement résoudre le problème, en prêtant au gouvernement de la Nouvelle-Écosse 50 p. 100 des fonds nécessaires à l'achat de l'aciérie. S'est-il vraiment acharné à trouver des moyens de remédier à la situation? Avait-il vraiment l'intention de tenir sa promesse et de venir en aide aux métallurgistes de Sydney? Lundi dernier, au cours d'un programme de télévision national, le premier ministre a dit que si le maintien des emplois n'était qu'une question d'argent, il serait heureux de dépenser l'argent nécessaire.

La Nouvelle-Écosse a demandé un prêt d'environ 12 millions de dollars à cette fin, mais le gouvernement fédéral le lui a refusé sans pitié. A l'époque où le gouvernement était saisi de la demande, le ministre du Commerce a signé un accord en vue de prêter 20 millions de dollars au gouvernement de l'Inde. Mes propos à ce sujet ont été interprétés comme une prise de position contre l'aide extérieure. C'est tout à fait inexact. Si je m'oppose à ce que le gouvernement prête 20 millions de dollars à un pays étranger, alors qu'il refuse de prêter un peu plus que 50 p. 100 de ce montant à un gouvernement provincial, c'est pour montrer encore une fois que le gouvernement actuel ne se préoccupe nullement de ce problème et ne démontre pas la véracité des déclarations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, selon lesquelles, je le répète, le gouvernement fédéral faisait l'impossible pour trouver un moyen de venir en aide à l'industrie sidérurgique de Sydney. Les honorables vis-à-vis prennent plaisir à voir dans mon attitude un rejet de l'aide étrangère. Ils disent volontiers que je ne veux pas nourrir les enfants qui meurent de faim en Inde. C'est l'interprétation qu'on a donnée au fait que j'ai protesté contre un prêt de 20 millions de dollars à l'Inde alors qu'on refuse de prêter à une province canadienne 12 millions de dollars pour aider nos propres citoyens.

Il me semble qu'à long terme le gouvernement fédéral bénéficierait d'un prêt semblable à la Nouvelle-Écosse. Si le gouvernement lui prêtait cet argent, d'ici quelques années il percevrait des impôts sur le revenu des ouvriers de l'acier à Sydney. Mais si le gouvernement demeure implacable, 3,000 citoyens canadiens deviendront chômeurs; non seulement le gouvernement ne percevra pas d'impôt sur leur revenu, mais il devra leur verser des prestations d'assurance-chômage. Cela représente un montant considérable.

Je le répète, monsieur le président, ce gouvernement qui prétend chercher désespérément le moyen d'aider ces gens, a prêté 20 millions de dollars à un gouvernement étranger tout en refusant à des citoyens canadiens la chance de travailler. C'est une dénégation totale de la déclaration du premier ministre

lundi dernier, et de la déclaration que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faite aux gens du Cap-Breton.

M. Schreyer: Monsieur le président, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. MacInnis: Volontiers.

M. Schreyer: Le député pourrait-il nous dire qui au juste a refusé, au nom du gouvernement fédéral, d'accorder ce prêt?

M. MacInnis: Il est assez difficile de nommer une personne en particulier. Le gouvernement a un porte-parole qui, dans ce cas, semble être le premier ministre. Je dois avouer que jamais celui-ci n'a parlé de refus absolu, mais ce qui ne fait pas de doute, je pense, c'est l'attitude du ministre du Commerce, qui est lui-même de la Nouvelle-Écosse. Il a déclaré en dehors de la Chambre que, l'entreprise n'étant pas rentable, il y aurait lieu de la laisser tomber. Je ne puis mentionner personne en particulier qui aurait parlé d'un refus catégorique à cet égard, mais, chose certaine, le cabinet n'est pas d'accord pour donner l'aide que, selon le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le gouvernement cherchait désespérément.

Je le répète, en refusant d'accorder cette aide le gouvernement renie ses administrés, son premier ministre et son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Après avoir fait sa déclaration, ce dernier s'est plu énormément, au cours de sa campagne de candidat à la direction du parti libéral, à se laisser photographier dans une province qui bénéficiera d'une perte subie par la Nouvelle-Écosse, sa province natale. Il a voulu profiter de la publicité gratuite que lui offrait le fait qu'une province va s'enrichir aux dépens de sa province natale, la Nouvelle-Écosse. On en trouve la preuve dans les photos et les articles provenant de l'Île du Prince-Édouard, la province qui bénéficiera de cette transaction, au détriment de la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse.

Le ministre de la Nouvelle-Écosse, qui, je crois bien, désire ardemment que l'on fasse quelque chose pour venir en aide à l'aciérie de Sydney, a promis il y a quelques années, à la veille d'élections fédérales, une aide de 25 millions de dollars à la province. Cette aide, elle ne l'a jamais reçue. Mais la crise qui sévissait alors dans l'industrie du charbon de la Nouvelle-Écosse fut quelque peu allégée par la création de la Société de développement du Cap-Breton. Les vis-à-vis parlent très volontiers de cette société de développement et de ce qu'elle va apporter; mais ils ne la mentionnent qu'en passant et ne comprennent pas de quoi elle retourne.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait l'été dernier, devant 20,000 personnes au Cap-Breton, une promesse qui n'a jamais été tenue, pas plus que celle d'une aide de 25 millions de dollars à l'industrie de la houille pour l'ouverture d'une nouvelle mine. La situation est très critique dans la sidérurgie. Le gouvernement a prétendu plus d'une fois qu'il s'en préoccupait, mais qu'a-t-il à offrir comme solution?

• (2.50 p.m.)

Lorsque j'ai interrogé l'autre jour le premier ministre à propos de certaines promesses qu'il avait faites au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, j'ai demandé ce qu'il en était de l'aide de 1.7 million de dollars qui devait être consentie à ce gouvernement pour secourir cette industrie. J'ai cité la lettre du premier ministre, mais celui-ci s'est contenté de répliquer qu'il avait des doutes là-dessus et il m'a demandé la date de la lettre. C'était une demande ridicule de la part du premier ministre. Dès que je lui ai dit que la lettre était datée du 23 janvier 1968, je n'ai entendu aucune réplique ni du premier ministre ni des membres du cabinet. Que lisons-nous dans la lettre écrite par le premier ministre le 23 janvier 1968 à propos de l'aciérie de Sydney? Une allusion ambiguë à 1.7 million de dollars prêtés à la DOSCO avant qu'elle annonce son retrait et destinés, aux termes d'un accord, à la construction d'un débarcadère. La lettre du premier ministre renfermait aussi une allusion ambiguë à des droits éventuels que le gouvernement aurait sur cette somme et que le premier ministre offrait à la Nouvelle-Écosse sans être sûr de la posséder lui-même. En octobre 1967 déjà on avait demandé au ministre de la Justice si ce retrait constituait une rupture de contrat. Six mois plus tard, le chef en puissance du parti libéral, notre ministre de la Justice, n'a pas encore répondu à cette question bien simple, n'a pas encore décidé si ce retrait était légal ou illégal. Malgré cela, le gouvernement a écrit à la province de Nouvelle-Écosse pour lui refuser ce qu'il a consenti à l'Inde dans une plus large mesure. Le gouvernement a dit à la Nouvelle-Écosse: «Nous allons vous donner 1.7 million de dollars sans savoir encore si nous pouvons en disposer, mais vous n'avez qu'à le prendre.»

Le ministre de l'Industrie ne saurait nier le fait que, d'après sa première remarque à la Chambre aujourd'hui, de nouveaux éléments ont surgi. Toutefois, on lui a murmuré quelque chose lorsqu'il s'est assis, et il s'est rétracté promptement en disant que rien d'autre ne se produirait. Elle est ridicule la situation où un ministre de la Couronne dit à la Chambre qu'il n'y a rien de nouveau, alors qu'à peine quelques jours plus tôt, le premier ministre lui-même a indiqué à la Chambre qu'il attendait une réponse du premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Les membres du gouvernement actuel sont prodigues d'expressions généreuses quand il s'agit d'accroître leur popularité et en retirer certains avantages. Toutefois, en ce qui concerne la région du Cap-Breton et d'autres parties de la Nouvelle-Écosse, rien n'est venu appuyer les dires de ces ministres depuis nombre d'années. En réalité, les ministres se sont contredits entre eux.

Permettez-moi d'en donner un exemple au comité. Il n'y a pas si longtemps, un ministre interrogé sur la fermeture par étapes de l'aciérie de Sydney répondit que le gouvernement serait imprudent d'agir ainsi. Cependant, le même jour, son collègue, le ministre des Forêts et du Développement rural, déclarait en Alberta que le gouvernement avait des projets en ce sens. Que peut-on penser d'un gouvernement dont les membres expriment sans cesse des opinions contradictoires? Comment se fier alors à la parole d'un ministre? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fait aujourd'hui des déclarations au sujet de l'industrie de la Nouvelle-Écosse, qu'il s'agisse de l'acier, du charbon, ou d'une autre industrie, et il en fait partout au pays, quand il croit que ces déclarations augmenteront sa popularité. Mais une fois qu'il est de retour à la Chambre, le Règlement nous interdit de l'interroger sur ses déclarations; pourtant, des précédents ont bien établi que lorsqu'un ministre de la Couronne parle en dehors de la Chambre, il le fait au nom du gouvernement, à moins de préciser qu'il exprime une opinion personnelle.

C'est toujours la même chose. Il est inutile de poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social des questions portant sur des déclarations qu'il a faites hors de la Chambre à propos des aciéries, des houillères ou de toute autre industrie, car il nous répond que cela ne relève pas de son ministère. C'est là un précédent ridicule qu'a établi le présent gouvernement. Le ministre s'est contredit lui-même, dans le cas que j'ai cité, où le ministre de la Justice a dit qu'il serait imprudent de la part du gouvernement d'élaborer des projets dans un domaine donné, alors que son collègue à deux bancs de distance a parlé précisément de ces projets gouvernementaux dans un discours prononcé dans l'Ouest. Rien qu'aujourd'hui, nous avons été témoins de contradictions semblables. Demain, on pourra lire dans le hansard d'aujourd'hui un autre démenti de nos vis-à-vis.

Nous en avons vu une belle à la Chambre, quelque chose que nous n'avions peut-être jamais vu auparavant. Bien que certains députés aient passé 30 ans à la Chambre, je ne crois pas qu'un seul parmi eux ait jamais vu un ministre de la Couronne en démentir un autre dans cette enceinte. Nous en avons pourtant été témoins avant-hier. On verra, dans le hansard de mercredi, qu'un ministre en contredit un autre, bien que les ministres doivent être solidaires. Il ne serait peut-être pas mauvais de graver le mot «solidarité» sur une plaque et de la suspendre à un mur à l'extérieur de la Chambre, afin que tous les ministres puissent la voir tous les jours en se rendant à la Chambre et se rendre compte de l'importance de la solidarité du cabinet.

Qu'il me soit permis de rappeler de nouveau ce qui s'est produit à la Chambre: le ministre de la Défense nationale a pris la parole aujourd'hui pour exprimer son désaccord avec les propos du ministre de l'Agriculture, chose étrange chez des membres du cabinet, qui devraient faire preuve de solidarité et d'unité. Il est étonnant de voir l'absence d'unité chez les ministres du gouvernement actuel, qui néanmoins ont demandé aux députés de l'opposition de s'unir à eux pour adopter ces crédits, afin de permettre au parti libéral de poursuivre sa campagne.

On pourrait raconter des choses étonnantes, comme, par exemple, le ministre qui m'a dit hier que plus on faisait durer le débat actuel, plus on avait de chances que le mauvais candidat soit choisi comme chef du parti libéral. Il parlait d'un de ses collègues du cabinet comme étant l'homme le moins indiqué à la direction et, d'après lui, plus nous nous éternisons ici, plus ce sera difficile pour le candidat de son choix de devenir chef du parti. C'était un ministre de la Couronne qui parlait de deux de ses collègues. Ce ministre appuie

le ministre de la Justice et ne veut absolument pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devienne premier ministre du Canada. A quoi pouvons-nous nous attendre, en fait de collaboration, d'aide, de sincérité et de dévouement, d'un cabinet pareil, dont les membres se contredisent et ne prennent même pas la peine de se renseigner sur l'industrie sidérurgique de base du pays?

M. le vice-président adjoint: Le crédit 30c est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

L66c. Prêts à des entreprises canadiennes, conformément au Programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique, au cours de la présente année financière et des années subséquentes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, afin qu'elles puissent plus facilement fabriquer et mettre sur le marché des médicaments d'ordonnance à des prix concurrentiels, grâce à une réorganisation de leur fabrication, de leur mise en marché, de leur distribution et de leurs recherches, entreprises qui ne peuvent obtenir à ces fins d'autres sources les fonds suffisants à des conditions raisonnables, $2,000,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le vice-président adjoint: Ceci complète l'étude des crédits du ministère de l'Industrie.

L'hon. M. Drury: Pourrions-nous aussi étudier le crédit L66c, à la page 31, qui relève également du ministère de l'Industrie?

• (3.00 p.m.)

L'hon. M. Bell: Il a déjà été adopté.

L'hon. M. Drury: Je regrette, mais on me dit qu'il a été adopté.

M. le vice-président adjoint: Est-ce le crédit L66c? Ce crédit a été adopté.

M. Barnett: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Au lieu de passer immédiatement au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pourrait-on s'entendre pour examiner le crédit qui figure sous le ministère de la Défense nationale? Il serait urgent de l'adopter.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

1c. Administration centrale, y compris les subventions et les contributions selon le détail des affectations, $144,000.

M. Peters: C'est un ministère important, et nous attendons depuis un certain temps l'étude de ces crédits. Je me demande si le ministre présentera un exposé sur l'activité de son ministère?

[M. MacInnis.]

[*Français*]

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je ne sais vraiment pas de quelle façon je dois aborder le sujet, tellement le travail de mon ministère est varié.

Mon ministère est en effet très actif dans de très nombreux domaines. Comme tout le monde le sait, ce ministère se compose de quatre grands secteurs. Le premier est le groupe des sciences dites de la terre, qui s'occupe de toutes sortes de recherches allant de la géologie à l'astronomie.

Le deuxième secteur est celui du développement minéral, qui s'occupe surtout d'économie minière et de l'administration de certaines lois minières, par exemple, concernant l'or et le plateau continental.

Le troisième groupe est celui de l'eau, qui s'est développé le plus rapidement au cours de l'année dernière. Je dirai tantôt quelques mots relativement à cette politique de l'eau.

Le dernier secteur est celui de l'énergie, qui commence à se développer et qui a déjà à sa direction un sous-ministre adjoint, et qui aura bientôt un certain nombre de conseillers dans les domaines de l'énergie hydro-électrique, du charbon, de l'uranium, du gaz et du pétrole.

Ce sont là les grands secteurs.

L'honorable député voudrait peut-être que je traite plus particulièrement de la politique de l'eau. Au cours de la dernière année, nous avons développé une politique qui s'appuie sur un certain nombre de grands principes. Très souvent, à la Chambre, on nous demande: Quand le gouvernement énoncera-t-il sa politique en matière hydrique? J'ai l'impression que certains députés pensent que l'on établit une politique hydrique comme on produit du café soluble. Ce n'est pas le cas. Il existe déjà une politique de l'eau, au niveau du gouvernement fédéral. Cette politique demande sûrement à être améliorée et c'est ce que nous faisons. Mais il ne faudrait pas, non plus, sous-estimer les difficultés qui se présentent dans ce domaine.

On sait que l'eau peut servir à plusieurs usages. On se sert de l'eau pour la navigation, pour la production d'énergie. On sait que l'eau est l'habitat naturel des petits poissons! On sait aussi qu'elle peut servir de façons domestique, industrielle, agricole, etc. C'est un aspect «multifonctionnel» de l'eau.

Tout le monde sait également, qu'il y a des conflits entre usagers. Il nous vient facilement à l'esprit certains exemples de conflits: conflits entre les intérêts des développements hydro-électriques et les intérêts de la navigation, conflits entre le but récréatif et le but économique.

Il y a également, dans ce domaine, comme dans quelques autres des conflits de juridiction. Je ne veux pas répéter le discours que j'ai prononcé en bien des circonstances, sur le fait que l'eau, en certains aspects, relève de l'autorité provinciale et, en d'autres aspects, de l'autorité fédérale.

J'ai souvent exposé cette situation-là. Nous avons, au Canada, un système fédéral qui a d'énormes avantages, mais qui présente aussi quelques difficultés. J'ai souvent dit que la seule façon d'aborder les problèmes de l'eau était la façon «multijuridictionnelle». Cette façon, dite aussi «compréhensive», suppose une grande coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Ces principes que je viens de décrire très succinctement, on les trouvera dans la législation que nous espérons présenter à la prochaine session, et nous espérons que le Parlement lui donnera son accord.

Entre-temps, je dois dire, que dans le meilleur esprit de fédéralisme coopératif, nous avons eu des conversations avec les provinces, au cours de l'année dernière, aux niveaux administratif et politique directement et dans le cadre du conseil des ministres des Ressources.

Par ailleurs, pendant que se prépare la future législation, mes confrères ne devraient pas penser que le ministère et le ministre sont inactifs. Au contraire.

[*Traduction*]

J'aimerais dire quelques mots, par exemple, sur les ressources hydrauliques. Nous avons fait un inventaire des ressources hydrauliques du Canada et nous avons des ententes avec les provinces à cet égard. Puis-je en citer deux? Nous avons conclu avec l'Ontario une entente portant sur le relevé des ressources hydrauliques des rivières du Nord ontarien. Nous y travaillons depuis maintenant deux ans. Il y a quelques mois, nous avons conclu une entente avec les trois provinces des Prairies au sujet de l'office de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson. Cela est d'une extrême importance parce que, comme le constatent les députés, nous nous en tiendrons de plus en plus à un bassin ou à une région en particulier. Cela devrait être de nature à encourager les intéressés.

Dans le domaine du contrôle des inondations, qui relève maintenant de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, nous avons déjà dépensé 8 millions de dollars et 14 autres millions sont prévus, la plupart pour des projets à réaliser en Ontario et en Colombie-Britannique.

Plus important encore, on achève de construire le canal de dérivation des crues de Winnipeg. Le gouvernement fédéral a déjà dépensé 33 millions de dollars pour ce projet. Comme je l'ai dit ce matin, nous sommes sur le point d'entreprendre un projet très important de contrôle des inondations, celui de la vallée du Fraser. Je vois des honorables vis-à-vis hocher de la tête d'un air satisfait. Ce projet a été débattu pendant longtemps à la suite des inondations de 1948, qui ont causé beaucoup de dégâts. Maintenant, monsieur le président, à la suite d'une multitude de nombreux documents sur cette question, nous sommes enfin sur le point de conclure un accord avec la Colombie-Britannique à cet égard.

• (3.10 p.m.)

Je ne veux pas parler trop longuement de ce sujet en ce moment, parce que je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en discuter plus tard, car tout le monde se rend compte de l'importance de ce projet. Le Fraser est un fleuve extrêmement important pour l'économie de la Colombie-Britannique et des autres provinces de l'Ouest. Le gouvernement fédéral a clairement des responsabilités dans ce domaine, non seulement en ce qui concerne le contrôle des inondations, mais aussi en ce qui a trait à la navigation, à la pêche, aux transports et aux mesures préventives contre les fléaux nationaux. Selon mon ministère et à mon propre avis, l'entente sera d'une très grande utilité. Pendant les dix premières années, les deux gouvernements se partageront des frais s'élevant à environ 30 millions de dollars, montant déjà versé l'été dernier lorsque l'entente de principe a été conclue.

Et puisqu'on me demandera aussi quelles mesures nous prenons pour enrayer la pollution, il vaut autant que j'en parle maintenant. C'est un sujet favori pour certains de mes amis d'en face. Après la conférence de Montréal sur la pollution, mon ministère en a analysé les conclusions. Nous avons formulé un certain nombre de recommandations qui ont été signalées aux ministres provinciaux puisque, comme vous le savez, il s'agit d'un domaine de compétence mixte. J'ai signalé ces questions à mes collègues provinciaux lors de la réunion à Montréal du Conseil des ministres des Ressources, en mai dernier, et j'ai sollicité leurs opinions. J'ai commencé à les recevoir. Inutile de dire qu'elles ne sont pas toutes conformes aux opinions du gouvernement fédéral; les députés le savent, ces sujets sont débattables.

M. Barnett: Sont-ils tous d'accord?

L'hon. M. Pepin: Évidemment non, et c'est un surcroît de difficulté. Je ne veux pas donner l'impression que nous attendons dans l'apathie; ce serait faux. L'une des innovations

les plus importantes dans ce domaine, c'est la décision d'aménager à Burlington, près d'Hamilton, un centre canadien d'eaux intérieures. On affectera quelque 17 millions de dollars à la construction de ce centre. Il sera aménagé à Burlington, sur les Grands lacs, pour une excellente raison: l'intérêt principal du gouvernement fédéral dans ce domaine porte sur la pollution des Grands lacs.

Tout le monde conviendra, je pense, qu'il devrait en être ainsi. Évidemment, le gouvernement fédéral ne peut pas se charger de décontaminer tous les petits ruisseaux pollués du pays. Cette tâche incomberait normalement aux municipalités et aux provinces. Cependant, les Grands lacs sont nettement la responsabilité du gouvernement fédéral et relèvent de sa compétence. Ce sont des eaux internationales qui relèvent au premier chef de l'autorité du gouvernement fédéral. J'estime donc, monsieur le président, que c'est une bonne idée de concentrer une importante partie de nos ressources financières, de nos possibilités et de notre personnel dans la région des Grands lacs. Les universités et les provinces pourront naturellement collaborer avec nous à des travaux de recherche en vue de purifier les eaux des Grands lacs. Tout ce qui se fera à Burlington sera diffusé partout au Canada, et même partout dans le monde.

On y trouve déjà 80 employés de mon ministère. Ils sont installés dans des immeubles temporaires au quai 19, je crois, et nous achèterons un terrain sous peu. Donc, les choses avancent. On a réduit mes prévisions budgétaires à diverses reprises, tout comme celles des autres ministères, ces jours derniers —même davantage, je crois—mais nous avons plus ou moins réussi à protéger ce projet, parce qu'il nous semble être la mesure la plus importante que le ministère puisse prendre dans les mois et les années à venir.

J'aimerais ajouter que la Société centrale d'hypothèques et de logement consent toujours des prêts pour la construction d'usines de traitement des eaux-vannes. La dernière fois que je me suis renseigné, environ 225 millions de dollars avaient été alloués à cette fin. Je répète que c'est une contribution très importante du gouvernement au contrôle de la pollution.

Il y a quelques mois, comme s'en souviennent sans doute mes amis, la disposition des règlements de l'impôt sur le revenu, qui permet l'amortissement accéléré de l'équipement antipollution dans l'industrie, a été prolongée jusqu'en 1970; c'est là une aide précieuse à la lutte contre la pollution. Les provinces doivent compter sur des stimulants—exonérations ou dégrèvements fiscaux, par exemple —pour assumer leur entière responsabilité dans ce domaine; elles doivent user de persuasion morale ou de pression gouvernementale auprès de l'industrie pour l'amener à reconnaître sa propre responsabilité et à aménager des installations antipollution dans les nouvelles usines.

Je pourrais continuer, mais je vais m'arrêter pour permettre aux députés de me poser des questions sur des problèmes plus précis.

M. Barnett: Monsieur le président, avant de terminer, le ministre pourrait-il nous dire quand, selon lui, le gouvernement incorporera des dispositions visant la lutte contre la pollution de l'air dans les mêmes règlements généraux? Je reconnais qu'il n'est pas directement responsable de ce problème, mais je connais l'intérêt qu'il porte au contrôle de la pollution en général.

L'hon. M. Pepin: Cette question a été soulevée en maintes occasions et je m'y intéresse, ainsi que mon ministère. On en a discuté avec le ministère du Revenu national. Il semble y avoir, comme d'habitude dans ce genre de choses, quelques difficultés d'ordre technique, mais les hauts fonctionnaires vont s'y atteler dans les mois qui viennent avec l'espoir d'aboutir à quelque chose l'année prochaine.

M. le vice-président adjoint: Le député de Nickel Belt.

M. Peters: Monsieur le président...

M. le vice-président adjoint: Le député de Nickel Belt a la parole.

M. Peters: Je voudrais dire un mot...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Le député de Nickel Belt s'est levé le premier et la présidence lui a donné la parole.

M. Fawcett: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de me disputer avec mon collègue de Timiskaming; je laisse cela à d'autres députés.

Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de ces crédits supplémentaires. Je sais que le ministère en cause est relativement nouveau. Il doit sa création à la loi sur l'organisation du gouvernement proclamée le 1er octobre 1966, il y a environ un an et demi. Il est l'héritier de ce qui était auparavant le ministère des Mines et des Relevés techniques, mais, si je comprends bien, les attributions du ministre ont été considérablement accrues et sa juridiction s'étend maintenant à un domaine beaucoup plus vaste.

• (3.20 p.m.)

Les remarques du ministre sur un inventaire des ressources en eau, il y a quelques instants, m'ont intéressé. Je me demande si les Canadiens se rendent compte de la quan-

tité d'eau dont ils ont besoin. Dernièrement, le gouvernement d'Ontario a publié une brochure indiquant la quantité d'eau dont nous avons besoin pour nos différentes activités. En voici un paragraphe:

La fabrication d'une tonne de papier journal requiert jusqu'à 62,000 gallons d'eau; il en faut 750 pour traiter un baril de pétrole et de 25 à 200 pour la préparation d'une caisse de conserves.

Cela indique clairement nos besoins en eau, et j'espère que le ministre s'affairera en vue d'un inventaire de nos ressources en eau. J'espère qu'il s'assurera qu'on pourra répondre aux besoins en eau du Canada avant qu'on promette de l'eau à d'autres pays.

J'aimerais poser deux ou trois questions. En consultant le hansard, je vois que le 14 juin 1967, alors que la Chambre, formée en comité des subsides, étudiait les crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre a déclaré ce qui suit, et je cite la page 1518:

Quelques mots d'abord sur chacun des principaux secteurs de mon ministère, à savoir la minéralogie et les sciences de la terre, l'extraction des minerais, l'eau et l'énergie. En ce qui concerne la minéralogie et les sciences de la terre, notre principal objectif dans ce secteur est de maintenir un haut niveau d'excellence dans les relevés et recherches minéralogiques, et les sciences de la terre de manière à mieux connaître notre potentiel miner ...

Ceci soulève une importante question, et je veux maintenant parler du relevé de notre potentiel minier. Je suis d'accord avec mon collègue le député de Timmins qui disait hier qu'on a à peine touché jusqu'ici à nos ressources minières. Ces dernières sont presque illimitées chez nous. Je ne conteste pas cette affirmation, mais nous devons envisager la question du point de vue des agglomérations qui se sont construites autour des ressources minières, dans une région donnée. Le député de Sudbury et moi-même nous préoccupons des ressources qu'on peut encore tirer du sous-sol, dans la région de Sudbury.

Le ministre a-t-il consulté les compagnies minières, notamment l'International Nickel et la Falconbridge, afin de s'informer de la mesure dans laquelle les gisements de ma région ont été délimités, et de la durée probable de l'exploitation de ces gisements? Je sais que la Falconbridge et l'International Nickel ont pris de l'expansion dans la région de Sudbury, tout comme à Thompson, au Manitoba. Je veux savoir si cette expansion se fait de façon ordonnée et normale. Pense-t-on à mettre ces ressources en valeur de façon à assurer que les localités en cause ne disparaissent pas dans deux générations, mais continuent à prospérer pendant des siècles. Il importe de penser à cela. Si on laisse les compagnies minières épuiser complètement un gisement situé dans une région où des collectivités sont solidement établies, alors avant longtemps —dans 10, 20 ou 50 ans—ces collectivités auront à faire face à de graves difficultés économiques. Il faut que le ministre et les sociétés minières en cause mettent tout cela au point. Je voudrais bien savoir dans quelle mesure le ministre est maître de la situation.

Trop souvent, nous avons vu ce qui est arrivé dans les régions où les ressources étaient épuisées. Des centaines de familles ont été divisées, et par suite cette désorganisation a entraîné toutes sortes de misères. Elliot Lake en est le principal exemple. J'ai été attristé de voir, à Elliot Lake, des maisons aux portes condamnées et aux fenêtres bouchées, aux conduites d'eau éclatées, parce qu'elles n'avaient pas été chauffées en hiver, bref, des maisons en ruine. J'ai vu des maisons dans un bien piètre état, presque en ruine. Il est difficile d'évaluer l'effet que cet état de choses produit sur notre économie dans son ensemble, mais nous devons l'éviter à tout prix dans les autres localités minières.

Bien entendu, on pourrait appliquer une solution partielle aux localités minières où les mines sont épuisées. La question ne relève pas du ministre, j'en conviens, puisqu'il s'agit d'une industrie secondaire. Si l'on en juge par le succès remporté par l'établissement d'industries secondaires dans la région de Sudbury, il vaut mieux maintenir les sociétés minières aussi longtemps que possible.

Quoi qu'on dise que les richesses naturelles du pays sont illimitées, j'avoue que j'en ai parfois douté. Il y a peu d'années, on nous a dit que nous avions des réserves illimitées de bois d'œuvre. J'ai donc été renversé de lire, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, un compte rendu des paroles du forestier en chef de la MacMillan Bloedel Limited, un des plus grands exploitants de bois d'œuvre de la côte ouest et, peut-être, du Canada. Il disait que d'ici 20 ou 30 ans, nous subirons une extrême pénurie de bois d'œuvre. Nous devons nous occuper de la conservation de nos richesses, et de nos ressources minières en particulier. Nous devons développer nos mines de façon systématique afin de ne plus créer de villes fantômes qui divisent les familles et ainsi de suite. Si les fonctionnaires du ministre n'ont pas pris de mesures positives dans ce domaine, ils devraient le faire.

J'ai appris avec intérêt que le gouvernement s'occupera d'explorer l'Arctique. C'est s'engager sur une bonne voie. Vu qu'un grand

nombre de nos champs pétrolifères ne produisent pas à leur maximum et que, supposément, nous avons des réserves illimitées dans les sables bitumineux de l'Athabasca, le développement de la région arctique pourrait se faire attendre encore quelques années.

• (3.30 p.m.)

Le ministre a parlé de la pollution de l'air qu'il a reliée, je crois, à la pollution de l'eau. J'aimerais lui rappeler que lorsque l'air est pollué, la pollution du sol et de l'eau s'ensuit. Dans la région d'où je viens, la pollution de l'air a détruit les arbres et la végétation sur des milles à la ronde. Le sol ayant été empoisonné, ce poison s'est infiltré jusque dans nos cours d'eau, et ces derniers ont aussi été pollués. La ville de Sudbury a dû envisager un grave problème de pollution il y a deux ans: son eau n'était plus potable. Je suis persuadé que la pollution de cette eau était due essentiellement à la pollution de l'air. Il en a coûté cher aux contribuables de Sudbury pour faire traiter l'eau. Je ne sais au juste si l'on doit encore la traiter; je sais qu'il a fallu le faire pendant des mois, et même s'il n'a pas été nécessaire de continuer le traitement au cours de l'hiver, je crois qu'il faudra le reprendre au printemps.

Le gouvernement fédéral s'intéresse directement à un aspect de la pollution des eaux. Il y a quelque temps, j'ai parlé à dix heures de la pollution des eaux dans les régions d'Elliott Lake et de Bancroft. J'avais signalé particulièrement la situation dans la région d'Elliott Lake, parce que je m'y étais rendu moi-même pour constater sur place ce qui s'y passait. J'avais alors appuyé mon bref exposé sur un rapport désigné sous le nom de pollution radiologique des eaux dans les régions d'Elliott Lake et de Bancroft présenté, je crois, par une commission des sous-ministres du gouvernement provincial. Voici une des déclarations qui figure dans ce rapport:

> Il semble maintenant que les lois provinciales sont inefficaces, étant donné l'autorité prédominante accordée aux organismes fédéraux en vertu de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique.

Je me trompe peut-être, mais je crois que cette loi est du ressort du ministre. Il y a quelque temps, j'ai reçu une réclamation d'un particulier qui se plaignait que ce qui se passait sur l'emplacement d'une nouvelle mine d'uranium mise en exploitation entre Sudbury et la région d'Elliott Lake. J'avais la ferme intention de visiter moi-même cette région et de faire éventuellement rapport au ministre, mais jusqu'à présent, je n'ai pas encore réussi à y aller. L'intéressé se plaignait qu'on n'avait construit aucune digue pour empêcher les résidus de traitement de se déverser dans le ruisseau John, cours d'eau qui se jette dans le lac Agnew, un des lacs les plus poissonneux de la région, paraît-il. Je suis bien obligé de croire sur parole cet homme qui semble, d'ailleurs, digne de confiance. J'espère me rendre sur les lieux d'ici quelques jours pour étudier *de visu* la situation, et si ce que l'on dit est vrai, je le signalerai certainement au ministre.

Permettez-moi de dire ici que lors d'une tournée dans la région d'Elliot Lake, on m'a dit que le lac Quirke qui était, il y a peu d'années, le meilleur coin pour la pêche dans la région, n'a plus de poissons à cause de la négligence à retenir les effluents des différentes exploitations minières. On m'a dit aussi que la rivière Serpent et ses affluents, tout comme les lacs qu'ils traversent, sont dépourvus de poissons. Cette situation est grave et elle touche un aspect de la pollution qui intéresse de près le ministère.

Il me semble que les services d'inspection au sujet de ce genre de pollution sont pitoyables; en fait, je puis l'affirmer. J'ai visité certaines propriétés minières, et il était évident que dans bien des cas, on ne mettait guère d'enthousiasme à se débarrasser des déchets des exploitations minières. En fait, dans le rapport que j'ai mentionné, on dit que dans certains cas, il a fallu intervenir pour assurer une obstruction adéquate. Dans d'autres cas, rien n'a été fait parce que les mines avaient été fermées. Nous devons nous rappeler, toutefois, que beaucoup de ces mines pourraient être réouvertes. En ce cas, il faudrait agir positivement afin que la pollution dont j'ai parlé ne s'accroisse pas.

Les effets de l'exposition de l'homme à ce genre de pollution sont encore obscurs. C'est un autre point qui a été soulevé dans le rapport en question. Le comité a dit qu'il faudrait d'autres recherches pour pouvoir apprécier exactement quel tort ont subi les personnes qui ont travaillé dans la région touchée ou qui ont bu de l'eau contaminée.

Je pourrais parler indéfiniment de la pollution de l'air, mais je vais en laisser le soin à mon ami le député de Sudbury, puisqu'il est un peu plus près que moi de ces hautes cheminées, même si, apparemment, il ne lui arrive pas autant d'anhydride sulfureux qu'à moi, à 21 milles de là, et si les plantes et les jardins de sa région n'en sont pas autant endommagés que les nôtres. Je le sais, les opinions divergent beaucoup quand il s'agit de déterminer le champ des compétences,

mais j'espère que le ministre fournira néanmoins l'orientation requise. Nous, de la région de Sudbury, savons très bien ce qu'est la pollution de l'air, mais sans ajouter rien d'autre, je vais abandonner le sujet. Mon ami a quelques commentaires à faire là-dessus et je veux lui donner toutes les chances possibles.

Les quelques paroles prononcées par le ministre m'ont un peu encouragé. Je crois qu'il est sincère et qu'il essaiera de faire ce qui s'impose. Mais je m'inquiète de la possibilité d'un conflit entre les divers échelons de gouvernement, surtout des répercussions qui s'exerceraient sur le contrôle de la pollution de l'air, secteur où le gouvernement fédéral doit donner une orientation.

• (3.40 p.m.)

M. Mather: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot d'un sujet que le ministre a abordé et qui intéresse particulièrement bien des gens de la Colombie-Britannique. Il s'agit du projet, tant attendu et extrêmement important, de répression des crues du Fraser. J'aimerais soulever deux points brièvement. D'abord, je tiens à féliciter le ministre d'avoir fait progresser les pourparlers en vue d'une entente avec la Colombie-Britannique. J'exhorte ensuite ses collègues, ou ceux d'entre eux qui sont ici cet après-midi, à l'aider à faire aboutir cette entente.

Comme le ministre l'a dit, le projet et l'entente comportent plusieurs millions de dollars. L'idée du projet remonte à 15 ou 20 ans. J'espère que, grâce à la collaboration entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique, l'entente pourra effectivement entrer en vigueur cette année et qu'on pourra commencer à réprimer les inondations dans tout le sud de la province. Je parle du Sud de la Colombie-Britannique, car c'est la région que baigne le Fraser et où trop souvent les inondations font des dégâts.

En Colombie-Britannique, il y a environ 2 millions d'habitants. La moitié d'entre eux vivent et travaillent sur moins de la moitié de un p. 100 des terres continentales de la province, c'est-à-dire, généralement parlant, sur les terres basses de la Colombie-Britannique. La rivière Fraser traverse cette région en passant par les municipalités de Langley, Surrey, Delta et au-delà de New-Westminster. Quand elle déborde, les conséquences économiques pour les gens, les terres arables et les industries de la région se traduisent en millions de dollars.

La région est sujette à deux types d'inondations. Celles d'hiver touchent particulièrement les municipalités de Langley et de Surrey. L'inondation du terrain naturel due aux eaux qui dévalent des parties hautes de la vallée où les digues sont moins nombreuses, s'étend à des milliers d'acres. J'ai vu des photographies, allant des années 20 aux années 50 y comprises; elles montrent les effets de ces inondations. J'en ai vues datant d'il y a un mois seulement. Chaque hiver, des milliers d'acres sont sous l'eau à cause d'un drainage défectueux et de l'absence d'un système de contrôle des inondations dans cette partie de la vallée.

L'autre genre d'inondation est le plus spectaculaire des deux et il présente un danger presque à chaque printemps. Les députés se souviennent sans doute que, le printemps dernier, les habitants de la Colombie-Britannique avaient l'impression que l'inondation était imminente et qu'elle causerait peut-être un désastre aussi grand que certaines années précédentes. Il n'y eut toutefois pas de grande inondation, mais rien ne nous garantit qu'il n'y en aura pas telle ou telle année. Ce genre d'inondation est attribuable à la neige qui fond sur les hauteurs et grossit le débit du fleuve, qui déverse son trop-plein sur ses bords. Les pertes économiques causées par ces deux genres d'inondation représentent des montants considérables et un grand nombre de gens s'en trouvent atteints.

Bien des industries s'inquiètent du problème posé par les inondations. La seule chose que je regrette, c'est que le programme actuel de coordination entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales, en vue de remédier aux inondations, ait mis tant d'années à se réaliser. L'inflation a abouti, je pense, au cours des sept ou huit dernières années, à un effritement financier, équivalent aux conséquences d'une inondation d'envergure dans la vallée du bas Fraser. Le premier programme conçu en vue de réaliser ce que le nouveau vise à accomplir à une plus grande échelle aurait entraîné des frais beaucoup moins considérables, il y a sept ou huit ans, qu'actuellement. De toute façon, je le répète, je tiens simplement à féliciter le ministre d'en être venu à une entente sur les mesures à prendre contre les inondations, et j'encourage ses collègues à l'appuyer entièrement.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre, mais je voudrais cependant rappeler à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) le problème que j'ai soulevé à maintes reprises en cette enceinte, depuis quatre ans, et lui demander quelle décision son ministère a prise à ce sujet.

On sait que l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est responsable de l'établissement des frontières entre les différentes provinces et les Territoires du Nord-Ouest. On sait également qu'au cours des derniers mois, l'honorable ministre a présenté des bills visant à délimiter les frontières entre l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest.

A ces occasions-là, j'ai mentionné à l'honorable ministre qu'il y aurait lieu de faire la même chose pour le Québec, particulièrement en ce qui concerne les îles entourant le Québec et situées à une distance de 12 milles du littoral québécois.

L'honorable ministre sait que c'est un problème qui intéresse beaucoup de gens du Québec. Il a sans doute lu le livre de M. Michel Brochu, professeur de géographie à l'École des Hautes études commerciales. D'ailleurs, l'honorable ministre sait qu'il s'agit là d'un problème qu'il faudrait régler.

Si l'honorable ministre veut également se donner la peine de relire certaines réponses qui ont été données à un comité permanent de la Chambre en 1963 je crois, il constatera que le représentant des Territoires du Nord-Ouest, à ce moment-là, ne s'opposait pas du tout à une nouvelle délimitation des frontières entre le Québec et les Territoires du Nord-Ouest. Cette dernière délimitation aurait pour effet de laisser au Québec les îles qui l'entourent et qui sont situées à une distance de 12 milles des côtes, à marée basse.

Alors, monsieur le président, je voudrais tout simplement demander à l'honorable ministre de nous dire quelles sont les intentions de son ministère à ce sujet-là? L'honorable ministre a-t-il l'intention de présenter bientôt une mesure législative, comme il l'a fait pour les autres provinces, en vue de délimiter les frontières entre le Québec et les Territoires du Nord-Ouest? L'honorable ministre pourrait-il nous donner son point de vue à ce sujet-là? Est-ce qu'il pourrait, en quelques mots, nous dire ce que son ministère a l'intention de faire à ce propos?

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je vais répondre à la dernière question de l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire).

A son instar, je suis intéressé à apporter de la clarté dans les frontières physiques comme dans les frontières intellectuelles.

Je m'intéresse beaucoup au problème que l'honorable député de Lapointe a maintes fois soulevé en cette enceinte relativement aux frontières entre les Territoires du Nord-Ouest et la province de Québec.

[M. Grégoire.]

• (3.50 p.m.)

J'ai demandé au ministère de me fournir un rapport à ce sujet. C'est fait; il est sur mon pupitre. Je n'ai malheureusement pas eu le temps de le consulter, mais je le ferai au cours des prochaines semaines et je verrai ensuite ce que nous pouvons en tirer.

En passant, j'aimerais rappeler à l'honorable député de Lapointe que pour entrer dans un tel exercice, il faut que le gouvernement fédéral, représenté par mon ministère, ait reçu l'assentiment de la province ou des provinces intéressées. En l'occurrence, il faudrait que la province de Québec manifeste un désir semblable à celui du gouvernement fédéral—si tel était le cas—représentant les Territoires du Nord-Ouest et qu'à cette occasion, une entente soit signée avant de procéder à une détermination plus exacte des frontières. Il ne s'agit pas tellement de délimiter les frontières que de préciser les frontières déjà reconnues. Je vais donc m'intéresser davantage à ce problème et j'aurai l'occasion, dans quelques semaines, soit en répondant à une question ou autrement, de donner une réponse à l'honorable député.

M. Grégoire: Monsieur le président, l'honorable ministre me permettrait-il de profiter de cette occasion pour le féliciter? Je constate qu'il a fait du bon travail, qu'il s'est occupé activement de ce problème, et je veux lui rendre hommage également pour le travail qu'il fait dans son ministère.

En terminant mes observations, je voudrais simplement ajouter ceci. Je remarque que le ministre nous a dit que le rapport était maintenant prêt, qu'il doit l'étudier et qu'il attend également que la province de Québec manifeste qu'elle est intéressée à régler ce problème-là. Maintenant que la chose est rendue publique, il appartiendra au gouvernement du Québec de s'y intéresser. Je crois d'ailleurs qu'il s'y intéresse d'assez près et qu'il fera des démarches en vue de signer des ententes avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et j'espère que toutes ces démarches aboutiront à bonne fin.

Je voudrais féliciter le ministre de son travail de l'intérêt qu'il a manifesté relativement à ce sujet.

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, comme le député de Lapointe est gentil aujourd'hui, j'étudierai même l'opportunité de lui laisser voir le document qui est sur mon pupitre.

M. Grégoire: Monsieur le président, je remercie le ministre.

[*Traduction*]

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je pourrais peut-être profiter de l'occasion pour répondre aux préopinants. Il n'y a pas grand-chose à répondre à mon ami le député de New Westminster, car il s'en est surtout tenu à donner des renseignements et à faire des compliments. J'aimerais faire tenir ces compliments à mes fonctionnaires, comme tout bon ministre se doit de le faire. J'aimerais aussi adresser un compliment à M. Williston, le ministre des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique. On dit souvent qu'il se présente des difficultés dans les relations fédérales-provinciales. On ne dit pas souvent qu'il y a aussi beaucoup d'amicale collaboration au palier politique et officiel. Malheureusement, les bulletins de nouvelles parlent des difficultés et les manchettes ne disent pas la somme énorme de collaboration qui existe. Je trouve cela regrettable, et j'ai donc cru que l'occasion était toute trouvée de mentionner la chose.

Le député de Nickel Belt a soulevé trois points. En premier lieu, l'information du public sur nos ressources naturelles. Je ne m'attarderai pas au problème que pose le partage de la juridiction, car il le connaît autant que moi. Il sait aussi que la juridiction du fédéral est très restreinte dans le domaine des mines. Outre la recherche scientifique et l'application de quelques lois minières, mes fonctionnaires s'occupent d'établir des analyses économiques destinées au commerce national et international. C'est un fait bien connu, je crois, que le Canada possède au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources un des meilleurs groupes de spécialistes de l'industrie minière. Le ministère notamment publie chaque année de nombreux articles où la situation est analysée au point de vue de ces ressources et de leurs possibilités commerciales. Lorsque je lis des revues de l'industrie minière, j'ai parfois l'impression —exagérée, bien sûr—que la plupart des collaborateurs font partie de mon ministère. Ils font à ce point de vue de l'excellente besogne, en tenant l'industrie et le public au courant de ce qui se passe dans cette industrie. Certains de leurs articles paraissent sous mon nom mais je tiens à dire que ce n'est pas moi qui les écrit. Ils émanent de mon ministère; c'est pourquoi ils sont si bons.

Les renseignements publiés proviennent des rapports du BFS, de divers exposés annuels de sociétés de la correspondance échangée avec l'industrie minière, et même, dans certains cas, de visites, de recherches et d'enquêtes. Mon honorable ami le sait, le ministère dirige un certain nombre de programmes d'assistance. Par exemple, il y a la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. En remplissant leur tâche et pour obtenir les renseignements requis, les fonctionnaires du ministère font plus qu'enquêter; ils parcourent également les lieux et visitent les mines pour veiller à l'application des lois.

Le député a aussi parlé de la pollution dans la région d'Elliot Lake, qui découle, semble-t-il, de l'entreprise destinée à l'énergie nucléaire. Il l'a dit, la question relève de la Commission de contrôle de l'énergie atomique dont le personnel est limité. Pour effectuer ses enquêtes, elle a recours quand elle le peut, aux services des ministères provinciaux de la Santé. Mon ami, j'en suis convaincu, n'aimerait pas que la Commission de contrôle de l'énergie atomique fasse double emploi avec les services des provinces. J'ai suivi l'évolution des cas précédents où il y a eu collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je ne suis toutefois pas au courant du cas particulier dont a parlé le député. Je vais me renseigner et je communiquerai avec lui.

Quant à la pollution en général et à la pollution de l'air, sur laquelle le député a beaucoup appuyé, puis-je faire observer que mes honorables amis semblent parfois me considérer comme le ministre responsable de la pollution de l'eau et attribuent la responsabilité de la pollution de l'air au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je renvoie jusqu'à un certain point la balle, car mon ministère assume la responsabilité des ressources en général. Je trouve, comme le député, que tôt ou tard les gouvernements fédéral et provinciaux devront envisager dans son ensemble le problème de la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Il faudra en venir là, car les divers genres de pollution ont un rapport entre eux.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a manifesté l'intention de présenter un bill sur l'épuration de l'air, et le projet de loi est en voie de rédaction. En outre, comme tout le monde le sait, une loi sur les eaux, dont l'application relèvera de mon ministère, et qui traitera de la pollution

sera présentée à la Chambre. Nous devrions, je pense, commencer par ce qu'il y a de plus urgent, d'après les spécialistes qui se sont prononcés ouvertement là-dessus. De leur avis à tous, l'aspect le plus urgent du problème de la pollution est celui qui a trait à l'eau. Nous pourrions ensuite nous efforcer de réunir tous les autres aspects de la pollution dans ce qu'on pourrait appeler un bill global.

Il serait inutile de rappeler à mon ami que la situation actuelle comporte un partage de juridiction faisant double emploi. Les membres du Nouveau parti démocratique reviennent souvent sur ce point. J'entendais un député dire que nous ne devrions pas nous soucier des difficultés d'ordre constitutionnel. C'est facile à dire, mais dangereux à réaliser.

• (4.00 p.m.)

Tous les députés conviendront, je pense, surtout ceux de l'opposition à ma droite, que le régime fédéral est le seul qui puisse permettre à notre pays d'être politiquement viable. Du moment qu'il nous faut un régime, nous devons l'accepter avec ses avantages et ses désavantages. Si le Canada était régi par un gouvernement unitaire, nous aurions bien des ennuis, autres que ceux que nous avons actuellement. Nous devons reconnaître le fait que nous avons un régime fédéral au Canada.

Il importe par-dessus tout de reconnaître que les juridictions sont partagées au Canada en matière hydraulique, que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités, et les provinces les leurs. Cela dit, il faut ajouter sans tarder que s'ils ne se donnent pas la main, presque rien ne s'accomplira parce que chaque niveau du gouvernement peut empêcher l'autre d'agir. C'est ce que je répète depuis toujours—et avec raison, je crois—une juridiction partagée au Canada n'est pas un pis-aller. C'est la seule façon de procéder; notre régime fédéral n'offre pas d'autre option.

Je dirai, non sans un peu de lyrisme, que c'est une mystique à créer: nous devons faire régner la coopération fédérale-provinciale, car, dans notre pays, c'est le seul moyen d'arriver à un résultat dans un grand nombre de domaines du gouvernement, sinon dans la plupart. Si nous ne sommes ni assez mûrs, ni assez évolués pour le comprendre, nous nous encombrerons de toutes sortes de difficultés inutiles qui ralentiront notre progrès économique et politique.

Je le répète, dans le domaine de la pollution, la responsabilité principale incombe aux provinces. Des députés me diront sans doute

[L'hon. M. Pepin.]

que l'air a tendance à se déplacer d'une province à l'autre et ils me présenteront des cartes prouvant qu'il en va de même pour l'air et l'eau, fût-ce au mépris du système constitutionnel, mais il nous faut reconnaître qu'au Canada, nous avons, dans ces domaines, des juridictions partagées.

Bien que je sois disposé à accepter certaines des idées exposées par le député de Nickel Belt, qu'il sache que certains de ses confrères de Toronto et certains des miens à Québec devraient exercer les mêmes pressions, là où elles s'imposent d'abord. Je suis presque un fanatique—si l'on peut parler de fanatisme —dans ce domaine du rapprochement avec les provinces pour arrêter les politiques coordonnées indispensables quant à la gestion des ressources. Permettez-moi de répéter, monsieur le président, que c'est la seule façon d'accomplir de grandes choses.

M. Barnett: Monsieur le président, le ministre ne convient-il pas qu'il est du devoir de la Chambre de pousser et d'aiguillonner le gouvernement pour qu'il joue le rôle qui lui revient dans l'État fédéral dont le ministre a lui-même parlé?

L'hon. M. Pepin: Oui.

M. Fawcett: Monsieur le président, je ne tiens pas à faire un autre discours. Je veux simplement assurer au ministre que je ne jette le blâme de la pollution de l'air et des eaux ni sur lui ni sur son collègue de la Santé nationale et du Bien-être social. Je sais que ces questions suscitent des conflits de juridiction que j'ai déjà évoqués. Ma première question est celle qui me tient le plus à cœur. Le ministre a, je crois, répondu par la négative en disant que les compagnies minières refusent de faire connaître l'étendue de leurs ressources dans des régions données. J'aimerais savoir si cette réponse est catégorique. Est-ce vraiment impossible d'obtenir des compagnies minières des renseignements sur le potentiel des régions qu'elles exploitent?

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je ne puis connaître tous les détails à propos de chaque usine du pays, mais il y a des moyens qui permettent au gouvernement de se renseigner. Par exemple le Bureau fédéral de la statistique distribue une quantité énorme de renseignements et mon ministère profite abondamment des enquêtes et des visites que

j'ai mentionnées. On peut même faire un geste frappant et consulter le ministère du Revenu national qui est une bonne source de renseignements. Mais je doute qu'il existe un climat de méfiance entre le gouvernement et l'industrie au Canada. J'ai visité différentes industries, des régions minières, des gisements de gaz et de pétrole, et le reste, et je suis convaincu que les rapports entre l'industrie et le ministère sont, de part et d'autre, très amicaux. Il est beaucoup plus facile, bien entendu, de se renseigner quand on envoie un chèque, et je suppose que nous avons peut-être recueilli plus de renseignements sur le charbon et l'or, à cause de l'assistance accordée à ces industries, que sur le nickel, le plomb et le zinc. C'est une idée qui m'est venue, mais je crois que nous sommes bien renseignés sur tous les minéraux.

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais féliciter le ministre de son excellent résumé de l'activité du ministère. J'estime qu'il fonctionne très bien depuis le changement. Je compte parmi ceux qui sont venus de l'industrie minière au Parlement du Canada et cela m'a beaucoup étonné à l'époque de voir que le ministère des Mines et des Ressources n'avait rien à voir aux mines et très peu aux ressources. C'était un organisme préhistorique.

Les récentes adjonctions au personnel du ministre ne comprendront pas, je l'espère, l'argent de pollution dont nous essayons de nous débarrasser et qui a récemment frappé deux autres ministères. J'espère que le ministre pourra continuer dans la voie où il s'est engagé. Son ministère est très important pour la province d'Ontario dont je suis originaire. Les progrès accomplis nous ont beaucoup réjouis. Je m'intéresse beaucoup à l'œuvre du ministère concernant l'exploitation des minerais en particulier dans l'Arctique et au large des côtes septentrionales du Canada. J'ai également suivi avec intérêt l'évolution des travaux sur les plateaux polaire et continental.

Sauf erreur, il ressort des remarques de mes collègues de Timmins et de Nickel-Belt que le Canada disposera d'une immense quantité de ressources minières. Avec la mise en valeur de nos régions isolées, nous constaterons que ces ressources naturelles sont une des richesses fondamentales de notre pays. Je me réjouis donc des travaux entrepris par le ministère. L'unification au sein du ministère des Mines quant au traitement et à la transformation effectués dans diverses formes d'exploitation minière a été d'une grande utilité. Mes commettants sont très heureux du travail accompli par un ancien sous-ministre quant à la mise au point de meilleures méthodes pour le traitement du minerai de fer dans notre région afin d'en faire un produit rentable. Le ministère fédéral des Mines a bien travaillé dans cette région.

Les remarques faites ces derniers mois par le ministre m'ont également beaucoup intéressé. A mon avis, il s'est montré un jeune ministre très compétent et très progressiste, ce qui explique mes remarques de tout à l'heure. D'autres ministères ont souffert pour avoir eu moins de chance que le sien. Non qu'on puisse comparer le ministre de l'Industrie et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources—ils sont certes bien différents —mais les deux ministères ont beaucoup en commun et empiètent parfois l'un sur l'autre.

Je pense comme le ministre que l'autorité est partagée dans ce domaine. Nous avons un État fédéral, d'où le problème du partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces. Ces problèmes ne viennent pas nécessairement de notre constitution, mais de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui, à mon avis, peut-être modifié. Mais, ce n'est pas là où je veux en venir. Si le ministre croit sincèrement qu'un programme doit être entrepris, ce serait possible si le gouvernement fédéral prenait l'initiative. Les programmes dont le gouvernement fédéral a pris la direction au cours des années ont été fort étendus et assez avancés.

• (4.10 p.m.)

En ce qui concerne les programmes où nous attendions patiemment que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux, comme pour le programme de développement régional, nous avons constaté que les autorités provinciales n'avaient pas les ressources voulues, ou la prévoyance et l'imagination qui leur aurait permis de dépasser les limites établies. Dans ce domaine, le gouvernement fédéral s'est, je crois, très bien comporté.

Le ministre a mentionné qu'il avait une responsabilité en matière hydraulique. J'ai été étonné d'apprendre au cours des délibérations d'un comité, où il était question du niveau d'eau des Grands lacs, que 15 ministères environ du gouvernement provincial d'Ontario et du gouvernement fédéral s'intéressaient

à la question du niveau d'eau des Grands lacs. De plus, 11 ou 12 organismes des États-Unis et un certain nombre du Québec s'intéressent aussi à cette question, si bien que lorsque nous débattions le problème du niveau d'eau et la pollution des Grands lacs, ainsi que de nombreux autres sujets, le gouvernement fédéral avait une bonne excuse pour dire qu'il ne pouvait rien faire au sujet du niveau d'eau des Grands lacs tant que tous les ministères provinciaux n'auraient pas décidé de concert ce qu'ils voulaient entreprendre.

Ils avaient aussi une excuse valable de dire qu'ils régleront toute l'affaire quand ils auront la coopération des États de New York, Pennsylvanie, Michigan et de tous les autres qui bordent les Lacs. Le ministre se rend compte que le problème auquel se heurte le comité semble insoluble. Pourtant, des mesures ont été prises par la Commission mixte internationale, qui a réussi, au moyen d'un traité international et par la délégation de pouvoirs, à étudier certains aspects de ce problème qui n'aurait pas pu être scruté, je crois, par la seule collaboration entre les différents ministères.

Quand j'ai demandé à l'un des membres quel était le niveau des eaux dans les Grands lacs, j'ai appris avec surprise que le niveau s'était élevé de 11 pouces ces deux dernières années et qu'il s'élèverait encore de 11 pouces. Il était au courant, car il habite sur la rive de l'un des Lacs. D'après moi, cette élévation aidera beaucoup à compenser la baisse de quatre pieds que cette région a connue en très peu de temps.

Le renseignement qui manquait au comité était tel qu'il aurait pu être fourni par le ministère. Il nous a beaucoup intéressé d'apprendre que les seules données disponibles au ministère, pendant longtemps, étaient celles de la statistique de l'armée des États-Unis. Sauf erreur, des responsabilités à cet égard auraient été confiées à l'armée américaine, mais la Commission mixte internationale ne l'a pas confirmé. On m'informe que les militaires de l'armée américaine ont mené un genre d'enquête dans la région du cours supérieur de la rivière Nipigon et que l'affaire est très secrète. J'espère qu'il n'y a pas de secret en ce qui concerne le ministre, car nous n'avons pu assurer de notre côté les services que l'armée des États-Unis fournit depuis plus de cinquante ans. Mais les habitants de la région et moi-même espérons que notre pays pourra un jour exercer l'enquête qui s'impose. Je suis très heureux d'apprendre que le centre des Grands lacs sera établi à Burlington et qu'il devra assurer le niveau des eaux d'amont des Grands lacs.

[M. Peters.]

Notre discussion malheureusement doit se limiter aux crédits à l'étude, mais j'aimerais bien savoir s'il y a eu quelques travaux d'entrepris pour la régularisation du débit que l'on devait ou qu'on espérait effectuer dans la région du lac St. Clair, pour permettre un contrôle raisonnable du niveau des eaux des Grands lacs. J'ai été atterré d'apprendre, car je l'ignorais, qu'une quantité d'eau déversée à la tête du lac Supérieur prendrait trois années à atteindre Montréal. Je me suis immédiatement demandé ce qu'il adviendrait, si, au cas où nous jugions avantageux d'entreprendre la dérivation des eaux du bassin hydrographique de l'Arctique. Si les eaux de ce bassin se déversaient dans les Grands lacs pendant un an et atteignaient Montréal l'année suivante, alors que la coulée des eaux et les pluies y seraient exceptionnellement fortes, la situation serait peut-être alors plus néfaste qu'on ne l'aurait prévu.

On peut s'attendre à des inondations, surtout avec le débit non régularisé des Grands lacs. Tel est particulièrement le cas en Pennsylvanie, où il peut y avoir autant d'inondations que de disettes d'eau, mais où les inondations causent beaucoup plus de dégâts que les faibles niveaux d'eau ne causent de difficultés.

J'ai été très heureux lorsque le ministre a dit qu'on devançait de deux ans l'étude dans le Nord de l'Ontario. Je suppose que le rapport en sera prêt sous peu et j'espère qu'on étudiera simultanément le projet de dérivation. A toutes les campagnes électorales, les hommes politiques nous parlent du projet de dérivation des eaux de la baie James. Pendant l'une des dernières campagnes électorales, j'ai été très étonné de voir les publications qu'on distribuait pour décrire les péniches qui sillonneraient dans les deux sens la rivière Ottawa et le lac Témiscamingue, jusqu'à la baie James. C'est probablement possible, mais cela m'a paru une histoire à la Buck Rogers, car je ne vois pas ce que des péniches iraient faire dans cette région. Nous nous amusons follement à haler des billes sur le lac Témiscamingue et sur la rivière Ottawa, et je ne vois pas l'utilité d'y ajouter des péniches, qui pourraient créer tout un chambardement. On a soutenu que toutes les agglomérations sises en bordure de la voie maritime, de Montréal à la baie James, seraient des villes portuaires, susceptibles de devenir des centres d'importation et d'exportation.

Cela ressemblait à un beau rêve, mais à mon avis, plus vite on fera le relevé des possibilités qu'apporterait cette dérivation, mieux les intéressés comprendront le problème. Je ne m'oppose nullement à ce projet, ni à ce qu'on aménage une voie maritime dans une partie de cette région. Mais il y a peu de chance, je pense, qu'on l'aménage de Montréal à la baie James pour le transport lourd. Je n'espère pas voir cela de mon vivant.

Le ministre a expliqué de façon assez détaillée ses devoirs en matière de pollution et le travail qu'on fait dans ce domaine. Je suis heureux d'entendre certains candidats à la direction du parti libéral faire ce que je considère comme des déclarations utiles concernant la pollution de la voie maritime dans le bassin hydrographique d'Ottawa. L'un des candidats a dit que c'était une honte. Nous le savons depuis assez longtemps. A mon avis, voilà un domaine où le gouvernement fédéral serait sage en partageant ses responsabilités.

M. Cowan: Le député me permet-il de lui poser une question. Je voudrais lui demander quel ministre a déclaré que la pollution de la rivière Ottawa était une honte et comment il se proposait d'y remédier lorsqu'il deviendrait chef du parti libéral? A-t-il expliqué pourquoi il ne faisait rien à ce sujet actuellement?

M. Peters: Il est peut-être plus facile pour un candidat que pour le prochain premier ministre du Canada de trouver une solution. Je ne prétends pas que les promesses électorales, même celles des députés libéraux, seront nécessairement tenues. J'ai été simplement heureux d'apprendre qu'il savait que c'était là un problème.

• (4.20 p.m.)

J'aimerais parler de la ligne de partage des eaux de l'Ottawa qui m'a fort intéressé. Je me suis préoccupé d'un autre ministère à cet égard, parce que nous semblons n'avoir aucun contrôle sur cette voie d'eau. On fait flotter 500,000 cordes de bois à pâte sur le lac Témiscamingue, et cela constitue une industrie très importante pour le Nord du Québec et de l'Ontario. Nous n'avons pu régulariser ce flottage simplement parce que la saison en est trop longue. En réalité, ce n'est pas du flottage de rivière. Les billes y sont halées par des remorqueurs, et ce procédé prend tout l'été à cause de la quantité de grumes.

En réalité, ce qui me préoccupe, ce sont les fluctuations du niveau de la rivière qui ont un rapport avec la pollution, dans la région. Parfois, l'orifice des canalisations d'égouts des villes riveraines est exposé à l'air, de sorte qu'on peut voir les eaux d'égouts se déverser dans le lac. Je suppose que le ministre parlait de la Direction des ressources hydrauliques d'Ontario lorsqu'il disait que parfois nous n'obtenons pas toute la collaboration que Toronto devrait nous accorder. J'ai éprouvé ce sentiment moi aussi lorsque les autorités en cause ont insisté pour que j'effectue nombre de modifications dispendieuses là où je demeure, près du lac, mais ont négligé les municipalités riveraines. Il ne m'a pas semblé que j'aggravais ce problème tout à fait autant que ces municipalités.

Dans le passé, la loi a changé tellement souvent qu'on a accordé certaines permissions à l'Hydro-Ontario et à l'Hydro-Québec. Ainsi, le ministère des Travaux publics a permis à l'Hydro-Québec d'ouvrir le nouveau barrage pour laisser passer une certaine quantité d'eau, mais il ne lui a pas dit quand le fermer. A la fin du week-end, le niveau de l'eau avait monté de 14 pouces. Personne n'exerce vraiment un contrôle. Personne n'envisage ce qui va se passer à Ottawa ou dans les régions situées en aval du barrage. Un certain contrôle est nécessaire, mais aucun n'a encore été institué.

J'aimerais dire quelques mots du service de la cartographie. Voilà un domaine où, à mon avis, le Canada est très en avance sur la plupart des autres pays du monde. Nous avons le plus long littoral et, probablement, le plus vaste territoire vierge qui soient au monde. Les procédés de cartographie que nous avons pu mettre au point au Canada ne le cèdent à aucun autre. L'outillage de reproduction que nous employons pour lever les cartes est probablement le meilleur qui existe. Je comprends que de nombreux pays s'intéressent aux techniques que nous avons pu mettre au point dans ce domaine.

Le ministre pourrait peut-être songer à ce domaine, lorsque nous parlerons de l'aide aux pays étrangers. J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs ministres de pays de l'Afrique orientale la façon dont le Canada pourrait leur venir en aide. Comme de nombreux Canadiens hésitent à faire une contribution générale, sous forme d'aide extérieure mais sont disposés à fournir une assistance technique, et comme un des problèmes de ces pays est leur incapacité à établir un service de cartographie chargé d'effectuer des relevés de

leurs ressources, je me demande si le ministre songerait à offrir les services de nos fonctionnaires à ces pays. Ils pourraient ainsi profiter de nos techniques les plus perfectionnées.

Le dernier point que je voudrais mentionner, monsieur le président, est le programme des routes d'accès aux ressources. Je demanderais au ministre de poursuivre ce programme l'an prochain. J'ai signalé que dans les régions isolées, les gouvernements fédéral et provinciaux ont effectué un travail considérable sous ce rapport. Lorsque je considère l'histoire du Nord de l'Ontario, je suis toujours impressionné de constater que les premières équipes d'arpenteurs se sont rendues dans le Nord de l'Ontario un peu avant le début du siècle, vers 1886, et elles y ont dressé un relevé des ressources.

Il est intéressant de constater que durant cette brève période, qui n'a probablement pas dépassé deux ans, les 10 équipes ont effectué des relevés. Ils ont catalogué les nombreuses ressources de la région. Depuis lors, le ministère fédéral des Mines et les autorités provinciales ont tous deux complété ce catalogue. Fait intéressant à noter, ces plans du Nord de l'Ontario non seulement désignaient les emplacements exacts où les mines seraient exploitées, mais encore ceux où se développeraient des cantons propres à la culture. C'est étonnant, quand on songe que ces régions étaient entièrement boisées à l'époque. Les cantons indiqués sur le plan correspondent presque exactement aux régions agricoles et aux cantons actuels. Les régions minières ont été désignées longtemps avant qu'on ait trouvé du cobalt et de l'or à Kirkland Lake.

Ce programme des voies d'accès aux ressources ne se poursuit pas au hasard, comme on pourrait peut-être le croire. Lorsque des travaux sont décidés, ce n'est pas dans le vague espoir que l'exploitation des ressources suivra. Nous avons à peu près la certitude qu'elle suivra, à cause des renseignements des géologues et des autres fonctionnaires du service des mines. J'espère donc que le ministre prolongera ce programme des voies d'accès aux ressources. Je sais bien qu'il y a parfois des irrégularités. La nouvelle voie d'accès de Timmins à Sudbury, en construction, en sera une, je pense. Il semble qu'il suffise d'avoir un habitant à 20 milles de la route, pour que la route soit déviée dans cette direction. La route pourrait tout aussi facilement mener aux ressources si elle s'écartait de 20 milles de la ligne droite, mais le gouvernement ferait bien, selon moi, de laisser un peu à l'entrepreneur le soin du projet. Les Brown Industries ont suffisamment d'argent à mon avis pour se tirer d'affaire. Il appartient plutôt au ministre qu'aux intéressés, de décider du tracé de la route d'accès aux ressources. Il nous faudrait envisager l'affaire d'un point de vue assez objectif.

J'aimerais plus tard parler de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et des problèmes qui s'y rattachent. Une telle discussion entraînera peut-être l'élaboration d'un plan à l'intention de l'industrie minière pour les deux prochaines années, ce qui lui permettra de prendre des décisions.

M. Germa: J'applaudis au préambule de mon collègue, le député de Timiskaming. Le ministre, a-t-il dit, est peut-être l'un des membres du cabinet les plus amis du progrès. Je n'ai aucune raison de croire qu'il ne l'est pas. J'ai donc décidé de prendre la parole à cette occasion pour attirer son attention sur certains points qui, je pense, contribueraient au développement des ressources canadiennes pour le plus grand bien de nos concitoyens plutôt que pour celui des sociétés étrangères qui semblent contrôler les richesses minérales du pays.

• (4.30 p.m.)

Je me suis aperçu que le Parlement ne se rendait guère compte des ressources du Canada lorsque, il y a deux ou trois ans, l'ancien député de Sudbury crut bon d'amener 60 ou 70 députés dans sa ville, où ils furent invités par les sociétés minières à un dîner arrosé de vins fins. J'étais, à l'époque, membre du conseil municipal et j'y fus convié.

J'entrai en conversation avec certains députés qui trahissaient leur ravissement devant la richesse qu'ils croyaient extraite et répandue autour de la collectivité de Sudbury lorsqu'ils avisèrent trois puissantes cheminées d'usine qui vomissaient leurs exhalaisons à 600 pieds dans les airs. Ces députés furent très surpris d'apprendre que même si 125,000 personnes de la région de Sudbury sont reliées, directement ou indirectement, à l'industrie minière, la ville même et ses environs n'étaient pas tellement prospères. Ils n'étaient pas au courant de l'exemption fiscale de trois ans accordée aux sociétés minières. Ils connaissaient mal aussi l'allocation d'épuisement de 33⅓ p. 100 accordée à ces sociétés. Ces députés ignoraient qu'au niveau provincial, les propriétés minières ne sont pas soumises à l'imposition municipale. Donc, même si nous avons l'air prospères, comme pourraient le faire croire les cheminées de nos usines, en fait, nous ne le sommes pas.

La plupart des richesses minérales du Canada sont concentrées dans la région dite du bouclier laurentien, ce grand fer à cheval autour de la baie d'Hudson, qui part du Québec, traverse l'Ontario et se prolonge jusque dans le Nord-Est du Manitoba. Cette région est peu représentée à la Chambre à cause de sa population clairsemée. Nous n'entendons donc pas autant parler de richesses minérales que de la culture du blé de la part des producteurs de blé ou des pêcheries de la part des pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Très peu de députés viennent de la région du bouclier laurentien, et c'est à eux de renseigner la Chambre, sur ce qui s'y passe. Je ne tiens pas à me faire passer à la Chambre pour un spécialiste de l'industrie minière, même si j'ai travaillé plus de 30 ans pour une compagnie minière et suis au courant de la façon dont on procède.

Je tiens à rectifier ce qui me semble être un malentendu. D'aucuns croient que les compagnies qui obtiennent le droit d'extraire des minéraux sont seules à avoir juridiction dans ce domaine. Nous devons reconnaître, néanmoins, que ce sont les Canadiens qui sont les premiers propriétaires des richesses du pays et qu'il appartient au gouvernement d'intervenir en leur nom dès qu'il se rend compte que les gens ne bénéficient pas de la mise en valeur de ces ressources.

Je ne doute nullement que le jour viendra où tous les gisements de minerai au pays seront épuisés. L'industrie minière se détruit elle-même et le plus tôt on aura épuisé ses ressources, le plus vite ce jour viendra. Hier soir, monsieur le président, on a annoncé dans le bulletin des nouvelles à la télévision, la fermeture d'une des plus grandes mines d'or du Canada. Aujourd'hui, 500 ouvriers y sont mis à pied. Cette mine, qui a eu jusqu'à 3,000 ouvriers, en compte aujourd'hui 500 et n'en comptera plus un seul demain. Le commentateur a signalé que cette mine a produit pour 600 millions de dollars d'or depuis sa mise en exploitation.

Maintenant, après avoir épuisé le gisement aurifère, la compagnie abandonne à son sort la collectivité qui vivait de la mine. Je me demande si les habitants de la localité n'ont pas droit à une partie des richesses que la mine a produites. Ne pourrait-on pas mettre de côté une partie des richesses provenant de l'exploitation de nos ressources naturelles, pour assurer le recyclage des habitants qui ont aidé à les mettre en valeur? Jusqu'à présent, on n'a rien fait en prévision du recyclage des travailleurs industriels au sein de la collectivité. Il faudrait prévoir le recyclage des travailleurs en établissant des industries secondaires afin que les mineurs puissent recourir à un autre métier quand les ressources naturelles sont épuisées.

Il y a plusieurs douzaines de villes minières fantômes dans le Nord de l'Ontario, monsieur le président, où rien ne bouge, sauf peut-être les volets brisés des fenêtres des maisons délabrées. Les compagnies minières les ont abandonnées. Les mineurs et leurs familles ont été obligés de quitter leur collectivité. C'est malheureux à dire, mais on n'y a pas réinvesti la moindre parcelle des richesses maintenant épuisée. On ne les a pas non plus employées pour placer les ouvriers dans d'autres branches.

On ne peut produire aucune richesse, monsieur le président, à moins de s'emparer d'un outil pour en faire quelque chose. Les richesses peuvent dormir dans le sol pendant 1,000 ans de plus. Le monde n'en sera pas plus riche d'un sou, à moins qu'on ne les extraie et qu'on ne les exploite.

Il en est de même pour le bois de construction qui est une industrie importante dans le Nord de l'Ontario. Les forêts peuvent durer 1,000 ans sans qu'on n'en tire aucune richesse, tant que la hache n'aura pas abattu les arbres. La richesse naît seulement avec l'éclatement des copeaux.

Certes, les sociétés minières protesteraient si le gouvernement décidait d'empiéter sur le régime d'entreprise privée en adoptant la voie que j'ai décrite, monsieur le président. Permettez-moi de rappeler l'aspect socialiste de l'industrie minière. La Chambre a été plus ou moins forcée de voter la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. C'est du socialisme pour le riche, et de la libre entreprise pour le pauvre. Pendant que les exploitants des mines d'or réalisaient de gros bénéfices, ils ne voulaient pas qu'on s'immisce dans leurs affaires. Ils voulaient la liberté pour tirer profit du sol. Lorsqu'ils ont eu des difficultés à cause du coût d'extraction de l'or, le gouvernement a dû intervenir. «Nous devons aider ces sociétés,» a-t-il dit «car nous devons garder leurs emplois aux Canadiens». Si une partie des 600 millions que la mine d'Hollinger a tirée du sol avait été retenue par le gouvernement, il aurait pu utiliser cet argent pour aider les habitants de Timmins ou pour y diversifier l'industrie. En fin de compte, voyez-vous, le gouvernement doit bien intervenir et prendre la succession de l'entreprise privée. Les ressources naturelles d'une région finissent par s'épuiser et sans l'aide du gouvernement, les gens sont à la merci de la nature.

• (4.40 p.m.)

Dans son introduction, le ministre a parlé de la constitution canadienne et de la nature des pouvoirs fédéraux d'il y a cent ans. Certes, même s'ils avaient essayé, les Pères de la Confédération n'auraient pu élaborer une forme de gouvernement plus compliquée que la nôtre actuellement. Nous avons trois paliers de gouvernement dont les juridictions sont souvent contradictoires. A l'origine, presque tous les pouvoirs étaient confiés à la Chambre fédérale, mais au fil des années, soit à cause de la faiblesse des gouvernements fédéraux ou de la force des gouvernements provinciaux, l'autorité de la Chambre fédérale a été constamment grignotée. Le parti qu'on a vu le plus longtemps au pouvoir depuis cent ans est particulièrement responsable de cette désintégration. Le gouvernement devrait essayer de recouvrer pour la Chambre une partie de cette autorité. L'autorité fédérale a été tellement rognée que les premiers ministres provinciaux imposent parfois leurs volontés au gouvernement fédéral. Cette situation est intolérable et l'on devrait prendre des mesures pour que la Chambre fédérale réintègre certains de ses pouvoirs. A cette fin, le ministre devra peut-être bousculer quelques personnes. Sans être le premier responsable, il pourrait bien se faire des ennemis parmi des gens comme le premier ministre Robarts s'il cherche à reconquérir ces pouvoirs.

Les ressources hydrauliques figurent parmi les principaux domaines qui relèvent du ministre. Quiconque survole le nord de l'Ontario pourrait facilement penser qu'il y a là plus d'eau que de terre. Ces eaux sont celles de la Baie d'Hudson ou du bassin des Grands lacs. Puisque ceux-ci constituent une voie d'eau internationale, ils relèvent du gouvernement fédéral dans la mesure où il peut exercer sa juridiction. Le ministre a également déclaré que ses pouvoirs ne concernaient pas tous les ruisseaux ou tous les cours d'eau qui se jettent dans les Grands lacs. Ces petites voies d'eau relèvent de la juridiction provinciale.

Je voudrais savoir comment un certain pêcheur de la rive nord du lac Huron concilierait ses positions. Il pêchait dans le canal nord et expédiait ses prises à New York. Pendant ce temps, la Kalamazoo Vegetable Parchment Company, devenue depuis la Brown Forest Industries Limited, compagnie de pâte à papier appartenant à des étrangers, déversait ses déchets industriels dans la rivière Spanish, à 50 milles des Grands lacs. Ces déchets ont été emportés jusqu'à l'embouchure de la rivière Spanish où les pêcheurs exerçaient leur activité. Je le répète, les pêcheurs expédiaient leur prise à New York. L'un d'eux, appelé Bishop, a reçu une lettre de son acquéreur de New York lui disant qu'on avait reçu le poisson dans de bonnes conditions, mais qu'il n'était pas comestible car il avait un goût de substance carbolique. On pouvait directement attribuer ce goût aux activités de l'usine de pâte à papier située à 50 milles des Grands lacs.

Or, si le ministre doit assumer leur protection il devrait évidemment étendre sa juridiction à 50 milles de leur rivage.

Ne disons pas que la juridiction fédérale s'étend jusqu'à la rive et que l'autorité fédérale commence au-delà. Les eaux des Grands lacs proviennent de leurs affluents. A mon avis, on devrait étudier le problème de concert avec les provinces et exercer des pressions pour qu'on purifie nos eaux.

Le ministre ne sait probablement pas que même si les pêcheurs et les propriétaires de camp sur la rivière Spanish avaient obtenu une injonction judiciaire contre le Kalamazoo Vegetable Parchment Company, le premier ministre de l'Ontario de l'époque a présenté une mesure législative spéciale, qui accordait à la Kalamazoo le privilège spécial de polluer la rivière. Il est bien compréhensible qu'après sa démission, le premier ministre ait été nommé membre du conseil d'administration de la Kamalazoo. Je crois qu'à ce moment-là, il a été nommé au conseil d'administration de 17 sociétés différentes.

Je tiens à signaler au ministre une lettre que j'ai reçue. Il en a reçu une copie lui aussi, car son nom figure sur la liste des destinataires. Cette lettre provient de M. William R. Warnick, ingénieur de profession, habitant la route rurale 2 à Lowbanks, Ontario; il y parle de l'usine de produits chimiques située près de Dunnville, en Ontario, et qui fait l'objet d'une énorme publicité par suite d'une émission de Radio-Canada relative à la pollution par le fluorure. L'auteur de la lettre dit que chaque jour 12 tonnes de fluorure s'acheminent vers la région du lac Ontario. Il dit qu'environ 4,639 tonnes, soit à peu près 36 millions de livres par an y sont déversées.

Les chiffres fournis par l'auteur de la lettre révèlent qu'environ 200 wagons couverts de fluorure se répandent chaque année dans le réseau des Grands lacs. Le fluorure parcourt un certain nombre de ruisseaux et emprunte la Grande jusqu'aux Grands lacs. Je sais que l'eau des chutes Niagara est polluée. On n'a qu'à se promener dans la rue de Niagara Falls qui longe l'escarpement pour savoir que les Grands lacs sont pollués; on sent la pollution dans l'embrun qui se dégage. Pendant de nombreuses années, le Canada a eu comme

politique des eaux ce que le médecin hygiéniste de Sudbury appelait la politique de l'amont et de l'aval. Ceux qui avaient de la chance vivaient en amont et ceux qui n'en avaient pas, en aval. Cela allait assez bien lorsque le pays était très jeune et peu populeux. Mais aujourd'hui, presque tout le monde vit en aval de quelqu'un d'autre, et il faut changer de politique.

• (4.50 p.m.)

Le ministre a parlé d'une modification possible à la loi de l'impôt sur le revenu, aux termes de laquelle on accorderait une remise d'impôt aux industries pour l'argent consacré à de l'équipement de contrôle de la pollution. On peut douter qu'il s'agisse là d'une bonne politique, car cela reviendrait à demander aux Canadiens de faire un don afin de permettre à l'industrie d'installer des appareils pour combattre la pollution. A mon avis, il n'est pas équitable d'exiger cela du public.

Je ne crois pas que ce soit trop demander à la société qui exploite les ressources que de consacrer une partie de ses bénéfices à l'installation d'outillage contre la pollution. Si ces ressources valent la peine d'être exploitées, toutes les dépenses qu'entraîne leur exploitation devraient être assumées par quiconque tire un bénéfice de l'entreprise, et non par le reste du Canada. Je ne vois pas pourquoi les citoyens canadiens subventionneraient des sociétés rentables dans un domaine comme celui-là.

Certains pays ont adopté la méthode que voici: les impôts vont de pair avec le degré de pollution—le contraire de ce que ce comité a proposé. Comme je l'ai signalé, il y a une usine qui déverse dans le lac Érié 4.8 tonnes de fluorure tous les huit heures. Pourquoi n'imposerait-on pas une amende pour chaque tonne de déchets que cette usine juge bon de déverser dans les Grands lacs? Elle pourrait s'élever à $100 ou $200 la tonne, peu m'importe. Mais l'amende baisserait à mesure que la pollution diminuerait.

Sauf erreur, un tel système d'encouragement est en vigueur dans l'une des régions les plus industrialisées du monde, le bassin de la Ruhr. Le gouvernement consacre les fonds recueillis à l'installation d'équipement antipollution. En fin de compte, ce sont les industries qui contribuent à la pollution qui paient les frais. Il arrive souvent que la pollution est en proportion directe avec les profits d'une société, car s'il n'est pas jugé nécessaire d'installer pareil équipement, les bénéfices augmentent. C'est pourquoi il est difficile de persuader l'industrie de consacrer des fonds à de l'équipement qui, dans certains cas, est considéré comme non productif. Ainsi, au lieu d'obliger le contribuable à payer une partie du coût d'installation de l'équipement antipollution, il faudrait imposer une taxe de pénalisation calculée d'après la quantité de tonnes; cela encouragerait les sociétés à lutter contre la pollution pour éviter un surcroît d'impôt.

La lettre dont j'ai parlé était adressée au directeur de l'Ontario Water Resources Commission; l'auteur y pose 33 questions. Je me demande si le ministre a pris le temps de la lire et s'il a répondu aux questions relevant de lui. Je n'ai pas l'intention de lire les 33 questions, mais le ministre devrait, à mon avis, examiner la lettre et peut-être répondre à certaines d'entre elles, par exemple à la question n° 24, où l'on demande si les rumeurs concernant des mises au monde récentes d'enfants mort-nés sont vraies ou non et à la question n° 25: «Pouvez-vous me dire pourquoi ma chatte a depuis quelques temps des chatons mort-nés et déformés?»

Monsieur le président, lorsqu'on entend parler d'animaux mort-nés et déformés, il est temps de faire enquête. Les êtres humains peuvent sans aucun doute résister à des doses beaucoup plus fortes de ces poisons que ne le peuvent de petits animaux comme les chats, mais finalement la pollution atteint un niveau dangereux.

J'aimerais donc demander au ministre de songer à ce que j'ai dit et surtout aux frais qu'entraîneraient les installations antipollution dont l'industrie a besoin. Je crois sincèrement qu'il appartient à l'industrie d'en faire les frais, et non aux contribuables canadiens.

[*Français*]

L'hon. M. Cadieux: Monsieur le président, il semblerait y avoir possibilité d'adopter les crédits supplémentaires de la Défense nationale qui ont trait aux salaires. Nous avons besoin de ces crédits pour compléter la paye de ce mois-ci. Je comprends qu'il y aurait consentement, des deux côtés de la Chambre, pour que ces crédits soient adoptés maintenant.

[*Traduction*]

M. Knowles: Il y a bien eu des conversations à ce sujet, et le ministre a indiqué notre position. Nous proposons qu'on réserve ce crédit du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que la présidence nous saisisse des crédits de la Défense nationale et que nous les adoptions sans débat.

L'hon. M. MacLean: Nous sommes d'accord pourvu qu'il n'y ait pas de débat.

M. le vice-président adjoint: Plaît-il au comité de réserver les crédits supplémentaires du ministère de l'Énergie, des Mines et

des Ressources et d'aborder maintenant les crédits supplémentaires du ministère de la Défense nationale?

Des voix: Oui.

DÉFENSE NATIONALE

Services de la défense—

15c. Direction, entretien et construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel et de perfectionnements importants pour les forces armées du Canada, $58,769,000.

(Le crédit est adopté.)

Recherches pour la défense—

35c. Programme de recherches sur les satellites—Mise au point et outillage d'une série de satellites destinés à la réalisation d'un programme de recherches scientifiques, objet d'un accord intervenu entre l'United States National Aeronautical and Space Administration et le Conseil de recherches pour la défense, $500,000.

(Le crédit est adopté.)

L'hon M. Bell: En ce qui nous concerne, nous sommes disposés à continuer et à terminer l'étude des autres crédits. (*Applaudissements*)

M. Knowles: Je crois qu'il est cinq heures, monsieur le président.

L'hon. M. Pepin: Ce n'est pas chrétien.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

• (5.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics et les bills privés.

LE CODE CRIMINEL

SUBSTITUTION DU GAZ À LA PENDAISON

L'ordre du jour appelle:

Suite du débat sur la motion de M. Cowan (York-Humber) portant deuxième lecture du bill n° C-28, modifiant le Code criminel (Peine capitale, forme de la sentence).

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à renvoyer à plus tard l'examen du bill n° C-28, à condition que cela ne l'empêche pas d'être remis à l'étude vendredi prochain, ou le vendredi suivant.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que le bill n° C-28 garde son rang au *Feuilleton* pour être étudié vendredi prochain ou le vendredi suivant?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est réservé.)

[Le vice-président adjoint.]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

LA PERMANENCE APRÈS LA CURE D'UNE MALADIE MENTALE

M. Hubert Badanai (Fort-William) propose la deuxième lecture du bill n° C-30, visant à modifier la loi sur l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, la modification projetée vise à donner à l'immigrant qui a été atteint d'un trouble mental et s'en est apparemment remis, un statut permanent prévu par la loi sur l'immigration, et à l'accorder au détenu criminel qui a fait preuve de bonnes dispositions. Dans son état actuel, la loi ne permet pas au malade mental de prouver qu'il est rétabli.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a, de fait, reconnu l'iniquité flagrante du règlement actuel en révélant l'intention générale du gouvernement dans le Livre blanc sur l'immigration. On trouvera à la page 26, à l'alinéa 58 du Livre blanc, la déclaration suivante:

Les connaissances scientifiques et les spécialisations de la médecine ont beaucoup réduit l'élément de risque que comportaient autrefois certaines maladies. Les raisons actuelles d'interdiction ne tiennent pas tout à fait compte de ces progrès de la science. Ils ne sont pas non plus entièrement conformes aux conceptions actuelles de la médecine et de la sociologie, particulièrement en ce qui a trait aux maladies mentales et à l'épilepsie. Ceux qui sont vraiment aliénés et les personnes atteintes de maladies infectieuses et contagieuses ne devraient pas être admis comme immigrants ou non-immigrants, à moins que leur venue au Canada n'ait fait l'objet d'un arrangement préalable en vue d'un traitement et que les précautions nécessaires n'aient été prises. Toutefois, une maladie guérie ou maîtrisée, dans la mesure où le danger pour la santé et la sécurité publiques est écarté, ne devrait pas être un obstacle à l'admissibilité temporaire ou permanente. Les personnes souffrant de troubles mentaux ou physiques ne devraient pas être refusées pour cette seule raison, mais seulement si elles représentent un danger pour la société ou si l'on ne peut leur assurer des soins particuliers.

Monsieur l'Orateur, je suis maintenant très heureux d'annoncer que le ministre m'a fait part de son approbation quant à la portée générale du projet de loi. Il est d'accord avec moi: l'une des nécessités les plus urgentes nous impose de modifier la loi sur l'immigration en supprimant l'article autorisant le ministre à ordonner l'expulsion d'un immigrant en règle, si celui-ci a eu le malheur d'entrer dans une institution psychiatrique.

Actuellement, en vertu de la loi sur l'immigration, un immigrant reçu qui a le malheur d'être admis dans un hôpital psychiatrique tombe immédiatement sous le coup d'un arrêté d'expulsion, qui ne devient pas caduc

après que le malade a quitté l'hôpital parfaitement guéri, même s'il peut jouir d'un grand nombre d'années de bonne santé sans jamais souffrir d'une rechute.

Il y a là un déni absolu de justice, car même si le malheureux est parfaitement rétabli, il ne peut recouvrer son statut d'immigrant reçu. Même s'il peut mener une vie honorable et atteindre un âge avancé, il ne peut obtenir la citoyenneté, car la loi actuelle ne donne pas au ministre le pouvoir d'abolir l'arrêté d'expulsion.

Le fait qu'un ordre d'expulsion ne soit jamais exécuté dans un cas de ce genre ne change en rien le fonds de cette loi surannée, qui représente la pire entorse aux droits de l'individu qui ait jamais figuré aux livres des statuts du Canada. Voilà bien des années que je considère avec anxiété le maintien des dispositions actuelles de l'article 5 de la loi sur l'immigration, qui traite de l'aliénation mentale, et je rends grâces au Ciel qu'on nous ait promis de les supprimer. Les immigrants qui ont souffert d'un désordre mental mais qui ont été ensuite renvoyés guéris par un hôpital pour malades mentaux ne devraient pas se voir refuser la citoyenneté canadienne, s'ils remplissent toutes les autres conditions requises par la loi.

Je connais le cas de personnes qui, en ce moment même, ne sont pas admissibles à la citoyenneté canadienne à cause de ce cruel article de la loi. Ces malheureuses gens, qui ont une famille, qui possèdent une entreprise et, dans certains cas, emploient des ouvriers, ont souffert d'une dépression mentale qui les a obligés à subir, pendant un certain nombre de mois, une cure dans une institution ontarienne pour malades mentaux, mais ont été ensuite renvoyés guéris et n'ont jamais eu aucune rechute.

Tant que la loi ne sera pas modifiée, cette personne ne pourra acquérir la citoyenneté canadienne. Ce qui est pire, elle ne pourra retourner dans son pays natal, ce qui n'aurait pourtant rien d'anormal; elle se trouverait ainsi dans la catégorie des interdits de séjour et ne pourrait jamais rentrer au Canada.

Je vais expliquer en détail un cas qui s'est produit dans ma circonscription, à propos d'une personne dont je ne citerai pas le nom, cela va de soi. Les faits sont toutefois indéniables. Deux ans et demi après son arrivée au Canada, cet Italien a dû faire un séjour de deux mois à l'hôpital de Port Arthur, en Ontario, à la suite d'une dépression nerveuse. A sa sortie de l'hôpital, il a continué à travailler pour diverses compagnies, pour la Canada Car Company de Fort-William jusqu'en 1957, et ensuite pour la Marathon Corporation of Canada. En 1961, il lançait sa propre entreprise, qu'il exploite encore avec l'aide de trois employés. C'est à peu près à ce moment-là qu'il demandait la citoyenneté canadienne, qui, bien entendu, lui fut refusée.

Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, en avril 1963, cet homme s'est adressé à moi pour l'aider à obtenir la citoyenneté canadienne. Bien que sa demande ait été accueillie avec bienveillance par le ministère, mes propres instances en sa faveur n'ont pas remporté plus de succès que ses propres tentatives. Néanmoins, j'ai persévéré dans mes efforts, convaincu que cette règle injuste serait modifiée; aujourd'hui je suis heureux de constater qu'on l'a modifiée ou qu'on est sur le point de le faire.

Je me suis adressé personnellement au sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du temps, et j'en ai reçu, le 26 mars 1964, la réponse suivante dont voici un extrait:

J'ai examiné le dossier de la division de l'immigration concernant votre commettant; selon ce dossier, on lui a accordé le statut d'immigrant reçu en mai 1951. Tout allait de façon satisfaisante lorsque, malheureusement, il tomba malade en août 1953 et fut envoyé à l'hôpital de Fort William en Ontario. Il fut renvoyé peu après, mais fut ramené à l'hôpital quelques jours plus tard, et y demeura plus d'un an.

Toutes les données pertinentes ont été déférées aux conseillers médicaux de l'immigration, qui établirent le diagnostic de «schizophrénie de type catatonique». La division de l'immigration tint une enquête et un ordre d'expulsion fut émis en février 1954, parce qu'il était détenu dans un hôpital d'aliénés. Bien que son appel ait été rejeté, vu qu'il avait été renvoyé de l'hôpital et qu'il avait repris son emploi, les poursuites d'expulsion furent remises *sine die*.

• (5.10 p.m.)

Depuis des années, cet homme se présente de temps à autre au bureau de l'immigration à Fort William et demande qu'on lui rende son statut d'immigrant reçu. Malheureusement, à cause des maladies mentales dont il a souffert, il est dans la catégorie des personnes dont l'admission au Canada est interdite par la loi. La loi actuelle sur l'immigration ne permet pas qu'on le transfère dans une autre catégorie et, à moins qu'on n'adopte une mesure législative modifiant la loi, cet homme ne peut devenir immigrant reçu.

On n'a reçu aucun rapport défavorable sur son compte et vous pouvez l'assurer que, dans les circonstances actuelles, on lui permettra sans doute de rester au Canada indéfiniment et que son expulsion sera différée. Vous pourriez aussi peut-être l'informer que les fonctionnaires à l'immigration reviseront son cas de temps en temps et que si un changement quelconque permet de lui rendre son statut, son cas sera étudié.

Étant donné votre intérêt, je regrette que ma réponse ne soit pas plus encourageante, Je vous prie d'agréer, etc.

Le 30 mars 1964, j'ai répondu ceci au sous-ministre:

Votre lettre du 26 mars au sujet du propriétaire d'une agence d'assurance et de voyage qui habite Fort William exige d'autres explications.

Cet homme a été reconnu comme immigrant reçu en mai 1951. Comme vous l'avez dit vous-même, il se tirait bien d'affaire. Il était un bon employé et les maisons pour lesquelles il a travaillé me l'ont affirmé.

En août 1953 il a fait une dépression nerveuse et a été admis à l'hôpital Ontario à Port Arthur (Ontario). Quelques jours plus tard il en sortait mais il y est resté ensuite plusieurs mois.

Parce qu'il était un immigrant, sans certificat de citoyenneté, son cas a été signalé au ministère de l'Immigration dont les fonctionnaires ont ordonné son expulsion parce qu'il se trouvait dans un hôpital psychiatrique. Il en a appelé de l'arrêté d'expulsion, mais son appel a été rejeté. Cependant, comme l'hôpital lui avait donné son congé et qu'il avait recommencé à travailler, la procédure d'expulsion a été suspendue.

Depuis 1954 il s'est rendu maintes fois au bureau de l'Immigration à Fort William pour qu'on le reconnaisse de nouveau comme immigrant reçu, ce qui lui permettrait de demander et d'obtenir la citoyenneté canadienne, mais on a rejeté sa requête.

Vous dites dans votre lettre que la loi actuelle sur l'immigration ne renferme pas de disposition permettant de le rayer des catégories interdites et qu'à moins de modifier les règlements actuels par l'adoption d'une mesure législative, il n'y a pas moyen d'annuler l'ordonnance d'expulsion émise contre lui.

Vous dites dans le paragraphe suivant qu'aucun rapport défavorable n'a été reçu sur cet homme et que, dans les circonstances actuelles, il pourrait être autorisé à demeurer indéfiniment dans notre pays grâce à un ajournement des procédures d'expulsion.

Vous ajoutez que les fonctionnaires de l'immigration réexamineront la question de temps à autre, et si des changements surviennent qui permettraient à cet homme de reprendre son statut, son cas sera revisé.

Qu'y a-t-il à réexaminer, je vous le demande, dans le cas de cet homme qui est absolument normal depuis dix ans. J'ai parlé personnellement au curé de l'église où il va régulièrement. J'ai interrogé des gens qui le connaissent et le respectent; aucun n'a jamais pensé qu'il avait déjà été malade mental.

A mon avis, la façon dont votre ministère a réglé ce cas est tout à fait inadmissible; je vous demanderais d'avoir l'obligeance de charger au plus tôt une personne compétente d'enquêter là-dessus.

Le 7 mai 1964, j'ai reçu du sous-ministre le mémoire suivant:

Comme suite à votre lettre du 30 mars et à nos conversations téléphoniques subséquentes, j'ai préparé un rapport complet concernant toutes les circonstances entourant le cas du particulier à qui on a permis de demeurer au Canada depuis 1954, en vertu de poursuites différées en vue de l'expulsion.

D'abord, permettez-moi de dire que ma lettre du 26 mars est exacte quant aux faits. En vertu

[M. Badanai.]

de la loi actuelle, nulle disposition ne prévoit qu'il puisse être soustrait à l'application des catégories interdites et comme on ne peut lui rendre son statut d'immigrant reçu, on se propose de lui permettre de demeurer indéfiniment au pays en vertu de poursuites différées en vue de l'expulsion. Son dossier est examiné périodiquement, comme ceux de nombre de personnes qui se trouvent dans une situation analogue. On effectue cette revision afin de ne pas perdre de vue les divers cas et pour s'assurer, s'il devenait possible de rendre à ces personnes le statut d'immigrant reçu, que cela se ferait le plus tôt possible.

Je vous assure que les intéressés sont tout aussi mécontents que vous des dispositions désuètes de la loi qui visent les dérangements mentaux. Je serais heureux qu'on puisse trouver des moyens permettant au ministre d'exercer sa discrétion pour classer cet individu comme immigrant reçu. Voilà pourquoi nous avons transmis les détails complets de ce cas au conseiller juridique du ministère et au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour étude.

Notre conseiller juridique a soutenu que l'arrêté d'expulsion émis contre lui a été pris selon les procédures régulières prévues par dispositions de la loi sur l'immigration et qu'il n'y a eu, dans les formalités, aucune erreur ou irrégularité qui pourrait justifier la révocation de cet arrêté. Comme la décision a été prise de façon régulière, il va de soi que la discrétion ministérielle ne joue plus, car le ministre est tenu comme tout autre citoyen de respecter la loi. Selon l'opinion du conseiller juridique, il est impossible d'annuler l'arrêté d'expulsion.

Les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont examiné le dossier et d'après leur rapport, l'intéressé a été soigné à deux reprises à l'hôpital Ontario de Fort William, la première fois du 18 août 1953 au 8 septembre 1953, et la deuxième fois, du 27 septembre 1953 au 6 novembre 1953. Le diagnostic était le même chaque fois: l'hébéphréno-catatonie, qui est une affection mentale.

Ils déclarent que «insanity» est un terme juridique et non médical. A toutes fins pratiques, ils considèrent les psychoses et l'aliénation synonymes. Par conséquent, si l'intéressé était maintenant examiné en tant qu'immigrant, il serait passible d'internement en vertu de l'article 5 s.s. *a*) (i) de la loi sur l'immigration pour cause d'insanité antérieure (hébéphréno-catatonie). L'exactitude du diagnostic par rapport aux symptômes sur lesquels il était basé, ne laisse aucune liberté de décision.

Leur rapport, explique que lorsque la loi sur l'immigration a été rédigée, l'aliénation était considérée comme une maladie incurable. On sait maintenant qu'elle peut être temporaire dans certains cas. La personne en question, à la suite d'un traitement satisfaisant en 1953, se porte bien depuis 10 ans, et le risque de rechute est pense-t-on très faible. L'internement en vertu de l'article 5 s.s. *a*) (i) qui serait applicable à l'heure actuelle tiendrait à ses seuls antécédents. Il est tout à fait possible que son état de santé actuel ne permettrait pas qu'on l'interne.

Cependant, l'article 5 s.s. *a*) (ii) parle d'immigrants qui sont devenus aliénés à une époque quelconque. Un changement de catégorie exigerait la preuve que le diagnostic de 1953 était erroné, hélas toutes les preuves en leur possession indiquent qu'il était exact.

Je sais que ce rapport est assez long et assez complexe, mais j'espère que vous serez convaincus que nous n'avons pas été injustes envers l'intéressé

et que son titre d'immigrant reçu ne lui est pas rendu parce que la loi sur l'immigration nous l'interdit.

On comprend facilement, monsieur l'Orateur, ce qui m'a incité à présenter le projet de loi actuel, qui figure au *Feuilleton* depuis plus de deux ans, et que la Chambre approuvera en principe, je l'espère, sans délai. Je tiens à exprimer ma vive reconnaissance au ministre et à ses fonctionnaires pour leur collaboration et leur compréhension, en ce qui concerne cette question essentielle. J'espère que tous les députés présents se prononceront en faveur de l'adoption du bill.

M. Peters: Monsieur le président, avant que le député reprenne son siège, j'aimerais lui poser une question. Je trouve révoltante la brutale indifférence témoignée à la personne dont il est question dans les lettres qu'a reçues le député. Le député ne croit-il pas que la regrettable attitude du ministre, à l'égard de ce malheureux immigrant, est un symptôme de schizophrénie chez le sous-ministre en question?

M. Badanai: Je regrette de dire au député que je ne suis pas de son avis. Le sous-ministre se conformait à la loi. C'est au Parlement qu'il appartient de la modifier afin que le sous-ministre ou les autres fonctionnaires puissent aider légalement l'intéressé. Si le bill actuel était adopté, les fonctionnaires deviendraient plus compatissants.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur le président, les membres du Nouveau parti démocratique appuient entièrement la modification proposée par le député. Il l'a peut-être proposée parce qu'étant né en Europe, en Italie, je crois, il a eu, depuis son arrivée au Canada, l'expérience pratique de certains de ces problèmes dans sa propre région, et qu'il y est devenu très sensibilisé. Nul doute qu'il est pressé d'en voir la solution, non seulement au profit de ses commettants, mais aussi de tous les Canadiens dont la position est semblable.

• (5.20 p.m.)

Si le député de Greenwood (M. Brewin) était ici, il pourrait citer de nombreux exemples du même genre. Il pourrait expliquer en détail les résultats qu'il a obtenus lorsqu'il a essayé d'aider les intéressés. Moi aussi, je viens d'une circonscription où vivent de nombreux émigrés. Depuis dix ans, les Italiens, les Grecs, les Allemands et autres émigrés originaires d'Europe centrale sont venus s'y installer en grand nombre. Certains d'entre eux ont eu des difficultés de ce genre. J'appuie volontiers cet amendement. J'aimerais qu'il soit adopté car, moi, aussi, ce problème me préoccupe beaucoup.

Je suis heureux que le député ait attribué tout le mérite de cet amendement au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand). Il sait comme nous que c'est un homme très charitable et très compréhensif. Ces qualités, je ne doute pas qu'il les doive aux années qu'il a passées dans le mouvement syndicaliste ainsi que dans le parti C.C.F. et chez les néo-démocrates. Cela l'a beaucoup influencé, j'en suis sûr. Nous sommes heureux de savoir qu'il appuie cet amendement.

Les dispositions de cet article ont probablement été élaborées à l'époque où il y avait peu d'immigration au Canada. L'article a probablement été adopté alors que l'immigration était restreinte ici. Il se peut donc que le problème n'ait pas été aussi grave aujourd'hui. Si j'ai quelque critique à formuler au sujet de cet article et de cet amendement, c'est à propos du mot anglais «insane». Les députés remarqueront que l'article dit: «are insane...or have been insane». Ce mot n'est plus accepté par les Canadiens aujourd'hui. Il nous fait penser à certaines choses qui nous répugnent. Nous nous sommes débarrassés de l'appellation «insane institution». J'espère que l'article sera modifié à nouveau et que le mot sera remplacé par l'expression «mental illness», car l'amendement stipule que si une personne atteinte de maladie mentale est rétablie depuis au moins sept ans grâce à des traitements, elle pourrait être considérée comme requérante admissible à la citoyenneté canadienne. Nous partageons ce principe bien volontiers et aimerions non seulement que cette modification soit adoptée, mais aussi qu'un changement soit apporté à l'égard du mot «insane».

Je remarque que le député de Spadina (M. Ryan) a appuyé la motion, et je pense qu'il pourrait nous parler de ce problème en termes saisissants, puisqu'il vient d'une circonscription où vivent nombre d'Européens. Il a probablement eu des expériences semblables quant aux problèmes d'immigrants. J'aimerais croire aussi que nous sommes assez adultes et compréhensifs pour apporter d'autres modifications en vue de régler ces problèmes.

Je suis sûr que des députés ont connu le cas suivant. Un requérant demande à immigrer au Canada, son épouse et lui-même passent toutes les épreuves nécessaires, mais ils ont un enfant malade mentalement. L'enfant étant aliéné, au sens large de l'article, on refuse au requérant la permission d'entrer au pays. J'ai entendu parler des voies détournées qu'on emploie pour surmonter cette difficulté. Le père et la mère viennent au Canada avec le reste de leurs enfants, laissant en Europe le jeune malade mental. Ensuite, ils essaient à deux genoux de persuader le ministre qu'on devrait admettre le jeune enfant au pays maintenant ou plus tard. J'aime à croire que nous avons assez de place pour que, dans un cas pareil, le jeune puisse venir ici et que, même si on ne lui accorde pas la citoyenneté canadienne, les membres de cette famille puissent vivre ensemble et que l'enfant puisse être traité et placé dans les conditions nécessaires pour qu'il guérisse de sa maladie mentale. Il pourrait par la suite devenir citoyen canadien.

Voilà certaines des améliorations que les membres du Nouveau parti démocratique aimeraient voir insérer dans nos lois sur l'immigration. Je le répète, si le député de Greenwood, notre autorité en matière d'immigration, était à la Chambre, il pourrait expliquer les problèmes plus en détail et d'une façon plus convaincante que moi. Nous aimerions que cette modification soit adoptée et que d'autres changements soient apportés à la loi, afin que plus d'immigrants puissent être admis au Canada.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je dirai seulement que les membres de notre groupe approuvent la modification proposée et n'y trouvent rien à redire. Nous n'en retarderons pas l'adoption par de longs discours. Je tiens seulement à féliciter le député d'avoir présenté ce bill et la modification qu'il renferme.

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, je remercie les vis-à-vis d'avoir appuyé cette modification à la loi de l'immigration. Je tiens tout d'abord à féliciter sincèrement le député de Fort William (M. Badanai) d'être l'auteur de la modification qu'il a expliquée avec tant de compétence. Il est non seulement l'auteur de la proposition, mais il est aussi un partisan énergique de cette réforme. Le député a devancé bon nombre d'entre nous. Nous songions à telle mesure, mais c'est lui qui en a assuré la rédaction et la présentation. Il mérite les plus fervents éloges pour avoir enfin présenté cette mesure ici.

Le bill sur Air Canada excepté, il y a longtemps que le gouvernement n'a pas adopté un bill privé. Certains d'entre nous ici avaient siégé au comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur l'immigration. Nous avons examiné, dans la loi sur l'immigration, les dispositions interdisant l'admission de certaines personnes au Canada pour des motifs médicaux. Le comité a étudié des mémoires de l'Association canadienne pour les enfants arriérés et de l'Association canadienne d'hygiène mentale. Il serait utile, dans le contexte de la modification proposée, d'examiner les remarques faites par les représentants de ces associations.

Sur la nature générale des interdictions médicales touchant l'incapacité mentale, un représentant des deux associations a dit ceci:

> En agençant certains principes qui pourraient être suivis et qui sont exemplaires, nous croyons que l'historique d'une inacapacité mentale ou d'hospitalisation pour maladie mentale ne devrait pas nécessairement interdire l'immigration. La vraie norme, nous le croyons, devrait être l'étude du statut actuel d'une personne, ses possibilités, son prognostic à la fois médical et social et, dans certains cas—ou peut-être dans tous les cas—de ses ressources et de celles de sa famille.

Selon ce porte-parole, s'il nous fallait trouver une expression pour caractériser la politique à suivre à propos de telles décisions, ce serait la «flexibilité». Ses paroles figurent à la page 291 du fascicule 7 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité mixte spécial du 16 février 1967.

• (5.30 p.m.)

Un autre représentant de l'Association canadienne pour la santé mentale est le docteur John D. Griffin. Non seulement est-il le directeur général de cette association de 100,000 membres, mais il était à l'époque le président élu de l'Association psychiatrique du Canada. Il m'a dit que la maladie mentale est curable dans la plupart des cas. On en trouve l'attestation à la page 299 du fascicule n° 7 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité mixte spécial de l'immigration.

Dans le mémoire écrit que l'Association canadienne pour la santé mentale a présenté, on lit ce qui suit:

> Cependant, nous affirmons que les motifs présentement invoqués à cause de troubles mentaux pour refuser l'admission sont illogiques et qu'ils empêchent l'admission au Canada, de nombreuses personnes et familles, qui lui apporteraient des valeurs précieuses.

On peut dire je pense, que ces experts des problèmes mentaux jugent que la loi actuelle sur l'immigration est fautive de trois manières. Tout d'abord, elle n'est pas juste du point de vue médical, car de nombreux malades mentaux guérissent. Deuxièmement, elle est rigide et restrictive, car dans notre jugement de ces cas, nous ne devrions pas nous limiter aux maladies passées, mais tenir compte de bien d'autres facteurs, surtout de l'opinion des médecins et de la situation familiale des intéressés. Enfin, l'interdiction actuelle coûte cher au pays, car des personnes compétentes, qui pourraient contribuer à l'essor du pays, sont perdues pour le Canada à cause de l'interdiction absolue contre les immigrants qui ont souffert de troubles mentaux, même de façon passagère.

Je crois pouvoir dire que, sous réserve d'un amendement que je compte proposer en comité à la demande du parrain, le bill C-130 recevra l'approbation des associations médicales, qui ont bien voulu exposer leurs vues au comité mixte. Il ne fait pas de doute que le bill assouplira de beaucoup l'actuelle loi sur l'immigration, car on y reconnaît que les malheureux malades mentaux peuvent guérir et être d'un apport précieux à la collectivité canadienne. Il permet au gouverneur en conseil de tenir compte non seulement de l'avis du médecin, mais aussi des circonstances particulières à chaque cas.

Je sais que l'Association canadienne pour la santé mentale a critiqué le projet de loi, semblable au bill C-30, qui a d'abord été présenté à la Chambre. Je crois qu'à tout prendre ce qui avait été critiqué alors est disparu dans la version revisée que le parrain du bill C-30 en a faite et que je dois proposer. Il est vrai qu'on n'y parle pas de maladie mentale, mais on mentionne les symptômes de cette maladie, ce qui revient pas mal au même.

Les députés se rappeleront que le gouvernement avait retenu les services de M. Joseph Sedgwick, C.R., pour étudier la loi sur l'immigration. La Partie II de son rapport, daté du 27 janvier 1966 et déposé plus tard à la Chambre contenait une recommandation sur l'article de la loi sur l'immigration actuellement à l'étude. A la page 4 il disait ceci:

> Les dispositions de la loi relatives aux «catégories interdites» pour des raisons de santé devraient être revues à mon avis, particulièrement le sous-alinéa (ii) de l'alinéa *a*) de l'article 5, qui empêche l'admission de personnes qui «sont aliénées ou, dans le cas d'immigrants, qui l'ont été à une époque quelconque».
>
> Plusieurs immigrants d'un calibre supérieur ont pu souffrir d'une dépression mentale ayant nécessité un traitement prolongé et même le séjour dans une institution. Ces personnes peuvent se rétablir complètement et elles le font souvent; si elles se sont rétablies, leur malheur passé ne devrait pas leur interdire nettement l'admission, comme c'est actuellement le cas.

J'aimerais m'attarder un instant à la loi actuelle. D'abord, je voudrais lire l'article 5 de la Loi sur l'immigration, chapitre 325 des statuts revisés du Canada, 1952, volume 5.

> Nulle personne, autre qu'une personne mentionnée au paragraphe (2) de l'article 7, ne doit être admise au Canada si elle est membre de l'une des catégories suivantes:
>
> *a*) les individus
>
> (i) qui sont idiots, imbéciles ou faibles d'esprit,
>
> (ii) qui sont aliénés ou, dans le cas d'immigrants, qui l'ont été à quelque époque,
>
> (iii) qui sont atteints de psychopathie constitutionnelle, ou
>
> (iv) s'il s'agit d'immigrants, qui sont atteints d'épilepsie;

Ensuite, l'article 7 (2) se lit ainsi:

> Outre les personnes décrites au paragraphe (1), les personnes suivantes peuvent être admises à entrer et demeurer au Canada comme non-immigrants, savoir:
>
> *a*) les personnes autorisées par le Ministre à entrer au Canada pour subir un traitement et recevoir des soins à quelque station climatique, hôpital, sanatorium, asile ou autre endroit ou institution, en vue de leur guérison et de leur soin, et, après être entrées au Canada, pendant qu'elles reçoivent réellement ce traitement et ces soins;
>
> *b*) les personnes qui traversent le Canada en cours de route, sous garde ou escorte; et
>
> c) les détenteurs d'un permis.

Ce dernier paragraphe nous amène à l'article 8 de la loi, qui s'énonce ainsi:

> (1) Le ministre peut émettre un permis écrit autorisant toute personne à entrer au Canada ou, étant dans ce pays, à y demeurer.
>
> (2) Un permis doit porter qu'il est en vigueur pour une période déterminée d'au plus douze mois, et, pendant la période où il est en vigueur, un permis sursoit à l'exécution de toute ordonnance d'expulsion qui peut avoir été rendue contre l'intéressé.
>
> (3) Le ministre peut toujours, par écrit, proroger la validité d'un permis ou l'annuler.
>
> (4) Le ministre peut, lors de l'annulation ou expiration d'un permis, rendre une ordonnance d'expulsion concernant la personne intéressée, et cette dernière n'a aucun droit d'appeler de cette ordonnance. Elle doit être expulsée aussitôt que la chose est pratiquement possible.
>
> (5) Le ministre doit soumettre au Parlement, dans les trente jours de l'ouverture de la première session parlementaire de chaque année, un rapport indiquant tous les permis délivrés au cours de l'année civile précédente, ainsi que les détails pertinents.

Il se trouve donc que de riches Canadiens peuvent faire entrer une personne atteinte d'une maladie mentale, temporaire ou autre, et la faire hospitaliser au Canada en vertu d'un permis, pourvu qu'ils puissent s'entendre avec les autorités provinciales et assumer les frais quotidiens qui, me dit-on, sont d'environ $50 par jour dans certains cas. Des gens qui, bien souvent, peuvent ne pas se rétablir

de leur maladie, peuvent donc entrer au Canada—bien que, en fait, ils ne puissent y demeurer trop longtemps—tandis que des gens qui se sont rétablis depuis longtemps d'une maladie mentale temporaire ne peuvent encore entrer au pays.

Il y a là de la discrimination, et comme, semble-t-il, tous les députés, je trouve plein de bon sens le bill parrainé par le député de Fort-William (M. Badanai). Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration appuie sans réserve l'amendement proposé par le député de Fort-William et que je vais présenter à la demande du député. C'est lui-même qui l'a rédigé, après en avoir discuté avec le ministre et le gouvernement, qui le juge recevable.

• (5.40 p.m.)

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais signaler à la Chambre le nombre de permis qui ont été délivrés ces deux dernières années à des personnes appartenant aux catégories indiquées à l'article 5 et qui ont été admises au Canada en conformité de l'article 8 de la loi sur l'immigration. On a admis en 1966 et 1967 respectivement 65 et 72 idiots, imbéciles et faibles d'esprit aux termes de l'article 5 *a*(ii) que nous voulons faire modifier. On a admis 37 et 41 personnes qui avaient perdu la raison à un moment donné. Pour ce qui est des psychopathes, on en a admis 2 chacune de ces années-là comme immigrants. En 1966, on a admis 72 personnes atteintes d'épilepsie et 60 en 1967. Le nombre total de personnes admises dans ces catégories s'est élevé à 176 en 1966 et à 179 en 1967.

M. Schreyer: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Ryan: Oui.

M. Schreyer: Le député a-t-il des chiffres quant au nombre d'arriérés mentaux qu'on a laissé entrer?

M. Ryan: Non, je n'ai pas de chiffre là-dessus. L'arriération mentale est une question de degré et il est possible qu'il y ait eu des arriérés mentaux dans l'une de ces catégories. Toutefois, je n'ai aucun chiffre assez précis pour répondre à la question. Ces chiffres ont trait surtout aux immigrants, bien qu'ils comprennent aussi d'autres catégories de gens. J'espère pouvoir proposer un amendement lors de l'étude du bill en comité.

[M. Ryan.]

M. Jack Roxburgh (Norfolk): J'aimerais dire quelques mots au sujet de ce bill. C'est un plaisir pour moi de prendre part à ce débat sur une mesure présentée par le député de Fort-William (M. Badanai). Je souscris aux propos du député de Sudbury (M. Germa) sur les troubles mentaux. Je n'aime pas le mot «insane» et je pense qu'on devrait apporter des changements.

Avant de me rasseoir, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le Canada s'est toujours fait un point d'honneur de ne pas séparer les familles. Quoi qu'on puisse penser de la politique d'immigration dans le passé, à l'heure actuelle et à l'avenir, j'espère qu'on ne changera rien à cette ligne de conduite. Toutefois, le domaine mentionné par le député est justement un domaine où l'on s'est montré négligent.

J'aimerais parler brièvement d'un sujet qui ne concerne pas l'arriération mentale. Au cours des dernières années, un grand nombre d'étudiants sont venus travailler au Canada surtout dans l'agriculture grâce à notre politique d'immigration. Quelque 1,500 venant de diverses parties du monde ont travaillé dans les régions de culture du tabac de Norfolk, Oxford, Elgin et Brant. Étant donné la présente situation de la main-d'œuvre, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) pour qui j'ai la plus grande estime, a décidé de réduire le nombre d'étudiants venant au Canada.

Des voix: Honte.

M. Roxburgh: J'aimerais que le ministre regarde cette politique de plus près, car un grand nombre de ceux qui viennent ici avec ce groupe y restent. Nous avons eu ainsi un certain nombre de diplômés d'université qui sont restés chez nous. Je crois que le ministre devrait donc réexaminer sa politique, de façon à en faire venir le plus possible.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.

Sur l'article 1—

M. Ryan: Comme je l'ai déjà dit monsieur le président, je voudrais proposer un amendement à l'article 1 de ce bill. Cet amendement répond en partie aux objections du député de Broadview. Il y est question de symptômes de maladie mentale et plus d'aliénation mentale? Par ailleurs, l'avis d'un médecin concernant l'improbabilité d'une rechute est nécessaire. A mon avis, c'est une condition raisonnable. Elle renforce le contrôle des admissions, mais cela vaut mieux.

Je propose donc volontiers:

Que le bill nº C-30 soit modifié en supprimant les lignes 9 à 19 et en y substituant ce qui suit:

«le gouverneur en conseil sur preuve satisfaisante qui comprendra le témoignage d'un médecin compétent selon lequel

(A) durant au moins sept ans précédant immédiatement la date de sa demande d'admission, il n'a pas été hospitalisé pour le traitement de sa maladie mentale et n'a souffert d'aucune récidive sensible de ces symptômes et

(B) et qu'il est peu probable que ces symptômes se manifestent à nouveau.»

M. Gilbert: Monsieur le président, l'amendement proposé par le député de Spadina semble être acceptable, à une exception près. Je remarque que dans l'alinéa *a*) il a inclus les mots: «durant au moins sept ans précédant immédiatement la date de sa demande d'admission, il n'a été ni hospitalisé pour le traitement de sa maladie mentale...». Je me demande si le député consentirait à adoucir cette disposition en insérant les mots «de façon permanente». Certains souffrent d'une dépression qui exige un traitement sans hospitalisation, même s'ils gagnent normalement leur vie après avoir quitté l'hopital psychiatrique. Autrement dit, ils peuvent devenir des malades non hospitalisés.

On aimerait à penser, monsieur le président, que le député parle de malades «permanents». Il y a cette réserve concernant sept ans, et l'on pourrait facilement suggérer qu'une personne est malade si elle reçoit un traitement comme malade non hospitalisé. Comme vous le savez, une personne guérie peut parfois subir une légère rechute. Cela veut dire généralement que le malade doit retourner à l'hôpital pendant une fin de semaine ou pour subir pendant un certain temps des électrochocs ou d'autres traitements et cela voudrait dire que la période de sept ans commencerait à compter à partir du moment où il quitterait l'hôpital. Le député de Spadina ne pense pas sûrement à cela.

Les malades sont ordinairement envoyés à l'hôpital par des médecins. Ensuite, après le traitement, ils ont la permission d'en sortir. Toutefois, on les renvoie parfois sous réserve qu'ils reçoivent des traitements à la clinique des malades non hospitalisés. Je demanderais donc au député d'étudier ce changement dans l'intérêt de ceux qui pourraient être dans cette situation.

M. Haidasz: Monsieur le président, à l'appui de cette objection, puis-je suggérer le libellé suivant: «ni hospitalisé pour traitement de sa maladie mentale». Le député qui a proposé l'amendement l'accepterait peut-être.

M. Ryan: Monsieur le président, puis-je prendre une minute ou deux pour réfléchir. Les mots qui suivent donnent quelque difficulté «n'a souffert d'aucune récidive sensible de ces symptômes». Il pourrait arriver qu'une personne se présente à l'hôpital pour consultation externe, et reçoive deux traitements intensifs, et soit excue de toute façon en vertu de cette partie.

Cette question a été soigneusement pesée par le ministre de l'Immigration et, sauf erreur, par le ministère de la Justice, et il me semble qu'il serait ici dangereux d'insérer un mot comme «permanent». Il serait trop global. Je vais peut-être un peu loin, peut-être même plus loin que le député de Broadview ne voudrait aller, alors qu'il est animé des meilleures intentions.

Je le répète, monsieur le président, je m'inquiète à propos de la dernière partie de l'alinéa (A), qui se lit ainsi: «et n'a souffert d'aucune récidive sensible de ces symptômes». C'est un fait. Si une personne fréquente un hôpital à titre de malade non hospitalisé, ce peut être pour un traitement jugé sans rapport avec la maladie mentale. Ce peut être aussi pour une raison si négligeable qu'elle n'aurait presque aucun poids sur la décision. Dans le cas contraire, j'imagine qu'il y aurait alors une véritable clameur.

Monsieur le président, si nous constatons effectivement que des cas suscitent de l'inquiétude, nous pourrons toujours avoir recours à de nouvelles modifications. Toutefois, j'affirme au député de Broadview que nous accomplirions un grand progrès si nous adoptions ici le bill avec l'amendement. Sachant qu'il est en faveur de cet amendement, je lui demande de l'appuyer, même si le bill n'est pas aussi parfait qu'il le désirerait.

(L'amendement est adopté.)

L'article, modifié, est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour retourner à l'appel des motions, afin de déposer un document?

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions?

M. Knowles: Non.

M. Peters: Pourquoi?

M. l'Orateur suppléant: Il ne semble pas y avoir unanimité.

L'hon. M. Pepin: C'est afin de déposer l'accord commercial entre le Canada et la Roumanie.

M. l'Orateur suppléant: Je demande encore une fois si la Chambre consent à l'unanimité à revenir à l'appel des motions.

Des voix: D'accord.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DU TEXTE D'UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA ROUMANIE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre du Commerce (M. Winters), j'aimerais déposer l'accord signé cet après-midi entre la République socialiste de Roumanie et le Canada. Je demande la permission de déposer l'accord commercial lui-même et l'échange de lettres concernant *a*) les promesses d'achats de la Roumanie et les possibilités d'échanges et *b*) une explication des dispositions de la loi sur les douanes du Canada quant à l'expédition directe qui s'impose. Je remercie la Chambre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être annoncer en même temps les travaux pour lundi. Nous continuerons à étudier les crédits supplémentaires, mais je ne puis dire quel ministère viendra en premier.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 2h.30 de l'après-midi.

(A 6 h., la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

30c, L66c.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

15c, 35c.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

L'ABANDON DES EMBRANCHEMENTS DU NATIONAL-CANADIEN ET LES EMPLOYÉS

Question nº 913—**M. Douglas:**

1. Combien de milles de lignes secondaires le Canadien-National a-t-il abandonnés en tout dans chaque province au cours de chacune des années suivantes: 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967?

2. Combien de ses employés réguliers le Canadien-National a-t-il mis en disponibilité dans chaque province au cours de chacune des années suivantes: 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967?

3. Combien de ses employés surnuméraires le Canadien-National a-t-il mis en disponibilité dans chaque province au cours de chacune des années suivantes: 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967?

4. Combien d'employés réguliers le Canadien-National avait-il à son service à Terre-Neuve au cours de chacune des années suivantes: 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967?

5. Combien d'employés surnuméraires le Canadien-National a-t-il embauchés à Terre-Neuve au cours de chacune des années suivantes: 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction des Chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants: 1.

	1963	1964	1965	1966	1967	Total
Terre-Neuve	1.4	—	—	—	—	1.4
Île du Prince-Édouard	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—	12.8	12.8
Nouveau-Brunswick	—	29.7	—	58.2	—	87.9
Québec	23.1	7.6	—	16.3	—	47.0
Ontario	20.2	54.6	42.6	23.5	1.2	142.1
Manitoba	23.3	—	30.2	—	—	53.5
Saskatchewan	24.5	—	—	—	—	24.5
Alberta	—	—	—	—	—	—
Colombie-Britannique	—	—	—	—	—	—
Total	92.5	91.9	72.8	98.0	14.0	369.2

2 et 3. Comme la structure d'organisation de la compagnie est fondée sur l'établissement de régions et de divisions et qu'à l'exception de la division de Terre-Neuve, les frontières de ces régions et divisions ne correspondent pas à celles des provinces, la compagnie ne tient pas de registres qui pourraient permettre de répondre facilement à cette question, posée de la façon dont elle l'est. En ce qui concerne la division de Terre-Neuve, depuis 1965, la compagnie a extrait les données d'ensemble sur les mises en disponibilité de plus de 30 jours ou d'un mois complet. En 1965, en 1966 et en 1967, jusqu'au 30 novembre, les mises en disponibilité d'employés réguliers se sont respectivement élevées à 151, 269 et 150. La classification de «mise en disponibilité» n'est pas utilisée, normalement, dans le cas des employés surnuméraires.

4. Le nombre des employés réguliers nouvellement embauchés au cours des années 1965 et 1966 et de l'année 1967, jusqu'au 30 novembre, s'est élevé respectivement à 1,067, 591 et 384. En outre, le nombre des employés rappelés qui avaient été mis en disponibilité au cours de ces années ou des années antérieures pendant plus de trente jours ou d'un mois complet est respectivement de 704, 660 et 556.

5. Le nombre des employés surnuméraires nouvellement embauchés au cours des années 1965 et 1966 et de l'année 1967, jusqu'au 30 novembre est respectivement de 12, 9 et 19.

Avant 1965, on ne tenait pas de registres statistiques de ce genre pour la division de Terre-Neuve.

LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT DE PORT-AUX-BASQUES (T.-N.)

Question nº 936—**M. Tucker:**

1. Combien de passagers les bacs des services côtiers des Chemins de fer Nationaux en direction de Port-aux-Basques (T.-N.) et en provenance de cet endroit ont-ils transportés pendant chacune des années allant de 1960 à 1967 inclusivement?

2. Combien de passagers en tout *a*) le bac *William Carson*, *b*) les bacs supplémentaires mis en service pendant cette période pour assurer le transport des passagers supplémentaires, ont-ils transportés pendant chacune des années allant de 1960 à 1967 inclusivement?

3. Combien de véhicules automobiles, de voitures, de camions et de remorques ces bacs côtiers ont-ils transportés pendant chaque année allant de 1960 à 1967 inclusivement?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Direction des Chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants: 1. 1960, 67,693; 1961, 69,163; 1962, 77,318; 1963, 92,304; 1964, 107,078; 1965, 127,760; 1966, 158,214; 1967, 167,468.

2. *a*) 1960, 62,366; 1961, 62,566; 1962, 70,193; 1963, 77,408; 1964, 103,473; 1965, 120,108; 1966, 99,518; 1967, 92,405. *b*) 1960, 5,327; 1961, 6,597; 1962, 7,125; 1963, 14,896; 1964, 3,605; 1965, 7,652; 1966, 58,696; 1967, 75,063.

3.

	Automobiles	Camions, autobus et remorques	Autres
1960	15,832	2,762	10
1961	16,551	3,509	14
1962	19,689	4,451	8
1963	22,744	5,160	12
1964	26,548	5,384	19
1965	28,818	5,629	26
1966	35,187	7,635	70
1967	42,278	8,767	261

LA DISPARITION DE SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES

Question nº 938—**M. Hales:**

1. Quels sont les noms des villes, par province, où le Pacifique-Canadien se propose de discontinuer son service télégraphique?

2. Quels sont les noms des villes, par province, où le Canadien-National se propose de discontinuer son service télégraphique?

3. Dans les villes où le service tant du Canadien-National que du Pacifique-Canadien sera discontinué, par quel centre le service télégraphique sera-t-il assuré?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction des Chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1 et 2. En conformité d'un jugement daté du 24 janvier 1968 et de l'ordonnance nº 1514, datée du 16 février 1968, rendus par la Commission canadienne des transports, la mise en œuvre d'un projet d'abandon réciproque de bureaux télégraphiques dans les régions où le trafic télégraphique ne justifie pas le maintien de bureaux et par le National-Canadien et par le Pacifique-Canadien commencera par le groupe initial des 16 endroits mentionnés ci-dessous. Lorsque cela se produira, le bureau qui restera représentera les télécommunications NC-PC.

Le N.-C. abandonne	Le P.-C. abandonne
Kentville (N.-É.)	St-Jean (T.-N.)
Sherbrooke (Qué.)	North-Sydney (N.-É.)
Chatham (Ont.)	Moncton (N.-B.)
Port-Colborne (Ont.)	Drummondville (Qué.)
Smith's Falls (Ont.)	Saint-Hyacinthe (Qué.)
Sudbury (Ont.)	St. Catharines (Ont.)
Moose-Jaw (Sask.)	Prince-Albert (Sask.)
Red-Deer (Alb.)	New-Westminster (C.-B.)

Afin d'amoindrir le choc produit par les changements d'ordre technologique et opérationnel que ce régime entraînera, les compagnies ont passé un contrat avec les représentants du syndicat des télégraphistes (Commercial Telegraphers' Union). Ce contrat prévoit des mesures de protection destinées à venir en aide aux employés des télécommunications que le régime pourrait toucher défavorablement.

3. Ce régime d'abandon réciproque ne laissera aucune des agglomérations en cause sans service télégraphique.

LE BILAN DE L'EXPLOITATION HÔTELIÈRE DU NATIONAL-CANADIEN

Question nº 970—**M. Tucker:**

Quel était le bénéfice ou le déficit de chacun des hôtels gérés (au Canada) par les Chemins de fer Nationaux du Canada pour chaque année de 1960 à 1967 inclusivement?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction des Chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants: L'état ci-après indique le bénéfice ou la perte, déduction faite de la dépréciation, que l'exploitation des différents hôtels a entraîné pour le chemin de fer. Les montants donnés pour le Reine-Élisabeth et l'hôtel Vancouver représentent les recettes du National-Canadien provenant de l'exploitation de ces hôtels et non les bénéfices ou pertes de ces hôtels.

HÔTELS DU NATIONAL-CANADIEN

	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960
Bénéfice net ou (perte nette):							
Le Bessborough	$ (165,766)	$ (91,293)	$ (82,645)	$ (142,672)	$ (174,740)	$ (102,082)	$ (109,225)
Le Charlottetown*	—	—	79,510	(22,773)	(27,551)	(10,650)	6,201
Le Château-Laurier	1,718	(297,169)	(102,650)	(206,425)	(144,824)	(22,725)	(55,072)
Le Fort Garry	(27,201)	(153,503)	(154,354)	(69,107)	(231,101)	(165,657)	(64,746)
Le Jasper Park Lodge	393,461	348,780	218,055	173,627	198,869	152,944	96,967
Le Macdonald	(98,013)	21,557	33,366	141,584	299,812	425,112	458,110
Le Newfoundland Hotel	113,531	151,956	164,244	186,897	116,892	150,715	198,099
Le Nova Scotian	168,753	120,464	63,902	(84,964)	119,200	(479,914)	(232,442)
Recettes nettes:							
L'hôtel Vancouver	(180,214)	(640,664)	(230,935)	(247,842)	116,496	(53,265)	161,027
Le Reine-Élisabeth	2,135,903	1,614,655	1,909,427	1,622,393	2,012,918	1,718,305	1,401,383

*Le Charlottetown Hotel a été vendu le 1er novembre 1964.
Les chiffres de l'année 1967 ne sont pas encore disponibles.

LA CHASSE AU PHOQUE

Question nº 1038—**M. Tucker:**

1. Pour combien d'aéronefs a-t-on délivré des permis de chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent en 1964, 1965, 1966 et 1967?

2. Combien de phoques a-t-on pris à l'aide de ces aéronefs en 1964, 1965, 1966 et 1967?

3. A l'aide de combien de navires canadiens ou de bateaux auxiliaires s'est-on adonné à la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent au cours de ces mêmes années?

4. Combien de phoques a-t-on pris à l'aide de ces navires au cours des années susmentionnées?

5. A l'aide de combien de navires ou de bateaux auxiliaires s'est-on adonné à la chasse au phoque au large des côtes de Terre-Neuve au cours de ces années, et de quel pays chacun de ces bateaux venaient-ils?

6. Combien de phoques ont été pris à l'aide de chacun de ces navires au cours de ces mêmes années, et combien chaque année?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. 1964, sans objet; 1965, 50; 1966, 46; 1967, 62.

2. 1964, 30,198*; 1965, 18,675*; 1966, 21,832*; 1967, 16,986*.

3. 1964, sans objet; 1965, sans objet; 1966, 8 jaugeant 75 tonneaux bruts et plus; 1967, 7 jaugeant 75 tonneaux bruts et plus.

4. 1964, sans objet; 1965, sans objet; 1966, 45,219; 1967, 70,616.

5. Canada: 1964, sans objet; 1965, sans objet; 1966, 10†; 1967, 5†. Norvège: 1964, 15†; 1965, 14†; 1966, 13†; 1967, 15†.

6. Canada: 1964, sans objet; 1965, sans objet; 1966, 76,566‡; 1967, 37,461‡. Norvège: 1964, 169,424‡; 1965, 69,274‡; 1966, 170,447‡; 1967, 193,200‡.

* Y compris un petit nombre capturé par des gens vivant à terre dans les provinces Maritimes.

† Sur le Front.

‡ On ne dispose pas des chiffres concernant les prises pour chacun des navires.

*L'AMÉLIORATION DU TERRE-PLEIN DE LA VOIE FERRÉE MONTRÉAL-HALIFAX DU NATIONAL-CANADIEN

Question nº 1050—**M. McCleave:**

Le Canadien-National projette-t-il la remise en état de la plate-forme de la voie ferrée reliant Montréal à Halifax, et qu'empruntent l'*Océan Limitée* et le *Scotian* et, dans le cas de l'affirmative, quels sont ces projets?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la direction des Chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants: On fera l'entretien courant ordinaire qu'exigera le trafic qui utilisera ces lignes.

LE POSTE DE COMMUNICATION PAR SATELLITE DE MILL VILLAGE (N.-É.)

Question nº 1098—**M. Aiken:**

1. A combien estimait-on à l'origine le coût de la construction d'une station au sol de communications avec satellites à Mill Village (Nouvelle-Écosse), lorsque le ministère des Transports a donné son approbation de principe à ce programme de 1963?

2. Est-ce que le ministère des Transports a réclamé des fonds additionnels en février 1965, et, dans le cas de l'affirmative, quel était le montant de l'augmentation, et quelle était la raison de cette augmentation?

3. Est-ce que le ministère des Transports a réclamé des fonds additionnels en janvier 1966, et, dans le cas de l'affirmative, quel était le montant de l'augmentation et quel en était l'objet?

4. Quel ministre a demandé ces augmentations de fonds?

5. Quel est le nom de la compagnie à laquelle on a adjugé en juin 1963 le contrat d'une étude technique, et quel était le montant de ce contrat?

6. Quel est le nom de la compagnie à laquelle on a adjugé en octobre 1963 un contrat en vertu duquel elle s'engageait à diriger la réalisation du projet, la technique des systèmes, et à fournir le matériel et les services de génie appliqué nécessaire à la station, et quel était le montant de ce contrat?

7. Ces contrats ont-ils été adjugés au rabais et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des compagnies qui ont soumis des offres, et quel était le montant de leurs soumissions?

8. Les contrats finals ont-ils été accordés à prix fixe ou en régie intéressée?

9. Le gouvernement a-t-il nommé un administrateur des projets quand le travail a débuté et, dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de cet administrateur?

10. Quels sont ceux qui siégeaient au Conseil du Trésor quand ce projet a été approuvé?

11. Est-ce que le Conseil du Trésor a affecté un membre de son secrétariat au ministère des Transports au cours de l'étape de construction de ce projet, et, dans le cas de l'affirmative, quel était le nom de cette personne, et en quoi consistait sa tâche?

12. A-t-on lancé un appel d'offres pour la construction des édifices nécessaires et de leurs dépendances à la station, en juillet 1964, et, dans le cas de l'affirmative, *a*) combien de compagnies ont fait parvenir des soumissions, *b*) quels sont les noms de ces compagnies et le montant de leurs soumissions, et *c*) à quelle compagnie le contrat a-t-il finalement été adjugé?

13. Le ministère des Transports a-t-il lancé un appel d'offres en 1965 quand il s'est agi d'obtenir les services de conseillers pour examiner, évaluer et déterminer la convenance de certains systèmes nécessaires à la station?

14. Dans le cas de l'affirmative, combien de compagnies ont fait parvenir des soumissions, quels sont leurs noms et le montant de leurs soumissions, et quel est le nom de la compagnie à qui le contrat a finalement été octroyé, et le montant de ce contrat?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère des Transports et le Conseil du Trésor m'informent comme suit: 1. L'approbation de principe portait sur un coût estimatif variant entre $3,600,000 et $5,500,000 et a été donnée par la décision C.T. 604661 datée du 15 janvier 1963 pour la construction d'une station expérimentale de base.

2. Oui. Des fonds additionnels portant le coût à $9,100,000 ont été approuvés par la décision C.T. 636168 datée du 17 février 1965

pour répondre aux changements survenus dans les possibilités techniques, aux importantes exigences supplémentaires résultant du fait que le Canada est devenu, en 1964, membre du Consortium international des télécommunications par satellite et au besoin urgent d'un supplément de circuits téléphoniques transatlantiques.

3. Oui. Des fonds additionnels portant le coût à 12 millions de dollars ont été approuvés par la décision C.T. 649365 datée du 18 janvier 1966 pour faire face au coût des nouvelles modifications du réseau qu'exigeait l'évolution rapide de la technologie et pour s'acquitter des obligations contractées dans la nouvelle organisation internationale.

4. Le ministre des Transports.

5. La RCA Victor Company, Montréal (Qué.). Montant du contrat, $50,000; décision C.T. 611173.

6. La RCA Victor Company, Montréal (Qué.). Montant du contrat, $4,500,000 au maximum; décision C.T. 617210.

7. Non.

8. Le contrat relatif à l'étude initiale a été donné à prix fixe, tandis que le contrat principal relatif à la gestion, aux services techniques et à la fourniture du matériel a été, en ce qui concerne les systèmes, donné en régie, ce qui est normal dans ce genre d'entreprise.

9. Personne n'a été nommé.

10. L'honorable Walter L. Gordon; L'honorable Lionel Chevrier; L'honorable J. W. Pickersgill; L'honorable Arthur Laing; L'honorable J. R. Garland; L'honorable Roger Teillet.

11. Non.

12. Oui. Les soumissions pour la construction des bâtiments et de leurs dépendances ont été étudiées en juillet 1964. *a*) Trois compagnies ont présenté des soumissions. *b*) Eastern Contracting Ltd., $1,155,295; Ron Engineering, $1,245,280; McNamara Construction, $1,248,870. *c*) Eastern Contracting Ltd., décision C. T. 628255.

13. Non.

14. Ne s'applique pas.

L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE DRAINAGE AU BUREAU DE POSTE DE CHRISTMAS ISLAND (N.-É.)

Question nº 1114—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. A-t-on préparé des plans et devis pour améliorer le champ d'évacuation et le système d'écoulement en surface au bureau de poste de Christmas Island (N.-É.)?

2. A-t-on obtenu l'approbation des ministères provinciaux de la Santé et de la Voirie?

3. Quand fera-t-on un appel d'offres pour l'exécution de ces améliorations?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Les plans et devis sont en voie de préparation.

2. Oui.

3. Lorsque seront terminés les travaux préliminaires qui s'imposent.

LES AFFECTATIONS AUX JEUX DE 1969

Question nº 1117—**M. Forrestall:**

1. Quel est le montant total des crédits alloués pour les Jeux d'été de 1969?

2. Quelle en est la part versée par *a*) le gouvernement fédéral; *b*) la province de la Nouvelle-Écosse; *c*) la ville d'Halifax; *d*) la ville de Dartmouth?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. $1,738,000.

2. Voici le partage des frais proposé: *a*) Gouvernement fédéral, 100 p. 100 des frais d'exploitation jusqu'au maximum de $838,000. Un tiers des dépenses nettes en immobilisations jusqu'au maximum de $300,000. *b*) Nouvelle-Écosse, un tiers des dépenses nettes en immobilisations jusqu'au maximum de $300,000. *c*) Halifax et Dartmouth (conjointement) un tiers des dépenses nettes en immobilisations, jusqu'au maximum de $300,000, ce tiers devant être payé conjointement par Halifax et Dartmouth en proportion des frais de premier établissement déboursés dans chaque ville.

LE LIEU DES JEUX D'ÉTÉ DE 1969

Question nº 1118—**M. Forrestall:**

Est-ce que l'emplacement du stade des Jeux d'été de 1969 a été choisi et, dans le cas de l'affirmative, à quel endroit, et où en sont les négociations?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui. L'emplacement du stade des sports qui sera construit en vue des Jeux d'été de 1969 se situera à l'Université St. Mary. Les architectes et les ingénieurs travaillent présentement à l'établissement des plans; l'évaluation et le détail des dépenses devraient être connus dans quelques semaines.

LE REFUS FÉDÉRAL DE CONTRIBUER À LA CAISSE D'URGENCE DES PÊCHEURS DE HOMARD

Question nº 1121—**M. Crouse:**

1. Lorsqu'on a fait appel au gouvernement du Canada pour une contribution au fonds de désastre destiné à venir en aide aux pêcheurs de homard de Guysborough (N.-É.), par suite de l'orage désastreux survenu en avril 1967, le gouvernement a-t-il refusé de contribuer?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. H-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. Non. La demande du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour le compte de la caisse de désastre des pêcheurs de homard de Canso et du district a été reçue le 8 février et les moyens de satisfaire à cette demande sont à l'étude, à l'heure actuelle.

2. Ne s'applique pas.

[*Français*]

A PROPOS D'UN POSTE À L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question nº 1123—**M. Caouette:**

1. Le poste de directeur adjoint du service de la production de l'Imprimerie nationale sera-t-il vacant sous peu?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on l'intention de maintenir ce poste?

3. Dans ce service, *a*) quel est le pourcentage d'employés dont la langue maternelle est l'anglais, *b*) dont la langue maternelle est le français?

4. Si la réponse à la première question est affirmative, pour combler ce poste exigera-t-on un candidat bilingue?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):

1. Oui.

2. Oui, la Commission de la fonction publique a publié l'avis de concours nº 68-3002 pour combler ce poste.

3. *a*) 32.6 p. 100; *b*) 67.4 p. 100.

4. L'avis de concours publié par la Commission de la fonction publique pour annoncer ce poste indique comme exigences en matière de langues: «L'exécution des fonctions de ce poste exige une connaissance assez approfondie de l'anglais, mais une connaissance approfondie du français sera à l'avantage du candidat.»

[*Traduction*]

LES SERVICES DE TÉLÉVISION À DAUPHIN (MANITOBA)

Question nº 1127—**M. Forbes:**

1. A-t-on accordé à la station CKOS de Yorkton, l'automne dernier, un renouvellement de son permis pour fournir des émissions de télévision aux spectateurs de la région de Dauphin?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la date d'expiration de ce permis?

3. Les spectateurs de la région de Dauphin pourront-ils recevoir des émissions directement de Radio-Canada, c'est-à-dire les émissions que la Société transmettra à la région de Le Pas et de Flin Flon au moyen de la ligne de retransmission téléphonique du Manitoba qui traverse la région de Dauphin?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

[M. Crouse.]

2. Le 31 mars 1969.

3. Non. Les signaux qui émanent des émetteurs sur micro-ondes des transporteurs publics ne peuvent être reçus par les récepteurs de télévision domestiques parce que les fréquences en cause se trouvent dans une bande différente.

LES COMMISSIONNAIRES DE SERVICE À LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 1138—**M. McCleave:**

1. Les commissionnaires seront-ils touchés par la réduction du personnel du ministère de la Défense nationale?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien seront atteints par la réduction, et combien garderont leur poste?

3. Le Ministère a-t-il songé à confier d'autres fonctions aux commissionnaires qui pourraient être mis à pied et, dans le cas de l'affirmative, avec quel succès?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Les commissionnaires ne sont pas fonctionnaires mais sont à l'emploi du Corps des commissionnaires et le gouvernement les engage par contrat.

2. En raison du programme d'ensemble de réduction du personnel, le ministère examine présentement la question du nombre d'heures de service des commissionnaires. Lorsque cette étude sera terminée, il pourrait y avoir une certaine réduction dans le nombre d'heures exigé.

3. S'il arrivait que le ministère de la Défense nationale n'ait plus besoin des services d'un certain nombre de commissionnaires, ces derniers seraient renvoyés au Corps des commissionnaires.

L'EMMÉNAGEMENT DANS L'IMMEUBLE SIR WILFRID LAURIER À OTTAWA

Question nº 1142—**L'hon. M. Lambert:**

1. Quand le gouvernement a-t-il commencé à occuper, en entier ou en partie, l'immeuble Sir Wilfrid Laurier à Ottawa?

2. Quel est le nom du ou des propriétaires de cet immeuble?

3. Quelles sont les conditions du bail et quel est le loyer annuel?

4. Le bail prévoit-il que les modifications au bâtiment seront aux frais du locataire ou quelles sont les conditions du bail au sujet des modifications apportées au bâtiment?

5. Pourquoi modifiera-t-on les cloisons, comme l'a annoncé le ministre des Travaux publics le 26 février 1968?

6. Quelles autres modifications électriques et mécaniques seront nécessaires et quel en est le coût estimatif?

7. Quel(s) ministère(s) ou organismes du gouvernement occupent des locaux dans l'immeuble Sir Wilfrid Laurier et quelle est la superficie totale ainsi occupée?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Le 15 septembre 1965.

2. La société Immeubles Laurentien Limitée.

3. Le bail actuel est en vigueur depuis le 1er juin 1967 et expirera le 30 septembre 1980. Le loyer annuel est de $908,461.30.

4. Le bail porte ce qui suit: «la locatrice convient que la locataire a le droit d'effectuer des modifications dans et sur les lieux, jugées nécessaires par la locataire, en tout temps durant la durée du présent bail ou de tout renouvellement dudit bail; *a*) lesdites modifications seront effectuées par la locataire à ses propres frais; *b*) aucune modification ne sera apportée conformément au présent article à la charpente ou à la structure permanente; dans le présent contrat, le terme «modifications» signifie changements, retouches, rajouts, réparations et améliorations apportés aux locaux.

5. Afin que tous les bureaux du ministère du solliciteur général puissent être logés aux étages inférieurs. Le Service des pénitenciers et l'agent en chef du Trésor doivent emménager dans l'immeuble. De plus, afin de permettre le réaménagement des bureaux du ministère du Travail à tous les étages supérieurs.

6. Il y aura lieu d'effectuer des modifications électriques et mécaniques à chaque étage à compter du quatrième jusqu'au treizième. Le coût de ces travaux a été estimé à $130,000.

7. Le ministère du solliciteur général, le ministère du Travail et une section du Département des impressions et de la papeterie publiques. Les locaux occupent une aire globale de 278,422 pieds carrés réservée aux bureaux et une aire de 29,840 pieds carrés réservée à l'entreposage.

LES PAVILLONS HISSÉS SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Question nº 1143—**M. Macquarrie:**

1. Depuis le 1er janvier 1967, pendant combien de jours a-t-on hissé le pavillon britannique (Union Jack) au mât de courtoisie sur la Colline du parlement?

2. Quelles occasions ou circonstances spéciales voulait-on marquer ces jours-là?

3. Les pavillons des pays étrangers sont-ils hissés à ce mât pour honorer *a*) les chefs d'État ou *b*) les chefs de gouvernement qui visitent le Canada?

4. Si la réponse à la question 3 *b*) est affirmative, quels chefs du gouvernement a-t-on ainsi honorés en 1967?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Trois jours.

2. Le 24 mai 1967, jour choisi pour marquer officiellement l'anniversaire de naissance de la reine.

Le 11 décembre 1967, anniversaire du Statut de Westminster.

Le 10 février 1968, à l'occasion de la visite du premier ministre Wilson, du Royaume-Uni, à la colline du Parlement.

Les 30 juin, 1er juillet et 5 juillet 1967, le pavillon canadien personnel de la reine a été hissé au mât de la tour de la Paix et non au mât de courtoisie.

3. Oui, lorsqu'un chef d'État ou un chef de gouvernement visite la colline parlementaire. Toutefois, au cours de 1967, année du Centenaire, lorsque des chefs d'État ou leurs représentants visitaient la colline du Parlement, les mâts de courtoisie n'étaient pas utilisés, étant donné que le drapeau national du chef d'État, le drapeau du Canada et le drapeau du Centenaire étaient arborés tour à tour au mât placé au sol. Lorsqu'un chef d'État avait un pavillon personnel, celui-ci était arboré avec le drapeau du Canada sur l'estrade d'honneur.

4. Le 25 octobre 1967, le drapeau national de la Pologne a été hissé au mât de courtoisie lorsque le chef adjoint de cet État a visité les édifices du Parlement avec les délégués parlementaires polonais.

*LES FRAIS MÉDICAUX PAR PERSONNE

Question nº 1157—**M. Rynard:**

1. Quand la dernière étude du coût des soins médicaux par tête a-t-elle été faite au Canada?

2. Quel était le coût des soins médicaux par tête et par province?

3. Quand l'étude précédente a-t-elle été faite, et quel en a été le résultat?

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, à la première partie de la question je réponds que c'est en février 1968. On devrait noter, cependant, que l'évaluation du coût du Régime de l'assurance médicale est constamment revisé à la lumière des renseignements supplémentaires, à mesure que nous les recevons. Ces renseignements supplémentaires comprennent les changements au barème provincial des honoraires de médecins; les changements apportés par les régimes publics ou privés d'assurance dans l'échelle des versements en fonction du barème provincial des honoraires; les changements dans les modes de la pratique médicale; les changements dans la mise en service et dans le coût provisoirement établi des régimes privés et publics d'assurance dans les différentes provinces; les changements dans la proportion du nombre des médecins par rapport aux malades et les changements dans la population de chaque province. Par conséquent, le coût du Régime d'assurance médicale n'est pas évalué

à intervalles réguliers, mais est constamment revisé d'après les renseignements pertinents qui sont reçus.

Pour la réponse à la deuxième partie, voir le tableau que voici:

Évaluation des coûts du programme de services médicaux pour l'année civile 1968 en supposant que le programme fédéral fonctionne durant douze mois (en dollars et par tête).

Province	Février 1968 Revision	Mai 1967 Revision du programme
Terre-Neuve	20.54	20.60
Île du Prince-Édouard	30.74	30.91
Nouvelle-Écosse	38.45	34.75
Nouveau-Brunswick	34.50	31.12
Québec	41.38	41.68
Ontario	46.94	48.49
Manitoba	43.15	43.57
Saskatchewan	37.62	36.05
Alberta	41.82	44.09
Colombie-Britannique	41.60	41.24
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	22.22	22.22
Canada	42.39	42.88

Quant à la troisième partie, voir la réponse n° 1, ci-dessus. Pour fins de comparaison avec l'évaluation la plus récente, les chiffres correspondants pour mai 1967 sont présentés. Ces chiffres sont utilisés comme base des plans quinquennaux, au cours de la revision du programme du ministère.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Avant l'appel de l'ordre du jour, me permettrait-on de revenir à l'appel des motions afin de déposer un ordre de dépôt de documents corrigé?

Des voix: D'accord.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉDUCTION DE L'AIDE MÉDICALE AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je poserai ma question au premier ministre, car elle concerne deux ministères. Je lui demande, au nom des Indiens de l'Alberta et de la Saskatchewan, de prendre en considération leurs craintes sérieuses qu'on ne réduise l'aide médicale qui leur est accordée.

[M^me^ Rideout.]

Ils s'appuient sur le traité n° 6, conclu entre le gouverneur Morris et les tribus indiennes à Fort Carlton en 1876, qui garantissait aux Indiens des soins médicaux et des médicaments à perpétuité en retour de la cession à la Couronne d'un territoire de 21,000 milles carrés. Ces Indiens sont très mécontents. Le premier ministre voudrait-il étudier la situation, car il se doit de fournir une assurance à ces Indiens?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'y manquerai pas, monsieur l'Orateur. Afin de dissiper toute crainte, je formule l'espoir que tout engagement pris par la Couronne sera respecté. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourra faire une déclaration, demain au plus tard, de façon à dissiper toute crainte quant à la restriction ou à la détérioration des services médicaux pour les Indiens.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le premier ministre au sujet de la lettre qu'il aurait adressée au premier ministre Manning pour l'informer que les services médicaux aux Indiens seraient diminués. Vu que ce dernier l'a rendue publique en la citant à l'Assemblée législative de l'Alberta, le premier ministre songerait-il à déposer la lettre aujourd'hui afin qu'on sache ce qu'elle renferme?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'étudier la question sans tarder. J'avais pensé que le contenu de la lettre ne serait pas divulgué avant que le ministre ait fait une déclaration; mais je ne m'en plains pas et je ne vois pas pourquoi elle ne devrait pas être déposée.

M. Douglas: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songerait-il à mettre en délibération aujourd'hui les crédits supplémentaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social afin que le ministre puisse faire sa déclaration?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je me suis déjà engagé de façon générale. Vu qu'on m'apprend que la Chambre siégera demain et que le ministre sera ici, il pourrait peut-être faire sa déclaration à ce moment-là.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire également poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'il est de plus en plus question d'unité nationale, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si les nouveaux taux d'intérêt sur les obligations du Canada ont été fixés conjointement par la rue Saint-Jacques de Montréal et par Bay Street de Toronto?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question telle que posée soit recevable.

M. Godin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les traitements et dépenses du bureau de l'Auditeur général du Canada ont augmenté de 10 p. 100 pour l'année 1967-1968, alors que la production nationale n'a augmenté que de 4½ p. 100, le très honorable premier ministre songe-t-il à conseiller à son successeur de se prévaloir des services d'un Auditeur moins exigeant?

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LAOS—LES RUMEURS D'UNE INVASION PAR LES TROUPES COMMUNISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il donner des renseignements à la Chambre au sujet de la présumée ruée sur le Laos de troupes communistes du Vietnam du Nord, comme l'a signalé samedi le premier ministre Souvanna Phouma?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons bien reçu une dépêche en ce sens et nous sommes en train de l'étudier. J'espère pouvoir faire une déclaration à ce sujet demain.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si des dépêches seraient parvenues quant à des infiltrations et à des invasions militaires semblables au Cambodge et en Thaïlande? Quelle est l'attitude et la politique du Canada en face d'une escalade éventuelle de la guerre, dans ces pays, par les communistes, grâce à un élargissement du théâtre des hostilités?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous sommes tout à fait conscients de ce danger. L'impuissance de la Commission à obtenir tous les renseignements qu'elle devrait pouvoir obtenir dans les situations de ce genre nous désole. J'espère pouvoir faire une plus longue déclaration à ce sujet demain.

L'HABITATION

LE TAUX D'INTÉRÊT LNH POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1968

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'adresse ma question à son secrétaire parlementaire. Comme il est urgent que les bâtisseurs de maisons préparent leurs projets pour le printemps, le secrétaire parlementaire est-il en mesure de signaler à la Chambre le taux d'intérêt LNH pour le deuxième trimestre de 1968? Prévoit-il qu'il sera de 9 p. 100 ou plus?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je compte transmettre la question au ministre.

LES NATIONS UNIES

LE REPRÉSENTANT DU CANADA À LA CONFÉRENCE SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je pose ma question au premier ministre. Qui est le représentant principal du Canada à la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se déroule à la New Delhi depuis maintenant un mois et à laquelle le ministre du Commerce, et ensuite, le ministre du Travail ont assisté pendant de courtes périodes? Le premier ministre peut-il nous dire si les participants à la conférence ont adopté des projets précis en vue d'améliorer la situation commerciale des pays en voie de développement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la délégation est actuellement sous la direction du sous-ministre du Commerce. Cependant, je vérifierai afin de pouvoir renseigner mon ami sur la composition de la délégation. Je sais qu'il y a eu des discussions longues et ardues sur les moyens d'aider les pays émergents. Peut-être serai-je en mesure de donner un bref rapport à ce sujet, demain également.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—QUESTION RELATIVE AU RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre, et je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis.

Étant donné que, ces jours derniers, les journaux nous apprenaient qu'un malaise sérieux menaçait les ports du Saint-Laurent, pourrais-je lui demander s'il aurait des renseignements à donner à la Chambre à ce sujet, cet après-midi?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je demander au ministre d'État, qui a suivi l'affaire de près en fin de semaine, de présenter un bref rapport.

L'hon. B. S. Mackasey (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, la Chambre apprendra avec plaisir, j'en suis sûr, qu'à deux heures trente aujourd'hui, à Montréal, le juge Allan Gold a annoncé qu'un accord avait été conclu entre l'Association internationale des débardeurs et la Fédération des armateurs du Canada garantissant la paix dans trois ports du Saint-Laurent pour le reste de l'année.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur, au ministre d'État. Ce règlement comprend-il une entente sur les articles contestés du rapport Picard qui étaient en suspens au début de l'année?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, les deux parties ont convenu volontairement de soumettre ces points en litige à l'arbitrage. Le conseil d'arbitrage, qui demeurera en fonctions pendant les neuf prochains mois, tranchera tous ces points.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre d'État peut-il assurer à la Chambre qu'il prend des mesures en vue de ramener immédiatement au niveau d'avant la grève les frais de transport quant aux marchandises d'exportation? Il sait combien je m'intéresse aux exportations par mer des fruits de la Colombie-Britannique, aux frais supplémentaires qui ont été imposés aux exportateurs et des tracas que cela a causé.

[Le très hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Mackasey: Je remercie le député de sa question. Il a fait montre de beaucoup d'intérêt à cet égard, au cours d'entretiens privés que nous avons eus. Je vais étudier l'affaire de plus près, cet après-midi, et je lui en rendrai compte demain.

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Ma question devrait s'adresser au ministre des Transports. En son absence, Votre Honneur permettrait-il à quelqu'un d'en prendre note? Comme le président des États-Unis a demandé au secrétaire aux Transports de mener une enquête sur l'industrie de l'assurance-automobile, notre ministre songe-t-il à agir parallèlement au Canada?

M. l'Orateur: J'ai permis à quelqu'un de prendre note de la question.

L'AGRICULTURE

L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent (Ont.)): En l'absence du ministre de l'Agriculture, puis-je adresser ma question à son secrétaire parlementaire? Comme la nouvelle campagne laitière au Canada commencera la semaine prochaine, pouvons-nous espérer que le ministre informera la Chambre des plans et des politiques laitières du gouvernement pour l'année 1968?

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Je ne sais pas exactement quand, mais je suis sûr que le ministre fera une déclaration à la Chambre en temps opportun.

LA PÉNURIE DES HERBICIDES CONTRE LA FOLLE AVOINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Jeudi dernier, le député de Rosetown-Biggar (M. McLelland) a posé une question au sujet de la possibilité d'obtenir de l'avadex pour détruire la folle avoine. Des fonctionnaires du ministère me font savoir que le fabricant compte pouvoir remplir toutes les commandes et que ce produit chimique sera disponible en quantités beaucoup plus considérables que l'an dernier.

Dans la seconde partie de sa question, le député s'était enquis de la possibilité d'obtenir d'autres produits susceptibles d'être utilisés aux mêmes fins. J'apprends que le service de la recherche du ministère soumet à des essais, aux termes d'un vaste programme de recherches, d'autres produits qui pourraient eux aussi détruire la folle avoine.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ADMISSION DES INDIENNES AUX HÔPITAUX DE MATERNITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): J'aimerais poser une question au premier ministre. Selon certaines rumeurs, des Indiennes sont admises à des institutions des semaines avant l'accouchement et y sont gardées quelques semaines après. Le très honorable représentant voudrait-il vérifier quelles dispositions sont prévues quant à l'admission de ces personnes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je le ferai avec plaisir.

L'INDUSTRIE

CAP-BRETON (N.-É.)—LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DE LA MINE McBEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): En l'absence temporaire du député de Pictou (M. MacEwan), puis-je poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et lui demander s'il peut nous faire rapport de la rencontre avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Smith, en fin de semaine, au sujet de la houillère McBean?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme les députés le savent, la mine McBean est dans une situation difficile. Tout d'abord, n'étant pas située dans l'île du Cap-Breton proprement dite, elle n'est pas visée par la loi. Deuxièmement, elle n'est pas considérée comme une mine indépendante, aux termes de l'engagement entre le Canada et la Nouvelle-Écosse. Il s'agit donc d'un problème spécial. Je suis allé à Halifax samedi pour conférer avec le premier ministre et ses conseillers. Nous avons tenté de définir le problème en fonction de la propriété de la mine, de la nature de son exploitation, des dispositions concernant les subventions et les régimes de pension. J'ai soumis quelques idées et nous avons mis la question à l'étude.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Dois-je conclure que le ministre compte accorder à la mine McBean l'attention réclamée par le député de Pictou, lors de l'examen de la mesure relative à la Société de développement du Cap-Breton?

L'hon. M. Pepin: La question est posée de telle sorte que je ne puis guère y répondre.

[*Plus tard*]

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il a une réponse à la question que j'ai posée tout à l'heure.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES DÉMOBILISÉS VOLONTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Elle est d'importance actuellement, car le 1er avril marque la fin du délai accordé aux membres des trois armes qui veulent quitter le service, parce qu'ils ne tiennent pas y demeurer sous le programme d'unification. Compte tenu de la déclaration du ministre, selon laquelle ces gens ne seraient pénalisés en aucune façon, j'aimerais savoir s'il est vrai que ceux qui quittent le service dans ces circonstances ne recevront ni la solde ordinaire de réadaptation avec congé ni aucun frais de déplacement et qu'ils n'auront droit à aucune pension. Tout cela est-il vrai? Sinon, renseigne-t-on ces hommes comme il se doit?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Ceux qui tirent parti de cette disposition particulière de la loi sont mis sur le même pied que tous ceux qui demandent librement d'être démobilisés. Il n'est nullement question de les pénaliser; on ne les encourage pas non plus à profiter de cet article particulier de la mesure législative. Tel est le but de toute cette initiative. Nous ne tenons pas à forcer les gens, qui n'approuvent pas la politique adoptée, à demeurer dans le service, voilà tout.

M. Douglas: Les gens qui quittent le service n'ont-ils pas droit normalement à un congé de réadaptation avec solde—un mois, sauf erreur, pour toute période de service de cinq ans. La refusera-t-on à ceux qui quittent le service en vertu de la disposition mentionnée par le ministre?

L'hon. M. Cadieux: Pas s'ils y ont normalement droit.

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

LES RUMEURS DE LA RÉDUCTION DU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Vendredi dernier, j'ai posé une question au premier ministre au sujet des rumeurs selon lesquelles les prêts consentis en vertu du programme canadien de prêts aux étudiants seraient réduits de 50 p. 100 et je lui ai demandé si cette réduction avait été envisagée en fonction de la hausse des frais d'enseignement et de logement. Le très honorable représentant a répondu qu'il se renseignerait. Peut-il maintenant fournir des précisions à la Chambre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. En vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, des prêts ne sont consentis qu'à ceux qui en ont besoin pour poursuivre leurs études. Les autorités fédérales et provinciales chargées de l'administration de ce programme ont mis au point des critères pour évaluer les besoins des étudiants; ces critères ont été signalés à la Chambre et divulgués de temps à autre. Les fonctionnaires en cause discutent actuellement la mise en application plus uniforme de ces critères et il se peut que certains étudiants qui ne semblent pas avoir clairement besoin d'aide aux termes de ce programme constatent que les allocations sont réservées à ceux qui en ont besoin.

Mon ami peut être assuré que ces prêts seront mis à la disposition des étudiants qui en ont vraiment besoin. Telle était l'intention du Parlement au moment où il a adopté la loi en question et nous entendons bien faire respecter l'esprit et la lettre de cette loi.

M. MacDonald: Une question complémentaire. Comme le coût de la vie a augmenté depuis la mise en œuvre du plan et que l'on est en train de fixer de nouveaux critères, augmentera-t-on le montant des prêts, lorsque les intéressés ont de la difficulté à s'en tirer avec les dispositions actuelles du plan?

Le très hon. M. Pearson: Il faudra que j'examine cet aspect de la question, monsieur l'Orateur.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une autre question complémentaire pour le premier ministre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement envisage-t-il d'inaugurer un programme de bourses d'études, pour compléménter celui-ci qui semble en perte de vitesse?

Le très hon. M. Pearson: Pas en ce moment.

[L'hon. M. Cadieux.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LES INITIATIVES DU CANADA POUR LA CESSATION DE LA GUERRE CIVILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre qui, aujourd'hui, ne se fait pas prier pour répondre. C'est à propos du conflit entre le Nigéria et le Biafra, et elle s'inspire des nouvelles réconfortantes selon lesquelles l'Église catholique et le Conseil mondial des Églises ont fait un appel conjoint en faveur d'une cessation de la guerre entre le Nigéria et le Biafra. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien prend de nouvelles mesures en vue d'atteindre cet objectif louable?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous ne prenons aucune nouvelle initiative, mais nous n'avons ménagé aucun effort pour amener le règlement de ce conflit. J'espère m'entretenir demain ou après demain avec le secrétaire général de l'Association du Commonwealth qui, comme le sait mon honorable ami, se préoccupe vivement de cette question et se trouve présentement à Ottawa.

M. David MacDonald (Prince): Une question supplémentaire; le premier ministre peut-il nous dire si les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont reçu l'ordre d'éviter tout contact avec les hauts représentants de la province sécessionniste du Biafra?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, que je sache, il n'y a eu aucun ordre dans ce sens, mais je vérifierai volontiers.

LES FINANCES

LA PROPOSITION DE LA FRANCE EN FAVEUR D'UN NOUVEL ÉTALON D'ÉCHANGE INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresserait normalement au ministre des Finances, mais, en son absence, le premier ministre l'acceptera peut-être. Vu les déclarations qu'aurait faites le général de Gaulle, président de la république française, quant à l'attitude de son pays envers l'adoption d'une nouvelle unité de change internationale, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelle position le gouvernement canadien prendra à Stockholm, étant donné ce qui me semble, comme à beaucoup d'autres, une proposition pire que la première de la part de la France...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si l'honorable député ne pense pas comme moi qu'il demande là une déclaration très générale, qui ne devrait pas être faite à cette étape-ci de nos travaux.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT DU COMITÉ WOOD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné sa déclaration de vendredi dernier au sujet de l'étude du comité Wood, peut-il nous dire maintenant s'il est prêt à déposer le document et s'il fera aussi une annonce à l'appel des motions?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai maintenant le rapport en main, et j'espère pouvoir le déposer dans un jour ou deux. Une déclaration me semble prématurée. Ce rapport est de très vaste portée et j'aimerais avoir un peu plus de temps pour préparer mes commentaires.

M. Pugh: Question supplémentaire. Comme le ministre a reçu le rapport depuis déjà assez longtemps, du moins dans l'une des deux langues officielles, ne lui semble-t-il pas dans l'intérêt de nos anciens combattants de faire une déclaration sur ce document très important, étant donné surtout que la Légion va tenir sous peu son congrès.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question supplémentaire du député prête à controverse.

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne veux pas empêcher le ministre de répondre, si tel est le désir de la Chambre. J'estime que la question supplémentaire du député, posée en ces termes, prête à controverse et ne devrait pas recevoir de réponse. Cependant, si tel est le désir de la Chambre, je donne la parole au ministre des Affaires des anciens combattants.

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur, je pense qu'en réalité, il s'agit de la question de privilège, parce que les prémisses de la question sont tout à fait erronées. J'ai dit clairement à la Chambre la semaine dernière que je n'avais pas reçu le rapport. On m'en a remis la version française et la version anglaise vendredi dernier, dans l'après-midi, et je déclare tout net que je n'ai pas eu la chance de l'étudier.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

QUESTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DES INDEMNITÉS POUR LES ANIMAUX ABATTUS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre de l'Agriculture, je désire poser une question à son secrétaire parlementaire.

Pour donner suite à l'avis de motion que j'ai présenté à la Chambre il y a quelques semaines, l'honorable ministre a-t-il l'intention d'annoncer, avant la fin de la présente session, l'augmentation des indemnités payées pour les animaux abattus sous l'empire de la loi sur les épizooties?

[*Traduction*]

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre directement à cette question. Je la signalerai au ministre dans l'espoir de pouvoir donner une réponse au député.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'OPPORTUNITÉ DE SUBVENTIONS À L'ACRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, cette question-ci s'adresse au ministre de l'Agriculture. Peut-être son secrétaire parlementaire en prendra-t-il note. Le ministre peut-il faire savoir à la Chambre si le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a présenté une demande de subventions à l'acre pour compenser la forte baisse des prix des pommes de terre ces derniers mois, et si le gouvernement serait en faveur de pareille mesure?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ADOPTION DU CRÉDIT RELATIF À LA PENSION DES ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Voudrait-il étudier la possibilité d'enlever du budget supplémentaire présentement à l'étude le crédit ou la résolution prévoyant l'augmentation de 15 p. 100 de l'allocation aux anciens combattants, afin de lui donner la sanction royale pour que nos anciens combattants ne soient pas privés de cet avantage et qu'ils puissent en jouir le plus tôt possible?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je serai heureux d'étudier la question, monsieur l'Orateur. Il n'y aura aucun délai, car une fois adopté, le crédit doit être antidaté, je crois.

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE ST-JEAN (N.-B.) ET DIGBY (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'adresserais normalement cette question au ministre des Transports, mais, en son absence, j'aimerais la poser au premier ministre. Vu que le ministre des Transports m'a donné à espérer, le 19 mars, que l'on ferait bientôt la déclaration tant de fois remise à plus tard concernant le bac Digby-Saint-Jean, le premier ministre s'informerait-il auprès du ministre ou de ses fonctionnaires afin d'indiquer à la Chambre, demain, si le retard de cette déclaration tient au Pacifique-Canadien ou au gouvernement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je le ferai avec plaisir.

LES FINANCES

LE REPRÉSENTANT DU CANADA À LA RÉUNION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, les ministres des Finances des pays membres du Fonds monétaire international devant se rencontrer en Suède à partir de vendredi, puis-je demander au premier ministre si l'on a décidé qui représenterait le Canada en l'absence de notre ministre des Finances?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pas encore, monsieur l'Orateur. J'en ai discuté avec le ministre des Finances et je compte en reparler avec lui cette semaine.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DEMANDE D'UN SURSIS DE MUTATIONS ENTRE LES BASES DES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au premier ministre comme tel, plutôt qu'à titre de porte-parole de l'un de ses collègues retenu ailleurs. A-t-il reçu du premier ministre Smith de la Nouvelle-Écosse un télégramme demandant qu'aucune autre mesure ne soit prise dans l'affaire Greenwood-Summerside tant qu'une délégation de la Nouvelle-Écosse n'aura pas vu le premier ministre? Si oui, examinera-t-il la question avec sympathie?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je l'ai reçu et j'ai l'intention d'en discuter avec le ministre de la Défense nationale.

LA CONSOMMATION

LE LAIT—LA MAJORATION POSSIBLE DES PRIX DANS L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations étant absent, puis-je poser ma question au ministre suppléant? Le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il pu examiner la question que j'ai posée la semaine dernière au sujet de la hausse du lait?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Lorsque le comité a levé la séance le vendredi 22 mars 1968, le crédit 1c du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources était à l'étude.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Services administratifs—

1c. Administration centrale, y compris les subventions et les contributions selon le détail des affectations, $144,000.

M. Martin: Monsieur le président, j'ai été un peu étonné que dans sa déclaration, l'autre jour, le ministre ne parle pas de l'ensemble de l'industrie des mines d'or. Bien que certaines ramifications de la question ne relèvent pas du ministre, elles ont certes une très grande portée sur son ministère. L'or a récemment attiré beaucoup d'attention dans les journaux et dans divers pays du monde.

Les discussions qui ont eu lieu à Washington et celles qui auront lieu à Stockholm pourraient avoir de vives répercussions sur l'industrie tout entière.

Peut-être les mines d'or n'ont-elles pas aujourd'hui l'importance qu'elles avaient autrefois, et n'influent-elles pas sur l'économie du pays comme jadis. Je me rappelle le temps où cette industrie était l'une des plus importantes du pays; il n'y a pas si longtemps de cela. Au fil des années, cependant, par suite des politiques établies par les États-Unis et suivies très fidèlement par le gouvernement canadien, elle a perdu beaucoup de son importance et, à l'heure actuelle, sa situation est assurément très précaire.

Le ministre de la Justice était dans ma circonscription en fin de semaine. En fait, j'étais très heureux de le voir paraître à la télévision locale hier soir. Au cours de sa visite, les gens qui lui ont parlé ont dû insister sur l'urgence de la question et sur l'inquiétude qui règne dans la région au sujet de la situation critique de l'or et de l'industrie des mines d'or.

Il est intéressant de noter que le ministre se produisait hier soir pour un dollar par personne. On me dit que l'assemblée était assez nombreuse. J'espère qu'à la fin de la soirée il connaissait les sentiments de la population sur la situation. Je souhaite qu'il puisse persuader le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'user de son influence auprès du ministre des Finances, qui de tous les ministres est probablement celui que la chose concerne le plus, au moins en ce qui touche la situation internationale.

Il est intéressant de noter, soit dit en passant, l'excellente réponse d'un membre de notre exécutif à Timmins à qui on demandait d'acheter un billet de 1 dollar pour voir le ministre. Cet homme a immigré au Canada il y a 10 ou 15 ans. Voici sa réponse: «Pourquoi paierais-je 1 dollar pour voir le ministre de la Justice? Il ne sait que ce que nous lui avons appris». Voilà, d'après moi, une excellente évaluation de la situation.

Nous pourrions peut-être examiner un moment ce qui s'est passé dans cette industrie. A mon avis, cela devrait préoccuper le ministre. Il est intéressant de noter que la dernière fois que le taux d'intérêt est monté au niveau actuel, c'est juste avant que le prix de l'or passe de $20.40 à $35, en 1934. Le prix n'a pas changé depuis.

• (3.10 p.m.)

Nombre de gens ont affirmé que le krach de 1929, suivi de la récession des années 30, fut le résultat direct des taux d'intérêt élevés qu'on exigeait dans tout le pays et qui étouffaient l'économie. C'est exactement ce qui se produit à l'heure actuelle. La hausse la plus récente des taux d'intérêt a coïncidé avec l'annonce de la dernière décision concernant le prix de l'or. Les taux d'intérêt sont même plus élevés actuellement qu'avant le krach qui a causé la grande crise des années 30.

Tous ceux qui ont causé avec des gens de la construction savent que le niveau actuel des taux d'intérêt est en train d'immobiliser douloureusement cette industrie. Cette situation va se répandre à travers le pays comme un cancer, causant des faillites qui, à leur tour, entraîneront la fermeture des usines et le chômage. Nous nous retrouverons alors dans le cercle vicieux qui nous avons connu il y a environ 35 ans. Une bonne partie de l'effectif ouvrier actuel ne se souvient pas de ces temps difficiles. Je m'en souviens, car c'est à l'époque ou je suis entré sur le marché du travail. C'est au milieu de cette crise, vers 1934 ou 1935, que je suis allé travailler dans l'industrie des mines d'or.

A regarder son histoire, je puis voir le rôle très important que cette industrie a joué pour maintenir la situation économique du pays, telle qu'elle était, et sa grande contribution au bien-être du Canada. L'industrie de l'extraction de l'or utilise une foule de produits: du bois d'œuvre en quantité, de l'acier, des machines et des marchandises de toutes sortes. La fermeture d'une mine dans cette industrie se fait sentir non seulement dans la collectivité environnante, mais dans tout le pays. Lorsque la production de cette industrie diminue, des employés sont mis à pied dans nombre d'autres.

Depuis 20 ans ou plus, le nombre de nos mines d'or a fléchi, passant de 250 à environ 25. Des mines en exploitation, il y a 20 ou 30 ans, il ne reste plus que 10 p. 100 environ. Nous n'avons pas ressenti tous les contrecoups de cette diminution à cause de l'essor des autres secteurs de notre économie. Avec les taux d'intérêt qui grimpent au point d'étrangler l'ensemble de notre économie, les autres industries ne peuvent plus compenser les pertes résultant de la fermeture des mines d'or. Cette industrie représente un anémomètre qu'il faudrait surveiller. Cela m'étonne que le ministre n'en ait pas parlé en présentant ses crédits vendredi.

Le ministre des Finances nous a communiqué quelques renseignements au cours des deux dernières semaines, c'est-à-dire depuis qu'on a décidé à Washington de geler les réserves d'or. Apparemment, nous ne vendrons ni n'achèterons d'or, du moins en ce qui concerne nos propres réserves. Il semble entendu qu'elles seront gelées au niveau actuel. Tout le monde doit se rendre compte qu'il s'agit là d'une chimère. Sans doute espère-t-on donner ainsi aux puissances en cause le temps de décider ce qu'elles vont faire.

Nous avons appris du ministre, lorsque nous l'avons interrogé, que le gouvernement canadien était en quelque sorte lié par des arrangements, des accords et des règlements sur la production et la vente de l'or. Le gouvernement reste tenu d'acheter l'or aux producteurs canadiens au taux fixe de 35 dollars américains l'once. Les réponses fournies par le ministre à nos questions semblent indiquer que le gouvernement canadien ne sait que faire, en ce moment, de l'or qu'il s'est engagé à acheter. Peut-être attend-il quelque instruction des États-Unis. On nous a dit, en tout cas, que le gouvernement a l'intention d'acheter cet or et de le mettre en réserve à l'Hôtel de la Monnaie jusqu'à ce qu'on décide quoi en faire.

Je conseille au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de s'entretenir avec le ministre des Finances, s'il peut le retenir assez longtemps entre ses voyages, et de lui mettre la puce à l'oreille. On a signalé, au cours des deux ou trois derniers jours, que la pièce d'or canadienne de $20, frappée l'an dernier, se vend entre $80 et $140 d'un bout à l'autre du pays. Le ministre pourrait peut-être persuader le gouvernement de permettre à l'hôtel de la Monnaie de fabriquer d'autres pièces plutôt que de laisser cet or inactif.

Apparemment, nous pourrions réaliser un profit intéressant qui aiderait le ministre des Finances à surmonter certaines difficultés auxquelles il fait constamment face.

Les mines d'or ont été traitées mesquinement au cours des années. Il faut bien comprendre que je ne parle pas des grandes compagnies qui ont pu réaliser des profits considérables en effectuant des placements dans d'autres domaines. L'exploitation des mines d'or ne constitue actuellement qu'une proportion infime des opérations globales de ces compagnies. Je me préoccupe des hommes qui travaillent dans cette industrie et qui vivent dans des localités qui en dépendent. A mon avis, ces travailleurs ont été traités mesquinement au cours des années.

Ce sont eux qui ont subventionné l'industrie, le gouvernement, en fait, notre puissant et riche voisin du Sud qui, le premier, a établi la politique et y est demeuré rigoureusement fidèle au cours des années. Les travailleurs ont subventionné l'industrie en acceptant des salaires dérisoires. L'industrie a crié famine et a reçu des subventions du gouvernement fédéral pour continuer son activité. Comme l'industrie prétendait ne pas pouvoir payer des salaires convenables, le gouvernement fédéral lui a versé des subventions, pendant des années, sans pouvoir vérifier d'aucune façon si elles étaient justifiées. Récemment, le député de Timiskaming et moi-même avons appris du ministre que jamais le gouvernement fédéral n'avait eu d'inspecteur minier pour s'assurer que les déclarations qui servaient à déterminer les subventions étaient véridiques ou inventées de toute pièce. Il semble que l'industrie des mines d'or, comme la femme de César, est au-dessus de tout soupçon.

Le gouvernement fédéral a versé, au fil des ans, 200 à 250 millions de dollars de l'argent du contribuable sous forme de subventions à l'industrie minière. Les mineurs ont reçu des bas salaires et ont dû se saigner aux quatre membres pour payer leur quote-part d'impôt. Chaque fois que les États-Unis manquaient d'or, le gouvernement canadien leur remettait l'or qu'il avait. La dernière transaction, portait sur 114 millions de dollars d'or environ, qui ont été payés 100 millions de dollars par les États-Unis. Les mineurs ont donc dû faire des sacrifices plus grands encore pour subventionner l'industrie de l'or. Les États-Unis sont, dit-on, le pays le plus riche du monde. Ce n'est pas étonnant si tous les pays agissent comme le gouvernement canadien en ce domaine.

J'ai été étonné que le ministre n'ait pas jugé à propos de nous parler de l'avenir de cette industrie et qu'il n'ait mentionné aucun plan du gouvernement à cet égard. J'espère que le ministre nous fera sans délai une déclaration à ce sujet. Nous avons droit de savoir ce que le gouvernement compte faire ou même s'il compte faire quelque chose.

• (3.20 p.m.)

M. McLean: Je le sais, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources désire autant que moi que nos collectivités qui

dépendent de l'exploitation des mines d'or soient maintenues et que les mineurs, dans ce domaine, reçoivent des salaires appropriés.

Le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont essayé de supprimer ces collectivités graduellement, parce que l'or extrait était considéré, à tort ou à raison, comme un instrument monétaire. En général, dans le monde, on ne considère encore, semble-t-il, l'or extrait des gisements que comme un instrument monétaire, mais la récente crise de l'or, créée par les agissements humains, a permis aux gouvernements de considérer l'or non seulement comme une monnaie, mais aussi comme une marchandise.

A la récente réunion tenue à Washington, les sept banques centrales du monde ont solutionné le problème en établissant deux prix pour l'or. Le premier, à $35 l'once, vise des fins monétaires, soit l'échange entre les banques centrales, et l'autre, devant régner sur le marché, s'applique à l'industrie, aux arts, aux portefeuillistes et aux spéculateurs. Une telle politique profitera surtout au Canada et aux États-Unis, me semble-t-il. Actuellement toutes les mines subventionnées doivent vendre leur production à la Monnaie. J'aimerais vous citer du *Wall Street Journal* l'extrait suivant:

Les exploitants canadiens de mines d'or ont droit à de l'aide jusqu'à concurrence de $10.27 l'once s'ils vendent leur production à la Monnaie et s'ils peuvent prouver que le prix de vente de $35 l'once ne les avantage pas.

L'application de la loi autorisant les subventions a été récemment prolongée jusqu'à la fin de 1970. Elle vise surtout à soutenir les petites villes situées près des mines d'or. Les deux tiers environ des trois millions d'onces d'or produits annuellement au Canada sont vendus au gouvernement qui verse près de 15 millions de dollars en subventions chaque année.

Voici ce que je tiens à relever:

D'après les porte-parole des États-Unis la phrase du communiqué au sujet du pool de l'or publié en fin de semaine et disant que les pays membres «ne voient plus aucune nécessité d'acheter de l'or du marché», signifie que les gouvernements doivent cesser d'acheter l'or des producteurs, sauf s'ils ne l'ajoutent pas à leur réserve monétaire.

Au Canada, la loi force Ottawa à acheter l'or de tout producteur qui l'offre sans réaliser de profit.

«Le Canada s'est engagé à collaborer dans le sens du communiqué de la semaine dernière», a dit un fonctionnaire du ministère des Finances. «Nous sommes en train d'étudier les détails». Il a signalé que l'avenir dépendra beaucoup de ce que feront les pays producteurs d'or notamment l'Afrique du Sud.

Le Canada pourrait revendre à des particuliers l'or qu'il achèterait à ses producteurs subventionnés. En théorie, c'est la Monnaie qui achète l'or, bien qu'elle ne soit pas un organisme monétaire; or, seuls les organismes monétaires n'ont plus le droit d'acheter de l'or. Ainsi, la Monnaie royale canadienne, qui achète l'or parce qu'elle possède des installations d'affinage, pourrait parfaitement acheter et vendre de l'or sans enfreindre l'entente entre les pays du pool de l'or.

L'Hôtel de la Monnaie pourrait ainsi subir des pertes si le prix du marché tombait au-dessous des $35 l'once qu'il doit verser aux producteurs selon la loi; de plus, si l'Hôtel ne peut vendre aux particuliers tout l'or qu'il achète, il devra peut-être l'accumuler.

Jusqu'à présent, l'Hôtel de la Monnaie n'a pas vendu d'or aux particuliers. Tout ce qu'il a acheté a été vendu au gouvernement pour être ajouté aux réserves de devises étrangères d'Ottawa. Une partie a été revendue aux États-Unis.

Le porte-parole du ministère des Finances a déclaré que le Canada est probablement le seul pays d'importance qui soit forcé par la loi d'acheter l'or aux producteurs domestiques et de les subventionner. On a laissé entendre que parce la raison principale des subventions est de soutenir les collectivités productrices d'or, on trouverait un moyen de maintenir cette aide. La production canadienne d'or a connu un déclin constant ces dernières années, et l'épuisement des filons a fait fermer un certain nombre de mines.

Si c'est vrai, le Canada tient donc le bon bout de deux marchés, et l'Hôtel de la Monnaie pourrait vendre l'or au plus offrant.

En raison des deux systèmes de prix, il me semble que la Monnaie devrait conclure avec les États-Unis un accord stipulant que tant que ce double système sera en vigueur, les collectivités minières et les mineurs devront en bénéficier. Les Monnaies du Canada et des États-Unis pourraient convenir de se réserver l'exclusivité des achats d'or et d'acheter au prix de $70 l'once tout l'or récemment extrait. Ce serait le prix établi pour l'industrie, les arts et métiers, les investisseurs et les spéculateurs. C'est le prix que demande en ce moment l'URSS. Nous pourrions alors avoir le prix de $70 pour l'industrie et celui de $35 pour les besoins monétaires.

Considérant, qu'à l'heure actuelle, les États-Unis et le Canada utilisent de l'or pour une valeur de 650 millions de dollars dans l'industrie et les métiers d'art—ce qui représente beaucoup plus d'or que le Canada et les États-Unis n'en produisent—les mines des deux pays trouveraient avantage au prix de $70. Ce nouveau prix entraînerait l'exploitation de bon nombre de nouvelles mines et la réouverture d'anciennes. Les petites collectivités qui dépendent des mines d'or échapperaient à la menace d'extinction et les mineurs envisageraient des emplois mieux rémunérés. Ce serait même une occasion idéale pour nous d'assainir notre situation et de ranimer notre grande industrie des mines d'or.

J'ajoute que les autorités monétaires des deux gouvernements pourraient acheter un plus fort volume de cet or nouvellement extrait après qu'on aurait satisfait aux besoins de l'industrie, des arts et des investissements. Les gouvernements pourraient affecter cet excédent d'or à des fins monétaires, à

$35 l'once, et verser un prix moyen de $60 ou $65 l'once aux mines. On verrait augmenter, sans frais pour le gouvernement, les réserves monétaires en or, et on épargnerait aux contribuables canadiens les 15 millions de dollars par année qui servent présentement à subventionner les mines.

Les journaux financiers du Canada nous abreuvent de propagande contre la majoration du prix de l'or, mais ils n'expliquent pas pourquoi il y aurait lieu de subventionner, tant au Canada qu'aux États-Unis, les industries consommatrices d'or en leur fournissant des matières premières à un prix qui était équitable en 1934. Chaque fois qu'on subventionne le poisson, le beurre, les œufs, la volaille, le blé ou d'autres produits, on constate toujours une levée de boucliers dans la presse financière. Cependant, la presse financière n'en souffle pas mot lorsque 15 millions de dollars sont arrachés aux contribuables pour subventionner les mines d'or et leur permettre de fournir de l'or à l'industrie privée aux États-Unis et au Canada, au prix de $35 l'once, prix fixé pendant la crise de 1934.

• (3.30 p.m.)

On a demandé à la Chambre qui profiterait d'une hausse du prix de l'or. J'ai entendu dire que la Russie et l'Afrique de Sud en seraient les principaux bénéficiaires. Or, effectivement, la Russie n'utilise pas d'or sur son propre territoire, pas plus que l'Afrique du Sud. A quoi sert-il? A l'achat de marchandises du monde occidental. A l'heure actuelle, l'Afrique du Sud achète pour un milliard de dollars en or de marchandises du monde occidental. Si le prix de l'or était doublé, elle en achèterait alors pour 2 milliards de dollars. L'or ne sert pas aux échanges internes en Afrique du Sud, car le papier-monnaie y a cours, tout comme au Canada. La Russie aurait un milliard de dollars à dépenser. Elle peut construire autant de navires et d'autres articles qu'elle veut en se servant de son propre papier-monnaie. Cependant, elle doit payer ses achats à l'étranger en or en dollars des États-Unis.

Donc, à mon avis, les pays qui profiteraient d'une hausse du prix de l'or seraient le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, tous des pays qui veulent augmenter leur commerce d'exportation. Voilà les pays qui en bénéficieraient. Il me semble que le ministre des Mines, s'il prend à cœur non seulement l'industrie de l'or mais encore les avantages qu'en retirerait le Canada et le soulagement qu'en éprouveraient les contribuables, devrait s'unir au ministre des Finances en vue de faire fonctionner à plein rendement le système de dualité des prix. Ce serait avantageux non seulement pour le Canada, mais aussi pour les États-Unis; cela ajouterait de l'or à nos réserves monétaires tandis que l'industrie et les arts paieraient le prix qui convient pour leur matière première.

[M. McLean.]

M. le président: Le crédit 1c est-il adopté?

M. Martin: Le ministre fera-t-il une déclaration à ce sujet ou va-t-il garder le silence?

L'hon. M. Pepin: Je n'ai nullement l'intention de faire de déclaration pour la bonne raison que la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a fait l'objet, dès en décembre dernier, de mesures pour étendre la loi. Nous avons eu un débat approfondi où j'ai alors fourni tous les renseignements possibles. Tout récemment, le ministre des Finances a répondu à ces questions. Il a admis que la politique, quant au sort réservé à l'or que la Monnaie recueille actuellement, n'était pas encore tout à fait au point. Cette question est essentiellement de sa compétence et non de la mienne. Je suis chargé de l'aide aux mines d'or, mais non de la politique monétaire du gouvernement fédéral.

M. Martin: Le ministre prétend-il, tout d'abord, que la situation n'a pas évolué depuis notre dernier débat sur la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or? En outre, veut-il dire qu'il ne s'inquète et ne se préoccupe nullement d'une industrie comme l'exploitation des mines d'or, d'une telle importance pour le pays?

L'hon. M. Pepin: Je n'ai pas dit cela. J'ai simplement signalé que je ne participerais pas à l'obstruction. Mes amis pourront répéter tout ce qu'ils voudront là-dessus. A mon avis, les réponses qu'ils cherchent à obtenir ont déjà été données, ou le seront plus tard par le ministre des Finances. S'ils tiennent à répéter que le gouvernement fédéral accorde à l'exploitation des gisements aurifères des fonds qui devraient être utilisés d'autres façons, libre à eux, mais ce n'est pas le cas. La loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or vise à aider les collectivités qui comptent sur ces mines pour leur subsistance quand ces dernières atteignent le terme de leur production ou qu'elles sont en difficultés. Mon ami s'est rendu compte, l'autre jour, de la façon dont la loi est appliquée, quand la mine Hollinger a fermé ses portes en raison de l'épuisement de ses gisements de minerai. On a assuré d'autres emplois, dans la région, aux gens qui avaient été mis à pied.

M. Martin: Un dernier point. Je comprends très bien ce que le ministre des Finances ne cesse de dire depuis des années et de nombreux Canadiens pensent comme lui. Ils disent, en effet, que l'or est un maître sans merci qui étrangle et asservit les économies mondiales. Peut-être, mais il n'en reste pas moins qu'avant de pouvoir remplacer l'or par un autre étalon international il faut trouver quelque chose de nature à inspirer autant de confiance que l'or. Peut-être est-ce là un objectif très louable, mais depuis 5,000 ans, des nations, surtout celles qui étaient au sommet de leur puissance et de leur richesse, ont essayé de contrôler l'or. Elles ont toujours échoué. Ne nous faisons donc pas d'illusions, ne comptons pas sur un tour de prestidigitateur pour trouver du jour au lendemain ce que nous cherchons.

Si le Canada n'était pas un pays producteur d'or, je comprendrais que le gouvernement canadien emboîte servilement le pas au plan américain. Mais le Canada est un pays producteur d'or. Si nous exploitions vraiment nos gisements aurifères, nous viendrons en deuxième place, après l'Afrique du Sud, comme producteurs mondiaux. Le gouvernement canadien ne s'en rend pas compte ou s'en moque. De deux choses l'une: le gouvernement devrait s'intéresser d'avantage à l'industrie de l'or ou dire franchement aux agglomérations minières qu'elles n'ont aucun avenir, car il fait tout son possible pour les détruire. Plus la chose se produira rapidement, plus le gouvernement sera satisfait. Telle est l'attitude du gouvernement canadien ou, du moins, c'est la seule conclusion qu'on puisse tirer des observations du ministre aujourd'hui.

(Le crédit est adopté.)

Recherches géologiques—

40c. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrain et matériel, $79,000.

M. Cowan: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre à ce sujet. Je n'avais pas l'intention de participer au débat sur les crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais une délégation est venue me rendre visite chez moi, à Toronto, hier. Comme les députés le savent, je représente la circonscription d'York-Humber, que traverse la rivière Humber. Le gouvernement fédéral la considère comme un cours d'eau navigable. La délégation se composait de propriétaires de bateaux de plaisance, indignés de la mesure prise par le gouvernement de l'Ontario concernant le règlement sur la destruction des matières d'égout provenant des bateaux de plaisance.

Comme le savent certains députés de l'Ontario à compter du 1er juillet les conducteurs et propriétaires de bateaux de plaisance devaient s'arranger pour vider leurs toilettes à terre plutôt que dans les eaux navigables. Toutefois, les changements coûteux, que cette mesure entraînerait, ont soulevé un tel tollé que la date d'application du règlement a été portée à janvier 1969. Or, pour la gouverne du ministre, je signalerais que les propriétaires de bateaux de plaisance de la région torontoise et ceux qui en ont sur la rivière Humber protestent parce que les eaux navigables relèvent du gouvernement fédéral. Ils se demandent si ce dernier laissera un gouvernement provincial légiférer dans ce domaine.

Ils signalent que, tout dernièrement, on a fait beaucoup de publicité à une mesure prise par le gouvernement fédéral contre un bateau qui avait déversé du pétrole dans le port de Nanaïmo, en Colombie-Britannique. Si le gouvernement fédéral peut ainsi intervenir dans le cas d'eaux navigables comme celles du port de Nanaïmo, comment la province d'Ontario peut-elle légiférer sur les bateaux qui utilisent le lac Ontario, dont les eaux sont internationales et navigables? La rivière Humber est également assujettie aux dispositions de la loi régissant les eaux navigables. En vertu du crédit 40c, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dirait-il si le gouvernement fédéral prendra des mesures à cet égard ou s'il permettra au gouvernement ontarien de continuer à exercer son activité dans ce domaine?

• (3.40 p.m.)

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je dirais en quelques mots que la question de la pollution est extrêmement complexe. C'est un sujet difficile à rationaliser. Par exemple, comment se fait-il qu'en vertu de la loi sur les eaux navigables le gouvernement fédéral puisse imposer des amendes aux navires ancrés dans les ports, qui répandent du mazout sur les eaux mais ne le fait pas quand le même délit est commis sur les bords des eaux navigables? Ce dont a parlé mon honorable ami demeure pour moi aussi un mystère. Dans un sens c'est un mystère et dans l'autre ce n'en est pas. J'estime, avec mes fonctionnaires, que la question de la pollution ne peut pas être résolue du point de vue constitutionnel, à moins de l'envisager d'une façon pragmatique. Même s'il y a division ou partage de compétence entre Ottawa et les provinces, il faut envisager la chose sous un angle pratique. Nous prendrons des mesures contre les navires qui répandent du mazout

dans les ports et les provinces en prendront contre les gens qui polluent les rivières.

Je ne conçois pas d'autre façon de régler ce problème, monsieur le président. Comme je l'ai dit vendredi, la question exige la collaboration habituelle du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. J'ai aussi indiqué que, dans des domaines de partage de compétence, la collaboration doit être automatique et non pas une solution de contrainte, sans quoi nous n'aboutirons jamais à rien. Les exemples cités par le député d'York-Humber le prouvent amplement.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Recherches et études sur les ressources hydrauliques—

70c. Administration, fonctionnement et entretien—Extension des objets du crédit 70 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, prévu dans le budget principal des dépenses de 1967-1968, de façon à comprendre les contributions qui figurent dans le présent budget, $1.

B—Office fédéral du charbon—

92c. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, $4,636,900.

C—Office national de l'énergie—

95c. Administration, $115,000.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Énergie, mines et ressources—

L25c. Avances aux termes d'ententes conclues sous le régime de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, $335,000.

(Le crédit est adopté.)

Atomic Energy of Canada Limited—

L5c. Extension des objets du crédit L5 de l'Atomic Energy of Canada Limited prévu au budget principal de 1967-1968, afin d'acquitter les frais de la station génératrice de Douglas Point antérieurs à sa mise en service, $1.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Nous avons terminé les crédits supplémentaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le comité passe maintenant à l'étude des crédits du ministère des Travaux publics.

TRAVAUX PUBLICS

Les crédits suivants ont été adoptés:

A—Ministère—

1c. Administration centrale, $800,000.

Services du génie (ports et rivières)—

30c. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat de terrains, relativement aux ouvrages des ports et rivières (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à $50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, $800,000.

Routes, ponts et autres services de génie—

35c. Exploitation et entretien, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de l'ensemble des frais d'exploitation du pont de New-Westminster, $44,000.

50c. Route transcanadienne—Aménagement à travers les parcs nationaux, $150,000.

M. le président: Et voilà pour les crédits supplémentaires du ministère des Travaux publics.

Le comité passe maintenant à l'étude des crédits du ministère des Forêts et du Développement rural.

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Les crédits suivants sont adoptés:

A—Ministère—

Forêts—

23c. Subventions aux provinces selon les montants et les conditions indiqués dans le détail des affectations, $1.

Développement rural—

35c. Versements à l'égard d'entreprises et de programmes relevant de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole et versements aux provinces au titre des accords conclus sous l'empire de cette loi, $5,000,000.

B—Office canadien des provendes—

40c. Administration et fonctionnement, $30,000.

M. le président: Et voilà pour les prévisions budgétaires du ministère des Forêts et du Développement rural.

Le comité passe maintenant aux prévisions budgétaires du soliciteur général.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

C—Gendarmerie royale du Canada—

20c. Services nationaux de police, application de lois fédérales et sûretés provinciales et municipales à forfait—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $505,000.

(Le crédit est adopté.)

25c. Paiement, au cours de la présente année financière et des années subséquentes, à M^me^ Vera Middleton Ryder, d'une pension dont le montant est égal au montant qui lui serait versé au cours de cette même année conformément à l'annexe B à la Loi sur les pensions, si elle était la veuve d'un lieutenant-colonel et avait droit à l'allocation d'une pension pendant cette même année au taux mentionné dans l'annexe B à cette Loi, $665.

M. Cowan: Monsieur le président, je regrette de ne pas avoir ici aujourd'hui une lettre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais, comme on peut voir au crédit 25c, on nous demande d'autoriser le paiement, au cours de la présente année

financière et des années subséquentes, à Mme Vera Middleton Ryder, d'une pension dont le montant est égal au montant qui lui serait versé, au cours de cette même année, conformément à l'annexe B à la loi sur les pensions, si elle était la veuve d'un lieutenant-colonel et avait droit à l'allocation d'une pension pendant cette même année au taux mentionné dans l'annexe B de cette loi, soit une pension de $665. Avant de commenter cette question en détail, monsieur le président, je veux demander au solliciteur général qui est Mme Vera Middleton Ryder, et quel grade avait atteint son mari au moment de sa mort, vu qu'on nous demande d'accepter qu'elle soit considérée comme la veuve d'un lieutenant-colonel, ce qu'il n'était évidemment pas lorsqu'il est mort. Le solliciteur général voudrait-il nous renseigner à ce sujet? J'ai quelques commentaires très sérieux à faire là-dessus.

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, Mme Middleton Ryder, bénéficiaire de cette pension, était l'épouse d'un caporal de la Gendarmerie royale canadienne, qui a été tué en service commandé. Peu après son admissibilité à une pension, cette veuve s'est remariée, ce qui lui a fait perdre sa pension. Puis à la mort de son second mari, la pension, au montant de $665 cette année a été rétablie en sa faveur, aux termes de la loi.

M. Cowan: Monsieur le président, ce crédit stipule qu'aux termes de la loi sur les pensions, elle avait droit comme veuve d'un lieutenant-colonel, à une pension au montant déterminé par l'annexe B. J'ai reçu deux lettres, ces trois semaines dernières—j'espère qu'on ne viendra pas me dire que cela relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—de deux veuves dont les maris sont morts en décembre 1967. Lorsqu'elles ont demandé une pension en vertu du régime de pensions du Canada, un des fleurons du gouvernement libéral, on leur a dit que leurs maris n'ayant pas vécu jusqu'en janvier 1968, elles ne pourraient recevoir de pension en vertu du régime.

Ces deux femmes sont dans une grande détresse. Leurs maris ont versé leurs contributions au régime de pensions du Canada, comme l'exigeait la loi. Ils ont fait leurs versements mensuels ou hebdomadaires et les contributions se sont accumulées.

Je comprends fort bien pourquoi on a dû fixer une date pour marquer le début du régime des pensions du Canada, afin que personne ne puisse toucher des prestations avant d'avoir fait un certain nombre de versements au fonds de pension. Je crois savoir qu'aux fins du régime de pensions du Canada, les particuliers devaient avoir versé des cotisations jusqu'en janvier 1968, inclusivement, pour que leurs bénéficiaires puissent toucher des prestations. Au nom du ciel, comment peut-on légiférer dans ce cas-ci comme si Mme Vera Middleton Ryder était la veuve d'un lieutenant-colonel, ce qu'elle n'est manifestement pas? J'aimerais que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fasse adopter un amendement qui stipulerait que les veuves dont les maris sont morts en décembre 1967 ne seront pas considérées comme veuves avant le mois de janvier 1968, ce qui leur donne droit aux avantages du régime des pensions du Canada.

Je n'aime pas qu'on accorde un traitement spécial à Mme Vera Middleton Ryder alors qu'on n'est pas disposé à en faire autant pour les femmes dont les maris n'ont pas vécu jusqu'en janvier 1968, qui sont morts trop tôt si l'on peut dire. Je trouve qu'on traite injustement la population canadienne quand, aux termes du régime de pensions du Canada, on exclut les veuves dont les maris ont versé les contributions nécessaires mais sont morts avant le mois de janvier 1968.

• (3.50 p.m.)

Je n'aime pas les exceptions. J'aimerais qu'on accorde des paiements à tous ceux qui pourraient en bénéficier et j'estime que les femmes devenues veuves en décembre 1967 ont droit, aux termes du régime de pensions du Canada, à autant de considération que Mme Vera Middleton Ryder, que je ne connais pas. Je ne sais même pas où elle habite. Mais si le gouvernement et le cabinet demandent au Parlement d'accorder des privilèges spéciaux à Mme Vera Middleton Ryder, les mêmes privilèges spéciaux devraient être accordés à toutes les femmes qui sont devenues veuves en décembre 1967 et à qui on a dit: «Parce que votre mari n'a pas vécu jusqu'en janvier 1968, vous n'avez droit à aucune prestation aux termes du régime de pensions du Canada.» Je n'aime pas ce poste spécial dans la rallonge du solliciteur général.

L'hon. M. Pennell: En toute déférence, je tiens à dire au député que Mme Ryder n'est pas visée par le régime de pensions du Canada. Je m'occuperai volontiers de la question soulevée par le député au sujet des veuves de membres de la Gendarmerie royale.

M. Cowan: Je n'ai pas parlé des veuves de membres de la Gendarmerie royale. J'ai dit qu'elles sont simplement des veuves canadiennes. Cela n'a rien à voir à la Gendarmerie royale.

L'hon. M. Pennell: Je m'excuse. J'ai mal compris le député. Je signalerai volontiers la question de ces deux veuves au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, puisque le régime de pensions relève de son ministère.

M. Cowan: Le solliciteur général est bien bon, mais c'est déjà fait. J'ai écrit longuement à l'honorable représentant et j'en ai reçu des réponses circonstanciées m'expliquant pourquoi on ne veut rien faire. Je présenterai maintenant le cas au solliciteur général pour entendre la réponse d'un autre membre du cabinet, et pour voir si un libéral peut recevoir une réponse satisfaisante d'un autre libéral au lieu du sempiternel: «Ces questions ont été examinées à fond, et il n'y a rien à faire.»

Après avoir reçu ces réponses au sujet des deux veuves dont je parle, voilà que je trouve sur mon pupitre le budget supplémentaire des Dépenses (C), et l'on me demande de voter une disposition particulière à l'endroit d'une veuve, comme si elle était la veuve d'un lieutenant-colonel. J'aimerais que ces autres veuves reçoivent la même considération que si leurs époux étaient décédés en janvier 1968 au lieu de décembre 1967.

M. le président: Le crédit 25c est-il adopté?

M. Cowan: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

Solliciteur général—
Gendarmerie royale du Canada—

L92c. Pour porter à $750,000 le montant qui peut être imputé en tout temps sur la caisse renouvelable de la GRC établie en vertu du crédit 547 de la Loi des subsides nº 3, 1953, aux fins d'acquisition et de vente de tissu pour la confection d'uniformes; montant additionnel requis, $300,000.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, avant de terminer l'étude de mes crédits j'aimerais rappeler qu'au début de l'année, comme la Chambre s'en souvient peut-être, le député de Kamloops m'avait posé certaines questions au sujet de la prétendue intervention par la Gendarmerie royale du Canada dans le cas de George Wilson, en ce qui concerne la signification de documents. J'avais alors répondu partiellement à la question et je m'étais abstenu de tout autre commentaire car on avait donné à entendre qu'une poursuite en justice pourrait s'ensuivre. J'ai appris depuis qu'on n'a aucunement l'intention d'intenter un procès civil. Comme le député de Kamloops, je trouve la question assez importante pour que je fasse enquête. J'informe la Chambre que j'ai demandé un rapport détaillé. On prévoit qu'une enquête sera faite auprès de 32 personnes. Le rapport devrait m'être remis bientôt.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Cela complète l'étude des crédits supplémentaires du ministère du solliciteur général.

[L'hon. M. Pennell.]

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

5c. Administration, fonctionnement et entretien—Extension des objets du crédit 5 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, prévu au budget principal des dépenses de 1967-1968, en vue d'autoriser des versements à l'égard des personnes qui recevront une formation professionnelle en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes, de prescrire que les fonds prévus dans toute loi des subsides pour l'année financière courante et tirés dudit crédit pour la formation professionnelle des adultes s'appliqueront aux versements à l'égard des personnes qui recevront une formation professionnelle en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes et de mettre en disponibilité un montant supplémentaire de, $18,250,000.

M. Lewis: Monsieur le président, ce crédit se rapporte à la majeure partie du programme de formation professionnelle et de recyclage de différentes catégories de personnes. Il touche aussi un point que certains d'entre nous ont soulevé, soit les difficultés dans les grandes villes qui comptent de nombreuses familles d'immigrants. En dépit du stade où en est la session, le ministre doit rendre compte au comité de son administration du nouveau programme de formation professionnelle qu'il a établi.

On pourrait faire un long discours sur les carences de ce programme qu'on a signalées, sur l'absence de services de formation dans beaucoup d'endroits du pays, sur les nombreuses défections constatées, après les premières années, parmi ceux qui profitaient de ces services, sur les graves problèmes, enfin, qu'a suscités l'imposition d'un délai de trois ans avant l'octroi d'une allocation de formation. Je ne veux pourtant pas le faire à moins d'y être obligé. Indépendamment de toute autre considération et avant que le comité adopte le crédit, le ministre doit, me semble-t-il, tant au comité qu'au pays, décrire au moins dans les grandes lignes la politique suivie et les réalisations entreprises. Lorsque le ministre est entré avec des feuilles de papier en main, j'ai cru que c'étaient des notes en vue d'une déclaration que je l'invite à nous faire, pour notre gouverne

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, au sujet de la question qui a été soulevée, il est vrai que, au cours de l'année, on a fait certaines critiques, relativement au programme de recyclage, la principale étant que le nombre de personnes «réentraînées» était inférieur à celui atteint sous l'ancien programme nº 5, et qu'il y avait également des déficiences très graves, dans le domaine de l'enseignement des langues.

Les premières statistiques que nous avons pu obtenir—parce que cela fait un an que le programme est en vigueur—indiquent qu'en

vertu du nouveau programme, autant de personnes ont été «réentraînées» cette année que sous l'ancien programme de l'an dernier, c'est-à-dire 250,000.

Je n'irai pas jusqu'à dire que je trouve que c'est suffisant et que c'est un succès complet, mais je crois que cela répond au moins à l'objection qui avait été formulée à l'effet que moins de personnes étaient «réentraînées» en vertu du nouveau programme. Les chiffres que nous avons actuellement...

M. Lewis: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre. Quel nombre a-t-il mentionné?

L'hon. M. Marchand: J'ai dit 250,000, monsieur le président.

M. Lewis: L'honorable ministre pourrait-il nous dire combien de personnes, par province, ont été entraînées?

L'hon. M. Marchand: Malheureusement, monsieur le président, je ne pourrai fournir ce renseignement qu'un peu plus tard, étant donné que nous obtenons ces chiffres des provinces qui sont chargées de l'entraînement, qui doivent fournir les écoles et qui établissent les programmes. Nous devrons donc attendre qu'elles nous communiquent leurs renseignements. Tout ce que j'ai à l'heure actuelle, c'est le nombre probable de 250,000, mais je vais essayer d'avoir plus de précision.

• (4.00 p.m.)

Cependant, il est une chose extrêmement intéressante dans ce chiffre de 250,000: c'est qu'il y a beaucoup plus de personnes qui suivent des cours d'une façon continue que sous l'ancien programme. Contrairement à ce qui vient d'être affirmé, il y a moins de «drop-outs» sous le nouveau programme que sous l'ancien, probablement à cause du niveau des allocations, et c'est là une amélioration sensible.

Étant donné que le niveau des allocations est, disons, plus satisfaisant, les gens ont tendance à suivre les cours jusqu'au bout. Alors, même si nous n'avons pas atteint le degré de perfection que nous aimerions atteindre et que nos amis d'en face aimeraient que nous atteignions, il n'en demeure pas moins vrai que le programme, tel que je l'avais déclaré à la Chambre, est maintenant aussi efficace que l'ancien et qu'il le dépassera de beaucoup, à moins que la Chambre nous refuse les crédits nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Maintenant, quant à l'enseignement des langues, il y a eu également des lacunes, particulièrement dans la région de Toronto. Ces lacunes sont heureusement corrigées. Il y a présentement plus de personnes qui suivent des cours de langues dans les différentes institutions provinciales que l'an dernier, mais cela ne veut pas dire que c'est parfait. Il y a encore des améliorations à faire, mais les vices et les lacunes qui avaient été soulignés en cette enceinte, il y a quelques mois, n'existent plus.

M. Lewis: Ces cours sont-ils donnés aux adultes seulement ou aux enfants aussi?

L'hon. M. Marchand: Seulement aux adultes, monsieur le président. Nous n'avons aucune juridiction sur l'enseignement aux enfants. Cela dépend exclusivement des provinces, et à moins que nous ne changions les ententes intervenues avec les provinces, nous ne prendrons aucune responsabilité quant à l'enseignement des langues aux enfants.

[*Traduction*]

M. Lewis: Nous ne prétendons pas que le ministre ou le ministère doivent intervenir dans l'éducation des enfants. Mais le ministre est-il toujours résolument opposé à accorder quelque assistance financière aux provinces pour lesquelles la charge est trop lourde de fournir aux enfants immigrants l'occasion d'apprendre la langue qui leur permettra de s'intégrer au régime scolaire ou au marché de la main-d'œuvre?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, à ce sujet, je crois qu'il faut maintenir la ligne de démarcation que nous avons établie entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Maintenant, on nous sert comme argument que c'est le gouvernement fédéral qui fait venir les immigrants au pays et qu'il devrait assumer toute la responsabilité.

Nous ne sommes pas les seuls, monsieur le président, à vouloir des immigrants au pays. La province d'Ontario a des bureaux d'immigration; elle désire de l'immigration et à bon droit. Il en est ainsi de la plupart des provinces qui ont une croissance économique suffisante. Alors, ce n'est pas notre seule responsabilité. C'est aussi la responsabilité de la province concernée.

Seulement, j'ai commencé à étudier un projet en vue d'aider, non pas directement à l'enseignement des langues, mais peut-être à l'adaptation des immigrants au Canada, ce qui pourrait être interprété par les provinces comme une aide pour enseigner les langues. C'est un projet que nous sommes à élaborer présentement, et j'espère que nous trouverons la vraie formule, si nous pouvons trouver l'argent.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je remercie le ministre de son explication. Puis-je lui demander si son ministère met ce projet au point de concert

avec les provinces et ceux qui s'occupent de ce domaine? Ou bien, le projet est-il élaboré à Ottawa et sera-t-il présenté aux provinces par la suite, ce qui je l'espère, n'est pas le cas, car il me semble que beaucoup de ces entreprises ont avorté faute de collaboration pendant leur mise au point?

L'hon. M. Marchand: Pendant l'étude de ces problèmes, nous sommes en rapport constant avec les provinces. J'ai été personnellement en rapport avec le gouvernement du Québec. Je sais que M. Davis viendra à Ottawa. C'est justement le genre de choses que nous voulons discuter avec lui. La collaboration que souhaite le député ne manquera pas.

(Le crédit est adopté.)

6c. Subordonnément aux conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, paiements aux provinces et à l'égard des bandes d'Indiens, en vertu du programme municipal de stimulation des travaux d'hiver, pendant les années financières 1967-1968 et 1968-1969, de montants n'excédant pas la moitié des frais de main-d'œuvre subis dans une période de cinq mois commençant soit le 1er novembre soit le 1er décembre 1967, au choix de la province ou de la bande d'Indiens, et dans le cas de projets afférents aux régions désignées pour la mise en valeur au sens de la Loi sur le ministère de l'Industrie, 60 p. 100 de ces frais; et autorisation de verser des paiements aux provinces pendant lesdites années financières à l'égard des programmes municipaux antérieurs de stimulation des travaux d'hiver, $20,000,000.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, pour ce qui est du crédit 6c, je voudrais demander à l'honorable ministre s'il a une déclaration à faire quant à la prolongation des travaux d'hiver, au cours du printemps.

L'hon. M. Marchand: Oui, monsieur le président: c'est que la période des travaux d'hiver ne sera pas prolongée.

[*Traduction*]

(Le crédit est adopté.)

10c. Contributions, allocations et subventions accordées selon les modalités et conditions spécifiées dans les sous-crédits énumérés au détail des affectations, $31,750,000.

(Le crédit est adopté.)

Immigration—

15c. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, transport d'immigrants et de colons sur l'océan et à l'intérieur du pays et autres secours, y compris les soins en cours de route et en attendant l'embauchage; et paiements aux provinces en conformité d'ententes conclues avec l'approbation du gouverneur en conseil à l'égard de dépenses assumées par les provinces pour venir en aide aux immigrants indigents, $900,000.

M. Cowan: J'ai communiqué avec la présidence plus tôt pour signaler mon intention de parler sur l'immigration. Je n'avais pas de remarques à formuler sur les prévisions budgétaires de la Main-d'œuvre, mais j'en ai sur le crédit à l'étude, le numéro 15c.

[M. Lewis.]

Ceux qui s'intéressent au fonctionnement de ce ministère savent que le traitement des immigrants et de ceux qui veulent immigrer au Canada a changé énormément. Actuellement, je m'occupe activement des intérêts de trois Grecs qui veulent s'établir au Canada. Deux d'entre eux sont maintenant dans la circonscription d'York-Humber; le troisième est retourné de son propre gré dans son pays, d'où il essaie d'entrer au Canada à titre d'immigrant reçu. Je dois dire que les fonctionnaires canadiens à l'immigration, à Athènes, aident ce berger de leur mieux.

Actuellement, les deux immigrants éventuels qui demeurent pour le moment à York-Humber m'intéressent davantage. J'ai dit au ministre plus d'une fois que j'attendais avec impatience que la Chambre soit saisie de ces crédits supplémentaires afin que nous puissions discuter de certaines dispositions de la loi sur l'immigration. Le 3 avril, je dois comparaître, lors d'une audience à Toronto, devant un fonctionnaire spécial du ministère de l'Immigration, au sujet d'un des deux Grecs qui essaient d'être acceptés comme immigrants, et le 9 avril, je dois comparaître devant une cour d'appel de l'immigration à Ottawa, au sujet de l'autre. A mon avis, certains aspects de ces deux cas intéressent le ministère de l'Immigration dans son ensemble et doivent être réglés au plus tôt.

Je regrette de n'avoir pas eu l'occasion, cette année, d'assister aux séances du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur l'immigration. J'ai assisté à un certain nombre d'entre elles l'an dernier et il y a deux ans. Bien que ne faisant pas partie du comité, j'ai exercé mon droit de député d'assister à ses séances. Je crois que d'excellentes modifications ont été apportées à l'application de la loi sur des instances du député d'Essex-Ouest, de celui d'Hamilton-Ouest et de moi-même. Mais il reste encore des difficultés à aplanir dans l'application de la loi, et je compte que les députés entendront avec patience les précisions que je veux apporter.

L'un de ces immigrants grecs est venu au Canada en vertu d'un visa de visiteur. Tout était en règle. Ses parents ici sont en mesure de pourvoir à ses besoins jusqu'à ce qu'il soit établi. Évidemment, un ukase lui interdit d'accepter un emploi, mais il ne s'en plaint pas. Je vais considérer d'abord le cas d'un homme de 39 ans, candidat-immigrant, dont les parents ont si bien réussi chez nous qu'ils vivent aujourd'hui en rentiers, possédant de nombreuses propriétés dans le comté d'York et la ville de Toronto.

Cet homme a demandé le statut d'immigrant reçu. Ce contre quoi je proteste, c'est que lors de l'audience que le ministère de l'Immigration lui a accordée, on ne lui a pas demandé de se faire accompagner d'amis. Quelqu'un s'est montré et lui a remis une note indiquant à quelle catégorie d'immigrants il appartiendrait probablement et quel genre d'homme il deviendrait sans doute. Suivant le détail du règlement et d'après les formules fournies par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les immigrants doivent établir leur aptitude, en n'obtenant parfois que 35 points, parfois 40 et parfois 50.

• (4.10 p.m.)

Ce contre quoi j'ai protesté énergiquement, comme je le fais en ce moment, c'est l'absence de toute personne pouvant conseiller ou aider l'intéressé lors de son évaluation, quand il n'obtient pas assez de points pour être admissible à titre d'immigrant reçu. Il s'agit presque d'un examen. A vrai dire, c'est un examen mais il ne s'en rend pas compte. En temps opportun, il reçoit, dans son courrier, une lettre l'avisant qu'il n'a pas reçu assez de points pour lui permettre de devenir un immigrant reçu.

Lorsque l'aspirant immigrant reçoit cet avis, après ce premier examen, contre lequel je proteste parce qu'il se fait dans la coulisse sans que l'aspirant puisse bénéficier de quelques conseils que ce soient, il doit quitter le pays. Je répugne à employer le mot expulsion. A mon sens, le ministère de l'Immigration ne devrait pas s'en servir. Lorsque ce dernier informe une personne qu'elle doit quitter le pays, il n'a pas besoin de lui dire qu'on l'expulse, mais c'est ce qu'il fait. L'intéressé doit se présenter au bureau d'expulsion à une date fixée, et il est expulsé. On ne traite pas de déserteurs, dès le lendemain, les militaires qui excèdent une permission. On les considère comme absents sans permission. Pourquoi ne pas les appeler déserteurs, comme on appelle personnes à expulser les candidats à l'immigration qui, selon la décision d'un fonctionnaire, n'ont pas assez de points pour demeurer au pays?

Dans le cas du Grec de 39 ans, que je vais accompagner devant un enquêteur spécial le 3 avril, on n'a pas besoin d'être fort en calcul pour soustraire 39 de 1968 et découvrir qu'il est né en 1929. Il est venu au pays en juillet ou en août dernier pour visiter des parents; un oncle, une tante et des cousins. Après quelque temps au Canada, il a cru qu'il aimerait y demeurer et en a fait la demande formelle au ministère de l'Immigration. A l'insu de ses amis, et je me considère comme un ami de la famille, il a subi un examen dans un bureau quelconque, et il a été avisé plus tard qu'il n'y avait pas obtenu assez de points pour rester au pays.

En fait, cet homme de 39 ans a obtenu 24 points lors d'un examen qui exigeait une moyenne de 50 points, et pour cela, on lui a refusé le droit de rester au pays. Il a reçu du ministère une lettre que je lirai peut-être au comité. On lui a dit de quitter le pays, qu'on ne voulait pas de lui, qu'il n'avait pas obtenu un nombre suffisant de points. Il est venu me voir avec ses proches qui sont citoyens canadiens et qui ont les moyens de subvenir à ses besoins. Ils m'ont demandé de quoi il retournait. Je leur ai répondu que la seule solution, c'était de faire retarder les formalités et de commencer par interjeter un appel pour obtenir le droit de demeurer au Canada.

C'est ce que nous avons fait, et nous avons comparu devant un fonctionnaire qu'on appelle un enquêteur spécial et qui est identifié par les initiales «E.S.» au ministère. Nous sommes donc allés soutenir devant cet enquêteur spécial, que ce citoyen grec de 39 ans, de bonne présentation, devrait être autorisé à rester au Canada. Il peut réussir ici tout comme son oncle, sa tante et ses cousins. L'enquêteur spécial, après les politesses d'usage, a fait observer qu'en matière d'«instruction et de formation», un requérant pouvait mériter jusqu'à 20 points, mais que l'intéressé n'avait obtenu que 4 points. Il est âgé de 39 ans, et sous la première rubrique intitulée «instruction et formation», il aurait pu obtenir 20 points après examen, soit un point pour chaque année complète d'études ou de formation professionnelle. Le premier enquêteur qui l'avait interrogé ne lui avait donné que 4 points.

Lorsque l'enquêteur spécial à qui, si j'ose dire, le cas était soumis de nouveau—je ne veux pas dire qu'il revisait le cas—a abordé la première rubrique aux termes de laquelle le requérant n'avait obtenu que 4 points d'un fonctionnaire que je n'avais jamais vu ou rencontré, j'ai soulevé une objection et signalé que l'intéressé n'avait reçu que 4 points, un point pour chaque année complète de formation qu'il pouvait prouver avoir reçue dans son pays d'origine. Or, ce Grec est né en Grèce en 1929, et sa famille l'a mis à l'école vers l'âge de sept ans, en 1936 environ. Donc le jeune garçon entre à l'école en 1936. Il aime l'école et y va régulièrement. Mais en 1939, son instituteur est enrôlé dans l'armée grecque, car on craint une invasion venant de l'autre côté de l'Adriatique. Le jeune garçon n'a plus d'instituteur bien que l'école subsiste.

On a appelé tous les instituteurs sous les drapeaux et l'école prend fin pour lui après trois ans et demi, ou, disons, quatre ans, car on lui a donné quatre points.

Comme il n'y a plus d'instituteur, il a travaillé dans la ferme avec son père et les autres membres de la famille. Bientôt arrivent de l'Ouest les Italiens, qui brûlent le village, l'école et la demeure du garçon. Je lui ai demandé où il était allé à l'arrivée des Italiens. Je parle de la guerre de 1939-1945. Il m'a répondu que sa mère et son père l'avaient emmené dans les montagnes.

Après une année environ passée dans la montagne, ils revinrent dans leur village incendié. Le jeune garçon se souvient qu'ils l'ont reconstruit. Ils ont érigé ce que nous appellerions une cahute branlante, car la situation était incertaine, en Grèce, entre 1939 et 1945. Il n'y avait toujours pas de maîtres d'école. Ceux qui avaient survécu étaient dans l'armée grecque. Les partisans arrivèrent ensuite de la mer Égée apportant la guerre civile. Une fois de plus le village et la cabane de l'enfant sont incendiés et ses parents, pour la seconde fois, s'enfuient avec lui dans la montagne. Lors de l'entrevue avec le fonctionnaire chargé de l'enquête spéciale, j'ai demandé au jeune garçon: «Où viviez-vous? Sous la tente?» Il m'a répondu, par la bouche de l'interprète: «Sous la tente? Nous vivions dans la montagne. Il n'y avait pas de tentes. C'est l'armée qui les avait.»

Voilà comment cet adolescent a survécu à deux invasions de son village natal. Il n'a connu ni école, ni instituteur. En 1967, il arrive au Canada et le ministère de l'Immigration veut savoir pourquoi il a quitté si tôt l'école. J'ai dit au fonctionnaire chargé de l'enquête que le fait d'être passé par deux invasions devait valoir à ce jeune homme la cote la plus favorable, car il avait démontré qu'il pouvait survivre aux conditions les plus rigoureuses. Combien plus simple ne sera-ce pas pour lui de vivre et de fonder une famille au Canada, lorsque l'on considère les circonstances dans lesquelles il a vécu en Grèce.

Qu'est-ce qui se passe au ministère de l'Immigration? Je connais le cas d'un jeune Irlandais qu'on a amené au Canada, en 1939, parce que les bombardiers allemands allaient vraisemblablement se rendre en Irlande. Ce garçonnet est venu au Canada, il y a fréquenté l'école, mais le petit Grec a dû rester en Grèce. Il n'avait pas d'argent. Son école a été incendiée, comme sa maison d'ailleurs, et son instituteur servait dans l'armée grecque.

Que faisait le petit Irlandais à ce moment-là? Il recevait la meilleure instruction possible au Canada. Il allait à l'école régulièrement. Les bombardiers allemands n'ont jamais atterri en Irlande ni bombardé le village d'où il venait et, tenez-vous bien, nous lui avons donné un siège au Sénat et il a réussi à merveille. Il a traversé l'océan parce que la guerre faisait rage en Europe. Or lorsque le petit Grec survit à l'invasion italienne et à la guerre des partisans, nous lui disons: «Vous ne pouvez pas rester parce que votre degré d'instruction est insuffisant. Vous n'avez que 4 points alors que vous pourriez en avoir 20.» Pourquoi traiter avec tant d'égards le petit Irlandais qui est arrivé au Canada en 1939 et qui est resté loin du théâtre d'opérations, alors que nous disons à ce petit Grec de rentrer chez lui pour voir comment il s'en tirera si les Turcs s'emparent de son pays une fois le contingent canadien retiré de Chypre.

J'ai déjà demandé que l'on autorise ce petit berger à rester au Canada. Le ministère de l'Immigration a fait le grand effort en juin dernier, de saisir de l'affaire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui lui a répondu que la Grèce avait actuellement un gouvernement stable. C'était sensationnel. J'ai sous la main une lettre du ministère de l'Immigration disant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclare que tout va bien en Grèce et que le gouvernement est très stable à la suite de la révolution d'il y a un an. Il y aura un an de cela en avril.

Or quelle est actuellement la situation en Grèce? J'ai ici le numéro du *Globe and Mail* du mercredi 20 mars. Sous le titre «D'après M. Martin, il est probable que la force de l'ONU reste cantonnée à Chypre», il est question d'une déclaration faite à la Chambre. Voici cet article.

• (4.20 p.m.)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a laissé entendre hier, à la Chambre, que la prolongation jusqu'au 26 juin du mandat de maintien de la paix accordé à la force de l'ONU à Chypre ne sera pas la dernière.

Andrew Brewin, député néo-démocrate de Greenwood, avait demandé si, eu égard à l'amélioration du climat politique dans cette île de la Méditerranée, M. Martin pouvait assurer à la Chambre que cette prolongation serait la dernière.

M. Martin a répondu qu'il y avait eu «une certaine amélioration» mais qu'elle était insuffisante pour garantir que ce renouvellement du mandat serait le dernier.

La force de l'ONU à Chypre, dont les effectifs sont de 4,500 hommes, compte 900 Canadiens environ.

Voilà donc l'exposé concret et précis de M. Martin au sujet de la situation à Chypre. N'oubliez pas que les Turcs et les Grecs s'affrontent au sujet d'une ligne de démarcation. Le ministère de l'Immigration exerçait des

pressions sur ce berger. Sa famille croyait que, s'il retournait en Grèce, elle pourrait le faire revenir plus facilement que s'il demeurait ici et devait affronter les fonctionnaires de la Commission d'appel. Cette famille grecque a trouvé l'argent nécessaire et elle a payé $424 pour renvoyer le garçon. Je suis au courant de sa situation. La famille possède un petit restaurant.

Mardi matin, la semaine dernière, au programme de Radio-Canada intitulé «Preview Commentary» Peter Mellors a fait un commentaire de 10 minutes. Nous savons tous, lorsqu'il s'agit d'une émission de Radio-Canada, que les renseignements donnés doivent correspondre à la réalité. M. Peter Mellors a été présenté comme étant un habitant de l'une des îles grecques. Il a fait une analyse très complète de la situation qui m'a intéressé, car j'espérais qu'il soit question de ces deux Grecs qui veulent demeurer au Canada.

Je veux remercier la Société Radio-Canada de la collaboration très prompte que j'ai reçue à cet égard. La transcription m'a été remise le vendredi alors que je l'avais demandée mardi matin. Certains d'entre vous ont peut-être attendu Max Ferguson et manqué Peter Mellors. Voici ce qu'il a dit:

Il faut habiter la Grèce pour avoir une idée du flot ininterrompu de propagande dont les Grecs ont été assommés depuis l'aube du 21 avril dernier. Et dans tout autre pays socialement et économiquement arriéré, je devrais dire développé, la radio est le plus puissant moyen de contrôle de la pensée. Elle répand son message insidieux même dans les foyers, au moment où l'on prépare les enfants pour l'école, où la femme s'occupe des travaux ménagers, où le mari prend son dîner et où la famille se réunit le soir. Les gens peuvent désapprouver ce qu'ils entendent, ils n'ont même pas besoin d'écouter, mais le poison fait quand même son œuvre.

La radio grecque n'a jamais été autre chose que la voix du parti au pouvoir.

Voilà qui est bien différent du Canada, vous savez.

Ainsi, les colonels ne font vraiment que se conformer aux principes des hommes politiques méprisés, en s'adressant à eux-mêmes, à chaque heure du jour, une profusion de compliments. Le premier ministre, M. Papadopulos, a été débordé de télégrammes élogieux de part et d'autres du pays, au sujet de la clémence étonnante dont il a fait preuve lors de la récente amnistie accordée à tous les prisonniers politiques du régime. Il est étonnant, en effet, que l'amnistie ait été accordée à environ 10 p. 100 de ces prisonniers, mais ce sont là des détails que la radio ne se soucie pas d'annoncer. La même sélection s'exerce à l'égard des États-Unis et des autres nations du monde libre. Les exploits spatiaux des Américains font l'admiration du monde entier, tandis que les efforts déployés par les Russes en ce sens passent à peu près inaperçus. Quant à la guerre au Vietnam, nos vaillants alliés américains ont remporté la victoire plus d'une fois.

Au cours de l'ancienne et magnifique époque de la démocratie, les Grecs pouvaient comparer les nouvelles de la radio avec les comptes rendus des journaux. Cela ne rimerait à rien de nos jours. Les journaux renchérissent sur la radio et rivalisent même entre eux en louangeant, à qui mieux mieux, M. Papadopulos et ses collègues du cabinet, gens à l'esprit magnanime, patriotes, incorruptibles et éminemment compétents, bien entendu. Le contrôle des nouvelles en Grèce ne se borne pas à la radio et à la presse. On a émis des timbres-poste spéciaux pour célébrer la révolution du 21 avril, et l'on a apposé sur les timbres des sceaux, porteurs de mots d'ordre exaltant les vertus du gouvernement national, appellation que s'attribuent les colonels.

Dans l'île où j'habite, on a installé de grandes affiches, montrant un labyrinthe jalonné de poteaux indicateurs qui représentent ces souillures d'une société démocratique dont le gouvernement national a sauvé les Grecs: l'anarchie, la corruption, le communisme, naturellement, et quelque chose qu'on appelle le fascisme rouge. La plupart des petits commerçants ont placé cette affiche en évidence de sorte qu'elle frappe le regard lorsqu'on entre dans leur établissement. J'ai remarqué qu'un ou deux commerçants l'ont presque cachée. Ce sont des petites choses comme celle-là qui révèlent ce que les Grecs pensent de leur gouvernement.

En réalité, malgré toute la propagande et sans parler des quelques bonnes choses que les colonels ont trouvé moyen de réaliser, la majorité des Grecs semble avoir de moins en moins de considération pour ses maîtres. C'est que les gens commencent à comparer les promesses des colonels avec leurs réalisations, et la propagande ne saurait cacher le fait que la situation, loin de s'améliorer, va de mal en pis, particulièrement du point de vue économique.

Mais que peut-on faire? Le moindre murmure de mécontentement vous conduit en prison. On a réduit les hommes politiques au silence, purgé l'armée, chassé le roi du pays. Pendant ce temps, les colonels poursuivent leur petit bonhomme de chemin, soutenus—c'est tout ce qu'on peut supposer—par leur propre propagande.

Voilà ce qu'a diffusé Radio-Canada, pas plus tard que mardi matin de la semaine dernière. D'après cet homme, dont je tiens les commentaires pour véridiques et qui parlait sur le vaste réseau de Radio-Canada, la situation en Grèce s'aggrave au lieu de s'améliorer, surtout au point de vue économique. Il y a eu une révolution en Grèce en avril dernier.

J'aimerais parler maintenant de la révolution à Cuba, il y a six ans. Vous avez peut-être entendu parler de la gymnaste cubaine de 24 ans, qui a pris part à des épreuves sportives à Vancouver. Elle aurait abandonné le navire. Au moment du départ, elle était introuvable. Ses coéquipiers n'ont pu la retrouver et sont retournés dans leur pays. Quelques jours plus tard, elle est réapparue à Vancouver. Peu après, j'ai demandé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration quelles mesures son ministère comptait prendre à l'égard de cette jeune Cubaine, que je ne connais pas et dont je ne sais rien. Il m'a dit ne posséder aucun détail à ce propos, mais en promettant de me renseigner le lendemain. Il me montra le lendemain une déclaration circonstanciée du sous-ministre de la Citoyen-

neté et de l'Immigration au sujet de la jeune fille disparue et retrouvée à Vancouver.

Cette jeune fille demandait le droit d'asile politique contre la révolution castriste d'il y a six ou sept ans. Elle avait alors 24 ans. Depuis lors, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, courtois comme à l'accoutumée, s'est renseigné en détail sur cette affaire. Il m'a dit qu'il s'était senti enclin à accorder à le jeune fille le droit d'asile politique contre la révolution cubaine. Je lui ai dit qu'à mon avis, c'était la bonne attitude à prendre et je l'en ai félicité. Quelques jours plus tard, d'après lui, une décision officielle serait rendue. Vendredi dernier, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'a fait savoir que le cabinet allait adopter un décret du conseil spécial pour accorder le droit d'asile politique à la jeune cubaine, à Vancouver. Je l'ai félicité en lui disant que le plus tôt serait le mieux, à mon sens. Cet état de choses est consécutif à une révolution qui existait à Cuba, il y a six ans. Je parle, moi, d'une révolution qui remonte à avril dernier.

Par contre, on a dit au Grec qui ne voulait pas rentrer dans son pays l'été dernier, à cause de la révolution, que la stabilité régnait en Grèce. J'ai fait remarquer qu'elle régnait aussi à Paris, entre 1941 et 1944, sous la botte hitlérienne. Rien ne nous autorise à favoriser une jeune Cubaine, relativement à une révolution qui remonte à six ou sept ans, et à adopter une attitude différente dans le cas d'une révolution qui remonte seulement à 11 mois.

• (4.30 p.m.)

Ces Grecs ne veulent pas retourner en Grèce, car une guerre pourrait s'y déclencher à tout moment, étant donné surtout la situation qui règne à Chypre. Il y a quelques années—et j'étais à la Chambre à ce moment-là—on a assuré aux membres du Crédit social que si des combats étaient déclenchés à Chypre, les militaires canadiens seraient rappelés immédiatement. Nous maintenons la paix pendant que la paix règne, mais dès que surgit la possibilité d'une guerre, nous retirons nos militaires chargés du maintien de la paix, comme l'a prouvé la situation à Suez. La même chose se produira à Chypre, vu qu'on a donné aux membres du Crédit social l'assurance que si des combats éclataient dans l'Île, entre Grecs et Turcs, les militaires canadiens seraient rappelés immédiatement.

Pourquoi renvoyer ces Grecs en Grèce au moment où ils pourraient être appelés à participer à une guerre? Ils veulent échapper

[M. Cowan.]

à cette possibilité. Cet homme de 39 ans est marié et il a trois enfants qu'il veut faire venir au Canada, où sa famille peut très bien s'en occuper. On lui a dit que bien qu'il ait survécu à la campagne en Italie et à celle des partisans, il ne possède pas une très haute intelligence et il n'a obtenu que quatre points pour l'éducation. Peu importe que son professeur ait été enrôlé dans l'armée, que son école ait été détruite par un incendie; que nous importe qu'il n'ait eu que 16 ans à la fin de la guerre. Apparemment, ces faits n'ont aucun intérêt pour le ministère de l'Immigration, parce que cet homme n'a obtenu que quatre points pour l'éducation.

Un Australien est arrivé un jour dans ma circonscription d'York-Humber avec le statut d'immigrant reçu. Les fonctionnaires à l'immigration à Toronto lui ont fait subir un examen minutieux. Je ne sais pas quelle note ils lui ont donné, mais il a reçu une lettre l'avertissant qu'il devait quitter le pays, sinon il serait expulsé. Ici encore, ils ont employé ce mot «expulsé», (*deported*), qui me fait penser à Botany Bay et à l'île du Diable. Nous employons toujours le mot «deported» en anglais.

Ce jeune homme a 23 ans. Les gens comme lui ne viennent jamais me voir avant de recevoir leur avis d'expulsion. Je ne le connaissais pas du tout. Il m'a prié de l'aider à rester au Canada. Je lui ai demandé pourquoi il avait attendu qu'on lui ferme la porte au nez. Elle n'est pas fermée à clef, mais elle est bel et bien fermée. Je lui ai dit que je verrais ce que je pouvais faire et j'ai fait une enquête sur ce jeune Australien de 23 ans. J'ai appris qu'il avait vécu en Europe jusqu'à l'âge de 16 ans. Son père ayant alors jugé qu'il aurait, lui et ses fils, de meilleures possibilités en Australie, ils s'y rendirent il y a sept ans. Son père y adopta la profession de coiffeur, qu'il exerçait avec son fils, devenu très habile dans ce métier. Le jeune homme habite aujourd'hui à 300 verges de chez moi.

Ce jeune homme m'a demandé si je pouvais l'aider à demeurer au Canada. Je lui ai demandé, moi, s'il avait mentionné au ministère de l'Immigration sa citoyenneté australienne. Je lui ai demandé s'il avait bien cette nationalité. Il m'a répondu qu'il l'avait adoptée après cinq ans de résidence. Je lui ai demandé s'il l'avait dit au ministère de l'Immigration. Or, il ne s'en rappellait plus. Comme il venait de Sydney, donc, disait-il, on aurait dû savoir qu'il était Australien. Mais il ne savait plus s'il avait mentionné sa citoyenneté. J'ai demandé à voir son certificat. Nous sommes allés à son logement et il

est allé dans sa chambre chercher son certificat. C'est vraiment quelque chose. On y voit l'Union Jack en bleu, blanc et rouge, l'effigie de la reine, les feuilles d'Australie et tout le reste. Ce document atteste sa citoyenneté australienne. C'est bien un citoyen australien qui a prêté serment devant l'adjoint du maire de Sydney, en Australie.

Je lui ai dit alors qu'à ma connaissance, nous n'avions pas encore commencé à expulser les Australiens, et j'ai ajouté que j'irais voir les fonctionnaires de l'immigration le lendemain matin. Je me suis rendu au ministère de l'Immigration, à Toronto, et j'y ai exposé les faits tels que je vous les ai racontés. J'ai demandé combien d'Australiens nous avions expulsés ces dernières années. Les fonctionnaires ne se rappellaient pas d'avoir expulsé des Australiens récemment, mais ils ont fait un appel téléphonique et à ma grande surprise...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Lewis: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement, mais il me semble...

M. McCleave: Que le député poursuive.

M. Lewis: Si les membres du comité consentent à permettre au député d'York-Humber de terminer son discours, je reprendrai volontiers mon siège, quitte à prendre la parole après.

M. le vice-président adjoint: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député termine ses remarques?

Des voix: Entendu.

M. Cowan: Merci, monsieur le président. Je veux aussi remercier les députés de leur collaboration. Comme nous sommes en comité plénier, je comptais être interrompu et recommencer ensuite mes observations. Si le comité consent à l'unanimité à ce que je poursuive mes remarques maintenant, je le ferai. Je remercie le député d'York-Sud de sa collaboration.

Comme ce garçon, originaire d'Europe centrale, était citoyen australien, j'ai été informer les fonctionnaires de l'immigration qu'ils allaient expulser un citoyen australien. Comme je n'avais jamais entendu parler d'un cas pareil, j'ai demandé combien de citoyens australiens avaient été expulsés depuis 18 mois. Ils m'ont répondu qu'il y en avait très peu. Je me suis réjoui de cette nouvelle. Quoi qu'il en soit, ils ont téléphoné et, après une longue conversation à voix basse, ils m'ont informé qu'ils permettraient à cet Australien de demeurer à Toronto vu qu'il y avait une pénurie de coiffeurs dans cette ville. Ils ont rempli les formules nécessaires et tout s'est arrangé pour le mieux.

C'est à peu près à cette époque que je me suis rendu compte de ce qui se passait. Cet homme d'Europe centrale est célibataire. Il y a sept ans, il a émigré en Australie avec son père. C'est dans ce dernier pays qu'il appris son métier, où il a fini par exceller. Il est venu au Canada en 1967, seul, sans son père qui doit avoir entre 50 et 60 ans. On doit se rappeler que l'Australie mobilise les citoyens australiens et les sujets britanniques pour les envoyer combattre au Vietnam. Il n'y a pas de mobilisation au Canada, ni pour la guerre au Vietnam, ni pour aucune autre guerre. Et voilà que ce citoyen australien avait résidé en Australie pendant sept ans. Il a obtenu la citoyenneté australienne après cinq ans de résidence dans ce pays. Citoyen australien, il est maintenant un immigrant reçu en bonne et due forme dans le Dominion du Canada.

• (4.40 p.m.)

Et le Grec? Il ne veut pas retrouver la révolution en Grèce, mais le ministère de l'Immigration se soucie-t-il de lui? Nous ne protégeons que les gens qui refusent d'être conscrits pour aller à la guerre au Vietnam. Nous sommes peut-être un refuge pour les Américains qui fuient la mobilisation, mais là n'est pas la question. Il s'agit pour l'instant d'un citoyen australien que le ministère de l'Immigration a admis comme immigrant reçu parce qu'on manque de coiffeurs à Toronto. De toute évidence, on ne manque pas d'employés de restaurant puisque les fonctionnaires de l'Immigration disent aux Grecs de retourner dans leur pays. Si une guerre éclate avec la Turquie, nous retirerons nos troupes de Chypre, mais nous voudrons que quelqu'un résiste aux Turcs et il semble que les Grecs qui viennent au Canada feront de la bonne chair à canon.

Je ne vois pas comment nous pouvons refuser l'entrée dans notre pays de ce Grec de 39 ans à cause du nombre de points qu'il obtient. Je n'ai pu assister aux réunions du comité de l'immigration. Toutefois, j'en ai lu des comptes rendus dans les journaux et j'ai discuté de certaines audiences avec le député de Cartier, coprésident du comité de l'immigration. M[lle] Scott, nouvelle présidente de la Commission

d'appel de l'immigration a comparu devant le comité. Je sais que le député de Cartier l'a interrogée minutieusement sur ce point. Il a demandé si la Commission d'appel de l'immigration peut révoquer ou modifier le système de points accordé à l'immigrant éventuel lors de la première enquête. Non, a répondu M^lle^ Scott; le système de points ne peut être révoqué. Elle a dit qu'on ne pouvait se fonder que sur des questions humanitaires, selon les faits qui leur sont présentés.

J'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui à mon sens s'acquitte très bien de sa tâche. Je ne dis pas cela parce que je veux maintenant un traitement spécial pour quelqu'un. Toutefois, mes demandes d'enquête n'ont jamais été refusées, sauf dans le cas du berger grec. Je ne comprends pas pourquoi le Grec dont j'ai parlé il y a quelque temps, n'est pas jugé admissible quand, en fait, des milliers de Grecs sont établis à Toronto. Le jeune berger grec est en Grèce aujourd'hui, mais deux autres Grecs de York-Humber sollicitent présentement la qualité d'immigrant reçu. Cependant, M^lle^ Scott a dit qu'il était inutile d'aller devant la Commission d'appel de l'immigration, car le total des points ne peut être modifié. Ce garçon a obtenu 24 points sur les 45 ou 50 points obligatoires. Il n'a pas beaucoup étudié, donc il ne peut mériter de notes sous cette rubrique. A la première audience de l'enquête spéciale, j'ai dit au chargé de l'enquête ce que je pensais du traitement ménagé au jeune Irlandais qui avait fui les guerres européennes et était devenu sénateur, pendant que nous renvoyons chez eux les jeunes Grecs qui ont subi la deuxième guerre mondiale et une révolution.

L'enquêteur a alors manifesté l'intention d'ajourner l'audience et je l'ai approuvé. Or mon ami grec a reçu une deuxième invitation à comparaître le 3 avril. Il est prié par une lettre d'apporter ses certificats d'études. J'espère que ceux-ci sont en français et en anglais car cet aspirant n'a fréquenté l'école que pendant trois ans et demi. Ses professeurs en Grèce ont certainement pensé que le ministère canadien de l'Immigration tiendrait à prendre plus tard connaissance du certificat lorsqu'il atteindra l'âge de 39 ans. J'aimerais savoir combien de jeunes gens qui ont subi deux invasions de la Grèce septentrionale à la dernière guerre pourraient présenter sur-le-champ leurs certificats d'études à l'enquêteur spécial du ministère de l'Immigration à Toronto. Je ne parierais rien là-dessus, et ce Grec ne possède pas de tels certificats. Nous devons nous en rapporter à lui lorsqu'il nous dit qu'il avait fait environ trois ans et demi d'études lorsque son professeur a été enrôlé.

Qu'il me soit permis de le dire au ministre avec toute l'énergie dont je suis capable: il ne faut pas noter les intéressés en séance secrète et leur faire dire ensuite par un enquêteur spécial qu'il n'a pas le pouvoir de modifier le total des points. L'homme dont je parle a eu à Toronto une entrevue de 20 minutes. Au cours de la période, le téléphone ayant sonné, le fonctionnaire examinateur a eu une conversation téléphonique de 6 minutes à propos de l'emploi d'un autre immigrant quelque part à Toronto. Ainsi, l'examen du candidat n'a duré que 14 minutes, et l'enquêteur a décidé de lui accorder 24 points. Le juge de Toronto est donc si intelligent qu'il a pu rendre une décision sur l'avenir de ce candidat de 39 ans, sur sa femme et ses trois fils qui vivent en Grèce, après seulement 14 minutes d'examen, lui accordant 24 points sur un total requis de 50. L'intéressé ne peut donc plus demeurer au pays, bien que ses oncles et ses tantes, établis ici, y aient bien réussi.

Pourquoi d'autres personnes n'ont-elles pas été autorisées à assister à l'audience, afin qu'on lui attribue tout le mérite d'avoir vécu dans de pareilles conditions? L'agent de l'immigration peut accorder jusqu'à 15 points pour évaluer la faculté d'adaptation, les mobiles d'action, l'initiative et autres qualités semblables des requérants. Néanmoins, ce Grec de 39 ans qui avait été témoin de deux guerres durant son enfance, qui savait s'adapter, dont les mobiles étaient raisonnables et l'esprit d'initiative évident n'a obtenu que 6 points sur 15 de la part du sage examinateur de Toronto. Je me demande si ce fonctionnaire chargé de l'enquête spéciale aurait survécu à la première invasion, sans compter la deuxième. L'examen le plus important dans les cas de ce genre est le premier. Le fonctionnaire spécial de l'Immigration a avoué qu'il ne pouvait rien modifier au premier total de points et la présidente de la Commission d'appel de l'immigration l'a confirmé. Elle a déclaré qu'elle ne pouvait agir que pour des motifs humanitaires.

Nous savons qu'aux termes des nouveaux règlements, le ministre n'est pas habilité à

changer ou à annuler le verdict final de la Commission d'appel. Les deux Grecs en question n'ont pas encore comparu aux termes de ces nouveaux règlements devant la Commission. J'y ai comparu à deux occasions: la première fois pour le compte d'un Jamaïquain, la deuxième, pour celui d'un Italien. La Commission a rejeté leur demande. J'ai alors saisi de leurs cas le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté qui, à cette époque, pouvait accorder des autorisations spéciales aux Italiens et aux Jamaïquains. Les deux intéressés sont maintenant fixés à Toronto et ils ont leur famille auprès d'eux. Si on consultait les dossiers du gouvernement, on verrait que, techniquement, les requérants doivent toujours quitter le pays. Mais parce que j'ai intercédé auprès du ministre, homme de cœur, homme compatissant, il leur a accordé une autorisation spéciale leur permettant de rester. Or, maintenant, si j'allais aujourd'hui devant une commission d'immigration spéciale, il n'y aurait plus moyen d'en appeler d'une décision.

Dans le cas du jeune Grec, nous pourrions verser au dossier une demande d'asile politique en faisant état de la révolution grecque. Si la petite fille de Vancouver a pu s'échapper de Cuba pour venir au Canada en vertu d'un décret spécial du conseil du cabinet lui accordant l'asile politique dans notre pays, ces deux Grecs ne devraient pas être astreints à se présenter le 3 avril devant le fonctionnaire chargé de l'enquête spéciale puis à nouveau, le 9 avril, devant la Commission d'appel de l'Immigration. Ces hommes cherchent à fuir la domination d'une junte militaire qui domine aujourd'hui la Grèce, surtout si l'on songe à ce qu'a dit la semaine dernière le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à ce qu'a rapporté Radio-Canada pas plus tard que mardi matin.

Voici ce que je conseille au ministre: lorsque la première audience a lieu, les parents du requérant grec devraient être informés qu'il s'agit là de la plus importante des audiences, qu'ils devraient y assister et même y amener leur avocat s'ils le désirent, afin que le requérant ait toutes les chances de recevoir le plus grand nombre de points possible. S'il doit être examiné à huis clos, et si l'on prend alors une décision, celle-ci deviendra pour lui une pierre autour du cou lorsqu'il se présentera à l'enquêteur spécial pour en appeler de la première décision. Nous le savons, il est inutile d'en appeler parce que cette pierre le fera couler dès la première audience. J'insiste auprès du ministre pour qu'on change cette situation.

J'ai ici, en main, quatre numéros récents du *New Statesman* and *Nation,* les tout derniers à sortir de Londres. Chacun d'entre eux contient un article sur la situation en Grèce dans lequel on signale que la démocratie est morte dans ce pays. Comment, au nom du ciel, pouvons-nous accorder l'asile politique à une petite Cubaine, alors que la révolution est vieille de six ans, et la refuser à ces candidats immigrants de Grèce qui ont payé leurs frais de voyage jusqu'ici où ils ont des parents qui peuvent s'occuper d'eux? Pourquoi devrions-nous subir la futilité d'une enquête spéciale et d'une audience auprès de la Commission d'appel? Le ministre peut-il me donner une réponse?

M. Lewis: Monsieur le président, j'ai dit tantôt que je ne parlerais pas aussi longtemps que le député d'York-Humber. Je puis maintenant vous le garantir. J'aurais deux ou trois choses à signaler au ministre et à ses fonctionnaires. Mais auparavant, je tiens à rendre hommage à ces fonctionnaires pour l'empressement et les égards qu'ils m'ont toujours témoignés, chaque fois que je leur signalais un cas, comme j'en ai souvent eu l'occasion. (*Applaudissements*)

Comme ma circonscription compte un grand nombre de néo-Canadiens, surtout d'origine italienne, j'ai souvent eu affaire au ministère. Je suis personnellement reconnaissant aux fonctionnaires du ministre, au nom de ces gens et, à vrai dire, au nom des Canadiens, de la façon très intelligente, aimable et obligeante dont ils ont étudié ces cas. En fait, je n'ai pas eu l'occasion de me rendre jusqu'au ministre lui-même ou même au sous-ministre plus d'une fois ou deux, car les fonctionnaires du ministère ont pu, soit faire un accueil favorable à mon appel, soit me convaincre qu'ils ne le rejetaient que pour des raisons péremptoires.

Je suis très inquiet des tests qu'on fait passer aux requérants. Je veux bien admettre que, lorsque le ministre et ses fonctionnaires ont mis au point ces tests pour les requérants, ils se sont efforcés d'en arriver à un ensemble beaucoup plus objectif de questions. Je n'ai rien contre leurs intentions ni les buts qu'ils se sont fixés, mais les tests m'ont toujours inquiété. Je me suis toujours inquiété de ce qu'une personne qui obtient 35 points soit admissible mais pas celle qui en obtient 33. La note plus faible pourrait aisément tenir au tempérament particulier de l'agent qui dirige l'entrevue du requérant. La chose m'a toujours inquiété à l'école et à l'université, et

elle m'inquiète encore à présent que mes enfants fréquentent eux aussi l'école.

• (4.50 p.m.)

Je me suis souvent demandé comment un professeur d'anglais peut dire qu'un essai vaut 74 et non pas 75 points; 75 aurait conféré à l'élève la mention «très honorable» au lieu de la mention «honorable» que lui donne la note 74. Cela importe peu pour un essai sans conséquence, mais c'est très grave pour un requérant. C'est très important pour la personne qui cherche à demeurer au Canada ou à s'y rendre. Un examinateur peut adopter une certaine attitude, parce qu'il a été mordu ou parce qu'on l'a insulté une heure avant l'examen. Sa conduite envers le requérant pourrait s'en ressentir. Or, si celui-ci est refusé, je conseille alors au ministre d'envisager la possibilité de reconsidérer toute l'affaire pour ne pas l'abandonner au jugement d'un seul fonctionnaire.

Le travail s'en trouverait accru. Étant donné le nombre de demandes dont le ministère est saisi, le conseil n'est peut-être pas valable. En vérité, je ne sais pas. Je l'avoue franchement et honnêtement au ministre. Cependant, si je m'inquiète, c'est que je sais ce qui arrive quand la décision est prise par un seul examinateur après un entretien unique. Or, c'est généralement le cas. Un seul examinateur, au cours d'un entretien unique, peut se tromper. Il peut commettre des erreurs, et c'est d'ailleurs ce qui arrive. Je ne vois qu'un moyen de parer au danger, c'est de faire régulièrement et automatiquement procéder à un deuxième examen par un autre examinateur ou bien de procéder à un nouvel examen sur la demande du candidat ou d'une personne en rapport avec lui. Mais on n'obtiendra pas non plus la perfection de la sorte. Je crois qu'il est absolument impossible d'y parvenir.

M. Clancy: Le député me permettrait-il une question? Qu'entend-il par Canadien de longue date et néo-canadien?

M. Lewis: Je ne savais pas...

M. Clancy: Définissez clairement vos termes.

M. Lewis: Il ne me semble pas avoir parlé de cela du tout, monsieur le président. Me permet-on de poursuivre? Je me rends bien compte que même une autre vérification ne donnera pas la perfection, mais au moins, si deux agents de l'immigration en venaient indépendamment l'un de l'autre à la même conclusion, on s'approcherait bien plus de la justice qu'à l'heure actuelle.

[M. Lewis.]

Il y a un autre point sur lequel je voulais attirer l'attention du ministre, c'est la différence qui existe entre une personne qui entre au Canada comme touriste et fait la demande du statut d'immigrant pendant son séjour ici, et une personne qui fait cette demande dans son propre pays. Si on entre comme touriste et qu'on fasse la demande pendant le séjour, on peut avoir recours éventuellement à la Commission d'appel. La nouvelle mesure d'appel accorde à la Commission non seulement la permission mais l'autorité—je dirais qu'elle lui donne presque la directive—de prendre en considération les motifs d'humanité et de compassion. Lorsqu'un requérant a failli à l'épreuve sur un certain nombre des points requis, il peut se présenter devant la Commission d'appel, en personne ou par un intermédiaire, et plaider les raisons d'humanité et de compassion. Mais une personne qui présente une demande à Rome ou, comme dans un des cas les plus récents dont j'aie pris connaissance, à Londres, ne peut se présenter devant la Commission d'appel au Canada. Les fonctionnaires supérieurs, à Ottawa, sont dans l'impossibilité de vérifier la demande. Si le requérant échoue à l'examen qu'il subit à l'étranger, alors c'en est fait de lui, sauf s'il peut recommencer et faire des pressions ici. Par conséquent, monsieur le président, il me semble qu'à moins que quelque chose se soit produit à mon insu, ce qui se peut d'ailleurs fort bien, il faudrait modifier le système des points, ou bien établir une différence qui tiendrait compte de ce fait.

Je connais par exemple un monsieur qui a au Canada une fort vieille tante qui ne peut le parrainer pour divers motifs. Elle n'a pas de revenu suffisant, ou bien elle ne croit pas vivre encore les cinq années qu'exige la garantie. Cette tante est son unique proche parent au Canada, sauf un grand nombre de cousins et cousines qui sont fort désireux de l'aider à s'établir au Canada et en ont amplement les moyens. Il a demandé son visa à un consulat outre-mer, sans répondant, à titre de requérant indépendant. Il lui fallait dans ce cas, si je me souviens bien, une cinquantaine de points. Il n'y est pas tout à fait arrivé. Je ne sais pas encore combien de points il a obtenus, et je ne suis pas sûr que je le saurai jamais. Il a échoué, mais je vais probablement plaider sa cause auprès du ministre lui-même, car d'après les renseignements que je possède, cet homme devrait être admis au Canada.

Le ministre voudrait peut-être se prononcer favorablement dans ce cas, mais il est dans une situation difficile. Il ne peut pas voir le requérant, car celui-ci se trouve outre-mer. Il ne peut juger que d'après le dossier, qui sans

doute lui indiquera que l'homme en question n'a pas obtenu assez de points pour l'instruction, la formation ou les qualifications. Le fonctionnaire qui l'a examiné a peut-être décidé de lui accorder seulement 5 points sur 15 pour l'initiative personnelle. Il n'est peut-être pas rangé dans la catégorie de ceux qui pourraient trouver un emploi. Pour renverser la décision, le ministre aura besoin de beaucoup d'autres renseignements, que je suis peut-être en mesure de lui fournir.

Comme tous les autres députés, j'hésite à demander au ministre ou à un de ses fonctionnaires de faire une exception à moins d'avoir une raison valable. Si cet homme était ici, ces raisons valables seraient peut-être évidentes, mais je ne puis les exposer au ministre. A mon avis, comme une personne qui fait une demande de l'étranger ne peut pas, en dernier ressort, faire appel à la Commission en invoquant des raisons humanitaires et en essayant d'exciter sa compassion, comme peut le faire une personne qui demeure au Canada, le ministère devrait songer sérieusement à modifier les conditions requises. On pourrait peut-être les remanier de façon à donner plus d'importance à celles qui répondraient aux besoins de la situation actuelle.

J'ai décrit deux cas qui, j'espère, seront utiles. Ils sont sûrement concrets. Ils relèvent des critères mêmes de la sélection des immigrants car celle-ci dépend d'une appréciation objective. Je le répète, les fonctionnaires de l'immigration font de leur mieux, mais j'ai voulu signaler ces deux seuls cas au ministre.

Pour conclure, monsieur le président, je tiens à commenter brièvement une question qui ne relève pas directement des crédits. J'en aurai pour deux minutes au plus. La question découle des crédits. Lorsqu'on invite des immigrants au Canada, on doit faire des efforts pour les encourager à devenir citoyens. Plus je rencontre des Canadiens de citoyenneté récente, plus je suis frappé par la faible proportion de ceux qui deviennent citoyens après avoir été résidents pendant la période requise. A chaque élection, fédérale ou provinciale, chaque fois qu'on me présente la liste des électeurs de ma circonscription, je suis à la fois étonné et découragé de voir que pas tous, et même moins de la moitié de ceux qui ont droit à la citoyenneté après avoir habité ici le nombre d'années réglementaire, sont devenus citoyens. Pourtant, monsieur le président, la plupart voudraient bien. Je leur ai parlé, et ils m'ont donné à entendre qu'ils ne peuvent acquérir la citoyenneté canadienne en raison des exigences des tribunaux de naturalisation, des épreuves qu'on leur fait subir et des pertes d'argent que leur cause l'absence au travail, alors que pour eux chaque sou compte.

• (5.00 p.m.)

Je n'en dirai pas davantage à ce sujet, car je sais que j'enfreins le Règlement; toutefois, je fais appel au ministre, qui s'intéresse à ceux que son ministère aide et reçoit au Canada, pour qu'il modifie la procédure de naturalisation et l'épreuve que doivent subir les candidats.

Je ne sais si le ministre aura le temps de traiter des questions que j'ai soulevées. D'ailleurs, je me demande s'il veut le faire, à cette étape-ci. J'espère que son ministère étudiera attentivement mes propositions, non pas parce que je les fais, mais parce que, d'après mon expérience, elles sont dignes d'attention.

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur le président, je n'aurai que quelques mots à dire, à ce stade-ci.

Je crois que les honorables députés se sont déjà tous associés aux sentiments de sympathie qui ont été exprimés dans le monde à l'égard des sinistrés du terrible séisme qui a sévi en Sicile récemment.

Je sais que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a déjà donné l'assurance à la Chambre que des mesures spéciales seraient prises pour faciliter la venue et, par conséquent, l'établissement au pays du plus grand nombre possible de ces sinistrés.

Or, une partie importante des électeurs de la circonscription de Lafontaine—que je représente ici—sont d'origine italienne. Ils fondent de grands espoirs sur les mesures spéciales qu'a annoncées l'honorable ministre, il y a déjà un certain temps. Mais le temps passe et les résultats semblent tarder. L'honorable ministre pourrait-il nous donner des détails sur les résultats des mesures spéciales qui ont été prises par son ministère, à cette occasion?

De plus, monsieur le président, j'aimerais faire remarquer, à l'instar d'autres députés, j'en suis sûr, qu'un grand nombre de citoyens qui ont émigré au Canada depuis 10, 20 et 25 ans n'ont jamais demandé de devenir citoyens canadiens. C'est peut-être un problème qui relève du service de la citoyenneté, mais je me demande si l'honorable ministre n'aurait pas quelque chose à dire à ce sujet?

Dernièrement, un émigré qui était sur le point de se marier avait besoin d'un passeport pour aller à l'étranger, ayant perdu le passeport de son pays d'origine et ne pouvant en obtenir un nouveau avant des délais considérables, parce que la ville où il était né avait été détruite pendant la guerre. Évidemment, alors qu'il était sur le point de se marier, on lui disait qu'il devait faire une demande et attendre des mois avant d'obtenir la citoyenneté canadienne.

Je me demande si, dans de tels cas, il n'y aurait pas lieu d'intensifier nos efforts, afin d'encourager les immigrants qui sont au Canada depuis déjà assez longtemps à devenir citoyens canadiens?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, seulement quelques mots en réponse à diverses questions.

L'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) a décrit avec beaucoup de détails les cas qui lui ont été soumis. Il comprendra très bien que je ne suis pas en mesure de discuter de ces cas comme il l'a fait cet après-midi, puisque je viens d'en être informé pour la première fois. De toute manière, je vais sûrement examiner ce qui s'est produit dans ces cas-là pour vérifier si notre politique est vraiment déficiente.

Quant à l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis), je crois qu'il a raison en principe. Les immigrants indépendants qui font une demande pour venir au Canada devraient avoir au moins les mêmes droits que les touristes qui sont au Canada. Enfin, ce sont les touristes au Canada qui ont des privilèges exceptionnels. Je crois bien qu'il est pratiquement impossible d'accorder un droit d'appel pour toutes les demandes directes qui peuvent être faites.

Mais, de toute manière, le système de points, qui a été inauguré l'an dernier, n'est pas sacré. Nous sommes encore à l'étudier, en vue d'établir la façon dont cela peut conditionner l'immigration ou les injustices que cela peut créer. Sans doute, les suggestions qui nous sont faites seront sérieusement considérées, et nous verrons s'il y a lieu de l'améliorer. De toute façon, c'est un système qui, à mon avis, a amélioré considérablement notre politique d'immigration, surtout en ce qui a trait aux immigrants parrainés. De plus, c'est un système qui repose en partie sur un pouvoir discrétionnaire. Il est difficile de ne pas avoir de pouvoir discrétionnaire et quand nous procédons selon un système de points, cela peut devenir trop rigide. Il s'agit de savoir si, dans l'application, le système rend bien les services qu'il peut rendre.

[M. Lachance.]

Alors, monsieur le président, ce sont là toutes les remarques que je peux faire à ce moment-ci.

[*Traduction*]

M. Schreyer: Monsieur le président, je veux seulement, en trois ou quatre minutes, tout au plus, faire part au ministre de l'Immigration de mon mécontentement de l'article 5 de la loi sur l'immigration et en particulier de son application.

L'article 5, les députés le savent, détermine les catégories de personnes qui ne peuvent être admises au Canada comme immigrants pour cause de déficience mentale. L'article stipule nettement que:

> Nulle personne, autre qu'une personne mentionnée au paragraphe (2) de l'article 7, ...

Cet article traite des pouvoirs discrétionnaires du ministre.

> ... ne doit être admise au Canada si elle est membre de l'une des catégories suivantes:
> *a*) les individus
> (i) qui sont idiots, imbéciles ou faibles d'esprit,
> (ii) qui sont aliénés ou, dans le cas d'immigrants, qui l'ont été à quelque époque, ...

Vendredi dernier, monsieur le président, le député de Fort-William a parrainé le bill nº C-30, dont l'objet est de reconnaître le statut permanent d'immigrant aux personnes à qui on le refusait auparavant parce qu'elles avaient déjà souffert de troubles mentaux. Même s'il se reproduisait à de courts intervalles, jusqu'à maintenant, cet état les aurait empêchées d'obtenir un statut permanent d'immigrant.

Le bill débattu vendredi dernier aurait modifié la loi à cet égard. Le député s'est expliqué de façon si claire et si logique que je ne comprends pas pourquoi on a laissé cette anomalie persister.

Ne voulant pas digresser, je reviens à l'article 5, qui interdit l'entrée du pays à certaines catégories de personnes atteintes de maladie ou de déficience mentale. L'article 7 donne au ministre des pouvoirs discrétionnaires. Même si je ne m'en prends pas à cette mesure, je croyais jusqu'à tout récemment que le ministre n'usait de ce pouvoir que dans des circonstances extrêmes. Par conséquent, je suppose qu'on a admis bien peu de personnes de cette catégorie.

• (5.10 p.m.)

Si je m'intéresse à cet article de la loi, c'est en raison d'un cas particulier. Je ne retiendrai pas le comité en l'exposant en détail. Qu'il suffise de dire qu'il s'agit de deux familles d'un pays sud-américain, dont les membres répondaient à toutes les exigences de la loi canadienne sur l'immigration et qui pouvaient donc être admis au Canada à titre

d'immigrants. Toutefois, ils n'ont pas reçu leurs visas parce qu'un membre d'une de ces deux familles a été jugé mentalement inapte. Pourtant, les deux familles requérantes répondaient à toutes les autres exigences de notre loi sur l'immigration. Elles fournissaient toutes les garanties voulues quant à leur emploi au Canada, à leur logement, etc. Le seul motif qu'on pouvait invoquer pour refuser le visa d'immigrants aux membres de ces deux familles, c'est qu'elles ne pouvaient sans doute pas abandonner un de leurs membres à son sort en Amérique du Sud. La mère était fort âgée et un frère était mentalement inapte.

Le ministre a des pouvoirs discrétionnaires dans ce domaine. Je ne dis pas que ce soit à tort. J'ai été étonné d'apprendre du député de Spadina, qui a pris la parole vendredi dernier, que, en 1966, malgré les dispositions de l'article 5 de la loi, on avait permis à 176 personnes mentalement inaptes d'entrer au pays, et à 179 autres en 1967. Le ministre a usé de ses pouvoirs discrétionnaires pour leur permettre d'entrer au pays. Je ne critique pas le ministre, mais j'aimerais lui poser une question. Il doit se fonder sur des critères quelconques. Il étudie chaque cas selon ses mérites, et il ne pourrait pas entreprendre d'expliquer sur quoi il se fonde pour décider d'admettre une personne au pays. Toutefois, il tient sûrement compte des circonstances où se trouvent les autres membres de la famille de l'immigrant. Il devrait cependant pouvoir nous indiquer, de façon générale, à quelles conditions il est prêt à accorder un permis d'entrée au Canada à une personne qui sera à la charge de sa famille et qui est mentalement inapte. Si le ministre ne veut pas répondre maintenant, il pourrait peut-être tenir ma question pour un préavis. J'ai l'intention d'en discuter avec lui à un moment opportun, un de ces jours.

M. Cowan: Monsieur le président, je voulais entendre la réponse du ministre au député de Springfield. Je ne tiens pas à épiloguer sur cette question. Je me réjouis que le ministre m'ait assuré que le système de points n'est pas immuable. Je dois préciser que, d'après le bureau de l'immigration de Toronto, ce système est sacré à l'heure actuelle. Je suis heureux de savoir que le ministre changera cela.

J'aurais toutefois un point à souligner au ministre. D'abord, quelle est la compétence des enquêteurs? J'ai déjà remercié le ministre, en privé et en public, d'avoir accordé un permis spécial à un Jamaïquain accompagné de sa famille. J'ai assisté à l'audience menée à Toronto par l'enquêteur spécial chargé d'étudier la demande de ce Jamaïquain. Nous étions accompagnés du pasteur de son église, l'église baptiste de l'avenue Pape et nous avons assisté à l'interrogatoire du citoyen jamaïquain qui réside présentement à Toronto. L'enquêteur spécial le bombardait de questions. J'étais en droit de supposer qu'il était un homme compétent et bien éduqué, qui connaissait son métier. Il a demandé au Jamaïquain la date de l'armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale. Le Jamaïquain a répondu que c'était le 11 novembre 1918.

L'enquêteur lui a posé à brûle-pourpoint une autre question. Il lui a demandé: «Quand a été signé l'armistice qui a mis fin à la seconde guerre mondiale?» Je suis alors intervenu pour la première fois. J'étais là à titre de conseiller du Jamaïquain, bien que je ne sois pas avocat. Je n'aurais pu assister à l'audience autrement. J'ai donc dit à l'enquêteur spécial: «Qu'est-ce que vous racontez? Peu importe la réponse que ce Jamaïquain vous donnera, ce ne sera pas la bonne, parce qu'il n'y a pas eu d'armistice à la fin de la seconde guerre mondiale. Il s'agissait d'une reddition sans conditions.» Compte tenu de ce que certains députés m'ont dit, aucun traité de paix n'a encore été signé entre l'Allemagne et les Alliés, de sorte que la question de l'enquêteur était mal choisie. La paix n'ayant pas été signée, la guerre n'est donc pas encore terminée, en principe. J'ai donc dit: «Il n'y a pas eu d'armistice à la fin de la seconde guerre mondiale. Quelle que soit la réponse de cet homme, elle sera fausse et, de toute façon, vous lui enlèverez des points.»

Pour vous donner une idée des capacités intellectuelles de cet enquêteur spécial, je signale qu'on a modifié la transcription des questions et réponses, parce que mon intervention démontrait qu'il n'était pas maître de la situation—il ne voulait pas laisser cette impression. En vous reportant à la transcription de l'audience tenue par le ministère, vous constaterez qu'il a modifié sa question. En effet, selon la transcription, il aurait demandé: «Quel jour s'est terminé la seconde guerre mondiale?» Je serais alors intervenu en disant: «Je m'oppose à la question parce que la seconde guerre mondiale ne s'est pas terminée par une armistice.» Si l'on peu juger de l'intelligence de l'enquêteur par sa question supplémentaire, il n'est pas très doué de ce côté-là. Il a modifié sa question sans tenir compte de mon intervention, où je m'en prenais à la fausseté de sa première question. Cette altération de texte démontre que l'enquêteur spécial n'est pas très intelligent.

Je crois que le ministère devrait d'abord avoir des juges de plus haut calibre. Je conviens avec le député d'York-Sud. Le soin de prendre cette décision vitale qui influe sur le bien-être des familles ne devrait pas être confié à un seul homme. Je n'irais peut-être pas jusqu'à dire que trois personnes comme celles que je viens de décrire seraient préférables à un homme intelligent, mais je crois certes que la qualité des examinateurs devrait être améliorée.

Comme le ministre a eu l'obligeance de dire que le système des points n'est pas sacré, je voudrais lui demander ce que signifie le paragraphe, à la page 6 des règlements du 12 septembre 1967, qui se lit en partie:

> Le règlement prévoit également qu'un parent désigné ou un requérant indépendant qui vient au Canada à titre de visiteur et qui décide ensuite d'y demeurer en permanence, devra satisfaire à des normes de choix légèrement supérieures à celles auxquelles il aurait dû répondre s'il avait présenté sa demande à l'étranger.

Un jeune homme de 24 ans, le Grec dont j'ai parlé, a obtenu un total de 45 points—j'ai sous les yeux les résultats de l'examen. L'enquêteur spécial nous a dit qu'il devait obtenir 50 points parce qu'il avait présenté sa demande au Canada. Pourquoi faut-il que le requérant qui présente sa demande au Canada obtienne cinq points de plus que celui qui la présente à l'étranger? Quelle est la différence? Parce qu'il est à l'étranger, ce n'est pas un homme différent de celui qui est au Canada. Effectivement, il a eu assez de courage pour payer son voyage aller et retour, puisque le voyage retour doit figurer sur son visa. Et justement parce qu'il a fait preuve de détermination et qu'il est venu ici de son propre chef, on lui dit qu'il faut qu'il ait cinq points de plus que s'il était resté dans son pays et qu'il ait présenté sa demande de la façon régulière et habituelle par l'entremise du bureau d'immigration en Europe, en Asie ou en Amérique du Sud. J'ai connu des requérants sud-américains. Pourquoi oblige-t-on les requérants au Canada à réunir cinq points de plus que s'ils présentaient leur demande ailleurs?

Je le répète, je ne me plains pas de la façon dont les fonctionnaires du ministère ont réglé ces cas. J'ai félicité le ministre de son bel esprit et du vif intérêt qu'il porte à la chose. Selon lui, le système des points n'est pas sacré et pourtant il va l'introduire dans ce contexte profane. Autre chose: je voudrais que l'on cesse d'employer le mot «expulsion» sur tous les imprimés que publie le ministère de l'Immigration à l'intention des futurs immigrants.

[M. Cowan.]

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, j'aimerais répondre très brièvement à la question de l'honorable député de Lafontaine (M. Lachance), au sujet des immigrants de la Sicile et des immigrants italiens.

Nous avons donné priorité à toutes les demandes faites en Sicile; nous avons augmenté le nombre de nos fonctionnaires dans nos bureaux de Rome, de façon que tous les immigrants de Sicile aient priorité et que leurs demandes soient étudiées le plus rapidement possible. De plus, nous avons donné priorité aux demandes de parrainage d'immigrants siciliens qui nous viennent du Canada et cette méthode s'est avérée efficace. Malheureusement, je ne puis citer de chiffres à l'honorable député cet après-midi.

Quant à l'honorable député de Nickel Belt (M. Fawcett)...

• (5.20 p.m.)

[*Traduction*]

Je ne suis pas plus satisfait que le député de l'article 5. Nous savons que certaines maladies jadis réputées incurables ne le sont plus aujourd'hui. C'est là qu'il faut faire preuve de jugement. Nous modifierons cet article dès que la chose sera possible. Je m'abstiendrai de formuler des arguments à ce sujet, car je conviens qu'en 1968, cette disposition devrait être modifiée.

On a aussi demandé pourquoi il doit être plus difficile d'obtenir le statut d'immigrant en en faisant la demande ici, au Canada, que dans son pays d'origine. C'est que sans cette politique, on ne se donnerait même pas la peine de s'adresser à nos bureaux en Europe. On viendrait directement au Canada, puis on introduirait une demande sur place, sous prétexte que c'est plus facile et plus rapide. Si nous devons maintenir des bureaux à l'étranger, ceux qui respectent nos règlements doivent pouvoir bénéficier d'une certaine préférence. Voilà pourquoi il existe une légère différence de traitement. Nous ne rejetons pas les demandes présentées au Canada, mais nous laissons entendre qu'il est préférable que le candidat fasse la demande dans son pays d'origine.

M. Cowan: Quant à la dernière remarque du ministre... J'ai ici ses remarques telles qu'il les a faites au cours de plusieurs années. Il signale qu'à notre époque moderne, on peut se rendre beaucoup plus rapidement et plus facilement d'un pays à un autre. On vient ici en touriste et après avoir vu le pays, on décide d'y rester. Le touriste ne sollicite pas nos bureaux d'outre-mer; s'il est tenté de rester comme immigrant, c'est très probablement

parce qu'il a eu l'occasion de voir le pays de ses propres yeux.

Le jeune Grec de 24 ans dont j'ai parlé a obtenu 45 points à son examen de Toronto. On lui a dit qu'il lui fallait 50 points parce qu'il avait fait sa demande à Toronto. La question est donc la suivante: Peut-on le renvoyer en Grèce? Les 45 points qu'il a reçus à Toronto lui donneraient le droit d'entrer au Canada s'il avait fait sa demande en Grèce. Il a donc obtenu 45 points à Toronto. On lui a dit—j'ai d'ailleurs assisté à l'entretien—que cette note lui aurait suffi s'il avait fait sa demande en Grèce. La situation est un peu ridicule. Il lui manque cinq points à Toronto. Or, s'il achète un aller-retour pour la Grèce, il devient admissible avec la note qu'il a obtenue à Toronto. Certes, c'est une bonne affaire pour les compagnies d'aviation. Je souhaite à Air Canada une ligne pour la Grèce qui lui fournirait toutes les recettes. Mais je crois que le jeune homme a simplement besoin de payer Air Canada jusqu'à New York. Il pourrait ensuite prendre un avion de la compagnie Sabena jusqu'à Athènes. L'honorable représentant s'est montré très compréhensif à l'égard de mes requêtes, mais je ne vois pas la situation entièrement du même œil que lui quant à cette dernière assertion.

L'hon. M. Marchand: Nous pourrions probablement discuter le sujet plus longuement quand nous modifierons la loi sur l'immigration. Mais je suis sûr que la politique actuelle est logique.

(Le crédit est adopté.)

TRANSPORTS

2c. Acquisition de wagons et autre matériel, $76,500.

M. McCleave: J'ai à poser une simple question que j'ai abordée en l'absence du ministre. Ce dernier pourrait peut-être y répondre maintenant; je lui en ai donné avis. Il s'agit d'une demande de la Fédération des armateurs du Canada, division d'Halifax, et des débardeurs de la région d'Halifax, visant un plus ample examen de la majoration projetée des frais de pilotage et des droits visant les navires dans le port d'Halifax. Je n'invoquerai pas l'argument qu'on m'a présenté. Il s'agit réellement pour ces gens, je crois, d'avoir le temps de soumettre leur cas au ministre et au ministère. Ce serait la meilleure façon de procéder. Cette question est assez urgente car les augmentations prévues devaient entrer en vigueur le 1er avril. Le ministre pourrait peut-être me dire si leurs demandes et les miennes ont eu quelque effet.

L'hon. M. Hellyer: Je suis heureux d'informer le député qu'à la suite des instances reçues, j'ai donné ordre que l'entrée en vigueur soit différée de 15 jours afin de donner à tous les intéressés la chance de faire des observations.

M. McCleave: J'en sais gré au ministre.

M. le vice-président adjoint: Le député de Trois-Rivières a la parole.

M. Mongrain: Je cède ma place à la représentante de Vancouver-Kingsway.

Mme MacInnis: Le ministre a-t-il quelque chose à nous dire sur l'état des négociations entre Ottawa et la Colombie-Britannique quant au projet Roberts Bank?

L'hon. M. Hellyer: Nous poursuivons les négociations. J'ai reçu une autre lettre du premier ministre de cette province; elle a croisé la mienne en route. Nous désirons tous deux que les travaux progressent. Dans l'intervalle, nous allons de l'avant avec les plans techniques du port. J'espère que nous en viendrons à une conclusion satisfaisante, car il importe que le port soit inauguré à temps pour la première expédition prévue par le contrat passé avec les Japonais. Nous sommes résolus à veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Mme MacInnis: Je sais bien que le port en eau profonde relève de la compétence fédérale, mais cherche-t-on à atteindre un degré satisfaisant de collaboration qui permette une certaine participation ou un certain contrôle de la part de la province?

L'hon. M. Hellyer: Dans ma première lettre, j'ai dit qu'il nous plairait de collaborer avec le gouvernement provincial quant au programme de groupement parcellaire pour l'industrie qui est relié aux installations portuaires. Cela pourrait se faire sur une base d'association à parts égales, comme l'a suggéré la province, ou selon toute autre formule convenue.

Quant aux installations portuaires, j'ai signalé dans ma première lettre que le gouvernement fédéral était disposé à s'en charger entièrement. Plus tard, j'ai dit aussi qu'une étude en cours portait sur la propriété et le contrôle des installations portuaires au Canada et qu'elle pourrait conduire à des modifications quant au contrôle, surtout en ce qui touche la participation locale à la gestion. Cependant, vu que le sujet n'a pas été revu depuis de nombreuses années, depuis 25 ans

sauf erreur, j'estime que nous devrions attendre les résultats de l'étude, qui devraient être prêts d'ici deux mois, avant d'accepter toute nouvelle forme de contrôle dans les ports. Cela est d'une importance particulière, à mes yeux, vu la nécessité de résoudre des questions d'ordre fondamental qui entrent en jeu. Les renseignements obtenus jusqu'ici ne suffiraient pas, je pense, à l'établissement d'une politique, comme on l'a proposé.

• (5.30 p.m.)

D'autre part, il se pourrait très bien que par suite de l'étude, on recommande une plus grande participation au niveau local. Nous avons laissé la porte ouverte, en prévision d'une telle initiative, et nous avons signalé que dans l'intervalle, il serait dans l'intérêt de toutes les parties intéressées que le gouvernement fédéral aille de l'avant, en ce qui concerne le côté technique du programme, afin que l'on puisse faire des appels d'offres, quant aux contrats, et qu'il n'y ait pas de retard dans les travaux proprement dits.

Mme MacInnis: Quelle a été la réaction du gouvernement provincial à cette proposition?

L'hon. M. Hellyer: Les négociations se sont poursuivies. Je n'ai pas encore reçu de réponse à ma dernière lettre, mais je crois qu'on désire régler cette affaire dans la collaboration. J'espère vivement qu'il en soit ainsi.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, pour rassurer la Chambre, je dis tout de suite que je serai très bref. J'ai seulement deux points très courts à soulever.

Tout d'abord, je voudrais dire à l'honorable ministre que lors de son passage à Trois-Rivières, hier, il a laissé une impression très favorable. J'ai visité ma municipalité ce matin dans le but d'entendre les commentaires et de lire les rapports de journaux, et cela ne me surprend pas, étant donné que chez nous, c'est traditionnel.

Je ferai simplement remarquer une chose à l'honorable ministre: c'est que le député de Trois-Rivières est indépendant. Alors, il est heureux d'être présent quand le premier ministre ou le chef d'un parti quelconque rend visite à sa municipalité pour lui témoigner l'hospitalité de toute la population de la ville de Trois-Rivières. Je dis cela parce que lorsque certains candidats se rendent à Trois-Rivières, ils invitent, par l'entremise de leurs organisateurs, le député, qui se fait alors un devoir d'être présent mais qui ne voudrait pas donner l'impression qu'il favorise un candidat plus qu'un autre.

C'était ma remarque préliminaire.

[L'hon. M. Hellyer.]

Mon autre remarque est peut-être plus substantielle. Je me souviens que l'honorable ministre a dit, soit à la Chambre, soit à l'extérieur, qu'il étudierait l'opportunité d'indemniser ceux qui avaient souffert des dégâts par suite des inondations.

Un peu plus tard, j'ai cru comprendre que l'honorable ministre avait dit qu'il avait certaines hésitations, qu'il s'agissait d'un «act of God» dont le gouvernement n'était pas responsable.

Je voudrais aujourd'hui, au nom de tous mes commettants—je crois que je réponds également à l'attente de certains de mes collègues qui ont reçu les mêmes réclamations—demander au ministre qu'il fasse faire une étude sérieuse de la situation. Je suis un de ceux qui croient qu'il y a eu négligence de la part de certains responsables de son ministère. Je ne fais aucun reproche à l'honorable ministre ou à ses hauts fonctionnaires, mais à certains responsables qui auraient dû prévoir la situation et y remédier avant qu'il ne soit trop tard.

A mon avis, le moins que l'honorable ministre devrait promettre à la Chambre et à ceux qui ont été gravement lésés, à cause de ce qui s'est produit, c'est qu'un corps représentatif neutre et responsable étudie la situation en détail, avec toute l'objectivité qu'il faut, afin qu'il y ait au moins un dédommagement partiel dans les cas les plus graves, si la preuve est faite qu'il y a eu certaines négligence de la part de certains responsables de son ministère.

Il y a des cas pathétiques et cela est extrêmement injuste. Au fait, pendant des années, on a prouvé à la population qu'on était en mesure de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher une calamité semblable, et ces gens-là ont investi des sommes considérables pour ériger des propriétés qui, dans plusieurs cas, ont une certaine valeur. Aujourd'hui, on les condamne à subir ces dégâts sans pouvoir toucher aucune compensation, et ce surtout si l'on tient compte du fait—comme je l'ai écrit moi-même—que la plupart de ceux qui ont souffert de ces dommages sont des gens qui ont peu de ressources, qui sont même pauvres, dans bien des cas, et qui sont condamnés à une situation précaire, à cause de cet accident de la nature.

Je répète ma question pour que l'honorable ministre la saisisse bien. Je ne lui demande pas, cet après-midi, de faire une promesse formelle à la Chambre qu'il dédommagera à 100 p. 100 tous ceux qui ont subi des dégâts, mais je voudrais au moins savoir s'il est disposé à prendre les moyens nécessaires pour qu'un individu ou un groupe d'individus responsables, compétents et désintéressés étudient la situation en détail, dans le but de

compenser partiellement les cas les plus éprouvés, si on a la preuve qu'il y a eu carence, faiblesse ou négligence.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, premièrement, j'aimerais remercier mon ami pour ses aimables paroles et m'excuser de ne l'avoir pas rencontré lors de la réception à Trois-Rivières. Je verrai certainement à ce qu'il soit invité, la prochaine fois, et je serai très heureux de le rencontrer. Comme il le dit, j'ai reçu un accueil chaleureux. Je n'étais pas étonné, mais j'ai été très heureux de l'enthousiasme avec lequel on m'a reçu.

M. Mongrain: Je vous enverrai les coupures de presse.

L'hon. M. Hellyer: Merci bien. Pour ce qui est de la question, j'ai ordonné une enquête à ce sujet, il y a quelque temps, à cause des allégations qui avaient été faites, et rien n'indique qu'il y ait eu négligence. Si mon ami a des preuves du contraire, je serais heureux de les voir. Entre-temps, je m'engage à lui envoyer le rapport complet des événements de chaque jour, afin qu'il puisse l'étudier. Cela l'aidera peut-être à déterminer si l'on a effectivement fait tout ce qu'on pouvait faire.

Il s'agissait de circonstances exceptionnelles, vu que l'hiver avait été l'un des plus rigoureux depuis nombre d'années. Comme mon honorable ami le sait, la seule chose que puisse faire le ministère, c'est de frayer un chenal et de laisser les glaces descendre vers la mer. Si le courant est très faible dans certaines parties du fleuve et que les vents sont contraires, les glaces ne prennent pas la direction de la mer. Il y a alors un embâcle qui peut causer de sérieux dommages et qui entraîne parfois une inondation. C'est alors attribuable aux conditions météorologiques et le ministère n'y peut rien. Autant que je me souvienne, c'est exactement ce qui s'est passé. Je ferai volontiers parvenir à mon ami les renseignements que j'ai à ce sujet et qu'il jugera, je pense, satisfaisants. Si, après les avoir parcourus, il a encore quelques doutes là-dessus ou s'il a des preuves autres que celles qui m'ont été soumises, je me ferai un plaisir d'étudier à nouveau la question.

• (5.40 p.m.)

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, les crédits que nous étudions présentement sont des crédits publics, et comme nous devons nous considérer comme des représentants du public canadien, en cette qualité, nous sommes appelés à accepter ou à refuser ces crédits.

Or, quand on considère la façon dont seront dépensés ces crédits, on constate qu'une partie sera employée au profit d'une compagnie qui fonctionne sous le présent ministère, et je veux faire allusion aux chemins de fer Nationaux du Canada. Je profite donc de l'occasion pour souligner à l'honorable ministre que nos électeurs demandent des détails sur l'administration de cette société de la Couronne.

Nous connaissons le montant des subventions qui sont versées à cette compagnie afin de lui permettre de joindre les deux bouts. Nous connaissons aussi la façon que nous avons de la renflouer. C'est une affaire publique. Mais lorsqu'il s'agit de nous dire comment ces sommes d'argent sont dépensées, cela devient une question d'administration intérieure, cela devient un sujet tabou.

Pour ma part, j'ai déjà inscrit au *Feuilleton* quelques questions concernant les activités des chemins de fer Nationaux. Pour donner un exemple, je vais citer une question que je considérais alors comme régulière, et je donnerai la réponse que j'ai reçue. Il s'agissait de la question nº 1868 du 29 août 1966, qui se lit ainsi:

> Combien d'employés du National-Canadien reçoivent un salaire, *a*) de $4,000 à $6,000, *b*) de $6,000 à $8,000, *c*) de $8,000 à $10,000, *d*) de $10,000 à $15,000, *e*) de $15,000 à $25,000, *f*) de $25,000 ou plus?

Et, histoire d'appuyer ma déclaration précédente, je citerai la réponse du secrétaire parlementaire de l'honorable ministre des Transports de l'époque, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne);

> La Direction des chemins de fer nationaux du Canada communique les renseignements suivants:
> Il n'a pas été jugé qu'il est dans les meilleurs intérêts de la Compagnie de dévoiler des renseignements sur les gains des employés de la manière demandée.

A plusieurs reprises, j'ai inscrit des questions au *Feuilleton*, et un fonctionnaire préposé à la rédaction me téléphonait pour me dire: Monsieur Godin, j'ai bien reçu votre question, mais il est inutile de vouloir l'y inscrire ou de la faire accepter. Il s'agit d'une question de régie intérieure et vous n'obtiendrez pas de réponse.

C'est un fait que l'intérêt de la société est de se protéger, lorsqu'il s'agit de renseigner la population sur son administration, et que certains détails doivent demeurer secrets.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'un déficit, lorsqu'il s'agit de réclamer 50 ou 60 millions de dollars pour joindre les deux bouts, cela devient alors une affaire publique et l'on se présente au Parlement pour combler le déficit.

A ce moment-là, le gouvernement ne se gêne pas pour puiser dans les sacoches des Canadiennes et les poches des Canadiens. Je comprends qu'il est révoltant de prendre connaissance de cette méthode, surtout quand on sait de quelle façon ces déficits sont créés.

Je tiens, encore une fois, à profiter de l'occasion pour souligner à l'honorable ministre comment ces déficits sont créés et quelle en est la cause.

La cause principale, à mon sens, c'est le «patronage». Quand je parle du «patronage», je fais allusion aux taux dérisoires, de faveur, qui sont accordés à certaines compagnies par les chemins de fer Nationaux.

A ce stade, je pourrais donner le nom d'un des membres du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux, qui est également membre honoraire d'une compagnie de la province de Québec. La compagnie se sert de cet administrateur pour se faire donner des prix.

Maintenant, les grosses compagnies contribuent aux caisses électorales, mais je voudrais signaler au ministre que l'argent des compagnies ne se rend pas toujours aux caisses électorales et que certains petits agents en profitent pour se bourrer la face et bourrer leurs poches. Au fait, je connais un de ces petits agents qui gagne $1000 par mois, seulement pour siéger comme membre honoraire d'une compagnie. Or, à compter du moment où il retourne siéger à la direction des chemins de fer Nationaux, il peut sortir des prix avantageux en faveur de la compagnie qui le paie pour ses petits services.

A ce moment-là, il est évident que les compagnies qui transigent dans un autre territoire que celui des chemins de fer Nationaux, c'est-à-dire qui doivent transporter leurs marchandises par l'intermédiaire du Pacifique-Canadien, qui exploite son entreprise d'une façon raisonnable et réalise des profits, ne peuvent plus suivre ceux qui profitent des taux des chemins de fer Nationaux.

Comme le transport revêt de plus en plus d'importance dans un pays comme le nôtre, où l'on doit admettre qu'un grand nombre de citoyens doivent leur réussite aux chemins de fer Nationaux, je crois qu'on devrait examiner un peu plus attentivement les propositions généreuses des chemins de fer Nationaux du Canada en faveur de quelques compagnies. Qu'on le veuille ou non, cela peut causer des torts irréparables à ceux qui veulent tenir le coup, en se servant d'autres services. Cela peut également causer des torts irréparables dans le sens que certaines compagnies seront obligées de fermer leurs portes, faute de taux semblables à leurs concurrents.

Monsieur le président, je prétends que c'est une concurrence déloyale et injuste, étant donné que toutes ces compagnies-là doivent vivre, qu'elles fournissent du travail à nos Canadiens et qu'elles ne sont pas traitées sur un pied d'égalité. Certaines compagnies peuvent profiter de taux dérisoires, alors que d'autres compagnies se font jouer des tours.

Certains camionneurs sont réellement aux prises avec cette situation, et l'on me permettra de lire une résolution qui m'est parvenue de la Fédération des Associations des Camionneurs de la Mauricie Inc. Il s'agit de la résolution nº 11 adoptée lors de leur assemblée générale tenue à Saint-Adolphe, le 12 octobre 1967, dont copie avait été envoyée au ministre d'État (M. Chrétien) à l'époque. Je cite:

> Demande d'information à l'effet que la raison pourquoi le CN a ou aurait baissé ou diminué ses taux de fret en rapport avec le transport des grumes de bois franc transportées de Rapide Blanc à Ste-Thècle, Co. Laviolette et Rapide Blanc à Garneau Jonction, Co. Laviolette?
>
> Cette mesure a eu pour effet de placer dans une situation délicate une trentaine de propriétaires de camions membres de la Fédération. Nous vous serions reconnaissants, M. le ministre, de nous fournir la raison d'une mesure aussi draconienne, du fait que le Canadien-National, à ce moment, devient un compétiteur déloyal, ce qui n'aurait aucune raison d'être puisque le CN, étant une compagnie de la Couronne, donc une compagnie du peuple et subventionnée par le peuple.
>
> Nous vous demandons donc, M. le ministre, de prendre les mesures nécessaires pour corriger cet état de choses et rétablir la situation dans l'ordre.

Je peux dire que non seulement la situation n'a pas été rétablie dans cette région, mais que d'autres situations semblables se sont produites ailleurs et sur une plus grande échelle. Je voudrais maintenant, monsieur le président, signaler un autre point. Pour une troisième fois, je veux entretenir l'honorable ministre du sort réservé aux travailleurs des chemins de fer Nationaux du Canada, surtout à ceux qui font partie des équipes flottantes et qui doivent se reposer durant la saison d'été dans des wagons-dortoirs.

A l'occasion de campagnes électorales, à l'occasion d'un anniversaire comme celui qu'on a célébré l'an dernier, à l'occasion du centenaire, il s'est trouvé des gens pour employer des paroles ronflantes, en offrant des témoignages d'appréciation à ceux qui ont bâti le pays. Nous comptions naturellement les personnes décédées parmi ceux-là, parce que nous savons fort bien qu'elles ne nous demanderont rien; nous comptions aussi parmi ces gars-là des gens qui avaient travaillé à la construction des chemins de fer.

Il est vrai que la construction d'un chemin de fer est importante, mais je prétends aussi que son entretien ne l'est pas moins. Dans un pays aussi étendu que le nôtre, où les milles ne se comptent plus, les travailleurs travaillent d'arrache-pied et sont obligés de donner des services régulièrement, par des températu-

res extrêmes, alors qu'ici, au Parlement, où nous sommes bien chauffés et bien éclairés, nous ne pouvons pas nous faire une idée de ce que cela peut être, pour un homme, de travailler par tous les temps.

Maintenant, plusieurs ouvrages sont exécutés par des machines spéciales, mais les machines ne remplaceront jamais le travailleur manuel, car certains travaux exigent de la précision. Il y aura toujours des endroits impossibles où il n'y aura vraiment pas de place pour autre chose qu'un être humain, et le travailleur sera toujours indispensable pour diriger la machine.

Les travailleurs que le National-Canadien a dû garder à son emploi par la force des choses sont de plus en plus maltraités, et cette compagnie peut se glorifier d'être celle qui maltraite le plus ses employés, à la grandeur du Canada. Les équipes flottantes sont bien payées, bien nourries, mais pour ce qui est du repos, on peut déclarer sans se tromper que c'est un gros «zéro», pour la bonne raison que les travailleurs sont forcés de dormir dans des wagons où il existe encore des lits superposés. L'été dernier, on a même trouvé un wagon qui ne possédait aucun système de climatisation. Depuis cinq ans, l'inspecteur passait à côté de ce wagon, mais étant donné qu'il n'était pas sur la liste de ceux qu'il devait visiter, il n'avait pas d'affaire à y entrer, à l'inspecter et à en faire rapport. Il a fallu cinq ans pour que, à un moment donné, un malin déclare ce fameux wagon.

Par ailleurs, les compagnies privées, qui sont dirigées par des hommes qui ont le sens des affaires, admettent depuis plusieurs années qu'il est à leur avantage de bien loger et de bien nourrir leurs employés, et que pour obtenir un bon rendement, il est avantageux de ne pas exposer leur santé.

Et pour la gouverne de ceux qui auraient voulu oublier le bon sens, la province de Québec a adopté un arrêté ministériel relativement aux lits superposés et, à ce stade, je me reporte à un avis publié par le ministère de la Santé du Québec, le 7 mars 1961:

> Les lits superposés sont prohibés dans toute nouvelle construction servant de dortoir de campement, et le directeur de la Division de l'hygiène industrielle . . .

• (5.50 p.m.)

Ces normes étaient établies pour les employés de la construction et pour les bûcherons et s'adressaient à de grosses compagnies qui pouvaient même employer des gens à temps partiel. Or, on constate que des compagnies commerciales qui emploient des hommes à plein temps les maltraitent encore malgré tout cela.

Je continue:

> . . . et le directeur de la Division de l'hygiène industrielle peut accorder un délai ne s'étendant pas après le 1er août 1961, pour permettre aux employeurs de se conformer aux dispositions de cet amendement, en ce qui concerne les dortoirs actuellement construits.

Maintenant, de 1961 à 1968, j'imagine qu'il s'est passé un bon petit bout de temps. Les employés du National-Canadien paient des impôts à la moderne, mais doivent dormir à l'ancienne sur des lits superposés. On sait que pour le lit du bas, la température est d'environ 60 à 65°, tandis que durant les journées de grande chaleur, pour le lit du haut, la température monte jusqu'à 105°.

L'été dernier, j'ai visité la ferme expérimentale du gouvernement, ici, et j'ai trouvé cela merveilleux. Qu'il s'agisse de l'étable ou de la porcherie, la température est contrôlée. Il n'y a pas un agronome, pas un technicien du gouvernement qui oserait garder des animaux dans une température de 105°. Pourtant, au National-Canadien, on loge les employés dans des températures de 105°! Je prétends que c'est un non-sens. Je suis d'avis que ce qu'on ne peut pas permettre pour des animaux, pour ne pas nuire aux profits, aux résultats, ne devrait pas être permis pour des hommes, car, ce faisant, on nuit à leur santé, à leur avenir, bref, à toute leur vie régulière.

Monsieur le président, nos fermes sont bien éclairées, bien arrangées, mais je voudrais qu'on s'occupe davantage des hommes. Les députés de l'opposition et même un député ministériel l'ont signalé à la Chambre à plusieurs reprises.

Pour ma part, c'est la quatrième fois que j'en parle. L'ancien ministre des Transports m'avait fait une belle promesse; il devait s'en occuper. C'était urgent, et tout ce que j'ai vu du ministre des Transports, c'est sa démission, comme l'atteste la page 2472 des Débats du 25 septembre 1967. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ce sujet, mais j'espère que le ministre actuel prendra ses responsabilités et qu'il voudra bien s'occuper de cette affaire-là.

Maintenant, les travailleurs ne demandent pas de médaille ou d'augmentation de salaire; ils demandent simplement de se reposer dans des conditions normales.

Ici, je veux revenir sur le fait que l'ancien ministre des Transports, l'honorable J. W. Pickersgill, n'a eu qu'à dire qu'il était un peu fatigué pour qu'on lui donne un emploi comportant un traitement de $45,000 par année. Présentement, nos travailleurs sont fatigués d'être mal logés, de payer des cotisations syndicales qui ne leur rapportent rien. En 1965, leur syndicat avait obtenu la promesse du ministère des Transports que tout s'arrangerait, mais rien ne s'est arrangé.

Si l'honorable J. W. Pickersgill a pu se déclarer fatigué, nos travailleurs se déclarent encore fatigués, sans pouvoir se reposer convenablement. Ils sont fatigués des belles pro-

messes, et je considère qu'après trois ans d'attente, l'attitude du National-Canadien nous prouve que cette compagnie ne tient pas ses engagements. Au fait, une période d'attente de 36 mois est suffisamment longue pour nous faire constater que cette compagnie est vraiment irresponsable.

Je crois que l'occasion est toute désignée pour demander au ministre de s'en occuper sérieusement et d'insister auprès du National-Canadien pour qu'il tienne les promesses faites aux syndicats, il y a trois ans. J'imagine que le National-Canadien connaissait la teneur des engagements qu'il prenait et j'ai aussi l'impression qu'il savait que ces demandes étaient réalisables. On ne demande pas l'impossible, quelque chose pour servir à l'étranger; on demande simplement quelque chose de raisonnable pour les nôtres.

Maintenant, je voudrais bien que l'honorable ministre tente au moins de loger les travailleurs du National-Canadien de la même façon qu'il loge nos soldats, nos marins et nos aviateurs. En quelque endroit du monde que ce soit, même dans les pays sous-développés, on trouve toujours le moyen de bien les loger, de bien les nourrir, et j'imagine que dans notre propre pays, on pourrait s'occuper de bien les loger.

Monsieur le président, puis-je vous signaler qu'il est six heures, car j'aurai encore quelques remarques à faire après le dîner?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, peut-être le comité serait-il disposé à prolonger la séance de quelque minutes pour savoir si d'autres députés veulent prendre la parole.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, si la Chambre le permet, je n'en ai pas pour tellement longtemps.

Étant donné que je parlais de construction, j'ai en main un document qui pourra aider le ministre. Il s'agit d'un article de M. Jean Côté, publié dans *La Semaine Illustrée*, édition du 5 au 11 juin, dans lequel on parle du «picnic car», et je cite:

> Dans le but d'éclairer le public sur les extravagances du CN, soucieux aussi de provoquer une enquête, nous aborderons le cas spécifique des «picnic cars», ou wagons personnels des privilégiés de la compagnie. A l'exposé d'une «situation», nous verrons qu'il serait possible de diminuer les déficits, si les PACHAS, intégrés à une politique d'économie sur tous les fronts, ne roulaient pas carosse aux frais de la princesse.

Et là, M. Côté nous parle de carosses et tout ce qui suit. Il accompagne son article de photos révélatrices.

[M. Godin.]

Je continue:

> Dans tout le Canada, il y aurait au-delà de 75 «picnic cars», dont 25 au Québec. Mis à la disposition d'un groupe restreint de *chanceux*, vice-présidents, contremaîtres et autres officiers, ils servent à diverses fins.
>
> Ces wagons luxueux, construits au coût d'un demi-million et davantage, sont de véritables palais sur roues d'acier. Par une savante disposition, on a réuni sous un même toit tous les avantages du modernisme, douches, cuisine, chambres à coucher, salons, etc.
>
> Près de 15 personnes peuvent y dormir confortablement, et on peut y servir une centaine de repas par jour, sans que les invités, faute d'espace, ne soient obligés de garder les mains dans leurs poches.
>
> Le «picnic car» est une combinaison harmonieuse des wagons luxueux des lignes régulières où, pour quelques dollars, vous vous prélassez lorsque d'aventure vous prenez le train pour vous rendre sans fatique vers une ville lointaine.
>
> Bien naturellement, les amis du marquis connaîtront des heures inoubliables, alors qu'ils sont invités à des parties de pêche ou de chasse dans les coins les plus reculés du Québec.

Ici, on nous apprend qu'il ne s'agit pas de quelque chose de complètement neuf. On peut transformer du vieux en neuf.

> Aujourd'hui, on ne fabrique plus de palais roulants. On fait plutôt du neuf avec du vieux, c'est-à-dire que l'on se sert de wagons existants que l'on transforme en «picnic cars», ce qui coûte tout autant d'argent.
>
> L'espace nous manque pour exposer dans le détail une situation scandaleuse, donner des noms à nos lecteurs, raconter de fines parties de pêche entre gens qui apprécient le confort et souligner certaines aventures épicées qui feraient du bruit.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le sujet. Je voulais simplement démontrer à l'honorable ministre qu'on pouvait transformer les vieux wagons en wagons assez modernes, sans pour autant ajouter tout ce qu'on a ajouté à ces «picnic cars».

Monsieur le président, étant donné que j'en ai encore pour dix minutes, je vous ferai remarquer qu'il est six heures.

• (6.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. le président: Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, à 10 heures ce soir: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale): les affaires indiennes—la reconstitution du comité parlementaire; le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis): la consommation et les corporations—enquête sur la hausse du prix du lait.

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, il est vrai que c'est moi qui ai signalé qu'il était six heures, à l'occasion de l'étude du crédit 2c, ayant trait à l'acquisition de wagons et autre matériel.

Maintenant, j'ai d'autres remarques à faire, mais elles s'appliqueront surtout à l'autre article.

M. Grégoire: Monsieur le président, est-ce que l'article 2c donne lieu à un débat général, comme le...

Des voix: ... Non.

M. Grégoire: Sinon, monsieur le président, je pourrais revenir sur un autre article que je vois ici, soit au crédit 5c.

Des voix: Adopté.

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aimerais obtenir un renseignement: Est-ce que le crédit 2c, qui est le premier à être étudié présentement, permet, comme c'est le cas pour les autres ministères, un débat général sur l'ensemble de la politique du ministère des Transports ou s'il faut attendre un crédit spécifique à ce sujet?

M. le vice-président adjoint: A l'ordre! Le comité étudie présentement un crédit spécifique.

[*Traduction*]

M. Barnett: Monsieur le président, j'aimerais poser une question ou deux se rattachant directement au crédit 2c qui porte sur l'acquisition de wagons et d'autre matériel. On demande un montant supplémentaire de $76,500. Or, en examinant le budget principal des dépenses pour l'année financière qui s'achève, j'y aperçois un crédit de $200,000. Le chiffre correspondant demandé en 1966-1967 s'établissait à $610,000. Revenant au budget principal pour l'an prochain, déjà déposé, j'y relève $200,000 comme montant requis.

Le ministre pourrait-il nous expliquer à quelle affectation au juste est destiné ce crédit supplémentaire? Il pourrait peut-être ensuite nous dire si le crédit résulte de l'achèvement d'un certain programme si, de fait, on nous demande seulement d'adopter ce crédit de $76,500 pour la présente année financière ou si les dépenses totales pour cette année s'établiront à $276,500? Comme je l'ai demandé plus tôt, un programme d'acquisition de matériel aurait-il été mené à bien?

L'hon. M. Hellyer: Cette somme supplémentaire est prévue pour le renouvellement des automobiles n° 1 et n° 2 du Gouverneur général.

M. Orlikow: Peut-être pourrais-je profiter du débat sur ce crédit pour poser une question au ministre, sur un sujet d'importance grandissante pour les cheminots dans tout le Canada? Il y a quelques mois, les deux sociétés ferroviaires ont procédé à des congédiements massifs mais nous nous intéressons surtout au National-Canadien. Des milliers de cheminots ont été congédiés et des protestations se sont fait entendre dans tout le pays. La semaine dernière, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien ont tous deux annoncé que les ateliers de réparation fermeraient un mois entier cet été. Ce qui veut dire, bien entendu, que tous les employés qui y travaillent auront une semaine de congé non payé et davantage, pour certains. La crainte renaît chez les employés de chemin de fer que les mises à pied dont je viens de parler vont se poursuivre.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le comité étudie le crédit 2c qui n'a aucun rapport avec les conditions de travail ou les mises à pied. Je prie le député de limiter ses commentaires à ce dont il est question au crédit 2c.

M. Orlikow: J'ai presque terminé, il ne me reste plus qu'à poser une question. Je présume que si ces sociétés font l'acquisition de wagons, ceux-ci auront besoin un jour des réparations. Le ministre voudrait-il nous dire si l'on doit s'attendre à de nouvelles mises à pied de cheminots au National-Canadien? C'est là la question que je voulais poser. Si le moment n'est pas propice, je puis, bien entendu, la soulever sans inconvénient lorsque nous étudierons un autre crédit.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 2c est-il adopté?

M. Barnett: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Étant donné les questions soulevées pour discussion à 6 heures au sujet de ce crédit, je demande à Votre Honneur de permettre au ministre de répondre brièvement à la question relativement simple que lui a posée le député de Winnipeg-Nord. Le ministre semble de très bonne humeur. Il doit avoir eu une fin de semaine reposante. Je suis sûr qu'il est tout disposé à répondre à cette question qui a trait à la gestion de son ministère.

L'hon. M. Hellyer: Je ne voudrais pas enfreindre le Règlement du comité, mais lors de la dernière entrevue que j'ai eue avec la direction du chemin de fer, il y a quelques semaines, on m'a informé qu'on ne prévoyait aucun congédiement, que les ententes spéciales conclues au National-Canadien au sujet des retraites permettront au chemin de fer de ramener son effectif au niveau nécessaire à

l'heure actuelle. Comme je l'ai dit à mon ami, ce renseignement n'est pas très récent, mais je n'ai aucune raison de croire qu'il ne soit plus exact. Je demanderai volontiers d'autres détails à la société.

M. Orlikow: Puis-je poser une autre question? Le ministre sait-il combien d'hommes on a congédiés depuis les licenciements massifs qui ont suscité tant de questions?

L'hon. M. Hellyer: Non, je n'ai pas ce renseignement sous la main. Je regrette.

M. Orlikow: Je ne voudrais pas retarder le débat sur les crédits. Le ministre pourrait-il le plus tôt possible s'informer du nombre d'employés du National-Canadien qu'on a congédiés depuis le 1er septembre 1967? Si le ministre s'engageait à me fournir le renseignement quand il l'obtiendra, je serais satisfait.

• (8.10 p.m.)

L'hon. M. Hellyer: Si mon ami me disait quelle période l'intéresse, je serais heureux de lui procurer le renseignement.

M. Orlikow: Le 1er septembre 1967, monsieur le président.

(Le crédit est adopté.)

3c. Remboursement de l'avance du fonds de roulement du ministère des Transports pour la valeur du matériel devenu désuet ou inutilisable ou qui s'est perdu ou a été détruit, $145,697.

(Le crédit est adopté.)

Services de la marine—

5c. Administration, exploitation et entretien, y compris autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, d'augmenter à $28,971,100 les engagements pour l'année financière courante à l'égard du Service de la garde côtière canadienne, $792,100.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, le crédit n° 5c nous permet de discuter de l'aide à la navigation dans les domaines de l'administration, de l'exploitation et de l'entretien. Évidemment, cela comprend la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent, et le ministre des Transports (M. Hellyer) est suffisamment au courant de l'intérêt que je porte et que j'ai toujours porté à ce problème.

Il y a cent ans, cinquante ans, vingt-cinq ans même, on ne parlait pas tellement de la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent. Les ports les plus favorables pour la navigation d'hiver étaient situés le long de l'Atlantique et la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent était pratiquement inexistante.

Grâce à la technologie moderne dans le domaine des transports, à la façon dont les bateaux sont construits—on a renforcé les coques—à l'amélioration des moteurs, à la découverte de nouvelles méthodes d'ouvrir le fleuve et avec l'aide—ce n'est pas nécessairement le Canada qui a tracé la voie—des pays scandinaves et de la Russie, on s'est aperçu que la navigation d'hiver était possible jusqu'à Québec, Trois-Rivières, Sorel et Montréal. Cependant, aujourd'hui, on est en face d'un problème: le gouvernement doit changer de mentalité en ce qui concerne la navigation d'hiver. A cet effet, on peut dire qu'il y a trois courants d'idées.

D'abord, les résidants de l'Est, d'Halifax et de Saint-Jean, ceux qui représentent les ports des Maritimes, prennent l'attitude—et je la comprends—qu'il ne faut rien faire pour développer la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent, de ne pas envoyer de brise-glaces sur le Saint-Laurent, afin de ne pas nuire aux ports des Maritimes. Je comprends leur attitude, puisque l'ampleur du travail représente quelque chose pour les provinces Maritimes.

Deuxièmement, il y a ceux qui, comme le déclarait le prédécesseur de l'honorable ministre des Transports, il y a un an ou deux, disent: «Nous ne ferons rien de plus et rien de moins que ce que nous faisons présentement pour la navigation sur le Saint-Laurent.» Ce sont ceux qui nagent entre deux eaux, ceux qui ne veulent pas se prononcer et ne rien faire pour le développement de la navigation; ils ne veulent ni la retarder ni la promouvoir. En d'autres termes, ils sont neutres.

Troisièmement, il y a ceux qui demandent que le ministre des Transports établisse une politique nettement progressive dans ce domaine-là, en prenant les mesures nécessaires pour ouvrir le fleuve Saint-Laurent durant l'hiver jusqu'à Montréal. Grâce aux connaissances que nous avons sur la navigation sur le Saint-Laurent, et ce même pendant les plus grands froids, aux nouveaux développements dans la construction des navires, à l'amélioration des moteurs, au renforcement des coques, etc., je crois que nous pouvons aujourd'hui—pas dans vingt ans, mais dès aujourd'hui—faciliter cette navigation d'hiver sur le Saint-Laurent jusqu'à Montréal sans aucune difficulté.

Il y a déjà des brise-glaces; il en manque peut-être quelques-uns, mais c'est au ministre d'adapter sa politique. Il y a peut-être encore des études à faire pour ce qui est des détails, mais les grandes difficultés sont surmontées. Ce qu'il faut, à l'heure actuelle, ce ne sont plus des connaissances techniques ou des moyens, mais que le ministre des Transports prenne une décision, et il sait que nous sommes capables d'exploiter la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent à longueur d'année. Ce qu'il nous faut, maintenant, c'est une décision du ministre.

J'admets qu'il est pris entre deux groupes —celui des Maritimes et celui du Québec, c'est-à-dire les ports le long du Saint-Laurent—mais le progrès consiste à ouvrir la navigation le plus loin possible à l'intérieur des terres. Une fois la navigation ouverte pendant l'hiver jusqu'à Montréal, cela ne prendra pas plusieurs années pour que la navigation soit ouverte sur la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Toronto et ensuite à la tête des Grands lacs. Le progrès exige que l'on ouvre les voies de communication le plus loin possible.

La solution réside, à l'heure actuelle, dans la décision que le ministre voudra bien prendre. Le ministre est-il prêt à prendre la décision de maintenir le fleuve Saint-Laurent ouvert à la navigation d'hiver, non pas clopin-clopant, non pas à moitié, mais de façon formelle?

On se souviendra que cette année, au mois de janvier, les navires sont restés pris dans les glaces. La navigation a été fermée pendant près d'un mois. On me dira que les embâcles sont dus au froid, mais la véritable raison est que le ministre, qui a la responsabilité de maintenir le chenal ouvert, ne l'a pas fait, alors qu'il aurait dû le faire.

J'ai ici un article d'un expert de la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent, M. Denis Masse, correspondant maritime au journal *La Presse,* qui écrivait ce qui suit le 23 janvier, et je cite:

> Dans les cercles maritimes de la métropole, on affirme que le ministère aurait pu prévenir ces embâcles en maintenant le plus gros et plus puissant brise-glace en service entre Montréal et Québec. On ne perd pas de vue que le *d'Iberville* patrouillait le Saguenay et que le *John A. Macdonald* se trouvait dans le golfe avant que les embâcles ne se forment entre Montréal et Québec.
>
> L'expérience des années passées a aussi démontré depuis longtemps qu'il se forme toujours des embâcles tenaces dans le courant du mois de janvier. S'il est vrai que les embâcles se sont formés plus tôt que de coutume cette année, il n'empêche que la situation ne devait prendre personne par surprise.
>
> Déjà le 9 janvier, le relevé aérien des glaces mentionnait la possibilité d'embâcles dans les parties étroites du fleuve. Or, que faisaient les brise-glace ce jour-là? Le *John A. Macdonald* et le *Simon Fraser* restaient à Québec et seul le *Montcalm* faisait une sortie de routine. La navigation était paralysée le lendemain.

Monsieur le président, plusieurs de ces brise-glace sont munis d'un hélicoptère. L'hiver dernier, avant que ne se forment les fameux embâcles qui ont causé des inondations et la fermeture du chenal, les pilotes des hélicoptères des brise-glace avaient, les 7, 8 et 9 janvier 1968, prévenu les autorités du ministère des Transports à Québec que des embâcles étaient en train de se former au pont de Québec et un peu plus en amont. Les autorités du ministère des Transports n'en ont pas tenu compte. Pourquoi? Parce qu'elles ont reçu comme mot d'ordre non pas de prévenir les embâcles, mais de les défaire une fois qu'ils se sont formés. Les brise-glace n'ont donc pas bougé, même si les autorités du ministère des Transports à Québec savaient fort bien, à la suite des rapports des pilotes de leurs hélicoptères qui faisaient la surveillance, que les embâcles se préparaient au pont de Québec et plus en amont du pont, jusqu'à Trois-Rivières, et ce pendant trois jours. Le 9, la veille de la formation des embâcles, malgré les avis répétés des fonctionnaires à bord des hélicoptères, deux des trois brise-glace qui étaient en service à Québec sont restés au quai, et le troisième n'a fait qu'une sortie de routine, comme le dit M. Denis Masse, le chroniqueur maritime du journal *La Presse.*

• (8.20 p.m.)

L'erreur du ministère des Transports vient du fait que l'ordre donné n'est pas de prévenir les embâcles, mais d'essayer de les combattre une fois qu'ils se sont formés. Si dès que les embâcles ont commencé à se former, les 6, 7, 8 et 9 janvier, les brise-glace avaient commencé leur travail, à ce moment-là, ces embâcles-là ne se seraient pas formés et la navigation sur le Saint-Laurent aurait pu maintenir son cours normal durant le mois de janvier. Mais une fois les embâcles formés, si l'on attend le moindrement, ils épaississent et c'est pourquoi les 15 et 16 janvier ils avaient atteint une épaisseur de 30 à 40 pieds et qu'il a fallu, à ce moment-là, appeler les brise-glace qui étaient dans les Maritimes pour venir aider à les défaire. Même s'il y a eu jusqu'à 9 brise-glace, à un certain moment, étant donné l'épaisseur des glaces, il a tout de même fallu une dizaine de jours pour défaire ces embâcles et la navigation a été fermée pendant 26 jours.

Le gros problème, ce n'est pas que les brise-glace ne sont pas capables de défaire les embâcles; c'est qu'ils attendent que les embâcles soient formés et que la glace soit constituée en embâcles trop épais. Il faudrait que les brise-glace soient maintenus en service continuellement depuis le début de l'hiver pour prévenir toute accumulation de glace dans les tournants du fleuve et dans les endroits les plus étroits. Aujourd'hui, avec le matériel dont dispose le ministère des Transports, la chose est très réalisable. Mais il va falloir que le ministre des Transports—puisque c'est lui qui a autorité dans ce domaine-là—prenne un jour ses responsabilités—ce que ses prédécesseurs n'ont pas fait depuis les 8 ou 9 dernières années—et décide, une fois pour toutes, que les brise-glace sont là non pas simplement pour dégager le fleuve une fois qu'il est fermé par les embâcles, mais pour prévenir les embâcles. Si les brise-glace

étaient continuellement au travail, 4 ou 5 d'entre eux suffiraient à prévenir ces embâcles et pouraient maintenir le fleuve Saint-Laurent ouvert toute l'année jusqu'à Montréal.

Monsieur le président, la situation est aussi simple que cela. Tout ce dont on a besoin, c'est d'une décision du ministre.

Le ministre nous a fait un rapport, dans le courant de l'hiver, disant qu'il étudiait le problème et que l'on essayait des îles temporaires au lac Saint-Pierre. Mais ce n'est pas là que les pires embâcles se sont formés l'an dernier et ce n'est pas à cause des embâcles dans le lac Saint-Pierre que la navigation a été fermée pendant 26 jours. C'est à cause des embâcles formés entre Québec et Trois-Rivières, et si les embâcles ont été aussi solidement pris entre Québec et Trois-Rivières, c'est parce que les brise-glace ont attendu trop longtemps avant de faire leur travail.

Je ne veux pas blâmer les capitaines des brise-glace, parce qu'ils n'ont fait qu'exécuter les ordres qu'ils recevaient du ministère, c'est-à-dire défaire les embâcles quand ils sont formés et non pas les prévenir quand ils sont en train de se former.

A mon avis, monsieur le président, l'honorable ministre devrait maintenant nous annoncer la politique claire et définie de son ministère. Quelles sont les décisions que le ministère des Transports a prises en ce qui concerne la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent? L'honorable ministre a-t-il l'intention de rester dans le *statu quo* comme le faisait son prédécesseur, M. Pickersgill, c'est-à-dire ne rien faire de plus et ne rien faire de moins? L'actuel ministre des Transports a-t-il l'intention de prendre réellement les décisions qui s'imposent pour faire en sorte que le fleuve soit ouvert toute l'année? Et quand je parle de prendre les décisions qui s'imposent, monsieur le président, je ne veux pas dire ajouter de nombreux brise-glace à ceux qui existent présentement.

Les études qui ont été faites par le professeur Michel Brochu, de l'École des Hautes études commerciales à Montréal, ont prouvé qu'il y avait, à l'heure actuelle, suffisamment de brise-glace pour maintenir la navigation pendant toute l'année, mais à la condition qu'ils fassent leur travail et soient constamment sur la brèche pour prévenir les embâcles. Le ministère a tout le matériel voulu, d'autant plus que d'autres brise-glace doivent s'ajouter à ceux qui sont déjà mis à sa disposition. L'un d'eux, le *Louis St-Laurent,* je crois, est pratiquement terminé, et mon collègue, le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) me dit qu'un autre brise-glace, le *Tracy,* doit également entrer en «opération» bientôt. Si, donc, on ajoute deux brise-glace à ceux qui sont déjà en service, cela constituera une flotte amplement suffisante, en tant que ces brise-glace travailleront. Mais, aujourd'hui, ils passent le plus clair de leur temps au quai. Or, cela coûte aussi cher, parce que lorsqu'un brise-glace est à son port d'attache, il est quand même obligé de garder ses moteurs en marche pour maintenir la chaleur à l'intérieur du bâtiment.

[M. Grégoire.]

Le pétrole consommé pour maintenir les moteurs en marche constitue une dépense aussi grande que si les brise-glace eux-mêmes étaient en marche. On est aussi obligé de maintenir l'équipage à plein temps. On est obligé de nourrir les employés, leur procurer le logement, etc. Il en coûte aussi cher de maintenir un brise-glace à son port d'attache que de le laisser se promener entre Québec et Trois-Rivières, Trois-Rivières et Sorel, ou Sorel et Montréal. Cela n'augmenterait pas les dépenses.

Ce que l'on veut, c'est simplement une décision du ministère des transports à l'effet que le fleuve doit rester ouvert à longueur d'année. Si cette décision était prise, un capitaine et les membres des équipages de ces brise-glace m'affirment qu'ils sont capables de maintenir le chenal ouvert à l'année. Qu'on leur laisse la liberté de maintenir le chenal ouvert et ils se feront un point d'honneur de le maintenir ouvert 365 jours par année; ce sera pour eux un point de fierté de voir à ce qu'il ne soit jamais obstrué par les glaces.

Monsieur le président, les capitaines et les équipages des brise-glace—je le sais par leurs témoignages—seraient capables et heureux de le maintenir ouvert. Mais, aujourd'hui, on ne les fait pas travailler. Ils ne reçoivent les ordres de sortir de leur port d'attache que quand les embâcles se sont formés et on leur rend alors la tâche beaucoup plus difficile, parce que lorsque les embâcles se sont formés, la glace s'épaissit et cela prend plusieurs jours pour les défaire.

Alors, je demande à l'honorable ministre des Transports non pas d'augmenter les dépenses, comme on le disait tout à l'heure, mais de préciser, ce soir, quelle attitude il entend prendre relativement à ce problème très important, non seulement pour le Québec, parce que l'honorable ministre, qui vient de Toronto, doit fort bien savoir qu'une fois la navigation ouverte jusqu'à Montréal et une fois que la preuve sera faite—et cela est possible dès l'an prochain—qu'on peut se rendre jusqu'à Montréal, il s'ensuivra dans les années à venir que les mêmes efforts qui ont été faits pour le «chenail» jusqu'à Montréal seront faits pour la voie maritime jusqu'à Toronto. A ce moment-là, c'est également Totonto qui en bénéficiera. L'honorable ministre des Transports doit penser à cela. Ce n'est pas simplement les ports le long du Saint-

Laurent, mais également ceux du long de la voie maritime et jusqu'à la tête des Grands lacs qui en bénéficieront.

Ce sera un progrès que d'avoir une telle voie de navigation fluviale à l'intérieur des terres, presque jusqu'au milieu du continent, desservant les plus grandes villes industrielles du continent.

• (8.30 p.m.)

Monsieur le président, je crois que dans les circonstances, le Canada ne doit plus bouder le progrès. S'il faut donner des subsides spéciaux, maritimes, pour que ces villes se développent selon leur entourage, selon leurs ressources naturelles, je n'y suis pas opposé. Au contraire, je les favoriserai. Mais que l'on n'empêche pas les régions le long du Saint-Laurent ou de la voie maritime du Saint-Laurent de se développer! Le progrès n'existera que lorsqu'il existera pour toutes les régions.

C'est en fonction de ces arguments, monsieur le président, que je demande à l'honorable ministre des Transports de nous dire—et il devrait certainement s'attendre qu'on le lui demande—quelle est la politique définie du ministère des Transports en ce qui concerne l'ouverture du fleuve Saint-Laurent à longueur d'année? J'espère que l'honorable ministre est en mesure de nous donner une réponse dès ce soir, et j'aimerais qu'il le fasse maintenant.

M. Mongrain: Monsieur le président, cet après-midi, j'ai appelé l'attention de l'honorable ministre sur les dégâts qui ont été causés par les inondations dans la région de Trois-Rivières l'hiver dernier, inondations dues justement aux embâcles dont parlait tantôt l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), embâcles extraordinaires, j'en conviens.

L'honorable ministre m'a donné une réponse et je l'en remercie, sauf que je dois lui dire que je ne peux accepter la réponse telle quelle, et j'ai des raisons pour ne pas l'accepter.

L'honorable ministre m'a offert de me faire parvenir ce rapport dont il a parlé. Je l'ai reçu de son ministère et je l'en remercie.

Je l'ai parcouru avec beaucoup d'attention à plusieurs reprises. Malheureusement, j'y trouve bien des faiblesses. D'abord, je constate que le rapport a été préparé par ses fonctionnaires, qui semblent faire porter la responsabilité de cette incurie que j'ai dénoncée cet après-midi—et pour laquelle je demandais au gouvernement d'offrir des compensations—sur ceux qui ont été lésés. Cela devrait donc être un rapport qui n'est pas satisfaisant, qui devrait être revisé par des personnes désintéressées, de l'extérieur du ministère.

Deuxièmement, si, comme le dit l'honorable député de Lapointe depuis des années, à chaque occasion où il reproche au gouvernement de ne pas bien entretenir le fleuve Saint-Laurent en hiver, il est vrai que le gouvernement fait son possible, qu'il a l'équipement qu'il faut et qu'il assume cette responsabilité d'empêcher les embâcles de se former, il a aussi l'obligation morale de dédommager ceux qui sont lésés parce que la circulation n'a pas été maintenue.

On parle d'actes de la nature qui ne sont pas de la responsabilité du gouvernement. Je comprends que s'il y a un tremblement de terre, le gouvernement ne peut rien faire pour l'empêcher. Je comprends que si une tornade démolit un quartier d'une ville ou d'une circonscription, s'il y a un raz de marée extraordinaire, le gouvernement ne peut rien faire. Je comprends aussi—si cela est vrai—que le gouvernement a tout ce qu'il faut pour entretenir la circulation sur le Saint-Laurent, pour empêcher les embâcles. Alors, qu'il prenne ses responsabilités, et s'il est trouvé déficient, qu'il dédommage les personnes qui ont investi des sommes considérables en bordure du Saint-Laurent, parce que, justement, on leur avait dit que c'en était fini des inondations qu'on connaissait il y a 75 ou 100 ans, puisque le gouvernement dégageait le Saint-Laurent.

Je diffère un peu d'opinion avec l'honorable député de Lapointe quand il dit que les responsables, comme les capitaines de bateaux et les surintendants régionaux, ne sont peut-être pas à blâmer, parce qu'ils attendent des ordres. Je ne veux toutefois pas croire qu'il est intelligent d'interpréter les ordres du ministère au point d'attendre que les embâcles soient si considérables qu'il n'y a plus moyen de les défaire. Il me semble que c'est une interprétation profondément inintelligente des directives que donne le ministère, quand il dit que le rôle des brise-glace est d'empêcher les embâcles de se former. Là comme dans d'autres domaines, la meilleure défense est encore l'attaque. Cependant, si l'on interprète mal les directives du ministère, il lui appartient de les éclaircir.

Je reviens à la politique que j'ai demandé à l'honorable ministre, cet après-midi, de bien vouloir adopter, car je persiste à croire qu'il incombe au gouvernement d'offrir une compensation, au moins dans une certaine mesure et dans certains cas graves. Je persiste à affirmer que le rapport dont l'honorable ministre a parlé tantôt est incomplet, inexact et même tendancieux. Je ne voudrais pas l'embarrasser pendant la campagne qu'il poursuit présentement—laquelle a son importance—mais je voudrais l'avertir avec toute la courtoisie possible que s'il sort victorieux de cette campagne et même s'il est encore ministre des Transports, j'irai frapper à sa porte pour réfuter certaines allégations de ce rapport.

J'irai aussi frapper à sa porte pour que les gens qui ont été si gravement lésés, par suite de ce que j'appelle une négligence ou une inintelligence de la part de ceux qui devaient interpréter les directives du ministère, soient dédommagés. Par ailleurs, si c'est plus grave que cela, si c'est le ministère qui s'est mal expliqué, on le verra, puisque cela doit être expliqué par écrit quelque part! Mais je dis qu'une justice élémentaire s'impose. Il y a des gens pauvres qui ont subi des dommages graves et, dans les circonstances, il appartient au gouvernement de les dédommager dans une certaine mesure, ou du moins d'étudier leurs réclamations au mérite, objectivement, pour se rendre compte si elles sont justifiées ou non.

Je regrette, encore une fois, de ne pouvoir accepter la réponse de l'honorable ministre. Je n'insisterai pas davantage ce soir, car je voudrais lui donner la chance de poursuivre sa campagne en toute quiétude, mais je le préviens qu'aussitôt que le tout sera fini, je reviendrai à la charge et je ne serai pas le seul député à le faire, d'ailleurs, parce que nous avons déjà eu l'occasion d'en causer et d'examiner de près les réclamations qui ont été faites.

[*Traduction*]

M. Barnett: Le député de Trois-Rivières avait raison de dire que c'est peut-être là une bonne occasion de rappeler au ministre, au cas où il accéderait à un autre poste, qu'il doit terminer certains travaux qui relèvent de sa présente compétence. Je remarque que ce crédit est affecté notamment à l'exploitation et à l'entretien de la garde côtière canadienne.

Je tiens à rappeler au ministre que les gens de la côte ouest du Canada s'inquiètent vivement du retard projeté de la construction de certains grands navires de la garde côtière. Nombreux sont ceux qui comptaient voir ces navires en service avant longtemps. Le ministre sait maintenant que les gens de la côte du Pacifique admettent généralement que l'actuel modèle peut bien servir aux mêmes fins mais ne pourra pas répondre aux conditions susceptibles de surgir en haute mer.

Lorsqu'on avait annoncé qu'on dressait des plans de navires plus grands et plus pratiques pour cette tâche, les intéressés ont exprimé leur vive satisfaction. Certains de mes collègues qui représentent des régions où les résidents dépendent directement ou indirectement de la construction navale ont obéi à leur devoir et ont saisi des occasions pour signaler au ministre combien ce retard apporté au programme de construction nuisait à l'emploi dans ces régions.

• (8.40 p.m.)

Je représente une circonscription où la garde des côtes est très nécessaire. C'est pourquoi j'ai tendance à envisager le problème du point de vue inverse: la nécessité d'améliorer l'outillage. J'estime que les deux choses vont de pair. Néanmoins, quand nous mentionnons notre industrie de construction navale, nous ne devons pas oublier que la construction des bateaux doit se justifier par des fins utiles et nécessaires. C'est ce point de vue que je tiens à présenter au ministre.

[M. Mongrain.]

J'ai examiné l'ensemble du problème tel que je le conçois. Je m'inquiète de la déclaration faite il y a quelque temps à la Chambre par le président du Conseil du Trésor lorsqu'il a signalé ces deux éléments, les deux nouveaux bateaux de la côte ouest, comme un exemple de coupures effectuées sur les crédits proposés des divers ministères, mais j'estime que la déclaration mérite d'être commentée.

Si je ne me trompe pas sur les crédits présentés de temps en temps à la Chambre, la déclaration du président du Conseil du Trésor insiste simplement sur une tendance qui existe déjà. En effet, au poste des services de la marine concernant la construction et l'acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains, navires et autre matériel, le budget principal de 1966-1967 comporte l'affectation de la somme de 51,507,300 dollars. Pour l'année financière en cours, les prévisions budgétaires comportent la somme de 50,387,700 dollars, soit en chiffres ronds, $1,119,600 de moins que pour l'année financière précédente. Quant aux prévisions budgétaires déposées plus récemment, le chiffre de 1968-1969 est de 48,328,000 dollars soit 2,059,700 dollars de moins que dans les crédits de l'année financière en cours.

Dans ce budget supplémentaire des dépenses, on ne voit aucun crédit sous cette rubrique, et on constate que, au cours de trois années financières, il se produit une baisse de plus de 3 millions de dollars à ce chapitre des dépenses gouvernementales. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il est de plus en plus nécessaire et urgent d'assurer les services que devraient fournir les gros garde-côtes dont la construction était proposée.

A mon avis, le ministre doit expliquer au comité ce qui se passe dans le service de la marine de son ministère. Voit-on le début d'une tendance qui fera graduellement décliner le service? J'ignore si le ministre a des détails en main ce soir, mais je lui rappelle qu'outre les gros garde-côtes dont il était question, son prédécesseur m'avait signalé, par correspondance, les stations de sauvetage que le ministère se proposait de créer sur la côte ouest de l'île Vancouver, ainsi que sur la côte nord-est du détroit de la Reine-Charlotte.

J'espérais, à l'époque, que nous allions enfin avoir un système vraiment approprié de protection garde-côtière grâce à de plus grands bateaux et à ces stations de sauvetage si utiles aux endroits où il n'y en avait pas auparavant, le long de la côte ouest.

En plus des deux stations existantes à Tofino et à Bamfield, le long de la côte de l'île de Vancouver, considérée jadis comme le cimetière du Pacifique, on se proposait d'aménager deux autres stations de sauvetage. J'avais plaidé en faveur de l'établissement de trois nouvelles stations, mais on m'avait rétorqué que, pour le moment, il faudrait en bâtir une quelque part au sud du cap Cook, et une autre, quelque part au nord du cap, et que des recherches étaient en cours pour en déterminer l'emplacement exact. On m'avait aussi laissé entendre que des aménagements de ce genre étaient requis dans le détroit de la Reine-Charlotte, au large de la côte nord-est de l'île de Vancouver.

L'examen du budget des dépenses du ministère me révèle qu'il s'agit d'un programme d'envergure nationale, et que certaines parties du programme sont peut-être achevées dans d'autres parties du pays. Toutefois, quand on se rappelle la déclaration faite par le président du Conseil du Trésor en novembre dernier, on se demande si le ministère des Transports, aux termes de l'ensemble des prévisions budgétaires du gouvernement, n'est pas privé en permanence de l'argent indispensable à l'amélioration des services qui, d'après beaucoup de Canadiens, incombent au gouvernement.

J'aimerais que le ministre nous explique où nous allons, surtout en matière d'expansion du service de garde-côtes, par la mise à flot de navires plus grands dont la côte ouest a tant besoin et, s'il possède les renseignements voulus, j'aimerais savoir ce qui se passe quant au projet d'aménagement de postes de sauvetage supplémentaires, dont j'ai déjà parlé.

M. Cowan: Monsieur le président, si le ministre ne répond pas immédiatement au député de Comox-Alberni, j'aimerais parler d'une affaire de son ministère qui intéresse vivement les gens d'York-Humber, de même que ceux de la Colombie-Britannique. Depuis notre dernière étude des crédits relatifs à la navigation maritime, un particulier d'York-Humber m'a signalé dans une lettre que l'application de la loi sur la protection des eaux navigables avait été transférée du ministère des Travaux publics au ministère des Transports. Je voudrais en féliciter le Canada puisque, dorénavant, le ministre des Transports pourra appliquer cette loi comme il convient, contrairement à ce qui se produisait depuis plusieurs années sous le ministre des Travaux publics.

Cette loi m'intéresse pour autant qu'elle concerne le remplissage illégal effectué dans des eaux navigables et l'inaction du cabinet quant à l'application du règlement. Je crois maintenant que le ministère des Transports, prendra des dispositions à cet égard à Toronto. J'ajouterais que la même situation semble se produire en Colombie-Britannique.

Je ne suis pas avocat et je sais que le ministre des Transports ne l'est pas non plus. Mais le ministre des Travaux publics en est un et, par le passé, quand je m'en suis pris au fait que les articles de la loi sur la protection des eaux navigables n'étaient pas appliqués, le ministre des Travaux publics m'a donné des cours savants sur l'aspect légal de la question. Monsieur le président, j'ai reçu de meilleurs cours de meilleurs avocats, dont mon beau-frère qui, pendant plusieurs années, a été sous-ministre de la justice de l'Ontario, et qui en a plus oublié sur cette loi que le ministre des Travaux publics n'en saura jamais.

Si je parle de cette loi maintenant, c'est à cause des leçons que le ministre des Travaux publics a essayé de me donner, à moi, simple profane. Il m'a fait remarquer que le lit des rivières et des lacs relevait de la juridiction des provinces et que, de ce fait, lorsqu'une province consentait à l'enregistrement d'un lot de grève, le gouvernement fédéral n'avait aucune juridiction sur ces lots, ce qui est totalement erroné, mais c'est ainsi qu'il m'avait instruit.

• (8.50 p.m.)

Voilà qui est intéressant, car les promoteurs immobiliers de la municipalité d'Etobicoke peuvent déverser force remblais dans les plans d'eau du lac Ontario car, le ministre l'a avoué lui-même, il n'applique pas la loi sur la protection des eaux navigables. On établit, en faveur de la province de Colombie-Britannique, des précédents que le gouvernement fédéral regrettera amèrement un jour. La Cour suprême du Canada a émis un jugement il y a quelques mois lorsque le gouvernement fédéral l'avait saisie de la question de savoir si les droits minéraux au large des côtes appartenaient au gouvernement fédéral ou aux provinces. Le gouvernement fédéral a

remporté une victoire indéniable lorsque la Cour suprême a décidé que les droits minéraux au large des côtes, appartenaient au gouvernement fédéral et non à la province de Colombie-Britannique.

Si la province de Colombie-Britannique veut s'inspirer de l'opinion que le ministre des Travaux publics m'a donnée à titre gracieux, elle se rendra compte que, comme elle détient la souveraineté sur les lots de grève et sur le lit des eaux côtières, elle n'a qu'à enregistrer à son nom des lots de grève, les remblayer généreusement et ensuite creuser une mine, car d'après le ministre des Travaux publics, le lit des lacs et des eaux côtières appartient à la province et elle peut accorder des lots de grève enregistrés. Les provinces peuvent agir jusqu'à la limite de leur souveraineté. Voilà maintenant que le premier ministre de Colombie-Britannique veut construire un port à Roberts, dans la province. Ce secteur devrait normalement relever de la compétence du gouvernement fédéral aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables, mais «Wacky» Bennett peut se réserver tous les terrains au large de la Colombie-Britannique en se donnant à lui-même des lots de grève.

Le gouvernement fédéral établit des précédents très dangereux en évitant d'appliquer la loi sur la protection des eaux navigables de la municipalité d'Etobicoke de ma circonscription. Le ministre des Transports est originaire de Toronto. Il connaît bien la ville et le secteur riverain aussi. Un homme aussi compétent que le ministre des Transports pourra mettre fin au remblayage illégal du lac Ontario. On peut prétendre que c'est une question mineure n'intéressant que York-Humber. Loin de là, lorsqu'on établit un précédent pour l'exploitation des droits miniers sous-marins. Si une province désire se réserver des lots riverains enregistrés pour y creuser des mines qui peut l'en empêcher? Et si la province de Colombie-Britannique désire construire un immense port au large de la Colombie-Britannique, au Sud de Vancouver, elle n'a qu'à se réserver des lots riverains enregistrés qui relèveraient de sa souveraineté, car le ministre des Travaux publics n'a pas appliqué la loi sur la protection des eaux navigables quand elle relevait de lui. Les plans d'eau enregistrés relèvent de la compétence provinciale et la province peut se les accorder.

Je demanderais au ministre des Transports de songer à appliquer la loi sur la protection des eaux navigables en déclarant parc national le terrain qui a été rempli illégalement sur la rive nord du lac Ontario, dans le borough d'Etobicoke, dans le Toronto métropolitain. Ce terrain vaut sûrement de $800,000 et $1,000,000 l'acre. Si le ministre ne veut pas coopérer et refuse d'appliquer la loi sur la protection des eaux navigables, nous aurons bientôt de nombreux terrains, au cœur du grand Toronto, qui vaudront deux millions l'acre. Si le cabinet refuse d'appliquer cette loi par l'entremise du ministre des Travaux publics à mon avis, le ministre des Transports le fera. Si le cabinet refuse d'appliquer la loi dans le borough d'Etobicoke, il sait sûrement qu'il crée un dangereux précédent car les eaux du lac Ontario sont internationales.

Nous établissons de dangereux précédents. La seule solution, je crois, c'est que le ministère des Transports commence à faire observer la loi et veille à ce que les remblais qui ont été illégalement édifiés sur la rive nord du lac Ontario entre la rivière Humber et la crique d'Etobicoke soient maintenant déclarés parcs nationaux. Ainsi, les lotisseurs cesseront d'ajouter du terrain en empiétant sur les eaux du lac Ontario, de propriété publique. Je demande au ministre des Transports de considérer la question bientôt après l'issue de la course à la direction du parti et de se rendre à Toronto. Je sais ce qu'il y a à voir, et j'accompagnerais volontiers le ministre dans la région d'York-Humber; nous pourrions visiter la rive du lac jusqu'à la crique d'Etobicoke.

M. Schreyer: Monsieur le président, puis-je demander au député d'York-Humber si un grand nombre de lots de grève enregistrés, formés grâce au remblayage, sont occupés par des entreprises commerciales?

M. Cowan: En réponse au député de Springfield, puis-je dire que depuis cinq ans que je parle des lots de grève enregistrés et que je m'attaque à leur titre, personne n'a jamais encore osé les mettre en valeur. Je ne vivrai pas éternellement, mais il se peut que je sois réélu. Cependant, comme le ministre des Transports est jeune et robuste, j'espère qu'il me survivra et prendra quelque initiative à ce sujet. Il se trouve engagé dans une lutte en ce moment. S'il n'en sort pas vainqueur, du moins ses adversaires sauront de quel bois il se chauffe.

Tandis que j'y suis, il y a une autre question qui ne relève peut-être pas tout à fait du crédit 5c, mais que j'aimerais signaler au

ministre. J'ai en main une lettre de la Compagnie de téléphone Bell du Canada écrite et signée par son vice-président. Depuis quelque temps je reçois chaque mois de cette compagnie une facture qui m'amuse beaucoup. C'est le genre de facture—j'en ai reçu cinq—qu'on m'ait jamais envoyée pour me dire que je ne dois rien.

J'ai trouvé intéressante la facture que la Compagnie de téléphone Bell m'a envoyée en l'affranchissant avec un timbre de cinq cents pour m'informer que je ne devais rien. Elle venait de Montréal. Le mois suivant, j'ai reçu une facture dans une enveloppe affranchie qui me certifiait que je ne devais rien. Puis, j'en ai reçu une troisième, une quatrième et une cinquième. La quatrième m'est parvenue avec un timbre de quatre cents. J'en ai parlé au ministre des Postes qui s'occupe actuellement du problème. J'ai écrit à la Compagnie de téléphone Bell pour lui demander pourquoi elle envoie aux gens des factures les informant qu'ils ne doivent rien. Quand j'étais dans les affaires, nous économisions en nous abstenant d'envoyer des factures aux gens qui ne nous devaient rien. J'ai sur moi une lettre du vice-président. Le ministre sera intéressé par le paragraphe suivant:

> Quand on a établi cette méthode de facturation mécanique et régulière du gouvernement avec l'Agence des télécommunications administratives du ministère des Transports, on est convenu de remettre des comptes portant la mention «néant» pour informer chaque mois les députés qu'il n'y a pas eu d'appel interurbain et qu'il n'y a pas de compte en souffrance.

Le ministre pourrait-il me dire si l'Agence des télécommunications administratives du ministère des Transports a une si piètre opinion des facultés mentales des députés qu'il juge bon de les informer chaque mois qu'ils ne doivent rien afin qu'ils sachent bien qu'ils ne doivent rien.

• (9.00 p.m.)

De tout ce que j'ai lu, ceci est sans conteste un des textes les plus amusants que j'aie vus depuis longtemps:

> ... on est convenu de remettre des comptes portant la mention «néant» pour informer chaque mois les députés qu'il n'y a pas eu d'appel interurbain et qu'il n'y a pas de compte en souffrance.

Je ne sais pas pourquoi l'hôtel Château Champlain à Montréal, l'hôtel Nova Scotian à Halifax et l'hôtel Fort Garry à Winnipeg ne m'informent pas chaque mois que je ne leur dois rien, car rares sont ceux qui n'écrivent pas quand on leur doit quelque chose. Quoi qu'il en soit, le ministère des Transports a demandé à la Compagnie de téléphone Bell d'envoyer chaque mois une facture aux 265 députés de la Chambre pour leur faire savoir qu'aucun appel interurbain n'a été fait et qu'il n'y a aucun compte en souffrance. A mes yeux, ceci frise le ridicule. Sûrement, il doit y avoir moyen de remédier à cela.

L'hon. M. Hellyer: Avant l'adoption du vote, j'aimerais vous assurer, monsieur le président, que je serai heureux d'examiner la question du remblayage. Je me souviens d'avoir entendu précédemment évoquer le problème, lorsque mon honorable ami a soulevé la question.

Je ne puis vraiment pas vous dire pourquoi des comptes qui portent la mention «néant» sont envoyés par la compagnie de téléphone mais je tâcherai de déterminer si cela dépend d'autres raisons que celle qu'il a suggérée.

Quant à la question soulevée par le député de Comox-Alberni, qu'il veuille bien consulter la page 514 des prévisions budgétaires pour 1968-1969 et il verra que dans le texte du crédit, le montant indiqué est de $60,524,-900 bien que ce montant ait été réduit de 52.9 millions à 50.4 millions de dollars. Cela représente, par rapport à l'an dernier une majoration très importante, soit 10 millions de dollars environ. La raison de cette apparente contradiction provient d'une différence dans les méthodes comptables. Les 50 millions de dollars requis pour 1968-1969 représentent le chiffre net après déduction des revenus perçus pour les services fournis, tandis que le chiffre précédent, soit 52 millions de dollars, est un chiffre brut. Les sommes d'argent fournies ont augmenté de façon appréciable.

Le député s'enquiert aussi des canots de sauvetage. J'ai le plaisir de l'informer que le programme se poursuit mais que l'emplacement des stations n'a pas encore été arrêté de manière définitive.

M. Barnett: Tandis que le ministre en est à la question de la garde côtière sur le littoral du Pacifique, peut-être pourrait-il nous dire un mot au sujet du programme prévoyant des garde-côtes de plus fort tonnage.

L'hon. M. Hellyer: Nous n'envisageons pas dans l'immédiat la reprise de ce programme. Mon ami le sait bien, c'est pour des raisons d'économie que ce programme a été mis de côté. Nous devons faire des économies, il est d'accord avec nous sur ce point, je crois. D'ailleurs, n'était-t-il pas de ceux qui ont voté récemment contre la hausse fiscale; il faut croire qu'il estimait souhaitables quelques compressions budgétaires. Il lui faudra bien endosser, avec quelques-uns de ses collègues, une part de la responsabilité dans le rejet de ce programme. Point d'argent, point de Suisses. Impossible de concilier plus de services

maritimes avec moins de dépenses, c'est-à-dire moins d'impôts. Ce n'est pas réaliste, le député sera le premier à l'admettre.

M. Barnett: Le ministre ne se souvient-il pas que le gouvernement a annoncé simultanément, ou à peu près, l'augmentation proposée de l'impôt et la réduction quant aux navires de la garde côtière? Comment peut-il insinuer que mon vote contre la proposition fiscale représentait un vote contre des navires plus gros pour la garde côtière?

L'hon. M. Hellyer: Je ne crois pas que l'on puisse accepter la responsabilité dans un cas, et la refuser dans l'autre. Si les dépenses doivent être réduites, il faut apporter des restrictions quelque part. Ce crédit était un de ceux qui devaient faire l'objet de réductions. Mon ami, je le sais, le regrette tout autant que bien d'autres gens, mais il n'y avait pas assez de fonds pour fournir tous les services demandés, partout au pays.

M. Barnett: Pourquoi ne me demandez-vous pas d'appuyer une mesure fiscale qui prévoirait la construction de navires? Vous vous rendriez compte de ce qui arriverait.

L'hon. M. Hellyer: Si mon ami consentait à voter en faveur de la prochaine mesure fiscale, il donnerait peut-être du poids à sa proposition visant à la fourniture de services supplémentaires par le gouvernement.

A propos de la navigation dans le fleuve Saint-Laurent, si mon ami veut bien se reporter à un débat antérieur de la Chambre, il verra que j'ai indiqué que le gouvernement a pour politique de garder le cours d'eau ouvert dès le début des gelées. Il n'est pas question d'attendre, mais d'ouvrir le chenal le plus tôt possible et de le garder ouvert pendant l'hiver, pour autant que ce soit possible, afin de permettre aux glaces de dériver vers la mer. J'avais aussi signalé qu'il vaut mieux ne pas amorcer la dérivation avant la formation d'une couche de glace, du moins, qu'il est préférable de la retarder jusque-là. Si on brise la couche de place trop tôt, il se forme beaucoup d'aiguilles. Ces aiguilles sont de nature à accroître l'embâcle, et il est plus difficile de maintenir le chenal ouvert. J'ai étudié la situation et je ne trouve aucune contradiction dans les renseignements que m'ont fournis mes fonctionnaires. Si les députés possèdent des renseignements que je n'ai pas, je serais heureux d'en prendre connaissance. Si je constate que ces renseignements sont exacts, je demanderai une autre enquête. En attendant, je ne crois pas qu'une enquête entraînant de nouvelles dépenses publiques soit justifiée. Je ne puis procéder simplement d'après des ouï-dire.

[L'hon. M. Hellyer.]

M. Barnett: Monsieur le président, je veux signaler au ministre une autre question. Il se rappelle que j'ai demandé de temps à autre quelle suite on pense donner au rapport sur l'administration des ports destinés aux petits navires, rapport que M. Tom How a remis au ministère. La dernière fois que j'ai interrogé le ministre là-dessus, il m'a promis d'examiner la possibilité de publier au moins une tranche de ce rapport. Le ministre, tout comme moi, sait que les pêcheurs marchands et autres de la côte ouest souhaitent ardemment la fin de cet état de choses déplorable qui sévit présentement dans l'administration des ports pour petits navires, pour ce qui est surtout de l'imposition de droits de quayage de paroi, qu'on pratique actuellement.

Le ministre sait probablement que cet inconvénient fait, si j'ose dire, que la révolution commence à gronder parmi les pêcheurs de commerce et autres. Il n'y a aucun doute là-dessus dans certaines régions de ma circonscription et j'ai appris dans les journaux que le même malaise sévit dans des grands centres de la circonscription voisine de Coast-Capilano. Je m'étonnerais que le ministre n'en ait pas été informé par son collègue le député de Coast-Capilano. Le vif mécontentement que suscite cette question n'exclut pas pour autant un désir sincère de la part des propriétaires de navires et des organismes administratifs locaux comme les conseils municipaux, d'aider à trouver une solution constructive à une situation qui paraît à tous déplorable.

• (9.10 p.m.)

Il ne serait sans doute pas inutile que le ministre développe quelque peu les explications assez brèves qu'il a fournies en réponse à des questions soulevées à l'appel de l'ordre du jour. S'il pouvait nous donner quelque indication sur ce qu'entend faire le ministère ou tout au moins nous dire dans quel sens il compte agir, cela contribuerait, je crois, à donner à ceux qui craignent de se trouver dans une situation fâcheuse au cours de l'année qui vient, quelque espoir de voir les choses s'améliorer dans un proche avenir. Au point où nous en sommes, que peut nous dire le ministre sur les progrès réalisés et, en particulier, quels renseignements peut-il dès maintenant porter à la connaissance du public? Jusqu'ici, il ne s'est guère prêté à ce genre de déclarations.

L'hon. M. Hellyer: Comme mon ami le sait, il s'agit là d'une question fort complexe, qui a fait l'objet d'un rapport approfondi. Il comprend nombre de recommandations qui prévoient des dépenses élevées. D'après ce qu'a fait mon ami plus tôt, je sais qu'il ne veut pas proposer des dépenses supplémentaires pour

le moment. Il comprendra donc que des travaux additionnels, si souhaitables qu'ils puissent être, devront être remis, du moins temporairement.

J'ai songé à publier une partie du rapport, et j'y songe encore. Toutefois, au moins quelques-uns de mes fonctionnaires estiment qu'il faudrait y mettre énormément de travail et que les résultats n'en justifieraient pas la dépense requise. Cependant, l'affaire n'est pas classée. Elle fait l'objet d'une étude interministérielle, et j'espère recevoir d'ici quelques mois certaines recommandations sur lesquelles une politique pourrait être fondée, en supposant qu'on ait un jour les fonds voulus pour appliquer les changements de politique que le gouvernement pourrait adopter.

M. Barnett: Le ministre ne cesse de parler des revenus disponibles. Je pourrais peut-être, en retour, lui rappeler que s'il y a des cas exigeant des revenus supplémentaires, il y en a d'autres où l'on pourrait mieux employer les revenus actuels. Je n'ai pas les chiffres en détail devant moi, mais je pense que s'il consulte les comptes rendus, il verra que mon collègue, le député de Skeena, et moi-même, nous nous sommes donné beaucoup de mal pour y faire inscrire l'état des revenus actuels provenant des frais hypothécaires. Si ma mémoire est bonne, selon le système actuel, 80 à 90 p. 100 des recettes totales servent à payer les frais de perception de ces mêmes recettes. Je fais remarquer au ministre que ce n'est guère un moyen efficace ou productif de percevoir des revenus, et que d'aucuns prétendent, à ce propos, qu'il vaudrait beaucoup mieux avoir un système grâce auquel les revenus perçus serviraient à quelque chose de plus utile qu'à remplir simplement les poches du percepteur.

Les ministres de la Couronne ne sont pas les seuls à s'intéresser à l'usage efficace des fonds perçus. Je suis toujours étonné de l'intérêt marqué que provoquent ces questions chez un grand nombre de citoyens ordinaires. Une des choses qui inquiète le plus ces gens, c'est la façon prodigue et inefficace d'exécuter cette forme particulière de service public actuellement. Je crois que, même si elle coûtait plus cher, une meilleure méthode compenserait largement, toute proportion gardée, les revenus dépensés, pourvu que l'argent payé par les usagers serait à des fins utiles. Si la politique formulée par le prédécesseur du ministre est juste et si c'est la même politique que compte poursuivre le ministre actuel—il n'a pas annoncé qu'il modifierait la méthode fondamentale annoncée par son prédécesseur, en particulier, lors de l'étude du bill sur les transports—je soutiens alors que l'ensemble de la question en cause n'exigera pas un crédit supplémentaire, mais plutôt une utilisation plus rationnelle des revenus provenant de l'exploitation elle-même.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, j'ai trouvé la proposition du député tellement pertinente que j'ai décidé de la mettre à l'étude. Je crois qu'elle en vaut vraiment la peine.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je m'aperçois que le ministre des Transports (M. Hellyer) a répondu à plusieurs questions qui lui ont été posées. Pourrait-il me dire s'il a l'intention de faire connaître la politique de son ministère en ce qui concerne la navigation d'hiver?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, j'ai répondu à cette question il y a un instant. J'ai fait remarquer au député que s'il consultait le hansard, il verrait que j'ai dit que le ministère veut que le chenal soit dégagé dès la prise des glaces.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable ministre des Transports, puisque la politique de son ministère est de maintenir le chenal pendant l'hiver, s'il a également l'intention de mettre les brise-glace à la disposition de la navigation, c'est-à-dire est-ce que les brise-glace seront là pour aider les bateaux qui en auront besoin? Les brise-glace seront-ils sur place pour s'assurer que les navires ont continuellement un chemin ouvert? Auront-ils également pour mission d'aider la navigation?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Je l'ai déjà expliqué maintes fois au représentant, le chenal est dégagé afin de le rendre navigable aux navires munis de l'armature nécessaire et ayant la puissance voulue pour naviguer dans ces conditions. Évidemment, ils courent toujours certains risques, car dans des conditions climatiques extrêmes, comme celles de l'hiver dernier, il n'y a absolument pas moyen de dégager le chenal.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser à l'honorable ministre.

Pourrait-il également nous dire si les bouées et autres appareils d'indication du chenal seront maintenus? Si le chenal doit rester ouvert à la navigation, au moins jusqu'à Montréal, l'honorable ministre maintiendra-t-il le système de bouées tout le long du chenal jusqu'à Montréal?

Avant que l'honorable ministre se lève pour répondre à ma question, je voudrais lui demander si son ministère a donné, cette année, et a l'intention de donner l'an prochain, un avis à tous les navires qui s'aventurent à l'entrée du port à l'effet que ceux qui pénètrent le font à leurs propres risques et que les brise-glace ne seront pas là pour les aider ou, au contraire, que le ministère et les brise-glace feront tout leur possible pour faciliter la navigation? On sait que par les années passées, un avis était donné à l'effet que le chenal était fermé et que ceux qui s'y aventuraient le faisaient à leurs propres risques. Sur cet avis, on ajoutait aussi que les brise-glace n'étaient pas là pour aider la navigation.

Cela va-t-il être changé pour les années à venir, maintenant que le chenal sera ouvert et puisque c'est la politique du ministère à compter de cette année?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je prends avis de cette question et je pourrais peut-être y répondre lors de l'examen du budget principal de mon ministère. La navigation d'hiver sur le fleuve pose quelques risques, et c'est inévitable même si des brise-glaces sont en service dans le chenal, ce qui permet aux navires de circuler lorsque les conditions le permettent. Il faut aussi se rappeler que les conditions sur le fleuve sont parfois extrêmement difficiles, et que même si on utilise au maximum les brise-glaces disponibles, ceux-ci risquent de ne pas suffire à assurer la navigation en tout temps. Certaines restrictions sont imposées dans les cas extrêmes, comme cette année.

• (9.20 p.m.)

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retarder le débat, car je m'aperçois que le ministre prend l'affaire à cœur; je voudrais simplement obtenir un renseignement supplémentaire sur la question que je viens de poser.

Le ministre me dit qu'il prend la question en considération, qu'il étudiera la possibilité de changer l'ancien avis qui était donné par les postes d'avant-garde aux bateaux qui s'aventuraient dans le golfe et qui disait: Les navires s'aventurent dans le fleuve à leurs propres risques. J'admets qu'il y a un certain risque, car c'est plus froid qu'en été.

[M. Grégoire.]

Mais l'avis qui était donné par les phares et les radiophares à l'entrée du golfe ajoutait que les brise-glace n'étaient pas là pour aider les bateaux, mais simplement prévenir les inondations et que les bateaux ne pourraient pas compter sur l'aide des brise-glace.

Est-ce que cette partie de l'avis qui était, d'après les compagnies d'assurance maritime, le point qui faisait augmenter de façon sensationnelle les assurances maritimes sera changée pour dire plutôt que les brise-glace aideront les navires qui s'aventureront dans le Saint-Laurent, mais que s'ils s'y aventurent à leurs risques et périls, ils auront au moins l'aide des brise-glace.

On voit la différence entre ce que je demande au ministre et l'avis qui existait au préalable. Est-ce que le ministre pourrait me donner une réponse là-dessus?

[*Traduction*]

M. le président: Le crédit 5c est-il adopté?

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aurais une autre question sur un autre sujet...

M. Alkenbrack: Poor Canada!

M. Grégoire: ...je sais que c'est au moment où l'on étudie les crédits du ministre des Transports qu'il faut aborder ces problèmes.

Monsieur le président, j'aurais peut-être quelques points à faire valoir au ministre au sujet des bateaux de plaisance, car c'est un problème qui m'intéresse tout particulièrement.

Le premier serait le suivant: j'ai déjà eu l'occasion, monsieur le président, de faire un voyage en bateau d'Ottawa jusqu'à Chicoutimi. C'est un très beau voyage; le Saint-Laurent est magnifique et le Saguenay formidable: c'est l'une des plus belles rivières du monde, et à ceux qui n'ont pas remonté le Saguenay en bateau, je conseille fortement de le faire. C'est un endroit des plus formidable! La rivière Outaouais, d'Ottawa à Montréal, est également formidable, sauf pour les écluses de la voie maritime du Saint-Laurent. Je voudrais en parler un peu plus tard.

Mais de Montréal à Québec, la navigation va très bien. C'est vrai que lorsqu'il y a du vent et de la vague sur le lac Saint-Pierre, c'est peut-être un peu dur, mais un bon navigateur peut quand même passer à travers.

Mais une fois dépassé l'île d'Orléans, jusqu'à Tadoussac, la mer est parfois assez forte et c'est un peu difficile pour les bateaux de plaisance. A tout événement, ceux qui s'y aventurent considèrent qu'ils sont assez bons navigateurs et qu'ils ont un assez bon bateau. Je m'y suis d'ailleurs aventuré, monsieur le président.

Seulement, il y a des choses qui pourraient être améliorées. Par exemple, les bateaux qui partent de Québec pour aller vers Chicoutimi, avant d'entrer dans le Saguenay, doivent faire le détour vers ce qu'on appelle la «toupie». Le député de Saguenay (M. Blouin) sait ce que je veux dire. Il s'agit d'un phare à cinq milles au large de Tadoussac, car il faut passer loin des côtes, à cause des bancs de roche et de sable sur une distance d'à peu près trois ou quatre milles, ce qui nous oblige à faire un détour d'à peu près cinq milles au large.

Or, de Québec et même de Montréal jusqu'aux environs de La Malbaie et même plus loin, jusqu'à Cap-à-l'Aigle, il y a des poteaux indicateurs, des bouées lumineuses, des phares lumineux qui nous indiquent très bien la route.

Mais à peu près à une dizaine de milles avant d'arriver à l'embouchure du Saguenay, à une dizaine de milles avant d'arriver à cette «toupie», il n'y a plus aucune bouée, aucun phare, aucun signal. Or, s'il y a le moindrement de brume et qu'il faut s'éloigner du bord du Saint-Laurent, à ce moment-là, je connais quantité de capitaines de petits bateaux de plaisance qui, comme moi, ont dû chercher pendant longtemps—si la visibilité n'est pas plus de trois ou quatre milles—cette fameuse «toupie», même si elle sort très haut au-dessus du Saint-Laurent. Cela peut devenir dangereux, car on peut, à un moment donné, s'éloigner du cap, parce que, justement, il faut aller loin au large.

Alors, est-ce que le ministre ne pourrait pas prendre cela en considération et faire faire les études nécessaires pour faire ajouter peut-être deux ou trois bouées lumineuses, afin de mieux nous orienter vers ce grand phare situé à l'entrée du Saguenay? Je peux lui dire que plusieurs capitaines ou propriétaires de bateaux de plaisance, lorsqu'il y a de la brume, lorsqu'il pleut ou dans une tempête, ont de la difficulté à trouver cette fameuse «toupie». Ce qu'on appelle une «toupie», c'est un phare relié au fond de la mer, en fait, amarré solidement et qui demeure là en permanence.

Le ministre pourrait peut-être prendre en considération cette demande que je lui fais d'ajouter deux ou trois boués lumineuses pour aider les bateaux de plaisance qui veulent se diriger vers le Saguenay.

Maintenant, toujours au sujet de bateaux de plaisance—je sais que c'est devenu un des sports, des «hobbies» les plus à la mode et qui se développe de plus en plus—on s'aperçoit, depuis quelque temps—je parlais tout à l'heure du trajet entre Ottawa et Montréal ou Québec—qu'il y a une chose qui retarde et qui est très désagréable à la navigation de plaisance. Lorsqu'on quitte la rivière Outaouais et qu'on entre dans le lac Saint-Louis pour rejoindre le fleuve, il faut traverser les deux écluses de la voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai eu l'occasion de faire ce trajet à plusieurs reprises. Le personnel des écluses est très aimable et aide les bateaux de plaisance. Évidemment, lorsque 75, 80 ou 100 bateaux de plaisance entrent dans une écluse, à ce moment-là, 15 millions de gallons d'eau sont déversés en dehors de l'écluse pour permettre aux bateaux, soit de baisser à un niveau inférieur, soit de remonter à un niveau supérieur, et cela crée des remous. Mais le personnel des écluses est très aimable et il collabore entièrement avec ces bateaux de plaisance.

Il arrive cependant que les bateaux de plaisance ne sont pas les seuls à utiliser la voie maritime. Il y a également—et c'est surtout pour eux qu'on l'a construite—les bateaux qui viennent des Grands lacs, de Toronto, et qui se rendent à Montréal, à Québec, en haute mer ou plus loin. Ces bateaux-là, évidemment, sans avoir priorité, vont passer avant un simple bateau de plaisance, car le personnel des écluses attendra qu'il y ait plusieurs bateaux de plaisance pour les faire traverser. Cela veut dire qu'il faut parfois attendre six ou huit heures pour traverser ces deux écluses. D'autre part, lorsque toute une excursion de bateaux de plaisance arrive en même temps, à ce moment-là, on leur donnera préséance s'ils se sont annoncés d'avance et le passage pourra s'effectuer en deux heures.

Mais il y aurait un moyen de remédier à cela. Avant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, il y avait le canal Lachine, qui permettait aux bateaux de passer du lac Saint-Louis au fleuve Saint-Laurent. Le canal Lachine existe encore. Il ne peut peut-être pas absorber la navigation qui vient des Grands lacs, mais il pourrait servir aux bateaux de plaisance. Ce serait un attrait pour la ville de Montréal que de voir tous ces petits bateaux de plaisance emprunter le canal Lachine pour passer de l'Outaouais au fleuve Saint-Laurent.

• (9.30 p.m.)

Je me demande si le ministre ne pourrait pas prendre ce problème en considération. Je ne lui demande pas de me répondre ce soir, car il n'a probablement pas toutes les données en main, mais il pourrait instituer une enquête qui démontrerait s'il est opportun de maintenir le canal Lachine ouvert pour les bateaux de plaisance qui deviendront de plus en plus nombreux. C'est une activité de vacances qui se développera à un rythme

aussi rapide que toutes les autres. Ne serait-il pas opportun de faire l'étude nécessaire avant que le canal Lachine soit complètement bouché, pour ensuite le remettre en état de circulation pour les propriétaires de bateaux de plaisance qui voudront l'emprunter?

Alors, j'espère que l'honorable ministre voudra bien prendre cela en considération, car ce serait de nature à rendre service à une grande partie de la population. Il en vient de l'Ontario, des Grands lacs, il y en a du Québec qui s'en vont vers l'Ontario, et cela pourrait favoriser cette circulation des petits bateaux.

Je demande donc à l'honorable ministre de prendre la question en considération, d'en faire faire une étude et peut-être que lors de l'étude de ses prochains crédits, il pourra donner une réponse au problème que je viens de soulever.

[*Traduction*]

M. Cowan: Monsieur le président, nous voici engagés dans l'étude du budget supplémentaire du ministère des Transports. Je ne crois pas être ici demain, et je doute que nous nous rendions ce soir au crédit 75c. J'aimerais donc poser quelques questions sur ce crédit, qui a trait à un versement au Conseil des ports nationaux qui s'applique au paiement du déficit attendu de l'exploitation du pont Jacques-Cartier, dans le port de Montréal, au cours de l'année civile 1967. Demain soir, je prononcerai à Toronto un discours sur le financement des villes et je comparerai la situation à Toronto et à Montréal.

J'ai entre les mains le rapport que l'auditeur général a présenté à la Chambre des communes pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1967. A la page 198 on lit le paragraphe suivant . . .

M. le président: A l'ordre. Le député commente-t-il le crédit 75c?

M. Cowan: Oui, monsieur le président.

M. le président: Pour que le député puisse faire des commentaires sur ce crédit, il faudrait que les membres du comité réservent à l'unanimité le crédit 5c et consentent à passer au crédit 75c.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, il y aurait peut-être lieu d'adopter les autres crédits. Il semble qu'on répondrait ainsi aux désirs de la Chambre.

M. Schreyer: Monsieur le président, j'accepte qu'on adopte le crédit 5c, mais je tiens à faire quelques remarques à propos du crédit 15c.

(Le crédit est adopté.)

[M. Grégoire.]

Chemins de fer et navires à vapeur—

15c. Paiements à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée la Compagnie), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits d'exploitation (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1967 à l'égard des services suivants:

(i) Réseau des chemins de fer Nationaux du Canada (recouvrement pouvant être fait des avances comptables accordées à la Compagnie sur le Fonds du revenu consolidé)

(ii) Services de bac:

Service de bac de Terre-Neuve et ports terminus; service de bac et de ports terminus entre l'Île du Prince-Édouard et Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine, É.-U.), $21,245,100.

M. Schreyer: Monsieur le président, à propos de ce crédit. . .

M. Nowlan: Monsieur le président, aucun député de notre parti n'a parlé ce soir.

M. le président: Je comprends l'intervention du député de Digby-Annapolis-Kings mais je lui signale que le député de Springfield m'a déjà signalé qu'il voulait commenter ce crédit. J'accorderai la parole au député tout à l'heure.

M. Schreyer: Monsieur le président, ce crédit prévoit le versement de 21 millions de dollars au National-Canadien. Voici le moment approprié, je pense, de demander au ministre des Transports s'il a pris quelque décision au sujet des demandes qui lui ont été transmises par certains sénateurs, par le député de Kenora-Rainy River, par moi-même et par d'autres l'exhortant à étudier les allégations de quelques entrepreneurs engagés dans la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. Ces entreprises prétendent que le National-Canadien a appliqué des plus injustement et des plus péniblement les conditions du contrat.

Plus d'une année s'est maintenant écoulée depuis qu'on a demandé au prédécesseur du ministre d'enquêter sur ces allégations. Je constate que le 16 février dernier, un sénateur a communiqué avec le ministre actuel des Transports, comme l'avait fait le député de Kenora-Rainy River, pour demander qu'il fasse examiner par un comité des Communes les allégations de traitement injuste de la part du National-Canadien, ou qu'il coopère afin que ces accusations fassent l'objet d'une étude et d'une enquête par un comité du Sénat. Avant d'ajouter quoi que ce soit, monsieur le président, j'aimerais que le ministre nous dise s'il a pris une décision au sujet de ces demandes.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je n'ai pas encore tiré de conclusion à ce sujet.

J'espère pouvoir le faire prochainement, mais pas avant deux semaines peut-être.

M. Nowlan: Monsieur le président, je croyais que les députés souhaitaient adopter ces crédits ce soir. (*Applaudissements*)

Je remercie les vis-à-vis de cet accueil. Peut-être devrais-je retarder l'étude des crédits parce qu'ils ont applaudi trop fort. J'ai fait une remarque irréfléchie, monsieur le président, mais sans vouloir le moins du monde blâmer la présidence. Je voulais seulement avoir la parole. Mais je voulais que le comité sache que depuis 8 heures ce soir, aucun membre de la très loyale opposition de Sa Majesté n'a pris la parole au sujet de ces crédits.

Je n'évoquerai aucune question de politique relative à ces crédits; je poserai seulement une question sur un programme particulier, celui du bac reliant Digby et Saint-Jean. Pour expédier les choses, le ministre voudrait-il promettre de faire une déclaration sur l'état des négociations entre le Pacifique-Canadien et le gouvernement? Je sais que ce sera peut-être impossible ce soir, mais il pourrait peut-être le faire vers la fin de la semaine. Nous ne serons peut-être pas ici toute la semaine, mais je demanderais au ministre de faire sa déclaration avant de partir vers d'autres pâturages; où qu'il aille, je lui souhaite bonne chance.

Je conçois que cette affaire n'intéresse peut-être pas les députés de l'Ouest, mais nous de l'Est ne voulons sûrement pas avoir à subir une autre mutation ou un autre changement de ministère pour découvrir à quel point ont progressé les négociations entre le chemin de fer et le gouvernement. Je ne ferai pas de chantage avec cela auprès du ministre; nous avons eu assez de chantage dans cette Chambre depuis trois ou quatre jours.

Ce projet traîne depuis une vingtaine d'années. J'ai sous les yeux quelque 23 extraits du hansard à ce sujet, à commencer par ce que disait le chef de l'opposition actuel en Nouvelle-Écosse, M. Regan, ancien député fédéral d'Halifax. Le prédécesseur du ministre a admis que ce bac fait partie intégrante du réseau de transport du Canada.

Il semble que, chaque fois où nous en venons à un certain acccord entre le gouvernement et le Pacifique-Canadien, il survient une élection ou un changement de ministre, et cela signifie un retard puisque le nouveau titulaire doit se familiariser avec le dossier de l'affaire. Cependant, le ministre expliquerait-il clairement et brièvement où en sont les négociations et quels sont les obstacles actuels? Sinon, je devrai lui poser certaines questions brutales.

J'admets que les négociations touchent parfois à des points sensibles et délicats. Cependant, il est temps que le ministre mette la population de l'Est du pays dans le secret. Je crois comprendre, d'après les extraits de ses discours que j'ai lus, que le ministre adopte la nouvelle attitude à la mode dans le pays, celle d'être sincère et réaliste. J'aimerais savoir ce qu'il advient des négociations quand la compagnie adopte une attitude et le gouvernement une autre. Si le ministre peut répondre à la question, je ne dirai rien de plus. De toute façon, j'aimerais poser quelques questions plus tard.

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, mon ami demande si je veux m'engager à faire une déclaration d'ici quelques jours. Je réponds que j'aimerais en faire une, mais je ne puis garantir que je le pourrai.

Les négociations durent depuis quelque temps déjà. Il ne reste plus que deux problèmes à résoudre. J'ai bon espoir qu'on pourra régler l'un des deux sans trop de difficulté, mais le deuxième est un peu plus ardu.

Pour des raisons évidentes, je serais ravi de pouvoir faire une déclaration positive et de voir cette question réglée immédiatement. Cela présenterait des avantages manifestes et mon honorable ami n'a pas besoin de beaucoup d'imagination, je crois, pour découvrir que ce serait autant à l'avantage des gens du Nouveau-Brunswick qu'à celui des habitants de Digby-Annapolis-King et autres intéressés. Mais il entre en jeu une série de responsabilités qu'il faut respecter si l'on veut mener le projet à bien. Je ne pourrai faire une déclaration que si, à mes yeux, la réalisation de l'entreprise s'en trouvait favorisée.

Je ferai cependant une chose pour mon honorable ami. Afin que cette question ne soit pas mise de côté, j'y prendrai autant que possible, dans les semaines à venir, un intérêt direct et personnel, pour m'assurer qu'on y trouve une solution satisfaisante. Je suis tout aussi désireux que lui, après tant d'années, de voir enfin arriver quelque chose et de ne pas continuer indéfiniment le débat. D'autre part, j'espère que le député aura assez de générosité et de bonne volonté pour se rendre compte qu'il serait préjudiciable à la situation que j'entreprenne des démarches dont je douterais plus tard qu'elles étaient pour le plus grand bien des intéressés.

M. Nowlan: Je remercie le ministre de son aveu candide. Quoi qu'il puisse faire dans l'avenir, je sais qu'il sera fort occupé pour quelques semaines, et j'apprécie beaucoup qu'il s'intéresse à la question. Cela aidera certes beaucoup. J'aimerais que, piqué au vif par ma question, il se lève subitement pour dire ce soir au comité si les deux objections ou les deux points en question, attendent encore d'être tirés au clair. A propos, ces deux points ont-ils été soulevés par le Pacifique-Canadien ou par le gouvernement? Le ministre sait que je suis au courant de ces objections. Peut-être voudrait-il en dire quelques mots?

L'hon. M. Hellyer: Elles ont été soulevées par le chemin de fer qui demande certaines concessions en échange de la construction et de la mise en service d'un nouveau navire. Je crois qu'il veut des concessions plus généreuses qu'au début. C'est, évidemment, juste et raisonnable en raison des circonstances. C'est ce dont le gouvernement se préoccupe en ce moment.

M. Nowlan: J'ai une autre question à poser. Vu la réponse du ministre, le Pacifique-Canadien réclame-t-il des concessions qu'on a refusées au National-Canadien, ou négociera-t-on des règles qui régiront le Pacifique-Canadien et auxquelles échapperont les transbordeurs exploités par le National-Canadien? Le gouvernement tente-t-il plutôt de trancher la question en soumettant les deux sociétés aux mêmes règlements?

L'hon. M. Hellyer: Si mon ami n'était pas député, je l'inviterais à tenter de me trouver une réponse à cette question. Il n'a malheureusement pas le droit parce qu'il est député d'accorder un tel service à un ministère du gouvernement. C'est, bien entendu, un des problèmes qu'on examine, et je ne saurais répondre pour le moment à cette question. Je pourrais peut-être le faire avant qu'on tranche cette question.

M. le président: Le crédit 15c est-il adopté?

M. Schreyer: Monsieur le président, tantôt, j'ai demandé au ministre des Transports s'il avait décidé de confier la question de la construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves à un comité spécial. Il a répondu que malheureusement il ne pouvait prendre une décision maintenant, car les mémoires étaient volumineux et il n'avait pas eu le temps de les étudier à fond. Je ne veux pas être injuste, mais cette réponse n'est pas acceptable. Il est inadmissible de la part du ministre de dire qu'il espère prendre une décision d'ici deux semaines. Nous serons alors au 6 avril, et qui sait ce que deviendra le ministre des Transports. Il pourrait changer de portefeuille.

Une voix: Ou être premier ministre.

M. Schreyer: Peut-être. Le fait est que la plainte a été adressée au ministre il y a plus d'un an. Je reconnais qu'elle a d'abord été présentée à son prédécesseur, l'honorable J. W. Pickersgill. Mais les fonctionnaires du ministère ont eu tout le loisir d'étudier en profondeur les allégations et les plaintes des entreprises engagées dans la construction de ce chemin de fer.

Même si les circonstances sont complexes, je puis en faire le résumé au ministre. La plupart des 13 ou 14 compagnies de construction en cause ont fait de lourdes pertes et la moitié d'entre elles ont été acculées à la faillite. S'il n'y avait eu qu'un ou deux cas de faillite, on pourrait dire: «Il s'agissait de mauvaise administration ou de soumissions mal établies». Mais si la moitié des compagnies—sept compagnies—ont fait faillite, il est juste de présumer qu'il y a quelque chose de pourri dans l'État du Danemark et qu'on a dû trop insister sur le respect des conditions du contrat. Ou encore, les devis des chemins de fer Nationaux ont pu être bâclés et fort inexacts. Bien des éléments ont pu entrer en ligne de compte.

Ce n'est pas comme si les députés de notre groupe, le député de Kenora-Rainy River ou moi-même, demandions un jugement dans le cas de cette réclamation; nous demandons uniquement au ministre de charger un comité compétent de faire enquête ou de consentir à collaborer avec un comité du Sénat qui examinerait l'affaire. A défaut de cela, le ministre pourrait ordonner une enquête sur l'affaire; la commission d'enquête pourrait n'être constituée que d'un seul homme, par exemple, et elle pourrait examiner les prétendues injustices qui, nous dit-on, se commettaient à l'époque.

Le ministre est, je pense, ministre de la Couronne depuis 1956 ou 1957, et il doit être au courant de la construction de la Northern Ontario Pipe Line. Nous avons ici un précédent pour les enquêtes sur les réclamations d'entrepreneurs qui ont travaillé pour la Couronne ou pour des organismes de la Couronne. On m'informe que dans sept cas con-

cernant l'aménagement de ce pipe-line, les entrepreneurs avaient présenté d'autres réclamations, parce que les devis d'adjudication étaient inexacts ou pour d'autres raisons. Je pourrais porter au compte rendu les noms de certains réclamants, afin de signaler au ministre qu'il y a eu un précédent au genre d'enquête que nous demandons.

Quant à la construction de la Northern Ontario Pipe Line, la compagnie Mannix avait réclamé environ $16,000 à titre d'indemnité supplémentaire et elle fini par recevoir en règlement quelque $6,600. La Mattagami Construction Company Limited avait réclamé quelque $27,900 de plus et elle a touché en fin de compte $17,900 environ. La Mannix Construction Company a réclamé $972,000 et a reçu $420,000 comme compensation; la Canadian Comstock a réclamé $96,969 et a finalement reçu $65,243; la Dutton-Williams Brothers a réclamé $2,776,731 et la Couronne a fini par lui verser $692,496.

• (9.50 p.m.)

Il y a donc des précédents. Je ne tiens pas à prendre le temps du comité à épiloguer sur cette question. Je ne veux pas être injuste et reprocher au ministre d'avoir manqué à son devoir. Dautre part, je ne pense pas qu'il ait été juste lui-même en déclarant qu'il lui faut encore du temps, 14 mois après qu'une demande a été officiellement faite à son ministère. Qui sait si dans deux semaines il pourra prendre une décision à propos de cette demande? Je voudrais qu'il se montre un peu plus équitable.

M. Bower: Si le ministre avait répondu aux questions du député de Digby-Annapolis-Kings de manière plus précise, je me serais peut-être tu. Mais, soit qu'il ait été incapable de le faire, soit qu'il n'ait pas cru le moment propice sa réponse ne nous a pas satisfaits. Je crois donc devoir soulever quelques points touchant son ministère et le crédit que nous étudions, qui intéressent l'Ouest de la Nouvelle-Écosse.

Le député de Digby-Annapolis-Kings et moi représentons toute l'extrémité occidentale de la Nouvelle-Écosse, région de quelque 175,000 âmes, qui a été très négligée au point de vue de l'aide accordée à son développement économique. D'après les indices que j'ai pu établir, le revenu moyen en Nouvelle-Écosse est, dans l'ensemble, de 20 à 30 p. 100 inférieur aux normes nationales. Dans l'Ouest de la Nouvelle-Écosse, cette moyenne est de 30 p. 100 inférieure aux normes de la province. Donc, s'il y a un atome de vérité dans tout ce que j'ai entendu ici depuis que je suis au Parlement et dans tout ce que j'ai lu dans les écrits du Conseil économique du Canada et d'autres sources du même genre, notre cas mérite qu'on s'y arrête.

Je reconnais que le gouvernement, qui s'est fourré dans un horrible pétrin, est obligé d'économiser, mais j'insiste pour que l'on applique ces économies avec discernement. Prenez le cas d'un adulte et d'un enfant. Si pour une raison ou pour une autre, il fallait réduire d'une livre par jour l'alimentation des deux, il n'y aurait rien de plus absurde que de supprimer une demi-livre du régime de chacun. L'enfant mourrait même si l'adulte pouvait survivre. C'est pourtant la méthode qu'on a adoptée dans les prévisions budgétaires: une réduction uniforme, et c'est absurde.

Je suis le premier à reconnaître que l'économie de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse ne se métamorphosera pas du jour au lendemain. Mais j'insiste pour que l'on procède de façon à ce que notre économie n'accuse pas un écart plus marqué qu'à l'heure actuelle. C'est aussi l'opinion des journaux de la région. L'un d'entre eux, qui appuie le gouvernement, portait en manchette: «Des milliards pour d'autres, peu pour nous.»

L'un des meilleurs atouts de notre économie provinciale, particulièrement dans la région ouest, est le tourisme, mais actuellement les moyens de transport font défaut. Le député de Digby-Annapolis-Kings a mentionné le bac qui fait la navette entre la baie de Fundy et Annapolis. Je m'intéresse grandement à ce service, mais il y en a un autre entre la Nouvelle-Angleterre et Yarmouth. L'été dernier, des milliers de voitures n'ont pu être acceptées, faute d'espace; ces touristes n'ont probablement jamais visité la Nouvelle-Écosse.

M. le vice-président suppléant: Comme il est 10 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander à siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pennell: Je me demande si le comité serait disposé à terminer l'étude des crédits du ministère des Transports.

M. le vice-président suppléant: La présidence devra d'abord faire rapport.

(Rapport est fait des résolutions approuvées au comité des subsides, qui sont adoptées.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le comité sera-t-il autorisé à siéger de nouveau? Plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre?

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, je repose ma question: la Chambre est-elle disposée à terminer l'étude des crédits du ministère des Transports ce soir?

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, si la proposition rallie l'unanimité, j'estime qu'il serait bon de finir l'examen des crédits du ministre pour lui permettre de s'en aller, mais il faut bien comprendre qu'il s'agira seulement des crédits de ce ministère.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au leader suppléant de la Chambre que nous sommes tout à fait d'accord pour procéder dans ces conditions.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je serais prêt à continuer à siéger pendant une heure.

Pour ma part, j'ai deux points à soulever. Je tenterai de le faire très rapidement si j'obtiens une bonne réponse. Si la Chambre consentait à siéger jusqu'à 11 heures, je serais prêt à accepter une proposition en ce sens. Cependant, si l'on n'a aucune réponse, cela peut durer longtemps. Je suis prêt à exposer simplement mes idées sans apporter tous les arguments. Tantôt, j'ai posé des questions sur la navigation d'hiver et je n'ai pas obtenu de réponse.

Alors, je suggérerais de siéger jusqu'à 11 heures, et si le solliciteur général (M. Pennell) veut imposer une limite d'une heure, je suis prêt à l'accepter.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Dois-je comprendre que la Chambre consent à l'unanimité à siéger jusqu'à 11 heures, mais que si l'étude des crédits du ministère des Transports se termine avant 11 heures, il n'y aura aucune autre étude de crédits? La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

M. Martin: Monsieur l'Orateur, il y a un point que j'aimerais signaler. Jai attendu patiemment, ce soir, le moment de soulever une question au cours de l'étude de ces crédits, mais j'ai été incapable jusqu'à présent d'attirer l'attention de la présidence. Si je n'y arrive pas d'ici 11 heures, j'insisterai quand même pour aborder la question. Du moment qu'il est entendu que la séance sera levée à 11 heures ou la fin de l'étude des crédits, peu importe lequel arrivera le premier, je n'y vois aucun inconvénient.

[*Français*]

M. Grégoire: Si nous n'avons pas terminé à 11 heures, nous continuerons demain.

[M. le vice-président suppléant.]

• (10.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à me faire bien comprendre afin qu'il n'y ait pas de malentendu. La Chambre siégera jusqu'à onze heures si les crédits du ministère des Transports ne sont pas adoptés, mais elle lèvera la séance s'ils sont adoptés avant onze heures. De toute façon, je tiens à dire à la Chambre que l'on se propose de mettre en délibération, en premier lieu demain, les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Daccord.

M. Knowles: Nous pourrions peut-être nous entendre sur un autre point, savoir que puisque nous siégeons tard, le spectacle tardif pourrait être remis à un autre soir.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que, si nous siégeons jusqu'à onze heures, les questions soulevées lors de la motion d'ajournement soient étudiées demain?

Des voix: D'accord.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Tardif.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour étudier les crédits supplémentaires du ministère des Transports. Le crédit 15c est-il adopté?

TRANSPORTS

Chemins de fer et navires à vapeur—

15c. Paiements à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée la Compagnie), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits d'exploitation (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1967 à l'égard des services suivants:

(i) Réseau des chemins de fer Nationaux du Canada (recouvrement pouvant être fait des avances comptables accordées à la Compagnie sur le Fonds du revenu consolidé)

(ii) Services de bac:

Service de bac de Terre-Neuve et ports terminus; service de bac et de ports terminus entre l'Île du Prince-Édouard et Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine, É.-U.), $21,245,100.

M. Bower: Monsieur le président, avant l'interruption d'il y a quelques minutes, je m'efforçais de décrire la situation grave qui existe dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse, et de souligner la nécessité d'y remédier. Pour faire valoir mon point, je parlais précisément

du bac qui favoriserait au maximum l'industrie touristique dans la région, voire même dans toute la Nouvelle-Écosse, dans l'île du Prince-Édouard et à Terre-Neuve, car Yarmouth est le point d'arrivée du service de bac en provenance des États-Unis vers les Maritimes.

Le service actuel est aujourd'hui insuffisant. Il y a un an, j'ai demandé au ministre des Transports de fournir un service supplémentaire l'été. Ce fut en vain. Je répète que l'été dernier les touristes éventuels ont été découragés par l'insuffisance du service de transports reliant la Nouvelle-Angleterre—plus précisément Bar Harbour—et Yarmouth. L'été dernier a été assez médiocre pour la Nouvelle-Écosse. Le nombre des touristes n'a pas augmenté comme auparavant. Au contraire, beaucoup prétendent qu'il y a eu moins de visiteurs à cause, dit-on, des attractions de l'Expo et aussi parce que nous avons vainement attendu des vacanciers qui avaient visité l'Expo, car après leur passage à la Ronde il ne leur restait pas assez d'argent pour se rendre en Nouvelle-Écosse. J'ignore si c'est la vraie raison mais, quoi qu'il en soit, nous avons connu une saison touristique médiocre.

Nous espérons maintenant une recrudescence du tourisme—ce dont nous avons grand besoin. Sauf erreur, il y a une possibilité, qui n'existait peut-être pas l'été dernier, que nous obtenions un autre navire pour faire la navette entre Bar Harvour et Yarmouth. J'ai déjà signalé cette question au ministre.

Nous sommes sur le point de prendre un congé. Il nous faut du temps pour prendre les dispositions voulues. Donc, avant de retourner dans l'Ouest de la Nouvelle-Écosse, pour entendre les griefs suscités par la déception et le désespoir des gens, je veux savoir si l'on va remédier à cet état de choses.

A propos de perspectives à long terme, j'aimerais parler de ce qu'on appelle le deuxième projet de bac vers la Nouvelle-Angleterre, qui relierait un point «X», aux États-Unis, à un point «Y», en Nouvelle-Écosse. Ce projet semble avoir été mis comme en veilleuse bien que tout le monde en Nouvelle-Écosse, surtout dans l'Ouest de la province, aimerait savoir ce qu'on fait à son sujet, si tant est qu'on fasse quelque chose. C'est ce que j'avais à dire sur le transport maritime. J'ai aussi quelque chose à dire sur le transport aérien.

L'aéroport de Yarmouth est un point d'entrée pour les voyageurs en provenance des États-Unis. Il y a environ cinq ans, on a amélioré l'une des pistes pour qu'elle puisse recevoir les avions modernes. Cependant, on n'a pas amélioré la piste transversale et, par conséquent, on n'a pas réellement modernisé les installations pour qu'elles puissent recevoir le genre d'appareils qui pourraient atterrir à cet endroit. J'apprends maintenant qu'on projette de reconstruire ou d'améliorer l'aérogare. C'est vraiment mettre la charrue devant les bœufs. A mon avis, peut-être que nous pourrions nous débrouiller d'une façon ou d'une autre avec l'aérogare actuelle, mais les avions ne peuvent atterrir sur une aérogare; il leur faut une piste transversale.

D'après moi, il aurait été plus sensé de prévoir l'élément de base, les deux pistes d'atterrissage, plutôt que de fignoler l'accessoire, l'aérogare. Ces questions sont essentielles. De la façon dont le tourisme est encouragé dans cette région, il devient aisé pour les gens de New York, Philadelphie, Wilmington et Boston de s'y rendre les fins de semaine et d'y laisser leurs familles tout l'été. On pourrait en tirer des revenus considérables. Ces gens pourraient acheter de vieilles fermes abandonnées et construire des maisons d'été modernes, pourvu que les chefs de famille puissent s'y rendre et en revenir en avion les fins de semaine. Les familles pourraient s'installer pour l'été. C'est ce que veut dire le développement de services aériens convenables à Yarmouth.

• (10.10 p.m.)

Je sais que les mises de fonds sont considérables à l'emplacement actuel de l'aéroport de Yarmouth et je ne songe pas un instant à le faire changer. Mais il devrait y avoir un autre aéroport d'urgence. Bien souvent, des nuages bas et épais recouvrent l'aéroport de Yarmouth. Parfois, à seulement quinze milles de la côte, le temps est favorable à l'atterrissage. Je ne pense pas à un vaste aéroport luxueux, mais à un endroit où les avions pourraient se poser. On pourrait facilement y installer des services de douane.

Il y a, à 15 ou 20 milles environ à l'intérieur des terres, un endroit tout indiqué. Voilà le genre de choses qu'il faudrait faire dans une région dont l'économie est précaire. Les gens de la Nouvelle-Écosse lisent des nouvelles au sujet d'énormes déficits et de sommes dépensées pour des centres d'art, nationaux et autres. Ils n'y sont pas opposés, mais ils trouvent que l'on devrait aussi songer à leur situation économique. Quelque modeste investissement du type que j'ai suggéré pourrait faire toute la différence pour l'Ouest de la Nouvelle-Écosse. Peut-être serait-ce alors autre chose qu'un coin abandonné de cette province.

M. Martin: Monsieur le président, je suis un peu déçu de voir que le ministre a dû quitter la Chambre avant que j'aie soulevé mon point.

M. Byrne: Il revient tout de suite.

M. Martin: Il sera peut-être de retour lorsque j'aurai terminé. Le problème auquel je songe se rapporte d'une part au crédit 15c et d'autre part au crédit 30c. Ces crédits sont si étroitement mêlés qu'il me sera peut-être permis d'évoquer le problème en ce moment afin de ne pas devoir passer d'un crédit à l'autre. La question n'a rien de neuf. Je me souviens l'avoir soulevée alors que l'honorable M. Balcer était ministre des Transports. Le problème existait donc à l'époque, et cette situation injuste dure toujours.

Quand j'ai été élu député, le National-Canadien offrait un service convenable entre Timmins, Ottawa et Montréal. Les deux premières années, je pouvais me faire réserver une couchette dans un wagon-lits que l'un des trains du National-Canadien accrochait et amenait de Timmins à Ottawa. Quelques années après, ce train a été supprimé et j'ai dû prendre le train à Swastika, la prochaine gare d'embranchement, d'où la ligne du National-Canadien tourne au nord, vers Moosonee. Les années ont passé, puis il a fallu aller à Englehart pour se trouver une place dans un wagon-lits du National-Canadien. Un an ou deux plus tard, il a fallu aller à North Bay, où le wagon-lits attendait sur une voie d'évitement; on n'avait qu'à monter à bord et se coucher. On accrochait le wagon-lits au train de l'Ouest, et on arrivait à Ottawa.

Maintenant, depuis quelques années, il n'y a plus de couchettes dans ce train, tant pour ma circonscription que pour celle du député de Cochrane, une partie de celle du premier ministre et deux ou trois autres autour de celle de Timmins, qui est desservie par ce chemin de fer.

Au cours des ans, le service de chemin de fer de la région s'est peu à peu désintégré. Pour aller en train de la région de Timmins à Ottawa ou à Montréal, on a deux options. Comme je l'ai dit, on peut aller par North Bay, où l'on arrive à la pointe du jour, vers 1 heure, 1 heure et demie du matin, et attendre dans une gare maussade et froide la correspondance du train de l'Ouest, qui arrive à 2, 3 ou 4 heures du matin, selon le retard qu'il a; on monte à bord d'une sorte de train semi-marchandises, qui comprend une voiture sans restaurant ni couchettes. Ce n'est pas très bien comme service, le ministre et les députés en conviendront. L'autre solution serait d'aller en voiture, par une route très tortueuse et escarpée, jusqu'à la ligne principale à Foleyet, à quelque 70 milles au sud-ouest de Timmins.

Il n'a a aucun moyen de savoir si le train est à l'heure. En fait, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles se souviendra de la fois où je l'ai conduit à tombeau ouvert et où, arrivés ponctuellement à la gare, nous avons découvert que le train était parti plus tôt. Mon collègue avait dû annuler tous ses rendez-vous et prendre d'autres arrangements de voyage pour le lendemain. Quand on veut savoir si le train est à l'heure, on se fait dire de téléphoner à Winnipeg, mais la distance est diablement longue de Winnipeg à Foleyet, et même si le train est à l'heure à Winnipeg, il peut être avant le temps ou en retard à Foleyet. Voilà le genre de service qui est fourni dans la région.

Évidemment, nous avons un service aérien. Je le répète, ce problème a trait non seulement au crédit à l'étude, mais au crédit nº 30c. Nous avons un très bon service aérien, selon votre destination. Le service de Timmins à Toronto est excellent: trois vols par jour, l'un d'eux direct. Le prix est raisonnable, $54 aller-retour entre Timmins et Toronto. Si le ministre examinait les statistiques concernant le nombre de voyageurs sur cette route, il constaterait qu'ils sont nombreux et que ce service soutient la comparaison avec tout autre service au pays. Toutefois, il y a une question intéressante que j'ai soulevée auprès de divers ministres des Finances, jusqu'à l'honorable Léon Balcer. J'ai fait la guerre contre le président d'Air Canada, et si le ministre veut voir mes dossiers, je serais heureux de les lui remettre. La distance en milles routiers de Timmins à Ottawa est de 12 milles plus longue que celle entre Timmins et Toronto. En ce qui concerne les milles aériens, il y a très peu de différence.

Cependant, la différence de tarifs est une autre affaire. Je le répète, le parcours Timmins-Toronto coûte $54, mais le parcours Timmins-Ottawa en coûte $92. Cela s'explique par le fait qu'Air Canada, dans sa sagesse, au lieu d'établir un parcours Timmins-North Bay-Ottawa fait passer les voyageurs par Toronto. C'est son affaire, et je l'ai dit au président de la compagnie. Cependant, lorsqu'elle nous fait payer un supplément pour le parcours supplémentaire, ca nous regarde, ça regard tous les

habitants du Nord du pays. Les ministres, les uns après les autres, ont toujours négligé cette question. Il est temps à mon avis qu'on y remédie.

• (10.20 p.m.)

Je me rappelle la première fois où j'ai abordé la question avec Air Canada; le prétexte a été qu'au début de l'activité de l'aéroport de Timmins, cet itinéraire, mis à l'essai, a prouvé qu'il n'était pas rentable. Quand j'ai signalé la grande différence entre ce qu'était le transport par air il y a 10 ou 12 ans et ce qu'il est aujourd'hui, on m'a donné une autre excuse. Bien des gens ont pris conscience du transport aérien aujourd'hui et nombreux sont ceux que le temps talonne et qui ont besoin des services d'aviation. Les embouteillages sur les grandes routes sont tels qu'un long voyage est dangereux, car on ne sait pas si l'on arrivera à destination ou si l'on reviendra sain et sauf. Il faut tenir compte de ces facteurs.

Face à cet argument, Air Canada en a soulevé un autre. Air Canada a relevé combien de passagers ont fait ce trajet pendant six mois et leur nombre ne justifiait pas ce service. J'ai répondu que c'était évident quand le tarif demandé est double; pourquoi prendraient-ils l'avion? On continue de répondre à mes questions.

Les députés se rappelleront que récemment, j'ai joui d'une grande publicité dans les journaux Thomson de tout le pays, grâce à la courtoisie de leur correspondant parlementaire, M. Patrick Nicholson. Il a signalé que le député de Timmins coûtait autant aux contribuables que celui de Victoria qui habite à 3,000 milles de distance environ. Ce journaliste a fait le total des frais de parcours aériens dans mon cas pendant un an et il les a comparés avec ceux d'autres députés. Ce genre de critique ne m'importune pas du tout, car le journaliste a bel et bien prouvé deux choses: d'abord que je suis à Ottawa pendant la semaine et chez moi pendant la fin de la semaine à m'occuper de mes commettants. Je ne crois pas qu'un député puisse être honteux de cela.

Il a fait remarquer autre chose, et c'est justement le point que j'ai soulevé: les frais en regard de mon nom s'élevaient à environ $3,500, pour voyager aller et retour dans ma circonscription. Si l'on avait exigé de moi et des gens de Timmins qui ont utilisé ce service, le tarif convenable, le montant aurait été de $2,000 et non de $3,500. Je suis ravi que M. Nicholson ait soulevé ce point car il montre nettement l'injustice dont sont victimes les habitants de la région de Timmins.

Un autre point est aussi très important. Nous apprécions beaucoup le service aérien entre Timmins et Toronto. Il est intéressant de noter que le service ferroviaire entre ces deux villes est excellent. Il y a un train de nuit dans les deux sens. Le train quitte Timmins à six heures du soir et Toronto vers six heures et demie. Ces trains arrivent à destination vers huit heures et demie. Voici une question à laquelle j'essaie d'avoir une réponse depuis des années: Comment explique-t-on que là où le service ferroviaire est bon, le service aérien l'est aussi, et que là où le service ferroviaire laisse à désirer, il en va de même pour le service aérien? Quelle sorte de concurrence nous faisons-nous donc? Les deux sociétés sont exploitées par le gouvernement. Nous devrions sûrement chercher à assurer de bons services au peuple canadien plutôt que de nous faire concurrence où le service est bon, et négliger les autres endroits. Nous devons sûrement pouvoir nous entendre entre nous sur la façon d'en arriver à une politique sensée des transports dans ces deux domaines.

Voici un autre point très important, monsieur le président. Ma circonscription compte environ 15 p. 100 de Canadiens d'expression française. Les régions environnantes desservies par l'aéroport de Timmins comptent de 75 à 80 p. 100 de Canadiens francophones. Or, ceux-ci ont des liens naturels avec la province de Québec, avec Ottawa, avec Montréal et la ville de Québec. C'est là qu'habitent leurs parents et amis, et là où ils aimeraient se rendre, non pas à Toronto. Il y a donc là une injustice supplémentaire envers ces gens car, comme je l'ai déjà dit, le service des trains est lamentable et le devient toujours plus. Il n'est pas aussi bon qu'il y a cinq ans et bien pire qu'il y a dix ans.

Cependant, monsieur le président, le service aérien n'offre aucune compensation. En effet, les taux en sont excessifs et inabordables. Il en résulte qu'il faut soit recourir à ce service de train fort médiocre, soit courir les risques et périls d'un long trajet en automobile sur la grand-route, où l'on peut se faire tuer ou blesser.

Je le répète, monsieur le président, il s'agit là d'une situation injuste. Le problème n'est pas nouveau; je l'ai soulevé pendant que l'honorable Léon Balcer était ministre, lorsque le député actuel de Northumberland l'était et sous leurs successeurs au cours des années. Je

le signale de nouveau au titulaire actuel. Nous avons eu quelques exemples de sa diligence et de son efficacité. S'il a pu réunir les trois armes, il peut sûrement instaurer le bon sens et la justice quant au service de transport entre Timmins et la région d'Ottawa et de Montréal.

(Le crédit est adopté.)

20c. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains, de quais et de terminus, y compris des améliorations aux terminus appartenant à Terre-Neuve, et de navires et de matériel connexe, selon le détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut augmenter ou diminuer le montant du crédit à affecter aux entreprises inscrites séparément, $1.

(Le crédit est adopté.)

Services de l'air—

30c. Administration, fonctionnement et entretien, $844,000.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je ne voudrais pas faire un long exposé là-dessus, mais je me contenterai de résumer deux paragraphes extraits du journal *La Presse*—du mercredi 14 février. Après, je pourrai tout simplement demander à l'honorable ministre des Transports ce qui en est et quelles sont ses conclusions.

Alors, je cite cet article de *La Presse* qui a comme titre: «Pas d'argent pour Montréal, $9 millions pour Toronto», et comme sous-titre: «Après le croc-en-jambe à Dorval, Ottawa donne le coup de massue.»

C'est assez dur comme titre. Voici les deux premiers paragraphes de cet article de M. André Chénier, de *La Presse*:

Le ministre fédéral des Transports, M. Paul Hellyer, vient d'annoncer que des crédits de $9,000,000 serviront à assurer l'expansion de l'aéroport de Toronto qui s'agrandira notamment d'une nouvelle aérogare et d'un terrain de stationnement pouvant accueillir 1,500,000 passagers de plus par année.

Pour Montréal, ce n'est plus seulement le croc-en-jambe que constituait il y a deux mois la suppression de crédits destinés à aménager une nouvelle piste d'envol à l'aéroport international de Dorval: c'est maintenant un coup de massue asséné à l'aéroport le plus achalandé du Canada.

Monsieur le président, je ne m'oppose en rien à ce qu'on fasse des dépenses pour agrandir l'aéroport de Toronto. Plus Toronto se développera, plus je serai content. Mais si l'on enlève des crédits à Montréal pour les donner ailleurs, surtout si ces crédits avaient été prévus depuis deux ans pour l'aéroport de Montréal, alors je ne marche plus! Qu'on laisse à Montréal ce qui a été prévu pour l'agrandissement et l'amélioration de l'aéroport de Dorval, quitte à avoir d'autres crédits pour Toronto. A cela, je ne m'oppose pas.

[M. Martin.]

Je demande à l'honorable ministre des Transports ce qui est prévu pour Montréal. Peut-il nous donner une idée de ce qui doit se faire pour le développement de l'aéroport de Montréal, afin de la maintenir au pair avec le progrès, le rythme du développement de la circulation aérienne, l'augmentation du nombre de passagers, la grosseur des avions etc? J'aimerais obtenir une réponse de l'honorable ministre à ce sujet, et, ensuite, si j'ai des commentaires à faire, je les ferai.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, comme je l'ai dit publiquement depuis la parution de la nouvelle dans le journal, les dépenses pour les deux aéroports, à Toronto et à Montréal, durant les 20 prochaines années, seront presque identiques. En outre, cette année, des crédits sont prévus pour les installations supplémentaires requises à Montréal, afin de permettre à l'aéroport d'accueillir les jets géants qui entreront en service en 1970.

• (10.30 p.m.)

Si nous n'avons pas encore pu annoncer de plans précis prévoyant l'expansion immédiate de l'aéroport de Montréal, c'est parce que les ingénieurs chargés d'étudier la situation n'ont pas encore décidé si nous pourrions agrandir l'aéroport de Dorval pour qu'il réponde aux exigences des 20 prochaines années, si nous devrions construire un nouvel aéroport pour remplacer celui de Dorval, ou si nous devrions en construire un neuf, tout en continuant à utiliser l'aéroport actuel. Les conseillers techniques qui étudient la question ne nous ont pas encore fait de recommandations sur ces différentes possibilités. J'espère avoir leur rapport d'ici quelques semaines. A ce moment-là, naturellement, nous saurons ce qu'ils préconisent.

On nous a recommandé de ne pas construire la piste dans l'intervalle, même si nous disposions des crédits, ce qui n'est pas le cas actuellement. Je le répète, dès que nous aurons reçu le rapport des ingénieurs, nous saurons ce qu'il y a de mieux à faire pour satisfaire les besoins à long terme de la région métropolitaine de Montréal. Mon ami peut être assuré que cette question reçoit toute l'attention possible et que s'il regarde les dépenses des dernières années, il constatera que Montréal a reçu des crédits plus considérables que Toronto et qu'elle ne s'en est pas trop mal tirée.

Des voix: Honte.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. Lorsqu'il dit qu'en 1970, il y aura des pistes pour recevoir les aérobus géants, veut-il dire par là qu'une nouvelle piste sera construite pour les aérobus géants et les avions supersoniques comme le Concorde, par exemple, qui entreront en «opération» en 1971? Y a-t-il quelque chose de prévu à Montréal pour les avions supersoniques? Le Concorde, on le sait, est prévu pour 1971, à peu près. A ce moment-là, y aura-t-il une piste pour recevoir ces avions-là?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Les avions supersoniques ne seront pas prêts si tôt; ils n'entreront en service que quelques années plus tard. Les aérobus seront prêts en 1970 et nous serons alors en mesure de les utiliser.

M. Lewis: Quelques instants seulement pour soulever une question qui a été portée à mon attention. J'ignore combien de temps le ministre y a consacré, eu égard à ses autres occupations. J'ai reçu la visite de contrôleurs de la circulation aérienne mécontents parce que, selon eux, le deuxième tome du rapport du juge Robinson est resté en souffrance dans un bureau quelconque. Voilà du moins ce qu'ils m'ont dit.

On se souviendra qu'il y a environ deux ans, la nomination du juge Robinson comme commissaire spécial, chargé d'enquêter sur les griefs des contrôleurs de la circulation aérienne, a permis de conjurer la menace d'une grève de ces employés. Le juge a rédigé un premier rapport sur la question des salaires et un règlement satisfaisant a pu intervenir entre le ministère des Transports et les contrôleurs de la circulation aérienne.

On a publié il y a quelques mois un second tome; je ne l'ai pas lu en détail, mais je l'ai parcouru. Il renferme plusieurs instances visant à améliorer les conditions de travail des contrôleurs de la circulation aux aéroports et portant sur d'autres questions connexes. D'après les derniers renseignements, assez récents, que j'ai obtenus de l'Association des contrôleurs du trafic aérien, le ministère n'aurait presque rien fait pour mettre en œuvre les recommandations du juge Robinson. Je veux savoir si le ministre est en mesure de m'expliquer maintenant ce qui a été fait et ce qu'on se propose de faire pour donner suite à la demande, semble-t-il, raisonnable des contrôleurs du trafic aérien voulant qu'on applique—ou qu'on examine à fond avec eux—les recommandations du juge Robinson proposées dans le second tome de son rapport.

Ils se plaignent d'une autre chose. Il y a environ 125 contrôleurs adjoints de la circulation aérienne ayant toujours travaillé de concert avec les contrôleurs. Dans la reclassification qui s'effectue depuis un an ou deux, en vue de la négociation collective, quelqu'un a décidé que ces adjoints seront considérés comme des commis. Ils font donc partie du groupe des employés de bureau aux fins de la négociation collective et n'appartiennent plus au groupe des contrôleurs de la circulation aérienne, bien qu'ils travaillent dans un même endroit, et les aident au moyen des renseignements qu'ils recueillent et traitent.

Ces employés se sentent engagés dans une impasse, sans aucune perspective d'avancement et d'accession au contrôle de la circulation aérienne alors qu'ils acquièrent de l'expérience. Le crédit à l'étude ne devrait pas être adopté avant que ces deux plaintes fort légitimes soient signalées au ministre. La loi sur la négociation collective que le Parlement a adoptée en faveur de la fonction publique établit des groupes de négociation pour les consultations initiales; ce n'est que lorsque le premier contrat prendra fin que des changements pourront s'effectuer au sein de ces groupes.

Voici ce qui ne manquera pas d'arriver: Dans deux ou trois ans, lorsque la convention concernant ce groupe expirera, quelqu'un se présentera devant la Commission des relations de travail et demandera de changer cette unité de négociation. Entre-temps, certains usages auront cessé dans certains secteurs et seront bien ancrés ailleurs. C'est là, me semble-t-il, un exemple de relations ouvrières stupides. L'application de certains critères que je ne comprends pas—peut-être est-ce ma faute—a créé une situation des plus illogiques quant à ces adjoints.

Je ne comprends absolument pas pourquoi le ministre et son ministère ont fait si peu d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations du juge Robinson au sujet des conditions ouvrières et de questions connexes. Si le ministre possède quelques renseignements là-dessus, je le prierais de nous les transmettre.

L'hon. M. Hellyer: Je ne puis me rappeler exactement où en sont les choses, mais je sais que bon nombre des recommandations de ce rapport ont été appliquées ou sont en voie de l'être. D'autres qui exigent beaucoup plus de dépenses seront mises en œuvre aux termes du programme dès que nous le pourrons. Notre budget est limité, ce qui nous empêche de réaliser certains projets. Nous traversons

entre-temps une période d'austérité; nous sommes pénétrés de sa nécessité, mais elle ne nous affranchit pas de la responsabilité d'appliquer dans un délai raisonnable les recommandations que nous aimerions voir en vigueur.

• (10.40 p.m.)

M. Lewis: Que fera-t-on pour les adjoints?

L'hon. M. Hellyer: J'ignore la réponse à cette question, mais je l'examinerai volontiers.

M. Alkenbrack: Monsieur le président, le ministre revient de temps à autre sur les économies, mais nous avons beaucoup entendu parler des appointements du nouveau président de la Commission canadienne des Transports. Quel est le traitement du prédécesseur immédiat du ministre? Il dirige maintenant la Commission canadienne des Transports.

L'hon. M. Hellyer: On a dit sauf erreur que c'était $40,000, et les journaux ont cité ce chiffre.

M. Alkenbrack: Le ministre ne considère-t-il pas ce nouveau poste, créé commodément par l'ancien député libéral de Bonavista-Twillingate, comme un acte d'une extravagance inouïe, vu la triste situation financière du gouvernement et du pays en général? Je crois que son traitement n'est que de $5,000 de moins que celui du premier ministre, mais beaucoup plus élevé que celui du ministre des Transports. Le président de la Commission des transports est-il plus nécessaire au Canada et à son économie que le premier ministre ou le ministre des Transports? L'est-il plus que ce dernier pour les transports au Canada? Pourtant, son traitement est beaucoup plus élevé. A une période où nous devrions pratiquer l'économie, je pense qu'il s'agit là d'une nomination des plus extravagantes.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je pense que le premier ministre a signalé à l'époque que le président de la Commission canadienne des transports possédait toutes les aptitudes voulues pour ce poste. Plus que quiconque, il connaissait à fond la loi qui avait été adoptée, il comprend le domaine des transports, et je pense que ce fut là une bonne nomination. Quant aux traitements respectifs, mon ami comprendra, bien sûr, que nombre de ceux qui travaillent pour le compte du gouvernement du Canada, directement ou indirectement, recoivent une plus forte rémunération que le ministre et le premier ministre. Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

(Le crédit est adopté.)

[L'hon. M. Hellyer.]

40c. Subventions, contributions et autres paiements, selon le détail des affectations, $1.

(Le crédit est adopté.)

E—Conseil des ports nationaux—

75c. Paiement au Conseil des ports nationaux (sauf l'intérêt sur les avances approuvées par le Parlement et la dépréciation au titre des immobilisations) du déficit prévu pendant l'année civile 1967 dans l'exploitation du pont Jacques-Cartier, au port de Montréal, $53,000.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aurais quelque chose à dire au sujet du crédit 75c. Il s'agit du Conseil des ports nationaux, donc, du port de Montréal, et peut-être à un moindre degré, du port de Québec.

On se rend compte que dans le port de Montréal, quelque chose ne tourne pas rond. Cela ne va plus. Il y a des conflits qui ne se règlent pas entre les débardeurs et les armateurs. On parle de vols, de pillages sans bon sens dans le territoire du port de Montréal. On parle d'actes de violence, de chantage, de taux usuraire qui ont cours dans le port de Montréal. Il y a plusieurs commissions de nommer pour enquêter sur tout cela, sur les relations patronales et ouvrières. Plusieurs enquêtes ont été faites et, de plus en plus, on se plaint que le port de Montréal s'en va à la débandade.

Le ministre des Transports est au courant du problème. Le conseil du port de Montréal, ayant à sa tête le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Saulnier, est venu le rencontrer. Il y a un malaise grave qui risque de compromettre irrémédiablement le port de Montréal, son avenir et ceux qui en dépendent. Quand on se rend compte que le port de Montréal est un actif très puissant pour l'économie de la région, on ne peut pas laisser passer cela sans dire un mot.

Comme je sais que le ministre veut terminer l'étude de ses crédits ce soir, qu'il a hâte de partir faire sa campagne, je ne voudrais pas m'attarder pour lui exposer le problème. Je sais qu'il doit le connaître aussi bien que moi, et pour cette raison, je lui poserai simplement la question suivante: Son ministère a-t-il pris une décision concernant le port de Montréal, c'est-à-dire le placer sous une autorité unique?

Aujourd'hui, le Conseil des ports nationaux, de qui relèvent plusieurs ports au Canada, a autorité sur plusieurs ports. On ne prend pas de décision; tout marche à l'aveuglette. De plus en plus, on semble croire que la seule solution est une autorité unique pour le port de Montréal. Alors, j'aimerais savoir du ministre, sans entrer dans plus de détails,

quelles sont ses intentions, et quelles sont les décisions de son ministère à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, la question très compliquée du contrôle des ports est à l'étude en ce moment. Pour autant que je sache, il y a près de 25 ans qu'on ne l'a examinée à fond. Trois études à ce sujet, se poursuivent, dont la coordination sera opérée par notre ministère. Mon honorable ami le sait, la situation actuelle touche des ports soumis à l'autorité du Conseil des ports nationaux, des ports régis par l'administration des commissions locales et d'autres qui dépendent du ministère lui-même. Il reste à voir s'il vaut mieux s'en tenir à trois formules, comme dans le cas présent, ou si l'une d'elles seulement serait préférable ou enfin si quelque autre solution ne serait pas plus appropriée. En tout cas, on a l'impression qu'une plus grande participation locale à la direction des ports serait à considérer.

J'ai dit au Conseil du port de Montréal—je crois que c'est bien son nom—que nous avons commencé cette étude et que j'espérais que le rapport serait prêt dans trois ou quatre mois au plus tard. Je leur ai dit également que, dès qu'il serait prêt, je pourrais discuter plus à fond avec eux de la participation locale. Entre-temps, je ne veux prendre aucune mesure qui puisse préjuger des conclusions de l'étude parce que c'est un travail fondamental qui pourrait avoir des répercussions ou être mis en pratique dans d'autres parties du pays également. J'espère que, dans l'intervalle, nous pourrons garder le port ouvert, améliorer son fonctionnement. Puis, dès que le rapport sera prêt, nous serons en mesure de discuter avec les dirigeants montréalais toute modification de structure qui pourrait être justifiée.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aimerais demander à l'honorable ministre si ce sont des groupes ou des commissions spéciales qui enquêtent présentement sur le port de Montréal. L'honorable ministre a déclaré qu'il y a trois groupes qui font des enquêtes. Pourrait-on savoir quels sont ces groupes?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Oui, le Conseil des ports nationaux, la Commission canadienne des transports et mon ministère en font chacun une. Mon sous-ministre en fera la coordination afin de profiter des données des trois.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, il y a eu beaucoup d'enquêtes depuis huit ou neuf ans.

Il y a une dizaine d'années, le Conseil du port de Montréal faisait une enquête sur les vols au pont Jacques-Cartier. Un peu plus tard, de 1961 à 1963, le juge Norris a présidé une enquête sur les pratiques frauduleuses et la violence dans les ports des Grands lacs, du Saint-Laurent et de Montréal.

En 1966, lors de la grève des ports du Saint-Laurent, le juge Lippé avait recommandé une enquête sur ces abus. Et il n'y a pas tellement longtemps, on sait qu'un avocat de Montréal, Me Deschênes, a préparé, à la demande des autorités du port de Montréal, un rapport au sujet des vols, du pillage et de la fraude qui pouvaient exister dans le port.

Toutes ces commissions-là ont fait des rapports. Cela fait huit ans que l'on a des rapports. Cela fait huit ans que tout le monde le sait et que tout le monde le dit.

• (10.50 p.m.)

Aujourd'hui, trois autres organismes—le Conseil des ports nationaux, la Commission des transports et le ministère des Transports —font des études pour présenter des rapports. Le ministre nous dit: Espérons qu'entre-temps, le port continuera à se développer. Il ne se développe pas; la situation empire et est même devenue grave. Les armateurs, les syndicats, les membres du Conseil du port de Montréal, les propriétaires des compagnies maritimes se plaignent. Les plaintes viennent de partout.

Cela ne s'améliore pas au port de Montréal. Ils ont eu trop d'enquêtes, trop d'études. Il n'y a pas en assez de résultats, même quand les rapports ont été présentés. L'enquête Smith se poursuit présentement. Elle n'est pas incluse dans les trois enquêtes ou commissions dont a parlé l'honorable ministre des Transports. Le juge Smith poursuit une enquête, mais pendant ce temps, le port de Montréal s'en va à la ruine; la situation empire.

Tous, unanimement, se plaignent d'une chose: le manque d'autorité au port de Montréal. Il n'y a aucune autorité pour prendre les décisions, régler les problèmes et trouver les solutions.

Les quatre enquêtes que nous avons eues depuis huit ans ont toutes révélé—et la plus claire était celle de Me Deschênes—que ce qu'il faut, au port de Montréal, c'est une autorité unique pour remplacer le Conseil des ports nationaux.

L'honorable ministre a beau me dire qu'il y a trois commissions qui étudient la situation —il y en a déjà quatre qui ont présenté des rapports—cela ne me satisfait pas, parce que, entre-temps, la situation du port de Montréal se détériore de plus en plus. Je peux lui donner des exemples, lui citer quantité de rapports, de conférences faites par des personnes en autorité.

Je sais que le ministre veut faire adopter ses crédits ce soir. J'éviterai donc de lui citer tous ces exemples, mais je peux lui mentionner quantité de commentaires à l'effet que le port de Montréal s'en va à la ruine, entre autres, celui du président du Conseil du port de Montréal, M. Bacs qui, selon la page 3 de *La Presse* du mercredi 28 février 1968, exprime l'avis qu'il est de toute urgence de lancer une étude économique opérationnelle du port de Montréal afin d'ouvrir ses installations portuaires aux perspectives du XXe siècle et qui recommande l'application des rapports Picard et Deschênes. Le rapport Deschênes est mentionné là, mais on se contente de nous dire que le ministère est en train de faire d'autres études, alors qu'on en a déjà fait.

Alors, je me demande si le ministre pourrait nous dire quand les trois commissions qui enquêtent actuellement vont présenter leurs rapports? Est-ce que c'est dans un an? Le 13 février 1968, M. Paul Sauriol écrivait dans une éditorial publié dans *Le Devoir*, et je cite:

> Cela peut prendre un an ou deux avant qu'on ait le rapport de toutes ces études-là, et le problème demande une solution immédiate.

Alors, je demanderais au ministre s'il peut nous dire quand les études présentement en cours pourront donner des résultats? Quand pense-t-il être en mesure de prendre des décisions réelles? Quand aura-t-il rassemblé toutes ces études-là et pourra-t-il prendre une décision? En un mot, pourrait-il nous dire quand ces études-là seront terminées et quand la décision sera prise?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, nous parlons de choses différentes, bien qu'elles aient toutes trait au port. Les études dont parle le député portent sur les conditions de travail, le chapardage, etc. A propos de ce dernier, le Conseil des ports nationaux a pris des mesures extrêmement sévères pour lutter contre le vol, le chapardage, le chantage et les autres activités clandestines dans le voisinage du port. Elle a engagé des policiers hors ligne et je crois que nous aurons la situation bien en main d'ici peu.

Les rapports dont je parle ont trait à l'administration du port et aux services qui en sont chargés. C'est là une chose qui, à ma connaissance, n'a pas été étudiée depuis 25 ans. J'espère avoir les renseignements d'ici trois mois. Il devrait être possible alors de prendre une décision avec toute la diligence dont le gouvernement est capable, une fois le rapport remis.

M. Douglas: Monsieur le président, à cette heure tardive, je voudrais résumer ce que j'ai à dire en deux ou trois questions simples. La première porte sur le dépôt de documents touchant la correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet du port prévu à Roberts Bank. Le ministre peut-il dire si les documents seront déposés bientôt? En dépit de la déclaration du ministre l'autre jour, à l'appel de l'ordre du jour, bien des rumeurs contradictoires circulent sur les propositions réelles du gouvernement. Je ne demanderai pas au ministre de revenir là-dessus, mais si nous avions la correspondance, la position du ministre serait clairement établie et la province de la Colombie-Britannique en bénéficierait, là où son attitude n'a pas été pleinement comprise dans certains milieux.

Deuxièmement, je voulais demander si le ministre pourrait mettre à la disposition des députés, du moins, de ceux de la Colombie-Britannique, le programme qu'il se propose de suivre l'an prochain à propos de Burrard Inlet. Il nous serait utile. Je n'espère pas que le ministre l'expose mantenant, mais si nous pouvions obtenir les renseignements de son ministère, ce serait une économie de temps.

L'hon. M. Hellyer: En ce qui concerne la première question, il n'y a pas de raison de retarder les choses, mais je devrai me renseigner.

M. Douglas: Il faudrait peut-être obtenir l'assentiment du gouvernement de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Hellyer: Peut-être.

En ce qui concerne la deuxième question, j'ai reçu aujourd'hui un rapport de caractère technique, que je n'ai pas eu l'occasion d'examiner. Je ne puis donc renseigner mon ami. Mais j'espère pouvoir, avant longtemps, fournir des renseignements sur Burrard Inlet.

(Le crédit est adopté.)

77c. Paiement au Conseil des ports nationaux (sauf l'intérêt sur les avances approuvées par le Parlement et la dépréciation des installations permanentes) du déficit prévu pendant l'année civile 1967 dans l'exploitation du port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, $240,000.

(Le crédit est adopté.)

Office d'expansion économique de la région Atlantique—

92c. Subvention au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour l'aider à acquitter les frais d'exploitation de l'ancienne aciérie de la Dominion Steel and Coal Corporation Limited, à Sydney (N.-É.), $2,000,000.

(Le crédit est adopté.)

Commission canadienne des transports—

65c. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations, $1,768,690.

M. Barnett: Monsieur le président, j'ai quelques commentaires à faire au sujet du crédit 65c. Ils portent sur la politique adoptée pour établir les taux des subventions versées pour divers services. Les crédits présentement à l'étude sont le résultat de critères qui, je suppose, s'appliquent à toutes les demandes présentées au comité des transports par eau de la Commission canadienne des transports. On m'a donné à entendre qu'à certains égards, la politique suivie dans le passé ne permet pas d'assurer que les services visés par les subventions sont fournis par des navires capables de le faire.

On m'a dit que les divers critères servant à établir les tarifs ne considèrent pas suffisamment la dépréciation et l'épuisement pour permettre aux entreprises de maintenir en état les navires et de les remplacer au besoin. Afin d'illustrer ce point, j'aimerais vous parler particulièrement du crédit affecté au service de la côte ouest de l'île de Vancouver dont je puis parler en quelque connaissance de cause.

Il n'y a pas bien longtemps le ministère fédéral des Travaux publics a aménagé un nouveau débarcadère, qui a coûté environ $180,000. A ma connaissance, on n'a même pas consulté la compagnie qui se sert du débarcadère. Quand le débarcadère et le nouveau hangar à marchandises ont été mis en service, la compagnie a fait accoster une ou deux fois son navire au débarcadère, puis le capitaine a dit qu'il ne pouvait plus entrer ni sortir son navire. J'ai fait une petite enquête et la Commission des transports maritimes a envoyé un capitaine inspecteur qui a fait un trajet à bord du navire. Il a confirmé que le navire en question ne pouvait ni entrer dans le port ni en sortir sans danger. Quoi qu'il en soit, la dépense de $180,000 s'est révélée un mauvais placement de fonds fédéraux.

• (11.00 p.m.)

La compagnie en question a changé de mains depuis que le débarcadère a été aménagé, et je ne puis blâmer le directeur actuel pour cette situation déplorable. J'ai fait une petite enquête et j'ai étudié le registre des connaissements. Le navire est ce qu'on peut appeler sans crainte d'être démenti un vieux rafiot poussif qui manque totalement d'appareils modernes de pilotage convenant à la navigation côtière.

J'ai demandé à titre de curiosité pourquoi la compagnie n'échangeait pas ce navire pour un bâtiment neuf et moderne, convenant à la navigation difficile qui caractérise la côte ouest. D'après ce qu'on m'a dit, c'est une chose que la compagnie voudrait bien faire, mais à cause des conditions économiques, elle ne voit pas comment elle le pourrait. On pourrait en conclure que les subventions supplémentaires proposées ici sont ou trop élevées ou trop faibles.

Le ministre pourrait-il nous dire sur quel principe se fonde le programme de ces subventions? S'il n'est pas en mesure de le faire ce soir, peut-être pourrait-il s'engager envers le comité à faire étudier cette question de façon approfondie. Je pourrais citer un ou deux autres exemples pour montrer que d'autres armateurs font face au même problème. Ils me disent qu'ils sont en train de manger leur capital et qu'au rythme où sont payées les subventions, ils devront tôt ou tard interrompre le service parce que leurs bateaux ne pourront plus tenir la mer et qu'ils n'auront pu épargner assez d'argent pour les remplacer. Le ministre peut-il nous dire plus précisément ce qu'il en est?

L'hon. M. Hellyer: Pas pour l'instant, monsieur le président, mais je serai heureux de noter la question de mon ami.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

H—Commission canadienne des transports—

Comité des transports par eau—

110c. Nonobstant les restrictions de l'article 265 de la Loi sur les chemins de fer, versement d'un montant n'excédant pas $30,447.70, tiré de la caisse des passages à niveau et appliqué au coût de la reconstruction d'un pont autorisée par l'ordonnance nº 115089 de la Commission des transports du Canada, $1.

115c. Versements aux compagnies de chemins de fer conformément au paragraphe 2 de l'ordonnance nº 103860, datée du 23 février 1961, de la Commission des transports du Canada, lequel paragraphe autorisait les compagnies de chemins de fer à augmenter leur tarif-marchandises sur les chargements de blé pour l'exportation expédiés de certains ports de la baie Georgienne, des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent, au port de Montréal et aux ports situés à l'est sur le Saint-Laurent et sur la côte de l'Atlantique et lequel paragraphe avait été suspendu par un décret du conseil enjoignant aux compagnies de chemins de fer de garder en vigueur les tarifs qui étaient exigés et avaient été publiés le 30 novembre 1960, ces paiements devant compenser pour la différence entre ces tarifs en vigueur le 30 novembre 1960 et les tarifs de compensation approuvés par la Commission des transports du Canada, $104,500.

120c. Versements aux compagnies soumises à l'ordonnance nº 96300, datée du 17 novembre 1958, de la Commission des transports du Canada à l'égard de la période comprise entre le 1er avril 1966 et le 31 décembre 1966, afin de dédommager ces compagnies de toute diminution de leurs recettes brutes globales au cours de cette période, diminution qui, de l'avis de la Commission, s'est produite parce que ces compagnies ont maintenu une augmentation de 8 p. 100 de leur tarif-marchandises au lieu d'une augmentation de 17 p. 100, comme le permet cette ordonnance, $96,800.

L114c. Acquisition d'un appareil Twin-Otter pour le louer à la Leeward Islands Air Transport Limited, en conformité d'une entente conclue avec l'approbation du gouverneur en conseil, à un loyer qui permettra de rembourser la Couronne pour l'achat dudit appareil, et comportant une option pour l'achat dudit appareil nonobstant toute disposition de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, $1,000.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, au lieu de parler sur les quatre ou cinq crédits précédents, je vais m'en tenir au dernier. Je vais me limiter à deux minutes.

On dit souvent que le Québec a raison d'être mécontent. Le ministre, à l'heure actuelle, est en train de faire un tour d'horizon du pays et du Québec. Or, un des domaines où l'on a le plus raison d'être mécontent, c'est celui des transports. C'est un domaine qui relève de la juridiction fédérale dans bien des cas: les aéroports, le port de Montréal, le port de Trois-Rivières, le port de Québec, les chemins de fer Nationaux, Air Canada, le fleuve Saint-Laurent. C'est un champ qui relève du

[L'hon. M. Hellyer.]

ministère des Transports et c'est probablement celui dont on a le plus raison de se plaindre.

Que le ministre demeure ministre des Transports ou qu'il devienne premier ministre, je lui demande d'étudier en profondeur tous les problèmes qui peuvent exister dans le domaine du transport. Qu'il ne se trompe pas là-dessus; s'il veut faire plaisir au Québec, qu'il parle du transport, parce que c'est le domaine duquel on est le plus mécontent. Il n'y a pas d'améliorations, pas d'agrandissements, pas de navigation d'hiver sur le Saint-Laurent. Il y a bien d'autres choses.

Quiconque prend le train de 11 heures à Montréal pour se rendre à Ottawa ne rencontre que des employés qui ne parlent pas un mot de français. Il n'y a pas de bilinguisme entre Ottawa et Montréal. Je ne vois pas d'objection à ce qu'un homme ne parle pas le français, mais ne le mettez pas sur une ligne où tant de Canadiens français circulent! Que le ministre fasse enquête sur la ligne des chemins de fer Nationaux entre Montréal et Ottawa, surtout sur le train de 11 heures du soir; il verra qu'aucun employé ne parle le français. Ce n'est pas très agréable.

Air Canada a énormément amélioré la situation et je peux en féliciter les dirigeants. Le service européen, entre autres, s'est beaucoup amélioré. Je l'ai utilisé dernièrement pour me rendre en France et j'ai pu le constater. Je dois féliciter Air Canada à ce sujet.

Mais les chemins de fer Nationaux ne font rien. Que le ministre se dise bien que c'est probablement un des domaines les plus importants et duquel on est le plus mécontent à l'heure actuelle. C'est à lui-même d'apporter des solutions!

[*Traduction*]

(Le crédit est adopté.)

M. le vice-président adjoint: Cela complète l'étude des crédits supplémentaires du ministère des Transports.

Conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui et vu qu'il est 11 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

(La séance est levée d'office à 11 h. 10, en conformité d'un ordre spécial.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

1c 40c, 70c, 92c, 95c, L25c.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LTÉE

L5c.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

1c, 30c, 35c, 50c.

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

23c, 35c, 40c.

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA

20c, 25c, L92.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

5c, 6c, 10c, 15c.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2c, 3c, 5c, 15c, 20c, 30c, 40c, 65c, 75c, 77c 92c, 110c, 115c, 120c, L114c.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer que Leurs Honneurs ont nommé certains sénateurs à titre de membres du comité mixte spécial de la Commission de la capitale nationale.

LA PROCÉDURE

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) présente les 8e et 9e rapports du comité spécial de la procédure.

[*Remarque: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

LA HOUILLE

DÉPÔT D'UN ACCORD RELATIF AU BASSIN HOUILLER DE MINTO

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer une copie de l'accord intervenu ce matin entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, portant sur le bassin houiller de Minto.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

LES ANCIENS COMBATTANTS

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA COMMISSION DES PENSIONS

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer deux copies en anglais et en français du rapport du comité qui a examiné le travail et l'organisation de la Commission canadienne des pensions.

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Quand compte-t-il recevoir le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité nationale? Cette commission tient ses assises depuis des mois. Le premier ministre a-t-il une idée de la date à laquelle le rapport lui sera présenté?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé, il y a une quinzaine de jours, avec des membres de cette commission; on espère que le rapport sera terminé au début de l'été.

L'hon. M. Starr: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La Commission procédera-t-elle à des audiences publiques ou à huis clos?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'objet de ses discussions, si je ne me trompe la Commission a jusqu'à présent procédé à ses audiences à huis clos. Je me renseignerai pour savoir si elle compte tenir des audiences publiques.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES SERVICES MÉDICAUX AUX INDIENS—LE DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser deux questions au premier ministre. Me dirait-il tout d'abord s'il pourra déposer aujourd'hui un exemplaire de la lettre dont j'ai parlé hier, c'est-à-dire de sa lettre au premier ministre de l'Alberta en réponse à la sienne à propos des services médicaux pour les Indiens?

Deuxièmement, comme le gouvernement est apparemment résolu à ne pas saisir la Chambre du bill n° C-190 avant l'ajournement, le premier ministre pourrait-il nous fournir l'assurance, au nom de ses collègues...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député qu'il ne peut poser deux questions. Le protocole de la Chambre permet à l'opposition officielle de poser une question, puis aux autres partis d'en faire autant. Il serait plus réglementaire que le député pose la première question ou la deuxième, à son gré.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, puis-je laisser la première question de côté et passer à la seconde? (*Exclamations*)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pour ce qui est de la première question...

L'hon. M. Starr: Règlement.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question du député au sujet de l'échange de correspondance entre le premier ministre de l'Alberta et moi-même, dont il a parlé hier, elle a trait à la mesure législative sur l'assurance frais médicaux et pas spécialement aux services médicaux fournis aux Indiens. Je suis très heureux de déposer cette correspondance. J'en profite aussi pour déposer une communication adressée au premier ministre du Manitoba et dont il a été question la semaine dernière.

Je crois que mon ami parlait d'un télégramme du premier ministre de l'Alberta au sujet des services d'hygiène fournis aux Indiens. Je lui ai répondu provisoirement, le même jour, dans un télégramme, lui disant que je communiquerais avec lui sous peu et qu'une déclaration serait faite à la Chambre là-dessus prochainement.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelle a été sa réponse au télégramme qu'il a reçu du premier ministre de l'Alberta au sujet des services médicaux aux Indiens?

Le très hon. M. Pearson: Je ne l'ai pas devant les yeux, mais je ne vois aucun inconvénient à demander au premier ministre de l'Alberta si nous pouvons déposer les télégrammes échangés. Je disais dans le mien que j'espérais pouvoir lui donner une réponse sur le fond sous peu, mais que, en attendant, je ferais une déclaration ici, qui aiderait à dissiper les malentendus. Je pense avoir dit, car mon honorable ami semble avoir des doutes à ce sujet, que nous éprouvions des difficultés à aborder l'étude des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. Douglas.]

M. Douglas: Une autre question supplémentaire. Le premier ministre a-t-il informé le premier ministre de l'Alberta que le poste de la Santé nationale et du Bien-être social, dans les crédits supplémentaires, pouvaient être mis en discussion par le gouvernement n'importe quand, puisque la Chambre en était présentement saisie?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. A-t-il répondu au télégramme qu'il a reçu du premier ministre du Manitoba? Si oui, serait-il possible que cela soit déposé?

Le très hon. M. Pearson: C'était une lettre, monsieur l'Orateur, qui traitait de l'assurance frais médicaux, et je serai heureux de la déposer en même temps que la réponse au premier ministre de l'Alberta. Je pourrais le faire dès maintenant, avec votre permission.

M. l'Orateur: Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si, en face du malentendu dont a parlé le premier ministre, il a pu dissiper le malentendu dans l'esprit de la délégation indienne qui s'est réunie à Calgary à ce sujet.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui. J'ai trouvé ces personnes plus raisonnables que le député.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'hésite presque à interrompre la campagne de l'honorable ministre de l'Agriculture, mais je voudrais quand même lui demander s'il a l'intention d'annoncer bientôt la nouvelle politique laitière pour l'année 1968-1969.

M. l'Orateur: Je rappelle à l'honorable député que cette question a été posée il y a

quelques jours, et je crois que l'honorable ministre y avait répondu.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je vais poser ma question d'une autre façon ou comme question supplémentaire.

L'honorable ministre a-t-il l'intention d'annoncer la nouvelle politique laitière avant l'ajournement de la Chambre?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la politique laitière sera annoncée avant le 1er avril. Je ne suis pas encore certain de la date exacte.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA RÉUNION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Ma question s'adresse au premier ministre. Je me rends compte qu'il ne peut sans doute pas encore citer les noms des délégués canadiens qui assisteront à la conférence des ministres des Finances qui doit avoir lieu sous peu à Stockholm. La Chambre peut-elle compter sur l'annonce du programme de cette réunion et de la position du Canada quant aux difficultés auxquelles on attribue souvent nos ennuis internes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pour ce qui est de notre délégation—on a soulevé la question hier—le gouvernement a décidé que la délégation canadienne à cette conférence comprendrait MM. Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, Alan Hockin, sous-ministre adjoint des Finances et W. C. Wood représentant du Canada au sein du Conseil du Fonds monétaire international depuis plusieurs années et conseiller à la Banque du Canada.

Quant au fond de la question, la conférence de Stockholm, à laquelle prendront part les représentants de dix pays membres du Fonds monétaire international, fera suite aux négociations entamées, je crois, en septembre dernier au Brésil au sujet de l'établissement de droits de tirage au Fonds en vue de «compléter» l'or comme étalon d'échange.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ACTIVITÉ COMMUNISTE DANS LES PAYS LIMITROPHES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le premier ministre est-il présentement en mesure, ainsi qu'il l'a laissé entendre hier, de faire une déclaration sur l'expansion de la guerre au Vietnam?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le gouvernement n'ignore pas—et le député a pu s'en rendre compte par la presse—que depuis un certain temps d'assez nombreuses troupes nord-vietnamiennes se trouvent en territoire laotien. Cela inquiète de plus en plus le gouvernement royal du Laos et la Commission internationale, qui possède certaines responsabilités dans ce pays. Malheureusement, la Commission n'a pu exercer ses pouvoirs dans tout le Laos, car certaines régions sont sous le contrôle des communistes. Néanmoins, elle fait de son mieux pour étendre sa surveillance, et elle a rendu visite récemment à la ville de Saravane, dans le sud du Laos, qui avait été menacée d'une attaque par les forces communistes. Elle espère étendre ses visites à d'autres régions du Sud qui ont été menacées.

Pour ce qui est de la situation au Cambodge, le député sait que nous tentons de renforcer l'autorité de la Commission et d'accroître les services disponibles de sorte qu'elle puisse surveiller la frontière, et à cette fin des hélicoptères seraient essentiels. Il n'a pas encore été possible de mener à bonne fin les discussions sur l'accroissement de l'autorité et des services, mais les négociations se poursuivent dans ce sens.

Pour ce qui est de la Thaïlande, certains mouvements sporadiques dans une région suscitent beaucoup d'inquiétude.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE VERSEMENT DÉFINITIF DE LA CAMPAGNE AGRICOLE DE 1966-1967

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): J'aimerais poser une question au premier ministre ou au ministre suppléant du Commerce. La semaine dernière, le ministre du Commerce a dit qu'il ferait aujourd'hui une déclaration au sujet du dernier versement pour la récolte de blé de 1966-1967. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si la Commission canadienne du blé fera cette déclaration à Winnipeg aujourd'hui?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le ministre compte être à la Chambre aujourd'hui dans la soirée, j'imagine, et il espère que la Chambre l'autorisera alors à revenir à l'appel des motions afin de pouvoir faire sa déclaration aujourd'hui.

L'INDUSTRIE

L'AIDE FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE DE PÉTROLE DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourrait-il dire à la Chambre où en sont les négociations entreprises avec la British American Oil Company au sujet de sa demande de prêt pour construire une raffinerie dans le détroit de Canso?

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur, les discussions à ce sujet durent depuis plusieurs mois. La *British American Oil* a fait des demandes au gouvernement fédéral qui touchent plusieurs ministères dont ceux de l'Industrie et des Travaux publics et l'Office d'expansion économique de la région atlantique, par exemple. La compagnie a également fait des demandes au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Elle a aussi fait une demande qui touche DEVCO. Alors, nous ne pouvions pas mettre tout cela ensemble avant de connaître les demandes qui avaient été faites à la Nouvelle-Écosse.

Comme nous nous y attendions, les demandes faites à la Nouvelle-Écosse ont été, en partie, transmises au gouvernement fédéral qui, présentement, les étudie.

J'ai rencontré hier le président de la *British American Oil*. Je vais faire rapport à mes collègues du cabinet sur le résultat de cette rencontre, et j'espère que nous serons très bientôt en mesure d'annoncer la participation du gouvernement fédéral à ce projet.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE PRIORITAIRE DU BILL Nº C-190

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre. Puisque le gouvernement semble déterminé à ne pas nous faire reprendre avant le congé l'étude du bill nº C-190, sur les médicaments, le premier ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement entend poursuivre l'examen de cette mesure lorsque le Parlement se réunira de nouveau le 23 avril?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'hésite un peu à indiquer quelle sera notre attitude à ce propos parce que mon ami de Winnipeg-Nord-Centre a déclaré l'autre jour, si j'ai bonne mémoire, qu'une assurance de ce genre ne vaudrait pas le papier sur lequel elle serait écrite.

L'hon. M. Starr: Il se contenterait de n'importe quoi maintenant.

M. Knowles: Je crois avoir dit «ne vaudrait pas le temps qu'il faudrait pour l'énoncer.»

Le très hon. M. Pearson: Mais je le répète, monsieur l'Orateur, nous considérons ce projet de loi prioritaire, et ce n'est certes pas que nous soyons résolus à ne pas l'étudier. Au contraire, mais selon nous, comme nous l'avons dit, il faudrait attendre à la rentrée. Les Chambres ne seront pas prorogées, elles s'ajourneront. A notre retour—j'en ai parlé avec tous mes collègues du cabinet et avec certains plus particulièrement—deux projets de loi auront vraiment la priorité: la mesure en question et celle sur la négociation Kennedy, qui est urgente en ce qui touche les échanges commerciaux. A mon avis, nous devrions examiner ces deux mesures dès la rentrée, et mes collègues du cabinet sont d'accord là-dessus.

M. J. E. Walker (York-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Le premier ministre a-t-il également consulté le révérend Lloyd Henderson? (*Exclamations*)

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À L'INSTALLATION DE TABLES D'ÉCOUTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général en tant que ministre responsable de l'administration de la Gendarmerie royale.

Étant donné qu'à l'Assemblée législative du Québec, les députés, les ministres et même le premier ministre s'interrogent sérieusement sur la possibilité que les lignes téléphoniques soient pourvues de tables d'écoute, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il est au courant de ce problème, et si la Gendarmerie royale a quelque responsabilité dans cette affaire?

[*Traduction*]

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la Gendarmerie royale du Canada n'a pas connaissance des insinuations du journal. De toute façon, cette question relèverait des autorités compétentes de la province de Québec.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—LE REFUS DE L'EXTRADITION PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a reçu une réponse du secrétaire d'État de Washington à la note de protestation que le Canada a envoyée aux États-Unis par suite de leur refus d'extrader M. Hal Banks.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, la réponse est arrivée ce matin et je l'ai vue tout juste avant d'entrer ici. Dans sa note, le secrétaire d'État américain se dit d'avis qu'il ne peut revenir sur sa décision concernant l'extradition de Banks au Canada et qu'il n'y a pas lieu de soumettre à l'arbitrage le point de droit en cause.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le premier ministre accepterait-il que la note diplomatique du Canada et la réponse du secrétariat d'État soient portées en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Le très hon. M. Pearson: Oui, je pense qu'on devrait déposer ces documents, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, je crois qu'on a déjà rendu publique la réponse, à Washington. Sinon, nous allons demander la permission de déposer les notes échangées.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, au sujet d'Hal Banks, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention de poursuivre cette affaire et d'exposer fermement aux États-Unis les graves répercussions que pourrait avoir sur les relations internationales, le parti exceptionnel qu'a adopté le département d'État. Deuxièmement, si ce n'est pas là l'intention du gouvernement, optera-t-il pour demander à la Cour suprême des États-Unis de déterminer s'il devrait en appeler à cette cour de ce prétendu exercice de discrétion qui semble présenter une étrange analogie avec les difficultés éventuelles sur les Grands lacs?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué, j'ai reçu le texte de la note juste avant d'entrer à la Chambre. J'aimerais pouvoir en discuter avec mes collègues pour voir si nous devrions prendre des mesures et, si oui, ce qu'elles devraient être.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur j'aimerais savoir si les représentants du gouvernement des États-Unis ont laissé entendre qu'on prêterait peut-être une oreille plus favorable au Canada après les prochaines élections américaines?

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il considère que la dernière réponse du département d'État, à Washington, empêcherait le Canada de recourir à un arbitrage international?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, je ne le pense pas, si nous estimons que la démarche normale est de déférer la question à une cour internationale. Je crois savoir, cependant, que les États-Unis ont un droit de réserve, sous forme d'une clause d'option leur permettant de se réserver les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction intérieure des États-Unis. Ils pourraient invoquer cette disposition.

LA REMISE D'ASSIGNATIONS AU MINISTRE DE LA JUSTICE ET AU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question, dont il préférera peut-être prendre note. Peut-il nous dire si l'on a effectivement cité ou assigné le ministre de la Justice et le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à comparaître lors du procès de Pierre Vallières? Si oui, quelle est la réaction du gouvernement à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable. De toute façon le député reconnaîtra sûrement que ce n'est pas le moment de la poser.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'APPLICATION DES NORMES AMÉRICAINES AUX VOITURES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Des fonctionnaires de son ministère vérifient-ils régulièrement si les véhicules fabriqués en Amérique du Nord et vendus au Canada respectent les normes de sécurité prescrites par Washington pour les véhicules de 1968?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Il me faut considérer cette question comme un préavis, monsieur l'Orateur. Mon honorable ami sait que nous n'avons aucun

organisme chargé d'une telle vérification, mais les fabricants d'automobiles nous ont informés, au cours d'entretiens officieux, qu'ils s'en tiendraient aux mêmes normes. Je serais heureux de le vérifier et de le confirmer pour mon honorable ami.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Compte-t-il saisir le Bureau de revision des prix, organisme tant vanté que se propose de créer le gouvernement, de la hausse du prix des automobiles si elle découle des frais supplémentaires occasionnés par les dispositifs de sécurité?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, c'est à mon avis une question qui exige un examen. S'il y a lieu d'en saisir le Bureau, nous n'hésiterons certainement pas à le faire.

LES FINANCES

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresserait au ministre des Finances, mais, puisqu'il n'est pas là, le premier ministre pourrait peut-être nous donner la réponse. Comme des fonds sont requis d'urgence pour financer le matériel et les approvisionnements qu'exige le prochain ensemencement de printemps, le gouvernement songe-t-il à apporter des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, afin de l'appliquer au plus tôt?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'examinerai volontiers la situation. Je pourrais peut-être fournir une réponse le 23 avril.

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser. En examinant la situation, le premier ministre, à cause du besoin urgent, demanderait-il au ministre des Finances d'indiquer à la Chambre quand elle pourrait être saisie des modifications?

Le très hon. M. Pearson: Je vais m'occuper de la chose immédiatement.

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—LES CONGÉDIEMENTS MASSIFS AUX CHANTIERS MARITIMES DE LAUZON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, une question au ministre de l'Industrie. Sait-il qu'il y a des congédiements massifs à la Davie Shipbuilding Limited et à la George T. Davie Company de Lauzon (P.Q.) en raison du manque de commandes? Le ministre pourrait-il me dire aussi si l'on prévoit une aide aux nombreux chômeurs que compte cette petite ville du Québec?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Les congédiements ont été nombreux à la George T. Davie Company. Je suis heureux de vous informer que la situation s'est un peu améliorée depuis quelques semaines. La cession ou la vente de la George T. Davie Company, chantier naval adjacent à la Davie Shipbuilding Limited, a provoqué des difficultés quant au déplacement de l'effectif ouvrier en raison des règles d'ancienneté prévues dans les ententes syndicales.

Sauf erreur, on tente de concilier les règlements touchant l'ancienneté avec la continuité de l'emploi. Entre-temps, la Davie Shipbuilding Company cherche à obtenir des contrats commerciaux, et il est possible que le gouvernement lui confie certains travaux dans un avenir assez rapproché.

M. Lewis: Dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, qu'on ne tient plus compte de la sécurité, et qu'un grand nombre...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question complémentaire du député prête à controverse.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il appartient uniquement au syndicat de discuter du problème de l'ancienneté.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être m'en tenir à votre décision et reposer ma question autrement. Le ministre nous dirait-il si des employés ont été mutés de Lauzon à Montréal et, si oui, a-t-on tenu compte de leur ancienneté?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, les droits à l'ancienneté, leur applicabilité et leur mise en vigueur sont des questions qui relèvent du syndicat, et non de la compagnie. Des pourparlers ont lieu à cet égard, semble-t-il, entre le syndicat, ses sections et la compagnie.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre veut-il dire à la Chambre s'il a eu des consultations avec l'honorable député de Lévis hier?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES NARCOTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au solliciteur général s'il nous informera des mesures prises, sous l'égide de son ministère pour combattre le trafic accru des narcotiques, spécialement de la marijuana, et du recrutement de jeunes gens et d'étudiants pour distribuer ces drogues.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer le député que j'ai voulu répondre longuement à une question semblable du député de Red-Deer, mais que je me suis finalement soumis à monsieur l'Orateur, qui a décidé que cela était inopportun. Je serais heureux d'envoyer au député une copie de la réponse que j'ai donnée à cette occasion.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il songé à instituer une Commission pour enquêter d'urgence sur les effets et les propriétés de la marijuana, sur ses conséquences sociales et ses répercussions physiques et psychologiques sur les jeunes, vu que nous avons maintenant besoin de renseignements plus complets au sujet de cette drogue?

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député que c'est une question très importante. En toute déférence, je soutiens toutefois qu'elle relève plutôt de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, je vais suivre le conseil du solliciteur général et demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si le gouvernement...

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Il n'est pas nécessaire de répéter la question.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu la question et je serai heureux de l'examiner sérieusement.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre quelles mesures il entend prendre pour corriger ce manque de résolution et de courage dont le ministre de la Justice a parlé à St-Jean de Terre-Neuve, hier, en évoquant les obstacles à un fonctionnement harmonieux de la Confédération.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il parlait sans doute de l'opposition.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il, au nom de tous les Canadiens, exprimer à Radio-Canada l'espoir que si le 6 avril, le match de hockey de la coupe Stanley coïncide avec un autre événement sportif le match sera enregistré sur ruban magnétoscopique et présenté plus tard dans la soirée?

Le très hon. L. P. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous faisons tout notre possible pour que ces deux grands événements nationaux n'entrent pas en conflit.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, le premier ministre ne sait-il donc pas que Radio-Canada a déjà annoncé son intention de diffuser le match malgré tout?

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme les Sioux de la réserve Griswold, au Manitoba, ont déclaré qu'ils devraient peut-être solliciter de l'aide à l'étranger si la politique du gouvernement ne changeait pas, pourrais-je demander au ministre s'il a une idée de la source à laquelle ils vont puiser.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LES INITIATIVES DU CANADA POUR METTRE FIN À LA GUERRE CIVILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, hier, j'ai demandé au premier ministre, au sujet du gouvernement du Biafra, si les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures avaient reçu l'ordre d'éviter tout contact avec les hauts représentants de ce pays. Comme il l'a indiqué hier, le premier ministre a-t-il aujourd'hui la réponse à cette question?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. On m'informe qu'aucun ordre n'interdit aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures tout contact avec des hauts représentants de la

région dite sécessionniste du Biafra. Toutefois, il est d'usage de tenir les discussions officielles avec les représentants du gouvernement reconnu. Dans le contexte nigérien, l'unique gouvernement reconnu par le Canada est celui de Lagos. Cette règle ne s'applique pas aux pourparlers officieux entre des Nigériens du Biafra et des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

Deux initiatives ont été prises en vue de tels pourparlers. Si elles n'ont pas réussi, ce n'était pas à cause d'ordres qui auraient été donnés dans ce sens, mais parce que les fonctionnaires intéressés n'ont pu rencontrer les représentants à l'heure indiquée.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé, vendredi dernier, si le gouvernement avait fait des démarches auprès des Nations Unies pour que la Commission des droits de l'homme se rende au Nigéria en vue d'enquêter sur la légitimité de l'un ou l'autre des gouvernements et sur la situation tragique, alors que des milliers de personnes ont trouvé la mort ces derniers mois. Le premier ministre a-t-il vérifié si nous avions pris une telle initiative?

Le très hon. M. Pearson: Je me suis renseigné, mais je n'ai pas encore reçu ce renseignement. Si je le reçois pendant les vacances, je le transmettrai à mon honorable ami.

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LE VATICAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Je lui promets que ce sera ma dernière cette semaine, peu importe ce qui arrive. Sans vouloir lui proposer de faire de nouvelles contributions au bon accord entre les nations avant un certain événement en avril, puis-je demander au premier ministre si l'on songe activement à établir des relations diplomatiques en bonne et due forme avec la Cité du Vatican?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a environ quatre ans et demi, je crois, j'ai dit que la question était à l'étude.

LA PÊCHE

LA CHASSE AU PHOQUE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION DÉTAILLÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser une question au ministre des Pêcheries. En

[Le très hon. M. Pearson.]

son absence, un autre membre du cabinet pourrait peut-être la prendre pour préavis. Eu égard aux articles et aux photographies qui ont paru dans la presse britannique de ce matin, et qui blâment en quelque sorte les méthodes barbares employées pour la chasse au phoque au Canada, le ministre ou le gouvernement songent-ils à faire au plus tôt une déclaration détaillée quant à la situation actuelle.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme les autres députés, j'en suis sûr, j'ai déjà remarqué ces articles, et je me suis renseigné.

LES PORTS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES AMÉNAGEMENTS DE ROBERTS BANK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, vu la grande urgence de la question et son incidence sur toutes les régions du Canada, le ministre des Transports peut-il nous dire quand il sera en mesure de faire une déclaration au sujet de l'aménagement Roberts Bank?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà faite. Le travail avance et nous serons en mesure de faire l'appel d'offres sous peu et ce nouveau grand port maritime sera accessible dès la fin de mars 1970 quand les contrats avec les Japonais entreront en vigueur.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement de la Colombie-Britannique a été consulté dans tous les détails et d'une façon suivie?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, nos consultations sont fréquentes et approfondies.

L'AGRICULTURE

LA DINDE—LA PROTECTION DE L'ÉLEVEUR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, comme le ministre de l'Agriculture est attendu de toute urgence à Regina, je voudrais adresser ma question à son secrétaire parlementaire, qui voudra peut-être la tenir pour préavis. Le ministre exposera-t-il la politique de son ministère en vue de protéger les éleveurs de dindes canadiens contre les pressions extérieures nuisibles à l'industrie locale?

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement tiendra compte de la suggestion constructive du principal Escott Reid, qui a demandé qu'après la Conférence des premiers ministres du Commonwealth, le Canada invite les ministres des Affaires extérieures des pays du Commonwealth à se réunir pour discuter de l'aide extérieure, du Vietnam et d'autres questions internationales importantes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà communiqué avec M. Reid à ce propos. Après sa déclaration, j'ai dit que c'était là une suggestion constructive, comme mon ami l'a dit. J'espère que quelqu'un pourra y donner suite.

L'HABITATION

LE RETRAIT DES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE DU DOMAINE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Finances, mais en son absence facile à comprendre, j'aimerais l'adresser au premier ministre. Un porte-parole des compagnies d'assurance-vie a déclaré qu'elles songeaient à abandonner le domaine des prêts hypothécaires sur les logements unifamiliaux et les maisons, pour le laisser aux banques. Le gouvernement a-t-il pris note de cette déclaration qui, si l'on y donnait suite, aurait pour résultat de réduire davantage les fonds disponibles pour l'habitation, et que compte-t-il faire à ce sujet?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrai me renseigner, car je n'ai pas vu cette déclaration.

LE TAUX D'INTÉRÊT LNH POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1968

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor s'il est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet des taux d'intérêt LNH?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le taux d'intérêt maximal exigible pour les prêts LNH au cours du deuxième trimestre de 1968 sera fixé le 1er avril grâce à une formule au fonctionnement automatique. Il s'agit du taux moyen qui s'applique aux obligations d'État à long terme pour les quatre derniers mercredis de mars, plus 2¼ p. 100. L'article 4 de la loi nationale sur l'habitation établit le fondement de cette formule.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AUX TROIS DÉPUTÉS ENTRÉS À LA CHAMBRE IL Y A 28 ANS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre: lui a-t-on rappelé que l'honorable député d'Algoma-Ouest (M. Nixon), le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) et le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ont été élus pour la première fois à la Chambre il y a 28 ans aujourd'hui. (*Applaudissements*)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je regrette qu'on ne me l'ait pas rappelé, monsieur l'Orateur, car j'aurais pu alors souligner comme il convient l'importance de ce jour, ainsi que les services rendus dans cette enceinte, au cours de ces années, par ces trois membres distingués de la Chambre des communes. (*Applaudissements*)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES MÉDICAMENTS—LA RUMEUR D'UNE MAJORATION DES PRIX LE 1er AVRIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle découle de la nouvelle publiée aujourd'hui selon laquelle les prix des médicaments augmenteraient en avril conformément aux nouvelles listes de prix des fabricants. Le ministre pourrait-il étudier la situation, qui souligne la nécessité d'une nouvelle mesure législative visant les prix des médicaments?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'OPPORTUNITÉ DE SUBVENTIONS À L'ACRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture est-il en mesure de répondre à ma question d'hier et à celle de jeudi au sujet de l'aide aux producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard?

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des instances qu'on aurait faites. Je vais me renseigner et j'informerai le député en conséquence.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DES INDEMNITÉS POUR LES ANIMAUX ABATTUS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également poser une question au secrétaire parlementaire de l'honorable ministre de l'Agriculture.

Est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier?

[*Traduction*]

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

LA TÉLÉVISION

LA RÉCEPTION DES ONDES À ULTRA-HAUTE FRÉQUENCE PAR LES NOUVEAUX APPAREILS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre si, par suite des récentes modifications apportées à la loi sur la radio, un règlement a été ou sera publié sous peu en vue d'exiger que tous les nouveaux téléviseurs vendus au Canada puissent capter les ondes à ultra-haute fréquence?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Pas encore, monsieur l'Orateur, mais je présenterai une proposition en ce sens au gouvernement d'ici quelques jours. Le gouvernement devra l'examiner et une annonce sera faite en temps voulu.

[L'hon. M. MacEachen.]

LES COMMUNICATIONS

L'ÉTUDE SUR LES SATELLITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dans le même ordre d'idées, puis-je demander au ministre où en est l'étude sur les satellites entreprise par le cabinet? Quand recevrons-nous un rapport à ce sujet?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Elle avance très bien, et je puis dire, au nom du ministre responsable, le ministre de l'Industrie, qu'une déclaration sera faite dans un jour ou deux.

M. Bell: Le ministre n'aimerait-il pas faire une déclaration quelconque pendant qu'il détient le portefeuille des Transports?

L'hon. M. Hellyer: Mon ami n'a pas écouté attentivement.

LES FINANCES

L'EXODE PRÉSUMÉ DE CAPITAUX CANADIENS D'INVESTISSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant ou, s'il n'existe pas, au premier ministre. Lui a-t-on fait part de la déclaration du président de la Bourse de Montréal, selon qui les capitaux canadiens d'investissement sortent du pays à une allure alarmante? Le gouvernement est-il d'avis que c'est vrai?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question n'est pas recevable.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, m'autoriseriez-vous à poser ma question sous une autre forme pour demander au premier ministre si le gouvernement envisage de prendre des mesures spéciales pour enrayer la sortie des fonds canadiens d'investissement qui prend des proportions critiques.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en répondant à cette question il ne faudrait pas en déduire que j'admets que la sortie des capitaux atteint des proportions critiques. Je me renseignerai volontiers.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Tardif.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'étude des crédits supplémentaires (C) pour 1967-1968. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, crédit 20c.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

20c. Administration, fonctionnement et entretien, $2,450,000.

M. Knowles: Monsieur le président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fera-t-il maintenant une déclaration sur les services de santé fournis aux Esquimaux et aux Indiens?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, j'ai une courte déclaration à faire à ce sujet. Comme l'a dit le député de Peace-River, j'ai eu l'occasion, durant mon voyage dans l'Ouest, en fin de semaine, de rencontrer quelques groupes d'Indiens, et mes paroles les ont beaucoup calmés. J'espère qu'elles auront le même effet cet après-midi sur le comité des subsides.

Je voudrais dire deux mots. Certains députés et des tiers ont soulevé la question des services fournis par les divisions des services de santé des Indiens et du Nord, et j'ai promis aux députés que j'examinerais la chose et ferais une déclaration. J'aimerais le faire dès maintenant.

Le gouvernement a pu remettre à l'étude la question des services de santé pour les Indiens et les Esquimaux, qu'ont soulevée certains députés et d'autres personnes. Comme on l'a déjà dit, les prévisions budgétaires à cette fin, pour l'année financière 1968-1969, sont supérieures à celles de l'année en cours. Je puis assurer également aux députés que les services actuels seront maintenus au cours de l'année prochaine, et que nous ne permettrons pas qu'ils se détériorent.

Si l'on constate, au cours de l'année, qu'il est impossible, à cause de l'accroissement de la population et des frais croissants, de maintenir au moins les services à leur niveau actuel, le gouvernement s'engage à fournir les sommes nécessaires à cette fin. Mes fonctionnaires ont été priés de réexaminer toutes les directives afin de s'assurer qu'il y est bien précisé qu'au cours de la prochaine année financière, le ministère accordera la même attention et les mêmes soins médicaux que cette année à tous les Indiens et à tous les Esquimaux.

La Direction des services de santé des Indiens et du Nord consulte ses directeurs régionaux pour que si les directives qu'elle a envoyées ne rejoignent pas cette politique elles soient modifiées afin de dissiper sans retard tout malentendu à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le ministre a-t-il dit qu'on a transmis des directives?

L'hon. M. MacEachen: Oui.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, nous avions hâte d'entendre le ministre faire une déclaration sur cette question importante. La première question qu'on lui a posée là-dessus remonte au 7 mars dernier.

J'ai déclaré ce jour-là au ministre que s'il allait amputer les services de santé offerts à notre population autochtone, comme l'avaient évoqué plusieurs autres sources, il se trompait dans son ordre de priorités. Nous avons aussi invité le ministre à faire sans délai une déclaration pour dissiper le malentendu mentionné par le député des Territoires du Nord-Ouest et qui existait à travers le pays. Hélas, le ministre a choisi d'attendre jusqu'à la veille de l'entrée en vigueur des coupures budgétaires pour faire une déclaration susceptible de tirer les choses au clair.

• (3.20 p.m.)

Ma question faisait suite à un débat tenu vers la fin de février au Conseil des Territoires du Nord-Ouest et au cours duquel les membres du Conseil et le directeur des services de santé du Nord, M. Butler, avaient évoqué la menace de coupures importantes dans ces services. Cette menace arrivait au moment où des problèmes sanitaires intolérables sévissaient parmi la population indienne et esquimaude, et elle ne pouvait qu'entraîner les vives protestations que nous entendons depuis quelques semaines.

La déclaration du ministre était brève et j'espère qu'elle a supprimé certaines des précisions énoncées dans les directives envoyées dans tout le pays par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je veux vous lire des extraits de certaines de ces directives. Je veux aussi obtenir du ministre l'assurance que les mesures ont été changées car si nous devons répondre aux protestations qu'elles ont soulevées, non seulement à la Chambre, mais encore chez les Indiens et parmi des

groupes de citoyens de toute appartenance, il nous faut l'assurance que les directives émanant des bureaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont été révoquées.

J'aimerais mentionner une directive datée du 4 mars et qui émane du bureau du ministère susdit à Edmonton. En voici une partie:

La politique de notre ministère est fondée sur le principe qu'il ne lui incombe pas, du fait des statuts fédéraux, la responsabilité de financer les services personnels de santé fournis aux Indiens.

Est-ce là toujours l'attitude du ministre? Comme le très honorable député de Prince-Albert l'a signalé hier, il n'existe peut-être pas de disposition dans la loi, mais il y en a certainement une dans les traités, notamment, dans le sixième, la clause sur les médicaments, appliquée jusqu'à l'émission de cette directive il y a quelques semaines.

La directive précisait en outre:

Cette année on réduit nos moyens d'aider les Indiens à payer leurs frais médicaux, d'hospitalisation, de transport aller-retour aux centres médicaux et de médicaments. Notre ministère aidera seulement les Indiens capables d'établir qu'ils sont eux-mêmes sans ressources et ne peuvent obtenir de l'aide de leur bande, ou d'une agence provinciale de bien-être ou de santé.

J'espère que la déclaration faite par le ministre aujourd'hui renverse cette décision tout à fait contraire aux principes de justice et de moralité en ce qui concerne le traitement des autochtones. La directive contenait même un passage sur la tuberculose, maladie qui tue une grande partie de notre population indigène. On le trouve à la page 2:

Pour ce qui est du dépistage de la tuberculose, voici nos instructions:

A compter du 1er avril 1968, il faudra partager de plus en plus avec les provinces la responsabilité du contrôle de la tuberculose.

La directive visait même les maladies mentales, car on y lit ceci:

Il faudra, à compter du 1er avril 1968, cesser le dépistage actif parmi les Indiens.

Puis, à la page 3, je lis ceci:

Des restrictions budgétaires seront imposées aux médecins qui fournissent des services aux Indiens. Il faut espérer que les Indiens qui habitent les réserves ne continueront pas d'être exclus du régime de santé de l'Alberta, comme c'est le cas actuellement.

C'était laisser entendre, bien entendu, que le fardeau devait retomber sur les gouvernements provinciaux. En outre, j'ai reçu une directive adressée à tous les chefs de conseils de bande dans tout le pays et qui renfermait les mêmes instructions: les services de santé seraient diminués. Celle que le bureau de district du Manitoba de la Santé nationale et du Bien-être social émettait le 6 mars disait:

A cause des crises financières auxquelles fait face le gouvernement du Canada, le Parlement a dû réduire les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'espère qu'on a également corrigé cette impression, car ce n'est pas le Parlement, mais bien le gouvernement du Canada qui a rogné les crédits. Comme le député de Saint-Hyacinthe-Bagot me le rappelle, c'était le gouvernement libéral. Telles sont les instructions reçues par les chefs indiens et les conseillers des Indiens partout au Canada, qui ont provoqué les protestations que nous entendons d'un bout à l'autre du pays depuis quelques jours.

Le dernière réunion a eu lieu à Winnipeg hier soir. Je comptais assister à cette réunion où une foule de plus de 200 citoyens s'étaient assemblés pour protester contre cette mesure du gouvernement. Je le répète, je comptais y être mais malheureusement l'obstruction N.P.D. à Ottawa m'en a empêché. Nous n'avons pu obtenir des renseignements de première main de ce qui s'est passé, mais selon les nouvelles à la radio, les gens protestaient aussi énergiquement que les divers groupes indiens du pays contre l'injustice de ce programme de santé.

Ce qui est arrivé découle, bien entendu, du manque de communications typique entre les divers ministères du gouvernement actuel autant que de l'absence totale de consultations avec les autorités provinciales sur lesquelles le ministre et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social tentent de se décharger du fardeau des services de santé assurés aux Indiens. C'est un des vastes domaines où, à l'heure actuelle, on fait preuve de négligence envers nos autochtones: celui des communications et des consultations, qui sont insuffisantes.

J'ai demandé au ministre des Affaires indiennes s'il était au courant de ces directives, mais il ne l'était pas. Il est le ministre responsable des intérêts de nos Indiens et Esquimaux. Il n'est pas étonnant, monsieur le président, que les Indiens persistent à parler d'un écart de crédibilité et d'affirmer que l'homme blanc a la langue fourchue du serpent. J'espère que nous pourrons entrer en consultation avec les provinces et entamer des négociations, afin que, si le gouvernement d'Ottawa veut se départir de cette obligation traditionnelle, il ne le fasse pas de façon abitraire, mais selon ce que le premier ministre

avait coutume d'appeler le fédéralisme coopératif. A plusieurs reprises, les premiers ministres de l'Alberta et du Manitoba ont demandé des consultations. Afin d'éviter de nouveaux échecs de ce genre, j'espère que les réunions entre Ottawa et les gouvernemnts provinciaux, concernant les Affaires indiennes, auront lieu le plus tôt possible.

• (3.30 p.m.)

Je préconise aussi que le comité des affaires indiennes soit reconstitué pour lui permettre de s'attaquer à certains des problèmes qui ont surgi à l'avant-plan par suite de cette mesure qui illustre bien la sottise du gouvernement ces dernières semaines. Il y a plus d'un an que ce comité ne s'est pas réuni. On avait promis de le rétablir au début de la présente session. J'ai ici devant moi un communiqué de la *Presse canadienne* daté du 18 mars 1967 qui se lit comme suit:

> Le comité des affaires indiennes de la Chambre des communes a convenu, vendredi, d'appeler à comparaître devant lui les fonctionnaires de l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent afin de répondre aux revendications des Indiens qui se plaignent de ce que cette administration ne respecte pas les accords en vertu desquels elle a acquis, il y a près de 10 ans, des terres dépendant des réserves.
>
> Le président Milton Klein (lib.), de Montréal-Cartier, a déclaré que si les griefs que le comité a entendu exposer le mois dernier étaient fondés —et il pensait qu'ils l'étaient—«la situation était scandaleuse».
>
> Les débats de vendredi ont surtout porté sur la nécessité de visiter les réserves indiennes de tout le pays.

Je le répète, monsieur le président, cet article remonte à un an. Et pourtant, nous nous demandons pourquoi la population indienne est déçue.

M. Barnett: Monsieur le président, le député permettrait-il une question au sujet de ses remarques? Se rappelle-t-il que le comité avait établi un programme de visites aux réserves de la Colombie-Britannique, qu'on a soudainement annulées sans dire pourquoi?

L'hon. M. Dinsdale: Oui, monsieur le président. C'est là où je veux en venir. Si les Indiens gémissent et se plaignent, comme les en accuse le ministre des Affaires indiennes, ils ont bien raison, parce que le gouvernement actuel ne s'occupe pas de leurs problèmes fondamentaux.

Nous sommes heureux de la déclaration du ministre, bien qu'elle ne fournisse aucune précision. J'ose espérer que, par suite des mesures à venir, le gouvernement ne sera pas accusé de se dédire, comme il l'a été déjà, ce qui a produit un climat de désenchantement et, je le répète, ce qui a amené nos amis indiens à dire: «Le Blanc a la langue fourchue».

M. Rynard: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. D'abord, étant donné que le régime fédéral d'assurance frais médicaux entre en vigueur le 1er juillet, j'aimerais savoir ce qui arrivera aux Indiens, en ce qui concerne les soins médicaux, dans les provinces qui sont financièrement incapables d'adhérer au régime. Le gouvernement de l'Ontario devra-t-il payer la note de tous les soins donnés aux Indiens après le 1er juillet? D'après le règlement actuel de l'OMSIP, tous les Indiens de la province qui reçoivent des prestations sociales peuvent jouir de soins médicaux que défraie le gouvernement provincial. Ceux qui touchent de faibles revenus—et l'Indien n'est pas de ceux qui ont un revenu élevé—devront également jouir de soins médicaux subventionnés, ou la province devra payer les soins en entier. Ce sera un fardeau supplémentaire pour les provinces qui n'adhèrent pas au régime d'assurance frais médicaux, si le ministre ne rembourse pas aux provinces intéressées les cotisations perçues en vertu du régime.

En outre, qu'adviendra-t-il de tous les Indiens d'Ontario, ou de toute autre province, quant à cela, qui sont soignés par des médecins qui ont conclu un contrat avec le gouvernement fédéral? Soit dit en passant, je pourrais féliciter le ministre du tarif modique qu'il a obtenu pour la plupart des services de ces médecins. L'un d'eux m'a dit qu'il avait reçu le traitement princier de $250 par mois. Cela couvre tous les services, à l'exception des services hautement spécialisés. En l'occurrence, la réserve était à 17 milles de son lieu de résidence, et il devait franchir un cours d'eau de deux milles pour s'y rendre. Il répond à des appels sept jours par semaine: appels d'urgence, visites au bureau et ainsi de suite. Comme la réserve compte presque 500 Indiens, elle constitue réellement un village. Si, d'une façon ou d'une autre, le ministre ne maintient pas ces contrats, qu'adviendra-t-il des Indiens?

Deuxièmement, le ministre n'estime-t-il pas qu'en un grand nombre de cas, il faudrait relayer ces médecins? Par exemple, ils n'ont pas de congés et ne peuvent en accumuler; de plus, ils ne bénéficient pas d'un régime de pension. En Ontario, l'OMSIP prévoit une prime d'environ $10 par mois. Alors, si l'on divise par 500 Indiens les honoraires de $250

par mois que j'ai mentionnés, monsieur le président, on conclut qu'ils reçoivent leurs services à un taux bien raisonnable. A tout calculer, cela revient probablement à moins de la moitié du coût de l'assurance frais médicaux. Je pense que le ministre devrait étudier l'affaire et la discuter avec les ministres de la Santé, des provinces qui n'ont pas de régime d'assurance frais médicaux.

Dans l'ensemble, monsieur le président, l'engagement de ces médecins non pas sur une base d'honoraires pour les services rendus mais pour un traitement mensuel s'est révélé assez satisfaisant. Ainsi, les Indiens ont eu des services qu'ils auraient vraisemblablement eu de la difficulté à obtenir vu la pénurie de médecins au Canada aujourd'hui. D'autre part, le jour où ces médecins prendront leur retraite d'eux-mêmes ou sur l'initiative du gouvernement, comment le ministre garantira-t-il des services médicaux aux Indiens qui vivent loin des villes? Même les habitants des villes ne cessent de souligner combien il est difficile aujourd'hui de trouver un médecin, un samedi, un dimanche ou un jour de congé. La plupart d'entre eux doivent se rendre à l'hôpital même pour se faire traiter. C'est sûrement là une façon rétrograde d'assurer des services aux Indiens.

J'aimerais aussi demander au ministre s'il s'est mis en communication avec les représentants d'associations médicales, les universités, les écoles de médecine et les ministres provinciaux de la Santé, ou les a rencontrés pour étudier la possibilité de garder les écoles de médecine ouvertes pendant les vacances d'été. Il manque environ 2,000 médecins au Canada; cela constitue une véritable crise. Il n'y a tout simplement pas de raison valable pour expliquer que les Canadiens ne reçoivent pas aujourd'hui de meilleurs services médicaux. Je le répète, nous entendons parler de tant et plus de gens qui doivent se rendre aux services d'urgence des hôpitaux pour recevoir les soins dont ils ont besoin.

• (3.40 p.m.)

Je dis que cela n'est pas satisfaisant. Les Canadiens financent nos universités et écoles de médecine, et je prétends qu'ils devraient recevoir les soins auxquels ils ont droit. Si nous tirions parti des avantages de la télévision en circuit fermé dans nos écoles, le nombre de nos diplômés en médecine s'accroîtrait de 50 p. 100 si elles fonctionnaient tout l'été. Les services actuels ne sauraient tout simplement être imputables au médecin surchargé de travail. Si je signale la chose au ministre, c'est à cause de la pénurie actuelle de médecins, et lorsqu'on songe à ce qui a été fait depuis trois ou quatre ans, on doit bien se dire qu'on n'a pas fait grand-chose pour résoudre la crise. Moi aussi je demande: Que deviendront nos Indiens? Qui paiera leur régime OMSIP?

[M. Rynard.]

M. Douglas: Monsieur le président, il y a longtemps que nous n'avions pas entendu un tel tollé général s'élever dans toutes les classes de la population, à la suite de l'annonce de la réduction des services médicaux destinés aux Indiens. Cela démontre le civisme des Canadiens. J'ai reçu des télégrammes de chefs religieux, de médecins et de ceux qui s'intéressent aux problèmes des Indiens et des Esquimaux. Il est clair que les Canadiens ont été émus de l'initiative répréhensible du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui réduit les services de santé destinés aux autochtones du Canada.

Il n'y a, que je sache, aucune question au sujet de laquelle le gouvernement ait dit autant d'inepties ou déguisé sa pensée à un tel point. Vendredi dernier, à l'Assemblée législative de l'Alberta, le premier ministre de la province a donné lecture du message qu'il avait reçu du premier ministre en réponse à un télégramme dans lequel M. Manning se plaignait auprès du premier ministre des restrictions imposées aux services médicaux assurés aux Indiens. Je n'ai pu obtenir la réponse du premier ministre, même si j'ai demandé qu'elle soit déposée. A l'appel de l'ordre du jour, le premier ministre a donné une idée de la teneur du télégramme. D'après les nouvelles publiées dans les journaux, le télégramme déclarait que le problème serait résolu à la satisfaction de M. Manning et de tous ceux qui protestaient contre les restrictions, lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ferait sa déclaration, qu'il n'avait pu faire, à cause des députés néo-démocrates qui l'en empêchaient.

Tous les députés, le premier ministre y compris, savent fort bien que lors de l'étude des crédits supplémentaires au comité, il est loisible au gouvernement de mettre en délibération les crédits du ministère de son choix. Il aurait pu, n'importe quand la semaine dernière, nous saisir des crédits du ministère de la Santé, ce qui aurait permis au ministre de faire sa déclaration. Mais ce dernier a tardé à le faire, dans l'espoir que les esprits s'apaiseraient et qu'il pourrait permettre au ministère de donner suite à sa première intention, soit de réduire considérablement ces services.

Il n'a jamais été franc envers la Chambre à ce sujet. Lorsque le député de Brandon-Souris, le représentant des Territoires du Nord-Ouest et moi-même l'avons interrogé le

jeudi 14 mars, il a répondu, comme en fait foi la page 7608 du hansard, au haut de la colonne de gauche:

Je répondrai que l'an prochain, autant, sinon un peu plus de fonds seront affectés aux services de santé dans le Nord que l'année précédente.

Bien entendu, dans une certaine mesure, cette déclaration induit en erreur parce que le ministre n'a pas tenu compte de trois facteurs: d'abord, au cours de cette période le coût des services de santé s'est accru sensiblement; deuxièmement, la population indigène s'est aussi accrue énormément; et troisièmement, le ministère, me dit-on, a dépensé $400,000 en sus des sommes qui lui avaient été allouées à cette fin. Par conséquent, lorsque le ministre assure à la Chambre que tout est normal, que les fonds destinés aux services de santé dans le Nord l'année prochaine seront aussi élevés que l'année dernière sinon légèrement supérieurs, il ne dit pas, en réponse à la question, si le gouvernement se propose de réduire les services de santé accordés à nos indigènes. Si le ministre avait dit alors ce qu'il dit aujourd'hui, il aurait épargné à nos indigènes beaucoup de peine, aux députés beaucoup de temps, et à bien des Canadiens beaucoup d'inquiétude.

La déclaration du ministre doit être expliquée. Aucun doute ne doit subsister quant aux intentions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. On a demandé au ministre de déposer sur le bureau les directives qu'il a envoyées, et il a promis d'étudier la chose. Je ne crois pas qu'il les ait déposées encore, car je ne les ai pas vues. Ces directives sont fort intéressantes. J'ai en main une directive datée du 6 mars 1968, provenant de la Direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, relative à la zone du Manitoba. Elle porte les signatures des docteurs K. Bridge, J. P. Harvey, E. Otke et A. Y. Eng. Elle débute en ces termes:

Vous savez sans doute que le gouvernement fédéral a été forcé de réduire ses programmes de dépenses; les crédits affectés aux services médicaux destinés aux Indiens ont été fortement réduits, eux aussi.

Voici la suite:

...nous devons demander à tous les Indiens et aux bandes qui ont une source de revenus de payer leurs propres services de santé, notamment: médecins, pharmaciens, hôpitaux, et aussi leurs frais de transport. Si un Indien ne peut pas payer ces services, il devrait d'abord solliciter l'aide de sa bande; s'il ne peut en obtenir de cette dernière, ni des organismes de bien-être de la province, il doit obtenir une déclaration du service social disant qu'il demande en fait de l'assistance pour payer ses services personnels de santé; il devra présenter cette déclaration au médecin, au pharmacien ou à l'hôpital avant qu'ils lui accordent leurs services, sans quoi ils lui adresseront une facture.

Plus bas on lit:

Les bandes indiennes qui en ont les moyens doivent veiller elles-mêmes à s'assurer les traitements médicaux, soit en payant directement les médecins de l'endroit ou en se faisant inscrire aux programmes d'assurance frais médicaux.

Un autre paragraphe dit ceci:

Les bandes devraient établir des comités de santé qui seraient chargés «de déterminer quels membres de la bande sont médicalement indigents». Ces comités devraient tenir des séances à intervalles réguliers, afin de maintenir à jour leur registre des indigents.

L'avant-dernier paragraphe est ainsi conçu:

Le personnel de la Direction des services médicaux continuera d'aider les Indiens à améliorer leur santé dans toute la mesure où nous le permettront les ressources diminuées mises à notre disposition. Nous manquerions à notre devoir si nous ne signalions pas les problèmes que nous affrontons aujourd'hui et auxquels nous ferons face dans l'avenir.

Une autre lettre également envoyée au Manitoba par la Direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le 6 mars 1968, précise:

A cause des crises financières auxquelles fait face le gouvernement du Canada, le Parlement a dû réduire les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Voilà une observation intéressante de la part de ce ministère car le Parlement, que je sache, n'a pas réduit les fonds. Le 6 mars, le Parlement n'avait même pas discuté des fonds nécessaires pour ces services. Aussi, la responsabilité pour toute réduction de fonds revient au gouvernement.

J'ai ici une note envoyée le 23 novembre 1967 par le directeur des Services de santé des Indiens du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle est adressée au chef et dit ceci:

• (3.50 p.m.)

Il y a malentendu quant aux services médicaux auxquels ont droit les Indiens de notre région. Je tiens à bien préciser que nos services de santé ne sont destinés qu'aux Indiens indigents.

Voici un autre passage de la lettre:

Tout Indien indigent visé par le traité et qui a quitté la réserve depuis un an ne relève plus de notre compétence. Il est alors à la charge du ministère provincial du Bien-être.

Les services n'ont pas été réduits dans le seul cas des Indiens non indigents. Les restrictions s'appliquent aussi au personnel et aux installations de santé publique. Le Dr

Gordon Butler, qui a témoigné devant le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, aurait déclaré le 20 février:

> De fortes restrictions seront nécessaires pour réunir les 250 mille dollars destinés aux traitements du personnel médical. Les subventions fédérales se partagent en deux catégories—les activités et les salaires. Lorsque les fonds viennent à manquer pour les salaires, il faut alors rogner l'argent consacré aux activités existantes. Tout ce qui n'est pas de toute première nécessité devra être supprimé. Dans le cadre du budget actuel, je dois traiter 175 malades tuberculeux avec une somme qui me permettrait d'en soigner 115. On rognera sur les dépenses en fermant une salle d'hôpital à Inuvik, en réduisant le personnel médical d'Inuvik et de Frobisher, en supprimant à Inuvik un poste de dentiste, en fermant le dispensaire de Fort Laird, en éliminant 75 p. 100 des spécialistes qui font des visites à domicile.

Je crois que le ministre doit faire au comité une déclaration beaucoup plus précise que celle de cet après-midi. Ces restrictions évoquées par le docteur Gordon Butler doivent-elles être rétablies? Le gouvernement a-t-il toujours l'intention de fermer une salle à l'hôpital d'Inuvik? Réduira-t-on l'équipe médicale d'Inuvik et de Frobisher? Le gouvernement entend-il se passer des services du dentiste d'Inuvik? Le dispensaire de Fort Laird devra-t-il être fermé et le gouvernement a-t-il décidé de réduire de 75 p. 100 les spécialistes qui font des visites à domicile.

Je comprends pourquoi le Conseil des Territoires du Nord-Ouest a été consterné par les déclarations de M. Butler. A mon avis, le Conseil, les membres des comités et le grand public voudraient que le ministre leur assure cet après-midi que la réduction des services sera maintenant révoquée et qu'on ne réduira pas les services médicaux ou de santé pour les indigènes.

J'ai été heureux d'entendre le ministre dire que les mêmes normes de service qu'auparavant seraient conservées. Je veux bien comprendre ce que le ministre entend par là. Est-ce que, au cours de la prochaine année financière, le niveau des services demeurera inchangé? C'est ce qu'il nous faut savoir. L'honorable représentant nous a déclaré qu'il serait dépensé autant d'argent, et même un peu plus. Cela ne répond pas à la question. Les prévisions budgétaires d'un service de santé ne peuvent être appréciées de la même façon que celles d'un bureau; elles ne peuvent être calculées à un dollar près. Le ministère doit déterminer le niveau et l'ampleur des services de santé qu'il offrira et vérifier ce qu'il en coûtera. Toutefois en cas d'épidémie ou de recrudescence des maladies pendant l'année, il faut redresser le budget.

[M. Douglas.]

Ceux qui fournissent des services de santé aux Indiens et aux Esquimaux des régions septentrionales du Canada ne peuvent dire aux intéressés: «Nous sommes désolés, nous avons dépensé toutes les sommes que le gouvernement a mises à notre disposition; vous devez vous aider vous-mêmes.»

Dans la *Free Press* de Winnipeg du 11 mars, j'ai remarqué dans l'article que M. Shaun Herron a écrit à ce sujet:

> Les fonctionnaires du service ont été avertis qu'il en cuirait à tous ceux qui dépasseraient les crédits alloués. On devrait comprendre ce que cela veut dire en termes humains.

Je partage l'avis de M. Herron. S'il est vrai que les fonctionnaires du ministère et des services de santé dans le grand Nord ont été avertis qu'ils se créeraient des ennuis s'ils dépassaient leurs crédits, alors le gouvernement va se trouver lui-même en sérieuses difficultés s'il a compromis la vie de beaucoup de ceux dont le soin lui a été confié. Le gouvernement peut affecter certains fonds à ce service et ils peuvent être aussi élevés que l'année précédente. Mais si un enfant est malade, si une collectivité a besoin de services médicaux plus étendus, si plus de gens doivent aller à l'hôpital, les médecins du ministère ne peuvent dire aux Indiens et aux Esquimaux: C'est malheureux mais nous avons épuisé nos fonds pour l'année; vous devrez vous tirer d'affaire du mieux que vous pourrez.

Il faut que les affectations pour les services médicaux et les services d'hygiène soient flexibles. Elles doivent correspondre à peu près aux besoins prévus par le ministère mais je veux qu'on me donne l'assurance qu'en plus des sommes que le ministre demande au Parlement d'approuver aujourd'hui, on ne diminuera ni la quantité ni la qualité des services et on ne mettra fin à aucun des services d'hygiène fournis dans le passé.

La directive dont j'ai donné lecture il y a quelques instants soulève une question beaucoup plus fondamentale dont nous n'avons pas le temps de discuter à fond aujourd'hui, savoir: Quelle est la responsabilité du gouvernement quant aux soins médicaux à fournir aux Indiens? Le très honorable représentant de Prince-Albert a soulevé la question hier à l'appel de l'ordre du jour quand il a dit que les Indiens estiment qu'un engagement a été pris aux termes du traité n° 26. Aux termes de cet engagement, chaque agent indien devait avoir chez lui une pharmacie au cas où des Indiens seraient malades. On en a conclu que tous les Indiens protégés par traité avaient le droit de recevoir les services médicaux dont ils avaient besoin.

● (4.00 p.m.)

Je sais qu'on a vivement contesté l'obligation légale du gouvernement fédéral d'assurer des soins médicaux aux Indiens, mais il faut reconnaître que les revendications relatives aux terres ont aussi fait l'objet de bien des contestations légales, et qu'elles n'ont pas été réglées. Je ne reconnais pas au gouvernement fédéral le droit de régler unilatéralement ces questions juridiques. Tant que la question des revendications relatives aux terres n'aura pas été réglée et que les Canadiens ne seront pas convaincus que les Indiens ont été traités équitablement à cet égard, le gouvernement n'a pas le droit de modifier les règlements au sujet des services médicaux assurés aux Indiens.

Nous attendons tous le jour où nos Indiens auront reçu assez d'instruction pour être absorbés dans le courant de la vie canadienne, où ils auront des emplois et des revenus, où ils auront des services de santé comme les autres citoyens grâce à leurs cotisations à un régime d'assurance provincial ou national; mais d'ici là, avant que les Indiens puissent être rémunérés au même niveau que leurs compatriotes canadiens et qu'ils puissent financer leurs besoins médicaux, je soutiens qu'il incombe sans aucun doute au gouvernement fédéral d'assurer des services de santé aux Indiens.

Même si le gouvernement connaît des embarras financiers, c'est seulement en désespoir de cause que notre obligation d'assurer des services de santé aux Indiens et aux Esquimaux devrait être restreinte par des mesures d'austérité et par des économies de bouts de chandelle. Le gouvernement tente, bien entendu, de freiner ses dépenses et cela se comprend. Le ministre des Transports a déclaré hier soir que les députés qui ont voté contre le bill fiscal se sont prononcés, par le fait même, en faveur des coupures budgétaires. Je ne veux pas m'engager dans un débat là-dessus, mais je rappelle au gouvernement que les députés de notre parti lui ont soumis des propositions qui auraient pu augmenter les recettes sans alourdir l'impôt sur le revenu. Nous avons dit que le gouvernement, en appliquant certaines recommandations du rapport Carter, aurait même pu réduire l'impôt sur le revenu en forçant certains resquilleurs à verser l'argent qu'ils doivent au fisc.

Si le gouvernement doit réduire les dépenses, il pourrait songer à d'autres domaines et non pas à la faible somme que nous consacrons à nos indigènes. Il a déclaré, l'autre jour, que nous allons entièrement vérifier et rééquiper quatre destroyers pour la somme d'environ 50 millions de dollars chacun. Voilà un crédit qu'on pourrait réexaminer dans l'intérêt de l'économie. En outre, on craint fort que certains avions militaires que nous achetons présentement aux États-Unis ne soient déclassés quand nous les obtiendrons. Le gouvernement pourrait donc reconsidérer ces dépenses qui se chiffrent à environ 215 millions de dollars.

En résumé, si le gouvernement doit réduire les dépenses, au nom de la décence et de la justice, le dernier domaine auquel il doit songer est celui du groupe le plus faible et le plus délaissé de notre société: les Indiens et les Esquimaux que nous avons traités assez chichement. Qu'ils ne deviennent pas les premières victimes des mesures d'économie que doit prendre le gouvernement.

Ainsi, monsieur le président, je demande au ministre de nous assurer que sa déclaration de cet après-midi signifie qu'on ne réduira ni le niveau ni la qualité des services et qu'il n'y aura ni fermeture ni interruption des services et des centres sanitaires qui fonctionnent actuellement. Si nous obtenons cette assurance, tout le bruit causé par ce problème n'aura pas été vain. Tous les Canadiens ayant protesté contre la proposition de réduire les services sanitaires consacrés à nos indigènes penseront également que leurs protestations auront servi à quelque chose.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, je serai bref.

On a parlé des Affaires indiennes et des améliorations à apporter à notre économie pour satisfaire de plus en plus les Indiens. Nous ne sommes pas contre les Indiens, mais nous voudrions aider tout le monde.

Je crois, monsieur le président, qu'on a oublié, au cours de cette session et depuis que les libéraux ont pris le pouvoir, de penser à la famille, qui constitue la base fondamentale de notre société. On a oublié de protéger la famille, mais on n'a pas oublié de la taxer par toutes sortes de moyens: taxes de vente sur les matériaux de construction et les marchandises, impôts directs et indirects. La famille est aux prises avec un des plus graves problèmes de l'histoire canadienne: le manque d'argent.

Monsieur le président, le taux des allocations familiales, qui avait été établi à $6, $7 et $8 par mois en 1944, est resté presque au même niveau, alors que le coût de la vie a été multiplié par quatre, huit, douze et même quatorze.

Monsieur le président, il est illogique que dans un pays comme le Canada, où l'on produit en abondance, on ne puisse pas distribuer à la famille un pouvoir d'achat raisonnable qui lui permettrait de vivre, de s'épanouir, de se procurer ce dont elle a besoin pour se loger, se nourrir et se vêtir. La famille se prive parce qu'elle n'a pas le pouvoir d'achat voulu et, au lieu de lui en donner davantage, on lui en enlève.

Les marchandises sont là, mais les familles qui achètent dans les magasins ne peuvent consommer toute la production. Au fait, les magasins se remplissent plus vite que les familles ne sont capables de les vider.

Monsieur le président, il est illogique, dans un pays comme le nôtre, de ne rien faire pour la famille, pour la mère de famille et surtout pour les futures générations qui composeront la société.

Si nous n'avions pas la famille, monsieur le président, nous n'aurions pas de gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux ou d'institutions. Toutes ces institutions-là existent parce que la famille existe. Croit-on que la société, les gouvernements, les institutions continueraient d'exister si la famille n'existait pas? Il faut faire le premier pas et permettre à la famille d'exister confortablement, loyalement, avec tout le progrès et toute la technologie que nous avons acceptés depuis des générations passées.

Monsieur le président, il y a 20 ans, soit en 1948, le gouvernement du Canada pouvait s'administrer avec un budget de 2 milliards 195 millions, tout en versant une allocation familiale de $6 par mois aux enfants de six ans. Aujourd'hui, en 1968, même avec un budget de l'ordre de 10 milliards, nous ne payons encore que $6 par mois à l'enfant de six ans. Notre budget étant environ cinq fois plus élevé, nous devrions payer cinq fois plus en allocations familiales, soit $30 par mois. Je n'en démords pas; c'est la plus simple logique. C'est aussi une des premières exigences de la justice sociale et de la reconnaissance des droits de l'homme, comme le recommandait la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Organisation des Nations Unies, il y a 20 ans, soit le 12 décembre 1948.

Monsieur le président, il y a 23 ans, soit en 1945, la production nationale du Canada s'établissait à 12 milliards. Aujourd'hui, en 1968, elle est de 68 milliards, soit plus de cinq fois celle de 1945. En 1945, nous versions $6 par mois d'allocations familiales à l'enfant de six ans, dans son foyer normal. Aujourd'hui, en 1968, nous payons encore $6 par mois à l'enfant de six ans, dans son foyer normal, $60 ou $80 par mois dans un foyer nourricier et plus de $120 par mois dans les orphelinats ou foyers de réforme.

En 1944, l'année où notre gouvernement a promulgué la loi sur les allocations familiales, l'indemnité des députés était de $4,000 par année, y compris les dépenses. Aujourd'hui, l'indemnité est de $12,000 par année, plus $6,000 de dépenses, alors que les enfants de six ans touchent encore le même taux d'allocations familiales, soit $6 par mois. Nous avons jugé bon d'accorder notre indemnité et notre allocation de dépenses avec la hausse de la production nationale, mais nous avons négligé de faire la même chose avec les allocations familiales.

Monsieur le président, en 1944, nos vieillards infortunés pouvaient toucher $20 par mois de nos gouvernements. Aujourd'hui, ce montant peut s'élever jusqu'à $105 par mois, soit cinq fois plus.

• (4.10 p.m.)

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. J'ai l'impression d'avoir laissé l'honorable représentant aller aussi loin que je puis le lui permettre. Ses observations actuelles ne peuvent vraiment être admises lors de l'étude du crédit 20c. Celui-ci a trait aux services médicaux. Peut-être le député de Compton-Frontenac s'en tiendrait-il maintenant dans ses observations à ce sujet précis.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, je croyais que nous étions en train d'étudier les crédits de la division du bien-être social. Si nous étudions ceux qui ont trait aux soins médicaux, c'est une tout autre affaire.

Je reprendrai donc mon siège en me réservant le droit de parler sur la famille, lorsque le temps viendra.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le président, j'ignore si le ministre se tient derrière les rideaux ou s'il est occupé ailleurs d'affaires urgentes. J'aimerais lui dire, cependant, que même si nous n'avons pas l'intention de prolonger le débat indûment, sa déclaration de deux minutes assurant à la Chambre que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes n'est pas du tout satisfaisante. Les directives qui ont été consignées au hansard par le chef de notre parti et par d'autres députés doivent venir de quelque part. Comme les hauts fonctionnaires responsables des services de santé ont dit aux Indiens, aux fonctionnaires et aux personnes en cause dans les services de santé que les fonds seraient réduits et que les pratiques d'usage ne seraient pas suivies,

le ministre doit nous expliquer en détail précisément pourquoi ces déclarations ont été faites avant que nous puissions adopter ce crédit. Si, comme le dit le ministre, il n'y a pas eu de réduction du montant disponible pour les services de santé et qu'en fait, il y a plus d'argent que l'an dernier, pourquoi les spécialistes au service du ministère et les malades indiens s'accorderaient-ils à dire que les services de santé vont être fortement réduits? Je veux informer le ministre qu'il a beau être occupé ailleurs, nous n'adopterons pas ce crédit avant d'avoir eu des réponses précises.

Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit, mais je crois vraiment que nous devons étudier la situation. A l'heure actuelle, les dépenses publiques augmentent considérablement et l'ancien ministre de la Justice, M. Chevrier, est le délégué spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures auprès des pays francophones d'Afrique, à qui il promet des hausses sensibles de l'aide que le Canada leur donne. Je ne m'oppose pas à ce qu'on augmente cette aide. Notre pays, l'un des plus riches du monde, devrait faire plus qu'il n'a fait ou qu'il ne fait aujourd'hui. Toutefois, en même temps qu'on applique cette politique, nous apprenons des hauts fonctionnaires du ministère que le gouvernement, sur les directives du ministre je suppose, opte pour une réduction de ces services de santé.

N'oublions pas qu'il s'agit de personnes dont les normes de santé ne sont pas similaires à celles de l'ensemble des Canadiens. Elles sont semblables à celles des gens qui vivent dans les conditions les plus défavorables en Asie ou en Afrique ou mêmes pires. N'oublions pas non plus, comme l'a dit, en novembre 1967, le Dr Butler, chef régional de la division des services de santé du Nord, à Edmonton, que nous traitons avec un groupe de gens dont le taux de mortalité infantile parmi les enfants de moins de un an, est de 63.8 pour 1,000 tandis que pour les enfants dans l'ensemble du Canada, ce taux n'est que de 23.6. Autrement dit, le taux de mortalité est trois fois plus élevé pour ces gens-là que pour l'ensemble du Canada. Malgré ce que le ministre nous a dit, j'aimerais citer les propos que le *Journal* d'Edmonton du 17 novembre 1967, a attribués au Dr Butler. Les voici:

> Il faudra réduire les services de santé dans les Territoires du Nord-Ouest, malgré la hausse des taux de maladie et de mortalité.

La nouvelle dit plus loin:

> Il dit qu'à cause du manque de fonds fédéraux toute planification positive devient absurde et qu'il semble que les services de santé devront faire face à ce problème permanent pendant bien des années encore.

> Le docteur a déclaré que le taux de mortalité de 108 enfants sur 1,000 naissances, chez les Esquimaux, l'inquiétait et que malgré la réduction appréciable constatée depuis quatre ans, le taux était toujours trois fois plus élevé que la moyenne au Canada. Le gouvernement des Territoires et le gouvernement fédéral partagent les frais des services de santé dans le Nord, sur ratification du comité fédéral des finances pour les Territoires.
>
> Il indique que chaque année les fonds fédéraux étaient insuffisants pour le programme de 1962-1967, et que son bureau a essayé d'éviter que cela se reproduise. Un passage du programme actuel, assurant des fonds fédéraux, avait été supprimé par le comité des finances.

• (4.20 p.m.)

Le ministre devrait nous dire, s'il y a lieu, sur quel point le docteur Butler s'égare. Somme toute, le docteur Butler est un fonctionnaire supérieur de la santé attaché au ministère, dans les Territoires du Nord-Ouest. Bien que la chose ait déjà été mentionnée, j'aimerais citer une ligne d'une directive, émise par la zone du Manitoba de la Direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le 6 mars 1968. En considérant ces directives, nous ne nous étonnons pas que le ministre refuse obstinément de les publier. Elles rendent risible tout ce qu'il a dit aujourd'hui et accusent ce prétendu libéral de gauche qui veut donner à l'ensemble du pays un gouvernement progressiste. Elles montrent qu'il n'y a pas de différence entre un libéral de gauche, comme le ministre, et un ministre libéral de droite. Ils sont tous les mêmes quand les jeux sont faits et ils suppriment ce qu'on leur dit de supprimer.

La directive dit entre autres:

> A cause des crises financières auxquelles fait face le gouvernement du Canada, le Parlement a dû réduire les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre dit qu'il n'en est rien. D'où provient cette directive et par qui a-t-elle été autorisée? Permettez que je vous donne lecture d'une lettre du Dr S. Mallick, directeur régional des services de santé des Indiens du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à l'hôpital indien de Sioux Lookout en date du 23 novembre 1967:

> J'aimerais bien faire comprendre que nos services de santé des Indiens ne sont destinés qu'aux indigents, c'est-à-dire à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins et qui n'ont pas d'emploi.

Ce n'est pas cette politique que le ministère a adoptée jusqu'à maintenant. Il a plutôt assuré des services médicaux à de nombreux Indiens qui ne sont pas complètement dénués de ressources. Le ministre soutient que la politique n'a pas changé. Pourquoi alors le Dr Mallick a-t-il écrit cette lettre?

J'ai ici une lettre de la zone manitobaine de la Direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être

social en date du 6 mars 1963, à l'adresse de tous les chefs et de tous les conseillers des bandes indiennes du Manitoba. En voici des extraits:

Vous savez sans doute que le gouvernement fédéral a été forcé de réduire ses programmes de dépenses; les crédits affectés aux services médicaux destinés aux Indiens ont été fortement réduits eux aussi.

A la lumière de ces déclarations, comment le ministre peut-il nier que cela soit arrivé? Laissez-moi vous communiquer certains renseignements que j'ai reçus d'une source à mes yeux digne de foi. Je n'ai pu obtenir la déclaration originale, mais je suis persuadé qu'elle n'est pas exagérée. J'ai appris que l'administrateur général de la Direction des services médicaux, le Dr Procter a adressé un long mémoire aux hôpitaux et aux sanatoriums qui soignent les nombreux Indiens tuberculeux. Dans ce mémoire, le Dr Procter donne la directive suivante et si elle est exacte—je ne vois pourquoi elle ne le serait pas—je ne veux imaginer une déclaration plus cruelle et plus préjudiciable aux intéressés. Il déclare que si les malades hospitalisés ne crachent que peu de sang, on peut les renvoyer dans leur foyer. Il suffit de leur donner un médicament quelconque pour qu'ils tiennent le coup. Le gouvernement canadien traite ses autochtones d'excellente façon en 1968. Ces personnes ont été hospitalisées parce qu'elles souffraient de tuberculose.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, le député se porte-t-il garant en sa qualité de député, de l'authenticité de cette déclaration?

M. Orlikow: Monsieur le président, nous avons demandé ici au ministre...

L'hon. M. MacEachen: Répondra-t-il à ma question?

M. Orlikow: J'y répondrai certainement. Nous avons écouté le ministre; lui aussi peut bien m'écouter un instant.

L'hon. M. MacEachen: Répondez à ma question. Vous n'avez pas assez de cran.

M. Douglas: Un homme qui élude cette question depuis trois semaines n'a pas le droit de parler de cran.

M. Orlikow: Monsieur le président, la question dont nous parlons en ce moment a déjà été soulevée il y a quelques semaines, en premier lieu, si je ne me trompe, par le député de Brandon-Souris. Presque tous les jours depuis, elle est revenue sur le tapis et il y a maintenant plus de deux semaines qu'elle fait l'objet de discussions à la Chambre et au dehors. Il ne s'est pratiquement pas passé de jour que nous n'ayons demandé au ministre de déposer ces directives; on nous répond chaque fois que le ministre fera une déclaration et expliquera tout en temps opportun.

Le ministre a fait aujourd'hui une déclaration de deux minutes. A-t-il déposé les directives que le chef de notre parti et moi-même avons citées aujourd'hui? Nous avons cité des directives que le ministre ne peut déposer parce qu'elles feront trop de tort à lui-même et au gouvernement. Le ministre m'a demandé si je voulais garantir l'exactitude du rapport que j'ai mentionné. Je signale au ministre que j'ai obtenu ces renseignements des mêmes personnes qui nous ont remis les directives que nous avons citées. J'ai dit au ministre que je ne pourrais citer directement des passages du rapport parce que celui qui m'a renseigné m'a dit qu'il n'en possédait pas le texte.

L'hon. M. MacEachen: Le député se contentera-t-il de répondre s'il garantit l'authenticité de la déclaration qu'il a attribuée au Dr Procter?

M. Orlikow: Je n'ajouterai rien jusqu'à ce que le ministre ait le courage de déposer le rapport que j'ai mentionné. Faute de cela, je ne puis que conclure avec le peuple canadien que le ministre refuse de déposer le rapport car il sait, ou il saura avant longtemps, que ce que j'ai dit était vrai. Si le ministre dépose le rapport et si je me suis trompé, je serai le premier à m'excuser d'avoir mal renseigné la Chambre.

Le ministre se consacre à la politique depuis assez longtemps pour savoir qu'on obtient souvent des renseignements de personnes qui réclament l'anonymat, parce qu'elles travaillent pour le gouvernement, pour ses organismes ou qu'elles exécutent des contrats du gouvernement. Le ministre sait très bien que je ne peux pas lui indiquer mes sources. Je suis depuis plus de 20 ans un élu du peuple et je suis convaincu comme jamais dans ma carrière politique de la véracité de la déclaration que j'ai mentionnée. Si je demande au ministre de déposer le rapport, il dira ne pas pouvoir le faire parce qu'il s'agit d'une communication interne. Je lui demande de le lire. Il n'a pas à me le montrer. Je le prierai ensuite de nous donner sa parole à la Chambre, que la déclaration ne figure pas dans le rapport. S'il le fait, je lui présenterai immédiatement des excuses. Je sais qu'il ne sera pas ici pour le faire demain, car mes

affirmations sont à peu près exactes et il ne peut pas les réfuter.

Pourquoi le ministre des Affaires indiennes ne permet-il pas au comité chargé de ce domaine, de faire comparaître ces gens-là pour les interroger? Si le ministre y consentait, nous pourrions terminer la discussion tout de suite. Sachons ce qu'en pensent M. Butler, qui dirige les services de santé des Territoires du Nord-Ouest, et M. Procter, l'auteur du rapport. Faisons-les comparaître devant le comité et qu'ils nous disent comment, simultanément, sans directives du ministre ou du sous-ministre, ils ont conclu qu'ils avaient pour mission de réduire les services. Écoutons leur version.

• (4.30 p.m.)

Les propos que nous tenons, de ce côté-ci de la Chambre, n'ont pas l'heur de plaire au ministre. Selon les vis-à-vis, ils s'inspirent évidemment de considérations politiques et partisanes. Le ministre ne s'attend pas de notre part à un jugement honnête envers le gouvernement parce que nous ne trouvons pas de raison de le louer. Peut-être est-ce naturel, selon lui, puisque c'est le jeu de la politique. Je voudrais que le ministre lise les comptes rendus—s'il ne l'a pas déjà fait—publiés dans la *Free Press* de Winnipeg, car s'il y a au Canada un journal libéral plus convaincu que la *Free Press* de Winnipeg, je ne le connais pas. J'aimerais que le ministre lise un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg le 11 mars et rédigé par M. Shaun Herron, que je crois être libéral. Je ne donnerai pas plus de détails, mais, d'après M. Herron, les fonctionnaires du ministère auraient été avertis que la pratique suivie l'an dernier et qui avait entraîné des dépenses supplémentaires de $400,000, ne serait plus tolérée cette année. Apparemment, les fonctionnaires qui autoriseront des dépenses en plus de celles que prévoit le budget, en seront tenus responsables.

Que doit-on en conclure? Cela veut dire que si un médecin ou une infirmière qui soigne un enfant indien très malade, atteint de pneumonie ou de méningite, juge essentiel de l'hospitaliser sur-le-champ et, à cette fin, loue un taxi, s'il y a une route, ou même emprunte un moyen de transport plus coûteux et très fréquemment employé, et nolise un avion, ces personnes seront tenues responsables de la dépense. S'ils doivent être tenus responsables de dépenses non autorisées, s'ils doivent être critiqués, s'ils sont mis dans l'impossibilité d'obtenir de l'avancement du fait qu'ils ont agi contrairement aux directives du ministère, ils éviteront naturellement ces initiatives et reculeront devant ces dépenses. En conséquence, le taux de décès parmi la population indigène augmentera.

Le ministre ne devrait pas être aussi susceptible à ce sujet. Il ne devrait pas nous dire: «Où sont les preuves?» La preuve est là. Je tiens à dire au ministre que nous n'adopterons pas ce crédit, même s'il s'est engagé à prendre la parole à des réunions d'un bout à l'autre du pays, tant qu'il ne nous aura pas donné de meilleure explication au sujet des directives émanant de ses fonctionnaires et indiquant aux bandes indiennes, aux médecins au service du ministère, aux infirmières et aux médecins contractuels, ainsi qu'aux spécialistes, que leurs services seront réduits et qu'ils ne disposeront pas des fonds nécessaires pour continuer, durant l'année qui vient, les services existants. A mon avis, le ministre doit fournir l'assurance qu'il n'en sera pas ainsi, non pas aux députés mais au peuple indien et esquimau, dont l'inquiétude est considérable.

Le ministre doit savoir—sinon, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le sait sûrement—que le 15 mars, 150 Indiens visés par les traités se sont rendus à la Division des affaires indiennes à Le Pas pour protester contre cette mesure. Le ministre sait sûrement qu'hier soir on a tenu, à Winnipeg, sous l'égide de certaines des organisations les plus respectées de la ville, une réunion pour protester et pour discuter le problème. Le ministre est sûrement au courant de cette réunion, car j'ai appris qu'on l'y avait invité.

Le ministre doit au peuple indien et esquimau une explication sur la nature exacte de la situation et sur l'origine de ces malentendus—s'il s'agit bien de malentendus—seule explication que suggère la brève déclaration du ministre. Il devrait donc expliquer pourquoi ses collaborateurs ont fait les déclarations et écrit les lettres que nous avons —nous, et non pas le ministre—consignées au compte rendu. A mon avis, il devrait donner aux autochtones des assurances plus fermes qu'il ne l'a fait dans sa très brève déclaration selon laquelle leurs craintes et leurs soupçons sont injustifiés.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours espéré qu'un jour les Indiens seront représentés à la Chambre, et le plus tôt sera le mieux. Le Canada compte environ 250,000 de ces

autochtones et il est très difficile, sinon impossible, à un Blanc de parler en leur nom avec la même assurance et le même sens des responsabilités qu'un de leurs compatriotes. (*Applaudissements*)

Je tenterai donc, sans m'excuser, de faire pour eux aujourd'hui ce qu'ils sont incapables de faire pour eux-mêmes, pour la raison très valable que j'ai mentionnée. Il y a 21 réserves indiennes dans le comté d'Athabasca. Je répète que les Indiens n'ont aucun représentant à la Chambre, sauf moi. Je peux parler de leurs problèmes en connaissance de cause parce qu'ils m'ont demandé de le faire. Je dois donc m'acquitter de cette tâche. Je demande aux députés d'être indulgents et patients pendant que j'essaierai de résumer le point de vue des Indiens.

Depuis 1876, les Indiens qui ont signé le traité nº 6, représentant une forte part des Cris des marais du Nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, ont respecté avec grande patience et réserve les clauses du traité. Lorsque je me rends parmi eux, ce qui m'arrive souvent, je n'entends pas parler de «pouvoir rouge». Ils n'envisagent pas de violence d'aucune sorte dans la présentation de leurs problèmes.

Je me hâte d'ajouter qu'à mon avis, nous avons un ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui fait de son mieux pour s'assurer qu'il soit pourvu aux besoins des Indiens. Il possède un personnel très compétent. Mais il me semble que la raison pour laquelle cette difficulté surgit à l'heure actuelle, c'est que personne ne semble savoir quelles sont exactement nos responsabilités à l'endroit des populations indigènes. Personne ne semble savoir s'il revient au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de s'occuper de leur santé, ou si c'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a pleine responsabilité dans ce domaine.

Je pense que la responsabilité à cet égard est partagée. Si l'un et l'autre ministère sont en quelque sorte paralysés, c'est notamment que nous n'avons pas encore vraiment considéré le problème fondamental: que devons-nous faire, au juste, avec ces gens? Que signifie le traité, et a-t-il vraiment un sens? Interrogeons-nous: faut-il le remanier selon les besoins actuels? Est-ce possible et comment? La seule manière, me semble-t-il, serait de négocier sur un pied d'égalité avec des représentants de la collectivité indienne. Il nous faudrait pour cela oublier complètement notre attitude paternaliste.

[M. Bigg.]

Ces gens doivent être traités en égaux absolus, ce qui n'est pas facile. On ne peut le faire à la Chambre, parce qu'ils ne sont pas ici pour plaider leur cause, mais certains d'entre nous—en fait, nous tous, j'espère —sont disposés à consacrer quelques heures à l'étude sérieuse de cette question. Je ne crois pas que ce sera pour aujourd'hui car, pour ma part, je n'ai pas beaucoup de temps à y consacrer maintenant. Je ne tiens pas du tout à retarder l'adoption de ces crédits, mais je promets solennellement, au nom d'un grand nombre de députés, que je veillerai à ce que des mesures soient prises pour régler ce problème. Nous voulons que le gouvernement assure aux Indiens qu'il se trouve encore des Canadiens qui ont à cœur de les rendre heureux. Les Indiens le savent fort bien, mais ils sont inquiets quant au calendrier. Ils appellent de leurs vœux l'établissement d'une commission d'enquête sur les affaires indiennes qui serait chargée d'étudier leurs problèmes.

Mon parti a discuté de cette question, il y a environ dix ans. Juste avant notre défaite, nous mettions au point une politique ayant pour but de créer une commission des affaires indiennes. Malheureusement, le sort ne nous a pas permis de la mettre en pratique. Le gouvernement actuel a essayé sans succès, il y a quelque temps, d'établir une commission pour s'occuper des réclamations des Indiens, et l'on m'assure qu'il n'a pas encore abandonné le projet. Je parle au nom de tous les Indiens quand je dis que les projets ne leur suffisent pas. Ils veulent des mesures concrètes et immédiates. Si jamais cette commission est créée, je suis raisonnablement certain que les Indiens devront attendre six, sept ou huit ans avant qu'on prenne des mesures concrètes, selon le mandat et les pouvoirs de la commission d'étudier et de régler les problèmes des Indiens. Les Indiens, à juste titre, ne sont pas disposés à attendre huit ans, ils veulent son établissement immédiat. Je crois en toute franchise que si nous établissions cette commission de façon appropriée, que nous désignions des membres compétents qui se mettaient à la tâche sur-le-champ, ils pourraient obtenir des résultats en quelques mois. Nous devons fixer certaines priorités en ce qui concerne ces dettes. Devons-nous à ces gens des montants suffisants pour leur permettre d'acquitter certains services médicaux? Si tel est le cas, nous devrions étudier ces traités pour vérifier si nous sommes responsables de façon générale et illimitée des services médicaux accordés aux Indiens. Lorsque nous parlions

de l'armoire à pharmacie en 1876, de quoi s'agissait-il?

• (4.40 p.m.)

Demandons aux Indiens eux-mêmes d'être justes. Demandons-leur si en 1876, ils songeaient aux soins médicaux dans des hôpitaux modernes avec tous les médicaments du blanc. Je voudrais dire à ceux qui l'ignorent et rappeler aux autres que le guérisseur des tribus indiennes dans l'Ouest canadien n'était pas sans mérite. Si ces tribus avaient tenu des archives, elles auraient révélé qu'une squaw à la naissance de son enfant ne mourait jamais de gangrène ou d'une autre maladie. La naissance était naturelle et normale et le taux de décès n'était pas aussi élevé que certaines gens aiment à le croire. Les Indiens ont abandonné les méthodes du guérisseur et accepté la médecine des blancs.

Je voudrais savoir une fois pour toutes ce qu'on entendait par armoire à pharmacie? Promettions-nous à ces gens que quels qu'en soient les frais, nous leur fournirions des soins médicaux à perpétuité? Je ne crois pas que les Indiens en soient bien sûrs. Rassemblons-les autour de la table du conseil et demandons-leur ce qu'ils espéraient, ce qu'ils croyaient lorsqu'ils ont signé ces traités. Voyons s'il est possible de revenir 100 ans en arrière pour demander aux Indiens quel est le prix qu'ils accepteraient en échange de l'immensément riche partie septentrionale de ce continent. Si nous ne parvenons pas à recueillir leur avis unanime sur ce point, ce qui est plus que probable puisque nous ne parvenons pas à obtenir l'avis unanime des provinces, interrogeons-les alors par région et essayons de nous entendre avec eux, afin de réparer le mal que nous leur avons fait. Je ne songe en ce moment qu'au mal que leur a fait le blanc. Peut-être les Indiens ont-ils contribué à leur propre déchéance. Peut-être y en a-t-il eu parmi eux qui ont accepté des collines de sable qui n'avaient aucune valeur en échange de certaines des terres arables et fertiles qui sont à nous maintenant, en croyant qu'ils faisaient une bonne affaire parce que le blanc leur avait donné un baril de farine ou avait donné un bel habit à leur chef. Cela ne marche plus aujourd'hui. Je ne crois pas que les contribuables canadiens pensent que les Indiens ont été traités comme ils auraient dû l'être.

On nous dit que le gouvernement a un peu trop dépensé et qu'il ne peut plus payer les services de santé aux Indiens. Je ne crois pas que le poste des soins aux Indiens ou à leurs enfants soit le premier endroit où porter la hache. Cela est indiscutable. Je ne crois pas qu'il y ait divergence de vues parmi les députés car, à mon avis, nous voulons tous aller au fond de cette affaire. Nous ne saurions le faire en promettant l'institution d'une commission des Indiens dans un avenir douteux. Nous devons l'instituer dès maintenant et régler d'abord les problèmes les plus pressants. Ce côté-ci de la Chambre ne s'opposerait aucunement à une telle mesure du ministre. Nous ne demandons que ce que l'honneur nous oblige, comme bons citoyens canadiens, à fournir à nos frères germains. Qu'on ne parle plus de ces charmants petits Indiens: cela est déplacé. Ils veulent prendre la place qui leur revient de plein droit au Canada. Mon expérience des Indiens me porte à croire que, lorsqu'ils ont l'occasion de s'instruire, ils veulent la saisir pour s'adapter au XX^{e} siècle.

Il est exact que quelques-uns appartiennent à des bandes qui n'ont pas d'argent à consacrer aux médicaments. Quelques-uns n'ont même pas de traité avec la population canadienne qui leur permettrait d'espérer un peu de justice. Je ne crois pas qu'il soit équitable de notre part de dire: «Montrez-nous les actes authentiques qui vous donnent ces droits.» Tout être humain né au Canada a droit à sa place au soleil, à une bonne nourriture et à un toit, pourvu qu'il soit bon citoyen. J'ai foi en l'Indien d'aujourd'hui. Je crois qu'il veut y mettre du sien. Il ne veut pas d'un gouvernement paternaliste. Il veut la chance de s'instruire, d'instruire ses enfants et de protéger sa santé.

Parfois, nous demandons aux Indiens de développer leurs réserves. Certaines sont impropres à être habitées par des hommes. Il y a des Indiens qui n'ont même pas de réserve où habiter. Il y a dix ans que j'ai conçu quelques-uns de ces projets. L'un d'entre eux consisterait à déménager les Indiens du Fort Chipewyan au parc de Wood Buffalo. On m'a répondu qu'il faut préserver le caractère inviolable du parc. Je continue à placer le bien-être de ces gens au-dessus du caractère inviolable du parc de Wood Buffalo ou de la grue blanche. Je ne veux pas critiquer un groupe en particulier. J'envisage l'avenir.

Lorsque nous entamerons des négociations avec les gouvernements provinciaux intéressés, les Territoires du Nord-Ouest et les Indiens, nous devrions adopter une attitude positive. Je le répète, je ne pense pas que nous puissions rallier l'unanimité. Nous ne pourrons même pas, j'imagine, tomber d'accord sur le genre de commission à instituer. Mais faisons de notre mieux. Dotons la commission de cinq membres dont un j'espère,

serait d'origine indienne, car depuis dix ans on n'a pas incité les Indiens à croire qu'ils sont traités équitablement. Ils veulent prendre une part entière au jugement final, au règlement de leur sort; ils veulent apporter tout leur concours parfois sous forme monétaire et parfois sous forme d'enthousiasme. La loyauté exemplaire que les Indiens nous ont témoignée au cours du dernier siècle, en temps de paix comme en temps de guerre, exige que nous n'épargnions aucun effort pour garder leur confiance. Ce faisant, nous constaterons leurs excellentes dispositions.

M. Schreyer: Monsieur le président, lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est allé à Edmonton il y a deux ou trois jours, il a déclaré aux journalistes que la restriction des services fédéraux de santé ne nuirait aucunement aux Indiens. Voici un passage de son communiqué:

> D'un côté, les services de santé pour les Indiens ont été réduits, mais de l'autre non. Par exemple, nous avions l'habitude d'hospitaliser une Indienne enceinte, quelques semaines avant l'accouchement et de la garder à l'hôpital quelques semaines après. Maintenant, elle sera admise à l'hôpital juste avant l'accouchement et n'y restera pas longtemps. Dans un sens, le service est réduit, mais il l'est judicieusement.

Le ministre peut soutenir que cette décision est judicieuse, mais il concédera également que les renseignements fournis lors de cette conférence de presse ne pouvaient nous satisfaire. Cela se comprend, vu que la conférence fut brève. On nous avait portés à croire que la déclaration promise, et dont le premier ministre a parlé hier, serait importante; elle a duré à peine une minute et demie. Le ministre n'a pas donné le moindre détail sur la chose en question, c'est-à-dire la fameuse réduction des dépenses pour les services de santé dans le Nord.

• (4.50 p.m.)

Je voudrais dire aussi au ministre que la manière dont il présente les crédits de son ministère laisse beaucoup à désirer. Il est bien difficile de déterminer, d'après les crédits, quelles sommes sont affectées au juste à certains services en particulier. Même si nous réussissions, d'après le Livre bleu, à déterminer combien on a dépensé en 1966-1967 ou quel montant estimatif on compte dépenser pour les services de santé du Nord et pour les soins donnés aux Indiens pour la prochaine année financière, le budget des dépenses ne nous offrirait pas encore un tableau exact de ces dépenses.

Il est intéressant de noter que les directives auxquelles on a fait allusion tant de fois, et qui ont été adressées aux fonctionnaires de l'extérieur leur ordonnant de réduire les dépenses, ont été émises je crois au cours de la première semaine de mars. Il y a là une relation directe avec la promesse qu'a faite le ministre des Finances: une compression de nos dépenses nationales de 50 à 75 millions de dollars. Il est évident, monsieur le président, que c'est un domaine où l'on s'apprête à porter la hache.

Il incombe au ministre, je crois, de dire exactement au comité le montant réel consacré aux services de santé du Nord, aux services de santé pour les Indiens et les Esquimaux, non seulement pour le dernier exercice financier, mais aussi pour celui qui est en cours et le prochain. Il doit, en outre, concilier ces chiffres avec la décision du cabinet de réduire les dépenses générales de 75 millions de dollars. C'est alors seulement, monsieur le président, que nous aurons une idée claire et précise de l'évolution des dépenses à cet égard.

Depuis une semaine ou deux, certains ont prétendu qu'il y avait eu une nette réduction des dépenses relatives aux services de santé du Nord. Le ministre a riposté en disant qu'il n'y avait pas eu de réduction en termes absolus, mais plutôt une diminution du taux d'accroissement des dépenses consacrées à ce domaine. D'après moi, monsieur le président, cette réduction devrait être comparée aux taux d'accroissement démographique chez les autochtones. Nous comprendrions alors ce qui est en cause en fonction de la dépense par habitant, ce que je considère finalement comme la mesure la plus précise. De cette façon, nous aurions une idée de la priorité que le gouvernement accorde aux soins de santé de la population autochtone.

Le ministre soutiendra-t-il que pendant la prochaine année financière, nous dépenserons autant que l'an dernier, par habitant, pour les soins et les services de santé? Le ministre est-il prêt à le faire? J'en doute beaucoup, et même, je ne le crois pas du tout. Si nous voulons être charitables et croire le ministre sur parole, nous admettrons sans doute que les dépenses pour les services de santé du Nord seront majorées, mais que la hausse des crédits sera dépassée par l'accroissement de la population; les dépenses par tête diminueront donc. Mais, monsieur le président, les députés peuvent-ils considérer la perspective en toute tranquillité d'esprit? J'en doute, car, en matière de santé, la norme des soins, l'accès aux services et la mortalité infantile chez les Indiens et les Esquimaux doivent causer de vives inquiétudes.

En d'autres occasions, monsieur le président, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social comment il concilie le taux de la mortalité infantile chez les Indiens et les Esquimaux du Canada avec le projet de réduction, par habitant, des crédits pour les services de santé du Nord, ou plutôt, de réduction du taux d'accroissement de ces crédits. Je trouve toute réduction injustifiable, en ce moment, compte tenu des soins de santé offerts dans les régions septentrionales du pays à nos Indiens et à nos Esquimaux, ou compte tenu du taux actuel de mortalité.

Ici, monsieur le président, j'aimerais vous indiquer le taux exact. J'ai fait venir de la bibliothèque des données sur la mortalité dans les différents pays du monde et je constate que très peu de pays dépassent en mortalité infantile nos Esquimaux et nos Indiens. Sauf erreur, monsieur le président, la mortalité infantile chez les Esquimaux canadiens est de 108 par 1,000. Un député a inscrit une question au *Feuilleton* à ce propos. Selon un porte-parole ou un fonctionnaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la mortalité ayant diminué de 200 par 1,000 à 100, ce niveau était jugé acceptable. Je répète, monsieur le président, on a trouvé ce niveau acceptable.

Il est difficile de comprendre ce que l'on veut dire par acceptable dans pareil cas. Chose certaine, dans tout le continent africain, d'après les renseignements, seuls deux pays enregistrent une mortalité infantile plus élevée que celles de nos autochtones. Ce sont le Burundi et la Guinée, autrefois l'Afrique équatoriale française. Je me fonde sur les chiffres des Nations Unies pour 1965. Je devrais ajouter que, chez la population de couleur de l'Afrique du Sud, tenue à l'écart par l'apartheid, le taux s'établit à 136 par 1,000. De tous les pays de l'Amérique latine, monsieur le président, le Guatemala est le seul dont le taux de mortalité infantile se rapproche du nôtre, soit 94 par 1,000. En Amérique du Sud, seuls le Chili et l'Équateur ont un taux plus élevé que notre taux combiné pour les Indiens et les Esquimaux. Il y a donc un pays en Amérique centrale et deux en Amérique du Sud. Dans toute l'Europe, seule l'Albanie a un taux de mortalité infantile plus élevé que celui que nous constatons chez les enfants en bas âge des Esquimaux et des Indiens.

Ces chiffres, monsieur le président, doivent bien prouver quelque chose. L'assistance médicale aux Indiens et aux Esquimaux a fait de grands progrès et le taux de mortalité infantile en témoigne. Bien qu'il ait beaucoup baissé, il reste néanmoins, comme l'a fait remarquer mon collègue de Winnipeg-Nord, trois ou quatre fois plus élevé que la moyenne nationale. Cela étant, ce taux est inadmissible. Si j'ai l'air indigné, monsieur le président, c'est que je le suis, en effet. Lorsque j'entends dire qu'un taux de mortalité quatre fois plus élevé que la moyenne nationale est acceptable, j'ai l'impression de subir un affront.

• (5.00 p.m.)

Je ne suis pas seul à penser ainsi. Bon nombre de Canadiens qui s'intéressent à la question, des éditorialistes, des membres bénévoles d'organismes sociaux et d'autres ont manifesté un vif intérêt aux initiatives du gouvernement actuel à l'égard des services de santé accordés aux Esquimaux et aux Indiens. Le ministre peut dire qu'ils ont mal interprété ou mal compris les intentions du gouvernement. Ils n'avaient pour tout point de repère que les directives du ministère, publiées sur l'ordre du ministre, qui avait donné suite à une décision du cabinet ordonnant la réduction des dépenses de 75 millions de dollars. Il a bien fallu trouver un endroit où rogner.

Que le ministre sache qu'un débat animé a eu lieu à ce sujet à l'Assemblée législative du Manitoba. Selon le ministre provincial du Bien-être, réduire les crédits destinés aux services médicaux des Indiens et des Esquimaux, ou même le taux d'accroissement des dépenses à cette fin, c'était renier les traités conclus entre nos aïeux et les indigènes. Le très honorable député de Prince-Albert a parlé du traité n° 6. D'autres traités garantissent aux Indiens le droit de chasse à perpétuité. Même ce droit-là a été restreint dans une certaine mesure au cours des dernières décennies. Les traités garantissent aussi le droit aux services médicaux à perpétuité. On parle d'une pharmacie mise à la disposition des Indiens «tant que les rivières couleront et que le soleil luira». Des termes comme ceux-là se prêtent à toutes sortes d'interprétations, je sais. Il serait néanmoins déplorable de donner aux Indiens et aux Esquimaux le moindre doute que nous sommes prêts à renier les promesses solennelles de nos aïeux.

Dans un discours prononcé la fin de semaine dernière à l'Université de la Colombie-Britannique, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré:

Aujourd'hui, de nombreux Indiens se sentent lésés.

L'hon. M. Dinsdale: Et comment!

M. Schreyer:

De là vient une partie de leurs difficultés, qui ne seront pas réglées tant qu'on n'aura pas dissipé ce sentiment, par la réparation ou la sublimation.

Ils se sentent lésés et, avec des directives comme celles que le gouvernement a émises récemment, nos Indiens ont raison d'éprouver ce sentiment. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se leurre, s'il pense que cela disparaîtra par sublimation.

Il ne sert à rien de s'appesantir sur cette question. Le ministre devrait nous donner les chiffres exacts des fonds affectés à cette fin au cours des deux ou trois années précédentes, des dépenses prévues à l'origine pour l'année financière prochaine, du montant de la réduction apportée dans le dernier budget miniature, et du montant rétabli. J'imagine qu'on fait des efforts pour rétablir une partie des sommes retranchées. Nous n'aurions pas été obligés de poser certaines questions de ce côté-ci de la Chambre si le ministre avait fait une déclaration plus précise et plus complète cet après-midi.

Le ministre nous assure que les dépenses pour les services de santé ne seront pas réduites. Il nous a laissé entendre que les dépenses augmenteraient, mais sans nous dire si cette augmentation suffirait pour répondre aux besoins d'une population croissante. C'est là la difficulté. Il est absolument essentiel qu'on nous renseigne là-dessus. J'espère que le ministre ne se contentera pas de rester assis en espérant que tout cela passera. J'espère qu'il prendra la parole dans quelques minutes pour nous dire ce qu'il a l'intention de faire.

M. Germa: Monsieur le président, à ce moment-ci de notre histoire, alors que le public a reconnu que le gouvernement devait se charger des services d'hygiène, il y a lieu de s'étonner que le gouvernement diminue les services de santé dont bénéficient les indigènes du Canada. C'est aller à l'encontre de l'opinion publique. Maintenant qu'on a convaincu le public que le gouvernement doit fournir des services de santé à tous les Canadiens, il ne faut pas lui demander de songer à diminuer les services fournis à une partie de la population.

Nous avons tous hâte au 1er juillet, alors que le régime d'assurance frais médicaux adopté par la Chambre entrera en vigueur, non pas dans tout le pays, c'est vrai, mais dans certaines provinces. C'est un pas dans la bonne voie. Cela me préoccupe qu'on diminue les services de santé fournis à certaines gens. Les statistiques prouvent que les indigènes du Canada ont été plus oubliés que certains groupes de Blancs et que les Blancs ne sont pas satisfaits des services médicaux qu'ils ont reçus jusqu'ici.

Bien que le régime d'assurance frais médicaux ait été adopté et que nos services nationaux de santé soient censés s'améliorer, le taux de mortalité infantile parmi notre population indigène est un des plus élevés au monde, même par rapport aux pays sous-developpés. L'incidence de la tuberculose et d'autres maladies chez nos indigènes est aussi élevée que dans les pays les moins évolués. C'est honteux. Le ministre devrait avoir pour tâche de relever tous les services de santé publique au Canada.

La loi sur l'assurance frais médicaux ne précise pas comment les services doivent être fournis. Sauf erreur, les chiffres indiquent que la plupart de nos gens s'adressent à l'omnipraticien lorsqu'ils ont besoin de soins médicaux. Hélas, le généraliste est en passe de disparaître, et cela parce que le gouvernement n'a pas jugé bon de consacrer des fonds aux facultés de médecine, pour s'assurer que ce personnage important, le généraliste, ne disparaîtra pas de notre société.

• (5.10 p.m.)

Les étudiants en médecine s'orientent en nombre toujours croissant vers la spécialisation. On estime que 90 p. 100 songent à entrer au service de l'industrie ou du gouvernement, en qualité de spécialistes. Peu d'entre eux jugent bon de se diriger vers la médecine générale. Le vieux médecin de famille est devenu une figure du passé. Il faut atténuer cette tendance si nous voulons jamais accomplir ce que prévoit notre législation. On a proposé que nos écoles de médecine soient ouvertes durant l'été en vue d'accroître ainsi de 50 p. 100 le nombre de médecins qualifiés. Par contre, si 90 p. 100 de ces étudiants ont l'intention de se spécialiser, je ne pense pas que cette initiative contribue beaucoup à réduire la pénurie d'omnipraticiens. Un député a soutenu qu'à l'heure actuelle, le Canada a besoin de 2,000 médecins de plus. Il faudra combler ce vide si nous voulons que nos soins médicaux atteignent le niveau que nous jugeons souhaitable.

Pour corriger la situation que j'ai décrite, nos services médicaux devraient être aux

mains de personnes qui n'appartiennent pas à la profession médicale. Je ne dis pas qu'il faille enlever l'exercice de la médecine aux médecins. Mais les Canadiens devraient pouvoir se prononcer sur les personnes à qui ils voudraient qu'aillent leurs deniers, car une forte proportion des fonds publics est consacrée à la formation des médecins. Si les gens sont convaincus qu'il leur faut plus d'omnipraticiens, il appartient à leurs représentants de le faire savoir au Parlement. A eux de signaler que c'est là où l'argent doit aller. Nous ne devons pas laisser la direction ou la gestion des services médicaux aux pontifes qui dominent la profession ou les services gouvernementaux. Spécialistes eux-mêmes, ils sont en faveur de ce genre de travail. Il existe un esprit de caste au sein de la profession médicale. Les spécialistes semblent regarder de haut les omnipraticiens, qui n'ont pas les mêmes revenus ni les mêmes conditions de travail qu'eux. Je ne doute pas que la direction et l'administration des facultés de médecine doivent relever de plus en plus du public si nous voulons atteindre les buts qui sont souhaitables, à mon avis.

J'aimerais signaler au ministre un article qui touche de près la région septentrionale de l'Ontario, d'où je viens et où il est parfois difficile d'obtenir des services médicaux. Voici ce qu'aurait déclaré, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le docteur Georges Vachon, âgé de 68 ans et habitant Noëlville, endroit situé à 50 milles au sud de la ville de Sudbury, sise dans ma circonscription:

> J'ai songé à prendre ma retraite, mais je sais très bien que personne ne viendra alors me remplacer.

Le docteur Vachon, omnipraticien, est depuis trente ans, le seul médecin à avoir desservi la population de Noëlville. Voilà un homme qui a le sens du devoir et est imbu de dévouement, comme j'en ai souvent rencontré dans la profession médicale. Même après avoir bien mérité de se reposer, il hésite à prendre sa retraite parce qu'il sait qu'aucun autre omnipraticien ne viendra prendre la relève. Il ne peut plus, comme autrefois, visiter ses malades. Il en reçoit à son bureau. Ce service limité est le seul dont bénéficient les gens qui habitent dans un rayon de 50 milles de Noëlville.

J'aimerais aussi signaler au comité le cas du village de Saint-Charles, situé à 37 milles de Sudbury et comptant une population de 1,026 âmes. Il n'y a pas de médecin depuis trente ans. Il faut s'adresser à ceux de Sudbury. J'aimerais que le ministre s'arrête davantage aux besoins des collectivités isolées du Nord central ou même de celles qui se trouvent près de Sudbury, qui n'est qu'à 350 milles d'Ottawa; les gens ne bénéficient pas d'un bon service médical depuis des années. Permettez que je cite certains commentaires parus dans l'article de journal dont j'ai parlé et qui porte sur la situation à Saint-Charles:

> «C'est très incommode», déclare Mme Isabel Duhaime, greffier d'un conseil de trois cantons.
>
> «Mais nous n'avons pas d'autre choix» de dire Ronald Lapointe, membre du conseil et président de la Chambre de commerce.
>
> «Si vous étiez médecin, n'iriez-vous pas plutôt vous établir à Sudbury, où vous pourriez obtenir un revenu plus élevé qu'ici», a demandé M. Lapointe. Il a avoué que la Chambre de commerce a vainement tenté, il y a quelques années, à attirer un médecin au village.

Dans une autre ville, celle d'Hagar, située à 50 milles de Sudbury la situation n'est pas meilleure. Cette collectivité, bien qu'elle ait été fondée depuis plus de 40 ans, vit sans médecin. Un résident a rapporté qu'il faut attendre quelquefois un mois pour voir un médecin, sauf en cas d'urgence; le malade doit alors se rendre à Sudbury.

Et voici un exemple remarquable: le conseil municipal de Hanmer, ville de 8,100 âmes située à 15 milles au nord de Sudbury, a envoyé le mois dernier une délégation de citoyens à Queen's Park solliciter de l'aide pour la construction d'une clinique d'urgence. On voulait ainsi attirer des médecins dans ces petites collectivités. Ceux-ci, on les comprend bien, hésitent à s'installer dans une petite clinique, où les installations ne suffisent pas au traitement de leurs malades. Ils préfèrent s'établir dans des régions plus peuplées, où ils peuvent s'associer avec leurs collègues pour former des polycliniques et ainsi assurer un meilleur service. On devrait néanmoins aider ces petites collectivités à créer et à entretenir des cliniques communautaires, ce qui encouragerait les médecins à venir s'y établir et assurer des services inestimables aux résidents.

Le conseil municipal de Hanmer a réservé $30,000 de son budget pour la construction d'une clinique, mais il a appris qu'il n'en avait pas l'autorisation. On l'a informé qu'il n'avait pas le droit de consacrer l'argent des contribuables à la construction d'une clinique. Toutefois, nous savons qu'en Saskatchewan où un régime de soins médicaux est en vigueur depuis cinq ou six ans, l'une des meilleures façons de donner des services de santé est par l'intermédiaire d'une clinique. Le ministre devrait étudier un service de ce genre et tender d'en favoriser la propagation.

• (5.20 p.m.)

La ville d'Hanmer dont j'ai parlé est desservie par un médecin qui doit parcourir six milles de Capreol, deux jours par semaine. Il reçoit en moyenne 50 à 69 malades par jour et parfois même jusqu'à 85. C'est une grosse clientèle pour un médecin. En faisant le calcul en fonction d'une journée de huit heures, vous constaterez qu'il peut consacrer quelques minutes seulement à chaque malade.

Nos services médicaux ont de grandes lacunes. Je demande au ministre d'examiner certaines solutions que j'ai proposées. S'il y a une pénurie de services dans la région du Nord de l'Ontario que je représente, je suis persuadé qu'il y a en une également dans les régions septentrionales de toutes les provinces un peu au-delà de la périphérie des agglomérations urbaines.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 20c est-il adopté?

M. Douglas: Je me lève seulement pour demander au ministre s'il fera une déclaration en réponse à certaines des questions qui lui ont été posées. Le ministre a, je crois, un rendez-vous ce soir et j'essaie de lui faciliter les choses en lui demandant cela. Peut-il nous donner une idée des dépenses de la prochaine année financière et de celles du budget ordinaire et des rallonges budgétaires de l'année financière en cours; peut-il nous donner des assurances quant aux services qui seront fournis?

Je n'aime pas devoir revenir là-dessus, mais je songe à la déclaration du Dr Butler qu'il faudrait restreindre les services et fermer l'hôpital de convalescents à Fort Laird. Y a-t-il eu contre-ordre? Le ministre admettra que la déclaration qu'il a faite au début de la discussion budgétaire a été des plus laconiques et ne nous renseignait ni sur les dépenses ni sur les services. Que voulait-il dire en annonçant que les directives seraient rectifiées?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, j'espère faire une déclaration lorsque tous les députés auront terminé leurs remarques. Je remercie le député de son indulgence, mais comme j'ai dépassé l'heure, rien ne servirait de lutter contre l'horloge. Je dois m'occuper d'une façon ou d'une autre des commentaires du député de Winnipeg-Nord que je considère comme très graves en ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. M. Dinsdale: Si le ministre faisait sa déclaration dès maintenant, cela pourrait prévenir d'autres discussions, puisque la plupart des échanges ont résulté de l'insuffisance de sa déclaration initiale et du manque de détails.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, la principale question posée, qui est parfaitement raisonnable, consiste à savoir si les services seront maintenus pendant l'année qui vient au même niveau que pendant l'année précédente, et ma réponse à cela est oui, bien sûr. Je puis donner l'assurance aux députés que les services actuels seront maintenus pendant l'année financière qui vient et que nous ne les laisserons pas se détériorer.

Les dépenses relatives aux services d'hygiène chez les Indiens marquent une augmentation sur celles de l'année précédente. Les crédits de 1967-1968 étaient de 23.9 millions de dollars, tandis que pour l'année financière 1968-1969, ils s'établissent à 24.3 millions de dollars, soit une augmentation d'environ $400,000. Nous n'avons pas réduit...

M. Douglas: Puis-je demander au ministre si ces 23.9 millions de dollars comprenaient des crédits supplémentaires ou des dépenses additionnelles ou s'il s'agissait simplement des crédits ordinaires?

L'hon. M. MacEachen: Je ne saurais répondre de façon précise, mais il s'agit du total des dépenses. Je me renseignerai volontiers là-dessus.

M. Barnett: Le ministre pourrait-il établir le rapport entre les chiffres qu'il a cités et les postes des prévisions budgétaires, afin que nous puissions trouver les crédits dont il s'agit?

L'hon. M. MacEachen: A vrai dire, monsieur le président, le débat jusqu'ici est passablement contraire au Règlement, en ce qui concerne les crédits actuels, même s'il ne l'est peut-être pas entièrement, car je suppose qu'il pourrait s'effectuer lors de l'étude du crédit relatif à l'administration générale; mais les montants dont il est question ici ne sont pas inclus dans les crédits supplémentaires dont le comité est saisi actuellement. Je parle ici des dépenses totales relatives aux services de santé chez les Indiens en 1967-1968 et en 1968-1969.

La situation est bien facile à comprendre. Même si nous avons pu augmenter les dépenses estimatives de 1968-1969, quant aux services de santé chez les Indiens, nous n'avons pu, en raison de la situation financière, augmenter nos dépenses totales aussi rapidement que durant l'année précédente, surtout lorsqu'il s'est agi de tenir compte de l'accroissement de la population et de la hausse des

prix. Cette décision avait été prise par le gouvernement, et la direction des services de santé des Indiens y a donné suite, et avec un budget déterminé, bien qu'accru, elle s'est vue obligée d'en faire le meilleur usage possible.

Si les députés qui ont pris la parole aujourd'hui l'avaient fait avant ma déclaration, je pense que leurs doléances auraient eu leur raison d'être. J'ai étudié très attentivement la situation et j'ai conclu, avec l'appui du gouvernement, qu'il ne fallait pas réduire les services actuellement fournis. J'ai donc déclaré que ces services continueraient durant le prochain exercice financier et qu'on ne permettrait pas qu'ils subissent une diminution.

M. Douglas: A ce stade-ci, puis-je demander au ministre si cela veut dire qu'il va combler la différence. Dans les prévisions ordinaires, les crédits s'élèvent à 24.3 millions de dollars pour 1968-1969. Est-ce à dire qu'il va combler la différence par des prévisions supplémentaires?

L'hon. M. MacEachen: Il me faudra réexaminer les dépenses de mon ministère et voir si je peux faire des prélèvements pour financer cette partie du programme ou s'il faudra demander qu'on réduise certaines dépenses dans d'autres ministères. Si je n'y réussis pas, il me faudra revenir ici demander des crédits supplémentaires.

M. Douglas: Le ministre a-t-il une idée du montant que représente cette différence?

L'hon. M. MacEachen: Je préférerais ne pas me prononcer catégoriquement sur ce point.

M. Schreyer: Les observations du ministre sur ce qu'il prévoit faire maintenant signifient-elles que les directives émises plus tôt sous la rubrique dossier n° 100-1(M1) seront annulées?

L'hon. M. MacEachen: La seule directive ou la seule circulaire qui ait été communiquée aux bandes d'Indiens et aux chefs de conseil est la circulaire dont le député de Burnaby-Coquitlam a cité des extraits; selon les besoins, cette circulaire, et toute autre au sein du ministère, sera revisée et modifiée pour refléter la déclaration de politique que je viens de faire.

L'hon. M. Dinsdale: J'ai aussi cité des extraits de cette circulaire; à mon avis, c'est elle qui a été le plus dommageable parce qu'elle a été adressée à tous les chefs et à tous les conseils d'Indiens sans exception. C'est elle qui a suscité le sentiment d'incertitude et d'insécurité qui a soulevé toutes les protestations au pays. Nous avons sûrement perdu beaucoup de terrain sur le plan de la bonne entente entre le gouvernement et la population indienne à cause de cette circulaire. Il serait très important, à mon avis, d'émettre une directive l'annulant, et d'envoyer des excuses à ces chefs.

L'hon. M. MacEachen: Vraiment, c'est aller un peu trop loin que d'exiger des excuses. Le mémoire aux chefs indiens me paraît être un énoncé de la politique déjà adoptée. Je m'inscris en faux, cependant, contre la première phrase, où l'on dit, je crois, que les ressources pour les services de santé destinés aux Indiens ont été rigoureusement ou sensiblement réduites. Ce n'est sûrement pas le cas. Si par ressources on entend l'argent, alors, d'après les prévisions budgétaires, ce n'est pas exact. Je déplore cette inexactitude dans le mémoire, mais le reste constitue, à mon sens, un énoncé de politique qui n'a rien de vraiment nouveau. On a raison de s'attendre à ce que les Indiens qui le peuvent pourvoient à leurs propres besoins. Nous n'essayons pas d'encourager qui que ce soit à rester à la charge de l'État. Lorsque les Indiens, de leur propre initiative ou grâce à la bande, peuvent se suffire à eux-mêmes, nous devons certes applaudir à cette tendance.

• (5.30 p.m.)

Dans le mémoire adressé aux chefs indiens, nous avons déclaré que, lorsque cela serait impossible et que les gouvernements provinciaux ne pourraient assurer les services de santé, nous viendrions à la rescousse. Je ne veux pas insister là-dessus, mais je crois qu'il ne faut pas oublier que les Indiens sont des habitants des provinces. L'un des objectifs à poursuivre pour assurer l'émancipation de la population indienne, c'est assurément de l'intégrer à l'ensemble de la population d'une province. S'il faut les considérer comme des citoyens distincts qui exigent un traitement différent en matière d'enseignement, de santé et de bien-être, le processus d'intégration à l'ensemble de la collectivité s'en trouvera ralenti et ils ne deviendront jamais des citoyens égaux aux autres, comme ils le souhaitent tous.

Je m'attendais que les provinces soient disposées à assumer des responsabilités dans ce domaine. La réaction, de la part des provinces d'Alberta et de Manitoba en tout cas, n'a pas été très enthousiaste. Dans ces circonstances, en attendant le bon vouloir des provinces, le gouvernement fédéral est disposé à assumer une partie des responsabilités en

continuant de fournir des services au niveau actuel, mais je n'en maintiens pas moins toute la validité de notre attitude, qui est à l'avantage, à mon avis, non seulement de la population indienne mais de l'ensemble du pays.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, c'est précisément pourquoi le gouvernement et le ministre se sont créé tant de difficultés avec ce problème. Je veux parler de l'attitude dogmatique et arbitraire du ministre, que cela lui plaise ou non. Nous nous sommes efforcés de montrer que ces mesures ont été prises sans consultation. Il est certain que les provinces sont prêtes à accepter leurs obligations, et elles le font graduellement, mais il y a plusieurs mois déjà qu'elles réclament du gouvernement fédéral une réunion où leurs ministres responsables et ceux du gouvernement fédéral pourraient discuter des voies et moyens de mettre en œuvre le programme dont le ministre vient de tracer les grandes lignes.

Les provinces se plaignent qu'on y a substitué une directive sans les consulter au préalable, tout comme à propos de l'assurance-frais médicaux. Le gouvernement va de l'avant avec l'assurance-frais médicaux, qui pèsera lourd sur le budget, alors que d'autre part il réduit les services médicaux d'un groupe de gens qui ne peut absolument pas s'en passer. C'est de l'inconséquence, du désordre. Le député des Territoires du Nord-Ouest a dit que c'était déconcertant. En fait, nous avons retardé le progrès de plusieurs années à cause de ces manœuvres insensées.

M. Barnett: Monsieur le président, par ses agissements récents, le ministre a accompli au moins une chose. Je suis disposé à lui en accorder tout le mérite, bien qu'à mon sens il l'ait fait par hasard, sans bien savoir de quoi il retournait. Il a fait comprendre aux Canadiens, en bien moins de temps que cela aurait pu prendre, tout le méli-mélo de la situation confuse qui existe depuis longtemps quant aux services médicaux gratuits pour les Indiens.

Le député de Brandon-Souris vient de dire que le programme en serait retardé de plusieurs années. Normalement, je serais de son avis, mais j'estime que cet état de choses pourrait aboutir à créer dans l'esprit des Indiens et aussi des Canadiens en général un climat d'opinion qui mettrait un terme au régime stupide qu'on applique depuis longtemps dans ce domaine. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a beau dire qu'il serait souhaitable que les Indiens

[L'hon. M. MacEachen.]

deviennent indépendants pécuniairement, de dignes citoyens à part entière des provinces du Canada, mais tant que de telles directives, d'un paternalisme ridicule, seront adressées aux bandes et aux chefs indiens sans rime ni raison, nous ferons échec aux objectifs que, d'après lui, nous devrions viser.

Si le ministre a réussi à faire comprendre la situation aux Canadiens, je suppose que nous devrions nous en réjouir et le remercier. Cependant, comme il a déclaré qu'il a l'intention de réexaminer à la loupe les prévisions budgétaires de son ministère pour voir s'il ne serait pas possible de tirer un peu de crème de ce qui est déjà du lait écrémé dans d'autres services et de renverser ces directives paternalistes, il me semble que ce n'est la réponse à la situation. Même si j'admets que, dans sa déclaration, il est revenu sur sa décision, rien de ce qu'il a dit jusqu'ici, selon moi, ne renferme de solution.

Il faudrait savoir à quoi s'en tenir exactement sur cette question. D'autres députés ont parlé en passant de la situation constitutionnelle pour ce qui est de fournir des soins d'hygiène aux Indiens. Il a été question de la clause sur les médicaments, qu'on trouve dans certains traités. Cette clause constitue peut-être un principe, si je puis dire, pour notre responsabilité, mais la plupart de Indiens conviendront qu'elle ne signifie pas grand-chose, à toutes fins pratiques, dans le monde actuel. C'est un fétiche, en quelque sorte, que l'on a gardé mais qui n'a jamais été applicable.

Cette situation m'a intéressée parce que des Indiens de ma circonscription m'ont demandé s'ils recevraient les services médicaux auxquels ils ont droit de temps à autre. La seule autorité légale que j'aie pu trouver—et j'ai eu recours à des lumières autres que les miennes—se trouve à l'article 72 de la loi sur les Indiens, selon lequel le gouverneur en conseil peut établir des règlements concernant les traitements médicaux et les services d'hygiène destinés aux Indiens. D'après ce que je peux voir, cela donne carrément la responsabilité législative au surintendant général des Affaires indiennes.

J'ai vérifié toutefois et, si mes renseignements sont exacts, le gouverneur en conseil n'a jamais décrété les règlements autorisés par l'article 72 de la loi sur les Indiens. On peut donc conclure qu'aucun texte législatif ne semble prévoir l'autorité d'assurer des services de santé aux Indiens sauf lorsque le Parlement décide en votant un crédit annuel de

l'affecter à des services médicaux par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

• (5.40 p.m.)

Je ne critique aucunement les efforts que les responsables de la santé nationale et du bien-être social ont déployés pour fournir ces services au moyen des seuls fonds dont ils disposaient. Ce que je veux dire, c'est qu'au cours des années, ils ont dû confiner leur activité à cette vieille politique de l'aumône. Il faut qu'on soit à l'article de la mort pour recevoir un peu d'aide nécessaire en pareil cas. Nous avons peut-être construit des hôpitaux et payé des médecins, mais les directives mêmes dont le ministre a parlé et sa déclaration d'aujourd'hui indiquent que le gouvernement fédéral ne semble pas disposé à dépasser le principe de l'aumône en matière de services de santé pour les Indiens et les Esquimaux.

Voilà le fond de la question qu'a mis en évidence l'inepte gâchis qui s'est produit depuis deux ou trois semaines. J'espère que non seulement les ministres, mais aussi les députés en général, reconnaîtront tout le réalisme de la situation qui nous a maintenant été révélée clairement. D'après le vieux dicton, qui sème le vent récolte la tempête. Indirectement, je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est fait prendre par la tempête soulevée en partie par les actes du ministre des Affaires indiennes.

L'hon. M. Laing: Il a récolté le vent aujourd'hui.

M. Barnett: C'aurait bien pu être la tempête. J'allais ajouter que les crédits supplémentaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prévoient, à un poste, des fonds accrus pour un domaine de l'activité de la direction des Affaires indiennes qui mérite plus d'éloges que n'importe quel autre. Il s'agit d'une augmentation des fonds consacrés à l'instruction des Indiens. Le ministre des Affaires indiennes a rappelé plus d'une fois ici que nous augmentons considérablement ces fonds depuis quelques années. Ce programme n'a reçu que des éloges de la Chambre.

L'hon. M. Laing: Mon honorable ami accepterait-il de répondre à une question?

M. Barnett: Peut-être, monsieur le président.

L'hon. M. Laing: Serait-il d'avis qu'on maintienne un engagement perpétuel obligeant les contribuables canadiens à financer les soins médicaux de tous les Indiens, dont plusieurs centaines travaillent actuellement pour le gouvernement du Canada?

M. Barnett: Si le ministre pose la question de cette façon, je réponds: certainement pas. A mon avis, poser la question, c'est, en un sens, y répondre, et c'est exactement là où je voulais en venir. Peut-être le ministre aura-t-il l'indulgence de m'écouter encore quelques minutes.

Je disais que dans les crédits supplémentaires, on prévoit pour son ministère des fonds additionnels pour l'éducation des Indiens. Nous affectons des crédits à cette fin, et cela me ramène, en fait, à mon point de départ. Maintenant qu'il y a plus d'Indiens instruits, ceux-ci ne se contenteront plus de directives paternalistes qui leur viennent du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ils n'accepteront plus des interventions comme celles-là. De plus en plus, ils vont demander, et nous en avons vu des signes avant-coureurs, à jouir pleinement de leurs droits de citoyens du Canada dans ce domaine, tout comme le reste de la population. Cela veut dire, à mon avis, que nous ne devons pas nous arrêter là où le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous amène quand il dit que nous allons laisser intacts les services qu'on se proposait de réduire. Nous devons entrer carrément et de façon plus directe dans ce domaine, ce qui rendra caduque toute considération comme celles qu'implique la question du ministre.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question, car je m'en prendrais à un ensemble de problèmes qui, à mon sens, sont de la compétence du ministre des Affaires indiennes. Je tiens cependant à signaler que c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de soulever ma question maintenant. Le sujet à l'étude, d'après les statuts du Canada, relèvent principalement des fonctions administratives du ministre des Affaires indiennes.

Je ne m'attends pas à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social décide de lui-même de s'engager au-delà du point où il nous a laissés tantôt, en exprimant, qu'il l'admette ou non, ses regrets de ce qui a été fait et son désir de faire mieux. Si nous ne modifions pas la situation qui soulève l'inquiétude du public et selon laquelle les services dépendent du gré et de la fantaisie du gouvernement du moment, ou du montant d'argent que vote le Parlement pour une

année donnée, et si le ministère a pour politique générale de couper ces services, nous n'en avons pas fini avec le genre de débat que nous avons cet après-midi.

J'ai, de propos délibéré, cherché à relier cette question à la responsabilité du ministre des Affaires indiennes. Ce n'est pas que je pense que nous pourrons traiter de toutes les questions qui relèvent de son ministère aujourd'hui ou avant que la Chambre prenne congé, mais j'estime que c'est une façon plus positive d'examiner l'ensemble de la question. Nous ne devrions pas, je pense, nous contenter d'annuler certaines coupures ou de modifier légèrement certaines directives paternalistes émises sous l'autorité du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

(Le crédit est adopté.)

Service de bien-être—

40c. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions selon le détail des affectations, $1.

M. Knowles: Monsieur le président, ce crédit se rapporte à la section du ministère qui s'occupe de l'administration des services de bien-être et de divers programmes de maintien du revenu. J'ai quelques commentaires à faire à ce sujet. Le ministre sait que je m'intéresse particulièrement à ces programmes, et si je disais tout ce que je pense, on m'accuserait peut-être de faire de l'obstruction systématique.

M. Baldwin: Nous ne saurions y penser, même en rêve.

M. Knowles: Je suis heureux que le député de Peace-River le confirme.

Une voix: Il arborait un large sourire.

M. Knowles: Je veux traiter ici d'un point particulier, mais, en guise d'introduction, qu'il me soit permis de rappeler au ministre une chose qu'il sait déjà: même si nos programmes de sécurité sociale sont bons, ils pourraient être améliorés considérablement. Le ministre n'ignore pas que, à mon avis, l'évaluation des revenus, suivant son expression, qui doit précéder l'allocation du supplément de revenu garanti, devrait disparaître; en réalité, nous devrions verser une pension de sécurité de la vieillesse à tous ceux qui remplissent les conditions d'âge et de résidence, sans aucune vérification des moyens, des besoins ou du revenu. Et même, je pense qu'il est grand temps de reviser le montant de la pension. Nombre d'organismes sérieux prétendent maintenant que le montant devrait être fixé à $125 par mois.

• (5.50 p.m.)

J'aimerais signaler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que j'ai lu presque tout ce qu'il a écrit sur la question du revenu annuel garanti. Je trouve ses idées toujours intéressantes, bien que je ne sois pas toujours d'accord. En fait, je ne suis pas encore convaincu que la mesure établissant un supplément de revenu garanti dont il a saisi la Chambre exprime réellement la pensée et le principe dont s'inspire le revenu annuel garanti.

A cet égard, j'ai lu récemment un article très intéressant de M. Reuben C. Bates, directeur exécutif du Conseil canadien du bien-être dans le numéro de mars-avril du *Canadian Welfare* publié par le Conseil. On peut dire qu'un bon nombre des arguments que M. Bates fait ressortir existent dans les écrits sur ce sujet; il s'agit néanmoins d'un article intéressant et très utile. Il contient un point, entre autre, que je vais soulever dans un instant.

Si je prends le temps, au cours de l'étude de ces crédits, de m'adresser au ministre, c'est que je veux lui faire bien comprendre que s'il veut maintenir la valeur des programmes du maintien du revenu dont il a la charge, il devra s'occuper de certaines dispositions de notre impôt sur le revenu. Il devra présenter des instances plus vigoureuses qu'il ne l'a fait jusqu'ici au ministre des Finances. Il s'est entretenu avec lui, il y a quelque temps, du cas des gens qui reçoivent le supplément de revenu garanti et qui, ayant répondu aux exigences de l'évaluation qui leur permet de hausser leur revenu à un certain niveau minimal, vient ensuite le ministre des Finances y puiser et ainsi les ramener à un niveau inférieur.

Le ministre du Revenu national et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont, tous deux, eu une réponse toute prête à ce problème. Ils ont dit que l'impôt sur le revenu était appliqué d'une façon générale et qu'on ne pouvait jouer au favoritisme en faisant une distinction entre les gens qui gagnent leur revenu directement et ceux qui l'obtiennent grâce à un programme de bien-être social. Ni l'un ni l'autre des ministres n'a voulu faire face à la vraie réponse au problème, c'est-à-dire la nécessité de hausser le niveau auquel l'impôt sur le revenu s'applique.

Au fond, ce que je veux dire c'est que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui présente ces programmes du maintien du revenu doit aussi se préoccuper de cet autre aspect de la question.

Laissez-moi vous citer un exemple précis qui m'a été signalé. C'est le cas d'une personne qui existe réellement, ce qui prouve que je m'intéresse vraiment à la question. Nous l'appellerons Tartempion. Il n'aime pas beaucoup ce nom, mais tant pis. C'est un fonctionnaire de l'État retraité. Sa pension de fonctionnaire est de $170 par mois ou de $2,040 par an. Il est aussi ancien combattant, ce qui lui a permis de toucher l'allocation aux anciens combattants. Comme le revenu admissible pour un bénéficiaire marié de l'allocation aux anciens combattants est fixé à $245 par mois, il a pu obtenir une allocation globale d'ancien combattant de $75 par mois. Par conséquent, ses deux pensions, celle de fonctionnaire retraité et l'allocation aux anciens combattants lui procurent en tout $245 par mois ou $2,940 l'an. Jusqu'à la fin de l'an dernier, 1967, telle était sa situation financière —un revenu de ces deux sources s'élevant à $2,940 par année. J'ai signalé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que puisque l'allocation aux anciens combattants n'était pas imposable, Tartempion n'avait pas à payer d'impôt sur le revenu. Son revenu imposable n'était que de $2,040 par an, soit $60 de moins que le palier de $2,100. Inutile de nous préoccuper des $500 supplémentaires auxquels il avait droit puisqu'il était au-dessous du palier de $2,100.

Mais Tartempion a eu 67 ans l'année dernière. Il avait donc droit à partir du mois de janvier de cette année à la pension de la sécurité de la vieillesse de $75 par mois, soit $900 par an. Nous ne tiendrons pas compte pour le moment du supplément de $1.50. Au moment où il a commencé à toucher cette pension, il a perdu ses droits à l'allocation d'ancien combattant car l'addition des $75 de sa pension de la sécurité de la vieillesse et des $170 de sa pension de fonctionnaire retraité lui a fait atteindre le plafond de $245 par mois. Du point de vue de son revenu brut, il en est donc au même point—$245 par mois ou $2,940 par an.

C'est ici que ça se corse: le revenu de la sécurité de la vieillesse est imposable, tandis que celui des allocations aux anciens combattants ne l'est pas. Tartempion se retrouve donc en 1968 avec un revenu annuel de $2,-940, le même que l'année précédente, mais dont $840 sont frappés d'un impôt dépassant $100. Parce que son revenu provient non plus des allocations aux anciens combattants mais de la sécurité de la vieillesse, cet homme marié, cet ancien combattant marié, ce fonctionnaire retraité et marié voit son revenu net diminué d'un peu plus de $100.

J'ai tenté plusieurs fois de le préciser et je le fais de nouveau ce soir pour éviter tout reproche: je trouve juste que le revenu provenant de la sécurité de la vieillesse soit imposable. Si nous devons avoir une évaluation des moyens—et je trouve qu'il ne devrait pas y en avoir du tout—il faut que ce revenu soit imposable. Mais, à première vue, des situations comme celle-là paraissent profondément injustes. Permettez-moi de le répéter. Voilà un ancien combattant qui, en effectuant un transfert auquel il ne peut se dérober, a le même revenu brut mais un revenu réel diminué de $100.

Des situations de ce genre témoignent du bien-fondé de ce que je disais tantôt: le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doit se préoccuper plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, je pense, de notre politique d'impôt sur le revenu. Mais ce qui se passe en réalité, si l'on me permet de dire ce que je pense, c'est qu'il donne de l'argent du gouvernement d'un côté, tandis que le ministre des Finances le reprend de l'autre. Le ministre me dira peut-être que le problème vient de ce que nous avons haussé les niveaux du revenu garanti. C'est d'ailleurs une bonne chose. Cela devrait entraîner une hausse des niveaux de l'abattement de l'impôt sur le revenu, à $3,-000, au moins, pour une personne mariée.

Je ne demande, pour Tartempion, rien qui ne soit accordé aux gens dont le revenu provient de sources privées ou n'a aucun rapport avec l'allocation des anciens combattants; mais le cas que j'ai signalé met le problème en pleine lumière et fait ressortir la nécessité d'accompagner nos programmes de pensions de vieillesse et de services sociaux accrus d'une revision de tout le problème de l'impôt sur le revenu.

J'avais dit que je ferais allusion, en passant, à l'article de M. Reuben Baetz dans ce numéro de *Canadian Welfare*. J'exhorte le ministre à le lire s'il ne l'a déjà fait.

Il signale quatre manières d'aborder le problème du revenu annuel garanti. Il souligne les diverses difficultés et affirme qu'il faudra peut-être du temps pour atteindre l'objectif d'un revenu annuel garanti. Dès lors, il recommande que dans l'intervalle nous prenions des dispositions dans le domaine fiscal qui donnent suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité et que nous cessions d'imposer les revenus en déçà d'un seuil reconnu de pauvreté.

• (6.00 p.m.)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doit convenir qu'avec le coût actuel de la vie, les normes de salaires et

d'existence, ce seuil dépasse nécessairement $3,000. Il se rapproche davantage de $4,000. Ce n'est pas assez pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de parrainer des programmes visant à faire hisser les gens à ce niveau, si ensuite d'autres mesures fiscales provoquent la dégringolade. J'invite le ministre à étudier attentivement le cas de M. Tartempion dont j'ai parlé et à se dire qu'en dépit des miracles qu'il pense peut-être avoir accomplis dans le domaine de la sécurité sociale, il lui reste encore beaucoup à faire pour assurer vraiment le bien-être de nos vieillards sans qu'ils le sentent menacé.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 40c est-il adopté?

M. Peters: Il est six heures.

M. le vice-président adjoint: Adopté.

(Le crédit est adopté.)

La séance est suspendue à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. le président: A l'ordre. Les questions suivants seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Brandon-Souris: Les affaires indiennes—la reconstitution du comité parlementaire; le député de Vancouver-Kingsway: la consommation et les corporations—enquête sur le prix du lait.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour étudier les crédits supplémentaires, cahier n° C, crédit 5c, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

5c. Administration, fonctionnement et entretien, $2,000,000.

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais seulement poser quelques questions au ministre à propos d'une réserve qui m'intéresse par suite du remaniement des sièges. J'ai eu l'occasion de visiter la réserve de Gogama. J'ai été surpris d'y trouver un certain nombre de jeunes Indiens, dont la formation n'était pas suffisante pour leur faire obtenir un emploi permanent, et qui devraient donc se contenter d'un emploi saisonnier. En discutant des qualifications de ces jeunes, j'ai été étonné d'apprendre que certains avaient une assez bonne instruction de base, et l'un d'eux avait terminé sa 12e année. Cependant, aucun d'eux n'avait reçu la moindre formation professionnelle. L'un d'eux était allé à une école de recyclage pour parfaire ses études, mais il n'était pas même sûr d'avoir réussi à ses examens.

Monsieur le président, j'étais accompagné cette fois-là de deux députés provinciaux de la région et du député de Nickel-Belt, et on nous a laissé entendre que l'agent des affaires indiennes s'était très peu occupé de ces gens. En fait, j'ai visité peu après le centre régional de Chapleau, où j'ai appris que certaines des responsabilités avaient été transférées au bureau de Sudbury et aussi, je pense, à celui de Sault-Sainte-Marie.

Je le répète, monsieur le président, on a bien peu aidé ou encouragé ces jeunes Indiens à se recycler afin de se trouver un emploi stable. J'ai appris de la bouche de certains d'entre eux qu'une des raisons qui les pousse à quitter la réserve, où ils ne se voient aucun avenir, est qu'à leurs yeux, comme à ceux de bien des gens vers les dernières années de la crise, la réserve est une sorte de refuge où l'on revient lorsque le monde devient trop cruel. Bien que cela n'ait pas mis fin à leurs problèmes, la réserve était pour eux un refuge certain.

A propos de leurs possibilités de recyclage, ils m'ont signalé que le recyclage ne les intéresserait qu'à condition de retrouver un emploi stable et permanent. Ils veulent apprendre un métier qui leur permettra de quitter la réserve pour toujours, et de se trouver une occupation où ils ne seraient pas toujours les premiers renvoyés et les derniers embauchés. Depuis toujours, cela a été le genre d'occupation qu'on leur a offert—l'équipe supplémentaire d'entretien des voies de chemin de fer, l'équipe de semeurs du ministère des Terres et Forêts.

En l'occurrence, monsieur le président, il m'a semblé que si l'agent des affaires indiennes avait fait convenablement son travail, il aurait fait appel au ministère de la Main-d'œuvre ou à quelque service de l'État, pour qu'ils aident au recyclage de ces Indiens. Soit dit en passant, les Indiens ont dit que l'infirmière n'était pas venue les voir depuis trois mois et le préposé depuis six à huit mois. Il habite Sultan, qui est situé au maximum à deux heures de route de la réserve et son travail dans la région ne l'occupe assurément pas au point qu'il ne puisse pas leur rendre visite.

Comme cet article traite de l'instruction des Indiens, le ministre devrait nous indiquer le genre de recyclage que la Direction des affaires indiennes offre aux Indiens, et nous dire si le personnel sait qu'il faut leur donner une formation qui leur permette d'avoir les mêmes chances de succès que les autres membres de la collectivité, s'ils quittent la réserve.

Il me semble, monsieur le président, que les services de conseillers en éducation sont requis à cet égard. J'ai été particulièrement bouleversé d'apprendre d'un adolescent qu'un programme fédéral lui avait permis de pousser son instruction jusqu'à la dixième année, mais qu'on l'avait renvoyé chez lui à la fin des cours sans lui dire si ses études avaient été couronnées de succès. Il a semblé y avoir une absence d'initiative non seulement de la part de l'étudiant, mais de la part de l'agent et aussi de la part de l'école qui avait consacré de l'argent à parfaire son instruction. On aurait au moins dû lui dire s'il avait échoué.

J'ai également été troublé de constater, dans mes conversations avec 15 ou 20 jeunes Indiens, qu'ils ne semblaient pas viser de but particulier dans la vie. A mon avis, dans la formation de ces Indiens à quelque occupation, la Direction des affaires indiennes devrait poursuivre quelque objectif. Tous les députés conviendront, je pense, que les Indiens doivent surmonter de nombreuses difficultés qui sont épargnées à d'autres. La principale consiste à être déracinés d'une réserve protectrice, d'une ferme, comme ils disent, et à être plongés dans une collectivité où ils n'ont pas d'amis et où les gens ne font que les regarder de haut en raison de leur ascendance.

• (8.10 p.m.)

J'ai demandé à une jeune fille de 12 ou 13 ans, si, quand elle aurait terminé ses études secondaires, elle voulait être infirmière ou institutrice? Elle répondit qu'elle ne le savait pas. Je lui ai alors demandé: «Y avez-vous jamais songé?» Elle me dit: «Non, je n'y avais pas songé». Alors un des garçons prit la parole et dit: «Elle n'a pas besoin de se tracasser, lorsqu'elle aura 16 ans, elle sera mariée à un homme blanc; pourquoi s'en faire?» Cela démontre l'état d'apathie dans lequel certains de nos gens sont tombés. Ils ont le sentiment qu'il n'y a pas d'avenir pour eux, et voilà où se posent les problèmes. Je signale également que, bien que certains Indiens aient droit à la préférence accordée aux anciens combattants, ils n'en bénéficient pas. Le seul emploi que certains d'entre eux peuvent obtenir, c'est comme membres d'une équipe de travailleurs chargée de planter des arbres.

Un des autres membres de notre parti s'occupait du système scolaire, soit dans les écoles publiques, soit au niveau des écoles secondaires, dans la région de Sudbury. Je peux me tromper; il était peut-être directeur d'une des écoles séparées de la région. De toute façon, notre parti s'inquiétait de l'absence de moyens de transport pour amener les élèves à l'école et les ramener chez eux. Évidemment, j'ai entendu des opinions différentes sur l'avantage quant à savoir s'il est préférable d'instruire les enfants indiens dans leur propre milieu ou de les intégrer au système scolaire d'une municipalité voisine.

Le ministre pourrait peut-être étudier cet aspect de la question. Les Indiens de cette réserve ont été déplacés au moins une fois au cours des 15 ou 20 dernières années. Il y a plusieurs maisons de quatre pièces, à huit ou dix milles de la ville, qui pourraient servir d'écoles. A mon avis, au lieu de dépenser $50,000 ou $70,000 pour construire de nouvelles routes, on devrait transporter ces maisons aux limites de la ville, acheter un terrain, et y établir un village d'Indiens. Les avantages qui en découleraient pour l'éducation des Indiens sont évidents. Les maisons reposent sur des fondations de béton, et peuvent donc être déplacées facilement.

Avant le remaniement de la carte électorale, je n'avais pas beaucoup d'expérience quant aux questions qui intéressent les réserves indiennes, mais j'en acquerrai avec le temps. Il me semble, surtout en ce qui concerne les Indiens de la réserve de Mattagami, que le ministre aurait dû recevoir de meilleurs conseils de ses fonctionnaires ou des agents des affaires indiennes. On ne trouve aucun véhicule dans la réserve, sauf une auto-neige. Pour encaisser le chèque que le ministère leur envoie, les Indiens doivent débourser $5 pour se rendre à destination et autant pour en revenir. Au lieu de les garder dans la réserve, le gouvernement devrait fournir des possibilités de formation aux jeunes Indiens que cela intéresse. Il obtiendrait peut-être des résultats étonnants. D'après les conversations que j'ai eues dans les réserves, les jeunes Indiens veulent être certains que la formation qu'on leur donnera leur permettra d'avoir un emploi permanent, et qu'ils ne seront pas les derniers à être embauchés et les premiers à être congédiés, comme c'est le cas aujourd'hui.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Laing: Je devrais peut-être saisir cette occasion pour donner au comité une idée de l'ampleur de l'aide que nous accordons actuellement à l'éducation des Indiens. Sur un budget total de 140 millions de dollars pour l'année qui vient, 56 millions iront à l'enseignement. Nous avons pour objectif d'intégrer les enfants indiens aux élèves blancs dans la province, et nous y réussissons rapidement. A l'heure actuelle, la moitié des enfants indiens d'âge scolaire fréquentent des écoles administrées par les provinces. Dans ma province, la Colombie-Britannique, le pourcentage est de 62 p. 100, et c'est magnifique.

Le député de Timiskaming a mis le doigt sur une de nos plus grandes difficultés, les régions septentrionales des provinces où les réserves sont isolées et où une personne hésite à partir seule, car les Indiens n'aiment pas se séparer de leur famille. Malgré tout, nous accomplissons une excellente tâche à cet égard, il me semble.

Il y a aujourd'hui quelque 240 enfants indiens qui résident à Ottawa et fréquentent l'école. Nous versons à leur intention une allocation mensuelle de $70, je crois, pour le logement et leur donnons un peu d'argent de poche, etc. Ce n'est pas seulement dans la région qui s'étend à 100 milles au nord de la frontière des États-Unis que nous avons des problèmes aujourd'hui; nous en avons aussi dans la région dont parlait le député, et même plus au nord encore, dans les Territoires, où, d'après certaines indications, les réserves ont peu de ressources. Il est souvent impossible de trouver du travail dans les réserves, à part quelques emplois saisonniers dans les bois, pour les usines de pâte à papier, etc. Un jeune homme qui veut travailler à plein temps doit quitter la réserve. Ce problème nous préoccupe beaucoup et nous faisons tout notre possible pour lui trouver rapidement une solution. Nous déplaçons des familles de la réserve de Mattagami, à titre d'expérience. Nous avons installé un groupe-pilote à Elliot Lake. Sur 20 familles que comptait ce groupe au début de l'expérience, 11 sont retournées chez elles avant la fin. Il y aurait autant à apprendre de ceux qui sont retournés que de ceux qui sont restés. Nous avons aussi un programme de logement pour ceux qui ont un emploi et réussissent à nous convaincre qu'ils peuvent se payer une maison. Nous leur consentons une deuxième hypothèque, remboursable en dix ans, après quoi l'hypothèque est levée. Le montant est, je crois de $6,000. En outre, nous leur donnons immédiatement $1,000 pour l'achat de meubles. Je le répète, cela montre le genre d'efforts que nous faisons.

Le système scolaire est meilleur aujourd'hui qu'il ne l'était il y a cinq ans, et nous obtenons des résultats très encourageants. Je comprends que des difficultés se posent dans la région mentionnée par le député, mais il conviendra avec moi, je pense, que si nous amenions une quarantaine ou une cinquantaine de jeunes garçons dans une école de Toronto, ou d'une autre ville semblable, nous en perdrions rapidement quelques-uns. Bon nombre retourneraient chez eux, et c'est là le problème. Les Indiens doivent avoir atteint une certaine maturité d'esprit, je pense, avant de quitter la réserve. Autrement dit, l'Indien quittera peut-être la réserve trop tôt ou trop tard. Voilà autant de choses qu'il ne faudrait pas oublier. Cependant je sais gré au député de ses commentaires.

[L'hon. M. Laing.]

M. Orlikow: J'aurais une question à poser au ministre. Avant la réorganisation des programmes de formation de la main-d'œuvre, dont le gouvernement fédéral a assumé l'entière responsabilité, il paraît, sauf erreur, qu'en vertu du programme nº 5, comme on le désignait, environ 2,000 Indiens suivaient des cours de formation aux frais du gouvernement. Le gouvernement fournissait également une allocation de formation. Elle n'était pas aussi généreuse que les allocations actuelles. Néanmoins, on payait des allocations de formation.

• (8.20 p.m.)

Sauf erreur, les cours que la majorité des Indiens suivaient ne les préparaient pas vraiment aux emplois rémunérés des villes; les Indiens, surtout ceux des réserves éloignées, n'ont pas l'instruction requise pour les cours de briqueteurs ou de métallurgistes, par exemple. Mais ils suivaient des cours les préparant à une meilleure vie dans les réserves: cours sur les façons de construire des maisons, et ainsi de suite. Sauf erreur, les cours de formation que patronne maintenant le ministère de la Main-d'œuvre visent presque uniquement à la préparation aux emplois rémunérés du marché urbain du travail. On me dit que l'an dernier, plus de 2,000 Indiens recevaient une formation au Manitoba, et que le nombre est tombé à quelques centaines. Le ministère des Affaires indiennes a-t-il l'intention d'établir des programmes qui fourniront aux Indiens au moins le genre de formation qu'ils recevaient avant la réorganisation effectuée par le ministère de la Main-d'œuvre?

L'hon. M. Laing: Le député de Timiskaming a parlé du genre d'aide que le ministère de la Main-d'œuvre accordait auparavant. Cette aide était limitée. Le ministère a jugé que rien ne justifiait un tel placement dans ce domaine, car les résultats n'étaient pas satisfaisants; il espérait obtenir des résultats plus rapides en aidant les gens à changer d'emploi. Les Indiens, comme l'a signalé le député de Timiskaming, doivent commencer à un autre niveau, ce qui alourdit la charge de mon ministère.

Nous étendons notre champ d'activité et nous établissons des programmes qui comportent le déplacement d'un grand nombre de personnes, car nous nous rendons compte que les familles indiennes aiment à vivre ensemble. De concert avec le ministère de la Main-d'œuvre, nous avons déménagé environ 350 personnes à Okanagan pour effectuer un travail saisonnier—ces emplois sont accessibles assez régulièrement de la mi-mars jusqu'en

octobre. Les résultats ont été excellents; les Indiens, semble-t-il préfèrent avoir un emploi qui leur permet de changer de milieu, de se déplacer.

Nous n'avons que de grands éloges à faire des fructiculteurs de la région, et nous comptons intensifier ce programme au cours de l'année. Le même programme, quoique à un degré moindre, a été appliqué dans le Sud de l'Ontario et englobait les Indiens des régions septentrionales de la province. Nous pouvons attendre de celui-ci un résultat secondaire utile, car les jeunes gens, en s'initiant au climat industriel du Sud de la province, pourront acquérir l'assurance voulue pour s'y créer des contacts plus nombreux. Bien entendu, cette considération ne s'applique pas aux Indiens qui vivent dans les réserves du Sud de l'Ontario, mais à ceux des régions septentrionales de la province et du grand Nord. A mon avis, nous accomplissons de grands progrès, sous notre régime d'enseignement, dans les régions du Sud, où les enfants indiens sont intégrés aux enfants blancs dans les écoles. Les résultats sont simplement excellents.

M. Orlikow: Sauf erreur, avant le changement que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont apporté aux ententes, plus de 2,000 Indiens suivaient des cours. Le ministre nous dirait-il combien d'Indiens du Manitoba en suivent actuellement?

Le ministère de l'honorable représentant comble-t-il la lacune en accomplissant le travail autrefois fait en vertu du programme fédéral-provincial? Voilà la première question que j'aimerais poser au ministre. Je ne m'attends pas qu'il ait les chiffres devant lui, mais peut-être pourrait-il nous donner ce renseignement à un autre moment.

Je voudrais aussi savoir si l'activité que déploie le ministère en collaboration avec le ministère du Travail pour assurer l'exploitation intensive des mines, du bois de construction et, je l'espère, de l'industrie de la pâte et du papier, dans le Nord du Manitoba, permet l'emploi d'un plus grand nombre d'Indiens. Chacune des industries que j'ai mentionnées requiert beaucoup de travailleurs. Ainsi l'International Nickel Company, à Thompson, a annoncé—je cite de mémoire—qu'au cours des dix prochaines années, elle doublera son effectif ouvrier. Actuellement la société mène une grande campagne pour encourager l'établissement d'immigrants au Canada. Des problèmes surgissent, car certains recruteurs ont fait des offres des plus extravagantes à des travailleurs d'Allemagne, par exemple.

A quel point le gouvernement encourage-t-il de telles sociétés à engager les gens de la place plutôt que d'aller en chercher en Europe ou ailleurs? Le ministère devrait faire un grand effort, en collaboration avec le ministère de la Main-d'œuvre, pour convaincre ces compagnies d'engager des Indiens. A Thompson, par exemple, combien y a-t-il d'Indiens parmi les quatre ou cinq mille employés de l'International Nickel? Il me semble que ce serait à peu près la meilleure façon d'aider les Indiens à obtenir un travail rentable, qui leur permettrait de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

L'hon. M. Laing: Je n'ai pas les chiffres exacts ici, mais je puis les obtenir pour la gouverne du député. On me dit qu'environ 70 élèves reçoivent une formation professionnelle au Manitoba, ce qui n'est pas beaucoup. Nous y avions environ 20 classes pour adultes l'an dernier.

Le député a demandé ce que le ministère fait pour accroître les possibilités d'emploi pour les Indiens. Mon meilleur exemple serait le contrat que nous avons conclu avec l'Anvil Mining Company au Yukon. Cette société s'est engagée à ce qu'au début, 5 p. 100 de ses travailleurs soient des indigènes et à ce que, d'ici cinq ans, la proportion atteigne 25 p. 100.

C'est le résultat de l'influence que nous avons pu exercer, parce que nous avons contribué en partie à la construction de routes et à l'approvisionnement d'énergie pour cette entreprise.

M. Orlikow: Oui, mais à Thompson, le gouvernement provincial a joué exactement le rôle que le ministre attribue au gouvernement fédéral, dans le cas qu'il a mentionné. Le gouvernement fédéral devrait s'associer au gouvernement provincial pour encourager l'International Nickel et d'autres compagnies travaillant dans ce domaine à employer un plus grand nombre possible d'Indiens de cette région. Or, on fait comme d'habitude: on élabore des programmes complexes d'embauche en Grande-Bretagne, en Allemagne et dans d'autres pays de l'Europe occidentale.

• (8.30 p.m.)

M. Schreyer: A propos des 2 millions de dollars, je tiens à signaler que la politique du ministère consiste à activer l'intégration des enfants indiens dans les écoles provinciales ou qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Dans ma région du Manitoba, cette politique qui est en vigueur depuis peu semble réussir.

Mais nous avons encore beaucoup à faire pour les réserve situées dans les régions septentrionales très éloignées des régions colonisées.

Dans au moins deux réserves de ma circonscription, les enfants ne se présentent pas à l'école pendant plusieurs semaines au printemps, à l'époque du trappage, comme on dit. C'est un problème de vieille date, et je serais curieux de savoir si le ministère a trouvé de nouvelles idées en ce qui concerne l'éducation des jeunes Indiens de ces réserves éloignées. C'est un problème fondamental, élémentaire; raison de plus pour que le ministère s'interroge sérieusement sur ce point.

Le ministre se rappellera qu'il y a plusieurs mois, lorsque le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a décidé d'abolir le programme valorisé d'alphabétisation des Indiens, certains conseillers et chefs de clan ont exprimé un fort mécontentement. J'ai soulevé la question un jour, à la dernière période des questions, et le ministre, je me le rappelle, avait dit que si le ministère de la Main-d'œuvre devait continuer dans cette voie, il n'en aurait que davantage l'obligation d'accroître son activité et ses dépenses dans le domaine de l'éducation des adultes. Les efforts que fait son ministère dans cette voie augmentent-ils de façon marquée ou a-t-il atteint la limite de ses possibilités?

L'hon. M. Laing: Monsieur le président, nous avons renforcé l'enseignement dans cette région pour compenser l'abandon, par le ministère de la Main-d'œuvre, de son programme qu'il ne jugeait pas rentable. J'en profite pour expliquer pourquoi nous demandons ces 2 millions de dollars. C'est surtout parce que les commissions scolaires nous demandent davantage. Nous assumons 100 p. 100 du coût de l'enseignement dans le système provincial. Le montant de $18 millions était basé sur les données de l'année précédente, mais dans la plupart des cas, il a augmenté par rapport à l'année précédente. Nous devons donc payer un taux plus élevé. En outre, nous entreprenons actuellement le programme d'enseignement des adultes. Je pourrais indiquer en détail au député dans quelle mesure nous avons occupé le vide laissé par le ministère de la Main-d'œuvre. Je serai heureux de lui écrire à ce sujet.

M. Schreyer: Quand une réserve est très vaste, si vaste que cela pourrait justifier la construction d'une école fédérale, est-ce encore la politique du ministère d'encourager l'intégration d'enfants indiens dans des écoles non fédérales? Je songe à une grande réserve adjacente à une ville qui possède une bonne école provinciale ordinaire.

[M. Schreyer.]

L'hon. M. Laing: Oui, monsieur le président, nous le faisons en beaucoup d'endroits. Je préfère de beaucoup assumer la dépense du ramassage scolaire et amener les enfants jusqu'à une école intégrée, à condition qu'elle ne soit pas trop éloignée, que de financer la construction d'une école fédérale dans une réserve.

M. Fawcett: Discours ou question ne sont pas mon propos; je veux seulement présenter une instance au ministre. Tandis que le député de Timiskaming parlait, il est possible que son histoire ait éveillé un écho dans l'esprit du ministre car c'est une question que j'ai abordée avec lui. Elle concerne une réserve de ma circonscription qui se trouvera située dans une nouvelle circonscription après le remaniement électoral et l'un de mes griefs se rapporte à l'emplacement de la réserve. Mon honorable ami de Timiskaming, avec qui je l'ai visitée, a signalé qu'elle se trouvait à huit ou dix milles de la ville. En fait, il s'agit de 18 ou 20 milles.

Les Indiens servent parfois de guides pendant l'été, mais à cause de l'emplacement de cette réserve, les hommes qui s'y trouvent n'en ont pas la possibilité. Deux hôteliers de la région auraient parfois besoin de guides, mais la réserve indienne étant tellement loin de la ville, il n'ont pas le temps d'y aller chercher les guides. Je ne veux qu'une, chose toujours la même: que le ministre rapproche la réserve de la ville.

J'insiste fortement auprès du ministre pour qu'il étudie la situation de la réserve Mattagami et qu'il voie s'il y a moyen de la rapprocher de l'agglomération. En passant, et en rapport avec l'éducation, je dirai qu'en visitant un foyer d'une réserve, on savait toujours si les enfants avaient été à l'école.

Pour l'embauchage, on pratique la discrimination contre les Indiens. Quand la Compagnie de téléphone Bell a installé une nouvelle ligne de poteaux dans la région, elle n'a pas engagé d'Indiens, bien qu'ils aient demandé à faire partie des équipes. Certes, le nombre de travailleurs n'était pas élevé, mais les Indiens ont été peinés de se voir refuser du travail, vu surtout les faibles revenus qu'ils tirent maintenant du piégeage.

• (8.40 p.m.)

M. Peters: Puis-je poser une question monsieur le président? Quant à cette situation particulière dans la réserve, je me demande si les agents des affaires indiennes peuvent obtenir de l'aide qui leur permettrait d'offrir un service de consultation dans ce domaine

du recyclage ou de la formation, afin de pouvoir fournir des emplois permanents à ceux qui ont l'instruction nécessaire pour en tirer parti. Vu la distance qui sépare les centres où cette formation serait donnée, à mon avis, un service de consultation s'impose. Apparemment, dans le cas en question l'agent n'a pas eu la chance, ni peut-être les moyens d'offrir des consultations de ce genre. Je me demande si des consultants pourraient être envoyés de temps à autre pour aider dans le domaine du recyclage.

L'hon. M. Laing: Monsieur le président, je ne possède pas les renseignements qui me permettraient de répondre à la question du député. Je tenterai de les obtenir et de les lui communiquer.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Programme du Grand Nord—

20c. Administration, fonctionnement et entretien, y compris des subventions et des contributions, selon le détail des affectations, $1,860,778.

21c. Remboursement à la Caisse renouvelable de l'administration du Grand Nord de la valeur d'approvisionnements devenus désuets, inutilisables, perdus ou détruits, $24,514.

30c. Subventions d'aide à l'exploitation des ressources minières du Nord—Extension des objets du crédit 30 des Affaires indiennes et du Nord canadien du budget principal de 1967-1968, afin d'autoriser le versement, au cours de la présente année financière et des années financières subséquentes, de montants ne dépassant pas au total la somme de $6,500,000 à titre de subventions d'aide à l'exploitation des ressources minières du Nord et afin de ramener le total des engagements autorisés en vertu des dispositions du crédit 7a du Nord canadien et des Ressources nationales de la Loi des subsides nº 9 de 1966, du crédit 30b des Affaires indiennes et du Nord canadien de la Loi des subsides nº 7 de 1967, à un montant ne dépassant pas au total la somme de $18,000,000, $3,500,000.

34c. Versement au gouvernement du Territoire du Yukon, conformément à une entente à conclure par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, au nom du Gouvernement du Canada, et le commissaire du Territoire du Yukon, au nom du Gouvernement du Territoire du Yukon, ladite entente devant prévoir (selon les modalités et les conditions dont on conviendra) que le Gouvernement du Territoire du Yukon s'engage à ne pas exiger, lever ou percevoir d'impôts sur le revenu des particuliers, d'impôts sur le revenu des sociétés, d'impôts sur les sociétés ou de droits de succession, selon que les définit l'entente; le montant à verser au Gouvernement du Territoire du Yukon devant être calculé de la façon suivante:

a) Un subside de quatre-vingts cents par tête de la population du Yukon, selon les chiffres du recensement de 1961;

b) Une subvention de $30,000 au Gouvernement et au conseil du Territoire du Yukon; et

c) Une subvention d'exploitation de $3,054,000 à titre de contribution au règlement du déficit d'exploitation prévu du Gouvernement du Territoire du Yukon pour la présente année financière; ainsi que des paiements en vue de l'amortissement de prêts en souffrance au titre d'immobilisations dans le territoire du Yukon, selon les prescriptions de l'entente; (le montant payable à l'égard de la présente année financière devant être réduit du total des paiements provisoires effectués en vertu du crédit 32 des Affaires indiennes et du Nord canadien prévu au budget principal de 1967-1968), $1.

Conservation—

36c. Remboursement à la Caisse renouvelable des parcs nationaux et historiques de la valeur d'approvisionnements devenus désuets, inutilisables, perdus ou détruits, $59,267.

M. Schreyer: Monsieur le président, le crédit 36c est fort modique, mais il concerne les parcs nationaux et autres domaines connexes. J'aimerais demander au ministre si son ministère a réussi ces derniers mois à arrêter l'emplacement du deuxième parc national qu'on projette d'aménager au Manitoba. Comme le ministre le sait, cette question fait l'objet d'études et de recherches ininterrompues depuis 18 mois, plus peut-être. Les négociations sont-elles plus faciles avec la province du Manitoba et a-t-on pris une décision?

L'hon. M. Laing: Monsieur le président, je crois avoir répondu ici, il y a quelque temps, qu'on avait fait un relevé dans deux régions. L'une est située près de la frontière de l'Ontario. Il y a eu des discussions mais le gouvernement provincial ne semble pas pressé.

Comme mon ami le sait, la loi exige que le gouvernement provincial se procure ces propriétés et nous les transmette libres de toutes charges. Comme tout cela implique des dépenses, la tendance se manifeste depuis quelque temps de remettre ces dépenses à plus tard. Il ne faudrait pas trop accuser les autres d'ailleurs car nous faisons de même en ce moment. Cependant dans les régions où les dépenses d'équipement ne sont pas nécessaires, nous devrions agir.

M. Peters: A-t-on abordé avec le ministère le sujet d'un parc national dans le Nord-Est de l'Ontario?

L'hon. M. Laing: Il y a plusieurs régions qui, depuis un an et demi, font l'objet d'études de terrain assez poussées. Ces études se poursuivent.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Affaires indiennes et Nord canadien—

Programme du Grand Nord—

L45c. Extension des objets du crédit L45 des Affaires indiennes et du Nord canadien, en vue de consentir des prêts au gouvernement du Territoire du Yukon, au cours de la présente année financière et des années subséquentes, pour des dépenses en immobilisations selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, $1.

L52c. Extension des objets du crédit L52A des Affaires indiennes et du Nord canadien, Loi des subsides nº 7, 1967, afin de consentir des prêts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, au cours de la présente année financière et des années subséquentes, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil à l'égard des dépenses en immobilisations subies dans l'installation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à Yellowknife (T. N.-O.), $1,695,000.

L53c. Prêts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, afin de permettre au commissaire des Territoires du Nord-Ouest d'aider à financer la construction de logements pour ses employés en consentant aux entrepreneurs en construction des prêts sur la garantie de secondes hypothèques, $180,000.

M. le président: Cela termine l'étude des crédits supplémentaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le comité passe maintenant à l'étude des crédits supplémentaires du ministère du Travail.

TRAVAIL

Les crédits suivants sont adoptés:

5c. Administration générale, $153,000.

Travail—

Société centrale d'hypothèques et de logement—

L71c. Augmentation de $375,000,000 du montant total que le ministre peut avancer sur le Fonds du revenu consolidé conformément au paragraphe (1) de l'article 22 de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, pour les fins énoncées dans ce paragraphe, $1

M. le président: Cela termine l'étude des crédits supplémentaires du ministère du Travail.

Le comité passe maintenant à l'étude des crédits supplémentaires du ministère de la Justice.

JUSTICE

1c. Administration, y compris subventions et contributions, selon le détail des affectations, $1.

M. Gilbert: Monsieur le président, je me demande si le solliciteur général, qui défend les crédits du ministre de la Justice, saurait nous dire en quoi consiste ce crédit ayant trait à une subvention à l'Université Queen's afin d'aider à acquitter le coût d'une Conférence canadienne sur la cybernétique et le droit, qui doit se tenir en juin.

[L'hon. M. Laing.]

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, le crédit supplémentaire nº 1c du ministère de la Justice est un crédit de $1, qui vise à autoriser une subvention à l'Université Queen's afin d'aider à acquitter le coût d'une Conférence canadienne sur la cybernétique et le droit. Ce crédit est inclus uniquement pour obtenir l'autorisation nécessaire à une subvention.

La conférence doit avoir lieu à Kingston en Ontario au début de juin 1968. La Faculté de droit de l'université Queen's en sera l'hôte. On traitera surtout de renseignements juridiques, de techniques de recouvrement, de programmes de mesures législatives, de consultation et de rédaction, du registre central et de banques de données, des droits à la propriété, du droit à l'intimité et autres questions juridiques connexes.

On espère grouper à cette conférence des délégués des universités canadiennes et américaines, des gouvernements fédéraux et provinciaux, des maisons d'éditions de livres de droit, des fabricants d'ordinateurs et des études de juristes qui emploient déjà des méthodes semblables à des fins commerciales. M. J. W. Ryan y représentera le ministère de la Justice. On lui a déjà demandé de commenter plusieurs mémoires qui porteront sur la rédaction de mesures législatives, leur revision et les consultations.

M. Gilbert: Le solliciteur général ou le ministre de la Justice songerait-il à envoyer un représentant du comité permanent de la justice et des questions juridiques à cette conférence?

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, il s'agit en ce moment d'un poste de $1 seulement; je ne suis donc pas en mesure d'accéder à la suggestion du député. Néanmoins, s'il est possible d'obtenir des rapports de cette conférence, je ne manquerai pas de veiller à ce qu'ils soient mis à la disposition du député et de tous ses collègues que cela pourrait intéresser.

M. Orlikow: Monsieur le président, je voudrais adresser plusieurs questions au ministre. Je n'ignore pas qu'il est seulement ministre suppléant, et qu'il n'est peut-être pas en mesure de nous répondre aujourd'hui. Il y a cependant des questions auxquelles j'ose espérer que le gouvernement prête quelque attention.

Tout d'abord, je veux soulever un problème qui a déjà été plusieurs fois soumis au ministre de la Justice. Il a été mis en vedette aujourd'hui par des articles publiés dans un journal de Toronto et qui concernent un élève d'une école secondaire qui n'avait jamais été

auparavant en difficulté avec la loi; son dossier était vierge, jusqu'ici, et il avait formé le projet d'entrer à l'université. Il a comparu hier devant le tribunal sous l'inculpation d'avoir été trouvé en possession de marijuana. On lui a infligé une condamnation de six mois.

Monsieur le président, je ne prétends pas pouvoir régler le problème de la marijuana, mais je sais que tous les experts, s'il en est—à mes yeux les policiers ne le sont pas —conviennent qu'un grand nombre de jeunes gens goûtent, la marijuana, même si ce n'est qu'une fois ou deux, et qu'on peut s'en procurer dans n'importe quelle université du pays. Le ministre en sait sûrement plus long que moi à ce sujet, mais je sais que les experts ne sont pas tous d'accord quant au danger de l'usage de la marijuana. Il y a certes beaucoup à reprocher à l'assertion de certaines sommités policières et autres que de l'usage de la marijuana, il n'y a qu'un pas vers l'usage des stupéfiants. Les experts ne sont certes pas unanimes à prétendre que le seul moyen de mettre fin à l'usage de la marijuana est d'envoyer tous ceux qui en usent en prison. Pourtant, d'après les réponses qu'ont reçues certaines questions posées récemment, c'est la ligne de conduite que semble suivre le ministère.

• (8.50 p.m.)

Ce n'est pas mon affaire de défendre ce jeune homme condamné hier. Il se peut qu'il ait eu en sa possession une quantité relativement considérable de marijuana, et il est peut-être vrai qu'il n'en faisait pas usage mais qu'effectivement il la vendait. Cependant, d'après les deux comptes rendus que j'ai lus dans les journaux, il ne semble pas qu'on ait effectué d'enquête approfondie ni prouvé qu'en fait il en vendait, qu'il se consacrait au trafic de cette drogue. Il me semble que le ministère ne devrait pas adopter, aussi facilement qu'il paraît l'avoir fait, l'attitude en vertu de laquelle les procureurs de la Couronne reçoivent pour ainsi dire l'instruction de recommander au tribunal d'imposer la prison à la première offense.

Il me semble que si la police est très active, il va s'ensuivre que des milliers de jeunes personnes vont se retrouver en prison. Je ne crois pas que le ministre aimerait cela. Mais, d'après ce que j'ai pu apprendre, il y a des milliers de jeunes personnes qui font usage de marijuana à l'occasion, peut-être pour la première fois. Il pourrait se présenter que les policiers de Montréal, Toronto, Ottawa ou Winnipeg trouvent 15 jeunes personnes fumant la marijuana, dont 12 pour la première fois. A l'heure actuelle, elles iraient toutes en prison. J'espère que le ministère fera une étude très serrée et très soignée de toute cette question, de concert avec les autorités médicales.

De plus, j'aimerais que le ministre nous dise quelles mesures son ministère entend prendre pour régler les problèmes qui se posent relativement au cautionnement. D'après l'édition de ce matin du *Globe and Mail* de Toronto, deux jeunes gens sont restés pendant six semaines dans la prison Don parce qu'ils ne pouvaient pas fournir un cautionnement de $500. Apparemment, ils attendaient de passer en jugement, ayant plaidé non coupables après avoir été accusés de posséder de la marijuana. Je trouve défectueux un système qui permet à des particuliers d'être mis en liberté provisoire sous caution s'ils ont de l'argent ou des amis qui en ont, mais qui oblige deux jeunes gens comme ceux-là à rester en prison à Toronto pendant six semaines.

J'attire l'attention du ministre, ou de son ministre de la Justice, sur les propos tenus par le doyen Maxwell Cohen de la Faculté de droit de l'Université McGill lors d'une conférence sur les droits de l'homme, et qui ont été publiés dans le numéro du 25 mars du *Star* de Montréal:

> Le système de cautionnement au Canada est, pour dire le moins, à demi satisfaisant et corrompu. De nombreux socialistes pensent que la plupart des particuliers traduits en justice devraient et pourraient être mis en liberté sous caution personnelle.

Le ministère envisage-t-il de modifier la loi à l'égard du cautionnement, qui est tout à fait injuste à mon avis.

Le ministre nous communiquera-t-il brièvement les intentions du gouvernement à propos des tables d'écoute? Qu'il me permette de lui rappeler, au cas où il l'aurait oublié, qu'avant de devenir ministre il avait inscrit au *Feuilleton* un bill à ce sujet. Les nouvelles, aux informations d'hier soir et dans les journaux d'aujourd'hui, m'ont tracassé. Les ministres du cabinet provincial du Québec estiment avoir des preuves convaincantes que leurs téléphones sont munis de tables d'écoute. Il est vraiment regrettable que des ministres de la Couronne, sans parler des simples citoyens, doivent se méfier dans leurs conversations téléphoniques avec leurs sous-ministres peut-être à cause de tables d'écoute. Le ministre envisage-t-il de présenter une mesure qui rendrait l'usage des tables d'écoute des espions électroniques un crime punissable d'une peine qui découragerait au moins cette pratique très répandue? Le ministre, j'en suis sûr, reconnaîtra que c'est un fait.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, au sujet des tables d'écoute dont a parlé le député, on me permettra peut-être de me citer

moi-même. Ainsi, je reconnais m'être toujours intéressé aux méthodes d'écoute clandestine. J'ai déclaré publiquement à Calgary en août dernier:

... j'estime que l'on devrait faire un délit criminel de l'interception des communications privées, au moyen de tables d'écoute clandestines ou d'espions électroniques, sauf lorsqu'il s'agit de réunir des éléments de preuve lors de poursuites au criminel par les préposés à l'application de la loi, agissant en vertu d'une autorisation précise accordée dans des cas particuliers par un tribunal compétent.

Je tiens à dire au député que je suis prêt à exhorter mes collègues à agir dans ce sens et que c'est là ma ferme intention. J'attends le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité où cet aspect aura peut-être été examiné.

Pour ce qui est de la caution, au risque de vous paraître présomptueux, j'aimerais citer un passage d'un discours prononcé ce soir, en mon nom, à l'heure actuelle pour ainsi dire, par le secrétaire parlementaire du premier ministre. Voici:

J'ai reçu un rapport provisoire du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle au sujet de questions relatives au cautionnement. Le rapport recommande—ce que j'approuve entièrement—une modification au Code criminel, qui assurerait une utilisation plus libérale des assignations, l'usage des mandats d'arrestation étant restreint aux cas d'accusations graves. Je suis également d'avis que les tribunaux devraient être mieux renseignés sur les faits leur permettant de prendre une décision quant au montant du cautionnement. Si le juge ou le magistrat, faisant fonction de président, n'est pas pleinement renseigné sur l'accusé —antécédents, famille, emploi, situation financière— le tribunal ne sera peut-être pas en mesure d'évaluer équitablement les conditions relatives à la caution. Déterminer la caution surtout d'après les moyens dont dispose l'accusé, pour se procurer la somme du cautionnement, plutôt que d'après sa réputation et ses antécédents, pourrait devenir injuste pour l'accusé financièrement démuni.

La plupart des tribunaux se sont fondés surtout sur le genre de délit commis, comme critère d'établissement d'une caution. Je signale respectueusement que lorsque le présumé délinquent semble représenter un bon risque en matière de caution, on devrait tenir compte de son revenu et de ses avoirs, afin de ne pas commettre d'injustice à l'égard de l'accusé indigent. Somme toute, la caution est surtout un élément de dissuasion visant à prévenir la non-comparution à un procès.

Je m'empresse de dire que j'entends soumettre cette recommandation à mes collègues du cabinet.

J'ajouterai pour conclure que l'usage sans cesse croissant de la marijuana en fait un problème très grave. Je me suis adressé plus d'une fois au public là-dessus. Il y a une carence de renseignements médicaux sur ce produit. La proposition faite à la période des questions aujourd'hui par le député de Simcoe-Est s'inspire d'un bon motif. Le ministère de la Justice ne recommande pas la peine à imposer pour le premier délit. Au contraire, le ministère, sauf erreur, évite de recommander des peines à moins que le tribunal demande l'opinion du procureur de la Couronne. Le cas est alors jugé à la lumière des faits.

A en juger par le nombre de poursuites intentées depuis onze mois, l'usage de la marijuana se répand. Au cours des onze derniers mois, il y a eu 1,915 poursuites pour usage de stupéfiants, contre 946 pendant les 12 mois précédents. Ces chiffres illustrent l'ampleur et la nature du problème qui sollicite notre attention à nous, les responsables de l'ordre public. Je me propose toutefois de consulter mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en vue d'élaborer, au besoin, une nouvelle politique et de réformer la loi qui concerne la marijuana.

M. Rynard: Je veux demander au solliciteur général s'il songera à instituer une commission pour examiner ce problème qui relève tant du ministère de la Justice que du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est un des plus graves problèmes qui se pose à la nation de nos jours.

• (9.00 p.m.)

A propos de la marijuana, des problèmes demeurent sans solutions, des questions sans réponses. Qui la vend? Qui la fabrique? A quelles sources s'approvisionnent nos jeunes gens? Je crois que les sources doivent être découvertes. Le ministre connaît peut-être les réponses à ces questions. Cette drogue pénètre partout, dans nos organisations, nos écoles secondaires et nos institutions.

Malheureusement, nous ne comprenons peut-être pas réellement quelles sont les réactions physiologiques et psychiatriques à cette drogue. Nous ne savons pas si elle endommage l'organisme humain. Nous ne connaissons pas les effets d'un usage partiel ou prolongé de la drogue sur l'organisme humain.

Ce problème est sérieux et il s'aggrave. Pour le régler, le solliciteur général doit s'y mettre, réunir les intéressés et établir une commission qui étudiera le problème non seulement aux fins de la justice, mais sur le plan médical, qui s'arrêtera aux réactions que provoque cette drogue et à ses effets sur l'organisme humain.

Nous devons aussi, je pense, chercher avec plus d'ardeur à repérer les sources d'approvisionnement de la marijuana. Est-ce une activité de la mafia? Qui en sont les trafiquants?

Je pose ces questions parce que les approvisionnements de cette drogue augmentent constamment. C'est la rapidité de l'intervention qui importe le plus pour régler ce problème. La seule chose que nous puissions faire en ce moment, c'est d'arrêter les approvisionnements de cette drogue qui pénètre dans nos écoles secondaires et dans nos universités, car une fois entrée dans ces institutions, il s'y trouvent des étudiants qui peuvent très facilement en refiler à leurs camarades.

C'est une question très importante, et je sais que le solliciteur général s'en rend compte. Il nous arrive très souvent d'être frustrés à la Chambre. Nous abordons tel ou tel sujet mais, en général, nous ne nous attaquons pas au problème avec la diligence qui s'impose. Je sais que le solliciteur général comprend ce que je dis. J'aimerais qu'il prenne des mesures immédiates au sujet de ce problème.

M. Pugh: Monsieur le président, d'après ce que le solliciteur général vient de dire, nous devrions aller plus loin pour régler ce problème, soit dans le domaine de la santé nationale et du bien-être social. Sauf erreur, il a laissé entendre que des entretiens débuteraient peut-être bientôt à ce sujet, car il a parlé de l'augmentation du nombre de poursuites, et le reste.

Le solliciteur général nous dirait-il s'il s'attaque effectivement au problème et s'il s'est abouché avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour trouver un moyen de combattre le trafic des stupéfiants. Le ministre ira peut-être jusqu'à adopter la proposition du préopinant, en établissant une commission pour enquêter à fond sur le trafic des stupéfiants et l'usage des drogues au Canada, y compris ses effets sur l'organisme humain.

Les Canadiens seraient très heureux, j'en suis sûr, d'entendre le solliciteur général nous assurer que le gouvernement s'occupe vraiment du problème et qu'il ne se contente pas de l'étudier mais prend des mesures pour le résoudre.

Le médecin qui vient de se rasseoir, le député de Simcoe-Est, a proposé à la Chambre des communes, plus tôt aujourd'hui, l'établissement d'une commission. Ce fut le thème de nombreux discours qu'il a faits non seulement à la Chambre, mais au comité Il a dit que la création d'une telle commission est une nécessité absolue pour le Canada, si nous voulons combattre le trafic et l'usage des drogues. Il est inacceptable que la tâche incombe à un seul ministère, à celui de la Justice ou au Bureau du solliciteur général. La santé et le bien-être des Canadiens sont en cause et il faut absolument que ce ministère mène une lutte active contre ce trafic. Par conséquent, si le solliciteur général a quelque chose à dire touchant ce problème, je lui demanderais de le faire.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, je tiens à dire explicitement que je partage la préoccupation exprimée par les vis-à-vis au sujet de l'application de la loi dans le cas de ce problème. J'informe de nouveau le comité que le sous-commissaire de la Gendarmerie royale du Canada a fait une visite spéciale à Washington il y a moins d'un mois pour s'entretenir avec les représentants du bureau des narcotiques de cette ville. Il y a environ sept ou huit semaines, le commissaire a aussi convoqué une réunion spéciale des adjoints au sous-commissaire qui dirigent les différentes divisions du Canada, et ils ont discuté, entre autres choses, le problème des narcotiques.

La Gendarmerie royale est en contact constant avec tous les autres organismes qui s'occupent de l'application de la loi en ce qui a trait au trafic des narcotiques sur le continent nord-américain. Le député de Simcoe-Est a raison, nous ne connaissons pas encore assez bien les dangers que comporte l'usage de la marijuana, nous devrions, en effet, faire plus de recherche et réunir les compétences médicales pour qu'ensemble elles étudient le problème. Je ne manquerai pas de m'entretenir de cette question avec mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Bien entendu, je ne suis pas en mesure de dire quelle forme cette enquête prendra, si mes efforts sont couronnés de succès.

M. Peters: Monsieur le président, c'est là un sujet fort intéressant et dont on s'est préoccupé beaucoup. J'aimerais entendre le solliciteur général nous dire que son ministère ne conseille pas les sentences de six mois d'incarcération que, dit-on, les tribunaux imposent actuellement. Même l'utilisation du mot «drogue» est un travestissement du terme technique. J'ai lu des articles qui établissaient que la marijuana était une drogue, mais j'ai découvert qu'il est très difficile de convaincre le reste du monde que ce produit devrait figurer parmi les drogues.

Il me semble que ce genre de sentence d'emprisonnement n'éliminerait ou ne résoudrait pas du tout le problème. Je crois que le solliciteur général devrait recommander qu'aucune sentence d'emprisonnement ne soit

jamais imposée aux usagers de la marijuana. Comme le député de Simcoe-Est l'a signalé, c'est dans la différence entre un usager et un trafiquant que la difficulté a surgi.

La marijuana ne se fume plus uniquement dans les universités et les collèges; elle est devenue un très grave problème du fait que son usage s'est étendu aux écoles secondaires et même aux écoles primaires, atteignant des enfants de 10 ou 12 ans. C'est un produit très bon marché et très facile à obtenir. Il me semble que si nous emprisonnons tous ceux qui font l'expérience de la marijuana, ce sera en vérité une parodie de la justice.

Je ne vois aucune raison de condamner quelqu'un à la prison pour avoir employé la marijuana, si cela ne nuit pas à sa santé ou à la société en général. La police s'est montrée énormément stupide en face de ce problème dans certaines régions. On devrait faire un gros effort, comme l'a dit le député de Simcoe-Est, pour étudier la question et découvrir pourquoi et comment se répand l'usage de la marijuana.

Nous avons commis, je crois, de très graves erreurs dans le passé à propos des stupéfiants et nous avons fort mal abordé le problème dans la loi. De grâce, n'allons pas considérer la marijuana comme l'était le whisky durant la prohibition. La situation à l'égard des stupéfiants est analogue à celle qui existait à l'époque de la prohibition. De nombreuses personnes alors buvaient du whisky parce qu'il était difficile d'en obtenir et que sa vente était illégale. Nous trouvons maintenant des jeunes qui se disent entre eux: «J'ai essayé la marijuana. Toi, je suppose que tu as peur.» C'est comme ceux qui fument leur première cigarette. A mon avis, le ministère de la Justice ne s'intéresse pas suffisamment à la question soulevée par ceux qui voudraient faire de l'emploi de la marijuana une infraction criminelle. Je ne crois pas qu'on fasse quoi que ce soit pour la collectivité en mettant en prison un adolescent de 15 ou 16 ans, qui a fumé de la marijuana, alors que tout le monde sait qu'il est si facile de s'en procurer à l'école.

• (9.10 p.m.)

Je crois qu'il existe un problème beaucoup plus grave, dont il est temps que la police s'inquiète: il arrive souvent dans les écoles, qu'on vende de l'héroïne en même temps que de la marijuana. Cette drogue arrive de Toronto et de Montréal, par la poste, et est ensuite distribuée dans plusieurs régions. Voilà qui devrait faire ouvrir l'œil à la police. Ce qui est criminel là-dedans, comme l'a dit le député de Simcoe-Est, c'est le trafic de la marijuana. Pourquoi s'y livre-t-on et quelles sont les sommes en jeu? Le ministère de la Justice devrait s'efforcer de savoir par quel mystère la marijuana peut se vendre sur une si vaste échelle et à un prix aussi bas. Comment se fait-il qu'elle soit distribuée sur une si grande échelle dans les écoles secondaires et les collèges, sans que la police ne parvienne à faire un coup de filet.

[M. Peters.]

Je me rappelle qu'une fois, monsieur le président, la Gendarmerie royale a récolté 20 tonnes de marijuana sur une réserve indienne. J'ignore combien de cigarettes on pourrait fabriquer avec 20 tonnes, mais cela équivaudrait à récolter 20 tonnes de foin. La quantité de marijuana en circulation se calcule en tonnes, et non en livres. Si la police doit intervenir, qu'elle s'attaque donc à cet aspect du problème. Nous ne réglerons pas un problème social en emprisonnant les adolescents qui ont fait l'expérience de la marijuana. Ce ne sont pas des narcomanes invétérés ni des habitués du haschich. Voilà un problème que la police n'a pas abordé. Le ministre devrait chercher à savoir comment ce stupéfiant circule au pays, sans qu'on sache d'où il provient. Si nous ne l'importons pas, alors il doit être cultivé ici. Le produit de base doit encore être transporté dans d'immenses camions, car c'est une herbe qui doit être traitée à peu près de la même manière que le foin odorant. Il y aurait lieu de se demander, je pense, comment la distribution en est organisée. Il ne faudrait pas envoyer les jeunes délinquants en prison à seule fin de satisfaire les bien-pensants.

Permettez-moi de dire au ministre qu'en ce qui concerne ce problème, il va devoir passer très rapidement aux actes. S'il ne le fait pas, on se souciera désormais de la loi comme d'une guigne. Peu importera aux gens ce qu'il advient du LSD, car nul parmi ceux qui ont réellement étudié la question, ne croie que la marijuana fait partie de la même catégorie que les autres drogues. Si l'on a inclus la marijuana dans la convention, c'est qu'après une étude approfondie, on s'est convaincu que le problème avait échappé à tout contrôle, non pas du point de vue des narcotiques, mais du point de vue du commerce international. Quarante ans se sont écoulés depuis sans que nous ayons eu à faire face à ce problème. Il est temps, je crois, que nous nous en préoccupions, sinon nous ne serons plus en mesure de résoudre celui du LSD qui est bien plus difficile. Si les jeunes acquièrent la conviction que la loi est idiote dans ce cas-ci—et ce sont eux qui feront demain les lois—ils n'auront bientôt plus le moindre respect pour la loi. Je crois que le ministre est suffisamment conscient des changements

sociaux qui peuvent se produire pour se rendre compte qu'il faut intervenir très rapidement, sinon c'est toute une génération d'enfants qui va grandir et pour qui la loi sera devenue inutile, parce qu'elle ne semblera plus ni juste ni raisonnable.

M. Gilbert: Avant que le ministre ne prenne la parole, je veux exposer ce qu'ont proposé les revues juridiques. Selon elles, lorsque des poursuites sont intentées à des jeunes gens pour possession de marijuana, les magistrats devraient pouvoir retarder les poursuites de 12 ou 18 mois. Si l'accusé ne récidive pas pendant cette période, il devrait bénéficier d'un non-lieu. Le député de Timiscaming a signalé le danger qu'il y aurait à condamner des jeunes gens trouvés en possession de marijuana, alors qu'ils ne cherchaient que des sensations fortes, comme on dit. A mon sens, le ministre devrait étudier cela de près. Certains pays d'Europe adoptent cette ligne de conduite non seulement à propos de la marijuana, mais aussi à l'égard de toutes sortes d'infractions commises par des jeunes gens, car leur condamnation peut avoir de graves répercussions sur leur emploi, leur réputation et leurs déplacements. Des jeunes gens pourraient porter la flétrissure d'une condamnation au seuil de leur vie d'adultes, pour avoir relevé un défi ou simplement tenté une expérience.

Il y a deux autres points dont j'aimerais que parle le ministre. Le premier a trait à la suppression des casiers judiciaires. Le comité permanent de la justice et des questions juridiques a présenté un rapport sur la radiation de pareils casiers judiciaires. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement a l'intention de donner suite à ce rapport. De nombreux Canadiens se préoccupent de ce problème et nous devrions vraiment nous en occuper activement.

Le second problème a trait aux empreintes digitales. Lorsqu'une personne est mise en accusation aux termes d'un article du Code criminel, on la photographie et l'on prend ses empreintes. Vient alors le procès et en cas d'acquittement, j'aimerais savoir ce qu'il advient précisément de ces empreintes. Sûrement les Canadiens ont-ils droit à ce qu'elles soient détruites. Nous avons eu un cas dramatique à Toronto la semaine dernières alors qu'une personne a été trouvée morte. L'identification présentait des difficultés, mais on y a réussi grâce aux empreintes qui avaient été prises lors de la mise en accusation pour un délit assez mineur de tentative de voies de fait. J'estime que les Canadiens ont droit à ce que leurs empreintes soient détruites s'ils sont acquittés. J'aimerais que le ministre présente ses commentaires sur cette question.

L'hon. M. Pennell: Me permettrait-on de dire un mot ou deux? Le député de Broadview apprendra avec plaisir qu'hier j'ai apposé ma signature sur un mémoire destiné à mes collègues du cabinet relativement à la suppression des casiers judiciaires. J'y ai joint une proposition relative aux cautions. Si le mémoire est approuvé par mes collègues, j'espère pouvoir le concrétiser en un bill. Si je suis ministre à ce moment-là, j'espère pouvoir présenter le bill et le déférer au comité approprié de la Chambre pour examen.

M. Gilbert: Le ministre nous dirait-il ce qu'il pense des empreintes digitales? Quelle est au juste la politique du gouvernement? Détruit-il les empreintes digitales si la personne n'est pas trouvée coupable d'un délit criminel, pourquoi ne les détruit-on pas si la personne n'est pas condamnée?

L'hon. M. Pennell: Si je me trompe qu'on me reprenne à ce sujet. Sauf erreur, la plupart du temps, lorsqu'une personne a été acquittée, les empreintes digitales sont détruites. Je dois avouer qu'il y a eu des cas, où on les a gardées. Cependant, dans mon mémoire à mes collègues du cabinet, relatif à la suppression des casiers judiciaires, j'ai aussi traité de la question des empreintes digitales.

(Le crédit est adopté.)

M. le vice-prévisent adjoint: Voilà qui termine l'examen des crédits supplémentaires du ministère de la Justice.

• (9.20 p.m.)

Le comité passe maintenant à l'examen des crédits supplémentaires du ministère du Commerce.

COMMERCE

Les crédits suivants sont adoptés:

Administration centrale—

1c. Administration du ministère—Extension des objets du crédit 1er du ministère du Commerce, prévu dans le budget des dépenses de 1967-1968, en vue d'inclure la subvention mentionnée dans le présent budget supplémentaire, $1.

10c. Commission des expositions du gouvernement canadien, $268,800.

Exposition universelle de 1967—

29c. Participation du gouvernement canadien à l'Exposition universelle de 1967, à Montréal, $260,540.

Spécial—

35c. Versement à la Commission canadienne du blé, au cours des années financières 1967-1968 et 1968-1969, conformément aux modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, d'un montant égal à la différence entre

a) les recettes globales provenant des ventes de blé faites par la Commission canadienne du blé entre le 1er août 1967 et le 30 juin 1968 inclusivement à prix inférieurs à ceux établis par le Gouverneur en Conseil comme étant des prix minimums pour le blé et compatibles avec le prix minimum mentionné dans l'Arrangement international sur les céréales pour le blé Manitoba nº 1 du nord et

b) le total des argents qu'on aurait reçus si ces ventes de blé avaient été faites auxdits prix minimums, $15,000,000.

Commerce—

L95c. Pour porter à $1,650,000 le montant qui peut être imputé en tout temps sur le compte spécial mentionné au crédit L78d de la Loi des subsides nº 2, 1966, établi afin d'assurer des avances de fonds de roulement destinés aux postes et aux employés se trouvant à l'étranger; montant supplémentaire requis, $500,000.

M. le vice-président adjoint: Cela complète l'étude des crédits supplémentaires du ministère du Commerce. Le comité passe maintenant à l'examen des crédits du service législatif.

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—

5c. Administration générale, $153,000.

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais poser une question sur ce crédit. Je regarde le solliciteur général. Peut-être répondra-t-il lui-même ou me dira-t-il qui doit répondre. Quelqu'un est-il en mesure de faire une déclaration?

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, je demanderais que l'étude de ces crédits soit réservée. Le ministre de l'Industrie s'en occupe et il a été appelé en dehors de la Chambre. Si la Chambre le permet, j'aimerais passer à un autre ministère.

M. le vice-président adjoint: Le comité consent-il à réserver ce poste jusqu'au retour du ministre?

Des voix: D'accord.

(Le crédit est réservé.)

M. le vice-président adjoint: Le comité aborde maintenant l'étude des crédits supplémentaires du ministère de l'Agriculture.

AGRICULTURE

Recherches—

5c. Administration, fonctionnement et entretien—Extension des fins du crédit 5 du budget principal de 1967-1968 pour inclure une contribution de $10,000 à la ville de Kapuskasing en vue de la construction d'une route, $1.

[M. le vice-président adjoint.]

M. McKinley: Monsieur le président, avant l'adoption de ces crédits, j'aimerais me reporter à une lettre que j'ai reçue de l'Ontario Cream Producers Association. Cette association n'est pas très heureuse de la nouvelle politique laitière du gouvernement, et j'ai cru devoir profiter de cette occasion pour exposer son point de vue au ministre, avant qu'il annonce définitivement la politique laitière de l'an prochain.

J'aimerais aborder certaines des recommandations qu'elle fait. Trois principales recommandations préoccupent profondément les producteurs de crème. Premièrement, on préconise la suppression du contingentement à partir duquel on aurait droit à la subvention. Deuxièmement, on appuie une subvention spéciale de 5c. la livre de matière grasse pour la production de la crème dont la séparation se fait à la ferme. L'an dernier, le Canada a importé du beurre, et les députés savent que la crème provenant de nos producteurs entre en entier dans la production du beurre. On fait du beurre avec l'excédent de lait en poudre, mais pas toujours. La troisième recommandation avait trait à l'indemnisation des petits producteurs qui n'ont pas droit à des subventions si les contingents sont réduits par la Commission canadienne du lait.

Je voudrais également citer un communiqué du 6 mars 1968, en provenance d'Ottawa au sujet de la position adoptée par les directeurs exécutifs des Producteurs laitiers du Canada et de la Fédération canadienne des agriculteurs. Ce communiqué est ainsi conçu:

M. Glen Cole, président des Producteurs laitiers du Canada, a déclaré aujourd'hui qu'il tenait particulièrement à souligner que dans nulle circonstance, son organisme serait disposé à appuyer l'imposition de subventions restreintes aux petits producteurs laitiers à moins que des politiques suffisantes de compensation ne soient en même temps mises en œuvre.

Les points saillants des réclamations en matière de politique laitière qui ont fait l'objet de discussions aujourd'hui entre l'administration des Producteurs laitiers du Canada, les représentants de la Fédération canadienne des agriculteurs, le ministre de l'Agriculture et la Commission canadienne du lait étaient:

Une hausse de la subvention fédérale pour le lait industriel à $5 les cent livres, franco à bord fabrique (actuellement $4.65), comme exigence minimum pour subvenir aux frais de production et aux besoins des producteurs laitiers.

Un versement spécial de 5c. la livre de matière grasse aux expéditeurs de crème séparée à la ferme, en plus des subventions ordinaires, à titre de réparation minimum pour l'injustice créée à leur égard par le programme existant.

La participation comme auparavant, des expéditeurs de lait nature, les revenus dépendent en grande partie de la vente de lait industriel, du programme de subventions, afin d'éliminer la discrimination injuste créée à leur égard par le programme existant.

Une compensation en espèces aux petits producteurs auxquels la Commission canadienne du lait décide de supprimer l'aide fédérale à cause de leur trop faible production.

Je le répète, monsieur le président, c'est l'*Ontario Cream Producers Association* qui m'a fait parvenir ces recommandations par l'entremise de la *Huron County Cream Producers*, et je voulais les porter à l'attention du ministre avant qu'il annonce sa politique laitière pour l'année qui commencera le 1er avril.

M. Peters: Monsieur le président, quelques brefs commentaires sur ce crédit. Dans sa publicité électorale, en 1965, le parti libéral avait manifesté l'intention de supprimer toutes les petites entreprises agricoles et de laisser en exploitation seulement les fermes rentables. Il espérait ainsi apporter une solution aux problèmes de l'agriculture. Je trouvais à l'époque un tel projet irréalisable et une telle intention certainement très équivoque. Il semble, toutefois, que la politique laitière du gouvernement ait réussi à accomplir à peu près cela: un très grand nombre de cultivateurs ont dû se retirer des affaires. N'eût été l'intervention de certaines personnes influentes, l'an dernier, la moitié des agriculteurs auraient été bouleversés dans leurs activités.

M. Clancy: Allez donc, venez-en au fait.

M. Peters: Le député qui vient de m'interrompre serait peut-être intéressé à lire le rapport sur l'industrie laitière du Canada, entreprise de l'ARDA. Ce rapport porte sur l'avantage qu'il y a de maintenir les exploitations familiales et de certains avantages qu'il y aurait à éliminer les fermes familiales.

Cette entreprise a été parrainée, monsieur le président, par la Direction du développement rural du ministère des Forêts et du Développement rural. J'aimerais vous lire un extrait d'un paragraphe à la page 20 du rapport:

> On devrait s'employer activement à dissuader les exploitants de fermes qui produisent moins de 50,000 livres de lait à expédier du lait ou de la crème, en utilisant une double politique. D'une part, cette politique s'adresserait aux fermes non commerciales et ferait partie d'un programme général de développement dans les régions où l'on trouve un grand nombre de petites fermes familiales.

Je suppose qu'il s'agirait d'un programme de l'ARDA.

> De l'autre, elle agirait par l'intermédiaire des prix. En ne versant aucune subvention aux exploitants de fermes qui expédient de la crème ou du lait en quantités inférieures à 50,000 livres et en mettant sur pied un programme de consolidation des petites usines de transformation, ce qui rendrait difficile d'expédier de faibles quantités de crème surtout, on pourrait s'attendre que la majorité des exploitants qui ont seulement une ou deux vaches et dont l'activité agricole vise surtout d'autres domaines, estimeraient qu'il n'est plus rentable d'expédier du lait ou de la crème.

Cette solution est peut-être excellente, monsieur le président, mais il ne faut pas oublier une chose. Nous n'avons pas réussi à dédommager les agriculteurs dont l'activité a été bouleversée. Nous avons peut-être raison de mettre de côté les fermes ayant de deux à cinq vaches, mais nous devons trouver une solution de rechange.

Pas un exploitant qui s'y connaît en exploitation mixte ne dira qu'une petite ferme où il y a cinq ou six vaches ne peut être rentable. Dans une exploitation pareille, il n'y a aucun frais de main-d'œuvre. L'épouse ou les enfants trayent les vaches, et celles-ci paissent sur des terres qui ne conviennent pas à la culture, de toute façon. On écrème le lait et on livre la crème à la laiterie, ou on bat le beurre à la ferme, et l'on donne le lait battu aux cochons ou aux poules. Dans une ferme de ce genre, le cultivateur retire à peu près $1.09 le 100 livres de lait écrémé, ce qui est sans doute le plus qu'on puisse en retirer, quoi qu'on en fasse.

• (9.30 p.m.)

Les producteurs de crème et les producteurs de lait nature voudraient savoir comment le régime qui entrera en vigueur le 1er avril pourra se comparer au régime antérieur. Le ministre a donné à entendre que pour recevoir des subventions, le cultivateur doit produire au moins 50,000 livres de lait ou l'équivalent, soit 12,000 livres de matière grasse. Les instances pressantes venues de toutes parts ont empêché la mise en vigueur de ce régime, l'an dernier, et l'on a laissé le minimum donnant droit aux subventions à 12,000 livres de lait ou 400 livres de matière grasse.

Une voix: Oh, finissez-en.

M. Peters: Et s'il reste du lait, peut-être pourrions-nous le donner à notre collègue.

Je me demande si le nouveau programme permettra aux cultivateurs qui ont quatre ou cinq vaches, soit de se retirer de l'industrie laitière, si l'on peut se permettre le terme quand un homme a quatre ou cinq vaches, soit de prendre de l'expansion de sorte qu'ils puissent produire le minimum de 50,000 livres de lait.

J'aimerais parler maintenant d'une façon d'encourager les jeunes gens à devenir cultivateurs. Nous en retirerions bien des avantages si nous parvenions à trouver une nouvelle façon d'évaluer les terres agricoles. Elles devraient être évaluées sur une base autre que celle qui s'applique, mettons, aux propriétés industrielles ou résidentielles. Il faudrait trouver le moyen d'aider les jeunes, peut-être par une sorte de bail, à devenir

cultivateurs et à rendre leur entreprise rentable. Il faudrait donner toute l'aide possible aux jeunes désireux de devenir cultivateurs, pour la simple raison que bon nombre d'entre eux n'auront jamais assez d'argent pour s'acheter une terre.

De nouvelles industries se sont établies dans le Nord de l'Ontario. La circonscription de Timiskaming se classe parmi les dix principaux producteurs de fromage en Ontario, simplement parce que nous avons maintenant une seconde fromagerie. Pourtant, nous n'en sommes pas arrivés à un système de régularisation des subventions au transport, et nous avons de la difficulté à obtenir l'argent nécessaire pour une usine de transformation du lait qui traitera avec efficacité le lait nature, le lait écrémé et le fromage. Il faut se rappeler que le Canada fait face à la concurrence croissante des producteurs laitiers des autres pays.

Le beurre de la Nouvelle-Zélande se vendait à Vancouver moins de 37c. la livre. Aucun député ne niera, je pense, que si nos agriculteurs ne pouvaient obtenir que 37c. la livre pour leur beurre, ils cesseraient d'en produire. Le beurre et les produits laitiers se vendent sur le marché international, et comme nous entendons produire beaucoup de beurre, nous devrons le vendre ailleurs. Il est certain que notre production peut dépasser notre consommation. J'espère que lorsqu'il annoncera son nouveau programme, le ministre tiendra compte du besoin d'aider les agriculteurs que le programme affectera.

Ce programme peut présenter des avantages. J'espère que le ministre annoncera ce qui doit advenir des 30 p. 100 de notre population agricole qui font de la polyculture. Ces gens vendent, pour avoir de l'argent comptant, un ou deux bidons de crème par semaine. En hiver, leurs vaches produisent juste assez de lait pour la consommation familiale immédiate. Qui remplacera ces cultivateurs si on les élimine du contexte agricole? Ils seront évincés dans un temps relativement court à cause de mesures relativement dures.

M. Jorgenson: Je voudrais m'occuper quelques instants des crédits dont nous sommes saisis. Le 5 mars, le ministre a fait quelques déclarations que je voudrais commenter. C'est une de ses habitudes, nous l'avons constaté, de choisir une heure tardive du soir pour faire quelques observations sans grand rapport avec les faits puis de persuader le leader de la Chambre de ne plus ramener le crédit en question sur le tapis avant plusieurs semaines, dans l'espoir que les députés de mon parti auront oublié une partie des commentaires qui ont été faits. Je le dis au ministre, et je regrette qu'il ne soit pas ici, je vais maintenant m'occuper de certaines de ses remarques du 5 mars.

Entre autres choses, il a dit avoir fait autant de discours à l'appui de l'agriculture que n'importe qui d'autre à la Chambre. Je ne le nierai pas. Il reste, cependant, qu'il a fait aussi peu pour l'agriculture que tout autre ministre qui a détenu ce portefeuille. Sa politique agricole est aussi dépourvue d'imagination que le petit déjeuner d'Air-Canada.

Une voix: Sûrement pas à ce point-là.

M. Jorgenson: Depuis déjà deux ans, nous attendons de lui des politiques avantageuses pour l'industrie. La plupart des députés qui représentent des régions rurales ne peuvent pas ne pas être frappés par l'inquiétude des cultivateurs. Ceux-ci ne savent à quoi s'attendre dans l'année qui vient. Il y a de l'incertitude au sujet des prix, et plus encore au sujet des marchés. En outre, les coûts agricoles ont beaucoup augmenté depuis l'avènement du gouvernement actuel. D'après les données du Bureau fédéral de la statistique, l'indice des coûts des cultivateurs a continué d'augmenter à un rythme alarmant. J'aimerais citer quelques chiffres à ce sujet.

• (9.40 p.m.)

En 1960, quatre ans avant le changement de gouvernement, l'indice était à 272.7. En 1963, il était monté légèrement jusqu'à 298.6. Mais depuis lors, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, la hausse s'est continuée à un rythme inquiétant. De 298.6, il est passé à 367.5, soit une augmentation de 69 points en quatre ans—dont 40 au cours des deux dernières années.

On s'inquiète parce que le gouvernement actuel n'a fait preuve d'aucune initiative pour la vente des céréales canadiennes et qu'il a permis que les prix fléchissent à des niveaux qui posent un problème sérieux aux agriculteurs de l'Ouest du Canada. Le ministre aime beaucoup citer des statistiques sur les revenus. Je remarque qu'il a cité soit des revenus bruts, soit des revenus nets. Ils ne traduisent pas exactement le véritable revenu agricole, qui est plutôt le revenu net réalisé. Les revenus nets que le ministre a cités et qui semblaient montrer une augmentation remarquable des revenus agricoles tiennent compte des produits accumulés. Un cultivateur n'a peut-être pu vendre un seul boisseau de blé, comme ce fut le cas cette année, et pourtant ses revenus nets représenteront une augmentation importante. En 1961, par exemple, au plus fort de la sécheresse, le report a atteint environ 607 millions de boisseaux dans les fermes de l'Ouest. Il était descendu à environ 391 millions de boisseaux au début de 1962.

On a montré un revenu net de 362 millions de dollars pour cette année-là, alors qu'en réalité le changement d'inventaire a causé un revenu net réel de 670 millions de dollars, soit une augmentation considérable par rapport au revenu net que le ministre se plaît à citer. Si le ministre porte au compte rendu des chiffres qui sont supposés montrer le revenu réel des agriculteurs, il devrait employer les chiffres du revenu net réalisé au lieu des seuls chiffres du revenu net.

Le ministre nous a accusés d'être contre une hausse des prix mininums et maximums du blé parce que nous avons blâmé le gouvernement d'être en partie responsable de l'expiration de l'Accord international sur le blé. Quelle absurdité! Nous avons affirmé, de ce côté-ci, qu'on aurait pu augmenter ces prix selon les dispositions de l'ancien accord. Je ne dis pas que le nouvel accord est moins bon que l'ancien, mais il n'y avait pas lieu de laisser l'accord devenir caduc, privant ainsi les agriculteurs de protection dans l'intervalle. Dès qu'on a annoncé que l'ancien accord allait cesser d'être en vigueur, les prix ont commencé à baisser. Si quelqu'un conservait un doute dans le pays quant à la valeur d'un accord international sur une denrée quelconque, les événements de l'an dernier l'ont sûrement dissipé.

Insinuer que nous nous opposons en quelque sorte à l'augmentation du prix du blé donne une idée du genre de tactiques auxquelles le ministre a recours à la Chambre pour répondre aux questions justifiées des membres de l'opposition. Et le ministre d'ajouter, comme en fait foi le hansard du 5 mars, à la page 7316:

C'est, je pense, une critique très injuste à l'endroit des hauts fonctionnaires canadiens qui ont participé aux négociations.

Il songeait à la négociation Kennedy.

Les ministres ont assisté aux derniers moments de la négociation Kennedy et ne s'attribuent guère de mérite devant le grand succès remporté par les négociateurs du Canada.

La tactique du ministre était de rejeter ses responsabilités sur les négociateurs, les fonctionnaires du ministère qui représentaient le Canada lors de la négociation Kennedy, et d'essayer de convaincre la Chambre que lui et ses collègues, comme par enchantement, n'étaient nullement responsables et que s'il y avait lieu de critiquer quelqu'un il fallait s'en prendre aux fonctionnaires. C'était là l'attitude du gouvernement, lorsqu'il est arrivé au pouvoir, à l'égard de la Commission canadienne du blé.

Le ministre actuel des Finances a fait tant et plus pour déprécier l'ancien ministre de l'Agriculture, mon honorable ami le député de Qu'Appelle, à cause du rôle qu'il avait joué dans la vente du blé pendant qu'il était au pouvoir. L'honorable représentant a dit que le gouvernement actuel avait l'intention d'attribuer le mérite de telles transactions à la Commission du blé. Le gouvernement a effectivement permis à la Commission de s'attribuer le mérite, mais il l'a également laissé supporter le blâme—blâme qui aurait dû retomber sur le gouvernement lui-même, car c'est lui qui n'a pas su maintenir les niveaux des prix. Les propos sournois et hypocrites du ministre ne changeront rien à l'affaire.

• (9.50 p.m.)

Pour ce qui est de la politique laitière, je suis convaincu, comme le député de Timiskaming, qu'il s'agit d'une politique délibérée et calculée de la part du gouvernement visant à éliminer le plus grand nombre de cultivateurs possible. Les membres du gouvernement ont écouté les économistes qui préconisent le gigantisme, et ils croient que si le nombre de cultivateurs est réduit le même revenu sera divisé parmi un plus petit nombre de personnes, ce qui règlera le problème. Mais cela ne marche pas dans la pratique. Il y a moins de cultivateurs, mais leur revenu baisse.

Jusqu'où peut-on aller? Quand exactement une ferme est-elle assez grande pour être rentable et donner un revenu qui permet au cultivateur de se maintenir? Quelle a été l'expérience dans les grandes fermes au Canada et aux États-Unis? En réalité, certains millionnaires qui possèdent des fermes aux États-Unis et au Canada ont subi des pertes. S'ils ne peuvent pas réaliser de bénéfices, personne ne le peut, car ils disposent des fonds nécessaires pour l'achat des machines et autres installations permettant d'obtenir le meilleur rendement possible.

La thèse voulant que des fermes géantes soient la réponse aux problèmes agricoles doit être démolie avant qu'elle ne fasse le malheur de tous les cultivateurs du pays. La société Hedland and Menzies, qui effectue des enquêtes agricoles à travers le pays a examiné récemment les problèmes du comté de Vulcan en Alberta. Il s'agissait d'établir si une plus grande superficie cultivable ferait monter les revenus et la productivité. Les conclusions de cette étude ont révélé le contraire; au-delà d'une certaine superficie, le revenu net se stabilise et la ferme a beau déborder cette limite, cela n'entraînera aucune hausse appréciable du revenu net. On a conclu qu'une hausse de productivité plutôt qu'un agrandissement de la ferme est le meilleur moyen d'augmenter les revenus agricoles.

D'après moi, il est inutile d'envisager un transfert de capitaux dans l'agriculture pour augmenter le revenu brut à moins que des mesures n'empêchent les frais agricoles de monter au point d'absorber le revenu net des cultivateurs. Depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel, les dépenses agricoles ont augmenté beaucoup plus rapidement que les revenus. Le gouvernement a formé des commissions pour étudier les prix des machines agricoles et les dépenses agricoles. Ces études sont sans doute nécessaires, parce que de toute évidence, les membres du gouvernement n'ont pas d'idées à eux. Ils ont aussi établi une équipe spéciale pour déterminer une politique de l'agriculture. C'était pour la même raison, je pense, mais le temps va leur manquer.

Dans les Prairies, nous sommes de nouveau en pleine sécheresse. L'an dernier, la sécheresse a été grave, de même que la perte d'humidité du sous-sol. S'il ne tombe pas plus de pluie qu'il en est tombé l'an dernier, la perte sera presque totale dans différentes régions des Prairies. A l'heure actuelle, les cultivateurs hésitent à acheter de l'engrais parce que le manque d'humidité constitue une menace cette année.

Les agriculteurs hésitent à faire les investissements qui servent normalement à accroître la production, à cause des risques auxquels ils s'exposent. Ils hésitent aussi à s'en remettre au gouvernement pour la vente de leurs récoltes. Comme je l'ai expliqué au début de mes remarques, monsieur le président, je n'ai jamais vu autant d'appréhension que cette année parmi les cultivateurs. A moins qu'on apporte, et sans tarder, un remède à leurs problèmes, on verra baisser considérablement le nombre de nos cultivateurs et on connaîtra le problème beaucoup plus grave de nouvelles sources de revenus pour ces gens-là. Le gouvernement a manqué d'esprit d'initiative et de sérieux, face à ce problème.

M. Ormiston: Monsieur le président ...

M. Peters: Dix heures.

M. Ormiston: Je ne veux pas déclarer qu'il est dix heures, monsieur le président. Je n'ai que quelques minutes pour faire mes commentaires et j'espère que vous ferez preuve d'indulgence, car je partage certainement l'avis de mon ami de Provencher lorsqu'il soutient que l'industrie agricole est fort inquiète. Ce sont les éleveurs de dindes qui sont les plus angoissés.

[M. Jorgenson.]

Dans le courant de la journée, nous voulions interroger le ministre à ce sujet, mais il n'était pas ici. C'est une question que nous posons pourtant depuis des mois, en exhortant le gouvernement à exposer un programme pouvant apporter quelque réconfort à cette industrie, si importante pour le peuple canadien. Le ministre a fait diverses déclarations, mais il semble qu'aucune n'ait réussi à rassurer les éleveurs de dindes au Canada.

Le printemps est ici et on pouvait espérer voir une industrie florissante, mais la production est très insuffisante. Cette année, les commandes de dindonneaux sont de 26 p. 100 inférieures à celles de l'an dernier, ce qui montre l'insatisfaction des représentants de cette industrie et leur hésitation à y faire de nouveaux investissements. Ceux qui ont misé beaucoup dans cette industrie méritent assurément que le ministre leur promette de la rendre rentable et de leur éviter la faillite, pour qu'ils continuent à servir le pays, comme ils le font depuis si longtemps.

M. Grills: Monsieur le président, je sais qu'il est tard et que chacun veut expédier le travail et s'en aller. Mais, une difficulté m'alarme, et je regrette que le ministre soit absent ce soir. Néanmoins, après avoir écouté beaucoup de ses discours, je trouve que l'avocat d'Arnprior ne fournit pas une orientation très valable aux agriculteurs du pays. Je ne voudrais pas me montrer sévère, mais je le dois.

Je veux citer un extrait d'une lettre que j'ai reçue aujourd'hui d'un de mes commettants:

> Je vous écris aujourd'hui à propos des subventions aux producteurs de lait.
>
> L'an dernier, vers cette époque, j'ai acheté cette ferme et, le 6 août, j'ai envoyé mon premier lait à ...

Il nomme ici une fromagerie du comté d'Hastings.

> J'ai alors demandé des subventions, mais on m'a dit qu'il fallait que j'envoie mon lait le 1er juillet au plus tard pour avoir droit aux subventions de cette année-là.
>
> Je me demandais s'il y a exemption pour une personne qui en est à ses débuts et qui envoie du lait pour la première fois. J'ai acheté des vaches aux enchères tout l'hiver; j'en ai présentement 26 et j'espère en avoir 30 au moment de la mise en pâture. Comme j'ai acheté mes vaches aux enchères, je n'ai pas le contingent que j'aurais normalement si j'avais acheté un troupeau d'un seul coup.

En réponse à ma demande de subventions, on m'a fait parvenir une carte portant le certificat d'enregistrement nº .., si cela peut être de quelque utilité.

● (10.00 p.m.)

Et il poursuit l'explication de ses griefs. Il se trouve que je connais ce jeune cultivateur. Son père était également cultivateur. C'est un excellent agriculteur et un jeune homme entreprenant. Il s'est marié et s'est lancé l'an dernier dans une exploitation agricole. Pour avoir commencé à expédier du lait le 6 août, au lieu du 1er juillet, il a reçu $1.21 de moins que son voisin, ou à peu près, selon le montant de la subvention. Je me demande comment le ministre peut expliquer une situation de ce genre. La Commission canadienne du lait a été établie et, selon toute apparence, le ministre croit qu'il peut s'en servir comme d'un écran. Il est passé maître dans l'art d'employer des écrans. Il faut mettre fin à des situations comme celle-là, sinon nous aurons des ennuis. Et ce n'est là qu'un exemple. J'ai bien d'autres renseignements.

Je ne comprends pas que l'on puisse faire des distinctions permettant de dire que, parce qu'un homme a commencé à traire ses vaches cinq semaines plus tard qu'un autre, il ne recevra aucune subvention, même s'il produit la même quantité de lait et pour les mêmes fins, et ainsi de suite. Il me semble que la Commission canadienne du lait aimerait s'acquitter convenablement de sa tâche. Les membres de cette commission s'y efforcent mais on leur donne des responsabilités et bien peu d'autorité. En outre, on leur accorde bien peu d'argent pour les subventions. Il est grand temps de s'expliquer là-dessus. J'ai essayé d'obtenir une réponse de la Commission canadienne du lait. Elle se borne à dire que la situation est des plus regrettable.

Le ministre a dit que le cultivateur canadien n'a jamais connu une telle prospérité. Il a emprunté beaucoup d'argent, il est criblé de dettes, et pourtant le ministre dit qu'il est prospère. Le ministre pense que le cultivateur acceptera ce genre de mesure législative. Au 1er mars, le jeune homme dont j'ai parlé avait produit et expédié 70,000 livres de lait. Au prix de un dollar les cent livres, il aurait perdu $700 que les autres ont reçu. J'espère que le ministre étudiera ce problème, car il n'a pas été réglé. Avant d'annoncer la politique laitière pour 1968-1969 j'espère que le ministre réglera certaines questions en suspens depuis l'année dernière.

Le ministre a supprimé la subvention sur le fromage de haute qualité. C'est décourageant. A quoi bon alors de fabriquer du bon fromage? Le fromage est le produit qui permet d'équilibrer l'industrie laitière. Il est difficile d'équilibrer parfaitement l'offre et la demande, mais le fromage, parce qu'il se conserve un certain temps, permet à l'industrie laitière de trouver un certain équilibre. Le ministre, avec son expérience en agriculture, dont je conteste la valeur, a supprimé la subvention sur le fromage de haute qualité. Il a en fait détruit le stimulant. Dans un an d'ici, nous trouverons sur le marché national une bonne quantité de fromage de deuxième qualité dont nous ne saurons que faire. Je dis que cette prétendue économie est loin d'en être une. La situation est la même à l'égard du porc. Tous les gens aiment le bacon maigre. Les maîtresses de maisons et d'autres intéressés déplorent que le bacon soit trop gras. Néanmoins, le ministre réduit la subvention au genre de porc qui fournit le bacon maigre. Est-ce raisonnable?

Il semble que c'est là tout ce à quoi on peut s'attendre d'un ministre de l'Agriculture qui est avocat. J'aimerais dire ceci à son ami de l'autre côté de la Chambre qui m'écoute en ce moment: j'espère que son ministère songera à rétablir ces deux politiques, car les réductions qu'entraîne leur suppression sont négligeables dans l'ensemble du budget. Le ministre le sait et, à mon avis, le gouvernement et lui ne seront pas très populaires dans les collectivités agricoles si l'on ne fait rien pour remédier à la situation.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, j'espère que le comité est disposé à accepter ma suggestion. Si cela lui convient, nous pourrions peut-être siéger jusqu'à minuit, à condition d'adopter tous les crédits supplémentaires ce soir. Vu que nous les examinons depuis plusieurs jours déjà et qu'ils sont identiques aux crédits provisoires, nous pourrons peut-être nous entendre pour adopter aussi les crédits provisoires d'ici minuit.

M. le vice-président adjoint: Plaît-il au comité de siéger jusqu'à minuit, comme le propose le député?

M. Peters: Non, monsieur le président, nous ne sommes pas d'accord.

M. Knowles: Le député d'Ontario cherchait peut-être un compromis. Nous sommes prêts à négocier nous aussi. Nous proposons de siéger jusqu'à 11 heures ou jusqu'à ce que les crédits supplémentaires du ministère de l'Agriculture aient été adoptés. Comme il est peu probable que ceux du ministère des Postes

soient débattus, nous pourrions les inclure eux aussi. Nous ne croyons pas que ce débat devrait se prolonger après 11 heures.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, cela ne donnera rien qui vaille. Qu'avons-nous obtenu hier soir en siégeant jusqu'à 11 heures? Nous avons adopté les crédits d'un seul ministère. Je propose que nous siégions jusqu'à minuit afin de terminer l'examen des crédits supplémentaires et des crédits provisoires; autrement, nous ne sommes pas d'accord.

M. le vice-président adjoint: Le comité souscrit-il à la proposition du leader de la Chambre?

M. Lewis: De quel leader voulez-vous parler, monsieur le président?

Une voix: Il n'y en a qu'un bon.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Je parlais du député d'Ontario.

M. Lewis: Monsieur le président, j'exhorte le comité à réfléchir à la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre. De toute évidence, nous devrons revenir demain car nous ne pourrons boucler tout ce soir. Sauf erreur, l'autre Chambre s'est ajournée jusqu'à demain. Je ne vois nullement à quoi il nous servirait de siéger jusqu'à minuit. Rien ne nous empêchera de mettre fin à tous nos travaux demain, et comme il nous faut revenir de toute façon, je ne vois pas à quoi il nous servirait de siéger jusqu'à minuit. Il est logique de siéger assez longtemps pour terminer l'examen des crédits à l'étude et même ceux d'autres ministères comme les Postes et le Conseil privé. Nous ne consentirons pas à siéger jusqu'à minuit.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, ma proposition relève du plus simple bon sens. Celle du leader du NPD à la Chambre ne servira pas au but qu'il nous a décrit. Il y a plusieurs autres ministères à passer en revue. La séance ne reprendra que demain à 2 h. 30, et après avoir terminé l'appel à l'ordre du jour et expédié d'autres questions, il ne nous restera que peu de temps pour examiner les crédits des autres ministères. Il est possible que cette tâche ne soit pas achevée à six heures, et dans ce cas, l'autre endroit ne pourra pas examiner ces crédits. Si nous liquidons les crédits supplémentaires et provisoires ce soir, l'autre endroit aura tout l'après midi pour les examiner et ils pourront subir la sanction royale à six heures. C'est le bon sens même.

• (10.10 p.m.)

M. Lewis: Monsieur le président, il serait beaucoup plus sensé, je pense—et je vais en faire la proposition de mon propre chef—de convenir de terminer l'étude des crédits des ministères que nous avons mentionnés, et demain, de terminer à une heure donnée, les crédits des ministères qui restent. Je ne vois pas pourquoi nous devrions siéger jusqu'à minuit, puisque les travaux ne seront pas terminés.

L'hon. M. Starr: C'est pourquoi j'ai proposé que nous prolongions la séance jusqu'à minuit.

M. Lewis: Si le député d'Ontario proposait que demain nous tâchions de terminer l'examen des crédits, mettons à cinq heures, de sorte que le Sénat dispose d'une heure pour les étudier, ce serait raisonnable. Mais à quoi bon siéger jusqu'à minuit ce soir?

L'hon. M. Starr: Une heure pour que le Sénat termine l'étude de ces crédits? Nous avons pris 12 jours. Ce que vous dites n'a aucun sens.

M. Lewis: Cela en a beaucoup.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, la journée a été longue et j'espère que l'orage est passé maintenant. Puis-je demander tout spécialement au leader de la Chambre pour l'opposition officielle de consentir à adopter les crédits que nous avons mentionnés?

L'hon. M. Starr: Ils n'ont mentionné que le ministère de l'Agriculture.

M. Knowles: Les Postes et le Conseil privé.

L'hon. M. Starr: Non, monsieur le président. A moins qu'on ne tienne compte de ma suggestion, nous n'accepterons pas.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, le patient et coopératif leader de l'opposition m'accorderait-il un instant? Je propose que nous suivions la suggestion du député d'York-Sud et terminions les trois crédits dont il a parlé. Alors peut-être pourrions-nous accepter de voir le reste des crédits supplémentaires à quatre heures demain et les crédits provisoires, disons, entre quatre et cinq heures.

L'hon. M. Starr: C'est tout à fait absurde.

M. Lewis: Pas à mon point de vue, monsieur le président, car je n'aime pas l'idée de siéger pour n'importe quoi.

Une voix: Vous avez accepté de siéger hier soir.

M. Lewis: Nous avons siégé jusqu'à onze heures hier soir pour expédier un travail précis. Nous acceptons de siéger ce soir pour conclure l'étude des crédits des ministères que nous avons proposés. Nous sommes toujours en faveur d'une répartition du temps et nous réaffirmons cette position aujourd'hui. (*Exclamations*)

Trêve de cris. Nous avons toujours accepté une répartition du temps et vous le savez, en dépit de ce chahut absurde. La répartition du temps me paraît une formule sensée. Nous l'acceptons, mais nous refusons de siéger aujourd'hui jusqu'à minuit.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, le député d'Ontario s'est montré très bien disposé jusqu'ici; je lui demanderais de faire un pas de plus et de consentir à se rendre à la proposition de l'honorable représentant d'York-Sud.

L'hon. M. Starr: Non, monsieur le président, je n'en vois pas le bien-fondé. Je propose que l'on siège une heure 45 minutes ce soir. Nous avons siégé après onze heures hier soir afin de terminer l'étude des crédits d'un ministère. Je recommande que nous siégions une heure 45 minutes ce soir et que nous terminions l'étude des crédits provisoires pour tous les ministères.

Nous parlons de réformer le Sénat, mais en même temps nous prétendons qu'une heure lui suffit pour étudier les crédits supplémentaires et les crédits provisoires de deux mois, alors que nous avons consacré 10 ou 11 jours ici à l'étude des crédits supplémentaires. Cela n'est pas juste pour le Sénat, je crois. Quoi d'étonnant que les gens en réclament la réforme. Donnons-leur l'occasion de discuter de ces questions tout l'après-midi. Nous devrions leur permettre d'en discuter à loisir. Nous pourrions ensuite procéder à la sanction royale à six heures ou à un autre moment.

M. Peters: Dix heures, monsieur le président.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La présidence sait gré aux députés des deux côtés de la Chambre de tous leurs conseils, mais elle n'en demeure pas moins confuse qu'au départ.

M. Peters: Dix heures, monsieur le président.

M. le vice-président adjoint: Le comité veut-il que la présidence ne tienne pas compte de l'heure pour le moment?

L'hon. M. Pennell: Pouvons-nous au moins terminer l'étude des crédits de l'agriculture?

L'hon. M. Starr: Nous adopterons les crédits de l'agriculture.

M. Peters: Dix heures, monsieur le président.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles: Monsieur le président, maintenant que la tempête est un peu calmée, pourrions-nous essayer une fois de plus de terminer l'examen des crédits de l'agriculture ce soir?

L'hon. M. Starr: Nous les adopterons à l'instant.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 5c est-il adopté?

Des voix: Adopté.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, je serai très bref, car je ne veux pas retarder l'adoption des crédits de ce ministère.

Je voudrais me joindre à tous les autres députés qui ont affirmé que l'agriculture était dans le marasme. Il est indéniable qu'elle l'est, comme bien d'autres secteurs de notre économie, d'ailleurs. La petite industrie surtout est dans le marasme, de même que les petites fermes et presque tous les secteurs de notre économie. C'est donc dire que notre économie est déséquilibrée. Les petites fermes sont appelées à disparaître. Au fait, 70 p. 100 des cultivateurs de ma circonscription ont abandonné leur terre, et tous les jours, d'autres en font autant.

Je suis d'avis qu'il faudrait au moins maintenir les primes sur le fromage et sur le lait et augmenter, si possible, les subventions à l'agriculture.

Monsieur le président, l'agriculture est la base fondamentale de la société; elle permet aux citoyens de vivre, parce qu'elle donne une production alimentaire qui sert à les nourrir. Sans l'agriculture, monsieur le président, nous ne serions pas ici ce soir. L'agriculture est un facteur primordial, voire même le facteur n° 1 de la société. L'agriculture est la base vitale des êtres humains. Alors, il nous faut au moins le courage de la protéger et de lui donner tout ce dont elle a besoin. Il serait peut-être justifié de sacrifier certains secteurs pour en donner plus à l'agriculture, afin que les fermes qui existent encore se développent davantage et nous évitent d'assister au spectacle d'une agriculture qui court vers la ruine. Actuellement, toute notre économie s'en va vers la ruine.

Il nous incombe de faire tout notre possible pour aider l'agriculture, car de tous les domaines, l'agriculture est celui qui est à la base de l'être humain. Sans l'agriculture, l'être humain, la famille, ne pourrait pas vivre. Au moins, continuons à faire quelque chose pour aider l'agriculture au lieu de la laisser mourir.

J'aurais bien d'autres choses à dire sur l'agriculture, mais je ne veux pas retarder l'adoption de ces crédits. Monsieur le président, je me bornerai à ces quelques remarques.

Je voudrais demander, encore une fois, à tous les honorables députés, surtout à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene), de se pencher sur les problèmes de l'agriculture afin d'y apporter au moins quelques solutions.

Ce n'est pas en prêtant de l'argent à un taux d'intérêt toujours à la hausse, comme on l'a dit cet après-midi, qu'on va aider les cultivateurs, car ils ne sont plus capables de payer un tel taux. Ils en ont par-dessus la tête et l'on veut encore leur faire payer un intérêt qu'ils ne sont plus capables d'acquitter. On veut les endetter en leur offrant des taux de 15 p. 100, mais ils ne sont plus capables de tenir le coup. Ils sont trop endettés, comme l'ont déclaré plusieurs députés. Les dettes des cultivateurs sont énormes, si on les compare aux moyens qu'ils ont de les acquitter.

Quant au prêt agricole, plusieurs cultivateurs préfèrent emprunter du gouvernement fédéral, parce qu'ils peuvent obtenir un prêt plus élevé. En effet, on peut avoir plus à Ottawa, mais on paie plus d'intérêt que sur un emprunt du gouvernement provincial. On devrait maintenir un taux d'intérêt raisonnable, puisque l'agriculture est la base qui permet à la société de vivre. Alors, on devrait tenter l'impossible pour soulager les agriculteurs, en leur offrant un taux d'intérêt convenable.

• (10.20 p.m.)

[*Traduction*]

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Production et marchés—
Administration—
17c. Subventions et contributions selon le détail des affectations, $32,174,000.
Végétaux et produits végétaux—
35c. Subventions et contributions selon le détail des affectations, $326,565.
Hygiène vétérinaire—
40c. Administration, fonctionnement et entretien, $249,000.
45c. Subventions et contributions selon le détail des affectations, $585,600.
Commission canadienne du lait—
65c. Administration, exploitation et entretien, $48,000.

[M. Latulippe.]

M. le vice-président adjoint: Cela termine l'étude des crédits supplémentaires du ministère de l'Agriculture. Le comité passera maintenant aux crédits supplémentaires du ministère des Postes.

POSTES

1c. Services postaux, y compris la quote-part du Canada des frais d'entretien des bureaux internationaux de Berne et de Montevideo, $2,262,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le vice-président adjoint: Nous avons terminé les crédits supplémentaires du ministère des Postes. Le comité passe maintenant à l'étude des crédits du Conseil privé.

CONSEIL PRIVÉ

Bureau du conseil privé—
15c. Dépenses des commissions royales d'enquête, selon le détail des affectations, $1.

(Le crédit est adopté.)

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

1c. Secrétariat du gouverneur général, $52,000.

(Le crédit est adopté.)

COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1c. Administration, $85,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le vice-président adjoint: Voilà qui complète l'étude des crédits supplémentaires du Conseil privé.

M. Peters: Dix heures.

M. le vice-président adjoint: Le comité passe maintenant à l'étude des crédits supplémentaires du service législatif.

M. Peters: Monsieur le président, puis-je vous signaler qu'il est dix heures?

Des voix: Adoptés.

M. le vice-président adjoint: Un honorable député a annoncé qu'il était dix heures.

L'hon. M. Pennell: Il ne reste plus que deux services.

M. le vice-président adjoint: Est-il entendu que le comité va étudier les crédits du service législatif?

Des voix: D'accord.

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—
5c. Administration générale, $153,000.

M. Knowles: Monsieur le président, il y a environ une heure, j'ai tenté de poser une question mais on m'a interrompu. Le ministre de qui relève ce crédit est-il en mesure de dire quelque chose sur les négociations collectives des employés du Parlement? Comme le ministre le sait, le comité mixte de la fonction publique du Canada recommandait dans son rapport, il y a environ un an, qu'on accorde aux employés du Parlement des conditions comparables à ceux que prévoient les ententes conclues dans la fonction publique en général. Y a-t-il eu progrès en ce domaine?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je ne peux répondre de façon précise à cette question, mais je serai heureux de la communiquer à l'Orateur et de transmettre sa réponse au député.

(Le crédit est adopté.)

Chambre des communes—
20c. Administration générale, $806,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le vice-président adjoint: Voilà qui termine l'étude des prévisions budgétaires du service législatif.

M. Knowles: Dix heures.

L'hon. M. Starr: Non, continuons.

M. le vice-président adjoint: Le comité désire-t-il passer à un autre ministère?

Des voix: Entendu.

M. le vice-président adjoint: Le comité désire-t-il passer à l'étude des crédits supplémentaires du Conseil du Trésor?

M. Knowles: Monsieur le président, je crois que le leader suppléant de la Chambre a convenu de laisser ce ministère et au moins un autre jusqu'à demain.

M. le vice-président adjoint: Le comité désire-t-il étudier les crédits supplémentaires du ministère de la Consommation et des Corporations?

M. Knowles: C'est ce ministère-là qui est censé être réservé pour demain.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, le député dit qu'il a été convenu de réserver ces ministères pour demain, mais on ne m'a pas demandé mon assentiment à moi. J'ai proposé de continuer et d'en finir avec tous les crédits supplémentaires. Cela m'irait, mais pas de réserver certains crédits en particulier.

L'hon. M. Pennell: Puis-je demander au président si les crédits de la Fonction publique ont été adoptés?

M. le vice-président adjoint: Oui.

L'hon. M. Pennell: Vous m'en voyez tout heureux.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, de l'avis du député d'Ontario, puisqu'il ne nous reste plus que deux organismes, nous devrions en traiter ce soir. Je me demande si le député de Winnipeg-Nord-Centre se sentirait en forme, si nous passions aux crédits du Conseil du Trésor ce soir.

M. Knowles: Monsieur le président, nous avons terminé l'étude de beaucoup plus de ministères que nous l'envisagions tout d'abord. Nous avons fait un excellent travail et il ne reste que trois organismes d'ici à demain, y compris le ministère des Pêcheries, dont nous traiterons, je pense, quand l'Orateur occupera son fauteuil selon le message du député du gouverneur général.

L'hon. M. Pennell: J'espère que nous pourrons suivre le conseil du député d'York-Sud. Il a suggéré, sauf erreur, que nous terminions l'étude des crédits supplémentaires à quatre heures et que nous réservions la période, entre quatre heures et cinq heures, à la motion tendant aux crédits provisoires.

M. Lewis: Je ne demande pas mieux.

M. le vice-président adjoint: Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander la permission de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1967-1968 (Revisé)

L'hon. L. T. Pennell (au nom du ministre des Finances) présente un message par lequel le Député de Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1968. Monsieur l'Orateur lit ce message à la Chambre et cette dernière le renvoie au comité des subsides.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES AFFAIRES INDIENNES—LA RECONSTITUTION DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, si je n'attendais pas depuis jeudi dernier pour discuter de cette question, je ne retiendrais pas la Chambre à cette heure tardive. Vu ce qui vient de se passer, il semble que l'ajournement de la Chambre ne tardera pas, et je tiens à signaler cette question au gouvernement afin d'obtenir l'assurance que le comité des affaires indiennes sera reconstitué sans tarder quand la présente session reprendra ses travaux.

• (10.30 p.m.)

Lorsque j'ai demandé au leader de la Chambre, jeudi dernier, si cela pourrait se faire, il m'a dit que la question était du ressort du ministre des Affaires indiennes. Or, la Chambre a adopté la motion suivante le 13 juillet 1966:

La Chambre décide que le comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit autorisé à se transporter d'un endroit à un autre au Canada afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant les Indiens et les groupements d'Indiens; et

Qu'à cette fin, ledit comité soit autorisé à siéger alors que la Chambre est en session ou pendant la durée de son ajournement; et

Que le greffier dudit comité et le personnel nécessaire de soutien accompagnent ledit comité.

Il y a près de deux ans de cela; or, rien n'a encore été fait. J'ai signalé un peu plus tôt aujourd'hui que le président du comité, le député de Cartier (M. Klein), avait fait une déclaration à la presse, dans laquelle il recommandait que le comité commence à se transporter d'un endroit à un autre, et ainsi de suite, comme le recommandait la motion. Nous savons donc qu'il nous appuie de tout cœur.

Les affaires indiennes ont fait l'objet de deux importants discours la semaine dernière, l'un prononcé par le ministre à l'Université de Colombie-Britannique, le 23 mars, et l'autre, par le chef de l'opposition (M. Stanfield) à Calgary, le 21 mars. Le ministre a fait ressortir, dans ce domaine, l'importance des consultations et des connaissances pratiques dans trois passages que je vais citer de son discours. Il a dit:

Les Indiens s'estiment lésés.

Puis il a ajouté:

Le problème social le plus grave du Canada, c'est sans aucun doute le problème des Indiens.

Le ministre, en fin de compte, a déclaré qu'il importait au plus haut point de forger une dignité parmi les Indiens.

[L'hon. M. Pennell.]

A Calgary, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a fait entendre le même son de cloche dans une allocution. A la lumière de cet éminent appui, point n'est besoin d'insister sur le fait que c'est notre désir à tous ici. A mon avis, il existe des problèmes extraordinaires qui ne sauraient être résolus que si les députés avaient l'occasion de les approfondir en personne. Nous avons songé à instituer une commission des griefs pour les Indiens. Personnellement, j'aimerais consulter directement les Indiens du Canada à ce sujet. On nous répète depuis nombre d'années qu'il faut modifier la loi sur les Indiens. La semaine dernière, le ministre a émis une déclaration portant que ses hauts fonctionnaires consulteraient les bandes et chefs indiens de tout le pays au sujet des modifications proposées. Il admettra, j'espère, que les membres du Parlement devraient pouvoir également consulter les Indiens quant à la teneur des modifications proposées.

Cet après-midi, nous avons assez longuement discuté le problème qui se pose dans le domaine de la santé pour les premiers Canadiens; étant donné la confusion que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a apportée, il est, je pense, grandement temps que les membres du comité aient l'occasion de discuter cette question avec des représentants des communautés indiennes du pays.

Ces dernières années, le programme de développement communautaire s'est malheureusement enlisé dans la bureaucratie. Voilà un autre sujet d'intérêt vital pour les députés. Une excellente étude menée sous les auspices du Conseil canadien du bien-être a exposé les problèmes reliés au maintien de la loi et de l'ordre. On devrait également étudier cette question. Dans le discours qu'il a prononcé à Calgary, le chef de l'opposition a signalé les énormes difficultés qui ont surgi dans ce domaine, et les visiteurs de nos institutions pénales, des prisons provinciales en particulier, en ont la preuve quand ils découvrent que la plupart de ceux qui s'y trouvent, hommes et femmes, sont des Indiens.

Dans certains cas, la population de la prison est composée à 100 p. 100 de nos premiers Canadiens. Je ne cesse pas de recevoir des protestations et des pétitions des bandes de la partie sud-est de ma circonscription. Une des résolutions adoptées à une réunion tenue vendredi dernier au Friendship Centre de Brandon, où quelque 60 représentants d'une douzaine de collectivités indiennes étaient

présents, protestait contre la négligence du gouvernement et du ministère en matière d'aménagements pour les loisirs, notamment à la réserve de Griswold qui s'efforce depuis six ans de construire une patinoire.

Ce problème ne présente pas de difficultés insurmontables. Notre population indienne s'élève à 250,000 âmes en tout. Quarante-sept p. 100 au moins de cette population ont moins de 15 ans. Nous sommes certainement en mesure, en tant que Parlement et que gouvernement, de nous attaquer à ce problème. Si nous comptons le faire, le comité permanent des affaires indiennes devrait, ce me semble, être muni des pouvoirs nécessaires pour agir de la manière que j'ai préconisée.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au député qu'il ne m'appartient ni de convoquer le comité ni de l'établir. Je suis sûr que cela n'est pas de ma compétence. L'idée de visiter les réserves indiennes est venue, il me semble, du député de Skeena (M. Howard), et je crois qu'il a accompagné les membres du comité au cours de la visite faite dans trois ou quatre réserves. On a pensé que le comité visiterait également quelques réserves de l'Ouest canadien. Mais la saison touchait à sa fin, le temps se gâtait et peu de membres du comité, je pense, tenaient à entreprendre une deuxième tournée des réserves indiennes.

En signalant la chose au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), le député disait ceci:

Vu les problèmes de plus en plus nombreux qui assaillent nos autochtones et les lenteurs apportées à les résoudre...

Je vais répondre directement au député. Je veux lui dire que, pour les affaires indiennes, les seuls fonds consacrés à l'instruction dépassent de 8 millions tout le budget des affaires indiennes qui lui étaient confiées comme ministre. De nos jours, les installations matérielles des réserves et les méthodes de gestion des affaires indiennes sont devenues méconnaissables en cinq ans.

L'année dernière, nous avons construit 770 maisons dans les réserves indiennes, et nous allons en construire 2,000 cette année. Grâce à nous, 2,200 maisons sont dotées pour la première fois d'électricité. Nous avons aménagé des égouts et des services d'eau dans 48 réserves, et nous avons construit 450 milles de routes. Ces réformes ont été rendues possibles grâce aux fonds affectés à mon ministère par le Parlement, et j'en remercie les députés, mais je déplore ces protestations persistantes contre le soi-disant sort fait aux prauvres Indiens.

Je voudrais dire au représentant qu'il y a une grande effervescence parmi les Indiens actuellement, et que rapidement, de nombreux jeunes Indiens prennent la direction dans les collectivités indiennes.

L'hon. M. Dinsdale: Il n'y en a pas de meilleure.

L'hon. M. Laing: Et il doit en être ainsi. Il est temps d'encourager les initiatives en ce sens au lieu de dire, comme le député, que nous devrions leur aménager une patinoire...

L'hon. M. Dinsdale: Les Indiens veulent l'aménager.

L'hon. M. Laing: Non, les Indiens ne le veulent pas...

L'hon. M. Dinsdale: Ils ont $25,000.

L'hon. M. Laing: Ils veulent que nous l'aménagions. Nous avons déjà affecté des sommes de $20,000, $40,000 et $80,000 pour des entreprises de ce genre. Nous sommes maintenant rendus au point où nous devons dire aux Indiens qui sont capables de subvenir à leurs propres besoins qu'ils devraient avoir le droit d'agir plutôt que de s'adresser à nous. Au contraire, nous leur disons: «Vous devriez être indépendants, mais vous devriez aussi obtenir de nous plus d'argent». One ne peut avoir le drap et l'argent.

Une amélioration considérable se manifeste de nos jours chez les Indiens du Canada. Beaucoup de jeunes Indiens s'affirment comme chefs de file et la situation ne correspond pas du tout à l'idée que nous en donne le député. Si le comité permanent tient à visiter d'autres réserves, je me ferai un plaisir de voir à ce qu'il soit organisé et puisse les visiter. Notre programme s'améliore et progresse de façon sensible, et si le comité veut faire une inspection et prendre part au programme, tant mieux.

• (10.40 p.m.)

LA CONSOMMATION: LE LAIT—LA MAJORATION POSSIBLE DES PRIX DU LAIT DANS L'ONTARIO

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a une semaine environ, j'ai soulevé une question que je voudrais remettre un instant sur le tapis. Je signalais au ministre de la Consommation et

des Corporations que deux laiteries de Toronto avaient annoncé qu'elles augmenteraient le prix du lait de 2c. la pinte. Évidemment 2c. la pinte ce n'est pas la mer à boire, mais voilà un article de plus qui va faire monter le coût de la vie et toucher particulièrement les économiquement faibles, qui ont de plus en plus de difficulté à assurer à leur famille un régime alimentaire satisfaisant.

Le lait est une composante essentielle d'un bon régime alimentaire. Les hausses de prix de cette nature sont contagieuses. Que deux laiteries de Toronto aient déjà haussé leur prix de 2c. la pinte, cela constitue un exemple pour d'autres laiteries du pays. Cela veut dire qu'il y a une nouvelle tranche de hausses de prix dans un secteur très vital qui touche le régime alimentaire des Canadiens. La situation est également très grave du point de vue des cultivateurs. J'ai appris du ministère de l'Agriculture que la comparaison de deux périodes récentes, 1955-1957 et 1962-1964, montre que la baisse de la consommation de lait nature, au Canada, est de l'ordre de 65 livres par personne. Cela équivaut en gros à 38 pintes de lait. En d'autres termes, de 1962 à 1964, le Canadien moyen a bu environ 38 pintes de lait de moins que de 1955 à 1957.

Ceci provenait évidemment de l'augmentation du prix du lait et de l'usage de succédanés, notamment le lait en poudre, à ce moment-là. Maintenant, d'autres succédanés apparaissent sur le marché. Les débouchés des cultivateurs diminuent, et cette tendance s'accentue à mesure que de nouveaux succédanés sont lancés. C'est bien dommage que le ministre de la Consommation et des Corporations soit absent ce soir, car j'aurais aimé qu'il m'entende. A mon sens, c'est à son ministère qu'il incombe de protéger les consommateurs d'une façon ou d'une autre contre ces augmentations de prix.

J'ai remarqué que dans son discours de l'autre soir, le ministre a dit que le parti libéral devrait organiser une tribune libre pour demeurer en contact avec le grand public. Au lieu d'une tribune libre, il a trouvé dans son ministère des problèmes épineux qu'il voudrait abandonner en accédant au poste de premier ministre. Si jamais il y réussit, cela ne m'étonnerait pas de l'entendre se plaindre d'être tombé de Charybde en Scylla.

Si le ministre veut réellement devenir premier ministre, la meilleure recommandation qu'il pourrait sûrement avoir serait de réussir comme ministre de la Consommation et des Corporations. S'il ne peut faire ses preuves en réglant la question de la hausse du prix du lait—s'il ne peut prouver qu'il peut faire quelque chose pour la protection du consommateur—alors je crois que son avenir comme premier ministre est très aléatoire. Il aurait deux occasions de faire ses preuves avant le congrès pour la direction. La première serait de saisir le Parlement du bill nº C-190 avant l'ajournement et agir ainsi dans une certaine mesure en vue de faire baisser le prix des médicaments. La seconde consisterait à prendre certains moyens pour protéger les consommateurs contre les hausses des prix du lait. Il pourrait commencer par instituer un bureau de revision des prix qui enquêterait sur ceux du lait.

Je sais bien que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral se partagent l'autorité en matière de prix. Je sais aussi que jusqu'à présent la position du gouvernement est qu'il ne peut rien faire au sujet des prix, sauf en cas d'urgence, en temps de guerre. A mon avis il y a aussi des cas d'urgence en temps de paix et le niveau actuel des prix en est un car les petits salariés sont de plus en plus durement touchés et c'est le tour maintenant de ceux qui jouissent de revenus plus élevés.

La question du prix du lait est relativement peu de chose en soi pour la plupart des Canadiens. Peut-être n'en sont-ils que légèrement contrariés. Mais pour des centaines de Canadiens à faible revenu, c'est quelque chose de très sérieux. C'est également très sérieux pour les agriculteurs du pays parce que cette hausse de prix ne leur fait pas de bien, en définitive. Ils ne touchent pas la majeure partie de l'augmentation.

J'ai demandé au ministre, comme question supplémentaire, s'il pourrait faire enquête pour trouver ce que cette hausse rapportera à l'agriculteur. Encore une fois, cette question est restée sans réponse. A la longue, les débouchés de l'agriculteur décroissent au Canada simplement parce que les gens ne peuvent payer le lait à ce prix. Ils ne le peuvent pas à cause du coût d'un système de répartition fondé sur le gaspillage et l'extravagance qui éponge la majeure partie de la hausse. Le ministre de la Consommation et des Corporations devrait faire ce premier pas en établissant un Bureau chargé d'examiner ces hausses des coûts afin que les gens sachent qui en profite.

[*Français*]

M. Ovide Laflamme (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je vais répondre brièvement aux remarques de l'honorable député. Je sais que le 21 mars dernier, l'honorable député a posé à l'honorable

ministre de la Consommation et des Corporations (M. Turner) une question à laquelle une réponse a été donnée, comme en fait foi la page 7883 des *Débats*. Évidemment, l'honorable député n'a pas été satisfait de la réponse.

Je veux faire remarquer à l'honorable député que ce serait sûrement se faire une fausse conception du rôle du ministère de la Consommation et des Corporations de croire qu'une enquête approfondie doit être faite chaque fois que le prix des biens de consommation augmente. Si c'est là son impression, elle se trompe sur les objectifs primordiaux de ce ministère.

Lorsqu'elle parle du problème du lait, qui est évidemment un produit essentiel à la santé, comme tout le monde le sait, il lui faut reconnaître que le gouvernement actuel, durant les deux dernières années, a dépensé au-delà de 120 millions, à même les fonds publics du Canada, pour encourager, d'une part, la production laitière et, d'autre part, aider les cultivateurs et soulager le fardeau de l'ensemble des consommateurs, en permettant une plus grande consommation de ce produit essentiel à la santé.

Par ailleurs, lorsque l'honorable député prétend que l'honorable ministre ne semble pas s'occuper de la fluctuation des prix, je dois lui rappeler le discours qu'elle prononçait à l'étape de la deuxième lecture du bill C-190, alors qu'elle déclarait qu'il s'agissait d'une des mesures législatives les plus importantes qui aient jamais été présentées à la Chambre. Comme l'a annoncé le très honorable premier ministre (M. Pearson) cet après-midi, ce bill sera étudié de nouveau dès la reprise de la session, le 23 avril prochain.

Pour ce qui est du contrôle des prix, je suis d'avis—et ceci est clairement établi—que même si le gouvernement fédéral voulait établir une régie des prix, cette loi-là serait contestée devant les tribunaux et serait sûrement déclarée invalide.

Je félicite l'honorable député de l'intérêt qu'elle porte au domaine des prix, mais je voudrais lui faire remarquer qu'elle doit tenir compte des causes qui entraînent l'augmentation des prix à la consommation: augmentations de salaires, augmentations de taxes, fédérales ou provinciales, augmentations générales dans tous les services. Ceci constitue évidemment une situation qui ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral. Je ne pense pas que l'honorable ministre devrait intervenir et ordonner une enquête en vertu de la loi sur les pratiques restrictives du commerce, lorsqu'il s'agit d'une augmentation aussi faible que 2c. la pinte de lait dans la région métropolitaine de Toronto.

• (10.50 p.m.)

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 52.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

20c, 40c.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

5c, 20c, 21c, 30c, 34c, 36c, L45c, L52c, L53c.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

5c, L71c.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1c.

MINISTÈRE DU COMMERCE

1c, 10c, 29c, 35c, L95c.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

5c, 17c, 35c 40c, 45c, 65c.

MINISTÈRE DES POSTES

1c.

CONSEIL PRIVÉ

15c.

COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1c.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

1c.

SERVICE LÉGISLATIF

5c, 20c.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il avait adopté le bill C-30, modifiant la loi sur l'immigration, sans amendement.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DÉPÔT DU MESSAGE AUX PROVINCES AU SUJET D'UN BUREAU DE REVISION DES PRIX

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en réponse à une demande faite ici, j'aimerais déposer un message que j'ai envoyé aux provinces au sujet de l'institution d'un organisme de revision des coûts et des prix.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au premier ministre de déposer ce document?

Des voix: D'accord.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE VERSEMENT DÉFINITIF DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1966-1967

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration à faire au sujet du paiement final sur le blé pour la campagne agricole se terminant le 31 juillet 1967.

Au cours de la campagne agricole 1966-1967, les producteurs ont livré à la Commission canadienne du blé une quantité record de 626,533,860 boisseaux de blé, comprenant 23,599,710 boisseaux de blé dur. Le compte blé de la bourse des grains a été fermé le 29 février.

Le montant du paiement final à répartir entre les producteurs atteint le chiffre sans précédent de $314,958,251, y compris les $14,943,967 destinés aux producteurs de blé dur. Le record précédent de $272 millions, établi en 1963-1964, a donc été dépassé de 43 millions de dollars. (*Applaudissements*)

Le paiement final moyen pour le blé autre que le blé dur est de 49.759 cents le boisseau, un autre record. Pour le blé dur, il est de 63.323 cents le boisseau. La moyenne générale de 50.270 cents le boisseau est le paiement final moyen le plus élevé dans l'histoire de la Commission canadienne du blé. Cet organisme commencera à poster les chèques de paiement final demain. (*Applaudissements*)

M. Fayne: Vous avez toutes les chances, Bob.

L'hon. M. Winters: Il n'en tient qu'à vous d'en faire autant.

M. Douglas: C'est une ligue difficile à vaincre.

L'hon. M. Winters: Je voudrais informer la Chambre des prix totaux qu'ont obtenus les producteurs, avant la déduction de 1 p. 100 pour l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, pour leurs livraisons de certaines des classes de blé les plus importantes. Voici le prix total que les agriculteurs recevront par boisseau, selon le prix de base en magasin à la tête des Lacs ou à Vancouver:

$1.98709 pour le blé nº 1 du Nord; $1.96117 pour le blé nº 2 du Nord; $1.91666 pour le blé nº 3 du Nord; $1.87758 pour le blé nº 4 du Nord; et $1.82677 pour le blé nº 5.

Voici les prix obtenus pour les différentes catégories de blé dur:

$2.13402 pour le blé ambré dur nº 1 de l'Ouest canadien; $2.10509 pour le blé nº 2; et $2.04954 pour le blé nº 3.

Tous ceux qui ont travaillé à la production, à la manutention, au classement, au transport et à la vente du blé méritent des félicitations pour avoir fait un grand succès de cette campagne de commercialisation. J'aimerais rendre un hommage particulier à la Commission canadienne du blé, qui a pleinement justifié la confiance que le Parlement a mise en elle l'an dernier en rendant ses pouvoirs permanents.

M. J. W. Jorgenson (Provencher): Monsieur l'Orateur, les cultivateurs de l'Ouest canadien seront heureux d'enfin recevoir leur paiement final pour la récolte livrée à la Commission au cours de la campagne agricole 1966-1967. Toutefois, ils seront quelque peu déçus, je pense, car le prix n'a pas suivi l'augmentation des frais de production.

Le printemps dernier, à l'annonce de l'Accord international sur les céréales, tous les journaux du pays signalaient que nos cultivateurs pouvaient espérer un prix supérieur d'environ 20c. le boisseau. Cette hausse ne s'est pas concrétisée. Si l'on consulte le rapport de la Commission canadienne du blé, paru hier, on remarque que les prix ont baissé au cours du dernier mois de la campagne agricole. On voit sans difficulté que si le recul d'un mois veut dire quelque chose, les prix de l'an prochain seront bien décevants. L'abandon de l'Accord international sur le blé et le vide créé dans l'intervalle entre l'abandon de cet Accord et l'entrée en vigueur de l'Accord international sur les céréales laissent voir qu'un prix de soutien quelconque s'impose.

• (2.40 p.m.)

Les cultivateurs tiendront le gouvernement responsable, je crois, d'avoir annulé cet accord et de leur avoir refusé toute protection pendant cette période. J'ai parlé de l'accroissement des coûts de production. Hier soir, j'ai consigné des chiffres au hansard pour montrer comme ils avaient augmenté rapidement depuis l'avènement du gouvernement actuel. Aujourd'hui, les coûts de production n'ont plus aucun rapport avec le prix des céréales.

On peut dire à coup sûr qu'avant longtemps, l'agriculture des Prairies traversera un cycle de sécheresse, amorcé l'an dernier. S'il continue, comme nous avons tout lieu de le croire, le Canada aura peine à tenir ses engagements, non seulement à l'égard des marchés ordinaires, mais à l'égard de pays affamés, comme l'Inde. On a raison de dire que les perspectives à long terme des ventes de blé sont aussi bonnes que jamais. Il est donc ridicule que les cultivateurs des Prairies aient dû accepter un fléchissement des prix l'an dernier.

La situation a changé du tout au tout; il suffit de se rappeler, pour s'en convaincre, qu'en 1960, le marché mondial était d'environ un milliard de boisseaux de blé; l'excédent était alors de deux milliards de boisseaux. A l'heure actuelle, le marché mondial absorbe à peu près deux milliards de boisseaux, ce qui laisse un excédent d'un milliard environ, et le Conseil du blé a prédit que d'ici très peu d'années, la demande sur le marché mondial égalera la production. Je le répète, c'est insensé d'avoir permis une telle baisse des prix à un moment où les perspectives sont si bonnes. La promesse du gouvernement de fixer un prix minimum de $1.95½ pour le blé est une chose insignifiante quand on s'attend, à juste titre, à une augmentation de la demande mondiale; les cultivateurs canadiens tiendront le gouvernement responsable de négligence au sujet de la vente du blé.

M. Ed. Schreyer (Springfield): La déclaration que vient de faire le ministre du Commerce sera bien accueillie. On peut certes s'estimer heureux, puisque le versement final de cette année constitue un record dans les annales de la Commission canadienne du blé.

Il ne fait pas de doute que le versement final sera moins élevé à partir de l'an prochain, car on a accru le montant du premier versement et, vu que la moitié de la campagne agricole est déjà passée, le prix que la Commission a pu obtenir sur les marchés mondiaux est moindre que celui des années antérieures.

Le député de Provencher (M. Jorgenson) a parlé des perspectives quant aux ventes de céréales et aux prix qu'on obtiendra, et je suis tout à fait d'accord avec lui. J'ai signalé plusieurs fois à la Chambre le rapport coût-prix actuel comparativement à celui des années antérieures, et je n'abuserai pas de mon temps de parole en les répétant aujourd'hui.

Mais je tiens à dire, pour terminer, qu'en déclarant hier que les candidats libéraux qui désirent obtenir l'appui des provinces de l'Ouest devront préciser leurs vues sur la question du prix du blé et du coût de la production, le premier ministre de la Saskatchewan exprimait un sentiment que l'on retrouve partout dans l'Ouest canadien. Depuis quatre ans, l'inflation a dévalué le dollar canadien et a occasionné une montée rapide des coûts de la production agricole. Cela exige que le gouvernement prenne des mesures de compensation visant à accroître les sommes reçues par les agriculteurs pour leur production, production de céréales dans le cas qui nous occupe.

Il incombe au ministre et à ses collègues d'envisager sérieusement la nécessité d'adopter une politique, un système de double prix, appelons cela comme on voudra, qui alignera mieux les prix sur l'augmentation des coûts de la production depuis trois ou quatre ans. Il y a quatre ans, on parlait de fixer le prix du blé, à $2. Aujourd'hui, ce devrait être environ $2.20, ou quelque chose d'approchant.

Le montant de $1.98 que l'on a réalisé, inclusion faite du versement final, est tout à fait le bienvenu, mais on est très loin du niveau déclaré nécessaire et justifié il y a quelques années par les porte-parole du gouvernement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'EXTRADITION

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer la correspondance échangée entre les gouvernements canadien et des États-Unis au sujet de l'extradition d'Harold Chamberlain Banks.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au premier ministre de déposer la correspondance dont il parle?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES DIRECTIVES AUX FONCTIONNAIRES DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 1073—**L'hon. M. Bell:**

1. A-t-on fait circuler un avis au bureau de la Commission d'assurance-chômage enjoignant à certains employés de quitter les rangs des organisations d'employés?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, *a*) la nature de cet avis, *b*) le motif de cet avis?

3. Combien d'employés sont touchés par cet avis?

4. Quelle est la classification des employés touchés par cet avis?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): La Commission d'assurance-chômage me fournit les renseignements que voici: 1. Une lettre dans laquelle on faisait part de la politique gouvernementale relative aux obligations des fonctionnaires préposés à la gestion ou à des fonctions confidentielles a été adressée à certains employés de la Commission d'assurance-chômage. Vu qu'on y avait par mégarde fourni des explications qui dépassaient sous certains rapports le sens de l'exposé de la politique, les employés en cause ont par la suite été priés de ne pas en tenir compte et de ne se guider que sur l'exposé officiel de la politique.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Ne s'applique pas.

LES PARCS NATIONAUX DANS LES TERRITOIRES

Question nº 1111—**M. Nielsen:**

1. A-t-on l'intention de créer des parcs nationaux dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest et, dans le cas de l'affirmative, quelles seront les limites des endroits dans chaque Territoire, et où se propose-t-on de créer ces parcs?

2. Dans chaque cas, le Conseil législatif du Territoire a-t-il été consulté et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été la décision du Conseil dans chaque cas et, s'il n'a pas été consulté, pourquoi ne l'a-t-il pas été?

3. Se propose-t-on de créer des parcs territoriaux dans l'un ou l'autre des Territoires et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les limites projetées de chaque endroit?

4. Une aide financière sera-t-elle accordée au gouvernement de chacun des Territoires à cet égard et, dans le cas de l'affirmative, de combien s'agit-il dans chaque cas?

5. Pour ce qui est de la création de tout parc dans chaque Territoire, quand prévoit-on que les travaux commenceront, et quel est le coût total prévu dans chaque cas?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. L'un des objectifs du ministère est de créer des parcs nationaux qui mettent en évidence les plus beaux paysages du Canada et qui assureront la conservation des particularités géologiques et géographiques d'intérêt national et des spécimens les plus remarquables de la flore et de la faune du Canada, et ce, à l'intention de la population canadienne. Ainsi, le ministère envisage l'aménagement de parcs nationaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les études entreprises en 1957 ont révélé que certains secteurs, tels que les régions de Nahanni et du lac de l'Artillerie, dans les Territoires du Nord-Ouest, et de Kluane, au Yukon, méritent d'être décrétés parcs nationaux.

Les limites n'ont pas encore été fixées, étant donné qu'il faut attendre les résultats d'études présentement en cours en vue de localiser les régions centrales qui seraient convenables à l'établissement des différents parcs tout en réduisant les risques de conflit que pourrait susciter l'usage des ressources.

2. La possibilité d'établir des parcs nationaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest a été débattue avec le Conseil législatif. Les membres ne partagent cependant pas tous la même opinion quant à l'intérêt de créer des parcs nationaux, vu qu'une action en ce sens pourrait entraîner la perte de richesses naturelles possibles.

3. Nous envisageons sérieusement l'établissement de parcs territoriaux au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons eu recours aux services de M. W. M. Baker, expert-conseil bien connu en matière d'aménagement de parcs et de centres récréatifs, pour étudier la question et rédiger un rapport sur lequel seraient fondées les décisions relatives à la création de tels parcs. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

a aussi engagé M. Baker afin que soient exécutées des recherches sur les possibilités d'aménagements récréatifs dans la région; il sera certainement question, dans son rapport, de l'opportunité ou de l'inopportunité d'établir des parcs territoriaux ou septentrionaux. Les limites des parcs territoriaux ne sont pas encore fixées, étant donné qu'aucun secteur n'a été choisi à cette fin.

4. Devant le besoin de centres récréatifs dans les territoires, le gouvernement fédéral et celui du Yukon ont affecté à cette fin, en vertu de l'accord financier qu'ils ont conclu pour une durée de deux ans (de 1967 à 1969), des prêts totalisant $75,000, somme dans laquelle il sera possible de puiser selon les besoins. On prévoit aussi une subvention d'expoitation d'environ $20,000 par année. On s'attend que ces fonds serviront à la création de plusieurs petits parcs récréatifs, à l'emplacement soigneusement choisi, plutôt qu'à l'aménagement d'un seul grand parc offrant des paysages non profanés et des centres d'interprétation et assurant la conservation de la faune et de sites enchanteurs. Aucune aide financière n'a été prévue relativement à l'établissement de centres récréatifs dans les Territoires du Nord-Ouest.

5. Le gouvernement de l'un ou l'autre des territoires n'a fait aucune demande de prêt ou de subvention à l'égard de l'aménagement de parcs et il est actuellement impossible de savoir quand les travaux commenceront ou de prévoir le coût total de tels parcs récréatifs.

LES INITIATIVES DE L'AMÉNAGEMENT RURAL DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

(Réponse revisée)

Question nº 1120—**M. McQuaid:**

1. A-t-on signé quelque accord avec la province de l'Île du Prince-Édouard en vertu du paragraphe 1er de l'article 4 de la Loi sur le fonds de développement économique rural?

2. Dans le cas de la négative, l'un ou l'autre gouvernement a-t-il jusqu'ici rédigé et présenté pour l'approbation une telle entente?

3. Depuis le 11 juillet 1966, quelle somme a-t-on puisée dans le fonds du revenu consolidé et versée à la province de l'Île du Prince-Édouard en vertu des dispositions de la Loi sur le fonds de développement économique rural?

4. Le gouvernement du Canada a-t-il versé quelque somme à la province de l'Île du Prince-Édouard pour aider à financer le fonctionnement de la Société d'amélioration économique de l'Île du Prince-Édouard et, dans le cas de l'affirmative, quelle est cette somme et quand a-t-on fait les paiements?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Non.

2. Non.

3. Néant.

4. Oui. $54,790, le 22 novembre 1967.

[L'hon. M. Laing.]

LE TERRAIN DE GOLF DE LA BASE MILITAIRE DE MOOSE JAW

Question nº 1139—**M. Watson (Assiniboïa):**

1. Y a-t-il un terrain de golf à la Base des Forces canadiennes de Moose Jaw?

2. Est-ce qu'on se propose d'aménager un terrain de golf de 18 trous à la Base des Forces canadiennes de Moose Jaw?

3. De combien d'acres a-t-on besoin pour le terrain de golf projeté à la Base des Forces canadiennes de Moose Jaw?

4. Quel est le coût de ce terrain de golf projeté?

5. Quel est l'effectif des Forces canadiennes affectées à la Base des Forces canadiennes de Moose Jaw?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Non.

2. Non; toutefois, on étudie la possibilité d'aménager un terrain de golf de 9 trous.

3. Environ 60 acres.

4. $60,000 à prendre sur les fonds non publics.

5. 887.

LES AFFECTATIONS À L'ENTRETIEN DES CAMPS MILITAIRES

Question nº 1140—**M. Johnston:**

1. Quelles demandes d'allocations d'entretien a-t-on présentées pour les camps militaires suivants, pour l'année financière 1968-1969: *a*) le camp militaire de Vernon, *b*) le poste de Mount Lolo, de Kamloops, *c*) le camp militaire de Chilliwack?

2. Quelles réductions a-t-on apportées à ces allocations?

3. Combien de membres du personnel d'entretien de chaque établissement songe-t-on à mettre à pied?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Les documents préparés pour l'usage interne d'un ministère sont confidentiels, et les demandes d'allocations d'entretien sont considérées comme étant dans cette catégorie de documents.

3. Camp militaire de Vernon, 8 employés occasionnels; Camp militaire de Chilliwack, 18 employés occasionnels; Poste de Mount Lolo, aucun.

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT COMMÉMORATIF À LITTLE BRAS-D'OR (N.-É.)

Question nº 1147—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. A-t-on procédé à une acquisition de terrain en vue de l'érection à Little Bras-d'Or (N.-É.) du monument commémoratif en l'honneur du comte de La Boulardarie et, dans le cas de l'affirmative, quel en sera l'emplacement?

2. A-t-on songé à la possibilité d'un programme archéologique pour la région, et quand mettra-t-on en œuvre ce programme?

3. Pour quand envisage-t-on l'inauguration du monument?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Jusqu'à ce jour, aucun terrain n'a été acquis en vue de l'érection à Little Bras-d'Or (N.-É.), du monument commémoratif en l'honneur du comte de La Boulardarie. On étudie actuellement plusieurs emplacements en vue d'en acquérir un bientôt.

2. En 1967, on a procédé à une étude de la surface des terrains dans la région du peuplement de La Boulardarie, en fonction d'un plan de recherches à longue échéance concernant les premiers établissements. On ne songe pas à exécuter des fouilles dans un avenir rapproché.

3. On envisage d'inaugurer le monument au cours de l'automne de 1968.

LE PONT DE LA TRANSCANADIENNE À FLORENCEVILLE (N.-B.)

Question nº 1150—**L'hon. M. Flemming:**

1. Le ministère des Travaux publics, avant le commencement de la construction, a-t-il approuvé des plans en vue de la construction du pont de la route Transcanadienne, au-dessus de la rivière Saint-Jean, à Florenceville, comté de Carleton (N.-B.)?

2. Si oui, quel était le coût estimatif de ce pont?

3. Quelle était la dépense totale à l'égard de ce pont au dernier jour pour lequel des chiffres sont disponibles?

4. D'après les prévisions quel montant sera requis pour achever ce pont?

5. Quel est le coût estimatif total de ce pont, une fois achevé?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2. $2,000,000.

3. $1,590,500 au 31 janvier 1968.

4. Environ $660,000.

5. Environ $2,250,000.

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE

Question nº 1169—**M. Nowlan:**

Le déplacement comportera-t-il des frais d'immobilisations à Summerside et, dans le cas de l'affirmative, combien et à quelles fins?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Non.

LE DÉPLACEMENT DE CIVILS ENTRE LES BASES DE GREENWOOD ET DE SUMMERSIDE

Question nº 1170—**M. Nowlan:**

1. Combien de civils seront mis à pied à Greenwood?

2. Combien de civils devront aller s'installer à Summerside?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. On ne prévoit aucune mise à pied à la Base des Forces canadiennes de Greenwood en raison du déplacement de l'Unité de recherche et de sauvetage à Summerside.

2. Aucun.

LES OPPOSITIONS AU DÉPLACEMENT DES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE

Question nº 1174—**M. Nowlan:**

Le déplacement des opérations de recherche et de sauvetage vers la base de Summerside a-t-il été recommandé au gouvernement en vertu du programme de la consolidation des bases et, dans le cas de l'affirmative, quelles objections militaires, opérationnelles ou stratégiques a-t-on soulevées?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Non.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES DU NORD CANADIEN ET DES AFFAIRES INDIENNES

Question nº 820—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. *a*) Pour chacune des années comprises entre 1964 et 1967 inclusivement, combien de personnes ont travaillé de temps à autre à la Division des services d'information ou des relations publiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *b*) quel poste a occupé et occupe maintenant chacune de ces personnes, pour quelle période de temps, et moyennant quel traitement ou quelle rémunération?

2. *a*) Pour chacune des années comprises entre 1964 et 1967 inclusivement, quelles personnes, entreprises ou sociétés, s'il y a lieu, ont été employées pour préparer ou diffuser des renseignements ou de quelque façon que ce soit pour s'occuper des services d'information ou de relations publiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *b*) quels sont les noms de ces personnes, entreprises ou sociétés, s'il y a lieu, à quelle fin et pendant combien de temps leurs services ont-ils été retenus, et à quel prix dans chaque cas, *c*) a-t-on fait appel aux soumissionnaires pour les services décrits dans les questions *a*) et *b*), et, dans le cas de la négative, sur quoi s'est-on fondé pour effectuer le choix, et qui a fait ce choix?

3. *a*) Pour chacune des années comprises entre 1964 et 1967 inclusivement, combien de communiqués ont été rédigés pour le compte ou au nom du ministère ou du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a rédigé ces communiqués et à quel prix, *b*) pour chacune des années comprises entre 1964 et 1967 inclusivement, combien d'heures de publicité à la radio et à la télévision le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il payées, à quelle fin et à quel prix, *c*) pour les années comprises entre 1964 et 1967 inclusivement, combien de réclames ou autres annonces le Ministère a-t-il fait paraître dans les journaux, revues et autres publications, au pays et à l'étranger, à quelle fin et à quel prix?

4. Pour chacune des années comprises entre 1964 et 1967 inclusivement, quels ont été les frais de transport du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de son personnel, et des employés mentionnés aux questions 1 et 2 ci-dessus, de quels voyages s'agit-il et à quelle fin ont-ils été entrepris?

5. *a*) Pour chacune des années comprises entre 1964 et 1967 inclusivement, quels contrats de publicité ou autres contrats du genre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il adjugés, à qui a-t-il adjugé ces contrats, à quelle fin et à quel prix, a-t-il fait publiquement appel aux soumissionnaires dans chaque cas et, dans le cas de la négative, sur quoi s'est-il fondé pour adjuger ces contrats, et à qui les a-t-il adjugés, *b*) en particulier, les services de l'agence MacLaren, ou de quelque autre entreprise ont-ils été retenus pour faire accepter les amendements prochains de la Loi sur les Indiens, en prévision des discussions qui auront lieu au Parlement, quelles autres fonctions de relations publiques remplit cette agence pour la Direction des Affaires indiennes, quel est le coût total de ces services pour le ministère, *c*) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien maintient-il ou exploite-t-il un bureau à l'extérieur d'Ottawa, entièrement ou partiellement aux fins d'encourager les relations publiques du Ministère ou du ministre et, dans le cas de l'affirmative, où sont situés ces bureaux, quel est le coût de l'entretien et de l'exploitation de ces bureaux, combien de personnes sont employées dans chacun de ces bureaux et moyennant quel traitement ou quelle rémunération dans chaque cas, *d*) le Ministère a-t-il embauché des agents d'information dans le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et, dans le cas de l'affirmative, quels sont leur nom et leur traitement initial?

(Le document est déposé.)

LES AMENDES ATTACHÉES AUX INFRACTIONS À LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

Question nº 1197—**M. Orlikow:**

Depuis le 1er janvier 1939, est-ce que des personnes ou des sociétés ont été condamnées à l'amende pour avoir enfreint la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou les articles 411 ou 412 du Code criminel et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont les noms des personnes ou sociétés qui ont ainsi été mises à l'amende, *b*) quel était le montant de l'amende dans chaque cas, *c*) quand cette amende a-t-elle été imposée et *d*) quelles infractions ont occasionné l'amende?

(Le document est déposé.)

LES SENTENCES IMPOSÉES EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

Question nº 1203—**Mme MacInnis:**

1. Quelles sociétés, depuis le 1er janvier 1966, ont été reconnues coupables sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

2. Quelle peine a-t-on infligée dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu de réponse à la question nº 955 inscrite en mon nom au *Feuilleton* depuis le 30 janvier. Or, il s'agit simplement d'une demande de renseignements statistiques qu'on peut trouver à Ottawa uniquement. A mon avis, j'aurais dû recevoir une réponse à l'heure qu'il est, à moins que les renseignements demandés embarrassent le gouvernement et la Commission de la fonction publique.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents nºs 58, 62 et 64 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LES DÉPLACEMENTS ENTRE LES BASES MILITAIRES DES MARITIMES

Demande nº 58—**M. Nowlan:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Défense nationale et tout autre ministre du gouvernement et le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard ou tout autre membre du gouvernement de cette province au sujet du déplacement du personnel et des installations d'entretien et le transfert de l'unité de recherche aérienne et de sauvetage, de Greenwood (N.-É.) à Summerside (Î. P.-É.).

(La motion est adoptée.)

LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET LE CONTINENT

Demande nº 62—**M. McQuaid:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard au sujet du maintien des services de transbordeurs entre l'Île du Prince-Édouard et le continent, même en cas de grève chez les employés du Canadien-National?

(La motion est adoptée.)

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAILLITE DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Demande nº 64—**M. McQuaid:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents et de la correspondance échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard se rapportant à l'application à l'Île du Prince-Édouard, de la partie X de la Loi sur la faillite, modifiée par les Statuts du Canada, 1966-1967, chapitre 32.

(La motion est adoptée.)

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'APPLICATION DU RAPPORT SUR LA COMMISSION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement est prêt à donner suite bientôt aux recommandations du rapport Woods qui recevraient une approbation générale, comme celles qui visent les pensions des anciens combattants et le remaniement des procédures d'appel.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous étudions le rapport. Je l'ai lu en fin de semaine. A mon avis, on devrait certainement donner suite sous peu à certaines recommandations, et j'espère qu'on s'en occupera.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement serait prêt à déférer le rapport au comité des affaires des anciens combattants pour qu'on puisse en étudier promptement les autres parties et prendre les mesures qui s'imposent?

Le très hon. M. Pearson: La proposition me semble fort raisonnable et j'en parlerai au ministre.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE MANDAT DU BUREAU DE REVISION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre? Je remarque qu'il vient de déposer sur le bureau la correspondance échangée avec les premiers ministres provinciaux au sujet du Bureau de revision des prix proposé. A la suite de cet échange de correspondance et des visites rendues la semaine dernière aux diverses provinces par des fonctionnaires fédéraux, j'aimerais savoir s'il est maintenant en mesure de nous éclairer sur le mandat du Bureau. A-t-il été rédigé et les députés de la Chambre pourront-ils en prendre connaissance?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu quatre ou cinq réponses, dont deux par lettre, des provinces. Pas plus de cinq sûrement. Les fonctionnaires qui faisaient la tournée des provinces ont visité chacune d'elles. Sauf erreur, ils ont visité la dernière hier. Nous avons reçu d'eux un rapport intérimaire la semaine dernière et nous recevrons leur rapport final en fin de semaine. Nous devrions pouvoir progresser rapidement et faire rapport à la Chambre quand elle reprendra ses travaux le 23 avril.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dira-t-il si l'on est en rapport avec d'autres organisations, à part les provinces? Des entretiens se poursuivent-ils avec le patronat, le salariat, les organisations d'agriculteurs ou de consommateurs au sujet de ce mandat?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous avons préféré connaître d'abord la réaction des gouvernements provinciaux, mais nous prenons actuellement des mesures pour inviter à Ottawa les représentants des diverses organisations, y compris les syndicats ouvriers, que cette question intéresse spécialement. Nous espérons qu'il sera possible de les rencontrer dès la semaine prochaine.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire si les autorités municipales de la ville de Hull ont fait part de leur problème financier au gouvernement et, dans le cas de l'affirmative, cette ville peut-elle espérer des prêts semblables à ceux qui ont été consentis à la Jamaïque, à un taux d'intérêt de ¾ pour cent?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Okanagan-Revelstoke.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: L'honorable député voudra peut-être poser une autre question, car la première n'était pas recevable.

[*Traduction*]

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Postes est ici, c'est à lui que j'aimerais poser ma question. A-t-il demandé à ses fonctionnaires d'établir si le courrier de troisième classe, ou la paperasse comme on l'appelle, comprend ou inclut les livres et autres imprimés que postent les candidats à la direction du parti libéral?

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'hésite à poser ma question au premier ministre, vu sa manière aujourd'hui de répondre aux questions, mais puis-je lui demander si, maintenant que le ministre du Commerce a tiré tout le parti possible de l'annonce relative au blé, il a l'intention de le libérer.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS— L'AUGMENTATION DE LA PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si l'on pourrait le persuader de profiter aujourd'hui de la dernière chance qu'il aura probablement de réaliser son vœu du 15 décembre dernier, soit que les pensions des autres fonctionnaires retraités de l'État soient majorées avant qu'il prenne lui-même sa retraite?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à vrai dire, je ne devrais même pas prendre note de cette question car elle m'intéressera personnellement, une fois que j'aurai pris ma retraite.

LES FINANCES

L'ATTITUDE DU CANADA À LA CONFÉRENCE DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, j'ai posé une question quant à la réunion, à Stockholm, au sujet du Fonds monétaire international. Le premier ministre a eu la bonté de me nommer les membres de la délégation canadienne et de m'annoncer une partie du programme. Comme on dit que le Canada pourrait jouer le rôle de conciliateur lors de l'affrontement prévu à la conférence, et par suite de la visite à Ottawa hier de membres du comité parlementaire des finances de la France, nous ferait-il une déclaration sur l'attitude que prendra le Canada à cette occasion? En cas d'affrontement, beaucoup de Canadiens aimeraient savoir, je crois, de quel côté notre pays se rangera.

M. l'Orateur: Le député admettra, j'en suis certain, qu'il demande une déclaration comme celle qu'il y a lieu de faire à l'appel des motions.

[M. Schreyer.]

PRÉSUMÉE DÉCLARATION SUR LA DÉVALUATION POSSIBLE DU DOLLAR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre en l'absence du ministre des Finances. Pourrait-il nous dire si l'ancien président du Conseil privé exprimait l'opinion du gouvernement lorsqu'il a déclaré qu'il aurait fallu dévaluer le dollar canadien si les États-Unis n'avaient pas atténué leurs restrictions le mois dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois signaler au député d'Edmonton-Ouest qu'il a mentionné l'ancien président du Conseil privé. Le Règlement stipule que les députés peuvent poser des questions au sujet de déclarations faites en dehors de la Chambre par les membres du cabinet.

L'hon. M. Lambert: En toute déférence, monsieur l'Orateur, cette décision aurait été prise alors que le représentant était membre du cabinet.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les anciens ministres expriment rarement les opinions du gouvernement.

LE CODE DU TRAVAIL DU CANADA

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LES INDUSTRIES DU TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs semaines, le ministre du Travail a promis à la Chambre que le rapport Murchison serait étudié et qu'on annoncerait toute initiative éventuelle du gouvernement. Pourrait-il faire cette déclaration maintenant?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'informer le député et ceux que la chose intéresse qu'après discussion avec le conseil des camionneurs, les représentants des compagnies de camionnage et autres organismes et personnes intéressés, le rapport Murchison a été remis au gouvernement en même temps que les recommandations pertinentes de mon ministère. Il y a eu décision et un décret du conseil relatif à son application est en préparation. J'espère pouvoir émettre un communiqué à la presse avant la fin de la semaine.

L'IMMIGRATION

LES PERMIS DE TRAVAIL À DES RESSORTISSANTS AMÉRICAINS QUI EXPLOITENT DES ÉTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre de l'Agriculture ou celui de la Consommation et des Corporations pourraient peut-être y répondre mais, en leur absence, je la poserai au ministre du Commerce. Ses fonctionnaires ont participé au classement du produit auquel ma question se rattache. Pourrait-il dire à la Chambre ou découvrir pourquoi des Américains ont été admis au Canada et à quel titre on leur a accordé des permis de travail pour vendre frauduleusement de la viande à rabais en Ontario, comme le signale le *Globe and Mail* de ce matin?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Nous enquêtons là-dessus, monsieur l'Orateur, et j'en ai discuté ce matin avec mes fonctionnaires. Les légistes qualifiés de l'État ont été saisis de l'affaire et je fournirai d'autres détails à mon ami plus tard. Si le Parlement ne siège pas alors, je lui écrirai.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général ou au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture si la viande en question avait été dûment inspectée et marquée, ou si elle était vendue illégalement sous ce rapport.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il vaudrait mieux ne rien dire pour le moment. On a porté des accusations, mais toute personne est innocente tant qu'on n'a pas prouvé sa culpabilité. A mon sens, nous devrions laisser les choses où elles en sont tant que les tribunaux n'auront pas disposé des accusations.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, au fond, je voulais savoir si l'on avait porté des accusations par suite de la vente de viande non inspectée.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, lorsqu'il se renseignera là-dessus, le ministre du Commerce pourrait-il chercher à savoir si ces citoyens américains seront renvoyés dans leur pays quand ils auront purgé toute peine qui pourrait leur être imposée?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations pourrait peut-être donner des explications complémentaires.

[*Français*]

M. Ovide Laflamme (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en réponse aux diverses questions qui ont été posées relativement à ce qui a paru dans les journaux d'aujourd'hui, le ministère de la Consommation et des Corporations était au courant, depuis le mois de janvier dernier, particulièrement par l'honorable député de Wellington-Sud (M. Hales), de ce commerce de viande. Le ministère de la Consommation et des Corporations a référé la question à la Division de l'inspection des viandes du ministère de l'Agriculture, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et également à la Division des standards du ministère du Commerce. Ceci a conduit, naturellement, aux arrestations auxquelles le ministère de l'Immigration a activement participé.

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE REFUS PAR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME À PROPOS DES DROITS MINIERS SOUS-MARINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je demanderais au premier ministre s'il sait que le gouvernement de la Colombie-Britannique veut passer outre à la décision de la Cour suprême à propos des droits miniers sous-marins et que des ministres de ce gouvernement ont déclaré que ce dernier percevra les redevances au mépris de la décision de la Cour suprême.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a eu l'amabilité de m'envoyer le texte de sa question. Je ne sais rien de la nouvelle qui, si elle est vraie, est certes renversante.

L'hon. M. Lambert: Il faut s'attendre à tout de la part de la Colombie-Britannique.

LE PROJET DE L'UNION DES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser

au premier ministre. Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont annoncé hier qu'une étude sérieuse au sujet d'une union atlantique serait entreprise sous la direction de M. Deutsch. Le premier ministre serait-il prêt à indiquer l'intérêt que le gouvernement fédéral porte à une pareille union et à dire si des instances officielles seront présentées par le gouvernement fédéral au groupe d'étude?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout gouvernement fédéral, j'en suis sûr, s'intéresserait au maximum à cette étude entreprise par les provinces intéressées. Si l'on demande au gouvernement fédéral son opinion sur une question de cette importance, il sera, j'en suis sûr, très heureux de la faire connaître.

M. Bell: Une question complémentaire. Le premier ministre serait-il prêt à offrir toute la collaboration possible au cas où des difficultés d'ordre constitutionnel se présenteraient? Par exemple, dans les Maritimes nous ne voudrions pas que notre représentation au Sénat soit réduite à cause d'une union. Des questions de cet ordre seraient importantes.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, la représentation au Sénat ne constitue pas évidemment une entrave.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE PAIEMENT EXPÉDITIF DES CULTIVATEURS DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Elle découle de la déclaration qu'il a faite tantôt. Le ministre pourrait-il user de son influence et de ses bons offices auprès de la Commission du blé afin de veiller à ce qu'on envoie les chèques aux cultivateurs de l'Ouest canadien qui sont dans une situation difficile et qui ont besoin d'argent. Ma demande, naturellement, vise également les cultivateurs intéressés à venir prendre part à certain événement la semaine prochaine à Ottawa et qui ne pourraient pas, sans cela, se payer le voyage.

LES DÉBOUCHÉS FUTURS POUR LES CÉRÉALES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre du Commerce. Vu la confiance que traduisait l'annonce de paiements plus élevés que jamais pour le blé, est-il optimiste quant aux débouchés futurs pour les céréales canadiennes au point d'encourager les cultivateurs à produire encore plus de blé que l'année dernière.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je me suis toujours fié au jugement des cultivateurs canadiens dans ce domaine et je suis certain qu'ils sauront s'adapter aux conditions du marché.

LA PÊCHE

LA CHASSE AU PHOQUE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION DÉTAILLÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'une partie de la session tire à sa fin, je me demande si le premier ministre serait disposé à répliquer à la presse britannique qui a publié des descriptions épouvantables des massacres de phoques et des allégations générales selon lesquelles la chasse serait entachée de cruauté et de brutalité, ce qui, en dépit de certaines améliorations, ne contribue pas à rétablir la réputation du Canada.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je conviens que le compte rendu du *Daily Mirror* ternit la réputation du Canada, même si l'article est sans fondement, comme je le crois. On prend des mesures pour faire enquête et répondre aux accusations.

LES MÉDICAMENTS

LA PRÉTENDUE CONTREFAÇON GÉNÉRALISÉE DE PRODUITS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social étant absent, j'adresse ma question au premier ministre. Le 21 mars, le député de Saskatoon (M. Brand) a interrogé le ministre au sujet de la contrefaçon des médicaments qui se pratiquerait sur une échelle de plus en plus grande au Canada. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a fait une enquête à ce sujet?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre a entamé une enquête, mais j'ignore si elle est terminée. Je me renseignerai et verrai s'il est possible de satisfaire mon ami avant l'ajournement.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

QUESTION RELATIVE AU PRÊT CONSENTI AUX ANTILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'en juillet 1966, le Canada a informé les Antilles que, au cours des cinq prochaines années, un minimum de 75 millions de dollars serait mis à leur disposition, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si les restrictions de crédit que nous connaissons présentement auront une influence sur cette promesse et sur le faible taux d'intérêt consenti à cette époque?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette assistance a été accordée aux Antilles aux termes de l'aide extérieure et je ne crois pas qu'on devrait la comparer aux dispositions prises dans notre propre pays.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE CONTINENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu le nombre considérable de Canadiens éminents et respectés qui ont écrit au premier ministre récemment, et les lettres publiques à ce sujet, ainsi que l'intérêt que le premier ministre attache lui-même à cette question importante, peut-il nous dire si on a fait des progrès appréciables vers l'établissement en bonne et due forme de relations diplomatiques avec la Chine continentale?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de progrès récemment dans ce sens, que je sache.

M. MacDonald: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre est censé prendre sa retraite bientôt, peut-on espérer qu'il sera en mesure de faire une déclaration importante à ce sujet avant de la prendre?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je pourrais même, qui sait, être le premier représentant du Canada à Pékin. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Lambert: Il aspire à ce haut emploi.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LA RESTRICTION DES VENTES EN VERTU DE L'ACCORD INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre pense-t-il que selon le nouvel Accord international sur les céréales, tous les grands pays exportateurs ont la faculté de restreindre les ventes pour soutenir les prix du blé dans le monde, et le Canada a-t-il manifesté l'intention d'agir ainsi, s'il y a lieu?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur, le nouvel Accord international sur le blé, renferme une disposition formelle, à laquelle le Canada se conforme, et nous allons sûrement jouer le rôle qui nous revient en nous efforçant de maintenir le régime des prix.

M. Muir (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre approuve-t-il le point de vue officiel des Américains, selon lequel ces pays, y compris le Canada, ont l'intention de restreindre les ventes et que les États-Unis sont disposés à mettre des pays, comme le Canada, à l'épreuve s'ils jugent à propos de le faire?

M. l'Orateur: A l'ordre. La première question m'inspirait des doutes sérieux. La question supplémentaire m'en inspire de plus graves encore.

AIR CANADA

L'USAGE DU CARBURANT JP-4

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Étant donné que le groupe de sécurité aérienne de la Grande-Bretagne demande l'interdiction du JP-4, un carburant pour avions à réaction moins cher que le kérosène et très inflammable, et vu qu'Air Canada l'emploie, même si la plupart des grandes lignes aériennes l'ont abandonné, le ministre a-t-il ordonné une enquête sur l'opportunité d'en continuer l'emploi dans les avions à réaction d'Air Canada?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Pas actuellement, monsieur l'Orateur. La question a déjà été étudiée minutieusement, et il avait alors été conclu que chaque carburant a ses avantages et ses désavantages. J'ai moi-même lu les rapports, et j'estime qu'on avait sans doute eu raison d'en venir à la conclusion que si l'un avait des avantages, un autre en avait certains autres. Rien n'indiquait clairement que l'un était manifestement

supérieur à l'autre. Que je sache, il n'est rien survenu récemment qui justifie une autre conclusion. Mais j'ai trouvé très intéressants les éléments de preuve présentés qui nous poussent à nous poser des questions sur la différence entre divers régimes d'exploitation. Quant au danger du carburant, tout dépend de l'endroit où il est utilisé et des conditions dans lesquelles il l'est.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre. Lors de l'étude de la situation, a-t-on trouvé l'élément de risque plus grand dans le JP-4 que dans tout autre carburant disponible?

L'hon. M. Hellyer: Comme je l'ai signalé, monsieur l'Orateur, seulement dans certaines circonstances.

M. Lewis: Souvenez-vous que vous êtes Paul Hellyer, non Paul Martin.

L'AMÉNAGEMENT RURAL

LE QUÉBEC—L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL RELATIF AU PROGRAMME D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): J'avais l'intention d'adresser ma question au ministre des Forêts et du Développement rural, mais en son absence, je la poserai au premier ministre. Vu l'inquiétude manifeste au Québec au sujet du retard à conclure l'accord fédéral-provincial en vertu du programme FODER, le premier ministre nous dirait-il la date approximative de la signature de l'accord?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne peux le faire, monsieur l'Orateur, mais je me renseignerai.

L'AGRICULTURE

LA POMME DE TERRE—L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. Je me demande s'il a déjà pris une décision au sujet de l'assistance à l'acre prévue pour les cultivateurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard?

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture a annoncé ce matin qu'il y aurait un programme fédéral d'aide aux cultivateurs marchands de pommes de terre. En bref, elle sera de $25 l'acre, avec un plafond maximum de $400 par agriculteur et sera calculée sur la base de la récolte de 1967.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire si ce programme est destiné à une région en particulier.

M. Beer: C'est un programme national, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT D'AVIONS DE TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Je veux poser une question au ministre de la Défense nationale. Je veux savoir si on est sur le point de se procurer un avion de transport lourd au lieu du C-141 afin de pouvoir utiliser le C-5?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Nous nous servirons du C-5, que nous achetions ou non le C-141 ou un autre avion. Nous avons plusieurs choix pour l'achat d'un grand avion de transport et nous les étudions présentement.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'AVENIR DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le premier ministre ne croit-il pas qu'il devrait dire à la Chambre si c'est aujourd'hui sa dernière journée comme premier ministre? Si oui, nous aimerions peut-être prononcer quelques paroles bien senties.

Une voix: En êtes-vous capable?

M. Knowles: Une fois, je me souviens, le premier ministre a dit à propos du député de Prince-Albert que la Chambre ne serait plus la même sans lui. Si c'est aujourd'hui la dernière journée du premier ministre, il pourrait peut-être nous le dire, pour que nous puissions...

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Comme je compte occuper un fauteuil confortable à l'arrière-plan, ces paroles me conviendront alors peut-être davantage.

• (3.20 p.m.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour étudier les crédits supplémentaires (C), pour 1967-1968. Nous examinerons maintenant les prévisions budgétaires du ministère de la Consommation et des Corporations, que nous avons mis de côté le 19 mars.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS
(auparavant Registraire général)

1c. Administration centrale, $399,753.

M. Douglas: Monsieur le président, je ne dirai que quelques mots au sujet des crédits de ce ministère, et je parlerai surtout du bill C-190, qui est le résultat d'environ deux ans d'enquête par un comité de la Chambre qui a examiné le prix des médicaments et établi qu'ils étaient plus élevés au Canada que dans presque tous les autres pays du monde occidental. Les travaux du comité ont donné lieu à des recommandations, dont deux ont été mises en œuvre par le gouvernement.

La première recommandation visait l'abolition de la taxe de vente sur les médicaments d'ordonnance, et le gouvernement y a donné suite, ce qui a fait quelque peu baisser le prix des médicaments d'ordonnance partout au Canada. Depuis lors, cependant, les compagnies de produits pharmaceutiques ont annoncé des hausses sensibles qui ont annulé, pour ne pas dire plus, la réduction obtenue grâce à l'abolition de la taxe de vente. Le consommateur est donc à l'heure actuelle dans une situation pire que lorsque la Chambre a été saisie du bill sur les produits pharmaceutiques.

J'ai reçu d'un homme d'affaires d'Ontario copie d'un compte de $51.60 pour 60 capsules. Cet homme devait, sur ordonnance de son médecin, prendre 4 capsules par jour; il lui faut donc payer $3.44 par jour pour ses médicaments. Comme il devra probablement continuer à les prendre longtemps encore, on voit tout de suite quel fardeau ce sera pour lui.

Lorsque cet homme d'affaires, devant ce prix exorbitant, est allé se plaindre au pharmacien, un de ses amis, celui-ci a admis que le prix était très élevé, mais il a précisé qu'on n'y pouvait rien, car la compagnie pharmaceutique en question (qu'il a identifiée) jouissait d'un monopole découlant de son brevet. Ce médicament, semble-t-il, coûte moins cher aux États-Unis, en Grande-Bretagne et ailleurs, et le pharmacien a dit qu'il ne pouvait en changer le prix. On pourrait multiplier cet exemple à l'infini. Il demeure qu'en dépit de la suppression, par le gouvernement, de la taxe de vente sur les médicaments d'ordonnance, les Canadiens paient toujours des prix exorbitants pour des produits qui ne sont pas de luxe, ni facultatifs, mais qu'on doit se procurer en cas de maladie grave.

La seconde recommandation à laquelle le gouvernement a donné suite visait certaines modifications à la loi sur les brevets et à la loi sur les marques de commerce. La Chambre en a été saisie grâce au projet de loi n° C-190. Cette question a fait ici l'objet d'un excellent débat. Le bill a subi la deuxième lecture, ce qui, comme les députés le savent, signifie l'approbation en principe de la mesure, et nous, les néo-démocrates, désirions vivement son adoption par cette Chambre, de même qu'à l'autre endroit, de sorte qu'il soit enfin inséré dans les Statuts, avant l'ajournement. Nous n'avons pu en convaincre le gouvernement, et diverses explications nous ont été fournies. On nous a dit quelques fois que si l'on ne pouvait pas poursuivre l'étude du projet de loi c'était parce que l'opposition officielle, les membres du parti conservateur, allaient prolonger le débat.

M. Pugh: C'est ridicule.

M. Douglas: A mon avis, le gouvernement aurait pu mettre le bill en discussion; il aurait pu juger du bien-fondé de l'hypothèse. D'autre part, à ce que je vois, on a informé les membres de l'opposition officielle que des modifications importantes n'étaient pas encore rédigées et que, par conséquent, on ne pouvait pas étudier le bill. Mais je me permets d'attirer l'attention du comité sur la déclaration que faisait le ministre de la Consommation et des Corporations le 19 mars. Elle figure à la page 7815 du hansard. Il avait alors dit:

> Nous avons revu le projet de loi à la lumière des suggestions de l'opposition officielle. Nous avons présenté des précisions supplémentaires qui renforcent, à notre avis, les sauvegardes du projet de loi. Je suis sans doute prêt à le défendre pour sa signification économique et pour la protection du peuple canadien. Je consens d'ailleurs à ce qu'on le débatte n'importe quand.

Par conséquent, monsieur le président, le ministre chargé du bill, qui doit savoir si ces modifications sont prêtes à être soumises au comité plénier, a indiqué très clairement, il me semble, qu'en ce qui le concerne, il a fait son devoir, que les modifications sont prêtes

et que ce n'est pas de sa faute si le bill n'a pas été étudié.

On a critiqué notre parti d'avoir fortement insisté avec persistance pour que l'on poursuive l'étude du bill nº C-190. Je tiens à dire que les lettres que j'ai reçues indiquent que ces critiques de nos actes ne sont pas générales. A mon avis, la grande majorité des gens approuvaient les membres du Nouveau parti démocratique de réclamer du gouvernement l'étude du bill, qui, à notre avis, aiderait considérablement à réduire les prix des médicaments d'ordonnance.

J'ai noté avec intérêt, lors de mon passage à Edmonton, vendredi dernier, un éditorial du *Journal* d'Edmonton, dont il est bien connu qu'il appuie le parti libéral. L'article avait pour titre: «Le bill sur le prix des médicaments: le NPD a raison». J'y trouve ce qui suit, monsieur le président:

M. Allan MacEachen a déclaré à la Chambre que l'accusation de «considérations politiques» portée par le NPD contre le refus du gouvernement d'en venir à la mise aux voix d'un bill destiné à réduire les prix des médicaments d'ordonnance lui donnait presque des haut-le-cœur.

Le ministre de la Santé semble choisir avec le plus grand soin les choses qui lui donnent des haut-le-cœur. Il s'est passé bien des choses à la Chambre, ces dernières années, propres à donner des haut-le-cœur même aux gens à l'estomac solide. Mais les efforts du NPD pour faire étudier dès maintenant cet important bill ne sont pas du nombre.

L'urgence de la question est prouvée par le fait qu'une compagnie importante de produits pharmaceutiques vient d'annoncer une majoration de ses prix allant jusqu'à 30 p. 100. Cette compagnie a sans doute pour principe que le meilleur moyen de défense est d'attaquer. Mais les prix des médicaments au Canada sont déjà les plus élevés de l'univers.

Le projet de loi sur lequel les néo-démocrates demandent le vote n'est pas le leur, puisqu'il émane du gouvernement. Il vise à modifier la loi sur les brevets et la loi sur les marques de commerce de manière à forcer la réduction des prix de détail. Le gouvernement l'a présenté avec éclat, pour en retirer le plus grand avantage politique possible. Il a subi la deuxième lecture; c'est dire qu'il a été approuvé en principe. Mais en coulisse, les représentants de l'industrie pharmaceutique ont mené des intrigues terribles pour le couler.

Avec raison, les néo-démocrates ne veulent pas qu'il reste en plan au *Feuilleton*.

Non seulement le gouvernement s'est-il refusé à lui faire franchir l'étape de la troisième lecture avant le congé, mais il a aussi refusé de promettre qu'il soit en tête de la liste des travaux de la Chambre lorsque celle-ci se réunira de nouveau le 23 avril.

Il est triste de voir les affaires pressantes de la nation négligées de la sorte. Mais ce n'est pas étonnant vu les maladresses et les gaucheries auxquelles le pays en est venu à s'attendre du gouvernement libéral.

Par conséquent, monsieur le président, les efforts déployés par notre parti pour persuader le gouvernement d'étudier cette mesure législative avant le congé ne se sont pas heurtés à des critiques générales, mais ont été appuyés, dans l'ensemble, par beaucoup de Canadiens et par un nombre considérable de journaux du pays.

[M. Douglas.]

Ce n'est pas seulement l'adoption de la mesure avant le congé qui nous préoccupait, monsieur le président. Ce qui nous inquiétait surtout, c'était le risque que la mesure législative reste en plan. Tout le monde est au courant des puissantes manœuvres de coulisses des fabricants de produits pharmaceutiques. Tout semblait indiquer, à nos yeux, que le gouvernement était en train de changer d'idée, qu'il n'était plus aussi déterminé à veiller à ce que le bill ait force de loi. Voilà pourquoi nous avons si souvent demandé au gouvernement de nous donner l'assurance qu'il serait adopté.

S'il n'est pas question d'adopter le bill avant le congé, monsieur le président, on doit au moins nous promettre qu'il sera étudié dès la reprise de la session, le 23 avril. Voilà la raison de la question que j'ai posée hier au premier ministre et je tiens à consigner encore une fois au compte rendu la réponse du premier ministre, publiée à la page 8058 du hansard. La voici:

Mais je le répète, monsieur l'Orateur, nous considérons ce projet de loi comme prioritaire, et ce n'est certes pas que nous soyons résolus à ne pas l'étudier. Au contraire, mais selon nous, comme nous l'avons dit, il faudrait attendre la rentrée. Les Chambres ne seront pas prorogées, elles s'ajourneront. A notre retour—j'en ai parlé avec tous mes collègues du cabinet et avec certains plus particulièrement—deux projets de loi auront vraiment la priorité: la mesure en question et celle sur la négociation Kennedy, qui est urgente en ce qui touche les échanges commerciaux. A mon avis, nous devrions examiner ces deux mesures dès la rentrée, et mes collègues du cabinet sont d'accord là-dessus.

Au nom des membres de mon parti, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que nous sommes très heureux d'avoir cette assurance catégorique du premier ministre. Nous y voyons non seulement l'engagement du premier ministre lui-même, qui malheureusement ne sera sans doute pas le chef du gouvernement lorsque nous nous réunirons le 23 avril, mais aussi un engagement formel de la part de tous les membres du cabinet.

Il est probable qu'un membre du cabinet actuel sera le prochain premier ministre. Nous estimons que cet engagement lie quiconque parmi les candidats sera élu chef du parti libéral et, par conséquent, premier ministre du Canada. Nous talonnerons sûrement le gouvernement et exhorterons le nouveau premier ministre à donner suite à l'engagement que le premier ministre actuel a pris hier.

• (3.30 p.m.)

A cette condition, nous sommes maintenant convaincus que le bill ne sera pas étouffé. Lorsque le Parlement se rassemblera de nouveau, nous demanderons qu'il soit un des premiers travaux à nous être présentés, de sorte que le Parlement puisse faire un pas pour réduire le prix de détail des médicaments d'ordonnance. Loin de nous de prétendre un seul instant que ces modifications à la loi sur les brevets et à la loi sur les marques de commerce résoudront tous les problèmes dans l'industrie pharmaceutique, mais nous estimons que le travail du comité, après deux ans d'enquête, doit compter pour quelque chose. Nous estimons aussi que l'enquête de la Direction des enquêtes sur les coalitions et celle du ministère de la Consommation et des Corporations ont leur importance. Il ne faut pas que tout ce travail utile serve à rien. Si le bill permet d'espérer pouvoir faire quelque chose au sujet du prix des produits pharmaceutiques, et en quelque sorte faciliter l'achat de ces produits aux gens qui les consomment en quantités assez élevées, alors le Parlement ne doit pas se dérober à ses responsabilités à cet égard. Par conséquent, nous acceptons la promesse du premier ministre, et nous comptons bien que le gouvernement la tiendra à la reprise de la session.

M. Rynard: J'ai écouté attentivement le député de Burnaby-Coquitlam, et je suis sûr que tout le monde est d'accord que nos malades doivent pouvoir acheter leurs médicaments à des prix aussi bas que possible. Toutefois, ces médicaments doivent être sans danger. Rien ne servirait d'avoir des médicaments bon marché qui pourraient empoisonner les gens, et il y a lieu de s'occuper de la question.

Je voudrais aussi dissiper un autre malentendu. Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, Michael Gillan, dans un article sur les initiatives prises par le gouvernement afin de s'assurer l'ajournement de la Chambre, signale que le gouvernement s'oppose à l'étude du bill relatif aux médicaments parce que les conservateurs menacent de prolonger le débat sur les crédits afin de bloquer l'étude de ce bill. Je tiens à déclarer que cette assertion est absolument fausse et sans fondement. (*Applaudissements*)

M. McCleave: Que le *Globe and Mail* se le tienne pour dit.

M. Rynard: Pas un instant le parti conservateur n'a songé à faire de l'obstruction sur ce bill en débattant longuement les crédits budgétaires.

Une voix: C'était une extravagance du NPD.

M. Rynard: Lorsque le gouvernement poursuivra l'étude du bill, nous serons prêts à l'examiner article par article, et je tiens à ce que tous le sachent.

Je passe à autre chose. Nous parlons souvent de protéger les consommateurs, mais pas souvent de protéger un gouvernement contre un autre. A la Chambre fédérale, ici à Ottawa, nous parlons souvent de programmes conjoints. Ces programmes sont souvent entrepris de concert avec les provinces, et ces dernières sont requises de participer aux frais. Elles versent parfois plus que leur part. Parfois, la part que nous leur demandons de payer dépasse leurs moyens financiers. A mon avis, lorsque nous faisons de telles pressions, cela constitue du chantage politique.

Lorsqu'on demande aux provinces de participer au coût d'un programme, tout le monde oublie que les frais d'administration de ces programmes dans les provinces sont à la charge des gouvernements provinciaux. C'est le cas du programme d'assurance frais médicaux. Le gouvernement fédéral doit partager le coût du programme avec les provinces mais les frais d'administration seront à leur charge. Je le répète, nous devons nous rappeler parfois qu'un palier de gouvernement a besoin d'être protégé contre un autre. Le budget de ma province d'Ontario accuse un déficit de 300 millions de dollars et celui du gouvernement fédéral atteindra environ 800 millions. Si c'est la même chose à travers le pays, c'est la preuve que notre situation financière n'est pas bonne. Nous devons établir des priorités et cesser, par du chantage, de faire accepter aux provinces et au public et de leur faire payer des programmes dont ils n'ont pas vraiment besoin et qui sont peut-être mal conçus.

J'aimerais savoir également ce que le gouvernement entend faire pour trouver les médecins nécessaires pour appliquer le régime d'assurance frais médicaux. Si l'on ne trouve pas les médecins dont le public a besoin, n'est-ce pas frauder le public? Nous le trompons maintenant, ou alors, je ne sais pas ce que c'est que la tromperie. Les Canadiens devront payer leurs primes au régime d'assurance frais médicaux, mais il n'y aura pas de médecins pour s'occuper d'eux. Mon ami le député de Sudbury a attiré l'attention de la Chambre sur ce point l'autre jour lorsqu'il a parlé de la pénurie d'omnipraticiens. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour combler cette pénurie? Comme nous avons besoin de 2,000 médecins de plus pour répondre aux besoins actuels, nous sommes au beau milieu d'une crise importante en ce qui concerne les soins médicaux. Dans certaines parties du pays, il n'y a pas de médecin du tout, et pourtant, nous parlons de mettre

en vigueur un régime national d'assurance frais médicaux. Quiconque va dans un endroit qu'il ne connaît pas et tombe malade au milieu de la nuit est, en général, amené au service d'urgence de l'hôpital local. Il est difficile de trouver un médecin qui traitera un malade la nuit, parce qu'il y a très peu de médecins. De toute façon, nos médecins sont surchargés et nos hôpitaux sont surpeuplés.

Je fais appel au gouvernement qui, je le sais, est dans une situation difficile, pour qu'il prenne des mesures en vue de réduire cette pénurie. La crise actuelle est aussi grave que celle de 1942, à laquelle il fut remédié en gardant les écoles de médecine ouvertes toute l'année. Le nombre de nouveaux médecins s'est alors accru de 50 p. 100.

M. Douglas: Bravo.

M. Rynard: C'est faire preuve de gaspillage et d'incapacité que de laisser inemployées, une partie de l'année, ces immobilisations coûteuses que représentent nos écoles de médecine. Je demande instamment au gouvernement et au ministre intéressé de rencontrer les ministres provinciaux de la Santé, les recteurs d'université et les représentants du corps professoral et de voir avec eux s'il ne serait pas possible de maintenir les écoles de médecine ouvertes pendant toute l'année. L'enseignement ne devrait pas y être limité à huit mois par an, et les écoles ne devraient pas rester vides le reste du temps. C'est pour nous le seul moyen d'avoir un nombre suffisant de médecins et d'éviter de tromper le public qui est en train de payer des services qu'il ne recevra pas.

Certains songeront à la pénurie de médecins enseignants. A cela je répondrai que nous pouvons utiliser la télévision et les nouvelles méthodes audiovisuelles d'enseignement qui, dernièrement, ont pris de l'importance. Grâce à la télévision et aux méthodes précitées, un élève canadien, de sa salle de classe, peut voir les professeurs les plus éminents du pays et écouter leurs cours. Il suffit d'un surveillant pour prendre note des questions des élèves après la conférence. C'est d'une simplicité enfantine. Certains prétendront qu'on ne peut pas procéder de la sorte. Permettez-moi de vous dire qu'aux États-Unis et au Canada on accorde des crédits à ceux qui assistent à des congrès et colloques où l'enseignement est dispensé de cette façon-là.

• (3.40 p.m.)

Ces médecins nous coûtent beaucoup. Il faut environ $50,000 pour former un médecin. Le député de Sudbury l'a signalé: leurs carrières constituent pour nous un enjeu très important. Les difficultés causées par la pénurie de médecins sont en train d'augmenter et nous devons veiller à éviter une crise beaucoup plus grave. Nous pouvions la résoudre en 1942, en dépit de la crise, mais aujourd'hui, c'est apparemment impossible. Je le déclare au ministre de la Consommation ou à quiconque prend sa place: un consommateur qui paie pour ce qu'il n'obtient pas est volé autant que celui qui achète au comptoir un article au prix exorbitant J'espère que les libéraux étudieront le problème lors de leur congrès. Ils comptent mettre en vigueur le programme d'assurance frais médicaux à partir du 1er juillet. Pour établir ce programme, ils devraient commencer par s'assurer de la disponibilité des médecins. Cessons donc de tromper le public.

Mme MacInnis: Nous finissons cette partie de la session, de façon significative, en traitant des problèmes de la consommation. Nous avons discuté certains aspects du projet de loi sur les médicaments. Aujourd'hui, nous avons parlé d'augmenter le nombre de médecins.

Je tiens à rappeler aujourd'hui l'exploitation éhontée des personnes dures d'oreille. Ayant l'autre jour soulevé le problème, je suis confondue par le nombre de lettres et de messages que m'ont adressés, de tous les coins du pays, des personnes dures d'oreille qui s'estiment exploitées. Je tiens à soumettre de nouveaux témoignages au comité, parce que ces abus devraient être, je crois, une des tâches urgentes du ministère de la Consommation. Je me réjouis du hochement approbateur du ministre responsable. Un effort sérieux est nécessaire pour régler le problème.

J'ai signalé qu'une enquête menée par le ministre du Commerce de la Colombie-Britannique avait révélé qu'à Vancouver et Victoria le prix de détail des appareils auditifs s'élevait jusqu'à 306 p. 100 au-dessus du prix de gros. Un des membres de l'Assemblée législative a fait remarquer que des appareils auditifs dont la fabrication coûtait $35 au Japon se vendaient plus de $400 à Vancouver; d'autres dont le coût de fabrication est de $77 se vendent $700. Depuis que j'ai soulevé la question, une foule de témoignages sont parvenus d'autres régions du Canada. Il ne faut pas oublier que la plupart des intéressés ignorent absolument quel prix ils devraient payer un appareil auditif ou lequel des divers modèles, dont les prix varient beaucoup, répond à leurs besoins. Un citoyen d'Ottawa s'est informé au sujet de ces appareils et a obtenu des précisions sur quatre marques, tous les modèles étant pourvus d'un fil, ce qu'il lui fallait. Un coûtait $400, un autre $280, le troisième $329 et le quatrième $245. Comment cet homme peut-il décider lequel acheter? Le ministère de la Consommation et des Corporations n'a publié aucun renseignement pour lui aider à choisir le plus avantageux. Il s'agit d'un homme pauvre et qui n'a pas le moyen de se renseigner.

J'ai reçu des témoignages de Winnipeg au sujet du prix des piles, que l'usager doit remplacer souvent. Le prix de ces piles minuscules qui ressemblent à un bouton a été porté dernièrement à 60c. pièce. Hier soir, à propos du prix du lait, un honorable vis-à-vis a dit qu'une augmentation de 2c. n'était pas la mer à boire. Mais 2c. par-ci et 2c. par-là, cela finit par faire une somme. Et s'il faut débourser 10c. de plus chaque fois qu'on a besoin d'une pile, cela compte. Une dame de Winnipeg me disait que la pile qu'elle avait achetée, censée durer sept jours, était déjà à plat après trois jours.

Voici maintenant, pour la gouverne du comité, quelques témoignages au sujet des prix demandés pour la réparation des prothèses auditives. Voici ce qu'écrit un habitant d'Ottawa:

Personnellement, j'ai trouvé une solution au problème (du prix) en achetant mes prothèses en Angleterre. Elles coûtent la moitié autant et les piles 60 p. 100 par rapport aux nôtres. Il y a quelques années, mon appareil, qui est monté sur lunettes, est tombé en panne et j'ai voulu le faire réparer dans un des meilleurs établissements locaux. On m'a dit qu'il faudrait l'envoyer à Toronto ou à Montréal et que, comme il s'agissait d'un appareil de fabrication étrangère, la réparation prendrait du temps et coûterait entre $30 et $40. Comme j'avais une prothèse de rechange, j'ai envoyé par avion, à Londres, celle qui était cassée. On me l'a renvoyée après 10 jours, en me facturant $3.20.

Les Canadiens qui se servent d'appareils auditifs ont sûrement le droit d'attendre une certaine protection de ce nouveau ministère. J'espère bien que notre position sera renforcée par une avalanche de lettres à ce sujet.

J'aimerais maintenant dire un mot sur les pratiques de vente auxquelles on a recours pour persuader les gens d'acheter ces appareils auditifs. Une fois de plus, j'ai des preuves venant d'une petite ville ontarienne...

Une voix: Ottawa?

Mme MacInnis: Non, je ne dirais pas d'Ottawa que c'est une petite ville. C'est la cinquième ville canadienne par sa population, je crois. Voici la lettre, qui m'a été adressée:

Un distributeur m'a offert un emploi comme vendeur d'appareils auditifs. J'ai constaté que les commissions offertes ajoutaient énormément au prix. J'ai constaté qu'on vendait des appareils auditifs à des gens qui n'en avaient réellement pas besoin. J'ai trouvé les boniments de vendeurs absolument répugnants. J'ai refusé l'emploi.

• (3.50 p.m.)

Pour corroborer ces déclarations, j'aimerais que les membres du comité se reportent à l'article paru dans le *Star* de Toronto le 13 mai 1967, article écrit par une journaliste de nom de Tori Salter. Avant de rédiger son article, elle a pris la peine de visiter un otologiste honorablement connu qui lui a affirmé qu'elle entendait parfaitement bien et qu'elle n'avait pas besoin de traitement. Puis, elle s'est mise en quête d'un appareil auditif, et nous a raconté ses expériences. Au premier endroit où elle est allée, voici ce qui s'est passé; je cite un passage de l'article:

L'employée aux traits accusés a étudié la schéma d'aspect impressionnant qu'elle tenait en main, rapprochant, sous l'effet de la concentration, ses paupières lourdement fardées.

«Vous présentez un véritable problème», m'a-t-elle dit. «Votre audiogramme indique un affaiblissement considérable de l'ouïe dans les deux oreilles, beaucoup plus accentué cependant dans l'oreille droite. Heureusement, nous pouvons encore vous venir en aide, mais vous aurez besoin de deux prothèses auditives. Ce sera cher».

«Cher?»

«Environ $800, répondit-elle.»

Et ainsi de suite. Voilà une personne qui, deux heures auparavant, s'était rendue chez un otologiste qui lui avait affirmé que son ouïe était normale et ses tympans intacts.

L'auteur de l'article a découvert à la suite d'un relevé du marché à Toronto que les prix variaient de $85 pour une prothèse auditive de genre boîtier munie d'un cordon à $1,000 pour les modèles miniatures. Je reprends ma citation:

Un fabricant a justifié la montée en spirale des coûts par le marché limité qui, a-t-il dit, rendait impossible les économies de la production en grande série.

D'autre part, le professeur Norman F. Moody, directeur du Département d'électronique biomédicale de l'Université de Toronto a déclaré: «A mon avis, on devrait pouvoir vendre une prothèse auditive qui se résume au fond à un petit microphone, quelques transistors, un récepteur, un amplificateur et un écouteur, pour $100—ce qui permettrait quand même de réaliser un bénéfice raisonnable, compte tenu des audiogrammes et essayages nécessaires».

«Le prix n'a pas grand-chose à voir à l'efficacité ou à la durabilité d'une prothèse auditive» a dit un vendeur. «Un instrument mal conçu se vendant $350 peut être d'une qualité inférieure à un appareil mieux conçu du point de vue technique se vendant à moitié prix.»

Quand viendra-t-on au secours des gens qui doivent s'acheter des appareils auditifs et qui n'ont actuellement absolument rien pour se guider dans ce domaine et ne bénéficient d'aucune protection contre cette exploitation sans merci? Voilà ce que je voudrais savoir.

Je vais citer un passage d'une autre lettre que j'ai reçue à ce sujet, encore une fois d'une petite ville pas très loin d'Ottawa:

Nous sommes des vieillards pensionnés et mon mari a essayé de se procurer un appareil auditif, mais cela dépasse absolument nos moyens. Il est très déprimé, car il n'entend rien et tant de choses lui échappent. Nous avons consulté un vendeur qui exigeait plus de $200 pour l'appareil. N'y aurait-il pas moyen pour mon mari de s'en procurer un? Nous n'avons que notre pension et elle nous suffit tout juste pour vivre.

Ce que je voudrais signaler brièvement, monsieur le président, c'est que nous ignorons

tout des règlements ou réglementations concernant les prothèses auditives. Nous ne savons pas combien devrait coûter un de ces appareils. Mais nous savons bien qu'il y a un écart considérable entre le prix de revient et le prix de vente et que le prix des piles monte continuellement. En outre, il y a un écart terrible entre les frais de réparation au Canada et en Grande-Bretagne ainsi qu'entre le prix des prothèses auditives au Canada et le prix en vigueur dans les autres pays.

Nous savons également qu'en vertu du programme de santé nationale de Grande-Bretagne, les appareils auditifs sont inclus dans le programme d'assurance frais médicaux. Nous savons, en outre, que d'après les prévisions budgétaires de l'année se terminant le 31 mars 1969, les dépenses de la Direction de la consommation du ministère seront de $394,400. C'est un montant considérable. C'est beaucoup d'argent à soutirer des petites gens et des autres qui payent l'impôt sur le revenu. Ceux qui peuvent difficilement payer cet impôt vont exiger pour le consommateur une protection qui en vaut la peine. Ils y ont droit, selon moi, et le commerce des appareils auditifs est notamment un secteur où ils ont le droit de bénéficier d'une certaine protection.

Les dispositions de la mesure législative établissant le ministère de la Consommation et des Corporations stipulent que le ministre doit:

a) instaurer, recommander ou entreprendre des programmes destinés à favoriser les intérêts du consommateur canadien;

b) coordonner les programmes du gouvernement du Canada destinés à favoriser les intérêts du consommateur canadien;

c) favoriser et encourager l'établissement de méthodes ou d'une ligne de conduite visant à une meilleure protection du consommateur canadien et collaborer avec les gouvernements provinciaux ou leurs organismes, ou avec des institutions, organisations ou personnes quelconques, à des programmes ayant des objets semblables; et

d) entreprendre ou recommander la mise en œuvre de programmes propres à renseigner davantage le consommateur canadien sur les marchandises et les services qui lui sont offerts, ou aider à la mise en œuvre de semblables programmes.

Au lieu de m'étendre sur une centaine de choses, au sujet desquelles une protection s'impose dans le cas des consommateurs, j'ai décidé de démontrer, documents à l'appui, la nécessité impérieuse de protéger les consommateurs en ce qui concerne les prothèses auditives.

(Le crédit est adopté.)

(Les crédits suivants sont adoptés):

5c. Loi sur la faillite—Exécution, $109,000.

25c. Direction de la consommation et des corporations, $175,000.

M. le président: Cela termine l'étude des crédits supplémentaires du ministère de la Consommation et des Corporations. Le comité passe maintenant aux crédits du Conseil du Trésor.

[M^me^ MacInnis.]

CONSEIL DU TRÉSOR

7c. Autorisation accordée au Conseil du Trésor de rayer des comptes certaines créances et certaines réclamations de Sa Majesté, dont chacune est supérieure à $1,000 et dont le total est de $19,067,138.26, une tranche de $44,570 sur ce dernier montant représentant un poste qui figure sous la rubrique de l'actif dans l'état de l'actif et du passif, $44,571.

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ce crédit, mais comme nous avons décidé de terminer les crédits supplémentaires à quatre heures, je ferai mes remarques lors de l'étude de la résolution précédant le bill de finance provisoire.

(Le crédit est adopté.)

Conseil du Trésor—

L117c. Autorisation pour l'année financière en cours et pour les années subséquentes, nonobstant la Loi sur l'administration financière lorsque des sommes sont remboursables à des ministères et à des organismes du gouvernement fédéral sur le fonds de roulement établi en vertu du crédit L99e de la Loi des subsides n° 4, 1966, pour des services de traitement des données et des services connexes, d'effectuer le versement de ces montants payables par lesdits ministères ou organismes au fonds de roulement, $1.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Cela termine l'examen des crédits du Conseil du Trésor. Le comité passe maintenant à l'étude des crédits du ministère des Pêcheries.

PÊCHERIES

Gestion et expansion des pêcheries—

15c. Contributions, allocations et subventions selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les sous-crédits énumérés dans le détail des affectations, $1,065,000.

(Le crédit est adopté.)

Crédit spécial—

17c. Montant estimatif nécessaire à verser au Compte d'indemnisation concernant les bateaux de pêche, au Compte d'indemnisation concernant les casiers à homard et au Compte d'indemnisation concernant les engins de pêches fixes et les installations à terre, établis en vertu du crédit 540 de la Loi des subsides n° 5 de 1955 et du crédit 527 de la Loi des subsides n° 6 de 1956, pour couvrir les pertes nettes d'exploitation portées auxdits comptes le 31 mars 1968, $157,700.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Voilà qui termine l'examen des crédits supplémentaires.

Je devrais peut-être signaler au comité que le crédit 15c est le crédit revisé du ministère des Pêcheries. Le premier n'a pas été examiné.

L'hon. M. Bell: La version modifiée de celui qui a été adopté est conforme au message qu'on a envoyé hier soir. Est-ce exact?

M. le président: Oui.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

VOIES ET MOYENS

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

L'hon. L. T. Pennell (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

La Chambre décide qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1968 la somme de $287,980,264 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Pennell (au nom de l'honorable M. Benson) demande à présenter le bill n° C-211, en vue d'accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1968.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

• (4.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. M. Pennell propose la deuxième lecture du bill.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten.

Sur l'article 2—*$287,980,264 accordés pour 1967-1968.*

L'hon. M. Bell: Le solliciteur général peut-il nous assurer, monsieur le président, que ce bill est présenté dans la forme régulière et qu'il ne renferme rien qui ne soit pas habituel pour un bill de finances de ce genre?

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, ce bill a le même libellé que celui qui a été adopté les années antérieures. J'ai un bref commentaire à faire sur l'article 7.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 7—*Pouvoir d'emprunter 2 milliards de dollars pour travaux publics et fins générales.*

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, je note qu'à l'article 7, on demande l'autorisation d'emprunter 2 milliards de dollars. Le solliciteur général nous dirait-il pourquoi cet emprunt sera nécessaire et quelle proportion du total autorisé cet emprunt représente, par rapport aux projets de loi de finances encore à adopter?

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, les membres du comité savent qu'au début d'une nouvelle année financière, il est coutume de demander l'autorisation de faire de nouveaux emprunts nets de 1 milliard de dollars. Le bill à l'étude demande le pouvoir d'emprunter 2 milliards. Le gouvernement demande en ce moment l'autorisation d'emprunter un milliard de plus afin de pouvoir emprunter, si les circonstances l'exigent, des sommes considérables en devises étrangères. Il ne sera peut-être pas nécessaire d'emprunter tout ce montant, mais il importe que le gouvernement ait ses coudées franches pour ce qui est de planifier la gestion de sa dette.

Pour la gouverne du comité, j'aimerais dire que le pouvoir d'emprunt global autorisé chaque année par le Parlement au cours des dernières années s'établit comme il suit: 1960-1961, 1.5 milliard de dollars; 1961-1962, 2 milliards; 1962-1963, 2.5 milliards; 1963-1964, 2 milliards; 1964-1965, 1.75 milliard; 1965-1966, 1.75 milliard; 1966-1967, 1.75 milliard.

En toute déférence, j'estime que ce bill se présente dans la même forme que les dernières années.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, tout ce que je veux dire, c'est qu'en adoptant ce bill maintenant et d'une façon aussi précipitée, nous ne voulons pas qu'il soit dit que nous approuvons le pouvoir d'emprunt accru que l'on demande.

(L'article est adopté.)

L'article 8 est adopté.

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois, puis adopté.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Pennell (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Il est résolu, qu'une somme d'au plus $1,118,202,797.17, c'est-à-dire l'ensemble

a) des deux douzièmes du total de tous les articles énoncés au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1969, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: $1,051,635,522.17;

b) des quatre douzièmes du montant total du crédit nº 5 de l'Énergie atomique et du crédit nº 10 du Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale (Annexe A) dudit budget principal, savoir: $30,666,333.33;

c) des deux douzièmes du montant total du crédit nº 35 du ministère des Affaires extérieures (annexe B) dudit budget principal, savoir: $23,566,666.67;

d) du douzième du montant total du crédit nº 1 du Directeur général des élections, du crédit nº 25 du ministère de la Consommation et des Corporations, du crédit nº 20 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des crédits nºs 5 et 20 du Service législatif, du crédit nº 30 du ministère des Transports (annexe C) dudit budget principal, savoir: $12,364,275,

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Knowles: Monsieur le président, avant qu'on l'adopte, j'aimerais, de nouveau, dire quelques mots sur un problème très important aux yeux de certains d'entre nous: celui du relèvement des pensions des fonctionnaires retraités. Il y a quelques minutes, quand on a mis en délibération le crédit du Conseil du Trésor, j'ai déclaré que j'avais quelque chose à dire et que je préférais différer mes remarques jusqu'à l'heure présente.

• (4.10 p.m.)

Monsieur le président, j'ai été quelque peu tenté, aujourd'hui, d'aborder la question avec un cynisme absolument désespéré. En fait, je suis presque tenté d'imiter le style du député de Carleton à propos de quelques-unes de ses remarques sur ce problème. Je pourrais bien me libérer un peu en manifestant ma colère, même si ce n'est peut-être pas la manière d'obtenir quelque chose du gouvernement. Par conséquent, je m'en abstiendrai, mais encore une fois, je demande avec la plus grande insistance au gouvernement actuel de régler le problème avant la fin de la session actuelle.

Nous en sommes déjà sûrs: quand nous quitterons ce soir la Chambre, il s'agira d'un ajournement et non pas d'une prorogation. Quand nous reviendrons, le 23 avril, nous traiterons les problèmes hautement prioritaires. Certes, le gouvernement ne s'est pas engagé à le traiter parmi les plus importants mais j'estime que celui-ci est très urgent et qu'on devrait le régler avant qu'on ne proroge la session, c'est-à-dire, je suppose, vers la fin d'avril.

[L'hon. M. Pennell.]

Je suis sûr que vous-même, monsieur le président, qui représentez une circonscription de cette région, ainsi que votre collègue à votre droite, le député d'Ottawa-Est, et votre ami à votre gauche, le député de Carleton, de même que les autres députés, que nous tous, dis-je, connaissons l'importance de ce problème et ne savons que trop bien quelle déception amère éprouvent 50,000 ou 60,000 retraités fédéraux, y compris des fonctionnaires fédéraux retraités et d'anciens membres retraités de la GRC et des forces armées, parce que cette affaire n'est pas encore réglée.

Je ne décrirai pas tous les efforts déployés par certains d'entre nous dans ce sens depuis plus de 20 ans, mais je signale de nouveau le fait que, le 8 mai 1967, le député d'Ottawa-Est a déposé un rapport d'un comité mixte des deux Chambres qui groupait des représentants de tous les partis et qui avait recommandé à l'unanimité une hausse immédiate des pensions des fonctionnaires retraités et des retraités des forces armées et de la GRC.

Je sais qu'il est très difficile de documenter, en se reportant au hansard, le genre de promesses qui nous ont été faites, mais les promesses étaient implicites dans ce qui s'est dit ici à la Chambre, et on nous a fait des promesses très précises à l'extérieur de la Chambre. Nous devions nous occuper de la question l'été dernier. Certes, on m'a dit à plusieurs reprises que ce serait avant la fin de juin. Les députés savent que le 7 juillet, lorsque certains d'entre nous ont tenté de retenir la Chambre pour s'en occuper, nous avons été défaits et nous avons été renvoyés chez nous les députés libéraux nous assurant que c'était partie remise à l'automne. Nous sommes revenus en septembre, et depuis, pas une semaine ne s'est passée sans que certains d'entre nous soulèvent la question, mais en vain.

Le premier ministre ayant annoncé ses projets de retraite, j'ai commencé peu après à l'exhorter à mettre cette question sur sa liste personnelle de priorités à régler avant qu'il devienne fonctionnaire retraité lui-même. On y a fait allusion aujourd'hui, et il a donné à entendre que, de ce fait, il avait un intérêt personnel dans la chose. A mon sens, ce n'est vraiment pas le cas. Le fait est que le vendredi 15 décembre 1967, comme en fait foi le hansard à la page 5474, le premier ministre m'a dit espérer pouvoir reprendre en considération ce problème particulièrement pénible. Il a dit:

> ... J'espère que la situation s'améliorera suffisamment, pendant le temps qui me reste comme premier ministre, pour que nous puissions prendre cette initiative ...

De même, le 31 janvier 1968, comme on peut le voir à la page 6207 du compte rendu, le premier ministre m'a assuré que la question était de grande importance et qu'on continuait à l'étudier. Le vendredi 9 février 1968, j'ai encore demandé au premier ministre s'il était permis d'espérer qu'on s'occuperait de la question avant qu'il quitte son poste de premier ministre. Il m'a répondu, comme on peut le lire à la page 6558 du compte rendu, «J'espère, certes, que la situation s'améliorera.» De nouveau, le mercredi 13 mars 1968, j'ai posé une question semblable, et le premier ministre m'a répondu de la façon suivante, comme on peut le lire à la page 7586 du hansard: «Monsieur l'Orateur, le député ne doit jamais perdre espoir».

C'est un conseil assez difficile à suivre dans le cas présent, car nous sommes sur le point de clore cette session et le régime du premier ministre actuel tire à sa fin sans que rien n'ait encore été fait. Peut-être devrais-je accepter le fait qu'on ne peut rien espérer tant que le premier ministre actuel sera en fonction, mais je refuse de perdre espoir.

J'ai posé la même question le mercredi 20 mars 1968. A la page 7863 du hansard, on voit comment le premier ministre a conclu sa réponse à ma question. Je lui ai demandé s'il prendrait une décision avant la reprise de la session en avril, et il a répondu:

> Nous examinerons volontiers la question et prendrons la décision qui, à notre sens, répondra aux circonstances.

C'est une réponse plutôt ambiguë. Les circonstances pourraient bien exiger du premier ministre qu'il ne fasse rien, mais je ne saurais imaginer le premier ministre jouant avec les mots. S'il a parlé d'un examen, c'est qu'il ne compte pas rester indifférent. Comme le député de Carleton l'a fait aujourd'hui et plusieurs autres, ces dernières semaines, j'invite le premier ministre à couronner sa carrière en réglant cette très importante question.

J'admets que le premier ministre ne pouvait se trouver à la Chambre cet après-midi, mais il me revient que le ministre de l'Industrie parle au nom du président du Conseil du Trésor quant à cette question. Je remarque que plusieurs autres membres du Cabinet sont présents aussi, et j'espère, qu'au cours de leurs réunions de cabinet même si d'autres affaires les tiendront préoccupés pendant les deux prochaines semaines, ils se rendront compte, que l'honnêteté, la bienséance et l'impartialité exigent qu'ils règlent cette question.

Je n'ai nullement l'intention de perdre du temps à repasser tous les arguments en faveur de l'augmentation de la pension des fonctionnaires retraités, puisqu'ils ont été exposés maintes et maintes fois. Les chiffres ont figuré plusieurs fois au hansard, à propos du nombre des intéressés, soit 30,000 fonctionnaires retraités, 15,000 veuves de fonctionnaires retraités et plusieurs milliers dans les deux autres catégories. Figurent également au hansard les sommes fabuleuses portées au crédit de la Caisse de retraite de la fonction publique et à celui des deux autres caisses.

Les trois caisses destinées aux fonctionnaires, aux agents de la GRC et aux militaires retraités, rapportent plus d'intérêts que le montant versé sous forme de pensions. Je ne doute pas, pour ma part, que le gouvernement soit en mesure de majorer ces pensions, et j'insiste pour qu'il le fasse sans délai. D'aucuns s'opposent à ce qu'on apporte ce secours à ces gens sous prétexte qu'on ne devrait pas favoriser un groupe aux dépens de toute la collectivité. A cela j'objecte une autre fois que le gouvernement a une responsabilité spéciale vis-à-vis de ses employés, celle d'être bon employeur. Je déclare aussi que cette escalade des pensions est une question que nous aurons à régler dans quelques années, pour éviter l'effondrement de tout notre régime de pensions.

Pour majorer les pensions déjà prévues, le gouvernement devrait d'abord commencer par ses propres employés. Le gouvernement en a partiellement adopté le principe en insérant une clause de majoration dans la loi sur la sécurité de la vieillesse et le régime de pensions du Canada. Je prétends qu'on pourrait agir de même dans ce cas-ci.

• (4.20 p.m.)

Le temps est limité et je vois deux ou trois autres collègues qui veulent peut-être abonder dans mon sens. Je l'espère du moins. J'espère aussi que le député de Carleton prononcera, sur ce point, quelques paroles appropriées, et que le député d'Ottawa-Est dira aussi un mot à ce sujet, car je connais la vigueur de ses sentiments à cet égard. Il est aussi déçu que moi de voir que le rapport, déposé le 8 mai 1967, a été relégué sur une étagère simplement pour y devenir un nid de poussière. J'espère que le député usera de son influence, en tant que partisan du gouvernement, pour inciter ce dernier à prendre des mesures.

J'ai dit en juillet dernier, quand nous parlions de cette question, que la faire traîner davantage était injuste et que beaucoup de gens ne seraient plus en vie pour recevoir les bénéfices escomptés. Il en est mort des centaines depuis, comme vous pourrez le voir en vérifiant les chiffres d'une année à l'autre. Ces personnes n'ont pas joui du bénéfice des augmentations proposées. Cela continuera tant qu'on n'aura pas décidé d'agir.

Ce retard est inexcusable. Je le répète, s'il y eut jamais une opinion valable, c'est celle qu'a exprimée le comité mixte spécial de la fonction publique du Canada où les deux Chambres du Parlement et tous les partis étaient représentés. Ce comité s'est réuni bien des mois—pendant un an, je crois—pour s'occuper de quatre ou cinq mesures législatives différentes. Il a été saisi à fond des problèmes de la fonction publique fédérale et la recommandation qu'il a faite était mûrement pesée et réfléchie.

Je le répète, je tiens à laisser aux autres députés la chance de faire des commentaires là-dessus, s'ils le désirent. J'espère que le ministre de l'Industrie a pris note de tout cela, comme président suppléant du Conseil du Trésor aujourd'hui. Je suis bien aise de constater la présence du solliciteur général également ainsi que celle du ministre du Travail. Nous sommes honorés, en ce moment surtout, d'avoir avec nous à la Chambre des ministres qui ne prennent pas part à la campagne actuelle, en vue de la direction du parti. Ils peuvent s'occuper de travaux salutaires et sérieux. Je vois que le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor est également parmi nous. Je les exhorte tous à faire face à ce grave problème. Ne décevons pas plus longtemps ces gens. Le gouvernement ne doit pas se faire passer plus longtemps pour un employeur qui ne voit pas ce qui est dû et ce à quoi ces gens ont le droit de s'attendre.

Je le répète, le premier ministre a répondu à une de mes questions: le député ne doit jamais perdre espoir. Eh bien, monsieur le président, je ne perds pas espoir. J'espère qu'une initiative sera prise avant que le premier ministre actuel quitte ses fonctions en avril. Je la sollicite avec instance.

M. Richard: Monsieur le président, la journée est peut-être un peu avancée, mais j'aimerais dire quelques mots sur le sujet qu'a soulevé le député de Winnipeg-Nord-Centre. Les députés le savent depuis 20 ans, j'ai plaidé avec d'autres la cause des fonctionnaires retraités. Le problème n'est donc pas nouveau et il aurait dû être réglé il y a longtemps.

Il y a environ deux ans, j'ai accepté la présidence du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, qui a fait enquête sur la situation de la fonction publique et a surtout examiné la mesure législative présentée ici à la Chambre. Nous avions un comité excellent et très compétent. Tous les membres étaient d'accord. Après que nous en eûmes terminé avec ces bills, on nous demanda de nous occuper des fonctionnaires retraités. J'ai accepté de demeurer président du comité, non pas dans l'espoir, mais avec la conviction, de m'acquitter d'une tâche. J'étais fermement convaincu que nous mettrions au point un programme qui serait accepté en temps utile par la Chambre.

Les députés se rappelleront que nous avons fait diligence au comité et que, le dernier jour avant la clôture de la session, le 8 mai 1967, j'ai présenté un rapport unanime du comité. Je reconnais qu'il faut faire quelque chose et j'espère que ce sera avant la fin de la session. Aucune raison d'ordre financier n'empêche de s'occuper de cette question qui n'a guère d'importance dans le budget national. Les chiffres présentés au comité n'ont pas été contestés ni refusés; ils provenaient des fonctionnaires du Conseil du Trésor. Les gens touchés par ce retard sont victimes d'une injustice. J'exprime le sentiment de nombreux députés en disant que je ne vois pas comment nous pouvons tarder davantage à agir.

Les organisations présentent des instances toujours plus nombreuses. Mais que peut faire actuellement un simple député sinon leur déclarer qu'on est toujours en train d'examiner le rapport lequel est précis et assez conforme aux coûts possibles? L'application du rapport ne ferait que donner suite à la décision du comité, comme l'a demandé le gouvernement.

Beaucoup de membres du cabinet approuvent sûrement les conclusions de notre comité. Les opposants, ou ceux qui ont fait obstacle à l'adoption de cette loi, devraient expliquer à la Chambre pourquoi, d'après eux, on ne devrait pas l'appliquer.

M. McCleave: Monsieur le président, j'aimerais faire ressortir un argument et porter à l'attention du ministre de l'Industrie les résultats d'une enquête récente menée dans les provinces atlantiques. Je serai très bref. Je veux parler d'une étude faite par le Conseil

économique des provinces atlantiques qui a pour titre *Tendances démographiques récentes dans les provinces atlantiques*. Elle a été préparée par Arthur C. Parks, économiste en chef du CEPA. On trouve, dans l'avant-propos du rapport, le paragraphe suivant:

Une conclusion générale de l'enquête, c'est que la population de la région atlantique, en comparaison des autres parties du Canada, continue d'être rurale, la population rurale s'élevant, en 1966, à environ 46 p. 100 du total. Une autre conclusion générale, c'est qu'à quelques exceptions près, la population des grands centres régionaux augmente beaucoup moins rapidement que celle de leurs contreparties du reste du pays. Ainsi, la tendance à la concentration démographique n'y est pas aussi prononcée qu'ailleurs. Une troisième conclusion, c'est qu'une bonne partie du mouvement démographique, dont on pourrait s'attendre qu'il amènerait une plus grande concentration dans les grands centres régionaux, est un mouvement vers l'extérieur de la région.

Je voudrais aussi citer un passage qui figure à la page 6 du rapport. Le voici:

... dans l'ensemble du Canada, la population urbaine est passée de 69.6 p. 100 de la population totale, en 1961 à 73.6 p. 100 en 1966, et la population rurale a diminué, passant de 30.4 p. 100 à 26.4 p. 100. Donc, tandis qu'à peu près les trois quarts de la population canadienne habitaient dans des régions urbaines en 1966, seulement un peu plus de la moitié de la population des provinces atlantiques vivait dans des régions urbaines.

Jusqu'ici, je n'ai pas dit au comité pourquoi je voulais consigner ces deux citations au compte rendu, mais tous ceux qui ont suivi de près les demandes des députés des provinces atlantiques se rendent compte qu'elles prouvent assez bien que le programme de développement régional et d'encouragement à l'industrie devrait être étendu à toutes les parties de la région atlantique, au Canada, au lieu de laisser à l'écart les régions métropolitaines de Saint-Jean, de Frédéricton et d'Halifax-Dartmouth dont je suis le représentant.

• (4.30 p.m.)

Je veux le consigner au compte rendu, car le ministre de l'Industrie a refusé à la région atlantique d'inclure ces villes dans le programme, et l'étude du CEPA a prouvé de manière concluante que si l'on veut vraiment régler les problèmes de la région atlantique et si le gouvernement entend aménager cette région, on doit d'abord se préoccuper des centres naturels d'essor et les faire bénéficier du programme d'encouragement. Actuellement, il arrive souvent que des industries importantes quittent Halifax et Saint-Jean pour des régions visées par le programme. J'espère que mes arguments de cet après-midi auront l'heur de plaire à l'actuel ou au futur ministre de l'Industrie—ce sera peut-être le même personnage—et au prochain premier ministre du Canada.

Je fais observer pour conclure que la présente loi permet au ministre de solutionner le problème d'un seul trait de plume.

M. McLean: Monsieur le président, j'essaie de placer un mot à la Chambre depuis deux jours et deux soirs. J'aurais voulu prendre la parole lors de l'étude des crédits des Pêcheries, mais comme on s'est entendu pour terminer le débat à 4 heures, je n'ai pu parler avant maintenant.

J'attire l'attention du ministre des Pêcheries ou celle de son secrétaire parlementaire sur le fait que l'industrie de réduction du hareng se déplace de la côte ouest à la côte est et qu'aucune mesure préventive n'a été prise sur la côte ouest. Des restrictions sont maintenant imposées sur le littoral de l'ouest. On pêche, sur la côte est, des quantités considérables de harengs qu'on transforme en farine de poisson et en huile et qu'on n'utilise pas pour la consommation humaine. Le hareng femelle pond 80,000 œufs dont seulement 25,000 éclosent. On pêche des millions de harengs pleins qui produiraient des milliards et des milliards de petits poissons.

Dans la baie de Fundy, une industrie existe depuis plus de 100 ans, et elle a fortement augmenté sa production au cours des 25 ou 30 dernières années. La matière première qu'elle utilise est le petit hareng et elle fait des affaires dans le monde entier. Personne ne sait, ni même le ministère des Pêcheries, où se trouvent les frayères de ces petits harengs. Nous savons seulement qu'ils sont de la famille du hareng. Lorsqu'ils arrivent dans la baie de Fundy, chaque année, ils diffèrent de taille, de sorte qu'ils ne proviennent pas des mêmes régions. Le ministre, je crois, devrait être assez perspicace pour se rendre compte de la nécessité de protéger les frayères et les harengs francs avant la ponte. Autrement, une vieille industrie devra se retirer des affaires.

Elle emploie plus de 2,000 personnes pendant l'été, mais la fabrique de réduction n'emploie que cinq ou six personnes, car la méthode de transformation est presque entièrement automatique. L'industrie est établie dans une région désignée et reçoit des subventions du gouvernement, de sorte qu'après cinq ans, ses profits seront suffisants pour lui permettre de se retirer des affaires. Mais elle doit poursuivre son exploitation. Je le

répète, personne ne sait où sont situées les frayères de ces harengs, mais nous savons que si la pêche y est tolérée, nous ne pourrons plus obtenir ce petit poisson.

Nous en avons vu un exemple lorsque, il y a quelques années, les bancs de l'île de Grand Manan, où les poissons viennent frayer, étaient protégés parfois même par des navires de guerre britanniques. Finalement, certains pêcheurs trop âpres au gain ont envahi ces bancs. Quelques années ont suffi pour qu'on n'y parle plus de pêche au hareng. Nous savons donc d'expérience que faute de protéger les bancs et les poissons à l'époque du frai, cette industrie est appelée à disparaître.

Le petit hareng est utile non seulement en ce qu'il alimente les conserveries, mais encore les autres poissons. Avec lui disparaît en même temps la nourriture de ses congénères plus gros. On voit donc que la pêche au hareng retentit sur toutes les autres pêcheries. Il est donc indispensable de la protéger. Nous ne voulons pas que cette industrie ait à souffrir sur la côte atlantique, comme elle a eu à souffrir en Colombie-Britannique parce qu'on n'avait pas pris à temps les mesures qui s'imposaient. Il y a, là-bas, plusieurs usines superflues, dont plusieurs étaient subventionnées par le gouvernement fédéral. A mon avis, le ministère des Pêcheries devrait faire une enquête sur toutes les usines de réduction établies dans les provinces atlantiques, en vue de leur fermeture éventuelle; car un grand nombre d'entre elles ne sont pas rentables.

Naturellement, les provinces tiennent à se procurer tous les fonds disponibles, et si le gouvernement fédéral est prêt à leur fournir de l'aide, elles en profiteront certainement. Toutefois, cette question devrait faire l'objet d'une étude, et le ministère des Pêcheries devrait avoir son mot à dire au sujet des subventions accordées aux usines de réduction par le ministère de l'Industrie. Il est très important de protéger l'industrie du hareng.

Il y a quelques années, j'ai parlé de l'industrie des mollusques et exposé à grands traits ce qu'il faudrait faire, à mon avis, pour la protéger. Rien ne fut fait, toutefois, et le ministère continue sa vieille routine. L'an passé, la dernière conserverie de mollusques de ma circonscription a été démolie. Le peu de considération donnée aux opinions des gens de la localité en est la cause. Nous ne voulons pas que la même chose arrive à l'industrie du hareng, à l'industrie du petit hareng surtout qui emploie beaucoup de gens. Nous n'aurons pas de petits poissons si tous les harengs matures disparaissent et si les frayères demeurent sans protection.

[M. McLean.]

• (4.40 p.m.)

M. Peters: Comme le préopinant, je voulais dire un mot sur les crédits supplémentaires, mais à la suite de l'accord, je n'ai pu le faire. Cependant, je voudrais soulever le problème des prix de l'essence et celui de la répartition du gaz et du pétrole à travers le pays.

M. Forrestall: Combien de discours allez-vous encore nous faire?

M. Peters: J'en ferai encore un tout à l'heure, si j'entends de telles remarques.

M. Forrestall: Combien de fois avez-vous pris la parole au cours des deux dernières semaines?

M. le vice-président adjoint: A l'ordre.

M. Peters: Si le député junior d'Halifax veut faire un discours, qu'il prenne la parole. Sinon, qu'il s'en aille fumer une cigarette, ou bien qu'il reste tranquille sur son siège, auquel cas il sera bien plus apprécié que lorsqu'il prend la parole.

Le ministre de l'Industrie, naguère responsable de l'Office national de l'énergie et de l'énergie en général, se souviendra d'un certain nombre d'accusations et de contre-accusations au sujet de l'établissement du prix de l'essence, surtout de l'essence importée. Je me suis particulièrement intéressé à une enquête menée, il y a environ deux ans, par la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du Commerce au sujet de l'établissement des prix du gaz et du pétrole dans le Nord de l'Ontario. Il n'y a pas que dans cette Chambre que l'affaire ait été soulevée en plusieurs occasions, mais aussi à l'Assemblée législative de l'Ontario. En général, on semble d'avis qu'elle relève surtout du gouvernement fédéral, du nouveau ministère de la Consommation, je suppose. En outre, soit dit en passant, elle se rattache au problème soulevé par le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) au sujet du lait et d'autres denrées.

Le problème est assez simple à énoncer, monsieur le président. Il s'agit du prix de l'essence, que je considère injuste dans le Nord ontarien. Il concerne également toutes les régions autres que les secteurs métropolitains où les détaillants semblent s'entendre pour majorer le prix de l'essence. Ils ne peuvent y profiter des achats en vrac comme leurs compétiteurs des autres secteurs.

La Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce a fait enquête sur la cause de la guerre des prix de l'essence à Toronto, guerre menée par les stations-service de la Texaco Canada Limited de M. Edmunds et Wilky's Sales and Service Ltd. La société accordait une prime de soutien du

prix à l'essence atteignant jusqu'à 7.5c. La Commission était au courant de la chose mais incapable d'intervenir. Il me semble que le nouveau ministère de la Consommation devrait être en mesure de remédier à pareille situation.

J'étais à Toronto en fin de semaine dernière et on annonçait de l'essence au prix réduit de 40.9c. le gallon. Monsieur l'Orateur, dans ma région, l'essence n° 2 se vend jusqu'à 56c. le gallon. J'ai vérifié auprès de mon collègue du nord du Québec; il me dit que le prix dans sa région est de 2c. moins élevé; alors j'en conclus que la différence résulte de la taxe de 2c. récemment imposée en Ontario.

D'après mes enquêtes, il semblerait qu'un prix en wagon citerne est fixé à partir des raffineries à Sarnia. Viennent s'ajouter des frais de transport jusqu'à Toronto d'environ 1c. le gallon. Le transport jusqu'au nord de l'Ontario ajoute environ le tiers d'un cent. Cette essence pourrait être transportée par train pour moins d'un cent le gallon à toutes les régions du nord de l'Ontario et du nord du Québec. Les frais seraient moins élevés pour les trajets plus courts.

Je ne parviens pas à comprendre qu'il y ait un écart de jusqu'à 16c. entre ces deux régions. La question a été étudiée, mais on n'a pas présenté de rapport. Il serait juste, pour les stations-service, de faire un rapport sans tarder parce qu'on les blâme pour une situation à laquelle elles ne peuvent rien. Le prix à la consommation dépend du prix que le propriétaire de la station-service doit payer, non pas à la société qui fournit son essence, mais au distributeur chez qui il est obligé de l'acheter.

On a également soulevé ce problème devant la Commission fédérale américaine du Commerce, monsieur le président. J'ai devant moi un article paru dans ce que certains pourraient appeler une revue de mauvaise réputation, la revue *Male*, mais les faits sont sans doute exacts. Le numéro ne porte pas de date, mais l'article signale que ce sont les sociétés pétrolières qui ont construit les stations-service et qui maintiennent leurs locataires dans un état de servage économique. Un grand nombre de citoyens ne s'en rendent pas compte. J'aimerais consigner au compte rendu plusieurs paragraphes de cet article.

En louant leurs stations au lieu de les vendre, les sociétés pétrolières maintiennent l'exploitant dans un étau. S'il refuse d'offrir à sa clientèle des pneus bon marché et dangereux ou des additifs inutiles et à prix exorbitant, dont elles moussent la vente, la société peut annuler son bail et réduire à néant tout son investissement en marchandises et en équipement.

La dernière trouvaille consiste à obliger l'exploitant d'une station à défrayer en grande partie les concours qu'elles organisent. La Standard, de Californie, a obligé ses détaillants à acheter, au prix de $12 du 1,000, un nombre élevé de billets remis au client dans le cadre d'un concours appelé *cash-on-the-line*. Et la Sun Oil perçoit de ses 9,000 détaillants Sunoco deux cents par coupon «dollar doré» qu'ils remettent au client. Tous ces concours coûtent à chaque locataire d'une station-service des centaines de dollars qu'il peut difficilement débourser.

Le partenaire-propriétaire d'une chaîne de stations-service de Détroit a signalé amèrement à un reporter: «On nous impose ces jeux. Nous devons y participer ou bien perdre notre temps à expliquer notre refus. Si nous refusons de collaborer avec la compagnie, notre loyer augmente».

On lit dans cette revue plusieurs constatations de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, notamment que les compagnies construisent des stations-service sans en aviser les autorités. Je crois que les municipalités en sont partiellement responsables, car elles paraissent tolérer qu'on construise des stations-service à tous les coins de rue. Une dame de Kirkland Lake m'a écrit que son mari a compté neuf stations-service sur un mille du trajet qu'il fait pour se rendre au travail. Je puis vous assurer, monsieur le président, que le galonnage moyen des stations-service de Kirkland Lake est de beaucoup inférieur à celui des villes des États-Unis ou du Grand Toronto. Je doute fort qu'on puisse trouver une station-service dans le Nord de l'Ontario qui vende 300,000 gallons par an, alors qu'à Toronto, certaines vendent cette quantité en un mois.

Les enquêtes menées n'ont pas été concluantes à mon avis. Mais elles ont établi que les combines, les cadeaux et les timbres augmentent le coût de l'essence. Dans le Nord de l'Ontario, les gens sont victimes d'un ensemble de circonstances qu'ils ne contrôlent pas, mais qui, à mon sens, constituent un abus très grave des concessions accordées aux grandes sociétés pétrolières.

Ainsi que le signale l'article de *Male*, les grandes sociétés pétrolières reçoivent toutes sortes de concessions aux États-Unis. Ce magazine devrait se renseigner sur les concessions qu'elles reçoivent au Canada. Malgré cela, monsieur le président, elles trouvent le moyen de rançonner le grand public par des pratiques déloyales. Je le répète, c'est là un domaine dont devrait s'occuper le nouveau ministère de la Consommation.

• (4.50 p.m.)

Nous devons nous souvenir, à propos des prix de l'essence dans le Nord de l'Ontario et ailleurs, que dans le système actuel, les stations d'essence sont liées aux sociétés qui les approvisionnent. Dans le Nord du Canada, les exploitants de ces stations doivent fournir leurs propres fosses et, en hiver, leurs frais

sont considérables. Chaque fois que la porte s'ouvre, le système de chauffage se déclenche et les frais augmentent.

J'ai vu, dans ma ville natale, une des plus grandes escroqueries qui aient jamais été perpétrées à propos d'essence. La société distributrice qui appartenait à un dénommé Flemming, je crois, avait racheté, au cours des ans, toutes les stations de la région qui achetaient des produits de la Shell Oil Company. Elle avait pu reprendre les baux, emprunter le montant des hypothèques et le reste. Lorsque la British Petroleum s'est présentée, la société lui a vendu le tout et a réalisé un bénéfice de 1 million de dollars.

On a construit trois nouvelles stations-service à New Liskeard, même si la ville ne pouvait en faire survivre que deux à l'origine. Point n'est besoin de dire que les trois stations-service ont périclité. De fait, une d'entre elles loge maintenant des bureaux du gouvernement ontarien. On n'a jamais réussi à la louer comme station-service. La municipalité doit assumer une part du blâme pour ce qui est arrivé. Elle voulait avoir les impôts commerciaux de trois nouvelles entreprises même si cela devait entraîner la faillite des autres entreprises. C'était une grave injustice envers ceux qui exploitaient déjà des stations-service dans le village. L'exploitation d'une telle entreprise comporte toujours bien des risques.

Comme il y a, dans le prix de l'essence, un écart allant jusqu'à 16c. le gallon entre les collectivités du Nord et Toronto, il est assez évident que les sociétés d'essence adoptent des pratiques restrictives du commerce. Cette affirmation est renforcée quand on se rend compte que les entreprises de camionnage paient environ 18c. le gallon de moins, pour leur essence, que les stations-service elles-mêmes paient à leurs distributeurs. Cela montre qu'on devrait faire enquête dans toute l'industrie, et non pas seulement quant à certaines stations-service.

Il est injuste pour les stations-service de demander aux automobilistes, dans le Nord de l'Ontario, jusqu'à 68c. le gallon pour une essence à faible teneur d'octane. Les services de la consommation du ministère devraient étudier toute la question. Ils devraient préparer une mesure législative pour protéger nos automobilistes contre les pratiques injustes des sociétés pétrolières, de ces pratiques injuste qui jouent surtout au détriment des automobilistes du Nord.

M. Orlikow: J'ai deux questions à poser; j'espère que le solliciteur général répondra à la première, et que le ministre de la Défense nationale, qui est absent, répondra à l'autre plus tard. Elles sont toutes deux importantes. Ma première question a été posée à plusieurs reprises par le député de Skeena et celui de Prince-Albert, ainsi que moi-même. Le premier ministre a promis qu'un membre du Cabinet ferait une déclaration de principe à propos d'une cause dont la Cour Suprême a été saisie, celle de M. Terence Whitfield. Cet homme, qui travaillait dans le Grand Nord, a été mis à pied par la Canadian Marconi Company sous prétexte que, en violation d'une clause de son contrat de travail, il courtisait une jeune Esquimaude. Il me semble, à l'instar du député de Prince-Albert, qu'une clause de ce genre dans un contrat de travail va à l'encontre des principes des droits de l'homme et des droits civils ratifiés par l'ONU et qui jouira, je l'espère, de l'appui du Canada.

Pareille clause est contraire à l'esprit des lois adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux à propos des justes méthodes d'emploi et des pratiques équitables en matière de logement. Elle va contre l'esprit de la Charte des droits de l'homme présentée par l'ancien gouvernement. Le ministre fera peut-être une déclaration aujourd'hui sur la question.

J'espère aussi que le ministre de la Défense nationale, qui est absent, prendra note de la question que je vais lui poser et qu'il fera une déclaration le plus tôt possible. J'ai su que le ministre de la Défense nationale a écrit à certains premiers ministres provinciaux, ou peut-être à tous, pour leur apprendre qu'à partir du 1er avril de cette année, les avions du Strategic Air Command des États-Unis vont survoler le Canada au cours de leurs manœuvres, et que ces vols vont se poursuivre pendant six mois. Si je soulève cette question, c'est que nous nous souvenons tous, je pense, de l'avion américain porteur de bombes à hydrogène qui s'est écrasé au Groenland. Les Canadiens ont le droit de savoir si les avions américains qui survoleront le Canada seront porteurs de bombes nucléaires. Si oui, le gouvernement canadien a-t-il approuvé ces vols?

M. le vice-président adjoint: La résolution est-elle adoptée?

M. Orlikow: Monsieur le président...

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, je ne veux pas retarder la séance mais on a accepté hier soir d'entendre une déclaration, au nom du ministre de la Justice, sur l'affaire Whitfield.

Je veux répondre tout d'abord au député de Skeena qui avait demandé le 11 mars si le gouvernement allait présenter une mesure

pour rendre dorénavant illégaux des contrats comme celui qui liait la Canadian Marconi à M. Terence Whitfield.

On doit se rappeler, monsieur le président, que dans l'affaire Whitfield, la Cour suprême examinait une clause particulière d'un contrat et, bien qu'elle ait décidé que cette clause était légale et ne faisait pas accroc à la politique officielle, elle n'a pas statué sur la question de la discrimination dans les contrats de travail.

La position du gouvernement sur les droits de l'homme et sur la question de la discrimination est bien connue. Nous estimons que ces questions devraient relever d'une charte constitutionnelle des droits de l'homme, qui s'étendrait à la compétence fédérale et provinciale. Le contrat qui a suscité l'affaire Whitfield a été signé le 3 novembre 1960, à Montréal, et se bornait à la province de Québec.

• (5.00 p.m.)

On ne me fera pas dire, j'espère, que le Parlement est incompétent ou impuissant quand il s'agit d'adopter une mesure visant à interdire la discrimination contre un groupe distinct ou une fraction de notre population qui dépend spécialement de lui, ici, les Indiens et les Esquimaux, en vertu du paragraphe 24 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cependant, il importe, aux yeux du gouvernement, de régler le problème de la discrimination sur un plan global et non pas étroit. Or, cela n'est possible que s'il est réglé par chacune des Assemblées provinciales dans le contexte de la loi générale. A notre avis, la seule réponse valable est un bill des droits constitutionnels. Les députés se souviendront que telle était la position adoptée par le gouvernement lors de la récente conférence fédérale-provinciale.

En ce qui a trait à la question posée par le très honorable député de Prince-Albert, c'est à regret que je signale l'absence de précédent sur lequel le gouvernement pourrait se fonder pour demander à la Cour suprême du Canada, comme on l'a proposé, d'entendre de nouveau l'appel de Whitfield contre Canadian Marconi devant le tribunal au complet. La seule démarche légale que le gouvernement pourrait faire serait de déférer l'affaire à la Cour suprême en vertu de l'article 55 de la loi sur la Cour suprême. On pourrait le faire, évidemment, mais cela ne donnerait aucun résultat car la Cour suprême, comme les tribunaux inférieurs, a défini le statut légal de ce contrat entre Whitfield et Canadian Marconi. On ne peut pas supposer—il serait d'ailleurs imprudent de le faire—que la Cour suprême, si la cause lui était renvoyée, déciderait que sa décision antérieure était incorrecte.

Je crois savoir qu'il n'existe aucun précédent permettant de croire que le gouvernement pourrait demander à un tribunal, y compris la Cour suprême, d'entendre de nouveau une cause entre des plaideurs privés. L'un d'eux pourrait faire une demande dans ce sens, mais le gouvernement, à notre avis, n'a pas à intervenir dans un litige privé de ce genre.

Quant à la question de la signature d'un contrat par une province et de son application par une autre, on ferait bien de signaler que ce genre de contrat ne relève pas automatiquement du Parlement. Par exemple, un contrat signé en Ontario et qui doit être appliqué dans le Québec ne peut exiger d'une des parties contractantes qu'elle agisse contrairement à la loi du Québec ni qu'elle l'enfreigne. Le problème a une portée beaucoup plus vaste que celui de la discrimination, mais il ne saurait justifier un chapitre nouveau ou spécial de la juridiction fédérale. En tout cas, il ne concerne pas l'affaire Whitfield dans lequel le contrat dont on s'est plaint a été signé dans la province où on devait l'appliquer.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

[*Français*]

VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. L. T. Pennell (au nom de M. Benson) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Tardif.

L'hon. M. Pennell propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière qui se terminera le 31 mars 1969, la somme de $1,118,202,797.17 soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

[*Traduction*]

L'hon. M. Pennell demande à présenter le bill n° C-212 en vue d'accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

M. Knowles: Comme le solliciteur général ne l'a pas fait à l'étape de la résolution, nous donnerait-il maintenant l'assurance habituelle que l'adoption de ce bill ne nous privera pas

du droit de discuter de n'importe quel crédit dont certains postes figurent dans le bill?

L'hon. M. Pennell: Je donne volontiers cette assurance, monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour le 1re fois.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la 2e fois?

Des voix: Avec l'assentiment de la Chambre, maintenant.

L'hon. M. Pennell, au nom de l'honorable M. Benson, propose la 2e lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Tardif.)

Sur l'article 2—$1,118,202,797.17 *accordés pour 1968-1969.*

L'hon. M. Lambert: J'aimerais poser une question au solliciteur général. Devons-nous attacher une importance spéciale au fait qu'on demande des crédits provisoires pour un troisième mois pour le Directeur général des élections et les deux postes législatifs concernant la Chambre des communes et l'autre endroit?

L'hon. M. Pennell: Le crédit relatif au bureau du Directeur général des élections prévoit le paiement des traitements et des frais du bureau. Le supplément vise à payer l'achat des rayonnages nécessaires par suite du déménagement du bureau, et qui doivent être installés au début d'avril. J'ai oublié les deux autres crédits mentionnés par le député.

L'hon. M. Lambert: Les crédits 5 et 20 relatifs à cette Chambre et à l'autre endroit.

L'hon. M. Pennell: En ce qui concerne le crédit 5, le supplément est demandé parce que les dépenses dépassent un douzième par mois lorsque le Sénat siège. L'année sessionnelle est ordinairement de huit mois; c'est ce qui explique ce supplément. Quant au crédit relatif aux Communes, le supplément vise à payer les dépenses de la Chambre pendant la session. Elles dépassent un douzième par mois pendant que la Chambre siège étant donné que le montant du crédit est calculé sur une année sessionnelle d'environ neuf mois.

• (5.10 p.m.)

M. Knowles: Une seule question au ministre de l'Industrie. Fera-t-il part au cabinet, à sa prochaine séance, des instances présentées aujourd'hui à propos des pensions des fonctionnaires retraités?

[M. Knowles.]

L'hon. M. Drury: Avec plaisir, monsieur le président.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.

Les annexes A, B et C sont adoptées.

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je propose qu'on suspende la séance maintenant pour la reprendre à l'invitation de la présidence.

M. Schreyer: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur, je veux demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre ce qui en est de la promesse ou de l'intention du gouvernement de nous saisir de la mesure tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles? Sauf erreur, les leaders des partis, après consultations, ont accepté que la mesure soit présentée aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Je doute que le rappel au Règlement soit bien fondé, mais je pourrais permettre au ministre de répondre à cette question.

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, le gouvernement avait hâte de faire examiner cette mesure. Toutefois, vu l'accord intervenu hier soir, nous avons hésité de faire des propositions sans le consentement unanime de la Chambre. Je crois savoir qu'il y a eu des négociations mais qu'elles ont été vaines et voilà où nous en sommes.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Je voudrais bien inviter les députés à la salle 16 pour une discussion sur le leadership libre de toute tendance partisane, avant que la Chambre reprenne la séance au son du timbre. Je quitte maintenant le fauteuil.

(La motion est adoptée.)

INTERRUPTION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 5h.15 p.m.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à six heures trente.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un mes-

sage pour l'informer que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants:

Bill nº C-211, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1968.

Bill nº C-212, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

LA SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

● (6.50 p.m.)

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.

Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1968.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

M. l'Orateur: Je vois que le solliciteur général aimerait prendre la parole.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement officiel, je pourrais peut-être dire un dernier mot. J'aimerais dire à tous les députés combien j'ai apprécié leur aide et leur collaboration durant la courte période où j'ai été leader suppléant du gouvernement. Permettez-moi de vous souhaiter, monsieur l'Orateur, dans ce climat de cordialité et de bonne volonté, une intersession agréable et fructueuse.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, quelle que soit ma position durant les brèves remarques qui suivent, elle sera même plus fugace encore que celle du préopinant du côté gouvernemental, mais je veux en profiter pour vous souhaiter un congé agréable, un repos réparateur et de Joyeuses Pâques. Beaucoup de choses peuvent arriver avant que vous reveniez présider cette Chambre difficile.

J'espère aussi que les amis à ma gauche auront un congé agréable, et je leur souhaite de Joyeuses Pâques. J'espère qu'ils en tireront pleinement parti sous l'angle qualitatif pour en compenser la regrettable brièveté.

Il est assez difficile de former des vœux de bonheur pour les députés ministériels. Les étoiles nous prédisent que huit sur neuf seront bientôt profondément déçus. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'ils auront la force de supporter leurs désappointements. Joyeuses Pâques!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes très heureux d'unir nos félicitations à celles qu'on a offertes à Votre Honneur et à tous les membres de la Chambre. Je ne peux que dire à mon bon ami le député de Queens:

[*Français*]

«Vous êtes très gentil».

[*Traduction*]

M. Bert Leboe (Cariboo): Je ne peux que dire: «Nous aussi».

M. l'Orateur: Je remercie les députés pour leurs aimables et bienveillantes paroles. La seule façon de leur rendre la pareille, c'est de dire que nous nous reverrons le 23 avril.

Vu qu'il est six heures passées et conformément à une ordonnance spéciale du mercredi 20 mars, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 23 avril, à deux heures et demie de l'après-midi.

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS
1c, 5c, 25c.

CONSEIL DU TRÉSOR
7c, L117c.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES
15c, 17c.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 avril 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

VACANCES DE SIÈGES

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, pendant le congé, j'ai reçu des communications m'informant que les vacances suivantes se sont produites à la Chambre des communes, savoir:

L'honorable Lawrence T. Pennell, député de la circonscription électorale de Brant-Haldimand, a résigné ses fonctions;

L'honorable Paul Martin, député de la circonscription électorale d'Essex-Est, a résigné ses fonctions.

En conséquence, j'ai transmis mes mandats au directeur général des élections pour l'autoriser à émettre des brefs d'élections pour ces circonscriptions.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉSIGNATION DE M. J. GORDON DUBROY AU POSTE DE GREFFIER ADJOINT

M. l'Orateur: Peut-être les députés me permettront-ils d'annoncer que durant le congé, M. J. Gordon Dubroy, un fonctionnaire fidèle et très méritant de la Chambre, a été nommé à un poste très important, celui de greffier adjoint. (*Applaudissements*)

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. TRUDEAU—REMERCIEMENTS POUR MESSAGES DE FÉLICITATIONS ET D'ENCOURAGEMENT

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Prenant la parole pour la première fois de ce fauteuil, je demanderais aux honorables députés de me permettre de dire un mot de remerciement pour les messages de félicitations et d'encouragement qui me sont venus de tous les côtés de la Chambre.

Dans une démocratie, les représentants élus du peuple ont la prérogative de différer d'opinion sur les meilleurs moyens de gouverner le pays. Cependant, nous sommes tous animés du même désir de travailler pour un Canada plus grand et plus fort.

La meilleure réponse que je puisse donner à ces généreux hommages, c'est ma résolution de servir la Chambre et le pays jusqu'à la limite de mes possibilités.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DISSOLUTION DES CHAMBRES—ÉLECTIONS GÉNÉRALES LE 25 JUIN

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Étant donné, monsieur l'Orateur, la nouvelle que je m'apprête à annoncer, il ne conviendrait pas, je crois, de faire des commentaires sur d'autres sujets.

Cet après-midi, je me suis rendu chez le Gouverneur général pour lui demander de dissoudre le Parlement et de faire émettre les brefs pour la tenue d'élections générales le 25 juin. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, par une proclamation revêtue du grand sceau du Canada en date du 23 avril 1968, le Parlement est dissous et les députés et sénateurs sont déchargés du devoir d'y siéger. Je vous remercie, monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: Dans ces circonstances, je me propose de quitter le fauteuil, mais les députés me permettront peut-être de les remercier de la collaboration qu'ils m'ont constamment accordée au cours des dernières années. (*Applaudissements*)

Si les députés sont encore ici à 4 heures, je les invite à venir rendre visite à l'Orateur, pièce 16. (*Applaudissements*)

FIN DU VOLUME VII